AUTHOR:

HAMEL, ERNEST

TITLE:

HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS LA...

PLACE:

PARIS

DATE:

1883-93

Master Negative #

91-80310-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944 H17	Hamel, Ernest 1826-98.	Histoire de France depuis la révolution jusqu'à la chute du second empire. 1st - 2d ed. Paris 1883-93. O. v. 1-7 in 10 por. pl.
138669		

944 H17	v. 1	Precis de l'histoire de la revolution. 1883.
	v. 2	Histoire de la république française sous le directoire et sous le consulat. 1885.
	v. 3	Histoire du premier empire. 1888. 2 v.
138669		

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 10/30/91 INITIALS RK
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

Master Negative #

91-80310-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

v.4 Histoire de la restauration. 1887. 2v.
v.5 Histoire du règne de Louis-Philippe. 1889-90. 2v.
v.6 Histoire de la seconde république. 1891.
v.7 Histoire du second empire. 1893. v.1.

138669

Hamel, Ernest 1826-98
Histoire de la république française sous le directoire et sous le consulat... (nov. 1795 - mai 1804). 2d ed. Paris 1885. O. 16+558 p. (In his Histoire de France. 1885. v. 2.)

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm
REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 10/8/91
INITIALS: RK
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

Master Negative #

91-80310-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944 Hamel, Ernest 1826-98
H17 v.4 Histoire de la restauration... avril 1814 - juillet 1830.
Paris 1887. O. 2 v. por. (In his Histoire de France. 1887. v. 4.)

944 Hamel, Ernest 1826-98
H17 v.6 Histoire de la seconde république... février 1848 - déc. 1851.
Paris 1891. O. 4+784 p. por. (In his Histoire de France. 1891. v. 6.)

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 10/8/91 INITIALS RK
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

REEL 2
VOLUMES 3 Pt.2-
4 Pt.2

AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

Centimeter

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm

1 2 3 4 5

Inches

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

VOLUME 3
PART 2

HISTOIRE

DU

PREMIER EMPIRE

CORBEIL. — IMPRIMERIE CRÉTÉ.



MARIE LOUISE.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'À LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

ERNEST HAMEL

TROISIÈME SÉRIE

HISTOIRE

DU

PREMIER EMPIRE

FAISANT SUITE

À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

SOUS

LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT

Mai 1804 — Avril 1814

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée d'un index alphabétique et ornée de gravures sur acier

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVIII



HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

ERNEST HAMEL

TROISIÈME SÉRIE

HISTOIRE

DU

PREMIER EMPIRE

FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE

SOUS

LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT

Mai 1804. — Avril 1814

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée d'un index alphabétique et ornée de gravures sur acier

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVIII

HISTOIRE

DU

PREMIER EMPIRE

CHAPITRE NEUVIÈME

Publication solennelle du traité de paix. — Situation des esprits en France après la paix de Vienne. — Les prolégomènes du divorce. — La cour à Fontainebleau. — Réunion à Paris des souverains alliés et de la famille impériale. — Napoléon et le roi de Hollande. — Scène aux Tuileries. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Fête donnée par la Ville. — Le divorce civil. — Le divorce religieux. — Session législative de 1810. — L'imprimerie et la librairie sous l'Empire. — Rétablissement des lettres de cachet et des prisons d'État. — Encore les majorats. — L'édit de 1682 déclaré loi de l'Empire. — Les États romains et l'Empire. — Vues de l'empereur sur le pape. — Le second mariage de Napoléon. — Demande de la main de la grande-duchesse Anne. — Mariage arrêté avec une archiduchesse d'Autriche. — Demande de la main de Marie-Louise. — Paix entre la Suède et la France. — Le Sénat aux Tuileries. — Le mariage par procuration. — Mariage civil de Napoléon avec Marie-Louise à Saint-Cloud. — Mariage religieux aux Tuileries. — Fin de la session législative. — Les cours impériales. — La loi des finances. — La Hollande et le blocus continental. — Une lettre du roi Louis à son frère. — Mission de M. Labouchère à Londres. — Spoliation d'une partie de la Hollande. — Voyage de l'empereur et de l'impératrice dans le Nord. — Rupture de Napoléon avec le roi Louis. — Retour de l'empereur et de l'impératrice. — Une

démarche du ministre Fouché. — Disgrâce de Fouché. — Le duc de Rovigo est nommé ministre de la police. — Fête donnée par la ville de Paris. — La reine Hortense quitte la Hollande. — Abdication du roi Louis. — Réunion de la Hollande à l'Empire. — Protestation du roi Louis. — Affaires d'Espagne. — Siège et prise de Girone. — Le général Saint-Cyr remplacé par Augereau. — Les guérillas en Espagne. — Bataille d'Ocana. — Situation du roi Joseph. — Division de l'Espagne en grands commandements. — Prise de Lerida. — Masséna général en chef de l'armée de Portugal. — Prise de Ciudad-Rodrigo.

Octobre 1809.

Le retour de l'empereur, la nouvelle de la conclusion de la paix de Vienne, avaient calmé, dans une certaine mesure, les inquiétudes qu'avaient fait naître, dans l'opinion publique, les agitations du centre de l'Allemagne et l'expédition heureuse des Anglais dans l'île de Walcheren. On ne négligea rien, du reste, pour donner à la publication du traité de paix avec l'Autriche toute la solennité possible. Le 29 octobre 1809, à midi, des hérauts d'armes à cheval, accompagnés de vingt-quatre officiers de paix et d'une nombreuse escorte, se répandirent dans les principaux quartiers de Paris pour y donner lecture des articles de ce traité. D'unanimes acclamations accueillirent le cortège qui s'en allait porter la bonne nouvelle aux habitants de la capitale; le soir, il y eut dans la ville de splendides illuminations. Plus d'une fois, malgré la désaffection croissante pour l'Empire, on entendit retentir les cris de : *Vive l'empereur!* Mais, — il n'y avait pas à s'y tromper, — ce que l'on saluait surtout, dans cet hommage rendu au souverain, c'étaient les bienfaits de la paix recouvrée.

Publication solennelle du traité de paix.

Toutefois, la satisfaction était loin d'être générale. Les esprits clairvoyants n'ajoutaient aucune foi aux déclarations pacifiques émanées de la cour des Tuileries. Ils sentaient bien qu'il n'y avait pas de paix durable possible en Europe avec la guerre d'Espagne, cette lèpre attachée aux flancs de l'Empire, et qui minait lentement nos

forces nationales. Or, qui pouvait se flatter de vaincre l'obstination criminelle de Napoléon à s'acharner à cette conquête impossible et injustifiable de la péninsule? Les amis de la paix désespéraient donc d'en goûter les bienfaits solides tant que durerait cet affreux régime, qui semblait ne pouvoir pousser ses racines que dans le sang humain. Et puis, ce n'était pas tout. Les âmes pieuses, les esprits sincèrement attachés à la religion catholique, n'avaient pas vu, sans douleur, les mauvais traitements infligés au chef de l'Église romaine, et les ultramontains ne manquaient pas d'exploiter les ressentiments des fidèles. Tandis que les incrédules et les libres penseurs de l'époque riaient sous cape du bon tour que l'empereur avait joué au Saint-Père après avoir eu la prétention de réparer les prétendues injustices de la Révolution à son égard, on cabalait dans les sacristies.

Octobre 1809.

Situation des esprits en France après la paix de Vienne.

A cette opposition d'Église vint se joindre une opposition de salon. Le faubourg Saint-Germain s'ameuta à son tour. Il n'avait pourtant pas à se plaindre. L'empereur avait comblé de ses faveurs les familles les plus aristocratiques de France; il avait peuplé ses antichambres et ses ambassades d'une foule de personnages de l'ancien régime. Tout récemment, il avait appelé le jeune comte Molé à la direction générale des ponts et chaussées, et nommé M. de Montalivet ministre de l'intérieur à la place du comte Crétet, atteint, comme on l'a vu, d'une maladie mortelle. Les fils de ceux qui s'enorgueillissaient de porter la livrée de Louis XIV, portaient non moins fièrement la livrée impériale. Et, malgré cela, l'on murmurait dans le noble faubourg, pour qui le pouvoir temporel du pape était un article de foi. Seulement, les gens pourvus se gardaient bien de se démettre de leurs places. Qui pouvait prévoir alors la chute prochaine du colosse? Et pourtant, bien que Napoléon parût à l'apogée de sa puissance, il était moins

Octobre 1809.

fort, après cette paix de Vienne, qu'après celle de Presbourg, alors qu'il n'avait pas la guerre d'Espagne sur les bras, et que le monde pouvait encore compter sur son bon sens et sa modération.

Les prolégomènes du divorce.

En revenant à Fontainebleau il était, comme nous l'avons dit, en proie à une foule de préoccupations. Ses démêlés avec le pape, et la guerre d'Espagne, n'étaient pas sans jeter quelque trouble dans son esprit; mais la pensée dont il était obsédé par-dessus tout, c'était de répudier la compagne de sa jeunesse, celle qui lui avait apporté en dot le commandement en chef de l'armée d'Italie, cette Joséphine, enfin, qui avait été l'instrument de sa fortune.

Ce n'était pas la première fois qu'il songeait au divorce. Déjà, après Tilsitt, le lecteur ne l'a peut-être pas oublié, il avait demandé formellement la main d'une princesse russe; les répugnances de l'impératrice douairière de Russie pour le mariage de sa fille avec ce parvenu de la Révolution, l'avaient seules empêché de réaliser, dès lors, son projet de divorce. Ce n'est donc pas, comme on l'a trop souvent répété, sa tendre affection pour Joséphine qui l'avait arrêté jusque-là. Napoléon, d'ailleurs, ne s'était jamais piqué de fidélité conjugale, il usait de la femme comme d'un jouet, sans s'attacher nulle part.

Joséphine, de son côté, avait conservé, de ses premières années, un amour immodéré de plaisirs. Elle ne s'était jamais fait faute, durant les absences de son mari, d'aller de fête en fête, courant volontiers, pendant la belle saison, les villes d'eaux avec sa fille Hortense. Quoique séparée, par ordre, de son ancienne amie Tallien, devenue princesse de Chimay, elle avait gardé les goûts de dissipation de ces jours de jeunesse où son amie et elle, plus que légèrement vêtues, étaient les héroïnes des salons du directeur Barras. A cette époque,

Octobre 1809.

— octobre 1809, — Joséphine avait quarante-six ans. A part ses dents, qu'elle avait fort laides, elle était charmante encore; ses yeux étaient pleins de charmes; sa voix et son sourire avaient une grande douceur; sa taille était d'une élégance suprême. Elle avait, en outre, une grande réputation de bonté, et se montrait bienveillante pour toutes les personnes de son entourage. A côté de cela, elle était aussi peu femme d'intérieur que possible, n'avait aucun ordre, était dépensière à l'excès, Quoi qu'il en soit, Napoléon y tenait un peu, par une sorte d'habitude, mais beaucoup moins qu'on a bien voulu le dire, et lorsque, le 26 octobre, il arriva à Fontainebleau, devançant l'impératrice, son projet de la répudier était bien arrêté. Du reste, en arrivant elle-même à Fontainebleau, peu d'instants après son impérial époux, Joséphine eut un indice certain du sort qui lui était réservé : la porte particulière qui communiquait de son appartement à celui de l'empereur était supprimée. Elle en ressentit une affliction profonde, et elle vit bien, suivant l'expression d'un de ses confidents, qu'il y avait quelque mystère là-dessous (1).

Le prince archichancelier Cambacérès, chargé de la haute direction des affaires en l'absence de l'empereur, fut le premier personnage politique avec lequel Napoléon s'entretint à son retour, et le premier à qui il fit part de ses projets de divorce. Ce serviteur dévoué essaya timidement quelques objections; mais Napoléon allégua le soi-disant intérêt de la France, et l'intérêt de sa dynastie, qui réclamaient un héritier de son sang, héritier que Joséphine était désormais incapable de lui donner, Cambacérès n'eut qu'à s'incliner. On convint seulement d'attendre, pour résoudre la question, que tous les princes de la famille impériale fussent réunis.

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. I, p. 369.

OCTOBRE 1809.

La cour à Fontainebleau.

Il y avait nombreuse assemblée à Fontainebleau; tous les courtisans y étaient accourus. Ceux-là même qui, en l'absence de l'empereur, avaient paru douter de sa fortune, vinrent le saluer jusqu'à terre. Pendant une dizaine de jours la cour fut tout entière aux plaisirs; ce n'étaient que bals, concerts et spectacles. L'impératrice, pressentant son malheur, faisait une assez triste figure, au milieu de ce monde indifférent, sceptique et blasé; mais elle avait auprès d'elle sa fille Hortense, la reine de Hollande, qui, tout en cherchant à la consoler, présidait joyeusement aux fêtes de la cour, sans se préoccuper beaucoup de son mari, dont elle vivait presque complètement séparée. Quant à Napoléon, il se livrait surtout avec ardeur au plaisir de la chasse, soit à tir, soit à courre. La présence de son médecin Corvisart à Schœnbrunn avait fait naître des craintes sur sa santé; pour dissiper ces craintes, il affectait de se montrer souvent à cheval, et de courir le cerf pendant des heures entières. Il fit à cheval la plus grande partie de la route de Fontainebleau à Paris, quand la cour quitta cette résidence; c'était le 14 novembre 1809.

Réunion à Paris des souverains alliés et de la famille impériale.

L'empereur avait convoqué à Paris, en même temps que les princes de sa famille, les souverains alliés, pour régler avec eux certaines questions de territoires. On vit successivement arriver à Paris le roi de Saxe, le roi et la reine de Bavière, le roi de Wurtemberg et les autres princes de la confédération du Rhin. Parmi les princes de la famille impériale, le roi de Westphalie, Jérôme, dont l'empereur avait eu quelque peu à se plaindre pendant la dernière campagne, était arrivé le premier. On l'avait vu à Fontainebleau. Il fut suivi de près par le roi de Naples, Murat, par le prince Eugène et par le roi de Hollande.

Napoléon et le roi de Hollande.

Ce ne fut pas sans peine que ce dernier se décida à venir. Les deux frères étaient dans les termes les plus

NOVEMBRE 1809.

froids, comme on peut s'en assurer par la lecture de leur correspondance. Louis avait eu le tort, aux yeux de son frère, de prendre au sérieux son rôle de roi de Hollande, et de gouverner beaucoup plus dans l'intérêt de son peuple que dans celui de l'Empire. Napoléon ne pouvait le lui pardonner. Et puis, Louis ne s'était-il pas avisé de se faire aimer des Hollandais par sa douceur et sa bonté? Il faut voir comme son frère le raille là-dessus : « Vous gouvernez trop cette nation en capucin... Un prince qui, la première année de son règne, passe pour être si bon, est un prince dont on se moque à la seconde... Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme, c'est un règne manqué. »

Dans de récentes et terribles inondations, Louis avait payé bravement de sa personne, malgré de violentes douleurs rhumatismales; il avait apporté un grand dévouement à soulager les victimes du fléau, et il avait ouvert une souscription en leur faveur : « Est-ce qu'un roi demande rien à ses sujets? lui mande son frère. Il prend; tout lui appartient. »

Le lecteur a pu voir que l'empereur ne manquait jamais l'occasion de mettre en pratique cette théorie digne de Cartouche. Enfin, le malheureux Louis avait eu l'idée de créer des ordres de chevalerie à l'instar de la Légion d'honneur. « Quant à vos décorations que vous offrez à tout le monde, lui écrit son frère, mon intention est que personne ne les porte chez moi, étant résolu de ne les pas porter moi-même. Que si vous m'en demandez la raison, je vous dirai que vous n'avez rien fait encore pour mériter que les hommes portent votre portrait. » On voit dans quels termes peu affectueux étaient les deux frères, quand Napoléon manda le roi de Hollande à Paris.

Refuser de se rendre à cette invitation équivalait à une déclaration de guerre, c'était une sorte de défi jeté à

NOVEMBRE 1809.

Scène aux Tuileries.

l'empereur, c'était peut-être compromettre l'avenir de la Hollande. Déjà les bruits les plus fâcheux couraient sur les desseins de Napoléon à l'égard de ce pays, et on lui prêtait l'intention de réunir l'ancienne république batave à l'empire français, Louis crut qu'il était de son devoir de tout faire pour éviter ce malheur, et, dans les derniers jours de novembre 1809, il se décida à partir pour la France, magré l'opposition de son ministre de la guerre. Il arriva avec une suite peu nombreuse, sans faste, sans appareil, et il descendit à Paris chez sa mère, madame Lœtitia, au lieu d'aller se loger à son hôtel de la rue Cérutti, ne voulant pas cohabiter avec sa femme, qui y était installée.

Toute la famille était réunie, à l'exception de Joseph, retenu à Madrid par les affaires d'Espagne, et de Lucien, qui s'était exilé en Italie, boudant toujours son frère. Il avait été convenu que le conseil de famille se rassemblerait sous la présidence de l'archichancelier, pour connaître de la bouche des époux leur volonté de divorcer par consentement mutuel. Napoléon avait chargé la reine Hortense de préparer l'impératrice à ce douloureux sacrifice. Quel que fût l'attachement de Joséphine pour son mari, ce qui lui coûtait le plus, à coup sûr, c'était de renoncer à ces grandeurs auxquelles elle était si attachée, et à ce trône où elle était assise depuis plus de cinq ans. Aussi éprouva-t-elle un affreux déchirement de son cœur, lorsque l'empereur se décida à lui faire part lui-même de son immuable résolution.

Le 30 novembre 1809, Napoléon venait de dîner en tête à tête avec l'impératrice. Tout à coup, des cris violents partirent du salon où les gens de service les avaient laissés prenant leur café. M. de Bausset, préfet du palais, de service ce jour-là, se tenait dans la pièce voisine. « Entrez, Bausset » lui dit vivement l'empereur, en ouvrant lui-même la porte. L'impératrice, étendue

NOVEMBRE 1809.

sur le tapis, poussait des plaintes lamentables. — « Je n'y survivrai pas » s'écria-t-elle; puis, elle demeura sans mouvement. L'empereur, en proie à une vive émotion, raconta alors à M. de Bausset comment, en apprenant de sa bouche qu'il fallait se résoudre au divorce, Joséphine était tombée, saisie d'une attaque de nerfs. Sur l'ordre de Napoléon, M. de Bausset souleva l'impératrice par la taille, tandis que l'empereur la prenait par les jambes pour la descendre chez elle par un escalier intérieur qui communiquait à son appartement. Joséphine avait le dos appuyé contre la poitrine de M. de Bausset; sa tête penchait sur l'épaule droite du préfet du palais; elle était comme morte. Dans l'escalier, l'épée du préfet vint à s'embarrasser dans ses jambes, et il serra plus étroitement son précieux fardeau pour l'empêcher de tomber. — Vous me serrez trop fort, » lui dit tout bas l'impératrice, qui avait toute sa connaissance (1). Ainsi, ces cris inarticulés, ces plaintes déchirantes, cette attaque de nerfs, tout cela était de la comédie. Espérait-elle, par des scènes de cette nature, faire revenir l'empereur sur sa résolution? Elle connaissait bien mal, en ce cas, l'homme dont elle était la compagne depuis quinze ans.

DÉCEMBRE 1809.

Te Deum à Notre-Dame. Fête donnée par la Ville.

Le 3 décembre 1809, elle assista, contrainte et forcée, pour ainsi dire, dans une des tribunes du chœur, au *Te Deum* solennel chanté à Notre-Dame à l'occasion de la paix de Vienne. Elle parut également, le 5, à une fête splendide donnée par la ville de Paris pour célébrer à la fois la conclusion de la paix avec l'Autriche, le retour de l'empereur dans sa capitale, et l'anniversaire du couronnement de leurs Majestés. Quelle ironie pour la pauvre Joséphine! Ce furent les dernières cérémonies auxquelles elle assista comme impératrice des Français.

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais*, t. I, p. 372. Notez que M. de Bausset, qui est un fanatique de l'Empire, raconte la scène avec la plus grande naïveté et sans y mettre la moindre malice.

Décembre 1809.

En recevant son souverain, le préfet Frochot, dans un long et emphatique discours, alla jusqu'à dire qu'il n'était pas au pouvoir de l'empereur de n'être que le vainqueur de ses ennemis. Selon lui, il se montrait partout en bienfaiteur. A l'en croire, Napoléon « sauvait les peuples par les revers mêmes qu'il leur faisait essuyer » et il ne mettait fin à la destinée militaire de quelques empires que pour « commencer leurs années de prospérité ».

Dans cette période d'abaissement des caractères, la flatterie, certes, avait déjà été poussée aussi loin, jamais peut-être elle n'avait été si ridicule. A coup sûr, le brave préfet ne s'était pas enquis de l'opinion des peuples; les cris de malédiction de la Hollande ruinée, de la Prusse amoindrie, de l'Autriche humiliée et diminuée, de l'Espagne pillée et ravagée, n'étaient point parvenus jusqu'à lui.

Le divorce civil.

Mais revenons à l'affaire du divorce, que l'empereur était résolu à terminer au plus vite. Le 15 décembre, un conseil de famille fut tenu aux Tuileries, sous la présidence du prince archichancelier Cambacérès. Là, en présence de Madame mère, du prince Eugène, de la reine Hortense, et de tous les princes et princesses de la famille Bonaparte présents à Paris, Napoléon lut un discours dont il convient de citer les lignes suivantes, bien dignes de cet habile comédien : « Parvenu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espérance de vivre assez pour élever dans mon esprit et dans ma pensée les enfants qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une pareille résolution a coûté à mon cœur; mais il n'est aucun sacrifice qui soit au-dessus de mon courage, lorsqu'il m'est démontré qu'il est utile à la France. » Puis, Joséphine donna son consentement au divorce qui lui était imposé par l'empereur, s'engageant, du reste, à demeurer la meilleure amie de

Décembre 1809.

l'homme qui, selon la petite harangue qu'on lui avait rédigée pour la circonstance, et qu'elle n'eut pas la force de lire elle-même, avait été suscité par la Providence « pour effacer les maux d'une terrible Révolution, et rétablir l'autel, le trône et l'ordre social. »

Le Sénat était convoqué pour le lendemain même, à l'effet de ratifier un sénatus-consulte portant dissolution du mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine. On entendit, dans cette séance, le vice-roi d'Italie, le prince Eugène, qui paraissait pour la première fois au milieu du Sénat, expliquer pourquoi sa mère sacrifiait son bonheur privé au bonheur de la France, et déclarer qu'il importait à la félicité de notre pays que la vieillesse du fondateur de la quatrième dynastie fût environnée d'une descendance directe. Le Sénat n'avait besoin ni de cette explication, ni de cette déclaration pour voter le sénatus-consulte soumis à ses délibérations, il lui suffisait d'un geste de l'empereur. Sur un rapport de Lacépède, rapport où cet adroit courtisan, en mettant l'*immortel Napoléon* au-dessus de tous les souverains du monde, ne manqua pas de rappeler, que « quatre des monarques français les plus admirés et les plus chéris, Charlemagne, Philippe-Auguste, Louis XII et Henri IV », avaient été également contraints de dissoudre les nœuds qui les unissaient à leurs épouses, le Sénat prononça solennellement la dissolution du mariage de Napoléon et de Joséphine. Sept voix cependant, parmi lesquelles celle de l'abbé Grégoire, refusèrent de s'associer à ce vote. Sept voix d'opposition dans le Sénat, c'était énorme! Pour consoler la pauvre femme, il fut convenu, aux termes du même sénatus-consulte, qu'elle conserverait le titre et le rang d'impératrice-reine, et qu'elle recevrait, en douaire, une rente annuelle de deux millions de francs sur le trésor de l'État. C'était encore la France qui payait les frais du

Décembre 1809.

divorce (1). Le soir même, l'empereur partit pour Trianon ; et l'impératrice Joséphine se retira à la Malmaison, pour y ensevelir ses regrets et son chagrin.

Le divorce religieux.

Le divorce civil n'avait souffert aucune difficulté ; restait le divorce religieux. Dans les termes où l'empereur se trouvait avec l'Église de Rome, il n'y avait point à espérer de le faire prononcer par le Saint-Père. On ne songea même pas à s'adresser à lui. Cambacérès, en bon légiste, prouva d'ailleurs qu'on pouvait se passer de son intervention. En effet, si l'autorité du pape était nécessaire pour annuler un mariage, il n'en était pas de même lorsque les règles prescrites par la loi religieuse n'avaient pas été observées ; dans ce cas, il suffisait d'une décision de l'autorité diocésaine. Or, le mariage religieux de l'empereur avec Joséphine n'avait-il pas été célébré clandestinement, la nuit, sans témoins, sans consentement suffisant des parties contractantes, à la veille du couronnement? Le cas de conscience, si bien imaginé pour la circonstance — Tartufe n'aurait pas mieux trouvé — fut soumis à sept savants prélats, dont les noms valent la peine d'être retenus par l'histoire. C'étaient le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, l'archevêque de Tours et les évêques de Verceil, de Parme, d'Evreux, de Trèves et de Nantes. Ces complaisants prélats déclarèrent, en dépit des résistances du cardinal Fesch, qu'il y avait là une cause de nullité radicale, et, au commencement du mois suivant, sur une requête présentée par l'empereur Napoléon et par Joséphine, le tribunal diocésain de l'officialité de Paris cassa le mariage, quant au spirituel, par une décision confirmée presque immédiatement par l'officialité métropolitaine.

Ainsi finit cette affaire du divorce qui, pendant tout ce mois de décembre 1809, avait été la grande préoccupa-

(1) Voy., dans le *Moniteur* du 17 décembre 1809, toutes les pièces et actes relatifs au divorce civil.

Décembre 1809.

tion du pays. Nombre de gens superstitieux s'étaient plu à regarder l'impératrice Joséphine comme le génie bienfaisant de l'Empire ; ils virent donc avec peine cette brusque séparation ordonnée par une prétendue raison d'Etat, et, dès lors, ils ne crurent plus à l'étoile de Napoléon.

Session législative de 1809.

Au milieu de toutes ces intrigues avait eu lieu l'ouverture de la session du Corps législatif, qu'on avait comme oublié en cette année 1809. Napoléon s'était pourtant souvenu de son existence à son retour de Schœnbrunn, et, par un décret daté de Fontainebleau, le 31 octobre, il l'avait convoqué pour le 1er décembre. Toutefois, cette assemblée n'ouvrit ses séances que le 3. Ce jour-là, l'empereur se rendit au Corps législatif en sortant de Notre-Dame, où il était allé entendre le *Te Deum*. Dans son discours d'ouverture, il se vanta d'avoir soumis l'Aragon et la Castille, et chassé de Madrid le gouvernement fallacieux établi par l'Angleterre. Sur ses démêlés avec la cour de Rome, il ne dit que quelques mots. « Il m'a été démontré que l'influence spirituelle, exercée dans mes Etats par un souverain étranger, était contraire à l'indépendance de la France, à la dignité et à la sûreté de mon trône. » Cela était bien ; mais pourquoi donc avoir imaginé le Concordat ? Après les paroles que nous venons de citer, la logique aurait voulu, ce semble, que Napoléon déclarât nul et de nul effet cet acte si fatal à la France. Mais la logique n'était pas la qualité dominante de ce funeste génie. Il se contenta d'ajouter que c'était pour concilier les intérêts spirituels avec ses intérêts propres qu'il avait réuni les Etats romains à l'Empire. Il en était arrivé à ce degré de folie qu'il regardait comme la chose la plus simple du monde de s'approprier les peuples et les territoires étrangers. Une parole menaçante à l'égard de la Hollande fit prévoir le sort réservé à ce pays.

Le Corps législatif aux Tuileries.

Quelques jours après, une députation du Corps légis-

JANVIER 1810.

latif se rendit aux Tuileries pour déposer au pied du trône la réponse de cette Assemblée. Prononcée par M. de Fontanes, cette réponse fut, comme d'habitude, une paraphrase banale du discours impérial. Pas un mot pour tenter d'arrêter le souverain sur la pente néfaste où il entraînait son Empire. Au contraire, on semblait l'encourager. « Des réunions importantes, dit le président du Corps législatif, vont compléter le système de ce vaste Empire... qui vous a pour chef et pour fondateur ». Et M. de Fontanes, de pousser l'adulation jusqu'à l'hyperbole : « Chaque année est pour vous un siècle de gloire, » s'était-il écrié au début de sa harangue. Ah! l'empereur, dans sa brutalité, avait bien raison de refuser à ces gens-là le titre et la qualité de représentants de la Nation.

Les adulations de M. de Fontanes.

La session de cette année, ouverte à la dernière heure, dura fort peu. En dehors de la loi de finances, il n'y fut guère débattu que des lois d'intérêt local. Le projet de budget pour l'année 1810 fut adopté sans discussion dans la séance du 15 janvier. Malgré les énormes dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne et la campagne d'Autriche, il ne dépassait pas sensiblement celui de l'année précédente; les dépenses pour l'année 1810 furent portées à sept cent quarante millions, soit une augmentation de dix millions. Mais il faut se rappeler ce que nous avons eu déjà l'occasion de dire, à savoir qu'une foule de dépenses, couvertes par les contributions énormes dont l'empereur frappait les peuples vaincus, n'étaient point comprises dans le budget.

La session fut close le 22 janvier, elle avait duré sept semaines. Une sorte de fête militaire signala la clôture de cette session. L'empereur avait chargé l'un de ses officiers, M. de Ségur, fils d'un conseiller d'Etat qui était un des orateurs habituels du gouvernement, d'offrir, de sa part, au Corps législatif, quatre-vingts

JANVIER 1810.

drapeaux pris dans différentes rencontres en Espagne. Au moment où M. de Ségur père venait de lire le décret portant déclaration de la clôture de la session, M. de Ségur fils monta à la tribune, et, dans le langage hyperbolique qui était comme une des plaies de l'époque, il parla de ces signes de ralliement qu'il venait présenter au nom de son maître, en se demandant comment les ennemis de la France « osaient les déployer contre le héros du monde ». On croit rêver aujourd'hui quand on lit de telles choses. Le président Fontanes trouva moyen de renchérir encore sur ce jeune homme, tout en s'écriant : « Périsse à jamais le langage de l'adulation et de la flatterie. » Et jamais peut-être il ne s'était montré plus bassement flagorneur. Ce fut son chant du cygne comme président du Corps législatif. Déjà, plusieurs jours auparavant, il avait pris congé de ses collègues; ses fonctions de grand maître de l'Université, assurait-il, devaient occuper tout son temps et tous ses soins. Cela ne l'empêcha pas d'accepter un siège au Sénat, et de toucher les riches émoluments attachés à la dignité de sénateur.

Le domaine extraordinaire.

Le jour même où le Corps législatif se séparait, un décret impérial le convoquait de nouveau pour la session de 1810, et fixait au 1er février l'ouverture de cette session. Les législateurs de l'Empire avaient à peine huit jours pour se reposer. Leurs séances, il est vrai, n'étaient pas bien fatigantes, et ils avaient eu assez de loisirs pendant près d'une année pour pouvoir être réunis durant plusieurs mois de suite.

Avant d'ouvrir la nouvelle session, Napoléon fit adopter par son Sénat un sénatus-consulte portant création d'un domaine extraordinaire, et établissant un domaine privé en dehors du domaine de la couronne. Ce sénatus-consulte réglait le douaire des impératrices, la constitution des apanages des princes, et assurait le sort des prin-

JANVIER 1810.

cesses de la famille impériale. Pour le douaire de l'impératrice, l'apanage des princes et la dotation des princesses on en revenait, en quelque sorte, à l'antique législation politique de la France, suivant l'expression du comte Regnault (de Saint-Jean d'Angély) chargé de présenter l'exposé des motifs de cet étrange sénatus-consulte. Cet ancien membre de l'Assemblée constituante était certainement l'un des plus funestes conseillers de l'Empire. Hélas! oui, l'on en revenait à l'antique législation politique de la France; il n'y avait donc là rien de bien nouveau, sinon une réaction de plus contre les principes de la Révolution. La partie neuve du décret, c'était la constitution du domaine extraordinaire. Ce domaine, selon les termes mêmes du sénatus-consulte, se composait des domaines et biens mobiliers et immobiliers que l'empereur, exerçant le droit de paix et de guerre, acquérait par des conquêtes et des traités. Les revenus de ce domaine, dont on ne rendait pas un compte public, provenaient des contributions de guerre et des confiscations faites en pays ennemis. C'était à l'aide de ces revenus que, comme nous l'avons dit, se soldaient les suppléments de dépenses. Mais on pouvait prévoir le moment où les sources de ces revenus, dont la moralité était douteuse, finiraient par se tarir. Jusqu'alors l'empereur en avait usé sans autre règle, sans autre frein, que son bon plaisir; le nouveau sénatus-consulte avait surtout pour but de donner une sorte de caractère légal à ce brigandage organisé. Ce sénatus-consulte, qui ramenait la France à plus d'un siècle en arrière, fut adopté sans discussion, dans la séance du 30 janvier 1810, sur le rapport de l'ancien constituant Desmeunier, devenu comte de l'Empire (1). Un ancien girondin, devenu également comte de l'Empire, M. Defermon,

(1) Voy. le texte de ce sénatus-consulte dans le *Moniteur* du 2 février 1810.

FÉVRIER 1810.

fut chargé de la direction du domaine extraordinaire.

Session législative de 1810.

La session législative de 1810 s'ouvrit le 1[er] février sous la présidence de M. Montesquiou, appelé à recueillir la succession de M. de Fontanes. L'empereur n'avait pas jugé à propos d'en faire l'ouverture en personne; il chargea de ce soin le conseiller d'État comte Treilhard, un des anciens *crapauds du marais* de la Convention. Les premières séances de l'Assemblée furent consacrées à l'adoption d'un code pénal dont la rédaction avait occupé le conseil d'État pendant une quarantaine de jours. C'était l'œuvre de criminalistes et de jurisconsultes encore tout imprégnés des préjugés, des erreurs et des abus de notre ancien droit criminel. Aussi ce code ne se ressentait-il guère des doctrines bienfaisantes de la philosophie du XVIII[e] siècle et du souffle puissant de la Révolution. Beccaria, à coup sûr, ne l'eût point signé. Ce n'étaient pas les membres du Corps législatif impérial qui étaient capables de l'améliorer et de le mettre à la hauteur des grands principes de 1789. En était-il un seul qui se souvînt que la Convention nationale avait promis de voter, en se séparant, l'abolition de la peine de mort? Les divers titres, formant l'ensemble du code pénal, furent adoptés en quelques jours, sans discussion pour ainsi dire; le 19 février tout était terminé.

Le code pénal.

L'imprimerie et la librairie sous l'Empire.

En dehors de l'action législative, ce mois de février fut témoin d'un certain nombre d'actes dignes d'attirer l'attention de l'histoire. La Révolution, conformément aux vrais principes de la liberté, avait affranchi le commerce de la librairie et de l'imprimerie. Depuis le crime de Brumaire, cet affranchissement, il est vrai, était devenu complètement illusoire. Malheur à l'imprimeur, au libraire, à l'auteur qui aurait publié quelque chose contre le régime enfanté par Brumaire et contre les institutions impériales! La pensée était esclave

FÉVRIER 1810.

comme le reste, on n'était pas plus libre d'écrire que de parler. On se rappelait, non sans amertume, que la compression était moins grande sous la monarchie absolue, aux approches de 1789, qu'elle ne l'était sous l'Empire de Napoléon. Eh bien! le héros qui régnait sur la France ne trouva pas que les ailes de la liberté fussent suffisamment rognées. Il voulut réaliser dans la loi ce qui existait déjà en fait : l'esclavage universel. Quand nous disons dans la loi, nous nous trompons, car il ne s'adressa même pas à son Corps législatif, même pas à son Sénat pour cela ; non, il rétablit l'ancien régime, en ce qui concernait la presse, l'imprimerie et la librairie, par un simple acte de son bon plaisir.

Un décret du 5 février 1810 institua un directeur général de la librairie. En vertu de ce décret, tout imprimeur ou libraire dut être muni d'un brevet et assermenté. Le nombre des imprimeurs fut fixé dans chaque département; à Paris on le réduisit à soixante. Nul ne put être admis au brevet et au serment d'imprimeur ou de libraire qu'après avoir justifié, entre autres choses, de son attachement à la patrie et au souverain. Imprimeurs et libraires devenaient de véritables serfs de l'administration. Tout imprimeur était tenu d'inscrire, par ordre de date, sur un livre coté et paraphé par l'administration, le titre et le nom de l'auteur de chaque livre qu'il avait l'intention d'imprimer. Le directeur général pouvait ordonner, si bon lui semblait, la communication et l'examen de l'ouvrage. Sur le rapport de censeurs choisis par lui, il indiquait à l'auteur les changements ou suppressions jugés convenables, et sur le refus de l'auteur de consentir à ces changements ou suppressions, il pouvait ordonner la saisie des feuilles déjà imprimées. Tout cela sans préjudice des poursuites et peines judiciaires, dans le cas où, par aventure, un livre mal pensant aurait échappé aux investigations administratives. Jamais code du despotisme n'avait été aussi perfectionné. La moindre infraction à cette législation draconienne pouvait entraîner, pour l'imprimeur ou le libraire, le retrait du brevet, c'est-à-dire la ruine. Tout était prévu dans cet abominable décret. Ainsi, un livre imprimé en langue française à l'étranger ne pouvait entrer en France sans payer, au minimum, un droit de 50 pour 100 de la valeur vénale de l'ouvrage. Et quand on pense qu'il y a encore des écrivains pour admirer le régime impérial, l'esprit demeure véritablement confondu. Ce décret, du reste, ne changeait rien à la situation; aussi passa-t-il à peu près inaperçu. Qu'importait un acte arbitraire de plus ou de moins !

FÉVRIER 1810.

Rétablissement des lettres de cachet et des prisons d'État.

De la liberté de la pensée à la liberté individuelle, il n'y avait qu'un pas. La liberté individuelle, bien que garantie par la Constitution, n'était plus qu'un mot depuis l'Empire. Nous avons vu, notamment à l'occasion de la première conspiration du général Malet, avec quel sans-gêne, quel sans-façon, les citoyens étaient arrêtés par simple mesure administrative, et retenus indéfiniment en prison sans être déférés aux tribunaux. Il y avait là quelque chose qui parut irrégulier au grand empereur et à ses légistes. Un décret du 3 mars 1810, transcrit sur les registres de la secrétairerie d'État, pourvut à cette irrégularité. « Désormais, dit le décret, aucun individu ne pourra être détenu sans une décision rendue en conseil privé, sur le rapport du grand juge ministre de la justice ou du ministre de police. » La détention, fixée d'abord à une année, pouvait être indéfiniment prolongée. Voilà pour la lettre de cachet; quant aux prisons d'État, on en porta le nombre à huit, qui furent : les châteaux de Saumur, d'Ham, d'If, du Landkronn, de Pierre-Châtel, de Fenestrelle, de Campiono et de Vincennes. Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir détruit la Bastille. L'Empire

FÉVRIER 1810.

n'avait plus rien à envier à l'ancien régime. On peut même dire qu'il l'avait dépassé, car, aux termes de cet horrible décret, le conseil privé avait le droit de prononcer la mise en surveillance de tel ou tel citoyen, ce qui aggravait le système en usage avant 1789.

Encore les majorats.

L'ancien régime paraissait être devenu si cher au fils du petit robin d'Ajaccio qu'il l'invoquait à tout propos, et qu'en toutes choses il s'efforçait de l'imiter. Ainsi, il voulut que, à l'instar des anciennes familles de l'aristocratie française, les nouvelles familles nobles, pourvues d'un majorat de cent mille livres de revenu, provenant de sa munificence ou institué par fondation volontaire, eussent à Paris un hôtel héréditaire, et il les autorisa à inscrire leurs noms en lettres d'or au-dessus de la porte de leurs hôtels.

L'édit de 1682 déclaré loi de l'Empire.

Cela n'était que puéril, voici qui avait un caractère beaucoup plus grave au point de vue des intérêts généraux du pays. L'empereur ne pouvait pardonner au pape ses résistances et l'acte d'excommunication dans lequel il se trouvait lui-même enveloppé. Lui qui, par le Concordat, avait, pour ainsi dire, livré au Saint-Siège la France de la Révolution, il imagina tout à coup de se transformer en protecteur des libertés gallicanes. Le 25 février 1810, il rendit un décret par lequel l'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique, donné au mois de mars 1682 et enregistré au parlement le 24 desdits mois et an, fut déclaré loi générale de l'Empire. C'était, comme on sait, l'édit fameux où il était spécifié que saint Pierre et ses successeurs, et toute l'Église, n'avaient reçu de Dieu puissance que sur les choses spirituelles et concernant le salut, mais nullement sur les choses temporelles et civiles.

Toutefois, Napoléon tint à se disculper publiquement

FÉVRIER 1810.

du reproche d'avoir violé le contrat par lequel il avait rattaché la France au Saint-Siège. Les complaisants évêques, qui avaient trouvé un biais pour faire prononcer le divorce religieux sans qu'il fût besoin de recourir à l'autorité du pape, interrogés sur cette question de savoir si l'empereur et ses ministres avaient porté atteinte au Concordat, répondirent, après une longue délibération, que ni l'empereur ni ses ministres n'avaient porté atteinte au Concordat.

En retour de cette nouvelle complaisance, l'empereur rendit, le 28 février 1810, un décret portant modification ou suppression de certains articles dudit Concordat. Ce fut ainsi que, contrairement aux dispositions de cet acte, il fut loisible désormais aux évêques d'ordonner un ecclésiastique avant qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans.

Les États romains et l'Empire.

Ces précautions prises pour ménager le clergé, Napoléon s'empressa de régulariser la réunion des États de Rome à l'Empire, qu'il avait ordonnée, d'un trait de plume, au mois de mai précédent. Un sénatus-consulte, en date du 17 février 1810, divisa les États romains en deux départements, celui de Rome et celui de Trasimène. Une sénatorerie fut établie dans chacun de ces départements, La ville de Rome fut proclamée la seconde ville de l'Empire, et le titre de ROI DE ROME réservé au prince impérial. Il fut enfin convenu que les empereurs seraient désormais couronnés dans l'église de Saint-Pierre de Rome, avant la dixième année de leur règne, après avoir été couronnés dans l'église de Notre-Dame de Paris. Le même sénatus-consulte astreignait les papes à prêter, lors de leur exaltation, serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Église gallicane, arrêtées dans l'assemblée du clergé en 1682.

L'empereur vérifiait ainsi les paroles qu'il avait pro-

FÉVRIER 1810.

noncées quelques jours auparavant, en répondant aux députations d'un certain nombre de collèges électoraux : « En rétablissant en France, par un Concordat, mes relations avec les papes, je n'ai entendu le faire que sous l'égide des quatre propositions de l'Église gallicane, sans quoi j'aurais sacrifié l'honneur et l'indépendance de l'Empire aux plus absurdes prétentions. » Il était seulement fâcheux qu'il n'eût point pris ses précautions lorsque, par une de ces hypocrisies qui lui étaient familières, il avait cru devoir, selon sa propre expression, rétablir l'autel, premier échelon par où il devait arriver à rétablir le trône à son profit.

Vues de l'empereur sur le Pape.

Pour se garantir des incartades du Saint-Siège, il eut même la pensée de transférer à Paris ou aux environs de cette ville le siège du gouvernement spirituel (1). Toutefois, il n'osa point brusquer les choses, et, par le sénatus-consulte du 17 février, il se contenta de décider qu'il y aurait, pour le pape, un palais à Paris et un à Rome, et il affecta deux millions de biens ruraux, francs de toute imposition, à l'usage de Sa Sainteté. En attendant, il n'en continuait pas moins à tenir en charte privée le chef de cette religion catholique et romaine dont il s'était donné comme le restaurateur.

Le second mariage de Napoléon.

Tout en s'efforçant de plier l'Église romaine à ses exigences, et en restaurant les abus les plus odieux de l'ancien régime, Napoléon songeait à remplacer l'impératrice Joséphine dans le lit impérial. Le divorce n'avait été que le premier acte d'un de ces grands spectacles qu'il aimait à donner au monde. Ce fut toute une affaire que le choix d'une princesse destinée à donner un héritier à l'Empire. On était fort divisé, dans l'entourage de l'empereur, sur cette question délicate. Chacun, suivant ses intérêts, avait ses préférences. Un jour,

(1) Lettre au ministre de la police, en date du 15 septembre 1809.

FÉVRIER 1810.

Napoléon réunit aux Tuileries un conseil privé, composé des princes de sa famille et des principaux dignitaires, pour avoir leur avis. Les uns opinèrent pour une alliance matrimoniale avec une grande puissance, telle que la Russie ou l'Autriche, les autres préféraient voir l'empereur demander une épouse à l'une de ces petites cours d'Allemagne, comme la Saxe, qui, n'ayant aucune raison d'être jalouses de l'Empire, pouvaient y demeurer éternellement fidèles. L'architrésorier Lebrun et le sénateur Garnier se déclarèrent pour cette puissance secondaire; Murat et Cambacérès pour la Russie; le prince Eugène, MM. de Talleyrand et Maret pour l'Autriche. Napoléon, après avoir recueilli les différents avis, se tint sur la plus grande réserve; toutefois, il penchait visiblement pour une alliance avec la Russie.

Demande de la main de la grande-duchesse Anne.

On a souvent affirmé que le mariage de l'empereur avec une princesse autrichienne avait été décidé à Schœnbrunn, et que la promesse de la main de Marie-Louise était un des articles secrets du traité de Vienne (1). C'est une erreur évidente. Nous avons dit comment, dans l'entrevue d'Erfurt, l'empereur avait fait part, indirectement, au czar Alexandre de son désir de cimenter son alliance avec lui en épousant une princesse russe. Sans repousser cette proposition, le czar ne l'avait pas accueillie avec un très grand empressement, prévoyant les résistances de l'impératrice douairière à une pareille union; cependant, il n'en avait pas moins promis ses bons offices à son puissant allié. Napoléon imaginait difficilement, d'ailleurs, qu'on pût repousser une union avec un homme tel que lui; aussi quand, après Wagram, il eut pris la résolution de répudier Joséphine, songea-t-il de nouveau à une princesse russe. Son ambassadeur près la cour de Russie, M. de Caulaincourt, fut chargé

(1) C'est l'opinion de M. de Bausset. Voy. *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, t. I, p. 381.

FÉVRIER 1810.

de demander en son nom la main de la grande-duchesse Anne. La lenteur du czar Alexandre à répondre à cette demande semblait accuser de sa part une bonne volonté douteuse, quand l'empereur apprit, par quelques propos de M. de Schwarzenberg, récemment nommé ambassadeur de Vienne à Paris, que la cour d'Autriche serait heureuse de resserrer par un mariage son alliance avec l'Empire.

Mariage arrêté avec une archiduchesse d'Autriche.

Froissé des hésitations de la cour de Russie, qui paraissait vouloir subordonner son consentement à un engagement formel de la part de Napoléon de ne jamais songer à rétablir le royaume de Pologne, l'empereur chargea son ambassadeur de faire savoir au czar Alexandre, avec tous les ménagements possibles, qu'il se décidait pour une alliance avec une archiduchesse d'Autriche, dont la main lui avait été offerte en quelque sorte.

Assurément le vainqueur de Wagram n'aurait pas dû s'attendre à voir une puissance qu'il avait humiliée et amoindrie chercher à s'attacher à lui par une alliance de famille. Entre la cour de Vienne et celle des Tuileries il y avait un abîme de sang. Mais l'intérêt dicta la conduite du cabinet autrichien, dirigé alors par M. de Metternich. Les ministres de l'empereur François espérèrent récupérer, grâce à ce mariage, une partie de ce que l'Autriche avait perdu par la guerre. Quant à Napoléon, l'idée d'une union avec la fille aînée d'une des plus anciennes maisons princières de l'Europe lui causa comme un transport de joie. Cet homme avait toutes les petitesses des vanités vulgaires; personne ne possédait moins que lui peut-être les notions de la véritable grandeur. La perspective d'entrer, par un mariage, dans une maison assise de longue date sur le trône fut une des causes déterminantes de son divorce. Il ne se crut vraiment de la famille des souverains que lorsqu'il se fut uni par les liens du sang à une ancienne maison régnante.

FÉVRIER 1810.

Demande de la main de Marie-Louise.

Aussi brusqua-t-il les choses avec un empressement presque puéril. Dès le 7 février son ministre des relations extérieures, M. de Champigny (duc de Cadore) et M. de Schwarzenberg signèrent aux Tuileries des conventions matrimoniales. Pour être certain de ne pas déroger à l'ancienne étiquette des cours, l'empereur fit rédiger son contrat d'après les articles du contrat de mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Et, de fait, n'allait-il pas devenir, par alliance, le petit-neveu du monarque coupable et infortuné dont la Convention avait jeté la tête en défi aux rois de l'Europe?

Ces formalités remplies, il chargea son fidèle Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, de se rendre à Vienne auprès de l'empereur François, pour lui demander officiellement la main de l'archiduchesse Marie-Louise, sa fille. Cet ambassadeur extraordinaire n'avait pas encore adressé sa demande que déjà, par un décret du 24 février 1810, l'empereur avait composé la maison de sa nouvelle épouse. Il lui donna pour premier aumônier l'archevêque Ferdinand de Rohan, pour dame d'honneur la duchesse de Montebello, et pour chevalier d'honneur le sénateur comte de Beauharnais, beau-frère de l'épouse répudiée. Parmi les dames du palais, figuraient, à côté de femmes de grands seigneurs tout modernes, une foule de femmes appartenant aux plus vieilles familles aristocratiques, Mesdames de Mortemart, de Montmorency, de Talhouët, de Bouillé, de Vintimille et de Canisy, devenues les humbles servantes de l'épouse du maître hautain qu'elles avaient si dédaigneusement d'abord traité de parvenu.

Paix entre la Suède et la France.

Le jour même où fut rendu le décret relatif à la composition de la maison de la nouvelle impératrice, des hérauts d'armes publièrent, dans les principaux quartiers de Paris, les articles de la paix récemment signée entre l'Empire et la Suède, comme si l'on eût voulu ratta-

FÉVRIER 1810. cher au mariage de l'empereur avec la fille des Césars la conclusion de la paix avec une puissance qui avait été longtemps une des plus fidèles alliées de la France.

MARS 1810.

Le Sénat aux Tuileries.

Informé officiellement du prochain mariage de son souverain avec une archiduchesse d'Autriche, le Sénat se rendit en corps aux Tuileries, dans la jounée du 4 mars 1810, pour complimenter l'empereur sur son union avec la jeune princesse « dont les qualités brillantes avaient fixé ses regards ». La présence de la jeune impératrice au milieu de la capitale allait être, au dire du Sénat, le signal heureux de la durée de la paix continentale, et, à l'en croire, l'auguste princesse ne devait parvenir jusqu'aux rives de la Seine qu'entourée des tributs de l'amour reconnaissant du peuple français. Rien n'était moins vrai, comme on le verra.

Le mariage par procuration.

L'ambassadeur extraordinaire de Napoléon fut chaleureusement reçu par la cour de Vienne. Le 6 mars, il y eut, en son honneur, un banquet de famille suivi d'un bal magnifique. Dès le lendemain, il fut admis à faire la demande solennelle de la main de l'archiduchesse Marie-Louise pour son maître. Berthier avait laissé, pour la circonstance, son titre de prince de Wagram, afin de ne pas blesser les susceptibilités de la cour autrichienne, et il s'était contenté de se présenter sous le nom de prince de Neufchâtel, nom sous lequel il était connu depuis quelques années déjà.

L'empereur François fit à cette demande l'accueil le plus favorable. « Je regarde, dit-il, la demande en mariage de ma fille comme un gage des sentiments de l'empereur des Français, que j'apprécie. » L'ambassadeur adressa ensuite une sorte de madrigal à la jeune archiduchesse : « C'est surtout de votre cœur, Madame, que l'empereur, mon maître, veut vous obtenir. Il sera beau de voir, unis, sur un grand trône, au génie de la puissance, les attraits et les grâces qui la font chérir. »

MARS 1810.

Une jeune princesse n'a pas d'ordinaire, comme on sait, la libre disposition de sa personne ; elle est obligée de faire taire les battements de son cœur. Marie-Louise d'Autriche, fille aînée de l'empereur François, arrière-petite-fille de Marie-Thérèse et petite-nièce de Marie-Antoinette, avait dix-huit ans. Sans être jolie, elle possédait une physionomie agréable, beaucoup de fraîcheur ; sa taille était élancée, son geste gracieux ; on la disait, de plus, bonne, douce et affable. C'étaient des qualités largement suffisantes pour une épouse et pour une mère. L'homme extraordinaire qu'on lui présentait pour mari avait alors plus de quarante ans ; cela faisait déjà une disproportion d'âge assez notable. Au physique, Napoléon n'était nullement tel que les peintres, les sculpteurs et de trop complaisants historiens l'ont représenté. Sa physionomie était loin d'avoir ce caractère de mélancolie suave et profonde que lui ont prêté les flatteurs de la plume ou du pinceau. Le galbe avait de l'énergie ; mais nulle douceur dans cette énergie. Les traits, beaucoup trop accentués, étaient durs ; le menton, proéminant à l'excès, avait quelque chose de choquant ; son visage, jaune et bouffi, portait déjà l'indice de la maladie dont il devait mourir quelques années plus tard. De maigre qu'il était autrefois, il était devenu obèse, et son embonpoint, excessif pour sa petite taille, ne contribuait pas à rendre sa personne bien séduisante. Ajoutez à cela qu'il prenait à pleines poches du tabac à priser. Il n'y avait pas là de quoi charmer une jeune princesse élevée avec toute la délicatesse des cours. Quant à sa moralité, le lecteur la connaît de reste. Elle était nulle, absolument nulle. Fourbe, menteur autant que personne, il ne reculait devant aucune astuce pour arriver à ses fins. Sa vanité tenait du délire, il poussait jusqu'au grotesque le fanatisme de l'étiquette, aimant mieux rester debout que de voir quelque haut dignitaire, son frère Louis par exemple, se familiariser au point de

Portrait de Napoléon.

MARS 1810. s'asseoir devant lui. Un tel homme était plutôt fait pour épouvanter que pour séduire, pour inspirer de l'éloignement que de la sympathie.

Mais il était assis sur un trône éblouissant; il était le souverain d'une nation qui brillait encore parmi les autres nations comme une colonne flamboyante ; on l'appelait le maître du monde ; la jeune archiduchesse ne résista pas à ces séductions d'apparat, dont s'accommode si rarement le bonheur domestique. Le spectre sanglant de sa tante Marie-Antoinette ne se dressa pas entre elle et la France, et elle consentit à donner sa main à l'empereur Napoléon. Peut-être dut-elle obéir à un ordre formel. C'est ce qu'on pourrait inférer de sa courte réponse au galant discours de l'ambassadeur extraordinaire : « La volonté de mon père a constamment été la mienne... »

La cérémonie du mariage à Vienne avait été fixée au 11 mars 1810. On procéda comme on avait procédé pour Marie-Antoinette, qui avait été mariée par procuration avant d'entrer dans la couche du dauphin. L'empereur Napoléon avait choisi, pour fondé de pouvoir, l'archiduc Charles, son rival malheureux de la dernière guerre. La cérémonie eut lieu, le 11 mars, avec toute la pompe imaginable; et, dès le surlendemain, la jeune impératrice partit pour la France. On n'avait rien négligé pour la bien recevoir dans sa nouvelle patrie. Elle traversa, comme en triomphe, Strasbourg, Nancy, Vitry, et toutes les localités par où elle devait passer pour se rendre au château de Compiègne, où l'attendait l'empereur. Averti de sa prochaine arrivée dans la matinée du 27 mars, Napoléon monta en calèche avec son beau-frère Murat, afin d'aller à sa rencontre; il revint avec elle le soir même, et rentra au château de Compiègne à la lueur des flambeaux.

AVRIL 1810. Après un repos de trois jours, employé à présenter à

l'impératrice tous les membres de la famille Bonaparte et les principaux dignitaires de l'Empire, Napoléon et Marie-Louise partirent pour Saint-Cloud, où ils arrivèrent dans la soirée du 31 mars. Le lendemain, 1er avril 1810, eut lieu, par le ministère du prince archichancelier Cambacérès, un nouveau mariage civil, consécration de celui qui avait été célébré à Vienne trois semaines auparavant. Le soir, il y eut spectacle et concert; les comédiens ordinaires de l'empereur jouèrent dans la salle de théâtre du château *Iphigénie en Aulide*. N'était-ce pas un sacrifice également que le mariage de cette jeune fille destinée à devenir, elle aussi, dans une certaine mesure, victime des aventures que son impérial époux allait faire courir à notre malheureux pays? — AVRIL 1810. — Mariage civil de Napoléon avec Marie-Louise à Saint-Cloud.

La journée du 2 avril fut consacrée à l'entrée de Leurs Majestés dans Paris, et aux cérémonies du mariage religieux. D'immenses préparatifs avaient été faits, depuis un mois, dans la capitale pour donner à cette solennité un éclat extraordinaire. L'Arc de triomphe de l'Étoile, dont les fondations sortaient à peine de terre, avait été figuré en charpente et en bois, tel que nous le voyons à peu près aujourd'hui, pour l'entrée triomphale de l'empereur et de l'impératrice à Paris. Les pieds-droits de l'Arc étaient décorés de médaillons et d'inscriptions plus adulatrices les unes que les autres. Au reste, ces inscriptions étaient empruntées, pour la plupart, des adresses mêmes du Sénat, c'est tout dire. — Mariage religieux aux Tuileries.

L'empereur et l'impératrice quittèrent Saint-Cloud, escortés par des maréchaux à cheval et par toute la cour. La voiture du couronnement s'arrêta sous l'Arc de Triomphe, où le préfet de la Seine vint recevoir Napoléon et Marie-Louise, à la tête des autorités municipales, au bruit des salves d'artillerie, et au son des cloches. Le cortège traversa la grande avenue des Champs-Élysées au milieu d'une foule prodigieuse, attirée beaucoup plus

AVRIL 1810. par la curiosité que par la sympathie, et il pénétra dans le jardin des Tuileries par un arc de triomphe élevé au pont tournant. C'était dans le château même, non à Notre-Dame, que devait avoir lieu la cérémonie religieuse. Il était trois heures quand s'ouvrirent les portes de la vaste chapelle préparée au bout de la galerie du Musée. La bénédiction nuptiale fut donnée à Leurs Majestés par le cardinal grand aumônier, avec tout le cérémonial usité au mariage des rois.

La cérémonie terminée, Napoléon et Marie-Louise se rendirent dans la salle des maréchaux, du balcon de laquelle ils saluèrent la foule répandue dans le jardin. Les cris de *Vive l'empereur! vive l'impératrice!* accueillirent leur présence; mais ces cris étaient poussés par les corps d'infanterie rangés en bataille sous les fenêtres du château, non par les citoyens. Officiers et soldats criaient en agitant au bout de leurs sabres leurs bonnets et leurs panaches; quant au vrai peuple, il assistait, muet et indifférent, à ce spectacle peu fait pour exciter son enthousiasme.

Que tout le monde officiel, que tous les parasites vivant de l'Empire, que tous les serviteurs plus ou moins galonnés, plus ou moins chamarrés, depuis les maréchaux jusqu'aux simples huissiers, aient été enchantés de ce mariage, cela est dans l'ordre naturel des choses; mais les hommes de la Révolution, ceux qui avaient livré les grands combats de la liberté, et qui avaient vu la République s'imposer au monde par sa puissance morale, par la grandeur de ses principes, par l'éclat de ses légitimes victoires, ceux-là ne virent pas sans défiance l'étrangère qu'un caprice de conquérant mettait sur le trône de France. Ils n'avaient pas oublié Marie-Antoinette, celle que l'on appelait l'*Autrichienne*, et ils pouvaient difficilement s'imaginer que la haine dont elle était animée contre la Révolution ne fût pas entièrement

partagée par une princesse qui sentait couler le même sang dans ses veines. Quant à croire que le mariage de Napoléon avec Marie-Louise pût être un gage de paix entre l'Empire et l'Autriche, c'était une illusion dont se payaient seuls les gens assez simples pour supposer qu'une nation fait aisément litière de son honneur, de son indépendance et de son intégrité. Aussi ce mariage, célébré avec tant de pompe et d'éclat, fut-il également impopulaire en Autriche et en France. La jeune impératrice put s'y tromper peut-être elle-même, parce que, comme le grand faucheur d'hommes dont elle était devenue la femme, elle ne voyait l'opinion publique que dans la bassesse des courtisans et les adulations de l'entourage impérial; mais la vérité est que sa venue en France fut accueillie par les masses avec une sorte de crainte superstitieuse; et, bien que la fortune de Napoléon parût alors à son zénith, plus d'un ne put s'empêcher de voir dans ce mariage comme un présage de sa prochaine décadence. AVRIL 1810

Le lendemain, les nouveaux mariés, assis sur leurs trônes, reçurent les félicitations officielles de tous les grands corps de l'État; et, le 5 avril, ils retournèrent à Compiègne, où ils restèrent jusqu'à la fin du mois, au milieu des plaisirs et des fêtes.

Tandis que l'empereur allait enfouir pour quelques semaines son bonheur domestique dans cette vieille résidence, se consacrant tout entier à sa nouvelle épouse, le Corps législatif achevait paisiblement sa session. Après avoir voté les différentes lois composant le code pénal, il avait successivement adopté : une loi destinée à pourvoir aux frais du culte dans les communes rurales; une loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique et les indemnités préalables à payer dans ce cas, et diverses lois d'intérêt local. L'Assemblée consacra ensuite un certain nombre de séances à une loi nouvelle sur

Avril 1810.

l'administration de la justice, et à une loi sur les mines, minières et carrières, où l'on essaya de cumuler les principes de la propriété avec les garanties nécessaires à l'exploitation des mines. Par la loi sur l'administration de la justice, il fut décidé qu'à l'avenir les cours d'appel prendraient le nom de cours impériales, et que les présidents et membres de ces cours seraient désormais désignés sous le titre de conseillers de Sa Majesté, pour qu'il fût bien établi que toute justice émanait du trône. Comme on n'hésitait jamais à déroger aux principes de 1789, dont les Constitutions de l'Empire avaient la prétention d'être la sauvegarde, on créa des cours spéciales destinées principalement à remplacer la cour d'assises dans les départements où le jury n'était pas encore établi ou se trouvait suspendu. Cette loi, en augmentant bien inutilement le personnel de la magistrature, comme si déjà il n'y avait pas assez de fonctions publiques et de sinécures en France, permit au gouvernement de placer dans les cours impériales tous les survivants des anciens parlements. Chaque jour, de nouvelles portes semblaient se rouvrir devant l'ancien régime.

Les cours impériales.

La loi de finances.

La loi de finances fut votée, sans aucune espèce de discussion, dans la séance du 20 avril. Le total général du budget s'élevait, en dépenses prévues, à la somme de 740 millions, comme l'année précédente. Mais il faut répéter ici ce que nous avons dit plusieurs fois déjà, à savoir que cette somme était loin de représenter les dépenses exorbitantes de l'empire. Il fallait y ajouter près de 200 millions rien que pour la perception de l'impôt, sans compter les prodigalités ruineuses de l'empereur à l'égard de ses principaux dignitaires civils ou militaires et de ses créatures, et les frais occasionnés par l'entretien d'énormes armées, supplément de dépenses auquel il était difficile de subvenir à l'aide de l'impôt

Avril 1810.

régulier. Napoléon, comme on l'a vu, comblait le déficit au moyen des revenus du domaine extraordinaire, lesquels montèrent, en cette année 1810, à la somme de 750 millions, en chiffre rond, provenant tant des contributions de guerre, des indemnités exigées des princes de la confédération germanique en compensation des avantages territoriaux qui leur avaient été concédés, que des biens confisqués sur les familles espagnoles déclarées coupables de haute trahison, et des saisies opérées sur les neutres convaincus d'avoir contrevenu aux exigences du blocus continental. En dépit des apologistes du système financier du premier Empire, c'était là, on peut le dire, du brigandage organisé. Et puis, c'étaient des ressources ayant un caractère tout transitoire. Au train dont marchait l'Empire, l'heure n'était pas éloignée où il faudrait augmenter les impôts et en imaginer de nouveaux pour subvenir à des besoins insatiables. C'était ce dont ne paraissait pas se douter le Corps législatif, pour qui la question financière, en dehors des budgets accoutumés, était une chose tout à fait étrangère. Il se sépara le 21 avril, sans prendre garde à la terrible responsabilité que sa lâcheté, son insouciance et son servilisme lui faisaient encourir devant la postérité.

L'empereur était toujours à Compiègne. Il se disposait alors à quitter cette résidence pour aller visiter, avec la jeune impératrice, la Belgique et les départements du Nord. Mais, avant de quitter Compiègne, il accomplit le premier acte d'une de ces iniquités qui lui étaient familières, et qui semblaient devoir désormais marquer chacun des jours de son règne.

La Hollande et le blocus continental.

Nous avons dit avec quelle peine le roi de Hollande s'était décidé à se rendre à Paris sur l'invitation de son frère. Il avait comme un pressentiment des trames qui s'ourdissaient dans l'esprit de Napoléon contre le royaume qu'il gouvernait, et dont il avait fait sa patrie

Avril 1810. d'adoption. Aussi, prévoyant, de la part de son frère, une prise de possession à main armée, avait-il ordonné, en partant, la mise en état de défense d'Amsterdam et de quelques autres places du pays.

Républicains par tempérament, les Hollandais avaient salué d'un cri d'enthousiasme et de fraternité la Révolution française. La sympathie des patriotes des Pays-Bas pour la France ne s'était complètement refroidie que lorsqu'ils l'avaient vue se plier si docilement au joug d'un despotisme soldatesque. Puis, ils s'étaient pris à nous haïr d'une haine profonde quand l'empereur, par un odieux abus de la force, avait exigé la destruction de la république batave, et imposé un roi de sa famille à la Hollande.

Le roi Louis, il faut lui rendre cette justice, avait fait de son mieux pour que son gouvernement fût supportable à ses sujets, et il n'avait pas craint, pour défendre leurs intérêts, de heurter de front son redoutable frère. En un mot, il avait eu le tort de vouloir régner sérieusement, et se croire réellement roi là où, comme en Espagne, en Westphalie et en Italie, l'empereur n'avait voulu placer qu'un lieutenant obéissant et soumis. Épris, comme son frère, de la sotte manie des distinctions puériles, le roi Louis avait imaginé de créer en Hollande des nobles et des maréchaux de sa façon. Napoléon exigea le retrait de la loi sur la noblesse et l'annulation du titre de maréchal, en disant que c'était de la caricature dans un État secondaire. Son principal grief contre le gouvernement de son frère était fondé sur le peu de rigueur avec lequel son décret sur le blocus continental était exécuté en Hollande.

Le blocus continental! Il n'est sorte de souffrances que ces mots ne rappellent à la mémoire des peuples. Frapper toutes les nations du monde dans leur production et dans leur consommation, répandre partout la ruine

Avril 1810. et la misère, pour atteindre une seule nation, n'était-ce pas la plus infernale des inventions? Jamais décret plus désastreux n'avait été rendu ; il était aussi funeste à la France qu'à l'Angleterre. Un journal de Berlin, le *Télégraphe*, avait, dès l'année 1808, engagé toutes les académies du continent à proposer des prix de dix mille et vingt mille écus à l'auteur du meilleur mémoire sur la manière de suppléer, par des productions indigènes, aux marchandises anglaises et aux productions coloniales. On préconisait en France le sirop de raisin pour remplacer le sucre, dont on était presque entièrement dépourvu, en attendant le sucre de betterave qu'on expérimentait alors.

Malgré les cris de malédiction, soulevés dans tous les coins du globe par le blocus continental, l'empereur y tenait plus que jamais, croyant, dans son obstination puérile, amener par là l'Angleterre à composition. Toutes les nations de l'Europe, la Prusse, le Danemark, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède dans son récent traité, avaient fini par souscrire à cet acte insensé. Mais, au fond, ces diverses puissances n'en étaient pas moins très violemment irritées d'un acte de la rigueur duquel l'empereur crut devoir se départir, à son profit, en autorisant, au moyen de licences, le transport de certaines marchandises de France en Angleterre et d'Angleterre en France. Cette tolérance même, dont il se réservait le bénéfice, ne fit qu'aigrir davantage les nations condamnées au système du blocus.

Ce système était onéreux surtout à la Hollande, nation essentiellement commerçante, pour qui le blocus était une cause de ruine et de mort. Aussi la fraude et la contrebande s'y pratiquaient-elles sur une vaste échelle. Les dames affectaient même de porter à la cour du roi Louis des costumes fabriqués avec des étoffes d'origine anglaise. Les rapports des deux frères à Paris se res-

Avril 1810.

sentirent nécessairement de cet état de choses; ils furent empreints d'une extrême aigreur. « La Hollande, dit un jour Louis à Napoléon, est lasse d'être le jouet de la France. » A quoi l'empereur répondit par la menace de réunir la Hollande à l'Empire. Louis savait son frère parfaitement capable de réaliser cette menace. De Paris, il donna ordre à ses ministres de mettre son armée sur le pied de guerre, et il prit la résolution de retourner dans ses États, décidé à ensevelir la Hollande sous ses eaux, ou à se jeter entre les bras de l'Angleterre, plutôt que d'abandonner son royaume à son frère. Mais, quand il voulut quitter la France, il s'aperçut qu'il était prisonnier : on le faisait garder à vue (1).

Une lettre du roi Louis à son frère.

Louis feignit de ne pas s'apercevoir de la surveillance dont il était l'objet, et il n'en continua pas moins à défendre chaleureusement les intérêts du peuple hollandais. Mais déjà Napoléon avait fait envahir une partie de la Hollande, le Brabant, par les troupes du maréchal Oudinot. Louis se soumit alors à toutes les exigences de son frère pour sauver l'intégrité de la Hollande. « Je fais plier ma politique au désir de vous être agréable, lui écrivit l'empereur. Toutefois, partez bien de l'idée qu'il faut que les principes de votre administration changent, et qu'au premier sujet de plainte que vous me donnerez, je ferai ce que je ne fais pas aujourd'hui. » Dix jours après, Louis répondit, non sans quelque fierté, à son frère : « Si vous voulez consolider l'état actuel de la France et obtenir la paix maritime, ou attaquer heureusement l'Angleterre, ce n'est point par des mesures semblables à celle du blocus que vous y parviendrez ; ce n'est pas en détruisant un royaume érigé par vous ; ce n'est pas en affaiblissant vos alliés et en ne respectant ni leurs droits les plus sacrés, ni les premiers principes

(1) *Mémoires sur la cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande*, p. 64.

Avril 1810.

du droit des gens et de l'équité ; mais, au contraire, en faisant aimer la France, en consolidant et renforçant des alliés aussi sûrs que vos frères. La destruction de la Hollande, loin d'être un moyen d'atteindre l'Angleterre, est un moyen de l'accroître par toute l'industrie et toutes les richesses qui s'y réfugieront. Il n'y a que trois moyens d'atteindre réellement l'Angleterre : ou en détachant d'elle l'Irlande, ou en s'emparant des Indes Orientales, ou par une descente. Ces deux derniers moyens, quoique les plus efficaces, sont inexécutables sans marine ; mais je suis étonné qu'on ait aussi facilement renoncé au premier. C'est là un moyen plus sûr d'obtenir la paix et de bonnes conditions que celui du système de se nuire à soi-même et aux siens, dans l'attente de produire un plus grand mal à l'ennemi (1). »

Mission de M. Labouchère à Londres.

Rien de plus sensé que cette lettre; mais l'empereur n'était pas homme à se payer de raisonnements ; la passion chez lui tenait lieu de raison. L'idée de faire servir à sa politique cette menace de réunir la Hollande à l'Empire, qu'il tenait perpétuellement suspendue sur la tête de son frère, avait déjà été exploitée par lui. La réunion de la Hollande à l'Empire français était certainement une des choses que l'Angleterre pouvait le plus redouter. Napoléon avait donc imaginé d'ouvrir avec le cabinet britannique des négociations où il donna à entendre que cette réunion n'aurait pas lieu si l'Angleterre consentait à traiter avec la France. Seulement, comme il ne voulait pas avoir l'air d'intervenir directement, il avait chargé son frère Louis du rôle de médiateur officieux. Louis n'avait pas hésité à accepter une mission qui assurait peut-être le salut de sa couronne. Il y avait justement à Paris un gros commerçant hollandais du nom de Labouchère, lequel était gendre de M. Barning, membre

(1) Lettre du roi de Hollande à l'empereur, en date du 23 mars 1810.

Avril 1810.

très influent de la compagnie des Indes, et grand ami d'un des principaux membres du cabinet de Londres, le marquis de Wellesley, frère aîné du duc de Wellington. Le roi Louis ne pouvait choisir un meilleur émissaire.

Les Anglais, désespérant de se maintenir à Flessingue par la force des armes, avaient abandonné cette place depuis quelque temps, après avoir inondé la Zélande de leurs marchandises. La certitude que jamais la Hollande ne serait réunie à la France devait être favorablement accueillie par le cabinet britannique. Il n'eût donc pas mieux demandé que de traiter à cette condition avec l'empereur lui-même, car, au fond, l'Angleterre se souciait fort peu des Bourbons et de leur dynastie. Mais il y avait une autre condition, exigée de la façon la plus absolue par le gouvernement anglais, condition sans laquelle il se déclarait dans l'impossibilité de faire la paix, c'était l'abandon de l'Espagne. Or, c'était à quoi l'empereur ne voulait consentir à aucun prix. On ne put s'entendre, et M. Labouchère, après un inutile séjour de quelques semaines à Londres, reprit le chemin de la Hollande, sans avoir rien conclu.

Ces négociations n'avaient pas rétabli la bonne harmonie entre les deux frères ; mais elles les avaient rapprochés, momentanément du moins. Louis avait même paru aux fêtes du mariage de Napoléon, et, au commencement d'avril, il lui fut loisible de retourner dans ses États, après une absence forcée de quatre mois. Il y arriva le cœur ulcéré, car il les trouva occupés par les troupes françaises. Ce n'était là que le prélude d'une première spoliation, à laquelle le malheureux roi avait dû consentir pour n'être pas dépouillé tout à fait.

Spoliation d'une partie de la Hollande.

L'empereur regrettait infiniment que son immense Empire ne fût point fermé au nord par le Rhin. Il aurait voulu pour frontière le Wesel, bras principal de ce fleuve, qui circule, jusqu'à son embouchure, à travers des provinces hollandaises. Il profita de ses dissentiments avec son frère pour rectifier les limites de l'Empire au nord. Dès le 16 mars, il avait imposé à son frère, retenu par force à Paris, l'acceptation d'un traité qui séparait la Zélande et le Brabant de la Hollande, traité en vertu duquel le roi Louis était obligé d'entretenir six mille Français, tant douaniers que fonctionnaires, aux frais du trésor hollandais (1). Le 24 avril 1810, sur un signe du maître, le trop complaisant Sénat vota la réunion à la France de tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites des départements de la Roër et de la Meuse inférieure, en suivant le thalweg du Rhin, jusqu'à la mer. Ces pays, désormais partie intégrante de l'Empire, formèrent le département des Bouches-du-Rhin, avec Bois-le-Duc pour chef-lieu. Un décret, signé le 26 avril à Compiègne, rendit immédiatement exécutoire la délibération du Sénat. Ce décret arrachait à la Hollande le quart de sa population et ses places les plus importantes, Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc, Nimègue, Gorcum et Gertruidenberg ; rarement on avait vu une spoliation plus effrontée ; et ce n'était que le commencement.

Avril 1810.

Voyage de l'empereur et de l'impératrice dans le Nord.

Le lendemain même du jour où fut accompli cet acte d'iniquité, Napoléon quitta le château de Compiègne pour montrer à sa jeune femme ses provinces du Nord. Il la mena tout droit en Belgique, en passant par Saint-Quentin, Cambrai et Valenciennes, et il arriva, le 30 avril, au château de Laeken, où il reçut directement toutes les autorités du département de la Dyle et de la ville de Bruxelles. Un cortège nombreux et brillant accompagnait l'empereur et l'impératrice ; citons le prince Eugène, récemment investi du grand-duché de Franc-

(1) Protestation du roi Louis contre la réunion de la Hollande à la France.

Mai 1810.

fort, le roi et la reine de Westphalie, le grand-duc de Wurtzbourg, oncle de l'impératrice, et M. de Metternich, premier ministre de la cour de Vienne. Leurs Majestés s'embarquèrent à Bruxelles sur une flottille dirigée par le ministre de la marine Decrès et par l'amiral Missiessy, pour se rendre à Anvers où elles demeurèrent plusieurs jours. L'empereur en partit le 6 mai pour parcourir les pays récemment annexés. Il s'arrêta trois heures à Bréda, où il reçut les autorités civiles et militaires. Arrivé à Bois-le-Duc, il adressa une semonce brutale et menaçante au clergé catholique du Brabant qui se refusait, disait-on, à prier pour le Souverain. Ces coups de boutoir étaient dans les habitudes de Napoléon, on le sait ; il croyait montrer par là l'énergie et l'inflexibilité de son caractère. Il visita ensuite Gertruidenberg, Berg-op-Zoom, Goës, et traversa le Sud-Béveland pour se rendre au bord d'un cours d'eau qui sépare cette île de Walcheren. Il prit place avec l'impératrice dans une embarcation, et descendit à l'entrée du canal de Middelbourg, près du fort de Ramskens, où il monta à cheval pour visiter le port et la place de Flessingue. Il ne quitta cette ville que le 13 mai, après y avoir ordonné des travaux considérables. De là l'empereur et l'impératrice allèrent à Bruxelles par Anvers; ils se rendirent ensuite à Gand et à Bruges, recevant partout, sur leur passage, des témoignages de cet enthousiasme officiel qui ne manque à aucun souverain. A Bruges, ils s'embarquèrent sur le canal, dans un très beau yacht qui les transporta à Ostende, où ils arrivèrent le 20 mai à midi.

Rupture définitive e Napoléon avec le roi Louis.

En traversant les pays hollandais annexés à l'Empire, Napoléon avait un instant entrevu son frère Louis. Mais celui-ci était retourné à Amsterdam sans avoir voulu assister à aucune des fêtes données à l'occasion du voyage impérial. L'entrevue n'avait pas dû être fort cordiale, à

Mai 1810.

en juger par une lettre terrible que Napoléon écrivit d'Ostende à son frère le 20 mai 1810. Il lui reprocha de n'avoir rien fait, depuis son retour de Paris, pour rester en bons termes avec lui, et, notamment, de chasser les fonctionnaires français. « En vous mettant sur le trône de Hollande, j'avais cru y placer un citoyen français, vous avez suivi une route diamétralement opposée ; je me suis vu forcé de vous interdire la France et de m'emparer d'une partie de votre pays... Il est prouvé à la Hollande que votre éloignement de la France lui a fait perdre ce qu'elle n'aurait pas perdu sous Schimmelpenninck, ni sous un prince d'Orange. » En ce cas, pourquoi avoir détruit la république batave, et, par les moyens les plus frauduleux, soustrait la Hollande à l'administration du grand pensionnaire? aurait-on été en droit de demander à l'irascible empereur. « Le sort en est jeté, vous êtes incorrigible, poursuivait Napoléon. Vous ne voulez pas régner longtemps... Soyez Français de cœur, ou votre peuple vous chassera, et vous sortirez de la Hollande l'objet de la risée des Hollandais... » Cela n'était pas d'un bon augure ; mais ce n'était pas au peuple hollandais qu'il était réservé de chasser l'infortuné monarque.

Le roi Louis s'efforça vainement de désarmer par de belles protestations la colère de l'empereur, tout prétexte était bon à celui-ci pour incriminer la conduite de son frère. Un jour de ce mois de mai, le cocher de M. de La Rochefoucauld, ambassadeur de France en Hollande, se querella violemment avec un habitant d'Amsterdam. La foule, par sentiment national, prit fait et cause contre le cocher, et le maltraita quelque peu. L'empereur était à Lille quand il apprit cet incident, tout à fait insignifiant en lui-même, et auquel le roi Louis était parfaitement étranger. A cette nouvelle, il entra dans une feinte et vive indignation ; il tenait son prétexte. « Je

MAI 1810.

vous déclare que je ne veux plus d'ambassadeur de Hollande à Paris, » écrivit-il à son frère, le 23 mai 1810. Et, en effet, il envoya de Lille, à l'amiral Verhuel, l'ordre de quitter la capitale dans les vingt-quatre heures. « J'ai rappelé mon ambassadeur, ajoutait-il, je n'aurai plus en Hollande qu'un chargé d'affaires. Le sieur Sérurier, qui y reste en cette qualité, vous communiquera mes intentions. Je ne veux plus exposer un ambassadeur à vos insultes. Ne m'écrivez plus vos phrases ordinaires; voilà trois ans que vous me les répétez, et chaque instant en prouve la fausseté, c'est la dernière lettre de ma vie que je vous écris. »

C'était là ce qu'on peut appeler une querelle d'allemand; cette lettre brutale présageait le sort réservé à la Hollande : c'était comme son arrêt de mort. On pouvait, dès lors, considérer comme complète et définitive la rupture entre les deux frères. Une sombre inquiétude s'empara des esprits en Hollande, car on s'attendait à voir paraître d'un jour à l'autre un décret réunissant à l'Empire ce qui restait des provinces hollandaises. L'attente, comme on le verra, ne devait pas être de longue durée.

Retour de l'empereur et de l'impératrice.

Tel était l'état des choses quand l'empereur et l'impératrice quittèrent Lille pour aller à Calais. Ils y arrivèrent dans la soirée du 24 mai; le lendemain, ils visitèrent le port et les différents travaux de la ville; ils se rendirent ensuite à Boulogne, et de là à Dieppe, d'où ils partirent le 27 pour le Havre. Ils séjournèrent à peu près quarante-huit heures dans cette dernière ville, s'arrêtèrent une journée à Rouen, où une fête splendide avait été préparée en leur honneur, et arrivèrent à Saint-Cloud dans la soirée du 1er juin 1810, après un voyage qui avait duré tout un mois.

JUIN 1810.

Le retour de l'empereur fut marqué par une sorte de petite révolution de palais. Voici à quelle occasion :

JUIN 1810.

Le ministre de la police, le trop fameux duc d'Otrante, Fouché — l'intrigue faite homme, — n'était pas resté étranger aux négociations ouvertes à Londres par l'entremise du Hollandais Labouchère. Il y avait même employé le fameux spéculateur Ouvrard, à qui il avait ouvert les portes de la prison de Vincennes où, par ordre de l'empereur, ce financier avait été jeté pour fait de concussions. En apprenant l'insuccès des premières démarches de M. Labouchère, il avait eu l'idée de continuer les négociations à l'insu de Napoléon. De la part d'un simple particulier c'eût été une souveraine imprudence; de la part d'un ministre c'était une véritable félonie. Il chargea le sieur Ouvrard de se rendre à Amsterdam, et de porter de nouvelles instructions à M. Labouchère. Celui-ci, croyant agir avec l'agrément de l'empereur, fit au cabinet de Londres des ouvertures conformes aux instructions qui lui avaient été envoyées par Fouché. D'après ces instructions, la France, abandonnant une partie de la monarchie espagnole au roi Ferdinand VII, se réservait la suprématie sur le continent, et laissait l'Angleterre complètement maîtresse de l'empire des mers. Fouché ne doutait pas que la paix ne pût s'établir sur ces bases; il croyait très sincèrement que l'empereur lui aurait une grande reconnaissance et le comblerait de nouvelles faveurs en trouvant, à son retour, un traité dans ce sens, qu'il n'aurait plus qu'à signer pour ainsi dire. L'affaire était en bonne voie, assurait Ouvrard; mais ce spéculateur éhonté se jouait du ministre comme celui-ci s'était joué de M. Labouchère; la négociation n'avait pas fait un pas quand l'empereur arriva à Saint-Cloud.

Une démarche du ministre Fouché.

Disgrâce de Fouché.

Jamais homme peut-être n'avait porté aussi loin que Napoléon la jalousie du pouvoir. En apprenant, par des papiers émanés de M. Labouchère, que son ministre de la police s'était permis de reprendre, à son insu, des né-

JUIN 1810.

gociations avec l'Angleterre sur des bases qu'il n'aurait jamais acceptées, il ressentit une profonde irritation. Le lendemain même de son arrivée, il réunit ses ministres à Saint-Cloud, et, en plein conseil, il apostropha durement le duc d'Otrante, et lui demanda compte de sa conduite. Fouché balbutia de plates excuses, et se disculpa lâchement en rejetant sur le sieur Ouvrard la responsabilité de tout ce qui s'était fait. L'empereur n'écouta rien, destitua Fouché, et fit rejeter Ouvrard en prison.

Toutefois, Napoléon mit encore certaines formes dans la destitution du ministre qui avait abusé de sa confiance. Il lui conféra, comme fiche de consolation, le gouvernement de Rome, par une lettre en date du 3 juin, lettre dans laquelle il lui disait : « Nous attendons que vous continuiez, dans ce nouveau poste, à nous donner des preuves de votre zèle pour notre service et de votre attachement pour notre personne. »

Fouché demeura foudroyé en recevant cette lettre ; il se croyait indispensable. Il répondit le même jour à l'empereur qu'il acceptait le gouvernement de Rome. « Je ne dois pas cependant dissimuler, ajoutait-il, que j'éprouve une peine très vive en m'éloignant de Votre Majesté ; je perds à la fois le bonheur et les lumières que je puisais chaque jour dans ses entretiens. » Aucune bassesse ne coûtait à cet homme. Il essaya vainement de faire revenir Napoléon sur sa décision ; l'empereur fut inébranlable. « Il m'est impossible, écrivit-il encore à Fouché, sans me manquer à moi-même, de vous laisser le portefeuille... Je ne puis pas espérer que vous changiez de manière de faire, puisque depuis plusieurs années, des exemples éclatants et des témoignages réitérés de mon mécontentement ne vous ont pas changé, et que, satisfait de la pureté de vos intentions, vous n'avez pas voulu comprendre qu'on

JUIN 1810.

pouvait faire beaucoup de mal en ayant l'intention de faire beaucoup de bien. » Il fallut se résigner. Mais Fouché en garda dans le cœur une de ces rancunes qu'il savait si bien exploiter, et que le hasard des événements lui permettra bientôt de satisfaire.

Le duc de Rovigo est nommé ministre de la police

L'empereur donna pour successeur au duc d'Otrante un autre duc de sa façon, le général Savary, devenu duc de Rovigo, son aide de camp favori. Le général Savary avait été, à diverses reprises, employé avec succès dans des missions de police ; c'était un homme audacieux, ne reculant devant rien ; il était merveilleusement apte à occuper le ministère laissé vacant par la disgrâce de Fouché. On commençait à se fatiguer de ce gouvernement de police, soupçonneux et jaloux, qui comptait pour rien la liberté des citoyens. L'opinion publique ne devait donc pas voir d'un bon œil le choix d'un général connu pour être l'exécuteur impitoyable des ordres de l'empereur. L'archichancelier fit à ce sujet de timides représentations à Napoléon. Mais celui-ci n'était pas homme à s'inquiéter de l'opinion publique. On aurait peur, tant mieux ! n'était-ce pas un de ses principes, qu'il vaut mieux être craint qu'aimé ?

Le département des Bouches de l'Escaut.

Est-ce que jamais il écoutait la voix publique ? Cette grande voix lui aurait dit que c'était non seulement une iniquité, mais une souveraine imprudence de toucher à l'intégrité de la Hollande ; aussi s'était-il bien gardé de la consulter. Les malheureuses provinces hollandaises étaient devenues sa chose. Les îles de Walcheren, Sud-Béveland, Nord-Béveland, Schouven et Tholen avaient d'abord été réunies au département des Deux-Nethes ; un décret du 5 juin 1810 en forma un département particulier sous le nom de département des Bouches-de-l'Escaut. C'était un préfet de plus à placer. Toutefois, l'empereur pouvait encore, à cette époque, croire à une sorte de popularité, tant on lui cachait avec soin les

JUIN 1810.

sentiments des masses à son égard. Les cris des populations décimées n'arrivaient pas jusqu'à lui, et quand des acclamations retentissaient sur son passage, il ne s'apercevait pas qu'elles sortaient seulement de la bouche de ses grenadiers ou de celles de quelques misérables, salariés par la police. N'était-il pas fêté, adulé, encensé constamment par ce monde officiel auquel il avait donné un développement si extraordinaire? Il ne se disait pas que ses fonctionnaires civils ou militaires, ses magistrats, ses députés, ses sénateurs, formaient une sorte de nation à part dans la nation, et n'avaient nul rapport avec le véritable peuple français, dont ils n'étaient ni l'expression ni la représentation. Lorsque, par exemple, la ville de Paris lui donnait quelque fête, il s'imaginait bonnement que les explosions d'enthousiasme, auxquelles se livraient en sa présence des invités triés avec soin, avaient des échos sonores dans les faubourgs de la grande cité. On ne négligeait rien, d'ailleurs, pour le lui faire croire. Une fête magnifique ayant été donnée, le 10 juin 1810, par la municipalité parisienne, à l'empereur et à l'impératrice Marie-Louise, les journaux du temps, qui écrivaient sous la surveillance de la police, ne manquèrent pas de publier que l'expression des sentiments dont étaient animés les habitants de la capitale se renouvelait chaque jour avec la même vivacité partout où ils pouvaient jouir de la présence de leurs augustes souverains (1). Or, rien n'était moins vrai. Il y avait, au contraire, dès cette époque, une lassitude, un sentiment de malaise et de désaffection que les événements qu'il nous reste à raconter ne feront que développer.

Fête donnée par la ville de Paris.

Parmi les fêtes données à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, il en est une qui eut de lugubres et douloureuses conséquences, ce fut celle qui eut lieu, le 1er juillet 1810, chez le prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, dans l'ancien hôtel de Montesson, qu'il occupait rue de la Chaussée-d'Antin. Une grande salle en bois, magnifiquement décorée, avait été construite dans la cour de l'hôtel, pour la circonstance. Tout ce que Paris renfermait de monde officiel dans les sphères élevées était là. On se livrait depuis une heure aux plaisirs de la danse, quand, tout à-coup, un rideau, agité par un courant d'air, s'alluma aux candélabres suspendus au milieu des trumeaux. En un instant, toute la salle fut en feu. Napoléon et l'impératrice purent s'échapper, à la première alerte, par une porte de dégagement ménagée derrière l'estrade; mais beaucoup furent moins heureux. La salle s'écroula avec un fracas épouvantable, et il y eut une foule de victimes, parmi lesquelles la princesse de Schwartzenberg, belle-sœur de l'ambassadeur. Ce fut une horrible scène de désolation; on n'entendait, au milieu des flammes, que des cris déchirants de mères appelant leurs filles, de filles appelant leurs mères. Involontairement on se rappela qu'une épouvantable catastrophe avait également signalé les fêtes du mariage du dauphin, qui fut depuis Louis XVI, avec Marie-Antoinette, et ce rapprochement fit naître dans plus d'une âme crédule de sinistres pressentiments.

(1) Voy. notamment le *Moniteur* du 16 juin 1809.

JUILLET 1810.

Au milieu de toutes ces réjouissances, si tristement terminées, l'empereur ne perdait pas de vue l'affaire de la Hollande. La réunion de quelques-unes des provinces bataves à l'Empire, décrétée le mois précédent, n'avait été, comme nous l'avons dit, que le prélude d'une spoliation générale, conçue et préméditée depuis longtemps. On a vu à quelle inquiétude la nation hollandaise était en proie. Tout semblait présager de nouvelles et prochaines complications.

JUILLET 1810.

La reine Hortense quitte la Hollande.

La reine Hortense, que le roi Louis avait consenti, non sans peine, à ramener avec lui lors de son retour de Paris, venait de quitter Amsterdam et de se retirer à Plombières, en prétextant une grosse toux et de continuels crachements de sang. On ne tarda pas à voir se produire l'effet des sourdes menaces implicitement contenues dans la dernière lettre de Napoléon à son frère. Les troupes françaises reçurent l'ordre d'envahir toute la Hollande et d'occuper Amsterdam. Désespéré à cette nouvelle, le roi Louis eut encore la pensée de défendre ses États; mais ses conseillers, l'amiral Verhuel, entre autres, récemment revenu de Paris, jugèrent toute résistance impossible, et l'engagèrent à se soumettre. Louis aima mieux renoncer au trône et abandonner pour toujours la Hollande que d'être témoin de l'occupation de sa capitale par les troupes impériales. Le 1er juillet 1810, il adressa au Corps législatif un message dans lequel, après avoir expliqué, en termes touchants, les motifs de son abdication, il déclarait renoncer à la couronne en faveur de son fils aîné Napoléon-Louis, et, à son défaut, en faveur de Charles-Louis-Napoléon, frère de ce prince. Il est à remarquer que, dans son acte d'abdication, il semble avoir mis quelque affectation à ne pas désigner, sous le nom de son fils, ce Louis-Napoléon, qui, d'ailleurs, ne lui avait pas encore été présenté.

Abdication du roi Louis

Louis était alors au pavillon royal de Haarlem. Avant de partir, il remit le prince royal entre les mains d'un des grands officiers de la couronne, le général Bruno, dont il prit congé en pleurant. Il était minuit quand, le 3 juillet 1810, il sortit mystérieusement du palais comme un fugitif. Une voiture l'attendait à peu de distance; il y monta, et s'éloigna, pour ne plus la revoir, de cette patrie adoptive à laquelle il avait voué une profonde tendresse.

JUILLET 1810.

Aussitôt après son départ, le Corps législatif se réunit, et, conformément à ses dernières instructions, proclama son fils aîné roi de Hollande sous le nom de Louis II. Aux termes de la constitution, la reine Hortense se trouvait investie de la régence. Le roi Louis s'était imaginé que son frère, dont il connaissait l'amour tout paternel pour ses enfants, ne voudrait pas leur ôter leur héritage; il se trompait; la réunion de la Hollande à l'Empire était un fait dès longtemps résolu.

Réunion de la Hollande à l'Empire.

Le 9 juillet 1810, l'empereur, sans prendre l'avis du Sénat, et se fondant uniquement sur ce que l'incorporation de la Belgique à la France avait détruit l'indépendance de la Hollande et lié nécessairement ses destinées à celles de l'Empire, rendit un décret par lequel la Hollande était déclarée réunie à l'Empire. Le même décret lui assigna six sénateurs, six députés au conseil d'État, vingt-cinq députés au Corps législatif et deux juges à la cour de cassation. La ville d'Amsterdam reçut le titre de troisième ville de l'Empire, elle venait immédiatement après Rome. L'ancien consul Lebrun, devenu duc de Plaisance et architrésorier de l'Empire, fut nommé lieutenant-général de l'empereur en Hollande; il fut chargé de présider le conseil des ministres, et d'expédier les affaires jusqu'au 1er janvier 1811, époque à laquelle l'administration française devait entrer en exercice. Et tout fut dit.

Napoléon ne tint aucun compte de l'abdication de son frère. Il ne s'en attendrit pas moins sur le sort de l'enfant royal à qui, d'un trait de plume, il venait d'ôter une couronne; il crut devoir même rendre public son attendrissement. Le jeune prince, qu'il avait déjà nommé antérieurement, on s'en souvient, grand-duc de Berg, comme pour le consoler d'avance de la perte d'un trône, fut ramené en France par ses ordres; il arriva au palais de Saint-Cloud dans la journée du 20 juillet.

JUILLET 1810. L'empereur le tint longtemps embrassé! — « Venez, mon fils, dit-il à ce marmot de six ans, je serai votre père, vous n'y perdrez rien. La conduite de votre père afflige mon cœur; sa maladie seule peut l'expliquer. Quand vous serez grand, vous payerez sa dette et la vôtre. N'oubliez jamais, dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon Empire, que vos premiers devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France; tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après (1) ».

Le monde savait que l'empereur Napoléon ramenait tout à sa personne; il apprit, par cette petite scène de famille arrangée à dessein, et que le journal officiel eut soin de révéler au public, quelle était toute sa théorie politique. Lui d'abord, et la France après. Quel homme! quelle morale! quel gouvernement!

Protestation du roi Louis.

Le roi Louis s'était retiré à Tœplitz, en Bohême, dans les États de l'empereur d'Autriche. A la nouvelle de l'incroyable décret du 9 juillet, il protesta énergiquement, tant en son nom qu'au nom de la nation hollandaise, contre la réunion de la Hollande à la France, la déclara nulle et de nul effet, illégale, injuste, arbitraire aux yeux de Dieu et des hommes, dont elle blessait tous les droits, réservant à la nation et au roi mineur le soin de faire valoir leurs légitimes revendications quand les circonstances le permettraient.

La protestation du roi Louis était du 1er août 1810. L'empereur ne fit aucune réponse à cette protestation, qui ne laissa pas que de causer une grande sensation; seulement, au mois d'octobre suivant, pensant peut-être que la présence de son frère à l'étranger pouvait être nuisible aux intérêts de l'Empire, il chargea son ambas-

(1) *Moniteur* du 27 juillet 1810.

sadeur près la cour de Vienne, M. Otto, de signifier au prince Louis d'avoir à rentrer en France, et d'y être rendu au plus tard le 1er décembre, sous peine d'être considéré comme désobéissant aux constitutions de l'Empire et au chef de sa famille, et traité comme tel. Louis refusa d'obtempérer à cet ordre. Il repoussa même dédaigneusement, quelque temps après, une dotation que lui avait assignée l'empereur, ne voulant pas des présents d'un frère qui avait agi avec tant de déloyauté envers lui, et qui, à l'égard de la Hollande, s'était conduit comme un forban. AOUT 1810.

L'audacieuse spoliation de la Hollande produisit dans le monde entier un effet prodigieux et acheva de faire perdre à la France le peu de sympathie qui lui restait en Europe. Cet acte d'iniquité était en même temps un acte de démence. Il y eut, dans le cœur de tous les peuples, des révoltes muettes, qui ne devaient être que plus formidables au jour de leur explosion. Quant aux Hollandais, ils n'acceptèrent pas, sans frémir, le joug qui leur était imposé par la violence; car la réunion à la France, c'était pour eux la conscription, les droits-réunis, l'inscription maritime, la perte de toute liberté et la honte de la domination étrangère, toutes choses dont ils se seraient bien passés. Nation flegmatique, la Hollande n'avait ni la fierté de l'Espagne ni son âpre amour de l'indépendance, elle se résigna; mais sa résignation ne valut pas mieux pour l'Empire qu'une hostilité déclarée. Autant elle s'était montrée sympathique à la République française, dont elle avait été l'alliée, autant elle témoigna de mauvais vouloir à l'Empire à partir du jour où elle se vit incorporée à lui, et, dans toutes les circonstances, elle ne cessera, plus ou moins ostensiblement, d'entraver son action.

Affaires d'Espagne.

Nous avons nommé l'Espagne; il faut dire où en étaient les affaires de la péninsule, au moment où l'em-

Aout 1810.

pereur, par un étrange oubli de toutes les notions du juste et de l'injuste, et en marchant sur les droits les plus sacrés, venait d'étendre démesurément ses frontières au nord par la confiscation de l'indépendance et de la liberté d'un peuple. Peu de choses importantes s'étaient passées en Espagne depuis la bataille de Talavera, dont chacun des deux partis s'était attribué la victoire. Les Anglais s'étaient retirés au delà du Tage, dans le voisinage de la frontière du Portugal. Wellington paraissait vouloir éviter désormais de grandes batailles, préférant laisser les Français s'user dans de petites rencontres. Ce fut le conseil qu'il donna à la junte centrale de Séville. Indomptable au milieu des terribles assauts livrés à l'Espagne, la junte ne désespérait pas du salut de la patrie; elle se retrempait dans les revers, et, sous son énergique impulsion, de nouveaux combattants s'armaient chaque jour pour la défense du pays. Elle avait pris le pouvoir dans des circonstances difficiles, sans autre mandat que celui qu'en de pareilles circonstances tout citoyen peut tenir de son patriotisme. Elle avait, d'ailleurs, senti la nécessité de réunir les véritables représentants de la nation, et pris la résolution de convoquer les cortès dans le courant de l'année 1810. En attendant, elle s'occupait de former une grosse armée du centre, dont elle donna le commandement au général Eguia, et qu'elle destina à opérer contre les troupes françaises réunies autour de Madrid.

Siège et prise de Girone.

Pendant que ce gouvernement improvisé donnait aux peuples envahis un salutaire et fortifiant exemple, il se passait en Catalogne des faits d'une certaine gravité. Le général Saint-Cyr, après avoir rejeté dans Tarragone les soldats du général Reding, avait dû, sur un ordre de l'empereur, mettre le siège devant Girone. C'était, croyait-on, une opération facile ; ce fut presque une répétition du siège de Saragosse. Il n'y avait dans cette

Aout 1810.

ville qu'une garnison de sept mille hommes, ayant à leur tête un commandant héroïque, don Alvarez de Castro; mais la population tout entière avait juré de mourir et de s'ensevelir sous les décombres de la place plutôt que de se rendre. On vit, dans deux assauts où nos troupes furent repoussées malgré leur intrépidité, des femmes, des enfants, des prêtres animer de leurs cris les soldats d'Alvarez, et combattre avec fureur au milieu d'eux. Désespérant d'emporter la ville de vive force, le général Saint-Cyr résolut d'en faire le blocus pour la prendre par la famine. Mais ce n'était pas à lui qu'il était réservé de la voir succomber. L'empereur, mécontent des lenteurs du siège, le remplaça par le maréchal Augereau, au moment même où il venait de repousser un corps d'armée que le général Blake avait amené au secours de Girone. Le maréchal Augereau (duc de Castiglione) n'avait pas servi depuis la dernière guerre contre la Russie. Quand il arriva sous les murs de la place, la malheureuse ville était à bout de ressources; il n'eut donc à recueillir que des lauriers faciles. Epuisée, décimée par le feu et la maladie, Girone capitula le 10 décembre 1809, après un siège de six mois, qui laissera dans la mémoire des hommes un souvenir égal à celui de Saragosse.

Le général Saint-Cyr remplacé par Augereau.

Les guérillas en Espagne.

Le général Blake avait tenté vainement de reprendre cette dernière ville. Battu à Maria et à Belchite par les troupes du général Suchet, il s'était vu contraint d'abandonner l'Aragon. Le général Suchet avait eu toutes les peines du monde à remonter le moral de ses soldats, déconcertés par la ténacité des Espagnols. La dispersion de l'armée de Blake n'amena pas la pacification de la province. Il s'était formé en Espagne, librement, volontairement, des troupes irrégulières, qui, ne prenant conseil que de leur patriotisme et agissant isolément, par instinct, en quelque sorte, suivant les lieux et les cir-

AOUT 1810. constances, étaient beaucoup plus difficiles à combattre et à détruire que les troupes régulières; c'étaient les guérillas. Insaisissables, pour ainsi dire, elles sortaient des flancs d'une montagne pour fondre sur quelque détachement, et décimaient nos troupes en détail. Malheur aux traînards, aux blessés, aux malades, aux recrues qui s'attardaient en route! ils étaient égorgés sans pitié. Grâce à la complicité des habitants, ces guérillas échappaient aisément à la poursuite de nos soldats, qu'elles désespéraient. Un quart d'heure après le passage d'un corps de troupes, elles venaient se reformer derrière lui. Suivant une expression très vraie du général Kellermann, elles renaissaient les unes des autres. L'opinion de ce général fort sensé était qu'il faudrait anéantir la moitié de la population pour arriver à soumettre le pays (1). Quelle glorieuse perspective pour le glorieux empereur! Et encore fallait-il « la tête et le bras d'Hercule », au dire du même officier, c'est-à-dire la présence de Napoléon.

L'armée française du centre, sous les ordres du maréchal Soult, devenu major-général de Joseph, à la place du maréchal Jourdan, qui, abreuvé de dégoûts et de contrariétés, avait demandé son rappel, l'armée française, dis-je, était forte d'environ soixante-dix mille hommes, divisés en trois corps d'armée commandés par Mortier (duc de Trévise), Victor (duc de Bellune) et Sébastiani. Elle avait, en novembre de l'année précédente, gagné la bataille d'Ocana, contre le général espagnol Areizaga, que la junte avait donné pour successeur au général Eguia, jugé insuffisant. Notre victoire avait coûté horriblement cher aux Espagnols, et déterminé la junte centrale à convoquer les cortès, à Madrid, pour le 1er mars 1810. Mais les affaires du roi

Bataille d'Ocana.

(1) Lettre du général Kellermann au prince de Neufchâtel. (*Archives de la guerre.*)

AOUT 1810. Joseph n'en étaient pas beaucoup plus avancées pour cela. Ce malheureux roi était en proie à une extrême détresse financière; ce n'était pas le trésor royal qui s'enrichissait du pillage de l'Espagne.

Une expédition heureuse en Andalousie, au commencement de 1810, la prise des défilés de la Sierra-Morena, à laquelle Joseph assista en personne, la reddition de Jaën et de Cordoue, la chute même de Séville, qui s'était rendue le 31 janvier, n'avaient pas sensiblement amélioré la situation. Joseph avait beau, de l'Alcazar de Séville, décréter qu'une troisième colonne serait construite entre les deux colonnes d'Hercule pour porter à la postérité la plus reculée et aux navigateurs des deux mondes la connaissance des chefs et des corps français qui avaient conquis les Espagnes : personne, si ce n'est lui et le troupeau de courtisans dont il était entouré, ne prenait sa royauté au sérieux. Cadix, qui était la position la plus importante, et où la junte centrale s'était réfugiée, ne paraissait nullement disposée à ouvrir ses portes au maréchal Victor. Le général Albuquerque s'y était jeté avec un corps de troupes espagnoles; les Anglais, de leur côté, y avaient envoyé des soldats de Gibraltar; il était évident qu'on ne s'en emparerait pas sans de grands efforts. Aussi, de retour à Madrid, l'infortuné roi ne cessait-il de pousser des cris de désespoir et d'adresser à son frère les récriminations les plus amères.

Situation du roi Joseph.

Comme l'avait écrit le général Kellermann au major-général Berthier, l'empereur seul pouvait peut-être achever la conquête de la péninsule. Après la paix de Vienne, lors de son retour de Schœnbrunn, Napoléon avait sérieusement songé à retourner en Espagne, pour y prendre en personne le commandement de ses armées. « Lorsque je me montrerai au delà des Pyrénées, s'était-il écrié en ouvrant la session législative de 1809, le

Août 1810.

léopard épouvanté cherchera l'Océan pour éviter la honte, la défaite et la mort. » C'était là une de ces rodomontades qui lui étaient familières. Mais son mariage d'abord, puis les affaires de Hollande, et tous les embarras qu'il se mettait chaque jour, comme à plaisir, sur les bras, l'avaient empêché de réaliser son projet.

Division de l'Espagne en grands commandements.

Ennuyé des importunités de son frère, il eut l'idée de diviser l'Espagne en grands commandements militaires : et il décida que les généraux commandants, investis de toute l'autorité civile et militaire, percevraient dans leurs provinces respectives les contributions pour le compte de l'armée. Cette mesure, destructive de toute unité gouvernementale, était principalement applicable aux provinces de l'Ebre, que l'empereur se proposait de réunir à l'Empire. Le roi Joseph se trouvait n'avoir plus d'action que sur la province de Castille et sur l'armée du centre. L'empereur répondit fort évasivement à toutes ses réclamations : il voulait ajourner à la paix la solution politique des affaires d'Espagne ; il promettait seulement de donner satisfaction à Joseph une fois la guerre terminée, et laissait entrevoir que cette année 1810 verrait la fin de la campagne dans la péninsule. Il n'y croyait certainement pas, ou il se faisait d'étranges illusions.

Prise de Lérida.

Les difficultés sans cesse renouvelées, les bandes espagnoles, à peine dispersées, se reformant derrière nous, l'énergique résistance des villes qu'il fallait emporter les unes après les autres au prix de pertes énormes, étaient cependant des avertissements suffisants. Dans les provinces du Nord surtout, les populations des cités rivalisaient d'héroïsme, d'abnégation et d'intrépidité. Après Girone, Lérida. Cette dernière ville avait succombé en mai, sous une pluie d'obus, de bombes et de boulets, après un siège de près de deux mois. Le général Suchet, à qui revenait l'honneur d'avoir pris Lérida, fut chargé de réduire toutes les places de l'Aragon et de la Catalogne,

Août 1810.

dont on n'était pas encore parvenu à se rendre maître.

Masséna général en chef de l'armée de Portugal.

Napoléon, ayant renoncé à se rendre en Espagne, avait choisi, parmi ses officiers, pour le remplacer en quelque sorte, et en faire le commandant en chef de l'armée du Portugal, un militaire d'un immense mérite, mais fort décrié de mœurs, le maréchal Masséna, celui qu'on avait baptisé du nom d'enfant chéri de la victoire. Il mit sous ses ordres le deuxième, le sixième et le huitième corps, à la tête desquels étaient le maréchal Ney, et les généraux Reynier et Junot, et il lui donna, pour commander sa cavalerie, le général Montbrun, qui était réputé le premier officier de cette arme. Comblé d'honneurs, de richesses et de gloire, Masséna n'avait pas accepté, sans quelque hésitation, la mission difficile et périlleuse de mettre fin à la guerre d'Espagne ; mais les instances de l'empereur, la situation magnifique qui lui était faite, triomphèrent de ses irrésolutions. Outre le commandement d'une armée de quatre-vingt mille hommes, il eut sous son autorité directe les quatre gouvernements de Salamanque, de Valladolid, des Asturies et de Saint-Ander. Assurément il y avait là de quoi satisfaire l'ambition d'un militaire, et pourtant Masséna aurait mieux fait de ne pas accepter, car il allait laisser, dans cette nouvelle entreprise contre le Portugal, une partie de sa réputation militaire.

Le maréchal arriva à Salamanque, pour prendre possession de son commandement, dans le courant du mois de juin 1810. Il avait un étrange entourage et s'était fait suivre, notamment, d'une courtisane, ce qui fut un objet de scandale. On le trouva généralement vieilli. Junot, qui avait commandé en chef la première expédition du Portugal, dissimula difficilement son déplaisir d'être réduit à un rôle subalterne. Ney avait déjà servi sous le maréchal Soult, il pouvait donc servir sous Masséna, lequel était infiniment supérieur à Soult ; toute-

AOUT 1810. fois il n'en éprouvait pas moins un certain dépit d'être encore relégué au second rang. Masséna ne put voir, de son côté, sans un vif mécontentement, l'indiscipline profonde et le mauvais état du matériel de l'armée à la tête de laquelle il était appelé. Son premier soin fut donc de remédier à ce déplorable état de choses.

Ses principaux lieutenants, Ney et Junot, lui conseillèrent de ne pas s'attarder au siège des villes que l'Espagne avait autrefois fortifiées sur ses frontières de l'Ouest; ils unirent leurs instances pour l'engager à porter tout de suite la guerre au cœur du Portugal, et à marcher droit sur l'armée de Wellington, occupé alors à se retrancher non loin de Lisbonne dans la formidable position de Torrès-Védras. Masséna avait beaucoup plus le génie des batailles que celui des sièges ; aussi aurait-il volontiers suivi les inspirations de ses lieutenants ; mais il était arrivé avec l'ordre formel de l'empereur de ne pas laisser sur ses derrières la ligne de places fortes qui séparaient l'Espagne du Portugal, et notamment celle de Ciudad-Rodrigo, vieille ville de guerre, flanquée de tours carrées, et protégée par une enceinte bastionnée. Ney et Junot durent s'incliner, bon gré, mal gré, devant une volonté souveraine. Ce fut le corps d'armée du premier qui fut chargé d'investir la place, et ce fut le maréchal duc d'Elchingen qui conduisit en personne toutes les opérations du siège. Il le fit, du reste, avec son entrain et son intrépidité ordinaires. Il suffit d'un mois de tranchée ouverte pour avoir raison de la ville. Elle capitula le 10 juillet 1810. C'était le premier acte de la nouvelle campagne de Portugal.

Prise de Ciudad Rodrigo.

Tel était l'état des choses en Espagne quand Napoléon, par la plus déplorable des inspirations, crut devoir réunir la Hollande à l'Empire. Réunion de la Hollande, expédition d'Espagne, double crime, double faute, qui n'allaient pas peu contribuer à accélérer la ruine

de cet Empire, qu'on croyait alors inébranlable. AOUT 1810
Jamais, en effet, la puissance de l'empereur Napoléon n'avait paru si formidable. Son mariage avec la fille des Césars semblait le consacrer aux yeux du monde. Personne, sur le continent n'osait lui résister, sauf un peuple héroïque de douze millions d'âmes, qui lui avait jeté un hautain défi, et qui, à l'abri de ses montagnes, se riait de ses armées invincibles. Eh bien ! ce colossal Empire s'affaiblissait par l'exagération même de sa puissance. Il y avait, dans l'étendue démesurée de ses frontières, une cause fatale de déperdition de forces, et l'heure n'est pas éloignée où nous allons assister à sa chute méritée, chute qui sera aussi effroyable et aussi prompte que son élévation avait été rapide et prodigieuse.

CHAPITRE DIXIÈME

Bernadotte et le trône de Suède. — Effet produit par la réunion de la Hollande à la France. — Droit de 50 pour 100 sur les denrées coloniales. — Marchandises anglaises saisies et brûlées. — Les chambres de commerce et les chambres consultatives d'agriculture. — La cour à Fontainebleau. — La grossesse de l'impératrice. — La Hollande divisée en départements français. — Spoliation du Valais. — Les avocats sous l'Empire. — La conscription maritime et la conscription de 1811. — Réunion des villes hanséatiques et du duché d'Oldenbourg à l'Empire. — Mécontentement de la Russie. — L'Empire et les Américains. — Attitude du czar Alexandre. — Préparatifs de guerre. — Le colonel Czernitcheff à Paris. — Le cardinal Maury, archevêque de Paris. — Suite des démêlés avec le Saint-Siège. — Annulation d'un bref de Pie VII. — Soumission générale du clergé. — Promenades populaires dans Paris. — Tentative de La Shala. — Résistances apportées à la levée de 1811. — Encore M. Labouchère. — Les réfractaires et les colonnes mobiles. — Crise financière et commerciale. — Naissance du roi de Rome. — Les félicitations. — Le duc de Bassano est nommé ministre des relations extérieures. — Le duc de Vicence est remplacé a Saint-Pétersbourg par M. de Lauriston. — Voyage à Cherbourg. — Le roi Joseph à Paris. — Affaires d'Espagne. — Prise d'Almeida. — Combat de Busaco. — Massacre de nos blessés à Coïmbre. — Les lignes de Torrès-Vedras. — Opérations de Soult en Estramadure. — Le patriotisme espagnol. — Combat de la Gevora et prise de Badajoz. — Réunion des cortès. — Opérations en Aragon et en Catalogne. — Situation de Masséna. — Retraite de l'armée de Portugal. — Combats de Pombal, de Redinha et de Foz-d'Arunce. — Commandement retiré au maréchal Ney. — Bataille de Fuentès-d'Onoro. — Destruction d'Alméida. — Disgrâce de Masséna. — Le maréchal Soult retourne en Estramadure. — Bataille d'Albuera. — Le baptême du roi de Rome. — Le concile. — L'adresse du concile à l'empereur. — Dissolution du concile et arrestation de quelques prélats. — Session législative de 1811. — Le discours de l'empereur. — L'adresse du Corps législatif. — Le budget de 1811. — La régie des tabacs. — Clôture de la session législative. — Tentative de compromis avec le pape. — Napoléon et l'ambassadeur de Russie.

Aout 1810

Cette année 1810, dont nous venons de parcourir la première moitié, peut être regardée comme une des années heureuses de l'Empire, s'il est possible de considérer comme heureuses ces périodes sanglantes où un pays voit disparaître dans d'effroyables mêlées la partie la plus valide de sa population. La paix était faite — paix bien nécessaire — avec les grandes puissances continentales, mais la guerre se poursuivait sans trêve ni merci en Espagne, et, sur ce petit coin de l'Europe, nos soldats continuaient à tomber par milliers, sans gloire et sans profit pour la France. Toutefois, l'Empire brillait encore d'un éclat prodigieux. Aucune puissance du continent ne contestait, ostensiblement du moins, la suprématie de l'empereur; personne ne croyait peut-être à la possibilité de sa chute, si prochaine pourtant, et il était accepté, ou plutôt subi comme le régulateur des destinées du monde.

La Suède ayant, vers ce temps-là, besoin d'un successeur au trône, ce fut à la France qu'elle s'adressa pour en avoir un. Le roi Gustave IV, à qui son peuple reprochait amèrement d'être entré dans une coalition contre nous, coalition dont la conséquence avait été pour la Suède la perte de la Finlande, volée par la Russie avec l'agrément de Napoléon, le roi Gustave IV, disons-nous, avait été chassé du trône à la suite d'une révolution militaire, et remplacé par son oncle, le duc de Sudermanie. Devenu roi sous le nom de Charles XIII, ce dernier s'était empressé de faire la paix avec l'empereur des Français, en s'engageant à fermer ses ports à l'Angleterre. Le duc d'Augustenbourg, beau-frère du roi de Danemark, qu'il avait adopté à défaut d'enfants, étant venu à mourir, il avait convoqué à Oerebro une diète extraordinaire pour choisir un nouveau prince royal. Quelques membres de la diète, appartenant à

Aout 1810

l'aristocratie militaire, et qui avaient connu le maréchal Bernadotte à l'époque où celui-ci commandait en Poméranie, pensèrent à lui; ils l'opposèrent au frère du duc d'Augustenbourg et au roi de Danemark, présentés également comme candidats.

Bernadotte et le trône de Suède

La majorité de la diète crut utile de désigner pour successeur au trône de Charles XII un chef capable de diriger une armée, et dont la situation personnelle assurât à la Suède l'alliance de la France. Cette double considération détermina la nomination de Bernadotte. Dans sa séance du 21 août 1810, la diète d'Oerebro le désigna comme prince royal et héritier de la couronne de Suède.

Le maréchal Bernadotte, devenu prince de Ponte-Corvo, était un de ces parvenus de la Révolution qui n'avaient pas hésité à trahir la République, à laquelle ils devaient leur fortune. Il était de la race des intrigants. Après Brumaire on l'avait vu trancher de l'aristocrate, et exiger qu'on l'appelât Monsieur, quand tous les généraux se faisaient gloire encore d'être traités de citoyens. C'était un caractère à la fois arrogant, souple et bas. Traité injurieusement et chassé pour ainsi dire de l'armée par Napoléon après Wagram, il avait plié l'échine, sans mot dire, se réservant dès lors de se venger lorsqu'il en trouverait l'occasion propice, à la manière des traîtres. Il était quelque peu allié à la famille Bonaparte, comme on l'a vu, ayant épousé une demoiselle Clary, dont la sœur était mariée au roi Joseph. L'empereur n'en vit pas moins son élection avec une sorte de méfiance. Cependant, toujours prodigue des finances du pays, il donna à son ancien lieutenant, devenu prince royal de Suède, une somme considérable, un million, sur les fonds de l'État, pour lui permettre de faire bonne figure à Stockolm. Le maréchal prince de Ponte-Corvo arriva en Suède quelques

Aout 1810.

semaines plus tard, après avoir, au préalable, abjuré le catholicisme, comme il y était obligé par l'acte d'élection, et embrassé la foi luthérienne à Elseneur, ville du Danemark. Nous ne le retrouverons plus maintenant que dans les rangs des ennemis de la France.

Effet produit par la réunion de la Hollande à la France.

Napoléon, dont on a tant vanté la perspicacité, ne semblait pas se douter de l'orage que ses usurpations et ses actes de plus en plus arbitraires amoncelaient contre lui. Parce que de hauts personnages hollandais, comme l'amiral Verhuel, vinrent lâchement, à l'occasion du 15 août, le féliciter d'avoir réuni la Hollande à l'Empire, en se résignant à perdre pour leur pays cette prépondérance que, suivant leurs propres expressions, leurs ancêtres avaient conquise au prix de leurs biens, de leur sang, de tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde (1), il crut que le vrai peuple de la Hollande accepterait docilement le joug, et que les puissances continentales verraient d'un œil indifférent cette nouvelle spoliation; il se trompait. La Russie et l'Autriche, coutumières, elles aussi, de spoliations semblables, ne dirent rien de cette annexion brutale; mais elles en éprouvèrent un violent ressentiment, et elles se préparèrent secrètement à de prochaines hostilités, persuadées que la paix de Tilsitt et celle de Vienne ne pouvaient être que des trêves passagères.

Droit de 50 pour 100 sur les denrées coloniales.

Tout semblait être mis en œuvre, d'ailleurs, pour exciter les colères des peuples. Malgré la surveillance la plus active et la sévérité des lois contre la contrebande, les contrebandiers parvenaient encore, moyennant une prime de 40 ou 50 pour 100, à introduire une grande quantité de marchandises prohibées. Sous prétexte de frapper plus sûrement le commerce anglais,

(1) Discours de l'amiral Verhuel dans le *Moniteur* du 16 août 1810.

Aout 1810.

et de rendre impossible la contrebande, l'empereur imagina d'accaparer à son profit la prime affectée aux contrebandiers par les importateurs. En conséquence, il rendit, le 5 août 1810, un décret qui frappait de 50 pour 100 toutes les denrées coloniales, lesquelles augmentèrent instantanément de moitié. Il pensait trouver là un moyen de maintenir l'avilissement des prix sur les marchés anglais, mais il y vit surtout une mesure fiscale propre à remédier au désarroi de ses finances et à remplir ses coffres de la dépouille de ses sujets. La Hollande versa ainsi entre ses mains une partie de ses richesses, et les caisses impériales regorgèrent bientôt de centaines de millions. Tous les princes de la confédération du Rhin, roi de Saxe, roi de Wurtemberg, grand-duc de Francfort, duc de Nassau et autres, émerveillés de ce moyen rapide de s'enrichir, s'empressèrent d'imiter leur puissant allié et d'appliquer dans leurs États le décret du 5 août. C'était astreindre les populations à une gêne horrible; le sucre, denrée de première nécessité, devint inabordable pour les classes pauvres; mais qu'importaient à ces souverains les souffrances populaires ! Ah ! la France payait cruellement cher le stérile et décevant honneur d'avoir à sa tête le premier capitaine du monde.

Marchandises anglaises saisies et brûlées.

Cette nouvelle mesure fiscale n'empêcha pas l'empereur de tenir plus que jamais la main à la stricte exécution du blocus continental. Il pesa de tout son pouvoir sur la Prusse, sur l'Autriche, sur la Russie et la Suède pour qu'elles imitassent son exemple. Il fit immédiatement procéder, sur une immense échelle, à la saisie de toutes les marchandises anglaises, non seulement en France, mais encore dans tous les pays soumis à soninfluence. A Francfort, en Italie, dans une partie de la Suisse, en Pologne, et partout où nous avions des garnisons, des soldats français furent chargés

Septembre 1810.

de faire main basse sur ces marchandises. On commença par en vendre une partie, au profit du Trésor public. Mais bientôt cette mesure ne parut pas assez radicale, et il fut décidé, par un décret du 18 octobre 1810, portant création de cours prévôtales des douanes, que désormais toutes ces marchandises seraient impitoyablement brûlées. Ce fut à Amsterdam qu'eurent lieu pour la première fois, au commencement du mois de décembre 1810, ces auto-da-fé d'un nouveau genre. La nouveauté du spectacle avait attiré beaucoup de monde. Cet usage ne tarda pas à se généraliser. Partout, à Anvers, à Bordeaux, à La Rochelle, à Amiens, à Lille, à Strasbourg, à Évreux, pendant les années 1810, 1811 et 1812, les marchandises saisies furent livrées aux flammes, des centaines et des centaines de millions disparurent ainsi en pure perte. C'était digne des siècles les plus barbares. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que ces actes de sauvagerie eurent l'approbation de la plupart des chambres de commerce et des chambres consultatives d'agriculture ; le cabinet de l'empereur fut littéralement inondé de leurs adresses de félicitations. Lisez ces lignes honteuses, extraites d'une adresse de la chambre de commerce d'Amiens : « Sire, vos fidèles sujets, les membres de la chambre de commerce d'Amiens, organes des fabriques et du commerce du département de la Somme, viennent vous exprimer leur respectueuse reconnaissance pour votre décret impérial du 18 du mois d'octobre. La chambre de commerce d'Amiens s'enorgueillit aujourd'hui d'avoir demandé dans un mémoire, adressé le 24 janvier 1810 à son excellence le ministre de l'intérieur, le renouvellement de l'arrêt du conseil du 6 janvier 1739. Cet arrêt ordonnait que les marchandises prohibées seraient lacérées et brûlées. Vous avez réalisé nos vœux. Les fabriques françaises n'auront plus à redouter maintenant, non

Les chambres de commerce et les chambres consultatives d'agriculture.

Septembre 1810.

seulement en France, mais même dans les pays étrangers, la concurrence des fabriques anglaises dans la consommation de leurs produits... » Jamais l'âpre appétit du gain, jamais le sordide désir du lucre, n'avaient inspiré de plus détestables sentiments. De grosses fortunes s'élevèrent rapidement parmi un certain nombre de spéculateurs, d'industriels et de commerçants; mais ce fut au détriment de la nation tout entière, et, tandis que quelques privilégiés de la fortune achetaient du domaine ce qui restait de biens nationaux en terres, châteaux et hôtels, les masses, décimées par la guerre, appauvries par le chômage, privées des denrées les plus nécessaires, maudissaient l'Empire et l'empereur.

La cour à Fontainebleau.

La cour était alors à Fontainebleau en villégiature d'automne. D'après un antique usage de la monarchie, quand le roi et la reine venaient dans cette résidence, les autorités de la ville avaient coutume de leur présenter les fruits d'honneur. On ne manqua pas de remettre ce vieil usage en pratique à l'arrivée de l'empereur et de l'impératrice. On ne s'inspirait plus alors que de l'ancien régime. Le pays apprit, non sans étonnement, que le titre d'enfants de France était ressuscité au profit des enfants à naître de la nouvelle impératrice, et la comtesse de Montesquiou fut nommée gouvernante de ces enfants. Cela donna naturellememt à penser que l'impératrice était enceinte. Elle l'était en effet, et la nouvelle de sa grossesse fut bientôt publiée officiellement. Napoléon écrivit une lettre autographe au comte Garnier, alors président du Sénat, pour le charger de faire part au Sénat d'un événement que le souverain se plaisait à considérer comme aussi essentiel à son bonheur qu'à l'intérêt et à la politique de son Empire. En même temps, il enjoignit à tous les archevêques et évêques de l'Empire d'ordonner des prières pour la conservation

La grossesse de l'impératrice.

SEPTEMBRE 1810.

de l'impératrice, « sa très chère épouse et compagne. »

La grossesse de Marie-Louise n'empêcha pas la cour de se livrer à ses plaisirs accoutumés. Chasses, bals, dîners, concerts, spectacles se succédèrent sans interruption. L'empereur courait le cerf avec une sorte de passion, comme pour donner un démenti aux bruits fâcheux répandus sur son état de santé. Chacun s'en donnait à cœur joie dans cette cour impériale, où régnaient les mauvaises mœurs de l'ancien régime. On avait hâte de jouir, comme si l'on eût pressenti qu'on n'en avait pas pour longtemps.

OCTOBRE 1810.

Peu d'événements, dignes d'être rapportés, se passèrent en ce mois d'octobre 1810, à l'intérieur comme à l'extérieur. En France et à l'étranger on se recueillait. Cependant, le 18 octobre, l'empereur rendit, à Fontainebleau, un décret qui fit quelque sensation. L'acte par lequel, au mois de juillet précédent, il avait réuni la Hollande à la France, avait laissé aux provinces bataves leur ancienne organisation. On pouvait donc croire que le pays conserverait son autonomie, tout en devenant partie intégrante du territoire de l'Empire. Le décret du 18 octobre enleva aux patriotes hollandais cette dernière espérance. Le territoire de la Hollande fut divisé en sept départements, savoir : les départements du Zuyderzée, des Bouches de la Meuse, de l'Issel supérieur, des Bouches de l'Issel, de Frise, de l'Ems occidental et de l'Ems oriental. C'était à peu près la division déjà adoptée par le roi Louis ; mais ce dernier y avait laissé les administrations locales, tandis que chacun de ces départements fut pourvu d'une préfecture et de plusieurs sous-préfectures, à l'instar des départements français. Les anciennes autorités judiciaires furent supprimées et remplacées par l'organisation existant en vertu des constitutions de l'Empire. L'horrible centralisation impériale s'empara de ce pays comme

La Hollande divisée en départements français.

OCTOBRE 1810.

elle s'était emparée de la France de la Révolution, et la liberté disparut de cette terre où si longtemps elle avait eu comme un asile sacré. Au-dessus de l'administration particulière de chacun de ces départements, l'empereur maintint, entre les mains de l'architrésorier Lebrun, le gouvernement général institué par l'acte de réunion. Au prince Lebrun, qui, par ses formes douces, son caractère empreint d'une certaine tolérance, avait conquis les sympathies des hautes classes, il avait adjoint, sous le nom d'intendant général, le comte Daru, spécialement chargé d'organiser les revenus de la couronne en Hollande. Serviteur intelligent, le comte Daru s'entendit merveilleusement à dépouiller le pays au profit du trésor impérial. Une nuée de fonctionnaires français s'abattirent, comme autant d'oiseaux de proie, sur les malheureuses provinces hollandaises, qui furent traitées en pays conquis.

Ainsi ce décret du 18 octobre achevait de faire disparaître complètement la Hollande du rang des nations. Un peu plus tard, l'empereur s'efforça d'expliquer dans un message au Sénat, par des raisons captieuses, les mesures prises à l'égard de cette puissance. Si la Hollande avait perdu son indépendance, c'était la faute à l'Angleterre, qui avait refusé de revenir à des sentiments pacifiques et de rapporter les arrêts du conseil de 1806 et de 1807 (1). Ainsi, parce que le cabinet britannique n'avait pas consenti à acquiescer à des propositions qui ne lui paraissaient pas compatibles avec les intérêts de la Grande-Bretagne, la Hollande était sacrifiée, et son peuple enveloppé dans la servitude à laquelle le peuple français était condamné ! Quelle admirable logique de prince !

Les deux mois suivants furent témoins de spoliations

(1) Voy. ce message de l'empereur dans le *Moniteur* du 15 décembre 1810.

NOVEMBRE 1810.

Spoliation du Valais.

non moins odieuses, dont l'Europe s'émut à juste titre. Le 12 novembre, un décret daté de Fontainebleau réunit le Valais à l'Empire, et érigea le pays en département, sous le nom de département du Simplon. Rien de curieux comme les motifs allégués à l'appui de cette spoliation. La route du Simplon, qui traversait le Valais, était utile à plus de soixante millions d'hommes, disait l'empereur; elle avait coûté à la France et à l'Italie, pour leur part, une somme de dix-huit millions; or, ajoutait-il, cette dépense deviendrait inutile, si la route n'offrait au commerce ni commodité, ni parfaite sécurité. Jusque-là nul motif pour s'emparer du pays. L'empereur le sentait bien; aussi prétendit-il que le Valais n'avait tenu aucun des engagements contractés par lui à l'époque du commencement des travaux. Quels engagements? Mais là n'était pas encore la vraie raison. L'anarchie, suivant Napoléon, déchirait ce pays; il voulait y mettre un terme, « et couper court aux prétentions absurdes de souveraineté d'une partie de la population sur l'autre. » La vérité est qu'il ne voulait pas souffrir sur ses frontières un peuple libre, dont l'exemple eût pu devenir contagieux.

Il ordonna à l'un de ses lieutenants de prendre immédiatement possession du Valais en son nom. Le 14 novembre 1810, le général de division César Berthier adressa aux habitants du pays une proclamation où il était dit, en détestable français: « Il est heureux pour la prospérité des vallées que vous habitez, que ce puissant monarque ait daigné penser à un pays dont les faibles ressources ne peuvent de lui-même améliorer son sort sans le secours d'une grande puissance dont l'auguste chef n'a jamais calculé les sacrifices pour le bonheur de ses peuples... Braves habitants du Valais, mettez toute votre confiance dans les intentions de Sa Majesté, et soyez aussi fiers que jaloux du rayon de

NOVEMBRE 1810.

la gloire française qui va briller sur vos têtes. »

Il n'était pas possible de pousser plus loin l'ironie, et l'on ne pouvait se moquer avec plus de désinvolture d'une nation à laquelle on enlevait ses biens les plus précieux: l'indépendance et la liberté. Il ne semblait pas se douter, ce général de division, servile exécuteur d'un ordre inique, qu'il n'y a pas de rayon de gloire qui vaille la liberté. Les principaux magistrats du pays, largement indemnisés par le spoliateur, ne firent entendre aucune protestation; — l'auraient-ils pu d'ailleurs? — mais le petit peuple du Valais ne se résigna pas aussi facilement; d'implacables ressentiments s'amassèrent dans son cœur contre cette France dont il était l'allié fidèle et dévoué.

Les avocats sous l'Empire.

La France et l'Europe étaient au pouvoir d'un monarque qui n'avait d'autre frein que son bon plaisir, d'autre loi que sa volonté! Les franchises les plus élémentaires avaient disparu. Un joug égal pesait sur les peuples, sur les associations et sur les individus. Les avocats, dont la corporation avait été rétablie par la loi du 29 ventôse an XII (20 mars 1804), furent, vers cette époque, soumis à un règlement draconien, l'empereur voulant « séparer par des bornes étroites la profession d'avocat de la licence et de l'insubordination. » C'était une précaution bien inutile, car les membres du barreau impérial ne se montraient guère insubordonnés. Les avocats n'avaient même pas la liberté de nommer eux-mêmes les membres de leur conseil de discipline. Ces membres étaient choisis par le procureur général sur une liste de candidats présentés par l'assemblée générale du barreau. C'était d'ailleurs chose assez logique sous un régime où les députés au Corps législatif, à qui l'on refusait justement le titre de représentants de la nation, étaient nommés par le Sénat.

Ce fut par un acte de ce bon plaisir, dont nous parlions

DÉCEMBRE 1810.

La conscription maritime et la conscription de 1811.

tout à l'heure, que l'empereur imagina, au mois de décembre de cette année 1810, la conscription maritime. En vertu de cet acte, que le Sénat impérial s'empressa de légaliser sous forme de sénatus-consulte, les jeunes gens des cantons littoraux de trente départements se trouvèrent désormais réservés pour le service de mer. Dix mille conscrits de chacune des classes de 1813, 1814, 1815 et 1816 furent immédiatement mis à la disposition du ministre de la marine. Ainsi, c'étaient, en partie, des enfants de treize à seize ans qui allaient être enlevés à leurs familles pour être transportés sur les vaisseaux de l'État. Et pourtant, dans l'exposé des motifs de ce sénatus-consulte, le conseiller d'État comte Caffarelli avait dit: « L'Empire jouit d'une paix profonde; les peuples qui l'entourent, convaincus que la garantie la plus sûre de leur repos se trouvera constamment dans leur alliance avec le peuple français, resserrent tous les jours les liens qui les unissent à lui, et semblent ne faire qu'une même et grande famille par leurs sentiments envers l'auguste chef de la France. »

Mais, comme pour donner un démenti immédiat à ces paroles, d'ailleurs absolument mensongères, le comte Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) vint ensuite proposer un autre sénatus-consulte tendant à mettre à la disposition du ministre de la guerre, pour le recrutement de l'armée de terre, cent vingt mille hommes de la conscription de 1811. Toutes les années précédentes, le lecteur s'en souvient sans doute, les conscriptions avaient été levées par anticipation; en 1810, on s'était contenté d'un supplément d'une trentaine de mille hommes; en 1811, c'était une levée de cent trente mille hommes, pour les armées de terre et de mer, que l'on réclamait du pays. Que venait-on parler de paix profonde?

Les conseillers impériaux, il est vrai, gens madrés

DÉCEMBRE 1810.

et retors s'il en fut jamais, s'efforçaient, par de pareils artifices de langage, de donner le change à l'opinion en présentant la situation sous le jour le plus favorable. Il y avait bien, avouaient-ils, aux extrémités de l'Europe, un coin de terre livré encore à toutes les fureurs de la guerre; mais la faute en était aux machinations d'un gouvernement ennemi de l'Europe, qui, repoussé de toutes parts, n'avait plus que ce coin où il lui fût permis de souffler la discorde et les dissensions civiles. Ce coin de terre dont il était si dédaigneusement parlé, c'était l'Espagne, l'héroïque Espagne, qui aimait mieux s'abîmer dans toutes les horreurs de la guerre que de subir le joug étranger. « L'empereur, disait le sieur Regnault, comte de l'Empire, a tenu sa promesse; il a vaincu et pacifié. » S'il réclamait aujourd'hui une levée égale aux levées des temps de guerre continentale, c'était « pour se maintenir dans une position honorable. » Vaines précautions oratoires! l'opinion ne s'y trompa point; on pressentait dès lors la guerre suprême par où devait périr l'Empire, et nous aurons à raconter tout à l'heure les résistances désespérées apportées par les populations à la levée de 1811.

Réunion des villes hanséatiques et du duché d'Oldenbourg à l'Empire.

Et comment le pays n'aurait-il pas été en proie aux plus légitimes appréhensions en voyant chaque jour Napoléon jeter de nouveaux défis aux puissances étrangères et disposer des peuples comme de sa propre chose? Le 13 décembre 1810, un décret, confirmé par un sénatus-consulte, réunit à l'Empire les villes anséatiques, Brême, Hambourg et Lubeck, une portion du Hanovre, toutes les côtes depuis l'Elbe jusqu'à l'Ems et le duché d'Oldenbourg. Ces divers territoires formèrent trois nouveaux départements, savoir les départements de l'Ems supérieur, des Bouches du Weser et des Bouches de l'Elbe, dont le maréchal Davoût, duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmuhl, fut nommé gouverneur général.

Décembre 1810.

L'unique raison que l'empereur voulut bien donner de la réunion de ces territoires à l'Empire fut qu'elle était commandée par les circonstances (1).

Mécontentement de la Russie.

Parmi les souverains dépossédés se trouvaient les princes de Salm et d'Arenberg et le duc d'Oldenbourg. Les deux premiers reçurent simplement communication du décret spoliateur; quant au duc d'Oldenbourg, comme il était l'oncle de l'empereur de Russie, on usa d'un peu plus de ménagements à son égard, on lui offrit la principauté d'Erfurt, en échange de son duché. Les États allemands, réduits à l'impuissance, souffrirent cette nouvelle spoliation sans protester; mais la Russie montra moins de patience : le czar Alexandre réclama avec insistance en faveur de son oncle. Le dédommagement d'Erfurt ne lui semblait pas suffisant; il aurait voulu Dantzig. Or, Napoléon n'était pas d'humeur à céder cette dernière ville, où déjà se faisaient de formidables préparatifs, généralement regardés comme une menace à l'égard de la Russie. Il répondit, avec sa morgue de parvenu, aux réclamations du czar Alexandre, et se plaignit fort aigrement, à son tour, que ce dernier n'exécutât pas assez strictement les stipulations du traité de Tilsit relatives au blocus continental. Il lui reprocha surtout d'ouvrir ses ports aux bâtiments américains, qui, selon lui, étaient de faux neutres, servant principalement aux transports des marchandises anglaises.

L'Empire et les Américains.

Cependant, l'empereur, à l'heure même où il adressait ce singulier reproche à son allié d'Erfurt, affectait de se montrer plein de condescendance envers le gouvernement des États-Unis. Les Américains, mécontents des restrictions et de la gêne apportées au commerce du monde entier par la France et par l'Angleterre, avaient interdit l'entrée de l'Amérique aux navires de ces deux

(1) Voy. le *Moniteur* du 15 décembre 1810.

Décembre 1810.

puissances, mesures auxquelles Napoléon avait répondu en ordonnant la saisie de tous les bâtiments américains. Mais, à la fin de 1810, voulant brouiller l'Amérique avec l'Angleterre et amener la guerre entre ces deux puissances, il se départit tout à coup de sa rigueur à l'égard de la première, et fit savoir au gouvernement de l'Union que les décrets de Berlin et de Milan, concernant le blocus continental, cesseraient d'être appliqués aux bâtiments américains, si les États-Unis obtenaient de l'Angleterre la révocation des arrêts du conseil sur le droit de visite, ou si, en cas de refus de sa part, ils prenaient les mesures nécessaires pour se soustraire à ces arrêts (1).

Attitude du czar Alexandre.

La prétention de l'empereur d'interdire l'accès des ports de la Russie aux navires américains était donc tout à fait mal fondée. Le czar Alexandre ne pouvait pas anéantir le commerce russe pour le bon plaisir de l'empereur des Français. Sur la réclamation d'une foule de négociants, il avait dû rendre un ukase qui proscrivait à la fois, en même temps que les produits anglais, certains produits manufacturés allemands et français, comme faisant concurrence à l'industrie du pays. Quant aux bâtiments américains, il revendiqua énergiquement pour eux la qualité de neutres, et déclara nettement qu'en les admettant il ne manquait en aucune façon à ses engagements. Il ne voulait pas la guerre ; — c'est ce qui ressort de tous les documents parus jusqu'à ce jour — mais il ne voulait pas non plus ruiner son peuple et l'exposer à mourir de faim. Sachant d'ailleurs que toutes ses explications seraient impuissantes à satisfaire Napoléon, parce que celui-ci n'admettait pas la moindre résistance à ses volontés, il prit dès lors la résolution de se préparer, non pas à une guerre offensive contre

(1) Voy. à ce sujet une lettre du duc de Gaëte, ministre des finances, en date du 25 décembre 1810

JANVIER 1811.

l'Empire, cela n'entra jamais dans sa pensée, mais à mettre ses frontières en état de défense.

Telle était, en dehors de l'Espagne et de l'Angleterre, la situation de l'Europe quand s'ouvrit l'année 1811.

Préparatifs de guerre.

Comme l'avait prévu le czar Alexandre, l'empereur se montra médiocrement satisfait des explications fournies par la cour de Russie, et, de son côté, il commença d'immenses préparatifs en vue d'une guerre prochaine avec cette puissance. De grands travaux furent entrepris dans toutes les places demeurées en notre possession sur la Vistule, sur l'Oder et sur l'Elbe. La garnison de Dantzig fut renforcée et portée à quinze mille hommes. Hambourg devint le centre d'approvisionnements considérables, et de puissants moyens de transport furent tenus prêts à toute éventualité. L'empereur fit plus. Après avoir si indignement sacrifié la Turquie dans les conférences d'Erfurt, et livré, en quelque sorte, ses dépouilles au czar Alexandre, il se retourna vers elle. Cette puissance était alors en guerre avec la Russie, qui voulait lui enlever les provinces danubiennes, comme elle avait pris la Finlande à la Suède. Des ordres furent donnés à notre ambassadeur à Constantinople, M. de Latour-Maubourg, pour qu'il tâchât d'amener la Porte à conclure une alliance offensive et défensive avec nous. Mais la Turquie se méfiait, à juste titre, de la bonne foi du gouvernement français; elle allait bientôt déjouer toutes les finesses de l'empereur Napoléon, conclure une paix honorable avec la Russie, et permettre à cette dernière puissance d'utiliser toutes ses forces contre son envahisseur.

Le colonel Czernitcheff à Paris.

Ce refroidissement sensible avec le czar Alexandre se trouva tout d'abord masqué sous les apparences les plus cordiales. On vit, en effet, dans le courant de janvier 1811, arriver à Paris le colonel Czernitcheff, aide de camp de l'empereur de Russie. Cet envoyé extraordinaire

JANVIER 1811.

était chargé d'une mission tout intime. S'il faut en croire certains bruits qui coururent depuis, il avait, en outre, reçu l'ordre formel d'examiner attentivement ce qui se passait en France sous le rapport des préparatifs militaires, et d'en rendre compte à son maître. Quoi qu'il en soit, il fut fort bien accueilli aux Tuileries. C'était un homme aimable et enjoué; sous son apparence frivole, personne ne soupçonnait sans doute la grave et secrète mission qu'il avait à remplir.

Le cardinal Maury archevêque de Paris.

Sur ces entrefaites, eut lieu, dans tout l'Empire, l'installation des cours impériales. Il y eut, à cette occasion, une messe du Saint-Esprit célébrée par le cardinal Maury. Cet ancien et fougueux champion du trône et de l'autel à l'Assemblée constituante venait d'être nommé archevêque de Paris sur le refus du cardinal Fesch, lequel, à la suite de ses petits démêlés avec l'empereur son neveu, au sujet du divorce, avait préféré rester dans son diocèse de Lyon. Le cardinal Maury recueillait ainsi le prix des services qu'il avait rendus dans cette même affaire du divorce. Profond fut l'étonnement, parmi les rares fidèles de la légitimité et de la papauté, de voir cet orateur passionné de la monarchie légitime aux États-Généraux faire ainsi litière de son passé royaliste, et renier, en quelque sorte, sa foi dans l'Église catholique, apostolique et romaine. Ce fut un véritable scandale. Rien ne prouve mieux combien, trop souvent, il y a d'ambition cachée sous ces fidélités apparentes et tumultueuses. La cour de Napoléon était peuplée des épaves de l'ancien régime.

Suite des démêlés avec le Saint-Siége.

Du fond de sa solitude de Savone, le pape refusait de donner l'investiture canonique aux prélats nommés dans l'empire français depuis qu'il avait été dépossédé de son pouvoir temporel. Au commencement de l'année 1811, on comptait vingt-sept diocèses, dont les archevêques ou évêques n'avaient pas été institués, et le car-

JANVIER 1811.

dinal Maury était au nombre de ces derniers. L'empereur s'était efforcé d'amener Pie VII à composition; il avait envoyé auprès de lui les cardinaux Spina et Caselli pour l'apaiser et entrer en arrangement. Il lui avait fait offrir une dotation magnifique, et, tout récemment, il avait affecté à sa résidence à Paris le palais de l'archevêché avec ses jardins et dépendances. Mais le Saint-Père ne tenait nullement à venir se constituer prisonnier pour ainsi dire, et il y avait une chose sur laquelle il ne paraissait guère disposé à passer condamnation, c'était la suppression de son pouvoir temporel. Que de cris de fureurs eût poussés l'abbé Maury, au temps de la Constituante, si la suppression de ce pouvoir avait été proposée dans cette assemblée de sages. Mais la Révolution n'avait pas fait de lui un archevêque de Paris.

Quelques membres du clergé français, obéissant aux injonctions du pape, refusaient de reconnaître les prélats non institués. On vit même l'abbé d'Astros, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Paris, quitter avec affectation une cérémonie où le cardinal Maury officiait comme archevêque. L'empereur n'était pas homme à supporter une opposition religieuse dans ses États. Il avait fait un jour arrêter treize cardinaux coupables de désobéissance; il profita des réceptions du jour de l'an pour malmener rudement l'abbé d'Astros, puis il donna ordre à son ministre de la police Rovigo de l'arrêter et de se saisir de ses papiers. L'abbé d'Astros servait d'intermédiaire au pape; il en avait reçu deux brefs, dont l'un faisait défense au chapitre métropolitain de reconnaître le cardinal Maury comme vicaire capitulaire, dont l'autre reprochait amèrement au cardinal sa noire ingratitude envers le Saint-Siège, qui, jadis, lui avait offert un asile et l'avait nommé évêque de Montefiascone. Un membre distingué du conseil d'Etat, M. Portalis,

JANVIER 1811.

fils de l'ancien ministre des cultes, fut brutalement chassé du conseil d'État par Napoléon pour avoir reçu les confidences de cet abbé d'Astros, dont il était parent. Cette scène affligeante s'était passée le 4 janvier. Le surlendemain, le chapitre métropolitain, tout tremblant, ayant à sa tête le cardinal archevêque Maury, vint aux Tuileries protester humblement de sa soumission et renier le pauvre abbé d'Astros. « Nous avons été pénétrés de l'affliction la plus profonde, dit à l'empereur le vicaire-général Jalabert, en entendant les reproches adressés par votre bouche auguste à l'un des membres de notre compagnie, qui nous avait inspiré beaucoup d'intérêt. Mais, en le plaignant du malheur qu'il a eu de perdre la confiance de son souverain, nous ne nous en sommes pas moins fait un devoir de révoquer aussitôt les pouvoirs spirituels dont nous l'avions investi. » Il était impossible de se montrer plus humble et plus obéissant. Le vicaire-général termina fièrement sa harangue en protestant de l'attachement du chapitre métropolitain aux libertés de l'Église gallicane. L'empereur dut être content.

Annulation d'un bref de Pie VII.

Après avoir obtenu cette première satisfaction, Napoléon rendit, le 23 janvier 1811, un décret par lequel il annula, de sa propre autorité, le bref que le pape avait adressé aux divers chapitres métropolitains, et particulièrement à celui de Florence, pour les engager à ne pas reconnaître les archevêques ou évêques non institués. De plus, il menaça de poursuivre devant les tribunaux et de punir, comme coupable d'un crime tendant à troubler l'État par la guerre civile, quiconque serait prévenu d'avoir transmis ou communiqué le dit bref. Jamais l'Église n'avait été traitée plus cavalièrement. Pas une voix de protestation ne se fit entendre. Tous ces prélats, tous ces prêtres qui s'étaient insurgés contre les principes de justice et d'équité proclamés

FÉVRIER 1811.

Soumission générale du clergé.

par la Révolution française, courbèrent docilement la tête. Le temps des martyres volontaires était passé.

Tous les chapitres se soumirent avec un empressement servile; les Tuileries furent bientôt inondées d'adresses d'évêques, protestant de leur obéissance et de leur fidélité envers l'empereur et roi, « leur maître. » Les évêques de Ravennes, de Forli, de Faenza, de Vicence, de Padoue, de Vigegano, de Trevise, de Rimini, de Cremone, d'Urbin, de Ferrare, de Modène, de Trente, de Cervia et de Ceneda, pour ne citer que les prélats italiens, se déclarèrent les champions inébranlables des libertés gallicanes. Durant tout le mois de février, les colonnes du journal officiel de l'Empire furent remplies de ces adresses où l'édit de 1682, récemment érigé en loi de l'État, était accepté comme un monument de sagesse, qui garantissait la foi et préservait le clergé français des attentats et des calomnies de ses rivaux.

Le pape seul, pour ainsi dire, il faut le reconnaître, donna, en ces circonstances critiques pour l'Église romaine, un grand exemple de fierté et de dignité. L'empereur, pour en finir avec ces dissentiments religieux qui entravaient sa politique, eut l'idée de réunir un concile à Paris, se flattant ou de vaincre l'obstination du Saint-Père à l'aide de cette Assemblée, ou d'obtenir d'elle des décisions dictées par lui, et qui lui permettraient de se passer entièrement de la papauté. Nous aurons bientôt à dire un mot de ce concile dont l'ouverture fut fixée au mois de juin, et dont les décisions ne répondirent pas entièrement, comme on le verra, aux désirs de Napoléon.

Promenades populaires dans Paris.

L'empereur n'était pas sans savoir combien ces querelles avec le chef de la chrétienté effrayaient les âmes pusillanimes, et pouvaient lui aliéner de cœurs. Aussi le vit-on, vers cette époque, faire dans Paris des promenades destinées à lui conquérir la sympathie des

FÉVRIER 1811.

habitants « de sa bonne ville de Paris, » comme il disait dans son langage officiel. Suivi de son fidèle Duroc, il s'en allait visiter les quartiers populeux, entrait chez les petits marchands, s'entretenait avec eux de leurs intérêts, écoutait leurs réclamations. Un jour, en ce mois de février, il se rendit au Grand et au Petit-Bercy, en compagnie d'un de ses chambellans, le comte Nicolaï, propriétaire d'une belle terre située à Bercy sur les bords de la Seine. Là, il promit aux gros négociants en vin, dont il visita les magasins, la prochaine réalisation d'un décret rendu quelques années auparavant pour la construction d'une halle aux vins. Mais ces courtes démonstrations de bienveillance à l'égard de ses sujets ne suffisaient pas pour lui conquérir une affection que tant de choses graves contribuaient à éloigner. En France, comme en Allemagne et dans le reste de l'Europe, il y avait entre les peuples et lui un abîme de sang.

Tentative de la Shala.

Des sociétés secrètes avaient été formées, dans le nord de l'Allemagne principalement, dont les membres s'étaient liés par des serments solennels pour arriver à la destruction de l'empereur, regardé comme le fléau du genre humain. On n'y parlait que de la régénération de l'Allemagne, on y agitait déjà la question de l'unité allemande; le patriotisme germanique s'y donnait largement carrière; on y invoquait la liberté, et l'on maudissait le peuple français, qui après en avoir allumé le flambeau, s'était si docilement résigné au despostisme militaire.

Un jeune homme, un émule de Staaps, ému des prédications ardentes dont les réunions de ces sociétés ne cessaient de retentir, vint à Paris, en février 1811, avec le projet d'assassiner Napoléon. Il se nommait Dominique Ernest de la Shala, et appartenait à l'une des principales familles de la Saxe. Il avait à peine 18 ans. S'il faut en croire certains rapports de police, il avait été encouragé

Février 1811.

dans son dessein de tuer l'empereur par le jésuite Stabœrlé, connu à Dresde sous le nom du père Ignace (1). A son arrivée à Paris, il acheta des pistolets, et durant quelques jours, il se rendit aux Tuileries, épiant le moment propice pour tirer sur Napoléon. Ses démarches réitérées attirèrent l'attention des agents chargés de veiller à la sûreté du souverain. Il fut arrêté le 8 février 1811. Comme Staaps, il avoua hautement son projet, en parla avec une sorte de forfanterie; mais, plus heureux que son compatriote, il échappa à la mort; on le jeta dans un cachot du château de Vincennes, d'où le tirèrent les événements de 1814.

Résistance apportée à la levée de 1811.

Si le bras d'un assassin ne s'arma pas en France pour débarrasser le pays d'un joug qui devenait de plus en plus dur et insupportable, le mécontentement général se manifesta largement sous d'autres formes, et notamment par la résistance que rencontra l'exécution du décret relatif à la conscription de 1811. Un décret du 2 février avait appelé à l'activité quatre-vingt mille hommes sur la conscription de 1811. Jusque-là les contingents avaient assez bien répondu aux appels. Cependant, depuis le commencement de l'Empire, on avait eu à constater l'absence de nombreux réfractaires, malgré les pénalités sévères auxquelles ils s'exposaient, eux et ceux qui leur donnaient asile. En février 1811, le nombre des réfractaires prit des proportions effrayantes. La population commençait à se fatiguer d'être mise en coupe réglée; on pressentait la terrible guerre prochaine, et l'on ne se souciait pas, dans tous les cas, d'aller tomber, dans quelque coin de l'Espagne, sous le couteau ou sous la balle d'un guérillas.

Comme pour enlever au pays toute espérance de paix, le gouvernement crut devoir démentir officiellement, dans les premiers jours de mars, un bruit fort accrédité. Un négociant d'Amsterdam, le sieur Labouchère, dont nos lecteurs connaissent déjà le nom, venait de partir pour l'Angleterre chargé, assurait-on, de nouvelles propositions de paix. Le *Moniteur* s'empressa de contredire cette nouvelle, que déjà l'opinion avait accueillie avec une extrême satisfaction. Il n'y avait aucun pourparler entre les deux gouvernements, et il ne pouvait y en avoir, ajoutait l'organe officiel, tant que subsisterait l'administration britannique actuelle dont les principes : *guerre perpétuelle*, étaient, au dire du *Moniteur*, connus de tout le monde. Hélas! ce qui signifiait : *guerre perpétuelle*, c'était l'Empire, avec l'ambition effrénée et les effroyables convoitises de son chef. L'opinion publique ne s'y trompait point.

(1) *Témoignages historiques* ou quinze ans de haute police sous Napoléon, par M. Desmarest, p. 279.

Mars 1811.

Encore M. Labouchère.

Les réfractaires et les colonnes mobiles.

Il y avait alors, en France, au mois de mars de cette année 1811, particulièrement dans les départements du Centre, de l'Ouest et du Midi, près de quatre-vingt mille réfractaires, qui aimaient mieux se cacher dans les bois, supporter toutes les misères, s'exposer à mille dangers, que de rejoindre le régiment, et de courir à une mort à peu près certaine pour des intérêts qui leur étaient complètement étrangers.

Napoléon imagina de donner la chasse à ces réfractaires, à l'aide de colonnes mobiles composées de vieilles troupes, et commandées par d'impitoyables officiers. Ces colonnes parcouraient en tous sens les départements comme un pays conquis, laissant des soldats en garnison chez toutes les familles dont les enfants s'étaient soustraits à l'appel; de là ce nom de *garnisaires* qui a laissé dans la mémoire du peuple des campagnes un souvenir horrible. Les troupes chargées de cette vilaine besogne, habituées à vivre en pays ennemi, se conduisaient en France comme elles avaient l'habitude de le faire à l'étranger, commettaient des excès sans

Mars 1811.

nom, et semaient sur leur passage la ruine et la désolation. Que dire d'un régime obligé, en temps normal et régulier, d'avoir recours à de pareils moyens pour recruter ses armées !

Crise financière et commerciale.

Au milieu de tout cela, la crise financière et commerciale continuait à sévir plus intense que jamais. Les collèges électoraux, composés de privilégiés d'un nouveau genre, avaient beau envoyer à l'empereur adresses sur adresses, toutes plus plates les unes que les autres, se réjouir des prospérités de son règne, promettre à sa dynastie une durée éternelle (1), les souffrances de la classe ouvrière étaient au comble, l'industrie dépérissait, le commerce était aux abois. Les maisons réputées les plus solides ne vivaient que de crédits fictifs. Les produits fabriqués ne trouvaient plus d'écoulement. Paris, Lyon, Marseille, Rouen, Lille, Amiens, Mulhouse, Saint-Quentin, furent ravagés par des faillites et des banqueroutes comme on en avait rarement vu aux plus mauvais jours de notre histoire. Pour alimenter les fabriques de Lyon, l'empereur fut obligé de consacrer quelques-uns des millions qu'il entassait dans les caves des Tuileries à des commandes de soieries dont on se servit pour l'ameublement des résidences impériales. Mais c'était là un palliatif tout à fait insuffisant; une reprise sérieuse d'affaires ne pouvait avoir lieu que le jour où l'Empire cesserait d'être pour tout le monde un objet d'épouvante et d'effroi. Quel admirable système de gouvernement que celui qui réduisait une partie de la nation à la misère, et faisait périr l'autre sur les champs de bataille ! Les richesses mal acquises d'un certain nombre de spéculateurs et d'agioteurs, les fortunes données par l'empereur à quelques-uns de ses favoris sur le trésor public ou sur les dépouilles des nations vain-

(1) Voy. notamment, dans le *Moniteur* du 26 février 1811, un échantillon de ces adresses incroyables.

Mars 1811.

cues, ne servaient qu'à rendre plus vives, par le contraste, les souffrances générales.

Naissance du roi de Rome.

Tout à coup, au plus fort de cette crise formidable, un cri de joie et d'espérance alla du palais des Tuileries se répercuter, d'échos en échos, d'un bout de la France à l'autre; un prince impérial était né. Prise des douleurs de l'enfantement dans la soirée du 19 mars 1811, l'impératrice accoucha heureusement d'un fils le lendemain matin à neuf heures vingt minutes, en présence d'un certain nombre de personnes de marque admises dans la chambre impériale. Une salve de cent un coups de canon apprit aussitôt aux Français « qu'ils avaient un gage de la perpétuité de leur bonheur, » pour nous servir de l'expression officielle (1).

Le nouveau-né fut aussitôt investi du titre de roi de Rome, aux termes du décret qui avait réuni les États romains à l'Empire. Pendant que des courriers étaient expédiés dans toutes les directions pour annoncer la bonne nouvelle, Madame de Montesquiou, gouvernante des enfants de France, emportait le petit roi dans son appartement, après qu'il eut été ondoyé par le cardinal-archevêque Maury, et elle le déposait dans un berceau en vermeil, magnifique présent de la ville de Paris.

Les félicitations.

Le lendemain, 21 mars, le Sénat, le conseil d'État, et le corps diplomatique, vinrent présenter leurs félicitations à l'empereur, qui les reçut assis sur son trône, entouré de ses ministres et de tous ses grands dignitaires. Puis, tous les membres de ces différents corps, dont quelques-uns, malgré leur platitude, n'étaient pas sans mérite personnel, furent introduits dans la chambre du nouveau-né, et s'inclinèrent jusqu'à terre devant le petit prince, à qui ils venaient de jurer, entre les mains de son père, une fidélité à toute épreuve. Le pré-

(1) Voy. le *Moniteur* du 21 mars 1811.

MARS 1811.

sident du Sénat, comte Garnier, et l'ancien girondin Defermon, président de section au conseil d'État, adressèrent même à ce marmot d'un jour, endormi dans son berceau, des discours auxquels répondit la gouvernante, et dont s'égaya fort, non sans raison, la malignité publique. On ne pouvait en effet se montrer plus bassement servile et plus complètement ridicule.

L'empereur éprouva une joie profonde de la naissance de ce fils qu'il avait ardemment souhaité. « Ses grandes destinées s'accompliront, » avait-il dit, en répondant à la harangue du président du Sénat. Ses grandes destinées! O ironie du sort! Cet enfant si fêté, cet enfant dans lequel, suivant l'expression hyperbolique du comte Defermon, Napoléon le Grand devait revivre « pour sa félicité et celle de ses sujets, » était destiné à prendre le chemin de l'exil en sortant des bras de sa nourrice, pour mourir d'une mort prématurée dans une cour étrangère.

AVRIL 1811.

Ce grand événement n'empêcha pas l'empereur de poursuivre avec une ardeur fiévreuse ses préparatifs de guerre contre la Russie, guerre insensée, qui était dès lors résolue dans son esprit. Il voulait avoir trois cent mille hommes sur la Vistule au mois d'août, époque à laquelle il se proposait de commencer les hostilités; mais divers événements, et peut-être aussi les instances de quelques-uns de ses conseillers, le déterminèrent à ajourner ses projets. Toutefois, il ne cessa de se préparer à cette folle et gigantesque entreprise, dont il était obsédé comme par une idée fixe.

Le duc de Bassano est nommé ministre des relations extérieures.

On était alors en avril. La cour alla s'établir pour quelques semaines à Saint-Cloud, après les relevailles de l'impératrice, qui eurent lieu le 19 dans la chapelle des Tuileries. Il y avait eu, quelques jours auparavant, un changement de ministère dont les partisans de la paix n'augurèrent rien de bon. Le ministre secrétaire d'État

AVRIL 1811.

Maret, devenu duc de Bassano par la faveur impériale, convoitait depuis longtemps le portefeuille des affaires étrangères, qui était entre les mains de M. de Champagny, duc de Cadore, depuis la retraite de M. de Talleyrand. M. de Champagny était un homme froid, réservé, bienveillant, plus fait pour adoucir que pour exciter les passions de l'empereur. Maret, au contraire, ancien rédacteur feuillant du *Moniteur*, et qui, grâce à la souplesse de son caractère, n'en avait pas moins été nommé ambassadeur à Naples sous la République, Maret était impérieux à l'excès, plein de morgue et d'ostentation; il avait tous les défauts de son maître sans en avoir les talents. Il était d'ailleurs du dévouement le plus absolu, le plus servile à la personne de l'empereur. C'était là sans doute sa qualité dominante aux yeux de Napoléon, qui sacrifia assez brutalement le duc de Cadore à l'ambition d'un favori. Le comte Daru, revenu de Hollande où il avait su rendre des services financiers, fut nommé ministre secrétaire d'État en remplacement du duc de Bassano.

Le duc de Vicence est remplacé à Saint-Pétersbourg par M. de Lauriston.

Il y eut également, vers cette époque, dans le personnel diplomatique de l'empire, un changement auquel on n'attacha pas d'ailleurs beaucoup d'importance. Notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. de Caulaincourt, créé duc de Vicence, avait depuis longtemps déjà demandé à rentrer en France pour raison de santé. Il était dans les meilleurs termes avec l'empereur de Russie, et celui-ci n'avait cessé de lui donner l'assurance de ses intentions pacifiques à l'égard de la France. Si le czar ne tenait pas la main au blocus continental aussi rigoureusement que l'aurait voulu Napoléon, c'était parce qu'en définitive il ne pouvait consentir à la ruine complète de son peuple, et s'il armait, c'était pour ne pas être pris au dépourvu en présence des armements de la France. Voilà, du moins, ce que l'empereur Alexandre

Avril 1811. déclarait dans ses conversations avec M. de Caulaincourt. En se séparant de notre ambassadeur, dont il s'était fait une sorte d'ami, il lui répéta que, quant à lui, il n'attaquerait pas son allié de Tilsitt, et que si, contre sa volonté, la paix venait à être rompue, il se bornerait à une guerre défensive Comme on le verra, il tiendra parole.

L'empereur avait nommé, dès le mois de février, pour remplacer M. de Caulaincourt, le général comte Lauriston, un de ses aides de camp. Quand le général arriva

Mai 1811. en Russie, au mois de mai 1811, il trouva le czar Alexandre parfaitement informé des mouvements et des préparatifs militaires qui se faisaient en France. Le czar savait tout par son envoyé extraordinaire le colonel Czernitcheff, lequel, ayant gagné à prix d'or un employé des bureaux de la guerre, avait été parfaitement renseigné sur l'effectif de nos corps. L'empereur des Français n'avait donc aucunement le droit de se plaindre si la Russie, de son côté, augmentait le nombre de ses soldats. Alexandre n'en renouvela pas moins, au général Lauriston, les assurances déjà données à M. de Caulaincourt, à savoir que ses intentions étaient entièrement pacifiques, et qu'il n'attaquerait pas la France. Ni M. de Caulaincourt ni M. de Lauriston ne mirent en doute la loyauté du czar. Notre nouvel ambassadeur s'empressa de confirmer dans ses lettres les explications que son prédécesseur, en revenant à Paris, n'avait pas manqué de fournir à Napoléon. De si franches explications ne purent faire revenir l'empereur sur sa détermination, le ramener à des idées plus sages. Il se décida seulement à différer de quelques mois la réalisation de ses projets; mais il n'en continua pas moins ses préparatifs avec la même ardeur, et il s'efforça dès lors d'envelopper l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne tout entière, la Turquie, le Danemark et la Suède dans une vaste coalition contre

la Russie, renouvelant ainsi, à l'égard d'une puissance contre laquelle il n'avait en réalité aucun grief sérieux, cet odieux système de coalition que nous avions si justement jadis reproché à l'Europe d'employer contre nous. Mai 1811.

Voyage à Cherbourg.

Vers la fin de mai, Napoléon, ayant résolu d'ajourner la guerre de Russie, partit, avec l'impératrice, de Rambouillet où il était allé résider pendant quelques jours, et se rendit à Cherbourg. De grands travaux avaient été entrepris par ses ordres dans cette dernière ville, et il voulait les examiner de ses propres yeux. On le vit parcourir lentement à cheval les fortifications, le port marchand et les chantiers. Un jour, par une magnifique journée de printemps, il déjeuna sur la digue, en plein air, en face des vaisseaux anglais qu'on apercevait au loin à l'horizon. Il avait le dessein de faire de Cherbourg une position maritime à l'abri des tentatives de l'Angleterre. Mais ce n'était pas en France que le gouvernement britannique songeait alors à battre l'Empire en brèche; il le minait bien plus sûrement en l'attaquant sur les différents points de la péninsule espagnole, où, depuis un an, nos affaires n'étaient pas brillantes.

Le roi Joseph à Paris.

On était fort peu renseigné en France sur ce qui se passait en Espagne. On savait seulement que l'Espagne était le tombeau de nos armées, et personne ne croyait à la possibilité d'y établir une nouvelle dynastie française. Le roi Joseph était alors à Paris. Sa présence ne parut pas un bon signe; on l'attribua généralement à la nécessité où il était d'implorer de nouveaux secours. L'empereur, afin de donner le change à l'opinion, disait l'avoir fait venir pour le baptême du roi de Rome, lequel devait avoir lieu dans les premiers jours du mois suivant. Il voulut même que, pendant son séjour dans la capitale, le roi Joseph y fît une certaine figure. Logé au Luxembourg, ce pauvre roi, qui ressemblait si bien à un prince proscrit, reçut avec tout le cérémonial des

MAI 1811.

cours les princes grands dignitaires, les ministres, les grands officiers des maisons de l'empereur et de l'impératrice, les membres du Sénat, des députations du conseil d'État, de la cour de cassation et de la cour des comptes, le conseil de l'Université, le magistrature, le corps municipal de Paris et le corps diplomatique. Or, tandis qu'il s'exerçait, dans Paris, à ce rôle de roi, dont il ne lui était guère possible de remplir les fonctions en Espagne, ses principaux lieutenants, Soult et Masséna, éprouvaient presque simultanément de sanglants et irréparables échecs.

Affaires d'Espagne.

JUILLET 1810.

Après la prise de Ciudad-Rodrigo, au mois de juillet de l'année précédente, le maréchal Masséna avait envahi le Portugal et investi Almeïda, première place forte que l'on rencontre en quittant la frontière d'Espagne. Cette ville, bien approvisionnée et pourvue d'une garnison de cinq mille hommes, eût pu se défendre longtemps. Elle tint pendant plus d'un grand mois, mais vers la fin d'août la poudrière sauta, détruisit une partie de la place, et tua près de cinq cents hommes. Cette effroyable explosion, dont les conséquences avaient été si terribles, détermina la garnison à capituler. Après avoir réparé tant bien que mal les fortifications de cette ville, dont il voulait se servir comme base d'opérations, Masséna se mit en marche pour Lisbonne, en suivant la rive droite du Mondego.

Prise d'Almeïda.

Ses troupes portaient avec elles treize jours de vivres, précaution indispensable, car elles traversaient de véritables déserts. Wellington avait refusé de secourir Ciudad-Rodrigo et Almeïda pour concentrer presque toutes ses forces autour de Lisbonne, derrière des positions inexpugnables. Il avait fait, en quelque sorte, le vide devant l'armée française. Masséna, en effet, trouva tout détruit sur son passage; les villages étaient déserts, les habitants avaient fui leurs demeures, chassant les troupeaux devant eux, et emportant leurs objets les plus précieux. S'aventurer au cœur d'un pays ennemi dans une telle situation n'était pas très prudent; mais l'empereur tenait absolument à ce que l'expédition de Portugal eût lieu; il fallut obéir. Masséna, d'ailleurs, était comme Napoléon : il avait confiance dans la fortune, qui lui avait toujours souri depuis vingt ans. Ne l'appelait-on pas l'enfant chéri de la victoire? Surnom glorieux auquel les événements devaient donner un démenti sanglant.

JUILLET 1810.

Son armée s'aventura, à travers mille difficultés, au milieu de ce pays qui allait lui être si funeste. Le corps de Reynier formait la gauche, celui de Junot la droite, le corps de Ney occupait le centre. L'armée tout entière vint prendre position en avant de Busaco, où elle rencontra l'armée anglo-portugaise sur un plateau escarpé, dominant la route de Coïmbre. Les deux armées étaient de forces à peu près égales, seulement l'ennemi avait l'avantage de la position. Masséna ne l'en attaqua pas moins avec la plus grande vigueur, mais sans succès. Déjà il avait perdu près de cinq mille hommes, tués ou blessés, quand, désespérant de vaincre, il fit cesser cette attaque infructueuse. C'était le 27 septembre 1810. Le lendemain, dans la nuit, il parvint à tourner la position des Anglais, et, le 29, il entra dans Coïmbre dont les maisons, abandonnées par leurs propres habitants, étaient à peu près désertes. Nos soldats achevèrent de ravager cette malheureuse ville, l'une des plus importantes du Portugal. Ainsi se trouva réparée la défaite de Busaco, que les bulletins français présentèrent pompeusement comme une victoire; nous avions, il est vrai, par la prise de possession de Coïmbre, obtenu tous les résultats d'une bataille gagnée.

Combat de Busaco.

SEPTEMBRE 1810.

OCTOBRE 1810.

Massacre de nos blessés à Coïmbre

La ville de Coïmbre était située à moitié chemin d'Almeïda à Lisbonne. Masséna y laissa ses blessés et ses

Octobre 1810.

malades sous la garde de quelques habitants, et il continua sa marche sur la capitale. Il était à peine parti qu'un corps de milices portugaises rentra dans Coïmbre, reprit possession de la ville, et massacra sans pitié nos malades et nos blessés, tant il y avait d'exaspération contre les Français. Ce lamentable événement, qu'on attribua à l'imprévoyance du maréchal, causa dans toute l'armée une profonde et douloureuse sensation. Ainsi, nous étions en quelque sorte enveloppés. Toutefois, nos troupes parvinrent à Alenquer sans rencontrer d'ennemis. C'était toujours la même solitude. Les villes et les bourgades que l'on traversait étaient désertes; les moulins étaient détruits, les grains brûlés, les meubles brisés, le vin coulait dans les rues, on ne voyait ni un cheval, ni un âne, ni une vache, ni une chèvre. Le 12 octobre 1810, notre avant-garde arriva à Villafranca, où le général Sainte-Croix fut coupé en deux par un boulet parti d'une chaloupe canonnière anglaise. Nous étions devant les lignes de Torrès-Vedras, derrière lesquelles Wellington avait élevé de si formidables retranchements.

Les lignes de Torrès-Vedras.

Il y avait trois lignes, admirablement choisies et fortifiées : la première s'étendait entre Alhandra, sur le Tage, et Torrès-Vedras, du côté de la mer, à une dizaine de lieues en avant de Lisbonne. Chacune de ces lignes, flanquée de redoutes, avec fossés et palissades, était défendue par cent cinquante bouches à feu. Masséna ne soupçonnait pas l'existence de ces terribles lignes. Ses forces, depuis son départ d'Almeïda, se trouvaient réduites à quarante mille combattants, tandis que l'armée anglo-portugaise en comptait plus de cent mille, dont soixante-dix mille hommes de troupes régulières. Masséna reconnut tout de suite l'impossibilité d'attaquer les lignes de Torrès-Vedras avant d'avoir reçu des renforts considérables. Après quelques escarmouches insignifiantes, qui n'eurent d'autres résultats que de forcer les Anglais à replier leurs avant-postes derrière leurs retranchements, notre armée resta dans la plus complète inaction.

Décembre 1810.

Wellington, de son côté, paraissait décidé à ne pas sortir de ses lignes pour nous attaquer. Au bout de deux mois la nécessité de se ravitailler obligea Masséna à essayer de faire un mouvement en arrière; il alla s'établir dans la riche vallée du Tage, sur la rive droite, et étendit ses cantonnements depuis Santarem jusqu'à Leyria. Avant d'abandonner sa première position, il avait envoyé à Paris le général de brigade Foy, un de ses meilleurs officiers, qui avait été blessé à Busaco. Doué d'une vive intelligence et d'une grande facilité d'élocution, le général Foy était chargé de peindre aux yeux de l'empereur la situation critique de l'armée de Portugal, et de réclamer de lui les renforts que cette situation rendait absolument nécessaires. Masséna résolut de ne rien entreprendre avant le retour de son lieutenant. Peut-être aussi espérait-il, dans l'intervalle, être secouru par l'armée du centre qui, sous les ordres de Soult, opérait en Estramadure.

Opérations de Soult en Estramadure.

Mais le maréchal duc de Dalmatie, soit impossibilité, soit mauvaise volonté, resta sourd aux pressantes instances du général Foy, qui, avant de retourner en France, le conjura, en passant, de détacher une de ses divisions pour renforcer l'armée de Portugal. Un des défauts essentiels de cette expédition d'Espagne, une des causes principales de son insuccès, était, comme nous l'avons dit, le manque d'unité dans le commandement. Les généraux en chef des différents corps d'armée, se jalousant entre eux, agissaient à peu près à leur guise, aucun d'eux ne songeait à concourir à une action commune. Chacun voulait avoir sa part de gloire isolée, gagner sa bataille, prendre quelque ville importante. Suchet assié-

JANVIER 1811.

geait Tortose; Victor, Cadix; le maréchal Soult résolut d'assiéger Badajoz. Dans les premiers jours de janvier 1811, il pénétra dans l'Estramadure espagnole, s'empara d'Olivenza en onze jours, et courut mettre le siège devant Badajoz. Pour investir complètement la place, il fallait franchir la Guadiana et culbuter une armée espagnole campée sur la rive droite de cette rivière. Soult n'en commença pas moins ses travaux d'investissement sur la rive gauche, en attendant que les renforts qu'on lui amenait lui permissent de franchir la rivière et de marcher à l'ennemi.

Le patriotisme espagnol.

Quand nos généraux n'avaient pas affaire aux troupes anglaises, dont la solidité leur était connue, ils se heurtaient au patriotisme espagnol, patriotisme indomptable et qui se retrempait dans les revers mêmes. Tout individu, au-dessous de soixante ans, était inscrit dans une compagnie de vingt à soixante hommes, lesquels étaient organisés, et exercés au service militaire. Sans doute ces soldats improvisés n'étaient guère capables de tenir en rase campagne contre nos troupes; mais derrière les remparts des villes, dans les gorges des montagnes, ils se battaient admirablement, et finissaient par nous faire autant de mal que s'ils nous eussent vaincus en bataille rangée. On verra, du reste, en fin de cause, leur persistance triompher du nombre et de l'intrépidité de nos armées.

Combat de la Gevora et prise de Badajoz. FÉVRIER 1811.

Soult s'était déjà emparé du fort de Pardaleras, qui dominait la ville de Badajoz, quand, ses renforts étant arrivés, il franchit la Guadania le 19 février 1811. De concert avec le maréchal Mortier, il attaqua les Espagnols sur les bords d'une petite rivière appelée la Gevora. Les Espagnols, quoique supérieurs en nombre de plusieurs milliers d'hommes, furent culbutés en quelques heures, perdirent leurs canons, leurs bagages, et laissèrent entre nos mains près de cinq mille prisonniers.

MARS 1811.

Ce brillant combat permit au maréchal Soult d'investir complètement la place. La ville de Badajoz se défendit encore pendant trois semaines, et se rendit le 11 mars, après plus de quarante jours de tranchée ouverte. La garnison tout entière, forte de huit mille hommes, fut faite prisonnière de guerre. Cette conquête terminée, Soult laissa au maréchal Mortier le soin de la garder, et, sans songer à Masséna, il retourna en Andalousie, avec la moitié de sa petite armée, sept à huit mille hommes environ.

Réunion des Cortès.

Cependant les Cortès s'étaient réunies à Cadix au mois de septembre de l'année 1810, et elles avaient imprimé à la défense des provinces de Grenade et d'Andalousie une nouvelle vigueur. Cadix résistait à tous les efforts du maréchal Victor, dont les troupes s'épuisaient en pure perte devant cette ville importante. Peu d'événements dignes de remarque s'étaient passés dans les provinces de Murcie et de Léon, dans la vieille Castille et dans la province de Salamanque. Nos troupes n'avaient guère fait de réels progrès qu'en Aragon et en Catalogne. Le général comte Suchet commandait à la fois en Aragon et en Catalogne, bien que l'armée de Catalogne fût pourtant aux ordres d'un des principaux lieutenants de l'empereur, le général Macdonald (duc de Tarente), qui avait remplacé le maréchal Augereau. Après la prise de Lérida, le général Suchet s'était emparé de la petite place de Mequinenza, importante à cause de sa situation dominante sur le cours de l'Ebre. Il alla ensuite mettre le siège devant Tortose, forte place située presque à l'embouchure de l'Ebre, et qui commande les communications entre la Catalogne et le royaume de Valence. Cette ville, malgré son enceinte bastionnée, d'importants ouvrages avancés et une garnison de quatre mille hommes, ne tint pas longtemps. Elle se rendit au commencement de janvier 1811, après un siège de dix-sept

Opérations en Aragon et en Catalogne.

MARS 1811.

jours. Le général Suchet ne devait pas avoir aussi facilement raison de la grande ville de Tarragone qu'il alla ensuite assiéger, et devant laquelle nous le retrouverons bientôt.

Situation de Masséna.

Revenons maintenant au maréchal Masséna, qui, dans sa position de Santarem, attendait avec anxiété les renforts qu'il avait fait demander à Paris par le général Foy. Cet officier avait trouvé l'empereur assez mal disposé à l'égard de Masséna, auquel il attribuait l'insuccès de l'expédition de Portugal, alors qu'il n'aurait dû s'en prendre qu'à sa propre légèreté et à son ignorance des choses. Il croyait Masséna à la tête de soixante-dix mille hommes, tandis que l'armée de ce maréchal était réduite à vingt-cinq mille combattants environ; il s'imaginait que Wellington n'avait pas plus de trente mille soldats sous la main, alors que le général anglais disposait en réalité de plus de cent mille hommes. Il aurait fallu à Masséna un renfort considérable pour pouvoir frapper un coup décisif sur Lisbonne et jeter les Anglais à la mer; mais l'empereur, tout à ses projets de guerre contre la Russie, ne voulait pas se démunir de ses soldats, et il aima mieux exposer son lieutenant à un échec certain. Il donna ordre seulement aux troupes disponibles qui se trouvaient en Espagne d'aller renforcer Masséna; mais de troupes disponibles, il n'y en avait guère. Seul le général Drouet d'Erlon avait amené une douzaine de mille hommes; renfort bien insuffisant pour permettre à l'armée de Portugal de reprendre l'offensive et d'agir avec quelque efficacité.

Cette armée se trouvait dans une situation tout à fait lamentable, au moment du retour du général Foy au quartier général de Masséna. Elle était dans le plus affreux dénûment, sans vivres, sans habits, campée comme au milieu d'un désert. Les soldats vivaient de maraude; les officiers avaient toutes les peines du monde

MARS 1811.

à se nourrir à prix d'argent; encore leur solde leur était-elle fort irrégulièrement payée; cela n'empêchait pas nos bulletins d'annoncer effrontément, à la date du 9 février 1811, que cette armée était en fort bon état, qu'elle n'éprouvait aucune espèce de privations (1). Or, à l'heure où le major Casabianca, aide de camp du maréchal, apportait à Paris ce rapport mensonger, la situation n'était plus tenable; les hommes mouraient épuisés, les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie tombaient d'inanition. Après de longues hésitations, il fallut bien se décider à battre en retraite. Masséna commença son mouvement rétrograde sur le Mondrego dans les premiers jours de mars, pour regagner Ciudad-Rodrigo, où d'immenses approvisionnements avaient été accumulés.

Retraite de l'armée de Portugal.

Wellington n'eut connaissance de la retraite de notre armée qu'au bout de quelques jours; il se mit en devoir de la suivre immédiatement pas à pas, avec sa prudence ordinaire, pour l'inquiéter dans sa marche rétrograde, et la détruire si cela lui était possible.

Combats de Pombal, de Redinha et de Foz d'Arunce.

Le maréchal Ney, dans la vigueur duquel Masséna avait la plus entière confiance, était chargé, à la tête de l'arrière-garde, de protéger la marche de l'armée. Il eut, à Pombal et à Redinha, deux engagements avec l'avant-garde anglaise, qui fut cruellement maltraitée. Le maréchal fut moins heureux à Foz d'Arunce, où il se laissa surprendre dans la journée du 15 mars par des forces supérieures aux siennes. Une de ses divisions fut mise en pleine déroute. Il parvint pourtant à rétablir le combat et à arrêter l'ennemi; l'armée put gagner l'Alva sans être inquiétée. A la fin de mars, elle était revenue sur la frontière d'Espagne, qu'elle avait quittée six mois auparavant avec la certitude de vaincre et de se reposer à Lisbonne. Jamais retraite n'avait été plus douloureuse.

(1) Voy. le *Moniteur* du 11 février 1811.

MARS 1811. Et, ce qui était pire que l'insuccès, c'était l'état de démoralisation où se trouvaient nos soldats. On les voyait errant par bandes, hâves, déguenillés, mais chargés de butin, car ils avaient plus pillé que combattu.

Le maréchal Masséna, habitué depuis si longtemps à marcher de victoire en victoire, ne voulait pas rester sous le coup d'une retraite qui équivalait à une lamentable défaite. Il disposait encore de près de quarante mille hommes, et pouvait de nouveau tenter la fortune. Après avoir donné quelques jours de repos à ses troupes, il résolut de reprendre l'offensive en descendant la vallée du Tage. Mais il avait compté sans la résistance de ses lieutenants. Le maréchal Ney, principalement, témoigna une mauvaise volonté dont il avait plusieurs fois déjà donné des marques pendant cette malheureuse expédition de Portugal. Masséna, justement irrité, retira au maréchal Ney son commandement, et en attendant des nouvelles de Paris, où il avait envoyé de nouveau le général Foy avec un de ses aides de camp, il cantonna ses troupes dans la Vieille-Castille, sans trop s'éloigner des frontières du Portugal.

Commandement retiré au maréchal Ney.

L'empereur accueillit le général Foy beaucoup moins bien que la première fois; il se montra fort irrité contre Masséna, et ne parut tenir nul compte des difficultés avec lesquelles l'illustre maréchal s'était trouvé aux prises. Toutefois, il rappela le maréchal Ney, coupable d'insubordination, et il le remplaça par le maréchal Marmont (duc de Raguse). Quant à Masséna, il lui prescrivit de contenir Wellington, pour l'empêcher de se jeter dans l'Estramadure, ce qui était beaucoup plus facile à dire qu'à faire dans l'état fâcheux où se trouvait l'armée de Portugal.

MAI 1811. Impatient néanmoins de prendre sa revanche, Masséna donna ordre, le 2 mai 1811, à ses différents corps d'armée de franchir l'Agueda pour marcher contre les

Anglais qui avaient investi Almeïda. Une bataille heureuse eût dégagé cette ville, choisie sept ou huit mois auparavant comme base de nos opérations, et eût, d'un coup, réparé les malheurs de la précédente campagne. Masséna était plein d'espoir. Le maréchal Bessières (duc d'Istrie), qu'un caprice de l'empereur avait récemment appelé au commandement suprême des armées du nord de l'Espagne, et dont Masséna avait reçu déjà maintes promesses de secours, demeurées vaines, était arrivé la veille en personne au quartier général, assurant que d'importants renforts ne tarderaient pas à rejoindre l'armée. MAI 1811

Bataille de Fuentès d'Onoro.

L'armée anglo-portugaise, forte de quarante-cinq mille hommes environ, était rangée en bataille derrière un gros ruisseau nommé le Dos-Casas, sur un coteau au pied duquel était le village de Fuentès d'Onoro, caché pour ainsi dire dans un pli de terrain. Wellington avait admirablement choisi sa position. Après un premier combat livré le 3 mai, et à la suite duquel le village de Fuentès d'Onoro était resté aux Anglais, Masséna établit son armée entre Nava de Avel et Pozobello, dans un terrain qui lui parut avantageux. Une bataille générale s'engagea le 5 mai, à la pointe du jour. Le village de Pozobello et les bois dont il est flanqué étaient pleins d'infanterie anglaise; ils furent enlevés à la baïonnette par une division du 6[e] corps. Pendant ce temps, le général Montbrun, avec sa cavalerie, manœuvrait pour gagner la crête des hauteurs où était rangé le gros de l'armée anglaise. Parvenu, non sans peine, sur le plateau, il chargea et dispersa vingt escadrons anglais.

Presque à la même heure, les divisions Ferey et Claparède attaquaient vigoureusement Fuentès d'Onoro et parvenaient à en chasser l'ennemi. Masséna put croire à une victoire décisive. Trois carrés anglais, postés sur le sommet du plateau, venaient d'être enfoncés par la cavalerie de Montbrun. Si la cavalerie de la garde, amenée

Mai 1811.

par le maréchal Bessières quelques jours auparavant, avait donné à ce moment, c'en était fait de l'armée anglo-portugaise. Mais, malgré les instances de Masséna, la garde ne bougea pas; il fallait un ordre de Bessières pour la mettre en mouvement, et l'on ne sut où trouver le maréchal. Ce contre-temps sauva Wellington; avant que notre infanterie eût pu atteindre le plateau où ses carrés avaient été sabrés, il eut le temps de le garnir d'une formidable artillerie, et, chaque fois que les divisions Ferey et Claparède sortaient de Fuentès d'Onoro pour essayer d'atteindre ce plateau, elles étaient foudroyées à bout portant. La nuit seule mit fin à cette lutte acharnée.

Les deux armées restèrent en présence l'une de l'autre, et couchèrent sur le champ de bataille. Wellington employa toute la nuit à se retrancher sur le plateau où tant de sang avait été versé, et à barricader les villages de Fuentès d'Onoro et de Villa-Formosa. Quand le jour parut, il était dans une position à peu près inexpugnable; Masséna jugea prudent de ne pas l'y attaquer. De part et d'autre, on s'attribua la victoire. Cependant, s'il est vrai de dire qu'une bataille est gagnée ou perdue selon qu'un général a pu ou n'a pas pu atteindre le but qu'il poursuivait en la livrant, on est bien obligé de reconnaître que celle de Fuentès d'Onoro a été un grave échec pour nos armes. Masséna voulait recommencer l'expédition de Portugal; il se trouva arrêté au début de son entreprise, et obligé de rétrograder; c'est donc qu'il reconnut l'impossibilité de passer sur le corps de l'armée anglo-portugaise, après la sanglante bataille du 5. Ne pouvant ravitailler Almeïda, et craignant que cette place ne tombât avec tous ses approvisionnements au pouvoir des Anglais, il envoya au général Brenier l'ordre de la faire sauter. Cet ordre fut exécuté le 10 mai à minuit. Au moment où les fourneaux de mine allaient

Destruction d'Alméïda.

Mai 1811.

faire explosion, le général Brenier sortit de la place avec la garnison en colonne serrée, traversa l'armée anglaise au pas de charge, et parvint à rejoindre une division du corps du général Reynier, qui l'attendait au pont de Barba del Suerco; il n'avait perdu en route que deux cents hommes au plus. C'était une audacieuse et glorieuse retraite.

Disgrâce de Masséna.

Masséna, l'âme navrée, s'enferma dans Salamanque pour y attendre les événements. Ce fut là qu'un ordre de rappel vint le frapper à la fin de ce mois de mai 1811. L'empereur punissait son lieutenant de ses propres fautes. Il nomma le maréchal Marmont, duc de Raguse, général en chef à la place de Masséna. Cette fatale expédition de Portugal fut le dernier acte de la vie militaire du vainqueur de Zurich. On ne pouvait finir plus malheureusement une illustre carrière. Qui lui eût dit, alors que, sous la République, il défendait avec tant de génie et de bonheur sa patrie contre l'étranger, qui lui eût dit qu'il succomberait, à son tour, en envahissant celle des autres. Le jour où il accepta le commandement en chef de l'armée de Portugal, il se fit le complice d'une mauvaise action; ne le plaignons pas. Il faudrait désespérer de la justice éternelle si des actes de cette nature ne rencontraient pas un jour leur expiation.

Le maréchal Soult retourne en Estramadure.

Le maréchal Soult n'était pas, d'ailleurs, beaucoup plus heureux que lui. Nous l'avons laissé en Andalousie, où il était revenu après la prise de Badajoz, pour coopérer aux opérations de son lieutenant, le duc de Bellune. Ce dernier avait battu, en mars, près de Barossa, une petite armée anglaise qui voulait le contraindre à lever le siège de Cadix. Mais, réduit à ses propres forces, il lui était bien difficile d'investir complètement cette place. Il comptait sur le concours du maréchal Soult, quand celui-ci, apprenant la marche des Anglais sur Badajoz, qu'il avait laissé à la garde du

Mai 1811.

maréchal Mortier, se hâta de retourner en Estramadure. L'armée anglo-espagnole, forte d'une trentaine de mille hommes, était commandée par lord Beresford; elle avait repris Olivenza dans le courant d'avril, après un siège de six jours, et, dès le 5 mai, elle avait investi Badajoz. A cette nouvelle, le maréchal Soult partit de Séville, dans la nuit du 9 au 10 mai 1811, et il arriva le 14 à Villafranca, après s'être renforcé de la division du général Latour-Maubourg, ce qui lui permettait de disposer de dix-huit mille hommes. Le 15 mai, il se trouva en présence de l'ennemi qu'il trouva établi au village d'Albuera, derrière un petit ruisseau sans importance.

Bataille d'Albuera.

Le lendemain matin, l'armée de Soult, malgré son infériorité numérique, attaqua l'armée anglo-espagnole avec une intrépidité toute française. La bataille, extrêmement meurtrière, dura jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Nous eûmes cinq mille hommes environ mis hors de combat, tant tués que blessés; l'armée ennemie en eut à peu près quatre mille. Il fallut céder au nombre; les Anglais et les Espagnols demeurèrent maîtres du champ de bataille. A en croire le rapport du maréchal duc de Dalmatie, l'armée anglaise aurait subi une perte triple de la nôtre, et la victoire serait restée de notre côté (1); mais c'est là un de ces rapports mensongers comme il s'en est trop souvent rencontré sous la plume des rédacteurs de bulletins militaires. Si le maréchal Soult avait été vainqueur à la bataille d'Albuera, les Anglais auraient été contraints de se retirer et de lever, dès lors, le siège de Badajoz; or, ce fut le contraire qui eut lieu. Après être resté le 17 en présence de l'armée ennemie, le maréchal Soult opéra sa retraite dans la journée du 18, et il alla prendre position à quelques lieues en arrière, pour y attendre des

(1) Voy. ce rapport dans le *Moniteur* du 13 juin 1811.

Mai 1811.

renforts qui lui permissent de reprendre l'offensive et de secourir Badajoz.

Telle était notre situation en Espagne au moment où l'empereur visitait les travaux de Cherbourg, au mois de mai 1811. Nos armées, infidèles à leur gloire, étaient obligées de reculer, nos meilleurs généraux perdaient leur réputation; le roi Joseph avait quitté ses États comme un roi fugitif, et, dans ce petit coin de l'Europe, où nous suivait la réprobation universelle, l'honneur et le sang de la France coulaient par tous les pores.

Juin 1811.

L'empereur quitta Cherbourg le 3 juin. Des préparatifs magnifiques avaient été faits en son absence pour le baptême du roi de Rome, fixé au 9 de ce mois. La cathédrale avait été décorée d'une manière splendide, et la cérémonie avait été réglée, d'avance, par l'archevêque de Paris, Maury, le cardinal Fesch, le comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, l'abbé Sambucy, maître des cérémonies de la chapelle impériale, et M. Fontaine, architecte du gouvernement. Le baptême de cet enfant du destin devait être précédé et suivi de réjouissances publiques. Le 8 juin 1811, à quatre heures, tous les théâtres furent ouverts gratuitement à la population de Paris, qui s'y précipita en foule. L'empereur et l'impératrice étaient à Saint-Cloud; ils vinrent coucher à Paris, et le dimanche 9, à cinq heures de l'après-midi, ils partirent des Tuileries pour se rendre à Notre-Dame, suivis d'un cortège immense. La garde impériale et les troupes de la garnison formaient la haie sur leur passage. Tout le monde officiel, les grands corps de l'État, les hauts dignitaires s'étaient rendus d'avance à la cathédrale. Les plus grandes dames de la cour portaient le cierge, le chrémeau, la salière, le bassin, l'aiguière et la serviette. L'empereur d'Autriche, aïeul et parrain de l'enfant, était représenté par son frère, le grand-duc de Wurtzbourg. La marraine était la mère de l'empereur,

Le baptême du roi de Rome.

Juin 1811.

et, comme si une marraine ne suffisait pas à ce rejeton du moderne César, on avait adjoint à Madame Lætitia une de ses filles, la reine de Naples, représentée par la reine Hortense, qui prenait part à toutes les fêtes impériales, pendant que son mari expiait, par un exil volontaire, l'indépendance dont il s'était rendu coupable à l'égard de son redoutable frère.

Après la cérémonie du baptême, le chef des hérauts d'armes s'avança au milieu du chœur, et cria trois fois d'une voix éclatante : *Vive le roi de Rome*, cri que répéta toute la cohue officielle dont l'enceinte de l'église était remplie. L'empereur, l'impératrice et leur cortège quittèrent Notre-Dame pour aller à l'Hôtel-de-Ville, où le corps municipal leur offrait à dîner. Il y eut bal après le repas; mais Leurs Majestés, fatiguées, se retirèrent avant les danses; elles rentrèrent aux Tuileries vers onze heures, au moment où la foule, après avoir joui du spectacle d'un feu d'artifice, remplissait encore le jardin, la place de la Concorde et les Champs-Élysées, étincelants d'illuminations. A une heure du matin, tout était rentré dans l'ombre et le silence. Cet éclat passager était bien l'image du sort réservé au petit prince dont le baptême avait été entouré de tant de splendeur.

Le concile.

Le lundi 17 juin, les portes de Notre-Dame se rouvrirent pour une autre cérémonie. On a vu plus haut comment l'empereur avait eu l'idée de réunir un concile à Paris, dans le courant de cet été, pour régler les difficultés religieuses, et pouvoir au besoin se passer du pape pour l'institution canonique. « Monsieur l'évêque, avait-il écrit le 25 avril, à tous les évêques de France et d'Italie, les églises les plus illustres et les plus populeuses de l'Empire sont vacantes; une des parties contractantes du concordat l'a méconnu..., on a ourdi des manœuvres ténébreuses tendant à exciter la discorde et la sédition parmi nos sujets... Cependant les années



Juin 1811. et, comme si une marraine ne suffisait pas à ce rejeton du moderne César, on avait adjoint à Madame Lætitia une de ses filles, la reine de Naples, représentée par la reine Hortense, qui prenait part à toutes les fêtes impériales, pendant que son mari expiait, par un exil volontaire, l'indépendance dont il s'était rendu coupable à l'égard de son redoutable frère.

Après la cérémonie du baptême, le chef des hérauts d'armes s'avança au milieu du chœur, et cria trois fois d'une voix [illegible] : « Vive le roi de Rome! » cri que répéta toute la cohue [illegible] dont [illegible] l'église était remplie. L'empereur, l'impératrice et leur cortège quittèrent Notre-Dame pour aller à l'Hôtel-de-Ville, où le corps municipal leur offrait à dîner. Il y eut bal après le repas; mais Leurs Majestés, fatiguées, se retirèrent avant les danses; elles rentrèrent aux Tuileries vers onze heures, au moment où la foule, après avoir joui du spectacle [illegible], remplissait encore le jardin, la place de la Concorde et les Champs-Élysées étincelants d'illuminations. A [illegible] tout était rentré dans l'ombre [illegible] passager [illegible] l'image [illegible] petit prince dont le berceau avait été entouré de tant de splendeur.

Le concile. Le lundi 17 juin, les portes de Notre-Dame se rouvrirent pour une autre cérémonie. On a vu plus haut comment l'empereur avait eu l'idée de réunir un concile à Paris, dans le courant de cet été, pour régler les difficultés religieuses, et pouvoir au besoin se passer du pape pour l'institution canonique. « Monsieur l'évêque, avait-il écrit le 25 avril, [illegible] tous les évêques de France et d'Italie, les églises les plus illustres et les plus populeuses de l'Empire sont vacantes; une des parties contractantes du concordat l'a méconnu... on a ourdi des manœuvres ténébreuses tendant à exciter la discorde et la sédition parmi nos sujets... Cependant les années



MASSÉNA.

s'écoulent, de nouveaux évêchés viennent à vaquer tous les jours ; s'il n'y était pourvu promptement, l'épiscopat s'éteindrait en France et en Italie comme en Allemagne. Voulant prévenir un état de choses si contraire au bien de la religion, aux principes de l'église gallicane et aux intérêts de l'État, nous avons résolu de réunir... dans l'église de Notre-Dame de Paris, tous les évêques de France et d'Italie en concile national. » JUIN 1811.

Plus de cent prélats, venus de tous les points de l'Empire, assistèrent à la cérémonie d'ouverture, qui fut purement religieuse. Après la messe du saint Esprit, l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, prononça un sermon, dans lequel, tout en se déclarant partisan des libertés gallicanes, il s'étendit si complaisamment sur la puissance du Saint-Père, que son discours, plein d'éloges pourtant pour la personne de l'empereur, parut un acte d'opposition. Le cardinal Fesch, à qui la présidence du concile avait été déférée, prêta ensuite le serment prescrit par une bulle du pape Pie IV, serment d'obéissance au Pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ. Tous les archevêques et évêques répétèrent ce serment.

Le jeudi suivant, le concile tint sa première congrégation générale. On procéda d'abord à la nomination du bureau. L'archevêque de Ravennes, grand aumônier du royaume d'Italie, l'archevêque de Bordeaux, peu sympathique à la politique religieuse du gouvernement, et l'évêque de Nantes, M. Duvoisin, formèrent le bureau chargé de la police de l'assemblée. Napoléon avait choisi pour commissaire son ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, et le ministre des cultes du royaume d'Italie. Après avoir déclaré que l'empereur agréait le cardinal Fesch pour président, M. Bigot lut un message par lequel le concile était invité à se prononcer sur le mode d'institution canonique. Ce message,

JUIN 1811.

où les griefs de l'Empire contre l'Église romaine étaient relevés avec amertume, causa une impression fâcheuse sur l'assemblée. Une commission fut aussitôt nommée pour rédiger une adresse en réponse au message. Cette commission comprenait plusieurs membres notoirement hostiles à la politique impériale, entre autres l'archevêque de Bordeaux, et les évêques de Gand et de Troyes, MM. de Broglie et de Boulogne, l'un et l'autre animés d'une véritable haine contre l'empereur, après avoir été les partisans enthousiastes du Premier Consul.

L'adresse du concile à l'empereur.

Cette adresse, où toutes les questions brûlantes, telles que l'excommunication, le pouvoir temporel et les prérogatives du Saint-Siège, étaient soigneusement réservées, fut soumise au concile le 26 juin. Elle y souleva une émotion extraordinaire, et l'on entendit, dans la discussion, des paroles qu'aucune autre assemblée n'avait osé prononcer depuis l'établissement de l'empire. L'évêque de Chambéry alla jusqu'à proposer de se rendre en corps à Saint-Cloud pour réclamer la liberté du Saint-Père. Peu s'en fallut que cette proposition hardie ne fût adoptée. Le cardinal Fesch, éperdu, esquiva le danger en levant tout à coup la séance, et en remettant la discussion au lendemain.

Les journaux, qui n'avaient le droit de parler que pour encenser l'Empire, se gardèrent bien de dire un mot de cette scène; mais il en transpira quelque chose au dehors. Le public applaudit à la fière attitude de ces prélats, au milieu desquels semblait s'être réfugiée, pour un moment, la liberté de discussion, et l'on établit entre le concile et le Corps législatif, également réuni à cette heure, une comparaison qui n'était pas à l'avantage de cette dernière assemblée, où l'esprit de bassesse et de servitude s'étalait encore plus que jamais dans son effroyable laideur. L'adresse fut enfin votée, dans des

JUIN 1811.

termes fort acceptables pour l'empereur; mais celui-ci, très irrité des débats passionnés auxquels elle avait donné lieu, refusa dédaigneusement de la recevoir.

Restait à traiter la grosse question de l'institution canonique. Avant l'ouverture du concile, trois prélats, MM. Duvoisin, de Barral et Mannay, envoyés en mission à Savone, avaient obtenu du pape une déclaration par laquelle il consentait à instituer les vingt-sept archevêques ou évêques nommés par l'empereur, et qui n'avaient pas encore reçu l'institution canonique, et aussi à prendre pour le Saint-Siège l'obligation d'instituer à l'avenir, dans le délai de six mois, les évêques nommés par le gouvernement, faute de quoi, passé ce délai, l'évêque métropolitain serait censé autorisé à les instituer au nom du pape. Napoléon se serait sans doute contenté d'une décision basée sur cette déclaration; mais la note acceptée par le pape et lue par M. de Barral fut considérée comme non avenue; de là de nouvelles et inextricables difficultés. La commission chargée de présenter un rapport au concile voulait l'engager à se déclarer incompétent sur la question de savoir si, au cas de refus du Saint-Père d'instituer les prélats nommés par le pouvoir temporel, l'Église pouvait passer outre et procéder elle-même à l'institution canonique. Elle se ravisa pourtant dans la crainte de porter l'empereur aux dernières extrémités, et elle finit par adopter la déclaration de Savone, à la condition que le Saint-Père y donnerait un nouvel acquiescement. L'évêque de Tournay, chargé du rapport, donna, par malheur, à ce document une tournure entièrement hostile à la politique impériale. La discussion s'ouvrit le 10 juillet 1811, et ne fit qu'envenimer les choses. Un membre, ayant cru devoir blâmer le pape d'avoir lancé une bulle d'excommunication qui atteignait l'empereur des Français, l'archevêque de Bordeaux s'écria impétueusement, en jetant sur la table un

JUILLET 1811.

JUILLET 1811.

exemplaire des actes du concile de Trente sur le droit d'excommunication : « Condamnez donc l'Église qui a permis aux papes d'excommunier les rois! » Cette fois encore, le cardinal Fesch mit fin au tumulte en levant la séance, et en la remettant au lendemain; mais cette séance devait être la dernière du concile.

Dissolution du concile et arrestation de quelques prélats.

L'empereur, exaspéré à la nouvelle de ce qui s'était passé, prononça la dissolution du concile, et ordonna à son ministre de la police de jeter en prison les prélats les plus récalcitrants. M. d'Hirn, évêque de Tournay, M. de Boulogne, évêque de Troyes, et M. de Broglie, évêque de Gand, furent arrêtés pendant la nuit, et enfermés, sans jugement, au château de Vincennes. Il y avait pourtant au Sénat une commission dite de la liberté individuelle. Les trois prélats incarcérés ne sortirent de prison qu'en donnant leur démission. Nous dirons tout à l'heure par quelie sorte de moyen terme se termina cette affaire du concile, qui avait si peu répondu aux espérances de Napoléon.

Session législative de 1811.

La veille de la réunion du concile, l'empereur avait ouvert en personne la session du Corps législatif. La session de 1811 devait être plus courte, plus insignifiante encore que les précédentes sessions; ce n'est pas peu dire. On marchait évidemment à la suppression de cette assemblée, et il est à présumer que, sans les catastrophes qui allaient se succéder avec une effrayante rapidité, l'empereur se serait débarrassé de ce rouage inutile, par un simple sénatus-consulte, comme il avait fait du Tribunat. On vit cependant apparaître dans cette session une série de nouveaux députés, c'étaient ceux des départements de la Hollande, des villes hanséatiques, des États romains et du Valais. Ils avaient été nommés par le Sénat, sans avoir été choisis sur une liste de candidats présentés par les collèges électoraux des départements, comme le voulaient les Constitutions de l'Empire.

JUILLET 1811.

Ces collèges électoraux n'existant pas encore, on avait passé outre. C'était d'ailleurs une pitoyable comédie que ces élections au Corps législatif, s'il était permis d'appeler cela des élections.

Le discours de l'empereur.

Le discours de l'empereur fut assez terne. Il se flatta d'avoir mis fin pour toujours au scandale des prétentions du Saint-Siège. Peu d'explications sur la spoliation de la Hollande et du Valais. La Hollande, dit-il, était une pure émanation de l'Empire; sans elle, son Empire n'était pas complet, voilà pourquoi il l'avait incorporée à ses États. Quant au Valais, la réunion de ce pays à l'Empire lui avait paru nécessaire pour concilier les intérêts de la Suisse avec ceux de la France. Il présenta sous le jour le plus favorable la situation de nos armées en Espagne. C'était d'une rare impudence. Mais il se flattait de mettre fin aux affaires de la péninsule par un coup de tonnerre. Quant à la paix continentale, elle ne serait point troublée, assura-t-il; et, au moment où il s'exprimait ainsi, il donnait à ses préparatifs de guerre contre la Russie une extension de plus en plus formidable. Le comte Montalivet, en exposant, quelques jours après, la situation de l'Empire, annonça que nous avions huit cent mille hommes sous les armes, dont plus de trois cent mille en Espagne. Quelle perspective pacifique! Grâce au système continental, assurait le ministre de l'intérieur, l'Angleterre serait complètement ruinée dans dix ans. Comme cela était consolant pour les familles dont les enfants étaient moissonnés à la fleur de l'âge, et pour cette France qui se mourait d'inanition dans cet immense Empire! Elle comptait, il est vrai, seize départements de plus, et M. de Montalivet se plut à lui montrer dans l'enfant récemment baptisé un gage de perpétuité de l'atroce régime auquel elle était soumise.

L'adresse du Corps législatif.

Tout paraissait alors pour le mieux à ce Corps législatif, car, en répondant au discours impérial, son prési-

Juillet 1811.

dent, le comte de Montesquiou, ne craignit pas de signaler comme un nouveau bienfait de Sa Majesté « la réunion de grandes provinces à l'Empire ». La France, disait, en terminant, ce thuriféraire naïf, n'avait qu'un sentiment au cœur, celui du bonheur de son maître, bonheur cimenté par la naissance du prince impérial. La platitude de cette adresse ne parut pas encore suffisante. Une députation de vingt-cinq membres, composée du président, des deux vice-présidents, de deux questeurs et de vingt législateurs, fut chargée d'aller offrir à S. M. le roi de Rome l'hommage du respect, de l'amour et de la fidélité du Corps législatif. L'histoire a le devoir de relever un tel servilisme. Viennent les revers, et nous verrons ce que seront devenus ce respect, cet amour et cette fidélité.

Le Corps législatif, n'ayant rien à faire, occupait ses loisirs en écoutant, tantôt l'oraison funèbre d'un de ses membres mort récemment, tantôt le compte-rendu de quelque livre dont on lui avait fait hommage ; ses séances devenaient des séances académiques. Ce fut ainsi que, dans la séance du 16 juillet 1811, le député Girard présenta une analyse des *Causes célèbres*, de Méjean. Une seule loi importante lui fut soumise dans cette session de 1811, ce fut celle des finances. Le budget cette année s'élevait à 954 millions. C'était une augmentation de plus de 200 millions sur l'année précédente ; la cause en était dans l'accroissement du territoire ; au reste, les recettes augmentaient à peu près dans les mêmes proportions. Néanmoins, il était à prévoir que cette année, comme les années précédentes, les crédits ouverts seraient dépassés dans d'assez fortes proportions. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, parce qu'il faut que le lecteur soit bien édifié à cet égard, à savoir que les budgets du Corps législatif impérial n'étaient que des apparences de budget. Les législateurs ne

Le budget de 1811.

Juillet 1811.

fixaient, en réalité, ni le chiffre des dépenses, ni celui des recettes ; sous ce rapport, comme sous tant d'autres, l'empereur ne prenait conseil que de son bon plaisir. Il pouvait donc, sans crainte, leur déclarer, comme il l'avait fait dans son discours d'ouverture, qu'il ne leur demanderait pas d'imposer de nouvelles charges à ses peuples ; car il ne les consultait pas là-dessus. Jusqu'à présent, il avait pu, grâce aux contributions extraordinaires levées en pays étrangers, pourvoir aux excédants de dépenses sans recourir à des impôts nouveaux ; mais prévoyant l'épuisement prochain de cette ressource, il avait pris, au commencement de cette année, une mesure destinée à devenir extrêmement fructueuse pour le Trésor.

La régie des tabacs.

Parmi les matières livrées par l'ancien régime au monopole de la ferme générale se trouvait le tabac. La culture et la fabrication du tabac étaient redevenues libres à l'époque de la Révolution, lors de l'abolition des contributions indirectes. L'empereur, par une inspiration fatale, avait déjà rétabli ces dernières contributions, sous le nom de *droits réunis*, pour le vin, le sel et quelques autres denrées. Il avait remarqué que les fabricants de tabac faisaient des fortunes presque scandaleuses, sans profit pour le consommateur qui payait le tabac aussi cher que lorsqu'il lui était vendu par la ferme générale. Il vit là tout de suite une source féconde de bénéfices pour ses finances ; et, sans prendre avis ni du Sénat, ni du Corps législatif, il décréta qu'à partir du mois de janvier 1811, la fabrication et la vente des tabacs seraient exclusivement attribuées à la régie des *droits réunis* dans tous les départements de l'Empire, autres que ceux au delà des Alpes et les sept départements au delà de l'Escaut. Ce décret ne souleva pas d'objection ; il n'en fut pas question dans la loi de finances de 1811, et le budget fut voté en une seule séance sans la moindre réclamation.

JUILLET 1811.

Clôture de la session législative.

Le budget voté, le Corps législatif n'avait plus qu'à se retirer. Le 25 juillet, le comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, vint, au nom de l'empereur et roi, inviter les députés à se séparer. L'empereur l'avait chargé de leur déclarer de nouveau en son nom, en les congédiant, qu'il voulait la paix, que tous les princes de l'Europe étaient ses alliés, et que l'Empire jouissait d'une tranquillité profonde. Mais l'orateur du gouvernement ne manqua pas de rappeler fièrement que Napoléon avait huit cent mille hommes sous les armes, et il n'en fallait pas davantage, aux yeux de bien des gens, pour détruire l'effet des affirmations pacifiques. Toutefois, l'Assemblée, toujours optimiste, se retira au bruit des applaudissements, après avoir encore une fois protesté, par la bouche de son président, de la satisfaction et de la reconnaissance qu'elle éprouvait des bienfaits de l'empereur.

Tentative de compromis avec le Pape.

Après la séparation du Corps législatif, Napoléon, décidé à trancher d'une manière ou d'une autre la fameuse question de l'institution canonique, ordonna à son ministre des cultes de réunir en congrégation un certain nombre d'évêques pour remplacer le concile dissous. Il ne fut pas difficile d'en trouver quatre-vingt-cinq parmi les membres de l'ancien concile, tant la rigueur déployée à l'égard de quelques-uns d'entre eux les avait frappés de terreur. On rédigea un décret conforme à la note précédemment adoptée par le pape, c'est-à-dire : institution immédiate des vingt-sept évêques nommés par l'empereur et obligation pour le pape de donner à l'avenir l'institution dans un délai de six mois. Il fut convenu que ce décret serait de nouveau soumis à l'acceptation de Pie VII, et que, en cas de refus de sa part, la congrégation, faisant fonction de concile, prendrait une résolution indépendante et ratifierait le décret. Cette décision fut prise le 5 août 1811. Un certain nombre de prélats partirent pour Savone afin d'obtenir la sanction du pape ; mais de nouvelles difficultés surgirent, et toutes les querelles religieuses, qui avaient leur source dans le funeste Concordat de 1801, demeurèrent en suspens.

AOUT 1811.

L'empereur et l'ambassadeur de Russie.

Cependant, l'empereur continuait toujours ses armements, en dépit des assurances pacifiques qu'il avait données au Corps législatif, et malgré les vœux qui, de toutes parts, lui arrivaient pour le maintien de la paix. Mais il se souciait bien de l'opinion publique ! On l'entendit même, à la réception du corps diplomatique, dans la journée du 15 août 1811, apostropher le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, à propos des réclamations du czar Alexandre en faveur du duc d'Oldenbourg et de sa tolérance à l'égard des contrebandiers qui introduisaient dans l'empire russe des marchandises anglaises. Il railla même, avec un bon goût douteux, les généraux russes sur leur peu de mérite, se vanta de n'avoir jamais été vaincu par eux, et se flatta de ne l'être jamais. Forfanterie maladroite. Il reprocha enfin, avec quelque amertume, au prince Kourakin, les armements auxquels se livrait la Russie, comme si lui-même n'avait pas pris les devants, comme si, depuis près de six mois, il ne mettait pas ses armées sur un formidable pied de guerre. Il ne s'en cacha pas d'ailleurs, puisqu'il dit très haut qu'il avait six cent mille hommes à opposer aux troupes du czar, et quatre cent mille en Espagne. C'était, avec plus de ménagement, la répétition de la scène qu'il avait faite jadis aux Tuileries à l'ambassadeur d'Angleterre, et qui avait amené la rupture de la paix d'Amiens.

L'ambassadeur russe, tout décontenancé de cette brusque sortie, eut beau protester des intentions pacifiques de son maître, assurer que le czar Alexandre était encore à l'égard de Napoléon ce qu'il était à Erfurt, et que la Russie, ce qui était vrai, ne songeait nullement

AOUT 1811. à déclarer la guerre à la France, l'empereur intervertissant les rôles persista à considérer comme agressive l'attitude de son allié de Tilsitt, et il termina l'entretien par quelques paroles où perçait la menace, s'écriant, par exemple, qu'il lèverait bientôt la conscription de 1812, et répétant qu'il n'avait pas l'habitude de se laisser battre.

Cette conversation imprudente, redite et commentée dans les salons et les cercles politiques, produisit le plus déplorable effet. Si les flatteurs habituels de Napoléon y trouvèrent à célébrer son audace de langage, les gens d'un esprit impartial et froid y virent une haute inconvenance. Le czar Alexandre, à qui de telles paroles ne manquèrent pas d'être rapportées, sut à quoi s'en tenir sur les intentions du grand homme aux pieds duquel il s'était, en quelque sorte, prosterné, et le monde entier apprit, avec une douloureuse stupéfaction, que, par la fantaisie de l'empereur des Français, des flots de sang humain étaient de nouveau à la veille de couler en Europe.

CHAPITRE ONZIÈME

Désir ardent de paix. — Menaces nouvelles contre la presse. — Voyage de l'empereur et de l'impératrice en Hollande. — Entrée dans Amsterdam. — Les ovations officielles. — Visite à Saardam. — Fondations diverses en Hollande. — Menaces à l'égard de la Prusse et de la Suède. — Attitude de Bernadotte. — Le régime de l'Université. — Classification des routes. — Anniversaire du couronnement. — Tentatives en faveur de la paix. — Mission de M. de Nesselrode. — Des véritables causes de la guerre de Russie. — Levée de la conscription de 1812. — Craintes générales. — Le sucre de betteraves. — Création du ministère du commerce. — Le duché d'Albuféra. — L'ordre de la Réunion. — Départ de M. de Czernitcheff. — Alliance avec la Prusse et l'Autriche. — L'Allemagne se soumet, en frémissant, à l'alliance. — Formation de la garde nationale en cohortes. — Réfractaires et déserteurs. — Adresses des collèges électoraux. — La question des grains. — Simulacres de négociations. — Alliance de la Suède avec la Russie. — Exigences de la Russie. — Propositions de l'empereur à l'Angleterre. — Derniers subterfuges. — Départ de l'empereur et de l'impératrice. — Séjour à Dresde. — Entrevue avec le roi de Prusse. — L'ambassadeur de Russie demande ses passe-ports. — Départ de l'empereur pour l'armée. — L'empereur à Thorn. — L'empereur lève le masque. — Composition de la Grande Armée. — Forces de la Russie. — Le premier bulletin de la Grande Armée. — Deuxième bulletin. — Affaires d'Espagne. — Siège et prise de Tarragone. — Bataille et prise de Sagonte. — Siège de Valence. — Reddition de Valence. — Aventure du faux baron de Kolli. — Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais. — Prise de Badajoz par Wellington. — Infériorité de Marmont. — Les Anglais enlèvent le pont d'Almaraz. — Prise de Salamanque par lord Wellington. — Notre situation en Espagne.

L'année 1811 s'écoulait assez tristement au milieu de AOUT 1811.
l'enthousiasme factice des classes officielles et d'un faste

AOUT 1811.

emprunté des usages de la monarchie de Louis XIV. La cour était alors à Trianon, où il y avait cercle et spectacle presque tous les soirs. La jeune impératrice semblait avoir hérité des goûts de Marie-Antoinette. On se promenait la nuit dans les jardins étincelants d'illuminations. De Trianon, l'empereur et l'impératrice se rendirent à Compiègne où des fêtes magnifiques signalèrent leur séjour.

Désir ardent de paix.

Pendant que la cour s'amusait, le pays était en proie aux plus vives inquiétudes. Il y avait dans tous les esprits un immense désir de paix; mais il n'était guère possible de se payer d'illusions. Une nouvelle guerre semblait imminente à tous. Le mouvement continuel de troupes s'acheminant vers nos frontières d'Allemagne, les préparatifs immenses dont on était témoin, la nomination du maréchal Ney comme commandant du camp de Boulogne, ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard; il n'était donc pas difficile de pressentir qu'on se trouvait à la veille de formidables événements. Aussi l'anxiété était-elle profonde, et, de plus en plus, le pays se prenait à haïr le régime impérial, régime né d'une série d'attentats contre le droit de la nation, et qu'il n'avait jamais aimé. L'empereur jugea à propos, vers cette époque, de resserrer encore les dures entraves auxquelles il avait condamné la presse, comme s'il eût craint que la voix du pays ne parvînt à se faire entendre, et que quelques paroles de blâme ne se répandissent tout à coup sur ses projets insensés. La seule pensée qu'une feuille publique pût s'exprimer librement sur son compte le faisait frémir. Déjà, au mois d'août de l'année précédente, il avait décidé que, dans tous les départements autres que celui de la Seine, il n'y aurait qu'un seul journal, et quel journal! une feuille publique rédigée sous l'œil de la préfecture. Au commencement de 1811, il avait divisé la propriété du *Journal de l'Em-*

Menaces nouvelles contre la presse.

AOUT 1811.

pire (*Journal des Débats*) en vingt-quatre actions, dont huit furent consacrées à salarier certains écrivains de bonne composition; il se réserva les seize autres parts pour en gratifier ses créatures. Cela, par simple décret, sans consulter ni Sénat ni Corps législatif. Comme on l'a vu du reste, il ne prenait conseil que de sa fantaisie, et tranchait, par décret, une foule de questions de la compétence du pouvoir législatif. Ce fut ainsi qu'en ce mois d'août, ressuscitant un ancien usage, il astreignit tous les théâtres de la capitale, à l'exception du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique et de l'Odéon, à payer une redevance à l'Académie impériale de musique. Il était impossible de pousser plus loin l'arbitraire, et de dépouiller les gens avec plus de sans-gêne.

SEPTEMBRE 1811.

La mesure prise à l'égard du *Journal des Débats* ayant paru bonne et fructueuse, l'empereur réunit, en septembre, sous le nom de *Journal de Paris*, le *Courrier de l'Europe*, le *Journal du Soir*, le *Journal du Commerce*, la *Feuille Économique* et le *Journal des curés*. Il divisa également ce journal en vingt-quatre actions, auxquelles il assigna la même destination qu'à l'ancien *Journal des Débats*. Quelques jours après, il autorisa la publication de treize feuilles scientifiques, mais en leur interdisant sévèrement la moindre excursion dans le domaine politique. Enfin, le 26 septembre 1811, étant à bord du *Charlemagne*, il rendit un décret en vertu duquel la publication d'une feuille périodique d'affiches, d'annonces et avis divers, était autorisée dans quatre-vingt-seize villes de l'Empire. Dix-neuf villes, où des feuilles analogues se publiaient déjà, pouvaient les conserver à la condition de se conformer aux prescriptions du nouveau décret. Le ministre de l'intérieur eut seul le droit de régler le format et la justification de ces feuilles, auxquelles il fut absolument défendu de publier aucun article, non seulement de nouvelles politiques, mais de

Septembre 1811.

simple littérature. On voit à quel esclavage la pensée était réduite en France sous le premier Empire, après Voltaire, après Rousseau, après la Révolution. N'était-ce pas navrant? et était-il un cœur épris de liberté qui ne dût souhaiter la fin d'un pareil régime?

Une des manies de Napoléon était de dater ses décrets les plus importants de quelque ville lointaine, d'une cité conquise par exemple. Il en avait daté de Schœnbrunn, il en datera de Moscou en flammes. Il se trouvait alors en Hollande, où il avait voulu examiner par lui-même certaines positions militaires sur les côtes des Pays-Bas.

Voyage de l'empereur et de l'impératrice en Hollande.

Il était parti seul de Compiègne le 19 septembre, un jour avant l'impératrice, à laquelle il avait donné rendez-vous à Anvers. Après avoir visité, en passant, Boulogne, les ports de Vimereux, d'Ambleteuse et d'Ostende, il se rendit à Bresckins, où il monta à cheval pour examiner dans le plus grand détail le fort Impérial, le fort Napoléon et le fort du centre de l'île de Cadzand. Il s'embarqua ensuite sur la flotte de l'amiral Missiessy, et fit arborer son pavillon à bord du *Charlemagne* où il passa toute la nuit du 24, et où il signa le décret relatif aux feuilles d'annonces. Il resta en mer près de trente-six heures, et décora de sa main les pilotes Pierre Thomas, de Flessingue, et Mathieu Amadis, de Brest, pour les services qu'ils avaient rendus à l'escadre. Le 27, il quitta le *Charlemagne* pour s'embarquer sur un yacht qui le conduisit à Flessingue. Là, il se montra très satisfait des immenses travaux que le génie et la marine y avaient exécutés depuis sa dernière visite. Le lendemain, il se rendit à Middelbourg et à Terwere où il ordonna de nouveaux ouvrages; le 29, il se fit conduire à Terneuse pour voir l'énorme bassin qu'on était en train d'y creuser, et dans lequel quarante vaisseaux de ligne allaient pouvoir entrer à basse mer comme à haute mer. Il remonta ensuite l'Escaut jusqu'à Batz, donna un ra-

Septembre 1811.

pide coup d'œil aux travaux entrepris pour assurer le passage du bras de Berg-op-Zoom, et continua sa route par eau jusqu'à Anvers, où Marie-Louise l'attendait. Il y arriva le 30 septembre 1811 à une heure après minuit.

Octobre 1811.

Après un assez court séjour dans cette ville, l'empereur et l'impératrice se dirigèrent vers Amsterdam en passant par Bréda, Gorcum et Utrecht. Le maire de Bréda était un partisan avéré des Anglais. Il n'en vint pas moins haranguer Leurs Majestés en leur présentant les clefs de la ville. L'empereur renversa d'un coup de pied le plat d'argent où étaient les clefs, en s'écriant : « Gardez vos clefs pour ouvrir les portes à vos chers amis, les Anglais; quant à moi, je n'en ai que faire pour entrer dans votre ville, où je suis le maître (1). » De telles façons, qui étaient assez dans ses habitudes soldatesques, n'étaient guère faites pour lui concilier le cœur des Hollandais, qui, d'ailleurs, lui gardaient une rancune immortelle d'avoir détruit leur autonomie nationale.

Entrée dans Amsterdam. Les ovations officielles.

L'entrée de Napoléon et de Marie-Louise à Amsterdam n'en eut pas moins un air de triomphe. Lorsque l'empereur parut à cheval, suivi de son mameluck Roustan, des cris d'enthousiasme retentirent au milieu de la foule répandue dans les rues. Là, comme ailleurs, la police française avait placé des agents intelligents chargés de donner au maître le change sur les sentiments vrais de la population. Les patriotes avaient trop sur le cœur l'humiliation infligée à leur patrie, et les marchands, les 50 p. 100 payés sur la valeur des marchandises anglaises, pour s'associer aux acclamations dont fut salué le cortège impérial. Il ne se trouva que dans le monde officiel des voix capables de remercier Napoléon d'avoir réuni la Hollande à la France. L'une de ces voix bénit

(1) Mémoires sur la cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande, p. 132.

Octobre 1811.

en lui le génie créateur destiné à relever le commerce et l'industrie de la Hollande; une autre le proclama l'envoyé de Dieu pour le bonheur des Hollandais; une troisième déclara que sa présence était le plus grand bienfait qui pût être accordé à la Hollande. Le maire de Rotterdam se fit l'écho des sentiments d'admiration, de respect et de dévouement dont cette ville, la patrie d'Erasme, était, assurait-il, animée à son égard (1). Mais on n'ignore pas comment, dans ce monde officiel, où se rencontrent tant de lâchetés et d'apostasies, les gens savent se conformer au temps. C'étaient les mêmes voix qui avaient accueilli avec transport le roi Louis, et qui, plus tard, devaient saluer des mêmes cris d'allégresse le retour du prince d'Orange.

L'empereur, voulant donner à *ses peuples* de Hollande une haute idée de sa magnificence, s'était fait suivre d'un cortège imposant. Une partie de ses comédiens ordinaires l'avaient accompagné, et les notables d'Amsterdam eurent le plaisir d'entendre Talma et Mlle Bourgoin dans leurs plus belles créations. La ville, de son côté, donna à ses *augustes* visiteurs quelques fêtes splendides, au milieu desquelles, en dépit de la sévérité de la police impériale, quelques dames du plus haut monde se montrèrent vêtues d'étoffes de provenance anglaise. C'était comme au temps de la reine Hortense. L'impératrice elle-même, et quelques dames de sa suite, la duchesse de Montebello entre autres, n'avaient pu s'empêcher de toucher au fruit défendu, et elles avaient mis des agents en campagne pour se procurer, à prix d'or, des marchandises prohibées, destinées à leur toilette.

Visite à Saardam.

Napoléon séjourna à Amsterdam la plus grande partie du mois d'octobre, allant et venant pour visiter les places les plus importantes, et donnant tous ses soins à la mise

(1) Voy., dans le *Moniteur* des 5 et 7 novembre 1811, le texte de quelques-unes de ces harangues.

Octobre 1811.

en état de défense du pays. Il voulut voir Saardam, où le czar Pierre avait fait son apprentissage de matelot et étudié l'art des constructions maritimes. La hutte grossière qu'avait habitée l'autocrate russe, sous le nom de Pierre Michaëloff, lui parut le plus beau monument de la Hollande. Ce fut, du moins, ce qu'il dit à son grand maréchal du palais Duroc, assez haut pour être entendu de son entourage. Il se rendit ensuite au Texel, tenant à visiter attentivement les fortifications élevées à l'entrée de la rade de ce port, et destinées à fermer complètement le Zuyderzée. On le vit successivement à Harlem, à la Haye, à Rotterdam, au palais du Loo, à Nimègue, et à Dusseldorf, charmante petite ville sur les bords du Rhin. Partout le séjour de la cour était marqué par des ovations officielles et des fêtes plus ou moins brillantes. L'empereur remercia la ville de la Haye de sa réception en l'élevant au rang des bonnes villes dont les maires avaient le droit d'assister au couronnement du souverain.

Fondations diverses en Hollande.

Pendant son séjour en Hollande, les soins de l'administration intérieure du pays ne l'occupèrent pas moins que ceux de sa défense extérieure. Le 22 octobre, il décréta l'établissement de deux académies de l'Université impériale dans les départements hollandais, l'une à Leyde, l'autre à Groningue, où d'ailleurs existaient déjà, de longue date, deux Universités nationales. Mais il voulait tout façonner à la mode de ses institutions. Cependant, il maintint l'Institut d'Amsterdam, auquel il alloua une allocation annuelle de 20,000 francs pour distributions de prix, gratifications et frais d'impression. Les travaux d'utilité publique, au point de vue matériel, ne furent pas non plus oubliés. Par un décret du 21 octobre, l'empereur ordonna la construction de trois maisons de détention pour les sept départements de l'ancienne Hollande et pour le département de la Lippe, et la cons-

Octobre 1811.

truction d'un aqueduc destiné à amener l'eau douce dans sa bonne ville d'Amsterdam. Il déclara ports spéciaux de guerre et remit à l'administration de la marine les ports d'Hellevoët-Sluys, de Medenblik et du Helder; enfin, il décida l'ouverture de deux routes immenses, l'une allant d'Amsterdam à Anvers en passant par Bréda et Gorcum, l'autre allant d'Amsterdam au cœur de l'Allemagne. C'étaient là assurément d'excellentes mesures, mais que la Hollande payait beaucoup trop cher par la perte de sa liberté et de son autonomie.

Menaces à l'égard de la Prusse et de la Suède.

Tout en visitant ses départements hollandais, l'empereur ne perdait pas de vue sa guerre prochaine avec la Russie. Déjà il avait résolu d'entraîner toute l'Europe à sa suite dans l'injustifiable expédition qu'il préparait contre cette redoutable puissance. Ayant appris que le roi de Prusse augmentait l'effectif de ses troupes, contrairement aux traités qui l'obligeaient à ne pas avoir sur pied une armée de plus de quarante mille hommes, il lui enjoignit de désarmer immédiatement, sous peine de voir marcher sur Berlin le maréchal Davoût, qui déjà s'avançait vers l'Oder à la tête d'une armée considérable. En dédommagement, il lui promit de l'admettre prochainement dans son alliance. Le roi de Prusse n'était pas encore en état de lutter contre le vainqueur d'Iéna; il dévora l'affront en silence, et se résigna, en attendant que les circonstances lui permissent de relever la tête et de se venger.

Attitude de Bernadotte. [No]vembre 1811.

Une alliance sur laquelle l'empereur eût dû certainement compter, c'était celle de la Suède, surtout depuis que Bernadotte, désigné comme prince royal de ce pays, avait été appelé à recueillir la succession éventuelle du roi actuel. Celui-ci, vieux et malade, lui avait en quelque sorte abandonné, dès son arrivée en Suède, la direction des affaires. Loin de s'opposer, comme on l'a quelquefois prétendu, à l'élévation de son lieutenant au

Novembre 1811.

trône de Suède, Napoléon, on ne l'a peut-être pas oublié, lui avait fait remettre une somme d'un million par son ministre du Trésor pour qu'il pût faire bonne figure à son arrivée à Stockolm. On était en droit de penser que le sentiment de la reconnaissance, joint aux liens naturels qui attachaient Bernadotte à la France, aurait fait un devoir à cet ancien général de la République, à ce maréchal de l'Empire, d'unir par une alliance étroite sa patrie d'adoption à sa patrie d'origine, à laquelle il était redevable de sa grandeur et de sa fortune; il n'en fut rien. Ame vile dans un esprit médiocre, Bernadotte ne pouvait pardonner à celui devant lequel la veille encore il se prosternait, comme devant un maître, de ne lui avoir pas donné la Norwège. Un jour même, dans un entretien avec notre ambassadeur, M. Alquier, il osa se plaindre, dans les termes les plus aigres et les plus amers, des mauvais procédés de la France, allant jusqu'à reprocher à son ancienne patrie son ingratitude à son égard.

Napoléon était à la veille de quitter la Hollande lorsqu'il apprit la ridicule attitude de celui à qui était échue, dans la loterie des fiefs impériaux, la principauté de Ponte-Corvo. Il ordonna aussitôt à son ambassadeur de quitter Stockolm, recommanda à ses agents de cesser toute relation avec le prince royal, et menaça de rompre le traité de paix conclu avec la Suède, si le prince persistait dans son attitude provocatrice. Le vieux roi, effrayé de la menace, s'efforça de désarmer l'empereur par ses explications, et il reprit, pour un moment, les rênes du gouvernement. Mais Bernadotte devint dès lors l'ennemi juré de l'Empire, et il préluda à sa trahison prochaine en nouant avec l'Angleterre des intrigues tendant à rapprocher du czar Alexandre cette irréconciliable ennemie de l'Empire et de l'empereur.

On avait atteint les premiers jours de novembre quand Napoléon quitta ses États hollandais. A Dussel-

NOVEMBRE 1811.

dorff, il passa en revue les troupes du grand-duché et l'artillerie à cheval et à pied, récemment organisée dans le pays. De là, il se rendit à Cologne, où il était déjà venu sept années auparavant, alors qu'il se préparait à prendre en quelque sorte possession de l'Allemagne. Il resta peu de jours dans cette ville, dont le maire le salua des plus plates adulations, revint par Strasbourg et arriva, le 4 novembre, à onze heures du soir, au palais de Saint-Cloud. La capitale apprit par des salves d'artillerie le retour de l'empereur et de l'impératrice.

Le régime de l'Université.

Tout l'automne de cette année 1811 fut employé à continuer les formidables préparatifs de guerre, dont le but n'était plus un mystère pour personne. En même temps, l'empereur expédia toutes les affaires intérieures dont la solution était encore pendante, afin de pouvoir se donner tout entier à la grande entreprise depuis si longtemps méditée. Le 16 novembre, parut un long décret concernant le régime de l'Université. Ce décret réglementait à la fois les lycées, dont le nombre était porté à cent, les collèges, les pensions et institutions et les écoles secondaires consacrées à l'instruction des élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique. En vertu de ce décret, tout à fait draconien, il était interdit aux institutions situées dans les villes dépourvues de lycée ou de collège d'élever l'enseignement au-dessus des classes d'humanité. Quant aux institutions placées dans les villes possédant un lycée ou un collège, elles n'avaient que le droit d'enseigner les premiers éléments ne faisant pas partie de l'instruction donnée dans les lycées ou collèges, et pour le surplus, elles étaient astreintes à envoyer leurs élèves suivre les cours du lycée ou du collège. Le nombre des écoles ecclésiastiques fut strictement limité; elles furent tout à fait soumises à la domination de l'Université. Elles étaient organisées par ses soins, régies sous son autorité, et l'enseignement ne

NOVEMBRE 1811.

pouvait y être donné que par des membres de l'Université à la disposition du Grand-Maître. Le premier Empire, il faut lui rendre cette justice, ne laissa pas l'instruction publique à la merci des congrégations.

Classification des routes.

Le mois suivant, un décret, également fort étendu, réglementa la grande voirie en France. Toutes les routes de l'Empire furent divisées en routes impériales et départementales. Les premières étaient construites et entretenues aux frais du Trésor public, les secondes aux frais des départements, arrondissements et communes qui en faisaient plus particulièrement usage. Ce décret du 16 décembre 1811 est encore en vigueur aujourd'hui. L'idée de scinder en deux le service de la vicinalité n'était pas une idée heureuse. Il arriva, et il devait nécessairement arriver, que tandis que certains départements, riches et pouvant contribuer largement à l'entretien de leurs routes, se trouvèrent dotés de voies magnifiques, d'autres n'eurent que des moyens de communication tout à fait défectueux. Quant aux chemins d'intérêt purement communal, ils furent laissés dans le plus complet abandon. Si jamais pourtant la loi des solidarités méritait d'être appliquée, c'était en matière de vicinalité, car il y a là un intérêt général et véritablement national, les produits du Midi comme ceux du Nord, de l'Est, du Centre et de l'Ouest étant destinés à circuler de départements à départements et de communes à communes. C'est ce que l'on commence à comprendre à cette heure. Le déclassement des routes départementales par les conseils généraux est un acheminement vers l'unification de système. Un jour viendra où, de la plupart des lois de l'Empire, il ne restera qu'un souvenir effacé!

DÉCEMBRE 1811.

Anniversaire du couronnement.

L'empereur et l'impératrice quittèrent Saint-Cloud pour venir assister aux fêtes de l'anniversaire du couronnement, que l'on célébra cette année avec une

Décembre 1811.

pompe toute particulière, comme si l'on eût pressenti que c'était pour la dernière fois. Des représentations gratuites furent données dans tous les théâtres de Paris, et, malgré la rigueur de la saison, il y eut feu d'artifice et illuminations. Cet éclat fugitif, ces feux brillants qui ne laissaient après eux qu'une vaine fumée, n'était-ce pas l'image même de l'Empire?

Tentatives en faveur de la paix.

L'Europe s'effrayait à la pensée de la guerre nouvelle qui allait bientôt désoler le monde. Aussi vit-on, pendant ce mois de décembre 1811, la Prusse et l'Autriche s'épuiser en efforts sincères pour le maintien de la paix. La Russie était loin de désirer la guerre; mais elle ne voulait pas être, comme une simple principauté d'Allemagne, le jouet des caprices de Napoléon. Le czar Alexandre s'étonnait avec raison que l'empereur se montrât si rigide sur la question du blocus à l'égard des puissances étrangères, alors que lui-même ne se gênait aucunement pour violer à chaque instant son propre système en accordant continuellement à Paris des licences pour des échanges avec des négociants de Londres. Si donc quelqu'un avait à se plaindre, c'était le czar Alexandre, non l'empereur Napoléon. Dans tous les cas, le czar ne pouvait consentir à sacrifier entièrement les intérêts de son pays à l'observation stricte de ce système absurde et funeste du blocus continental qui, sous prétexte de ruiner un peuple, appauvrissait et désolait toute l'Europe.

Résolu à ne pas attaquer, l'empereur de Russie était décidé à se bien défendre. C'était ce qu'il ne cessait de répéter à notre ambassadeur, M. de Lauriston, en lui disant qu'il subirait la guerre à contre-cœur. Les mouvements de troupes accumulées par lui sur ses frontières n'avaient qu'un caractère purement défensif. Une circonstance favorable pour la Russie venait justement de lui permettre la libre disposition de toutes ses forces. Profitant d'un succès considérable remporté sur les Turcs par le général Kutusof, le czar s'était empressé d'ouvrir à Bucharest des négociations avec la Porte, et il était présumable que ces négociations, vivement appuyées par l'Angleterre, aboutiraient à la paix. Certaine de la sympathie ostensible ou secrète du monde entier, assurée de la coopération active de l'Angleterre, la Russie allait donc pouvoir lutter, sans trop de désavantage, contre la formidable puissance de l'Empire. Cependant, voulant donner au monde une preuve de sa modération, le czar Alexandre avait décidé l'envoi à Paris d'un ministre plénipotentiaire spécial pour aplanir les difficultés soulevées par l'empereur, et arriver, s'il était possible, à une solution amiable des difficultés soulevées par l'empereur des Français. C'était un diplomate jeune encore, mais de grande espérance et d'une sagacité peu commune, M. de Nesselrode, qui était chargé de cette mission pacifique.

Décembre 1811.

Mission de M. de Nesselrode.

A la nouvelle de la prochaine arrivée de M. de Nesselrode, l'empereur éprouva un déplaisir extrême, se montra tout déconcerté. Quelle explication valable et plausible de ses immenses préparatifs pouvait-il fournir? Fourbe, rusé et dissimulé comme il l'était, il tenait à avoir la plus grande partie de ses forces réunies à quelques journées de marche de la Russie avant de rompre ouvertement. Or, s'il consentait à recevoir M. de Nesselrode, de deux choses l'une: ou la paix sortirait de franches et loyales explications, ou, la rupture étant inévitable, la Russie, dûment avertie, se mettrait en mesure de se défendre avant que l'armée impériale fût arrivée presque sur les bords du Niémen. Sans déclarer ouvertement qu'il ne recevrait pas le nouveau ministre plénipotentiaire de la Russie, l'empereur s'y prit de telle sorte, principalement en témoignant une froideur calculée au prince Kourakin, am-

DÉCEMBRE 1811.

bassadeur du czar, que celui-ci, pour éviter à la Russie une démarche humiliante et inutile, crut devoir empêcher le départ de M. de Nesselrode.

Des véritables causes de la guerre de Russie.

L'empereur voulait la guerre à tout prix. Cette guerre sans motifs contre la Russie était de la folie pure ; il fallait être arrivé au dernier degré de la démence pour la concevoir et pour la tenter. Elle n'eut d'autre cause réelle que les convoitises démesurées de Napoléon, dont la monomanie ambitieuse était à son paroxysme. Sentant, toutefois, qu'il fallait un prétexte à l'invasion qu'il préparait, et se flattant de donner le change à l'opinion, il faisait répéter, comme un mot d'ordre, par ses courtisans, qu'il était contraint de faire la guerre à la Russie parce que celle-ci n'observait pas le blocus continental à l'égard de l'Angleterre. La vérité est que, fatigué de la bassesse et de la lâcheté des hommes, grisé d'adulations, il trouvait l'Europe trop étroite pour lui. Le sens moral n'avait jamais existé dans cette organisation puissante ; en cette année 1811, ce n'était plus seulement le sens moral qui lui faisait défaut, c'étaient le bon sens, la certitude de jugement, la sagesse la plus élémentaire. « Cette vieille Europe m'ennuie, » disait-il ; et pour se désennuyer, pour assouvir son ambition désordonnée, il allait faire se choquer, les uns contre les autres, un million d'hommes, et répandre de nouveau des torrents de sang humain. Il avait rêvé, à Tilsitt, l'empire du monde partagé entre le czar Alexandre et lui, maintenant il lui fallait cet empire à lui tout seul ; sa prétention était de régner à Moscou et à Saint-Pétersbourg, comme il régnait à Rome, à Amsterdam et à Paris. L'abîme, creusé par ses propres mains, allait s'entr'ouvrir sous ses pas ; mais, malheureusement, la France, trop punie de l'avoir si longtemps supporté, devait y tomber avec lui.

Le 20 décembre 1811, le Sénat, toujours docile, décréta, à la voix des orateurs du gouvernement, une levée de cent vingt mille hommes sur la conscription de 1812. Or, des levées extraordinaires avaient déjà été ordonnées, on s'en souvient, sur les conscriptions des cinq ou six années antérieures ; dix mille conscrits des classes de 1813, 1814, 1815 et 1816 avaient été précédemment mis à la disposition du ministre de la marine ; effroyable était donc le sacrifice d'hommes que l'empereur demandait encore à la France. Pas une voix de protestation ne s'éleva au milieu du Sénat ; personne ne réclama, au nom des mères désolées, au nom du pays mis en coupe réglée. Le moment n'était pas arrivé où ces muets devaient recouvrer la parole ; il faudra pour cela qu'ait sonné l'heure des désastres sans nom et des revers inouïs.

DÉCEMBRE 1811.

Levée de la conscription de 1812.

JANVIER 1812.

Craintes générales.

L'année 1812 s'ouvrit sous d'assez sombres auspices, chacun pressentant qu'elle était appelée à être l'une des plus sanglantes de ce sanglant régime. La guerre était, aux yeux de tous, inévitable. Les journaux, et particulièrement le *Moniteur*, qui leur donnait le mot d'ordre, gardaient pourtant le silence le plus absolu sur les desseins de l'empereur ; mais le grand secret n'était plus un mystère pour personne. De la cour, où l'on scrutait avec soin les paroles, les gestes et regards du maître, les conjectures ne tardèrent pas à se répandre dans le public. La froideur marquée avec laquelle Napoléon accueillit le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, lors de la présentation du Corps diplomatique aux réceptions du 1er janvier, parut un indice significatif. Et puis, comment ne pas croire à l'imminence d'une guerre nouvelle, quand, chaque jour, on voyait les régiments s'acheminer, les uns après les autres, vers le cœur de l'Allemagne ; quand, par des lettres particulières, on apprenait que les troupes d'Italie et les contingents allemands, qu'étaient tenus de fournir les princes de la con-

JANVIER 1812.

fédération du Rhin, se trouvaient en mouvement sur tous les points? Rendez-vous général était donné, en effet, à la Grande Armée sur les bords de la Vistule, où plus de cinq cent mille hommes devaient être réunis au printemps.

Une consternation profonde régnait dans le pays. Ce n'était pas qu'on doutât du triomphe de Napoléon, tant son prestige militaire était grand encore; mais la France était rassasiée de la gloire des armes, et désenchantée des victoires inutiles; elle trouvait beaucoup trop lourds les sacrifices que lui imposait une ambition sans bornes. Ce n'étaient, dans toutes les classes, que murmures de désapprobation. Les repus mêmes de l'Empire finissaient par être inquiets, craignant que, si une balle ou un boulet venait à emporter l'empereur, leur position ne fût compromise. Le commerce était dans les transes. Les affaires, déjà si difficiles, n'allaient-elles pas se trouver plus entravées encore? Sans doute des voies nouvelles avaient été ouvertes à l'industrie nationale.

Le sucre de betteraves

La fabrication du sucre de betteraves avait pris une assez grande extension; des écoles spéciales de fabrication avaient été établies à Pantin, à Douai, à Strasbourg, à Castelnaudary et à Wachenheim, dans le département du Mont-Tonnerre; une quarantaine de fabriques fonctionnaient dans toute l'étendue de l'empire; mais au prix de quelles souffrances ce résultat avait-il été obtenu? Et l'on n'était pas au bout de la crise!

Vainement, comme pour consoler les commerçants français, le gouvernement imagina-t-il de dresser, dans son journal officiel, la nomenclature des nombreuses banqueroutes survenues en Angleterre et en Ecosse dans les derniers mois de l'année précédente, comme si le mal de l'un pouvait guérir celui de l'autre; vainement, pour essayer de donner aux affaires une impulsion plus vive, l'empereur institua-t-il, dans le courant

JANVIER 1812.

Création du ministère du commerce.

de janvier, un ministère spécial du commerce et des manufactures, cela ne suffisait pas à rendre l'essor à notre commerce et à notre industrie aux abois. Ce qu'il fallait aux commerçants, c'étaient la paix, la sécurité, la certitude du lendemain, toutes choses dont ils pouvaient être sûrs de ne jamais jouir pendant toute la durée de l'Empire. « Quand même nous aurions établi un préfet français à Moscou, qu'est-ce que cela aurait prouvé à Londres? » écrivait un négociant d'un de nos ports à son correspondant de Paris, pendant la campagne dont nous allons bientôt retracer les désolantes péripéties (1). Enfin une autre considération, non moins grande, épouvantait le pays : c'était la certitude que, même heureuse, la guerre prochaine amènerait une effroyable effusion de sang. Or il n'y avait guère de familles françaises qui ne fussent frappées dans quelques-uns de leurs membres, et la perspective de nouveaux deuils n'était pas faite pour les rassurer. Mais qu'importait à l'empereur et roi la vie des hommes quand il s'agissait du soin de sa gloire et des appétits de son ambition!

Le duché d'Albuféra.

Napoléon se croyait quitte envers le pays en l'amusant avec des hochets puérils, et en couvrant d'honneurs et de richesses ses principaux serviteurs. Le 24 janvier 1812, il investit du duché d'Albuféra le comte Suchet, récemment nommé maréchal, en récompense de ses succès en Aragon, et il lui donna en toute propriété l'étang, la pêcherie et toutes les dépendances du domaine d'Albuféra. C'était l'Espagne qui faisait les frais de la récompense. En bonne morale, et en droit strict, c'était là du vol et de la spoliation, mais, en langage de conquérant, cela s'appelle le droit de la guerre. Napoléon, comme on l'a vu déjà, ne procédait guère autrement. Le même

(1) Lettre citée par le comte Mollien, dans ses *Mémoires d'un ministre du Trésor*, t. III.

JANVIER 1812.

jour, il s'adjugea, par un simple décret, 200 millions de propriétés dans la seule province de Valence, sans préjudice des biens immenses qu'il avait déjà confisqués sur les malheureux Espagnols, et il les réunit à son domaine extraordinaire avec l'intention de les employer, en partie, à récompenser les services rendus par son armée d'Aragon.

L'ordre de la Réunion.

Le lecteur n'a peut-être pas oublié cette ridicule création de l'ordre des Trois Toisons d'or, dont aucun historien n'avait parlé, et que nous avons révélée pour montrer ce qu'il y avait de petitesse, de vues étroites et d'idées mesquines sous la grandeur éphémère de ce maître du monde. Cette création était restée à l'état de lettre morte. Cela n'empêcha pas l'empereur de ressusciter un nouvel ordre emprunté de la Hollande, où il avait été imaginé par le roi Louis, comme si l'ordre de la Légion d'honneur ne suffisait pas à contenter toutes les vanités. On vit paraître au *Moniteur*, en ce mois de janvier 1812, un décret portant création de *l'ordre impérial de la Réunion*, destiné à récompenser les services rendus dans l'exercice des fonctions judiciaires et administratives et dans la carrière des armes. C'était donc une distinction entièrement réservée au monde officiel. Cet ordre devait se composer de deux cents grand'croix, de mille commandeurs et de dix mille chevaliers. L'ancien ministre des relations extérieures, M. de Champagny, devenu duc de Cadore, fut nommé grand chancelier de cet ordre, auquel l'empereur affecta une dotation de cinq cent mille livres de rentes, prise sur le domaine extraordinaire. Il y avait encore là de quoi contenter un certain nombre de vanités et de convoitises.

FÉVRIER 1812.

Départ de M. de Czernitcheff.

Pendant que Napoléon croyait détourner l'opinion et amuser le public par de pareils enfantillages, les esprits clairvoyants suivaient, avec une attention pleine d'angoisses, l'irrésistible mouvement qui entraînait la

FÉVRIER 1812.

France aux abîmes. On apprit, vers le milieu de février, le départ précipité du colonel Czernitcheff, cet agent semi-officiel, semi-officieux, du czar Alexandre près la cour des Tuileries, et qui était parvenu à connaître le secret de nos préparatifs militaires. Il était à peine parti qu'on découvrit les manœuvres à l'aide desquelles il avait pu se procurer les renseignements les plus exacts sur l'effectif de nos troupes et sur nos armements. Ordre de l'arrêter fut aussitôt envoyé par le télégraphe; mais il n'était plus temps, il avait déjà franchi la frontière (1). Ce brusque départ, qui ressemblait à une fuite, ne laissait guère de doutes sur la rupture imminente de nos relations avec la Russie. Cependant le colonel Czernitcheff était parti muni d'une lettre autographe de l'empereur pour le czar Alexandre; mais cette lettre, comme on le verra, n'était guère de nature à concilier les choses.

En même temps, on apprenait que des pourparlers étaient ouverts à Berlin pour la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre la France et la Prusse. Que l'Allemagne du centre aidât de ses finances et de ses soldats l'empereur dans sa folle entreprise contre la Russie, cela se comprenait encore, bien que ce fût une sorte de suicide; elle y était obligée par l'acte de confédération qui la rattachait à l'Empire; mais on comprenait beaucoup moins l'entrée de la Prusse dans cette coalition. La Prusse, humiliée, amoindrie, démembrée par les armes de Napoléon, ne pouvait, de gaieté de cœur, se joindre à lui pour augmenter sa puissance. Elle hésita longtemps avant de se prononcer. Le roi Guillaume aurait bien voulu n'accorder son alliance qu'à la double condition qu'on lui rendît les portions de territoire qui lui avaient été enlevées, et qu'on l'exemptât des

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. II, p. 57.

FÉVRIER 1812.

60 millions de contributions de guerre dus encore par son trésor. L'empereur ne promit rien, si ce n'est l'intégralité du territoire actuel de la Prusse et, peut-être, une rectification de frontières à la paix; il exigea du roi Guillaume une alliance sans condition. Le roi de Prusse céda donc, le couteau sur la gorge en quelque sorte. Comment aurait-il fait autrement? Ses principales villes fortes, Stettin, Dantzig, les places de l'Oder, étaient occupées par nos troupes, et Davoût avait reçu l'ordre de marcher sur Berlin à la moindre démonstration hostile. Le 24 février 1812, un traité fut signé entre Guillaume et Napoléon, traité par lequel la Prusse s'engagea à fournir à la Grande Armée un contingent de vingt mille combattants. C'était beaucoup si l'on songe qu'aux termes des précédents traités imposés à cette puissance, elle ne pouvait avoir plus de quarante mille hommes sous les armes.

Alliance avec la Prusse et l'Autriche.

Il ne suffit pas à l'empereur de s'être assuré la coopération de l'Allemagne du centre et de la Prusse, il voulut aussi celle de l'Autriche. Les négociations, de ce côté, semblaient ne pas devoir éprouver de difficultés. L'empereur d'Autriche n'était-il pas le beau-père de l'empereur des Français? et, au point de vue de ses nouvelles relations de famille, ne devait-il pas souhaiter le triomphe de son gendre? Toutefois, l'empereur François mit un empressement médiocre à se jeter dans l'alliance à laquelle il était convié; il eût beaucoup mieux aimé garder la neutralité, et attendre les événements. On peut même affirmer, sans crainte de se tromper, qu'au fond du cœur, il penchait pour la Russie, mettant les intérêts de son peuple et ceux de sa couronne bien au-dessus de ses affections de famille. C'est ce que l'avenir démontrera, d'ailleurs, péremptoirement. Mais il n'y avait pas de neutralité à garder avec Napoléon; il fallait se déclarer pour ou contre. L'empereur d'Autriche se décida donc à signer un traité par lequel il s'engagea à fournir un contingent de trente mille hommes, en retour de quoi Napoléon promit, de son côté, de restituer l'Illyrie à son beau-père. Ce traité fut signé le 14 mars 1812. Le premier article du préambule portait, comme par dérision, qu'il y aurait amitié perpétuelle et union sincère entre l'empereur d'Autriche et l'empereur des Français. Protocole banal, destiné à recevoir un lamentable démenti. L'empereur François exigea seulement que ce traité demeurât secret jusqu'à nouvel ordre, tellement il craignait de heurter le sentiment national autrichien, qui était toujours fort surexcité contre la France.

MARS 1812.

L'Allemagne se soumet en frémissant à l'alliance.

Il fallait le formidable prestige du nom de Napoléon, et le souvenir encore tout récent d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, pour rendre possible cette alliance de l'Allemagne tout entière avec l'Empire. Ce n'était qu'en frémissant et en frissonnant qu'elle avait consenti à un pareil acte; car du Danube jusqu'à la mer du Nord, il n'y avait pas une bourgade de la Germanie où le nom français ne fût en exécration. Les Allemands ne devaient attendre, il faut bien le dire, qu'un moment favorable pour se retourner contre nous. L'Empire n'avait-il pas le pied sur le sol de leur patrie? Ne s'était-il pas emparé de leurs plus riches contrées? Ne détenait-il pas leurs villes les plus importantes? Nul doute qu'ils ne soupirassent ardemment après l'heure de secouer un joug honteux et détesté. C'est le sort des peuples vaincus de poursuivre leurs vainqueurs d'une haine implacable jusqu'au jour de la revanche. Les hommes un peu clairvoyants ne pouvaient s'y tromper, même dans les rangs supérieurs de notre armée. Un des officiers les plus attachés à Napoléon, un de ses aides de camp, le général Rapp, frappé du spectacle des maux infligés à l'Allemagne, et songeant aux vicissitudes de la fortune, écrivait à cette époque au maréchal Davoût que si l'armée

Mars 1812.

française éprouvait un seul revers, ce ne serait bientôt qu'une insurrection générale du Rhin au Niémen (1). Ces paroles furent transmises à Napoléon, à qui les avertissements ne manquèrent pas. Mais, impassible dans son orgueil, ivre de lui-même, et se croyant plus fort que le destin, l'empereur n'était pas homme à écouter les conseils de la prudence et de la raison; il allait plonger tête baissée dans le gouffre.

Formation de la garde nationale en cohortes.

Cependant, il avait comme un vague pressentiment que les six cent mille hommes, mis en mouvement par sa main puissante, ne suffiraient peut-être pas un jour à la défense de son Empire. Le 13 mars 1812, le Sénat, avec sa complaisance ordinaire, vota, à la presque unanimité, un sénatus-consulte aux termes duquel la garde nationale se trouvait divisée en premier ban, second ban et arrière-ban. Le premier ban se composait des hommes de vingt à vingt-six ans des six dernières classes de la conscription qui n'avaient pas été appelés à l'armée active; le second ban, de tous les hommes valides depuis l'âge de vingt-six ans jusqu'à l'âge de quarante ans; l'arrière-ban, de tous les hommes valides de quarante à soixante ans. Chaque ban devait se diviser en cohortes de mille hommes chacune; mais le premier ban fut seul organisé pour le moment. L'empereur s'empressa de mettre cent cohortes de ce ban à la disposition du ministre de la guerre. « Que cent cohortes de la garde nationale répondent à la patrie de ses frontières, de ses rivages, de ses places fortes, de ses ports, de ses arsenaux. Que cent mille braves, choisis parmi ceux du premier ban, joignent les drapeaux de la gloire (2)! » s'était écrié, dans son inaltérable enthousiasme, le sénateur Lacépède, un de ces hommes dont on a pu déjà admirer la bassesse, et qui étaient toujours prêts à s'incliner

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, t. XIII, p. 407.
(2) Voy. le *Moniteur* du 16 mars 1812.

Mars 1812.

devant les ordres du maître. D'après le sénatus-consulte, ce premier ban, exclusivement destiné à la garde des frontières, ne devait point sortir du territoire de l'Empire. Mais les hommes ainsi repris sur les conscriptions de 1807 à 1812 ne se faisaient guère illusion. Ils ne virent là qu'un moyen détourné de les appeler sous les drapeaux, alors qu'aux termes de la loi ils se considéraient comme déchargés de toute obligation du service militaire. De graves mutineries éclatèrent sur plusieurs points de l'Empire; on était las d'être envoyé à la boucherie; et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à lever les cohortes de ce premier ban.

Réfractaires et déserteurs.

Si la levée des cohortes et celle de la conscription rencontraient en France de graves résistances, à plus forte raison en éprouvaient-elles de redoutables dans les pays annexés. Il y avait encore plus de cinquante mille réfractaires d'un bout de l'Empire à l'autre. Il fallut des répressions sanglantes pour étouffer les émeutes dont l'Italie, la Hollande et les provinces allemandes furent le théâtre à l'occasion de la conscription. Dans l'Ost-Frise, le préfet, assailli au moment où il procédait en personne à la levée des conscrits, dut se dérober par la fuite à la fureur de la population. Nous avons dit plus haut les moyens barbares employés pour atteindre les réfractaires et réprimer les désertions. Des colonnes mobiles avaient parcouru et ravagé le pays comme peut-être ne l'eût pas fait une armée étrangère. On eut recours, en cette année 1812, à des mesures plus sévères encore. Malheur à qui donnait asile aux insoumis! Un pauvre patron de barque fut passé par les armes pour avoir conduit à Heligoland des voyageurs qu'on supposait être des réfractaires. De tels procédés n'étaient pas faits pour nous concilier l'affection de pays que la terreur seule retenait dans l'obéissance, et il était facile de prévoir qu'à un moment donné il y aurait là une explo-

Mars 1812.

sion formidable contre l'Empire. La Révolution avait dû se montrer sévère à l'égard de ceux qui refusaient de marcher à l'ennemi ; mais, alors, il s'agissait de défendre la patrie en danger, tandis que le sang réclamé par l'Empire n'était destiné qu'à la satisfaction d'un ridicule orgueil et d'une incommensurable vanité. L'enthousiasme militaire qui s'était emparé d'une partie du pays, au lendemain d'Austerlitz, était complètement éteint, et la désaffection devenait de plus en plus profonde.

Adresses des collèges électoraux.

Vainement vit-on défiler, aux Tuileries et à Saint-Cloud, où la cour alla s'établir à la fin de mars, une foule de députations des collèges électoraux, chargées de déposer, aux pieds du souverain, les adresses les plus plates et les plus obséquieuses. L'opinion publique ne s'y trompa point. Les membres, et surtout les présidents de ces collèges, nommés à vie par l'empereur, étaient des sortes de fonctionnaires qui ne représentaient nullement le pays. Quand, par exemple, le sénateur comte Sémonville, destiné à devenir plus tard grand référendaire de la Chambre des pairs, remerciait Sa Majesté impériale d'avoir daigné sourire aux transports des enfants du département de l'Allier durant les trop courts moments où ils avaient eu le bonheur d'être aperçus par elle, il commettait une adulation toute gratuite, et l'on pouvait être certain qu'il mentait lorsqu'il ajoutait que ces mêmes enfants se rendaient avec ardeur sous les drapeaux. Mais on n'était pas pour rien sénateur de l'Empire. Un autre, M. de Contades, assurait à l'empereur qu'il n'avait point, dans son Empire, de Français plus fidèles et plus dévoués que ses sujets du département d'Indre-et-Loire. Le comte Beugnot, au nom des membres du collège électoral de la Haute-Marne, demandait que le ciel retranchât de leurs jours pour ajouter à ceux du souverain. « Que les destinées de cet Empire demeurent, pendant une longue suite d'années, dans vos puissantes mains ! » s'écriait

Mars 1812.

M. de Barbé-Marbois, président du collège électoral de l'Eure. Le président de la députation de la Meuse-Inférieure, M. d'Arichot, n'hésitait pas à déclarer que l'ambition de ses compatriotes était d'être éternellement comptés au nombre des peuples de l'Empire les plus dévoués à la dynastie napoléonienne. Le comte de Bauffremont déposait, au pied du trône, l'hommage des sentiments d'amour, d'admiration et de respect dont étaient animés les membres du collège électoral de la Haute-Saône. Le comte Andréossi, président du collège électoral de l'Aude, félicitait Napoléon d'avoir rétabli l'empire de Charlemagne. Toutes ces platitudes officielles, soigneusement insérées au *Moniteur*, étaient prises en pitié par le pays. A moins de deux ans de là, on saura ce qu'elles valaient, et à quoi tenait la fidélité de leurs auteurs.

La question des grains.

Les inquiétudes générales, soulevées par la perspective d'une guerre prochaine, et les souffrances du commerce et de l'industrie, vinrent à se compliquer d'une véritable crise alimentaire. Cette redoutable question de la faim, que la Révolution avait eu tant de peine à résoudre, l'Empire la voyait à son tour se dresser devant lui. La dernière récolte en céréales avait été mauvaise dans toute l'Europe, le blé était hors de prix. Déjà l'on criait sus aux accapareurs, et des troubles graves s'étaient produits sur plusieurs marchés. La question est fort débattue de savoir si, en de pareilles conjonctures, il est bon de laisser la liberté complète au commerce des grains, ou s'il vaut mieux limiter les bénéfices des détenteurs de blé, en risquant peut-être d'arrêter les efforts des spéculateurs hardis, mais avides, pour subvenir à l'alimentation publique. On a fort reproché aux assemblées de la Révolution leurs lois sur le *maximum*. Assurément, en principe, la liberté commerciale est préférable aux restrictions ; mais peut-être y a-t-il des circonstances où il est indispensable de faire fléchir le

Mars 1812.

principe. L'empereur, du reste, n'y regardait pas de si près. Nous l'avons vu établir une législation monstrueuse sur les denrées coloniales; comment aurait-il hésité à intervenir entre les producteurs, ou détenteurs de céréales, et les consommateurs? Craignant que la cherté des vivres ne mécontentât le peuple de Paris au moment où il allait de nouveau quitter la capitale, il mit en réquisition les moulins des environs, fit moudre le blé pour le compte de l'administration, et soumit le pain à une taxe uniforme, en remboursant d'ailleurs les boulangers de la différence du prix que leur coûtait le pain au prix qu'ils étaient contraints de le vendre. Il fit plus : pour réserver à la fabrication du pain le plus de céréales possibles, il défendit expressément à tous les propriétaires de distillerie de grains, dans les départements, d'augmenter le nombre de leurs alambics et d'y consommer une plus grande quantité de grains que celle qu'ils employaient avant le 1er février. Toute infraction à cette défense devait être punie de la fermeture de la fabrique (1).

Simulacres de négociations.

Tout en prenant des mesures pour assurer l'alimentation populaire pendant son absence, Napoléon continuait de protester auprès du czar Alexandre de ses intentions pacifiques, afin de ne pas être troublé dans ses préparatifs. Jamais on ne vit la fourberie poussée aussi loin. Il avait, on s'en souvient, chargé le colonel Czernitcheff d'une lettre pour le czar, lettre dans laquelle il déclarait qu'on se formait, à Saint-Pétersbourg, des idées tout à fait fausses sur ses projets; qu'il n'avait nullement l'intention de rétablir le royaume de Pologne, ce qui paraissait être la grande préoccupation de la Russie; qu'il ne demandait pas mieux que d'offrir des compensations au duc d'Oldenbourg, brutalement dé-

(1) Décret du 12 mars 1812.

Mars 1812.

possédé; que s'il avait commencé à se mettre sur ses gardes, c'est qu'il lui avait semblé voir la Russie disposée à passer de l'alliance française à l'alliance anglaise; mais que, pour lui, il était animé du désir de conserver la paix, et de rester dans les termes du traité de Tilsitt. Tout cela était de la haute comédie.

« Votre devoir, écrivait, d'autre part, le ministre des relations extérieures, M. Maret, duc de Bassano, à notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. de Lauriston, est de montrer constamment les dispositions les plus pacifiques. L'empereur a intérêt à ce que ses troupes puissent s'avancer peu à peu sur la Vistule, s'y reposer, s'y fortifier, former des têtes de pont, enfin prendre tous leurs avantages et s'assurer l'initiative des mouvements... Déjà la tête de l'armée d'Italie est à Munich, et le mouvement général se dévoile partout. Soutenez dans toute occasion que si la guerre a lieu, ce sera la Russie qui l'aura faite... » Oh! c'était un grand comédien que l'empereur Napoléon!

Avril 1812.

Tout le mois d'avril fut employé en échange de lettres, de notes et de communications avec les diplomates russes. Le 25, M. de Bassano adressa au chancelier de Russie une longue lettre d'explications. Il terminait cette lettre par le vœu, déjà manifesté au colonel Czernitcheff, de voir des négociations que l'empereur, assurait-il, n'avait cessé de provoquer depuis dix-huit mois, « prévenir enfin des événements dont l'humanité aurait tant à gémir. » Singulier moyen de prouver son désir de la paix que de pousser une armée de cinq cent mille hommes sur les frontières de la Russie!

Alliance de la Suède avec la Russie.

Déjà, trois de nos corps d'armée étaient arrivés sur l'Oder, et la division Friant, du corps de Davoût, avait pris militairement possession de la Poméranie suédoise. Or cela pouvait être, à la rigueur, considéré par la Russie comme un commencement d'hostilité, car, à la

Avril 1812.

date du 5 avril, elle avait signé avec la Suède un traité d'alliance offensive et défensive, aux termes duquel cette puissance s'était engagée à fournir un subside de trente mille hommes pour opérer une diversion en Allemagne, au cas où la guerre viendrait à éclater entre la Russie et la France. De son côté, la Russie garantissait à la Suède l'acquisition de la Norwège. C'était une spoliation du Danemark; mais les gouvernements monarchiques n'y regardent pas de si près. S'emparer d'un Etat, n'est-ce pas jeu de prince? Le czar Alexandre avait volé la Finlande à la Suède avec l'assentiment de l'empereur des Français; il pouvait bien aider la Suède à voler la Norwège au Danemark.

Les traités d'alliance conclus par l'Empire avec la Prusse et l'Autriche venaient seulement d'être portés à la connaissance de l'empereur de Russie. Ces traités ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit du czar sur la résolution bien arrêtée de l'empereur des Français de commencer très prochainement les hostilités. Aussi Alexandre, cessant, à son tour, d'user de ménagement, chargea-t-il son ambassadeur à Paris, le prince Kourakin, de transmettre à notre ministre des relations extérieures une sorte d'ultimatum. Toute la politique du czar, dit l'ambassadeur dans une note remise à M. de Bassano à la fin d'avril, ne tend qu'à établir de solides et durables rapports entre la Russie et la France, rapports qui ne sauraient subsister tant que des armées étrangères continueraient de séjourner à une telle proximité des frontières de la Russie. Il réclamait donc, comme base de toute négociation, l'engagement formel de la part de l'empereur d'évacuer les États prussiens, les places fortes de la Prusse, de la Poméranie suédoise, et de réduire la garnison de Dantzig sur le pied où elle était avant le 1er février 1811. Moyennant ces concessions, le czar s'engageait, de son côté, à apporter dans le tarif des

Exigences de la Russie

Avril 1812.

douanes russes certaines modifications que la France pouvait désirer pour l'avantage de son commerce.

Rien n'était plus juste, et, en même temps, plus modéré, il faut le reconnaître, que les exigences de la Russie. Mais de telles réclamations n'étaient pas de nature à ramener un esprit altier comme celui de Napoléon, et à le faire renoncer à une entreprise à laquelle il était fermement décidé depuis plus d'un an. Comment! on lui demandait de retirer ses troupes des États prussiens, d'abandonner une partie des places fortes qu'il y occupait depuis six ans, de diminuer la garnison de Dantzig, d'évacuer la Poméranie suédoise, envahie sans déclaration de guerre, on lui demandait cela à lui qui rêvait l'empire du monde! On était bien sûr, d'avance, à la cour de Russie, de voir ces propositions dédaigneusement repoussées. Cependant l'empereur se contint, et, dans son désir de gagner du temps pour n'ouvrir les hostilités qu'à l'heure expressément choisie par lui, il se lança dans de nouveaux subterfuges.

Propositions de l'empereur à l'Angleterre.

Dés le 17 avril, pour faire croire à son désir de maintenir à l'Europe les bienfaits de la paix, il avait chargé son ministre des relations extérieures d'adresser à lord Castlereagh une lettre contenant des propositions pacifiques sur les bases suivantes : intégrité et indépendance de l'Espagne sous la dynastie de Joseph Bonaparte; restitution du Portugal à la maison de Bragance; maintien du roi Murat à Naples; garantie du royaume de Sicile à l'ancienne maison régnante, et évacuation de l'Espagne, du Portugal et de la Sicile par les troupes françaises et anglaises. Quant au reste, chacune des deux puissances aurait gardé ce que l'autre n'aurait pu lui ôter que par la guerre. Ces propositions étaient-elles sérieuses? cela est fort douteux; mais il était difficile qu'elles fussent acceptées par l'Angleterre. La condition expresse du maintien d'un frère de l'empereur sur le

AVRIL 1812. trône d'Espagne suffisait seule pour empêcher le cabinet britannique de les accepter comme bases d'une négociation. Ce fut ce que répondit lord Castlereagh, le 23 avril, au nom du prince régent, car le roi Georges, atteint d'une maladie incurable, avait complètement perdu l'usage de la raison, et l'affaire en resta là (1). Déjà, de son côté, l'empereur de Russie était en pourparlers avec l'Angleterre, avec laquelle nous le verrons bientôt conclure un traité d'alliance offensive et défensive.

Le czar Alexandre demeurait fidèle à sa politique expectante. Il n'avait jamais, depuis Tilsitt, voulu la guerre contre l'Empire; il la redoutait même et il était bien décidé à ne pas prendre l'initiative des hostilités. Toutefois, craignant que les généraux français ne vinssent à franchir le Niémen, et à violer ses frontières avant l'arrivée de Napoléon, il se transporta, vers la fin d'avril, à Wilna, où était établi son quartier général, pour être prêt à tout événement. Certaines choses, d'ailleurs, étaient bien propres à le rassurer sur l'avenir. Il n'ignorait pas combien était précaire l'alliance forcée de la Prusse et de l'Autriche avec l'Empire. Il savait même, indirectement, qu'il n'avait rien à redouter des trente mille soldats promis par l'empereur François II à son redoutable gendre, et peut-être avait-il, comme le général Rapp, la conviction qu'au premier échec de l'armée française, l'Allemagne tout entière se soulèverait depuis le Danube jusqu'à la mer.

MAI 1812. Un jour, au commencement de mai 1812, le czar reçut à son quartier général de Wilna la visite de M. de Narbonne, cet ancien ministre de Louis XVI, passé au service de Napoléon, et qui était alors en mission à Berlin.

(1) La plupart des lettres, notes, communications d'après lesquelles j'ai résumé le récit des négociations qui ont précédé la rupture de la paix avec la Russie ont été insérées dans le *Moniteur* du 8 juillet 1812.

MAI 1812. Derniers subterfuges.

L'empereur avait chargé ce déserteur de l'ancien régime d'informer le czar Alexandre de son désir d'avoir avec lui une entrevue sur les bords du Niémen, entrevue où il se flattait de resserrer les liens qu'il avait noués avec Alexandre à Tilsitt et à Erfurt. C'était encore un stratagème pour endormir la Russie et l'empêcher de commencer les hostilités; l'empereur voulait gagner un mois, voilà tout; et il donna ses instructions dans ce sens à M. de Narbonne.

Départ de l'empereur et de l'impératrice.

Jusqu'au dernier moment, Napoléon prit toutes les précautions imaginables pour dissimuler ses projets, précautions bien inutiles du reste, car, en dépit de tous ses subterfuges, ses projets n'étaient un mystère pour personne. Même en quittant Paris, il s'efforça d'égarer l'opinion publique, tant il la savait hostile à cette guerre, bien que, dans le silence de la presse, l'opinion n'eût aucun moyen de se manifester, sinon par des échos de salon et des rapports de police. Au moment de partir, il rendit un décret pour la taxe des grains, croyant, par cette mesure, se concilier l'affection des masses et compenser le mauvais effet que ne manquerait pas de produire sur elles l'ouverture prochaine des hostilités. Il quitta Saint-Cloud le 9 mai 1812, dans la matinée, après avoir confié ses pouvoirs à l'archichancelier Cambacérès, qui avait essayé timidement de le détourner de sa fatale expédition. Le sort en était jeté.

« L'empereur est parti aujourd'hui pour aller faire l'inspection de la Grande Armée réunie sur la Vistule. » C'est en ces termes, que le journal officiel de l'Empire annonça au monde le départ de Napoléon (1). Ainsi, pas un mot sur la guerre terrible qui était à la veille de désoler le monde. L'empereur semblait partir pour une simple revue. Les destinées de la France allaient de nou-

(1) *Moniteur* du 10 mai 1812.

MAI 1812. veau être livrées au hasard sanglant des batailles, sans que la nation eût été consultée. Napoléon emmenait avec lui l'impératrice et une suite nombreuse, ayant résolu de tenir à Dresde une cour de princes et de rois avant de se mettre à la tête de son armée. Le soir de son départ, il coucha à Châlons-sur-Marne, passa la journée du lendemain à Metz, et, le 12, il descendit à Mayence, au palais impérial, où il reçut, le soir même, le prince primat, toujours empressé à venir déposer ses hommages aux pieds du puissant empereur. Le lendemain, il s'arrêta un instant, en passant, chez le prince primat à Aschaffenbourg, alla coucher à Wurtzbourg, au palais de l'oncle de sa femme, reçut dans cette petite ville la visite du roi de Wurtemberg et celle du grand-duc de Bade, passa la journée du 15 à Plauen, et fit son entrée à Dresde le 19 mai, à onze heures du soir, en compagnie du roi et de la reine de Saxe, qui étaient venus à sa rencontre jusqu'à Freyberg.

Séjour à Dresde.

La capitale du royaume de Saxe fut, pendant une quinzaine de jours, dans un continuel mouvement de fêtes, de festins et de représentations. Outre tous les petits princes allemands accourus pour offrir leurs hommages au protecteur, si puissant encore, de la confédération du Rhin, on y vit l'empereur et l'impératrice d'Autriche, heureux de se rencontrer avec leur fille, qu'ils n'avaient pas embrassée depuis son mariage, et le roi de Prusse, qu'attirait le secret espoir d'obtenir pour ses États une amélioration des conditions humiliantes auxquelles ils étaient soumis.

L'empereur François II n'avait pas vu Napoléon depuis la conférence qu'il avait eue avec lui dans les plaines de la Moravie, après la bataille d'Austerlitz. La politique avait fait le mariage de sa fille à la suite de la campagne de 1809; mais il ne pouvait oublier l'humiliation de l'Autriche, et sa tendresse pour le vainqueur

de Wagram était fort médiocre. Toutefois, les rapports du beau-père et du gendre à Dresde parurent empreints d'une assez franche cordialité. Le petit-fils de Marie-Thérèse crut même faire un très agréable présent à son gendre en lui apportant une généalogie des Bonaparte, fabriquée par quelque archéologue autrichien, et qui tendait à faire croire que la famille Bonaparte avait régné à Trévise pendant le moyen âge. Le fils du petit robin d'Ajaccio, devenu empereur des Français, bien que convaincu de la fausseté de ce document, n'était pas homme à le dédaigner. Il avait, en effet, comme nous avons eu déjà l'occasion de le faire remarquer, toutes les vanités mesquines. Par exemple, il avait introduit à sa cour l'étiquette la plus sévère, s'imaginant par là se rapprocher des vieilles familles souveraines et effacer la tache de parvenu dont sa couronne gardait la trace au milieu des rayons de gloire. Toujours plantés sur leurs pieds, durant de longues stations dans de grands salons, les courtisans, à Dresde comme à Paris, se tenaient sur un éternel qui-vive, mendiant un regard du maître, et toujours occupés à défendre leurs attributions. Personne ne semblait soupçonner la fragilité de l'empire napoléonien, tant il apparaissait formidable encore. Aussi les flatteurs s'en allaient répétant partout que c'était folie au czar Alexandre de se heurter au colosse, et l'on plaignait le pauvre empereur de Russie. Hélas! le fou, ce n'était pas Alexandre, c'était Napoléon.

MAI 1812. La généalogie de Bonaparte.

Entrevue avec le roi de Prusse.

Combien il dut en coûter au roi Frédéric-Guillaume, dont les États étaient sillonnés et ravagés par les colonnes de la Grande Armée, de venir à Dresde se prosterner aux pieds de son vainqueur. Il n'y parut, pour ainsi dire, que contraint et forcé. Il fut, néanmoins, accueilli avec courtoisie, et il obtint même une promesse de dédommagement pour les vexations de toute nature que nos troupes infligeaient à ses sujets. Mais la Prusse, traitée

Mai 1812.

en pays conquis, ne se payait pas de vaines promesses; il se faisait, dans le cœur de sa population, une accumulation de haines dont nous n'aurons que trop à subir les funestes effets.

L'ambassadeur de Russie demande ses passeports.

Le roi Frédéric-Guillaume était un des derniers souverains arrivés à Dresde. On touchait à la fin du mois de mai. La Grande Armée, réunie sur les bords de la Vistule, se tenait prête à franchir les frontières de la Russie, et cependant la guerre n'était pas déclarée. L'empereur s'efforçait même encore de faire croire à ses intentions pacifiques. Mais le czar Alexandre commençait à se lasser de cette comédie. Ayant vainement réclamé, à plusieurs reprises, une réponse catégorique aux propositions qu'il avait chargé son ambassadeur, le prince Kourakin, de transmettre au cabinet des Tuileries, il avait enjoint à ce diplomate de demander ses passeports. Cela déjouait les calculs de l'empereur, car il avait résolu de ne commencer la campagne que dans le courant du mois de juin. Il expédia aussitôt à M. de Lauriston, qui était resté à Saint-Pétersbourg, l'ordre de se rendre à Wilna, auprès du czar, pour se plaindre de la demande hostile du prince Kourakin : « Vous insisterez, disait M. de Bassano à notre ambassadeur, pour obtenir des explications qui laissent encore la voie ouverte à un accommodement. » C'était trop compter sur la naïveté du czar Alexandre. Celui-ci refusa assez sèchement de recevoir notre ambassadeur. Un tel refus pouvait servir de prétexte à une rupture définitive ; Napoléon ne dit rien pourtant, ayant encore besoin d'une dizaine de jours avant de commencer ses opérations; et M. de Narbonne, qui arrivait de Wilna, venait de lui renouveler l'assurance que l'empereur de Russie était toujours décidé à ne pas prendre l'initiative des hostilités.

L'empereur quitta Dresde le 29 mai 1812 pour aller

Mai 1812.

Départ de l'Empereur pour l'armée.

se mettre à la tête de son armée, laissant la jeune impératrice tout en larmes, comme si elle eût eu le pressentiment des désastres au-devant desquels courait son glorieux époux. Marie-Louise paraît, du reste, s'être consolée assez vite de cette séparation, dans les fêtes et les distractions de toutes sortes qu'on lui offrit en Autriche, où elle alla passer plusieurs semaines, au sein de sa famille, avant de retourner en France. Napoléon arriva à Glogau le 30 mai, à deux heures du matin, il en repartit à sept heures, se dirigeant vers la Pologne ; le soir même il était à Posen, et, le 2 juin, il entrait dans Thorn. Nous dirons, dans le chapitre suivant, sa conduite au moins étrange à l'égard de la Pologne ; mais ce qu'il est important de dire dès à présent, c'est qu'en arrivant à Thorn, il trouva les populations polonaises violemment indisposées et révoltées des excès commis dans leur pays par certains corps d'armée, notamment par les troupes badoises et wurtembergeoises. L'empereur adressa même de sévères admonestations à son fils adoptif, le prince Eugène, et au maréchal Ney, qui, ayant ces troupes sous leurs ordres, ne s'étaient pas opposés à leurs déprédations. Napoléon, attendu comme un libérateur par les populations polonaises, apparaissait déjà comme un fléau.

Juin 1812.

L'empereur à Thorn.

L'empereur, à son arrivée à Thorn, fut effrayé du grand nombre d'équipages dont la Grande Armée était encombrée. Les états-majors pullulaient : il y avait ceux des maréchaux ; il y avait l'état-major du roi Murat, l'état-major du prince Eugène, l'état-major du roi Jérôme, sans compter celui de l'empereur, auquel s'étaient fait attacher une foule de jeunes gens appartenant à l'ancienne et à la nouvelle noblesse, et qui étaient avides de participer aux émotions de cette campagne. On était loin de prévoir qu'elle dût être si laborieuse et si sanglante. On s'imaginait que les Russes ne tiendraient

Juin 1812.

pas devant nos armées, que tout s'enfuirait à notre approche. Beaucoup croyaient aller à une simple promenade militaire, se flattant de visiter en vainqueurs les deux capitales de la Russie; ils comptaient sans l'indomptable énergie des Russes, et sans le froid qui devait prêter à l'ennemi un si utile concours. L'empereur s'attacha à mettre un peu d'ordre dans toute cette bagarre; il réduisit au strict nécessaire le nombre des équipages et des voitures qui embarrassaient la marche de l'armée; mais ce qu'il lui était impossible d'établir, c'était l'homogénéité au milieu de cette armée recrutée dans des nations différentes, et ou l'on parlait toutes les langues de l'Europe. Malgré tout le génie militaire et administratif de Napoléon, il lui était bien difficile de maintenir une rigoureuse discipline dans une armée pareille; il était à peu près certain que, au premier revers, on verrait se développer dans d'effrayantes proportions les germes de dissolution qu'elle contenait.

L'empereur lève le masque.

Mais on ne prévoyait pas les revers. Le 6 juin, Napoléon passa, à Thorn, la revue de la garde impériale. Cette troupe, aussi belle en campagne qu'à la parade à Paris, donnait à tous une confiance sans bornes; personne n'imaginait qu'elle pût être vaincue; elle ne le sera, en effet, que par les éléments. Le temps était déjà très chaud; la campagne commençait trois semaines trop tard; l'empereur avait perdu un temps inutile à Dresde dans de fausses satisfactions de vanité. Comme il n'était pas venu, en définitive, simplement pour passer en revue l'armée campée sur les bords de la Vistule, ainsi que l'avait annoncé la note sèche par laquelle son départ de Paris avait été annoncé au monde, il lui fallut bien se décider à lever le masque. Tout étant prêt d'ailleurs, il n'avait plus rien à ménager.

Le 11 juin 1812, son ministre des relations extérieures, le duc de Bassano, écrivit à M. de Lauriston que, de-

Juin 1812.

vant la résolution trop certaine du gouvernement russe de faire la guerre, il ne convenait pas qu'il demeurât plus longtemps à Saint-Pétersbourg. Il lui enjoignit, en conséquence, de demander ses passe-ports, et de repasser la frontière en déclarant que Sa Majesté l'empereur et roi se considérait, dès cette époque, comme en état de guerre avec la Russie. Le lendemain, il adressa également une lettre au prince Kourakin, ambassadeur du czar à Paris, pour lui annoncer qu'il avait ordre de lui envoyer ses passe-ports; la demande réitérée que le prince en avait faite étant regardée par l'empereur comme une déclaration de guerre (1). Il n'était guère possible de se moquer plus effrontément du monde, et il fallait l'imperturbable audace, la fourberie et le cynisme de Napoléon pour essayer de donner le change et prêter au czar Alexandre le rôle d'agresseur. La guerre pouvait donc être considérée comme officiellement déclarée à partir du 12 juin 1812. Ainsi finit la pitoyable comédie dans laquelle Napoléon se complaisait depuis plusieurs mois; la tragédie allait commencer.

Pendant que son ministre régularisait en quelque sorte la situation, l'empereur courait à Dantzig, où il rencontra son beau-frère Murat, qu'il avait appelé pour lui donner le commandement en chef de la réserve d'artillerie et de cavalerie. Là, il inspecta les fortifications, passa une revue des troupes, puis se rendit à Kœnigsberg où se trouvait le 1er corps, et témoigna sa satisfaction de la belle attitude des régiments polonais appartenant à la 7e division de ce corps, il se transporta à Gumbinnen, non loin du point où il avait résolu de franchir le Niémen. Ce fut de là qu'il data son premier bulletin, le 20 juin 1812.

Voici quelle était, d'après les données les plus exactes,

(1) Voy. ces deux lettres dans le *Moniteur* de juillet 1812.

Juin 1812.

Composition de la Grande Armée.

la composition de la Grande Armée qui se disposait à envahir la Russie. Elle était divisée en douze corps, non compris la garde et les contingents autrichiens. Le 1er corps, sous les ordres du maréchal Davoût, comptait une centaine de mille hommes ; c'était, de beaucoup, le plus nombreux. Le 2e corps, confié au maréchal Oudinot, comprenait environ quarante mille combattants; le 3e, commandé par Ney, en avait à peu près autant; le prince Eugène, avec l'armée d'Italie, forte de quarante-cinq mille hommes, formait le 4e corps. Le prince Poniatowski était à la tête du 5e corps, composé presque exclusivement de Polonais, au nombre de trente-cinq mille hommes; le 6e corps, composé de vingt-cinq mille Bavarois, avait pour chef le général Saint-Cyr ; le 7e corps, commandé par le général Reynier, comprenait seize à dix-sept mille Saxons ; le 8e, composé de Westphaliens et de Hessois — dix-huit mille hommes environ — était sous les ordres du roi Jérôme. Le maréchal Victor, rappelé d'Espagne, commandait le 9e corps, composé d'une division française, d'une division polonaise et d'une division allemande, formant une masse de près de quarante mille combattants, et destiné à garder l'Allemagne de l'Elbe à l'Oder. Le maréchal Macdonald, également rappelé d'Espagne, était à la tête d'une division française et de deux divisions prussiennes, formant le 10e corps, et dont l'effectif s'élevait à une trentaine de mille hommes. Le 11e corps, alors en voie de formation en Prusse, sous les ordres du maréchal Augereau, devait former la réserve et comprendre au moins cinquante mille hommes. Le 12e corps comprenait toute la cavalerie de réserve, divisée elle-même en quatre corps commandés par les généraux Nansouty, Montbrun, Grouchy et Latour-Maubourg, il était fort d'une trentaine de mille hommes, et placé sous le commandement supérieur du roi Murat. A ces masses, déjà

Juin 1812.

si importantes, se joignaient la vieille garde, commandée par le maréchal Lefebvre, la jeune garde, commandée par le maréchal Mortier, fortes ensemble de quarante mille combattants, et le contingent autrichien, comprenant environ trente-deux mille hommes, sous les ordres du prince Schwartzenberg.

Cette armée énorme, la plus formidable qui se fût jamais trouvée réunie sous la main d'un homme, et dont l'empereur s'était réservé la direction suprême, formait, en y comprenant les garnisons enfermées dans les principales places de l'Allemagne, une masse de près de sept cent mille hommes. En en défalquant l'effectif de ces garnisons, les corps destinés à former la réserve, et les traînards, malades et non-valeurs, déjà nombreux au moment de l'entrée en campagne, il restait encore une armée de quatre cent mille combattants, à la tête desquels Napoléon se préparait à se jeter sur le colosse russe.

Forces de la Russie.

Pour résister à de si redoutables forces, l'empereur de Russie avait, de l'autre côté du Niémen, à peu près en face de nos positions, une armée de cent quatre-vingt mille hommes, commandée par le général Barclay de Tolly, et une autre d'une centaine de mille hommes, sous les ordres du prince Bagration. La première armée avait son quartier général à Wilna, où se tenait le czar, et ses avant-postes à Kowno, sur le Niémen; la seconde était établie sur le Dniéper. En outre, le czar pouvait disposer de l'armée de Moldavie, rendue libre par la cessation des hostilités avec la Turquie. Enfin, il avait en seconde ligne l'armée de Finlande, et une réserve de cent trente bataillons et escadrons, sans compter les levées qui s'opéraient dans toute l'étendue de l'empire. C'était en tout quatre cent mille combattants, force plus que suffisante à défendre la Russie, si l'on considère surtout la justice de sa cause, le patriotisme de son peuple

Juin 1812.

et l'avantage, pour lui, de ne pas avoir à manœuvrer à six cents lieues de ses frontières. Maintenant, le czar Alexandre attendait, triste et résolu, l'attaque de son adversaire, pour lui laisser tous les torts de l'agression.

Le premier bulletin de la Grande Armée.

Les désirs de Napoléon se trouvaient donc satisfaits : les Russes lui avaient laissé le temps de terminer tranquillement ses préparatifs. On était arrivé au 20 juin 1812, terme fixé dans son esprit pour le commencement des opérations. Toute l'armée d'invasion était prête, elle n'attendait que le signal du maître pour franchir le Niémen. Le 20 juin 1812, l'empereur lança, de Gumbinnen, le premier bulletin de la Grande Armée. Dans ce premier bulletin, il se bornait à déclarer que, dès la fin de 1811, la guerre contre la Russie était une chose à peu près résolue, et à indiquer la marche de ses différents corps d'armée depuis le mois d'avril. Le jour même où parut ce bulletin, arriva à Gumbinnen un secrétaire de légation nommé Prévost, qui venait annoncer que le czar Alexandre avait refusé de recevoir notre ambassadeur, M. de Lauriston, à Wilna. L'empereur vit là une merveilleuse occasion de rejeter sur le czar la responsabilité de la guerre. Il agit à peu près comme nous avons vu, depuis, agir le gouvernement du second Empire, avec cette différence qu'au mois de juin 1812, le refus du czar était bien réel, tandis que, de nos jours, le prétendu refus du roi de Prusse de recevoir notre ambassadeur n'était qu'un mensonge odieux, de la part des ministres de Napoléon III, pour avoir un prétexte de guerre.

Toujours est-il que la nouvelle apportée par M. Prévost parut une seconde offense à l'empereur ; la première, aux yeux de Napoléon, avait été d'avoir osé lui demander de retirer ses troupes du cœur de l'Allemagne. L'empereur se transporta, dès le lendemain, à Wilkowiski, pour se rapprocher du Niémen, et, le 22 juin, il publia son deuxième bulletin. Il s'y vantait, avec une rare impudence, d'avoir épuisé tous les moyens de maintenir la paix. A l'en croire, c'était le czar Alexandre qui s'était refusé « à concilier l'honneur de la France et l'intérêt de ses alliés avec l'ouverture des négociations. » Quant à lui, s'il n'avait pas répondu favorablement aux propositions formulées par le prince Kourakin, c'était pour ne pas livrer ses alliés de Prusse et d'Allemagne à la discrétion de la Russie. Cela pouvait passer pour du haut comique. « Les vaincus, disait l'empereur en terminant, prennent le ton de vainqueurs ; la fatalité les entraîne, que les destins s'accomplissent. »

Juin 1812. Deuxième bulletin.

Affaires d'Espagne.

Les destins allaient s'accomplir. Mais, avant de franchir le Niémen avec la Grande Armée, de pénétrer avec elle dans les steppes de la Pologne et de la Russie, il convient de reporter un moment nos regards en arrière, et de dire où en était, en ce mois de juin 1812, la guerre d'Espagne, cet ulcère attaché depuis quatre ans aux flancs de l'Empire, et qui avait commencé de le miner si profondément.

Nos affaires ne s'étaient pas améliorées dans la péninsule depuis un an, au contraire. L'insuccès de Masséna en Portugal avait ranimé l'ardeur patriotique des Espagnols. Des bandes de partisans, dirigées par des hommes d'une énergie peu commune, comme le fameux Mina, sillonnaient le pays dans tous les sens, s'emparaient de nos convois après avoir impitoyablement massacré les hommes d'escorte. Les succès mêmes obtenus par quelques-uns de nos généraux n'amélioraient guère la situation. C'était honorable pour nos armes, s'il y a quelque chose d'honorable dans cette destruction lente d'une nation par une autre ; mais ces succès partiels n'avançaient pas d'un jour une conquête impossible. Une diversion heureuse de Marmont avait forcé Wellington à lever le siège de Badajoz au mois de juin précédent ;

Mai 1811. mais le général anglais s'était retiré en bon ordre, sans se laisser entamer, et les maréchaux Soult et Marmont, jaloux l'un de l'autre, n'avaient point su profiter de leur succès, Victor demeurait impuissant devant Cadix; le général Sébastiani, continuellement harcelé, ne pouvait réduire les patriotes de la province de Grenade, et Madrid, où le roi Joseph venait de reparaître, plus découragé que jamais, était en proie à une affreuse détresse. L'armée du centre, toute désorganisée, pouvait à peine couvrir la capitale.

Siège et prise de Tarragone.

Seul, le général Suchet obtenait, en Aragon et en Catalogne, des succès constants. Après s'être emparé de Lerida, de Mequinenza et de Tortose, il était venu assiéger Tarragone. Ce n'était pas une œuvre facile. Située à l'extrémité méridionale de la Catalogne, à l'embouchure du Francoli, sur la Méditerranée, Tarragone avait l'immense avantage de pouvoir être ravitaillée constamment par les escadres anglaises. Elle se divisait en ville basse et en ville haute. Celle-ci, assise sur un rocher escarpé, et quatre ou cinq fois plus étendue que la première, était baignée d'un côté par la mer, entourée, de l'autre, de remparts et de fossés creusés dans le roc, et couverte de formidables redoutes. Elle se trouvait reliée à la ville basse par un prolongement du rocher sur lequel elle était assise. Sa garnison, commandée par le général Contreras, se composait de dix-huit mille hommes environ, bien pourvus de munitions; il était donc à présumer que la défense serait opiniâtre et horriblement meurtrière. L'armée assiégeante comptait tout au plus une quinzaine de mille hommes; cependant, le général Suchet n'hésita pas à tenter l'entreprise, parce que la prise de Tarragone lui paraissait devoir assurer la sécurité de l'Aragon et de la Catalogne. L'investissement avait commencé le 1er mai 1811. Un mois après, le fort qui couvrait la ville basse fut em-

Juin 1811. porté. Quelques jours plus tard, nos troupes s'emparèrent du fort Francoli, puis d'une seconde ligne d'ouvrages, appelée la Lunette du Prince. Le 21 juin, la ville basse et ses dépendances furent emportées après un terrible assaut. Le nombre considérable de cadavres trouvés sous les décombres des ouvrages en ruines attestait l'énergie de la défense.

La ville haute tenait toujours. La garnison, affaiblie déjà de plusieurs milliers d'hommes, était résolue à résister jusqu'à la dernière extrémité. De son côté, le général Suchet était décidé à ensevelir Tarragone sous ses ruines, si ses défenseurs s'obstinaient à ne pas capituler. Il ne reculait pas devant cette horrible perspective, voulant au besoin « effrayer à jamais la Catalogne et l'Espagne par la destruction d'une ville entière (1). » C'était lui qui, jadis, s'était chargé de l'exécution de la petite commune de Bedouin, coupable de rebellion contre la République, exécution dont tous les écrivains de la réaction n'ont pas manqué d'exagérer l'importance et l'horreur. Aujourd'hui, il s'agissait de l'anéantissement d'une ville qui défendait l'indépendance de la patrie, on n'y regardait pas de si près. L'armée de siège avait été renforcée de quelques brigades tirées de l'Aragon. Sommés de se rendre, les intrépides défenseurs de Tarragone répondirent par des injures aux sommations des parlementaires. Le 28 juin 1811, des brèches ayant été pratiquées dans les murailles de la ville haute, le signal de l'assaut fut donné. La fureur de la défense égala celle de l'attaque. Nos troupes, exaspérées, se battirent avec un acharnement sans exemple, tuant tout ce qui se présentait devant eux. Quelques centaines d'Espagnols, réfugiés dans la cathédrale, furent impitoyablement massacrés. La population civile avait pu heureusement s'enfuir

(1) Lettre au prince de Neuchâtel et de Wagram, au camp devant Saragosse, le 26 juin 1811.

JUILLET 1811.

par la route de Barcelone, sans cela elle eût couru grand risque d'être passée au fil de l'épée. Excités par deux mois de souffrances, gorgés de vin, ivres de sang, nos soldats étaient sourds à la voix de leurs chefs, qui essayaient de les ramener à la modération. La prise de Tarragone dépassa peut-être en horreur celle de Saragosse. De la garnison, il ne restait plus que huit mille hommes; ils furent pris et désarmés en cherchant à s'échapper du côté de la mer. La ville fut livrée à un épouvantable pillage; le vainqueur n'avait plus devant lui que des cadavres et des blessés. L'exemple terrible, annoncé par Suchet, avait eu lieu (1); cette horrible affaire retentit longtemps en Espagne; elle retentira indéfiniment dans le monde.

C'est à l'occasion de la prise de Tarragone que le général comte Suchet avait été nommé maréchal de France. Maître de toute la Catalogne, il se rendit à Barcelone, en passant par Villafranca et Villanova, et de là à Vicque, où il arriva vers le milieu de juillet. Les chaleurs de l'été interrompirent dans presque toute l'Espagne les opérations de nos armées; du moins il ne s'y passa guère, jusqu'à l'automne, que des faits d'une médiocre importance. L'armée anglaise avait pris ses cantonnements autour de Portalègre, et se tenait sur la défensive. Marmont, avec l'armée de Portugal, s'établit dans la vallée du Tage. Cependant, en Andalousie, le maréchal Soult, harcelé par les insurgés de Grenade et de Murcie, qui s'étaient réunis aux généraux Blake et Ballesteros, fut obligé d'agir avec quelque vigueur. Il parvint à les disperser, et rentra, vers la fin d'août, dans Séville, pour y prendre ses quartiers d'été. Tout cela, d'ailleurs, mérite à peine une mention de l'histoire.

Inaction pendant l'été.

Le maréchal Marmont profita des premiers jours d'au-

(1) Rapport de Suchet au prince de Neuchâtel, en date du 29 juin 1811.

JUIN 1811.

tomne pour joindre ses troupes à celles du général Dorsenne, et ravitailler Ciudad-Rodrigo, qu'on voulait mettre à l'abri d'un mouvement offensif de Wellington. De son côté, le maréchal Suchet songea sérieusement à entreprendre la conquête de la province de Valence, occupée alors par l'armée du général Blake. Il fallait d'abord s'emparer de Sagonte, qui était comme la clef de la province. Suchet occupa sans grande difficulté la petite ville de Murviedro, bâtie au pied du rocher où s'élevait l'antique Sagonte; mais il essaya vainement d'enlever celle-ci par escalade. Deux fois ses troupes furent repoussées avec perte. On était au milieu d'octobre. Blake sortit de Valence avec vingt-cinq mille hommes, pour se porter au secours de Sagonte. Suchet, laissant quelques bataillons autour de la ville, à la garde des tranchées, marcha aussitôt contre lui, le rencontra dans la journée du 25 octobre 1811, et le mit en complète déroute. Le lendemain, Sagonte capitula.

Bataille et prise de Sagonte.

OCTOBRE 1811.

Le maréchal se dirigea aussitôt sur Valence, sans attendre les secours qu'il avait demandés pour remplir les vides nombreux qui s'étaient faits parmi ses troupes, tous ses succès ayant été chèrement achetés. Il commença le siège de la ville dès qu'il eut reçu des renforts et ses équipages de siège, c'est-à-dire dans le courant de novembre. A la suite de quelques combats heureux, Valence se trouva complètement investie vers la fin du mois de décembre. L'opération n'avait pas été sans présenter de sérieuses difficultés, car Valence était une grande ville, dont la population ne s'élevait pas à moins de cent cinquante mille âmes. L'empereur, qui tenait beaucoup à la prompte reddition de cette ville, comme si elle eût dû amener la pacification de l'Espagne, avait adressé à la plupart des généraux en chef occupés dans la Péninsule l'ordre d'y concourir en envoyant des ren-

NOVEMBRE 1811.

Siège de Valence.

DÉCEMBRE 1811.

JANVIER 1812.

forts au maréchal Suchet; celui-ci en eut bientôt plus qu'il ne lui en fallait.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 1er au 2 janvier 1812, à quatre-vingts toises des ouvrages avancés de Saint-Vincente et d'Oliveto. Ces ouvrages ayant été abandonnés par l'ennemi dans la journée du 5, le maréchal fit sommer, le lendemain, le général Blake de se rendre, et il lui offrit une capitulation honorable, dans le désir d'épargner la ruine totale d'une aussi grande ville, le rendant seul responsable, devant Dieu et devant les hommes, des maux qui accableraient Valence s'il ne prévenait point, par sa soumission immédiate, l'assaut général des colonnes françaises. Rendre les défenseurs d'un pays responsables des maux qu'infligeait à ce pays la plus criminelle des invasions, c'était se moquer du monde et singulièrement déplacer les responsabilités. « Que Votre Excellence continue ses opérations, répondit fièrement le général Blake, en refusant de se rendre.

Reddition de Valence.

Quant à la responsabilité, devant Dieu et devant les hommes, des malheurs qu'occasionne la défense d'une place, et tous ceux que la guerre entraîne, elle ne retombera jamais sur moi. » Malheureusement pour lui, l'intrépide défenseur de Valence ne fut pas soutenu par les habitants de la ville, qui n'avaient pas, comme ceux de Saragosse, le délire du patriotisme; il dut céder à leurs instances, et capitula, le 9 janvier. Le lendemain, sa petite armée sortit avec les honneurs de la guerre, par la porte Seranos, déposa les armes au delà du pont, sur la rive gauche de la Guadalaviar, et défila, jusqu'à la nuit, devant les aigles françaises. La maréchal fit dans la ville une entrée triomphale, et reçut bientôt après, en récompense de cette nouvelle conquête, le titre de duc d'Albufera, et une dotation considérable, comme on l'a vu plus haut. On ne saura jamais assez ce qu'ont coûté à la France ces sanglantes et inutiles guerres de l'Empire.

JANVIER 1812.

Aventure du faux baron de Kolli.

Valence prise, la soumission de l'Espagne n'en fut pas beaucoup plus avancée pour cela. Ce n'est pas que tous les moyens n'aient été imaginés pour y arriver : mensonges et faux, rien ne coûta à l'empereur, et il n'y avait rien là d'étonnant de la part d'un homme si naturellement enclin à l'astuce et à la fourberie. C'était au nom de Ferdinand VII que la junte centrale insurrectionnelle avait appelé les Espagnols aux armes. Ce prince était toujours à Valençay, oubliant, dans les plaisirs et dans la fainéantise, les soucis de la royauté. La police française avait arrêté, vers la fin de 1810, un certain baron de Kolli, envoyé par le gouvernement britannique pour enlever de Valençay le roi Ferdinand et le conduire en Espagne. L'empereur, de concert avec Fouché, qui était encore ministre de la police, avait imaginé de tirer parti de cette circonstance pour persuader à l'Espagne et au monde que Ferdinand désapprouvait complètement l'insurrection et regardait les auteurs de cette insurrection sublime comme les ennemis de son pays. Napoléon espérait peut-être par là décourager les soldats de l'indépendance espagnole. On inventa un faux baron de Kolli, qu'on introduisit à Valençay sous un déguisement de marchand, en lui recommandant bien de proposer au prince de s'enfuir avec lui pour retourner en Espagne et se mettre à la tête des insurgés. On avait eu soin de le munir des pièces trouvées sur le vrai baron de Kolli, pièces émanant de la chancellerie anglaise, et qui étaient de nature à inspirer toute confiance au prince. Soit méfiance, soit indifférence, Ferdinand VII repoussa la proposition; c'était ce qu'on voulait (1). On fit quelque bruit de cette affaire, qui n'amena aucun résultat. Elle prouve seulement, une fois de plus, à quelles basses machinations l'empereur Napoléon était capable de descendre pour arriver à ses fins.

(1) Voy. *Témoignages historiques*, par M. Desmarest, ancien chef de la haute police, p. 353.

JANVIER 1812.

Quant aux Espagnols, il leur importait peu que le roi Ferdinand vînt ou ne vînt pas se mettre à leur tête. S'ils avaient pris son nom pour emblème, afin de l'opposer à celui du souverain imposé par l'étranger, c'était moins pour lui rendre une couronne, à laquelle il paraissait si peu tenir, que pour affranchir l'Espagne. C'était, avant tout, l'indépendance de leur patrie qu'ils poursuivaient de leurs efforts héroïques, et les Cortès, réunis à Cadix, n'avaient pas d'autre préoccupation.

Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais.

La prise de Ciudad-Rodrigo, dont Wellington s'empara le 20 janvier 1812, fut pour les Espagnols une compensation de la perte de Valence. Vainement le maréchal Marmont (duc de Raguse) avait réuni quatre divisions pour secourir cette place importante, il ne put la sauver. Lord Wellington y était entré après neuf jours de tranchée ouverte, et à la suite de deux assauts meurtriers. Le général anglais y laissa une forte garnison espagnole, puis il se retira, avec toutes ses troupes, pour aller remettre le siège devant Badajoz. Comme on l'a vu plus haut, il avait été contraint d'abandonner le siège de cette ville dans le courant de l'année précédente, grâce aux efforts combinés des maréchaux Soult et Marmont; mais, cette fois, il se disposait à le reprendre, en employant des moyens d'action beaucoup plus puissants, et il ne doutait pas du succès.

La perte de Ciudad-Rodrigo avait causé un douloureux étonnement parmi nos généraux; elle semblait présager le sort réservé à toutes nos conquêtes dans la péninsule, conquêtes éphémères, obtenues au prix de tant de sang. A peine fit-on attention à la prise du fort de Piscola, emporté en février par le maréchal Suchet, à qui seul la fortune paraissait sourire en Espagne.

Prise de Badajoz par Wellington.

Tandis que le maréchal Marmont, plein d'inquiétudes, élevait de nouvelles fortifications autour de Salamanque, Wellington ramenait ses troupes sous les murs de Badajoz. Ni Soult, avec l'armée d'Andalousie, ni Joseph, avec l'armée du centre, dont il avait pris le commandement en personne, ne trouvèrent moyen de venir au secours de la place. Badajoz capitula le 6 avril, après un siège de vingt jours. Les Anglais payèrent leur triomphe d'une perte de près de huit mille hommes. Encore ne seraient-ils peut-être pas parvenus à s'emparer de la ville sans la trahison d'un bataillon de Nassau, auquel avait été confiée la garde de la citadelle. Tandis que la garnison française se battait avec acharnement sur les remparts, ce corps auxiliaire ouvrit à l'ennemi les portes de la citadelle. Les Anglais se répandirent de là dans la ville, où ils se livrèrent à d'affreux excès. Pauvre Espagne! elle n'échappait à la rapacité des Français que pour être livrée à celle de ses propres défenseurs. Wellington était entièrement maître de la place, quand le maréchal Soult parut pour la secourir. Il était trop tard; le maréchal rebroussa chemin, après un combat brillant, mais inutile, contre la cavalerie anglaise, dans la plaine de Clerena.

AVRIL 1812.

Infériorité de Marmont.

Maître de Badajoz, le général anglais y laissa une garnison suffisante pour défendre la ville contre un retour offensif de l'armée d'Andalousie, et il se mit immédiatement en marche sur Salamanque, où nous venons de voir Marmont se retrancher. Wellington disposait de forces imposantes, car il venait de recevoir un renfort de troupes portugaises, et les Cortès avaient mis sous ses ordres toute une armée espagnole. Marmont, au contraire, était à la tête d'une armée désorganisée et singulièrement affaiblie. Vainement il avait fait demander des renforts à Napoléon; celui-ci, tout à sa guerre de Russie, songeait bien à l'Espagne alors! Mal renseigné sur l'état de la péninsule, il s'imaginait que les différents corps d'armée occupés en Espagne pouvaient se prêter un mutuel appui. En investissant ses maréchaux et

Avril 1812.

généraux de commandements indépendants les uns des autres, il aurait dû prévoir que ces divers commandants en chef préféreraient agir isolément, mettant leur intérêt personnel au-dessus de l'intérêt général. Il venait bien de confier à son frère Joseph le commandement suprême de toutes ses forces en Espagne; mais Joseph, quoi qu'il eût rappelé auprès de lui le maréchal Jourdan, n'avait pas une autorité morale suffisante pour réunir dans sa main le faisceau de nos forces éparses dans la péninsule, et présider de haut aux opérations d'une guerre aussi difficile que la guerre d'Espagne. Il aurait fallu renforcer d'une vingtaine de mille hommes le corps d'armée du maréchal Marmont pour le mettre en état de résister victorieusement à Wellington; or, loin de songer à augmenter l'effectif de ses troupes en Espagne, l'empereur l'appauvrit encore en faisant revenir les régiments polonais, et en appelant à l'armée de Russie quelques officiers d'élite, comme Montbrun, Macdonald et Victor. Réduit à ses propres ressources, le maréchal Marmont n'était guère capable de ramener la fortune sous nos drapeaux.

Les Anglais enlèvent le pont d'Almaraz.

Il avait, cependant, envahi le Portugal; mais il courait à un échec à peu près certain, car Wellington marchait à lui avec des forces supérieures. Le maréchal avait quitté la vallée du Tage pour descendre dans celle du Douro; seulement, il avait laissé une de ses divisions, la division Foy, à la garde du pont d'Almaraz sur le Tage, seul point par où le maréchal Soult pouvait communiquer avec lui. Soult, il est vrai, ne se souciait guère de venir prêter main-forte à son collègue Marmont, aimant mieux réserver toutes ses forces pour se maintenir en Andalousie. Wellington, du reste, prenant les devants, s'arrangea de façon à fermer à Soult le chemin du Portugal, pour le cas où il se déciderait à obéir aux injonctions du roi Joseph.

Mai 1812.

Le pont d'Almaraz, dont l'importance n'avait pas échappé à Marmont, était défendu par de solides ouvrages. Le général Hill, un des meilleurs lieutenants de Wellington, fut chargé de les emporter, et il y réussit dans la journée du 18 mai 1812, malgré l'héroïque résistance opposée par les soldats du général Foy.

Prise de Salamanque par lord Wellington.

Maîtres de cette position, les Anglais, sans perdre de temps, marchèrent immédiatement sur Salamanque. La position de Marmont devenait de plus en plus critique. Ce maréchal était revenu à Salamanque pour y attendre des renforts. Le général Cafarelli devait lui amener une dizaine de mille hommes détachés de l'armée du centre, mais dans les premiers jours de juin, au moment où les Anglais arrivèrent en vue de Salamanque, il n'avait pas encore rejoint l'armée de Portugal. Comme on l'a vu plus haut, Marmont avait mis cette ville en bon état de défense. Ne voulant pas s'y laisser bloquer, il en sortit à la nouvelle de l'approche de l'armée anglaise, et il alla camper, à quelque distance, dans une position qui lui permît de se réfugier derrière le Douro, si la ville venait à succomber.

L'arrivée de lord Wellington dans les environs de Salamanque fut saluée par les acclamations de tous les habitants de la contrée; ce qui prouve, contrairement à l'assertion de plusieurs historiens, que les Espagnols n'éprouvaient pas pour les Anglais la même haine et la même répulsion que pour les Français. Les uns leur apparaissaient comme des libérateurs, les autres n'étaient que les oppresseurs de leur pays; il n'y a donc pas à s'étonner si les Anglais, malgré leurs instincts avides, étaient reçus partout avec des transports d'enthousiasme.

Marmont avait particulièrement fortifié trois couvents construits sur des hauteurs qui dominaient Salamanque et commandaient le Tormès, qu'il fallait franchir pour pénétrer dans la ville, Wellington com-

JUIN 1812.

mença simultanément, dès le 16 juin, l'attaque de ces trois sortes de forteresses. Battus en brèche par une formidable artillerie, les remparts improvisés des trois couvents furent bientôt démantelés. Le 28 juin, nos soldats furent obligés de capituler, après s'être vaillamment défendus pendant une douzaine de jours, et l'armée anglo-espagnole entra dans Salamanque aux applaudissements frénétiques de la population. Salamanque était une ville considérable, ayant plus de deux cent mille habitants; l'occupation de cette place par les Anglais avait donc une importance extrême. Marmont comprit le danger; il leva son camp, et se retira derrière le Douro, où nous ne tarderons pas à le voir aux prises avec l'armée victorieuse de Wellington.

Notre situation en Espagne.

Telle était notre situation en Espagne, à la fin de ce mois de juin 1812, au moment où l'empereur franchissait le Niémen pour aller porter la guerre au cœur de la Russie. Elle n'était pas brillante. Des six cent mille hommes envoyés depuis quatre ans en Espagne, la péninsule en avait déjà dévoré trois cent mille, dont la plupart étaient de vieux soldats aguerris qu'il était impossible de remplacer. L'Espagne était un gouffre où s'engloutissaient pêle-mêle l'honneur, le sang et la fortune de la France. L'expédition d'Espagne était un de ces crimes que la conscience de tous les peuples avait condamné. Nous méritions de succomber dans une pareille entreprise, qu'aucun succès n'aurait pu absoudre. Il ne manquait plus à Napoléon que d'ajouter à ce crime une de ces folies dont son génie funeste était capable. L'expédition de Russie était cette folie. Désormais il ne restait plus un crime, plus une faute, plus une folie à commettre.

CHAPITRE DOUZIÈME

Proclamation aux troupes. — Passage du Niémen. — Occupation de Wilna. — Communication au Sénat. — Une protestation du czar. — Premières souffrances en Lithuanie. — La Pologne et l'empereur. — Occupation et organisation de la Lithuanie. — Différend entre le roi Jérôme et Davoût. — Départ de Napoléon pour la Dwina. — Combat de Mohilew. — Combats d'Ostrovno. — Entrée des Français à Witepsk. — Combat de Drissa. — Prise et incendie de Smolensk. — La Saint-Napoléon en 1812. — Le maréchal Oudinot blessé à Polotsk. — Combat de Valontina. — Mort du général Gudin. — L'aigle du 127e. — Dévastations accumulées par les troupes russes. — Marche sur Moscou. — Arrivée à Ghjat. — Le général Kutusoff. — Bataille de la Moskowa. — Les Russes se mettent en retraite. — Résultats de la bataille de la Moskowa. — Entrée des Français à Moscou. — Incendie de Moscou. — Les comédiens français à Moscou. — Les hésitations de l'empereur. — Pourparlers inutiles. — Détermination du czar Alexandre. — Combat de Winkovo. — Départ de Moscou. — Destruction du Kremlin. — Bataille de Malo-Jaroslawetz. — Danger couru par l'empereur. — Incendie des villages russes. — Seconde conspiration du général Malet. — L'esprit public en 1812. — Le jeune Boutreux. — La caporal Rateau. — Le plan de Malet. — Malet à la caserne Popincourt et à la Force. — Lahorie et Guidal prennent possession des ministères de la police et de la guerre. — Malet à la place Vendôme. — Arrestation de Malet et de ses complices. — L'impératrice et la conspiration Malet. — Jugement et exécution de Malet et autres. — Désorganisation de la Grande Armée. — Combat de Viazma. — Ney à l'arrière-garde. — Premières neiges. — L'empereur apprend la conspiration Malet. — Arrivée à Smolensk. — Nouvelles sinistres. — Départ de Smolensk. — Passage de la Bérézina. — Le 29e bulletin. — Départ de l'empereur. — Les résultats de l'expédition de Russie. — Les félicitations du Sénat. — Réponse de l'empereur. — Les hommages du conseil d'État. — C'est la faute aux idéologues. — Le premier président Séguier. — Destitution du préfet Frochot.

JUIN 1812.

Nous avons laissé l'empereur à Wilkowiski, se dis-

Juin 1812.

posant à franchir le Niémen. La veille du jour fixé pour le passage de ce fleuve, il adressa à ses troupes la proclamation suivante :

Proclamation aux troupes.

« Soldats, la seconde guerre de Pologne est commencée. La première s'est terminée à Friedland et à Tilsitt. A Tilsitt la Russie a juré éternelle alliance à la France et guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui ses serments. Elle ne veut donner aucune explication de son étrange conduite que les aigles françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par là nos alliés à sa discrétion. La Russie est entraînée par la fatalité; ses destins doivent s'accomplir. Nous croirait-elle donc dégénérés! Ne serions-nous plus les soldats d'Austerlitz? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre. Le choix ne saurait être douteux, marchons donc en avant! passons le Niémen, portons la guerre sur son territoire. La seconde guerre de Pologne sera glorieuse aux armes françaises comme la première; mais la paix que nous conclurons portera avec elle sa garantie, et mettra un terme à cette orgueilleuse influence que la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe. »

Les soldats ne se dirent point que cette proclamation était basée sur un mensonge odieux; qu'il ne saurait y avoir une gloire réelle pour une armée que lorsqu'elle combat pour le droit, pour la justice, pour l'humanité; ils applaudirent avec transport aux paroles de leur général, de leur empereur, qui résumait à lui tout seul la patrie à leurs yeux.

Passage du Niémen.

Le 23 juin 1812, les différents corps de la Grande Armée prirent position pour franchir le Niémen, et se mirent en mouvement à neuf heures du soir. Au milieu de la nuit, l'empereur, couvert d'une capote et d'un bonnet empruntés à l'un des chevau-légers d'un régiment polonais, visita les rives du fleuve, n'ayant pour toute escorte que le général du génie Haxo, et il s'établit à Kowno pour surveiller le passage. Trois ponts avaient été jetes sur le Niémen. Deux jours durant, la Grande Armée défila sur ces trois ponts; le 26, elle était tout entière sur la rive droite, sans que les Russes eussent tenté de s'opposer à son passage. Quelques cosaques seulement s'étaient montrés à l'horizon; ils avaient été promptement dispersés.

Juin 1812.

Occupation de Wilna.

Le czar Alexandre se tenait toujours à Wilna, où il était depuis quelques semaines avec une partie de sa cour. Wilna, capitale de la Lithuanie, située sur une petite rivière peu profonde appelée la Wilia, était pourvue d'immenses approvisionnements. L'empereur résolut de s'en emparer avant que l'ennemi eût pu sauver ses magasins; il marcha donc droit sur la ville avec cent cinquante mille hommes, nombre plus que suffisant pour tenir tête à l'armée russe et la tailler en pièces, si elle offrait la bataille. Mais la campagne ne devait pas être sanglante à son début. Les Russes battirent en retraite à notre approche, en tirant de loin quelques coups de canon, et se retirèrent sur la Dwina; l'empereur entra sans coup férir dans Wilna le 28 juin, à trois heures de l'après-midi. La population de cette ville nous accueillit avec enthousiasme; il n'en pouvait être autrement, c'était une population polonaise. La Lithuanie presque tout entière se souleva sur les pas de nos soldats; elle voyait en eux des libérateurs, et ne doutait pas que l'entrée des Français dans la Pologne russe ne fût le signal d'une résurrection de la nationalité polonaise. On ne tardera pas à voir combien ses prévisions devaient être trompées.

Communication au Sénat.

Cependant, avant de s'engager plus avant dans sa fatale entreprise, Napoléon jugea à propos de faire connaître officiellement au pays l'état de guerre où l'on se trouvait à l'égard de la Russie. Le Sénat se réunit par ses ordres le 3 juillet 1812, sous la présidence du comte

JUILLET 1812.

Lacépède, qu'un décret, daté de Kœnigsberg, avait récemment appelé à présider de nouveau, pour une année, cette assemblée déconsidérée. En quelques paroles, le prince archichancelier Cambacérès mit les sénateurs au courant de la situation, et leur donna connaissance des deux traités d'alliance, passés au mois de février et au mois de mars avec la Prusse et l'Autriche, traités sur lesquels on avait jusque-là gardé soigneusement le silence. Lecture faite des deux actes et d'un rapport du ministre des relations extérieures Bassano, où une longue durée était promise à cette alliance, le Sénat chargea une commission spéciale de rédiger une adresse tendant à exprimer sa vive et respectueuse reconnaissance à Sa Majesté impériale et royale pour les communications importantes qu'elle avait bien voulu lui faire, et à lui présenter un nouvel hommage de ses sentiments et de ceux du peuple français. Ce fut là tout ce que sut inspirer au Sénat la gravité de la situation; ce corps servile ne devait plus donner signe de vie qu'au lendemain de nos désastres.

Une protestation du czar.

Qui prévoyait alors ces désastres? Le czar Alexandre lui-même, malgré la bonté de sa cause, n'était pas sans inquiétude sur le résultat de la guerre; il semblait avoir peur d'aborder son terrible adversaire. Au lieu de marcher résolûment à l'ennemi, comme le lui conseillaient quelques-uns de ses généraux, il adopta un plan beaucoup plus timide, mais aussi beaucoup plus sûr. Ce plan consistait à faire le vide devant l'empereur, à l'attirer dans les profondeurs de la Russie afin de multiplier les difficultés sous ses pas, et de le combattre par le climat plus encore que par les armes; comme on le verra, il ne fut que trop rigoureusement suivi.

En quittant Wilna, pour commencer son mouvement de retraite, le czar Alexandre chargea son ministre de la police M. de Balachoff de protester auprès de l'empereur Napoléon contre le passage de sa proclamation où la Russie était accusée d'avoir posé comme condition d'un arrangement pacifique le retrait des armées françaises au delà du Rhin. M. de Balachoff était autorisé à offrir à l'empereur d'entrer immédiatement en négociations sur les bases précédemment indiquées, si les Français consentaient à s'arrêter au Niémen. Mais c'était peine perdue; l'envoyé russe repartit sans avoir rien obtenu, sinon des paroles désagréables. L'empereur s'attira, du reste, d'assez dures répliques. Comme il parlait des diverses routes qui conduisaient à Moscou, M. de Balachoff lui dit qu'il y en avait une notamment qui passait par Pultava; allusion à la défaite sanglante que Charles XII avait essuyée non loin de là. Peut-être Napoléon se souviendra-t-il de ce mot cruel et juste au passage de la Bérézina. Il exigeait, avant de vouloir entendre à aucune ouverture, la coopération complète de la Russie à ses desseins contre l'Angleterre, et l'affranchissement immédiat de la Pologne russe. De pareilles conditions étaient inacceptables. Le czar Alexandre jura alors de poursuivre la guerre à outrance, de ne poser les armes que lorsque les Français auraient été chassés; il rédigea, lui aussi, une proclamation pompeuse, et s'efforça, avec l'aide des prêtres, d'exciter le fanatisme *de ses peuples*, en les appelant à la défense de la patrie et de la liberté.

JUILLET 1812.

Voici la proclamation d'Alexandre :

Proclamation d'Alexandre.

« Depuis longtemps, déjà, nous avions remarqué, de la part de l'empereur des Français, des procédés *inamicals* envers la Russie; mais nous avions toujours espéré de les éloigner par des moyens conciliants et pacifiques. Enfin, voyant le renouvellement continuel d'offenses évidentes, malgré notre désir de conserver la tranquillité, nous avons été contraints de compléter et de rassembler nos armées. Mais, alors encore, nous nous

Juillet 1812.

flattions de parvenir à une réconciliation, en restant aux frontières de notre empire, sans violer l'état de paix, et étant seulement prêt à nous défendre. Tous ces moyens conciliants et pacifiques ne purent conserver le repos que nous désirions. L'empereur des Français, en attaquant notre armée à Kowno, a, le premier, déclaré la guerre. Aussi, voyant que rien ne peut le rendre accessible au désir de conserver la paix, il ne nous reste plus, en invoquant à notre secours le Tout-Puissant, témoin et défenseur de la vérité, qu'à opposer nos forces aux forces de l'ennemi. Il ne m'est pas nécessaire de rappeler aux commandants, aux chefs de corps et aux soldats leur devoir et leur bravoure. Le sang des valeureux Slavons coule dans leurs veines. Guerriers! vous défendez la religion, la patrie et la liberté. Je suis avec vous; Dieu est contre l'agresseur. »

Que le lecteur impartial compare cette proclamation à celle de Napoléon, que nous avons également donnée tout entière.

Premières souffrances en Lithuanie.

Napoléon avait pris la résolution de rester quelques jours à Wilna pour mettre un peu d'ordre dans les diverses parties de son armée, où, dès lors, se produisaient des ferments de désorganisation. Déjà des centaines d'hommes, des milliers de chevaux, étaient morts d'épuisement et de privations dans la marche du Niémen à la Wilia. Les chemins — si l'on pouvait appeler cela des chemins — détrempés par des pluies torrentielles, avaient rendu difficile le transport des subsistances. On ne voyait sur les routes que cadavres d'hommes et de chevaux, que chariots et caissons abandonnés dans les champs, et pillés. C'était comme une image anticipée de la déroute. Si telle se présentait l'expédition à son début, quel sort était donc réservé à notre armée quand elle se trouverait en plein pays ennemi, en proie à toutes les rigueurs du rude climat

Juillet 1812.

d'hiver de la Russie, et harcelée par des nuées de Cosaques? Voilà ce que les esprits attentifs se demandaient avec anxiété. L'empereur fit enterrer, par des hommes de corvée, les cadavres qui menaçaient d'empester l'air; il réquisitionna, en Lithuanie, d'énormes quantités de grains, d'avoines et de fourrages, fit construire des voitures plus légères pour le transport des subsistances, et organisa des hôpitaux pour ses malades. Il était encore plein de confiance.

La Pologne et l'empereur.

Une seule chose peut-être aurait pu faire trouver grâce devant la postérité à cette guerre insensée : c'eût été si elle avait eu pour mobile et pour but la réparation de quelque grande injustice, comme la spoliation de la Pologne, dont, quarante années auparavant, la Russie, la Prusse et l'Autriche s'étaient partagé les lambeaux. Mais, au fond, l'empereur se souciait fort peu de la Pologne, et, pas plus en 1812 qu'en 1807, il ne songea sérieusement à lui rendre son autonomie et son indépendance.

Cependant, comme nous l'avons dit, un immense espoir s'était emparé du peuple polonais à la nouvelle de la marche d'une armée française sur la Vistule. Une diète générale s'était réunie à Varsovie. Le 26 juin 1812, cette diète, après s'être constituée en confédération générale de la Pologne, avait solennellement proclamé le rétablissement du royaume de Pologne et du corps de la nation polonaise. Tous les Polonais avaient été invités à se confédérer, soit collectivement, soit individuellement, et tous les officiers, soldats, employés civils et militaires, nés Polonais, avaient été sommés d'abandonner le service de la Russie. Or, pour que cette proclamation ne demeurât pas à l'état de lettre morte, et pour que la Pologne sortît de son linceul, rayonnante et toute pleine d'une vie nouvelle, que fallait-il? un simple acte de la volonté de Napoléon. Cet

JUILLET 1812. acte, l'empereur se refusa obstinément à l'accomplir.

La diète avait choisi pour président le prince Adam Czartoryski, vieillard de quatre-vingts ans, qui, cinquante ans auparavant, avait été maréchal d'une diète de Pologne. Huit membres de la diète insurrectionnelle furent chargés de se rendre à Wilna, afin de soumettre ses décisions à la haute approbation de l'empereur, et de réclamer sa protection. Les délégués de la diète arrivèrent à Wilna au moment où l'on se disposait à y célébrer, dans une imposante cérémonie religieuse, la délivrance de la Lithuanie. C'était le 14 juillet 1812, date bien choisie pour sanctionner l'indépendance d'un peuple. Le texte de la résolution prise par la diète de Varsovie avait été déposé sur un bureau placé dans le chœur de l'église cathédrale. Après la cérémonie, le comte Joseph Sierakowski, président du gouvernement provisoire organisé en Lithuanie, donna lecture de ce texte. Tous les assistants se précipitèrent vers le bureau pour signer un acte d'adhésion à la confédération générale. Cet acte fut, en quelques heures, revêtu de quatre mille sept cent quarante-deux signatures. Pendant la solennité, les cris de : *Vive l'empereur, le sauveur de la Pologne ! Vive le protecteur de la Pologne !* avaient retenti, bruyamment poussés. Cela pouvait paraître de bon augure.

Le sénateur palatin Joseph Wybicki, président de la députation, avait été chargé de présenter à l'empereur les espérances et les vœux de la diète. Entre autres paroles, il prononça celles-ci : « Sire, dites : le royaume de Pologne existe, et ce décret sera pour le monde l'équivalent de la réalité. » Seize millions de Polonais, assura-t-il, n'attendaient que le signal de Napoléon pour se lever, et, depuis la Dwina jusqu'au Dniester, depuis le Borysthène jusqu'à l'Oder, un seul mot de Sa Majesté allait lui dévouer tous les bras, tous les

efforts, tous les cœurs (1). Mais ce mot, l'empereur ne consentit pas à le laisser tomber de sa bouche. « Si j'étais Polonais, dit-il aux délégués, je penserais et j'agirais comme vous. » Mais, dans sa position, ajoutait-il, il avait beaucoup d'intérêts à sauvegarder. N'avait-il pas garanti à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses États, même les territoires volés à la Pologne? Ce n'était donc que sur l'unanimité des efforts de sa population que la Pologne pouvait fonder ses espérances de succès. En d'autres termes, l'empereur refusait absolument de prendre à sa charge le rétablissement de la nationalité polonaise. JUILLET 1812

Pour excuser la mauvaise volonté et l'inertie de Napoléon en cette circonstance, on a prétendu qu'il n'avait rien pu faire de plus que ce qu'il a fait, en présence de l'indifférence du peuple polonais. C'est là une mauvaise excuse et une thèse insoutenable. Il avait déjà cinquante mille Polonais sous ses drapeaux, et un mot de lui en eût fait accourir deux cent mille autres. Mais il ne voulut pas dire ce mot parce que son ambition personnelle n'était pas intéressée au rétablissement de la Pologne. Il eût craint de s'aliéner la Prusse et l'Autriche, dans l'alliance desquelles il paraissait avoir foi. Sa perspicacité se trouva en défaut. Il ne prévit pas que la Prusse et l'Autriche lui fausseraient compagnie à la première occasion, et il ne comprit pas le concours puissant qu'il eût trouvé dans un soulèvement général de la Pologne, provoqué par lui. L'emploi de moyens révolutionnaires lui répugnait; encourager l'esprit d'indépendance et de liberté chez un peuple, n'était-ce pas d'un déplorable exemple de la part d'un souverain absolu? Et puis, je le répète, son ambition personnelle n'y était pas intéressée. Voilà pourquoi il se contenta

(1) Voy. le discours de Wybicki dans le *Moniteur* du 28 juillet 1812.

Juillet 1812.

de donner aux délégués polonais de l'eau bénite de cour; jamais la restauration du royaume de Pologne n'était entrée dans ses projets de monarchie universelle.

Occupation et organisation de la Lithuanie.

La première quinzaine de juillet se passa sans événements bien importants. Quelques charges de cavalerie par-ci, par-là, les principales villes de la Lithuanie occupées par nos troupes, l'enlèvement d'un certain nombre de soldats russes, voilà à quoi se réduisirent les opérations. Il n'en avait pas coûté à la Grande Armée plus d'une trentaine de tués et d'une centaine de blessés, tandis que l'armée russe avait déjà perdu près de deux mille hommes. Seulement, un grand désordre régnait toujours au milieu de nos soldats. Le maréchal Davoût, lancé à la poursuite de Bagration, fut forcé de s'arrêter quelques jours à Minsk pour rétablir la discipline dans son corps d'armée.

Tandis que les différents corps de la Grande Armée se rendaient sur la Dwina, l'empereur s'occupait à organiser à Wilna un gouvernement provisoire de la Lithuanie. Ce gouvernement fut composé d'une commission de sept membres, auprès de laquelle Napoléon ne manqua pas d'instituer un commissaire impérial. Jamais la capitale de la Lithuanie n'avait été aussi brillante depuis le jour où cette province avait été violemment incorporée à la Russie. L'empereur se plut à y rendre certains décrets d'intérêt secondaire, un, notamment, sur les formes et conditions d'échange avec le domaine de la couronne, un autre sur la caisse de retraite des employés et des artisans. Il lui parut utile d'essayer de faire de la popularité à six cents lieues de sa capitale.

Différend entre le roi Jérôme et Davoût.

Pendant ce temps, la Grande Armée continuait sa marche en avant. Le maréchal Davoût s'était flatté d'envelopper toute l'armée de Bagration en manœuvrant de concert avec le roi de Westphalie. Un coup de tête du jeune roi fit avorter le mouvement. L'empereur eut l'imprudence de confier au roi Jérôme un commandement trop important pour son âge et pour son inexpérience. Mécontent des lenteurs du prince, il le mit tout à coup sous les ordres du maréchal Davoût. Le jeune roi accueillit fort mal la signification que lui fit celui-ci de la décision de son frère. Piqué au vif, il résigna son commandement, et refusa absolument de le reprendre malgré toutes les instances du maréchal (1). Cet incident entraîna quelque perte de temps, et permit au prince Bagration de se dérober avec son armée.

Juillet 1812.

Départ de Napoléon pour la Dwina.

Napoléon, après être resté une vingtaine de jours à Wilna, se décida à se rendre sur les bords de la Dwina. Il avait perdu un temps précieux dans cette capitale de la Lithuanie, si l'on considère que la campagne avait commencé beaucoup trop tard et que l'automne, toujours froid et précoce dans ces pays du nord, devait rendre difficile la continuation des opérations militaires. Son excuse est dans l'obligation où il s'était trouvé de présider lui-même à la réorganisation de l'armée, d'arrêter le flot toujours croissant de la désertion, et de pourvoir à l'approvisionnement de ses troupes. Quoi qu'il en soit, il ne montra point là sa promptitude, son activité ordinaire, et son séjour trop prolongé à Wilna ne fut pas sans exercer une influence fâcheuse sur le sort de la campagne.

Parti le 16 juillet au soir de Wilna, il arriva le 18 à Gloubokoé, où il établit son quartier général (2). L'armée russe avait fait des préparatifs formidables pour défendre le passage de la Dwina ; elle avait élevé des redoutes palissadées, réunies entre elles par un chemin couvert, d'une longueur de trois mille toises dans l'enfoncement

(1) M. Thiers pense que le roi Jérôme, en conservant son commandement, eût peut-être sauvé la campagne de 1812. Voy. t. XIV, p. 84. Nous croyons que M. Thiers est dans une grande erreur.

(2) 8e bulletin de la Grande Armée.

JUILLET 1812.

de la rivière. Tout à coup, le jour même de l'arrivée de l'empereur à Gloubokoé, elle leva son camp retranché à portée duquel elle voyait défiler depuis plusieurs jours les différents corps de la Grande Armée, et elle se dirigea sur Witepsk. Cette résolution avait été prise à la suite d'un conseil de guerre auquel avait assisté le czar Alexandre. Celui-ci, cédant aux instances de ses principaux officiers, s'était décidé à quitter l'armée et à retourner dans sa capitale pour exciter de là tous les esprits à la guerre contre la France. L'armée de Barclay de Tolly était divisée en cinq corps ; un corps d'armée, sous les ordres du prince Vittgenstein, resta sur la rive droite de la Dwina, pour protéger Saint-Pétersbourg ; les quatre autres corps, arrivés à Witepsk, passèrent sur la rive gauche. et prirent position comme s'ils avaient l'intention de livrer bataille.

Combat de Mohilew.

L'empereur avait alors près de deux cent mille hommes sous la main, à peu près la moitié de l'armée qui avait franchi le Niémen. Pressé d'accabler Barclay de Tolly, il porta son quartier général, le 23 juillet, à Kamen, en passant par Ouchtsch, et arriva le 24 à Bechenkowiski, à deux heures de l'après-midi. Pendant que l'armée française marchait sur Witepsk, le maréchal Davoût (prince d'Eckmühl) fut attaqué à Mohilew par un corps d'armée de Bagration, qui, après avoir franchi la Bérézina à Bobrunski, s'était avancé sur Novoi-Bickow. L'affaire dura depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Déjà les Russes pliaient; trois bataillons d'élite habilement lancés par le maréchal achevèrent de les culbuter; ils se retirèrent en laissant sur le terrain trois mille des leurs tués ou blessés. Notre perte fut environ d'un millier d'hommes. C'était la première rencontre sérieuse avec les troupes russes depuis l'ouverture de la campagne ; elle était honorable pour nos armes, et de nature à encourager le soldat. Ce petit fait d'armes avait eu lieu le 23 juillet.

JUILLET 1812.

Combats d'Ostrovno.

Il n'avait pas été difficile à l'empereur de se convaincre que Barclay de Tolly manœuvrait pour se réunir à Bagration; il agit donc pour essayer d'empêcher cette jonction. Le 25 juillet, un engagement eut lieu en avant d'Ostrovno, entre les divisions Bruyères et Saint-Germain et le quatrième corps de l'armée russe, engagement dans lequel la cavalerie ennemie fut taillée en pièces. Le lendemain, la division Delzons se heurta, à une lieue au delà d'Ostrovno, contre l'avant-garde de l'armée russe; un nouveau combat s'engagea. Chassés de position en position, les Russes se retirèrent, après avoir essuyé une perte de deux mille hommes. Un troisième combat, non moins acharné, fut livré le 27 juillet. L'ennemi voulait s'opposer à notre entrée à Witepsk, dont nos troupes voyaient déjà les clochers. Dès la pointe du jour, on aperçut dix mille hommes de cavalerie rangés en bataille dans la plaine. Deux compagnies de voltigeurs, s'étant lancées seules en avant, avaient été enveloppées par cette masse de cavaliers. Pendant une heure entière, nos voltigeurs luttèrent avec une intrépidité héroïque; quand notre cavalerie arriva pour les dégager, ils avaient déjà couché par terre trois cents cavaliers russes. L'empereur assistait, du haut d'une petite éminence, à ce combat homérique. Frappé d'admiration, il chargea un de ses aides de camp de savoir à quel régiment appartenaient ces héros obscurs. — Au neuvième, répondirent-ils, et les trois quarts enfants de Paris. — « Dites-leur, répartit l'empereur, en recevant cette réponse, que ce sont de braves gens. Ils méritent tous la croix (1). » Hélas! de ces braves gens qui se battaient si bien pour une si mauvaise cause, pas

(1) 10e bulletin de la Grande Armée.

JUILLET 1812.

un peut-être ne reçut cette croix tant enviée, pas un, sans doute, ne revit la douce terre natale.

Entrée des Français à Witepsk.

Ces trois combats d'Ostrovno coûtèrent aux Russes cinq à six mille tués ou blessés, quinze cents prisonniers et une dizaine de pièces d'artillerie. Notre perte, s'il faut en croire nos bulletins, fort sujets à caution, ne s'éleva qu'à onze cents hommes tués ou blessés, et à une cinquantaine de prisonniers. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces trois affaires constituèrent un grave échec pour les Russes, bien qu'ils aient fait chanter des *Te Deum*, comme si elles eussent été des victoires pour eux. Barclay de Tolly, après avoir eu, un moment, la velléité de livrer une grande bataille, décampa dans la nuit, laissant la route libre devant nous. Le 28 juillet, à la pointe du jour, nous entrâmes, enseignes déployées, dans Witepsk, capitale de la Russie blanche, ville de trente mille âmes, où il y avait vingt couvents, et où nous trouvâmes des magasins considérables. L'empereur résolut de faire dans cette ville un séjour de quelque temps, comme il avait fait à Wilna. On prétend même qu'en y entrant, après une vaine poursuite dirigée contre l'armée de Barclay de Tolly, il s'écria : « La campagne de 1812 est finie, celle de 1813 fera le reste. » Il était alors, sinon découragé, du moins quelque peu désillusionné. Il s'était flatté de débuter par un coup de tonnerre, d'anéantir la grande armée russe presque instantanément, et cette armée s'évanouissait devant lui comme un fantôme. Depuis plus d'un mois que la campagne était commencée, on n'avait eu que des escarmouches, et déjà la Grande Armée était encombrée de traînards, de cavaliers démontés, de blessés et de malades. La nécessité de remettre un peu d'ordre dans les divers corps, d'attendre les retardataires, de donner la chasse aux déserteurs, de refaire des magasins d'approvisionnements, explique pourquoi l'empereur dut s'arrêter de nouveau, avant de poursuivre sa marche téméraire à travers un pays ennemi et dévasté.

AOUT 1812.

Combat de Drissa.

Pendant que Napoléon passait en revue à Witepsk les différents corps de la Grande Armée, déjà si rudement éprouvés, et qu'il songeait aux moyens d'obvier à la désorganisation de ses troupes, l'armée du général russe Wittgenstein, chargée, comme on l'a vu, de couvrir Saint-Pétersbourg, franchit tout à coup la Drissa, et vint se placer en bataille devant le corps du maréchal Oudinot (deuxième corps). C'était le 1er août. La moitié de l'armée ennemie, quinze mille hommes environ, avait déjà passé la rivière, quand le maréchal, démasquant une batterie de quarante pièces, tira sur elle à portée de mitraille, et la jeta dans la Drissa. Près de sept mille Russes furent tués ou pris dans cette affaire. Le maréchal Oudinot, n'étant pas en mesure de poursuivre l'ennemi, s'établit sur la Drissa, en avant de Polotsk, sur la route de Sebej.

Le premier corps, commandé par le maréchal Davoût, était à l'embouchure de la Bérézina, dans le Borysthène; le troisième, aux ordres de Ney, se trouvait à Liozna; le quatrième corps occupait Velij, Porietché et Ousviath; le cinquième, composé des Polonais du prince Poniatowski, était à Mohilew, avec des têtes de pont sur le Borysthène; le septième corps, commandé par le général Reynier, était à Rozana; le huitième, dans le commandement duquel Junot, duc d'Abrantès, avait succédé au roi de Westphalie, était à Orcha ; le neuvième, commandé par Victor, se réunissait à Tilsitt ; le dixième, aux ordres de Macdonald, se trouvait devant Dunabourg, dont il venait de s'emparer; le onzième, commandé par Augereau, était à Stettin; enfin, Schwartzenberg, avec ses Autrichiens, était à Slonim. Telle était, au commencement du mois

Aout 1812.

d'août 1812, la position de la Grande Armée (1).

Cependant, l'armée russe fuyait toujours, tant à cause du plan adopté de faire le vide devant nous, que parce qu'elle ne se trouvait pas en force suffisante pour affronter une bataille générale. Le 10 août, l'empereur se décida à marcher à l'ennemi, et résolut de s'emparer de Smolensk, ville forte, considérée comme le rempart de Moscou, et où l'armée de Barclay de Tolly s'était réfugiée, après s'être réunie à l'armée de Bagration. Différents corps d'armée franchirent le Borysthène, pour prendre part à l'entreprise. Chemin faisant, une division ennemie de cinq mille Russes fut culbutée à Krasnoï, et perdit la moitié de son monde. Nous arrivâmes le 16 août en vue de Smolensk. Les Russes s'y étaient solidement retranchés, ayant reçu l'ordre de sauver la ville ou de la détruire.

Bataille de Smolensk.

L'empereur espérait qu'ils viendraient lui livrer bataille; ils préférèrent se défendre derrière leurs retranchements. Le 17 août, à trois heures, commença une furieuse canonnade. Vers cinq heures, les divisions Gudin et Morand s'élancèrent à la baïonnette dans les faubourgs, où un combat acharné s'engagea. Les Russes, poursuivis jusqu'au chemin couvert, jonchèrent les rues de leurs cadavres. D'un autre côté, le maréchal Ney s'emparait d'une position importante, élevée par l'ennemi en dehors de la ville, et s'avançait jusqu'au glacis. Trois batteries de brèches, établies à quelques mètres des murailles de la ville, tirèrent alors sans discontinuer. On se battit durant une partie de la nuit. A une heure du matin, les Russes se jetèrent de l'autre côté de la rivière, et abandonnèrent la ville, mais ils l'incendièrent en la quittant; quand nos grenadiers y pénétrèrent, elle présentait l'image d'un volcan en feu. Cette

(1) 11e bulletin de la Grande Armée.

Aout 1812.

bataille de Smolensk, car ce fut une véritable bataille, coûta aux Russes une douzaine de mille hommes, tant tués que blessés, et deux mille prisonniers; notre perte fut à peine de la moitié. Nous trouvâmes dans la ville deux cents pièces de canon et mortiers de gros calibre. Smolensk, une des plus grandes cités de la Russie, était à nous, mais à quel prix! Quand nous y entrâmes, par cette belle nuit d'août, elle offrait le spectacle qu'offre aux habitants de Naples une éruption du Vésuve (1). Et ce spectacle, horrible et grandiose, allait se renouveler souvent à nos yeux. La ville était à peu près déserte. On trouva seulement dans l'antique basilique quelques centaines de vieilles femmes, de vieillards et d'enfants, qui, n'ayant pu fuir, s'y étaient réfugiés. Peut-être l'armée russe n'aurait-elle pas brûlé la ville si les habitants y étaient restés, mais la population tout entière avait mieux aimé déserter ses foyers que de nous attendre, tant nous inspirions de haine et d'effroi.

Prise et incendie de Smolensk.

La Saint-Napoléon en 1812.

La fête de Napoléon avait été dignement célébrée cette année. Soldats, officiers et maréchaux étaient venus en foule présenter leurs hommages au maître du monde, comme on disait encore, et les Russes, pour bouquet, lui avaient offert Smolensk en flammes. Pendant que l'empereur recevait, sous les murs de cette ville, les hommages de tant de braves gens, voués à une mort certaine, et qui, avant de mourir, venaient saluer César, l'impératrice, de retour en France depuis la fin du mois de juillet, voyait à ses pieds, aux Tuileries, dans la salle du trône, tous les grands corps de l'État et les hauts dignitaires de l'Empire. Le soir, avant de retourner à Saint-Cloud, elle assista, entourée de toute sa maison, à un feu d'artifice tiré sur la place de la Concorde. Il est fâcheux qu'elle n'ait pu, elle

(1) 13e bulletin de la Grande Armée.

Aout 1812.

aussi, contempler de près l'incendie de Smolensk, pour applaudir aux prodiges de son illustre époux.

Le maréchal Oudinot blessé à Polotsk.

Pendant que nous attaquions Smolensk, le maréchal Oudinot remportait, à Polotsk, un avantage signalé sur le corps d'armée du général Wittgenstein; mais il paya cher sa victoire : un biscaïen le frappa à l'épaule, et lui causa une blessure assez grave pour l'obliger de se faire transporter à Wilna. Le général Gouvion Saint-Cyr, qui était à la tête des divisions bavaroises, réunit provisoirement à son commandement celui du deuxième corps, dont il continua le succès, interrompu par la blessure d'Oudinot. Le 18 août, Gouvion Saint-Cyr acheva la défaite du corps de Vittgenstein, le mit en complète déroute, et le poursuivit, jusqu'à la nuit, l'épée dans les reins. Un millier de prisonniers et vingt pièces de canon furent les trophées de ce combat, qui valut au général comte Gouvion Saint-Cyr le bâton de maréchal.

Combat de Valontina.

Le lendemain de cette brillante affaire, l'empereur donna ordre à ses troupes de franchir le Borysthène, pour se mettre à la poursuite de l'ennemi, qui s'était dérobé par la route de Moscou. Il s'était encore demandé, à Smolensk, s'il ne ferait pas bien de suspendre la campagne, et de remettre à l'année suivante la continuation des hostilités; mais le temps était splendide, la chaleur excessive, le thermomètre était monté à vingt-six degrés, il crut qu'il pourrait terminer la guerre avant la mauvaise saison, se flattant toujours d'atteindre l'armée russe, et de l'anéantir dans une action générale.

Le jour même de notre sortie de Smolensk, le maréchal Ney rencontra, à deux lieues de la ville, une partie de l'arrière-garde ennemie, et la tailla en pièces. Il la poursuivit jusque sur les hauteurs de Valontina, où il se trouva bientôt aux prises avec cinq ou six divisions russes, accourues au bruit du canon. Fort heureusement, il fut vigoureusement soutenu par le corps de Junot et par la division Gudin, du corps de Davoût. L'ennemi occupait des positions jugées inexpugnables; il n'en fut pas moins délogé, à la suite d'un combat terrible, dans lequel le général Gudin rencontra une mort glorieuse. C'était un des officiers les plus distingués de l'armée; sa perte fut vivement ressentie. Il fut remplacé, sur le terrain même, par le général Gérard, qui prit le commandement de sa division. Ce ne fut qu'à dix heures du soir que les Russes se décidèrent à la retraite. Dans ce combat, sanglant comme une grande bataille, ils avaient perdu sept mille hommes environ, mais nous en avions perdu à peu près autant, et les résultats furent loin d'être en proportion des sacrifices. En effet, l'empereur vit avec douleur l'armée ennemie lui échapper encore une fois.

Aout 1812.

Mort du général Gudin.

L'aigle du 127e.

Cependant, pour encourager ses troupes, lesquelles, d'ailleurs, s'étaient, comme toujours, vaillamment battues, il distribua, pendant la nuit, sur le champ de bataille même, où gisaient encore pêle-mêle les morts et les blessés, des récompenses aux régiments qui s'étaient le plus distingués. Un nouveau régiment, le cent-vingt-septième, avait reçu à Valontina le baptême du feu. Comme il s'était bravement comporté, l'empereur lui accorda le droit d'avoir une aigle, droit dont il ne jouissait pas encore, parce que, jusqu'alors, il ne s'était trouvé à aucune bataille (1).

Dévastations accumulées par les troupes russes.

Napoléon, malgré tout son génie, n'avait point deviné le plan de l'ennemi. On s'est demandé souvent pourquoi, au lieu de s'aventurer au cœur de la Russie, par la route de Moscou, il n'avait pas marché droit sur Saint-Pétersbourg, qui n'était qu'à une égale distance de Wilna. Il n'aurait eu à traverser que des provinces

(1) 14e bulletin de la Grande Armée.

Aout 1812.

fertiles, couvertes de villes riches et de nombreux villages, telles que la Samogitie, la Courlande, la Livonie, l'Estonie, dont les populations, en partie allemandes et suédoises, n'étaient pas animées du fanatisme russe. Il n'eût point trouvé sous ses pas la dévastation, la ruine et l'incendie; et puis, l'occupation de Saint-Pétersbourg aurait eu une bien autre importance et une bien autre portée que celle de Moscou. On a prétendu qu'il avait mieux aimé s'emparer de cette dernière ville, parce que, comme elle était restée en quelque sorte la métropole religieuse de l'empire russe, il avait cru, en l'occupant de préférence, frapper davantage les imaginations. Là n'est point, selon nous, la véritable raison. Napoléon se figurait toujours qu'il pourrait finir la campagne par un coup de tonnerre, s'il parvenait à saisir l'armée russe, et c'est parce que cette armée fuyait devant lui par la route de Moscou qu'il se dirigea sur l'ancienne capitale de l'empire moscovite.

Pour retarder notre poursuite, les Russes, en se retirant, dévastaient les routes, détruisaient les ponts, incendiaient les villages. Les paysans eux-mêmes, saisis d'un délire patriotique, mettaient, de leurs propres mains, le feu à leurs pauvres chaumières, et se retiraient à la suite de l'armée, ne nous abandonnant que des terres sans asiles et sans vivres. L'empereur, habitué depuis si longtemps à voir ses troupes reçues somptueusement, sinon cordialement, dans toutes les villes d'Italie et d'Allemagne, n'en revenait pas de ce moyen suprême et désespéré de faire la guerre; c'était, pour lui, de l'inhumanité, non du patriotisme furieux et sublime. Et partout c'était le même système. Le prince de Schwartzenberg et le général Reynier, qui poursuivaient alors l'armée russe du général Tormasoff, ne trouvaient sur leur passage que ruines et désolation.

Marche sur Moscou.

L'empereur espérait joindre Bagration et Barclay de

Aout 1812.

Tolly à Dhoroghobouge, où l'ennemi avait élevé des retranchements et construit des batteries; ce fut encore une espérance trompée; quand nous y arrivâmes les Russes avaient disparu. Le 27 août, la Grande Armée était à Slawkovo. Déjà son avant-garde avait atteint Viazma. Elle s'avançait sur trois colonnes : la gauche, formée des troupes du prince Eugène; le centre, comprenant les corps du roi de Naples, de Davoût et de Ney, et la droite, composée de la garde et des Polonais de Poniatowski. Le 29 août, à la pointe du jour, le général Caulaincourt pénétra dans Viazma, ville de quinze mille habitants, où l'on comptait jusqu'à trente-deux églises. Les Russes l'avaient incendiée en se retirant; les plus belles maisons étaient en feu; on parvint toutefois, avec beaucoup d'activité, à en sauver les trois quarts. La ville était d'ailleurs déserte. Au fur et à mesure que nous avancions, les habitants des villes couraient se réfugier dans Moscou, où, disait-on, il y avait déjà plus d'un million cinq cent mille âmes réunies, et où régnait un effroyable désordre. L'empereur résolut de marcher droit sur Moscou. Les soldats étaient enchantés, s'imaginant peut-être que la possession de la ville sainte amènerait la fin de la guerre; et ils croyaient y entrer sans peine, car on regardait Smolensk comme la clef de Moscou. « Qui a Smolensk a Moscou, » disaient les paysans russes (1).

Septembre 1812.

Il était temps que la Grande Armée se reposât; elle s'effondrait littéralement en chemin, perdant plus de monde par les privations et les fatigues qu'elle n'en eût perdu, dans une bataille, par le feu de l'ennemi. Le 1er septembre 1812, elle arriva à Ghjat, ville de dix mille habitants, située sur un cours d'eau qui se jette dans le Volga. Forte encore de cent soixante mille hommes en

Arrivée à Ghjat.

(1) 16e bulletin.

Septembre 1812.

quittant Smolensk, la Grande Armée n'en comprenait plus que cent vingt mille lors de son entrée dans Ghjat; elle avait perdu quarante mille hommes en route. Dans ce nombre, il est vrai, se trouvaient compris une foule de traînards et de maraudeurs, dont une partie rejoignirent leurs corps sous les murs de Moscou. Aussi pour réparer ses pertes, Napoléon avait-il mandé à Victor, duc de Bellune, de lui amener en toute hâte son corps d'armée à Smolensk; il avait également appelé deux divisions du corps d'Augereau. Napoléon prévoyait bien que les Russes n'abandonneraient pas Moscou sans essayer de sauver la ville sainte par une grande bataille, il ne se trompait point.

Le général Kutusoff.

On s'étonnait, et l'on s'irritait beaucoup, en Russie, de voir l'armée russe se retirer toujours sans combattre. L'inaction calculée de Barclay de Tolly avait suscité contre lui un soulèvement général d'opinion. Le czar Alexandre fut obligé de le sacrifier comme commandant en chef. Il mit à la tête des deux armées réunies de Barclay et de Bagration le vieux Kutusoff, qui à tort ou à raison jouissait d'une grande popularité. Ce général, élevé à l'école de Souwarow, avait alors soixante-dix ans. Il avait jadis perdu contre l'empereur la bataille d'Austerlitz; mais on n'en avait pas moins en lui une confiance illimitée, et nous verrons bientôt que cette confiance était jusqu'à un certain point justifiée. En arrivant à l'armée, il avait fait choix, à vingt-cinq lieues de Moscou, d'une position excellente, appelée Borodino, aux environs de Mojaisk. Il s'établit là avec cent quarante mille hommes environ, éleva de tous côtés des retranchements formidables, et attendit, plein de confiance, le choc de la Grande Armée.

Bataille de la Moskowa.

Napoléon, après avoir accordé à ses troupes deux jours de repos, quitta Ghjat le 4 septembre 1812. Deux jours de repos n'avaient point paru suffisants à quelques-uns de nos généraux. Les plus élevés en grade, ceux que l'empereur avait le plus comblés de richesses et d'honneurs, commençaient à se fatiguer de ces courses sans fin à travers le monde; ils se plaignaient hautement d'être menés si loin dans l'intérieur de la Russie, comme si déjà ils prévoyaient les difficultés du retour. Le fidèle Berthier lui-même montra de l'humeur, et son maître, irrité, le compara à une vieille femme. En revanche les soldats, malgré leurs souffrances, étaient pleins d'entrain; ils partirent gaiement, aux rayons du soleil levant. Le 5 septembre, dans l'après-midi, on découvrit l'armée russe, qui avait sa droite du côté de la Moskowa, et sa gauche sur des hauteurs voisines d'une petite rivière nommée la Kologha. A deux mille mètres, environ, en avant de la position de Borodino, Kutusoff avait fortifié un gros mamelon, et y avait posté une dizaine de mille hommes. L'empereur, pour être plus libre de ses mouvements, ordonna à son beau-frère Murat d'enlever ce mamelon; et, à cet effet, il le fit soutenir par la division Compans. En moins de deux heures, la redoute fut prise avec tous ses canons. Les Russes culbutés par d'effroyables charges d'infanterie et de cavalerie se retirèrent en désordre, laissant le tiers des leurs sur le terrain. Ce combat glorieux n'était que le prélude d'une grande bataille.

Septembre 1812.

L'empereur employa toute la journée du 6 à préparer son plan, à reconnaître les avant-postes ennemis et à encourager ses soldats. Il passa la nuit entouré de ses maréchaux, sur la position emportée la veille. Une pluie fine était tombée pendant toute la journée du 6, et avait détrempé la terre. Le 7, le soleil se leva radieux. « C'est le soleil d'Austerlitz, » dit l'empereur, qui aimait ces rapprochements (1). Du reste, il faisait froid déjà comme

(1) 18e bulletin de la Grande Armée.

Septembre 1812.

en décembre. Dès l'aube, on lut aux soldats une proclamation où Napoléon les invitait à se conduire comme à Austerlitz, à Friedland, à Witepsk et à Smolensk. « Que la postérité la plus reculée, leur disait-il, cite avec orgueil votre conduite dans cette journée ; que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille sous les murs de Moscou. » L'armée, campée au milieu des cadavres russes tombés dans la journée du 5, accueillit avec des transports d'enthousiasme ce court et énergique appel à sa bravoure et à son dévouement.

Kutusoff, de son côté, n'avait rien négligé pour enflammer le courage de ses soldats. On l'avait vu, la veille, présider, au milieu de son corps d'armée, à une imposante cérémonie religieuse. Entouré de ses popes, vêtus de leurs plus beaux habits sacerdotaux, il avait harangué les Russes dans un langage plein d'un mysticisme guerrier, leur dépeignant Napoléon comme un despote universel, comme le tyrannique perturbateur du monde, comme l'archirebelle qui renversait leurs autels, les souillait de sang, et exposait à une destruction totale la vraie arche du Seigneur. Il leur avait montré leurs villes en cendres, leurs moissons ravagées, leur avait parlé de leurs femmes et de leurs enfants ; et tous, électrisés, fanatisés — et comment ne l'auraient-ils pas été à la vue des maux répandus sur leur pays par l'empereur des Français ? — tous avaient juré de défendre jusqu'à la mort le sol sacré de leur patrie.

Les forces des deux armées étaient à peu près égales, cent trente mille hommes environ de chaque côté. De part et d'autre, on était bien préparé à s'entretuer ; le soleil du 7 septembre 1812 allait éclairer une des batailles les plus tragiques, les plus acharnées, les plus sanglantes dont la mémoire des peuples ait gardé le souvenir.

Les Russes étaient admirablement retranchés : ils avaient hérissé de canons, en avant et à droite de Borodino, deux monticules, qui étaient devenus de formidables redoutes. A six heures du matin, tandis que le prince Poniatowski, dont le corps formait la droite de la Grande Armée, se mettait en mouvement pour tourner un gros bois contre lequel l'ennemi appuyait sa gauche, et que le maréchal Davoût s'avançait le long de ce bois, la division Compans en tête, le général Sorbier commença à battre les positions des Russes avec la réserve de l'artillerie de la garde. A six heures et demie, le général Compans fut grièvement blessé ; peu d'instants après, Davoût avait son cheval tué sous lui, et était fortement contusionné. A ce moment, le prince Eugène, qui formait notre gauche avec la division Delzons, attaqua vigoureusement la position de Borodino, et il s'en empara, pendant que Ney, sous la protection de soixante pièces d'artillerie, se ruait contre le centre de l'ennemi. Ney pénétra comme un coin au milieu des bataillons russes ; on s'aborda à la baïonnette, on se battit corps à corps, tandis que mille pièces d'artillerie tonnaient, de part et d'autre, et semaient la mort avec une effroyable profusion.

Septembre 1812.

Une de nos divisions, la division Razout, avait fléchi sur la gauche, quand le roi Murat, qui avait pris le commandement du corps de Davoût, accourut à son aide. Toujours théâtral et ridicule dans son costume, Murat était vêtu comme un saltimbanque ; il portait un spencer de velours violet, une toque à plumes et des bottes jaunes ; mais il était plus héroïque encore que grotesque. Se mettre à la tête des soldats de la division Razout, les ramener sur la position ennemie, fut l'affaire d'un instant ; les cuirassiers de Kutusoff lâchèrent pied, et ses canonniers furent cloués sur leurs pièces. A neuf heures du matin, la grosse redoute était emportée ; nous occupions les mamelons que les Russes avaient fortifiés avec

Septembre 1812.

tant de soin ; une charge à fond de train, ordonnée par l'empereur, et vigoureusement menée par Ney et Murat, avait presque entièrement nettoyé le terrain d'ennemis ; nous étions maîtres des trois quarts du champ de bataille.

Les redoutes de droite avaient été enlevées par la division Morand ; mais l'ennemi ayant fait donner sa réserve et ses derniers soldats, cette division, écrasée par le nombre, ne put s'y maintenir ; il fallut des efforts inouïs et meurtriers pour reprendre les redoutes. La division Friant, qui n'était pas encore entrée en ligne, appuya les troupes du roi de Naples accourues au secours de la division Morand, et quatre-vingts pièces d'artillerie foudroyèrent les colonnes ennemies. La mêlée devint horrible, tous les coups portaient. L'héroïque Montbrun tomba frappé par un boulet. Le général Caulaincourt, chargé de commander à sa place sa division de cavalerie, s'élança bravement sur une des redoutes, et y pénétra après avoir tout culbuté sur ses pas, un boulet le renversa également ; mais la bataille était gagnée.

Les Russes se mettent en retraite.

Peut-être si, à ce moment, Napoléon avait consenti à faire donner sa garde, la victoire eût-elle été plus complète ; il ne voulut pas exposer ses réserves. Il était alors deux heures de l'après-midi. Les Russes, désespérant de vaincre, se retirèrent lentement, recevant, sans broncher, le feu de trois cents pièces d'artillerie dirigées sur leurs lignes profondes. On voyait des rangs tout entiers tomber comme des pans de mur. Les Russes ne s'en replièrent pas moins en bon ordre sous cet épouvantable feu, sans perdre un canon et sans laisser de prisonniers.

Jamais champ de bataille n'avait présenté un plus affreux spectacle. Quatre-vingt-dix mille hommes, tués ou blessés, gisaient sur le terrain ; il y en avait partout, dans les bois, dans les broussailles, dans les ravins, où

Septembre 1812.

les blessés s'étaient traînés pour se mettre à l'abri de nouveaux coups. Trente mille soldats étaient tombés de notre côté, soixante mille du côté des Russes (1), différence qui s'explique par l'opiniâtreté que ceux-ci avaient mise à reprendre leurs redoutes perdues dès le matin. Le nombre des généraux supérieurs tués ou blessés, dans chacune des deux armées, peut donner une idée de l'acharnement de la lutte. Quarante généraux russes, parmi lesquels le général Bagration, tombèrent pendant le combat. De notre côté, il y en eut à peu près autant. Les généraux Montbrun, Caulaincourt, Compère, Planzonne, Lambert, Merion, Huart, étaient morts ; parmi les blessés, on comptait Davoût, Compans, Friant, Nansouty, Morand, Grouchy, et une foule d'autres. Quant à l'empereur, il n'avait pas été un moment exposé, et sa garde n'avait pas perdu un homme. Il donna à cette effroyable boucherie le nom de bataille de la Moskowa, du nom de cette petite rivière qui coulait non loin du champ de bataille.

Résultats de la bataille de la Moskowa.

Quatre-vingt-dix mille hommes sacrifiés, en pure perte, on peut le dire, voilà quels furent les plus clairs résultats de cette terrible mêlée. Il en avait à peine coûté la dixième partie à la Révolution française, pendant sa période ascendante, pour régénérer le monde et assurer dans l'avenir le triomphe du droit, de la justice et de la liberté. Vainqueurs et vaincus passèrent, pour ainsi dire, la nuit côte à côte, à portée de canon les uns des autres. L'ennemi, en réalité, n'avait pas subi de déroute, ce qui permit à Kutusoff de s'attribuer la victoire dans des rapports tout à fait mensongers. Les Russes avaient l'avantage d'être chez eux, de pouvoir se ravitailler à leur aise, tandis que nous étions à huit

(1) Les évaluations données par le 18e bulletin sont au-dessous de la vérité. L'empereur, vraisemblablement, ne voulut pas épouvanter le pays par un récit trop exact de cette affreuse boucherie.

Septembre 1812.

cents lieues de nos frontières, et qu'une victoire même, aussi chèrement achetée que celle de la Moskowa, était pour nos troupes une cause d'affaiblissement. Napoléon fut obligé, pour remplir les vides de son armée, d'appeler à lui toutes les troupes qu'il avait laissées en arrière.

Entrée des Français dans Moscou.

Kutusoff, avec son armée, ne quitta Mojaisk que le lendemain de la bataille, c'est-à-dire le 8 septembre. Il se retira sur Moscou, qu'il ne fit que traverser, jugeant qu'il n'était pas possible de défendre cette ville. Et pourtant, à l'heure même où les troupes russes traversaient Moscou et encombraient les portes afin d'en sortir au plus vite, toutes les cloches étaient en branle pour célébrer la dernière bataille, à laquelle les Russes avaient donné le nom de Borodino, et que les courriers de Kutusoff avaient annoncée comme une victoire. Toutefois, les habitants riches ne s'y étaient pas trompés. Certains de voir sous peu arriver les Français, ils avaient déjà quitté leurs demeures, en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. La plus grande partie de la population sortit avec les autorités à la suite de l'armée russe. Quelques rares habitants seulement, ne pouvant se décider à quitter leurs foyers, et un certain nombre de commerçants étrangers, demeurèrent dans la ville, en compagnie de deux ou trois mille misérables échappés de prison, et prêts à se porter à toutes les extrémités. C'était le 14 septembre. Déjà les Français arrivaient d'un côté, tandis que les derniers soldats russes se retiraient d'un autre. L'empereur était resté toute la journée du 8 sur le champ de bataille de la Moskowa ; il n'entra que le 9 dans Mojaisk, et il y resta quelques jours, autant pour se guérir d'un rhume qui l'incommodait fort, que pour donner tous ses soins à la réorganisation de son armée. Il en repartit le 12, et porta, le lendemain, son quartier général au château de Bernska. Le 14, à midi,

Septembre 1812.

il fit son entrée dans Moscou à la tête de ses troupes.

Incendie de Moscou.

Notre armée était réduite à quatre-vingt-dix mille combattants quand elle arriva aux portes de Moscou. C'était une ville riche et considérable, que l'ancienne capitale de la Russie. Grande à peu près comme Paris, singulier mélange de palais, d'églises et de chaumières, ayant conservé son caractère moitié gothique moitié byzantin, elle apparaissait aux yeux de nos soldats émerveillés comme une sorte de terre promise, avec ses dômes dorés et ses flèches élancées vers le ciel. Ils espéraient y trouver un soulagement à leurs longues misères et un repos qu'ils avaient bien gagné.

Ce fut d'abord un étonnement profond pour eux lorsqu'ils virent toute déserte cette ville immense, qu'ils avaient rêvée pleine de monde et de bruit. La mort régnait là où ils avaient cru rencontrer la vie, et il semblait qu'ils fussent entrés dans une nécropole. Ce n'était rien encore.

Moscou avait pour gouverneur le général Rostopchine, un de ces vieux Russes qui avaient voué à l'empereur Napoléon et aux Français une haine mortelle, et qui prêchaient contre eux la guerre à outrance. C'était lui qui avait déterminé, de gré ou de force, la plus grande partie des habitants à sortir de la ville. Mais il ne lui suffisait pas d'abandonner aux Français une cité déserte, il voulait ne leur laisser que des ruines et des cendres. En conséquence, il avait fait accumuler dans les jardins de sa résidence et dans le Kremlin, ancien palais des empereurs de Russie, une foule de matières incendiaires préparées par un chimiste anglais. Un certain nombre de malfaiteurs, auxquels il ouvrit les portes des prisons, furent chargés d'exécuter son horrible plan et de mettre le feu aux quatre coins de la ville, dès que les Français y seraient entrés. C'était le délire du patriotisme.

Septembre 1812.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre 1812, on vit tout à coup des clartés sinistres apparaître sur presque tous les points de la ville; c'était Moscou qui brûlait. En un clin d'œil, cette grande cité se trouva tout enveloppée de flammes. L'incendie se propagea avec d'autant plus de rapidité qu'une partie des maisons étaient en bois. Favorisé par un vent violent, le feu gagna de proche en proche. Il y avait seize cents églises, un millier de palais, des magasins immenses, presque tout fut consumé avec la Bourse, le bazar et l'hôpital. Et il n'y eut pas que des pertes matérielles : s'il faut en croire les rapports du quartier général, près de trente mille blessés ou malades russes, abandonnés dans la ville, furent brûlés vifs (1). On passa immédiatement par les armes, ou l'on pendit au gibet, par ordre de l'empereur, deux ou trois cents incendiaires pris en flagrant délit. Une douzaine de personnes, appartenant aux diverses classes de la société, furent livrées à une commission militaire, condamnées à mort et exécutées comme ayant été les auteurs et les fauteurs de l'incendie. Les troupes rivalisèrent d'ardeur pour éteindre le feu, mais elles se donnèrent en vain toutes les peines du monde; il n'y avait plus de pompes dans la ville. Par une précaution diabolique, Rostopchine les avait toutes enlevées. Trois jours durant, l'incendie continua ses affreux ravages, et les ressources sur lesquelles nous comptions se trouvèrent, en partie, détruites. Le quartier général s'était tout d'abord établi au Kremlin; il fut obligé de se transporter, momentanément, à deux lieues de Moscou, sur les bords de la Moskowa, à Petrowskoie, dans un pavillon tartare appartenant à l'empereur de Russie, et où il n'y avait pas une chaise. Il revint à Moscou au bout de quelques jours, quand les flammes eurent à

(1) 20e bulletin de la Grande Armée.

Septembre 1812.

peu près disparu, c'est-à-dire quand la ville fut en partie consumée.

Lorsque les incendies eurent entièrement cessé, on découvrit dans des caves, que le feu n'avait pas atteintes, d'assez fortes quantités de munitions, des réserves de vivres et beaucoup de fourrures et pelisses de toutes sortes, ce qui pouvait nous être d'une grande utilité pour l'hiver. On touchait à peine à la fin de septembre, et déjà le froid se faisait sentir; la terre, le matin, était couverte de gelées blanches.

Octobre 1812. Les comédiens français à Moscou.

Une partie de l'armée était cantonnée à Moscou, logée tant bien que mal dans des maisons à moitié en ruines. L'empereur utilisa, pour distraire ses soldats, une troupe de comédiens français, restés à Moscou après le départ des Russes. Cette troupe qui, malheureusement pour elle, suivit la fortune de l'armée française, joua, dans une petite salle de spectacle, miraculeusement épargnée par les flammes, les *Jeux de l'amour et du hasard*, l'*Amant auteur et valet*, le *Distrait*, les *Trois Sultanes*, et diverses autres pièces, au grand plaisir de nos troupiers, qui, après s'être remis des émotions de la bataille et de l'incendie, commençaient à s'ennuyer d'une trop longue inaction.

Les hésitations de l'empereur.

L'empereur eut, un moment, la pensée de passer l'hiver à Moscou. Il songea même, pour se distraire, à faire venir les acteurs de la Comédie-Française (1), dont il se plut, par un décret daté de cette ville, à modifier l'organisation. Mais sa pensée flottait incertaine et hésitante; il n'y avait plus dans ses résolutions la même netteté, la même décision qu'autrefois. Il songea à rétrograder jusqu'en Lithuanie pour s'y préparer à une campagne de printemps, et mettre son armée en état de marcher sur Saint-Pétersbourg quand la saison favo-

(1) De Bausset, *Memoires sur l'intérieur du palais impérial.*

OCTOBRE 1812.

rable serait venue. Il s'était persuadé, d'après les derniers almanachs russes, que les grands froids ne se feraient pas sentir avant le mois de décembre, et qu'il aurait le temps de gagner Wilna avant d'être atteint par les rigueurs de l'hiver.

Pourparlers inutiles.

Toutefois, il ne voulut point prendre de parti définitif sans avoir tenté une démarche indirecte en faveur de la paix. Sa confiance dans le résultat final de cette funeste expédition de Russie semblait l'avoir abandonné. Des correspondances s'échangèrent entre Saint-Pétersbourg et Moscou, ce qui fit croire, dans l'entourage impérial, que le czar Alexandre désirait ouvrir des négociations pour la paix. On disait même qu'il avait envoyé son frère Constantin à Moscou (1); il n'en était rien. Napoléon, lui, avait eu la pensée d'envoyer son grand-écuyer, M. de Caulaincourt, auprès du czar, dont il avait si dédaigneusement repoussé les avances lors de son entrée en campagne; mais M. de Caulaincourt, prévoyant un échec, ne s'était pas soucié de cette mission. L'empereur se contenta alors de charger M. de Lauriston de se rendre au camp du général Kutusoff. Ne voulant pas avoir l'air d'offrir la paix, il recommanda à son envoyé de dire seulement au lieutenant du czar qu'il venait demander qu'on imprimât à la guerre un caractère moins barbare, sauf à parler de paix selon la tournure que prendrait l'entrevue.

Le méfiant Kutusoff refusa d'abord de voir M. de Lauriston, puis, se ravisant, comme s'il eût craint de laisser échapper l'occasion d'en finir avec la guerre — car on n'en était pas moins fatigué dans le camp russe que dans le camp français — il consentit à le recevoir. La conversation fut aussi courtoise que possible. Comme M. de Lauriston cherchait à laver la Grande Armée de

(1) De Bausset, *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, t. II, p. 104.

OCTOBRE 1812.

l'accusation d'avoir incendié Moscou, Kutusoff répondit qu'on n'en accusait pas les Français, que le patriotisme russe seul était coupable (1). De là à des insinuations de paix, il n'y avait qu'un pas. Le général Kutusoff n'avait aucun pouvoir pour traiter de la paix ou même d'un simple armistice; mais il proposa d'en référer au czar Alexandre, et il fit immédiatement partir pour Saint-Pétersbourg le prince Wolkonsky, un des aides de camp du czar. Il fut convenu que les hostilités cesseraient, en attendant, entre les deux armées, mais seulement sur la ligne de leurs avant-postes, et qu'on ne s'attaquerait pas sans se prévenir au moins trois heures d'avance (2).

Détermination du czar Alexandre.

Ce qui rendait plus vif encore le désir de l'empereur d'entrer en arrangement, si c'était possible, avec la cour de Saint-Pétersbourg, c'est qu'il était maintenant certain que la Russie avait conclu une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre, d'une part, et la Suède, de l'autre, et qu'elle avait définitivement signé la paix avec la Turquie. La Russie avait donc à présent, outre deux alliés puissants, la libre disposition de toutes ses forces. Mais cela même rendait le czar plus exigeant et plus ardent dans son désir d'en finir par les armes avec l'empereur Napoléon. Loin de prêter l'oreille à des propositions de paix, il envoya l'ordre à l'amiral Tchitchakoff, qui ramenait ses troupes de Turquie, de se réunir au général Tormazoff, et de prendre position sur la Bérézina, où se tenait déjà le général Vittgenstein, pour couper la retraite à l'armée française, si elle venait à sortir de Moscou.

C'était le 5 octobre que M. de Lauriston s'était rendu au quartier général de Kutusoff. Depuis ce jour jusqu'au 19, les deux armées restèrent dans une inaction à

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIV, p. 421.
(2) 25e bulletin de la Grande Armée.

OCTOBRE 1812.

peu près complète, se contentant de s'observer. De Saint-Pétersbourg on avait recommandé à Kutusoff de retenir les Français dans Moscou le plus longtemps possible. Cependant l'empereur s'était décidé à quitter cette ville. Dans les journées des 15, 16 et 17 octobre, tous les blessés et malades qui étaient dans les hôpitaux de Moscou furent évacués sur Mojaisk et Smolensk, avec les bagages, munitions et trophées trouvés dans la ville. Kutusoff, s'étant aperçu de ce mouvement, attaqua nos avant-postes, sans prévenir, contrairement à ce qui avait été convenu. Le 18 octobre, à sept heures du matin, quelques milliers de Cosaques se jetèrent, en avant de Vinkovo, sur l'avant-garde du corps d'armée de Murat, commandée par le général Sébastiani. Il fallut, pour empêcher un désastre, toute l'impétuosité du roi Murat, qui accourut à temps, avec sa cavalerie, au secours de son lieutenant; mais nous n'en perdîmes pas moins un parc d'artillerie de douze pièces, près de quatre-vingts voitures de bagages et plus d'un millier d'hommes. C'était un véritable échec, surtout au moment de battre en retraite.

Combat de Winkovo.

Départ de Moscou.

Cet engagement, où la cavalerie de Murat avait été fort éprouvée, détermina l'empereur à précipiter son départ. Le temps était beau encore ; mais il n'y avait pas un moment à perdre, si on voulait éviter les froids, toujours précoces dans cette région. Le 19 octobre 1812, l'empereur quitta, en fuyard pour ainsi dire, cette ville de Moscou où il était entré en triomphateur. Le corps d'armée du prince Eugène ouvrait la marche, puis venaient celui du maréchal Davoût et celui du maréchal Ney; la garde fermait la marche. Murat, avec sa cavalerie, et Poniatowski, avec ses Polonais, étaient en avant, servant d'éclaireurs. La Grande Armée, en sortant de Moscou, comprenait encore un effectif d'une centaine de mille hommes, dont douze mille de cavalerie, parce

OCTOBRE 1812.

qu'elle avait été rejointe par un certain nombre de traînards et renforcée de quelques régiments. L'infanterie était en bon état ; les hommes s'étaient refaits à Moscou, ils étaient bien portants et vigoureux encore ; mais il n'en était pas de même de la cavalerie; les chevaux étaient maigres, harassés, peu capables de supporter de grandes fatigues. Des milliers de voitures chargées de vivres, de vêtements, de munitions pour six cents bouches à feu, de femmes, d'enfants, de filles de mauvaise vie et de gens de toutes sortes, suivaient l'armée et encombraient sa marche; mais tout cela ne devait pas tarder à fondre en route. Jamais, depuis les grandes invasions de Barbares, on n'avait vu un attirail aussi étrange, un pêle-mêle aussi grotesque. Ainsi commença cette lamentable retraite, qui réservait à notre malheureuse armée de si effroyables désastres.

Destruction du Kremlin.

Le 19 octobre au soir, l'empereur établit son quartier général à Troitskoie, à trois lieues de Moscou ; il y passa toute la journée du lendemain pour mettre par lui-même un peu d'ordre dans ses différents corps d'armée. Il se remit en marche le 21, et arriva le 23 à Borowsk, où il apprit, par le prince Eugène, que l'armée russe, qui nous suivait pas à pas depuis notre départ, paraissait vouloir nous attaquer. La Grande Armée était alors parfaitement en état de livrer bataille; une pareille nouvelle n'avait donc rien d'alarmant. Le soir même de notre arrivée à Borowsk, le Kremlin s'écoulait avec fracas. L'empereur l'avait fait miner, et y avait laissé le maréchal Mortier et quelques milliers d'hommes, avec ordre de le faire sauter quand la ville aurait été entièrement évacuée. Cet ordre fut exécuté dans la nuit du 23 octobre, à deux heures du matin. Arsenal, caserne, magasins, tout fut détruit; de cet antique palais, qui remontait à la fondation de la monarchie russe, il ne resta qu'un monceau de ruines. Cette fois, ce

OCTOBRE 1812.

n'étaient pas les Russes qui avaient été les agents de la destruction. Le maréchal Mortier, après cet exploit, se mit en marche pour Vereja, où Napoléon lui avait donné rendez-vous.

Bataille de Malo-Jaroslawetz.

Kutusoff s'était contenté jusque-là de côtoyer la Grande Armée, comme s'il eût voulu laisser au froid et à la fatigue le soin de combattre pour lui. Tout à coup, il se ravisa, quitta son camp de Taroutino, où il s'était fortement retranché, croyant que l'armée française viendrait l'y attaquer en sortant de Moscou, et se porta sur les hauteurs de Malo-Jaroslawetz, que nous avions à traverser pour gagner Smolensk, et que le général Delzons occupait déjà avec toute une division. La bataille s'engagea avec une sorte de furie le 24 octobre, à la pointe du jour. Le général Delzons fut tué, presque au début de l'action, en ramenant ses troupes qui avaient plié sous le premier choc des Russes, dirigés par le général Doctoroff. Le prince Eugène accourut avec le restant de son corps d'armée pour soutenir la division Delzons fortement ébranlée. Toute la journée, on se battit corps à corps, pour ainsi dire, avec des alternatives de succès et de revers. La malheureuse ville de Malo-Jaroslawetz fut prise et reprise sept fois ; le soir, on se battait encore à la lueur de l'incendie qui la dévorait ; ses rues étaient encombrées de cadavres ; rarement on avait vu un plus affreux spectacle. Les Russes, désespérant de nous déloger de nos positions, se décidèrent à la retraite, à la vue du corps de Davoût, qui arrivait ; ils se retirèrent en laissant sur le terrain six mille morts, gisant pêle-mêle au milieu de quatre mille cadavres français.

L'empereur avait alors son quartier général au village de Ghorodonia. Campé de l'autre côté de la Lougea, rivière fangeuse qui coule au pied des hauteurs de Malo-Jaroslawetz, il avait assisté de loin à cette affreuse

OCTOBRE 1812.

scène de carnage. Le lendemain, il monta de bonne heure à cheval pour aller reconnaître par ses yeux les positions de l'ennemi. Il n'était accompagné que de quelques-uns de ses principaux officiers, Rapp, Murat, Bessières, et d'une cinquantaine de chasseurs de la garde. Tout à coup, une troupe de Cosaques sortit d'un bois voisin et fondit sur le groupe impérial en poussant de grands cris. L'empereur faillit être enlevé ; ses officiers durent mettre le sabre à la main pour le défendre, et il n'eut que le temps de revenir à toute bride à son quartier général de Ghorodonia. Il fut le premier à rire, paraît-il, de cette chaude alerte, qui eût peut-être évité de grands malheurs à notre pays, si elle avait abouti à la capture de l'empereur.

Danger couru par l'empereur.

Incendie des villages russes.

Napoléon n'en avait pas moins reconnu les positions occupées par les Russes. Décidé à attaquer à son tour, il avait pris toutes ses mesures pour le lendemain ; mais Kutusoff jugea prudent de se dérober pendant la nuit. Laissant alors au maréchal Davoût le soin de poursuivre l'ennemi, l'empereur continua son mouvement de retraite sur Smolensk par Vereja, où il arriva le 27 octobre. Dans sa fureur contre les Russes, qui ne voulaient même pas lui laisser l'honneur de les battre, il fit incendier tous les villages qu'on traversait. C'était de la sauvagerie inutile, et qui nous fut au moins aussi funeste qu'à l'ennemi. En effet, l'avant-garde ayant été chargée de l'exécution de cet ordre barbare, il en résulta que la plus grande partie de l'armée fut obligée de passer, non sans périls, au milieu de villages en feu, et où il n'y avait plus ni vivres, ni abris.

Pendant que la Grande Armée s'acheminait tristement vers Smolensk, où la retraite devait commencer, hélas ! à se transformer en véritable déroute, il se passait à Paris un événement, qui faillit changer la face du monde en coupant court au despotisme brutal de Napoléon.

Octobre 1812.

Seconde conspiration du général Malet.

Le lecteur n'a pas oublié la conspiration ourdie, en 1808, par le général Malet et quelques patriotes ardents, comme Demaillot et Rigomer Bazin. Jetés, sans jugement, dans des prisons d'État, la plupart des conspirateurs de 1808 y végétaient, sans communication, pour ainsi dire, avec le reste du monde. Plus favorisé que le vieux Demaillot et que le philosophe Rigomer Bazin, le général Malet avait obtenu, après dix-huit mois de détention à la Force et à Sainte-Pélagie, d'être transféré dans la maison de santé du docteur Dubuisson, située dans le haut du faubourg Saint-Antoine, près de la barrière du Trône. Là, il put recevoir, à son aise, sa femme, son enfant, ses amis; il s'y était même créé des relations précieuses; mais il lui manquait une chose que rien ne remplace... la liberté.

Quand le général Malet arriva à la maison de santé du docteur Dubuisson, elle était déjà occupée par plusieurs prisonniers appartenant à l'opinion royaliste. Citons, notamment, les frères Polignac et le marquis de Puyvert, qui avaient activement coopéré en 1804 à la conspiration de Georges Cadoudal. Ils venaient d'en sortir pour être transférés, non loin d'Arcueil, dans une autre maison de santé, lorsque survint un nouvel hôte appelé l'abbé Lafon, qui avait été arrêté à Bordeaux au mois de septembre 1809, et qui, depuis, était détenu sans jugement pour avoir intrigaillé et bavardé en faveur du pape. On était alors au mois de juin 1810.

Le général Malet n'avait pas renoncé à son noble et hardi projet de rendre la liberté à son pays. Instruit par des amis dévoués de tout ce qui se passait dans les conseils du gouvernement, il était aux aguets, en quelque sorte, attendant l'heure favorable d'entrer en lutte contre le colosse impérial, et préparant tout, dans l'ombre, pour ce duel immense. Les conspirateurs de 1808, on s'en souvient, avaient choisi pour exécuter leur généreuse entreprise l'heure où Napoléon préparait à Bayonne son acte de brigandage contre l'Espagne. Le moment était bien plus favorable encore en ce mois d'octobre 1812.

Octobre 1812.

L'esprit public en 1812.

Les cœurs étaient plus aigris que jamais, la désaffection gagnait tout le monde, et, à l'exception de tout ce qui émargeait au budget, chacun se disait : Quand donc viendra le jour de la délivrance? La tranquillité qui régnait à l'intérieur était la tranquillité des tombeaux. On ne pouvait plus ni parler ni écrire. La liberté individuelle n'était qu'un mot; tous les résultats de la Révolution semblaient anéantis, et les patriotes désespérés se disaient qu'on était plus libre autrefois, sous la monarchie de droit divin. Le commerce allait de mal en pis; preuve évidente qu'il ne s'accommode nullement, comme se l'imaginent certains esprits arriérés, du régime de la tyrannie.

Le préfet de police Pasquier, qui avait succédé au préfet Dubois, voulant se rendre compte des causes de l'impopularité, de plus en plus accentuée, du gouvernement impérial, eut l'idée de se livrer à une sorte d'enquête à ce sujet. Un brave commerçant, du nom de Leproux, limonadier, rue Neuve-des-Petits-Champs, non loin de la place Vendôme, avait été arrêté pour s'être promené aux Tuileries avec des *allures suspectes*. L'air du visage, la démarche du corps étaient devenus des motifs de suspicion. Le préfet Pasquier prit la peine de l'interroger lui-même. « Est-ce que vous êtes mécontent de la manière dont va votre commerce? lui demanda-t-il. — Je suis mécontent comme tout le monde, répondit Leproux. J'ai vingt-deux francs de dépenses par jour, et souvent je ne fais pas mes frais; avec cela, on ne peut pas être content. » L'honnête limonadier ne manqua pas de déclarer qu'il était connu pour son attachement au gouvernement, ce qui même,

OCTOBRE 1812.

ajouta-t-il avec une naïveté charmante, lui avait fait perdre beaucoup de ses pratiques (1). Quel aveu ! voilà où en était le glorieux Empire en cette fatale année 1812.

Ainsi, mécontentement, désaffection sincère, profonde, regret amer de la liberté perdue, tel était l'état moral et matériel de cette pauvre France, avachie, courbée et méprisée, hélas! quand, pour la seconde fois, Malet entreprit de l'arracher à ses fers et à sa honte.

Il n'eut pas, d'ailleurs, à se mettre en grands frais d'imagination; il reprit tout simplement le plan conçu dès 1808, en l'accommodant aux circonstances présentes. Cette fois, l'empereur était au fond de la Russie, à près de huit cents lieues des frontières de France. Les nouvelles de l'armée étaient rares. Dans une expédition hérissée de tant de difficultés, la mort de Napoléon était un accident tout naturel. Beaucoup de personnes s'étaient très vivement préoccupées de cette éventualité. Et alors si, tout à coup, au milieu du calme profond dont on jouissait à Paris, venait à se répandre le bruit de la mort de Napoléon, n'aurait-on pas facilement raison de cet Empire, où tout, armée, magistrature, administration, tenait à la tête de cet homme? Ce fut précisément sur quoi compta le général Malet. Il y avait bien, dans un coin des Tuileries, un tout petit enfant, qu'on appelait le roi de Rome, et devant les langes duquel, l'année précédente, les plus hauts personnages étaient allés se prosterner; mais personne ne croyait à l'avenir de l'enfant sorti des entrailles de l'archiduchesse, tant on prenait peu au sérieux la dynastie des Bonaparte! On en aura la preuve tout à l'heure.

Malet s'arrêta donc à l'idée de faire passer l'empereur pour mort, sûr que c'était là un moyen infaillible de briser instantanément les rouages trop compliqués de

(1) Interrogatoire de Leproux. (*Archives nationales.*)

OCTOBRE 1812.

la constitution issue du coup d'État de Brumaire. Il revit, modifia et recopia de sa main le sénatus-consulte et les proclamations élaborées jadis par le comité de la rue Bourg-l'Abbé, prépara des lettres particulières pour quelques généraux et commandants de la place de Paris, et fit faire un certain nombre de copies de toutes ces pièces par un jeune homme nommé Boutreux, qui venait souvent à la maison de santé du docteur Dubuisson voir l'abbé Lafon. Ce jeune homme était un philosophe et un poète tout à la fois. Il avait été, pendant quelques années, précepteur des enfants de M. de Bories. L'air d'austérité du général, sa voix persuasive, firent sur lui une grande impression, et il consentit à remplir les fonctions du commissaire de police qui devait donner aux troupes lecture des actes du Sénat et des proclamations des autorités nouvelles.

Le jeune Boutreux.

Malet choisit pour aide de camp un jeune caporal de la garde de Paris, qui venait aussi quelquefois voir à la maison de santé de la barrière du Trône un de ses proches parents, avec lequel le général avait noué de bonnes relations. Ce caporal se nommait Jean-Auguste Rateau. Il était parent d'un magistrat haut placé, devenu baron Rateau, depuis la création de la noblesse impériale, et qui occupait le siège de procureur général près la cour de Bordeaux.

Le caporal Rateau.

Le sénatus-consulte imaginé par le général Malet était basé sur la mort de l'empereur, qui, disait-on, avait succombé, le 7 de ce mois, sous les murs de Moscou. Ce sénatus-consulte établissait un gouvernement provisoire composé des membres dont les noms suivent : le général Moreau, Carnot, Augereau, Bigonnet, ex-législateur, Florent-Guyot, ancien membre de la Convention, Frochot, préfet de la Seine, Jacquemont, extribun, Mathieu de Montmorency, Malet, Alexis de Noailles, le vice-amiral Truguet, et les sénateurs Des-

Le plan de Malet.

OCTOBRE 1812.

tutt-Tracy, Lambrecht, Volney et Garat. Le gouvernement provisoire était chargé de traiter immédiatement avec les puissances belligérantes, de faire cesser les malheurs de l'Espagne, de rendre à leur indépendance les peuples de Hollande et d'Italie. La liberté de la presse était rétablie, et un projet de constitution devait être présenté le plus tôt possible à l'acceptation du peuple français réuni en assemblées primaires. Ce sénatus-consulte, empreint d'un incontestable cachet de vraisemblance, portait les signatures des sénateurs Siéyès, Lanjuinais et Grégoire.

« Bonaparte n'est plus », s'écriait Malet dans une proclamation à l'armée et au peuple français. Le tyran est tombé sous les coups des vengeurs de l'humanité... Reprenez tous votre énergie, arrachez-vous à la honte d'un vil asservissement... C'est un régime oppressif à renverser. C'est la liberté à reconquérir pour ne plus la laisser perdre... Pénétrons-nous de ce grand œuvre, qui méritera à ceux qui y participeront la reconnaissance des contemporains, l'admiration de la postérité, et qui lavera la nation, aux yeux de l'Europe, des infamies commises par le tyran... »

Malet à la caserne Popincourt et à la Force.

Le général Malet n'abandonna rien au hasard, son plan fut admirablement combiné. Il avait assigné d'avance à chacun des officiers généraux, dont il s'était proposé d'employer le concours, le rôle qu'il avait à jouer et le poste où il devait se rendre ; on n'avait pas reçu de nouvelles de l'empereur et de la Grande Armée, Malet jugea le moment favorable pour agir.

A quelques pas de la place Royale se trouvait alors un cul-de-sac qu'on appelait le cul-de-sac Saint-Pierre. Là demeurait un prêtre espagnol nommé Joseph-Fernandez de Caamano, qui allait de temps en temps voir l'abbé Lafon à la maison de santé du docteur Dubuisson. L'abbé le prévint que, dans la soirée du 22 octobre, il irait avec plusieurs de ses amis lui demander asile pour quelques instants. Ce jour-là, à dix heures du soir, le général et l'abbé quittèrent l'un et l'autre la maison de santé par la porte du jardin, dont ils s'étaient procuré une clef, et ils se rendirent immédiatement chez Caamano, où Rateau et Boutreux ne tardèrent pas à arriver.

OCTOBRE 1812.

Il pleuvait à torrents, il fallut attendre. A trois heures et demie du matin, Malet, après avoir revêtu un uniforme de général que lui avait apporté le caporal Rateau, quitta la petite maison du cul-de-sac Saint-Pierre, et il se rendit d'un pas rapide à la caserne Popincourt, accompagné de Boutreux et de Rateau. Cette caserne était occupée par la dixième cohorte, que commandait un vieux soldat du nom de Soulier. Commandant, officiers et gardes nationaux, se laissèrent prendre ingénument aux paroles du général Malet. Conformément aux ordres de celui-ci, le commandant Soulier, à la tête d'une partie de ses hommes, se dirigea vers l'Hôtel de ville pour en prendre possession, tandis que Malet, suivi de cinq compagnies, se rendit immédiatement à la prison de la Force, située rue Saint-Antoine.

Là étaient détenus, depuis quelques années, deux de ses compagnons d'armes, les généraux Lahorie et Guidal, coupables, comme lui, de trop aimer la liberté. Malet avait jeté son dévolu sur eux pour en faire les instruments inconscients de sa conspiration. Il leur expliqua rapidement, de vive voix, ce qui se passait et ce qu'ils avaient à faire. Ni l'un ni l'autre ne doutèrent de la vérité du récit de leur vieux camarade. Ils partirent tous deux, chacun à la tête de deux compagnies, pour aller prendre possession du ministère de la police et du ministère de la guerre. Tous les officiers de la garnison de Paris, ceux que nous verrons assassiner tout à l'heure par une commission militaire, et qui n'avaient pas les mêmes raisons que Lahorie et Guidal pour détester l'Empire et

OCTOBRE 1812.

l'empereur, se laissèrent mystifier avec une facilité étonnante. Tous crurent obéir à des ordres parfaitement réguliers ; ils obéirent machinalement, comme obéit la troupe. S'il y avait dans la garnison de Paris un corps dévoué aux institutions impériales, c'était bien la garde municipale, corps d'élite et privilégié, sorte de garde prétorienne, toujours docile aux volontés du gouvernement, même dans ce qu'elles pouvaient avoir de plus arbitraire et de plus contraire à la légalité. Eh bien! aucun des deux régiments de cette garde n'eut un instant la pensée qu'il pouvait être le jouet d'un conspirateur habile. Le colonel Rabbe, qui commandait le premier régiment de la garde municipale, était attaché à l'empereur par une sorte de lien sanglant, car il avait, comme juge, trempé ses mains dans le sang du duc d'Enghien. Se révolta-t-il à l'idée que, l'empereur mort, on faisait si bon marché de son gouvernement? En aucune façon. Il vit là, comme Lahorie, l'effet d'une volonté supérieure à la sienne.

Lahorie et Guidal prennent possession des ministères de la police et de la guerre.

Le ministère de la police était, comme on l'a vu, occupé, depuis la disgrâce de Fouché, par le général Savary, que la faveur de Napoléon avait fait duc de Rovigo. A l'arrivée de Lahorie, le ministre était encore couché. Réveillé en sursaut, il parut extrêmement inquiet en voyant son hôtel envahi par une nuée de soldats. C'était le ministre de l'arbitraire, et il avait nécessairement beaucoup d'ennemis. Quelques-uns des envahisseurs voulaient lui faire un mauvais parti ; Lahorie, qui l'avait eu jadis comme subordonné à l'armée du Rhin, s'interposa généreusement, et, pour le mettre en sûreté, il prit le parti, par une sorte d'ironie, de le faire conduire à la Force, où lui-même avait été arbitrairement si longtemps détenu. Du ministère de la police, Lahorie se rendit à la préfecture de police, tandis que Guidal courait s'emparer du ministère de la guerre et s'assurer de la personne de Clarke. Le préfet Pasquier perdit complètement la tête. Lahorie le fit également conduire à la Force, en compagnie du chef de la haute police Desmarest.

OCTOBRE 1812.

Tout marchait à merveille. Le ministère de la police et la préfecture de police, ces deux grands arsenaux d'arbitraire, de délations et de dénonciations, ce double boulevard de la tyrannie impériale, étaient au pouvoir de la conjuration. Le commandant Soulier ne fut pas moins heureux à l'Hôtel de ville. Le préfet de la Seine, Frochot, ne fit pas l'ombre de résistance ; il ne lui vint pas à la pensée que la nouvelle de la mort de l'empereur pouvait être une mystification, et le fameux sénatus-consulte une invention. Il s'empressa de donner les ordres nécessaires pour que la principale salle de l'Hôtel de ville, où devait se réunir le gouvernement provisoire, fût prête le plus tôt possible.

Malet à la place Vendôme.

Le général Malet, de son côté, à la tête de la sixième compagnie de la dixième cohorte, s'était rendu à la place Vendôme, où se trouvaient les bureaux de l'état-major et l'hôtel du général Hullin, commandant de la place de Paris. C'était la clef de la situation militaire. Une fois maître de cette position, Malet pouvait considérer la révolution comme accomplie. Il monta immédiatement chez le général Hullin, lui donna lecture du sénatus-consulte, et lui dit qu'il avait ordre de le mettre provisoirement en état d'arrestation. L'ancien vainqueur de la Bastille, l'ancien protégé de Joseph Lebon, devenu comte par la grâce de l'Empire, resta comme ahuri ; une pâleur mortelle couvrit son visage. « Où sont vos ordres ? » dit-il à Malet. Il n'y avait pas un moment à perdre ; une minute de retard pouvait compromettre le succès de la conspiration, et il s'agissait du salut de la liberté. Malet n'hésita pas. « Mes ordres, répondit-il, les voici, et il tira à bout portant un coup de pistolet sur le général,

Octobre 1812.

qui tomba lourdement, la figure fracassée par une balle. Hullin ne mourut pas de sa blessure, il en garda seulement le nom de *Bouffe-la-balle*, que lui donnèrent les Parisiens.

Arrestation de Malet et de ses complices.

De l'hôtel du gouverneur, Malet se rendit à l'hôtel de l'état-major, situé tout à côté, et où il eut l'imprudence de pénétrer seul. Comme il parlait au commandant Laborde, survint le chef d'état-major Doucet. L'officier Doucet était moins un homme de guerre qu'un homme de police. Il avait joué un rôle assez honteux jadis dans la prison du Luxembourg, au temps de la Terreur, un véritable rôle de mouchard. Comme s'il eût flairé la conspiration, il saisit Malet par les bras, tandis que Laborde le prenait à plein corps, avant que le général eût pu faire usage de ses armes. Rateau, qui était resté dans le vestibule, au bas de l'escalier, accourut au bruit, et tira son épée pour défendre son général; mais il fut désarmé par un inspecteur de police nommé Paques, qui se trouvait par hasard dans les bureaux. La conspiration perdait sa tête ; c'en était fait d'elle.

Garrottés et bâillonnés tous deux, le général Malet et son aide de camp furent entraînés sur le balcon de l'hôtel, qui donne sur la place Vendôme, et montrés aux soldats, à qui Doucet cria : « Mes amis, votre père vit toujours, l'empereur n'est pas mort. Ces hommes sont des imposteurs. » Ces paroles jetèrent une sorte de stupéfaction dans les rangs de la garde de Paris et des gardes nationaux réunis sur la place. Il se fit au milieu d'eux un revirement subit. Le charme était détruit, et beaucoup de ceux qui, tout à l'heure, étaient disposés à crier : *Vive la République!* se mirent à crier, sans hésiter : *Vive l'empereur!* Lahorie, Guidal, le commandant Soulier et la plupart des officiers de la dixième cohorte, qui avaient ajouté foi aux paroles de Malet, furent arrêtés presque aussitôt par les soins du commandant

Octobre 1812.

Laborde et du colonel Doucet. Ils se laissèrent prendre sans opposer aucune résistance.

Cette conspiration avortée n'en avait pas moins causé au gouvernement une frayeur mortelle. Toute la puissance gouvernementale était concentrée alors entre les mains du prince archichancelier Cambacérès. En apprenant, à son lever, de la bouche du conseiller d'État Réal, ce qui se passait, il fut saisi d'épouvante; les courtisans accourus autour de lui partagèrent son effroi. Qu'allaient devenir leurs richesses, leurs titres, leurs honneurs si mal acquis, prix honteux de toutes les bassesses et de toutes les servilités? Il fallut la nouvelle de l'arrestation du général Malet pour calmer ces alarmes.

L'impératrice et la conspiration Malet.

Cambacérès se rendit alors au palais de Saint-Cloud pour apprendre à l'impératrice les événements du jour, et pour la rassurer, si déjà le bruit en était arrivé jusqu'à elle. Marie-Louise reçut avec une sorte d'incrédulité et d'apathie les graves nouvelles que lui apportait l'archichancelier. Elle se disposait à monter à cheval, et parut fort contrariée d'être ainsi troublée dans ses projets de promenade. « Eh bien! Monsieur, dit-elle, qu'auraient pu faire de moi les conjurés, de moi, la fille de l'empereur d'Autriche? » Elle oubliait Marie-Antoinette. « Madame, répondit assez peu galamment l'ancien rédacteur de la loi des suspects, on se fût d'abord assuré de votre personne pour décider ultérieurement de votre sort. Quant à votre fils, on l'eût déclaré bâtard, et on l'eût mis aux Enfants-Trouvés (1). » Telles sont, du moins, les paroles que prête à Cambacérès un des panégyristes les plus outrés du régime impérial. Marie-Louise sourit d'un air d'incrédulité, et, d'un geste, congédia l'archichancelier.

Lorsque Cambacérès revint à Paris, tout était fini. La

(1) Dans sa proclamation aux soldats et au peuple, Malet traitait le prince impérial d'enfant bâtard.

conspiration était entièrement étouffée; dès onze heures du matin, il n'en restait plus de trace. Tous ceux qui y avaient joué un rôle actif, sciemment ou non, étaient arrêtés, à l'exception de l'abbé Lafon et du jeune Boutreux. Les membres du gouvernement, revenus de leur stupeur, présentèrent comme une équipée insignifiante cette seconde conspiration de Malet, qui avait été si près de casser le ressort de la machine impériale. Le 24 octobre 1812, les lignes suivantes, signées du duc de Rovigo, parurent dans le *Moniteur :*

« Trois ex-généraux, Malet, Lahorie et Guidal, ont trompé quelques gardes nationales et les ont dirigées contre le ministre de la police générale, le préfet de police et le commandant de la place de Paris. Ils ont exercé des violences contre eux. Ils répandaient le bruit de la mort de l'empereur. Ces ex-généraux sont arrêtés; ils sont convaincus d'imposture, il va en être fait justice. Le calme le plus absolu règne dans Paris; il n'a été troublé que dans les trois hôtels où ces brigands se sont portés. »

La mode n'est pas nouvelle, on le voit, de qualifier de brigands ou de scélérats ceux qui rêvent pour leur pays le retour de la justice et de la liberté proscrites. Vainqueurs, Malet, Lahorie et Guidal eussent été des héros, des sauveurs; vaincus, on les traitait de brigands. C'est dans l'ordre. Seulement, la postérité rétablit l'équilibre et remet toutes choses en place. Les brigands, ce sont plutôt les assassins de Malet, de Lahorie et de Guidal, tandis que les noms de ceux-ci resteront éternellement honorés, et brilleront toujours parmi ceux des vengeurs de la liberté.

Jugement et exécution de Malet et autres.

Le 27 octobre 1812, vingt-quatre personnes, impliquées dans cette seconde conspiration du général Malet, comparurent devant une commission militaire composée du général de division Dejean, président, des généraux de brigade Deriot et Henry, des colonels Moncey et Thibault, juges, et du capitaine Delon, rapporteur. A l'exception des généraux Malet, Lahorie et Guidal, et du Corse Boccheiampe, tous les malheureux livrés à la justice expéditive de ce conseil de guerre étaient des officiers ou sous-officiers appartenant à la dixième cohorte de la garde nationale et au régiment d'infanterie de la garde municipale de Paris.

Dans le cours des débats dérisoires auxquels donna lieu l'affaire du 23 octobre, Malet ne démentit pas un seul instant son caractère admirable. Sous une forme toujours polie, il sut flétrir les juges dont la basse complaisance allait se traduire par quatorze arrêts de mort. Il revendiqua d'abord pour lui tout seul la responsabilité de la conspiration, et il affirma hautement que les officiers assis avec lui sur le banc de l'accusation étaient absolument innocents.

— Alors, quels sont donc vos complices? lui dit le président Dejean.

— La France entière; vous-même, monsieur, si j'avais réussi, répondit Malet.

Il était impossible de faire une réponse plus juste. Le comte Dejean ne trouva pas un mot à répliquer.

Les débats durèrent deux jours. Il était cinq heures du matin quand, le 29 octobre, la commission militaire prononça son arrêt, qui condamnait à mort les généraux Malet, Lahorie et Guidal, le Corse Boccheiampe, les colonels Soulier et Rabbe, les capitaines Piquerel, Steenhower et Borderieux, les lieutenants Beaumont, Fessart, Reynier, Lefèvre et le caporal Rateau, en tout quatorze victimes sacrifiées au dieu aveugle des vengeances sanguinaires. L'arrêt de la commission militaire portait que le jugement recevrait son exécution dans les vingt-quatre heures; les condamnés n'avaient plus qu'à se préparer à mourir. Deux d'entre eux pour-

OCTOBRE 1812. tant, le colonel Rabbe et le caporal Rateau, devaient échapper à la boucherie. D'après les ordres du grand juge, ministre de la justice, il fut sursis à leur exécution.

Le 29 octobre 1812 — c'était un jeudi — à trois heures et demie de l'après-midi, par un temps sombre et pluvieux, six fiacres s'arrêtèrent à la porte de la prison de l'Abbaye. Dans chacun de ces fiacres montèrent deux condamnés avec deux gendarmes. Puis, le funèbre cortège s'achemina vers la plaine de Grenelle, lieu ordinaire de l'exécution des malheureux envoyés à la mort par les commissions militaires. « Jeunes gens, dit le général Malet à des étudiants qui, dans la rue de Grenelle, regardaient passer le funèbre cortège, jeunes gens, souvenez-vous du 23 octobre ! — Citoyens, s'écria-t-il encore, en passant devant l'École militaire, je tombe, mais je ne suis pas le dernier des Romains. » Il avait raison, car, de sa cendre, sont nés une foule de citoyens éprouvés, prêts, comme lui, à mourir pour la grande cause de la démocratie et de la liberté.

Une foule immense garnissait les abords de la plaine de Grenelle. Quelques curieux, peut-être, étaient accourus là, indifférents, pour chercher une émotion malsaine dans ce tragique spectacle de la mort, et voir l'attitude des victimes à leurs derniers instants ; mais le plus grand nombre semblait n'être venu que pour rendre hommage aux condamnés et saluer en eux les martyrs de la plus sainte des causes. « Chapeaux bas ! chapeaux bas ! » cria-t-on à leur arrivée, et tous les fronts se découvrirent.

On adossa les condamnés au mur d'enceinte du boulevard extérieur de l'École militaire. Malet était au milieu de ses malheureux compagnons, ayant à ses côtés Lahorie et Guidal. Quatre heures venaient de sonner à l'horloge de l'École. Le capitaine rapporteur Delon s'approcha, et il donna aux condamnés lecture du jugement de la commission militaire. « Misérable, lui dit Guidal, tu sais bien que les trois quarts des gens que tu as fait condamner sont innocents. » Aussi l'histoire doit-elle restituer à ces sortes de condamnations le nom d'assassinats, le seul qui leur convienne.

OCTOBRE 1812.

Le général Malet commanda lui-même le feu. Tous tombèrent comme foudroyés, excepté lui. Il était resté debout, tout sanglant. Il fallut une seconde décharge pour l'achever. Frappé à mort, il tomba en criant une dernière fois : Vive la liberté !

On a raconté que le capitaine Borderieux, la poitrine trouée de balles, poussait encore le cri de : *Vive l'empereur !* et que Malet, resté debout, lui avait dit ironiquement : « Va, pauvre soldat, ton empereur a reçu comme toi le coup mortel. » Malet disait vrai ; Napoléon était dès lors, lui aussi, frappé à mort ; son agonie commençait. Triomphant, le général n'eût fait que devancer l'arrêt du destin (1).

Nous avons laissé l'empereur en marche sur Smolensk, livrant sur son passage les villages russes aux flammes. Pendant qu'on jugeait Malet et ses compagnons, il traversait le champ de carnage de la Moskowa, où, près de deux mois auparavant, il s'était flatté d'écraser l'armée russe. On retrouva là deux mille blessés environ, établis dans l'abbaye de Kolotokoi, et confiés à la garde de Junot, blessé lui-même. L'empereur, ne voulant pas abandonner ces malheureux, fit placer sur les voitures dont l'armée était encore encombrée ceux qui étaient transportables ; mais la plupart étaient destinés à mourir en route.

Désorganisation de la Grande Armée.

Déjà, un désespoir morne s'emparait de nos soldats. Beaucoup jetaient leurs fusils, quittaient les rangs, et

(1) Pour de plus amples renseignements, voyez notre *Histoire des deux conspirations du général Malet*, un vol. in-8. Paris, 1873.

OCTOBRE 1812. s'en allaient au hasard, ou se mêlaient à la foule sans nom qui suivait l'armée. Les conducteurs de voitures jetaient les blessés sur les routes; les chevaux tombaient d'épuisement; chaque jour on était obligé d'enclouer des canons, de faire sauter des caissons de munitions, de brûler des voitures de bagages, pour ne pas les laisser au pouvoir de l'ennemi, dont les escadrons voltigeaient à nos côtés comme des oiseaux de proie. Ce fut au milieu de ce désarroi qu'on arriva à Viazma, où le quartier général s'était transporté le 1er novembre. Le froid commençait à se faire rudement sentir, et les souffrances de l'armée en devinrent plus vives.

NOVEMBRE 1812.

Combat de Viazma.

A une lieue de Viazma, les Russes, au nombre de quinze mille hommes, sans compter une nuée de cosaques, entreprirent de nous couper la retraite. Il fallut toute l'énergie des maréchaux Ney et Davoût pour en avoir raison et débarrasser le passage. Ce combat glorieux coûta cher aux Russes; mais nous y perdîmes près de deux mille soldats des plus vieux et des meilleurs. Or, tandis que l'ennemi pouvait se recruter à son aise, nous allions nous affaiblissant de jour en jour. Le corps du prince Eugène et celui de Davoût, qui, jusque-là, avaient formé l'arrière-garde, avaient perdu la moitié de leur effectif. Napoléon, marchant toujours à l'avant-garde, ne s'apercevait guère des souffrances de l'armée, ou feignait de ne pas s'en apercevoir; il se montra fort injuste envers le maréchal Davoût. Il lui reprocha amèrement l'effrayante diminution de l'effectif de son corps, comme si la responsabilité de tous les malheurs de l'armée ne remontait pas forcément à lui tout seul, à lui qui malgré la sagesse la plus vulgaire, et contrairement au droit et à la justice, avait entrepris cette malencontreuse expédition de Russie. Toutefois, pour permettre au 1er corps de se refaire, autant que cela était possible dans cette lamentable retraite, il le fit

Ney à l'arrière-garde.

remplacer à l'arrière-garde par le corps du maréchal Ney.

NOVEMBRE 1812.

Premières neiges.

Le froid continuait de sévir. Pour surcroît de maux, la neige vint à tomber avec violence; l'hiver, l'affreux hiver se déchaînait, plus cruel que le canon des Russes et que la lance des cosaques. Quand, le 5 novembre 1812, on arriva à Doroghobouge, la terre était déjà couverte d'un épais manteau blanc. Ce fut à Doroghobouge que l'empereur apprit la conspiration du général Malet et le dénouement dont elle avait été suivie. Peut-être comprit-il alors combien était fragile cet Empire dont il s'imaginait avoir si profondément enfoncé les racines dans le sol. Ce qui le frappa surtout, ce fut moins la facilité avec laquelle on avait failli le jeter bas, lui et son gouvernement, que l'oubli complet où l'on avait laissé son fils. On ne croyait pas à sa dynastie. « Quoi ! l'entendit-on s'écrier à plusieurs reprises, ma femme, mon fils, les institutions de l'Empire, on n'a pas songé à tout cela ! » On n'y avait point songé en effet, parce que tout cela ne valait pas la peine qu'on y songeât.

L'empereur apprend la conspiration Malet.

On a prétendu que, plus juste envers Malet et ses compagnons d'infortune que ceux qui s'étaient si pressés de les envoyer à la mort, Napoléon avait vivement blâmé le zèle sanglant de ses fonctionnaires (1): cela est peu croyable. Il se souciait si peu du sang innocent versé dans la plaine de Grenelle, — et que lui importaient douze malheureuses victimes, à lui qui en avait tant de milliers sur la conscience! — il se souciait si peu du sang innocent répandu par une commission militaire, que, dès le 7 novembre, il adressait, de Michalewka, une lettre de félicitations à *son cousin*, l'archichancelier Cambacérès, pour le complimenter de sa conduite dans l'affaire du 23 octobre. Et, quelques jours plus tard, il écrivait de Smolensk : « Je n'ai pas bien compris encore

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIV, p. 535.

Novembre 1812.

les motifs du sursis accordé aux condamnés Rabbe et Rateau. » On avait sans doute omis de lui rappeler que Rabbe avait été l'un des instruments de l'assassinat du duc d'Enghien, et que Rateau était un cousin de son procureur général de Bordeaux.

La situation devenait de plus en plus difficile : les vivres étaient rares; il fallut manger les chevaux, qui, du reste, disparaissaient par milliers; du 6 au 11 novembre, il en périt trois mille par le mauvais temps (1). L'empereur arriva le 9 à Smolensk, où l'on espérait trouver de tout en abondance, vivres, vêtements, bois de chauffage, et se refaire amplement après de si dures privations. Mais l'espoir de nos soldats fut singulièrement trompé; c'est à peine s'il y avait des vivres pour une huitaine de jours.

Arrivée à Smolensk.

Depuis son départ de Moscou, la Grande Armée avait diminué de moitié; quand elle se rallia dans Smolensk, on comptait à peine cinquante mille hommes valides sous les drapeaux. Le prince Eugène, attaqué coup sur coup par le général Miloradowitch et par l'hetmann Platoff, avait vu son corps décimé au passage du Vop, petite rivière que l'hiver avait transformée en torrent, et le maréchal Ney, inébranlable au milieu de cette débâcle, âme de feu dans un corps de fer, avait été obligé de faire le coup de fusil comme un simple soldat, pour se défendre contre les cosaques. Quand les corps du prince Eugène et du maréchal Ney arrivèrent à Smolensk, ils trouvèrent les magasins de subsistances pillés par les traînards, à qui on avait refusé la ration du soldat. On avait eu toutes les peines du monde à en sauver une partie. L'armée vit avec désespoir qu'il lui fallait, au lieu de prendre ses quartiers d'hiver, continuer sa marche en avant, avec la perspective de mourir de faim en route,

(1) 26e bulletin.

Novembre 1812.

d'être détruite par le feu de l'ennemi ou par le froid, et de devenir la proie des bêtes féroces.

Nouvelles sinistres.

Des nouvelles sinistres arrivaient coup sur coup. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, attaqué sur la Dwina, le 18 octobre dernier, par l'armée de Vittgenstein, avait bien culbuté ce général sous les murs de Polotsk, où déjà nous avions battu les Russes, mais, menacé d'être pris à dos par le corps du général Steinghel, il s'était vu contraint de se retirer derrière l'Oula, en laissant le champ de bataille couvert de cadavres russes. Quelques jours après, Vittgenstein s'emparait de Witepsk, dont il fit la garnison prisonnière, tandis que le maréchal Victor, duc de Bellune, qui s'était avancé, avec son corps, du Niémen sur Smolensk, afin de protéger la retraite de la Grande Armée, se détournait de sa route pour aller au secours de Gouvion Saint-Cyr. Pendant ce temps, l'armée de Moldavie, sous le commandement de l'amiral Tchitchakoff, revenait du midi pour donner la main aux troupes de Vittgenstein et de Steinghel, sans que le prince Schwartzenberg, qui opérait en Volhynie avec ses Autrichiens, eût fait grand effort pour s'opposer à cette jonction, tant il avait à cœur de ménager ses troupes. Les deux armées russes, fortes ensemble de quatre-vingt mille hommes, étaient à la veille de se réunir de l'autre côté de la Bérézina pour nous couper la retraite. Enfin, le jour même où l'empereur arrivait à Smolensk, le général Baraguey-d'Hilliers, qui était sorti de la ville à la tête de sa division pour faire une reconnaissance, tomba au milieu de l'armée russe, faute de s'être suffisamment éclairé. Une de ses brigades, la brigade du général Augereau, frère du maréchal, fut faite prisonnière; une autre, celle du général Charpentier, fut taillée en pièces; le malheureux général n'eut que le temps de rentrer dans Smolensk avec les restes de sa division mutilée.

Novembre 1812.
Départ de Smolensk.

L'empereur punit son lieutenant de cet insuccès en lui infligeant un ordre du jour flétrissant, et en le renvoyant en France, comme s'il n'était pas, lui, responsable, le premier, des échecs successifs auxquels la Grande Armée semblait désormais condamnée. Quoi qu'il en soit, les graves nouvelles qu'il avait reçues le déterminèrent à quitter Smolensk au plus vite pour tâcher de gagner l'ennemi de vitesse et d'arriver avant lui sur les bords de la Bérézina. Le 13 novembre, la Grande Armée reprit son mouvement de retraite; elle quitta Smolensk dans le même ordre qu'elle y était entrée, le maréchal Ney formant l'arrière-garde. L'empereur arriva le 16 à Krasnoi. Le froid était devenu intolérable; le thermomètre marquait vingt-trois degrés au-dessous de zéro (1). Les chevaux périssaient par milliers, notre cavalerie était entièrement démontée, nos canons sans attelages; il fallut détruire une partie des munitions et des provisions de bouche (2). Cela n'eût été rien encore si l'on avait pu sauver les hommes; mais ils étaient comme les chevaux, ils tombaient également en foule. Malheur à qui s'endormait sur la terre glacée! il était sûr de ne pas se réveiller. Les chemins étaient couverts de cadavres rigides, blancs de givre, on eût dit des spectres pétrifiés. A des éminences recouvertes de neige, on reconnaissait la place où des régiments presque tout entiers s'étaient couchés pour ne plus se relever.

Pour surcroît de maux, les cosaques de Platoff ne cessaient de voltiger sur nos flancs, enveloppant nos colonnes, enlevant nos voitures, tuant les traînards, et achevant les blessés. Le maréchal Ney, sorti le dernier de Smolensk, dont il avait fait sauter les fortifications, vit ainsi périr une partie de l'arrière-garde. Quelques centaines d'hommes à peine le suivaient encore quand,

(1) De Bausset, *Mémoires sur l'intérieur du palais*, t. II, p. 129.
(2) 29e bulletin.

le 19 novembre, il parvint à rejoindre le quartier général à Doubrowka.

Novembre 1812.
Passage de la Bérézina.

La Grande Armée, réduite à bien peu de choses, hélas! arriva épuisée le 22 novembre à Tolotschin, où elle trouva des magasins qui lui permirent de se refaire un peu. Elle était réduite à trente-cinq mille hommes. Le 25, elle atteignit Borisow sur la Bérézina, où elle rallia les corps, singulièrement réduits aussi, des maréchaux Gouvion Saint-Cyr, Oudinot et Victor et du général Dombrowski, qui y étaient rendus depuis deux jours. Il s'agissait maintenant de traverser la Bérézina; ce n'était pas une entreprise facile. La Bérézina, à cet endroit, est large de près de quatre-vingts mètres. Il fallait la franchir à tout prix, car l'armée de Kutusoff nous suivait à distance, et, bien que réduite elle-même à une cinquantaine de mille hommes, elle était encore assez forte pour nous couper la retraite. De l'autre côté de la Bérézina, l'amiral Tchitchakoff occupait des hauteurs qu'il avait garnies d'artillerie, afin de foudroyer l'armée française à son passage.

L'empereur, pour tromper l'ennemi, fit une fausse démonstration à gauche de la Bérézina, tandis que, par ses ordres, deux ponts furent jetés sur la droite à trois lieues de Borisow, au hameau de Studzianzka. Le maréchal Oudinot franchit, le premier, la rivière avec son corps d'armée. Arrivé de l'autre côté, il fondit à la baïonnette sur l'avant-garde de l'amiral Tchitchakoff, accourue à sa rencontre, et la refoula en lui tuant bon nombre d'hommes. Un de ses meilleurs officiers, le général Legrand, fut assez grièvement blessé dans cette affaire. Pendant ce temps, l'armée continuait de franchir la Bérézina; c'était le 26 novembre. Un accident arrivé à l'un des ponts suspendit le passage; mais cet accident fut promptement réparé. Le 27, Napoléon traversa la rivière avec la garde et son état-major, et présida au

Novembre 1812.

passage des débris des corps du prince Eugène, du maréchal Ney, du prince Poniatowski et du maréchal Davoût. Le 28, au matin, il ne restait plus, de l'autre côté de la Bérézina, que le corps du maréchal Victor, dont une division, celle du général Partouneaux, occupait Borisow, avec mission de brûler les ponts quand toute l'armée aurait franchi la Bérézina.

Tout alla bien durant les deux premiers jours; mais la journée du 28 nous fut terriblement fatale. Miloradovitch, Tchitchakoff et Vittgenstein se trouvaient réunis avec quatre-vingt mille hommes pour accabler la malheureuse armée française, qui en comptait tout au plus trente-cinq mille. La division Partouneaux, coupée du reste de l'armée, fut faite prisonnière, après avoir horriblement souffert; elle avait perdu la moitié de ses combattants. Pendant que cette division succombait tout entière, les Russes dirigeaient un feu plongeant sur les deux ponts construits à droite de Borisow. Leurs boulets, tombant au milieu de la foule de traînards, de blessés, de femmes et d'enfants, accumulée à l'entrée des ponts, causèrent un désordre effroyable. On voyait des malheureux épouvantés se jeter dans les eaux glacées de la Bérézina pour échapper au feu terrible de l'ennemi. Un moment, on put craindre une catastrophe complète, la perte de toute l'armée; l'héroïque attitude de nos troupes finit par en imposer à l'ennemi. Nos maréchaux chargeaient à la tête des compagnies comme de simples capitaines. Oudinot fut de nouveau grièvement blessé dans une de ces charges. Les corps mutilés de Ney et de Victor, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche, déployèrent une telle énergie que les Russes furent tenus en respect. Ils avaient perdu, en tués et blessés, plus de dix mille hommes, perte à peu près égale à la nôtre, et trois mille des leurs avaient été faits prisonniers par le général Doumerc; seulement,

Novembre 1812.

les pertes, si cruelles qu'elles fussent pour eux, leur étaient beaucoup moins sensibles qu'à nous, car il nous était impossible de réparer les nôtres. Ce que nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, c'est que les survivants de la Grande Armée accomplirent sur les bords de la Bérézina de véritables prodiges, en forçant à la retraite une armée beaucoup moins éprouvée que la nôtre, et qui était deux fois plus nombreuse. Malheureusement, c'étaient là des triomphes trop chèrement achetés; encore un ou deux succès comme celui de la Bérézina, et il n'y avait plus d'armée française.

En quittant ces bords désolés, l'empereur ordonna au général d'artillerie Eblé de faire sauter les ponts qui avaient servi au passage de nos troupes, et dont les Russes pouvaient se servir à leur tour. Dix ou douze mille de ces infortunés que l'armée traînait à sa suite n'avaient pas encore passé; il fallut les sacrifier aux dures nécessités de la guerre. Ce fut une scène d'inexprimable désespoir. C'étaient autant de victimes vouées à la mort ou à la captivité; tout ce qui échappa à la lance des cosaques, accourus au butin, fut emmené prisonnier par les Russes.

L'armée reprit sa marche à travers mille souffrances, car le froid, qui s'était détendu un moment, avait repris avec plus d'intensité que jamais. Les hommes avaient toutes les peines du monde à se servir de leurs fusils quand il fallait se défendre contre les cosaques de Platoff, qui ne cessaient de harceler nos colonnes. L'empereur marchait toujours au milieu de sa garde, qui, beaucoup plus ménagée que le reste de l'armée, avait moins souffert. L'infanterie de cette garde était commandée par le vieux maréchal Lefebvre, la cavalerie par Bessières; mais cette cavalerie était en partie à pied. Le nombre des chevaux avait tellement diminué dans l'armée, qu'on avait dû former quatre compagnies de cent

NOVEMBRE 1812.

cinquante hommes chacune avec les officiers auxquels il restait un cheval. Les généraux remplissaient les fonctions de capitaines, les colonels celles de sous-officiers dans ces compagnies d'élite (1). C'était une sorte d'escadron sacré, chargé de veiller sur les jours précieux de l'empereur.

DÉCEMBRE 1812.

Le 3 décembre 1812, les débris de la Grande Armée atteignirent Molodetschno, où nos soldats exténués purent se refaire, grâce à quelques convois de vivres venus de Wilna. Depuis Smolensk, ils n'avaient eu pour toute nourriture que les chevaux qui tombaient en route, quelques grains d'orge ou de blé qu'on faisait griller sur une pierre aux feux du bivouac, et pour boisson que la neige fondue. Le 5 décembre, le quartier général fut porté à Smorgony. Là, l'empereur prit tout à coup la résolution de quitter l'armée pour rentrer en France au plus vite. Peut-être y songeait-il depuis qu'il avait appris la conspiration du général Malet. Il craignait évidemment que le bruit de nos désastres ne se répandît avant son arrivée, et que la juste exaspération du pays n'amenât un soulèvement général : ce furent des considérations politiques qui déterminèrent sa résolution. Quatorze ans auparavant il avait déserté l'armée d'Égypte pour venir s'emparer du pouvoir, ce fut surtout pour sauvegarder son trône qu'il se décida à abandonner les restes informes de l'armée de Russie.

Le 29e bulletin.

Avant de partir, il prit soin de rédiger le 29e et dernier bulletin de sa lamentable expédition. Il y atténua, autant que possible, l'importance de nos pertes, et en rejeta la responsabilité sur le compte de l'hiver, comme si l'hiver n'aurait pas dû entrer dans les prévisions d'un général habile; mais, tout en ne disant pas complètement la vérité, il ne put s'empêcher de laisser soupçonner la grandeur de nos désastres. Seulement, pour consoler le pays, il lui donna, sur son compte personnel, les nouvelles les plus rassurantes. « La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure, » telle était la phrase effroyablement cynique par laquelle le criminel auteur de tant de désastres terminait ce sombre et dernier bulletin. Nos pertes matérielles étaient incalculables : plus de trois cent mille hommes avaient péri depuis que nous avions franchi le Niémen, la fleur et l'élite de la jeunesse française, mais jamais la santé de Sa Majesté n'avait été meilleure! Quelle consolation pour ces milliers de familles dont les chefs ou les enfants ne devaient plus revenir au foyer!

(1) 29e bulletin.

DÉCEMBRE 1812.

Départ de l'empereur.

L'empereur quitta Smorgony dans la soirée du 5 décembre 1812, après avoir désigné son beau-frère Murat pour le remplacer dans le commandement suprême. Enveloppé de fourrures des pieds à la tête pour n'être pas reconnu, il avait pris place dans un traîneau avec son grand écuyer Caulaincourt, son maréchal du palais Duroc et les généraux Lefebvre-Desnouettes et Mouton. Il s'arrêta un instant à Varsovie pour y entretenir M. de Pradt, misérable intrigant auquel il avait donné l'archevêché de Malines, et dont il avait fait son représentant auprès de la diète de Varsovie, et le comte Potocki, ministre des finances du grand-duché. L'empereur donna ses instructions à l'archevêque pour tâcher d'obtenir de nouveaux sacrifices de la part des Polonais, promettant de revenir sous peu à la tête de trois cent mille hommes. Mais l'archevêque de Malines était un trop triste personnage pour avoir une grande influence auprès de la diète, et puis le sans-gêne avec lequel les Polonais avaient été traités n'était pas beaucoup de nature à les encourager. Napoléon poursuivit ensuite sa route tout d'un trait jusqu'à Dresde. Après de longues

Décembre 1812.

conversations avec son ami et son grand admirateur le roi de Saxe, qu'il laissa pour ainsi dire atterré, il monta en berline, et reprit le chemin de la France, en passant par Leipsick et Mayence. Il arriva aux Tuileries le 18 décembre, à onze heures et demie du soir, sans être attendu. Cependant une note insérée le jour même dans le *Moniteur* faisait pressentir son retour prochain; l'impératrice ne fut donc pas surprise outre mesure par l'arrivée de son impérial époux.

Les résultats de l'expédition de Russie.

Pendant que l'empereur franchissait à toute vitesse la distance qui séparait les frontières de la Russie des frontières de l'Empire, la Grande Armée achevait de se fondre en marchant de Smorgony à Wilna. La saison, plus rigoureuse qu'elle ne l'avait jamais été, la menaçait d'une perte totale; le thermomètre marquait trente degrés au-dessous de zéro. Le nombre des soldats diminuait de jour en jour. Les uns tombaient gelés sur les chemins, les autres, en réchauffant leurs membres glacés aux feux du bivouac, étaient atteints de la gangrène, et mouraient en peu de temps. Ce ne fut pas un semblant d'armée qui arriva à Wilna le 9 décembre, ce fut une horde informe, confuse, qui n'eut rien de plus pressé que de mettre les magasins au pillage. Les maréchaux, dont les corps se trouvaient tous plus ou moins dissous, étaient impuissants à réprimer ces milliers d'affamés, dont un grand nombre périrent en se livrant à des excès de boisson. La voix des chefs était méconnue. Berthier malade, Murat consterné, ne savaient quel parti prendre. Tout à coup, on entendit crier dans les rues : les cosaques sont aux portes de la ville! il fallut décamper au plus vite. Ces soldats français, qui avaient fait trembler toute l'Europe, s'enfuyaient, terrifiés, devant la lance d'un cosaque. La garde seule, dont il ne restait guère que quinze cents hommes, avait conservé un peu de cohésion, au milieu

Décembre 1812.

du désarroi général. Nous perdîmes encore une douzaine de mille hommes à Wilna. Quand on arriva pêle-mêle à Kowno, il n'y avait plus que des soldats épars.

Que de tristes réflexions durent se faire tous ces vieux généraux de la République, qui avaient endossé la livrée impériale! On vit là à quoi peut conduire l'obéissance passive. Murat, qui, dans ce désastre suprême, était plein de crainte pour sa royauté de Naples, ne put s'empêcher d'exhaler contre son beau-frère des plaintes pleines d'amertume, et qui, pour être déplacées dans sa bouche, n'étaient que trop justifiées. Les quelques centaines de soldats qu'on put rallier furent dirigés sur Dantzig, Thorn, Marienbourg et Varsovie. Ainsi finit la Grande Armée.

Des six à sept cent mille hommes dont elle se composait au début de la campagne, plus de cinq cent mille avaient franchi le Niémen. De ces cinq cent mille hommes, trente mille Autrichiens et vingt mille Prussiens et Saxons avaient échappé aux Russes, trente mille soldats s'étaient débandés et avaient pu rejoindre leur pays, cent et quelques mille étaient prisonniers, trois cent mille étaient morts. Français ou alliés, peu importe, c'était la France seule dont la cause et l'honneur étaient en jeu. Si l'on ajoute à ces trois cent mille victimes du dieu des batailles, les deux cent mille hommes perdus par l'ennemi, on voit que c'est un demi-million d'hommes que le génie du grand Napoléon a coûté à l'humanité dans cette folle expédition de Russie.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que la gloire a du moins surnagé sur ce désastre sanglant. S'il peut y avoir de la gloire pour les entreprises malheureuses dont les auteurs poursuivent un noble but, il n'y en a point pour celles dont l'unique mobile a été une ambition désordonnée. L'expédition de Russie restera comme le monument le plus tragique de la folie humaine. A celui

Décembre 1812.

qui l'a conçue dans une heure d'égarement, et qui l'a exécutée d'une si déplorable façon, il ne saurait revenir que la malédiction de l'histoire.

Les félicitations du Sénat.

Cela n'empêcha pas tous les fonctionnaires et courtisans de l'Empire d'aller se prosterner aux pieds du maître dès qu'ils eurent appris son retour. Ajoutons qu'ils y vinrent un peu par ordre. Le dimanche 20 décembre 1812, à midi, l'empereur, étant sur son trône, entouré des princes dignitaires, des cardinaux, grands officiers et ministres, reçut son Sénat, qui venait le complimenter sur son heureuse arrivée. « Sire, lui dit le président Lacépède, l'absence de Votre Majesté est toujours une calamité nationale; sa présence est un bienfait qui remplit de joie et de confiance tout le peuple français. » On pouvait croire que le président du premier corps de l'État exprimerait au moins un regret des immenses calamités qui avaient frappé notre armée; point. Ce savant illustre, dont la science était dépassée par un effroyable esprit de servilisme et de bassesse, se rabattit sur la conspiration Malet. Il parla longuement de « ces hommes échappés de prison » qui, en reconnaissance de la clémence impériale, avaient tenté de troubler l'ordre public, pendant que le souverain était à huit cents lieues de sa capitale, « à la tête de ses armées victorieuses. » Il y avait là un double mensonge, une double turpitude. Mais Lacépède ne s'embarrassait pas pour si peu. Il affirma que la France et la postérité trouveraient, dans toutes les circonstances, les membres du Sénat prêts à périr pour la conservation de la dynastie impériale. Nous verrons bien. A côté de ces platitudes, il y eut quelque chose de grotesque. Le président Lacépède ne s'avisa-t-il pas de reprocher à l'ennemi de n'avoir pu arrêter les succès et contrarier les projets de l'empereur qu'en « ayant recours aux affreuses ressources des gouvernements despotiques, » en faisant des déserts sur toutes ses frontières, en portant l'incendie dans ses provinces, en livrant aux flammes sa capitale (1). Ce reproche était tout à fait burlesque. Rien d'étonnant, au reste, à ce qu'un courtisan ne comprît pas ce que le délire du patriotisme pouvait enfanter de sublime.

Décembre 1812.

Réponse de l'empereur.

L'empereur trouva fort agréable ce que venait de lui dire le Sénat par la bouche de son président. Il protesta d'abord de son attachement à la gloire et à la grandeur de la France. Puis, songeant avec quelle facilité quelques-uns de ses plus hauts fonctionnaires avaient cru à la destruction de son Empire, lors de l'affaire Malet, il s'indigna contre les magistrats dont la pusillanimité détruisait l'empire des lois, les droits de la couronne et l'ordre social même. Pour lui, la plus belle mort n'était pas celle d'un soldat tombant pour l'indépendance nationale, mais celle d'un magistrat qui périt « en défendant le souverain, le trône et les lois. » Comme cela était bien de cet aventurier couronné! Le souverain avant le pays, la caisse avant l'honneur.

Le président du Sénat, invoquant d'anciennes habitudes dynastiques, avait insinué qu'il serait peut-être bon de placer par anticipation une couronne sur la tête du jeune prince impérial « comme le gage de son autorité future et le symbole de la perpétuité du gouvernement. » C'était là évidemment une chose convenue d'avance. L'empereur répondit qu'il avait déjà réfléchi à ce qui s'était passé aux différentes époques de notre histoire et qu'il y penserait encore. Puis, faisant allusion en quelques mots à sa folle expédition : « Mon armée a essuyé des pertes, dit-il négligemment, mais c'est par la rigueur prématurée de la saison. » C'était le froid, le froid seul qui avait été cause de tous ses mal-

(1) *Moniteur* du 21 décembre 1812.

Décembre 1812.

heurs, répétait-il sans cesse à ses ministres, trop serviles pour se permettre la moindre objection. Son manque de prévision, ses longs retards, ses hésitations, ses fautes accumulées, voilà les véritables causes des catastrophes de l'expédition de Russie ; il était par trop commode d'en accuser les rigueurs de la saison, et personne en France, à cette époque, ne se paya de cette banale excuse, personne excepté les complaisants dont étaient peuplés les grands corps de l'État.

Les hommages du conseil d'État.

Le conseil d'État ne se montra ni moins servile, ni moins plat que le Sénat. Ce fut l'ancien girondin Defermon, ministre d'État et président de la section des finances, qui parla en son nom. Ce transfuge de la liberté témoigna toute la douleur qu'il avait ressentie de l'attentat commis « par un homme en délire. » Il parla — sans rire — du dévouement de tous les Français pour l'héritier du trône. Puis, comme s'il eût fait une gageure d'insulter à la fois au bon sens et à la vérité, il se confondit en témoignages d'admiration sur le caractère auguste déployé par l'empereur dans les deux mois où, dit-il, « la fortune semblait essayer de rappeler qu'elle peut être inconstante. »

C'est la faute aux idéologues.

Napoléon trouva, pour excuser sa folie et expliquer les malheurs de la France, un argument irrésistible ; il mit tout sur le compte de l'idéologie. C'était à ses yeux la bête de l'Apocalypse. Ecoutez plutôt :

« C'est à l'*idéologie*, à cette ténébreuse métaphysique, qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ses bases fonder la législation des peuples... qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? Qui a adulé le peuple en le *proclamant* à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? Qui a dé-



Décembre 1812

heurs, répétait-il sans cesse à ses ministres, trop serviles pour se permettre la moindre objection. Son manque de prévision, ses longs retards, ses hésitations, ses fautes accumulées, voilà les véritables causes des catastrophes de l'expédition de Russie ; il était par trop commode d'en accuser les rigueurs de la saison, et personne en France, à cette époque, ne se paya de cette banale excuse, personne excepté les complaisants dont étaient peuplés les grands corps de l'État.

Le conseil d'État ne se montra ni moins servile, ni moins plat que le Sénat. Ce fut l'ancien girondin Defermon, ministre d'État et président de la section des finances, qui parla en son nom. Ce transfuge de la liberté témoigna toute la douleur qu'il avait ressentie de l'attentat commis « par un homme en délire. » Il parla — sans rire — du dévouement de tous les Français pour l'héritier du trône. Puis, comme s'il eût fait une gageure d'insulter à la fois au bon sens et à la vérité, il se confondit en témoignages d'admiration sur le caractère auguste déployé par l'empereur dans les deux derniers, dit-il, « la fortune semblait essayer de rappeler qu'elle peut être inconstante... »

Napoléon trouva, pour excuser sa folie et expliquer les malheurs de la France, un argument irrésistible ; il mit tout sur le compte de l'idéologie. C'était à ses yeux la bête de l'Apocalypse. Écoutez plutôt :

« C'est à l'*idéologie*, à cette ténébreuse métaphysique, qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation des peuples... qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir ? Qui a adulé le peuple en le *proclamant* à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer ? Qui a dé-



PASSAGE DE LA BÉRÉZINA

Décembre 1812.

truit la sainteté et le respect des lois, en les faisant dépendre... de la volonté d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires ? »

Donc, tous nos malheurs venaient de l'idéologie. C'était elle qui avait amené le règne des hommes de sang et proclamé le droit de l'insurrection. Mais il oubliait, le sinistre fuyard, qu'une seule de ses dernières batailles, celle de la Moskowa, avait coûté dix fois plus à l'humanité, en pure perte, que la Révolution tout entière pour assurer le triomphe de la justice, du droit et de la liberté. Il oubliait que si Lafayette et, après lui, la Convention nationale avaient proclamé l'insurrection comme le plus saint des devoirs, ils n'avaient eu en vue que la révolte légitime contre les gouvernements parjures et violateurs des droits du peuple. Et il osa, en terminant, invoquer les noms des Harlay et des Molé, lui qui, pour monter au pouvoir suprême, avait étranglé le droit et la loi.

N'y avait-il pas quelque chose de révoltant à voir l'auteur responsable de tant de désastres mentir ainsi à l'histoire, insulter à la philosophie, jeter l'outrage à tout ce qui est respectable ? Jamais, peut-être, cet homme n'avait déployé tant d'effronterie et de cynisme. Il gourmandait, donnait des leçons, se posait comme infaillible, prenait le rôle de protecteur de l'humanité, lui qui revenait les mains teintes du sang de tant de milliers de Français, et qui, dans un État bien organisé, dans une République, aurait été mis en accusation et appelé à répondre de ses folies devant la justice du pays.

Le premier président Séguier.

Mais personne n'osa laisser tomber une parole de vérité devant l'idole toute-puissante encore. Quelques jours après, ce fut au tour de la magistrature de venir traîner sa robe dans la boue et se vautrer aux pieds du maître, la magistrature qui, dans un État libre, ne de-

Décembre 1812.

vrait jamais avoir rien de commun avec le pouvoir exécutif. « L'autorité impériale, s'écria le premier président, baron Séguier, n'aura jamais de plus ferme appui que les magistrats... Nous sommes prêts à tout sacrifier pour votre personne sacrée, pour la perpétuité de votre dynastie... » Vienne la Restauration, et nous entendrons le même baron Séguier témoigner, devant ses rois légitimes, toute son horreur « de cette législation spoliatrice, qui, après avoir dévoré les patrimoines et désolé les familles, envahissait les États et dégradait les couronnes... » Croyez donc, après cela, à la conscience politique des magistrats nommés par le pouvoir.

Destitution du préfet Frochot.

Le Corps législatif n'avait pas été appelé à venir féliciter l'empereur d'avoir échappé à la conspiration Malet. On ne l'avait pas convoqué cette année ; ce qui n'empêchait pas le gouvernement de percevoir les impôts, tout comme s'ils avaient été votés par l'assemblée compétente, tellement le gouvernement impérial avait le respect de ses propres lois !

Cependant, il fallait un bouc émissaire de cette affaire Malet, qu'on avait si à propos sous la main pour distraire l'opinion publique des lamentables événements de Russie et pour détourner les yeux du pays de cette immense catastrophe ; Napoléon s'en prit au préfet Frochot, uniquement coupable de crédulité. L'ancien constituant Frochot, devenu comte de l'Empire, comme tant d'autres, avait été l'ami de Mirabeau ; il avait appartenu à cette pléiade d'*idéologues* qui avaient imaginé de fonder la législation des peuples sur les bases de la morale, de la justice et du droit. Depuis, il est vrai, il avait laissé quelque peu, dans un coin de son cœur, ces pensées généreuses de sa jeunesse ; n'importe, il fallait une victime expiatoire. Ce fut lui qu'on choisit.

Il y eut au conseil d'État une séance solennelle, présidée par l'empereur en personne. Après un rapport du

Décembre 1812.

conseiller Réal, Napoléon prit la parole pour se plaindre amèrement de la facilité avec laquelle, sur la foi d'un inconnu, des officiers, des soldats, de hauts fonctionnaires, avaient cru à sa mort, à la destruction de son gouvernement, quand il y avait là l'impératrice et le roi de Rome ; il termina en s'écriant qu'il fallait un grand exemple à tous les fonctionnaires. Les diverses sections du conseil furent invitées ensuite à donner leur avis motivé. Elles se montrèrent unanimes dans leur exaltation dynastique. Plus ou moins amer dans son langage à l'égard de ce malheureux Frochot, chaque orateur conclut contre lui. Avoir méconnu l'hérédité et la sainteté de la couronne dans le prince impérial ! Rien qu'une destitution n'était capable d'expier ce forfait. Deux jours après, sur le rapport du ministre de l'intérieur, Montalivet, le comte Frochot fut déclaré déchu de ses fonctions de conseiller d'État et de préfet du département de la Seine. Il eut pour successeur le comte Chabrol, préfet de Montenotte, qui, tout ravi d'avoir été appelé de si loin à un poste de confiance par « un regard inattendu de Sa Majesté », se livra aux plus basses adulations en prêtant serment de fidélité entre les mains de l'empereur.

La sanglante année 1812 finit sur cette comédie ; l'année qui allait s'ouvrir devait être plus sanglante encore : nous allons assister aux plus effroyables boucheries dont jamais peuple ait gardé le souvenir ; boucheries impuissantes à sauver le régime fatal dont l'agonie commençait. L'empire et l'empereur étaient frappés à mort, suivant l'expression de Malet. Le charme était rompu. Cet Empire, à qui tant de voix officielles venaient encore de promettre l'immortalité, était à la veille de glisser dans le sang et de disparaître.

CHAPITRE TREIZIÈME

Lassitude et anxiété générales. — Défection du général prussien d'York. — Conséquences de cette défection. — La pensée intime de l'empereur. — Nouvelles levées. — Les adresses des cohortes. — Les adresses des conseils municipaux. — Offre de cavaliers montés. — Mécontentement dans le pays. — Le pape à Fontainebleau. — Nouveau concordat. — Jugement et exécution du jeune Boutreux. — Sénatus-consulte sur la régence. — Session législative de 1813. — Le discours impérial. — Exposé de la situation de l'Empire. — Le budget de 1813. — Le trésor des Tuileries. — Les occupations du Corps législatif. — L'adresse du Corps législatif. — Affaires d'Espagne. — Bataille des Arapiles. — Entrée des Anglais dans Madrid. — Réoccupation de Madrid. — Nouvelle évacuation de Madrid. — Régénération de la Prusse. — Alliance de la Prusse avec la Russie. — Encore des levées. — Les gardes d'honneur. — Négociations avec l'Autriche. — Situation de l'Allemagne. — Le prince Eugène à Magdebourg. — Perplexité des princes de la confédération du Rhin. — Départ de l'empereur. — Forces de l'armée française. — Forces coalisées. — Combat de Weissenfels. — Mort de Bessières. — Bataille de Lutzen. — Les résultats de cette bataille. — Les alliés s'attribuent la victoire. — Arrivée à Dresde. — Retour du roi de Saxe. — Proposition de congrès. — M. de Bubna à Dresde. — Un mot de Duroc. — Combat de Weissig. — Première journée de Bautzen. — Seconde bataille de Bautzen. — Mort de Duroc. — Résultats de la bataille de Bautzen. — Échec de la division Maison. — Armistice de Pleiswitz. — Séjour à Dresde. — Le Théâtre-Français. — Dur traitement infligé aux villes hanséatiques. — Traité de Reichenbach. — L'Autriche et les puissances alliées. — Entrevue de M. de Metternich avec l'empereur. — Nouvelle entrevue ; arrière-pensée de l'empereur. — Événements d'Espagne. — Désastre de Vittoria. — Le roi Joseph disgracié. — Congrès de Prague. — Présence de Fouché à Dresde. — Courses de l'empereur. — Ce qui se passait à Prague. — Divers actes arbitraires de Napoléon. — Signes d'insubordination à l'intérieur. — Les concessions de l'empereur. — L'ultimatum de l'Autriche. — Les forces de la quatrième coalition. — La trahison de

Bernadotte. — Le général Moreau au camp des alliés. — Trahison du général Jomini. — La dernière solennité du 15 août. — Reprise des hostilités. — Échec d'Oudinot à Gross-Beren. — Bataille de Dresde. — Moreau est frappé à mort. — Défaite de Macdonald, sur la Katzbach. — Désastre de Vandamme à Kulm. — Napoléon se porte au secours de Macdonald. — Défaite de Ney à Dennewitz. — Pressentiments de l'empereur. — Succès partiel autour de Dresde. — Plan et marche des coalisés. — Combat de Wartenbourg. — L'impératrice au Sénat. — Nouvelle levée. — Encore les adresses officielles. — Départ de Dresde. — Les trois journées de Leipsick. — Bataille de Wachau. — Journée du 17. — Bataille de Leipsick. — Défection des Saxons. — Désastre de Leipsick. — Retraite sur Erfurt. — Bataille de Hanau. — Arrivée à Mayence. — Capitulation du marécha Gouvion Saint-Cyr.

JANVIER 1813. Lassitude et anxiété générales.

La lecture du 29e bulletin, où cependant l'affreuse vérité se trouvait singulièrement atténuée, avait causé dans le pays une profonde et douloureuse sensation. Comment en aurait-il été autrement? Tout le monde se sentait frappé! Il n'y avait peut-être pas une famille française, depuis la plus illustre jusqu'à la plus humble, depuis la plus riche jusqu'à la plus pauvre, qui ne fût atteinte dans quelqu'un de ses membres. Les adulations des grands corps de l'État et les bassesses des courtisans n'empêchèrent pas l'empereur d'être parfaitement édifié sur le sentiment de lassitude et d'anxiété répandu dans toutes les classes. Il en ressentit une vive contrariété, un dépit qu'il ne put dissimuler, et il publia, dans le *Moniteur* du 1er janvier 1813, un article où il donna un libre cours à l'amertume extravasée au fond de son cœur.

« Le retour de Napoléon à Paris, put-on lire dans la feuille officielle, est sans doute une grande mortification pour ceux qui avaient vendu la peau du lion avant de l'avoir pris... Mais, comme nous avons, à certaines époques, couvert de ridicule leurs espérances extravagantes, nous pouvons maintenant les relever de leur abattement. Napoléon n'est pas mort; l'armée française n'est pas anéantie. » Mais déjà, par les relations du commerce,

JANVIER 1813.

par les lettres particulières, on connaissait toute l'étendue de nos malheurs, et c'était en vain que l'empereur s'efforçait de donner le change à l'opinion, tant en France qu'à l'étranger.

Tous les gens sensés pressentaient bien que les désastres de l'année écoulée n'étaient que le prélude de désastres futurs, si l'on ne s'arrêtait dans la voie fatale où l'on était engagé. Napoléon avait tellement fatigué l'Europe, depuis dix ans, que la nouvelle de son colossal échec y avait été accueillie par d'enthousiastes acclamations. Tout le monde européen, à l'exception de la France, avait applaudi à la catastrophe finale de son expédition de Russie, et les haines qui couvaient en Allemagne, depuis le Danube jusqu'à la mer du Nord, n'attendaient qu'une occasion pour faire explosion. Cette occasion, elle venait de se présenter; on ne manqua pas de la mettre à profit.

Défection du général prussien d'York.

Le 28 décembre 1812, le maréchal Macdonald, duc de Tarente, qui commandait en chef les contingents prussiens, écrivait au major général Berthier pour lui faire part d'un léger succès qu'il venait de remporter sur les Russes à Tilsitt. Triste succès! Le surlendemain le général d'York, commandant des troupes prussiennes sous Macdonald, signa, au moulin de Paschernu, avec le général russe Diebitsch, major général de Vittgenstein, une capitulation par laquelle il prit l'engagement de rester neutre jusqu'à l'arrivée des ordres du roi de Prusse. Il quitta immédiatement l'armée française avec ses quinze mille hommes. Tout le corps prussien accueillit avec des transports d'enthousiasme cette décision de son général; et il est impossible, pour quiconque a le sentiment un peu vif du patriotisme, de ne pas comprendre cet enthousiasme, de ne pas y applaudir. Nous ne craignons pas de nous exprimer ainsi, parce que personne n'a âme et le cœur plus français que nous. Qui donc oserait

JANVIER 1813.

jeter le blâme à nos Alsaciens-Lorrains, si l'occasion leur était offerte de fausser compagnie à la Prusse, à ces Français qui, par la faute d'un autre Bonaparte, subissent aujourd'hui le joug de l'Allemagne, comme celle-ci subissait le joug de l'Empire en 1813?

Conséquences de cette défection.

La défection du général d'York exaspéra la cour des Tuileries. On cria à la trahison. C'était risible. Le roi de Prusse, assurait-on, en avait éprouvé la plus vive indignation, et il avait chargé le prince de Hatzfeld de se rendre sur-le-champ à Paris pour porter à l'empereur l'expression des sentiments de son maître (1). Nous verrons tout à l'heure la façon singulière dont s'y prendra le roi Guillaume pour témoigner son indignation. En attendant, de l'autre côté du Rhin, le général d'York était salué déjà comme le libérateur de l'Allemagne. A l'instigation du baron de Stein, le grand agitateur de la Prusse depuis Iéna, il prit la résolution de se jeter dans Kœnigsberg, et d'y proclamer l'indépendance de sa patrie. Les débris de notre armée, chassés de cette capitale de la vieille Prusse, durent se réfugier en toute hâte à Dantzig.

Cette défection du général d'York était grosse de conséquences. Le czar Alexandre n'avait pas eu d'autre ambition, d'abord, que celle de repousser l'invasion et de nous rejeter hors de ses frontières. Ce but atteint, il n'avait plus qu'à jouir en paix de son triomphe. Mais son imagination mobile s'enflamma à la pensée de débarrasser le monde du maniaque ambitieux et terrible dont il avait regardé un moment l'amitié comme un présent du ciel. Sûr désormais d'un allié puissant, comptant au moins sur la neutralité de l'Autriche, il se décida, à la voix des patriotes allemands, à prendre l'offensive à son tour, à pénétrer au cœur de l'Allemagne

(1) *Moniteur* du 12 janvier 1813.

JANVIER 1813.

pour délivrer le sol germanique, à entreprendre, en un mot, suivant l'expression des historiens anglais, la campagne des libertés européennes.

La pensée intime de l'empereur.

Si Napoléon avait voulu sérieusement la paix, comme il ne cessait de le dire à tout venant, nul doute que, moyennant quelques concessions, il n'eût obtenu de la Russie une paix honorable et avantageuse pour la France. Mais il entendait ne rien céder; le vaincu avait toutes les prétentions d'un vainqueur. Son unique souci était de prendre, le plus tôt possible, une revanche éclatante de ses derniers revers. Il fit insérer, dans ses journaux, que les guerres d'Espagne et du Nord seraient menées de front; que trois cent mille hommes, « tous Français », seraient réunis dans le courant de février à Hambourg, sur le Rhin, sur l'Elbe et sur l'Oder, indépendamment des deux cent mille hommes qui se trouvaient à la Grande Armée. Sur ce dernier point, on ne pouvait mentir avec plus d'aplomb. En même temps, il promettait de renforcer l'armée d'Espagne et de la maintenir sur le pied de trois cent mille hommes (1).

Nouvelles levées.

Toute l'armée du Nord était à refaire. Comme on l'a vu, il n'en restait plus que des débris épars dans les places de la Vistule. Il fallait avoir recours à de nouvelles levées, faire des coupes sombres dans la population du pays; mais le sang de la France ne coûtait rien à l'empereur. Déjà, un sénatus-consulte du 1er septembre 1812 avait mis à la disposition du ministre de la guerre cent vingt mille conscrits de la conscription de 1813. Le 11 janvier, le Sénat mit encore à la disposition du même ministre cent mille hommes, formant les cent premières cohortes du premier ban de la garde nationale, cent mille hommes des conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812, pris parmi ceux qui n'avaient pas été appelés à

(1) *Moniteur* du 10 janvier 1813, note de la page 38.

JANVIER 1813.

faire partie de l'armée active, et cent cinquante mille hommes de la conscription de 1814; en tout trois cent cinquante mille hommes. La nation, en se laissant mettre ainsi en coupe réglée, courait à un véritable suicide.

Les adresses des cohortes.

« La volonté publique », au dire du prince archichancelier Cambacérès, était prête à devancer les appels de l'autorité souveraine; et, à l'appui de cette assertion, il alléguait les adresses qui se succédaient, les offres qui se multipliaient sur tous les points de l'Empire. Le gouvernement, en effet, avait trouvé un moyen ingénieux de stimuler l'élan national et de faire croire à l'enthousiasme belliqueux du pays; c'était de provoquer, de la part des cohortes de la garde nationale, de chaleureuses adresses tendant à leur incorporation immédiate dans l'armée active. « Mon général, écrivait le commandant de la première cohorte, au commandant de la première division militaire, comte Hullin, les officiers, sous-officiers et soldats de la première des cohortes de l'Empire, désirant montrer leur dévouement à l'empereur et roi, ont l'honneur de vous prier, par mon organe, de vouloir bien supplier leur auguste souverain de leur accorder la faveur de se joindre aux braves de la Grande Armée (1). » Toutes les adresses des cohortes furent taillées sur ce modèle; elles pouvaient varier dans la forme, le fond était le même. Il fallait être bien naïf pour ne pas voir que ces vœux ardents étaient de provenance officielle, et prenaient leur source dans un mot d'ordre venu de Paris.

Les adresses des conseils municipaux.

Il en était de même des milliers d'adresses émanant des conseils municipaux, et qui, durant les mois de janvier et de février de cette année 1813, se succédèrent dans les colonnes du journal officiel avec une monotonie désespérante. « Ils partiront, » s'écriaient le maire et les membres du conseil municipal de Versailles, en parlant des trois cent cinquante mille hommes dont le Sénat venait d'ordonner la levée; « mais que le monde entier sache que ce n'est point par une passive obéissance, mais avec un enthousiasme et cette chaleur que commandent l'intérêt de la patrie et la gloire du souverain. » Le piège était par trop grossier. « Qu'outre le complément de la levée de trois cent cinquante mille hommes, était-il dit encore, dans cette même adresse, cinquante mille français, équipés et montés sur des chevaux faits et dressés, offerts par le patriotisme, portent la cavalerie qui sortira de nos frontières cet hiver, à quatre-vingt-dix mille. » C'était là évidemment une idée mise en avant par l'empereur. On la retrouve exprimée dans toutes les adresses insérées au *Moniteur*, lesquelles sont toutes à peu près coulées dans le même moule. L'adresse du conseil municipal de Versailles est comme le type de ces adresses où l'enthousiasme de commande le dispute à l'obséquiosité. Il ne faut pas oublier que maires et conseillers municipaux étaient alors nommés par le gouvernement.

(1) *Moniteur* du 5 janvier 1813.

JANVIER 1813.

Offre de cavaliers montés.

Paris donna le branle. Le conseil municipal, qui n'était pas un conseil élu, offrit cinq cents cavaliers. L'exemple fut immédiatement suivi, les offres affluèrent de toutes parts. Les différentes villes de l'Empire se mirent en frais de générosité, depuis Lyon, qui offrit cent vingt cavaliers, jusqu'à Lisieux, Quimper, Lunéville, Nevers, Tarascon, etc., qui en offrirent cinq ou six. Les colonnes du journal officiel furent, pendant des mois, remplies de la nomenclature de ces offrandes. Seulement il ne suffisait pas d'offrir, il fallait réaliser l'offre. Les chevaux, l'équipement ne manquaient pas, c'étaient les cavaliers qui faisaient défaut; quand on chercha des hommes on n'en trouva qu'en petit nombre,

JANVIER 1813.

on ne se souciait guère, même à prix d'argent, de courir volontairement affronter les chances d'une mort à peu près certaine. L'Empire, dont les finances s'épuisaient, accepta de l'argent au lieu de cavaliers, et il se chargea d'équiper des cavaliers pris dans la dernière conscription.

Mécontentement dans le pays.

Mais ces vœux des cohortes, ces adresses des conseillers municipaux, étaient loin, bien loin, d'être l'expression de l'opinion publique. Sans doute, le patriotisme du peuple français n'avait pas baissé, tant s'en fallait, sa bravoure était toujours la même; seulement, nous le répétons, il y avait dans toutes les classes un indéfinissable sentiment de lassitude et d'anxiété. La France était horriblement fatiguée d'envoyer toute sa jeunesse à la boucherie pour la satisfaction des caprices et de l'ambition d'un homme. Est-ce vrai? Nous n'en voulons pour preuve que ces paroles du ministre Mollien, dont l'attachement à l'Empire et à l'empereur ne sauraient être suspects : « On ne demandait pas à l'empereur de nouvelles victoires, mais une nouvelle politique... Le temps était passé où il pouvait obtenir, de l'enthousiasme public, de nouveaux efforts... (1) » Il arriva même que le mécontentement se traduisit dans les rues et sur les places publiques par des tumultes populaires. A Paris, on vit la foule arracher des réfractaires aux mains de la police; et, quand des soldats blessés passaient dans les rues, on entendait des femmes du peuple s'écrier : « Voilà des victimes de *Bonaparte!* » Jamais, depuis l'attentat de Brumaire, on n'avait été témoin de pareilles scènes. L'empereur était maudit par toutes les mères. On l'accusait d'avoir lâchement déserté son armée, tandis que sa présence eût été si nécessaire pour en sauver les restes.

(1) *Mémoires d'un ministre du Trésor*, par le comte Mollien.

JANVIER 1813.

Ce mécontentement, cette lassitude, ces propos, Napoléon les connaissait par des rapports de police; mais il n'en tenait compte, ne voyant de sécurité pour lui que dans son système de guerre à outrance. Il s'occupait avec une ardeur fiévreuse de se refaire une armée puissante. Chaque jour, il passait en revue les régiments formés des nouveaux conscrits venus de tous les points de l'Empire, et souvent, après le défilé, il se prenait à dire à ses aides de camp : « Cette belle armée ne vaut-elle pas les honneurs d'une victoire? » « L'empereur n'est point changé, » ne put s'empêcher de s'écrier un jour le comte Lavalette, un des hommes les plus dévoués à l'Empire. « La leçon du malheur est perdue. Quand donc finira la guerre, s'il retrouve sa fortune? et quelle sera la paix, s'il succombe (1)? » Hélas! non; l'empereur n'avait pas changé.

Le pape à Fontainebleau.

Tout en prenant ses mesures pour être prêt à entrer en campagne au commencement du printemps, il songeait à terminer les affaires de l'Église, toujours en suspens depuis deux ans. Le pape était alors à Fontainebleau, où, pour être plus sûr de sa personne, Napoléon l'avait fait transporter vers la fin du mois de juin 1812. Pie VII y avait été magnifiquement reçu par M. de Champagny (duc de Cadore), devenu intendant de la couronne, par le ministre des cultes, par les évêques de Tours et de Trèves, et par M. Devoisin, évêque de Nantes. On l'avait logé dans les appartements qu'il avait occupés déjà sept années auparavant, lorsqu'il était venu sacrer de ses mains Napoléon et Joséphine. C'était une manière de dorer sa captivité. Le malheureux pape n'en sentait pas moins ses chaînes, et il était en proie à une mélancolie profonde. Le machiavélique empereur avait certainement calculé qu'en le

(1) *Mémoires d'un ministre du Trésor*, par le comte Mollien.

Janvier 1813.

traitant de la sorte, il l'amènerait amiablement à toutes les concessions qu'il exigeait de lui.

Nouveau concordat.

Le 19 janvier 1813, il quitta Paris, sous prétexte de chasse, avec l'impératrice, et se fit conduire à Grosbois, chez son chef d'état-major Berthier, prince de Wagram, à qui il avait fait cadeau de cette magnifique résidence. Le soir, au lieu de revenir à Paris, il alla coucher à Fontainebleau, où il n'était pas attendu. A peine arrivé, il se rendit auprès du pape, qui était en conférence avec des cardinaux et des prélats, et il eut avec lui une conversation de deux heures. Les jours suivants se passèrent en visites et en conférences dans lesquelles Napoléon employa toutes les ressources de son astuce et de son génie pour séduire le Saint-Père et obtenir de lui qu'il renonçât volontairement au pouvoir temporel. Enfin, le 25 janvier 1813, il parvint à lui faire signer, en présence des cardinaux et des évêques présents à Fontainebleau, un concordat dans lequel il fut nettement stipulé que, si l'institution canonique n'était point donnée par le pape aux archevêques et évêques nommés par l'empereur en France et en Italie, dans les six mois de leur nomination, il serait procédé à cette institution par l'évêque ou l'archevêque métropolitain. Aux termes de l'article 2 de ce nouveau concordat, Sa Sainteté devait exercer le pontificat en France et en Italie de la même manière que ses prédécesseurs. L'empereur abandonnait à Pie VII, en compensation du sacrifice de son pouvoir temporel, l'ancienne résidence papale d'Avignon, et il lui assurait une dotation considérable. Enchanté d'être arrivé à ses fins, Napoléon rendit ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques et prêtres qui avaient encouru sa colère pour avoir pris parti contre lui dans ses démêlés avec l'Église, et il remit en liberté les cardinaux qu'à cette occasion il avait enfermés dans des prisons d'État. Quant aux prélats dont les conseils

Janvier 1813.

avaient fini par vaincre l'obstination du Saint-Père, ils reçurent en récompense force décorations et gratifications pécuniaires. Singulière façon de comprendre et de pratiquer l'humilité chrétienne !

Le pape ne tarda pas à se repentir des concessions qu'on lui avait arrachées; et, quelques semaines plus tard, il écrivit à l'empereur pour rétracter un acte qu'il regardait comme contraire aux lois de l'Église. Mais on ne tint nul compte de sa réclamation.

L'empereur et l'impératrice quittèrent Fontainebleau le 27 janvier 1813; ils arrivèrent à Paris pour être témoins d'un spectacle sanglant.

Jugement et exécution du jeune Boutreux.

Tous les prétendus complices de Malet n'étaient pas tombés le 29 octobre 1812 sous le feu du peloton d'exécution. Il manquait une victime, le jeune Boutreux, le bachelier en droit dont Malet avait fait un commissaire de police. Arrêté quelque temps après à Courcelles, chez Mme de Bories, le pauvre garçon ne s'attendait guère à mourir. Il végétait en prison, faisant des vers, écrivant au ministre de la police pour le supplier de le rendre à sa famille, à sa fiancée, qui l'attendait là-bas, bien loin, à Angers. Vaines supplications! Il ne savait pas, l'infortuné! qu'on attendrirait plutôt les pierres des tombeaux que le cœur des hommes qui ont la prétention d'être les conducteurs et les sauveurs de la société, et qu'il fallait que son sang coulât pour la tranquillité du glorieux empereur des Français. Le 29 janvier 1813, il fut livré à une commission militaire présidée par le même général comte Dejean, et dans laquelle figuraient comme juges le colonel Jamin, du 24e de ligne, le major Maran, du 15e régiment d'infanterie, et le baron Carrion Nisas, adjudant commandant de la 9e cohorte.

L'infortuné Boutreux était perdu d'avance. Il excipa vainement de sa bonne foi; il avait cru, comme les autres, à la mort de l'empereur, à l'authenticité du

JANVIER 1813.

sénatus-consulte; ses franches et loyales explications ne servirent de rien. Condamné à mort à l'unanimité, il fut passé par les armes à la même place où Malet et ses compagnons avaient été frappés. Bonaparte, comme on recommençait à appeler l'homme de Brumaire, aurait pu, d'un signe, faire grâce à ce malheureux. Mais non, il était nécessaire, paraît-il, pour son repos, pour la sécurité de sa dynastie, que ce bachelier en droit, ce rêveur, cet *idéologue* tombât foudroyé sous les balles de ses soldats.

FÉVRIER 1813.

Les orateurs des grands corps de l'État, dans leurs discours de félicitations, avaient tout récemment, on s'en souvient peut-être, engagé l'empereur à prendre des mesures pour assurer la perpétuité de sa dynastie, et la mettre à l'abri des coups qui pouvaient la frapper. L'empereur avait promis d'y songer. Le 2 février 1813, le Sénat fut saisi d'un projet de sénatus-consulte tendant à confier la régence à l'impératrice Marie-Louise, en cas d'absence ou de mort imprévue de l'empereur. Un conseil de régence, composé du premier prince du sang, des oncles et de deux des plus proches parents de l'empereur dans l'ordre de l'hérédité, et des princes grands dignitaires, était institué auprès d'elle. Selon sa coutume, le Sénat adopta, sans réflexion, ce sénatus-consulte tel qu'il lui avait été présenté. L'empereur résolut aussi, pour compléter les mesures destinées à assurer la perpétuité de sa dynastie, de faire couronner le prince impérial, ainsi que cela se pratiquait au temps du Bas-Empire; mais il partit sans avoir réalisé ce dessein.

Sénatus-consulte sur la régence.

Avant de quitter Paris, il tint à réunir cette année, pour la forme tout au moins, le Corps législatif qu'il avait omis, comme on l'a vu, de convoquer l'année précédente. Il l'ouvrit en personne le dimanche 14 février 1813, avec toute la pompe accoutumée. Son discours, fier, hardi, présomptueux, fut une sorte de défi jeté à l'opinion du monde entier. Ses premières paroles tendaient à faire croire que l'armée anglaise avait été chassée de l'Espagne et que le triomphe des autorités françaises était assuré dans ce pays. Nous verrons tout à l'heure ce que valait cette assertion. Quant à la guerre de Russie, il avait été victorieux partout. Nulle part les Russes, affirmait-il, n'avaient pu tenir devant ses aigles. Mais la rigueur excessive et prématurée de l'hiver avait déchaîné sur son armée d'affreuses calamités. « En peu de nuits, j'ai vu tout changer, j'ai fait de grandes pertes. Elles auraient brisé mon âme si, dans ces grandes circonstances, j'avais pu être accessible à d'autre sentiment qu'à l'intérêt, à la gloire et à l'avenir de mes peuples. »

Session législative de 1813.

FÉVRIER 1813.

Le discours impérial.

Il accusa l'Angleterre de vouloir, par ses prétentions, éterniser la guerre, et il s'écria : « La dynastie française règne et régnera en Espagne. Je suis satisfait de la conduite de tous mes alliés. Je n'en abandonnerai aucun; je maintiendrai l'intégrité de leurs États; les Russes rentreront dans leur affreux climat. » Comme si ces paroles n'équivalaient pas à une déclaration de guerre perpétuelle à l'Europe! Aussi ne pouvait-on que sourire d'incrédulité en l'entendant dire après cela : « Je désire la paix, elle est nécessaire au monde... Je ne ferai jamais qu'une paix honorable et conforme aux intérêts et à la grandeur de mon Empire... Tant que la guerre maritime durera, mes peuples doivent se tenir prêts à toute espèce de sacrifices... » Ne serait-on pas tenté de croire qu'il eût voulu enlever à la patrie toute espérance de lui voir désormais poser les armes? car il était impossible à l'Europe de souscrire à ses incroyables prétentions.

L'Amérique avait récemment déclaré la guerre au gouvernement britannique afin d'assurer le respect de son pavillon. L'empereur, qui n'aimait pas les républiques, se montra plein de courtoisie pour la grande

FÉVRIER 1813.

république des États-Unis, lui promettant la reconnaissance du monde si elle parvenait à triompher de ses ennemis du continent. Elle aidant, il se flattait sans doute de venir plus facilement à bout de l'Angleterre; mais c'était là une trompeuse espérance. « J'ai besoin de grandes ressources pour faire face à toutes les dépenses qu'exigent les circonstances, dit-il, en terminant; mais moyennant différentes mesures que vous proposera mon ministre des finances, je ne devrai imposer aucune nouvelle charge à mes peuples. »

Exposé de la situation de l'Empire.

Ce discours, si gros d'orages et de périls, fut salué d'immenses acclamations; le Corps législatif n'avait pas encore bu la coupe jusqu'à la lie. Le jour même de son arrivée, l'empereur avait avoué à son ministre du Trésor que la trésorerie, qui, jusque-là, avait fait assez bonne contenance, allait avoir « de nouveaux échecs » à réparer (1). Cependant le ministre de l'intérieur, comte Montalivet, présenta sous le jour le plus favorable la situation de l'Empire depuis l'année 1811, et la trop confiante Assemblée accueillit également de ses acclamations l'exposé de cette situation. Au dire du président Montesquiou, un pareil exposé ne pouvait avoir de juges plus éclairés et plus sincères qu'au milieu du Corps législatif. « Puissent, s'écria-t-il, nos ennemis reconnaître enfin les ressources infinies de cet Empire, juger de sa grandeur par cette noble émulation de générosité entre le souverain et les peuples, et en prévoir les destinées lorsqu'elles sont remises à un génie capable d'inspirer autant de terreur à ses ennemis que de confiance à ses peuples. » O aveuglement de courtisan! Au lieu d'avis et de sages conseils, ce Corps législatif ne savait encore donner que de l'encens et que se complaire dans les plus lâches adulations.

(1) *Mémoires d'un ministre du Trésor*, par le comte Mollien.

FÉVRIER 1813.

Le budget de 1813.

La guerre de Russie avait coûté cher. En dehors des ressources fournies par l'impôt, et qui eussent été tout à fait insuffisantes, on avait pourvu à la dépense à l'aide du domaine extraordinaire et du produit des douanes, produit singulièrement accru par suite de la mesure qui avait frappé les denrées coloniales d'un droit de 50 p. 100 de leur valeur. Mais toutes ces ressources étaient gravement compromises. La Prusse se promettait bien de refuser ses contributions arriérées; et nos troupes, qui, depuis de si longues années, avaient pris l'habitude de pourvoir à leur subsistance et à leur entretien aux dépens des pays étrangers, allaient être obligées de vivre désormais aux frais de la France.

Il restait à couvrir, sur les exercices de 1811 et de 1812, un déficit s'élevant à quatre-vingts millions en chiffre rond. Le budget de 1813 fut réglé, en recettes et en dépenses, à la somme d'un milliard cent cinquante millions; cent vingt millions de plus que le budget de 1812, qui n'avait pas été voté par le Corps législatif. Mais, dans cette somme, n'étaient pas comprises une foule de dépenses, et l'on évaluait le déficit probable à plus de cent cinquante millions, ce qui faisait un déficit total de deux cent trente millions. Pour combler ce déficit, on proposa de mettre en vente des biens communaux jusqu'à concurrence de trois cent soixante-dix millions, en indemnisant les communes au moyen de rentes sur l'État. Le Corps législatif souscrivit à toutes les propositions du gouvernement, et il vota le budget avec sa complaisance accoutumée.

Le trésor des Tuileries.

En dehors des ressources budgétaires et de celles du domaine extraordinaire, l'empereur possédait encore, au fond des caves des Tuileries, un trésor évalué à quatre cents millions. Ce trésor provenait, en partie, des économies faites sur sa liste civile, car il avait un grand esprit d'ordre, et, en partie, des contributions frappées

FÉVRIER 1813. sur les peuples qu'il avait vaincus; c'était sa part de spoliation. Il y avait là pour deux cents millions de numéraire environ, le reste était en valeurs diverses et en créances exigibles à plus ou moins long terme.

Sans doute, c'était une précieuse ressource pour des cas imprévus; mais cela ne suffisait pas pour sauver l'empereur de ses propres folies. Je ne sais même si ce trésor ne lui fut pas plus nuisible qu'utile en ce qu'il l'encouragea à se lancer dans ces téméraires entreprises qu'il aurait peut-être évitées, s'il n'avait pas eu les moyens financiers de les exécuter.

Les occupations du Corps législatif.

Le Corps législatif qui, pendant qu'il en était temps encore, aurait pu donner à Napoléon de si sages avis et l'arrêter sur le bord de l'abîme par une résistance opportune, à laquelle le pays tout entier aurait applaudi, le Corps législatif, au milieu de ces graves circonstances, continuait, comme par le passé, à s'occuper de questions littéraires et scientifiques. MARS 1813. On entendit, en mars, M. Blancart de Bailleul se livrer à une dissertation sur l'*art d'extraire l'indigo contenu dans les feuilles de pastel*, ouvrage d'un de ses collègues, M. de Puymaurin. Quelques jours auparavant, le législateur Jourdain (d'Ile-et-Vilaine) avait rendu compte d'un livre de M. Carré. Un peu plus tard, M. Sedillez prononçait l'éloge d'une *Introduction à l'étude du code Napoléon* par M. de Lassaulx, doyen de la Faculté de droit de Coblentz. Voilà à quoi les législateurs de l'Empire passaient leur temps, à l'heure où la Russie, renforcée d'une partie de l'Allemagne, dirigeait ses armées contre nos frontières.

Quel bien aurait pu faire ce Corps législatif, si, s'éprenant tout à coup d'une passion subite pour la libre discussion, comme il devait le faire quelques mois plus tard, mais dans des circonstances beaucoup moins favorables, il eût revendiqué dès lors les droits de la nation et se fût élevé fortement contre la manie des

guerres agressives, en enjoignant au souverain de se MARS 1813. borner à défendre le pays au lieu d'aller porter la ruine, la mort et toutes les calamités de la guerre au cœur des nations étrangères! L'Empire serait tombé peut-être sous une opposition énergique; mais le pays eût été sauvé, et toutes les hontes et tous les malheurs de l'invasion lui eussent été épargnés. Malheureusement, ce fut à quoi le Corps législatif songea le moins. La session était à peine ouverte depuis un mois, que déjà le gouvernement s'empressait d'en prononcer la clôture, comme s'il eût eu hâte d'être débarrassé de ce semblant de représentation nationale. La session fut close le 25 mars 1813. Avant de se séparer, nos législateurs avaient cru devoir voter à l'empereur une adresse que le président Montesquiou, accompagné d'une députation de quelques membres, était allé présenter, dès l'avant-veille, aux Tuileries. Rarement adresse avait été plus humble et plus plate. Il y était dit, notamment, que les triomphes de Sa Majesté n'avaient été suspendus que pour mieux faire connaître l'énergie de son caractère et la confiance du pays dans son souverain; et, en terminant, le Corps législatif se glorifiait de donner aux sujets de l'empereur « le plus mémorable exemple (1). »

L'adresse du Corps législatif.

Comment Napoléon n'aurait-il pas été satisfait de l'attitude de ce Corps législatif? Aussi le félicita-t-il de lui avoir donné, « pendant cette courte, mais importante session, des preuves de sa fidélité et de son amour. Il annonça qu'il irait bientôt se mettre à la tête de ses troupes et confondre ses ennemis qui, pour entraîner le roi de Danemark dans leur alliance, avaient offert à ce souverain, en dédommagement de la Norwège promise à la Suède, nos départements de l'Elbe et du Wéser. Dans aucune négociation, dit-il, par une de ces im-

(1) Voy. cette adresse et la réponse de l'empereur dans le *Moniteur* du 24 mars 1813.

Mars 1813.

prudences de langage qui lui étaient si familières, l'intégrité de l'Empire ne sera mise en question. Aussitôt que les soins de la guerre nous laisseront un moment de loisir, ajouta-t-il, nous vous rappellerons dans cette capitale, ainsi que les notables de notre Empire, pour assister au couronnement de l'impératrice, notre bien-aimée épouse, et du prince héréditaire, roi de Rome, notre cher fils. » Il ne devait pas lui être donné de voir se réaliser cette solennité à laquelle il paraissait attacher tant de prix. Mais avant de le suivre dans cette dernière campagne d'Allemagne, où il allait disputer son trône à toutes les puissances de l'Europe, il faut dire quelle était, en ce mois de mars 1813, la situation de nos affaires dans la péninsule, d'où, à l'en croire, les armées anglaises avaient été chassées.

Affaires d'Espagne.

« La dynastie française règne et régnera en Espagne, » avait-il tout récemment affirmé. Jactance inutile et ridicule, dont l'effet n'avait pu être que déplorable.

Nous avons laissé Wellington maître de Salamanque, et Marmont en pleine retraite derrière le Douro avec l'armée de Portugal. C'était au mois de juin 1812. Dans le courant du mois suivant, le maréchal, ayant reçu un renfort de quelques milliers d'hommes, résolut de reprendre l'offensive. Il repassa le Douro dans la nuit du 16 au 17 juillet, et, à la pointe du jour, il attaqua vivement les Anglais dont l'avant-garde fut culbutée. Le prudent Wellington voulait choisir son terrain pour livrer bataille. Ne trouvant pas sa position suffisamment bonne, il rétrograda vers Salamanque, de l'autre côte de la Tormès, jusqu'à une chaîne de collines, appelées les Arapiles, et s'y établit solidement. Marmont n'hésita pas à l'y attaquer. L'armée française s'ébranla le 22 juillet 1812, à l'aube, et l'une de ses divisions, la division Bonnet s'empara, dès le début, d'un des sommets les plus élevés des Arapiles. Le combat était engagé par-

Bataille des Arapiles.

Mars 1813.

tout avec fureur quand le maréchal eut le bras droit fracassé par un boulet; il fallut l'emporter du champ de bataille. Le général Bonnet, qui prit le commandement à sa place, ne tarda pas à être frappé à son tour. Il s'en suivit une grande indécision parmi les généraux. Notre aile gauche étant entièrement défaite, notre droite fortement ébranlée, le général Clauzel, blessé lui-même, jugea prudent de battre en retraite. Il ramena l'armée derrière la Tormès, laissant deux mille prisonniers entre les mains des Anglais, dont les pertes, en tués ou blessés, avaient été à peu près égales aux nôtres.

Entrée des Anglais dans Madrid.

Cette victoire des Arapiles ouvrait aux Anglais le chemin de Madrid. Wellington laissa à une de ses divisions le soin de poursuivre l'armée française, qui se dirigeait du côté de Burgos, et il marcha droit sur la capitale. Joseph venait d'y entrer. Il envoya l'ordre au maréchal Soult de quitter l'Andalousie et de se diriger avec toute son armée sur Madrid. Mais il était impossible à ce maréchal de devancer les troupes de Wellington, et Joseph n'ayant pas assez de forces sous la main pour se défendre contre une armée victorieuse, prit le parti d'aller chercher un refuge dans les rangs de l'armée d'Aragon, auprès du maréchal Suchet. Le général Hill, un des meilleurs divisionnaires de Wellington, s'avançait par la vallée du Tage, tandis que le roi Joseph s'en allait en fugitif, accompagné d'une foule de familles qui étaient venues chercher à sa suite des emplois, des richesses et des honneurs. Lord Wellington entra en triomphateur dans Madrid le 12 août 1812, escorté des principaux chefs espagnols. Ceux-ci firent immédiatement prêter à toutes les autorités de la ville serment de fidélité à la constitution libérale que les Cortès avaient proclamée à Cadix le 19 mars 1812.

Pendant que Wellington jouait, à son tour, à Madrid,

MARS 1813.

le rôle de roi, le maréchal Soult avait opéré sa jonction avec l'armée du maréchal Suchet, dans la province de Valence, et tous deux se préparaient à reprendre énergiquement l'offensive. Après quelques semaines passées dans la capitale, Wellington, laissant au général Hill le soin de la garder, marcha avec cinquante mille hommes contre l'armée de Portugal, que le général Clauzel était parvenu à réorganiser, et avec laquelle il s'était établi sur les bords de l'Ebre. Wellington voulut, en passant, enlever le fort de Burgos, où le général Lebreton s'était enfermé avec dix-huit cents hommes. Les Anglais tentèrent vainement, par cinq fois, d'emporter la place d'assaut ; ils furent contraints de se retirer le 22 octobre, après un siège de trente-cinq jours.

Réoccupation de Madrid.

Ce fut pour eux un échec assez grave par ses conséquences. En effet, tandis que Wellington était occupé au siège du château de Burgos, les armées d'Aragon et d'Andalousie, réunies, marchaient sur Madrid. Le général anglais, n'ayant pu leur couper le passage, et jugeant les forces de son lieutenant Hill insuffisantes pour défendre la capitale, écrivit à ce dernier de venir le rejoindre à Salamanque. Le roi Joseph, escorté des maréchaux Soult et Suchet, rentra, sans coup férir, dans Madrid le 2 novembre 1812. Mais ce retour momentané de la fortune ne devait pas être de bien longue durée, malgré la réunion des armées du centre, de Portugal et d'Andalousie. Ces trois armées, au commencement de 1813, présentaient une masse de quatre-vingt-dix mille combattants environ. Seulement, elles avaient à compter avec l'indomptable patriotisme espagnol et un général qui joignait à une grande précision de coup d'œil une prudence et une circonspection non moins remarquables.

Nouvelle évacuation de Madrid.

Lord Wellington, nommé général en chef des troupes espagnoles par les Cortès, ne livrait rien à l'inconnu. Tandis que, sur des injonctions venues de Paris, le roi Joseph se décidait à évacuer de nouveau Madrid pour concentrer la majeure partie de ses forces autour de Valladolid, le général anglais s'occupait de réorganiser et de renforcer ses troupes, afin d'être prêt à entrer en campagne au printemps, à la tête d'une armée égale en force à nos trois armées réunies. Tel était l'état des affaires en Espagne, à l'heure où l'empereur Napoléon affirmait, avec ce mépris de la vérité dont il était si coutumier, que les Anglais étaient chassés de la péninsule. La vérité est qu'après quatre ans de guerre nous n'étions pas plus avancés qu'au commencement de la campagne, et trois cent mille Français avaient péri ! Napoléon avait-il dès lors, comme on l'a affirmé sans preuves (1), l'intention de restituer une partie de l'Espagne à Ferdinand VII, et de ne garder que les provinces du Nord pour les réunir à l'Empire ? Cela est possible ; mais un pareil arrangement n'était de nature à satisfaire ni l'Espagne ni l'Angleterre. Dans tous les cas, il était impossible de songer à dégarnir la péninsule de troupes, sous peine de voir nos départements envahis. Cette fatale expédition d'Espagne, non moins folle et plus criminelle que celle de Russie, condamnait l'empereur à immobiliser trois cent mille soldats, dont il aurait eu un si grand besoin pour résister à la nouvelle et formidable coalition qui, en ce moment même, se préparait contre lui.

MARS 1813.

Régénération de la Prusse.

Le roi Frédéric-Guillaume, inquiet de la situation, voyant encore sa capitale et une partie de ses places au pouvoir des Français, croyant l'empereur moins affaibli qu'il ne l'était réellement, n'avait pas appris sans une sorte d'effroi la défection du général d'York, et il n'avait pas hésité à la désapprouver en présence de notre

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XV, p. 375.

MARS 1813.

ministre à Berlin, M. de Saint-Marsan. Mais la désorganisation profonde de notre armée, la marche victorieuse des Russes, l'attitude équivoque de l'Autriche à notre égard, et surtout l'enthousiasme belliqueux de son peuple, avaient fini par triompher de ses appréhensions, et, malgré l'obligation qui lui avait été imposée de n'avoir sous les armes que quarante mille hommes, il s'était décidé à armer sur une très vaste échelle. Il ne pouvait d'ailleurs s'adresser à une population mieux disposée. Au lendemain même d'Iéna, la Prusse, vieille puissance toute féodale, avait héroïquement entrepris sa régénération. Dès 1807, des universités se fondaient à Berlin et à Breslau. Suppression des juridictions seigneuriales; abolition des privilèges pécuniers de la noblesse; admission de tous les citoyens aux différents grades; émancipation des paysans; dissolution des chapitres nobles protestants et des couvents catholiques, et application de leurs biens à des services publics; abolition de la glèbe; suppression des anciennes entraves apportées au commerce et à l'industrie; franchises municipales, telles furent les réformes opérées en Prusse, grâce surtout au ministre Stein, dont Napoléon avait exigé le renvoi, et qui dut aller chercher un refuge à la cour de Russie. Les sociétés secrètes aidèrent puissamment à l'œuvre de régénération et d'émancipation. L'Allemagne tout entière n'attendait qu'un signal pour se lever contre nous; ce signal, ce furent nos désastres de Russie qui le donnèrent.

Alliance de la Prusse avec la Russie.

Dans le courant du mois de mars 1813, le roi Frédéric-Guillaume, qui avait transporté sa résidence à Breslau, pour échapper à la surveillance d'une garnison française, s'unit, par une étroite alliance, à l'empereur de toutes les Russies, persuadé, écrivait son ministre chancelier d'État, M. de Hardenberg, à notre envoyé, M. de Saint-Marsan, que l'empereur apprécierait les

MARS 1813.

motifs de cette alliance. C'était là une ironie sanglante. En même temps, le général d'York, dont on avait eu l'air d'abord de blamer la conduite, était publiquement exempté de tout reproche et appelé au commandement suprême des troupes du général-major de Bulow. De là à une déclaration de guerre à la France, il n'y avait qu'un pas; ce pas fut bientôt franchi. Le 27 mars 1813, les deux principaux ministres accrédités auprès de la cour des Tuileries, MM. de Krusemarck et de Hatzfeldt, demandèrent leurs passe-ports, non sans avoir rappelé au duc de Bassano, notre ministre des affaires étrangères, la longue résignation et la patience de leur nation (1). C'était la guerre.

Nouvelles levées.

En présence de cette nouvelle attitude de la Prusse, l'empereur prit la résolution de réclamer une levée complémentaire; la défection de la Prusse lui fournit un prétexte tout trouvé. Les levées précédemment décrétées pouvaient s'élever à cinq cent mille hommes. Cela ne lui parut pas suffisant. Le 3 avril 1813, le Sénat, réuni sous la présidence du prince archichancelier, mit à la disposition du ministre de la guerre une force de cent quatre-vingt mille hommes, savoir : dix mille hommes de gardes d'honneur à cheval; quatre-vingt mille hommes devant être appelés sur le premier ban de la garde nationale et quatre-vingt-dix mille hommes de la conscription de 1814, destinés à la défense des frontières de l'Ouest, du Midi, et spécialement des chantiers d'Anvers, de Cherbourg, de Brest, de Lorient, de Rochefort et de Toulon.

AVRIL 1813.

Les gardes d'honneur.

Jusqu'alors, c'étaient surtout les classes inférieures qui avaient fourni à l'Empire les armées qu'il avait dévorées; les classes élevées échappaient à l'impôt du sang grâce au remplacement, en rachetant leurs enfants

(1) Voy. dans le *Moniteur* du 5 avril 1813 toutes les pièces relatives à la rupture avec la Prusse.

AVRIL 1813. à prix d'or; les remplaçants se payaient quinze ou vingt mille francs. La levée des gardes d'honneur eut surtout pour but de forcer à partir une foule de gens qui s'étaient fait remplacer. On en forma quatre régiments de deux mille cinq cents hommes chacun. Ce fut une légion privilégiée, une sorte de corps de noblesse. Ces régiments, d'où les hommes devaient sortir avec le grade de sous-lieutenant en passant dans d'autres corps, étaient destinés à servir autour de l'empereur. On leur donna pour colonels quatre généraux : le comte de Pully, le comte de Ségur, le comte de Saint-Sulpice et le baron Lepic. Il devait être formé, à la fin de la campagne, quatre compagnies de gardes du corps, recrutées parmi les hommes qui se seraient le plus distingués dans ces gardes d'honneur. Plus l'empereur allait, et plus il inclinait à se rapprocher de l'ancien régime.

Après avoir réorganisé de nouveau la garde nationale sédentaire afin de rendre disponibles les quatre-vingt-dix mille hommes de la conscription de 1814, soi-disant destinés à la défense de nos frontières, Napoléon conféra, par des lettres patentes, la régence à l'impératrice Marie-Louise. Dans un conseil tenu à l'Élysée, la jeune impératrice jura de se conformer aux constitutions de l'Empire et d'observer toutes les dispositions faites ou à faire par l'empereur son époux. Celui-ci l'initia lui-même à la pratique des affaires en la faisant assister aux délibérations du conseil, puis il se disposa à partir.

Toutefois, avant d'aller se mettre à la tête de ses armées, il voulut savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions de l'Autriche. On a vu avec quel peu d'enthousiasme cette puissance lui avait prêté son concours pendant l'expédition de Russie. Le prince de Schwartzenberg avait eu soin de ménager autant que possible le corps autrichien placé sous ses ordres. L'empereur François II avait le mérite de placer les intérêts de son pays avant

Négociation avec l'Autriche.

les affections de famille. Comme le dit un jour un de ses ministres à M. de Bassano, en parlant du mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Napoléon : « La politique l'a fait, la politique peut le défaire. » Après la catastrophe de Russie, la cour de Vienne prit la résolution de se poser en intermédiaire entre les parties belligérantes. La base de ses propositions, honorables pour la France et pour la Russie, était la complète indépendance de l'Allemagne, et elle était décidée à prendre parti contre celle de ces deux puissances qui refuserait d'entrer en arrangement sur cette base. Dès le mois de janvier 1813, l'empereur François avait chargé M. de Bubna de se rendre auprès de son gendre afin de lui faire part de ses intentions. L'empereur s'était empressé de répondre de la façon la plus courtoise, mais en déclarant fort nettement qu'il ne consentirait jamais à traiter que sur les bases de l'*uti possidetis*. La guerre avec l'Autriche était en germe dans cette réponse irréfléchie, qu'on aurait pu comprendre, à la rigueur, de la part d'un vainqueur, mais qui n'était guère admissible de la part d'un vaincu. « Pour maintenir le territoire de l'Empire et la gloire de Napoléon, écrivait de son côté M. de Bassano, la France irait jusqu'à mettre douze cent mille hommes sous les armes. » Jactance ridicule, dont les conséquences devaient être déplorables. L'empereur semblait avoir juré d'ôter à son beau-père l'espérance de rendre à l'Europe les bienfaits de la paix.

M. de Metternich n'avait pu dissimuler à notre ministre à Vienne, M. Otto, l'irritation produite dans toute l'Allemagne par les paroles provocatrices que l'empereur avait prononcées à l'ouverture du Corps législatif. L'Europe, lui donna-t-il à entendre, ne supporterait jamais que la France s'appropriât l'Espagne et les territoires hanséatiques. Et puis, que signifiait ce vain titre

Avril 1813.

de protecteur de la confédération du Rhin, dont Napoléon s'était paré, et qui était une offense à l'orgueil germanique? L'Autriche offrait à l'empereur de lui garantir, non seulement toute la ligne du Rhin, mais les départements français d'Italie, et peut-être la Hollande. Il fallait être fou pour ne pas accepter de telles conditions, que l'Angleterre, la Prusse et la Russie eussent certainement ratifiées alors. Napoléon crut séduire l'Autriche et l'empêcher d'entrer dans la coalition en lui promettant la Silésie, l'Illyrie et une partie de la Pologne, il se trompa ; cette puissance était fermement résolue à ne traiter que sur les bases indiquées plus haut. Attribuant à notre ministre, M. Otto, le peu de succès de ses offres, Napoléon le remplaca par M. de Narbonne, que l'année précédente, on s'en souvient, il avait envoyé auprès du czar Alexandre, au moment de franchir le Niémen. L'ancien ministre de Louis XVI, malgré toutes ses qualités diplomatiques, n'était pas appelé à avoir plus de succès que son prédécesseur. Le cour de Vienne envoya, de son côté, à Paris le prince de Schwartzenberg, espérant que ce prince, qui avait été le négociateur du mariage de Marie-Louise, et l'un des chefs de corps pendant la dernière guerre, aurait plus d'influence que M. de Bubna sur l'esprit de Napoléon, Mais, à toutes ses raisons, celui-ci opposa, comme argument invincible, les forces considérables dont il disposait, et dans lesquelles il faisait entrer en ligne de compte le contingent autrichien, n'ayant pas l'air de se douter que l'Autriche était absolument décidée à ne plus tirer un coup de fusil pour le seul profit d'une ambition que rien ne pouvait assouvir. La démarche de M. de Schwartzenberg n'eut pas plus de succès que celle de M. de Bubna ; il quitta Paris sans avoir rien obtenu.

Situation de l'Allemagne.

On était alors au commencement d'avril. Napoléon prenait ses dernières dispositions, et ne cessait d'expédier ses jeunes troupes de l'autre côté du Rhin. Il était temps, car notre situation en Allemagne devenait de jour en jour plus fâcheuse. Murat avait abandonné, depuis trois mois, le commandement des débris de la Grande Armée ; il était retourné dans ses États, fatigué et mécontent, sous le coup d'une sorte de flétrissure que lui avait infligée son beau-frère. Il avait dû remettre son commandement entre les mains du prince Eugène. « Ce dernier, disait le *Moniteur*, a plus l'habitude d'une grande administration ; il a la confiance entière de l'empereur (1). »

Avril 1813.

Le prince Eugène, après avoir laissé une partie de ses troupes à Dantzig et dans les places de la Vistule et de l'Oder, et essayé vainement de reconstituer son armée à Posen, avait été obligé de se retirer derrière l'Oder, où le général Grenier lui avait amené d'Italie une quinzaine de mille hommes. Mais, incapable de tenir contre les Russes qui s'avançaient, il avait dû rétrograder jusqu'à l'Elbe. L'insurrection s'organisait sur tous les points. Un conseil spécial, composé du comte de Kotschubey et du baron de Stein pour la Russie, des conseillers Schoen et Redeger pour la Prusse, fut même chargé d'en prendre la direction. Nous avions été obligés d'évacuer Berlin, la Poméranie et le Mecklembourg. Dans le courant de mars, Hambourg avait chassé les autorités françaises. A la fin du mois, nous fûmes obligés d'évacuer Dresde, dont le maréchal Davoût crut devoir faire sauter le beau pont en pierre, à la grande indignation des habitants. Le prince Eugène s'était arrêté sur les bords escarpés de la Saale, où, grâce aux renforts venus de France, il se trouva bientôt à la tête de quatre-vingt mille hommes. Se sentant assez fort pour reprendre l'offensive, il déboucha de Magdebourg

Le prince Eugène à Magdebourg.

(1) *Moniteur* du 27 janvier 1813.

AVRIL 1813.

dans les premiers jours d'avril, et culbuta un corps d'observation russe établi devant cette place. Mais il ne put empêcher l'ennemi de prendre Leipsick. Déjà nos alliés de la confédération du Rhin étaient fortement ébranlés. L'empereur venait d'expédier aux souverains de Bavière, de Wurtzbourg, de Saxe, de Wurtemberg et de Bade, l'ordre de tenir prêts leurs contingents; mais Bavarois, Saxons, Badois et Wurtembourgeois ne se souciaient plus de se battre pour un étranger. Ils n'avaient pu demeurer sourds aux proclamations ardentes qui les appelaient à l'indépendance et les invitaient à briser le sceptre de ce Napoléon, dont les peuples avaient eu tant à souffrir dans leur liberté et dans leur dignité. La Russie et la Prusse prononcèrent la dissolution de la confédération du Rhin.

Perplexité des princes de la confédération du Rhin.

Les princes allemands de cette confédération, malgré leurs anciennes protestations de fidélité envers l'empereur, étaient tout prêts à secouer un joug détesté; seulement ils étaient remplis de perplexité. Le grand nom de Napoléon leur en imposait toujours. Qu'adviendrait-il de leurs souveraineté, si, après avoir abandonné l'empereur, ils le voyaient reparaître plus fort, plus puissant que jamais? Aussi hésitaient-ils à se déclarer contre lui ou même à rester simplement neutres. Cependant le prince de Mecklembourg-Schwerin se décida à prêter l'oreille aux ouvertures du czar Alexandre et du roi Guillaume; il fut le premier à rompre avec la confédération. Le roi de Saxe lui-même, ce vieil admirateur, cet ancien ami dévoué de l'empereur, se laissa influencer par les conseils de la cour de Vienne. Il avait autour de lui un magnifique corps de cavalerie, trois mille hommes environ, parfaitement montés et équipés. Le maréchal Ney, devenu depuis deux mois prince de la Moskowa, l'ayant sommé, au nom de l'empereur, de lui livrer toute cette cavalerie, dont nous avions besoin

AVRIL 1813.

pour entrer en campagne, il prit la résolution subite d'abandonner ses États. Il partit dans la nuit du 19 au 20 avril, accompagné de ses cavaliers et de ses artilleurs, et il courut se réfugier à Prague, dans les États autrichiens.

Départ de l'empereur.

Déjà l'empereur était à Mayence. Il avait quitté Paris dans la nuit du 13 au 14 avril; le 16, à minuit, il arriva à Mayence. Ce fut là qu'il apprit le brusque départ du roi de Saxe. La complicité de l'Autriche dans cette fuite ne put lui laisser aucun doute sur les dispositions peu bienveillantes de la cour de Vienne. L'Autriche était allée plus loin encore. Elle avait déclaré au prince Poniatowski, qui se trouvait en Pologne avec son corps d'armée et qui se disposait à traverser la Gallicie pour rejoindre l'armée française, que ses troupes seraient désarmées pendant leur passage à travers les États autrichiens. Saisi d'indignation à cette nouvelle, l'empereur envoya immédiatement à son lieutenant l'ordre de ne se laisser désarmer à aucun prix. En même temps, il ordonna à M. de Narbonne de demander des explications à Vienne, et il se disposa à marcher le plus tôt possible sur Dresde, où il se flattait de trancher promptement toutes les difficultés avec son épée.

Forces de l'armée française.

Napoléon pouvait, à la fin d'avril, disposer de deux cent mille hommes présents sous les drapeaux. Il avait avec lui les corps du maréchal Ney, du général Bertrand et du maréchal Marmont, qu'il avait rappelé d'Espagne, et qui était à peine remis de la grave blessure qu'il avait reçue aux Arapiles. Ces trois corps réunis formaient environ cent quarante mille combattants, à la tête desquels il se proposait de rejoindre le prince Eugène que nous avons laissé sur l'Elbe avec une armée de quatre-vingt-mille hommes. Il fallait ajouter à cela quinze mille hommes de la garde, prêts à marcher, et dont le maréchal Soult, également rappelé d'Espagne,

AVRIL 1813.

avait pris le commandement. Enfin, en comptant les régiments en voie de formation, il n'était pas exagéré d'évaluer à quatre cent mille hommes les forces dont ne tarderait pas à se composer l'armée française, non compris ce que nous avions encore à Dantzig et dans les places fortes de la Vistule et de l'Oder. Cette armée, il est vrai, était, en majeure partie, formée de tout jeunes soldats inexpérimentés, mais pleins d'ardeur et admirablement encadrés. C'était plus qu'il n'en fallait à Napoléon pour vaincre encore une fois la Prusse et la Russie, si, à son génie militaire, il savait joindre la sagesse et la raison, qui lui faisaient, hélas! entièrement défaut.

Forces coalisées.

Les forces coalisées auxquelles il allait avoir affaire n'étaient pas encore bien considérables. Le czar Alexandre n'avait pu renforcer son armée avec la même promptitude que l'empereur avait mise à en créer une autre. Russes et Prussiens formaient une masse d'environ cent vingt mille combattants, ayant pour principaux généraux Kutusoff, Wintzingerode, Vittgenstein, Sacken, Yorck et Blucher, qu'une haine implacable animait contre la France. Seulement, les renforts russes étaient en marche, la Prusse rappelait tous ses anciens soldats, la jeunesse allemande se levait de toutes parts, et trente mille Suédois, commandés par Bernadotte. s'apprêtaient à se joindre à la coalition. L'empereur était assez exactement informé de tout ce qui se passait; il pouvait donc compter avoir prochainement à combattre des masses animées d'une sorte de fureur religieuse. Sa fortune voulut que les Russes et les Prussiens courussent se heurter à lui, sans avoir reçu leurs renforts. Le vieux Kutusoff, qui conseillait la prudence, étant mort tout à coup à Bunzlau, les avis audacieux l'emportèrent. L'armée coalisée continua de s'avancer vers nos frontières, ayant à dos le prince Eugène avec ses quatre-vingt mille hommes, tandis que Napoléon,

AVRIL 1813.

débouchant de la Thuringe, et se dirigeant sur Dresde, marchait droit, sans s'en douter, à la rencontre de l'ennemi.

De Mayence, l'empereur s'était porté à Erfurt, où la garde se trouvait le 25 avril. Son projet était de donner la main au prince Eugène, qu'il espérait joindre sous peu de jours entre Naumbourg et Mersebourg. A la date du 1er mai 1813, le quartier général impérial était à Weissenfels. Déjà le maréchal Ney avait franchi la Saale un peu au-dessus de cette ville, et une partie de l'armée avait opéré sa jonction avec les troupes du vice-roi, après avoir culbuté en route plusieurs corps ennemis qui avaient tenté de s'opposer à sa marche. Ce premier succès parut d'un bon augure. On avait éprouvé nos jeunes troupes, qui, voyant le feu pour la première fois, s'étaient battues comme de vieux soldats. « Sire, s'écriait tout joyeux l'intrépide Ney, donnez-moi de ces jeunes et vaillants conscrits, je les mènerai où vous voudrez. C'est de la gloire qu'ils veulent. » Pauvres conscrits! ils allaient largement arroser de leur sang ces vastes plaines qui, en cette douce saison de printemps, apparaissaient si riantes, si vertes et si fleuries.

MAI 1813.

Combat de Weissenfels.

Le 1er mai, à neuf heures du matin, l'empereur monta à cheval avec le maréchal Ney et le général Souham, pour être témoin par lui-même des prodiges de valeur de ses jeunes troupes. Des hauteurs de Weissenfels on voyait au loin dans la plaine une nuée de cavaliers ennemis. Nos divisions marchaient au pas de charge avec une irrésistible ardeur. Tout ploya devant la violence de leur choc. L'ennemi était pourtant parvenu à mettre en ligne une vingtaine de pièces de canon, dont le premier coup brisa la poitrine du maréchal Bessières, commandant de la cavalerie. Le maréchal était venu, enveloppé de son manteau, se placer sur une hauteur à droite pour observer et reconnaître les dispositions de

Mort de Bessières.

Mai 1813.

nos adversaires. Il tombait, dans le prestige, à peine encore amoindri, de la gloire impériale.

Nommé duc d'Istrie à la première fournée de nobles de la fabrication de l'empereur, le maréchal Bessières était un des plus vieux serviteurs de Napoléon, qui avait pour ce compagnon des anciens jours une affection toute particulière. Napoléon ressentit vivement sa perte. Il écrivit à la maréchale, « sa cousine », pour lui prodiguer des consolations. Lui-même éprouva une douleur sincère, mais passagère comme toutes ses douleurs. « La mort s'approche de nous, dit-il, en contemplant les restes inanimés de son lieutenant ; puis, sans y penser davantage, il poussa en avant pour être témoin des progrès de son armée. Toute la cavalerie ennemie — quinze mille hommes environ, — fut chassée de la plaine et repoussée au delà du village de Lutzen, où l'empereur établit son quartier général pendant la nuit. Le combat de Weissenfels n'était que le prélude d'une grande et mémorable bataille.

Bataille de Lutzen.

Le czar Alexandre et le roi de Prusse, qui se trouvaient à Dresde depuis quelques jours, avaient résolu d'attaquer l'armée française dans les plaines de Lutzen pour la déloger des positions qu'elle avait prises. Le 2 mai, en effet, vers neuf heures du matin, les troupes coalisées attaquèrent avec fureur notre gauche, qui s'appuyait à l'Elster. Au bruit de la canonnade, l'empereur se porta au galop du côté de Leipsick, où l'action était engagée. Au moment où il ordonnait à tous ses chefs de corps de faire pivoter leurs troupes sur Leipsick afin de prendre l'armée des alliés à revers, il apprit que de profondes colonnes ennemies débouchaient vers Kaja dans l'intention de nous tourner. Aussitôt il modifia ses dispositions premières avec un plein succès. L'action était devenue terrible. La bataille s'étendait sur une longueur de deux lieues ; c'était un embrasement général.

Mai 1813.

Cent et quelques mille hommes du côté des alliés, quatre-vingt-dix mille du côté des Français, se trouvaient engagés.

La lutte se poursuivait ardente, furieuse, indécise, quand le général Bertrand entra en ligne avec son corps. Çà et là, dans les rues et sur les places de quelques villages, qui furent pris et repris, on se battait corps à corps.

L'arrivée de ce renfort rendit courage à quelques jeunes bataillons qui s'étaient débandés sous les charges impétueuses de la cavalerie ennemie ; ils rentrèrent à la baïonnette dans le village de Kaja, dont les soldats de Blücher s'étaient emparés. Une batterie de quatre-vingts pièces de canon, admirablement disposée par le général Drouot sous la direction de l'empereur, foudroya l'ennemi et porta le désordre dans ses rangs. Il était près de huit heures du soir ; on se battait depuis neuf heures du matin sans discontinuer ; la vaste plaine de Lutzen était jonchée de morts et de mourants ; rarement scène de carnage avait été plus horrible. De part et d'autre, les pertes étaient à peu près égales. Quarante mille hommes tués ou blessés, tant du côté des coalisés que du nôtre, attestaient la fureur de la lutte. A partir de huit heures, l'ennemi, découragé, battit en retraite de toutes parts, nous abandonnant le champ de bataille. Il se retira, du reste, en assez bon ordre, et nous ne lui fîmes qu'un nombre restreint de prisonniers, parce que nous manquions de cavalerie et surtout de chevaux habitués au feu.

Les résultats de cette bataille.

Somme toute, c'était pour nos jeunes troupes une victoire fort honorable. « Il y a vingt ans que je commande des armées françaises, je n'ai pas encore vu autant de bravoure et de dévouement, dit l'empereur, non plus dans un de ces bulletins pompeux auxquels il avait habitué l'Europe depuis la campagne d'Austerlitz, mais dans une courte lettre adressée à l'impératrice, le soir

Mai 1813.

même de cette journée sanglante (1). Dans cette lettre, où, selon son habitude, il exagérait singulièrement les pertes de l'ennemi et diminuait les siennes, il disait encore : « L'Europe serait enfin tranquille, si les souverains et les ministres qui dirigent leurs cabinets pouvaient avoir été présents sur le champ de bataille. Ils renonceraient à l'espérance de faire rétrograder l'étoile de la France ; ils verraient que les conseillers qui veulent démembrer l'Empire français et humilier l'empereur, préparent la perte de leur souverain. » Il fallait toute l'audace de Napoléon pour écrire de telles lignes. N'était-ce pas lui, au contraire, qui, en présence de cet horrible carnage, succédant à tant d'autres carnages provenant de son effroyable ambition, aurait dû faire son acte de contrition, revenir à des idées plus saines, et rendre la paix au monde en souscrivant aux propositions si raisonnables à l'acceptation desquelles l'Autriche avait mis le prix de son alliance?

« Soldats, je suis content de vous ! s'écria-t-il le lendemain, dans une proclamation à ses troupes. Vous avez, dans la célèbre journée du 2 mai, défait et mis en déroute l'armée russe et prussienne commandée par l'empereur Alexandre et par le roi de Prusse... » Et il mettait la bataille de Lutzen au-dessus des batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de la Moskowa. C'était là de l'exagération, bonne peut-être pour encourager ces milliers de conscrits qui venaient de recevoir glorieusement le baptême du feu, mais dont certainement personne ne fut dupe en Europe.

Les alliés s'attribuent la victoire.

De leur côté les Russes et les Prussiens ne se gênèrent aucunement pour essayer de donner le change à l'opinion ; ils s'attribuèrent effrontément la victoire ; et l'on entonna des *Te Deum* à Berlin et à Saint-Pétersbourg,

(1) Voy. cette lettre dans le *Moniteur* du 9 mai 1813.

Mai 1813.

comme on en chanta à Paris et dans toutes les villes de l'Empire. La vérité est que les Russes et les Prussiens, en nous cédant le terrain, s'étaient avoués vaincus. La bataille de Lutzen nous ouvrait le chemin de Dresde ; seulement, pour y arriver, il fallut livrer combat sur combat.

L'empereur se mit, dès le lendemain, à la poursuite de l'ennemi, et se dirigea sur Dresde à la tête de cent trente mille hommes, laissant au maréchal Ney le soin de marcher sur Wittemberg et Turgau, et de menacer Berlin avec quatre-vingt mille hommes. Le corps du prince Eugène formait l'avant-garde de Napoléon. Harcelé sans cesse par la belle et nombreuse cavalerie des alliés, il dut combattre tous les jours pour frayer le chemin à l'armée. Le prince Eugène arriva devant Dresde le 8 mai. Le czar Alexandre et le roi de Prusse étaient dans la ville avec leur armée. En apercevant les têtes de colonnes du vice-roi, ils se retirèrent sur la rive droite de l'Elbe, dont ils brûlèrent les ponts. A midi, nos troupes occupaient la vieille ville, où l'empereur entra une heure après. Le lendemain, une forte batterie, établie sous la direction même de l'empereur, sur un bastion qui dominait la rive droite, délogea l'ennemi de ce côté. Déjà les souverains alliés avaient jugé prudent de se retirer. Toute l'armée française franchit l'Elbe dans la journée du 10 ; les Russes et les Prussiens avaient disparu sous le feu de quatre-vingts pièces d'artillerie ; le soir même, Napoléon était redevenu paisible possesseur de la ville.

Arrivée à Dresde.

Retour du roi de Saxe.

Avant de continuer à poursuivre l'armée alliée, qui battait en retraite sur l'Oder, il résolut de rappeler le roi de Saxe, et de sonder de nouveau les dispositions de l'Autriche. Le roi de Saxe, cédant aux suggestions de la cour de Vienne, mais ne voulant pas prendre ouvertement parti contre Napoléon, s'était, ainsi qu'on l'a vu,

MAI 1813.

retiré à Prague avec toute sa cavalerie. Il obéit, comme à un ordre, à l'invitation de l'empereur. Comment eût-il résisté? Napoléon l'accueillit affectueusement, ayant l'air de croire qu'en quittant sa capitale, il avait cédé à la contrainte de l'ennemi. Seulement, il le força de joindre ses troupes aux siennes, et de lui livrer cette belle cavalerie à laquelle le pauvre roi tenait tant, et qu'il eût voulu mettre à l'abri des horreurs de la guerre présente. C'est ce dont il faudra se souvenir quand, bientôt, nous verrons les Saxons nous abandonner au milieu de la bataille pour grossir les rangs de l'ennemi. Le 15 mai, le roi de Saxe fut obligé de passer en revue, côte à côte avec son redoutable allié, ses quatre régiments de cavalerie, qui furent incorporés dans la division du général Latour-Maubourg.

Proposition de congrès

On était au 16 mai. Ce jour-là arriva à Dresde un envoyé autrichien, le comte de Bubna, porteur d'une lettre de l'empereur François pour son gendre. Les pourparlers avaient toujours continué, à Vienne, entre M. de Metternich et notre ambassadeur, M. de Narbonne. Sur les réclamations énergiques de celui-ci, le cabinet de Vienne avait fini par consentir à laisser passer le corps d'armée du prince Poniatowski, sans le soumettre à l'humiliante formalité du désarmement. Toutefois la bataille de Lutzen ne changea pas les dispositions de la cour d'Autriche. Toujours disposée à se poser en intermédiaire entre les combattants, aux conditions que nous avons fait connaître plus haut, c'est-à-dire abandon par l'empereur du grand-duché de Varsovie, de la confédération du Rhin, de l'Illyrie et des villes hanséatiques, ce qui laissait la part assez belle encore à Napoléon, elle envoya M. de Bubna à Dresde, et M. de Stadion au camp des alliés pour engager les trois souverains à entrer en arrangement sur les bases qu'elle proposait. Or, ces conditions, si favorables pour la France, étaient

MAI 1813.

odieuses à l'empereur, parce qu'elles froissaient son orgueil surhumain. Autre cause d'irritation : on avait arrêté à Dresde un courrier venant de Vienne et porteur de dépêches de M. de Stackelberg, ministre du czar près l'empereur d'Autriche, dépêches où le ministre russe complimentait le czar, son maître, de la victoire éclatante qu'il avait remportée à Lutzen (1).

M. de Bubna à Dresde.

L'empereur dissimula toutefois son mécontentement. Il eut même l'air de provoquer, de lui-même, l'ouverture d'un congrès général à Prague pour le rétablissement de la paix, offrant de stipuler un armistice entre les différentes armées, au moment de la formation du congrès, afin de faire cesser l'effusion de sang humain (2). Mais cela était-il bien sérieux de sa part? Il était fort permis d'en douter, comme on ne tardera pas à le voir. Son but était surtout de gagner du temps pour permettre à tous ses renforts d'arriver en ligne et pour augmenter sa cavalerie, qui était tout à fait insuffisante. Il envoya le prince Eugène en Italie, afin d'y former une nouvelle armée, et il rappela son beau-frère Murat, en lui enjoignant de laisser une partie des troupes napolitaines sous le commandement du prince Eugène.

Cependant M. de Bubna était arrivé à Dresde, porteur d'une lettre de François II pour son gendre, lettre aussi affectueuse que sensée, et qui eût converti tout autre que Napoléon. Mais furieux de ne pas voir son beau-père entrer complètement et servilement dans ses vues, l'empereur semblait en vouloir beaucoup plus à l'Autriche qu'à la Russie. Il résolut donc de s'aboucher avec cette dernière, sauf à abandonner tout à fait l'Autriche s'il parvenait à s'entendre avec le czar, ce qui ne l'empêcha pas de renvoyer M. de Bubna à Vienne, avec une lettre fort amicale, dans laquelle il déclarait qu'il était décidé à

(1) *Moniteur* du 20 mai 1813.
(2) *Moniteur* du 24 mai.

Mai 1813.

mourir les armes à la main, plutôt que de souscrire à des conditions humiliantes. En même temps il chargea M. de Caulaincourt, son ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de se rendre aux avant-postes de l'armée alliée, pour négocier un armistice. M. de Caulaincourt avait toujours été dans les meilleurs termes avec le czar Alexandre, et l'empereur comptait beaucoup sur l'intervention de ce personnage pour amener un rapprochement entre la France et la Russie. Toutefois, il se prépara à combattre, comme s'il eût prévu la réponse négative du czar. Comment, d'ailleurs, pouvait-il compter sur une solution favorable de cette démarche, quand il s'obstinait à ne rien céder?

Un mot de Duroc.

Le désir de la paix était vif pourtant, même au quartier impérial, parmi les familiers de Napoléon. Ses principaux officiers, ses maréchaux les plus dévoués, étaient las de cette course haletante à travers le monde, de cette guerre sans fin ni trêve. Gorgés d'honneurs et de richesses, ils aspiraient après le repos, et ce repos fuyait sans cesse. L'Empire était comme cet enfer du Dante, d'où l'on avait banni l'espérance. Dans la matinée du 17 mai, un des plus intimes compagnons de l'empereur, le grand-maréchal du palais, Duroc, causant des premiers événements de la campagne avec un des préfets du palais, laissa échapper ces mots : « Ceci devient trop long; nous y passerons tous (1). » C'était une prophétie.

Le 18 mai 1813, Napoléon, n'ayant reçu aucune nouvelle du message porté par M. de Caulaincourt, partit de Dresde et marcha droit sur Bautzen, petite ville adossée aux montagnes de la Bohême, et que contourne la Sprée, encaissée dans un lit profond. C'était dans cette position, fortement retranchée, que les Russes et les Prussiens, qui avaient reçu des renforts considérables, s'étaient concentrés pour recevoir le choc de l'armée française.

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial,* par M. de Bausset, t. II, p. 174.

Mai 1813.

L'empereur avait pris les meilleures dispositions pour assurer le succès de la bataille. Le maréchal Ney, envoyé, comme on l'a vu, à Wittemberg, sur la route de Berlin, avait reçu l'ordre de rétrograder, de rallier en route le corps du général Lauriston, à Hoyerswerda, et de se porter de là sur les derrières de l'armée prusso-russe, pendant qu'elle serait attaquée de front par l'empereur en personne. Arrivé le 19, à six heures du matin, devant Bautzen, Napoléon employa toute la journée à reconnaître les positions des alliés. L'armée ennemie, forte de plus de cent cinquante mille hommes, avait deux lignes de retranchements, l'une sur la Sprée, l'autre à trois ou quatre mille mètres plus loin, en avant du village de Hochkirch, célèbre déjà par la bataille qu'y avait livrée le grand Frédéric dans la guerre de sept ans.

Combat de Weissig.

L'ennemi, averti que de fortes colonnes françaises débouchaient de Hoyerswerda, avait envoyé les généraux d'York et Barclay de Tolly, avec une trentaine de mille hommes, à la rencontre du maréchal Ney. Le corps du général d'York se heurta au corps du général Lauriston qui précédait les troupes du maréchal. Un combat sanglant s'engagea à Weissig. L'armée prusso-russe fut contrainte de battre en retraite après une lutte acharnée de plus de trois heures, sans avoir pu s'opposer au mouvement prescrit par l'empereur; le général Lauriston coucha sur ses positions. Un autre engagement, non moins favorable à nos armes, eut lieu presque simultanément entre les troupes de Barclay de Tolly et le corps du général Bertrand. Ce fut le prélude de la grande bataille du lendemain.

Première journée de Bautzen.

Le 20 mai 1813, au matin, tous les corps d'armée que l'empereur avait sous la main, Oudinot, Marmont,

Mai 1813.

Macdonald, Soult, Ney, Lauriston et Reynier, reçurent l'ordre de franchir la Sprée; le maréchal Ney, les généraux Lauriston et Reynier devaient tourner la droite de l'ennemi et se porter sur le quartier général de l'empereur, à Wurtchen. A midi, une canonnade effroyable retentit sur toute la ligne. Cent cinquante mille Français à peu près se heurtaient contre cent soixante-dix mille Prussiens et Russes, retranchés derrière des positions formidables. Comme à Lutzen, nos jeunes troupes abordèrent les alliés avec l'intrépidité de vieux soldats. Le corps du maréchal Oudinot s'empara des hauteurs, tandis que les divisions Bonnet et Compans enlevaient au pas de charge un plateau occupé par le centre de l'armée ennemie qui fut entièrement culbuté. A huit heures du soir, l'empereur entra dans Bautzen, où, la veille encore, le czar Alexandre et le roi Frédéric-Guillaume se flattaient de l'écraser.

Seconde bataille de Bautzen.

Mais ce n'était là qu'une bataille à moitié gagnée; l'ennemi avait conservé les hauteurs, sur lesquelles s'appuyait sa droite, et le corps du maréchal Ney n'était pas encore parvenu à opérer son mouvement. Il fallait s'attendre pour le lendemain à une résistance terrible. Nous passâmes la nuit au pied des hauteurs fortifiées de Wurtchen. Le 21 mai, dès cinq heures du matin, l'empereur monta à cheval et se porta sur les hauteurs à trois quarts de lieue en avant de Bautzen. Au même instant, les maréchaux Oudinot, Macdonald et Marmont engagèrent la lutte, pendant que le maréchal Ney franchissait à son tour la Sprée au village de Klix, culbutait les bataillons alliés, et s'emparait du village de Preilitz, qui fut pris et repris plusieurs fois.

A une heure de l'après-midi, la garde et la réserve de l'armée, commandées par le maréchal Soult, et appuyées par une grande quantité d'artillerie, se jetèrent sur la droite de l'armée alliée. Cette diversion permit

Mai 1813.

au corps du maréchal Ney de déborder l'ennemi et de se porter sur Wurtchen. A trois heures, l'empereur annonça que la bataille était gagnée, sinon complètement terminée. En effet, l'ennemi évacuait ses redoutes et se mettait en pleine retraite, laissant le terrain couvert de ses morts et de ses blessés; à sept heures du soir, nous étions maîtres de toutes les positions. A ce moment, le grand-maréchal du palais, Duroc, le maréchal Mortier et le général Kirgener, se trouvaient sur une petite éminence, assez loin du feu, contemplant les derniers tressaillements de la bataille. Tout à coup, un boulet tombe au milieu d'eux, tue roide le général Kirgener, et ouvre le bas-ventre au grand général du palais. « Nous y passerons tous, » s'était écrié Duroc quelques jours auparavant; il ne s'était pas trompé; il mourut le lendemain matin. Duroc avait à peine quarante ans. Il était fort aimé de l'empereur, qui l'avait fait duc de Frioul. En apprenant que son grand-maréchal avait été frappé par un boulet perdu, Napoléon se rendit à la tente où l'on avait porté le moribond. « Duroc, lui dit-il, il est une autre vie! c'est là que vous irez m'attendre, et que nous nous retrouverons un jour. » Rentré dans sa tente, l'empereur ne voulut recevoir personne de toute la nuit, tellement il était absorbé par son chagrin. Pour un homme qui avait fait tuer déjà, sans sourciller, plus de deux millions d'hommes, c'était bien de la sensibilité.

Mort de Duroc.

La mort de son fidèle Duroc ne l'empêcha pas de témoigner une très grande joie du gain de cette journée du 22 mai, qu'il baptisa du nom de bataille de Wurtchen (1), mais à laquelle l'histoire a conservé celui de bataille de Bautzen. Si les pertes de l'ennemi furent considérables, les nôtres furent grandes aussi. Ces deux

(1) Voy. le rapport sur la bataille de Bautzen, dans le *Moniteur* du 30 mai 1813.

Mai 1813.

Résultats de la bataille de Bautzen.

journées coûtèrent à l'humanité près de cinquante mille hommes. Les alliés eurent quelques milliers de morts de plus que nous; en revanche nous perdîmes par la désertion plusieurs milliers de soldats allemands qui, se battant à contre-cœur pour une cause qu'ils détestaient, profitèrent des montagnes de la Bohême pour s'échapper, passer à l'ennemi ou retourner dans leurs foyers. Rien n'était plus légitime de leur part, il faut bien le reconnaître. Cette victoire, si chèrement achetée, n'eut, au point de vue matériel, que des résultats médiocres. L'insuffisance de notre cavalerie rendit nos succès en quelque sorte stériles. Nous prîmes à peine une vingtaine de canons et quelques milliers d'hommes, pas un drapeau ennemi ne resta entre nos mains. L'empereur n'en fut pas moins saisi d'admiration, en voyant ce dont ses jeunes troupes étaient capables; il se crut toujours maître du destin et certain d'imposer encore des lois à l'Europe.

Tout en pleurant Duroc, dans la nuit qui suivit cette bataille, il décréta l'érection d'un monument gigantesque sur le mont Cenis, comme un témoignage de sa reconnaissance envers *ses peuples* de France et d'Italie. Mais ce décret, daté du champ de bataille de Wurtchen, et dont les événements empêchèrent la réalisation, fut assez mal accueilli par l'opinion publique. Les jours d'enthousiasme étaient depuis longtemps passés; on était fatigué de se battre pour un homme, et ce furent surtout les malédictions des mères qui répondirent à ce décret. La victoire de Bautzen, célébrée en France par un nouveau *Te Deum* et saluée par les acclamations officielles, ne causa dans les masses qu'une satisfaction médiocre, parce qu'on n'y voyait pas la fin de la guerre. Les esprits demeurèrent sombres et inquiets; on était loin des jours d'Austerlitz et d'Iéna.

L'empereur tenta toutefois de compléter sa victoire.

Mai 1813.

Dès le 22, il se mit à la poursuite de l'ennemi, et, le 25 au soir, il porta son quartier général à Buntzlau, où, un mois auparavant, était mort le général Kutusoff. Chemin faisant, la division du général Maison se laissa surprendre dans la plaine de Haynau, et essuya un échec assez sérieux. Le maréchal Ney, qui avait poussé cette malheureuse division en avant, faillit être pris dans cette affaire, et se tira avec beaucoup de peine de la bagarre. Cependant les souverains alliés, dont les troupes avaient été fortement éprouvées dans les dernières batailles, et dont l'intérêt était surtout de gagner du temps, se rallièrent, à leur tour, à l'idée d'un armistice, idée déjà mise en avant, on l'a vu, par l'empereur lui-même. Le roi Frédéric-Guillaume et le czar Alexandre, qui, quelques jours auparavant, avaient refusé de recevoir M. de Caulaincourt, envoyèrent chacun un commissaire aux avant-postes français. L'empereur exigea que cet armistice fût au moins de deux mois, parce qu'il songeait moins à la paix qu'à réparer ses pertes et qu'à se remonter en cavalerie, et qu'un délai de huit ou neuf semaines lui paraissait nécessaire pour cela. Les puissances alliées, plus perspicaces que lui en cette circonstance, s'empressèrent d'accepter le délai proposé, et, le 4 juin 1813, M. de Caulaincourt pour la France, MM. de Schouvaloff et de Kleitz pour la Russie et la Prusse, signèrent à Pleiswitz un armistice aux termes duquel la reprise les hostilités était ajournée au 26 juillet, époque à laquelle elles devaient recommencer si une paix définitive n'était intervenue entre les parties belligérantes.

Échec de la division Maison.

Armistice de Pleiswitz.

Juin 1813.

Il était impossible de commettre une faute plus lourde que celle que commit l'empereur en cette circonstance. Cette faute, il l'a reconnue lui-même à Sainte-Hélène. « Cette suspension d'armes me fut bien funeste, a-t-il dit, si j'avais continué la poursuite de l'ennemi, j'aurais

dicté la paix sur les bords du Niémen. » Il se flattait peut-être; mais, dans tous les cas, il ne pouvait lui arriver rien de pire que ce qui lui était réservé. Il n'y a donc pas à lui savoir gré d'avoir consenti à suspendre pendant deux mois l'effusion de sang humain, puisque cette trêve ne devait lui servir qu'à préparer de nouvelles et plus abondantes saignées. Décidé à ne pas accepter les conditions de l'Autriche, si raisonnables pourtant et si favorables à la France, il songea seulement à gagner le temps nécessaire pour accroître ses forces, prévoyant bien que, sur son refus d'admettre comme bases de la paix les propositions dont elle avait pris l'initiative, l'Autriche ne tarderait pas à faire cause commune avec la Russie et la Prusse. La victoire de Bautzen avait été pour lui comme un dernier sourire de la fortune; il ne sut pas en profiter. Il eût fallu alors ou continuer résolument la guerre, ou, ce qui eût mieux valu, traiter immédiatement de la paix en consentant à des concessions rendues doublement méritoires par sa situation de vainqueur. Il ne put se résoudre ni à l'un ni à l'autre parti, voulut jouer au plus fin, duper les autres; il finit par être dupe lui-même.

Séjour à Dresde. Le Théâtre-Français.

Quelques jours après la signature de cet armistice, l'empereur transporta son quartier général à Dresde. Là, il donna les ordres nécessaires pour organiser de nouvelles armées et presser ses armements, tout en laissant croire à son entourage que ces préparatifs de guerre n'avaient d'autre but que d'assurer la conclusion de la paix. En même temps, il fit venir une partie des comédiens du Théâtre-Français. Talma, Saint-Prix, Michot, Fleury, M[lles] Mars, Georges, Thénard, Bourgoin, arrivèrent le 19 juin, et trouvèrent des maisons toutes préparées pour les recevoir. Un théâtre avait été improvisé dans l'orangerie du palais Manolini, où Napoléon avait fixé sa résidence, et, dès le 22 juin, les représentations

du Théâtre-Français furent inaugurées par la *Gageure imprévue* et *les Suites d'un bal masqué*. Après la comédie, la tragédie; tous les jours c'étaient des représentations nouvelles. On se serait cru à Saint-Cloud ou à Fontainebleau. C'était une manière d'endormir la vigilance des alliés. En voyant la cour impériale de France se livrer à de si pacifiques plaisirs, ils ne soupçonneraient peut-être pas l'importance des nouveaux préparatifs militaires. « Il est bon qu'on croie que nous nous amusons ici, » écrivait l'empereur au prince archichancelier Cambacérès. Mais il avait affaire à forte partie, et les puissances alliées le connaissaient trop bien pour tomber dans le piège et se laisser prendre au dépourvu.

Dur traitement infligé aux villes hanséatiques.

Elles ne perdirent pas de temps, en effet, comme on va le voir tout à l'heure; mais il faut dire, auparavant, un mot des durs traitements infligés par l'empereur à la ville de Hambourg. Les villes hanséatiques, dont l'Autriche réclamait la restitution à l'Allemagne, comme une des conditions de la paix future, n'avaient pas été des dernières à secouer l'insupportable joug de l'Empire. Le maréchal Davoût avait reçu l'ordre de marcher sur Hambourg et de tirer une vengeance exemplaire de la révolte des habitants de cette ville et de celle des habitants de Brême et de Lubeck. L'empereur lui avait enjoint de faire fusiller immédiatement les anciens sénateurs, les sous-officiers et soldats de la légion hanséatique, et de confisquer les biens des principaux négociants, pour « déplacer » la propriété. Fort heureusement, le maréchal, malgré son penchant à la rigueur, n'exécuta pas à la lettre cet ordre barbare. Il se contenta d'imposer aux villes hanséatiques des charges écrasantes, et il en fit peser la plus forte partie sur Hambourg, où il était rentré de vive force le 30 mai. Ce n'était pas là certainement le moyen de ramener ces populations alle-

Juin 1813.

mandes, dont l'incorporation à l'Empire avait été une grande faute.

Traité de Reichenbach.

Pendant que le maréchal se livrait à cette exécution, et que l'empereur, tout en *s'amusant* à Dresde, augmentait les fortifications de Kœnigstein, de Torgau, de Wittemberg, de Magdebourg et de Hambourg, afin de compléter la défense de l'Elbe, le czar Alexandre et le roi Frédéric-Guillaume signaient à Reichenbach un nouveau traité d'alliance offensive et défensive avec le gouvernement britannique. Par ce nouveau traité, l'Angleterre s'engageait à fournir aux deux puissances du Nord un subside de plus de cent millions pour les aider à poursuivre la guerre avec un redoublement d'énergie.

L'Autriche et les puissances alliées.

Déjà, des pourparlers étaient engagés entre les puissances alliées et l'Autriche, celle-ci continuant d'offrir sa médiation, les premières cherchant à l'entraîner dans la coalition en lui déclarant qu'il n'y avait pas de paix possible avec Napoléon. M. de Metternich s'était rendu à Oppontschna, auprès des souverains alliés. Il se borna à promettre la coopération de l'Autriche, pour le cas où l'empereur n'accepterait pas les conditions déjà proposées par elle, à savoir : l'abolition de la confédération du Rhin, la restitution des villes hanséatiques, l'abandon du duché de Varsovie et la reconstitution de la Prusse. Les alliés ayant acquiescé à ces conditions, M. de Metternich se rendit à Dresde muni d'une nouvelle lettre de l'empereur François pour son gendre, lettre fort digne et fort sensée, dans laquelle l'empereur d'Autriche pressait affectueusement Napoléon de conclure enfin la paix, « seule auréole, lui disait-il, qui manquât à sa gloire. »

M. de Metternich put juger par quelques paroles échappées aux personnes de l'entourage impérial combien était vif en France le désir de la paix ; mais la France s'était laissé mettre sur la gorge la botte éperonnée d'un despote ; toutes ses destinées, sa vie, sa fortune, son honneur dépendaient des caprices d'un maître, et ce maître ne voulait pas la paix. Le 28 juin 1813, l'envoyé de l'Autriche eut avec l'empereur une longue entrevue, qui malheureusement n'aboutit à rien. Ce fut un échange de récriminations. Vainement M. de Metternich, avec des ménagements infinis, s'efforça-t-il de faire pénétrer dans l'esprit de son interlocuteur cette persuasion que son Empire gagnerait en force réelle s'il voulait de bonne grâce renoncer à des possessions qui n'ajoutaient à sa puissance qu'une grandeur apparente et fragile, que c'était le seul moyen de conclure avec l'Europe une paix solide et durable ; l'empereur fut inflexible. Il eut des emportements ridicules. Comme il essayait d'effrayer M. de Metternich en lui faisant le dénombrement de ses forces, qu'il ne manqua pas d'exagérer singulièrement, celui-ci lui répondit : « Mais vos soldats sont des enfants. » Hélas ! M. de Metternich disait vrai ; la plupart de nos vieux soldats avaient disparu dans les guerres d'Espagne et de Russie ; la génération actuelle une fois fauchée à son tour par la guerre, ce qui ne devait pas tarder à arriver, il faudrait appeler une génération plus jeune. Le reproche était sanglant, et si fondé que l'empereur ne trouva rien à répondre. Il pâlit affreusement. S'il faut en croire certains récits, il aurait dit à M. de Metternich : « Je vous ai donné vingt millions ; en voulez-vous vingt autres ; mais combien l'Angleterre vous offre-t-elle donc ? » Cela a-t-il été réellement dit ? N'était-ce pas une de ces boutades comme il en est tant sorti de la bouche de Napoléon ? Quoi qu'il en soit, ce n'était pas le moyen de se concilier un homme qui avait une grande influence, non seulement sur l'empereur François, mais encore sur le czar Alexandre et sur le roi de Prusse.

Juin 1813.

Entrevue de M. de Metternich avec l'empereur.

M. de Metternich n'en continua pas moins son rôle de conciliateur. Mais, plus ses raisons étaient pressantes,

Juin 1813.

plus ses arguments étaient irréfutables, et plus l'irritation de l'empereur allait croissant. A la fin, dans un mouvement d'impatience, Napoléon congédia l'envoyé de l'empereur d'Autriche en lui donnant rendez-vous... à Vienne. Présomption de conquérant aux abois. « Votre maître a perdu la raison, » dit en sortant M. de Metternich au major général Berthier. Hélas! M. de Metternich disait vrai encore : ce n'était plus seulement le sens moral, qui faisait défaut à l'empereur; il avait perdu la raison.

Nouvelle entrevue; arrière-pensée de l'empereur.

Cependant, le lendemain, Napoléon parut revenir à de meilleurs sentiments. Il eut, le 30 juin, avec M. de Metternich une nouvelle entrevue, dans laquelle il eut l'air de souscrire complètement aux propositions de l'Autriche. Seulement, alléguant que, du 1er au 20 juillet, il n'y avait pas un temps suffisant pour négocier, il réclama une prolongation d'armistice. C'était un expédient pour gagner quelques semaines, car en moins d'une semaine on pouvait se mettre d'accord et signer des préliminaires de paix. M. de Metternich, désireux de voir aboutir la médiation de l'Autriche, prit sur lui de prolonger l'armistice jusqu'au 16 août, se faisant fort d'obtenir des puissances alliées la ratification de cette prolongation. Il l'obtint, en effet; pourtant on ne se dissimulait plus au camp des coalisés que cette prolongation était entièrement à l'avantage de Napoléon. Et, il faut bien le redire, l'empereur songeait beaucoup moins à faire la paix qu'à continuer la guerre. Réunir assez de forces pour pouvoir écraser à la fois l'Autriche, la Prusse et la Russie, tel était son unique souci, et, pour cela, deux mois de répit encore lui semblaient suffisants.

Événements d'Espagne.

Mais la fortune l'avait décidément abandonné. Pendant qu'il temporisait à Dresde, avant de jouer sa dernière partie contre le monde, il perdait l'Espagne dans

Juin 1813.

un désastre suprême, avant-coureur de la chute profonde qui l'attendait.

Nous avons laissé Wellington en présence, pour ainsi dire, des trois armées de Portugal, d'Andalousie et du centre, réunies, autour de Valladolid, sous le commandement du roi Joseph, tandis que le maréchal Suchet continuait à occuper la Catalogne et l'Aragon. Le général anglais était resté inactif pendant toute la mauvaise saison, laissant aux bandes de Mina, de Campillo, de Porlier et de Merino, le soin de harceler nos troupes et de détruire nos bataillons, quand elles les rencontraient isolés. Il reprit l'offensive dans les premiers jours de mai, à la tête de quatre-vingt-dix mille hommes, tant Anglais qu'Espagnols et Portugais. L'armée du roi Joseph, affaiblie de quelques divisions prêtées au général Clauzel pour donner la chasse aux guérillas, ne comprenait guère qu'une soixantaine de mille hommes. Le roi Joseph évacua les environs de Valladoli et battit en retraite sur Burgos, résolu à ne livrer bataille que lorsque son armée aurait été renforcée de celle du général Clauzel. Arrivé à Burgos, on rallia la division Lamartinière, forte de six mille hommes; mais il fallut abandonner Burgos, faute de vivres. On se décida alors à se diriger vers Vittoria, pour se rapprocher de la frontière de France. Le roi Joseph quitta Burgos le 13 juin, après avoir fait sauter le fort, afin de n'avoir pas à y laisser de garnison.

Désastre de Vittoria.

Le 19 juin au soir, les armées du centre, de Portugal et d'Andalousie arrivèrent, presque intactes, dans la plaine où la ville de Vittoria s'élève au pied des Pyrénées, sur le versant espagnol. Wellington nous avait suivis pas à pas; il fallait, ou accepter la bataille, ou bien repasser honteusement la frontière, nous disons honteusement, car c'eût été livrer à toutes les forces anglaises, espagnoles et portugaises réunies l'armée du général Clauzel

JUIN 1813. et celle du maréchal Suchet. Le maréchal Jourdan, quoique dévoré par la fièvre, et le roi Joseph comprirent qu'il fallait se battre; ils prirent leurs dispositions en conséquence, et attendirent.

Le 21 juin au matin, les Anglais parurent, et la bataille s'engagea aussitôt. Bien qu'inférieure en nombre d'un tiers au moins, l'armée française défendit ses positions pendant de longues heures. Les divisions Gazan, Villatte, Reille et Drouet d'Erlon luttèrent avec un courage héroïque. On vit même un instant des colonnes du général Beresford plier sous le feu d'une batterie de quarante pièces de canon et se retirer en désordre; malheureusement, le roi Joseph n'avait pas assez de monde; ses troupes finirent par être accablées. Sur le conseil de Jourdan, le roi Joseph ordonna la retraite par la grande route de Bayonne. Mais, tandis que le général Reille se retirait en bon ordre avec sa division, l'autre partie de l'armée, atteinte par la cavalerie ennemie, fut mise en complète déroute, eut un grand nombre d'hommes tués ou pris, et perdit deux cents pièces d'artillerie. Bien que le nombre des morts eût été à peu près égal de part et d'autre — cinq mille environ — cette bataille de Vittoria fut un véritable désastre. Nos troupes, acculées à la frontière, se trouvaient désormais dans l'impuissance de reprendre l'offensive; l'Espagne était perdue pour nous, et Napoléon expiait au midi son crime de Bayonne, comme il allait expier au cœur de la Saxe sa folie de l'expédition de Russie.

Le roi Joseph disgracié.

Il se disposait à aller visiter Torgau et Mayence quand il apprit ces déplorables événements. Au lieu de s'en prendre à lui-même de l'issue fatale d'une expédition condamnée par la raison, par la justice et par l'humanité, il accusa Joseph et le maréchal Jourdan, envoya l'ordre à son frère de revenir en France et de se retirer dans sa terre de Morfontaine, et il fit partir immédiatement le

maréchal Soult pour la péninsule, en l'investissant du titre de lieutenant-général des armées françaises en Espagne. Le maréchal Soult ne devait remettre le pied sur le territoire espagnol que pour se faire reconduire l'épée dans les reins par Wellington. JUILLET 1813.

Congrès de Prague.

Cependant, l'ouverture du congrès de Prague avait eu lieu le 5 juillet 1813. La Prusse y avait envoyé M. de Humboldt, frère du savant illustre, la Russie un baron d'Anstett, ancien émigré français, l'Empire y était représenté par MM. de Caulaincourt et de Narbonne. La nouvelle de notre récent désastre en Espagne, parvenue au camp des alliés presque en même temps qu'au quartier général français, n'était pas de nature à diminuer les exigences des puissances coalisées. Néanmoins, après d'interminables préliminaires et des retards provenant surtout du fait de l'empereur, l'Autriche, agissant comme médiatrice, décida la Prusse et la Russie à admettre, comme bases d'un traité de paix, les propositions suivantes : dissolution du grand-duché de Varsovie; reconstitution de la Prusse avec une frontière sur l'Elbe; restitution des villes hanséatiques, avec leurs territoires; dissolution de la confédération du Rhin; cession de Trieste et de l'Illyrie à l'Autriche; retour de la Hollande et de l'Espagne à leur indépendance et à leur ancien gouvernement. C'étaient, à peu de choses près, les propositions déjà soumises à l'empereur par M. de Metternich. L'Autriche s'était formellement engagée à entrer dans la coalition, si ces propositions n'étaient pas acceptées par l'empereur.

Tout autre que Napoléon se fût empressé de souscrire à de pareilles conditions, car il lui restait la Belgique, toute la ligne du Rhin, l'Italie, Rome, et son beau-frère Murat gardait Naples. C'était trop pour la France, dont la grandeur n'avait pas besoin d'être assise sur l'asservissement de nations étrangères; mais ce n'était pas

JUILLET 1813.

assez pour l'immense orgueil de Napoléon. Tout le monde dans son entourage le pressait de faire la paix, autant qu'il était permis de lui donner des conseils. Il y avait alors à Dresde l'ancien ministre Fouché. L'empereur, on s'en souvient peut-être, lui avait donné le gouvernement de Rome en lui retirant le portefeuille de la police; mais Fouché ne s'était pas décidé à accepter, et, depuis, il avait vécu à l'écart, tantôt dans sa sénatorerie d'Aix, tantôt dans son magnifique domaine de Ferrières. L'empereur, craignant les intrigues de ce personnage pendant son absence, l'avait mandé auprès de lui. Fouché, stimulé par son intérêt personnel, ne craignit pas de s'exprimer très chaleureusement en faveur de la paix. De même qu'il avait été l'un des plus ardents jadis à exciter le Premier Consul à se transformer en empereur pour sauvegarder les honneurs et les richesses dont il avait été comblé, lui Fouché, de même il exhortait à cette heure Napoléon à accepter les propositions de l'Autriche, craignant fort que la fortune des parvenus de la Révolution comme lui ne vînt à s'écrouler avec le trône impérial. L'empereur ne voulut pas plus écouter son ancien ministre de la police que son ministre actuel, le duc de Rovigo, qui, renseigné, mieux que personne, sur les dispositions des esprits en France, lui écrivit, de Paris, pour l'engager, lui aussi, à conclure la paix, alors que les batailles de Lutzen et de Bautzen avaient ajouté encore à l'éclat de ses armes. Mais, selon l'expression si juste de M. de Metternich, l'empereur avait perdu la raison. Pour se débarrasser du duc d'Otrante, il le nomma gouverneur de l'Illyrie. Une telle nomination, au moment où l'Autriche revendiquait cette province avec tant d'insistance, avait l'air d'une ironie.

Présence de Fouché à Dresde.

Courses de l'empereur.

Pendant que les négociations se poursuivaient à Prague, l'empereur, de moins en moins disposé à la paix, parcourait la Saxe dans tous les sens pour étudier à fond

JUILLET 1813.

le terrain sur lequel il se proposait de livrer à l'ennemi ses dernières batailles. On le vit tour à tour à Torgau, à Wittemberg, à Leipsick, à Magdebourg, passant en revue les différents corps d'armée, et surveillant par lui-même les travaux importants qu'il avait ordonnés sur l'Elbe. Vers la fin de juillet, il alla passer quelques jours à Mayence, où l'impératrice était venue tout exprès de Paris pour le voir.

Ce qui se passait à Prague.

De toutes les propositions formulées par le cabinet de Vienne, une seule était manifestement contraire au droit et à la justice, c'était celle de l'abandon du grand-duché de Varsovie, dont la Prusse, la Russie et l'Autriche voulaient se partager les lambeaux; eh bien! c'était celle devant laquelle l'empereur reculait le moins, comme on le verra tout à l'heure. Nous le répétons, il n'avait eu d'autre vue, en mettant en avant l'idée d'un congrès, que de gagner du temps. C'est ce qui ressort de toutes les pièces, documents et correspondances qui peuvent servir à jeter quelque jour sur cette sombre période de notre histoire. Le principal plénipotentiaire de l'empereur, M. de Caulaincourt, ne reçut, malgré ses vives instances, que des instructions d'un vague désespérant; il partit pour Dresde, l'âme pénétrée de douleur, avec la conviction qu'il courait à des négociations illusoires (1). Il était expressément recommandé à nos deux ministres de traîner les choses en longueur, de manière à atteindre le délai de rigueur sans s'être trop engagés, l'empereur se réservant de se prononcer au dernier moment.

Divers actes arbitraires de Napoléon.

Tandis que les diplomates de Prague s'épuisaient en discussions de formes, Napoléon s'occupait à résoudre certaines questions financières et administratives, se laissant, d'ailleurs, diriger, comme toujours, par sa seule

(1) Lettre de M. de Caulaincourt à l'empereur, en date du 26 juillet 1813.

AOUT 1813.

fantaisie, et ne reculant devant aucun acte arbitraire. Ce fut ainsi qu'il envoya dans un régiment un certain nombre de séminaristes de Tournai et de Gand, coupables de s'être associés à des résistances ecclésiastiques, et qu'il fit casser par un sénatus-consulte un verdict d'acquittement rendu par le jury d'Anvers en faveur de quelques fonctionnaires municipaux convaincus de dilapidations. Il n'était pas douteux que les jurés d'Anvers n'eussent rendu leur verdict en haine du régime impérial, mais était-ce une raison pour marcher à pieds joints sur la légalité et casser la décision d'un jury? De tels procédés ne pouvaient qu'exaspérer les populations étrangères incorporées à l'Empire et leur faire souhaiter la chute d'un régime dont l'arbitraire et le bon plaisir étaient les seules règles.

Avant de quitter Mayence, Napoléon ordonna encore une levée extraordinaire de trente mille hommes, pris sur les classes des quatre dernières années. Cette levée, destinée à renforcer notre armée d'Espagne, devait se faire seulement dans nos départements du midi; mais l'effet n'en fut pas moins déplorable dans tout le pays, et, grâce au mécontentement général, on vit, pour la première fois depuis quatorze ans, les partis relever la tête. Le comte de Provence, attentif dans sa résidence d'Hartwell à tout ce qui se passait, jugea le moment opportun pour revendiquer ses droits. Il lança donc un manifeste, auquel répondirent des voix parties de la Vendée. En Bretagne, on entendit des jeunes gens entonner des chants royalistes en allant rejoindre à Tours le régiment de gardes d'honneur dans lequel ils avaient été incorporés; il se forma même une conspiration au milieu d'eux, et ils se concertèrent sur les moyens d'enlever l'empereur dès qu'ils se trouveraient en campagne (1).

Signes d'insubordination à l'intérieur.

(1) *Témoignages historiques*, par M. Desmarest, ancien chef de la haute police, p. 392.

AOUT 1813.

Ces menées parvinrent à l'oreille de la police; plusieurs des meneurs furent arrêtés; mais les symptômes n'étaient pas moins menaçants. M. Louis de la Rochejaquelein put, grâce à son intimité avec le préfet de la Loire-Inférieure, M. de Barante, parcourir librement l'ancienne Vendée et y soulever les esprits contre l'Empire.

Tel était l'état des choses quand, au commencement du mois d'août 1813, Napoléon fit ses adieux à l'impératrice pour retourner à Dresde, en passant par Wurtzbourg, Bamberg, Bareuth et Hoff. Arrivé à Dresde, il resta deux jours sans sortir de son palais, en conférence avec M. de Bassano (1). Ce dernier était un de ses conseillers les plus funestes, le seul de ses serviteurs qui ne l'engageât pas à la paix, et qui partageât ou qui parût partager ses illusions. Que se passa-t-il durant cette longue conférence? Nul ne le sait; mais à coup sûr elle ne fut point favorable à une solution pacifique. Il fallait pourtant prendre un parti, car on touchait au terme de l'armistice.

Les concessions de l'empereur.

L'empereur imagina de s'adresser à l'Autriche seule, espérant peut-être, en donnant pleine satisfaction aux exigences personnelles de cette puissance, la détacher de la coalition, à laquelle elle était sur le point de tendre la main. Il chargea donc M. de Caulaincourt de déclarer à M. de Metternich qu'il consentait à l'abandon du grand-duché de Varsovie et des provinces illyriennes. De tous les sacrifices qu'on lui demandait, celui du grand-duché de Varsovie était certainement le seul auquel son honneur lui commandait de ne pas consentir. Qu'avait-il besoin de s'embarrasser de la Hollande, de l'Espagne et des villes hanséatiques? Outre que le rétablissement de leur indépendance était un acte de pure justice, elles étaient beaucoup plus une cause d'affaiblissement

(1) *Moniteur* du 13 août 1813.

Aout 1813.

pour la France qu'une aide et un appui. Combien, au contraire, eût dû être sacrée, à ses yeux, la cause de ces malheureux Polonais, victimes du brigandage de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, et dont le sang avait coulé pour lui sur tous les champs de bataille de l'Europe! Mais qu'importaient à cet homme, dont l'immoralité politique égalait le génie, que lui importaient le droit, la justice, l'équité? Il trouvait tout naturel de faire de la Pologne la rançon de ses folies.

L'ultimatum de l'Autriche.

Irrévocablement engagée avec les puissances alliées, l'Autriche maintint strictement son ultimatum : abandon du duché de Varsovie; reconstitution de la Prusse; dissolution de la confédération du Rhin; indépendance des villes hanséatiques, de la Hollande et de l'Espagne. Elle fit en même temps savoir à l'empereur que si cet ultimatum n'était pas formellement accepté le 10 août au soir, le congrès se séparerait, et que les hostilités recommenceraient au terme de rigueur, c'est-à-dire le 17 août. Napoléon n'avait nulle envie de faire la paix. « Sa Majesté ne veut pas de prolongation d'armistice, elle est prête à la guerre, » écrivait M. de Bassano à M. de Caulaincourt, à la date du 13 août. Cependant, pour gagner quelques jours encore peut-être, il consentit à certaines concessions insignifiantes, qui, vraisemblablement, n'eussent pas été prises en considération; mais quand son courrier arriva, il était trop tard; l'heure fatale avait sonné. Le 10 août au soir, l'Autriche adhérait à la coalition, et, le lendemain, elle déclarait la guerre à la France.

Les forces de la quatrième coalition.

Cette fois, l'empereur avait toute l'Europe contre lui, sauf l'Italie et le Danemark, dont la neutralité bienveillante ne pouvait lui être d'un grand secours. Encore le roi de Naples, son beau-frère, avait-il failli passer à l'ennemi; oui, Murat, le chevaleresque Murat était entré en pourparlers avec l'Autriche; il avait fallu les victoires

Aout 1813.

de Lutzen et de Bautzen pour le retenir sur la pente de la trahison et un ordre exprès de l'empereur, une menace même, pour l'amener à Dresde, où on le vit arriver le 16 août, la veille de la reprise des hostilités.

Grâce à l'armistice, Napoléon était parvenu à réunir sur la ligne de l'Elbe trois cent mille combattants, échelonnés de Dresde à Liegnitz. Mais l'armistice n'avait pas moins profité à la coalition qu'à lui-même. Grâce aux renforts fournis par l'Autriche, les forces coalisées ne s'élevaient pas à moins de six cent mille hommes, répartis entre trois grandes armées commandées par l'autrichien Schwartzenberg, le prussien Blücher et le français Bernadotte, ces trois armées ayant leurs quartiers généraux à Prague, à Breslau et à Berlin. C'était contre de telles masses, animées d'une sorte de délire patriotique, que l'empereur allait jouer sa dernière partie. La Prusse s'était levée en masse, et les autres parties de l'Allemagne n'attendaient qu'une occasion favorable pour en faire autant. Les mânes du libraire Palm criaient vengeance; il y avait dans toute l'Allemagne un tressaillement d'enthousiasme; chacun semblait pressentir que l'heure était prochaine où l'on allait prendre une revanche éclatante des longues humiliations de la patrie.

La trahison de Bernadotte.

Mais s'il est permis à un historien français de comprendre et d'admirer même l'élan formidable dont furent saisis tous les patriotes allemands, il lui est impossible d'excuser la présence, au milieu des puissances coalisées, du prince royal de Suède, de l'ancien général Bernadotte, qui avait accepté la mission de couvrir Berlin à la tête de cent mille hommes, tant Suédois que Prussiens et Russes. Fait général par la République, comblé des bienfaits de l'empereur, Bernadotte avait toutes sortes de raisons pour ne pas servir de sa personne la cause des alliés, pour ne pas prendre les armes contre sa

AOUT 1813.

patrie. A l'égard de Napoléon, ce fut de l'ingratitude, à l'égard de la France ce fut de la trahison. Jamais l'histoire ne lui pardonnera cette félonie.

Le général Moreau au camp des alliés.

Pourquoi faut-il qu'à côté de ce nom, il y en ait un autre que nous ayons également le devoir de flétrir. Le lecteur n'a peut-être pas oublié avec quelle sympathie nous avons parlé du général Moreau au commencement de cette histoire. Égal, supérieur peut-être, sous certains rapports, à Napoléon par ses talents militaires, Moreau avait, autant que lui, contribué par ses victoires à amener la paix de Lunéville, et il s'était honoré dans son commandement par une intégrité toute républicaine. Sacrifié à l'ambition jalouse du Premier Consul, il vivait retiré, depuis près de dix ans, aux États-Unis, dans ce pays de démocratie, où il était honoré et respecté comme une sorte de martyr de l'idée républicaine. Ce fut là que le czar Alexandre vint le tenter, en lui promettant qu'en aucun cas il ne serait exposé à mettre sa conduite en opposition avec ses principes (1). C'était de la dérision; car qu'y a-t-il de plus opposé aux principes républicains que de prendre du service chez l'ennemi? On avait vu des royalistes en foule combattre avec les étrangers contre la France, jamais un républicain. Moreau, il est vrai, n'était pas éloigné, à cette époque, de se rallier à la cause des Bourbons, et c'était un agent royaliste de la petite cour de Hartwell, M. Hyde de Neuville, qui avait servi d'intermédiaire entre lui et le czar Alexandre.

Trahison du général Jomini.

Moreau arriva à Prague le jour même de la rupture du congrès, et il prit tout de suite part à la discussion du plan des alliés, avec un général suisse d'origine, mais qui avait longtemps servi dans l'armée française, nous voulons parler du général de brigade Jomini, chef

(1) Ce sont les propres expressions du czar Alexandre dans sa lettre à Moreau.

AOUT 1813.

d'état-major du troisième corps. C'était un officier de grand mérite, dont les jugements, comme écrivain militaire, font autorité. Il s'était tout récemment fort distingué à Bautzen, et il avait passé au camp des alliés par dépit de n'avoir pas été récompensé selon ses mérites. Cet acte équivalait à une désertion devant l'ennemi. Aussi fut-il condamné à mort par le conseil de guerre du troisième corps; mais, plus heureux que Moreau, il ne devait pas mourir d'une balle ou d'un boulet français.

La dernière solennité du 15 août.

L'empereur quitta Dresde le 15 août 1813, vers cinq heures de l'après-midi, à l'heure même où, pour la dernière fois, on célébrait à Paris la Saint-Napoléon. Il avait devancé de quelques jours dans son camp la célébration de cette cérémonie pour mettre ses troupes en belle humeur et les disposer aux prochains combats. On avait bu et mangé aux cris de *Vive l'empereur!* dernier salut de ces pauvres soldats qui allaient mourir, non pour la France, hélas! mais pour la plus déplorable des causes, pour la satisfaction des folies d'un homme.

Reprise des hostilités.

Napoléon s'était dirigé, du camp retranché de Pirna, sur Gorlitz, quand il apprit que déjà les hostilités avaient recommencé. Blücher, dans son impatience, venait d'attaquer, deux jours avant l'expiration de l'armistice, les corps placés sous le commandement du maréchal Ney. L'empereur, accouru au secours de son lieutenant, fit payer cher au général prussien cette violation du pacte juré. Battu dans plusieurs rencontres, Blücher fut obligé de rétrograder et de repasser la Katzbach qu'il avait franchie, avant l'heure, pour se jeter sur des territoires neutralisés. Il avait perdu près de huit mille hommes.

Satisfait de ce premier succès, l'empereur, confiant à Macdonald l'armée du maréchal Ney, soixante mille hommes environ, lui laissa le soin de contenir Blücher et Sacken, ordonna au maréchal Oudinot de se porter

AOUT 1813.

sur Berlin à la tête de son corps d'armée, tandis que lui-même, emmenant le maréchal Ney avec lui, se dirigea sur Prague avec plus de cent mille combattants afin de prendre par derrière la grande armée de Schwartzenberg.

Échec d'Oudinot à Gross-Beern.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui disposait d'une trentaine de mille hommes, avait été chargé de couvrir Dresde, dont les fortifications, considérablement augmentées, avaient été rendues formidables. On était alors au 22 août. Le maréchal Oudinot se mit en devoir d'exécuter sans retard les ordres qu'il avait reçus. Le lendemain même, il se heurta à Gross-Beern contre l'armée de Bernadotte, supérieure d'un grand tiers à la sienne. Une bataille acharnée s'engagea qui dura tout un jour. Accablé par le nombre, Oudinot se vit contraint de céder le terrain, et il battit en retraite sur Wittemberg.

Le lendemain du jour où son lieutenant essuyait ce grave échec, l'empereur apprit à Stolpen que la grande armée de la coalition, ayant avec elle le czar Alexandre, le roi Frédéric-Guillaume et l'empereur François, s'avançait à marche forcée sur Dresde. Il prit, sans hésiter, le parti de revenir sur ses pas pour secourir cette ville, où l'approche de l'ennemi avait répandu une terreur indicible. Il franchit, en quelques heures, les douze lieues qui le séparaient de Dresde, et, le 26 août, à huit heures du matin, il fit son entrée dans Dresde où le roi de Saxe l'attendait éperdu. Il était temps. Déjà, la veille, les alliés avaient attaqué le camp retranché de Pirna, situé en dehors de la ville, et, vraisemblablement, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, avec ses trente-deux mille soldats, dont la plupart n'étaient que des enfants, aurait subi un irréparable désastre si Napoléon n'était pas accouru.

Bataille de Dresde.

A peine arrivé, l'empereur visita à pied la ligne de défense, donna ses ordres et attendit, ne voulant pas devancer l'attaque de l'ennemi, afin de donner à ses troupes harassées le temps de se reposer. Il était près de quatre heures lorsque l'armée des alliés, après d'assez longues hésitations, s'élança à l'attaque de nos redoutes. Lancées avec une rare impétuosité, les colonnes prusso-russes franchirent le Land-Graben et parvinrent à s'établir dans le faubourg de Pirna. Elles se croyaient victorieuses, quand les portes de la ville s'ouvrirent pour livrer passage à nos régiments. Nos jeunes soldats, électrisés par la présence de l'empereur, tombèrent, comme une trombe, au milieu des assaillants. En un instant, Prussiens, Russes et Autrichiens furent culbutés. A la puissance de ces coups, le généralissime Schwartzenberg reconnut la main de l'empereur. A la nuit tombante, il ordonna la retraite, laissant trois ou quatre mille morts sur le terrain et deux mille prisonniers en notre pouvoir.

AOUT 1813.

L'empereur n'était pas homme à rester sur ce demi-succès ; le lendemain, 27 août, malgré un temps affreux, il fit attaquer l'ennemi avec fureur, Murat, suivi de toutes les divisions de cuirassiers et soutenu par le corps du duc de Bellune, renversa toute la gauche de l'ennemi sur la route de Freyberg, tandis qu'au centre les troupes alliées étaient obligées de reculer devant une épouvantable canonnade. Un des premiers coups de canon, partis de nos batteries du centre, fracassa les deux cuisses au général Moreau. C'était ce général qui avait conseillé aux alliés le mouvement sur Dresde. Enlevé tout sanglant du champ de bataille, il mourut quelques jours après, à Laln, des suites de l'amputation qu'il fut obligé de subir. Le czar Alexandre témoigna une très vive affliction de cette perte, car il avait compté sur le génie de Moreau pour contrebalancer celui de Napoléon ; mais la folie de celui-ci devait le servir mieux que les talents militaires du vainqueur de Hohenlinden. L'infortuné

Moreau est frappé à mort.

AOUT 1813.

Moreau mourut sous le poids du mépris de son pays, couronnant une belle vie par une fin déplorable.

Cette mort ne laissa pas que de jeter un peu de trouble dans l'esprit des généraux coalisés. Le succès de Murat sur leur gauche, l'annonce de l'arrivée de Vandamme, qui débouchait de Kœnigstein, les déterminèrent à abandonner la partie ; vers trois heures de l'après-midi, ils se mirent en pleine retraite du côté des montagnes de la Bohême. Ils avaient perdu une douzaine de mille hommes tués ou blessés, et laissé entre nos mains quinze mille prisonniers et soixante pièces de canons. L'empereur rentra dans Dresde au bruit d'acclamations qui se seraient certainement changées en cris de haine et de malédiction s'il avait été vaincu.

Cette rude bataille de Dresde pouvait, sans contredit, compter pour une éclatante victoire. Notre perte n'avait pas atteint la moitié de celle de l'ennemi, et nos jeunes soldats avaient pris en eux-mêmes cette confiance si nécessaire à la guerre. Malheureusement, de graves échecs, essuyés coup sur coup par quelques-uns des principaux lieutenants de l'empereur, vinrent anéantir, pour ainsi dire, les résultats de cette glorieuse bataille.

Défaite de Macdonald sur la Katzbach.

A l'heure même où commençait la bataille de Dresde, le maréchal Macdonald, attaqué avec furie, sur la Katzbach, par l'armée de Silésie, essuyait un effroyable désastre. Le malheureux maréchal se vit contraint de se retirer successivement sur la Neiss, sur la Sprée et sur l'Elbe, après avoir laissé aux mains de Blücher dix-sept mille hommes et plus de quatre-vingts pièces de canon.

Napoléon, quoique fort souffrant de douleurs d'entrailles, occasionnées par l'humidité à laquelle il était resté exposé durant toute la journée du 27 août, se disposait à présider lui-même à la poursuite de l'ennemi sur la route de Peterswalde, quand il apprit à la fois les deux terribles échecs subis par Oudinot et par Macdonald. Il

AOUT 1813.

crut devoir rentrer aussitôt dans Dresde afin de prendre les mesures que commandait la gravité de la situation, et il laissa à ses lieutenants la tâche de couper la retraite à la grande armée de la coalition.

Désastre de Vandamme à Kulm.

Le général Vandamme, excellent divisionnaire, plein d'entrain et d'énergie, ayant sous ses ordres une trentaine de mille hommes, fut chargé de poursuivre les coalisés à travers les montagnes de la Bohême, de descendre jusqu'à Kulm et d'occuper Tœplitz pour empêcher l'ennemi de s'y concentrer. Il se mit en route sans prendre le temps de réunir toute son armée, culbuta, chemin faisant, une forte colonne russe entre Hollendorf et Péterswalde, franchit les montagnes à la suite des alliés, et arriva le 29 août devant Kulm, à quelque distance de Tœplitz. L'ennemi, comprenant toute l'importance de cette position, avait accumulé des forces considérables sous le commandement du prince Eugène de Wurtemberg et du général Ostermann entre Kulm et Tœplitz. Vandamme, malgré son infériorité numérique, n'hésita pas à attaquer les troupes de la coalition; il les délogea de Kulm, et s'y installa fortement, résolu à y attendre les renforts sur lesquels il comptait. La situation n'était pas sans péril. Le lendemain matin, aucun renfort ne paraissant à l'horizon, le général Haxo conseilla à Vandamme de se retirer sur Hollendorf, pour rallier le corps du maréchal Mortier ; Vandamme refusa d'écouter ce conseil de prudence. Il avait envoyé un exprès à l'empereur, et il s'attendait à voir arriver d'une minute à l'autre les secours réclamés.

Tout à coup, des détonations d'artillerie se font entendre sur les hauteurs de Peterswalde. C'est l'empereur! s'écrient nos soldats joyeux ; c'était le général prussien Kleist, qui opérait sa retraite sur Tœplitz, et qui, sans le savoir, venait mettre entre deux feux les malheureuses divisions de Vandamme. La cavalerie du

Aout 1813.

général Corbineau, suivie de quelques milliers de fantassins, parvint seule à percer le cercle de fer et de feu dans lequel nous étions enfermés. Tout le reste du corps de Vandamme, — notamment les divisions Mouton-Duvernet et Philippon, — fut obligé de mettre bas les armes (1). Quinze mille Français et cinquante pièces d'artillerie tombèrent entre les mains des alliés. On crut le général Vandamme frappé à mort, et l'on donna des regrets à sa fin héroïque ; Vandamme n'était que prisonnier. Il fut même traité avec une rigueur inaccoutumée. Accusé, à tort ou à raison, de dureté et de cupidité, il fut promené sur une charrette dans les rues de Tœplitz et de Prague, et livré aux sarcasmes des soldats et des habitants. Ce désastre, que l'empereur eût pu éviter avec un peu plus de prévoyance, fit oublier à l'ennemi sa sanglante défaite de Dresde. L'exaltation patriotique des Allemands, déjà surexcitée par les échecs d'Oudinot et de Macdonald, sembla grandir encore. La fortune avait décidément tourné. Tandis qu'en France on chantait des *Te Deum* pour la victoire de Dresde, l'Allemagne retentissait de chants d'allégresse en l'honneur de ses derniers triomphes. D'autres épreuves étaient réservées à nos armes avant la catastrophe suprême.

L'empereur résolut de venger d'un coup les échecs successifs de ses lieutenants, en marchant droit sur Berlin. Là était le grand foyer de l'insurrection germanique, le dépôt général des ressources de la Prusse. Le plan de Napoléon était tout tracé d'avance. Maître de cette capitale, il en ferait la base de ses opérations et placerait le théâtre de la guerre entre l'Elbe et l'Oder, en s'appuyant sur les places fortes qui dominent le cours de ces fleuves, et qui étaient abondamment pourvues de garnisons et de magasins, telles que Torgau, Wittem-

(1) Voy. le *Moniteur* du 8 septembre.

Septembre 1813.

berg, Magdebourg et Hambourg sur l'Elbe, et Glogau, Custrin et Stettin sur l'Oder. C'était là une conception digne de son génie.

Il confia au maréchal Ney le commandement en chef des corps destinés à opérer sur Berlin, et lui ordonna de se porter sur Bareuth, où il avait l'intention de se rendre de sa personne pour l'appuyer dans son mouvement sur Berlin. En attendant, ayant appris que l'armée de Macdonald, vivement pressée par Blücher, courait les plus grands dangers, il courut au secours de ce maréchal. Il quitta Dresde le 3 septembre, laissant cette capitale sous la protection des corps d'armée des maréchaux Gouvion Saint-Cyr et Victor, qui occupaient le camp retranché de Pirna, et du corps d'armée de Lobau, cantonné dans l'intérieur même de la ville. Dans la journée du 4, il arriva au village de Hochkirch, un peu au-delà de Bautzen, où il trouva les troupes de Macdonald dans un état de désorganisation complet. Les routes étaient encombrées de soldats à peine vêtus et sans armes. L'empereur, après avoir fait donner des vêtements et des fusils à tous ceux qui en manquaient, marcha à la poursuite de Blücher, sûr de le détruire s'il pouvait l'atteindre. Mais ce général, malgré son audace ordinaire, n'avait pas osé se mesurer avec lui ; il s'était dérobé à son approche. Quand l'empereur arriva à Gorlitz, où la cavalerie de Murat l'avait précédé, poursuivant les colonnes prussiennes l'épée dans les reins, l'ennemi avait repassé la Neiss et la Queiss, dont il avait coupé les ponts. Napoléon prit alors le parti de revenir à Dresde, où l'on craignait un retour offensif de la grande armée de la coalition.

Napoléon se porte au secours de Macdonald.

Au moment où il cheminait vers Dresde sans avoir pu réaliser ses projets contre l'armée de Blücher, le maréchal Ney éprouvait, à son tour, un lamentable revers. Ce maréchal avait sous ses ordres les 12e, 7e et

Défaite de Ney à Dennewitz.

SEPTEMBRE 1813.

4e corps, commandés par Oudinot et les généraux Reynier et Bertrand. Arrivé le 4 septembre pour se mettre à la tête de son armée, il s'était porté le jour même sur Interborgh, et, le lendemain, il avait remporté un léger avantage sur le général Tauentziew. Mais le 6, vers midi, il fut de nouveau attaqué à Dennewitz par le corps de ce général, que, dès le début du combat, le général Bulow était venu renforcer à la tête de vingt-cinq mille Prussiens exaspérés. Nos jeunes troupes soutinrent héroïquement cette lutte affreusement inégale. Les divisions Morand et Durutte firent merveille; il y eut même un moment où l'avantage tournait de notre côté, quand le 7e corps, composé en partie de divisions saxonnes, faiblit et se débanda. Ce fut comme le signal de la défaite. Accablées par des charges de cavalerie sans cesse renouvelées, nos malheureuses divisions durent se replier en désordre sur Torgau, après avoir perdu huit mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Cette défaite de Dennewitz, où l'on vit les Saxons et les Bavarois abandonner nos rangs, nous causa un énorme dommage matériel; mais le préjudice moral fut plus grand encore. Le découragement envahit nos généraux eux-mêmes, et Ney, le brave des braves, alla jusqu'à demander à l'empereur de le relever de son commandement.

Pressentiments de l'empereur.

Napoléon eut alors comme un vague pressentiment des désastres suprêmes. Ses généraux n'avaient plus cette force de volonté, cette énergie qui, jadis, leur avait fait accomplir de si grandes choses. Il les avait trop gorgés d'honneurs et de richesses, comme il le dit plus tard à Sainte-Hélène, en faisant un retour sur son passé. « Ils avaient bu à la coupe des jouissances », et ils étaient fatigués de ces guerres sans fin, qui, du moins, leur avaient profité à eux, tandis que le pays n'en avait retiré qu'une gloire stérile, un long appauvrissement, des pertes d'hommes inouïes et des souffrances sans nom. Vainqueur partout où il était présent, l'empereur voyait les défaites succéder aux défaites chaque fois que ses lieutenants se hasardaient seuls contre les généraux de la coalition. Aussi, prévoyant qu'avant peu il serait peut-être contraint d'abandonner la ligne de l'Elbe, fit-il écrire à son ministre de la guerre d'approvisionner les places du Rhin en vivres et en munitions, tout en lui laissant espérer qu'un grand succès pourrait rétablir ses affaires (1).

SEPTEMBRE 1813.

Succès partiel autour de Dresde.

Déjà les têtes de colonne de l'armée de Bohême se montraient aux environs de Dresde. Le 14 septembre, l'ennemi déboucha de Tœplitz sur Nollendorf, menaçant de tourner la division Dumonceau postée sur les hauteurs. Cette division se replia aussitôt sur le camp de Gushabel, contre lequel les coalisés tentèrent une attaque infructueuse. Le lendemain, l'empereur sortit de Dresde, se porta au camp de Pirna, et, de là, poussa droit à l'ennemi qu'il mena battant jusqu'aux défilés de Nollendorf. Le 17, il le délogea des hauteurs de Peterswalde. Rejetés en désordre dans les montagnes de la Bohême, les alliés subirent des pertes cruelles, et laissèrent entre nos mains un assez bon nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouva le général Blücher, fils du commandant en chef de l'armée de Silésie.

Plan et marche des coalisés.

Malheureusement, l'empereur n'avait pas sous la main des forces suffisantes pour compléter ses succès. Il revint donc à Pirna, et songea de nouveau à porter tous ses efforts du côté de Berlin. Les mouvements des armées coalisées déjouèrent encore une fois ses combinaisons. Le plan des alliés était de réunir toutes leurs forces autour de Dresde et d'écraser l'empereur du poids de leurs masses. L'armée de Silésie et l'armée du Nord

(1) Lettre de M. de Bassano au ministre de la guerre, en date du 8 septembre 1813.

SEPTEMBRE 1813.

devaient franchir l'Elbe de concert, remonter la Mulde jusqu'à Leipsick, et là donner la main à l'armée de Schwartzenberg, descendue des montagnes de la Bohême. Si ce plan, fort bien conçu, réussissait, l'empereur se trouvait coupé de ses communications avec le Rhin et menacé d'une catastrophe presque inévitable.

Tandis que Bernadotte franchissait l'Elbe dans les environs de Dessau, l'armée de Silésie arrivait à la hauteur de Wittemberg. Comme cette ville était au pouvoir de nos troupes, Blücher fit jeter un pont de bateaux à quelques kilomètres au-dessus, et, dans la journée du 2 octobre, il passa sur la rive gauche de l'Elbe. Mais il lui fallut disputer la position de Wartenbourg, gardée par le 4ᵉ corps, qui avait été chargé de l'arrêter. Il parvint à déboucher, après un combat effroyable, dans lequel il perdit cinq à six mille hommes. Pendant ce temps, un partisan, du nom de Thielmann, général Saxon passé au service de la coalition, battait la campagne à la tête de quelques milliers d'hommes, se jetait sur les corps isolés et interceptait nos convois.

OCTOBRE 1813. Combat de Wartenbourg.

L'impératrice au Sénat. Nouvelle levée.

Notre victoire de Dresde, les échecs successifs que, depuis, nous avions essuyés, la désertion d'une partie des contingents allemands, avaient terriblement affaibli l'effectif de nos divers corps d'armée. Napoléon, prévoyant que de prochains combats allaient faire de nouveaux vides dans leurs rangs, crut devoir réclamer du pays, déjà si dépeuplé de sa population virile, une nouvelle levée d'hommes. Le 7 octobre 1813, l'impératrice régente, agissant par ses ordres, se rendit en grand appareil au palais du Sénat. « Français, dit-elle, dans un discours qu'on lui avait préparé, votre empereur, la patrie et l'honneur vous appellent. » Puis, elle présenta un projet de sénatus-consulte qui mettait à la disposition du ministre de la guerre deux cent quatre-vingt mille conscrits, pris, savoir : cent vingt mille dans la

OCTOBRE 1813.

classe de 1814 et dans les classes antérieures et cent soixante mille dans la conscription de 1815. Le Sénat vota dès le lendemain, sans la moindre observation, le nouvel holocauste réclamé par le vampire impérial. Si encore tant de sacrifices humains avaient pu sauver la patrie ! Mais non ; c'étaient autant de malheureux envoyés en pure perte à la boucherie.

Encore les adresses officielles.

En même temps, afin de faire croire au monde que la France était disposée à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la dynastie et le trône auguste de Napoléon, on recommença la comédie des adresses. Tous les conseils municipaux de France furent invités à envoyer à l'impératrice l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement. Comme de juste, le corps municipal de Paris donna l'exemple. « L'auguste fille de Marie-Thérèse ne peut invoquer en vain le courage et l'énergie des peuples ; les Français n'auront point de rivaux dans leur amour pour leurs souverains, » s'écria-t-il (1). Le reste était à l'avenant.

L'impératrice avait récemment parcouru une partie de nos départements du nord-ouest ; elle était allée à Cherbourg visiter les travaux du port ; partout, sur son passage, elle avait vu accourir les fonctionnaires des moindres bourgades ; elle avait entendu leurs acclamations ; maires, adjoints, magistrats, administrateurs, tout le monde s'était prosterné à ses pieds. Elle avait cru, sans doute, à la sincérité de tant de démonstrations ; elle avait pu s'imaginer que c'étaient là les sentiments du pays. Que n'était-elle allée dans les ateliers et dans les chaumières ? Elle y aurait entendu le véritable cri de la France ; et les malédictions des mères lui auraient appris combien on était fatigué du système de dépopulation mis en pratique par son impérial époux. Les

(1) Voy. le *Moniteur* du 18 octobre 1813 et suivants.

OCTOBRE 1813.

nouvelles adresses des conseils municipaux valaient tout juste autant que les protestations enthousiastes qui avaient retenti sur ses pas. Mais c'est ainsi que, dans les monarchies absolues, la vérité parvient aux oreilles des princes. Or, tandis que le journal officiel enregistrait si complaisamment ces témoignages menteurs de fidélité et de dévouement, les destinées de l'Empire s'accomplissaient en Allemagne, et l'armée française était victime d'une effroyable catastrophe.

Départ de Dresde.

Nous avons laissé l'empereur à Pirna, méditant quelque conception hardie pour finir la campagne par un coup de tonnerre. Il résolut de marcher contre les armées du Nord et de Silésie, et de tomber sur elles pour les empêcher d'opérer leur jonction avec l'armée de Bohême. Il quitta Dresde le 7 octobre au matin, emmenant avec lui le pauvre roi de Saxe, qui devait amèrement regretter, à cette heure, d'avoir cédé aux injonctions de son puissant allié, et de n'être pas resté avec ses beaux régiments sous la protection de l'Autriche. Arrivé le 8 à Wurtzen, l'empereur se porta immédiatement sur Duben pour rejoindre le maréchal Ney, dont le corps venait de culbuter, aux environs de Dessau, une forte division prussienne. Il se proposait de prendre pour base d'opérations la place de Magdebourg, pour menacer de là Postdam et Berlin, quand, le 15 octobre, il apprit que l'armée bavaroise venait de passer à la coalition et se préparait à marcher sur le Rhin. La Bavière était sa plus ancienne alliée ; il croyait l'avoir, en quelque sorte, identifiée à son Empire, oubliant qu'on ne se fait jamais impunément un jeu du sentiment national chez les peuples. La défection de cette puissance était le présage certain d'autres défections et de la dislocation prochaine de la confédération du Rhin. Déjà la chute du royaume de Westphalie était un fait accompli, et le roi Jérôme avait dû quitter Cassel en fuyard pour se réfugier à Coblentz.

OCTOBRE 1813

Les trois journées de Leipsick.

Napoléon prit aussitôt son parti ; il marcha sur Leipsick, et établit son quartier général à Reidnitz, à une demi-lieue de cette ville, au centre même des armées coalisées. La grande armée de Bohême, forte de cent cinquante mille hommes, était, pour ainsi dire, aux portes de Leipsick. Deux combats heureux, livrés par Murat et Poniatowski, durant ces derniers jours contre quelques-unes des divisions de Schwartzenberg, avaient à peine entamé l'effectif de l'ennemi. Bernadotte et Blücher, poussant Ney devant eux, avaient suivi l'empereur dans sa marche sur Leipsick ; ils disposaient ensemble de cent soixante mille combattants. Enfin le général Bennigsen accourait du fond de la Pologne à la tête de soixante mille hommes, parmi lesquels figuraient des Tartares et des Baskirs armés d'arcs et de flèches. Tout cela formait un ensemble de plus de trois cent cinquante mille soldats, auxquels Napoléon, affaibli par la défection des Bavarois et par les pertes sensibles qu'il avait essuyées dans les derniers combats, n'avait guère à opposer que cent soixante-quinze mille combattants. C'était donc une masse d'un demi-million d'hommes qui allaient s'entrechoquer dans les trois batailles dont nous allons tracer rapidement le récit.

Bataille de Wachau.

La première bataille s'engagea au sud de Leipsick, sur le plateau de Wachau, occupé par le centre de nos troupes. Il y avait un moyen pour l'empereur de compenser son infériorité numérique, c'était de battre Schwartzenberg pendant que les corps de Ney et de Marmont, laissés en observation au nord de la ville, étaient chargés de contenir l'armée de Bernadotte et celle de Silésie, qui s'avançaient à marches forcées. Ce fut bien sur quoi il compta, confiant dans son génie et dans la fortune, dont il ne croyait pas encore avoir épuisé les faveurs.

Octobre 1813.

Le 16 octobre 1813, à neuf heures du matin, la grande armée de Bohême s'avança sur nous en trois grosses colonnes, précédée de deux cents pièces d'artillerie, la première se portant sur le village de Dœlitz, la seconde sur Wachau, la troisième sur Liber-Wolkowitz. Ces positions furent prises et reprises jusqu'à cinq et six fois. Jamais on n'avait entendu pareille canonnade. Napoléon, à cheval au milieu de sa garde, avait pris position à la bergerie de Meusdorf, sur une petite éminence d'où il dominait tout le champ de bataille. Notre droite faiblit un moment; le prince Poniatowski, renforcé de la division Curial, eut bientôt rétabli le combat. Il faudrait de longues pages pour raconter les péripéties diverses de cette terrible bataille, mais nous n'écrivons pas un livre militaire, et cela d'ailleurs importe peu à l'histoire. A cinq heures du soir, l'ennemi, après avoir disputé le terrain pas à pas, pendant cette lutte gigantesque, se décida à évacuer le champ de bataille. Le sol était littéralement jonché de morts et de blessés. Nous avions perdu vingt mille hommes en tués et blessés; l'armée coalisée en avait perdu trente mille (1) et ce n'était que le commencement.

Le même jour, eut lieu sur la droite de la Partha, au nord de Leipsick, une double rencontre entre les corps des maréchaux Ney et Marmont et l'armée de Silésie, qui déboucha vers le milieu de la journée. Vingt-quatre mille hommes parvinrent à en contenir quatre-vingt mille; mais ce ne fut pas sans de grosses pertes. Le maréchal Marmont dut abandonner plusieurs pièces de canon à l'ennemi; toutefois, l'armée de Silésie ne put franchir la Partha; son but ne fut donc

(1) L'empereur, dans son rapport à l'impératrice, accuse seulement 2,500 hommes de notre côté, et 25,000 du côté des alliés. Mais c'est là une de ces exagérations ridicules qui lui étaient familières. Voy. le *Moniteur* du 30 octobre 1813.

Octobre 1813

pas atteint. Cette double rencontre, dans des conditions si inégales, était encore glorieuse pour nos armées.

Journée du 17.

La victoire si disputée du 16 était loin d'être décisive. Sans doute l'armée de Schwartzenberg nous avait cédé la place; mais elle ne s'était retirée que pour mieux se reformer et pour opérer sa jonction avec les armées de Bernadotte, de Blücher, et de Bennigsen, jonction qui se fit le lendemain sous nos yeux, sans qu'il nous fût possible de nous y opposer. L'empereur comprit bien la gravité de la situation. Il passa toute la journée du 17 en proie à d'étranges perplexités. Avec quelle amertume il dut regretter alors de n'avoir pas souscrit avec empressement aux conditions si avantageuses qui lui avaient été offertes à Prague, et que, par la plus incompréhensible des vanités, il avait été assez fou pour repousser! Fort de la victoire de Wachau, il songea à traiter, sinon de la paix, au moins d'un armistice. Parmi les rares prisonniers de la veille, se trouvait M. de Meerfeld, général autrichien qu'il connaissait d'ancienne date. Il le fit appeler, causa longtemps avec lui des chances diverses de la campagne, lui parla de son désir sincère de faire la paix, et le renvoya sur parole au camp des alliés en l'autorisant à dire qu'il était disposé à se montrer beaucoup moins exigeant qu'à Prague, qu'il abandonnerait, par exemple, les villes hanséatiques. Mais les alliés connaissaient trop bien Napoléon pour se contenter d'une promesse en l'air; ils croyaient d'ailleurs le tenir prisonnier en quelque sorte dans Leipsick, et ils ne voulaient pas laisser échapper l'occasion d'en finir avec lui. Aucune réponse n'étant venue du quartier général ennemi, l'empereur dut se décider à battre en retraite ou à livrer une seconde bataille, mais, cette fois, à toutes les forces réunies de la coalition.

Dans la nuit du 18 octobre, il prit des dispositions

Octobre 1813.

Bataille de Leipsick.

qui semblaient annoncer de sa part l'intention de se replier sur le Rhin. Les différents corps placés sous le commandement du maréchal Ney prirent position sur la Partha, tandis que le duc de Padoue et le général Dombrowski gardaient le faubourg de Leipsick sur la route de Halle. Le prince Poniatowski, qui avait été fait maréchal de France sur le champ de bataille de Wachau, était chargé, avec le général Lefort, de défendre le pont de Connewitz. Le roi de Naples occupait Probstherda, Macdonald était à Holzhausen. Quant à l'empereur, il se plaça sur une éminence, au milieu de sa garde, qu'il divisa en quatre grosses colonnes pour les diriger sur les quatre points principaux d'attaque. Ces dispositions prises, il attendit de pied ferme.

A neuf heures du matin, on vit les coalisés s'avancer en masses serrées sur nos lignes; à dix heures, la bataille était engagée de toutes parts. Elle dura toute la journée, acharnée, terrible, avec des alternatives de revers et de succès. Telle position, celle de Probstherda, par exemple, fut prise et reprise plusieurs fois, et devint le théâtre d'un effroyable carnage. Cependant, bien que nous fussions dans la proportion d'un contre deux, la victoire paraissait se dessiner de notre côté, quand, vers trois heures et demie, toute la division saxonne, infanterie, cavalerie et artillerie, passa à l'ennemi, et, faisant volte-face, dirigea contre nous le feu de quarante-deux pièces d'artillerie. Cette défection soudaine, qu'il serait d'ailleurs souverainement injuste de traiter de trahison, puisque les Saxons ne combattaient avec nous que contraints et forcés, mit, un moment, le désordre dans nos rangs. L'ennemi franchit la Partha sur nos pas et faillit entrer dans Leipsick; il fallut un effort désespéré de la garde pour le rejeter au loin. Vers la fin de la journée, les alliés, reconnaissant l'impossibilité de s'emparer de nos positions, prirent le parti de se retirer à une lieue

Défection des Saxons.

Octobre 1813.

en arrière; nous restions encore maîtres du champ de bataille.

A la rigueur, cette seconde journée de Leipsick pouvait encore être considérée comme une sorte de victoire pour nos armes; mais quelle victoire! De part et d'autre, près de soixante mille hommes gisaient morts ou blessés sur le terrain. Il n'avait pas été fait de prisonniers, tant la lutte avait pris un caractère atroce. Et quel serait le lendemain de cette effroyable boucherie? Nos pertes étant à peu près égales à celles de l'ennemi, le préjudice était beaucoup plus grand pour nous, puisque notre force numérique était moindre de plus de moitié. Cependant, l'empereur prenait ses dispositions pour livrer le lendemain une troisième bataille, quand les commandants de l'artillerie vinrent lui annoncer que les réserves de munitions étaient épuisées et qu'il n'y avait plus que seize mille coups de canon à tirer, c'est-à-dire à peine de quoi alimenter le feu pendant deux heures. Il n'y avait plus qu'un parti à prendre, c'était de se retirer sur un de nos principaux dépôts; l'empereur le comprit, et il décida que l'armée tout entière quitterait Leipsick immédiatement et se dirigerait sur Erfurt.

Désastre de Leipsick.

Le mouvement commença sous la protection de la nuit. L'opération n'était pas sans difficultés, parce qu'il fallait cheminer dans une sorte de défilé courant au milieu de marais formés par la Pleiss et l'Elster, et franchir une demi-douzaine de ponts. L'empereur, après avoir pris congé du roi de Saxe, qu'il laissa maître de faire ce qu'il voudrait, se rendit à Lindenau pour y attendre l'entière évacuation de la ville. Il avait ordonné au colonel du génie Montfort de faire sauter le pont du Moulin, jeté sur le principal bras de l'Elster, entre Leipsick et Lindenau, lorsque le dernier soldat français aurait passé, afin de retarder la marche de l'ennemi, qui, vraisembla-

OCTOBRE 1813. blement, en apprenant la retraite de l'armée française, ne manquerait pas de se mettre à sa poursuite.

En effet, les alliés, soupçonnant le dessein de Napoléon, s'étaient rués sur les faubourg de Leipsick, laissés à la garde des corps de Macdonald et de Poniatowski, forts à eux deux d'une vingtaine de mille hommes. Le colonel Montfort, au lieu de rester à son poste, courut à Lindenau pour prendre les ordres de l'empereur, et il confia à un caporal et à quatre chasseurs le soin de faire sauter le pont. Ce caporal, entendant une vive fusillade, mit le feu aux fourgons, sans réfléchir que c'était notre arrière-garde qui était aux prises avec l'ennemi. Le pont sauta avec un fracas épouvantable; tout moyen de retraite était fermé aux corps de Macdonald et de Poniatowski. Il y eut alors une confusion inexprimable, des scènes déchirantes, de véritables explosions de fureur, car on se crut trahi. Des milliers d'hommes se jetèrent dans l'Elster, suivant en cela l'exemple des maréchaux Poniatowski et Macdonald, qui tentèrent de traverser la rivière à cheval. Macdonald fut assez heureux pour gagner la rive opposée, mais Poniatowski se noya. Une foule de soldats furent également emportés par les eaux; tout ce qui ne trouva pas la mort dans la rivière fut pris ou tué par l'ennemi. Les généreux Reynier et Lauriston étaient au nombre des prisonniers.

Retraite sur Erfurt.

Cette aventure tragique équivalut pour nous à la perte d'une grosse bataille, et, en effet, la bataille de Leipsick, cette bataille de trois jours, fut considérée dans toute l'Europe comme une victoire éclatante de la coalition. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empereur, après avoir passé la Saale à Weissenfels, arriva le 24 octobre à Erfurt, traînant à sa suite une armée qui avait toutes les apparences d'une armée en déroute. Quelle ironie du sort! Il y avait cinq ans à peine que,



MURAT.

dans cette même ville d'Erfurt, il recevait en maître la plupart des rois et princes de l'Europe, et aujourd'hui il fuyait devant eux, humilié et vaincu, sinon désespéré.

Octobre 1813.

Des trois cent soixante mille hommes que Napoléon avait eus à sa disposition lors de la reprise des hostilités, il lui en restait à peine cent mille ; le reste était pris, ou tué, ou immobilisé, en pure perte pour la France, dans les places de la Vistule, de l'Oder et de l'Elbe. L'Allemagne, soulevée tout entière, vomissait de toutes parts des soldats contre nous. L'empereur n'avait plus d'autre ressource que de se réfugier derrière le Rhin. Apres être resté deux jours à Erfurt pour essayer de rallier ses régiments qui s'en allaient à la débandade, il continua son mouvement de retraite sur Mayence.

Bataille de Hanau.

Déjà la route était coupée. En arrivant, le 29 octobre, devant Hanau, on rencontra l'armée austro-bavaroise, forte de soixante mille hommes, qui nous barrait le chemin. Passer sur le corps de cette armée n'eût été rien pour les soldats d'Austerlitz et d'Iéna. Mais nos jeunes troupes étaient rebutées. Au premier événement douteux, suivant l'expression même de l'empereur, elles montraient le caractère de leur âge. Depuis deux mois, elles avaient été terriblement éprouvées. Aussi de véritables cris de désespoir se firent-ils entendre au milieu d'elles, quand on apprit la présence de l'armée austro-bavaroise que commandait le général de Wrede, créé comte jadis par un caprice de Napoléon. La consternation était d'autant plus grande, que l'empereur n'avait sous la main qu'une partie des débris de son armée. Cependant, il fallait passer à tout prix. Napoléon employa une partie de la nuit à prendre ses dispositions, à relever le moral de ses jeunes troupes, à les animer du souffle de son indomptable énergie, et,

OCTOBRE 1813.

le lendemain matin, il n'hésita pas à lancer ses bataillons contre les redoutables positions occupées par l'ennemi.

Nos soldats rivalisèrent d'ardeur. Mais la disproportion du nombre était telle, qu'ils eussent été infailliblement écrasés sans une admirable manœuvre d'artillerie exécutée par le général Drouot. Cinquante pièces de canon habilement disposées causèrent d'épouvantables ravages au milieu de l'armée ennemie, dont quelques charges de bataillons de la vieille garde achevèrent la défaite. A six heures du soir, l'armée austro-bavaroise repassait en désordre la petite rivière de Kintzig, après avoir subi des pertes énormes. C'était une victoire complète; la route de France se rouvrait devant nous.

NOVEMBRE 1813.

Arrivée à Mayence.

L'empereur, avant de rentrer en France, eut encore la joie d'envoyer à l'impératrice quelques drapeaux conquis sur un champ de bataille étranger; désormais ce sera le sol de la patrie qu'il lui faudra défendre pied à pied, et sans succès, hélas! Le 2 novembre 1813, à cinq heures du matin, il arriva à Mayence, où ne tardèrent pas à rejoindre les restes affreusement mutilés de l'armée qui avait combattu à Leipsick. Ce n'étaient que des débris de régiments. Deux armées, formant ensemble plus d'un million d'hommes, avaient donc fondu, en moins de quinze mois, entre les mains de Napoléon. Ce n'était vraiment pas la peine d'être le premier capitaine du monde.

Nous n'oserions pas nous permettre de juger, au point de vue militaire, cette triste campagne de Saxe, commencée à Lutzen par une victoire, et terminée à Leipsick par une des plus épouvantables catastrophes qui aient jamais assailli une armée; cependant, il ne nous paraît pas que, dans cette fatale campagne, l'empereur ait été à la hauteur de son génie. Sans parler

NOVEMBRE 1813.

Capitulation du maréchal Gouvion Saint-Cyr.

du funeste armistice consenti après Bautzen, disons qu'il commit une faute impardonnable en immobilisant à Hambourg le maréchal Davoût, son lieutenant le plus habile et le plus expérimenté; et il commit une faute non moins grande en laissant dans Dresde le maréchal Gouvion Saint-Cyr avec son corps d'armée. Si, après Leipsick, ce maréchal, dont la présence à Dresde était complètement inutile, avait eu l'idée d'évacuer cette ville et de rallier les forces disséminées à Torgau, à Wittemberg, à Magdebourg et à Hambourg, il eût sauvé à la France une armée de cent mille hommes qui, ramenée sur le Rhin, aurait assuré le salut de nos frontières. Mais il n'eut ni cet éclair de génie ni cet instinct de patriotisme. Après s'être laissé bloquer dans Dresde, il tenta vainement de percer la ligne d'ennemis qui l'enveloppait; il avait attendu trop tard. Sûr de n'être pas secouru, et n'ayant de vivres que pour quelques jours, il fut obligé de capituler le 11 novembre, entre les mains du général Klenau. Il avait obtenu pour lui et pour ses soldats le droit de rentrer en France après avoir déposé leurs armes; cette capitulation fut indignement violée par les alliés; le maréchal et ses trente mille soldats furent, au mépris du droit des gens, déclarés prisonniers de guerre et emmenés en captivité.

Cette nouvelle catastrophe, on ne saurait le nier, était due encore à l'imprévoyance de l'empereur. Mais qu'était-ce que ses fautes militaires auprès de ses fautes politiques? Quand on pense qu'après tant de folies, il pouvait encore, moyennant l'abandon de la Hollande, de l'Espagne, des villes hanséatiques et de son titre ridicule de protecteur de la confédération germanique, conserver l'Italie et nos frontières du Rhin, et que, dans son incommensurable vanité, il a refusé cet arrangement superbe, au risque de faire tuer trois ou

NOVEMBRE 1813.

quatre cent mille Français de plus, on ne peut s'empêcher de répéter le mot de M. de Metternich : « Cet homme a perdu la raison. » Et l'on se demande, avec stupéfaction, comment la France a pu garder si longtemps un pareil monomane à sa tête!

CHAPITRE QUATORZIÈME

Retour de l'empereur. — Les félicitations du Sénat. — Soulèvement de la Hollande. — Nominations diverses ; M. de Bassano sacrifié. — Le comte Molé et le duc de Massa. — Nouvelles levées extraordinaires. — Propositions des puissances alliées. — Manifeste des alliés. — Acceptation tardive de Napoléon. — Situation militaire de l'Empire à la fin de 1813. — Défection de Murat. — Affaires d'Espagne. — Traité avec Ferdinand VII. — Ouverture du Corps législatif. — Le nouveau président du Corps législatif. — Les commissaires du Sénat. — Le rapport du Sénat. — Les commissaires du Corps législatif. — Le rapport du Corps législatif. — Adresse à l'empereur. — Fureur de Napoléon. — Scène violente aux Tuileries. — Les commissaires sénatoriaux. — Réorganisation des gardes nationales. — L'invasion. — Dernières mesures ; le pape ; la régence. — Départ de l'empereur. — Les adresses des gardes nationales. — L'action diplomatique. — Opérations militaires. — Combat de Brienne. — Bataille de la Rothière. — Péril de la situation. — Liberté rendue au pape et à Ferdinand VII. — Recommandations relatives à l'impératrice et au roi de Rome. — Combats de Champaubert et de Montmirail. — Combats de Château-Thierry et de Vauxchamps. — Les négociations de Châtillon. — Combats de Nangis, de Montereau et de Méry-sur-Seine. — Armistice proposé. — Mécontentement de Napoléon. — Premiers symptômes royalistes. — Le duc d'Angoulême à Saint-Jean-de-Luz. — Le comte d'Artois à Vesoul. — Destitution du préfet de l'Aube. — Conférences de Lusigny. — Suite des opérations militaires. — Marche de Napoléon contre Blücher. — Blücher est sauvé par la reddition de Soissons. — Bataille de Craonne. — Bataille de Laon. — Combat de Reims. — Le traité de Chaumont. — Ce qui se passait à Paris. — Mission de M. de Vitrolles. — Événements de Bordeaux. — Rupture des négociations de Châtillon. — Bataille d'Arcis-sur-Aube. — L'empereur se porte sur les places de la Lorraine et de l'Alsace. — M. de Caulaincourt à Saint-Dizier. — Marche des alliés sur Paris. — Bataille de la Fère-Champenoise. — Les alliés sous Paris. — Réunion du conseil de régence. — Départ de l'impératrice et du roi de Rome — L'empereur revient sur ses pas et se

dirige sur Paris. — Journée du 29 mars. — Bataille de Paris. — Départ du roi Joseph. — Capitulation de Paris. — Occupation de Paris par les alliés. — Inutile démarche de Caulaincourt au camp des alliés. — Entrée du czar Alexandre dans Paris. — Conférences à l'hôtel Talleyrand. — Bassesse des corps constitués. — Nomination du gouvernement provisoire. — Le Sénat proclame la déchéance de l'Empire. — Les considérants de l'acte de déchéance. — Adhésion des grands corps de l'État à cet acte. — La Marseillaise royaliste. — Les nouveaux ministres. — Adresse au peuple français. — Défection du maréchal Marmont. — Napoléon et ses maréchaux. — Première abdication. — Mission des maréchaux près des cours alliées. — Défection d'Essonne. — Rôle du maréchal Ney. — Abdication définitive. — La chute. — La Constitution de 1814. — Le drapeau blanc. — Le scandale des adhésions. — Entrée du comte d'Artois dans Paris. — Traité des souverains alliés avec l'empereur. — Tentative de suicide de Napoléon. — L'impératrice et le roi de Rome. — Soumission de tous les corps d'armée au nouveau gouvernement. — Bataille de Toulouse. — Les adieux de Fontainebleau. — Départ pour l'île d'Elbe. — Incidents de la route. — Conclusion.

Novembre 1813.

Retour de l'empereur.

L'empereur quitta Mayence dans la nuit du 8 novembre 1813, après avoir procédé tant bien que mal à la réorganisation de ses armées à moitié détruites, et nommé aux différents emplois devenus vacants. Il arriva le 9, à cinq heures de l'après-midi, au palais de Saint-Cloud. Il avait pu juger, en route, de l'état moral du pays. Nulle acclamation n'avait retenti sur son passage. Dure leçon que ce silence du peuple! Il n'avait plus seulement contre lui les malédictions muettes des mères; tous ceux en qui vibrait encore la fibre patriotique, tout ce qui n'était pas revêtu de la livrée officielle, ne pouvait s'empêcher de maudire l'homme fatal dont la folle ambition et la détestable politique mettaient le pays à deux doigts de sa perte. Jamais, depuis les grandes invasions du moyen âge, la France n'avait été si triste, si abattue, si découragée. Il semblait qu'elle sentît déjà peser sur sa gorge le pied lourd de l'étranger. A quoi lui avaient servi tant de fausses et éphémères grandeurs, tant d'agrandissements, qui n'étaient que d'odieuses spoliations, et toute cette gloire militaire, si vaine et si coûteuse, gloire funeste, faite de tant de tortures et de souffrances? Elle avait payé tout cela de la perte du premier des biens, la liberté. Et aujourd'hui, après avoir usé et abusé du droit de la victoire, après avoir foulé aux pieds toutes les nations de l'Europe, et s'être promenée, altière et superbe, de capitale en capitale, elle allait connaître à son tour les douleurs de l'invasion, voir ses champs envahis, et, par un trop cruel retour des choses d'ici-bas, subir toutes les misères qu'elle avait infligées aux autres. C'en était assez pour expliquer les haines déchaînées de toutes parts contre le grand Napoléon.

Novembre 1813.

Les félicitations du Sénat.

Lui, impassible au milieu de toutes les ruines accumulées sous ses pas, revenait pour extorquer encore à la nation de l'argent et des hommes. Le lendemain de son arrivée, il établit de nouveaux impôts sans consulter le Corps législatif. Il décréta, notamment, qu'il serait perçu trente centimes additionnels au principal de la contribution foncière, de celle des portes et fenêtres et de celle des patentes de 1814, sans préjudice de nouveaux décimes sur toutes les contributions indirectes. Ce scandaleux abus de pouvoir n'empêcha pas le Sénat de le recevoir avec sa bassesse accoutumée, comme si le prestige de l'homme n'avait reçu aucune atteinte. Admis, le 14 novembre, à lui présenter ses hommages, ce corps servile ne craignit pas de rejeter sur les coalisés la responsabilité de l'insuccès des négociations de Prague.

« Sénateurs, répondit Napoléon, j'agrée les sentiments que vous m'exprimez. Toute l'Europe marchait avec nous il y a un an, toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous. C'est que l'opinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre. »

Rien de plus faux que cette assertion. L'année précédente, il est vrai, l'Allemagne, non toute l'Europe, marchait avec nous, seulement elle marchait contrainte

NOVEMBRE 1813.

et forcée; il était évident pour tout le monde qu'au premier échec elle se retournerait contre nous. La défection de la Prusse, la défection de l'Autriche, celle des Bavarois, celle des Saxons, n'étaient que la conséquence logique et inflexible des choses. Cela, par exemple, servait merveilleusement aux écrivains officieux et officiels pour expliquer nos revers. Napoléon n'y était pour rien. La trahison, d'une part, la destruction prématurée du pont de Leipsick, de l'autre, étaient la cause de tous nos malheurs. Mais le sentiment public ne s'y trompait point; de tous côtés, les plus vives imprécations s'élevaient contre l'empereur, et, dans toutes les classes, il n'y avait qu'un cri contre son ambition et ses extravagances. Le monde officiel, les fonctionnaires publics seuls, s'efforçaient de conserver une sorte de confiance. Mais, à leur abattement involontaire, on devinait leurs angoisses; ils commençaient à être inquiets, sinon pour le pays, du moins pour leurs places, pour les dignités et les honneurs dont ils étaient revêtus. Des murmures significatifs éclatèrent même dans l'entourage impérial. Ney, Marmont, Macdonald, Caulaincourt, ne craignirent pas de faire entendre des représentations respectueuses sous lesquelles perçait le blâme; enfin, les larmes de l'impératrice, l'anxiété non dissimulée de Berthier et de Cambacérès, ces deux confidents du maître, achevaient de peindre la gravité de la situation.

Soulèvement de la Hollande.

Le sentiment de révolte dont la France était animée contre le despotisme impérial n'était encore qu'à l'état latent; mais là où les esprits n'étaient pas retenus par la puissance du patriotisme, ce sentiment fit explosion avec une violence inouïe. La Hollande, où la nouvelle de nos premiers revers avait été accueillie avec une satisfaction marquée, n'attendit pas que les alliés eussent mis le pied sur son territoire pour secouer le joug de l'Empire. Le 13 novembre 1813, éclata dans la ville d'Amsterdam

NOVEMBRE 1813.

une insurrection qui mit fin à la domination française dans ce pays. Il y avait une telle exaspération contre nous que la plupart des employés français furent jetés en prison. Seul, peut-être, le gouverneur général Lebrun, dont l'administration avait été relativement douce et bienfaisante, trouva grâce devant l'inimitié populaire; il put regagner tranquillement nos frontières. Le général Molitor, qui occupait le pays à la tête de six mille hommes de troupes de ligne, fut obligé de se retirer derrière la Meuse.

Nominations diverses; M. de Bassano sacrifié.

L'empereur affectait le plus grand calme au milieu de l'inquiétude générale. Il chassait, faisait des promenades dans les quartiers populeux de Paris, comme pour s'y pénétrer du véritable sentiment populaire; il se plaisait à recevoir aux Tuileries les grands corps de l'État, qui venaient de nouveau protester de leur dévouement et de leur obéissance; il nommait des chambellans, M. de Montmorency, entre autres, dont il reçut le serment de fidélité dans la journée du 21 novembre. On le vit même, vers cette époque, donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique en sacrifiant son ministre favori, le duc de Bassano. Depuis que ce dernier avait remplacé M. de Champagny au ministère des relations extérieures, les choses avaient été de mal en pis. Aussi le regardait-on comme le mauvais génie de l'empereur. Il fut remplacé aux relations extérieures par M. de Caulaincourt, justement apprécié comme l'un des plus sages conseillers de Napoléon, et qui eût depuis longtemps rendu à la France les bienfaits de la paix, si l'empereur avait été accessible aux conseils de la raison. M. de Bassano ne fut point d'ailleurs disgracié pour cela; il reprit son ancien poste de ministre secrétaire d'État.

Parmi les modifications apportées, à cette époque, dans l'administration supérieure, nous signalerons encore la

NOVEMBRE 1813.

Le comte Molé et le duc de Massa.

nomination du jeune comte Molé au poste de grand-juge, ministre de la justice. Ce théoricien du despotisme impérial, que nous verrons plus tard se transformer en royaliste libéral, remplaçait l'ancien constituant Régnier, duc de Massa, appelé lui-même à la présidence du Corps législatif. Jusqu'alors, les présidents du Corps législatif avaient été nommés par l'empereur sur une liste de candidats présentés par l'Assemblée elle-même. Ce système parut sans doute trop libéral encore, et, pourtant, Dieu sait si les anciens présidents de ce Corps, MM. de Fontanes et de Montesquiou, s'étaient montrés assez bas, assez rampants et assez serviles ! Il y avait bien une petite difficulté, mais cette difficulté, résultant de la lettre même de la Constitution, fut tranchée sans peine par un double sénatus-consulte en date du 15 novembre. Les députés dont les pouvoirs étaient expirés furent maintenus dans leurs fonctions pour tout le temps de la session qui allait s'ouvrir, et l'empereur fut investi du droit de désigner seul, à l'avenir, le président du Corps législatif. Cette violation des Constitutions impériales qui, en d'autres temps, eût passé pour ainsi dire inaperçue, ne contribua pas peu à indisposer le Corps législatif. Encore quelques semaines, et nous allons voir ce Corps entrer lui-même, après un si long abaissement, en révolte contre l'arbitraire et le despotisme de l'Empire.

Nouvelles levées extraordinaires.

Ce n'étaient pas, du reste, ces modifications plus ou moins légales apportées à la Constitution qui préoccupaient l'opinion publique. Qu'importait au pays que l'empereur choisît le président du Corps législatif sur une liste de candidats présentés par l'Assemblée elle-même, ou qu'il désignât, en dehors de l'Assemblée, un homme plus au courant des formes et de l'étiquette des cours, selon l'expression du nouveau grand-juge Molé. Mais ce qui l'inquiétait au suprême degré, c'étaient les nouvelles levées extraordinaires décrétées par l'imperturbable Sénat. Trois cent mille conscrits, pris dans les classes des années XI, XII, XIII et XIV, 1806, et années suivantes jusqu'à l'année 1814 inclusivement, furent mis à la disposition du ministre de la guerre. Depuis le mois de septembre 1805 jusqu'en ce mois de novembre 1813, c'étaient deux millions cent trois mille hommes que le Sénat donnait à dévorer à l'homme fatal de Brumaire. Les levées ordonnées pour cette dernière année s'élevaient à plus de onze cent mille hommes. Il était bien certain que la France épuisée ne pourrait jamais fournir un contingent aussi considérable, seulement on voulait en imposer à l'Europe. Mais le salut de l'Empire ne dépendait déjà plus des luttes militaires, la sagesse seule et d'habiles négociations pouvaient sauver désormais l'Empire et l'empereur. La fortune offrit encore une fois à Napoléon l'occasion de tout réparer par les voies diplomatiques, et de sauver son trône moyennant des sacrifices qui n'avaient rien d'exagéré.

NOVEMBRE 1813.

Propositions des puissances alliées.

Les alliés s'étaient arrêtées sur les bords du Rhin, comme s'ils eussent été saisis d'une sorte de crainte instinctive à l'aspect de ces grandes frontières naturelles que la République avait rendues à la France. Aucune de nos armées, comme on va le voir, n'était capable alors de s'opposer à leur passage; les places du Rhin et nos villes fortes les plus importantes, Strasbourg, Metz, étaient à peine en état de défense, car l'Empire, admirablement organisé pour la conquête, se trouvait à peu près complètement désarmé à l'intérieur. Ce grand génie de Napoléon n'avait pas prévu qu'il arriverait un jour où, grâce à lui, la France, envahie à son tour, serait obligée de subir la guerre sur son propre territoire.

Quoi qu'il en soit, les puissances coalisées résolurent, avant de s'aventurer au delà du Rhin, de tenter auprès de l'empereur une nouvelle démarche pacifique. M. de

DÉCEMBRE 1813.

Saint-Aignan, ministre de France à Weimar, fut mandé à Francfort et chargé de se rendre à Paris, porteur de conditions aux termes desquelles nous gardions, pour frontières, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. Sans doute ces conditions étaient moins bonnes que celles de Prague, si maladroitement repoussées à Dresde; l'Empire perdait l'Italie et la Hollande. Mais qu'avait-il besoin de l'Italie? Et, quant à la Hollande, elle s'était détachée d'elle-même. Ne suffisait-il pas à la France de garder ses frontières naturelles? Elle ne pouvait exiger rien de plus. Au lieu d'accepter avec empressement la planche de salut qui lui était offerte, l'empereur fit, selon sa coutume, une réponse ambiguë, en proposant Manheim pour y débattre les conditions de la paix. Bien que, d'après la note remise par M. de Saint-Aignan, les négociations ne dussent pas arrêter le cours des opérations militaires, les hostilités n'auraient certainement pas recommencé si Napoléon avait accepté purement et simplement les conditions proposées. L'ambiguité de sa réponse remit tout en question. La levée de trois cent mille conscrits votée par le Sénat acheva de gâter les choses. Les puissances alliées y virent une provocation à leur égard. Le 1er décembre 1813, elles lancèrent un manifeste par lequel elles déclarèrent qu'elles ne faisaient point la guerre à la France, mais « à cette prépondérance fatale que Napoléon avait trop longtemps exercée hors des limites de son Empire, » pour le malheur de l'Europe et de la France elle-même. Conduites sur le Rhin par la victoire, les puissances alliées rappelaient que le premier usage qu'elles en avaient fait avait été d'offrir la paix à l'empereur des Français. Elles voulaient la France grande, forte et heureuse; mais elles voulaient aussi être heureuses et tranquilles elles-mêmes, au moyen d'une paix qui, par une sage répartition des forces, par un juste équilibre, préservât désormais l'Europe des

Manifeste des alliés.

DÉCEMBRE 1813.

calamités dont elle était accablée depuis vingt ans. En conséquence, elles s'engageaient à ne point poser les armes avant d'avoir atteint ce grand résultat.

Acceptation tardive de Napoléon.

Le lendemain du jour où parut ce manifeste, arriva au camp des alliés une note de notre ministre des relations extérieures portant acceptation des propositions transmises par M. de Saint-Aignan. Mais cette acceptation tardive était enveloppée d'une foule de réticences. On y sentait trop le désir de Napoléon de conserver encore des territoires au delà de nos frontières naturelles. Elle fut donc loin de produire les bons effets qu'en avait attendus l'empereur. Un mois avait été perdu pendant lequel les influences hostiles à la France avaient pris le dessus. L'Angleterre ne pouvait se faire à l'idée de nous laisser Anvers et Flessingue, et elle était parvenue à convaincre les souverains alliés de la nécessité de renfermer la France dans ses limites de 1790. Les propositions de Francfort étaient donc à peu près abandonnées quand survint, trop tard, l'acceptation de l'empereur. Les puissances alliées se montrèrent d'autant plus disposées à entrer dans les vues de l'Angleterre qu'elles avaient acquis la certitude que, par suite de l'épuisement de la France, aucun obstacle, pour ainsi dire, ne s'opposait à la marche de leurs armées sur Paris.

Situation militaire de l'Empire à la fin de 1813.

Et, en effet, cet Empire, qui avait fait trembler le monde sous le poids de ses soldats, se trouvait, à l'heure présente, dans la situation militaire la plus précaire. A l'étranger nous occupions toujours les places de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule. Torgau, où le comte de Narbonne, qui y commandait, venait de périr d'une chute de cheval, Wittemberg, Stettin, Custrin, Glogau étaient encore à nous. La garnison de Dantzig, sous l'énergique impulsion du général Rapp, tenait ferme contre un effroyable bombardement; Magdebourg, où

Décembre 1813.

le maréchal Davoût s'était enfermé avec une trentaine de mille hommes, était capable de supporter un long siège. Malheureusement, les forces disséminées dans ces différentes places étaient entièrement perdues pour la défense nationale.

Il y avait bien, en Italie, sous les ordres du prince Eugène, une armée de cinquante mille hommes; mais le prince Eugène, chargé de garder les Alpes, était déjà aux prises avec les Autrichiens; il ne pouvait guère songer à concourir à la défense du Rhin. De plus, il était à la veille d'avoir un nouvel ennemi sur les bras, et un ennemi auquel on ne se serait pas attendu.

Défection de Murat.

Après la catastrophe de Leipsick, Murat avait pris congé de son beau-frère Napoléon, et il était retourné dans ses États sous prétexte d'y réorganiser son armée. Il avait bien promis de joindre ses troupes à celles du prince Eugène, et d'agir de concert avec le vice-roi contre l'armée autrichienne du général Bellegarde, qui opérait sur l'Adige; mais, effrayé des revers de Napoléon, épouvanté à la pensée de perdre sa couronne, séduit par les promesses de M. de Metternich, et cédant aux suggestions de sa femme, la propre sœur de Napoléon, le malheureux était à la veille de traiter avec l'Autriche. En dépit des conseils de Fouché, que l'empereur avait envoyé auprès de lui pour le retenir dans les liens de la fidélité, il s'apprêtait à marcher contre le prince Eugène au lieu d'aller à son secours. C'était une trahison.

Affaires d'Espagne.

L'empereur comptait encore sur les armées d'Espagne. Seulement, arriveraient-elles en temps utile pour défendre nos frontières contre l'invasion? Le contraire était à peu près certain. On se souvient qu'après la bataille de Vittoria, nos troupes avaient été contraintes de rétrograder jusqu'aux Pyrénées. Envoyé de nouveau dans la péninsule au mois de juillet précédent, pour

Décembre 1813.

tâcher d'y rétablir nos affaires, le maréchal Soult avait réuni en une seule armée, sous son commandement suprême, les armées d'Andalousie, du centre, du Portugal et du Nord. Mais nos troupes, découragées par des revers successifs, avaient perdu toute force morale. Échelonnées dans la vallée de Saint-Jean-Pied-de-Port, elles avaient essayé vainement de secourir les villes de Saint-Sébastien et de Pampelune, assiégées par Wellington. Suchet avait été un peu moins malheureux en Aragon et en Catalogne; néanmoins, tout ce qu'il pouvait faire, c'était de s'y maintenir. L'Espagne était irrévocablement perdue pour nous.

Traité avec Ferdinand VII.

Napoléon eut-il alors conscience du crime abominable qu'il avait commis en attirant Charles IV et son fils dans le guet-apens de Bayonne, et en livrant la malheureuse Espagne à toutes les horreurs de la guerre pour mettre la couronne de ce pays sur la tête de son frère? Il est peu probable que le remords ait envahi ce cœur qui n'avait rien d'humain; mais il comprit trop tard, beaucoup trop tard, hélas! la nécessité d'en finir avec cette fatale expédition. En conséquence, il chargea un de ses diplomates de confiance, M. de Laforêt, de se rendre à Valençay pour négocier avec Ferdinand VII. Un traité fut conclu en ce mois de décembre, aux termes duquel il reconnut Ferdinand comme roi d'Espagne et des Indes, moyennant la retraite des armées anglaises et espagnoles au delà des Pyrénées. Seulement, ce traité serait-il ratifié par l'Angleterre? C'était fort douteux. Joseph, retiré dans son domaine de Mortfontaine, n'exigeait rien de moins qu'une indemnité territoriale en Italie en échange de sa couronne d'Espagne. C'était grotesque. On se contenta de le railler sur ses prétentions. Mais l'Angleterre était résolue à ne tenir nul compte des arrangements de l'empereur avec Ferdinand VII, et cela était beaucoup plus sérieux.

Décembre 1813.

Tandis que Wellington s'apprêtait à franchir les Pyrénées, les armées alliées prenaient leurs dispositions pour passer le Rhin en deux endroits différents. Or, pour résister à cette double invasion, il ne restait guère à l'empereur que les débris de l'armée qui avait repassé le Rhin en désordre après le désastre de Leipsick; c'était à peine si l'on était sûr de réunir sous les drapeaux le tiers des soixante mille conscrits appelés par les derniers sénatus-consultes. Encore fallait-il le temps de les organiser, de les vêtir, de les armer. Et l'on n'avait plus de fusils! Il fallut improviser des fabriques d'armes à feu, comme aux grands jours de 1792; malheureusement, la foi, l'ardeur, l'enthousiasme n'étaient plus les mêmes. Napoléon n'avait-il pas éteint le souffle révolutionnaire? Le général Maison, les maréchaux Marmont et Macdonald, couvraient notre frontière du nord-est avec une cinquantaine de mille hommes; le maréchal Victor occupait l'Alsace depuis Landau jusqu'à Huningue, n'ayant que dix mille hommes sous sa main; enfin Mortier, Ney et Augereau organisaient trois corps de réserve de vieille garde et de jeune garde à Namur, à Nancy et à Lyon. Voilà ce que l'empereur avait à opposer pour le moment aux deux grandes armées de Blücher et de Schwartzenberg, fortes ensemble de plus de deux cent mille hommes, et qui, dans quelques jours, allaient fondre sur la France.

Ouverture du Corps législatif.

Les choses en étaient là quand, le 19 décembre 1813, l'empereur ouvrit en personne, avec le cérémonial accoutumé, la session du Corps législatif, qu'il avait d'abord convoqué pour le 2, par un décret rendu à Gotha le 25 octobre précédent. Il l'avait prorogé, espérant sans doute que, dans l'intervalle, le congrès de Manheim serait réuni. On a vu que, par sa faute, les négociations de Francfort n'avaient pas abouti; ce qui ne l'empêcha pas, dans son discours d'ouverture, de rejeter sur d'autres la responsabilité de cet avortement. Rien, assurait-il, ne s'opposait de sa part au rétablissement de la paix, et, à cet égard, il partageait tous les sentiments des Français. C'était à regret qu'il demandait de nouveaux sacrifices à ce peuple généreux. Mais, s'écriait-il, en s'adressant aux sénateurs, aux conseillers d'État et aux députés qui l'entouraient, « vous êtes les organes naturels de ce trône, c'est à vous de donner l'exemple d'une énergie qui recommande notre génération aux générations futures. Qu'elles ne disent pas de nous: ils ont sacrifié les premiers intérêts du pays. Ils ont reconnu les lois que l'Angleterre a cherché en vain, pendant quatre siècles, à imposer à la France. » Mais cette énergie à laquelle il faisait appel, il l'avait étouffée. En tuant la liberté, il avait éteint la flamme du patriotisme. Il n'y a que les nations libres qui se sauvent par elles-mêmes, comme avait fait la France de 1792. Aussi beaucoup disaient-ils, en parlant de l'empereur : c'est lui qui nous a perdus, c'est à lui de nous sauver. Depuis dix ans, Napoléon avait sacrifié en pure perte les forces vives de la France, gâché toutes les ressources du pays, et aujourd'hui, sentant son impuissance, il venait implorer l'aide et l'assistance de ce Corps législatif qu'il avait toujours couvert d'un si large mépris.

Décembre 1813.

Le nouveau président du Corps législatif.

Conformément au sénatus-consulte que nous avons cité plus haut, l'empereur avait désigné, comme président du Corps législatif, l'ancien grand juge Régnier, devenu duc de Massa. Ce choix, fait en dehors de l'Assemblée, n'avait pas manqué d'indisposer des hommes qui, réveillés d'une longue léthargie, paraissaient disposés à se montrer aussi acerbes et aussi hostiles qu'ils avaient été bas, rampants, complaisants et serviles, au temps des prospérités impériales.

Les commissaires du Sénat.

Le gouvernement voulut bien communiquer au Sénat et au Corps législatif tous les documents ayant trait aux

Décembre 1813.

négociations diplomatiques de Francfort ; seulement, on eut soin de les expurger de tout ce qui était de nature à prouver qu'à Prague, comme à Francfort, l'empereur, et l'empereur seul, par ses exigences personnelles, ridicules, inacceptables, avait privé la France du bénéfice d'une paix honorable et même glorieuse encore. Le Sénat et le Corps législatif nommèrent chacun, avec l'autorisation du gouvernement, une commission de cinq membres pour prendre connaissance des pièces diplomatiques soumises à leur appréciation.

Le rapport du Sénat

MM. de Talleyrand, de Fontanes, de Saint-Marsan, de Barbé-Marbois et le général Beurnonville, furent désignés par le Sénat. M. de Talleyrand avait contre l'empereur une vieille rancune personnelle ; mais l'Empire n'était pas encore assez à son déclin pour qu'il se permît la moindre incartade. Quant aux autres, ils n'étaient pas hommes à soulever la moindre opposition tant que l'idole ne serait pas complètement à terre. Aussi, le rapport du Sénat, œuvre de M. de Fontanes, ne fut-il qu'une plate amplification, où la conduite de l'empereur était présentée comme absolument conforme au bon sens, à la sagesse, et à la modération. Tous les torts étaient du côté des coalisés. Le Sénat adopta sans discussion le rapport de ses commissaires, et il vota à l'empereur une adresse de félicitations, que ses délégués allèrent déposer au pied du trône dans la journée du 30 décembre 1813. Il y eut, dans la réponse de l'empereur, un ton de mélancolie et de résignation qui n'échappa à personne. A l'en croire, il ne devait plus y avoir qu'un cri de ralliement : Paix et délivrance de notre territoire. « Il n'est plus question, ajoutait-il, de recouvrer les conquêtes que nous avions faites. » Hélas ! que dire de l'homme fatal qui, après Leipsick, pouvait encore, avec un peu plus de franchise, conserver à la France ses limites des Alpes et du Rhin ?

Décembre 1813.

Les commissaires du Corps législatif.

Les choses se passèrent tout autrement au Corps législatif. Les dispositions nouvelles de l'Assemblée s'accusèrent très nettement dans le choix de ses commissaires. Les membres élus furent : Raynouard, l'auteur applaudi des *Templiers*, qui jouissait d'une certaine réputation d'indépendance ; Maine de Biran, un des philosophes que l'empereur se plaisait à flétrir du nom d'*idéologues;* Lainé, avocat à Bordeaux, ancien partisan des principes de la Révolution, et qui, appelé à siéger au Corps législatif depuis 1808, y avait gardé au fond du cœur son culte pour la liberté ; et enfin MM. Flaugergues et Gallois, lesquels, moins connus, passaient cependant pour être fort attachés aux libertés publiques. Le président du Corps législatif avait le droit d'assister aux séances de la commission. Dans une de ces séances, ayant eu la malencontreuse idée de reprocher à M. Flaugergues une observation inconstitutionnelle, il s'attira cette réponse : « Je ne connais ici rien de plus inconstitutionnel que vous-même, vous qui, au mépris de toutes nos lois, venez présider les représentants du peuple, quand vous n'avez pas même le droit de siéger à leurs côtés (1). » C'était là un langage tout nouveau dans le Corps législatif impérial ; il était facile de voir que de grands événements s'étaient passés depuis la dernière session.

Le rapport du Corps législatif.

La rédaction du rapport de la commission législative, rapport où devait figurer tout ce que cette commission avait appris, au sujet de la dernière campagne, des négociations de Francfort et des intentions des alliés, fut confié à M. Lainé. Ce rédacteur s'inspira surtout des vœux ardents pour la paix qui, dans les départements, avaient retenti aux oreilles de chacun des membres du Corps législatif, « leur organe naturel. » Pour répondre

(1) Voy. *Histoire parlementaire*, par Buchez et Roux, t. XXXIX, p. 451.

Décembre 1813.

aux accusations d'agrandissement et de conquête formulées par les puissances alliées, il fallait, selon lui, rassurer ces puissances par des déclarations solennelles sur les desseins de la France et de l'empereur. Alors, il serait facile de rétablir la paix sur des bases solides.

Mais là n'était point la partie essentielle du rapport. Ce n'était pas seulement une modification profonde dans la politique extérieure que réclamait la commission ; il fallait aussi modifier les rapports existant entre le souverain et la nation pour donner au pays une sécurité complète. « C'est, disait M. Lainé en terminant, c'est, d'après les lois, au gouvernement à proposer les moyens qu'il croira les plus prompts et les plus sûrs pour repousser l'ennemi et asseoir la paix sur des bases durables. Ces moyens seront efficaces si les Français sont persuadés que le gouvernement n'aspire plus qu'à la gloire de la paix ; ils le seront si les Français sont convaincus que leur sang ne sera versé que pour défendre une patrie et des lois protectrices. Mais ces mots consolateurs de paix et de patrie retentiraient en vain, si l'on ne garantit les institutions qui promettent les bienfaits de l'une et de l'autre. Il paraît donc indispensable à votre commission qu'en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'État, Sa Majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques. Cette garantie a paru à votre commission le plus efficace moyen de rendre aux Français l'énergie nécessaire à leur propre défense. Ces idées ont été suggérées à votre commission par le désir et le besoin de lier intimement le trône et la nation, afin de réunir leurs efforts contre l'anarchie, l'arbitraire et les ennemis de notre patrie... »

Décembre 1813.

Adresse à l'empereur.

Ce rapport fut adopté dans la séance du 29 décembre 1813, à la majorité de deux cent vingt-trois voix contre trente et une, et l'Assemblée en ordonna l'impression à six exemplaires pour chacun de ses membres. Ce n'est pas tout. Le Corps législatif avait décidé que la même commission rédigerait une adresse à l'empereur pour lui expliquer l'esprit et les tendances de son rapport. Or, dans cette adresse, œuvre de M. Raynouard, il était dit : « Nos maux sont à leur comble..., le commerce est anéanti, l'agriculture languit, l'industrie expire, et il n'est point de Français qui n'ait dans sa famille ou dans sa fortune une plaie cruelle à guérir... L'agriculteur depuis cinq ans ne jouit pas, il vit à peine, et les fruits de ses travaux servent à grossir le trésor qui se dissipe annuellement par les secours que réclament des armées sans cesse ruinées et affamées. La conscription est devenue pour toute la France un odieux fléau, parce que cette mesure a toujours été outrée dans l'exécution. Depuis deux ans, on moissonne trois fois l'année ; une guerre barbare et sans but engloutit périodiquement une jeunesse arrachée à l'éducation, à l'agriculture, au commerce et aux arts. Les larmes des mères et les sueurs des peuples sont-ils donc le patrimoine des rois ?... »

Voilà bien ce que la France entière pensait, à la fin de cette terrible année 1813. Il était impossible de rendre, d'une façon plus saisissante, la situation déplorable dans laquelle le grand Napoléon, ce nouveau fléau des peuples, avait mis ce pauvre pays de France que, quatorze ans auparavant, il avait pris, des mains de la République, si grand, si libre, et si respecté. Assurément, il eût mieux valu que le Corps législatif n'eût pas attendu nos revers pour faire entendre ce rude et fier langage. Que de malheurs eussent été évités s'il se fût montré moins lâche, moins servile et moins complaisant dans

Décembre 1813.

les années de prospérité ! Mais il est absolument faux que les paroles de M. Lainé ou celles de M. Raynouard, comme on l'a prétendu, et Napoléon tout le premier, aient eu une influence fatale sur la marche des événements. Le pays ne pouvait plus se sauver que par lui-même. Malheureusement, je le répète, le despotisme avait tué l'enthousiasme ; et, réduit à lui-même, ou à peu près, l'empereur ne pouvait plus rien.

Fureur de Napoléon.

On sentait tressaillir, dans le rapport de M. Lainé et dans l'adresse de M. Raynouard, un écho des grandes voix de 1792. On y traitait les membres du Corps législatif de « représentants du peuple », comme pour répondre à la note injurieuse parue dans le *Moniteur* en 1808, note dont nos lecteurs n'ont peut-être pas perdu le souvenir, et dans laquelle Napoléon refusait insolemment ce titre aux députés des départements. Aussi entra-t-il dans une véritable fureur à la lecture du rapport de M. Lainé. Par un décret en date du 31 décembre, il prorogea le Corps législatif; puis il ordonna à son ministre de la police, Rovigo, de faire saisir à l'imprimerie tous les exemplaires du rapport, et il refusa de recevoir l'adresse.

Janvier 1814.

Scène violente aux Tuileries.

Napoléon ne s'en tint pas là. A la réception officielle du 1er janvier 1814, au moment où les membres du Corps législatif se présentaient devant lui, il les apostropha avec une brutalité inouïe. « Vous pouviez faire beaucoup de bien, leur dit-il, et vous n'avez fait que du mal. » Il attribua le rapport de la commission à l'inspiration de gens dévoués à l'Angleterre. Ce rapport, selon lui, causait plus de mal que deux batailles perdues en Champagne. C'était de la niaiserie ; ce qui n'avait rien d'étonnant de la part d'un homme habitué à ne souffrir aucune contradiction, à n'admettre aucun contrôle. Et que dire de cette affirmation, si grossièrement contraire à la vérité : « J'ai sacrifié mes pouvoirs, mon ambition, mon orgueil au bien de la France. » C'était risible. Hélas ! c'était tout le contraire qui était vrai. Où il eut raison, par exemple, ce fut quand il reprocha aux membres du Corps législatif de n'avoir pas réclamé plutôt un changement de Constitution. Sans doute, cela eût mieux valu. Toutefois, il est bien évident que la substitution immédiate d'un régime de liberté au régime oppressif sous lequel la France était écrasée eût décuplé les forces de la défense. C'est du moins notre avis. Mais l'empereur n'était pas corrigé. Sa fureur, à l'égard de MM. Lainé et Raynouard, dépassa toutes les bornes. Il traita le premier de conspirateur, d'agent de l'Angleterre. « C'est un méchant homme, dit-il, je le suivrai de l'œil. » M. Raynouard avait reproché au maréchal Masséna d'avoir pillé la maison d'un citoyen de Marseille ; l'empereur lui cria qu'il en avait menti. Il ne comprenait pas que les idéologues vinssent en un pareil moment demander des garanties contre le pouvoir. Qu'était-il besoin de mettre toute l'Europe dans le secret de nos affaires ? C'était, à l'entendre, « du linge sale qu'il fallait blanchir en famille, et non sous les yeux du public. » Les mauvais gouvernements, et notamment les gouvernements despotiques, craignent la publicité, le grand jour, comme les hiboux la lumière.

Janvier 1814.

Les commissaires sénatoriaux.

Cette sortie inconvenante produisit sur l'assistance le plus déplorable effet. Les membres du Corps législatif, si humbles, si soumis, pendant près de quatorze ans, devinrent tout à coup d'implacables ennemis. Congédiés comme des valets, ils se retirèrent emportant au fond du cœur un ressentiment immortel, et leur présence dans les départements ne fut pas de nature à réveiller beaucoup d'enthousiasme en faveur de l'Empire. Plus confiant dans la fidélité des membres du Sénat et du conseil d'État, l'empereur choisit parmi eux vingt-quatre commissaires généraux avec mission d'aller dans

JANVIER 1814.

les provinces accélérer la levée des conscrits, de veiller à la rentrée de l'impôt, à l'habillement et à l'armement des troupes et à l'approvisionnement des places fortes. En prenant congé de ces commissaires, chargés, à l'instar de ceux de la Convention, de soulever le pays, de faire appel au patriotisme des masses et de les lancer sur l'ennemi, Napoléon leur avoua en partie ses torts. Il avait trop fait la guerre, dit-il, mais c'était pour assurer à la France l'empire du monde, comme si jamais la France avait eu la criminelle pensée d'imposer son joug à toutes les nations. Tardif aveu, d'ailleurs, qui, s'il était empreint d'une certaine grandeur, était impuissant à arrêter la marche des événements. Autant les commissaires de la Convention, pénétrés de la flamme de patriotisme dont était embrasée l'immortelle Assemblée, étaient merveilleusement aptes à communiquer au pays l'enthousiasme et l'énergie qui les possédaient, autant les commissaires impériaux, mandataires d'un individu, étaient incapables d'inspirer une ardeur et une foi qu'ils ne sentaient pas en eux-mêmes. Et puis, il est des miracles que peut enfanter la liberté et qui sont interdits au despotisme.

Réorganisation des gardes nationales.

L'empereur, tout en singeant quelques-unes des mesures révolutionnaires qui avaient tant contribué jadis au salut de la République, ne cessa de témoigner la plus étrange et la plus injustifiable méfiance à la partie la plus énergique et la plus patriotique peut-être de la population, au peuple des villes et des campagnes. Il réorganisa les gardes nationales dans les départements et à Paris, mais il voulut que les cohortes et compagnies ne fussent composées que des propriétaires les plus imposés, de négociants patentés et des hommes les plus aisés (1). Le prétendu représentant de la démocratie

(1) Voy. le décret du 17 décembre 1813 dans le *Moniteur* du 29.

JANVIER 1814.

avait une horreur instinctive de la démocratie. L'ouvrier et le paysan n'étaient bons, à ses yeux, qu'à servir de chair à canon; il lui répugnait d'en faire des soldats citoyens. A Paris, la garde nationale fut un véritable corps privilégié, où l'on vit des employés du gouvernement en foule, des notaires, des avoués, de gros négociants, des marchands patentés, mais nul élément populaire. Napoléon s'en réserva le commandement en chef. Il prit pour major-général le duc de Conegliano (maréchal Moncey), et mit à la tête des douze légions de la capitale un certain nombre de personnages qu'il croyait tout dévoués à l'Empire. Citons, notamment, le comte de Gontaut, le baron Hottenguer, le comte Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), le duc de Cadore, le comte de Choiseul-Praslin, le *sieur* Richard-Lenoir (1). C'était là une digue insuffisante à opposer à la hideuse invasion, qui s'avançait, irrésistible, hélas! et, lorsque, dans le courant de janvier, l'empereur, comprenant enfin la nécessité d'un colossal effort, se décida à faire appel aux volontaires et à provoquer la levée en masse, il n'était plus temps.

L'invasion.

Déjà l'invasion était un fait accompli. Au dedans comme au dehors, les affaires de l'Empire se trouvaient singulièrement compromises; Dantzig avait capitulé, après un siège qui n'avait pas duré moins de dix mois. Sa garnison tout entière, près de trente mille hommes, fut retenue prisonnière, malgré une capitulation aux termes de laquelle il lui était loisible de retourner en France. Mais les alliés se sentaient les plus forts; les contrats n'existaient plus pour eux, et ils ne rougirent pas de violer cette capitulation.

Dès la fin de décembre, les deux grandes armées de la coalition, singulièrement accrues, et fortes ensemble

(1) Voy. le décret du 3 janvier 1814 dans le *Moniteur* du 8.

JANVIER 1814.

de plus de trois cent mille hommes, se jetèrent sur notre territoire; l'une, sous les ordres du généralissime Schwartzenberg, pénétra dans les deux vallées du Doubs et de la Saône par le Haut-Rhin et par la Suisse, dont la neutralité fut impunément violée; l'autre, commandée par Blücher, franchit le Rhin entre Coblentz et Manheim, et prit la direction de Metz. Les deux généraux adressèrent aux populations des proclamations à peu près identiques pour les engager à séparer leur cause de celle de Napoléon, à qui seul, disaient-ils, les puissances coalisées faisaient la guerre. Ils promettaient aide et protection aux personnes et aux propriétés, ils engageaient les habitants des villes et des campagnes à se tenir tranquillement chez eux, les employés à rester à leurs postes et à continuer leurs fonctions; mais c'étaient là des promesses dont il devait être tenu bien peu compte. A notre tour, nous allions connaître toutes les douleurs de l'invasion et subir ce dur joug de l'étranger, que depuis si longtemps nous avions imposé à l'Allemagne tout entière, à l'Italie, à l'Espagne et à la Hollande.

Eh bien! l'on était si fatigué du despotisme impérial que, il faut bien le dire, sur différents points les alliés furent reçus comme des libérateurs. La population de Langres faillit se mettre en insurrection contre le corps du maréchal Mortier qui battait en retraite devant l'armée de Schwartzenberg, tandis que les autorités municipales de Nancy accueillaient avec une sorte d'enthousiasme le général Blücher, et lui offraient un banquet On voyait les conscrits découragés déserter par milliers. Marmont, Ney, Victor, perdirent ainsi une partie de l'effectif de leurs corps, déjà si affaiblis. C'était à peine si nous avions soixante mille hommes à opposer à la masse des coalisés, qui s'avançait comme un torrent, poussant devant elle nos troupes démoralisées. Il était

JANVIER 1814.

temps que l'empereur vînt ranimer par sa présence le courage de nos soldats.

Et ce n'étaient pas seulement nos départements de l'Est qui étaient devenus la proie de l'invasion; ceux du Midi étaient également entamés. Cent cinquante mille Anglais, Espagnols et Portugais, avaient franchi les Pyrénées à la suite des maréchaux Soult et Suchet. Tout paraissait désespéré, car, de l'autre côté du Rhin, plus de quatre cent mille hommes, Suédois, Hollandais, Allemands, s'organisaient et se disposaient à envahir notre territoire pour renforcer les deux grandes armées de Bohême et de Silésie. C'était près d'un million de soldats étrangers que nous allions avoir sur les bras.

L'empereur, cependant, ne désespéra pas. Il mesura de l'œil l'abîme profond où il avait précipité la France, et il se crut encore assez fort pour l'en tirer; mais la tâche était au-dessus de son génie fatal. Il partit, toutefois, comme s'il eût été sûr du succès, et nous allons le voir déployer, pendant près de deux mois, ces merveilleuses aptitudes militaires qui l'avaient si bien servi au début de sa carrière, et qui, malheureusement pour nous, avaient attiré sur lui l'admiration du monde.

Dernières mesures. Le pape; la régence.

Avant de quitter Paris, Napoléon prit certaines mesures. Il avait toujours eu la pensée de fortifier la capitale, mais cette pensée était restée à l'état de projet. Qui aurait pu croire, alors que nos armées bivouaquaient à Berlin, à Vienne, à Madrid, à Moscou, qu'une heure viendrait où l'étranger camperait, à son tour, au pied des buttes Montmartre. Eh bien! cette heure était à la veille de sonner, et Paris se trouvait sans défense. Napoléon ordonna donc la construction de palissades et de redoutes improvisées. Encore ces travaux de la dernière heure, à peine suffisants pour mettre la ville à l'abri

JANVIER 1814. d'un coup de main, furent-ils très mollement exécutés.

Dans la crise où se débattait Napoléon, une des choses dont il se préoccupa le plus, fut la situation du pape. Le Souverain Pontife était toujours à Fontainebleau, vivant comme une sorte de prisonnier d'État dans cette magnifique résidence. L'empereur, craignant de le voir tomber entre les mains des ennemis, et que sa présence dans le camp des alliés ne devînt une source d'embarras pour les affaires d'Italie, le fit reconduire à Parme sous la conduite d'un colonel, qui eut pour mission de l'y garder jusqu'à nouvel ordre. C'était là une précaution bien inutile.

Napoléon confia ensuite, par lettres patentes, la régence à sa jeune femme, et il lui adjoignit, pour second, son frère Joseph, qu'il investit du titre de lieutenant-général de l'empire. Le 24 janvier 1814, il réunit aux Tuileries, dans la salle des maréchaux, les officiers de la nouvelle garde nationale pour prendre congé d'eux, et mettre sous leur sauvegarde l'impératrice et le roi de Rome. Ses adieux eurent quelque chose de touchant et de solennel. Il leur recommanda l'union, et, prenant son fils dans ses bras, il leur dit : « Je remets entre vos mains ce que j'ai de plus cher au monde. » Le même jour, il confia à Carnot la défense d'Anvers, une des villes auxquelles il tenait le plus. Elle ne pouvait être confiée à de meilleures mains. L'ancien membre du comité de Salut public, qui depuis la suppression du Tribunat, c'est-à-dire depuis 1807, vivait à l'écart, de sa pension de dix mille francs, s'était empressé, en présence des malheurs de la patrie, de mettre, par une lettre touchante, son épée à son service. Son offre avait été acceptée.

Départ de l'empereur.

Le lendemain, à sept heures du matin, Napoléon s'arracha aux embrassements de sa jeune femme, qui pleurait à chaudes larmes, comme si elle avait le pressentiment qu'elle ne le reverrait plus. Elle ne devait plus le revoir, en effet.

JANVIER 1814.

L'empereur arriva le soir même à Châlons-sur-Marne, où quelques-uns de ses maréchaux, Marmont, Ney, Victor, étaient réunis avec une partie des débris d'armée qui avaient repassé précipitamment le Rhin. Il avait encore entendu retentir, sur son passage, les cris accoutumés de : *Vive l'empereur!* Mais à ces cris s'en étaient mêlés d'autres, ceux de : *A bas les droits réunis!* poussés déjà à plusieurs reprises depuis les derniers revers, et qui indiquaient à quel point les populations étaient fatiguées du système administratif et fiscal de l'Empire.

Napoléon n'avait sous la main que soixante-dix mille hommes environ à opposer aux deux grandes armées de Schwartzenberg et de Blücher qui marchaient sur la capitale. Avec quelle amertume il dut songer alors aux cent cinquante mille soldats qui, par sa faute, demeuraient immobiles et inutiles dans les places fortes de la Pologne et du nord de l'Allemagne. Il retrouva, il est vrai, pour compenser l'infériorité numérique de ses troupes, les conceptions de génie auxquelles il avait dû les succès de sa première campagne d'Italie. Ses principaux lieutenants, jadis si pleins de foi dans le succès, étaient fort abattus, désespérés ; il réussit à relever leur moral en faisant pénétrer dans leurs esprits un peu de la confiance dont il paraissait lui-même animé.

Les adresses des gardes nationales.

On ne négligeait rien, du reste, pour exciter et, en même temps, pour rassurer le pays. Le journal officiel racontait que les alliés commettaient sur leur passage les plus affreuses vexations, ne respectant ni l'âge ni le sexe. Les vieillards, les femmes, y lisait-on, étaient en proie à des violences, à des outrages sans nom (1).

(1) *Moniteur* du 30 janvier 1814.

JANVIER 1814.

On oubliait, hélas! que, depuis dix ans, nous avions imposé à toutes les populations de l'Europe la présence de nos soldats, et que cette dure pression de l'étranger, que nous subissions à cette heure, nous l'avions fait subir aux autres pays. Mais on comptait sur le formidable bras de l'empereur pour chasser l'ennemi et mettre un terme à nos malheurs. Dociles à un ordre évidemment venu du gouvernement, les officiers des cohortes de la garde nationale envoyaient chaque jour à l'empereur et roi des adresses toutes pleines d'enthousiasme et d'espérance. On n'y doutait pas de la victoire, et l'on mettait tout son zèle et tout son dévouement aux pieds du monarque, avec la certitude de le voir bientôt rentrer triomphant dans la capitale, aux acclamations de tout son peuple.

L'action diplomatique.

De son côté, l'empereur se flattait de battre les colonnes ennemies, en les attaquant séparément les unes après les autres; il comptait sur un premier succès pour amener les puissances coalisées à lui proposer des conditions acceptables. Aussi, après avoir si imprudemment laissé passer l'occasion de traiter avantageusement à Francfort, avait-il eu soin de ne pas suspendre tout à fait l'action diplomatique. Dès les premiers jours de janvier, il avait envoyé M. de Caulaincourt aux avant-postes des alliés avec mission d'accepter les propositions de Francfort. Mais il était trop tard. Les puissances étrangères se montraient plus exigeantes au fur et à mesure que nos soldats rétrogradaient devant leurs armées. M. de Caulaincourt ne reçut qu'une réponse dilatoire. Les diplomates de la coalition avaient ordre, d'ailleurs, de ne consentir à aucune nouvelle ouverture avant l'arrivée de lord Castlereagh, le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, qui était attendu au quartier général des alliés.

Toutefois, l'idée d'un congrès n'était pas abandonnée.

JANVIER 1814.

Notre ministre plénipotentiaire attendait à Châtillon-sur-Seine le sauf-conduit dont il avait besoin pour se rendre à Manheim où les diplomates devaient se réunir, quand, à la nouvelle de l'arrivée de l'empereur au milieu de ses troupes, les coalisés parurent pressés de reprendre les négociations, comme s'ils eussent craint un retour de la fortune au camp de Napoléon. Vers la fin de janvier, M. de Metternich fit avertir M. de Caulaincourt que le congrès s'ouvrirait le 4 février 1814, non pas à Manheim, mais à Châtillon même qui serait neutralisé à cet effet. En conséquence, le comte Rasumowski pour la Russie, le baron de Humbold pour la Prusse, le comte de Stadion pour l'Autriche, et les lords Cathcart, Aberden et Castlereagh pour l'Angleterre, durent aller rejoindre M. de Caulaincourt dans cette petite ville du département de la Côte-d'Or, où l'existence même de l'empire français allait bientôt se jouer sur le tapis vert de la diplomatie.

Opérations militaires.

Déjà l'empereur avait signalé sa présence au milieu de ses troupes par quelques coups d'éclat. Il s'était immédiatement arrêté au projet de séparer l'armée de Silésie de celle de Bohême afin de pouvoir ensuite les battre l'une après l'autre. Le 26 janvier, il attaqua l'ennemi à Saint-Dizier, et rentra de vive force dans cette ville à la tête de trente-six mille hommes environ, débris des corps de Marmont, de Ney et de Victor, renforcés de quelques milliers de conscrits. Ayant appris que Blücher, avec un de ses corps d'armée et la division russe du général Sacken, suivait la vallée de l'Aube, il se porta rapidement à sa rencontre et l'atteignit devant Brienne dans la journée du 29 janvier.

Combat de Brienne.

Le combat commença aussitôt et continua jusqu'à près de minuit, au milieu de l'obscurité, avec des alternatives de revers et de succès. Nos jeunes conscrits, qu'on appelait des *Marie-Louise*, du nom de la régente,

JANVIER 1814. se battirent comme des lions. L'ennemi ne céda que quand le château eut été emporté d'assaut, et il quitta la ville en y mettant le feu. De part et d'autre, les pertes furent sérieuses. Quatre mille Prussiens et Russes restèrent morts ou blessés sur le terrain; mais, de notre côté, nous perdîmes près de trois mille hommes, ce qui était énorme, eu égard à notre infériorité numérique. Toutefois, ce brillant combat de Brienne produisit un excellent effet moral. En voyant s'enfuir en désordre devant eux les colonnes de Blücher, nos soldats reprirent confiance.

Bataille de la Rothière.

L'affaire de Brienne n'était que le prélude d'une grande bataille. Tandis que l'empereur se dirigeait sur le village de Maizières et qu'il échappait, comme par miracle, en route, à la lance d'un cosaque, dont un de ses aides de camp, le général Gourgaud, fit à temps sauter la cervelle d'un coup de pistolet, Blücher manœuvrait pour rejoindre l'armée de Schwartzenberg, à laquelle il se réunit le 31 janvier aux environs de Bar-sur-Aube.

FÉVRIER 1814. Ainsi renforcé, l'ennemi fit un retour offensif et déboucha le 1er février, vers deux heures, dans la plaine de la Rothière, où l'armée française était rangée en bataille. L'empereur n'avait pas quarante mille hommes à opposer à plus de cent trente mille; il n'en accepta pas moins le combat. Durant près de six heures, nos soldats se battirent un contre quatre sans céder un pouce de terrain. Le général Duhesme conserva la Rothière toute la journée, malgré les attaques réitérées des troupes de Blücher. Le corps autrichien du général Giulay, en voulant passer sur la rive droite de l'Aube, au pont de Lesmont, eut plusieurs de ses bataillons entièrement détruits. Il était dix heures du soir; la lutte continuait encore au milieu de la nuit profonde; nos soldats se battaient corps à corps dans les rues de la

Rothière avec les soldats de Blücher. Nous avions fait éprouver à l'ennemi une perte double de la nôtre. L'engagement avait été si acharné que, de part et d'autre, il y eut peu de prisonniers. FÉVRIER 1814.

Cependant, il fallut céder au nombre. Napoléon, pour masquer sa retraite et tromper l'ennemi, laissa Marmont au delà du pont de Rosnay, où le lendemain ce maréchal livra un brillant combat au corps autrichien du maréchal de Wrède, et il alla s'établir à Troyes, pour y faire reposer ses troupes exténuées et attendre des renforts. Il y resta quatre jours à peine. Ville ouverte, Troyes ne pouvait opposer une résistance sérieuse à l'ennemi, qui venait de s'emparer de Châlons-sur-Marne. L'empereur quitta le chef-lieu du département de l'Aube dans la journée du 6, et il se porta à Nogent-sur-Seine, opposant aux découragements qui se produisaient autour de lui une indomptable fermeté.

Péril de la situation.

La situation s'assombrissait de jour en jour. Les nouvelles arrivées du Nord et du Midi étaient mauvaises. On venait d'apprendre que le maréchal Maison avait été contraint d'abandonner la Belgique, et que le maréchal Soult, poussé l'épée dans les reins par Wellington, avait dû se replier sur Toulouse, laissant toute grande ouverte la route de Bordeaux. Agitées des plus sombres pressentiments, les populations champenoises avaient à l'égard de nos soldats une attitude peu bienveillante. L'empereur, que était la seule cause des maux dont le pays était accablé, supportait stoïquement la mauvaise fortune. Seul, il ne se décourageait pas. Son activité était prodigieuse. Il s'efforçait de rassurer tout le monde, écrivait à l'impératrice et à Cambacérès que rien n'était perdu, que tout pouvait se réparer encore.

Liberté rendue au pape et à Ferdinand VII.

Et pourtant, comment se faire illusion, quand de toutes parts le vide se faisait autour de Napoléon. Le roi de Naples, Murat lui-même, s'était détaché de son beau-

Février 1814.

frère, de son bienfaiteur, comme nous l'avons dit plus haut. Sous l'inspiration de sa femme, il avait traité avec l'Autriche, et il s'était engagé à marcher contre le prince Eugène, à la seule condition qu'on lui garantirait la possession de son royaume. A la nouvelle de cette défection, l'empereur rendit toute sa liberté au Saint-Père, convaincu que la présence du pape dans les États romains susciterait à son ingrat beau-frère les plus graves difficultés. Puis, désespérant de pouvoir sauver l'Italie, il enjoignit au prince Eugène de revenir avec ses troupes. En même temps, il renvoyait en Espagne Ferdinand VII et les princes espagnols, et donnait l'ordre au maréchal Suchet de ramener immédiatement en France les garnisons de Sagonte, de Lerida, de Tortose, de Barcelone, et de se diriger au plus vite vers Lyon, pour s'y réunir à l'armée en voie de formation sous les ordres d'Augereau. L'adjonction de ces forces à celles dont il disposait déjà et aux recrues dont il ne cessait de presser l'armement suffisait, à ses yeux, pour assurer le salut du pays.

Recommandations relatives à l'impératrice et au roi de Rome.

Il attachait surtout une grande importance à ce que la capitale ne tombât pas aux mains des alliés. Si l'ennemi se rend maître de Paris, avait-il dit au comte Mollien, son ministre du Trésor, il n'y a plus d'Empire. Aussi écrivit-il, de Nogent, à son frère Joseph et à Cambacérès de ne point se laisser influencer par les conseils de la peur, et de mettre Paris en état de se défendre à outrance. Seulement, il recommanda à son frère, pour le cas où le danger deviendrait trop pressant, d'envoyer l'impératrice, le prince impérial, les ministres et les grands dignitaires sur la Loire. Sa plus grande crainte était de voir sa femme et son fils tomber entre les mains des coalisés. Du reste, il ne cessait de chercher à inspirer aux hommes de son gouvernement, comme à ses lieutenants, une entière confiance dans le résultat de la campagne.

Février 1814.

Combats de Champaubert et de Montmirail.

Quelques journées heureuses lui donnèrent d'abord raison et ramenèrent l'espérance dans le cœur d'une foule de personnes. Après la bataille de la Rothière, les alliés avaient résolu de se porter rapidement sur Paris. L'armée de Blücher devait suivre la vallée de la Marne, celle de Schwartzenberg s'engager dans le bassin de la Seine. Le général prussien se faisait fort d'écraser le petit corps d'armée de Macdonald, qu'il savait devoir rencontrer en route. Mais il comptait sans l'empereur. En apprenant le mouvement des armées alliées, Napoléon prit aussitôt son parti. Le 9 février, il quitta Nogent, ayant avec lui Ney, Marmont et Mortier, pour se jeter dans le bassin de la Marne, et secourir Macdonald. Le lendemain, il se heurta à Champaubert contre une division russe de quelques milliers d'hommes, appartenant à l'armée de Blücher. Attaquée avec une impétuosité extraordinaire, cette division perdit les trois quarts de son effectif, et ses débris eurent tout juste le temps de rejoindre l'armée de Silésie, au milieu de laquelle ils jetèrent l'alarme.

Le 11 février, à la pointe du jour, l'empereur partit de Champaubert, pour se porter sur Montmirail. Il y arriva vers dix heures du matin, et se trouva bientôt en face des corps d'armée des généraux Sacken et d'York. Vingt-cinq mille français allaient avoir affaire à cinquante mille Russes et Prussiens; mais l'éclatant succès de la veille enflammait les courages. Nos soldats se précipitèrent avec une sorte de furie sur l'armée du général Sacken, qui se présenta la première à leurs coups, et qui, en quelques heures, se trouva enfoncée de toutes parts. La déroute des troupes russes fut complète; Sacken ne perdit pas moins de sept à huit mille hommes, toute son artillerie et ses munitions.

Février 1814.

Combats de Château-Thierry et de Vauxchamps.

Le lendemain, ce fut au tour du corps d'armée du général d'York, qui ne comptait pas moins de dix-huit mille hommes, d'être culbuté par nos troupes. Atteint à quelque distance de Château-Thierry, ce corps d'armée fut littéralement écrasé. Ainsi, en trois jours, trois corps de l'armée de Silésie avaient été taillés en pièces. L'empereur était resté toute la journée du 13 à Château-Thierry, pour donner un peu de repos à son armée. Là, il apprit par Marmont, laissé en arrière afin de surveiller le gros de l'armée de Silésie, que Blücher marchait de sa personne sur Montmirail. Aussitôt, il quitta Château-Thierry pour reprendre l'offensive, et il atteignit l'ennemi dans la plaine de Vauxchamps. Nos soldats combattaient dans la proportion d'un contre trois ; mais leur élan était irrésistible. Forcée dans toutes ses positions, l'armée de Silésie, après avoir subi des pertes énormes, se vit contrainte de se replier en désordre sur Châlons-sur-Marne. En cinq jours, l'empereur avait battu l'ennemi à plate couture dans quatre rencontres différentes ; il lui avait tué ou pris quarante mille hommes, enlevé deux cents pièces de canon. C'était merveilleux, et l'on conçoit la joie que durent éprouver les Parisiens en voyant défiler dans leurs rues les quelques milliers de prisonniers russes et prussiens faits aux combats de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry et de Vauxchamps. Mais cette joie devait être de courte durée. Obligées de lutter contre des forces beaucoup trop considérables, qui se renouvelaient incessamment, nos troupes étaient fatalement destinées à succomber. Et puis, ces succès rapides et brillants rendaient Napoléon plus exigeant, et n'étaient pas de nature à faciliter les négociations ouvertes à Châtillon.

Les négociations de Châtillon.

Comme on l'a vu, les plénipotentiaires des diverses puissances s'étaient réunis dans cette dernière ville le 4 février. L'empereur, cédant aux obsessions de son major-général Berthier, de son ministre d'État Bassano et de M. de Caulaincourt, avait consenti à traiter sur les bases proposées à Francfort, qu'il avait d'abord si imprudemment repoussées, c'est-à-dire maintien de nos limites naturelles ; il avait même fini par envoyer carte blanche à son ministre plénipotentiaire. Mais les alliés, dont les troupes inondaient le territoire français, devenaient eux aussi de plus en plus exigeants. Retour de la France à ses limites de 1789, tel fut le redoutable ultimatum posé par leurs diplomates dans le protocole de la séance du 7 février.

Février 1814.

Napoléon était à Nogent-sur-Seine quand il eut connaissance de ces dures et insolentes conditions. Comme Berthier et Bassano le conjuraient d'en passer par là, en invoquant la nécessité fatale : « Laisser la France plus petite que je ne l'ai trouvée, s'écria-t-il, jamais ! » Que répondrait-il aux républicains du Sénat, ajouta-t-il, quand ils lui réclameraient leurs frontières du Rhin ? Les républicains du Sénat ! quelle ironie ! Il voyait juste toutefois, et pressentait bien que cette perte de nos limites naturelles, conquises par la République, serait un des plus terribles arguments invoqués contre lui.

Les brillants combats de Champaubert, de Montmirail et de Vauxchamps l'affirmèrent dans ses prétentions de ne rien céder ; il se crut plus près de Munich que les alliés ne l'étaient de Paris, il le dit du moins. De nouvelles victoires allaient encore accroître sa confiance.

Combats de Nangis, de Montereau, et de Méry-sur-Seine.

Pendant que les corps d'armée de Blücher étaient battus et dispersés, la grande armée de Bohême, séparée de celle de Silésie, continuait, à marches rapides, son mouvement sur Paris. Elle avait franchi la Seine à Nogent, à Bray et à Montereau, et elle descendait, en colonnes serrées, les deux rives du fleuve, quand Napoléon courut à elle pour lui reprendre le cours de la

FÉVRIER 1814.

Seine. Il arriva à Guignes au moment où les corps des maréchaux Victor et Oudinot étaient aux prises avec ceux du prince de Wittgenstein et du maréchal de Wrède. Après avoir écrasé la division russe du comte Pahlen à Mormant, il s'avança rapidement sur Donnemarie et Nangis, où il détruisit encore presque complètement deux divisions de Schwartzenberg. C'était le 17 février. Un peu étourdi de ces coups précipités, le généralissime autrichien se décida à envoyer un de ses aides de camp à l'empereur pour solliciter un armistice.

Armistice proposé.

Napoléon se croyait sans doute à la veille de reconquérir la fortune, car il refusa dédaigneusement de recevoir l'envoyé du prince de Schwartzenberg, manda à Caulaincourt de n'accepter que des préliminaires basés sur les conditions offertes à Francfort, et, au moment de partir pour Montereau, il écrivit à son frère Joseph qu'il ne consentirait à accorder aucun armistice aux alliés qu'ils n'eussent évacué le territoire (1).

L'empereur se faisait de singulières illusions. Nos troupes, il est vrai, battaient les coalisés; mais elles s'affaiblissaient par leurs victoires mêmes, tandis que le nombre des ennemis croissait, en quelque sorte, en raison de leurs défaites. Le 18 février, les Wurtembergeois qui occupaient Montereau se trouvèrent forcés de battre précipitamment en retraite, décimés par des batteries françaises dressées à la hâte sur les hauteurs avoisinant la ville. Poursuivis l'épée dans les reins, les Wurtembergeois subirent des pertes énormes; seulement, pendant qu'ils supportaient tout l'effort de nos soldats, le gros de l'armée autrichienne se dérobait; c'était une victoire pour ainsi dire inutile. A la suite de cette chaude action, l'empereur, rencontrant sur sa route les gardes nationales de Brest et du Poitou, les

(1) Lettre au roi Joseph, en date du 18 février 1814.

FÉVRIER 1814.

passa en revue, leur rappela qu'elles avaient été de tout temps les plus fermes défenseurs de la vieille monarchie, et les engagea à montrer de quoi elles étaient capables (1). Singulière idée de rappeler le souvenir de cette monarchie, dont on n'avait plus entendu parler depuis si longtemps en France, et qui, en ce moment même, essayait de rendre sa cause commune avec celle des alliés.

Le 22 février, nouveau combat, nouvelle victoire à Méry-sur-Seine. Ce fait d'armes heureux rendit libre la route de Troyes, dont l'empereur reprit possession le surlendemain, après une lutte opiniâtre de quelques heures. Les alliés sortirent par une des portes de la ville au moment où notre avant-garde y entrait par une porte opposée; il y avait déjà trois semaines qu'ils occupaient le chef-lieu du département de l'Aube.

Mécontentement de Napoléon.

L'empereur, quoique bien servi par la fortune depuis une huitaine de jours, ne pouvait s'empêcher de maugréer contre ses généraux, dont les hésitations entravaient ses desseins. Mécontent du maréchal Victor, il venait de lui retirer son commandement pour le remettre au général Gérard. Il était aussi extrêmement courroucé contre son vieux compagnon d'armes, le maréchal Augereau, qui tardait beaucoup trop, à son sens, à lui amener les renforts qu'il attendait de Lyon. « Il faut reprendre ses bottes et la Révolution de 93, » lui écrivit-il, le 21 février. Quelques jours après, le *Moniteur* annonçait la prochaine arrivée du héros de Castiglione avec un corps d'armée considérable. Vaine promesse! Ce corps ne devait pas venir.

Premiers symptômes royalistes.

D'autres sujets d'irritation, autrement graves, attendaient l'empereur à Troyes. La monarchie de l'ancien régime, dont Napoléon venait d'évoquer le souvenir,

(1) *Moniteur* du 21 février 1814.

FÉVRIER 1814.

n'avait laissé aucune racine dans les masses; elle y était profondément oubliée. Quelques anciens privilégiés seulement avaient gardé mémoire des Bourbons, et un certain nombre d'émigrés, restés à l'étranger depuis la Révolution, étaient revenus à la suite des armées alliées, persuadés qu'une restauration royaliste était imminente.

Le duc d'Angoulême à Saint-Jean-de-Luz.

Les principaux membres de la famille royale espéraient bien profiter de la chute de l'Empire, et, quand ils virent l'invasion à peu près maîtresse d'une partie de notre pays, ils se mirent en mouvement, et manifestèrent hautement leurs prétentions. Dès le 4 février, le duc d'Angoulême, neveu du comte de Provence, était arrivé à Saint-Jean-de-Luz avec l'armée anglaise. A peine avait-il mis le pied en France qu'il lançait une proclamation par laquelle il engageait les Français à se ranger sous le drapeau blanc et à s'unir à lui pour renverser la tyrannie. Mais, comme il ne suffisait pas de ces belles paroles pour opérer une révolution en faveur de la légitimité, le duc d'Angoulême s'adressa en même temps à l'armée, et, au nom du roi Louis XVIII, il promit aux officiers la conservation de leurs grades, de leurs traitements et de leurs honneurs. C'était toucher la corde sensible.

Le comte d'Artois à Vesoul.

Quelques jours après, le comte d'Artois, père du duc d'Angoulême, entrait dans Vesoul avec l'arrière-garde de l'armée des coalisés, et, au nom de son frère, promettait, à son tour, aux Français l'indépendance et la liberté. « Plus de tyrans! plus de guerre! plus de conscription! plus de droits réunis! » s'écria-t-il. Belles promesses que jamais monarchie ne sera capable de réaliser.

Le jour où le duc d'Angoulême pénétrait en France, au milieu des soldats anglais, quelques royalistes de Troyes, entre autres le marquis de Vidranges, le chevalier de Gouault, MM. Richemont de Montaigu et Mangin de Salabert, profitant de l'occupation de la ville par les armées étrangères, allèrent trouver le czar Alexandre et le supplièrent de rétablir sur le trône l'ancienne maison royale de France. Le czar, qui, au fond, se souciait assez peu des Bourbons, répondit à ces Messieurs que leur démarche était prématurée. Cette démarche antipatriotique souleva dans Troyes une indignation générale. A peine rentré dans la ville, l'empereur, informé de ce qui s'était passé, ordonna la réunion d'un conseil de guerre devant lequel le chevalier de Gouault comparut seul, ses amis ayant jugé prudent d'aller déposer leurs serments de fidélité aux pieds du comte d'Artois. Condamné à mort, le chevalier de Gouault fut exécuté dans les vingt-quatre heures. Un écriteau placé sur sa poitrine portait ces mots tracés en grosses lettres : « Traître à la Patrie! » Cet acte de justice rigoureuse et sommaire rendit les royalistes un peu plus circonspects pour le moment.

FÉVRIER 1814.

Destitution du préfet de l'Aube.

Le jour même de son retour à Troyes, l'empereur avait procédé à une exécution moins sanglante, mais dont l'effet, selon lui, devait être grand. Le préfet du département de l'Aube, le baron Caffarelli, fut destitué pour avoir abandonné le territoire de son département alors que nos troupes l'occupaient encore. C'était une leçon aux fonctionnaires de l'ordre administratif, qui se retiraient trop facilement devant l'invasion. En même temps, fut rendu un décret portant que tout Français, qui aurait accompagné l'ennemi depuis l'invasion ou porté les insignes et décorations de l'ancienne dynastie, serait déclaré traître et condamné à mort. Ses biens devaient, en outre, être confisqués au profit de l'État. Sinistre avertissement donné à ceux qui auraient été tentés d'imiter le marquis de Vidranges et le chevalier de Gouault.

FÉVRIER 1814.

Conférences de Lusigny.

Cependant, les derniers succès de Napoléon donnaient à réfléchir aux alliés. Loin d'être accueillis partout en libérateurs, comme le leur avaient fait espérer les fauteurs de restauration royaliste, ils voyaient se lever sur leurs pas les patriotiques populations de la Lorraine et des Vosges. Les paysans de la Champagne eux-mêmes se mettaient de la partie, et, armés de mauvais fusils ou de fourches, ils couraient sus aux détachements isolés qui sillonnaient leur pays. Le congrès de Châtillon ne se sépara donc point, malgré le refus de l'empereur d'accéder aux exigences des diplomates alliés. Bien mieux : dans un conseil tenu, le 22 février 1814, au quartier général des coalisés, conseil auquel assistaient le czar Alexandre, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, le prince de Schwartzenberg avait fait décider qu'une nouvelle proposition d'armistice serait adressée à l'empereur des Français. Dès le 23 février, le prince de Lichtenstein, aide de camp du généralissime autrichien, fut chargé de lui porter cette proposition. Napoléon était alors à la veille de rentrer dans Troyes; il reçut l'envoyé des alliés dans une humble chaumière du hameau de Châtres, près de Méry-sur-Seine. Après avoir recueilli avec une satisfaction visible, de la bouche du prince de Lichtenstein, l'assurance que les souverains alliés n'avaient pas envahi la France pour remettre sur le trône la famille de Bourbon, l'empereur accepta en principe l'idée d'un armistice, et, le lendemain, il fit choix du comte de Flahaut pour le représenter aux conférences qui devaient s'ouvrir au village de Lusigny concurremment avec le congrès de Châtillon. De leur côté, les souverains alliés désignèrent comme commissaires le général Schouwaloff pour la Russie, le général Duca pour l'Autriche, et le général Rauch pour la Prusse.

La diplomatie continuait à agir, à Châtillon, en vue

FÉVRIER 1814.

d'une pacification générale; les envoyés militaires n'avaient à débattre à Lusigny que la question d'un armistice. Toutefois, Napoléon aurait voulu que la convention fût précédée d'un préambule consacrant, en quelque sorte, les propositions de Francfort, c'est-à-dire la reconnaissance des limites naturelles. C'était compromettre d'avance les négociations de Lusigny, car il était à peu près certain que les souverains coalisés ne reviendraient pas sur leur détermination de ne point nous restituer la ligne du Rhin. Pour les amener à une telle concession, il aurait fallu pouvoir infliger à leurs armes un irréparable revers; or, l'infériorité numérique de nos troupes ne permettait pas de compter sur un pareil retour de la fortune.

Suite des opérations militaires.

Pendant qu'à Lusigny on cherchait vainement à s'entendre sur la ligne de démarcation pour le cas où l'armistice serait accepté de part et d'autre, les opérations militaires se poursuivaient activement. A la suite d'un conseil de guerre tenu à Bar-sur-Aube par les souverains alliés, il avait été décidé que la grande armée de Bohême se retirerait sur le plateau de Langres, pour y livrer bataille au besoin, tandis que celle de Silésie, renforcée des corps de Bulow et de Wintzingerode, marcherait droit sur Paris. C'était une satisfaction donnée au fougueux Blücher, qui ne pouvait se faire au système de temporisation du prince de Schwartzenberg. Trop faibles pour s'opposer à sa marche, les corps des maréchaux Marmont et Mortier, qui étaient chargés de garder le cours de la Marne, durent rétrograder jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre d'abord, puis jusqu'à Meaux, où ils entrèrent après avoir culbuté la division russe du général Sacken.

Marche de Napoléon contre Blücher.

A la nouvelle du mouvement de l'ennemi, Napoléon quitta Troyes précipitamment, dans la journée du 27 février, avec trente-cinq mille hommes. Marcher

MARS 1814.

rapidement sur les derrières de Blücher, le forcer à se jeter sur les baïonnettes de Marmont et de Mortier, l'écraser entre deux feux, telle était la conception hardie qu'il allait s'efforcer de réaliser. Il franchit l'Aube à Arcis, alla coucher au village d'Herbisse, et porta son quartier général au château d'Esternay, le 28 février, et, le 1er mars, à Jouarre, où il passa la nuit. Menacée d'être acculée à la Marne, l'armée de Silésie se trouvait dans une situation critique. Blücher, ne voulant pas livrer bataille dans cette position, franchit la rivière sur trois ponts, qu'il coupa derrière lui, et battit en retraite sur la Ferté-Milon et Soissons. Quand, le 2 mars, l'empereur arriva à la Ferté-sous-Jouarre, il put voir, des hauteurs de la ville, sa proie lui échapper.

Blücher est sauvé par la reddition de Soissons.

Dès le lendemain, il se mit à la poursuite de l'ennemi, dont l'arrière-garde était en même temps fortement inquiétée par les corps de Marmont et de Mortier, qui, de concert, avaient opéré un retour offensif. Serré de près par ces deux maréchaux sur sa gauche et par l'empereur sur sa droite, le général prussien voyait sa situation singulièrement compromise. Il n'avait d'autre ressource, pour nous échapper, que de franchir l'Aisne à Soissons. Que cette dernière ville tînt seulement deux jours, et l'armée de Silésie pouvait être littéralement détruite. La fortune en décida autrement. La défense de Soissons avait été confiée au général Moreau, lequel n'avait de commun que le nom avec le vainqueur de Hohenlinden. Bulow et Wintzingerode, venant de Belgique, étaient arrivés le 2 mars sous les murs de Soissons, et ils avaient commencé à canonner la ville, en faisant dire au gouverneur que la garnison tout entière serait passée au fil de l'épée s'il ne rendait immédiatement la place. Le général Moreau n'avait qu'un millier d'hommes sous ses ordres, il crut toute résistance impossible. Au lieu de se défendre jusqu'à la mort, il accepta une capitulation, honorable il est vrai, mais qui livrait le cours de l'Aisne à l'ennemi. Blücher était sauvé, et il put opérer tranquillement sa jonction avec Bulow et Wintzingerode, devenus ses lieutenants.

MARS 1814.

L'empereur était à Fismes lorsqu'il apprit ce fâcheux événement. A cette nouvelle, il entra dans une sombre fureur, et écrivit au ministre de la guerre de faire fusiller le commandant de Soissons. Il rendit en même temps un décret en vertu duquel tout citoyen français tué par l'ennemi serait immédiatement vengé par la mort d'un prisonnier ennemi, en manière de représailles. Il décréta aussi que tous fonctionnaires publics et maires qui tenteraient d'arrêter l'élan patriotique seraient considérés comme traîtres à la patrie et traités comme tels. Mais il n'était pas donné à l'Empire de raviver la flamme éteinte de 1792.

Bataille de Craonne.

Quoi qu'il en soit, il serait injuste de ne pas reconnaître l'énergie et le talent déployés par l'empereur dans ces circonstances suprêmes. Résolu à en finir avec Blücher par une bataille, il se mit de nouveau à sa poursuite, et l'atteignit dans les plaines de Craonne, après avoir franchi l'Aisne à Berq-au-Bac. Les corps russes de Sacken et de Wintzingerode étaient postés sur les hauteurs de Craonne, tandis que les Prussiens occupaient celles de Laon. Le 6 mars 1814, des escarmouches sans résultat eurent lieu entre quelques bataillons de la garde et du corps de Ney et les troupes de Wintzingerode. Mais, le lendemain, l'affaire s'engagea sérieusement sur toute la ligne. Admirablement secondé par ses lieutenants, Ney, Mortier, Victor, Drouot et Grouchy, l'empereur, avec ses trente-cinq mille hommes, parvint à déloger de leurs positions les cinquante mille combattants de Sacken, de Wintzingerode et de Woronzoff auxquels il avait affaire. Sept à huit mille Russes gisaient sur le champ de bataille. Nous avions perdu à peu près

Mars 1814.

autant de monde ; seulement nous demeurions maîtres du champ de bataille, et la ville de Soissons nous était rouverte.

Bataille de Laon.

Restait à battre Blücher, solidement retranché sur les hauteurs de Laon. Après une journée de repos accordée à ses troupes, l'empereur marcha droit aux Prussiens, qui étaient descendus dans la plaine, et s'étaient adossés aux faubourgs de la ville. La bataille s'engagea avec fureur et dura toute la journée sans résultats appréciables. La nuit seule mit fin à la lutte, qui recommença le lendemain avec un acharnement égal. Par malheur, le corps de Marmont s'était laissé surprendre au village d'Athies ; mis en pleine déroute, il avait abandonné à l'ennemi quarante pièces de canon et près de trois mille prisonniers. C'était d'un mauvais augure pour la journée. Nos troupes firent des efforts héroïques pour enlever les hauteurs de Laon ; mais elles luttaient à moins de quarante mille hommes contre près de cent mille combattants, qui occupaient des positions presque inexpugnables. Elles revinrent par quatre et cinq fois à la charge ; ce fut en vain. Il fallut battre en retraite. Ces terribles journées nous avaient coûté une douzaine de mille hommes. L'ennemi en avait perdu plus de quinze mille ; mais, comme on l'a pu voir déjà, les vides dans ses rangs se comblaient immédiatement, tandis que nos pertes étaient irréparables.

Combat de Reims.

L'empereur porta son quartier général à Soissons, où il resta les journées des 11 et 12 mars. Il était plein d'anxiété, car sa situation devenait singulièrement critique. Il n'avait pu détruire le corps de Blücher, et celui-ci, vraisemblablement, allait se réunir à Schwartzenberg pour marcher avec lui sur Paris. Napoléon ne perdait pourtant pas courage. Ayant appris que quinze mille Russes, sous la conduite d'un émigré français du nom de Saint-Priest, venaient de s'emparer de Reims, il

Mars 1814.

marcha en toute hâte à leur rencontre, les tailla en pièces, et leur tua quelques milliers d'hommes, parmi lesquels le général de Saint-Priest. Napoléon resta à Reims jusqu'au 17 mars, afin de laisser reposer et de réorganiser ses troupes affaiblies par les sanglants combats des derniers jours. Au moment où il quitta cette ville, dans l'intention de se jeter sur les derrières du prince de Schwartzenberg, qui venait de se décider à reprendre, à son tour, le chemin de la capitale, la dernière espérance de paix était à la veille de s'évanouir.

Le traité de Chaumont.

Peu de jours après l'ouverture des conférences de Lusigny, le 1er mars 1814, les souverains alliés, sous l'inspiration de lord Castlereagh, avaient conclu à Chaumont un nouveau traité destiné à resserrer les liens de la coalition contre la France et à augmenter ses ressources. Par ce nouveau traité, les puissances coalisées s'engageaient à poursuivre, de concert, la guerre à outrance dans le cas où Napoléon n'accepterait pas les dures conditions qui avaient été posées. La Prusse, la Russie et l'Autriche devaient fournir chacune un contingent de cent cinquante mille hommes toujours au complet. A défaut de sang, l'Angleterre offrait son argent, un subside annuel de cent cinquante millions à partager entre les trois autres puissances pendant la durée de la guerre. Ce traité, conclu pour vingt ans, était soi-disant destiné à maintenir l'équilibre en Europe. C'était en quelque sorte la base du fameux traité de la Sainte-Alliance, dont nous aurons à nous occuper plus tard.

Ce qui se passait à Paris.

En même temps, M. de Caulaincourt était invité à répondre, dans un délai déterminé, à l'ultimatum posé par les puissances, faute de quoi la dissolution du congrès de Châtillon serait prononcée. L'attitude équivoque de certains personnages influents dans les conseils de l'Empire ne contribuait peut-être pas peu à affermir les

MARS 1814.

coalisés dans leurs prétentions excessives. On n'ignorait pas, au camp des alliés, que d'importants personnages, comblés des bienfaits de Napoléon, étaient tout disposés à l'abandonner. Les mécontents, à Paris, ne dissimulaient plus leur désir ardent de voir enfin cesser le despotisme qui depuis si longtemps pesait sur la France. Il était fâcheux seulement que ce désir fût si tardif, et coïncidât précisément avec les malheurs de notre pays. M. de Talleyrand, ce maître fourbe, qui, sentant crouler la maison, avait refusé deux mois auparavant le portefeuille des affaires étrangères, se tenait sur une certaine réserve, en homme prudent; mais son salon de la rue Saint-Florentin retentissait des plus amères récriminations. Là, le duc de Dalberg, le baron Louis, l'évêque de Malines M. de Pradt, et d'autres encore, donnaient clairement à entendre qu'il n'y avait pas autre chose à faire qu'à prononcer la déchéance des Bonaparte et à remettre les Bourbons sur le trône.

Mission de M. de Vitrolles.

Les royalistes encouragés ne prenaient plus soin de cacher leurs espérances; ils appelaient les étrangers comme des libérateurs. Un gentilhomme dauphinois, nommé M. de Vitrolles, fait baron par l'empereur, s'offrit à se rendre au camp des alliés pour donner au czar Alexandre le conseil de mettre fin aux négociations de Châtillon et de marcher immédiatement sur Paris. Il partit avec l'agrément du duc de Dalberg et de M. de Talleyrand. Reçu avec empressement par les souverains alliés, qui n'étaient pas fâchés de savoir ce qui se passait à Paris, M. de Vitrolles s'efforça de leur persuader que la France se lèverait d'un élan unanime en faveur de la maison de Bourbon, s'ils notifiaient sur-le-champ au pays la rupture de toute négociation avec Napoléon. Cela n'était pas vrai. Toutefois, à cette heure, s'accomplissaient, dans le Midi, des événements de nature à faire croire à un certain réveil de l'opinion royaliste.

MARS 1814.

Événements de Bordeaux.

Nous avons vu le duc d'Angoulême pénétrer en France à la suite des colonnes de Wellington. Le maréchal Soult, après une bataille indécise livrée à l'armée anglaise dans les environs d'Orthez, avait battu en retraite sur Toulouse, laissant ainsi Bordeaux à découvert. Bordeaux était une de ces villes maritimes qui avaient le plus vivement ressenti les désastreux effets du blocus continental, et où, par conséquent, depuis de longues années déjà, il régnait un sourd et profond mécontentement contre le régime impérial. Jusque-là, ce mécontentement ne s'était traduit par aucun acte extérieur. Tout récemment encore, le 1er mars, on avait entendu le comte Lynch, maire de la ville, témoigner de son ardent dévouement à l'Empire en remettant deux drapeaux aux cohortes de la garde nationale (1). Douze jours s'étaient à peine écoulés que le même comte Lynch protestait de sa fidélité à la cause des Bourbons.

Un des lieutenants de Wellington, lord Beresford, profitant de la retraite du maréchal Soult, s'était mis en marche pour Bordeaux à la tête d'une douzaine de mille hommes. Ce mouvement de l'armée anglaise détermina dans la ville une explosion de sentiments royalistes. Le 12 mars, l'avant-garde de l'armée anglaise fit son entrée dans Bordeaux. Le duc d'Angoulême était dans ses rangs. Aussitôt on proclama, aux acclamations d'une partie des commerçants de la ville, la restauration de l'ancienne royauté. Le préfet et le général s'étaient retirés à l'approche de l'ennemi. Quant au maire, il fut un des premiers à saluer le retour de la dynastie des Bourbons. Le comte Lynch, dans son enthousiasme, semblait même croire que les alliés étaient entrés en France tout exprès pour la remettre sur le trône. Lord Wellington crut devoir protester, et déclarer que l'Europe

(1) Voy. le *Moniteur* du 6 mars 1814.

Mars 1814.

ne faisait pas la guerre à la France pour remplacer une dynastie par une autre.

Rupture des négociations de Châtillon.

Ce fut à peu près ce que répondit le czar Alexandre à M. de Vitrolles. Il ajouta seulement que si Napoléon n'acceptait pas, dans le délai déterminé, les dernières bases proposées, c'est-à-dire les frontières de 1789, on romprait sans retour avec lui, et qu'alors on pourrait se rendre au vœu de la France. Or il était à peu près certain que jamais l'empereur ne consentirait à traiter sur de pareilles bases. Informé par Napoléon lui-même des exigences de la coalition, le conseil de régence s'était réuni pour prendre une résolution à cet égard. Si quelques membres, se fiant encore au génie de l'empereur, opinèrent pour la résistance, d'autres, et ce furent les plus nombreux, pensèrent que, en présence d'une situation désespérée, il valait encore mieux accepter les conditions de l'ennemi, si dures qu'elles fussent, que de le voir pénétrer dans Paris. Nombre de personnages influents, tout tremblants à la pensée de perdre leurs positions, se déchaînaient contre l'entêtement de Napoléon, et ils traitaient publiquement de fou cet homme aux pieds duquel ils avaient si longtemps rampé.

Ah! certes oui, cet homme était fou. Mais c'était au temps de sa fortune et de sa toute-puissance qu'il eût fallu l'arrêter dans ses débordements insensés. Le malheur ne l'avait d'ailleurs pas corrigé. Le 14 mars, il écrivait encore à son ministre de la police Rovigo, en apprenant les velléités d'opposition qui avaient surgi dans le conseil : « Le roi est faible (le roi Joseph), et il se laisse aller à des intrigues qui pourraient être funestes à l'État... Je ne veux point de tribuns du peuple. Qu'on n'oublie pas que c'est moi qui suis le grand tribun... » Toujours le pays disparaissant dans sa personnalité.

Cependant, comme s'il avait senti la nécessité de fléchir, il manda à M. de Caulaincourt de donner à

Mars 1814.

entendre qu'on serait disposé à céder sur quelques-unes des propositions de Francfort, en maintenant toutefois la ligne du Rhin comme base du traité à intervenir. M. de Caulaincourt, avec le dévouement dont il était pénétré pour la personne et la dynastie de Napoléon, essaya vainement d'obtenir quelques concessions de la part des diplomates de la coalition. Ceux-ci, considérant les nouvelles propositions impériales comme des moyens dilatoires, compromettants pour le succès des armées alliées, se décidèrent à provoquer la rupture du congrès de Châtillon. Ils déclarèrent de nouveau que les puissances étrangères ne faisaient point la guerre à la France, mais qu'elles considéraient sa rentrée dans ses anciennes limites comme la seule garantie possible de l'équilibre européen ; qu'en conséquence elles ne poseraient pas les armes avant que ce principe eût été reconnu et accepté. Puis, ils se séparèrent. C'était le 19 mars 1814. L'empire ne pouvait plus être sauvé que par une sorte de miracle militaire ; ce miracle, Napoléon allait tenter de le réaliser.

Bataille d'Arcis-sur-Aube.

La tâche était difficile, pour ne pas dire impossible. L'invasion inondait, à cette heure, la plupart des départements de l'Est et du Nord ; l'ennemi avait paru dans le Pas-de-Calais et dans la Somme. La situation était à peu près désespérée, étant donnés l'épuisement de la France et le découragement des populations.

Nous avons laissé l'empereur quittant Reims le 17 mars pour se jeter sur les derrières de Schwartzenberg. On va voir les événements se précipiter avec une effrayante rapidité. D'après un plan récemment arrêté dans un conseil de guerre des coalisés, les armées de Bohême et de Silésie devaient se réunir dans les plaines de Châlons pour marcher ensuite sur Paris en une seule masse irrésistible. Le 20 mars 1814, Napoléon, ayant à peine sous la main une trentaine de mille

Mars 1814.

hommes, avait quitté Plancy pour remonter l'Aube, et il avait pénétré dans Arcis, quand il se trouva tout à coup en face de toute l'armée de Bohême, forte de quatre-vingt-dix mille hommes.

Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, il résolut de tenir tête à l'ennemi, et, vers deux heures, la bataille s'engagea terrible, furieuse. L'empereur se battit en soldat. On le vit mettre l'épée à la main et s'élancer de sa personne contre les colonnes autrichiennes. On eût dit qu'il éprouvait un âpre plaisir à courir au-devant de la mort, comme s'il était fatigué de la vie. Un carré de la garde s'étant ébranlé à la vue d'un obus prêt à éclater dans ses rangs, Napoléon, pour donner aux soldats un grand exemple de fermeté, poussa son cheval vers le projectile, qui éclata sans le blesser. La mort ne voulait pas de lui. Nos troupes, malgré le nombre toujours croissant des assaillants, parvinrent à se maintenir dans les faubourgs de la ville jusqu'à la nuit, qui seule mit fin à la bataille.

L'empereur se porte sur les places de la Lorraine et de l'Alsace.

La lutte recommença le lendemain; mais cette fois ce fut surtout pour couvrir notre retraite, car il était impossible de songer à arracher la victoire à un ennemi quatre fois supérieur en nombre. Après avoir franchi l'Aube et brûlé les ponts pour se mettre à l'abri d'une poursuite immédiate, l'empereur se décida à se porter sur les villes fortes de la Lorraine et de l'Alsace. Son plan était de rallier les garnisons des différentes places de ces deux provinces, et les renforts qu'il attendait du Midi. Il espérait attirer à lui les armées coalisées, ou, si cette espérance ne se réalisait pas, il se proposait de faire un retour offensif, à la tête de cent mille hommes, pour écraser les coalisés entre les murs de la capitale et son armée accrue. Mais il aurait fallu, pour la réussite de ce plan, que Paris fût en état sérieux de défense, et capable de tenir pendant

Mars 1814.

quelques jours; malheureusement, il n'en était rien.

M. de Caulaincourt à Saint-Dizier

Napoléon se mit immédiatement en marche pour Saint-Dizier où il entra le 23 mars, résolu à y attendre, avant d'agir, les maréchaux Marmont et Mortier, qu'il avait chargés de surveiller l'armée de Silésie. Ce fut là que vint le rejoindre M. de Caulaincourt, qui avait quitté, désespéré, le congrès de Châtillon. La présence de ce diplomate au quartier général jeta la consternation parmi les officiers généraux. On sentait que la dernière espérance de pacification était évanouie. Le major général Berthier était plongé dans un abattement profond. Seul, l'empereur, comme s'il n'eût pas eu la conscience de ses fautes passées, comme s'il n'eût pas compris qu'il était l'unique auteur des malheurs de la France, gardait une sorte de sérénité. Il disait à M. de Caulaincourt qu'il aurait désavoué toute concession; il assurait encore qu'il était plus près de Munich que les alliés ne l'étaient de Paris; il croyait à un retour de la fortune, et l'on était à la veille de la catastrophe suprême.

Marche des alliés sur Paris.

A l'heure même où l'empereur entrait dans Saint-Dizier, l'armée de Bohême opérait sa jonction avec celle de Silésie, Schwartzenberg et Blücher se donnaient la main. En voyant Napoléon se diriger vers nos frontières de l'Est, les souverains alliés avaient eu un moment d'inquiétude. Ils avaient agité longuement la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de le suivre, en opérant un mouvement de retraite vers le Rhin. C'était bien sur quoi l'empereur avait un peu compté; et, peut-être, l'Empire et la France eussent-ils été sauvés si cette résolution avait été adoptée. L'insistance du czar Alexandre finit par triompher de toutes les hésitations. Le 25 mars au matin, les deux grandes armées de la coalition réunies se mirent à descendre de conserve les deux rives de la Marne, laissant au général Wintzingerode le soin d'observer l'empereur. Un temps sec et froid, mais

Mars 1814.

superbe, favorisait la marche des alliés sur Paris.

Bataille de la Fère-Champenoise.

Nul moyen d'arrêter cette masse effroyable, compacte, qui rappelait les hordes d'Attila. Il y avait bien çà et là quelques corps francs, quelques divisions de gardes nationaux, pleins de bonne volonté, animés des plus patriotiques intentions. Mais que pouvaient ces détachements épars contre l'avalanche de combattants qui roulait vers la capitale? Marmont et Mortier se trouvaient entre Paris et les alliés; seulement ils disposaient à peine de vingt mille hommes à eux deux, forces tout à fait insuffisantes pour barrer le passage à la coalition. Ces deux maréchaux, sentant leur impuissance, manœuvraient pour aller rejoindre l'empereur à Saint-Dizier, quand, le 25 mars, ils se heurtèrent, à La Fère-Champenoise, contre d'énormes masses de cavalerie ennemie, appuyées d'une artillerie nombreuse. Leurs troupes, forcées d'accepter le combat, se battirent avec l'énergie du désespoir. Elles furent écrasées, et peut-être eussent-elles entièrement péri sans une diversion imprévue de quelques divisions de gardes nationaux et de conscrits, commandées par le général Pacthod, qui vinrent bravement donner, tête baissée, au milieu des régiments ennemis. Ceux-ci se retournèrent aussitôt contre ces divisions. Foudroyés par la mitraille, hachés à coups de sabre, ces héroïques soldats improvisés aimèrent mieux mourir que de se rendre. Ils étaient sept mille environ, quinze cents seulement échappèrent aux coups de l'ennemi, et durent se résoudre à capituler.

Les alliés sous Paris.

Sauvés par cette diversion sanglante, les corps de Marmont et de Mortier n'eurent d'autre ressource que de rétrograder vers Paris. A la Ferté-Gaucher, ils parvinrent à passer sur le corps à un détachement prussien qui avait entrepris de leur couper la route, et ils arrivèrent le 29 mars, sans plus d'encombre, sous les murs de la capitale, suivis de près par les armées alliées.

Mars 1814.

Les troupes de la coalition étaient entrées dans Meaux derrière le général Compans, qui se retirait également devant elles. Nombre de paysans fuyaient à leur approche et refluaient vers Paris, poussant leurs bestiaux devant eux, et emportant sur des charrettes leur pauvre mobilier. Ce fut par ces fuyards de la campagne que la population parisienne apprit l'arrivée imminente de l'ennemi. Et rien pour se défendre; au dehors, aucun ouvrage, ou çà et là quelques fortifications ébauchées, insignifiantes. Le peuple n'eût pas mieux demandé que d'offrir sa vie à la patrie, il était sans armes. La garde nationale, uniquement tirée des classes bourgeoises, comme on l'a vu, comptait à peine douze mille hommes, dont trois mille seulement avaient des fusils de guerre, le reste était armé de piques ou de fusils de chasse. Voilà quel était le plus clair résultat des conceptions sublimes de l'empereur Napoléon.

Réunion du conseil de régence.

Aussitôt que le roi Joseph et l'archichancelier Cambacérès surent, à n'en point douter, que l'ennemi s'approchait à grands pas, ils convoquèrent le conseil de régence pour délibérer sur la question de savoir s'il convenait d'éloigner, en ce danger suprême, l'impératrice et le roi de Rome. La discussion fut longue, animée, et les avis se trouvèrent d'abord partagés à peu près en nombre égal. Les partisans du départ, Clarke et Cambacérès entre autres, alléguaient que, le dernier espoir de la France étant dans l'impératrice et son fils, il était de toute nécessité qu'ils ne tombassent point entre les mains de l'ennemi. Le roi Louis, revenu en France depuis les premiers jours de janvier, M. Boulay (de la Meurthe) et M. de Talleyrand, prétendaient que la présence de Marie-Louise et du roi du Rome doublerait l'énergie de la défense, que leur fuite, au contraire, sèmerait le découragement, ouvrirait le champ à toutes les espérances révolutionnaires, fortifierait le parti de

Mars 1814.

ceux qui déjà prononçaient tout haut le nom des Bourbons, et paralyserait peut-être la bonne volonté de la coalition à l'égard de la dynastie napoléonienne.

Ce dernier avis, conforme à la sagesse, à la raison, à la prudence, allait prévaloir, quand le roi Joseph produisit une lettre de Napoléon écrite le 16 mars, à la suite du combat heureux de Reims, et dans laquelle l'empereur recommandait de nouveau à son frère de faire partir la régente, son fils, les grands dignitaires, les ministres, les grands officiers de la couronne et le Trésor dans la direction de la Loire, si l'ennemi s'avançait sur Paris avec des forces telles que toute résistance fût devenue inutile. Évidemment, en dépit des assertions de certains membres du conseil, les circonstances prévues par Napoléon se trouvaient de point en point réalisées. Maintenant, était-ce une raison pour se rendre docilement à un ordre si contraire aux intérêts bien entendus du pays et même de la dynastie des Bonaparte? Évidemment non. Mais les personnages les plus importants étaient tellement habitués à se soumettre aveuglément aux injonctions du maître, que la plupart des membres du conseil s'inclinèrent devant la lettre exhibée par le roi Joseph comme un argument irréfutable.

M. de Talleyrand, qui était fort malhonnête, mais très perspicace, jugea bien que c'était la fin de l'Empire. « Voilà donc comment devait finir ce règne glorieux! » dit-il, en sortant, au ministre de la police Savary. Et il ajouta, en homme toujours prêt à sauvegarder ses intérêts personnels : « Il ne convient pas à tout le monde de se laisser ensevelir sous les ruines de cet édifice... Nous verrons. »

Départ de l'impératrice et du roi de Rome.

Le 29 mars 1814, dès six heures du matin, la cour du palais des Tuileries était toute pleine d'équipages et de fourgons où l'on entassait à la hâte l'argenterie, les diamants de la couronne et les caissons du Trésor A neuf

Mars 1814.

heures, l'impératrice, les yeux rouges de larmes, descendit de ses appartements, et monta dans sa voiture avec quelques-unes de ses dames d'honneur, Mmes de Montebello, de Brignole, de Castiglione, et la gouvernante du jeune prince, Mme de Montesquiou. Quand on voulut faire entrer l'enfant dans la voiture, il opposa une résistance désespérée, jeta des cris perçants ; il fallut que l'écuyer de service, M. de Canisy, aidât sa gouvernante à le porter (1). Le petit roi de Rome semblait protester, d'instinct, contre le parti fatal adopté par les conseillers de la couronne.

Le cortège impérial quitta le Carrousel au milieu d'une foule attristée et silencieuse, et s'éloigna rapidement par la route de Versailles. A trois heures de l'après-midi, il arriva au château de Rambouillet. Pendant ce temps, les destinées de l'Empire s'accomplissaient.

L'empereur revient sur ses pas et se dirige sur Paris.

La régente était à peine partie que le roi Joseph, en qualité de lieutenant-général de l'empereur, adressa à la population parisienne une proclamation énergique pour l'engager à défendre la ville, ses monuments et ses richesses. « Je reste avec vous, disait-il... L'empereur marche à notre secours ; secondons-le par une courte et vive résistance, et conservons l'honneur français. »

L'empereur, en effet, s'était décidé à revenir sur ses pas. Le 26 mars, il avait dispersé à Saint-Dizier la division du général Wintzengerode, lui avait fait deux mille prisonniers et pris quelques canons. Ce devait être son dernier combat, son dernier succès, dans cette mémorable campagne de 1814. Après cette victoire, il voulait encore, abandonnant la capitale à son propre sort, continuer sa marche vers le Rhin en soulevant les popula-

(1) *Mémoires sur l'intérieur du palais*, par M. de Bausset, t. II. p. 212.

Mars 1814.

tions sur ses pas, pénétrer au cœur de l'Allemagne pour y dicter à l'Europe ses conditions de paix ; mais ce projet, d'une exécution d'ailleurs douteuse, échoua devant la résistance de son état-major. Le temps était passé de l'obéissance passive des petits et des grands. Des murmures significatifs retentirent aux oreilles de l'empereur. Comment! s'écriaient ses principaux officiers, on continuerait de se diriger vers le Rhin, quand les alliés marchaient sur la capitale, quand Paris était exposé à être emporté d'assaut et peut-être livré au pillage! A Paris! à Paris! tel était le cri de tout l'état-major.

Le 28 mars, au matin, toute l'armée française s'ébranla et reprit, à marche forcée, la route de Paris. L'ennemi avait trois jours d'avance sur elle ; il fallait le gagner de vitesse, pour arriver presque en même temps que lui sous les murs de la capitale. Que Paris tînt seulement quarante-huit heures, et un coup de fortune, le génie militaire de l'empereur aidant, pouvait encore sauver l'Empire. Dans la nuit du 29 au 30, Napoléon traversa la ville de Troyes avec ses troupes. Impatient de savoir des nouvelles, il prit les devants, ne s'arrêtant que pour changer de chevaux. A Sens, il apprit le départ de sa femme et de son fils. Il continua sa route, brûlant le pavé; il fit quarante lieues dans sa journée. Le 30 au soir, il arriva à Fromenteau; cinq lieues à peine le séparaient de Paris; en une heure, il pouvait être aux Tuileries; il était trop tard.

Journée du 29 mars.

« Armons-nous ! » avait dit le roi Joseph dans sa proclamation ; mais des armes, il n'y en avait pas. Et puis, les trois hommes auxquels était principalement confié le soin de défendre Paris, Joseph, le ministre de la guerre, Clarke, et le gouverneur de la place, Hullin, se trouvaient tout à fait au-dessous de leur tâche. Telle était l'incurie de ces hommes, qu'ils avaient laissé partir à la suite de l'impératrice, sous prétexte de lui former

Mars 1814.

cortège, quatre mille hommes d'infanterie et de cavalerie dont le concours eût pu être si précieux. Douze mille gardes nationaux, commandés par le maréchal Moncey, et dont une partie seulement étaient pourvus de fusils ; vingt-cinq mille hommes environ ramenés par les maréchaux Mortier et Marmont et par le général Compans, quelques centaines de jeunes gens des écoles, telles étaient les forces avec lesquelles il allait falloir faire face aux deux cent mille alliés qui se disposaient à fondre sur la capitale.

Une inquiétude sombre s'empara de la population parisienne dans la soirée du 29 mars. Çà et là, dans les quartiers populeux, des groupes se formaient, s'interrogeant, demandant si l'on avait des nouvelles. On savait bien, par les fuyards qui encombraient la ville, qu'on était à la veille de grands événements, mais on ignorait que l'ennemi fût si proche. L'imprudence et l'incurie du gouvernement ne contribuaient pas peu à entretenir cette illusion. Il s'était contenté de renforcer la garde des barrières, sans songer à placer les troupes régulières dont il disposait sur les hauteurs qui protégeaient Paris du côté où la présence de l'ennemi était signalée.

Or, tandis que, par ordre de l'autorité, les théâtres ouvraient, comme à l'ordinaire, leurs portes au public, les alliés occupaient, sans rencontrer de résistance, Bondy, Romainville, Noisy ; ils seraient entrés tout droit le soir même dans Paris, s'ils avaient poussé jusqu'au mur d'octroi. Ce temps d'arrêt permit aux maréchaux Marmont et Mortier de prendre pour le lendemain quelques dispositions de défense.

Bataille de Paris.

Le 30 mars, au matin, les détonations de l'artillerie et de la mousqueterie apprirent aux habitants de la capitale que la bataille de Paris était commencée. C'était Marmont qui attaquait vigoureusement les divisions russes des généraux Rajewski et Miloradowitch. Les

Mars 1814.

alliés, dont les troupes augmentaient d'instant en instant, finirent par gagner du terrain, mais en le couvrant de leurs morts. Obligés de reculer jusqu'aux premières maisons de Belleville, nos soldats s'y défendirent pied à pied pendant plus d'une heure.

L'action s'engagea sur plusieurs points à la fois, et s'étendit de la barrière du Trône au pied des hauteurs de Montmartre. On se battait à Vincennes, où des élèves de l'École polytechnique, improvisés servants d'artillerie, se firent vaillamment sabrer sur leurs pièces; on se battait aux Buttes-Chaumont, dans la plaine Saint-Denis, à la Villette, à la Chapelle, à Montmartre, à la barrière Clichy, que les gardes nationaux défendirent avec une rare intrépidité sous les yeux du maréchal Moncey. Mais l'heure était bien près de sonner, où il allait falloir céder au nombre.

Départ du roi Joseph.

Le roi Joseph, qui, du haut de la Butte-Montmartre, où il s'était installé de grand matin, voyait s'ébranler les masses profondes de la coalition, jugea tout de suite que la résistance ne pourrait être de longue durée. Comme il ne voulait pas tomber entre les mains de l'ennemi, il s'éloigna en toute hâte, vers onze heures, pour aller rejoindre l'impératrice, après avoir envoyé aux maréchaux Marmont et Mortier l'autorisation de capituler. Il traversait le bois de Boulogne au galop de son cheval, quand il fut rejoint par un émissaire de Napoléon, le général Dejean. Celui-ci venait lui annoncer la prochaine arrivée de l'empereur à la tête de forces considérables. Que Paris tînt deux jours seulement, et tout pouvait se réparer encore. « Il est trop tard, répondit Joseph. J'ai envoyé aux maréchaux l'autorisation de capituler. Voyez-les, » ajouta-t-il, et, piquant des deux, il disparut par la route de Versailles, suivi de ses frères Louis et Jérôme et du ministre de la guerre, Clarke.

Mars 1814.

Le général Dejean courut bride abattue à la recherche des maréchaux. Il atteignit le maréchal Mortier en avant de la Villette, au milieu des projectiles qui se croisaient dans tous les sens, et il se convainquit, par ses yeux, de l'impossibilité de prolonger plus longtemps la résistance. Vers deux heures, le maréchal envoya un exprès au prince de Schwartzenberg pour lui proposer une suspension d'armes de vingt-quatre heures, pendant lesquelles on tâcherait d'arriver à un arrangement qui épargnât à la ville de Paris les horreurs d'un siège. A quatre heures, le maréchal Marmont, dont la position n'était plus tenable, en fit autant, et, une heure après, fut signé dans un cabaret de la Villette, à l'enseigne du *Petit-Jardinet*, un armistice ayant pour objet de faciliter la capitulation de Paris.

Capitulation de Paris

La bataille finie, le maréchal Marmont était rentré chez lui, le visage et les mains noirs de poudre, les habits troués de balles, car il avait vaillamment donné de sa personne. Le préfet de la Seine et le préfet de police, M. de Talleyrand qui, comme grand-officier de la couronne, aurait dû suivre l'impératrice à Blois, mais qui avait trouvé moyen de rester à Paris, quelques autres personnages importants, le duc de Dalberg, le baron Louis, les banquiers Perregaux et Laffitte, se rendirent auprès du maréchal pour s'entendre au sujet de la capitulation. Déjà, dans cette entrevue, on agita la question du rétablissement de la monarchie dite légitime, et cette question y fut à peu près résolue dans le sens de l'affirmative. Séduit par les perspectives brillantes que M. de Talleyrand sut faire miroiter à ses yeux, le maréchal Marmont ne parut pas éloigné de prêter son concours à une restauration royaliste; toutefois, il ne se prononça pas encore.

La nuit venue, le préfet de la Seine, M. de Chabrol, et le préfet de police, M. Pasquier, accompagnés de

Mars 1814.

deux aides de camp de Marmont, le colonel Danrémont et le colonel Fabvier, se rendirent au camp des alliés pour y arrêter les termes de la capitulation. La bataille de Paris avait coûté cher aux coalisés, ils avaient perdu dix-huit mille hommes environ, c'est-à-dire presque autant que le nombre des combattants qui avaient été engagés contre eux. La crainte de pousser au désespoir une population et une armée capables encore d'un grand effort obligea en quelque sorte les chefs de la coalition à montrer une modération relative dans leurs prétentions. Après d'assez longs pourparlers, il fut convenu que les maréchaux Marmont et Mortier évacueraient la ville le 31 mars, à sept heures du matin, emmenant avec eux l'attirail et les débris de leurs corps d'armée. La garde nationale et la gendarmerie devaient être conservées ou licenciées selon les dispositions des cours alliées. Quant à la ville de Paris, elle était recommandée à la générosité des puissances coalisées.

Occupation de Paris par les alliés.

Le 31 mars 1814, nos troupes avaient à peine commencé leur mouvement d'évacuation, que les premières colonnes alliées pénétrèrent dans la capitale. Depuis la veille, les espérances des royalistes avaient singulièrement grandi. Des hommes parcouraient en calèche les principales rues de la ville en agitant des drapeaux blancs et en criant *Vivent les Bourbons!* La population assistait, étonnée, à ce spectacle étrange et si nouveau pour elle. Oubliés depuis un quart de siècle, les Bourbons étaient pour ainsi dire inconnus. Quant aux souverains étrangers, ils n'avaient encore aucun parti pris. Dans une conférence qui avait eu lieu, pendant la nuit, au château de Bondy, entre eux et quelques membres du corps municipal, ils avaient même paru tout disposés à laisser le peuple français prononcer lui-même sur ses destinées. Tel est, du reste, le sentiment qui domine dans une proclamation adressée le 31 mars aux habitants de

Mars 1814.

Paris par le prince de Schwartzenberg. « Les souverains alliés, disait le commandant en chef des armées coalisées, cherchent de bonne foi une autorité salutaire en France... C'est à la ville de Paris qu'il appartient, dans les circonstances actuelles, d'accélérer la paix du monde. Son vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer un si immense résultat; qu'elle se prononce, et, dès ce moment, l'armée qui est devant ses murs devient le soutien de ses décisions. » A cette heure, l'Empire, ce fatal Empire, qui avait déchaîné sur la France tant de malheurs et de désastres, pouvait donc encore être sauvé.

Nous avons laissé l'empereur à Fromenteau, où il avait devancé son armée. Il attendait avec impatience des nouvelles du général Dejean, envoyé à Paris, comme on l'a vu, pour engager les maréchaux à prolonger de quarante-huit heures au moins la résistance de la capitale. Tout à coup, au milieu de la nuit, il vit arriver, venant de Paris, un corps nombreux de cavalerie, qui, sous la conduite du général Belliard, se rendait à Fontainebleau afin d'y choisir un emplacement pour nos troupes. En apprenant ce qui s'était passé, l'empereur s'emporta en récriminations inutiles contre son frère Joseph et le ministre de la guerre, Clarke. Il voulait continuer de marcher sur Paris; l'espoir de battre les alliés ne l'avait pas abandonné. Il comptait sur le patriotisme de la population parisienne, sur une révolution, lui qui avait tout fait pour anéantir le génie révolutionnaire.

Inutile démarche de Caulaincourt au camp des alliés.

Tout pouvait se réparer encore, pensait-il, s'il parvenait à gagner trois ou quatre jours. Il ordonna donc à son fidèle serviteur Caulaincourt de se rendre immédiatement au quartier général des alliés, prescrivit au général Belliard de s'établir à Essonne, sur la route d'Orléans, et d'y appeler les corps de Marmont et de Mortier, puis il se porta de sa personne à Fontainebleau afin de

MARS 1814.

rallier son armée. Caulaincourt courut droit à Paris d'abord, pour y conférer avec les autorités municipales; il alla ensuite au château de Bondy, où les souverains alliés venaient de recevoir la délégation parisienne. Le czar Alexandre lui fit l'accueil le plus courtois; mais il ne lui laissa point ignorer que l'intention bien arrêtée des alliés était de ne plus traiter désormais avec l'empereur Napoléon. Caulaincourt, après s'être inutilement épuisé en efforts, tant auprès du czar qu'auprès de M. de Talleyrand, pour sauver la couronne impériale, dut reprendre, désespéré, le chemin du quartier général de l'empereur, après un séjour de vingt-quatre heures à Paris.

Entrée du czar Alexandre dans Paris.

Le 31 mars, vers midi, le czar Alexandre, ayant à sa droite le roi de Prusse et à sa gauche le prince de Schwartzenberg, fit son entrée solennelle dans la capitale. Les masses assistèrent, immobiles, silencieuses et tristes, à cette entrée triomphale, si douloureuse et si cruelle pour le peuple français. Mais il n'en fut pas de même dans les classes élevées. Là, on laissa éclater une joie indécente. Dès dix heures du matin, un certain nombre de royalistes titrés avaient parcouru la place de la Concorde aux cris de *Vive le Roi!* en agitant leurs chapeaux, auxquels étaient attachées de larges cocardes blanches. Quand le cortège des alliés parut sur les boulevards, on entendit les mêmes royalistes crier à pleins poumons : *Vive Alexandre! Vive Guillaume! Vivent les alliés!* En même temps, des femmes, vêtues avec la dernière élégance, déployaient des mouchoirs blancs aux fenêtres et envoyaient des baisers aux soldats étrangers. Ce n'était pas ainsi, hélas! que nos troupes avaient été reçues à Moscou.

On vit même, en ce jour néfaste, MM. Sosthènes de La Rochefoucauld et de Maubreuil s'atteler, sur la place Vendôme, aux cordes passées au cou de la statue de

MARS 1814.

l'empereur, que les royalistes avaient eu l'idée de jeter comme un trophée aux pieds des souverains étrangers. Une nièce de M. de Talleyrand, la jeune comtesse de Périgord, devenue depuis duchesse de Dino, eut même l'impudence de se montrer assise à cheval derrière un cosaque. Ce jour-là, les filles publiques, plus décentes que les grandes dames, refusèrent de paraître dans les rues.

Conférence à l'hôtel Talleyrand.

Il était près de cinq heures quand le czar Alexandre descendit à l'hôtel de M. de Talleyrand, situé rue Saint-Florentin, où le vice-grand électeur lui avait offert l'hospitalité. Le soir même eut lieu, sous la présidence du czar, une conférence à laquelle assistèrent le roi de Prusse, le prince de Schwartzenberg, le prince de Lichtenstein, les comtes de Nesselrode et Pozzo di Borgo, M. de Talleyrand, le duc de Dalberg, le baron Louis et M. de Pradt. On y discuta longuement la question de savoir s'il fallait traiter avec Napoléon, maintenir la régence ou rétablir les Bourbons. Ce dernier expédient, vivement appuyé par M. de Talleyrand, qui prétendit avoir l'assentiment du Sénat et celui des autorités constituées, eut le dessus. Il fut convenu seulement qu'on aurait l'air de laisser la France parfaitement maîtresse de ses destinées.

AVRIL 1814.

Le lendemain, 1er avril, une déclaration signée du czar Alexandre fut affichée sur tous les murs de Paris. Cette déclaration était ainsi conçue :

« Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les souverains alliés accueillent le vœu de la nation française, ils déclarent :

« Que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Bonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance du

AVRIL 1814. repos. Les souverains proclament en conséquence :

« Qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni avec aucun membre de sa famille;

« Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professeront toujours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte.

« Ils reconnaîtront et garantiront la Constitution que la nation française se donnera. Ils invitent, par conséquent, le Sénat à désigner sur-le-champ un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et à préparer la Constitution qui conviendra au peuple français.

« Les intentions que je viens d'exprimer me sont communes avec toutes les puissances alliées.

« ALEXANDRE. »

Bassesse des corps constitués.

Ce que les souverains alliés appelaient « le vœu de la nation française » était simplement le vœu de quelques intrigants royalistes Il est à peine besoin de le faire remarquer. Quant au Sénat, qui était le corps le plus avili de l'Empire, il n'était guère possible de moins représenter le pays. Du reste, tous les corps et autorités constitués par l'*usurpateur* de Brumaire s'empressèrent de faire assaut de lâcheté, de bassesse et d'ingratitude. Les membres du conseil général et municipal de Paris, MM. Bellart, Barthélemy, Davillier, Lamoignon, d'Harcourt et autres, s'écrièrent dans une proclamation : « Habitants de Paris, vos magistrats seraient des traîtres, s'ils comprimaient plus longtemps la voix de leurs consciences; elle vous crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme... Il a sacrifié la France, que disons-nous, toute l'Europe, à son ambition sans mesure. C'est au nom de nos devoirs mêmes, et les plus sacrés de tous, que nous abjurons toute obéissance

envers l'usurpateur, pour retourner à nos maîtres légitimes. » Rien de plus fondé assurément que les griefs invoqués contre Napoléon; il était seulement fâcheux que la voix de la conscience de ces hommes eût attendu, pour se faire entendre, l'heure des désastres et du malheur. AVRIL 1814.

Nomination du gouvernement provisoire.

Convoqué extraordinairement par les soins du vice-grand électeur, le Sénat se réunit deux fois dans cette journée du 1er avril. Il se borna à ratifier les propositions déjà acceptées d'avance par la plupart de ses membres. Son premier soin fut de désigner comme membres du gouvernement provisoire M. de Talleyrand, les sénateurs comtes de Beurnonville et de Jaucourt, le duc de Dalberg et l'abbé de Montesquiou. Il fut décidé ensuite, entre autres choses, que le Sénat et le Corps législatif seraient déclarés partie intégrante de la prochaine Constitution; que les officiers et soldats en retraite, veuves et officiers pensionnés conserveraient les grades, honneurs et pensions dont ils jouissaient; qu'il ne serait porté aucune atteinte à la vente des biens nationaux; que la liberté des cultes et de conscience serait maintenue et proclamée ainsi que celle de la presse, et que la Constitution future respecterait les principes formant la base de ces diverses propositions. Soixante-cinq membres signèrent le procès-verbal de cette séance. Les membres absents pour cause de maladie s'empressèrent d'envoyer leur adhésion (1).

Le premier acte du gouvernement provisoire fut de délier l'armée de son serment de fidélité envers l'homme dont la tyrannie, disait le nouveau gouvernement, avait causé tant de maux : « Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon. Le Sénat et la France entière vous dégagent de vos serments. » Il fallait bien encourager à la défec-

(1) Voy. le *Moniteur* du samedi 2 avril 1814.

AVRIL 1814.

tion ceux qui seraient tentés de combattre encore sous les drapeaux de l'empereur.

Le Sénat proclame la déchéance de l'Empire.

C'était le 2 avril. Ce jour-là, les membres du Sénat, sur la proposition de M. Lambrecht, proclamèrent en principe la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille; et, le soir, ils se rendirent en corps à l'hôtel de M. de Talleyrand, pour déposer aux pieds de l'empereur de Russie le décret qu'ils avaient rendu dans la journée. Ne pouvant plus se prosterner, comme ils l'avaient fait si souvent jadis, aux genoux de l'empereur Napoléon, ils se courbaient devant son vainqueur. Le czar Alexandre, charmé de cet acte de condescendance, reçut les sénateurs avec la plus grande affabilité, leur déclara qu'il était l'ami de la France, et, en reconnaissance de la résolution prise par le Sénat, il rendit tous les prisonniers français qui se trouvaient en Russie.

Le lendemain, à l'ouverture de sa séance, le Sénat eut à cœur de consacrer dans ses registres « le souvenir d'une si grande magnanimité; » (1) et, cela fait, il adopta, à l'unanimité de ses membres, les considérants destinés à servir de préambule à l'acte de déchéance voté la veille. L'histoire ne peut s'arrêter indifférente devant ces considérants vengeurs.

Les considérants de l'acte de déchéance.

Il y était dit que Napoléon avait commis un attentat aux droits du peuple en ajournant le Corps législatif, en supprimant comme criminel un rapport de ce Corps, et en lui contestant son titre et sa qualité de représentation nationale; qu'il avait inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort, et entrepris une suite de guerres uniquement dans l'intérêt de son ambition démesurée; qu'il avait violé les lois par ses décrets sur les prisons d'État, anéanti la responsabilité ministérielle, confondu tous les pouvoirs, détruit l'indépendance des corps judiciaires, la liberté individuelle et la liberté de la presse, qu'il avait abusé de tous les moyens qu'on lui avait confiés, en hommes et en argent, ruiné les villes, dépeuplé les campagnes, abandonné des blessés sans secours, sans pansements, sans subsistances; enfin, qu'il avait mis le comble aux malheurs de la patrie en refusant de traiter avec les puissances étrangères à des conditions que l'intérêt national l'obligeait d'accepter et qui ne compromettaient pas l'honneur français. En conséquence, le Sénat déclarait Napoléon déchu de son trône, abolissait le droit d'hérédité établi dans sa famille, et déliait le peuple français et l'armée du serment de fidélité envers lui.

(1) Procès-verbal de la séance du 3 avril 1814.

AVRIL 1814.

Rien de plus juste que cet acte terrible d'accusation, et de plus mérité que cette condamnation. Seulement le Sénat oubliait qu'il avait été complice de tous les faits mis à la charge de l'empereur. N'avait-il pas été le plus solide appui de son despotisme, lui, soi-disant institué pour veiller à la conservation des libertés publiques? N'avait-il point, par ses complaisances, par ses adulations, par son servilisme, par ses lâchetés, encouragé l'empereur dans toutes ses violations de la liberté, de la justice et du droit? N'était-ce pas hier que, au retour de la folle et criminelle expédition de Russie, il venait mettre à ses pieds toute la jeunesse et toute la fortune de la France? Sans doute quelques-uns de ses membres, les Garat, les Grégoire, les Lanjuinais, les Lambrecht, gémissaient, depuis longtemps, de l'état d'oppression où le pays était tenu; mais s'ils n'avaient cessé de poursuivre d'amers regrets la liberté perdue, on ne les avait point vus rompre ouvertement avec le régime impérial, devant lequel ils s'étaient inclinés d'ailleurs, puisqu'ils avaient consenti à le servir. Le Sénat tout entier, nous le répétons, était donc complice des faits et crimes relevés à la charge de l'empereur dans l'acte de déchéance, et il doit

Avril 1814.

en porter également la responsabilité devant l'histoire.

Adhésion des grands corps de l'État à cet acte.

Le Corps législatif se réunit le même jour, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Félix Faulcon. Ce Corps, qui, malgré sa récente tentative de rébellion, n'en avait pas moins été, lui aussi, un des plus fermes soutiens du despotisme impérial, s'empressa d'adhérer à l'acte de déchéance voté par le Sénat. Quelques-uns de ses membres voulaient même proclamer, séance tenante, la restauration des Bourbons. Le gouvernement provisoire crut devoir arrêter ce beau zèle, et les séances du Corps législatif furent suspendues jusqu'à nouvel ordre. La cour de cassation n'apporta pas moins de hâte à rendre grâces au Sénat des grandes mesures de salut public qu'il avait décrétées et à faire acte d'adhésion au vote de déchéance. Vinrent ensuite la cour des comptes, la cour impériale de Paris, le collège des avocats à la cour de cassation. C'était à qui se hâterait de renier le pouvoir tombé. Les fonctionnaires de tous les ordres et de tous les rangs, ceux qui, la veille encore, se montraient les plus humbles, les plus vils, les plus bas à l'égard de l'Empire et de l'empereur, témoignèrent la plus profonde indignation et la plus vive colère contre le gouvernement déchu.

La Marseillaise royaliste.

Cette France qui, aux grands jours de la Révolution, avait excité l'admiration du monde par l'ardeur de son patriotisme, par sa haine de l'étranger, n'était plus reconnaissable. Le jour même où fut rendu l'acte de déchéance, le czar Alexandre et le roi Guillaume parurent à l'Opéra dans la loge occupée jadis par Napoléon. Chose à peine croyable! on chanta, sur notre première scène lyrique, des couplets infâmes en l'honneur du czar, du roi de Prusse et « de leurs guerriers vaillants; » c'était la Marseillaise royaliste.

Les nouveaux ministres.

Une des conséquences immédiates de la déchéance fut le remplacement des anciens ministres impériaux.

Avril 1814.

Le gouvernement provisoire appela, sous le nom de commissaires, à la justice, M. Henrion de Pansey; aux affaires étrangères, le comte Laforêt; à l'intérieur, le comte Beugnot; aux finances, le baron Louis; à la police générale, M. Anglès; à la marine, le baron Malouet; et à la guerre, ce général Dupont, que l'empereur avait si sévèrement traité lors de la capitulation de Baylen. L'ancien constituant Dupont (de Nemours) fut nommé secrétaire général du nouveau gouvernement.

Adresse au peuple français.

A peine installé, ce gouvernement, dont les membres avaient été si longtemps couchés à plat ventre devant l'empereur tout-puissant, adressa au pays une proclamation où il reprocha à Napoléon de n'avoir jamais été Français, de s'être conduit « en aventurier qui veut être fameux », de n'avoir cru qu'à la force. « Napoléon nous gouvernait comme un roi de barbares; Alexandre et ses magnanimes alliés ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité. » M. de Talleyrand et ses collègues engageaient donc le peuple français à retourner à la monarchie véritable, limitée par de sages lois.

Ce langage honteux dut faire monter le rouge au visage de tous ceux qui avaient conservé au fond du cœur le sentiment vif de l'honneur national. L'empereur déchu n'en représentait pas moins à leurs yeux la cause sacrée de la patrie. Son drapeau était celui de la France, le drapeau de la Révolution. En définitive, il avait encore sous la main, y compris les corps de Marmont et de Mortier, près de soixante-dix mille hommes, échelonnés à Essonne le long de la Seine, sans compter les armées d'Augereau, de Suchet et de Soult. Qui pouvait répondre que, par un de ces coups de génie qui lui avaient si souvent réussi, Napoléon ne ressaisirait pas la fortune et ne parviendrait pas à écraser cette coalition à laquelle, dans sa merveilleuse campagne de France, il avait déjà porté de si rudes coups?

Avril 1814.

C'était là ce dont se préoccupait le gouvernement provisoire. Aussi s'attacha-t-il à provoquer la défection parmi les officiers de l'armée. Ce n'était pas chose bien difficile. Les chefs les plus haut placés, repus d'honneur, de dignités et de dotations, gorgés de richesses, étaient fatigués, aspiraient au repos, paraissaient tout disposés à se jeter dans les bras d'un pouvoir qui leur assurerait la paisible jouissance des biens dont l'empereur les avait comblés. Le ministre de la guerre, Dupont, qu'animait une rancune implacable contre Napoléon, invita, par une lettre en date du 5 avril, les officiers de tous grades et de toutes armes à envoyer leurs adhésions au gouvernement provisoire.

Défection du maréchal Marmont.

Déjà, certains officiers généraux avaient fléchi, et s'étaient détachés de l'empereur pour passer au régime nouveau. Un de ceux qu'on avait le plus à cœur de séduire et d'attirer était Marmont, parce que le corps d'armée de ce maréchal qui, dans la dernière lutte sous Paris, avait montré une bravoure et une énergie admirables, couvrait, en avant d'Essonne, le mouvement de concentration des troupes impériales à Fontainebleau. Après les événements du 30 mars, le maréchal Marmont avait établi ses troupes le long de la rivière à Essonne, et il était allé prendre les ordres de l'empereur à Fontainebleau, où Napoléon avait porté son quartier général à la nouvelle de la capitulation de Paris. L'empereur, après avoir vivement félicité le maréchal sur sa belle conduite dans les derniers combats, s'était rendu de sa personne, le 1er avril, à Essonne afin de visiter cette position devenue d'une importance capitale pour notre armée, et, le lendemain, il avait annoncé à ses troupes son dessein de marcher sur Paris, et d'arracher la capitale aux alliés. Le succès de l'opération dépendait en grande partie de l'attitude du corps d'armée de Marmont.

Avril 1814.

Or, le jour même où l'empereur déchu se disposait à tenter un suprême effort, le maréchal recevait dans son camp un de ses anciens officiers d'état-major, nommé M. de Montessuy, attaché depuis à l'administration des finances, et qui lui était envoyé par M. de Talleyrand. M. de Montessuy était porteur de plusieurs lettres de personnages influents tels que le général Dessolle, nommé commandant de la garde nationale. Dans ces lettres, on mettait tout en œuvre pour ébranler la fidélité du maréchal. De son côté, le prince de Schwartzenberg, dont les troupes étaient cantonnées à quelques kilomètres d'Essonne, fit passer à Marmont toutes les pièces relatives à la déchéance et une invitation pressante des membres du gouvernement provisoire « à se ranger sous les drapeaux de la bonne cause française. »

Comblé des bienfaits de Napoléon, créé duc de Raguse, sans que ni ses qualités personnelles, ni ses services, justifiassent la haute faveur dont il avait été l'objet, Marmont était tenu, plus qu'un autre peut-être, à demeurer inébranlable dans sa fidélité envers l'empereur; il céda, cependant, avec une étonnante facilité, en se fondant sur ce que l'armée était déliée de ses serments par le décret du Sénat. Il demanda seulement que ses troupes pussent se retirer en Normandie avec armes et bagages, et que la vie et la liberté de Napoléon « lui fussent garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit aux choix des puissances alliées et du gouvernement français. » Le prince de Schwartzenberg crut devoir accéder à cette double condition; et le maréchal duc de Raguse, se croyant quitte envers sa conscience, donna ordre à ses troupes de se diriger sur Versailles.

Napoléon et ses maréchaux.

Presque à la même heure, une véritable scène de comédie se passait à Fontainebleau entre Napoléon et ses principaux officiers. M. de Caulaincourt avait dû quitter Paris sans avoir obtenu du czar Alexandre une parole

AVRIL 1814. d'espoir en faveur de la dynastie impériale. L'empereur d'Autriche, qui n'était pas encore entré dans Paris, avait consenti, sans regrets, à sacrifier son terrible gendre. Napoléon, comme on l'a vu, avait pris la résolution de se diriger vers la capitale. L'armée, la vieille garde surtout, s'était montrée pleine d'enthousiasme en apprenant qu'on allait marcher à l'ennemi. Mais si les simples soldats étaient toujours animés des mêmes sentiments à l'égard de celui qu'ils considéraient comme le dieu des batailles, il n'en était pas de même des gros personnages de l'armée. Des émissaires, venus de Paris, avaient achevé de porter au milieu d'eux le découragement et la désaffection en leur présentant comme un fait légal la déchéance de la dynastie impériale.

Le 4 avril, au matin, l'empereur passa ses troupes en revue. Elles jurèrent, à sa voix, de vaincre ou de mourir et de venger l'outrage fait à la patrie. Il venait de remonter dans son cabinet, et s'y trouvait avec son major-général Berthier, M. de Caulaincourt et M. de Bassano, quand survinrent les maréchaux Ney, Lefebvre, Oudinot et Macdonald. Fatigués de la guerre, circonvenus par les agents du gouvernement provisoire, ces maréchaux étaient entrés chez l'empereur avec la résolution bien arrêtée de résister à ses ordres. L'ancienne obéissance passive avait fait place chez eux à un esprit d'indépendance qui avait attendu des circonstances bien malheureuses pour se produire. Les maréchaux protestèrent de leur dévouement à la dynastie impériale, affirmèrent qu'à aucun prix ils ne voudraient vivre sous les Bourbons; mais ils n'en pressèrent pas moins l'empereur d'abdiquer en faveur de son fils.

Première abdication.

Napoléon, vaincu par leurs obsessions, annonça sa résolution à l'armée dans une note flétrissante pour Marmont, dont il venait d'apprendre la défection, et pour ce Sénat, dont les membres, disait-il, avaient si

facilement oublié qu'il les avait sauvés des orages de la Révolution, tirés de l'obscurité, et protégés contre la haine de la nation. AVRIL 1814.

Voici l'acte d'abdication qu'il s'était décidé à signer :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie, pour le bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice et du maintien de l'Empire. »

Mission des maréchaux près des cours alliées

Les maréchaux Ney, Macdonald et M. de Caulaincourt furent chargés de porter cet acte à Paris et de renouer des négociations avec les puissances alliées. En passant à Essonne, ils s'arrêtèrent un moment pour engager Marmont à se joindre à eux. Ému, troublé, pris de remords, le maréchal leur fit part de la capitulation fatale qu'il avait signée le jour même. Toutefois, pensa-t-il, tout pouvait se réparer encore. Il se rendit immédiatement avec Ney, Macdonald et Caulaincourt au quartier général du prince de Schwartzenberg. Avec une courtoisie parfaite, le généralissime autrichien consentit à suspendre l'exécution de la capitulation. Ainsi dégagé de sa parole, le duc de Raguse accompagna Ney, Macdonald et Caulaincourt à Paris.

Il était près d'une heure du matin quand les trois maréchaux et M. de Caulaincourt se présentèrent à l'hôtel de la rue Saint-Florentin. La présence des envoyés de l'empereur dans le salon du czar causa, pendant quelques heures, aux royalistes, aux membres du gouvernement provisoire, et aux nouveaux ministres, de mortelles angoisses. Le ministre de la police, M. Anglès, avait déjà fait préparer sa voiture. Terreurs bien peu justifiées ! Il n'était guère probable que les puissances alliées re-

Avril 1814.

vinssent sur leur détermination de ne traiter ni avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille.

Cependant Ney et Macdonald n'en entreprirent pas moins de défendre chaleureusement la cause de la dynastie impériale. Le czar, avant de prendre une décision définitive, voulait se concerter avec ses alliés, et il remit sa réponse à quelques heures. Or, dans l'intervalle survint une nouvelle qui servit de prétexte pour rompre définitivement avec l'empereur.

Défection d'Essonne.

Le maréchal Marmont, en quittant son corps d'armée pour accompagner à Paris Ney, Macdonald et Caulaincourt, en avait confié le commandement au général Souham. Mandé inopinément à Fontainebleau par un émissaire de l'empereur, le colonel Gourgaud, pendant l'absence de son général en chef, le général Souham, le plus ancien divisionnaire du 6e corps, s'imagina que Napoléon, informé de la capitulation, ne le mandait auprès de lui que pour le faire fusiller. Après avoir pris conseil des généraux Bordesoulle, Meynadier, Dejean et Compans, ses collègues, il s'arrêta à la fatale résolution d'exécuter la convention arrêtée avec le prince de Schwartzenberg par le maréchal Marmont, sans attendre le retour de ce dernier. A quatre heures du matin, la défection d'Essonne était un fait accompli; le 6e corps, moins la division du général Lucotte, avait passé à l'ennemi; Fontainebleau se trouvait à découvert, et l'armée française était en quelque sorte à la discrétion des alliés.

En apprenant de la bouche du colonel Fabvier ce déplorable événement, Marmont, en proie à une indicible émotion, s'écria, dit-on : « Je suis perdu, déshonoré à jamais (1)! » Ce qu'il y a de certain, c'est que la défection d'Essonne servit merveilleusement les projets des

(1) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVII, p. 737.

Avril 1814.

alliés; et lorsque Alexandre revit les maréchaux, il leur présenta la cause de Napoléon comme abandonnée par l'armée elle-même. Rien n'était moins vrai. Une partie des troupes du 6e corps, en apprenant qu'elles étaient livrées à l'ennemi par leurs généraux, s'étaient mises en pleine insurrection. Circonvenu par les personnages les plus influents du parti royaliste, le maréchal Marmont, dont l'indignation et l'émotion s'étaient calmées assez vite, consentit à courir de sa personne à Versailles pour ramener l'ordre au milieu de ses soldats mutinés, et il se rendit ainsi complice de la défection d'Essonne.

Rôle du maréchal Ney.

Le maréchal Ney lui-même ne sut pas résister à certaines séductions, à de pressantes sollicitations. Emporté par son zèle de néophyte, le bouillant prince de la Moskowa devança Caulaincourt et Macdonald à Fontainebleau. Il avait quitté Paris convaincu que « pour éviter à notre chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entièrement la cause de nos anciens rois... (1) » Il vit l'empereur le jour même, lui exposa, avec une brutalité soldatesque, la situation désespérée du pays, et finit par le décider à se résigner à une abdication pure et simple. Il écrivit au président du gouvernement provisoire, M. de Talleyrand, le 5 avril, à onze heures et demie du soir : « C'est demain matin, qu'il m'en remettra lui-même l'acte formel et authentique... (2) » Le maréchal Ney venait de remporter sa dernière victoire.

Abdication définitive.

L'empereur put faire de tristes réflexions, durant toute cette nuit, sur la valeur des hommes. Il avait trahi la République qui l'avait fait si grand, il allait être abandonné, à son tour, avec un empressement joyeux, par cette tourbe de hauts fonctionnaires civils

(1) Lettre du maréchal Ney à M. de Talleyrand, citée dans le *Moniteur* du 7 avril 1814.

(2) *Ibid.*

Avril 1814.

et militaires, qu'il avait gorgés d'honneurs, de dignités et de richesses. Le lendemain matin, il réunit autour de lui ses maréchaux, et leur donna lecture de ce nouvel acte d'abdication :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. »

Ney devait être content. Ce fut lui qui fut encore chargé, avec Macdonald et Caulaincourt, de porter à Paris cet acte d'abdication définitive. Le czar Alexandre le reçut avec une profonde allégresse, et il promit de se montrer généreux à l'égard de son ennemi.

La chute.

L'idole était définitivement renversée ; ce fut à qui se déchaînerait contre elle. Napoléon n'était plus le génie tutélaire de la France, comme on avait coutume de le nommer dans le monde officiel, il était tout à coup devenu un monstre aux yeux de ce même monde. Ce n'était plus l'empereur, ce n'était même plus Bonaparte, c'était *Buonaparte*, ainsi que l'appelait dédaigneusement Chateaubriand, dans une brochure destinée à démontrer la nécessité de se rallier aux princes légitimes pour le bonheur de la France et de l'Europe. L'abbé de Pradt, qu'il avait fait archevêque de Malines, ne l'appelait plus que Jupiter Scapin. Enfin, le *Journal de l'Empire* devint lui-même l'organe ardent des royalistes.

Tous les corps constitués, les fonctionnaires les plus importants du pays, se confondirent en adulations, plus basses les unes que les autres, à l'égard des souverains alliés, tant une longue habitude du despotisme avait oblitéré le sens moral dans les classes élevées. Dès que l'on sut que la cause des Bourbons était gagnée, ce fut

Avril 1814.

un assaut de témoignages de dévouement pour les princes de cette maison, si oubliée depuis vingt ans. Les personnages qui avaient montré le plus de zèle et d'enthousiasme pour le gouvernement impérial furent les plus empressés à se parer de larges cocardes blanches dans les salons de l'hôtel Saint-Florentin (1).

La Constitution de 1814.

Les royalistes purs, comme M. de Vitrolles, auraient bien voulu voir la royauté rentrer fièrement sans conditions, avec ses anciennes couleurs. Mais ils durent s'incliner devant la volonté des puissances alliées. Le czar Alexandre leur déclara qu'il n'avait pas franchi le Rhin, à la tête de quatre cent mille hommes, pour jeter la France en proie à l'émigration ; il tint, au contraire, à ce qu'elle eût l'air de se donner librement.

Une commission de sénateurs, parmi lesquels figuraient l'architrésorier Lebrun, Barbé-Marbois, Lambrecht et Destut-Tracy, fut chargée d'élaborer un projet de Constitution que le Sénat adopta, à l'unanimité, dans sa séance du 6 avril.

Cet estimable corps n'eut garde de s'oublier. Aux termes de l'article 6 de la nouvelle Constitution, les sénateurs actuels étaient maintenus, et la dotation du Sénat et des sénatoreries leur appartenait de droit à l'exclusion des sénateurs qui seraient nommés dans l'avenir. Dans son ensemble, cette Constitution avait un certain caractère libéral. C'était librement, y était-il dit, que le peuple français appelait au trône Louis-Stanislas Xavier, frère du dernier roi. La noblesse ancienne, il est vrai, reprenait ses titres, et la nouvelle conservait les siens héréditairement ; mais le vote de l'impôt et des dépenses était soigneusement réservé aux deux Chambres ; l'indépendance de la justice était consacrée en principe, l'institution du jury conservée, la confiscation

(1) Voy., à ce sujet, les *Mémoires sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. II, p. 233.

Avril 1814.

abolie, la vente des biens nationaux irrévocablement maintenue. Liberté individuelle, liberté de conscience, liberté de la presse, se trouvaient également garanties; enfin les ministres étaient déclarés responsables. Tout dépendait donc désormais de la manière dont la Constitution serait observée.

Le drapeau blanc.

Il n'y était question ni du drapeau blanc, ni de la cocarde blanche, quelques-uns des rédacteurs du nouveau pacte social ayant espéré conserver à la France les couleurs nationales adoptées par la Révolution, ces glorieuses couleurs que, vingt-cinq ans auparavant, tous les hommes épris de liberté avaient saluées avec tant d'enthousiasme. Mais la réaction gagnait chaque jour du terrain, grossissait comme une marée montante. Le 9 avril, le gouvernement provisoire ordonna au général Dessolle de faire prendre la cocarde blanche à toute la garde nationale de Paris, et, le 13, il arrêta que cette cocarde serait désormais la cocarde française; c'était en quelque sorte décréter l'ancien régime.

Le scandale des adhésions.

A peine la nouvelle constitution eut-elle été publiée que les adhésions affluèrent. Corps législatif, cours impériales, tribunaux, municipalités, qui, la veille encore, accablaient de leurs adresses adulatrices le *Grand Napoléon*, conseil de l'ordre des avocats, chambre des notaires, s'empressèrent de se prosterner devant celui qu'on appelait déjà Louis XVIII. Les choses n'allaient même pas assez vite au gré de leur envie. L'Université, notamment, se distingua par son impatience. « Elle hâte, s'écrièrent les membres de son conseil, parmi lesquels figuraient MM. de Fontanes et Cuvier, elle hâte de tous ses vœux le moment où elle pourra présenter, au descendant de saint Louis, de François I[er] et de Henri IV, l'hommage de son amour et de sa fidélité. » M. de Fontanes avait été maintenu comme grand-maître de l'Université, à la tête de laquelle, on s'en souvient, l'empereur l'avait placé. Sa bassesse devant Napoléon devait être égalée par son servilisme à l'égard du nouveau souverain.

Avril 1814.

Les plus hauts dignitaires, les personnages de l'entourage même de l'empereur, ses familiers, ceux qu'il avait le plus comblés de dignités et de richesses, ne furent pas les moins empressés à adhérer au gouvernement royal. Les maréchaux Oudinot, Jourdan, Lefebvre, Ney, Victor, Mortier, Moncey, le général Clarke, l'architrésorier Lebrun, le duc de Massa et une foule d'autres fonctionnaires civils et militaires, reconnurent avec une sorte d'ostentation le nouveau roi Louis XVIII. On tenait à faire montre de zèle. Le 11 avril, le major général Berthier, prince de Neufchâtel, après avoir envoyé son adhésion, tant en son nom qu'au nom de son état-major, demanda à l'empereur la permission de se rendre à Paris pour des affaires particulières, promettant de revenir le lendemain. « Il ne reviendra pas, » dit l'empereur au duc de Bassano (1). — Il ne revint pas en effet.

Entrée du comte d'Artois dans Paris.

Le lendemain, avait lieu dans Paris l'entrée solennelle du comte d'Artois, frère du roi Louis XVIII, que M. de Vitrolles avait été chargé d'aller chercher à Nancy; et tout le monde officiel tenait à être là. Il était un peu plus de midi, quand ce prince, qui avait pris le titre de lieutenant-général du royaume, arriva à la barrière de Bondy, escorté d'une foule de membres de l'ancienne noblesse, auxquels ne tardèrent pas à se joindre nombre de fonctionnaires impériaux, et notamment les maréchaux Ney, Sérurier, Marmont, Moncey et Kellermann.

Le cortège royal fut reçu à la barrière par le gouvernement provisoire, dont le président, M. de Talleyrand, harangua le prince en quelques paroles adulatrices. Le comte d'Artois, dans un discours habilement préparé,

(1) *Mémoire sur l'intérieur du palais impérial*, par M. de Bausset, t. II, p. 243.

Avril 1814.

répondit qu'il n'y avait rien de changé en France, sinon qu'il s'y trouvait un Français de plus. Il entendit ensuite un assez long discours de M. de Chabrol, préfet de la Seine. M. de Chabrol avait remplacé M. Frochot, à la suite de l'affaire du général Malet. C'était en 1812, il y avait à peine quinze mois. Jamais peut-être fonctionnaire n'avait apporté autant d'ardeur dans ses protestations de fidélité et de dévouement à la dynastie impériale. Quel changement! « Monseigneur, s'écria-t-il, en s'adressant au comte d'Artois, après vingt ans de malheurs la France revoit avec transport la famille auguste qui, pendant huit siècles, assura sa gloire et son bonheur. » La France tout entière, assura-t-il, soupirait après le retour de son roi. Et de telles paroles n'étonnèrent personne dans le monde officiel, tant ce monde était façonné à la servitude.

De la barrière de Bondy, le cortège se dirigea vers Notre-Dame, au milieu d'une foule immense, beaucoup plus attirée par la curiosité que par la sympathie. Comment le peuple et la petite bourgeoisie de Paris, si dévoués aux principes de la Révolution, se seraient-ils senti quelque penchant pour ces revenants de l'ancien régime, qui, on ne le verra que trop, n'avaient rien appris ni rien oublié. Sous les voûtes de la vieille cathédrale se retrouvèrent la plupart des personnages qu'on avait vus assister, pendant les dix dernières années, aux cérémonies du *Te Deum*. Seulement, cette fois, ce ne furent pas les prières accoutumées pour le salut de l'empereur que psalmodia le clergé métropolitain, ce fut le *Domine salvum fac regem*, que, depuis vingt-deux ans, la France n'avait plus entendu. Chose à noter : le cardinal Maury, qui avait accepté des mains de Napoléon l'archevêché de Paris, après avoir été le fougueux défenseur de la royauté dans l'Assemblée constituante, n'avait pas été admis à présider à cette solennité, et, pourtant, il s'était montré

Avril 1814.

l'un des plus empressés à adhérer à l'acte de déchéance. La cérémonie terminée, le comte d'Artois se rendit au château des Tuileries, où il rentra, non sans émotion, car, au milieu des joies du triomphe, il ne put s'empêcher de se rappeler que le roi Louis XVI, son frère, en était sorti pour aller à la prison du Temple et de là à l'échafaud.

Traité des souverains alliés avec l'empereur.

Tandis que la royauté prétendue légitime reprenait possession des Tuileries, une sorte de drame se préparait au palais de Fontainebleau, devenu désert. Napoléon avait espéré, jusqu'au dernier moment, que l'empereur d'Autriche, son beau-père, pèserait de toute son influence sur la décision des puissances alliées pour maintenir la régence à l'impératrice, sa fille, et la couronne au roi de Rome, son petit-fils. Il avait même voulu reprendre son acte d'abdication. Mais il était trop tard; déjà ses mandataires, Caulaincourt et Ney, avaient accepté, en son nom, un traité qui fut signé par MM. de Metternich, de Stadion, Rasumowski, de Nesselrode, Castlereagh et de Hardenberg, au nom des puissances étrangères.

Aux termes de ce traité, Napoléon, l'impératrice sa femme, les princes et princesses de sa famille, conservaient tous leurs titres. L'empereur recevait en toute propriété et souveraineté l'île d'Elbe, choisie par lui-même comme résidence, et, de plus, un revenu annuel de deux millions inscrit sur le grand livre de France. Il lui était, en outre, permis d'emmener avec lui et de retenir, comme sa garde, quatre cents hommes, officiers, sous-officiers et soldats volontaires. Il aurait désiré la Toscane pour sa femme, parce que celle-ci, n'étant séparée de lui que par le canal de Piombino, aurait pu le venir visiter souvent; mais l'Autriche ne voulant pas céder cette belle principauté, Marie-Louise dut se contenter des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, reversibles sur son fils. Quant aux princes et princesses de la famille impériale, il leur fut alloué un revenu de deux millions

Avril 1814.

cinq cent mille francs, dont le partage entre eux fut réglé par le traité même. C'était, aux dépens de la France, une libéralité à laquelle, en définitive, ces princes et princesses n'avaient aucune espèce de droit.

Somme toute, la part faite au lion vaincu était encore assez belle.

Sans doute, il était dur d'être précipité de si haut; sans doute, il était humiliant d'accepter un pareil traité après avoir imposé à l'Europe frémissante et domptée les traités de Campo-Formio, de Lunéville, d'Amiens, de Vienne, de Tilsitt et de Presbourg. Mais lorsqu'on songe au mal fait à la France, à l'Europe, à l'humanité, par l'homme de Brumaire, lorsqu'on se rappelle les principes de la Révolution foulés aux pieds, toutes les libertés proscrites, une partie des abus de l'ancien régime restaurés, les générations humaines mises en coupe réglée, la France redevenue plus petite qu'en 1789, la patrie envahie, mutilée et sanglante, tout cela pour la satisfaction d'une ambition désordonnée, pour une gloire stérile faite du sang des hommes et des larmes des mères, on se demande si la grandeur du châtiment était proportionnée à la grandeur des forfaits.

Quoi qu'il en soit, l'empereur éprouva une affliction profonde de la signature de ce traité. Il se répandit en plaintes amères sur l'ingratitude de ses maréchaux et la lâcheté de son misérable Sénat. Hélas ! il récoltait ce qu'il avait semé. Quand on fonde un gouvernement sur les plus vils intérêts, sur l'égoïsme, sur l'abaissement des caractères, quand, au lieu de développer chez les hommes les nobles passions de l'égalité et de la liberté, on fait appel à leurs instincts les moins généreux, quand on excite leurs appétits matériels, leur ambition, leur vanité, toutes les convoitises, on n'a pas à s'étonner de ne rencontrer en eux ni grandeur d'âme, ni dévouement, ni abnégation.

Avril 1814.

Tentative de suicide de Napoléon.

Dans le paroxysme de sa douleur Napoléon résolut de s'ôter la vie. Le 12 avril, il avait passé la soirée avec M. de Caulaincourt, son intime confident, dans le sein duquel il s'était longuement épanché. Il était couché déjà, lorsque, cédant à un accès de désespoir, il se leva pour délayer dans un verre d'eau sucrée le contenu d'un petit sachet d'opium qu'il portait toujours sur lui depuis la retraite de Russie. Il se l'était fait remettre par un de ses médecins, le docteur Yvan, afin de pouvoir échapper par la mort au supplice de la captivité, s'il venait à être pris par une bande de cosaques. Il se recoucha après avoir bu ce fatal breuvage, espérant s'endormir du sommeil éternel. Son attente fut trompée. Un vomissement involontaire le força de rejeter la potion qu'il avait prise; il était sauvé.

MM. de Caulaincourt, Bertrand, de Bassano, avertis par les gens de service, étaient accourus auprès de lui. Dans la matinée du 13, Napoléon reçut la visite du maréchal Macdonald. Celui-ci arrivait de Paris, où les puissances alliées s'étonnaient de n'avoir pas encore revu M. de Caulaincourt avec les ratifications du traité. L'empereur parut touché de la visite du maréchal, contre lequel il avait eu autrefois d'injustes préventions à cause de ses anciennes relations d'amitié avec Moreau. N'ayant plus ni argent ni honneurs à offrir, il le pria d'accepter, comme un témoignage de sa gratitude, le sabre qu'il avait reçu de Mourad-Bey, en Égypte, et qu'il avait porté dans diverses batailles; puis il se jeta dans ses bras et l'embrassa en pleurant.

L'impératrice et le roi de Rome.

Redevenu plus calme, Napoléon sembla se rattacher à la vie, en songeant à sa femme et à son fils. Un de ses serviteurs dévoués, M. de Bausset, préfet du palais, venait précisément de lui apporter une lettre de l'impératrice. Dans cette lettre, dont les termes étaient fort affectueux, Marie-Louise lui témoignait le désir d'aller

Avril 1814.

prochainement le rejoindre. Napoléon se berçait de l'espérance qu'une fois en possession de son duché de Parme, l'impératrice pourrait venir avec son fils s'établir auprès de lui à l'île d'Elbe, et la perspective de cette vie de famille, à laquelle il avait été jusqu'alors assez indifférent, lui apparut comme une certitude de bonheur calme et tranquille pour l'avenir. Mais il ne devait pas lui être permis de voir se réaliser ce rêve, les puissances coalisées ayant pris la résolution cruelle de garder en quelque sorte comme otages sa femme et son fils.

Marie-Louise était alors sincère dans son désir d'être réunie à son mari. Elle comptait même beaucoup sur l'empereur d'Autriche, son père, pour avoir raison des obstacles qu'on semblait vouloir apporter à cette réunion. De Blois, où les frères de l'empereur l'avaient conduite, pour l'empêcher de tomber, elle et le roi de Rome, entre les mains de la coalition, elle retourna à Rambouillet, afin de voir son père, qui s'y était rendu de Paris pour l'embrasser. En route, elle eut la douleur de se voir enlever par des agents du nouveau gouvernement une douzaine de millions provenant de l'épargne de son mari, toute son argenterie et une partie de ses diamants. On s'empara de toutes ces richesses comme ayant été dérobées au trésor de l'État. La femme de Napoléon, l'impératrice Marie-Louise traitée comme une voleuse! quelle ironie du sort!

Son père n'avait pu lui épargner cet outrage. Elle apprit de sa bouche qu'il ne fallait pas songer à rejoindre, quant à présent du moins, l'époux auquel jadis elle avait été donnée comme un gage de paix entre la France et l'Autriche. Docile aux conseils paternels, elle reprit le chemin de Vienne, quittant, en fugitive, cette France où elle était venue pour ceindre la couronne impériale. Elle ne savait pas sans doute que, dans sa principauté de Parme, elle se consolerait facilement de

Avril 1814.

sa grandeur déchue et de sa séparation d'avec l'époux que la politique lui avait donné, que la politique lui ôtait, et qu'elle ne devait plus revoir.

Soumission de tous les corps d'armée au nouveau gouvernement.

Pendant que, au milieu de la solitude qui s'était faite à Fontainebleau, l'empereur attendait pour partir que les ratifications du traité du 11 avril fussent revenues de Londres, l'Empire achevait de s'écrouler pièce à pièce avec une facilité qui prouve le peu de solidité de ces puissances militaires, si redoutables en apparence. On vit, tour à tour, tous les chefs de corps s'empresser d'adhérer au gouvernement nouveau. En Italie, le prince Eugène résigna son commandement le 16 avril, après avoir signé un armistice et remis ses pouvoirs au général Grenier, lequel n'eut rien de plus pressé que de faire prendre la cocarde blanche à ses troupes. Le même jour, Augereau jurait fidélité à Louis XVIII, et reprochait à Napoléon de n'avoir pas su mourir en soldat « après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition (1). » Il était fâcheux que le duc de Castiglione eût attendu si tard pour adresser à son vieux compagnon d'Arcole un reproche si mérité d'ailleurs.

Suchet à Narbonne, Davoût à Hambourg, Carnot à Anvers, se rallièrent également sans difficulté au gouvernement des Bourbons. Carnot jura de défendre jusqu'à la dernière extrémité la place d'Anvers au nom du roi Louis XVIII. L'ancien conventionnel ne se souvenait plus de son vote dans le procès de Louis XVI.

Bataille de Toulouse.

Un seul des lieutenants de Napoléon, après l'acte de déchéance, tira encore un coup de fusil en faveur de la cause impériale, ce fut le maréchal Soult. Le 10 avril 1814, il n'hésita pas, bien qu'ayant eu déjà connaissance de l'abdication de l'empereur, à livrer bataille à Wellington, aux portes de Toulouse, sous les murs de laquelle

(1) Ordre du jour du maréchal Augereau au quartier général de Valence, le 16 avril 1814.

Avril 1814.

il s'était retiré avec une vingtaine de mille hommes, après avoir vainement tenté de disputer à l'ennemi la ligne de l'Adour. L'armée anglaise comptait au moins soixante mille hommes; elle perdit le quart de son effectif, tant nos soldats se battirent avec la rage du désespoir. Toutefois, il fallut céder au nombre. Toulouse tomba entre les mains des Anglais, et, quelques jours après, le maréchal Soult vint, en personne, déposer sa soumission aux pieds du duc d'Angoulême.

Les adieux de Fontainebleau.

Il y avait sept jours à peine que l'abdication de l'empereur Napoléon était devenue une chose irrévocable par la signature du traité du 11 avril, et déjà tout le monde officiel s'était détaché de lui. Le 19 avril, arrivèrent, de Londres, les ratifications de ce traité. Le soir même, les commissaires désignés par les puissances étrangères pour accompagner Napoléon jusqu'à la terre d'exil se rendirent à Fontainebleau. Le lendemain matin, tout était prêt pour le départ.

Quelques fidèles seulement, parmi les intimes, étaient restés auprès de l'empereur déchu. On y comptait MM. de Caulaincourt, de Bassano, le colonel Gourgaud, les généraux Drouot et Belliard, et quelques autres. Les plus marquants de ses officiers, partis depuis quelques jours déjà, n'étaient pas revenus lui adresser un suprême adieu. Son valet de chambre Constant et son mameluk Roustan avaient disparu de la veille.

La garde impériale, demeurée à Fontainebleau, était rangée en bataille dans la cour du *Cheval Blanc*. Il était onze heures et demie environ quand l'empereur descendit l'escalier en fer à cheval du palais. Il vint se placer au centre de sa garde, et, en quelques mots touchants, il fit ses adieux à ces vieux soldats, dont le visage ému attestait la profonde tristesse. Il leur dit, — ce qui n'était guère vrai, hélas! — que son unique pensée avait été le bonheur de la France. Mais, ces braves sol-

Avril 1814.

dats, instruments inconscients de son ambition fatale, le croyaient, et l'on voyait les larmes couler le long de leurs joues amaigries. « Adieu! s'écria-t-il, en terminant. Je voudrais vous presser tous sur mon cœur! Que j'embrasse au moins votre général et votre drapeau! » A ces mots, il se jeta dans les bras du général Petit, serra fortement contre sa poitrine le drapeau de la vieille garde que le général tenait à la main, puis monta dans sa voiture, où déjà le général Bertrand avait pris place. Tout le monde était singulièrement émotionné; le colonel Campbell, commissaire de l'Angleterre, fondait lui-même en larmes. Le cortège s'éloigna au milieu des acclamations de la foule.

Départ pour l'île d'Elbe; incidents de la route.

Le voyage de Napoléon s'effectua dans d'assez bonnes conditions jusqu'au milieu des départements du centre. Dans cette première partie de la route, on entendit encore les cris de *Vive l'empereur! A bas les étrangers!* se mêler à ceux de *A bas la conscription! à bas les droits réunis!* qui résumaient, en une énergique exclamation, les longues souffrances du pays. Mais, au fur et à mesure qu'on avançait vers le Midi, l'attitude des populations devint de plus en plus hostile. A partir de Lyon, qu'on eut soin de traverser pendant la nuit pour éviter toute manifestation, les cris de : *Mort au tyran! A bas le tyran!* retentirent d'une façon menaçante aux oreilles de Napoléon, et il put connaître quel était le véritable sentiment populaire à son égard, maintenant qu'il n'y avait plus entre la nation et lui cette tourbe du monde officiel, dont la lâcheté présente égalait le servilisme de la veille. Déjà on ne l'appelait plus que le *Corse*. A Avignon, la population ameutée voulait le jeter dans le Rhône. A Orgon, petite ville qu'il lui fallut traverser pour se rendre à Aix, il faillit être mis en pièces; et, pour échapper au danger, il fut obligé de revêtir le costume d'un des commissaires étrangers qui l'accom-

AVRIL 1814. pagnaient. Maître du monde hier, souverain applaudi, envié, adulé, ce n'était plus aujourd'hui qu'un bandit, un scélérat, un brigand.

Le 28 avril 1814, il s'embarqua pour l'île d'Elbe à Saint-Raphan, petit port près de Fréjus, où, quinze années auparavant, il avait mis pied à terre à son retour d'Égypte. Singulière ironie du sort! c'était de là qu'il était parti, appelé par quelques intrigants, pour violer les lois de son pays et s'emparer de l'autorité dictatoriale; et c'est de là qu'il partait à cette heure, pour la terre d'exil. Quelques jours après, l'*Undaunted*, frégate anglaise qui portait César et les débris de sa fortune, entrait, toutes voiles déployées, dans la rade de Porto-Ferrajo, aux applaudissements de plusieurs centaines d'insulaires accourus pour contempler leur nouveau maître. Celui dont les États s'étaient étendus des bouches de l'Elbe aux bouches du Tibre, le médiateur de la confédération Suisse, le protecteur de la confédération du Rhin, le soldat redoutable dont la voix impérieuse imposait des lois à l'Europe, l'homme qui avait réuni trois couronnes sur sa tête et distribué des royaumes à ses frères et à ses sœurs, l'empereur des Français, en un mot, n'était plus que l'empereur de l'île d'Elbe, sorte de montagne de granit, petit coin de terre imperceptible où, comme pour se faire illusion à lui-même, il allait, aux yeux du monde, continuer la comédie impériale, moins la grandeur et la puissance.

Conclusion. Jamais chute n'avait été plus méritée. Arrivé au pouvoir par un crime, Napoléon en tombait, non seulement par la force des baïonnettes étrangères, mais encore sous le poids de la réprobation nationale, car jamais déchaînement ne fut plus grand contre un homme. Les uns lui reprochaient la proscription des libertés publiques; les autres l'anéantissement du commerce et de l'industrie; ceux-ci ne pouvaient lui pardonner d'avoir

ramené en France les pratiques de l'ancien régime; ceux-là, d'avoir rétabli, sous le nom de *droits réunis*, ces odieux impôts indirects, abolis par la Révolution; les femmes, les sœurs, les mères, maudissaient en lui l'assassin de leurs maris, de leurs frères, de leurs enfants. AVRIL 1814.

C'était le commencement de l'expiation.

L'Empire, on peut le dire, était fini, bien fini; mais l'empereur n'avait pas encore dit son dernier mot, et, pour le malheur de la France, il était destiné à reparaître pour quelques mois sur la scène, grâce surtout aux fautes de son successeur, comme on le verra dans l'histoire de la Restauration. Si l'Empire avait été remplacé par un régime sincèrement libéral et démocratique, au lieu de l'être par une dynastie antipathique à la nation et imposée en quelque sorte par les baïonnettes étrangères, si la République, qui avait laissé d'immortels souvenirs de gloire, de grandeur et de liberté, et non pas seulement l'affreuse image de la terreur et de l'oppression, comme on s'est plu à le dire, avait été réédifiée sur les ruines de l'Empire, il est à croire que Napoléon et son affreux régime seraient à jamais restés ensevelis sous les malédictions du pays.

Les prétentions exorbitantes de la noblesse et du clergé, les fureurs de la réaction royaliste effacèrent, pour ainsi dire, la trace des folies et de la tyrannie de l'empereur; on oublia le despote pour ne se souvenir que du soldat glorieux de la Révolution. Poètes, historiens, chansonniers, nous le montrèrent allant semer sur tous les champs de bataille de l'Europe les grands principes de 1789. Victor Hugo, Edgar Quinet, Thiers, Béranger et tant d'autres, celui-là par ses strophes enflammées, celui-ci par ses pages brûlantes, cet autre par ses refrains populaires, étaient parvenus à faire de la plupart des hommes de notre génération les admirateurs enthousiastes des gloires impériales.

AVRIL 1814. L'attentat de Brumaire, l'assassinat d'Etteinheim, le guet-apens de Bayonne, les guerres d'Espagne et de Russie, tous les crimes, toutes les fautes, furent momentanément noyés dans l'éclat du génie de l'empereur.

La sombre figure du tyran disparut longtemps sous l'image radieuse du triomphateur, et, même vaincu, l'homme fut encore grandi; sa gloire s'accrut de ses défaites; on s'extasia à l'envi sur les merveilles de sa campagne de France. La cause de la patrie mutilée et saignante se confondit avec la sienne; République et Empire se trouvèrent ensevelis, comme dans un même linceul, sous les plis du drapeau tricolore.

Ainsi fut créée la légende fameuse qui devait rendre possible, à trente-sept ans d'intervalle, une restauration impériale. Et, pour détruire cette légende fatale, il nous faudra subir la douloureuse expérience du second Empire; il nous faudra sentir par nous-mêmes la dure étreinte du despotisme, apprendre à nos dépens ce qu'un pareil régime renferme de misères et de hontes sous sa puissance factice, sous sa prospérité feinte, et sous son apparente grandeur. Oui, il faudra, hélas! une dernière invasion pour guérir la France des sauveurs couronnés, et la convaincre à jamais de cette vérité si simple, à savoir qu'un peuple ne saurait être, à la fois, digne, libre et fort qu'à la condition de demeurer toujours maître de ses destinées.

FIN DE L'HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

ABENSBERG (Bataille d'), t. I, p. 425.
ABERDEN (Lord), t. II. Représente l'Angleterre à Châtillon, p. 343.
ABOVILLE (D'), t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.
AÇORES (Iles), t. I, p. 89.
ADIGE, t. I, p. 112.
AFRIQUE, t. I, p. 92.
AGEN, t. I, p. 13.
AIX-LA-CHAPELLE, t. I, p. 32; 33; 35.
AJACCIO, t. I, p. 13.
ALBECK (Combat d'), t. I, p. 104; 105.
ALBUERA (Bataille d'), t. II, p. 102.
ALBUQUERQUE (Général espagnol), t. II. Se jette dans Cadix, p. 55.
ALEXANDRE (Czar), t. I. Son attitude hostile, p. 33. — Se soucie peu d'une guerre, p. 82; 83. — Essaie d'entraîner la Prusse, p. 102; 114. — Quitte Berlin, p. 115. — S'arrête à Olmutz, p. 119; 120. — Perd la bataille d'Austerlitz, p. 122. — Regagne ses frontières, p. 124. — Se recueille, p. 139. — Ordonne l'évacuation des bouches du Cattaro, p. 163. — Rompt avec la Turquie, p. 194. — Tente un effort pour sauver Dantzig, p. 220; 221. — Ordonne une diversion sur nos lignes, p. 222. — Sa réponse évasive, p. 225. — Apprend le désastre de Friedland, p. 233. — Sollicite une entrevue de Napoléon, p. 234. — Entrevue de Tilsitt, p. 235. — Intercède pour le roi de Prusse, p. 236. — Signe le traité de Tilsitt, p. 239. — Se déclare prêt à faire la guerre à l'Angleterre, p. 265. — Déclare la guerre à la Suède, s'empare de la Finlande, p. 265. — Approuve l'affaire d'Espagne, p. 363. — S'empare de la Finlande, p. 363. — Son entrée à Erfurt, p. 364. — Son hommage à Napoléon, p. 365. — Visite le champ de bataille d'Iéna, p. 366. — Accueille froidement la demande de la main d'une de ses sœurs, p. 367. — Quitte Erfurt, p. 368. — Envoie un émissaire à Londres, p. 375. — Répond sèchement à Napoléon, p. 415. — Ses conseils à l'empereur d'Autriche, p. 472.
T. II. Réclame en faveur du duc d'Oldenbourg, p. 74. — Met ses frontières en état de défense, p. 76. — Ses déclarations à M. de Caulaincourt, p. 88. — Apprend la sortie de l'empereur, p. 112. — S'étonne

de la rigidité de l'empereur, p. 126. — Subira la guerre à contre-cœur, p. 126. — Envoie M. de Nesselrode à Paris, p. 127. — Adresse un ultimatum à l'empereur, p. 142. — Établit son quartier général à Wilna, p. 144. — Refuse de recevoir notre ambassadeur, p. 148. — État de ses forces militaires, p. 153. — Se résoud à faire le vide devant l'empereur, p. 170. — Sa proclamation, p. 171. — Retourne dans sa capitale, p. 178. — Repousse tout arrangement, p. 199. — Se décide à prendre l'offensive, p. 240. — Il est résolu à attaquer l'armée française, p. 268. — Évacue Dresde, p. 271. — Accepte un armistice, p. 279. — Traite avec l'Angleterre, p. 282. — Ses propositions à Moreau, p. 294. — Marche sur Dresde, p. 296. — S'afflige de la mort de Moreau, p. 297. — On lui demande de rétablir les Bourbons, p. 353. — Sa réponse à M. de Vitrolles, p. 362. — Fait son entrée dans Paris, p. 376. — Descend à l'hôtel Talleyrand, p. 377. — Sa déclaration aux Français, p. 378. — Reçoit les membres du Sénat, p. 380. — Son ovation à l'Opéra, p. 382. — Promet de se montrer généreux envers l'empereur, p. 390. — Veut que la France ait l'air de se donner librement, p. 391.

ALEXANDRIE, t. I, p. 142; 182.

ALLEMAGNE, t. I, p. 22; 32; 34; 83; 92; 93; 100; 107; 112; 124; 142; 156; 159; 161; 189; 277. Exaspération des esprits contre Napoléon, p. 413.

ALLE (L'), t. I, p. 200; 230; 232.

ALLEMAND (Contre-amiral), t. I, p. 90.

ALMATORA, t. I. Est mis hors la loi par Napoléon, p. 380.

ALMEIDA, t. II. Masséna en ordonne la destruction, p. 100.

ALQUIER, t. II. Ambassadeur de France en Suède, p. 123.

ALVAREZ DE CASTRO (Général espagnol), t. II. Défend Girone, p. 53.

AMBERG, t. I, p. 174.

AMBLETEUSE, t. I, p. 26; 86.

AMÉRIQUE, t. I, p. 15; 95.

AMIENS, t. I, p. 25.

AMIENS (Paix d'), t. I, p. 99.

AMSTELLEN (Combat d'), t. I, p. 115.

AMSTERDAM, t. II. Est occupée par les troupes françaises, p. 48. — Devient la troisième ville de l'Empire, p. 49. — Reçoit l'empereur et l'impératrice, p. 119. — Une insurrection y éclate, p. 321.

ANCIENS (Conseil des), t. I, p. 154.

ANDALOUSIE, t. I. Se met en insurrection, p. 334.

ANDRÉOSSI (Général), t. I. Ambassadeur à Vienne. En est rappelé, p. 413. — Est nommé gouverneur de Vienne, p. 436.

T. II. Ses adulations, p. 139.

ANDRIEUX, t. I, p. 296.

ANGLÈS, t. II. Est nommé commissaire à la police, p. 383.

ANGLETERRE, t. I, p. 10; 22; 26; 27; 29; 30; 33; 36; 60; 61; 78; 80; 81; 82; 83; 84; 88; 91; 92; 98; 99; 108; 120; 138; 143; 162; 163; 169; 173; 188; 189; 193; 225; 248; 260; 261; 263; 367; 372; 375.

T. II, p. 35. Se soucie peu des Bourbons, p. 38; 69. — Traite avec la Russie, p. 282. — S'oppose à toute idée de paix, p. 325.

ANGOULÊME (Duc d'), t. II. Arrivée à Saint-Jean-de-Luz, p. 352. — Sa proclamation à la France et à l'armée, p. 352. — Entre dans Bordeaux avec les Anglais, p. 361.

ANSPACH, t. I, p. 114.

ANSTETT, t. II. Représente la Russie au congrès de Prague, p. 287.

ANTILLES, t. I, p. 69; 89; 109; 261.

ANTONIO DE BOURBON (Oncle de Ferdinand VII), t. I, p. 318. Sa réponse à Murat, p. 321. — Refuse d'envoyer des délégués à Bayonne, p. 322. — Y est envoyé lui-même, p. 324. — Est conduit à Valençay, p. 327.

ANVERS, t. I, p. 27.

APENNINS (Département des), t. I, p. 217.

ARAGON, t. I, p. 324. Se met en insurrection, p. 335.

ARANJUEZ, t. I. Une révolution y éclate, p. 309. — Il s'y forme une junte centrale, p. 377.

ARANZA (D'), t. I. Préside la junte de Bayonne, p. 332. — Lit une adresse au roi Joseph, p. 333. — Se rallie au nouveau roi, p, 346.

ARAPILES (Bataille des), t. II, p. 254.

ARCIS-SUR-AUBE (Bataille d'), t. II, p. 364.

AREIZAYA (Général espagnol), t. II. Remplace Eguia, p, 54.

AREMBERG (D'), t. I. Sénateur, p. 187.

ARGENTON (D'), t. I. Conspire contre Napoléon, p. 463.

ARNAULT, t. I, p. 296.

ARNO, t. I. Formation de ce département, p. 330.

ARRIGHI (Duc de Padoue), t. II. Garde le faubourg de Leipsick, p. 310.

ARTOIS (Comte d'), t. II. Son entrée à Vesoul; ses promesses, p. 352. — Son entrée dans Paris, p. 393. — Reprend possession des Tuileries, p. 395.

ASSACCA, t. I. Défenseur de Saragosse. Est fusillé, p. 412.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, t. I, p. 2; 147; 165.

ASTORGA, t. I. Fait sa soumission, p. 398.

ASTROS (Abbé d'), t. II. Est arrêté, p. 78.

ASTURIES (Les), t. II. Se mettent en insurrection, p. 334.

ASTURIES (Prince des), t. I. Est arrêté dans l'Escurial, p. 271. — Conspire contre Godoï, p. 272. — Sollicite la protection de l'empereur, p. 272. — Se réconcilie avec son père, p. 276. — Est l'idole du peuple, p. 277. — Proclamé roi sous le nom de Ferdinand VII, p. 310.

AUERSTAEDT (Bataille d'), t. I, p. 177.

AUGEREAU (Maréchal), t. I, p. 43. Rallie l'armée d'Allemagne, p. 100; 101; 164; 174. — Commande la gauche à Iéna, p. 176. — Franchit la Vistule, p. 195. — Marche sur Golymin, p. 196. — A Eylau, 203; 204; 205. — Son corps d'armée est dissous, p. 208. — Est créé duc de Castiglione, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — Commande les contingents du Rhin, p. 417.

T. II. Remplace Gouvion Saint-Cyr, et prend Girone, p. 53. — Commande le 11e corps de la grande armée, p. 152. — Occupe Lyon,

p. 327. — Jure fidélité à Louis XVIII en injuriant l'empereur, p. 399.
Augereau (Général), t. II. Sa division est faite prisonnière, p. 221.
Augsbourg, t. I, p. 103 ; 159.
Austerlitz (Bataille d'), t. II, p. 119; 120; 121 ; 122; 123; 130; 131; 132; 137 ; 187 ; 200 ; 206.
Autriche, t. I, p. 22; 30; 31; 78; 79; 81; 82. Presse ses armements, p. 82 ; 84. — Devient plus inquiétante, p. 91 ; 97 ; 98; 100. — Ses forces, p. 101 ; 107 ; 108; 113; 114; 117; 119; 124; 126; 139. — Reconnaît la confédération du Rhin, p. 161 ; 186; 225 ; 266; 353 ; 359 ; 367 ; 405. — Refuse de reconnaître Joseph, p. 405.
T. II. Ses efforts pour le maintien de la paix, p. 126; 175 ; 260 ; 280 ; 282. — Ses propositions au congrès de Prague, p. 287. — Nous déclare la guerre, p. 292.
Avila, t. I. Fait sa soumission, p. 398.
Avocats (Ordre des), t. II. Sont soumis à une réglementation nouvelle, p. 71.
Ayerbe (Marquis d'), t. I. Est exilé, p. 306. — Se rend à Bayonne, p. 317.

B

Bacciochi, t. I. Beau-frère de Napoléon, p. 66.
Bade, t. I, p. 21 ; 34; 102; 114; 126.
Bade (Grand-duc de), t. I, p. 47 ; 103. Épouse Stéphanie de Beauharnais, 41 ; 158.
T. II. Visite l'empereur à Wurtzbourg, p. 146.
Bagration (Prince russe), t. I. Est chargé de demander un armistice, p. 233.
T. II. Commande une armée russe, p. 153. — Est poursuivi par Davoût, p. 176. — Se dérobe avec son armée, p. 177. — Est remplacé par Kutusoff, p. 188. — Est blessé à la Moskowa, p. 193.
Bair (Sir David), général anglais, t. I. Rejoint Moore, p. 392.
Balachoff, t. II. Ministre russe. Propose à l'empereur d'entrer en négociations, p. 171.
Bamberg (Quartier général de), t. I, p. 172.
Banque de France, t. I. Est réorganisée, p. 154.
Baraguey d'Hilliers (Général), t. II. Est surpris par l'armée russe, p. 221.
Barante (De), t. II. Préfet de la Loire-Inférieure, p. 291.
Barbade (La), t. I, p. 89.
Barbé-Marbois, t. I. Est remplacé comme ministre du Trésor, p. 150. — Est nommé premier président de la cour des comptes, p. 255.
Barcelone, t. I. Tombe entre nos mains, p. 306.
Barclay de Tolly, t. II. Commande une armée russe, p. 153. — Elle est divisée en cinq corps, p. 178. — Bat en retraite, p. 180. — Est sacrifié, p. 183. — Marche contre Ney, p. 275.
Barnave, t. I, p. 295.

Baour-Lormian, t. I, p. 296.
Barras, t. I, p. 38.
Barthélemy (Sénateur), t. I, p. 66.
T. II. Renie l'empire, p. 378.
Basilis, t. I. Défenseur de Saragosse. Est fusillé, p. 412.
Bassano, t. I. Est érigé en duché, p. 147.
Bastille, t. I. Célébration de la prise, p. 23.
Baude, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340. — Est arrêté, p. 344.
Baudement, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340. — Est arrêté, p. 344.
Bauffremont (Comte de), t. II. Ses adulations, p. 139.
Bausset (De), Préfet du palais, t. II. Apporte une lettre de Marie-Louise, p. 398.
Bautzen (Bataille de), 276. Ses résultats, p. 278.
Bavière, t. I, 34; 97; 98; 100; 101 ; 102; 103; 105; 107 ; 113; 114; 125; 126. — Est erigée en royaume, 126; 158.
T. II. Passe à la coalition, p. 306.
Bavière (Électeur de), t. I, p. 103. Devient roi, p. 126. — Donne sa fille à Eugène Beauharnais, p. 127.
T. II. Est convoqué à Paris, p. 6.
Bayard, t. I, p. 29.
Baylen (Capitulation de), t. I, p. 351; 352.
Bayonne, t. I. Le guet-apens de Bayonne, p. 315; 322. — Une junte y est formée, p. 330. — Elle reconnaît officiellement Joseph, p. 335.
Bazin (Rigomer). Conspire avec le général Malet, p. 340. — Est arrêté et emprisonné, p. 345.
Beauharnais (Comte de), t. II. Est nommé chevalier d'honneur de Marie-Louise, p. 25.
Beauharnais (Général), t. I. Porte l'anneau impérial, p. 49.
Beauharnais (Stéphanie de), t. I. Épouse le grand-duc de Bade, p. 149.
Beauharnais (Eugène), t. I. Est nommé archichancelier, p. 59. — Reçoit l'empereur à Milan, p. 73. — Est nommé vice-roi d'Italie, p. 76; 93. — Épouse la fille du roi de Bavière, p. 127. — Est adopté par Napoléon, p. 133. — Prend possession des États Venitiens, p. 142. — Est fait prince de Venise, p. 281. — Reçoit l'ordre d'entrer en Frioul, p. 408. — Essuie un échec, p. 430. — Est battu à Sacile, p. 430. Poursuit l'archiduc Jean, p. 446. — Bat l'archiduc Jean, p. 447. — Fait une diversion en Hongrie, p. 448.
T. II. Est convoqué à Paris, p. 6. — Ses explications au Sénat sur le divorce de sa mère, p. 11. — Accompagne l'empereur en voyage, p. 40. — Reproches que lui adresse l'empereur, p. 149. — Commande le 4e corps de la grande armée, p. 152. — S'empare de Borodino, p. 191. — Quitte Moscou, p. 200. — Secourt la division Delzon, p. 202. — Voit son corps d'armée décimé, p. 220. — Franchit la Bérézina, p. 224 — Remplace Murat dans son commandement, p. 263. — Culbute un corps d'armée russe, p. 264. — Est envoyé en Italie, p. 273.

— Est aux prises avec les Autrichiens en Italie, p. 326. — Résigne son commandement, p. 399.
BÉDOUIN (Incendie de), t. I, p. 168.
BELLART (Conseiller municipal), t. II. Abjure sa fidélité à l'Empire, p. 378.
BELLEGARDE (Général autrichien), t. II. Opère sur l'Adige, p. 326.
BELLIARD (Général), t. II. Annonce à l'empereur la capitulation de Paris, p. 375. — Assiste à son départ, p. 400.
BELLOY (De) (archevêque de Paris), t. I. Sa mort, p. 405.
BENAVENTE (Combat de), t. I, p. 347.
BENNINGSEN (Général russe), t. I, p. 191; 195. Bat en retraite, p. 197. — Ses mensonges, p. 199. — Ramène ses troupes contre nous, p. 200. — Se concentre à Liebstadt, p. 200. — Bat en retraite, p. 201. — Perd la bataille d'Eylau, p. 206. — S'enferme dans Kœnigsberg, p. 208. — Ses forces, p. 225. — Se porte sur les positions de Ney, p. 226. — Bat en retraite, p. 228. — Perd la bataille de Friedland, p. 229, 230, 231. — Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235.
T. II. Accourt du fond de la Pologne, p. 307.
BERESFORD (Général anglais), t. II. Commande l'armée anglo-espagnole, p. 102.
BEREZINA (Passage de la), t. II, p. 223; 225.
BERGAME, t. I, p. 76; 78.
BERLIN, t. I.
BERNADOTTE (Maréchal), t. I. Adhère à l'Empire, p. 5. — Porte le collier de l'empereur, p. 49; 68; 93; 100; 101; 102. — Entre dans Munich, p. 105. — A Salzbourg, p. 115. — Forme le centre à Austerlitz, p. 121. — Est fait prince de Ponte-Corvo, p. 156; 164; 174. — A Iéna, p. 176; 177. — Est blâmé par Napoléon, p. 178. — Forme la gauche de l'armée, p. 196. — Se cantonne à Elbing, p. 198. — Bat les Russes à Mohringen, p. 200. — Est cantonné à Holland, p. 208. — Repousse les Russes à Spandau, p. 226. — Est comblé de richesses, p. 304. — Commande les contingents du Rhin, p. 417. — Est chargé de surveiller l'archiduc Charles, p. 432. — Échoue contre Enzendorf, p. 453. — Est renvoyé en France, p. 456. — Est chargé de défendre Anvers, p. 472. — Sa proclamation, p. 473.
T. II. Est choisi comme prince royal de Suède, p. 63. — Embrasse la foi luthérienne, p. 64. — Son ingratitude envers la France, p. 123. — Se dispose à se joindre à la coalition contre la France, p. 266. — Commande une armée de la coalition, p. 293. — Trahit la France, p. 294. — Bat Oudinot, p. 296. — Franchit l'Elbe, p, 304.
BERNIER (L'abbé), t. I. Négocie l'affaire du sacre, p. 39.
BERTHIER, t. I. Est nommé grand officier du palais, p. 25; 47. — Porte le globe impérial, p. 49. — Signe la capitulation d'Ulm, p. 106. — Est fait prince de Neufchâtel, p. 147. — Il lui est enjoint d'arrêter les libraires d'Augsbourg, p. 159; 173. — Stipule au nom de l'empereur, p. 233. — Est nommé vice-connétable, p. 249. — Est comblé de richesses, p. 304. — Précède l'empereur à Bayonne, p. 376. — Fait sommation à Madrid, p. 384. — En prend le commandement, p. 385.

— Précède l'empereur en Allemagne, p. 417. — Son inaction complète, p. 419. — Signe l'armistice après Wagram, p. 457. — Est nommé prince de Wagram, p. 457. — Reçoit le château de Chambord, p. 475.
T. II. Est chargé de demander la main de Marie-Louise, p. 25. — Complimente la jeune princesse, p. 26. — Montre de l'humeur, p. 189. — Ne sait quel parti prendre, p. 228. — Ses anxiétés, p. 320. — Ses obsessions pour la paix, p. 349. — Son abattement profond, p. 365. — Envoie son adhésion à Louis XVIII, et quitte Napoléon, p. 393.
BERTHIER (César), général, t. I. Est admis dans le carrosse impérial, p. 59.
T. II. Prend possession du Valais, p. 70.
BERTHOLET, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13, 296.
BERTRAND (Général), t. I, p. 215.
T. II. Entre en ligne à Lutzen, p. 269. — Lutte contre Barclay de Tolly, p. 275. — Quitte Fontainebleau avec l'empereur, p. 401.
BERVIC, t. I, p. 297.
BESSIÈRES (Maréchal), t. I, p. 43; 48. Figure à Austerlitz, p. 122. — Franchit la Vistule, p. 195. — Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235. — Rentre à Paris avec la garde, p. 278. — Ses troupes battent les Espagnols, p. 346; 347. — Duc d'Istrie, p. 347. — Commande la cavalerie de réserve, p. 373. — Donne la chasse à l'ennemi, p. 393. — Commande la cavalerie de réserve, p. 417. — Sabre les Autrichiens, p. 426. — Se retranche devant Ebersberg, p. 433. — Charge à la tête de sa cavalerie, p. 440. — Est appelé au commandement de l'armée du Nord, p. 474.
T. II. Renforce le maréchal Masséna, p. 99. — Manque d'être pris, p. 202. — Commande la cavalerie de la garde à la Bérézina, p. 225. — Est tué à Weissenfels, p. 268.
BEUGNOT, t. II. Est nommé commissaire à l'intérieur, p. 383.
BEUGNOT (Comte), t. II. Ses compliments à l'empereur, p. 138.
BEURNONVILLE (Général), t. II. Est nommé commissaire par le Sénat, p. 330. — Est nommé membre du gouvernement provisoire, p. 379.
BIANCHI (Général autrichien). Refuse de se rendre, p. 450.
BIDASSOA (La), t. I, p. 267.
BIGOT DE PRÉAMENEU, t. I. Altère le code civil, p. 254. — Ministre des cultes, p. 295.
T. II. Est nommé commissaire près le concile, p. 105.
BISCAYE (La), t. I, p. 285.
BLAKE (Général espagnol), t. I. Commande une des armées espagnoles, p. 377. — Réduit à fuir, p. 380.
T. II. Abandonne l'Aragon, p. 53. — Est battu par Suchet, p. 159. — Capitule dans Valence, p. 160.
BLANCHET, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340. — Est arrêté, p. 344.
BLOCUS CONTINENTAL, t. II, p. 34; 35.
BLUCHER (Général prussien). Se sauve par un mensonge, p. 179; 182. — Capitule avec sa division, p. 18?.

T. II. Commande une armée de la coalition, p. 293. — Attaque les troupes de Ney, p. 295. — Bat Macdonald, p. 298. — Franchit l'Elbe, p. 304. — Se dirige sur Metz, est battu à Brienne, p. 343. — Se réunit à l'armée de Schwartzenberg, p. 344. — Livre la bataille de la Rothière, p. 344. — Est battu à Vauxchamps, p. 348. — Se dérobe, p. 355. — Opère sa jonction avec Bulow, p. 357. — Est vainqueur à Laon, p. 358. — Suit les rives de la Marne, p. 365.

BOCCHEIAMPE, t. II. Condamné à mort avec Malet, p. 215. — Exécuté, p. 217.

BOISSY D'ANGLAS, t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13.

BONAPARTE (Lætitia). Mère de l'empereur, t. I, p. 38. — Est marraine de Napoléon-Louis, p. 280.

T. II. Est marraine du roi de Rome, p. 104.

BONAPARTE (Élisa), t. I, p. 5. Mariée à Bacciochi, reçoit la principauté de Piombino, p. 65, et celle de Lucques, p. 77; 84; 146. — Rejoint l'empereur à Venise.

BONAPARTE (Pauline), princesse Borghèse, t. I. Reçoit la principauté de Guastalla, p. 147. — Le Sénat lui rend hommage, p. 149. — Vend sa principauté de Guastalla, p. 165.

BONAPARTE (Lucien), t. I, p. 252. — Se rencontre avec l'empereur à Mantoue, p. 279.

BONAPARTE (Jérôme), t. I. Est mis à la tête des contingents allemands, p. 172. — Assiège les places de la Silésie, p. 197; 198. — Y est cantonné, p. 208. — Est fait roi de Westphalie, p. 239. — Épouse la fille du roi de Wurtemberg, p. 252. — Se rend dans ses États avec sa femme, p. 253.

T. II. Est convoqué à Paris, p. 6. — Accompagne l'empereur en voyage, p. 40. — Commande le 8e corps de la grande armée, p. 152. — Résigne son commandement, p. 177. — Se réfugie à Coblentz, p. 307. — Quitte Paris avec Joseph, p. 372.

BONAPARTE (Joseph), t. I. Héritier éventuel de la couronne, p. 6; 43; 45. — Présente les députés au serment, p. 55. — Refuse la couronne d'Italie, p. 63. — Est nommé général en chef, p. 140. — Son entrée à Naples, p. 147. — Reçoit les conseils de son frère, p. 166; 167. — Répond à son frère, p. 168. — Est reconnu par la Prusse et la Russie, p. 239. — Rejoint l'empereur à Venise, p. 279. — Est mandé à Bayonne, p. 328. — Accepté pour roi d'Espagne par le conseil de Castille, p. 329. — Est proclamé roi par l'empereur, p. 331. — Accepte la constitution, p. 332. — Il est présenté aux grands d'Espagne, p. 333. — Adresse une proclamation aux Espagnols, p. 333. — Part pour l'Espagne, p. 346. — Fait son entrée à Madrid, p. 347. — Est forcé d'en sortir momentanément, p. 353. — Regrette son royaume de Naples, p. 372. — Établit son quartier général à Victoria, p. 376. — Est rappelé par les Espagnols, p. 387. — Sa rentrée dans Madrid, p. 400. — Sa détresse financière, p. 402. — Ses illusions, p. 465. — Est d'avis de combattre, p. 467. — Rentre dans Madrid, p. 468.

T. II. Sa situation précaire, p. 55. — Se rend à Paris, p. 89. — Sa profonde détresse à Madrid, p. 156. — Prend le commandement de l'armée du centre, p. 163. — Rappelle Jourdan, p. 164. — Se réfugie à Aragon, p. 255. — Rentre dans Madrid, p. 256. — L'évacue de nouveau, p. 257. — Bat en retraite sur Burgos, p. 285. — Perd la bataille de Vittoria, p. 286. — Est disgracié, p. 286. — Ses prétentions, p. 327. — Est nommé co-régent et lieutenant-général de l'Empire, p. 340. — Insiste pour la fuite de l'impératrice, p. 367. — Produit une lettre de l'empereur, p. 368. — Sa proclamation aux Parisiens, p. 369. — Autorise la capitulation et quitte Paris, p. 372.

BONAPARTE (Louis), t. I. Héritier éventuel de la couronne, p. 6. — Naissance de son fils aîné, p. 56. — Nommé général en chef, p. 154. — — Est fait roi de Hollande, p. 155; 156. — Est reconnu par la Prusse et la Russie, p. 239.

T. II. Est convoqué à Paris, p. 6. — Se fait aimer de son peuple de Hollande, p. 7. — Descend à Paris chez sa mère, p. 8. — Ses pressentiments, p. 33. — Crée des nobles et des maréchaux, p. 34. — Ordonne de mettre son armée sur le pied de guerre, p. 36. — Fière lettre de lui à son frère, p. 36; 37. — Est choisi comme médiateur par son frère, p. 37. — Trouve la Hollande occupée par les troupes françaises, p. 38. — Sa rupture définitive avec son frère, p. 41. — Il abdique en faveur de son fils aîné, p. 48. — Proteste contre la réunion de la Hollande à la France, p. 50. — Se retire à Tœplitz, p. 50. — Refuse une pension de son frère, p. 51. — Insiste pour que l'impératrice reste à Paris, p. 367. — Quitte la capitale avec Joseph, p. 372.

BONNET (Général), t. II. S'empare d'un des sommets des Arapiles, p. 254. — Combat à Bautzen, p. 276.

BONNET (Avocat de Moreau), t. I, p. 20.

BORDEAUX, t. II. Proclame la restauration des Bourbons, p. 361.

BORDERIEUX (Capitaine), t. II. Condamné à mort avec Malet, p. 215. — Exécuté, p. 217.

BORGHÈSE (Prince), t. I, p. 147. — Apporte la nouvelle de la victoire de Friedland, p. 229. — Est créé gouverneur général, p. 300.

BORODINO, t. II, p. 188.

BOTTON DE CASTELLA-MONTI, t. I, p. 79.

BOUDET (Général), t. I. Commande en Autriche, p. 417. — Combat à Essling, p. 441. — Assiste à la bataille de Wagram, p. 454.

BOUGAINVILLE, t. I, p. 226.

BOUILLÉ (Madame de), t. I, p. 6; 7.

T. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25.

BOULAY (De la Meurthe) (conseiller d'État), t. I. Lit au corps législatif le décret supprimant le Tribunat, p. 256.

T. II. Insiste pour que l'impératrice reste à Paris, p. 367.

BOULOGNE (Évêque de Gand), t. II. Est arrêté, p. 108.

BOULOGNE, t. I, p. 26; 28; 29; 34; 69; 85; 88; 91; 92; 93; 94; 100.

BOURBON (Louis de), archevêque de Tolède, t. I. Se rallie à Joseph, p. 331.

BOURBONS DE NAPLES, t. I, p. 139.

BOURGOING (Madame), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.

T. II. Va jouer à Amsterdam, p. 120. — Et à Dresde, p. 280.
Bournot, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
Bouteux, t. II. Complice de Malet, p. 207; 209. — Son jugement et son exécution, p. 248.
Bouvet de Lozier, t. I. Son procès, p. 18. — Sa condamnation à mort, p. 20. — Sa peine est commuée, p. 21.
Bragance (Maison de), t. I, p. 275. — S'embarque pour le Brésil, p. 275.
Braunau, t. I, p. 115; 160.
Brenier (Général), t. II. Détruit Alméida, p. 100.
Brescia, t. I, p. 78.
Breslau (Prise de), t. II, p. 128.
Brest, t. I, p. 27; 81; 89; 90; 91.
Bretagne, t. I, p. 100.
Brienne (Combat de), p. 343.
Broglie (De) (évêque d'Acqui), t. I, p. 75.
Broglie (De), évêque de Gand, t. II. Est arrêté, p. 108.
Broussier (Général), t. I. Assiste à la bataille de Wagram, p. 454.
Bruges, t. I, p. 26.
Bruix (Amiral), t. I. Commande la flottille de Boulogne, p. 27; 31. — Sa mort, p. 69.
Brune (Maréchal), t. I. Commande en chef l'armée de réserve en Allemagne, p. 217; 241. — S'empare de Stralsund, p. 260.
Bruneau-Beaumetz (Député au corps législatif), t. I, p. 388.
Brunswick (Le duc de), t. I, p. 170. — Commande une des armées prussiennes, p. 173; 175. — Est vaincu et blessé à mort à Auerstaedt p. 177; 178.
Bruxelles, t. I, p. 32. On y célèbre la fondation de la République, p. 34.
Bruyères (Général), t. II. Taille en pièces la cavalerie ennemie, p. 179.
Bubna (De) (plénipotentiaire autrichien), t. I. Est envoyé à Schœnbrunn, p. 476.
T. II. Est envoyé à Napoléon par l'empereur d'Autriche, p. 261; 272. — Va retrouver l'empereur à Dresde, p. 273.
Bulow, t. II. Major général prussien, p. 259. — Bat Ney à Dennevitz, p. 302. — S'empare de Soissons, p. 356.
Burban, t. I. Est condamné à mort, p. 20.
Bureaux de Pusy, t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13.
Burgos, t. I. De graves désordres y éclatent, p, 321. — Les Français s'en emparent, p. 379.
Buxhoewden (Général russe), t. I, p. 101; 195. Est vaincu à Golymin, p. 196.

C

Caamano (Abbé de), t. II. Donne asile au général Malet, p. 209.
Cacault, t. I. Ambassadeur à Rome, p. 38. — Sénateur, p. 66.

Cadix, t. I, p. 81; 88; 91; 109; 111. Proclame l'insurrection, p. 334.
Cadore, t. I. Est érigé en duché, p. 147.
Cadoudal (Georges), t. I. Son procès, p. 18. — Sa condamnation, p. 20.
Caffarelli (Général), t. II, p. 72.
Caffarelli (Préfet de l'Aube), t. II. Est destitué, p. 353.
Calais, t I, p. 85; 86.
Calder (Amiral anglais), t. I, p. 90.
Caldiero (Redoute de), t. I, p. 112.
Calendrier grégorien, t. I. Est rétabli, p. 95; 133.
Cambacérès, t. I, p. 9. — Supplée le grand électeur, p. 11. — Négocie avec l'envoyé de la république italienne, p. 62. — Reçoit l'empereur à Fontainebleau, p. 79. — Présente de timides observations, p. 94. — Est chargé du gouvernement, p. 99. — Donne une fête à l'impératrice, p. 209. — Lit au Sénat les statuts relatifs à la noblesse, p. 300. — Est comblé de richesses, p. 304. — Préside le Sénat, p. 358. — Réunit le conseil, p. 471.
T. II. Napoléon lui fait part de son projet de divorce, p. 5. — Préside le conseil de famille, p. 10. — Procède au mariage civil de l'empereur, p. 29. — Napoléon lui confie ses pouvoirs, p. 145. — Annonce au Sénat la guerre de Russie, p. 109. — Apprend à l'impératrice la conjuration Malet, p. 213. — Son opinion sur la volonté nationale, p. 242. — Ses anxiétés, p. 320. — Convoque le conseil de régence et opine pour la fuite de l'impératrice, p. 367.
Campana (Préfet de Marengo), t. I, p. 65.
Campo-Formio (Traité de), t. I, p. 126.
Canisy (De), t. II. Emporte le roi de Rome, p. 369.
Canisy (Madame de), t. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25.
Cap (Le), t. I, p. 92.
Caprara (légat), t. I. Est sondé au sujet du sacre, p. 11. — Reçoit la grande croix de la Légion d'honneur, p. 25. — Négocie l'affaire du sacre, p. 38; 39. — Est chargé d'offrir la couronne de fer à Napoléon, p. 64. — Reçoit l'empereur à Milan, p. 73. — Bénit les insignes royaux, p. 74; 149.
Cardito (Prince de), t. I, p. 76.
Carlos (Don) (Frère de Ferdinand VII), t. I. Est conduit à Valençay, p. 327.
Carnot, t. I. Accepte l'Empire, p. 8. — Y prête serment, p. 76.
T. II. Offre ses services. La défense d'Anvers lui est confiée, p. 340. — Se rallie aux Bourbons, p. 399.
Caroline (Reine de Naples), t. I, p. 77; 139. — Se réfugie à Palerme, p. 141.
Carra Saint-Cyr (Général), t. I, p. 227. — Commande en Autriche, p. 417. — Assiste à Essling, p. 441.
Carrion-Nisos (Tribun), t. I. Réclame une statue pour l'empereur, p. 131.
Casabianca, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.

T. II. Aide de camp de Masséna, p. 97.
CASSEL, t. I. Est réuni à la France, p. 286.
CASTANOS (Général espagnol), t. I, p. 349. Arrive à Baylen, p. 350. — Son commandement lui est retiré, p. 381.
CASTELAR (Général espagnol), t. I, p. 383. S'échappe de Madrid, p. 385.
CASTEL-FRANCO (Prince de), t. I. Offre ses hommages à Napoléon, p. 330.
CASTIGLIONE (La duchesse de), t. II. Accompagne l'impératrice, p. 369.
CASTILLE (La vieille), t. I. Se met en insurrection, p. 334.
CASTILLE (Conseil de), t. I. Appelle Joseph Bonaparte au trône d'Espagne, p. 329. — Lui refuse le serment, p. 347.
CTLEASREAGHT (Lord), t. I. Repousse les propositions de Napoléon, p. 144.
T. II. Représente l'Angleterre au congrès de Châtillon, p. 343. — Provoque le traité de Chaumont, p. 359.
CATALOGNE, t. I, p. 394.
CATHCART (Général anglais), t. I. Bombarde Copenhague, p. 262.
T. II. Représente l'Angleterre au congrès de Châtillon, p. 343.
CATTARO (Bouches du), t. I, p. 126; 162.
CAUCHY (Archiviste du Sénat), t. I, p. 278.
CAULAINCOURT (Général), t. I. Livre Cuença au pillage, p. 348.
T. II. Pénètre dans Viazma, p. 187. — Est tué à la Moskowa, p. 192.
CAULAINCOURT, t. I. Est nommé grand officier du palais, p. 25. — Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235. — Nommé ambassadeur en Russie, p. 265. — Est comblé de richesses, p. 304. — Reçoit les confidences d'Alexandre, p. 363.
T. II. Est chargé de demander la main de la princesse Anne, p. 24. — Est remplacé par M. de Lauriston, p. 88. — Quitte l'armée avec l'empereur, p. 227. — Est chargé de négocier un armistice, p. 274. — Signe l'armistice de Pleiswitz, p. 279. — Représente la France au congrès de Prague, p. 287. — Ses perplexités, p. 289. — Ses vaines représentations, p. 320. — Est nommé ministre des affaires étrangères, p. 321. — Est envoyé aux avant-postes des alliés, p. 342. — Reçoit avis du congrès de Châtillon, p. 343. — Insiste pour la paix, p. 349. — Est invité à se prononcer, p. 359. — Essaie d'obtenir quelques concessions, p. 363. — Rejoint l'empereur, p. 365. — Est envoyé au quartier général des alliés, p. 375. — Revient désespéré, p. 376; 385. — Porte à Paris l'abdication de l'empereur, p. 387. — Assiste au départ de Napoléon, p. 400.
CÉSAR, t. I, p. 94.
CEVALLOS (Don Pedro), t. I. Conseiller de Ferdinand VII, p. 322. — Se rallie à Joseph, p. 331; 346. — Est mis hors la loi, p. 380.
CHABERT (Général), t. I. Négocie la capitulation de Baylen, p. 351.
CHABOT (de l'Allier), t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13. — Réclame une statue pour Napoléon, p. 131.
CHABROL (Comte), t. II. Est nommé préfet de la Seine, p. 235. — S'entend avec Marmont, p. 373. — Se rend au camp des alliés, p. 374. — Reçoit le comte d'Artois, p. 394.

CHAMPAGNE, t. I, p. 174.
CHAMP DE MARS, t. I, p. 50.
CHAMPAGNY (ministre de l'intérieur), t. I, p. 56; 78. — Expédie le discours impérial, p. 99. — Est nommé ministre des affaires étrangères, p. 250. — Ses déclarations au Sénat, p. 358. — Signe un traité avec la Prusse, p. 360. — Accompagne l'empereur en Allemagne, p. 363; 364. — Sa réponse à M. de Metternich, p. 416. — Fait une communication au Sénat, p. 422. — Débat les conditions de paix, p. 474.
T. II. Signe les conventions matrimoniales, p. 24. — Est remplacé par Maret, p. 87. — Devient intendant de la couronne, p. 245.
CHAMPAUBERT (Combat de), t. II, p. 347.
CHAPTAL (Sénateur), t. I, p. 132; 137.
CHARLEMAGNE, t. I, p. 4; 8; 10; 32; 38; 49; 159.
CHARLES XIII (roi de Suède), t. II, p. 62.
CHARLES IV (roi d'Espagne), t. I, p. 80. — Est reconnu empereur des Amériques, p. 269. — Son passé, 271. — Fait arrêter son fils, p. 273. — Écrit à Napoléon, p. 273. — Se réconcilie avec son fils, p. 276. — Rappelle à Napoléon ses promesses, p. 307. — Se résigne à partir, p. 309. — Abdique en faveur de son fils, p. 310. — Arrive à Bayonne, p. 318. — Engage son fils à abdiquer, p. 322. — Le maltraite, p. 326. — Abandonne ses droits, p. 326. — Reçoit le château de Chambord en viager, p. 326.
CHARLES (Archiduc), t. I. Commande les forces autrichiennes, p. 101. — Sauve son armée, p. 113. — Réorganise et commande l'armée autrichienne, p. 114. — Écrit au roi de Bavière, p. 419. — Est attaqué par Davoût, p. 427. — Est battu à Ekmühl, p. 428. — Livre la bataille d'Essling, p. 440. — S'attribue la victoire à Essling, p. 444. — Prend l'offensive à Wagram, p. 453. — Demande un armistice, p. 457.
T. II. Épouse Marie-Louise par procuration, p. 28.
CHARLES (Auguste) est fait roi de Saxe, p. 184.
CHARLOTTENBOURG, t. I, p. 183.
CHARPENTIER (Général), t. II. Sa division est taillée en pièces, p. 221.
CHASSELOUP (Général), t. I. Entre à Dantzig, p. 218.
CHASSIRON, t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13.
CHASTELER (Général autrichien), t. I. Ses efforts dans le Tyrol, p. 445.
CHATAM (Lord), t. I. Bat en retraite, p. 473.
CHATEAUBRIAND, t. I, p. 296.
T. II. Sa brochure contre Napoléon, p. 390.
CHATILLON (Congrès de), t. II. Sa rupture, p. 363.
CHAUMONT (Traité de), t. II, p. 359.
CHÉNIER (André), t. I, p. 293; 298.
CHÉNIER (Joseph), t. I. Harangue l'empereur, p. 294; 296.
CHERBOURG, t. I, p. 27.
CHIAVARI, t. I, p. 78.
CHOISEUL-PRASLIN, t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13.
T. II. Est nommé chef de légion de la garde nationale, p. 337.
CINTRA (Capitulation de), t. I, p. 357.

CLAPARÈDE (Général), t. I. Charge les Autrichiens, p. 433.
T. II. Chasse l'ennemi de Fuentès d'Onoro, p. 99.
CLARKE, t. I. Est nommé gouverneur de l'Autriche, p. 117. — Ministre de la guerre, p. 250. — Comblé de richesses, p. 304.
T. II. Est arrêté par le général Guidal, p. 20. — Insiste pour le départ de l'impératrice, p. 367. — Son incurie, p. 370. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.
CLAUZEL (Général), t. II. Est blessé aux Arapiles, p. 255. — Donne la chasse aux Guerillas, p. 285.
CLÈVES (Duché de), t. I, p. 125.
CLOVIS, t. I, p. 44.
COBENTZEL (Ministre autrichien), t. I, p. 32; 33.
COBOURG, t. I, p. 174.
CODE NAPOLÉON, t. I, p. 253.
COHORN (Général), t. I. Culbute les Autrichiens, p. 433.
COLBERT (Général), t. I. Est tué à Prieros, p. 395.
COLIGNY, t. I, p. 59.
COLLAND (Sénateur), t. I, p. 109. — Commande une légion de réserve, p. 217.
COLOGNE, t. I, p. 33.
COMPANS (Général), t. II. Soutient Murat, p. 189. — Est blessé à la Moskowa, p. 191. — Combat à Bautzen, p. 276. — Se retire devant l'invasion, p. 367.
COMPÈRE (Général), t. II. Est tué à la Moskowa, p. 193.
CONCORDAT, t. I, p. 2; 10; 38; 39.
CONCORDE (Place de la), t. I. p. 50.
CONEGLIANO, t. I. Est érigé en duché, p. 147.
CONFÉDÉRATION DU RHIN (La nouvelle), t. I, p. 157. — Elle est dissoute, p. 264.
CONSALVI (Ministre du pape), t. I, p. 38.
CONSEIL D'ÉTAT, t. I, p. 2; 7. — Se rend aux Tuileries, p. 67. — Sa réorganisation, p. 153.
CONSEIL DU ROI, t. I, p. 2.
CONSTANTIN (Grand-duc), t. I. Assiste à Austerlitz, p. 122. — Est battu à Deppen, p. 226. — Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235. — Dîne avec l'empereur, p. 236.
CONSTANTINOPLE, t. I, p. 194; 214.
CONSUL (Premier), t. I, p. 3. — Invité à prendre la couronne impériale, p. 4. — Son acceptation de l'Empire, p. 5; 11.
CONSULAT, t. I, p. 3; 6; 8; 38; 56; 152.
CONSULTE D'ITALIE, t. I. Se réunit à Milan, p. 63.
CONTRERAS (Général espagnol), t. II. Défend Sarragosse, p. 156.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES, t. I. Leur rétablissement, p. 16; 17.
CONVENTION NATIONALE, t. I, p. 9; 36; 67; 152; 153.
COPENHAGUE, t. I, p. 225. — Est bombardée, p. 262. — Capitule, p. 262. — Est mise au pillage, p. 262.
CORDOUE, t. I. Est prise et pillée par les Français, p. 336.

CORNEILLE, t. I, p. 86.
CORNEILLE (Aîné), t. I. Conspire avec le général Malet, p. 341.
CORNWALLIS (Amiral anglais), t. I, p. 27.
COROGNE (La), t. I, p. 90. — On s'y insurge, p. 334.
CORPS LÉGISLATIF, t. I, p. 5. — Son président proclame l'Empire, p. 7; 16; 40; 56. — Son adresse à l'empereur, p. 57. — Lui vote une statue en marbre, p. 57. — Fête dans ses salons, p. 58. — Est saisi d'une loi au sujet des sept enfants, p. 60. — Est saisi de la lettre de l'empereur, p. 61; 93. — Session de 1806, p. 145. — Se rend aux Tuileries, p. 146; 148, 150; 153. — Ouverture de la session de 1807, p. 250. — Forme le vœu que l'empereur s'éloigne moins souvent, p. 251. — Adopte le code Napoléon, p. 254. — Vote l'établissement d'une cour des comptes, p. 255. — Vote le budget de 1807, p. 256. — On n'y peut entrer qu'à quarante ans, p. 257. — Ouverture de la session de 1808, p. 374. — Ses félicitations à l'empereur, p. 375. — Reçoit des drapeaux de l'empereur, p. 388. — Vote le budget de 1809, p. 391.
T. II. Ouverture de la session de 1809, p. 13. — Se rend aux Tuileries, p. 14. — Est convoqué de nouveau, p. 15. — Vote diverses lois, p. 32, — Clôture de sa session, p. 33. — Session de 1811, p. 108. — Son adresse à l'empereur, p. 110. — Sa session de 1813, p. 249. — Encense l'empereur, p. 250. — Ses occupations, p. 252. — Vote une plate adresse à l'empereur, p. 253. — La session de 1813, p. 329. — Adopte le rapport libéral de M. Laîné, p. 332. — Et l'adresse de M. Raynouard, p. 333. — Est prorogé, p. 394. — Adhère à l'acte de déchéance, p. 382.
CORSE (La), t. I, p. 75.
CORVISARD (Médecin), t. I. Examine Shaaps, p. 487.
COSTE, t. I. Son procès et sa condamnation, p. 20.
COUPIGNY (Émigré français), t. I, p. 349. — S'établit à Baylen, p. 350. — Commande une armée, p. 377.
CRAONNE (Bataille de), t. II, p. 357.
CRÉTET, t. I. Conseiller d'État; gouverneur de la Banque. — Est nommé ministre de l'intérieur, p. 250; 471.
CUENÇA, t. I. Est livrée au pillage, p. 348.
CUESTA (Grégorio de la), t. I. Commande une des armées espagnoles, p. 377. — Est battu près du Tage, p. 465.
CURIAL (Général), t. II. Prend part au combat de Wachau, p. 308.
CUSTUN, t. I, p. 182.
CUVIER, t. I, p. 296. – Sa création de l'anatomie comparée, p. 297.
T. II. Se rallie à la légitimité, p. 392.
CYRUS, t. I, p. 105.
CZARNOWO, t. I. Les Russes y sont culbutés, p. 195.
CZARTORYSKI, t. II. Préside la diète de Pologne, p. 174.
CZERNITCHEFF, t. II. Envoyé de Prusse, p. 76. — Quitte la France, p. 133.

D

Dalberg (Duc de), t. II. Réclame la déchéance, p. 360. — S'entend avec Marmont, p. 373. — Membre du gouvernement provisoire, p. 379.
Dalmatie, t. I, p. 126; 142. — Est érigée en duché, p. 147.
Dalrymphe (Général anglais), t. I, p. 356.
Damas (Acteur), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
Danemark, t. I, p. 21. Concentre ses troupes, p. 261.
Danrémont (Aide de camp de Marmont), t. II. Se rend au camp des alliés, p. 374.
Danton, t. I. p. 295.
Dantzig, t. I. Capitule, p. 218. — Est distrait de la monarchie prussienne, p. 239.
Danube, t. I, p. 103; 104; 111; 117.
Daru, t. I. Conseiller d'État, p. 117. — Est comblé de richesses, p. 304.
T. II. Est nommé ministre-secrétaire d'État, p. 87.
David, t. I. Est chargé de peindre le sacre, p. 36. — Peintre de l'empereur, p. 238.
Davillier (Magistrat municipal), t. II. Abjure sa fidélité à l'empereur, p. 378.
Davout, t. I. Campé à Bruges, p. 26; 43; 68. — Sur le Rhin, p. 100; 101. — A Muldorff, p. 115; 116. — Contient l'aile gauche de l'ennemi, p. 121; 164; 174. — Se porte sur Naumbourg, p. 175. — Gagne la bataille d'Auerstaedt, p. 177. — Prend possession de Leipsick, p. 179. — Poursuit sa marche triomphale, p. 180. — Son entrée à Berlin, p. 180. — Remporte un nouveau succès, p. 182. — Lutte à Varsovie, p. 191. — Marche sur Golymin, p. 196. — Se cantonne à Pultusk, p. 198. — Sa marche pour déborder Eylau, p. 203. — Se dirige sur Kœnigsberg, p. 228. — S'en empare, p. 232. — Fait prisonniers trois mille Russes, p. 233. — Reçoit un des grands commandements, p. 241. — Est créé duc d'Auerstaedt, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — Commande un des corps de l'armée d'Allemagne, p. 417. — Quitte Ratisbonne, p. 425. — Tient en respect le corps de Hohenzollern, p. 426. — Attaque l'archiduc Charles, p. 427. — Se distingue à Eckmühl, p. 427. — Est chargé d'appuyer Masséna, p. 432. — Bombarde Raab, p. 450. — Échoue contre Enzersdorf, p. 453. — Son rôle à Wagram, p. 454. — Est nommé prince d'Eckmühl, p. 458. — Reçoit le château de Bruhl p. 475.
T. II. Est nommé gouverneur du territoire des villes hanséatiques, p. 73. — S'avance vers l'Oder, p. 122. — Reçoit l'ordre éventuel de marcher sur Berlin, p. 134. — Commande le 1er corps de la grande armée, p. 152. — Poursuit Bagration, p. 175. — Bat les Russes à Mohilew, p. 178. — A son cheval tué sous lui à la Moskowa, p. 190. — Quitte Moscou, p. 200. — Intervient à Malo-Jaroslawetz, p. 202. — Poursuit Kutusoff, p. 203. — Bat les Russes à Viazma, p. 218. — Fait sauter le pont de Dresde, p. 263. — Marche sur Hambourg, p. 281. — Se

trouve immobilisé, p. 315. — S'enferme dans Magdebourg, p. 326. — Se rallie aux Bourbons, p. 399.
Decrès (Amiral), t. I. Ses inquiétudes, p. 26. — Ministre de la marine, p. 88; 92; 109. — Est comblé de richesses, p. 304.
T. II. Accompagne l'empereur, p. 40.
Dedelay d'Agier, t. I. Adhère à l'Empire, p. 13.
Defermon, t. I. Félicite l'empereur, p. 67. — Le complimente sur la guerre d'Espagne, p. 403.
T. II. Harangue le roi de Rome, p. 86. — Félicite l'empereur à son retour de Russie, p. 232.
Dejean (Général), t. II. Préside le conseil de guerre qui juge Malet, p. 214. — Est envoyé auprès de Joseph, p. 372.
Delambre, t. I, p. 296.
Delavigne, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
Delille (L'abbé), t. I, p. 295.
Delon, t. II. Capitaine rapporteur dans le procès Malet, p. 215.
Delzons (Général), t. II. Culbute les Russes, p. 179. — Occupe les hauteurs de Malo-Jaroslawetz, p. 202. — Il y est tué, p. 202.
Demaillot (Eve), t. I. Conspire avec le général Malet, p. 339. — Est arrêté et emprisonné, p. 344.
Demont (Sénateur), t. I. Commande une légion de réserve, p. 217. — Commande une division en Autriche, p. 417.
Denon, t. I. Directeur des musées, p. 210.
Deriot (Général), t. II. Juge de Malet, p. 215.
Desmarets, t. I. Son témoignage, p. 18.
T. II. Chef de la haute police. Est conduit à la Force, p. 211.
Desmeunier, t. I. Adhère à l'Empire, p. 13; 66.
T. II. Son rapport sur le domaine extraordinaire, p. 16.
Desmoulins (Camille), t. I, p. 291.
Desprès (Acteur), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
Desprez (Spéculateur), t. I, p. 150.
Dessau (Prince de), t. I. Accompagne l'empereur, p. 200.
Dessolle (Général), t. II. Est nommé commandant de la garde nationale, p. 385. — Fait prendre la cocarde blanche, p. 392.
Deux-Siciles (Royaume des), t. I, p. 140.
Deville, t. I. Est condamné à mort, p. 20.
Devoisin (Évêque de Nantes), t. II. Reçoit le pape à Fontainebleau, p. 245.
Diamant (Poste du), t. I, p. 89.
Dijon, t. I, p. 13.
Directoire, t. I, p. 38; 67; 152.
Doctoroff (Général russe), t. II. Fait plier les Français, p. 202.
Doernberg (Officier Hessois), t. I. Prêche la révolte, p. 434.
Dohna (De), t. II. Grand maréchal de la cour de Prusse, p. 219.
Dolgorouski, t. I, p. 120.
Dombrowski (Général), t. II. Défend le faubourg de Leipsick, p. 310.
Domergue (Littérateur), t. I, p. 295.

Dommerc (Général), t. II. Fait prisonnier trois mille Russes, p. 224.
Doucet (Chef d'état-major), t. II. Arrête Malet, p. 212.
Drake, t. I, p. 139.
Dresde, t. I, p. 174; 242.
Dresde (Bataille de), t. II, p. 297.
Droits réunis, t. I. Contributions indirectes rétablies sous ce nom, p. 238.
Drouet d'Erlon (Général), t. I, p. 121.
t. II. Rejoint Masséna, p. 96.
Drouot. Général), t. II. Dirige l'artillerie à Lutzen, p. 269. — Manœuvre admirablement à Hanau, p. 313. — Combat à Craonne, p. 357. — Assiste au départ de Napoléon, p. 400.
Dubois (Préfet de police), t. I. Fait arrêter le général Malet et ses complices, p. 344. — Ses rapports, p. 401.
Dubois-Dubay, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 18.
Duca (Général), t. II. Représente l'Autriche aux conférences de Lusigny, p. 354.
Duchesnois (Mademoiselle), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
Ducis, t. I, p. 296.
Ducorps, t. I. Est condamné à mort, p. 20.
Duguesclin, t, I, p. 29.
Duhesme (Général), t. I, p. 112. — Entre en Catalogne, p. 307; 392.
T. II. Engagé à la Rothière, p. 344.
Dumanoir (Contre-amiral), t. I, p. 111.
Dupont (Général), t. I. Atteint le Rhin, p. 100. — Défait le prince de Wurtemberg, p. 179. — Bat les Russes, p. 200. — Les bat de nouveau à Braunberg, p. 208. — Assiste à la bataille de Friedland, p. 230; 231. Franchit la frontière d'Espagne, p. 274. — Occupe Valladolid, p. 285. — Cherche à dégager Cadix, p. 235. — Prend et pille Cordoue, p. 337. — Rétrograde jusqu'à Andujar, p. 338; 348. — Se rend à Baylen, p. 350. — Sollicite une suspension d'armes, p. 351. — Enjoint au général Vedel de revenir sur ses pas, p. 351. — Capitule devant l'ennemi, p. 352.
T. II. Est nommé commissaire à la guerre, p. 383.
Dupont de Nemours, t. II. Est nommé secrétaire général du gouvernement provisoire, p. 383.
Dupré (Général), t. I. Est tué à Baylen, p. 350.
Dupuis (Rose), actrice, t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
Durrezzo (Doge), t. I. Propose la réunion de Gênes à la France, p. 73. — Est nommé administrateur du département, p. 79.
Duroc (Général), t. I. Est nommé grand officier du palais, p. 25. — Est envoyé à Berlin, p. 91. — Son insuccès, p. 102; 114. — Rejoint l'empereur, p. 115; 125. — Signe une suspension d'armes, p. 183. — Se rend à Osterode, p. 184. — Complimente le czar, p. 234. — Se promène aux Tuileries avec l'empereur, p. 248. — Signe le traité de Fontainebleau, p. 269. — Créé duc de Frioul; accompagne Napoléon en Allemagne, p. 363.
T. II. Se promène avec l'empereur dans Paris, p. 81. — Quitte l'armée avec l'empereur, p. 227. — Ses pressentiments, p. 274. — Est frappé à mort à Bautzen, p. 277.
Durutte (Général), t. II. Son échec à Dermewitz, p. 302.
Duval, t. I, p. 296.

E

Ebersberg (Combat d'), t. I, p. 433.
Eblé (Général), t. II. Fait sauter les ponts de la Berezina, p. 225.
Ebre, t. I, p. 356.
Ecosse, t. I. p. 92.
Egina (Général espagnol), t. II, p. 52.
Eglise romaine, t. I, p. 38; 44; 79.
Eischstaed (Principauté d'), t. I, p. 126.
Elbe (Ile d'), t. I, p. 65.
Elbe, t. I, p. 138; 180.
Elchingen (Combat d'), t. I, p. 104; 105.
Electeur palatin, t. I, p. 97.
Emmery, t. I. Adhère à l'Empire, p. 4.
Empire, t. I. Sa proclamation, p. 6; 7; 8.
Empire germanique, t. I, p. 8.
Enghien (Duc d'), t. I, p. 18; 19; 33; 114; 160; 402.
Enn (L'), t. I, p. 115.
Enzersdorf (Ville autrichienne), t. I. Est bombardée, p. 452. — Combat sous ses murs, p. 452.
Erfurt, t. I, p. 174. — Capitule, p. 179. — L'empereur et le czar Alexandre s'y réunissent, p. 303. — Une convention y est signée, p. 307.
Escoiquitz, t. I. Précepteur du prince des Asturies, p. 272. — Est arrêté, p. 276. — Enfermé dans un couvent, p. 306. — Se rend à Bayonne, p. 317.
Escurial, t. I, p. 276.
Espagne (Général), t. I, p. 227. — Est tué à Essling, p. 440.
Espagne, t. I, p. 15; 21; 27; 60; 81; 189; 268; 271; 277; 321. — Se met en pleine insurrection, p. 334.
T. II, p. 73.
Espinosa (Bataille d'), t. I, p. 380.
Essling (Bataille d'), t. I, p. 440.
Etaples, t. I, p. 26.
Etats-Unis, t. I, p. 21; 92.
Etats-Vénitiens, t. I, p. 126; 279.
Etrurie (La reine d'), t. I, p. 324.
Europe, t. I, p. 10; 11; 21; 56; 61; 69; 71; 78; 80; 82; 83; 85; 95; 96; 100; 102; 107; 111; 117; 152; 169; 189; 240; 263.
T. II. S'effraye à la pensée de la guerre, p. 126; 261.
Exelmans (Aide de camp de Murat), t. I, p 104.
Eylau (Combat d'), t. I, p. 202.
Eylau (Bataille d'), t. I, p. 204.

F

FABRE (De l'Aude), t. I. Harangue le pape, p. 44. — Et l'empereur, p. 46; 251.
FABVIER (Aide de camp de Marmont), t. II. Se rend au camp des alliés, p. 374. — Apprend à Marmont l'exécution de la capitulation, p. 388.
FAULCON (Félix), t. II. Préside le corps législatif, p. 382.
FELTRE, t. I. Est érigé en duché, p. 147.
FERDINAND (Archiduc), t. I. Commande les forces autrichiennes, p. 101; 104; 206. — Est fait duc de Wurtzbourg, p. 172. — Est placé à la tète de l'armée de Pologne, p. 414. — Bat Poniatowski, p. 431.
FERDINAND VII (Roi d'Espagne), t. I. Rappelle les personnages proscrits, p. 316. — Ordonne le procès du prince de la Paix, p. 312. — Fait son entrée dans Madrid, p. 313. — Se rend à Bayonne, p. 317. — Refuse d'abord d'abdiquer, p. 322. — Lettre qui lui est attribuée, p. 323. — Abdique contraint et forcé, p. 326. — Abandonne tous ses droits à la couronne, p. 326. — Reçoit le château de Navarre et un million de revenu, p. 327. — Est conduit à Valencey, p. 327.
T. II. Repousse la proposition du faux baron de Kolli, p. 161. — Négocie avec Napoléon, p. 327. — Retourne en Espagne, p. 346.
FEREY (Général), t. II. Attaque l'ennemi à Fuentés d'Onoro, p 99.
FERRARE, t. I, p. 76.
FERROL, t. I, p. 81 90.
FESCH (Cardinal), t. I. Est nommé grand officier du palais, p. 25. — Négocie l'affaire du sacre, p. 38. — Marie religieusement Napoléon, p 47. — Est nommé primat de Germanie, p. 156. — Marie le roi Jérôme, p. 253. — Refuse l'archevêché de Paris, p. 405.
T. II. Résiste au divorce, p. 12. — Est nommé président du concile, p. 105.
FIGUIÈRES, t. I. Tombé entre nos mains, p. 307.
FILANGIERI (Capitaine de la Galice), t. I. Est massacré par ses troupes, p. 335.
FINISTÈRE (Cap), t. I, p. 90.
FINLANDE, t. I, p. 367.
FLAHAUT (De), t. II. Représente la France aux conférences de Lusigny, p. 354.
FLAUGERGUES (Député), t. II. Est élu commissaire par le corps législatif, p. 331.
FLESSINGUE, t. I. Est réunie à la France, p. 286; 470.
FLEURIEU, t. I. Est nommé intendant général de la maison de l'empereur, p. 25.
FLEURUS (Acteur), t. II. Joue à Dresde, p. 280.
FLORENT-GUYOT (Ancien député à la Convention), t I. Conspire avec le général Malet, p. 340. — Est arrêté et emprisonné, p. 345.
FLORIDA-BLANCA, t. I. Préside la junte d'Aranjuez, p. 377.
FONTAINEBLEAU, t. I, p. 43; 71; 79; 84; 264; 265; 268.

FONTANES, t. I. Son enthousiasme bonapartiste, p. 5. — Harangue le pape, p. 44. — Inaugure une statue de l'empereur, p. 58; 87; 135. — Ses lâches flatteries, p. 224. — Présente une adresse à l'empereur, p. 251. — Remercie l'empereur des prérogatives nouvelles du corps législatif, p. 257; 295. — Est nommé grand maître de l'Université, p. 374. — Complimente l'impératrice, p. 388. — Porte l'empereur aux nues, p. 389.
T. II. Lâche flatterie à l'empereur, p. 14. — Est nommé sénateur, p. 15. — Est nommé commissaire par le Sénat, p. 330. — Se rallie à la légitimité, p. 393.
FOUCHÉ, t. I. Jugé par Robespierre, p. 10; 17. — Redevient ministre de la police, p. 25; 134. — Reçoit l'ordre de laisser Ricord à Paris, p. 213. — Est créé duc d'Otrante, p. 303. — Se réconcilie avec Talleyrand, p. 402. — Mobilise la garde nationale, p. 471.
T. II. Négocie secrètement avec l'Angleterre, p. 43. — Est destitué du ministère et nommé gouverneur de Rome, p. 44. — Conseille vainement la paix, p. 288. — Est nommé gouverneur de l'Illyrie, p. 288.
FOX, t. I. Remplace Pitt, p. 143. — Est partisan de la paix, p. 162. — Sa mort, p. 169.
FOY (Général), t. I. Est blessé grièvement, p. 357.
T. II. Est envoyé à Paris, p. 93. — Trouve l'empereur mal disposé, p. 96. — Est envoyé de nouveau à Paris, p. 98. — Défend le pont d'Almaras, p. 164.
FRANCE, t. I. p. 2; 3; 16; 17; 21; 24; 29; 34; 36; 38; 39; 42; 50; 56; 64; 68; 78; 79; 80; 81; 82; 84; 93; 94; 96; 98; 103; 107; 108; 114; 119; 126; 127; 130; 134; 136; 137; 139; 143; 149; 152; 158; 161; 169; 186; 190; 210; 283; 290. — Fait les frais du marché de Bayonne, p. 326; 367.
T. II. p. 70. Appréhende la guerre, p. 129; 244; 318.
FRANCISCO (Don) (infant d'Espagne), t. I, p. 324.
FRANÇOIS II (Empereur d'Autriche), t. I. Se proclame empereur élu d'Allemagne, p. 32. — Envahit la Bavière, p. 97. — Renonce à défendre sa capitale, p. 116. — A Olmutz, p. 119. — Essaie d'obtenir une trêve, p. 123. — Ratifie la paix de Presbourg, p. 126. — Dissimule mal son amertume, p. 126. — Perd son titre d'empereur d'Allemagne, p. 159. — Offre sa médiation, p. 215. — Se prépare à la guerre, p. 412. — Renoue ses relations avec l'Angleterre, p. 404. — Assiste de loin à la bataille de Wagram, p. 455. — Envoie M. de Bubna à Napoléon, p. 476. — Se décide à la paix, p. 477.
T. II. Accorde sa fille Marie-Louise à Napoléon, p. 26. — Signe un traité d'alliance avec Napoléon, p. 135. — Visite l'empereur à Dresde, p. 146. Se pose en intermédiaire, p. 261. — Envoie M. de Bubna à son gendre, p. 272. — Sa lettre à Napoléon, p. 282. — Marche sur Dresde, p. 296 Voit sa fille Marie-Louise à Rambouillet, p. 399.
FRANÇOIS (De Neufchâteau), t. I. Son parallèle entre l'Empire et la Révolution, p. 12. — Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13. — Harangue le pape, p. 44; 66. — Félicite l'empereur, p. 67. — Ses adulations, p. 130; 134; 136; 148; 187. — Est remplacé comme président du Sénat, p. 244.

Frédéric-Guillaume (Roi de Prusse), t. I. Refuse d'entrer dans la coalition, p. 82; 83. — Ses appréhensions, p. 102. — Se laisse entraîner, p. 114. — Veut poser des conditions à l'empereur, p. 125. — Hésite à ratifier le traité de Schœnbrunn, p. 137. — Le ratifie, p. 138. — Écrit à Napoléon, p. 170. — S'enfuit à travers champs, p. 178. — Demande vainement un armistice, p. 179. — Sollicite un armistice, p. 183. — Refuse de ratifier la convention, p. 184. — Sa déception, p. 199. — Il ne lui reste que Memel, p. 232. — Conclut un armistice, p. 234. — Est reçu par Napoléon, p. 236. — Traite avec l'empereur, p. 238; 239.
T. II. Signe un traité d'alliance avec Napoléon, p. 134. — Visite l'empereur à Dresde, p. 146. — Désapprouve la défection du général d'York, p. 257. — Arme sur une vaste échelle, p. 258. — Fait alliance avec la Russie, p. 258. — Se décide à attaquer l'empereur, p. 268. — Évacue Dresde, p. 271. — Accepte un armistice, p. 279. — Traite avec l'Angleterre, p. 282. — Marche sur Dresde, p. 296. — Fait son entrée dans Paris, p. 376. — Paraît à l'Opéra, p. 382.
Frédéric le Grand, t. I, p. 170; 180.
Friant (Général), t. I. Figure à Auerstaedt, p. 177. — Commande en Autriche, p. 417.
T. II. Prend possession de la Poméranie suédoise, p. 141. — Appuie le roi de Naples à la Moskowa, p. 192.
Friedland (Bataille de), t. I, p. 228; p. 229; 230; 231. — Ses conséquences, p. 231; 232.
Frioul, t. I, p. 126. — Est érigé en duché, p. 147.
Frochot (Préfet de la Seine), t. I. Harangue l'empereur, p. 97. — Ses adulations, p. 132. — Offre des couronnes d'or à la grande armée, p. 361.
T. II. Ses flatteries à l'empereur, p. 10. — Met l'Hôtel de Ville à la disposition du général Malet, p. 211. — Est destitué, p. 235.
Fructidor, t. I, p. 4.
Fulton, t. I, p. 94; 95.

G

Gaete, t. I. Capitule, p. 166.
Gaillard, t. I. Est condamné à mort, p. 20.
Galice (La), t. I, Se met en insurrection, p. 334.
Galitzin (Comte), t. I, p. 200.
Gallo (Marquis de), t. I, p. 76.
Gallois (Député), t. II. Est nommé commissaire par le corps législatif, p. 331.
Gambier (Amiral anglais), t. I. Part des postes de la Manche, p. 261. — Sa sommation au Danemark, p. 263.
Gantheaume (Amiral), t. I, p. 27. Retenu dans les eaux de Brest, p. 81.
Garan-Coulon, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.
Garat, t. I, p. 295.

Gardanne (Général), t. I, p. 112.
Gariot, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
Garnier (Comte), t. II. Harangue le roi de Rome, p. 86.
Garnier-Laboissière, t. I, p. 109.
Gascogne (Golfe de), t. I, p. 90.
Gaudin, t. I. Est créé duc de Gaëte, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304.
Gaule, t. I, p. 10; 13.
Gaule Cisalpine, t. I, p. 72.
Gazan (Général), t. I. Force les Russes à Pultusk, p. 197. — Et à Ostrolenska, p. 113. — Prend un des faubourgs de Saragosse, p. 410.
Geffroy, t. I, p. 87.
Gênes, t, I, p. 73. — Est réunie à la France, p. 77.
Georges (Roi d'Angleterre), t. I, p. 60; 61; 162.
Georges (Mademoiselle), t. II. Joue à Dresde, p. 280.
Gera, t. I, p. 171.
Gérard, t. I, p. 298.
Gibraltar, t. I, p. 80.
Gindre, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
Girondins, t. I, p. 9.
Girone, t. II. Siège et prise de cette ville, p. 52; 53.
Giulay (Général autrichien), t. I, p. 116; 118. — Négocie pour l'Autriche, p. 124; 125.
T. II. Perd plusieurs de ses bataillons, p. 344.
Glogau (Prise de), t. I, p. 197.
Gluck, t. I, p. 58.
Gobert (Général), t. I. Est adjoint au général Dupont, p. 349. — Est tué, p. 349.
Godding, t. I, p. 123.
Godoi (Prince de la Paix), t. I. p. 180. — Envoie M. Yzquierdo en France, p. 268. — Amant de la reine, p. 271. — Marié à une infante d'Espagne, p. 271. — Fait exiler les ducs de San-Carlos et de l'Infantados, p. 306. — Ordonne de céder à nos généraux, p. 307. — Engage la famille royale à fuir, p. 309. — Il est maltraité, p. 310. — Est mis en liberté, p. 318. — Va à Barcelone, p. 392.
Goethe, t. I. Est reçu par Napoléon, p. 364. — Décoré de la Légion d'honneur, p. 366.
Golymin, p. 196. — Les Russes y sont défaits, p. 196.
Gontaut (De), t. II. Est nommé chef de légion, p. 337.
Gossec (Musicien), t. I, p. 297.
Gouault (De), t. II. Conspire contre l'empereur. Est fusillé, p. 353.
Goupil de Préfeln, t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13.
Gourgaud (Général), t. II. Assiste au départ de l'empereur, p. 409.
Gouvernement provisoire, t. II. Délie l'armée de son serment de fidélité, p. 379. — Fait l'éloge des alliés, p. 383. — Provoque les défections, p. 834.
Gouvion Saint-Cyr (Général), t. I, p. 93. — Commande en Italie, p. 101; 113. — S'empare de Roses, p. 381; 387.

T. II. Assiège Girone, p. 52. — Est remplacé par Augereau, p. 53. — Commande le 6e corps de la grande armée, p. 152. — Défait les Russes; est nommé maréchal, p. 184. — Les bat à Polotsk, p. 221. — Est chargé de couvrir Dresde, p. 296. — Capitule à Dresde et est fait prisonnier, p. 315.
GRAFFENTELL, t. I, p. 176.
GRANDE ARMÉE, t. I, p. 102; 106; 108; 113; 115; 116; 119; 125; 137; 139; 142; 164; 170; 172; 173; 174; 193; 197; 207; 219; 225; 227; 229; 277; 359; 360; 361.
T. II, p. 130; 152; 155; 169; 176; 180; 182; 187; 198; 200; 228. — Sa fin, p. 229.
GRANDE-BRETAGNE, t. I, p. 35; 138.
GRANDJEAN (Général), t. I. Bloque les Suédois dans Stralsund, p. 218.
GRAUDENTZ, t. I, p. 183.
GRAVELINES, t. I, p. 85.
GRAVINA (Amiral), t. I, p. 80; 81; 88; 89; 109; 110; 111.
GRÉGOIRE (L'abbé), t. I. Prête serment à l'Empire, p. 12; 148.
T. II. Refuse sa voix au divorce, p. 11.
GRENIER (Général), t. I. Prend part à la bataille de Raab, p. 449.
T. II. Ramène ses troupes d'Italie, p. 263. — Leur fait prendre la cocarde blanche, p. 399.
GROS, t. I, p. 298.
GROS (Madame), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
GROUCHY (Général), t. I. Assiste à la bataille de Friedland, p. 230. — A celle de Raab, p. 449.
T. II. Commande une division de cavalerie de la grande armée, p. 152. — Est blessé à la Moskowa, p. 153. — Combat à Craonne, p. 357.
GUDIN (Général), assiste à Auerstaedt, p. 177. — Force les Russes à Pultusk, p. 197. — Commande en Autriche, p. 417.
T. II. Livre aux Russes un combat acharné, p. 182. — Est tué à Valontina, p. 185.
GUELDRE, t. I, p. 33.
GUERILLAS, t. II. Leur organisation, p. 54.
GUIDAL (Général), t. II. Devient l'instrument de Malet, p. 209. — S'empare du ministère de la guerre, p. 210. — Est arrêté, p. 212. — Condamné à mort, p. 215. — Est exécuté, p. 217.
GUILLAUME (Général), t. I. Compromis dans la première conspiration du général Malet, p. 343.
GUILLAUME LE CONQUÉRANT, t. I, p. 36.
GUILLET (Général). Est compromis dans la première conspiration du général Malet, p. 343.
GUNZBOURG, t. I, p. 104.
GUSTAVE (Roi de Suède), t. II. Est chassé du trône, p. 62.

H

HAAG, t. I, p. 115.
HAMELN, t. I, p. 183.
HANAU (Bataille de), t. II, p. 312.
HANOVRE (Le), t. I, p. 91; 93; 101. — Est cédé à la Prusse, p. 125; 138; 143; 158; 162.
HARCOURT (D') (magistrat municipal), t. II. Abjure sa fidélité à l'empereur, p. 378.
HARDENBERG (De), diplomate prussien, t. I. Est accusé d'être le stipendié de l'Angleterre, p. 138.
T. II. Chancelier d'État du roi de Prusse, p. 258.
HATZFEL (De), t. I. Est maltraité par Napoléon, p. 180; 181.
T. II. Ministre de Prusse en France. Demande ses passe-ports, p. 259.
HAUTPOUL (D'), t. I. Bat l'infanterie russe, p. 202.
HAUGWITZ (D'), t. I, p. 124; 138.
HAUY, t. I, p. 296.
HAVRE (Le), t. I, p. 29.
HAXO (Général), t. II. Ses sages avis, p. 299.
HEILSBERG (Bataille d'), t. I, p. 226; 227.
HEMART, t. I. Préside le procès Moreau, p. 20.
HENRION DE PANSEY, t. II. Est nommé commissaire à la justice, p. 383.
HENRY (Général), t. II. Juge de Malet, p. 215.
HESSE, t. I, p. 21; 34.
HESSE-DARMSTADT (Grand-duc de), t. I, p. 158.
HEURTIER, t. I, p. 297.
HILL (Général anglais), t. II. Emporte le pont d'Almaraz, p. 165. — S'avance par la vallée du Tage, p. 255.
HILLER (Général autrichien), t. I. Se réfugie à Landshut, p. 426. — Est battu à Ebesberg, p. 433. — Attaque Aspern, p. 440.
HIRN (Évêque de Tournay), t. II. Est arrêté, p. 108.
HIZAY, t. I. Son procès et sa condamnation, p. 20.
HOFER (André), t. I. Soulève le Tyrol, p. 431. — Est passé par les armes, p. 479.
HOFF, t. I, p. 174. — Les Russes y sont battus, p. 202.
HOHENLINDEN, t. I, p. 18; 85.
HOHENLOHE (Prince de), t. I. Commande une armée prussienne, p. 173; 175. — Son corps d'armée est détruit, p. 177; 181. — Essuie une nouvelle défaite, p. 182.
HOHENZOLLERN, t. I. Attaque Essling, p. 440.
HOLLABRUN (Combat d'), t. I, p. 117; 118.
HOLLANDE, t. I, p. 21; 27; 154. — Les États généraux reconnaissent Louis comme roi, p. 155; 169; 189; 292.
T. II. Préjudice qu'elle éprouve du blocus continental, p. 35. — Est occupée par les troupes françaises, p. 48. — Est réunie à la France, p. 49. — Est divisée en sept départements, p. 68. — Reçoit le comte

Daru comme administrateur financier, p. 69. — Secoue le joug de l'Empire, p. 320.
Hortense (La reine), t. I, p. 156. — Mère de Napoléon-Louis, p. 67. — Accouche de Charles-Louis-Napoléon, p. 316.
T. II. Préside aux fêtes de Fontainebleau, p. 6. — Est chargée de préparer sa mère au divorce, p. 8. — Se retire à Plombières, p. 48. — Est nommée régente, p. 49. — Assiste au baptême du roi de Rome, p. 104.
Hottenguer (Baron), t. II. Est nommé chef de légion, 337.
Hozier (D'), t. I. Est condamné à mort, p. 20. — Sa peine est commuée, p. 21.
Huart (Général), t. II. Est tué à la Moskowa, p. 193.
Hullin (Ancien vainqueur de la Bastille), t. I. Est nommé gouverneur de Berlin, p. 140. — Commande la place de Paris, p. 346. — Reçoit le maréchal Victor, p. 361.
T. II. Est frappé d'un coup de pistolet par le général Malet, p. 211. — Son incurie, p. 370.
Humbold (De), t. II. Représente la Prusse au congrès de Prague, p. 287. — Et au congrès de Châtillon, p. 343.
Hyde de Neuville, t. II. Sert d'intermédiaire auprès de Moreau, p. 294.

I

Iéna, t. I, p. 175. — Bataille d'Iéna, p. 176; 177; 193; 206.
Iles britanniques, t. I, p. 189.
Ile de France, t. I, p. 92.
Iles du Vent, t. I. p. 92.
Iller (L'), t. I, p. 105.
Impots (Question des), t. I, p. 15; 16.
Indes, t. I, p. 65; 69; 78; 81.
Infantado (Duc de l'), t. I. Conseiller du prince des Asturies, p. 272. — Est arrêté, p. 276. — Et exilé, p. 306. — Se rend à Bayonne, p. 317. — Encourage Ferdinand à refuser son abdication, p. 322. — Se rallie à Joseph, p. 331. — Rédige une adresse, p. 333. — Est mis hors la loi, p. 380.
Inn, t. I, p. 98; 105; 162.
Institut, t. I. Vient saluer l'empereur, p. 50; 294; 296.
Instruction publique, t. I, p. 152.
Intendants, t. I, p. 2.
Invalides, t. I, p. 23.
Ipsilanti, t. I. Hospodar de Valachie, p. 208.
Irlande, t. I, p. 92.
Istrie, t, I, p. 126. — Est érigée en duché, p. 147.
Italie, t. I, p. 38; 39; 62; 64; 65; 84; 93; 98; 101; 108; 112; 113; 126; 133; 145.
Izquierdo, t. I. Soumet un plan à M. de Talleyrand, p. 308. — Annonce les intentions de l'empereur, p. 309.

J

Jacobins, t. I. Accusés d'endosser la livrée impériale, p. 9; 10.
Jacquemont (Ancien membre du Tribunat), t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
Jalabert (Vicaire général), t. I. Proteste de la soumission du clergé métropolitain, p. 79.
Jassy, t. I, p. 196.
Jaucourt (De), t. II. Est nommé membre du gouvernement provisoire, p. 379.
Jean (Archiduc), t. I. Commande les forces autrichiennes, p. 101; 414. — Se met en pleine retraite, p. 446.
Jellachick, t. I. Met bas les armes, p. 113. — Se prépare à envahir le Tyrol, p. 419. — Ses efforts pour le délivrer, p. 445. — Est battu à Saint-Michel, p. 447.
Jenner, t. I, p. 35.
Jésuites, t. I. Dissolution de leur congrégation, p. 25.
Jeu de paume, t. I, p. 36.
Jomini (Général), t. II. Sa trahison, p. 295.
Joséphine (Impératrice), t. I. Son séjour à Aix-la-Chapelle, p. 32; 40. — Son mariage religieux, p. 47. — Est sacrée impératrice, p. 49. — Part pour l'Italie, p. 70. — Est reçue par les dames de Milan, p. 74. — Rejoint l'empereur à Munich, p. 133. — Reçoit le corps législatif, p. 388.
T. II. Ses goûts de plaisir, p. 4. — Son pressentiment du divorce, p. 5. — Son désespoir, p. 8. — Scène de comédie, p. 9. — Assiste au *Te Deum*, p. 9. — Donne son consentement au divorce, p. 10. — Garde son rang d'impératrice, p. 11. — Se retire à la Malmaison, p. 12.
Joubert (Tribun), t. I. Réclame une statue pour l'empereur, p. 131.
Joukovo, t. I, p. 202.
Jourdan (Maréchal), t. I. Reçoit l'empereur à Milan, p. 73. — Se tient prêt à entrer en campagne, p. 93. — Conseil du roi Joseph; se dirige vers Talavera, p. 466. — Est d'avis de temporiser, p. 467.
T. II. Est remplacé par Soult comme major général du roi Joseph, p. 54. — Est rappelé en Espagne, p. 164. — Est battu à Vittoria, p. 286. — Sa disgrâce, p. 286. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.
Journal des Débats, t. I, p. 87; 213.
Joyant, t. I. Est condamné à mort, p. 20.
Jundertoff (Combat de), t. I, p. 118.
Junot, t. I. Ambassadeur en Portugal, p. 80. — Commande un corps d'armée à Bayonne, p. 264. — Envahit le Portugal, p. 267. — Entre à Abrantès, p. 274. — Arrive à Lisbonne, p. 275. — Sa situation dans cette ville, p. 284. — Est créé duc d'Abrantès, p. 303. — Apprend le débarquement des Anglais, p. 356. — Forcé de se retirer sur Torrès-Vedras, p. 357. — Contraint d'évacuer le Portugal, p. 357. — Assiège Saragosse, p. 408. — S'installe au Corso, p. 410.

T. II. Est placé sous les ordres de Masséna, p. 57. — Remplace le roi Jérôme dans son commandement, p. 181.

K

KALKREUTH (Général prussien), t. I, p. 218. — Défenseur de Dantzig, demande à capituler, p. 223.
KAMENSKI, t. I. Commande l'amrée russe, p. 195. — Est remplacé, p. 199.
KAMENSKI (Fils), t. I. Débarque au port de Dantzig, p. 221. — Se jette sur nos positions, p. 221. — Son attaque impuissante, p. 222. — Abandonne Kœnigsberg, p. 232.
KEHL, t. I. Est réuni à la France, p. 286.
KELLERMANN, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13. — Porte la couronne de Charlemagne, p. 49; 142.
T. II. Son opinion sur la guerre d'Espange, p. 54.
KIENMAYER (Général autrichien), t. I, p. 105.
KIRGENER (Général), t. I. Assiste au siège de Dantzig, p. 218.
T. II. Est tué à Bautzen, p. 277.
KLEIN (Général), t. I. Assiste à la bataille d'Eylau, p. 203.
KLEITZ, t. II. Signe l'armistice de Pleiswitz, p. 279.
KLENAU (Général), t. II. Fait capituler Gouvion Saint-Cyr, p. 315.
KNOBELSDORFF (Général prussien), t. I, p. 170; 171; 172; 173.
KŒNIGSBERG, t. I, p. 199; 206; 207; 228. — Tombe entre nos mains, p. 232.
KŒSSAN, t. I, p. 175.
KOLLI (Baron de), t. II. Est arrêté, p. 201.
KOLLOWRATH (Général autrichien), t. I. Obtient un léger succès, p. 427.
KOTSCHUBEN, t. II. Organise l'insurrection en Allemagne, p. 263.
KOURAKIN, t. II. Ambassadeur du czar. Sortie de l'empereur contre lui, p. 113. — Empêche l'arrivée de M. de Nesselrode, p. 128. — Froideur de Napoléon à son égard, p. 129. — Remet un ultimatum à l'empereur, p. 142. — Demande ses passe-ports, p. 148. — Reçoit ses passe-ports, p. 151.
KREMLIN, t. I. Palais des czars à Moscou. Sa destruction, p. 201.
KREMS, t. I, p. 116.
KRUSEMARCK (De) (diplomate prussien), t. II. Demande son passe-port, p. 259.
KUTUSOF (Général russe), t. I, p. 101; 116; 117.
T. II. Bat les Turcs, p. 126. — Est mis à la tête des deux grandes armées russes, p. 188. — Est vaincu à la Moskowa, p. 190. — Célèbre sa défaite comme une victoire, p. 193. — Reçoit M. de Lauriston, p. 198. — Nous attaque à Winkovo, p. 200. — Livre la bataille de Malo-Jaroslawetz, p. 202. — Se dérobe, p. 203. — Sa mort, p. 266.

L

LABANOFF DE ROSTOW (Prince russe), t. I. Stipule au nom du czar, p. 234. — Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235.
LABOISSIÈRE, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13. — Commande une légion de réserve, p. 217.
LABORDE (Commandant), t. II. Arrête le général Malet, p. 344.
LABOUCHÈRE, t. I. Est chargé de négocier avec l'Angleterre, p. 38; 43.
LACAVE (Acteur), t. I. Joue à Erfurt, p. 305.
LACÉPÈDE, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13. — Parle sur la prise de la Bastille, p. 23; 66. — Ses adulations, p. 67; 132. — Son rapport sur la conscription, p. 216. — Nommé président du Sénat, p. 244. — Félicite l'empereur du blocus continental, p. 245. — Harangue la garde, p. 277. — Ses découvertes, p. 297. — Félicite l'empereur de la création d'une noblesse, p. 303. — Et de la guerre d'Espagne, p. 403. — Son rapport sur une nouvelle levée d'hommes, p. 480.
T. II. Son rapport sur le divorce de l'empereur, p. 11. — Son enthousiasme belliqueux, p. 136. — Est renommé président du Sénat, p. 169. — Félicite l'empereur à son retour de Russie, p. 230.
LACOSTE (Général du génie), t. I. Est tué devant Saragosse, p. 410.
LACROIX (Charles), t. I. Adhère à l'Empire, p. 4.
LACUÉE, t. I. Communique au conseil d'État le sénatus-consulte relatif à l'Empire, p. 104.
LAFFITTE (Banquier), t. II. S'entend avec Marmont, p. 373.
LAFON (L'abbé), t. II. Est enfermé à la maison Dubuisson, p. 204.
LAFOND (Acteur), t. I. Joue à Erfurt, p 365.
LAFORÊT, t. I. Envoyé de l'empereur, p. 114.
T. II. Négocie avec Ferdinand VII, p. 327. — Est nommé commissaire aux affaires étrangères, p. 383.
LAGARDE, t. I. Employé au ministère de la police, p. 134.
LAGRANGE, t. I, p. 296.
LA HARPE, t. I, p. 295.
LAHAYE, t. I, p. 154.
T. II. Est élevée au rang des bonnes villes, p. 121.
LAHORIE (Général), t. II. Devient l'instrument de Malet, p. 204. — S'empare du ministère de la police, p. 210. — Est arrêté, p. 212. — Condamné à mort, p. 215. — Et exécuté, p. 217.
LAINÉ (Député), t. II. Est nommé commissaire par le corps législatif, p. 331. — Réclame des lois libérales, p. 332. — Fureur de Napoléon contre lui, p. 334. — Est traité d'agent de l'Angleterre, p. 335.
LAJOLAIS, t. I. Son procès, p. 18; 19. — Sa condamnation, p. 20. — Sa peine est commuée, p. 21.
LAMARQUE (Général), t. I. Son rôle à Wagram, p. 454.
LAMARTINIÈRE, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.

LAMBACH (Combat de), t. I, p. 115.
LAMBERT (Général), t. II. Est tué à la Moskowa, p. 193.
LAMBRECHT (Sénateur), t. II. Propose la déchéance de l'empereur, p. 380.
LAMOIGNON (Magistrat municipal), t. II. Abjure sa fidélité à l'empereur, p. 378.
LANDSBERG, t. I, p. 202.
LANDSHUT, t. I. Prise de cette ville, p. 426.
LANJUINAIS, t. I, p. 148.
LANNES (Maréchal), t. I, p. 43; 73; 80. — Commande en Allemagne, p. 101; 102; 104. — A Braunau, p. 115; 117; 118. — Commande la gauche à Austerlitz, p. 121; 174; 176; 182. — Marche sur Pultusk, p. 196. — Y défait les Russes, p. 197. — S'y cantonne pour l'hiver, p. 198. — Se retire à Varsovie, p. 208. — Marche sur Dantzig, p. 221. — Met les Russes en complète déroute, p. 222; 226. — Contraint les Russes à la retraite, 227. — Assiste à la bataille de Friedland, p. 229; 230; 231. — Est créé duc de Montebello, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — Gagne la bataille de Tudela, p. 382. — Va attaquer Saragosse, p. 392. — Dirige le siège de Saragosse, p. 408. — Commande un des corps de l'armée d'Allemagne, p. 417. — Culbute les Autrichiens, p. 426. — Les attaque à Eckmühl, p. 427. — Attaque Ratisbonne, p. 429. — Défend Essling, p. 440. — Est blessé à mort, p. 442.
LANNES (La maréchale), t. I, p. 67.
LAON (Bataille de), t. II, p. 358.
LAPISSE (Général), t. I. Porte un toast à la famille impériale, p. 362. — Est tué en Espagne, p. 467.
LAPLACE, t. I. Auteur de la *Mécanique céleste*, p. 297.
LARIBOISSIÈRE (Général), t. I. Figure au siège de Dantzig, p. 218. — Construit un radeau sur le Niemen, p. 234.
LASSALLE (Général), t. I. Prend Stettin, p. 182. — Agit en Vieille-Castille, p. 336. — Poursuit les Espagnols, p. 386. — Est tué à Wagram, p. 455.
LATENA, t. I. Commande une armée espagnole, p. 377.
LATOUCHE-TRÉVILLE, t. I. Est nommé commandant de la flotte de Toulon, p. 26. — Sa mort, p. 31.
LATOUR-MAUBOURG, t. I. Général, p. 227. — Poursuit Beningsen, p. 229.
T. II. Commande une division de cavalerie de la grande armée, p. 152.
LAUDERDALE (Lord), t. I, p. 162; 169.
LAURIN (Ville de), t. I. Est livrée aux flammes, p. 168.
LAURISTON (Aide de camp de Napoléon), t. I, p. 91; 92. — Malmène les Russes, p. 163. — Prend part à la bataille de Raab, p. 449.
T. II. Remplace M. de Caulaincourt à Saint-Pétersbourg, p. 88. — Sa mission près du czar, p. 148. — Est rappelé, p. 151. — Est envoyé au camp de Kutusof, p. 198. — Bat un corps prusso-russe, p. 275. — Est fait prisonnier, p. 312.
LEBRUN, t. I. Est créé duc de Plaisance, p. 303.
T. II. Est nommé lieutenant général de l'empereur en Hollande, p. 49. — Est forcé de rentrer en France, p. 321. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.

LECH (Le), t. I, p. 104.
LECOURBE (Général), t. I. Beau-frère de Moreau, p. 17; 18.
LECOUTEULX DE CANTELEU, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.
LEFEBVRE (Maréchal), t. I, p. 43; 142. — Est chargé d'investir Dantzig, p. 208. — En presse le siège, p. 218. — S'empare de Dantzig, p. 223. — Est créé duc de Dantzig, p. 223. — Remporte une double victoire sur les Espagnols, p. 378; 379. — Défait l'armée de l'Estramadure, p. 380. — Occupe Talavera, p. 392. — Commande les contingents du Rhin, p. 417. — Marche à la rencontre des Autrichiens, p. 419. — Occupe Salzbourg, p. 438. — Rentre dans Inspruck, p. 445.
T. II. Commande la vieille garde, p. 152. — Franchit la Bérézina, p. 225. — Presse l'empereur d'abdiquer, p. 386. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.
LEFEBVRE-DESNOUETTES, t. I. Échoue devant Saragosse; sa lettre à Palafox, p. 336. — Est blessé devant Saragosse, p. 356. — Est fait prisonnier, p. 393.
LEFORT (Général), t. II. Défend le pont de Connewitz, p. 310.
LÉGION D'HONNEUR, t. I, p. 14. — Prestation de serment, p. 23. — Distribution de croix à Boulogne, p. 28; 34.
LEGOUVÉ, t. I, p. 255.
LEGRAND (Général), t. I, p. 129. — A Heidelberg, p. 227. — Commande en Autriche, p. 417. — Emporte le château d'Ebersberg, p. 433. — Figure à Essling, p. 441.
LEIPSICK (Bataille de), t. II, p. 310.
LEIPSICK, t. I, p. 179.
LELAN, t. I. Sa condamnation, p. 20.
LEMARK, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
LEMERCIER, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 18; 296.
LEMERCIER, t. I. Complice de Cadoudal. Sa condamnation, p. 20.
LEMOINE (Général), t. I. Trahit le général Malet, p. 344.
LÉOBEN, t. I, p. 116.
LÉON X, t. I, p. 10.
LÉON (Royaume de), t. I. Se met en insurrection, p. 334.
LÉON (Ville d'Espagne), t. I. Fait sa soumission, p. 398.
LEPIC (Baron), t. II. Colonel des gardes d'honneur, p. 260.
LEPROUX (Limonadier), t. I. Est arrêté, p. 205.
LERIDA (Prise de), t. II, p. 56.
LÉRIDAN, t. I. Son procès et sa condamnation, p. 20.
LESPINASSE, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.
LESTOCQ (Général russe), t. I. Est battu par Ney, p. 196. — Quitte Kœnigsberg, p. 232. — Met le colonel Schill hors la loi, p. 434.
LICHTENSTEIN (Prince de), t. I, p. 106; 123. — Négocie pour l'Autriche, p. 124; 125. — Traite avec Napoléon, p. 477.
T. II. Est chargé de proposer un armistice à l'empereur, p. 354.
LIEBAULT (Jurisconsulte), t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
LIEBSTADT, t. I, p. 202.
LIEVEN (Aide de camp du czar), t. I. Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235.

LILLE (Comte de), p. 21.
LIMA (Comte de) (ambassadeur portugais), t. I. Est pris à partie par l'empereur, p. 266.
LINTZ, t. I, p. 115; 115; 117.
LISBONNE, t. I, p. 267; 275; 284.
LOBAU (Ile de), t. I. L'armée française s'y concentre, p. 451.
LOCCHI (Général italien), t. I, p. 140.
LONDRES, t. I, p. 82; 83, 130; 160.
LOUIS (Baron), t. II. Réclame la déchéance, p. 360. — S'entend avec Marmont, p. 373. — Commissaire aux finances, p. 383.
LOUIS (Archiduc), t. I. Est battu à Ebersberg, p. 433.
LOUIS XIV, t. I, p. 55; 59; 130; 283; 291.
LOUIS XVIII, t. I. Sa protestation, p. 22.
T. II. Lance un manifeste, p. 290. — Est rappelé au trône p. 391.
LOUISIANE, t. I, p. 15.
LOUSTALOT, t. I, p. 291.
LOUVRE, t, I, p. 54; 144; 145.
LOWICZ, t. I, p. 199.
LUCAS, t. I. Capitaine de vaisseau, p. 110.
LUCCHESINI (Marquis de), t. I, p. 170. — Signe une suspension d'armes, p. 183.
LUCOTTE (Général), t. II. Refuse d'exécuter la capitulation de Marmont, p. 388.
LUCQUES (République de), t. I, p. 84.
LUNÉVILLE (Paix de), t. I, p. 98.
LUSIGNY (Conférences de), t. I, p. 354.
LUTZEN (Bataille de), t. II, p. 268. — Ses résultats, p. 269.
LUXEMBOURG (Le), t. I, p. 36.
LUXEMBOURG (Palais du), t. I, p. 98.
LUYNES (De), t. I. Adhère à l'Empire, p. 13.
LYNCH (Maire de Bordeaux), t. II. Proteste de sa fidélité à l'Empire, p. 361. — Et de son dévouement aux Bourbons, p. 361.
LYON, t. I, p. 13; 14; 43; 63; 71; 72.

M

MACDONALD, t. I. Est envoyé auprès d'Eugène Beauharmais, p. 446. — Force les Autrichiens à capituler, p. 447. — Son rôle à Wagram, p. 454. — Est nommé maréchal, p. 457.
T. II. Remplace Augereau en Espagne, p. 95. — Commande le 10e corps de la grande armée, p. 152. — S'empare de Dunabourg, p. 181. — Remporte un léger succès sur les Russes, p. 239. — Franchit la Sprée, p. 276. — Est chargé de contenir Blücher et Sacken, p. 295. — Son échec sur la Katzbach, p. 298. — Toute retraite est fermée à ses troupes, p. 312. — Franchit l'Elster, p. 312. — Ses représentations vaines, p. 320. — Couvre notre frontière du Nord, p, 328. — Presse

l'empereur d'abdiquer, p. 386. — Porte à Paris l'abdication de l'empereur, p. 387. — Défend la dynastie impériale, p. 388. — Apporte l'abdication définitive, p. 390. — Va faire ses adieux à Napoléon, p. 397.
MACHIAVEL, t. I, p. 295.
MACK (Général autrichien), t. I, p. 101; 102; 105. — Signe la capitulation d'Ulm, p. 106; 107.
MADELEINE (Église de la), t. I, p. 194.
MADRID, t. I. Une insurrection y éclate, p. 324; 334. — Les Français s'en emparent. — Fait sa soumission, p. 397.
MAGDEBOURG, t. I, p. 173; 179. — Capitule, p. 183.
MAGISTRATURE, t. I, p. 2.
MAGON (Contre-amiral), t. I, p. 89; 110. — Sa mort, p. 111.
MAINE DE BIRAN, t. II. Est élu commissaire par le corps législatif, p. 331.
MAIRES, t. I, p. 4.
MAISON (Général), t. I. S'empare des faubourgs de Madrid, p. 384.
T. II. Éprouve un échec à Haynau, p. 279. — Couvre notre frontière du Nord, p. 328. — Abandonne la Belgique, p. 345.
MALET (Général), t. I. Sa première conspiration, p. 338. — Ses antécédents, p. 341. — Son adhésion restrictive à l'Empire, p. 341. — Se met d'accord avec Demaillot, p. 341. — Son sénatus-consulte; sa proclamation aux soldats, p. 343. — Est arrêté et emprisonné, p. 344; 345
T. II. Son transfèrement à la maison Dubuisson, p. 204. — Reprend ses projets, p. 206. — Spécule sur la mort de l'empereur, p. 207. — Prépare un gouvernement provisoire, p. 207. — Sa proclamation, p. 208. — Habile conception de son plan, p. 208. — Se rend à la caserne Popincourt, puis à la Force, p. 209. — Se rend à la place Vendôme, p. 211. — Tire à bout portant sur le général Hullin, p. 211. — Est arrêté à l'hôtel de l'état-major, p. 212. — Revendique toute la responsabilité de la conspiration, p. 215. — Est condamné à mort, p. 215. — Est exécuté, p. 217.
MALMAISON (La), t. I, p. 95.
MALOUET, t. II. Est nommé commissaire à la marine, p. 383.
MALTE, t. I, p. 82; 84; 162.
MANCHE (La), t I, p. 26; 69; 80; 88; 89; 90; 91; 92; 100.
MANGIN DE SALABERT, t. II. Conspire contre l'empereur, p. 353.
MANTOUE, t. I, p. 76; 78.
MARC-AURÈLE, t. I, p. 75.
MARENGO (Département de), t. I, p. 65.
MARENGO (Bataille de), t. I, p. 72; 85; 206.
MARESCALCHI, t. I. Envoyé de la république italienne, p. 62. — Lit le statut constitutionnel, p. 65.
MARESCOT (Général), t. I. Négocie la capitulation de Baylen, p. 351.
MARET, t. I. Est créé duc de Bassano, p. 304. — Accompagne Napoléon en Allemagne, 363.
T. II. Est nommé ministre des affaires étrangères, p. 87. — Ses recommandations à M. de Lauriston, p. 141. — Rappelle ce dernier, p. 150. — Est consulté par l'empereur, p. 291. — Écrit à Caulaincourt, p. 292.

— Est remplacé par ce dernier et nommé ministre d'État, p. 321. — Ses obsessions pour la paix, p. 349. — Assiste au départ de l'empereur, p. 400.

MARIE-LOUISE (Reine d'Espagne), t. I. Maîtresse de Godoï, p. 271. — Dévoile les menées de son fils, p. 273. — Ses inquiétudes, p. 310. — Influence son mari, p. 322. — Accable son fils d'injures, p. 326.

MARIE-LOUISE (Impératrice), t. II. Son portrait, p. 27. — Consent à donner sa main à Napoléon, p. 28. — Son arrivée à Compiègne, p. 28. — A Saint-Cloud, p. 29. — Son mariage civil et religieux, p. 30. — Préventions contre elle, p. 31. — Accompagne l'empereur en voyage, p. 39. — Échappe à un incendie, p. 47. — Sa grossesse, p. 67. — Accouche d'un fils, p. 83. — Rejoint l'empereur à Anvers, p. 113. — Son séjour en Autriche, p. 149. — Son retour en France, p. 183. — Célèbre la fête de l'empereur, p. 183. — Apprend avec indifférence la conspiration Malet, p. 213. — Est investie de la régence, p. 248. — Et initiée à la pratique des affaires, p. 260. — Se rend à Mayence, p. 289. — Se présente au Sénat, p. 304. — Son voyage dans le nord-ouest, p. 305. — Le gouvernement lui est confié, p. 340. — Son départ de Paris, p. 369. — Écrit à l'empereur, p. 397. — Voit son père à Rambouillet, et reprend le chemin de Vienne, p. 398.

MARIE-THÉRÈSE, t. I, p. 117.

MARIGNY, t. I, p. 87.

MARMONT, t. I, p. 93; 100. — Commande en Allemagne, p. 101; 102; 104. — Coupe les communications autrichiennes, p. 105. — A Salzbourg, p. 115. — Bat Giulay, p. 116. — Est créé duc de Raguse, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — Se dispose à rejoindre l'armée d'Allemagne, p. 446. — Bat les Autrichiens à Zara, p. 447. — Fait sa jonction avec l'armée d'Allemagne, p. 447. — Poursuit les Autrichiens après Wagram, p. 456. — Est nommé maréchal, p. 457.

T. II. Remplace Ney en Espagne, p. 98. — Est nommé général en chef à la place de Masséna, p. 101. — Opère une diversion heureuse, p. 155. — S'établit dans la vallée du Tage, p. 128. — Ses vains efforts pour sauver Ciudad-Rodrigo, p. 162. — Sa situation difficile, p. 163. — Se réfugie derrière le Douro, p. 165. — Attaque les Anglais aux Arapiles, p. 254. — Est rappelé d'Espagne, p. 265. — Franchit la Sprée, p. 276. — Lutte contre l'armée de Silésie, p. 308. — Ses représentations vaines, p. 320. — Couvre notre frontière du Nord, p. 328. — Perd une partie de son effectif, p. 338. — Bat le maréchal de Vrède, p. 345. — Culbute une division russe, p. 354. — Est battu à Athies, p. 358. — Est battu à la Fère-Champenoise, p. 366. — Se dispose à défendre Paris, p. 371. — Est autorisé à capituler, p. 372. — Conclut un armistice, p. 373. — Établit son corps d'armée à Essonnes, p. 384. — Reçoit un émissaire de Talleyrand, p. 385. — Donne ordre à ses troupes de quitter Essonnes, p. 385. — Accompagne à Paris les maréchaux Ney et Macdonald, p. 387. — Son désespoir en apprenant l'exécution de sa convention, p. 388. — Se rend complice de la défection d'Essonnes, p. 389. — Accompagne le comte d'Artois, p. 393.

MARS (Mademoiselle), t. II. Joue à Dresde, p. 280.

MARSEILLE, t. I, p. 14.

MARTINIQUE (La), t. I, p. 81; 88; 89.

MASSÉNA, t. I. Adhère à l'Empire, p. 5; 43. — Inaugure une statue de l'empereur, p. 58. — Commande en Italie, p. 108. — Vainqueur en Italie, p. 112; 112. — Rejoint la grande armée, p. 125. — Marche sur Naples, p. 140. — Ses rigueurs, p. 166. — Est rappelé d'Italie, p. 208. — Commande en Allemagne, p. 241. — Est fait duc de Rivoli, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — Commande un des corps de l'armée d'Allemagne, p. 417. — Bat les Autrichiens à Plaffenhoffen, p. 424. — Achève leur défaite, p. 426. — Vainqueur à Ebersberg, p. 433. — Se porte vers le Danube, p. 436. — Se multiplie à Essling, p. 441. — Emporte Enzerdorf, p. 452. — Son rôle à la bataille de Wagram, p. 454. — Est nommé prince d'Essling, p. 458. — Reçoit le château de Thouars, p. 475.

T. II. Est placé à la tête de l'armée de Portugal, p. 56. — Y rétablit la discipline, p. 58. — Se dirige sur Lisbonne, p. 90. — Attaque l'ennemi à Busaco, p. 91. — Laisse des blessés dans Coïmbre, p. 92. — Envoie à Paris le général Foy, p. 93. — Bat en retraite, p. 97. — Retire à Ney son commandement, p. 98. — Livre la bataille de Fuentès d'Onoro, p. 99. — Est rappelé par l'empereur, p. 101.

MASSERANO (De), t. I. Ministre d'Espagne en France, p. 268.

MATHIEU (Maurice) (général), t. I. Ramasse plus de cinq mille prisonniers, p. 382.

MAUBREUIL (De), t. II. Ses efforts pour jeter bas la statue de Napoléon, p. 376.

MAURY (L'abbé), t. I. Sa rencontre avec Napoléon, p. 79; 213; 215. — Assiste au *Te Deum*, p. 387.

T. II. Est consulté sur le divorce, p. 12. — Est nommé archevêque de Paris, p. 77.

MAXIMILIEN (Archiduc), t. I. Entreprend de défendre Vienne, p. 435.

MAYENCE, t. I, p. 33; 34; 36; 172.

MEDINA-DEL-RIOSECCO (Combat de), t. I, p. 346.

MÉDITERRANÉE, t. I, p. 27; 69; 89. — Formation de ce département, p. 330.

MEERFELDT (Général autrichien), t. I, p. 78.

T. II. Fait prisonnier; est renvoyé au camp des alliés, p. 309.

MEIN (Le), t. I, p. 100.

MELZI (Président de la république italienne), t. I, p. 47; 62. — Réunit la consulte d'Italie, p. 63. — Est délégué auprès de l'empereur, p. 64. — Est fait duc de Lodi, p. 281.

MEMEL, t. I, p. 199.

MERCURE DE FRANCE (Le), t. I, p. 213.

MERILLE, t. I. Sa condamnation, p. 19; 200.

MERION (Général), t. II. Est tué à la Moskowa, p. 193.

MERLE (Général), t. I. Vainqueur à Prieros, p. 395.

METTERNICH, t. I. Ambassadeur d'Autriche, p. 164. — Signe une con-

vention avec la France, p. 266. — Ses déclarations, p. 416. — Plénipotentiaire de l'Autriche, p. 474.
T. II. Dirige le ministère autrichien, p. 24. — Accompagne Napoléon en Belgique, p. 40. — Témoigne le mécontentement de l'Autriche, p. 261. — Se rend à Dresde, p. 282. — Son entretien avec l'empereur, p. 282. — Son mot à Berthier, p. 283. — Avertit Caulaincourt de l'ouverture d'un congrès à Châtillon, p. 342.
MEXIQUE, t. I, p. 80.
MICHELSOFF, t. I. Franchit le Dniester, p. 194.
MICHOT (Acteur), t. II. Joue à Dresde, p. 280.
MILAN, t. I, p. 63 ; 73 ; 74 ; 75 ; 78 ; 83 ; 280 ; 281.
MILHAUD (Général), t. I. Son succès, p. 182.
MILLEVOYE, t. I, p. 295.
MILORADOWITCH, t. II. Général russe. Attaque Paris, p. 371.
MINA, t. II. Partisan espagnol, p. 155.
MIOLLIS (Général), t. I. Occupe Rome, p. 458. — Enfonce les portes du Quirinal, p. 458. — Fait arrêter le pape, p. 459.
MIOT, t. I. Est adjoint à Fouché, p. 25.
MIRABEAU, t. I, p. 213 ; 295.
MISSIESSY (Amiral), t. I, p. 69 ; 81 ; 90. — Abrite sa flotte dans l'Escaut, p. 471.
T. II. Accompagne l'empereur, p. 40.
MODÈNE, t. I, p. 79.
MOHILEW, t. II. Combat de ce nom, p. 178.
MOHRINGEN (Combat de), t. I, p. 200.
MOLDAVIE, t. I, p. 214 ; 264 ; 367.
MOLÉ, t. I. Publie ses ESSAIS DE MORALE, p. 135. — Est nommé maître des requêtes, p. 136 ; 154 ; 295.
T. II. Est nommé directeur général des ponts et chaussées, p. 3. — Ministre de la justice, p. 321.
MOLITOR (Général), t. I. Aborde l'ennemi, p. 112. — Agit avec Lauriston, p. 163. — Commande en Autriche, p. 417. — Occupe l'île de Lobau, p. 438.
T. II. Se retire derrière la Meuse, p. 321.
MOLK (Abbaye de), t. I, p. 116, 117.
MOLLENDORF (Maréchal prussien), t. I, p. 170. — Est blessé à Auerstaedt, p. 177.
MOLLIEN, t. I. Nommé ministre du Trésor, p. 150. — Son esprit d'ordre et d'économie, p. 256.
T. II. Un de ses aveux, p. 244.
MONCEY (Maréchal), t. I, p. 43. — Assiste au sacre, p. 48. — Commande une des armées d'Espagne, p. 274. — Franchit la Bidassoa, p. 285. — Est créé duc de Conégliano, p. 303. — État de ses soldats, p. 313. — Se dirige sur Valence, p. 336. — Son échec sous les murs de Valence, p. 348. — Refoule les Espagnols, p. 378. — Les bat à Tudela, p. 381. — Tombe malade, p. 348. — Est placé à la tête de l'armée de réserve, p. 474.

T. II. Est nommé major général de la garde nationale, p. 337. — Dispose de douze mille hommes, p. 370. — Ses efforts pour défendre Paris, p. 372. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.
MONCEY (Colonel), t. II. Juge de Malet, p. 205.
MONGE (Sénateur), t. I, p. 109 ; 296.
MONITEUR UNIVERSEL, t. I, p. 7 ; 13 ; 17 ; 21 ; 22 ; 23 ; 25 ; 36 ; 42 ; 44 ; 68 ; 72 ; 88 ; 97 ; 99 ; 103 ; 105 ; 107 ; 120 ; 127 ; 133 ; 134 ; 145 ; 154 ; 161 ; 171 ; 214 ; 223 ; 225 ; 233 ; 263 ; 275 ; 277 ; 323 ; 329 ; 347 ; 372 ; 376 ; 378 ; 380 ; 388.
T. II, p. 48 ; 50 ; 64 ; 69 ; 74 ; 84 ; 97 ; 102 ; 120 ; 136 ; 145 ; 175 ; 214 ; 228 ; 238 ; 273 ; 341.
MONNET (Général), t. I. Défenseur de Flessingue, p. 470. — Est obligé de capituler, p. 472.
MONS, t. I, p. 39.
MONTALIVET (Madame de), t. I, p. 87.
MONTALIVET, t. II. Est nommé ministre de l'intérieur, p. 3. — Annonce que nous avons huit cent mille hommes sous les armes, p. 109. — Son rapport contre le préfet Frochot, p. 235. — Présente la situation de l'Empire, p. 250.
MONTBRUN (Général de cavalerie), t. I, p. 449.
T. II. Est placé sous les ordres de Masséna, p. 57. — Enfonce les carrés anglais, p. 99. — Commande une division de cavalerie de la grande armée, p. 152. — Est tué à la Moskowa, p. 192.
MONT-CENIS, t. I, p. 72.
MONTEBELLO (Duchesse de), t. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25. — Se procure des marchandises anglaises, p. 120. — Accompagne l'impératrice, p. 369.
MONTENOTTE, t. I. Département de ce nom, p. 78.
MONTESQUIEU, t. I, p. 300.
MONTESQUIOU (Comtesse de), t. II. Est nommée gouvernante des enfants de France, p. 67. — Accompagne Marie-Louise, p. 369.
MONTESQUIOU (De), t. I. Est nommé grand chambellan, p. 403.
T. II. Est nommé président du corps législatif, p. 17. — Sa harangue à l'empereur, p. 110. — Encense Napoléon, p. 250.
MONTESSUY (De), t. II. Est envoyé à Marmont, p. 385.
MONTFORT, t. II. Chargé de faire sauter le pont du Moulin, p. 311. — Quitte son poste, p. 312.
MONTHION (De), t. I. Est envoyé à Aranjuez, p. 312.
MONTMIRAIL (Combat de), t. II, p. 347.
MONTMORENCY (De), t. I. Est nommé chambellan, p. 321.
MONTMORENCY (Madame de), t. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25.
MONTREUIL (Camp de), t. I, p. 4.
MOORE (Sir John) (général anglais), t. I. Commande en Espagne, 378. — Quitte Salamanque, p. 392. — Bat en retraite, p. 393. — Occupe Lugo, p. 395. — Est tué à la Corogne, p. 396.
MORAND (Général), t. I. Combat à Auerstaedt, p. 177. — Commande en Autriche, p. 417. — Bat les Autrichiens à Tann, p. 425.

T. II. Livre aux Russes un combat acharné, p. 182. — Enlève les redoutes à la Moskowa, p. 192. — Est blessé, p. 193. — Son échec à Dennewitz, p. 302.
Morard de Galles, t. I. Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.
Moravie, t. I, p. 116; 117; 118.
Moreau (Général), t. I. Son procès, p. 17; 18; 19. — Est condamné, p. 19. — Part pour les États-Unis, p. 19.
T. II. Écoute les propositions d'Alexandre, p. 294. — Est frappé à mort sous Dresde, p. 297.
Moreau (Général), t. II. Capitule à Soissons, p. 356.
Morla (Général espagnol), t. I, p. 383. — Apporte la soumission de Madrid, p. 385.
Mortemart (Madame de), t. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25.
Mortier (Maréchal), t. I, p. 68. — Opère sur le Danube, p. 116; 164. — En observation dans la Poméranie, p. 208. — Assiège Colberg, p. 218. — Bat les Suédois, p. 218. — Signe une suspension d'armes, p. 219. — Assiste à la bataille de Friedland, p. 220; 230; 231. — Est créé duc de Trévise, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — Évacue la Silésie, p. 360.
T. II. Attaque les Espagnols, p. 94. — Commande la jeune garde, p. 153. — Fait sauter le Kremlin, p. 201. — Occupe Namur, p. 328. — Est mal reçu à Langres, p. 338. — Culbute une division russe, p. 354. — Combat à Craonne, p. 357. — Est battu à la Fère-Champenoise, p. 366. — Se dispose à défendre Paris, p. 371. — Est autorisé à capituler, p. 372. — Conclut un armistice, p. 373. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.
Moscou, t. II. Les Français y entrent, p. 195. — Les Russes y mettent le feu, p. 196. — Les Français se retirent, p. 200.
Moskowa (Bataille de la), t. II, p. 190. — Ses résultats, p. 193.
Mounier (Ancien constituant), t. I, p. 95; 96.
Mouton (Général), t. I, p. 141. — Pénètre dans Landshut, p. 426. — Ses efforts à Essling, p. 442.
T. II. Quitte l'armée avec l'empereur, p. 227.
Mouton-Duvernet, t. II. Met bas les armes, p. 300.
Muldorff, t. I, p. 115.
Mulgrave (Ministre anglais), t. I. Répond à M. de Talleyrand, p. 60.
Munich, t. I, p. 103; 113; 126; 134.
Murat, t. I. Adhère à l'Empire, p. 5. — Assiste au sacre, p. 48. — Inaugure une statue de l'empereur, p. 58. — Est nommé grand amiral, p. 59. — Commande la cavalerie, p. 101; 102; 104. — Poursuit le prince Ferdinand, p. 106. — Prend position à Haag, p. 115. — S'établit à Molk, p. 116; 117; 118. — Ses avant-postes cernés, p. 119. — A Austerlitz, p. 121. — Est nommé duc de Clèves et de Berg, p. 147; 157. — Commande la cavalerie à Iéna, p. 177. — Cerne Erfurt, p. 179; 182. — Entre à Varsovie, p. 191. — Sonde l'empereur sur le rétablissement de la Pologne, p. 192. — Défait les Russes à Golzmin, p. 196. — Charge la cavalerie russe, p. 202. — Charge les Russes à Eylau, p. 204.

— Se dirige sur Kœnisgberg, p. 228. — S'en empare, p. 232. — Assiste à l'entrevue de Tilsitt, p. 235. — Accepte le commandement de l'armée d'Espagne, p. 307. — Entre en Espagne, p. 309. — Ses conseils au roi Charles IV, p. 312. — Fait son entrée dans Madrid, p. 312. — Refuse de reconnaître Ferdinand VII, p. 314. — Prend des attitudes de roi, p. 321. — Engage don Antonio à envoyer des délégués à Bayonne, p. 322. — Ordonne une répression sauvage, p. 324. — Publie un ordre du jour terrible, p. 324. — Signe du nom de Joachim, p. 325. — Sa déception, offre de la couronne de Naples, p. 328. — Demande à rentrer en France; est nommé roi de Naples, p. 338. — Prend possession de son royaume de Naples, p. 373. — Reçoit l'ordre de se rendre à Rome, p. 408.
T. II. Est convoqué à Paris, p. 6. — Reçoit le commandement de l'artillerie et de la cavalerie, p. 151. — Commande le 12e corps de la grande armée, p. 152. — Écrase les Russes à la Moskowa, p. 191. — Intervient à Winkavo, p. 200. — L'empereur lui remet le commandement, p. 227. — Ne sait à quel parti se résoudre, p. 228. — Ses plaintes amères, p. 229. — Retourne dans ses États, p. 273. — Est rappelé par l'empereur, p. 273. — Ses défaillances, p. 292. — Culbute l'ennemi à Dresde, p. 297. — Livre un combat heureux, p. 307. — Sa défection, p. 326. — Son traité avec l'Autriche, p. 346.

N

Nancy, t. I, p. 13.
Nansouty, t. I. Premier écuyer de l'empereur, p. 363. — Se distingue à Eckmühl, p. 427.
T. II. Commande la cavalerie de la grande armée, p. 152. — Est blessé à la Moskowa, p. 193.
Naples, t. I, p. 21; 22; 76; 83; 125; 141.
Napoléon. Prend le titre d'empereur, t. I, p. 6. — Persécute les républicains, p. 10. — Veut se faire sacrer par le pape, p. 10. — Reçoit les serments des grands dignitaires, p. 11. — Don de joyeux avènement, p. 14. — Rétablit les impôts indirects, p. 16; 17. — Sa clémence, p. 21. — Son élévation favorablement accueillie, p. 21. — Sa lettre au roi d'Angleterre, p. 22. — Fait publier la protestation de Louis XVIII, p. 22. — Célèbre la prise de la Bastille, p. 23. — Harangue les membres de la Légion d'honneur, p. 24. — Rétablit le ministère de la police, p. 25. — Se rend à Boulogne, p. 26. — Nomme Latouche-Tréville commandant de la flotte de Toulon, p. 26. — Visite la flottille, p. 27. — Ajourne ses projets de descente, p. 28; 31. — Visite Dunkerque, p. 28. — Distribue des croix à Boulogne, p. 29. — Assiste à un combat naval, p. 31. — Quitte Boulogne, p. 32. — Son séjour à Aix-la-Chapelle, p. 32. — Son peu de ménagement, p. 33. — Quitte Aix-la-Chapelle, p. 33. — Parcourt les provinces rhénanes, p. 33. — Son entrée à Mayence, p. 34. — Institue des prix décen-

naux, p. 35. — Visite le Luxembourg, p. 36. — Négocie pour le sacre, p. 38. — Ses prévenances pour le pape, p. 40. — Règle les détails du sacre, p. 40. — Devenu le dieu des soldats, p. 42. — Reçoit le pape à Fontainebleau, p. 43. — Stipule qu'il couronnera l'impératrice, p. 45. — Répond au Sénat et au tribunat, p. 46. — Épouse religieusement Joséphine, p. 47. — Cérémonie du sacre, p. 47; 48. — Pose la couronne impériale sur sa tête, p. 49. — Prête le serment constitutionnel, p. 50. — Distribue les aigles, p. 50. — Ouvre le corps législatif, p. 55. — Nomme le prince Eugène archichancelier, p. 59. — Crée le grand cordon de la Légion d'honneur, p. 59. — Favorise les pères de sept enfants, p. 60. — Écrit au roi d'Angleterre, p. 60. — Songe à supprimer les républiques Batave et Italienne, p. 61. — Prend la couronne d'Italie, p. 63. — Reçoit les délégués de la république Italienne, p. 64. — Reçoit les serments de la consulte et des députés italiens, p. 65. — Confère la principauté de Piombino à sa sœur Élisa, p. 66. — Se dispose à partir pour Milan, p. 68. — Quitte Paris, p. 70. — Prend le deuil de la reine de Prusse, p. 71. — Provoque des adresses, p. 72. — S'arrête à Turin, p. 72. — Séjour à Turin, p. 73. — A Pavie, p. 73. — Entrée triomphale à Milan, p. 73. — Fonde une nouvelle décoration, p. 74. — Est couronné roi d'Italie, p. 75. — Ouvre le parlement italien, p. 75. — Applique l'administration française à l'Italie, p. 76. — Donne Lucques à sa sœur Élisa, p. 77. — Incorpore la république ligurienne, p. 78. — Fait publier les rapports de Wellesley, p. 78. — Son séjour à Gênes, p. 79. — Songe à une expédition dans les Indes, p. 81. — Ordonne à Villeneuve de revenir, p. 81. — S'abouche avec la Prusse, p. 83. — Arrive à Fontainebleau, p. 84. — Convoque son conseil privé, p. 85. — Retour à Paris, assiste à l'Opéra, p. 86. — Son jugement sur les *Templiers*, p. 87. — Part pour Boulogne, p. 88. — Écrit à Villeneuve, p. 92. — Divise ses forces navales, p. 92. — Se décide à lever les camps de Boulogne, p. 93. — Fait voter la conscription par le Sénat, p. 94. — Repousse Fulton, p. 94. — Rétablit le calendrier grégorien, p. 95. — Convoque le Sénat, p. 97. — Expose les motifs de la nouvelle guerre, p. 98. — Son départ pour l'armée, p. 99. — Arrivée à Strasbourg, p. 100. — Harangue les soldats, p. 102. — Interdit aux journaux le compte rendu de ses opérations, p. 103. — Se porte devant Ulm, p. 105. — Parle aux généraux autrichiens, p. 107. — Promet à ses soldats de nouveaux succès, p. 108. — Mécontent de Villeneuve, p. 109. — Se rend à Munich, p. 113. — Y donne un concert, p. 114. — Sa colère contre la Prusse, p. 115. — Porte son quartier général à Lintz, p. 115. — Éconduit le général Giulay, p. 116. — S'installe à Schœnbrunn, p. 117. — Organise le gouvernement de l'Autriche, p. 117. — Violente semonce à Murat, p. 118. — Séjour à Brunn, p. 119. — Refuse de négocier, p. 119. — Son entrevue avec Dolgorouki, p. 120. — Disposition pour la bataille, p. 121. — La victoire d'Austerlitz, p. 122. — Accorde un armistice, p. 123. — Reçoit François II au bivouac, p. 124. — Séjour à Vienne; traité avec la Prusse.

p. 125. — Ratifie le traité de Presbourg, p. 126. — Est reçu à Munich en libérateur, p. 127. — Les adulations officielles à son égard, p. 130. — Ses offrandes à la commune de Paris, au Sénat, au Tribunat et à l'église Notre-Dame, p. 131. — Il adopte le prince Eugène, p. 133. — Protège la liberté de la presse, p. 134. — Blâme M. de Fontanes, p. 135. — Accueille M. Molé. — Son retour à Paris, p. 136. — Accuse un ministre prussien de s'être vendu, p. 138. — Impose des conditions plus dures à la Prusse, p. 138. — Prononce la déchéance des Bourbons de Naples, p. 139. — Ordonne au général Saint-Cyr de marcher sur Naples, p. 140. — Met Joseph à la tête de l'armée d'Italie, p. 140. — Fait annoncer la punition du parjure de Naples, p. 141. — Adopte les orphelins d'Austerlitz, p. 142. — Promet une fête à la grande armée, p. 142. — Donne l'essor aux grands travaux publics. — Décrète la réparation de l'église de Saint-Denis, p. 145. — Harangue le corps législatif, p. 146. — Fait Joseph roi de Naples et crée de nouveaux fiefs, p. 147. — Ses promesses à ses maréchaux et généraux, p. 148. — Pourvoit à l'établissement des princes et princesses de sa famille, p. 149. — Fait rendre gorge aux négociants réunis, p. 150. — Crée l'Université, p. 153. — Réorganise le conseil d'État et la banque, p. 154. — Désigne son frère Louis comme roi de Hollande, p. 155. — Fait Talleyrand prince de Bénévent et Bernadotte prince de Ponte-Corvo, p. 156. — Forme une nouvelle confédération du Rhin, p. 157. — Sa rigueur contre les libraires allemands, p. 159. — Protecteur de la considération du Rhin, p. 161. — Consent à traiter avec l'Angleterre et la Russie, p. 162. — Établit les majorats, p. 164; 165. — Ses conseils odieux à Joseph, p. 166; 167; 168. — Rompt les négociations avec l'Angleterre, p. 169. — Écrit à ses alliés de la confédération du Rhin, p. 170. — Laisse ses troupes en Allemagne, p. 171. — Il annonce officiellement la nouvelle guerre, p. 172. — Ordonne à son armée d'entrer en Saxe, p. 173. — Sa proclamation, p. 174. — Gagne la bataille d'Iéna, p. 177. — Blâme Bernadotte, p. 178. — Sa mansuétude envers la Saxe, p. 179. — S'arrête à Rosbach, p. 178. — Entre à Berlin, p. 180. — Sa rigueur envers M. de Hatzfeld, p. 181. — Fait achever la destruction de l'armée prussienne, p. 182. — Fait des avances à l'Autriche, p. 186. — Annonce le blocus continental, p. 187. — Fait voter la conscription de 1807 par le Sénat, p. 188. — Interdit tout commerce avec l'Angleterre, p. 189. — Refuse de proclamer l'indépendance de la Pologne, p. 190. — Entre à Posen, p. 191. — Proclamation à ses troupes, p. 192. — Décrète la construction du temple de la Gloire, p. 193. — Signe un traité avec la Saxe, p. 194. — Marche contre les Russes, p. 195. — Met son armée en quartiers d'hiver, p. 198. — S'installe à Varsovie, p. 198. — Apprend la marche des Russes, p. 200. — Manœuvre pour aborder les Russes, p. 201. — Livre la bataille d'Eylau, p. 204; 205; 206; 207. — Ramène l'armée dans ses cantonnements, p. 208. — Met ses cantonnements en état de défense, p. 209. — Ses aveux au roi Joseph, p. 211. — Fait acheter

des étoffes dans les manufactures, p. 212. — Ses occupations au quartier général, p. 212; 213. — Ordonne l'expulsion de madame de Staël, p. 214. — Écrit au sultan, p. 215. — Lève la conscription de 1808, p. 216. — Appelle des régiments étrangers en Allemagne, p. 217. — Forme cinq légions de réserve, p. 217. — Transporte son quartier général à Finkenstein, p. 219. — Reçoit l'ambassadeur persan, p. 219. — Fait le maréchal Lefebvre duc de Dantzig, p. 223. — Prend le deuil de l'impératrice d'Autriche, p. 224. — Annonce ses intentions pacifiques, p. 225. — Bat les Russes à Deppen, p. 226. — Passe la nuit sur le champ de bataille d'Heilsberg, p. 227. — Se porte à Eylau, p. 228. — Gagne la bataille de Friedland, p. 229; 230; 231. — Poursuit l'armée russe, p. 232. — Entre dans Tilsitt, p. 233. — Annonce la paix, p. 234. — Fait construire un radeau sur le Niemen, p. 234. — Entrevue de Tilsitt, p. 235. — Reçoit le roi de Prusse, p. 236. — Résiste aux sollicitations de la reine, p. 237. — Sacrifie l'empire ottoman, p. 238. — Engage le czar à prendre la Finlande, p. 238. — Restitue au roi de Prusse ses anciens États, p. 238. — Forme le royaume de Westphalie pour Jérôme, p. 239. — Conclut un traité secret avec le czar, p. 239. — Divise son armée en quatre commandements, p. 241. — Son retour en France, p. 242. — Est accueilli avec enthousiasme, p. 244. — Donne une constitution au grand-duché de Varsovie, p. 246. — Réduit à huit le nombre des théâtres de Paris, p. 247. — Célébration de sa fête, p. 248. — Ouvre la session du Corps législatif, p. 250. — Marie son frère Jérôme, p. 251. — L'engage à être roi constitutionnel, p. 253. — Altère le code civil, p. 254. — Crée la cour des comptes, p. 255. — Son séjour à Rambouillet, p. 260. — Flétrit la conduite de l'Angleterre, p. 263. — Menace le Portugal, p. 264. — Annonce au czar la guerre d'Espagne, p. 265. — Ses avances à l'Autriche, p. 266. — Prend à partie l'ambassadeur de Portugal, p. 266. — Signe le traité de Fontainebleau, p. 269. — Prend une mesure relative à l'inamovibilité des magistrats, p. 270. — Songe à supplanter les Bourbons d'Espagne, p. 273. — Réunit un corps d'armée aux Pyrénées, p. 274. — Ajourne ses projets, p. 277. — Arrive à Milan, p. 279. — Est bien accueilli à Venise, p. 278. — Se rencontre avec son frère Lucien, p. 280. — Prend congé de ses peuples d'Italie, p. 281. — Revient à Paris, p. 282. — Renvoie à Lucien sa fille, p. 383. — Sa réponse au roi d'Espagne, p. 284. — Envoie de nouvelles troupes dans la péninsule, p. 285. — Forme une armée d'observation à Bordeaux, p. 285. — Lève la conscription de 1809, p. 286. — Fait occuper Rome, p. 286. — Reçoit la classe d'histoire de l'Institut, p. 293. — Est harangué par Joseph Chénier, p. 294. — Sa réponse, p. 294. — Reçoit la classe des sciences physiques, p. 296. — Visite l'atelier de David, p. 298. — Décide l'érection de la colonne Vendôme, p. 299. — Ordonne de grands travaux, p. 299. — Organise la noblesse impériale, p. 300. — Ses conseils à Melzi, p. 304. — Nomme Murat commandant de l'armée d'Espagne, p. 307. — Renvoie M. Izquierdo, p. 308. — Ses instructions à Murat,

p. 314. — Il se rend à Bayonne, p. 315. — Reçoit une ambassade portugaise, p. 316. — Sa visite à Ferdinand VIII, p. 317. — Dévoile ses projets à Escoïquitz, p. 318. — Fait publier une lettre de Ferdinand VII, p. 318. — Fait publier la protestation de Charles IV, p. 321. — Qualifie Cevallos de traître, p. 322. — Annonce à Charles IV les troubles de Madrid, p. 325. — Conclut un marché honteux avec les princes d'Espagne, p. 326. — Donne le château de Chambord à Charles IV, p. 326. — Et à Ferdinand VII le château de Navarre et un million de revenu, p. 327. — A conçu seul le guet-apens de Bayonne, p. 327. — Donne Valencey à Talleyrand, p. 327. — Singulière lettre à Talleyrand, p. 328. — Mande son frère Joseph à Bayonne, p. 328. — S'efforce de réorganiser l'Espagne, p. 329. — Réunit la Toscane, Parme et Plaisance à l'Empire, p. 330. — Convoque une assemblée de notables espagnols à Bayonne, p. 331. — Proclame Joseph roi d'Espagne, p. 331. — Apostrophe le duc de l'Infantado, p. 333. — Envoie des renforts en Espagne, p. 335. — Reçoit les hommages de la junte de Bayonne, p. 345. — Visite les départements du midi et du centre, p. 353. — Sa colère en apprenant la capitulation de Baylen, p. 354. — Son retour à Saint-Cloud, p. 354. — Célébration de sa fête, p. 355. — Demande de nouvelles levées, p. 359. — Se décide à faire évacuer la Prusse, p. 360. — Harangue les soldats, p. 360; 361. — Part pour ses États de la confédération du Rhin, p. 362. — Invite les souverains aux fêtes d'Erfurt, p. 364. — Mande les comédiens du Théâtre-Français, p. 365. — Décore Gœthe, p. 366. — Visite le champ de bataille d'Iéna, p. 366. — Ses projets de divorce, p. 366. — Songe à épouser une sœur du czar, p. 366. — Se ravise au sujet de la Turquie, p. 367. — Fait une sommation brutale à l'Autriche, p. 368. — Offre son épée au czar, p. 368. — Prend congé de lui, p. 369. — Divise l'armée d'Espagne en huit corps, p. 373. — Ouvre la session du Corps législatif, p. 374. — Il part pour l'Espagne, p. 375. — Se rend à Bayonne et à Vittoria, p. 376. — Établit son quartier général à Burgos; ses mesures sévères, p. 379. — Il arrive devant Madrid, p. 383. — Ses reproches au général Morla, p. 384. — Destitue les membres du conseil de Castille, p. 385. — Sa proclamation aux Espagnols, p. 386. — Envoie des drapeaux au Corps législatif, p. 388. — Publie une note à propos du corps législatif, p. 389. — Poursuit les Anglais, p. 393. — Se décide à revenir en France, p. 394. — Ordonne l'exécution d'un certain nombre de patriotes, p. 397. — Ses conseils à Joseph, p. 398. — Quitte l'Espagne, p. 399. — Son arrivée aux Tuileries, p. 401. — Brutalise le général Legrand, p. 401. — Il apostrophe Talleyrand, p. 402. — Prépare la guerre contre l'Autriche, p. 405. — Nomme Napoléon-Louis grand-duc de Berg, p. 405. — Menace la Prusse, p. 406. — Met la jeunesse en coupe réglée, p. 407. — Rappelle son ambassadeur de Vienne, p. 413. — Fait revenir d'Espagne ses meilleures troupes, p. 417. — Ses instructions au roi Joseph, p. 418. — Gracie l'ex-marquis de Saint-Simon, p. 418. — Fait arrêter les courriers autrichiens, p. 419. —

Son arrivée à Donawerth, p. 420. — Met tous les torts du côté de l'Autriche, p. 422. — Conseils à Masséna, p. 424. — Gagne la bataille d'Eckmühl, p. 427. — Est blessé devant Ratisbonne, p. 429. — Sa proclamation à l'armée, p. 430. — Écrit au prince Eugène, p. 431. — Marche sur Vienne, p. 432. — S'établit à Schœnbrunn, p. 436. — Prend possession de Vienne, p. 437. — Se transporte dans l'île de Lobau, p. 438. — Suspend la bataille d'Essling, p. 441. — Ramène l'armée dans l'île de Lobau, p. 443. — Sa proclamation à l'armée d'Italie, p. 447. — Aux Hongrois, p. 448. — Quitte Schœnbrunn, p. 451. — Livre la bataille de Wagram, p. 453. — Exagère son succès, p. 456. — Retourne à Schœnbrunn, p. 457. — Sa circulaire aux évêques, p. 458. — Réunit les États du pape à l'Empire, p. 459. — Décrète l'érection d'un monument sur le Pont-Neuf, p. 469. — Réorganise la garde nationale de Paris, p. 474. — Fonde l'ordre des Trois Toisons d'or, p. 474. — Traite lui-même des conditions de paix, p. 476. — Signe le traité de Vienne, p. 476. — Son retour en France p. 482.

T. II. Il songe au divorce, p. 4. — Fait part de son projet à Cambacérès, p. 5. — Retourne à Paris, p. 6. — Y convoque les souverains alliés et sa famille, p. 6. — Ses lettres à son frère Louis, p. 7. — Annonce à Joséphine son projet de divorce, p. 9. — Son discours au conseil de famille, p. 10. — Part pour Trianon, p. 12. — Ouvre la session du corps législatif, p. 13. — Établit un domaine extraordinaire, p. 15. — Ses mesures contre l'imprimerie et la librairie, p. 18. — Porte à huit le nombre des prisons d'État, p. 19. — Donne force de loi à l'édit de 1682, p. 20. — Régularise la réunion des États romains à l'Empire, p. 21. — Ses vues sur le pape, p. 22. — Consulte son conseil privé sur le choix d'une femme, p. 23. — Se décide pour une alliance avec une princesse autrichienne, p. 24. — Demande la main de Marie-Louise, p. 25. — Son portrait en 1810, p. 27. — Va au-devant de Marie-Louise, p. 28. — Son mariage civil, p. 29. — Son mariage religieux, p. 30. — Retourne à Compiègne, p. 31. — Fait envahir la Hollande, p. 36. — Écrit à son frère Louis, p. 36. — Ouvre des négociations avec l'Angleterre, p. 37. — S'empare d'une partie de la Hollande, p. 39. — Son séjour à Bruxelles, p. 39. — Parcourt les Pays-Bas, p. 40. — Lettre terrible à son frère Louis, p. 41. — Congédie l'ambassadeur hollandais, p. 42. — Son retour à Saint-Cloud, p. 42. — Apostrophe Fouché, p. 44. — Le nomme gouverneur de Rome, p. 44. — Met Savary à la police, p. 45. — Ses illusions, p. 46. — Échappe à un incendie, p. 47. — Réunit la Hollande à la France, p. 49. — Ses paroles à son neveu, p. 50. — Somme son frère Louis de rentrer en France, p. 51. — Divise l'Espagne en grands commandements, p. 56. — Donne un million à Bernadotte, p. 63. — Frappe d'un droit de 50 p. 100 toutes les denrées coloniales, p. 65. — Fait brûler les marchandises anglaises, p. 66. — Séjour à Fontainebleau, p. 67. — Annonce la grossesse de l'impératrice, p. 67. — Nomme le comte Daru administrateur financier de la Hollande, p. 69.

— Réunit le Valais à l'Empire, p. 70. — Établit la conscription maritime, p. 72. — Réunit les villes hanséatiques et le duché d'Oldenbourg à l'Empire, p. 73. — Sa réponse aigre au czar Alexandre, p. 74. — Sa condescendance à l'égard de l'Amérique, p. 75. — Se prépare à la guerre contre la Russie, p. 76. — S'efforce d'amener le pape à composition, p. 78. — Fait arrêter l'abbé d'Astros, p. 78. — Annule un bref du pape, p. 79. — Réunit un conseil à Paris, p. 80. — Ses promenades dans Paris, p. 81. — Fait donner la chasse aux réfractaires, p. 83. — Sa joie d'avoir un fils, p. 86. — Se rend à Cherbourg, p. 89. — Accueille mal le général Foy, p. 98. — Revient à Paris pour le baptême du roi de Rome, p. 103. — Dîne à l'Hôtel de Ville, p. 104. — Réunit le concile à Notre-Dame, p. 105. — Refuse de recevoir l'adresse du concile, p. 107. — En prononce la dissolution, p. 108. — Son discours au Corps législatif, p. 109. — Ordonne une réunion d'évêques, p. 112. — Fait une sortie contre l'ambassadeur russe, p. 113. — Ses mesures à l'égard de la presse, p. 116. — Autorise la publication de feuilles d'annonces, p. 117. — Visite la Hollande, p. 118. — Apostrophe le maire de Bréda, p. 119. — Établit deux académies en Hollande, p. 121. — Y décrète de grands travaux publics, p. 122. — Enjoint au roi de Prusse de désarmer, p. 122. — Cesse toute relation avec Bernadotte, p. 123. — Son retour à Saint-Cloud, p. 124. — Assiste à l'anniversaire de son couronnement, p. 125. — Veut la guerre à tout prix, p. 128. — Institue un ministère du commerce, p. 131. — Crée l'ordre de la Réunion, p. 132. — Traite avec la Prusse et l'Autriche, p. 134; 135. — Restreint la liberté du commerce des grains, p. 140. — Sa fourberie à l'égard du czar, p. 141. — Ses propositions à l'Angleterre, p. 143. — Son départ pour la Pologne, p. 145. — Son séjour à Dresde, p. 146. — Son amour de l'étiquette, p. 147. — Envoie M. de Lauriston au czar, p. 148. — Son arrivée à Thorn, p. 149. — Il lève le masque, p. 150. — Visite Dantzig et Kœnigsberg, p. 151. — Commande la grande armée en personne, p. 153. — Ses deux premiers bulletins, p. 155. — Met en avant le faux baron de Kolli, p. 161. — Sa proclamation à la grande armée, p. 168. — Il s'établit à Kowno, p. 169. — Entre dans Wilna, p. 169. — Repousse les propositions de la Russie, p. 171. — Fait enterrer les cadavres, p. 173. — Refuse de rétablir le royaume de Pologne, p. 175. — Réorganise la Lithuanie, p. 176. — Son départ pour la Dwina, p. 177. — Porte son quartier général à Kamen, p. 178. — Assiste aux combats d'Ostrovno, p. 179. — Il est désillusionné, p. 180. — Sa fête célébrée à Smolensk, p. 183. — Franchit le Borysthène, p. 184. — Distribue des récompensss, p. 185. — Appelle à lui Victor et Augereau, p. 188. — Livre la bataille de la Moskowa, p. 189. — Sa proclamation à l'armée, p. 190. — S'arrête à Mojaisk, p. 193. — Entre à Moscou, p. 194. — Utilise une troupe de comédiens français, p. 197. — Modifie l'organisation de la Comédie-Française, p. 197. Envoie M. de Lauriston au camp russe, p. 198. — Il quitte Moscou, p. 200. — Manque d'être pris, p. 202. — Fait incendier les villages

russes, p. 203. — Traverse le champ de bataille de la Moskowa, p. 217. — Se montre injuste envers Davoût, p. 218. — Apprend la conspiration de Malet, p. 219. — S'étonne qu'on n'ait pas exécuté Rabbe et Rateau, p. 220. — Accélère sa retraite, p. 222. — Franchit la Bérézina, p. 223. — Ordonne d'en faire sauter les ponts, p. 225. — Se décide à quitter l'armée, p. 226. — Son 29e bulletin, p. 227. — Quitte Smorgony, p. 227. — Son retour aux Tuileries, p. 228. — Reçoit les félicitations du Sénat, p. 230. — Sa réponse, p. 231. — Il s'en prend aux idéologues, p. 232. — Se prépare à la revanche, p. 241. — Il est maudit de toutes les mères, p. 244. — Il n'est pas changé, p. 245. — Fait signer au pape un nouveau concordat, p. 246. — Quitte Fontainebleau, p. 247. — Se résout à faire couronner le prince impérial, p. 248. — Ouvre la session du Corps législatif, p. 248. — Son discours, p. 349. — Félicite le Corps législatif, p. 253. — Réclame une nouvelle levée, p. 259. — Repousse les propositions de son beau-père, p. 261. — Envoie ses troupes en Allemagne, p. 263. — Arrive à Mayence; son indignation contre l'Autriche, p. 265. — Forces dont il dispose, p. 265. — Il se porte à Erfurt, p. 267. — Son succès à Weissenfels, p. 268. — Gagne la bataille de Lutzen, p. 269. — Sa lettre à l'impératrice, p. 270. — Sa proclamation à ses troupes, p. 270. — Entre dans Dresde, p. 271. — Son accueil au roi de Saxe, p. 272. — Provoque un congrès à Prague, p. 273. — Charge Caulaincourt de négocier un armistice, p. 274. — Arrive devant Bautzen, p. 275. — Annonce que nous sommes vainqueurs, p. 277. — Conclut l'armistice de Pleiswitz, p. 279. — Mande le Théâtre-Français à Dresde, p. 280. — Sa sévérité à l'égard des villes hanséatiques, p. 281. — Son entrevue avec M. de Mettermich, p. 283. — Obtient une prolongation d'armistice, p. 284. — Renvoie le maréchal Soult en Espagne, p. 287. — Se refuse à faire la paix, p. 288. — Parcourt la Saxe, p. 288. — Commet des actes arbitraires, p. 290. — Prend conseil de M. de Bassano, p. 291. — Consent à l'abandon de la Pologne, p. 292. — Réunit trois cent mille combattants, p. 293. — Bat Blücher, p. 295. — Se dirige sur Prague, p. 296. — Attaque les coalisés sous Dresde, p. 297. — Gagne la bataille, p. 298. — Rentre dans Dresde, p. 299. — Se décide à marcher sur Berlin, p. 300. — Poursuit Blücher, p. 301. — Ses pressentiments, p. 302. — Refoule les coalisés, p. 303. — Réclame une nouvelle levée d'hommes, p. 304. — Se dirige sur Duben, p. 306. — S'établit près de Leipsick, p. 307. — Gagne la bataille de Wachau, p. 308. — Songe à traiter, p. 309. — Se place au milieu de sa garde, p. 310. — Livre les trois batailles de Leipsick, p. 309; 310. — Décide la retraite sur Erfurt, p. 311. — Arrive à Erfurt, p. 312. — Se dirige vers Mayence, p. 313. — Bat l'ennemi à Hanau, p. 314. — Son arrivée à Saint-Cloud, p. 318. — Établit de nouveaux impôts, p. 318. — Courte harangue au Sénat, p. 319. — Sacrifie le duc de Bassano, p. 321. — Refuse de nouvelles propositions, p. 324. — Négocie avec Ferdinand VII, p. 327. — Ouvre la session du corps législatif, p. 328. — Sa réponse au Sénat, p. 330. — Est furieux du rapport de M. Lainé

et de l'adresse du Corps législatif, p. 334. — Proroge celui-ci, p. 334. — Apostrophe les députés au Corps législatif, p. 335. — Envoie des commissaires dans les départements, p. 336. — Réorganise les gardes nationales, p. 336. — S'en réserve le commandement, p. 337. — Ordonne de fortifier Paris, p. 339. — Envoie le pape à Parme, p. 340. — Prend congé de la garde nationale, p. 340. — Son arrivée à Châlons-sur-Marne, p. 341. — Envoie Caulaincourt aux avant-postes des alliés, p. 342. — Entre á Saint-Dizier, p. 343. — Bat Blücher à Brienne, p. 344. — Échappe à la lance d'un cosaque, p. 344. — Se repose à Troyes, p. 345. — Rend la liberté au pape, p. 346. — Et à Ferdinand VII, p. 346. — Ses recommandations en cas de prise de la capitale, p. 346. — Écrase une division russe à Champaubert, p. 347- — Et le corps de Sacken à Montmirail, p. 347. — Bat York à Château-Thierry, p. 348. — Et Blücher à Vauxchamps, p. 348. — Consent à traiter sur les bases de Francfort, p. 349. — Détruit deux divisions de Schwartzenberg, p. 350. — Repousse tous préliminaires autres que ceux de Francfort, p. 350. — Est vainqueur à Méry-sur-Seine, p. 351. — Son mécontentement, p. 351. — Destitue le préfet de l'Aube, p. 353. — Accepte l'idée d'un armistice, p. 354. — Marche contre Blücher, p. 355. — Gagne la bataille de Craonne, p. 357. — Perd la bataille de Laon, p. 358. — Gagne celle de Reims, p. 359. — Est traité de fou, p. 362. — Insiste pour le maintien de la ligne du Rhin, p. 363. — Livre la bataille d'Arcis-sur-Aube, p. 364. — Remonte vers les places de la Lorraine, p. 365. — Bat le général Wintzengerode, p. 369. — Reprend la route de Paris, p. 370. — Dépêche le général Dejean à Joseph, p. 372. — Se porte à Fontainebleau, p. 375. — Sa déchéance est proclamée par le Sénat, p. 380. — Félicite Marmont et visite la position d'Essonne, p. 384. — Passe ses troupes en revue, p. 385. — Flétrit Marmont et le Sénat, p. 386. — Signe son abdication personnelle, p. 387. — Se décide à une abdication définitive pour lui et ses héritiers, p. 390. — Signe un traité avec les puissances coalisées et reçoit l'île d'Elbe en toute propriété, p. 395. — Il tente de s'empoisonner, p. 397. — Offre son sabre à Macdonald, p. 397. — Fait ses adieux à l'armée, p. 400. — Dangers qu'il court en route, p. 401. — S'embarque pour l'île d'Elbe et arrive à Porto-Ferrajo, p. 402.

NARBONNE (De), t. I. Est nommé gouverneur de Raab, p. 450.
T. II. Est envoyé au czar Alexandre, p. 145. — Assurances pacifiques que lui donne le czar, p. 148. — Remplace M. Otto à Vienne, p. 262. — Représente la France au congrès de Prague, p. 287. — Meurt d'une chute de cheval, p. 325.

NAREW (La), t. I, p. 195.

NATION (La grande), t. I, p. 2.

NAUMBOURG, t. I, p. 175.

NAVARRE, t. I, p. 324.

NEALES (Comte de), t. I, p. 181.

NECKER (Le), t. I, p. 100.

NÉGOCIANTS RÉUNIS, t. I. Obligés de rendre gorge, p. 159.

NELSON (Amiral), t. I, p. 27. — Sa vigilance trompée, 81 ; 89 ; 91. — Revient des Antilles, p. 109. — Gagne la bataille de Trafalgar, p. 110. — Sa mort, p. 110 ; 130.
NESSELRODE (De), t. I. Envoyé du czar à Paris, p. 127.
NEUF-BRISSACH, t. I, p. 164.
NEUFCHATEL (Principauté de), t. I, p. 125.
NEUPS, t. I, p. 33.
NEY, t. I. Sa lettre au premier consul, p. 4 ; 43. — Sur le Rhin, p. 100 ; 101 ; 104. — S'empare de la position d'Elchingen, p. 105. — Envahit le Tyrol, p. 113 ; 164 ; 174 ; 176. — Se dispose à attaquer Magdebourg, p. 182. — Bat les Russes à Soldau, p. 196. — Se cantonne à Gilgenburg, p. 198. — Son corps donne l'éveil, p. 200. — Défait Lestocq, p. 202. — Manœuvre à Eylau pour tourner les Russes, p. 203. — Se cantonne à Guttstad, p. 208. — Se bat à Deppen, p, 226 ; à Heilsberg, p. 227. — Assiste à la bataille de Friedland, p. 229 ; 230 ; 231. — Est créé duc d'Elchingen, p. 303. — Comblé de richesses, p. 394. — Inflige des pertes aux Espagnols, p. 378. — S'empare de Numance, p. 381. — Marche contre l'armée anglaise, p. 392. — Évacue la Galicie ; sa disgrâce, p. 464.
T. II. Est placé sous les ordres de Masséna, p. 57. — S'empare de Ciudad-Rodrigo, p. 58. — Protège la retraite de Masséna, p. 97. — Est privé de son commandement, p. 98. — Est rappelé en France, p. 98. — Est appelé au commandement du camp de Boulogne, p. 116. — Reproches que lui adresse l'empereur, p. 149. — Commande le 3e corps de la grande armée, p. 152. — S'empare d'une position importante, p. 182. — Bat les Russes à Valontina, p. 185. — Se rue contre le centre des Russes à la Moskowa, p. 191. — Quitte Moscou, p. 200. — Bat les Russes à Viazma, p. 218. — Prend le commandement de l'arrière-garde, p. 269. — Obligé de faire le coup de feu, p. 220. — Voit périr une partie de l'arrière-garde, p. 222. — Franchit la Bérézina, p. 224. — Réclame la cavalerie du roi de Saxe, p. 264. — Franchit la Saale, p. 267. — S'empare de Preslitz, p. 276. — Déborde l'ennemi à Bautzen, p. 277. — Manque d'être pris, p. 279. — Reçoit l'ordre de marcher sur Berlin, p. 301. — Est battu à Dennewitz, p. 302. — Culbute l'ennemi à Dessau, p. 306. — Lutte contre l'armée de Silésie, p. 308. — Prend position sur la Partha, p. 310. — Ses représentations, p. 320. — Occupe Nancy, p. 328. — Perd une partie de son effectif, p. 338. — Combat à Craonne, p. 357. — Presse l'empereur d'abdiquer, p. 368. — Porte à Paris l'abdication de Napoléon, p. 387. — Défend la dynastie impériale, p. 388. — Cède aux sollicitations royalistes, p. 389. — Apporte l'abdication définitive, p. 390. — Reconnait Louis XVIII, p. 393.
NIMES, t. I, p. 13.
NORDLINGEN, t. I, p. 103 ; 106.
NOTRE-DAME, t. I, p. 10 ; 36 ; 54. — Reçoit les drapeaux pris à l'ennemi, p. 131.
T. II. Baptême du roi de Rome, 103. — Le concile y tient ses séances, p. 104.

NOWOSILTZOFF (De) (chambellan du czar), t. I, p. 83 ; 84.
NUGENT (De), t. I. Plénipotentiaire de l'Autriche, p. 474.
NUNEZ (Fernand), t. I. Envoyé de Ferdinand VII, p. 315. — Est mis hors la loi, p. 380.
NUREMBERG, t. I, p. 159 ; 160 ; 174.

O

OBERKICH, t. I, p. 105.
OCÉAN, t. I, p. 91.
ODER, t. I, p. 182.
O'FARILL, t. I. Se rallie au roi Joseph, p. 346.
OLDENBOURG (Duc d'), t. I. Est remis en possession de ses États, p. 239.
T. II. Est dépossédé ; reçoit l'offre de la principauté d'Erfurt, p. 74.
OLMUTZ, t. I, p. 119 ; 120.
OMBRONE, t. I. Formation de ce département, p. 330.
OPERTO, t. I. Se soulève, p. 357.
O'REILLY (Général autrichien), t. I. Est chargé de rendre Vienne, p. 436.
ORGES (Comte d'), t. I. Est exilé, p. 306.
ORLÉANS, t. I, p. 39.
OSSUNA (Duc d'). Offre ses hommages à Napoléon, p. 330.
OSTEN (Général), t. I. Défend Walcheren, p. 471.
OSTERODE, t. I, p. 200 ; 208 ; 210.
OSTROLENKA, t. I, p. 197 ; 207.
OSTROVNA (Combat d'), t. II, p. 179.
OTTO (Ministre français à Vienne), t. II. Est averti de l'irritation de l'Autriche, p. 261. — Est remplacé par M. de Narbonne, p. 262.
OUBRIL (D') (ambassadeur du czar), t. I. Demande ses passeports, p. 33. — S'entend avec le général Clarke, p. 163 ; 169.
OUDINOT, t. I. Au camp de Boulogne, p. 29. — A Austerlitz, p. 121. — Bat les Russes à Ostrolenka, p. 207. — Renforce l'armée du maréchal Lefebvre, p. 221. — Est comblé de richesses, p. 394. — Commande en Allemagne, p. 417. — Opère sa jonction avec Bessières, p. 433. — Combat à Essling, p. 441. — Échoue contre Enzersdorf, p. 453. — Son rôle à Wagram, p. 455. — Est nommé maréchal, p. 457.
T. II. Envahit la Hollande, p. 36. — Commande le 2e corps de la grande armée, p. 152. — Bat les Russes sur la Drissa, p. 181. — Est blessé, à Polotsk, p. 184. — Franchit la Bérézina, p. 223. — Refoule l'amiral Tchischagoft, p. 223. — Est de nouveau blessé, p. 224. — Combat à Bautzen, p. 276. — Son échec à Gross-Beern, p. 296. — Est aux prises avec Wittgenstein, p. 350. — Presse l'empereur d'abdiquer, p. 386. — Reconnait Louis XVIII, p. 293.
OUVRARD (Spéculateur), t. I, p. 150.
T. II. Est employé dans les négociations avec l'Angleterre, p. 43.
OUWAROFF, t. I. Aide de camp du czar ; est tué à Nazielch, p. 195.
OVIEDO, t. I. Se met en insurrection, p. 334.

P

PACCA (Ministre du pape), t. I. Est arrêté, p. 460.
PACTHOD (Général), t. I, p. 200.
T. II. Secourt Marmont, p. 366.
PADOUE, t. I. Est érigé en duché, p. 147.
PAHLEN (Comte), t. I, p. 200.
PALAFOX (Joseph), t. I. Prend la direction de l'insurrection en Aragon, p. 335. — Sa réponse au général Lefebvre-Desnouettes, p. 336. — Défend Saragosse, p. 355. — Commande une des armées espagnoles, p. 377. — Est battu à Tudela, p. 381. — Défend Saragosse, p. 408. — Est à toute extrémité, p. 411.
PALAIS-ROYAL, t. I. On y proclame l'Empire, p. 7.
PALENCIA, t. I. Fait sa soumission, p. 393.
PALM (Libraire), t. I. Est fusillé, p. 160 ; 292.
PAMPELUNE, t. I, p. 285. — Tombe entre nos mains, p. 307.
PAPE, t. I. On négocie avec lui pour le sacre, p. 10. — Accueille Joseph, p. 140.
PARCEVAL DE GRANDMAISON, t. I, p. 295.
PARIS, t. I, p. 6; 10; 12; 13; 14; 32; 36; 38; 43; 47; 68; 73; 86; 88. — Reçoit une partie des drapeaux ennemis, p. 132; 135; 139; 144; 158, 164; 180; 195.
T. II, Capitule, 204.
PARME (Duché de), t. I. Est réuni à l'Empire, p. 330.
PARQUE (Duc del), t. I. Ses hommages à Napoléon, p. 330.
PARTOUNEAUX (Général), t. II. Sa division est faite prisonnière, p. 224.
PASQUIER, t. I. Est nommé maître des requêtes, p. 154.
T. II. Préfet de police. Son enquête, p. 205. — Est arrêté et conduit à la Force, p. 211. — S'entend avec Marmont, p. 373.
PASSARGE (La), t. I. p. 209.
PASSEWALCK, t. I, p. 182.
PAVIE, t. I, p. 73.
PELET (De la Lozère), t. I. Est adjoint à Fouché, p. 25.
PEPIN, t. I, p. 44.
PERALEI (Corrégidor de Madrid), t. I. Est égorgé, p. 384.
PÉRIGNON (Maréchal), t. I. Porte l'épée de Charlemagne, p. 49; 132.
PÉRIGORD (Comtesse de), t. II. Se montre à cheval derrière un cosaque, p. 377.
PERREGAUX (Banquier), t. II. S'entend avec Marmont, p. 373.
PETIT (Général), t. II. Reçoit les adieux de Napoléon, p. 401.
PICARD, t. I, p. 296.
PICHEGRU, t. I, p. 18; 19; 20.
PICOT, t. I. Son procès, p. 18. — Sa condamnation, p. 20.
PICQUEREL (Capitaine), t. II. Est condamné à mort, p. 215. — Et exécuté, p. 217.

PIE VII, t. I, p. 10. — Ses résistances, p. 38. — Consulte ses conseillers, p. 38. — Se résout au sacre, p. 40. — Se rend en France, p. 43. — Son caractère, p. 44. — Procède au sacre, p. 48. — Est logé aux Tuileries, p. 54. — Parrain de Napoléon-Louis, p. 67. — Quitte Paris, p. 70. — Refuse de prêter les mains au divorce de Jérôme, p. 252. — Excommunie l'empereur, p. 459. — Est interné à Grenoble, puis à Savone, p. 460.
T. II. Refuse l'investiture aux prélats français, p. 77. — Est interné à Fontainebleau, p. 245. — Signe un nouveau concordat, p. 246. — Rétracte cet acte, p. 247. — Est envoyé à Parme, p. 340. — Recouvre la liberté, p. 346.
PIOMBINO (Principauté de), t. I, p. 66; 77.
PITT (Ministre anglais), t. I, p. 30; 82. — Sa mort, p. 143.
PHILIPPON (Général), t. II. Met bat les armes, p. 300.
PLAISANCE (Duché de), t. I. Est réuni à l'Empire, p. 330.
PLANZONNE (Général), t. II. Est tué à la Moskowa, p. 193.
PLATOFF (L'Hetmann), t. II. Attaque le prince Eugène, p. 220.
PLOMBIÈRES, t. I, p. 95.
POTOCKI (Comte), t. II. Ministre des finances polonais, p. 227.
POILPRÉ, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
POLIGNAC (Jules de), t. I. Son procès, p. 18. — Sa condamnation à deux ans de prison, p. 20.
POLIGNAC (Armand), t. I. Son procès, p. 13. — Sa condamnation à mort, p. 21. — Sa peine est commuée, p. 21.
T. II. Transféré dans la maison Dubuisson, p. 204.
POLOGNE, t. I, p. 65; 84; 190; 191; 195; 214; 240.
T. II. Son indépendance est proclamée par la diète, p. 173.
PONIATOWSKI, t. I. Prend position à Nerdinbourg, p. 208. — Est contraint de capituler à Varsovie, p. 431. — Bat plusieurs corps autrichiens, p. 446.
T. II. Commande le 5e corps de la grande armée, p. 152. — Se trouve à la bataille de la Moskowa, p. 191. — Sert d'éclaireur en quittant Moscou, p. 800. — Franchit la Bérézina, p. 224. — Il lui est interdit de traverser la Gallicie, p. 265. — Livre un combat heureux aux coalisés, p. 307. — Rétablit le combat à Wachau, p. 308. — Défend le pont de Connevitz, p. 310. — Toute retraite lui est fermée, p. 312. — Se noie dans l'Elster, p. 312.
PORLITZ (Combat de), t. I, p. 118.
PORTALIS, t. II. Est nommé ministre des cultes, p. 25. — Sa mort, p. 295.
PORTALIS (Fils), t. I. Est nommé maître des requêtes, p. 154.
PORTICI, t. I, p. 139.
PORTUGAL, t. I, p. 80; 263; 267; 269; 276; 277. — Nos communications y sont rétablies, p. 347; 356.
POSEN (Duché de), t. I, p. 191; 192; 193.
POSTDAM, t. I, p. 170; 180.
PRADT (De) (archevêque de Malines), t. II, p. 227. — Traite Napoléon de Scapin, p. 390.

PRAIRIAL, t. I, p. 9.
PRENTZLOW, t. I, p. 182.
PRESBOURG (Paix de), t. I, p. 125; 126; 130; 137; 162.
PRÉVOST, t. II. Secrétaire de légation, p. 154.
PRIAS (De), t. I. Envoyé d'Espagne en France, p. 268.
PROVINCES RHÉNANES, t. I, p. 82.
PRUSSE, t. I, p. 21; 82; 83; 91; 101; 114; 115; 125; 138; 143. Reconnaît la confédération du Rhin, p. 161; 162; 169. — Poursuit ses armements, p. 170; 173; 183; 186; 277; 353. — Désavoue Schill, p. 445.
T. II. Ne désire pas la guerre, p. 126. — Ses hésitations, p. 133; 147; 175; 287.
PRUSSE (La reine de), t. I, p. 179. — Se réfugie à Memel, p. 199. — Est mandée à Tilsitt, p. 237.
PRUSSE (Prince Louis de), t. I. Est tué à Saalfeld, p. 175.
PRUSSE (Prince Henri de), t. I. Est blessé à Auerstaedt, p. 177.
PULLY, t. II. Colonel des gardes d'honneur, p. 260.
PULTUSK (Combat de), t. I, p. 197.
PUYVERT (Marquis de), t. II. Enfermé dans la maison Dubuisson, p. 201.

R

RAAB (Bataille de), t. I, p. 448.
RABE (Colonel), t. II. Suit inconsciemment Malet, p. 210. — Est condamné à mort, p. 215. — Sa peine est commuée, p. 217.
RACINE, t. I, p. 87.
RADET (Officier de gendarmerie), t. I. Arrête le pape, 460.
RAGUSE (République de), t. I, p. 163.
RAISON (La déesse), t. I, p. 44.
RAJENSKI (Général russe), t. II. Attaque Paris, p. 371.
RAMBOUILLET, t. I, p. 161; 165.
RAPP (Général), t. I. Combat à Essling, p. 442. — Fait arrêter Staaps, p. 480.
T. II. Ses impressions funestes, p. 135. — Manque d'être pris, p. 202. — Tient ferme à Dantzig, p. 325.
RASAMOWSKI (De), t. I. Ambassadeur russe à Vienne, p. 163.
T. II. Représente la Russie au congrès de Châtillon, p. 343.
RATEAU, t. I. Complice de Malet, p. 210. — Condamné à mort, p. 215. — Il est sursis à son exécution, p. 216.
RATISBONNE, t. I, p. 161. — Napoléon y est blessé, p. 429. — Est prise, p. 499.
RAUCH (Général), t. II. Représente la Prusse au congrès de Lusigny, p. 354.
RAUCOURT (Mademoiselle), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
RAYGERN (Couvent de), t. I, p. 12; 122.
RAYNEVAL (De), t. I. Reçoit l'ordre de revenir en France, p. 33.
RAYNOUARD (Auteur des *Templiers*, t. I, p. 87.
T. II. Est élu commissaire par le Sénat, p. 331. — Fureur de l'empereur contre lui, p. 335.

RAZOUT (Général), t. II. Sa division fléchit à la Moskowa, p. 191.
RÉAL (Conseiller d'État), t. II. Son rapport contre Frochot, p. 235.
REDEGER, t. II. Organise l'insurrection en Allemagne, p. 263.
REDING (Général suisse au service de l'Espagne), t. I. Entreprend de pénétrer dans Baylen, p. 349. — S'y établit, 350. — Commande une des armées, p. 377. — Est battu par Gouvion Saint-Cyr, p. 392.
REGNAULT (De Saint-Jean d'Angély), t. I, p. 9. — Harangue le pape, p. 44. — Lit une lettre de l'empereur, p. 61; 95. — Démontre l'excellence du calendrier républicain, p. 96. — Altère le code civil, p. 254. — Demande une levée de 80,000 hommes, p. 286; 295.
T. II. Fait un rapport sur le domaine extraordinaire, p. 16. — Sur la conscription de 1811. — Est nommé chef de légion de la garde nationale, p. 337.
RÉGNIER (Duc de Massa), t. I. Grand juge, p. 18.
T. II. Est nommé président du Corps législatif, p. 321. — Reconnaît Louis XVIII, p. 393.
REILLE (Général), t. II. Se retire en bon ordre, p. 286.
RÉMUSAT (De), t. I. Est nommé premier chambellan, p. 25; 87. — Accompagne Napoléon en Allemagne, p. 264.
RENNES, t. I, p. 142.
RÉPUBLIQUE, t. I, p. 3; 7; 9; 14. — On célèbre sa fondation, p. 34; 45; 82; 85; 94; 133; 137.
RÉPUBLIQUE BATAVE, t. I, p. 66.
RÉUNION (Ile de la), t. I, p. 36.
RÉVOLUTION, t. I, p. 3. — Comparée à l'Empire, p. 11.
REYNIER (Général), t. I, p. 140.
T. II. Est mis sous les ordres de Masséna, p. 57. — Commande le 7ᵉ corps de la grande armée, p. 159. — Poursuit l'armée russe, p. 186. — Est fait prisonnier, p. 312.
RIBERACH, t. I. Est occupé par Soult, p. 105.
RICARD, t. I. Conspire avec le général Malet, p. 340.
RICHARD-LENOIR, t. II. Est nommé chef de légion, p. 337.
RICHEMONT DE MONTAIGU, t. II. Conspire contre l'empereur, p. 353.
RICORD (Ancien conventionnel), t. I, p. 213. — Conspire avec le général Malet, p. 340. — Est arrêté et emprisonné, p. 345.
RIVAUD (Général), t. I, p. 121.
RIVIÈRE (De), t. I. Son procès, p. 18. — Sa condamnation, p. 20. — Sa peine est commuée, p. 21.
ROBESPIERRE (Maximilien), t. I. Son opinion sur Fouché, p. 10; 295; 339.
ROBESPIERRE (Jeune), t. I, p. 58.
ROCHEFOUCAULD (Madame de la), t. I, p. 43.
ROCHEFOUCAULD (Sosthènes de la), t. II. S'attelle pour renverser la statue de l'empereur, p. 376.
ROCHEJAQUELEIN (De la), t. II. Parcourt la Vendée, p. 291.
ROCHETTE, t. I. Est condamné à mort, p. 20. — Sa peine est commuée, p. 21.

Rœderer, t. I. Adhère à l'Empire, p. 13. — Est nommé membre de la commission de la liberté de la presse, p. 65.
Roger, t. I. Est condamné à mort, p. 20.
Rohan (Prince de), t. I, p. 113.
Rohan (De) (archevêque de Cambrai), t. I. Est nommé aumônier de l'impératrice, p. 149.
T. II. De Marie-Louise, p. 25.
Rolland (Henri), t. I. Son procès, p. 19.
Romana (La), t. I. Commande une des armées espagnoles, p. 377. — Se rend à Astorga, p. 394.
Romanzoff (De), t. I. Accompagne le czar à Erfurt, p. 364.
Rome, t. I, p. 38; 40.
Rome (Roi de), t. II. Sa naissance, p. 85. — Son baptême, p. 103.
Rosbach, t. I, p. 179.
Rosily (Amiral), t. I. Reçoit l'ordre d'arrêter la famille royale d'Espagne, p. 308. — Est forcé de se rendre à discrétion, p. 338.
Rostopchine (Général russe), t. II. Fait incendier Moscou, p. 195.
Rothière (Bataille de la), t. II, p. 344.
Rotterdam, t. I, p. 154.
Rovigo, t. I. Est érigé en duché, p. 147.
Ruffin, t. I. Chancelier d'ambassade, p. 169.
Rugen, t. I. Prise de cette île, p. 260.
Russie, t. I, p. 22; 30; 31; 33; 61; 78; 79; 82; 83; 84; 98; 119; 139; 162; 163; 169; 173; 188; 190; 192; 193; 214; 235; 240. — Hésite à exécuter le traité de Tilsitt, p. 264; 266; 353; 367. — Sa neutralité, p. 477.
T. II. Se prépare à la guerre, p. 64. — Fait alliance avec la Suède, p. 142; 188. — Avec l'Angleterre, p. 179; 287.
Russillion, t. I. Son procès et sa condamnation, p. 20. — Sa peine est commuée, p. 21.
Rymberg, t. I, p. 33.

S

Saalbourg, t. I, p. 174.
Saalfeld, t. I, p. 174; 175.
Sacken (Général russe), t. II. Est battu à Montmirail, p. 347. — Et à Craonne, p. 357.
Sahuc (Général), t. I. Se laisse surprendre, p. 430.
Saint-André (Jean-Bon), t. I. Adhère à l'Empire, p. 8.
Saint-Cloud, t. I, p. 36; 67; 85; 86; 97; 98; 151; 164; 170; 172; 242.
Saint-Denis, t. I, p. 145.
Saint-Domingue, t. I, p. 26.
Saint-Eustache, t. I, p. 51.
Saint-Germain (Général), t. II. Taille en pièces la cavalerie ennemie, p. 179.
Saint-Hilaire (Général), t. I, p. 121. — Fait fusiller Palm, p. 169. — A Eylau, p. 204; 205. — A Heilsberg, p. 227. — Commande en Autriche, p. 417. — Bat les Autrichiens à Essling, p. 425. — Combat à Essling, p. 441. — Est tué, p. 442.
Saint-Marsan (De), t. II. Ministre de France à Berlin, p. 258. — Est nommé commissaire par le Sénat, p. 330.
Saint-Pétersbourg, t. I, p. 20; 160; 164.
Saint-Polten, t. I, p. 116.
Saint-Priest (Émigré français), t. II. Est tué à la bataille de Reims, p. 359.
Saint-Prix, t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
T. II. Joue à Dresde, p. 280.
Saint-Roch, t. I, p. 54.
Saint-Sébastien, t. I. Tombe entre nos mains, p. 307.
Saint-Simon (Ex-marquis), t. I. Est gracié par l'empereur, p. 411.
Saint-Sulpice (Général), t. I. Se distingue à Eckmühl, p. 427.
T. II. Colonel des gardes d'honneur, p. 260.
Sainte-Croix (Général), t. II. Est coupé en deux, p. 22.
Sainte-Hélène, t. I, p. 92.
Sainte-Suzanne (Sénateur), t. I, p. 109. — Commande une légion de réserve, p. 217.
Salamanque, t. I, p. 274; 285.
Salicetti, t. I, p. 77. — Chef de police à Naples, p. 141.
Salut public (Comité de), t. I. p. 144.
San-Carlos (Duc de), t. I. Conseiller du prince des Asturies, p. 272. — Est arrêté, p. 276. — Et exilé, p. 306. — Se rend à Bayonne, p. 317.
San-Juan (Benito) (général espagnol), t. I. Est pendu par ses soldats, p. 387.
Santa-Colonna (Comte de), t. I. Offre ses hommages à Napoléon, p. 331.
Santa-Cruz (Marquis de), t. I. Rend hommage à Napoléon, p. 331. — Est mis hors la loi, p. 380.
Saragosse, t. I. Se dispose à la résistance, p. 324. — Le siège en est levé, p. 355. — Second siège, p. 408. — Sa capitulation, p. 411.
Saruschitz, t. I, p. 123.
Savary (Aide de camp de l'empereur), t. I, p. 120. — S'empare d'Hameln, p. 183. — Poursuit les Russes, p. 207. — Envoyé auprès du czar, p. 264. — Est créé duc de Rovigo, p. 303. — Est envoyé auprès du roi d'Espagne, p. 314. — Caractère de sa mission, p. 315. — Engage Ferdinand à se rendre à Bayonne, p. 317. — Remplace Murat à Madrid, p. 338. — Fait piller Cuença, p. 348. — Accompagne l'empereur en Allemagne, p. 362.
T. II. Est nommé ministre de la police, p. 45. — Arrête l'abbé d'Astros, p. 78. — Est arrêté et conduit à la Force, p. 210. —Fait insérer une note au *Moniteur*, p. 214. — Fait saisir l'adresse du Corps législatif, p. 334.
Savone, t. I, p. 78.
Saxe (Électeur de), t. I. Devenu roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, p. 242. — Accompagne l'empereur à Erfurt, p. 363.

T. II. Est convoqué à Paris, p. 6. — Prête l'oreille à l'Autriche, p. 264. — Se réfugie à Prague, p. 265. — Revient à Napoléon, p. 272.
SAXE-COBOURG (Duc de), t. I. Est remis en possession de ses États, p. 239.
SCHILL (Colonel prussien), t. I. Prêche la révolte, p. 434. — Se fait tuer, p. 445.
SCHIMMELPENNINCK, t. I. Est nommé grand pensionnaire, p. 62. — Sa résistance, p. 155.
SCHLESTZ (Combat de), t. I, p. 174.
SCHŒN, t. II. Organise l'insurrection en Allemagne, p. 263.
SCHŒNBRUNN, t. I, p. 117; 251.
SCHOUWALOFF (Diplomate russe), t. II. Signe l'armistice de Pleiswitz, p. 276. — Représente la Russie aux conférences de Lusigny, p. 354.
SCHRAMM, t. I. Contient les Russes, p. 218.
SCHWARZENGERG (Princesse de), t. II. Est brûlée, p. 47.
SCHWARZENBERG (De) (diplomate autrichien), t. I. Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, p. 414.
T. II. Signe les conventions matrimoniales, p. 24. — Ambassadeur à Paris. Son hôtel est incendié, p. 47.
SCHWARZENBERG (De) (Feld Maréchal autrichien), t. II. Commande le contingent autrichien de la grande armée, p. 153. — Poursuit l'armée russe, p. 186. — Ménage ses troupes, p. 221. — Est vainement envoyé auprès de Napoléon, p. 262. — Commande une des armées de la coalition, p. 293. — Bat en retraite, p. 297. — Opère sa jonction, p. 309. — Pénètre en France, p. 338. — Sollicite un armistice, p. 350. — Marche sur Paris, p. 359; 365. — Conclut un armistice avec Marmont, p. 373. — Sa proclamation aux habitants de Paris, p. 374. — Entre dans Paris, p. 376. — Fait passer à Marmont les pièces relatives à la déchéance, p. 385.
SEBASTIANI (Général), t. I. Se dirige sur Vienne, p. 116. — Est envoyé à Constantinople, p. 194; 214. — Est vainqueur à Ciudad-Réal, p. 465. — Et devant Tolède, p. 468.
T. II. Assiste au combat de Winkova, p. 200.
SÉGOVIE, t. I. Fait sa soumission, p. 398.
SÉGUIER, t. I. Harangue l'empereur, p. 136. — Ses louanges hyperboliques, p. 245. — Complimente Napoléon sur la guerre d'Espagne, p. 403.
T. II. Nouvelles flagorneries à l'empereur, p. 234.
SÉGUR (Fils), t. II. Porte quatre-vingts drapeaux au Corps législatif, p. 15.
SÉGUR (De), t. I. Communique au conseil d'État le sénatus-consulte relatif à l'Empire, p. 8. — Est nommé grand officier du palais, p. 25. — Lit une lettre de l'empereur, p. 61. — Le précède en Italie, p. 70; 146.
T. II. Congédie les députés, p. 112. — Colonel des gardes d'honneur, p. 260.
SÉLIM (Sultan), t. I, p. 214. — Se prépare à la guerre, p. 215. — Est renversé, p. 238; 265.
SÉMONVILLE (Sénateur), t. I. Ses adulations, p. 138.

SÉNARMONT (Général), t. I. Assiste à la bataille de Friedland, p. 231. — — Ouvre le feu contre Madrid, p. 384.
SÉNAT, t. I, p. 5; 6. — Recense les votes, p. 42. — Reçoit le pape, p. 44. — Se rend aux Tuileries, p. 45. — Enregistre la naissance de Napoléon-Louis, p. 56. — Est saisi de la lettre de l'empereur, p. 61. — — Reçoit communication des actes relatifs au royaume d'Italie, p. 64. — Nouvel acte de servilisme, p. 66. — Se rend aux Tuileries, p. 67. — Vote la conscription, p. 94; 95; 98. — Envoie complimenter l'empereur, p. 109. — Reçoit les drapeaux pris à l'ennemi, p. 131. — Vote un monument triomphal à Napoléon, p. 132; 148. — Ratifie la spoliation de la Hollande, p. 156. — Message adulateur, p. 187. — Vote la conscription de 1807. — Et celle de 1808, p. 216. — Se confond en flatteries, p. 244. — Fête la garde, p. 227. — Vote la levée de la conscription de 1809, p. 286. — Félicite l'empereur, p. 300. — Vote la réunion de la Toscane et des duchés de Parme et de Plaisance à l'Empire, p. 330. — Vote une levée de plus de 200,000 hommes, p. 358. — Qualifie la guerre d'Espagne de nécessaire, p. 359. — Son adresse sur la guerre avec l'Autriche, p. 423. — Donne une fête au Luxembourg, p. 468. — Vote une nouvelle levée, p. 480.
T. II. Prononce la dissolution du mariage de Napoléon avec Joséphine, p. 11. — Complimente l'empereur sur son mariage, p. 25. — Approuve la spoliation de la Hollande, p. 39. — Approuve la conscription maritime et vote la conscription de 1811, p. 72. — Vote une levée de 120,000 hommes, p. 129. — Adopte un sénatus-consulte portant réorganisation de la garde nationale, p. 134. — Son adresse de félicitations sur la guerre de Russie, p. 169. — Félicite l'empereur à son retour, p. 230. — Décrète une levée de 350,000 hommes, p. 242. — Vote encore de nouvelles levées, p. 259; 305. — Sa harangue servile, p. 319. — Décrète de nouvelles levées, p. 321. — Vote une adresse de félicitations à l'empereur, p. 330. — Nomme un gouvernement provisoire, p. 379. — Proclame la déchéance de Napoléon, p. 380. — Se prosterne aux genoux d'Alexandre, p. 380. — Adopte un projet de constitution, p. 391.
SERANT (Madame de), t. I, p. 67.
SÉRURIER (Maréchal de France), t. I, p. 47. — Est appelé au commandement de la garde nationale, p. 474.
SÉVILLE, t. II, p. 55.
SÉVILLE (Junte suprême de), t. I. Déclare la guerre à la France, p. 334. — Ses formidables décrets, p. 334. — Refuse de reconnaître la capitulation de Baylen, p. 352.
T. II. Prend la résolution de convoquer les Cortès, p. 52; 54. — Se réfugie à Cadix, p. 55.
SHALA (La), t. II. Sa tentative contre l'empereur, p. 81.
SICARD (L'abbé), t. I, p. 213.
SICARD (Littérateur), t. I, p. 295.
SICILE, t. I, p. 77; 260.
SIERAKOWSKI, t. I. Président du gouvernement provisoire polonais, p. 174.

SIEYÈS, t. I. Prête serment à l'Empire, p. 13; 148.
SIMTH, t. I, p. 139.
SOCORRO (Del), t. I. Capitaine général d'Andalousie. Est massacré, p. 335.
SONNA (La), t. I, p. 195.
SOUABE, t. I, p. 101; 108; 125.
SOUHAM (Général), t. II. Exécute la capitulation consentie par Marmont, p. 338.
SOULIER (Commandant), t. II. Suit le général Malet, p. 209. — Est arrêté, p. 212. — Est condamné à mort, p. 215. — Et exécuté, p. 217.
SOULT (Maréchal), t. I, p. 43. — Atteint le Rhin, p. 100; 101; 103. — S'empare de Memmingen, p. 105; 117; 118. — Commande la droite à Austerlitz, p. 120; 174; 176. — Poursuit l'ennemi, p. 179; 182. — Franchit la Vistule, p. 195. — Arrive à Cichonow, p. 196. — Se cantonne à Pultusk, p. 198. — Se dirige sur Landsberg, p. 202. — Livre le combat d'Eylau, p. 203. — Se cantonne à Mohringen, p. 208. — Repousse les Russes à Comitten, p. 226. — Se dirige sur Kœnigsberg, p. 228. — S'en empare, p. 232. — Reçoit un grand commandement en Allemagne, p. 241. — Est créé duc de Dalmatie, p. 303. — Comblé de richesses, p. 304. — S'empare de Burgos, p. 379. — Enlève les parcs de l'armée de l'Estramadure, p. 380. — Marche vers le Portugal, p. 392. — Arrive à Mancilla, p. 393. — Occupe Lugo; p. 395. — Livre la bataille de la Corogne, p. 396. — Est contraint d'évacuer le Portugal, p. 463.
T. II. Remplace Jourdan comme major général, p. 54. — Pénètre dans l'Estramadure, p. 94. — Culbute les Espagnols à Gevora, p. 94. — S'empare de Badojoz, p. 95. — Livre la bataille indécise d'Albuera, p. 102. — Attend des renforts, p. 103. — S'installe dans Séville, p. 158. — Essaye vainement de défendre Badajoz, p. 163. — Sa jonction avec Suchet, p. 256. — Est rappelé d'Espagne, p. 265. — Commande la garde à Bautzen, p. 276. — Est renvoyé en Espagne, p. 287. — Y commande en chef, p. 327. — Repasse les Pyrénées, p. 338. — Se replie sur Toulouse, p. 345; 361. — Livre la bataille de Toulouse, p. 399. — Fait sa soumission au duc d'Angoulême, p. 400.
SPANDAU, t. I, p. 180.
SPANGEN, t. I. Met bas les armes, p. 105
SPENSER, t. I, p. 139.
SPIRE, t. I, p. 164.
STAAPS, t. I. Son attentat contre l'empereur, p. 480. — Est fusillé, p. 481.
STACKELBERG (De) (Ministre du czar), t. II. Est arrêté, p. 273.
STADION (De) (Ministre autrichien), t. I, p. 119; 215.
T. II. Représente l'Autriche au congrès de Châtillon, p. 343.
STAEL (Madame de), t. I. Veut rentrer en France, p. 135. — Est expulsée de Paris, p. 213. — Ses ouvrages censurés, p. 292; 304.
STEIN (Baron de), t. II. Organise l'insurrection en Allemagne, p. 263.
STENIGHEL (Général russe), t. II, p. 221.
STETTIN, t. I, p. 182.
STEYER (Combat de), t. I, p. 115.

STOICHEWITZ (Général autrichien), t. I, p. 414.
STRASBOURG, t. I, p. 35; 100; 102; 103; 136.
STUTTGARD, t. I, p. 136.
SUBDÉLÉGUÉS, t. I, p. 2.
SUCHET (Général), t. I, p. 168. — Force les Russes à Pulstuck, p. 197. — Bat les Russes à Ostrolenka, p. 207. — Est comblé de richesses, p. 304.
T. II. Bat le général Blake, p. 53. — S'empare de Lérida, p. 56. — Assiège Tortose, p. 94. — Commande en Aragon et en Catalogne, p. 95. — Assiège Tarragonne, p. 96. — Est fait maréchal et duc d'Albufera, p. 131. — Ses succès en Aragon, p. 156. — S'empare de Tarragone, p. 158. — Bat le général Blake et prend Sagonte, p. 159. — S'empare de Valence, p. 160. — S'empare de Piscola, p. 162. — Sa jonction avec Soult, p. 256. — Se maintient en Catalogne, p. 327. — Repasse les Pyrénées, p. 338. — Est rappelé par Napoléon, p. 346. — Se rallie aux Bourbons, p. 399.
SUCRES (Question des), t. I, p. 16.
SUÈDE, t. I, p. 101; 238; 260; 265.
T. II, p. 25.
SUISSE, t. I, p. 21.
SURMAIN, t. I, p. 92.
SUZE, t. I, p. 72.

T

TALAVERA (Bataille de), t. I, p. 466.
TALHOUET (Madame de), t. I, p. 67.
T. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25.
TALLEYRAND, t. I. Est nommé grand officier du palais, p. 25. — Ministre des relations extérieures, p. 33; 47; 60; 61. — Son rapport sur l'union de l'Italie à la France, p. 65; 83. — Est mandé à Vienne, p. 119. — Ouvre les négociations, p. 124; 125; 143. — Est fait prince de Bénévent, p. 156. — Ses avances à l'Autriche, p. 215. — Est nommé vice-grand électeur, p. 249. — Et vice-grand chancelier, p. 269. — Est comblé de richesses, p. 304. — Est invité à aller tenir compagnie aux princes d'Espagne, p. 327. — Accompagne l'empereur en Allemagne, p. 363; 364. — Est chargé de sonder le czar à propos de mariage, p. 366. — Sortie de l'empereur contre lui, p. 402. — Dévore l'affront en silence, p. 403.
T. II. Est nommé commissaire par le Sénat, p. 330. — Se tient sur la réserve, p. 350. — Insiste pour que l'impératrice reste à Paris, p. 367. — Parle de restauration royaliste, p. 373. — Reçoit le czar chez lui, p. 377. — Insiste pour la restauration des Bourbons, p. 377. — Membre du gouvernement provisoire, p. 379. — Envoie un émissaire à Marmont, p. 385. — Harangue le comte d'Artois, p. 393.
TALMA, t. I, p. 141. — Joue à Erfurt, p. 365.
T. II. Va jouer à Amsterdam, p. 120.

TAMISE, t. I, p. 92.
TANN (Combat de), t. I, p. 425.
TARO, t. I. Formation de ce département, p. [illegible].
TAYLOR, t. I, p. 139.
TCHISCHAKOFF (Amiral russe), t. II, p. 182. — Défend le passage de la Bérézina, p. 223.
TÉHÉRAN, t. I, p. 220.
TEMPLIERS (Pièce des), t. I. Est représentée à Saint-Cloud, p. 86.
TERREUR (La), t. I, p. 9.
TEXEL (Le), t. I, p. 93.
THÉATRE-FRANÇAIS, t. I, p. 86; 87; 141.
T. II, p. 280.
THÉNARD (Madame), t. II. Joue à Dresde, p. 280.
THERMIDOR, t. I, p. 9.
THERMIDORIENS, t. I, p. 9.
THIBAUDEAU, t. I. Adhère à l'Empire, p. 4.
THIBAULT (Colonel). Juge de Malet, p. 215.
THIELMANN (Partisan prussien), t. II, p. 304.
THIERS, t. I, p. 17; 99; 161; 168; 255; 283; 337.
T. II. Son erreur, p. 177.
TILSITT, t. I. Entrevue et conférence de Tilsitt, p. 235; 236.
TOLÈDE, t. I. De graves désordres y éclatent, p. 321.
TOLSTOY (Comte de), t. I. Ambassadeur du czar en France, p. 269; 363.
TORMASOFF (Général russe), t. II, p. 186; 199.
TORRE (De la) (capitaine général d'Estramadure, t. I. Est massacré, p. 335.
TORRÈS-VEDRAS (Lignes de), t. II, p. 58; 92.
TOSCANE, t. I. Est réunie à la France, p. 330.
TOULON, t. I, p. 27; 69.
TRAFALGAR (Bataille de), t. I, p. 109; 110; 130; 139; 143; 146.
TRAJAN, t. I, p. 75.
TREILHARD, t. I. Communique au conseil d'État le sénatus-consulte relatif à l'Empire, p. 8.
T. II. Ouvre la session législative de 1810, p. 17.
TRÉVISE, t. I. Est érigée en duché, p. 147.
TRIBUNAT, t. I. Proclame l'Empire, p. 8; 16. — Envoie des délégués au pape, p. 44. — Est reçu aux Tuileries, p. 46. — Son adresse à l'empereur, p. 57. — Est saisi de la lettre de l'empereur, p. 61. — Vote une adresse adulatrice, p. 100. — Envoie ses félicitations, p. 130. — Distribue les drapeaux pris à l'ennemi, p. 131. — Vote une colonne à Napoléon *le Grand*, p. 132; 148. — Se confond en adulations, p. 244. — Présente ses hommages à l'empereur, p. 251. — Est supprimé, p. 256. — Des causes de sa suppression, p. 258. — Porte aux Tuileries ses dernières félicitations, p. 259. — Compensations offertes à ses membres, p. 259; 260.
TRIESTE, t. I, p. 113.
TUDELA (Bataille de), t. I, p. 381.
TUILERIES, t. I. p. 11; 23; 43; 48; 49; 54; 136; 142; 155.

TURIN, t. I, p. 72; 79; 282.
TURQUIE, t. I, p. 65; 84; 214; 264; 367.
T. II. Fait la paix avec la Russie, p. 76.
TYROL, t. I, p. 78; 101; 113; 126.

U

UCKERMUNDO (Combat d'), t. I, p. 219.
UKRA (L'), t. I, p. 195.
ULM, t. I, p. 102, 103, 104. — Est investi, p. 105; 106. — Capitule, p. 106; 111; 113.
UNIVERSITÉ, t. I. Sa création, p. 152; 153.
T. II. Décret qui la règlemente, p. 124.
UNTERKISCHER, t. I, p. 105.
URQUIJO (D'), t. I. Avertit Ferdinand VII, p. 318. — Se rallie à Joseph, p. 346.
USEDOM, t. I, p. 219.

V

VALACHIE, t. II, p. 214; 264; 367.
VALAIS, t. II. Est réuni à l'Empire, p. 70.
VALENCE (De) (sénateur), t. I. Commande une légion de réserve, p. 217.
VALENCIENNES, t. I, p. 32.
VALLADOLID, t. I, p. 274; 285. — Fait sa soumission, p. 308.
VALONTINA (Combat de), t. II, p. 185.
VANDAMME (Général), t. I. Opère en Silésie, p. 197.
T. II. Débouche de Kœnigstein, p. 298. — Essuie un échec à Kulm, p. 299. — Est fait prisonnier, p. 300.
VANDERBERGHE (Spéculateur), t. I, p. 150.
VARENNE (acteur), t. I. Joue à Erfurt, p. 365.
VARSOVIE, t. I, p. 21; 195. — Est érigée en duché, p. 240.
VAUBAN, t. I. Son cœur est transféré aux Invalides, p. 330.
VAUBLANC, t. I. Sa harangue en faveur de Napoléon, p. 58.
VAUQUELIN, t. I, p. 297.
VEAU (Général), t. I. Bat les Suédois, p. 219.
VEDEL (Général), t. I. Est adjoint au général Dupont, p. 349. — Se dirige vers la Caroline, p. 350. — Remporte un succès à Baylen, p. 351. — Forcé par le général Dupont d'accepter la capitulation de Baylen, p. 351.
VENDÉE, t. I, p. 39; 188.
VENDOME (Place), t. I. On y proclame l'Empire, p. 7.
VÉNÉGAS (Général espagnol), t. I. Est battu devant Tolède, p. 468.
VENLOO, t. I, p. 33.
VERA (De la) (Général espagnol), t. J. Apporte la soumission de Madrid p. 385.

VERDIER (Général), t. I. Agit en Vieille-Castille, p. 336. — Donne l'assaut à Saragosse, p. 355.
VERGNIAUD, t. I, p. 295.
VERHUEL (Amiral), t. I. Est nommé commandant de la flotte hollandaise, p. 26. — Lutte contre la flotte anglaise, p. 85. — Favori de Napoléon, p. 86. — Accompagne Louis Bonaparte, p. 154. — Ambassadeur de Hollande à Paris, p. 316.
T. II. Engage le roi Louis à se soumettre, p. 48. — Félicite l'empereur de la réunion de la Hollande à la France, p. 64.
VÉRONE, t. I, p. 76; 78.
VICTOR (Général), t. I. S'empare de Spandau, p. 180. — Commande la réserve à Friedland, p. 230. — Est chargé de garder Berlin, p. 242. — Est créé duc de Bellune, p. 303. — Quitte Berlin, p. 360. — Son entrée dans Paris, p. 361. — Poursuit les Espagnols, p. 379. — Défait l'armée de l'Estramadure, p. 380. — Bat l'ennemi à Somo-Sierra, p. 383. — Se dispose à bombarder Madrid, p. 384. — Se porte à Tolède, p. 392. — Fait capituler une armée espagnole, p. 399. — Ses succès en Andalousie, p. 465. — Attaque l'armée anglo-espagnole, p. 467.
T. II. Assiège Cadix, p. 94. — Bat les Anglais à Barona, p. 101. — Commande le 9e corps de la grande armée, p. 152. — Protège la retraite de la grande armée, p. 221. — Repousse les Russes, p. 234. — Soutient le corps d'armée de Murat, p. 297. — Occupe l'Alsace, p. 328. — Perd une partie de son effectif, p. 338. — Est disgrâcié, p. 351. — Combat à Craonne, p. 357. — Reconnaît Louis XVIII, p. 398.
VIDRANGES (Marquis de), t. II. Conspire contre l'empereur, p. 352.
VIEN, t. I, p. 287.
VIENNE (Capitale de l'Autriche), t. I, p. 33; 113; 115. — Les Français y entrent, p. 116; 117; 119; 122; 124; 125.
VIGO, t. I, p. 90.
VILLATE (Général), t. I. Défait les Espagnols à Uclès, p. 399.
VILLENEUVE (Amiral), t. I. Succède à Latouche-Tréville, p. 69. — Revient vers Cadix, p. 81; 88. — Exerce ses équipages, p. 89. — Revient en Europe, p. 89. — Livre bataille, p. 90. — Se réfugie à Cadix, p. 91. — Est mandé par l'empereur, p. 92. — Perd la bataille de Trafalgar, p. 110. — Est fait prisonnier, p. 111. — Sa mort, p. 111; 143.
VIMAR, t. I, Est pourvu d'une sénatorerie, p. 13.
VINCENT (De) (Diplomate autrichien), t. I. Assiste à l'entrevue d'Erfurt, p. 368.
VINTIMILLE (Madame), t. II. Est nommée dame d'honneur de Marie-Louise, p. 25.
VISCHAU, t. I, p. 119.
VISCONTI, t. I, p. 197.
VITEPSK, t. I. Capitale de la Russie blanche, p. 180.
VITROLLES (Baron de), t. II. Se rend au camp des alliés, p. 360. — Accompagne le comte d'Artois, p. 393.
VITTORIA (Désastre de), t. II, p. 286.

VIVÈS (Juan de) (Général espagnol), t. I. Est battu par Gouvion Saint-Cyr, p. 392.
VOLNEY, t. I. Adhère à l'Empire, p. 13.
VOLTAIRE, t. I, p. 87.

W

WACHAU (Bataille de), t. II, p. 307.
WAGRAM (Bataille de), t. I, p. 453.
WALKEREN (Ile de), t. I. Est prise par les Anglais, p. 471.
WEIMAR, t. I, p. 178; 364.
WEISSIG (Combat de), t. II, p. 275.
WELLINGTON (Arthur-Wellesley), t. II. Ses rapports, p. 78. — Débarque en Portugal, p. 356. — Force Junot à quitter le Portugal, p. 357. — Livre la bataille de Talavera, p. 467; 468.
T. II. Conseille aux Espagnols la temporisation, p. 52. — Se concentre autour de Lisbonne, p. 90. — Poursuit Masséna, p. 97. — Livre la bataille indécise de Fuentès d'Onoro, p. 100. — Est forcé de lever le siège de Badajoz, p. 155. — S'empare de Ciudad-Rodrigo, p. 161. — Assiège de nouveau Badajoz, p. 162. — S'en empare, p. 163. — Se rend maître de Salamanque, p. 166. — Gagne la bataille des Arapiles, p. 255. — Reprend l'offensive, p. 285. — Gagne la bataille de Vittoria, p. 286. — Se dispose à franchir les Pyrénées, p. 328. — Proteste contre la restauration des Bourbons, p. 361. — Livre la bataille de Toulouse, p. 399. — S'empare de la ville, p. 400.
WERMECK (Général autrichien), t. I, p. 106.
WERTINGEN (Combat de), t. I, p. 103.
WESEL, t. I. Est réuni à la France, p. 286.
WESER (le), t. I, p. 138.
WEYER, t. I, p. 116.
WICKAM, t. I, p. 139.
WIELAND, t. I. Est reçu par Napoléon, p. 365.
WILNA, t. II. Capitale de la Lithuanie, p. 169.
WIMEREUX, t. I, p. 26.
WIMPFEN (Général autrichien), t. I. Signe l'armistice après Wagram, p. 457.
WINKOVO (Combat de), t. II, p. 200.
WINTZINGERODE (Général), t. I, p. 118.
T. II. S'empare de Soissons, p. 356. — Est chargé d'observer l'empereur, p. 365. — Est battu à Craonne, p. 357. — Est défait par l'empereur, p. 369.
WITTEMBERG, t. I, p. 180.
WITTGENSTEIN (Général russe), t. II. Commande un corps d'armée, p. 178. — Est battu par Oudinot, p. 181. — Et par Gouvion Saint-Cyr, p. 184. — Prend position sur la Bérézina, p. 199. — Battu par Gouvion Saint-Cyr, p. 221.
WOLLIN, t. I, p. 219.

WOLKROUSKI, t. II. Aide de camp du czar, p. 194.
WOLTER (Général), t. I. Est mis à la tête de la garde impériale, p. 373.
WORONZOFF (Général russe), t. II. Est battu à Craonne, p. 357.
WREDE (Général de), t. II. Commande l'armée austro-bavaroise, p. 313.
WURTEMBERG, t. I, p. 21; 102; 126. — Est érigé en royaume, p. 126.
WURTEMBERG (L'électeur de), t. I, p. 103. — Devenu roi, p. 127; 136; 172.
T. II. Est convoqué à Paris, p. 6. — Visite l'empereur à Wurtzbourg, p. 146.
WURTZBOURG, t. I, p. 100. — Est érigé en duché, p. 172. — Le grand-duc accompagne l'empereur à Rambouillet, p. 260; 265.
T. II. Assiste au baptême du roi de Rome, p. 103.
WYBICKI, t. II. Préside la délégation polonaise envoyée à l'empereur, p. 174.

Y

YARMOUTH (Lord), t. I. Chargé d'ouvrir des négociations, p. 162.
YORK (Général prussien), t. II. Sa défection, p. 239. — Est exempté de tous reproches, p. 259. — Marche contre Ney, p. 275. — Est battu à Château-Thierry, p. 347.
YVAN (Docteur), t. II. Fournit du poison à l'empereur, p. 397.
YZQUIERDO, t. I. Conseiller du roi d'Espagne, p. 268. — Signe le traité de Fontainebleau, p. 269.

Z

ZASTROW (Diplomate prussien), t. I, p. 183; 190.
ZNAIM (Armistice de), t. I. p. 457.

FIN DE L'INDEX.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE NEUVIÈME

Publication solennelle du traité de paix. — Situation des esprits en France après la paix de Vienne. — Les prolégomènes du divorce. — La cour à Fontainebleau. — Réunion à Paris des souverains alliés et de la famille impériale. — Napoléon et le roi de Hollande. — Scène aux Tuileries. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Fête donnée par la Ville. — Le divorce civil. — Le divorce religieux. — Session législative de 1810. — L'imprimerie et la librairie sous l'Empire. — Rétablissement des lettres de cachet et des prisons d'État. — Encore les majorats. — L'édit de 1682 déclaré loi de l'Empire. — Les États romains et l'Empire. — Vues de l'empereur sur le pape. — Le second mariage de Napoléon. — Demande de la main de la grande-duchesse Anne. — Mariage arrêté avec une archiduchesse d'Autriche. — Demande de la main de Marie-Louise. — Paix entre la Suède et la France. — Le Sénat aux Tuileries. — Le mariage par procuration. — Mariage civil de Napoléon avec Marie-Louise à Saint-Cloud. — Mariage religieux aux Tuileries. — Fin de la session législative. — Les cours impériales. — La loi des finances. — La Hollande et le blocus continental. — Une lettre du roi Louis à son frère. — Mission de M. Labouchère à Londres. — Spoliation d'une partie de la Hollande. — Voyage de l'empereur et de l'impératrice dans le Nord. — Rupture de Napoléon avec le roi Louis. — Retour de l'empereur et de l'impératrice. — Une démarche du ministre Fouché. — Disgrâce de Fouché. — Le duc de Rovigo est nommé ministre de la police. — Fête donnée par la ville de Paris. — La reine Hortense quitte la Hollande. — Abdication du roi Louis. — Réunion de la Hollande à l'Empire. — Protestation du roi Louis. — Affaires d'Espagne. — Siège et prise de Girone. — Le

général Saint-Cyr remplacé par Augereau. — Les guérillas en Espagne. — Bataille d'Ocana. — Situation du roi Joseph. — Division de l'Espagne en grands commandements. — Prise de Lerida. — Masséna général en chef de l'armée de Portugal. — Prise de Ciudad-Rodrigo. 1

CHAPITRE DIXIÈME

Bernadotte et le trône de Suède. — Effet produit par la réunion de la Hollande à la France. — Droit de 50 pour 100 sur les denrées coloniales. — Marchandises anglaises saisies et brûlées. — Les chambres de commerce et les chambres consultatives d'agriculture. — La cour à Fontainebleau. — La grossesse de l'impératrice. — La Hollande divisée en départements français. — Spoliation du Valais. — Les avocats sous l'Empire. — La conscription maritime et la conscription de 1811. — Réunion des villes hanséatiques et du duché d'Oldenbourg à l'Empire. — Mécontentement de la Russie. — L'Empire et les Américains. — Attitude du czar Alexandre. — Préparatifs de guerre. — Le colonel Czernitcheff à Paris. — Le cardinal Maury, archevêque de Paris. — Suite des démêlés avec le Saint-Siège. — Annulation d'un bref de Pie VII. — Soumission générale du clergé. — Promenades populaires dans Paris. — Tentative de La Shala. — Résistances apportées à la levée de 1811. — Encore M. Labouchère. — Les réfractaires et les colonnes mobiles. — Crise financière et commerciale. — Naissance du roi de Rome. — Les félicitations. — Le duc de Bassano est nommé ministre des relations extérieures. — Le duc de Vicence est remplacé à Saint-Pétersbourg par M. de Lauriston. — Voyage à Cherbourg. — Le roi Joseph à Paris. — Affaires d'Espagne. — Prise d'Almeida. — Combat de Busaco. — Massacre de nos blessés à Coïmbre. — Les lignes de Torrès-Vedras. — Opérations de Soult en Estramadure. — Le patriotisme espagnol. — Combat de la Gevora et prise de Badajoz. — Réunion des cortès. — Opérations en Aragon et en Catalogne. — Situation de Masséna. — Retraite de l'armée de Portugal. — Combats de Pombal, de Redinha et de Foz-d'Arunce. — Commandement retiré au maréchal Ney. — Bataille de Fuentès-d'Onoro. — Destruction d'Alméida. — Disgrâce de Masséna. — Le maréchal Soult retourne en Estramadure. — Bataille d'Albuera. — Le baptême du roi de Rome. — Le concile. — L'adresse du concile à l'empereur. — Dissolution du concile et arrestation de quelques prélats. — Session législative de 1811. — Le discours de l'empereur. — L'adresse du Corps législatif. — Le budget de 1811. — La régie des tabacs. — Clôture de la session législative. — Tentative de compromis avec le pape. — Napoléon et l'ambassadeur de Russie. 61

CHAPITRE ONZIÈME

Désir ardent de paix. — Menaces nouvelles contre la presse. — Voyage de l'empereur et de l'impératrice en Hollande. — Entrée dans Amsterdam. — Les ovations officielles. — Visite à Saardam. — Fondations diverses en Hollande. — Menaces à l'égard de la Prusse et de la Suède. — Attitude de Bernadotte. — Le régime de l'Université. — Classification des routes. — Anniversaire du couronnement. — Tentatives en faveur de la paix. — Mission de M. de Nesselrode. — Des véritables causes de la guerre de Russie. — Levée de la conscription de 1812. — Craintes générales. — Le sucre de betteraves. — Création du ministère du commerce. — Le duché d'Albuféra. — L'ordre de la Réunion. — Départ de M. de Czernitcheff. — Alliance avec la Prusse et l'Autriche. — L'Allemagne se soumet, en frémissant, à l'alliance. — Formation de la garde nationale en cohortes. — Réfractaires et déserteurs. — Adresses des collèges électoraux. — La question des grains. — Simulacres de négociations. — Alliance de la Suède avec la Russie. — Exigences de la Russie. — Propositions de l'empereur à l'Angleterre. — Derniers subterfuges. — Départ de l'empereur et de l'impératrice. — Séjour à Dresde. — Entrevue avec le roi de Prusse. — L'ambassadeur de Russie demande ses passe-ports. — Départ de l'empereur pour l'armée. — L'empereur à Thorn. — L'empereur lève le masque. — Composition de la Grande Armée. — Forces de la Russie. — Le premier bulletin de la Grande Armée. — Deuxième bulletin. — Affaires d'Espagne. — Siège et prise de Tarragone. — Bataille et prise de Sagonte. — Siège de Valence. — Reddition de Valence. — Aventure du faux baron de Kolli. — Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais. — Prise de Badajoz par Wellington. — Infériorité de Marmont. — Les Anglais enlèvent le pont d'Almaraz. — Prise de Salamanque par lord Wellington. — Notre situation en Espagne. 115

CHAPITRE DOUZIÈME

Proclamation aux troupes. — Passage du Niémen. — Occupation de Wilna. — Communication au Sénat. — Une protestation du czar. — Premières souffrances en Lithuanie. — La Pologne et l'empereur. — Occupation et organisation de la Lithuanie. — Différend entre le roi

Jérôme et Davout. — Départ de Napoléon pour la Dwina. — Combat de Mohilew. — Combat d'Ostrovno. — Entrée des Français à Witepsk. — Combat de Drissa. — Prise et incendie de Smolensk. — La Saint-Napoléon en 1812. — Le maréchal Oudinot blessé à Polotsk. — Combat de Valontina. — Mort du général Gudin. — L'aigle du 127e. — Dévastations accumulées par les troupes russes. — Marche sur Moscou. — Arrivée à Ghjat. — Le général Kutusoff. — Bataille de la Moskowa. — Les Russes se mettent en retraite. — Résultats de la bataille de la Moskowa. — Entrée des Français à Moscou. — Incendie de Moscou. — Les comédiens français à Moscou. — Les hésitations de l'empereur. — Pourparlers inutiles. — Détermination du czar Alexandre. — Combat de Winkovo. — Départ de Moscou. — Destruction du Kremlin. — Bataille de Malo-Jaroslawetz. — Danger couru par l'empereur. — Incendie des villages russes. — Seconde conspiration du général Malet. — L'esprit public en 1812. — Le jeune Boutreux. — Le caporal Rateau. — Le plan de Malet. — Malet à la caserne Popincourt et à la Force. — Lahorie et Guidal prennent possession des ministères de la police et de la guerre. — Malet à la place Vendôme. — Arrestation de Malet et de ses complices. — L'impératrice et la conspiration Malet. — Jugement et exécution de Malet et autres. — Désorganisation de la Grande Armée. — Combat de Viazma. — Ney à l'arrière-garde. — Premières neiges. — L'empereur apprend la conspiration Malet. — Arrivée à Smolensk. — Nouvelles sinistres. — Départ de Smolensk. — Passage de la Bérézina. — Le 29e bulletin. — Départ de l'empereur. — Les résultats de l'expédition de Russie. — Les félicitations du Sénat. — Réponse de l'empereur. — Les hommages du conseil d'État. — C'est la faute aux idéologues. — Le premier président Séguier. — Destitution du préfet Frochot. 167

CHAPITRE TREIZIÈME

Lassitude et anxiété générales. — Défection du général prussien d'York. — Conséquences de cette défection. — La pensée intime de l'empereur. — Nouvelles levées. — Les adresses des cohortes. — Les adresses des conseils municipaux. — Offre de cavaliers montés. — Mécontentement dans le pays. — Le pape à Fontainebleau. — Nouveau concordat. — Jugement et exécution du jeune Boutreux. — Sénatus-consulte sur la régence. — Session législative de 1813. — Le discours impérial. — Exposé de la situation de l'Empire. — Le budget de 1813. — Le trésor des Tuileries. — Les occupations du Corps législatif. — L'adresse du Corps législatif. — Affaires d'Espagne. — Bataille des Arapiles. — Entrée des Anglais dans Madrid.

— Réoccupation de Madrid. — Nouvelle évacuation de Madrid. — Régénération de la Prusse. — Alliance de la Prusse avec la Russie. — Encore des levées. — Les gardes d'honneur. — Négociations avec l'Autriche. — Situation de l'Allemagne. — Le prince Eugène à Magdebourg. — Perplexité des princes de la confédération du Rhin. — Départ de l'empereur. — Forces de l'armée française. — Forces coalisées. — Combat de Weissenfels. — Mort de Bessières. — Bataille de Lutzen. — Les résultats de cette bataille. — Les alliés s'attribuent la victoire. — Arrivée à Dresde. — Retour du roi de Saxe. — Proposition de congrès. — M. de Bubna à Dresde. — Un mot de Duroc. — Combat de Weissig. — Première journée de Bautzen. — Seconde bataille de Bautzen. — Mort de Duroc. — Résultats de la bataille de Bautzen. — Échec de la division Maison. — Armistice de Pleiswitz. — Séjour à Dresde. — Le Théâtre-Français. — Dur traitement infligé aux villes hanséatiques. — Traité de Reichenbach. — L'Autriche et les puissances alliées. — Entrevue de M. de Metternich avec l'empereur. — Nouvelle entrevue ; arrière-pensée de l'empereur. — Événements d'Espagne. — Désastre de Vittoria. — Le roi Joseph disgracié. — Congrès de Prague. — Présence de Fouché à Dresde. — Courses de l'empereur. — Ce qui se passait à Prague. — Divers actes arbitraires de Napoléon. — Signes d'insubordination à l'intérieur. — Les concessions de l'empereur. — L'ultimatum de l'Autriche. — Les forces de la quatrième coalition. — La trahison de Bernadotte. — Le général Moreau au camp des alliés. — Trahison du général Jomini. — La dernière solennité du 15 août. — Reprise des hostilités. — Échec d'Oudinot à Gross-Beren. — Bataille de Dresde. — Moreau est frappé à mort. — Défaite de Macdonald, sur la Katzbach. — Désastre de Vandamme à Kulm. — Napoléon se porte au secours de Macdonald. — Défaite de Ney à Dennewitz. — Pressentiments de l'empereur. — Succès partiel autour de Dresde. — Plan et marche des coalisés. — Combat de Wartenbourg. — L'impératrice au Sénat. — Nouvelle levée. — Encore les adresses officielles. — Départ de Dresde. — Les trois journées de Leipsick. — Bataille de Wachau. — Journée du 17. — Bataille de Leipsick. — Défection des Saxons. — Désastre de Leipsick. — Retraite sur Erfurt. — Bataille de Hanau. — Arrivée à Mayence. — Capitulation du maréchal Gouvion Saint-Cyr. 237

CHAPITRE QUATORZIÈME

Retour de l'empereur. — Les félicitations du Sénat. — Soulèvement de la Hollande. — Nominations diverses ; M. de Bassano sacrifié. —

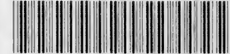
Le comte Molé et le duc de Massa. — Nouvelles levées extraordinaires. — Propositions des puissances alliées. — Manifeste des alliés. — Acceptation tardive de Napoléon. — Situation militaire de l'Empire à la fin de 1813. — Défection de Murat. — Affaires d'Espagne. — Traité avec Ferdinand VII. — Ouverture du Corps législatif. — Le nouveau président du Corps législatif. — Les commissaires du Sénat. — Le rapport du Sénat. — Les commissaires du Corps législatif. — Le rapport du Corps législatif. — Adresse à l'empereur. — Fureur de Napoléon. — Scène violente aux Tuileries. — Les commissaires sénatoriaux. — Réorganisation des gardes nationales. — L'invasion. — Dernières mesures ; le pape ; la régence. — Départ de l'empereur. — Les adresses des gardes nationales. — L'action diplomatique. — Opérations militaires. — Combat de Brienne. — Bataille de la Rothière. — Péril de la situation. — Liberté rendue au pape et à Ferdinand VII. — Recommandations relatives à l'impératrice et au roi de Rome. — Combats de Champaubert et de Montmirail. — Combats de Château-Thierry et de Vauxchamps. — Les négociations de Châtillon. — Combats de Nangis, de Montereau et de Méry-sur-Seine. — Armistice proposé. — Mécontentement de Napoléon. — Premiers symptômes royalistes. — Le duc d'Angoulême à Saint-Jean-de-Luz. — Le comte d'Artois à Vesoul. — Destitution du préfet de l'Aube. — Conférences de Lusigny. — Suite des opérations militaires. — Marche de Napoléon contre Blücher. — Blücher est sauvé par la reddition de Soissons. — Bataille de Craonne. — Bataille de Laon. — Combat de Reims. — Le traité de Chaumont. — Ce qui se passait à Paris. — Mission de M. de Vitrolles. — Événements de Bordeaux. — Rupture des négociations de Châtillon. — Bataille d'Arcis-sur-Aube. — L'empereur se porte sur les places de la Lorraine et de l'Alsace. — M. de Caulaincourt à Saint-Dizier. — Marche des alliés sur Paris. — Bataille de la Fère-Champenoise. — Les alliés sous Paris. — Réunion du conseil de régence. — Départ de l'impératrice et du roi de Rome. — L'empereur revient sur ses pas et se dirige sur Paris. — Journée du 29 mars. — Bataille de Paris. — Départ du roi Joseph. — Capitulation de Paris. — Occupation de Paris par les alliés. — Inutile démarche de Caulaincourt au camp des alliés. — Entrée du czar Alexandre dans Paris. — Conférences à l'hôtel Talleyrand. — Bassesse des corps constitués. — Nomination du gouvernement provisoire. — Le Sénat proclame la déchéance de l'Empire. — Les considérants de l'acte de déchéance. — Adhésion des grands corps de l'État à cet acte. — La Marseillaise royaliste. — Les nouveaux ministres. — Adresse au peuple français. — Défection du maréchal Marmont. — Napoléon et ses maréchaux. — Première abdication. — Mission des maréchaux près des cours alliées. — Défection d'Essonne. — Rôle du maréchal Ney. — Abdication définitive. — La chute. — La Constitution de 1814. — Le drapeau blanc. — Le scandale des adhésions. — Entrée du comte d'Artois dans

Paris. — Traité des souverains alliés avec l'empereur. — Tentative de suicide de Napoléon. — L'impératrice et le roi de Rome. — Soumission de tous les corps d'armée au nouveau gouvernement. — Bataille de Toulouse. — Les adieux de Fontainebleau. — Départ pour l'île d'Elbe. — Incidents de la route. — Conclusion. 517

Index. 405

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

10,476-87. — Corbeil. Imprimerie Crété.


COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021090327

VOLUME 4
PART 1

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. CRÉTÉ



LOUIS XVIII.

HISTOIRE DE FRANCE
DEPUIS LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'À LA CHUTE DU SECOND EMPIRE
PAR
ERNEST HAMEL

QUATRIÈME SÉRIE

HISTOIRE
DE
LA RESTAURATION

FAISANT SUITE
À L'HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE
Avril 1814. — Juillet 1830

Ornée de gravures sur acier

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5
M DCCC LXXXVII



HISTOIRE DE FRANCE
DEPUIS LA
RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE
PAR
ERNEST HAMEL

QUATRIÈME SÉRIE

HISTOIRE
DE
LA RESTAURATION

FAISANT SUITE
A L'HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE
Avril 1814. — Juillet 1830
Ornée de gravures sur acier

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE, 5
M DCCC LXXXVII

PRÉFACE

Scribitur ad narrandum
Et probandum.

L'histoire est la grande institutrice des peuples. Elle offre aux méditations des hommes de fortes leçons qui ne sauraient être perdues.

Et telle est la puissance de cet enseignement du passé, qu'il s'impose en dépit des passions qui agitent éternellement l'humanité.

La Révolution française par ses excès mêmes nous a appris la modération.

Si nous avons une admiration sans bornes pour les fondateurs du droit moderne, pour les glorieux émancipateurs dont la voix a appelé nos pères à la liberté, pour tous ceux dont le sang nous a fait la patrie, qu'ils l'aient versé sur les champs de bataille ou qu'ils en aient arrosé les marches de l'échafaud, nous nous efforçons d'éviter leurs erreurs, de nous garder de leurs emportements, de ne pas retomber dans leurs fautes. Le plus bel hommage que nous puissions leur rendre, c'est d'imiter leurs vertus.

De l'ensemble des faits, trop souvent douloureux et terribles, que j'ai eu à raconter dans mon histoire de la Révolution, je me suis efforcé de dégager la tolérance

comme la moralité de cette merveilleuse et sanglante épopée.

Nous ne défendons plus nos idées par la terreur. Personne ne songe plus à fermer l'Église aux croyants, pas plus qu'à contraindre les incrédules d'y entrer. L'enseignement de la Révolution française n'a pas été étranger à ce résultat.

L'histoire du premier Empire nous a montré la fragilité de ce gouvernement, que l'on croyait fondé sur le granit et qui s'est écroulé avec une facilité surprenante. Il avait eu pour lui l'enthousiasme des foules et la consécration populaire. Un jour, sur la fausse nouvelle de la mort de l'empereur, il faillit s'abîmer instantanément. Né de la gloire des armes, il s'évanouit avec elle. L'épée avait été l'instrument de sa grandeur, elle a été l'instrument de sa chute.

De là cet autre enseignement de l'histoire, que rien n'est durable qui ne s'appuie que sur la force.

Non moins fécond est l'enseignement à tirer du récit du règne de la Restauration.

Dans le monde qui regrette le beau temps de la monarchie parlementaire, il est de mode de gémir chaque jour sur l'instabilité du gouvernement républicain. Selon les royalistes constitutionnels, il n'est de bonheur assuré pour une nation que sous le régime qu'ils ont pris sous leur garde. Nulle part ailleurs, à les en croire, on ne saurait trouver la même somme d'ordre, d'autorité, de garanties et de libertés nécessaires à la vie d'un peuple. Il leur faut, à l'abri des passions et des convoitises inséparables de l'état démocratique, — comme si ces passions et ces convoitises n'étaient pas de tous les régimes — au-dessus des institutions soumises au principe de l'élection, il leur faut, dis-je, une institution stable qui échappe à la fragilité des autres et représente le principe de la durée.

Cette institution stable, c'est la royauté; hors de là point de salut. Avec elle le pays est sûr de son lendemain; nul trouble à l'horizon; nulle crainte pour l'avenir. Comme tout cela est démenti par l'histoire!

Car enfin l'essai a été fait. Cette monarchie parlementaire, prenant sa source dans le droit divin, et qui, par sa fixité même, permet, au dire de ses partisans, les libres mouvements de l'opinion et le jeu régulier des partis, a duré seize ans dans notre pays. Il y a tout juste le même laps de temps que nous sommes sous cette République aux destinées incertaines, suivant eux, vivant au jour le jour, ballottée à tous les vents, et s'en allant à la dérive comme un vaisseau sans gouvernail. Eh bien! comparons.

Je ne veux pas ici chercher chicane à cette royauté sur les conditions anormales de son retour et sur les circonstances fatales de son rétablissement. J'ai tâché, au contraire, de rendre justice à ses bonnes intentions, comme je n'ai pas hésité à noter d'infamie et à signaler à la postérité ce qu'elle a fait de mauvais, en paroles et en actions, suivant le précepte de Tacite :

Quod præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur utque pravis dictis factisque a posteritate et infamia metus sit.

Quelles sont les principales conditions matérielles de repos, de bonheur et de prospérité pour un peuple? c'est l'égalité devant la loi; l'ordre dans la rue; la sécurité du foyer domestique et la liberté. Qui donc, plus que la Restauration eût été à même de faire jouir la

France de ces biens inestimables si, en effet, la monarchie parlementaire en avait été la garantie?

Protégée de l'Europe, elle n'avait qu'à gouverner avec sagesse et modération pour se faire accepter d'un peuple fatigué de guerre, de despotisme et de révolution, et qui ne demandait pas mieux que de vivre en paix à l'abri d'institutions libérales. Elle fit tant et si bien qu'il lui suffit d'une année pour exaspérer toutes les classes laborieuses et intelligentes, et rendre possible, inévitable même, l'accident des Cent jours.

Loin d'être corrigée par cette dure leçon, elle se réfugia plus que jamais dans un système de terreur. Jamais on ne vit autant de feux de peloton et d'échafauds au service d'un gouvernement régulier. Le mot de liberté figurait bien dans sa Charte; mais la compression était dans tous ses actes.

Elle eut, un jour, comme une inspiration libérale, dont le pays lui sut un gré infini. Mais ce fut un éclair fugitif, presque aussitôt disparu. Elle eut tout de suite la nostalgie du despotisme, et le poignard d'un assassin lui servit de prétexte pour replonger dans l'arbitraire et dans l'oppression.

Alors ce fut une lutte de tous les instants, sans trêve ni merci, contre les défenseurs de la liberté. On vivait dans une atmosphère imprégnée de révolution. Chaque jour se trouva, pour ainsi dire, signalé par une émeute. Exécrée du pays, marchant au milieu des complots, harcelée de conspirations qui renaissaient les unes des autres, la dernière incarnation de la monarchie de droit divin, malgré l'effroyable étreinte sous laquelle elle tenait la liberté, finit par sombrer tout à coup dans une

insurrection populaire pour aller s'éteindre au loin sur la terre d'exil.

Ah! l'admirable exemple de tranquillité, d'ordre et de stabilité à offrir à tous ceux que l'on cherche à dégoûter de la République!

Or, je le demande à tous les hommes sincères, y eut-il jamais, en aucun temps, en aucun lieu, une liberté comparable à celle dont nous jouissons aujourd'hui? Est-il un gouvernement monarchique qui résisterait trois mois à l'assaut furieux que les partis hostiles livrent chaque jour à la République, sous la protection des lois républicaines?

Au débordement d'invectives dont elle est assaillie, elle se contente de répondre par le dédain, grave, impassible et sereine, parce qu'étant le droit, elle est aussi la force, et qu'elle n'est autre chose que la patrie elle-même.

Et elle a raison; sa politique lui a réussi. Depuis quinze ans l'ordre n'a pas été un instant troublé! Elle ne sait ce que c'est que les émeutes, les complots et les conspirations; elle n'a besoin ni d'échafauds ni de baïonnettes pour défendre son existence.

Ceux qui l'accusent d'intolérance ne prennent pas leur accusation au sérieux; ce n'est qu'une machine de guerre. Jamais la liberté de conscience n'a été plus respectée, et la neutralité religieuse de l'État en est l'éclatante affirmation.

Au reste, le lecteur impartial prononcera lui-même après avoir lu les pages que je mets aujourd'hui sous ses yeux; et je m'estimerai trop heureux, pour ma part, si, de ce livre de bonne foi, ressort cette vérité irréfragable, à savoir que, de tous les gouvernements qui,

depuis un siècle, ont dirigé les destinées de la France, celui de la République est encore le plus stable, le plus doux, le plus favorable au progrès et le plus conforme à la dignité humaine.

Paris, le 23 décembre 1886.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER

Rétablissement de la royauté. — Que le rétablissement des Bourbons n'a été ni imposé par l'étranger ni réclamé par le pays. — Adresses et adhésions ; les avocats d'Amiens. — Situation du pays. — État du Trésor. — Mesures du gouvernement provisoire. — Les exploits de M. de Maubreuil. — Le comte d'Artois ; ses façons d'agir. — La cocarde blanche. — Le comte d'Artois aux Tuileries. — Il est nommé lieutenant-général. — Intervention de Fouché. — Suppression du drapeau tricolore. — Conseil provisoire et commissaires extraordinaires. — Mesures financières. — Modifications dans nos tarifs douaniers. — Désastreuse convention du 23 avril avec les puissances étrangères. — Louis XVIII à Londres. — Son arrivée en France. — Séjour à Compiègne ; les félicitations. — Le Corps législatif. — Abstention du Sénat. — Portrait de Louis XVIII. — L'entourage du roi ; la duchesse d'Angoulême ; M. de Blacas. — Les idées de Louis XVIII. — Intervention du czar Alexandre. — La déclaration de Saint-Ouen. — Présentation du Sénat. — Entrée du roi dans Paris. — Les adresses des conseils municipaux. — Revue de la garde nationale. — La maison militaire du roi et le conseil royal de guerre. — Organisation définitive du gouvernement. — Premières mesures. — Proclamation royale. — La statue de Henri IV et celle de Napoléon. — Réduction de l'effectif militaire. — Les officiers de

l'émigration. — Républicains et bonapartistes. — État des esprits. — Convocation des Chambres. — Le comité de Constitution. — Négociations relatives à la paix. — Le traité de Paris. — Courts débats au sujet de l'acte constitutionnel. — La Charte constitutionnelle. — Les exclusions. — Départ des souverains étrangers. — Séance d'ouverture des Chambres. — Le discours du roi. — Lecture du texte de la Charte. — Serment à la Restauration.

AVRIL 1814.

L'histoire que nous allons raconter, sans parti pris, sans autre amour que celui de la vérité, sans autre haine que celle du mal, sans autre passion que celle de la justice, est pleine d'enseignements, et nous ne saurions trop la recommander aux méditations des hommes.

La longue période connue sous le nom de Restauration peut être considérée, en effet, comme un essai de conciliation entre l'ancien régime, né de la conquête et de la force, et le régime nouveau, sorti des flancs de la Révolution française, et quelque peu abâtardi grâce au despotisme consulaire et impérial. L'expérience a duré seize ans. La lecture attentive des pages qui vont suivre permettra à tout lecteur impartial de décider lui-même entre le système baptisé du nom de Droit divin et ce qu'on appelle le Droit.

On a vu, dans le dernier chapitre de notre *Histoire du premier Empire*, comment avait été improvisée la Constitution qu'allait bientôt remplacer la Charte de 1814. La commission chargée de la réviser comprenait : le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg, le général Beurnonville, le comte de Jaucourt et l'abbé de Montesquiou, membres du gouvernement provisoire; les sénateurs Barbé-Marbois, Destutt de Tracy, Eymery, Lambrecht, Lebrun, et le comte de Nesselrode, ministre de l'empereur Alexandre. L'élément royaliste pur n'était représenté dans cette commission que par l'abbé de Montesquiou, ancien membre de l'Assemblée constituante, resté sourd à toutes les avances de Napoléon.

AVRIL 1814.

Tous les autres, à part l'homme d'Etat russe, si étrangement introduit dans ce comité de Constitution, avaient plus ou moins pactisé avec la République et l'Empire, et ils en avaient largement bénéficié.

Rétablissement de la royauté.

Aussi avaient-ils eu soin, dans leur œuvre éphémère, de stipuler d'importants avantages au profit de l'Assemblée avilie à laquelle ils appartenaient presque tous, et qui, après avoir épuisé toutes les bassesses et toutes les platitudes devant l'empereur debout, venait, en des termes si méprisants, de prononcer la déchéance du colosse abattu. Les sénateurs actuels étaient maintenus; la dotation du Sénat et les sénatoreries existantes leur étaient exclusivement réservées. Quant à la dignité sénatoriale, on la proclamait inamovible et héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. La noblesse impériale était conservée et la noblesse ancienne rétablie, inutile avance faite aux classes privilégiées d'autrefois; cette concession ne devait pas leur suffire. Enfin quelques articles, destinés à jeter de la poudre aux yeux du pays, confirmaient les avantages attribués à l'armée, l'inamovibilité de la magistrature, l'intégralité de la dette publique, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux; consacraient la liberté des cultes, la liberté individuelle, la liberté de la presse, et portaient qu'aucun Français ne pourrait être recherché pour ses opinions antérieures, précaution qui avait paru indispensable aux anciens membres des assemblées républicaines.

Ces dispositions n'étaient de nature à contenter ni les royalistes, affamés de représailles, ni les bonapartistes qu'indignait la lâcheté du Sénat, ni ceux en qui vivait encore, après tant d'orages, le souvenir intact des principes de la Révolution. L'histoire aurait donc à peine besoin de mentionner une Constitution qui ne devait être reconnue par personne, œuvre mort-née d'un corps au patriotisme « ferme et éclairé » duquel l'ingénieux

AVRIL 1814. M. de Talleyrand avait fait appel comme par dérision, si cette Constitution ne formait pas le principal titre du rétablissement de la monarchie des Bourbons en France.

Que le rétablissement des Bourbons n'a été ni imposé par l'étranger ni réclamé par le pays.

Il y était dit, en effet, que le peuple français rappelait librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon dans l'ordre ancien. Ce rappel, il est vrai, était subordonné au serment imposé au prince d'observer strictement la Constitution nouvelle. Mais qu'importait cette obligation, du moment où l'on se serait saisi de la royauté? Aux yeux de M. de Montesquiou, l'ardent abbé royaliste, elle ne pouvait constituer un embarras pour la royauté restaurée, et il s'empressa d'écrire dans ce sens au prétendant qui attendait tranquillement en Angleterre qu'on lui donnât le signal de revenir prendre possession du trône de ses pères.

La restauration des Bourbons n'a donc pas été imposée à la France dans le sens réel du mot, mais elle n'en a pas moins été le fruit amer de l'invasion; c'est dans les malheurs de la patrie ouverte et saignante que Louis XVIII a ramassé sa couronne, et soutenir qu'il n'est point rentré dans les fourgons de l'étranger est tout simplement une puérilité.

Le czar Alexandre, il est vrai, dont l'action a été prédominante au milieu de ces tristes événements, ne tenait guère tout d'abord à cette restauration ; et, en dehors de l'empereur déchu et de la République, dont le glorieux souvenir était encore un épouvantail aux yeux des monarchies européennes, il eût parfaitement laissé la France maîtresse de son choix. Mais qui donc songeait à consulter le pays? Et puis, la défection d'Essonne, les intrigues incessantes de quelques personnages de haut rang, hôtes assidus des salons de l'hôtel Talleyrand, avaient singulièrement modifié ses idées; il en était arrivé à déclarer très formellement que la famille de

Bourbon convenait seule à la France et à l'Europe, et la présence de son principal conseiller, M. de Nesselrode, dans le comité de Constitution, suffit à donner la mesure de son influence sur le rétablissement de la royauté dite légitime. AVRIL 1814.

Cette royauté, personne n'y songeait en France, à part quelques milliers d'intéressés. Les Bourbons étaient absolument inconnus de la génération nouvelle; tant de choses s'étaient passées depuis le jour où ils avaient disparu, les uns par la fuite, les autres par la mort! Quant aux survivants de l'ancien régime, autres que les privilégiés, ils en avaient trop subi les inconvénients pour désirer de voir remonter sur le trône une famille qui en était la vivante expression. Aussi, ne vint-il à la pensée d'aucun de ceux qui travaillèrent à la restauration des Bourbons de consulter le pays. On le savait dans l'impuissance absolue de s'opposer à l'établissement du gouvernement qui lui serait choisi. On comptait surtout sur les quelques garanties introduites dans la Constitution en faveur de la liberté pour rallier à cette restauration une foule de gens restés fidèles aux principes de 1789, mais que le souvenir des tempêtes de la Révolution et du despotisme impérial éloignait également de la République et de l'Empire, et qui ne demandaient qu'à vivre indépendants à l'ombre d'un gouvernement réparateur et sagement libéral.

Adresses et adhésions.

Publiée dans les journaux et affichée dans les différents quartiers de Paris, la Constitution sénatoriale fut généralement mal accueillie. Cependant elle n'en provoqua pas moins une foule d'adresses, dont l'ardeur semblait attester la sincérité. Et cela est dans l'ordre des choses humaines : tout gouvernement qui se lève, quel qu'il soit, a des nuées de courtisans tout prêts à se prosterner à ses pieds. Dès que le rappel des Bourbons fut connu, les adhésions arrivèrent en masse. Nous avons

Avril 1814.

déjà signalé à la fin de l'*Histoire du premier Empire* le scandale de ces adresses et de ces adhésions. Il y en avait de bouffonnes, témoin celle-ci, émanée des avocats près la cour d'Amiens :

Les avocats d'Amiens.

« Justice céleste! jour mémorable! Magnanime Alexandre! Patrie! Bourbons! Honneur! Sénat! dans quelle ivresse vous nous plongez! Est-ce un rêve? et devons-nous craindre le réveil? Non, non, notre bonheur est certain. De la pensée, du cœur, de la voix, du geste, par tous les signes d'un délire impossible à bien peindre, nous adhérons au rétablissement de l'ancienne dynastie. Vive Louis-Stanislas-Xavier (1)! »

Jamais on ne vit pareille avalanche de félicitations plus ou moins intéressées. Tous les serviteurs de l'ancien régime, toutes les familles habituées à vivre du budget, tous les fonctionnaires de l'Empire, inquiets sur leur situation, et aiguillonnés par le désir ardent de conserver leurs places, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés, mirent le même empressement à tendre la main au nouveau pouvoir. Heureux encore quand les convertis du jour n'accompagnaient pas leurs protestations de dévouement d'imprécations odieuses contre le maître dont la veille encore ils léchaient les pieds. Cambacérès lui-même et le duc de Massa, Régnier, avaient été des premiers à adhérer à l'acte de déchéance et à la Constitution portant rétablissement des Bourbons.

Il n'allait pas être facile de donner satisfaction à tous ces solliciteurs, à tous ces affamés. On ne se demandait pas quel était l'état du pays; chacun ne songeait qu'à soi; c'était à qui emporterait un lambeau des dépouilles de l'Empire écroulé, ou édifierait sa fortune sur ses ruines.

Situation du pays.

L'état de la France! Quel changement depuis les jours glorieux où la République, enfermée dans ses

(1) *Moniteur* du 9 avril 1814.

Avril 1814.

limites naturelles des Pyrénées, des Alpes et du Rhin, n'avait plus besoin que d'un peu de patience pour perfectionner son régime intérieur, et jouir en paix des bienfaits de l'indépendance et de la liberté!

L'attentat de Brumaire était venu tout remettre en question et rendre en quelque sorte inutiles les convulsions sanglantes du laborieux enfantement de la République. Du moins était-il permis d'espérer qu'à l'abri de ce grand nom le pays pourrait, à courte échéance, reprendre possession de lui-même. Cette espérance s'évanouit lorsque, par un inexplicable abandon de sa souveraineté, il fut redevenu pour ainsi dire le patrimoine d'une nouvelle famille princière. L'Empire fut une longue et glorieuse folie, et son prestige décevant montre à tous combien est fragile et précaire tout ce qui n'est pas fondé sur la justice.

Quels résultats de cette prodigieuse épopée! et dans quelle situation ce règne éblouissant de Napoléon laissait notre malheureux pays! La France, après avoir bouleversé l'Europe entière et promené ses armées de capitale en capitale, subissait la peine du talion. Saignée à blanc depuis dix ans, elle avait vu périr sur les champs de bataille la fleur de sa jeunesse, l'espérance de l'avenir; une partie de nos départements étaient la proie de l'étranger; et Paris, qui, depuis les jours sombres du moyen âge, n'avait pas vu la fumée d'un camp ennemi, entendait caracoler sur ses places publiques les chevaux des cosaques et des uhlans. Quelle revanche d'Austerlitz, d'Iéna et de la Moskowa!

Adieu les fanfares de guerre qui sonnaient si haut nos victoires! Adieu les bulletins pompeux où étaient enregistrées les défaites et l'humiliation de l'Europe! Cette gloire militaire, dont nous étions si fiers, évanouie, disparue! Nos frontières naturelles, perdues! Dans les départements envahis l'ennemi commettait des atrocités

AVRIL 1814.

et des déprédations qui n'étaient, à ses yeux, que de justes représailles. Les paysans de la Champagne en étaient réduits à fuir, sans vêtements et sans pain, leurs villages en feu, et pendant ce temps les sénateurs de l'Empire saluaient du titre de *fondateur de la liberté et de héros citoyen* le vainqueur de Napoléon.

L'état du Trésor. Les mesures du gouvernement provisoire.

Le gouvernement impérial, dont on a beaucoup vanté l'esprit d'ordre et d'économie, avait laissé les caisses de l'Etat absolument vides. Tout le numéraire qui se trouvait à la Trésorerie avait été transporté à Blois lors du départ de l'impératrice. Quelques millions laissés aux Tuileries avaient servi à faire face aux premières dépenses; mais cette ressource épuisée et les impôts ne rentrant guère, le baron Louis, chargé de la direction des finances par le gouvernement provisoire, était fort embarrassé pour pourvoir aux besoins journaliers. Sous le coup de la nécessité, M. de Talleyrand et ses collègues n'hésitèrent pas à faire saisir toutes les sommes que la cour, en fuyant, avait emportées avec elle, que ces sommes provinssent ou non du trésor particulier de l'empereur. Un ancien agent de l'Empire en Espagne, nommé Dudon, fut chargé d'exécuter l'arrêté du gouvernement provisoire. Disgracié pour avoir abandonné son poste, et enfermé au donjon de Vincennes, M. Dudon gardait à l'Empire tombé une rancune profonde; il s'acquitta de sa mission avec un zèle tel qu'après sa visite, l'impératrice Marie-Louise, qu'il avait trouvée à Orléans venant de Blois, en fut réduite à recourir à l'obligeance de l'évêque, dont elle était l'hôtesse.

M. Dudon revint à Paris rapportant les diamants de la couronne, une foule d'objets d'une valeur considérable et près de quinze millions en numéraire. Cette restitution, plus ou moins régulière, permit au gouvernement d'attendre la rentrée des contributions en retard.

Quelques jours après eut lieu, contre une autre per-

AVRIL 1814.

sonne de la famille impériale, la femme du roi Jérôme, née princesse de Wurtemberg, une expédition du même genre, mais beaucoup plus grave, en ce qu'elle eut le caractère d'un véritable vol à main armée, et sur laquelle la lumière ne s'est jamais complètement faite.

Les exploits de M. de Maubreuil.

Un comte de Maubreuil, perdu de dettes, fut le héros de cette équipée, digne de Cartouche et de Mandrin.

Ancien écuyer de l'ex-roi de Westphalie Jérôme Bonaparte, ce personnage s'était fait remarquer, le jour de l'entrée des alliés dans Paris, par l'exaltation de son ardeur royaliste. On l'avait vu parcourir les boulevards ayant la croix de la Légion d'honneur attachée à la queue de son cheval. C'était un homme prêt à toutes les aventures. S'il faut en croire son récit, il aurait reçu du gouvernement provisoire, par l'entremise de M. Roux-Laborie, secrétaire de ce gouvernement, mission de se rendre à Fontainebleau pour y assassiner Napoléon au milieu de ses troupes. M. de Talleyrand et ses amis ont prétendu qu'il n'avait jamais été chargé, comme M. Dudon, que de faire restituer toutes les valeurs appartenant à l'Etat, et indûment emportées par les membres de la famille impériale.

Toujours est-il que le comte de Maubreuil quitta Paris, muni d'ordres réguliers, portant les dates du 16 et du 17 avril, et signés du directeur de la police Anglès, du ministre de la guerre Dupont, du directeur des postes Bourrienne, du général prussien Brokenhausen et du général Sacken, gouverneur de Paris. Ces ordres enjoignaient à toutes les autorités constituées d'obéir et de prêter main forte à M. de Maubreuil, « chargé d'une mission secrète de la plus haute importance. » Mais au lieu de prendre la route de Fontainebleau, il se mit à la poursuite de l'ex-reine de Westphalie, qui venait de quitter Paris pour se rendre en Allemagne. Escorté de quelques détachements de cavalerie française,

Avril 1814.

il l'atteignit non loin de Montereau, la dévalisa complètement de son or et de ses bijoux, malgré ses protestations et ses prières, et, après ce bel exploit, il reprit tranquillement la route de Paris.

La princesse était proche parente du czar Alexandre; elle se plaignit amèrement à lui du procédé odieux dont elle avait été victime. Le czar se montra fort irrité, et il réclama une satisfaction immédiate. Le comte de Maubreuil fut jeté en prison pour n'avoir pas exécuté fidèlement les ordres des autorités supérieures. Remis d'abord en liberté, puis arrêté de nouveau, il parvint à s'échapper. A trois ans de là il fut condamné par contumace à cinq ans de prison comme dépositaire infidèle. On n'a jamais bien su quelle était la mission secrète « de la plus haute importance » dont le gouvernement provisoire l'avait chargé. Si elle était honorable, pourquoi était-elle secrète? Assurément elle ne fait honneur ni aux mandants ni au mandataire.

Le comte d'Artois. Ses façons d'agir.

Il était temps qu'un gouvernement régulier prît la place de l'Empire déchu, et rassurât les intérêts en souffrance.

Nous avons déjà raconté l'arrivée du comte d'Artois à Paris dans la journée du 12 avril. Le premier des membres de sa famille, il était rentré en France à la suite des armées étrangères, sans que jamais d'ailleurs les puissances alliées lui eussent reconnu un caractère officiel. Les souvenirs de sa jeunesse n'étaient pas faits pour le recommander aux populations. Homme aimable et léger, compagnon de plaisirs de sa belle-sœur Marie-Antoinette, il avait été, à la cour du roi son frère, l'âme de la résistance aux idées nouvelles. Ennemi déclaré des principes de la Révolution, on l'avait vu ouvrir la marche de l'émigration. S'il ne paya point de sa personne sur les champs de bataille où la noblesse française commit le crime de combattre la France, ce qui le fit taxer de lâ-

Avril 1814.

cheté par le Vendéen Charette, il fut l'un des plus ardents à mendier l'intervention de l'étranger, et, dès le mois d'août 1791, il signait à Pilnitz, avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, la convention fameuse qui fut le nœud de la première coalition contre notre pays.

Ses conseillers imaginèrent adroitement divers expédients pour effacer ces fâcheux précédents. *Plus de conscription! plus de droits-réunis!* s'écria-t-il sur son passage. On n'ignorait pas que, de toutes les institutions impériales, celles-ci étaient les plus odieuses aux masses populaires : la conscription qui les mettait en coupe réglée, et les droits-réunis, cette sorte de résurrection des anciennes aides, qui les soumettaient aux mesures les plus vexatoires. C'était un moyen de se rendre favorable l'esprit des campagnes, qui subissent surtout l'influence de l'intérêt personnel.

Si le prince n'était pas entré dans Paris avec un titre officiel, il n'y était pas moins venu sur une invitation formelle du gouvernement provisoire. « Jusqu'à présent nous avons eu la gloire, lui avait écrit M. de Talleyrand; venez nous apporter l'honneur. » C'est par de telles paroles, vides de sens, que l'on se flattait de faire prendre le change au pays sur les sentiments dont s'inspiraient tant de hauts personnages, qui, après avoir été les adulateurs effrénés de l'Empire, allaient devenir les serviteurs aveugles de la Restauration.

La cocarde blanche.

L'entrée du comte d'Artois ressembla à une véritable ovation. Autour de lui figuraient, au milieu d'une foule d'officiers et de courtisans de l'ancien régime, dont un grand nombre avaient accepté les faveurs de Napoléon, les maréchaux Kellermann, Oudinot, Sérurier, Ney, Moncey et Marmont, portant encore la cocarde tricolore, tandis que lui-même, ses amis et la plupart des bataillons de la garde nationale avaient arboré la cocarde blanche. Cette disparate choqua vivement les nouveaux venus;

AVRIL 1814.

dès le lendemain, un arrêté du gouvernement provisoire imposa le port de la cocarde blanche à l'armée tout entière.

Ce fut aux cris de *Vive le roi!* que le cortège se rendit à Notre-Dame, où se trouvaient réunis tous les dignitaires et principaux corps de l'Etat, moins le Sénat, qui ne voulut pas avoir l'air d'acquiescer à la Restauration avant que celle-ci eût pris l'engagement d'accepter la Constitution émanée de lui.

Le comte d'Artois aux Tuileries.

De Notre-Dame le prince s'achemina, au milieu des mêmes acclamations, vers les Tuileries. Il s'installa tout de suite, heureux, confiant, tranquille, rayonnant d'aise, dans ce palais qui avait été si fatal à sa maison, et d'où son frère aîné était sorti pour aller à la prison du Temple et de là à l'échafaud. Mais ce lugubre souvenir ne paraissait pas l'affecter; il était tout à l'ivresse du triomphe; sa courtoisie, sa bonne grâce produisirent le meilleur effet sur la foule des curieux admis à circuler librement dans le château. Pour le rendre populaire, le gouvernement, dans le compte rendu de la cérémonie, eut l'idée de mettre dans sa bouche ces paroles si connues : « Rien n'est changé en France, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. »

C'était un mot heureux, comme tant d'autres mots prêtés à certains personnages célèbres, comme le mot touchant de l'abbé Edgeworth à Louis XVI : « Fils de saint Louis, montez au ciel; » comme le mot légendaire attribué à madame Roland : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom! » Celui du comte d'Artois, dont l'auteur était le comte Beugnot, alors ministre intérimaire de l'intérieur, habilement colporté, eut un succès prodigieux. Le prince d'ailleurs, par ses manières affables, prenait soin de justifier ce mot. Il était prodigue, envers tout le monde, de bonnes paroles et de promesses. On ne manquait pas de comparer sa

AVRIL 1814.

politesse, son affabilité, aux brusqueries et à la brutalité du tyran déchu, de l'usurpateur.

Ceux-là s'abusaient fort qui prenaient au sérieux ces paroles et ces promesses. Le comte d'Artois n'aura pas besoin des réclamations bruyantes des émigrés rentrés avec lui pour s'affirmer comme l'adversaire implacable de la Révolution. Il était resté l'homme de l'ancien régime. Ses concessions du jour n'étaient qu'apparentes; ce fut la lune de miel de la Restauration; elle ne devait pas être de longue durée.

Il est nommé lieutenant-général du royaume.

Comme nous l'avons dit, le comte d'Artois n'avait aucun titre officiel. Il lui en fallait un cependant pour exercer l'autorité royale en attendant l'arrivée de son frère. Ce titre, il ne pouvait le tenir que du Sénat, le Corps législatif, tombé au-dessous même du Sénat, s'étant effacé complètement depuis la proclamation de la déchéance de l'empereur. Le Sénat, de son côté, ne demandait pas mieux que de conférer au prince le titre de lieutenant-général du royaume, mais toujours à la condition expresse qu'il serait pris, au nom du roi, un engagement formel de maintenir les bases de la Constitution sénatoriale. On eut toutes les peines du monde à vaincre les résistances du comte. Il fallut l'intervention du czar Alexandre pour venir à bout de sa répugnance. La perspective menaçante d'être obligé peut-être de reprendre le chemin de l'exil triompha seule de son obstination.

Dans la soirée du 14 avril, le Sénat vint en corps déférer au comte d'Artois, sous le titre de lieutenant-général du royaume, le gouvernement provisoire de la France, en attendant que « Louis-Stanislas-Xavier, appelé au trône des Français, eût accepté la Charte constitutionnelle ».

M. de Talleyrand s'efforça de tempérer par quelques paroles obséquieuses ce que cette restriction pouvait avoir de blessant pour un prince habitué à considérer

AVRIL 1814.

la France entière comme le patrimoine de sa famille. Le comte d'Artois répondit à cette offre par la lecture d'une déclaration qu'on lui avait imposée, et dont le texte était du duc d'Otrante, Fouché, qui, revenu tout récemment d'Italie, avait trouvé moyen, grâce à son esprit d'astuce et d'intrigue, de jouer dans cette affaire un rôle prépondérant, quoique effacé. D'après cette déclaration, le prince se portait en quelque sorte garant que son frère accepterait la Constitution. « Je connais ses sentiments et ses principes, disait-il, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant, en son nom, qu'il en admettra les bases. » Venait ensuite l'énumération des garanties diverses stipulées dans cette Constitution en faveur de la liberté et des principaux dignitaires de l'Empire déchu.

Intervention de Fouché.

C'en était fait : la France, sans avoir été consultée, était remise aux mains des Bourbons. Grâce aux baïonnettes étrangères, et par le vote d'une assemblée sans mandat, dont la lâcheté et le servilisme n'avaient pas peu contribué aux malheurs du pays, cette famille, chassée une première fois dans un jour de légitime colère, redevenait maîtresse du peuple français. Heureux encore ce peuple si, après avoir subi durant quatorze ans la dure étreinte d'un despotisme sans frein, il eût pu jouir en paix, sous une monarchie constitutionelle, des bienfaits de la liberté. Mais, suivant une expression connue, ses anciens maîtres n'avaient rien appris ni rien oublié, en dépit des dures leçons de l'exil; nous n'allons pas tarder à voir recommencer, sourde d'abord, puis bientôt âpre, ardente et acharnée, la lutte entre l'ancien régime et la Révolution.

Suppression du drapeau tricolore.

Une des premières fautes de la Restauration fut la suppression du drapeau tricolore, de ce noble drapeau avec lequel toute l'Europe était familiarisée pour l'avoir vu flotter dans ses principales villes. Il avait été arboré à l'aurore de la liberté en France, il eût été comme un gage

AVRIL 1814.

d'union entre l'esprit du passé et l'esprit moderne. La substitution du pavillon blanc au drapeau tricolore, œuvre du gouvernement provisoire, ne se fit pas sans rencontrer de vives résistances de la part des principaux chefs de l'armée; mais la plupart cédèrent pour ne pas compromettre leur situation. Cette substitution impolitique eut surtout pour résultat fâcheux de déposer dans bien des cœurs, dès le premier jour, contre la royauté rétablie, des ferments de haine profonde et d'immortelle rancune.

Conseil provisoire et commissaires extraordinaires.

Le gouvernement provisoire fut maintenu auprès du prince lieutenant-général du royaume à titre de conseil; on y adjoignit seulement trois nouveaux membres, les maréchaux Oudinot et Moncey, et le général Dessoles, commandant en chef de la garde nationale, qui, pour l'arrivée du comte d'Artois, avait fait prendre à sa troupe la cocarde blanche. Toutefois il n'y avait, dans la composition de ce conseil, bien qu'on lui eût donné pour secrétaire M. de Vitrolles, l'instrument le plus actif de la Restauration, rien d'inquiétant pour la Constitution sénatoriale. Mais où l'esprit de réaction commença de percer singulièrement, ce fut dans le choix des hommes dont le comte d'Artois forma son conseil privé, et qui, choisis parmi les émigrés, ne rêvaient que le rétablissement de la monarchie absolue et des institutions de l'ancien régime.

Cet esprit s'accentua encore dans la nomination des commissaires envoyés dans les diverses divisions militaires, et chargés, aux termes mêmes du décret qui les institua le 21 avril, de répandre dans le pays la connaissance des événements qui avaient rendu la France à ses *souverains légitimes*, et d'assurer l'exécution des actes du gouvernement. C'étaient pour la plupart d'anciens émigrés, comme les comtes Jules de Polignac, Alexis de Noailles, d'Osmond, de Guigné, de Damas et de Boisgelin. Les sentiments dont ils étaient animés peuvent se résumer dans ce mot du comte Beugnot à l'un d'eux, le

Avril 1814.

comte Gilbert des Voisins, ancien parlementaire : « J'espère bientôt nous revoir au Parlement de Paris. »

Quelques créatures de l'Empire, comme le maréchal Kellermann, le comte Dejean, le duc de Plaisance, faisaient bien partie des commissaires désignés, mais ces personnages avaient déjà donné trop de gages à la Restauration pour qu'elle eût rien d'hostile à craindre d'eux; elle n'avait donc pas à redouter la moindre résistance de leur part au mouvement de réaction qu'on allait prendre à tâche d'imprimer dans les départements. Ce fut comme une croisade contre la Révolution et le régime impérial que, dès lors, on confondait avec elle. Le comte d'Artois recommanda bien aux commissaires, lorsqu'ils vinrent prendre congé de lui dans la journée du 24 avril, de déclarer partout, « jusque sous la chaumière du pauvre, » que le roi revenait avec les sentiments d'un père, et qu'il partagerait le malheur de ses enfants jusqu'à ce qu'il l'eût réparé (1). C'étaient là des paroles que les faits étaient appelés à démentir cruellement. Au lieu d'être des émissaires de paix et de conciliation, ces commissaires devinrent, pour la plupart, des agents de discorde; la mission de quelques-uns d'entre eux consista surtout à attiser des rancunes et des colères qui, dans certaines provinces, devaient bientôt se traduire en actes sanglants.

Mesures financières.

Une autre circonstance ne contribua pas peu à accroître l'impopularité de la Restauration naissante. Nous avons entendu le comte d'Artois promettre, en traversant les provinces, l'abolition des droits-réunis. Vaine promesse, dont il ne se souvint plus le jour où il eut le pouvoir entre les mains. Il fallait vivre, il est vrai, et les millions dont M. Dudon avait fait opérer la rentrée au Trésor étaient épuisés. Le 20 avril, le prince signa une

(1) *Moniteur* du 25 avril 1814.

Avril 1814.

ordonnance enjoignant à tous les contribuables d'avoir à verser dans un délai de huit mois les deux tiers des impôts ordinaires et extraordinaires, décrétés pour l'année 1814 sans le concours du Sénat et du Corps législatif, ce dont le Sénat, dans l'acte de déchéance, n'avait pas manqué de se faire un grief, légitime d'ailleurs, contre l'empereur. Le 27, autre ordonnance qui maintenait les droits réunis, à l'heure même où l'on refusait d'acquitter ces impôts dans les départements du Midi, que les ducs d'Angoulême et de Berry, fils du comte d'Artois, avaient parcourus en répétant la parole de leur père : *Plus de conscription, plus de droits réunis.* Enfin le baron Louis, instigateur de ces mesures, sans lesquelles il déclarait ne pouvoir assurer le service, augmenta la dette flottante de dix millions de bons royaux pour se créer des ressources immédiates.

Modifications dans nos tarifs douaniers.

Afin de tempérer ce que ces diverses mesures pouvaient avoir de rigoureux pour les contribuables, le gouvernement imagina de supprimer ou de réduire de plus de moitié les droits d'entrée exorbitants dont se trouvaient frappées les matières premières, et qui rendaient inabordables aux classes laborieuses les denrées les plus indispensables. Quelques gros manufacturiers poussèrent les hauts cris, se plaignant de n'être plus protégés. Mais l'invasion des produits étrangers avait marché de pair avec celle des armées de la coalition, et nos marchandises étaient invendables au prix excessif où elles étaient cotées sous l'Empire. L'abaissement des tarifs, en rendant possible la répression de la fraude, pouvait seul permettre à notre industrie de lutter avec la concurrence étrangère, et faciliter à tout le monde l'achat des objets de première nécessité. C'était donc une mesure fort sage, et l'on n'aurait qu'à louer la Restauration si elle n'en avait pris que de semblables.

Une autre cause de souffrance pour le pays était la pré-

Avril 1814.

Désastreuse convention du 23 avril avec les puissances étrangères.

sence des soldats étrangers, lourde surtout dans nos campagnes, où la discipline des armées alliées était moins sévère qu'à Paris. Cette souffrance, il est vrai, nous l'avions durement imposée à toute l'Europe depuis dix ans, et, au moment où les troupes de la coalition bivouaquaient à Paris, en Champagne, en Lorraine, en Alsace et dans le Languedoc, nous occupions encore les places les plus importantes des Pays-Bas et des Provinces Rhénanes. Cent cinquante mille hommes, parfaitement aguerris, étaient répandus dans ces diverses places fortes. Il y avait là de quoi donner à réfléchir aux alliés. Carnot, à Anvers, en proclamant son adhésion à la Restauration, jurait de conserver et de défendre cette place jusqu'à la dernière extrémité, au nom de Louis XVIII, et le maréchal Davoût à Hambourg, après avoir, à diverses reprises, culbuté les Russes, dont il avait eu à subir les attaques dans le courant de l'hiver, déclarait encore, vers la fin d'avril, tout en faisant prendre la cocarde blanche à ses soldats, qu'il ne remettrait la place dont Napoléon lui avait confié la défense que sur un ordre formel du nouveau souverain de la France.

On pouvait donc espérer, en temporisant, et en gardant provisoirement comme gage ces diverses places fortes, dont il n'eût pas été facile d'expulser nos soldats par la violence, obtenir, dans les stipulations du traité de paix définitif, sinon le maintien de notre limite du Rhin, dont l'abandon était dès lors un fait accompli, du moins une ligne de frontières à l'Est un peu plus avantageuse que celle de 1790. Mais on avait un tel désir de voir notre territoire évacué à bref délai que, pour arriver à ce but, on sacrifia avec une précipitation coupable les intérêts les plus sacrés du pays.

Le 23 avril furent ratifiées par le lieutenant-général du royaume, frère du roi, des conventions aux termes desquelles les puissances coalisées étaient tenues d'éva-

Avril 1814.

cuer le territoire français, tel qu'il se comportait au 1er janvier 1792, à mesure que les places encore occupées par les troupes françaises hors de ces limites seraient remises aux alliés. Ce n'était pas tout : la dotation des forteresses, tous les dépôts d'artillerie et de munitions, en un mot tout ce qui n'était pas propriété particulière, devenait la proie des vainqueurs. Cinquante-trois places fortes, plus de douze mille bouches à feu, la plupart en bronze, une foule de bâtiments de guerre, dont trente et un vaisseaux de haut rang, et douze frégates, des magasins remplis d'approvisionnements de toute sorte furent livrés, en pure perte, sans aucune espèce de compensation, sans qu'il fût rien préjugé des dispositions de la paix future.

Ainsi disparurent d'un trait de plume toutes les légitimes acquisitions de la République — nous ne parlons pas de celles de l'Empire — toutes les richesses lentement et péniblement accumulées par la France en dehors des frontières de l'ancienne monarchie. La réflexion ne tarda pas à faire comprendre aux gens sensés l'irréparable faute que l'on avait commise en réclamant l'évacuation prématurée du territoire dans de telles conditions. Ces désastreuses conventions du 23 avril frappèrent immédiatement de discrédit la Restauration à ses débuts, et il en rejaillit sur le prince qui les signa une impopularité très grande. Quant à M. de Talleyrand, qui les avait négociées comme ministre des affaires étrangères, il fut plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix, et d'avoir trahi sa patrie. Quoi qu'il en soit, qu'il ait conclu un marché honteux ou qu'il ait agi par incapacité, lui dont l'habileté diplomatique était si vantée, il garde devant l'avenir la responsabilité de cet acte fatal, et sa mémoire reste chargée d'une malédiction éternelle.

Louis XVIII à Londres.

A l'heure où se négociait cet amoindrissement de la France, celui que la Constitution sénatoriale appelait au

AVRIL 1814.

trône, sous le nom de Louis-Stanislas-Xavier, sûr désormais de mettre pacifiquement sur sa tête la couronne de France, se décidait à quitter le château d'Hartwell, où il résidait depuis plusieurs années. Il passa par Londres, et il y fut, de la part du prince-régent, l'objet d'une réception magnifique et solennelle. Après l'avoir remercié de l'hospitalité que sa famille et lui avaient reçue de l'Angleterre, il ajouta : « C'est aux conseils de Votre Altesse Royale, à ce glorieux pays et à la confiance de ses habitants que j'attribuerai toujours, après la divine Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres. » On ne pouvait imaginer rien de plus maladroit. Et d'abord c'était faux. Que l'Angleterre eût ardemment souhaité le rétablissement de la royauté légitime en France, cela ne saurait faire doute; mais ce n'était pas elle qui en avait pris l'initiative, et, tout récemment encore, après la bataille de Toulouse, le général Wellington refusait de reconnaître au duc d'Angoulême le caractère de prince royal. Ce qui était vrai c'est que l'Angleterre, pays de discussion et de liberté, avait poursuivi avec un acharnement insensé et criminel la France de la Révolution; la complimenter, en quelque sorte, de cet acharnement, n'était pas chose heureuse de la part d'un prince français. Aussi de telles paroles, reproduites avec enthousiasme par la presse anglaise, eurent-elles dans notre pays un retentissement fâcheux.

Son arrivée en France.

Le 24 avril le roi partit de Douvres, escorté de nombreux bâtiments anglais, et, le même jour, il débarqua à Calais, où il fut reçu par un ancien soldat de la République, le général Maison, commandant en chef de la place de Lille, qui devait plus tard, par une singulière ironie du sort, reconduire en exil la royauté qu'il accueillait à son retour.

De Calais le roi se rendit à Compiègne, par Boulogne,

AVRIL 1814.

Séjour à Compiègne. Les félicitations.

Abbeville et Amiens, salué partout, sur son passage, de ces acclamations banales et plus ou moins sincères qu'avait également entendues son frère, le comte d'Artois, et qui ne manquent jamais aux pouvoirs nouveaux. Tel qui, vingt ans auparavant, s'époumonnait à crier : *A bas les tyrans!* criait à présent : *Vive le roi!* Le château de Compiègne, magnifiquement restauré par Napoléon, était rempli d'anciens serviteurs de la République et de l'Empire, désireux de faire montre de leur zèle royaliste. Ce fut le plus intime des confidents de l'empereur déchu, le maréchal prince Berthier, qui, au nom des maréchaux dont il était entouré, protesta du dévouement et de la fidélité de l'armée pour « la plus vieille et la plus glorieuse dynastie du monde. »

Le roi répondit par quelques paroles flatteuses au compliment du maréchal. En voyant prosternés à ses pieds, avec la foule des courtisans, ces principaux dignitaires de l'armée, les Ney, les Marmont, les Oudinot, les Moncey, les Berthier, sur l'épée desquels l'empereur avait compté pour assurer la durée de sa dynastie, il put croire au caractère divin de sa race, et se figurer que tout le monde, en France, l'attendait comme le Messie. Il ne se disait pas que le courage civil n'est pas toujours l'apanage de l'héroïsme militaire, et que tous ces lieutenants de l'usurpateur, en s'inclinant devant sa Majesté, ne songeaient qu'à sauvegarder leurs rangs, leurs titres et leurs richesses. Sous ces témoignages de respect, poussés jusqu'au servilisme, il ne distingua pas les âpres convoitises et les appétits féroces.

Le Corps législatif.

Ne venait-il pas de voir le Corps législatif saluer en lui le descendant de tant de rois, et de l'entendre le féliciter de cette prise de possession du trône où, disait-il, nos pères avaient placé jadis son illustre famille. Aussi, malgré une légère allusion de ce corps avili et sans mandat aux promesses libérales de la Constitution, n'hé-

AVRIL 1814.

sita-t-il pas à saluer ses membres du titre de *représentants de la nation.*

Abstention du Sénat.

Quant au Sénat, il s'était abstenu de paraître à Compiègne, ne voulant pas avoir l'air de se livrer avant d'avoir la garantie royale au sujet de la Constitution. On allait donc assister à une nouvelle représentation de la comédie qui s'était jouée avec le comte d'Artois; mais le roi, un peu étourdi des ovations bruyantes dont il était l'objet, n'était pas d'humeur à se plier aux exigences du Sénat; il tenait à remonter sans condition sur ce trône qu'il regardait comme la propriété légitime de sa famille.

Pour qui se rappelait ses déclarations persistantes depuis le jour où il avait pris le nom de Louis XVIII, cela n'avait rien d'étonnant. Il n'admettait point, par exemple que la royauté eût cessé d'exister un seul jour en France, et il faisait volontiers abstraction de tout ce qui s'était passé depuis l'heure sombre où la tête de son frère était tombée dans le panier de Sanson. Pour lui, le jeune Dauphin, mort au Temple en 1795, avait été Louis XVII, et il datait fièrement ses lettres de la dixneuvième année de son règne. Ce sont là de ces puérilités familières aux cours, puérilités dont le bon sens vulgaire fait bonne justice, et que l'histoire se borne à constater en passant.

Portrait de Louis XVIII.

Le nouveau monarque portait sur sa physionomie l'empreinte de son caractère. C'était bien le type des Bourbons, mais adouci. Seulement nulle grâce dans sa démarche, alourdie par un embonpoint excessif, et rendue pénible par de violents accès de goutte. C'était tout l'opposé de son frère, au physique comme au moral. Autant le comte d'Artois semblait affable et courtois, cherchant à plaire à tout le monde, autant Louis XVIII avait l'air hautain et dédaigneux. Il était alors âgé de près de soixante ans, mais il en paraissait beaucoup plus. Son costume n'était pas fait pour le rajeunir. Vêtu d'un habit bourgeois en drap bleu, que surmontaient deux épaulettes en or, les jambes enveloppées jusqu'au-dessus des genoux dans de larges guêtres de velours rouge, la tête couverte d'un petit chapeau de mode anglaise, il apparaissait comme l'image vivante de l'ancien régime.

AVRIL 1814.

L'entourage du roi. La duchesse d'Angoulême. M. de Blacas.

Son entourage n'était pas de nature à diminuer la méfiance qu'il pouvait inspirer au premier abord. Il était revenu accompagné du prince de Condé et du duc de Bourbon, rendus impopulaires l'un et l'autre par l'acharnement avec lequel ils avaient combattu leur pays les armes à la main. Auprès de lui, l'on avait remarqué, lors des réceptions officielles, la duchesse d'Angoulême, qui était à la fois sa nièce par le sang et par l'alliance. Fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, cette princesse avait épousé en exil son cousin germain, le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, dont le roi, vieux et sans héritier direct, avait en quelque sorte adopté les enfants. La duchesse avait gardé, des terribles épreuves de son enfance, une tristesse morne qui lui donnait un air de dureté. Elle ne pardonnait pas à la France la mort tragique de son père et de sa mère. Vêtue d'une robe blanche tout unie, comme d'un habit de deuil, elle ressemblait à une statue de la Mélancolie.

En dehors de sa famille, le roi avait pour confident intime un émigré de la première heure, M. de Blacas, devant lequel les courtisans se prosternèrent à l'envi, comme s'il eût tenu la feuille des bénéfices. M. de Blacas revenait avec toutes les passions, tous les préjugés, toutes les haines de l'émigration; ce n'était pas sur lui qu'il fallait compter pour amener le roi à transiger avec le Sénat.

Louis XVIII, au reste, était certainement moins absolu que son entourage dans ses idées rétrogrades. Il avait même passé pour libéral au début de la Révolution.

AVRIL 1814.

C'était un lettré; plus d'une fois les muses adoucirent pour lui l'amertume de l'exil, et il se consolait, en traduisant une ode d'Horace, de l'inattention avec laquelle l'Europe distraite accueillait ses protestations et ses déclarations. Son esprit se ressentait de la lecture des œuvres du dernier siècle, même de celles de Voltaire, dont il avait l'humeur sceptique et railleuse, sinon la passion pour la justice et le culte de la tolérance. L'idée d'un gouvernement parlementaire, analogue par exemple à celui de l'Angleterre, sous la protection duquel il avait si longtemps vécu, n'avait rien qui l'effrayât. Seulement, s'il consentait à l'accorder comme une sorte de don de joyeux avènement, il ne voulait pas qu'il lui fût imposé; sur ce point, il paraissait intraitable; et M. de Talleyrand, malgré toute sa rouerie diplomatique, n'était point parvenu à vaincre son obstination.

Intervention du czar Alexandre.

Le czar Alexandre, qui, seul de tous les souverains alliés, s'était mêlé activement des affaires intérieures de la France, fut sollicité d'intervenir. Il était dur assurément d'être obligé d'avoir recours à un souverain étranger pour organiser le nouveau gouvernement, mais on devait encore s'estimer heureux d'avoir affaire à un prince animé d'un certain libéralisme, au moins en ce qui concernait notre pays.

MAI 1814.

L'empereur de Russie partit pour Compiègne le 1er mai. Dès son arrivée au château, il eut avec le roi une longue conversation. Après s'être efforcé de lui démontrer la nécessité de faire à l'esprit nouveau d'indispensables concessions, il lui rappela que, aux termes formels de l'engagement de son frère le comte d'Artois, le rétablissement de la royauté était subordonné à son acceptation des bases constitutionnelles élaborées par le Sénat. Louis XVIII épilogua, en vrai casuiste, sur ses droits antérieurs; il finit toutefois par s'engager à tenir la parole donnée, mais en se réservant de promulguer l'acte constitutionnel comme un acte de sa propre volonté. C'était évidemment nier le droit souverain de la nation. Il y avait là une nuance qui échappa peut-être au czar. L'empereur Alexandre, escorté des maréchaux Ney, Moncey et Marmont, alla ensuite rendre visite au prince de Condé, et, après un dîner auquel assistèrent, avec toute la famille royale, le prince de Bénévent et les trois maréchaux, il repartit pour Paris, convaincu qu'il avait amené le roi à donner toute satisfaction au Sénat.

MAI 1814.

La déclaration de Saint-Ouen.

Louis XVIII suivit de près son auguste visiteur; il arriva le 2 mai, dans la soirée, au château de Saint-Ouen, où devait être signée la déclaration portant acceptation des bases constitutionnelles imposées par le Sénat. M. de Talleyrand avait été chargé de rédiger cette déclaration. Sa rédaction donna lieu, dans l'entourage royal, aux récriminations les plus violentes. Il y était dit, entre autres choses, que la Charte future serait consentie par les pouvoirs représentatifs, et acceptée par le peuple français. C'est ce dont le roi et ses conseillers intimes ne voulaient à aucun prix. L'heure s'avançait, et la discussion menaçait de s'éterniser. Le czar, averti par un exprès, fit savoir à M. de Blacas que, si la déclaration n'était pas signée le soir même, le roi n'entrerait pas le lendemain dans Paris.

n'y avait pas de temps à perdre; une transaction intervint, et Louis XVIII signa enfin cette fameuse déclaration de Saint-Ouen, où, tout en reconnaissant comme bonnes les bases de la Constitution sénatoriale, il en répudiait complètement la forme. Seulement, il s'engageait à convoquer, pour le 10 du mois de juin, le Sénat et le Corps législatif, et à leur soumettre une constitution, que son gouvernement rédigerait en collaboration avec une commission choisie parmi les sénateurs et les députés, et qui aurait pour bases les garanties énumérées dans l'acte du 6 avril, c'est-à-dire maintien du gouverne-

Mai 1814.

ment représentatif tel qu'il existait; vote de l'impôt; liberté de la presse et liberté des cultes; responsabilité des ministres; inamovibilité de la magistrature; conservation des pensions, grades et honneurs militaires, ainsi que de la nouvelle noblesse; c'était à quoi, en définitive, tenaient surtout les meneurs du Sénat.

Présentation du Sénat.

La déclaration était à peine signée, que le Sénat parut. Il était neuf heures du soir. M. de Talleyrand le présenta à Louis XVIII comme il l'avait présenté au comte d'Artois. Chargé de porter la parole en son nom, il trouva moyen de calomnier tous les gouvernements précédents, et ceux-là même qu'il avait servis, en disant que depuis vingt ans l'honneur français s'était réfugié dans les armées, et il s'étendit complaisamment sur les bienfaits qu'une charte constitutionnelle, unissant tous les intérêts à ceux du trône, vaudrait au peuple français. A cette harangue, mélange d'adulation servile et d'aspiration libérale, le roi fit une réponse empruntée des habitudes du dernier souverain : « Je suis sensible à l'expression des sentiments du Sénat; » et, d'un geste, il le congédia.

Entrée du roi dans Paris.

Le lendemain, Louis XVIII fit son entrée solennelle dans Paris, environné des revenants de l'émigration et de la foule des maréchaux et autres dignitaires de l'Empire, que déjà l'on avait vus figurer autour du comte d'Artois. Il se rendit d'abord à Notre-Dame et de là aux Tuileries. En rentrant dans ce palais d'où, vingt-deux ans auparavant, elle était sortie pour aller au Temple, la duchesse d'Angoulême fut saisie d'une indéfinissable émotion; la mort tragique de ses parents lui revint à la pensée, et elle se trouva mal. Cet incident touchant impressionna vivement l'assistance.

L'accueil fait à cette dynastie, tirée de l'exil par les malheurs de la patrie, était cependant de nature à effacer du cœur des proscrits de la veille bien des souvenirs

Mai 1814.

douloureux. Les promesses libérales de la déclaration, affichée dans la nuit, avaient bien disposé une partie de la population, et du sein même de la foule étaient partis les cris mille fois répétés de : *Vive le roi!* A ces cris, il est vrai, avaient été mêlés ceux de : *Vive la garde!* qui formait l'escorte du cortège royal, et à laquelle avaient été confiés les postes des Tuileries. Cette ovation à la vieille garde impériale n'avait rien d'hostile; on pouvait même la considérer comme l'expression d'un désir de conciliation entre le système déchu et le régime nouveau. Les émigrés de la suite du roi ne s'en offensèrent pas moins; ils s'indignèrent même qu'on eût confié les postes du château aux grenadiers de la garde, et il fallut, pour leur donner satisfaction, congédier et renvoyer dans leurs casernes ces braves soldats, qui avaient porté si haut la gloire militaire de notre pays, et dont la présence semblait une injure aux soldats de Coblentz. Ainsi se creusait, dès la première heure, l'abîme qui séparait la France nouvelle de celle de l'ancien régime.

Les adresses des conseils municipaux.

Et pourtant il semblait qu'on ne demandât pas mieux que de se rallier franchement à cette dynastie revenue de l'exil. De tous les points du pays les conseils municipaux, nommés par l'Empire, envoyaient des adresses d'adhésion toutes pleines de protestations de fidélité et de dévouement. La garde nationale de Paris elle-même, passée en revue le 9 mai dans la cour des Tuileries, salua la famille royale des cris mille fois répétés de : *Vive le roi! vive la duchesse d'Angoulême! vivent les Bourbons!* Jamais peut-être gouvernement à son début ne rencontra une meilleure volonté de la part de la population.

Revue de la garde nationale.

Louis XVIII, comme nous l'avons dit, était certainement plus libéral que son entourage. Dans une proclamation où il se recommanda de Louis XII « le père du peuple » et de Henri IV « le bon roi, » il s'éleva vivement

MAI 1814.

contre l'oppression sous laquelle la France avait été accablée durant l'Empire. Toutefois, il tenait personnellement, lui aussi, à rétablir, au moins dans leurs formes extérieures, les usages et coutumes de l'ancienne monarchie. S'imaginant avoir, par sa déclaration de Saint-Ouen, donné des gages suffisants aux intérêts du pays et satisfait ses tendances libérales, il songea à faire tout de suite une large part aux revendications purement royalistes.

Tout d'abord on s'occupa de l'armée. Les dénominations si logiques de général de brigade et de général de division disparurent pour faire place aux anciennes dénominations de maréchal de camp et de lieutenant-général. On rendit au comte d'Artois et au prince de Condé leurs titres de colonels généraux des Suisses et de l'infanterie de ligne. Le premier cumula même celui de colonel général des gardes nationales de France, créé tout exprès pour lui. Les ducs d'Angoulême, de Berry, d'Orléans et de Bourbon furent nommés colonels généraux. C'était soi-disant pour donner à l'armée une preuve des bonnes dispositions du roi à son égard. Afin que la marine n'eût pas l'air d'être oubliée dans la distribution des faveurs royales, on conféra au duc d'Angoulême la dignité d'amiral de France.

La maison militaire du roi.

Enfin l'on rétablit la maison militaire du roi au risque de froisser le sentiment populaire. Ce rétablissement devait nécessairement entraîner des dépenses considérables; c'était donc une imprudence dans l'état d'épuisement où les dernières calamités avaient réduit la France. Le conseil royal, dont les membres avaient été provisoirement maintenus en fonction, hasarda de timides observations contre cette mesure doublement impolitique. Louis XVIII passa outre; la maison militaire du roi fut réorganisée et même augmentée, car on vit reparaître les compagnies rouges des mousquetaires, des

MAI 1814.

chevau-légers et des gendarmes, qui avaient été supprimées quinze ans avant la Révolution.

Les journaux officieux du temps avertirent tous ceux qui se croyaient des droits à y être admis d'avoir à se faire inscrire chez les quatre capitaines nommés par le roi. Ces quatre capitaines étaient les ducs de Poix, d'Havré, de Gramont et de Luxembourg. Seulement, pour atténuer le mauvais effet que ce rétablissement pur et simple pouvait produire dans l'armée, on créa deux nouvelles compagnies, dont le commandement fut réservé à des dignitaires de l'Empire, et l'on institua un conseil royal de guerre, composé d'un certain nombre de maréchaux, Ney, Augereau et Macdonald, et d'officiers supérieurs de chaque arme; le roi se réserva la présidence de ce conseil.

Le conseil royal de guerre.

Il fallait bien offrir une compensation aux soldats de Bonaparte; on n'y manqua pas : le roi nomma « son cousin », le maréchal Oudinot, commandant en chef du corps royal des grenadiers et des chasseurs à pied de France, et « son cousin », le maréchal Ney, commandant en chef des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des chevau-légers-lanciers de France.

Organisation définitive du gouvernement.

En même temps on organisait d'une façon définitive le gouvernement. Il n'y eut pas d'ailleurs grandes modifications dans le ministère, lequel resta à peu près tel qu'il avait été constitué au début. L'ancien feuillant Malouet garda la marine; M. Louis les finances; le général Dupont, sur qui pesait toujours le souvenir de la malheureuse capitulation de Baylen, resta à la guerre; M. de Montesquiou remplaça à l'intérieur M. Beugnot, pour lequel on créa une direction générale de la police; M. de Talleyrand demeura aux affaires étrangères; à la justice, on mit, à la place de M. Henrion de Pansey, magistrat distingué sorti des élections de 1791, un ancien parlementaire, M. Dambray, royaliste de vieille roche,

Mai 1814.

qui prit le titre de chancelier de France. M. de Blacas, récemment nommé grand maître de la garde-robe, entra au conseil comme ministre de la maison du roi, malgré sa répugnance; mais Louis XVIII ne voulut pas laisser en dehors du ministère ce confident intime de ses pensées. M. de Vitrolles garda sa situation de secrétaire du conseil.

Premières mesures du gouvernement.

Nous avons dit la situation précaire de nos finances. Il fallait, d'une part, payer les arrérages de la dette publique, par conséquent trouver des ressources, et, d'autre part, réaliser des économies. La question des *droits réunis* revint sur l'eau. Certaines villes, comme Bordeaux par exemple, refusaient de les acquitter en invoquant la promesse du comte d'Artois. Il fut de nouveau décidé qu'ils seraient maintenus, provisoirement au moins. Le roi, dans une proclamation habile, engagea vivement ses sujets des provinces vinicoles à prendre patience, et à supporter encore ces impôts jusqu'au jour où il serait possible de les supprimer; ce qui était le plus cher de ses vœux, disait-il, car il avait l'ambition d'être appelé le père du peuple, comme Henri IV et Louis XII.

Proclamation royale.

La statue de Henri IV et celle de Napoléon.

On venait justement de prendre la résolution de relever en bronze la statue du Béarnais, abattue pendant la Révolution. Dès le 20 avril la première légion de la garde nationale, ayant pour colonel le duc de Choiseul-Praslin, avait ouvert une souscription pour la réédification de cette statue, et les souscriptions étaient venues en foule. Dans le trajet de Notre-Dame aux Tuileries, Louis XVIII, lors de sa rentrée, avait pu saluer, en passant, l'image de son aïeul que, par une délicate attention, on avait figurée en plâtre sur le terre-plein du Pont-Neuf. Une commission spéciale fut chargée d'arrêter le modèle définitif de la statue destinée à remplacer celle que les Bourbons avaient élevée jadis à la gloire du fondateur de leur dynastie.

Mai 1814.

Ce fut, pour les écrivains royalistes, l'occasion de récriminer amèrement contre le vandalisme révolutionnaire, récriminations bien peu justifiées d'ailleurs quand on pense qu'à peine rentrée à la queue des armées de la coalition, l'émigration n'avait pas hésité, avec le concours des uhlans et des cosaques, à jeter à bas de la colonne Vendôme la statue de Napoléon, qui y trônait en empereur romain. Dans un pays comme le nôtre, qui a passé par les diverses phases de la royauté, de la république et de l'empire, le mieux serait de laisser debout les monuments dont la vue est un enseignement de l'histoire par le bronze, le marbre ou la pierre. Il n'y aurait, du reste, pas grand reproche à faire à la Restauration, si l'on n'avait qu'à lui adresser celui d'avoir relevé la statue d'un roi qui devait à Voltaire la plus grande partie de sa popularité.

Les officiers de l'émigration.

Mais les fautes n'allaient pas tarder à s'accumuler les unes sur les autres. Sous prétexte de réaliser les économies nécessaires on réduisit l'armée, en temps de paix, à deux cent mille hommes environ, officiers, sous-officiers et soldats. Près de quinze mille officiers dans la force de l'âge furent ainsi privés d'emploi. Or, tandis que l'on mettait en demi-solde une foule de braves gens qui avaient servi leur pays avec honneur et dévouement, on encombrait les cadres de courtisans dépourvus de toute instruction militaire, ou qui n'avaient servi que dans l'armée de Condé. Quiconque avait porté les armes contre la France, ou s'était paré de la cocarde blanche dans nos heures de troubles, se croyait un droit à l'épaulette. Beaucoup se décernèrent à eux-mêmes des grades que le général Dupont, ministre de la guerre, n'eut pas honte de confirmer, soit qu'il voulût complaire à la royauté nouvelle, ou se venger de l'Empire, qui l'avait flétri. Des centaines d'officiers généraux, des milliers d'officiers supérieurs ou subalternes usurpèrent ainsi

Mai 1814.

dans l'armée la place de tant de glorieux officiers, dont le sang avait coulé pour la patrie sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, et qui, renvoyés dans leurs foyers, allèrent entretenir sur tous les points du territoire la haine de l'ancien régime et de la royauté restaurée.

Il n'était guère possible à un gouvernement de froisser plus audacieusement le sentiment national. Comment, par exemple, la partie saine du pays pouvait-elle admettre que les émigrés échappés au désastre de Quiberon, ou les officiers *ayant servi à l'étranger*, comme on disait, fussent réintégrés dans notre marine avec leurs grades antérieurs? Voilà pourtant ce que décida une ordonnance royale rendue le 23 mai, sur la proposition du ministre de la marine Malouet. Ce serait à n'y pas croire si nous n'avions pas sous les yeux les pièces authentiques constatant ces mesures inouïes. « Les anciens officiers, était-il dit à la fin de cette ordonnance, jouiront, pour les pensions à accorder, du bénéfice des campagnes de guerre qu'ils auront pu faire au service des puissances aujourd'hui nos alliées, depuis leur émigration jusqu'au 1er avril 1814. »

Républicains et bonapartistes.

Ainsi le fait d'avoir porté les armes contre la patrie, ce fait criminel flétri par la morale de toutes les nations, était récompensé à l'égal de celui d'avoir bravement défendu son pays. On comprend ce qu'une pareille ordonnance dut amasser de fiel dans le cœur des patriotes. De ce jour date le rapprochement des républicains et des bonapartistes. Ils se sentirent également atteints. Les premiers, oubliant l'écrasement de la République et la renaissance d'une foule d'anciens abus restaurés par la monarchie césarienne, ne virent plus dans l'Empire que le missionnaire armé de la Révolution ; les seconds se dirent qu'en définitive ils étaient issus de la même origine, que leurs principes étaient les mêmes, et les uns et les autres n'hésitèrent pas à contracter entre eux une sorte d'alliance offensive et défensive. Nous allons les voir marcher de conserve, la main dans la main, se prêtant un mutuel appui, conspirant ensemble, combattant ensemble, souffrant les mêmes douleurs et les mêmes persécutions, jusqu'au jour où un nouveau coup d'État les séparera de nouveau et creusera entre eux un abîme que rien ne saurait combler désormais.

Mai 1814.

État des esprits.

Mais cette opposition, destinée à devenir formidable, et que les fautes du gouvernement devaient grossir de jour en jour, était alors concentrée dans un petit nombre d'hommes ardents qui, à travers les vicissitudes de ces dix dernières années, avaient gardé intact, au fond du cœur, le culte de la République, et dans ces milliers d'officiers congédiés avant l'âge, dont la privation de leur emploi, plus encore peut-être qu'une question de principe, avait fait d'implacables adversaires de la Restauration. Quant à l'immense majorité du pays, après le despotisme effréné et les interminables guerres de l'Empire, qu'elle avait si docilement supportés, elle ne souhaitait avec passion que deux choses, l'évacuation du territoire, c'est-à-dire la paix, et la Constitution, c'est-à-dire la liberté. A ce prix, elle acceptait, sans enthousiasme, mais sans résistance, le rétablissement de la vieille monarchie, qui, revenue derrière l'étranger, avait trouvé moyen de reprendre possession du trône avec une facilité surprenante. Une partie de la génération turbulente des jours d'orage avait disparu; l'autre, vieillie, n'aspirait qu'au repos. Tout le monde, en somme, avait soif de tranquillité, de cette tranquillité morale et matérielle, sans laquelle il n'est pour un peuple ni bonheur ni prospérité possible.

La Restauration, à ses débuts, rencontra donc, de la part du pays, une incontestable bonne volonté. Jamais peut-être gouvernement n'eut sous ses pas

Mai 1814.

une route plus facile à suivre. On était même tenté de lui pardonner ses premières mesures de réaction si impolitiques, comme une satisfaction obligatoire à donner à d'anciens dévouements. Elle n'avait, pour assurer la durée de son règne, qu'à s'imprégner largement du souffle vivifiant de 1789. Sans doute elle aurait mécontenté les revenants endurcis de l'émigration; mais la faveur populaire aurait été sa récompense, et elle eût certainement évité de voir se rouvrir à courte échéance l'abîme qui devait à jamais l'engloutir.

Convocation des Chambres.

Louis XVIII semble avoir compris lui-même la nécessité de satisfaire l'impatience de l'opinion publique, en avançant de quelques jours l'ouverture des Chambres, précédemment fixée au 10 juin. L'empereur de Russie d'ailleurs, il faut bien le dire, lui avait fait savoir que les alliés ne quitteraient la France que lorsque les engagements pris à l'égard de la Constitution seraient entièrement remplis. On choisit donc la date du 31 mai au lieu de celle du 10 juin.

Le comité de Constitution.

La commission chargée d'examiner le projet du gouvernement fut ensuite formée par le gouvernement lui-même. L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, M. Ferrand, directeur des postes, et M. Beugnot, directeur général de la police, auteurs du projet, étaient désignés d'avance comme commissaires du roi. On prit dans le Sénat le maréchal Sérurier, MM. de Barthélemy, de Barbé-Marbois, de Fontanes, Boissy d'Anglas, de Pastoret, de Sémonville, Vimar et Germain Garnier; les commissaires choisis parmi les députés au Corps législatif furent MM. Blancard de Bailleul, Lainé, de Chabaud-Latour, Bois-Savary, Félix Faulcon, Clausel de Coussergues, Faget de Baure, Duchesnes de Gillevoisin et Duhamel.

La plupart de ces commissaires avaient appartenu aux diverses assemblées qui s'étaient succédé en France

Mai 1814.

depuis l'Assemblée constituante; mais ils y avaient figuré, presque tous, parmi les membres de la droite, et, bien que quelques-uns d'entre eux eussent des aspirations franchement libérales, on n'avait pas à craindre qu'ils insistassent beaucoup pour une extension trop considérable des libertés publiques. Au reste, cette commission était purement consultative. Elle se réunit à la chancellerie, place Vendôme, sous la présidence de M. Dambray, et, dès le 22 mai, elle se mit à l'œuvre.

Négociations relatives à la paix.

Pendant que les commissaires du Sénat et du Corps législatif examinaient la Constitution élaborée par les commissaires du roi, M. de Talleyrand était chargé des négociations de la paix sur les bases admises par l'imprudente convention du 23 avril. En dépit de cette convention, si lourde cependant pour la France, les troupes de la coalition continuaient de se livrer à d'horribles exactions dans nos provinces. Le ministre fit aux souverains étrangers d'énergiques réclamations, dont la justice fut reconnue, et le czar Alexandre s'empressa de donner des ordres pour faire cesser ces exactions. De son côté, le roi Louis XVIII adressa aux départements une nouvelle proclamation, par laquelle, tout en leur recommandant d'exécuter fidèlement les clauses de la convention, c'est-à-dire de bien traiter *nos amis* les alliés, il les autorisait à repousser toute exigence contraire à cette convention.

Les négociations relatives à la paix ne pouvaient être bien longues, puisque les conditions de cette paix se trouvaient implicitement contenues dans la convention du 23 avril. Par suite de l'inadvertance de son ministère, inadvertance qu'un ministre étranger, M. de Stein, a qualifiée de honteuse — et d'après quelques autres il y aurait eu autre chose que de l'inadvertance — la France, s'étant dessaisie des gages qu'elle avait encore entre les mains, dut subir la dure loi de l'étranger.

Mai 1814.

Les ministres plénipotentiaires qui décidèrent de son sort, en dehors de M. de Talleyrand chargé de stipuler au nom de la France, furent, pour l'Angleterre, les lords Castlereagh et Aberdeen, le vicomte Cathcart et le général Stewart; pour l'Autriche, MM. de Metternich et de Stadion; pour la Prusse, MM. de Hardenberg et de Humbolt; pour la Russie, MM. de Nesselrode et Razumowski. Tous ces diplomates se trouvaient liés, et ils devaient ne consentir aucune concession. Vainement les puissances coalisées avaient-elles déclaré que la France serait mieux traitée avec les Bourbons que si elle fût restée sous les Bonapartes; vainement avaient-elles verbalement promis d'ajouter un million d'habitants à notre état territorial de 1790, dans lequel nous devions strictement rentrer aux termes de la convention du mois précédent, M. de Talleyrand vit tous ses efforts pour rendre moins onéreux les résultats de cette convention se briser contre la résistance implacable de l'Angleterre.

Il fut tout d'abord résolu que le traité à intervenir serait absolument spécial à la France. Quant aux intérêts à régler entre les nations victorieuses, on décida de les soumettre à un congrès qu'on devait ouvrir à Vienne sous quelques mois pour y résoudre définitivement la question européenne. La France était bien invitée à assister à ce congrès, mais à titre de spectatrice seulement, pour ainsi dire, puisque d'avance elle se vit contrainte de reconnaître la distribution qui s'y ferait de nos dépouilles entre les puissances alliées.

Le traité de Paris.

Le traité de paix, conséquence fatale de la convention du 23 avril, fut signé à Paris le 30 mai 1814. Une question d'argent avait failli faire rompre les négociations. La Prusse, dont la voracité était insatiable, exigeait, outre les agrandissements territoriaux sur lesquels elle comptait, exigeait, disons-nous, une énorme contribution de guerre. Le roi indigné déclara net, malgré son humeur pacifique, qu'il préférait la guerre à cette humiliation. Le duc de Berry, caractère bouillant et emporté, applaudit bruyamment à cette indignation de son oncle. Il fallait, à l'en croire, se mettre à la tête des trois cent mille soldats dont on pouvait disposer, et se jeter résolument sur les troupes de la coalition. Le pays, tout meurtri, n'eût peut-être pas été fort aise de cette reprise d'hostilités; mais ce jeune prince sentait instinctivement qu'une guerre heureuse, conduite par les Bourbons, était un sûr moyen de racheter aux yeux de la France le vice originel de leur restauration.

Mai 1814.

La prudence habituelle du czar, soutenu par l'Angleterre et l'Autriche, rendit inutile cette ardeur belliqueuse. Le roi de Prusse dut céder aux remontrances de ses alliés, et renoncer à toute contribution de guerre en argent. La France rentra dans ses limites de 1790, légèrement modifiées, à son avantage, du côté de Landau. Elle garda Mulhouse, Chambéry, Montbéliard et Avignon, et recouvra la possession de ses anciennes colonies, à l'exception des Séchelles, de l'île de France, de l'île Rodrigue, de Tabago et de Sainte-Lucie, abandonnées à l'Angleterre. Les vaisseaux et bâtiments armés ou non armés, existant dans les places maritimes qu'elle dut céder, furent partagés dans la proportion de deux tiers pour elle et d'un tiers pour les puissances auxquelles ces places se trouvèrent adjugées. Un tribut de huit millions fut imposé au Trésor à titre de gratifications aux ministres étrangers signataires du traité. Ce fut le prix du sang.

Tel fut, dans ses principales dispositions, ce funeste traité de Paris, qui aurait pu être pire encore. Il nous arrachait, comme une partie de nous-mêmes, nos frontières géographiques, nos limites naturelles, si chèrement achetées par la République, et que, aux termes des traités de Campo-Formio et de Lunéville, on aurait pu croire à

Mai 1814. jamais acquises à notre pays. On le publia solennellement à Paris, place du Carrousel, place du Palais-Bourbon, devant le Luxembourg, place Maubert, place de la Bastille, porte Saint-Denis et place de l'Hôtel-de-Ville. Le héraut, représentant le roi d'armes de France, en fit suivre la proclamation de ces mots adressés aux habitants de Paris : « Laissez éclater votre allégresse, à la nouvelle de ce bienfait qui réalise déjà une partie du bonheur qui nous attend sous le gouvernement paternel du prince que la Providence nous a rendu. »

Malgré le bonheur promis, ce traité causa dans le pays une impression pénible, et il y fut douloureusement accueilli. Comment ne se serait-on pas rappelé amèrement l'état resplendissant de la France républicaine? C'était le châtiment du pays d'avoir si follement renoncé à la liberté conquise, et confié la direction de ses destinées aux volontés absolues d'un maître. Bonapartistes et royalistes s'accablèrent à l'envi de récriminations, les premiers reprochant à ceux-ci d'avoir acheté la royauté au prix de la honte nationale, les seconds reprochant à ceux-là, non sans raison, d'avoir déchaîné sur la France le fléau de l'invasion. La vérité est que tout le monde a eu dans cet immense désastre sa part de responsabilité : la France, coupable de s'être abandonnée elle-même; l'Empire, d'avoir, par ses folies, exaspéré toutes les nations contre nous. Hélas! il était réservé à notre malheureuse patrie de subir, à une année de là, une humiliation plus profonde encore.

Courts débats au sujet de l'acte constitutionnel.

Pendant les négociations relatives à la paix, la commission, chargée d'examiner le projet constitutionnel élaboré par le gouvernement, poussait activement ses travaux, car le ministère avait hâte de délivrer le territoire de la présence de l'étranger, et il savait l'empereur de Russie résolu à ne quitter la France que lorsque le roi aurait donné une sanction légale aux promesses de Saint-Ouen. Les débats auxquels donna lieu ce projet furent d'ailleurs de pure forme, pour ainsi dire.

Mai 1814.

On en avait soigneusement banni tout ce qui, dans la Constitution sénatoriale, rappelait le droit souverain du pays. Vainement M. Boissy d'Anglas hasarda une timide réclamation; on lui répondit que le droit des Bourbons au trône de France était supérieur et préexistant à tout autre droit. La liberté des cultes se trouvait bien mentionnée dans l'acte, mais on avait eu soin d'ajouter que la religion catholique était la religion de l'État. Ces mots parurent une sorte de restriction à MM. Boissy d'Anglas et Chabaud-Latour; ils demandèrent s'ils n'impliquaient pas une suprématie d'un culte sur les autres cultes; on se borna à répondre que c'était la constatation d'un fait. L'avenir montrera combien étaient fondées les craintes de ces membres clairvoyants de la commission.

Le Sénat, dont l'origine et l'étymologie paraissaient trop révolutionnaires, fut transformé en Chambre des pairs, expression plus conforme aux usages monarchiques, et les membres de cette assemblée, dont la nomination appartint au roi, furent héréditaires, comme s'il y avait là une garantie de plus pour la stabilité de la monarchie; le Corps législatif devint la Chambre des députés. Maintenant, comment et de quels éléments composerait-on l'Assemblée des représentants du pays? On se rappelle le système électoral du précédent régime : les députés au Corps législatif étaient choisis par le Sénat sur une liste de candidats présentés par un corps électoral tout spécial. C'était une représentation complètement illusoire. D'après le nouveau projet constitutionnel, le mandat électoral fut confié à des électeurs payant au moins 300 francs de contributions directes; il fallut en payer 1000, malgré les réclamations de M. Félix Faulcon, pour avoir le droit de représenter ses concitoyens. On était loin des ours de la Constituante, où Robespierre

MAI 1814.

combattait avec tant d'acharnement en faveur du suffrage universel.

L'organisation judiciaire demeura à peu près celle de l'Empire, avec son inamovibilité et sa dépendance absolue à l'égard du pouvoir. Quant à l'organisation administrative, il n'en fut pas question. L'ancien régime avait été si bien rétabli dans ses parties essentielles, sous d'autres noms, par la loi de pluviôse an VIII, que la Restauration se garda bien d'y toucher. Tous les rouages administratifs avaient été complétés au point de vue de la centralisation et des prérogatives du pouvoir; que pouvait-elle souhaiter de plus?

La Charte constitutionnelle.

L'acte constitutionnel une fois définitivement arrêté, il fallut lui donner un nom. Celui de Constitution avait, aux yeux de ses auteurs, le tort de sentir son origine révolutionnaire. Le chancelier Dambray aurait voulu l'intituler *Ordonnance de réformation*, pour bien faire comprendre qu'il provenait uniquement du bon plaisir du roi. Plus libéral, Louis XVIII le baptisa du nom de *Charte constitutionnelle*, sous lequel il dut être présenté aux Chambres, dont la séance d'ouverture fut remise au 4 juin.

Les exclusions.

Tous les membres du Sénat, qui avaient voté la déchéance de l'Empire et la restauration des Bourbons dans l'espérance de conserver leurs situations, ne reçurent pas le prix de leur lâche complaisance : cinquante-cinq sénateurs se trouvèrent exclus de la Chambre des pairs, vingt-cinq environ comme étrangers, les autres comme régicides ou comme s'étant montrés trop attachés à la Révolution ou à l'Empire, qu'ils avaient pourtant reniés également. Signalons parmi ces derniers Cambacérès, Cochon de Lapparent, Fouché, Lambrecht, Garan de Coulon, Roger-Ducos et Sieyès. Ils furent remplacés par une foule d'anciens ducs et quelques maréchaux, qui n'avaient point appartenu au Sénat. A ces

JUIN 1814.

exclus on laissa seulement, comme compensation, la jouissance de leurs dotations à titre de pensions viagères.

Départ des souverains étrangers.

Cette fois on n'eut pas à recourir à l'intervention du czar Alexandre lorsque s'ouvrit la séance royale, où la France eut à la fois connaissance de ces exclusions et de la Constitution nouvelle, que Louis XVIII data de la dix-neuvième année de son règne. Le czar Alexandre, se croyant quitte de l'engagement qu'il avait pris avec lui-même d'assurer à notre pays une constitution libérale, était parti le 2 juin, avec le roi de Prusse. L'empereur d'Autriche les avait précédés de quelques jours, laissant la cour de France toute reconnaissante de la facilité avec laquelle il avait sacrifié les intérêts de son redoutable gendre. En partant, le czar avait du moins obtenu du roi Louis XVIII pour la fille adoptive de Napoléon, pour la reine Hortense, cette épouse séparée du roi Louis, le duché de Saint-Leu, avec une dotation considérable, comme s'il eût voulu laisser à la famille Bonaparte un souvenir de l'admiration et de l'amitié qu'il avait témoignées jadis à son vainqueur d'Austerlitz.

Séance d'ouverture des Chambres.

Délivré de la présence des souverains alliés et des troupes étrangères, dont la garde nationale avait déjà repris tous les postes dans Paris, Louis XVIII, accompagné de la plupart des membres de sa famille, se rendit en grande pompe, le 4 juin, vers trois heures, au palais Bourbon. Il y fut salué, par les mêmes hommes, des mêmes acclamations qui retentissaient naguère quand l'empereur ouvrait en personne les sessions législatives.

Le discours du roi.

Assis et couvert, suivant l'ancien cérémonial, le roi prononça un discours qui n'était pas sans habileté, bien qu'il s'y donnât, dès le début, comme le dispensateur unique des bienfaits que la divine Providence daignait accorder à son peuple. A l'en croire, la France n'était pas déchue du rang qu'elle avait toujours occupé parmi les nations. « La gloire des armées françaises, dit-il, n'a

Juin 1814.

reçu aucune atteinte ; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire. » Puis il parla de la sécurité assurée désormais à notre commerce et à notre industrie, auxquels allaient se rouvrir tous les marchés du monde, qui leur avaient été si longtemps fermés. Sous l'influence d'une paix durable nos manufactures étaient appelées à refleurir, nos villes maritimes à renaître. C'était là assurément une perspective riante pour un peuple privé depuis tant d'années des bienfaits de la paix.

Ce discours de Louis XVIII se terminait par quelques paroles émues, consacrées à la mémoire du roi son frère, dont il se proposait de prendre le testament pour guide. « C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage, c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent, c'est guidé par l'expérience, et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous que j'ai rédigé la Charte constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'Etat. »

D'unanimes applaudissements accueillirent cette courte harangue, pleine de promesses, et dont l'excellent effet aurait pu être gâté par les commentaires maladroits dont le chancelier Dambray fit précéder la lecture de la Charte, si l'on n'avait pas eu affaire à des auditeurs décidés d'avance à tout accepter, les uns parce qu'ils étaient inféodés à la monarchie absolue, les autres parce qu'ils se croyaient obligés de faire oublier leur origine révolutionnaire.

Le chancelier prononça un long discours, dans lequel il sembla s'efforcer, pour complaire aux royalistes purs, d'atténuer ce qui pouvait leur paraître par trop entaché de libéralisme dans cette Charte, qu'il affecta d'appeler l'*Ordonnance de réformation.*

M. Ferrand donna ensuite lecture des articles, après

Juin 1814.

Lecture du texte de la Charte.

l'avoir fait précéder de considérations historiques et politiques où il s'efforça, lui aussi, de rattacher cette œuvre constitutionnelle aux traditions monarchiques, et de la donner comme une pure émanation de la volonté royale. Les observateurs attentifs ne manquèrent pas de remarquer les différences profondes existant entre ce préambule et celui de la déclaration de Saint-Ouen. « Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, disait Louis XVIII dans le premier, nous convoquerons le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps. » Il y avait là comme une reconnaissance implicite de la souveraineté nationale. C'était tout autre chose dans le second préambule. « Rappelé par la divine Providence,... cherchant à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue... nous avons accordé et accordons, fait concession et octroi, etc. » On eut tout de suite une indication précieuse des tendances secrètes de la Restauration.

La lecture du texte de la Charte constitutionnelle n'en souleva pas moins d'enthousiastes acclamations. Ceux des membres du Sénat qui avaient le plus insisté pour qu'on ne reconnût Louis XVIII qu'après qu'il aurait accepté la Constitution sénatoriale ne furent pas les moins bruyants à applaudir une œuvre qui, sur des points essentiels, s'éloignait tant de l'œuvre du Sénat.

Serment à la Restauration.

Après cette lecture eut lieu la formalité du serment. Tous, pairs et députés, appelés successivement, vinrent, les uns après les autres, individuellement, jurer une fidélité inviolable à la dynastie des Bourbons. De la part des anciens ducs et pairs ayant eu siège au Parlement, des anciens ducs héréditaires et autres, de tous les revenants de l'émigration, cela se comprenait ; mais de la part de ceux qui, si récemment encore, se proster-

JUIN 1814. naient devant l'idole debout, et prêtaient à la dynastie des Bonapartes ce même serment d'inviolable fidélité, cela paraissait beaucoup moins compréhensible.

Cependant, bien que la plupart de ces derniers obéissent à un sentiment d'égoïsme profond, comme il ne faut pas toujours chercher un mobile vil aux actions des hommes, il est à croire que quelques-uns d'entre eux, en trahissant l'ancienne foi jurée, se laissèrent surtout guider par l'intérêt supérieur de la patrie. Somme toute, la Charte constitutionnelle, malgré toutes les restrictions dont l'avait enveloppée le chancelier Dambray dans ses commentaires, était encore beaucoup plus libérale que la Constitution de l'an VIII transformée en Constitution impériale. Elle comprenait quelques-uns des principes que la Révolution française avait formulés dans sa Déclaration des droits. Pour nombre de personnes, qui attachaient beaucoup moins de prix à l'étiquette gouvernementale qu'aux garanties dont la liberté devait être entourée pour permettre à l'homme le plein exercice de ses facultés, elle paraissait suffisante. Et ce nombre, il faut bien le dire, était grand alors dans notre pays, affamé de repos, de paix et de tranquillité.

La Restauration avait donc beaucoup de chances de durée. Tout dépendait de la façon dont allait être exécutée cette Charte, que tant de Français saluèrent d'un long cri d'espérance, et qui valut au roi Louis XVIII le titre de restaurateur de la liberté. Mais il fallait connaître bien mal les hommes pour s'imaginer que les partisans de l'ancien régime, revenus au pouvoir, entreraient franchement dans les voies libérales. Les pages qui vont suivre montreront combien peu, hélas! était une vérité cette Charte de 1814, octroyée à la France comme un gage de conciliation et de liberté.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les partis politiques. — Royalistes purs. — Ordonnance sur l'observation des dimanches et fêtes. — La Fête-Dieu. — Services funèbres. — Le Concordat attaqué. — Nouvelles causes d'irritation. — La session législative de 1814. — M. Laîné président de la Chambre des députés. — M. Durbach attaque l'arbitraire ministériel. — La censure. — M. Royer-Collard. — Demande d'une loi sur la presse. — Le projet de loi sur la liberté de la presse. — M. Raynouard est nommé rapporteur. — Discussion du projet de loi sur la presse. — L'autorité de M. de Malesherbes. — L'opinion de M. Dumolard. — Modifications apportées au projet du gouvernement. — Le mémoire de Carnot. — Les publications ultra-royalistes. — La Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis. — Le toast du maréchal Augereau. — Voyage des princes dans les départements. — Voyage du duc d'Angoulême. — Séjour à Bordeaux. — La décoration du lis. — Le duc de Berry dans le Nord. — Le vœu de Louis XIII. — La fête du roi. — Fête à l'hôtel de ville. — Rôle singulier des magistrats municipaux. — La situation financière. — Le budget de 1815. — La liste civile. — Discussion des biens nationaux. — L'exposé des motifs de M. Ferrand. — Une brochure de M. de Chateaubriand. — Distribution de drapeaux à la garde nationale. — Le rapport de M. Bedoch. — Discussion de ce rapport à la Chambre des députés. — Voyage du comte d'Artois. — Monsieur à Lyon. — L'enthousiasme des Marseillais. — L'évêque de Besançon. — Le duc de Berry dans l'Est. — Les prétentions de la noblesse. — La conversion du maréchal Soult. — Les monuments de Quiberon et d'Auray. — Le maréchal Soult ministre de la guerre. — Les excès de la presse royaliste. — Les censeurs royaux. — Complots imaginaires. — Affaire du général Exelmans. — Acquittement du général. — Prorogation des Chambres. — Le conventionnel Merlin (de Douai) et M. Muraire. — Les funérailles de Mademoiselle Raucourt. — L'anniversaire du 21 janvier. — Translation à Saint-Denis des dépouilles de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — L'opposition et le duc d'Orléans. — Conspiration occulte. — Complot des frères Lallemand. — Le congrès de Vienne. — Choix de MM. de Talleyrand et de Dalberg pour représenter la cour des

JUIN 1814.

Tuileries. — Prétentions de la Prusse et de la Russie. — Célébration du 21 janvier à Vienne. — L'œuvre du congrès de Vienne. — Le roi de Danemark sacrifié. — La traite des noirs. — L'imprudence du roi Murat. — Marie-Louise, duchesse de Parme. — La grande duchesse Anne et le duc de Berry. — Napoléon en France.

Les partis politiques.

Dès le lendemain de la proclamation de cette Charte, autour de laquelle on s'était flatté de rallier l'immense majorité des Français, on vit, à l'ombre même de la liberté de la presse reconnue par la Charte, se reformer les partis politiques qui, sous le despotisme impérial, effacés presque complètement, s'étaient à peine révélés par une opposition discrète et des railleries de salons. Nous avons déjà montré les bonapartistes et les républicains se donnant la main et disposés à marcher de conserve à l'assaut de la royauté restaurée. Les hauts fonctionnaires du régime déchu, que la Restauration n'avait point recueillis, se tenaient à l'écart, se félitant tout bas des embarras multiples auxquels le gouvernement nouveau se trouvait déjà fatalement en butte.

C'étaient les habitués du salon de la reine Hortense, que la mort récente de sa mère, l'impératrice Joséphine, qui avait succombé presque inopinément à la Malmaison, n'empêchait pas de recevoir les serviteurs fidèles de son père adoptif.

Les sénateurs repoussés de la pairie pour avoir voté la mort du roi formaient, avec d'anciens révolutionnaires dont la Restauration avait dédaigné les services, le parti des mécontents. De ce nombre étaient Sieyès et Merlin (de Thionville).

A côté de ces ennemis et de ces mécontents, s'élevait une sorte de tiers parti, composé d'hommes qui ne s'étaient compromis ni avec la République ni avec l'Empire, et qui ne demandaient pas mieux que de prêter leur concours à la Restauration, à la seule condition de la voir marcher franchement dans la voie libérale qu'elle

JUIN 1814.

avait promis de suivre; c'était le parti constitutionnel. Parmi les principaux membres de ce parti figuraient le général Lafayette, toujours fidèle à son vieil amour pour la liberté, et M. Benjamin Constant, l'un des théoriciens les plus brillants du gouvernement parlementaire. Autour d'eux allaient se grouper une foule de jeunes gens, qui, élevés à la dure école du despotisme impérial, avaient hâte de vivre et de respirer plus à l'aise au milieu de libres institutions. Aussi les verrons-nous bientôt se tourner du côté du duc d'Orléans, quand ils désespéreront de la Restauration pour fonder en France un gouvernement constitutionnel assis sur la liberté.

Les royalistes purs.

Plus près du trône se tenaient les royalistes purs; c'étaient, pour la plus grande partie, des membres de l'ancienne noblesse. Ils se divisaient eux-mêmes en deux camps bien tranchés; les uns, instruits par les leçons de l'expérience, semblaient tout disposés à faire aux idées nouvelles les concessions indispensables, et s'accommodaient assez bien du libéralisme relatif de Louis XVIII; les autres, obstinés dans leurs préjugés gothiques, voulaient refaire complètement la France à l'image de l'ancien régime, prétendaient tout remettre en question. Ils réclamaient, par exemple, l'annulation de la vente des biens nationaux, oubliant que la fortune des plus grandes familles de France n'avait d'autre origine que la confiscation. Il fallait, à les en croire, faire table rase de toutes les créations révolutionnaires. A leurs yeux, Louis XVIII n'était qu'un jacobin. En un mot, ils étaient, comme on disait alors, plus royalistes que le roi. Aussi ne pouvaient-ils voir sans dépit la noblesse impériale conserver ses places et ses dignités. Groupés autour du comte d'Artois, dont ils ne contribuèrent pas peu à accroître l'impopularité, ils ne cessaient d'exhaler leur mauvaise humeur, proclamaient hautement leurs prétentions outrecuidantes, et, dès les premiers jours,

Juin 1814.

sans en avoir conscience, ils compromettaient les destinées de la Restauration.

Ordonnance sur l'observation des dimanches et fêtes.

Ce fut certainement sous leur détestable influence que parut, le 7 juin 1814, une ordonnance concernant l'observation des dimanches et fêtes, dont la responsabilité appartient au comte Beugnot, qui était directeur de la police. M. Beugnot s'était pourtant fait remarquer pendant la Révolution par sa tolérance et sa modération. Membre de l'assemblée législative, il avait été l'un des défenseurs les plus zélés de la liberté des cultes. Mais il avait rempli, sous l'Empire, les fonctions les plus importantes, et il tenait sans doute à se faire pardonner, par ses excès de zèle, d'avoir occupé un poste de confiance auprès de la famille Bonaparte.

Rien de plus contraire à la liberté des cultes qu'une pareille ordonnance. C'était une première violation de la Charte, où cette liberté se trouvait formellement consacrée. On eût dit d'une ordonnance des temps passés, dont elle évoquait pieusement le souvenir. Ainsi, d'après cette ordonnance, les lois et règlements sur la matière, virtuellement abrogés par la Révolution, « avaient été seulement perdus de vue pendant les troubles. »

Tous travaux devaient être interrompus les dimanches et fêtes. Défense, sous les peines les plus sévères, aux ouvriers et hommes de peine de travailler de leur état ces jours-là, aux charretiers et voituriers de faire aucun chargement, aux marchands d'ouvrir leurs magasins, aux particuliers d'employer aucun artisan. Les cabaretiers et aubergistes étaient tenus de refuser toute nourriture à ceux qui se présenteraient chez eux pour manger durant le temps des offices divins, c'est-à-dire depuis huit heures du matin jusqu'à midi; les pharmaciens, herboristes, bouchers et épiciers ne pouvaient qu'entr'ouvrir leurs boutiques, sous la condition expresse de ne pas exposer leurs marchandises.

Juin 1814.

Cette ordonnance souleva dans la France entière une irritation profonde. Il ne fut pas facile de la faire observer à Paris, où l'on dut employer la gendarmerie pour contraindre les marchands à fermer leurs boutiques, et les ouvriers à cesser leurs travaux.

La Fête-Dieu.

Une autre ordonnance, spéciale à Paris, interdit la circulation des voitures de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi le jour de la Fête-Dieu et le jour de l'Octave, et prescrivit aux habitants de décorer leurs maisons de tentures sur le passage de la procession. La cérémonie eut lieu le 12 juin avec tout l'appareil des temps passés; on se serait cru revenu à cent ans en arrière. Le Saint-Sacrement passa entre deux haies de gardes nationaux et de soldats de la ligne, qui ouvraient et fermaient pieusement la marche du cortège.

Ce renouvellement des superstitions antiques ne pouvait manquer d'exciter d'unanimes railleries dans un pays où le souvenir de Voltaire et de Rousseau était encore dans toute sa force. Le duc de Berry lui-même se montra fort mécontent; il reprocha en termes amers à M. Beugnot de vouloir les faire passer pour des bigots, et de dépopulariser ainsi la Restauration. C'était en effet comme un défi jeté à toutes les classes laborieuses, au milieu desquelles les tendances cléricales du nouveau gouvernement entretenaient, comme à plaisir, une irritation croissante.

Services funèbres.

Ces tendances s'étaient hautement affichées lors des services funèbres célébrés en l'honneur de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth. On avait vu, à cette occasion, les fonctionnaires les plus élevés de l'Eglise se déchaîner avec une violence inouïe contre les hommes et les choses de la Révolution, et sonner en quelque sorte le tocsin des vengeances et des représailles.

Que l'on honorât la mémoire des victimes royales,

JUIN 1814.

cela se comprenait de la part d'un gouvernement dont le chef était le propre frère du roi immolé; mais ce qui étonna et indigna à la fois l'opinion publique, ce fut de voir rendre les mêmes honneurs à des hommes que le sentiment national avait flétris. Nous citerons, par exemple, le général Moreau, qui avait si mal fini sa glorieuse carrière; Pichegru, dont les hommages de la Restauration ne pouvaient que fortifier les soupçons de trahison pesant sur sa mémoire, et Georges Cadoudal, qui s'était vanté d'avoir projeté l'assassinat du premier consul. L'éloge de ces hommes du haut des chaires catholiques n'était pas fait pour attirer l'affection de l'armée, et plus d'une fois on entendit retentir dans les casernes le cri de *Vive l'empereur!*

Le Concordat attaqué.

Il n'était pas jusqu'au Concordat, cette œuvre de réaction du premier consul, qui ne parût entaché d'hérésie révolutionnaire. Le Concordat, il est vrai, en rétablissant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et en assurant au clergé une dotation convenable, avait réconcilié les prêtres assermentés avec le Saint-Siège; il avait, de plus, reconnu l'aliénation des biens ecclésiastiques. De là les colères des anciens prêtres réfractaires et des évêques ultramontains. On vit dans certains diocèses, comme à la Rochelle, l'autorité de l'évêque méconnue par ses inférieurs parce qu'il avait jadis prêté serment à la constitution civile du clergé. Le cardinal Maury fut expulsé de son siège pour avoir accepté des mains de Napoléon l'archevêché de Paris; singulière façon de remercier le fougueux prélat du zèle impétueux avec lequel il avait défendu, au milieu de l'Assemblée constituante, les droits du trône et de l'autel.

On alla jusqu'à négocier avec le pape l'abolition du Concordat, afin de pouvoir rétablir l'Eglise française dans l'état où elle se trouvait avant l'adoption de la constitution civile du clergé. Pie VII ne demandait pas mieux

JUIN 1814.

que de modifier ce contrat dans le sens des passions ultramontaines; mais il réclamait, comme une sorte de condition, la ville d'Avignon. Rendre à Rome cette vieille cité française, que la Révolution avait restituée à la France, c'était s'exposer à provoquer dans le pays un soulèvement général; Louis XVIII le comprit sans doute, et les choses en restèrent là.

Nouvelles causes d'irritation.

Les causes d'irritation de l'esprit public ne manquaient pas d'ailleurs; chaque jour en amenait de nouvelles. Comme si ce n'était assez d'avoir remplacé une foule d'officiers dévoués au pays par des officiers revenus de l'émigration, et dont beaucoup avaient porté les armes contre la France, on réserva exclusivement à la noblesse les bourses dans les écoles militaires; c'était faire revivre, sous une forme déguisée, la fameuse ordonnance de Louis XVI qui exigeait quatre quartiers de noblesse pour l'obtention d'un grade dans l'armée. Les invalides eux-mêmes n'avaient pas été épargnés; on en renvoya une grande partie. Enfin, presque toutes les maisons d'éducation qui avaient été ouvertes pour les filles de légionnaires peu fortunés furent supprimées, et nombre d'anciens serviteurs dévoués de la France se trouvèrent par là privés des moyens d'élever convenablement leurs enfants.

L'ancien régime essayait de se rétablir dans les grandes comme dans les petites choses. Ainsi, le 27 juin, les gardes du corps, nouvellement réorganisés, remplacèrent la garde nationale aux Tuileries. Le roi, il est vrai, pour remercier celle-ci de son dévouement à sa personne, ordonna à ses gardes du corps de continuer le service tel qu'il avait été installé par la garde nationale.

La session législative de 1814.

Cependant les Chambres s'étaient constituées, et les hommes modérés et sans parti pris comptaient beaucoup sur elles pour obliger le gouvernement à suivre la ligne de conduite libérale tracée par la déclaration de

JUIN 1814.

Saint-Ouen. Si la Chambre des pairs, entièrement composée d'anciens et de nouveaux nobles (elle comprenait cinquante-neuf ducs ou princes, quatre-vingt-six comtes, deux marquis et un bailly), pouvait être soupçonnée d'un esprit essentiellement rétrograde, on croyait pouvoir se fier au libéralisme sincère de la Chambre des députés. Celle-ci était la continuation pure et simple du Corps législatif impérial, dont les membres avaient été tous conservés; mais la rupture éclatante par laquelle cette assemblée s'était vengée de sa longue soumission envers l'Empire tout-puissant semblait indiquer de sa part la ferme intention de ne plus retomber dans le servilisme où elle avait été si longtemps plongée.

En se présentant en corps au château des Tuileries dans la soirée du 6 juin, la Chambre des députés avait autorisé son président provisoire, M. Félix Faulcon, à saluer le nouveau souverain du nom de *Louis le Désiré;* cet ancien constituant, comme pour tempérer une telle flatterie, eut soin d'énumérer complaisamment les garanties dont la Charte entourait la liberté. Restait à savoir quel cas le gouvernement ferait de ces garanties.

M. Lainé, président de la Chambre.

Aux termes de la Charte, la Chambre avait à présenter au roi cinq candidats, parmi lesquels il devait choisir le président. Le choix de Louis XVIII s'arrrêta sur M. Lainé, qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages. Cela parut un acte de déférence envers la Chambre. On n'a pas oublié la colère terrible dans laquelle l'opposition tardive de M. Lainé au despotisme impérial avait jeté Napoléon; le choix de ce président parut donc également d'un bon augure aux partisans sages du nouveau régime et aux amis sincères de la liberté.

M. Durbach attaque l'arbitraire ministériel.

Dès les premiers jours de la session, quelques membres de la Chambre tinrent à prouver qu'ils prenaient au sérieux leur mandat de représentants du pays. Le 28 juin un député du nom de Leveneur, fait comte par l'Em-

JUIN 1814.

pire, venait de demander à la Chambre de supplier le roi de rendre obligatoire dans toutes les églises de France, au jour anniversaire de la mort de Louis XVI « de glorieuse mémoire », et de tous les princes et princesses de sa famille, la célébration d'un service expiatoire, lorsqu'un député d'Alsace, M. Durbach, se leva pour réclamer vivement, au nom des principes de la Charte, contre les procédés arbitraires des ministres. Faisant allusion à la malencontreuse ordonnance de M. Beugnot sur les dimanches et fêtes, M. Durbach soutint avec raison qu'un directeur de la police n'avait pas le droit d'exhumer d'anciens édits pour édicter des pénalités. Il attaqua ensuite avec force le règlement du 5 février 1810 sur la librairie et l'imprimerie, règlement destructif de toute liberté, et sous le régime duquel une ordonnance royale avait placé la presse. C'était, dit-il, une violation de l'article 68 de la Charte, qui portait abrogation de toutes les lois contraires à l'esprit de cette Charte; il réclama donc une loi qui conciliât les droits garantis par la Charte avec la répression des délits que la presse pouvait servir à commettre, et il conjura la Chambre d'arrêter la marche illégale du gouvernement, « si contraire aux intérêts de la patrie » (1).

Ce fut peine perdue. La voix ardente de l'orateur, la forme un peu rude de sa réclamation, effrayèrent la Chambre : elle refusa, à une grande majorité, de prendre en considération la proposition de M. Durbach.

La censure. M. Royer-Collard.

Et pourtant la censure existait en dépit de la Charte; les journaux, les brochures étaient soumis à une sorte d'inspection préalable. Le directeur de la librairie était un homme d'une haute valeur littéraire, M. Royer-Collard, qui avait été dans sa jeunesse secrétaire-greffier de la commune de Paris. Nommé député au Conseil des Cinq

(1) *Moniteur* du 1er juillet 1814.

JUILLET 1814.

Cents, il en avait été expulsé après le 18 fructidor à cause de ses tendances monarchiques. M. de Fontanes l'avait nommé, sous l'Empire, professeur de philosophie à la faculté des lettres et doyen de cette faculté; la Restauration en fit un conseiller d'État et un directeur général de la librairie. Animé d'un esprit assez libéral, il apportait dans l'exercice de son ministère une grande modération; mais il n'en remplissait pas moins des fonctions mal définies et trop accessibles à l'arbitraire.

Demande d'une loi sur la presse.

Un certain nombre de députés, en écartant la proposition de M. Durbach, à cause de la forme un peu acerbe sous laquelle elle avait été présentée, n'en croyaient pas moins à la nécessité d'une loi spéciale sur la presse, comme s'il n'eût pas été plus simple de placer purement et simplement les journaux sous le régime du droit commun. M. Faure, député de la Seine Inférieure, se chargea, dans la séance du 4 juillet, de réclamer du gouvernement la préparation d'une loi qui fixât les limites de la liberté de la presse, les droits et les devoirs de chacun, et qui ne permît rien à l'arbitraire de l'autorité. La Chambre vota à l'unanimité la proposition de M. Faure. C'était une protestation implicite, mais formelle, contre l'acte qui avait soumis le droit d'écrire au régime policier de l'ancienne direction de la librairie.

Le projet de loi sur la liberté de la presse à la Chambre.

Mis ainsi en demeure, le gouvernement se décida à s'exécuter. Le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, confia la rédaction du projet de loi sur la presse au directeur général de la librairie, M. Royer-Collard, et à un jeune professeur protestant, peu connu encore, M. Guizot, qu'il avait appelé au poste de secrétaire-général du ministère de l'intérieur. M. Guizot venait justement de se déclarer partisan de la censure préalable dans une brochure où il exprimait ses idées sur la liberté de la presse. Cette publication n'impliquait pas de sa part des sentiments bien libéraux. Aussi le projet

JUILLET 1814.

de loi sorti de sa collaboration avec M. Royer-Collard souleva-t-il les réclamations les plus vives et les plus légitimes.

Il y était dit, en effet, entre autres dispositions restrictives, que tout écrit ayant moins de trente feuilles d'impression, c'est-à-dire moins de 480 pages, serait soumis à un examen préalable, et ajourné si la censure en jugeait la publication dangereuse. Les journaux et écrits périodiques ne pouvaient paraître qu'avec l'autorisation royale. Il n'était permis à personne d'exercer la profession d'imprimeur et de libraire à moins d'être breveté du roi et assermenté. Enfin, tout imprimeur ou libraire convaincu, par un jugement, de contravention aux lois et règlements, pouvait être privé de son brevet, c'est-à-dire ruiné.

On se ferait difficilement aujourd'hui une idée de l'émotion produite dans le public quand on y connut ce projet de loi draconien. Il semblait qu'on allait rentrer dans l'arbitraire d'où l'on sortait à peine. L'œuvre de MM. Royer-Collard et Guizot fut attaquée avec une extrême vivacité non seulement par les journaux dévoués aux principes de la Révolution, mais par les feuilles les plus modérées, par des organes purement constitutionnels, comme le *Journal des Débats*, libéral alors, et où M. Benjamin Constant soutint énergiquement la cause de la liberté de la presse.

M. Raynouard est nommé rapporteur.

La commotion dont les esprits avaient été frappés fut profondément ressentie à la Chambre. La commission législative chargée de l'examen du projet de loi se refusa, avec raison, à admettre que la censure pût se concilier avec la Charte. Un des membres de la commission, l'auteur applaudi des *Templiers*, M. Raynouard, que sa résistance au despotisme impérial avait rendu populaire, demanda à la commission de se prononcer pour le rejet pur et simple de la loi. Sa proposition fut

JUILLET 1814.

adoptée à la majorité d'une voix, et il fut nommé rapporteur.

Saisie de réclamations fort vives au sujet de l'ordonnance de police sur la célébration des dimanches et fêtes, la Chambre s'était contentée de renvoyer l'affaire à l'examen de ses bureaux. C'était un ajournement indéfini. Elle pensait peut-être que l'ordonnance tomberait d'elle-même sous les plaisanteries continuelles dont elle était l'objet. On plaisantait beaucoup, il est vrai, mais on n'en était pas moins tenu de se soumettre strictement à une mesure qui violait effrontément la liberté de conscience et celle des transactions.

Discussion du projet de loi sur la presse.

La loi sur la presse, en replaçant sous l'autorité absolue de l'administration le commerce de l'imprimerie et de la librairie, atteignait les classes moyennes dans leurs intérêts les plus chers. A l'affluence considérable qui se porta à la Chambre le jour où s'ouvrit la discussion du projet de loi, on put juger de la gravité de la question. Il y avait là les intéressés d'abord, puis une foule de gens qui ne demandaient pas mieux que d'accepter la liberté de quelque part qu'elle vînt, et enfin les mécontents de toute nuance, accourus pour être témoins de la première bataille législative que l'esprit d'examen allait livrer à l'esprit d'absolutisme depuis la renaissance du régime parlementaire.

AOUT 1814.

M. Raynouard donna lecture de son rapport dans la séance du 1er août. Ce rapport, où se trouvaient soigneusement et longuement exposées toutes les considérations qui avaient déterminé la commission à conclure contre le projet de loi, fut écouté avec une attention religieuse, et il produisit un grand effet. Remise au 5 août, la discussion ne put avoir lieu ce jour-là à cause de la foule qui encombrait les couloirs, les escaliers de la Chambre, et jusqu'aux sièges réservés aux députés. Vainement, et à plusieurs reprises, le président avait

AOUT 1814.

engagé les envahisseurs à se retirer; il ne trouva d'autre moyen que de lever la séance et d'ajourner la discussion au lendemain.

L'autorité de M. de Malesherbes.

M. Raynouard, en terminant son rapport, s'était appuyé de l'autorité de Malesherbes, lequel, sous l'ancien régime, avait été longtemps à la tête du ministère de la librairie. Il avait rappelé que ce vertueux ministre, qui unissait à un dévouement absolu pour son souverain le respect dû aux droits du pays, s'était montré le partisan de la liberté illimitée de la presse. « Ah! si Malesherbes était encore parmi nous, s'était-il écrié, il nous exhorterait à défendre des droits qui peuvent seuls garantir la Charte; les opinions de ce sage ont dirigé les nôtres, et elles sollicitent avec nous le rejet du projet présenté. »

L'invocation d'une pareille autorité pouvait avoir certainement une grande influence sur beaucoup d'esprits indécis. Le fils de Malesherbes crut devoir déclarer immédiatement que l'expérience que son père avait acquise des premières années de la Révolution avait complètement modifié ses opinions, et il affirma que, au moment de son arrestation, il travaillait à un ouvrage dont le but était d'exposer tous les maux provenant de la liberté de la presse. Ce fut sous l'impression de ce démenti d'outre-tombe que s'ouvrit la discussion dans la séance du 6 août.

L'opinion de M. Dumolard.

Cinq jours durant, on entendit les divers orateurs qui prirent part aux débats rééditer tout ce qui s'était dit, depuis l'origine de la Révolution, pour et contre la liberté de la presse, les uns lui attribuant tous les malheurs du pays, les autres la présentant comme une garantie indispensable contre les entreprises arbitraires du pouvoir. A en croire M. Dumolard, ancien député à l'Assemblée législative et au Conseil des Cinq Cents, déporté au 18 fructidor à cause de ses menées contre-révolu-

Aout 1814.

tionnaires, la liberté de la presse eût prévenu les excès de la Terreur, que, suivant la méthode girondine, il incarnait dans Robespierre, et elle eût rendu impossible le despotisme de Napoléon. C'étaient là des phrases à effet, absolument contredites par la réalité des faits. La liberté de la presse était entière lorsque, sous la pression formidable des événements, la Terreur, cet affreux cauchemar de la Révolution française, s'abattit sur le pays; la vérité est que la presse, loin de la prévenir, y poussa de toutes ses forces. Elle était entière également, cette liberté de la presse, lorsque, de complicité avec une partie du gouvernement, Bonaparte exécuta le coup d'Etat de Brumaire, et elle fut impuissante à empêcher cet attentat contre les libres institutions de la France. On avait donc tort de la rendre responsable de tous les biens et de tous les maux. Comme les meilleures choses de ce monde, la liberté de la presse a ses inconvénients et ses avantages. Il faut la soutenir, parce que le droit de publier sa pensée est un droit primordial et sacré, comme le droit d'aller et de venir, qui constitue la liberté individuelle; il faut la soutenir, disons-nous, sauf à quiconque en use à répondre, en vertu du droit commun, des délits d'ordre public ou privé qu'il peut commettre par cette voie, personne, dans un pays libre surtout, ne pouvant se mettre au-dessus des lois.

Modifications apportées au projet du gouvernement.

Sans aller jusqu'à la liberté complète, la majorité de la Chambre inclinait visiblement vers un système infiniment plus libéral que celui du gouvernement. Le ministère, redoutant un échec, prit le parti d'amender son projet de loi dans le sens indiqué par la minorité de la commission. Le nombre de vingt feuilles d'impression fut substitué à celui de trente; on convint d'exempter de la censure préalable la publication des opinions des membres du parlement; enfin la présente loi devait cesser d'avoir son effet à l'expiration de la session de 1816.

Aout 1814.

C'était donc une simple suspension temporaire de la liberté de la presse. Ainsi modifié, le projet de loi fut adopté par 137 voix contre 80, sur 217 votants. Soumis à la Chambre des pairs quelques jours après, il y fut également voté, après de très vives discussions, moyennant la suppression du préambule, qui reconnaissait implicitement à la loi un caractère définitif.

Quatre-vingts membres à la Chambre des députés et quarante-deux à la Chambre haute s'étaient prononcés contre toute restriction apportée à la liberté de la presse. C'était une minorité imposante, et une opposition de nature à donner à réfléchir aux partisans imprudents du pouvoir absolu. Cette attitude de la minorité rencontra dans le pays une approbation presque unanime. Les opposants furent salués comme des défenseurs intrépides de la liberté. Les avertissements de l'opinion publique ne manquaient donc pas à Louis XVIII. Déjà, dans les derniers jours de juillet, un des vétérans de la Révolution, l'illustre Carnot (1), avait écrit pour le roi Louis XVIII

(1) Dans sa volumineuse *Histoire du Consulat et de l'Empire*, M. Thiers présente Carnot comme étant resté volontairement étranger à l'Empire et à l'empereur (t. XVIII, p. 5). C'est là une de ces erreurs contre lesquelles l'histoire ne saurait trop protester. Carnot a eu la bonne fortune d'échapper à la réprobation inique dont quelques-uns des plus grands hommes de la Révolution portent encore le poids; mais ce n'est pas une raison pour fausser l'histoire à son profit. Membre du comité de Salut public, il s'associa à toutes les mesures de rigueur que ce comité crut devoir prendre, et l'on peut voir sa signature au bas de listes de proscription auxquelles Robespierre refusa la sienne. Proscrit au 18 fructidor avec Barthélemy, son collègue au Directoire, comme suspect de menées réactionnaires, il se montra si peu hostile au coup d'État de Brumaire qu'il consentit à être ministre de la guerre sous le Consulat. Nommé membre du Tribunat, il parla, il est vrai, contre l'établissement de l'Empire, mais en déclarant qu'il acceptait d'avance le vote prévu de ses collègues. Il ne quitta le Tribunat que lors de la dissolution de ce corps servile, c'est-à-dire en 1807, et il accepta alors, des mains de Napoléon, une pension de dix mille livres. Voilà comment Carnot est resté volontairement étranger à l'Empire et à l'empereur. Voyez au reste notre *Histoire du premier Empire*.

Aout 1814.

La mémoire de Carnot.

un mémoire plein de vérités hardies, tempérées par des protestations de dévouement à sa dynastie. Les fautes déjà nombreuses de la Restauration y étaient vivement signalées. L'auteur s'y plaignait amèrement de la mise à l'index de tout ce qui avait porté en France le nom de patriote. « Si vous voulez aujourd'hui paraître à la cour avec distinction, disait-il, gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque courage contre l'invasion des ennemis, car on vous répondra que ces vingt-cinq millions de prétendus citoyens sont vingt-cinq millions de révoltés, et que ces prétendus ennemis sont et furent toujours des amis; mais il faut dire que vous avez eu le bonheur d'être chouan, ou Vendéen, ou transfuge, ou Cosaque, ou Anglais, ou enfin qu'étant resté en France, vous n'avez sollicité des places auprès des gouvernements éphémères qui ont précédé la Restauration qu'afin de les mieux trahir ou de les faire plus tôt succomber, alors votre fidélité sera portée aux nues, vous recevrez des félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale... »

Carnot voyait dans la Charte constitutionnelle le salut commun, il engageait donc le roi à ne point permettre à ses flatteurs de le faire dévier des dispositions de cette loi fondamentale, qui était son propre ouvrage. Il terminait en lui rappelant une proclamation de son aïeul Henri IV, dans laquelle le Béarnais se vantait de n'avoir jamais manqué à sa parole.

Les publications ultra-royalistes.

Ce mémoire courageux, un peu diffus, mais tout palpitant de l'amour de la liberté, ne produisit pas grand effet sur l'esprit du roi, et il ne fut pas étranger peut-être aux persécutions dont plus tard l'auteur devait être l'objet. Après avoir circulé manuscrit durant quelques semaines, il fut publié sans la participation de l'auteur, et il eut en France et en Europe un retentissement énorme; on s'en

Aout 1814.

arrachait les exemplaires, dont la police s'efforça d'arrêter la circulation. Les libraires furent poursuivis et passèrent en jugement; l'ouvrage n'en eut que plus de vogue. Il était pourtant rédigé avec une extrême modération; aussi formait-il un contraste frappant avec les publications royalistes, qui prenaient à tâche de pousser le gouvernement aux limites extrêmes de la réaction. L'une d'elles, intitulée *Du rétablissement de la monarchie*, œuvre du comte Ferrand, ne réclamait pas moins de quatre-vingt mille victimes en expiation des crimes de la Révolution. Étaient coupables du crime de lèse-majesté, et méritaient d'être jugés comme tels, non seulement ceux qui avaient trempé dans les excès de la Terreur, mais tous ceux qui avaient prêté le serment du jeu de Paume, tous sans exception. Étaient également criminels, selon l'auteur, les constitutionnels en masse, même ceux qui avaient expié de leur sang leur libéralisme trop pâle. D'après M. Ferrand, le baptême de l'échafaud ne suffisait pas à laver leur souillure. Écoutez-le : « Quelle ressource, juste Dieu ! resterait-il donc à la France si les atrocités des Jacobins devaient faire oublier ou pardonner les crimes des constitutionnels? » Et c'est un pareil fanatique que le roi avait choisi pour être un des rédacteurs de la Charte!

La Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis.

Louis XVIII, avec des idées libérales et les meilleures intentions du monde, ne semblait pas s'apercevoir du mal profond que causait le zèle exagéré de quelques-uns de ses serviteurs. Quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis la Restauration, et déjà la désaffection se faisait autour du trône. Nombre de ceux qui avaient accueilli avec empressement l'exilé d'Hartwell se prenaient à douter de la solidité de ce trône reconstruit avec l'aide de l'étranger. Du fond des Tuileries le roi ne se rendait pas compte du déplorable effet produit dans les masses et plus encore sur les classes moyennes par l'attitude

Aout 1814.

provocatrice des revenants de l'émigration. Il croyait avoir raison des résistances populaires et bourgeoises par des paroles gracieuses et quelques distributions de faveurs et de décorations.

La Légion d'honneur avait été conservée; seulement on avait substitué l'effigie de Henri IV à celle de Napoléon. L'ordre royal de Saint-Louis, nouvellement restauré, était presque exclusivement réservé au mérite militaire. La cour crut s'attirer les sympathies de l'armée par de nombreuses promotions dans ces deux ordres, et corriger par là le mauvais effet que produisait sur les anciens soldats la nomination d'une foule de jeunes officiers sans autres titres que leur naissance et leur haine de la Révolution. On vit, en ce mois d'août notamment, figurer sur des listes de nomination dans la Légion d'honneur nombre de simples sergents et de maréchaux des logis à côté d'officiers du grade le plus élevé. La cour espérait se faire de cette façon de nombreux partisans dans la troupe.

Le roi jugeait volontiers des sentiments de l'armée par ceux de ses principaux chefs, dont les protestations de dévouement semblaient croître en raison inverse de la froideur générale. C'était l'heure où l'un des plus anciens compagnons de Napoléon, le maréchal Augereau, duc de Castiglione, portait, dans un banquet à Lyon, ce toast enthousiaste : « A Louis XVIII, notre bien-aimé monarque, le roi et le père des Français. » Mais les soldats, moins intéressés que leurs généraux, se laissaient difficilement séduire, et, tandis que les plus hauts dignitaires de l'armée faisaient assaut de servilité à l'égard de la monarchie restaurée, on ne se gênait point dans les casernes pour boire à la santé de l'empereur.

Voyage des princes dans les départements.

Il ne suffisait pas de gagner l'armée, il fallait surtout s'efforcer de *royaliser* le pays. Il y avait un moyen bien simple pour cela, c'était de gouverner dans

Aout 1814.

le sens des véritables sentiments nationaux, de faire une large part à l'esprit de liberté dont l'immense majorité de la France était animée, et surtout de mettre un frein aux revendications maladroites des partisans obstinés de l'ancien régime. Mais c'était à quoi l'on songeait le moins.

La cour s'imagina que ce qu'il y avait de mieux à faire pour conquérir le cœur des populations, c'était d'envoyer au milieu d'elles les princes de la maison de France. Louis XVIII confia donc à ses deux neveux, les ducs d'Angoulême et de Berry, le soin d'aller porter la bonne parole dans les départements, sans prendre garde que la présence de ces princes dans certaines régions, au lieu d'apaiser les esprits, ne ferait qu'augmenter l'effervescence royaliste des anciens émigrés.

Le duc d'Angoulême dans l'Ouest.

Le duc d'Angoulême était parti, dès les premiers jours de juillet, pour les provinces de l'Ouest. Les passions diverses qui agitaient la population à Paris se retrouvaient plus ou moins vives dans tous les départements. Elles étaient particulièrement accentuées dans ces régions de l'Ouest où la lutte avait été si longue et si acharnée entre les amis de la Révolution et les partisans du trône et de l'Église. Là, les blancs étaient toujours les blancs, et les bleus toujours les bleus; il semblait qu'entre eux il n'y eut pas de conciliation possible. Les passions politiques y avaient sommeillé pendant les années florissantes de l'Empire, mais elles s'étaient réveillées subitement à la chute du colosse; on avait vu les chouans se réunir sous la conduite de leurs anciens chefs, refuser l'impôt, et se livrer même à la contrebande, sous prétexte de se lever pour la défense du roi.

L'apparition du duc d'Angoulême en Bretagne fut donc saluée par des acclamations enthousiastes. Jeune encore, ce fils aîné du comte d'Artois n'avait rien qui le recommandât extérieurement, comme son père, à la bienveil-

AOUT 1814.

lance des masses. Il était lourd et disgracieux d'aspect; son extrême irritabilité rendait difficiles les relations avec lui. Il ne manquait cependant pas de certaines qualités; moins que son père il subissait les influences cléricales, et il partageait les idées relativement libérales du roi son oncle, auprès duquel il avait longtemps vécu dans l'émigration. Seulement sa nature, gauche et timide malgré ses emportements, ne lui permettait guère de faire valoir ses qualités. Mais enfin, c'était le représentant de la monarchie légitime, il n'en fallait pas davantage pour le recommander aux yeux des populations bretonnes. Partout où il passa, à Rennes, à Brest, à Lorient, à Nantes, il recueillit des témoignages d'amour et de respect. Les maisons étaient ornées de tentures, de guirlandes, de drapeaux blancs, d'emblèmes et de devises monarchiques. Les cris de *Vive le roi! vive le duc d'Angoulême!* ne cessaient de retentir à ses oreilles. Le prince put se faire aisément illusion sur les sentiments de la population tout entière, et croire que, dans ces régions où la Révolution avait rencontré de si formidables résistances, on était tout disposé à revenir à l'ancien régime. Il se trompait. Là, comme dans le reste de la France, les bienfaits de la Révolution avaient été vivement ressentis, et les fils des soldats de Charette et de Cathelineau n'étaient pas d'humeur à supporter le rétablissement de la dîme et des droits féodaux.

Les ovations ne manquent jamais aux princes qui voyagent. De Beaupréau à Bourbon-Vendée les paysans se pressèrent en foule sur les pas du duc d'Angoulême; mais la curiosité avait beaucoup de part à cet empressement; quelque réelle qu'ait été leur émotion, et sincère leur fidélité à la dynastie restaurée, l'avenir prouva qu'ils n'étaient plus guère disposés à sacrifier leurs vies à la cause royale. A la Rochelle, le prince mécontenta par sa dévotion exagérée un certain nombre d'esprits; son

AOUT 1814.

refus de recevoir l'évêque titulaire, en butte aux hostilités du clergé local, produisit un effet fâcheux.

Séjour à Bordeaux.

S'il y avait une ville sur l'enthousiasme de laquelle le duc d'Angoulême fût en droit de compter, c'était assurément Bordeaux, qui, dès le 12 mars, lui avait ouvert ses portes comme à un libérateur, et qui avait proclamé la Restauration par anticipation; eh bien! la réception y fut beaucoup moins chaleureuse qu'ailleurs. L'outrecuidance de la noblesse du pays, le maintien des droits réunis, l'irritation causée par les avantages coloniaux assurés aux Anglais, avaient singulièrement refroidi le zèle royaliste des Bordelais. Le prince eut beau, pour réchauffer l'enthousiasme, répandre à profusion la croix du lis, décoration nouvelle, instituée par Louis XVIII pour stimuler le zèle monarchique, Bordeaux garda une attitude assez réservée. Aussi n'y fit-il qu'un court séjour. Après avoir visité Mont-de-Marsan, Bayonne, Pau, où il promit de demander au roi la réparation du château, berceau de sa famille, qui tombait en ruines, il revint par Tarbes, Auch, Toulouse, Limoges, Tours, Saumur, Angers et le Mans. A Angers il fut obligé de faire la leçon à quelques membres de la noblesse, dont le zèle lui parut beaucoup plus dangereux qu'utile. — Monsieur, dit-il à l'un d'eux, vous voulez être plus roi que le roi, retirez-vous. — Le duc d'Angoulême était de retour à Paris dans la journée du 12 août; trop heureux si, de ce voyage de quelques semaines, il avait pu rapporter la conviction que ce qu'il y avait de plus périlleux pour sa dynastie, c'étaient les excès de zèle de ses amis.

La décoration du lis.

Le duc de Berry dans le Nord.

Au moment où il revenait, son frère, le duc de Berry partait pour visiter nos départements du Nord. Plus jeune de trois ou quatre ans que le duc d'Angoulême, le second fils du comte d'Artois n'était pas, extérieurement, beaucoup mieux doué que son frère. Ses traits étaient durs et sans distinction. Mais il avait moins de

AOUT 1814.

timidité naturelle, il s'exprimait facilement, et se livrait volontiers à tous les plaisirs mondains. Célibataire, on lui reprochait même de mettre peu de choix dans ses relations. S'il n'avait pas les mœurs austères de son frère, il en avait tout l'emportement, savait moins que lui se maîtriser, et ses accès de colère brutale lui attiraient beaucoup d'ennemis.

Son voyage eut un caractère plus spécialement militaire. Ce prince s'occupait de l'armée avec une sorte d'affectation. Il semblait, par ses allures franches et sa brusquerie même, vouloir imiter Napoléon, dont il enviait l'ascendant sur les troupes. On lui prêtait des mots heureux. Un jour, accueilli à une revue par les cris de *Vive l'empereur!* il s'écria avec impatience : « Mais qu'avait-il donc de si merveilleux cet homme? — Il nous conduisait à la victoire, » aurait répondu un vieux grenadier. — Et le prince de répliquer : « Avec des gens comme vous, cela n'était pas difficile. » Voilà du moins ce que l'on racontait, et ce que l'on colportait complaisamment dans l'armée.

A Arras, à Lille, à Cambrai, et dans la plupart des villes du Nord, ce fut un vieux serviteur de l'Empire, le maréchal Mortier, duc de Trévise, qui se chargea de faire les honneurs au prince et de le présenter aux troupes. Le duc de Berry, après une courte excursion à Londres, revint à Paris assister à la fête du roi, son oncle, et il repartit peu après pour nos frontières de l'Est, afin d'en inspecter les places fortes.

Tandis que les princes s'efforçaient de gagner les esprits en parcourant les campagnes, le gouvernement semblait prendre à tâche de les irriter par des manifestations impolitiques, souvent puériles, et dont ses adversaires ne pouvaient manquer de tirer parti.

Le 15 août était le jour que Napoléon avait assigné à la célébration de sa fête. Pour effacer la trace de cette dernière cérémonie, on imagina d'organiser une procession en souvenir du vœu par lequel, à pareil jour, Louis XIII avait placé la France sous la protection de la Vierge, en reconnaissance de la grossesse d'Anne d'Autriche, sa femme. On vit les grands corps de l'Etat faire escorte aux princes et à Madame, qui, un cierge à la main, suivait à pied, dans un pieux recueillement, la statue de Marie. Ce retour inopportun à un ancien usage excita des railleries générales ; comme contraste, le soir, dans les casernes, les soldats allumèrent des chandelles en guise de lampions pour fêter la Saint-Napoléon.

AOUT 1814.

Le vœu de Louis XIII.

La fête du roi. Fête à l'Hôtel de Ville.

La célébration de la fête du roi eut lieu quelques jours après, dans tout le royaume, avec le cérémonial accoutumé en pareille circonstance. C'était chose toute naturelle d'ailleurs, et elle se passa sans aucun incident particulier. A quatre jours de là, le 29 août, le roi, le comte d'Artois son frère, le duc et la duchesse d'Angoulême et le duc de Berry se rendirent à l'Hôtel de Ville pour assister à une fête donnée en leur honneur par le corps municipal de Paris. La ville avait déployé, pour accueillir ses hôtes, tout ce que le luxe pouvait imaginer de plus somptueux.

Rôle singulier des magistrats municipaux.

Après avoir reçu l'hommage de tous les hauts fonctionnaires municipaux, le roi passa dans la salle du banquet. Autour de la table royale, prirent place, avec les princes et la duchesse d'Angoulême, trente-six des plus grandes dames de France, qui avaient été désignées par le roi. Cinq de ces dames seulement, la princesse de Wagram, les duchesses d'Albuféra et de Reggio, la comtesse Maison et madame Ferrand, tranchaient, par la date récente de leur noblesse, sur ces illustrations de l'ancienne cour. L'ex-préfet impérial, M. de Chabrol, devenu l'un des plus dévoués fonctionnaires de la Restauration, assisté du secrétaire général de la préfecture, servait le roi ; Ma-

AOUT 1814.

dame de Chabrol servait la duchesse d'Angoulême; divers membres du conseil remplissaient le même office auprès des princes. Ce retour à d'anciens usages, que Napoléon n'avait pu renouveler sans blesser la fierté nationale, produisit un mauvais effet. Les magistrats municipaux, nommés alors par l'autorité supérieure, n'avaient pas le caractère sacré d'élus de la nation; il n'en parut pas moins étrange de les voir ravalés à des fonctions purement domestiques. Les magnificences de cette fête, dont la population parisienne eut sa large part, ne détruisirent pas la fâcheuse impression produite par ce qu'on regarda généralement comme un manque de respect au corps municipal.

La situation financière.

Ce fut au milieu d'un véritable malaise moral que commença la discussion du budget de 1815. La situation financière, exposée par le baron Louis à la Chambre des députés dans les derniers jours de juillet, n'était pas absolument brillante. L'arriéré immédiatement exigible se montait à la somme d'environ 750 millions; c'était le solde des dépenses de l'Empire. Cette somme n'avait rien d'exorbitant, eu égard aux besoins de toutes sortes auxquels il avait fallu faire face au milieu des longues guerres du dernier règne. Pour payer cet arriéré, le baron Louis proposa d'émettre deux sortes de valeurs : d'abord des obligations remboursables en trois ans, gagées sur le produit de la vente de trois cent mille hectares de bois, et rapportant un intérêt de 8 pour 100; ensuite des inscriptions de rente 5 pour 100, au nom de ceux des créanciers de l'État qui voudraient en accepter au pair. Le baron Louis avait une haute compétence en matière financière, et surtout une grande honnêteté. Il ne voulait pas seulement assurer le paiement exact de toutes les dépenses, il tenait aussi à ce que les dettes de l'ancien gouvernement fussent reconnues par la Restauration, et toutes les créances légitimes intégralement

AOUT 1814.

payées. Son plan fut adopté malgré les réclamations de quelques royalistes, qui demandaient que l'on mît les dettes de l'Empire à la charge de tous ceux dont le gouvernement impérial avait fait la fortune.

Le budget de 1814, ouvert pour les besoins de l'année courante, avait été fixé, en dépenses, par divers décrets impériaux, à la somme de douze cent quarante-six millions en chiffre rond; mais la conclusion de la paix, la réduction de l'armée, l'évacuation du territoire avaient permis au ministre de diminuer cette somme de plus de 400 millions, et par conséquent d'éviter de grossir démesurément un déficit rendu inévitable par l'absence de toute recette pendant les trois premiers mois de l'année.

Le budget de 1815.

Le baron Louis tint encore à réduire le budget de 1815; il l'évalua en recettes à 618 millions, et en dépenses à 547,700,000 francs, ce qui faisait un excédent de 70,300,000 francs des recettes sur les dépenses. Les frais de perception, il est vrai, n'étaient pas compris dans cette évaluation. Le ministre n'avait pas craint de rogner les gros appointements, et de réduire au strict nécessaire le nombre des employés dans les départements ministériels; c'était là un exemple excellent qui, malheureusement, ne devait guère être suivi.

La liste civile.

Dans ce budget de 547 millions, la liste civile du roi et de sa famille figurait pour une somme de 32 millions; c'était une forte somme assurément, surtout en comparaison du chiffre relativement restreint du budget des dépenses. La Chambre la vota pourtant sans hésiter, en songeant peut-être aux charges d'entretien de la maison militaire, qu'il eût été si facile d'ailleurs de diminuer, et aux obligations que le roi avait contractées à l'égard de ceux qui l'avaient suivi dans la mauvaise fortune.

La discussion du budget.

Pairs et députés s'étaient rendus aux Tuileries pour remercier le souverain de la sincérité avec laquelle ses ministres leur avaient exposé la situation critique du

Septembre 1814.

royaume, et l'assurer de tout leur concours pour remédier à cette situation. On pouvait donc être certain que la loi de finances ne rencontrerait pas d'opposition sérieuse. Commencée le 29 août, la discussion du budget à la Chambre des députés ne dura que quelques jours. Certaines modifications de détail n'altérèrent en rien le caractère général de la loi. Le changement le plus important fut la réduction de 60 à 50 du chiffre des centimes additionnels. Le projet de loi fut adopté, dans la séance du 3 septembre, par 140 voix contre 68 sur 208 votants : c'était une véritable victoire pour le baron Louis, dont la réputation financière se trouva dès lors consacrée. Cette victoire fut saluée à la Bourse par une hausse considérable sur la rente 5 pour 100, signe visible de la confiance qu'inspirait un ministre qui, par le temps de crise que l'on traversait, trouvait moyen de diminuer les dépenses au lieu de les augmenter. Ce fut l'âge d'or des budgets de la France. On ne retrouvera plus de ministre rognant les gros appointements et diminuant le nombre des fonctionnaires. Nous verrons, avec nos révolutions successives, les budgets monter de plus en plus, comme une marée irrésistible, pour arriver de nos jours à une exagération qui, si l'on n'y met bon ordre, finira par nous conduire aux abîmes.

La question des biens nationaux.

L'excellent effet produit sur le public par les mesures financières du baron Louis se trouva en partie détruit par les commentaires fâcheux dont M. Ferrand crut devoir accompagner un projet de loi tendant à restituer au duc d'Orléans, au prince de Condé et à quelques autres émigrés, un certain nombre de biens nationaux non vendus dont la valeur, mobilière et immobilière, pouvait s'élever à 200 millions.

La Révolution, en prononçant la confiscation des biens des émigrés, des proscrits et des condamnés, avait suivi les détestables errements de l'ancienne monarchie. Est-il besoin de rappeler que les plus grandes familles de France, celle des Condé entre autres, avaient puisé une partie de leurs immenses richesses à cette source peu honorable? La vente des biens confisqués avait été déclarée irrévocable par la Charte. Cela n'empêchait pas les acheteurs de biens nationaux d'être constamment en butte aux menaces des anciens propriétaires. Deux avocats d'un royalisme ardent, MM. Dard et Falconnet, s'efforcèrent, dans divers écrits, de prouver la nullité de ces ventes. L'émotion fut vive. Les ministres, menacés d'interpellation, ordonnèrent des poursuites contre les auteurs de ces écrits, sous la prévention d'avoir provoqué à la guerre des citoyens les uns contre les autres.

Septembre 1814.

Les commentaires de M. Ferrand.

Les commentaires de M. Ferrand sur la loi tendant à restituer 200 millions de biens aux familles d'Orléans et de Condé, et à quelques autres grandes familles de l'émigration, n'étaient pas de nature à ramener le calme dans les esprits. En confiant à un personnage aussi exagéré dans ses opinions que M. Ferrand le soin d'écrire l'exposé des motifs de cette loi, le roi commit une souveraine imprudence. Ce fut le 13 septembre que ce ministre de Louis XVIII vint à la Chambre des députés donner lecture de son exposé des motifs. Le projet de loi, annoncé à grand bruit depuis quelque temps déjà, excitait vivement la curiosité publique.

Dans cet exposé, la Restauration s'excusait, par la bouche de M. Ferrand, de ne pouvoir agir qu'avec une *extrême prudence,* alors qu'elle aurait voulu s'abandonner à une extrême prodigalité. Au dire de ce ministre, les *bons et fidèles* Français étaient ceux qui, *passagèrement jetés sur des rives étrangères,* avaient pleuré sur les calamités de la patrie, qu'ils se flattaient toujours de revoir. Ceux-là seuls, à l'en croire, avaient suivi la ligne droite, sans jamais en dévier. Il n'était guère possible de se montrer plus injuste à l'égard des millions de Français

Septembre 1814.

qui s'étaient dévoués à la défense du pays, et dont un si grand nombre ne demandaient pas mieux que de se rallier à la monarchie restaurée.

« La loi que nous vous apportons aujourd'hui, ajoutait le ministre, reconnaît un droit de propriété qui existait toujours... » Puis, il parlait des regrets du roi de ne pouvoir donner à cet acte de justice toute l'extension qui était au fond de son cœur. On ne pouvait être plus maladroit, car c'était gratuitement inquiéter les deux millions de propriétaires entre les mains desquels les biens nationaux avaient déjà passé. Aussi cet exposé des motifs souleva-t-il dans la Chambre les plus amères récriminations, et dans le pays les plus vives colères. Le 5 pour 100 tomba de 1 franc le lendemain de la lecture de cet acte insensé. On reprochait au gouvernement de livrer le pays à l'émigration; et, dans les classes les plus attachées à la tranquillité, à la paix intérieure, parmi les commerçants et les propriétaires, la désaffection croissait de jour en jour.

Une brochure de M. de Chateaubriand.

Les sages amis de la monarchie ne se dissimulèrent pas combien était périlleuse la voie où l'entraînaient quelques fanatiques. Un homme qui joignait à un grand nom une grande notoriété littéraire, M. de Chateaubriand, libéral alors, jeta un cri d'alarme. Son attachement aux Bourbons n'était pas suspect. Il avait bien, au début de sa vie littéraire, témoigné pour le premier consul un enthousiasme qui lui avait valu le poste de secrétaire de l'ambassade française à Rome, mais, après la mort tragique du duc d'Enghien, il s'était séparé avec éclat de l'homme sous la protection duquel il avait placé le *Génie du Christianisme*, et que, suivant sa propre expression, « la Providence avait marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux. » Au retour des Bourbons il s'était signalé par une brochure intitulée : *De Bonaparte et des Bourbons,* brochure d'une violence inouïe contre le souverain déchu, et qui, à en croire Louis XVIII, aurait valu pour la cause des Bourbons une armée de cent mille hommes. Le nouvel écrit de M. de Chateaubriand était une sorte d'avertissement à la monarchie restaurée. Dans ses *Réflexions politiques sur les intérêts de tous les Français,* l'auteur s'efforçait d'établir que la Charte était une transition de l'ancien régime au nouveau, un traité de paix entre les deux partis qui divisaient la France, et il engageait chacun de ces deux partis à abandonner, pour le bien commun, quelque chose de ses prétentions. Vaines paroles! On se moqua de la vanité de l'écrivain qui avait l'impertinence de vouloir régenter la royauté. Le roi déclara pourtant qu'il partageait les sentiments de M. de Chateaubriand; si cela était, il eût bien dû réprimer les écarts de zèle de son entourage.

Septembre 1814.

Distribution des drapeaux à la garde nationale.

Les adresses multipliées des régiments, qui n'exprimaient guère que les sentiments plus ou moins intéressés de quelques officiers supérieurs, les acclamations plus ou moins sincères poussées dans les cérémonies officielles contribuaient certainement à tromper les princes sur le véritable esprit du pays. Il y eut notamment, au Champ de Mars, dans ce mois de septembre, une distribution solennelle de drapeaux à la garde nationale de Paris. Une estrade avait été élevée devant l'École militaire. Entouré de sa famille et assis sur son trône, le roi distribua de sa main aux douze légions et à la garde à cheval ces étendards d'où les couleurs nationales avaient disparu. Quelques paroles heureuses, sorties de la bouche de Louis XVIII, furent accueillies par les cris mille fois répétés de : *Vive notre bon roi! vive Monsieur! vivent les Bourbons!* Monsieur, on le sait, était colonel général de la garde nationale. Il assura au roi que tous les gardes nationaux étaient prêts à mourir pour lui. Et tous, en levant les mains, s'écrièrent : « Nous le jurons. »

C'était bien là, à cette époque, l'expression des senti-

SEPTEMBRE 1814.

ments de la classe moyenne, que les excès de la Révolution et le despotisme écrasant du dernier gouvernement avaient dégoûtée à la fois de la liberté et du despotisme. Mais la garde nationale, il ne faut pas l'oublier, avait été instituée, au début de la Révolution, aussi bien pour défendre les libertés publiques contre les entreprises du gouvernement que pour protéger la loi contre les désordres de la rue. Composée presque exclusivement de gens ayant une certaine aisance, elle était loin de représenter la nation armée et de donner une idée exacte de l'opinion publique dans son ensemble. Ce n'est que plus tard que nous la verrons s'imprégner fortement du souffle populaire..., et se faire l'interprète des revendications libérales.

Le rapport de M. Bedoch.

L'opinion publique, le roi et ses ministres en trouvèrent une indication assez précieuse dans le rapport du député Bedoch sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés des biens nationaux non vendus. Ce rapport, présenté dans la séance du 17 octobre, contenait une critique sévère de l'exposé des motifs de M. Ferrand. Le principe même du projet de loi n'était pas attaqué; on en admettait le caractère équitable; seulement le rapporteur flétrit en termes singulièrement énergiques les théories émises par le ministre de Louis XVIII : « Ce n'est pas sans un sentiment pénible, dit M. Bedoch, que la commission s'est vue obligée de fixer un moment l'attention de la Chambre sur le discours de M. Ferrand. » Il lui reprocha d'avoir, en substituant aux sentiments du roi l'aigreur de ses ressentiments particuliers, semé l'inquiétude dans les esprits. Il lui demanda si ceux qui avaient versé leur sang en servant le pays avaient suivi une ligne moins droite que ceux qui s'étaient séparés de la patrie, même pour de justes motifs. Il ne craignit pas de défendre contre ses attaques impolitiques les résultats de la Révolution, s'éleva contre les fausses espé-

OCTOBRE 1814.

rances dont il avait bercé les émigrés, demanda qu'au mot de *restitution*, employé par le rédacteur du projet de loi, et qui impliquait un droit, on substituât celui de *remise*, et, en terminant, il rappela que la plupart des bureaux de la Chambre avaient réclamé la suppression de l'exposé des motifs de M. Ferrand.

Discussion de ce rapport à la Chambre des députés.

La discussion de ce rapport considérable, commencée le 24 octobre, dura jusqu'à la fin du mois. Elle fut orageuse, et donna lieu, de part et d'autre, à de violentes récriminations. Quelques-uns des orateurs de la droite ne trouvaient pas à la loi un caractère de réparation suffisante. M. Chilhaud de la Rigaudie, dont le discours, véritable réquisitoire contre la Révolution, souleva, à diverses reprises, les murmures de l'Assemblée, aurait voulu qu'il fût statué non par une loi, mais par une simple ordonnance royale, sur la restitution des biens des émigrés.

M. Bedoch, en répondant aux critiques adressées au projet de loi par les ultra-royalistes de la Chambre, s'efforça d'établir que les confiscations prononcées par l'Assemblée législative n'avaient pas été une spoliation, mais le résultat d'un droit établi sous l'ancienne monarchie. Il aurait dû dire que ce droit n'en était pas moins immoral; mais il ne perdit pas l'occasion de rappeler que les premières familles du royaume avaient dû leur immense fortune aux confiscations, et qu'elles en avaient joui sans songer qu'elles fussent tenues à des restitutions ou à des remises. La Chambre, à une très grande majorité, adopta le projet de loi avec les quelques modifications proposées par la commission, et, comme l'avait demandé M. Bedoch, elle ordonna la suppression de l'exposé des motifs de M. Ferrand; c'était une satisfaction donnée à l'opinion publique. Adoptée quelque temps après, sans discussion pour ainsi dire, par la Chambre des pairs, cette loi fournit au maréchal Macdo-

Octobre 1814.

nald, duc de Tarente, l'occasion de développer une proposition tendant à indemniser les émigrés, victimes de confiscations, et les militaires de tous rangs dont les dotations se trouvaient amoindries par cette loi de restitution. La proposition du maréchal demeura alors sans effet; mais elle contenait en germe une loi d'indemnité qui devait être présentée et adoptée dix ans plus tard.

Voyage du comte d'Artois.

Pendant que la Chambre des députés discutait cette irritante question des biens nationaux, le comte d'Artois visitait nos départements de l'Est et du Midi. Héritier présomptif de la couronne, puisque Louis XVIII, veuf depuis quatre ans, n'avait pas d'enfant, ce prince, par la nature de son caractère, n'était pas fait pour concilier à la Restauration les esprits flottants et irrésolus qu'inquiétait l'attitude du gouvernement. Il était, en effet, reconnu comme le chef de la faction ultra-royaliste; c'était à lui que s'adressaient tous les solliciteurs qui, pour avoir des places, se recommandaient de leur zèle contre-révolutionnaire. Affable et bienveillant, mais demeuré l'irréconciliable ennemi de la Révolution, il avait gardé de sa jeunesse un caractère hostile à toute idée de liberté. C'était le porte-parole de tous les endurcis de l'émigration. A diverses reprises, le roi, qu'il fatiguait de ses incessantes observations, dut le prier de se montrer plus réservé, et peut-être était-ce pour se délivrer de ses obsessions qu'il l'avait engagé à voyager.

Le comte d'Artois était parti dans le courant de septembre, et il s'était dirigé vers le Midi par la Champagne et la Bourgogne. Il vit, en passant, les plaies béantes encore de l'invasion, et comme, à côté de ses défauts, il y avait en lui un grand fonds de bonté, il eut l'occasion d'exercer largement sa charité, et de se faire bénir par une foule d'infortunés que la guerre et l'occupation ennemie avaient réduits à la dernière extrémité. Il distribua également en route, à profusion, des décorations du lis, de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, croyant par là attirer de nombreux partisans à la Restauration; mais son but ne fut pas atteint parce qu'on le sentait trop disposé à épouser les rancunes royalistes. Ce fut ainsi qu'à Dijon, sans le vouloir assurément, il indisposa la population en refusant de recevoir l'évêque, coupable, à ses yeux, d'avoir été nommé en vertu du Concordat, et en montrant beaucoup trop de condescendance pour la vieille noblesse parlementaire de cette ville, dont les haines contre-révolutionnaires n'avaient pas de bornes.

Octobre 1814.

Monsieur à Lyon.

L'arrivée du prince à Lyon sembla faire revivre dans cette grande cité les passions qui l'avaient agitée au temps des troubles de la Révolution. Il y fut reçu avec le même enthousiasme apparent par le maréchal Augereau, commandant la division, et par M. de Précy, commandant la garde nationale, l'un ancien général des armées de la République, l'autre ancien chef des révoltés lyonnais contre la Convention. M. de Précy lui présenta même les survivants de ceux qui avaient soutenu le siège contre les troupes républicaines. Le comte d'Artois les félicita chaleureusement, leur distribua des décorations, et posa, en leur présence, la première pierre d'un monument destiné à éterniser le souvenir de l'insurrection de Lyon. C'est ainsi que la Restauration, après avoir promis l'oubli et la conciliation, tenait sa parole.

L'enthousiasme des Marseillais.

De Lyon le prince se dirigea vers Marseille, en passant par Valence et Avignon, où le maréchal Masséna, prince d'Esling, lui fit les honneurs de la ville. Marseille accueillit le frère du roi avec des démonstrations de joie facile à comprendre. Peu de villes, en effet, avaient autant qu'elle souffert du régime impérial. Pendant toute la durée du règne de Napoléon, ses nombreux navires de commerce pourrissaient littéralement dans le port, n'osant sortir de peur de devenir la proie des croisières anglaises, qui étaient venues en prendre quelques-uns

Octobre 1814.

jusque sous les feux des forts. Aussi la chute de l'Empire y fut-elle saluée comme la délivrance. Il suffit au comte d'Artois de promettre le rétablissement des franchises du port pour soulever des transports d'allégresse. « Nous sommes tombés aux genoux d'un prince adoré, s'écria le marquis de Montgrand, maire de Marseille, dans une proclamation aux habitants de la ville, pour lui exprimer, au nom de tous nos administrés, notre immense gratitude. »

Après quelques jours passés dans les fêtes officielles, au milieu d'un enthousiasme qui ne se démentit pas, le prince quitta Marseille pour se rendre à Toulon. Il y retrouva le maréchal Masséna qui, par son empressement, prenait à tâche de faire oublier son origine révolutionnaire. Il visita Nîmes, Montpellier, revit, en passant, Valence et Lyon, et s'arrêta un instant à Grenoble, où les quelques royalistes ardents de la ville s'efforcèrent de dissimuler leur petit nombre par l'ardeur de leurs démonstrations monarchiques. Il alla ensuite à Bourg, où un autre maréchal de France, le maréchal Ney, commandant la division, mit à ses pieds l'hommage de son dévouement. De là Monsieur se rendit à Besançon, dont le préfet, vieux noble imbu de tous les préjugés de l'ancien régime, semblait avoir juré de jeter le trouble dans tous les esprits par sa fougueuse intolérance.

L'évêque de Besançon.

Il y avait alors à Besançon un archevêque nommé Lecot, que le préfet du département ne pouvait souffrir parce qu'il avait jadis prêté serment à la constitution civile du clergé, et qu'il couvrait de sa protection les ci-devant prêtres assermentés en butte aux persécutions cléricales. L'archevêque ayant témoigné l'intention d'aller rendre ses devoirs au prince, le préfet le lui interdit expressément, sous menace de le faire arrêter s'il se présentait devant le comte d'Artois. Celui-ci, au lieu de chercher à concilier les choses, prit

Novembre 1814.

parti pour le préfet, et agissant comme son fils le duc d'Angoulême à l'égard de l'évêque de la Rochelle, il fit savoir au prélat qu'il refusait absolument de le recevoir. Ce n'était point là de l'apaisement. L'attitude du prince en cette circonstance produisit un effet fâcheux. Aussi revint-il à Paris, dans les premiers jours de novembre, sans que son voyage eût amené les résultats sur lesquels le roi son frère avait compté peut-être, c'est-à-dire l'oubli des discordes anciennes et le rattachement de tous à la cause de la monarchie. « Monsieur, sur toute sa route, n'a eu qu'un aspect, et n'a entendu qu'une même acclamation, » disait le journal officiel, en annonçant son retour (1); mais cet aspect c'était celui de la France d'autrefois; cette acclamation, c'était le cri des revenants de l'émigration.

Le duc de Berry dans l'Est.

Son second fils, le duc de Berry, était allé, dans le même temps, faire une tournée d'inspection militaire dans nos provinces de l'Est. Il ne se montra pas plus habile avec les officiers et les soldats que son père ne l'avait été à l'égard des populations civiles. Dans ces provinces de l'Est, où les hontes et les douleurs de l'invasion avaient été plus vivement ressenties qu'ailleurs, il eût fallu user de ménagements infinis pour ne pas irriter le patriotisme ombrageux des habitants. Le duc de Berry, par ses emportements regrettables, indisposa beaucoup de monde. Le père et le fils eurent beau, sur leur passage, semer à profusion des grâces, des faveurs, des décorations de la Légion d'honneur et des croix de Saint-Louis, ils ne parvinrent pas à se rendre populaires.

Les prétentions de la noblesse.

Ce qui se passait alors à Paris et ailleurs n'était pas davantage de nature à convertir au régime de la Restauration les patriotes ardents. Le roi Louis XVIII venait

(1) *Moniteur* du 7 novembre 1814.

Novembre 1814.

de décorer le sieur Joseph Cadoudal, père de Georges, le prévenu de tentative d'assassinat contre la personne du premier consul, du titre de noble « pour jouir à perpétuité, par lui et ses descendants en ligne directe, des droits, honneurs et prérogatives attachés à ce titre. » Or, une pétition adressée, vers cette époque, à la Chambre des députés, suffit à montrer jusqu'où allaient les prétentions de la noblesse. Le jour de la Toussaint, l'église de la commune de Darnac, dans le département de la Haute-Vienne, avait été le théâtre d'un véritable scandale. Au moment où le bedeau s'approchait du maire, M. Lesterpt, pour lui offrir le pain bénit, le sieur de Blons, ancien seigneur du lieu, interrompit le service divin au criant au bedeau que c'était à lui qu'il devait d'abord apporter le pain bénit. Le maire ayant insisté pour le respect de ses prérogatives, le sieur de Blons, furieux, se saisit du bâton d'un de ses voisins, frappa sur son banc à coups redoublés, et intima l'ordre au bedeau de lui apporter le pain bénit. Le malheureux sacristain, effrayé, se décida à présenter la corbeille à l'ancien seigneur et à tous les membres de sa famille.

Le 23 novembre, le général Augier, rapporteur de la pétition, proposa à la Chambre de la renvoyer au ministre de la justice pour que le délit imputé au sieur de Blons fût poursuivi conformément aux lois (1). Certains députés ne craignirent pas de prendre fait et cause pour le délinquant. Le maire de la commune de Darnac avait dit, non sans quelque raison, dans sa pétition, que les émigrés voulaient traiter la France en pays conquis, se mettre au-dessus des autorités constituées, et ne reconnaître d'autres lois que leurs volontés. M. de Dampmartin qualifia d'injure et d'inconvenance cette réflexion de M. Lesterpt, et il en demanda la suppression. Sa proposition fut repoussée, et la pétition renvoyée au ministre de la justice. Mais n'était-il pas étrange de voir l'incartade du sieur de Blons trouver des défenseurs au milieu des représentants du pays?

(1) Voyez le *Moniteur* du 24 novembre 1814.

Novembre 1814.

La conversion du maréchal Soult.

Si quelques rares fonctionnaires subalternes n'hésitèrent pas à protester contre ces outrecuidantes prétentions de l'ancienne aristocratie, il arriva, en revanche, que d'anciens fonctionnaires civils ou militaires de la Révolution se firent remarquer par leur ardeur à servir bruyamment les passions et les haines de la noblesse et de l'émigration. Nous citerons notamment le maréchal Soult, duc de Dalmatie. Soldat de la République, il avait jadis, dans un banquet en mémoire de la journée du 10 août, porté un toast à la pureté du général Jourdan. Devenu l'un des principaux lieutenants de Napoléon, il avait subi en Espagne échec sur échec, et il n'y avait guère gagné que la réputation de s'y être prodigieusement enrichi. Chassé de la Péninsule, il avait livré, dans les premiers jours d'avril, la bataille de Toulouse, qualifiée complaisamment de victoire, comme par dérision, par quelques historiens. Quoi qu'il en soit, il avait eu l'honneur de tirer le dernier coup de fusil contre l'invasion; cela seul avait suffi pour le rendre populaire, et, par conséquent, suspect à la monarchie restaurée.

Le maréchal mit tout en œuvre pour effacer cette mauvaise impression. Il écrivit lettres sur lettres, placets sur placets, se confondit en supplications, et finit par obtenir les bonnes grâces de la cour. Appelé en Bretagne à commander la treizième division militaire, il s'efforça, dès les premiers jours de son commandement, de dépasser en zèle royaliste les habitants de cette royaliste province. Il encensa, dans une proclamation, les rebelles qui autrefois avaient ensanglanté la contrée, sans doute pour se faire pardonner de les avoir traités, une dizaine d'années auparavant, de *restes dégoûtants de la Vendée.*

Novembre 1814.

Quelques jours après, il provoquait la formation d'une société pour élever une statue à Duguesclin. Mais cet hommage rendu à la mémoire du bon connétable avait plutôt un caractère national qu'une signification ultra-royaliste. Le maréchal imagina alors de constituer sous sa présidence une commission dans laquelle figurèrent les ducs de Rohan et de Lévis, le comte de Damas, le marquis d'Autichamp, et qui fut chargée de solliciter des souscriptions à l'effet d'ériger un monument en l'honneur des défenseurs du trône et de l'autel tombés sur la plage de Quiberon. Il ne restait plus au duc de Dalmatie qu'à demander que l'on flétrît la mémoire du général Hoche, leur glorieux vainqueur.

Les monuments de Quiberon et d'Auray.

Le 30 novembre, la commission présidée par lui adopta un programme aux termes duquel deux monuments durent être élevés : le premier à Quiberon, où avaient été frappés les rebelles, le second à Auray, où ils avaient été inhumés. Il fut arrêté que ce dernier édifice serait orné de deux bas-reliefs, l'un représentant *Louis le Désiré* rétabli sur le trône de ses pères; l'autre, le duc d'Angoulême rendant les suprêmes honneurs aux victimes de Quiberon, c'est-à-dire aux alliés de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le maréchal Soult ministre de la guerre.

La signature de l'ancien compagnon d'armes du général Hoche au bas de ce programme causa un étonnement profond, et ne contribua pas peu à irriter l'opinion publique. Beaucoup de personnes crurent que le maréchal ne poussait le gouvernement à des mesures extrêmes que pour en précipiter la chute. Mais la Restauration vit dans cet acte la preuve d'un dévouement à toute épreuve. Le 3 décembre, trois jours après la réunion de la commission du monument de Quiberon, le duc de Dalmatie était nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Dupont. C'était le prix de son éclatante apostasie.

Novembre 1814.

Les excès de la presse royaliste.

En même temps, le comte Beugnot, l'auteur de l'ordonnance fameuse sur la célébration du dimanche, était appelé au ministère de la marine à la place de M. Malouet, mort récemment, et un ancien constituant, M. d'André, lui succédait comme directeur général de la police. Il n'y avait rien là qui indiquât une modification libérale dans la marche du gouvernement, au contraire. Ses tendances réactionnaires étaient chaque jour encouragées par la presse monarchique, dont certains organes, comme la *Quotidienne* et le *Journal royal*, rappelaient, dans un autre genre, les exagérations du *Père Duchesne*. On y flétrissait la Convention comme une assemblée de cannibales et de bandits; tout ce qui s'était fait depuis vingt-cinq ans y était qualifié d'illégitime; on y taxait de faiblesse la lenteur du pouvoir à satisfaire les haines et les rancunes de la réaction; et, pour les assouvir, les exaltés de la cour comptaient désormais sur la coopération active du maréchal Soult, devenu l'idole des royalistes.

La presse libérale s'efforçait de réagir, avec la modération qui lui était imposée par la censure, contre les exagérations de langage des feuilles monarchiques, et de défendre, tant bien que mal, la souveraineté nationale. Elle se faisait, à mots plus ou moins couverts, l'interprète du mécontentement toujours croissant de la bourgeoisie, de l'armée et des militaires; elle livrait à la risée publique les émigrés endurcis qui s'efforçaient de ressusciter les mœurs de l'ancien régime, et que l'on surnommait les *voltigeurs de Louis XVIII;* mais il lui était difficile d'attaquer de front les fautes et les erreurs du gouvernement, car la censure était là, armée de toutes pièces.

Les censeurs royaux.

Une ordonnance royale toute récente venait, en effet, de nommer les vingt censeurs chargés de prévenir les écarts de la presse. Parmi ces inquisiteurs de la pensée

NOVEMBRE 1814.

figuraient des membres de l'Institut, comme Campenon, Lacretelle, Silvestre de Sacy et Quatremère de Quincy; le doyen de la faculté de droit de Paris, M. Delvincourt; M. de Frayssinous, inspecteur de l'Université, et le secrétaire général du ministère de l'intérieur, M. Guizot. La plupart de ces hommes étaient des esprits distingués, des intelligences d'élite, des écrivains de mérite, et l'on peut s'étonner à bon droit qu'ils aient accepté des fonctions si contraires à la liberté d'écrire; mais beaucoup de personnes alors voyaient dans ces noms un gage de modération; elles se disaient que de tels censeurs préviendraient le mal sans empêcher le bien. La question de la liberté était secondaire à leurs yeux. Toujours est-il que les quelques journaux attachés aux principes de la Révolution ne pouvaient s'aventurer qu'avec une extrême circonspection sur le terrain de la politique.

Complots imaginaires.

Seulement, ce que la presse n'osait dire se répétait partout, dans les salons, dans les cafés, dans les cabarets. Il n'était question alors que de conspirations et de complots. La police secrète de Monsieur, tout à la dévotion de l'ancien régicide Fouché, devenu le policier de tous les régimes, en inventait au besoin. La famille royale devant aller un soir à une représentation de gala au théâtre de l'Odéon, le bruit courut qu'une centaine d'anciens soldats audacieux avaient formé le projet de l'enlever. Le roi, averti, se rendit à l'Odéon, accompagné d'une foule de courtisans armés. La soirée se passa sans le moindre incident. On n'en reprocha pas moins amèrement au général Dupont, alors ministre de la guerre, d'avoir ignoré ce complot imaginaire; ce fut même le prétexte de son renvoi. On espérait trouver dans le maréchal Soult un bras plus ferme, et un homme disposé à frapper sans scrupule ses anciens compagnons d'armes.

L'occasion ne tarda pas à se présenter de mettre à l'épreuve l'indépendance de cœur et l'énergie du nouveau ministre. Quelque temps avant son arrivée aux affaires, la police s'était emparée d'une lettre du général Exelmans au roi Murat, lettre dans laquelle le général offrait ses services au roi de Naples pour le cas où le trône de celui-ci viendrait à être menacé. La cour voulait que l'on poursuivît le général. Le ministre de la guerre, le général Dupont, s'y était absolument refusé, disant qu'il n'y avait rien de délictueux dans la lettre. Il s'était borné à recommander au général plus de circonspection à l'avenir.

DÉCEMBRE 1814.

Affaire du général Exelmans.

Dans cette conduite si sage et si modérée de son prédécesseur, le maréchal Soult vit un acte de faiblesse. A peine au pouvoir, le 10 décembre, il mit le général Exelmans à la demi-solde, et le somma, de la part du roi, de se rendre à Bar-sur-Ornain, dans le département de la Meuse, pour y jouir du traitement de demi-activité de son grade.

Le général refusa d'obéir à cet ordre, ou du moins il demanda un délai, alléguant que sa femme, étant sur le point d'accoucher, avait besoin de ses soins; que d'ailleurs son domicile était à Paris, et qu'il lui serait extrêmement douloureux de le quitter après plus de vingt ans de service toujours pénible, « jamais lucratif. » Cette allusion voilée à la grosse fortune du maréchal ministre irrita profondément celui-ci. Il ordonna de nouveau au général de se rendre à Bar-sur-Ornain, et, sur son refus, il prescrivit au général Maison, gouverneur de Paris, de le faire arrêter et conduire à la citadelle de Soissons.

Dans la nuit du 20 décembre, un piquet d'infanterie se présenta chez lui pour procéder à son arrestation. Le général était debout. Il menaça de brûler la cervelle au premier qui porterait la main sur lui. Les soldats se retirèrent. Quelques heures après, le général baron

Décembre 1814.

Grundler parut à la tête d'un piquet de gendarmerie. Cette fois le général se laissa arrêter. Mis au secret, il adressa immédiatement une plainte à la Chambre des députés, sous la sauvegarde de laquelle il plaça sa famille, craignant d'être enlevé dans la nuit. Il parvint à s'évader; mais, dans une lettre adressée au ministre, il promit de se constituer prisonnier dès qu'il serait cité devant un tribunal régulier.

Dans la journée, une escouade conduite par l'adjudant général Laborde, le même qui avait arrêté le général Malet, envahit le domicile du général Exelmans, et se livra à la perquisition la plus minutieuse. Durant tout le temps de sa visite, l'adjudant Laborde interdit toute communication du dehors avec l'intérieur; il fouilla dans tous les papiers du maréchal, décacheta une lettre adressée à la comtesse Exelmans, et fit défense au médecin de cette dame de pénétrer dans sa chambre. Pendant la nuit du 20 au 21, la maison, la cour, le jardin du général, et jusqu'à l'antichambre de sa femme, ne désemplirent pas de soldats.

Ces faits, dénoncés à la Chambre par la comtesse Exelmans, causèrent dans le public une sensation pénible. On se demanda si le maréchal Soult n'allait pas remettre le pays sous le régime des lettres de cachet. Dès le 24 décembre, le député Challan fit un rapport à la Chambre sur la double pétition du mari et de la femme. Tout en témoignant une sympathie très vive pour la situation du général, le rapporteur proposa l'ordre du jour sur sa pétition, en se fondant sur ce que la mesure dont il avait été l'objet, comme militaire, pour un délit quelconque, était dans les attributions du ministre de la guerre. Quant aux plaintes de madame Exelmans, comme on avait, selon lui, manqué de modération et de courtoisie à son égard, il en demanda le renvoi au gouvernement, ce qui impliquait un blâme des procédés

Janvier 1815.

de l'autorité militaire. Les conclusions du rapporteur furent adoptées sans opposition.

Acquittement du général.

Le général Exelmans, sur l'insistance du duc de Berry et du maréchal Soult, fut renvoyé, malgré la volonté du roi pour ainsi dire, comme prévenu d'espionnage, devant le conseil de guerre de la 16e division militaire, siégeant à Lille. Le général se constitua aussitôt prisonnier, comparut le mois suivant devant le conseil de guerre de la 16e division militaire, et fut acquitté à l'unanimité. Cet acquittement fut salué comme un triomphe par tous les ennemis de la Restauration; et ces ennemis devenaient de plus en plus nombreux dans toutes les classes, et surtout parmi les militaires, tant, depuis quelques mois, le gouvernement et ses trop zélés partisans avaient accumulé de fautes et d'imprudences.

Prorogation des Chambres.

Les débats relatifs à l'affaire du général Exelmans furent le dernier acte de la session législative. Le 30 décembre une ordonnance royale ajourna les séances de la Chambre des pairs et celles de la Chambre des députés au 1er mai 1815. Le président de cette dernière Chambre, M. Lainé, avant de clore la session, complimenta ses collègues d'avoir réconcilié avec le gouvernement représentatif ses plus grands adversaires. Un avenir prochain allait lui donner un démenti sanglant : le parlement de la première Restauration ne devait pas se réunir le 1er mai suivant.

La nouvelle année s'ouvrit, comme d'habitude, par les félicitations officielles adressées au souverain; il n'y avait que le souverain de changé. La plupart des anciens dignitaires de l'Empire vinrent se prosterner devant le roi dont ils avaient si longtemps raillé les prétentions. M. de Chabrol, resté préfet de la Seine, se présenta à la tête du corps municipal, et il dit à Louis XVIII, au nom de ce corps : « Le souvenir du passé, le bonheur du présent, la douce espérance de l'avenir, ajoutent à l'ardeur

JANVIER 1815. des vœux qu'il forme pour votre gloire, la prospérité et la durée de votre règne auguste. » C'était à peu près dans les mêmes termes que M. de Chabrol, administrateur fort habile d'ailleurs, avait autrefois parlé à Napoléon.

Nouvelle investiture. Le conventionnel Merlin (de Douai) et M. Muraire.

Le mois de janvier ne s'annonçait pourtant pas sous des auspices bien favorables pour la Restauration. Tous les intérêts froissés se dressaient contre elle. La vanité des anciens nobles, la morgue des nouveaux officiers, avaient indisposé à la fois la bourgeoisie et l'armée ; les menaces adressées aux acquéreurs de biens nationaux inquiétaient une partie des possesseurs du sol ; la magistrature elle-même, quoique toute dévouée, dans son immense majorité, au régime de la monarchie pure, n'était pas sans inquiétude sur sa situation. Louis XVIII, tout en admettant l'inamovibilité des magistrats, s'était réservé le droit de procéder à une nouvelle investiture, ce qui lui permettait de remanier profondément le personnel judiciaire. La Restauration, il faut le reconnaître, usa de cette faculté avec modération. Toutefois, il suffit de la destitution de M. Muraire et de l'ancien conventionnel Merlin (de Douai), l'un premier président, l'autre procureur général à la cour de cassation, par où l'on commença l'épuration de la magistrature, pour jeter le trouble dans le corps judiciaire.

Deux événements, de nature diverse, vinrent tout à coup, dans ce mois de janvier, impressionner vivement l'opinion publique.

Les funérailles de mademoiselle Raucourt.

Le 15 janvier, une actrice du Théâtre-Français, mademoiselle Raucourt, qui avait été comblée tour à tour des bienfaits de Marie-Antoinette et de Napoléon, ardente royaliste du reste, et qui, dans son âge mûr, était devenue quelque peu dévote, mourut sans avoir reçu les sacrements de l'Église. Quand ses camarades présentèrent son cercueil à l'église Saint-Roch, sa paroisse, ils en trouvèrent les portes fermées; le curé refusa obstinément de recevoir morte celle dont, vivante, paraît-il, il ne dédaignait pas les offrandes. La foule, irritée de l'intolérance du clergé, enfonça les portes de l'église et y transporta le cercueil. Les plus graves désordres se seraient produits sans doute si un ordre, venu à temps des Tuileries, n'avait pas obligé le clergé de Saint-Roch à dire sur le cercueil de la morte les dernières prières. Il y avait eu là certainement, de la part de la cour, un mouvement louable; cela n'empêcha pas la mauvaise impression causée par l'intolérance du curé de Saint-Roch de rejaillir sur elle.

JANVIER 1815.

L'anniversaire du 21 Janvier.

Quelques jours après arrivait l'anniversaire de l'exécution du roi Louis XVI. Durant de longues années on avait célébré cet anniversaire comme une fête nationale. C'était une faute. Une exécution tragique, en en admettant même la légitimité, ne saurait être considérée comme une occasion d'allégresse et de réjouissance. On avait fini, sous le Consulat, par supprimer la fête relative à cet anniversaire, et l'on avait bien fait.

La Restauration eut l'idée d'en rétablir la célébration, dans un sens tout opposé, il est vrai ; elle eut également tort. Évoquer le souvenir sanglant de l'exécution de Louis XVI, en déversant l'outrage sur ses juges, c'était raviver inutilement bien des haines. Le gouvernement n'eut pas la sagesse de s'arrêter devant cette considération si juste, et il se lança, tête baisssée, dans une voie de représailles toute pleine d'écueils et de périls.

La cour y était d'ailleurs singulièrement poussée par les excitations des courtisans et de la presse royaliste. Le *Journal des Débats* publia, sous la signature de M. de Chateaubriand, un article débordant d'un lyrisme monarchique, et réclamant, pour l'anniversaire du 21 janvier, un éclat extraordinaire. Tous les rois immolés, disait en substance l'auteur du *Génie du christianisme*, en remontant aux temps les plus reculés, ont été vengés par la

JANVIER 1815.

postérité, et il demandait que, pour racheter le meurtre de Louis XVI, on organisât à perpétuité des cérémonies expiatoires dans tout le royaume.

Pleine et entière satisfaction lui fut donnée. Une ordonnance royale décida que le 21 janvier de chaque année un service commémoratif en l'honneur de Louis XVI serait célébré dans toutes les églises de France, que les autorités civiles et militaires prendraient le deuil comme la cour, que les tribunaux vaqueraient, et que les théâtres seraient fermés. Il fut convenu en outre que, ce jour-là, sur la place de la Concorde, à laquelle le nom de Louis XV avait été rendu, on poserait, à l'endroit même où avait eu lieu l'exécution de Louis XVI, la première pierre d'un moment qui représenterait ce prince quittant la terre et s'élançant vers le ciel.

Translation à Saint-Denis des dépouilles de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Ce n'est pas tout. Un royaliste fervent, nommé des Closeaux, avait acheté, rue d'Anjou, l'ancien cimetière de la Madeleine, dans lequel Louis XVI et Marie-Antoinette avaient été inhumés, comme beaucoup d'autres victimes de la Révolution. Il avait entouré de cyprès et de saules pleureurs un carré de terrain où, prétendait-il, l'un et l'autre étaient enterrés, bien qu'ils eussent été exécutés à neuf mois d'intervalle; ce qui rendait sa déclaration bien incertaine. Quoi qu'il en soit, des fouilles furent exécutées dans ce terrain les 18 et 19 janvier. Les corps des condamnés de la Révolution avaient dû être promptement détruits, puisqu'on les enfouissait sous une couche profonde de chaux. On retrouva, à une profondeur de huit pieds environ, quelques débris de cercueil et des ossements près de tomber en poussière, que le chancelier Dambray, M. de Blacas, le bailli de Crussol, l'évêque de Nancy M. de la Fare, et quelques autres personnes présentes à l'exhumation, voulurent bien reconnaître comme étant les restes de Louis XVI et de la reine. Cette reconnaissance ne manqua pas d'être l'objet d'une foule de railleries.

JANVIER 1815.

Le 21 janvier, les précieuses dépouilles, enfermées dans deux cercueils de plomb, furent transférées en grande pompe à Saint-Denis, et descendues dans les caveaux réservés aux sépultures royales. La garde nationale de Paris avait prêté son concours à cette cérémonie. Le roi Louis XVIII s'en montra fort reconnaissant. « Témoignez, dit-il le lendemain au major général, témoignez à la garde nationale toute ma sensibilité de la manière dont elle a concouru à la cérémonie d'hier; je sais que, sur tous les points de son service, elle a été au delà de ce qui lui a été demandé. » Se souvenait-il, en s'exprimant ainsi, que la garde nationale avait également prêté son concours à l'exécution du dernier roi, et que c'était un roulement de tambour de la milice bourgeoise qui avait étouffé les paroles suprêmes de Louis XVI? Contraste étrange bien fait pour donner à réfléchir sur les vicissitudes des choses humaines!

Cette évocation d'un anniversaire douloureux pour les uns, presque glorieux pour les autres, était impolitique et maladroite. En quoi la génération nouvelle était-elle responsable de faits déjà anciens? Les outrages prodigués à cette occasion aux révolutionnaires achevèrent d'irriter beaucoup de personnes qui pensaient, non sans quelque raison, que si l'indulgence et le pardon étaient nécessaires, c'était, non pas pour les juges de Louis XVI, mais bien pour les princes qui avaient été les provocateurs de la guerre étrangère et les fauteurs de la guerre civile. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avait là une violation flagrante des promesses d'apaisement et d'oubli contenues dans la Charte.

L'opposition et le duc d'Orléans.

Ainsi la Restauration était faite depuis neuf mois à peine, et déjà une opposition mal dissimulée se formait autour d'elle. Les émigrés eux-mêmes se plaignaient: on

JANVIER 1815.

n'allait pas assez vite, à leur gré. Presque tout le monde était mécontent. La noblesse impériale, dont la Charte avait reconnu les titres, et qui s'était ralliée avec empressement, s'imaginant que ces titres allaient gagner d'importance avec la vieille monarchie, ne se vit pas, sans un amer déplaisir, préférer la noblesse ancienne.

Les nobles de fraîche date étaient dédaigneusement traités d'anoblis, et partout, à la cour, dans l'administration, dans l'armée, on leur préférait les nobles d'autrefois.

Une partie de la bourgeoisie, froissée dans ses intérêts, humiliée dans son orgueil, tournait déjà ses regards vers le duc d'Orléans, que son passé révolutionnaire et le vote de son père dans le procès du roi semblaient rattacher aux hommes de la Révolution. Ce souvenir n'avait pas empêché le roi Louis XVIII de se montrer d'une bienveillance extrême envers ses parents de la branche d'Orléans. C'est ainsi qu'antérieurement à la loi sur les biens des émigrés, il avait déjà rendu à la duchesse douairière, au duc et à la princesse Adélaïde sa sœur, tous les biens non aliénés qui avaient appartenu à leur famille, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce fût. Le duc d'Orléans ne s'était pas montré insensible à ces bontés, et rien n'indique qu'il ait eu dès lors la pensée de supplanter sur le trône de France ses cousins de la branche aînée; mais s'il n'y songeait pas personnellement, on y songeait certainement autour de lui. Tout ce qui constituait le parti libéral et constitutionnel s'était donné rendez-vous dans ses salons du Palais-Royal. On y rencontrait une foule de gens qui avaient également en horreur la République, l'Empire et l'ancien régime, et qui se plaisaient à voir dans le duc un partisan sincère des principes modérés de la Révolution. C'était un sentiment généralement répandu dans la haute banque, dans la grande industrie, chez les principaux commer-

Conspiration occulte.

FÉVRIER 1815.

çants et même dans une partie de la magistrature et de l'administration. On y répétait ce mot, attribué à l'empereur Alexandre : « Le duc d'Orléans, seul des membres de sa famille, a des idées libérales. » Le mot avait fait fortune, et beaucoup de libéraux, pour se débarrasser des tracasseries de la Restauration et assurer au pays les avantages matériels provenant de la Révolution, pensaient très sérieusement, dès ce mois de février 1815, à substituer le duc d'Orléans à la branche aînée des Bourbons.

Attaque contre l'Université.

Chaque jour était témoin de mesures dont s'autorisaient les mécontents pour battre en brèche le gouvernement. Ce fut ainsi que, par une simple ordonnance royale, on résolut de saper l'Université, fondée par Napoléon dans l'intention de concentrer l'instruction publique dans les mains du pouvoir, comme l'administration et la justice. Ce régime, aux termes de l'ordonnance, était incompatible avec les intentions paternelles du roi et l'esprit libéral de son gouvernement. On imagina donc de remplacer l'Université par dix-sept universités, indépendantes les unes des autres et réparties dans les différentes parties du royaume. Cette réorganisation de l'enseignement pouvait présenter certains avantages au point de vue de la décentralisation; mais elle n'en indisposa pas moins très vivement les admirateurs de la création impériale. Du reste, elle n'était pas appelée à subir l'épreuve de l'expérience.

On vit également une intention manifeste de la part de la Restauration d'avilir une institution du gouvernement précédent dans l'excessive prodigalité avec laquelle étaient distribuées les décorations de la Légion d'honneur. Il s'en faisait même un trafic scandaleux, et elles étaient tarifées de 250 à 300 francs. L'abbé de Pradt, nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, était fort soupçonné de prendre part lui-même à ce trafic. Ce

Février 1815.

soupçon venait évidemment de la facilité avec laquelle se faisait le commerce des décorations.

Cependant, il est permis de croire que ces prodigalités du gouvernement tenaient plutôt à son désir d'augmenter le nombre de ses créatures qu'à la pensée de décrier l'institution, si l'on considère que les titres de noblesse, si chers à la Restauration, étaient distribués avec une égale profusion. Néanmoins, il s'éleva de toutes parts de telles clameurs qu'une ordonnance, en date du 17 février, rendue sur la proposition du maréchal Soult, imposa certaines conditions pour l'obtention de chaque grade. C'est ainsi qu'il fallut pour la croix de chevalier vingt-cinq ans au moins de services civils ou militaires. Nous sommes loin de là aujourd'hui.

Complot des frères Lallemand.

Le mécontentement n'était pas moindre dans l'armée que dans les classes bourgeoises. Nous avons dit les causes de ce mécontentement. Le nombre des officiers en activité de service, qu'avaient irrités profondément les scandaleuses préférences du gouvernement pour les anciens nobles et les officiers revenus de l'émigration, se doublait de tous les officiers mis en retrait d'emploi, et qui se trouvaient répandus dans toutes les classes de la société. La plupart de ces derniers, disposés à une action immédiate, dissimulaient à peine leur espérance de faire revenir Napoléon de l'île d'Elbe et de le remettre à la tête de l'Empire, convaincus que le pays verrait avec satisfaction un gouvernement national, sorti en quelque sorte de ses entrailles, remplacer un pouvoir revenu de l'émigration et ramené par l'étranger.

Deux généraux distingués, les frères Lallemand, l'un Charles-Dominique, commandant le département de l'Aisne, l'autre Henri, commandant l'artillerie de la Fère, le général comte Drouet d'Erlon, ancien soldat de l'armée de Sambre-et-Meuse, et le comte Lefebvre-Desnouettes, colonel de l'ancien régiment des chasseurs

Février 1815.

à cheval de la garde, devenus les chasseurs royaux, étaient l'âme d'une sorte de complot. Leur but était de marcher sur Paris à la tête de leurs troupes et de s'emparer du gouvernement. Ils avaient confié leur projet au maréchal Davoût, sur le concours duquel ils croyaient pouvoir compter. L'illustre maréchal, laissé à l'écart par la Restauration, semblait devoir être favorable à ce complot. Sans se prononcer ouvertement, il témoigna aux jeunes généraux une sympathie de nature à les encourager dans leurs desseins. Les conjurés sondèrent également, mais sans grand succès, quelques personnages du parti bonapartiste, comme MM. de Lavalette et de Bassano, et plusieurs révolutionnaires de ceux qu'on appelait les *votants*. Fouché seul paraît avoir répondu à leurs avances. Ennuyé de son inaction, affamé de pouvoir, mêlé à toutes les intrigues, cet ancien terroriste à outrance ne cherchait qu'une occasion de rentrer en scène. Il était en rapport avec les frères Lallemand, et il les tenait au courant de ce qui se passait à Paris, les encourageant et laissant luire à leurs yeux l'espoir du succès.

Cependant la police avait eu vent des trames ourdies; elle se disposait à prendre des mesures sévères contre les officiers soupçonnés, quand un événement absolument inattendu vint changer la face des choses. Mais, avant de raconter ce dramatique événement, il nous faut dire quelques mots des négociations diplomatiques dont la ville de Vienne était, depuis quelques mois, le théâtre.

Congrès de Vienne.

L'article 32 du traité de paix signé à Paris le 30 mai dernier avait ajourné à deux mois l'ouverture du congrès où l'on était convenu de débattre le sort de l'Europe, et où les puissances victorieuses devaient se partager les dépouilles de la France impériale. Mais au 1er août rien n'était prêt; ce fut seulement vers la fin de septembre

FÉVRIER 1815.

que les souverains alliés se trouvèrent réunis dans la capitale de l'Autriche, qui avait été choisie pour la réunion du congrès.

Ce congrès n'avait, pour ainsi dire, qu'un intérêt médiocre pour la France, dont la situation particulière avait été réglée par le traité de Paris, et qui, d'avance, s'était obligée à reconnaître les conventions que les puissances alliées se proposaient d'arrêter entre elles. Toutefois, après des débats assez orageux entre les ministres plénipotentiaires de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre, il avait été décidé que toutes les puissances ayant concouru au traité de Paris prendraient part aux discussions qui seraient soulevées au sein du congrès.

Choix de MM. de Talleyrand et de Dalberg pour représenter la cour des Tuileries.

Louis XVIII avait fait choix de M. de Talleyrand pour représenter à Vienne la cour des Tuileries. Ce choix n'étonna personne, tant l'habileté diplomatique du prince de Bénévent, plus ou moins justifiée, était universellement admise. On lui avait adjoint le duc de Dalberg, autre créature de l'empereur Napoléon, qui avait fait de cet étranger naturalisé un conseiller d'État de l'Empire. Les principaux ministres des autres puissances étaient, pour l'Autriche, le prince de Metternich; pour la Russie, le comte de Nesselrode; pour la Prusse, le prince de Hardenberg; pour l'Angleterre, lord Castlereag; pour la Suède, le comte de Lœvenhelm; pour l'Espagne, le chevalier de Labrador; et pour le Portugal, le comte Palmella Souza-Holstein.

Ouvert le 1er octobre, le congrès s'était presque aussitôt ajourné au mois de novembre pour donner aux commissions qui avaient été nommées dans les premières séances le temps d'examiner les questions sur lesquelles il avait à se prononcer. Dès le début, de graves dissentiments avaient surgi. La Russie aurait voulu la Pologne entière; la Prusse toute la Saxe, sans compter une partie

JANVIER 1815.

de nos dépouilles. La résistance que le czar Alexandre rencontra à cet égard de la part de M. de Talleyrand l'irrita au suprême degré. Il se croyait le maître de la situation, et surtout il n'admettait pas que la France, son obligée, pût lui faire obstacle. Il lui arriva même, dans une entrevue avec l'envoyé de Louis XVIII, de sortir de sa courtoisie habituelle, et d'aller jusqu'à une menace de guerre. Puis, comme s'il eût senti son tort, il lui tendit la main en le quittant.

Prétentions de la Prusse et de la Russie.

Les prétentions de la Russie et de la Prusse avaient troublé pendant tout le mois de novembre les séances du congrès, et donné lieu à des échanges de notes et de contre-notes sur lesquelles il serait fastidieux d'insister. Les difficultés, nées de ces prétentions, s'étaient compliquées de la question du royaume de Naples, sur laquelle on était loin d'être d'accord. M. de Metternich tenait à ménager le roi de Naples, qu'il avait entraîné dans la dernière coalition, tandis que les autres ministres, et principalement M. de Talleyrand, demandaient qu'il fût mis hors du concert enropéen. Ces derniers étaient allés plus loin. Napoléon à l'île d'Elbe leur paraissant un danger permanent pour la paix de l'Europe, ils auraient voulu qu'on le transférât aux Açores; l'opposition absolue du czar les avait empêchés de poser résolument la question devant le congrès.

Quant aux prétentions du roi de Prusse et de l'empereur de Russie, lord Castlereagh et M. de Metternich, d'accord avec M. de Talleyrand, y avaient opposé une invincible résistance. On avait pu croire un moment à une rupture entre les quatre grandes puissances alliées; de part et d'autres on s'était préparé à la lutte, et l'on avait élaboré soigneusement à la cour de Vienne tout un plan de campagne pour envahir à la fois les territoires prussien et russe. Il y avait même eu, dans les premiers jours de janvier, entre les représentants de l'Angleterre,

JANVIER 1815. de l'Autriche et de la France, un arrangement aux termes duquel chacune des puissances contractantes s'était engagée à fournir cent cinquante mille hommes au cas où l'une d'elles viendrait à être attaquée, sous la condition expresse qu'elles se reconnaissaient liées toutes trois par les conventions du traité de Paris.

Célébration du 21 janvier à Vienne.

La célébration de la fête commémorative du 21 janvier avait fait trêve un instant à ces discussions diplomatiques. Cette cérémonie, considérée comme impolitique par le czar Alexandre, qui pensait qu'à Paris même la cour aurait mieux fait de jeter un voile d'oubli sur ces lugubres souvenirs, avait réuni tous les souverains alliés présents à Vienne dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, où l'oraison funèbre de Louis XVI et de Marie-Antoinette avait été prononcée par un prêtre d'origine française. C'était comme une consécration, par l'Europe tout entière, de la restauration des Bourbons.

Un immense désir de conciliation était sorti de cette cérémonie funèbre. L'empereur de Russie et le roi de Prusse, pressés de retourner dans leurs États, finirent par rabattre quelque peu de leurs prétentions, le premier en abandonnant le duché de Posen, le second en se contentant de la dislocation de la Saxe. De leur côté les diplomates, pour arriver à une entente, consentirent à céder aux convoitises de la Prusse près du tiers de la population et du territoire de la Saxe. Tel était l'état des choses au congrès de Vienne dans les premiers jours du mois de février.

FÉVRIER 1815. On se trouvait alors dans la saison du carnaval; c'était au milieu des fêtes et des bals costumés que les souverains de l'Europe se partageaient comme des troupeaux, et sans les consulter, les populations détachées de l'ancien Empire français. Il était impossible de se prononcer plus gaiement sur le sort des nations. Tout le mois de février fut employé à la délimitation et à la

constitution nouvelle des États européens. La Prusse eut, comme nous l'avons dit, une partie de la Saxe; on lui attribua de plus, sous le nom de provinces rhénanes, le duché de Juliers, les anciens électorats ecclésiastiques de Cologne et de Trèves et les États héréditaires du prince d'Orange; elle devint ainsi limitrophe de la France depuis Sarreguemines jusqu'à Thionville. La Belgique, la Hollande, le duché de Luxembourg, réunis sous le titre de royaume des Pays-Bas, servirent de compensation magnifique au prince d'Orange. La Bavière, les maisons de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt s'enrichirent de quelques-unes de nos possessions du Rhin, et Mayence, devenue place forte fédérale, dut recevoir garnison en commun des troupes de la nouvelle Confédération germanique. FÉVRIER 1815.

L'œuvre du congrès de Vienne.

Nous avons dit ce qu'avait été la Confédération du Rhin, formée par Napoléon, après l'écrasement de l'Allemagne, des débris du vieil empire germanique. Sous le nom de Protecteur, l'empereur tout-puissant en avait été le véritable souverain. La nouvelle Confédération se composa de tous les États, grands et petits, compris dans le vaste territoire connu sous le nom d'Allemagne. Réunis pour assurer la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne, les États confédérés conservèrent leur autonomie; ils eurent des droits égaux à la diète permanente, dont le siège fut fixé à Francfort, et à laquelle se trouva confiée l'expédition des affaires courantes de la Confédération. Chaque État eut droit à une voix, sauf les petits princes, et les anciennes villes libres, Hambourg, Brême, Lubeck et Francfort, qui n'eurent qu'une voix pour elles quatre. Indépendamment de cette assemblée permanente, il y en eut une autre extraordinaire, chargée de prononcer sur les grands intérêts et les lois fondamentales de la Confédération. Les voix des États à la diète générale furent proportionnées à l'importance de

Février 1815.

chacun d'eux. Ainsi les grands États comme la Prusse, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre et la Saxe eurent chacun quatre voix; Bade, les grands-duchés de Hesse, de Holstein et de Luxembourg en eurent trois; les duchés de Brunswick, de Mecklembourg et de Nassau, deux; les autres petits chacun une. L'ancienne couronne germanique ne fut point rétablie; on se contenta de placer la diète sous une présidence dont l'empereur d'Autriche se trouva investi.

Toutes ces stipulations, arrêtées en principe et consignées par écrit dans les derniers jours de février, allaient former la matière d'un traité général, dont la rédaction exigeait un travail de quelques semaines encore, et au bas duquel tous les États représentés à Vienne devaient apposer leurs signatures.

Le roi de Danemark sacrifié.

Les amis de la France n'avaient pas été fort bien traités dans ce congrès de Vienne, témoin l'infortuné roi de Saxe, à qui l'on avait enlevé une partie de ses États, sans lui tenir compte de la défection de ses troupes, passées de nos rangs dans ceux de la coalition sur le champ de bataille de Leipsig. On ne s'était pas montré beaucoup plus généreux à l'égard de notre ancien allié le roi de Danemark : on lui avait enlevé la Norvège au profit de la Suède, et ses réclamations, qu'il était venu présenter en personne, n'avaient pas été admises. La Poméranie suédoise lui avait bien été promise en compensation; mais on lui manqua de parole au dernier moment : il dut se contenter, pour toute indemnité, du duché de Lawenbourg, détaché du Hanovre, et de quelques millions.

Rien d'étonnant à ce que, malgré les sympathies plus ou moins sincères de l'Autriche, on ne se montrât pas mieux disposé à l'égard du roi de Naples, Murat. M. de Talleyrand, comme on l'a vu, aurait voulu qu'on prononçât tout de suite sa déchéance. Accabler le beau-frère couronné de l'homme dont il avait accepté les bien-

Février 1815.

faits, et dont il avait été le courtisan servile, était une manière de faire sa cour à son nouveau maître. Un appui inattendu survint à point nommé au ministre plénipotentiaire de Louis XVIII. Le duc de Wellington, qui représentait la cour de Londres comme ambassadeur à Paris, venait d'arriver à Vienne avec mission de suppléer lord Castereagh, rappelé en Angleterre pour l'ouverture du parlement britannique. M. de Talleyrand sut d'ailleurs se rendre agréable à l'Angleterre en soutenant avec elle, au sein du congrès, l'abolition de la traite des noirs. Sans considérer à quel mobile obéit le gouvernement anglais en réclamant cette mesure de justice et d'humanité, on peut dire que la condamnation solennelle de la traite des noirs, proclamée à la face du monde par les représentants des nations de l'Europe, est peut-être la seule chose qui honore le congrès de Vienne.

Question de la traite des noirs.

L'imprudence du roi Murat.

Lord Wellington s'efforça de démontrer le danger qu'il y avait à laisser la couronne de Naples sur la tête du beau-frère de Napoléon, alors que les Bourbons régnaient en France, en Espagne et en Sicile. Une note imprudente de Murat acheva de le perdre dans l'esprit des puissances contractantes. Inquiet du silence gardé à son égard par le congrès, qui avait refusé de recevoir à titre officiel ses envoyés, le roi Joachim ne savait à quel parti se résoudre. Sa trahison envers Napoléon ne lui rapportait pas le bénéfice sur lequel il avait compté. On rejetait sur lui la responsabilité des intrigues et des agitations dont l'Italie septentrionale était alors le foyer. Appelé par les peuples de la Lombardie, devenus les sujets de l'Autriche, qu'ils avaient saluée un an auparavant comme une libératrice, et dont ils trouvaient maintenant le joug insupportable, Murat hésitait à se rendre à cet appel. Pénétrer à main armée dans les possessions autrichiennes en Italie, c'était s'exposer aux attaques de l'Europe entière. Il y avait là de quoi donner à réfléchir à un esprit moins

FÉVRIER 1815.

irrésolu que le sien; la France et l'Autriche elle-même n'attendaient qu'un prétexte pour le détrôner.

Voulant toutefois savoir à quoi s'en tenir, le roi de Naples adressa au duc de Campo-Chiaro, son chargé d'affaires près le congrès, une note comminatoire par laquelle il demandait des explications sur la situation qui lui était faite, et prévenait qu'à la première démonstration hostile de la part de la maison de Bourbon contre lui, il envahirait, à la tête de ses troupes, les possessions italiennes de l'Autriche. Cette note, communiquée à M. de Metternich, servait, comme à souhait, les vues des trois puissances signataires des conventions du 3 janvier. L'Autriche, d'accord avec la France et l'Angleterre, y répondit en déclarant publiquement qu'elle allait réunir cent cinquante mille hommes sur le Pô pour faire respecter ses possessions italiennes. C'était la guerre à courte échéance avec Murat, et l'on pouvait prévoir qu'à moins d'un concours extraordinaire de circonstances, le trône de Naples ne tarderait pas à lui être enlevé.

Marie-Louise duchesse de Parme.

La femme de Napoléon avait été mieux traitée que le beau-frère de son mari. Il était tout naturel d'ailleurs que l'empereur d'Autriche tînt à indemniser convenablement sa fille de la perte de la couronne de France. On avait songé d'abord, pour être agréable aux Bourbons, à lui donner le duché de Lucques, au lieu de celui de Parme qui lui avait été promis. Lucques étant plus près de l'île d'Elbe, semblait devoir lui mieux convenir. Mais elle ne tenait nullement au voisinage de son glorieux époux. Sans respect pour le grand nom de Napoléon, pour l'enfant qui le portait, elle s'était déjà engagée dans des liens illégitimes, et elle avait pris dès lors la résolution de plus revoir l'homme de génie dont les hasards de la politique l'avaient faite la compagne. Elle insista auprès de son père pour avoir le duché de Parme, et la possession lui en fut assurée sa vie durant.

FÉVRIER 1815.

La grande-duchesse Anne et le duc de Berry.

Ce congrès de Vienne, où tant de passions haineuses et jalouses s'étaient agitées, et qui, un moment, dans le déchaînement d'insatiables ambitions, avait été sur le point de tourner à la tragédie, faillit se terminer, comme une comédie, par un mariage. La grande-duchesse Anne, sœur du czar Alexandre, sur laquelle, comme nous l'avons dit dans notre précédent volume, l'empereur Napoléon avait inutilement jadis jeté ses vues, n'était pas encore mariée. M. Pozzo di Borgo eut l'idée de lui faire épouser le duc de Berry. Cette union souriait assez à l'empereur de Russie; c'était, à ses yeux, un gage d'alliance durable avec la France, et il n'eût pas été fâché de voir sa sœur entrer dans la plus ancienne famille royale d'Europe. L'intérêt politique se doublait ici d'un intérêt de famille. Des ouvertures avaient été faites dans ce sens à la cour des Tuileries. Tout en se montrant fort honorée de ces ouvertures, la cour de France n'y avait pas répondu avec tout l'empressement sur lequel l'empereur de Russie avait peut-être compté. La princesse Anne appartenait à la religion grecque. Des scrupules religieux contrebalançaient dans l'esprit de Louis XVIII l'intérêt évident que la France et la Restauration auraient eu à ce mariage. A la veille de retourner dans ses États, le czar voulut savoir quelle était, à cet égard, la pensée définitive de la cour des Tuileries. M. de Talleyrand, qui gardait rancune à Alexandre de quelques rebuffades pendant la durée du congrès, ne s'était pas montré grand partisan d'une union qu'il avait l'air de considérer comme une mésalliance pour la famille de Bourbon. Il avait reçu pleins pouvoirs, en quelque sorte, de Louis XVIII pour accepter ou repousser les offres de la cour de Russie. Interrogé par le czar, il répondit, sans beaucoup se soucier des intérêts de la France, que le roi son maître ne transigerait pas sur la question religieuse. Les choses en restèrent là.

Mars 1815.

L'empereur Alexandre dissimula son dépit; mais il en garda au fond du cœur une amertume qui, certainement, ne le disposa pas favorablement pour notre pays.

Napoléon en France.

On était dans les premiers jours de mars; le congrès venait de finir son œuvre; les souverains présents à Vienne étaient sur le point de retourner dans leurs États, lorsque le bruit se répandit tout à coup que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe. De quel côté se dirigeait-il? Les rumeurs les plus confuses circulaient à cet égard. Les uns, comme M. de Talleyrand, supposaient qu'il se rendait en Italie pour se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire et donner la main à Murat; d'autres, plus perspicaces, se doutaient bien que son but était de marcher sur Paris.

Vienne, avons-nous dit, offrait à cette époque la physionomie la plus gaie. Toute cette foule bariolée dont se composait la suite des souverains plus ou moins importants, rois, empereurs et princes, réunis dans la capitale de l'Autriche, se livrait avec une folle ardeur à tous les plaisirs. Chaque jour c'étaient des divertissements variés et des fêtes nouvelles. Dans la soirée du 11, il y avait bal chez le prince de Metternich. M. Pozzo di Borgo, tout récemment arrivé de Paris, où il remplissait les fonctions d'ambassadeur de la cour de Russie, s'efforçait de rassurer les invités en leur affirmant que le trône des Bourbons ne courait aucun péril. On dansait, quand tout à coup les danses s'arrêtèrent comme sous une impression de terreur; de bouche en bouche ces trois mots circulaient dans la salle : *Il est en France!* Napoléon marchait en effet sur Paris.

Des salons du ministre la terreur se répandit dans la ville. On avait comme un pressentiment des torrents de sang que la réapparition du géant allait encore faire couler. Au premier moment d'effroi succéda une colère sourde. Le czar Alexandre, qu'on semblait rendre particulièrement responsable de l'événement, à cause de la générosité qu'il avait témoignée à l'égard de l'empereur déchu, mit sa personne et ses armées au service de la coalition. Les souverains contremandèrent leur départ, et tous jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir eu raison du fugitif de l'île d'Elbe. Et tandis qu'un frisson d'épouvante et de fureur parcourait l'Allemagne, une partie de la France saluait de ses cris enthousiastes le retour de l'empereur, sans avoir l'air de se douter que ce formidable revenant allait jeter notre malheureux pays dans de nouvelles et terribles épreuves.

Mars 1815.

CHAPITRE TROISIÈME

Napoléon à l'île d'Elbe. — Réconciliation avec Murat. — M. Fleury de Chaboulon à l'île d'Elbe. — Départ de l'île d'Elbe. — Rencontre en mer. — Débarquement au golfe Juan. — Proclamation à l'armée. — Proclamation au peuple français. — Échec à Antibes. — Marche à travers le Dauphiné. — L'empereur à Gap. — La proclamation des officiers de Napoléon. — Rencontre de Napoléon avec les troupes royales. — Le 5e de ligne passe à l'empereur. — Le colonel de La Bédoyère se joint à Napoléon. — Entrée de l'empereur à Grenoble. — Message à Marie-Louise. — Départ pour Lyon. — Ce qui se passait à Paris. — Convocation des Chambres. — Envoi des princes à Lyon. — Attitude du maréchal Soult. — Le dénouement du complot Lallemand. — Fausse sécurité des royalistes; leur déchaînement. — Les Chambres et la magistrature. — Les protestations de dévouement. — Retour précipité du comte d'Artois et du duc d'Orléans. — Proscriptions académiques. — Séjour de l'empereur à Lyon; son langage. — Mesures diverses. — Entrée à Mâcon. — Le maréchal Ney passe à l'empereur. — Entretien du maréchal avec Napoléon. — L'empereur à Fontainebleau. — Inquiétudes de la cour. — Le maréchal Soult remplacé par le duc de Feltre. — Mesures diverses. — Avances faites aux libéraux. — Attitude des Chambres. — On sollicite le concours de MM. Benjamin Constant et Lafayette. — Les écrivains patriotes. — Les volontaires royaux. — Conseils des ultra-royalistes. — Les optimistes. — Départ de Louis XVIII. — Le drapeau tricolore hissé aux Tuileries. — M. de Lavallette aux postes. — Arrivée de l'empereur aux Tuileries. — Les sentiments de l'armée et de la bourgeoisie. — Composition du ministère. — Le gouvernement constitué. — Inauguration du nouveau gouvernement impérial. — Le comte Molé et l'Empire restauré. — Actes de libéralisme. — Décret contre les Bourbons. — Louis XVIII se réfugie en Belgique. — Le duc de Bourbon en Vendée. — Résistance des royalistes dans le Midi. — La duchesse d'Angoulême à Bordeaux. — Sa fermeté ; son départ. — Le duc d'Angoulême à Marseille. — Retraite de Masséna sur Toulon. — Échec et capture de M. de Vitrolles. — Opérations de l'armée royale. — Capitulation du duc d'Angoulême. —

Générosité de l'empereur. — Augereau, Soult et Masséna se rallient. — Attitude de l'empereur. — Résolutions du congrès de Vienne. — Dispositions prises par les puissances européennes. — Tentative de conciliation de l'empereur. — Il n'est tenu aucun compte des ouvertures de Napoléon. — La mission de M. de Montrond. — Préparatifs militaires; réorganisation de l'armée. — Les revues du Carrousel. — Fédéraux et gardes nationaux. — Égoïsme des classes élevées. — Les scrupules de l'Angleterre. — Les aspirations libérales du pays. — Napoléon à l'Élysée. — La reine Hortense. — La famille Bonaparte. — L'Empire constitutionnel. — M. Benjamin Constant est chargé de modifier les Constitutions impériales. — L'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. — Accueil fait à l'Acte additionnel. — Convocation des collèges électoraux. — Les fédérations en province. — Les fédérés parisiens. — Revue des fédérés au Carrousel. — Continuation des préparatifs de guerre. — Les hésitations de l'Angleterre. — Attitude équivoque du duc d'Otrante. — Chute du roi Murat. — Les fureurs de la Prusse. — La royauté à Gand. — Insurrection nouvelle en Vendée. — Envoi du général Lamarque. — Cérémonie du Champ de Mai. — Distribution des drapeaux à l'armée et à la garde nationale. — Un conseil de Fouché. — La dernière fête de l'Empire. — Réunion des Chambres. — Le serment. — Séance impériale. — Adresses des Chambres. — Réponse de l'empereur. — Sombres pressentiments. — Organisation du gouvernement. — Départ de l'empereur.

Février 1815.

Nous allons raconter un événement unique dans l'histoire du monde. La première restauration impériale est un fait sans précédent, dans les circonstances où elle s'est accomplie; il y eut dans sa réussite quelque chose de prodigieux, et la rapidité de son succès ne devait avoir d'égale que la rapidité de sa chute.

Napoléon à l'île d'Elbe.

Dès le premier jour où l'empereur déchu était entré en possession de l'île d'Elbe, c'est-à dire au commencement du mois de mai 1814, il y avait fait acte de souverain. Son premier soin, pour se mettre à l'abri d'un enlèvement, avait été de fortifier la capitale de l'île, Porto-Ferrajo, petite ville de cinq mille habitants, située au fond d'une baie, dans la partie septentrionale de la côte. Napoléon avait organisé son gouvernement sur le modèle de celui qu'il avait fondé en France: sa cour était un diminutif de celle des Tuileries; il avait son

Février 1815.

grand chambellan, son maréchal du palais, ses officiers d'ordonnance; et les mille et quelques soldats dont il lui avait été permis de s'entourer figuraient la Grande armée. Plusieurs de ses compagnons, comme les généraux Bertrand et Drouot, se prêtaient merveilleusement à cette comédie politique, qui dénotait, de sa part, une nostalgie profonde de l'Empire.

L'existence large et fastueuse d'un grand seigneur, les paisibles jouissances de la vie intérieure, ne suffisaient pas à l'activité dévorante de ce génie exceptionnel. Sa mère Lætitia l'avait accompagné dans son exil, et elle tenait sa maison avec le titre d'impératrice douairière; mais comment le foyer domestique n'aurait-il pas été trop étroit pour celui à qui la France n'avait point paru assez large? Napoléon n'était pas de la trempe de Dioclétien; son merveilleux génie ne s'élevait pas au-dessus des choses de ce monde; il avait toutes les petitesses de la fausse grandeur; et il n'était pas homme à répondre, comme le philosophe de Salone, à ceux qui le pressaient de ressaisir la couronne: « Si vous voyiez mes jardins et mes légumes, vous ne voudriez plus d'Empire. »

Sans correspondre directement avec les hommes considérables qui jadis avaient été les ministres de ses volontés, et dont il n'aurait pas voulu troubler le repos, il se tenait soigneusement au courant de tous les événements dont la France et l'Europe étaient le théâtre. Étrangement aveugle jadis sur ses propres fautes, il jugeait avec une rare sagacité celles que les Bourbons accumulaient comme à plaisir; et, sentant le mécontentement de la France grossir de jour en jour devant les prétentions inouïes des ultra-royalistes, il se disait qu'il était le seul homme capable de relever le drapeau de la Révolution, et de l'opposer à l'ancien régime. L'espérance, cette compagne inséparable des grandes infor-

Février 1815.

tunes, éclairait comme d'un rayon de soleil les côtés sombres de son exil, et, quand parfois il s'aventurait dans un canot, avec quelques fidèles, loin de Porto-Ferrajo, il songeait sans doute, en jetant un regard d'envie vers les côtes de France, qu'il suffirait d'une brise favorable pour l'y porter en deux jours.

Réconciliation avec Murat.

Ce vague espoir d'une reprise de possession du pouvoir, ce désir concentré de remonter sur le trône impérial, se fortifièrent singulièrement en lui lorsqu'il apprit, dans le courant du mois de février, les mauvaises dispositions du congrès de Vienne à son égard. Il sut par un de ses anciens fidèles, M. Meneval, qu'il avait été question de le déporter au loin, et que les souverains alliés n'étaient pas mieux disposés envers son beau-frère Murat. L'ostracisme commun, dans lequel on menaçait de les envelopper l'un et l'autre, le rendit plus indulgent pour le roi de Naples, dont l'abandon lui avait été si funeste l'année précédente. Sa sœur Pauline Borghèse avait pour lui une amitié qui ressemblait à de la passion; elle fut chargée d'aller porter de sa part des paroles de paix et de réconciliation à ce compagnon de ses premiers succès et des gloires de sa jeunesse, et de lui recommander de se tenir prêt à tout événement.

M. Fleury de Chaboulon à l'île d'Elbe.

Tel était l'état d'esprit de Napoléon quand, le 22 février, débarqua à l'île d'Elbe un ancien auditeur au Conseil d'Etat, nommé M. Fleury de Chaboulon. Celui-ci se présenta comme un envoyé du duc de Bassano, et, à l'appui de cette allégation, il révéla à l'empereur certaines circonstances qui n'étaient connues que de lui et de son ancien ministre d'Etat. Quand il eut, par ces révélations, conquis la confiance de Napoléon, il lui peignit comme désespérée la situation des Bourbons; il lui montra la bourgeoisie inquiète et mécontente, le peuple exaspéré d'être sous la domination d'une dynastie ramenée par l'étranger, l'armée pressée de se soustraire à l'autorité

Février 1815.

royale, la France entière enfin le rappelant de ses vœux, et toute prête à le recevoir à bras ouverts. L'empereur, après l'avoir écouté, lui donna à entendre qu'il était décidé à partir pour délivrer la France d'un joug abhorré. Confiant dans sa fortune, il était persuadé que les Bourbons s'enfuiraient au seul bruit de son nom.

Après un séjour de quarante-huit heures à l'île d'Elbe, M. Fleury de Chaboulon prit congé de Napoléon, avec la conviction que c'était lui qui l'avait déterminé à entreprendre de reconquérir le trône. Comme on l'a vu, la résolution de l'empereur était arrêtée déjà quand il reçut la visite de cet ancien auditeur au Conseil d'État; mais ce qui est vrai, c'est que tous les renseignements qu'il eut de sa bouche, la peinture, fort exagérée, que ce jeune homme lui fit des sentiments de la France à son égard, le confirmèrent dans ses projets, et l'engagèrent à les mettre à exécution plus tôt peut-être qu'il n'aurait fallu pour le succès complet de son entreprise.

Le 25 février, il y avait bal chez la princesse Borghèse à Porto-Ferrajo. Napoléon s'y montra riant, enjoué, et il y resta fort avant dans la nuit, sans que rien trahît sur son visage impassible la grave résolution qu'il était à la veille d'accomplir, et dont il n'avait encore révélé le secret à personne de son entourage, si ce n'est à sa mère.

Départ de l'île d'Elbe.

Toutes les dispositions cependant étaient prises pour le départ. Le lendemain, dans la journée, la petite armée impériale — un millier d'hommes à peine — reçut l'ordre de se tenir prête; à sept heures du soir elle fut embarquée sans savoir pour quelle destination. L'escadre se composait du brick *l'Inconstant*, de vingt-six canons et de quelques bâtiments de transport. Les généraux Bertrand et Drouot, avertis quelques heures avant le départ, connaissaient seuls le secret de l'expédition. Le premier jour, la faiblesse du vent s'opposa d'abord à la marche de la flottille. Le capitaine Chautard

Février 1815.

et le lieutenant Taillade, commandant du brick *l'Inconstant,* craignant d'être pris par l'escadre anglaise qui croisait dans ces parages, étaient d'avis de rentrer à Porto-Ferrajo, mais l'empereur se fiait à sa fortune; il préféra continuer sa route. Chemin faisant, on rencontra un bâtiment français allant à Livourne, et dont le commandant, nommé Ardrieux, échangea, à l'aide du porte-voix, quelques paroles avec le lieutenant Taillade, auquel il demanda des nouvelles de l'empereur.

Rencontre en mer.

En apprenant que l'on se dirigeait vers la France, les grenadiers embarqués à bord de l'*Inconstant* avaient poussé d'enthousiastes acclamations. Napoléon employa les loisirs de la traversée à dicter deux proclamations, l'une à l'armée, l'autre au peuple français. Gens d'équipages, officiers et soldats lui servirent de secrétaires pour multiplier les copies de ces proclamations.

Débarquement au golfe Juan.

Le 1er mars 1815, dans la matinée, les côtes de France apparurent aux yeux des grenadiers ravis. Quelques heures après, la flottille entrait à toutes voiles dans le golfe Juan, et se pavoisait des couleurs tricolores aux cris de *Vive la France!* Il était trois heures de l'après-midi quand le débarquement commença; à cinq heures tout était terminé. Napoléon établit son bivouac dans un champ d'oliviers, non loin de Cannes.

Mars 1815.

Lorsque tous les soldats furent à terre, les chefs des diverses compagnies lurent à leurs hommes, à la nuit tombante, la proclamation que, pendant la traversée, l'empereur avait rédigée pour l'armée.

Proclamation à l'armée.

« Soldats, y était-il dit, nous n'avons pas été vaincus! Deux hommes, sortis de nos rangs, ont trahi nos lauriers, leur prince, leur bienfaiteur. »

Ces deux hommes, c'étaient Augereau et Marmont; l'un qui avait traité avec les Autrichiens en injuriant son ancien compagnon d'armes, l'autre qui avait signé la capitulation d'Essonne.

Mars 1815.

L'empereur poursuivait en demandant à l'armée si elle permettrait à ceux qui, pendant vingt-cinq ans, avaient parcouru l'Europe pour nous susciter des ennemis, de calomnier nos gloires, de s'emparer du fruit de tant de glorieux travaux.

« Soldats, dans mon exil, j'ai entendu votre voix je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls...

« Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore que vous portiez dans nos grandes journées... Vos rangs, vos biens, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfants n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers vous ont imposés... Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Egypte, de l'Ouest, de la Grande armée sont humiliés...

« Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres... La victoire marchera au pas de charge; l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait; vous serez les libérateurs de la patrie... »

On ne pouvait parler un plus fier langage. L'homme qui s'exprimait ainsi connaissait bien l'art de faire tressaillir la fibre sensible chez ces soldats dont il identifiait la cause avec la sienne.

Proclamation au peuple français.

Dans une autre proclamation adressée au peuple français, l'empereur attribuait également sa chute et les désastres de la France à la défection du duc de Raguse. C'était trop compter sur la crédulité des popula-

Mars 1815.

tions; et il se trouva en effet beaucoup de gens pour croire, sur la foi de son affirmation, que jamais les Français n'avaient été aussi puissants qu'à la veille du triomphe de l'invasion. Il fut autrement vrai, sinon plus habile, en tirant parti des lourdes fautes commises par la Restauration depuis dix mois. Quoi de plus propre à toucher le cœur des masses que de leur montrer l'émigration s'efforçant d'anéantir les conquêtes de la Révolution française, et le gouvernement établi par l'étranger s'appuyant sur le droit féodal?

« Français, ajoutait-il, dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamiez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime. Vous accusiez mon sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie. J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres... Français, il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit et n'ait tenté de se soustraire au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux... »

Echec à Antibes.

Ces paroles étaient bien de nature à enflammer les imaginations, et Napoléon ne doutait pas du succès de son entreprise. L'expédition débuta cependant par un léger échec. Le capitaine Lamouret, chargé, avec vingt-cinq hommes, d'aller prendre quelques canons placés en batterie sur la côte, au fond du golfe, eut l'idée de pousser jusqu'à Antibes pour s'emparer de la place. Cette témérité ne lui réussit pas. Il fut fait prisonnier avec sa petite troupe par le colonel Cunéo d'Ornano, qui commandait Antibes en l'absence du général Corsin.

Marche à travers le Dauphiné.

Sans s'attarder davantage à Cannes, et sourd aux conseils de quelques-uns de ses officiers qui l'engageaient à marcher sur Antibes pour y reprendre ses vingt-cinq hommes, l'empereur se dirigea vers Grenoble, ville importante, possédant un arsenal bien approvisionné, pourvue d'une nombreuse garnison, et dont la possession pouvait assurer sa réussite. Presque partout, sur sa route, au milieu des défilés couverts de neige, il vit venir à lui des populations enthousiastes. Grasse, Barême, Digne le reçurent comme si jamais il n'avait quitté l'Empire.

Mars 1815.

L'empereur à Gap.

A Digne, on imprima les deux proclamations à l'armée et au peuple, afin de pouvoir les distribuer à profusion en chemin. Cette ville fournit quelques chevaux, qui permirent à l'empereur d'avoir un peu de cavalerie pour éclairer sa route. La petite troupe impériale arriva le 5 mars à Gap, dont les habitants lui firent l'accueil le plus empressé. Ces rudes montagnards du Dauphiné venaient à Napoléon en l'appelant leur père. Le sentiment qui dominait chez eux était la joie qu'ils éprouvaient de se sentir délivrés des hommes et des choses de l'ancien régime ramenés par la Restauration. Ils n'avaient pas oublié que c'était au milieu de leurs montagnes que la Révolution avait pris naissance en quelque sorte. Napoléon était resté à leurs yeux le parvenu de cette Révolution, et ce qu'ils saluaient en lui, c'étaient surtout les principes d'égalité si audacieusement foulés aux pieds depuis dix mois.

L'empereur ne s'y trompa point. En remerciant, dans une courte proclamation, les habitants des Hautes et Basses-Alpes de leur excellent accueil, il employa des expressions dont il s'était servi jadis quand il se vantait d'être le bras armé de la Révolution, mais qu'il avait singulièrement mises en oubli durant les dix années du régime impérial. « Citoyens, leur dit-il, j'ai été vivement touché de tous les sentiments que vous m'avez montrés; vos vœux seront exaucés. La cause de la nation triomphera encore... Mon retour dissipe toutes vos inquiétudes; il garantit la conservation de toutes les pro

Mars 1815.

priétés. L'égalité entre toutes les classes, et les droits dont vous jouissez depuis vingt-cinq ans, et après lesquels nos pères ont tant soupiré, forment aujourd'hui une partie de votre existence... »

La proclamation des officiers de Napoléon.

Ce langage, si nouveau dans la bouche de Napoléon, donnait à sa cause un caractère tout populaire. De leur côté, ses principaux officiers, Drouot et Cambronne en tête, en s'adressant aux généraux, officiers et soldats de l'armée, avaient fait un chaleureux appel à leurs sentiments égalitaires. « Nous avons abordé sur la terre sacrée de la patrie avec la cocarde nationale et l'aigle impériale. Foulez aux pieds la cocarde blanche ; elle est le signe de la honte et du joug imposé par l'étranger et la trahison... Ceux qui ont porté les armes contre leur pays, contre nous, sont des héros ; vous êtes des rebelles à qui l'on veut bien pardonner jusqu'à ce que l'on soit assez bien consolidé par la formation d'un corps d'armée d'émigrés, par l'introduction à Paris d'une garde suisse, et par le remplacement successif de nouveaux officiers dans vos rangs. Alors il faudra avoir porté les armes contre la patrie pour pouvoir prétendre aux honneurs et aux récompenses ; il faudra avoir une naissance conforme à leurs préjugés pour être officier ; le soldat devra toujours être soldat ; le peuple aura les charges et eux les honneurs... » De telles paroles ne pouvaient manquer d'impressionner fortement des hommes qui, toute question d'intérêt personnel à part, gardaient au fond du cœur, comme on l'a pu voir, le culte de la monarchie impériale. C'est ce que les événements n'allaient pas tarder à vérifier.

Rencontre de Napoléon avec les troupes royales.

Napoléon quitta Gap dans la journée du 6 mars, et il vint coucher à Corps, dans le département de l'Isère. Le soir même il envoya Cambronne en avant avec une centaine d'hommes. Cambronne s'avança jusqu'à La Mure, où il se heurta à un bataillon du 5e de ligne, appuyé de deux compagnies d'artillerie et du génie ; c'était l'avant-garde des troupes royales réunies à Grenoble. Déjà un émissaire dévoué de l'empereur, le docteur Émery, avait répandu dans cette ville l'annonce de l'approche de Napoléon, et cette nouvelle avait été joyeusement accueillie par une population qui partageait l'aversion des paysans du Dauphiné pour les nobles et pour les prêtres. On vit même une partie des troupes envoyées à la rencontre de l'empereur semer la route de leurs cocardes blanches. Toutefois, comme on avait placé aux avant-postes des hommes sûrs, Cambronne ne parvint pas à parlementer ; il rétrograda pour éviter une collision, et il fit avertir l'empereur.

Mars 1815.

Napoléon prit immédiatement son parti. Le lendemain matin, il marcha rapidement sur La Mure, à la tête de sa petite armée. Quand il fut en vue des troupes royales, il descendit de cheval, prescrivit à ses soldats de mettre l'arme sous le bras gauche, le canon du fusil tourné vers la terre, et chargea l'un de ses aides de camp de prévenir le 5e de ligne qu'il allait s'avancer de sa personne.

L'empereur, en effet, que l'on voyait de loin s'approcher, fut bientôt à portée de voix. Le commandant du détachement, sentant que ses troupes allaient se débander à la voix de leur ancien chef, ordonna la retraite ; mais quelques paroles des lanciers de l'escorte impériale les arrêtèrent comme fascinées.

Le 5e de ligne passe à l'empereur.

L'heure était solennelle. Il suffisait d'un coup de feu parti des rangs du 5e de ligne pour décider des destinées de la France. Tous les assistants, soldats et villageois, accourus sur la route, muets d'émotion, ne quittaient pas des yeux la redingote grise et le chapeau traditionnel de l'empereur. Tout à coup on le vit se détacher des siens et marcher droit aux troupes royales. Arrivé à une vingtaine de pas du front de bataille, il s'arrêta, salua, découvrit sa poitrine, et d'une voix forte : « Soldats, s'écria-t-il.

Mars 1815.

ne me reconnaissez-vous pas? Je suis votre empereur. S'il en est un parmi vous qui veuille tuer son général, son empereur, il le peut, me voilà! »

Un immense cri de *Vive l'empereur!* répondit à ces paroles. Tous les rangs se trouvèrent bientôt confondus, soldats des deux troupes et villageois ne formèrent plus qu'une immense escorte. La partie était gagnée, et Napoléon put dire à Drouot et à Bertrand, sans crainte de se tromper : « Dans dix jours, nous serons aux Tuileries. »

Le colonel de La Bédoyère se joint à l'empereur.

En avançant vers Vizille, on vit approcher tout un régiment, marchant en colonne, son colonel en tête. C'était le 7e de ligne, commandé par le colonel de La Bédoyère. D'une ancienne famille de Bretagne, cet officier, un des plus jeunes de l'armée, était uni par des liens assez étroits à la monarchie des Bourbons, mais il avait gardé une sorte de culte pour la personne de Napoléon, dont il avait reçu un avancement rapide. Aussi s'était-il refusé tout d'abord à servir la Restauration; il avait fallu toutes les instances des siens pour le décider à accepter un commandement dans l'armée royale. La fatalité voulut qu'il se trouvât à Grenoble avec son régiment lors du débarquement de l'empereur. A la nouvelle de son approche il avait senti se réveiller son enthousiasme, et, sourd à la voix du devoir militaire, il s'était précipité à sa rencontre, en entraînant son régiment au cri de *Vive l'empereur!*

A la vue de Napoléon, La Bédoyère descendit de cheval, courut à lui, et se jeta dans ses bras. Son dévouement, cependant, ne l'empêchait pas de reconnaître qu'un grand changement s'était opéré dans les esprits depuis la chute de l'Empire et il ne craignit pas de dire à l'empereur : « Sire, plus d'ambition, plus de despotisme, nous voulons être libres et heureux. Il faut abjurer le système de conquête et de puissance qui a fait le malheur de la France

Mars 1815.

et le vôtre. » Et Napoléon promit de faire tous ses efforts pour rendre la France libre et heureuse.

On entra dans Vizille au milieu des acclamations. « C'est ici qu'est née la Révolution, s'écriaient les habitants enthousiasmés. C'est nous qui les premiers avons réclamé les droits des hommes libres. » Ainsi partout retentissait aux oreilles de Napoléon le langage de la liberté. Ce que ces foules accourues sur ses pas saluaient en lui, ce n'était pas l'empereur tout-puissant, mais le soldat armé de la Révolution.

Entrée de Napoléon à Grenoble.

La marche de Vizille à Grenoble fut un long triomphe. Il était près de neuf heures du soir quand on arriva sous les murs de la ville, dont les portes étaient fermées. Le général Marchand, qui commandait au nom du roi, eût voulu soutenir le siège; mais il dut y renoncer quand il vit les soldats de la garnison, mêlés aux habitants, se précipiter vers les portes pour les briser; il n'eut que le temps de sortir avec le préfet, par la porte de Lyon, tandis que l'empereur pénétrait dans Grenoble, à la clarté des flambeaux, par la porte de Vizille.

Dès le lendemain, pour la première fois depuis son débarquement, Napoléon fit acte de souverain. Il reçut toutes les autorités constituées, et passa en revue les troupes réunies à Grenoble, pendant que la population ne cessait de faire entendre les cris de : *Vive l'empereur! A bas les Bourbons! A bas les ennemis du peuple!* A tout le monde il parla de sa ferme volonté d'assurer la paix et la liberté, et il promit d'accueillir favorablement tous ceux qui reviendraient à la cause de la Révolution.

Message à Marie-Louise.

Dès lors, on pouvait considérer l'Empire comme rétabli. Napoléon était sûr désormais du succès de son entreprise. Aussi envoya-t-il un message à Marie-Louise pour lui annoncer son retour et lui enjoindre de venir le retrouver avec son fils. Mais sa femme, engagée, comme nous l'avons dit, dans des liens illégitimes, préférait les

Mars 1815.

calmes jouissances de la vie privée à tout l'éclat du rôle d'impératrice, dont elle n'avait conservé qu'un souvenir amer; elle se garda bien de répondre à l'invitation de son glorieux mari.

Départ pour Lyon.

Avant de quitter Grenoble, l'empereur organisa par décret les gardes nationales des départements qu'il venait de traverser, et il ordonna de rendre désormais la justice et d'intituler les actes publics en son nom. Après avoir remercié les Dauphinois de leur chaleureux accueil dans une proclamation où il salua de nouveau la France du nom de Grande Nation, en rappelant qu'il l'avait déjà baptisée de ce nom plus de vingt ans auparavant, il s'achemina vers Lyon, au milieu d'une foule innombrable de gens de la campagne qui lui servaient d'escorte, et qui ne cessaient de le féliciter bruyamment d'être venu les débarrasser de l'insolence des nobles et des prétentions du clergé. Son armée, forte déjà de plus de huit mille hommes, l'avait précédé de quelques heures. Petite encore par le nombre, elle était grande par sa force morale, par l'enthousiasme irrésistible dont elle était animée, et l'on pouvait être à peu près certain que les troupes envoyées pour la combattre n'hésiteraient pas à se confondre dans ses rangs.

Ce qui se passait à Paris.

Pendant que Napoléon reprenait avec une si prodigieuse facilité possession d'une partie de son Empire, la cour et le gouvernement étaient dans la plus entière quiétude. Ce fut seulement dans la soirée du 5 qu'une dépêche télégraphique, venue de Lyon, transmit aux Tuileries la nouvelle du débarquement de l'empereur au golfe Juan. Tout d'abord le roi ne parut pas y attacher grande importance. Ses principaux courtisans et ministres accueillirent même cette nouvelle avec un certain plaisir, s'imaginant que l'équipée impériale permettrait à la Restauration de se débarrasser tout de suite de l'usurpateur. Ce fut le sentiment de M. d'André, directeur général de la police.

Mars 1815.

« Comment, dit-il, en apprenant l'événement de la bouche de Louis XVIII, ce coquin de Bonaparte a été assez insensé pour débarquer! Il faut en remercier Dieu; on le fusillera, et nous n'en entendrons plus parler. »

Convocation des Chambres.

Seul, M. de Vitrolles se montra sérieusement alarmé; il donna au roi le conseil d'envoyer immédiatement les princes dans le Midi, pour y prendre le commandement de l'armée. Une nouvelle dépêche, arrivée le lendemain, annonça les progrès de Napoléon. La cour se décida alors à convoquer extraordinairement la Chambre des pairs et celle des députés. En même temps, une ordonnance royale déclara Napoléon Bonaparte traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il était enjoint à tous citoyens de lui courir sus et de le livrer à une commission militaire, qui, une fois son identité constatée, n'aurait qu'à lui appliquer les lois existantes, c'est-à-dire à le faire fusiller.

Envoi des princes à Lyon.

Le comte d'Artois et le duc d'Orléans reçurent l'ordre de se rendre à Lyon. Mais comme leurs aptitudes militaires paraissaient insuffisantes, on leur adjoignit le maréchal Macdonald, pour commander les troupes sous leurs ordres. Un autre maréchal, un des officiers de l'Empire dont Napoléon avait le plus apprécié la valeur, le maréchal Ney, fut envoyé en Franche-Comté. Enfin le duc d'Angoulême, parti récemment pour Bordeaux, fut invité à se rendre dans le Midi pour s'y mettre à la tête de toutes les forces militaires. De tous les princes de sa famille, le roi ne garda auprès de lui que le duc de Berry, dont on redoutait les emportements, et dont on jugea la présence plus utile à Paris.

Attitude du maréchal oult.

Le maréchal Soult, chargé, comme ministre de la guerre, de présider à toutes ces mesures, ne se montra ni le moins surpris ni le moins irrité du brusque retour de l'empereur, qui venait ainsi le troubler dans sa tranquillité. La violence de langage dont il se servit à l'égard

Mars 1815.

de son ancien maître, dans un ordre du jour publié le 8 mars, étonna jusqu'aux royalistes eux-mêmes.

« Soldats, y était-il dit, cet homme, qui naguère abdiqua aux yeux de toute l'Europe un pouvoir usurpé, dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte est descendu sur le sol français, qu'il ne devait plus revoir!

« Que veut-il? la guerre civile. Que cherche-t-il? des traîtres. Où les trouverait-il? Serait-ce parmi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure?

« Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime et bien-aimé pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un aventurier... Rallions-nous autour de la bannière des lis... »

Le maréchal Soult se chargera bientôt de nous montrer où pouvaient être les traîtres dont il parlait, et de légitimer le mépris de Napoléon pour ceux qui étaient capables d'abandonner leur « souverain légitime et bien-aimé ».

Le dénouement du complot Lallemand.

Tandis que le chef de l'armée faisait entendre aux soldats de la France des paroles si étranges de la part d'un parvenu de la Révolution, se dénouait la conspiration ourdie par quelques jeunes généraux, et dont il a été question dans le chapitre précédent. L'objet de ce complot, auquel se rattachaient un certain nombre de conspirateurs civils, n'a jamais été bien déterminé. On lui a quelquefois attribué un caractère orléaniste; plusieurs de ceux qui s'y sont trouvés affiliés ont pu dès lors songer à placer la couronne sur la tête du duc d'Orléans, comme on y avait pensé à l'époque de la Révolution; mais les principaux instigateurs du mouvement eurent plutôt en vue le rétablissement de l'Empire.

L'un des deux frères Lallemand se trouvait à Paris le 6 mars. Averti par Fouché de ce qui se passait, il partit

Mars 1815.

immédiatement pour Lille afin de se concerter avec les généraux Drouet d'Erlon et Lefebvre-Desnouettes. Mais l'affaire, mal combinée, échoua complètement. Le comte d'Erlon et les frères Lallemand furent arrêtés, le premier à Lille, les deux autres près de Compiègne, sans avoir pu enlever leurs régiments; ils ne durent la vie qu'au succès de l'entreprise impériale. Seul le général Lefebvre-Desnouettes parvint à s'échapper, et il courut se mettre à la disposition de Napoléon.

Fausse sécurité des royalistes. Leur déchaînement.

Cependant la cour et l'entourage du roi étaient encore pleins d'illusions. Des correspondances particulières assuraient que Napoléon, repoussé de Digne, avait dû se réfugier dans les montagnes. La presse royaliste, ne doutant pas de sa prochaine capture, l'accablait d'invectives. Le *Journal des Débats* l'appelait « le lâche guerrier de Fontainebleau »; et il terminait par ces mots un article où il le traînait dans la boue : « Dieu permettra qu'il meure de la mort des traîtres. »

De son côté, la *Gazette de France* déclarait que les desseins de la Providence n'étaient pas accomplis « tant que respirait le bourreau de six millions de Français, le dévastateur de l'Europe, couvert de mépris, d'opprobre, de malédictions... Le coupable, s'écria-t-elle, vient chercher lui-même la peine due à ses crimes. »

Les feuilles libérales étaient attaquées avec la dernière violence, comme si elles eussent été secrètement complices de la tentative de Napoléon. L'une d'elles, le *Nain jaune,* bruyamment dénoncée par les journaux royalistes, se crut obligée, pour détourner les coups dont elle semblait menacée, de parler avec indignation de l'entreprise de l'empereur, et de déclarer bien haut qu'il serait repoussé avec horreur partout où il se présenterait.

Les Chambres et la magistrature.

En même temps, la Chambre des pairs et la Chambre des députés rédigeaient des adresses toutes remplies de protestations de dévouement à l'égard de la famille

Mars 1815.

royale. La cour d'appel, la cour des comptes, la cour de cassation suivirent cet exemple. Toutes trois témoignaient de leur horreur profonde pour « l'éternel ennemi de la France et du monde, » et de leur amour pour « la personne sacrée de Louis XVIII », comme quatorze mois auparavant elles protestaient de leur fidélité à l'empereur, devant lequel elles allaient bientôt se prosterner de nouveau. Le conseil municipal de Paris déclara que tous ses membres étaient prêts à mourir au pied du trône pour défendre leur roi, et aux pieds de Louis le Désiré pour défendre leur père.

Les protestations de dévouement.

Partout, dans les hautes sphères, la cour reçut des protestations de dévouement singulièrement exagérées. Mais ce qui était tout naturel de la part d'anciens royalistes paraissait au moins étrange venant d'hommes à qui leurs antécédents commandaient une certaine réserve. On a vu en quels termes le maréchal Soult s'était exprimé; le maréchal Ney ne se montra pas moins fougueux dans l'expression de son dévouement à la cause royale. Il promit au roi de ramener dans une cage de fer le fugitif de l'île d'Elbe. Promesse fanfaronne, dont plus tard on se fera une arme terrible contre lui.

Retour précipité du comte d'Artois et du duc d'Orléans.

Les illusions de la cour ne tardèrent pas à s'évanouir devant la réalité des choses. Le comte d'Artois et le duc d'Orléans, arrivés précipitamment à Lyon, s'épuisèrent en efforts pour intéresser à la cause des Bourbons les habitants de la ville et les troupes de la garnison, ce fut vainement; argent répandu, promesses prodiguées, rien n'y fit. Le maréchal Macdonald ne fut pas plus heureux en essayant d'user de son autorité; il dut se retirer devant de sérieuses menaces. Le 10 mars, vers cinq heures, l'avant-garde impériale parut au faubourg de la Guillotière. Elle fut accueillie avec les démonstrations du plus vif enthousiasme. Bourgeois, ouvriers et soldats s'en allaient bras dessus bras dessous par les rues de Lyon aux cris de *Vive l'empereur!* Le comte d'Artois et le duc d'Orléans jugèrent prudent de quitter la ville au plus vite; ils s'enfuirent par la route de Moulins, n'ayant pour toute escorte qu'un garde national à cheval, que l'empereur décora de sa main pour cet acte de fidélité. Quelques instants après, Napoléon faisait son entrée dans la ville, aux acclamations d'une foule dont la joie tenait du délire.

Mars 1815.

Proscriptions académiques.

A l'heure où les princes reprenaient en toute hâte le chemin de Paris, une ordonnance royale excluait de l'Académie française Cambacérès, le cardinal Maury, Garat, Merlin, Rœderer, Sieyès, Lucien Bonaparte, et les remplaçait d'office par l'évêque d'Alais, le duc de Lévis, le duc de Richelieu, MM. Ferrand, de Lally-Tolendal, de Choiseul-Gouffier et de Bonald. Les noms de Napoléon, de Monge, de Carnot et de Guyton-Morveaux étaient effacés de la liste des membres de l'Académie des sciences, et Joseph Bonaparte, Lakanal et l'abbé Grégoire se trouvaient exclus de l'Académie des inscriptions. Ce bouleversement de l'Institut en un pareil moment, ces proscriptions académiques, motivées par un détestable esprit de parti, produisirent un fâcheux effet. Les masses populaires se sentirent comme entraînées vers l'homme qui les avait fait si impitoyablement décimer sur les champs de bataille, et les vieux républicains, qui s'étaient félicités de la chute de l'Empire, oubliant leurs rancunes, devinrent les alliés des bonapartistes; comme eux, ils applaudirent au retour de l'empereur.

Séjour de l'empereur à Lyon. Son langage.

Déjà Napoléon agissait à Lyon en souverain. Le maréchal Macdonald, qui était resté jusqu'au dernier moment, s'efforçant de retenir quelques régiments dans le devoir, s'était enfui à toute vitesse à son approche pour éviter les faveurs dont il n'aurait pas manqué de le combler.

L'empereur était descendu au palais de l'archevêché,

MARS 1815.

que le cardinal Fesch, son oncle, avait habité durant les trois dernières années de l'Empire. Accueilli par toutes les autorités comme si jamais il n'y avait eu de lacune dans l'exercice de son pouvoir, il commença par donner à tous des assurances de paix. Il ne voulait plus de guerre; il avait abjuré l'amour de la gloire; l'amour seul de la patrie, non l'ambition, le ramenait en France; son unique vœu était de la rendre libre et heureuse; il venait, en un mot, défendre les principes et les conquêtes de la Révolution. Tel fut le sens des paroles adressées par lui aux différentes autorités qui s'empressèrent de lui offrir leurs hommages.

Mesures diverses.

Pendant son court séjour à Lyon, il prit une série de mesures tout à fait conformes aux sentiments libéraux du pays, et de nature à soulever l'enthousiasme national. Il rétablit dans son intégrité la magistrature impériale, destitua tous les officiers de terre et de mer nouvellement introduits dans l'armée, et qui avaient émigré jadis; il abolit toutes les décorations autres que celle de la Légion d'honneur; rétablit la garde impériale, et supprima tous les corps étrangers ainsi que la maison militaire du roi; il mit sous séquestre les biens de la famille de Bourbon, restitua aux communes et aux hospices les biens qui leur avaient été enlevés; annula toutes les promotions faites par la Restauration dans la Légion d'honneur; ordonna à tous les émigrés, non rayés régulièrement par l'Empire ou les gouvernements précédents, de sortir du territoire français; décréta l'abolition de la noblesse et des titres féodaux et la remise en vigueur des lois de l'Assemblée constituante; enfin il déclara dissoutes la Chambre des pairs et celle des députés, et convoqua pour le mois de mai prochain, sous le titre d'*Assemblée extraordinaire du Champ de Mai*, tous les collèges électoraux de l'Empire, pour y modifier les Constitutions impériales « selon l'intérêt et la volonté

MARS 1815.

de la nation » et assister en même temps au couronnement de l'impératrice, « sa très chère et bien-aimée épouse », et à celui de son « cher et bien-aimé fils ».

Ces décrets, on le voit, avaient un caractère absolument démocratique; quelques-uns parurent même excessifs. La vérité est que Napoléon, tout en se défendant de vouloir ramener le pays « au despotisme des républicains, » n'en faisait pas moins appel aux passions démocratiques et aux sentiments de liberté qui avaient si longtemps agité le cœur du pays. Il ne se trompait pas d'ailleurs en comptant sur ce puissant moyen d'action pour émouvoir les masses.

Entrée à Mâcon.

L'empereur quitta Lyon dans la journée du 13 mars; il continua sa marche triomphale, sans incident particulier, jusqu'à Mâcon, partout accueilli par des acclamations enthousiastes. Les provinces qu'il traversait étaient de celles qui étaient restées le plus fidèles à l'esprit de la Révolution. Ce fut aux cris mille fois répétés de *Vive l'empereur! à bas les nobles! à bas les prêtres!* qu'il fit son entrée dans le chef-lieu de Saône-et-Loire.

Le maréchal Ney passe à l'empereur.

On pouvait craindre, en quittant Mâcon, de se heurter au corps d'armée du maréchal Ney, dont les troupes présentaient un effectif assez respectable. Le maréchal était certainement arrivé avec la ferme volonté de tenir la parole qu'il avait donnée au roi de lui ramener Napoléon prisonnier. Il s'efforça même de communiquer à ses soldats les sentiments de dévouement dont il paraissait animé pour la cause royale. Mais il comprit tout de suite, à l'attitude des régiments placés sous son commandement, combien il lui serait difficile de les entraîner contre leur ancien chef. Des murmures significatifs, des défections partielles, lui firent craindre de voir bientôt son corps d'armée se débander. Lui-même flottant, irrésolu, en butte à toutes sortes d'obsessions, ne savait à quel parti s'arrêter, quand une lettre du général Ber-

MARS 1815. trand acheva de porter le trouble dans son esprit, et le détermina à abandonner la cause des Bourbons pour se jeter dans les bras de l'empereur.

Le jour même où Napoléon quittait Lyon, le maréchal Ney se donnait à lui. Le maréchal était alors à Lons-le-Saulnier. Ce jour-là il réunit ses troupes sur la principale place de la ville, et, d'une voix pénétrante, il leur lut une proclamation aussi ardente dans son enthousiasme pour l'Empire que l'avait été sa protestation de fidélité à la monarchie restaurée. « La cause des Bourbons, s'écriait-il, est à jamais perdue. La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône ; c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe!... Ils ont voulu avilir notre gloire militaire... Soldats, les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits; la liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais... »

Ces paroles enflammées, qui plus tard devaient être l'arrêt de mort du malheureux maréchal, soulevèrent dans la troupe des transports d'allégresse. Les soldats, rompant les rangs aux cris de *Vive l'empereur!* se pressèrent autour du maréchal, et le supplièrent de les mener au plus vite à Napoléon. Ce fut à Auxerre, dont son beau-frère, M. Gamot, était préfet, que le maréchal Ney rejoignit l'empereur. On était au 18 mars.

Entrevue du maréchal avec Napoléon.

A la vue de son ancien souverain, le maréchal éprouva quelque trouble ; il essaya de justifier sa conduite ; Napoléon ne lui en laissa pas le temps. « Embrassons-nous, » lui dit-il en lui ouvrant les bras. Des deux côtés des fautes avaient été commises ; l'empereur les mit sur le compte des événements; elles serviraient à en

MARS 1815.

éviter de nouvelles. L'entretien fut aussi cordial que possible. Napoléon congédia son lieutenant en lui recommandant d'éviter toute collision avec les troupes royales, et il lui donna rendez-vous à Paris, où il voulait entrer sans qu'une goutte de sang eût été répandue. Dès le lendemain, il partit pour Fontainebleau, n'ayant pour toute escorte que quelques lanciers polonais. Il y arriva dans la nuit du 19 mars; il était quatre heures du matin quand il mit pied à terre dans cette cour du château de Fontainebleau, où, onze mois auparavant, il avait adressé ses adieux à l'armée. Dès lors il put croire à un véritable retour de la fortune, et il se montra rayonnant d'espoir et de joie durant les quelques heures qu'il passa à se reposer dans ce palais, qui avait été témoin de sa chute.

L'empereur à Fontainebleau.

Inquiétude de la cour.

Cependant une inquiétude suprême régnait aux Tuileries depuis quelques jours. La sérénité du premier moment s'était bien vite dissipée. Le retour précipité du comte d'Artois et du duc d'Orléans fut un indice de la gravité de la situation. La cour, ne sachant à qui s'en prendre des défections signalées de toutes parts, imagina d'en rejeter la responsabilité sur le maréchal Soult. On alla jusqu'à lui faire un crime de l'exagération de son royalisme, dans laquelle on vit une sorte de trahison occulte. C'était lui, disait-on, qui, par ses mesures intempestives et ses excès de zèle, avait indisposé l'armée. Il y avait du vrai dans cela; mais le ministre n'avait fait qu'être le serviteur aveugle de passions que, par une ambition peu louable, il avait épousées, sans les partager. Toujours est-il qu'il servit de bouc émissaire ; il fut destitué brutalement dès le 11 mars, aux applaudissements de tous, et remplacé par le duc de Feltre, Clarke.

Le maréchal Soult remplacé par le duc de Feltre.

Mesures diverses.

Le roi, pour essayer de retenir l'armée dans le devoir, lui adressa une proclamation par laquelle il promit de prendre désormais ses officiers dans l'élite des soldats fidèles. Le même jour, il régla le mode de forma-

Mars 1815.

tion d'un corps de volontaires royaux, qui s'enrôlaient pour la défense du trône. Enfin une loi, présentée le 13 à la Chambre des députés, et votée le lendemain, déclara que les maréchaux Mortier et Macdonald avaient bien mérité de la patrie, l'un pour sa conduite dans le Nord, l'autre pour sa conduite dans le Midi. La même loi accordait une pension aux militaires qui seraient blessés, et aux familles des soldats qui seraient tués en combattant Napoléon Bonaparte, et elle mettait sous la sauvegarde de l'armée, de la garde nationale et de tous les citoyens, le dépôt de la Charte et des libertés publiques.

Avances faites aux libéraux. Attitude des Chambres.

On songea alors à s'appuyer sur les libéraux. Dans une séance royale tenue le 16, le président de la Chambre des députés, M. Lainé, établit un parallèle entre le despotisme auquel la France serait vouée si l'usurpateur venait à triompher, et la liberté dont elle serait appelée à jouir désormais si l'on se débarrassait de lui. A sa voix, la Chambre vota une adresse à Louis XVIII pour protester de ses sentiments de fidélité.

Peu après, sur une proposition du général Augier, précédée de considérants rédigés par M. Barrot, la Chambre des députés, invoquant les souvenirs de 1791 et les droits imprescriptibles de la nation, méconnus par Bonaparte, déclara que la guerre contre lui était une guerre nationale, et elle invita tous les Français à prendre les armes contre l'ennemi commun. Et, pour donner à cette loi un caractère essentiellement libéral, on y inséra une disposition qui frappait de la peine de la réclusion tout individu qui aurait inspiré des craintes aux acquéreurs de biens nationaux, ou qui aurait provoqué au rétablissement des droits féodaux, de la dîme et des rentes seigneuriales.

La Chambre des pairs vota une adresse rédigée dans les mêmes sentiments que celle de la Chambre des députés. On y sentait également circuler un souffle de liberté.

Mars 1815.

On sollicite le concours de MM. Benjamin Constant et Lafayette.

En même temps, des ouvertures furent faites à deux hommes connus pour leur profond libéralisme : l'un était Benjamin Constant, qui, dans le *Journal des Débats*, venait de s'élever avec une violence inouïe contre Bonaparte, lui reprochant d'avoir abandonné ses troupes, « comme un lâche déserteur, en Égypte, en Espagne et en Russie ; » l'autre était le général Lafayette, que tout d'abord on avait laissé à l'écart à cause de sa participation aux premiers événements de la Révolution. Le général eut une singulière idée : il proposa de réunir autour du trône les membres de toutes les assemblées élues depuis 1789, pour en former une vaste représentation nationale, et de confier au duc d'Orléans le commandement de la force armée. Cette étrange idée n'avait guère chance d'être accueillie.

Les écrivains patriotes.

Quelques écrivains, d'un libéralisme plus accentué, se montrèrent peu favorables au retour de l'empereur. M. Comte, rédacteur du *Censeur européen*, s'efforça de prouver l'impossibilité d'établir un gouvernement libre sous un chef militaire, et il repoussa énergiquement l'accusation portée contre les patriotes d'avoir conspiré pour le retour de Napoléon. Mais c'était là une exception, il faut bien le dire ; la grande majorité de ceux qui aimaient d'un cœur ardent la patrie et la liberté faisait des vœux pour le triomphe de l'empereur, convaincue que le despote allait faire place au souverain libéral. C'était une illusion peut-être, mais une illusion dont se berçaient des millions de Français.

Les volontaires royaux.

Les démonstrations libérales du gouvernement ne rencontrèrent que des incrédules. La garde nationale, passée en revue par le duc de Berry, demeura sourde aux appels qui lui furent adressés, et la population parisienne presque tout entière répondit par une indifférence glaciale à une proclamation violente du conseil municipal de Paris l'adjurant de s'armer pour la défense de la monarchie.

MARS 1815.

On vit bien quelques centaines de volontaires royaux parcourir les rues aux cris de *Vive le roi!* mais c'étaient, pour la plupart, de vieux gentilshommes et de tout jeunes gens, dont le chapeau à la Henri IV, orné d'un panache blanc, ne fit qu'exciter le rire. Les défenseurs du trône étaient vaincus par le ridicule.

Conseils des ultra-royalistes.

Les ultra-royalistes, d'ailleurs, voyaient avec peine les concessions faites à l'esprit libéral; c'était, à leurs yeux, un acte de faiblesse, dont la royauté ne pouvait tirer aucun bénéfice. Ils préféraient une nouvelle émigration à ce qu'ils considéraient comme un appel aux passions révolutionnaires. Les uns, comme M. de Vitrolles, conseillaient au roi de se retirer en Vendée, au milieu des populations royalistes de ce pays; les autres, comme M. de Montesquiou, l'engageaient à aller se placer sous la protection des places fortes du Nord.

Les optimistes.

Un certain nombre, toutefois, s'illusionnant encore, aimaient mieux rester à Paris pour s'y défendre. Le maréchal Marmont, chargé du commandement de la maison du roi, se faisait fort de sauver la monarchie. Le nouveau ministre de la guerre, Clarke, endormi dans une sécurité profonde, déclarait, le 18 mars, que tout était réparé, et que les officiers étaient sûrs de leurs régiments. Enfin M. de Bourrienne, qui avait remplacé M. d'André à la police, répondait de la sécurité publique en faisant surveiller le maréchal Davoût et le duc d'Otrante Fouché. Des agents furent même envoyés pour arrêter ce dernier, dont la conduite ambiguë donnait lieu à toutes sortes d'interprétations. Mais ce maître fourbe trouva moyen de s'échapper par l'hôtel de la reine Hortense, qui était contigu au sien, et de se mettre à l'abri, en attendant la prochaine venue de l'empereur, qu'il avait annoncée comme inévitable; ce qui ne l'empêchera pas de trahir bientôt à son tour Napoléon au profit des Bourbons et de l'étranger.

MARS 1815.

Départ de Louis XVIII.

Les choses en étaient là quand, le 19 mars, on apprit l'arrivée de l'empereur à Fontainebleau. M. de Blacas sut, en même temps, que les troupes changeaient la cocarde blanche pour la cocarde tricolore, et qu'elles se disposaient à marcher au-devant de Napoléon, non pour le combattre, mais pour se joindre à lui. Il s'empressa de transmettre au roi ces fâcheuses nouvelles. L'hésitation ne parut plus possible. Louis XVIII fit immédiatement ses préparatifs de départ. Seulement, avant de partir, il rédigea de sa main une proclamation pour ajourner la session des Chambres, et dans laquelle, trop bon prophète! il promettait de revenir bientôt et de ramener encore une fois la paix et le bonheur. Il était minuit quand il quitta le palais des Tuileries, laissant, dans sa précipitation, la plupart de ses papiers particuliers, mais emportant avec lui les bijoux et les diamants de la couronne. Sa maison militaire partit une heure après pour le rejoindre, sous la conduite du comte d'Artois et du duc de Berry.

Le drapeau tricolore hissé aux Tuileries.

La nouvelle de la fuite du roi, répandue dans la ville dès la matinée du lendemain, y causa peu de surprise; on s'y attendait. Le général Exelmans, entré l'un des premiers au château des Tuileries, où n'étaient guère restés que quelques domestiques en livrée, fit immédiatement hisser sur le pavillon de l'Horloge un immense drapeau tricolore, que la foule salua d'acclamations frénétiques. Ce fut comme le signal du rétablissement officiel de l'Empire.

M. de Lavalette aux postes.

L'ancien directeur des postes, M. de Lavalette, étant allé à la poste, pour avoir des nouvelles, fut supplié par son successeur lui-même, le comte Ferrand, d'en reprendre la direction. Ce fut le premier fonctionnaire impérial qui se trouva remis en possession de ses anciennes fonctions. M. de Lavalette s'empressa d'expédier un courrier à Fontainebleau pour avertir l'empereur du départ de la cour.

Mars 1815.

A cette nouvelle, Napoléon monta en voiture avec les généraux Drouot et Bertrand et M. de Caulaincourt, qui était venu le rejoindre le matin même, et il se dirigea vers Paris de toute la vitesse de ses chevaux, pressé de ressaisir la direction des affaires. Arrivé aux portes de la ville il trouva une partie de l'armée qui venait à sa rencontre ; c'était une cohue étrange d'infanterie légère, d'infanterie de ligne, de lanciers, de dragons, de cuirassiers et d'artilleurs, où soldats et officiers étaient mélangés. Il arriva aux Tuileries le 20 mars, vers neuf heures du soir, à la lueur des flambeaux, suivi d'une partie de cette foule en uniforme qui s'était accrue en chemin de nombreux curieux. Une masse énorme d'anciens fonctionnaires l'attendait, et se précipita sur ses pas; ce fut avec beaucoup de peine qu'il parvint à gagner son appartement.

Arrivée de l'empereur aux Tuileries le 20 mars.

Il y avait vingt jours qu'il avait remis le pied sur le sol français, et son retour triomphal s'était accompli sans coup férir. Ainsi s'était réalisée cette parole de sa proclamation à l'armée : « L'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » C'était le premier acte de sa nouvelle épopée. Nous entrons maintenant dans la période connue sous le nom des Cent jours.

Dessentiments de l'armée et de la bourgeoisie.

Si les soldats et le peuple saluèrent avec enthousiasme le retour de Napoléon, on n'en saurait dire autant des officiers généraux et de la plus grande partie de la bourgeoisie. La plupart des principaux dignitaires de l'armée avaient été accueillis à bras ouverts par la Restauration; ils ne demandaient qu'à jouir en paix des honneurs et des richesses qu'ils avaient gagnés sous l'Empire, et que la monarchie leur avait conservés; aussi ne souhaitaient-ils point la restauration d'un régime qui, dans leur pensée, était fatalement appelé à rouvrir l'ère des combats et des aventures. Quant à la bourgeoisie libérale, quelque

Mars 1815.

froissée qu'elle eût été dans ses sentiments depuis onze mois, elle se rappelait trop l'état de compression où l'Empire l'avait tenue, et elle ne voyait pas, sans beaucoup d'appréhension, remonter sur le trône l'homme qui était, à ses yeux, la plus haute personnification du despotisme. Napoléon, du reste, se rendait parfaitement compte lui-même de cette double appréhension; ce fut pour l'atténuer autant que possible que partout, sur sa route de Cannes à Paris, il laissa tomber de sa bouche ces deux mots : paix et liberté; comme s'il eût suffi de ces deux simples paroles pour dissiper toutes les méfiances.

Composition du ministère.

L'empereur, sans prendre un instant de repos, songea tout de suite à composer son ministère. Après avoir conféré pendant une heure avec les anciens dignitaires de l'Empire présents à son arrivée, et leur avoir fait entendre qu'il avait complètement rompu avec le passé, il dressa la liste de ses ministres. Le duc de Gaëte et le comte Mollien reprirent les ministères des finances et du trésor, qu'ils occupaient l'année précédente; l'amiral Decrès rentra à la marine; un soldat intrépide, un homme de guerre remarquable, le maréchal Davoût, dont les relations avec Napoléon avaient été fort tendues, accepta, non sans hésitation, le portefeuille de la guerre; Cambacérès prit la justice; le duc de Vicence, Caulaincourt, les affaires étrangères; Fouché, duc d'Otrante, reçut le ministère de la police; celui de l'intérieur échut à Carnot, que l'Empereur décora du titre de comte, comme pour lui ôter la signification républicaine qui pouvait s'attacher à son nom (1).

Le gouvernement constitué.

Tous ces noms, plus ou moins populaires, produisirent sur le public un excellent effet, tous excepté celui de

(1) Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* prétendent que Carnot refusa ce titre. T. XL, p. 88. Nous n'avons trouvé nulle part trace de ce refus.

Mars 1815.

Fouché, méprisé depuis que Robespierre avait marqué d'un fer rouge celui qui le portait. Napoléon crut-il s'attacher irrévocablement cet artisan de fourberies, pour lequel il avait lui-même un mépris profond? S'imagina-t-il qu'il l'empêcherait de nuire en l'appelant à des fonctions où ses bas instincts pouvaient largement se satisfaire? C'est possible; en tous cas il se trompa grandement. Il aurait dû se rappeler ce mot de Robespierre, qui a si sévèrement et si justement traité Fouché, à savoir que la police ne devait être confiée qu'à des mains pures.

Inauguration du nouveau gouvernement impérial.

Napoléon acheva de reconstituer le gouvernement impérial en réorganisant le conseil d'État, où rentrèrent la plupart des anciens conseillers impériaux. Le comte Réal reprit la préfecture de police des mains de M. de Bourrienne, et M. de Bondy remplaça M. de Chabrol à la préfecture de la Seine.

Cela fait, l'empereur voulut inaugurer par une réception officielle des corps constitués la restauration de son gouvernement. Cette cérémonie eut lieu aux Tuileries le 26 mars. La cour de cassation, la cour des comptes, la cour impériale et le conseil municipal de Paris lui firent entendre les mêmes protestations de dévouement que quelques jours auparavant ils adressaient à Louis XVIII. Toutefois, le conseil municipal lui rappela ses promesses libérales avec une certaine hardiesse. L'impulsion était partie de lui en effet, et il avait autorisé, par son exemple, cette revendication des libertés publiques.

Ses ministres et son conseil d'Etat, d'accord avec lui sans aucun doute, s'étaient déjà prononcés pour l'établissement d'un gouvernement libre. Cambacérès stipula au nom de la liberté individuelle, de la sûreté des personnes, de la libre circulation de la pensée. L'homme de la Révolution semblait reparaître sous le manteau du prince archichancelier. Et l'empereur de répondre : « Tout à la nation et tout pour la France, voilà ma devise. »

Mars 1815.

La déclaration du conseil d'État respirait également comme une sorte de parfum révolutionnaire. On y reprochait notamment à la Restauration d'avoir favorisé la noblesse et les émigrés, préparé le rétablissement des droits féodaux, fait la guerre à toutes les opinions libérales, violé les décrets des assemblées représentatives sanctionnés par la nation, et surtout d'avoir octroyé, en vertu d'un acte de son bon plaisir, sous le nom d'*Ordonnance de réformation*, une Charte constitutionnelle qui n'avait pas été ratifiée par le peuple.

Le comte Molé et l'Empire restauré.

Cette déclaration avait été signée d'avance par tous les conseillers, à l'exception de MM. Molé, d'Hauterive et de Gérando, qui lui avaient trouvé un caractère trop républicain. M. Molé était l'auteur d'une sorte de code de l'arbitraire. C'était même ce livre, avons-nous dit, qui avait attiré sur lui la faveur impériale. Aussi, bien qu'il se fût rallié bruyamment aux Bourbons, Napoléon ne l'en avait pas moins réintégré au conseil d'Etat, en lui donnant la direction générale des ponts et chaussées à la place de M. Pasquier, dont on avait dédaigné les services. M. Molé motiva son refus sur sa haine pour la souveraineté du peuple et sur son dévouement à l'empereur, ce qui ne l'empêcha pas, trois mois après, de se targuer de ce refus auprès des Bourbons, comme s'il eût eu pour cause sa haine de l'usurpation et son dévouement à la légitimité (1). On voit ce que valent les hommes à qui l'on fait souvent, à la légère, une grande réputation d'austérité.

Actes de libéralisme.

Napoléon semblait de bonne foi vouloir mettre ses actes d'accord avec ses paroles. Le 24 mars il publia un décret rendant à la presse la liberté la plus absolue. Les journaux de toute nuance ne se privèrent pas d'user de cette liberté. Quelques jours après, un nouveau décret restituait au peuple la nomination des maires et des

(1) Voyez à ce sujet les Mémoires de Lafayette et ceux de Benjamin Constant sur les Cent jours.

MARS 1815.

municipalités. C'était rentrer résolûment dans les voies de la Révolution, abandonnées depuis tant d'années.

Décret contre les Bourbons.

Maintenant, pour paralyser la résistance des partisans de la monarchie, l'empereur fit revivre, par un décret du 25 mars, les lois édictées par les diverses assemblées révolutionnaires contre les princes de la maison de Bourbon. Cette résistance ne devait pas être bien formidable; cependant, comme on va le voir, elle se produisit sur plusieurs points du pays.

Louis XVIII se réfugie en Belgique.

Disons d'abord ce qu'étaient devenus le roi et sa cour. Nous avons laissé Louis XVIII se dirigeant vers le Nord. Le 21 mars au soir il arriva à Abbeville, d'où il comptait gagner Calais pour se rendre en Angleterre, désespérant peut-être alors de remonter sur le trône, et préférant sa retraite d'Hartwell à toute autre. Mais, sur les conseils du maréchal Macdonald, qui l'avait rejoint, il se rendit à Lille, où l'avaient précédé le maréchal Mortier et le duc d'Orléans, et où l'on crut, un moment, qu'il serait possible de tenir. C'était une illusion, qui fut bientôt dissipée. Dans la journée du 23, le maréchal Mortier fit savoir au roi que la garnison n'était pas sûre: il fallut reprendre pour la seconde fois le chemin de l'exil. Louis XVIII alla se fixer à Gand, où son frère le comte d'Artois, son neveu le duc de Berry et le maréchal Marmont ne tardèrent pas à le rejoindre. Nous les y retrouverons bientôt.

Le duc de Bourbon en Vendée.

Avant de quitter Paris, le roi avait envoyé le duc de Bourbon en Vendée pour y réveiller les ardeurs royalistes, et il avait confié à M. de Vitrolles le soin d'en faire autant dans le Midi. Le duc de Bourbon avait été tout d'abord assez bien accueilli dans les provinces de l'Ouest, où vivait encore, quoique bien effacé, le souvenir des luttes héroïques contre la Révolution. Quelques anciens chefs vendéens tentèrent de soulever les campagnes. Mais la nouvelle du succès de l'entreprise de Napoléon

MARS 1815.

paralysa presque aussitôt leurs efforts. Un des plus zélés partisans de la cause royale, le comte d'Autichamp, conseilla lui-même au prince de se retirer. Après avoir erré, pendant quelques jours, de château en château, le duc parvint à gagner la côte, et il s'embarqua pour l'Espagne.

Résistance des royalistes dans le Midi.

Les tentatives de résistance royaliste dans le Midi, pour s'être prolongées un peu plus de temps, ne devaient pas avoir plus de succès. Le duc et la duchesse d'Angoulême se trouvaient à Bordeaux, au milieu d'un bal, quand la nouvelle du débarquement de l'empereur parvint dans cette ville. Le duc partit aussitôt pour rassembler les forces éparses dans le Midi, et les diriger contre Napoléon, dont on ne soupçonnait pas la marche si rapide.

La duchesse d'Angoulême à Bordeaux.

Restée à Bordeaux, la duchesse y devint l'âme d'un foyer de résistance. A sa voix, des registres d'engagements de volontaires et de souscriptions s'ouvrirent pour la défense du trône. Elle visita les casernes, passa des revues, comme sa grand'mère Marie-Thérèse, et mérita, par son énergie, que l'empereur dît d'elle qu'elle était le seul homme de sa famille. Elle vit bientôt se grouper autour d'elle une foule d'hommes politiques et de fonctionnaires, comme le général Donnadieu et l'évêque de la Rochelle, chassés, l'un de Tours, l'autre de son diocèse, par la propagande impériale. M. de Vitrolles, fort des pouvoirs qu'il avait reçus de Louis XVIII, s'arrêta quelques jours auprès d'elle en se rendant à Toulouse, où il se proposait d'établir le siège de son autorité, et il s'efforça de communiquer à l'entourage de la princesse la foi et l'énergie dont il était animé.

Les choses marchèrent tout d'abord conformément aux vues de la duchesse. Bordeaux, qui, la première des villes de France, avait ouvert ses portes à la Restauration, semblait devoir être le boulevard de la royauté. Mais quand on y apprit la fuite du roi et l'entrée de Napoléon dans Paris, les enthousiasmes se refroidirent

MARS 1815. singulièrement. L'annonce de l'arrivée prochaine du général Clauzel, à la tête des troupes impériales, acheva de porter la désorganisation au milieu des défenseurs sur lesquels la duchesse comptait. Quelques gendarmes, envoyés contre le lieutenant de l'empereur, passèrent de son côté, et ce fut avec eux que, le 31 mars, le général Clauzel prit possession des faubourgs de la ville.

Fermeté déployée par la duchesse. Son départ.

Le général Decaen, qui commandait à Bordeaux, et dont, quelques jours auparavant, la duchesse d'Angoulême avait reçu le serment de fidélité, crut devoir lui faire connaître qu'il lui était impossible de maintenir ses troupes dans le devoir. La duchesse, atterrée, voulut se rendre compte par elle-même de la situation. Elle se rendit d'abord à la caserne de Saint-Raphaël, et, se plaçant au milieu des soldats, elle leur demanda, d'une voix impérieuse, s'ils étaient disposés à défendre la cause du roi. Pour toute réponse, un silence glacial.

Navrée de cet accueil, la duchesse ne se découragea pas. Sa visite à une seconde caserne eut moins de succès encore. Là ce ne fut point par un silence absolu qu'elle fut accueillie, mais par les cris mille fois répétés de *Vive l'empereur !*

Son énergie redoubla devant ce double insuccès, et elle alla résolument au château Trompette, espérant mieux de cette troisième tentative. Vain espoir! Cette fois pourtant, c'était au régiment d'Angoulême qu'elle s'adressait. Elle rappela aux soldats de ce régiment leurs serments de fidélité, les grâces dont son mari, leur chef, les avait comblés. « Ne le regardez-vous plus comme votre chef? Et moi, que vous nommiez votre princesse, ne me reconnaissez-vous pas? » Nulle réponse. Alors, toute pâle de colère et d'émotion, le visage inondé de pleurs, elle se laissa aller à des emportements étranges. « Vous n'êtes plus Français, s'écria-t-elle; allez, retirez-vous. » Dures paroles, auxquelles on ne répondit pas, par respect pour le malheur de cette princesse, si éprouvée depuis sa naissance, et qui, en pure perte, venait de déployer tant de fermeté et d'énergie. Quelques jours après, elle quittait la ville, et allait s'embarquer à Pauillac, pour se retirer en Angleterre (1). C'était le 1er avril. MARS 1815.

Le lendemain matin, le général Clauzel entra dans Bordeaux, ayant avec lui deux cents hommes à peine; il en prit possession au nom de l'empereur.

Le duc d'Angoulême à Marseille.

Le duc d'Angoulême ne devait pas être plus heureux que la duchesse, sa femme, dans ses tentatives de résistance. Il s'était dirigé vers Marseille, dont les sentiments royalistes, comme on l'a vu, ne le cédaient en rien à ceux de Bordeaux. Arrivé dans cette ville le 15 mars, il y fut reçu aux acclamations d'une foule en délire. Le maréchal Masséna commandait la 8e division militaire, dont Marseille était le siège. Jusque-là, le maréchal ne s'était pas prononcé; il avait gardé une situation expectante, et s'était borné à maintenir l'ordre. Son abstention fut signalée au prince comme une trahison. Le maréchal, laissant une partie de ses troupes à Marseille, à la disposition du duc, se retira à Toulon avec le reste pour empêcher cette ville de tomber de nouveau entre les mains des Anglais, car le prince ne lui avait pas caché son intention de la donner en dépôt au gouvernement britannique pour en avoir de l'argent (2). La présence de Masséna à Toulon garantissait au moins notre premier port de guerre contre toute entreprise de ce genre.

Retraite de Masséna sur Toulon.

Égaré par l'enthousiasme des Marseillais, le duc d'Angoulême s'imagina qu'il aurait facilement raison des départements qui s'étaient soulevés à la voix de l'empereur. Le 27 mars il se trouvait à Sisteron, à la tête de treize mille hommes environ, que commandaient, sous ses or-

(1) Nous avons tiré ce rapide récit du *Moniteur officiel* et du *Moniteur de Gand*.

(2) Rapport de Masséna. *Moniteur* du 19 avril 1815.

Mars 1815. dres, les généraux Ernouf, Gardanne et Loverdo. Ce fut de là que la petite armée royale se mit en marche pour reconquérir le Dauphiné et occuper Lyon. Mais, à la première nouvelle de ce mouvement, les populations dauphinoises se levèrent en masse pour barrer le passage aux troupes du prince. C'était de mauvais augure.

Echec et capture de M. de Vitrolles.

L'insurrection royaliste débutait d'ailleurs sous les plus fâcheux auspices. Le lendemain du jour où le duc d'Angoulême quittait Sisteron, se dirigeant vers Gap, le baron de Vitrolles arrivait à Toulouse, sur les murs de laquelle flottait le drapeau tricolore. Son premier soin fut de s'emparer de tous les pouvoirs au nom de Louis XVIII. Jusqu'au 3 avril, il y régna en maître, aidé du maréchal Pérignon, qu'il avait fait venir des environs. Déjà il avait levé quelques milliers de volontaires royalistes, quand le général Laborde, suivi d'un seul bataillon d'artillerie, vint mettre fin à cette odyssée. M. de Vitrolles fut pris sans résistance dans la matinée du 4 avril, et envoyé à Paris, où l'on se contenta de l'enfermer à l'Abbaye.

Avril 1815.

Opérations de l'armée royale.

La cause royale avait perdu là sa plus forte tête. Cependant, le duc d'Angoulême se berçait encore d'illusions. Le 1er avril, il était entré dans Montélimart, qu'un de ses lieutenants venait de défendre contre une attaque du général Debelle. Trois jours après, il se rendit maître de Valence, sans coup férir; puis, de là, il marcha sur Romans qu'il occupa, et il prit position sur l'Isère, dont les troupes impériales n'avaient pu lui disputer le passage. Mais là s'arrêtèrent ses succès.

Le général comte Grouchy, appelé par l'empereur au commandement des divisions militaires de Lyon et de Grenoble, prit, à peine arrivé, les mesures les plus énergiques. Dès les premiers jours d'avril, les royalistes furent vivement pressés, et subirent des pertes sérieuses. Le général Piré emporta le pont de Romans aux cris de

Avril 1815.

Vive l'empereur, et il se porta rapidement sur Valence, que le duc d'Angoulême jugea prudent d'évacuer. Le prince espérait pouvoir gagner Pont-Saint-Esprit et s'y retrancher fortement; mais le général Gilly l'y avait devancé, en culbutant l'avant-garde royale. Cerné de toutes parts, le duc d'Angoulême dut se résoudre à conclure, le 8 avril, avec ce général, une capitulation aux termes de laquelle il lui était permis de s'embarquer à Cette, après avoir licencié ses troupes. Mais le général Grouchy, qui venait d'arriver à Pont-Saint-Esprit, refusa de ratifier cette capitulation; il retint le prince prisonnier jusqu'à ce que l'empereur lui-même eût statué sur son sort.

Capitulation du duc d'Angoulême.

Générosité de l'empereur.

L'empereur se montra généreux. Se souvint-il de l'immense réprobation que le meurtre du duc d'Enghien avait attirée sur lui? Toujours est-il qu'il jugea habile, au moment où le congrès de Vienne et Louis XVIII venaient de le mettre hors la loi, de faire grâce au neveu du roi. Il envoya l'ordre à son lieutenant de le laisser partir, en veillant même sur sa sûreté. Il exigea seulement, pour toute condition, que le prince rendît les fonds enlevés aux caisses publiques et s'engageât à restituer les diamants de la couronne, emportés par le roi son oncle. Le 16 avril, le duc d'Angoulême s'embarqua à Cette pour se rendre en Espagne. Tous les membres de la maison de Bourbon se trouvaient dès lors hors de France, tous à l'exception de la duchesse douairière d'Orléans et de la duchesse de Bourbon, sa belle-sœur. Toutes deux restèrent à Paris, sans y être inquiétées. Napoléon, en veine de générosité, leur accorda même à chacune une pension assez considérable.

Augereau, Soult et Masséna se rallient.

Dès le 10 avril, l'autorité royale avait disparu, et les principaux chefs de l'armée s'étaient ralliés à leur ancien maître. Augereau, qui, l'année précédente, avait si facilement renié l'empereur, en le traitant de lâche, n'avait

Avril 1815.

pas été des derniers à se rallier. Oubliant la flétrissure dont la proclamation de Cannes l'avait marqué, il s'était empressé d'inviter ses soldats à suivre les aigles impériales, qui seules, disait-il, conduisaient à l'honneur et à la victoire.

Le maréchal Soult n'avait pas tardé à imiter son exemple. Après avoir capté les faveurs de la Restauration par une apostasie éclatante de son passé, et être tombé du ministère à cause de l'exagération même de son royalisme, qui avait fini, comme on l'a vu, par le rendre suspect, il avait répondu sans hésitation à l'appel de Napoléon, et, quelques jours après son retour, il s'était présenté aux Tuileries pour y recevoir de ses mains les fonctions de major-général de l'armée, autrefois remplies par Berthier.

Un autre grand soldat de la République, qui, du moins, avait gardé quelque réserve en se ralliant à la monarchie, et qui, maintenu par la Restauration dans son commandement de la Provence, était resté dans une sorte de neutralité pendant la tentative de résistance du duc d'Angoulême, le maréchal Masséna, fit arborer le drapeau tricolore dans toute l'étendue de sa division militaire à la nouvelle de la capitulation du prince. Il attribua son adhésion un peu tardive à la situation difficile que lui avait faite le mauvais esprit de la population marseillaise, ce qui était vrai d'ailleurs, et, comme pour compenser ce retard, il ordonna l'arrestation du préfet du Var et de quelques notabilités du parti monarchique, qui avaient mis une violence extrême à défendre la cause royale. A part cet acte de rigueur, le maréchal se montra aussi modéré dans son retour à l'Empire qu'il l'avait été dans son adhésion à la Restauration.

Quelques jours plus tard, le 20 avril, le canon des Invalides annonça à la France et au monde que toutes les provinces étaient pacifiées, et que le drapeau trico-



LA DUCHESSE D'ANGOULÊME

[illegible] la flétrissure [illegible] l'avait marqué, il s'était [illegible] à suivre les aigles impériales, [illegible] conduisaient à l'honneur et à la [illegible].

[illegible] pas tardé à imiter son [illegible] les faveurs de la Restauration [illegible] de son passé, et être [illegible] à cause de l'exagération même de [illegible] avait fini, comme on l'a vu, par le [illegible] il avait répondu sans hésitation à l'appel de [illegible] quelques jours après son retour, il [illegible] aux Tuileries pour y recevoir de ses [illegible] fonctions de major-général de l'armée, autrefois remplies par Berthier.

[illegible] de la République, qui, du moins, [illegible] en se ralliant à la monarchie, et qui, [illegible] par la Restauration dans son commandement [illegible] était resté dans une sorte de [illegible] de résistance du duc d'Angoulême, le maréchal Masséna fit arborer le drapeau tricolore dans toute l'étendue de sa division militaire à la nouvelle de la capitulation du prince. Il attribua son [illegible] à la situation difficile que lui [illegible] de la population marseillaise, ce qui était vrai d'ailleurs, et, comme pour compenser ce retard, il ordonna l'arrestation du préfet du Var et de quelques notabilités du parti monarchique, qui avaient [illegible] à défendre la cause royale. [illegible] le maréchal se montra aussi [illegible] à l'Empire qu'il l'avait été dans [illegible] à la Restauration.

[illegible] plus tard, le 20 avril, le canon des [illegible] à la France et au monde que toutes les [illegible] pacifiées, et que le drapeau trico-



Montaut del. et sculp.

LA DUCHESSE D'ANGOULÊME

lore flottait sur tous les points du territoire français. Avril 1815.

Mais si la plupart des esprits étaient calmés en France, si chacun, de plus ou moins bon cœur, s'inclinait devant le fait accompli, et reconnaissait la restauration impériale, il n'en était pas de même en Europe. Nous avons dit la stupéfaction dont le congrès de Vienne avait été saisi quand, au moment de se séparer, il avait été informé du débarquement de Napoléon en France. Dès le 13 mars, il prit une résolution qui mettait l'empereur hors la loi. Au nom des puissances signataires du traité de Paris, tous ses membres déclarèrent qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui; qu'il était livré à la vindicte publique comme ennemi et perturbateur du repos du monde, et que les puissances contractantes emploieraient tous leurs moyens, et réuniraient tous leurs efforts pour faire rentrer dans le néant « cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant ».

Attitude de l'Europe.

Résolution du congrès de Vienne.

Cette résolution, qui impliquait une véritable provocation à l'assassinat, était certainement de nature à refroidir le zèle de beaucoup de gens pour la cause impériale. Aussi, l'empereur commença-t-il par la signaler comme une pièce fausse, œuvre de quelque libelliste. Il savait bien qu'elle n'était que trop vraie.

Dispositions prises par les puissances européennes.

Quelques jours après, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre signèrent un nouveau traité, en vertu duquel elles s'engagèrent à ne poser les armes que lorsqu'elles auraient mis Napoléon hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité et la paix générales. Comme conséquence de ce traité, en date du 25 mars, on décida la formation immédiate de trois armées, l'une de plus de trois cent mille hommes sous les ordres du prince de Schwartzenberg; la seconde de deux cent cinquante mille hommes, commandée par Wellington et Blücher; la troisième de nombre à peu près égal, et dont le czar en personne devait prendre le commandement. C'étaient

AVRIL 1815.

plus de huit cent mille hommes qui allaient de nouveau se jeter sur la France, en attendant le reste.

Tentative de conciliation de l'empereur.

L'empereur ne se dissimulait pas la gravité de la situation. Bien qu'il ne dût pas se faire grande illusion sur la possibilité de rien changer aux déterminations des puissances contractantes, il crut devoir prendre à leur égard l'initiative d'ouvertures conciliantes, conformes, du reste, au langage pacifique qu'il n'avait cessé de faire entendre depuis sa rentrée. Le 4 avril, il adressa aux divers souverains une lettre où il leur signifiait officiellement sa reprise de possession du trône, en leur témoignant sa résolution de maintenir la paix et la tranquillité de l'Europe « Assez de gloire, disait-il, a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. »

Il n'est tenu aucun compte des ouvertures de Napoléon.

Cette lettre, dont on ne saurait méconnaître la grandeur et la noblesse, était de nature à toucher le cœur des peuples; elle ne parvint même pas aux souverains à qui elle était destinée. Interceptée aux frontières, elle fut transmise au congrès de Vienne, qui n'en tint aucun compte. Toutes les légations étrangères réclamèrent leurs passe-ports à M. de Caulaincourt; la diplomatie persistant à ne reconnaître que Louis XVIII, qui, retiré à Gand, agissait comme s'il était encore sur le trône, et participait aux actes du congrès de Vienne.

Le 14 avril, l'empereur fit savoir à la France les dispositions hostiles des cours européennes. Il lui paraissait donc indispensable, malgré son désir de maintenir la paix et les clauses du traité de Paris, de mettre le pays en état de défense. Cependant, tout en s'occupant de replacer l'armée française sur un pied formidable, il voulut encore essayer d'un dernier moyen diplomatique.

AVRIL 1815.

La mission de M. de Montrond.

Il y avait alors à Paris un ancien familier de M. de Talleyrand, nommé M. de Montrond. C'était un personnage ambigu, royaliste hier, bonapartiste aujourd'hui, qui avait été mêlé à toutes sortes d'intrigues, et à qui l'on supposait une certaine influence sur l'esprit du ministre plénipotentiaire de la Restauration au congrès de Vienne. On imagina donc de l'envoyer auprès de lui, en l'autorisant à traiter avec toutes les personnes qui seraient disposées à accepter des conditions de paix. On le chargea même de ramener l'impératrice Marie-Louise, s'il pouvait la décider à venir rejoindre son mari, et l'on mit à sa disposition tous les fonds nécessaires à cette double mission. M. de Montrond partit, et il trouva moyen, à travers mille difficultés, de gagner Vienne; mais il ne devait aboutir à aucun résultat sérieux.

Préparatifs militaires. Réorganisation de l'armée.

Certain désormais de n'avoir à compter que sur son épée, Napoléon rappela sous les drapeaux tous les anciens soldats, en faisant surtout appel aux sentiments de sympathie et d'abnégation de l'armée. Vieille garde et jeune garde impériale furent réorganisées, celle-ci sur le pied de seize régiments, celle-là sur le pied de quatre. L'empereur prescrivit la formation immédiate de six corps d'armée, destinés à couvrir le Nord et l'Est, et auxquels il donna pour chefs les généraux Drouet d'Erlon, Reille, Vandamme, Gérard, Rapp et Lobau. Deux autres corps durent être ultérieurement organisés pour surveiller les Alpes Maritimes et les Pyrénées. L'ensemble de ces diverses forces devait former une armée active de quatre cent mille hommes, ayant déjà, pour la plupart, l'habitude des armes.

Presque toutes les semaines, l'empereur passait en

AVRIL 1815.

Les revues du Carrousel.

revue, sur la place du Carrousel, les régiments nouvellement organisés, qui traversaient Paris pour se rendre à leur destination. Il parlait aux officiers et aux soldats de gloire, de patrie, d'honneur, de liberté, et tous, électrisés, juraient de vaincre ou de mourir pour lui.

La cavalerie et l'artillerie attirèrent tous ses soins. Un parc de réserve de cent cinquante bouches à feu fut formé à Vincennes. Des masses de chevaux furent achetés dans les campagnes. Les uniformes et les fusils manquaient; on créa des ateliers d'habillements, et l'on improvisa des fabriques d'armes. Les ouvriers de tous les corps d'état se mirent à réparer de vieux fusils et à en faire de nouveaux. On se serait cru revenu aux jours héroïques de 1793, où serruriers, menuisiers, mécaniciens et horlogers se transformaient en armuriers.

Fédérés et gardes nationaux.

L'enthousiasme belliqueux ne fut pas le monopole de l'armée. On vit de nouveau, à la voix de la patrie en danger, des volontaires en foule sortir des rangs du peuple. Il se forma des fédérations dans une foule de provinces. Les fédérés bretons déclarèrent hautement à Rennes qu'ils s'armaient pour défendre l'empereur et la liberté. Les faubourgs de Paris en fournirent à eux seuls près de vingt-cinq mille. Tous ces braves gens étaient bien désintéressés; ils ne demandaient pas à combattre pour sauver des titres, des places, des honneurs; ils n'avaient qu'un désir au cœur, qu'un objectif: la patrie indépendante et la nation libre.

A côté de ces forces, dont Napoléon ne sut pas ou ne voulut peut-être pas tirer parti, à cause de leur caractère révolutionnaire, il y avait les gardes nationales, qu'il songea à utiliser. Un décret du 10 avril en régla l'organisation. Le 16 avril l'empereur passa en revue la garde nationale de Paris, dont il avait nommé les principaux chefs, et, dans une chaude allocution, il lui rappela la part glorieuse qu'elle avait prise, l'année précédente,

AVRIL 1815.

à la défense de Paris. Deux cent quarante bataillons, appartenant aux départements riverains des frontières, furent mis à la disposition du ministre de la guerre pour tenir garnison dans les places fortes. Cette garde nationale, composée en majeure partie de la classe moyenne, c'est-à-dire de la petite bourgeoisie, forma, avec le peuple proprement dit et l'armée, durant les Cent jours, toute la force de résistance du pays, et, vraisemblablement, la seconde invasion, malgré son million de soldats, aurait fini par se briser contre ce triple élément de résistance, sans la méfiance de l'empereur d'une part, et l'égoïsme des classes élevées, de l'autre.

Egoïsme des classes élevées.

L'enthousiasme patriotique de ces dernières était loin de répondre à celui des classes laborieuses et des classes moyennes. La plupart des bénéficiaires de la Révolution, les sommités de la banque, de l'industrie et du barreau, les gros acquéreurs de biens nationaux, ceux que Chénier avait appelés « des grands seigneurs un peu modernes », constituaient une aristocratie nouvelle, qui, après avoir été aux pieds du premier consul et de l'empereur tout-puissant, avait applaudi à sa chute, et s'était empressée de se jeter dans les bras de la Restauration. Les prétentions ridicules de l'ancienne noblesse, les menaces dirigées plus ou moins ouvertement contre les acheteurs de biens nationaux, avaient singulièrement refroidi les ardeurs royalistes de la haute bourgeoisie, et elle était en pleine opposition lors du retour de l'île d'Elbe. Aussi ne fit-elle rien pour empêcher la première chute de la Restauration. Crut-elle aux promesses libérales de Napoléon? C'est possible. Toujours est-il que les déclarations de guerre à outrance du congrès de Vienne la remplirent d'épouvante; elle trembla de nouveau pour ses intérêts, et ne vit plus dans l'Empire restauré qu'un danger permanent.

Une circonstance toute fortuite vint à point nommé

AVRIL 1815.

Les scrupules de l'Angleterre.

servir ses passions. En adhérant au nouveau pacte d'alliance conclu le 25 mars dernier entre les puissances européennes, l'Angleterre avait tenu à faire une restriction. Nation libre, elle ne voulait pas avoir l'air de s'immiscer dans les affaires intérieures d'une autre nation. En conséquence, et après de solennels débats au parlement, elle avait déclaré qu'en s'armant contre Napoléon, elle n'entendait imposer à la France aucun gouvernement particulier. C'était là de la haute comédie politique. Il est bien avéré que ce qu'elle souhaitait par dessus tout, c'était le rétablissement de la monarchie des Bourbons, et nous verrons son principal lieutenant, lord Wellington, agir énergiquement dans ce sens.

Il n'en est pas moins vrai qu'une partie de la bourgeoisie française se rattacha dès lors à cette idée, qui trouva des partisans jusque dans les conseils de l'empereur, de substituer à Napoléon et à Louis XVIII un prince qui, en rassurant les intérêts matériels de la France, fût pour elle une garantie de paix et de repos. Les uns nommaient tout haut le duc d'Orléans, dont il avait été question déjà lors de la conspiration des frères Lallemand ; les autres se seraient contentés du prince impérial avec la régence de Marie-Louise. Dans l'un et l'autre cas Napoléon était sacrifié.

Les aspirations libérales du pays.

Parmi les partisans sincères et désintéressés de la liberté, et ils étaient nombreux, beaucoup se plaisaient à ajouter foi aux promesses libérales de l'empereur. On le croyait sérieusement converti. Le mot magique de liberté volait de bouche en bouche. Un des premiers ralliés à la cause impériale, le colonel de La Bédoyère, dans un banquet où il avait réuni les officiers de son régiment, avait porté un toast à la Constitution libérale promise par Napoléon, comme s'il eût voulu affirmer bien haut que son adhésion à l'Empire impliquait en même temps son dévouement à la liberté.

AVRIL 1815.

Quelques-uns cependant témoignaient une certaine incrédulité. Ils trouvaient que l'empereur tardait bien à remplir ses promesses. Certains actes libéraux, comme l'abolition de la censure, avaient été accomplis, mais par un fait de bon plaisir. Depuis sa rentrée aux Tuileries, Napoléon ne gouvernait guère qu'à coups de décrets, et l'on s'en inquiétait. Le *Censeur européen* demanda ironiquement s'il ne serait pas possible de remplacer l'ordre de l'éteignoir, tombé en même temps que celui du lis, par l'ordre du sabre.

L'empereur, en promettant de gouverner avec la liberté, avait certainement fait violence à sa nature, et, quelle que fût sa bonne volonté de tenir sa parole, il était facile de sentir la contrainte qu'il s'imposait pour entrer tout à fait dans les voies de la liberté.

Napoléon à l'Élysée.

On le vit pourtant renoncer de lui-même à ses anciennes habitudes de souverain omnipotent. C'est ainsi que, vers la fin d'avril, il quitta les Tuileries pour s'installer au palais de l'Élysée, comme si la simplicité de cette demeure plus modeste convenait mieux désormais au chef d'une nation libre. En attendant le retour toujours espéré de Marie-Louise, il confia le soin de tenir sa maison à sa fille adoptive, la reine Hortense, qu'il avait tout d'abord accueillie assez froidement. Restée seule à Paris de tous les membres de la famille Bonaparte, après la chute de l'Empire, la reine Hortense, en effet, n'avait pas dédaigné les faveurs de la Restauration. Elle en avait accepté le titre de duchesse de Saint-Leu, et elle s'était présentée aux réceptions de Louis XVIII, qui l'avait reçue avec une véritable affection. Napoléon, en la revoyant, n'avait pas manqué de lui adresser de sévères remontrances sur sa conduite. Et puis, autre grief, elle avait soutenu contre le roi Louis, son mari, un procès qui avait fait scandale, car, tout en y mettant beaucoup de réserve, l'avocat de l'ancien roi de Hollande n'avait pu

La reine Hortense.

Avril 1815.

s'empêcher de faire certaines allusions aux légèretés de la vie privée de la reine. Celle-ci perdait son procès le jour même où l'on apprenait à Paris le débarquement de Napoléon au golfe Juan. L'empereur n'avait pu voir, sans une extrême irritation, le nom de Bonaparte livré à la malignité publique. Il avait donc reproché amèrement à sa belle-fille d'avoir étalé aux yeux de tous des plaies de famille qu'il aurait fallu cacher avec soin. Mais, sa tendresse avait bien vite repris le dessus ; toutes ses récriminations s'étaient évanouies dans un baiser paternel, et la reine Hortense était redevenue, comme par le passé, l'âme et l'attrait de la cour impériale.

La famille Bonaparte.

Presque toute la famille de l'empereur se trouvait alors réunie. Lucien, créé récemment prince de Canino par le pape, et qui s'était exilé volontairement sous l'Empire pour échapper au despotisme impérial, était accouru l'un des premiers, réconcilié par le malheur avec le frère illustre à la fortune duquel il avait servi de marchepied. Joseph et Jérôme revinrent également reprendre possession de leur qualité de princes français. Une frégate ramena en France M[me] Lætitia et sa fille, la princesse Borghèse. Seul, des frères de Napoléon, l'ancien roi de Hollande refusa de répondre à l'appel qui lui fut adressé : soit qu'il ne pardonnât pas à son frère le traitement injurieux qu'il avait subi naguère, soit qu'il ne voulût pas reparaître au milieu d'une cour où il se serait rencontré avec l'épouse dont il avait à se plaindre ; il préféra rester enseveli dans la retraite qu'il s'était choisie à Rome.

L'Empire constitutionnel.

Les préoccupations militaires n'étaient pas les seules qui assiégeassent l'empereur : il sentait que l'heure était venue de donner satisfaction aux aspirations libérales du pays. Instruit, sinon tout à fait corrigé par le malheur, il se montrait plus accessible aux conseils de son entourage, et notamment à ceux des anciens révolutionnaires

Avril 1815.

qui, comme Carnot, avaient fini par subir son ascendant, et s'étaient complètement ralliés à lui. Ce fut ainsi qu'il se décida à faire l'essai de l'Empire constitutionnel, c'est-à-dire d'un gouvernement ayant à sa tête un souverain représenté par des ministres responsables devant des chambres, représentant elles-mêmes plus ou moins exactement le pays.

Ses conseillers libéraux auraient voulu que, rompant sans retour avec les anciennes traditions impériales, et dépouillant tout à fait le vieil homme, il dotât la France d'une constitution entièrement neuve. Mais, sur ce point, il se montra intraitable. C'était lui ôter son passé, disait-il, le forcer à renier ses onze ans de règne ; il lui paraissait donc indispensable de rattacher la Constitution nouvelle aux Constitutions impériales, que le peuple avait couvertes de sa sanction. Il défendait en cela sa prétendue légitimité comme les royalistes la leur.

M. Benjamin Constant est chargé de modifier les Constitutions impériales.

Par une de ces bizarreries d'esprit difficiles à expliquer, ce fut à Benjamin Constant, l'un de ses plus acharnés ennemis de la veille, que l'empereur confia le soin de rédiger la nouvelle Constitution.

Né à Lausanne, Benjamin Constant de Rebecque descendait d'une de ces familles françaises qui s'étaient expatriées à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Se considérant comme Français, il était venu à Paris au commencement du Directoire, et, grâce à la protection de M[me] de Staël, il n'avait pas tardé à prendre un certain pied dans les salons de l'époque. Personnage ondoyant et divers, démocrate avec les républicains, aristocrate avec les royalistes, il était entré au Tribunat après le 18 brumaire; mais le gouvernement consulaire l'en avait exclu au bout de peu de temps à cause de son opposition frondeuse. Il avait dû quitter la France avec son amie M[me] de Staël, et il n'y était rentré qu'avec la Restauration, au service de laquelle il avait mis sa plume

Avril 1815. facile et élégante. On a vu avec quelle violence il s'était exprimé sur le compte de l'empereur, la veille du jour de la rentrée de celui-ci aux Tuileries. Aussi commença-t-il par prendre la précaution de se cacher. Par quel miracle devint-il tout à coup le confident de l'homme qu'il avait traité d'Attila et de Gengiskan? Ce fut le ministre Fouché qui opéra ce miracle, en lui ménageant une entrevue avec l'empereur. Benjamin Constant sortit de cette entrevue avec la mission de rédiger la Constitution nouvelle au régime de laquelle la France allait être soumise, et il fut nommé membre du conseil d'État, afin de pouvoir y défendre son œuvre.

L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire.

Le conseil d'État y fit peu ou point de changement. On s'étonna beaucoup qu'il n'y fût pas question de la confiscation, nommément abolie par la Charte de 1814, et dont le silence de la nouvelle Constitution impériale semblait impliquer le rétablissement. Invité à combler cette lacune, l'empereur s'y refusa absolument. On voulait, dit-il, le pousser hors de sa voie; la France ne reconnaissait plus le vieux bras de l'empereur. Il entendait garder la confiscation comme une arme contre les Bourbons et les émigrés, promettant, du reste, de la supprimer quand la paix serait faite.

Adoptée, à très peu de modifications près, telle qu'elle était sortie des mains de Benjamin Constant, la nouvelle Constitution impériale parut dans le *Moniteur* du 23 avril, sous le titre d'*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*, afin qu'il fût bien avéré qu'elle se rattachait directement aux principes constitutifs du régime impérial.

A part le silence gardé sur la confiscation, cette œuvre était certainement plus libérale que la Charte octroyée par Louis XVIII. Ainsi la liberté religieuse y était proclamée, la liberté individuelle assurée; la liberté de la presse y était sauvegardée, et les délits de la

pensée ne devaient plus relever désormais que du jury. Avril 1815.

Le pouvoir législatif était exercé, concurremment avec l'empereur, par deux chambres, l'une appelée Chambre des pairs, l'autre Chambre des représentants. L'une et l'autre avaient le droit d'amender et même de présenter les lois; seulement, en matière de finances et de levées d'hommes, l'initiative et la priorité appartenaient à la Chambre des représentants. La première, nommée par l'empereur, était héréditaire; la seconde, composée de six cent vingt-neuf membres, était soi-disant élue par le peuple. L'élection, en effet, se faisait au moyen des anciens collèges électoraux de département et d'arrondissement. L'industrie et la commune avaient une représentation spéciale. Ce n'était pas là encore une représentation bien sérieuse, mais il y avait progrès sur l'ancien mode, en vertu duquel les députés au Corps législatif étaient choisis par le Sénat, sur des listes préparées par les collèges électoraux.

Un dernier article proclamait l'interdiction formelle, même en cas d'extinction de la famille impériale, du rétablissement des Bourbons, ainsi que de l'ancienne noblesse féodale et de tous droits seigneuriaux.

Cet Acte dut être soumis à la ratification du peuple français, appelé à se prononcer par oui ou par non sur des registres déposés dans les mairies, au greffe des justices de paix et chez les notaires. On arrêta que le recensement des votes se ferait dans l'assemblée du Champ de Mai, composée de tous les membres des collèges électoraux, et dont la convocation fut fixée au 26 mai.

Accueil fait à l'Acte additionnel.

Malgré ses dispositions libérales, l'Acte additionnel ne contenta ni les uns ni les autres; il souleva même d'immenses clameurs. Son titre indisposait ceux-ci, l'hérédité de la pairie mécontentait ceux-là. Beaucoup, regardant comme illusoire la forme de la sanction populaire à laquelle il allait être soumis, lui reprochaient

Avril 1815.

de n'être qu'une charte octroyée, comme celle de Louis XVIII, et regrettaient hautement, non sans raison, que la Constitution nouvelle ne fût pas sortie des délibérations d'une assemblée spéciale. Les constitutionnels seuls s'efforcèrent de défendre l'œuvre de Benjamin Constant. Un historien distingué, M. de Sismondi, s'appliqua, dans une série d'articles publiés dans le *Moniteur*, à en démontrer la supériorité sur toutes les autres constitutions.

Convocation des collèges électoraux.

Cependant, quelques-uns des constitutionnels les plus influents, comme M. de Lafayette, croyaient difficilement à la conversion libérale de Napoléon. Celui-ci d'ailleurs donnait un peu prise à leur incrédulité en se refusant à mettre immédiatement en vigueur la Constitution réformée. Avant de s'exposer aux embarras que pouvaient lui susciter l'essai d'un nouveau mode de gouvernement et la présence d'une assemblée de plus de six cents représentants, il aurait voulu débarrasser le pays de la masse d'ennemis qui se préparaient à fondre sur lui ; mais ses conseillers les plus intimes le conjurèrent d'éviter tout ce qui serait de nature à permettre aux malveillants de révoquer en doute ses intentions ; il céda à leurs instances et à la pression de l'opinion publique. Le 30 avril, parut un décret de convocation des collèges électoraux, dont les opérations durent commencer sans retard, de façon qu'il fût permis aux représentants nommés d'assister à la grande assemblée du mois de mai. Et, comme pour mieux attester la sincérité du libéralisme de l'empereur, un décret du même jour prescrivit le renouvellement de toutes les municipalités, conformément à la loi du 14 décembre 1789, c'est-à-dire par les voies électives. C'était toute une révolution, déjà promise d'ailleurs.

Les fédérations en province.

Un grand nombre de patriotes ardents se montrèrent extrêmement touchés de ce dernier acte. Dans Napoléon

Mai 1815.

converti à la liberté, ils virent comme l'empereur de la République française, et ils identifièrent sa cause à celle de la patrie elle-même. A Nancy, à Rouen, à Dijon, à Angers, à Strasbourg, à Lyon, à Grenoble, et dans beaucoup d'autres villes, s'établirent des fédérations semblables à celle qui s'était formée à Rennes aux cris de *Vive l'empereur !* Le pacte fédératif était destiné à unir tous les Français pour la défense de la patrie, de la liberté et des Constitutions de l'Empire.

Les fédérés parisiens.

La fédération parisienne eut un caractère particulièrement touchant. Tous les citoyens qui n'étaient pas portés sur les contrôles de la garde nationale convinrent de s'unir et de s'armer contre les ennemis de la nation. L'initiative de cette fédération vint des vieux patriotes des faubourgs. Le 12 mai, le *Moniteur* publia une proclamation des habitants et ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau à leurs concitoyens. Cette proclamation, couverte de trois mille signatures, était toute palpitante des grandes ardeurs patriotiques de 1792. Il y avait plus de vingt ans qu'une pièce pareille n'avait figuré dans les colonnes du journal officiel. Les fédérés s'offraient à servir d'éclaireurs à la garde nationale. Leur unique ambition, disaient-ils, était de frapper de terreur les traîtres qui pouvaient désirer encore une fois l'avilissement de la patrie, et de marcher les premiers au-devant de l'ennemi. Ils s'engageaient à aller partout où il leur serait enjoint de se rendre pour le salut du pays, et leur cri de ralliement était : *Vive la nation! vive la liberté ! vive l'empereur !*

Revue des fédérés au Carrousel.

Le surlendemain, 14 mai, quinze mille fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, sans armes, en habits de travail, furent passés en revue par l'empereur dans la cour des Tuileries. Beaucoup d'entre eux étaient d'anciens soldats qui avaient fait les guerres de la République et de l'Empire. L'un d'eux prit la parole

Mai 1815.

en leur nom pour demander des fusils, s'engageant à ne combattre que pour la patrie et l'empereur, et à rendre impossible une nouvelle entrée des ennemis dans Paris.

Napoléon répondit en quelques paroles émues, et il termina en ces termes : « Soldats fédérés, s'il est des hommes nés dans les hautes classes de la société qui aient déshonoré le nom français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitants des campagnes et les soldats de l'armée. Je suis bien aise de vous voir. J'ai confiance en vous. *Vive la nation* (1) ! ».

Quelques jours après, un décret impérial prescrivait la formation de vingt-quatre bataillons de fédérés sous le commandement du général Darricau. Napoléon semblait prendre à tâche de rendre la guerre nationale, au grand déplaisir de certains courtisans, qui s'effrayaient déjà de voir les Jacobins au pouvoir. On entendait en effet retentir en pleine rue et dans quelques cafés, transformés en clubs, des chants patriotiques mêlés aux imprécations les plus violentes contre les Bourbons, les émigrés et l'étranger.

Continuation des préparatifs de guerre.

Tout le mois de mai se passa en préparatifs militaires. On fortifia Paris tant bien que mal du côté du nord; on creusa des fossés; on éleva des retranchements du côté de Saint-Denis. Une partie de la population parisienne travailla avec ardeur aux terrassements. On sentait qu'une lutte formidable allait s'engager. Cependant, au moment de recourir une dernière fois à la force des armes pour écraser l'Empire, l'Europe éprouva comme une sorte d'hésitation.

Les hésitations de l'Angleterre.

Cette hésitation se fit surtout sentir en Angleterre, pays de libre discussion, où déjà, comme on l'a vu, il avait été convenu qu'on ne prendrait pas les armes pour

(1) Voy. le *Moniteur* du 16 mai 1815.

Mai 1815.

soutenir la cause de la maison de Bourbon. Certains membres du parlement reprochèrent amèrement à lord Castlereagh d'avoir, par le traité du 25 mars, engagé le pays sans que celui-ci eût été consulté. M. Ponsonby s'efforça de démontrer qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour faire la guerre à la France. Les avantages qu'on en pourrait tirer n'étaient pas, selon lui, en proportion avec les dangers auxquels on s'exposait en bravant à la fois un homme de génie et une grande nation. Pourquoi, quand Bonaparte se résignait à la paix aux conditions du traité de Paris, répandre de nouveau le sang et creuser le gouffre des finances? On ne voulait pas combattre pour les Bourbons ; mais l'exclusion de Bonaparte n'impliquait-elle pas leur rétablissement ? Bien que tous les arguments de l'opposition fussent conformes au bon sens, au droit, à la justice, à la sagesse, à la vérité, les partisans de la guerre n'en triomphèrent pas moins, et l'Angleterre demeura acquise à la coalition.

Attitude équivoque du duc d'Otrante.

Pendant que ces graves débats occupaient le parlement anglais, l'Autriche essayait de semer la division dans le gouvernement français en faisant des ouvertures au ministre Fouché, dont on connaissait l'esprit d'intrigue, et par lequel on espérait pouvoir séparer la cause de Napoléon de celle de la France. On avait raison de compter sur le duc d'Otrante, l'homme de toutes les trahisons, et on l'invita à dépêcher un émissaire à Bâle pour s'entendre avec un agent de la cour de Vienne.

Averti des démarches tentées auprès de son ministre, Napoléon imagina d'envoyer à Bâle son secrétaire, M. Fleury de Chaboulon, qui, en se présentant comme l'émissaire de Fouché, parvint à savoir tout ce qu'on attendait du ministre de la police impériale. M. de Chaboulon, à son retour de Bâle, avertit le duc d'Otrante de ce qui se passait. Fouché n'en tint compte, et il ne se

Mai 1815.

gêna nullement pour déclarer à qui voulait l'entendre que Napoléon était le seul obstacle à la paix, et qu'il ferait bien mieux, dans l'intérêt de sa dynastie, d'abdiquer en faveur de son fils. L'empereur eut connaissance des propos de son ministre; mais il jugea prudent de ne pas faire d'éclat pour le moment, et d'ajourner sa vengeance au jour où il le prendrait en flagrant délit de trahison.

Chute du roi Murat.

Les événements qui se passaient de l'autre côté des Alpes le préoccupaient assez pour le distraire des intrigues de son ministre de la police. En quittant l'île d'Elbe, il avait fait avertir le roi de Naples, Joachim Murat, de se tenir prêt à tout événement. Murat, on s'en souvient, menacé par le congrès de Vienne, s'était mis en mesure de résister à toute agression de la part de l'Autriche. La prudence la plus élémentaire lui commandait de rester sur la défensive. Mais, en apprenant le triomphe de son beau-frère, il n'y tint plus, et, sans attendre l'heure où il lui serait permis d'agir utilement et de faire diversion, il se mit en campagne à la tête de cinquante mille hommes. Il envahit les Marches et les Légations, malgré l'avis de ses ministres. Quelques succès d'avant-garde, dont il s'exagéra la portée, enflèrent ses prétentions. Il se proclama roi d'Italie, et marcha sur Milan, où il voulait se faire couronner. Mais là s'arrêtèrent ses succès. Après une attaque malheureuse sur Occhio-Bello, il se vit contraint d'opérer précipitamment sa retraite. Atteint près de Tolentino par l'armée autrichienne, il ne put éviter la bataille, et il fut mis en complète déroute, après s'être battu héroïquement, et avoir vainement cherché la mort. Rentré à Naples sans armée, il fut contraint de s'enfuir par mer, laissant sa femme aux mains des Anglais. Ainsi finit à Naples la royauté de Joachim Murat.

Assurément, il ne perdit pas la France pour s'être trop hâté, comme l'en a accusé l'empereur; mais il la priva d'un concours qui aurait pu lui être fort utile. Débarqué sur les côtes de Provence dans la soirée du 26 mai, il écrivit à son beau-frère pour se mettre à sa disposition; l'empereur refusa de l'employer, et Murat dut attendre, dans la retraite, le résultat de l'entreprise impériale.

Mai 1815.

Les fureurs de la Prusse.

Le dénouement approchait à grands pas. Les forces de la coalition étaient formidables; près d'un million d'hommes se tenaient prêts à envahir la France, et tout était mis en œuvre pour exaspérer contre nous le sentiment national en Allemagne. Les fureurs prussiennes surtout ne connaissaient pas de bornes : le *Mercure du Rhin*, journal du baron de Stein, réclamait la mise hors la loi de notre nation. La suppression de Napoléon ne lui suffisait pas; il lui fallait celle de la France. Il demandait que les Français disparussent comme peuple. « La France partagée ou les chaînes de la France, voilà notre alternative. »

Et telle était aussi l'opinion des principaux chefs de l'armée prussienne. Ce n'était pas pour replacer sur le trône des princes dont le peuple français ne voulait pas, ni pour chasser l'usurpateur qui les avait remplacés, que l'Allemagne entendait verser de nouveau son sang. Non, s'écriait le gouverneur des provinces rhénanes, Justus Grünner, dans une proclamation d'une violence inouïe, « c'est pour diviser cette terre impie que la politique des princes ne peut laisser subsister; c'est pour nous indemniser, par un juste partage de ses provinces, de tous les sacrifices que nous avons faits depuis vingt-cinq ans. » Voilà sur quels alliés comptait la monarchie des Bourbons pour reprendre possession du trône de France.

La royauté à Gand.

Dans sa retraite de Gand, Louis XVIII continuait, du reste, d'exercer un semblant de pouvoir. Ses ministres étaient venus l'y rejoindre, et ils avaient repris leurs portefeuilles, à l'exception de l'abbé de Montesquiou, que M. de Chateaubriand avait remplacé par intérim au

Mai 1815.

ministère de l'intérieur. Les puissances alliées avaient maintenu leurs ambassadeurs auprès de cette petite cour. Enfin un journal officiel, paraissant deux fois par semaine, sous le titre de *Journal Universel*, et publié par les frères Bertin, propriétaires du *Journal des Débats*, enregistrait les actes de ce gouvernement imaginaire, qui fonctionnait sous la protection de lord Wellington, dont l'armée avait pris position en Belgique.

Cette cour de Gand entretenait des relations suivies avec les royalistes militants restés en France, relations singulièrement favorisées par la liberté à peu près illimitée dont on jouissait alors. Cependant, l'audace des royalistes devint si grande que, le 10 mai, parut un décret enjoignant au ministère public de poursuivre les auteurs et complices de toute relation et correspondance avec le roi et les princes émigrés.

Insurrection nouvelle en Vendée.

Le lendemain même de la publication de ce décret une nouvelle insurrection s'organisait dans la Vendée. Le duc de Wellington avait donné à entendre aux conseillers de Louis XVIII qu'un soulèvement dans nos départements de l'Ouest ferait une diversion heureuse, et favoriserait puissamment les projets de la coalition. Louis XVIII s'inspira-t-il des conseils du général anglais, ou céda-t-il à sa propre inspiration? Toujours est-il qu'il chargea le marquis Louis de la Rochejaquelein de se rendre d'abord en Angleterre pour y demander des armes et des munitions, et de là en Vendée, afin d'y provoquer un soulèvement général.

A peine arrivé, Louis se mit en rapport avec son frère, Auguste de la Rochejaquelein, et d'anciens chefs vendéens, MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud. On convint de donner aussitôt le signal de l'insurrection, malgré le peu d'enthousiasme qu'on avait trouvé deux mois auparavant chez les paysans. Dans la nuit du 14 au 15 mai, le tocsin fut sonné dans toutes les communes de la Vendée. Mais il n'y eut pas l'élan sur lequel avaient compté les meneurs royalistes. Quelques milliers de paysans seulement, armés de mauvais fusils, de bâtons ou de faux, répondirent à ce lugubre appel de la guerre civile. On comptait, il est vrai, sur les secours de l'Angleterre pour les armer; seulement, malgré les promesses du cabinet britannique, ces secours se réduisirent à fort peu de chose, et le découragement ne tarda pas à se mettre parmi les insurgés.

Mai 1815.

Investi du titre de général en chef, le marquis Louis de la Rochejaquelein essaya de donner un corps à l'insurrection, et de s'emparer de quelques points importants pour rester maître de la côte, où il espérait voir arriver d'Angleterre un nouveau convoi. Mais il essuya échecs sur échecs. Vigoureusement attaqués à Aizenay, dans la nuit du 19, par un millier de soldats aux ordres du général Travot, les insurgés, au nombre de sept mille environ, essuyèrent une déroute complète, et ils se débandèrent après avoir perdu quatre ou cinq cents des leurs. Ce fut un véritable désastre.

Envoi du général Lamarque en Vendée.

Les autres chefs vendéens ne devaient pas être plus heureux. En apprenant ce nouveau soulèvement, l'empereur résolut de le réprimer avec une extrême rigueur, pour décourager ces paysans de la Vendée, qui n'avaient aucun motif légitime de se mettre en état d'insurrection. Il envoya sur les lieux le général Lamarque avec une vingtaine de mille hommes, et il lui donna les instructions les plus sévères. Ordre, par exemple, de juger militairement et de passer par les armes les rebelles pris les armes à la main; ordre de raser les châteaux des chefs de l'insurrection. Évidemment cette insurrection, par elle-même, ne présentait aucun danger sérieux pour l'Empire, mais, en forçant Napoléon d'affaiblir de vingt mille hommes de bonnes troupes l'armée qui allait combattre dans le Nord, les royalistes atteignaient en

JUIN 1815.

quelque sorte leur but. C'était la diversion réclamée par lord Wellington.

Cérémonie du Champ de Mai.

Telle était la situation intérieure du pays, quand s'ouvrit l'Assemblée du Champ de Mai, où devait être proclamé le résultat du vote sur l'Acte additionnel. Le recensement général avait donné quinze cent cinquante mille suffrages affirmatifs contre quatre mille huit cents négatifs. Le nombre des votants était à peu près de moitié inférieur à celui des votants qui s'étaient prononcés sur le consulat à vie et sur l'Empire. La France, il est vrai, avait singulièrement diminué depuis, comme population et comme territoire. Les abstentions n'en furent pas moins très considérables, ce qui prouvait l'état d'incertitude et d'hésitation dans lequel était plongé le pays.

Convoqué d'abord pour le 26 mai, le Champ de Mai avait été ajourné au 1er juin. Napoléon, qui avait toujours aimé les cérémonies à grand effet, tint à donner à cette réunion un éclat extraordinaire, comme pour frapper les imaginations. Une immense tribune, destinée à contenir l'empereur et tous les hauts dignitaires, avait été élevée au Champ de Mars, vis-à-vis de l'École militaire. En face se dressait un autel, où devait officier le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen.

L'empereur arriva, vêtu du costume qu'il portait au sacre : habit de soie avec franges, souliers de satin, toque à plumes, manteau semé d'abeilles. Cet accoutrement théâtral, un peu ridicule eu égard aux circonstances, semblait plus grotesque encore en raison de l'extrême obésité du personnage. Cependant Napoléon n'en fut pas moins accueilli par des acclamations frénétiques ; on saluait en lui comme l'image de la patrie. Le spectacle était imposant : autour de l'empereur, la famille impériale et les hauts dignitaires, dans l'enceinte réservée les électeurs, les députés récemment élus et tout le monde officiel; dans l'intérieur du Champ de

JUIN 1815.

Mars soixante mille soldats et gardes nationaux se tenaient rangés en bataille; les talus qui l'entouraient alors disparaissaient littéralement sous une forêt de têtes humaines. On se serait cru aux jours de la Fédération. Mais ce n'étaient plus les mêmes espérances, ni le même enthousiasme sacré pour la liberté à son aurore.

La messe dite, un des électeurs, M. Dubois d'Angers, lut une adresse animée d'un souffle profondément libéral, où les témoignages d'un dévouement sincère s'unissaient à un double vœu pour la liberté au dedans et l'indépendance au dehors.

Puis, l'archichancelier proclama le résultat du vote, et l'empereur prit la parole à son tour. Il expliqua, dans un langage dont on ne saurait méconnaître l'élévation, comment son désir de fonder la liberté, en l'appuyant sur la paix du monde, s'était trouvé paralysé par l'ambition des princes étrangers, qui avaient juré le démembrement de la France. Contraint de se préparer à la guerre, il ajournait donc à la paix le soin de compléter et de fondre dans une loi solennelle les diverses Constitutions de l'Empire ; en attendant, il engageait les électeurs, qui allaient retourner dans leurs départements, à prêcher partout l'union, l'énergie et la persévérance, au moyen desquelles, il n'en doutait pas, nous parviendrions à triompher de la rage de nos ennemis.

Distribution des drapeaux à l'armée et à la garde nationale.

Cette allocution, qu'accueillirent d'ardentes acclamations, fut suivie de la distribution des aigles impériales à l'armée et à la garde nationale. « Soldats de la garde nationale, soldats des troupes de terre et de mer, dit l'empereur, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales. Vous jurez de la défendre au prix de votre sang. Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ! Vous le jurez ! » Et des cris prolongés de *Nous le jurons!* répondirent à ces paroles émues.

A chaque détachement qui se présentait devant lui.

JUIN 1815.

Napoléon adressait quelques mots de souvenir et d'encouragement, rappelant aux divers régiments les actions d'éclat par lesquelles ils s'étaient signalés. Quand la garde parut : « Soldats de la garde, s'écria-t-il, vous jurez de vous surpasser vous-mêmes dans la campagne qui va s'ouvrir; vous jurez de périr tous plutôt que l'étranger vienne dicter des lois à la patrie! » Les protestations de dévouement redoublèrent; la garde impériale devait tenir sa parole jusqu'à la mort.

Un conseil du ministre Fouché.

Malgré l'enthousiasme très grand, très réel dont fut témoin cette cérémonie du Champ de Mai, elle ne produisit peut-être pas les résultats heureux sur lesquels l'empereur avait compté. Un certain nombre d'électeurs et de députés étaient venus avec un esprit de méfiance préconçue. Tout leur était matière à critique. Même dans l'entourage impérial on entendait des voix discordantes. Quelques jours auparavant, le ministre Fouché avait donné à Napoléon le conseil d'offrir son abdication aux souverains coalisés, sous la condition d'une paix immédiate. Le conseil avait été repoussé avec dédain. Pendant la cérémonie du Champ de Mai, le duc d'Otrante ne craignit pas de dire à la reine Hortense que l'empereur avait manqué une belle occasion d'assurer le trône à son fils en abdiquant devant les représentants du pays.

La dernière fête de l'Empire.

Napoléon, auquel le mécontentement de quelques-uns des électeurs et des députés des départements n'avait pas échappé, les convoqua aux Tuileries pour le dimanche 4 juin, dans l'espérance de les ramener à lui en les voyant plus intimement. Ce fut peine perdue; le charme était rompu.

Le prétexte de la réunion avait été l'achèvement de la distribution des aigles, qui n'avait pu se terminer à la cérémonie du Champ de Mai. L'enthousiasme des troupes ne se démentit pas. On les compara aux combattants du cirque qui allaient saluer César avant de

JUIN 1815.

mourir. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'amour de la patrie remplissait le cœur de tous ces vétérans, et s'ils saluaient l'empereur de leurs acclamations, ils savaient bien que c'était à la France qu'ils offraient leur sang.

Ce jour-là, une grande fête populaire eut lieu aux Champs-Elysées pour célébrer l'acceptation de l'Acte additionnel. Spectacles, divertissements, mâts de cocagne, distribution de vivres et de vin, rien n'y manqua, sauf peut-être la confiance dans les destinées de ce gouvernement impérial si rapidement restauré. Ce fut la dernière fête de l'Empire.

Réunion des Chambres.

Convoquées par décret pour le 3 juin, les deux Chambres s'étaient réunies la veille pour se constituer. L'empereur aurait voulu que la Chambre des représentants se donnât pour président son frère Lucien; mais les nouveaux députés, quoique tout disposés à soutenir l'Empire, tinrent à faire acte d'indépendance en choisissant l'ancien girondin Lanjuinais, qui avait été tour à tour membre de la Convention, sénateur de l'Empire et pair de la Restauration. Napoléon éprouva un violent dépit de cette nomination; il y vit un acte d'hostilité contre lui, et, un moment, il eut la pensée de dissoudre la Chambre. La réflexion, les conseils de ses serviteurs les plus dévoués le ramenèrent à des sentiments plus doux. M. Lanjuinais le vit, l'assura de sa ferme volonté de soutenir en lui le souverain constitutionnel, et l'empereur calmé finit par confirmer, de bonne grâce, sa nomination.

Le même jour, le prince archichancelier donna connaissance de la liste des nouveaux pairs. C'étaient, pour la plupart, d'anciennes notabilités de l'Empire, parmi lesquelles figuraient un certain nombre de noms de l'ancienne monarchie, comme les comtes d'Aubusson, de Beauveau, de Bauffremont, de La Rochefoucauld et quelques autres. On y comptait aussi plusieurs membres

JUIN 1815.

de la Convention qui avaient voté la mort du roi.

La question du serment.

La formalité du serment fit naître à la Chambre des représentants un incident très vif. Un jeune avocat, appelé depuis à une renommée retentissante, M. Dupin (de la Nièvre), demanda qu'aucun serment ne pût être exigé de l'Assemblée qu'en vertu d'une loi. Il s'attira de la part de M. Boulay (de la Meurthe) une réponse d'une extrême violence, et sa motion fut rejetée.

Séance impériale.

Le lendemain — c'était le 7 juin — l'empereur ouvrit solennellement la session des deux Chambres. Après avoir reçu le serment des pairs et des représentants, serment d'obéissance aux Constitutions de l'Empire et de fidélité à l'empereur, que tous prêtèrent, Dupin comme Lafayette, il prononça un discours concis, nerveux et animé d'un grand souffle patriotique. Il venait, dit-il, commencer la monarchie constitutionnelle, nécessaire, selon lui, pour garantir la liberté, l'indépendance et les droits du peuple. Son ambition désormais était de voir la France jouir de toute la liberté possible.

Abordant ensuite la question brûlante, il annonça que le sang avait coulé en pleine paix, et qu'une frégate française, *la Melpomène*, venait d'être attaquée et prise dans la Méditerranée, après un combat sanglant contre un vaisseau anglais de soixante-quatorze canons. Il était donc possible que son devoir l'appelât bientôt à la tête de l'armée pour défendre le pays. « L'armée et moi, dit-il, nous ferons notre devoir.

« Vous, pairs et représentants, donnez l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme ; et, comme le Sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France. La cause sainte de la patrie triomphera. »

Les adresses des Chambres.

D'unanimes et chaleureux applaudissements accueillirent ce discours, qui était une sorte d'abdication de la dictature impériale entre les mains de la nation. Conformément aux usages des gouvernements parlementaires, les Chambres répondirent, chacune, par une adresse au discours du trône. La minorité de la Chambre des représentants, composée d'anciens patriotes comme Garnier (de Saintes), Lepeletier de Saint-Fargeau et Thibaudeau, auraient voulu une déclaration portant que les représentants de la France ne faisaient qu'un avec l'empereur, devenu l'homme de la nation; mais leur voix ne fut pas écoutée. L'adresse se ressentit d'une défiance mal dissimulée, qui, à quelque temps de là, allait se traduire en véritable hostilité.

JUIN 1815.

Celle de la Chambre des pairs témoigna plus de confiance. La France, y était-il dit, ne voulait retirer des succès que l'on espérait d'autre fruit que la paix, et l'Europe pouvait être assurée que le gouvernement français ne se laisserait pas entraîner par les séductions de la victoire. A quoi l'empereur répondit que ce n'était pas l'entraînement de la victoire qui menaçait le pays. Les étrangers voulaient nous faire passer sous les *Fourches caudines*. Sans doute la justice de notre cause, le courage de l'armée, l'énergie de la nation étaient des garanties de succès, mais, en cas de revers, il comptait bien trouver dans la Chambre des pairs des preuves d'attachement à la patrie et à lui.

Réponse de l'empereur.

Sa réponse aux représentants, empreinte d'un profond sentiment de mélancolie, fut en même temps une leçon à ceux qui, sous les menaces de l'ennemi, n'avaient pas la sagesse d'imiter l'exemple de républicains éprouvés, et laissaient transpirer leurs haines et leurs passions personnelles. « La Constitution, leur dit-il, est notre point de ralliement; elle doit être notre étoile polaire dans ces moments d'orage. Toute discussion politique qui tendrait à diminuer directement ou indirectement la confiance qu'on doit avoir dans ses dispositions se-

Juin 1815.

rait un malheur pour l'État; nous nous trouverions au milieu des écueils sans boussole et sans direction. La crise où nous sommes engagés est forte. N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville... Dans toutes les affaires ma marche sera toujours droite et ferme. Aidez-moi à sauver la patrie... »

Les représentants actuels, par crainte d'imiter le servilisme de l'ancien Corps législatif, s'étaient peut-être montrés trop réservés dans leurs protestations de dévouement. La préoccupation de la dictature impériale avait été plus grande chez eux que celle du salut de la patrie; cette préoccupation leur fera commettre bientôt des fautes plus lourdes encore. Singulière destinée que celle de l'empereur! Il était tombé une première fois sous les fautes accumulées par un long abus du despotisme; il allait tomber de nouveau par une sorte de défaillance gouvernementale.

Sombres pressentiments de l'empereur.

Avant de quitter Paris pour se rendre à l'armée, Napoléon eut comme le pressentiment de sa chute prochaine. Au milieu des occupations multiples auxquelles il se trouvait astreint, il était envahi par une indicible tristesse. La licence effrénée de la presse royaliste, qui redoublait d'invectives, au moment où la lutte suprême allait s'engager, l'hostilité à peine déguisée d'une partie des représentants, la conduite équivoque de son ministre de la police, n'étaient pas sans l'affecter profondément. Il savait notamment que Fouché continuait ses menées ténébreuses, et se montrait plein de condescendance pour les royalistes qui correspondaient avec les rebelles de la Vendée et avec la cour de Gand. Un jour, à l'Élysée, il le traita de traître, lui dit que tout le monde applaudirait s'il le faisait pendre. C'était une menace

Juin 1815.

vaine sans doute, mais dont il eût mieux fait de s'abstenir. En le menaçant et en le laissant en place, il commit une double imprudence; ce méprisable homme d'État n'allait pas manquer de profiter de sa situation pour miner le pouvoir déjà si affaibli de l'empereur.

Napoléon sentait bien que, pour raffermir ce pouvoir ébranlé, il lui fallait des succès éclatants. Tout allait dépendre d'une victoire. Malheureusement, en cas de revers, c'étaient les Bourbons qui étaient appelés à profiter de nos malheurs. Aussi, tous les patriotes sincères, les républicains avérés, tous ceux à qui la cause de la Révolution était restée chère, étaient-ils décidés à prêter à l'Empire un concours actif et dévoué.

Dans la soirée qui précéda son départ, le 11 juin, l'empereur constitua, sous la présidence de son frère Joseph, un conseil de gouvernement composé de tous ses ministres. Les quatre ministres d'État, MM. Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), Boulay (de la Meurthe), Merlin (de Douai) et Defermon, furent spécialement chargés, avec le concours de six conseillers d'État, de représenter le gouvernement devant les Chambres et de fournir toutes les explications que nécessiteraient ses actes. « Faites votre devoir, dit-il à ses ministres en prenant congé d'eux; l'armée et moi nous allons faire le nôtre. Je vous recommande de l'union, du zèle et de l'énergie. » Il était alors près de minuit.

Départ de l'empereur.

Le maréchal Davoût, qu'il avait nommé commandant de la place de Paris, était présent. Il lui donna ses dernières instructions. Certes, il ne pouvait confier à un meilleur soldat, à un chef plus expérimenté, le soin de défendre la capitale.

L'heure du départ approchait, il passa en famille les quelques instants qui l'en séparaient. Sa fille adoptive, la reine Hortense, lui amena ses deux fils; il embrassa

JUIN 1815. tendrement la mère et les enfants; et, à trois heures et demie du matin, il quitta le palais de l'Elysée, pour courir à cette plaine de Waterloo, où, à quelques jours de là, il allait jouer sa destinée, et, hélas! celle de la France.

CHAPITRE QUATRIÈME

Débats parlementaires. — Le rapport de Carnot. — Rapport de M. de Caulaincourt. — Le mémoire du duc d'Otrante. — Nouvelles de la Vendée; mort de M. Louis de la Rochejaquelein. — L'empereur à Avesnes; sa proclamation. — Forces et positions de l'armée française à l'arrivée de l'empereur. — Forces actives de la coalition. — Qualités de l'armée française. — Napoléon à cette époque. — Imprudence commise. — Commencement des opérations. — Défection de M. de Bourmont. — Combat de Gilly sans résultat. — Faute du maréchal Ney. — Mouvement des armées ennemies. — Bataille de Ligny. — Le maréchal Ney aux Quatre-Bras. — La veille de Waterloo. — Bataille de Waterloo. — Attaque du château de Goumont. — Apparition de Bulow. — Attaque de la Haie-Sainte. — Combat furieux sur le plateau du Mont-Saint-Jean. — Blücher entre en scène. — La déroute. — Retraite de l'empereur. — Rencontre de Wellington et de Blücher. — Ce qu'a coûté la bataille de Waterloo. — Ce qu'était devenu Grouchy. — Inutile conseil du général Gérard. — Attaque de Vaire. — Retraite sur la Sambre. — Napoléon à Philippeville. — Situation de la France après la bataille de Waterloo. — Napoléon se décide à se rendre à Paris. — Impressions diverses causées par le désastre de Waterloo. — Opinion des républicains et des bonapartistes. — Rôle du duc d'Otrante. — Conseil tenu à l'Élysée. — Le mot d'abdication prononcé. — Les conseils de Lucien. — Ce qui se passait à la Chambre des représentants. — Effet produit à l'Élysée par le vote des Chambres. — Message aux Chambres. — Les ministres à la Chambre des représentants. — Nomination de deux commissions par les Chambres. — Entretien de l'empereur avec MM. de Rovigo, de Lavalette et Benjamin Constant. — Démonstration populaire. — Les répugnances de l'empereur. — Séance des deux commissions aux Tuileries. — Les manœuvres de Fouché. — Séance de la Chambre des représentants. — Nouvelles de l'armée. — Seconde abdication de l'empereur. — Débats auxquels l'abdication donne lieu. — Nomination d'une commission exécutive. — Scènes violentes à la Chambre des pairs. — Rôle du maréchal Ney. — Emportement de La Bédoyère. — Fin du premier Empire.

JUIN 1815.

Débats parlementaires.

L'empereur parti, les Chambres continuèrent leur session. Elles écoutèrent les rapports des divers ministres sur la situation de l'Empire, rapports dont communication leur fut donnée par les ministres d'État. Deux de ces mémoires, celui du ministre de l'intérieur Carnot, et celui du ministre des affaires étrangères, M. de Caulaincourt, furent particulièrement intéressants, et attirèrent l'attention publique.

Le rapport de Carnot.

Le rapport de Carnot, lu dans la séance du 13 juin, contenait sur la situation militaire des détails du plus haut intérêt et de nature à rassurer l'opinion. Il fut écouté avec d'autant plus d'attention qu'on venait d'apprendre que l'empereur était parti la veille, à trois heures et demie du matin, pour commencer la campagne. Les forces destinées à défendre l'indépendance du pays étaient évaluées à huit cent cinquante mille hommes. C'était formidable. Malheureusement, comme on va le voir, il s'en fallait de beaucoup qu'elles fussent en état d'entrer en ligne pour le moment.

Carnot ne doutait pas cependant du triomphe de nos armes, parce que, comme en 1792, nous avions à lutter pour la plus sainte des causes et à nous défendre contre la plus odieuse des agressions. « Si l'empereur, disait l'ancien menbre du comité de Salut public, était moins sûr de son caractère et de la pureté de ses intentions, il se regarderait sans doute comme placé entre deux écueils, les partisans de la monarchie dépossédée et ceux du système républicain. Mais les premiers, n'ayant pas su conserver ce qu'ils tenaient, sauront encore moins le ressaisir; les autres, désabusés par une longue expérience, et liés par gratitude au prince qui les a délivrés, sont devenus ses plus zélés défenseurs; leur franchise, aussi connue que le fut leur exaltation philantropique, environne le trône occupé par l'auguste fondateur d'une dynastie nouvelle, qui se fait gloire d'être sortie des rangs populaires. »

JUIN 1815.

Cette abdication de l'idée républicaine par un des fondateurs de la République avait assurément pour but, dans la pensée de son auteur, de rallier à l'Empire constitutionnel et libéral tous les révolutionnaires qui pardonnaient difficilement à Napoléon le coup d'État de Brumaire. Elle peut être regardée comme l'affirmation de l'alliance des républicains et des bonapartistes, qui se poursuivra à travers la seconde Restauration et le règne de Louis-Philippe.

Rapport de M. de Caulaincourt.

Le rapport de M. de Caulaincourt, ministre des affaires étrangères, n'était pas moins optimiste que celui de son collègue de l'intérieur. Les Prussiens, les Anglais, les Autrichiens, disait-il, étaient déjà en ligne; mais ils viendraient se briser contre le mur d'airain élevé autour de la patrie par l'union sincère du peuple et du monarque. Parmi les pièces justificatives annexées au rapport du duc de Vicence figurait une lettre curieuse de lord Castlereagh, par laquelle le ministre anglais faisait savoir à M. de Caulaincourt que le prince régent d'Angleterre avait refusé de recevoir la lettre qui lui avait été adressée par l'empereur pour lui notifier sa reprise de possession du trône. Cela ne changeait rien à la situation; mais ce qui ressortait des communications du ministre, et ce qui était plus grave, c'est que la France n'avait à compter sur aucun allié, pas même sur la neutralité de la Suisse, le gouvernement helvétique s'étant engagé à livrer passage aux armées alliées.

Le mémoire du duc d'Otrante.

Le rapport du ministre de la police présentait un intérêt d'un autre genre, au point de vue de la situation intérieure. Exagérait-il en peignant sous des couleurs un peu sombres l'état d'insurrection des départements de l'Ouest? On a vu que la rébellion vendéenne, sans menacer la sécurité de l'Empire, avait singulièrement compliqué la situation en obligeant l'empereur à se priver d'une vingtaine de mille hommes qui eussent été

JUIN 1815.

si utiles à l'armée du Nord; le duc d'Otrante n'avait donc pas tort en insistant, dans son mémoire, sur la nécessité d'une loi répressive contre les complices des insurgés. Fouché, en écrivant son rapport, eut comme un souvenir du rôle actif qu'il avait joué sous la Terreur, et il s'honora en faisant l'éloge de ceux qui, au milieu de la tourmente, s'étaient efforcés de défendre l'indépendance nationale et de sauver la liberté publique. Cela eût paru étrange, venant de l'homme qui, après avoir été, à Lyon, l'exécuteur exagéré des vengeances révolutionnaires, avait été le persécuteur des meilleurs patriotes, et était devenu le serviteur de la Restauration après avoir été celui de l'Empire, si l'on n'eût été édifié dès lors sur sa duplicité et sa fourberie.

La lecture de ces divers rapports donna lieu à de vives discussions. L'annonce de lois répressives ne fut pas accueillie avec faveur dans la Chambre des représentants, où déjà l'on sentait percer une opposition malveillante qui, pour se produire, choisissait bien mal son heure. Un avocat, M. Roy, alla jusqu'à révoquer en doute la légalité de la guerre, et à demander implicitement la mise en accusation du gouvernement. Le général Sébastiani dut lui fermer la bouche en s'écriant qu'une loi n'était pas nécessaire pour repousser une agression.

Nouvelles de la Vendée. Mort de M. Louis de la Rochejaquelein.

Ce fut au milieu de ces discussions qu'on apprit à la fois des nouvelles de la Vendée et de la Belgique. Nous avons laissé, en Vendée, M. de la Rochejaquelein à la tête des paysans insurgés. Après avoir remporté un léger avantage à Saint-Gilles sur un détachement de l'armée du général Travot, il surveillait le débarquement d'un convoi considérable d'armes et de munitions lorsqu'on lui signala l'approche des troupes impériales. Il marcha aussitôt contre elles, et se trouva le 3 juin, à la ferme des Mathes, en présence de la colonne du général Estève. Un combat acharné s'engagea. En voulant rallier ses soldats qui lâchaient pied, il fut atteint d'une balle en pleine poitrine et tomba roide mort. Il mourut en héros, comme son frère Henri, pour une cause qui n'était ni celle de la justice ni celle de la patrie; mais l'histoire doit saluer en lui le martyr d'un principe qu'il croyait supérieur à tout.

JUIN 1815.

En même temps, on apprenait qu'une grande victoire venait d'être remportée, non loin de Fleurus, par l'armée française, sur les troupes de la coalition. Il y eut dans Paris, à cette nouvelle, une formidable explosion de joie. On crut à un retour de la fortune; tous les cœurs se prirent à espérer; trompeuses espérances, hélas! qui, le lendemain, devaient être effroyablement déçues.

Nos soldats se battaient en effet, pendant que, suivant la crainte exprimée par l'empereur, les représentants se livraient à des discussions quelque peu byzantines.

L'empereur à Avesnes. Sa proclamation.

Parti de l'Élysée dans la nuit du 12 juin, Napoléon était arrivé le 13 au soir à Avesnes; dès le lendemain, il adressait à l'armée une de ces proclamations passionnées qui faisaient bondir le cœur du soldat :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux... Soldats, à Iéna, contre ces mêmes Prussiens aujourd'hui si arrogants, vous étiez, un contre trois, et à Montmirail, un contre six... Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais vous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts... Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la Confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause de princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples... Soldats, nous avons des marches forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir; mais avec de la constance la victoire sera à nous... Pour tout Français

JUIN 1815.

qui a du cœur le moment est arrivé de vaincre ou de périr. »

La cause de la Révolution avait eu, il est vrai, des sympathies profondes chez les populations voisines; mais Napoléon, par son ambition effrénée, avait singulièrement changé la face des choses. Ce n'étaient plus seulement les princes et les rois qui étaient ameutés contre nous, c'étaient toutes les nations du monde, qu'il avait exaspérées par son mépris de la justice et des droits des peuples. Mais nos braves soldats ne se faisaient point ces réflexions, et ils accueillirent par de frénétiques acclamations la proclamation impériale.

Forces et positions de l'armée française à l'arrivée de l'empereur.

L'armée française, destinée à agir en Belgique sous les ordres directs de Napoléon, comprenait cinq corps d'infanterie, commandés par les généraux Drouet d'Erlon, Reille, Vandamme, Gérard et Lobau, la garde impériale, et quatre corps de cavalerie sous les ordres des généraux Pajol, Exelmans, Kellermann et Milhaud, avec le maréchal Grouchy pour commandant en chef. Elle possédait trois cent cinquante bouches à feu. Son effectif s'élevait à cent vingt-huit mille hommes.

Le mouvement de concentration de cette armée était complètement achevé le 14 juin. Les 1er et 2e corps, forts de quarante-cinq mille hommes, et formant la gauche, occupaient la rive droite de la Sambre. Le centre, comprenant les 3e et 6e corps, la garde impériale et les corps de cavalerie, soixante mille hommes en tout, se trouvait entre Beaumont et Walcourt. La droite, forte d'une vingtaine de mille hommes, composée du 4e corps et d'une division de cuirassiers, était à Philippeville. L'opération avait été si habilement conduite que nos troupes bivaquaient à une demi-lieue de la frontière sans que l'ennemi, qui n'en était séparé que par l'épaisseur d'une forêt, soupçonnât leur présence.

Outre cette armée puissante et admirablement pour-

JUIN 1815.

vue, nous avions une centaine de mille hommes échelonnés du Rhin aux Alpes, et répartis en trois corps commandés par les généraux Rapp et Lecourbe et le maréchal Suchet. Napoléon avait jugé qu'il ne pouvait laisser le Rhin, le Jura et les Alpes sans défense en cas d'irruption des Russes et des Autrichiens de ce côté pendant qu'il tiendrait tête dans le Nord aux Anglais et aux Prussiens. C'était là une mesure de prudence élémentaire, qui ne saurait donner prise à aucune critique.

Nous avions donc, prêts à combattre, en campagne, deux cent trente mille hommes environ. Le reste de nos forces, gardes nationales ou troupes de ligne, à peine armé et équipé, était répandu dans les diverses places fortes, ou en voie de formation. Nous laissons pour mémoire les troupes occupées à réprimer l'insurrection vendéenne, et qui firent si cruellement défaut à notre armée du Nord.

Forces actives de la coalition.

C'était bien peu, il faut le reconnaître, pour résister au million de soldats qui, de tous les points de l'Europe, se disposaient à fondre sur la France. Cette formidable armée d'invasion formait de Bâle à Ostende un immense arc, qui devait aller se refermant progressivement pour enserrer Paris dans un cercle de baïonnettes. Wellington et Blücher, qui ne s'attendaient pas à l'attaque imprévue de Napoléon, ne devaient envahir nos frontières que lorsque les grandes armées russe et autrichienne seraient elles-mêmes prêtes à franchir le Rhin. L'armée aux ordres du maréchal duc de Wellington se composait de cent mille hommes, tant Anglais que Belges, Hollandais, Hanovriens et contingents de Brunswick et de Nassau; l'armée prussienne, commandée par Blücher, était forte de cent vingt-quatre mille combattants. C'était donc contre deux cent vingt-quatre mille hommes qu'allaient se heurter les soldats de notre armée du Nord; soit un contre deux.

Juin 1815.

Qualités de l'armée française.

Bien que n'ayant pas la solidité à toute épreuve des grandes armées qui avaient parcouru l'Europe au pas de charge, et qui, par la folie de l'empereur, s'étaient effondrées de Moscou à Leipsig, c'était encore une belle et redoutable armée que celle qui allait combattre pour l'honneur et le salut de la France dans les plaines de la Belgique. La plupart des soldats et des officiers inférieurs dont elle se composait étaient jeunes, vigoureux, avaient déjà fait campagne; leur enthousiasme était sans borne, et, de plus, ils avaient dans Napoléon une confiance illimitée. Ils avaient oublié les grands désastres, la Bérézina, Vittoria, Leipsig, et ne se rappelaient plus que les victoires célèbres, Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland. Tous avaient hâte d'en venir aux mains avec l'ennemi, comme si d'avance ils étaient sûrs de la victoire.

Mais cette ardeur, cet enthousiasme, cette confiance, étaient loin d'être partagés par l'état-major de l'armée. Enrichis par l'Empire, les principaux chefs de l'armée, habitués depuis un an aux paisibles jouissances de la paix, eussent beaucoup mieux aimé continuer de vivre tranquillement dans leurs hôtels et dans leurs châteaux que de reprendre cette vie tumultueuse des camps, dans laquelle ils avaient usé leur jeunesse. Si leur bravoure était la même, on n'en saurait dire autant de leur ardeur et de leur audace, et il était à craindre qu'au premier revers ils ne fussent complètement découragés.

Napoléon à cette époque.

Napoléon lui-même avait vieilli. Bien qu'il fût encore dans la force de l'âge (il avait alors près de quarante-six ans), on sentait que le poids des années pesait sur lui, comme s'il eût vécu double. Une excessive obésité l'avait envahi; la fatigue lui était devenue pénible, ses joues gonflées et pendantes semblaient attester une sorte de décadence physique. Toutefois, le feu de ses regards était toujours le même, sa parole était aussi nette, aussi

Juin 1815.

rapide; peut-être même en abusait-il au détriment de l'action. Il avait des incertitudes et des hésitations qu'on ne lui connaissait pas autrefois.

Au moment d'entrer en campagne, se ressentait-il déjà des premières atteintes du mal dont il devait mourir cinq ans plus tard? nous ne le pensons pas. On a prétendu, il est vrai, que, durant cette courte et désastreuse campagne de Belgique, il était en proie à une double maladie; cette assertion a été contredite par des témoignages absolument contraires. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fallut à Napoléon une énergie peu commune pour arriver en vingt jours de la plage de Cannes au palais des Tuileries, en reconquérant son Empire en route, et pour en disputer la possession à l'Europe.

Imprudence commise.

Maintenant, fut-il prudent de sa part de courir au-devant de l'ennemi au lieu de l'attendre, en s'appuyant sur les places fortes du Nord et de l'Est? Ce dernier parti lui permettait d'achever ses armements et de doubler ses forces, mais il avait l'inconvénient d'exposer de nouveau le territoire français à toutes les horreurs de la guerre. C'est là certainement la raison qui décida l'empereur à prendre le premier parti. Il crut qu'en se jetant à l'improviste sur les deux armées de la coalition qui se trouvaient le plus près de nos frontières, il pourrait frapper un coup décisif, terminer la guerre par un coup de tonnerre, et peut-être ses prévisions se seraient-elles réalisées si le sort des armes lui avait été favorable à Waterloo. Seulement, où il commit une imprudence suprême, une faute capitale, imprudence et faute qui lui étaient d'ailleurs familières, ce fut en ne se ménageant pas une retraite, en n'assurant pas ses derrières en cas d'insuccès. Tout était prévu pour la victoire, rien pour la défaite, comme on ne tardera pas à le voir.

L'armée française commença son mouvement en

JUIN 1815.

Commencement des opérations.

avant dans la nuit du 15 juin, ayant pour objectif Charleroi (1). Le projet de Napoléon était de séparer les deux armées ennemies, d'attaquer d'abord celle de Blücher et de la détruire avant que Wellington ne pût arriver à son secours.

Le centre et la gauche de l'armée débouchèrent les premiers, et se trouvèrent presque aussitôt en présence des Prussiens. Attaquée vigoureusement, l'infanterie prussienne rétrograda en désordre, laissant sur le terrain quelques centaines de tués et de blessés; elle battit en retraite sur Gilly, qui devait donner son nom à cette première journée. A midi nos troupes avaient franchi Charleroi.

Défection de M. de Bourmont.

La droite avait marché plus lentement. Un incident inattendu impressionna singulièrement l'un des corps dont elle se composait, celui du général Gérard. Une des divisions de ce corps, précisément celle qui formait l'avant-garde, était commandée par M. de Bourmont. Ancien chef de chouans, cet officier s'était rallié à l'Empire, et il en avait obtenu un avancement rapide. La Restauration l'avait compté au nombre de ses plus ardents partisans. Après le 20 mars, grâce aux recommandations de Gérard et de Ney, il était rentré dans l'armée

(1) Des dissertations à perte de vue, des volumes tout entiers ont été écrits sur la courte campagne qui débuta par le combat de Gilly, pour finir par la bataille de Waterloo. Nous avons eu l'occasion de dire plusieurs fois déjà combien étaient fastidieux ces détails de batailles qui peuvent avoir un intérêt au point du vue militaire, mais qui ne sauraient en avoir qu'un bien médiocre au point de vue historique. Nos narrateurs se transforment volontiers en généraux; celui-ci aurait agi de telle façon, celui-là de telle autre, oubliant que, suivant l'expression de Saint-Just, il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent ou qui les perdent. Quant à nous, qui faisons de l'histoire et non de la stratégie, et qui n'apprécions les batailles qu'au point de vue de leurs résultats, nous nous sommes borné à raconter aussi rapidement que possible, d'après les documents les plus certains, cette courte et décisive campagne.

JUIN 1815.

impériale, malgré la résistance du ministre de la guerre Davoût et la méfiance trop justifiée de l'empereur.

Le 15 juin, dès cinq heures du matin, au moment où sa division s'ébranlait, il se porta rapidement en avant et passa à l'ennemi. Il était accompagné du colonel Clouet et du commandant Villontreys, son chef et son sous-chef d'état-major, et de trois autres officiers nommés d'Andigné, de Trelan et Sourda. Une aussi abominable défection souleva dans la division de Bourmont une véritable exaspération. Les mots de trahison circulaient de bouche en bouche. Il fallut que le général Gérard parcourût les rangs au galop de son cheval pour ranimer le moral du soldat. Cette défection n'eut, du reste, aucune influence fatale sur le résultat de la campagne; elle fut surtout fâcheuse pour M. de Bourmont, dont le nom se trouva dès lors couvert du mépris qui pèse éternellement sur la mémoire des traîtres.

Combat de Gilly sans résultat.

Les Prussiens essuyèrent une véritable défaite dans cette première journée. Menacés d'être tournés à Gilly, ils opérèrent leur retraite en toute hâte vers Fleurus, serrés de près et sabrés par la cavalerie du général Lefort, qui tomba mortellement frappé dans cette glorieuse poursuite. Cet heureux début n'eut pas tous les résultats qu'on aurait obtenus si les instructions de l'empereur avaient été ponctuellement suivies.

Faute du maréchal Ney.

Le maréchal Ney, arrivé de la veille au soir, avait reçu l'ordre d'occuper la position des Quatre-Bras, position d'une extrême importance, puisqu'elle dominait la chaussée de Namur à Bruxelles, seul point par où Wellington pouvait communiquer avec Blücher. Malheureusement Ney manqua de résolution. Il crut avoir devant lui une partie de l'armée anglaise, et n'osa pas attaquer, quoique disposant de dix mille hommes d'élite; il n'avait en présence que quelques milliers de soldats du corps de Nassau, qu'il eût culbutés sans

JUIN 1815.

peine. Il laissa, on peut le dire, échapper la fortune de la France.

Le duc de Wellington apprit à Bruxelles, dans la soirée du 15, au milieu d'une fête donnée par la duchesse de Richemont, la brusque irruption de l'armée française. Il quitta précipitamment le bal pour donner ses ordres, concentrer son armée, et se mettre en rapport avec Blücher. Mais déjà ses principaux lieutenants s'étaient portés spontanément aux Quatre-Bras, comme s'ils eussent senti que c'était la clef de la position. De son côté, Blücher avait mené la plus grosse partie de son armée au delà du ruisseau de Ligny, entre Fleurus et Sombreffe. Les deux armées ennemies, sans être réunies, avaient leurs communications assurées par la chaussée de Namur à Nivelle, et, dans la matinée du 16, Wellington et Blücher se tenaient prêts à agir, tandis que Napoléon les croyait encore celui-ci à Namur et celui-là à Bruxelles.

Mouvement des armées ennemies.

Bataille de Ligny.

L'empereur, qui s'était flatté d'attaquer et de détruire l'une après l'autre chacune des deux premières armées de la coalition, avait à les combattre toutes deux à la fois; ce qui rendait la situation bien autrement difficile et périlleuse. L'entreprise n'était pas au-dessus de son génie militaire; mais il aurait fallu agir avec une rapidité foudroyante. Or, de longues heures furent perdues en hésitations dans la matinée du 16. Les ordres donnés au maréchal Soult dès sept heures du matin, pour être expédiés aux différents chefs de corps, étaient à peine envoyés à neuf heures. Le nouveau chef d'état-major n'avait pas, à beaucoup près, la promptitude de conception de Berthier. Ces retards étaient déjà regrettables.

Le maréchal Ney, placé à la tête des corps de Reille et de Drouet d'Erlon, ayant avec lui la cavalerie de Lefebvre-Desnouettes et les cuirassiers de Kellermann, en tout près de cinquante mille hommes, avait reçu

JUIN 1815.

l'ordre de battre et de détruire tout ce qui se présenterait du côté des Quatre-Bras, c'est-à-dire les troupes anglaises venant de Bruxelles. Grouchy formant l'aile gauche, avec les corps de Vandamme et de Gérard, la cavalerie de Nansouty et les cuirassiers de Milhaud, quarante mille hommes environ, devait agir contre les Prussiens. Le centre, composé du corps de Lobau et de la garde tout entière, comprenait environ trente mille hommes, et se tenait en arrière, comme réserve, sous le commandement direct de l'empereur.

Nos troupes se déployaient superbes et pleines d'ardeur dans la plaine de Fleurus; elles avaient hâte d'engager la lutte comme si la victoire ne pouvait leur être infidèle sur ce champ de bataille où déjà deux fois elle avait souri à nos armes.

Il était à peu près trois heures de l'après-midi quand l'action s'engagea, presque simultanément, autour du ruisseau de Ligny contre l'armée de Blücher, et aux Quatre-Bras contre Wellington. Ce fut, en quelque sorte, une double bataille livrée à trois lieues de distance l'une de l'autre, bataille qui fut l'une des luttes les plus acharnées des luttes sanglantes du commencement de ce siècle. Jusqu'à sept heures du soir l'action se poursuivit du côté de Ligny avec des alternatives de succès et de revers. Il y eut d'horribles mêlées, un carnage effroyable; on se battit sans quartier. Un de nos meilleurs officiers, le général Girard, fut tué en soutenant héroïquement le choc du général prussien Pirch II. Un combat corps à corps s'engagea dans les rues de Ligny; on se déchirait à la baïonnette; on s'assommait à coups de crosse; jamais mêlée plus épouvantable ne s'était vue.

Le maréchal Ney, que l'empereur attendait avec impatience, ne venait pas; il était sept heures et demie; la bataille était toujours indécise. L'empereur se décida à

Juin 1815.

faire donner la garde. En quelques instants tout changea de face. Les Prussiens reculèrent, tout en continuant de combattre avec fureur. Le vieux Blücher, renversé sous sa monture, fut foulé aux pieds des chevaux de nos cuirassiers; il ne dut son salut qu'au dévouement d'un de ses aides de camp. A six heures du soir, l'armée prussienne était en pleine retraite. Elle avait perdu dix-huit mille hommes et une trentaine de pièces d'artillerie. Nous avions, de notre côté, douze mille tués ou blessés, et nous restions maîtres du champ de bataille. Assurément, c'était une victoire; soixante mille Français venaient de battre quatre-vingt-dix mille Prussiens; mais ce n'était pas une victoire éclatante, décisive, comme celles de Marengo ou d'Austerlitz; l'armée prussienne n'était pas hors de combat; on ne le verra que trop le surlendemain.

Le maréchal Ney aux Quatre-Bras.

Les résultats auraient été vraisemblablement tout autres si le maréchal Ney avait rabattu avec une partie de ses troupes sur les derrières des Prussiens, conformément aux instructions réitérées de Napoléon. Peut-être alors l'armée prussienne eût-elle été anéantie.

Ney voulait, coûte que coûte, emporter la position des Quatre-Bras. La lutte y fut aussi sanglante et aussi opiniâtre qu'à Ligny. Le duc de Brunswisck trouva la mort dans une charge furieuse, comme son père, le chef des armées de la première coalition, était tombé à Iéna. De part et d'autre les forces étaient à peu près égales. Les Anglais perdirent environ six mille hommes, nous en eûmes quatre mille hors de combat. Le duc de Wellington se trouva dans l'impossibilité de prêter son concours aux Prussiens comme il l'avait promis à Blücher; mais, en dépit d'efforts désespérés, nos soldats ne parvinrent pas à le déloger de ses positions.

Il y eut dans cette journée une sorte d'inexorable fatalité. Le corps d'Erlon tout entier, dix-huit mille hommes,

Juin 1815.

se trouva complètement paralysé, s'usant en marches et en contre-marches, sans donner nulle part. En entendant le canon de Ligny, le général d'Erlon s'était tout d'abord dirigé de ce côté, guidé par une véritable intuition militaire; des officiers de Ney l'avaient fait revenir sur ses pas. Rappelé vers quatre heures par un exprès de l'empereur, il s'était remis en route pour Ligny, à la grande joie de ses troupes, quand un ordre formel du maréchal Ney, son général en chef, l'avait de nouveau forcé de rebrousser chemin. Une désobéissance de sa part eût équivalu à un trait de génie; sa présence dans la soirée, sur le champ de bataille de Ligny, eût rendu irréparable la défaite des Prussiens. Il arriva trop tard aux Quatre-Bras pour forcer à la retraite l'armée de Wellington. Ney se conduisit en soldat intrépide; mais ce jour-là encore il laissa échapper la fortune de la France. La bataille de Ligny et le combat des Quatre-Bras coûtèrent inutilement trente-cinq mille hommes à l'humanité. Ce n'était rien auprès de ce que devait coûter la journée du surlendemain.

La veille de Waterloo.

Impatient de vider sa querelle avec l'Europe, Napoléon eût voulu en finir tout de suite. Toutefois, il perdit un certain temps, dans la matinée du 17, à visiter le champ de bataille de Ligny, sur lequel les régiments engagés avaient bivaqué dans le sang, au milieu des morts et des blessés. Partout des cadavres, c'était horrible. Après avoir lentement passé en revue les combattants de la veille et les avoir complimentés sur leur bravoure, il songea seulement à prendre ses dispositions pour la journée. Une partie des troupes, harassées, avaient, il est vrai, grand besoin de repos.

L'empereur croyait les Prussiens hors d'état de recommencer la lutte avant quelques jours. Il prescrivit au maréchal Grouchy de se mettre à leur poursuite avec son corps d'armée, en ayant soin de se tenir

JUIN 1815. toujours en communication avec lui, et il résolut de fondre lui-même sur l'armée de Wellington avec le centre et l'aile droite, dont l'un des corps, celui de d'Erlon, s'était fatigué sans combattre. Seul le corps de Lobau, du centre, avait assisté l'arme au bras à la lutte; c'était une réserve excellente de troupes fraîches.

Vers une heure de l'après-midi, l'empereur se porta vers les Quatre-Bras, à la tête des soixante-dix mille hommes qui lui restaient, croyant y rencontrer Wellington avec toute son armée. Mais le général anglais s'était replié sur Bruxelles, vers la pointe du jour, pour s'établir en avant du hameau de Mont-Saint-Jean dans une position qu'il avait parfaitement étudiée. Une faible arrière-garde ennemie, laissée aux Quatre-Bras, se retira à l'approche de l'empereur. Celui-ci se mit à la poursuite de l'armée anglaise, et l'atteignit à quelque distance de la forêt de Soignes. Le temps était affreux; des torrents de pluie avaient défoncé les chemins. Hommes et chevaux avançaient avec peine. Cependant des charges impétueuses avaient été engagées contre quelques régiments ennemis. On était en présence de l'armée de Wellington, massée tout entière de l'autre côté de Mont-Saint-Jean. Mais il était six heures du soir; l'empereur renonça à l'attaquer ce jour-là; il lui aurait fallu, a-t-il dit lui-même, deux ou trois heures de jour de plus; il remit donc l'attaque au lendemain. Ce fut peut-être un tort, car la nuit permit à lord Wellington de se concerter avec Blücher, qui lui promit d'envoyer à son aide toutes les troupes dont il pourrait disposer.

Le terrain sur lequel Napoléon allait jouer sa dernière partie s'étendait de droite à gauche sur une longueur de huit kilomètres environ, en avant de la forêt de Soignes. L'armée de Wellington, composée de contingents anglais, hanovriens, hollandais et allemands, était

rangée sur le revers du plateau de Mont-Saint-Jean. JUIN 1815. Son effectif pouvait être de soixante-douze mille hommes, non compris une quinzaine de mille hommes que lord Wellington avait envoyés à Hall sous le commandement du prince Frédéric des Pays-Bas, pour éviter d'être tourné par sa droite. Tous les points du plateau, de chaque côté de la chaussée de Bruxelles à Charleroi, qui le traverse, étaient fortement occupés, depuis le hameau de Mont-Saint-Jean jusqu'au village de Waterloo, situé à l'entrée de la forêt de Soignes, et où le général anglais avait établi son quartier général.

Le plateau de Mont-Saint-Jean s'abaissait par une pente douce jusqu'à un vallon qui formait la ligne de séparation des deux armées. Napoléon avait passé une partie de la nuit à reconnaître les positions ennemies. Il était plein d'espoir. Une dépêche, reçue la veille au soir, lui annonçait que Grouchy manœuvrait de façon à empêcher les Prussiens de gagner Bruxelles et à les séparer de Wellington. Malgré le désavantage du nombre, il se croyait à peu près sûr de la victoire. « Nous avons, disait-il dans la matinée du 18 à ses officiers, nous avons quatre-vingt-dix chances pour nous, et pas dix contre. » Et sa confiance était généralement partagée.

La pluie torrentielle qui avait détrempé les terres avait cessé ; un gai soleil de printemps inondait de lumière cette plaine paisible où tout à l'heure des milliers d'hommes allaient s'égorger. Le terrain fut bientôt assez solide pour permettre les manœuvres de l'artillerie.

L'armée française, malgré les fatigues des jours précédents, et bien qu'elle eût passé la nuit dans la boue, offrait un spectacle magnifique. A neuf heures du matin, elle s'ébranla sur onze colonnes au son des tambours et des trompettes, et elle se déploya en bataille avec autant de précision que si elle eût manœuvré sur un échiquier. Avant d'engager l'action l'empereur vou-

Juin 1815.

lut passer en revue tous ces braves soldats, dont un si grand nombre allaient mourir, et qui le saluèrent une dernière fois de leurs acclamations frénétiques.

Attaque du château de Goumont.

La bataille commença à onze heures et demie par une violente canonnade dirigée contre la gauche des Anglais, et dont ceux-ci eurent beaucoup à souffrir. En même temps le corps du général Reille, composé des divisions Foy, Bachelu et Jérôme, attaquait avec impétuosité le château, la ferme et le bois de Goumont. Tandis que ces malheureuses divisions s'acharnaient contre un ennemi dissimulé derrière des murailles et des haies épaisses, et se faisaient décimer en pure perte pour ainsi dire, Napoléon, établi à la ferme de la Belle-Alliance, suivait, d'un œil anxieux, les péripéties de sa dernière bataille.

Apparition de Bulow.

Il était environ une heure quand l'empereur aperçut un corps de troupes venant de Vaire, c'est-à-dire du côté où devait se trouver l'armée prussienne, dont Grouchy était chargé d'observer les mouvements. Il crut un moment que c'était une des divisions de ce dernier qui accourait au bruit du canon. Mais cette illusion dura peu. Quelques officiers d'état-major, envoyés à la découverte, reconnurent l'ennemi, et l'on sut bientôt, par un hussard prussien fait prisonnier, que les têtes de colonnes aperçues par l'empereur étaient celles du corps de Bulow, fort d'environ trente mille hommes, premier renfort que, suivant sa promesse, Blucher envoyait, à marche forcée, au duc de Wellington.

C'était là une nouvelle d'une extrême gravité. L'empereur, toutefois, ne parut pas s'en émouvoir outre mesure; dans sa pensée le corps d'armée de Grouchy devant suivre de près celui de Bulow, l'équilibre ne tarderait pas à être rétabli. Néanmoins, pour empêcher l'ennemi de le déborder sur sa droite avant la venue de son lieutenant, il envoya contre le renfort prussien le comte de

Juin 1815.

Lobau avec quelques divisions — dix mille hommes environ, — qui devaient suffire, selon lui, à arrêter les trente mille soldats de Bulow. Fâcheusement, il s'ôtait ainsi les moyens d'appuyer énergiquement le maréchal Ney, chargé d'attaquer le centre et la gauche de l'armée anglaise et de lui couper le chemin de Bruxelles.

Attaque de la Haie-Sainte.

Les Anglo-Allemands s'étaient massés autour des fermes de Papelotte et de la Haie-Sainte, dont les bâtiments avaient été transformés depuis la veille en véritable forteresse. Ce petit point du champ de bataille de Waterloo devint le théâtre d'un des plus terribles épisodes des guerres impériales. Le maréchal Ney avait reçu l'ordre de s'en emparer coûte que coûte. La vigueur de la défense fut proportionnelle à celle de l'attaque. Il y eut de part et d'autre des efforts prodigieux. Trois heures durant ce fut une effroyable mêlée, avec des alternatives de succès et de revers. Les pertes furent à peu près égales de chaque côté. Les Anglais eurent à regretter deux de leurs meilleurs officiers, les généraux Picton et Ponsonby : nous perdîmes, nous, le général Desvaux, commandant de l'artillerie de la garde, et le général Foy fut emporté grièvement blessé du champ de bataille.

Le maréchal Ney parvint à se rendre maître de la position dans un suprême effort. Son impétuosité fut irrésistible. Presque tous les soldats anglais et allemands enfermés dans les bâtiments de la Haie-Sainte furent tués à coups de sabre. Dans l'ivresse de ce succès, le maréchal ne doutait pas de la victoire définitive ; il demanda seulement quelques renforts, se croyant sûr d'achever la défaite de l'armée anglaise ; mais il comptait sans l'intervention prussienne.

Toutefois, soutenu par les cuirassiers de Milhaud, mis à sa disposition, Ney continue son mouvement offensif, et il s'élance avec une sorte de furie contre l'ar-

Juin 1815.

JUIN 1815.

Combat furieux sur le plateau de Mont-Saint-Jean.

mée ennemie, formée en carré sur le plateau de Mont-Saint-Jean, muraille vivante qui oppose à l'impétuosité de nos cavaliers une indomptable ténacité. Jamais peut-être pareil choc d'hommes ne s'était vu. Des régiments anglais sont fauchés comme des épis mûrs. Mais, de notre côté, les pertes étaient sérieuses également. L'héroïque maréchal semble avoir juré de détruire l'infanterie anglaise. L'œil en feu, son habit criblé de balles, la tête nue, il lance incessamment de nouveaux escadrons dans le gouffre. A sa voix, les cuirassiers de Kellermann se jettent dans la mêlée à la suite de ceux de Milhaud. Les fantassins de Wellington sont écrasés, une partie de sa cavalerie se débande et s'enfuit par la chaussée de Bruxelles; c'est comme le prélude de la défaite des Anglais.

Wellington, dont l'admirable fermeté ne s'est pas démentie un seul instant, est résolu à tenir jusqu'au dernier homme. Mais il sent la victoire lui échapper, et il n'attend plus son salut que des Prussiens.

Tandis que le maréchal Ney pouvait se considérer comme vainqueur, le comte de Lobau, avec sa faible division, opposait une résistance héroïque aux trente mille hommes de Bulow, et il les forçait de reculer. Cependant, ceux-ci avaient fini par se rendre maîtres du village de Planchenois, quand le général Morand accourt avec deux bataillons de la vieille garde, fond comme un ouragan sur les Prussiens, et les met en complète déroute.

Blücher entre en scène.

En présence de ce résultat, l'empereur juge qu'il est temps de prêter main-forte au maréchal Ney, qui n'attend qu'un renfort d'infanterie pour compléter son œuvre sur le plateau de Mont-Saint-Jean. Nos troupes, électrisées, s'élancent de nouveau sur ce fatal plateau où se débat le sort de l'Empire. Pour les encourager Napoléon leur avait annoncé de sa propre bouche l'arrivée

JUIN 1815.

certaine de Grouchy, qui allait prendre l'armée ennemie à revers. Il est près de huit heures, c'est l'instant suprême. Rien n'arrête l'impétueux élan de nos troupes. En dépit des efforts de Wellington, la vieille garde reste inébranlable, saluant des cris de *Vive l'empereur!* la victoire qu'elle croit tenir. Vienne Grouchy, et cette victoire est certaine.

Tout à coup une nouvelle fusillade retentit au sommet du plateau, sur lequel apparaissent deux fortes colonnes d'infanterie. Nos troupes crurent d'abord que c'étaient les soldats de Grouchy; c'étaient les soldats de Blücher. En un instant les choses changèrent de face. Bientôt le plateau est inondé d'escadrons et de bataillons prussiens. Wellington, en voyant l'armée de Blücher entrer en ligne, a senti renaître toute sa confiance, et il reprend à son tour l'offensive. Nos soldats, harassés, sont assaillis de toute part. Un trouble inexprimable envahit les divisions Durutte et Marcognet; des centaines de soldats s'enfuient en désordre jusqu'à la Belle-Alliance. C'est le commencement de la déroute.

La déroute.

L'empereur a compris l'immensité du péril; ce n'est plus contre une armée à peu près égale en nombre qu'il a à lutter; cent cinquante mille hommes, dont une partie de troupes toutes fraîches, enveloppent nos soldats épuisés. Calme, au milieu de la confusion inexprimable dont il est témoin, il forme en carrés les derniers bataillons de sa garde, espérant rallier autour de ces citadelles vivantes les débris épars de ses régiments. Vain espoir! Nos soldats, démoralisés, se croyant trahis, précipitent leur retraite, sourds à la voix de leurs chefs. Il n'y a plus de régiments, il n'y a plus qu'une cohue informe, qui essaye de se livrer passage à travers l'ennemi victorieux. La garde seule continue à lutter avec le courage du désespoir. Elle répand la mort autour d'elle; mais les assaillants succèdent aux assail-

JUIN 1815.

lants. Ses carrés, affreusement mutilés, se resserrent de plus en plus. Ce ne sont plus que des débris. L'ennemi, touché de cet héroïsme suprême, lui crie de se rendre. Une voix, celle de Cambronne, qui la commandait, répond par une expression soldatesque d'une trivialité sublime, et que la légende a traduite par ces mots : *La garde meurt et ne se rend pas*. La plupart de ces héros obscurs tombent, frappés en pleine poitrine, comme leur chef, laissé pour mort sur le terrain.

Le maréchal Ney, que quelques stratégistes ont accusé, un peu légèrement peut-être, d'avoir, par son impétuosité intempestive, préparé l'insuccès de cette journée fatale, donnait sur un autre point du champ de bataille l'exemple d'un héroïsme égal. Monté sur un cheval d'emprunt, après avoir eu quatre chevaux tués sous lui, sans chapeau, un tronçon d'épée à la main, il errait sur la chaussée de Bruxelles, quand, apercevant quelques centaines d'hommes encore armés, il les appelle : « Venez, mes amis, venez voir comme un maréchal de France meurt sur un champ de bataille. » Et il se précipite, comme un furieux, à leur tête, cherchant la mort, sur une colonne prussienne ; mais la mort ne voulut pas de lui ; elle se réservait pour le saisir dans une occasion plus lamentable, et moins glorieuse assurément. Renversé de cheval, il se releva sans blessure, et fut entraîné dans la déroute commune.

Retraite de l'empereur.

Napoléon lui-même avait été impuissant à retenir ses soldats éperdus. Les plus vieux, ceux-là même devant qui toute l'Europe avait fui, s'en allaient à la débandade au milieu des caissons d'artillerie renversés ou abandonnés et des voitures d'ambulance encombrées de blessés. Les charges incessantes de la cavalerie anglaise, sabrant les fuyards, achevaient de porter parmi nos régiments en partie détruits le trouble et l'épouvante.

JUIN 1815.

Renfermé dans un carré de grenadiers, l'empereur s'était laissé entraîner loin du champ de bataille. Pensif et morne au milieu de ces débris de bataillons, il se dirigea à travers champs vers Genape, point où se portait la masse des fuyards, et où il espérait pouvoir arrêter la déroute et rétablir un peu d'ordre dans son armée, qui n'était plus qu'une cohue sans nom.

Rencontre de Wellington et de Blücher.

Pendant qu'il s'éloignait de ce sinistre champ de bataille, où sa fortune venait de s'écrouler dans un irréparable désastre, les généraux Wellington et Blücher se rencontraient à la ferme de la Belle-Alliance, et, mettant pied à terre, ils se jetaient dans les bras l'un de l'autre, ivres de joie et d'orgueil. Ils pouvaient d'ailleurs se féliciter mutuellement, car leur victoire, une des plus complètes de ce siècle, était due à la ténacité de l'un et à la clairvoyante audace de l'autre. Les choses auraient sans doute tourné tout autrement si le maréchal Grouchy avait eu autant de résolution et de perspicacité que Blücher.

Les deux généraux victorieux convinrent de poursuivre l'armée française sans trêve ni merci ; mais, comme les troupes anglaises étaient épuisées, ce soin fut laissé aux Prussiens, qui ne demandaient pas mieux que de s'en acquitter. Ils y mirent, en effet, un acharnement incroyable, et violèrent toutes les lois de l'humanité en massacrant des soldats qui se rendaient. Un des plus brillants officiers de la garde, le général Duhesme, fut de ce nombre. Vainement essaya-t-on de rallier, à Genape, quelques centaines d'hommes pour opposer une barrière vivante à la poursuite effrénée de l'ennemi. Le général Lobau fut fait prisonnier dans cette tentative impuissante. Les Prussiens ne s'arrêtèrent qu'au point du jour, quand les débris épars de notre armée eurent franchi la Sambre et mis le pied sur le territoire français.

Juin 1815.

Ce qu'a coûté la bataille de Waterloo.

Des deux côtés les pertes avaient été énormes, supérieures même d'un tiers chez les alliés, s'il faut s'en rapporter aux évaluations de Napoléon. D'après d'autres calculs, nous aurions perdu, au contraire, quelques milliers d'hommes de plus que les alliés. Mais, si l'on ajoute aux pertes de la bataille du 18 celles des combats précédents, il est certain que l'ennemi a souffert beaucoup plus que nous. Depuis l'ouverture de la campagne cinquante mille Anglais, Allemands ou Hollandais avaient été tués; jamais peut-être nos troupes n'avaient porté de si terribles coups. En faisant la part des exagérations dans un sens et dans un autre, nous estimons qu'il y eut, dans cette funèbre journée de Waterloo, environ vingt-cinq mille hommes de tués de chaque côté, effroyable sacrifice offert au dieu sanglant des batailles.

Si les pertes en hommes étaient à peu près égales, il était loin d'en être de même pour le reste. La plus grande partie de notre matériel avait été pris. Sur deux cent quarante-huit bouches à feu que nous avions dans la matinée du 18, il ne nous en restait pas cinquante le soir. Mais ce qui était autrement grave, c'était la perte de notre prestige militaire; c'était la patrie ouverte de nouveau à l'invasion. « Journée de géants ! », a dit Wellington de la bataille de Waterloo. Seulement les géants de l'armée française avaient été abattus, et les derniers vestiges de leurs exploits passés allaient être complètement anéantis.

Ce qu'était devenu Grouchy.

La non-apparition du maréchal Grouchy sur le champ de bataille de Waterloo, cause principale du désastre immense de notre armée, avait frappé tout le monde d'étonnement, et provoqué le découragement parmi nos troupes. Beaucoup croyaient à une défection de sa part; il n'en était rien.

L'empereur, après la bataille de Ligny, avait, on s'en souvient, chargé Grouchy de suivre les Prussiens avec son corps d'armée. Quel était le devoir strict de celui-ci? C'était d'observer d'assez près les mouvements de Blücher pour l'empêcher de rallier l'armée anglo-hollandaise, ou tout au moins pour arriver presqu'en même temps que lui sur le champ de bataille et prendre part à la lutte. Il n'était pas nécessaire d'être un officier de premier ordre pour avoir la certitude que Blücher s'efforcerait de donner la main à Wellington afin de venger avec lui le formidable échec qu'il avait subi l'avant-veille. C'était une question d'intuition ; cette intuition fit absolument défaut au maréchal. Brave et loyal militaire, Grouchy était un officier de capacité médiocre. Il appartenait à l'ancien régime ; c'était son principal titre aux yeux de Napoléon, qui, avec sa manie d'attirer à lui les membres de la vieille noblesse, l'avait récemment appelé à la dignité de maréchal sans que ses mérites personnels justifiassent en rien cette éclatante faveur.

Juin 1815.

Inutile conseil du général Gérard.

Grouchy avait pour principaux divisionnaires deux hommes qui lui étaient infiniment supérieurs, c'étaient les généraux Vandamme et Gérard. Un peu avant midi, on entendit fort distinctement des détonations d'artillerie venant du côté de Mont-Saint-Jean. Plus de doute, une grande bataille était engagée sur ce point. Patriote ardent autant que militaire consommé, le général Gérard sollicita vivement Grouchy de marcher rapidement au feu. On était à six lieues du champ de bataille; à sept heures du soir on pouvait être en ligne; c'était la victoire assurée. Vaines furent toutes les instances du général Gérard. Le maréchal objecta les ordres formels de Napoléon; on lui avait prescrit de suivre les Prussiens; il n'en voulut pas démordre. Il lui manqua un éclair de génie, ou cette heureuse audace qui y supplée quelquefois.

Au lieu de se porter précipitamment sur Mont-Saint-

Juin 1815.

Attaque de Vaire.

Jean, où il eût apparu comme un dieu sauveur, Grouchy se borna à attaquer en pure perte la position de Vaire, où le corps prussien de Thielmann, qui comptait environ vingt-cinq mille hommes, était fortement retranché. C'était une attaque absolument inutile; nous y perdîmes sans profit un sang précieux. Le général Gérard faillit trouver la mort dans ce combat; il tomba sans connaissance, le corps traversé par une balle. On eût dit que, pressentant le désastre de Waterloo, qu'il n'avait pas tenu à lui de prévenir, il n'avait pas voulu survivre à la fortune de la France.

Peu après, arrivait une dépêche invitant le maréchal à se diriger vers la grande armée française de façon à mettre les Prussiens entre deux feux. Grouchy put comprendre alors toute l'étendue de sa faute, et combien il avait eu tort de ne pas se rendre au pressant avis de son lieutenant. Il se décida à se porter vers le point où l'on entendait encore quelques détonations, les dernières de la journée; mais il était trop tard; bientôt le canon cessa de gronder, et un silence morne se fit dans ces plaines où retentissaient tout à l'heure les lointaines décharges de l'artillerie. Le maréchal se consola en pensant que peut-être nos troupes étaient sorties victorieuses de la lutte formidable où elles avaient été engagées; l'illusion dura peu; vers minuit une estafette, venant de Charleroi, lui apprit l'immense désastre, et lui prescrivit, de la part de l'empereur, de se diriger vers Laon en se repliant sur la Sambre.

Retraite sur la Sambre.

L'apparition de Grouchy sur le champ de bataille de Waterloo dans la soirée du 18 juin eût-elle changé la face des choses, et assuré à nos troupes le triomphe définitif, comme nous l'avons supposé? C'est ce qu'ont affirmé de graves historiens et les écrivains militaires les plus autorisés, se rangeant, en cela, à l'opinion intéressée de l'empereur. Nous n'aimons pas beaucoup, en

Juin 1815.

matière d'opérations de guerre, les hypothèses et les suppositions après coup, et nous n'admettons guère que l'historien, sortant de son rôle, fasse de la stratégie sur le papier. Il n'y a, comme disait Saint-Just en faisant allusion aux plans de Carnot, que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent. Cependant, nous persistons à croire que l'intervention de Grouchy, sur le plateau de Mont-Saint-Jean, aurait donné à la journée du 18 juin un tout autre résultat, bien que, dans un livre spécial et profondément travaillé, on se soit efforcé de prouver le contraire (1). Dans tous les cas il ne serait arrivé rien de pis. La France regrettera donc éternellement que Grouchy n'ait pas suivi l'inspiration du général Gérard.

Napoléon à Philippeville.

Pendant que le maréchal opérait sa retraite sur Namur pour regagner nos frontières, Napoléon se dirigeait vers Philippeville, où il arriva, presque sans suite, comme un fuyard, dans la matinée du 19. Son premier soin fut d'expédier à ses divers lieutenants l'ordre de rallier sous Laon les débris de l'armée. Il écrivit ensuite à son frère Joseph, président du conseil de gouvernement qu'il avait institué avant son départ. En lui annonçant sa défaite, il eut soin d'ajouter que rien n'était compromis encore. Était-il sincère lorsqu'il s'exprimait ainsi, et avait-il, au fond du cœur, l'espoir qu'il essayait de communiquer aux autres? Il est permis de le croire, car la France, après un repos de quinze mois, était certainement de taille à se relever d'un premier échec, si grave qu'il fût.

Situation de la France après la bataille de Waterloo.

Quelle était, en effet, la situation de l'Empire au lendemain du désastre de Waterloo? Dans l'Est, les généraux Rapp et Lecourbe disputaient, sans trop de désavantage, l'entrée de nos frontières aux Autrichiens et aux Russes. Au Midi, le maréchal Suchet avait pourvu à la défense de Lyon; il avait rendu à peu près impra-

(1) Voyez l'*Histoire de la campagne* de 1815 par Charras.

Juin 1815.

ticable le passage des Alpes, et les Autrichiens, après avoir subi des pertes sérieuses, s'étaient vus contraints d'accepter un armistice.

A l'intérieur, les tentatives insurrectionnelles de la Vendée avaient complètement échoué. Vainement, après la mort de M. Louis de la Rochejaquelein, MM. de Suzannet, d'Autichamp et de Sapinaud avaient essayé de continuer la lutte; battus à plate couture par les troupes du général Lamarque, dans une rencontre où le premier était tombé mortellement frappé, ils s'étaient décidés à signer un acte de pacification, croyant peut-être qu'ils avaient rempli leur devoir, comme si le sang qu'ils avaient fait répandre n'eût pas été plus glorieusement et plus utilement versé sur nos frontières.

Rassuré sur la situation intérieure du pays, l'empereur allait avoir à sa disposition les ressources immenses qu'il avait préparées avant son départ pour la Belgique. En quelques jours, il pourrait réunir cent cinquante mille hommes de troupes régulières; il comptait que les fédérés et les gardes nationaux lui en fourniraient à peu près autant. Enfin, avait-il écrit à son frère Joseph, il soulèverait en masse, au besoin, la Champagne, la Lorraine, le Dauphiné, la Bourgogne et le Lyonnais. Seulement, il ne se disait pas que l'heure des enthousiasmes révolutionnaires était passée, et qu'il n'avait pas peu contribué à en éteindre le souffle.

Napoléon se décide à se rendre à Paris.

Toujours est-il qu'une fois arrivé à Laon, où il avait donné rendez-vous à ses principaux lieutenants, sa première pensée fut d'y attendre le corps de Grouchy, de présider lui-même à la réorganisation de son armée, et de tenir tête à l'ennemi, en attendant qu'il lui fût permis de reprendre l'offensive. Mais la plupart de ceux qui l'entouraient, M. de La Bédoyère entre autres, lui conseillèrent de retourner à Paris, où sa présence en imposerait aux malveillants, et déterminerait plus facilement les Chambres à voter les moyens extraordinaires auxquels il était indispensable d'avoir recours. Dans quelques jours il reviendrait se mettre à la tête de son armée, qui, pendant son absence, aurait le temps de se reformer.

Juin 1815.

Flottant, irrésolu, Napoléon finit par se ranger à cet avis, avec la conviction qu'on lui faisait commettre une faute. Il confia au maréchal Soult le soin de rallier ses troupes, et, dans la journée du 20 juin, il partit pour Paris, où il arriva le lendemain dans la matinée. Il descendit à l'Elysée au lieu de se rendre aux Tuileries, qu'il avait déjà abandonnées avant son départ. Huit jours à peine s'étaient écoulés depuis ce départ. Que d'événements dans cette lugubre semaine!

Dès la veille, la nouvelle du désastre de Waterloo, communiquée officiellement aux ministres, s'était répandue dans la ville et y circulait comme une rumeur confuse. L'émotion avait été d'autant plus vive que l'on était encore sous l'impression de la victoire de Ligny, bruyamment annoncée par le canon des Invalides, et dont on avait singulièrement exagéré l'importance.

Impressions diverses causées par le désastre de Waterloo.

La funèbre nouvelle excita chez les uns et chez les autres des sentiments divers. Les royalistes, il faut bien le dire, l'accueillirent avec une joie folle. Ils étaient d'ailleurs à l'unisson de la cour de Gand, dont le *Moniteur* avait publié la veille ces lignes véritablement honteuses : « La victoire la plus complète vient d'être remportée sur l'ennemi et l'oppresseur de la France par une partie des forces destinées à châtier les perturbateurs de la paix publique... L'armée de Bonaparte, cette armée qui n'est plus française que de nom depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presqu'entièrement détruite (1). » Ne fallait-il pas avoir entièrement perdu le sens moral pour s'exprimer

(1) *Moniteur de Gand* du 20 juin 1815.

Juin 1815.

en de pareils termes sur le compte des braves gens qui s'étaient si héroïquement battus pour la France? Et le soir même de ce jour, le roi Louis XVIII, à son dîner, buvait à la victoire des Anglais et des Prussiens, en déclarant qu'il pouvait le faire sans cesser d'être Français. Précaution oratoire qui prouvait qu'au fond il avait conscience de sa mauvaise action.

Opinion des républicains et des bonapartistes.

Les patriotes ardents, fidèles à la cause de la Révolution, et les bonapartistes avérés, se montraient consternés; mais ils étaient d'avis de soutenir résolument l'empereur. Seul, malgré son terrible échec, il était capable, à leurs yeux, de relever la fortune de la France. Telle était l'opinion de Carnot, qui, depuis trois mois, s'était absolument attaché à la cause de Napoléon.

Quant aux libéraux incolores, quant à la masse des indécis qu'on avait vus flotter de la République à l'Empire, de l'Empire à la Restauration et de la Restauration à l'Empire des Cent jours, ils n'avaient point de parti pris, disaient-ils ; leur unique préoccupation était le salut de la France; qu'elle fût sauvée par l'empereur ou sans lui, peu leur importait. Irrésolution fatale, qui allait contribuer, pour beaucoup, à rouvrir à l'étranger les portes de Paris et à rejeter le pays dans les bras de la monarchie.

Rôle du duc d'Otrante.

Nous ne parlons pas des intrigants, toujours prêts à sacrifier la patrie à leur ambition et à leur intérêt personnel, et qui avaient été les courtisans serviles de l'Empire et de la Restauration. A leur tête apparaissait, comme de coutume, l'homme sinistre de Thermidor, le duc d'Otrante, Fouché, que, par une souveraine imprudence, Napoléon, au début des Cent jours, avait replacé à la tête du ministère de la police. Au lieu de chercher, lui, membre du conseil de gouvernement, à raffermir les esprits et à rallier les patriotes, il s'efforça de semer partout l'effroi, le découragement et la divi-

Juin 1815.

sion. Il commença par tirer de prison M. de Vitrolles pour se ménager une rentrée auprès des Bourbons, dont il envisageait, dès lors, le retour comme la solution la plus profitable à ses intérêts. Aux membres des deux Chambres il présenta Napoléon comme l'unique auteur de tous les maux du pays et l'obstacle absolu au rétablissement de la paix. Son premier soin en arrivant, disait-il, serait de dissoudre le parlement. Il fallait donc, en principe, arrêter sa déchéance. Plusieurs membres d'une incontestable honnêteté, MM. de Lafayette, Jay et Manuel, entre autres, se laissèrent visiblement influencer par les ténébreuses machinations du duc d'Otrante. Quand Napoléon arriva à Paris, la majorité de la Chambre des députés lui était devenue hostile. Vainqueur, il eût trouvé tous les bras tendus vers lui; vaincu, il allait se heurter à toutes les défaillances, à toutes les lâchetés, à toutes les trahisons.

Conseil tenu à l'Elysée.

Il put voir tout de suite combien déjà l'isolement s'était fait autour de lui. Quelques-uns même des plus vaillants combattants de Waterloo, exagérant encore le désastre, semblaient croire à l'impossibilité de continuer la lutte, et, sans le vouloir peut-être, ne contribuaient pas peu à encourager les défections. L'empereur, lui, persistait à ne pas désespérer.

Après avoir pris quelques heures d'un indispensable repos, il convoqua à l'Elysée un conseil composé de ses ministres et des principaux dignitaires de l'Empire. Il lui communiqua d'abord le bulletin des journées de Ligny et de Waterloo arrangé par lui; ensuite il énuméra les moyens et les ressources considérables dont il pouvait disposer; enfin il déclara qu'il avait besoin, pour mener les choses à bonne fin, d'une dictature temporaire qu'il entendait tenir de la libre volonté des Chambres. La longue dictature dont il avait usé et abusé n'avait pas assez réussi à la France pour engager les représentants

JUIN 1815.

du pays à abdiquer de nouveau entre ses mains toute l'autorité nationale. Cependant Carnot, dans un sentiment de patriotisme peu réfléchi, ce nous semble, hanté par le souvenir des grandes choses que le comité de Salut public avait accomplies, était d'avis que l'on créât une nouvelle dictature, exclusivement confiée aux mains de Napoléon.

Dans l'opinion de M. de Caulaincourt, au contraire, l'union intime des Chambres avec l'empereur était nécessaire au succès des opérations futures, celui-ci étant chargé d'exécuter les décisions de celles-là. L'avis était bon, à la condition que les Chambres accordassent leur entière confiance à l'empereur, et missent à sa disposition, sans marchander, toutes les ressources qu'il était encore possible de tirer du pays en hommes et en argent. Mais les Chambres, sous la détestable influence de Fouché, étaient peu disposées à cette entente dont venait de parler le duc de Vicence, comme de la première condition de succès.

Le mot d'abdication prononcé.

Un des plus anciens serviteurs de l'Empire, le comte Regnaud (de Saint-Jean d'Angély) ne put s'empêcher d'exprimer timidement un doute à cet égard. — « Eh quoi! s'écria vivement l'empereur, est-ce mon abdication que l'on voudrait? Expliquez-vous en toute franchise. — Eh bien! Sire, reprit Regnaud, je crois que si Votre Majesté n'offre pas son abdication, les Chambres seraient capables de la lui demander. Peut-être accepteraient-elles le roi de Rome avec la régence de Marie-Louise. »

Les conseils de Lucien.

A ces mots Lucien Bonaparte, revenu de son long exil, où la faveur du pape l'avait fait prince de Canino, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et rentré en grâce depuis les Cent jours, ne put s'empêcher de bondir. Se souvenant du 18 brumaire, où il avait joué un rôle prépondérant, il engagea son frère à s'emparer immédiatement

JUIN 1815.

de la dictature, à mettre la France en état de siège, et à faire appel à tous les patriotes. Mais il aurait fallu, pour suivre cet avis désespéré, auquel Carnot seul se rallia, une énergie, une volonté et une promptitude de décision que l'empereur ne possédait plus au même degré que dans sa jeunesse.

Napoléon entendait désormais compter avec l'opinion publique. Le maréchal Davoût, ministre de la guerre, ayant émis l'avis de proroger ou de dissoudre les Chambres, cet avis lui parut téméraire. Mais n'était-il pas possible d'obtenir d'une entente parfaite avec le parlement les effets salutaires d'une dictature? En réponse aux paroles décourageantes du comte Regnaud, il présenta certaines observations empreintes d'une grande sagesse et d'une prévoyance singulière. Lui écarté, qu'arriverait-il? L'étranger rentrerait dans Paris, ramenant avec lui les Bourbons et leur suite, implacables, brûlant de se venger et de détruire les derniers vestiges de la Révolution. Est-ce là ce que voulait le peuple français, les ouvriers, les paysans, l'immense majorité de la bourgeoisie, en un mot tout ce qui avait bénéficié du mouvement libérateur de 1789? Evidemment non. Mais les repus, les satisfaits, tous ceux qu'il avait gorgés d'honneurs et de richesses, les spéculateurs avides qui venaient de saluer notre défaite par une hausse à la Bourse, préféraient la France amoindrie avec le repos, la paix et les Bourbons, à toutes les chances de relèvement que lui offrait l'épée de Napoléon.

Les paroles de l'empereur, si sensées pourtant, produisirent un médiocre effet sur ceux dont le dévouement semblait devoir lui être le mieux acquis. Un moment il eut comme une pensée de révolte. On l'avait menacé de l'abandon des Chambres. — « Je ne crains pas les représentants, s'écria-t-il. Quoi qu'ils fassent, je serai toujours l'idole du peuple et de l'armée, et je

JUIN 1815.

n'aurais qu'un mot à dire pour les anéantir. » Mais ce mot il n'osa ou ne voulut pas le prononcer.

Ce qui se passait à la Chambre des représentants.

Pendant qu'à l'Élysée la délibération traînait en longueur, la Chambre des représentants, réunie depuis le matin sous la présidence de Lanjuinais, prenait les plus graves décisions. Secrètement avertie par Fouché qu'il était question de la proroger ou de la dissoudre, elle se déclara en permanence, assimila au crime de haute trahison toute tentative pour la dissoudre, et décréta que quiconque s'en rendrait coupable serait jugé comme traître à la patrie. Enfin, s'inspirant des souvenirs de l'Assemblée législative, elle déclara la patrie en danger, et décida que les ministres seraient invités à se rendre immédiatement dans son sein. C'était Lafayette qui avait pris l'initiative de ces résolutions, en invitant ses collègues à se rallier autour du vieux drapeau tricolore de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public. Pauvre drapeau ! qu'allait-il devenir ?

Effet produit à l'Élysée par le vote des Chambres.

Adoptée sans débats, pour ainsi dire, par la Chambre des pairs, que peuplaient pourtant des créatures de l'Empire, la délibération des représentants fut aussitôt notifiée à l'Élysée. A la nouvelle de cet acte audacieux, Napoléon ne put réprimer un mouvement de colère. Il parla d'envoyer quelques compagnies de sa garde à ce parlement insolent, qui se serait certainement dissous comme le parlement d'Angleterre devant les soldats de Cromwell. Puis, comme résigné, il se calma tout à coup. Il envisagea même, sans trop de répugnance, l'idée d'abdication mise en avant par le comte Regnaud. Il témoigna seulement le regret de n'avoir pas ajourné les Chambres avant son départ pour l'armée, et ajouta qu'elles allaient perdre la France.

Regnaud reçut mission de se rendre auprès des représentants pour sonder le terrain et reconnaître l'état des esprits. Mais la Chambre, dont la hardiesse croissait en raison des irrésolutions de l'empereur, ne se montra pas satisfaite de la présence d'un ministre sans portefeuille ; elle accueillit Regnaud avec une froideur significative, et adressa à l'Élysée un message plus pressant pour engager les ministres à se rendre à son appel. Carnot, envoyé à la Chambre des pairs, n'avait pas été mieux reçu ; il fallait prendre un parti.

JUIN 1815.

Message aux Chambres.

On convint d'envoyer à l'une et l'autre Chambre un message où l'on s'efforça de réduire à leur juste proportion les malheurs de la patrie, d'énumérer les ressources dont le pays pouvait disposer, et où l'on invitait les Chambres à nommer chacune une commission chargée d'aviser, avec les ministres, aux moyens de sauver la France. Napoléon tint à adjoindre à ses ministres son frère Lucien en qualité de commissaire, dans la pensée peut-être que le souvenir du rôle joué par ce dernier au 19 brumaire en imposerait aux représentants. Les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, de la police et de la guerre, Carnot, Caulaincourt, Fouché et Davoût, accompagnés de Lucien, se rendirent d'abord au Luxembourg, où les pairs firent au message impérial un accueil glacial. Les ministres se transportèrent ensuite au palais Bourbon ; il était un peu plus de six heures quand ils y arrivèrent.

Les ministres à la Chambre des représentants.

L'impatience était au comble ; les motions les plus hostiles à l'empereur se produisaient à la tribune, quand les ministres parurent. A la demande de Lucien la Chambre se forma en comité secret. Le message était à peine lu que des interpellations aux ministres se croisèrent dans tous les sens. Un député obscur, nommé Henri Lacoste, déclara qu'il n'y avait qu'un obstacle à la paix, à l'indépendance nationale. Cet obstacle, c'était Napoléon. « Qu'il parte, s'écria-t-il, et la nation est sauvée. » Il ne disait pas à quel prix.

Sous une forme moins violente, M. Jay, évidemment

Juin 1815.

inspiré par le duc d'Otrante, exprima les mêmes idées, et conclut à l'abdication de Napoléon, abdication qu'il attendait de son patriotisme et de son abnégation.

Aux violentes paroles de l'un, à l'invitation de l'autre, le prince Lucien répondit non sans habileté et sans quelque grandeur. Il s'attacha à démontrer les conséquences fatales d'une nouvelle abdication de l'empereur, c'est-à-dire la France déconsidérée, les conditions du vainqueur plus dures que jamais, l'ancien régime se raffermissant. Il conjura donc les représentants de ne pas se séparer du chef que le pays avait replacé à sa tête. « Songez, dit-il en terminant, que notre salut dépend de notre union, et que vous ne pourriez vous séparer de l'empereur et l'abandonner à ses ennemis sans perdre l'État, sans manquer à vos serments, sans flétrir à jamais l'honneur national. »

Lafayette répliqua vivement en rappelant tout ce que la France avait fait pour Napoléon. Mais pouvait-on oublier les ossements de nos enfants et de nos frères, gage terrible de notre fidélité, semés à profusion sur les plages d'Afrique, en Espagne, en Portugal, sur les bords de la Vistule, partout, partout? Et c'était cet homme, pour lequel trois millions de Français avaient péri depuis quinze ans, qui prétendait encore aujourd'hui lutter contre l'Europe entière!

Nomination de deux commissions par les Chambres.

Malgré cette véhémente apostrophe, la Chambre, après avoir entendu les explications des ministres, n'en nomma pas moins, au milieu du tumulte, la commission réclamée par le message impérial. Seulement, composée du président et des quatre vice-présidents de la Chambre, c'est-à-dire de MM. Lanjuinais, de Lafayette, de Flaugerges, Dupont (de l'Eure) et Grenier, cette commission était, en majorité, foncièrement hostile à Napoléon. La Chambre des pairs, de son côté, après avoir également entendu Lucien Bonaparte, nomma sans discussion

Juin 1815.

pour commissaires Boissy d'Anglas, Thibaudeau, et les généraux Drouot, Andréossy et Dejean. Il était alors neuf heures du soir. Ces deux commissions durent se réunir dans la soirée même aux Tuileries, avec tous les ministres, sous la présidence de l'archichancelier Cambacérès, afin de pouvoir présenter, le lendemain, aux deux Chambres, des résolutions définitives.

Ainsi se termina cette laborieuse journée du 21 juin, sans qu'on eût avisé en rien aux moyens de repousser l'invasion. On perdit un temps précieux en récriminations amères, en délibérations stériles, et l'ennemi était à nos portes.

Entretien de l'empereur avec MM. de Rovigo, de Lavalette et Benjamin Constant.

Pendant que les Chambres délibéraient, en présence des ministres, l'empereur, toujours incertain, discutait avec quelques-uns de ses intimes sur le meilleur parti à prendre. A cet entretien étaient présents, entre autres personnages, le duc de Rovigo, M. de Lavalette et Benjamin Constant. Tous trois se trouvèrent d'accord pour l'engager à abandonner volontairement un pouvoir qui lui était contesté. « Vous seul pouvez sauver le pays, disait le duc de Rovigo; ses représentants ont perdu la tête. Abandonnez-les au sort qu'ils méritent, et venez jouir en Amérique, au milieu de quelques serviteurs fidèles, du repos que vous avez bien gagné. » Cette idée sembla sourire à Napoléon.

Démonstration populaire.

Survint Lucien, tout exaspéré de la froideur et de l'hostilité qu'il avait rencontrées dans les Chambres. Il ne manqua pas de faire part à son frère des mauvaises dispositions du parlement. C'était une raison de plus, selon lui, pour se débarrasser de la Chambre des représentants par un décret de dissolution. Justement, on entendait à cette heure retentir au dehors les cris multipliés de *Vive l'Empereur!* poussés par une foule immense d'ouvriers et de fédérés, qui, depuis le matin, se tenaient autour de l'Élysée, aux Champs-Élysées et dans

Juin 1815.

l'avenue de Marigny. Déjà, dans la journée, en se promenant dans les jardins de l'Élysée, Napoléon avait été, de la part du peuple, l'objet des démonstrations les plus chaleureuses.

« Eh bien! vous l'entendez, dit-il à Benjamin Constant, je n'aurais qu'un mot à dire pour me débarrasser de la Chambre et m'emparer de la dictature. »

Les répugnances de l'empereur.

La garde nationale, il est vrai, ou tout au moins une partie, paraissait décidée à soutenir les représentants; et l'un de ses colonels, M. Benjamin Delessert, député, n'avait pas hésité à mettre, de son propre mouvement, sa légion à la disposition de la Chambre. Mais la garde nationale, assez peu nombreuse, triée avec soin, et fort divisée d'ailleurs, n'était pas une force sur laquelle on pût compter; elle n'eût certainement pas résisté à un mouvement populaire, que l'armée aurait secondé. Seulement, Napoléon avait pour les moyens révolutionnaires une répugnance instinctive. — J'ai été un conquérant, dit-il à son fidèle Caulaincourt, je ne veux pas être un tyran. — Paroles étranges dans la bouche de l'homme qui n'avait pas reculé devant une violation des lois pour s'emparer du pouvoir, et qui l'avait exercé avec un despotisme absolu. Quoi qu'il en soit, ne voulant pas avoir recours au peuple pour conserver ce pouvoir, il préféra abandonner son sort aux deux commissions nommées par les Chambres.

Séance des deux commissions aux Tuileries.

Il était onze heures du soir quand ces commissions se réunirent, avec les ministres, aux Tuileries, dans la grande salle du conseil d'État, sous la présidence de Cambacérès. Après un court exposé de la situation, les ministres proposèrent d'appeler immédiatement la conscription de 1815, de faire une émission de rente pouvant produire une quarantaine de millions, et enfin d'armer le gouvernement d'une loi préventive contre les factions. Sur ces trois points il y eut accord unanime dans les deux commissions. Lafayette se déclara prêt à souscrire à toute mesure capable de repousser l'invasion étrangère. Mais le plus grand obstacle au salut de la patrie était, à ses yeux, Napoléon; il proposa donc aux deux commissions de se rendre auprès de lui pour lui demander de se sacrifier aux intérêts du pays en se démettant volontairement du pouvoir. Cambacérès refusa de mettre cette proposition aux voix comme illégale. Toutefois, il fut décidé que l'on négocierait avec les puissances au nom des Chambres, ce qui impliquait l'abdication de l'empereur. Les commissions se séparèrent vers quatre heures du matin, après avoir chargé le général Grenier de rédiger un rapport succinct sur leur délibération.

Juin 1815.

Les manœuvres de Fouché.

Le restant de la nuit fut employé en intrigues. Le duc d'Otrante continua ses manœuvres, en ayant soin de les couvrir d'un masque de patriotisme. Aux bonapartistes il disait que l'abdication de Napoléon était le seul moyen de conserver le trône à sa dynastie dans la personne de son fils; aux partisans de la royauté, qui ne tenaient pas absolument à la branche aînée des Bourbons, il donnait à entendre qu'il serait possible d'offrir la couronne au duc d'Orléans, et que, dans tous les cas, les puissances étrangères laisseraient la France libre du choix de son gouvernement. Toutes les convoitises, toutes les ambitions étaient en éveil, quand, à neuf heures du matin, la Chambre des représentants ouvrit sa séance, sous la présidence de l'un de ses secrétaires, M. Bedoch; chacun était dans l'attente de quelque événement.

Séance de la Chambre des représentants.

Le rapport du général Grenier fut mal accueilli. La proposition de charger les Chambres de négocier en leur nom avec l'ennemi, proposition à laquelle l'empereur avait acquiescé, parut elle-même insuffisante. Une agitation extrême régnait dans l'assemblée, dont la

Juin 1815.

plupart des membres subissaient l'influence occulte du ministre Fouché. L'abdication immédiate ou la déchéance, telle était l'alternative dans laquelle la majorité de la Chambre plaçait l'empereur, cette majorité que la mauvaise fortune avait si subitement tournée contre celui que, quelques jours auparavant, elle accueillait avec tant d'enthousiasme.

Les choses en étaient là quand M. Regnaud (de Saint-Jean d'Angély) fit savoir à la Chambre par son président qu'elle recevrait de l'empereur, avant trois heures, un message de nature à contenter ses vœux. L'Assemblée impatiente consentit à grand'peine à accorder un sursis d'une heure à celui qui avait si longtemps tenu entre ses mains les destinées du pays.

Nouvelles de l'armée.

La séance fut suspendue. Quelques instants après, le maréchal Davoût, ministre de la guerre, se présenta à la Chambre pour donner des nouvelles de l'armée. Il annonça que la garde était à Avesnes, que les survivants de Waterloo se ralliaient en grand nombre sous Laon, que Grouchy, à la tête de son corps d'armée intact, avait pu se mettre en communication avec le maréchal Soult, et qu'en peu de jours on réunirait près de cent mille combattants pour couvrir Paris. On avait espéré, à l'Élysée, que ces nouvelles rassurantes exerceraient une heureuse influence sur la Chambre et l'engageraient à conserver à ces troupes le seul chef qui fût capable de les mener à la victoire. L'Assemblée demeura froide à cette communication.

Seconde abdication de l'empereur.

Pendant ce temps, le général Solignac était accouru à l'Élysée pour faire part à l'empereur de la situation et le conjurer d'abdiquer volontairement, s'il voulait éviter l'humiliation d'être de nouveau frappé de déchéance. Témoin des mauvaises dispositions de la Chambre, Regnaud (de Saint-Jean d'Angély) conseilla lui-même à l'empereur de céder, en mettant à son abdication la

Juin 1815.

condition expresse que la couronne serait transmise à son fils. Lucien lui-même, comme s'il eût senti la partie perdue, pressa à son tour son frère d'abdiquer dans ces termes, et de sacrifier sa personne pour sauver sa dynastie.

Napoléon avait laissé passer l'heure des résolutions viriles; l'audace des représentants s'était accrue en raison même de son indécision, et ils en étaient arrivés au point de tout oser. L'empereur comprit que tout était fini; il se répandit d'abord en récriminations contre les Jacobins de la Chambre, Ce n'étaient pas les Jacobins, c'est-à-dire les républicains, qui conspiraient son renversement. Dans cette foule répandue autour de l'Élysée, qui, à cette heure encore, le saluait de ses acclamations, il y avait des républicains prêts à faire cause commune avec l'armée, parce qu'ils sentaient bien que, l'empereur écarté, il n'y avait de place, grâce aux baïonnettes étrangères, que pour la monarchie détruite par la Révolution. Les représentants qui se montraient surtout acharnés à son renversement, c'étaient les royalistes constitutionnels, ceux que, dans les premières années de la Révolution, on appelait les Feuillants, et qui espéraient diriger à leur guise le gouvernement à l'ombre d'une monarchie parlementaire. Après avoir perdu en intrigues et en récriminations les heures précieuses qu'il eût été si facile d'employer au salut du pays, ils allaient se montrer tout à fait au-dessous de la rude tâche dont leurs mains impuissantes s'étaient chargées, et achever de perdre la France en voulant la délivrer de l'empereur. Ils étaient plus pressés d'ôter à Napoléon sa couronne que de repousser l'invasion.

De dégoût et de lassitude l'empereur finit par céder, « Écrivez à ces messieurs, dit-il à Fouché avec un sourire amer, ils vont être satisfaits. » Puis, d'une voix lente et grave, il dicta, dans les termes suivants, qui

JUIN 1815.

méritent d'être recueillis par l'histoire, sa seconde abdication :

« Français, en commençant la guerre pour soutenir « l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion « de tous les efforts, de toutes les volontés, et le con« cours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé « à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les dé« clarations des puissances contre moi ; les circonstan« ces paraissent changées ; je m'offre en sacrifice à la « haine des ennemis de la France. Puissent-ils être « sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais « voulu qu'à ma personne. Ma vie politique est ter« minée, et je proclame mon fils, sous le titre de Na« poléon II, empereur des Français.

« Les ministres actuels formeront provisoirement le « conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon « fils m'engage à inviter les Chambres à organiser « sans délai la régence par une loi. Unissez-vous tous « pour le salut public, et pour rester une nation indé« pendante. »

Débats auxquels l'abdication donne lieu.

Transmis immédiatement à la Chambre des représentants, cet acte y souleva une discussion très vive. Tout le monde se trouva d'accord pour accepter l'abdication de l'empereur ; mais il n'en fut pas de même à l'égard de la transmission du trône à son fils. Le duc d'Otrante, après avoir hypocritement appelé l'intérêt de la Chambre sur la personne de Napoléon, donna à entendre aux uns et aux autres qu'il fallait bien se garder de le remplacer par une régence. Il voulait un gouvernement provisoire, dont il se flattait d'être nommé président ; prétention ridicule, à laquelle il allait être donné satisfaction pendant une quinzaine de jours.

Un avocat jeune encore, M. Dupin, proposa à la Chambre de se constituer en Assemblée nationale et de former les bases d'un nouveau pacte constitutionnel où le trône serait réservé à un prince choisi par le peuple. Un autre membre, M. Mourgues, dans une proposition à peu près analogue, demanda que le maréchal Macdonald fût nommé généralissime des armées de terre et de mer et Lafayette commandant des gardes nationales. On entendit alors un ancien membre de la Convention, le régicide Garreau, rappeler l'article de l'Acte additionnel qui interdisait le rappel des Bourbons. Il y avait dans ces diverses propositions, au moins dans les deux premières, comme un refus d'acquiescer à l'une des conditions auxquelles l'empereur avait implicitement subordonné son abdication. La Chambre les repoussa par l'ordre du jour, après quelques observations de M. Regnaud (de Saint-Jean d'Angély) ; elle décida ensuite la nomination d'une commission exécutive de cinq membres, désignés trois par la Chambre des représentants et deux par celle des pairs, et elle chargea son bureau d'aller exprimer à l'empereur la reconnaissance et le respect avec lesquels elle acceptait le noble sacrifice qu'il faisait à l'indépendance et au bonheur de la nation.

JUIN 1815.

Nomination d'une commission exécutive.

L'Assemblée, après avoir entendu la réponse de Napoléon à ses délégués, procéda, par appel nominal, au choix des trois commissaires devant faire partie de la commission exécutive. Elle nomma MM. Carnot, Fouché, membres tous deux de la Chambre des pairs, et le général Grenier, qui appartenait à celle des représentants ; puis, par un message, elle informa immédiatement la Chambre des pairs des résolutions qu'elle avait prises.

Scènes violentes à la Chambre des pairs.

On pouvait croire que cette Chambre, peuplée en majeure partie des créatures de l'Empire, accueillerait avec une respectueuse déférence la communication impériale portant notification de l'abdication de Napoléon, il n'en fut rien. Elle était déjà en proie à une vive agi-

Juin 1815.

tation quand elle reçut cette communication. Voici à quel sujet. Le ministre de l'intérieur, Carnot, avait été chargé de lui donner connaissance des nouvelles rassurantes de l'armée, transmises à la Chambre des représentants par le maréchal Davoût. Les assertions du ministre furent brutalement contestées par un homme dont il eût été difficile de prévoir l'attitude singulière dans cette circonstance; cet homme, c'était le maréchal Ney, un des héros de Waterloo. A l'en croire, nous n'avions plus aucune ressource; tout était perdu; Grouchy avait été battu comme l'empereur, et il ne nous restait d'autre moyen de salut que de traiter avec l'ennemi. Eussent-elles été exactes, ces allégations auraient été étranges dans la bouche du glorieux soldat dont la vaillance sur le champ de bataille avait compensé les fautes; or, elles étaient absolument fausses; les ministres avaient dit la vérité.

Rôle du maréchal Ney.

Le général Drouot, dont le caractère commandait le respect à tous, contesta le lendemain les assertions du maréchal; mais les paroles de ce dernier avaient enhardi les ennemis secrets de l'Empire. Elles eurent une désastreuse influence, malgré les démentis énergiques dont elles furent l'objet. Nombre d'hommes politiques se sentirent découragés, renoncèrent dès lors à toute idée de résistance, et, par leur pusillanimité, assurèrent le triomphe de la royauté, dont, comme par un juste châtiment, le malheureux Ney devait sceller de son sang la nouvelle restauration.

Après s'être ajournée à deux reprises différentes, la Chambre des pairs rentra en séance à neuf heures et demie du soir. Les trois frères de l'empereur et le cardinal Fesch étaient présents. Lucien Bonaparte ayant conjuré avec véhémence tous les membres de la Chambre des pairs de se rallier autour de Napoléon II, M. de Pontécoulant lui demanda à quel titre il prenait la parole, puisqu'il avait perdu la qualité de Français en acceptant du pape celle de prince romain.

Juin 1815.

Emportement de Labedoyère.

Le jeune et impétueux La Bédoyère, qui lui aussi avait été un des héros de Waterloo, ne put contenir son indignation au spectacle dont il était témoin. Il s'écria que l'empereur ayant abdiqué en faveur de son fils, son abdication était nulle si l'on ne proclamait à l'instant Napoléon II. Puis il flétrit ceux qui s'opposaient à cette résolution. « Je les ai vus, dit-il, au pied du trône, autour du souverain heureux; ils s'en éloignent quand il est dans le malheur, parce qu'ils sont pressés de recevoir la loi des étrangers, à qui déjà ils donnent le titre d'alliés, d'amis peut-être! »

A ce véhément langage, éclatent de toutes parts des murmures. Mais La Bédoyère continue, impassible, sans se laisser troubler par les colères de ceux qui se sentent atteints. Le devoir de l'empereur était tout tracé selon lui, si l'on refusait de reconnaître son fils : il n'avait qu'à tirer l'épée ; tous les cœurs généreux iraient à lui. « Malheur, ajouta-t-il, en faisant allusion à l'attitude du maréchal Ney, malheur à ces généraux vils qui l'ont déjà abandonné, et qui peut-être en ce moment méditent de nouvelles trahisons! »

L'agitation était au comble. « Il se croit encore au corps de garde! » s'écrie Alexandre de Lameth. Et le prince d'Essling : « Vous vous oubliez, jeune homme! » Masséna ne comprenait pas cette parole vengeresse. Faisant un effort pour dominer le tumulte, La Bédoyère riposte : « Il est donc décidé, grand Dieu! qu'on n'entendra jamais dans cette enceinte que des voix basses. » Et comme les cris : A l'ordre! à l'ordre! retentissaient formidables : « Oui, reprend-il, d'une voix qui couvrit le bruit, depuis dix ans il ne s'est fait entendre ici que des voix basses. » Ce furent ses derniers mots. Le rappel à l'ordre, que lui infligea le président, ramena un peu de

Juin 1815.

calme dans l'assemblée, mais n'effaça pas les vérités terribles qu'il venait de faire entendre à la face du monde.

Fin du premier Empire.

Sur l'observation du ministre de la marine Decrès, qu'il fallait laisser de côté les questions de personnes pour ne songer qu'aux dangers de la patrie, la Chambre des pairs cessa de s'occuper, pour le moment, de la transmission du trône; elle se borna à désigner, pour compléter la commission exécutive, deux de ses membres, le duc de Vicence et le baron Quinette.

Napoléon ne se faisait pas illusion, d'ailleurs, sur le peu de chance que son fils avait d'occuper le trône qu'il lui transmettait par son abdication. En recevant la députation de la Chambre des pairs, qui, après celle des représentants, était venue le remercier de son sacrifice, il avait eu beau déclarer qu'il n'avait abdiqué que pour son fils, et que son abdication serait nulle si Napoléon II n'était proclamé, il connaissait trop les hommes pour ne pas savoir à quoi s'en tenir désormais.

L'Empire, ou du moins le premier Empire était fini. La période des Cent jours, cet accident formidable du régime de la Restauration, était close ou à peu près. Aurait-il mieux valu pour la France qu'il ne se produisît pas? cela n'est pas douteux assurément, si l'on considère quelles en ont été les tristes conséquences. Mais la France serait-elle jamais rentrée en possession complète des conquêtes de la Révolution sous le régime de la monarchie de droit divin? L'avenir prouvera irréfragablement le contraire.

En la délivrant de ce régime, et en prenant lui-même l'initiative des réformes libérales, Napoléon avait attiré à lui beaucoup d'hommes qui étaient restés les serviteurs passionnés de la Révolution. Victorieux, il eût été forcé, c'est notre conviction, de s'accommoder du gouvernement parlementaire ou de remettre le pouvoir en d'autres mains. Vaincu, il pouvait encore combattre

Juin 1815.

pour la liberté et assurer le triomphe des principes de la Révolution. C'est bien pour cela que les républicains de l'époque et tous les véritables patriotes lui tendirent la main. Ils oublièrent le 18 brumaire, la loi violée, la République étouffée, le long despotisme infligé à la France, pour ne voir que la patrie mutilée et sanglante. L'épée seule de Napoléon leur paraissait assez forte pour briser le cercle de fer qui s'était reformé autour de nous, et si les Chambres, moins dominées par les passions politiques qui les agitaient, eussent confié non à l'empereur, mais au général si souvent victorieux, le commandement de l'armée, il n'est pas téméraire de croire, vu les ressources dont la France disposait, qu'on eût forcé la coalition à capituler.

Plus tard, et l'ennemi vaincu, on aurait songé à organiser un gouvernement fondé sur les véritables principes de la Révolution. Peut-être eût-il été possible alors de rétablir, du consentement de tous, et dans de meilleures conditions de durée, la grande République sortie jadis de nos troubles civils et détruite par le crime de Brumaire. Telle était la pensée des républicains de l'époque; mais ils étaient peu nombreux dans le pays, et ne furent guère secondés.

Affolées par le désastre de Waterloo, les Chambres n'eurent qu'un objectif : se débarrasser sinon de l'Empire, du moins de l'empereur, et elles perdirent en stériles délibérations deux journées précieuses. Si encore, animées du feu sacré qui enflammait leurs devancières de la Révolution, elles avaient décrété la levée en masse, proclamé la guerre à outrance, déclaré que l'on ne traiterait pas avec l'ennemi tant qu'il foulerait le territoire français, et affirmé la déchéance des Bourbons, peut-être y aurait-il eu dans cet acte de désespoir une espérance de salut. Mais non, elles ne surent qu'hésiter, que discourir pendant que les armées coalisées

JUIN 1815. franchissaient nos frontières. Aussi porteront-elles, devant l'histoire, la responsabilité du nouveau démembrement de la patrie, responsabilité qui pèse lourdement surtout sur la Chambre des représentants, dont la Chambre des pairs se borna à enregistrer les actes. Ennemie de l'ancien régime, dévouée, au fond, aux principes de la Révolution, elle allait, par son manque de foi et d'énergie, livrer inconsciemment la France à l'étranger et à la monarchie.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le nouveau gouvernement. — Fouché président de la commission exécutive. — Proposition de reconnaître Napoléon II. — L'ordre du jour de M. Manuel. — Communications rassurantes du général Drouot. — Premiers actes de la commission exécutive. — Choix des négociateurs pour traiter avec l'ennemi. — Le duc d'Otrante et M. de Vitrolles. — Le comité de la rue Saint-Florentin. — Lettre de Fouché à Louis XVIII. — Napoléon quitte l'Elysée pour la Malmaison. — Les incertitudes de l'empereur. — La mission du général Becker. — L'intitulé des actes publics. — M. de Vitrolles chez le ministre de la guerre. — Etrange proposition du maréchal Davoût. — Une dépêche des négociateurs. — Envoi de nouveaux commissaires. — Tableau de la cour à Gand. — Situation du duc d'Orléans. — M. Guizot à Gand. — Les conseils de M. Talleyrand. — Le roi en France. — Proclamation royale. — La déclaration de Cambrai. — Marche des armées alliées. — Arrivée des troupes françaises sous Paris. — Les nouveaux commissaires au camp des alliés. — Manœuvres de Fouché pour se débarrasser de l'empereur. — Le bruit du canon inspire à l'empereur une résolution suprême. — Mission de MM. Decrès et Boulay (de la Meurthe). — L'empereur envoie le général Becker à Paris. — Scène entre le maréchal Davoût et M. de Flahaut. — Départ de l'empereur pour Rochefort. — Annonce du départ de Napoléon. — Nos négociateurs au camp de Wellington. — Adresse des Chambres à l'armée. — M. de Vitrolles au quartier-général français. — Scène violente au quartier-général. — Rapport des commissaires. — M. de Vitrolles décrété d'arrestation. — Une adresse de l'armée. — Proclamation aux Français. — État des esprits. — Avis désespérés de quelques maréchaux. — Situation militaire de Paris. — Hypothèse d'une victoire sous Paris. — Éclatant fait d'armes du général Exelmans. — Conseil de gouvernement aux Tuileries. — L'avis du maréchal Lefebvre. — Le conseil de guerre de la Villette. — Mission de MM. Macirone et Tromelin. — La conférence de Saint-Cloud. — L'acte de capitulation. — La Chambre des représentants et la capitulation. — Déclaration de la Chambre des représentants. — Irritation profonde de la population. — Exaspération des troupes. — Départ de l'armée. — Communica-

tion des premiers négociateurs. — Fouché au camp des Anglais. — Le roi à Saint-Denis. — Fouché ministre de la police. — Son entrevue avec le roi. — Les explications du duc d'Otrante. — Séparation et message de la commission exécutive. — Dissolution des Chambres. — Le nouveau ministère. — Entrée du roi dans Paris. — Disparition du drapeau tricolore. — Les exploits de Blücher. — Pillage des musées et bibliothèques. — Spoliations et excès commis par l'étranger. — Voyage de l'empereur dans les provinces de l'Ouest. — Napoléon à Rochefort. — Il se rend à bord de la *Saale*. — Nouvelles incertitudes; propositions diverses. — Lettre au prince régent d'Angleterre. — Napoléon se rend à bord du *Bellérophon*. — Arrivée à Plymouth. — Résolution du gouvernement anglais. — La captivité de Napoléon est décidée. — Napoléon est déporté à Sainte-Hélène. — Le départ. — Conclusion.

Juin 1815.

Le nouveau gouvernement

L'empereur disparu, il avait fallu pourvoir à la vacance du gouvernement. On vient de voir de quelle façon les Chambres avaient composé la commission exécutive. Trois de ses membres, Carnot, Fouché et Quinette, étaient d'anciens régicides. Membre du comité de Salut public à l'époque la plus formidable de la Révolution, le premier avait été proscrit en Fructidor, comme suspect de royalisme; mais il avait suffisamment prouvé la fausseté de cette accusation et donné, durant les Cent jours, trop de gages de dévouement à l'Empire restauré pour être suspect de favoriser la cause royale. Le second en semblait séparé par un abîme de sang; l'éclatante apostasie de son passé révolutionnaire ne pouvait faire oublier l'exagération impitoyable avec laquelle il avait exécuté les rigoureux décrets de la Convention contre les rebelles lyonnais. Ancien prisonnier de Dumouriez, livré par ce général à l'Autriche, Quinette avait été, lui aussi, l'un des hauts fonctionnaires de l'Empire. Quant au duc de Vicence, Caulaincourt, son attachement à Napoléon n'était ignoré de personne, et la part qu'on lui attribuait à tort dans l'assassinat du duc d'Enghien élevait comme un mur infranchissable entre les Bourbons et lui. Le cinquième,

Juin 1815.

le général Grenier, soldat glorieux de la République, s'était assez bruyamment rallié, l'année précédente, à la Restauration, mais il n'en avait pas moins salué avec enthousiasme le retour de l'empereur. Il passait pour être resté attaché, au fond, aux principes de la Révolution, et nous le verrons, en effet, les défendre énergiquement plus tard à la Chambre des députés.

Tel était le gouvernement qui, pendant quinze jours, allait présider aux destinées du pays. Le passé de ses membres était comme un défi hautain jeté aux partisans d'une nouvelle restauration des Bourbons. La haine qu'on leur supposait pour l'ancien régime n'avait certainement pas été étrangère à leur nomination : eh bien! c'est ce gouvernement provisoire qui, inconsciemment peut-être, au moins dans sa majorité, et grâce à la complicité de Chambres affolées, allait précipiter le retour de ces mêmes Bourbons et remettre la France sous le joug de la monarchie de droit divin.

Fouché président de la commission exécutive.

La commission exécutive, il est vrai, commença par commettre l'irréparable imprudence de se donner pour président le seul d'entre ses membres qui ne fût pas un véritable honnête homme dans la haute acception du mot. Elle élut le duc d'Otrante, cette personnification de l'esprit d'intrigue, de bassesse et de corruption. Cette rude apostrophe de Robespierre à Fouché, dans la journée du 26 messidor an II (14 juillet 1794) : « Craint-il que sa triste figure ne représente visiblement le crime? que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière, et qu'en dépit de la nature qui les a cachés, on n'y lise ses pensées? Craint-il que son langage ne décèle l'embarras et les contradictions d'un coupable? » les membres de cette commission ne s'en souvenaient donc pas? Ou bien s'imaginaient-ils que, pour dominer la situation et débattre nos intérêts avec toutes les cours de l'Europe,

JUIN 1815.

il fallait un homme capable de tous les mensonges, de toutes les hypocrisies, de tous les subterfuges? Grave erreur, quoi qu'en disent certains casuistes de la diplomatie. Il y a une politique plus habile que toutes les habiletés du monde, c'est la franchise; c'était sans se départir de cette vertu nécessaire que la République française avait triomphé de tous ses ennemis. Fouché au sommet du pouvoir indiquait une singulière décadence des esprits; et, en voyant à la tribune sa face pâle, louche et fausse (1), on éprouvait une instinctive méfiance du gouvernement dont il était le chef.

Proposition de reconnaître Napoléon II.

Cependant, à l'heure où se constituait la commission exécutive, la cause impériale n'était pas encore absolument perdue. Le sentiment populaire était visiblement pour que cette commission gouvernât au nom de Napoléon II, et le jour même de sa constitution MM. Defermon et Boulay (de la Meurthe), devenu ministre de la justice par la démission de Cambacérès, proposèrent à la Chambre des représentants de reconnaître solennellement le fils de Napoléon pour empereur des Français. Vivement soutenue par Garat, le général Mouton-Duvernet et Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), cette proposition rencontra dans M. Dupin un adversaire habile. Aux droits du prince, en effet, celui-ci opposa les droits de la nation, antérieurs et supérieurs à tout gouvernement, et au nom de laquelle, dit-il, la commission exécutive pouvait combattre et négocier à la fois.

Ce libéralisme apparent était de nature à rallier tous ceux qui, partisans d'une monarchie constitutionnelle, penchaient dès lors vers le duc d'Orléans, sans l'avoir consulté peut-être, et dont M. Boulay (de la Meurthe) venait, au milieu des murmures, de dénoncer la faction. La Chambre hésitait, quand parut à la tribune un

L'ordre du jour de M. Manuel.

(1) Expressions de M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

JUIN 1815.

représentant jeune encore, qui s'était révélé depuis peu. C'était M. Manuel, avocat du barreau d'Aix et député des Basses-Alpes. Inspiré, dit-on, par Fouché, qui n'avait pas encore pris de parti définitif, il prononça un long discours tendant à laisser les choses dans l'état. Il n'était nul besoin, à son avis, que les représentants se prononçassent sur la forme du gouvernement. Aux termes d'un ordre du jour présenté par lui, Napoléon II se trouvait virtuellement empereur par le fait de l'abdication de son père et par la force des Constitutions de l'empire, et les deux Chambres avaient suffisamment assuré à la nation, par la nomination d'une commission de gouvernement provisoire, toutes les garanties dont elle avait besoin, dans les circonstances présentes, pour sa liberté et son repos.

La Chambre s'empressa d'adopter cet expédient; elle ordonna l'impression du discours de M. Manuel, comme pour le remercier de l'avoir tirée d'embarras, et le nom du député des Basses-Alpes, peu connu encore, vola de bouche en bouche. Mais en même temps, par une contradiction singulière, au moment où elle venait de s'incliner devant les Constitutions de l'empire, elle décidait, sur une motion de M. Jay, que le lendemain elle nommerait dans ses bureaux une commission de neuf membres pour préparer une nouvelle constitution. Il fallait combattre, elle se disposait à perdre son temps en harangues.

Communication rassurante du général Drouot.

Précisément à l'heure où la résolution de la Chambre des représentants fut transmise à la Chambre des pairs, celle-ci venait d'entendre de longues explications du général Drouot, en réponse aux renseignements pessimistes et erronés donnés la veille par le maréchal Ney. Dans un langage du plus pur patriotisme, le général s'attacha à démontrer que les conséquences du désastre de Waterloo avaient été considérablement exagérées par

des gens terrifiés ou malveillants. Le corps de Grouchy était rentré intact, après avoir infligé à l'ennemi des pertes sensibles; des débris de Waterloo se reformait une armée brûlant de venger sa défaite; des milliers d'hommes pouvaient être à l'instant fournis par les dépôts; il n'y avait donc pas à désespérer, et l'on avait sous la main des forces suffisantes pour repousser l'ennemi.

« Après la bataille de Cannes, s'était écrié Drouot en terminant, le Sénat romain vota des remerciements au général vaincu parce qu'il n'avait pas désespéré du salut de la république, et il s'occupa sans relâche de lui donner les moyens de réparer les désastres... Dans une circonstance infiniment moins critique les représentants de la nation se laisseront-ils abattre et oublieront-ils les dangers de la patrie pour s'occuper de discussions intempestives, au lieu de recourir au remède qui assure le salut de la France? »

La Chambre des pairs était sous l'impression de ces nobles paroles lorsqu'arriva le message des représentants. La veille, elle avait ajourné toute proposition tendant à faire reconnaître Napoléon II pour empereur des Français. Cette fois-ci, à la voix de Thibaudeau, elle vota une résolution toute semblable à celle de la Chambre des représentants; c'était une sorte de consécration de l'Empire. Restait à savoir comment les Chambres et le gouvernement provisoire, issu d'elles, allaient s'y prendre pour le défendre et pour sauver la patrie.

Premiers actes de la commission exécutive.

La commission exécutive se mit résolument et franchement à l'œuvre dans ce double but, à l'exception du duc d'Otrante, son président, qui, en dehors de ses collègues, se lança tout de suite, dès la première heure, comme on va le voir, dans les intrigues les plus ténébreuses et les machinations les plus malhonnêtes. Son premier soin fut de remplacer au ministère ceux des membres de la commission qui en faisaient partie.

M. Bignon prit aux affaires étrangères la place de M. de Caulaincourt; Carnot eut pour successeur à l'intérieur le général Carnot-Feulins, son frère; Fouché céda au comte Pelet (de la Lozère) le portefeuille de la police. Le commandement de la garde nationale, ambitionné par Lafayette, échut au maréchal Masséna, vieilli et devenu, pour ainsi dire, indifférent à la marche des événements. La garde nationale ne devant pas être employée en dehors de la ville, ce choix n'avait qu'une importance toute morale. L'armée resta sous les ordres du maréchal Davoût, dont on connaissait la fermeté et le stoïcisme. Personne ne doutait qu'un tel chef ne fût capable et même pressé de la mener au combat et à la victoire.

Pour augmenter nos forces militaires, la commission demanda aux Chambres et obtint d'elles de lever la conscription de 1815 et de faire des réquisitions. On lui accorda même, non sans d'assez vifs débats, et pour un délai de deux mois seulement, le droit de requérir contre toutes personnes suspectes de provoquer ou de favoriser les troubles civils, ou prévenues d'avoir arboré d'autre signe de ralliement que les couleurs nationales.

Choix des négociateurs pour traiter avec l'ennemi.

Ces mesures prises, la commission de gouvernement songea à entrer en négociations avec l'ennemi. Elle désigna, pour traiter avec les coalisés, MM. d'Argenson et de Pontécoulant, les généraux Lafayette et Sébastiani, et M. de Laforest, dont on vantait l'habileté diplomatique. Benjamin Constant leur fut adjoint à titre de secrétaire. La mission de ces négociateurs avait, pour premier objet, de réclamer un armistice. Quant au traité définitif, il devait avoir pour base l'intégralité de notre territoire, l'indépendance absolue du peuple français, l'exclusion des Bourbons et la reconnaissance de Napoléon II. Toutefois, dans une entrevue confidentielle, Fouché leur donna à entendre que la France, à la rigueur, accepterait le duc d'Orléans.

JUIN 1815.

Le duc d'Otrante et M. de Vitrolles.

Or, à l'heure où, munis de ces instructions, ces messieurs se disposaient à se rendre au quartier général des souverains alliés, Fouché s'était déjà engagé avec le parti légitimiste. Dans la soirée du 23 juin, sans consulter ses collègues, il avait fait mettre en liberté l'homme le plus remuant de ce parti, M. de Vitrolles, que nous avons vu, dans le Midi, organiser la résistance contre la restauration de l'Empire, et qui se trouvait alors détenu à l'Abbaye. Le lendemain matin M. de Vitrolles était dans son cabinet.

Pour l'activité et l'esprit d'intrigue, ces deux hommes allaient merveilleusement ensemble; mais nous ne ferons pas à M. de Vitrolles l'injure de le comparer à Fouché. Dévoué à la maison de Bourbon, le premier avait tout sacrifié à sa foi politique; le second n'avait jamais eu d'autre mobile que son intérêt propre. Il avait trahi tour à tour la République et l'Empire. On l'a vu s'entremettre dans l'ombre pour le duc d'Orléans, tout en flattant les partisans de Napoléon II; le voici devenu l'instrument d'une nouvelle restauration des Bourbons.

Le comité de la rue Saint-Florentin.

Le duc d'Otrante se mit bien vite d'accord avec M. de Vitrolles. Comme celui-ci redoutait de rencontrer de sérieux embarras dans Carnot, tout acquis à Napoléon II, « Carnot, s'écria Fouché, vous ne le connaissez pas. Pour le faire changer d'opinion, il suffira de proclamer le peuple français. Le peuple français! songez donc! » Et tous deux de rire. M. de Vitrolles était tout d'abord dans l'intention de partir immédiatement pour Gand, et le duc d'Otrante l'avait chargé d'assurer le roi de son entier dévouement. Mais, après quelques instants d'entretien, ils reconnurent l'un et l'autre que M. de Vitrolles servirait beaucoup mieux les intérêts de la royauté en restant à Paris. Fouché lui promit autant de passe-ports qu'il lui en faudrait pour correspondre avec le roi, et il fut convenu qu'ils se verraient tous les jours.

JUIN 1815.

M. de Vitrolles alla s'installer, sous le nom de Saint-Vincent, dans un petit appartement de la rue Saint-Florentin, à quelques pas des Tuileries où siégeait la commission exécutive, et non loin de la Chambre des représentants. Là se réunirent en comité un certain nombre de personnages plus ou moins marquants du parti légitimiste. On y vit MM. Royer-Collard, Becquey, le général Dessoles, M. Du Bouchage, le bailli de Crussol, les maréchaux Oudinot et Gouvion Saint-Cyr et M. Molé, qui cependant, durant les Cent jours, n'avait pas dédaigné de figurer dans la pairie impériale et de reprendre son poste de directeur général des ponts et chaussées. Ces quelques royalistes se remuaient fort pour amener une manifestation en faveur des Bourbons, et faire croire que le retour du roi était souhaité de la nation.

Lettre de Fouché à Louis XVIII.

Le duc d'Otrante, afin d'affirmer ses nouvelles convictions, ne se contenta pas d'entrer en relations avec M. de Vitrolles, il écrivit directement au roi Louis XVIII. Ce fut un de ses amis du nom de Gaillard, juge au tribunal de la Seine, ancien oratorien comme lui, qu'il chargea d'aller porter au prince l'offre de ses services et l'expression de son dévouement.

Napoléon quitte l'Elysée pour la Malmaison.

Napoléon était toujours à l'Elysée, où sa présence n'était pas sans inquiéter le président de la commission exécutive; Fouché craignait toujours un réveil du lion. Crainte inutile; l'empereur avait laissé passer l'heure d'agir. Nul doute que si, dès son arrivée, il avait parlé en maître, commandé comme autrefois, il n'eût été obéi. Mais le temps que les Chambres avaient perdu en récriminations stériles, en paroles inutiles, il l'avait perdu, lui, en hésitations et en indécisions. Son instinctive répulsion des émotions populaires l'avait empêché de se jeter dans les bras du peuple, qui s'offrait à lui. Ce peuple, qu'il avait si terriblement décimé et foulé aux pieds,

Juin 1815.

semblait lui être plus attaché depuis sa chute profonde.

M. Benjamin Constant, étant venu prendre congé de lui, trouva les salons de l'Elysée à peu près déserts; les courtisans avaient disparu, c'était naturel : l'empereur déchu n'avait plus à distribuer ni places ni faveurs. Mais si la solitude s'était faite au dedans, la foule s'était accrue au dehors. Les abords du palais, le faubourg Saint-Honoré, l'avenue Marigny, étaient encombrés de fédérés, d'anciens militaires, d'ouvriers des faubourgs, qui avaient vainement réclamé des armes, et qui, ayant entendu dire qu'il était question d'enlever l'empereur, accouraient pour le défendre, et le saluaient de leurs acclamations enthousiastes.

Fouché prit ombrage de ces manifestations, et il résolut d'éloigner sur-le-champ Napoléon de Paris. Ce fut le maréchal Davoût, ministre de la guerre, qui se chargea de signifier à l'empereur que, dans l'intérêt général, il eût à quitter Paris. L'empereur ne put s'empêcher de témoigner assez sèchement au maréchal son étonnement qu'il eût accepté une pareille mission; toutefois il ne fit aucune objection, et, avec une docilité surprenante, il déclara qu'il était prêt à se rendre à la Malmaison, en attendant qu'il abandonnât la France elle-même.

Les incertitudes de l'empereur.

Déjà on lui avait proposé de le transporter aux États-Unis ; un capitaine de navire américain s'était offert à le mener au Havre où se trouvait son bâtiment, se faisant fort de passer avec lui au milieu des croisières anglaises; mais il repoussa cette proposition. Il ne savait à quel parti se résoudre. Parfois il caressait le rêve de vivre tranquille à la Malmaison sous la protection de la France. Mais il y avait dans ces irrésolutions comme le vague espoir d'un retour de la fortune ; peut-être entrevoyait-il la possibilité de ressaisir ce pouvoir dont il avait tant abusé, et qu'il n'avait pas su retenir.

Juin 1815.

Le 25 juin, vers midi, il sortit clandestinement de l'Elysée par une porte de derrière, tandis que, pour donner le change à la foule qui environnait le palais, son équipage d'apparat sortait par le faubourg, et il gagna la Malmaison dans la voiture du général Bertrand. La reine Hortense et un petit nombre de fidèles l'attendaient dans cette résidence, toute peuplée des souvenirs de sa jeunesse, et où il allait passer les quelques jours qu'il avait encore à rester en France.

La mission du général Becker.

Ce séjour était trop rapproché de Paris pour calmer entièrement les inquiétudes du duc d'Otrante; il voulait l'empereur hors de France, et le plus loin possible. Est-il vrai, comme on l'a prétendu, qu'il ait eu l'intention de le livrer aux Anglais? Nous ne le croyons pas, rien ne nous autorisant à le supposer; seulement, espérant que Napoléon se résignerait de lui-même à l'éternel exil, il envoya un émissaire au camp de Wellington pour obtenir des passe-ports qui permissent à l'empereur et à sa suite de se retirer en Amérique. Puis, sous prétexte de le mettre à l'abri de toute tentative bonapartiste ou royaliste, il persuada à ses collègues de placer auprès de sa personne, en attendant son départ, une sorte de geôlier déguisé, chargé à la fois de veiller à sa sûreté et d'épier ses actes. Cette mission délicate fut confiée d'ailleurs à un homme d'une courtoisie parfaite, au général Becker, qui sut se faire accepter de l'empereur et mériter son entière confiance.

L'intitulé des actes publics.

Dès le lendemain, Fouché, se fondant sur ce que les souverains alliés n'avaient pas encore reconnu Napoléon II, faisait signer à ses collègues un arrêté aux termes duquel la justice serait désormais rendue au nom du peuple français; et ce ne furent pas seulement les arrêts et jugements qui, à partir de ce jour, portèrent cet intitulé, il en fut de même de tous les actes du gouvernement. Le duc d'Otrante trouva, en cette circons-

JUIN 1815.

tance, un chaleureux appui dans Carnot, qui ne soupçonna probablement pas tout ce qu'il y avait d'arrière-pensée dans la proposition de son astucieux collègue. Ainsi se vérifiait la parole de Fouché à M. de Vitrolles : « Le peuple français ! songez donc ! » Cet intitulé des actes de la justice et de ceux du gouvernement « au nom du peuple français » était évidemment conforme aux grandes traditions de la Révolution ; mais c'était ce dont Fouché se souciait le moins. Son but était d'effacer des actes publics le nom de Napoléon, pour ménager, suivant sa promesse à M. de Vitrolles, une transition à celui de Louis XVIII. Grâce à lui et aux armées de la coalition, l'Empire allait être bientôt complètement éliminé; quant au peuple français, il n'en sera guère question, comme on va le voir.

M. de Vitrolles chez le ministre de la guerre.

Au gré des royalistes ardents, on n'allait pas assez vite en besogne. Par le conseil de Fouché, M. de Vitrolles tenta une démarche auprès du ministre de la guerre Davoût, à qui déjà le maréchal Oudinot venait de présenter le retour des Bourbons comme la meilleure, comme l'unique solution possible aux embarras du moment. Excellent militaire, le prince d'Eckmühl était, en dehors de sa profession, sans grande énergie, comme la plupart des autres maréchaux ses collègues, lesquels, dans ces circonstances critiques, firent preuve d'une déplorable faiblesse. Le rôle de commandant en chef des forces nationales n'était pas à sa taille ; il ne sut ou ne voulut pas tirer parti des ressources dont la France disposait encore, et il ne comprit pas de quelle gloire immortelle il se couvrirait, gloire autrement éclatante que celle d'Auerstædt, en se dévouant tout entier à la défense suprême du pays.

Recevoir M. de Vitrolles était déjà, dans sa situation, un acte blâmable. Il suffit à cet agent de la royauté de promettre au maréchal que le roi adopterait le drapeau

JUIN 1815.

tricolore, qu'il jetterait un voile d'oubli sur tout ce qui s'était passé depuis le 20 mars, qu'il assurerait à tous les fonctionnaires civils et militaires la conservation de leurs places, grades, pensions, honneurs, prérogatives, et qu'il entrerait dans Paris en laissant les armées de la coalition à trente lieues de la capitale pour que, sans aucune espèce de garantie, Davoût consentît à se faire auprès de la commission exécutive le promoteur de la nouvelle restauration des Bourbons. Ce n'était pas une trahison peut-être, mais quelle aberration du sens moral ! Comment pouvait-il croire sérieusement que les armées de Wellington et de Blücher, auxquelles on n'opposait aucune résistance, s'arrêteraient d'elles-mêmes? que les Bourbons renonceraient au drapeau blanc, et qu'ils pardonneraient à tous ceux , civils ou militaires, qui avaient trempé dans le mouvement du 20 mars?

Etrange proposition du maréchal Davoût.

Eh bien ! ce fut lui qui, le 27 juin, de connivence avec le duc d'Otrante, osa proposer aux membres de la commission exécutive, dans un grand conseil de gouvernement, auquel assistaient les bureaux des deux Chambres, de se rallier à Louis XVIII et de le proclamer eux-mêmes, aux conditions acceptées par M. de Vitrolles. Pour les décider, il leur dépeignit toute résistance comme impossible. En admettant même qu'on remportât un avantage sur les armées de Wellington et de Blücher, on ne tarderait pas, selon lui, à être accablé par les Russes et les Autrichiens; il faudrait donc céder tôt ou tard ; mieux valait, en conséquence, pour le pays, avoir l'air de rappeler les Bourbons de sa propre volonté que de les subir par force avec des conditions beaucoup plus désavantageuses. Seuls MM. Dupont (de l'Eure) et Thibaudeau repoussèrent énergiquement l'étrange proposition du prince d'Eckmühl, et se prononcèrent pour la résistance à outrance. Immédiatement Fouché invita

Juin 1815.

les présidents des deux Chambres, MM. Cambacérès et Lanjuinais, à préparer les pairs et les représentants au retour immédiat des Bourbons.

Une dépêche des négociateurs.

Les choses en étaient là quand M. Bignon, ministre des affaires étrangères, parut, porteur d'une dépêche des négociateurs envoyés au camp des alliés. MM. de Lafayette, Sébastiani, de Pontécoulant, d'Argenson, Laforest et Benjamin Constant s'étaient rendus à Saint-Quentin dans l'espérance d'obtenir une entrevue de Wellington et de Blücher; mais ils ne furent pas reçus. Ils durent se contenter de conférer avec deux officiers de Blücher. En principe, les généraux ennemis repoussaient toute idée d'armistice; Blücher fit même répondre brutalement qu'il ne suspendrait les hostilités qu'en arrivant à Paris, si on lui livrait Bonaparte, le château de Vincennes et diverses places fortes sur nos frontières. Toutefois, les parlementaires prussiens donnèrent à entendre que les alliés ne tenaient en aucune manière au rétablissement des Bourbons, et que, en écartant l'empereur, au sujet duquel des garanties seraient exigées, la France demeurerait maîtresse de ses destinées, et pourrait traiter aux conditions les plus avantageuses.

Envoi de nouveaux commissaires.

Au moment de partir pour l'Alsace à la rencontre des souverains étrangers, les négociateurs firent part à la commission exécutive de ces propositions un peu illusoires, en l'engageant à envoyer au camp des alliés de nouveaux émissaires chargés de traiter d'un armistice. Le duc d'Otrante, un peu déconcerté par cette communication, crut devoir suspendre la proposition de rappel immédiat des Bourbons, et il choisit, pour réclamer de l'ennemi une suspension d'armes, MM. de Flaugerges, Andréossy, Boissy d'Anglas, le général de Valence et M. de la Besnardière, créature de M. de Talleyrand. C'était aux portes mêmes de Paris que les nouveaux émissaires devaient rencontrer les généraux ennemis.

Juin 1815.

Mais déjà le roi était en France, faisant acte de souverain.

Tableau de la cour à Gand

Louis XVIII, à sa sortie du territoire français, était allé, on s'en souvient, s'installer avec sa cour dans la ville de Gand, qui lui avait été assignée comme résidence par le roi des Pays-Bas. Plusieurs maréchaux de l'Empire, Berthier, Victor et Marmont, l'y avaient suivi. Berthier, comme pris de remords, n'avait pas tardé à s'éloigner, hésitant entre la monarchie de droit divin à laquelle il s'était rallié, et Napoléon, qui avait été son bienfaiteur. Il se retira à Bamberg, en Bavière, dans la principauté de son beau-père, et y vécut quelque temps en proie à la plus noire mélancolie. Un jour, entendant retentir des trompettes dans la rue, il courut à l'une des fenêtres de son appartement. C'était un régiment russe en marche vers la France. A cette vue, saisi d'un accès de fièvre chaude, il se précipita, dit-on, sur le pavé, et se tua roide. Triste fin d'une vie qui n'avait pas été sans gloire.

Tous les ministres de la Restauration, avons-nous dit déjà, étaient venus reprendre à Gand leurs portefeuilles, à l'exception de l'abbé de Montesquiou, que M. de Chateaubriand avait remplacé au ministère de l'intérieur. Les puissances étrangères avaient accrédité un personnel diplomatique auprès de cette royauté de Gand, comme pour bien marquer qu'elle représentait, à leurs yeux, le véritable gouvernement de la France. Enfin un journal officiel dirigé par les frères Bertin, du *Journal des Débats*, publiait les ordonnances et les proclamations royales, concurremment avec les manifestes des souverains étrangers. Ce fut dans ce journal que M. de Chateaubriand fit paraître une longue apologie du gouvernement de la Restauration, où il s'efforça de le justifier de l'accusation d'avoir jamais songé à détruire la Charte constitutionnelle.

Juin 1815.

Toujours est-il que la bonne intelligence, l'union et la concorde étaient loin de régner au sein de cette cour en exil. On y entendait les récriminations les plus violentes. Les uns se plaignaient qu'on eût fait trop de concessions à l'esprit révolutionnaire; d'autres, au contraire, qu'on eût trop écouté les fanatiques de l'ancien régime. La responsabilité des fautes qui avaient amené la catastrophe était surtout attribuée au ministre de confiance de Louis XVIII, M. de Blacas, dont nombre de courtisans jalousaient la haute faveur.

Situation du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans avait un parti qui s'agitait singulièrement, sans qu'il en fût complice, à son insu peut-être. Après s'être associé aux tentatives de résistance de la royauté, il s'était retiré en Angleterre, au lieu d'accompagner le roi en Belgique. De là, il avait adressé à son cousin les plus sages conseils, l'engageant à tenir à l'écart les ultra-royalistes, et à ne pas confondre sa cause avec celle des alliés. Si raisonnables que fussent ces avis, le roi n'en tint compte. Toutefois, pressé par quelques-uns de ses ministres, notamment par M. de Lally-Tolendal, qui aurait voulu que la royauté offrît au duc d'Orléans l'épée de connétable pour se l'attacher étroitement, le roi lui écrivit, assez sèchement d'ailleurs, de venir le rejoindre. Le duc refusa de se rendre à cette invitation; il se borna à envoyer de nouveaux conseils, qu'on se garda bien de suivre, et il se tint à l'écart, dans l'attente des événements.

M. Guizot à Gand.

Les divisions dont cette petite cour de Gand était le théâtre avaient ému un certain nombre de royalistes constitutionnels restés à Paris, parmi lesquels MM. Royer-Collard et Guizot. Ce dernier accepta la mission de se rendre à Gand pour exposer au roi les sentiments de ses amis et lui tracer, en quelque sorte, une ligne de conduite. Louis XVIII écouta avec bienveillance M. Guizot, qui, au nom du groupe constitutionnel dont il était l'organe, lui parla longuement de la nécessité d'entrer dans une voie franchement libérale pour amener à la royauté tous ceux qu'effrayaient les aventures révolutionnaires et le régime impérial. Le sacrifice de M. de Blacas était indiqué comme une concession nécessaire à l'opinion publique. Sur ce point, le roi se montra intraitable. « Résolu, répondit-il en substance, à observer rigoureusement la Charte, j'entends également rester fidèle à mes amitiés. » Il fallut, pour l'obliger à ce sacrifice, l'impérieuse pression des événements.

Juin 1815.

Nous avons dit avec quelle antipatriotique allégresse avait été reçue à Gand la nouvelle du désastre de Waterloo. La joie de cette cour, à qui la victoire de l'étranger allait pour la seconde fois rouvrir les portes de la France, était naturelle sans doute; mais elle eût gagné à être moins expansive; il y a des joies qui doivent ressembler à des deuils.

Les conseils de M. de Talleyrand.

La France vaincue, qu'allait faire le roi? Son ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, était arrivé à Bruxelles le lendemain de la bataille; il venait de Vienne, où il était resté jusqu'à la clôture définitive du congrès. Louis XVIII, son frère le comte d'Artois et toute la cour avaient quitté Gand, se disposant à rentrer en France à la suite des armées alliées. Ce fut à Mons que, le 23 juin, le roi revit son premier ministre, qui l'y attendait. M. de Talleyrand pensait, non sans raison, qu'il n'était pas bon que la royauté eût l'air d'être ramenée par la coalition. Il engagea donc vivement le roi à tourner notre frontière de l'Est pour se rendre à Lyon en passant par la Suisse. Sûr d'être accueilli favorablement par ces populations du Midi qui avaient donné tant de gages à la cause royale, Louis XVIII, pensait-il, s'acheminerait vers sa capitale au milieu des acclamations des Français. Mais le roi avait hâte de regagner la France; il préféra suivre le conseil du duc de Wellington, qui

Juin 1815.

le pressait de venir le rejoindre au Câteau-Cambrésis.

M. de Blacas sacrifié.

M. de Talleyrand, plus heureux que M. Guizot, obtint le sacrifice de M. de Blacas, dont la présence lui paraissait funeste, et au renvoi duquel il trouva moyen d'intéresser les ministres étrangers en leur montrant l'impopularité du favori comme un obstacle au rétablissement des Bourbons. Le renvoi de M. de Blacas était réclamé non seulement par toute la fraction des royalistes modérés, mais encore par Monsieur et son entourage, dont les exagérations réactionnaires avaient tant contribué à exaspérer l'opinion publique. Le ministre de la maison du roi finit par comprendre qu'il fallait céder à l'orage; il offrit donc sa démission, que le roi, dit-on, accepta en pleurant. M. de Blacas reçut immédiatement en compensation l'ambassade de Naples et sept millions; il y avait de quoi être consolé du sacrifice.

Louis XVIII partit pour le Câteau-Cambrésis, laissant à Mons son premier ministre dans une demi-disgrâce, comme si celui-ci eût été responsable du départ de son favori. Le lendemain de son arrivée, c'était le 25 juin, le roi adressa aux Français, sous la protection des baïonnettes étrangères, une proclamation inspirée des plus détestables sentiments.

« Aujourd'hui que les puissants efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États, y était-il dit, pour rétablir la Constitution que nous avions donnée à la France, réparer par tous les moyens qui sont en notre pouvoir les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire, récompenser les bons, mettre à exécution les lois existantes contre les coupables. »

Ainsi c'était l'injure et la menace à la bouche que Louis XVIII reprenait possession de son royaume. Il n'était guère possible de commettre une faute plus lourde. Applaudir aux succès de l'ennemi, traiter de

satellites du tyran les soldats héroïques morts pour la patrie, proférer des paroles de haine et de vengeance, était-ce un bon moyen pour ramener à soi tous ceux qui avaient au cœur une instinctive répulsion contre l'ancien régime? A coup sûr M. de Talleyrand n'aurait pas inspiré cette proclamation malsaine, œuvre du chancelier Dambray, et qu'avait contresignée le duc de Feltre, les deux seuls ministres qui fussent alors auprès du roi. Juin 1815.

Le duc de Wellington, redoutant les fautes que pouvait commettre Louis XVIII livré à de pareils conseillers, avait mandé à M. de Talleyrand et aux autres ministres restés à Mons de venir au plus vite rejoindre le roi. Ils accoururent à la voix du général anglais, et se rendirent à Cambrai, tombé, après une résistance de quelques heures, entre les mains des alliés. Le roi y fit son entrée le 26 juin, vers le milieu du jour, sous un arc de triomphe, précédé de jeunes filles vêtues de blanc, qui jetaient des fleurs devant sa voiture. Et cela en présence de l'ennemi victorieux!

M. de Talleyrand, en le recevant à l'hôtel où des logements lui avaient été préparés, lui remit une dépêche de lord Wellington, dans laquelle le général anglais insistait énergiquement sur la nécessité, pour Sa Majesté, de se faire précéder d'un document qui annonçât ses intentions de pardon et d'oubli, et sa ferme volonté de marcher dans les voies de la Charte. Tel n'était guère l'esprit de la proclamation du Câteau-Cambrésis.

Déclaration de Cambrai.

Louis XVIII se rendit, non sans quelques hésitations, aux sages avis du général anglais. Le 28 juin, il publia une déclaration fort habilement rédigée par ses ministres, et de nature à effacer le mauvais effet produit par sa dernière proclamation. Ce nouveau manifeste était, en effet, empreint d'un véritable esprit de sagesse. Le roi commençait par déclarer qu'il rentrait pour se

JUIN 1815.

placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées, dans les rangs desquelles, disait-il, il n'avait permis à aucun prince de paraître. Son gouvernement, il l'avouait, avait pu commettre des fautes, malgré la pureté de ses intentions; l'expérience ne serait pas perdue. « Je veux tout ce qui sauvera la France. » Après avoir présenté la légitimité comme la seule base fondamentale de l'ordre social, il rappela qu'il avait consacré par sa Charte « une liberté sage et bien ordonnée », et il promit d'y ajouter toutes les garanties qui pouvaient en assurer le bienfait. Il éloigna bien loin toute idée de restauration de l'ancien régime, et s'efforça de rassurer les acquéreurs de biens nationaux. L'égalité n'avait pas de partisan plus sincère; c'est parmi tous les Français qu'il entendait choisir ceux qui approcheraient de sa personne et de sa famille.

« Je ne veux exclure de ma présence, ajoutait-il, que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables; je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, l'Europe entière le sait, de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes jusqu'au jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant d'enthousiasme. » Toutefois, il exceptait du pardon les instigateurs de cette trame, lesquels seraient désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres qu'il se proposait de réunir. C'était le seul côté sombre de ce manifeste. « Je reviens, disait le roi en terminant, pour consacrer mes jours à défendre et à consoler les Français. »

Telle est, résumée aussi exactement que possible, cette fameuse déclaration de Cambrai, que l'entourage intime du roi regarda comme une concession dangereuse à

JUIN 1815.

l'esprit moderne, et qui, destinée à rassurer tous les intérêts, devait être audacieusement mise en oubli à quelques mois de là.

De Cambrai la cour se rendit à Roye. Ce fut dans cette vieille cité picarde qui, au moyen âge, avait lutté pour ses franchises, que Louis XVIII reçut les hommages des premiers personnages politiques venus de Paris à sa rencontre, les maréchaux Oudinot et Macdonald entre autres, et qu'il dut attendre de nouveaux ordres de Wellington avant de se porter plus avant. Le rétablissement des Bourbons était encore, en effet, fort contesté à cette heure.

Marche des armées alliées.

Après leur victoire de Waterloo, les armées alliées avaient envahi notre territoire soi-disant pour aider les Français à se débarrasser de l'usurpateur. Wellington et Blücher avaient hésité tout d'abord à pénétrer au cœur du pays avec des troupes fatiguées, qui avaient perdu dans les derniers combats le quart de leur effectif. Ils s'étaient donc résolus à temporiser en attendant l'arrivée des grandes armées de la Russie et de l'Autriche. La nouvelle de l'abdication de l'empereur les fit revenir sur leur première idée. Certains de n'avoir pas à combattre l'homme qui, l'année précédente, dans ces mêmes plaines de France, avait porté de si rudes coups aux armées de la coalition, ils se décidèrent à se diriger sur Paris à marche forcée, dans l'espoir d'y devancer les troupes françaises, à la réorganisation desquelles ils n'avaient pas tenté de s'opposer.

Arrivée des troupes françaises sous Paris.

Nous avons vu se rallier sous Laon les débris de l'armée de Waterloo. Ces débris formaient déjà, dès le 25 juin, y compris le corps de Grouchy, une armée de plus de soixante mille hommes, qui se renforçait tous les jours. Le maréchal Grouchy venait de remplacer à la tête de cette armée le duc de Dalmatie, lequel, désespérant de la cause impériale, avait demandé à être

JUIN 1815.

relevé de son commandement. Il fallait absolument devancer les alliés sous Paris; Grouchy apporta dans ses opérations la promptitude et l'énergie qu'il eût dû montrer le jour de la bataille de Waterloo. Ses divers corps marchèrent parallèlement à ceux de l'ennemi, et se rencontrèrent même avec eux sur certains points sans qu'il y eût d'engagement sérieux. Le 28 juin ses têtes de colonnes débouchaient dans la plaine Saint-Denis, et, le lendemain, l'armée française tout entière occupait ses retranchements autour de Paris, prête à livrer bataille aux troupes de la coalition qui la suivaient de près.

Les nouveaux commissaires au camp des alliés.

Or, pendant que nos soldats se préparaient à combattre, le duc d'Otrante s'ingéniait à trouver un biais pour amener, sans coup férir, le rétablissement des Bourbons. On se rappelle que, dans le conseil de gouvernement où le maréchal Davoût n'avait pas craint de prendre l'initiative de cette proposition, de nouveaux commissaires avaient été nommés afin de traiter d'un armistice avec les généraux alliés.

Ces commissaires n'eurent pas loin à aller pour rencontrer l'ennemi; à peine avaient-ils dépassé Saint-Denis qu'ils se heurtaient à l'avant-garde de l'armée prussienne. Blücher refusa de les recevoir. Accueillis avec plus de courtoisie par Wellington, pour lequel ils étaient porteurs d'une lettre de Fouché, ils n'obtinrent toutefois de lui que des réponses évasives et peu satisfaisantes. Dans l'opinion du général anglais, le seul moyen d'en finir avec toutes les difficultés était de remettre purement et simplement Louis XVIII sur le trône. C'est ce que déjà il avait dit au général Tromelin, envoyé près de lui afin de réclamer un sauf-conduit pour l'empereur. Encore les alliés exigeaient-ils davantage pour accorder l'armistice que les commissaires étaient chargés de négocier. Après avoir conféré ensemble, Wellington et Blücher firent savoir aux délégués de la commission exécutive qu'il ne serait consenti de suspension d'armes qu'aux conditions suivantes : les alliés conserveraient leurs positions actuelles et entreraient dans Paris; la personne de Napoléon leur serait livrée; l'armée française se retirerait derrière la Loire, et la garde nationale demeurerait seule chargée de maintenir l'ordre dans Paris. Les négociateurs prirent congé de lord Wellington, sans avoir pu obtenir un adoucissement à la dureté de ces conditions qui, en d'autres temps, eussent soulevé la nation tout entière.

JUIN 1815.

Déjà du reste, à ce moment, Napoléon avait quitté la Malmaison.

Manœuvres de Fouché pour se débarrasser de l'empereur.

Deux motifs décidèrent Fouché à précipiter le départ de l'empereur : d'abord la crainte que le gouvernement n'arrivât à être obligé de le livrer à l'ennemi; il y eut dans cette âme vile comme un reste de pudeur qui l'avertit de ce qu'il y aurait de monstrueux dans un pareil fait; et ensuite, — ce fut là surtout le motif déterminant de sa conduite, — l'inquiétude où il était que Napoléon, se réveillant tout à coup, ne courût se mettre à la tête des troupes pour livrer bataille aux alliés. C'était peut-être le salut de la France, mais qu'était le salut du pays auprès des intérêts particuliers du duc d'Otrante?

L'empereur ne pouvait s'imaginer que la France s'abandonnerait, sans coup férir en quelque sorte, à l'étranger et aux Bourbons. Le jour même de son arrivée à la Malmaison, il adressa à l'armée une proclamation ardente dans laquelle, en lui faisant ses adieux avec une tristesse pleine d'amertume, il la conviait à des succès futurs. « Soldats, s'écriait-il, encore quelques efforts, et la coalition est dissoute, Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter. »

La commission exécutive, ou plutôt Fouché, redou-

JUIN 1815.

tant l'effet d'un tel langage sur les troupes, refusa de laisser insérer cette proclamation au *Moniteur*, malgré le désir exprimé par Napoléon. Celui-ci en conçut une violente irritation, et, dans le premier moment de dépit, il résolut de s'embarquer le plus tôt possible pour les États-Unis. Le duc de Rovigo fut chargé d'aller demander au gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires à son prochain départ. Cette demande entrait si bien dans les vues de Fouché qu'au moment où Savary se rendait à Paris pour la transmettre au gouvernement, le duc d'Otrante et ses collègues prenaient un arrêté aux termes duquel le ministre de la marine eut à tenir armées deux frégates du port de Rochefort « pour le transport de Napoléon aux États-Unis. » Ces deux frégates devaient lever l'ancre aussitôt que le sauf-conduit demandé aux alliés serait arrivé. En attendant ce sauf-conduit le général Becker était chargé de conduire l'empereur à Rochefort en le faisant passer pour son secrétaire. Quelle dérision du sort!

Mais Napoléon ne tarda pas à revenir sur sa résolution. Le général Becker, avec lequel il s'entretenait familièrement, lui avait présenté, en lui parlant de l'état des esprits à Paris, la plus grande partie de la population parisienne comme déterminée à se défendre. Nul doute, à son avis, que l'on n'eût chance de vaincre si l'empereur était à la tête de l'armée.

D'autre part, une foule d'officiers de tout grade ne cessaient de venir lui offrir leurs services. L'un d'eux, aide de camp du général Exelmans, le colonel Sencier, le pressa, au nom du général, de reprendre le commandement des troupes. L'empereur hésitait, ne sachant à quel parti se résoudre. Il lui répugnait absolument, toutefois, d'aller attendre dans les eaux de Rochefort que les alliés voulussent bien lui accorder un sauf-conduit.

Dans la matinée du 28 juin, le général Becker écri-

JUIN 1815.

vit, par son ordre, au ministre de la guerre Davoût, qu'après avoir reçu communication de l'arrêté du gouvernement, l'empereur s'était déterminé à attendre à la Malmaison même qu'il fût statué sur son sort par le duc de Wellington, persuadé qu'il ne serait rien entrepris contre lui qui ne fût digne de la nation et de son gouvernement.

Le bruit du canon inspire à l'empereur une résolution suprême.

Ce jour-là même on entendit distinctement les détonations de l'artillerie des Prussiens, dont l'avant-garde débouchait dans la plaine Saint-Denis. Le gouvernement craignait que Blücher ne dirigeât quelques escadrons sur la Malmaison pour s'emparer de la personne de Napoléon; certaines précautions furent prises afin de protéger cette résidence; mais ce n'était pas cette crainte qui préoccupait l'empereur. Au bruit du canon il avait ressenti comme une commotion électrique. Renseigné par son entourage sur les mouvements des troupes alliées, il s'était dit que Blücher, avec sa fougue habituelle, avait dû précéder les Anglais de deux ou trois marches. Attaquer séparément chacune des deux premières armées de la coalition et les battre sous Paris l'une après l'autre lui paraissait chose facile. Que la commission exécutive lui confiât pour quelques jours le commandement de l'armée, et il se faisait fort de vaincre, sauf à rentrer dans la retraite après avoir rétabli la fortune de la France et sauvé peut-être la dynastie impériale.

Mission de MM. Decrès et Boulay (de la Meurthe).

Mais ce bruit du canon qui avait réveillé son génie militaire avait soulevé au sein de la commission exécutive les plus vives appréhensions. M. Bignon venait d'apprendre en même temps le refus de lord Wellington d'accorder le sauf-conduit demandé. La commission résolut de s'en passer, et elle chargea MM. Decrès et Boulay (de la Meurthe) d'aller notifier à l'empereur l'ordre de partir immédiatement. Il était cinq heures du matin,

JUIN 1815.

quand, le 29 juin, ces vieux serviteurs de l'Empire se présentèrent à la Malmaison. Napoléon leur déclara qu'il était prêt à partir, se réservant d'envoyer, au préalable, un message au gouvernement.

MM. Decrès et Boulay, leur mission remplie, venaient de se retirer, quand tout à coup les cris de *Vive l'empereur! à bas les Bourbons!* retentirent à la grille du parc. C'était la division Brayer qui revenait de la Vendée. Les soldats demandaient à grands cris que l'empereur se mît à leur tête. Introduit auprès de Napoléon, le général Brayer le quitta après quelques instants d'entretien, convaincu qu'il allait reprendre le commandement de l'armée.

L'empereur envoie le général Becker à Paris.

L'enthousiasme de ces braves soldats avait ravivé dans l'esprit de l'empereur le grand projet qu'il avait ruminé toute la nuit. Il fit préparer ses chevaux de selle, revêtit l'uniforme qu'il avait coutume de porter dans les jours de bataille, et manda le général Becker. Après lui avoir exposé ses vues : « Allez, lui dit-il, trouver de ma part les membres du gouvernement. Qu'on me remette à la tête de l'armée; je forcerai par la victoire les alliés à montrer des dispositions plus favorables; l'ennemi vaincu, je m'engage à déposer le commandement et à m'éloigner. »

Le général Becker courut aux Tuileries, où la commission exécutive avait siégé en permanence toute la nuit. Fouché, qui semblait le maître, opposa un refus brutal aux propositions de l'empereur. « Est-ce qu'il se moque de nous? » s'écria-t-il. Il craignait, dans son épouvante, que Napoléon n'eût devancé la décision de la commission, et qu'il ne fût déjà à la tête de ses troupes. Il pouvait se rassurer. Seul il prit la parole; les autres membres de la commission, Carnot, le duc de Caulaincourt, Quinette et le général Grenier se tinrent à l'écart, sombres et taciturnes, comme s'ils eussent craint de

JUIN 1815.

prendre leur part de responsabilité de cet inconcevable refus.

Scène entre le maréchal Davoût et M. de Flahaut.

Dans une autre pièce du château des Tuileries avait lieu, à la même heure, une scène d'un caractère plus violent entre le maréchal Davoût et M. de Flahaut, chargé par l'empereur d'une mission secrète auprès du ministre de la guerre. A peine le jeune aide de camp de Napoléon eut-il exposé l'objet de sa visite que le maréchal entra dans une vive colère, et se répandit en paroles amères et injurieuses contre celui que, quelques jours auparavant, il regardait encore comme son maître : « Qu'il s'en aille!... S'il ne part pas à l'instant, je le ferai arrêter, je l'arrêterai moi-même. » Tout interdit d'un pareil langage, M. de Flahaut ne put s'empêcher de répondre, indigné, qu'il ne se serait jamais attendu à de telles paroles de la part d'un homme qui, il y avait huit jours à peine, était aux pieds de Napoléon. Le ministre, au comble de la fureur, enjoignit à M. de Flahaut de se rendre à Fontainebleau. Et, sur son refus, comme il le menaçait de le punir de sa désobéissance : « Vous n'en avez plus le droit; je donne ma démission », répondit M. de Flahaut; et il repartit immédiatement pour la Malmaison. L'empereur, en apprenant cette scène, ne put s'empêcher de flétrir d'une parole de mépris la conduite du maréchal (1). Le prince d'Eckmühl allait commettre une faute bien plus grande encore.

Départ de l'empereur pour Rochefort.

Le général Becker s'était également empressé de retourner à la Malmaison. Il pouvait être cinq heures quand il y arriva. Napoléon l'attendait, debout, dans son cabinet, en grand uniforme de campagne, culottes blanches et bottes à l'écuyère. Le général était porteur d'un billet du duc d'Otrante à M. de Bassano, dans lequel il lui mandait d'user de toute son influence auprès

(1) Nous empruntons cet incident, dont beaucoup d'historiens n'ont rien dit, M. Thiers entre autres, aux *Mémoires de M. de Chaboulon.*

Juin 1815.

de l'empereur pour l'engager à partir sur-le-champ. A peine Napoléon eut-il pris connaissance de ce billet, qu'il donna l'ordre de préparer tout pour son départ. « On se repentira d'avoir refusé d'écouter ma proposition », se contenta-t-il de dire au général, avec une résignation dont furent frappés les assistants, et dont nous ne pouvons nous empêcher d'être étonné nous-même après tant d'années écoulées. Étant donnée la situation respective des forces alliées et de l'armée française, il nous paraît certain que l'empereur avait toutes les chances de vaincre, et, dans tous les cas, il ne pouvait arriver rien de pire à la France que les choses navrantes qu'il nous reste à raconter.

A cinq heures et demie, l'empereur, qui avait quitté son uniforme pour revêtir un costume de ville, fit ses adieux, les derniers cette fois, aux officiers de son entourage et à ceux des membres de sa famille présents autour de lui. Il choisit pour compagnons de voyage le général Bertrand, le duc de Rovigo et le général Gourgaud, ses confidents les plus intimes. Sa vieille mère, ses frères, sa fille adoptive la reine Hortense, et quelques-uns de ses généraux étaient là pleurant, devant ses soldats tout en larmes. Il les embrassa avec effusion, et monta dans la voiture qui allait l'emporter pour jamais loin de cette résidence, témoin de sa grandeur naissante et de sa chute suprême.

Annonce du départ de Napoléon.

Peu d'instants après le départ de Napoléon, des escadrons prussiens, qui étaient parvenus à franchir la Seine au pont du Pecq, envahirent la Malmaison ; ils se retirèrent presque aussitôt, lorsqu'ils eurent constaté l'absence de celui qu'ils cherchaient. Blücher s'était flatté de s'emparer de l'empereur, bien résolu à le pendre à un arbre du chemin; il en fut pour son projet sinistre et digne d'un sauvage. La commission exécutive s'empressa de faire parvenir aux avant-postes et aux divers

Juin 1815.

négociateurs chargés de traiter d'un armistice la nouvelle du départ de l'empereur. Elle s'imaginait que cette nouvelle faciliterait les négociations, rendrait peut-être les alliés moins exigeants : illusion profonde qui n'allait pas tarder à être cruellement démentie.

Nos négociateurs au camp de Wellington.

Nous avons laissé au camp de Wellington MM. de Flaugerges, Boissy d'Anglas, de la Besnardière, Andréossy et de Valence. Comme on l'a vu, le général anglais n'avait pas dissimulé à ces commissaires ses préférences pour le rétablissement de la maison de Bourbon. La déclaration de Cambrai, dont il leur donna connaissance, offrait, selon lui, une satisfaction suffisante à tout le monde. Les régicides mêmes n'avaient rien à craindre, assurait le général, puisqu'il était dans les intentions du roi de prendre M. Fouché pour ministre. Quant à l'armistice, nous avons dit à quelles dures conditions les généraux alliés étaient disposés à y consentir : entrée dans Paris des troupes de la coalition ; livraison de l'empereur ; retraite de l'armée française au delà de la Loire, et remise des postes intérieurs de la ville aux mains de la garde nationale. Nos négociateurs étaient fort disposés à passer condamnation sur le rétablissement de Louis XVIII ; quant au reste, ils hésitaient, auraient voulu des instructions nouvelles ; mais leurs courriers ne passaient pas, interceptés par les bandes de Blücher, qui, lui, aurait voulu trancher la question à coups de sabre.

Adresse des Chambres à l'armée.

Pendant ce temps la Chambre des représentants, toujours hostile aux Bourbons, tout en n'ayant su prendre aucune des mesures qui eussent prévenu leur retour, continuait à s'occuper du travail de la Constitution, mettait Paris en état de siège sur la proposition de la commission exécutive, laquelle jurait de défendre jusqu'à la dernière extrémité l'indépendance de la nation, entendait la lecture d'une lettre fort équivoque du duc

JUIN 1815.

d'Otrante à Wellington, et votait à l'unanimité une adresse enflammée à nos soldats.

« Serrez-vous autour du drapeau tricolore, y était-il dit. Ralliez-vous à la voix de vos dignes chefs... vous prouverez au monde que vingt-cinq années de sacrifices et de gloire ne peuvent être perdues. Nous prouverons qu'un peuple qui veut être libre garde sa liberté. »

Adoptée également par la Chambre des pairs, cette adresse fut portée à l'armée par cinq commissaires de la Chambre des représentants, les généraux Dumoustiers, Pouget, Laguette de Mornay, MM. Jay et Arnaud, et deux commissaires de la Chambre des pairs, le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, et le général Gazan. Ces messieurs se transportèrent le 29 à la Villette, où le ministre de la guerre Davoût, qui avait remplacé le maréchal Grouchy comme commandant en chef des troupes, avait établi son quartier général.

M. de Vitrolles au quartier général français.

Les commissaires avaient pour mission spéciale de faire connaître à nos troupes la proclamation des Chambres, de leur annoncer le départ de l'empereur, et de les en consoler en leur disant qu'il était remplacé par son fils. Quelle ne fut pas leur surprise en rencontrant M. de Vitrolles au quartier général! Voici ce qui était arrivé. Le duc d'Otrante n'avait trouvé rien de mieux, pour assurer le succès de son plan de restauration, que d'adjoindre M. de Vitrolles au maréchal Grouchy, pour négocier au nom des intérêts royalistes. M. de Vitrolles s'était donc rendu au quartier général de la Villette, en compagnie du maréchal Oudinot, dans une voiture de Fouché. Ce dernier lui avait remis une lettre pour Davoût, afin que le généralissime lui fournît les passeports nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'étonnement des commissaires augmenta quand le maréchal Davoût, après avoir entendu lecture de l'a-

JUIN 1815.

Scène violente au quartier général.

dresse des Chambres et balbutié quelques mots d'une réponse incohérente, leur présenta M. de Vitrolles, qui, leur dit-il, lui était envoyé par le duc d'Otrante pour faciliter une négociation avec les alliés et les Bourbons. Cette étrange communication du maréchal souleva d'énergiques protestations. M. de Laguette Mornay interpella violemment l'émissaire royaliste. Plusieurs officiers supérieurs, accourus au bruit, mêlèrent leurs protestations à celles des délégués. « Nous ne voulons pas de Bourbons, s'écrièrent les généraux Dejean et Freissinet. » M. de Vitrolles dut renoncer à sa mission, et regagner Paris, en laissant le maréchal Davoût tout confus. Le général Dejean, exaspéré, demanda formellement que l'on s'emparât de la personne de Fouché, et que ce fourbe fût passé par les armes.

Rapport des commissaires.

Les commissaires, en rendant compte le lendemain à la Chambre des représentants de leur visite aux troupes, se contentèrent de signaler une main invisible qui prenait à tâche de paralyser la défense, sans insister d'ailleurs sur la présence de M. de Vitrolles au quartier général. Ils parlèrent des excellentes dispositions de l'armée, qui, au nom de patrie, de liberté, et d'indépendance, mêlait celui de Napoléon II. «Faisons comme elle! » s'écria un membre, et la plus grande partie de l'assemblée se leva aux cris de *Vive Napoléon II*, comme si elle eût voulu affirmer son dévouement à la dynastie impériale, au moment où le chef de cette dynastie s'acheminait vers l'éternel exil.

M. de Vitrolles décrété d'arrestation.

L'incident de la Villette souleva une émotion beaucoup plus vive au sein de la commission exécutive. Carnot, dont la destinée semblait d'être l'instrument inconscient des menées royalistes, sortit enfin de son apathie en apprenant ce qui avait eu lieu. Il interpella son collègue Fouché, l'apostropha rudement sur la mise en liberté de M. de Vitrolles et sur la présence de cet agent

JUIN 1815.

du roi au camp du maréchal Davoût. Fouché n'était pas homme à s'émouvoir pour si peu. S'il avait ouvert à M. de Vitrolles les portes de sa prison, c'est que sa détention lui avait paru arbitraire; c'était un royaliste fougueux, d'accord; mais n'avait-il pas rempli tout aussi bien qu'un autre la mission dont il l'avait chargé auprès de Davoût, à savoir, de remettre une lettre au généralissime? Le duc d'Otrante poussa l'effronterie plus loin. « Allez, si vous l'osez, attaquer le maréchal Davoût à la tête de ses troupes. Quant à moi, vous pouvez m'accuser; je me défendrai. » On ne l'accusa pas, et l'on eut tort; ce traître méritait certainement d'être passé par les armes, comme l'avait demandé le général Dejean, car il vendait la France à l'ennemi. La majorité de la commission décida de mettre M. de Vitrolles en arrestation; mais, averti à temps par Fouché, cet agent obstiné de la royauté put échapper au mandat décerné contre lui et continuer ses intrigues.

Une adresse de l'armée.

Il fallait pourtant arriver à une solution : combattre ou accepter les dures conditions de l'ennemi, il n'y en avait point d'autre. Dans une adresse portant les signatures des généraux les plus populaires, et même celle du maréchal Davoût, l'armée, en réponse à la proclamation des Chambres, jurait de défendre jusqu'au dernier soupir l'indépendance et l'honneur du pays, et affirmait son invincible horreur des Bourbons.

Proclamation aux Français.

JUILLET 1815.

Cette adresse, transmise à la Chambre des représentants dans la séance du 1er juillet, y fut accueillie par les plus chaleureuses acclamations. La Chambre venait elle-même de voter une proclamation aux Français, toute pleine de sentiments identiques. Il y était dit tout d'abord que Napoléon n'étant plus le chef de l'Etat, son fils était appelé à le remplacer en vertu des Constitutions de l'Empire. La guerre devait donc être terminée si les promesses des rois n'étaient point vaines. Que si

JUILLET 1815.

l'on était obligé de renoncer à la paix, l'humanité n'aurait point à accuser les braves, armés pour la défense de leurs foyers. Puis, comme s'ils eussent pressenti le dénouement prochain, les représentants terminaient en ces termes : « La Chambre croit de son devoir et de sa dignité de déclarer qu'elle ne saurait jamais avouer pour chef légitime de l'État celui qui, en montant sur le trône, refuserait de reconnaître les droits de la nation et de les consacrer par un acte solennel. Cette charte est rédigée, et si la force des armes parvenait à nous imposer momentanément un maître, si les destinées d'une grande nation devaient encore être livrées au caprice et à l'arbitraire d'un petit nombre de privilégiés, alors, cédant à la force, la Représentation nationale protestera, à la face du monde entier, des droits de la nation française opprimée. Elle en appellera à l'énergie de la Représentation actuelle et des générations futures pour revendiquer à la fois l'indépendance nationale et les droits de la liberté civile. Elle en appelle dès aujourd'hui à la justice et à la raison de tous les peuples civilisés. »

Etat des esprits.

La Chambre des pairs, malgré la résistance de quelques-uns de ses membres, adopta également cette proclamation, sur un rapport du comte Thibaudeau, très hostile au rétablissement de la royauté. Si le parlement, au lendemain même de Waterloo, avait fait preuve d'autant de décision et d'énergie qu'il en témoignait à cette heure suprême, les choses eussent vraisemblablement pris une tout autre tournure. Il y avait dans la Chambre des représentants comme un souffle des grandes assemblées patriotiques de la Révolution. Le colonel Bory de Saint-Vincent était allé, avec quelques-uns de ses collègues de la Chambre, visiter nos avant-postes, et il avait pu constater, en traversant Paris, les excellentes dispositions de la popula-

JUILLET 1815.

tion. La Chambre vota, au milieu des applaudissements, l'impression, l'envoi aux départements et aux armées, et l'affichage dans Paris, de son rapport, qui semblait un présage de victoire.

« Si l'enthousiasme de l'armée a été à son comble, y était-il dit, celui de la population entière des faubourgs n'a pas été moins bruyant. Quand on a été témoin de ce que nous avons vu hier, on peut répondre de la sûreté de Paris. »

Avis désespérés de quelques maréchaux.

Le sentiment d'une partie des classes riches, il est vrai, était loin de répondre à celui de la masse. La banque, le haut commerce, la bourgeoisie aisée, redoutaient pour Paris les conséquences de l'effroyable lutte qui était à la veille de s'engager sous ses murs. Et ces craintes, il faut bien le dire, étaient singulièrement encouragées par les avis pusillanimes et les conseils décourageants de certains personnages dont on était en droit d'attendre une tout autre attitude. Dans une réunion tenue au Luxembourg, on entendit les maréchaux Soult, Ney, Mortier, Grouchy, se lamenter sur la démoralisation des troupes, sur la supériorité des forces de l'ennemi, et déclarer toute résistance impossible. Le vieux maréchal Lefebvre combattit avec une extrême vivacité cette opinion désespérée. Le général du génie comte Dejean ne put s'empêcher de témoigner son étonnement de voir des hommes qui, par métier, auraient dû montrer plus de résolution, donner un tel exemple de faiblesse et de pusillanimité. On dut se séparer, tant la conférence menaçait de prendre un caractère violent. Mais les paroles décourageantes du maréchal Soult et de quelques-uns de ses collègues, colportées de salon en salon, produisirent le plus fâcheux effet.

Situation militaire de Paris.

Or, quelle était donc la situation militaire de la capitale au moment où de si décevants conseils tombaient de la bouche de maréchaux de France? La rive droite

JUILLET 1815.

de la Seine se trouvait en parfait état de défense ; toutes les hauteurs étaient garnies de redoutes et de retranchements capables de résister à toutes les attaques. La rive gauche était beaucoup moins pourvue d'ouvrages ; mais elle avait la Seine comme ligne de défense, et une armée ennemie, même après avoir franchi le fleuve, s'exposait à être entièrement détruite par des troupes habilement dirigées.

Les deux premières armées d'invasion, celle de Wellington et celle de Blücher, mal approvisionnées et fatiguées par des marches forcées, étaient fortes d'environ cinquante-cinq mille combattants chacune. L'armée française comptait près de cent mille hommes, dont vingt-cinq mille de cavalerie. Dans ce nombre n'étaient compris que douze mille tirailleurs fédérés. Il y avait, en outre, dans Paris, la garde nationale tout entière et des milliers d'hommes de bonne volonté qui n'attendaient que des armes pour grossir le nombre des défenseurs de la ville ; six cents canons de gros calibre armaient nos remparts et nos redoutes, et nos troupes disposaient de cinq cents pièces d'artillerie de campagne. Telles étaient les forces que la commission exécutive avait entre les mains le 1er juillet 1815 pour disputer Paris, c'est-à-dire la France, aux puissances alliées. Il n'est pas douteux pour nous que Napoléon, à la tête de ces forces, n'eût culbuté les armées de Wellington et de Blücher si, comme il l'avait demandé l'avant-veille, la commission eût consenti à lui confier temporairement le commandement de l'armée. Il est également à croire que, même à défaut de Napoléon, un homme de guerre expérimenté, comme le maréchal Davoût, aurait pu combattre victorieusement les alliés.

Hypothèse d'une victoire sous Paris.

On a prétendu, il est vrai, qu'une victoire sous Paris n'aurait fait que retarder de quelques jours la chute de la France. Les grandes armées de la coalition, qui fran-

JUILLET 1815.

chissaient alors la Sarre et le Rhin, au nombre de plus de trois cent mille hommes, rendues plus furieuses par notre premier succès, a-t-on dit, nous auraient fait une situation pire, et de plus dures conditions nous eussent été imposées. C'est là une hypothèse. Nous croyons, pour notre part, l'hypothèse contraire tout aussi et même beaucoup plus admissible. La défaite des armées de Wellington et de Blücher eût certainement donné à réfléchir aux souverains étrangers. Nous avions dans l'Est quelques corps aguerris sous Belliard, Rapp, Lecourbe et Suchet. Le général Rapp, à la tête d'une vingtaine de mille hommes, venait de faire subir, en Alsace, un échec sanglant à l'armée du prince royal de Wurtemberg, et il s'était solidement retranché dans Strasbourg. Une victoire sous Paris aurait porté au suprême degré l'exaltation patriotique du pays; l'ennemi, c'est notre conviction profonde, aurait été submergé s'il ne se fût décidé à faire à la France des conditions honorables.

Eclatant fait d'armes du général Exelmans.

Un brillant succès remporté à Rocquencourt, dans la matinée du 1[er] juillet, par le général Exelmans, vint, comme à point nommé, prouver la supériorité de nos troupes sur celles de la coalition. Blücher était parvenu à franchir la Seine par le pont du Pecq, en avant de Saint-Germain, pour prendre position sur la rive gauche. Le général Exelmans avait reçu du maréchal Davoût l'ordre de commencer un mouvement agressif contre les Prussiens. Le 1[er] juillet au matin, il apprit qu'un corps de cavalerie ennemie, composé des deux régiments de Brandebourg et de Poméranie, avait pris possession de Versailles. Aussitôt il résolut de les y attaquer. Il n'eut pas besoin d'aller jusque-là. Le colonel de Sohr, qui commandait les Prussiens, n'avait fait que traverser Versailles pour se diriger vers Paris avec ses deux régiments, les plus beaux de l'armée prussienne.

JUILLET 1815.

Le général Exelmans, les ayant rencontrés à quelques kilomètres de la ville, fondit sur eux à la tête des 5[e] et 15[e] dragons, tandis que le colonel de Briqueville les chargeait en flanc avec le 20[e] dragons et le 6[e] hussards. L'ennemi se replia en désordre sur Rocquencourt, entre Saint-Germain et Versailles. Mais là se tenaient en embuscade les 1[er] et 6[e] chasseurs et le 44[e] de ligne, commandés par le général Piré. Accueillis par le feu du 44[e] et les charges furieuses de nos hussards, sabrés en queue par les dragons d'Exelmans, les deux malheureux régiments furent presque entièrement détruits. Ce glorieux fait d'armes, si propre à encourager l'armée, devait être le dernier de la campagne. Un ordre subit, venu du quartier général, arrêta le mouvement de nos troupes en avant; Exelmans dut retourner dans ses cantonnements.

Conseil de gouvernement aux Tuileries.

A l'heure même où nos soldats livraient aux Prussiens ce dernier combat, un conseil de gouvernement, auquel assistaient les ministres, les bureaux des Chambres, les maréchaux Lefebvre, Soult et Masséna et quelques généraux, se réunissait aux Tuileries. Tout d'abord, en apprenant la démonstration ordonnée contre l'ennemi, Fouché témoigna le plus vif mécontentement. C'était, selon lui, compromettre toute chance de pacification, et il obtint de la faiblesse du maréchal Davoût qu'il envoyât immédiatement contre-ordre.

Cela fait, le duc d'Otrante dépeignit la situation sous les couleurs les plus sombres. Sa conclusion tacite fut qu'il n'y avait plus qu'à se rendre; mais il aurait voulu le faire dire par d'autres. Le maréchal Davoût consulté déclara qu'il était possible de livrer bataille sous Paris, que pour lui il était prêt à le faire, ajoutant qu'il avait tout espoir de la gagner. Sur un tel avis, il n'y avait évidemment qu'à lever la séance et à prescrire à tous nos corps d'armée de se jeter sur l'ennemi. Davoût demanda acte de sa déclaration.

JUILLET 1815.

Fouché était visiblement décontenancé. Malheureusement Carnot, l'homme des tergiversations, vint prêter à ce misérable duc d'Otrante un concours inconscient. Il avait passé une partie de la nuit à visiter nos lignes de fortifications; la défense, sur la rive gauche, lui paraissait impossible, et il ne croyait pas à la chance de gagner une bataille. Les maréchaux Soult et Masséna se rangèrent à cet avis funeste. Fouché, se sentant soutenu, proposa de traiter tout de suite, sans attendre les souverains étrangers et les forces considérables dont ils étaient suivis.

L'avis du maréchal Lefèbvre.

— Mais objecta un des assistants, ne négocie-t-on pas? — Fouché fut bien obligé de dire les dures conditions imposées par Wellington : reddition de Paris; retraite de nos troupes au delà de la Loire; rétablissement de Louis XVIII. — Alors, s'écrièrent à la fois MM. Dupont (de l'Eure), Thibaudeau et le maréchal Lefèbvre, il n'y a plus qu'à combattre. — Ce vieux soldat de la République, en qui l'âge et les ambitions satisfaites n'avaient pas éteint les généreuses ardeurs, affirma à son tour, avec son expérience consommée, qu'il était possible de livrer bataille et de la gagner. Les fortifications de la rive droite étaient imprenables, celles de la rive gauche pourraient être complétées en peu de temps; le duc de Dantzig ne rencontra point de contradicteurs. Mais la majorité de l'assemblée penchait visiblement vers l'opinion de Fouché. Toutefois, comme si elle eût craint d'assumer sur elle la responsabilité d'une décision pusillanime, elle décida que, la question étant toute militaire, il y avait lieu d'en renvoyer l'examen à un conseil de guerre, qui fut convoqué pour le soir même au quartier général de la Villette.

Le conseil de guerre de la Villette.

Ce conseil de guerre, composé d'un grand nombre d'officiers généraux, ne se borna point à examiner la question militaire; le maréchal Soult commença par

JUILLET 1815.

traiter la question politique. Devenu tout à coup d'un royalisme ardent, pour faire oublier sans doute l'empressement qu'il avait mis à se rallier à l'empereur, il déclara bien haut qu'il n'y avait qu'à faire sa soumission au roi. Les maréchaux Grouchy, Davoût et plusieurs autres opinèrent dans le même sens : «Louis XVIII saura réparer ses fautes; tout sera oublié» disait le prince d'Eckmühl. On ne tardera pas à voir comment tout sera oublié. Dans tous les cas, il y avait, de la part du ministre de la guerre, une singulière contradiction entre son attitude présente et celle qu'il avait eue la veille et dans la matinée même. Plusieurs membres du conseil se retirèrent indignés, ne voulant pas accepter la complicité morale de la capitulation qui allait être la conclusion fatale de la délibération.

Les officiers, restés autour du maréchal Davoût, répondant à un questionnaire captieux préparé par le duc d'Otrante, déclarèrent : que l'armée pourrait couvrir et défendre Paris, mais pas indéfiniment; qu'il n'y aurait pas d'espoir de résistance si elle était attaquée sur tous les points à la fois; qu'elle avait des munitions suffisantes pour plusieurs combats, et enfin qu'il était impossible de répondre du sort de la capitale.

Mission de MM. Macirone et Tromelin.

Il était trois heures du matin. Transmise aussitôt à la commission exécutive, cette déclaration suffit à Fouché pour amener ses collègues à décider avec lui qu'il était impossible de prolonger plus longtemps la résistance. Dans la journée du 2 juillet, il envoya deux de ses agents, déjà chargés précédemment d'une mission à peu près semblable, le colonel Macirone et le général Tromelin, l'un à Wellington, l'autre à Blücher, avec mission de tâcher d'obtenir des conditions un peu moins dures. Le premier fut arrêté aux avant-postes anglais; le second, plus heureux, put entrer en conférence avec le général prussien. Tout d'abord Blücher persistait à

JUILLET 1815.

vouloir entrer dans Paris préalablement à toute convention. Il avait adressé la veille au maréchal Davoût une lettre insolente et grossière, où il lui disait qu'un armistice satisfaisant ne pouvait être conclu que dans Paris. Cependant une dépêche de lord Wellington semble avoir modéré quelque peu les prétentions de cet impitoyable ennemi. Le général Tromelin put retourner auprès de Fouché avec l'assurance que les alliés accorderaient l'armistice aux conditions que nous avons fait connaître. C'était déjà assez humiliant pour notre pays.

Pendant cette courte négociation, l'armée anglaise franchissait la Seine sur un pont volant à Argenteuil, sans qu'un régiment français tentât de s'opposer à cette opération, qui, dans les circonstances difficiles où elle se pratiquait, pouvait devenir désastreuse pour les Anglais. Le lendemain, toutes leurs troupes occupaient les positions les plus avantageuses de la rive gauche. Davoût, de son côté, sans préjuger le résultat des pourparlers engagés, disposait tout pour une suprême bataille. Un mot du gouvernement suffisait pour qu'elle s'engageât sur toute la ligne, et ce mot nos soldats l'attendaient avec une fiévreuse impatience.

La conférence de Saint-Cloud.

Mais la commission exécutive, ou plutôt son indigne président, avait résolu de sacrifier la France. Trois plénipotentiaires, tout disposés d'avance à souscrire aux exigences de l'ennemi, M. Bignon, ministre intérimaire des affaires étrangères, le général Guillemot, chef d'état-major du maréchal Davoût, et M. de Bondy, préfet de la Seine, furent envoyés au quartier général prussien, établi au château de Saint-Cloud. Les alliés avaient désigné, pour discuter les termes de la convention, le major général baron de Müffling, muni des pleins pouvoirs de Blücher, et le colonel Hervey, muni des pleins pouvoirs de Wellington.

JUILLET 1815.

Après d'assez vives discussions, la capitulation fut arrêtée sur les bases suivantes :

L'acte de capitulation.

L'armée française était tenue de se retirer, sous huit jours, derrière la Loire. Il lui était permis d'emporter avec elle tout son matériel, son artillerie de campagne, ses caisses militaires, chevaux et bagages sans exception.

Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engageaient à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles *aussi longtemps qu'elles existeraient*. Les plénipotentiaires français auraient voulu une déclaration des alliés de ne s'immiscer en rien dans les affaires intérieures du gouvernement; mais ils ne purent l'obtenir, et la rédaction adoptée impliquait le rétablissement des Bourbons à bref délai.

Un article de la convention garantit bien les propriétés publiques, mais à l'exception de celles qui avaient rapport à la guerre (ces mots avaient été ajoutés à la demande de Blücher, et visaient particulièrement nos musées). Si l'on ne nous eût enlevé plus tard que ce qui avait été pris soit en Prusse soit ailleurs, il n'y aurait eu rien à dire; mais, comme on le verra, il en devait être tout autrement.

Les personnes et les propriétés particulières étaient également sauvegardées. « Les habitants et en général tous les individus qui seront dans la ville, était-il dit (article 12), continueront de jouir de leurs droits et libertés sans être recherchés, soit à raison des emplois qu'ils occupent ou ont occupés, ou de leur conduite ou opinions politiques. »

Cet engagement si formel n'allait pas tarder à être outrageusement violé. Les généraux alliés, il est vrai, purent s'excuser en disant qu'ils avaient stipulé pour eux seuls et non pour le gouvernement de Louis XVIII. La

JUILLET 1815. diplomatie n'a, trop souvent, rien à envier à la casuistique des jésuites.

Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, Neuilly, Montmartre et toutes les barrières durent être successivement rendus aux alliés dans un délai de trois jours. Seulement le service de la ville demeurait confié à la garde nationale. Les troupes étrangères se faisaient fort d'assurer l'approvisionnement de la capitale.

Telle fut cette capitulation lamentable, que l'on décora du nom de convention militaire, euphémisme trouvé par Fouché pour en dissimuler le caractère honteux. Signée par les plénipotentiaires de la France, de la Prusse et de l'Angleterre, elle fut approuvée et ratifiée par Blücher et Wellington d'une part, et de l'autre par le maréchal Davoût. Assurément il dut en coûter à l'héroïque soldat d'Auerstædt d'apposer sa signature au bas de cet acte funeste. Il manqua, dans ces tristes circonstances, de foi patriotique, et surtout de cette résolution et de cette fermeté dont il avait donné tant de preuves dans le cours de son éclatante carrière. Il en reste sur sa mémoire une part terrible de responsabilité, et comme un nuage sur son passé glorieux.

La Chambre des représentants et la capitulation.

Comme ces Grecs du Bas-Empire qui s'occupaient de discussions oiseuses pendant que l'ennemi assiégeait leur capitale, les représentants continuaient à discuter sur la constitution à l'heure où les troupes de la coalition s'établissaient dans la banlieue de Paris. Le bruit de divers engagements, sans grande importance du reste, qui eurent lieu dans la journée du 3, notamment à Issy, ne troubla point leurs délibérations.

Communication de la convention de Saint-Cloud fut donnée aux Chambres dans la journée du 4 par les soins du gouvernement. Celle des représentants la reçut avec une satisfaction visible, comme si elle n'eût pas compris que cette convention, sous ses réticences, comprenait

implicitement la restauration de Louis XVIII. Sur la proposition du général Solignac, elle vota des remercîments « aux braves de toutes armes » qui avaient si vaillamment défendu les approches de la capitale, et qui, sans elle, on peut le dire, les eussent bien mieux défendues encore ; puis elle se remit à son œuvre constitutionnelle. JUILLET 1815.

Déclaration de la Chambre des représentants.

Le lendemain, elle interrompit de nouveau ses travaux pour affirmer sa volonté de continuer à siéger au milieu des habitants de Paris au moment où les troupes des puissances alliées allaient occuper la capitale. C'était encore sous l'influence d'une étrange illusion. Cependant, comme si elle eût pressenti que la France allait être obligée d'accepter un gouvernement des mains de l'étranger, elle crut devoir formuler dans une déclaration, dont l'affirmation de son existence forma le premier article, les garanties à exiger du gouvernement de la France, quel qu'en pût être le chef.

« Tout gouvernement, y était-il dit, qui n'adopterait pas les couleurs nationales, et qui ne garantirait point, entre autres choses, l'égalité des droits civils et politiques, la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne et nouvelle héréditaire, l'entier oubli des opinions et des votes politiques émis jusqu'à ce jour, etc. n'aurait qu'une existence éphémère, et ne saurait assurer le repos de l'Europe. »

Cette déclaration fut adoptée à l'unanimité. Il se passa alors une scène qui semblait inspirée des grands jours de la Révolution. Tous les représentants, debout, se tendaient les bras, se serraient les mains, s'embrassaient comme au serment du jeu de Paume. De toutes parts retentissaient les cris de : *Vive la nation! vive la liberté! vive l'indépendance! haine au despotisme!* Une voix s'écria même : « Que l'ennemi vienne! nous pouvons mou-

JUILLET 1815.

rir sur nos bancs! » Vaines clameurs, inutiles paroles qu'emporta le vent! C'était douze jours plus tôt qu'il aurait fallu avoir de ces élans, et surtout qu'il aurait fallu agir au lieu de se payer de mots sonores. Maintenant il était trop tard. L'ennemi allait venir, et les représentants ne devaient pas mourir sur leurs chaises curules.

Irritation profonde de la population.

En effet, à l'heure où cette scène se passait au palais législatif, les alliés avaient déjà occupé Saint-Denis, Saint-Ouen, Neuilly et Clichy. A cette nouvelle, il y eut dans Paris une irritation profonde. L'annonce de la convention de Saint-Cloud par le *Moniteur* causa une stupéfaction véritable. On s'attendait à une bataille, non à une capitulation. Si les désœuvrés, si tous les partisans ostensibles ou secrets de la royauté applaudirent à cette solution cruelle, il n'en fut pas de même de l'immense majorité de la population. Sur tous les points, elle éclatait en imprécations violentes contre ceux qu'elle accusait d'avoir livré Paris.

La ville présentait alors un aspect étrange, que nous avons revu depuis, hélas! dans des conditions à peu près semblables. Plus de trente mille campagnards, qui s'y étaient réfugiés, encombraient les boulevards de charrettes remplies de meubles et de matelas, où gisaient pêle-mêle des femmes, des enfants et des vieillards. Beaucoup, parmi ces braves gens, n'eussent pas mieux demandé que de combattre si on les avait armés. Il y eut, parmi les groupes répandus tout autour des boulevards, une irrésistible explosion de colère. Des cris *Aux armes!* se firent entendre, mêlés aux cris de *Vive l'empereur! à bas les traîtres!* Il fallut que Masséna, l'ancien enfant chéri de la victoire, qui s'était montré si peu partisan de la défense, mît en mouvement vingt mille gardes nationaux pour contenir l'indignation populaire.

JUILLET 1815.

Exaspération des troupes.

Si l'exaspération fut grande parmi les habitants, elle le fut encore davantage dans l'armée quand elle apprit qu'il lui fallait quitter Paris pour l'abandonner à l'étranger. Un certain nombre de généraux étaient tout disposés à ne pas se soumettre et à courir sus à l'ennemi. S'il s'était trouvé un homme de résolution pour se mettre à leur tête, c'en était fait de la capitulation. Mais Vandamme, à qui l'on proposa de prendre la direction du mouvement, refusa de s'y associer, disant qu'il était impossible d'agir autrement que Davoût.

Départ de l'armée.

Il était difficile de faire admettre aux troupes les raisons dont se payaient des chefs repus, satisfaits et fatigués de la guerre. On voyait des soldats quitter les rangs, jeter leurs armes, et s'en aller par les rues en criant à la trahison. Des corps, qui n'avaient pas reçu de solde, refusaient de partir. Les caisses étaient vides; comment faire? Un banquier, appelé à jouer plus tard un grand rôle, M. Laffitte, consentit à avancer quelques millions au Trésor. Grâce au payement de l'arriéré et à l'intervention de quelques généraux aimés du soldat, comme Drouot, les troupes finirent par se calmer et par entendre raison. Le maréchal Davoût, pour rester à leur tête, donna sa démission de ministre de la guerre, et ce fut sous ses ordres qu'elles opérèrent leur retraite. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, toute l'armée française se mit en route pour aller prendre ses cantonnements derrière la Loire.

Communication des premiers négociateurs.

Cette armée, au dire des représentants chargés de lui porter en chemin les remercîments de la Chambre, présentait un aspect formidable. Pendant qu'elle s'éloignait tristement, par la criminelle faiblesse de la commission exécutive, pour céder la place à l'ennemi, la Chambre prenait la résolution d'envoyer aux monarques alliés une députation, composée des généraux Lafayette et Sorbier et de MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte et

JUILLET 1815.

Larochefoucauld-Liancourt, pour leur faire connaître les sentiments du pays.

Les premiers négociateurs chargés de traiter avec les souverains de la coalition étaient revenus, et ils avaient fait savoir à la commission exécutive que, dans les conférences tenues à Haguenau, on leur avait donné l'assurance que les cours étrangères n'avaient point la prétention de se mêler de la forme de notre gouvernement, comme s'il y avait quelque foi à ajouter à la sincérité de ces cours. Illusion dont Fouché avait dû bien rire. Au moment où le général Lafayette faisait, au nom de ses collègues plénipotentiaires, cette communication à la Chambre, le duc d'Otrante était en pourparlers avec le roi Louis XVIII pour précipiter le retour de ce souverain.

Fouché au camp des Anglais.

Dès le 5 juillet au soir, Fouché s'était rendu au camp des Anglais, à Neuilly, afin d'y conférer avec Wellington. Là se trouvaient MM. de Talleyrand, de Goltz, Pozzo di Borgo et sir Stuart. Fouché avait cherché à obtenir deux choses : la conservation du drapeau tricolore et l'oubli des choses passées. On s'était séparé sans rien conclure.

A son retour, Fouché présenta comme absolument inévitable le rétablissement de Louis XVIII. Personne alors ne douta qu'il ne fût un traître. Carnot fit entendre des plaintes amères. Mais à ces plaintes il était trop facile au duc d'Otrante de répondre : N'avez-vous pas vous-même déclaré que la défense était impossible? Or, une telle déclaration équivalait à un acquiescement au rétablissement des Bourbons. La trahison de Fouché avait eu pour complice la faiblesse de ses collègues. Au reste, il resolut de ne plus s'occuper d'eux, d'agir seul, et il prit toutes les dispositions pour introduire le roi dans Paris. Il fit seulement rendre encore par la commission exécutive un arrêté aux termes duquel il était

JUILLET 1815.

enjoint au général Becker de contraindre l'empereur à s'embarquer immédiatement. Ce fut le dernier acte de cette étrange commission de gouvernement.

Un certain nombre de royalistes, croyant les services de Fouché indispensables à leur cause, ne cessaient d'engager le roi à s'entendre avec lui, à le prendre comme ministre, malgré sa répugnance toute naturelle pour cet ancien régicide. Louis XVIII avait quitté Roye, sur l'invitation du duc de Wellington, pour se rendre à Saint-Denis, où devait se former le premier ministère de la Restauration nouvelle. Afin de vaincre les résistances du roi, on ne manqua pas de lui rappeler qu'à l'époque même du 20 mars Fouché s'était en quelque sorte fait fort de relever la royauté. Le général anglais tenait personnellement à ce que le duc d'Otrante fût compris dans la combinaison ministérielle. Il dit à M. de Vitrolles que sa présence était indispensable dans le cabinet, et il conseilla vivement à Louis XVIII de le prendre à son service. M. de Talleyrand insista de son côté; il fit valoir adroitement que, grâce à Fouché seul, le roi pourrait rentrer dans Paris avec l'assentiment tacite de la garde nationale et de la population, sans avoir l'air d'être imposé par l'étranger. Louis XVIII finit par céder. Il se décida à confier au duc d'Otrante le ministère de la police, et consentit même à le recevoir.

Fouché ministre de la police.

Fouché, étant retourné à Neuilly dans la soirée du 6, s'y rencontra avec M. de Talleyrand, qui lui offrit, de la part du roi, le ministère de la police. Quelles garanties pouvaient valoir, pour les hommes de la Révolution et de l'Empire, sa présence à ce poste? voilà ce que M. de Talleyrand et le duc de Wellington ne manquèrent pas de faire observer à Louis XVIII. Au fond Fouché se souciait fort peu des garanties et des libertés publiques. Il devenait le ministre le plus important de la Restauration, que lui importait le reste !

ILLET 1815.

On le mena le soir même à Saint-Denis, où il eut avec Louis XVIII une entrevue fort courte, le temps de s'humilier aussi platement que possible devant ce roi dont il avait condamné la frère à mort. « Vous m'avez rendu beaucoup de services, Monsieur, lui dit Louis XVIII; j'en attends de vous d'autres encore dans le poste pour lequel je vous ai désigné. » Le duc d'Otrante se retira en protestant de ses sentiments de fidélité. Il était en proie à une émotion qu'on eût pu attribuer au remords, si un tel homme était capable de remords.

Son entrevue avec le roi.

Les explications du duc d'Otrante.

Maintenant, comment expliquer à ses collègues de la commission exécutive sa nouvelle situation? Il était parti sous prétexte d'obtenir des puissances alliées qu'elles laissassent la France maîtresse de son gouvernement, et il revenait, lui ancien ministre de l'empereur, président de la commission exécutive, il revenait ministre de la Restauration! Suivant sa coutume, il paya d'audace. « Les alliés, dit-il, étant décidés à relever le trône des Bourbons, il avait accepté le ministère de la police des mains de Louis XVIII uniquement par dévouement pour les hommes de la Révolution et de l'Empire. » Cette explication ne trompa personne. MM. Quinette, Grenier et de Caulaincourt gardèrent un silence méprisant. Carnot seul s'emporta de nouveau, traita son collègue de traître, sans avoir l'air de se douter que lui-même avait été l'instrument inconscient de cette restauration dont il allait bientôt subir les rigueurs.

Séparation et message de la commission écutive.

Toujours est-il que la commission exécutive, sans émettre aucune protestation, prit le parti de se retirer devant le fait accompli; terminant ainsi par un acte d'insigne faiblesse sa courte carrière de quinze jours, qu'aucune œuvre utile ne recommande à l'attention de la postérité. Elle fit part immédiatement de sa résolution aux Chambres par un message laconique.

JUILLET 1815.

C'était le 7 juillet. La Chambre des représentants, toujours à ses débats constitutionnels, discutait la question de l'hérédité de la pairie quand un huissier se présenta, porteur d'un message du gouvernement. « Tous les souverains, y était-il dit en substance, s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône; les troupes étrangères venaient d'occuper les Tuileries, où siégeait le gouvernement; dans ces circonstances, la commission exécutive croyait devoir se séparer, ses délibérations n'étant plus libres. » Un silence glacial accueillit la lecture de ce message. Manuel prit la parole pour déclarer que si la commission de gouvernement s'était trouvée dans l'impossibilité de se défendre, il n'en était pas de même de la Chambre des représentants; et, rappelant une parole célèbre, il s'écria, en terminant: « Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. » D'unanimes acclamations accueillirent cette déclaration héroïque, et on leva la séance à six heures du soir en s'ajournant au lendemain matin.

Quant à la Chambre des pairs, elle se sépara docilement et sans phrase, après avoir reçu communication du message de la commission exécutive.

Dissolution des Chambres.

Le *Moniteur* du lendemain annonça à la fois la dissolution des Chambres et l'entrée du roi dans Paris pour l'après-midi. Par une ordonnance royale datée de la veille tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, les commandants et officiers des gardes nationales qui étaient en activité de service le 1er mars dernier durent reprendre à l'instant leurs fonctions. Le général Dessolle remplaça immédiatement le maréchal Masséna dans le commandement de la garde nationale, sous les ordres de Monsieur, frère de Louis XVIII. On vit à la fois figurer côte à côte sur les murs les proclamations et ordonnances de Louis XVIII, la dernière

ILLET 1815.

On le mena le soir même à Saint-Denis, où il eut avec Louis XVIII une entrevue fort courte, le temps de s'humilier aussi platement que possible devant ce roi dont il avait condamné la frère à mort. « Vous m'avez rendu beaucoup de services, Monsieur, lui dit Louis XVIII; j'en attends de vous d'autres encore dans le poste pour lequel je vous ai désigné. » Le duc d'Otrante se retira en protestant de ses sentiments de fidélité. Il était en proie à une émotion qu'on eût pu attribuer au remords, si un tel homme était capable de remords.

Son entrevue avec le roi.

Maintenant, comment expliquer à ses collègues de la commission exécutive sa nouvelle situation? Il était parti sous prétexte d'obtenir des puissances alliées qu'elles laissassent la France maîtresse de son gouvernement, et il revenait, lui ancien ministre de l'empereur, président de la commission exécutive, il revenait ministre de la Restauration! Suivant sa coutume, il paya d'audace. « Les alliés, dit-il, étant décidés à relever le trône des Bourbons, il avait accepté le ministère de la police des mains de Louis XVIII uniquement par dévouement pour les hommes de la Révolution et de l'Empire. » Cette explication ne trompa personne. MM. Quinette, Grenier et de Caulaincourt gardèrent un silence méprisant. Carnot seul s'emporta de nouveau, traita son collègue de traître, sans avoir l'air de se douter que lui-même avait été l'instrument inconscient de cette restauration dont il allait bientôt subir les rigueurs.

Les explications du duc d'Otrante.

Toujours est-il que la commission exécutive, sans émettre aucune protestation, prit le parti de se retirer devant le fait accompli; terminant ainsi par un acte d'insigne faiblesse sa courte carrière de quinze jours, qu'aucune œuvre utile ne recommande à l'attention de la postérité. Elle fit part immédiatement de sa résolution aux Chambres par un message laconique.

Séparation et message de la commission écutive.

JUILLET 1815.

C'était le 7 juillet. La Chambre des représentants, toujours à ses débats constitutionnels, discutait la question de l'hérédité de la pairie quand un huissier se présenta, porteur d'un message du gouvernement. « Tous les souverains, y était-il dit en substance, s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône; les troupes étrangères venaient d'occuper les Tuileries, où siégeait le gouvernement; dans ces circonstances, la commission exécutive croyait devoir se séparer, ses délibérations n'étant plus libres. » Un silence glacial accueillit la lecture de ce message. Manuel prit la parole pour déclarer que si la commission de gouvernement s'était trouvée dans l'impossibilité de se défendre, il n'en était pas de même de la Chambre des représentants; et, rappelant une parole célèbre, il s'écria, en terminant: « Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. » D'unanimes acclamations accueillirent cette déclaration héroïque, et on leva la séance à six heures du soir en s'ajournant au lendemain matin.

Quant à la Chambre des pairs, elle se sépara docilement et sans phrase, après avoir reçu communication du message de la commission exécutive.

Dissolution des Chambres.

Le *Moniteur* du lendemain annonça à la fois la dissolution des Chambres et l'entrée du roi dans Paris pour l'après-midi. Par une ordonnance royale datée de la veille tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, les commandants et officiers des gardes nationales qui étaient en activité de service le 1er mars dernier durent reprendre à l'instant leurs fonctions. Le général Dessolle remplaça immédiatement le maréchal Masséna dans le commandement de la garde nationale, sous les ordres de Monsieur, frère de Louis XVIII. On vit à la fois figurer côte à côte sur les murs les proclamations et ordonnances de Louis XVIII, la dernière

Juillet 1815.

déclaration de la Chambre des représentants et une déclaration des divers chefs de légion de la garde nationale portant qu'ils tiendraient à honneur de conserver à jamais la cocarde tricolore. Mais déjà, dans les rues, se montraient çà et là de petits drapeaux blancs, et les royalistes saluaient avec empressement, comme des libérateurs, les soldats prussiens, dont les canons, braqués sur les places publiques, allaient assurer le rétablissement de la monarchie légitime.

Fouché avait pris ses précautions, d'ailleurs, pour faire exécuter les ordonnances, notamment en ce qui concernait la dissolution des Chambres. D'accord avec le général Dessolle, il avait fait placer aux abords du palais législatif des bataillons de garde nationale dont les opinions royalistes étaient connues. Lorsque, dans la matinée, les représentants arrivèrent et voulurent pénétrer dans le lieu ordinaire de leurs séances, ils trouvèrent les portes du palais fermées. Un certain nombre d'entre eux se réunirent alors chez leur président, M. Lanjuinais, et ils se contentèrent de rédiger et de signer un simple procès-verbal constatant que la force armée leur avait refusé l'entrée du palais législatif. Leur protestation se borna à cet acte tout platonique. Ainsi finit misérablement cette Chambre des Cent jours qui, sincèrement libérale au fond, fort attachée aux principes de la Révolution, et manifestement hostile au retour des Bourbons, avait, par ses discussions oiseuses, ses incertitudes, ses défaillances, compromis l'indépendance nationale et aidé puissamment, sans le vouloir, au rétablissement de la royauté.

Le nouveau ministère.

C'était désormais un fait accompli. Le ministère avait été, dès la veille, complètement reconstitué. M. de Talleyrand reprit la direction des affaires étrangères. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr fut appelé au ministère de la guerre. Les finances demeurèrent confiées au baron Louis. Le comte de Jaucourt eut la marine. M. Dambray garda la présidence de la Chambre des pairs avec le titre de chancelier. La justice eut pour titulaire M. Pasquier, ancien préfet de police sous l'Empire, et que la Restauration avait nommé directeur général des ponts et chaussées. Le duc de Richelieu remplaça M. de Blacas comme ministre de la maison du roi, et l'on désigna pour l'intérieur M. Pozzo di Borgo, Français passé au service de l'empereur de Russie; mais ce dernier n'accepta pas, et le ministère de l'intérieur fut confié par intérim au baron Pasquier, ministre de la justice. Un homme jeune encore, ancien secrétaire des commandements de la mère de l'empereur, M. Decazes, fut appelé à la préfecture de police, poste d'une importance capitale dans les circonstances où l'on se trouvait. Ce fut lui que Fouché chargea du soin d'empêcher les Chambres de se réunir. Tel fut le premier acte qui recommanda M. Decazes à la faveur de Louis XVIII.

Juillet 1815.

Entrée du roi dans Paris.

La Restauration était faite; il ne manquait plus que le roi. Vers trois heures de l'après-midi, des salves d'artillerie annoncèrent son arrivée. M. de Chabrol, préfet de la Seine, rentré en fonctions depuis le matin, le harangua à la barrière de la Villette. Harangue mensongère, comme tous les discours de cette sorte. Suivant cet ancien fonctionnaire impérial, le roi avait quitté sa capitale, cent jours auparavant, au milieu des larmes et de la consternation publique, et son retour, en réconciliant la France avec l'Europe, « assurait le bonheur de ses peuples par de nouvelles garanties constitutionnelles. »

Le roi était en voiture fermée. De chaque côté se tenaient à cheval son frère le comte d'Artois et son neveu le duc de Berry. Derrière eux venaient les maréchaux Oudinot, Marmont, Macdonald, Victor, Gouvion Saint-Cyr et quelques généraux. La garde nationale

JUILLET 1815.

formait la haie. Aucun corps étranger ne figurait dans le cortège, où l'on voyait gardes du corps, chevau-légers, mousquetaires et cent-suisses; mais les soldats anglais et prussiens étaient partout, dans les jardins publics, sur les places, dans les rues, protégeant de leurs baïonnettes et de leurs canons le retour de la monarchie des Bourbons, qui, cette fois, devait bien son trône à la coalition.

Disparition du drapeau tricolore. Le roi aux Tuileries.

Pour ne pas blesser les regards du roi, on avait eu soin de faire enlever depuis le matin les couleurs nationales; cocardes et drapeaux tricolores avaient disparu, et un immense étendard blanc flottait au sommet des Tuileries, où Louis XVIII rentra au bruit d'acclamations qui n'étaient point des acclamations populaires. La foule des courtisans ne manque jamais aux souverains à qui sourit la fortune, même quand cette fortune est le résultat des malheurs et de l'abaissement de la patrie.

Les exploits de Blücher.

Or, jamais la France n'avait été si cruellement frappée. Le cœur de l'historien saigne au souvenir des mauvais traitements et des humiliations qu'elle eut à subir, quand il aurait été possible d'infliger aux armées de la coalition une irréparable défaite. L'ennemi, qui avait pénétré dans Paris sans combattre, sur la foi d'une convention militaire, s'y conduisit comme dans une ville conquise. Blücher lui imposa dès le premier jour une contribution de guerre de cent millions, et, le lendemain même de son arrivée, le roi Louis XVIII put assister, des fenêtres du palais des Tuileries, aux exploits de ce soudard ivrogne et brutal. On apercevait à travers les arbres du jardin des feux briller au loin sous les arches du pont d'Iéna. C'étaient les feux de mineurs prussiens qui se disposaient à faire sauter ce pont, que Blücher considérait comme injurieux pour sa nation. Le même sort était réservé au pont d'Austerlitz et à la colonne Vendôme. Vainement le général Wellington intervint de sa personne; vainement les ministres se hâtèrent de débaptiser les ponts menacés, en donnant au premier le nom de pont des Invalides, au second celui de pont du Jardin du roi; Blücher persista dans son projet barbare, prétextant que c'était là un fait de guerre, et, dans la journée même, il essaya de le mettre à exécution. La tentative ne réussit pas; deux arches du pont seulement furent ébranlées. Fort heureusement, les souverains étrangers arrivèrent le lendemain, 10 juillet; il fallut leur intervention directe pour empêcher ce sauvage de consommer son acte de vandalisme.

JUILLET 1815.

Pillage des musées et bibliothèques.

La rage des Prussiens ne se borna pas là : ils firent irruption dans les galeries du Musée, et, par l'ordre de Blücher, on enleva militairement tous les tableaux provenant des anciens départements du Rhin concédés à la Prusse par le traité de Vienne. Les ministres des Pays-Bas et des autres nations réclamèrent également la restitution des tableaux, statues et objets d'art dont la possession nous avait été garantie par le même traité. Inutiles furent les réclamations de M. de Talleyrand. Le retour du roi, lui objecta-t-on, ne pouvait empêcher les souverains étrangers d'autoriser leurs sujets à reprendre possession des propriétés dont ils avaient été dépouillés par la conquête. Le duc de Wellington jugea même qu'il était nécessaire de profiter de l'occasion pour donner une grande leçon de morale au peuple français. Cette prétention, de la part du général en chef des armées d'une nation dont la politique coloniale n'était qu'une politique de spoliation, avait au moins quelque chose d'étrange.

Si encore les alliés s'étaient contentés de s'emparer des tableaux, statues et objets d'art enlevés à la suite de faits de guerre, passe : la victoire les avait donnés, la victoire les reprenait, c'était bien. Mais on fit main basse sur des tableaux qui avaient été achetés à

JUILLET 1815.

beaux deniers comptants par la République et par l'Empire. Les commissaires des puissances étrangères ne dépouillèrent pas seulement nos musées; la Bibliothèque nationale, le Muséum, les galeries et bibliothèques des anciens palais impériaux, reçurent également leurs visites; nos plus riches collections furent littéralement livrées au pillage. Des généraux de la coalition emportèrent une foule d'objets précieux, comme souvenir de la campagne de 1815. On pourrait objecter, il est vrai, que les nôtres, en Italie, en Espagne et ailleurs, en avaient fait tout autant : les méfaits des uns ne sauraient excuser ceux des autres. Dans tous les cas, il résulte de là un enseignement dont les peuples devraient profiter, c'est que ce que l'on appelle le droit de la guerre est un droit abominable, et que les pillards galonnés et dorés sur toutes les coutures ne valent pas mieux que les détrousseurs de grands chemins.

Spoliations et excès commis par les étrangers.

Les maisons particulières ne furent pas plus épargnées que les propriétés publiques. Le maréchal Ney, dont les conseils avaient été si funestes en ces derniers jours, vit, comme par un châtiment du destin, ses chevaux et ses voitures enlevés par les hôtes de passage qui s'étaient logés dans son hôtel. Les réquisitions en nature se faisaient en quelque sorte le couteau sur la gorge. Un des adjoints du Xme arrondissement, pour avoir tenté de s'opposer au pillage de quelques boutiques, fut arrêté; il trouva moyen de s'enfuir, sans quoi il aurait été transféré dans une forteresse prussienne. Si les choses se passaient ainsi à Paris, où la présence des souverains alliés apportait un certain frein à la rapacité des vainqueurs, nous laissons à penser les excès qui devaient se commettre dans les provinces, où un demi-million de soldats étrangers commençaient à se répandre, ivres d'orgueil et de fureur, excès dont nous aurons bientôt à dérouler le sombre tableau. A Paris, du moins, on mettait encore dans ces spoliations et ces exactions une modération relative; c'est ainsi que la contribution de guerre de cent millions, dont Blücher avait frappé les Parisiens, fut réduite à la somme de dix millions de francs. Mais cette somme fut exigée avec une brutalité révoltante, et plus d'une fois, jusqu'à parfait payement, les membres du conseil municipal se trouvèrent menacés dans leurs personnes par les soldats de Blücher.

JUILLET 1815.

Ces excès odieux, ces traitements indignes, que n'impliquait pas la convention militaire du 28 juin, si humiliante qu'elle fût, laissèrent dans le cœur du peuple d'inoubliables souvenirs, plus douloureux que ceux d'une bataille perdue. On se prit à maudire cette commission exécutive et ce parlement, qui, en repoussant l'épée de Napoléon, avaient provoqué, pour ainsi dire, l'irréparable abaissement de la France. Dès lors se forma dans les esprits cette légende qui identifiait l'idée de patrie avec l'idée bonapartiste. Les patriotes, oubliant les folies des dernières années de l'Empire, les malheurs de la première invasion, ne virent plus dans le vaincu de Waterloo que l'incomparable soldat qui seul eût pu, selon eux, refouler l'invasion nouvelle, écraser l'ennemi et restituer à la France tout l'éclat de sa gloire.

Voyage de l'empereur dans les provinces de l'Ouest.

C'était un sentiment dont l'empereur put se rendre compte par lui-même en traversant les départements de l'Ouest. Nous l'avons laissé en route pour Rochefort. A Niort, où il fut l'objet d'une véritable ovation, il vit des officiers se jeter à ses genoux, le suppliant de se remettre à la tête de l'armée pour organiser la résistance, que seul, disaient-ils, il était capable d'opposer à l'ennemi. Napoléon eut comme une dernière lueur d'espoir. Il fit écrire à la commission exécutive, par le général Becker, que l'on pouvait disposer de lui « comme

Juillet 1815.

général uniquement occupé du désir d'être utile à la patrie. » Ce fut vainement.

Napoléon à Rochefort.

Il arriva à Rochefort le jour même où Paris était livré à l'ennemi par une inqualifiable capitulation. Comme dans toutes les localités qu'il avait traversées, il y reçut un accueil enthousiaste. Ce n'étaient plus les cris de malédiction qui l'avaient accompagné sur son passage, dans les départements du Midi, après la première invasion. Descendu à l'hôtel de la préfecture maritime, il entendit retentir sous ses fenêtres, comme au temps de sa prospérité, les cris multipliés de *Vive l'empereur!*

Deux frégates de l'État, la *Méduse* et la *Saale*, avaient été mises à la disposition de Napoléon. Mais échapperaient-elles à la croisière anglaise en quittant les eaux de la rade? Les marins les plus expérimentés considéraient comme fort hasardeuse la sortie des frégates. Plusieurs propositions furent mises en avant. L'amiral Martin, notamment, conseilla à l'empereur de gagner la rivière de Bordeaux pour s'y embarquer sur un léger bâtiment de guerre, la *Bayadère*, commandée par un officier dévoué, le capitaine Baudin, et qui stationnait dans cette rivière. Le dévouement absolu des troupes cantonnées dans ces régions de l'Ouest assurait la sécurité du voyage de l'empereur de Rochefort à la Gironde. Mais, comme à l'Élysée et à la Malmaison, Napoléon flottait indécis, irrésolu, ne sachant à quel parti s'arrêter. Il avait toujours comme un secret espoir qu'une dépêche allait venir qui le rappellerait à Paris.

Cette dépêche arriva le 8 juillet, jour où Louis XVIII était rentré aux Tuileries; mais elle apportait une invitation toute contraire à celle qu'eût souhaitée l'empereur. Il était enjoint au général Becker, en réponse à sa lettre de Niort, de faire embarquer Napoléon sans délai. Joseph Bonaparte venait d'arriver à Rochefort. Il avait vu en route les excellentes dispositions de l'armée de la

Juillet 1815.

Loire, et, au nom des officiers de cette armée, il pressa son frère d'aller se mettre à sa tête.

Napoléon se rend à bord de la *Saale*.

L'empereur, ne voulant pas reprendre son épée sans une sorte d'autorisation officielle du pays, dut se résigner. Le soir même, il partit pour se rendre à bord de la frégate *la Saale*, mouillée dans les eaux de l'île d'Aix. Une foule émue et recueillie assista à son départ. Il semblait grandi par son malheur. De longues acclamations suivirent le canot qui l'emporta, les dernières dont la France l'ait salué de son vivant.

Après avoir passé une journée à visiter l'île d'Aix, dont les habitants et la garnison l'accueillirent avec respect, il revint à bord de la frégate, et y resta quelques jours encore avant de prendre un parti définitif. Cependant de nouvelles dépêches du gouvernement insistaient pour son départ. Comme on n'avait pu obtenir de sauf-conduit des autorités britanniques, on le laissait libre, s'il le jugeait à propos, de communiquer avec la croisière anglaise. Cela peut-être donna à Napoléon la première idée de se fier à la bonne foi de l'Angleterre et de se mettre sous la protection de son pavillon. Il chargea deux de ses confidents, MM. de Las-Cases et de Rovigo, de se rendre à bord du *Bellérophon*, dont le capitaine, nommé Maitland, commandait la croisière. Ils y furent reçus avec politesse, mais n'obtinrent qu'une réponse évasive. Le capitaine Maitland, n'osant rien prendre sur lui-même, offrit seulement d'en référer à l'amiral Hotham son supérieur, dont l'escadre croisait dans les eaux de Quiberon.

Nouvelles incertitudes. Propositions diverses.

L'ambiguïté de cette réponse ramena l'examen des propositions mises en avant pour échapper à la croisière anglaise. Franchir les passes avec les frégates, il n'y fallait pas songer. Cependant le capitaine Ponée, commandant de la *Méduse*, offrit d'attaquer le *Bellérophon* et de s'attacher à ses flancs pour permettre à la *Saale* de

JUILLET 1815.

gagner la pleine mer. Mais ce moyen de salut causait la perte certaine d'un navire de l'État; l'empereur le repoussa. On en revint au projet de l'amiral Martin, consistant à gagner la Gironde pour s'y embarquer; et l'on envoya même un exprès au capitaine Baudin pour s'entendre avec lui à ce sujet. Ce second moyen fut bientôt jugé irréalisable. Enfin quelques officiers hardis eurent l'idée d'armer deux chasse-marée, et de s'y jeter avec l'empereur et quelques personnes de sa suite, se faisant forts de passer, à la faveur de la nuit, à travers la croisière anglaise. La hardiesse de ce projet sourit à Napoléon. Seulement, il ne pouvait emmener avec lui qu'un petit nombre de ceux qui voulaient l'accompagner, les autres devaient suivre dans des bâtiments de commerce. Cela amena dans l'entourage impérial une inexprimable confusion. M. de Las-Cases, les généraux Gourgaud, Lallemand et Savary avaient été désignés pour partir les premiers. — Pourquoi cette préférence? disaient les uns. — Qu'était-il besoin, ajoutaient les autres, de se retirer en Amérique? Puis les femmes se lamentaient d'être séparées de leurs maris; c'étaient des pleurs et des gémissements. Napoléon n'y tint plus; il remercia les braves gens qui avaient offert de se dévouer pour lui, et il prit le parti de se livrer à l'Angleterre.

Toutefois, il aurait voulu connaître, au préalable, la réponse de l'amiral Hotham. M. de Las-Cases, accompagné cette fois du général Lallemand, retourna auprès du capitaine Maitland. Celui-ci n'avait aucune instruction formelle; il était bien autorisé à recevoir à son bord Napoléon et sa suite, mais sans lui donner aucune garantie.

Lettre de l'empereur au prince régent.

Il fallait en finir. L'empereur, malgré l'ambiguïté de la réponse du capitaine Maitland, crut pouvoir recourir à l'hospitalité anglaise.

« Altesse Royale, écrivit-il au prince régent, en butte

JUILLET 1815.

« aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des « plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma « carrière politique. Je viens, comme Thémistocle, m'as- « seoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous « la protection de ses lois, que je réclame de Votre Al- « tesse Royale, comme du plus puissant, du plus cons- « tant et du plus généreux de mes ennemis. »

L'empereur confia au général Gourgaud le soin de porter cette lettre à Londres. Ne doutant pas un seul instant qu'elle ne fût accueillie favorablement, il chargea le général d'exprimer son désir d'être autorisé à passer aux États-Unis, ou à vivre en simple particulier en Angleterre, dans une maison de campagne, à une dizaine de lieues de Londres. Le capitaine Maitland mit courtoisement une corvette à la disposition du général Gourgaud, pour qu'il pût remplir sa mission auprès du prince régent. La lettre de l'empereur était certainement de nature à toucher une nation chevaleresque, mais le point d'honneur chevaleresque n'était pas chose dont se piquât le peuple anglais.

Napoléon se rend à bord du *Bellérophon*.

Dans la matinée du 15 juillet, Napoléon, après avoir pris congé du général Becker, et l'avoir remercié affectueusement des soins et des égards dont il avait été l'objet de sa part, se rendit, avec ses compagnons d'exil, à bord du *Bellérophon*, où le capitaine Maitland et ses officiers le reçurent avec tous les honneurs qu'on est accoutumé de rendre à un souverain. A peine avait-il le pied sur le bâtiment anglais qu'il put voir, de loin, la *Saale* et la *Méduse* arborer le pavillon blanc à la place du drapeau tricolore : c'était le dernier vestige de l'Empire qui disparaissait. Le lendemain, il visita le *Superbe*, monté par l'amiral Hotham, qui lui témoigna tous les respects dus aux têtes couronnées. Il était encore traité en empereur. L'amiral lui proposa même l'hospitalité de son vaisseau, où il aurait eu une ins-

JUILLET 1815.

tallation plus confortable; mais il préféra retourner à bord du *Bellérophon*, pour ne pas froisser le capitaine Maitland, lequel, sans soupçonner peut-être les intentions de son gouvernement, n'était pas fâché de pouvoir lui offrir Napoléon comme un trophée.

Arrivée à Plymouth.

Le *Bellérophon* appareilla le 17 juillet pour l'Angleterre. Le 24 il mouilla dans les eaux de Torbay, où Napoléon revit le général Gourgaud, qui, n'ayant pu remplir sa mission, avait remis la lettre de l'empereur à l'amiral Keith, dont l'escadre croisait vis-à-vis de Plymouth. Le surlendemain, le *Béllerophon* jeta l'ancre devant ce dernier port. L'amiral Keith vint presque aussitôt faire visite à Napoléon. Il se montra fort courtois; mais ne dit mot des intentions de son gouvernement. L'empereur ne se doutait de rien. Ni les obstacles apportés à la mission du général Gourgaud, ni le mutisme de l'amiral Keith, ni l'air embarrassé du capitaine Maitland et des gens de l'équipage n'avaient éveillé ses soupçons. Il se considérait toujours comme un simple passager à bord d'un bâtiment britannique, et, pour ainsi dire, comme l'hôte de l'Angleterre.

Affluence des curieux autour du *Bellérophon*.

Personne, du reste, dans le public, ne se doutait encore des projets ténébreux du cabinet de Londres. Rien ne saurait donner une idée de la curiosité éveillée par l'arrivée de l'empereur dans la rade de Plymouth. A peine la nouvelle en eut-elle été répandue en Angleterre qu'on vit de toutes parts des milliers de curieux s'acheminer vers ce port. Chacun était avide de contempler les traits de celui qui, depuis si longtemps, tenait le monde attentif. Pendant plusieurs jours, les eaux de la rade disparurent littéralement sous la foule des embarcations qui circulaient autour du *Bellérophon*, se heurtant, se choquant, s'exposant aux plus grands dangers. Plusieurs sombrèrent sans que l'ardeur des curieux se ralentît. Il fallut qu'un ordre supérieur éloignât les visiteurs, dont l'empressement semblait un dernier hommage rendu à l'homme extraordinaire qui, des profondeurs de sa chute, éveillait encore tant de curiosité.

JUILLET 1815.

Résolution du gouvernement anglais.

Le cabinet de Londres avait été profondément surpris en apprenant que Napoléon était allé se remettre de lui-même entre les mains d'un capitaine de la flotte britannique. Était-il permis de considérer comme prisonnier de guerre l'homme qui n'avait pas hésité à se fier à la générosité du peuple anglais? D'autre part pouvait-on, sans inconvénient, laisser vivre en simple particulier, sur la terre britannique ou ailleurs, le soldat aventureux qui, s'échappant de l'île d'Elbe où l'avaient confiné les puissances alliées, était venu de nouveau troubler la paix du monde? Voilà ce que se demandèrent les ministres et les plus savants jurisconsultes anglais. On finit par décider que l'Angleterre se trouvait, à l'égard de Napoléon, dans le cas de légitime défense, qu'en conséquence elle avait le droit de le priver de sa liberté. Seulement, jusqu'où allait ce droit? Et l'Angleterre, en l'exagérant, n'ajouterait-elle pas à une véritable trahison la plus abominable des iniquités? C'est ce que nous laissons à décider aux moralistes que ne trouble pas l'esprit de parti.

La captivité de Napoléon est décidée.

Il y avait dans la région méridionale de l'Atlantique, entre l'Afrique et l'Amérique, une île escarpée, abrupte, d'une salubrité douteuse, perdue comme une sorte de forteresse au milieu des mers, c'était Sainte-Hélène. Déjà il en avait été question lorsque, après la campagne de 1814, on avait délibéré sur le sort de Napoléon. Elle était indiquée d'avance, et ce fut sur elle que se fixa le choix du gouvernement anglais. Les ministres du prince régent décidèrent donc, sans prendre l'avis des puissances continentales, que Napoléon serait immédiatement dirigé sur Sainte-Hélène, et interné au centre de

JUILLET 1815.

l'île, loin des parties habitées, dans un endroit assez spacieux pour qu'il pût s'y mouvoir et s'y promener à l'aise. A cette pénalité déjà excessive, on ajouta une sorte de persécution morale. On arrêta notamment que le titre d'empereur lui serait désormais refusé, et qu'il serait privé de son épée. C'étaient là des mesures puériles, sans utilité, ayant un caractère injurieux, et certainement indignes d'une grande nation.

Le sous-secrétaire d'État de la marine Bimbury, assisté de l'amiral Keith, se rendit, le 31 juillet, à bord du *Bellérophon*, pour signifier à l'empereur ces diverses résolutions. Napoléon en prit connaissance avec un calme impassible. Il répondit froidement que, s'étant rendu à bord du *Bellérophon* sur la garantie qui lui avait été donnée qu'on le transporterait en Angleterre avec sa suite, il était l'hôte, non le prisonnier du peuple anglais, et qu'il en appelait aux ministres mieux informés. Il consigna sa réponse dans une note qu'il remit à l'amiral Keith; mais on n'y eut aucun égard.

Napoléon est déporté à Sainte-Hélène.

AOUT 1815.

L'Angleterre avait hâte d'être débarrassée de l'hôte redoutable qu'elle avait transformé en captif. Elle s'était empressée de réclamer des puissances alliées la ratification des mesures prises par elle à l'égard de l'empereur, ratification aux termes de laquelle ce dernier était considéré comme le prisonnier commun des souverains coalisés. Cette ratification arriva de Paris le 3 août, et il fut immédiatement procédé au départ de Napoléon. Le *Bellérophon* ayant été jugé trop vieux, il avait été convenu que la traversée se ferait sur le *Northumberland*, vaisseau de haut bord, monté par l'amiral Kockburn.

Ordre avait été donné d'enlever à l'empereur son argent et ses armes. Ce fut l'amiral Keith qui se chargea de lui réclamer son épée au nom de l'Angleterre. Mais Napoléon était résolu à la passer au travers du

AOUT 1815.

corps de celui qui tenterait de la lui arracher. Devant sa résistance muette on n'insista pas, les deux amiraux prirent sur leur responsabilité de lui laisser cette arme devant laquelle toute l'Europe avait si longtemps tremblé. Il dut seulement subir une formalité humiliante : ses caisses furent minutieusement visitées, et l'on s'empara de son argent et de ses objets les plus précieux.

Une des prescriptions dont il eut le plus à souffrir fut la défense formelle d'emmener avec lui plus de trois de ses officiers. Tous ceux qui l'avaient accompagné depuis son départ de la Malmaison jusqu'aux côtes anglaises auraient voulu l'accompagner jusqu'au bout, prêts à sacrifier pour le suivre en exil leurs intérêts et leurs affections. Forcé de choisir entre eux, son choix s'arrêta sur son grand maréchal du palais Bertrand, sur le comte de Montholon et le général Gourgaud, auxquels le comte de Las-Cases, ancien officier de marine, obtint l'autorisation de se joindre à titre d'employé civil. Il fut d'ailleurs permis à ces compagnons volontaires de captivité de l'empereur d'emmener avec eux leurs femmes et leurs enfants.

Le départ.

Le 8 août au matin, l'empereur fit ses adieux aux amis dont il était obligé de se séparer. Les généraux Lallemand et Savary se jetèrent en pleurant dans ses bras; puis il se rendit avec sa suite à bord du *Northumberland*. A peine y eut-il mis le pied, qu'il crut devoir, avant de partir, lancer contre l'Angleterre un cri de malédiction que l'histoire a mission d'enregistrer. C'était une nouvelle protestation contre le traitement qui lui était infligé, et dont il dicta les termes à l'un de ses officiers. « J'en appelle à l'histoire, disait-il en terminant; elle « dira qu'un ennemi qui fit vingt ans la guerre au « peuple anglais vint librement, dans son infortune, « chercher un asile sous ses lois; quelle preuve plus

Aout 1815. « éclatante pouvait-il donner de son estime et de sa « confiance? Mais que répondit-on en Angleterre à tant « de magnanimité? On feignit de tendre une main hos- « pitalière à cet ennemi, et quand il se fut livré de « bonne foi, on l'immola. »

Le *Northumberland* mit à la voile dans la journée même, pour aborder à Sainte-Hélène, après une traversée qui ne demanda pas moins de soixante-dix jours.

Conclusion. Celui qui restera l'empereur devant la postérité n'était plus que le général Bonaparte pour l'Angleterre. Ce fut une mode de l'appeler *Bonaparte* avec une sorte de mépris. Voici en quels termes un des journaux qui l'avaient le plus encensé, le *Journal des Débats*, l'ex-journal de l'Empire, parlait alors de lui : « Bonaparte, que tant de bras environnaient il y a peu de temps, ne saurait même trouver aujourd'hui une main d'esclave qui lui rende le service de le tuer. Au-dessous de l'efféminé Othon, plus malheureux que Néron, il n'a pas su se donner la mort... » Le *Journal des Débats* l'appelait : « Ce Corse au teint de plomb et à l'œil de tigre, dont la bouche n'a jamais souri qu'au carnage. » Il est fâcheux que ces invectives n'aient pas été lancées au temps de la prospérité impériale, elles auraient eu, au moins, le mérite d'un certain courage.

La monarchique Angleterre ne se doutait pas qu'en refusant à Napoléon son titre d'empereur et en le nommant le général Bonaparte tout court, elle lui donnait le plus beau titre dont il pût s'enorgueillir.

Que n'était-il resté le général Bonaparte, s'inclinant devant la République comme devant le soleil, et mettant exclusivement son génie et son épée au service du droit et de la justice! Sa gloire n'eût pas été moins radieuse s'il fût demeuré le serviteur obstiné de cette République qui avait fait la France si grande, si forte et si respectée, elle aurait été plus pure.

Combien vrais ces vers d'un poète peu connu, qui nous reviennent en mémoire : Aout 1815.

> Qu'il eût été plus grand si, soldat consulaire,
> Semeur d'indépendance au galop emporté,
> Des léopards jaloux muselant la colère,
> Il eût sur la victoire assis la liberté!

Mais si l'histoire, impartiale et sereine, doit regretter qu'il ait terni sa gloire en confisquant les libertés de son pays, elle ne saurait oublier non plus que cette gloire fait partie du patrimoine de la France. Il y eut une heure, dans son éclatante carrière, où il comprit lui-même que les peuples ne sauraient vivre désormais sans une certaine somme de libertés nécessaires ; ce fut à son retour de l'île d'Elle. Ces libertés, il les reconnut et les consacra en partie par un acte solennel. Vainqueur, il eût bien été forcé de gouverner avec elles ou de se retirer. Malheureusement, les hommes dont il avait fait ses collaborateurs dans son œuvre de libération ne crurent pas à son libéralisme, et ils firent porter au pays la peine de leur méfiance. Au lieu de soutenir l'empereur vaincu, ils le sacrifièrent, la France et lui, en croyant sauver la liberté. L'homme qui l'avait trahie jadis, si grand qu'il fût, ne leur parut pas capable d'en être le gardien. Sainte-Hélène devait être l'expiation du 18 brumaire.

CHAPITRE SIXIÈME

La France soumise au régime de la conquête. — Les souverains étrangers à Paris. — Les acclamations officielles. — Manifestation à l'Opéra. — La France devenue la proie de l'étranger. — Soumission de l'armée de la Loire. — Davoût se rallie. — Les vengeances de la Restauration. — L'ordonnance de proscription. — Vaine protestation de Davoût. — Mutilation de la Chambre des pairs. — La réaction en province. — Les massacres à Marseille. — La terreur blanche dans le Gard. — Les exploits de Trestaillons. — Les haines religieuses. — Assassinat du maréchal Brune. — Assassinat du général Ramel. — Procès et condamnation de La Bédoyère. — La revue de l'empereur de Russie. — Arrestation du maréchal Ney. — Le conseil de guerre et le maréchal Moncey. — Héroïque résistance d'Huningue. — Réorganisation de la pairie. — Élection de la Chambre des députés. — La fête du roi. — Les égorgeurs du Midi désavoués. — Jugement et exécution des frères Faucher. — La disgrâce du duc d'Otrante. — Démission du ministère. — Les nouveaux ministres. — Compensation à M. de Talleyrand. — Le protocole secret. — Ouverture des Chambres. — Le président de la Chambre des députés. — Réponse des Chambres au discours royal. — Loi sur les cris et écrits séditieux. — Exécution du roi Murat. — Licenciement des troupes; l'armée de la Loire. — Les négociations pour la paix. — Traité avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche. — Traité de la Sainte-Alliance. — Procès et condamnation de M. de Lavalette. — Le maréchal Ney devant le conseil de guerre. — Le conseil se déclare incompétent. — Procès du maréchal devant la Chambre des pairs. — La capitulation vainement invoquée. — La déposition de M. de Bourmont. — La défense du maréchal. — Condamnation et exécution du maréchal Ney. — Rétablissement des cours prévôtales. — Évasion de M. de Lavalette. — Les indulgences de M. de La Bourdonnaye. — La loi d'amnistie. — Le rapport de M. Corbière. — Discussion de la loi. — Vote de la loi d'amnistie. — L'année 1815.

AOUT 1815.

La France soumise au régime de la conquête.

Nous avons laissé Louis XVIII au palais des Tuileries, assistant, impuissant, à la spoliation de nos musées et de nos bibliothèques. Un des commissaires chargés de présider à cette œuvre de brigandage était le sculpteur italien Canova, qui devait sa fortune aux bienfaits de la famille impériale. Ceux qui, de bonne foi, avaient travaillé au rétablissement du trône des Bourbons, dans l'unique pensée d'épargner au pays les malheurs de l'invasion, durent gémir amèrement sur leurs imprudentes illusions. La France tout entière ne tarda pas à être traitée comme si elle avait été soumise par la force des armes.

Les habitants de Paris virent leurs maisons encombrées des soldats de la coalition, qui s'y livrèrent à toutes sortes d'excès. Le bois de Boulogne, où campaient des régiments anglais, fut littéralement rasé. Peu s'en fallut que le jardin des plantes n'éprouvât le même sort.

Les souverains étrangers à Paris.

Les souverains étrangers, le roi de Prusse, les empereurs d'Autriche et de Russie étaient arrivés à Paris dans la soirée du 10 juillet, et ils avaient été reçus aux Tuileries comme des alliés, non comme des conquérants. Mais si leur présence mit fin aux violences et aux brutalités exercées tout d'abord par les troupes de Blücher, elle n'empêcha pas la capitale d'être soumise au dur régime de la conquête. Un général prussien, nommé Müffling, en avait été nommé gouverneur; il avait sous ses ordres la garde nationale et la gendarmerie, et la direction de la haute police lui appartenait en réalité. Pour satisfaire aux charges résultant de cette situation, et qui s'élevaient à plus d'un demi-million par jour, la ville fut obligée de contracter un emprunt onéreux.

Les acclamations officielles.

La nouvelle Restauration n'en était pas moins accueillie dans le monde officiel par des acclamations plus ou moins sincères, mais bruyantes. C'étaient les mêmes, du reste, qui tant de fois avaient retenti depuis

JUILLET 1815.

quinze ans. De tous les points du pays affluaient des adresses enthousiastes. Les membres de la cour de cassation s'excusaient d'avoir conservé leurs sièges sous l'usurpateur. Mais, ajoutaient-ils, « la colère du ciel s'est enfin apaisée. Vous êtes revenu, Sire, au milieu de vos sujets, dont les cœurs vous étaient toujours demeurés fidèles » (1). Quand on se rappelle les hommages déposés au pied du trône impérial par ces mêmes magistrats, qui étaient, pour la plupart, d'anciennes créatures de la République et de l'Empire, on est écœuré de la bassesse humaine.

Le tribunal civil de la Seine ne montra pas moins d'empressement. « Rendu au bonheur et à la liberté », il apportait, à son tour, au monarque, son tribut de respect, d'amour et de fidélité. « Ces sentiments, disait-il, sont les seuls qu'il avoue ; ils ont toujours été les siens, ils ont pu être comprimés, jamais altérés » (2).

Dans un pays où les gouvernements ont tant de fois changé dans l'espace d'un demi-siècle, on ne saurait exiger raisonnablement des fonctionnaires, qui ne sont pas exclusivement de l'ordre politique, de se démettre de leurs fonctions chaque fois qu'une modification profonde se produit dans le régime gouvernemental. Ils ont acquis souvent par leur travail des droits incontestables sur un poste donné par la faveur; mais ce qu'on peut exiger d'eux peut-être, c'est un peu plus de dignité personnelle en passant du service d'un gouvernement à un autre.

Manifestation à l'Opéra.

Les acclamations, d'ailleurs, ne venaient pas seulement des régions officielles. Il y eut également dans le public des démonstrations, restreintes à coup sûr, mais réelles, en faveur de cette royauté dont le rétablissement était

(1) *Moniteur* du 17 juillet 1815.
(2) *Moniteur* du 30 juillet.

JUILLET 1815.

accompagné de tant de désastres. Les théâtres retentirent de couplets chantés en l'honneur du roi. Un soir de ce mois de juillet, on représentait à l'opéra *Castor et Pollux*. A ce passage de la pièce où Pollux dit à son frère :

Tout l'univers demandait son retour,

l'assistance se leva, et applaudit à outrance, les uns obéissant à des affections anciennes, les autres cédant à cet attrait de la nouveauté qui, trop souvent, chez certains hommes, tient lieu de conviction. Seulement, c'était là un public tout à fait à part, et dont les sentiments ne répondaient guère à l'opinion générale du pays. L'immense majorité de la population française était consternée.

La France devenue la proie de l'étranger.

Et comment en eût-il été autrement? La France entière était devenue la proie de l'étranger. Sous prétexte de la délivrer de l'usurpateur, les souverains alliés s'en étaient littéralement emparés. Douze cent mille soldats, appartenant à toutes les nations de l'Europe, ne tardèrent pas à couvrir notre territoire. Pour éviter toute confusion, on fit entre eux, en quelque sorte, le partage de nos provinces. L'armée de Wellington eut tous nos départements du nord de Paris à la frontière belge; les Prussiens se réservèrent la région comprise entre la Seine, la Loire et l'Océan; la royaliste Bretagne, qui, jadis, avait eu le tort d'appeler l'étranger, vit son territoire foulé par une partie de la soldatesque allemande; les Autrichiens, Bavarois et Wurtembergeois se répandirent dans toutes nos provinces méridionales; les Badois prirent possession de l'Alsace; les Russes, de la Champagne et de la Lorraine. Tels étaient nos sauveurs, au dire des feuilles royalistes.

Nos départements furent littéralement mis au pillage; il y eut, d'un bout du pays à l'autre, comme une sorte de brigandage organisé. Contributions réclamées à main

JUILLET 1815.

armée; spoliation des édifices publics et des maisons particulières; réquisitions en nature exigées dans toutes nos communes, rien n'y manqua. A Bourg, une amende de soixante mille francs fut infligée aux habitants parce que des cris de *Vive l'empereur* s'étaient fait entendre sur le passage du cardinal Fesch, qui traversait la ville pour se rendre en Italie, et cette amende dut être payée dans les vingt-quatre heures. Les Prussiens se distinguèrent particulièrement dans cette orgie de brigandage et de spoliation. Et malheur aux fonctionnaires assez mal avisés pour se plaindre! Trois préfets des mieux en cour, MM. de Talleyrand, Pasquier et de Gasville, tous trois attachés par des liens de parenté aux principaux ministres, furent transportés en Prusse parce qu'ils avaient eu l'audace de faire entendre quelques réclamations contre les procédés de nos libérateurs. Vainement les alliés prétendaient-ils que nous leur avions donné l'exemple quand nos armées occupaient leurs États; il n'y avait pas d'assimilation possible. Si, dans les pays conquis par nos armes, certaines déprédations avaient été commises, ce que, pour notre part, nous avons toujours réprouvé, c'était à la suite de faits de guerre, et au nom de ce droit abominable qu'on appelle le droit de conquête. Mais notre pays n'avait pas été conquis; il était au pouvoir des alliés en vertu d'une convention qui sauvegardait tous les droits et tous les intérêts, et ce fut par un étrange abus de la force qu'à la suite de l'éloignement de nos troupes, une occupation amiable en quelque sorte se trouva faire place à une occupation qui ressemblait terriblement à celle d'un pays conquis.

Soumission de l'armée de la Loire.

La suprême ressource de la France, cette armée qui, sous les murs de Paris, eût pu assurer son salut et qui, reléguée derrière la Loire, eût été capable encore, réunie aux divers corps épars sur la surface du pays, à

JUILLET 1815.

Toulouse, à Bordeaux et sur nos frontières des Alpes, d'infliger à l'ennemi une dure leçon et de lui faire payer cher ses procédés de bandit, allait bientôt disparaître par la faute du nouveau gouvernement. La Restauration aimait mieux être gardée par les soldats de la coalition que par des troupes nationales suspectes d'attachement à l'Empire déchu. Les soldats de la Loire, qualifiés de brigands par les ultra-royalistes de l'époque, se montrèrent cependant singulièrement dociles. Dès le 15 juillet, les généraux Haxo, Gérard et Kellermann, agissant à l'instigation du maréchal Davoût, faisaient humblement, au nom de cette armée de la Loire, leur soumission au roi Louis XVIII : « Pleine de « confiance dans la générosité de Votre Majesté, di- « saient-ils, elle se flatte que vous accueillerez sa sou- « mission avec bonté, et que, jetant un voile sur tout ce « qui s'est passé, vous ne voudrez fermer votre cœur « à aucun de vos enfants. » Nulle réaction n'était à craindre, avait déclaré antérieurement le prince d'Eckmühl à ses troupes, et cette imprudente déclaration, à laquelle il allait être donné de si terribles démentis, n'avait pas été étrangère à la docilité avec laquelle l'armée avait consenti à se soumettre.

Davoût se rallie.

Cette soumission accomplie, le maréchal revint à Paris, abandonnant à son sort la malheureuse armée de la Loire, et il s'empressa de se rallier au gouvernement nouveau. La privation momentanée de son traitement de maréchal fut sa seule punition d'avoir si platoniquement commandé l'armée qui avait été la suprême ressource et la dernière espérance du pays ; mais il ne tarda pas à rentrer tout à fait en grâce, et la Restauration ne lui ménagea pas ses faveurs.

Les vengeances de la Restauration.

En revanche, d'autres allaient payer chèrement l'éphémère rétablissement de l'Empire. La France était désarmée ; plus d'un million de soldats étrangers occupaient son territoire, la monarchie pouvait donner largement carrière à ses vengeances. Et pourtant il y avait trois semaines à peine que, dans sa proclamation de Cambrai, Louis XVIII avait promis de pardonner aux « Français égarés ». Exception, il est vrai, devait être faite pour « les auteurs et les instigateurs de la trame ». Seulement, était-il formellement dit, c'était aux deux Chambres de les désigner à la vengeance des lois.

JUILLET 1815.

Maintenant, y avait-il eu des auteurs et des instigateurs de la trame ? Dans une note adressée le 20 juillet aux ministres des quatre grandes puissances, le ministre de la police Fouché démontra clairement qu'aucune conspiration préalable n'avait amené ni favorisé le débarquement de Bonaparte sur les côtes de Provence. Il avait suffi, pour assurer le succès de l'entreprise du proscrit de l'île d'Elbe, des fautes de la monarchie et du zèle inconsidéré de royalistes trop ardents. Huit ou dix individus à peine méritaient, selon lui, d'être bannis, et cette mesure, à laquelle ils se soumettraient d'eux-mêmes, ne troublerait la sécurité de personne et laisserait entière la clémence promise. C'eût été de la bonne politique. Mais, comme la cour des Tuileries, les souverains étrangers semblaient avoir soif de vengeances, et ils voulaient des exemples ; Fouché, en dépit de sa déclaration, consentit à leur servir d'instrument.

L'ordonnance de proscription.

On l'avait vu, après l'attentat de nivôse an IX, ministre du premier consul, prêter les mains à la proscription d'une foule de républicains innocents, alors qu'il avait la preuve que des royalistes seuls avaient trempé dans le complot de la machine infernale ; ministre de la Restauration, il n'hésita pas, après avoir affirmé que la rentrée de Bonaparte n'avait été précédée d'aucune conspiration préalable et qu'il se trouverait à peine huit ou dix individus à écarter pour leur participation à cet

Juillet 1815.

événement, il n'hésita pas, disons-nous, à signaler lui-même à la vindicte royaliste une foule de personnages, dont la plupart ne durent cette préférence qu'à une inimitié personnelle du duc d'Otrante.

La liste de proscription soumise par lui à ses collègues comprenait d'abord cent dix noms, parmi lesquels ceux de quelques personnes qui étaient demeurées complètement étrangères aux derniers événements politiques. On y voyait figurer Caulaincourt et Carnot à côté de Mme de Souza, mère de M. de Flahault, et Mme Hamelin. L'intervention de certains membres du cabinet fit réduire cette liste à quatre-vingts noms, ce qui était encore exorbitant.

Une ordonnance royale, en date du 24 juillet, renvoya devant les conseils de guerre compétents, sous la prévention d'avoir trahi le roi avant le 25 mars, attaqué la France et le gouvernement à main armée, ou de s'être emparés du pouvoir, Ney, La Bédoyère, les frères Lallemand, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameil, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette et Rovigo.

L'article 2 de cette ordonnance reléguait dans l'intérieur du pays trente-huit individus, qui durent y rester sous la surveillance de la police jusqu'à ce que les Chambres eussent statué sur ceux d'entre eux qui seraient bannis du royaume ou livrés à la poursuite des tribunaux. Dans cette seconde catégorie figuraient le maréchal Soult, les généraux Vandamme, Lamarque, Lobau et Exelmans, Merlin (de Douai), Carnot, Felix Lepeletier, Thibaudeau, Bassano, Réal, Defermon, Forbin-Janson, Lelorgne-Dideville, Durbach, Regnaud (de Saint-Jean d'Angély). Plusieurs des personnages voués par la liste fatale à la mort ou à l'exil avaient cependant contribué, plus ou moins volontairement, au retour des

Juillet 1815.

Bourbons. Cette liste, était-il dit, demeurait irrévocablement close, et les dispositions de l'ordonnance ne pourraient jamais être étendues à d'autres, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce fût. On verra plus tard la valeur de cette promesse. Le maréchal Davoût fit bien entendre quelques paroles de protestation en faveur de plusieurs des généraux incriminés, qui n'avaient fait que se conformer à ses ordres; il fallait, selon lui, substituer son nom aux leurs. Mais cette protestation n'eut aucun effet. Le prince d'Eckmühl, dont les incertitudes et les déplorables faiblesses étaient cause, en grande partie, des malheurs de la seconde invasion, quitta tranquillement l'armée de la Loire pour revenir à Paris, où, comme nous l'avons dit, il ne tarda pas à être comblé des faveurs de la Restauration, tandis que ses malheureux compagnons d'armes tentaient de se dérober par la fuite aux rigueurs du nouveau gouvernement.

Vaine protestation de Davoût.

Le même jour, une autre ordonnance arrachait de leurs sièges vingt-neuf pairs qui avaient fait partie de la Chambre pendant les Cent jours. De ce nombre étaient les maréchaux Lefebvre, Mortier, Ney, Suchet, et Moncey, MM. Boissy-d'Anglas, de Pontécoulant, de la Tour-Maubourg, de Ségur, de Montesquiou, les généraux Belliard et Valence, le duc de Cadore et l'archevêque de Tours. Ainsi se trouvaient frappés des personnages dont l'attachement à la royauté n'était pas douteux. Quelques-uns d'entre eux ne tardèrent pas, du reste, à être réintégrés dans la Chambre des pairs en justifiant qu'ils s'étaient abstenus d'y siéger pendant les Cent jours.

Mutilation de la Chambre des pairs.

Cette disposition fâcheuse du gouvernement à entrer dans la voie des vengeances politiques ne pouvait manquer d'exercer dans le pays la plus déplorable influence, et à provoquer, sur certains points du territoire, de re-

La réaction en province.

grettables excès. Dans les provinces méridionales, où déjà les passions réactionnaires avaient été si vivement surexcitées une vingtaine d'années auparavant, on vit se reproduire les scènes sanglantes et sauvages dont elles avaient été le théâtre au lendemain des événements de Thermidor.

Les massacres à Marseille.

A la nouvelle du désastre de Waterloo, les volontaires royaux, précédemment organisés par le duc d'Angoulême, s'étaient soulevés à Marseille, et le général Verdier, qui commandait la place, avait eu la faiblesse de se retirer devant l'émeute. Maîtres de la ville, les insurgés s'y étaient livrés à toutes sortes d'excès. Ils avaient envahi et livré au pillage les maisons des habitants connus pour leur attachement au régime déchu, et ils en avaient assassiné les propriétaires. Dans un des quartiers pauvres de Marseille vivaient misérablement, avec leurs familles, un certain nombre d'Orientaux et de Mameluks, venus en France à la suite de notre armée d'Egypte ; on les égorgea pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de sexe. La réaction semblait avoir la frénésie du meurtre. Ce fut comme le signal des massacres dans le Midi. Les assassinats particuliers devaient précéder les immolations judiciaires.

Tel était l'oubli du patriotisme, dans certaines classes, à cette déplorable époque, qu'on vit le conseil municipal et le maire de Marseille, le comte de Raymond, offrir une fête magnifique aux commandants alliés.

Deux urnes en argent furent offertes à lord Exmouth et à sir Hudson Love. Elles portaient, avec les armes de la ville, l'inscription suivante :

A L'AMIRAL LORD ÉDOUARD EXMOUTH
AU MAJOR GÉNÉRAL SIR HUDSON LOVE
MARSEILLE RECONNAISSANTE

26 juillet 1815 (1)

(1) *Moniteur* du 11 août 1815.

Ce n'était pas ainsi qu'en 1794 les républicains recevaient les étrangers.

La terreur blanche dans le Gard.

Après les Bouches-du-Rhône, la terreur blanche envahit le département du Gard, où les passions religieuses ajoutèrent un nouvel élément aux haines politiques. Des bandes royalistes, dirigées par le comte de Bernis, un des commissaires royaux institués par le duc d'Angoulême, pénétrèrent dans Nîmes dès le 15 juillet, à la suite du départ du général Gilly, qui s'était éloigné volontairement à la nouvelle du rétablissement de la monarchie. Les postes et casernes étaient occupés par quelques compagnies du 13e de ligne; celles-ci les livrèrent aux assaillants après avoir préalablement déposé leurs armes, en vertu d'une clause imprudente d'une sorte de capitulation. Les malheureux soldats, restés sans défense, se disposaient à quitter la ville, quand on les fusilla à bout portant. « Quelques soldats ont péri ; malheur qu'on ne pouvait ni prévenir ni prévoir. » Voilà en quels termes M. de Bernis annonça ce massacre au gouvernement. Mais ce ne fut pas tout.

Les exploits de Trestaillons.

Au sinistre appel du tocsin, des furieux saccagèrent les maisons signalées comme appartenant à des bonapartistes, et en tuèrent les habitants. Nîmes devint la proie des assassins, et fut traitée comme une ville prise d'assaut. Après avoir pillé et ensanglanté le chef-lieu, les bandits se répandirent dans toutes les communes du département, et y continuèrent leurs exploits. Ils avaient pour chef principal un sieur Jacques Dupont, qui, sous le nom de Trestaillons, s'est acquis une sombre et terrible renommée. Ils allaient dévastant tout sous leurs pas, mettant à rançon les fermes et les habitations isolées, tuant et pillant sans beaucoup se préoccuper des opinions de leurs victimes. Impitoyables pour les pauvres gens, ils faisaient grâce à ceux de leurs adversaires qui pouvaient acheter la vie au prix de sommes

Aout 1815.

énormes. L'âpreté au gain les dirigeait plus encore que les rancunes politiques. Un vieil officier infirme fut assassiné uniquement parce que la sœur de Trestaillons convoitait sa maison.

Les haines religieuses.

Les protestants formaient dans le Gard un tiers de la population ; ils n'avaient pas perdu le souvenir des dragonnades des Cévennes; et ils avaient accueilli avec joie le rétablissement de l'Empire parce qu'ils y avaient vu une garantie pour la liberté de conscience, menacée par la restauration royaliste. Aussi la réaction ne les épargna-t-elle pas. Le jour de l'Assomption, le 15 août, des femmes calvinistes furent ignominieusement fouettées dans les rues avec des battoirs garnis de pointes en forme de fleurs de lis, et qu'on appelait des battoirs royaux. Mais les rancunes religieuses ne se bornèrent pas à ces actes scandaleux. Un certain nombre de protestants furent assassinés, et les assassins purent se prévaloir de l'appui de l'administration. Le sous-préfet d'Uzès, nommé Vallabrig, prêta notoirement son concours à un habitant de la ville du nom de Graffan qui, à la tête de quelques bandits, saccagea les maisons des plus riches protestants, après en avoir égorgé les propriétaires. Un jour, au commencement du mois d'août, il alla prendre de vive force, avec l'autorisation du sous-préfet, six habitants du village de Saint-Maurice ; il les amena à Uzès, et il les fusilla sous les fenêtres du sous-préfet, malgré les cocardes blanches dont ces malheureux s'étaient couverts comme d'un signe protecteur. Cet exploit de cannibale lui valut le surnom de Quatre-Taillons. Nous verrons la justice impuissante, pour ainsi dire, à réprimer de tels forfaits, qui seront dénoncés bruyamment à la tribune législative.

Un crime, particulièrement odieux, et dont fut victime une de nos principales notabilités militaires, souleva l'indignation générale.

Aout 1815.

Assassinat du maréchal Brune.

Napoléon, durant les Cent jours, avait envoyé le maréchal Brune en Provence pour y défendre notre frontière du Var. Le maréchal était alors à Toulon, où il s'était retiré en quittant Marseille. Fils d'un avocat de Brives-la-Gaillarde, Brune était simple compositeur d'imprimerie à Paris au moment où éclata la Révolution, dont il fut tout de suite un des plus chaleureux partisans. Il prit rang, l'un des premiers, parmi les volontaires qui s'engagèrent pour la défendre. Colonel adjudant général dès 1792, il fit avec Dumouriez la campagne de Belgique, où il contribua puissamment, par sa bravoure et son sang-froid, aux premiers succès des armées de la République. Plus tard il s'illustra tour à tour en Hollande, en Allemagne, en Italie, et fut compris, par Bonaparte devenu empereur, dans la première promotion des maréchaux de l'Empire.

Ancien ami de Danton et de Camille Desmoulins, avait-il gardé sous l'uniforme du maréchal de France les convictions du républicain? On pourrait le croire en le voyant, seul avec son collègue Jourdan, privé de ces distinctions honorifiques, de ces titres et de ces riches dotations dont Napoléon s'était montré si prodigue envers ses principaux officiers. L'empereur ne lui pardonna pas, paraît-il, d'avoir un jour, dans une convention avec le roi de Suède, employé l'expression d'*armée française* au lieu d'*armée de Sa Majesté Impériale et Royale*. On sentait évidemment revivre les anciennes aspirations républicaines de Brune dans ce passage d'une proclamation qu'il adressait aux Marseillais le 15 mai 1815 : « Le nom de Marseille est lié à la Révolution par la gloire des armes, celle de l'éloquence, un commerce florissant, mais surtout par un patriotisme tout de feu et de constance. Ma mission près de vous m'a semblé une mission toute civique... Les illustres citoyens de Marseille ne veulent pas courber une tête

AOUT 1815. d'esclave sous la féodalité, les dîmes, les abus vexatoires, le mépris des tyrans de villages. » L'impitoyable réaction se souvint de ces paroles.

Cependant, en apprenant la capitulation de Paris et le rétablissement de l'autorité royale, le maréchal ne tenta aucune résistance; il engagea même ses soldats à prendre la cocarde blanche, et il remit de lui-même son commandement au marquis de Rivière, qui venait d'être appelé au gouvernement de la Provence. Il eut d'abord la pensée de sortir de Toulon par mer. Mais traité de *roi des drôles* par lord Exmouth, à qui il avait demandé l'autorisation de franchir la croisière anglaise, il se résigna à prendre la voie de terre, et il quitta la ville dans la nuit du 1er août, muni d'un passeport de son successeur, pour se rendre à Paris.

Son voyage s'effectua sans encombre jusqu'à Aix, où il fut assailli à coups de pierres. C'était un avertissement. Il échappa à ce premier péril grâce à la vitesse de ses chevaux, et se dirigea vers Avignon. Le maître de poste d'Aix l'avait fortement engagé à éviter cette ville, où les passions se trouvaient vivement surexcitées; mais le malheureux maréchal s'était refusé à changer son itinéraire.

A peine arrivé dans ce chef-lieu de Vaucluse, il vit une foule menaçante entourer l'hôtel du *Palais-Royal*, où il était descendu pour déjeuner. Un jeune homme du nom de Soulié, exhumant une vieille calomnie royaliste, l'accusa d'avoir été l'un des assassins de la princesse de Lamballe, et il prétendit que le maréchal allait se mettre à la tête de l'armée de la Loire afin de revenir châtier le Midi. Il n'en fallait pas davantage pour exaspérer une foule déjà mal disposée.

Cependant, grâce à la protection du nouveau préfet, M. de Saint-Chamans, descendu comme lui à l'hôtel du *Palais-Royal*, le maréchal Brune put s'éloigner. Mais un

grand nombre de furieux l'avaient devancé à la porte de Paris, où l'on refusa de laisser passer sa voiture. Il fut contraint de rentrer en ville, au milieu d'une multitude en démence, qui ne cessait de crier: *A mort! à mort!* sur son passage, et il eut toutes les peines du monde à rentrer dans l'hôtel d'où il était sorti peu d'instants auparavant. Une troupe de forcenés se mit en devoir de faire le siège de la maison. Le maire et le préfet interviennent; un peloton de gardes nationaux parvient à refouler les assaillants; on croyait le maréchal sauvé. Mais tout à coup des vociférations éclatent à l'intérieur de l'hôtel; des misérables s'y étaient introduits par les toits. Deux d'entre eux pénètrent dans la chambre, où le maréchal relisait une lettre de sa femme, et le tuent roide d'un coup de feu. AOUT 1815.

Ce meurtre odieux ne suffit pas à calmer la folie furieuse de la populace; l'hôtel fut saccagé et le cadavre du maréchal, dépouillé du linceul où on l'avait enseveli, fut lancé dans le Rhône, dont les flots le rejetèrent sur la grève à dix-huit lieues de là. Des riverains l'enterrèrent secrètement dans le fossé d'un domaine voisin, où il demeura un peu plus de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au jour où il fut permis à la maréchale de rendre à son mari les derniers devoirs.

Ainsi périt dans la journée du 2 août 1815 ce soldat illustre de la République, qui, sous le Directoire, avait vaincu à Bergen les Anglais et les Russes, forcé le duc d'York de regagner l'Angleterre, et conquis la Hollande. La réaction comprit si bien l'odieux de cet exécrable meurtre qu'elle s'efforça de faire croire que le maréchal s'était donné la mort pour échapper à la fureur populaire. Le *Journal des Débats* ne craignit pas d'écrire que Brune, après avoir été abreuvé des humiliations les plus amères par Bonaparte, avait été réduit à se tuer en dupe, pour un homme dont il n'avait reçu que des

Aout 1815.

mauvais traitements. L'auteur de ces lignes ne pouvait croire à un suicide démenti par tous les faits et par le préfet de Vaucluse lui-même. En effet, au lendemain de l'assassinat, M. de Saint-Chamans adressait aux habitants du département une proclamation où il disait : « J'ai été, à mon arrivée, le triste témoin d'un de ces événements qui pénètrent de douleur le citoyen ami de l'ordre et de la justice. » Et il terminait en déclarant qu'il devait à tous sûreté et protection contre les violences (1).

Assassinat du général Ramel.

Hélas! On n'était pas au bout des violences; une quinzaine de jours après l'assassinat d'Avignon, il se commettait à Toulouse un assassinat identique; seulement, cette fois, la victime, le général Ramel, était un fonctionnaire du gouvernement.

Ancien commandant de la garde des conseils sous le Directoire, le général Ramel avait été proscrit au 18 fructidor comme royaliste; l'Empire ne s'était pas montré généreux à son égard; c'était un double titre aux faveurs de la Restauration. Nommé maréchal de camp en 1814, et appelé, après les Cent jours, au commandement militaire de la ville de Toulouse, qui avait alors pour maire un royaliste ardent, M. de Villèle, il crut devoir combattre énergiquement les perturbateurs du repos public; il s'efforça notamment de réduire les bandes indisciplinées qu'on appelait les *verdets* parce qu'elles avaient adopté pour uniforme la couleur verte de la livrée du comte d'Artois, et qui se livraient à toutes sortes d'excès.

(1) Voy. *Moniteur* du 12 août 1815. Les assassins du maréchal Brune ne furent pas arrêtés grâce à de hautes complicités morales. Cependant, six ans après l'événement, l'un d'eux, un portefaix nommé Guindon dit Roquefort, poursuivi, non à la requête du ministère public, mais à celle de la maréchale, fut condamné par contumace, le 25 février 1821, par la cour d'assises de Riom, comme convaincu d'avoir tiré le coup d'arme à feu qui avait donné la mort au maréchal Brune.

Aout 1815.

Le général ne faisait d'ailleurs que se conformer aux ordres du duc d'Angoulême qui, se trouvant à Toulouse dans les derniers jours de juillet, avait fait savoir aux habitants que son intention était de rendre justice à tous, mais que quiconque se permettrait d'aller au-devant des lois et de troubler l'ordre par des voies de fait serait lui-même au nombre des coupables et encourrait sa disgrâce (1). Seulement le général Ramel passait pour l'inspirateur de ces sages exhortations, il n'en fallut pas davantage pour le signaler à la haine implacable des enragés de l'époque.

Le 15 août, jour de l'Assomption, il venait de rentrer chez lui, place de Rouaix, après avoir traversé quelques rassemblements tumultueux. Un certain nombre de furieux se précipitent sur ses pas, tuent la sentinelle placée à sa porte, et pénètrent derrière lui dans la maison. Le général met l'épée à la main pour se défendre, mais, accablé par le nombre, il tombe bientôt percé de coups. La foule se retire, le croyant mort; il respirait encore; on le transporte dans une chambre haute, où un chirurgien panse ses blessures. Les assassins, apprenant qu'il n'est que blessé, reviennent à la charge, malgré les efforts de quelques courageux citoyens, montent à la chambre où gisait le malheureux général, et le criblent de coups de baïonnettes. Son corps n'était qu'une vaste et horrible plaie. Il ne mourut cependant que le surlendemain, après une effroyable agonie.

On vit les égorgeurs parcourir la ville en triomphe, comme s'ils avaient accompli un exploit glorieux; ils comptaient sur la tolérance scandaleuse dont étaient couverts les crimes commis contre les partisans ou les anciens serviteurs du régime déchu. Mais cette fois, il s'agissait d'un fonctionnaire royal; l'autorité s'émut, et

(1) *Moniteur* du 15 août 1815.

AOUT 1815. des poursuites furent ordonnées contre les meurtriers. Après une instance criminelle qui ne dura pas moins de deux ans, les coupables comparurent devant la cour prévôtale de Paris ; ils furent acquittés pour la plupart ; deux seulement encoururent la peine de la réclusion. On ne pouvait montrer plus d'indulgence pour des assassins.

Procès et condamnation de La Bédoyère.

Après ces massacres particuliers, dont le nombre allait croître de jour en jour, œuvre abominable des vengeances de parti, viennent les immolations judiciaires qu'avait fait pressentir l'ordonnance royale du 24 juillet.

La première victime fut le général de La Bédoyère, que nous avons vu, dans les premiers jours du mois de mars, se ranger du côté de Napoléon, pour lequel il professait une admiration sans bornes. On n'a pas oublié avec quelle énergie, avec quelle fierté il avait répondu, tout récemment, à la Chambre des pairs, aux paroles décourageantes du maréchal Ney. Les royalistes ne lui pardonnaient pas son attitude patriotique, et, dans le monde aristocratique, auquel il appartenait par sa naissance, on se plaignait hautement des lenteurs apportées à son procès. Un journal, *l'Indépendant*, fut supprimé pour avoir osé plaider les circonstances atténuantes en sa faveur.

Chef d'état-major du 2e corps de l'ancienne armée impériale, La Bédoyère se trouvait à Riom quand il apprit la mesure de proscription dont il était l'objet. Ses amis le pressèrent de fuir, et il prit la résolution de se rendre en Amérique ; mais il voulut revoir, avant de partir, sa jeune femme et son fils, âgé seulement de quelques mois. Son intention était de ne rester qu'un temps fort court à Paris. Malheureusement pour lui, il fut reconnu dans la voiture publique par deux personnes qui le dénoncèrent en arrivant. Peu après, on l'arrêtait dans une maison amie où il était allé chercher un asile. C'était le 2 août 1815.

AOUT 1815.

La Bédoyère comparut le 14 août devant un conseil de guerre présidé par un ardent royaliste, le colonel Berthier de Sauvigny, fils de l'ancien intendant de Paris massacré en 1789. Une foule d'officiers étrangers et de femmes du grand monde assistèrent aux débats. On aurait pu croire que la jeunesse de l'accusé, sa réputation de valeur, sa douce et belle physionomie excitaient l'intérêt de ces femmes, il n'en était rien. A leurs yeux La Bédoyère était doublement traître, pour avoir déserté la cause à laquelle le rattachait sa naissance, et elles témoignaient une joie indécente de sa prochaine condamnation.

L'attitude du jeune général devant ses juges fut aussi digne et aussi ferme que possible. En répondant lui-même au réquisitoire du rapporteur, il ne nia aucun des faits qui lui étaient reprochés ; il assuma sur sa tête la responsabilité de sa conduite. Certain d'avance d'être condamné, il ne chercha pas à défendre sa vie, mais son honneur. Il n'eut pas de peine à établir qu'il n'avait trempé dans aucun complot, et qu'il n'y avait pas eu de conspiration pour ramener Napoléon de l'île d'Elbe. Il voulut alors expliquer comment ce retour avait été rendu possible et légitimé par l'attitude et les actes du parti royaliste : le président l'interrompit en déclarant qu'il ne permettrait pas à l'accusé de se livrer à des discussions et à des divagations inutiles.

« Je n'insisterai pas, reprit La Bédoyère ; je mourrai avec l'espoir que mon souvenir n'éveillera jamais un sentiment de haine ou de honte ; que mon fils, arrivé à l'âge de servir son pays, n'aura pas à rougir de son père, et que la patrie ne lui reprochera pas son nom. »

A l'unanimité, La Bédoyère fut condamné à mort comme coupable de trahison et de rébellion. Il se pourvut en revision ; son pourvoi, habilement soutenu par un jeune avocat appelé à occuper une place considé-

rable dans le parti libéral, M. Mauguin, fut également rejeté à l'unanimité cinq jours après l'arrêt qui le condamnait. Restait le droit de grâce ; mais, à la cour, on semblait avoir soif du sang de cet héroïque jeune homme. Sa mère et sa femme s'efforcèrent vainement d'apitoyer le dispensateur des grâces. Fille du comte de Chastellux, sa jeune femme avait des opinions notoirement royalistes. A l'heure même où le pourvoi de son mari allait être rejeté, elle courut aux Tuileries, et se jeta tout en pleurs aux genoux de Louis XVIII, qui se disposait à monter en voiture pour faire sa promenade accoutumée. « *Grâce, grâce! Sire!* » cria-t-elle ; mais le roi d'un ton sévère : « Je connais vos sentiments et ceux de votre famille à mon égard, Madame ; jamais il ne m'a été plus pénible d'avoir à prononcer un refus ; je ne puis qu'une chose pour votre mari, c'est de faire dire des messes pour le repos de son âme. » Telles sont, du moins, les paroles qu'on lui a prêtées à l'époque, et qui n'ont pas été démenties.

Quelques instants après, l'ordre d'exécution du condamné, écrit de la main même du ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr, était expédié de la salle du conseil.

A cinq heures et demie le général de La Bédoyère était amené à la plaine de Grenelle. Il alla de lui-même se placer au-devant du peloton d'exécution, ôta son chapeau, découvrit sa poitrine, et, désignant de la main la place où battait son noble cœur : « C'est là qu'il faut viser, mes amis, ne me manquez pas. » Il tomba foudroyé.

Le *Moniteur* se borna à enregistrer sa mort en ces termes : « Le colonel La Bédoyère — car on lui refusait son titre de général, que lui avait donné Napoléon dans les Cent jours — le colonel a subi sa condamnation hier à six heures du soir (1). » Cette condamna-

(1) *Moniteur* du 21 août 1815.


Monnaut del et sculpt

LE MARÉCHAL NEY

tion, la conscience publique ne l'a point ratifiée. La Bédoyère avait raison de déclarer à ses juges que jamais son souvenir n'éveillerait un sentiment de haine ou de honte. Son nom restera pur parmi les noms des héros de notre armée.

Août 1815.

La revue de l'empereur de Russie.

Quelques jours avant l'exécution de ce jeune homme, qui, victime de son patriotisme, mourait pour avoir cru que la cause de la France était supérieure à celle de la famille de Bourbon, Paris avait été témoin d'une fête militaire qui formait un singulier contraste avec le procès criminel intenté à l'ancien aide de camp de Napoléon. C'était une grande revue passée sur toute la ligne des boulevards par le czar Alexandre. L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et tous les généraux en chef des armées alliées accompagnaient l'empereur de Russie. A ses côtés figuraient, en grand uniforme, les ducs d'Angoulême et de Berry. N'était-il pas étrange, au moment où l'on se disposait à fusiller les plus vaillants défenseurs du pays, de voir les deux neveux du roi Louis XVIII faire cortège au souverain qui était le chef le plus important des envahisseurs de la patrie?

Arrestation du maréchal Ney.

Après avoir frappé La Bédoyère, on s'en prit au maréchal Ney, que ses fatales défaillances après Waterloo ne purent sauver de la proscription. Au lendemain de la capitulation de Paris, il s'était retiré à Saint-Albain en Auvergne, où il se croyait en sûreté, sur la foi même de cette capitulation. Ce fut là qu'il connut l'ordonnance du 24 juillet. A la nouvelle de sa proscription, il alla chercher un refuge chez une de ses parentes, au château de Bussonis, non loin d'Aurillac. Il y était à peine qu'un habitant de cette ville, étant venu voir la châtelaine, remarqua sur un des meubles du salon un sabre d'une merveilleuse richesse, que Ney y avait laissé par mégarde. C'était un don de Napoléon au maréchal. De retour à la ville, le visiteur parla de cette arme de-



tion, la conscience publique ne l'a point ratifiée. La Bédoyère avait raison de déclarer à ses juges que jamais son souvenir n'éveillerait un sentiment de haine ou de honte. Son nom restera pur parmi les noms des héros de notre armée.

Aout 1815.

La revue de l'empereur de Russie.

Quelques jours avant l'exécution de ce jeune homme, qui, victime de son patriotisme, mourait pour avoir cru que la cause de la France était supérieure à celle de la famille de Bourbon, Paris avait été témoin d'une fête militaire qui formait un singulier contraste avec le procès criminel intenté à l'ancien aide de camp de Napoléon. C'était une grande revue passée sur toute la ligne des boulevards par le czar Alexandre. L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et tous les généraux en chef des armées alliées accompagnaient l'empereur de Russie. A ses côtés figuraient, en grand uniforme, les ducs d'Angoulême et de Berry. N'était-il pas étrange, au moment où l'on se disposait à fusiller les plus vaillants défenseurs du pays, de voir les deux neveux du roi Louis XVIII faire cortège au souverain qui était le chef le plus important des envahisseurs de la patrie?

Arrestation du maréchal Ney.

Après avoir frappé La Bédoyère, on s'en prit au maréchal Ney, que ses fatales défaillances après Waterloo ne purent sauver de la proscription. Au lendemain de la capitulation de Paris, il s'était retiré à Saint-Albain en Auvergne, où il se croyait en sureté, sur la foi même de cette capitulation. Ce fut là qu'il connut l'ordonnance du 24 juillet. A la nouvelle de sa proscription, il alla chercher un refuge chez une de ses parentes, au château de Bussonis, non loin d'Aurillac. Il y était à peine qu'un habitant de cette ville, étant venu voir la châtelaine, remarqua sur un des meubles du salon un sabre d'une merveilleuse richesse, que Ney y avait laissé par mégarde. C'était un don de Napoléon au maréchal. De retour à la ville, le visiteur parla de cette arme de-

Aout 1815.

vant quelques personnes. A la description qu'il en fit, l'une d'elles crut la reconnaître, et déclara qu'elle devait appartenir à Murat ou à Ney. Ce propos, rapporté au préfet, causa la perte du maréchal. Des gendarmes s'étant présentés au château, dans la matinée du 5 août, Ney se livra de lui-même. Il aurait pu s'échapper dans le trajet d'Aurillac à Paris; le général Exelmans, qui se trouvait sur son passage avec un corps de dragons, lui fit proposer de l'enlever; mais le maréchal avait promis à l'officier chargé de veiller sur sa personne de ne pas chercher à fuir, il ne voulut pas manquer à sa parole. En arrivant à Paris, il fut conduit au dépôt de la préfecture de police, à l'heure même où son jeune compagnon d'armes, La Bédoyère, tombait sous des balles françaises dans la plaine de Grenelle.

Le conseil de guerre et le maréchal Moncey.

Dès le surlendemain de son arrivée, 21 août, le maréchal Ney était renvoyé devant un conseil de guerre que le maréchal Moncey fut appelé à présider comme étant le plus ancien des maréchaux. Moncey refusa, par une lettre d'une touchante fierté, la mission dont il était chargé.

« Ah! Sire, écrivait-il, si ceux qui dirigent vos con-
« seils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui
« diraient que l'échafaud ne fit jamais des amis... Sont-
« ce les alliés qui exigent que la France immole ses ci-
« toyens les plus illustres?... Qui, moi, j'irais prononcer
« sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-
« moi de demander à Votre Majesté où étaient les accu-
« sateurs, tandis que Ney parcourait tant de champs de
« bataille. Ah! si la Russie et les alliés ne peuvent
« pardonner au prince de la Moskowa, la France peut-
« elle donc oublier le héros de la Bérézina ?...

« Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui,
« toujours éloigné des intrigues, n'a jamais connu que
« son métier et la patrie. Il a cru que la même voix

Aout 1815.

« qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie
« pouvait aussi parler le langage de la vérité au meil-
« leur des rois... »

Ces nobles paroles ne furent pas entendues. L'acte qui honorera à jamais la mémoire du maréchal duc de Conegliano devant la postérité parut à la cour inspiré par un esprit de résistance et d'indiscipline, et digne d'un châtiment exemplaire. Une ordonnance royale en date du 29 août destitua Moncey de sa dignité de maréchal et le condamna, arbitrairement, en dehors de toutes les règles de la justice, à trois mois d'emprisonnement (1).

Toute la France libérale applaudit à la détermination du maréchal Moncey. Et cependant, à tout prendre, n'eût-il pas mieux valu, dans l'intérêt du malheureux Ney, qu'il acceptât la présidence du conseil de guerre chargé de prononcer sur son sort. Jamais des soldats n'eussent envoyé à la mort celui qui, à la Bérézina, avait sauvé les débris de l'armée, et auquel, suivant l'expression de Moncey, tant de Français devaient la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux, leurs pères. Ney, cédant à de funestes conseils, n'en déclinera pas moins, quelques semaines plus tard, la compétence du conseil de guerre pour se livrer à la Chambre des pairs. En attendant, il fut transféré à la Conciergerie, où, pendant plus de deux mois, il eut à subir les plus indignes traitements.

Héroïque résistance d'Huningue.

Que de fois, alors, dans la solitude de son cachot, ce grand homme de guerre dut regretter l'inexprimable sentiment de faiblesse auquel il avait cédé en décourageant la défense et en conseillant à la France de se jeter dans les bras des Bourbons. La persistance héroïque avec laquelle une petite ville isolée s'acharna à résister

(1) *Moniteur* du 1er septembre 1815. Le maréchal fit sa prison au château de Ham. Plus tard le roi Louis XVIII lui restitua sa dignité de maréchal et l'appela à siéger à la Chambre des pairs.

AOUT 1815.

à l'ennemi, après la capitulation de Paris, prouva à quel point ceux-là avaient eu raison qui avaient engagé le pays à se défendre à outrance. Dans les derniers jours de ce mois d'août Huningue tenait encore.

Le général Barbanègre, qui commandait la place, avait fait jurer à ses soldats, en apprenant la défaite de Waterloo, de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de se rendre. Investie par vingt-cinq mille Autrichiens, la ville supporta, du 14 au 26 août, avec une rare intrépidité, le bombardement de cent trente bouches à feu. Tous les habitants valides se joignirent à la garnison pour combattre; les autres, femmes, enfants, vieillards, portaient des munitions aux combattants. La malheureuse place ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines. Lorsque, le 26 août, le général Barbanègre consentit à capituler, il lui restait à peine cinquante hommes de la garnison; tout le reste était mort. L'héroïque phalange sortit le lendemain avec tous les honneurs de la guerre, libre d'aller où bon lui semblerait, et saluée des acclamations de l'armée autrichienne. L'archiduc Jean, qui commandait cette dernière, embrassa le général Barbanègre, en signe d'estime et d'admiration.

Si chacun en France avait fait son devoir comme la petite garnison de Huningue, on n'aurait pas vu disparaître de jour en jour les conquêtes les plus précieuses de la Révolution.

Réorganisation de la pairie.

Pour s'assurer une majorité à la Chambre haute et remplacer les pairs qui avaient siégé durant les Cent jours, le gouvernement y fit entrer quatre-vingt-quatorze membres nouveaux, choisis parmi les notabilités de l'ancien régime et celles de l'Empire ralliées à la cause des Bourbons. Dans la fournée se trouvaient compris Boissy-d'Anglas, quoique ayant siégé dans l'interrègne, et Lanjuinais, bien qu'il eût présidé la dernière Chambre des députés; mais la monarchie pouvait compter sur

AOUT 1815.

le dévouement de ces deux anciens conventionnels.

Une ordonnance royale du 19 août donna à la pairie réorganisée un caractère plus aristocratique. La dignité de pair devint héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. De plus, les lettres patentes, délivrées aux pairs nommés ou à nommer, devaient toutes porter collation d'un titre de baron, vicomte, comte, marquis ou duc. Plus de plébéiens à la Chambre haute! On était loin de l'esprit de 1789.

La nouvelle Chambre des députés allait devenir un formidable instrument de réaction de plus.

Election de la Chambre des députés.

La réunion des collèges électoraux d'arrondissement avait été fixée au 14 août. Aux termes de l'ordonnance de convocation, ces collèges avaient à élire un nombre de candidats égal à celui des députés que les collèges de département devaient nommer. Le gouvernement désigna lui-même les présidents de chaque collège électoral; c'étaient autant de candidats imposés d'avance au choix des électeurs.

Le corps électoral était pourtant le même que celui de l'Empire; on pouvait donc espérer qu'il en sortirait une représentation à peu près identique à la dernière, et, pas conséquent, animée d'un certain souffle libéral; il n'en fut rien. Composé d'un nombre fort restreint de membres, choisis parmi les fonctionnaires publics et les plus riches propriétaires, ce corps agit sous la pression des baïonnettes étrangères et de la terreur qui avait envahi les provinces. Chacun tenait à se faire bien noter. C'était à qui, des électeurs et des candidats, témoignerait le plus d'exaltation royaliste. Le 24 août la Chambre des députés était nommée, et son esprit dépassait en passions réactionnaires toutes les espérances de la cour.

La fête du roi.

C'était une façon, pour ce qu'on appelait le *pays légal*, de célébrer la fête du roi. La Saint-Louis remplaçait l'anniversaire de Napoléon, à dix jours près. On la fêta

AOUT 1815.

avec un éclat inaccoutumé. C'étaient d'ailleurs les mêmes cérémonies que du temps de l'Empire : distribution de vivres, spectacles gratis, illuminations, feu d'artifice, *panem et circenses*. Il y eut seulement un enthousiasme de commande dont les soldats de l'invasion firent en partie les frais. Toutefois les journaux officieux ne manquèrent pas d'annoncer à grand fracas que les habitants du faubourg Saint-Marceau avaient célébré la fête du roi avec le même transport que ceux du faubourg Saint-Antoine (1). Non, les fédérés des faubourgs n'avaient pu se montrer joyeux de cette solennité monarchique; mais, dans les masses, il est souvent des esprits flottants, que toute nouveauté sollicite, qui vont d'une exagération à une autre, et ceux-là peut-être furent les plus empressés à crier *Vive le roi!* qui jadis avaient hurlé avec le plus de fureur les couplets de la *Carmagnole*.

Les égorgeurs du Midi désavoués.

Peut-être même les bandes d'égorgeurs, qui continuaient à ensanglanter nos provinces méridionales, se recrutaient-elles parmi les individus qu'on avait vus autrefois servir tour à tour la terreur rouge et la terreur blanche, tuant tantôt au nom de la Révolution, tantôt au nom de la réaction, et n'ayant d'autres instincts que ceux du meurtre et du pillage. Le gouvernement, par la voix de ses journaux et de ses préfets, crut devoir désavouer hautement les assassins. « Ce qui se passe à Nîmes, et dans quelques villes du Midi, lisait-on, au commencement de septembre, dans un journal local, remplit de douleur l'âme du roi... La justice la plus éclairée et la plus modérée est sur le trône, et des hommes qu'aucun pouvoir, qu'aucune faction même n'avoue, veulent mettre leurs fureurs à la place des lois (2). »

SEPTEMBRE 1815.

De son côté, le préfet de Nîmes adressait aux popula-

(1) Voy. le *Moniteur* du 31 août 1815.
(2) *Journal de la Haute-Garonne* du 4 septembre 1815.

SEPTEMBRE 1815.

tions de son département, à la date du 9 septembre, une proclamation où se lisaient ces mots, significatifs : « Des « bandes méconnues de l'autorité, étrangères à nos « braves troupes de ligne, à nos dignes gardes nationales, mélangées de ces hommes qui, dans toutes les « factions, ne sont véritablement que celle du pillage, « ont osé se couvrir des couleurs des royalistes qui les « désavouent, et se sont livrées dans vos maisons et vos « campagnes à des pillages et à des exactions qui certes « ne resteront pas impunis (1). »

C'étaient là de bonnes paroles; mais l'effet n'y répondait guère. Malgré le démenti infligé aux fauteurs de meurtres, ils n'en étaient pas moins couverts par une indulgence et une impunité scandaleuses. Au moment même où le préfet du Gard promettait de châtier les pillards et les égorgeurs couverts du masque royaliste, celui des Bouches-du-Rhône, M. de Vaublanc, mettait en liberté un certain nombre d'individus compromis dans les troubles et dans les meurtres dont Marseille avait été le théâtre. Il se contenta de leur adresser des remontrances « aussi justes que fortes » et de réclamer leur reconnaissance éternelle pour le gouvernement. On voit à qui profitait la clémence royale. En revanche, on persistait à se montrer inexorable pour une foule de braves gens qui, au fond, n'étaient coupables que d'avoir trop aimé la patrie.

Jugement et exécution des frères Faucher.

Il y avait à la Réole, non loin de Bordeaux, deux frères jumeaux, César et Constantin Faucher. Unis par une étroite amitié, ils avaient fait ensemble toute leur carrière. Partisans sincères de la Révolution, ils s'étaient tenus soigneusement à l'écart de tous les excès. L'un d'eux même, César Faucher, n'avait pas craint de protester hautement contre la sentence de mort de Louis XVI. Volontaires des armées de la République, ils avaient

(1) *Moniteur* du 18 septembre 1815.

Septembre 1815.

conquis simultanément, sur le champ de bataille, le grade de général de brigade. Dénoncés comme suspects, ils avaient failli périr sur l'échafaud révolutionnaire; l'intervention du représentant Lequinio leur avait permis d'obtenir la réforme du jugement qui les condamnait. Ils avaient ensuite réclamé leur mise à la retraite, et ils s'étaient retirés à la Réole, couverts de blessures reçues au service de la République. Après le 18 brumaire, ils avaient été nommés l'un conseiller général de la Gironde, l'autre sous-préfet de la Réole; mais, sous l'Empire, ils étaient rentrés tous deux dans la vie privée. Durant les Cent jours, l'un, César, avait été envoyé à la Chambre des représentants, l'autre élu maire de la Réole. Le département ayant été mis en état de siège, ils avaient reçu du général Clausel le commandement de la Réole et de Bazas, et tous deux avaient usé de leur influence pour engager leurs concitoyens à résister énergiquement à l'invasion. Telle était leur situation, quand on apprit à Bordeaux la nouvelle de la seconde Restauration.

Nous avons dit l'exaltation royaliste à laquelle, lors de la première chute de l'Empire, cette ville s'était trouvée en proie. Maire de La Réole, Constantin Faucher n'avait pas hésité, sur un ordre du ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr, à remplacer le drapeau tricolore par le drapeau blanc. Cela n'empêcha pas une bande d'énergumènes bordelais d'accourir à La Réole, sous prétexte qu'on y avait insulté le drapeau royaliste, et de parcourir les rues de la ville aux cris de : « *A bas les frères Faucher! à bas les généraux de la Réole! il faut les tuer!* »

Les deux frères s'étaient enfermés dans leur maison, résolus à s'y bien défendre et à vendre chèrement leur vie. Ils avaient écrit au général Clauzel pour lui faire part de leurs intentions, disant ironiquement que leurs

Septembre 1815.

armes étaient prêtes, leurs avenues éclairées, et qu'ils ne craignaient point la désertion de la garnison. Cette lettre, communiquée au préfet de la Gironde, M. de Tournon, devint le texte de l'accusation dirigée contre eux. On prétendit qu'il en résultait l'aveu qu'il y avait chez eux un amas d'armes et un rassemblement d'individus disposés à attaquer le gouvernement du roi. Arrêtés et conduits à Bordeaux, ils furent jetés dans un cachot infect, n'ayant pour tous meubles qu'une cruche, un mauvais matelas, une couverture et deux bottes de paille. Les cachots de la Terreur leur avaient été moins durs. Les malheureux frères étaient soumis à de véritables tortures physiques. « Nous croupissons dans la vermine, écrivaient-ils le 15 septembre. Les vents se croisent sur notre grabat... Pour être moins tourmentés des insectes qui nous dévorent, nous nous découvrons; mais un moment après nous sommes raides de nos blessures et de nos douleurs. » La mort seule devait être le terme de leurs maux.

Après divers interrogatoires, auxquels il fut procédé, dans les termes les plus injurieux, par un capitaine rapporteur du nom de Ricaumont, ils comparurent le 22 septembre 1815 devant un conseil de guerre présidé par le chevalier de Gombault, colonel de cavalerie. Telle était la terreur qui régnait à Bordeaux que personne, dans cette ville de cent mille âmes, n'osa se charger de leur défense. Un avocat connu, M. Ravez, leur allié et leur ami, refusa de les assister, sur un ordre de M. de Viomesnil, gouverneur de la division. Ils se défendirent eux-mêmes avec une grande éloquence. Mais leur sentence était écrite d'avance : ils furent condamnés à mort comme coupables d'avoir usurpé un commandement, provoqué à la guerre civile, et comprimé l'élan de fidélité des sujets de Sa Majesté; c'était une sanglante parodie de la justice.

SEPTEMBRE 1815.

Les deux frères se pourvurent devant le conseil de revision de la 11e division militaire. C'était bien inutile. Le conseil se réunit le 26, sous la présidence de M. de Puységur, maréchal de camp. Cette fois, il fallait bien avoir recours à un avocat, les accusés ne comparaissant pas en révision. On fut obligé d'en désigner un d'office ; ce fut le bâtonnier de l'ordre, qui jugea prudent de s'adjoindre trois de ses confrères. Jamais peut-être on ne vit, dans le barreau, exemple d'une pareille lâcheté. L'un des avocats, Me Emerigin, demanda, en quelque sorte, en leur nom, pardon au conseil d'avoir accepté la défense. « D'ailleurs, eut-il soin d'ajouter, nous sommes ici les avocats de la loi plutôt que les défenseurs des accusés. » Comme on devait s'y attendre, le conseil confirma la première sentence.

Les condamnés apprirent avec résignation la confirmation de leur peine. Ils passèrent une partie de la nuit à écrire des lettres qui se ressentaient de la sérénité de leurs âmes. Le 27 septembre, dès la première heure, ils étaient prêts à marcher au-devant du peloton qui devait les fusiller. Fils de la philosophie du dix-huitième siècle, disciples de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, ils refusèrent les services et les consolations de la religion qu'on vint leur offrir dans leur cachot (1). Leur bonne conscience leur suffisait.

Il était environ dix heures du matin quand on vint les prendre pour les mener au supplice. Le comte de Viomesnil avait déployé un appareil militaire tout à fait inusité, comme s'il eût craint qu'on ne tentât de lui arracher ses victimes. En sortant de prison, les deux frères s'embrassèrent, et, se tenant par le bras, ils marchèrent au centre du détachement qui les conduisit à une lieue de là, au cimetière de la Chartreuse, lieu fixé pour l'exécution.

(1) *Moniteur* du 5 octobre 1815.

SEPTEMBRE 1815.

Leur fermeté ne se démentit pas un seul instant. Ils allèrent à la mort comme ils seraient allés à une fête, avec le sourire au visage. Arrivés à l'endroit fatal, ils s'opposèrent à ce qu'on leur bandât les yeux : l'un d'eux commanda le feu ; César tomba roide mort ; Constantin n'était que blessé. Un soldat l'acheva d'un coup de fusil. Ainsi cessèrent de battre le même jour ces deux cœurs qui avaient commencé de battre en même temps, et qui s'étaient toujours montrés dévoués au bien public, à la liberté et à la patrie.

La disgrâce du duc d'Otrante.

Ces odieuses et inutiles exécutions, dont le ministre Fouché avait assumé la responsabilité, en préparant l'ordonnance de proscription du 24 juillet, furent impuissantes à lui conserver un pouvoir qu'il avait cru consolider par ses complaisances pour la réaction. Vainement avait-il essayé de se rattacher au monde royaliste par un mariage avec une demoiselle de Castellane ; cette union n'effaça pas, aux yeux des émigrés tout-puissants, la tache originelle. L'altière et vindicative fille de Marie-Antoinette, la duchesse d'Angoulême, ne pouvait admettre que l'on conservât au ministère l'un de ceux qui avaient voté la mort de son père. Elle venait de voyager dans le Midi, avec le duc, son mari, au moment où l'on y instruisait l'affaire des frères Faucher. Son exaltation réactionnaire semblait s'être accrue au contact des populations ardentes qu'elle avait visitées. A son retour, les ministres ayant témoigné le désir d'aller déposer leurs hommages à ses pieds, elle refusa de recevoir le duc d'Otrante ; c'était pour Fouché l'indice certain d'une disgrâce prochaine.

Un mémoire de lui, daté des premiers jours de septembre, et dans lequel les maux de l'invasion étaient dépeints sous les plus sombres couleurs, servit à merveille les desseins de ses ennemis. Le roi y vit une inimitié mal déguisée à l'égard des hommes et des choses de la

Septembre 1815.

Restauration ; le renvoi du duc d'Otrante fut dès lors décidé.

La nouvelle Chambre des députés, dont les membres commençaient à arriver à Paris, était d'ailleurs animée d'une haine implacable contre tout ce qui avait été mêlé à la Révolution. Fouché avait été nommé par le département de la Seine et par celui de Seine-et-Marne ; cette double élection ne le sauva pas d'une sorte d'ostracisme. M. de Talleyrand fut chargé de lui faire comprendre qu'il était impossible au ministère de se présenter avec lui devant le parlement. Le duc d'Otrante, contraint et forcé, donna sa démission le 19 septembre. Quelques jours après, il partait pour Dresde avec le titre d'ambassadeur près la cour de Saxe, maigre compensation, dont son ambition dut se contenter, et qui allait même bientôt lui échapper.

Démission du ministère.

Ce sacrifice ne suffit pas à désarmer les passions et les rancunes de la réaction ; aucun des ministres ne trouvait grâce à ses yeux. Le président du conseil, M. de Talleyrand, après avoir été l'instrument du renvoi de son collègue Fouché, se trouvait particulièrement désigné à la vindicte royaliste. Évêque d'Autun, n'avait-il pas officié sur l'autel de la patrie, en 1790, à la fête révolutionnaire de la Fédération? N'avait-il pas servi la République comme ministre du Directoire? Prêtre marié, n'était-il pas un scandale vivant à la tête du ministère? Louis XVIII, vivement sollicité par son entourage, finit par se décider à abandonner son ministre. Et cela à l'heure même où M. de Talleyrand croyait pouvoir compter sur lui pour consolider le ministère, battu en brèche par les ultra-royalistes.

Le 24 septembre, il se rendit aux Tuileries, et déclara à Sa Majesté que ses collègues et lui ne pourraient demeurer aux affaires qu'à la condition d'avoir son appui personnel auprès des Chambres ; sinon, ils se verraient

Septembre 1815.

dans l'obligation de se retirer. M. de Talleyrand connaissait l'aversion de Louis XVIII pour les fatigues et les émotions morales ; il supposait donc qu'à tout prix il voudrait éviter les ennuis d'un changement de ministère. Son attente fut trompée. A sa menace, le roi répondit assez sèchement : « Si le cabinet donne sa démission, je choisirai d'autres ministres », et ce fut tout.

M. de Talleyrand se retira, fort désappointé, en s'écriant : « Nous sommes joués. » Cet homme néfaste, qui avait été presque aussi fatal à la France que Fouché, se trouva également contraint de donner sa démission, entraînant avec lui tous ses collègues.

Les nouveaux ministres.

Dès le lendemain, le nouveau ministère était formé. Le duc de Richelieu, qui, l'on s'en souvient, avait refusé de faire partie du précédent ministère, sans doute pour ne pas siéger à côté de Fouché, accepta la succession de M. de Talleyrand comme ministre des affaires étrangères et président du conseil. Ami particulier du czar Alexandre, on pouvait espérer qu'il obtiendrait de ce souverain des conditions moins onéreuses pour la France dans le traité dont les négociations se poursuivaient depuis le mois de juillet.

Il eut pour collaborateurs : à la guerre, le duc de Feltre ; à la marine, le vicomte du Bouchage, lieutenant-général et ancien officier de marine ; aux finances, le comte Corvetto, ancien conseiller d'Etat impérial, mais non moins dévoué à la Restauration ; à la justice, M. de Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes, et ancien proscrit de Fructidor ; à la police, M. Decazes, devenu le conseiller intime de Louis XVIII, et qui avait présidé à la formation de ce ministère ; enfin à l'intérieur le comte de Vaublanc, préfet des Bouches-du Rhône, où il s'était fait remarquer par l'exagération de ses opinions royalistes.

Cependant M. de Vaublanc avait quelque peu trempé

Septembre 1815.

Les antécédents du comte de Vaublanc.

dans ce que, selon le langage du temps, on appelait les orgies révolutionnaires. Membre de l'Assemblée législative, il avait impérieusement réclamé de Louis XVI la dispersion des *hordes d'émigrés*. En janvier 1792 on l'avait entendu s'écrier que les Français avaient été longtemps de grands enfants, et qu'ils n'avaient été des hommes que depuis la Révolution (1). Devenu, deux ans plus tard, président de la Société populaire de Besançon, il avait frayé avec les exagérés de l'époque, et on l'avait entendu dénoncer avec indignation la modération de Robespierre jeune, qui, en mission dans le Doubs, n'avait pas craint de faire mettre en liberté une foule de suspects (2). Il était, à coup sûr, de ceux qui alors servaient la contre-révolution sous le bonnet rouge. Avec la réaction triomphante, il était revenu ouvertement à des sentiments royalistes, et il avait été proscrit au 18 fructidor comme Barbé-Marbois. Préfet du gouvernement impérial à Metz, il avait été maintenu dans ses fonctions par la Restauration. Par reconnaissance sans doute, il était allé retrouver Louis XVIII à Gand pendant les Cent jours. De là certainement les faveurs dont la seconde Restauration le combla.

Tel était le nouveau ministre de l'intérieur, qui allait épouser toutes les fureurs de la Chambre des députés, et se faire l'apôtre d'une réaction impitoyable.

Compensation à M. de Talleyrand.

Plus heureux que son collègue Fouché, M. de Talleyrand eut, dans sa disgrâce, un dédommagement plus brillant et plus lucratif. Il fut nommé ministre d'Etat et grand chambellan, avec un traitement de cent mille francs et la suprématie sur les quatre premiers gentilshommes de la chambre. Son privilège et son devoir étaient de se tenir debout derrière le fauteuil du roi et

(1) Rapport au nom du comité d'instruction publique, sur les récompenses nationales.

(2) Voy. notre *Histoire de Robespierre*, éd. princeps, t. I, p. 409.

Octobre 1815.

d'assister aux repas de Sa Majesté. Ancien grand chambellan de Napoléon, M. de Talleyrand était dans son rôle en acceptant d'être celui de Louis XVIII ; il était né pour toutes les dignités serviles.

Le protocole secret.

Le changement des ministres avait surtout pour but de donner satisfaction aux sentiments profondément réactionnaires de la nouvelle Chambre, dont l'ouverture avait été quelque peu retardée par les négociations qui se poursuivaient depuis deux mois pour la conclusion définitive de la paix. Le 2 octobre, fut signé par les plénipotentiaires des diverses puissances un protocole secret, où se trouvaient arrêtées les principales conditions d'un traité, que nous analyserons à la date même de sa publication.

Ouverture des Chambres.

La session des deux Chambres s'ouvrit le 7 octobre 1815, avec le cérémonial accoutumé sous le précédent régime. Le roi était entouré de son frère, des ducs d'Angoulême et de Berry, du prince de Condé et du duc d'Orléans, qu'on avait fait tout exprès revenir d'Angleterre, où il résidait encore avec sa famille dans une campagne aux environs de Londres (1). Le roi de Prusse assistait également à cette cérémonie ; quant aux empereurs d'Autriche et de Russie, ils étaient repartis aussitôt après la signature du protocole secret.

Louis XVIII prononça un discours assez terne. Il commença par annoncer la conclusion des conventions qui devaient régler désormais nos rapports avec les puissances alliées ; puis il annonça qu'il avait, pour cette année, versé une partie de la liste civile dans les caisses de l'Etat pour subvenir à la détresse publique, et il termina en protestant de sa ferme résolution de maintenir intacte la Charte qu'il avait donnée au pays. Après ce discours eut lieu le cérémonial de la prestation du serment.

(1) *Moniteur* du 26 septembre 1815.

OCTOBRE 1815.

Le président de la Chambre des députés.

Avant de répondre au discours du trône, les Chambres eurent à se constituer. Celle des députés désigna pour la présidence un certain nombre de candidats parmi lesquels on remarquait le prince de La Trémoille, MM. de Gurbois, Chillaud de la Rigaudie, Bellard et Lainé. Le choix de Louis XVIII s'arrêta sur ce dernier, qui tout récemment, à Bordeaux, dans une harangue au duc d'Angoulême, s'était écrié que les conspirateurs avaient enlevé au roi le pouvoir d'être clément, et lui avaient imposé l'obligation d'être sévère. Et M. Lainé passait pour un modéré parmi les royalistes! En effet, en prenant possession du fauteuil, il fit entendre quelques paroles conciliantes : « Laissons à Dieu, qui afflige les peuples, à juger les rois; mais entourons le nôtre de toute la force dont il a besoin pour éteindre les discordes, faire respecter la France, et protéger la liberté publique. » On va voir comment les Chambres entendaient la conciliation.

Réponse des Chambres au discours royal.

Le 13 octobre 1815, les pairs, par la bouche de leur président, le chancelier Dambray, réclamaient humblement de Sa Majesté « la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, l'exécution des lois existantes et la pureté des administrations publiques. »

Le lendemain, ce fut au tour des députés de faire entendre leur voix. C'était leur devoir, dirent-ils, de solliciter la justice du roi contre ceux qui avaient mis le trône en péril. « Que ceux qui aujourd'hui encore, encouragés par l'impunité, ne craignent pas de faire parade de leur rébellion, soient livrés à la sévérité des tribunaux. La Chambre concourra avec zèle à la confection des lois nécessaires à l'accomplissement de ce vœu. » De telles paroles montraient assez les dispositions de la nouvelle Chambre.

Aussi, dès le surlendemain, le gouvernement, dont le zèle réactionnaire n'avait pas besoin d'être beaucoup stimulé, présentait-il un projet de loi draconien sur la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte. Deux jours plus tard, la Chambre adoptait une loi de police qui conférait au gouvernement le droit de détenir sans jugement tout individu prévenu de crime ou de délit contre la personne et l'autorité du roi, les membres de la famille royale ou la sûreté de l'Etat, et de reléguer dans un lieu désigné ceux contre lesquels il n'existerait pas de graves motifs de prévention. Vainement quelques timides observations furent présentées. « Est-il pour les citoyens une garantie plus forte que la bonté et les vertus du prince auguste qui nous gouverne? » s'écria M. Decazes, ministre de la police. *La France veut son roi!* dit à son tour M. de Vaublanc, au milieu d'un enthousiasme indescriptible; et le vote d'une loi, qui livrait au caprice ministériel la liberté des citoyens, fut salué des cris prolongés de *Vive le roi!*

OCTOBRE 1815.

Loi sur les discours et écrits séditieux.

Dans son ardeur royaliste, la Chambre trouva beaucoup trop libéral le projet de loi sur les discours et écrits séditieux proposé par M. de Barbé-Marbois. La discussion, commencée le 24 octobre, dura jusqu'à la fin du mois, et l'on vit les amendements, émanés de l'initiative parlementaire, aggraver dans une large mesure le projet du gouvernement. Les faits, qualifiés d'abord de simples délits, devinrent des crimes, et les pénalités se trouvèrent singulièrement augmentées.

M. Humbert de Sesmaisons, député de la Loire-Inférieure, demanda que l'érection d'un drapeau tricolore fût punie de la peine de mort. Le projet ministériel se contentait de la déportation. Avec une grande bonhomie un avocat de Paris, nommé Piet, proposa de substituer la peine de mort à la déportation. « Ce changement, comme vous le voyez, dit-il, est bien peu de chose. » Et la Chambre de rire : on ne pouvait plus gaîment traiter un plus lugubre sujet.

Octobre 1815.

D'autres insistèrent également pour qu'on frappât de la peine capitale tout individu qui aurait arboré le drapeau tricolore. Le prince de Broglie se fit notamment remarquer par son exaltation. « Eh quoi! s'écria-t-il, on ne punirait pas de mort l'érection de ce drapeau abominable, que je ne nommerai pas, tant son nom me répugne à prononcer et me révolte. » Le prince de Broglie, maréchal de camp des armées du roi, avait combattu la France républicaine dans les rangs de la coalition étrangère : il était digne d'appuyer une pareille proposition, et de montrer un tel dédain pour le véritable drapeau national.

La Chambre, malgré la violence de ses sentiments réactionnaires, n'osa pas aller jusque-là. La loi n'en fut pas moins d'une sévérité poussée jusqu'à l'absurde. Ainsi elle punissait comme séditieux tout écrit annonçant qu'un fait, qualifié crime ou délit par la loi nouvelle, avait été commis. Cette loi ne satisfit cependant pas les enragés de la droite. L'un d'eux, M. de Kergorlay, se plaignit amèrement de la disposition qui atteignait les auteurs de bruits alarmants sur l'inviolabilité des propriétés nationales ou le rétablissement des droits féodeaux. Il n'était pas permis, selon lui, d'engager l'avenir. A quoi le rapporteur, M. Pasquier, l'ancien préfet de police impérial, répondit que ces réflexions, quoique justes et vraies, pourraient faire croire qu'il n'y avait rien de stable et d'éternel. « Or, s'écria-t-il, au bruit des applaudissements, nous devons penser que la maison de Bourbon régnera sur la France pendant un grand nombre de siècles. » Nous retrouverons le même homme au service d'un autre régime.

Adoptée dans la séance du 30 octobre par la Chambre des députés à une énorme majorité, et, quelques jours après, par celle des pairs, cette loi fatale, dont

Octobre 1815.

l'application allait être confiée à une juridiction exceptionnelle, devait être la source des jugements les plus iniques et causer de nombreuses infortunes.

Exécution du roi Murat.

Pendant que la Chambre des députés votait des mesures d'une sévérité inouïe à l'égard des partisans de celui qu'on n'appelait plus que l'usurpateur, on apprenait la fin tragique du roi Murat. Il faut dire les derniers instants de ce grand soldat de la République qui, devenu roi de Naples par la grâce de son beau-frère Napoléon, avait voulu imiter jusqu'au bout celui dont il avait été le complice au 18 brumaire. Laissé sur le trône par la coalition, après la première chute de l'empereur, dont il avait abandonné la cause, Joachim Murat, en apprenant le retour de l'île d'Elbe, s'était empressé de déclarer aux puissances coalisées qu'il demeurerait fidèle à leur alliance.

Mais, averti secrètement que la cour d'Autriche était décidée à l'attaquer pour remettre Ferdinand sur le trône des Deux-Siciles, il avait pris, comme on l'a vu, l'imprudente résolution de la prévenir et d'appeler l'Italie tout entière à l'indépendance depuis les Alpes jusqu'au détroit de Sylla. Vaincu, il était venu chercher un refuge en France, d'où les événements n'avaient pas tardé à le forcer de fuir. L'empereur d'Autriche lui avait offert un asile dans ses États, à la condition d'y vivre en simple particulier; Murat refusa, trop dédaigneusement peut-être, l'hospitalité de son vainqueur.

Sollicité, par un certain nombre de Napolitains et d'officiers français attachés à sa fortune, d'essayer de reconquérir son trône, il se décida à suivre l'exemple de son beau-frère, dont la tentative n'était pas faite cependant pour l'encourager. Toutefois, il était plein d'espoir ; on lui avait dit que des bandes considérables s'organisaient dans les Abruzzes en attendant son arrivée, et il comptait sur le succès. Dans la nuit du 29 sep-

Octobre 1815.

tembre il partit d'Ajaccio, où il était allé chercher un asile. Il avait sous ses ordres six bâtiments bien pourvus en hommes et en munitions. Malheureusement une tempête dispersa sa petite escadre. Débarqué presque seul au Pizzo, sur les côtes de la Calabre, dans la journée du 6 octobre, il fut pris par quelques gendarmes et enfermé dans la citadelle jusqu'à ce qu'on statuât sur son sort.

Le roi Ferdinand, maniaque imbécile, dont la dévotion n'excluait pas les goûts sanguinaires, ordonna que le prisonnier fût livré à une commission militaire, et exécuté une demi-heure après sa condamnation, le temps de recevoir les secours de la religion. Les choses se passèrent ainsi. Livré pour la forme à une cour martiale, le 13 octobre 1815, Murat fut conduit au supplice trente minutes après le prononcé d'une sentence rendue d'avance. Il avait eu juste le temps de se confesser et d'écrire à sa femme quelques lignes d'adieu. Le peloton d'exécution l'attendait. Il se plaça devant les soldats, presque à bout portant, commanda le feu, et tomba affreusement mutilé. Les rois de naissance n'étaient pas tendres pour les souverains de fortune.

En Italie, comme en France, la Restauration était implacable. La liste n'était pas close des victimes vouées à la mort dans notre pays par la réaction royaliste, et nous allons bientôt voir le maréchal Ney éprouver le sort de son illustre compagnon d'armes, le roi Murat. Mais avant de raconter ce tragique événement, il importe de dire où en étaient les négociations ouvertes depuis le mois de juillet précédent, entre le gouvernement français et les puissances alliées, pour la conclusion de la paix.

Licenciement des troupes.

La France était alors complètement à la discrétion de l'étranger, dont les douze cent mille soldats étaient encore épars sur notre territoire. Nous n'avions plus

Octobre 1815.

aucune force organisée capable de résister au torrent de l'invasion. La plupart des corps qui occupaient nos places de guerre et nos villes de garnison avaient été licenciés. Presque partout le sacrifice s'était accompli sans résistance; toutefois à Strasbourg, il y avait eu comme une sorte de révolte. Cette grande cité, qu'on pouvait regarder comme la clef de notre frontière de l'Est, possédait une garnison nombreuse, sous les ordres du général Rapp. Depuis longtemps les troupes composant cette garnison n'avaient reçu aucune solde. Elles se révoltèrent littéralement, consignèrent le général et ses officiers dans leurs logements, bien résolues à ne rendre leurs armes et à ne quitter la ville que lorsqu'elles auraient été entièrement payées. La municipalité fut obligée de frapper la population d'un emprunt forcé de 700,000 francs pour leur donner satisfaction. Une fois soldées, elles rendirent la liberté à leurs chefs, et le licenciement s'opéra sans plus de désordre.

Novembre 1815.

Il n'y avait plus guère de soldats en France, au commencement de novembre 1815, que ceux de l'armée de la Loire. Il fallut, pour satisfaire les exigences de l'ennemi, licencier ces derniers restes des grandes armées de l'Empire. Les vainqueurs semblaient ne pouvoir supporter la vue de ces uniformes devant lesquels ils avaient reculé tant de fois. Nos anciens régiments allaient être remplacés par des légions départementales, comme si le patriotisme et la force morale de nos soldats devaient disparaître dans une organisation nouvelle. Une commission, présidée par le maréchal duc de Bellune, et dans laquelle figurait ce prince de Broglie, qui venait de témoigner tant d'horreur pour le drapeau tricolore, fut chargée d'examiner sévèrement la conduite des officiers de tous grades qui avaient servi pendant les Cent jours. Ceux-là seuls devaient être jugés dignes de faire partie de l'armée reconstituée, qui n'au-

Novembre 1815.

raient point donné des preuves trop éclatantes de leur patriotisme.

L'Europe pouvait désormais imposer ses conditions à notre pays.

Les négociations pour la paix.

Tout d'abord il n'était question de rien moins que de démembrer complètement la France du côté de l'Est, comme si le dernier traité de Vienne ne l'avait pas suffisamment mutilée. Les Pays-Bas voulaient l'Artois et la Flandre, comme annexe de la Belgique ; l'Allemagne réclamait l'Alsace et la Franche-Comté ; l'Autriche se serait contentée de la Lorraine. Qu'étaient devenues les solennelles déclarations des souverains alliés portant qu'ils ne faisaient point la guerre à la France, et témoignant du plus profond respect pour son indépendance et son intégrité, déclarations qui, ne l'oublions pas, n'avaient pas peu contribué à paralyser le parti de la résistance ?

L'Angleterre et la Russie, il faut leur rendre cette justice, se montrèrent opposées à tout nouveau démembrement de la France. Nulle atteinte ne devait être portée au traité de Paris. Elles admettaient seulement la cession de quatre ou cinq places de nos frontières aux Pays-Bas et à l'Allemagne. M. de Talleyrand, notre négociateur, n'avait pas hésité, paraît-il, à signifier aux plénipotentiaires alliés que le démembrement de la France entraînerait infailliblement une colossale insurrection nationale. Une pareille menace de sa part était-elle bien sérieuse ? L'homme qui, l'année précédente, par le fatal armistice du 23 avril 1814, avait si légèrement livré son pays, ne pouvait avoir de bien grands scrupules. Il accepta d'ailleurs en principe, et sans grande opposition, une nouvelle rectification de nos frontières de l'Est, le payement d'une énorme contribution de guerre et l'occupation de notre pays pendant un certain nombre d'années.

Novembre 1815.

Les négociations, un moment interrompues par la chute du prince de Bénévent, furent reprises par le duc de Richelieu. On espérait que les relations amicales de ce dernier avec l'empereur de Russie exerceraient une influence favorable à la France, et qu'il en résulterait, dans le traité à intervenir, des conditions moins onéreuses pour elle : ces espérances furent malheureusement en partie trompées. On vit se produire des exigences aussi exorbitantes que ridicules. Tel petit prince allemand, dont le contingent s'était élevé à cinquante hommes, ne réclamait pas moins d'un million ; l'Autriche et la Prusse en demandaient trois cents. Le duc de Richelieu, découragé, eut plus d'une fois la pensée de se retirer. Une nouvelle intervention du czar modéra, dans une certaine mesure, les prétentions des diverses puissances, et M. de Richelieu consentit à aller jusqu'au bout ; mais ce fut « plus mort que vif », suivant sa propre expression, que, le 10 novembre 1815, il apposa sa signature au bas du traité fatal qui consacrait une fois de plus l'amoindrissement de la France.

Louis XVIII, à l'ouverture du parlement, avait promis aux Chambres la communication prochaine des conditions de paix arrêtées entre son gouvernement et les puissances étrangères. Le 25 novembre, le duc de Richelieu monta à la tribune de la Chambre des députés, pour lui donner connaissance du traité conclu avec la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie : traité dont voici les principales dispositions.

Traité ave l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche.

La France demeurait en possession de ses frontières de 1790, à l'exclusion des places de Philippeville, de Marienbourg, de Sarrelouis et de Landau, qui en étaient détachées avec leurs territoires. Les fortifications d'Huningue étaient rasées, sans pouvoir jamais être rétablies. L'indemnité pécuniaire à payer aux puissances alliées était fixée à 700 millions de francs, qui de-

Novembre 1815.

vaient être acquittés dans le courant de cinq années. Enfin une armée de cent cinquante mille hommes, entretenue aux frais de la France, et recrutée dans les troupes de la coalition, armée dont le commandement fut confié au duc de Wellington, était répartie entre nos principales villes fortes. La durée de l'occupation devait être de cinq ans au plus; toutefois elle pouvait être abrégée si, au bout de trois ans, les souverains alliés jugeaient inutile de la prolonger. Il était stipulé que l'évacuation de notre territoire par toutes les troupes étrangères, autres que celles qui formeraient l'armée d'occupation, commencerait dans un délai de vingt jours après la signature du traité. Il n'était d'ailleurs dérogé en rien au traité de Paris du 30 mai 1814, si ce n'est dans les quelques dispositions modifiées par le nouveau traité.

Par un article additionnel, agité déjà au congrès de Vienne, et auquel l'humanité ne pouvait qu'applaudir, les parties contractantes s'engageaient à réunir tous leurs efforts pour assurer l'abolition universelle et complète de la traite des noirs d'Afrique.

En dehors du traité proprement dit, diverses conventions imposaient encore d'autres charges très onéreuses à la France. Une rente de 3,500,000. francs, par exemple, au capital de 70 millions, était inscrite sur le grand livre de notre dette publique pour faire face aux réclamations des gouvernements étrangers et de leurs sujets contre la France. Une rente de pareille somme fut également inscrite sur le grand livre pour assurer le remboursement de toutes les valeurs mobilières et immobilières saisies ou confisquées sur des sujets anglais depuis le 1er janvier 1793. Jamais on ne vit pousser aussi loin l'avidité des réclamations. Des sommes considérables, près de vingt millions, furent de plus partagées entre les divers généraux de la coa-

Novembre 1815.

lition. Au mépris des plus solennelles déclarations, la France était, plus que jamais, traitée en pays conquis.

Le traité de la Sainte-Alliance.

Or, pendant que l'on discutait les conditions de ce traité si contraire aux principes les plus élémentaires du droit éternel, le czar Alexandre signait, comme par dérision, avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, un pacte bizarre, connu sous le nom de traité de la Sainte-Alliance, traité par lequel les trois souverains affirmaient leur inébranlable détermination de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de la « religion du Dieu sauveur ».

Cette œuvre mystique, inspirée au czar par une illuminée allemande, la baronne de Krudner, dont il subissait l'influence, portait que, conformément aux paroles des saintes Écritures, qui ordonnaient à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureraient unis par les liens d'une fraternité indissoluble, et qu'ils admettraient dans leur Sainte-Alliance tous les souverains disposés à souscrire à ses principes. L'Angleterre refusa d'accéder à cette sorte de convention religieuse, placée sous l'invocation de la justice divine; mais Louis XVIII s'empressa de la signer, au moment même où allait se conclure le traité fatal imposé à la France, et par lequel toutes les lois de la justice étaient indignement violées (1).

Il y eut en France un frémissement universel de colère à la nouvelle des communications humiliantes faites par M. de Richelieu à la Chambre des députés; mais le pays n'avait plus un soldat à sa disposition; il n'avait qu'à courber la tête, en attendant l'heure de la revanche.

Tandis qu'il mettait sa signature au bas de ces conventions si accablantes pour le pays, le gouvernement

(1) Le texte complet du traité de la « Sainte-Alliance » a paru pour la première fois le 2 février 1816, dans le *Journal de Francfort*.

NOVEMBRE 1815.

Procès et condamnation de M. de Lavalette.

de la Restauration continuait à poursuivre avec acharnement les hommes qui avaient vaillamment soutenu l'honneur national, et dont le patriotisme était le plus grand crime à ses yeux. Parmi les personnages visés par l'ordonnance du 24 juillet se trouvait le comte de Lavalette, ancien aide de camp de Bonaparte, et directeur général des postes durant toute la période de l'Empire. Il était détenu à la Conciergerie depuis plus de trois mois quand, le 20 novembre 1815, il comparut devant la cour d'assises de la Seine.

Quel était son crime? On lui reprochait de s'être présenté, dans la matinée du 20 mars, à l'hôtel des postes, occupé alors par le comte Ferrand, et d'en avoir pris possession au nom de l'empereur. Cette prise de possession, d'après l'accusation, était le résultat d'un complot prémédité. M. de Lavalette affirma, au contraire, qu'il était venu en effet à l'hôtel des postes dans la matinée du 20 mars, accompagné du général Sébastiani, mais sans arrière-pensée, et uniquement pour avoir des nouvelles. Ils étaient l'un et l'autre, dit-il, dans une disposition d'esprit qui tenait beaucoup plus de l'abattement que de l'exaltation du triomphe. Un seul témoin, M. Macarel, secrétaire du comte Ferrand, et devenu, depuis, conseiller d'État, persistait à soutenir que M. de Lavalette avait annoncé, en frappant sur le parquet, qu'il venait reprendre possession des postes au nom de l'empereur. Toute l'accusation, soutenue avec une passion ridicule par l'avocat général Hua, reposait sur ce témoignage unique. La vérité est, on s'en souvient peut-être, que M. de Lavalette avait repris les postes à l'instigation même de son successeur.

L'accusation, eût-elle été fondée, valait à peine un emprisonnement de deux à cinq ans pour usurpation de fonctions. Aussi M. de Lavalette, averti par un avis officieux, quelques jours avant son arrestation, d'avoir

NOVEMBRE 1815.

à se mettre en sûreté, s'était-il refusé à fuir. A M. Pasquier, ministre d'État, qui l'engageait avec insistance à songer à son salut, il répondait que, n'ayant rien à se reprocher, il ne voulait ni s'éloigner ni se cacher. M. de Lavalette comptait sans les passions sauvages qui, à cette époque, obscurcissaient la conscience des juges et des jurés.

Il était minuit quand l'accusé fut ramené dans la salle d'audience pour entendre son arrêt. Il croyait encore à un acquittement. La cour, au lieu de diviser les diverses questions à soumettre au jury, les avait toutes réunies en une seule; le verdict fut donc affirmatif, et elle prononça la peine de mort.

M. de Lavalette écouta cet arrêt sans que son visage trahît la moindre émotion. Se tournant seulement vers l'un de ses avocats, M. Tripier, qui l'avait défendu avec beaucoup de dévouement, tout en flétrissant, selon la mode du jour, le fléau de l'Europe, c'est-à-dire Napoléon, il lui dit : « Que voulez-vous, mon ami, c'est un coup de canon qui m'a frappé! »

En apprenant la fatale nouvelle Mme de Lavalette courut aux Tuileries, où elle obtint la faveur d'être reçue par le roi. Mais vainement elle se jeta à ses genoux, en implorant la grâce de son mari. Louis XVIII se montra inflexible : « Je vous ai reçue, lui dit-il, pour vous donner une marque de mon intérêt. » Singulière preuve d'intérêt que de repousser durement les sollicitations de la pauvre femme. On la releva éperdue, et il fallut l'entraîner hors de l'appartement royal. A quelque temps de là, elle devait prendre sa revanche. Nous verrons bientôt, en effet, dans quelle circonstance il lui fut permis d'arracher son mari à la mort.

Moins heureux fut le prince de la Moscowa, qu'on jugea vers le même temps.

Nous avons raconté l'arrestation du maréchal Ney.

Novembre 1815.

Le maréchal Ney devant le conseil de guerre.

Depuis trois mois, l'illustre prisonnier était enfermé à la Conciergerie, soumis à la plus rigoureuse des surveillances, quand, le 9 novembre, le conseil de guerre chargé de le juger se réunit, sous la présidence du maréchal Jourdan.

Ancien commandant en chef des armées de la République, Jourdan avait eu sous ses ordres, dans l'admirable campagne de 1794, le jeune Ney, dont il avait pu apprécier la valeur et le mérite militaires. Il avait été nommé maréchal de France en même temps que lui, lors du rétablissement de cette dignité. Le premier consul, devenu empereur, eût pu difficilement faire moins pour le vainqueur de Fleurus; seulement l'esprit d'indépendance et la fierté de caractère de ce dernier avaient sans doute empêché Napoléon de lui conférer les titres lucratifs qu'il avait prodigués à tant d'autres, qui ne le valaient certes pas. Nous ne voyons pas d'autre cause à l'exception dont Jourdan avait été l'objet.

Cette indépendance et cette fierté de caractère devaient être une garantie pour le maréchal Ney. Ses autres juges étaient les maréchaux Masséna, Mortier, Augereau, les lieutenants généraux Gazan, Claparède et Vilatte. Tous, après le 20 mars, s'étaient ralliés plus ou moins bruyamment à la cause impériale. L'un d'entre eux, le général Gazan, avait même combattu avec beaucoup de véhémence, à la Chambre des pairs, le maréchal Ney, quand celui-ci, dans une heure d'étrange faiblesse, s'était écrié que tout était perdu, et qu'il n'y avait plus qu'à se jeter dans les bras des Bourbons. De tels juges pourraient-ils jamais condamner un tel accusé? On était sûr, tout au moins, qu'ils ne le livreraient pas au bourreau. Aussi l'étonnement fut-il profond et douloureux, au milieu de la foule énorme qui encombrait la grande salle criminelle du Palais de justice, où le conseil de guerre s'était réuni pour la

Novembre 1815.

circonstance, quand on entendit le maréchal Ney décliner la compétence du conseil, et demander, en vertu de la Charte, à être renvoyé, en sa qualité de pair de France, devant la Chambre des pairs.

C'était un bien funeste conseil que lui avaient donné ses trois avocats, MM. Berryer père, Berryer fils et Dupin. Qu'avait-il à dire pour sa défense? quelques mots sortis du cœur : « C'est vrai; chargé de combattre l'empereur, j'ai cédé à l'entraînement général. En voyant les soldats se précipiter sur ses pas, j'ai fait comme eux, et je n'ai pu m'empêcher d'embrasser ce drapeau tricolore que j'avais suivi durant de si longues années dans le chemin de l'honneur et de la gloire. Voilà mon crime. Mais ce crime a été le délire du patriotisme. Dans cette usurpation audacieuse, je n'ai vu que la France reprenant possession d'elle-même; je n'ai jamais combattu que ses ennemis; toute ma vie militaire à été un long dévouement à la patrie; maintenant condamnez-moi. »

Le conseil se déclare incompétent.

Au lieu de cela, M. Berryer père développa, en de longues arguties de palais, le déclinatoire d'incompétence, et, malheureusement pour son client, il obtint gain de cause. Le général Grundler, rapporteur de l'affaire, et le commissaire du roi Joinville soutinrent énergiquement la compétence du conseil, comme s'ils eussent été les défenseurs inconscients du maréchal; ce fut en vain. Peut-être les juges n'étaient-ils pas fâchés de se débarrasser de la lourde responsabilité qui pesait sur eux, soit qu'ils acquittassent, soit qu'ils condamnassent l'accusé, et ils se déclarèrent incompétents.

C'était un succès fatal que venaient de remporter là les avocats du maréchal Ney. Il y eut dans l'assistance une impression pénible à la lecture de ce jugement, comme si chacun en eût pressenti les terribles conséquences. L'infortuné maréchal venait de récuser ses

Novembre 1815.

Procès du maréchal devant la Chambre des pairs.

compagnons d'armes pour se livrer à ses ennemis.

Le gouvernement ne s'en montra pas moins extrêmement mécontent de la décision du conseil de guerre, sur la complaisance duquel il avait compté pour la condamnation du maréchal. Sans perdre un instant, il renvoya l'accusé devant la Chambre des pairs, et, dès le 12 novembre, M. de Richelieu, dans un discours empreint d'une passion sauvage, et qui surprit de la part d'un des hommes les plus modérés du parti royaliste, adjura la Chambre, au nom de la France et même au nom de l'Europe, d'accorder au monde une éclatante réparation, et de mettre un terme à la joie que les factieux manifestaient de la décision du conseil de guerre. C'était assez clairement dire à la Chambre haute quelle devait être sa ligne de conduite, et réclamer d'avance, avant tous débats, une condamnation capitale.

Le maréchal Ney était devenu le bouc émissaire de la restauration impériale. Si les alliés avaient de nouveau envahi la France, si notre territoire se trouvait encore une fois inondé de leurs soldats, c'était sa faute. Dans l'éphémère succès de Napoléon, on se refusa à voir le résultat des lourdes fautes commises par la monarchie; il parut plus commode de l'attribuer à un complot longuement prémédité. La défection subite de Ney fut assimilée à une trahison ourdie d'avance. Rien n'était moins exact, et c'est ce que le maréchal établit avec une clarté saisissante. Mais demandez donc de la justice aux passions politiques des hommes!

Le maréchal nia, du reste, formellement, être allé spontanément offrir au roi ses services et lui avoir fait des protestations de fidélité (1). On était venu le chercher, il ne s'était pas offert. Oui, sans doute, en quittant les Tuileries, pour marcher à la rencontre de l'empereur, il avait assuré le roi de tout son dévouement,

(1) Voyez le *Moniteur* du 11 novembre 1815.

Novembre 1815.

et il était sincère alors. Il ne croyait pas au succès de l'entreprise de Napoléon; c'était, à ses yeux, l'œuvre d'un fou qui, s'il était pris, méritait, ce sont ses propres expressions, d'être mis dans une cage de fer (1). Puis, il avait subi la fascination de l'homme auquel il devait tous ses titres, ses dignités et une partie de sa gloire. Il eût été impuissant à retenir ses hommes dans le devoir. Ce n'est pas lui qui les avait entraînés, il avait été entraîné par eux. N'y avait-il pas là une atténuation singulière de sa défection? Quelle reconnaissance d'ailleurs la Restauration ne lui devait-elle pas! N'était-ce pas lui qui, à l'heure où il fallait, coûte que coûte, se jeter tête baissée sur l'ennemi, et où l'on avait toutes les chances de l'écraser, avait poussé, au milieu de la Chambre des pairs, un lamentable cri de désespoir et de découragement? Ah! si au lieu de cela il se fût offert à mener au feu cette armée qui ne demandait qu'à combattre, ces fédérés et ces volontaires qui attendaient un chef, les choses eussent pris vraisemblablement une toute autre tournure. Mais la Restauration n'eut garde de se souvenir. Il lui fallait une victime expiatoire de plus, illustre, éclatante; elle ne pouvait mieux choisir que le glorieux soldat d'Elchingen et de la Moskowa.

La capitulation vainement invoquée.

Michel Ney était poursuivi pour crime de trahison envers le roi et l'Etat, et de complot tendant à changer l'ordre de succession au trône. Il avait eu tout d'abord la pensée de se mettre sous la sauvegarde de la capitulation de Paris, où il était stipulé que les habitants de Paris ne seraient ni inquiétés ni recherchés pour leur conduite et leurs opinions politiques. Mais le duc de Wellington, consulté, répondit, assez peu généreusement, qu'il s'agissait là d'une convention purement militaire, laquelle ne pouvait engager le gouvernement qui

(1) Voyez dans la relation complète du procès l'interrogatoire du maréchal.

NOVEMBRE 1815.

avait succédé aux pouvoirs alors existants. Le maréchal, ajouta-t-il, avait si bien compris qu'il n'était point couvert par cette capitulation, qu'il s'était empressé, dès le 6 juillet, de quitter Paris sous un faux nom. On aurait aimé à rencontrer plus de générosité dans le général Wellington à l'égard de l'héroïque homme de guerre dont il avait pu apprécier la valeur.

Les débats devant la Chambre des pairs commencèrent le 21 novembre, sous la présidence du chancelier Dambray. Le siège du ministère public était occupé pas M. Bellard, récemment nommé procureur général à la cour royale de Paris, et auquel la passion et la violence qu'il apporta dans ce procès devaient assurer une triste célébrité. Des moyens préjudiciels ayant été présentés par la défense dans les deux premiers jours, l'affaire fut ajournée au 4 décembre, malgré la résistance du procureur général. C'étaient d'ailleurs de bien inutiles délais : le sort du maréchal était décidé d'avance.

DÉCEMBRE 1815.

L'audience s'ouvrit le 4 décembre, au milieu d'une affluence considérable. L'attention publique, au dehors, était vivement surexcitée. C'était plus que le procès d'un homme; c'était en quelque sorte le procès de l'ancien régime contre la Révolution et l'Empire.

Toute l'accusation reposait, en définitive, sur la proclamation adressée de Lons-le-Saunier, le 14 mars, par le maréchal à ses soldats. Cette proclamation, apportée toute faite du quartier général de Napoléon, et qui engageait les troupes à se rallier aux forces impériales, rappelait les conquêtes de la Révolution, invoquait la cause sacrée de la liberté, et affectait un dédain suprême pour la noblesse d'autrefois. Or, la Chambre des pairs était peuplée de nobles de l'ancien régime, cent vingt-cinq environ, sur cent soixante et un membres : c'étaient donc eux qui allaient disposer de la vie de ce parvenu de la Révolution.

DÉCEMBRE 1815.

La déposition de M. de Bourmont.

Le procès se poursuivit durant cinq longues audiences. Une seule déposition offrit quelque intérêt, ce fut celle de M. de Bourmont. L'homme qui avait trahi non pas une cause, non pas un souverain, mais la patrie, le déserteur de l'armée du Nord à la veille de Waterloo, le criminel par qui les alliés se trouvèrent avertis de la soudaine irruption de nos troupes, prononça contre son ancien général en chef un véritable réquisitoire. Le maréchal, prenant à partie son accusateur, n'eut pas de peine à démontrer combien avait été louche et équivoque la conduite de ce dernier. M. de Bourmont n'avait-il pas approuvé la proclamation? N'avait-il pas engagé le maréchal à en donner aussitôt lecture aux soldats? N'était-ce pas lui enfin qui s'était empressé de réunir les troupes sur la place publique pour qu'elles en reçussent communication?

Le témoin ne trouva pas un mot à répondre. Le président ne put s'empêcher d'exprimer son étonnement que M. de Bourmont eût accompagné le maréchal sur le terrain, sachant ce qu'il allait y faire. A quoi le témoin répondit qu'il avait agi ainsi afin de pouvoir rendre compte de tout au roi Louis XVIII. Œuvre de traître, soit; c'était plus odieux et plus lâche. Pourquoi était-il ensuite allé dîner chez le maréchal ? C'était, dit-il, par crainte d'être arrêté, et pour éviter les soupçons. Ney n'eut qu'une réponse à faire, c'est que le colonel Dubalen lui ayant offert sa démission, il l'avait autorisé à partir pour Besançon. Celui-là au moins s'était conduit en homme d'honneur.

M. de Bourmont avait quitté le maréchal pour se rendre à Paris, où il était dès le 18 mars, et, le lendemain, il rendait compte au roi de tout ce dont il avait été témoin. Mais à quel mobile obéissait-il quelques semaines après, en conjurant le maréchal de le faire rentrer avec son grade dans l'armée impériale? Il y était rentré en

Décembre 1815.

effet, grâce à l'intervention de Ney, qui avait été assez débonnaire pour répondre de sa fidélité à l'empereur. Ainsi, en trois mois, M. de Bourmont avait trouvé moyen de trahir tour à tour Louis XVIII et Napoléon, et — crime irrémissible ! — la France ; et c'était lui qui était l'accusateur, et c'était le maréchal Ney qui était l'accusé ! Heureusement l'histoire, cette haute justicière, remet chaque chose à sa place, et par elle, tant que le mot de patrie ne sera pas un vain mot, la mémoire du général Bourmont restera vouée au mépris et à l'exécration.

La défense du maréchal.

Le procureur général Bellard réclama, au nom du gouvernement, l'application rigoureuse des lois, et il apporta à l'accomplissement de sa tâche toute la véhémence et toute l'acrimonie dont il était capable. Qu'y avait-il à répondre à l'accusation? quelques mots enflammés, où le maréchal eût raconté sa vie de soldat. Cela eût certainement mieux valu que les longues plaidoiries de ses défenseurs. Ceux-ci, avec les meilleures intentions du monde, se perdirent dans les détails, épiloguant sur chaque déposition. Ils invoquèrent, au milieu des murmures de l'assemblée, la capitulation de Paris et les traités, même celui tout récent du 30 novembre qui donnait à la Prusse Sarrelouis, où était né le maréchal ; ce qui revenait à dire que le maréchal étant devenu virtuellement sujet prussien, n'était plus justiciable de la justice française. Ney protesta de toutes ses forces. « Non, s'écria-t-il, je suis Français, et je mourrai Français. » Comprenant d'ailleurs, aux murmures qui avaient accueilli cette invocation des traités, que sa défense était inutile, il remercia ses avocats en quelques mots, et les pria de ne pas insister davantage. « J'en appelle, dit-il, comme Moreau, à l'Europe, à la postérité (1). » Ce furent ses dernières paroles.

(1) Les derniers mots, prononcés par le maréchal, lui avaient été transmis tout écrits par ses défenseurs, qui, royalistes tous trois, ne virent sans doute aucun inconvénient à y faire figurer le nom de Moreau, tué dans les rangs de l'ennemi. Il est à croire que le maréchal Ney n'eût jamais songé de lui-même à cette singulière évocation.

Décembre 1815.

Cent trente-neuf voix se prononcèrent pour la peine capitale ; dix-sept pour la déportation ; cinq membres eurent le courage de s'abstenir.

Condamnation du maréchal.

On voit avec étonnement figurer, parmi ceux qui votèrent la mort du maréchal, quelques-uns de ses compagnons d'armes, les maréchaux Sérurier, Victor, Marmont et Pérignon entre autres ; la reste, comme nous l'avons dit, appartenait en majorité au parti de l'émigration. Quelques-uns de ces votants, paraît-il, ne se résignèrent à prononcer la peine capitale que parce que, comptant sur le bon sens politique du gouvernement, ils espéraient qu'elle serait commuée en exil. Ce fut de leur part une illusion malheureuse, et le duc de Richelieu, à leur instigation, sollicita vainement la clémence royale. Toute la cour avait soif du sang de ce soldat de la Révolution. La duchesse d'Angoulême, que les malheurs de sa famille auraient peut-être dû rendre plus indulgente, se montra particulièrement acharnée. Il fallait un grand exemple, disait-elle, oubliant que si le roi son père avait pu être condamné pour avoir attiré l'ennemi sur le sol de la patrie, le maréchal avait cent fois mérité des couronnes pour l'en avoir chassé. Louis XVIII se montra inflexible. Ney n'avait plus qu'à mourir.

Il dormait profondément dans une chambre haute du Luxembourg, qui lui servait de prison, quand le secrétaire archiviste de la Chambre des pairs, M. Cauchy, vint le troubler dans son sommeil pour lui notifier sa sentence et l'avertir que l'exécution aurait lieu le lendemain matin à neuf heures. Comme, en lui lisant son arrêt, le secrétaire de la pairie énumérait tous ses titres,

Décembre 1815.

« Dites tout simplement Michel Ney, et bientôt un peu de poussière », ajouta-t-il. L'homme indomptable des champs de bataille avait reparu. M. Cauchy lui ayant offert les secours d'un prêtre : « Je n'ai besoin de personne pour savoir mourir », lui répondit-il. Il demanda seulement à embrasser sa femme et ses fils avant d'aller à la mort.

Il était cinq heures et demie du matin lorsque la maréchale lui fut amenée avec ses quatre fils, par cette lugubre nuit de décembre. Ce fut une entrevue déchirante. En quittant son mari, la malheureuse femme courut aux Tuileries, croyant avoir encore le temps d'implorer la clémence royale. Elle eût plutôt attendri des cœurs de pierre. Au reste, quand elle arriva, il était trop tard.

Exécution du maréchal Ney.

La nouvelle de la condamnation du maréchal avait amené, par cette froide matinée du 7 décembre, une affluence considérable à la plaine de Grenelle où se faisaient ordinairement les exécutions militaires; la foule fut trompée dans son attente : le gouvernement, comme s'il eût eu peur de la publicité, avait résolu d'exécuter le condamné clandestinement, en quelque sorte.

Il était un peu plus de huit heures quand le maréchal monta en voiture pour se rendre au lieu de l'exécution. Il était accompagné du curé de Saint-Sulpice, qui lui avait offert ses services, et dont il s'était décidé à accepter l'assistance. Il n'eut pas loin à aller. Le fiacre, escorté d'un détachement aux ordres du comte de Rochechouart, commandant de la place de Paris, traversa le jardin du Luxembourg, et s'arrêta au milieu de l'avenue de l'Observatoire, en face d'un grand mur, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la statue de Ney.

Lorsque le maréchal se trouva en face du peloton d'exécution, il protesta une dernière fois contre le jugement qui le condamnait, et en appela aux hommes, à la postérité, à Dieu. Il venait de pousser le cri de *Vive la France!* quand le comte de Rochechouart donna l'ordre au commandant du peloton de faire son devoir. Levant alors son chapeau de la main gauche et posant la droite sur sa poitrine, le maréchal s'écria d'une voix forte : « Soldats, droit au cœur! » L'officier ne bougea pas; il était comme frappé de vertige. On vit alors un colonel d'état-major de la garde nationale, le comte de la Force, frère d'un des votants qui la veille avaient prononcé la peine capitale, s'avancer vivement vers le peloton et donner le signal à la place de l'officier; les soldats tirèrent, le maréchal tomba roide mort, atteint de dix balles.

Décembre 1815.

« Mes amis, aurait-il pu dire comme à Waterloo, venez voir comment meurt un maréchal de France. » La mort, qui, pour son malheur, n'avait pas voulu de lui dans cette suprême bataille, l'avait saisi cette fois, mais non pas au milieu de sa gloire. Il venait de tomber sous des balles françaises, l'incomparable soldat qui tant de fois avait affronté les boulets ennemis sur les champs de bataille. On a prétendu que l'exécution du maréchal avait causé aux Tuileries une indéfinissable tristesse (1). Il est permis d'en douter, car il eût été bien facile au roi Louis XVIII de gracier l'héroïque soldat dont une heure de faiblesse n'avait pas peu contribué à le rétablir une seconde fois sur le trône. Ce sang si gratuitement versé ne devait pas porter bonheur à la Restauration, et elle en garde une souillure qui ne s'effacera jamais.

Le lendemain de l'exécution du maréchal, l'ancien journal de l'Empire, le *Journal des Débats*, publia ces lignes cruelles : « La postérité, à laquelle l'accusé en a appelé, ratifiera ce jugement, déjà confirmé par tous les contemporains impartiaux, par tous les esprits qui

(1) *Seize ans sous les Bourbons*, par Ed. Mennechet, t. I, p. 312.

Décembre 1815.

ne sacrifient point l'évidence à des préventions passionnées, et l'histoire exercera sur la mémoire du maréchal Ney une justice qu'il est aisé de prévoir, et que son sang encore fumant nous défend de prévenir. »

Le *Journal des Débats* n'a pas été bon prophète, disons-le à l'honneur de l'éternelle justice. La postérité et l'histoire ont prononcé. Elles ont flétri les juges du maréchal, ces juges qui en grand nombre avaient figuré dans les rangs de l'émigration et de l'ennemi ; et elle a consacré la gloire du soldat illustre dont les quelques fautes ne sauraient faire oublier les longs services rendus à la France.

Rétablissement des cours prévôtales.

La juridiction ordinaire, malgré ses complaisances et ses sévérités, dont elle venait de donner un si terrible exemple en condamnant M. de Lavalette, ne paraissait pas suffisante à la Restauration pour la répression de tous les délits, notamment de ceux qui avaient été visés dans la récente loi sur les discours et écrits séditieux. Il lui fallait, suivant les propres expressions de M. de Barbé-Marbois, des formes plus simples, des peines plus fortes et une justice plus rapide. Elle imagina donc de rétablir les cours prévôtales, sorte de tribunaux militaires, dont les fonctions appartenaient autrefois à la maréchaussée, et que la Révolution avait supprimées, comme tous les tribunaux d'exception.

D'après la loi nouvelle, les cours prévôtales se composèrent d'un prévot, choisi parmi les officiers de terre ou de mer, ayant au moins rang de colonel, d'un président et de quatre juges pris parmi les magistrats du tribunal de première instance. Il en était établi une au chef-lieu de chaque département ; mais la cour et le prévôt avaient le droit de se transporter et de juger partout où les crimes ou délits dénoncés avaient été commis. Les arrêts étaient rendus en dernier ressort, sans recours en cassation, et ils étaient exécutoires dans les

Décembre 1815.

vingt-quatre heures. Le droit de grâce se trouvait virtuellement enlevé au souverain, qui ne pouvait désormais l'exercer, à l'égard des condamnés de cette juridiction, que sur la recommandation de la cour prévôtale.

Œuvre spéciale du gouvernement, cette loi fut soutenue en son nom, au sein de la Chambre des députés, par un conseiller d'État porteur d'un nom illustre dans la science, Georges Cuvier, ancien conseiller d'État de l'Empire, et comblé des bienfaits de Napoléon. Cuvier s'était empressé de reporter sur les Bourbons tout le dévouement et toute l'adulation dont il s'était montré prodigue envers l'empereur. Il défendit, avec une sorte de passion, toutes les dispositions de la loi sur les cours prévôtales, que la Chambre des députés s'empressa d'ailleurs de voter, avec une ardeur non moins grande, dans sa séance du 4 décembre 1815, à l'unanimité moins treize voix, pendant qu'au Luxembourg on délibérait sur le sort du maréchal Ney.

Evasion de M. de Lavalette.

Nous avons dit que, plus heureux que ce dernier, M. de Lavalette devait avoir la chance d'échapper à la mort. En effet, on apprit tout à coup, dans la soirée du 20 décembre, que M. de Lavalette venait de s'évader de la prison de la Conciergerie. Le dévouement d'une femme avait déjoué l'active surveillance à laquelle il avait été soumis.

M. de Lavalette s'était pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'avait condamné, d'où le retard apporté à son exécution. Le pourvoi ayant été rejeté, l'exécution du condamné avait été fixée au 21 décembre. La veille, à cinq heures, Mme de Lavalette, suivant sa coutume, se rendit à la Conciergerie pour dîner avec son mari. Les deux époux étaient à peu près de la même taille ; après le dîner ils changèrent de vêtements. Quand vint l'heure de la retraite, M. de Lavalette sortit, entre sa fille et une vieille femme de charge, qui avaient accompagné la

Décembre 1815.

comtesse. Il se couvrait le visage de son mouchoir et poussait des sanglots. Le concierge attendri n'osa pas troubler cette grande douleur. La chaise à porteurs de sa femme stationnait dans la cour du Palais; il y monta, et se fit conduire en face de la rue du Harlay, où l'un de ses amis l'attendait dans un cabriolet pour le mener en lieu sûr.

Cependant le concierge, en rentrant dans la chambre du prisonnier aussitôt après son départ, n'avait pas tardé à s'apercevoir de sa méprise. « Ah ! Madame, s'écria-t-il, en reprochant à la comtesse de l'avoir trompé, je suis perdu ! » Madame de Lavalette se cramponna à lui pour l'empêcher de donner l'alarme; il ne parvint à s'échapper de ses mains qu'en y laissant une partie de ses habits.

A la nouvelle de cette évasion hardie, le gouvernement perdit absolument la tête. Le ministre et le préfet de police coururent, furieux, à la Conciergerie, et mirent tous leurs agents en campagne. Les barrières furent fermées, des estafettes envoyées sur tous les points; les voitures publiques et particulières ne purent sortir de la nuit; on fouilla tous les coins de la ville. Tous les propriétaires, principaux locataires et habitants de Paris, furent tenus de faire, dans les vingt-quatre heures, au commissaire de police de leur quartier, la déclaration de toutes les personnes qui se trouveraient chez eux sans titres réguliers. Peine inutile. Réfugié dans une chambre haute de l'hôtel même du ministère des affaires étrangères, M. de Lavalette parvint, le 10 janvier suivant, à quitter Paris sous les habits d'un officier anglais, et à gagner la Bavière, épargnant ainsi à la Restauration l'odieux d'une exécution que rien ne justifiait.

Les quelques condamnations capitales prononcées depuis trois mois, pour des faits se rattachant au rétablissement de l'Empire, étaient loin de satisfaire les

Décembre 1815.

énergumènes de la réaction royaliste. Il se trouva des députés pour proposer, comme par ironie, sous le titre d'amnistie, une loi qui vouait à la mort ou à la déportation près de douze cents personnes. Ces nouvelles victimes, promises à l'échafaud ou à l'exil, étaient les titulaires des grandes fonctions administratives et militaires du gouvernement des Cent jours, les généraux, commandants de place ou préfets qui avaient passé à l'usurpateur, et les régicides qui avaient accepté des places de ce dernier, siégé dans l'une des deux Chambres de cette époque, ou signé l'Acte additionnel. C'était, soi-disant, pour ne pas laisser dans l'incertitude les individus mentionnés dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet, et sur le sort desquels les Chambres devaient prononcer. En réalité, il s'agissait d'élargir encore les tables de proscription.

Les indulgences de M. de Labourdonnaye.

L'auteur de cette barbare conception était le comte de La Bourdonnaye, ancien émigré, qui avait combattu tour à tour dans les rangs de l'armée de Condé et dans ceux des Vendéens, et qui n'avait pas dédaigné, sous l'Empire, de solliciter de l'usurpateur une place de sénateur. On pouvait s'attendre à tout de la part de la Chambre dont il faisait partie. Elle prit sa motion en considération, aussi bien que d'autres motions analogues de MM. de Grénédan, de Bouville et de Germiny. La commission nommée pour examiner les diverses propositions trouva moyen de renchérir sur elles. On lui prêtait l'intention d'étendre encore les listes de proscription, et d'y comprendre des classes entières de citoyens. Le gouvernement s'émut, et, tout en restant fidèle à un système d'injustifiables rigueurs, il put se donner le facile mérite d'être plus libéral que la Chambre, à laquelle le roi Louis XVIII allait appliquer l'épithète d'*introuvable*, qui lui restera dans l'histoire.

Le lendemain de l'exécution du maréchal Ney, le duc

Décembre 1815.

de Richelieu monta à la tribune, et dit : « Messieurs, un grand exemple vient d'être donné ; les tribunaux sont chargés de suivre le cours de la justice contre les prévenus désignés par l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet, et s'il en est qui se sont dérobés aux poursuites, le jugement par contumace servira d'exemple, en attendant le châtiment. » Tel était le préambule de la loi d'amnistie soumise par la clémence royale au vote des députés.

La loi d'Amnistie.

Amnistie pleine et entière était accordée à tous ceux qui, directement ou indirectement, avaient pris part à la rébellion et à l'usurpation de Napoléon, sauf à l'égard des individus compris dans l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet. Les personnes désignées par l'article 2 étaient tenues de sortir du royaume dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation de la loi. Enfin, tous les membres de la famille Bonaparte, jusqu'au degré d'oncle et de neveu, étaient bannis à perpétuité, privés de tous droits civils, et ne pouvaient désormais posséder en France aucuns biens, rentes ou pensions.

Le ministre, en terminant, crut devoir rappeler le souvenir de l'amnistie donnée par Henri IV en 1594. Ce souvenir d'un acte de clémence à propos d'une loi destinée à frapper si durement certaines catégories de citoyens semblait une amère ironie. La Chambre, malgré les applaudissements avec lesquels elle accueillit la parole ministérielle et la proscription indéfinie de la famille Bonaparte, n'en trouva pas moins beaucoup trop large encore la clémence du roi, et elle renvoya la proposition à la commission chargée d'examiner celle de M. de Labourdonnaye.

Le rapport de M. Corbière.

Cette commission avait choisi pour rapporteur un avocat de Rennes nommé Corbière, qui avait dû sa nomination de député aux sentiments hostiles que, de longue date, il avait manifestés contre les principes de

Décembre 1815.

la Révolution. M. Corbière vint lire son rapport à la tribune, dans la séance du 27 décembre. Ce rapport, d'une étendue démesurée, affectait une certaine modération de forme, mais il était d'une extrême violence au fond, et il aggravait singulièrement le projet du gouvernement. On avait évoqué le souvenir de la clémence de Henri IV, clémence chantée et peut-être un peu trop embellie par Voltaire : le rapporteur eut soin de rappeler que l'amnistie de 1594 avait été précédée de nombreuses proscriptions et condamnations. Aux personnes exceptées de l'amnistie par le projet ministériel, il proposa d'ajouter les complices du retour de Napoléon, les individus qui, avant le 23 mars, avaient accepté de lui les fonctions de ministres, de conseillers d'État et de préfets, les maréchaux et généraux qui s'étaient ralliés à lui avant son entrée dans Paris, et les généraux qui avaient combattu contre les armées royales. Tous les régicides ayant accepté un emploi pendant les Cent jours ou signé l'Acte additionnel étaient frappés d'exclusion perpétuelle. Ces régicides, comme les trente-huit personnes comprises dans l'article 2 de la loi du 24 juillet, et tous les membres de la famille Bonaparte, étaient privés de leurs droits civils et des biens, titres et pensions qui leur avaient été constitués à titre gratuit.

Janvier 1816.

La loi ainsi modifiée menaçait près d'un millier de familles ; la Chambre des députés ne s'en émut pas. Les acclamations, dont l'immense majorité de ses membres salua le rapport de M. Corbière, donnèrent la mesure de ses opinions antilibérales et de ses passions réactionnaires. La discussion s'ouvrit le 7 janvier 1816 ; elle dura cinq jours. On y entendit des clameurs furibondes et des paroles sauvages. Il n'y avait pas à hésiter à punir, disait M. du Botderu ; la clémence était un sophisme à ses yeux, et la philanthropie une imposture. Quant à M. de La Bourdonnaye, c'était, à l'en croire, la Provi-

Discussion de la loi.

JANVIER 1816. dence elle-même qui livrait aux mains des royalistes les assassins de leurs familles et les meurtriers de leurs rois. M. de Bouville trouva les amendements de la commission insuffisants, et il accusa les commissaires d'une tiédeur coupable. Que voulait-il de plus?

On avait bien entendu, au milieu des orages de la Révolution, retentir à la tribune nationale des paroles d'une sévérité inouïe, et se produire des motions dont l'humanité avait pu frémir; mais elles étaient dirigées surtout contre ceux qui pactisaient avec l'étranger, et il s'agissait de sauver la patrie. La plupart des hommes qu'on voulait frapper, en ce mois de janvier 1816, étaient précisément de ceux qui n'avaient pas hésité à se sacrifier pour le salut du pays.

Quelques rares protestations éclatèrent. M. Royer-Collard s'éleva avec une éloquence indignée contre les confiscations que l'on rétablissait implicitement, ces confiscations si odieuses, dit-il, « que la Révolution elle-même, en plus d'une circonstance, avait rendu les biens des condamnés. » Il aurait pu ajouter que si la Révolution s'en était servie, elle n'avait fait qu'imiter le détestable exemple de la monarchie, qui, si souvent, les avait employées pour enrichir ses créatures. Le gouvernement lui-même, en acceptant quelques-unes des aggravations proposées par la commission, s'efforça d'arrêter l'entraînement réactionnaire de la Chambre.

Il parvint notamment à écarter un amendement de l'avocat général Trinquelague, tendant à faire repousser l'article qui excluait de l'amnistie les crimes et délits commis sur les particuliers, sous prétexte qu'on pourrait abuser des termes généraux de cet article contre ceux des fidèles royalistes du Midi qui s'étaient portés à quelques excès. C'était là un étrange magistrat!

La Chambre repoussa, par la question préalable, à la majorité de neuf voix seulement, l'amendement atroce

qui établissait de nouvelles catégories d'accusés. Elle écarta également, à une très faible majorité, l'article de la commission qui rétablissait la confiscation, déguisée sous le nom d'indemnité en faveur du Trésor public. Encore fallut-il que M. de Vaublanc déclarât qu'il serait possible d'arriver plus tard à ce que désirait la commission. JANVIER 1816.

Restait la question du bannissement des régicides, mesure à laquelle le gouvernement ne se montrait pas favorable. M. de Béthisy, qui avait servi contre la France dans les rangs des Prussiens, prononça un discours d'un fanatisme à toute outrance pour engager ses collègues à faire violence à la bonté du roi. « Si, mécontent, dit-il, de ses fidèles serviteurs, de les voir contrarier sa royale et pieuse clémence, il détourne un moment de nous ses regards, nous dirons comme les habitants de l'Ouest, comme les nobles soldats du trône et de l'autel : *Vive le roi, quand même!* »

M. de Béthisy n'eut pas de peine à obtenir gain de cause; il prêchait des convertis. Le roi ne détourna pas ses regards de ses serviteurs; le gouvernement ne fit aucun effort sérieux pour faire rejeter l'amendement de la commission; le bannissement des régicides fut voté à l'unanimité moins trois voix. Encore ces trois opposants eurent-ils soin de déclarer qu'ils refusaient leur vote à l'amendement par respect pour la volonté du roi. L'ensemble de la loi fut adopté à une immense majorité, 334 contre 32. C'étaient les étrennes de la Chambre introuvable au peuple français.

Vote de la loi d'Amnistie.

Cette singulière loi d'amnistie fut adoptée sans discussion par la Chambre des pairs dans sa séance du 9 janvier 1816. L'année 1816 s'ouvrait tristement comme avait fini l'année 1815, une des plus désastreuses que la France ait eu à traverser. La première invasion, en effet, si cruelles qu'en eussent été les conséquences, n'avait

JANVIER 1816. pas été sans quelque gloire pour notre pays; il s'était défendu vaillamment, et il n'avait succombé, les armes à la main, qu'après avoir infligé à l'ennemi une série de défaites : l'honneur avait été sauf.

L'année 1815. En 1815 au contraire, nous avions capitulé sans combattre. Toutes nos ressources, toutes nos forces vives, si considérables encore après Waterloo, avaient été, comme à dessein, frappées de paralysie. L'étranger s'était répandu comme un torrent dans nos provinces sans rencontrer l'ombre de résistance. On avait vu les hommes de guerre les plus illustres, ceux sur lesquels on était le plus en droit de compter, désespérer du salut de la patrie, et déclarer, comme frappés de vertige, qu'il n'y avait plus qu'à se rejeter entre les bras des Bourbons. La faiblesse des uns, la trahison des autres avaient tout perdu. Une nation de trente millions d'hommes était devenue la proie de la coalition sans avoir brûlé une cartouche. La France ne se consolera jamais de cette honte.

Elle s'était vu arracher, l'année précédente, d'importantes conquêtes territoriales; cette année, c'était notre honneur compromis; c'étaient toutes les conquêtes de la Révolution remises en question par une réaction impitoyable, et qui n'avait d'autre point d'appui que les baïonnettes étrangères. Aussi la Restauration, qui aurait pu se faire accepter en 1814, en suivant une ligne de conduite franchement libérale, fut-elle vouée, dès 1815, à une irrémédiable impopularité, et l'observateur attentif pouvait déjà prévoir sa chute plus ou moins prochaine.

CHAPITRE SEPTIÈME

La loi d'amnistie à la Chambre des pairs. — Le monument expiatoire. — Anniversaire du 21 janvier. — Le clergé et la Restauration. — La Congrégation. — L'amélioration du sort du clergé. — Persécutions et proscriptions. — Départ des régicides. — Le testament de Marie-Antoinette. — La nouvelle loi électorale. — Discussion de la loi à la Chambre des députés. — Rejet de la loi à la Chambre des pairs. — Procès du contre-amiral de Linois et du colonel Boyer. — Condamnation des généraux Debelle et Travot. — Les suspects de la Restauration. — Rétablissement des biens de main-morte. — Le divorce est rétabli. — Les registres de l'état civil. — Loi électorale provisoire. — Le budget de 1816. — Rétablissement de la vénalité des offices. — Les bois de l'État. — Proposition en faveur du clergé. — La Chambre introuvable. — Les généraux Drouot et Cambronne devant la justice militaire. — Le mouvement de Grenoble. — Les antécédents de Paul Didier. — Les prédications de Didier. — Le général Donnadieu et le préfet de l'Isère. — L'échauffourée de Grenoble. — Les vanteries du général Donnadieu. — La cour prévôtale de l'Isère. — L'état de siège; répression furieuse. — Le conseil de guerre de Grenoble. — Immolation des condamnés. — Modification ministérielle. — Jugement et exécution du général Chartran. — Condamnation des généraux Lefèbre-Desnouettes, Rigaud et Gruyère. — Le général Bonnaire et le lieutenant Mietton. — Arrestation et condamnation de Didier. — Les patriotes de 1816. — Jugement et exécution des patriotes de 1816. — Mariage du duc de Berry. — Promotion de maréchaux. — Le nouveau serment. — Procès et exécution du général Mouton-Duvernet. — Les cours prévôtales à l'œuvre. — Condamnations par contumace. — Les craintes de M. Decazes. — Ses ressentiments personnels. — Les alliés de M. Decazes. — L'intervention du czar. — L'ordonnance du 5 septembre. — Colère des royalistes. — Les débuts de M. Villemain. — La protestation de M. de Chateaubriand. — Effet de l'ordonnance du 5 sur l'opinion publique. — La lutte électorale. — Les collèges électoraux de département. — La nouvelle Chambre. — Affaire du maréchal Grouchy. — L'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette. — Ouverture de la

session. — Vérification des pouvoirs. — La pétition de mademoiselle Robert. — Le clergé autorisé à acquérir. — Loi sur l'organisation des collèges électoraux. — Discussion de la loi électorale. — L'ordre de Saint-Michel. — Le chapitre de Saint-Denis. — Rétablissement des sépultures royales de Saint-Denis. — Loi provisoire sur la suspension de la liberté individuelle. — Loi sur les journaux et écrits périodiques.

JANVIER 1816.

La loi d'amnistie à la Chambre des pairs.

Le mois de janvier, en ramenant l'anniversaire de la mort tragique de Louis XVI, porta au comble les fureurs royalistes. Dans sa séance du 9, la Chambre des pairs adopta, sans discussion, cette loi d'amnistie, votée par la Chambre des députés, et qui était bien plutôt une loi de vengeance et de haine.

Cette fois, nulle restriction de la part du gouvernement. Devant la Chambre des députés M. de Richelieu avait combattu le bannissement des régicides en invoquant la volonté du *roi martyr*, dont le pardon, dans son testament, s'était étendu sur ceux qui l'avaient envoyé à la mort; devant la Chambre des pairs, le premier ministre accepta et justifia même toutes les aggravations apportées à la loi d'amnistie.

Cette question des régicides fournit à M. de Chateaubriand l'occasion de se livrer à toutes les intempérances d'une exaltation royaliste qui alors ne connaissait pas de bornes. Dans la matinée du 28 décembre 1815, M. Sosthène de la Rochefoucauld avait proposé à la Chambre des députés de décider que, le 21 janvier de chaque année, il y aurait un deuil général dans le royaume, et que, « en expiation du crime de ce malheureux jour », il serait élevé sur une place de la capitale, au nom et aux frais de la nation, une statue à Louis XVI, sur le piédestal de laquelle seraient gravés ces mots : « La France libre à Louis XVI. » Cette proposition avait reçu un assentiment unanime.

Le monument expiatoire.

Soumise à la Chambre haute le même jour que la loi d'amnistie, la proposition de M. de la Rochefoucauld y

JANVIER 1816.

fut accueillie par des transports d'enthousiasme. « Malédiction sur les scélérats qui nous obligent aujourd'hui à tant de réparations vaines! s'écria M. de Chateaubriand. La France rejette enfin les hommes qui ont eux-mêmes rejeté une amnistie sans exemple. Leur fureur d'acceptation de fonctions dans les Cent jours ou la signature de l'Acte additionnel a effacé la clause du testament qui les mettait à l'abri. » Ces scélérats, c'étaient les hommes qui avaient fondé la République et sauvé la patrie.

L'érection d'un monument expiatoire sur une place publique présentait de sérieux inconvénients. Ne pouvait-il arriver, par exemple, que ce monument donnât lieu à des manifestations hostiles? Ce fut sans doute ce que pensèrent quelques esprits que n'aveuglait pas le vent de réaction furieuse qui soufflait alors. Obéissant à une inspiration de bon sens, un membre de la Chambre des pairs déclara qu'il conviendrait d'ériger ce monument dans l'enceinte d'une église ou de tout autre lieu favorable à la prière et au recueillement. Et en effet, placé dans une église il eût été beaucoup mieux à l'abri des passions politiques. Mais cette sage parole ne fut pas entendue.

La Chambre des pairs, en votant par acclamation le monument proposé par M. de la Rochefoucauld, rendit l'hommage commun à Marie-Antoinette et à Madame Élisabeth. Cette addition fut ratifiée par les députés la veille même de l'anniversaire du 21 janvier. Il fut définitivement décidé que, « en expiation du crime de ce malheureux jour, » il serait élevé, à la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth, un monument dont le mode serait réglé par le souverain lui-même. On vota en outre, sur la motion de M. Hyde de Neuville, l'érection d'un monument analogue à la mémoire du duc d'Enghien, assassiné plus ou moins juridiquement dans les fossés de Vincennes.

JANVIER 1816.

Ainsi fut votée, en principe, au milieu des vociférations et des imprécations les plus outrageantes, non seulement contre la Convention, mais contre tous ceux qui, en France, avaient embrassé la cause de la Révolution, cette chapelle expiatoire élevée sur une de nos places publiques comme un défi hautain à l'Assemblée immortelle qui a fondé la République. Elle semble n'être dressée là que pour perpétuer des souvenirs irritants. Aussi, pour notre part, si nous en souhaitons la disparition, est-ce bien plutôt dans un sentiment de concorde et d'apaisement que dans une pensée de haine et de rancune qui n'est point dans notre cœur.

Anniversaire du 21 janvier.

L'anniversaire du 21 janvier fut donc célébré, cette année, comme l'année précédente, avec une pompe toute particulière. Pendant dix ans, sous la Convention, sous le Directoire et sous le consulat de Bonaparte, cette date tragique avait été célébrée comme une fête nationale. Maintenant elle l'était comme un jour de deuil public. Il y eut un service solennel dans toutes les églises de France. Les ducs d'Angoulême et de Berry, le prince de Condé, les duchesses d'Orléans, de Bourbon et d'Angoulême, assistèrent, avec toute la cour, à celui de la vieille basilique de Saint-Denis. Retirée dans une tribune voilée, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette dérobait à tous les regards son inconsolable douleur.

Nous ne saurions méconnaître ce qu'il pouvait y avoir de touchant dans ce deuil d'une famille entière pleurant sur la destinée tragique de son chef, sans se préoccuper du crime dont il s'était rendu coupable envers la France ; mais ce qu'il est de notre devoir de flétrir, c'est l'orgie contre-révolutionnaire à laquelle donna lieu cet anniversaire sanglant. Ce fut à qui s'efforcerait de démontrer le plus bruyamment son horreur de l'arrêt rendu par la Convention. Un préfet du nom de Choiseul ordonna

JANVIER 1816.

que, ce jour-là, les arbres de la liberté seraient brûlés solennellement dans toutes les communes de son département à l'issue de la grand'messe. Était-ce bien le moyen, comme disait le vouloir le gouvernement, d'éteindre toutes les haines, toutes les opinions exaltées, tous les souvenirs de l'ambition et de la vengeance?

Le clergé et la Restauration.

Le clergé, sortant du rôle de paix et de conciliation dans lequel il devrait toujours se renfermer, s'était associé à toutes les mesures prises pour donner à cet anniversaire un éclat prodigieux. Les évêques, celui de Troyes notamment, avaient, par des mandements passionnés, provoqué, dans tous leurs diocèses, des prières publiques en expiation de l'attentat horrible qui, selon l'expression du comte de Rémusat, préfet de la Haute-Garonne, avait privé la France « du meilleur, du plus clément et du plus infortuné de ses rois. » La France envahie, l'étranger appelé sur son sol par son propre souverain, importaient peu à cet ancien chambellan de l'empereur.

La Restauration, du reste, ne se montra pas ingrate envers le clergé. Non contente d'accroître au delà de toute mesure son influence morale, elle résolut de lui restituer, sinon les privilèges exorbitants dont il jouissait autrefois, du moins une partie des biens immobiliers qu'il possédait jadis, biens qui avaient fait retour à la nation, en vertu d'un décret de l'Assemblée constituante.

En détruisant l'œuvre accomplie de la séparation de l'Église et de l'État, en renouant les liens que la Révolution avait brisés, le premier consul s'était bien gardé de rendre au clergé la faculté d'acquérir des propriétés qui eussent accru sa puissance, et de rétablir à son profit les biens de main-morte. Le gouvernement de la Restauration n'eut pas cette sage prudence. Une association occulte, devenue fameuse sous le nom de

JANVIER 1816.

Congrégation, contribua surtout à le pousser dans la voie périlleuse où il crut devoir s'engager.

La Congrégation.

Cette association s'était formée après la funeste journée de Thermidor, à une époque où, par une intolérance aussi inique qu'imprudente, on avait momentanément interdit l'exercice du culte catholique. Le but de ses membres, peu nombreux d'abord, et appartenant, pour la plupart, à l'ancienne aristocratie, était de se livrer à la pratique de leur religion. Ils se réunissaient à cet effet dans le local du séminaire des Missions étrangères, qui avait été vendu comme bien national, et que le nouveau propriétaire avait mis à leur disposition. L'association avait traversé l'Empire en se contentant de servir les intérêts moraux de la religion. La chute de Napoléon ouvrit à son activité un champ plus large. Ses rangs se renforcèrent des personnages les plus importants de l'époque. Le roi lui-même et le comte d'Artois, son frère, consentirent à en faire partie. Dès lors, ce fut à qui, parmi les notabilités du jour, entrerait dans la société. On y vit figurer les pairs les plus dévoués à la réaction et les députés les plus influents. Citons, entre autres, MM. de la Rochefoucauld-Doudeauville, Chateaubriand, Mathieu de Montmorency, l'ancien libéral de la Constituante, de Villèle, Corbière, de Marcellus, de Castelbajac, l'avocat Piet, tous imbus des plus pures doctrines contre-révolutionnaires. Sûre désormais d'un appui énergique dans les Chambres, la Congrégation n'hésita pas à employer tous les moyens pour rendre à l'Église son antique splendeur et son antique puissance.

C'était sous prétexte de défendre les intérêts religieux que les dévots de la Congrégation allaient entreprendre cette funeste campagne. Les récentes leçons de l'histoire auraient bien dû cependant les avertir de leur souveraine imprudence. Et en effet, ce n'était pas à la religion, mais bien aux empiétements successifs du clergé dans le domaine civil que la Révolution française s'en était prise. Si le prêtre n'avait pas usé et abusé de tous les privilèges et monopoles de l'ancien régime, s'il était resté dans le pur domaine de la conscience, si l'abbé, le moine, ou l'évêque n'avait pas été un seigneur féodal, le clergé n'eût pas eu à ressentir les coups portés aux derniers vestiges de la féodalité. Les persécutions maladroites dont la religion fut victime de la part de quelques furieux n'ont été que la conséquence fâcheuse de l'immixtion de ses ministres dans les choses de la société civile. Mais il est bon de rappeler que les plus grands hommes de la Révolution, depuis Mirabeau jusqu'à Robespierre, se sont toujours montrés les défenseurs intrépides de la tolérance religieuse, et si le dernier est mort en Thermidor, c'est surtout pour avoir recommandé la justice et la tolérance envers les partis vaincus et désarmés.

JANVIER 1816

L'amélioration du sort du clergé.

Sous l'influence de la Congrégation le gouvernement présenta, le 2 janvier 1816, un projet de loi tendant à l'amélioration du sort du clergé. Il demandait que toutes les pensions ecclésiastiques, devenues libres par suite de la mort des titulaires, vinssent en accroissement de la dotation annuelle du culte au lieu de faire retour à l'État. Ce fut le point de départ de toutes les revendications qui allaient se produire en faveur de l'Église. Cette proposition parut insuffisante. Par une criante iniquité, les deux Chambres dépouillèrent des pensions qui leur avaient été votées comme ecclésiastiques par les assemblées de la Révolution les prêtres qui s'étaient mariés depuis. Beaucoup de ces malheureux n'avaient pas d'autres ressources; c'était les vouer à la misère; les Chambres ne se préoccupèrent pas de si peu, et ces pensions servirent à augmenter la dotation annuelle du culte, qui s'accrut encore, au budget de 1816, d'un

JANVIER 1816. supplément de cinq millions. Les congréganistes ne se montrèrent pourtant pas satisfaits. La situation de salarié leur semblait injurieuse pour le clergé. Il leur fallait assurer l'indépendance de l'Église, en la rendant propriétaire comme autrefois. Nous allons bientôt les voir à l'œuvre pour remonter le cours de la Révolution et atteindre leur but.

Persécutions et proscriptions.

En attendant, on exécutait avec la dernière rigueur la récente loi d'amnistie votée comme par dérision. Sur tous les points du territoire les prisons se remplirent d'hommes dont tout le crime était d'avoir trop aimé la patrie. En ce mois de janvier 1816 la seule prison de l'Abbaye, à Paris, renfermait les généraux Cambronne, Belliard, Berton, Drouot, Debelle, Decæn, Dufour, Ornano, l'amiral de Linois et quelques autres officiers, dont la plupart allaient bientôt passer devant un conseil de guerre. La simple fantaisie d'un préfet suffisait pour renvoyer les citoyens d'un département et les exiler dans un autre. Ainsi l'on vit le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. d'Allonville, bannir de son département les citoyens les plus recommandables, entre autres le général Mayer, pour les envoyer à Amiens, à Bordeaux, à Limoges et à Montpellier. Nombre de préfets agirent de même sans se soucier des ruines occasionnées par ces déplorables mesures. Les régicides, exclus à perpétuité du royaume, durent en sortir dans le délai d'un mois. Ils étaient privés à tout jamais de leurs droits civils en France, et ne pouvaient y posséder aucuns biens, titres ou pensions à eux concédés jadis. Combien ne revirent plus le doux ciel natal, et devaient mourir loin de cette chère patrie qu'ils avaient contribué à faire si grande et si glorieuse!

Départ des régicides.

A côté de tant de sévérités implacables, cette Chambre des députés, si cruellement complice des rigueurs de la Restauration, avait des attendrissements subits, et des

FÉVRIER 1816. larmes, de vraies larmes tombaient parfois des yeux de ses membres au récit des malheurs de la royauté.

Le testament de Marie-Antoinette.

Un jour du mois de février 1816, M. Decaze monta à la tribune en annonçant qu'il était chargé, de la part du roi, d'une importante communication. Ses yeux étaient mouillés de pleurs, sa voix tremblante d'émotion. De quoi donc s'agissait-il? Ces larmes, cette émotion indiquaient suffisamment que la communication n'avait rien de législatif. La Chambre attendait avec une sorte d'anxiété.

Au milieu du silence et du recueillement, le ministre donna lecture d'une lettre écrite par la reine Marie-Antoinette à sa belle-sœur, Madame Élisabeth, le 16 octobre 1793 à quatre heures et demie du matin, peu d'heures avant d'être menée à l'échafaud. C'est cette lettre que l'on a appelée le testament de Marie-Antoinette, et dont l'authenticité, au dire du ministre, se trouvait infailliblement attestée par la signature même des bourreaux.

Cette lettre avait été saisie dans les papiers du conventionnel Courtois, chez lequel la police, avertie qu'il était détenteur de documents importants, avait pratiqué une visite domiciliaire, au moment où il se disposait à quitter la France comme régicide. Nous avons dit ailleurs ce qu'était ce misérable Courtois, l'un des plus impurs parmi les Thermidoriens. Rapporteur de la commission chargée de l'examen des pièces trouvées chez Robespierre et ses amis, il n'avait reculé, pour salir la mémoire de ses victimes, ni devant le mensonge, ni devant la calomnie, ni devant les faux matériels. On l'avait accusé, non sans raison, d'avoir trafiqué des papiers qui lui avaient été confiés comme rapporteur, et ce n'était pas sans peine que la Convention avait pu faire rentrer celles des pièces qui avaient été livrées à l'impression, plus ou moins altérées. Les autres, il les

FÉVRIER 1816. avait gardées. C'était parmi ces dernières qu'avait été retrouvée la lettre de Marie-Antoinette.

Comment cette lettre était-elle en sa possession? Il est absolument certain pour nous qu'elle avait été découverte dans les papiers de Fouquier-Tinville, qui, après avoir si complaisamment prêté la main au guet-apens de Thermidor, avait fini par devenir victime de la réaction thermidorienne. Il en avait été de la lettre de la reine à sa belle-sœur comme de celle de Hoche à Robespierre, que nous avons révélée à l'histoire: le sinistre accusateur près le tribunal révolutionnaire les avait gardées l'une et l'autre sans les envoyer à leur adresse.

Cette lettre de Marie-Antoinette à sa belle-sœur était touchante, et ne pouvait qu'ajouter à l'intérêt que les dégoûtantes calomnies d'Hébert au tribunal révolutionnaire avaient appelé sur elle. Assurément la malheureuse reine avait été bien coupable envers la France; mais la rigueur du châtiment avait dépassé toute mesure; et sa lettre, qui contrastait si fort avec l'extrême dureté dont la Révolution avait usé à son égard comme envers tant d'autres victimes de nos discordes civiles, était bien faite pour causer une impression profonde. « Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait », y disait-elle. Ce pardon suprême rappelait que les premières calomnies qui l'avaient atteinte, et non les moins sanglantes, étaient parties de la cour elle-même et provenaient de ses plus proches alliés. Et peut-être, parmi ceux qui accueillirent avec l'affliction la plus bruyante la lecture du testament de Marie-Antoinette, s'en trouvait-il qui n'avaient pas peu contribué à l'infortune de cette princesse tombée de si haut.

M. Lainé à la Chambre des députés, M. de Chateaubriand à la Chambre des pairs, se firent les interprètes de la douleur officielle. Le roi Louis XVIII, qui n'avait pas toujours été très tendre pour sa belle-sœur, regarda son testament comme la plus belle oraison funèbre, et il ordonna qu'il en serait donné publiquement lecture le jour où le service anniversaire de la reine serait célébré dans toutes les églises du royaume. Ce testament de Marie-Antoinette, accueilli dans les hautes régions officielles par des larmes plus ou moins sincères, fut adressé, sur la proposition de M. de Marcellus, à toutes les communes de France. Le temps était loin où, sous le nom de l'*Autrichienne*, la pauvre Marie-Antoinette était poursuivie de toutes les malédictions populaires.

FÉVRIER 1816.

D'accord avec le ministère sur toutes les manifestations contre-révolutionnaires, sur la création de ces monuments expiatoires dont le plus clair résultat devait être de perpétuer des souvenirs irritants et d'envenimer les haines, la Chambre des députés entra tout à coup en lutte avec lui sur une question qui intéressait sa propre existence.

La nouvelle loi électorale.

Depuis la chute de l'Empire, la nomination des membres du parlement avait continué de se faire sur le dernier mode impérial, c'est-à-dire à l'aide des collèges électoraux de département, dont les présidents étaient nommés par le roi. Ce système, qui avait pourtant donné au précédent régime des députés d'une docilité à toute épreuve, ne parut pas suffisant au gouvernement de la Restauration, et, dans l'ordonnance de convocation des Chambres, il avait été spécifié que l'élaboration d'une nouvelle loi électorale serait l'une des tâches principales de leur session. Dans les derniers jours de l'année 1815, les ministres avaient déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet qui instituait une élection à deux degrés, l'élection de canton et celle de département.

Les électeurs cantonaux se composaient des soixante plus imposés du canton, des principaux fonctionnaires

Février 1816.

publics de tout ordre, des curés, desservants et ministres des cultes chrétiens. Ils nommaient des électeurs du second degré, âgés comme eux de trente ans au moins et payant un minimum de contributions de 300 francs. Ces élus formaient avec les archevêques, évêques et nombre de hauts fonctionnaires le collège départemental. Encore le roi se réservait-il le droit d'épurer ce collège, dont les membres devaient être, pour chaque département, de cent cinquante à deux cents, soit, pour toute la France, dix-sept mille électeurs environ, constituant le pays légal. Cette ingénieuse combinaison rendait le gouvernement absolument maître des élections.

Discussion de la loi à la Chambre des députés.

La commission, nommée par la Chambre pour examiner le projet ministériel, choisit pour rapporteur M. de Villèle. La commission acceptait ce projet, sauf de légères modifications. Ainsi elle maintenait à quarante ans, aux termes de l'article 38 de la charte, l'âge des députés, que le ministère abaissait à vingt-cinq. En revanche, elle demandait la modification de l'article 37 en vertu duquel la Chambre, élue pour cinq ans, était renouvelable chaque année par cinquième, et elle exigeait le renouvellement intégral tous les cinq ans. Enfin le projet ministériel, rompant avec les traditions de la Révolution et de l'Empire, supprimait toute indemnité aux députés; la commission, réservant l'avenir, voulait que cette suppression n'eût lieu que pour la Chambre actuelle.

La discussion s'ouvrit le 12 février. Elle fut longue, diffuse, et traîna péniblement jusqu'à la fin du mois. C'était à qui proposerait son système : les uns voulaient s'en tenir au collège unique de département; les autres réclamaient un collège par arrondissement. Les partisans de l'ancien régime allaient jusqu'à demander que les élections se fissent par corporations. On s'entendit

Février 1816.

bien vite sur la question de renouvellement. A une énorme majorité, il fut décidé que la Chambre se composerait de quatre cent deux membres, et qu'elle serait nommée intégralement tous les cinq ans. La question d'âge donna lieu à des débats violents. Beaucoup trouvaient trop élevé celui de quarante ans. On se mit d'accord sur une proposition de M. de Marcellus: les jeunes gens mariés pourraient entrer au parlement à trente ans ; pour les célibataires, il en faudrait au moins trente-cinq : c'était un encouragement au mariage. A l'expression d'assemblées cantonales, la Chambre substitua celle d'assemblées sectionnaires d'arrondissement. Puis, comme pour donner un grand exemple de désintéressement, mais en réalité pour ne permettre l'entrée du parlement qu'aux privilégiés de la fortune, elle supprima tout traitement aux députés.

Rejet de la loi à la Chambre des pairs.

Mars 1816.

La loi, ainsi modifiée, fut adoptée au commencement de mars par 180 voix contre 132. Moins d'un mois après, elle était repoussée par la Chambre des pairs. Les ministres, mécontents des modifications apportées à leur projet, avaient pris peu de part à la discussion; mais, en le présentant à la Chambre haute, ils ne lui avaient pas caché que le roi se réservait de statuer ultérieurement sur les changements introduits par l'autre Chambre dans le texte primitif. Quelque peu jaloux de la suprématie affectée par la Chambre élective, les pairs ne furent pas fâchés de saisir l'occasion d'affirmer leurs prérogatives, et, malgré d'éloquents efforts de MM. de Chateaubriand et Desèze, ils repoussèrent la loi, comme faite en violation de la Charte.

Procès du contre-amiral de Linois et du colonel Boyer.

Le mois de mars vit recommencer les procès criminels intentés aux officiers de marque qui, après le retour de l'île d'Elbe, s'étaient ralliés à l'empereur. Ce furent le contre-amiral Duran de Linois et le colonel Boyer de Perreleau qui rouvrirent la série. Quel était

MARS 1816.

leur crime? Tous deux, chargés, en 1814, de rétablir la domination française à la Guadeloupe, s'étaient efforcés, en apprenant la restauration impériale, de conserver cette colonie à la France, et le second n'avait pas hésité à arborer le drapeau tricolore à la Basse-Terre, où résidait l'amiral. Contraints de capituler devant des forces supérieures, ils avaient été ramenés en France, et, le 6 mars, ils comparaissaient, sous la prévention d'avoir trahi le roi, devant un conseil de guerre présidé par le général de Lauriston. Le contre-amiral de Linois eut la bonne fortune d'être acquitté; mais son lieutenant, le colonel Boyer, fut condamné à mort. C'était lui qui avait arboré le drapeau tricolore.

Condamnation des généraux Debelle et Travot.

Quelques jours après, c'était au tour du général Debelle, coupable de s'être opposé à la marche du duc d'Angoulême sur Lyon, de comparaître devant la justice militaire. Malgré son attitude fort humble et une éloquente défense de Berryer fils, il n'échappa pas à une condamnation capitale. Mais il accueillit sa sentence par le cri de *Vive le roi!* Ce fut son salut : le roi lui fit grâce de la vie, à la prière du duc d'Angoulême.

Le 18 du même mois, un conseil de guerre jugeait à Rennes, sous la présidence du général Canuel, un des héros républicains des guerres de la Vendée pendant la Révolution, le général Travot. On lui reprochait surtout d'avoir poursuivi, durant les Cent jours, les rassemblements vendéens stipendiés par les Anglais, et au milieu desquels se trouvait celui-là même qui présidait ses juges. Il y avait donc, dans la composition de ce tribunal, quelque chose d'odieux, que les défenseurs du général ne manquèrent pas de relever, en vain. Le général Travot fut condamné à mort. Cette sentence inique ne fut pas exécutée; sous la pression d'une indignation générale, la cour voulut bien commuer sa peine en vingt années de détention. Cette dure clémence le rendit fou; il mourut au bout de très peu de temps, sans avoir recouvré la raison.

MARS 1816.

Les suspects de la Restauration.

Les jours d'oubli et de miséricorde n'étaient pas encore venus. Les dénonciations, suivies d'arrestations, continuaient à jeter l'épouvante dans le pays. Et comment en eût-il été autrement? Des administrateurs, comme M. de Chabrol, préfet du Rhône, par exemple, ordonnaient à tous les fonctionnaires et employés, aux cabaretiers et aubergistes, assimilés, comme nous l'avons vu depuis, à des fonctionnaires, de dénoncer quiconque par son air, ses paroles ou ses actions, semblerait un ennemi du gouvernement. Et cela en vertu d'instructions parties du ministère.

« Vous pouvez reconnaître l'ennemi de l'État, écrivait le 28 mars M. Decazes à tous les fonctionnaires du royaume, dans tout homme qui se réjouit des embarras du gouvernement ou de l'administration; qui, par ses discours ou des insinuations perfides, tend à dissuader les jeunes gens de s'enrôler; dans celui enfin qui, par ses propos, ses gestes ou son attitude, décèle sa haine ou son mépris pour les habitants paisibles et subordonnés dont la conduite prouve leur dévouement au roi et leur soumission aux lois. » N'était-ce point là précisément les catégories de suspects de Tibère et de Chaumette? Nous avons assez sévèrement blâmé la loi des suspects de la Révolution pour avoir le droit de flétrir celle de la Restauration. La première était horrible sans doute, mais elle trouvait son explication, sinon son excuse, dans l'affolement d'un pays envahi, en proie à toutes les trahisons, et déchiré par les ennemis du dedans et du dehors; la seconde, lancée, au milieu d'une paix profonde, contre un peuple redevenu aussi calme et aussi soumis que possible, ne s'explique pas, et ne peut être que vouée à l'exécration de l'histoire.

MARS 1816.

La délation était devenue un moyen de gouvernement. Les maires, signalés comme suspects de patriotisme, étaient révoqués par centaines. Ce fut à un tel point qu'un jour, dans la séance du 18 mars, à la Chambre des députés, un royaliste ardent, M. de Serre, poussa un cri d'alarme, et dénonça au monde le fléau de la délation. Mais ce srupule, il faut bien le dire, était tout exceptionnel. Jamais assemblée ne poussa aussi loin que la Chambre de 1815 la passion réactionnaire, et nous allons la voir s'efforcer de détruire pièce à pièce l'œuvre de la Révolution. On alla même jusqu'à y proposer de rétablir le gibet comme instrument de supplice, sous prétexte que la guillotine était d'origine révolutionnaire, et qu'elle avait été l'instrument régicide.

Réorganisation de l'Institut.

Création de la Convention nationale, l'Institut avait, aux yeux de la Restauration, un vice originel. En supprimant les anciennes académies, la Révolution les avait remplacées par un Institut national, dont le plan, plus large et plus philosophique, embrassait toutes les branches des connaissances humaines.

Détruire cet établissement populaire, où figuraient la plupart des illustrations scientifiques et littéraires du pays, n'était pas chose facile. On se borna à en proscrire un certain nombre de membres, et à le réorganiser sur de nouvelles bases, en y introduisant, pour assurer le bon esprit des élections futures, quelques académiciens nommés par le gouvernement. Tel fut le sens de l'ordonnance du 21 mars 1816.

« Nous n'avons pu voir sans douleur, était-il dit dans le préambule de cette ordonnance, la chute de ces académies qui avaient si puissamment contribué à la prospérité des lettres, et dont la fondation a été un titre de gloire pour nos augustes prédécesseurs. Depuis l'époque où elles ont été rétablies sous une dénomination nouvelle, nous avons vu, avec une vive satisfaction, la considération et la renommée que l'Institut a méritées en Europe... Mais nous avons jugé convenable de rendre à chacune de ces classes son nom primitif.. »

MARS 1816.

Les dénominations des quatre classes se trouvèrent en effet remplacées par les noms des anciennes académies : académie française ; académie des inscriptions et belles-lettres ; académie des beaux-arts ; académie des sciences. En même temps qu'on rompait le lien qui les unissait entre elles, on portait atteinte à l'inamovibilité de leurs membres, et les titres littéraires ou scientifiques devenaient en quelque sorte secondaires pour leur réception. Déjà, l'année précédente, on avait exclu de la seconde classe, redevenue l'Académie française, Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), Lucien Bonaparte, Sieyès et Cambacerès ; on en proscrivit cette année Arnault, Etienne, Garat, Rœderer, et le cardinal Maury. C'était, disait-on, mettre sa composition et sa stabilité en accord avec l'ordre actuel du gouvernement.

En toutes choses on s'efforçait de revenir, autant que possible, aux traditions et aux habitudes du passé.

Rétablissement des biens de main-morte.

Les ultramontains de la Chambre n'ignoraient pas que le clergé ne recouvrerait une importance politique réelle que lorsqu'il lui serait permis de posséder d'immenses domaines et des terres, comme sous l'ancien régime. Sur la proposition de M. de Castelbajac, la Chambre, à une grande majorité, avait, dès le mois de janvier, décidé, en comité secret, qu'il serait désormais loisible au clergé de chaque diocèse, aux séminaires et autres établissements ecclésiastiques, de recevoir par donation tous biens meubles et immeubles; elle avait supprimé l'interdiction légale des dons testamentaires au confesseur qui avait assisté le mourant, et voté certains avantages, comme remise d'intérêts, de fruits et fermages perçus, aux acquéreurs de propriétés ecclésiastiques

MARS 1816.

qui, dans le délai d'une année, restitueraient ces biens au clergé. La Chambre des pairs refusa d'adopter les deux dernières dispositions; mais, dans sa séance du 5 mars, elle consacra le principe qui autorisait le clergé à acquérir par donation, testament ou toute autre forme légale, tous biens meubles ou immeubles. C'était le rétablissement des biens de main-morte, dont la Révolution avait débarrassé le pays comme d'un fléau, et qui allaient bientôt, à la faveur de certaines mesures, devenir plus considérables peut-être qu'autrefois.

Une des améliorations les plus importantes, apportées par la Révolution à la vie civile, disparut également vers cette époque. L'ancienne société française avait vécu, durant de longs siècles, sous l'empire de l'indissolubilité des liens du mariage. C'était la loi religieuse, qui, d'ailleurs, n'hésitait pas à se départir de sa rigueur devant un argument politique, ou financier. La Révolution avait mis fin à un pareil régime, et le divorce était entré dans le Code civil avec toutes les garanties exigées par la sécurité des familles.

Le divorce est rétabli.

M. de Bonald, un des sectaires du catholicisme, en réclama l'abrogation, à la Chambre des députés, au nom de la religion outragée. Singulier outrage que celui qui consistait à prévenir les abus et les scandales provoqués par la séparation de corps! La proposition n'en fut pas moins votée par acclamation. Elle fut soumise à la Chambre haute dans le courant de mars. Un pair, que n'aveuglait pas tout à fait l'esprit de parti, demanda que le divorce fût au moins maintenu pour les citoyens n'appartenant pas au culte catholique; ce fut en vain. La loi revint le 26 mars à la Chambre élective. L'ancien préfet de police impérial, M. Pasquier, voulait qu'elle fût votée séance tenante, sans discussion, par respect pour la morale. Il dut attendre jusqu'au lendemain. Quelques jours après, l'indissolubilité du mariage reprenait officiellement place dans nos lois pour ne disparaître, non sans peine, qu'après quatorze ans d'une nouvelle république.

AVRIL 1816.

Les registres de l'état civil.

On voit avec quel entraînement fatal la Chambre des députés remontait le cours du passé. Rarement elle laissait échapper l'occasion de prouver son âpre désir de reconstituer l'ancien régime. La Révolution, avec sa haute raison, avait confié à des magistrats de l'ordre civil le soin d'enregistrer la naissance, le mariage et le décès des citoyens. La Chambre vota une résolution tendant à remettre aux ministres du culte la tenue des registres de l'état civil.

Une autre résolution non moins significative fut votée en même temps. La surveillance immédiate des collèges et pensions devait appartenir désormais aux archevêques et évêques diocésains, qui furent chargés d'en nommer le principal. Les évêques eurent le droit de renvoyer les professeurs dont les principes seraient reconnus dangereux. Il n'était guère possible de donner plus de gages aux passions cléricales et réactionnaires.

Licenciement de l'École polytechnique.

Tout ce qui était d'origine révolutionnaire était suspect, et traité impitoyablement à l'occasion. L'École polytechnique, cette autre grande création de la Révolution, avait maintes fois donné des preuves de son libéralisme et de son patriotisme ardent. On avait vu, pendant les Cent jours, ses élèves se former en compagnie d'artillerie, et faire le service militaire sous les murs de la ville jusqu'à la rentrée de Louis XVIII. Il n'en avait pas fallu davantage pour qu'une accusation de mauvais esprit pesât sur elle. Malgré les changements apportés dans la composition de son personnel, elle n'en continuait pas moins à être regardée comme hostile au gouvernement. Quelques mouvements d'indiscipline, sans aucune importance, s'étant produits dans le courant du mois d'avril, M. de Vaublanc saisit avec

Avril 1816.

empressement ce prétexte pour licencier l'école. Elle fut reconstituée quelques mois après, et placée sous la protection du duc d'Angoulême, comme si ce haut patronage en eût effacé le vice originel. On eut soin d'ailleurs de lui enlever son caractère militaire, qu'elle recouvra seulement quelques années plus tard.

Loi électorale provisoire.

La Chambre et le gouvernement semblaient faits l'un pour l'autre ; ils étaient absolument d'accord dans leur haine contre l'esprit révolutionnaire ; cependant, malgré cette conformité de vues du parlement avec les principaux personnages de la cour, le ministère avait hâte de se débarrasser d'une assemblée qui avait, à ses yeux, le tort de vouloir imposer trop despotiquement ses idées et ses créatures à l'administration. Après le rejet, par la Chambre des pairs, de la loi électorale votée par la Chambre des députés, il avait, dès le 5 avril, présenté à cette dernière un projet provisoire donnant, jusqu'à nouvel ordre, force de loi aux ordonnances du mois de juillet précédent sur les élections législatives. La précipitation avec laquelle M. de Villèle, rapporteur du projet, chercha à obtenir le vote de la Chambre, provoqua, dans la séance du 8, divers incidents, dont il serait à peine besoin de parler s'ils n'avaient pas failli amener la retraite de M. Lainé comme président. Blessé de quelques paroles de M. Forbin des Issarts, M. Lainé quitta précipitamment la séance et envoya sa démission au roi. Cette démission fut refusée, et M. Lainé reprit docilement ses fonctions le lendemain. Le projet provisoire fut voté avec deux amendements interdisant le renouvellement par cinquième et toute adjonction de nouveaux électeurs, amendements qui arrachèrent cette exclamation à M. de Richelieu, président du conseil : « Ils veulent absolument rester députés ! »

Le budget de 1816.

Cette Chambre n'allait pourtant pas tarder à disparaître ; le vote du budget de 1816 devait être son dernier

Avril 1816.

acte. Ce budget, présenté dans les derniers jours de la précédente année, s'équilibrait en recettes et en dépenses, pour l'année courante, par une somme égale de 800 millions. Dans cette somme figuraient 140 millions comme premier cinquième de la contribution de guerre, et 130 millions pour l'entretien de cent cinquante mille soldats alliés. Défalcation faite de ces dépenses extraordinaires, le budget de la France était bien minime alors. Heureux les peuples dont les budgets ne dépassent pas les nécessités d'une bonne administration !

Il y a une justice à rendre à cette Chambre, c'est que jamais peut-être assemblée n'a apporté autant de soin à la bonne gestion financière du pays. Elle se montra sévèrement économe des deniers de l'État, défendit le cumul des fonctions publiques, supprima une foule d'emplois inutiles, diminua les traitements trop élevés, et put ainsi économiser une vingtaine de millions sur les demandes du gouvernement. A ce point de vue nous ne saurions trop recommander aux assemblées républicaines de s'inspirer de son exemple.

Rétablissement de la vénalité des charges.

Cette part de justice rendue à son esprit d'ordre et d'économie, il nous est permis de flétrir énergiquement quelques-unes des mesures budgétaires adoptées par elle, sur la proposition du gouvernement. C'est ainsi que, pour dédommager les notaires, avoués, greffiers, agents de change et commissaires priseurs d'une augmentation considérable de leurs cautionnements, elle les autorisa à présenter leurs successeurs. Sans s'en douter peut-être, et sans le dire, elle venait de rétablir la vénalité des charges, cet abus de l'ancien régime, qu'on croyait à jamais extirpé. L'abus dure encore, et il n'en est pas beaucoup de plus criants.

Les bois de l'État.

Une autre mesure non moins regrettable fut celle que prit la Chambre à l'égard des bois de l'État. Le ministère se proposait de les affecter, en partie, à la garantie de

AVRIL 1816.

l'arriéré des dépenses antérieures au premier janvier 1816. C'était, en définitive, demander l'aliénation de ces bois qui se trouvaient être, pour la plupart, d'anciennes propriétés ecclésiastiques. Or, on a vu avec quel soin jaloux la Congrégation s'était efforcée de reconstituer ces propriétés. La majorité de la Chambre, toute dévouée à la Congrégation, considérait comme une iniquité et un scandale la vente des forêts domaniales, qu'elle se proposait de restituer au clergé. Elle obtint gain de cause sur ce point. Dès le mois précédent, le ministre des finances, M. Corvetto, avait annoncé qu'il serait mis fin à la vente des bois de l'État, et d'unanimes applaudissements avaient accueilli cette communication, parce qu'elle semblait préjuger la reconstitution des biens du clergé, que les royalistes, comme nous l'avons dit plus haut, jugeaient indispensable à sa puissance morale.

Propositions en faveur du clergé.

Et en effet, le 24 avril, la Chambre, statuant sur une proposition ministérielle qui tendait à l'amélioration du sort du clergé, décidait, après avoir discuté, durant quatre jours, un rapport de M. de Kergorlay, dont les conclusions avaient été concertées avec la commission du budget, 1° que les dépenses du culte, montant à plus de 41 millions, seraient immobilisées, et converties en une rente perpétuelle d'égale somme; 2° que les bois et autres biens, provenant de l'ancien clergé, seraient immédiatement affectés, à titre de propriété, aux établissements ecclésiastiques.

Le vote d'ensemble sur le projet de loi avait été remis au lendemain. Mais ce jour-là, par une de ces bizarreries parlementaires qui se rencontrent parfois, les adversaires du projet de loi parvinrent à faire repousser la première disposition. La seconde fut maintenue à une énorme majorité. C'était celle à laquelle le clergé tenait le plus, car elle remettait entre ses mains des propriétés

AVRIL 1816.

qui étaient de véritables propriétés domaniales. Seulement, la clôture de la session ayant été prononcée cinq jours après le vote de la loi, le ministère n'eut pas le temps de la soumettre à la pairie; elle ne put donc être promulguée comme le couronnement de la loi de finances de 1816.

Le budget avait été voté dans son ensemble le 17 avril; quelques jours après il était voté par la Chambre des pairs. Le 29 avril une ordonnance royale déclara close la session de 1815. Cette session avait duré sept mois.

La Chambre introuvable.

Ainsi finit la Chambre des députés qui a gardé dans l'histoire, comme une flétrissure, le nom de Chambre *introuvable*. Jamais assemblée ne fit éclater avec plus de vivacité les passions réactionnaires. En croyant servir la monarchie, elle la compromit, et prépara les voies qui devaient la ramener aux abîmes. Et Louis XVIII, dont on vantait pourtant les aspirations libérales, était émerveillé. Un jour, en recevant un groupe de députés, chargés de lui présenter, comme un hommage, un de ces projets de loi qui semblaient promettre le retour de l'ancien régime, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Mais une pareille Chambre est introuvable! »

Lorsque le duc d'Albe, en raillant, traitait de gueux les révoltés des Pays-Bas, il ne se doutait pas que l'insulte tombée de sa bouche deviendrait pour ces patriotes un titre de gloire. Louis XVIII ne s'imaginait pas, quand il adressait ce singulier éloge à la Chambre de 1815, qu'il équivaudrait pour elle à une suprême injure.

Les généraux Drouot et Cambronne devant la justice militaire.

Et, comme pour affirmer les rancunes implacables de la Restauration, la justice militaire continuait de poursuivre les hommes qui avaient donné à la France le plus de gages de dévouement dans ses longues luttes contre l'étranger. Le 6 avril, le général Drouot comparut devant un conseil de guerre, présidé par le général comte d'Anthouard, un royaliste fervent.

Avril 1816.

Le général Drouot était une des plus pures et des plus grandes figures de l'armée. Fils d'un modeste boulanger de Nancy, ancien soldat de Hondschoote, de Fleurus, de la Trebbia et de Hohinlenden, il s'était distingué sur tous les champs de bataille de l'Empire, et il était devenu le premier officier d'artillerie de l'Europe. Il avait volontairement accompagné l'empereur à l'île d'Elbe, et, se considérant comme attaché à un souverain désormais étranger à la France, il avait refusé de recevoir du payeur général de l'armée son traitement de général. Aussi put-il repousser à bon droit l'accusation de s'être mis en révolte contre son souverain légitime en envahissant la France à main armée. Il était d'ailleurs des rares et sages conseillers qui s'étaient efforcés vainement de dissuader Napoléon de son entreprise.

Acquittement du général Drouot.

A Waterloo il avait fait vaillamment son devoir, et, plus ferme que Ney, il avait été de ceux qui n'avaient pas désespéré du salut de la patrie. Après la seconde abdication il eut un moment la pensée d'accompagner de nouveau l'empereur en exil; mais, appelé par le gouvernement provisoire au commandement en chef de la garde, il crut ne pas devoir déserter un poste où il espérait pouvoir rendre encore quelques services. A l'armée de la Loire il avait, par son exemple et ses conseils, contenu dans les bornes de l'obéissance les soldats d'élite placés sous ses ordres, et qui n'attendaient qu'un signe de lui pour entrer en révolte. Ce fut ce qu'attesta le seul témoin entendu dans le procès, son vieux compagnon d'armes le maréchal Macdonald. Eh bien! malgré le témoignage du maréchal, qui était dans les meilleurs termes avec le gouvernement royal, il s'en fallut d'une voix que l'illustre Drouot ne fût condamné à mort; il dut son acquittement à la minorité de faveur.

Quelques jours après, comparut à son tour devant la

Avril 1816.

justice militaire un autre soldat illustre, dont la célébrité était déjà légendaire, le général Cambronne, qui, comme Drouot, avait été le compagnon de l'empereur à l'île d'Elbe. Mais il avait suivi son chef plutôt en vertu d'un devoir imposé que par un véritable sentiment d'affection. C'est du moins ce qui nous paraît résulter de la lettre de soumission qu'il adressa d'Alburton, où il était prisonnier, au roi Louis XVIII, en le priant de recevoir son serment de fidélité et de lui conserver son commandement. La réponse du roi fut son renvoi devant un conseil de guerre, présidé par le général Foissac-Latour, dès son retour en France. Cambronne, du reste, s'était constitué volontairement prisonnier à son arrivée à Paris. Il n'eut pas à s'en repentir; il fut acquitté à la majorité de cinq voix contre deux.

Acquittement du général Cambronne.

Ce double acquittement causa dans le camp royaliste une exaspération dont le grave *Journal des Débats* n'hésita pas à se faire l'écho retentissant. La seule manière légitime de défendre et de protéger ces deux généraux, dont l'un, Cambronne, n'était à ses yeux « qu'un grossier et stupide soldat », eût été, selon lui, de les confier à la clémence du roi. Plus libéral que ses aveugles serviteurs, le roi, s'il faut en croire un de ses panégyristes, aurait applaudi à l'acquittement des généraux Drouot et Cambronne, qui, d'après lui, n'avaient commis d'autre faute que d'avoir suivi la destinée de leur maître et de leur bienfaiteur (1). Ce qui semble donner quelque poids à cette assertion, c'est que la Restauration fit à Drouot, qui les refusa, les offres les plus brillantes. Quant à Cambronne, il fût appelé, quelques années plus tard, au commandement de la place de Lille.

Le mouvement de Grenoble.

Au reste cette mansuétude des tribunaux militaires à l'égard des serviteurs de la Révolution et de l'Empire ne fut pas de longue durée. Un mouvement insurrectionnel

(1) *Seize ans sous les Bourbons*, par Ed. Mennechet, t. I, p. 348.

AVRIL 1816.

aux portes de Grenoble, rapidement et cruellement étouffé, allait être le prétexte d'une recrudescence de sévérités.

Les antécédents de Paul Didier.

L'école de droit de Grenoble avait pour directeur, dans les dernières années de l'Empire, un vieillard du nom de Paul Didier. Ancien avocat au parlement de cette ville, Didier avait d'abord embrassé avec enthousiasme les principes de la Révolution. Mais c'était un esprit un peu versatile. Son ardeur s'était refroidie au spectacle des excès dont avait été souillée la plus belle des causes. On l'avait vu figurer, les armes à la main, dans les rangs des Lyonnais insurgés contre la Convention. Plus tard, il avait pactisé avec la réaction thermidorienne, et il s'était fait remarquer parmi les partisans les plus exaltés du prétendant Louis XVIII.

Son esprit mobile se tourna bientôt du côté du soleil levant; la grandeur naissante de Bonaparte le compta au nombre de ses courtisans. Une brochure intitulée *Retour à la religion*, et dédiée au premier consul, lui valut d'abord une chaire de professeur à l'école de droit de Grenoble, et plus tard la direction de cette école. Cela ne l'empêcha pas, à l'heure de nos désastres, d'être l'un des plus ardents promoteurs du renversement de Napoléon.

Cependant le retour de la monarchie légitime ne semble pas avoir donné satisfaction à cette âme inquiète et aventureuse. Il avait obtenu, non sans de vives sollicitations, une place de maître des requêtes au conseil d'État. Peut-être cette position, relativement secondaire, ne lui avait-elle pas paru une récompense suffisante de ses services; peut-être, revenu à ses aspirations libérales des premiers jours de la Révolution, ne trouva-t-il pas dans la Charte de 1814 des garanties assez sérieuses d'un gouvernement libre; toujours est-il que, durant les Cent jours, il fut de ceux qui son-

AVRIL 1816.

gèrent à substituer le duc d'Orléans à la branche aînée des Bourbons. Le rétablissement de Louis XVIII ne découragea pas ses espérances. Dès le commencement de 1816 il était à Lyon, où il essayait de constituer une association nationale ayant pour mission de mettre sur le trône le premier prince du sang, et de rendre au pays sa gloire et la liberté. Cette tentative, absolument infructueuse, avait eu pour résultat d'éveiller les soupçons de la police et de multiplier les arrestations dans le Rhône et dans les départements voisins.

Les prédications de Didier.

Didier ne s'était pas découragé; il avait continué sa propagande dans les campagnes du Dauphiné. Les douleurs de l'invasion, les excès de la réaction royaliste, le zèle inconsidéré de certains préfets, le mécontentement général furent certainement ses agents les plus actifs. Il y avait à Grenoble et dans les environs beaucoup d'officiers en demi-solde parmi lesquels il rencontra facilement de nombreux adhérents. Les campagnes voisines, où étaient rentrés en foule des soldats licenciés de l'ancienne armée impériale, que ne pouvait manquer de séduire l'idée d'un changement de gouvernement, lui fournirent aussi des auxiliaires dévoués. Il se gardait bien de dire hautement d'ailleurs en faveur de quel prétendant il conspirait, sachant que le nom du duc d'Orléans serait impuissant à soulever le peuple des villes et des campagnes. Il fut même obligé, pour rassurer les principaux conjurés, d'affirmer dans sa proclamation que le but de l'association était de donner Napoléon II pour chef à la France. Et auprès de ses confidents, qu'une telle allégation eût été en droit de surprendre, il s'excusa en disant que, sans le nom de l'empereur, il aurait été impossible d'entraîner un seul homme. Une circonstance fortuite donnait à la proclamation de Didier une sorte de consécration. Le général Drouet d'Erlon proscrit avait traversé le département

Mai 1816.

de l'Isère pour se rendre en Bavière. Didier n'avait pas hésité à le donner comme son complice. A la première nouvelle de l'insurrection, assurait-il, le général devait revenir en prendre le commandement. Quelques-uns des conjurés, s'autorisant de cette prétendue complicité, étaient parvenus à nouer des intelligences avec des sous-officiers et des soldats de la garnison.

Toutes les mesures paraissaient prises pour assurer aux conjurés des campagnes la possession de Grenoble. Un ancien officier nommé Biollet s'était chargé de procéder à l'arrestation du général commandant la division. Le mouvement insurrectionnel avait été fixé au samedi 4 mai. Une fois maîtresse de Grenoble l'insurrection gagnerait de proche en proche. Lyon ne tarderait pas à être à elle, et bientôt la France tout entière. Telles étaient les folles espérances de Didier.

Le général Donnadieu et le préfet de l'Isère.

Le département de l'Isère avait pour commandant militaire le lieutenant général Donnadieu. Comme tous les officiers supérieurs de l'Empire, le général Donnadieu était un ancien soldat de la République. Son attachement plus ou moins sincère aux principes de la Révolution l'avait rendu suspect au gouvernement impérial, et il était à la retraite depuis quelque temps déjà au moment de la chute de Napoléon. Aussi avait-il mis avec empressement son épée au service de la Restauration, et il ne demandait qu'à faire montre de zèle pour en obtenir les faveurs.

Le préfet du département, le comte de Montlivault, était également un ancien serviteur de l'Empire, un serviteur qui avait été en quelque sorte attaché à la domesticité impériale. Autrefois chambellan, puis intendant général de l'impératrice Joséphine, il semblait avoir à cœur d'effacer par l'exagération de son royalisme le souvenir de son dévouement passé à la cause impériale.

Mai 1816.

L'autorité militaire et l'autorité civile se jalousaient, comme cela arrive trop souvent, et de fréquentes altercations avaient lieu entre le commandant de la division et le préfet. Au commencement de mai, M. de Montlivault, averti, par des propos de café, qu'un mouvement insurrectionnel devait éclater prochainement, crut devoir ordonner des visites domiciliaires et procéder à certaines arrestations. De là, fureur du commandant qui n'avait pas été consulté.

Cependant, le général n'avait pas tardé à recevoir lui-même des indices certains de la conjuration. La veille du jour où elle devait éclater, il fut prévenu que les communes voisines marcheraient sur la ville pour renverser le gouvernement. En se rendant à la préfecture afin de se concerter avec M. de Montlivault, il arrêta de sa main un des conjurés, l'ancien lieutenant d'artillerie Arribert, qui se laissa faire comme un enfant. L'autorité était donc sur ses gardes. Toutes les mesures de sûreté furent prises immédiatement, et les patriotes, que la parole de Didier avait entraînés, allaient à une perte certaine.

L'échauffourée de Grenoble.

Quelques-uns des conjurés de la ville, le commandant Biollet, le capitaine Jouannini, un ancien garde général du nom de Cousseaux, à la nouvelle des arrestations et des visites domiciliaires ordonnées par le préfet, étaient d'avis de donner contre-ordre aux insurgés de la campagne. Mais Didier jugea qu'il était trop tard, et, dans la soirée du 4, il fit allumer des feux sur les hauteurs voisines de la ville. C'était le signal convenu pour que la petite armée insurrectionnelle se mît en mouvement.

Le lendemain, trois ou quatre cents hommes, sortis de La Mure et des communes voisines, se dirigeaient vers Grenoble par la route que Napoléon avait suivie un peu plus d'une année auparavant. Une cinquantaine d'entre

MAI 1816.

eux seulement étaient armés de fusils de chasse; mais tous étaient pleins d'enthousiasme. Ils s'avançaient aux cris de *Vive l'empereur! vive Napoléon II!* croyant trouver la porte de Borme ouverte devant eux et pouvoir entrer dans Grenoble sans coup férir. Mais à peine étaient-ils engagés sous les voûtes de la porte que la légion de l'Isère, commandée par le chevalier de Vautré, fondit sur eux et les refoula en désordre. Vainement Didier s'efforça d'arrêter les fuyards, il suffit de quelques décharges pour disperser en un clin d'œil ces malheureux dont une demi-douzaine, parmi lesquels le capitaine Jouannini, tombèrent sous les balles des soldats de la légion de l'Isère. Le colonel de Vautré les poursuivit jusqu'à La Mure; il désarma les habitants, et, après cette facile victoire, il rentra en triomphateur dans Grenoble, ramenant avec lui une soixantaine de prisonniers.

Les vanteries du général Donnadieu.

On voit à quoi se réduisait cette folle et téméraire entreprise. Six des insurgés étaient tombés frappés de mort; du côté de la troupe, il n'y eut pas une victime. Le général Donnadieu n'en transforma pas moins l'affaire en une conspiration formidable, et l'échauffourée de la porte de Borme en un combat sanglant. « *Vive le roi!* Monseigneur, écrivit-il au ministre de la guerre. Les cadavres de ses ennemis couvrent tous les chemins à une lieue à l'entour de Grenoble. Je n'ai que le temps de dire à Votre Excellence que les troupes de Sa Majesté se sont couvertes de gloire. Déjà plus de soixante scélérats se trouvent en notre pouvoir; la cour prévôtale va en faire une prompte et sévère justice. »

La cour prévôtable de l'Isère.

L'exécution suivit de près la menace. Dès le 7 mai, quatre des prisonniers comparurent devant la cour prévôtale de l'Isère. Ils se nommaient Naude, David, Drevet et Buisson. Le premier put fournir la preuve qu'il lui avait été matériellement impossible de prendre

MAI 1816.

part à la rébellion, il fut acquitté; les trois autres furent condamnés à mort. Seulement, comme il existait de fortes présomptions d'innocence en faveur du second, la cour décida qu'il serait sursis à son exécution. Le lendemain, à quatre heures du soir, les deux autres furent menés au supplice. Drevet était un ancien soldat de la garde impériale, Buisson un marchand épicier de La Mure. Ils étaient jeunes tous deux, d'un patriotisme ardent, ils montèrent à l'échafaud aux cris de *Vive la France! vive l'empereur!* croyant offrir leur vie en holocauste au pays.

L'état de siège. Répression furieuse.

Le gouvernement, sur les rapports hyperboliques du général Donnadieu, s'imagina que l'échauffourée de Grenoble avait beaucoup plus d'importance qu'elle n'en comportait en réalité; un homme obscur comme Didier n'avait pu, selon lui, organiser seul un pareil mouvement. Il chercha partout des complices, et apporta dans la repression une sévérité hors de toute mesure.

Comme s'il eût douté de l'énergie de la cour prévôtale, il mit le département de l'Isère en état de siège, suspendit le cours ordinaire des lois, et revêtit d'un pouvoir discrétionnaire les autorités civiles et militaires. Le général et le préfet prirent aussitôt des arrêtés à l'authenticité lesquels on serait tenté de ne pas croire, si l'on n'en avait pas les minutes. La tête de Didier était mise à prix; tous les habitants de la maison où il serait trouvé devaient être livrés à une commission militaire et passés par les armes. Devait être également livré à cette commission, condamné à mort et avoir sa maison rasée quiconque, ayant recélé un des rebelles, ne l'aurait pas dénoncé immédiatement à l'autorité.

Le conseil de guerre de Grenoble.

Le lendemain même de l'exécution des infortunés Buisson et Drevet, un conseil de guerre se réunit à Grenoble, sous la présidence du colonel de Vautré, celui-là même qui avait eu si facilement raison des rebelles

Mai 1816.

accourus à la voix de Didier. Il allait être à la fois juge et partie. A onze heures du matin, trente des prisonniers arrêtés par lui comparurent devant cet étrange tribunal. Ce fut une indécente parodie de la justice. En quelques mots le capitaine rapporteur, nommé Roudier, conclut à la peine de mort contre tous les accusés. Pour témoins, quelques soldats de la légion de M. de Vautré. Trois avocats, désignés d'office, consentirent à se charger de la défense de ces malheureux. Défense impossible! Interrompus presque à chaque parole, et d'une façon souvent injurieuse et grossière par le président, ce fut à peine s'il leur fut permis de consacrer quelques minutes à la défense de leurs clients. Six des prévenus, dont l'un des juges, le sous-lieutenant Benoît, se chargea d'établir lui-même la complète innocence, furent acquittés, en dépit de la résistance du colonel. Le conseil en condamna vingt et un à être passés par les armes. Seulement sept d'entre eux, les nommés Alloard père, Pierre Belin, Claude Piot, François Mury, Baptiste Ussard, François Bard, et Maurice Miard, âgé de seize ans, dont la culpabilité paraissait fort incertaine, furent recommandés à la clémence royale, et l'on sursit à leur exécution.

Immolation des condamnés.

Le lendemain 10 mai, à quatre heures de l'après-midi, au son des cloches qui sonnaient le glas funèbre, les quatorze victimes, vouées au supplice immédiat, furent menées à l'esplanade de la porte de France. La consternation était profonde dans cette ville de Grenoble, où la Révolution n'avait pas répandu une goutte de sang. Agenouillés au pied du talus des fortifications, les condamnés furent fusillés par un peloton de cent hommes de la légion de M. de Vautré. Ce n'était pas le dernier holocauste offert à la réaction.

Les demandes en grâce étaient parvenues au gouvernement, par dépêche télégraphique, dans la journée du

Mai 1816.

12 mai. M. Decazes les fit rejeter toutes en alléguant la nécessité de mettre le ministère à l'abri de tout reproche de mollesse, et de prévenir par des châtiments terribles toute velléité de révolte. Il répondit le même jour au général Donnadieu que, par ordre du roi, il ne fallait accorder de grâce qu'à ceux qui auraient révélé des choses importantes. La dépêche arriva dans la matinée du 15. Vers quatre heures, les sept condamnés, dont la grâce avait été vainement réclamée par le conseil de guerre, furent conduits à leur tour à l'esplanade de la porte de France, et passés par les armes. Il fallut trois décharges pour tuer l'enfant de seize ans.

M. Decazes, dans sa dépêche, n'avait pas oublié David, ce condamné de la cour prévôtale, également recommandé à la clémence royale. On ne le fusilla pas, parce qu'il n'avait pas été condamné par la justice militaire, mais on le guillotina le lendemain sur la place Grenette. C'était un vieillard qui avait conservé au fond du cœur les sentiments patriotiques de sa jeunesse, et dont tous les enfants étaient morts pour la défense du pays. Il mourut stoïquement, en poussant les cris de *Vive la France! vive l'empereur!* que les patriotes du temps confondaient dans une même pensée.

Les vengeances royalistes, comme on voit, ne le cédaient en rien aux vengeances révolutionnaires; seulement elles n'avaient pas l'excuse des circonstances formidables au milieu desquelles se débattait la Révolution; la tranquillité intérieure n'était nullement troublée, et la paix la plus profonde régnait au dehors; elles sont donc mille fois moins excusables, si l'on peut excuser les meurtres, les assassinats juridiques ou autres, et les proscriptions. Et l'on n'était pas au terme de la réaction sanglante! Mais avant d'en poursuivre le lamentable récit, il faut dire les changements qui venaient de s'opérer dans les conseils du gouvernement.

Mai 1816.

Une mésintelligence sourde existait depuis quelque temps au sein du ministère, où M. de Vaublanc, l'ancien président de la société populaire de Besançon, représentait plus particulièrement les passions réactionnaires de la Chambre. Ce dernier ne se gênait nullement pour accuser le ministre de la police, M. Decazes, de trahir les intérêts de la monarchie. Il était, de plus, en relations constantes avec le comte d'Artois, l'espoir de tous les ultra-royalistes, et qui, grâce à M. de Vaublanc, se trouvait avoir un pied dans le gouvernement. Le ministère, selon lui, ne marchait pas suffisamment d'accord avec la majorité royaliste de la Chambre. MM. de Richelieu et Decazes s'émurent de cette situation irrégulière. Si M. de Vaublanc exerçait une influence considérable sur le frère du roi, M. Decazes était le favori de Louis XVIII, et il n'eut pas de peine à l'emporter sur son collègue de l'intérieur. M. de Vaublanc fut sacrifié. Il eut pour successeur M. Laîné, que nous avons vu en butte aux attaques des exagérés de la Chambre. Un autre ministre, M. de Barbé-Marbois, garde des sceaux, suivit dans sa retraite M. de Vaublanc. Ses fonctions furent confiées par intérim au chancelier Dambray. En tombant, il entraîna dans sa chute M. Guizot, qui, depuis le retour de Gand, gouvernait le ministère de la justice avec le titre de secrétaire général, et que M. Trinquelague, le fougueux procureur général près la cour royale de Pau, remplaça avec le titre de sous-secrétaire d'État.

Modification ministérielle.

Cette modification ministérielle semblait indiquer, de la part du gouvernement, des tendances un peu plus libérales. Cependant c'était ce ministère réorganisé qui venait d'ordonner les exécutions sanglantes de Grenoble, comme s'il eût tenu à affirmer qu'il n'y avait rien de changé dans la politique implacable de la Restauration. Les conseils de guerre, qui avaient paru un moment se relâcher de leur rigueur, redevinrent impitoyables.

Mai 1816.

Jugement et exécution du général Chartran.

Le 9 mai, le général Chartran comparut à Lille devant un conseil de guerre. Quel était son crime? Il avait été chargé, durant les cent jours, de rétablir l'autorité impériale dans le Midi. A Waterloo il avait commandé une des brigades du 6e corps, et il s'était montré l'un des plus intrépides soldats de cette désastreuse journée. En réalité, il n'avait fait ni plus ni moins que la plupart des militaires de l'époque, et, parmi ses juges, il en était qui auraient pu, au même titre que lui, figurer sur la sellette de l'accusé. Le caprice ou la haine d'un ministre l'avait donc désigné à la rigueur des lois militaires. Ses camarades, à l'unanimité, le condamnèrent à mort. Vainement il se pourvut en grâce; la cour fut inexorable, et, le 22 mai, il fut passé par les armes dans la citadelle de Lille, en présence de toutes les troupes de la garnison.

Condamnation des généraux Lefebvre-Desnouettes, Rigaud et Gruyer.

Quelques jours auparavant, les généraux Lefebvre Desnouettes, Rigaud et Gruyer, trois soldats héroïques, avaient été également condamnés à mort, les deux premiers à Paris, le troisième à Strasbourg. Lefebvre-Desnouettes et Rigaud avaient pu s'expatrier; quant au général Gruyer, dont le plus grand crime était d'avoir opposé à l'invasion une résistance désespérée, on voulut bien commuer sa peine en vingt années de détention.

Le général Bonnaire et le lieutenant Mietton.

Juin 1816

Le mois suivant vit comparaître à Paris, devant un conseil de guerre composé du duc de Maillé, des comtes de la Ferronays et de Maccarthy et du marquis de Malleissye, tous anciens soldats de l'émigration, le général Bonnaire et son aide de camp le lieutenant Mietton. Impossible de voir un tribunal plus aristocratique. Mais ses membres se trouvaient-ils dans de bonnes conditions d'impartialité? Le général et son aide de camp étaient accusés d'avoir fait fusiller, quelques jours après Waterloo, le colonel Gordon, un des traîtres passés à l'ennemi comme Bourmont, et qui, selon l'accusation, aurait été régulièrement envoyé pour sommer la place

Juin 1816.

de Condé, commandée par le général Bonnaire, de reconnaître le gouvernement de Louis XVIII.

Le colonel Gordon s'était en effet présenté devant Condé, non pas en parlementaire, mais bien comme sujet hollandais employé au service de la France. Il était porteur d'un ordre signé Bourmont et Clouet, traîtres comme lui à la patrie. Cet ordre enjoignait au général d'avoir à livrer la place au roi. Les lois militaires autorisaient certainement l'exécution sommaire de cet espion. Le général se contenta d'ordonner qu'on le reconduisît hors de la place, en tirant sur lui un coup de canon à poudre, pour la forme. Mais, avant de l'éconduire, le lieutenant Mietton avait eu l'idée de le faire fouiller, et l'on avait trouvé dans sa poche une pièce constatant son identité, et dans laquelle il racontait cyniquement au duc de Feltre comment il avait déserté les rangs de l'armée française. Quelques soldats de l'escorte, dans un transport d'indignation, avaient fait feu sur lui, et l'avaient étendu roide mort.

C'est de cette exécution, à laquelle ils étaient l'un et l'autre complètement étrangers, que le général et son aide de camp avaient à répondre devant cet étrange tribunal, dont l'un des membres, le comte de Maccarthy, ne craignit pas d'ériger en vertu la trahison de Bourmont devant l'ennemi. Défendu par l'avocat Chauveau-Lagarde qui, malgré la ferveur de ses opinions royalistes, eut à lutter à diverses reprises contre l'intolérance des juges, le général eut la chance d'échapper à la peine capitale; il fut condamné à la déportation. Moins heureux, et tout aussi innocent, son aide de camp encourut la peine de mort comme convaincu du crime d'assassinat.

Quelques jours après, le général Bonnaire, qu'honorait une longue vie consacrée tout entière au service de la France, était dégradé sur la place Vendôme, en présence de nombreux détachements de l'armée, comme

Juin 1816.

ayant forfait à l'honneur. Ce fut pour lui un supplice plus dur que la mort, il n'y survécut pas, et mourut peu après dans la prison de Sainte-Pélagie.

Pendant cette scène affligeante, l'infortuné lieutenant Mietton était conduit à la plaine de Grenelle, et il tombait sous des balles françaises pour un misérable qui avait trahi son pays. Il mourut du moins, lui, de la mort du soldat, sans remords, avec la conscience d'avoir été toujours fidèle à la France.

Arrestation et condamnation de Didier.

Presque au même moment la tête de Didier tombait à Grenoble. Paul Didier était parvenu à s'échapper avec quelques-uns des insurgés de La Mure, à la suite de la folle et infructueuse tentative du 5 mai, et à franchir la frontière. Il s'était réfugié dans une auberge d'un petit village de la Maurienne, et il s'y croyait en sûreté. Mais deux de ses complices, qui l'accusaient de les avoir trompés, le dénoncèrent à l'aubergiste pour se venger, en faisant entrevoir à celui-ci la perspective d'une forte récompense s'il le livrait à la police française. Séduit par l'appât du gain, cet homme — il se nommait Balmain — courut chercher des carabiniers piémontai . Quand il revint Didier avait disparu. La propre femme de l'aubergiste, indignée de la conduite de son mari, lui avait tout appris, et l'avait conjuré de fuir au plus vite.

Le malheureux était parti, brisé de fatigue, se traînant à peine. Peu de temps après, les gendarmes piémontais, conduits par Balmain, l'arrêtaient dans une grange perdue au fond des bois, qui lui avait été indiquée comme un asile impénétrable. Ramené en France, il fut immédiatement livré, non pas au conseil de guerre, l'état de siège ayant pris fin le dernier jour du mois précédent, mais à la cour prévôtale, ce qui ne valait guère mieux, bien qu'elle fût composée de plusieurs de ses anciens amis.

Il comparut le 8 juin devant ce tribunal d'exception.

Juin 1816.

Son attitude y fut digne et ferme. Il s'était servi du nom de Napoléon pour entraîner les masses, dit-il; mais il n'avait eu d'autre but que de proclamer l'indépendance nationale et d'expulser les cent cinquante mille soldats étrangers qui occupaient encore la France. Condamné le 9 à la peine de mort, Didier reçut le lendemain, dans sa prison, la visite du général Donnadieu. Celui-ci lui promit en quelque sorte une commutation de peine, s'il consentait à faire des révélations. Didier avait une femme et quatre enfants; on espérait que le désir de se conserver pour eux le déciderait à parler. Mais qu'avait-il de plus à avouer que tout ce qu'il avait déclaré publiquement? Cependant il dit au général qu'en reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de Louis XVIII, il lui conseillait d'éloigner le plus possible de son trône et de la France le duc d'Orléans et le prince de Talleyrand (1). Le duc d'Orléans vivait alors dans une sorte d'exil; l'avis de Didier n'empêchera pas le roi de le rappeler et de le combler de faveurs.

Quant au condamné, ce conseil tardif ne le sauva pas. Le général était à peine parti que les exécuteurs entraient dans son cachot pour procéder à la funèbre toilette. Didier franchit à pied la distance qui séparait la prison de la place Grenette. Sa fermeté ne se démentit pas un seul instant. Il mourut stoïquement, comme un homme qui avait fait d'avance le sacrifice de sa vie à une grande idée (2).

L'opinion publique était encore sous l'impression des événements de Grenoble, grossis outre mesure, quand le bruit se répandit tout à coup qu'une nouvelle insurrection avait été à la veille d'éclater à Paris. Le *Moniteur*, en annonçant avec grand fracas la découverte de la conjuration, déclarait lui-même qu'elle était l'œuvre d'hommes de la dernière classe du peuple, sans aucun moyen d'exécution, et qu'elle n'avait jamais occasionné la moindre alarme au gouvernement. On n'en donna pas moins à l'affaire des proportions formidables. La Restauration n'était pas comme cet empereur romain, de si grand sens, qui refusait de laisser ébruiter un complot en disant qu'il n'était pas bon qu'on supposât qu'il avait autant d'ennemis.

(1) Dépêche du général Donnadieu.

(2) Il est bon de dire que le général Donnadieu et M. de Vautré, qui jouèrent un rôle si impitoyable dans cette conjuration de Didier, dont tout le bénéfice devait revenir au duc d'Orléans, se montrèrent après 1830 les courtisans empressés de la dynastie d'Orléans.

Juin 1816.

Les patriotes de 1816.

En réalité de quoi s'agissait-il? Trois artisans obscurs, Plaignier, cambreur, qui avait inventé dans le temps les bottes à la hussarde, Carbonneau, écrivain public, et Tolleron, ciseleur, avaient eu l'idée de former une fédération composée de tous les patriotes de Paris. De là le nom de « conspiration des patriotes de 1816 » donné à cette affaire. Comme signe de reconnaissance chacun des affiliés recevait une carte ornée du triangle maçonnique et portant pour devise ces trois mots : *Union*, *honneur*, *patrie*. Une conjuration suppose toujours le silence et le mystère. Ici rien de pareil; la distribution des cartes se faisait au grand jour, dans les cafés, dans les cabarets des quartiers populeux à l'heure où les ouvriers, sortis de leurs ateliers, s'y trouvaient réunis en grand nombre. Cinq ou six mille de ces cartes étaient déjà placées quand l'attention de la police fut appelée sur cette affaire par un ancien agent destitué, nommé Scheltin, qui vit, dans cette délation, un moyen de recouvrer sa place, et qui, pour se faire valoir davantage, s'efforça de donner à l'affaire l'apparence d'une conspiration.

A son instigation, Plaignier rédigea une proclamation, restée manuscrite et toute pleine de banalités insignifiantes et déclamatoires. Une seule phrase pouvait y donner matière à une ombre d'accusation, c'était celle-

Juin 1816.

ci : « Nous nous sommes empressés de prendre les mesures les plus sages et les plus certaines pour la chute entière des Bourbons. » Cela n'était pas suffisant. Il fallait au moins un semblant de tentative, un commencement d'exécution.

Plusieurs des affiliés se réunissaient, à quelques pas de la préfecture de police, dans un cabaret ayant pour enseigne *Au sacrifice d'Abraham*, situé rue de la Barillerie, en face du palais de justice, au coin de l'ancienne rue de la Calandre. Un jour que la réunion était assez nombreuse, Scheltin proposa tout à coup de faire sauter les Tuileries à l'aide de quelques barils de poudre, et il déploya un plan tracé par un de ses complices, où se trouvait indiqué un égout qui longeait toute la façade du palais sur le jardin. Cette proposition saugrenue fut repoussée par la plupart des assistants comme n'ayant pas le sens commun. Schelting n'en alla pas moins faire immédiatement à la police le rapport de ce qui venait de se passer. Dès le lendemain, une foule d'arrestations étaient ordonnées, et, le 27 juin, après une instruction de plusieurs semaines, vingt-huit accusés comparaissaient devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention d'avoir conspiré la mort de la famille royale.

Jugement et exécution des patriotes de 1816.

Tous les accusés protestèrent hautement de leur innocence. Jamais, dirent Plaignier, Carbonneau et Tolleron, nous n'avons eu la pensée d'attenter à la vie du roi. Leur seul crime, à eux et aux autres accusés, était d'avoir distribué ces cartes inoffensives qui se colportaient sans le moindre mystère. La seule base de l'accusation était la dénonciation de Scheltin. Sur le fait dénoncé par lui aucun témoin ne fut entendu, pas même le dénonciateur. Plusieurs des accusés réclamèrent avec insistance la comparution de Scheltin. Le président, M. Romain Desèze, fils de l'ancien défenseur de

Juin 1816.

Louis XVI, se décida à l'envoyer chercher, mais on ne le trouva pas chez lui ; il avait disparu depuis plusieurs jours ; ce misérable était le protégé de la police.

Malgré l'absence de toute preuve, et même de toute présomption grave, il se trouva douze jurés pour prononcer la culpabilité de vingt des accusés (1). Déclarés coupables du crime de *lèse-majesté*, Plaignier, Carbonneau et Tolleron furent condamnés à la peine des parricides. Les dix-sept autres, reconnus coupables de non révélation de complot, de provocation au renversement du gouvernement ou de distribution d'un signe de ralliement non autorisé, furent condamnés à diverses peines depuis la déportation jusqu'à la détention. Parmi eux se trouvaient un ancien membre de la Chambre des représentants nommé Gonneau, un chansonnier populaire du nom de Sourdon, et une femme Picard, dont le rôle s'était borné à distribuer quelques cartes, et qui tomba évanouie en entendant sa condamnation.

Les trois condamnés à mort furent exécutés le mois suivant, avec tout l'appareil d'usage pour le supplice des parricides. On les mena à la place de Grève pieds nus, revêtus d'une chemise blanche et la tête enveloppée d'un voile noir. Une foule énorme assistait terrifiée à ce spectacle lugubre, digne des temps barbares. Plaignier, Carbonneau et Tolleron eurent d'abord le poignet coupé ; peu d'instants après leurs têtes tombaient livides dans le panier du bourreau.

« Ils ne se doutaient pas de ce qu'ils avaient fait, » a dit un écrivain royaliste (2). Il leur eût été bien difficile, en effet, de se douter d'un crime dont ils n'avaient pas même eu l'idée. La Restauration, en les tuant juri-

(1) Ces douze jurés étaient MM. Delavie, Combal, de Soliréne, propriétaires, Rochelle, avocat ; Duparc, Launoy de la Creuse, Sorbet, avoués ; Merlin, agent de change ; Roger, secrétaire général des Postes ; Egron, imprimeur ; Carette et Caccia, banquiers.

(2) *Seize ans sous les Bourbons*, par Mennechet, t. I, p. 350.

JUIN 1816.

diquement, commit, elle, un crime inutile, et ce n'est pas un des moindres forfaits qui pèsent sur sa mémoire.

Dans l'intervalle des exécutions de Grenoble et de Paris, et au milieu des sentences de mort que rendaient à l'envi les conseils de guerre et les cours prévôtales, avait eu lieu un événement qui aurait dû adoucir les haines et réprimer l'esprit de vengeance. Le 17 juin, le duc de Berry épousa une princesse de sa famille, Marie-Caroline de Naples. Le mariage religieux eut lieu à Notre-Dame, où, six ans auparavant, avait été célébré celui de Napoléon. Ce furent les mêmes cérémonies, le même enthousiasme officiel, les mêmes adulations de la part de tous les corps constitués. La Chambre avait accordé aux nouveaux époux une dotation annuelle d'un million et quinze cent mille francs pour les dépenses du mariage. Le duc de Berry voulut que sur cette somme un million fût distribué aux départements qui avaient le plus souffert de la guerre. C'était bien, mais ce qui aurait mieux valu, c'eût été de faire l'apaisement dans les cœurs, et de mettre un terme aux vengeances politiques.

Mariage du duc de Berry.

Ce mariage était l'espoir de la maison de France. Le duc et la duchesse d'Angoulême n'avaient pas d'enfants; tout l'avenir de la branche aînée des Bourbons reposait donc sur le duc de Berry et sa jeune femme. C'était l'occasion de mettre fin à l'œuvre sanglante des conseils de guerre et des cours prévôtales. On n'y songea guère, et nous allons voir ces tribunaux d'exception continuer leur cruelle besogne.

Promotion de maréchaux.

JUILLET 1816.

Peu après ce mariage il se fit une cérémonie ayant un caractère tout féodal. Le 3 juillet, avait eu lieu une promotion de maréchaux, la première depuis la chute du régime impérial. Cette promotion comprenait un ancien soldat de la République rallié à la monarchie, le comte Beurnonville; une créature de Napoléon, le

JUILLET 1816.

duc de Feltre, qui ne s'était guère montré fidèle à son bienfaiteur; et enfin deux émigrés, dont les états de service ne figuraient pas sur les registres de notre armée nationale, le duc de Coigny et le comte de Vioménil.

Ministre de la guerre de la Restauration, comme il l'avait été de l'Empire, le duc de Feltre imagina de témoigner sa reconnaissance d'une telle faveur en proposant à la cour d'exiger des nouveaux dignitaires et de tous les anciens maréchaux un serment qui rappelât l'hommage du vassal à son suzerain. Cette proposition flattait trop la manie de la cour et des courtisans de ramener les usages gothiques de la vieille monarchie pour ne pas être acceptée avec empressement. La cérémonie eut lieu, en grand appareil, le 14 juillet, anniversaire de la Saint-Henri, dans le château des Tuileries. Ce nouveau serment, emprunté d'un autre âge, imposait à celui qui le prêtait l'obligation de révéler tout ce qui pourrait être préjudiciable à la monarchie : c'était transformer des maréchaux de France en dénonciateurs. Ils n'en jurèrent pas moins tous, Moncey, Jourdan, Masséna, Suchet, Oudinot et les autres. Seul le maréchal Soult ne prêta pas alors le serment prescrit. Le duc de Dalmatie, il est vrai, était momentanément en exil, bien qu'après la capitulation de Paris, il eût arboré sans hésitation la cocarde blanche, et qu'il se fût même offert à se rendre dans le Midi pour y prendre part à l'insurrection royaliste. Il ne devait pas d'ailleurs tarder à rentrer en grâce; ce ne sera pas sa dernière incarnation.

Le nouveau serment.

Pendant qu'on décernait la plus haute dignité militaire à des gens dont tout le mérite, aux yeux de la cour, était d'avoir servi contre la France dans l'émigration, on continuait de poursuivre avec acharnement les véritables serviteurs du pays. Le jour même où se prêtait aux Tuileries ce serment puéril, exhumé de la

Juillet 1816.

poussière du moyen âge, comparaissait à Lyon, devant un conseil de guerre, un des plus braves soldats des armées de la République et de l'Empire, le général Mouton-Duvernet.

Procès et exécution du général Mouton-Duvernet.

Compris dans la liste fatale dressée par Fouché, le général, réfugié chez M. de Meaux, maire de Montbrison, avait pu échapper, pendant près d'une année, aux actives recherches dont il était l'objet. Mais, craignant de compromettre l'hôte généreux qui lui avait offert un asile, il s'était livré volontairement. L'accusation lui reprochait d'avoir attaqué le gouvernement à main armée avant le 23 mars. Il lui fut facile de démontrer qu'il n'avait excercé son commandement à Lyon, durant les Cent jours, que du mois d'avril au mois de juin; démonstration inutile. Vainement une foule d'habitants notables vinrent témoigner de la tolérance absolue dont il avait fait preuve à l'égard des royalistes; rien n'y fit, sa perte était résolue d'avance: le 19 il fut condamné à mort.

A la nouvelle de la condamnation de son mari, Madame Mouton-Duvernet courut aux Tuileries; elle se jeta aux genoux du roi au moment où il traversait la salle des maréchaux pour se rendre à la messe. Grâce! lui cria-t-elle. Louis XVIII demeura inflexible. Dix jours après sa condamnation, ce soldat héroïque, que le *Journal des Débats* de l'époque ne craignit pas de qualifier de grand criminel, fut conduit au supplice. Il mourut calme et stoïque, comme il aurait fait sur un champ de bataille.

On raconte que, peu de jours après cette exécution, un certain nombre de royalistes se réunirent dans un banquet, et qu'après avoir célébré par divers toasts la mort du général, ils se firent apporter un foie de *mouton* qu'ils percèrent de coups de couteaux (1). C'est

(1) Notice sur la vie et le procès du général Mouton-Duvernet, par M. Bouchet, avocat.

Juillet 1816.

un trait, entre mille, des passions sauvages de la réaction à cette époque.

Les cours prévôtables à l'œuvre.

Cours prévôtales, conseils de guerre et même cours d'assises semblaient en proie à une sorte de vertige de sang. On avait vu la cour prévôtale de la Sarthe condamner vingt-trois malheureux uniquement convaincus d'avoir désarmé pendant les Cent jours un cultivateur de la Vendée. On les avait surnommés, il est vrai, la bande des vautours de Bonaparte. Ils furent condamnés les uns aux travaux forcés, les autres à plus ou moins d'années de prison. Sept encoururent la peine de mort, et quatre d'entre eux eurent la tête tranchée dès le lendemain de leur condamnation.

A quelque temps de là, c'était au tour de la cour prévôtale de Montpellier de faire éclater son zèle sanguinaire. Le 22 juillet, elle envoyait à l'échafaud cinq gardes nationaux coupables d'avoir dispersé une troupe de royalistes qui, après Waterloo, avaient déployé le drapeau blanc, au cri de *Vive le roi*! L'exécution de ces malheureux eut lieu le soir même de leur condamnation, au sortir de l'audience pour ainsi dire, à la lueur des flambeaux, flammes sinistres qui éclairaient de véritables assassinats juridiques.

Vers la même époque, la cour prévôtale de Carcassonne condamnait à mort trois citoyens de l'arrondissement de Castelnaudary, MM. Baux, Bonery et Garde. Détenus pour des faits insignifiants dans la prison de Carcassonne, ils avaient, à l'instigation d'un agent provocateur, adressé à un propriétaire du voisinage une lettre où ils demandaient de l'argent pour corrompre leurs geôliers, et par laquelle ils s'engageaient, à leur sortie de prison, à mettre en arrestation les autorités constituées. C'était puéril. Il n'en avait pas fallu davantage pour qu'on les accusât de complot contre le gouvernement. En montant à l'échafaud, Baux dit au

JUILLET 1816.

prévôt Barthez, qui avait requis contre eux : « Dieu vengera notre mort ; je t'appelle devant lui. » Peu de jours après, ce prévôt mourait, épouvanté, après avoir perdu la raison.

Un peu plus tard, la cour d'assises de Nîmes frappait de la peine capitale huit habitants du bourg d'Arpaillargues, à qui l'on reprochait d'avoir, l'année précédente, résisté à main armée à une bande de royalistes qui avaient envahi leur commune. Il y en eut cinq de livrés au bourreau, dont une jeune fille et une pauvre veuve.

AOUT 1816.

La Restauration avait une façon singulière d'entendre l'amnistie. La persécution atteignait toutes les classes ; militaires et civils étaient également frappés, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles. Dans son désir de complaire à une réaction affamée de vengeance, l'ancien général de la République, le flatteur obstiné de Napoléon, le ministre de la guerre Clarke, dont un bâton de maréchal venait de récompenser le zèle ultra-royaliste, n'épargnait ni chefs ni soldats; ses bureaux étaient des officines de délation.

Condamnation par contumace.

Quelques-uns des généraux qui s'étaient soustraits par la fuite à la proscription dont ils se sentaient menacés n'en furent pas moins renvoyés devant les conseils de guerre, qui les jugèrent par contumace. Drouet d'Erlon, du nom duquel Didier s'était autorisé fort gratuitement, fut condamné à mort le 11 août. Quelques jours après, deux frères dont on n'a peut-être pas oublié le rôle peu de temps avant le retour de l'empereur, les frères Lallemand, se trouvèrent frappés de la même peine. Ils étaient en sûreté en Amérique, où ils s'efforcèrent de fonder, sous le nom de Champ d'asile, une sorte de colonie destinée à servir de refuge aux proscrits français.

Le Champ d'asile.

Peu après fut condamné à mort, également par contumace, un général qui commandait à Bordeaux lors

AOUT 1816.

de la seconde invasion, c'était le général Clauzel. Il était accusé d'avoir trahi le roi, et de s'être emparé du pouvoir par violence. Or, le général n'avait accepté de commandement qu'après avoir reçu du maréchal Davoût, ministre de la guerre, l'assurance que le roi était parti, et que l'autorité de l'empereur était partout reconnue. C'est ce qu'il démontra fort clairement dans une lettre de protestation adressée au général Dupont, président du conseil de guerre qui l'avait condamné. Il rappela même à l'ancien ministre de la guerre de 1814 qu'il l'avait trouvé chez le maréchal Davoût, prêt à faire tout ce que le maréchal lui aurait commandé au nom de l'empereur (1), considérant alors la cause des Bourbons comme perdue. Mais qu'importait au général Dupont ! Pour conserver les bonnes grâces de la Restauration, il n'avait pas hésité à condamner un ancien compagnon d'armes dont mieux que personne il pouvait attester l'innocence.

Combien d'autres furent frappés dans des conditions à peu près semblables, dont la condamnation n'eut d'autre motif sérieux que le désir ardent de leurs juges de s'attirer les faveurs du parti royaliste! Plus les juges, plus les fonctionnaires s'étaient compromis sous un des régimes précédents, et plus ils s'efforçaient, par leur exagération monarchique, de faire oublier leur dévouement passé à la République ou à l'Empire. C'est ainsi qu'un ancien républicain, devenu préfet de l'Aude sous l'Empire, et maintenu par la Restauration, le baron Trouvé (2), choisissait lui-même les jurés pour faire condamner un accusé. Il intervint notamment à deux reprises différentes dans l'affaire de l'abbé Auruscy, curé de Fitou, renvoyé devant la cour d'assises de Carcas-

L'affaire du curé de Fitou.

(1) Ce sont les propres expressions de la lettre du général Clauzel.

(2) Jugé trop zélé par le ministère, le baron Trouvé fut révoqué à la fin de 1816.

Aout 1816.

sonne pour s'être efforcé de rassurer en chaire les acquéreurs de biens nationaux. Ce curé, rare pour l'époque, n'avait pas craint de déclarer que la vente de ces biens ayant été reconnue par la Charte, il faudrait révoquer en doute la loyauté de Louis XVIII pour le supposer capable de manquer à sa parole. Les royalistes zélés virent là une insulte à la personne du roi. On alla jusqu'à accuser l'abbé d'avoir cherché à armer les citoyens les uns contre les autres. Jeté en prison, il y demeura près d'un an à attendre son jugement. La mort seule, à en croire ses accusateurs, était capable d'expier son forfait. Heureusement pour lui, la cour de Carcassonne se déclara incompétente, ce fut son salut. La cour d'assises de Perpignan, devant laquelle il fut renvoyé après cassation de l'arrêt d'incompétence, se contenta de lui infliger quinze mois d'emprisonnement. C'était beaucoup sans doute pour un innocent, mais combien, qui n'avaient pas fait davantage, avaient perdu la vie, victimes des haines et des passions politiques du temps!

Ces condamnations multipliées finissaient par révolter la conscience du pays. Elles juraient d'ailleurs avec la bonté toute paternelle prêtée à Louis XVIII. Mais, disaient les royalistes purs, on doit être plus sévère que le roi. Un des membres les plus exaltés de la Chambre, M. de Béthisy, l'avait déclaré hautement dans la discussion de la loi d'amnistie. Et en effet, si le roi était aussi rempli de tendresse et d'indulgence que ses courtisans se plaisaient à le dire, les magistrats et les administrateurs de son choix ne lui ressemblaient guère.

Les craintes de M. Decazes.

Son ministère, ou plutôt son ministre favori, M. Decazes, finit par trouver dangereux pour la monarchie elle-même le zèle exagéré de cette Chambre, qualifiée d'introuvable par le souverain. Ce n'est pas d'ailleurs que les exécutions sanglantes qui, sous la protection des baïonnettes étrangères, avaient marqué de rouge cette

Aout 1816.

première année de la seconde Restauration, eussent révolté le moins du monde la conscience de cet ancien serviteur de l'Empire. Digne succcesseur de Fouché, il avait, d'un cœur tranquille, participé à toutes les lois de vengeance et de proscription. Pas une mesure arbitraire où sa main ne se rencontre. Sa mémoire restera tachée du sang de Ney comme de celui des victimes de Grenoble. Ce ne furent donc pas des sentiments d'humanité et de justice qui le portèrent à désirer et à poursuivre avec obstination la dissolution d'une Chambre où le culte de la monarchie était poussé jusqu'au paroxysme. Mais il y avait dans cette assemblée certaines tendances politiques dont il s'effrayait non sans raison. Les principaux membres de la majorité ne dissimulaient pas leur désir ardent de modifier la Charte dans le sens des libertés provinciales. Il ne s'agissait pas, bien entendu, de revenir au système démocratique des franchises municipales décrétées par la Révolution, au contraire. Le rêve des *ultra*, sobriquet sous lequel on désignait ces thuriféraires de l'ancien régime, était de ramener la France au temps où la noblesse jouissait d'immunités sans nombre à l'ombre du pouvoir absolu. C'est ce qui explique pourquoi, dans sa campagne contre eux, M. Decazes se trouva avoir pour alliés les libéraux de l'époque et même ceux que l'on qualifiait de révolutionnaires.

Ses ressentiments personnels.

Un sentiment d'amour-propre froissé n'était pas étranger non plus à la guerre à mort entreprise par le ministre contre cette Chambre, où le cri de *Vive le roi quand même!* dissimulait mal les ambitions et les convoitises personnelles. Malgré la faveur inouïe dont il jouissait auprès du roi, et peut-être à cause de cette faveur, M. Decazes, en dépit des gages sanglants qu'il avait donnés à la réaction, était en butte à la haine profonde des royalistes purs. Ce n'était, à leurs yeux, qu'un parvenu de la

Aout 1816.

Révolution, et l'on ne se faisait pas faute de lui reprocher son origine bourgeoise. L'entourage du comte d'Artois, auprès duquel s'étaient réfugiés tous les émigrés irréconciliables, le poursuivait de ses incessantes moqueries. On se répétait un mot cruel de M. de Talleyrand sur l'ancien attaché au cabinet de Madame Mère, lorsque, nommé préfet de police par les ministres de la Restauration, M. Decazes s'était présenté chez le prince de Bénévent pour le remercier, lui et ses collègues, du témoignage de confiance dont il venait d'être l'objet. « Savez-vous, avait dit M. de Talleyrand au baron de Vitrolles, que ce monsieur a tout à fait les allures d'un assez beau garçon perruquier. » M. Decazes obéissait donc à un double mobile; mais il sut habilement couvrir ses ressentiments personnels du prétexte de l'intérêt de la monarchie et du respect de la Charte.

Il s'agissait maintenant de déterminer le roi et son premier ministre, le duc de Richelieu, à se séparer d'une Chambre dont le souverain avait fait si pompeusement l'éloge, et que sa haine de la Révolution semblait rendre inviolable à leurs yeux. On était dans les derniers jours du mois d'août, c'est-à-dire à quelques semaines à peine de la réouverture des Chambres, qui devaient se réunir le 1er octobre; il n'y avait donc pas de temps à perdre.

Avec une adresse infinie, M. Decazes parvint à faire pénétrer dans l'esprit du roi la conviction que les résistances opposées par les députés aux mesures qu'il avait conseillées, lui, ministre de la police, étaient de véritables atteintes aux prérogatives de la monarchie. Il lui signala, en outre, les inconvénients graves qu'entraînait pour son autorité légitime la guerre ouverte déclarée à la Charte, son œuvre personnelle, par la petite cour du comte d'Artois, où figuraient au premier rang les principaux meneurs de la Chambre. Le roi se laissa gagner sans

Septembre 1816.

trop de peine; restait à convaincre le premier ministre.

Les alliés de M. Decazes.

Trois hommes importants aidèrent puissamment M. Decazes à surmonter les répugnances de M. de Richelieu : c'étaient MM. Molé, Pasquier et de Barante. Comme M. Decazes, ces trois hommes avaient été des fonctionnaires du régime impérial; le premier, on s'en souvient sans doute, avait été plus particulièrement comblé des faveurs de Napoléon. Cela ne les avait pas empêchés d'offrir leur concours à la Restauration, et de mettre une lâche complaisance au service de ses rancunes. Mais, en butte, eux aussi, aux méfiances des vieux royalistes, à cause de leur participation au régime déchu, ils comprenaient la nécessité de concilier quelques-uns des principes de 1789 avec ceux de la monarchie, et surtout de sauvegarder dans la Charte les garanties offertes par elle aux hommes qui avaient bénéficié de l'ordre de choses sorti de la Révolution. Ils mirent donc tout en œuvre pour amener le président du conseil et ses principaux collègues à entrer dans les vues du ministre de la police.

L'intervention du czar.

Les démonstrations bruyantes des ultra-royalistes dans les départements levèrent tous les scrupules du premier ministre. Des calculs établis par M. Pasquier lui ayant donné la certitude que les royalistes modérés entreraient en majorité dans la Chambre nouvelle, il n'hésita plus. A son instigation, le czar Alexandre écrivit à Louis XVIII une lettre autographe pour le prier de dissoudre la Chambre des députés dans l'intérêt de la tranquillité de son royaume et de la paix générale en Europe. Complètement rassuré par l'adhésion du souverain auquel il devait son trône, le roi n'hésita plus; et, sans se préoccuper du mécontentement où il allait jeter le comte d'Artois son frère, il signa, dans la soirée du 5 septembre, l'ordonnance de dissolution.

Le préambule de cet acte célèbre indiquait nettement

Septembre 1816.

L'ordonnance du 5 septembre.

la volonté du roi de ramener tous les esprits à l'exécution stricte de la Charte en signalant le danger d'innover. « Aucun des articles de la Charte constitutionnelle ne sera revisé », disait l'article premier de l'ordonnance.

Il était indispensable de convoquer de nouveaux collèges électoraux pour réduire la Chambre des députés au nombre déterminé par la Charte; l'article 2 en prononçait donc la dissolution.

Les collèges électoraux d'arrondissement étaient convoqués pour le 25 septembre, ceux de département pour le 4 octobre.

Les nouveaux élus devaient avoir atteint l'âge de quarante ans, et payer au moins 1000 francs de contributions directes.

L'ouverture de la session de 1816 était fixée au 4 novembre.

Colère des royalistes.

Publiée dans le *Moniteur* du 7 septembre, cette ordonnance éclata comme un coup de foudre ; c'était un véritable coup d'État contre les exagérés de la droite, qui s'étaient flattés d'anéantir l'ordre social créé par la Révolution. La colère des royalistes ardents ne connut pas de bornes. Ils y virent le coup le plus funeste porté au développement des principes monarchiques. Un pareil acte équivalait, à leurs yeux, aux décrets les plus sinistres de la Convention. En recevant de la bouche du premier ministre, dans la soirée même du 5 septembre, communication de la nouvelle, le comte d'Artois entra en fureur, cria à la trahison. Il voulait aller trouver son frère ; le duc de Richelieu ne parvint à le retenir qu'en lui disant que le roi était couché et qu'il avait donné l'ordre formel de ne laisser pénétrer personne auprès de lui. La duchesse d'Angoulême ne montra pas moins d'emportement, et, quand les ministres vinrent, de la part du roi, lui faire part de l'ordonnance, elle refusa dédaigneusement de les recevoir. C'était bien la fille de Marie-Antoinette.

Septembre 1816.

Au dehors, dans le parti royaliste extrême, les protestations se produisirent bruyantes et passionnées. Les journaux monarchiques se répandirent en récriminations amères. Il fallut qu'un jeune professeur, récemment appelé à la direction de l'imprimerie et de la librairie, M. Villemain, leur interdit toute réflexion hostile.

La protestation de M. de Chateaubriand.

Dans le concert de malédictions auquel donna lieu l'ordonnance du 5 septembre, on remarqua surtout la voix d'un écrivain illustre, dont l'esprit flottant allait de la liberté à l'absolutisme, et qui, en 1814, avait perdu le sens moral au point de ne voir la patrie que là où se trouvaient les princes, *ubi rex, ibi patria*. Sous le titre de la *Monarchie selon la Charte*, M. de Chateaubriand publia une brochure qui fut comme le manifeste du parti royaliste. A l'en croire, il suffisait, pour sauver la France, de confier les premières places de l'État aux vrais amis de la monarchie légitime. Il n'en demandait que sept par département : un évêque, un commandant, un préfet, un procureur du roi, un président de la cour prévôtale, un commandant de gendarmerie et un commandant des gardes nationales. Il appliquait à la légitimité la méthode de Napoléon. Cette brochure était le code de l'absolutisme. Aussi la dissolution arrachait-elle à l'auteur un terrible cri d'alarme. Selon lui, on mettait la France en loterie, et l'on entraînait la monarchie à sa perte en servant les intérêts des révolutionnaires. M. de Chateaubriand attribuait aux ministres seuls la responsabilité de cet acte, auquel la volonté personnelle du roi, prétendait-il, était restée complètement étrangère. Le gouvernement répondit le 20 septembre au trop zélé publiciste en lui retirant son titre de ministre d'État. Il lui laissa toutefois la pension de 12,000 francs qui y était attachée, et que l'ancien ministre de

Septembre 1816.

la cour de Gand continua de toucher régulièrement.

Effet de l'ordonnance du 5 sur l'opinion publique.

L'explosion de colère et d'indignation des royalistes eut sa contre-partie dans la joie sincère que l'immense majorité du pays témoigna d'un acte qui fut généralement regardé comme une mesure de salut public. Un immense cri de reconnaissance monta vers le ministère. L'opinion, oubliant la complicité de M. Decazes dans toutes les lois de vengeance et de compression, salua en lui le restaurateur de la liberté et le représentant de la modération dans les conseils du roi. Tous ceux qu'une attache étroite aux régimes sortis de la Révolution tenait dans une inquiétude continuelle se prirent à espérer des jours meilleurs; tous les intérêts nouveaux se sentirent rassurés. L'ordonnance du 5 septembre fut comme un acte de réconciliation entre le pays et la Restauration, et elle ouvrit à la France une ère de liberté relative, de prospérité et de bonheur.

La lutte électorale.

Le gouvernement entra résolument dans la lutte électorale, lutte d'ailleurs singulièrement circonscrite, en raison du nombre relativement peu élevé des électeurs du premier et du second degré. « Le bon sens aperçoit la vérité, disait le *Moniteur;* il ne peut s'empêcher d'être convaincu qu'une mesure si décisive indique la direction que le roi donne à son gouvernement et l'espèce de concours qu'il réclame de son peuple. L'amour du roi et de la Charte, l'absence ou l'oubli des intérêts personnels, un esprit de modération qui s'allie naturellement avec l'esprit monarchique, et qui semble en ce moment l'expression de la volonté royale, voilà bien les qualités désirables pour consolider l'affermissement du trône, pour servir le roi et le peuple, pour développer nos nouvelles institutions avec sagesse et franchise (1). » Ainsi le roi s'engageait de sa personne, et tous les fonctionnaires se

(1) *Moniteur* du 25 septembre 1815.

Septembre 1816.

servirent de son nom pour exhorter les électeurs à désigner des candidats décidés à soutenir la politique inaugurée par l'ordonnance du 5 septembre.

Cette fois, c'étaient ses propres amis, ses amis trop ardents, que la monarchie combattait. « Le royalisme n'est pas une frénésie, écrivait un ami de la Charte et de la légitimité, dans une lettre adressée aux électeurs; c'est un patriotisme éclairé. C'est moins de la dévotion que de la piété, et la tolérance pour ses semblables est inséparable de ses principes comme la charité l'est de la religion. Il importe au salut de la France que tous ses enfants soient unis; le temps des délations est passé. C'est déshonorer le règne de Titus que de reproduire les manœuvres de celui de Tibère. Point de réaction! Nous pouvons devenir sous l'influence de la Charte une famille de frères (1)... » Cette répudiation des violences passées, cet appel à la concorde et à la tolérance produisirent un excellent effet sur les électeurs du premier degré, et, malgré les efforts de la faction ultra-royaliste, les choix des collèges d'arrondissement se trouvèrent en majorité favorables à la politique du ministère.

Les collèges électoraux de département.

Les opérations des collèges départementaux donnèrent lieu à une lutte non moins vive. Le roi avait placé à la tête de ces collèges des hommes dévoués aux vues de ses ministres; leur concours ne lui fit pas défaut; partout ils se montrèrent les défenseurs résolus de la Charte incommutable. « Pourquoi, s'écriait à Rennes l'avocat général Delamare, livrer au hasard de la science d'un jour, des opinions d'un moment, cette œuvre immortelle, fruit des longues méditations du prince le plus éclairé de la terre? »

Octobre 1816.

Le collège électoral de la Seine, présidé par M. Bellard, se réunit le 4 octobre. M. Bellard s'était associé aux

(1) *Moniteur* du 22 septembre 1816.

Octobre 1816.

mesures les plus violentes de la réaction. Défenseur de la politique du cabinet, il engagea énergiquement les électeurs à ne voter que pour des hommes résolus, s'il le fallait, à mourir au pied du trône. « L'immuabilité reprend ses droits, et la Charte tout son empire, dit-il en ouvrant les opérations du collège ; le roi le veut. Cette volonté du père de la patrie nous trace tous nos devoirs. La Charte proclame la légitimité le plus grand des intérêts populaires. Elle commande aussi le respect pour les institutions qui garantissent la liberté publique... » Dociles à sa voix, les électeurs de la Seine ne nommèrent que des députés partisans d'une politique libérale, ou tout au moins modérée, parmi lesquels figuraient MM. de Chabrol, Roy et Laffitte, gouverneur de la Banque de France.

A Bordeaux, le président du collège électoral de la Gironde, M. Ravez, entretint les électeurs d'une conversation qu'il avait eue avec le roi. « Trop d'agitations ont malheureusement troublé la France, lui avait dit le roi, elle a besoin de repos ; il lui faut, pour en jouir, des députés attachés à ma personne, à la légitimité et à la Charte, mais surtout modérés et prudents. » On voit quel rôle prépondérant le roi Louis XVIII joua dans cette bataille électorale contre les fanatiques du royalisme.

Ecoutez M. Royer-Collard, président du collège électoral de Châlons-sur-Marne : « Dans la situation présente de la France, aucun acte de la puissance royale ne pouvait manifester avec plus d'éclat la volonté personnelle du monarque et sa persévérance dans les principes qui dirigent son gouvernement, puisque la dissolution de la Chambre, considérée en elle-même et selon la nature de nos institutions, n'est autre chose que l'appel du souverain contredit à l'opinion de ses peuples. Ainsi nous la voyons, en quelque sorte, descendre une seconde fois du trône, cette Charte dans laquelle le père commun a stipulé lui-même les libertés de ses enfants, consacré tous les droits, reconnu tous les intérêts publics et privés qui forment aujourd'hui les liens de la société. » Et, s'autorisant de la pensée du roi, M. Royer-Collard déclarait hautement que ces libertés, ces droits et ces intérêts recevaient une irrévocable sanction. C'était donc, si la France n'était pas sourde à la voix de son souverain, une ère nouvelle qui allait s'ouvrir pour elle.

Octobre 1816.

La nouvelle Chambre.

Réduite au nombre de deux cent cinquante-neuf membres, la Chambre renouvelée en comprenait environ cent soixante acquis à la politique ministérielle. Les départements du Midi, où les passions royalistes dominaient encore, avaient réélu une partie de l'ancienne majorité, dont les débris n'allaient pas tarder à diriger contre le ministère les plus violentes attaques.

Ce retour apparent à une politique de paix, de concorde et de modération, n'empêchait pas les manifestations bruyantes contre les actes de la Révolution ou de l'Empire. Ainsi l'on se disposait à élever aux Brotteaux, dans la ville de Lyon, un monument religieux à la mémoire des victimes du siège sous la Convention, c'est-à-dire à la mémoire de ceux qui avaient combattu contre la République. A Toulouse, il est vrai, on jugeait alors les assassins du général Ramel, mais à Paris un conseil de guerre faisait le procès au maréchal Grouchy, que sa fatale inaction dans la journée du 18 juin aurait dû rendre sacré, en quelque sorte, à la Restauration. La justice militaire se déclara d'ailleurs incompétente. Réfugié aux États-Unis, Grouchy obtint au bout de trois ans l'autorisation de rentrer en France ; mais le gouvernement refusa de lui reconnaître la dignité de maréchal, qui lui avait été conférée pendant les Cent jours, et qu'il ne recouvra officiellement qu'après la révolution de Juillet.

Affaire du maréchal Grouchy.

OCTOBRE 1816.

L'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette.

On touchait alors à l'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, date funèbre à laquelle on donna cette année un éclat tout particulier, et que certainement il eût mieux valu célébrer en famille. Paris fut enveloppé d'un deuil général. Ordre de fermer tous les spectacles. La façade extérieure de la Conciergerie avait été tendue de noir. Ce jour-là, 16 octobre, on inaugura à la fois la chapelle, qui venait d'être rétablie, et un monument expiatoire élevé dans la chambre même qu'avait occupée Marie-Antoinette, et que l'on transformait en sanctuaire. Dans toutes les églises, il fut de nouveau donné lecture du testament de la reine. Assurément c'était une cérémonie touchante. Mais si elle évoquait le souvenir de la cruauté avec laquelle la Révolution avait traité la reine, elle rappelait aussi que la malheureuse femme avait été la cheville ouvrière de la coalition formée contre la France, et qu'elle avait, plus que personne, contribué à attirer l'étranger sur notre sol. Il est des événements qu'il faut savoir couvrir d'un voile, si douloureux qu'ils aient été, et de pareilles cérémonies n'étaient pas de nature à ramener dans les cœurs l'oubli et l'apaisement auxquels le gouvernement semblait vouloir faire appel.

NOVEMBRE 1816.

Ouverture de la session.

Telle était la situation quand, le 4 novembre 1816, le roi ouvrit en personne la session des Chambres. Il prononça, assis et couvert, un discours qui fut, en quelque sorte, la paraphrase de l'ordonnance du 5 septembre, et d'où ressortait sa volonté bien ferme de réprimer les attentats de la malveillance et de contenir les écarts d'un zèle trop ardent. Chacune des deux Chambres répondit à ce discours par une adresse absolument conforme aux sentiments qui s'y trouvaient exprimés.

Vérification des pouvoirs.

Les derniers mots du discours du trône visaient ouvertement les membres de la droite, dont l'hostilité, à la Chambre des députés, se produisit dès les premières

NOVEMBRE 1816.

séances. Ils commencèrent par contester avec une extrême vivacité, à propos de la vérification des pouvoirs, la sincérité des opérations électorales. M. de Villèle prit violemment à partie l'ancien constituant Malouet, devenu préfet du Pas-de-Calais, et il lui fit un crime d'avoir écrit à un électeur de venir le voir pour apprendre, de sa bouche, la pensée et les véritables intentions du roi. D'autres préfets furent accusés d'avoir conclu une alliance avec les révolutionnaires pour faire échec aux candidats royalistes. La vérité est que la plupart des fonctionnaires publics, à la voix du gouvernement, avaient mis leur influence au service des candidats ministériels. Toutes les élections contestées n'en furent pas moins validées.

La majorité désigna comme candidats à la présidence MM. de Serre, Pasquier, Bellard et Beugnot, auxquels ceux de la droite, au nombre de quatre-vingts environ, avaient opposé MM. de Villèle, Corbière, de Bonald et Trinquelague. Le roi choisit M. Pasquier, député de la Seine, qu'on pouvait regarder comme l'homme du ministère, et qui, par conséquent, devait être particulièrement antipathique aux ultra-royalistes.

Chose curieuse! ces mêmes hommes qui avaient poussé jusqu'au délire l'exaltation réactionnaire, qui s'étaient associés aux mesures les plus compressives, qui avaient fait cette atroce loi du 29 octobre 1815 en vertu de laquelle les agents du pouvoir avaient le droit d'arrêter et de détenir sans jugement toutes les personnes suspectes de crime ou de délit contre le roi, sa famille ou la sûreté de l'Etat, devenaient tout à coup, en apparence, les adversaires acharnés de l'arbitraire et les défenseurs de la liberté.

La pétition de Mlle Robert.

Cela se vit notamment à propos d'une pétition adressée à la Chambre par une demoiselle Antoinette Robert, dont le père et le frère avaient été arrêtés en vertu de

Novembre 1816.

cette loi du 29 octobre. Royaliste de vieille date, le sieur Robert publiait depuis le retour de Gand une feuille intitulée *le Fidèle ami du roi*, organe des opinions royalistes les plus exaltées. L'ordonnance du 5 septembre y avait été signalée comme le pacte d'alliance du ministère avec la Révolution, et le ministre de la police accusé de trahison. M. Decazes n'avait trouvé rien de mieux que de supprimer le journal et de faire incarcérer le sieur Robert et son fils dans la prison de la Force; c'était contre cette mesure que réclamait mademoiselle Robert.

Plus d'un journal avait été supprimé depuis le triomphe de la Restauration, et une foule de citoyens se trouvaient détenus, arbitrairement, sans que les ultra-royalistes songeassent à élever la voix en leur faveur. Il s'agissait, il est vrai, de journaux et de citoyens suspects de tendresse révolutionnaire. Mais oser toucher au *Fidèle ami du roi*, à une feuille où toutes les fureurs du royalisme extrême se donnaient largement carrière, c'était un crime irrémissible! Aussi y eut-il une véritable levée de boucliers contre le ministère lorsque, le 28 novembre, la pétition de la demoiselle Robert vint en discussion.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner cette pétition concluait à l'ordre du jour. Le comte de la Bourdonnaye attaqua ce rapport avec une véhémence inouïe. Le ministre de l'intérieur, M. Lainé, crut devoir monter lui-même à la tribune pour appuyer l'ordre du jour. « Eh quoi ! s'écria M. de Castelbajac, on demande l'ordre du jour! Il s'en suivrait alors qu'au milieu de vous, en 1816, un royaliste aurait vainement fait entendre un cri de douleur à cette tribune. »

De violents murmures accueillirent ces paroles. « Qu'est-ce qu'un royaliste? Nous le sommes tous, » lui répondit-on de toutes parts. M. de la Bourdonnaye avait

Novembre 1816.

eu la naïveté de déclarer que les soixante-dix huit membres de la Chambre actuelle qui avaient voté la loi du 29 octobre n'avaient pas entendu laisser au ministre l'usage d'un aussi effrayant arbitraire ; cela voulait dire qu'ils n'auraient jamais cru que l'on pût s'en servir contre leurs amis. « Mais, lui avait répondu l'un des ministres, M. Courvoisier, en la votant, vous deviez en prévoir les conséquences. » Le ministre de la police était assurément aussi sincère ami du roi que les deux journalistes dont les membres de la droite prenaient si chaleureusement la défense; mais il refusait de s'expliquer sur les motifs de leur arrestation ; M. de Villèle le lui reprocha amèrement.

La clôture ayant été demandée, MM. de Maccarthy, de Caumont la Force, de La Bourdonnaye et de Chabrillant réclamèrent bruyamment l'appel nominal. Le vacarme devint effroyable; le président dut se couvrir, et ajourner la suite de la discussion après une suspension de séance.

La discussion reprit le lendemain, plus âpre, plus acharnée. On demanda de nouveau au ministre de la police des explications sur la pétition de mademoiselle Robert ; M. Decazes resta muet. Appuyé par M. Ravez, l'ordre du jour fut combattu, avec la dernière acrimonie, par M. de Villèle et divers autres orateurs de la droite. Efforts inutiles ! la pétition, malgré les faits graves de violation de la liberté individuelle révélés par elle, fut repoussée par l'ordre du jour à une majorité considérable.

La tactique de la droite.

L'opposition de droite ne se tint pas pour battue. Elle voulait bien, disait-elle, renoncer à la révision de la Charte, mais son devoir était d'empêcher qu'on en dénaturât les principes monarchiques, et de la sauver des interprétations révolutionnaires qu'on serait tenté de donner à certains articles. Nous allons la voir renou-

Décembre 1816.

veler incessamment ses attaques contre le ministère, en les colorant, bien entendu, du prétexte de l'intérêt général. Justement, le ministère présenta coup sur coup, à la fin de novembre et dans les premiers jours du mois de décembre, trois projets de loi destinés à assurer la prééminence du pouvoir royal, sur lequel le côté ultra-royaliste de la Chambre, autrement dit le parti féodal, avait la prétention d'usurper. Le premier de ces projets de loi avait trait à une nouvelle organisation électorale ; les deux autres étaient relatifs, l'un aux détentions arbitraires, l'autre aux journaux et écrits périodiques. C'est à qui, des orateurs du parti féodal, attaquera ces divers projets avec le plus de véhémence, non point parce qu'ils étaient suspensifs de la liberté individuelle ou de la liberté de la presse, mais parce qu'ils leur paraissaient dirigés plutôt contre les royalistes que contre les révolutionnaires, nom dont ils appelaient tous les hommes sincèrement attachés aux principes de la Révolution.

Le clergé autorisé à acquérir.

Avant d'aborder la discussion de ces lois importantes, la Chambre vota définitivement la loi sur les biens ecclésiastiques, qui était restée en souffrance. Le projet présenté par les ministres était tout à fait insuffisant aux yeux des députés de la droite. Comme si le clergé actuel était l'héritier direct du clergé de l'ancien régime, ils réclamaient pour lui la restitution pure et simple de tous les anciens biens de l'Église qui n'avaient pas été vendus et qui se trouvaient encore dans les mains de l'État. On voulait une revanche des décrets de l'Assemblée constituante. « Le siècle et la France veulent l'autel et le trône ; le siècle et la France veulent Dieu et le roi, » s'écria un député de l'Oise dans la séance du 24 décembre, comme si Dieu était pour quelque chose dans la question. Plus sage, M. Voyer d'Argenson demanda que l'on restituât la faculté de

Décembre 1816.

posséder aux seuls établissements ecclésiastiques présentant un caractère d'utilité publique. M. Voyer d'Argenson s'était montré, au milieu de la Chambre introuvable, le partisan dévoué des droits de la nation ; il restera l'un des plus fermes parmi les défenseurs de la liberté.

Vigoureusement soutenu par le ministre de l'intérieur, M. Lainé, le projet ministériel fut voté par 169 voix contre 29, sur 198 votants.

Le clergé rentrait dans un droit dont il était privé depuis vingt-trois ans, avec certaines restrictions il est vrai. A partir de ce mois de décembre 1816, il était loisible à tout établissement ecclésiastique, reconnu par la loi, d'accepter, avec autorisation du roi, tous les biens meubles, immeubles et rentes qui lui seraient donnés par actes entre vifs ou de dernière volonté, et d'acquérir des biens meubles, immeubles ou des rentes (1). Le clergé allait être de nouveau propriétaire. Toutefois, il importe d'établir une distinction capitale entre les biens dont il avait été exproprié par la Révolution, et ceux qu'il lui était permis de recevoir ou d'acquérir. Les premiers, il ne les avait guère possédés, aux termes de la plupart des actes de fondation et des lois de l'Église, qu'à titre d'usufruitier et d'administrateur ; tandis que les seconds, en vertu de la loi nouvelle, devaient lui être dévolus en toute propriété.

Loi sur l'organisation des collèges électoraux.

Deux jours après le vote de la loi qui reconstituait les biens de main morte au profit du clergé, commença la discussion du projet de loi concernant l'organisation des collèges électoraux. Le nouveau projet supprimait l'élection à deux degrés, et n'admettait qu'un seul collège électoral par département. Était électeur, d'après la Charte, tout Français jouissant de ses droits civils et

(1) *Moniteur* du 22 décembre 1816.

Décembre 1816.

politiques, âgé de trente ans, et payant au moins trois cents francs de contributions directes. Tous les électeurs du département se réunissaient en une seule assemblée pour nommer directement, au scrutin de liste, les députés à la Chambre. Ne pouvaient être élus, d'ailleurs, aux termes de la Charte, que les candidats ayant atteint l'âge de quarante ans et payant au moins mille francs de contributions directes.

Ce système avait l'avantage de simplifier singulièrement l'élection, d'arrêter, comme le disait M. Lainé dans son exposé des motifs, l'effet des petites influences locales, de paralyser l'esprit d'intrigue, et de permettre au corps électoral de diriger ses choix sur les hommes les plus connus et les plus considérés. Il ne livrait pas, comme on l'a dit, toute la puissance parlementaire à la bourgeoisie, car, d'après une statistique publiée à l'époque par le ministère, le nombre des citoyens payant trois cents francs de contributions ne dépassait guère quatre-vingt-dix mille. Les classes moyennes proprement dites ne participaient donc encore que dans une mesure fort restreinte à la formation de la représentation nationale. Quant au peuple, il n'en était pas question.

Seulement la nouvelle organisation des collèges électoraux, en supprimant en partie les influences locales, enlevait à la grande propriété terrienne la prépondérance dont elle jouissait depuis le retour de la monarchie. De là, les colères du parti féodal qui sentait parfaitement que le coup était dirigé contre lui. L'élection directe, assurait-il, laissait la royauté sans défense contre les envahissements de la démocratie. Aussi attaqua-t-il le projet de loi avec la dernière violence.

Discussion de la loi électorale.

Commencée dans la séance du 26 décembre, la discussion se poursuivit âpre, acharnée, à peine interrompue par les réceptions officielles du jour de l'an, jusqu'au 3 janvier 1817. Tous les orateurs de la droite entrèrent en lice, et se firent remarquer par la passion quelquefois sauvage qu'ils apportèrent dans le débat. M. de Caumont, qui prit le premier la parole, demanda le rejet pur et simple de la loi, parce qu'on n'y tenait pas suffisamment compte de la grande propriété et des grands propriétaires. M. de Villèle attaqua le projet par les mêmes raisons, n'y trouvant aucune des garanties tirées de la fortune. M. Josse de Beauvoir entendait déjà par avance retentir dans les nouveaux collèges le cri de : *A bas les nobles ! à bas les prêtres !* M. de la Bourdonnaye se fit rappeler à l'ordre en prenant à partie le ministre de la police, à qui il ne pardonnait pas la dissolution de l'ancienne Chambre. Il lui semblait qu'une irruption de barbares fût venue fondre sur le royaume pour renverser le gouvernement et faire de nous un peuple tout nouveau. Non moins exagérés se montrèrent MM. Piet, Cornet d'Incourt, Corbière et de Bonald. On violait la Charte; le ministre de la police allait devenir le grand électeur du royaume; on sacrifiait aux classes inférieures les classes supérieures, privées désormais de toute influence dans les élections. C'en était fait de l'ordre social, suivant M. de Bonald, si, par le sage rétablissement des corporations, on ne rendait à la grande propriété toute son influence. Tels furent les principaux arguments développés à la tribune par les orateurs du parti féodal.

M. Lainé n'eut pas de peine à en démontrer l'inanité, merveilleusement secondé dans cette orageuse discussion par les hommes les plus considérables de l'époque. MM. Royer-Collard, Favard de Langlade, Courvoisier, les conseillers d'État Becquey et Cuvier, commissaires du gouvernement, apportèrent au ministre de l'intérieur le concours de leur parole autorisée. On avait reproché au gouvernement d'introduire dans les collèges

Décembre 1816.

Décembre 1816.

électoraux des hommes qui, ne payant que trois cents francs d'impôts, avaient leur fortune à faire. L'illustre savant répondit avec raison que les grands propriétaires avaient trop souvent de plus gros appétits à satisfaire que les petits. Et combien vraies ces dernières paroles du rapporteur, M. Bourdeau, lors du passage à la discussion des articles : « Peut-être est-il permis de s'affliger que, dans le cours de cette discussion, on ait trop souvent pris le soin de tracer entre les Français une ligne de démarcation qui ne peut plus exister. Le nom de Français est assez beau pour que nous nous en honorions également. Si la France a eu ses Bayard et ses Turenne, elle a eu ses Catinat et ses Moreau. Ils ont acquis une gloire égale, parce qu'ils commandaient à des Français. » L'exemple de Moreau n'était peut-être pas très bien choisi, mais l'intention était bonne.

Malgré des efforts désespérés, la loi fut votée dans la séance du 8 janvier par 132 voix contre 100, sur 132 votants. La droite était parvenue à gagner quelques suffrages.

La même âpreté signala les discussions que, quelques jours après, cette loi sur l'organisation des collèges électoraux souleva à la Chambre des pairs. Elle fut vigoureusement attaquée par MM. de Polignac, de Montmorency, de Fitz-James, de la Trémoille, de Chateaubriand et quelques autres. M. de Fitz-James évoqua tous les souvenirs de la Révolution pour écraser le ministre de la police, et il fit apparaître le spectre sanglant de Louis XVI. La loi, qui avait pour rapporteur M. de Lally-Tolendal, n'en fut pas moins votée dans la séance du 30 janvier à la majorité de 95 voix contre 77. Ces dernières étaient celles du parti féodal à la Chambre haute.

Dans l'intervalle des deux votes le gouvernement avait pris certaines mesures de nature à donner ample

Janvier 1817.

L'ordre de Saint-Michel.

satisfaction à ce parti. Ainsi, avait paru, dans le *Moniteur* du 10 janvier, une ordonnance restituant au vieil ordre de Saint-Michel l'éclat dont il avait joui jadis, et fixant à cent, comme sous Louis XIV, le nombre de ses membres. Il était destiné désormais à servir de récompense à ceux qui se seraient distingués dans les lettres, les sciences et les arts. Parmi les premiers élus figuraient MM. de Jussieu, Dacier, Brongniard, le médecin Suë, le chirurgien Dupuytren, les peintres Girodet et Gérard, le sculpteur Lemot, qui achevait la statue de Henri IV, et Didot, l'imprimeur du roi. Bien que la résurrection de cet ordre eût paru un peu surannée, et prêtât quelque peu à la raillerie, c'étaient là des nominations auxquelles l'opinion ne pouvait qu'applaudir.

Le chapitre de Saint-Denis.

Une ordonnance du même jour réorganisa, sous le titre de chapitre royal de Saint-Denis, le chapitre destiné à desservir à perpétuité l'ancienne église de l'abbaye, antique sépulture des rois de France, que Napoléon, en la relevant de ses ruines, avait désignée pour devenir également la sépulture des empereurs. Le chapitre se composait du grand aumônier de France, sous le titre de primicier, de dix chanoines évêques, non compris le primicier, et de vingt-quatre chanoines de second ordre. Il comprenait, en outre, le premier aumônier, le vicaire général de la grande aumônerie, l'aumônier ordinaire du roi, les aumôniers par quartiers et le supérieur des clercs attachés au chapitre, à l'entretien duquel fut affectée une somme de deux cent cinquante mille francs par an, sans compter celle de cinquante mille francs pour frais de premier établissement. Les sépultures royales coûtaient cher au pays.

Restait maintenant à rétablir ces sépultures si inutilement violées par la Révolution. Les cercueils contenant les dépouilles des rois de France avaient été en-

JANVIER 1817.

Rétablissement des sépultures royales de Saint-Denis.

levés de leurs caveaux, puis brisés, et l'on avait enfoui pêle-mêle, dans un coin du cimetière de l'abbaye, les ossements qu'ils contenaient. Dans le courant de janvier, on procéda à l'exhumation de ces restes, qui, remis dans de nouveaux cercueils, reprirent leur place dans les anciens caveaux, dont la réparation avait été commencée sous l'Empire. L'inauguration du rétablissement officiel de la sépulture royale de Saint-Denis eut lieu le 19 janvier, en présence de M. Dambray, chancelier de France, et des principaux dignitaires du royaume. L'anniversaire funèbre du 21, célébré dans l'église abbatiale, au milieu d'un concours immense, emprunta de ce rétablissement quelque chose de plus imposant. On eût dit que c'étaient les morts qui revenaient après les vivants.

Quelques jours après, le chapitre se transporta aux Tuileries pour remercier le roi d'avoir permis à la religion de reprendre ses prières et ses gémissements auprès des royales dépouilles qu'une impiété sacrilège avait osé ravir à l'illustre basilique.

Loi provisoire sur la suspension de la liberté individuelle.

De telles cérémonies et de telles paroles étaient assurément faites pour remplir de joie le cœur des royalistes fervents. Cependant, à cette heure même, ils continuaient leur guerre ardente au ministre favori du roi. Et, chose étrange! ces défenseurs furieux du trône et de l'autel étaient devenus, pour la circonstance, les ennemis de l'arbitraire et les champions de la liberté. On discutait une loi qui autorisait l'arrestation et la détention de tout individu prévenu de complots ou de machinations contre la personne du roi, la sûreté de l'État, ou les personnes de la famille royale, sur un simple ordre signé du président du conseil et du ministre de la police, sauf pour le prévenu la faculté d'en appeler au conseil du roi, qui prononcerait définitivement.

Cette loi, suspensive de la liberté individuelle, était

JANVIER 1817.

destinée à remplacer celle du 29 octobre 1815, qui autorisait tous les fonctionnaires publics à faire arrêter arbitrairement et détenir sans jugement tout citoyen suspect. Évidemment, il y avait une amélioration notable dans l'arbitraire. Aussi, les esprits les plus modérés de la Chambre, MM. de Serre, Blanquard de Bailleul, Duvergier de Hauranne appuyèrent-ils énergiquement la loi nouvelle. Les membres de la droite, au contraire, transformés tout à coup en gardiens jaloux des libertés publiques, l'attaquèrent avec une sorte de furie, eux qui, moins de dix-huit mois auparavant, avaient voté avec enthousiasme la loi du 29 octobre, et qui ne trouvaient rien de trop arbitraire et de trop rigoureux.

Le libéralisme des ultra.

Parmi ces néophytes de la liberté se firent remarquer principalement MM. de Villèle, Corbière, de la Bourdonnaye, de Castelbajac et Cornet d'Incourt. M. Courvoisier souleva une véritable tempête en leur rappelant avec quelle chaleur ils réclamaient des mesures arbitraires, menaçant à tout propos les Français dans leurs propriétés, dans leurs droits, dans leurs vies. *A l'ordre! à l'ordre!* s'écrièrent furieux les ultra-royalistes. Mais Camille Jordan, s'élançant à la tribune, d'où venait de descendre M. Courvoisier : « Nous voterions peut-être des catégories sans fin et des épurations sans mesures, dit-il en substance, au lieu de discuter de simples restrictions à la liberté individuelle, si les ministres, se laissant égarer par d'imprudents conseils, n'avaient pas marché avec fermeté dans la voie de l'ordonnance du 5 septembre. » Et cela était bien vraisemblable. M. de Sallaberry livra le secret de la faction en déclarant qu'il voterait encore la loi du 29 octobre tout entière si..., mais qu'il rejetait la nouvelle comme inutile ou insuffisante. Sous cette réticence, il était facile de deviner sa pensée. Ses amis et lui auraient voté la loi, si le pouvoir leur avait appartenu.

JANVIER 1817. Seul, parmi les libéraux sincères, M. Voyer d'Argenson parla résolument contre le projet, que M. Royer-Collard soutint avec une éloquente âpreté. Il fut voté dans la séance du 16 janvier, par 132 députés, après un discours assez véhément de M. Decazes, où le ministre de la police, faisant intervenir le souverain, insinua qu'il serait dangereux de refuser au roi la loi qu'il demandait, et dont l'effet devait cesser au 1er janvier 1818. Quatre-vingt-douze royalistes refusèrent de se rendre au désir du roi. Adoptée au commencement du mois suivant par la Chambre des pairs, après des discussions non moins orageuses, la loi ne rencontra dans la Chambre haute que quarante-trois opposants.

Loi sur les journaux et écrits périodiques.

Une loi transitoire sur la presse, présentée en même temps que la précédente, et, comme elle, devant prendre fin au 1er janvier 1818, souleva à la Chambre des députés les mêmes passions et les mêmes orages. Toute la loi était contenue dans deux articles dont le second en indiquait le terme. Le premier était ainsi conçu : « Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi. » Quel admirable texte offert aux défenseurs sincères des idées libérales !

Le rapporteur du projet de loi s'efforça d'en atténuer le caractère draconien. C'était dans l'intérêt même de la liberté que l'on confiait momentanément à la personne du roi un pouvoir aussi exorbitant. Tous les orateurs ministériels plaidèrent, comme le rapporteur, les circonstances atténuantes. « On ne doit pas méconnaître que là où il y a des partis, dit M. Royer-Collard, les journaux cessent d'être les organes des opinions individuelles, mais que, voués aux intérêts qui s'en emparent, instruments de leur politique, théâtre de leurs combats, leur liberté n'est que la liberté des partis déchaînés. » C'était là une théorie au moins singulière

de la part d'un des hommes qui se prétendaient les gardiens des principes modérés de la Révolution. JANVIER 1817.

Et n'était-ce pas également chose curieuse que de voir la liberté défendue en ces circonstances par les théoriciens du régime absolu et les revenants de l'émigration ? Ils le faisaient, il est vrai, à leur corps défendant. M. de Castelbajac vanta bien fort les avantages de la liberté de la presse, et il se plaignit avec amertume des abus de la censure; mais il attaquait la censure parce qu'elle empêchait les royalistes de diffamer à leur aise les ministres qui leur déplaisaient. « Il existait autrefois en France une classe appelée noblesse, dit-il; le sang de nos pères coule encore dans nos veines; mais, au nom de la patrie! que les souvenirs honorables des générations passées ne soient pas un titre de proscription pour ceux qui peuvent s'y lier encore. » A l'entendre, on eût pu croire vraiment que c'était aux membres de l'ancienne noblesse que les cours prévôtales, les commissions militaires et les cours d'assises de l'époque réservaient leurs sévérités implacables. M. de Villèle, en repoussant la loi, s'en déclara toutefois le partisan. Il la rejetait uniquement parce qu'elle mettait la presse entre les mains des ministres actuels. C'était au moins de la franchise.

Plus désintéressé fut M. Savoye-Rollin, lorsqu'en attaquant le projet de loi, comme devant être la source d'interminables procès, il exprima ce vœu qu'il croyait être celui de toute la France : liberté de la presse, répression des abus, jugement par le jury.

Quoi qu'il en soit, M. Cornet d'Incourt n'en définit pas moins, très nettement, le sens de la loi, en proposant, sous forme d'amendement, cet article humoristique : « La liberté de la presse est suspendue en ce qui concerne les journaux. Le gouvernement en disposera comme il le jugera convenable. » Ce fut sur

Janvier 1817. cette saillie, accueillie par d'unanimes éclats de rire, que le projet de loi fut adopté dans la séance du 29 janvier à la majorité de 188 voix contre 89.

Au reste, nous verrons bientôt les royalistes d'extrême droite, quand ils auront repris possession du pouvoir, faire litière de leurs aspirations libérales, et montrer combien peu était désintéressé ce grand amour pour la liberté, dont ils avaient l'air d'être les apôtres si fervents. Mais de plus sérieux défenseurs des institutions libres allaient prendre leur place, et entrer résolument en lutte pour conquérir cette liberté, que la France avait entrevue un moment, et qui devait lui coûter encore tant de peines, tant d'efforts, tant de sacrifices et tant de sang.

CHAPITRE HUITIÈME

Le budget de 1817. — Les bois de l'État. — Les économies de M. de Villèle. — Le Conseil d'État et les sous-secrétaires d'État. — Les propositions de M. de Villèle repoussées. — Le bal de lord Wellington. — La médaille de M. Nanteuil. — *Germanicus* au Théâtre-Français. — La pièce est interdite. — Le cas de M. Rioust. — Misère générale. — Mesures contre la disette. — Troubles à l'occasion des subsistances. — Les exploits du général Canuel. — Le mouvement insurrectionnel de Lyon. — Rigueurs de la cour prévôtale. — La cour d'assises de Bordeaux. — Les condamnés de Melun. — Accouchement de la duchesse de Berry. — Une visite au Salon. — Amnistie pour les délits relatifs aux subsistances. — Le procès des sous-officiers de la garde royale. — La terreur à Lyon. — Mission du maréchal Marmont. — L'aristocratie de la Chambre des pairs. — Gouvion Saint-Cyr à la guerre. — Élections législatives. — Conspiration de l'épingle noire. — Les chevaliers de l'épingle noire. — Le piédestal de la statue de Henri IV. — Ouverture de la session. — Le discours du roi. — Loi sur les livres et écrits périodiques. — Prorogation de la loi sur les journaux. — Un nouveau concordat. — Rejet de la loi sur la presse par la Chambre des pairs. — Suppression des cours prévôtales. — La loi sur le recrutement de l'armée. — Discussion du projet de loi sur le recrutement. — Les alliés du maréchal Gouvion Saint-Cyr. — La loi à la Chambre des pairs. — Affaire de Mathurin Bruneau. — La traite des noirs. — Liquidation des dettes de l'invasion. — Le budget de 1818. — Clôture de la session. — Condamnation de M. Fiévée. — Procès intenté à la *Bibliothèque historique*. — Le comte de Sainte-Hélène. — La conspiration du bord de l'eau. — Disgrâce du duc de Fitz-James. — Note secrète du baron de Vitrolles. Il est disgracié. — Inauguration de la statue de Henri IV. — Les prolégomènes de l'évacuation. — La conférence d'Aix-la-Chapelle. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Les souverains alliés à Paris. — Renouvellement du second cinquième. — L'élection de Lafayette. — La France rentre dans le concert européen. — Nouvelle coalition secrète. — Les idées de M. de Richelieu. — Re-

traite de M. Corvetto. — Ouverture de la session. — Conseil de ministres chez le roi. — Dislocation du ministère. — La démission de M. Decazes. — Retraite de M. de Richelieu. — Formation du nouveau ministère. — Le général Dessolle, président du Conseil.

FÉVRIER 1817.

Le budget de 1817.

La session parlementaire se termina par la discussion et le vote du budget. Nous avons déjà eu l'occasion de rendre justice au soin tout particulier avec lequel le législateur de cette époque étudiait les questions de finances, et à l'esprit d'économie dont il s'inspirait dans la gestion des deniers de l'État. La minorité ultra-royaliste reprocha aigrement au ministère d'être d'une excessive prodigalité. Elle n'y regardait pas de si près, il est vrai, quand il s'agissait d'enrichir le clergé. Et cela se vit bien dans cette discussion du budget.

Les bois de l'Etat.

La Chambre avait restitué récemment au clergé le droit de recevoir par testament ou donation, d'acheter, de posséder en toute propriété et de vendre, moyennant l'autorisation du roi, toute espèce de biens meubles et immeubles. Mais cela ne suffisait pas à ceux qui avaient pris l'initiative de refaire la propriété ecclésiastique. Ils auraient voulu qu'on la reconstituât immédiatement sur de larges et solides bases, et que l'on rendît à l'Église ses anciennes forêts passées entre les mains de l'État. Aussi attaquèrent-ils avec une violence inouïe la nouvelle loi de finances, qui affectait cent cinquante mille hectares de ces bois à la dotation de la caisse d'amortissement. M. Cornet d'Incourt et le marquis de Causans crièrent à la spoliation; et M. de Bonald, rappelant une parole de Colbert, prédit, dans une métaphore indignée, que la France périrait faute de bois. Dans tous les cas, ce que demandèrent, vainement d'ailleurs, ces revenants du passé, n'était pas de nature à raffermir nos finances, auxquelles il convenait de donner une assiette solide.

FÉVRIER 1817.

Les économies de M. de Villèle.

Le budget de 1817 s'élevait, en recettes et en dépenses, à la somme de 1,069,260,258 francs, dans laquelle se trouvaient compris 300 millions de dépenses extraordinaires, dont 140 millions pour le cinquième de la contribution de guerre, et 160 millions pour l'entretien du corps d'occupation. Heureuse époque, au point de vue financier, où, malgré le lourd fardeau de l'invasion, les charges budgétaires étaient encore relativement si peu élevées.

La droite n'en réclama pas moins avec insistance, par la bouche de M. de Villèle, plus d'ordre et d'économie dans la gestion de nos finances. Le ministre avait demandé la création de 30 millions de rentes nouvelles pour équilibrer son budget. M. de Villèle proposa de réduire l'émission à 20 millions et de réaliser une économie de 200 millions en capital au moyen de diverses réformes et de la suppression d'emplois inutiles. Il supprimait, entre autres choses, une partie des préfectures, des cours royales, qu'il réduisait de vingt-sept à dix-huit, des tribunaux d'arrondissement, la direction des contributions indirectes, le conseil d'État tout entier, dont il s'efforça de démontrer l'inutilité sous un gouvernement parlementaire, et les sous-secrétaires d'État, créés l'année précédente, et non moins inutiles et dispendieux. On aurait cru entendre un réformateur républicain à la tribune.

Le conseil d'État et les sous-secrétaires d'État.

Écoutez, en effet, ce qu'il disait, dans la séance du 6 février. « Si le roi le savait! dit le peuple de nos pays lorsqu'il éprouve une injustice et qu'il est témoin de quelques abus. Si le roi savait en effet, si la Chambre pouvait connaître toutes les dilapidations qui se sont perpétuées et nouvellement introduites dans les diverses branches de l'administration du royaume, les réformes que nous demandons obtiendraient un assentiment unanime, mais une commission du budget ne peut péné-

FÉVRIER 1817.

trer dans les détails. Elle verrait qu'on fait des retenues et qu'elles sont remplacées au double par d'énormes gratifications, que les chefs sont logés, meublés, restaurés; que plusieurs font passer leurs domestiques pour garçons de bureau; on a vu, disait-on, jusqu'à la femme de chambre figurer dans les bureaux d'une administration. Comment les finances résisteraient-elles à de telles prodigalités? C'est à vous, messieurs, à y mettre un terme en ne votant que les fonds nécessaires aux dépenses indispensables, et en exerçant envers les ministres qui dépasseraient leur crédit, ou distrairaient les fonds de l'application que vous leur avez donnée, le droit que vous tenez de la Charte et de leur responsabilité. »

C'était là assurément un ferme et digne langage, et les critiques formulées par M. de Villèle pourraient être renouvelées de nos jours, sans avoir rien perdu de leur actualité. Il conviendrait même d'ajouter, aux réformes proposées par l'ancien ministre de la Restauration, la suppression des trésoriers-payeurs généraux, des percepteurs, des sous-préfectures, et des conseils de préfectures. Quel allègement pour le Trésor et pour les contribuables! Mais les ministres passent, les gouvernements tombent, et les abus restent. M. de Villèle eut un jour en main la puissance ministérielle, et il se garda bien d'essayer de réaliser les réformes qu'il réclamait lorsqu'il était dans l'opposition. On en pourrait dire autant de la plupart de ceux qui ont occupé le pouvoir, après avoir longtemps figuré dans l'opposition, et qui ont précieusement conservé tous les abus. Les principes cèdent devant les appétits gloutons, qui sont les mêmes, hélas! sous tous les régimes.

Les propositions de M. de Villèle repoussées.

Les propositions de M. de Villèle furent énergiquement combattues par le ministère. Toucher à l'autorité des préfets! mais c'était un crime de lèse-légitimité. Le

FÉVRIER 1817.

garde des sceaux ne manqua pas de rappeler que « l'usurpateur », en mettant des préfets à la place des administrations départementales, avait frayé le chemin à la légitimité, et aplani devant elle les obstacles qui auraient pu le plus puissamment s'opposer à son retour. M. Lainé, ministre de l'intérieur, appuya vivement son collègue de la justice. L'administration sous Bonaparte, dit-il en substance, était « un char armé de faulx. » Mais Louis XVIII avait brisé cet instrument de mort et de ravage, et il ne fallait pas entraver sa marche rapide et salutaire. Il n'eut pas de peine à convaincre une assemblée essentiellement monarchique, et les propositions démocratiques de l'ultra-royaliste M. de Villèle furent repoussées.

Le bal de Lord Wellington.

Pendant ce temps, on s'amusait à la cour et dans le grand monde officiel. On était au mieux avec les chefs de l'armée d'occupation; les dames de la plus haute naissance ne dédaignaient pas les amusements qui leur étaient offerts par les officiers étrangers. Il y eut notamment, en ce mois de février, un splendide bal costumé chez lord Wellington. Les dames de la cour y parurent en foule sous le costume de paysannes italiennes que portait la duchesse de Berry, qui donnait l'exemple; elle avait tenu à se montrer vêtue du costume national des femmes de son pays. On se divertit fort des facéties du colonel Percy, aide de camp de lord Wellington, qui, sous l'habit d'une vendeuse d'allumettes, intrigua longtemps les invités du vainqueur de Waterloo; ce fut le héros de la soirée. Nos vainqueurs employaient gaiement notre argent.

MARS 1817.

Quelques jours après, l'ensemble du budget était voté par la Chambre des députés. Il fut également adopté par la Chambre des pairs après une discussion passionnée. M. de Chateaubriand revint à la charge pour faire restituer aux congrégations les bois de l'État ayant

Mars 1817.

appartenu à l'ancien clergé. Malgré l'éloquence poétique du brillant auteur des *Martyrs*, devenu pour le moment l'organe attitré du parti ultra-royaliste, la Chambre haute ratifia, dans sa séance du 24 mars, le vote budgétaire de la Chambre des députés. Ce fut le dernier acte de sa session. Deux jours après, une ordonnance royale prononçait la clôture de la session législative des deux Chambres.

La médaille de M. Nanteuil.

Les luttes oratoires dont le parlement était témoin entre les libéraux et les royalistes se reproduisaient au dehors sous d'autres formes. Elles éclataient au théâtre, dans les cafés, sur les places publiques. Une allusion, un incident imprévu suffisaient pour les faire naître. Malheur à qui faisait parade de ses sentiments bonapartistes. Dénoncé pour avoir montré dans un cabinet de restaurant une médaille frappée à l'effigie de l'empereur à l'occasion de la fondation de l'Université, un ancien maire de Labruyère, nommé Nanteuil, fut condamné à quatre mille francs d'amende, deux ans de privation de ses droits civiques et deux ans de surveillance de la haute police.

***Germanicus* au Théâtre français.**

Le 22 mars, avait lieu, au Théâtre-français, la première représentation de *Germanicus*, tragédie en cinq actes du poète Arnauld, que ses antécédents royalistes n'avaient pas empêché de figurer sur la liste des complices du retour de l'île d'Elbe, et que l'ordonnance du 16 janvier 1816 avait contraint de chercher un refuge en Belgique. Cet ostracisme immérité ne fut pas étranger d'ailleurs au bruit qui se fit autour de sa pièce. Les bonapartistes et les libéraux s'étaient rendus en foule au théâtre pour acclamer son œuvre; les galeries, l'orchestre, le parterre avaient été pris d'assaut par eux avant l'ouverture des bureaux. Cela n'empêcha pas un certain nombre de sifflets royalistes de répondre à leurs applaudissements enthousiastes. On sifflait et l'on

Avril 1817.

applaudissait de confiance, car, dans le tumulte général, il n'était guère possible de saisir le moindre mot de la pièce.

Lorsque, après la dernière scène, on demanda le nom de l'auteur, quelques sifflets se firent entendre; il n'en fallut pas davantage pour amener un tumulte affreux. Il y eut une collision générale, un véritable combat à coups de cannes, d'où le nom de Germanicus donné aux gourdins qui se portaient alors. La force armée dut intervenir pour rétablir l'ordre, et l'auteur ne fut pas nommé. L'autorité crut devoir interdire la seconde représentation de la pièce, qui fut jugée par les journaux de l'époque beaucoup plus au point de vue des intentions politiques qu'on lui prêtait qu'en raison de sa valeur intrinsèque. Le poète, du fond de son exil, fut le premier à protester contre les interprétations dont son œuvre avait été l'objet, et qui eurent pour conséquence de retarder de près de deux ans son retour en France.

La pièce est interdite.

Le poète Arnauld ne fut pas le seul que ses opinions franchement royalistes et son dévouement ancien à la monarchie ne mirent pas à l'abri des persécutions. Nous ne parlons pas ici des ultra, dont le zèle intempestif finissait par être aussi dangereux à la cause de la royauté que la franche opposition de ses ennemis déclarés, et contre lesquels nous verrons bientôt le gouvernement obligé de prendre certaines mesures de précaution, nous parlons des hommes modérés qui auraient voulu concilier la cause de la monarchie avec celle de la liberté.

Le cas de M. Rioust.

Ce fut ainsi qu'un vieux serviteur des idées royalistes, ayant entrepris de défendre, dans une brochure, l'ancien conventionnel Carnot, et d'excuser le rôle qu'il avait joué durant les Cent jours, fut déféré au tribunal de police correctionnelle. Carnot, on s'en sou-

Avril 1817.

vient, n'avait pas hésité, dans un intérêt tout patriotique, à prêter son concours à l'empereur, et, selon M. Rioust, il avait pu, très légitimement, saluer Napoléon du titre de monarque. Cette appréciation fut assimilée à un acte séditieux. M. Rioust était un vieillard inoffensif, libéral et royaliste à la fois; on n'en deploya pas moins, à son égard, une extrême rigueur. Un jeune magistrat, qui avait servi l'empire, et qui voulait sans doute effacer ce péché originel par l'ardeur de son zèle, M. de Vatimesnil, substitut du procureur du roi, déploya contre lui toutes les foudres de son éloquence. Il réclama l'application la plus sévère de la loi, si bien que le tribunal, tout en frappant durement l'accusé, se montra encore modéré relativement. Mais quelle modération! Le 1er avril, M. Rioust fut condamné à deux ans de prison, dix mille francs d'amende, dix mille francs de cautionnement, dix ans de privation de ses droits civiques et cinq ans de surveillance de la haute police. Tout cela pour avoir entrepris de justifier la conduite d'un homme qui avait rendu de grands services à la France! Ce n'était certainement pas le moyen de ramener le calme dans les esprits et les cœurs à la Restauration.

Misère générale.

Des troubles, dont le caractère n'avait rien de politique, mais qui n'en causèrent pas moins une certaine inquiétude au gouvernement, signalèrent le printemps de cette année 1817. Les pluies générales et persistantes de l'année précédente avaient détruit sur pied une grande partie des récoltes, et les innombrables soldats étrangers qu'il avait fallu nourrir avaient épuisé nos réserves. Le fourrage et les céréales manquaient à la fois. Une crise industrielle intense, la diminution des travaux sur presque tous les points du royaume compliquèrent la situation. La charité publique et d'abondantes souscriptions avaient permis, pendant les

Mai 1817.

longs mois d'hiver, de venir en aide aux classes nécessiteuses; mais le prix des vivres augmentait toujours; et, au printemps, la misère se trouva à son comble. Si à Paris, grâce aux sacrifices énormes de la ville, le prix du pain ne dépassa pas soixante centimes le kilogramme, il n'en fut pas de même dans certains départements, où il atteignit jusqu'à deux francs et deux francs cinquante. On vit des malheureux réduits, comme au siècle dernier, à manger l'herbe des champs, et l'on en rencontra plus d'un mort de faim sur les routes.

Un grand nombre étaient venus se réfugier dans Paris, espérant y trouver plus facilement à vivre. Mais là, comme ailleurs, le travail manquait. On les voyait en foule, femmes, vieillards, enfants, maigres, noirs, déguenillés, implorant la charité des passants. Les fêtes auxquelles donna lieu l'anniversaire de la rentrée du roi furent singulièrement attristées par le spectacle de cette misère. Il y eut un contraste poignant entre la magnificence déployée à cette occasion et la détresse dont témoignaient ces files de mendiants qui encombraient les rues, les quais et les ponts de la capitale.

Mesures prises contre la disette.

Le gouvernement n'était pas resté inactif pour combattre la disette. Dès la fin de l'année précédente, des farines avaient été achetées aux États-Unis, à Odessa, dans les États barbaresques. Les blés de la mer Noire furent expédiés par le Rhône et la Saône dans nos départements de l'Est. Des achats non moins considérables de farines et de blés avaient eu lieu également à Gênes, à Livourne, en Hollande et en Angleterre, et, depuis plusieurs mois, les grains, chargés sur de nombreux vaisseaux, arrivaient dans nos divers ports de la Manche et de l'Océan, d'où ils étaient répandus, par les soins de l'administration, dans les provinces qui souffraient le plus de la rareté des vivres.

MAI 1817.

Troubles à l'occasion des subsistances.

Mais ces arrivages, que certains départements producteurs voyaient, du reste, d'un mauvais œil, parce qu'ils devaient nécessairement abaisser le prix des denrées, n'empêchèrent pas des troubles graves de se produire sur certains points du territoire. Comme toujours, en pareille circonstance, on crut que la disette provenait surtout d'une coalition des détenteurs de blés. Dans les premiers jours de mai, un grand nombre de marchés furent envahis par des bandes affamées, qui firent la loi aux marchands et aux fermiers. Des troubles assez sérieux éclatèrent en Bourgogne, en Champagne, dans les vallées du Rhône et de la Loire. On fut obligé d'envoyer des soldats contre des masses de paysans armés de fourches et de bâtons, qui ne réclamaient que des vivres, car la politique n'était pour rien dans cette insurrection de la faim. Il y eut des morts et des blessés en assez grand nombre. Et pourtant, du propre aveu du *Journal des Débats*, aucun cri séditieux ne se faisait entendre parmi ces affamés. « La multitude, écrivait d'autre part un autre organe royaliste, la *Quotidienne*, a été malavisée dans ses réclamations, mais nulle part elle n'a été révolutionnaire. »

Il ne paraît même pas que les partis hostiles aient songé à utiliser cette effervescence des foules inquiètes de leurs subsistances pour créer des embarras au gouvernement. En beaucoup d'endroits, des adversaires connus de la Restauration, des officiers en demi-solde, s'employèrent à rétablir l'ordre, et les tribunaux de l'époque auraient pu se dispenser d'user, à l'égard des mutins, de la rigueur qu'on leur vit déployer. Ainsi les cours prévôtales traitèrent, avec la dernière rigueur, de pauvres gens dont tout le crime consistait à avoir exigé un rabais plus ou moins considérable sur le prix des denrées nécessaires à la vie.

Toutefois, deux seulement de ces cours odieuses, celles de l'Yonne et du Loiret, allèrent jusqu'à prononcer des sentences de mort. Dans leur zèle de répression sauvage, elles se transportèrent, suivies du bourreau et de la guillotine, sur les lieux mêmes où avaient éclaté les désordres. C'est ainsi que trois paysans, condamnés à mort par la cour d'Auxerre, furent exécutés sur la place publique de Sens aussitôt après le prononcé de l'arrêt. Il en fut de même à Montargis, où une femme et quatre journaliers furent guillotinés séance tenante. La justice révolutionnaire n'avait pas fait davantage.

JUIN 1817.

Jamais on ne put mieux apprécier qu'en ces douloureuses circonstances les bienfaits de la liberté de commerce. L'égoïsme et les préjugés invétérés n'avaient pas vu sans inquiétude les grains circuler librement dans les régions où la récolte n'avait pas été mauvaise; mais dans les pays les plus maltraités par les intempéries, et où les rendements de la terre s'étaient trouvés insuffisants, cette liberté servit à soulager des populations qui, sans elle, auraient été réduites au désespoir. Cela fut constaté officiellement au *Moniteur* (1).

Grâce aux arrivages de blés étrangers, l'ordre se rétablit aisément dans les endroits où il avait été le plus troublé. Les marchés abondamment pourvus cessèrent de devenir une sorte de champ de bataille. Il n'y eut bientôt plus que le souvenir d'une gêne et de souffrances passagères.

Cette question des subsistances détermina à Lyon et dans les environs un semblant de mouvement insurrectionnel. Ce ne fut d'ailleurs pas la faute des autorités militaires et civiles du pays si ce mouvement ne dégénéra pas en véritable révolte.

La 19ᵉ division militaire, qui avait la ville de Lyon pour chef-lieu, était alors commandée par le général Canuel, dont l'exaltation royaliste ne connaissait pas

(1) *Moniteur* du 5 juin 1817.

Juin 1817.

de bornes. Fils d'un marchand de bois du Poitou, cet officier avait embrassé avec ardeur la cause de la Révolution, et il s'était enrôlé l'un des premiers pour marcher contre les Prussiens. Aide de camp du général Rossignol, il s'était fort distingué dans les guerres de la Vendée; l'insurrection royaliste n'avait pas eu de plus implacable adversaire. Son effervescence démocratique l'avait rendu quelque peu suspect au premier consul, et c'est à peine s'il fut employé sous l'Empire. Il vivait retiré dans ses foyers, avec le traitement de réforme, quand survint la Restauration. Il se rallia aussitôt à elle avec le même empressement qu'il avait apporté jadis à servir les idées révolutionnaires. On le vit, durant les Cent jours, se joindre au corps d'armée du marquis de La Rochejaquelein pour combattre les troupes impériales. Un peu plus tard, il présidait le conseil de guerre qui condamna à mort le général Travot, son ancien compagnon d'armes des guerres de la Vendée. Membre de la Chambre des députés de 1815, il y avait constamment voté avec l'extrême droite. Un titre de baron et le commandement de la 19e division militaire avaient récompensé ses excès de zèle.

Les exploits du général Canuel.

A peine en fonction, le généra Canuel ne songea qu'à acquérir de nouveaux titres aux faveurs du gouvernement. Les faciles exploits du général Donnadieu à Grenoble semblent avoir excité son émulation. Mais le pays était tranquille, il n'y avait nulle part trace d'agitation. Que faire? Le général ne fut pas embarrassé pour si peu. Aidé du maire de Lyon, le comte de Fargues, royaliste ardent, et de quelques-uns de ses subordonnés, il imagina d'inventer des complots. Des agents provocateurs, stipendiés par eux, s'en allèrent à Lyon et dans les communes voisines exciter contre le gouvernement tous ceux qu'une affection ancienne ou une question d'intérêts rattachait à la République et à l'Empire. Les officiers en demi-solde

Juin 1817.

furent vivement sollicités, et, quant aux populations pauvres, on essaya de les soulever en faisant remonter au gouvernement la responsabilité de la cherté des vivres et de la rareté des subsistances.

Des rapports alarmants étaient adressés à l'autorité préfectorale par les divers agents provocateurs. Tantôt on annonçait que des bandes d'insurgés se réunissaient dans certains quartiers de Lyon, tantôt que des armes et des munitions étaient distribuées aux ouvriers. Chargé de se livrer à d'actives recherches, le commissaire général de police, M. de Sainneville, ne trouva ni conjurés ni armes. Le général Canuel n'en persista pas moins à fomenter des complots. Cinq mois durant, ce ne fut que dénonciations de complots imaginaires. Une fille perdue, nommée Lallemand, en inventa, pour sa part, deux ou trois. Une foule de citoyens n'en furent pas moins arrêtés comme prévenus d'opinions suspectes, et relâchés sans jugement après une prison préventive de plus ou moins longue durée.

Le mouvement insurrectionnel de Lyon.

On arriva ainsi jusqu'aux premiers jours du mois de juin. Des troubles sans grande importance avaient éclaté, comme on l'a vu, sur divers points du territoire à l'occasion de la cherté des subsistances. Une certaine émotion, due à la même cause, s'était produite dans les campagnes des environs de Lyon. Des agitateurs stipendiés s'efforcèrent d'entraîner dans l'insurrection les habitants de ces campagnes en leur promettant le pain à bon marché. Quelques libéraux de bonne foi promirent leur concours aux agents provocateurs. C'était au nom de Napoléon II que devait avoir lieu le mouvement. Un capitaine à demi-solde, nommé Oudin et un ancien soldat du nom de Gardon s'étaient fait forts d'amener cinq ou six communes à l'insurrection, dont l'explosion avait été fixée au 8 juin.

Ce jour-là, en effet, il y eut comme un simulacre de

JUIN 1817.

mouvement insurrectionnel. La vue de quelques gendarmes ou gardes nationaux suffit pour dissiper le rassemblement confus qui s'était réuni à l'appel du tocsin. D'après la propre déclaration du préfet, M. de Chabrol, tout était rentré dans l'ordre sans que la force armée eût été obligée de tirer un seul coup de fusil. Le général Canuel n'en télégraphia pas moins, dès le lendemain, au gouvernement, qu'un soulèvement formidable avait éclaté, et dans un ordre du jour emphatique, il s'écriait : « Officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale et des troupes de ligne, des brigands ont tenté de se mesurer contre vous ; leur projet n'a échoué que parce que votre noble contenance les a épouvantés... Ils ne respirent que le pillage et le désordre. S'ils osent se présenter encore, frappez, et qu'ils disparaissent de cette terre qu'ils ont souillée depuis longtemps par des forfaits. »

Rigueurs de la cour prévôtale.

La cour prévôtale se chargea de répandre le sang que les troupes n'avaient pas eu à verser. Plus de cinq cents arrestations avaient été opérées, tant dans la ville de Lyon que dans les communes voisines. La cour, présidée par le colonel Deshutes, se mit aussitôt à l'œuvre. En quelques jours une foule de malheureux furent condamnés à mort et exécutés, qui n'avaient même pas eu une arme dans leurs mains, et dont tout le crime était d'avoir cédé à un mouvement de curiosité. Le capitaine Oudin était parvenu d'abord à échapper aux actives recherches de la police du général Canuel ; arrêté dans les premiers jours de juillet, et condamné, peu après, à la peine capitale, il fut conduit à Saint-Genis-Laval, sa commune, pour y être guillotiné. On l'exécuta en même temps qu'un jeune apprenti maréchal de seize ans, devant la demeure duquel avait été dressé l'instrument du supplice. Le malheureux enfant mourut ainsi sous les yeux de sa mère.

JUILLET 1817.

JUILLET 1817.

Cette répression impitoyable, ces exécutions dont tant d'innocents étaient victimes, se poursuivirent ainsi durant des mois entiers. Il fallut que le commissaire général de police M. de Sainneville, dont on ne saurait trop louer l'humanité dans ces circonstances, en dénonçât l'horreur au gouvernement; et nous verrons, en septembre, le ministère se décider à envoyer un maréchal de France pour mettre fin à l'abominable régime auquel le général Canuel avait soumis la ville de Lyon.

La cour d'assises de Bordeaux.

Ce n'était pas seulement à Lyon que des exécutions capitales, uniquement basées sur des motifs politiques, épouvantaient l'opinion publique; les cours d'assises ne le cédaient guère en rigueur aux cours prévôtales. Dans les derniers jours du mois de mai avaient comparu devant la cour d'assises de la Gironde, à Bordeaux, un certain nombre d'accusés, prévenus d'un complot ayant pour but de détruire le gouvernement légitime, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres. Ce procès occupa de nombreuses audiences. Il n'y avait pas eu de commencement d'exécution. Tout l'échafaudage de l'accusation reposait sur des propos de cabaret, sur des listes où figuraient quelques noms inconnus. Il n'en fallut pas davantage à l'avocat général pour requérir la peine de mort contre les accusés Laurent, Randon, Cassaigne, Bédrine, Maury, Théron et L'hote. Le premier était une sorte d'agent de police, qui avait mené l'affaire pour le compte des autorités de Bordeaux. Elle n'avait rien de sérieux, assurait-il, et il disait vrai.

Mais il eut beau se retrancher derrière sa qualité d'agent provocateur pour obtenir son acquittement, il n'en fut pas moins livré au bourreau. Deux de ses prétendus complices, le capitaine Bédrine et le médecin Cassaigne, furent malheureusement condamnés à

JUILLET 1817.

mort avec lui. Tous trois furent guillotinés le 6 juillet à Bordeaux, le premier vociférant contre ses juges et les autorités qui avaient si mal récompensé ses infâmes services, les deux autres résignés, et faisant, d'un cœur égal, le sacrifice de leur vie à la liberté.

Les condamnés de Melun.

A quinze jours de là, une autre cour d'assises, celle de Melun, condamnait également à mort quatre malheureux campagnards, accusés aussi d'avoir voulu changer l'ordre du gouvernement. Ils avaient projeté, paraît-il, de s'emparer des villes de Melun et de Fontainebleau, d'en désarmer les garnisons et de se rendre ensuite à Paris pour y renverser la royauté. L'absurdité du projet prouvait l'absurdité de l'accusation. Ils n'en eurent pas moins la tête tranchée.

Accouchement de la duchesse de Berry

Il venait pourtant de se passer à la cour un événement qui eût dû remplir de clémence le cœur du souverain. Le 13 juillet, la duchesse de Berry était accouchée d'une fille. Ce n'était qu'une princesse, il est vrai, et qui n'était pas appelée à vivre.

Le roi aimait cependant à se rendre populaire. On le voyait quelquefois diriger ses promenades en voiture du côté des grands faubourgs, et il se montrait tout heureux des acclamations plus ou moins spontanées dont les ouvriers le saluaient au passage.

AOUT 1817.

Une visite au Salon.

Un jour, au commencement du mois d'août, il lui prit fantaisie d'aller faire une visite au Salon. Il s'arrêta longtemps devant le tableau de Gérard, représentant l'entrée de Henri IV dans Paris. C'était le grand succès du temps. Louis XVIII s'extasia devant la beauté de l'œuvre, et il témoigna hautement son admiration. A quelques pas de là se trouvait le peintre Girodet-Trioson. Le roi le fit appeler et lui dit: « Monsieur Girodet, vous savez que les victoires de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir, et que les trophées de Marathon furent promptement suivis de ceux de Salamine. J'espère que vous me prouverez bientôt que ce n'est pas sans fruit que vous avez lu l'histoire. »

AOUT 1817.

« — Votre Majesté, répondit le peintre, daigne me faire un plus grand honneur que ne fit Charles-Quint au Titien, lorsqu'il lui ramassa le pinceau qu'il avait laissé tomber. Je ferai tous mes efforts pour justifier la haute bienveillance dont Votre Majesté vient de me combler. »

Cette gracieuseté du monarque à l'égard d'un peintre célèbre lui valait sans doute une véritable popularité dans le monde des artistes; peut-être une large et universelle clémence lui en aurait-elle attiré une égale de la part de la grande majorité du pays. Malheureusement, le libéralisme dont semblait s'inspirer le gouvernement dans sa marche politique depuis l'ordonnance du 5 septembre n'avait guère pénétré, comme on vient de le voir, parmi les fonctionnaires et les magistrats. Les désordres occasionnés par la rareté des subsistances avaient donné lieu à des sévérités dont nous avons cité quelques exemples Ces cruautés inutiles produisaient un effet déplorable. La cour finit par s'en émouvoir elle-même; le 13 août, parut une ordonnance portant amnistie pleine et entière pour toutes les peines encourues à l'occasion des subsistances.

Amnistie pour les délits relatifs aux subsistances.

La joie avec laquelle fut accueillie cette mesure de clémence indiquait assez combien le pays eût su gré à la Restauration de se départir de sa rigueur excessive dans la répression des délits politiques. Les gouvernements s'imaginent faire acte d'énergie en se montrant impitoyables; ils donnent plutôt ainsi la mesure de leur faiblesse. La véritable force est dans la modération. On a reproché avec raison à la Révolution française ses procédés souvent atroces; elle avait jusqu'à un certain point son excuse dans l'état d'affolement où l'avaient jetée les furieuses attaques de ses ennemis du dedans et

Aout 1817.

du dehors. Mais quelle excuse avait la Restauration? Elle était en paix avec l'Europe, dont elle était la protégée; la tranquillité la plus profonde régnait à l'intérieur; nulle part il n'y avait trace de rébellion; il était donc incompréhensible de voir ses magistrats civils ou militaires prodiguer les condamnations à mort pour des faits dont il était impossible d'apporter la moindre preuve.

Le procès des sous-officiers de la garde royale.

On en eut un exemple frappant vers la fin de ce mois d'août, dans le procès intenté à cinq sous-officiers du deuxième régiment d'infanterie de la garde, nommés Desbans, Chayaux, Nepveu, Guichard et Varaigne. Ils étaient accusés d'avoir formé à Versailles un complot contre la vie des princes de la famille royale, et notamment contre celle de Monsieur, comte d'Artois.

Ils comparurent devant le conseil de guerre permanent de la première division militaire, présidé par le vicomte d'Armaillé, colonel de la légion de l'Aude. L'accusation n'avait absolument d'autre base que la dénonciation d'un sergent-major du nom de Faiseau, qui prétendait avoir eu les confidences de Desbans et de Chayaux, ce que ceux-ci nièrent avec une suprême énergie.

Le capitaine rapporteur ne les montra pas moins dans son réquisitoire, « souriant à l'idée exécrable d'attenter à la vie des princes. »

Deux des accusés, Guichard et Varaigne, eurent la chance d'être acquittés; Nepveu en fut quitte pour cinq ans de prison. Quant aux malheureux Desbans et Chayaux, ils furent condamnés à mort. En entendant sa condamnation, Desbans s'écria : « Je me figurerai que je meurs en tirailleur, sur le champ de bataille. » Il mourut, en effet, en soldat, comme son compagnon. Conduits à la plaine de Grenelle, pour y être exécutés ensemble, Desbans et Chayaux se jetèrent dans les bras

Aout 1817.

l'un de l'autre; stoïques devant la mort, ils commandèrent eux-mêmes le feu, et tombèrent foudroyés.

La terreur à Lyon.

Cependant le gouvernement finit par s'émouvoir du zèle sanguinaire déployé par quelques-uns de ses fonctionnaires. On a vu avec quelle sauvagerie avait été réprimée la prétendue insurrection provoquée à Lyon par les soins du général Canuel. M. Pasquier, appelé au ministère de la justice dans les premiers jours de l'année, avait d'abord applaudi « au zèle éclairé et soutenu » avec lequel les magistrats avaient procédé à cette répression. Il pouvait, en effet, les féliciter : en deux mois et demi plus de cent cinquante condamnations avaient été prononcées, dont vingt-huit à mort. Et ce n'était pas fini.

Le département du Rhône était soumis à un véritable régime de terreur. La protection des lois n'existait plus pour ce malheureux pays; partout l'arbitraire et la violence. Des colonnes mobiles parcouraient les campagnes, rançonnant et emprisonnant les habitants à tort et à travers. Ni l'âge ni le sexe ne trouvaient grâce devant elles, De nouveaux agents provocateurs, aux gages du préfet Chabrol, les aidaient dans leur infâme mission. A la fin du mois d'août, les prisons de Lyon regorgeaient de prisonniers, parmi lesquels une foule de femmes, de jeunes filles, d'enfants, à qui l'on n'avait à reprocher que de n'avoir pu ou de n'avoir pas voulu déclarer où s'étaient réfugiés leurs maris ou leurs pères. Et malheur aux prisonniers qui se montraient aux fenêtres; par ordre du général Canuel il était enjoint aux sentinelles de tirer dessus ; cet ordre barbare fut ponctuellement exécuté.

Septembre 1817.

La cour prévôtale se disposait, au commencement de septembre, à reprendre sa sanglante besogne, quand un ordre venu de Paris modifia tout à coup la situation et permit d'espérer la fin d'un si déplorable état de choses.

SEPTEMBRE 1817.

Sourd d'abord aux renseignements si précis adressés par le commissaire général de police de Sainneville sur les excès commis à Lyon et dans les communes voisines, le ministère fut bien obligé de prêter l'oreille aux réclamations incessantes et aux clameurs qui lui arrivaient de tous les côtés, et dont plusieurs députés se firent les organes. Pour connaître la vérité, il se décida à envoyer sur les lieux l'un des plus hauts dignitaires de l'armée, le maréchal Marmont, duc de Raguse, qui fut investi des pouvoirs les plus étendus.

Mission du maréchal Marmont.

Le maréchal était accompagné du colonel Fabvier, comme chef d'état-major. Esprit libéral et indépendant, le colonel se livra à une minutieuse investigation sur les faits reprochés au commandant de la 19e division militaire. Il ne tarda pas à être convaincu que ce dernier avait usé d'un odieux système d'espionnage et de provocation pour fomenter des conspirations, et il parvint à faire pénétrer cette conviction dans l'esprit de Marmont qui, tout d'abord, s'était laissé circonvenir par l'entourage du général et du préfet.

Grâce à lui, le dernier condamné à mort de la cour prévôtale ne fut pas exécuté; la liberté fut rendue à un certain nombre de prisonniers, et quelques-uns, qui avaient été condamnés à la déportation ou aux travaux forcés, virent leur peine commuée en deux ou trois ans de prison. Le maréchal obtint en outre le déplacement du préfet Chabrol et la révocation du général Canuel. La mission bienfaisante de Marmont produisit à Lyon d'excellents résultats, apaisa bien des haines, et ramena à la Restauration nombre de gens qu'avait profondément irrités le proconsulat brutal du général Canuel.

La disgrâce de ce dernier ne fut d'ailleurs pas bien rigoureuse. Il venait d'être nommé baron tout récemment; à peine avait-il quitté Lyon qu'on en fit un inspecteur général d'infanterie. La réaction ne pardonna

SEPTEMBRE 1817.

pas à celui qui l'avait si hautement démasqué, et nous verrons bientôt une chambre judiciaire condamner comme diffamateur le colonel Fabvier pour avoir, dans une courageuse brochure intitulée *Lyon en 1817*, flétri la conduite du général Canuel.

L'aristocratie de la Chambre des pairs.

Le maréchal Marmont avait été compris, avec quelques-uns de ses anciens collègues de l'Empire, les ducs de Reggio, de Valmy, de Montebello, etc., dans l'ordonnance portant création des titres de pairies créés et institués dans la descendance directe masculine et légitime des membres actuels de la pairie. Le gouvernement, pour donner à la Chambre des pairs un éclat nouveau, avait tenu à ce que chacun de ses membres fût pourvu d'un titre de noblesse attaché à un majorat. Il y eut de tout, des princes et des ducs, des marquis comme M. de Fontanes; des comtes comme Lanjuinais et Boissy d'Anglas, des vicomtes comme MM. de Chateaubriand et du Bouchage, des barons comme M. Séguier. Seulement, il fallut payer des droits de sceau : deux cents francs pour un titre de duc; cent cinquante pour un titre de marquis, cent francs pour les titres de comte et de vicomte, on tombait à cinquante pour celui de baron. Ce n'était pas cher. La pairie héréditaire était sûre ainsi d'une illustration plus facile à gagner que celle du génie.

Gouvion Saint-Cyr à la guerre.

Un des membres de la Chambre haute, le comte Molé, fut appelé à cette époque au ministère de la marine, à la place du maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui venait de remplacer, comme ministre de la guerre, le duc de Feltre. Cet ancien ministre de l'empereur, sur lequel on avait compté pour créer, en quelque sorte, une armée à la monarchie, n'avait rien su organiser depuis deux ans; il était réservé au maréchal Gouvion Saint-Cyr de reconstituer une armée digne de la nation française, et nous allons bientôt le voir présenter à la Chambre des députés une loi sur le recrutement, qui devait, pendant

Septembre 1817.

Elections législatives.

plus d'un demi-siècle, servir à la formation de nos forces militaires.

Aux termes de la dernière loi électorale, la Chambre des députés se renouvelait par cinquième, et l'on était à la veille du premier renouvellement. Les collèges électoraux avaient été convoqués pour le 20 septembre; la Seine se trouvait au nombre des dix-sept départements que la voie du sort avait appelés à réélire leurs représentants.

Le président du collège électoral de la Seine, M. Bellart, sollicita vivement les électeurs d'élire des hommes sincères qui ne repoussassent les institutions actuelles ni par idolâtrie pour le passé ni par un coupable attachement aux idées anarchistes. Cela visait à la fois les ultra-royalistes et les libéraux avancés, dont la phalange, clair-semée dans les précédentes élections, commençait à prendre de la cohésion, et se décidait à entrer dans l'arène électorale. Ces vaillants défenseurs de la liberté furent d'abord désignés sous le nom d'indépendants. Le plus ordinairement ils se réunissaient rue d'Anjou, dans le faubourg Saint-Honoré, chez le général Lafayette, qu'ils reconnaissaient pour chef. On comptait dans leurs rangs d'anciens députés comme Voyer d'Argenson, Benjamin Constant et Savoye-Rollin, des publicistes ardents comme MM. Comte et Dunoyer, qui étaient alors poursuivis pour délits de presse.

Paris n'avait que huit députés à nommer. Laffitte fut réélu le premier. Casimir Périer et lui furent les seuls libéraux choisis par le département de la Seine. Les autres députés de la capitale, MM. Benjamin Delessert, Roy, Goupy, Bellart, Breton et Pasquier étaient de purs ministériels. Les départements se montrèrent plus favorables à la cause de la liberté. MM. Dupont (de l'Eure), Bignon, Hernoux, de Chauvelin et quelques autres allèrent grossir les rangs de l'opposition indépendante, qui

Septembre 1817.

Conspiration de l'épingle noire.

compta jusqu'à vingt-cinq membres dans la Chambre renouvelée.

Au moment où le corps électoral envoyait siéger au parlement un petit nombre d'hommes décidés à y défendre les principes de la liberté, il n'était bruit que d'une vaste conspiration, connue sous le nom d'association de l'épingle noire, et dont le but ostensible, aux termes de l'accusation, était de délivrer la France et le roi du joug de l'étranger.

Jamais accusation n'avait été plus laborieusement échafaudée. C'était le temps où florissait par excellence la police générale, ce fléau des peuples. Digne fille des polices du Directoire et de l'Empire, la police politique de la Restauration s'ingéniait à trouver partout des coupables. Elle s'adressait de préférence à la classe des sous-officiers, que fascinait encore la gloire impériale, et qui, renvoyés dans leurs foyers, inactifs, mécontents, étaient trop souvent disposés à prêter une oreille complaisante aux embaucheurs chargés de trouver des recrues pour des conspirations imaginaires. Le prétendu complot qui allait se dénouer devant la cour d'assises de la Seine remontait à une époque déjà lointaine. On avait arrêté, dans les derniers jours de l'année 1815, un ancien adjudant du génie, nommé Monnier, prévenu d'avoir formé le projet de s'emparer de la forteresse de Vincennes, dont il avait tracé le plan de sa main. Dans les perquisitions faites à son domicile, on avait trouvé, avec ce plan, une formule de serment ainsi conçu : « Je jure sur l'honneur de consacrer ma fortune et ma vie à délivrer mon pays du joug qui l'opprime. » Plus de doute, on tenait les fils d'une conjuration formidable.

Monnier avait eu beau protester de son innocence, il n'en avait pas moins été mis en jugement, sans que l'instruction fût parvenue à relever la moindre preuve à sa charge, et il avait été condamné à mort par arrêt du

SEPTEMBRE 1817.

20 septembre 1816. L'exécution devait avoir lieu le lendemain. Déjà l'échafaud était dressé sur la place de grève; la foule, avide de ces lugubres spectacles, se pressait aux abords de la place et dans les rues voisines, attendant le condamné; mais le condamné ne vint pas. Au moment où l'on procédait à la fatale toilette, Monnier, sur les instances de son avocat, et dans l'espoir de sauver sa vie, s'était décidé à nommer un prétendu complice, et il avait désigné comme tel un de ses amis, le capitaine Contremoulin, qui avait fait toutes sortes de démarches pour obtenir sa grâce. C'était lui, assurait Monnier, qui avait rédigé la formule de serment.

Les chevaliers de l'épingle noire.

Cette fois, on se crut sûr de mettre la main sur les principaux chevaliers de l'épingle noire, ainsi nommés, disait-on, parce que, pour se reconnaître entre eux, ils portaient une épingle noire au-dessous de la cravate. Sur des déclarations sans aucune importance, sur des indices absolument illusoires, on arrêta successivement le commandant Fonteneau-Dufresne, parce qu'on lui avait entendu dire qu'il se tramait une conspiration pour placer sur le trône un prince étranger; le capitaine Moulard, prévenu d'avoir déclaré à plusieurs personnes qu'il y aurait bientôt de grandes modifications dans le gouvernement; les deux frères Duclos et le chef d'escadron Landremont pour n'avoir pas révélé le prétendu complot; Crouzet, Beaumier et Bonnet pour avoir fait partie d'une association dite des francs amis de la patrie.

OCTOBRE 1817.

Ces divers accusés comparurent au commencement du mois d'octobre 1817 devant la cour d'assises de la Seine. L'accusation déploya contre eux une animosité extraordinaire. Elle ne reposait pourtant que sur quelques paroles vagues du malheureux Monnier, dont une lettre de grâce venait de commuer la peine en une détention perpétuelle. Les accusés avaient pour défenseurs quelques-unes des célébrités du barreau de l'époque, entre autres MM. Mauguin, Mocquart et Mérilhou. Ancien magistrat de l'Empire, destitué par la Restauration, ce dernier avait voué plus particulièrement son talent d'avocat à la défense des accusés politiques et des droits de la presse. Défenseur des frères Duclos, il flétrit de son éloquence indignée cette police odieuse qui transformait en chefs d'accusation de simples conversations et des paroles sans portée.

OCTOBRE 1817.

Le président de la cour, oublieux de son rôle, et sortant de la réserve que lui commandaient ses fonctions de directeur des débats, l'apostropha avec une violence inouïe. « Vous avez attaqué l'administration de la police en vous servant des termes les plus méprisants envers l'un de ses agents; vous l'avez fait avec indécence et de manière à obtenir des applaudissements de ceux qui sont ennemis de la police. » Il était impossible de mettre plus complètement en oubli ses devoirs de magistrat. Le jury se chargea de répondre. Après une délibération qui ne dura pas moins de sept heures, il prononça l'acquittement de tous les accusés. L'opinion salua d'enthousiastes acclamations ce verdict réparateur.

Le piédestal de la statue de Henri IV.

Cette démonstration bruyante contre un système de provocations injustifiables de la part de la police générale n'empêchait pas la population parisienne, et principalement la classe bourgeoise, de se montrer reconnaissante envers le gouvernement de son évolution relative vers les idées libérales. Cela se vit bien à la pose de la première pierre du piédestal de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf. Cette cérémonie eut lieu le 28 octobre. Le roi y présida en personne, accompagné des ducs et des duchesses d'Angoulême et de Berry.

Grâce à Voltaire, Henri IV était devenu légendaire dans le pays, et Louis XVIII bénéficiait de la popularité de son aïeul. Aussi l'enthousiasme avec lequel il

OCTOBRE 1817.

fut accueilli par la foule fut-il et parut-il sincère. La cérémonie avait d'ailleurs une sorte de caractère national puisque le monument abattu par la Révolution était relevé par une souscription publique.

Le corps municipal était là au grand complet, ayant à sa tête le préfet, M. de Chabrol, qui présenta au roi chacun de ses membres. Après un discours de ce fonctionnaire, parlant au nom du corps de ville, M. de Barbé-Marbois prit la parole comme président du comité de souscription, et se confondit en adulations. Le roi répondit à ce dernier; il remercia surtout en lui tous les Français qui avaient concouru au rétablissement de la statue. L'exergue de la médaille déposée dans les fondations portait ces mots : *Pietas civium restituit.* La première pierre posée, le roi reprit le chemin des Tuileries; nous le verrons revenir bientôt assister à l'inauguration de la statue.

Ouverture de la session législative.

NOVEMBRE 1817.

Quelques jours après, Louis XVIII procéda à l'ouverture de la session législative avec le cérémonial accoutumé. Il existait encore une étrange distinction d'étiquette entre les pairs et les députés. Le roi disait aux premiers : « Messieurs les pairs, asseyez-vous. » C'est le chancelier qui s'adressait en ces termes aux seconds : « Messieurs les députés, Sa Majesté vous permet de vous asseoir. » Prérogative illusoire! Dans le pays la prééminence appartenait à la Chambre des députés.

Le discours du roi.

Le discours du trône fut plein de promesses. S'il inquiéta vaguement l'opinion publique en annonçant la conclusion d'un nouveau traité avec la cour de Rome, il lui donna toute satisfaction par l'espoir d'une prochaine et complète libération du territoire, et surtout par la promesse d'une loi de recrutement d'où serait banni tout privilège, et qui appellerait tous les Français aux grades et aux emplois, sans autre distinction que celle des talents et des services. Les anciens privilégiés seuls

NOVEMBRE 1817.

firent mauvais accueil à cette promesse, qui leur parut révolutionnaire, et qui souleva chez eux de véritables tempêtes. Mais la majorité, dans son adresse en réponse au discours du trône, ne manqua pas de remercier profondément le roi de cette sorte d'hommage rendu aux principes de la Révolution.

La nomination de M. de Serre, désigné de nouveau au choix du souverain comme président de la Chambre par le suffrage de ses collègues, fut comme le gage de la politique libérale et modérée vers laquelle semblait incliner le gouvernement. Cependant, le ministère ne parut pas tout d'abord s'inspirer du sentiment de la liberté. Le 17 novembre, le ministre de la justice, M. Pasquier, présenta un projet de loi tendant à la répression des crimes et délits commis par la voie des livres et écrits périodiques. C'était, il est vrai, à l'entendre, pour adoucir les dispositions des lois de 1814 et de 1815, qui soumettaient tous les imprimés à la censure préalable et autorisaient la saisie et la condamnation des écrits livrés à l'impression avant même qu'ils eussent été imprimés. Dans la loi nouvelle ces mesures étaient restreintes aux écrits contenant une provocation à des faits qualifiés crimes, les autres ne pouvaient être poursuivis et condamnés qu'après leur publication. Toutefois, par l'article 8, le simple dépôt, fait, en vertu de la loi, à la direction de la librairie avant la mise en vente d'un seul exemplaire, était considéré comme publication, ce qui rendait singulièrement illusoire l'immunité dont la loi nouvelle prétendait couvrir le livre. Cette disposition disparut heureusement devant la résistance des diverses oppositions auxquelles s'associèrent un certain nombre de députés ministériels.

Loi sur les livres et écrits périodiques.

Les députés indépendants eurent moins de succès en essayant d'introduire dans la loi l'application du jugement par le jury. Ils furent cependant soutenus par

Décembre 1817.

MM. Royer-Collard et Camille Jordan, qui, en cette circonstance, se séparèrent du ministère. Leur échec tint, du reste, à peu de voix, car il fallut deux épreuves douteuses pour repousser leur amendement. La Chambre, en manière de compensation, repoussa également un amendement de MM. Cornet d'Incourt et de Marcellus tendant à appliquer la loi nouvelle à la réimpression de tous les ouvrages séditieux, immoraux, blasphématoires et attentatoires à la religion; c'était la proscription en masse de toute la philosophie du dix-huitième siècle; elle ne voulut pas aller jusque-là.

La discussion se poursuivit âpre, ardente, passionnée pendant tout le mois de décembre. MM. Beugnot et Casimir Périer défendirent, eux aussi, le principe du jury en matière de presse. M. Decazes répondit, non sans quelque amertume, aux divers orateurs de droite et de gauche qui avaient attaqué le projet du gouvernement. Il se fit surtout l'avocat de la presse ministérielle, que le marquis de Chauvelin avait comparée à une cassolette incessamment occupée à brûler de l'encens en l'honneur du pouvoir du temps et des préfets du jour. La loi fut votée le 25 décembre par 122 voix contre 111. C'était une majorité de onze voix, qui ne devait même pas se retrouver à la Chambre des pairs.

Prorogation de la loi sur les journaux.

Comme s'il eût pressenti cet échec, le ministère, pour ne pas laisser le gouvernement désarmé devant la presse périodique, détacha du projet de loi l'article 27 qui avait trait à la police des journaux, et il le présenta sous forme de prorogation, pendant une année encore, de la loi qui astreignait toutes les feuilles publiques quotidiennes et périodiques à la nécessité de l'autorisation préalable. Cette nouvelle mesure transitoire fut adoptée à quelques jours d'intervalle, sans grande discussion, par l'une et l'autre Chambre. Elle donna lieu cependant, à la Chambre haute, à une sorte de tournoi

Décembre 1817.

entre M. de Broglie et le ministre de la marine M. Molé; le premier réclamait la liberté pleine et entière de la presse; le second, fidèle à son fameux *Essai de morale*, que nous avons appelé quelque part le code du despotisme, et qui avait fait sa fortune sous l'Empire, niait, de la façon la plus absolue, l'utilité des journaux, et regardait la liberté de la presse comme la plus dangereuse des institutions. Ce fut sa doctrine qui triompha.

Un nouveau concordat.

Les ministres n'étaient pas en veine de libéralisme. Il avait été question, dans le discours du trône, d'un nouveau concordat, dont les Chambres devaient être saisies à bref délai. Le concordat de 1801, qui avait rétabli les rapports entre l'Église et l'État, en ménageant, dans une certaine mesure, les intérêts de la société laïque, était beaucoup trop révolutionnaire aux yeux des royalistes purs; dans le camp des ultramontains, on songeait à en revenir au concordat de François Ier. M. de Blacas, l'ancien favori de Louis XVIII, chargé de négocier l'affaire avec la cour de Rome, avait signé, au mois de juin précédent, avec le cardinal Gonsalvi, un traité qui remettait l'Église de France à peu près dans l'état où elle se trouvait avant la Révolution. Tous les anciens sièges épiscopaux étaient rétablis, et les règlements du concordat de François Ier devaient être appliqués à tous les établissements ecclésiastiques. Ce traité était demeuré secret; défense absolue avait été faite aux journaux d'en parler; mais il en avait transpiré quelque chose par les feuilles étrangères, et l'opinion était déjà très surexcitée contre cette imprudente concession à l'esprit clérical lorsque, à la fin de novembre, le ministère s'était décidé à le soumettre à la Chambre des députés pour en obtenir la sanction légale.

Les premières Chambres de la Restauration, nous leur avons déjà rendu cette justice, avaient cette qualité précieuse de sauvegarder avec un soin jaloux les finances

DÉCEMBRE 1817.

de l'État. Une très grande majorité s'effraya tout d'abord des dépenses excessives qu'allait occasionner le rétablissement de tant de sièges épiscopaux. En outre la prétention émise par le pape de rentrer en possession d'Avignon et de son territoire indisposa violemment la plupart des membres de la commission nommée pour examiner le projet de loi. L'opinion publique exprimait hautement son mécontentement par les journaux et les pamphlets. Durant tout ce mois les ministres tinrent des conférences avec les membres de la commission pour essayer d'aplanir les difficultés; ce fut vainement. La commission, en dépit de MM. de Marcellus et Trinquelague qui en faisaient partie, était notoirement hostile à ce concordat, qui ne tendait à rien de moins qu'à ramener la France à trois cents ans en arrière. Les amis les plus dévoués du ministère, comme M. Royer-Collard, ne se gênaient nullement pour critiquer partout, en termes âpres et dédaigneux, cet acte imprudent. Afin d'éviter un échec certain, le ministère prit le sage parti de retirer le projet de loi, en donnant comme prétexte qu'on allait reprendre les négociations avec la cour de Rome pour obtenir des conditions moins contraires à l'esprit moderne. C'était une défaite sanglante pour le parti ultramontain.

JANVIER 1818.

Rejet de la loi sur la presse par la Chambre des pairs.

Le mois de janvier 1818 réservait un autre échec au gouvernement. Le projet de loi sur les livres et journaux avait été soumis, dès la fin de décembre, à la Chambre des pairs, qui consacra une partie du mois de janvier à le discuter. Le ministère espérait bien obtenir de la Chambre haute le rétablissement de l'article 8; il fut déçu dans son attente. Était-ce un hommage rendu par la Chambre des pairs au principe de la liberté? Il est difficile de le supposer, car, en même temps, elle votait l'amendement de MM. de Marcellus et Cornet d'Incourt tendant à proscrire les ouvrages des grands écrivains du

JANVIER 1818.

dix-huitième siècle. Ce vote irréfléchi décida du reste du sort de la loi. Nombre de pairs se souvinrent qu'ils avaient été les disciples de ces écrivains, et, bien qu'habitués à soutenir le ministère, ils se prononcèrent contre l'ensemble du projet de loi, lequel, dans la séance du 23 janvier, fut repoussé par 102 voix contre 59 sur 161 votants.

Suppression des cours prévôtales.

Une mesure relativement libérale inaugura l'année 1818. Les cours prévôtales, qui fonctionnaient depuis deux ans, et dont l'existence légale, à moins d'une prorogation législative, prenait fin au 1er janvier, se trouvèrent supprimées de droit, la prorogation n'en ayant pas été demandée. Durant leurs deux années d'exercice, ces cours implacables avaient envoyé à la mort une foule d'innocents. Beaucoup de mal avait été fait, il s'agissait de le réparer, en tâchant d'éviter les récriminations, et d'oublier les bourreaux et les victimes. La disparition de cette juridiction atroce fut donc saluée comme un bienfait.

Ce n'était cependant là qu'une mesure relativement libérale, avons-nous dit, et, pour deux raisons, la satisfaction publique ne fut pas complète. D'abord les magistrats, au nombre de plus de cinq cents, dont se composait le personnel de ces cours, en dehors des prévôts militaires, se trouvaient reversés dans les tribunaux ordinaires, où ils ne devaient se montrer ni plus humains ni plus doux; ensuite les cours spéciales n'ayant pas été formellement abolies par la Charte, il était à craindre qu'elles ne renaquissent et ne ramenassent tous les maux engendrés par les cours prévôtales, tant que la Charte ne prononcerait pas la suppression définitive de tous ces tribunaux d'exception, avec lesquels, s'écriait éloquemment un publiciste du temps, les idées de justice, d'humanité et d'impartialité ne sauraient jamais s'allier (1).

(1) Bérenger (de la Drôme), *De la justice criminelle en France.*

La loi sur le recrutement de l'armée.

Mais une mesure vraiment libérale et dont l'adoption assura au maréchal Gouvion Saint-Cyr, son auteur, une juste popularité, fut la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée. La discussion de cette loi occupa à la Chambre des députés tout le mois de janvier et une partie du mois de février, ce qui témoigne du soin avec lequel elle fut examinée et de l'ardeur qu'on y apporta. Il y eut lutte acharnée entre l'esprit moderne et celui de l'ancien régime.

Nos premières armées permanentes se recrutaient surtout à l'aide d'enrôlements volontaires, auxquels on suppléait, en cas d'insuffisance, par des milices levées dans les diverses paroisses au moyen du tirage au sort. Seulement les exemptions gratuites ou payées étaient innombrables; la milice n'atteignait guère que les ouvriers et les cultivateurs; aussi était-elle l'effroi des campagnes. La Révolution eut également recours aux enrôlements volontaires pour recruter ses armées, mais, quand il lui fallut se défendre à la fois contre l'ennemi de l'intérieur et celui de l'extérieur, elle fut bien forcée de faire des levées en masse et de procéder par voie de réquisition. Ce fut une loi du 10 fructidor an VI (6 septembre 1797) qui assura le recrutement de l'armée par la conscription. Cette loi soumettait au service militaire tous les Français de vingt à vingt-cinq ans par voie de tirage au sort; cela rappelait le tirage des milices; mais tous les jeunes gens étaient forcés d'y prendre part; il n'y avait d'exemptions que celles expressément stipulées par la loi.

Cet état de choses dura jusqu'à la fin de l'Empire. On sait combien, grâce aux guerres insensées entreprises par Napoléon, ce mode de recrutement était devenu odieux au pays. Ce fut aux cris de *A bas la conscription! à bas les droits réunis!* que s'était écroulé le régime impérial. Et la Restauration, à son aurore, essaya de

se faire une popularité en promettant d'abolir la conscription et les droits réunis. Promesse menteuse, car il ne devait y avoir de changé que les noms.

L'organisation de l'armée avait été complètement détruite, on s'en souvient, après les événements de 1815. Aux régiments qui avaient si souvent parcouru l'Europe en vainqueurs, on avait substitué des légions départementales dont les cadres étaient restés vides pour ainsi dire, faute de volontaires pour les remplir. Ministre éphémère de cette époque, Gouvion Saint-Cyr n'eut pas le temps de s'occuper de réorganiser l'armée, et le duc de Feltre, qui reprit de ses mains le ministère de la guerre, laissa, pendant deux ans d'une administration inepte, l'armée dans le plus lamentable état.

Le premier soin du maréchal Gouvion Saint-Cyr, en reprenant la direction des affaires militaires, fut de s'occuper de reconstituer l'armée sur des bases sérieuses et tout à fait solides. Fils de ses œuvres, soldat de la République, ayant gagné tous ses grades à la pointe de son épée, le maréchal était resté, au fond, le disciple fidèle de la Révolution, dont il avait, dans sa jeunesse, embrassé les principes avec ardeur. Il eut surtout pour objectif, dans son projet de loi sur le recrutement de l'armée, de réduire à néant les prétentions des royalistes et de baser l'avancement sur les strictes règles de la justice et de l'égalité.

Aux termes de ce nouveau projet, l'armée devait se recruter à l'aide d'enrôlements volontaires et d'appels forcés; ces derniers, jusqu'à concurrence de quarante mille hommes seulement, et par voie de tirage au sort, entre tous les jeunes gens âgés de vingt ans révolus. Après six ans de service actif, les jeunes gens appelés sous les drapeaux rentraient dans leurs foyers et faisaient encore partie, pendant six ans, des légions de vétérans; mais ces légions, uniquement astreintes à un

JANVIER 1818. service territorial, ne pouvaient être requises de marcher hors de leurs départements respectifs qu'en vertu d'une loi spéciale. Jusque-là il n'y avait rien de nature à froisser l'égoïsme du vieux parti monarchique.

Le point capital du projet était surtout dans les règles de l'avancement. Plus de faveurs, plus de privilèges. Nul ne pouvait être officier s'il n'avait été sous-officier pendant deux ans au moins, ou bien, durant le même laps de temps, élève d'une école militaire, dans laquelle on entrait après examen. Encore le tiers des grades de sous-lieutenant était-il réservé aux sous-officiers. Les deux tiers des grades, jusqu'à celui de lieutenant-colonel, appartenaient à l'ancienneté, et l'on ne pouvait passer d'un grade à un autre qu'après quatre ans de service dans le grade inférieur, sauf en temps de guerre pour action d'éclat mise à l'ordre du jour. On était loin du temps où les commandements, les compagnies et les régiments se vendaient comme une marchandise, se distribuaient au gré de la faveur royale. Qu'allait devenir la noblesse, qui, depuis le retour de la monarchie, se plaisait encore à considérer les hautes dignités militaires comme sa propriété exclusive? Les ultra-royalistes attaquèrent avec la dernière violence ce projet de loi, qui était, à leurs yeux, le renversement de toute la hiérarchie sociale.

Discussion du projet de loi sur le recrutement.

La discussion s'ouvrit le 14 janvier 1818. MM. Josse de Beauvoir, de Sallaberry, de Bonald, de Villèle et quelques autres ne voulaient pas d'une armée ayant un caractère national. L'armée devait être essentiellement monarchique, et au roi seul appartenait, suivant eux, le droit exclusif de pourvoir à tous les emplois militaires. Quelques-uns d'entre eux combattirent le projet par des considérations empreintes d'un certain caractère philosophique. M. de Bonald, notamment, s'éleva avec éloquence contre les appels forcés en les présen-

tant comme une violation des droits du père de famille JANVIER 1818. et de la liberté individuelle. Rien d'immoral, selon lui, comme le trafic des remplaçants. Enfin les armées nationales, recrutées par voie d'appels forcés, lui paraissaient dangereuses pour la liberté publique. A quoi il était bien facile de répondre que celles-là surtout pouvaient être funestes à ce point de vue qui avaient un caractère essentiellement prétorien. Mais M. de Bonald ne se piquait pas de logique.

M. de Villèle se plaça, lui, sur un autre terrain, celui de la Charte, qui avait formellement aboli la conscription. Or, le recrutement par appels forcés était exactement la même chose; il n'y avait de changé que le nom. C'était évidemment là l'argument le plus sérieux contre la loi. Cette tactique des ultra-royalistes de se couvrir des apparences de la légalité et de stipuler au nom de la liberté n'était pas nouvelle. Mais, au fond, ce qui les offusquait le plus dans la loi nouvelle, c'était le titre sur l'avancement, qui ouvrait à tous les Français l'accès des grades et emplois militaires, et ils avaient de chaleureux alliés parmi les membres de la commission, dont le rapporteur, le comte d'Ambrugeac, faisait table rase des droits concédés à l'ancienneté.

La loi trouva d'éloquents défenseurs dans MM. de Chauvelin, Bourdeau, Camille Jordan, Beugnot, Duvergier de Hauranne, et surtout dans le maréchal Gouvion Saint-Cyr, son auteur, qui, dans la séance du 26 janvier, la défendit avec autant de patriotisme que de savoir et de raison. Le ministre ne laissa sans réponse aucune des attaques dont elle avait été l'objet, et il traita la question sous son véritable jour, c'est-à-dire comme une question nationale. Des orateurs de la droite avaient proposé de ne pas admettre parmi les vétérans les soldats ayant appartenu à l'ancienne armée; le maréchal demanda, en termes émus, s'il y avait au

Février 1818.

milieu de nous deux nations dont l'une serait frappée d'anathème et regardée comme incapable de servir le roi et la France. Rappelant la patience héroïque de ces soldats, leur bravoure au jour du combat, l'ardeur infatigable dont ils étaient animés, il demanda encore si la patrie pouvait renoncer à se servir de leurs trésors de force et de courage.

Ce mâle et fier langage produisit sur la Chambre un irrésistible élan. Toutes les propositions de la commission, moins un amendement tendant à porter l'effectif de l'armée en temps de paix à 240,000 hommes au lieu de 150,000, se trouvèrent rejetées. Les vétérans furent maintenus, et la Chambre adopta toutes les dispositions relatives à l'avancement. La loi fut votée, dans son ensemble, le 5 février, par 147 voix contre 92 sur 239 votants. C'était une véritable victoire libérale; la popularité du maréchal Gouvion Saint-Cyr en reçut dans le pays une consécration éclatante.

La loi à la Chambre des pairs.

A quelques jours de là, cette loi de progrès devenait à la Chambre des pairs l'objet des mêmes attaques passionnées. La discussion, commencée le 9 février, dura tout un mois. Tous les représentants de l'ancien régime, auxquels se joignirent deux officiers généraux de la République et de l'Empire, le maréchal Victor et le général Lauriston, revendiquèrent les droits de la monarchie contre ceux de la nation. Le duc de Fitz-James s'indigna à la pensée que la main royale ne serait plus qu'une machine à signatures, et M. de Chateaubriand voyait déjà la France, sous l'empire de l'esprit fatal qui ressuscitait les erreurs de l'anarchie, reprendre le chemin des abîmes. La mémoire de M. de Chateaubriand est cependant, un peu gratuitement, enveloppée de l'auréole d'un fervent ami de la liberté. Il fallut l'inflexible logique du maréchal pour triompher des opposants. Ce ne fut pas sans peine : 96 voix

Février 1818.

seulement contre 74 lui donnèrent gain de cause. La loi était définitivement votée; elle s'appela, du nom de son auteur, la loi Gouvion Saint-Cyr.

Affaire de Mathurin Bruneau.

Pendant que ce grand intérêt national se discutait à la Chambre des pairs, un procès bizarre, qui jeta une note gaie dans le pays, se dénouait à Rouen. D'après une légende, aussi fausse que persistante — elle dure encore — le jeune Dauphin, qui, dans l'histoire de la monarchie française, porte le nom de Louis XVII, ne serait point mort au Temple. Nous avons démontré le contraire dans notre *Histoire de la Révolution*. Comment expliquer, d'ailleurs, que le royal enfant, recueilli par des mains inconnues, n'eût pas été immédiatement rendu à sa famille? Cependant telle est la puissance de l'imagination qu'une foule de personnes ont cru de bonne foi que l'enfant mort au Temple n'était point le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Aussi des imposteurs n'ont-ils point manqué d'exploiter cette crédulité, et les faux Dauphins se sont succédé sans interruption pendant un certain nombre d'années.

Le premier en date s'appelait Mathurin Bruneau. Il était né en 1784 au bourg de Vezins (Maine-et-Loire), où son père exerçait la profession de sabotier. Orphelin de bonne heure, il avait été élevé par une sœur aînée, aubergiste et sabotière à Vihiers, qui lui avait appris l'état paternel.

Il eut de bonne heure le génie de l'imposture, car, dès l'âge de douze ans, il se faisait passer pour le fils du seigneur de son village, et se parait du titre de baron de Vezins. Il fut recueilli par pitié chez la comtesse de Turpin-Crissé; son inconduite ne tarda pas à le faire chasser. Après un séjour de quelque temps dans la maison de répression de Saint-Denis, où il avait été enfermé pour vagabondage, il s'était engagé dans un régiment de marine. Embarqué à Lorient sur la fré-

FÉVRIER 1818. gate *la Cybèle*, en partance pour Norfolk, il déserta à peine arrivé, et se fit passer pour le gendre d'un lord puissamment riche.

En septembre 1815, il revint en France, porteur d'un passe-port américain, où il était désigné sous le nom de Charles de Navarre, citoyen des États-Unis. C'est la première fois qu'il apparaît comme prétendant. Arrêté à Saint-Malo, il écrivit au gouverneur de l'île de Guernesey pour le prier d'informer Sa Majesté Britannique que le fils de Louis XVI était dans les fers, et il signa effrontément : Dauphin Bourbon.

Au mois de janvier 1816, il fut transféré à Rouen. Le bruit s'étant répandu que l'enfant du Temple était dans une prison de la ville, il ne manqua pas de gens naïfs pour ajouter foi à ce conte. Un nommé Vignerot vint le voir, le salua du titre de Dauphin avec un respect comique, lui baisa la main, et se retira en lui laissant une somme assez ronde. Mathurin Bruneau vit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de son imposture. Grâce à l'or qu'il avait reçu il fit fabriquer, par un de ses codétenus, un certain nombre de proclamations.

Chose à peine croyable! le succès répondit à son attente. Une association se forma pour recueillir des dons et lui envoyer des secours. Une foule de personnes, attirées par la curiosité, séduites par l'attrait du merveilleux, se rendirent auprès de lui, et quelques-unes, douées d'une foi par trop robuste, ou peut-être croyant servir leurs propres intérêts, n'hésitèrent pas à lui promettre leur concours. Il fallait, en effet, une bien forte dose de crédulité pour n'être pas immédiatement détrompé par les manières basses et le langage grossier du prétendu Dauphin. « J'ai l'air d'un paysan, disait-il lui-même dans un de ses interrogatoires, mais j'ai été *coronel* dans l'Amérique espagnole, et capitaine du génie sous les ordres du *coronel* William aux États-Unis. »

La police se décida enfin à mettre fin à cette intrigue. FÉVRIER 1818. Au mois de février 1818, Mathurin Bruneau comparut à Rouen, devant le tribunal de police correctionnelle, en compagnie des nommés Tourly et Branzon, d'une femme Dumont et de l'abbé Matouillet, prévenus d'avoir coopéré et participé aux escroqueries dont il s'était rendu coupable en se faisant passer pour le fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

L'attitude du faux Dauphin devant ses juges fut déplorable. Tantôt il semblait simuler l'imbécillité, tantôt il parlait avec un extrême bon sens. Malgré les déclarations formelles de sa sœur, il persista à prétendre qu'il était le fils de Louis XVI, et qu'il s'appelait Louis, Charles, duc de Provence. Il esquivait les questions embarrassantes en faisant le fou ou en traitant de brigands les membres du tribunal. Le 19 février, il fut condamné à cinq ans de détention pour escroqueries, vagabondage et usurpation de nom, et à deux ans d'emprisonnement pour sa conduite indécente envers ses juges. Ses coaccusés, dont la bonne foi parut avoir été surprise, furent acquittés.

Qu'est devenu l'aventurier de Vezins à l'expiration de sa peine? On ne l'a jamais su au juste. On croit généralement qu'il passa en Amérique, où il serait mort dans un âge assez avancé. Quoi qu'il en soit, si vulgaire et si grossier qu'ait été ce paysan retors, il n'en a pas moins attiré, un moment, l'attention du monde; et plus heureux, si bonheur il y a, qu'une foule d'hommes distingués dont le nom a échappé à l'histoire, il a reçu du chansonnier Béranger une sorte d'immortalité.

Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Ce procès, où le bouffon le disputait à l'effronterie et à la mauvaise foi, eut le don de distraire pendant un

MARS 1818.

moment le pays des graves débats sur le recrutement militaire dont la Chambre haute était le théâtre, et qui se terminèrent, le 9 mars, par l'adoption de la loi.

La traite des noirs.

Une mesure non moins libérale que cette loi sur le recrutement fut le projet que présenta le gouvernement dans le courant de mars pour rendre plus efficace la répression de la traite des noirs. La Révolution française, à la voix de ses penseurs et de ses hommes d'État, avait aboli l'esclavage dans nos colonies. L'Empire l'avait rétabli, sans se soucier des droits de l'humanité. Sans aller jusqu'à l'acte de justice accompli par la Révolution, la Restauration s'était honorée en consacrant dès 1815, par son adhésion formelle, l'abolition du commerce des noirs, votée en 1807 par le parlement anglais, et ce fut pour que cette adhésion ne fût pas illusoire qu'elle proposa la loi destinée à réprimer sévèrement la traite. Heureux si nous n'avions à enregistrer que de pareils actes.

Liquidation des dettes de l'invasion.

Une des choses qui nuisaient le plus à la Restauration dans l'esprit du peuple, en dehors de ses maladroites tentatives pour reconstituer un passé à jamais condamné, c'étaient les charges écrasantes de l'invasion, charges dont la responsabilité incombait bien plus à ceux qui après Waterloo, par leur manque de foi, leur absence de patriotisme et leur peu de confiance dans le pays, avaient livré la France à l'étranger qu'à la monarchie elle-même. Mais c'était celle-ci qui avait profité de la trahison et de la lâcheté des pouvoirs de cette lamentable époque, et elle portait toute la responsabilité des souffrances publiques.

Le déplorable traité du 20 novembre 1815 avait donné lieu, de la part des puissances étrangères, à des réclamations dont ses auteurs n'avaient pas prévu la monstrueuse exagération. Croirait-on, par exemple, qu'à plus de deux cents ans d'intervalle, un duc d'Anhalt réclamait la solde de quatre mille reîtres qu'aurait levés un de ses ancêtres pour soutenir Henri IV contre la Ligue? Le chiffre des demandes aussi bien justifiées s'élevait à près de quatorze cents millions, en dehors des sommes énormes déjà liquidées. La France, malgré sa richesse, menaçait d'être écrasée sous ce fardeau. Cette fois encore le duc de Richelieu eut recours à l'intervention de l'empereur de Russie. Grâce aux bons offices du czar, une commission de liquidation fut formée sous la présidence du duc de Wellington; et, le 25 avril, une convention, œuvre de cette commission, stipulait que l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, d'accord avec toutes les parties intéressées, acceptaient en payement des dettes de la France, à l'égard de tous les États qui avaient accédé aux traités de 1814 et de 1815, une rente de seize millions quarante mille francs, représentant un capital de trois cent vingt millions huit cent mille francs. Cette rente, inscrite au grand livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars précédent, libérait complètement notre pays des quatorze cents millions réclamés par les uns et par les autres.

AVRIL 1818.

Le duc de Richelieu présenta cette convention aux Chambres le jour même où elle fut signée par les puissances.

Le total du crédit demandé fut de vingt-quatre millions de rente, somme nécessaire pour que le gouvernement fût en état d'acquitter ce qui serait encore dû sur l'indemnité de guerre de sept cents millions. En accomplissant les conditions les plus rigoureuses du traité, disait le ministre, la France serait en droit de demander aux puissances étrangères d'exécuter celles qui lui étaient favorables. Les Chambres votèrent avec une tristesse résignée ce douloureux sacrifice. La seconde invasion avait coûté à la France deux milliards. La question d'argent était résolue; restait celle de l'occupation

AVRIL 1818.

qui, aux termes du traité, pouvait prendre fin au bout de trois ans, ou être prolongée au gré des puissances étrangères. C'est à éviter cette prolongation que nous verrons bientôt le ministre des affaires étrangères apporter tout son zèle et tout son dévouement.

Discussion du budget.

La Chambre des députés était alors en pleine discussion de la loi de finances de 1818. Le budget se soldait en recettes et en dépenses par une somme de 1,098,362,693 francs. On vit les ultra-royalistes, suivant la tactique adoptée par eux depuis qu'ils étaient dans le camp de l'opposition, faire parade des sentiments les plus libéraux. M. de Villèle, réformateur ardent lorsqu'il n'était pas au pouvoir, protesta avec indignation contre les agents occultes dont on reconnaissait la main dans toutes les conjurations, et il réclama avec beaucoup de véhémence la suppression des fonds secrets, dont un libéral, M. Camille Jordan, tout récemment promu au conseil d'État, demanda le maintien avec non moins de vivacité. On se garda bien de toucher à cette immorale institution des fonds secrets, maintenue par tous les gouvernements comme une nécessité de leur existence, et nous verrons M. de Villèle s'en accommoder parfaitement quand il se trouvera placé à la tête des affaires.

Un député libéral, M. Casimir Périer, profita de la discussion du budget pour réclamer contre l'introduction de corps étrangers dans l'armée française. La Restauration, en effet, en était revenue au vieil usage de la monarchie, d'employer des mercenaires suisses, dont la solde était plus forte que celle de nos soldats. Il y avait là une inégalité choquante. En outre, n'était-il pas quelque peu humiliant pour notre pays de voir les postes les plus importants confiés à la garde de régiments étrangers? Tel ne fut pas l'avis de M. de Bonald, ancien mousquetaire de Louis XV, qui, tout récemment, s'était élevé avec une grande véhémence contre le projet de

AVRIL 1818.

loi relatif au recrutement. « Nous n'avons jamais eu en eux que de fidèles amis, s'écria-t-il en parlant des Suisses. Plût à Dieu que tous, tant que nous sommes en France, nous fussions aussi bons Français que ces braves étrangers. » D'énergiques protestations accueillirent ce blasphème, et la Chambre ne vota l'impression de son discours que lorsqu'il eut consenti à retirer sa malencontreuse phrase. Les Suisses, que les souvenirs du 10 août rendaient si impopulaires, n'en demeurèrent pas moins dans notre armée jusqu'à la chute de la Restauration.

Clôture de la session.

MAI 1818.

Votée le 29 avril par la Chambre des députés, la loi de finances fut également adoptée une quinzaine de jours après, par la Chambre haute. Le 18 mai une ordonnance royale déclara close la session de 1818.

Les journaux officieux ne manquèrent pas de s'extasier sur les résultats de cette session qui, selon eux, s'était ouverte sous les auspices les plus favorables au régime parlementaire. Elle avait produit une loi relativement bonne, celle sur le recrutement; mais c'était à peu près tout. La loi sur les écrits et les journaux, qui, dans l'esprit du gouvernement, était une loi libérale, n'empêcha pas les tribunaux de traiter la presse avec une sévérité inouïe. Dans le courant du mois de mai, l'auteur et l'éditeur de l'*Homme gris*, déférés au tribunal de police correctionnelle, furent condamnés, l'un à deux ans de prison et trois mille francs d'amende, l'autre à un mois de prison et à une amende de mille francs.

Condamnation de M. Fiévée.

Les écrivains royalistes n'étaient même pas épargnés, témoin M. Fiévée. Royaliste sous la Révolution, ancien journaliste aux gages du premier consul et préfet impérial, M. Fiévée était redevenu royaliste avec la Restauration. C'était, il est vrai, un royaliste frondeur, d'une moralité douteuse, et se souciant assez peu de l'estime publique. Déjà il avait passé une quinzaine de jours à la Conciergerie, pour avoir apprécié d'une façon irres-

MAI 1818. pectueuse la session de 1816. Il écrivait pourtant à la fois dans la *Quotidienne*, dans le *Conservateur* et dans le *Journal des Débats*, trois feuilles dont le dévouement à la légitimité n'était pas contestable. Il n'en fut pas moins traduit en police correctionnelle, au printemps de 1818, pour deux articles de sa *Correspondance politique et administrative*, sorte de revue trimestrielle qui avait surtout contribué à faire sa réputation. M. de Marchangy, l'implacable avocat du roi, le traita comme un véritable Jacobin; il l'accusa d'avoir tenté d'affaiblir par des calomnies et par des injures le respect dû à la personne et à l'autorité du roi.

A quel écart de plume s'était donc livré le malheureux écrivain? Lord Stanhope avait déclaré, devant le parlement anglais, que si la France rouvrait l'ère des révolutions, elle y entraînerait tous les peuples. D'accord avec l'orateur anglais sur ce point, M. Fiévée avait assuré seulement que ce ne serait point au profit de Bonaparte, parce que l'égalité absolue, la souveraineté du peuple et la manie de la République l'avaient précédé et lui survivaient. Habile à torturer les textes, M. de Marchangy ne manqua pas de tirer de ce thème des conséquences auxquelles l'auteur n'avait certainement pas pensé. C'est ainsi que, dans un autre article, M. Fiévée ayant écrit : « Les rois se croient aimés quand on leur dit qu'ils le sont, et quelquefois même ils le répètent avec une rare bonhomie ; » l'avocat du roi ne manqua pas de voir dans cette phrase une allusion blessante à celle que le roi avait prononcée dans la session qui venait de finir : « Je sens que je suis aimé de mon peuple. »

M. de Marchangy se montra impitoyable dans son réquisitoire. Son éloquence verbeuse fut couronnée d'un plein succès; M. Fiévée fut condamné à trois mois d'emprisonnement, à cinquante francs d'amende et à une année de surveillance de la haute police à l'expiration de

sa peine. La cour, à laquelle il en appela, se borna à confirmer cette sentence, et il dut s'estimer heureux; un écrivain libéral aurait vu sa condamnation doublée. JUIN 1818.

Procès intenté à la *Bibliothèque historique*.

Les tribunaux se montraient autrement sévères quand il s'agissait d'écrivains suspects d'attachement à la cause de la Révolution. Cela se vit bien dans le procès intenté en juin à la *Bibliothèque historique*, recueil précieux où se trouvaient consignés jour par jour, pour ainsi dire, les actes arbitraires et les excès de la réaction royaliste depuis 1815.

Cette publication avait pour rédacteurs MM. Chevalier et Reynaud, qui, les premiers, avaient eu l'honneur de subir une condamnation de presse après le retour de Gand. Ils ne s'étaient pas découragés; et, à travers mille dangers, sous le coup de menaces incessantes, ils avaient continué leur œuvre patriotique. Déférés aux tribunaux dans le courant de juin, ils annoncèrent que leur sixième volume allait paraître avec la suppression de la partie incriminée.

Ainsi l'article sur lequel la justice allait prononcer n'avait pas encore été publié. Mais la loi du 9 novembre 1815, non abrogée, était ainsi faite que le seul fait d'avoir livré à l'impression un écrit séditieux était réputé délit, et le simple dépôt équivalait à la publication.

Du reste, le procès intenté aux auteurs de la *Bibliothèque historique* était surtout un procès de tendance. On leur reprochait d'admettre principalement, dans leur compilation, des récits de nature à jeter de la défaveur sur le gouvernement et sur les fonctionnaires publics, de présenter les événements de 1815 sous le jour le plus défavorable, et de manquer de respect envers le roi dans leurs appréciations sur la Sainte-Alliance. Leur écrit non publié était en outre réputé condamnable comme calomnieux, parce que, en citant différents arrêtés préfectoraux, ils imputaient à divers préfets et magistrats

JUIN 1818.

des cours prévôtales des faits qui exposaient ceux contre lesquels ils étaient articulés à la haine et au mépris des citoyens, sans en administrer la preuve légale, comme si ces faits n'étaient pas prouvés pas les arrêtés mêmes des préfets.

Eh bien! pour deux articles contenus dans les 5e et 6e cahiers de la *Bibliothèque historique*, articles non publiés, supprimés volontairement par leurs auteurs aussitôt après le dépôt, MM. Chevalier et Reynaud furent condamnés chacun à six mois de prison, à trois mille francs d'amende, à l'interdiction de leurs droits civils et à cinq ans de surveillance de la haute police. De plus, ils durent payer une somme de trois mille francs pour cautionnement de bonne conduite. Évidemment la liberté de la presse existait dans une certaine mesure; elle n'était pas bâillonnée comme sous l'Empire, mais elle coûtait cher.

Le comte de Sainte-Hélène.

Une affaire judiciaire, n'ayant d'ailleurs aucun caractère politique en elle-même, occupa vers cette époque l'attention publique. On avait appris avec stupéfaction que le lieutenant-colonel de la légion de la Seine avait été arrêté comme chef d'une bande de voleurs. Il était connu sous le nom de comte Pontis de Sainte-Hélène. Grâce à ce nom et à la haute position militaire dont il avait été investi par l'ancien ministre de la guerre, le duc de Feltre, ce misérable, qui se nommait Cognard de son vrai nom, s'était facilement introduit dans une foule de riches maisons, et il avait pu donner aux bandits dont il était le chef toutes les indications nécessaires pour y commettre des vols considérables.

Ce prétendu comte Pontis de Sainte-Hélène était un vulgaire forçat qui s'était évadé du bagne de Toulon en l'an XIII. Renvoyé devant la cour d'assises, il prétendit qu'il était bien le comte de Sainte-Hélène, et qu'il n'y avait entre lui et Cognard qu'une malheureuse ressemblance. Mais il fut formellement reconnu par huit de ses anciens compagnons de chaîne, et, malgré ses protestations indignées contre le témoignage d'hommes flétris, la cour, dans son audience du 2 juillet, le condamna à être réintégré au bagne d'où il était parvenu à s'échapper. Le duc de Feltre avait été évidemment trompé comme les autres, mais on prit texte de cette affaire pour critiquer ses choix d'officiers incapables et quelquefois indignes, et l'on sut d'autant plus de gré au maréchal Gouvion Saint-Cyr de rappeler dans les rangs de l'armée une foule d'anciens officiers des troupes impériales que la passion politique en avait bannis.

JUILLET 1818.

La conspiration du bord de l'eau.

L'émotion soulevée par cet étrange procès était à peine calmée que la curiosité publique était de nouveau excitée par la nouvelle de la découverte d'une grande conspiration, nouée cette fois par de purs royalistes. Que des hommes restés fidèles aux principes de la Révolution, que d'anciens serviteurs du régime impérial, condamnés à une retraite forcée par la chute de Napoléon, conspirassent contre un gouvernement qui froissait leurs sentiments ou leurs intérêts, cela se concevait à merveille; mais le fait, de la part de certains royalistes, d'imaginer, en pleine monarchie, un véritable complot, sous prétexte de sauver la monarchie, était beaucoup moins compréhensible.

Depuis longtemps déjà les ultra-royalistes se répandaient en récriminations, reprochant aigrement aux ministres de faire alliance avec les ennemis du trône. M. Decazes venait de recevoir de la munificence royale le titre de comte et la dignité de pair : c'était un grief de plus contre lui, car il était de ceux que les royalistes trop zélés traitaient en ennemis de la royauté. Ennemi du trône également, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui avait l'outrecuidance de remplacer, par des officiers dont la vaillance s'était affirmée sur tant de champs de ba-

Juillet 1818. taille, d'anciens émigrés qui n'avaient jamais vu la fumée d'un camp.

Parmi les mécontents figuraient des généraux et des officiers supérieurs, dépossédés de leurs commandements pour excès de zèle. On les entendait récriminer partout, au café, dans les promenades publiques. Leur mécontentement s'exhalait en plaintes d'une extrême vivacité et en paroles quelquefois menaçantes. Il se trouva des officieux pour rapporter ces boutades en les grossissant. N'avaient-ils pas entendu dire qu'il était question de tenir Louis XVIII en charte privée, et même de le remplacer par le comte d'Artois? On ne manqua pas d'édifier sur quelques paroles imprudentes tout un plan de conspiration, que ses inventeurs qualifièrent de conspiration du bord de l'eau, ainsi nommée parce que les prétendus conjurés se promenaient le plus habituellement sur la terrasse des Tuileries qui longe le quai. Le ministère de la guerre, assurait-on, avait été réservé au général Canuel, et le commandement militaire de Paris au général Donnadieu. Quant aux ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la police, ils devaient être répartis entre MM. de Chateaubriand, de Villèle et de La Bourdonnaye, trois des coryphées du parti ultra-royaliste.

Le gouvernement, informé de toutes ces menées, crut-il sérieusement à un complot? Ce n'est guère probable; mais il profita de l'occasion pour donner une leçon à ses adversaires de droite. Le 2 juillet, la police fit arrêter le maréchal de camp Chapdelaine et quelques officiers supérieurs en retraite ou en disponibilité, MM. de Songy, Romilly, de Joannis et Chauvigny de Blot. Le général Canuel, contre lequel un mandat d'arrêt avait été également lancé, s'y était d'abord soustrait par la fuite; mais il ne tarda pas à venir se constituer prisonnier, et il fut mis au secret comme ses compa-

Juillet 1818.

gnons de captivité. Disons tout de suite que, après une longue et minutieuse instruction, on dut renoncer à une accusation qui ne reposait sur aucune donnée certaine. Seulement la prévention dura cinq mois, et cette rigoureuse détention ne fut pas de nature à réconcilier les membres du ministère avec les exagérés de la droite. Ceux-ci ne pardonnèrent pas aux ministres d'avoir fait jeter en prison, comme de vulgaires malfaiteurs, des royalistes dont le sang avait coulé dans la Vendée.

Disgrâce du duc de Fitz-James.

Ceux que les rigueurs de la police n'avaient pas atteints se trouvèrent frappés d'une défaveur marquée. Ainsi défense fut faite au duc de Fitz-James de paraître à la cour. C'était un des confidents du comte d'Artois. Il était commandant de la garde nationale à cheval; le ministre de l'intérieur lui demanda sa démission. Il répondit fièrement qu'on pouvait le destituer, mais qu'il ne donnerait pas sa démission; qu'au surplus son colonel général, Monsieur, dont il était premier gentilhomme, avait seul le droit de la lui demander.

Note secrète du baron de Vitrolles. Il est disgracié.

Le baron de Vitrolles, à qui la monarchie était, en partie, redevable de son retour, n'échappa pas lui-même à une disgrâce. Il vivait depuis deux ans dans une sorte de retraite, bien que ministre d'État et membre du conseil privé. Mais s'il ne paraissait guère dans les salons officiels, on le voyait souvent chez le comte d'Artois, où se tenait une sorte de gouvernement occulte, et avec lequel il continuait de vivre sur un pied d'intimité.

Il était fortement question alors de la prochaine évacuation du territoire par les troupes étrangères. Dans l'entourage du prince on eut l'idée de faire agir sur l'empereur de Russie pour obtenir, par son intervention, un changement de politique, et même la dissolution d'un ministère que les amis de Monsieur considéraient comme l'allié des révolutionnaires. M. de Vitrolles se chargea de rédiger dans ce sens une note secrète que le

JUILLET 1818. comte d'Artois s'empressa d'envoyer au czar. On se défendait bien de vouloir le retour de l'ancien régime; mais on voulait bannir du cabinet des Tuileries le foyer de la Révolution, qui y était en permanence. « On tenait, était-il dit dans la note, à un parti raisonnable entre les institutions anciennes, qu'on ne pourrait rétablir, et les théories de la Révolution, qu'il était si essentiel de détruire. » Bref on aurait voulu que l'empereur de Russie subordonnât l'évacuation à un changement de ministère qui donnât aux alliés des garanties contre le développement de l'esprit révolutionnaire. Ce n'était guère patriotique.

Cette note ne fut rien moins que secrète, car il en circula des copies dans toutes les chancelleries. Elle n'eut pas d'ailleurs le succès qu'en espéraient ses auteurs, et le czar y prêta une fort médiocre attention. Si elle produisit quelque effet ce fut surtout en France, où le ministère eut soin de la répandre à un grand nombre d'exemplaires pour combattre les ultra-royalistes par leurs propres armes. Le roi, fort courroucé des entraves que, dans sa famille même, on cherchait à apporter à la délivrance du territoire, que son gouvernement poursuivait avec une si patriotique ardeur, s'en prit à son frère, et il lui enleva le commandement général des gardes nationales. Quant à M. de Vitrolles, qui avait tenu la plume dans la circonstance, une sèche ordonnance, en date du 24 juillet, annonça qu'il cessait de faire désormais partie du conseil privé et de figurer sur la liste des ministres d'État. Il y avait peut-être un peu d'ingratitude dans cette sévérité; mais il ne faut demander de reconnaissance ni aux cours ni aux hommes.

Il y en avait pourtant quelque semblant dans l'empressement avec lequel toute la population parisienne prit part à une cérémonie dont le mois suivant fut té-

moin, nous voulons parler du rétablissement de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf. La légende avait fait de ce roi une sorte de père du peuple, qui voulait que chaque dimanche le paysan pût mettre la poule au pot; ce qui n'avait pas empêché la Révolution de le jeter bas de son piédestal, lui et son cheval de bronze. AOUT 1818.

Inauguration de la statue de Henri IV.

Nous avons déjà parlé de la souscription nationale ouverte, dès les premiers jours de la Restauration, pour réédifier ce monument, et nous avons raconté la cérémonie de la pose de la première pierre du piédestal. Il avait été convenu que la statue, œuvre du sculpteur Lemot, serait inaugurée cette année le jour de la fête du roi, c'est-à-dire le jour de la Saint-Louis. C'était, disait-on, le bouquet de la France que Louis recevrait au jour de sa fête.

Un arc de triomphe avait été élevé sur la partie occidentale du terre-plein, et, en face de la statue, enveloppée d'un voile, se dressait une estrade destinée à recevoir la cour et le monde officiel.

Le roi sortit des Tuileries vers midi, au bruit des salves d'artillerie. Il était accompagné des duchesses d'Angoulême et de Berry, des princes ses neveux, du duc d'Orléans et du duc de Bourbon. Sa voiture s'avança à pas lents, au milieu de la foule innombrable qui se pressait autour d'elle. A son arrivée, il fut reçu par M. de Chabrol, préfet de la Seine, entouré de tout le corps municipal, et par le comité de souscription, ayant à sa tête son président, M. de Barbé-Marbois.

Dès que Louis XVIII eut pris place sur son trône, le voile qui dérobait la statue tomba au bruit d'une décharge d'artillerie, et M. de Barbé-Marbois prit la parole. Il retraça dans un long discours la vie de Henri IV, dont Paris depuis si longtemps, dit-il, redemandait la statue, que la piété publique relevait aujourd'hui.

AOUT 1818.

Henri IV, assura-t-il, avait eu l'intention d'établir en France le gouvernement représentatif, et sa statue apparaissait, au milieu de la grande cité, comme un génie tutélaire.

Le roi répondit par quelques paroles cordiales : « J'accepte avec une bien vive reconnaissance le présent du peuple français, ce monument élevé par l'offrande du riche et le denier de la veuve. En contemplant cette image, les Français diront : il nous aimait et ses enfants nous aiment aussi. Les descendants du bon roi diront à leur tour : méritons d'être aimés comme lui. On y verra le gage de la réunion de tous les partis, de l'oubli de toutes les erreurs... »

Sans doute c'étaient là des sentiments noblement exprimés ; mais, s'ils étaient dans le cœur du roi, ils n'étaient guère dans celui de ses trop zélés amis qui, selon une expression célèbre, n'avaient rien appris ni rien oublié, et dont quelques-uns, à cette heure, il faut bien le dire, s'épouvantaient du prochain départ des soldats de la coalition. La vue de la statue du Béarnais aurait bien dû pourtant réveiller en eux le patriotisme endormi; car si, en fait de libéralisme, Henri IV n'avait guère à son actif que l'édit de Nantes, qui permettait aux protestants de vivre paisiblement dans leur patrie, il se montra toujours jaloux de l'honneur et de la dignité de la France au dehors, et l'on sait que, au moment de sa mort, il songeait à abaisser la maison d'Autriche. C'était chose bonne à se rappeler à l'heure où les armées alliées foulaient encore le sol de notre pays.

Les prolégomènes de l'évacuation.

Il n'était bruit alors que de la prochaine libération du territoire. Depuis trois ans la France supportait le poids de l'occupation étrangère, rendu plus lourd cette année par la cherté des grains, car il fallait nourrir les soldats de la coalition, et cette obligation ajoutait singulièrement aux charges pécuniaires dont l'État était

SEPTEMBRE 1818.

tenu à l'égard des puissances alliées. Mais ce qui était plus grave encore que les charges matérielles, c'était l'humiliation profonde à laquelle se trouvait condamnée cette grande nation si glorieuse naguère, dont les armées avaient bivaqué dans toutes les capitales de l'Europe, et qui maintenant voyait, dans ses propres murs, les drapeaux ennemis flotter à côté du sien. Il y avait là une douleur morale dont saignait le cœur de tous ceux qui avaient le sentiment un peu vif de l'honneur national.

Déjà, au mois d'août de l'année précédente, grâce aux efforts de M. de Richelieu, trente mille hommes avaient repassé la frontière; mais c'était là un simple allégement, et, aux termes des conventions de 1815, l'occupation militaire pouvait durer plus de deux ans encore. Or on touchait à l'époque où, d'après ce traité fatal, les souverains alliés pouvaient mettre fin à l'occupation. L'Angleterre n'y mettait pas d'obstacle; mais l'Autriche et la Prusse, hantées par le souvenir de leurs défaites passées, semblaient hésitantes à consentir à une concession qui devait remettre la France en complète possession d'elle-même. L'intervention du czar vint à bout de vaincre la mauvaise volonté des cabinets de Vienne et de Berlin; et il fut convenu que les souverains signataires du traité de 1815 se réuniraient en conférence à Aix-la-Chapelle pour examiner si l'occupation de la France cesserait au bout des trois années ou serait prolongée jusqu'à cinq ans, comme le traité en laissait l'alternative.

La conférence d'Aix-la-Chapelle.

La conférence allait s'ouvrir dans cette vieille cité romaine d'Aix-la-Chapelle, dont Charlemagne avait fait la réputation, et qui, après avoir été longtemps ville libre impériale et être devenue chef-lieu d'un de nos départements, avait passé, à la suite de nos désastres, dans les mains du roi de Prusse. C'est là que les puis-

SEPTEMBRE 1818.

sances alliées devaient décider si la France offrait au monde une assez grande garantie de sécurité pour être livrée à elle-même, et si son voisinage n'avait plus rien d'inquiétant pour la tranquillité de l'Europe (1).

Le duc de Richelieu était arrivé à Cambrai dans la soirée du 19 septembre, laissant au comte d'Hauterive, conseiller d'État, le soin de diriger, en son absence, le département des affaires étrangères. Les éclatants témoignages d'estime et de confiance qu'il reçut, à Aix-la-Chapelle, du czar, de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, furent comme le présage du succès réservé à l'importante et délicate mission dont il était chargé. La conférence, à laquelle on n'avait pas voulu donner les proportions d'un congrès, s'ouvrit, sans façon en quelque sorte, le 30 septembre, chez le premier ministre de Prusse, le prince de Hardenberg. L'Angleterre y était représentée par le duc de Wellington, lord Castlereagh et Robert Stuart; la Russie, par le comte de Nesselrode et le comte Campo d'Istria; l'Autriche, par le prince de Metternich, chez lequel se tint la seconde réunion.

Traité d'Aix-la-Chapelle.

OCTOBRE 1818.

On se mit vite d'accord, la question ayant été pour ainsi dire résolue d'avance par le czar Alexandre; dès le 2 octobre l'évacuation des provinces françaises fut décidée en principe. Le duc de Richelieu sut aplanir toutes les difficultés que pouvait susciter la question du payement des sommes encore dues, et sur lesquelles il fut assez heureux pour obtenir une réduction. Le 9 octobre, fut signé un traité définitif, aux termes duquel les armées étrangères durent évacuer le territoire français le 30 novembre suivant, au plus tard. Tous les comptes entre la France et les puissances alliées furent réglés et arrêtés à deux cent soixante-cinq millions au lieu de deux cent quatre-vingts, sur laquelle

(1) *Moniteur* du 15 septembre 1818.

OCTOBRE 1818.

somme celle de cent millions dut être acquittée en inscriptions de rente sur le grand-livre de la dette publique de la France au cours du 5 octobre 1818. C'était le solde des sept cents millions de contribution de guerre, indépendamment de l'arriéré de deux cent quarante millions à payer aux divers États pour créances antérieures à 1814.

Les souverains alliés à Paris

La France, si durement éprouvée, allait donc rentrer en possession d'elle-même. Cette nouvelle, connue dans Paris dès le 12 octobre, y causa une joie inexprimable. On sentait approcher l'heure de la délivrance, et le *Moniteur universel*, oublieux des longues tortures infligées à notre pays, se laissait entraîner à confondre dans une admiration commune et la sagesse du roi et la magnanimité des souverains alliés, qui n'avaient point trompé le vœu de la nation.

Le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le czar Alexandre se rendirent à Paris, aussitôt après la signature du traité, comme pour jouir de la popularité que cette heureuse convention était de nature à attirer sur eux. Le czar, à qui l'on attribuait, non sans raison, les quelques adoucissements apportés aux exigences de l'Europe victorieuse, avait échappé à la malédiction publique, mais les deux premiers étaient restés sous le coup d'une sorte de réprobation; peut-être espéraient-ils, à la faveur du nouveau traité, conquérir les sympathies de notre pays.

Cependant, s'il faut en croire les écrivains royalistes de l'époque, ce n'était point là uniquement le but de leur voyage. Il n'avait pas été seulement question, à la conférence d'Aix-la-Chapelle, de la libération de notre territoire. Le duc de Richelieu, assurait-on, n'avait pas dissimulé aux souverains alliés les progrès effrayants du parti révolutionnaire, et les ministres plénipotentiaires, par une déclaration finale, auraient donné pour

OCTOBRE 1818.

base au pacte fédéral les quatre grands principes de la religion, de la morale, de la légitimité et de la liberté. Les trois souverains seraient même venus tout exprès rendre visite au roi de France pour l'engager à prendre des mesures capables d'enrayer les progrès de la Révolution. Ce sont là, croyons-nous, de pures hypothèses, ne reposant sur aucune base certaine. Nous inclinerions à croire que le roi Louis XVIII fut plutôt encouragé par le czar dans les sentiments de libéralisme qu'il semblait professer alors.

Renouvellement du second cinquième.

On était justement en pleine lutte électorale; il s'agissait de renouveler le second cinquième de la Chambre des députés. Les collèges électoraux de vingt départements avaient été convoqués pour la fin d'octobre. « Les électeurs, disait le *Moniteur universel*, sont appelés à consolider les plus grands intérêts de la France par leur sagesse et leur patriotisme. » Cette note indiquait dans quel esprit le ministère entendait prendre part à la lutte. C'était un ministère de juste milieu : il avait à combattre à la fois les ultra-royalistes et les libéraux, ou plutôt les indépendants, comme on disait alors.

Pour contre-balancer l'influence des premiers il avait, dès le jour même de la convocation des collèges électoraux, supprimé l'administration de la garde nationale, instituée par M. de Vaublanc en 1815, et qui, sous la direction supérieure du comte d'Artois, était devenue le foyer le plus actif de la réaction. La garde nationale, fort arbitrairement composée d'ailleurs, rentra entièrement sous les ordres du ministre de l'intérieur; le comte d'Artois ne conserva que le titre illusoire de colonel général sans commandement.

Il était moins facile au gouvernement de combattre les indépendants, dont le comité central, formé à Paris de quelques députés influents et de notabilités puis-

NOVEMBRE 1818.

santes dans le barreau, l'industrie et la haute banque, rayonnait sur la France entière. Aussi obtinrent-ils un succès que le pays salua de ses acclamations. Tandis que les ultra-royalistes ne parvenaient à faire réélire que quatre des leurs, perdant ainsi douze sièges au parlement, les indépendants en gagnaient vingt, et ils arrivaient à la Chambre en nombre presque égal à celui des candidats ministériels élus. Quelques-uns d'entre eux, comme Manuel, le général Grenier et Lafayette, avaient fait partie de la Chambre des représentants durant les Cent jours, et si leur rentrée dans le parlement causa une joie profonde au parti libéral, elle eut le don d'exaspérer les ultra-royalistes. L'ancien général de la garde nationale de 1789 fut surtout le point de mire des plus violentes attaques. Son incontestable honorabilité, son patriotisme sincère, son amour de la liberté, le désignaient-ils plus particulièrement aux satiriques de la réaction? Toujours est-il que, dénaturant son rôle dans les premières journées de la Révolution, ils s'efforçaient de le montrer

L'élection de Lafayette.

Royaliste sans cœur, républicain sans tête,
Souriant au massacre avec un air si bête!

La faveur populaire le vengea de ces attaques injustes. Pour lui, désabusé désormais de la Restauration, dont il avait accueilli tout d'abord non sans quelque plaisir le régime pacificateur, il se prépara à recommencer dans ses vieux jours ce bon combat pour la liberté où sa jeunesse s'était illustrée.

Le triomphe des candidatures libérales, signalé par les feuilles royalistes comme une marche en avant vers la Révolution, semble avoir jeté une inquiétude étrange dans l'esprit des souverains alliés, tout récemment revenus à Aix-la-Chapelle, où se trouvait encore M. de Richelieu. On ne manqua pas, dans leur entourage,

Novembre 1818.

d'attribuer aux ministres de Louis XVIII ce qu'on appelait le succès des révolutionnaires; et ils ne surent pas résister aux influences réactionnaires.

La France rentre dans le concert européen.

Tout d'abord, désireux de témoigner au roi de France le bon vouloir dont ils étaient animés à son égard, ils lui firent connaître, dès les premiers jours de novembre, leur désir de le voir associer ses conseils et ses efforts aux leurs pour assurer la paix du monde. Notre ministre plénipotentiaire fut prié de prendre part aux délibérations présentes et futures ayant pour but le maintien et l'exécution des traités. Quelques jours après, M. de Richelieu recevait l'adhésion du roi Louis XVIII, et il pouvait témoigner, auprès des souverains alliés, de la satisfaction avec laquelle son maître avait accueilli leur proposition. On conçoit, en effet, le contentement de la cour des Tuileries, car il s'agissait de la rentrée de la France dans le grand concert européen, d'où elle était bannie depuis si longtemps. Ce pacte d'alliance se trouva consacré le 15 novembre par une déclaration solennelle, que signèrent les représentants des cinq puissances, et qui fut comme une sorte de foi jurée.

Nouvelle coalition secrète.

Or, le jour même, les représentants de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, signaient, en dehors de toute participation du ministre de Louis XVIII, un second traité, absolument dirigé contre la France, et renouvelé des traités de 1814 et de 1815. Il y avait seulement cette différence que ceux-ci étaient dirigés surtout contre l'esprit de conquête, tandis que celui-là visait plus particulièrement l'esprit de la Révolution. Les procédés d'ailleurs étaient les mêmes; la coalition nouvelle fixait d'avance les moyens d'action auxquels elle aurait recours contre nous au premier signal pour réprimer toute tentative révolutionnaire. Vaines menaces. La Révolution viendra sans qu'ils tentent de s'y opposer. Mais c'était un indice de leurs sentiments à notre égard. Les cours européennes ne pouvaient se rappeler, sans frémir, le grand mouvement de 1789, dont la note de M. de Vitrolles avait évoqué le souvenir. Nos nouveaux amis restaient bien, au fond, nos ennemis.

Novembre 1818.

Le duc de Richelieu revint à Paris vers la fin du mois, assez tôt pour assister au départ des dernières armées de la coalition. Ce départ, c'était son œuvre glorieuse; la France ne lui marchanda pas sa reconnaissance. Peu de temps après son retour il n'y avait plus un soldat étranger sur le sol de la patrie, et le pays tout entier saluait en lui le libérateur du territoire.

Les idées de M. de Richelieu.

Sans appartenir à la faction des ultra-royalistes, le duc de Richelieu n'avait pas vu sans quelque inquiétude, au point de vue de ses sentiments foncièrement monarchiques, le triomphe des candidats indépendants. Son séjour de quelques semaines à Aix-la-Chapelle, la fréquentation des ministres étrangers, dévoués pour la plupart aux principes du gouvernement absolu, avaient quelque peu modifié ses idées relativement libérales. Les représentants des cours européennes n'avaient pas manqué de se lamenter sur les résultats des élections en France. Tout le mal, selon eux, venait de la nouvelle loi électorale, et, sous l'influence de leurs observations, il était revenu avec la résolution bien arrêtée de modifier la loi de façon à donner satisfaction aux royalistes avancés. Il aimait encore mieux, disait-il, l'exaltation royaliste que le jacobinisme. — Les Jacobins de l'époque, c'étaient les indépendants.

Retraite de M. Corvetto.

M. de Richelieu se heurta tout d'abord aux résistances de M. Decazes, qu'il n'avait pas supposé si hostile à un rapprochement du côté des ultra-royalistes. Le ministre favori de Louis XVIII offrit même sa démission, que ses collègues s'empressèrent de refuser. Il y eut alors un projet de remaniement ministériel qui n'abou-

Décembre 1818.

tit qu'à la retraite de M. Corvetto, ministre des finances. Ce dernier crut devoir se retirer dans les circonstances suivantes. Il avait eu à soutenir tout le poids des opérations financières qu'avaient nécessitées les dernières conventions avec les puissances alliées pour le payement de la rançon du pays. L'agiotage effréné dont le dernier emprunt avait été l'objet souleva, de la part des financiers et surtout des spéculateurs malheureux, une avalanche de plaintes dont il eut à ressentir le contre-coup. Sa santé s'en était profondément altérée : il donna sa démission le 7 décembre, et céda son portefeuille à M. Roy, ancien membre de la Chambre introuvable, dont il n'avait point, d'ailleurs, partagé l'exaltation. M. Corvetto, en récompense de ses services, fut nommé ministre d'État et membre du conseil privé; il reçut en outre une pension de vingt mille francs; il n'avait pas de fortune, on lui faisait une retraite dorée.

Ouverture de la session.

Le ministère se représenta donc tout entier, moins M. Corvetto, devant les Chambres, dont l'ouverture eut lieu, avec le cérémonial accoutumé, le 10 décembre. Le discours du trône, assez insignifiant du reste, contenait un passage qui parut une concession au parti de l'extrême droite. Il y était fait allusion, en effet, à ces principes qui, sous le masque de la liberté, attaquaient l'ordre social, et conduisaient, par l'anarchie, au pouvoir absolu. C'était évidemment une menace indirecte aux indépendants, pour lesquels M. Decazes, bien qu'antipathique aux royalistes purs, n'éprouvait pas plus de penchant que le duc de Richelieu. Le ministère allait-il s'appuyer désormais sur ceux que l'on appelait les vrais amis de la monarchie? On put le croire un instant. Quelques-uns de ses membres, notamment M. Molé, disaient bien haut qu'il fallait incliner vers la politique de M. de Richelieu, dont le maintien à la tête des affaires leur paraissait indispensable. Seuls M. Decazes et le maréchal Gouvion Saint-Cyr exprimèrent résolument l'avis que le cabinet continuât la politique suivie jusqu'à ce jour.

Décembre 1818.

Conseil des ministres chez le roi.

Différentes réunions eurent lieu où s'accentuèrent les divergences d'opinion qui divisaient le ministère. L'une de ces réunions se tint le 17 aux Tuileries, dans le cabinet même du roi. Après avoir entendu les opinions contradictoires de ses ministres, Louis XVIII crut mettre tout le monde d'accord en ménageant les uns et les autres. Il fallait, selon lui, planter son drapeau sur l'ordonnance du 5 septembre, tendre en même temps la main à droite et à gauche, et dire comme César : « Celui qui n'est pas contre moi est avec moi. » Mais le roi fut trompé dans son attente; ses paroles conciliantes ne concilièrent personne, et les tiraillements se trouvèrent plus prononcés de jour en jour.

Le duc de Richelieu et M. Lainé lui-même, esprit modéré cependant, ne craignirent pas de s'aboucher avec des membres de la droite, M. de Villèle entre autres, dont les exigences ne connaissaient pas de bornes. Comme le président du conseil, ces membres réclamaient la réforme de la loi électorale, mais ils la voulaient aussi radicale que possible, et ils allaient jusqu'à exiger un collège supérieur où l'on ne pût être électeur qu'à la condition de payer deux mille francs de contributions au moins, ce qui équivalait à une confiscation du scrutin au profit de quelques gros propriétaires par département. La nomination d'ultra-royalistes au bureau de la Chambre des pairs, et, à la Chambre des députés, celle de M. Ravez, qui avait donné certains gages à la réaction, semblent avoir encouragé leurs prétentions ridicules.

Dislocation du ministère.

M. Decazes, inquiet de la tournure que prenaient les choses, et se sentant menacé, essaya d'opérer une diversion dans la Chambre des députés, et il réussit à faire nommer, comme vice-présidents et secrétaires, des

Décembre 1818.

hommes opposés à toute modification électorale. Ce revirement inattendu modifia profondément la situation, et entraîna la dislocation du ministère. M. Molé, qui était alors le plus intrépide champion de la réaction, donna sa démission avec éclat, ne voulant pas rester avec M. Decazes. Son exemple fut suivi par MM. Lainé, Pasquier et par le duc de Richelieu, qui se retirait, dit-il, parce qu'il avait la conviction de ne pouvoir plus être utile au service du roi ni au bien du pays.

A cette nouvelle, M. Decazes donna également sa démission, en déclarant qu'il ne pouvait rester ministre un seul instant après la retraite de M. de Richelieu ; seulement, avait-il soin d'ajouter, « je n'en continuerai pas moins à faire tout ce qui sera utile au service de Votre Majesté et au succès de son gouvernement. » C'était se ménager une rentrée, sur laquelle comptait sans doute le favori de Louis XVIII.

Cette retraite volontaire du ministre de la police permit au roi d'insister auprès du duc de Richelieu pour qu'il demeurât à la tête d'un ministère nouveau dont on lui laissait le soin de choisir lui-même les membres. Le duc accepta, à la condition que l'on reléguât M. Decazes dans quelque ambassade lointaine, comme celle de Naples ou de Saint-Pétersbourg, afin qu'il ne pût devenir le chef involontaire en quelque sorte d'une opposition contre le ministère. Le roi voulut bien consentir à l'éloignement de son protégé, mais sans l'envoyer aussi loin que le souhaitait M. de Richelieu. Provisoirement on le prierait de se retirer à Lisbonne.

La tâche de M. de Richelieu n'en devint pas plus aisée. Les personnages politiques auxquels il s'adressa hésitèrent à entrer dans un ministère de droite, dont la situation était rendue fort difficile d'avance par l'attitude de la Chambre des députés, qui, dans sa récente adresse au roi, s'était implicitement prononcée pour le maintien de

Décembre 1818

la loi électorale. M. de Villèle, à qui le ministère de la marine avait été proposé, était bien disposé à accepter, mais sa dangereuse collaboration n'était pas suffisante. Blessé, fatigué par les refus opposés à ses avances, le duc de Richelieu finit par décliner l'honneur de présider à la formation du ministère, et, le 27 décembre, il remit définitivement sa démission entre les mains du roi. Ainsi se trouvèrent ajournées les espérances du parti ultra-royaliste, qui se croyait à la veille de ressaisir le pouvoir.

Formation du nouveau ministère.

M. Decazes n'était pas parti ; il avait prévu l'avortement de la combinaison, et il attendait, certain que l'on aurait recours à lui pour la formation du ministère nouveau. Cela ne manqua pas d'arriver. Pour ne pas trop mécontenter le parti royaliste, M Decazes n'eut garde de se décerner à lui-même la présidence nominale du conseil. Son choix s'arrêta sur le général marquis Dessolle, pair de France, dont le nom n'avait pas une signification politique bien accentuée. Cependant, dans la séance tenue pendant la nuit du 5 avril 1814 chez le czar Alexandre, ce général était de ceux qui, écartant la régence de Marie-Louise, avaient le plus insisté pour le retour des Bourbons ; commandant de la garde nationale, il avait prescrit à la garde citoyenne d'arborer la cocarde blanche et de la reprendre comme le seul signe de ralliement des Français. A ce double titre, le choix du général Dessolle ne pouvait qu'être agréable au roi Louis XVIII, qui le ratifia avec empressement.

Le conseiller d'État Portal remplaça M. Molé à la marine ; M. de Serre, le baron Pasquier à la justice ; et le baron Louis, M. Roy aux finances. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr conserva seul son portefeuille. M. Decazes prit à l'intérieur la place de M. Lainé. Quant au ministère de la police, cette immorale création du

DÉCEMBRE 1818.

Directoire, il fut et demeura supprimé. Tous les membres de l'ancien cabinet reçurent en compensation le titre de ministres d'État. Le nouveau ministère se trouva complètement réorganisé le 29 décembre. Cette modification profonde dans le gouvernement fut regardée comme un triomphe pour les libéraux, et le vieux parti monarchique en conçut une irritation d'autant plus vive qu'il avait d'abord compté sur une victoire.

Le duc de Richelieu, malgré l'éclat et la popularité que la libération du territoire avait jetés sur son nom, emporta peu de regrets, parce qu'on le savait hostile aux principes de la Révolution, et qu'il personnifiait en lui la coalition des vieilles monarchies de l'Europe contre la France. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr et M. Decazes étaient les auteurs des deux lois les plus libérales que la Restauration eût enfantées jusque-là, la loi sur le recrutement et la loi électorale; aussi les vit-on, avec plaisir, rester aux affaires. On se prit à espérer que des institutions libres pourraient peut-être s'acclimater avec la monarchie. Il fallut un événement tragique pour couper court à une telle espérance et arrêter cette marche en avant vers la liberté.

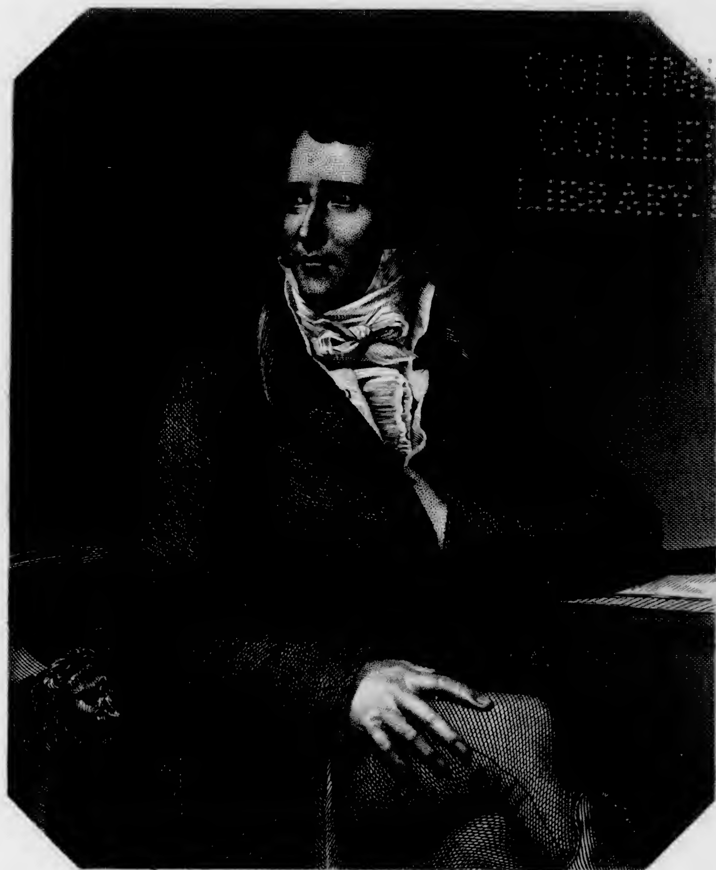


DECAZES.

Décembre 1818.

Directoire, il fut et demeura supprimé. Tous les membres de l'ancien cabinet reçurent en compensation le titre de ministres d'État. Le nouveau ministère se trouva complétement réorganisé le 29 décembre. Cette modification profonde dans le gouvernement fut regardée comme un triomphe pour les libéraux, et le vieux parti monarchique en conçut une irritation d'autant plus vive qu'il avait d'abord compté sur une victoire.

Le duc de Richelieu, malgré l'éclat et la popularité que la libération du territoire avait jetés sur son nom, emporta peu de regrets, parce qu'on le savait hostile aux principes de la Révolution, et qu'il personnifiait en lui la coalition des vieilles monarchies de l'Europe contre la France. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr et M. Decazes étaient les auteurs des deux lois les plus libérales que la Restauration eût enfantées jusque-là, la loi sur le recrutement et la loi électorale; aussi les vit-on avec plaisir rester aux affaires. On se prit à espérer que des institutions libres pourraient peut-être s'acclimater avec la royauté. Il fallut un événement tragique pour couper court à une telle espérance et arrêter cette [illegible]



Montaut del et sc

DECAZES.

CHAPITRE NEUVIÈME

La dotation du duc de Richelieu. — Lettre de M. de Richelieu. — L'opposition au projet de dotation. — Les expositions industrielles. — Le procès en diffamation du général Canuel. — L'année financière. — Pétition des protestants de Bordeaux. — M. de Barthélemy et la loi électorale. — Vote de la proposition de M. de Barthélemy. — Protestation à la Chambre des députés. — Une fournée de pairs. — Les explications du gouvernement. — La proposition Barthélemy repoussée à la Chambre des députés. — Protestation de M. de Serre. — Les nouvelles lois sur la presse. — La morale publique et religieuse. — Le jury en matière de presse. — Le projet relatif aux journaux. — La popularité de M. de Serre. — M. de Serre et les bannis. — Scission définitive de M. de Serre avec la gauche. — Discussion du budget. — Les missions. — Les missionnaires dans l'Ouest. — Les spéculations des missionnaires. — Du sentiment religieux de l'époque. — La question des régiments suisses. — Le *Libéral* et la *Bibliothèque historique* en cour d'assises. — La société des amis de la presse. — L'assassinat de Kotzebue. — Les troubles de l'école de Droit. — Les exploits de M. Delvincourt. — Pétition relative à M. Bavoux. — M. Bavoux en cour d'assises. — Une malice du *Drapeau blanc*. — L'exposition des produits de l'industrie. — Les élections de 1819. — Un pamphlet du général Donnadieu. — L'élection de l'abbé Grégoire. — Le résultat des élections. — Dissolution de la société des amis de la presse. — Le rapport de M. Pasquier. — Le nouveau ministère. — Ouverture de la session ; le discours du trône. — L'exclusion de l'abbé Grégoire. — L'adresse de la Chambre des députés. — L'indignation du maréchal Davoût. — Les perplexités de M. Decazes. — Le procès du *Drapeau blanc*. — Assassinat du duc de Berry. — L'assassin Louvel. — Son arrestation. — Derniers moments du duc de Berry. — Le roi Louis XVIII à son chevet. — La grossesse de la duchesse de Berry. — Une sortie de M. Clausel de Coussergues. — La protestation du général Foy. — M. Decazes à la Chambre des pairs. — Les mesures de sûreté générale. — M. Decazes à la Chambre des députés. — Les

lois d'exception. — Violence des journaux royalistes. — Madame Princeteau. — Un conseil de M. de Vitrolles. — Chute de M. Decazes. — Conclusion.

JANVIER 1819.

La veille du jour de l'an, au sortir de la messe, le roi remit à M. de Serre, son nouveau ministre de la justice, les sceaux de l'État, que venait de lui rendre le baron Pasquier.

Ancien soldat de l'armée de Condé, magistrat sous l'Empire, appelé par la Restauration à la présidence de la cour de Colmar, M. de Serre avait fait partie de la Chambre introuvable; mais il avait siégé parmi les modérés de cette assemblée, et nous allons le voir, dans le ministère reconstitué, demeurer tout d'abord l'un des plus fermes soutiens des idées libérales.

La dotation du duc de Richelieu.

Un des premiers actes de ce ministère fut de réclamer une récompense nationale pour le duc de Richelieu, auquel on faisait remonter tout l'honneur de la libération du territoire. Louis XVIII, en témoignant publiquement à ce dernier les regrets qu'il éprouvait de sa retraite, avait déclaré qu'il se réservait de reconnaître ses services d'une manière éclatante. Ce ne fut point le gouvernement cependant qui prit l'initiative de la mesure.

Aussitôt après la démission de l'ancien président du conseil, M. de Lally-Tolendal, à la Chambre des pairs, et M. Delessert à la Chambre des députés, demandèrent que le roi fût supplié de proposer un projet de loi tendant à accorder au duc de Richelieu une récompense proportionnée à ses services et à son désintéressement.

Une lettre de M. de Richelieu.

M. de Richelieu avait une fortune fort médiocre. A peine informé de la proposition dont il était l'objet, il s'empressa d'écrire au président de chacune des Chambres pour décliner la récompense pécuniaire qu'il était question de lui attribuer. « Je ne peux me résoudre, disait-il, à voir ajouter, à cause de moi, quelque chose aux charges qui pèsent sur la nation. Si dans le cours de mon ministère, j'ai eu le bonheur de rendre des services à la France, et, dans ces derniers temps, de concourir à l'affranchissement de son territoire, mon âme n'en est pas moins attristée de savoir ma patrie accablée de dettes énormes. Trop de calamités l'ont frappée, trop de citoyens sont tombés dans le malheur, il y a trop de pertes à réparer pour que je puisse voir s'élever ma fortune en de telles conjonctures. L'estime de mon pays, la bonté du roi, le témoignage de ma conscience me suffisent. » Lue aux Chambres dans leur séance du 4 janvier, cette lettre, si digne et si noble, eut pour résultat immédiat de faire voter à une immense majorité les propositions identiques de MM. de Lally-Tolendal et Delessert.

JANVIER 1819.

Quelques jours après, le gouvernement présenta à la Chambre des députés un projet de loi portant qu'il serait érigé en faveur du duc de Richelieu un majorat de cinquante mille francs de revenu, attaché à sa pairie, et transmissible au même titre, composé de biens immeubles choisis par le roi parmi les domaines de la liste civile.

L'opposition au projet de dotation.

La commission chargée d'examiner le projet de loi proposa seulement de substituer les domaines de l'État à ceux de la couronne, par respect pour la loi qui déclarait inaliénables et imprescriptibles les biens composant la liste civile du roi. La proposition n'en souleva pas moins une double opposition, venant des indépendants et des ultra-royalistes. Les premiers, parmi lesquels se fit remarquer le député Manuel, attaquèrent les majorats et les substitutions au nom des principes de la Révolution; les seconds les défendirent avec passion, mais ils rejetèrent le projet comme établissant une innovation dangereuse. Il n'appartenait pas à la Chambre, disaient-ils, d'intervenir dans une telle question. Et puis, les collègues de M. de Richelieu n'avaient-ils pas

JANVIER 1819.

droit à une récompense égale? La vérité est qu'ils ne pardonnaient pas au duc d'avoir prêté son concours aux mesures libérales du précédent cabinet; cette opposition mesquine fut la satisfaction de leurs rancunes.

M. de Richelieu n'avait pas d'enfants. Pour diminuer le nombre des opposants, M. Courvoisier demanda que, à défaut d'héritier direct en ligne masculine et légitime, les biens du majorat fissent retour à l'État. Moyennant cette modification le projet de loi fut adopté à la majorité de 124 voix contre 95. Peu de jours après la Chambre des pairs le vota sans discussion pour ainsi dire.

La restriction apportée au projet primitif, les débats auxquels il avait donné lieu, froissèrent vivement le duc de Richelieu; il accepta toutefois, par déférence pour le roi, ce qu'on lui offrait à titre de récompense nationale; seulement il consacra le produit intégral de sa dotation à fonder un hospice dans la ville de Bordeaux. C'était une rare et superbe façon de se venger.

Les expositions industrielles.

Au moment où, grâce en partie à M. de Richelieu, la France redevenue maîtresse d'elle-même, et délivrée du lourd fardeau de l'étranger, pouvait plus librement vaquer à ses affaires, le gouvernement songea à encourager les arts, à exciter l'émulation et à favoriser les progrès de l'industrie et du commerce. Il n'eut d'ailleurs, pour atteindre ce but, qu'à imiter une des mesures fécondes de la Révolution.

En l'an VI (1798) avait eu lieu au Champ de Mars une exposition des produits de l'industrie nationale. Ce fut la fête du travail, la première dont la France se trouva témoin. Cent et quelques exposants y figurèrent. C'était peu, mais l'élan était donné, et l'œuvre porta fruit. Une nouvelle exposition s'ouvrait trois ans après dans les galeries du Louvre; les exposants avaient plus que doublé. L'année suivante ils étaient près de six cents. En 1806, une quatrième exposition se tint sur

JANVIER 1819.

l'esplanade des Invalides; elle compta douze cents exposants, parmi lesquels six cents au moins reçurent des récompenses. Puis, tout à coup, il y a éclipse : ces fêtes du travail disparaissent dans le tourbillon de la guerre. Le champ de bataille fait l'atelier désert; après nos désastres, et pendant l'occupation étrangère, notre industrie, découragée, paralysée, semble presque morte. Le départ des armées alliées sonna pour elle l'heure de la résurrection.

Le 13 janvier 1819, une ordonnance royale annonça que désormais il y aurait, à des époques déterminées par le gouvernement, et dont les intervalles n'excéderaient pas quatre années, une exposition des produits de l'industrie nationale. La première, fixée au 25 août de l'année 1819, devait se tenir dans les salles et galeries du palais du Louvre. Un jury de quinze membres, désigné par le ministre de l'intérieur, était chargé de décerner aux plus méritants des prix consistant en médailles d'or, d'argent et de bronze. Il fut décidé d'ores et déjà qu'un échantillon de chacune des productions récompensées par le jury serait déposé au Conservatoire des arts et métiers, avec une inscription particulière rappelant le nom du manufacturier ou du fabricant qui en serait l'auteur. Il s'ensuivit une émulation et une ardeur de travail dont on verra bientôt les résultats.

Le procès en diffamation du général Canuel.

Un procès, qui retentissait comme un écho lointain de la conspiration problématique du bord de l'eau, occupait alors les esprits. Le général Canuel avait intenté une double action en diffamation au colonel Fabvier et au commissaire général de police de Sainneville qu'il accusait de l'avoir calomnié dans deux brochures sur les événements de Lyon que nous avons racontés. Le général Canuel avait répondu déjà par une brochure dont le ton n'était pas extrêmement modéré. Aussi fut-il déclaré coupable comme ses deux adversaires par

JANVIER 1819. le tribunal de police correctionnelle dans son audience du 19 janvier. La situation des parties, la réputation des avocats qui occupaient la barre, avaient singulièrement éveillé l'attention publique. Le général avait pour défenseurs MM. Couture et Berryer; ses deux adversaires étaient assistés de MM. Dupin et Mauguin. Le colonel Fabvier avait en outre pour avocat son propre frère qui, à la dernière audience, jeta à la tête du général baron Canuel cette terrible apostrophe : « Nous diriez-vous, général, comment il s'est fait que vous ne vous soyez jamais battu que contre des Français ? » Ce fut la condamnation morale du général Canuel.

Les trois parties furent condamnées chacune, pour diffamation réciproque, à des amendes pécuniaires insignifiantes. Le général Canuel, célébré par Chateaubriand comme un des héros royalistes de la Vendée, devait, sous le ministère Villèle, être comblé de dignités et d'honneurs. Quant au colonel Fabvier, qui n'était qu'un libéral endurci, on le laissa en disponibilité.

L'année financière.

Cette vive opposition de droite, à laquelle appartenait le général Canuel, et qui s'était manifestée à la Chambre des députés au sujet de la dotation du duc de Richelieu, ne devait pas s'en tenir là. Tout allait devenir prétexte pour battre en brèche le ministère dont M. Decazes était regardé comme le chef réel. Le gouvernement avait présenté un projet de loi tendant à établir à côté de l'année civile une sorte d'année financière allant du 1er juillet au 1er juillet. Cette mesure avait pour but de remédier à un abus qui se reproduisait tous les ans. En effet, comme on avait la mauvaise habitude de n'ouvrir la session que dans les derniers mois de l'année, il s'ensuivait que l'on n'avait pas le temps de voter la loi de finances avant le 1er janvier, et il fallait chaque année avoir recours aux douzièmes provisoires. Le cabinet demanda à la Chambre, pour éviter désormais l'em-

FÉVRIER 1819. ploi de moyens pareils, de voter cette fois, exceptionnellement, l'impôt pour dix-huit mois. C'était sortir un instant de la légalité, disait le rapporteur du projet M. Ganilh, pour ne plus s'en écarter dans l'avenir.

Les opposants de droite ne manquèrent pas d'invoquer le respect de la légalité. D'après la Charte l'impôt ne devait être voté que pour une année, et M. de Villèle s'opposa formellement à ce qu'il y fût porté atteinte. Dans un discours d'une inflexible logique, M. de Serre ne put s'empêcher de faire allusion à ces Pharisiens qui avaient sans cesse à la bouche la lettre de la Charte, et qui ne la commentaient avec passion que pour en violer l'esprit. La Chambre donna raison au ministre; la loi fut adoptée à une assez forte majorité.

Pétition des protestants de Bordeaux.

Une pétition des protestants de Bordeaux, dont elle s'occupa vers le même temps, donna, du reste, la mesure de son libéralisme relatif. Les auteurs de cette pétition réclamaient amèrement contre la privation de collèges où leurs enfants pussent recevoir l'instruction supérieure, et ils sollicitaient de la Chambre des mesures législatives qui missent les établissements d'instruction en harmonie avec les droits garantis à tous les Français par la Charte constitutionnelle. L'enseignement, en effet, était alors exclusivement catholique. Dans une foule d'écoles, l'instruction était uniquement distribuée par des ecclésiastiques, dont l'influence causait de justes alarmes aux parents appartenant au culte réformé. On était loin de la neutralité que l'État doit observer dans les établissements d'instruction qui relèvent de lui.

Cette pétition si simple parut à M. de Marcellus une attaque violente aux sentiments religieux du pays. Il s'étonna surtout qu'elle pût venir d'une ville dévouée comme Bordeaux aux intérêts catholiques. « Quand la religion, qui est l'honneur de la France, s'écria-t-il, semble être menacée de nouveaux orages, je monte à

FÉVRIER 1819. cette tribune pour me féliciter d'avoir encore le bonheur et la gloire d'y professer ma foi. »

Défendue avec non moins de vivacité par MM. de Chauvelin et Voyer d'Argenson, qu'on voyait alors toujours à l'avant-garde des combattants de la liberté, la pétition des protestants de Bordeaux, en dépit de l'opposition du garde des sceaux, fut renvoyée au ministre de l'intérieur comme intéressant tous les protestants de France. C'était là un vote libéral qui fit pousser les hauts cris à tous les membres de la Congrégation.

M. de Barthélemy et la loi électorale.

Aussi les ultra-royalistes s'efforcèrent-ils de prendre à la Chambre haute une revanche éclatante des échecs qu'ils essuyaient à la Chambre des députés. La cause de tout le mal venait, suivant eux, de la loi électorale, contre laquelle ils ne cessaient de récriminer. Ils se servirent donc de cette loi comme d'une arme pour frapper le ministère; en faisant le procès à la loi électorale, ils le faisaient en même temps au cabinet. Ce fut un ancien membre du Directoire de la République française, le vieux marquis de Barthélemy, qui fut chargé de l'attaque.

Neveu de l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, M. de Barthélemy n'avait jamais donné grands gages à la Révolution, qui l'avait, un peu débonnairement, laissé dans les emplois diplomatiques où elle l'avait trouvé. Il avait eu l'honneur de signer à Bâle avec un plénipotentiaire prussien le premier des traités de la République française. Ce fut là surtout son titre au poste de directeur; mais, bien qu'il marchât d'accord avec Carnot, ses opinions royalistes parurent si évidentes à la majorité de ses collègues, qu'ils n'hésitèrent pas à le déporter à la Guyane après le 18 fructidor. Rappelé par le premier consul, fait sénateur et comte de l'Empire, Barthélemy n'en avait pas moins présidé

la séance dans laquelle avait été prononcée la décheance de Napoléon. Le même jour, il était allé complimenter le czar Alexandre. Il n'y a donc pas à s'étonner si le roi Louis XVIII en avait fait un pair de France, un membre de son conseil privé et un marquis. Il était de ceux qu'effrayaient le plus les tendances démocratiques des dernières élections, et il n'hésita pas à demander l'abrogation de la loi électorale, qu'il avait votée cependant deux années auparavant. FÉVRIER 1819.

Le 20 février, il monta à la tribune de la Chambre des pairs pour faire amende honorable. Il n'avait voté cette loi, dit-il, que parce que les ministres avaient déclaré qu'elle serait modifiée dans le cas où les résultats ne répondraient pas aux espérances qu'elle avait fait naître. Or, les résultats avaient été déplorables selon lui. « Je demande donc, s'écria-t-il en terminant, que la Chambre des pairs prenne une résolution en vertu de laquelle le roi sera humblement supplié de présenter un projet de loi tendant à faire éprouver à l'organisation des collèges électoraux les modifications dont la nécessité peut paraître indispensable. »

Vote de la proposition de M. de Barthélemy.

Malgré la très vive opposition de MM. de Lally-Tolendal, de la Rochefoucauld, de Broglie, Boissy d'Anglas et Barbé-Marbois, malgré l'énergique intervention du ministre de l'intérieur, la Chambre décida qu'elle passerait à l'examen de la proposition du marquis de Barthélemy. « Je considère une telle proposition, s'était écrié M. Decazes, comme la plus funeste qui puisse sortir de la Chambre. » Et la majorité de la Chambre des pairs s'empressa de la voter en principe, comme pour bien accentuer son hostilité à l'égard du favori de Louis XVIII.

L'émotion fut fort vive au dehors à la nouvelle de ce vote; on y vit comme un défi jeté à l'opinion publique; des pétitions revêtues de nombreuses signatures affluè-

FÉVRIER 1819.

rent à la Chambre des pairs, réclamant avec insistance le maintien de la loi électorale. Rien n'y fit; les pairs semblaient frappés de vertige. La question revint en discussion le 26 février. Cette fois, ce fut le président du conseil, marquis Dessolle, qui prit la parole pour combattre la proposition. On avait pensé que, moins impopulaire que M. Decazes auprès de la Chambre haute, il aurait sur elle plus d'influence. Espoir trompé! Vainement il montra l'inquiétude semée dans tous les esprits, la confiance publique ébranlée, une agitation sourde se propageant dans les départements; vainement de sages amis de la monarchie prirent à tâche de prouver à leurs collègues combien il était dangereux de froisser les sentiments les plus chers du pays; vainement le comte Lemercier, pour donner à la Chambre le temps de la réflexion, demanda l'ajournement, la majorité, sourde à tous les conseils de la prudence, s'empressa de voter la prise en considération.

MARS 1819.

A quelques jours de là, le 2 mars, comme s'il y avait péril en la demeure, 88 voix contre 55 votaient la résolution suivante : « Le roi sera humblement supplié de proposer aux Chambres une loi qui fasse éprouver à l'organisation des collèges électoraux les modifications dont la nécessité peut paraître indispensable. »

Protestation à la Chambre des députés.

Ce vote où, comme à plaisir, on heurtait de front le sentiment de la grande majorité de la nation, eut sont contre-coup immédiat à la Chambre des députés. M. Laffitte, vivement soutenu par M. Dupont (de l'Eure), proposa à ses collègues de rédiger une adresse au roi pour demander le maintien de la loi. « Qui de nous, s'écria-t-il éloquemment le 3 mars, oserait dire que les alarmes ne sont pas légitimes, lorsqu'on menace la France de remettre en question la plus solide et presque la seule garantie du système représentatif? Qui pourrait appeler vaine l'inquiétude publique lorsque la nation se voit tout à coup ramenée au même champ de bataille où les ennemis de ces libertés ont jadis triomphé? » M. Lainé tenta vainement de combattre la proposition, la Chambre prouva, par la sympathie avec laquelle elle écouta M. Laffitte, combien elle y était favorable.

MARS 1819.

Cette attitude de la véritable représentation nationale de l'époque ne fit qu'exaspérer les fureurs réactionnaires de la Chambre des pairs. Ayant à se prononcer deux jours plus tard sur la loi relative à la modification apportée à l'année financière, elle la repoussa sans phrase, refusant d'entendre un seul ministre, malgré les réclamations énergiques d'un grand nombre de ses membres. C'était un nouvel échec au ministère, qu'elle avait juré de renverser.

Une fournée de pairs.

Résolu à se bien défendre, le ministère ne fit pas attendre sa réponse; dès le lendemain le *Moniteur* enregistrait la nomination de soixante et un nouveaux pairs de France, choisis presque tous parmi les notabilités de la Révolution et de l'Empire. On y voyait figurer les maréchaux Suchet, Davoût, Moncey, Jourdan et Mortier, les amiraux Truguet et Verhuel, le duc de Cadore, les comtes Mollien, Lacépède, Portalis, Chaptal, Daru et Cornudet, les généraux Dejean, Rapp, Becker, Belliard, Reille et tant d'autres. De tels noms indiquaient assez la signification de la nouvelle fournée qui assurait la majorité au ministère. C'était un procédé empirique et commode que celui qui consistait à avoir raison d'une majorité d'opposition par cette promotion de pairs imprévue et subite. Mais si contestable que fût le moyen au point de vue des saines traditions gouvernementales, il n'en fut pas moins accueilli avec une satisfaction profonde par l'opinion publique, qui crut voir dans cette mesure la scission irrévocable de la Restauration avec ses amis de l'extrême droite et les partisans endurcis de l'ancien ré-

MARS 1819.

gime; cette scission ne devait pas être de longue durée.

Les ultra-royalistes accueillirent par des cris de fureur, comme une sorte de coup d'État et une consécration du despotisme, cet abus de la prérogative royale. Ils allèrent même jusqu'à vouloir mettre le ministère en accusation; mais ils étaient impuissants jusqu'à nouvel ordre, et ils durent se résigner. Il avait été dérogé, en faveur des nouveaux venus, à l'article 1er de l'ordonnance du 25 août 1817 qui prescrivait à tous les pairs de France l'institution d'un majorat corrélatif de leur pairie. Ils furent autorisés à prendre immédiatement séance, et, pour un temps, M. Decazes et ses collègues purent gouverner à leur aise, sans avoir à redouter une majorité hostile dans la Chambre haute.

Les explications du gouvernement.

Le gouvernement crut devoir d'ailleurs s'expliquer très franchement devant le pays au sujet de l'acte auquel il s'était résolu. « Dans la marche progressive du gouvernement vers l'ordre constitutionnel, fit-il écrire dans le *Moniteur*, aucune mesure, depuis la dissolution de la Chambre de 1815, n'a dû paraître plus importante et plus décisive que l'ordonnance qui vient d'augmenter la Chambre des pairs. Ce serait une vue bornée en politique, une fausse interprétation de cet acte royal que de n'y chercher qu'une disposition de circonstance à un remède aux difficultés qui se sont récemment élevées dans la Chambre des pairs.

« Telle ou telle circonstance n'est pas la cause de ce que l'on fait, elle est le symptôme de ce que l'on devait faire. Elle révèle un défaut d'équilibre qui existait, elle indique une mesure qui tôt ou tard était indispensable. Dans un pays où l'aristocratie ne peut être rétablie que sous la condition d'être actuellement créée, trois éléments doivent concourir à sa formation : les grands noms des anciennes familles, les existences politiques qui ont honorablement marqué l'espace intermédiaire

MARS 1819.

entre l'ancienne monarchie et la monarchie constitutionnelle... En effet, on ne peut ni oublier les illustrations contemporaines de la monarchie, ni supprimer vingt-cinq ans de notre histoire, ni méconnaître les services présents, ni refuser une légitime espérance aux services à venir. Cet acte ne saurait être considéré que comme le développement des hautes intentions royales auxquelles est attaché le repos de la France. En mettant la dignité de la pairie en harmonie avec l'état de la France nouvelle, il n'en affaiblit pas le caractère. L'aristocratie constitutionnelle est d'autant plus puissante qu'elle est en rapport avec la nation, et qu'elle y prend ses racines et son appui. »

Le pays ne pouvait accueillir que favorablement de telles explications. Elles impliquaient en effet l'alliance de la monarchie restaurée avec la Révolution, à laquelle la plupart des hommes récemment appelés à la dignité de la pairie se rattachaient par des liens plus ou moins étroits; elles indiquaient la volonté formelle du ministère de gouverner avec la liberté. On était dans l'âge d'or de la Restauration. Heureuse et trop courte époque! où l'on put croire un moment qu'il était possible à une monarchie, écrasée par dix siècles de despotisme, de se transformer radicalement et de vivre avec des institutions libres.

La proposition Barthélemy repoussée à la Chambre des députés.

La ligne de conduite suivie tout d'abord par la Chambre des députés et par le gouvernement entretint durant quelque temps l'illusion. La Chambre commença par repousser avec indignation la proposition Barthélemy, sur laquelle elle eut à statuer dans le courant du mois de mars. Dix-sept de ses membres s'étaient fait inscrire pour soutenir la résolution, cinquante-quatre demandèrent à la combattre. La majorité était indiquée d'avance.

Un incident saisissant marqua le cours de la discus-

Mars 1819.

sion. Dans la séance du 20 mars, M. de Villèle, s'étant plaint amèrement du droit accordé aux préfets de dresser les listes électorales, ce qui avait permis à celui du Gard d'augmenter de plus de cinq cents le nombre des électeurs d'une année à l'autre, M. de Saint-Aulaire, président du collège électoral et député de ce département, demanda vivement la parole. « On vous parle des élections de 1818, dit-il en substance, moi je rappellerai celles de 1815, où tous les électeurs protestants se trouvèrent dans l'impossibilité de voter. Treize d'entre eux furent égorgés, les autres durent se réfugier dans leurs montagnes. Ces crimes étaient demeurés impunis; et l'administration, en 1818, s'est efforcée surtout de calmer les craintes des électeurs protestants. »

M. de Villèle était maire de Toulouse à l'époque sanglante dont M. de Saint-Aulaire venait d'évoquer le souvenir. Troublé par les regards qui, de toutes parts, se dirigeaient de son côté, il se borna à répondre à l'orateur que si ces crimes étaient restés impunis, la faute en était au gouvernement. Mais comment oublier que lors de ces assassinats, M. de Villèle et ses amis dominaient à la Chambre et dans les conseils du gouvernement? Comment oublier que l'éloge des assassins avait été fait en pleine tribune par M. Trinquelague, un magistrat! et que M. Voyer d'Argenson avait été traité de calomniateur et rappelé à l'ordre quand il s'était permis d'appeler sur les massacres du Midi l'attention du parlement?

Protestation de M. de Serre.

M. Corbière ayant reproduit les mêmes allégations, M. de Serre se chargea de faire connaître les faits et de rétablir la vérité. Dans la séance du 23 mars, il rappela comment le général commandant à Nîmes avait été frappé d'un coup de feu à bout portant en protégeant de sa personne et de son épée l'ordre public et les citoyens, et comment l'assassin avait été scandaleusement acquitté par le jury, sous prétexte que l'homicide avait été commis dans le cas de légitime défense. Il rappela en termes émus comment à Toulouse, où M. de Villèle était maire, un autre général avait été déchiré tout vivant, après avoir reçu une dangereuse blessure, et comment ses assassins, à part deux qu'on avait condamnés à la simple réclusion, avaient été remis en liberté, parce que, d'après le verdict, ils n'avaient pu donner la mort à un homme frappé déjà d'un coup mortel. Et, poursuivant son réquisitoire, M. de Serre ajouta : « Un homme, dont l'horrible surnom coûte à prononcer, Trestaillons, et ses coprévenus, sont poursuivis comme auteurs de plusieurs assassinats; ils sont traduits à Riom, où l'on espérait une justice plus indépendante; il a été impossible d'obtenir la déposition d'un seul témoin contre eux : la terreur les avait glacés. Les témoins à décharge, au contraire, se présentaient en foule. Les prévenus, faute de preuves, ont été rendus à la liberté. »

Mars 1819.

C'était la première fois que la Restauration protestait hautement, et avec indignation, contre ces crimes commis depuis quatre ans déjà. Il était bon qu'une voix autorisée comme celle du ministre de la justice dégageât nettement sa responsabilité des meurtres et des assassinats politiques qu'on l'avait accusé jusque-là de couvrir d'une complaisante indulgence. Cette condamnation de la Terreur blanche, cette flétrissure imprimée aux orgies sanguinaires de 1815 par un ancien émigré, par un royaliste fervent, par un ministre de Louis XVIII, produisirent un excellent effet sur le pays; les libéraux parurent décidés à se serrer en masse autour du cabinet, dont les membres furent baptisés du nom de ministres constitutionnels, et ce fut sous l'impression des nobles paroles de M. de Serre que la proposition de M. de Barthélemy fut repoussée par une imposante majorité.

Comment ne pas croire à la sincérité des intentions libérales du gouvernement? La veille du rejet de cette

MARS 1819. proposition, le garde des sceaux avait présenté à la Chambre trois projets de lois sur la presse, destinés à remplacer l'arbitraire législation draconienne à laquelle les journaux et écrits étaient soumis depuis 1814. Plus de délits de presse proprement dits, mais seulement des crimes et des délits commis par la voie de la presse ou tout autre moyen de publication, tel était le premier projet. La poursuite et le jugement de ces crimes et délits étaient l'objet du second; le troisième concernait spécialement les journaux et écrits périodiques. L'idée mère de ces trois projets était de délivrer la presse de cet état d'exception qui n'avait produit que des lois oppressives ou impuissantes, et de la faire rentrer dans le droit commun, sans aucune faveur particulière ou hostilité préconçue.

Les nouvelles lois sur la presse.

Les lois nouvelles supprimaient l'autorisation préalable exigée pour la publication des journaux. Cette autorisation était remplacée par une simple déclaration de deux éditeurs responsables et par un cautionnement en rentes. Enfin la connaissance de tous les crimes ou délits commis par la voie de la presse était déférée au jury : c'était là certainement le point capital des projets nouveaux.

AVRIL 1819. La discussion de ces lois à la Chambre des députés commença le 14 avril. Les crimes et délits visés par le premier projet se divisaient en quatre titres : la provocation publique aux crimes et délits; l'offense à la personne du roi; l'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs; la diffamation et l'injure publique. Les pénalités, il faut le reconnaître, avaient été singulièrement adoucies dans le nouveau projet. Ainsi, au lieu de la déportation, l'emprisonnement simple; de plus il faudrait désormais, pour constituer le délit, non pas le simple dépôt, comme auparavant, mais la publication réelle. Il y avait là un double progrès libéral.

AVRIL 1819. L'article 8, qui punissait d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 francs à 500 francs tout outrage à la morale publique ou aux bonnes mœurs, fut celui qui donna lieu aux discussions les plus vives. Benjamin Constant demanda la suppression des mots « morale publique », expression beaucoup trop élastique, et pouvant donner lieu, selon lui, aux appréciations les plus arbitraires.

Le garde des sceaux défendit ces deux mots avec une suprême énergie. « La morale publique, dit-il, n'est ni une chose nouvelle ni un phénomène parmi les nations... C'est pour elles le dernier des patrimoines, le plus précieux des trésors... La France est riche déjà de ce patrimoine, et lorsque vous aurez défendu par vos lois la morale publique de tout outrage, bienfaiteurs de votre pays, vous en aurez été les véritables organes... » M. de Serre obtint gain de cause, et les mots « morale publique » restèrent dans la loi. Mais cela ne donnait pas satisfaction aux sentiments religieux d'une partie de l'assemblée. Comment, demanda-t-elle, avait-on pu oublier l'outrage à la religion de l'État, à la majesté divine, à la croyance chrétienne? Divers amendements furent proposés par plusieurs membres de la droite pour combler cette lacune. M. de Serre les combattit au nom même de la religion. C'était méconnaître sa force, selon lui, que de vouloir l'armer du glaive de nos lois. N'était-il pas, en effet, ridicule à l'homme d'offrir au Dieu tout-puissant le secours de son bras? Cette fois le garde des sceaux ne parvint pas à convaincre la Chambre. Elle crut tout concilier en adoptant un amendement de M. de Hautefeuille ainsi conçu : « Toute attaque à la morale publique et religieuse. » Il n'était pas possible d'introduire dans la loi quelque chose de plus vague et de plus dangereux. C'est grâce à cette expression si mal définie, entièrement laissée à

AVRIL 1819.

l'interprétation capricieuse et arbitraire du juge, que pendant plus de cinquante ans tant d'écrivains seront poursuivis et condamnés. Et c'était pourtant une loi libérale!

Éloge indirect de la Convention.

La discussion de ce premier projet donna lieu, dans la séance du 20 avril, à un incident qui mérite d'arrêter un instant l'attention de l'histoire. M. Lainé avait demandé, par voie d'amendement, que l'immunité accordée aux membres du parlement pour les discours prononcés à la tribune s'étendît à ceux qu'ils livreraient à l'impression sans les avoir prononcés. M. de Serre combattit l'amendement au nom de l'égalité. En dehors de la discussion commune, les pairs et les députés redevenaient simples citoyens, et, comme tels, ils devaient être soumis à la loi générale. C'était là, selon lui, le véritable esprit du gouvernement représentatif.

« Il faut le proclamer pour l'honneur de la France, ajouta-t-il, quelque désastreux qu'ait été le résultat de nos premières assemblées délibérantes, quelque mode vicieux qui ait présidé à leur formation, sous quelques funestes auspices qu'elles aient été réunies, cependant on ne saurait le nier, dans ces assemblées, la majorité fut presque toujours saine.

— Quoi! s'écria M. de la Bourdonnaye, même la Convention?

— Oui, Monsieur, reprit le ministre, même la Convention! »

Cette sèche et fière réponse souleva en même temps les exclamations indignées de la droite et les applaudissements de la gauche, auxquels se mêlèrent les acclamations des tribunes. L'ancien soldat de l'armée de Condé passa presque pour un enthousiaste de la liberté aux yeux des patriotes fervents, et les ultra-royalistes, malgré son retour aux idées de la réaction, ne cesseront désormais de lui reprocher comme un crime d'avoir laissé tomber du haut de la tribune de la Chambre ce qu'ils appelaient « l'éloge de la Convention ».

AVRIL 1819.

Également combattu avec une grande éloquence par M. Royer-Collard, l'amendement de M. Lainé ne fut pas pris en considération, et la Chambre adopta le même jour, à la majorité de 143 votants contre 58, le premier projet de loi sur la presse.

Le jury en matière de presse.

Le second projet consistait principalement dans l'application du jury au jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse. C'était là une innovation hardie et libérale. Les fonctionnaires étaient nombreux à la Chambre; ils apportèrent une véritable passion à le combattre, leur intérêt personnel se trouvant en jeu. L'article 20, en effet, admettait, par exception, la preuve des faits diffamatoires dans le cas d'imputations contre les dépositaires ou agents de l'autorité, ou contre toute autre personne ayant agi dans un caractère public. Cette disposition mit hors d'eux-mêmes tous les magistrats députés. Selon M. Favard de Langlade, une garantie particulière était due par l'État à tous les fonctionnaires publics; un autre député soutint qu'on ne saurait jamais trop protéger leur considération. Sans doute il est bon que les fonctionnaires de tous rangs soient considérés, mais il n'est nul besoin pour cela de leur accorder des immunités particulières, et d'en faire une sorte d'aristocratie dans l'État. C'est par la stricte observation de leurs devoirs, un dévouement absolu à leurs fonctions et une juste déférence à l'égard des citoyens qu'ils doivent conquérir l'estime publique.

Il n'en fallut pas moins l'intervention puissante du garde des sceaux et de M. Royer-Collard pour faire adopter la loi. « Il s'agit de savoir, s'écria ce dernier, si la société appartient aux fonctionnaires ou si les fonctionnaires appartiennent à la société. » Là était toute la question. La loi fut votée, mais elle demeura pour ainsi

AVRIL 1819. dire lettre morte. Il s'établit, en effet, à la demande d'un magistrat du nom de Bourdeau, qui fut un moment garde des sceaux sous la Restauration, une jurisprudence fondée sur quelques expressions vagues du code d'instruction criminelle, en vertu de laquelle il fut permis à tout fonctionnaire diffamé de traduire devant les tribunaux correctionnels le prévenu de diffamation. Voilà comment les meilleures lois sont quelquefois éludées.

Le projet relatif aux journaux.

Le troisième projet, plus spécialement relatif aux journaux, fut vivement attaqué par les orateurs de la gauche à cause de la disposition qui exigeait un cautionnement de 10 000 francs de rente pour les feuilles quotidiennes. Une pareille exigence, disait M. Benjamin Constant, est contraire à la Charte, qui assure à tous les Français le droit de publier librement leurs opinions. Évidemment la presse ne devenait accessible qu'aux riches. La Chambre maintint toutefois ce lourd cautionnement pour les journaux des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; elle le réduisit seulement d'une façon sensible pour toutes les autres parties du territoire. La loi ainsi modifiée fut votée, dans les premiers jours de mai, à une très forte majorité.

MAI 1819. Ces trois projets de loi furent successivement adoptés dans le courant du mois par la Chambre des pairs. Ils s'y trouvèrent également l'objet de violentes attaques de la part des membres de la droite. L'article sur l'outrage à la morale publique et religieuse leur semblait absolument insuffisant, et quatre pairs ecclésiastiques déposèrent une protestation motivée contre une loi qui ne protégeait ni les droits ni les intérêts de la religion. Protestation impuissante! la dernière fournée de nouveaux pairs assurait la victoire au ministère, et cette victoire fut complète.

Il en rejaillit sur le nom de M. de Serre une popularité éclatante. Déjà l'opinion lui avait su un gré infini d'avoir banni du conseil d'État certains royalistes trop

MAI 1819. ardents, d'avoir épuré la magistrature et défendu avec une rare éloquence la loi sur la responsabilité ministérielle, loi qui traçait au cabinet les strictes limites dans lesquelles il était tenu de se renfermer. Ces lois sur la presse, qui honoreront toujours sa mémoire, réalisaient certainement un progrès considérable. La presse, en partie affranchie, échappait à l'arbitraire de l'administration et ne relevait désormais que de la loi. Œuvre commune de MM. de Serre et Royer-Collard, de M. Guizot, récemment appelé à la direction de l'administration communale et départementale, et de la fraction appelée déjà doctrinaire, elles étaient imputées surtout au garde des sceaux, qui en avait assumé la responsabilité, et qui les avait défendues avec une indomptable énergie et une logique implacable. Aussi, durant quelques jours, les feuilles indépendantes le couvrirent-elles d'éloges enthousiates. Il y trouvait chaque matin un tribut d'admiration,

La popularité de M. de Serre.

Et, assurait-on, il ne devait pas s'arrêter dans la voie libérale où il venait de s'illustrer avec tant d'éclat. On lui prêtait l'intention d'introduire le système électif dans les conseils généraux et dans les conseils municipaux, soumis encore à un despotisme abrutissant. Les membres de ces conseils étaient nommés, en effet, par le gouvernement comme des fonctionnaires publics, et il n'y avait pas l'ombre de liberté dans ces corps où peut-être elle est le plus nécessaire. A coup sûr M. de Serre eût été digne du nom de restaurateur de la liberté s'il eût accompli cette grande réforme; mais, par un de ces revirements qu'explique seule la fragilité humaine, nous allons le voir tout à coup rebrousser chemin, et s'associer aux mesures restrictives, réclamées par la réaction, avec autant d'ardeur qu'il en avait apporté d'abord à les combattre.

L'occasion ne se fit pas attendre. De nombreuses péti-

MAI 1819.

tions, tendant au rappel des bannis, avaient été adressées à la Chambre. La commission chargée de l'examen de ces pétitions fit son rapport dans la séance du 17 mai. Elle concluait à l'ordre du jour pur et simple. Cette conclusion inattendue souleva de violents orages. MM. Caumartin, Benjamin Constant, Rodet et de Kératry demandèrent à la fois la parole, au milieu des cris de la droite, qui réclamait l'ordre du jour.

M. Caumartin put enfin se faire entendre, et il proposa le renvoi des pétitions au ministre président du conseil. « Serait-ce donc faire injure à un fils d'Henri IV, s'écria-t-il, que de lui adresser une parole de clémence en faveur de citoyens malheureux? »

M. de Serre et les bannis.

M. de Serre se montra inexorable, comme s'il eût voulu dès lors rompre les liens qui semblaient l'attacher aux membres de la gauche. Il rappela que la Chambre de 1815, en proscrivant les régicides de la Convention, avait été contre le sentiment même de Louis XVIII. « L'extrême générosité du roi, dit-il, avait pu défendre les votants, mais, la loi rendue, on a dû reconnaître qu'il était impossible, sans violer le sentiment moral le plus puissant, sans porter atteinte à la dignité royale aux yeux de la France et de l'Europe entière, de jamais provoquer du roi un acte solennel qui rendît la patrie aux assassins de son frère, de son prédécesseur, du juste couronné... » Et, comme en proie à une sorte d'exaltation, il ajouta : « Il sera de la volonté du roi de n'accorder le rappel qu'à ceux qui feront franchement acte de fidélité envers sa personne...; à l'égard des régicides, jamais (1)! » Le ton dont il prononça ce mot cruel produisit une émotion profonde, et suffit à lui aliéner instantanément les membres les plus avancés de la gauche. Pour atténuer le déplorable effet

(1) Voyez le *Moniteur* du 18 mai 1819.

MAI 1819.

de cette parole, le ministère fit ajouter dans le *Moniteur*, après le mot *jamais* : « sauf la tolérance accordée par la clémence du roi à l'âge et aux infirmités. » Mais le coup était porté, le charme était rompu; l'ordre du jour, appuyé par le ministre, fut adopté à une majorité formée de toute la droite, de tout le centre et d'une partie de la gauche. Une vingtaine de membres à peu près se levèrent à la contre-épreuve.

Quelques jours après cette séance, le roi autorisait plusieurs des bannis, atteints par l'ordonnance du 24 septembre 1815 et la loi du 12 janvier 1816, à rentrer en France. C'étaient le maréchal Soult, le général Piré, le comte Réal, le baron de Pommereuil. Quant aux votants, ils restaient sous le poids de l'anathème dont les avait frappés le garde des sceaux : jamais!

On eût dit que M. de Serre tenait à donner une sanction à ce mot fatal. Un mois plus tard, à la suite d'un nouvel incident, où il fut encore question des bannis, la scission entre le garde des sceaux et les indépendants se creusa plus profonde et devint définitive. C'était le 19 juin.

Un député de la gauche, M. Bignon, ancien soldat de la République, devenu diplomate et baron sous l'Empire, avait déclaré, dans la séance du 17 mai, qu'il existait en faveur du rappel des bannis un argument terrible, sur lequel, dans l'intérêt même du gouvernement, il croyait devoir garder le secret. Sommé de s'expliquer, il s'y refusa avec un entêtement un peu puéril. On croyait l'incident vidé, lorsque, dans la séance du 19 juin, à propos d'un rapport de pétitions, il fut de nouveau question du secret de M. Bignon. Mis une seconde fois en demeure de le faire connaître, le député de la gauche persista avec obstination dans son refus, obstination d'autant plus étrange qu'en réalité ce secret était tout à fait insignifiant.

MAI 1819.

Toujours est-il que le ministère s'efforça de rattacher ce refus aux agitations sourdes qui, selon lui, étaient provoquées dans le pays pour obtenir des pétitions en faveur des bannis. On parlait d'un comité directeur correspondant avec des comités organisés dans les départements. « Je suis convaincu, dit le garde des sceaux, que les honorables membres qui se sont levés en bien petit nombre dans la séance du 17 mai contre l'ordre du jour n'étaient animés d'aucun esprit de faction, poussés par aucune intention malveillante; mais je suis convaincu aussi que ces pétitions simultanées pour le rappel des bannis sans distinction étaient une attaque concertée contre le gouvernement du roi. C'est dans cette conviction que j'ai combattu de telles pétitions, et que je les combattrai toujours. »

Scission définitive de M. de Serre avec la gauche.

Les membres les plus célèbres du côté gauche, Dupont (de l'Eure) entre autres, protestèrent, indignés, contre les paroles du ministre. « On dirait que nous sommes sur un volcan, » s'écria Manuel; et, se faisant accusateur à son tour, Benjamin Constant, non sans quelque raison d'ailleurs, fit le procès à la Chambre de 1815, qu'il compara à la Convention au point de vue des proscriptions.

De cette discussion, où Royer-Collard dénonça hautement l'existence d'un parti hostile à la monarchie légitime, résulta une rupture complète de ministère avec la gauche. Autant les libéraux avaient porté aux nues M. de Serre, autant ils allaient l'attaquer désormais. La popularité du ministre qui, un moment, avait brillé d'un si vif éclat, s'évanouit tout à coup et disparut sous les malédictions. Il put se dire alors, lui aussi, qu'il n'avait pas besoin de cette leçon pour savoir combien la roche Tarpéienne est près du Capitole.

La discussion du budget transforma la Chambre en une sorte d'arène où se livrèrent les premiers combats

JUIN 1819.

Discussion du budget.

entre le ministère et les députés de la gauche. La discussion, commencée dans les derniers jours de mai, dura environ six semaines. Pour la première fois les recettes et les dépenses faisaient l'objet de deux lois distinctes, et se trouvaient confiées à l'examen de deux commissions différentes. Les dépenses furent fixées à 869,516,125 francs, les recettes à 900 millions environ. L'excédent des recettes sur les dépenses dut être affecté au dégrèvement de la propriété foncière.

Les débats financiers, un peu arides, auxquels donna lieu l'établissement de ce budget soulevèrent d'orageuses discussions politiques.

Ce fut ainsi que, à l'occasion d'un secours considérable accordé par le ministère à l'établissement des missions, un membre de la gauche, M. Rodet, reprocha avec beaucoup de vivacité au gouvernement de protéger « ces missions scandaleuses ». A ces mots éclata une véritable tempête; des bancs de la droite partirent les interpellations les plus violentes à l'adresse de l'orateur; MM. de Marcellus, Cornet d'Incourt et plusieurs autres crièrent au blasphème.

Les missions.

Il faut dire ce qu'étaient ces missions, qui, sous la Restauration, jouèrent un si grand rôle dans nos campagnes. Elles avaient pour fondateur le père Ranzan. Entré tout jeune dans les ordres, le père Ranzan, après avoir quitté la France en 1792, y était rentré à la suite du 18 brumaire; il avait rapidement conquis une grande réputation comme prédicateur. L'idée de ces missions, auxquelles il devait attacher son nom, est de beaucoup antérieure à la Restauration; mais elle ne lui appartient pas absolument, elle est du cardinal Fesch. Le 18 février 1806, cet oncle de l'empereur écrivait d'Italie à son grand vicaire M. Courbon : « Mon projet est vaste; c'est une maison de missions intérieures, avec un séminaire ou noviciat, alimenté par les petits séminaires et

Juin 1819.

par des sujets étrangers à notre diocèse. J'ai beaucoup de courage; ayez-en autant, et allez de l'avant. C'est un homme, me dites-vous, qui vous manque. Dieu vous le donnera. » Cet homme fut l'abbé Ranzan.

Le cardinal Fesch lui écrivit pour lui annoncer qu'il l'appelait à diriger une maison de missions intérieures, devenues d'autant plus nécessaires à l'Église de France, disait-il, qu'elle ne trouvait plus dans son sein les anciens moyens que Dieu avait établis pour la régénération des principes et des mœurs.

L'œuvre des missions de France était fondée; le père Ranzan s'y mit avec passion, et bientôt ses missionnaires commencèrent leur apostolat. L'empereur vit d'abord d'un œil assez favorable l'établissement imaginé par son oncle le cardinal Fesch, et, en 1809, il fit même féliciter l'abbé Ranzan de ses premiers succès. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir des tendances royalistes de ces nouvelles missions, et, la même année, un décret, daté de Schœnbrünn, révoqua les décrets qui les avaient autorisées.

Recueilli par le cardinal Fesch dans son hôtel de la rue du Mont-Blanc, l'abbé Ranzan y vécut obscurément jusqu'à la fin de l'Empire. Dès les premiers jours de la Restauration, il recommença son apostolat, et prit une part active au grand mouvement de rénovation religieuse de cette époque.

Les missionnaires dans l'Ouest.

Nommé chapelain du roi, il prêcha à la cour la station de l'avent de 1814. Peu après, il songea à rétablir l'œuvre des missions, et il s'installa, à cet effet, en compagnie de l'abbé de Forbin-Janson, devenu son collaborateur, dans une petite maison à peine meublée de la rue Notre-Dame des Champs. L'œuvre grandit bientôt, puissamment aidée par M. de Frayssinous, et soutenue par quelques grandes dames, qui se mirent à quêter pour elle. L'abbé Ranzan et ses anciens coopérateurs,

Juin 1819.

accourus en foule autour de lui, dirigèrent d'abord leurs efforts vers les départements de l'Ouest, où le sentiment monarchique et religieux s'était conservé si vivace.

Vers la fin de 1815, l'abbé Ranzan était allé prêcher une mission à Orléans. Ce fut le point de départ des campagnes religieuses des missionnaires, dont la propagande ne tarda pas à revêtir un caractère absolument politique dans le sens des passions du jour. Leurs exercices se terminaient ordinairement par la plantation d'énormes croix, au pied desquelles ils appelaient le peuple à venir faire amende honorable des outrages que la religion et la monarchie avaient reçus dans le cours de la Révolution. C'était un spectacle tout nouveau, auquel on accourait en foule. L'affluence était considérable; la vie semblait suspendue dans les localités où les croisés de l'abbé Ranzan faisaient irruption; tout disparaissait devant eux. Le directeur du théâtre de Nantes, voyant sa salle complètement désertée pendant une mission, ne trouva rien de mieux que d'appeler Talma pour faire concurrence aux missionnaires. Mais ce remède héroïque n'était pas à la portée de tout le monde, et bientôt, d'ailleurs, il fut impossible d'y avoir recours, car, dans toutes les villes où il existait un théâtre, les comédiens reçurent l'ordre de suspendre leurs représentations à l'arrivée et durant le séjour d'une mission. Comédiens eux-mêmes, les missionnaires n'entendaient point qu'on leur fît concurrence.

De 1817 à 1819 on les vit parcourir nos départements de l'Ouest et du Midi, troublant les cœurs, surexcitant les âmes faibles, et ravivant partout sur leur passage, sans le vouloir peut-être, les haines politiques et religieuses. A leur voix on jetait aux flammes les œuvres de Rousseau et de Voltaire. Les autorités civiles étaient à leur dévotion; ils semblaient les maîtres du pays. A les en croire, ils n'avaient d'autre but que de rapprocher

JUIN 1819.

les esprits divisés par les passions politiques et les souvenirs de nos discordes civiles. Mais il n'y avait qu'à entendre les cantiques dits de mission, chantés autour d'eux par des chœurs de femmes, de jeunes filles et de jeunes gens, pour être édifié sur les sentiments dont ils étaient animés. On avait parodié à leur intention un des plus célèbres chants de la Révolution, et quand ils s'éloignaient, la foule enthousiaste saluait leur départ de ce refrain :

La religion nous appelle
Sachons vaincre ou sachons périr,
Un chrétien doit vivre pour elle,
Pour elle un chrétien doit mourir.

Les spéculations des missionnaires.

Les intérêts du ciel ne leur faisaient pas oublier d'ailleurs leurs intérêts matériels. Partout où ils passaient, des marchands, amenés par eux, vendaient à leur profit des objets de piété, tant que durait la mission. C'étaient des chapelets, des scapulaires, des crucifix, des médailles, de petites croix en or, des recueils de cantiques, des livres de messe et des images coloriées, le tout plus ou moins bénit. Et le commerce était bon, car, au mois de juin 1819, un des missionnaires en passage à Avignon, l'abbé Menoust, écrivait à un journal catholique qu'il s'était fait pour plus de cent mille francs d'affaires. C'était, selon lui, une preuve éclatante du succès de l'œuvre.

Tel était l'état des missions en France lorsque le député Rodet crut devoir dénoncer au parlement leur fanatisme et leur intolérance. Il les montra prêchant ouvertement, sous la protection des autorités, la rébellion et le mépris des lois, jetant le trouble et l'inquiétude dans les esprits ; mais le ministère fermait les yeux sur ces excitations, et la voix de M. Rodet demeura sans écho. L'œuvre des missions s'affirma plus que jamais, et, du produit des quêtes et du commerce des objets de

JUIN 1819.

piété, l'abbé de Forbin-Janson put acheter aux portes de Paris la propriété du mont Valérien, ancien bien national qu'avait possédé Merlin (de Thionville), et dont les missionnaires firent une sorte de maison de retraite où vinrent se loger, comme dans une hôtellerie, moyennant finance, tous les fidèles désireux de suivre leurs exercices.

Du sentiment religieux de l'époque.

La religion était devenue une chose de mode comme, au siècle précédent, l'indifférence et la libre pensée. Le sentiment religieux, plus ou moins sincère, était profondément enraciné dans les classes dirigeantes de l'époque. Louis XVIII, voltairien au fond, donnait l'exemple ; le journal officiel avait soin d'annoncer chaque jour que le roi avait entendu la messe dans ses appartements. Et ce sentiment n'était pas seulement affiché par les royalistes purs, par les habitués des salons du comte d'Artois, on le rencontrait chez les ministériels ; MM. Royer-Collard, Decazes et de Serre ne manquaient pas l'occasion de manifester leur attachement aux croyances catholiques ; ce qui n'empêcha pas les journaux royalistes de qualifier de *loi athée* leur dernière loi sur la presse.

La question des régiments suisses.

La haute protection dont le gouvernement couvrait l'établissement des missions ne fut pas seule à passionner la discussion du budget. Le ministère fut également attaqué avec vivacité par les indépendants à propos de la capitulation des régiments suisses. Les membres de la droite se chargèrent de la réponse. M. de La Bourdonnaye prit texte de ces attaques pour récriminer amèrement contre la loi du recrutement. M. Dupont (de l'Eure) s'étant plaint de ce que la solde des Suisses était beaucoup plus élevée que celle des soldats français, M. de Puymaurin, en contestant les chiffres donnés par son collègue, se laissa aller jusqu'à le ranger parmi les « indignes successeurs de Marat ». Ce à quoi M. Dupont (de l'Eure) répondit par un dédain absolu. Un des ora-

JUILLET 1819.

teurs de la gauche, M. Manuel, n'en rendit pas moins justice aux services rendus par les ministres à la cause libérale, et il témoigna l'espérance de voir s'établir prochainement, sous leurs auspices, un véritable système municipal et un jury complètement indépendant. Mais les ministres ne devaient pas justifier une telle espérance.

Le *Libéral* et la *Bibliothèque historique* en cour d'assises.

Cette question des régiments suisses passionna l'opinion au dehors comme à la Chambre. La Révolution avait supprimé de nos armées les corps étrangers; on ne pardonnait pas à la Restauration de les y avoir rétablis. Ce retour aux habitudes de l'ancien régime paraissait injurieux pour nos troupes. Les vives critiques auxquelles donna lieu la formation de régiments suisses eurent le don d'exaspérer la magistrature. Deux feuilles semi-périodiques, le *Libéral* et la *Bibliothèque historique*, se firent l'écho du sentiment général; elles furent aussitôt poursuivies et renvoyées devant la cour d'assises en vertu de la nouvelle loi sur la presse, comme coupables d'offenses envers la personne du roi.

M. Maurice Lefèvre, rédacteur de la *Bibliothèque historique*, avait violemment attaqué les soldats suisses à cause d'un acte de brutalité commis par l'un d'eux sur un enfant. Quant au *Libéral*, on reprochait surtout à son rédacteur, M. Cugnet de Montarlot, d'avoir, sous forme de calembour, poussé à l'extermination des régiments helvétiques. « Gare au jour des représailles! s'était écrié le *Libéral*. Le mot *suisside* général n'est qu'un calembour, mais il est populaire; puisse-t-il ne pas devenir historique! »

Les deux journaux comparurent le 14 juillet devant la cour d'assises de la Seine. C'était la première fois que, d'après la nouvelle législation, le jury était appelé à se prononcer sur un procès de presse. M. de Vatimesnil apporta, à soutenir l'accusation, son âpreté accoutumée; mais ce fut en vain. Les accusés cependant ne se démentirent pas à l'audience. Au président qui lui demandait s'il se félicitait encore d'avoir écrit la phrase incriminée, M. Cugnet de Montarlot répondit : « Oui, parce que je n'ai voulu que donner un avertissement salutaire aux Suisses, leur recommander de ne pas exciter la haine des Français. » Cette fière attitude ne nuisit point d'ailleurs aux deux journalistes; ils furent acquittés l'un et l'autre, et, du premier coup, le jury conquit l'estime des amis de la liberté. Il allait bientôt y avoir de nouveaux droits.

JUILLET 1819.

La société des amis de la presse.

Il y avait alors, non seulement en France, mais dans l'Europe entière, une sorte d'effervescence libérale. Une association s'était formée à Paris sous le nom de *société des amis de la presse*, dans laquelle n'avaient pas hésité à entrer les hommes les plus considérables et les plus modérés du parti libéral. On y comptait, entre autres, MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure), Bérenger (de la Drôme), J.-B. Say, Mérilhou, de Broglie, Manuel, Voyer d'Argenson et Laffitte. Elle se réunissait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, chez Lafayette, chez le duc de Broglie. Son but était de poursuivre, par les voies légales, l'abrogation des lois d'exception dont la Restauration avait enveloppé la liberté de la presse et la liberté individuelle. Ce but se trouvait en partie atteint par la nouvelle législation sur les livres et écrits périodiques; mais que de progrès il y avait encore à accomplir pour que la France rentrât complètement en possession de sa liberté!

La société continua donc son œuvre de propagande. Quelques-uns de ses membres, s'il faut en croire des relations assez incertaines, eurent même l'idée de substituer une dynastie protestante à celle des Bourbons, persuadés qu'avec elle on arriverait plus facilement à consolider en France des institutions libres. Cette idée leur serait venue de quelques-uns des proscrits français rési-

JUILLET 1819.

dant à Bruxelles, avec lesquels ils se tenaient en communication fréquente. MM. de Lafayette et Voyer d'Argenson n'en auraient pas été éloignés. Mais on rappela que le prince d'Orange, dont le nom avait été prononcé, avait combattu contre la France, et ce souvenir avait suffi pour écarter sa candidature. Il n'en fut plus question.

L'assassinat de Kotzebue.

Le mouvement libéral qui se prononçait dans notre pays, les agitations auxquelles la jeunesse de nos écoles était alors en proie, et qui tout récemment avaient provoqué la fermeture de l'école de médecine de Montpellier, produisaient, en Allemagne notamment, une impression profonde. Là aussi on avait pour la liberté des aspirations qui se produisirent par des actes sanglants. Un étudiant du nom de Sand venait d'assassiner à Manheim un écrivain célèbre, Auguste Kotzebue, pour s'être fait l'apologiste et le serviteur du pouvoir absolu. Un peu plus tard, le 17 juillet 1819, un autre étudiant nommé Lœning tentait de tuer le président de la régence du duché de Nassau, et se suicidait dans sa prison, comme pour se punir d'avoir échoué dans sa criminelle entreprise. Les souverains allemands s'émurent surtout de cette dernière tentative, et leurs représentants, réunis à Carlsbad, arrêtèrent un certain nombre de mesures destinées à refréner le mauvais esprit des universités et à comprimer l'essor de la liberté.

Les troubles de l'école de droit.

Le gouvernement français n'allait pas tarder à s'inspirer de cet exemple. Il en trouva le premier prétexte dans les troubles survenus à l'école de droit de Paris au cours de M. Bavoux, juge au tribunal de la Seine et professeur suppléant à la faculté de droit. M. Bavoux y professait le droit criminel. Dans son commentaire des codes impériaux, toujours en vigueur, il se permit, en s'autorisant des principes de justice proclamés par la Charte, de critiquer amèrement ces codes qui laissaient

JUILLET 1819.

les citoyens sans défense contre l'arbitraire des agents du pouvoir et des magistrats. Cet enseignement n'avait pas manqué d'attirer à son cours une foule nombreuse et frémissante.

Les exploits de M. Delvincourt.

La forme insolite de ces leçons, devenues des leçons de libéralisme, les applaudissements dont le professeur était salué par une jeunesse enthousiaste, déplurent souverainement au doyen de la faculté, M. Delvincourt, savant légiste, mais royaliste ardent et fougueux clérical. Le doyen crut devoir avertir son collègue de se montrer plus réservé. Le 29 juin, quelques sifflets réactionnaires ayant accueilli les paroles du maître, un tumulte s'en était suivi, et les étudiants se disposaient à faire un mauvais parti aux perturbateurs, lorsque M. Delvincourt, qui était aux écoutes derrière une porte, entra soudainement dans la salle et déclara qu'il suspendait le cours. Cette apparition préméditée ne fit qu'augmenter le tumulte. Le lendemain, quand les étudiants se présentèrent à la porte de l'école, ils la trouvèrent fermée. Des désordres s'ensuivirent pendant plusieurs jours; l'autorité dut intervenir, et un certain nombre de jeunes gens furent arrêtés. Force restait à M. Delvincourt, sans l'intervention duquel les choses se seraient passées fort paisiblement.

A sa demande, la commission de l'instruction publique, par un arrêté en date du 1er juillet, ferma l'école de droit jusqu'à nouvel ordre (1). Elle annula, en outre, toutes les inscriptions prises pour le trimestre de juillet, et suspendit les examens jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.

Pétition relative à M. Bavoux.

La Chambre fut saisie de la question par une pétition relative à la suspension du cours de M. Bavoux, pétition sur laquelle elle fut appelée à statuer dans sa séance du

(1) Il n'y avait pas encore de ministère de l'instruction publique.

JUILLET 1819.

10 juillet. L'émotion qui s'était produite à l'école de droit semblait s'être communiquée à la Chambre, et la discussion se ressentit de l'état des esprits. Ce fut Daunou, un ancien président de la Convention nationale, qui se trouva chargé du rapport. Il conclut à la prise en considération de la pétition et à son renvoi au ministre de l'intérieur, non sans avoir fait un grand éloge du professeur suspendu. Le garde des sceaux et M. Royer-Collard conbattirent avec une extrême âpreté les conclusions du rapporteur. « Le mal est grand, Messieurs, s'écria ce dernier, et il n'atteste que trop la présence des partis... Que la nation soit pacifiée, et les écoles seront paisibles et laborieuses. Jusque-là, cependant, que l'anarchie sache bien que, de quelque part qu'elle vienne, et sous quelque forme qu'elle se présente, elle sera réprimée et vaincue. »

MM. Benjamin Constant, Manuel, de Chauvelin et Lafayette appuyèrent vainement les conclusions libérales du rapporteur; la Chambre, à une immense majorité, écarta la pétition par l'ordre du jour pur et simple. Seuls MM. de Chauvelin, Manuel, Benjamin Constant, Lafayette, Voyer d'Argenson, Guilhem, Daunou, Hernoux et de Corcelles se levèrent à la contre-épreuve. C'étaient les fidèles de la liberté.

Quelques jours après, le ministre de l'intérieur prononça la clôture de la session de 1818, et tous les députés se levant aux cris de *Vive le roi!* quittèrent aussitôt la salle de leurs séances.

M. Bavoux en cour d'assises.

Le 31 juillet et le 1er août suivant, les débats relatifs à la suspension du cours de M. Bavoux avaient leur contre-partie et leur épilogue à la cour d'assises de la Seine. En effet, l'honorable professeur avait été renvoyé devant cette juridiction, comme ayant provoqué à la désobéissance aux lois. La déposition la plus importante dans le procès fut celle de M. Delvincourt. Une courte citation de cette déposition, entièrement défavorable à l'accusé suffira à montrer de quels sentiments mesquins était animé le doyen de la Faculté de droit : « Je représentai à M. Bavoux, dit-il, que les élèves se battaient presque sous sa chaire. Il me répondit que cela lui était égal. Je ne pus m'empêcher de lui dire qu'il parlait et agissait comme un séditieux. Il me traita de brigand... » Affirmation à laquelle M. Bavoux se borna à opposer une dénégation dédaigneuse.

JUILLET 1819.

Tout le reste de la première audience fut consacré à l'audition du réquisitoire de l'avocat général de Vatimesnil, qui déploya contre le professeur inculpé tout ce que son talent avait d'acerbe et de venimeux. Le lendemain, lorsque M. Bavoux parut au banc des accusés, tous les jeunes avocats, assis en rangs serrés dans le prétoire, se levèrent et se découvrirent. Sa cause était gagnée d'avance dans l'opinion publique. Quelques murmures s'étant fait entendre pendant la réplique de l'avocat général à la plaidoirie de M. Persil, l'un des avocats du prévenu, M. de Vatimesnil s'écria furieux : « Je prie Monsieur le Président de donner aux huissiers l'ordre d'expulser de la salle les personnes qui ont l'indécence d'interrompre le ministère public. » M. Dupin, le second avocat de l'accusé, n'eut pas de peine à mettre à néant l'accusation. M. Bavoux fut déclaré non coupable. De chaleureuses acclamations accueillirent ce verdict, et l'accusé et ses défenseurs sortirent de l'audience en triomphateurs.

AOUT 1819.

Une malice du *Drapeau blanc*.

Rarement un procès politique, même gagné, profite au gouvernement qui l'a intenté; à plus forte raison quand il est perdu. Le ministère conçut de l'acquittement de M. Bavoux un violent dépit, et la presse officieuse se perdit en récriminations violentes à l'égard de ce dernier. Le *Drapeau blanc* déterra un livre de lui publié en 1814, alors qu'il était déjà juge au tri-

Aout 1819.

bunal civil et professeur suppléant à l'école de droit, livre dans lequel il réclamait l'épuration générale des tribunaux et la suppression de la cour de cassation. L'institution du jury ne lui paraissait bonne qu'en théorie, et ses effets ne compenseraient jamais, à l'en croire, les inconvénients et les embarras auxquels elle donnerait lieu. Si M. Bavoux était devenu, depuis, le défenseur ardent de la liberté, c'était, selon le *Drapeau blanc*, parce que le roi et le chancelier Dambray l'avaient laissé simple juge et simple professeur suppléant. C'est la tactique ordinaire des partis d'attribuer à quelque calcul d'intérêt les modifications que l'expérience, l'étude et la réflexion peuvent amener dans l'opinion des hommes. A ce compte toute marche en avant vers le progrès et la liberté constituerait une sorte d'apostasie. La petite malice du fougueux organe royaliste demeura sans portée, et la cause libérale ne put que se féliciter d'avoir gagné à elle un homme de talent et de valeur.

Ce qui était infiniment triste, c'était de voir d'anciens révolutionnaires faire cause commune avec le despotisme. Combien, depuis le 18 brumaire, avaient fait litière des opinions généreuses de leur jeunesse! Combien, après avoir soutenu l'Empire victorieux, étaient devenus les courtisans de la monarchie! On les comptait en foule à la Chambre des pairs, à la Chambre des députés, dans la magistrature et dans l'administration, ces déserteurs de la liberté, ces adorateurs du succès. Et pour ceux-là, c'était bien l'intérêt personnel qui avait été la cause déterminante de leur évolution. Mais ceux qui, par esprit de justice, passent du camp des vainqueurs dans celui des vaincus, vont des ténèbres à la lumière et au progrès, du despotisme à la liberté, que gagnent-ils la plupart du temps à cette conversion? Rien, sinon, à côté des puissantes satisfactions de la

Aout 1819.

conscience, des persécutions à peu près certaines, que compense à peine une popularité fragile et fugitive.

Etat des partis.

La situation politique était alors extrêmement tendue. Placé entre les ultra-royalistes et les indépendants, le parti ministériel avait toutes les peines du monde à se tenir en équilibre. Le *Journal des Débats,* qui inclinait alors fortement vers les premiers, qualifiait ce parti d'assemblage bizarre de royalistes faibles et de libéraux sans énergie, sacrifiant leurs principes et leur conscience à des calculs incertains d'ambition. La définition ne manquait pas de justesse. Cette ancienne feuille de l'Empire, par force il est vrai, poursuivit les députés ministériels avec un acharnement qui dépassait toutes les bornes. Elle était l'écho haineux des conciliabules dont la petite cour du comte d'Artois était le théâtre. Chaque jour, c'était une attaque nouvelle contre M. Decazes et ses amis, MM. Royer-Collard et Guizot notamment. « Le *Journal des Débats*, disait le *Journal de Paris*, l'un des organes officieux du ministère, semble s'être fait un système de ces diffamations et de ces personnalités injurieuses; nous le voyons, malgré ses anciennes prétentions au bon goût, exploiter, sans gloire comme sans profit, un genre de scandale qui jusqu'ici avait été abandonné aux organes les plus décriés des différents partis. »

Les convictions libérales de M. Decazes furent-elles ébranlées par les attaques incessantes dirigées contre lui? Il est à croire que ces convictions n'étaient pas bien sérieuses, à la facilité avec laquelle il en fit bon marché. Il avait certainement réussi à tromper l'opinion publique, et volontiers, depuis dix-huit mois, on le regardait comme le restaurateur désintéressé de la liberté, qu'il avait si bien, pour sa part, contribué à comprimer. Déjà l'on pouvait pressentir un nouveau changement dans sa conduite, et l'on ne se gênait nulle-

AOUT 1819. ment, dans certains cercles politiques, pour annoncer hautement que son alliance avec les doctrinaires ne serait pas de longue durée. Les doctrinaires étaient ces hommes qui, tout en faisant parade de leur dévouement à la dynastie légitime, ne séparaient point sa cause de celle des libertés constitutionnelles, et qui, à la Chambre des députés, inclinaient visiblement à gauche. On était à la veille du renouvellement partiel de la Chambre; une ordonnance du 18 août venait de fixer les élections au 11 septembre; il suffit d'un simple incident électoral pour rejeter violemment M. Decazes à droite. Mais avant d'aborder le récit des circonstances au milieu desquelles se produisit ce brusque et étrange revirement du favori de Louis XVIII, il convient de dire un mot de l'exposition des produits de l'industrie nationale, qui s'ouvrit au Louvre le jour même de la fête du roi.

L'exposition des produits de l'industrie.

L'exposition nouvelle était infiniment supérieure aux premières tentatives de ce genre. Le nombre des fabricants qui y avaient envoyé leurs produits était beaucoup plus considérable. Elle fut l'objet d'une faveur marquée, non seulement de la part de la population française, mais aussi de la part des étrangers, qui vinrent en foule la visiter. Ce fut comme une revanche pacifique de nos derniers désastres militaires. Les porcelaines de Sèvres, les faïences de Sarreguemines, les cristaux de Baccara, les toiles peintes d'Alsace excitèrent une admiration générale. La France y affirma sa supériorité industrielle.

Le roi, en la visitant, sut trouver des mots heureux pour féliciter et encourager les principaux exposants. Il s'extasia plus particulièrement devant les produits de la manufacture de toiles peintes de Tours, dont le créateur, M. Oberkampf, mort au commencement de la Restauration, avait reçu de Louis XVI des lettres de naturalisation et de noblesse. « J'ai beaucoup connu votre père, dit le roi à M. Oberkampf fils, j'ai vu naître son bel établissement, je l'ai visité plus d'une fois dans ma jeunesse, et je me rappelle à ce sujet une leçon que me donna mon gouverneur. Il me fit remarquer que M. Oberkampf, quoique fort riche, au lieu de penser à se faire élever une belle maison, n'avait jamais élevé de bâtiments qu'à mesure des besoins de sa fabrique. C'est ainsi, me disait mon gouverneur, que l'on fait de bonnes affaires. »

AOUT 1819.

Cette bonhomie et cette familiarité avaient donné au roi Louis XVIII, dans le monde industriel, une popularité qui se serait affermie sans aucun doute s'il était resté fidèle à la politique libérale dont il avait été pour ainsi dire le promoteur. Au moment où la France montrait au monde émerveillé à quel degré elle pouvait s'élever par les arts amis de la paix, n'était-il pas digne d'un esprit supérieur de prouver en même temps combien elle pouvait grandir par le génie de la liberté? Mais cette tâche était au-dessus des forces du vieux roi, et, après l'avoir vu, en quelque sorte, se rallier aux idées modernes, nous allons le voir, comme son ministre, se rejeter dans celles du passé!

Les élections de 1819.

L'exposition avait été comme une trêve de quelques jours entre les partis; les élections les remirent violemment aux prises. De part et d'autre, on s'y prépara comme à une bataille, d'où devaient dépendre le sort de la monarchie et celui de la liberté. Il y avait cinquante-deux députés à réélire, dont vingt-trois appartenaient au groupe des ultra-royalistes. Chaque parti proposa ses candidats. Le ministère indiqua ses préférences par la nomination des présidents et vice-présidents des collèges électoraux. Et telle était l'animosité des royalistes purs à l'égard des candidats du gouvernement, qu'ils préféraient, ils le disaient bien haut, des Ja-

SEPTEMBRE 1819.

cobins aux ministériels. « Partout, écrivait le *Drapeau blanc*, où les élections ne seront pas royalistes, grâce à l'accord, au patriotisme, aux efforts des amis de la légitimité, elles seront révolutionnaires, en raison du vice radical de la loi révolutionnaire par excellence. » Pour démontrer les inconvénients de cette loi, qu'ils poursuivaient de leurs malédictions, ces amis de la légitimité n'hésiteront pas, là où ils ne pourront faire élire leurs créatures, à voter pour ceux qu'ils appelaient des révolutionnaires.

Un pamphlet du général Donnadieu.

Les candidats libéraux se présentèrent surtout dans les départements où la réaction avait fait le plus de victimes. Parmi les départements les plus durement éprouvés se trouvait l'Isère, qui avait sa députation à renouveler. Le souvenir des immolations judiciaires dont il avait été le théâtre y était vivace encore, et l'eût-il oublié, que le général Donnadieu aurait pris soin de le lui rappeler. Ce général, dont on n'a sans doute pas oublié les exploits à Grenoble, ne pouvait pardonner à M. Decazes sa révocation. Il figurait parmi les candidats les plus hostiles au ministère, et venait justement de publier contre le ministre de l'intérieur un pamphlet d'une extrême virulence. C'était à lui qu'il faisait remonter toute la responsabilité des exécutions qui avaient ensanglanté l'Isère. Le ministre se contenta de faire insérer au *Moniteur* une réponse froide et dédaigneuse. Il y avait eu faute, nous pourrions dire il y avait eu crime des deux côtés; le département de l'Isère s'en souvint.

L'élection de l'abbé Grégoire.

Les électeurs de ce département avaient quatre députés à élire; ils portèrent sur leur liste le nom d'un conventionnel illustre, celui de l'abbé Grégoire, que la Restauration poursuivait d'une triple haine : d'abord parce que, prêtre, il avait embrassé avec ardeur les principes de la Révolution, tout en restant fidèle à ses sentiments religieux; ensuite parce que c'était lui qui, le 21 septembre 1792, le jour de l'ouverture de la Convention, avait proposé l'abolition de la royauté; enfin parce qu'il avait par avance acquiescé à la condamnation de Louis XVI. Et pourtant ce fut aux ultra-royalistes que l'ancien évêque de Blois dut son élection. En effet, au premier tour de scrutin, 460 voix seulement s'étaient portées sur son nom, contre 350 données au candidat ministériel et 210 au candidat royaliste. Il avait bien la majorité relative; mais cela ne suffisait pas. L'élection dépendait des royalistes. Des Jacobins plutôt que des ministériels, avaient-ils dit; une centaine d'entre eux votèrent pour Grégoire, et l'abbé fut élu, grâce à cet appoint. Le but des royalistes, en agissant ainsi, était de soulever un déchaînement contre la loi électorale : leur but fut atteint.

SEPTEMBRE 1819.

Il y eut, dans le pays, un véritable soulèvement d'opinion réactionnaire, et le parti royaliste poussa un long cri d'horreur et d'indignation. Le *Moniteur* se refusa tout d'abord à enregistrer le nom du nouvel élu. « Le nom de l'un des quatre députés de l'Isère est dans toutes les bouches, dit-il; mais dans les uns ce nom est synonyme de toutes les vertus patriotiques et religieuses; dans les autres... notre plume se refuse à retracer l'épithète qu'on lui donne à travers l'expression des plus violentes injures. » Cette épithète, c'était celle de régicide. Un régicide dans la Chambre! s'écriaient, en se signant, tous les journaux bien pensants.

L'épithète n'était pas exacte, et l'abbé Grégoire ne méritait vraiment pas tant de colères. Il avait, dès la Constituante, demandé que Louis XVI fût mis en jugement; mais, lors du procès, il était en mission dans le département du Mont-Blanc, dont il avait provoqué la réunion à la République. Il s'était borné à écrire de Chambéry à la Convention, à la date du 14 janvier 1793, une

SEPTEMBRE 1819.

lettre collective avec ses collègues Hérault-Séchelles, Jagot et Simon, lettre où il était dit : « Nous déclarons que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention, sans appel au peuple. » Mais dans cette lettre il n'était point question de la peine; Grégoire s'est toujours défendu d'avoir voulu la mort du roi; et c'était par une mauvaise foi insigne, trop commune, hélas! dans la polémique des partis, que les journaux de l'époque faisaient de lui un régicide dans le sens réel du mot. Comment d'ailleurs, s'il eût été tel, aurait-il échappé à la loi du bannissement?

Mais il y avait autre chose : devenu, sans enthousiasme, sénateur et comte de l'Empire, l'abbé Grégoire avait été de ceux qui s'étaient le plus vivement prononcés pour la déchéance de l'empereur vaincu. Il avait même assisté, en costume de sénateur, non loin de Louis XVIII, à la cérémonie qui eut lieu à Notre-Dame en l'honneur de la monarchie légitime restaurée. Les royalistes auraient dû s'en souvenir. Mais non; il fallait un prétexte pour ameuter l'opinion contre la loi électorale et en obtenir l'abrogation. Ce prétexte on le trouva dans l'élection du *régicide* Grégoire. Ce fut un mot d'ordre sur toute la ligne.

Le roi Louis XVIII semble avoir ressenti cette élection comme une injure personnelle; elle eut d'ailleurs pour effet immédiat de le rapprocher de son frère le comte d'Artois, avec lequel il était fort en froid depuis que son gouvernement avait affecté des tendances libérales.

Le résultat des élections.

Le résultat général des élections ne contribua pas peu, du reste, à exaspérer en même temps la cour et les ultra-royalistes; résultat qui fit dire à M. de Chateaubriand que la loi des élections était une sotte. A la bataille électorale les libéraux venaient de gagner vingt-huit sièges; les ministériels en avaient perdu six

SEPTEMBRE 1819.

et les ultra-royalistes dix-huit. Encore une élection pareille, et la majorité passait du côté des libéraux. De là, dans le camp réactionnaire, des fureurs aveugles. Il n'est que temps d'aviser, s'écriait-on; et le roi et son ministre favori eurent le tort de se laisser aller à cette mauvaise conseillère qu'on appelle la peur. Le changement de la loi électorale fut dès lors résolu en principe.

Dissolution de la société des amis de la presse.

Mais ce ne fut pas seulement le libre exercice du droit électoral qui allait être remis en question, la liberté de la presse, à laquelle certaines garanties avaient été récemment accordées, se trouva elle-même l'objet des plus vives attaques. M. de Chateaubriand annonça que le ministre de l'intérieur s'était fait présenter un rapport sur l'état de cette liberté en France, et que les conclusions du rapport étaient peu favorables à la liberté. Le ministère eut beau démentir officiellement une pareille assertion, les faits allaient prouver qu'elle n'était pas dénuée de fondement.

La société des amis de la liberté de la presse n'avait pas peu contribué à provoquer la réforme de la législation sur les livres et les journaux. Depuis deux ans elle fonctionnait sans être inquiétée, et M. Decazes lui avait su un gré infini de l'appui qu'il avait trouvé en elle lorsqu'il avait eu à défendre la loi électorale contre la proposition Barthélemy. Mais cette loi étant devenue suspecte, la société qui l'avait soutenue le devint également. Les royalistes l'accusèrent de fomenter le trouble et le désordre; le ministre de l'intérieur prêta à cette dénonciation une oreille complaisante. Il prononça la dissolution de la société, et ordonna des poursuites correctionnelles contre quelques-uns de ses membres. Le duc de Broglie, qui avait accepté la présidence de la société, et dont la maison avait été souvent ouverte à ses réunions, revendiqua hautement sa part de responsabilité.

OCTOBRE 1819.

Il tenait, dit-il, à faire réparation à la loi, si les tribunaux jugeaient qu'elle avait été enfreinte. Mais la Restauration ne tint compte de sa généreuse réclamation, et elle se borna à le tenir éloigné des affaires.

Cette dissolution de la société des amis de la liberté de la presse était le premier pas du ministère dans la voie de la réaction. Tous ses membres consentiraient-ils à suivre jusqu'au bout M. Decazes dans cette voie? c'était douteux. M. Decazes était tout prêt d'ailleurs à sacrifier ceux d'entre eux qui, fidèles à leurs engagements, ne voudraient pas se faire les complices de l'abrogation d'une loi dont le maintien avait été pour ainsi dire la raison d'être du ministère auquel ils appartenaient.

La convocation des Chambres avait été d'abord fixée au 15 novembre; mais les tiraillements qui se produisirent dans le ministère, et auxquels un remaniement profond put seul mettre fin, durent la faire ajourner à la fin du mois.

Le rapport de M. Pasquier.

M. Decazes essaya d'abord de rallier tous ses collègues à sa résolution de modifier la loi électorale. Il trouva dans M. Pasquier un collaborateur complaisant, et il le chargea de rédiger un mémoire spécial pour démontrer la nécessité de changer la loi des élections. Cette loi, pour le maintien de laquelle M. Decazes avait fait entrer, quelques mois auparavant, soixante-quatre membres nouveaux à la Chambre des pairs, était devenue tout à coup une loi factieuse, favorisant toutes les fraudes et tous les abus. Communiqué en séance du conseil, le mémoire de M. Pasquier ne trouva d'approbateurs que parmi ceux des ministres décidés d'avance à sacrifier la loi électorale, comme M. Portal et M. de Serre qui, tout récemment, dans la discussion relative à la loi du bannissement, n'avait pas hésité à se rejeter du côté de la droite. Mais le président du conseil, marquis Dessolle, se montra intraitable. Aux ambassadeurs étrangers qui, se faisant l'écho des plaintes formulées au congrès de Carlsbad, déclaraient que la loi des élections était une menace pour le repos de la France et de l'Europe, il venait de répondre en adressant à tous nos agents diplomatiques une note où il affirmait, au contraire, que cette loi était excellente, qu'une expérience déjà ancienne l'avait suffisamment prouvé, et que jamais elle ne serait changée ni modifiée. Le ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr et le baron Louis, ministre des finances, opposèrent, comme le général Dessolle, une résistance invincible aux projets de M. Decazes. Le roi lui-même essaya de les faire revenir sur leur détermination, ils demeurèrent inébranlables, et remirent leur démission entre ses mains.

OCTOBRE 1819.

Avec ces trois hommes disparaît le seul ministère qui, sous la Restauration, ait tenté d'établir en France de libres institutions. L'ère de la liberté, à peine ouverte, est fermée désormais. Ceux qui se flattaient de la voir refleurir à l'ombre des lois constitutionnelles durent mettre bas l'espérance. Le gouvernement de la Restauration va se lancer dans des expédients et des aventures qui, à une dizaine d'années de là, le mèneront aux abîmes où il s'engloutira sans retour.

Le nouveau ministère.

Au fond, M. Decazes n'était pas autrement fâché de la retraite de ses trois collègues. Jusqu'à présent il avait été l'homme important du ministère, sans en avoir la direction nominale. Cette direction, il allait la prendre avec le titre de président du conseil, car ce fut à lui que le roi confia le soin de composer le nouveau ministère. A la place du maréchal Gouvion Saint-Cyr il mit à la guerre le général marquis de Latour-Maubourg, alors ambassadeur en Angleterre; M. Pasquier remplaça le général Dessolle aux affaires étrangères, et M. Roy prit la place du baron Louis aux finances. Ce nouveau mi-

NOVEMBRE 1819.

nistère, qui acceptait la mission de réagir contre le régime relativement libéral né de l'ordonnance du 5 septembre, se trouva définitivement constitué le 19 novembre.

Ouverture de la session.

Dix jours après, Louis XVIII faisait en personne, avec le cérémonial accoutumé, l'ouverture de la session de 1819.

Le discours du trône.

Dans l'intervalle, et pour se faire pardonner sans doute les intentions liberticides prêtées à ses nouveaux conseillers, il avait autorisé la rentrée de tous les bannis sans jugement, autres que les régicides. Aussi, dans son discours d'ouverture, impatiemment attendu, commença-t-il par se prévaloir de ces actes de clémence et de réconciliation, destinés, dans sa pensée, à éteindre le souvenir des maux passés. « Je n'y mets d'autres limites, dit-il, que celles qui sont posées par le sentiment national et la dignité de la couronne. »

Il parla ensuite des appréhensions qui se manifestaient au milieu des éléments de prospérité dont jouissait le pays, et qui réclamaient dès aujourd'hui son attention la plus sérieuse.

« Une inquiétude vague, mais réelle, ajouta-t-il, préoccupe tous les esprits ; chacun demande au présent des gages de sa durée. La nation ne goûte qu'imparfaitement les premiers fruits du régime légal et de la paix ; elle craint de les voir arracher par la violence des factions ; elle s'alarme de leur ardeur pour la domination ; elle s'effraye de l'expression trop claire de leurs desseins. Toutes les craintes, tous les vœux indiquent la nécessité d'une garantie nouvelle de repos et de stabilité... »

Il lui appartenait de proposer au présent état de choses des changements qui, selon lui, ne modifieraient quelques formes réglementaires de la Charte que pour en assurer la puissance. « Le moment est venu, disait-il en terminant, de fortifier la Chambre des députés et de

NOVEMBRE 1819.

la soustraire à l'action annuelle des partis en lui assurant une durée plus conforme aux intérêts de l'ordre public et à la considération extérieure de l'État ; ce sera le complément de mon ouvrage. »

De telles paroles disaient assez les desseins du gouvernement, et justifiaient de reste les craintes des uns et les espérances des autres. L'opinion publique était solennellement avertie.

Les spectateurs, accourus en foule à la séance royale, cherchaient des yeux, sur les bancs de la gauche, l'homme dont la nomination avait soulevé tant de tempêtes et jeté l'épouvante au sein du gouvernement, le comte Grégoire, comme on disait. Mais le nouvel élu n'était pas présent. Il était d'usage alors d'adresser aux députés et aux pairs, pour la séance royale, des lettres de convocation, dites lettres closes, et ils n'y étaient admis que sur la présentation de ces lettres. Or, pour éviter au roi le déplaisir de se trouver en face de celui qu'on appelait à tort un régicide, comme s'il n'avait pas eu précédemment dans ses conseils le régicide Fouché, on n'avait pas envoyé de lettre de convocation à l'abbé Grégoire. C'était un procédé commode, mais singulièrement arbitraire, et une atteinte violente portée au droit des électeurs. Mais on était résolu à ne tenir aucun compte de leur choix ; il ne s'agissait plus que de trouver le procédé pour exclure le député de l'Isère.

DÉCEMBRE 1819.

Tirage au sort des bureaux.

Le 2 décembre suivant, la Chambre procéda au tirage au sort de ses bureaux sous la présidence de son doyen d'âge, M. Anglès. Lorsque le président prononça le nom de M. le comte Grégoire, une vive agitation se produisit dans les rangs de la droite. Ajourné ! ajourné ! criaient les uns. On proposait d'ajourner son inscription parce qu'il n'avait pas prêté serment. Mais ce serment il n'avait pu le prêter, puisqu'il n'avait pas été convié à la séance royale où avait eu lieu la formalité de la prestation.

DÉCEMBRE 1819.

D'autres réclamaient son exclusion immédiate. « Point de régicide dans la Chambre! » criait de sa place le comte de Marcellus. M. de Villèle s'éleva contre l'admission en invoquant deux raisons : d'abord, l'élu n'avait pas prêté serment; en second lieu, dit-il, il existait d'autres motifs qui s'opposaient à l'admission de celui dont le nom venait d'être prononcé.

L'agitation était au comble. La Chambre se décida à ajourner l'inscription du nom de l'abbé Grégoire jusqu'à la vérification des pouvoirs. Et pour que cela n'eût pas l'air d'un parti pris, elle ajourna également, à la demande des députés de la gauche, l'inscription du nom de M. Beugnot, que lui aussi, mais pour une cause différente, ne s'était pas trouvé présent à la séance royale. C'était retarder de quelques jours une exclusion décidée d'avance.

Discussion sur l'élection de l'abbé Grégoire.

La discussion sur l'élection de l'abbé Grégoire s'ouvrit dans la séance du 6 décembre.

Afin d'éviter le scandale d'une exclusion pour indignité, indignité difficile à justifier d'ailleurs, les habiles du parti ministériel avaient imaginé un expédient. Aux termes de la Charte, les électeurs d'un département ne pouvaient choisir, parmi les éligibles domiciliés hors du département, que la moitié des députés qu'ils avaient à nommer. Or deux des députés élus dans l'Isère avant l'abbé Grégoire, le comte Français (de Nantes) et M. Sapey, n'étaient pas domiciliés dans le département, pas plus que l'abbé Grégoire. Le rapporteur du cinquième bureau imagina donc de proposer à la Chambre d'annuler l'élection parce que l'élu n'avait pas son domicile politique dans l'Isère. Cela, ajouta-t-il, nous dispense de soumettre à votre examen une question bien plus grave, « question de morale publique qui se rattache aux plus douloureux souvenirs, puisqu'elle rappelle l'horrible attentat que la nation en deuil va déplorer chaque année au pied des autels... »

DÉCEMBRE 1819.

C'était lier, en définitive, la question d'indignité à celle de l'irrégularité; mais cette satisfaction parut incomplète aux royalistes purs, il leur fallait l'ostracisme pour cause d'indignité. MM. de Castelbajac, de Sallaberry, de La Bourdonnaye et Laîné demandent à la fois la parole. Il y a dans l'assemblée comme un souffle de guerre civile. Vainement M. Pasquier essaye d'obtenir le calme, et conjure la Chambre d'écouter paisiblement les orateurs, l'orage redouble quand on voit M. Manuel se présenter à la tribune. Le tumute est tel que le président d'âge, M. Anglès, prend le parti de se couvrir et de suspendre la séance pour une heure.

Dans l'intervalle, quelques amis de l'abbé Grégoire l'engagèrent vivement à donner sa démission, pour éviter l'affront qui lui était réservé. L'abbé Grégoire s'y refusa obstinément, et il eut raison. Donner sa démission, c'était s'avouer indigne, et trahir la confiance de ses électeurs. Mieux valait l'ostracisme dont il était menacé.

Il était trois heures et demie lors de la reprise de la séance. M. Laîné prit le premier la parole, et, tout de suite, avec une animation extraordinaire. il demanda l'exclusion de l'élu pour cause d'indignité. Que si on lui demandait en vertu de quelle loi, il reconnaissait qu'il n'y en avait pas d'écrite, mais la loi qu'il invoquait s'appelait *raison et justice*, et elle était gardée dans des archives impérissables. C'étaient là des phrases bien creuses pour un légiste. Il eût beaucoup mieux fait de déclarer franchement que cette loi n'était autre que celle du bon plaisir. On avait parlé d'oubli en faveur du comte Grégoire. « N'est-ce pas lui, dit-il, qui dédaigne la loi d'oubli lorsque, loin d'exprimer le moindre regret, le plus léger repentir, il provoque les citoyens au scandale et à la discorde, lorsque, résistant à de patriotiques sollicitations, il persévère à frapper à la porte de cette Chambre quoiqu'il sache que, toute indignité à part, sa porte

Décembre 1819.

ne saurait s'ouvrir pour lui... Je vote pour que M. Grégoire soit rejeté pour cause d'indignité. »

Et M. Lainé était un des modérés parmi les royalistes! Benjamin Constant répondit en réclamant la protection de la Charte pour l'élu de l'Isère; il invoqua l'exemple d'un homme qui s'était montré sous des couleurs autrement sombres que l'abbé Grégoire dans les fastes de la Révolution, du régicide Fouché, que Louis XVIII n'avait pas craint d'appeler dans son conseil. Poser la question d'indignité dans la circonstance actuelle, c'était, selon lui, insulter à la conduite du roi.

M. Pasquier trouva peu convenables les assertions de Benjamin Constant, parce que, dit-il, les électeurs de l'Isère n'avaient pas le droit de faire ce qui appartenait seulement à la majesté royale. Le nouveau ministre des affaires étrangères raisonnait là comme M. de La Bourdonnaye qui, contre toute évidence, persistait à voir un régicide dans l'ancien évêque de Blois. « Vous ne donnerez pas ce scandale au monde, s'était écrié le député ultra-royaliste, vous ne remettrez pas en problème ce que la loi d'amnistie a décidé. » Or M. de La Bourdonnaye savait fort bien que l'abbé Grégoire n'était pas sous le coup de cette loi, puisqu'il avait pu rester tranquillement en France. Mais les passions politiques ne connaissent ni la justice ni la vérité.

Manuel essaya vainement de ramener à la modération ses collègues de la droite. Que proposait-on à la Chambre? de tenir pour nulle la volonté des électeurs, de consacrer une monstrueuse usurpation de pouvoir, de créer un instrument de tyrannie. Comment contester à la nation le droit d'envoyer à la Chambre les députés qu'elle jugeait dignes de sa confiance? « Et si ce gage de confiance lui était refusé, ajouta-t-il, ne serait-elle pas forcée de chercher ailleurs des remèdes? » Parole menaçante, qui aurait dû donner à réfléchir aux amis trop zélés de la royauté.

Décembre 1819.

Mais, aveuglés par la haine et l'esprit de parti, les royalistes intransigeants ne voulaient rien entendre. Manuel leur avait reproché de rechercher un homme qui, à une certaine époque, avait émis une opinion qu'ils regardaient aujourd'hui comme un crime. Le crime est évident, s'écria la droite tout d'une voix. « Le crime, s'écria M. Corbière, n'avait pas encore demandé à être représenté dans la Chambre; s'il était décidé qu'un régicide est admissible, la Révolution tout entière sortirait hideuse et sanglante de son tombeau. »

L'exclusion de l'abbé Grégoire.

L'immense majorité de la Chambre était résolue d'avance à ne pas admettre l'abbé Grégoire. Mais consentirait-elle, ainsi que le demandaient les ultra-royalistes, à l'exclure en le flétrissant en toutes lettres comme indigne? Sur ce point il y avait au moins doute. Aussi M. Pasquier insinua-t-il fort habilement que beaucoup de députés seraient heureux de pouvoir écarter un indigne sans avoir besoin de le dire.

C'était une voie ouverte à tous les indécis. M. Ravez, s'inspirant des paroles du ministre, demanda que la question fût posée ainsi : « Que ceux qui pensent que M. Grégoire ne doit pas être admis veuillent bien se lever. » Et ce fut, en effet, dans ces termes, que, malgré les protestations de quelques furieux de la droite, le président d'âge, M. Anglès, consulta l'assemblée. Une première épreuve ayant paru douteuse, le président mit une seconde fois aux voix la proposition de M. Ravez. Un seul membre, M. Lambrecht, se leva à la contre-épreuve. « M. Grégoire n'est pas admis », dit alors le président. Toute la droite et les députés ministériels saluèrent cette déclaration des cris de *Vive le roi!*

Ainsi se termina cette séance, l'une des plus orageuses dont la Restauration ait été témoin. L'abbé Grégoire se trouvait flétri sans l'être, suivant la casuistique de M. Pasquier. Mais, au dehors, ce vote de non admission,

Décembre 1819.

qui était une négation du droit des électeurs, puisque la question de légalité n'avait pas été résolue, équivalut à un vote d'indignité et fut violemment attaqué comme tel par l'opinion libérale.

L'adresse de la Chambre des députés.

Après cette discussion passionnée, à laquelle mit fin une sorte de coup d'État parlementaire, la Chambre rentra dans son calme accoutumé. Des pétitions couvertes de signatures, réclamant d'elle le maintien de la loi électorale, n'eurent pas le don de l'émouvoir; elle était comme résignée au sacrifice. Cette résignation se fit jour dans l'adresse présentée au roi le 18 décembre, et dont l'élaboration n'avait pas laissé que d'être fort laborieuse. « Nous attendons, Sire, avec respect, y était-il dit, les propositions des mesures qui occupent votre pensée. Nous les examinerons avec loyauté et franchise. » Le gouvernement pouvait donc compter sur l'acquiescement de la Chambre des députés.

L'indignation du maréchal Davoût.

Quant à celui de la Chambre des pairs, il n'était pas douteux, malgré l'élément libéral dont elle avait été renforcée. Les nouveaux pairs nommés par la grâce de M. Decazes ne demandaient pas mieux que de suivre le ministre favori dans son évolution vers la droite. Il fut permis de juger des dispositions de la Chambre haute à l'indignation avec laquelle elle accueillit, le 28 décembre, une pétition d'un sieur Vincent, qui dénonçait comme inconstitutionnelle la loi de bannissement portée contre les régicides. Cette indignation trouva son interprète le plus chaleureux dans le maréchal Davoût, prince d'Eckmühl, un des pairs récemment rentrés en grâce. Cette démonstration de royalisme prouvait que le maréchal, malgré la rudesse habituelle de ses manières, savait être au besoin un courtisan consommé. On lui en sut fort gré aux Tuileries, et, lors des réceptions du commencement de l'année 1820, le comte d'Artois mit une sorte d'affectation à le complimenter,

Janvier 1820.

devant les pairs ses collègues, de la chaleur qu'il avait apportée à combattre une pétition favorable aux régicides. A quoi le maréchal répondit qu'il n'avait fait qu'exprimer ce que ressentaient tous ses collègues.

Cette attitude d'un homme qui avait gardé jusque-là un certain renom de libéralisme indiquait assez la tendance des flottants et des irrésolus à se rallier à une politique réactionnaire. Ce n'était un mystère pour personne que le nouveau chef du cabinet était décidé à faire aux exigences de la droite les plus larges concessions. M. Decazes devait bien se douter pourtant qu'il n'arriverait pas à donner satisfaction aux royalistes purs, quelles que fussent d'ailleurs ses complaisances à leur égard.

Les perplexités de M. Decazes.

Grande était sa perplexité. Malgré son intention bien arrêtée de sacrifier la loi qui lui avait valu une popularité éphémère, il n'eût pas voulu s'aliéner entièrement les libéraux de la Chambre, les sachant soutenus par l'opinion. En effet, de toutes parts, on faisait circuler des pétitions réclamant le maintien de la loi électorale, et ces pétitions arrivaient à la Chambre couvertes de signatures.

Le procès du *Drapeau blanc*.

Fut-ce pour tenir la balance égale entre les ultra-royalistes et les indépendants que le ministère laissa poursuivre le *Drapeau blanc,* l'un des organes les plus violents de la réaction royaliste? On serait tenté de le croire. Le journal s'en prenait surtout au président du conseil, et il n'était guère de jour où M. Decazes n'y fût l'objet des outrages les plus sanglants. Ce ne fut pourtant pas à cause de ces outrages qu'il passa cette fois en cour d'assises, mais bien pour avoir attaqué les acquéreurs de biens nationaux. Son directeur se défendit lui-même, et il commença ainsi sa plaidoirie : « *Delenda est Carthago*, il faut détruire la Révolution ». Sa justification, il la trouvait dans le discours du roi à l'ouverture

JANVIER 1820.

de la session, et, s'appuyant sur cette haute autorité, il se plut à renchérir sur l'article incriminé. Il prodigua aux acquéreurs de biens nationaux et aux lois actuelles l'épithète de révolutionnaires, et, malgré l'invitation du président d'avoir à se montrer plus circonspect, il persista jusqu'au bout dans son système de dénigrement à l'égard de tout ce qui émanait de la Révolution.

Ce moyen de défense lui réussit à merveille; il fut acquitté par le jury, comme l'avaient été récemment les rédacteurs de la *Bibliothèque historique* et du *Libéral*. Le jury se montrait éclectique; il favorisait tantôt les écrivains de gauche, tantôt ceux de droite. Cette fois les royalistes applaudirent, sans cesser de maudire toutes les libertés dont pouvaient profiter leurs adversaires, et d'en souhaiter la suppression.

Anxiété du pays.

Le pays attendait anxieux les réformes menaçantes annoncées par le discours de la couronne, car un grand trouble allait certainement être apporté dans des habitudes encore toutes récentes, mais dont s'était fort bien accommodée la grande majorité de la nation. Laborieux était l'enfantement de la nouvelle loi électorale, tant M. Decazes maniait et remaniait son travail pour essayer — œuvre impossible — de donner à la fois satisfaction aux ultra-royalistes et aux demi-libéraux de la Chambre. Ce retard tenait beaucoup aussi à l'absence de son principal collaborateur, M. de Serre, qui, souffrant depuis quelques semaines, avait dû aller demander à un climat plus doux un adoucissement à son mal.

FÉVRIER 1820.

Cependant l'œuvre impatiemment attendue de part et d'autre était enfin achevée. Le 10 février, la Chambre des députés avait été prévenue par son nouveau président M. Ravez qu'elle recevrait, le lundi 14, une communication du gouvernement, lorsque dans l'intervalle un événement tragique vint compliquer la situation,

FÉVRIER 1820.

jeter un désordre inexprimable dans les esprits, et redoubler les fureurs du parti ultra-royaliste.

Assassinat du duc de Berry.

Le dimanche 13 février 1820, — c'était le dernier dimanche du carnaval, — le duc et la duchesse de Berry étaient allés à l'Opéra, situé alors rue de Richelieu en face de la Bibliothèque. On donnait, ce soir-là, les *Noces de Gamache*, le *Rossignol*, et un ballet, le *Carnaval de Venise*. Vers onze heures, la duchesse, se sentant fatiguée, désira se retirer. Le prince son mari l'accompagna jusqu'à sa voiture qui l'attendait à la porte de la rue Rameau. Il venait de l'aider à y monter, en lui disant : « A bientôt : » et il se retournait pour rentrer au théâtre quand un homme, débouchant de la rue de Richelieu, passa rapidement entre le factionnaire qui tournait le dos à la rue et le valet de pied qui refermait la portière du carrosse, lui mit la main gauche sur l'épaule, et, de la main droite, lui enfonça jusqu'à la garde un poignard au dessous du sein.

Le prince crut d'abord n'avoir reçu qu'une violente contusion; mais en portant la main à sa poitrine, il sentit le manche du poignard, et dit à M. de Mesnard, premier écuyer de la duchesse, qui se trouvait près de lui : « Je suis assassiné, cet homme m'a tué. Je suis mort. Voici le poignard. » Et il tendit à M. de Mesnard, son vieil ami, l'arme homicide qu'il avait lui-même arrachée de la plaie. Au cri de son mari, la duchesse, affolée de douleur, se précipita par la portière entr'ouverte de la voiture, sans laisser le temps aux domestiques d'abaisser le marchepied. On venait d'asseoir le duc de Berry dans le passage où se tenait la garde. « Venez, ma femme, dit-il à la duchesse, que je meure dans vos bras. » La malheureuse princesse se jeta sur lui, l'enveloppa de ses bras, et fut instantanément inondée du sang qui s'échappait à flot de la blessure béante.

On transporta d'abord le prince dans le petit salon

FÉVRIER 1820. de la loge royale. Ce fut là qu'il reçut les premiers soins des docteurs Blancheton et Drogard, médecins du voisinage qu'on s'était empressé d'aller quérir. Contraste frappant! la mort était là, prochaine, tandis qu'à deux pas le spectacle continuait aux applaudissements de deux mille auditeurs qui quittèrent le théâtre à minuit, sans se douter de l'horrible drame accompli presque sous leurs yeux.

Après avoir été pansé, le prince se sentit momentanément soulagé; il demanda si l'homme qui l'avait frappé était un étranger. On lui répondit que non. « Il est cruel, dit-il, de mourir de la main d'un Français. »

L'assassin Louvel.

L'assassin était un nommé Louvel, né à Versailles en 1783; il exerçait la profession d'ouvrier sellier. Admirateur des principes de la Révolution et du gouvernement de Napoléon, il était allé retrouver celui-ci à l'île d'Elbe, et y avait été employé chez le sellier impérial. Depuis, il avait suivi l'empereur partout, à Waterloo et jusqu'à Rochefort. Revenu à Paris après la seconde restauration, il n'eut plus en tête qu'une idée, celle d'assassiner les Bourbons, qu'il accusait des malheurs de la patrie. Cela devint chez lui de la monomanie. Aberration fatale d'un esprit malade, qui s'imaginait qu'il suffit d'un coup de poignard pour trancher une question politique, sans se soucier des embarras et des malheurs dans lesquels son crime pouvait plonger le pays. Plein de son projet, il était parvenu à se faire admettre dans la sellerie du roi, où il était à même de se tenir au courant des habitudes de la famille royale. Il avait fini par s'attacher à l'idée de frapper le duc de Berry, parce que ce prince faisait souche, et était destiné à perpétuer la dynastie. On a vu comment il avait exécuté son odieux dessein.

Il avait pu s'échapper à la faveur du trouble qui avait suivi le meurtre; mais, au premier cri du prince,

MM. de Clermont et de Choiseul, le factionnaire et l'un des valets avaient couru après lui. Comme il s'engageait dans la rue de l'Arcade Colbert, un garçon limonadier du café Hardy, nommé Paulmier, lui barra le passage, et permit à ceux qui le poursuivaient de s'en emparer. Amené au corps de garde de l'Opéra, on le fouilla; il était porteur d'un second poignard et de la gaine de celui qui lui avait servi à commettre son crime, sorte de long couteau à deux tranchants, emmanché dans un morceau de buis grossier. FÉVRIER 1820.

Au comte de Clermont, qui lui demandait ce qui avait pu le porter à commettre un pareil crime, il répondit: « Le désir de délivrer la France d'un de ses plus cruels ennemis. » Et comme on le soupçonnait d'avoir été payé, il s'écria indigné, en relevant la tête, qu'il n'avait été payé par personne. Il avait raison; c'était un fanatique, et les fanatiques ne réclament pas le prix du sang.

Bientôt arrivèrent le président du conseil et M. Pasquier, ministre des affaires étrangères. A leur tour ils demandèrent à l'assassin qui l'avait porté au crime. Il répondit: « Mes sentiments et mes opinions. » Il n'avait, du reste, aucun motif de haine personnelle contre le malheureux prince; il l'avait frappé parce qu'il regardait sa famille comme la pire ennemie de la France et qu'elle devait se perpétuer par lui. Il affirma d'ailleurs qu'il n'avait pas de complice, et il disait vrai. Louvel était une exception monstrueuse, un monomane de crime politique; il avait conçu seul et exécuté, sans y être autrement poussé que par son instinct, ce crime abominable dont la liberté devait avoir autant à souffrir que l'humanité. Le poignard d'un assassin n'est pas une bonne arme pour affranchir les peuples.

Cependant le duc de Berry avait été transporté dans une des salles de l'administration, où on l'avait couché

FÉVRIER 1820.

sur un lit de sangle. Le duc et la duchesse d'Angoulême et le comte d'Artois, son père, étaient accourus à son chevet. Le duc et la duchesse d'Orléans, qui se trouvaient ce soir-là à l'Opéra, ne l'avaient pas quitté. On lui amena sa fille, qu'il bénit d'une main défaillante, en lui souhaitant d'être moins malheureuse que ceux de sa famille.

Derniers moments du duc de Berry.

Une dizaine de médecins et de chirurgiens étaient autour de lui, les plus célèbres du temps, parmi lesquels le fameux Dupuytren. Ils décidèrent de débrider la plaie pour ouvrir un passage au sang qui s'était épanché dans la poitrine. Pendant l'opération la duchesse, stoïque dans sa douleur, demeura à genoux près de son mari, dont elle tenait la main gauche. « Laissez-moi, puisque je dois mourir, » s'écria le prince au contact du fer. Sa femme alors : « Souffrez pour l'amour de moi, mon ami, » et il se résigna. Pas une plainte ne sortit de sa bouche.

L'opération lui procura un peu de calme et d'adoucissement. Il pria son père et son frère de demander au roi la grâce de l'homme qui l'avait frappé à mort. Puis, il témoigna le désir d'embrasser une dernière fois deux filles naturelles qu'il avait eues durant son séjour en Angleterre. « Qu'on les fasse venir, dit aussitôt la duchesse; ce sont aussi mes enfants. » Elles arrivèrent au bout de trois quarts d'heure. Le mourant les embrassa tendrement, les bénit à leur tour, et les recommanda à sa femme, en la priant de prendre soin de « ces orphelines ». La princesse, par un dévouement rare et presque sublime, les reçut dans ses bras, et leur dit, en faisant approcher sa propre fille : « Embrassez votre sœur. » Ce fut pour le prince, qui allait quitter à jamais ces trois parts de lui-même, une suprême consolation.

L'amélioration amenée dans son état par l'opération

FÉVRIER 1820.

fut de courte durée. Il venait de se confesser à l'évêque de Chartres, quand il fut pris de vomissements. Les douleurs devinrent plus cruelles, et, à tout moment, il tombait en défaillance. Il éprouva pourtant une sorte de soulagement quand on lui annonça l'arrivée du roi son oncle.

Trois bulletins avaient été portés aux Tuileries depuis l'accomplissement du meurtre. On avait caché au roi la gravité de la situation. Toutefois, il tint à se rendre auprès du blessé; à cinq heures il était au chevet de son infortuné neveu, déjà couvert des affres de la mort. « Mon oncle, eut encore la force de dire le duc de Berry, je vous demande la grâce de la vie de l'homme. » Suprême prière qui ne devait, qui ne pouvait pas être exaucée. Le roi répondit : « Nous en reparlerons, vous n'êtes pas aussi mal que vous le pensez ». Et en effet, le moribond paraissait se ranimer; c'était la dernière lueur du flambeau qui va s'éteindre. — C'est ma fin, dit-il tout à coup. — Il eut encore la force de demander qu'on le tournât sur le côté gauche; mais à peine avait-on cédé à son désir qu'il perdait connaissance. Sa femme, qu'on venait d'arracher à cette scène d'horreur, échappant soudain aux bras qui la retenaient, se précipita, en poussant des cris, sur le corps de son mari; il était mort.

Appuyé sur le bras de M. Dupuytren le roi ferma lui-même les yeux et la bouche de son neveu, lui baisa la main, et se retira, muet de douleur. La princesse fut emportée dans son carrosse à moitié évanouie; on la ramena à l'Élysée, désormais désert, et qui allait devenir pour elle comme un tombeau. Une heure après, le corps de son mari fut transporté au Louvre, puis embaumé, pour être ensuite transféré à Saint-Denis dans le caveau des rois.

S'il faut en croire une légende royaliste fort accré-

FÉVRIER 1820. dictée, le duc de Berry, au milieu de ses souffrances, inquiet du désespoir de la duchesse, l'aurait conjurée, quelques instants avant de mourir, de se ménager pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. Qu'il ait ou non prononcé ces paroles, la vérité est que la princesse se trouvait enceinte, et elle devait accoucher d'un prince. Louvel, qui s'imaginait que la branche aînée des Bourbons était destinée à s'éteindre avec sa victime, avait donc commis un meurtre inutile.

La grossesse de la duchesse de Berry.

Cet attentat eut, en outre, des conséquences que n'avait sans doute pas prévues l'assassin. Le résultat le plus clair de son crime fut, en effet, la destruction presque totale de la liberté.

Aussi, dans la bourgeoisie, en accueillit-on la nouvelle avec une sorte de stupeur, comme si l'on sentait que c'était un arrêt forcé de la marche en avant des classes moyennes vers la conquête du pouvoir. Le gouvernement était déjà fort engagé sur la pente de la réaction, le sinistre événement du 13 février l'y précipita complètement comme dans un abîme. Les libéraux ne s'y trompèrent pas : ils sentirent bien que le sang du duc de Berry allait cimenter l'alliance des ultra-royalistes avec le gouvernement. Ne disait-on pas tout haut que le prince avait été tué par une idée libérale? Il arriva même qu'un certain nombre d'hommes politiques indécis, qui avaient fini par se rallier à l'opinion des amis de la liberté, s'arrêtèrent en chemin, retournèrent sur leurs pas, n'hésitèrent pas à s'associer aux mesures liberticides dont fut immédiatement suivie la mort du duc de Berry.

Une sortie de M. Clausel de Coussergues.

Le sentiment des royalistes de la droite se traduisit brutalement dès le lendemain du crime, à la Chambre des députés, par la bouche de M. Clausel de Coussergues. Conseiller à la cour des aides de Montpellier au moment de la Révolution, puis soldat de l'armée de Condé, de-

venu plus tard tour à tour libraire et journaliste, M. Clausel avait appartenu au Corps législatif jusqu'à la chute de l'Empire. Membre de la Chambre introuvable de 1815, il avait trouvé moyen de se distinguer, par l'exagération de son zèle monarchique, parmi les plus furieux de cette assemblée de furieux. Il était né à Coussergues, petit village de l'Aveyron dont il avait pris le nom, ce qui semblait le rattacher, comme tradition de famille, à l'ancien régime, dont il servait si violemment la cause. Tel était l'homme qui allait, avec un acharnement puéril, poursuivre dans M. Decazes le complice de Louvel. FÉVRIER 1820.

Il y avait foule à la séance de la Chambre des députés du lundi 14 février; l'un des secrétaires venait de donner lecture du procès-verbal; un morne silence régnait dans l'assemblée, qui attendait la communication officielle de l'assassinat commis dans la nuit sur la personne du duc de Berry. Tout à coup on voit M. Clausel de Coussergues s'élancer à la tribune : « Messieurs, dit-il, il n'y a pas de loi qui fixe le mode d'accusation des ministres, mais il est de la nature d'une telle accusation qu'elle ait lieu en séance publique et à la face de la France. Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berry, et je demande à développer ma proposition. »

Des murmures d'indignation, et les cris réitérés : à l'ordre! à l'ordre! accueillirent cette motion insensée. Le président, M. Ravez, s'excusa de l'avoir laissé produire en disant qu'il n'avait donné la parole à M. Clausel que pour faire une observation sur le procès-verbal; puis, d'une voix émue, il lut une lettre adressée à la Chambre par le président du conseil pour lui donner communication du tragique événement de la nuit.

M. de la Bourdonnaye réclama alors des mesures

FÉVRIER 1820.

extraordinaires afin de détruire dans son germe un fanatisme qui conduisait à de si funestes résultats. Il fallait, à l'en croire, enchaîner de nouveau l'esprit révolutionnaire qu'une main de fer avait longtemps comprimé, et sévir sans retard contre les écrivains téméraires, enhardis par l'impunité, et dont les productions scandaleuses échauffaient toutes les têtes, fomentaient des révolutions nouvelles et excitaient aux crimes les plus odieux.

La protestation du général Foy.

Ce brutal appel à la force, cette excitation à la destruction des libertés publiques, rencontrèrent dans un des députés nouvellement élus un adversaire éloquent et convaincu. Ce député, c'était le général Foy. Ancien soldat des armées de la République, resté fidèle, sous l'Empire, aux opinions libérales de sa jeunesse, le général Foy avait été envoyé à la Chambre par les électeurs du département de l'Aisne, aux applaudissements de tous les amis de la liberté. Du premier coup il avait pris place parmi les orateurs les plus éloquents de la Chambre. C'était à l'occasion d'une réclamation d'un de ses anciens compagnons d'armes, le capitaine Marie Duplan, contre la réduction exercée sur les traitements des légionnaires. Ce brave officier avait eu une jambe emportée, sous ses yeux, à la bataille de Salamanque. L'orateur avait généralisé la question, et réclamé en même temps pour tous ces vainqueurs de l'Europe, mutilés dans tant de combats, et qui peut-être allaient être obligés de tendre la main pour ne pas mourir de misère. A sa voix la pétition avait été renvoyée, à la presque unanimité, au conseil des ministres. Le succès avait couronné ses débuts.

Appelé à la tribune par les paroles violentes de M. de la Bourdonnaye, le général proposa à ses collègues d'envoyer au roi une grande députation pour lui transmettre l'expression de leur douleur dans une adresse où l'on se garderait avec soin de parler des dissensions qui pouvaient agiter la Chambre. « Qu'il n'y soit question que des pleurs que nous versons tous sur un prince regretté de tous les Français, regretté surtout par les amis de la liberté, parce que les amis de la liberté savent bien qu'on se prévaudra de cet affreux attentat pour chercher à détruire les libertés qui nous ont été données et les droits que la sagesse du monarque a reconnus et consacrés. »

FÉVRIER 1820.

Le général Foy était ici l'interprète exact des indépendants et de la bourgeoisie française, qui craignaient à juste raison que les libertés si laborieusement conquises depuis deux ans ne sombrassent sous la réaction. La proposition du général fut cependant votée, et les membres de la Chambre se retirèrent dans leurs bureaux pour procéder à la nomination de la commission chargée de rédiger l'adresse.

M. Decazes à la Chambre des pairs.

Pendant ce temps, la Chambre des pairs, où l'émotion était non moins grande, écoutait dans un douloureux silence, le ministre président du conseil. Elle délibérait elle-même sur un projet d'adresse au roi, quand M. Decazes était venu lui apporter une ordonnance qui la constituait en cour de justice pour connaître de l'attentat commis. Présenter le président du conseil comme un complice inconscient de cet attentat était une aberration de l'esprit de parti qui n'eut qu'un écho affaibli dans la Chambre haute. Malgré le peu de crédit dont M. Decazes jouissait auprès du comte d'Artois, personne alors n'était plus attaché que lui à la dynastie régnante, à laquelle il devait sa haute fortune politique; et, dans le roi, qui l'appelait son enfant, il avait un défenseur acharné contre ses ennemis de la droite.

Ses paroles à la Chambre des pairs témoignèrent de son profond attachement à la famille royale. « Si ce crime a saisi nos âmes d'une profonde indignation, dit-

FÉVRIER 1820.

il, que serait-ce, Messieurs, quand les aveux mêmes du prévenu, qui loin de pleurer son crime, s'en applaudit, nous apprendront que la tête auguste si odieusement atteinte n'était pas seule menacée, mais que toutes celles sur lesquelles reposent nos destinées, auxquelles sont noués à jamais notre fidélité et notre amour, étaient condamnées, et que la tête la plus sacrée comme la plus nécessaire à la patrie avait elle-même son jour fatal dans les desseins du coupable! »

Les mesures de sûreté générale.

Les deux Chambres, reçues dans la journée aux Tuileries, l'une après l'autre, promirent de concourir avec autant d'énergie que de dévouement aux mesures que la sagesse du roi jugerait nécessaires en de si graves circonstances.

Ces mesures ne se firent pas attendre. Dans un conseil de cabinet qui eut lieu le soir même aux Tuileries, le roi se mit d'accord avec ses ministres sur les lois de salut public qu'il convenait de présenter sans retard au parlement. La première était la nouvelle loi électorale, toute prête déjà depuis quelques jours; les deux autres avaient trait à la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse; celles-ci étaient toutes de circonstance. Louis XVIII, en donnant son approbation à ces mesures funestes, entendait bien ne pas se séparer de son ministre favori, qui se chargeait de les présenter lui-même dès le lendemain. Aussi, en apprenant de sa bouche la proposition faite dans la journée par M. Clausel de Coussergues, s'écria-t-il vivement qu'il voulait sauver le pays sans les ultra, et il engagea ses conseillers à chercher une majorité en dehors de MM. Clausel et de la Bourdonnaye. Mais où trouver, sans le concours des royalistes de la droite, une majorité suffisante pour voter ces lois liberticides? C'était à quoi le vieux roi ne songeait pas.

FÉVRIER 1820.

Il était près de trois heures, le lendemain, quand la Chambre des députés ouvrit sa séance. On y était prévenu des mesures d'exception que le gouvernement devait lui soumettre. Les concessions faites à la droite ne la désarmèrent pas. La lecture du procès verbal amena les plus violentes récriminations sur l'incident de la veille. Cela n'empêcha pas M. Clausel de Coussergues de renouveler sa proposition; seulement, cette fois, il basa sa demande d'accusation non plus sur la complicité de M. Decazes dans l'assassinat du duc de Berry, mais sur sa trahison. C'était de la démence. M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes et membre de la Chambre des députés, jeta, pour toute réponse, à la face de M. Clausel de Coussergues, cette violente apostrophe : « Vous êtes un calomniateur, » que la Chambre confirma d'ailleurs en passant à l'ordre du jour.

M. Decazes à la Chambre des députés.

A quatre heures et demie M. Decazes monta à la tribune. Il était visiblement ému. « Il s'agit, dit-il d'une voix mal assurée, presque éteinte, de consolider le trône légitime par l'affermissement constitutionnel des Chambres. C'est votre intérêt, votre gloire, votre avenir, que nous invoquons en son nom; pourrions-nous craindre de ne pas être entendus? » Puis il donna lecture du nouveau projet de loi sur les élections. C'était le renversement complet de la loi électorale du 5 février, qui avait éveillé tant d'espérances et fait croire à la possibilité d'une monarchie libérale dans notre pays, loi à laquelle M. Decazes avait si solennellement promis qu'il ne serait point touché. Si donc nous l'avons sincèrement félicité de sa coopération à cette dernière, nous ne saurions le blâmer trop sévèrement d'avoir, sans autre nécessité que celle de complaire aux ultra-royalistes, prêté les mains à la rédaction d'une loi qui allait restituer à la Restauration le caractère d'intolérance dont elle s'était un moment dépouillée.

Février 1820.

La loi nouvelle dont nous dirons l'économie lorsqu'elle viendra en discussion, n'était pas, en effet, une loi de circonstance ; elle n'était pas la conséquence de l'assassinat du duc de Berry, puisqu'elle était en préparation depuis longtemps ; elle n'avait aucune excuse. Aussi creusa-t-elle un abîme entre M. Decazes et les amis de la liberté, et il devait fatalement tomber, n'ayant plus d'appui ni à droite ni à gauche.

Les lois d'exception.

Sa lecture terminée, le président du Conseil courut au Luxembourg pour soumettre à la Chambre des pairs un projet de loi sur la circulation des journaux et écrits périodiques. Aucun journal ou écrit périodique ne pourrait paraître désormais sans l'autorisation du roi, et sans avoir été l'objet d'un examen préalable. Toute liberté de la presse se trouvait ainsi suspendue pour cinq ans ; c'était bien une loi d'exception, et le retour pur et simple à l'arbitraire administratif.

Pendant ce temps le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, donnait à son tour, à la Chambre des députés, lecture d'un autre projet de loi suspendant la liberté individuelle jusqu'à la fin de la session prochaine afin d'arrêter les progrès du fléau universel qui menaçait d'une subversion totale la religion, la morale, la monarchie et la liberté. « Ce pouvoir temporaire, disait le ministre, sera exercé avec toute la circonspection que son importance exige ; les ordres d'arrestation ne seront délivrés qu'en conseil des ministres et signés par trois. » C'était la seconde loi d'exception réclamée au nom du salut public.

Violences des journaux royalistes.

Tout cela ne sauva pas M. Decazes. Il se trompa étrangement s'il crut fléchir la petite cour du comte d'Artois en couvrant de son nom ces diverses mesures si chères à la réaction. Son grand crime, aux yeux de la faction ultra-royaliste, était sa toute-puissance, et il ne pouvait l'expier qu'en tombant. Si violentes furent contre lui les attaques du *Drapeau blanc*, l'un des organes de cette faction, qu'il crut devoir porter plainte au procureur général contre le sieur de Martainville, le principal rédacteur de cette feuille furibonde. Trois jours après, le *Journal des Débats* publiait une véritable diatribe contre ce ministre, dont la politique, disait-il, épouvantait les peuples et les rois. Il le traitait de *Bonaparte d'antichambre*, et se plaignait de voir la France abandonnée, depuis quatre ans, comme un jouet, entre les mains de cet *enfant pervers*. Allusion délicate au titre d'enfant que le roi prodiguait à son ministre favori.

Février 1820.

Madame Princeteau.

Entre Louis XVIII et M. Decazes il y avait en effet, quelque chose de plus fort que de simples liens politiques, une sorte de parenté, qu'expliquait jusqu'à un certain point la liaison intime existant entre la propre sœur du ministre, madame Princeteau, et le roi. Dès son arrivée au pouvoir M. Decazes, avec une habileté de courtisan sans scrupule, s'était empressé de faciliter à sa sœur l'entrée des petits appartements aux Tuileries, où bientôt on l'avait vue régner en souveraine. Aussi remarquable par la grâce et par la beauté que par l'intelligence, madame Princeteau, femme d'un simple receveur des contributions indirectes de Libourne, n'avait pas tardé à prendre un empire absolu sur le cœur et les sens du vieux roi. Elle soigna les intérêts de son frère comme les siens. L'affection de Louis XVIII pour M. Decazes se fortifiait certainement de toute celle qu'il portait à sa sœur, et elle n'alla s'affaiblissant que lorsque plus tard la comtesse du Cayla eut remplacé madame Princeteau dans son cœur. Il se montra d'ailleurs d'une libéralité excessive envers son favori et les siens, et, outre les domaines immenses des *Gibeaux* et de *la Grave*, il lui donna des sommes évaluées à plusieurs millions.

FÉVRIER 1820.

Les attaques violentes et injustes dirigés contre M. Decazes par les ultra-royalistes semblaient le lui rendre plus cher encore. Il était décidé à gouverner sans les royalistes plutôt que de se séparer de celui qu'il appelait si tendrement son fils; il fallut les instances désespérées et réitérées de sa famille tout entière pour l'amener, après de terribles combats intérieurs, au douloureux sacrifice.

Un conseil de M. de Vitrolles.

Absorbé dans sa douleur, le comte d'Artois était resté invisible à tout le monde dans la journée qui avait suivi la mort de son fils; M. de Vitrolles fut la première personne qu'il consentit à recevoir. C'était un ami des anciens jours; et, partant, il se croyait autorisé à donner des conseils qui d'un autre eussent été mal reçus. Mettant les devoirs de l'homme d'État au-dessus de la douleur du père, il ne craignit pas, dans un pareil moment, de conseiller au prince de se remarier à la princesse de Lucques. Cette princesse, veuve d'un Bourbon, avait un fils d'une vingtaine d'années, qui, issu du sang de Louis XIV, pourrait être, selon M. de Vitrolles, un prétendant éventuel au trône de France pour le cas où la duchesse de Berry accoucherait d'une nouvelle fille. Le comte d'Artois n'avait pas absolument repoussé cette combinaison, et M. de Chateaubriand publia dans le *Conservateur* et le *Journal des débats*, les deux journaux où se reflétaient le mieux les passions dont était animée la cour de Monsieur, un article destiné à préparer le monde royaliste au nouveau mariage du prince héritier. La naissance du duc de Bordeaux devait couper court à ce projet singulier.

Mais ce que voulait immédiatement l'entourage du comte d'Artois, c'était la chute de M. Decazes, dont on redoutait par-dessus tout le maintien au pouvoir. Le 18 février, par le conseil de M. de Vitrolles, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, son fils, et la duchesse

FÉVRIER 1820.

Chute de M. Decazes.

d'Angoulême allèrent se jeter aux pieds du roi pour le supplier de sacrifier son ministre favori. La duchesse d'Angoulême, qui pourtant avait consenti, non sans répugnance, il est vrai, à tenir sur les fonts baptismaux le premier enfant de M. Decazes, sollicita vivement le roi son oncle de renvoyer son ministre; c'était, à l'entendre, le seul moyen de conjurer une révolution nouvelle. Quant à Monsieur, il ne pouvait demeurer plus longtemps aux Tuileries s'il était exposé à y voir paraître encore un ministre publiquement accusé de complicité dans la mort de son fils.

Le vieux roi commença par résister. La douleur de son frère, si légitime qu'elle fût, ne pouvait le rendre injuste. M. Decazes, dit-il, eût donné sa vie pour le salut du duc de Berry, comme il la donnerait pour son roi. Il finit cependant par céder aux supplications de la duchesse et aux instances du comte d'Artois, qui lui demanda la renvoi de M. Decazes comme un sacrifice aux mânes de son fils. En congédiant son frère, son neveu et sa nièce, il leur promit, le désespoir au cœur, de leur donner satisfaction.

Mandé le jour même aux Tuileries, M. Decazes vit bien, au trouble et à l'émotion du roi son maître, que sa retraite était résolue. Il eut l'habileté d'aller au-devant de la démission qu'on était sur le point de lui demander, en déclarant que, dans les circonstances actuelles, il lui était impossible de rester à la tête des affaires. Il fit ainsi de nécessité vertu, et sut donner à sa retraite un caractère de désintéressement dont le roi fut vivement touché. Le vieux souverain sut un gré infini à son favori de lui avoir évité le chagrin de le remercier. Ne voyant que le duc de Richelieu qui pût le remplacer, il le pria de voir lui-même le duc pour lui demander, comme un sacrifice, de reprendre la présidence du conseil.

M. de Richelieu finit par accepter, non sans de

FÉVRIER 1820. grandes hésitations, sur la parole qui lui fut donnée par le comte d'Artois que son ministère aurait l'appui de tous les royalistes. Ce pouvait être là un appui dangereux. C'était en définitive sa politique qui triomphait, puisqu'il s'était retiré pour n'avoir pas obtenu le changement de la loi électorale. La nouvelle loi sur les élections devait le satisfaire entièrement. Seulement, elle s'aggravait des deux lois d'exception provoquées par l'assassinat du duc de Berry, lois inutiles, qui allaient ramener la Restauration à ses plus mauvais jours, et dont la responsabilité pèse fatalement sur la mémoire du duc de Richelieu.

M. Decazes eut du moins l'honneur de fermer, en tombant, la période libérale de la Restauration. L'ordonnance du 5 septembre, qui avait ouvert cette ère nouvelle, la loi électorale du 5 février, qu'il se résigna à sacrifier dans l'espérance trompeuse de garder le pouvoir, la loi réparatrice sur le recrutement de l'armée et la loi sur la liberté de la presse, étaient en partie son ouvrage, et elles peuvent faire oublier, dans une certaine mesure, les actes arbitraires et terribles auxquels il participa comme ministre de la police.

Louis XVIII ne voulut point se séparer de son ministre bien-aimé sans lui donner un nouveau gage éclatant de sa confiance. Pour reconnaître ses services et le récompenser de sa fidélité à toute épreuve, il lui accorda une nouvelle gratification de près d'un million, le nomma ambassadeur de France en Angleterre, et lui décerna enfin un brevet de duc et pair convoité depuis longtemps. Les compensations magnifiques dont il se plut à combler son favori ne suffirent pas à adoucir l'amertume du chagrin qu'il éprouva de sa séparation. Plus d'une fois on le surprit pleurant comme sur la perte d'un enfant, et il ne pardonna pas aux ultra-royalistes de lui avoir, suivant sa propre expression, enlevé un fils.

M. Decazes était-il digne de tant de regrets et de tant d'affection? Hélas! l'histoire impartiale doit dire que, en matière politique, il n'eut d'autre inspiration que celle de son intérêt. L'égoïsme fut sa loi suprême. Ce dévouement à toute épreuve à la monarchie légitime s'évanouira en un clin d'œil devant un changement de dynastie. Ni ce doux nom de fils, que lui prodiguait Louis XVIII, ni la reconnaissance due à une maison dont il avait reçu tant de bienfaits ne l'empêcheront, à dix ans de là, d'offrir avec empressement ses services à la branche cadette, qui acceptera avec si peu de scrupule l'héritage de la vieille dynastie à laquelle il avait juré une fidélité éternelle. Le poignard de Louvel, en brisant les quelques lois libérales dont la Restauration avait doté la France, déchira du même coup les serments de celui qui les avait préparées. FÉVRIER 1820.

Nous allons voir reparaître, comme au lendemain de Waterloo, les lois oppressives et les mesures arbitraires, et avec elles, comme leurs compagnes inséparables, les conjurations et les émeutes. Car si les conspirations, si les révoltes sont, pour ainsi dire, inconnues dans les pays libres, elles se développent, comme sur leur sol naturel, là où règnent l'oppression, l'arbitraire et la tyrannie.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

Préface. VIII

CHAPITRE PREMIER

Rétablissement de la royauté. — Que le rétablissement des Bourbons n'a été ni imposé par l'étranger ni réclamé par le pays. — Adresses et adhésions; les avocats d'Amiens. — Situation du pays. — État du Trésor. — Mesures du gouvernement provisoire. — Les exploits de M. de Maubreuil. — Le comte d'Artois; ses façons d'agir. — La cocarde blanche. — Le comte d'Artois aux Tuileries. — Il est nommé lieutenant général. — Intervention de Fouché. — Suppression du drapeau tricolore. — Conseil provisoire et commissaires extraordinaires. — Mesures financières. — Modifications dans nos tarifs douaniers. — Désastreuse convention du 23 avril avec les puissances étrangères. — Louis XVIII à Londres. — Son arrivée en France. — Séjour à Compiègne; les félicitations. — Le Corps législatif. — Abstention du Sénat. — Portrait de Louis XVIII. — L'entourage du roi; la duchesse d'Angoulème; M. de Blacas. — Les idées de Louis XVIII. — Intervention du czar Alexandre. — La déclaration de Saint-Ouen. — Présentation du Sénat. — Entrée du roi dans Paris. — Les adresses des conseils municipaux. — Revue de la garde nationale. — La maison militaire du roi et le conseil royal de guerre. — Organisation définitive du gouvernement. — Premières mesures. — Proclamation royale. — La statue de Henri IV et celle de Napoléon. — Réduction de l'effectif militaire. — Les officiers de l'émigration. — Républicains et bonapartistes. — État des esprits. — Convocation des Chambres. — Le comité de Constitution. — Négociations relatives à la paix. — Le traité de Paris. — Courts débats au sujet de l'acte constitutionnel. — La Charte constitutionnelle. — Les exclusions. — Départ des souverains étrangers. — Séance d'ouverture des Chambres. — Le discours du roi. — Lecture du texte de la Charte. — Serment à la Restauration. 1

CHAPITRE DEUXIÈME

Les partis politiques. — Royalistes purs. — Ordonnance sur l'observation des dimanches et fêtes. — La Fête-Dieu. — Services funèbres. — Le Concordat attaqué. — Nouvelles causes d'irritation. — La session législative de 1814. — M. Laîné président de la Chambre des députés. — M. Durbach attaque l'arbitraire ministériel. — La censure. — M. Royer-Collard. — Demande d'une loi sur la presse. — Le projet de loi sur la liberté de la presse. — M. Raynouard est nommé rapporteur. — Discussion du projet de loi sur la presse. — L'autorité de M. de Malesherbes. — L'opinion de M. Dumolard. — Modifications apportées au projet du gouvernement. — Le mémoire de Carnot. — Les publications ultra-royalistes. — La Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis. — Le toast du maréchal Augereau. — Voyage des princes dans les départements. — Voyage du duc d'Angoulême. — Séjour à Bordeaux. — La décoration du lis. — Le duc de Berry dans le Nord. — Le vœu de Louis XIII. — La fête du roi. — Fête à l'Hôtel de Ville. — Rôle singulier des magistrats municipaux. — La situation financière. — Le budget de 1815. — La liste civile. — Discussion des biens nationaux. — L'exposé des motifs de M. Ferrand. — Une brochure de M. de Chateaubriand. — Distribution de drapeaux à la garde nationale. — Le rapport de M. Bedoch. — Discussion de ce rapport à la Chambre des députés. — Voyage du comte d'Artois. — Monsieur à Lyon. — L'enthousiasme des Marseillais. — L'évêque de Besançon. — Le duc de Berry dans l'Est. — Les prétentions de la noblesse. — La conversion du maréchal Soult. — Les monuments de Quiberon et d'Auray. — Le maréchal Soult ministre de la guerre. — Les excès de la presse royaliste. — Les censeurs royaux. — Complots imaginaires. — Affaire du général Exelmans. — Acquittement du général. — Prorogation des Chambres — Le conventionnel Merlin (de Douai) et M. Murire. — Les funérailles de Mademoiselle Raucourt. — L'anniversaire du 21 janvier. — Translation à Saint-Denis des dépouilles de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — L'opposition et le duc d'Orléans. — Conspiration occulte. — Complot des frères Lallemand. — Le congrès de Vienne. — Choix de MM. de Talleyrand et de Dalberg pour représenter la cour des Tuileries. — Prétentions de la Prusse et de la Russie. — Célébration du 21 janvier à Vienne. — L'œuvre du congrès de Vienne. — Le roi de Danemark sacrifié. — La traite des noirs. — L'imprudence du roi Murat. — Marie-Louise, duchesse de Parme. — La grande duchesse Anne et le duc de Berry. — Napoléon en France. . . 45

CHAPITRE TROISIÈME

Napoléon à l'île d'Elbe. — Réconciliation avec Murat. — M. Fleury de Chaboulon à l'île d'Elbe. — Départ de l'île d'Elbe. — Rencontre en

mer. — Débarquement au golfe Juan. — Proclamation à l'armée. — Proclamation au peuple français. — Échec à Antibes. — Marche à travers le Dauphiné. — L'empereur à Gap. — La proclamation des officiers de Napoléon. — Rencontre de Napoléon avec les troupes royales. — Le 5[e] de ligne passe à l'empereur. — Le colonel de La Bédoyère se joint à Napoléon. — Entrée de l'empereur à Grenoble. — Message à Marie-Louise. — Départ pour Lyon. — Ce qui se passait à Paris. — Convocation des Chambres. — Envoi des princes à Lyon. — Attitude du maréchal Soult. — Le dénouement du complot Lallemand. — Fausse sécurité des royalistes ; leur déchaînement. — Les Chambres et la magistrature. — Les protestations de dévouement. — Retour précipité du comte d'Artois et du duc d'Orléans. — Proscriptions académiques. — Séjour de l'empereur Lyon ; son langage. — Mesures diverses. — Entrée à Mâcon. — Le maréchal Ney passe à l'empereur. — Entretien du maréchal avec Napoléon. — L'empereur à Fontainebleau. — Inquiétudes de la cour. — Le maréchal Soult remplacé par le duc de Feltre. — Mesures diverses. — Avances faites aux libéraux. — Attitude des Chambres. — On sollicite le concours de MM. Benjamin Constant et Lafayette. — Les écrivains patriotes. — Les volontaires royaux. — Conseils des ultra-royalistes. — Les optimistes. — Départ de Louis XVIII. — Le drapeau tricolore hissé aux Tuileries. — M. de Lavallette aux postes. — Arrivée de l'empereur aux Tuileries. — Des sentiments de l'armée et de la bourgeoisie. — Composition du ministère. — Le gouvernement constitué. — Inauguration du nouveau gouvernement impérial. — Le comte Molé et l'Empire restauré. — Actes de libéralisme. — Décret contre les Bourbons. — Louis XVIII se réfugie en Belgique. — Le duc de Bourbon en Vendée. — Résistance des royalistes dans le Midi. — La duchesse d'Angoulême à Bordeaux. — Sa fermeté ; son départ. — Le duc d'Angoulême à Marseille. — Retraite de Masséna sur Toulon. — Échec et capture de M. de Vitrolles. — Opérations de l'armée royale. — Capitulation du duc d'Angoulême. — Générosité de l'empereur. — Augereau, Soult et Masséna se rallient. — Attitude de l'empereur. — Résolutions du congrès de Vienne. — Dispositions prises par les puissances européennes. — Tentative de conciliation de l'empereur. — Il n'est tenu aucun compte des ouvertures de Napoléon. — La mission de M. de Montrond. — Préparatifs militaires ; réorganisation de l'armée. — Les revues du Carrousel. — Fédéraux et gardes nationaux. — Égoïsme des classes élevées. — Les scrupules de l'Angleterre. — Les aspirations libérales du pays. — Napoléon à l'Élysée. — La reine Hortense. — La famille Bonaparte. — L'Empire constitutionnel. — M. Benjamin Constant est chargé de modifier les Constitutions impériales. — L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. — Accueil fait à l'Acte additionnel. — Convocation des collèges électoraux. — Les fédérations en province. — Les fédérés parisiens. — Revue des fédérés au Carrousel. — Continuation des préparatifs de guerre. — Les hésitations de l'Angleterre. — Atti-

tude équivoque du duc d'Otrante. — Chute du roi Murat. — Les fureurs de la Prusse. — La royauté à Gand. — Insurrection nouvelle en Vendée. — Envoi du général Lamarque. — Cérémonie du Champ de Mai. — Distribution des drapeaux à l'armée et à la garde nationale. — Un conseil de Fouché. — La dernière fête de l'Empire. — Réunion des Chambres. — Le serment. — Séance impériale. — Adresses des Chambres. — Réponse de l'empereur. — Sombres pressentiments. — Organisation du gouvernement. — Départ de l'empereur. 107

CHAPITRE QUATRIÈME

Débats parlementaires. — Le rapport de Carnot. — Rapport de M. de Caulaincourt. — Le mémoire du duc d'Otrante. — Nouvelles de la Vendée ; mort de M. Louis de la Rochejaquelein. — L'empereur à Avesnes ; sa proclamation. — Forces et positions de l'armée française à l'arrivée de l'empereur. — Forces actives de la coalition. — Qualités de l'armée française. — Napoléon à cette époque. — Imprudence commise. — Commencement des opérations. — Défection de M. de Bourmont. — Combat de Gilly sans résultat. — Faute du maréchal Ney. — Mouvement des armées ennemies. — Bataille de Ligny. — Le maréchal Ney aux Quatre-Bras. — La veille de Waterloo. — Bataille de Waterloo. — Attaque du château de Goumont. — Apparition de Bulow. — Attaque de la Haie-Sainte. — Combat furieux sur le plateau du Mont-Saint-Jean. — Blücher entre en scène. — La déroute. — Retraite de l'empereur. — Rencontre de Wellington et de Blücher. — Ce qu'a coûté la bataille de Waterloo. — Ce qu'était devenu Grouchy. — Inutile conseil du général Gérard. — Attaque de Vaire. — Retraite sur la Sambre. — Napoléon à Philippeville. — Situation de la France après la bataille de Waterloo. — Napoléon se décide à se rendre à Paris. — Impressions diverses causées par le désastre de Waterloo. — Opinion des républicains et des bonapartistes. — Rôle du duc d'Otrante. — Conseil tenu à l'Élysée. — Le mot d'abdication prononcé. — Les conseils de Lucien. — Ce qui se passait à la Chambre des représentants. — Effet produit à l'Élysée par le vote des Chambres. — Message aux Chambres. — Les ministres à la Chambre des représentants. — Nomination de deux commissions par les Chambres. — Entretien de l'empereur avec MM. de Rovigo, de Lavalette et Benjamin Constant. — Démonstration populaire. — Les répugnances de l'empereur. — Séance des deux commissions aux Tuileries. — Les manœuvres de Fouché. — Séance de la Chambre des représentants. — Nouvelles de l'armée. — Seconde abdication de l'empereur. — Débats auxquels l'abdication donne lieu. — Nomination d'une commission exécutive. — Scènes violentes à la Chambre des pairs. — Rôle du maréchal Ney. — Emportement de La Bédoyère. — Fin du premier Empire. . . 173

CHAPITRE CINQUIÈME

Le nouveau gouvernement. — Fouché président de la commission exécutive. — Proposition de reconnaître Napoléon II. — L'ordre du jour de M. Manuel. — Communications rassurantes du général Drouot. — Premiers actes de la commission exécutive. — Choix des négociateurs pour traiter avec l'ennemi. — Le duc d'Otrante et M. de Vitrolles. — Le comité de la rue Saint-Florentin. — Lettre de Fouché à Louis XVIII. — Napoléon quitte l'Elysée pour la Malmaison. — Les incertitudes de l'empereur. — La mission du général Becker. — L'intitulé des actes publics. — M. de Vitrolles chez le ministre de la guerre. — Étrange proposition du maréchal Davoût. — Une dépêche des négociateurs. — Envoi de nouveaux commissaires. — Tableau de la cour à Gand. — Situation du duc d'Orléans. — M. Guizot à Gand. — Les conseils de M. Talleyrand. — Le roi en France. — Proclamation royale. — La déclaration de Cambrai. — Marche des armées alliées. — Arrivée des troupes françaises sous Paris. — Les nouveaux commissaires au camp des alliés. — Manœuvres de Fouché pour se débarrasser de l'empereur. — Le bruit du canon inspire à l'empereur une résolution suprême. — Mission de MM. Decrès et Boulay (de la Meurthe). — L'empereur envoie le général Becker à Paris. — Scène entre le maréchal Davoût et M. de Flahaut. — Départ de l'empereur pour Rochefort. — Annonce du départ de Napoléon. — Nos négociateurs au camp de Wellington. — Adresse des Chambres à l'armée. — M. de Vitrolles au quartier général français. — Scène violente au quartier général. — Rapport des commissaires. — M. de Vitrolles décrété d'arrestation. — Une adresse de l'armée. — Proclamation aux Français. — État des esprits. — Avis désespérés de quelques maréchaux. — Situation militaire de Paris. — Hypothèse d'une victoire sous Paris. — Éclatant fait d'armes du général Exelmans. — Conseil de gouvernement aux Tuileries. — L'avis du maréchal Lefebvre. — Le conseil de guerre de la Villette. — Mission de MM. Macirone et Tromelin. — La conférence de Saint-Cloud. — L'acte de capitulation. — La Chambre des représentants et la capitulation. — Déclaration de la Chambre des représentants. — Irritation profonde de la population. — Exaspération des troupes. — Départ de l'armée. — Communication des premiers négociateurs. — Fouché au camp des Anglais. — Le roi à Saint-Denis. — Fouché ministre de la police. — Son entrevue avec le roi. — Les explications du duc d'Otrante. — Séparation et message de la commission exécutive. — Dissolution des Chambres. — Le nouveau ministère. — Entrée du roi dans Paris. — Disparition du drapeau tricolore. — Les exploits de Blücher. — Pillage des musées et biliothèques. — Spoliations et excès commis par l'étranger. — Voyage de l'empereur dans les provinces de l'Ouest. — Napoléon à Rochefort. — Il se rend à bord de la *Saale*. — Nouvelles incerti-

tudes; propositions diverses. — Lettre au prince régent d'Angleterre. — Napoléon se rend à bord du *Bellérophon*. — Arrivée à Plymouth. — Résolution du gouvernement anglais. — La captivité de Napoléon est décidée. — Napoléon est déporté à Sainte-Hélène. — Le départ. — Conclusion. 221

CHAPITRE SIXIÈME

La France soumise au régime de la conquête. — Les souverains étrangers à Paris. — Les acclamations officielles. — Manifestation à l'Opéra. — La France devenue la proie de l'étranger. — Soumission de l'armée de la Loire. — Davoût se rallie. — Les vengeances de la Restauration. — L'ordonnance de proscription. — Vaine protestation de Davoût. — Mutilation de la Chambre des pairs. — La réaction en province. — Les massacres à Marseille. — La terreur blanche dans le Gard. — Les exploits de Trestaillons. — Les haines religieuses. — Assassinat du maréchal Brune. — Assassinat du maréchal Ramel. — Procès et condamnation de La Bédoyère. — La revue de l'empereur de Russie. — Arrestation du maréchal Ney. — Le conseil de guerre et le maréchal Moncey. — Héroïque résistance d'Huningue. — Réorganisation de la pairie. — Élection de la Chambre des députés. — La fête du roi. — Les égorgeurs du Midi désavoués. — Jugement et exécution des frères Faucher. — La disgrâce du duc d'Otrante. — Démission du ministère. — Les nouveaux ministres. — Compensation à M. de Talleyrand. — Le protocole secret. — Ouverture des Chambres. — Le président de la Chambre des députés. — Réponse des Chambres au discours royal. — Loi sur les cris et écrits séditieux. — Exécution du roi Murat. — Licenciement des troupes ; l'armée de la Loire. — Les négociations pour la paix. — Traité avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche. — Traité de la Sainte-Alliance. — Procès et condamnation de M. de Lavalette. — Le maréchal Ney devant le conseil de guerre. — Le conseil se déclare incompétent. — Procès du maréchal devant la Chambre des pairs. — La capitulation vainement invoquée. — La déposition de M. de Bourmont. — La défense du maréchal. — Condamnation et exécution du maréchal Ney. — Rétablissement des cours prévôtales. — Évasion de M. de Lavalette. — Les indulgences de M. de La Bourdonnaye. — La loi d'amnistie. — Le rapport de M. Corbière. — Discussion de la loi. — Vote de la loi d'amnistie. — L'année 1815. 287

CHAPITRE SEPTIÈME

La loi d'amnistie à la Chambre des pairs. — Le monument expiatoire. — Anniversaire du 21 janvier. — Le clergé et la Restauration. — La Congrégation. — L'amélioration du sort du clergé. — Persécutions

et proscriptions; départ des régicides. — Le testament de Marie-Antoinette. — La nouvelle loi électorale. — Discussion de la loi à la Chambre des députés. — Rejet de la loi à la Chambre des pairs. — Procès du contre-amiral de Linois et du colonel Boyer. — Condamnation des généraux Debelle et Travot. — Les suspects de la Restauration. — Rétablissement des biens de mainmorte. — Le divorce est aboli. — Les registres de l'état civil. — Loi électorale provisoire. — Le budget de 1816. — Rétablissement de la vénalité des offices. — Les bois de l'État. — Proposition en faveur du clergé. — La Chambre introuvable. — Les généraux Drouot et Cambronne devant la justice militaire. — Le mouvement de Grenoble. — Les antécédents de Paul Didier. — Les prédications de Didier. — Le général Donnadieu et le préfet de l'Isère. — L'échauffourée de Grenoble. — Les vanteries du général Donnadieu. — La cour prévôtale de l'Isère. — L'état de siège; répression furieuse. — Le conseil de guerre de Grenoble. — Immolation des condamnés. — Modification ministérielle. — Jugement et exécution du général Chartran. — Condamnation des généraux Lefèbre-Desnouettes, Rigaud et Gruyère. — Le général Bonnaire et le lieutenant Mietton. — Arrestation et condamnation de Didier. — Les patriotes de 1816. — Jugement et exécution des patriotes de 1816. — Mariage du duc de Berry. — Promotion de maréchaux. — Le nouveau serment. — Procès et exécution du général Mouton-Duvernet. — Les cours prévôtales à l'œuvre. — Condamnations par contumace. — Les craintes de M. Decazes. — Ses ressentiments personnels. — Les alliés de M. Decazes. — L'intervention du czar. — L'ordonnance du 5 septembre. — Colère des royalistes. — Les débuts de M. Villemain. — La protestation de M. de Chateaubriand. — Effet de l'ordonnance du 5 sur l'opinion publique. — La lutte électorale. — Les collèges électoraux de département. — La nouvelle Chambre. — Affaire du général Grouchy. — L'anniversaire de la mort de Marie-Antoinette. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — La pétition de mademoiselle Robert. — Le clergé autorisé à acquérir. — Loi sur l'organisation des collèges électoraux. — Discussion de la loi électorale. — L'ordre de Saint-Michel. — Le chapitre de Saint-Denis. — Rétablissement des sépultures royales de Saint-Denis. — Loi provisoire sur la suspension de la liberté individuelle. — Loi sur les journaux et écrits périodiques. 353

CHAPITRE HUITIÈME

Le budget de 1817. — Les bois de l'État. — Les économies de M. de Villèle. Le bal de lord Wellington. — La médaille de M. Nanteuil. — *Germanicus* au Théâtre-Français. — Le cas de M. Rioust. — Misère générale. — Mesures contre la disette. — Troubles à l'occasion des subsistances. — Les exploits du général Canuel. — Le mouvement insurrectionnel de Lyon. — Rigueurs de la cour prévôtale. — La cour d'assises de Bor-

deaux. — Les condamnés de Melun. — Accouchement de la duchesse de Berry. — Une visite au Salon. — Amnistie pour les délits relatifs aux subsistances. — Le procès des sous-officiers de la garde royale. — La terreur à Lyon. — Mission du maréchal Marmont. — L'aristocratie de la Chambre des pairs. — Gouvion Saint-Cyr à la guerre. — Élections législatives. — Conspiration de l'épingle noire. — Les chevaliers de l'épingle noire. — Le piédestal de la statue de Henri IV. — Ouverture de la session. — Le discours du roi. — Loi sur les livres et écrits périodiques. — Prorogation de la loi sur les journaux. — Un nouveau concordat. — Rejet de la loi sur la presse par la Chambre des pairs. — Suppression des cours prévôtales. — La loi sur le recrutement de l'armée. — Discussion du projet de loi sur le recrutement. — La loi à la Chambre des pairs. — Affaire de Mathurin Bruneau. — La traite des noirs. — Liquidation des dettes de l'invasion. — Le budget de 1818. — Clôture de la session. — Condamnation de M. Fiévée. — Procès intenté à la *Bibliothèque historique*. — Le comte de Sainte-Hélène. — La conspiration du bord de l'eau. — Disgrâce du duc de Fitz-James. — Note secrète du baron de Vitrolles. Il est disgracié. — Inauguration de la statue de Henri IV. — Les prolégomènes de l'évacuation. — La conférence d'Aix-la-Chapelle. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Les souverains alliés à Paris. — Renouvellement du second cinquième. — L'élection de Lafayette. — La France rentre dans le concert européen. — Nouvelle coalition secrète. — Les idées de M. de Richelieu. — Retraite de M. Corvetto. — Ouverture de la session. — Conseil de ministres chez le roi. — Dislocation du ministère. — Formation du nouveau ministère. 425

CHAPITRE NEUVIÈME

La dotation du duc de Richelieu. — Les expositions industrielles. — Le procès en diffamation du général Canuel. — L'année financière. — Pétition des protestants de Bordeaux. — M. de Barthélemy et la loi électorale. — Vote de la proposition de M. de Barthélemy. — Protestation à la Chambre des députés. — Une fournée de pairs. — Les explications du gouvernement. — La proposition Barthélemy repoussée à la Chambre des députés. — Protestation de M. de Serre. — Les nouvelles lois sur la presse. — La morale publique et religieuse. — Le jury en matière de presse. — Le projet relatif aux journaux. — La popularité de M. de Serre. — M. de Serre et les bannis. — Scission définitive de M. de Serre avec la gauche. — Discussion du budget. — Les missions. — Les missionnaires dans l'Ouest. — Les spéculations des missionnaires. — Du sentiment religieux de l'époque. — La question des régiments suisses. — Le *Libéral* et la *Bibliothèque historique* en cour d'assises. — La société des amis de la presse. — L'assassinat de Kotzebue. — Les troubles de l'école de Droit. — Les exploits de M. Delvincourt. — Pétition relative à M. Bavoux. — M. Bavoux en

cour d'assises. — Une malice du *Drapeau blanc*. — L'exposition des produits de l'industrie. — Les élections de 1819. — Un pamphlet du général Donnadieu. — L'élection de l'abbé Grégoire. — Le résultat des élections. — Dissolution de la société des amis de la presse. — Le rapport de M. Pasquier. — Le nouveau ministère. — Ouverture de la session; le discours du trône. — L'exclusion de l'abbé Grégoire. — L'adresse de la Chambre des députés. — L'indignation du maréchal Davoût. — Les perplexités de M. Decazes. — Le procès du *Drapeau blanc*. — Assassinat du duc de Berry. — L'assassin Louvel. — — Derniers moments du duc de Berry. — La grossesse de la duchesse de Berry. — Une sortie de M. Clausel de Coussergues. — La protestation du général Foy. — M. Decazes à la Chambre des pairs. — Les mesures de sûreté générale. — M. Decazes à la Chambre des députés. — Les lois d'exception. — Violence des journaux royalistes. — Un conseil de M. de Vitrolles. — Chute de M. Decazes. 489

TABLE DES MATIÈRES.

7463-86. — CORBEIL. Typ. et stér. CRÉTÉ.

ERRATA

—

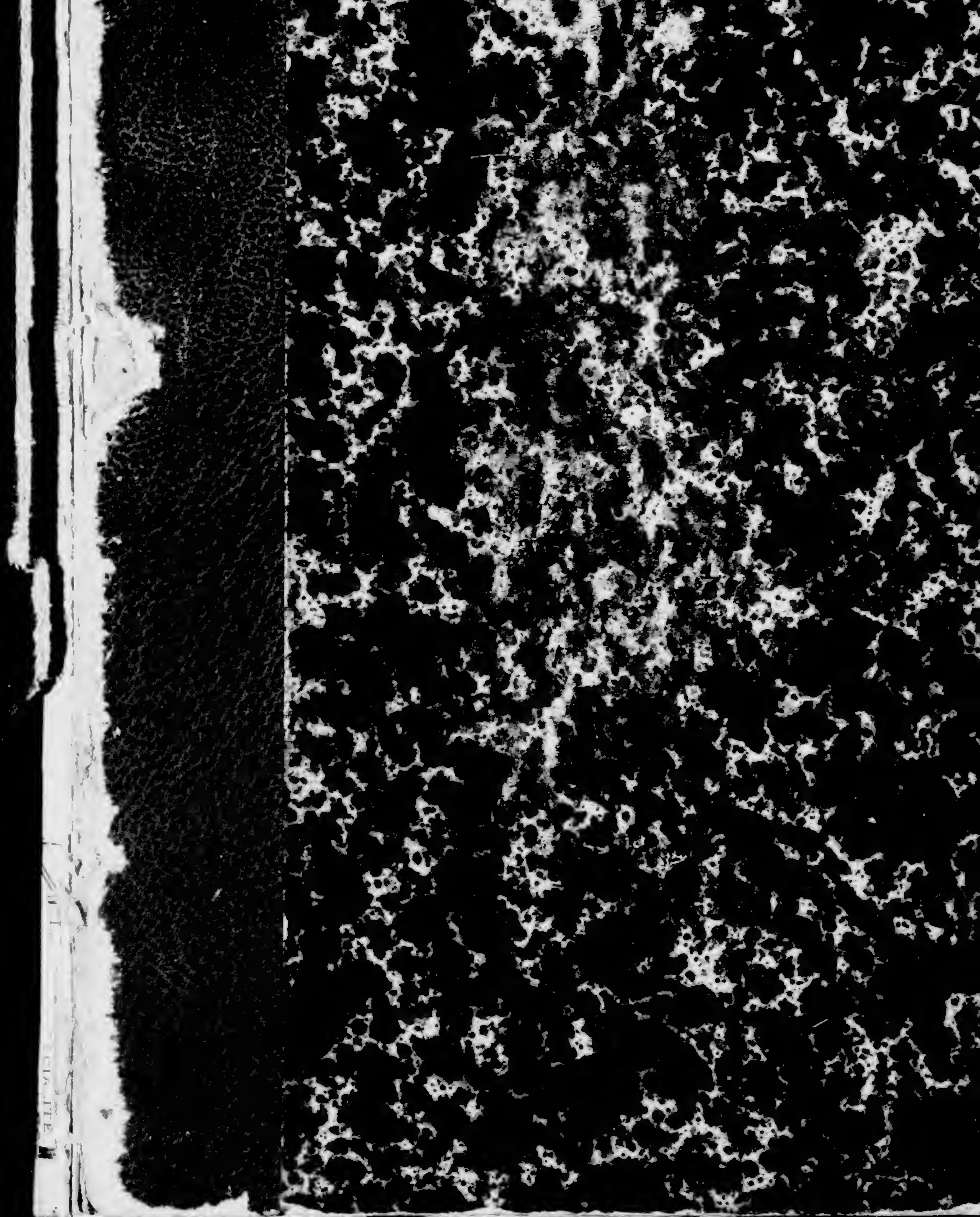
Page 186, ligne 6, au lieu de : à *six heures* du soir, lisez à *huit heures.*

Page 337, ligne 20, au lieu de *toute autre*, lisez *tout autre.*

Page 437, ligne 32, au lieu de : *s'étaient fait forts*, lisez *fort.*


COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021090335

VOLUME 4
PART 2



HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

CORBEIL. — IMPRIMERIE CRÉTÉ



Montaut del et sculp

CHARLES X

Imp. ... rue ... Paris.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

ERNEST HAMEL

QUATRIÈME SÉRIE

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE

Avril 1814. — Juillet 1830

Ornée de gravures sur acier

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVII



HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

PAR

ERNEST HAMEL

QUATRIÈME SÉRIE

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

FAISANT SUITE

A L'HISTOIRE DU PREMIER EMPIRE

Avril 1814. — Juillet 1830

Ornée de gravures sur acier

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXVII

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CHAPITRE DIXIÈME

Les conséquences de la mort du duc de Berry. — Les nouveaux ministres. — Acquittement du *Drapeau blanc*. — Les dons de la duchesse de Berry. — Le peuple, l'armée et la bourgeoisie. — Les adresses des congréganistes et de la bourgeoisie. — Suspension de la liberté de la presse. — Loi contre la liberté individuelle. — Intervention de Benjamin Constant. — Sortie du général Foy contre la droite. — Le duel du général Foy et de M. de Corday. — Le service funèbre du duc de Berry. — La célébration de la cène aux Tuileries. — L'agitation à Paris et dans les provinces. — Souscription nationale en faveur des victimes des lois d'exception. — Formation d'un comité de résistance. — La loi de M. Decazes retirée. — Esprit de la loi nouvelle présentée par les ministres. — Pétition de M. Madier de Montjau. — Discussion de la nouvelle loi électorale. — Le discours du général Foy. — Les sophismes de M. de la Bourdonnaye. — L'intervention de Royer-Collard. — Les sophismes de M. de Villèle. — Le but de la loi. — Procès de la souscription nationale. — L'amendement de Camille Jordan. — Rejet de cet amendement. — Troubles au dehors. — Mort du jeune Lallemand. — Scènes sanglantes dans Paris. — La place de la Concorde. — La loi du double vote. — Evénements des portes Saint-Denis et Saint-Martin. — Vote de la loi dans son ensemble. — Jugement et condamnation de Louvel. — Son exécution. — Discussion du

budget. — Les critiques du général Foy. — La circulaire de l'évêque de Meaux. — Clôture de la session de 1819. — Conspiration du bazar de la rue Cadet. — Avortement de la conjuration. — Dissolution de la garde nationale de Brest. — Naissance du duc de Bordeaux. — Protestation contre la naissance du duc de Bordeaux. — Les conférences de Troppau. — La contre-révolution en Espagne. — Victoire de la Révolution. — La Révolution à Naples. — Les carbonari. — Les colères de l'Autriche. — Résolutions prises à Troppau. — Les élections de 1820. — La nouvelle Chambre. — La proclamation royale. — Procès de MM. de Beaufort et Madier de Montjau. — Mort de Tallien. — Les régiments rétablis. — Organisation de la maison civile du roi. — MM. de Villèle, Lainé et Corbière ministres sans portefeuille. — Ouverture des Chambres. — Le projet d'adresse du général Foy. — Les rancunes du général Donnadieu. — Les attaques de la gauche. — La Révolution prise à partie. — Une explosion au château des Tuileries. — Le libelle du député Ribard. — M. Pardessus et l'Assemblée constituante. — Hommage de Manuel à la Révolution. — Les prophéties de l'Académie. — Les officiers à la réforme. — Les propositions du général Donnadieu. — Pétition du capitaine Denbaux. — Les deux cocardes. — Révocation de M. Tissot. — Les nouvelles circonscriptions électorales. — M. de la Bourdonnaye et Marat. — L'instruction publique livrée au clergé. — Le congrès de Laybach. — Triomphe de la contre-révolution à Naples et en Piémont. — Joie de la réaction en France.

FÉVRIER 1820. Les conséquences de la mort du duc de Berry.

L'assassinat du duc de Berry, calomnieusement attribué à une idée libérale — l'assassinat n'a jamais rien à voir avec la liberté — servit à merveille les projets de tous les ennemis des principes de la Révolution française ; Louvel fut l'instrument, on pourrait dire le complice inconscient de la réaction.

La sinistre puissance de la Congrégation grandit tout à coup dans des proportions menaçantes, et, sous son influence néfaste, les passions royalistes de 1815, comprimées depuis quelques années, se réveillèrent plus ardentes, plus furieuses que jamais. La chute de M. Decazes était son œuvre. Vainement, pour garder le pouvoir, le favori de Louis XVIII, donnant à son acte fameux du 5 septembre un démenti sanglant, n'avait pas hésité à satisfaire, par la présentation de lois liberticides, les rancunes et les colères des congréganistes : sa complaisance tardive ne leur avait pas suffi. Leurs principaux organes, le *Journal des Débats*, le *Conservateur*, la *Quotidienne*, réclamaient à grands cris l'éloignement de M. Decazes. C'était le point de départ indispensable à l'exécution des projets dont leurs journaux avaient fait tant de fois l'indiscrète confidence au public, et qui ne tendaient à rien de moins qu'à l'anéantissement des doctrines libérales. « Projets absurdes, impossibles, que repoussent invinciblement et le roi et l'intérêt de sa dynastie, et la Charte son ouvrage, et l'état de la société », disait alors le gouvernement, mais auxquels il n'allait pas tarder à prêter lui-même la main.

FÉVRIER 1820.

Les nouveaux ministres.

Le nouveau chef du ministère, M. de Richelieu, sans être absolument un ultra-royaliste, n'était pas homme à entraver les desseins de la réaction. N'avait-il pas abandonné le pouvoir, un peu plus d'une année auparavant, parce qu'il n'avait pas obtenu le changement de la loi électorale, à laquelle on attribuait les progrès des libéraux ? Tel avait été en effet le motif plus ou moins avoué de la retraite du duc de Richelieu. Les congréganistes auraient donc eu tort de se méfier de lui. Ministre secrétaire d'État, président du conseil sans portefeuille, il allait devenir leur allié, et s'efforcer de réaliser toutes leurs espérances.

Quant aux collaborateurs dont il s'était entouré, ils n'avaient rien de nature à offusquer les susceptibilités de la faction. Le comte Siméon, appelé du poste de sous-secrétaire d'État au département de la justice aux fonctions de ministre de l'intérieur, était un ancien conseiller d'État de l'Empire, façonné par conséquent à toutes les exigences du despotisme. Il en était de même du comte Portalis, nommé ministre de la justice. Il avait assez profité des institutions draconiennes de l'Empire pour accepter une partie de la responsabilité des nouvelles lois coercitives soumises au parlement. Le baron

FÉVRIER 1820.

Mounier, confident intime du duc de Richelieu, fut nommé directeur de l'administration départementale, à laquelle on adjoignit la direction générale de la police; c'était un déserteur de la cause libérale, un des premiers émigrés de la Révolution; la réaction pouvait compter sur son concours.

L'opinion publique semblait elle-même, dans une certaine mesure, entraînée dans le mouvement de réaction imprimé au pays. La veille même de la chute de M. Decazes, le gouvernement, se flattant encore de pouvoir résister au zèle inconsidéré des amis dangereux du trône, avait déclaré hautement que la royauté ne pouvait triompher que par le maintien rigoureux des intérêts nationaux, et par la réunion de tous les hommes qui voulaient le roi et la Charte, la dynastie légitime et la France nouvelle. Conformément à cette déclaration, il avait traduit devant la cour d'assises de la Seine le rédacteur et l'éditeur du *Drapeau blanc*, pour un article où l'inviolabilité de la vente des biens nationaux était violemment attaquée. Auteur et éditeur furent acquittés; le jury donnait des gages à la réaction. C'était le 23 février 1820.

Acquittement du *Drapeau blanc*.

Un service funèbre pour le duc de Berry avait eu lieu le 22, en attendant la cérémonie officielle des funérailles. Les libéraux eux-mêmes, sincèrement émus de la mort de ce prince tombé, dans la force de l'âge, sous les coups d'un fanatique, n'hésitèrent pas à s'associer à la douleur de la cour. Ils sentaient bien, d'ailleurs, que la noble cause qu'ils défendaient avait tout à craindre de cette mort, dont on semblait rendre responsable la nation tout entière, et que les difficultés de leur tâche allaient être singulièrement augmentées; mais ils étaient prêts pour la lutte, et nous verrons bientôt leur résistance et leur énergie croître en raison directe de ces difficultés.

FÉVRIER 1820.

Les dons de la duchesse de Berry.

La cour ne négligea rien pour essayer de se concilier la faveur populaire. On récompensa avec une solennité inaccoutumée les deux personnes qui avaient arrêté l'assassin du duc. Au garçon de café Paulmier, la duchese envoya une somme de mille francs. Le garde royal Desbiez reçut d'elle une montre en or d'une valeur considérable. De plus le marquis de Lauriston lui remit, au nom du roi, en présence de tout son régiment réuni sous les armes, la croix de la Légion d'honneur, « récompense de la bravoure et de la fidélité », lui dit-il en la lui attachant sur la poitrine. Le garçon de café Paulmier, c'était le peuple; le garde royal Desbiez, c'était l'armée.

Le peuple, l'armée et la bourgeoisie

Le peuple proprement dit avait abdiqué, en quelque sorte, depuis les grandes journées de la Révolution. L'Empire l'avait en partie conquis en recrutant indistinctement dans son sein ses officiers et ses généraux. Privé de tous droits politiques depuis la Restauration, il paraissait indifférent aux batailles parlementaires qui se livraient pour la liberté, comme si cette grande cause lui était désormais étrangère.

Quant à l'armée, si l'on en excepte quelques officiers mécontents, et un certain nombre de sous-officiers, dont l'avancement se trouvait arrêté par l'invasion des créatures de l'ancien régime, elle était à peu près acquise à la Restauration, à laquelle ses principaux chefs s'étaient ralliés avec empressement. Les conspirations militaires, que nous aurons bientôt à raconter, seront surtout fomentées par les nombreux officiers en demi-solde, si imprudemment froissés dans leur patriotisme et dans leurs intérêts. Mais ces conspirations ne devaient avoir qu'un temps; notre pays n'est pas, heureusement, le pays des *pronunciamentos* militaires; aucune résistance sérieuse n'était à craindre de la part de l'armée: le danger pour la Restauration n'était pas de ce côté.

L'ordonnance du 5 septembre avait surtout bénéficié

FÉVRIER 1820.

à la classe moyenne, c'est-à-dire à la partie la plus éclairée de la nation. La classe moyenne était entrée en nombre dans le parlement; elle comptait au Sénat et à la Chambre des députés d'illustres représentants, et la réaction ne voyait pas sans frémir s'avancer fatalement l'heure où la bourgeoisie finirait par s'emparer du pouvoir. Cette bourgeoisie, dont les intérêts matériels avaient autant besoin d'ordre que de liberté, n'avait aucunement la pensée de renverser la royauté; mais elle la voulait assise sur les principes généraux de la Révolution, auxquels, en ces dernières années, le roi Louis XVIII semblait s'être franchement rallié. Aussi était-ce contre elle que ceux qui rêvaient l'anéantissement de ces principes dirigeaient tous leurs coups; c'est elle surtout que visaient les lois compressives présentées par M. Decazes dans l'espérance de garder ce pouvoir que la petite cour du comte d'Artois était parvenue à lui arracher des mains.

Se sentant menacée, la bourgeoisie se prépara à se défendre vigoureusement. Elle n'était pas désarmée comme en 1815; la terreur blanche avait disparu, et le bon plaisir royal n'était plus sous la protection des baïonnettes étrangères. Elle avait le sentiment de sa force, la conscience de ses droits, qui étaient ceux du pays, et elle n'hésita pas, pour garder les positions acquises, à entreprendre contre la royauté une lutte d'où, après dix années de combats incessants, elle devait sortir victorieuse.

Les adresses des congréganistes et de la bourgeoisie.

Aux efforts multipliés de la réaction, elle opposa des efforts non moins considérables. Les ultra-royalistes et la Congrégation avaient provoqué, jusque dans les moindres hameaux, des pétitions adressées aux Chambres pour leur demander de venger le dernier attentat par la destruction des libertés publiques; les libéraux suscitèrent de toutes parts, du fond des provinces, des adresses

FÉVRIER 1820.

ardentes tendant au maintien intégral de la Charte. Celle de la ville d'Amiens suffit à donner une idée exacte de toutes les autres. « La Charte et la loi des élections, y était-il dit, sont menacées. Toute confiance est anéantie; l'industrie est paralysée, les transactions commerciales sont suspendues. Déjà la plupart de nos ouvriers sont sans travail. La population des villes et des campagnes murmure. La consternation est partout... » Tel était bien le sentiment du pays; il y avait là un avertissement, dont le nouveau ministère n'eut pas la sagesse de tenir compte.

Suspension de la liberté de la presse.

Déjà la Chambre des pairs était saisie du projet de loi qui suspendait pour cinq années la liberté indéfinie des journaux consacrés en tout ou en partie aux matières politiques. Plus de distinction entre les feuilles quotidiennes et les écrits semi-périodiques. Tous seront soumis désormais à la censure et à la nécessité de l'autorisation préalable. Cette liberté de la presse, une des plus précieuses conquêtes de la Révolution, fut à peine défendue à la Chambre haute. En revanche les attaques ne lui manquèrent pas. Ses prétendus avantages, suivant le comte de Saint-Roman, n'en pouvaient balancer les dangers. Pour le marquis de Clermont-Tonnerre, elle n'avait jamais eu en France que de funestes résultats. La loi qui la supprimait fut votée le 28 février, après une discussion de deux jours, par la Chambre des pairs, qui devait adopter avec une égale complaisance les diverses lois d'exception présentées par le gouvernement.

MARS 1820.

La Chambre des députés y mit un peu moins d'empressement. Là, du moins, la liberté de la presse trouva des défenseurs passionnés. Si M. de Marcellus, dans la séance du 21 mars, présentait la liberté comme le plus grand fléau qui pût atteindre un peuple et l'une des plus dangereuses passions du cœur humain, Benjamin Constant

répondait le surlendemain qu'elle était nécessaire au gouvernement lui-même, qui, sans elle, ne connaîtrait jamais la vérité sur la situation du pays. On entendit Camille Jordan et Royer-Collard, amis d'ancienne date de la monarchie, Manuel, Labbey de Pompières, Savoye-Rollin, de Corcelles et le général Foy défendre avec une force de logique implacable les véritables principes contre les doctrines des orateurs ministériels. Efforts inutiles. Aucun des amendements présentés par la gauche pour atténuer les rigueurs de la loi ne fut accepté sauf un seul, aux termes duquel cette loi était essentiellement provisoire; son effet devait cesser de plein droit à la fin de la session de 1820. Elle n'en était pas moins extrêmement fatale, en ce qu'elle indiquait les tendances rétrogrades du gouvernement, auquel l'alliance des membres de la droite avec les députés purement ministériels assurait une majorité compacte. On avait entendu un royaliste ardent, M. de Benoist, s'écrier que la Charte condamnait et détruisait les principes de la Révolution, sans que cette parole amenât la moindre protestation de la part des ministres. Votée le 30 mars, la loi avait été promulguée dès le lendemain, et immédiatement une commission de censure, composée de douze membres, parmi lesquels figuraient des académiciens, comme MM. Auger et Raoul Rochette, fut chargée de l'examen préalable de tous les journaux et écrits périodiques. La France était condamnée au silence.

Loi contre la liberté individuelle.

La liberté individuelle n'avait pas été mieux traitée que la liberté de la presse. La loi portant restriction de cette liberté était entrée en discussion à la Chambre des députés dès le 6 mars. C'était, suivant l'expression fort juste de Lafayette, une sorte de rétablissement des lettres de cachet. Elle accordait, en effet, au président du conseil, au ministre de l'intérieur et à celui de la justice le droit de faire arrêter et détenir, par simple mesure administrative, toute personne soupçonnée de machination contre la sûreté de l'État ou de complot contre les membres de la famille royale. Durant neuf jours elle donna lieu à des débats qui prirent, de part et d'autre, un caractère d'une extrême violence, suffisamment justifiée, d'ailleurs, par l'importance de la question. Quoi de plus précieux, en effet, que la liberté individuelle? La Charte ne l'avait-elle pas mise au nombre des premières maximes de notre droit? Ce fut ce que ne manqua pas de rappeler le général Foy, qui, dans un discours magistral, ouvrit le feu contre cette loi liberticide. C'était aux libéraux, dit-il, à défendre le trône contre la rage des partis. Et, rappelant la mort du duc de Berry : « Craignons, ajouta-t-il, en faisant une loi odieuse sans être utile, de remplacer la douleur publique par d'autres douleurs qui feraient oublier la première. »

La plupart des députés de la gauche tinrent à honneur de combattre, avec une suprême énergie, une loi soutenue à la fois et par les anciens collègues de M. Decazes, et par ceux dont ce dernier avait eu si souvent à repousser les exagérations.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, accusé de versatilité, ne fut pas embarrassé pour répondre. Ancien préfet de police impérial, il était façonné de longue date aux procédés despotiques. Il avoua franchement que la loi proposée était bien l'arbitraire; mais l'arbitraire, nettement exprimé, était, selon lui, un remède salutaire dans les grands périls. Quant aux ultra-royalistes qui, depuis trois ans, s'étaient élevés avec tant d'indignation contre les lois d'exception quand ces lois gênaient leurs passions et leurs rancunes, ils répondaient au reproche de contradiction en accusant à leur tour les libéraux d'avoir été partisans de ces mêmes lois.

Mars 1820.

Mais, répliquait Manuel dans la séance du 8 mars, si des pouvoirs discrétionnaires ont été accordés jadis aux ministres, c'était pour combattre les fureurs d'un parti avide de vengeances, et dont alors ils n'étaient pas les alliés. Et continuant, au milieu des violents murmures de la droite : « Oui, messieurs, c'est sur ce parti que s'appuie aujourd'hui le ministère. S'il en était autrement, il ne solliciterait pas des lois d'exception. Il n'y a que des ennemis de la liberté qui puissent vouloir ces lois, et le ministère ne les a proposées que parce qu'il est sûr de se trouver appuyé par des ennemis de la liberté ! »

Intervention de Benjamin Constant.

Ces paroles énergiques et si vraies soulevèrent une effroyable tempête. Sommé de rétracter ses paroles, l'orateur s'y refusa, et fut rappelé à l'ordre. Il n'en avait pas moins donné à ses collègues une haute leçon de moralité politique.

Chaque séance était marquée par un nouvel orage. Celle du 13 mars fut particulièrement fertile en incidents tumultueux. Benjamin Constant, en répondant à M. Pasquier, au sujet de l'arbitraire, dont ce dernier s'était fait hautement le défenseur, avait cru devoir rappeler que quelques-uns des ministres avaient été les serviteurs complaisants du despotisme ombrageux du gouvernement impérial. Il les supposait donc fort capables de faire contre une nation asservie, au profit de la faction puissante qui les dominait, ce qu'ils avaient fait jadis pour un maître absolu. Il ne croyait pas, d'ailleurs, quels que fussent les hommes qui arrivassent au pouvoir, en cas de modification du ministère, que ces hommes se crussent obligés de marcher dans la ligne constitutionnelle. Allusion à quelques paroles précédemment prononcées par le général Foy.

Après quelques explications embarrassées du ministre des affaires étrangères, le général Foy s'élança à

Mars 1820.
Sortie du général Foy contre la droite.

la tribune : « M. Benjamin Constant m'a présenté comme m'étant rendu dans une dernière séance le garant des principes constitutionnels de ceux que j'ai cru pouvoir considérer comme se disposant à remplacer le ministère actuel ; je n'ai jamais garanti les principes constitutionnels des personnes qui composent ce parti ; et cela, je le dis sans passion aucune. J'ai dit que si ces personnes arrivaient au ministère, il n'y aurait pas de milieu pour elles : ou il faudrait qu'elles embrassassent les intérêts nationaux avec franchise et fermeté, ou qu'elles cherchassent leur appui dans une minorité si faible que cette minorité n'a pu dominer qu'au moment où les étrangers occupaient notre territoire. »

Interrompu ici par les violents murmures de la droite, le général reprit en élevant la voix : « Oui, c'est à l'aide des étrangers que cette minorité est parvenue à établir quelque temps son empire ; sans eux dix mille insurrections se seraient succédé, tant étaient multipliés les actes arbitraires les plus révoltants, les vexations, les persécutions, les humiliations de tout genre. » Et comme de nouveaux murmures éclataient : « Croyez-vous que sans l'étranger, sans la crainte de voir notre pays livré à toutes les horreurs de la dévastation, nous aurions souffert les outrages d'hommes que, pendant trente ans, nous avons vus dans l'humiliation et dans l'ignominie. »

A ce moment une voix lui cria : « Vous êtes un insolent. » C'était la voix de M. de Corday, un membre de la famille de celle qui avait tué Marat.

Le président rappela M. de Corday à l'ordre, et le général poursuivit sans s'émouvoir : « Nous avons été en butte à tous les outrages, à toutes les persécutions, à tous les dangers ; vingt fois on est venu me conseiller de chercher un asile sur une terre étrangère. Après cette cruelle expérience, je déclare qu'on ne peut gouverner la France qu'en respectant sa liberté... Cette liberté nous

MARS 1820.

est assurée par la Constitution que le roi nous a donnée dans sa sagesse. Soyons unis, et elle triomphera de tous les obstacles, et elle assurera le bonheur d'un peuple rallié autour du trône et de la Charte. »

Le duel du général Foy et de M. de Corday.

Cette séance agitée eut son épilogue le lendemain. Le général Foy et M. de Corday se rendirent sur les hauteurs de Belleville pour se battre au pistolet. Favorisé pas le sort, le général tira le premier, mais il déchargea son arme en l'air; M. de Corday en fit autant. A deux jours de là, les deux adversaires se donnèrent la main au pied de la tribune, après avoir échangé publiquement des explications aussi honorables pour l'un que pour l'autre. Des bravos partis de la droite accueillirent cette réconciliation après le combat; mais la gauche resta muette d'étonnement, blâmant en quelque sorte par son silence la conduite du général. C'est que les ultra-royalistes n'étaient pas de simples adversaires politiques à ses yeux; elle les regardait comme des ennemis irréconciliables, et n'admettait pas de compromis avec eux.

Malgré les efforts désespérés de la gauche, la loi fut votée dans son ensemble, conformément aux propositions du gouvernement, le 15 mars, par 134 voix contre 115, soit par une majorité de 19 voix. C'était peu si l'on considère le nombre considérable de fonctionnaires publics dont se composait alors la Chambre; mais la liberté individuelle n'en était pas moins sacrifiée jusqu'à nouvel ordre.

Le service funèbre du duc de Berry.

La veille du jour où fut votée cette loi funeste, qui suscita à la Restauration des difficultés nouvelles, et qui fit de la plupart des membres de l'opposition constitutionnelle d'implacables ennemis, avait eu lieu, dans l'église de Saint-Denis, la cérémonie officielle des funérailles du duc de Berry dont la mort, forfait isolé d'un énergumène, retombait si injustement sur la nation

MARS 1820.

tout entière. Il y avait un mois déjà que le crime avait été commis. Au premier moment le deuil de cette cour, si cruellement éprouvée, avait pris le caractère d'un deuil national. Partisans et adversaires de la Restauration n'avaient pu s'empêcher de plaindre sincèrement le prince jeune encore, tombé comme Henri IV sous le couteau d'un monomane féroce. Les lois d'exceptions, provoquées par cet attentat, diminuèrent singulièrement la sympathie profonde dont la grande majorité du pays s'était sentie tout d'abord animée à l'égard de la famille de la victime. La cérémonie funèbre se ressentit de la disposition des esprits; il y eut une douleur officielle, il n'y eut pas de douleur publique. A part les membres du parlement et le monde des fonctionnaires, on ne vit que des indifférents accourir en curieux à ces funérailles comme à un spectacle. Et quand, après l'inhumation, le roi d'armes s'écria par trois fois : « Très haut et très puissant prince Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de France, est mort! Priez Dieu pour le repos de son âme ! » ce cri n'eut point d'écho dans la nation.

La célébration de la cène aux Tuileries.

Une autre cérémonie moins lugubre eut lieu vers la fin du mois aux Tuileries, qui ne toucha pas davantage les cœurs, malgré le caractère populaire dont elle était empreinte: il s'agissait de la célébration de la cène. Un autel avait été érigé dans la galerie de Diane; non loin de là s'élevait une chaire à prêcher, et, sur une estrade voisine, prirent place treize enfants du peuple représentant les apôtres.

Toute la cour était présente. Le roi devait procéder en personne au lavement des pieds et aux autres actes d'usage dans la cène; mais il était souffrant depuis quelque temps; le comte d'Artois, son frère, le remplaça et lava de ses mains les pieds des enfants qui figuraient les apôtres. Le duc d'Angoulême, en qualité de premier

MARS 1820.

servant, remit un pain à chacun de ces apôtres improvisés, à qui les principaux seigneurs de la cour servirent ensuite le vin et les viandes. Le repas terminé, chaque apôtre reçut du comte d'Artois treize pièces de cinq francs, souvenir doré que ces enfants emportèrent de cette cérémonie.

Durant la cène on avait entendu un prédicateur déjà célèbre, l'abbé Frayssinous. Son discours, semé d'allusions, causa une impression profonde sur l'assemblée. L'abbé Frayssinous était destiné à devenir un personnage important de la Restauration.

L'agitation à Paris et dans les provinces.

Cette cérémonie, empruntée d'un autre âge, n'était guère de nature à occuper le public, dont l'attention se trouvait si vivement sollicitée ailleurs. L'émotion produite par la promulgation des lois oppressives de la liberté individuelle et de la liberté de la presse s'était propagée de Paris à tous les points de la France. Une inquiétude générale agitait les esprits. Le président du conseil dut écrire à tous les préfets, procureurs généraux près les cours royales et lieutenants généraux commandant les diverses divisions militaires pour recommander à toute leur sollicitude le maintien de l'ordre public.

A Paris les plus graves désordres eurent lieu au cours d'histoire moderne de la faculté des lettres, dont le titulaire était M. Raoul Rochette, récemment appelé à faire partie de la commission de censure. La jeunesse des écoles, dans son inflexible logique, ne pouvait comprendre qu'un professeur de lettres acceptât une fonction consistant à couper les ailes à la pensée. Malgré les énergiques protestations des étudiants, M. Raoul Rochette n'en persista pas moins à demeurer censeur, et il écrivit à l'autorité supérieure que son intention était de n'abandonner dans aucun cas le poste, honorable selon lui, où l'avait placé la confiance du gouvernement.

AVRIL 1820.

Souscription nationale en faveur des victimes des lois d'exception.

Un des premiers effets de la loi restrictive de la liberté de la presse fut d'amener la disparition de quelques-unes des feuilles qui avaient combattu avec le plus d'acharnement la politique réactionnaire du gouvernement. La *Minerve*, dont les traits acérés étaient si redoutables aux ultra-royalistes, la *Bibliothèque historique*, où se trouvaient précieusement enregistrés tous les faits et gestes de la terreur blanche, crurent devoir suspendre leur publication plutôt que de passer sous les fourches caudines de la censure.

De graves intérêts privés se trouvaient ainsi compromis par la loi nouvelle. Il n'était pas douteux que la loi restrictive de la liberté individuelle ne fît également des victimes. L'ancienne société des amis de la presse ayant été dissoute, un certain nombre de libéraux se réunirent en comité, et provoquèrent l'ouverture d'une souscription nationale ayant pour but de défendre et de secourir les citoyens atteints par ces deux lois. Le comité comprenait des hommes considérables. MM. Laffitte, de Lafayette, Casimir Périer, Voyer d'Argenson, Manuel et quelques autres députés en faisaient partie. Des commerçants importants, des avocats connus comme MM. Merilhou, et Odilon Barrot, le lieutenant général Pajol et plusieurs hommes de lettres n'hésitèrent pas à entrer dans ce comité, qui établit immédiatement des correspondances avec les départements.

Tous les journaux libéraux de l'époque lui prêtèrent leur concours en annonçant l'ouverture de la souscription nationale. Les souscriptions affluèrent aussitôt. Le gouvernement prit peur; il ordonna des poursuites contre les journaux dont les colonnes s'étaient ouvertes à la souscription, et nous allons voir bientôt toute la presse libérale de Paris devant la cour d'assises.

C'était là pourtant une sorte de résistance légale, agissant au grand jour. Les mesures judiciaires dont

AVRIL 1820. Formation d'un comité de résistance.

elle fut l'objet ne manquèrent pas de provoquer une résistance sourde, dissimulée, s'enveloppant d'ombre et de mystère, plus dangereuse par conséquent. Du comité de souscription naquit un autre comité ayant pour mission spéciale d'organiser secrètement une lutte ouverte contre la Restauration. Les membres les plus énergiques du parti libéral, MM. de Lafayette, Manuel, Dupont (de l'Eure), Rey (de Grenoble), le général Tarayre, de Corcelles et Mérilhou en formèrent le noyau. Reconnaissant comme impossible désormais l'alliance sincère de la monarchie légitime avec le régime de la liberté, ce comité était décidé à en provoquer la chute. Il songea donc dès lors à se mettre en rapport avec les nombreux citoyens des classes moyennes qu'exaspérait l'attitude contre-révolutionnaire des ministres, et même avec les partisans de la République et de l'Empire, toujours prêts à se lever au premier signal pour renverser un gouverment imposé par l'étranger.

La discussion de la nouvelle loi électorale ne contribua pas peu à réunir dans une même pensée d'action tous ceux qui ne pardonnaient pas à la Restauration d'être sortie des malheurs de la patrie et de conspirer, par des voies plus ou moins détournées, le retour de l'ancien régime.

La loi de M. Decazes retirée.

Le projet présenté par M. Decazes ne détruisait pas absolument le principe de la loi de 1817; il maintenait l'élection directe accessible à une foule de propriétaires, ce qui ne convenait pas aux ultra-royalistes; mais en même temps, il créait une inégalité choquante entre les électeurs en établissant deux sortes de collèges électoraux; inégalité contre laquelle se révoltait l'esprit libéral de la grande majorité du pays. Aussi avait-il mécontenté tout le monde. La commission, chargée de l'examiner, était composée de deux ou trois royalistes ardents et de libéraux comme le général Foy, Royer-Collard,

AVRIL 1820.

Daunou et Dupont de l'Eure, elle se mit bien vite d'accord pour en proposer le rejet. A peine informés de ses intentions, les ministres retirèrent le projet malencontreux. Mais, le 17 avril, ils en présentèrent un autre beaucoup plus conforme au sentiment des ultra-royalistes, leurs nouveaux alliés.

Esprit de la loi nouvelle présentée par les ministres.

La nouvelle loi conservait les deux sortes de collèges; mais en même temps, elle établissait le vote à deux degrés. Les collèges de chaque arrondissement dressaient une liste de candidats égale en nombre à celui des députés que devait nommer le collège départemental. Celui-ci, composé du cinquième des électeurs les plus imposés, choisissait, à son tour, les députés sur la liste générale des candidats désignés par les collèges d'arrondissement. Il ne pouvait être inférieur à cent membres, ni supérieur à six cents. Il est facile de voir combien ce système était favorable aux desseins des royalistes. Les élections futures se trouvaient pour ainsi dire absolument livrées aux dix ou douze mille propriétaires les plus imposés du pays; et, comme la majorité de ces propriétaires était encore formée des membres de l'ancienne noblesse, la France risquait fort de devenir la proie d'une sorte d'oligarchie féodale.

Il n'y a donc pas à s'étonner si la présentation d'une telle loi souleva dans la Chambre, et au dehors, dans les classes moyennes, dont elle éliminait d'avance les candidats, une formidable explosion de colères. Des murmures significatifs, partis des bancs de la gauche, en accueillirent la lecture, et il s'en suivit une agitation qui dura jusqu'à la fin de la séance. Il fallut plus de trois heures à M. Stanislas de Girardin, préfet tout récemment destitué, et siégeant sur les bancs de la gauche, pour déclarer que le droit de retirer un projet de loi présenté faisait bien partie de la prérogative royale. C'était le prélude des orages qu'allait déchaîner pendant plus d'un

MAI 1820.

mois cette question électorale si souvent remaniée sous la Restauration.

Pétition de M. Madier de Montjau.

Les passions politiques, qui s'étaient calmées depuis l'adoption des mesures libérales dont on avait joui jusqu'à l'assassinat du duc de Berry, semblaient, sous l'influence néfaste des lois d'exception, se réveiller dans les départements où en 1815 et en 1816 elles avaient éclaté avec le plus de fureur. Le 25 avril, une pétition de M. Madier de Montjau, conseiller à la cour de Nîmes, appela l'attention du parlement sur la situation du département du Gard. Fils d'un ancien député aux États généraux, que la Restauration avait nommé conseiller à la cour royale de Lyon, en récompense de son dévouement à la légitimité, M. Madier de Montjau avait embrassé avec ardeur les idées libérales; il était du petit nombre des fonctionnaires qu'indignait l'audace de la réaction. Le pétitionnaire dépeignait sous les plus sombres couleurs les excès commis par les royalistes dans ces régions, où les vengeances réactionnaires avaient déjà répandu tant de sang. Il demandait notamment que le ministère se décidât à sévir contre le sieur Trestaillons, dont les imitateurs prenaient à tâche de renouveler les exploits. Les ministres s'efforcèrent d'atténuer l'effet des renseignements apportés à la tribune; ils objectèrent que déjà Trestaillons avait été l'objet de poursuites — poursuites à peu près dérisoires, aurait-on pu leur répondre. Quoi qu'il en soit, si graves parurent les faits dénoncés par M. Madier de Montjau, que, malgré l'influence prédominante des royalistes à la Chambre, sa pétition fut renvoyée, à la presque unanimité, au président du conseil. Mais, à quelque temps de là, le pétitionnaire eut à répondre, devant la cour de cassation, de ce que le gouvernement considérait comme un acte d'insubordination de sa part.

Cette protestation de M. Madier de Montjau fut une leçon perdue pour la réaction.

MAI 1820.

Discussion de la nouvelle loi électorale.

La commission, chargée de l'examen de la nouvelle loi électorale aggravée par les successeurs de M. Decazes, conclut à l'adoption du projet. Elle avait pour rapporteur M. Lainé, qui, après avoir défendu jadis avec une énergique éloquence la loi du 5 février, était devenu l'émule de M. de Villèle. M. Lainé présenta son rapport dans la séance du 6 mai. La discussion commença le 15, ardente et passionnée. Sur cent vingt-trois orateurs qui s'étaient fait inscrire pour prendre part au débat, quatre-vingt-neuf, près des deux tiers, devaient parler contre le projet de loi. On voit avec quel acharnement les libéraux se disposaient à combattre les mesures réactionnaires du gouvernement.

Le discours du général Foy.

Ce fut le général Foy qui eut l'honneur d'ouvrir ce débat solennel. Déjà, lors de la présentation du rapport, il s'était écrié que, en sortant du système de la loi du 5 février, on rentrait dans le domaine des privilèges. Tout son discours fut le développement de cette pensée. Il s'efforça de démontrer que la loi nouvelle était une violation de la Charte, dont les deux principes fondamentaux, en matière électorale, étaient l'élection directe et la parfaite égalité de droits entre ceux qui réunissaient les conditions exigées par l'article 40, c'est-à-dire, âge de trente ans et payement d'une contribution directe de trois cents francs. La péroraison de l'orateur fut saisissante. Ce fut comme la grande voix prophétique qui annonçait à la Restauration les destinées fatales auxquelles elle courait de gaieté de cœur. « Un moment arrive où il n'y a plus de halte possible sur le chemin des abîmes... Si les complots de l'aristocratie sont flagrants, la résistance aussi sera terrible... Ne voyez-vous pas qu'on ne retranche pas impunément de l'ordre politique les supériorités de fait constatées par les votes des citoyens? Ne voyez-vous pas que l'opinion va chaque

Mai 1820.

jour s'aigrissant davantage? Ne voyez-vous pas qu'on tend à opposer les collèges d'arrondissement aux collèges de département, les candidats de la majorité aux élus de la minorité, les hommes nationaux aux hommes du privilège? Deux nations, deux corps, deux bannières, voilà ce que vous donne le projet de loi.

« Arrêtons-nous, Messieurs, quand il en est temps encore. Nous qui ne voulons d'autre Charte que la Charte, ni d'autre roi que le roi, arrêtons-nous pour sauver le roi et la Charte. Gardons notre loi électorale que le peuple a adoptée avec passion... Mais malheur à vous, malheur au pays si vous entreprenez de placer la puissance politique ailleurs qu'où se trouvent la puissance morale et la force matérielle! Adosser le trône à l'aristocratie, c'est commencer une révolution, c'est irriter le peuple, c'est trahir à la fois et le peuple et le trône. »

Les sophismes de M. de La Bourdonnaye.

Après la vérité éternelle, les sophismes qui, hélas! ont également une durée sans limite. M. de La Bourdonnaye entreprit de prouver qu'il n'y avait, au contraire, de salut possible pour le trône que dans l'octroi de privilèges considérables à la grande propriété. A elle seule, selon lui, devaient appartenir les droits politiques. Ainsi les vertus, le talent, le mérite, le travail obstiné, rien de tout cela ne comptait, à ses yeux. La loi ne serait complète et durable, à l'en croire, que lorsque la puissance électorale serait exclusivement confiée à un petit nombre d'électeurs choisis parmi les plus imposés. Autrement la Révolution arriverait à grands pas, et le drapeau tricolore ne tarderait pas à remplacer l'étendard de la monarchie. Oui, la Révolution devait fatalement venir, et le trône des Bourbons s'écrouler avec fracas, mais par la faute des hommes qui, comme M. de La Bourdonnaye, au lieu de confier la puissance politique du pays à toutes les capacités nationales, voulaient en faire l'apanage exclusif d'une aristocratie privilégiée.

Mai 1820.

M. Josse de Beauvoir se trompait donc grossièrement quand, accusant la loi du 5 février d'avoir lancé le pays sur une mer orageuse, il félicitait les ministres, de tenter, par la loi nouvelle, de le rapprocher du rivage. M. de Bonald ne manqua pas de donner sa note dans ce concert de récriminations contre les institutions libérales enfantées par l'esprit de la Révolution. Le ministre de l'intérieur, s'écartant des généralités réactionnaires où s'étaient tenus les précédents orateurs royalistes, prit à tâche de prouver que la Charte n'avait pas donné à tous les contribuables de trois cents francs le droit de concourir à l'élection. Il déchirait ainsi de ses mains l'article 4, invoqué par le général Foy.

L'intervention de M. Royer-Collard.

M. Royer Collard répondit — c'était le 17 mai — avec l'autorité que lui donnaient son talent et son dévouement d'ancienne date à la monarchie. Il démontra, irrésistiblement, que la loi nouvelle était non seulement une violation flagrante de la Charte, mais un coup d'État contre le gouvernement représentatif, et contre la société, en un mot, la vraie contre-révolution. On aurait cru entendre un orateur de la Révolution, s'il ne l'avait pas attaquée elle-même en reprochant au gouvernement sa marche rétrograde. « La loi proposée, dit-il, fait descendre le gouvernement légitime au rang du gouvernement de la Révolution, en l'appuyant sur le mensonge... Elle serait en vain votée, en vain quelque temps exécutée, les mœurs publiques l'éteindraient bientôt par leur résistance; elle ne règnera pas, elle ne gouvernera pas la France. »

Cette ardente philippique, dont le retentissement fut immense, valut à son auteur d'être traité par M. Cornet d'Incourt de *patriarche du libéralisme*. Cette ironie était un éloge mérité. Mais les ultra-royalistes ne pardonnaient pas aux amis intelligents de la royauté leurs idées libérales. M. de Puymaurin s'efforça de les transpercer

Mai 1820.

des traits les plus mordants. Il qualifia Royer-Collard d'ancien royaliste pour qui le *Canapé* était devenu le centre des lumières, et il reprocha à Lafayette, qui avait fait l'éloge de la garde nationale, « sa fille aînée » de s'être laissé commander par cette fille d'assez mauvaise vie. Ces facéties, longuement étudiées, excitaient l'hilarité de la droite, et semblaient faites pour abréger les longueurs de ce grave débat. Un autre royaliste, M. Barthe-Labastide défendit la loi nouvelle par un éloge pompeux de la Chambre de 1815, dont elle était destinée, selon lui, à faire revivre l'esprit.

Les sophismes de M. de Villèle.

M. de Villèle essaya, dans la séance du lendemain, de soutenir le projet ministériel par des considérations d'une apparence un peu plus sérieuse, mais qui n'en choquaient pas moins la justice et l'équité. La loi, avait dit M. Royer Collard, viole l'égalité. Non, répondait M. de Villèle, car l'égalité consiste en ce que tous les citoyens soient également soumis à la loi ; mais elle n'exclut nullement les degrés hiérarchiques dans les conditions exigées par elle. Ainsi il admettait l'égalité des devoirs, nullement celle des droits. Loin de lui la pensée de vouloir constituer un privilège ; il entendait seulement fonder une institution ; ce n'était pas la vieille aristocratie qu'il voulait faire revivre, mais uniquement l'influence de la propriété. Tels étaient les sophismes que développa à la tribune, aux applaudissements de la faction royaliste, l'homme qui allait bientôt prendre en mains les destinées du pays.

Le but de la loi.

Le rapporteur, M. Laîné, l'un des auteurs de la loi de 1817, et qui avait dû son heure d'illustration à l'opposition violemment libérale qu'il avait faite à l'Empire quand celui-ci penchait vers son déclin, ne se montra pas moins prodigue de sophismes pour soutenir la loi nouvelle. Quant au ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, il s'attacha, pour expliquer l'alliance

Mai 1820.

étrange des hommes de 1815 avec le ministère, à établir que la vraie liberté consistait à aller au secours du plus faible. Ces hommes étaient donc, à ses yeux, animés du véritable libéralisme puisqu'ils n'avaient d'autre but que de défendre le trône menacé. La réalité est, que sous prétexte de fortifier ce trône, dont les libéraux de l'époque se déclaraient hautement les amis sincères, on complotait de remettre entre les mains des anciennes classes privilégiées toute la puissance électorale.

Benjamin Constant, répondant au ministre, n'eut pas de peine à démontrer que les trois quarts des contribuables les plus imposés appartenaient à ces anciennes classes, dont les faveurs impériales n'avaient pas peu contribué à augmenter les richesses. A côté de ces classes figuraient, à cette heure, un certain nombre de parvenus de la Révolution et de l'Empire, qui, oublieux de leur origine, se montraient tout fiers de voir s'ouvrir devant eux les rangs de l'ancienne noblesse, sans avoir l'air de se douter qu'ils n'étaient que des intrus dont on n'attendait que le moment de se débarrasser. Un des plus illustres parmi ces parvenus, le baron Cuvier, qui avait mis sa parole au service des doctrines les plus autoritaires, développa, comme commissaire du gouvernement, cette thèse au moins étrange, à savoir que loin d'anéantir la loi du 5 février, le nouveau mode électoral était destiné à la rendre plus forte en lui assurant une marche plus rapide et moins troublée. L'illustre savant ne brillait pas, en cette circonstance, par le mérite de la franchise. Jusque-là, comme on l'a vu, les défenseurs des nouvelles lois d'exception n'avaient pas hésité à avouer plus ou moins nettement leurs intentions d'anéantir les doctrines libérales.

Procès de la souscription nationale.

Et précisément, à cette heure, le gouvernement, leur allié, faisait le procès à ceux qui s'étaient élevés, avec quelque énergie, contre ces lois. Nous avons parlé de

MAI 1820. cette souscription nationale, ouverte par les feuilles libérales à l'instigation de quelques citoyens dévoués. Ces feuilles étaient le *Constitutionnel*, le *Censeur européen*, la *Renommée*, le *Courrier Français*, l'*Indépendant*. l'*Aristarque*, la *Bibliothèque historique* et les *Lettres normandes*. Journaux et promoteurs de la souscription furent poursuivis et comparurent devant la cour d'assises de la Seine le 29 mai 1820.

Le principal motif de cette rigueur était un article où il était dit : « Une loi d'exception a mis tous les Français à la discrétion de trois ministres... Les citoyens sont donc inévitablement exposés aux effets de haines particulières et de dénonciations mensongères ou précipitées. Ces inconvénients sont inséparables de toute législation arbitraire... Les soussignés, mandataires des premiers souscripteurs, espèrent que tous les amis de l'ordre et des lois, quelles que soient leurs opinions, se réuniront à eux, parce que l'arbitraire menace également toutes les opinions, et qu'il est de l'intérêt de tous de soulager les maux dont chacun à son tour peut se voir frappé. » Cet article était signé : J. Laffitte, Lafayette, d'Argenson, Kératry, Manuel, Casimir Périer, Benjamin Constant, général Pajol, Gévaudan, Etienne, Odilon Barrot, Merilhou, Joly (de Saint-Quentin), Dupont (de l'Eure) et Chauvelin.

Tous les signataires de l'article, à l'exception des députés, et les éditeurs des feuilles qui l'avaient inséré, furent traduits en cour d'assises comme s'étant rendus coupables d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du roi et des Chambres et de provocation à la désobéissance aux lois. A la seconde audience, ayant refusé d'accepter le débat contradictoire parce que la procédure n'avait pas été la même à l'égard de tous les prévenus, ils furent condamnés par défaut à cinq ans d'emprisonnement chacun et à une amende qui fut de

douze mille francs pour les éditeurs et de cinq mille pour les signataires de l'article. Tel fut le premier effet des lois d'exception dont la loi électorale était comme le couronnement. MAI 1820.

L'amendement de Camille Jordan.

Pendant ce temps, la Chambre des députés discutait l'article 1er de cette loi. Un conseiller d'État député, Camille Jordan, royaliste d'ancienne date, comme son ami Royer-Collard, dont il partageait le libéralisme sincère, imagina, pour s'opposer au projet ministériel qui était, à ses yeux, le plus funeste qui eût encore pénétré dans les conseils des rois, et qui lui paraissait de nature à préparer un déplorable divorce entre la nation et la famille royale, imagina, disons-nous, de présenter un amendement tendant au maintien de l'élection directe. Chaque département, d'après son système, était divisé en autant de collèges électoraux qu'il avait de députés à élire, et chaque collège était composé des citoyens âgés de trente ans, payant au moins trois cents francs de contributions directes, et domiciliés dans la circonscription. Ce n'était pas le retour pur et simple à la loi du 5 février, mais c'était une grande amélioration apportée au projet ministériel.

La discussion de cet amendement fut aussi passionnée que l'avait été celle du projet des ministres. M. de Serre, revenu, quoique souffrant encore, pour prendre part à ces graves débats, mit à attaquer l'amendement de M. Camille Jordan, l'éloquence tenace qu'il avait apportée à la défense de la loi libérale de 1817. Combattue également par le rapporteur et par MM. de Villèle, Pasquier et de Benoist, la proposition de Camille Jordan trouva dans MM. Courvoisier et de Saint-Aulaire, et surtout dans le général Foy, d'intrépides défenseurs.

JUIN 1820. Le discours du général donna lieu à une lutte acharnée. C'était le 1er juin. Le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, avait présenté le régime de 1815

Juin 1820.

comme la conséquence des Cent jours. Le général Foy s'éleva avec véhémence contre cette assertion erronée. L'aristocratie avait été épargnée durant les Cent jours, et cependant, dit-il, on l'avait vue plus tard étendre entre le trône et le peuple son bras « armé du fer étranger », et ensanglanter le sceptre du roi restauré. Ces mots déchaînèrent l'orage. M. de la Bourdonnaye furieux demanda le rappel à l'ordre de l'orateur.

Le général insista, en opposant aux paroles conciliantes du roi à son retour les violences de l'aristocratie, car, dit-il, « elle conspire sans cesse et ne s'arrête jamais. » M. de Castelbajac, s'élançant à la tribune, reprocha au général de signaler la Chambre de 1815 aux poignards du peuple, et il réclama lui aussi son rappel à l'ordre.

Défendu par Benjamin Constant, le général Foy reprit la parole pour montrer à quels maux, à quelles contre-révolutions serait exposée la France si cet esprit aristocratique, qui avait porté le deuil dans toutes les familles, venait à triompher. Et alors il donna lecture de longs extraits d'un article de M. de Chateaubriand, tiré du *Journal des Débats*, où celui qu'il appelait « le maître du parti » énumérait tout ce qui arriverait lorsque les royalistes auraient ressaisi le pouvoir. On commencerait d'abord par changer la loi des élections et par retrancher de la loi du recrutement le titre relatif à l'avancement, qui ménageait l'égalité dans la distribution des grades militaires. Ensuite on proposerait des lois exclusivement monarchiques sur l'organisation des communes et sur la garde nationale. On recomposerait, en un mot, l'aristocratie, troisième pouvoir, qui, selon M. de Chateaubriand, manquait à nos institutions.

Ce n'était pas tout : on solliciterait les substitutions en faveur de la pairie, et, par tous les moyens légaux, on chercherait à arrêter la division des propriétés. —

Juin 1828.

Rétablissement du droit d'aînesse. — Enfin l'administration royaliste demanderait aux Chambres, aussi bien dans l'intérêt des acquéreurs de biens nationaux que dans celui des anciens propriétaires, une indemnité pour les familles qui avaient perdu leurs biens dans le cours de la Révolution. C'était le milliard futur des émigrés.

Après s'être élevé, avec une éloquence communicative, contre tous les privilèges dont M. de Chateaubriand sollicitait le rétablissement, l'orateur conjura la Chambre de ne pas se mettre en opposition avec la nation. « Il y a place pour tout le monde au banquet de la vie, » dit-il, et il appuya l'amendement de Camille Jordan parce qu'il était dicté par un esprit de conciliation, et qu'il réservait les droits électoraux du pays.

Rejet de l'amendement de Camille Jordan.

Cet amendement avait donc, aux yeux des libéraux et des royalistes extrêmes, une importance capitale. Aussi la Chambre était-elle presque au grand complet. Un des membres de la gauche, le général Tarayre, dévoré par la fièvre, s'y était fait traîner, pour ainsi dire, afin de pouvoir voter, et M. de Chauvelin, quoique fort souffrant, s'y rendait depuis quelques jours en chaise à porteur pour que sa voix ne manquât pas à ses amis. A M. de Castelbajac accusant le général Foy de désigner les royalistes de la Chambre de 1815 aux poignards du peuple, il cria : « Le peuple n'est pas assassin. » Et des rumeurs confuses accueillirent cette énergique protestation.

Le général Foy venait de descendre de la tribune quand on procéda, par appel nominal, au vote de l'amendement. Il y eut un silence solennel; chacun attendait, avec une sorte d'anxiété, le résultat du vote. Il y avait 256 votants. L'amendement fut rejeté à une majorité de dix voix par 133 boules noires contre 123 blanches. Ce résultat, accueilli par les acclamations joyeuses de la droite, jeta dans le côté gauche une sorte

JUIN 1820.

de consternation, comme si c'en était fait de la liberté.

Deux autres amendements, tendant à corriger aussi, dans une certaine mesure, le projet ministériel, l'un de M. Delaunay (de l'Orne) l'autre de M. Desrousseaux, furent également repoussés. Enfin le 3 juin, après une séance non moins orageuse que les précédentes, la Chambre, par 130 votants contre 125, adopta l'article premier du projet ministériel : la majorité n'était plus que de cinq voix. Cet article contenait le principe même de la loi; la liberté électorale en France n'existait plus.

Troubles au dehors.

L'émotion de la Chambre eut au dehors un retentissement formidable. Ces graves débats intéressaient tout autant le public que les députés. Il s'agissait de savoir si les destinées politiques de la France seraient exclusivement livrées à quelques milliers de gros propriétaires, appartenant, pour les trois quarts, aux anciennes classes privilégiées. Dès le 16 mai, second jour de la discussion de la loi des élections, des groupes inquiets, impatients, s'étaient formés devant le péristyle du palais Bourbon. Ils devinrent progressivement plus nombreux les jours suivants. Ils étaient composés, en majorité, de gens dévoués aux institutions libérales. Aussi, lorsque, à la fin du mois, ils durent ouvrir leurs rangs pressés pour livrer passage à la chaise à porteur de M. de Chauvelin, saluèrent-ils d'applaudissements frénétiques ce défenseur de la liberté.

A ces groupes vinrent se joindre le vendredi 2 juin, en nombre imposant, des partisans, salariés ou non, de la loi nouvelle et de la politique ultra-royaliste. Quand ce jour-là M. de Chauvelin sortit de la Chambre des députés, des hommes armés de bâtons, se ruèrent sur les jeunes gens qui lui faisaient une ovation, et les frappèrent aux cris de *Vive le roi!* en réponse à ceux de *Vive la Charte!* C'étaient pour la plupart, s'il faut s'en

JUIN 1820.

rapporter aux récits du temps, des gardes du corps et des officiers de la garde royale, habillés en bourgeois. Il y eut une véritable mêlée, dans laquelle les agents de police prêtèrent ostensiblement main forte aux agresseurs.

Mort du jeune Lallemand.

La foule se trouva plus considérable encore le lendemain, attirée par le vote de la veille qui avait exaspéré les esprits. Des placards avaient été affichés pendant la nuit sur les murs des écoles de droit et de médecine pour engager les étudiants à se rendre sur la place Louis XVI; la place fut littéralement envahie par une cohue où figuraient pêle-mêle les libéraux et les royalistes. Si les députés de la gauche furent accueillis avec enthousiasme par les uns, ils eurent à subir les injures des autres; plusieurs d'entre eux, victimes de violences préméditées, saisirent la Chambre de leurs plaintes. Dans la soirée, de nombreux détachements de troupes, envoyés sur les lieux, chargèrent les groupes qui se faisaient remarquer par leurs démonstrations hostiles à la loi. Un jeune étudiant nommé Lallemand fut tué dans la bagarre. Les journaux ultra-royalistes, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc*, le *Journal des Débats*, prétendirent qu'il avait été frappé en essayant de désarmer un garde royal. Ce fait était faux; il avait reçu un coup de fusil par derrière, en se retirant au cri de *vive la Charte*. C'est ce que le père du jeune homme, marchand de grains rue du Petit-Carreau, attesta par une lettre que M. Laffitte lut à la Chambre des députés dans la séance du 5 juin, et dont la censure refusa d'autoriser l'insertion dans les journaux.

Divers députés se plaignirent amèrement des violences commises sur quelques-uns de leurs collègues : M. de Girardin raconta qu'il avait dû crier *Vive le roi!* tout court, sous menaces de coups de bâton. M. de Chauvelin avait été obligé d'en faire autant. Camille Jordan,

Juin 1820.

après avoir rappelé les atteintes portées à la représentation nationale à l'époque du 18 fructidor, demanda que le gouvernement assurât la sécurité des députés. Le garde des sceaux, M. de Serre, donna des explications dont le général Foy contesta formellement l'exactitude; le ministre, selon lui, avait été complètement trompé sur les faits, et il proposa à la Chambre d'ajourner toute délibération jusqu'à ce que la sûreté de ses membres eût été sauvegardée. Mais la Chambre décida que la discussion continuerait le lendemain.

Scènes sanglantes dans Paris.

Les scènes de désordre, dont le pont et la place Louis XVI furent le théâtre, se reproduisirent sur plusieurs points de la ville, notamment dans les quartiers commerçants, car les classes moyennes étaient les plus irritées contre un projet de loi où, à chaque ligne, éclatait un sentiment de haine à leur égard. Malgré une ordonnance du préfet de police interdisant à toutes personnes de former des attroupements sur la voie publique, des rassemblements nombreux avaient lieu chaque jour, et il s'en suivit des répressions sanglantes. L'enterrement du jeune Lallemand, auquel on fit des funérailles pompeuses, avait surexcité les esprits. On crut, dans la journée du 5, qu'une véritable bataille s'engagerait. Des bandes de jeunes gens, conduits par des officiers à demi solde, avaient envahi les abords de la Chambre, la place de la Concorde et la rue de Rivoli, défiant la troupe par les cris mille fois répétés de *Vive la Charte!* Ceux qui avaient été témoins des scènes de la Révolution s'attendaient à tout moment à voir descendre les faubourgs; mais les faubourgs ne bougèrent pas; le peuple se sentait désintéressé dans la question.

Aux faubourgs! crièrent alors les plus exaltés, et les bandes, grossies en chemin par une foule de curieux, parcoururent les boulevards de la Madeleine à la Bastille, firent irruption dans le grand faubourg, d'où elles

Juin 1820.

redescendirent avec de nouvelles recrues, et s'engagèrent dans la rue Saint-Antoine avec l'intention de se porter aux Tuileries. Une pluie torrentielle vint, à point nommé, jeter le désarroi au milieu de cette multitude désarmée. Le gouvernement d'ailleurs ne courait aucun péril sérieux, les assaillants n'étant pas organisés pour la lutte. Les troupes étaient pleines d'ardeur pour réprimer l'émeute, et l'on vit quelques-uns des cuirassiers de la garde, chargés de refouler les masses qui descendaient la rue Saint-Antoine, pénétrer, le sabre à la main, dans l'église Saint-Gervais, où s'étaient réfugiés nombre de gens fuyant devant les charges de cavalerie.

Ce tumulte de la rue provoqua dans la Chambre, à la séance du lendemain, un nouvel orage. Le président Ravez ayant refusé la parole à quelques députés qui voulaient demander des explications aux ministres, le vieil Alexandre de Lameth, comme s'il eût senti renaître son ardeur révolutionnaire des anciens jours, le traita de membre du côté droit. Benjamin Constant parvint cependant à demander compte au gouvernement des troubles dont Paris était le théâtre. M. de Serre répondit en en faisant remonter la responsabilité à la faction qui combattait toute modification à la loi électorale du 5 février, et qui ne craignait pas de provoquer une révolte pour essayer d'imposer sa volonté à la Chambre.

Alors Manuel, rappelant au garde des sceaux avec quelle ardeur il s'était élevé jadis contre la proposition Barthélemy tendant au renversement de cette loi, rejeta avec raison la responsabilité des troubles présents sur ceux-là qui semblaient prendre à tâche d'irriter la nation en bouleversant des institutions qu'elle avait accueillies avec reconnaissance. Et Dupont (de l'Eure) fit cette observation fort juste que l'on traitait de factieux aujourd'hui ceux que l'année précédente on regardait comme d'excellents citoyens.

Juin 1820.

La séance du lendemain ne fut pas moins agitée, car les troubles n'avaient pas cessé dans la rue. Benjamin Constant monta à la tribune pour raconter que deux négociants de la rue de Richelieu, traversant paisiblement la place de la Concorde, avaient été poursuivis par un officier de dragons, et que l'un d'eux, en se retournant, avait eu le bras percé d'un coup de sabre. A ce mot de « place de la Concorde » de violentes interruptions étaient parties du côté droit. C'était le nom, en effet, dont la Convention nationale, dans une pensée d'apaisement et d'oubli, avait appelé l'ancienne place Louis XV, devenue place de la Révolution après le 10 août. La Restauration n'avait pas manqué de supprimer toutes les dénominations révolutionnaires, et elle avait donné à la place le nom de Louis XVI. Aux interrupteurs de la droite l'orateur se contenta de répondre qu'on n'épargnait rien pour que cette place ne fût plus celle de la Concorde.

La place de la Concorde.

MM. Martin (de Gray), Demarcay et Casimir Périer confirmèrent les excès auxquels s'étaient livrés des soldats excités par leurs chefs. M. Demarçay raconta comment lui-même avait été poursuivi jusque dans le passage Delorme. Un grand nombre de citoyens avaient été blessés sous ses yeux, et l'un d'eux était tombé mortellement atteint d'un coup de sabre à la tête. Tout cela était accueilli par les rires ironiques de la droite, dont l'optimisme ne connaissait pas de bornes, et qui se croyait désormais absolument maîtresse de la situation.

L'amendement Courvoisier.

Au milieu de ces orages parlementaires, un membre, dont le dévouement à la monarchie ne faisait doute pour personne, M. Courvoisier, essaya d'un amendement de conciliation. M. Courvoisier conservait l'élection directe ; seulement une partie des députés auraient été nommés par les collèges d'arrondissement, les autres par les collèges de département formés du quart des électeurs inscrits, choisis parmi les plus imposés. Il était bien entendu, d'après l'explication fournie par l'auteur de l'amendement, que les électeurs de département ne feraient point partie des autres collèges pour éviter qu'ils ne votassent deux fois. M. de Serre combattit cet amendement avec une extrême vivacité, parce qu'il laisserait trop d'influence à la démocratie. « Le gouvernement, dit-il, tient ferme dans la défense du projet de loi soumis à la discussion de la Chambre. » Docile à l'injonction ministérielle, M. Courvoisier courba la tête, et retira son amendement en disant qu'il ne devait ni ne voulait usurper sur l'autorité royale.

Juin 1820.

La loi du double vote.

M. de Villèle, triomphant déjà, s'écriait qu'il n'y avait plus matière à délibération, quand un député obscur, nommé Boin, reprit l'amendement pour son compte, et demanda à le soutenir. Vivement appuyé par M. Casimir Périer, cet amendement fut adopté dans la séance du 9 juin, malgré les résistances du garde des sceaux, par 185 voix contre 66. C'etait une sorte de compromis. Un grand nombre de membres de la droite s'y étaient ralliés dans l'espoir de calmer l'effervescence populaire, et une soixantaine de députés de la gauche en avaient fait autant, s'imaginant qu'il apportait une grande amélioration à la loi. C'était une erreur, et l'instinct public ne s'y trompa pas. En effet, M. Boin n'avait pas eu la précaution, comme M. Courvoisier, de bien spécifier qu'en aucun cas les électeurs d'arrondissement, appelés à figurer dans le collège départemental, ne sauraient voter deux fois. Aussi qu'arriva-t-il ? c'est que les électeurs des collèges de département, comprenant le quart des électeurs les plus imposés de la liste générale, votèrent pour les députés dont le choix appartenait au collège de département, après avoir une première fois voté pour les députés choisis par les

JUIN 1820.

collèges d'arrondissement. On ne pouvait certainement imaginer un système plus étrange et plus inique; le pouvoir électoral restait entre les mains des privilégiés de la fortune et de la naissance, puisque la majorité des plus imposés se trouvait appartenir aux anciennes familles.

Les membres de la droite, en votant l'amendement de M. Boin, savaient très bien que leurs plus ardents partisans seraient appelés à voter deux fois, et ce fut là sans aucun doute une des raisons déterminantes qui les poussèrent à l'adopter. C'est une erreur absolue de prétendre que la Chambre ignorait les conséquences de cet amendement. Elle était parfaitement prévenue. « Le double vote accordé aux électeurs les plus imposés nous répugne à tous, avait dit le général Foy, bien avant qu'on passât au vote; il est inconstitutionnel et absurde. » Donc il n'y avait pas à s'y tromper. Aussi la loi fut-elle baptisée du nom de *loi du double vote*, et l'amendement qui le consacrait, dès qu'il fut connu, ne fit qu'accroître l'irritation de la bourgeoisie.

Événements des portes Saint-Denis et Saint-Martin.

Le soir même il y eut sur les boulevards, au débouché des rues Saint-Denis et Saint-Martin, de nouveaux attroupements qui furent aussitôt dispersés avec une extrême violence. Ces attroupements se composaient d'une foule énorme d'hommes, de femmes et d'enfants. Aucune arme d'ailleurs. Des orateurs en plein vent commentaient ce qui s'était passé à la Chambre, quand parurent plusieurs détachements de troupes, à la tête desquelles s'avançait un escadron des cuirassiers de la garde. Accueillies par les cris multipliés de *vive la Charte!* excitées par des agents provocateurs, ces troupes, sur l'ordre de leurs chefs, chargèrent aussitôt cette masse compacte. Les cuirassiers se firent surtout remarquer par leur animosité. On les vit sabrer à travers les carreaux des boutiques pour atteindre ceux

JUIN 1820.

qui s'y étaient réfugiés. Une moitié de sabre resta ainsi sur le comptoir d'un marchand de vin, et le lendemain M. de Corcelles put montrer ce tronçon d'arme à la Chambre. Il y avait eu un homme tué et de nombreux blessés.

Dès l'ouverture de la séance du 10, M. Laffitte dénonça les faits accomplis dans la soirée de la veille. « Depuis trois jours, dit-il, le sang n'a cessé de couler dans la capitale. Hier, il a été répandu d'une manière beaucoup plus effrayante... Un pareil état de choses n'est pas tolérable. Vous voyez que depuis huit jours les troubles augmentent successivement... Les cent mille pétitionnaires que vous regardiez autrefois comme de bons citoyens sont des factieux aujourd'hui. Les électeurs que vous voulez dépouiller de leurs droits ne peuvent-ils manifester leurs inquiétudes? Ce n'est pas à coups de sabre que vous leur prouverez qu'ils doivent sacrifier tous leurs droits sans faire aucune réclamation. »

M. de Montcalm attesta la vérité des faits dénoncés à la tribune par M. Laffitte; il en avait été le témoin oculaire; il avait vu des agents provocateurs exciter à la résistance contre la troupe, et se retirer prudemment quand les soldats se portaient vers les points d'où partaient les provocations. M. Casimir Périer vint, à son tour, corroborer les paroles de ses collègues, dont le garde des sceaux, M. de Serre, s'efforça d'affaiblir la portée en reprochant aux orateurs de l'opposition d'être les premiers auteurs de tous les troubles. « L'indignation, dit-il, doit surtout remonter aux hommes qui les ont organisés. » Et ses regards désignaient les principaux députés de la gauche.

— Vous vous habituez à la calomnie, lui crièrent plusieurs voix.

Benjamin Constant accusa le gouvernement occulte,

JUIN 1820.

c'est-à-dire la Congrégation, d'avoir provoqué les événements qui désolaient Paris. De ses fenêtres il avait été témoin, lui aussi, des actes de sauvagerie dont on demandait compte au gouvernement. Il donna lecture d'une lettre qu'un citoyen, dont il garantit la véracité, lui avait adressée, et où il était dit : « Hier au soir, vers onze heures, j'étais chez moi, rue Saint-Denis, 36; des cris de *vive la Charte!* se faisaient entendre. Ils étaient poussés par des enfants de 12 à 14 ans, avec lesquels étaient deux ou trois hommes. Les cuirassiers de la garde royale sont arrivés; ils ont sabré des hommes, des femmes, des enfants. Les chefs animaient leurs cavaliers; ils criaient tue! tue!. » La lettre renfermait les noms et adresses des blessés.

« C'est faux! c'est faux! » s'écrièrent plusieurs membres de la droite, parmi lesquels M. de Puymaurin se faisait remarquer par son exaltation.

Vote de la loi dans son ensemble.

Le tumulte était à son comble; il était près de quatre heures quand il fut possible de reprendre la discussion de la loi. Cette discussion, qui dura tout un mois, fut une bataille acharnée, dans laquelle les députés de la gauche défendirent avec un courage héroïque, on peut le dire, les intérêts de la liberté. Arrosée du sang d'un certain nombre de Français, la nouvelle loi électorale fut votée, dans son ensemble, le 12 juin, par 154 voix contre 85. C'était un triomphe pour le gouvernement, mais un de ces triomphes plus dangereux qu'une défaite. « Elle viole l'égalité des droits des citoyens et la Charte, » s'était écrié Dupont (de l'Eure) au moment de déposer son vote; elle faisait plus, elle creusait entre la Restauration et le pays un abîme sans fond. Les royalistes croyaient y voir le gage de leur victoire définitive ; elle devait les mener à leur perte. Un jour, à l'Assemblée constituante, Mirabeau, combattant une loi qui lui paraissait injuste, déclarait qu'il ne lui obéirait

JUIN 1820.

pas si elle était votée. Lafayette, dans ses attaques contre la loi du double vote, n'alla pas jusque-là; mais il s'écria publiquement qu'il se considérait comme délié désormais du serment de fidélité envers la royauté. Et ce fut pour la monarchie dite légitime l'un des effets les plus désastreux de la loi; beaucoup de membres de l'opposition qui, jusque-là, séparaient avec soin la personne du roi des critiques dirigées contre son gouvernement, devinrent, à l'exemple de Lafayette, d'irréconciliables adversaires de la dynastie.

Jugement et condamnation de Louvel.

Pendant qu'abandonnant les voies libérales où elle était entrée aux applaudissements du pays, la Restauration se jetait dans une politique d'arbitraire et de réaction, et que, docile à ses volontés, la Chambre des représentants lui sacrifiait toutes les libertés du pays, l'homme dont l'action scélérate avait été, en partie, le prétexte de ces mesures fatales rendait compte de son crime devant la Chambre des pairs.

L'instruction du procès de Louvel s'était longuement prolongée parce qu'on lui avait cherché partout des complices. Vaines recherches. Dès le premier jour, il avait déclaré avoir agi sous la seule inspiration de sa conscience; aucun nom n'était sorti de sa bouche. Cependant, à la suite de l'audition de plusieurs centaines de témoins, dix-neuf prévenus, pris un peu au hasard, avaient été arrêtés et renvoyés avec lui devant la Chambre des pairs, transformée en cour de justice. Mais la Chambre n'avait retenu que Louvel, et le 5 juin il comparut seul devant elle.

Son attitude ne manqua pas d'une certaine dignité. Il n'eut pas de ces forfanteries habituelles chez les fanatiques, qui se font de leur crime une sorte de piédestal. Caractère sombre et concentré, il ne posa pas en Érostrate devant ses juges, et il évita soigneusement de compromettre aucune des personnes avec lesquelles il

Juin 1820.

s'était trouvé en rapport depuis la chute de l'Empire.

Nous avons dit les antécédents de cet homme, nous n'y reviendrons pas. Il résulte de son interrogatoire devant la Chambre des pairs que, depuis 1814, il avait été obsédé par une idée, celle d'ôter la vie aux personnes à qui il attribuait les malheurs de la patrie. Vainement il avait essayé de se distraire de cette idée, se demandant s'il n'avait pas tort; elle l'avait partout poursuivi. Il s'était tout d'abord proposé de tuer le roi. Si plus tard il s'était arrêté à la pensée de frapper le duc de Berry, contre lequel, dit-il, il n'avait aucun motif particulier de haine, c'était uniquement parce qu'il le regardait comme la souche de la famille royale.

Malgré la sécheresse de ses réponses, il ne put se défendre d'une certaine émotion quand le président de la cour lui rappela que le prince, au moment d'expirer, lui avait pardonné et avait imploré sa grâce. Il avoua en avoir été profondément touché. Mais la conscience d'un devoir à accomplir avait étouffé dans son cœur toute autre considération. Au procureur général Bellard, qui lui demandait s'il avait juré d'assassiner tous les princes de la famille royale, il répondit : « Tous les Français qui avaient nui à la patrie. » Toutefois il ne méconnaissait pas l'horreur de l'acte dont il s'était rendu coupable. « Oui, répondit-il au président, c'est une horrible chose que d'aller derrière un autre pour le poignarder. Je reconnais que c'est un horrible crime. » L'intérêt seul de la France, ajouta-t-il, l'y avait poussé; il ne fallait voir en lui qu'un Français qui s'était sacrifié.

Après les plaidoiries de ses avocats d'office, il lut, malgré leur avis, un écrit de sa main où il était dit : « Quand les étrangers sont entrés en France, tous les Français devaient se réunir. Suivant moi, dans mon idée, un homme exilé est à plaindre, mais si un homme qui est obligé de sortir de France s'occupe de nuire et

Juin 1820.

porte les armes contre sa patrie, il n'est plus Français. Je ne puis m'empêcher de penser que si la bataille de Waterloo a été perdue, c'est que des Français étaient à Bruxelles et à Gand... Dans mon opinion les Bourbons sont coupables..... »

Les juges cependant ne pouvaient se figurer qu'il n'eût pas eu de complices. Plusieurs d'entre eux, MM. Desèze, de Lally Tollendal, s'efforcèrent de lui en arracher les noms. « Je n'en ai jamais eu, » s'écria-t-il d'une voix forte. Il fut condamné à mort dans la séance du lendemain. Rentré dans sa prison il demanda au grand référendaire, M. de Sémonville, qui était venu le visiter le soir, espérant peut-être un suprême aveu, des draps fins pour dormir sa dernière nuit. Cette grâce lui fut accordée.

Exécution de Louvel.

Le 7 juin, il quitta la conciergerie vers six heures du soir, et fut conduit à la place de Grève où l'échafaud avait été dressé. Un fort détachement de troupes occupait la place et en gardait les abords. On était au milieu des troubles soulevés par la discussion de la loi électorale, et l'on pouvait craindre une démonstration en faveur de Louvel; il n'en fut rien. L'innombrable foule, accourue pour assister au lugubre spectacle d'une exécution à mort, demeura silencieuse sur le passage du condamné. Il ne vint à la pensée de personne de faire une ovation à l'assassin. Aucun sentiment de faiblesse ne se trahit sur la physionomie de Louvel. Tout en reconnaissant l'horreur de son forfait, il avait la conscience tranquille de l'homme qui croit avoir accompli un grand devoir. Il mourut sans mot dire, avec un courage digne d'une meilleure cause.

Discussion du budget.

On sortait à peine des luttes acharnées auxquelles avait donné lieu la loi électorale, que la discussion de la loi de finances mit de nouveau aux prises libéraux et ultra-royalistes. Le ministère s'était empressé de livrer à ceux-ci toutes les places et tous les emplois.

JUIN 1820.

Obéissant à ce gouvernement occulte dont la Congrégation tenait les rênes, il avait épuré avec un soin jaloux le personnel administratif, et n'avait pas hésité à sacrifier les amis les plus dévoués de la monarchie aux rancunes du parti de l'ancien régime. MM. Royer-Collard et Camille Jordan, dont le royalisme était devenu suspect, furent bannis du conseil d'État.

Les critiques du général Foy.

On avait changé en foule les titulaires d'emplois, mais, malgré la proposition formelle de la commission du budget, qui avait demandé que l'on diminuât d'un vingtième les frais d'administration, on s'était bien gardé de réduire ce nombre infini de places créées par le gouvernement impérial uniquement pour se faire des créatures. Le général Foy s'éleva avec indignation contre cet abus criant, grâce auquel la moitié de la nation était salariée par l'autre. « D'année en année, dit-il, il doit y avoir des réformes; ces réformes diminueront le nombre des places; dirigez l'éducation de vos enfants vers un autre but. Si nous en conservons une grande partie en ce moment, c'est pour ne point réduire à la misère ceux qui les occupent; mais les réformes se feront successivement, d'après les besoins réels du service. » Vaines paroles! Il y a soixante-six ans que le général Foy s'exprimait si sagement, et rien n'a été changé. Quatre gouvernements ont été submergés depuis, les abus sont restés debout; aucune réforme n'a été faite, les places n'ont pas diminué, au contraire, et la République triomphante, dont l'un des objectifs principaux devait être l'économie dans nos finances, n'a pas encore su ramener les emplois publics au nombre strictement nécessaire aux besoins du service.

Combien vraies encore ces paroles du général Foy au sujet du personnel de nos ambassades et de nos chancelleries, recruté presque exclusivement dans les familles attachées à l'ancien régime : « Ce sera en choisissant nos ambassadeurs et nos premiers agents à l'étranger parmi des hommes qui aient la conscience de la puissance réelle de la France, qui aient participé à ses gloires récentes, et dont la seule présence près des cours et des cabinets soit un souvenir de ce que nous avons été et un avertissement de ce que nous pouvons être encore, que nous obtiendrons cette considération, ces honneurs, ce respect si nécessaires pour garantir nos intérêts comme État, et les intérêts particuliers de nos concitoyens. » Si le général Foy revenait au milieu de nous, il verrait, non sans quelque stupéfaction, que le recrutement de notre personnel diplomatique n'a pas beaucoup varié depuis la Restauration.

JUIN 1820.

JUILLET 1820.

La loi de finances se solda cette année, en recettes, par une somme de 875,809,650 francs, avec un excédent de 1,637,250 francs sur les dépenses. C'était, on peut le dire, une situation budgétaire extrêmement favorable. On n'avait pas encore atteint le premier milliard. Les orateurs de l'opposition n'en avaient pas moins réclamé de nouveau contre l'abus des fonctions publiques et demandé la suppression des emplois inutiles. Vaines paroles, qui ont bien souvent retenti depuis sans plus de succès. Sans doute les dépenses ont dû augmenter avec le temps et les besoins nouveaux. L'instruction primaire était à peine rétribuée alors, et l'on ne se fit pas faute de comparer au gros budget des cultes la modicité des sommes allouées à l'enseignement populaire. La troisième République a rétabli l'équilibre, et pourvu largement aux besoins de l'instruction; ce sont là des dépenses fécondes, dont on serait mal fondé à se plaindre; mais que d'abus précieusement conservés! et qu'on s'étonne à bon droit de voir maintenus sous le règne de la démocratie. A ce point de vue, nous ne saurions trop recommander l'étude approfondie des budgets de la Restauration.

Juillet 1820.

L'attitude nouvelle du gouvernement, l'évolution quelque peu scandaleuse des anciens collègues de M. Decazes, demeurés au ministère, et qui avaient rompu avec la politique libérale, dont ils avaient été un moment les défenseurs, la complaisance avec laquelle la majorité du parlement, dans les deux Chambres, avait voté les lois d'exception, accrurent singulièrement l'audace de ceux qui rêvaient le retour de l'ancien régime. Tandis que les émigrés, ceux qui avaient porté les armes contre la France, et dont les coupables provocations avaient tant contribué à déchaîner les fureurs de la Révolution, soulevaient déjà la question d'une indemnité en leur faveur pour réparation des pertes qu'ils avaient subies, certains hauts dignitaires de l'Église ne craignaient pas d'attaquer plus ou moins ouvertement la vente des biens ecclésiastiques aliénés par l'État.

La circulaire de l'évêque de Meaux.

L'évêque de Meaux notamment, dans une circulaire adressée aux curés de son diocèse, en faisant allusion aux nouveaux propriétaires de ces biens, prononça le mot d'usurpation, sans se préoccuper des alarmes que ce langage pouvait répandre parmi ceux qui s'en étaient rendus acquéreurs sous la garantie de l'État. Dénoncée à la Chambre des députés par un sieur Tremet, propriétaire à Attily, dans le département de Seine-et-Marne, cette circulaire y fut l'objet d'une discussion passionnée dans la séance du 13 juillet. N'était-ce pas une attaque à la Charte, qui avait elle-même consacré la vente des biens nationaux?

Le rapporteur était un membre de la gauche, M. Sappey. Il plaida les circonstances atténuantes. Comment croire qu'un ecclésiastique, élevé par le roi à la dignité épiscopale, et chargé d'administrer un diocèse environné de si glorieux souvenirs, pût ignorer l'ancienne jurisprudence sur les biens de l'Église, celle qui avait dicté la conduite de l'Assemblée constituante, et vouloir prêcher la désobéissance à la Charte. « Non, messieurs, M. l'évêque de Meaux ne peut tomber dans de telles erreurs, et l'on croit voir l'ombre de Bossuet toujours occupée de diriger ses successeurs dans la route de la soumission aux lois. » Selon M. Sappey, le pétitionnaire avait mal compris les paroles de l'évêque ; on ne pouvait prêter à ce dernier l'intention d'attaquer l'une des dispositions les plus importantes de la Charte à laquelle la tranquillité publique était intimement liée, et il proposa à la Chambre de passer à l'ordre du jour.

Juillet 1820.

Mais un autre membre de la gauche, M. de Faye, jugeant tout à fait insuffisant le léger blâme indirect qui se dégageait des paroles du rapporteur, combattit vivement ses conclusions. Comment ne pas prendre garde à une circulaire qui se liait si clairement à un système dont les tendances, de jour en jour plus accentuées, étaient d'anéantir tout ce qui s'était fait depuis la Révolution. L'évêque de Meaux ne parlait-il pas de la possibilité de recouvrer les biens de l'Église non vendus? Les fonctions ecclésiastiques étaient rétribuées comme toutes les fonctions publiques. S'il existait encore d'anciens biens de l'Église invendus, ils appartenaient de droit au domaine de l'État.

Élargissant alors le débat, et signalant l'audace toujours croissante des prétentions cléricales, l'orateur ajoutait : « Je ne ferai que vous rappeler brièvement l'existence au moins tolérée de ces catéchismes publiquement enseignés, dans lesquels on recommande de payer la dîme avec fidélité et reconnaissance, en ajoutant que c'est retenir le bien du prochain que de ne pas payer cette dîme à qui on la doit, et où l'on remarque encore cette étrange obligation imposée aux citoyens, de respecter le seigneur de la paroisse et de ne pas souffrir qu'on en parle mal. »

JUILLET 1820.

En dépit des protestations de la droite, les paroles de M. de Faye avaient produit une impression profonde. Tout ce qui n'était pas imbu des doctrines ultra-royalistes sentait la société nouvelle menacée, et le renvoi de la pétition au ministre président du conseil eût été certainement prononcé si le rapporteur n'était pas venu déclarer que, des propres explications de Monsieur l'évêque de Meaux, il résultait qu'il n'était jamais entré dans ses intentions de méconnaître l'esprit de la Charte et d'attaquer la vente des biens nationaux. L'ordre du jour pur et simple fut adopté grâce à cette déclaration.

Clôture de la session de 1819.

Quelques jours après, une ordonnance royale prononça la clôture de la session du parlement, et la Chambre des députés se sépara aux cris de *vive le roi!* répétés par les tribunes. Elle ne se doutait guère que, par ses lois fatales, elle avait porté à la royauté un coup terrible. Le pays, oubliant les excès de la terreur blanche, excès absolument injustifiables, les folies furieuses de la Chambre introuvable, et les proscriptions de tant de Français uniquement coupables de patriotisme, avait en quelque sorte pardonné à la Restauration sa vicieuse origine en faveur des quelques lois libérales dont elle l'avait doté; l'apaisement s'était fait dans les esprits; il y avait eu comme une réconciliation tacite entre la nation et la monarchie. La Chambre de 1819 remit tout en question. Les hommes les plus modérés de l'opposition jurèrent à cette royauté revenue derrière l'étranger une haine implacable; la scission entre elle et la France se creusa plus profonde; c'était une guerre à mort qui allait commencer.

Conspiration du bazar de la rue Cadet.

Un des résultats les plus funestes des lois d'exception adoptées par le parlement fut de provoquer une série de conspirations civiles et militaires qui, durant plusieurs années, devaient jeter le trouble dans le pays et causer la mort d'une foule de braves gens, coupables d'un

amour trop ardent pour la patrie et la liberté. Lafayette n'avait-il pas dit qu'il était du devoir de tout bon citoyen de conspirer contre un gouvernement liberticide? Un capitaine de la légion de la Meurthe, du nom de Nantil, témoin des violences exercées dans les premiers jours de juin contre les députés libéraux, se rappela ces paroles, et il eut l'idée d'organiser un complot dans l'armée. Ce fut la première tentative de ce genre. JUILLET 1820.

Le capitaine Nantil fut mis en rapport par un officier de ses amis, le lieutenant Maillet, avec un groupe de patriotes, qui avaient l'habitude de se réunir dans un vaste magasin de la rue Cadet, connu sous le nom de *Bazar français*. Le magasin avait pour administrateurs M. Mullent et le colonel à demi-solde Sauset, dont la plupart des employés étaient d'anciens officiers de l'armée impériale. C'était un milieu absolument hostile au gouvernement de la Restauration. Là venaient assidûment M. Rey (de Grenoble), le colonel Maziau, qui avait commandé le régiment des chasseurs de la garde, le commandant Bérard, de la légion des Côtes-du-Nord, et M. Dumoulin, l'un des anciens officiers d'ordonnance de l'empereur. Tous avaient contre le régime de la Restauration une haine qu'avaient encore accrue les imprudentes concessions du gouvernement à la réaction royaliste, et ils attendaient impatiemment l'occasion d'entrer en lutte ouverte contre ce régime. Ils acceptèrent donc avec empressement le concours du capitaine Nantil, dont l'influence était grande sur ses camarades, et qui répondait de toute sa légion.

Une conspiration s'organisa rapidement elle avait pour but de relever le drapeau tricolore et d'établir sur les ruines de la Restauration un gouvernement véritablement national. Nombre d'anciens officiers supérieurs, les généraux Pajol, Bachelu, Maransin, Laffitte, le général Merlin, fils du conventionnel Merlin (de Douai)

JUILLET 1820. alors en exil, les colonels Ordener, Dentzel, Combe, Ferrari, Cazin et Fabvier n'hésitèrent pas à entrer dans le complot. MM. D'Argenson, Lafayette, de Corcelles et de Saint-Aignan, membres d'un comité directeur organisé à Paris lors de l'ouverture de la souscription nationale, promirent également leur concours.

Déjà le mouvement était préparé dans les départements. Le colonel Maziau s'était mis en rapport avec les troupes tenant garnison à Amiens et à Cambrai. Le capitaine Nantil fit décider que l'on commencerait le mouvement à Paris même, et il s'offrit à diriger l'entreprise. Presque toute sa légion était disposée à le suivre, le commandant Bérard se faisait fort de lui amener celle des Côtes-du-Nord; par Lafayette, il comptait sur la garde nationale de Paris; il se croyait donc assuré du succès.

AOUT 1820. Mais ce succès obtenu, à qui profiterait-il? Quel était le parti qui récolterait les fruits de la victoire? Sur ce point les conjurés étaient loin d'être d'accord. Les uns, comme le général Tarayre, penchaient pour Napoléon II; les autres pour une dynastie nouvelle, celle d'Orléans, dont le nom n'était pas prononcé tout haut; quelques-uns songeaient à la République. On finit par s'entendre en se ralliant autour du drapeau tricolore, et en réservant à une assemblée nationale le soin de décider de la forme du gouvernement.

Avortement de la conjuration.

Des sommes considérables avaient été recueillies par les soins du comité directeur, dont les membres étaient en correspondance active avec les départements où l'on comptait des adhérents. Dans les premiers jours du mois d'août, le colonel Sauset se rendit à Vitry, occupé par une compagnie de vétérans sur laquelle il comptait; le colonel Caron partit pour Épinal, dont la garnison, croyait-il, était prête à se lever à sa voix; le colonel Maziau se chargea de soulever Amiens, La Fère et Cambrai; M. Voyer d'Argenson se rendit à Belfort; M. de Corcelles à Lyon; M. de Saint-Aignan à Nantes; les uns et les autres ayant des accointances dans ces différentes villes. On devait agir au premier signal venu de Paris.

AOUT 1820.

Il avait été convenu qu'on s'emparerait tout d'abord du château de Vincennes. Le capitaine Nantil, avec sa légion de la Meurthe, devait se charger de ce coup de main, tandis que le commandant Bérard, avec celle des Côtes-du-Nord, se porterait sur la place de la Bastille, et que le capitaine Dequévauvilliers occuperait les abords de l'Hôtel-de-ville. L'exécution de ce plan avait été fixée à la nuit du 19 au 20 août; mais, dès le 15, le gouvernement était averti, et il suffit de quelques indiscrétions pour faire échouer misérablement une conjuration qui paraissait si bien ourdie.

Les ministres avaient eu d'abord la pensée de laisser le complot faire explosion afin de prendre les conjurés en flagrant délit; seulement il eût fallu répandre, sans utilité, beaucoup de sang peut-être. Sur l'avis de Marmont, major-général de la garde, ils se ravisèrent, et, le 19 au matin, de nombreuses arrestations furent opérées.

Averti à temps par un officier de sa légion, le capitaine Nantil trouva un refuge chez un étudiant en droit nommé Beslay. Le lendemain, il voulut reprendre l'affaire, croyant que le ministère n'avait que des données fort incertaines sur la conspiration. Mais ce jour-là le commandant Bérard, cédant à l'influence de sa femme, alla tout révéler au général Montélégier. Il n'y avait plus rien à faire; la conspiration se trouva, pour ainsi dire, dissoute d'elle-même. De nouvelles arrestations eurent lieu dans la journée, et les légions compromises furent dirigées, le soir même, sur divers points en dehors de Paris. Le capitaine Nantil et les principaux chefs du mouvement parvinrent à s'échapper. Ainsi avorta, sans effusion de sang, cette première conspiration

Aout 1820.

militaire de la Restauration, dont nous verrons bientôt le dénouement à la Chambre des pairs. Ce fut pour ainsi dire, une conjuration interrompue, car les principaux éléments s'en reformeront pour tenter de nouveau de renverser le trône des Bourbons.

Ce complot avorté ne souleva pas la moindre émotion dans le public. Les habitants de Paris n'en apprirent l'existence que par la nouvelle de l'arrestation de ses auteurs. Il n'en jeta pas moins une véritable terreur au sein du gouvernement. « La France, disait une note officielle, a le droit d'attendre qu'un pareil attentat soit puni de manière à effrayer tous ceux qui, oubliant leurs devoirs et leurs serments, voudraient tourner contre l'ordre social les armes qui leur ont été confiées pour sa défense. Rien ne doit être négligé pour atteindre les auteurs et les complices d'une conspiration qui, dirigée contre le trône et la Charte, attaquait ainsi chacun des membres de la nation dans ses sentiments et ses droits les plus chers. » L'affaire fut immédiatement déférée à la Chambre des pairs, près de laquelle M. Ravez fut chargé de remplir les fonctions de procureur général.

Dissolution de la garde nationale de Brest.

Certains symptômes significatifs témoignèrent du mécontentement et de l'irritation répandus dans une partie du pays par la marche rétrograde du gouvernement. Des troubles éclatèrent à Brest. La garde nationale, invitée par le maire à les réprimer, refusa d'obéir; on vit même plusieurs de ses membres prendre part aux désordres. Une ordonnance royale, en date du 24 août, en prononça la dissolution. C'était la première atteinte portée à cette institution révolutionnaire par la Restauration. Le sous-préfet de Brest était le fils d'un ancien membre de l'Assemblée législative, Laffond de Ladebat, qui avait siégé sur les bancs de la Gironde; il fut révoqué, comme si, par son origine, il eût été implicitement complice des troubles.

Septembre 1820.

Par contre le gouvernement recevait en foule, de la part du monde officiel, des protestations de dévouement et de fidélité à n'en plus finir. Officiers, soldats, administrateurs, magistrats, c'était à qui se montrerait le plus empressé. La cour royale de Metz conjura le roi de ne pas abandonner la France aux desseins criminels des factieux, des ennemis du trône et de la patrie.

Naissance du duc de Bordeaux.

Un événement impatiemment attendu vint combler de joie la cour des Tuileries. Le 29 septembre, la duchesse de Berry accoucha d'un fils. Il y avait sept mois et demi que Louvel avait tué son mari dans l'espoir d'éteindre la race des Bourbons; son espoir était trompé; un long cri d'enthousiasme retentit dans le parti royaliste. On se plut à voir dans la naissance de cet enfant un gage de l'éternité de la monarchie légitime. De toutes parts affluèrent des adresses de félicitations et des témoignages d'allégresse. La ville de Paris se distingua entre toutes les villes du royaume par l'éclat de ses démonstrations. Les poètes rivalisèrent pour chanter la venue au monde du royal enfant :

> Il est né l'enfant du miracle,
> Il est né l'enfant du martyr,
> Il est né d'un tardif oracle,
> Il est né d'un dernier soupir,

modula un poète inconnu encore, appelé à une retentissante renommée. Ce poète se nommait de Lamartine.

La malignité publique ayant élevé des doutes sur la grossesse de la duchesse de Berry, les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour constater l'authenticité de la naissance de l'enfant, à qui l'on donna le titre de duc de Bordeaux. A peine était-il sorti du sein de sa mère, qu'une foule de témoins furent introduits dans la chambre de l'accouchée pour voir le royal rejeton. Citons parmi ces témoins le maréchal Suchet, duc d'Albuféra, le duc de Coigny, l'épicier Lainé, le phar-

Septembre 1820.

macien Paigné, l'un grenadier, l'autre sous-lieutenant de la garde nationale, et nombre d'autres, dont le témoignage ne saurait faire doute. La plus grande publicité fut donnée au procès-verbal constatant la naissance, procès-verbal revêtu des signatures du comte d'Artois, du duc et de la duchesse d'Angoulême, de Louis-Philippe d'Orléans et de Marie-Amélie, sa femme, de Marie-Adélaïde d'Orléans et du duc de Bourbon.

Protestation contre la naissance du duc de Bordeaux.

Malgré toutes les précautions prises pour qu'il n'y eût aucun doute sur l'authenticité de la naissance du nouveau prince, un journal anglais, le *Morning Chronicle*, crut devoir protester contre la naissance de l'héritier légitime du trône, et il inséra des articles scandaleux tendant à démontrer que la grossesse de la duchesse de Berry avait été simulée. La voix publique accusa hautement le duc d'Orléans d'être l'auteur de cette protestation, publiée d'ailleurs sous son nom, et de ces articles. Lui seul, en effet, avait intérêt à le faire.

S'il faut en croire un écrivain légitimiste, M. de Lourdoueix, le roi, vivement ému de la protestation insérée par le *Morning Chronicle*, aurait demandé au duc d'Orléans de désavouer ce document par un acte public ; ce à quoi le duc se serait refusé, se contentant d'y opposer une dénégation verbale (1). Nous n'avons trouvé nulle part de preuve formelle établissant la complicité du prince dans la protestation et les articles publiés par

(1) Voyez le livre intitulé *La Révolution, c'est l'Orléanisme*, par M. de Lourdoueix, ancien rédacteur en chef de la *Gazette de France*. Cet écrivain est absolument affirmatif ; mais son affirmation ne repose que sur des présomptions.

Au mois d'août 1830, le *Courrier français*, dans un article que Louis Blanc a reproduit dans son *Histoire de dix ans*, a prétendu que, à l'époque de la naissance du duc de Bordeaux, le duc d'Orléans avait fait déposer à Londres une protestation formelle contre la légitimité du nouveau né, et il ajoutait que cette protestation serait prochainement rendue publique par la nouvelle cour. Cette protestation est restée un mystère, et n'a jamais vu le jour.

Septembre 1820.

le journal anglais. Sa signature, apposée au bas du procès-verbal qui constate l'authenticité de la naissance du duc de Bordeaux, nous semble exclure toute idée de protestation de sa part. Et si l'on songe que jusqu'à la chute de la Restauration, le duc d'Orléans et sa famille sont restés l'objet des faveurs de la branche aînée, on est fondé à supposer que ni le roi, ni le comte d'Artois, ni la duchesse de Berry ne crurent leur parent coupable d'un pareil acte.

Les conférences de Troppau.

Au moment où la naissance du duc de Bordeaux semblait entourer la monarchie française d'un nouveau lustre et rendre impérissable la dynastie des Bourbons, le czar Alexandre, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume et l'empereur d'Autriche se réunissaient à Troppau pour raffermir en Europe le principe d'autorité fortement ébranlé par les troubles profonds dont les royaumes de Naples et d'Espagne venaient d'être le théâtre.

Le roi Ferdinand, en rentrant en Espagne, avait formellement promis d'observer le pacte constitutionnel adopté à Cadix en 1812 par les Cortès, et dont les auteurs s'étaient largement inspirés des grands principes de la Révolution française. Mais à peine avait-il été remis en possession du trône de son père Charles IV, que, cédant aux détestables suggestions de ses courtisans, et enhardi par la présence à Madrid des troupes du général anglais Whittingham, il s'était empressé de répudier une constitution anarchique à ses yeux. Malheur à quiconque conseillerait dorénavant l'observation des institutions nouvelles ! il était coupable du crime de lèse-majesté et passible de la peine de mort.

La contre-révolution en Espagne.

Cette menace pour l'avenir n'avait pas empêché des persécutions immédiates contre tous ceux qui, en combattant la domination étrangère, avaient voulu doter l'Espagne d'institutions libérales, et auxquels, en définitive, Ferdinand VII était redevable de son trône. Re-

Septembre 1820.

mise sous le joug du pouvoir absolu, l'Espagne était devenue la proie d'un véritable régime de sang. Tous les hommes convaincus d'avoir aimé la patrie et la liberté avaient été poursuivis et frappés. A ceux-ci la mort ; à ceux-là les galères, la prison ou l'exil. Les juges féroces ne manquaient pas ; mais quand le roi les trouvait hésitants ou trop mous, il condamnait lui-même. C'était bien l'homme qui avait été vil, lâche et rampant aux pieds de Napoléon, ce Ferdinand que sa mère appelait, dit-on, cœur de tigre et tête de mulet. En peu de temps il avait réalisé en Espagne le rêve des ultra-royalistes français : tous les privilèges, toutes les inégalités léguées à ce pays par un despotisme sans frein, avaient été rétablis.

Victoire de la révolution.

Le mécontentement, extrême parmi les populations, finit par se traduire en faits dans l'armée. Dès les premiers jours de l'année 1820, un simple commandant du régiment des Asturies, nommé Riego, soulevait ses soldats en proclamant la constitution de 1812. Durant plus de deux mois il avait lutté contre les troupes royales, tantôt battant, tantôt battu, toujours debout. Réduits à 1,500 hommes, ses compagnons et lui venaient de se disperser en guerilleros dans les montagnes de l'Estramadure, croyant leur cause perdue. Mais leur acte héroïque avait porté fruit ; à l'heure même où ils désespéraient, la population de Madrid s'était soulevée ; les troupes royales s'étaient jointes à elle, et le roi avait été contraint de prêter serment de fidélité à la constitution de 1812.

Cette heureuse révolution, mal vue par les puissances signataires du traité de Vienne, mais accueillie en France par des sympathies enthousiastes, avait eu son contre-coup en Italie, et principalement dans le royaume de Naples, où Ferdinand I[er], oncle du roi d'Espagne, et mari de l'impure Marie-Caroline, était rentré en 1815,

La révolution à Naples.

Septembre 1820.

après la chute du roi Murat. En reprenant possession de son trône, il s'était engagé à doter ses sujets des institutions libérales vainement promises autrefois par Murat ; mais, comme son neveu, il s'était bien gardé de tenir sa parole, et il n'avait eu rien de plus pressé que de conclure avec la cour de Vienne un traité aux termes duquel les États napolitains devaient être soumis au régime imposé par l'Autriche à ses possessions italiennes, c'est-à-dire à l'arbitraire le plus absolu.

La population finit par prendre en horreur cet étrange souverain, qui poussait l'oubli du respect de lui-même jusqu'à enrôler dans l'armée nationale une cinquantaine de brigands en leur donnant une solde supérieure à celle de l'armée régulière. Ses ministres, il est vrai, sans tenir compte de l'engagement royal, pour se débarrasser de ces bandits, ne trouvèrent rien de mieux que de les faire massacrer traîtreusement jusqu'au dernier.

Les provinces napolitaines n'en étaient pas moins infestées d'une masse de brigands qui rançonnaient les voyageurs et pillaient les caisses publiques. Les habitants de ces provinces furent autorisés à s'armer et à s'organiser en milices pour courir sus à ces bandits.

Les carbonari.

Il y avait alors en Italie une ancienne société religieuse, connue sous le nom de société des carbonari, qui, sous la domination française, était devenue une association politique et secrète, ayant pour objet l'indépendance, la liberté et l'unité de l'Italie. La domination allemande, qui avait remplacé la nôtre dans une partie de la péninsule, n'était pas plus douce, au contraire. Aussi l'association poursuivait-elle les Autrichiens d'une haine égale à celle qu'elle avait vouée jadis aux Français. Elle comptait un grand nombre d'adhérents dans le royaume de Naples. Ceux-ci formèrent la plus grande partie des milices autorisées à s'armer pour l'extermination des brigands ; et, quand la nouvelle de la révolution d'Espagne

SEPTEMBRE 1820.

parvint à leur connaissance, ils étaient tout prêts à combattre pour la liberté. Cette nouvelle les saisit d'enthousiasme; l'exemple des libéraux espagnols suscita leur admiration, ils n'attendaient qu'un signal pour secouer le joug qui pesait sur leur pays. Le signal leur fut donné par un prêtre, nommé Minichïns, et un simple officier du régiment de Bourbon-dragons, le lieutenant Morelli. A leur voix les carbonari de Nola et d'Avellino, renforcés de quelques soldats, proclamèrent, le même jour, dans ces deux villes, la constitution espagnole de 1812.

Rien de contagieux comme l'esprit d'indépendance et de liberté. Tout ce qu'il y avait de natures généreuses dans les États napolitains s'enflamma en apprenant ce premier succès de l'insurrection. Ceci se passait au commencement de juillet; à moins de quinze jours de là, sous l'influence décisive du général Pépé, commandant de la province d'Avellino, la révolution était un fait accompli dans le royaume de Naples. Elle s'était opérée sans coup férir, sans qu'une goutte de sang eût été répandue en expiation de celui que le misérable monarque avait si largement versé. Pâle, éperdu, tremblant de peur, Ferdinand jura, au nom de Dieu, d'observer fidèlement la constitution d'Espagne. Vain serment, qu'il prétendit prêter du fond du cœur, mais qu'il se proposait bien de trahir à la première occasion.

Les colères de l'Autriche.

Cette révolution pacifique causa à la cour de Vienne une irritation profonde ; il y eut là une explosion d'indicible fureur contre les carbonari, dont on redoutait l'influence dans les provinces soumises à la domination autrichienne. Les mesures les plus énergiques furent prises pour les empêcher d'agir dans les autres États de l'Italie, et l'Autriche rassembla une armée de 80,000 hommes, prête à se jeter sur le royaume de Naples, qu'elle n'eût pas mieux demandé que d'envahir pour comprimer la révolution victorieuse. Seulement, il lui était difficile

SEPTEMBRE 1820.

d'intervenir sans l'assentiment de ses alliés du congrès de Vienne. Les autres grandes puissances européennes avaient bien, à l'instar de l'Autriche, manifesté leur mécontentement de la révolution napolitaine, en refusant de recevoir les ambassadeurs du nouveau gouvernement; mais autoriseraient-elles l'Autriche à s'immiscer seule dans les affaires intérieures du royaume de Naples? c'était au moins douteux. Ce fut donc pour pressentir les dispositions de ses deux alliés les plus proches, le czar Alexandre et le roi Frédéric-Guillaume, que l'empereur d'Autriche provoqua les conférences qui s'ouvrirent à Troppau, dans la Silésie autrichienne, à la fin du mois de septembre.

Résolutions prises à Troppau.

Le czar Alexandre arriva à Troppau très décidé à s'opposer à toute intervention armée dans les affaires d'Espagne et de Naples. Mais à peine arrivé il apprit qu'une légère insubordination avait éclaté à Saint-Pétersbourg, dans un des régiments de la garde impériale. M. de Metternich profita habilement de l'irritation où le plongea cette nouvelle pour le faire revenir sur ses dispositions conciliantes.

OCTOBRE 1820.

Ce coryphée de l'arbitraire monarchique lui montra tous les trônes menacés par les séditions militaires dont les royaumes d'Espagne et des Deux-Siciles avaient été le théâtre, et il l'amena à consentir aux mesures de compression projetées par l'Autriche. Les trois cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg prirent l'engagement de mettre un frein, soit par la persuasion, soit par la force, aux nouvelles calamités dont l'Europe était menacée. Décidées à ne pas reconnaître les autorités établies par ceux qu'elles appelaient des factieux, elles invitèrent le roi Ferdinand I[er] à se rendre à Leybach pour s'y concerter avec elles sur les moyens de rétablir la tranquillité dans ses États et d'assurer la paix du monde.

OCTOBRE 1820.

Ces conférences de Troppau durèrent tout le mois d'octobre 1820 et se prolongèrent jusqu'en novembre. Pendant que les puissances du Nord conspiraient contre l'indépendance des peuples, et s'entendaient pour affirmer partout l'autorité monarchique, le principe de liberté perdait du terrain en France, où la majorité législative passait de nouveau entre les mains des ultra-royalistes.

Les élections de 1820.

Le déplacement de la majorité, qui allait faire rétrograder le gouvernement, et détruire toutes les espérances des libéraux, de tous ceux qui, un moment, avaient cru possible l'alliance intime et sincère de la Restauration avec la liberté, fut la conséquence naturelle de la nouvelle loi électorale. Quatre-vingt-six collèges de département, formés en vertu de cette loi, avaient à nommer 172 députés. De plus la série de la Chambre, dont les pouvoirs se trouvaient expirés, comprenait cinquante deux membres soumis à la réélection. C'était au total 224 députés à élire.

Dès les premiers jours d'octobre, le gouvernement désigna les présidents des collèges électoraux; l'influence de ces présidents devait être prépondérante dans le choix des futurs députés. Cette désignation se ressentit fortement de l'esprit de réaction qui animait la plupart des membres du cabinet; on put dès lors prévoir la défaite des libéraux. On a vu avec quelle énergie les députés de la gauche avaient combattu cette funeste loi du double vote, pressentant bien le péril auquel la liberté allait être exposée désormais; le résultat ne justifia que trop leurs patriotiques appréhensions.

NOVEMBRE 1820.

Par une ordonnance en date du 14 octobre, les collèges d'arrondissement furent convoqués pour le 4 novembre; ceux de département pour le 13 du même mois. Les premiers nommèrent encore quelques hommes appartenant à l'opinion libérale; mais ils n'avaient qu'un nombre fort restreint de députés à élire. Quant au choix

NOVEMBRE 1820.

des collèges de département, ils furent déplorables, grâce au double vote; on vit entrer à la nouvelle Chambre une foule d'ultra-royalistes, dont une partie, près de la moitié, avaient fait partie de la Chambre de 1815. C'étaient là des choix déplorables, disons-nous, non seulement dans l'intérêt des institutions libérales auxquelles la Restauration semblait s'être attachée depuis quelques années, mais encore dans celui de la dynastie elle-même, que les excès de zèle de ses imprudents amis allaient de nouveau compromettre. Les libéraux qui, dans l'ancienne Chambre, réunissaient près de la moitié des suffrages, et qui certainement seraient arrivés à conquérir la majorité si la loi électorale n'avait pas été changée, ne comptaient plus dans la nouvelle que quatre-vingts voix à peine sur 450 députés. Ainsi tant d'efforts tentés depuis quatre ans pour fonder le règne paisible de la liberté étaient peines perdues ou à peu près. Il allait falloir recommencer la lutte incessante, âpre, acharnée, car les ultra-royalistes revenaient avec les mêmes passions réactionnaires, avec la même haine aveugle de la liberté, de l'égalité, en un mot de tous les principes proclamés par la Révolution, avec le même désir de rétablir en France les institutions de l'ancien régime. La résistance à ces folles prétentions sera en raison directe de la violence avec laquelle les royalistes essayeront de les faire triompher, et nous assisterons bientôt à l'émouvant spectacle du duel engagé entre quelques hommes intrépides et une réaction d'autant plus audacieuse qu'elle se croyait sûre du succès.

La nouvelle Chambre.

La proclamation royale.

Le ministère n'avait rien épargné pour contraindre le pays légal à nommer une représentation décidée à suivre le gouvernement dans la nouvelle voie de réaction où il s'était engagé. Le roi, se départant de sa réserve ordinaire, était descendu de sa personne dans la lice électorale. Écoutez ce passage d'une proclamation

NOVEMBRE 1820.

adressée par lui aux électeurs : « Français, au moment où la loi qui garantit à vos suffrages une entière indépendance, qui assure à vos intérêts une plus juste représentation, va recevoir son exécution pour la première fois, je veux que vous entendiez ma voix.

« Les circonstances sont graves... Écartez des nobles fonctions de députés les fauteurs de troubles, les artisans de discorde, les propagateurs d'injustes défiances contre mon gouvernement, ma famille et moi...

« De toutes parts s'offrent à vos suffrages une foule de citoyens, amis sincères et zélés de la Charte, également dévoués au trône et à la patrie, également ennemis du despotisme et de l'anarchie... »

La menace n'était pas étrangère à cette proclamation : « La France, au milieu des agitations qui l'environnent, y était-il dit, doit rester calme et confiante. Unie avec son roi, ses prospérités sont au-dessus de toute atteinte. L'esprit de faction pourrait seul les compromettre ; s'il ose se produire, il sera réprimé... »

La voix du souverain ne fut que trop entendue. La victoire des ultra-royalistes dépassa toutes les espérances; mais, on peut le dire, cette victoire devait être plus funeste que favorable à la Restauration.

Procès de MM. de Beaufort et Madier de Montjau.

Malheur à qui osait critiquer avec trop de vivacité la politique rétrograde du gouvernement. Un avocat, nommé de Beaufort, comparut le 7 novembre devant la cour d'assises de la Seine pour avoir publié un écrit intitulé le *Despotisme en état de siège, ou la royauté sans prestige*. Défendu par un jeune avocat du nom de Barthe, tout dévoué alors aux idées libérales, et qui s'était fait récemment remarquer en prononçant un chaleureux discours aux obsèques du jeune Lallemand. M. de Beaufort fut condamné à quatre années d'emprisonnement, quatre mille francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits politiques. Si le droit d'exprimer

NOVEMBRE 1820.

sa pensée était, en principe, reconnu par la Charte, l'exercice de ce droit n'était pas, on le voit, exempt de périls.

Quelques jours plus tard, un conseiller à la cour de Nîmes, M. Madier de Montjau, dont nous avons fait connaître la pétition relative aux troubles qui avaient ensanglanté le Midi, était déféré à la cour de cassation. Outre cette pétition, on lui reprochait d'avoir rendu publics, dans une brochure, les rapports adressés par lui comme président des cours d'assises du Gard et de Vaucluse au ministre de la justice, rapports où il dénonçait certains jurés coupables, à ses yeux, d'avoir montré trop d'indulgence pour les assassins; double infraction à la discipline judiciaire.

Il comparut devant la cour suprême, que présidait le garde des sceaux en personne, M. de Serre. Il était assisté de son père, le conseiller à la cour de Lyon, dont l'ardeur royaliste n'était pas douteuse. Tous deux étaient en robes de magistrat. Dans un écrit intitulé *Madier de Montjau père, aux juges de son fils*, le conseiller à la cour de Lyon avait écrit : « Il serait à désirer que le roi eût beaucoup de serviteurs tels que mon fils, qui ne s'est jamais passionné que pour la justice et la défense des opprimés. Oui, je vous proteste sur l'honneur, je vous proteste sur les principes du royalisme dont je n'ai pas un instant dévié, que loin de blâmer mon fils dans aucune de ses actions, je le loue... »

Le fils se montra digne du père. « Si j'avais le malheur d'essuyer votre censure malgré le sentiment de ma conscience, dit-il à ses juges, je serais encore assuré du dédommagement que m'accorde l'opinion publique... » Au long réquisitoire du procureur général, il répondit qu'il était loin de se repentir, et qu'il attendait avec tranquillité la décision de la cour, sachant d'ailleurs qu'une censure serait comme son arrêt de mort, et donnerait le signal aux poignards levés contre lui. La cour le con-

NOVEMBRE 1820.

damna à la censure avec réprimande. Mais le courageux magistrat fut dédommagé de cette peine par la popularité qui s'attacha à son nom ; et il alla reprendre son siège à la cour de Nîmes, sans prendre garde aux menaces de vengeance dont on ne manqua pas de le poursuivre.

Mort de Tallien.

Si la Restauration n'hésitait pas à sévir contre ceux de ses amis suspects de quelque attachement à la cause de la liberté, en revanche, elle se montrait pleine de déférence pour certains apostats de la Révolution. Ainsi ce ne se fut pas sans un étonnement profond que l'on put lire, dans le *Moniteur*, un éloge presque pompeux d'un des plus violents sectaires de la Terreur.

Le 16 novembre 1820, était mort dans un coin de Paris, délaissé et méprisé, à l'âge de cinquante quatre ans, l'ancien amant de Thérésa Cabarrus, le héros du 9 thermidor, Tallien, précédant de quelques semaines seulement dans la tombe son sinistre complice de cette journée, le duc d'Otrante, Fouché. « On sait dans combien de scènes terribles de la Révolution il a figuré, lut-on dans le *Moniteur* le surlendemain de sa mort ; mais, quelles qu'aient été ses opinions et sa conduite, son nom sera toujours inséparable de celui du 9 thermidor, journée de salut et de délivrance. »

Avons-nous besoin de rappeler que le coup d'État du 9 thermidor, fait au profit de la Terreur par les terroristes à outrance, tourna complètement au profit de la réaction, qui dut nécessairement le bénir. La monarchie restaurée ne se montra pas ingrate envers Tallien. La femme avait laquelle il s'était marié au lendemain de Thermidor, l'épouse divorcée du marquis de Fontenay, celle pour qui il avait trahi la Révolution, s'était également séparée de lui, et était devenue, grâce à un second divorce, princesse de Chimay. Riche, elle le laissa dans la détresse, et ce fut à une auguste bienfaisance, aux yeux de laquelle une grande action avait tout réparé (1), qu'il dut de ne pas mourir dans un dénuement absolu. Tallien touchait une pension de deux mille francs sur la cassette royale. Ses obsèques eurent lieu dans l'église Saint-Pierre de Chaillot. Le trône et l'Église devaient bien leurs secours à celui qui avait frappé la République au cœur dans la journée du 9 thermidor.

NOVEMBRE 1820.

La réaction poursuivait son œuvre en toutes choses. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, en réorganisant notre armée, avait fait rentrer dans les cadres nombre d'officiers des armées impériales, mis en retrait d'emploi à la suite des deux restaurations, et éliminé une foule d'émigrés qui n'avaient aucun état de service, si ce n'est dans les antichambres royales ou dans les rangs de l'armée de Condé. Le 1er novembre, avait paru au *Moniteur*, un long rapport du ministre de la guerre, M. de Latour-Maubourg, tendant à une modification nouvelle dans l'organisation de nos troupes d'infanterie. On n'a pas oublié qu'après le licenciement de l'armée de la Loire, nos régiments avaient été remplacés par des légions départementales. Ce système avait l'avantage de grouper nos soldats par régions ; mais peut-être avait-il aussi l'inconvénient de trop les livrer aux influences locales. Cet inconvénient parut assez grave au ministre de la guerre de 1820 pour qu'il proposât de revenir à l'organisation par régiments, et de rétablir ainsi les traditions militaires de notre pays. On n'osa pas toutefois leur restituer leurs noms de l'ancien régime, on se contenta, comme sous l'Empire, de les désigner par leurs numéros d'ordre.

Les régiments rétablis.

Seulement, M. de Latour-Maubourg profita de cette modification pour remanier le personnel de l'état-major de manière à donner satisfaction aux passions réaction-

(1) *Moniteur* du 18 novembre 1820.

Novembre 1820.

naires de l'époque. Tous les officiers suspects de libéralisme, et par conséquent la plupart de ceux qui étaient rentrés sous les auspices du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, furent renvoyés et remplacés par des militaires qui n'avaient d'autres titres que la faveur.

Organisation civile de la maison du roi.

Chaque jour amenait un retour vers les usages de l'ancien régime. La maison civile du roi fut organisée sur le pied des cours de Louis XIV et de Louis XV. Il y eut une grande aumônerie, un grand maître, un grand chambellan, un grand écuyer, un grand veneur et un grand maître des cérémonies. Le général marquis de Lauriston fut nommé ministre d'État au département de la maison du roi.

A chacun de ces services étaient attachés une foule de fonctionnaires grassement rétribués. Ainsi le service du grand chambellan comprenait : quatre premiers gentilshommes de la chambre ; quatre premiers chambellans, maîtres de la garde-robe ; trente deux gentilshommes de la chambre ; quatre premiers valets de chambre ; un inspecteur de la garde-robe ; un secrétaire de la garde-robe ; dix huit valets de chambre ordinaires et seize huissiers de la chambre. Le reste était à l'avenant.

A côté de cela l'instruction publique était à peine dotée ; nos communes étaient dépourvues d'écoles, et l'enseignement primaire se trouvait presque entièrement aux mains des frères de la doctrine chrétienne.

Telle était la situation du pays quand, par le fait de la nouvelle loi électorale, le pouvoir législatif devint en quelque sorte la proie de la faction ultra-royaliste.

Décembre 1820.

MM. Laîné, de Villèle et Corbière, ministres sans portefeuille.

Un des premiers résultats des élections nouvelles fut d'amener au pouvoir trois hommes dont le concours n'avait pas manqué aux royalistes ardents lors de la discussion de la loi ; ces trois hommes étaient MM. Laîné, de Villèle et Corbière. Déjà, depuis le 1er novembre,

Décembre 1820.

ce dernier se trouvait placé à la tête de l'instruction publique, à laquelle, comme on ne tardera pas à le voir, il s'empressa d'imprimer une direction absolument cléricale et ultra-monarchique. Une ordonnance royale du 21 décembre les appela à siéger tous trois dans le conseil des ministres, comme ministres secrétaires d'État sans portefeuille.

On pouvait croire que le ministère, renforcé de ces trois alliés de la faction ultra-royaliste, aurait dans la Chambre nouvelle une majorité considérable. Beaucoup de députés, en effet, paraissaient disposés à le soutenir, en reconnaissance de l'appui que les candidats de la réaction avaient trouvé en lui ; mais nombre d'autres, impatients de rétablir l'ancien régime, et craignant de ne pas rencontrer des serviteurs assez complaisants de leurs passions dans ce cabinet où figuraient encore d'anciens collaborateurs de M. Decazes, avaient juré de renverser un ministère qui, cependant, avec M. de Richelieu, était devenu l'instrument docile de la réaction. Aussi dirigèrent-ils contre lui, dès les premiers jours de la session, les plus violentes attaques.

Ouverture des Chambres.

L'ouverture solennelle des Chambres eut lieu le 19 décembre, deux jours avant la nomination de MM. Laîné, de Villèle et Corbière, comme ministres sans portefeuille. Elle se fit, non pas comme d'habitude au palais Bourbon, mais dans la salle des gardes de Henri IV, au Louvre, où le roi, souffrant d'une violente attaque de goutte, se fit traîner dans un fauteuil par la grande galerie des tableaux qui reliait le Louvre aux Tuileries. Déjà M. de Villèle, avant même d'être investi officiellement d'une partie du pouvoir, était regardé comme le maître de la situation. car ce fut à son approbation préalable que l'on crut devoir soumettre le discours que le roi devait prononcer devant les Chambres réunies.

Ce discours était d'ailleurs assez insignifiant. Il y était

DÉCEMBRE 1820.

question de la naissance du duc de Bordeaux, du complot quelque peu imaginaire dont on avait fait si grand bruit, de la situation financière du royaume, et de la nécessité d'une entente parfaite entre les pouvoirs. Mais tout cela était dit en termes extrêmement vagues, rien n'indiquait que le gouvernement fût décidé d'avance à s'associer aux sentiments profondément réactionnaires dont on savait la nouvelle Chambre animée; il se réservait. Seulement, sous cette réserve, il était facile de deviner les tendances secrètes du cabinet. Les députés de la gauche ne s'y trompèrent pas.

Le projet d'adresse du général Foy.

Le général Foy se fit l'organe de ses collègues en proposant à la Chambre, réunie en comité secret le 30 décembre, un projet d'adresse où, sous les formes les plus respectueuses, on rappelait au gouvernement que la meilleure garantie du repos public était dans l'indissoluble et sainte alliance formée par la Charte entre le peuple et son roi. On y déplorait les modifications apportées à un système électoral qui était en harmonie avec l'opinion publique, modifications d'autant plus regrettables qu'elles coïncidaient avec un abus fâcheux de l'influence administrative. Néanmoins, on ne désespérait pas de voir le roi, fidèle à sa promesse d'assurer la liberté individuelle et l'administration régulière des départements et des communes, accomplir de si nobles desseins. « Vivez, Sire, pendant de longues années encore, y était-il dit, pour instruire dans l'art de gouverner une nation libre le royal enfant appelé à régner sur une autre génération de Français. Vivez pour lui apprendre que la modération est de toutes les puissances celle qui trompe le moins; qu'il n'y a point de difficultés que ne surmonte l'accord du peuple avec le trône, et que cet accord peut seul conquérir à notre pays l'indépendance et la dignité sans laquelle il n'y a ni roi ni nation. »

DÉCEMBRE 1820.

C'étaient là de bonnes et fermes paroles; mais en même temps, c'était la critique sanglante des aspirations antilibérales de la Chambre. Le projet d'adresse du général Foy fut donc écarté sans discussion; la majorité se borna à répondre au discours du trône par une adresse qui n'en était que la paraphrase incolore, mais dont quelques paroles significatives indiquaient nettement l'espoir réactionnaire. « Fortifier l'autorité de la religion sur l'esprit des peuples, épurer les mœurs par un système d'éducation chrétienne et monarchique », tel était le vœu principal formulé par cette nouvelle Chambre introuvable.

JANVIER 1821.

A cette adresse, dont le président Ravez vint donner lecture aux Tuileries dans la journée du 1er janvier 1821, le roi répondit en affirmant que ses intentions étaient conformes aux intentions de la Chambre. C'était comme un encouragement à la majorité parlementaire.

Toutefois cette majorité n'était pas absolument homogène. Une partie de ses membres, revenants endurcis de l'ancienne Chambre introuvable, ne pouvaient, comme nous l'avons dit, pardonner à quelques-uns des ministres actuels, tels que MM. de Richelieu, Pasquier et de Serre, d'avoir été les complices de la politique de M. Decazes. Et pourtant ces ministres, MM. de Serre et Pasquier notamment, étaient devenus les alliés les plus ardents de la réaction. Mais ils avaient d'implacables adversaires dans certains députés nouveaux, dont ils avaient lésé les intérêts, et l'on sait qu'il n'y a pires ennemis que les intérêts froissés.

Les rancunes du général Donnadieu.

Parmi ces députés figurait un général au nom duquel se trouvait attachée une sanglante notoriété, le général vicomte Donnadieu, qui s'était fait dans l'Isère l'instrument impitoyable des vengeances royalistes. Mis en non-activité par le ministère Decazes, sur un rapport du maréchal Marmont, on ne l'a sans doute pas oublié,

JANVIER 1821. il n'en avait pas moins conservé les bonnes grâces de la cour. Envoyé à la Chambre par le département des Bouches-du-Rhône, il avait dû son éligibilité aux largesses de la duchesse d'Angoulême. Cela ne l'empêcha pas d'être l'un des premiers à monter à l'assaut du ministère.

Le 8 janvier 1821, à propos d'un projet de loi tendant à percevoir les six premiers douzièmes des contributions directes de 1821 sur les rôles de 1820, il s'élança à la tribune et demanda par quel phénomène des hommes, dont il s'était fait gloire de partager jusqu'à ce jour les sentiments et les principes, prêtaient assistance et appui à des ministres qui avaient si longtemps suivi une ligne opposée à la leur, en méconnaissant et en trahissant tous les intérêts du pays. Puis donnant un libre cours à ses ressentiments personnels, il accusa ces derniers, avec une étrange âpreté de langage, d'avoir mis partout le caprice et l'arbitraire à la place de la justice, et brisé la carrière d'une foule d'officiers, dont le principal tort était d'avoir pu se laisser égarer par les variations de système et les doctrines corruptives de ces ministres. Visant alors le président du conseil, sans le nommer, il accusa le cabinet de trafiquer de l'honneur et de l'indépendance des membres de la Chambre. Cent mille francs avaient été offerts à l'un d'eux, assura-t-il, en dédommagement d'une place à laquelle voulait le porter la confiance de la majorité.

Cette accusation brutale et non justifiée souleva un formidable orage. — Nommez-le, nommez-le, criaient une foule de voix à gauche.

Le général ne nomma personne. Sommé par le garde des sceaux de fournir la preuve de son accusation, sous peine d'être convaincu du délit de calomnie et de diffamation, il se borna à répondre qu'il attendait les ordres de la Chambre, mais ne nomma personne.

Le député auquel il avait été fait allusion protesta dans les journaux contre l'assertion du général Donnadieu. C'était un député obscur, nommé Paul de Châteaudouble. Le général maintint son assertion par la même voie, en déclarant qu'il tenait le fait de personnes auxquelles il avait été raconté par M. de Châteaudouble lui-même, et dont la véracité n'était pas douteuse. L'affaire en resta là. JANVIER 1821.

M. de Villèle défendit ses collègues en disant que l'opposition royaliste avait fait la guerre aux choses, non aux personnes. Donc, lorsque le système combattu par elle venait à être abandonné, il était naturel, selon lui, qu'elle se ralliât avec empressement au gouvernement. C'était là une justification commode de toutes les versatilités intéressées. L'explication n'en fut pas moins bien accueillie d'une majorité faite d'une foule d'ambitions impatientes. L'attaque du général Donnadieu avait d'ailleurs trop le caractère d'un ressentiment personnel pour être d'une portée bien sérieuse. Elle prit, au contraire, une réelle importance, venant des hommes de la gauche, dont l'intérêt général dirigeait surtout la conduite.

Les attaques de la gauche.

M. Etienne demanda, à son tour, comment des ministres, ayant appartenu à la minorité de la Chambre de 1815, et signé l'ordonnance libérale du 5 septembre, pouvaient être les collègues de ceux qui, pure émanation de la majorité de cette Chambre, avaient été les ennemis irréconciliables d'une mesure considérée par eux comme un péril pour la France. Il y avait là une anomalie dont le pays attendait l'explication.

M. Pasquier, mis directement en cause pour ainsi dire, se borna à répondre que les ministres actuels étaient tous également de fidèles sujets du roi ; qu'il n'y avait eu entre eux que des dissentiments légers et de simples

JANVIER 1821.

nuances d'opinion effacées aujourd'hui. Cela dit, il affirma hautement l'intention bien arrêtée des ministres de ne pas se retirer.

La gauche revint à la charge le lendemain, en signalant la contradiction choquante existant dans la conduite de ces ministres, devenus les instruments de la contre-révolution après avoir été les instigateurs de mesures que leurs alliés présents qualifiaient autrefois d'anarchiques. Ils avaient violé la Charte, s'écria M. de Girardin, par le privilège du double vote introduit dans la dernière loi électorale, par la faculté d'arrêter et de détenir arbitrairement les individus suspects, et par le rétablissement de la censure. Jamais, prétendait-il, la tyrannie ministérielle ne s'était montrée plus odieuse. L'anarchie, selon lui, existait là surtout où la police provoquait les désordres au lieu de les prévenir, et organisait elle-même des conspirations; là où la délation était encouragée; là où chaque jour des feuilles privilégiées prodiguaient les injures les plus grossières « au peuple de Naples et à l'héroïque Espagne. » Cette allusion sympathique aux récentes révolutions dont ces deux pays avaient été le théâtre souleva une violente tempête. M. Dudon accusa l'orateur de faire l'apologie de la révolte. A quoi M. de Girardin répondit avec raison que les peuples qui rentraient dans leurs droits ne se révoltaient pas.

La droite entière, à part deux ou trois dissidents qui suivirent le général Donnadieu, se serra autour du ministère, et vota pour lui. Elle formait une majorité compacte de près de trois cents voix, unie dans sa haine de l'indépendance et de la liberté.

La Révolution prise à partie.

Il n'y avait pas à se le dissimuler, la lutte était désormais entre la Révolution et la contre-révolution; entre ceux qui rêvaient encore le retour de l'ancien régime et ceux qui poursuivaient pacifiquement, mais

JANVIER 1821.

résolûment, le triomphe des principes proclamés en 1789. Et, par Révolution, nous entendons l'ensemble des réformes réclamées par la justice et par l'humanité, réformes dérivées du droit éternel, et dont elle a été la glorieuse dispensatrice. Nous n'acceptons en aucune façon la solidarité des erreurs et des crimes qui ont pu signaler son passage, crimes et erreurs qui n'ont été que des accidents terribles, et, qui, provoqués par des résistances injustifiables, sont d'ailleurs peu de chose si on les compare à ceux de la monarchie. Mais ce n'étaient pas seulement ces erreurs et ces crimes que la majorité de la Chambre nouvelle imaginait de prendre à partie, non; c'était la Révolution dans ce qu'elle avait de plus pur, dans son action bienfaisante et réparatrice.

Une explosion au chateau des Tuileries.

Le 27 janvier, vers quatre heures du soir, une explosion formidable retentit dans le château des Tuileries. C'était un petit baril de poudre qui avait éclaté derrière un coffre à bois sur le palier d'un des escaliers desservant les appartements de Madame et ceux du roi. Le malheur ne fut pas grand du reste : les dégâts se bornèrent à quelques portes brisées, et à un certain nombre de vitres mises en pièces. Cet attentat ou cet accident, dont on ne parvint pas à connaître positivement l'auteur (1), fut solennellement dénoncé à la Chambre des députés par M. de Serre, garde des sceaux, dans sa séance du surlendemain. Sur la proposition de M. de Castelbajac, la Chambre confia à une commission de neuf membres le soin de rédiger

(1) Des soupçons s'étaient portés sur un individu nommé Neveu, ancien négociant en état de faillite. Arrêté dans la journée du 1er février, cet homme fut immédiatement conduit à la préfecture de police. Mais, au moment où il allait entrer dans le bureau du commissaire chargé de dresser le procès-verbal de son arrestation, il se coupa la gorge avec un rasoir qu'il avait caché dans ses vêtements, et il expira sur le champ, sans qu'on eût pu obtenir de lui le moindre renseignement.

JANVIER 1821. une adresse pour témoigner au roi toute sa douleur et son indignation.

La discussion de cette adresse, délibérée en comité secret le 31 janvier, donna lieu à des débats orageux, où le général Foy essaya de ramener ses collègues de la majorité à la modération qui convenait à la force. Mais ce fut vainement : il ne put les empêcher de se déchaîner, à mots plus ou moins couverts, contre la Révolution. « L'esprit perturbateur sera vaincu, » était-il dit dans ce morceau oratoire ; et les députés, heureux de contribuer à cette victoire, promettaient au roi Louis XVIII de se montrer « infatigables, » dans cette lutte différée trop longtemps, mais qui, à les entendre, devait être la dernière.

FÉVRIER 1821. La Chambre haute avait également rédigé son adresse. Pairs et députés se rendirent aux Tuileries dans la soirée du 1er février. Le roi, en répondant aux adresses dont le chancelier et le président de la Chambre des députés lui donnèrent successivement lecture, sembla prendre à tâche de réduire à ses justes proportions une affaire dont on avait fait si grand bruit. C'était, dit-il, un attentat plus insolent que dangereux. Mais il n'en avait pas moins servi aux royalistes à témoigner de leurs passions contre-révolutionnaires.

Le libelle du député Ribard.

Un député de la Seine-Inférieure, nommé Prosper Ribard, avait préparé un discours dont il se proposait de donner lecture dans la discussion de l'adresse. N'ayant pu le prononcer, il l'avait fait imprimer et distribuer à tous ses collègues de la Chambre. Or ce discours, très concis d'ailleurs, était une véritable diatribe contre ceux des membres de la gauche qui défendaient avec le plus d'énergie les principes de la Révolution. Le général Foy, MM. de Corcelles et de Girardin y étaient l'objet d'insinuations perfides; la tribune de la Chambre était désignée au monde comme

le foyer de l'anarchie et des provocations à la révolte. FÉVRIER 1821.

Benjamin Constant donna à cette œuvre malsaine son véritable nom en la qualifiant de libelle, et il réclama le rappel à l'ordre de son auteur. Cette proposition fut un nouveau prétexte d'attaques violentes contre les révolutionnaires; on appelait ainsi tous ceux qui affirmaient avec raison, comme MM. de Corcelles, de Chauvelin, le général Foy et tant d'autres, que la nation française rétrogradait dans la carrière de la liberté. On aurait pu croire que la Chambre, cédant à un sentiment d'impartialité, sévirait contre un libelle où plusieurs de ses membres étaient odieusement diffamés; ce fut M. Benjamin Constant qui fut rappelé à l'ordre, à une majorité composée de toute la droite, du centre droit et d'une partie du centre gauche.

Il suffisait d'attaquer la Révolution pour obtenir les faveurs et les applaudissements de cette assemblée.

M. Pardessus et l'Assemblée constituante.

Trois jours auparavant, à l'occasion d'une pétition d'un sieur Arpin de Saint-Magne, réclamant contre l'arbitraire avec lequel les préfets dressaient la liste des jurés, on avait entendu le garde des sceaux, M. de Serre, critiquer l'Assemblée constituante, à laquelle était due l'institution du jury. Cette critique était au moins étrange dans la bouche de l'homme qui s'était honoré en proclamant si hautement naguère que la majorité de la Convention nationale était saine. Un ancien membre de la Constituante, M. Alexandre de Lameth, se leva pour protester et rendre justice à l'assemblée immortelle qui avait inauguré en France le règne de la liberté.

Alors un homme, dont la profession était d'enseigner le droit, s'élança à la tribune pour s'élever avec violence contre l'éloge d'une assemblée qui avait fondé le droit moderne dans notre pays. C'était M. Pardessus, professeur à l'école de droit. « Personne, dit-il, n'approuve

Février 1821.

cet éloge, ni dans cette enceinte, ni au dehors. » — Parlez pour vous, lui cria Dupont (de l'Eure). — « Je répète, reprit avec plus de force M. Pardessus, que personne, ni dans cette enceinte ni au dehors, ne peut faire l'éloge d'une assemblée qui a constitué son roi prisonnier, qui a proclamé le dogme absurde et antisocial de la souveraineté du peuple... Et c'est par cela seul qu'elle a commis ces deux grands crimes politiques qu'elle est jugée... »

Hommage de Manuel à la Révolution.

C'est à peine si la droite elle-même osait applaudir ces paroles impies. L'assemblée d'où la Révolution française était sortie, et où Mirabeau, Barnave, Robespierre et tant d'autres avaient brillé d'un si vif éclat, trouva dans Manuel un vengeur digne d'elle. « Cette assemblée, dit-il, se défend bien assez par ses actes. La postérité a commencé pour elle, et si l'on peut lui refuser ici le tribut d'admiration et de reconnaissance qu'elle a mérité, toute la France entière le lui a accordé, et le monde entier n'a pas démenti ce témoignage. »

Manuel continuant malgré les protestations de la droite : « Je vois bien que le moment est venu où tous les efforts qui ont eu pour but de donner la liberté à la France doivent être présentés comme des crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a essayé de les flétrir, mais la France en juge autrement que vous... La Révolution se consolidera en France comme en Angleterre. Vous n'empêcherez pas de reconnaître ce que nous devons à ceux qui les premiers ont immolé...

A ces mots une véritable tempête interrompit l'orateur. « Leur roi! leur roi! » criaient furieux les membres de la droite. M. de Cayrol demanda le rappel à l'ordre de M. Manuel, sans savoir ce que l'orateur voulait dire. Il fallut l'énergique intervention du président pour permettre à ce dernier d'achever sa phrase et de compléter sa pensée. « Nul, reprit-il avec force, ne nous empêchera de donner publiquement notre tribut de reconnaissance à ceux qui, les premiers en France, ont immolé leur repos, leur fortune, exposé leur sécurité pour arracher la France au pouvoir absolu et la donner à la liberté. »

Février 1821.

Les prophéties de l'Académie.

Le pays et le monde entier ont ratifié ces nobles paroles; et cet hommage si mérité, la France le consacrera bientôt par la célébration du centenaire de sa Révolution. Mais, en cette année 1821, il était de mode d'attaquer à tout propos cette Révolution bienfaisante. Le soir même où elle était blasphémée au parlement, la cour de cassation, la cour royale, le corps municipal de Paris se déchaînaient contre elle en venant déposer aux pieds du roi leurs félicitations à propos de l'explosion qui s'était produite aux Tuileries, et l'Académie française, par la bouche de son directeur, M. Royer, déclarait emphatiquement que « la Révolution, fille implacable de l'orgueil, viendrait se briser au pied du trône de Saint-Louis. »

En dépit des prophéties académiques, ce trône a volé en éclats; et la Révolution poursuit sa marche à travers le monde, calme, sereine, triomphante, semant à pleines mains la justice, la tolérance et la liberté.

Il n'était pas de jour où elle ne fut prise à partie par les sectaires de la droite; tout prétexte leur était bon.

Les officiers à la réforme.

Le 5 février, M. Forbin des Issarts faisait un rapport sur la pétition du commandant Simon Lorières, ancien chef d'état-major du 4e corps de l'armée impériale. Cet officier supérieur se plaignait d'avoir été mis à la réforme sans traitement, puis rayé des contrôles de l'armée. Il demandait donc à y être rétabli d'abord, et ensuite qu'on lui restituât son traitement, ou qu'on le fît juger. Le rapporteur, arguant de la prérogative royale, concluait, au nom de la commission, à l'ordre du jour pur et simple. C'était un déni de justice.

FÉVRIER 1821.

Le général Donnadieu, d'accord cette fois avec la gauche, combattit énergiquement ces conclusions. Peut-être, en cette circonstance, était-il guidé par un sentiment d'intérêt personnel, car il venait d'être rayé lui-même du contrôle d'inactivité à la suite de sa récente sortie contre le ministère. Mais il n'en défendit pas moins une cause juste en demandant que la pétition fût renvoyée au ministre de la guerre. Puis, dans un esprit d'incontestable équité, il déposa une proposition tendant à fixer d'une manière irrévocable le sort des officiers français. La même thèse fut soutenue au nom des députés de la gauche par M. Etienne. Ce fut le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, qui répondit aux deux orateurs.

Homme sans convictions, libéral un jour, ultra-royaliste l'autre, selon ses intérêts, ministre à tout faire, tantôt à la justice, tantôt aux affaires étrangères, M. Pasquier, après un discours plein de sophismes, dont les prémisses ne faisaient guère prévoir les conséquences, conclut au rejet de la pétition. De quoi donc se plaignaient les officiers mis à la réforme? Du moment où le roi, usant des pouvoirs qu'il tenait de la Charte, croyait devoir se priver de leurs services, il ne leur était dû aucun traitement, mais ils n'en conservaient pas moins l'entière propriété de leurs grades. Quelle ironie! Après s'être exposés tous les jours, pendant tant d'années, à mourir pour leur pays, il leur restait le droit de mourir de misère.

Un membre de la droite, M. Humbert de Sesmaisons, renchérit encore sur les pitoyables arguments du ministre. L'arbitraire aux mains du souverain devait être, selon lui, la seule règle de l'armée. Il vanta les usages de la vieille monarchie où le roi, suivant son bon plaisir et de par sa seule volonté, licenciait des corps, renvoyait des officiers et cassait des régiments. De là à une

FÉVRIER 1821.

sortie violente contre les fils de la Révolution, contre les hommes du 5 octobre, du 26 juin et du 10 août, il n'y avait qu'un pas. M. Humbert de Sesmaisons foudroya les révolutionnaires, et il termina sa harangue par une véhémente apostrophe contre les héritiers des régicides, qu'il montra empruntant des torches à défaut de bourreaux, et embrasant le palais du roi pour justifier leurs doctrines.

Cela n'avait guère de rapport avec le traitement des officiers mis à la réforme; mais la Chambre, acquise d'avance aux conclusions de la commission, ratifia à une immense majorité la doctrine inique du ministre des affaires étrangères.

La proposition du général Donnadieu.

Ce vote était aussi injuste qu'impolitique. Comment la Restauration ne se serait-elle pas fait des ennemis implacables de tant d'officiers mis à la réforme sans traitement, après de bons et loyaux services rendus au pays, et dont un grand nombre étaient sans aucune fortune. Ainsi leur situation était entièrement livrée à l'arbitraire ministériel. Il suffisait d'un caprice de ministre pour les jeter sans pain dans la rue, réduits à mendier ou à mourir de faim.

Il y avait un moyen de remédier à cet état de choses, c'était d'adopter la proposition du général Donnadieu tendant à fixer la propriété du grade et à déterminer les émoluments qui y étaient attachés. La Chambre avait décidé qu'elle examinerait cette proposition en comité secret dans sa séance du 17 février. Le général appartenait au côté droit de l'Assemblée. On n'a pas oublié ses exploits sanglants dans le département de l'Isère; ancien soldat de la République, il avait donné à la contre-révolution tous les gages possibles. Il était donc à croire que sa proposition serait bien accueillie de la majorité; il n'en fut rien. La Chambre refusa de la prendre en considération, après avoir entendu un long

FÉVRIER 1821.

et éloquent discours du général Foy. Avec l'autorité qu'il empruntait de sa grande situation militaire, le général présenta la guerre comme le fléau du monde, non seulement parce qu'elle ravageait les campagnes, détruisait les villes, décimait les populations, mais surtout parce qu'elle imposait irrémissiblement aux peuples le fléau des armées permanentes.

La majorité royaliste voulait évidemment, par ce déni de justice, laisser au gouvernement le droit absolu d'éliminer de l'armée, sans indemnité aucune, tous les officiers suspects d'attachement aux idées libérales. Elle ne vit pas qu'elle commettait là une souveraine imprudence en augmentant, de gaîté de cœur pour ainsi dire, le nombre des irréconciliables ennemis de la Restauration. La question n'en demeurait pas moins entière. De nouvelles pétitions d'officiers mis à la réforme sans traitement continuèrent à affluer à la Chambre, et à y soulever des tempêtes d'une violence quelquefois inouïe.

Pétition du capitaine Denbaux.

Le 21 février notamment, à l'occasion d'une réclamation d'un capitaine de cavalerie nommé Denbaux contre la privation de son traitement, on entendit Benjamin Constant s'écrier que l'armée était sous le poids du plus injuste arbitraire. Benjamin Constant était de l'opposition, et son appréciation pouvait être suspecte de partialité. Mais le vieux général de Lavaux, fort attaché au gouvernement, avait dit exactement la même chose avant lui, et, faisant allusion à une parole imprudente prononcée quelques jours auparavant sur la nécessité de l'arbitraire dans l'armée, il avait ajouté que les ministres étaient responsables devant la nation et l'armée.

« Ce sont là des paroles anarchiques, » s'était écrié M. Cornet d'Incourt. De là un orage indescriptible, au milieu duquel les orateurs de la gauche défendirent énergiquement les droits de l'armée. Le garde des sceaux,

FÉVRIER 1821.

M. de Serre, crut devoir intervenir dans la discussion, et il le fit de façon à flatter les passions ultra-royalistes. Où était le temps où l'on saluait dans M. de Serre le défenseur des idées libérales? Sans accuser les intentions, — précaution oratoire fort gratuite — il reprocha formellement aux orateurs de l'opposition de s'insurger en toute circonstance contre la monarchie, la Charte, l'ordre public, et de pousser à la révolte une partie de la nation.

Ce fut au point que M. Casimir Périer, exaspéré, ne put s'empêcher de s'écrier en répondant au ministre : « Il faut en finir avec de telles accusations. Si nous sommes des conspirateurs, il faut le déclarer et demander notre mise en jugement. Nos têtes vous font-elles plaisir? il faut les demander. » Casimir Périer n'était pourtant ni un énergumène, ni un ennemi de la monarchie.

MM. de Girardin, Alexandre de Lameth et un grand nombre d'autres membres de la gauche réclamèrent à grands cris le rappel à l'ordre du ministre. La majorité, peu soucieuse d'impartialité, se borna à le prononcer contre le général de Lavaux et Benjamin Constant. Toutefois, et conformément d'ailleurs aux conclusions de la commission, elle voulut bien renvoyer au ministre de la guerre la pétition du capitaine Denbaux, qui avait été le prétexte de tout ce tumulte.

Les deux cocardes.

Il suffisait d'une allusion aux gloires de la Révolution ou à celles de l'Empire pour exaspérer les royalistes. Cela s'était vu surtout dans la séance du 7 février, à propos d'une pétition du lieutenant Chrétien et de quelques-uns de ses camarades, qui réclamaient un arriéré de solde pour le temps qu'ils avaient passé en Espagne dans la garde du roi Joseph. Le député Dudon, qui, du temps de l'Empire, avait été chargé d'une mission en Espagne, objectait que la solde des troupes mises volontairement ou de toute autre façon au ser-

Février 1821. vice des royaumes de Naples ou d'Espagne étaient à la charge de ces deux puissances.

Alors le général Foy : « Il s'agit de la solde gagnée par des militaires qui, par ordre du chef du gouvernement, ont combattu avec nous à nos côtés. Les boulets anglais ne regardaient pas s'ils avaient la cocarde rouge ou la glorieuse cocarde tricolore. »

De violents murmures ayant éclaté à droite, le général reprit, avec plus de force : « Oui, messieurs, la glorieuse, à jamais glorieuse cocarde tricolore. »

A l'*ordre!* à l'*ordre!* s'écria tout le côté droit au comble de la colère.

M. Dudon, l'ancien serviteur de l'Empire, accusa le général de ne pas connaître les lois en qualifiant de glorieux un signe proscrit par les lois de l'État et déclaré séditieux. On n'a pas oublié la proposition d'un prince de Broglie tendant à appliquer la peine de mort à quiconque arborerait cette glorieuse cocarde tricolore.

Aux cris de *Vive le drapeau blanc!* poussés avec frénésie par M. de Marcellus et un grand nombre de ses collègues, le général Foy répondit qu'il ne s'agissait ici que d'un souvenir purement historique. « Si jamais ajouta-t-il, l'auguste auteur de la Charte rétablissait le signe que nous avons porté pendant un quart de siècle, ce ne seraient pas les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient dans leurs tombeaux de voir les fleurs de lis de Bouvines et d'Ivry sur le drapeau d'Austerlitz. »

M. de Castelbajac, tout en rendant justice à la gloire acquise par les armées françaises sous ces nobles couleurs, ayant eu l'imprudence d'évoquer l'ombre de Louis XVI, immolé « pendant que ces couleurs étaient appelées nationales. » Manuel s'élança à la tribune pour rappeler les proscriptions séculaires, la Saint-Barthélemy, les dragonnades des Cévennes, la révocation de

l'édit de Nantes, et les récentes et effroyables immolations du Midi, qui avaient eu lieu sous la cocarde blanche. Qu'étaient-ce que les excès passagers de la Révolution auprès de ces longs excès de la monarchie à travers les âges? Février 1821.

Le garde des sceaux se crut assurément fort habile en associant le drapeau tricolore au despotisme impérial, et en montrant la liberté revenue en France avec l'étendard de nos anciens rois. Liberté fort relative aurait-il dû dire. Avec beaucoup d'à-propos, Benjamin Constant, après avoir fort éloquemment blâmé toutes ces récriminations inutiles et injustes, rappela à M. de Serre que l'auteur de la Charte avait lui-même arboré le signe tricolore en 1789, en déclarant que la Révolution était inévitable. « Je suis fermement résolu, ajouta-t-il, et ma résolution est partagée par beaucoup de membres de cette Chambre, à ne jamais permettre qu'on flétrisse une des époques à la fois les plus glorieuses et les plus malheureuses que jamais nation ait traversée. »

La discussion fut close sur ces nobles paroles, auxquelles la droite ne répondit pas, si ce n'est en repoussant par l'ordre du jour une pétition que la justice et le bon droit recommandaient pourtant à une assemblée française.

Révocation de M. Tissot.

Malheur aux fonctionnaires, aux professeurs suspects d'attachement aux principes de la Révolution française! Un des professeurs les plus distingués du collège de France, M. Tissot, fut brutalement révoqué pour avoir publié un *Précis historique sur les guerres de la Révolution*, où il qualifiait la Convention nationale et le comité de Salut public de *sauveurs de la patrie*. On lui reprochait surtout d'avoir accusé l'immortelle Assemblée de faiblesse dans la répression des sections royalistes soulevées contre elle dans la journée du 13 vendémiaire,

FÉVRIER 1821.

Cette phrase était particulièrement incriminée : « Mais la Convention n'était plus que l'ombre d'elle-même; elle déviait de ses principes, et poussait la patience jusqu'à entendre chaque jour sa propre condamnation dans la bouche de quelques énergumènes entraînés par le désir de la vengeance ». Une feuille du temps, le *Journal de Paris*, en donnant sa pleine approbation à cette mesure de rigueur, tout à fait exceptionnelle selon lui, ne manqua pas de faire la remarque que M. Tissot s'était séparé, par ses opinions, de tous les savants distingués par leurs lumières et par leurs sentiments, dont s'honorait le collège de France. Ah! c'est qu'ils n'étaient pas si nombreux alors ceux qui avaient le courage d'afficher leur attachement aux principes de la Révolution. Ce fut précisément l'honneur de M. Tissot. Il avait vécu sa jeunesse au milieu des hommes de cette grande époque; il avait été témoin des événements, et il utilisa les loisirs que lui fit la Restauration à écrire une histoire de la Révolution française qui est certainement une des plus impartiales et des plus exactes que nous possédions.

Les nouvelles circonscriptions électorales.

Les récriminations prenaient chaque jour à la Chambre un caractère de plus en plus aigu. Le ministère avait présenté, dans les premiers jours de janvier, un projet de loi relatif à la circonscription des arrondissements électoraux. M. de la Bourdonnaye fit un long rapport sur ce projet de loi dans la séance du 7 février, au nom de la commission chargée de l'examiner, et, tout en reconnaissant les graves inconvénients de cette loi, il conclut à l'adoption. La discussion s'ouvrit le 23 février.

M. Bignon prit le premier la parole. Il demanda le rejet d'une loi dont l'unique objet était de mettre en action la loi du 29 juin, laquelle avait, dit-il, dépouillé d'une partie de leurs droits la majorité des électeurs pour conférer un double droit à une classe privilégiée

FÉVRIER 1821.

de citoyens. Tout le malaise, les inquiétudes, les troubles continuels au milieu desquels on vivait, tenaient principalement, selon lui, à cette loi qui avait consacré les prétentions de l'aristocratie. Fréquemment interrompu par les cris de la droite, il termina par ces mots : « Si vous étiez dans vos départements, et que vous y lussiez les discussions des Chambres, que diriez-vous en voyant se succéder aujourd'hui une victoire sur la justice, demain une victoire sur l'humanité, après-demain une victoire sur la raison et le bon sens?... » Il ne put achever, la tempête était déchaînée.

M. Cornet d'Incourt se plaignit que la majorité fût opprimée par la minorité. Le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, monta à la tribune pour défendre le gouvernement représentatif et combattre ceux qui, à l'entendre, soupiraient après des révolutions nouvelles. Alors retentit une voix stridente : « C'est vous qui faites des insurrections, c'est vous... » La droite éclata en murmures. Ce n'était pourtant pas une voix de la gauche; c'était celle du général Donnadieu, qui, pendant toute la séance, réclama la parole avec une violence extraordinaire, pour prouver que c'étaient les ministres eux-mêmes qui étaient les auteurs des insurrections auxquelles ils faisaient allusion.

Les débats durèrent sept jours. Le calme se rétablit avec la discussion fort aride des articles; mais, le 27, une parole imprudente du rapporteur souleva de nouveaux orages. « La France ne veut plus de vous », s'était écrié M. de La Bourdonnaye, en s'adressant aux membres de la gauche. Alors M. Demarçay, à qui le président venait de refuser la parole parce qu'il n'était pas en costume : « C'est de vous que la France ne veut pas. Elle ne peut pas en vouloir; c'est contre la nature des choses. »

M. de la Bourdonnaye avait dit que ses opinions étaient les mêmes qu'en 1815, et témoigné le regret que

M. de la Bourdonnaye et Marat.

l'on ne se fût pas montré assez rigoureux à cette époque pour les auteurs des complices de la révolution des Cent jours. Or, en 1815, il avait hautement préconisé la terreur. Le surlendemain 1er mars, Manuel crut devoir établir un rapprochement saisissant entre les doctrines du fougueux rapporteur et celles de Marat en 1793. Lui aussi, l'ami du peuple, trouvait qu'on n'était pas assez sévère pour consolider l'ordre de choses. Ce rapprochement, qui venait à propos d'un amendement concernant les circonscriptions du Var, poussa au comble les fureurs de la droite. Les ultras de ce côté admettaient bien les proscriptions royalistes, mais non les proscriptions révolutionnaires, sans se demander si celles-ci, toutes déplorables qu'elles fussent, n'avaient pas eu plus de raison d'être que celles-là.

Vainement les membres de la gauche essayèrent d'améliorer la loi du 29 juin par quelques articles additionnels; tous leurs amendements furent rejetés. Le général Foy, en prenant la parole à son tour, ne s'était pas dissimulé la difficulté de combattre une loi dont la majorité était le produit. Seulement, il tint à réfuter les éloges décernés à la grande propriété. Il montra, l'histoire à la main, les crimes les plus odieux, les attentats contre l'ordre social consacrés surtout par les grands propriétaires et les prolétaires. Le nerf et l'honneur de la France étaient, à son sens, dans la classe des petits propriétaires, si nombreux et si patriotes. « Le temps de l'aristocratie, dit-il, est passé, elle ne prendra pas racine en France, elle n'y tiendra pas. » Il déclara, en terminant par une sorte de prophétie, que malgré la mauvaise loi du 29 juin, en dépit du double vote et de la torture imposée au territoire, la France repousserait les aristocrates.

Le projet de loi fut adopté à la majorité de 219 voix contre 83. Les ultra-royalistes se croyaient maîtres à jamais des destinées du pays. Et en effet la contre-révolution semblait irrésistible.

L'instruction publique livrée au clergé.

Elle venait de s'affirmer avec éclat dans une organisation nouvelle de l'instruction publique. Placé à la tête de cet important service, M. Corbière n'avait rien négligé pour préparer les générations nouvelles à un ordre de choses absolument contraire à celui des véritables principes de 1789. Devenu ministre sans portefeuille, il avait conservé la présidence du conseil royal de l'instruction publique.

Le 27 février, avait paru une ordonnance qui apportait une modification profonde dans l'organisation de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Il fallait à la jeunesse, naturellement disposée à se livrer aux théories « en apparence généreuses et nobles, » c'est-à-dire aux théories de la liberté, il lui fallait, assurait le ministre, une direction religieuse et morale, sans laquelle il lui était impossible de résister aux séductions dont elle était environnée. Il ne trouva rien de mieux que de la livrer au clergé.

Les bases de l'éducation des collèges, était-il dit dans l'ordonnance, sont la religion, la monarchie, la légitimité et la Charte. A l'évêque diocésain appartenait désormais, pour ce qui concernait la religion, le droit de surveillance sur tous les collèges de son diocèse; il était chargé de provoquer auprès du conseil royal de l'instruction publique toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires. C'était l'intolérance catholique érigée en loi. De patrie, de justice et de liberté, pas un mot. Le ministre ne dissimulait pas ses vues. Il fallait resserrer les liens qui devaient, selon lui, unir au clergé, « dépositaire des doctrines divines, » le corps chargé de l'enseignement des sciences humaines. Aussi eut-il soin de placer à la tête de ce corps un ecclésiastique militant. L'abbé Nicolle, ancien prêtre émigré, auteur d'un nouveau

MARS 1821.

plan d'éducation, fut nommé recteur de l'Académie de Paris.

Les événements dont l'Europe était alors le théâtre donnaient à la réaction en France une audace et une force nouvelles.

Le congrès de Laybach.

On se rappelle que les souverains du Nord, réunis à Troppau, avaient convoqué le roi de Naples à Laybach, après avoir décidé en principe une intervention active dans les États italiens, où les doctrines de la Révolution avaient triomphé. Le roi de Naples était arrivé à Laybach dans les premiers jours de janvier. Le mois suivant une convention, signée des trois puissances, mettait à sa disposition une armée autrichienne qui devait occuper militairement son royaume pendant trois ans pour l'aider à recouvrer le pouvoir absolu et lui en assurer la possession durable.

Les plénipotentiaires du congrès de Laybach, auquel la France et l'Angleterre s'étaient fait représenter sans prendre une part active à ses travaux, annoncèrent que les souverains alliés n'avaient en vue que le salut de leurs États et la paix du monde. Le salut de leurs États, c'est-à-dire l'inviolabilité des droits du trône, l'indépendance de tous les gouvernements légitimes et l'intégrité de leurs possessions. Ils seraient au comble de leurs vœux et amplement récompensés de leurs efforts, déclarèrent-ils, s'il leur était possible d'assurer sur ces mêmes bases la tranquillité de tous les États (1). Quant aux droits des peuples, cela n'existait pas.

Ni la France ni l'Angleterre ne s'étaient associées à cette déclaration. Mais il y était dit que le cabinet de France avait accédé, avec certaines restrictions, aux ré-

(1) Voyez dans le *Moniteur* du 24 février 1821, les principales décisions du congrès de Laybach.

MARS 1821.

solutions prises à Troppau pour le salut commun de l'Europe. Toute la réaction y avait bruyamment applaudi ; le *Journal des Débats*, son organe le plus important, approuvait avec enthousiasme les desseins des monarques du Nord de maintenir les pouvoirs légitimes et d'opposer une barrière aux révolutions.

Si le gouvernement français n'agissait pas, il était heureux de laisser faire. Ses restrictions étaient toutes platoniques. Il se garda bien de rien répondre lorsque, dans la séance du 2 mars 1821, le général Sébastiani, appuyé par son collègue le général Foy, proposa à la Chambre de lui demander des explications sur ces restrictions, et sur les mesures qu'il avait prises pour les faire respecter. Approuvant la complicité tacite du gouvernement, la majorité refusa de prendre en considération la proposition indiscrète des deux généraux. Ses sentiments n'étaient pas douteux d'ailleurs, et il était impossible aux membres de la gauche d'exprimer leur sympathie pour les révolutions de Naples et d'Espagne sans exciter ses fureurs.

Triomphe de la contre-révolution à Naples et en Piémont.

La déclaration du congrès de Laybach ne tarda pas à être suivie d'effet. Près de soixante mille Autrichiens, ayant dans leurs rangs le roi Ferdinand, envahirent le royaume de Naples. Les patriotes napolitains avaient organisé la résistance sur un pied formidable ; ils paraissaient résolus à défendre jusqu'à la mort la liberté reconquise ; les cris de *Vive la liberté ! mort aux envahisseurs !* retentissaient partout. L'armée nationale occupait des positions formidables. Elle était commandée par le propre fils du roi, que l'on croyait sérieusement rallié à la constitution libérale. Mais soit trahison, soit lâcheté, les soldats napolitains se débandèrent aux premiers coups de fusil. Le 23 mars, les troupes autrichiennes entrèrent dans Naples sans coup férir, et elles y rétablirent immédiatement le gouvernement absolu.

MARS 1821.

Les libéraux ne furent pas plus heureux en Piémont, où ils étaient parvenus à renverser le régime rétabli en 1814. Le 12 mars, le roi de Sardaigne, Victor Emmanuel, abdiqua en faveur de son frère le duc de Genevois. Mais en l'absence de ce dernier, qui s'était rendu à Modène pour y rencontrer le roi de Naples son beau-père, il conféra toute son autorité, sous le titre de régent, au prince de Carignan, Charles-Albert de Savoie. Dès le lendemain, celui-ci, d'accord avec les principales autorités piémontaises, s'engagea à promulguer la constitution espagnole comme loi de l'État, avec les modifications que le roi et la représentation nationale s'accorderaient à juger convenables.

C'était une révolution toute pacifique au profit d'un gouvernement libéral et constitutionnel. Mais le duc de Genevois, en acceptant la royauté, refusa d'acquiescer à la constitution nouvelle. Dans un manifeste en date du 16 mars, il déclara qu'il ferait tous ses efforts pour reconquérir la plénitude du pouvoir royal, persuadé que les puissances du Nord « ses augustes alliées, » persistant dans leur généreuse intention de soutenir la légitimité des trônes, étaient disposées à venir immédiatement à son secours avec toutes leurs forces.

En effet cent mille Russes se portèrent immédiatement en toute hâte sur la frontière italienne, et toutes les garnisons autrichiennes répandues dans la Lombardie reçurent l'ordre de se réunir, et de se diriger à marches forcées sur Novare. Le régent, pris d'épouvante, abandonna les défenseurs de la constitution pour aller se ranger à Novare sous les ordres du général de Latour, qui commandait les forces autrichiennes. Le 28 mars, le Piémont était rentré sous la domination royale, à l'exception de Turin et d'Alexandrie, où les constitutionnels prolongèrent encore la résistance durant quelques jours. Mais la cause de la

MARS 1821.

liberté pouvait être dès lors considérée comme perdue.

Joie de la réaction en France.

Ce double triomphe de la contre-révolution en Italie fut accueilli en France par les transports de joie de la réaction. Nous allons voir les ultra-royalistes continuer avec plus d'ardeur que jamais leur campagne contre tous les progrès réalisés par la Révolution, contre la tolérance, contre la libre-pensée, contre l'émancipation de la conscience humaine. Qu'avaient-ils à craindre désormais ? Ne pouvaient-ils au besoin appeler à leur aide, à l'instar des rois de Naples et de Sardaigne, les puissances du Nord, comme ils l'avaient fait déjà en 1792. Leur audace s'accrut de la défaite des libéraux en Italie ; mais les défenseurs de la liberté et de la Révolution ne se laisseront pas décourager, et leur résistance aux entreprises de la réaction n'en sera que plus glorieuse.

CHAPITRE ONZIÈME.

La joie des royalistes. — Le monument du général Marceau. — Situation embarrassée du ministère. — Nouvelle attaque du général Donnadieu contre les ministres. — Duel de MM. Demarçay et Josse-Beauvoir. — L'aristocratie au XIXe siècle. — Troubles à Grenoble. — Suppression de la faculté de droit de Grenoble. — Discussion sur le règlement intérieur. — Projet de loi sur l'organisation municipale. — Le baptême du duc de Bordeaux. — Les pensions ecclésiastiques. — Augmentation des sièges épiscopaux. — La question des donataires. — Discussion de la loi sur l'indemnité aux donataires. — L'armée française et le marquis de Bouthillier. — La protestation du général Foy. — Adoption du projet de la commission. — Les donataires dépouillés au profit des émigrés. — La déclaration de Laybach. — Mort de Napoléon. — L'empereur à Sainte-Hélène. — Le général Hudson-Lowe. — Les occupations de l'empereur à Sainte-Hélène. -- Maladie de Napoléon. — Les derniers moments de l'empereur. — La légende Napoléonienne. — Procès de la conspiration du 19 août. — Incident du colonel Fabvier. — L'arrêt de la cour des pairs. — Discussion du budget des dépenses. — Les fureurs de M. de Serre. — Les titres de noblesse et le ministère des affaires étrangères. — L'instruction primaire et la Restauration. — Les revendications libérales. — Les aménités parlementaires de la Restauration. — Discussion du budget des recettes. — La loterie et la Restauration. — Une prédiction de Benjamin Constant. — Loi relative à la censure des journaux. — M. de Chateaubriand et la loi de censure. — Effrayants progrès de la Congrégation. — Société de la morale chrétienne. — Les missions du Mont-Valérien. — Effort du parti libéral. — Les chevaliers de la liberté. — La Charbonnerie. — Les membres du comité directeur et la Charbonnerie. — Les élections de 1821. — Saisie des chansons de Béranger. — Ouverture de la session des Chambres. — Le discours du trône. — Retraite de MM. de Villèle, Laîné et Corbière. — L'adresse de la Chambre des députés. — Accueil fait à l'adresse par le roi. — Condamnation du colonel Maziau. — Condamnation de Bé-

ranger. — Nouveaux projets de loi sur la presse et la censure. — Violente hostilité de la Chambre. — Chute du ministère Richelieu. — Les nouveaux ministres.

MARS 1821.

Un éclair de joie avait rayonné au cœur des libéraux français : ils avaient espéré voir la cause de la liberté triompher en Italie. « Les Autrichiens sont entrés dans les Abruzzes, » s'était écrié un jour le général Foy dans un beau mouvement oratoire, « ils n'en sortiront pas. » Mais leur joie avait été de courte durée, et ils ne pouvaient pardonner au gouvernement d'avoir permis aux puissances du Nord d'intervenir à Naples et en Piémont pour y rétablir le despotisme.

La joie des royalistes.

Les royalistes purs, au contraire, ne se sentaient pas d'allégresse de la victoire du principe d'autorité dans la péninsule. N'avaient-ils pas bruyamment manifesté leur horreur pour les Riego et les Pépé, à quelque nation qu'ils appartinssent ? Mais s'ils accueillirent, avec une sorte d'ivresse, la nouvelle de cette victoire, ils reprochèrent avec aigreur, de leur côté, au gouvernement de n'y avoir point coopéré ; nous les verrons bientôt se faire de cette inaction une sorte de texte d'accusation contre le ministère.

En attendant, ils ne cessaient de faire retentir l'enceinte de la Chambre des députés de leurs déclamations violentes contre la Révolution ; on se serait cru revenu aux jours les plus sombres de 1815. Et cela à tout propos. Dans la séance du 19 mars, on avait entendu l'un d'eux, le comte de Courtarvel, s'écrier en parlant de la Révolution : « Cette sanglante Euménide, qui ne vit que des larmes du monde... nous saurons encore la combattre, et la fille aînée du monde chrétien, la robuste monarchie des lis... restera inébranlable... » Et comme il affirmait que la France désavouait la Révolution, « non, non, ripostèrent toutes les voix de la gauche, la France ne désavoue pas la Révolution. »

MARS 1821.

Le monument du général Marceau.

A quel sujet cet anathème du comte de Courtarvel ? Il s'agissait d'une pétition de la sœur du général Marceau, réclamant le rétablissement du monument élevé à Chartres, en l'an X, à la mémoire de l'illustre général tué à Altenkirken, et qui, d'après elle, aurait été démoli par les ordres du maire, lors de l'occupation étrangère, sur une injonction des Prussiens. Le général Foy, en soutenant cette pétition, n'avait pas manqué de rappeler les glorieux services de cet héroïque Marceau, « mort jeune d'âge et vieux de gloire. » Ce dont s'était autorisé M. Dudon, devenu l'un des coryphées du parti royaliste, pour traiter avec un certain dédain « les hommes doués de ce courage militaire qui court les rues... » Cet ancien fonctionnaire du roi Joseph oubliait que c'était grâce à ce courage militaire qui court les rues que la France était devenue la Grande Nation. Il ne savait pas quel titre Marceau pouvait avoir à l'érection d'un monument, et il lui paraissait beaucoup plus important de s'occuper du monument expiatoire de Louis XVI, dont les travaux étaient à peine commencés.

Parmi les titres du général Marceau, il en était un particulièrement odieux aux royalistes, c'était celui d'avoir défait les rebelles au Mans et à Laval lors des insurrections vendéennes. D'après le comte de Courtarvel, on se serait contenté d'effacer du socle du monument, avec le nom du premier consul, l'inscription « aussi fausse qu'injurieuse » qui traitait de rebelles les fidèles défenseurs du trône et de l'autel. Et toute la droite de crier : « On a bien fait. » Approbation qui peignait bien l'esprit de cette Chambre. Apparemment les rebelles, à ses yeux, étaient ceux qui combattaient aux frontières les Prussiens, les Anglais, les Russes, les Autrichiens, et à l'intérieur les insurgés de la Vendée. On a peine à croire aujourd'hui à une pareille perversité du sens moral.

Mais on ne s'était pas contenté de mutiler le monument élevé à la gloire de Marceau, on avait débaptisé la place qui portait son nom, pour lui restituer, suivant l'expression du général Foy, nous ne savons quel nom gothique, comme si la ville de Chartres eût eu à rougir d'avoir une place décorée du nom d'un héros né dans son sein.

La pétition fut renvoyée au ministre de l'intérieur. Plus justes que les royalistes, les Prussiens et les Autrichiens avaient élevé de leurs mains un monument à celui qui les avait vaincus en diverses rencontres. La France républicaine a vengé noblement Marceau des dédains des royalistes de la Restauration ; aujourd'hui la statue du général s'élève radieuse au milieu de la place qui a repris son nom, et la ville de Chartres est fière, à juste titre, d'avoir vu naître au milieu d'elle ce héros des jours épiques de la Révolution.

Situation embarrassée du ministère.

Au cours de ces discussions orageuses le ministère avait une attitude assez embarrassée. Nous l'avons déjà montré en butte à la fois aux attaques de la droite et de la gauche, et ne sachant quelle contenance garder. M. Dudon qualifiait de séditieuse l'ordonnance libérale du 5 septembre, et M. Laîné, qui l'avait signée, ne répondait rien. Depuis, il est vrai, son libéralisme s'était singulièrement attiédi.

Nouvelle attaque du général Donnadieu contre les ministres.

Le jour même de l'incident relatif au monument du général Marceau, le général Donnadieu renouvela, avec une violence inouïe, ses attaques contre les ministres dans une discussion sur la loi des comptes financiers de 1819. Derechef il les accusa d'être les auteurs des troubles qui, depuis cinq ans, avaient agité le pays. A l'en croire, c'était la main de leur police qui avait trempé dans toutes les conspirations et préparé l'effusion du sang français sur les échafauds ou sur le terrain de la révolte. Il leur reprocha amèrement d'avoir laissé

les puissances du Nord décider seules, au congrès de Laybach, sans le concours de la France, des destinées d'une partie de l'Europe. « Eh quoi ! l'entendit-on s'écrier, votre démission n'est pas donnée encore !... Quoi ! déjà vous n'êtes pas rentrés dans la retraite ! » Le général, il est vrai, obéissait à d'implacables ressentiments personnels, ce qui ôtait beaucoup d'autorité à ses paroles ; ses amis de la droite ne cessaient de le rappeler à la question, craignant toujours qu'il ne se livrât à quelque sortie inopportune.

Aussi durent-ils frémir lorsqu'ils l'entendirent adresser aux ministres ces reproches sanglants : « Depuis sept ans, vos conceptions n'ont eu d'autres résultats que de demander aux Chambres des lois d'exception, que de ravir aux Français la garantie de leur liberté individuelle, que de museler la presse pour y substituer le monopole d'une censure appliquée à vos seuls intérêts. » Était-ce un royaliste plus royaliste que le roi, un protégé de la duchesse d'Angoulême, ou un membre de la gauche qui s'exprimait de la sorte ?

Le général reprochait encore à ces mêmes ministres de proposer à la France, sous prétexte d'organisation municipale, « une loi de servage, au lieu de cette organisation administrative franche et généreuse, l'espoir des bons citoyens, qui devait combler tous leurs vœux en nous rétablissant dans la jouissance de nos anciens droits, en nous arrachant à cet empire de la bureaucratie qui, sous le prétexte de centralisation, fait arriver dans les portefeuilles ministériels des questions qui ne devraient jamais sortir de l'enceinte d'une commune... » Évidemment le général se souvenait des opinions démocratiques de sa jeunesse, et il y avait là comme un écho affaibli de ces paroles fameuses que Robespierre prononçait à la Convention : « Fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner. »

MARS 1821.

Duel de MM. Demarçay et Josse-Beauvoir.

Continuée le lendemain, la séance dégénéra en véritable tumulte. Ce fut au tour de la gauche d'attaquer les ministres. Le général Tarayre déchaîna l'orage en leur reprochant d'avoir, à l'insu des Chambres, fourni de l'argent à défaut de soldats pour ajouter à la croisade des puissances du Nord. Le garde des sceaux ayant accusé l'orateur de provoquer à la sédition contre l'autorité royale, le général Demarçay se fit rappeler à l'ordre en contestant la régularité de l'acte constitutionnel sur lequel était établi le gouvernement. Toute la droite et le centre droit étaient au paroxisme de la fureur. Il y eut de telles personnalités d'échangées que le lendemain MM. Demarçay et Josse-Beauvoir se battirent au pistolet. Le général tira en l'air après avoir essuyé le feu de son adversaire.

L'aristocratie au XIXe siècle.

Le général Foy prit également la parole. Comme le général Donnadieu, il dénonça les tendances rétrogrades de la loi municipale tout récemment déposée sur le bureau de la Chambre par les ministres. C'était, à ses yeux, l'institution la plus aristocratique qu'on pût donner à une nation civilisée, comme la loi d'élection était la quintessence de l'aristocratie. « Qu'est-ce que l'aristocratie? » demanda un membre, M. Pouhet.

« Je vais vous le dire, reprit le général. L'aristocratie au XIXe siècle, c'est la ligue, la coalition de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir tous les honneurs sans les avoir mérités : voilà l'aristocratie ! »

La conclusion du général fut que les ministres, malgré leur volonté formelle de rester à la tête du gouvernement, n'y demeureraient pas s'ils laissaient avilir la France au dehors, et s'ils continuaient à gouverner inconstitutionnellement. Ainsi de part et d'autre le ministère était battu en brèche.

MARS 1821.

Troubles à Grenoble.

Les ministres ne négligeaient rien cependant pour donner toute satisfaction aux passions royalistes. Quelques troubles sans importance ayant eu lieu à Grenoble, le département de l'Isère fut mis en état de siège. Qu'était-il donc arrivé? Le sentiment libéral et patriotique était singulièrement développé dans l'Isère. Limitrophe de l'Italie, ce département avait reçu comme une sorte de contre-coup des événements dont le Piémont était alors le théâtre. Dans la journée du 20 mars, par une coïncidence heureuse aux yeux des patriotes, le bruit se répandit qu'une révolution semblable à celle du Piémont s'était opérée à Paris, que le roi avait abdiqué et qu'un gouvernement provisoire y était établi. Il n'en fallut pas davantage pour échauffer les esprits.

Une centaine de patriotes et quelques étudiants de l'école de droit se réunirent sur la place Saint-André aux cris de *Vive la liberté ! à bas les royalistes ! vive l'empereur* ! Ils se dirigèrent vers la préfecture, et leur nombre s'accrut quelque peu en route. Ils avaient arboré un immense drapeau tricolore; mais ils étaient sans armes. Il suffit de l'apparition du général Pamphile Lacroix à la tête d'un détachement de troupes pour mettre fin à la manifestation. Les séditieux se dispersèrent dans tous les sens, plusieurs d'entre eux furent arrêtés et déférés à la justice. Ce furent donc des troubles sans aucune importance. La tranquillité parut si peu menacée, que le préfet, M. d'Haussez, et le général commandant la division levèrent au bout de dix jours l'état de siège auquel le département avait été soumis.

Suppression de la faculté de droit de Grenoble. AVRIL 1821.

L'étonnement ne fut donc pas médiocre lorsque, le 4 avril, parut une ordonnance portant suppression de la faculté de droit de Grenoble. Il fallut, pour que les étudiants de l'école pussent continuer leurs études dans d'autres facultés, une autorisation spéciale du président du conseil royal de l'instruction publique. Supprimer

Avril 1821.

une faculté de droit parce que quelques étudiants de cette faculté s'étaient trouvés mêlés à des attroupements où des signes de rébellion avaient été arborés parut exorbitant, alors que, de l'aveu même de l'administration, la tranquillité, qui avait été à peine troublée, était entièrement rétablie. Mais M. Corbière était ministre secrétaire d'État et président du conseil royal de l'instruction publique, il tint à donner à ses amis de la droite une preuve éclatante du soin jaloux avec lequel il entendait réprimer toute tentative d'insubordination.

Discussion sur le règlement intérieur.

Les ministres avaient beau faire, il leur était difficile de contenter un parti dont le but avéré était d'anéantir complètement ce qu'il appelait les principes révolutionnaires, et qui regardait comme des ennemis irréconciliables de la monarchie et de la Charte ceux qui, dans le Chambre, s'intitulaient les royalistes constitutionnels. Les discussions en apparence les plus insignifiantes suffisaient pour mettre aux prises les uns et les autres et soulever des orages terribles.

On avait eu l'idée, pour faire cesser les scandales dont la tribune offrait journellement le spectacle et mettre un frein aux passions qui s'y exaltaient si facilement, d'ajouter au réglement un certain nombre d'articles assurant en quelque sorte au président un pouvoir discrétionnaire. Les débats relatifs à ces articles durèrent des semaines entières et donnèrent lieu aux récriminations les plus violentes. Un jour — c'était le 10 avril — à propos de la question du rappel à l'ordre, M. Delalot crut devoir accuser hautement les révolutionnaires de conspirer contre la Charte, et, par révolutionnaires, il entendait les membres de la gauche coupables, à ses yeux, d'interpréter la Charte dans le sens de la liberté.

Trois jours après, M. de Corcelles rappelait, lui, les membres de la droite et le gouvernement au respect de la Charte, constamment violée à son sens, violée dans son

Avril 1812.

esprit par la nouvelle loi électorale, violée par la destitution d'une foule d'officiers renvoyés sans traitement. Aussitôt M. Delalot demanda le rappel à l'ordre de l'orateur, en l'accusant d'avoir outragé tous les principes de la législation. De là une tempête indescriptible. M. de Girardin rappela que, la veille, M. Bertin de Vaux avait déclamé à son aise contre toutes les lois existantes, qu'un autre membre avait traité de loi athée la loi sur la liberté de la presse, sans qu'on eût songé pour cela à demander leur rappel à l'ordre. M. de Corcelles put terminer son discours en déclarant que, si la gauche était en minorité dans la Chambre, elle était la presque totalité dans le pays, parce qu'elle défendait les lois, les principes et le droit.

Projet de loi sur l'organisation municipale.

Parmi les droits dont la nation était privée depuis vingt ans se trouvait celui d'élire les membres des assemblées municipales et départementales. La Révolution avait restitué au pays ses franchises communales dans la mesure compatible avec l'unité nationale; mais ces franchises avaient sombré dans le coup d'État de Brumaire. La loi du 28 pluviose an VIII avait imposé aux communes et aux départements des administrateurs choisis par l'autorité centrale, frappant ainsi la liberté au cœur. Napoléon, durant les Cent jours, avait, on s'en souvient, compris combien cette confiscation des franchises les plus essentielles à un peuple, en paralysant toute vie nationale, avait été funeste au pays et à lui-même; il s'était décidé à rendre aux communes la nomination de leurs magistrats et de leurs maires. La Charte de 1814 n'avait apporté aucune modification à la loi de pluviose, et la seconde Restauration s'était bien gardée d'adopter la mesure réparatrice du gouvernement des Cent jours.

Cependant les royalistes eux-mêmes souhaitaient le retour d'une certaine indépendance dans la commune; nous avons entendu récemment l'un d'eux, le général

AVRIL 1821.

Donnadieu, se plaindre amèrement du servage où étaient tenues les campagnes. Dans cette indépendance relative ils voyaient surtout une extension de leur influence, et comme une porte rouverte aux principes de la féodalité.

Le gouvernement, dans l'espoir sans doute de satisfaire à la fois royalistes et libéraux, avait élaboré une loi d'organisation municipale qui, dans une mesure fort restreinte, affranchissait la commune et le département. Un corps électoral spécial, composé de certaines notabilités, nommait directement les membres du conseil municipal. Les conseillers généraux et d'arrondissement étaient choisis par le roi sur une liste double de candidats présentés par le corps électoral. Les maires et adjoints étaient nommés par le roi dans les communes urbaines, et par le préfet dans les communes rurales. Quant à la ville de Paris, elle était, comme toujours, en raison de son importance, mise en dehors du droit commun, et son conseil municipal continuait à n'être qu'une émanation de l'autorité centrale.

Telle était l'économie générale de ce projet de loi, sur lequel M. Pardessus, dans la séance du 13 avril, présenta un rapport considérable concluant à l'adoption, avec divers amendements de peu d'importance. Somme toute, si cette loi était de nature à contenter les royalistes, elle ne pouvait satisfaire les libéraux, car elle s'appliquait à faire revivre l'esprit des temps anciens en livrant le pouvoir communal à quelques privilégiés de la naissance et de la fortune. Aussi la plupart des membres de la gauche se firent-ils immédiatement inscrire pour parler contre une loi d'organisation municipale qui ne valait guère mieux, à leur sens, que celle qu'elle était appelée à remplacer, et qui ne devait pas aboutir.

Le baptême du duc de Bordeaux.

Le baptême du duc de Bordeaux mit à peine trêve aux discussions orageuses soulevées chaque jour par

AVRIL 1821.

les diverses propositions soumises alors à la Chambre des députés. Il y eut même, à ce sujet, un incident assez vif à la Chambre. Des fêtes magnifiques avaient été préparées par la ville de Paris pour cette solennité. Vingt-cinq invitations seulement ayant été envoyées aux députés par le préfet de la Seine, la Chambre se montra très formalisée de cette parcimonie. « C'est indécent, il faut refuser, » s'écrièrent à plusieurs reprises un certain nombre de membres. On finit toutefois par en voter le tirage au sort, sauf à ceux dont les noms sortiraient de l'urne à décliner l'invitation.

MAI 1821.

Le baptême eut lieu le 1er mai à Notre-Dame. Le cortège royal se rendit à l'église métropolitaine entre une double haie formée par la garde nationale, la garde royale et les troupes de la garnison de Paris. Une foule énorme encombrait les rues, les places et les quais. Partout, aux fenêtres, des tentures fleurdelisées, des devises et des drapeaux blancs.

Arrivé sur le Pont-Neuf, en face de la statue de Henri IV, le cortège fut arrêté un moment par une députation des dames de la Halle, des forts et des charbonniers, qui fut admise à saluer le roi et à présenter des bouquets au duc de Bordeaux et à sa sœur. C'était le peuple de Paris, qui semblait consacrer l'enfant royal, avant qu'il reçût les bénédictions de l'Église. Consécration illusoire! bénédictions stériles! à moins de dix ans de là cet enfant, à qui l'on promettait toutes les prospérités de ce monde, devait partir pour l'exil éternel.

Les pensions ecclésiastiques.

Quelques jours plus tard la Chambre discutait un projet de loi sur les pensions ecclésiastiques présenté par le gouvernement comme pour donner au clergé une nouvelle preuve d'intérêt. La discussion, commencée le 12 mai, dura une douzaine de jours; elle dégénéra en véritable bataille entre les libéraux et les royalistes purs. D'après la loi nouvelle, les pensions ecclésiasti-

Mai 1821.

ques, retranchées du crédit de la dette publique par suite du décès des pensionnaires, accroîtraient désormais le budget du clergé pour doter de nouveaux sièges épiscopaux, augmenter les traitements des prêtres, et pourvoir plus amplement à la réparation des bâtiments religieux.

L'opposition prit texte de ce projet de loi pour reprocher au gouvernement d'avoir violé le concordat de 1801, 1° en autorisant des missionnaires sans mission à troubler la paix des villes et des campagnes par des déclamations passionnées, alors que l'article 33 interdisait toute fonction aux ecclésiastiques n'appartenant à aucun diocèse; 2° en laissant pulluler de nouveau les couvents d'hommes et de femmes, alors que l'article 3 supprimait tout établissement religieux autre que les chapitres cathédraux et les séminaires, et que le décret du 20 février 1800 ne dérogeait à cette suppression qu'en faveur des congrégations religieuses vouées à l'enseignement gratuit et au soulagement des indigents. Incriminant en même temps l'ordonnance du 27 février, œuvre de M. Corbière, surprise, selon elle, à la sagesse du roi, elle se plaignit amèrement qu'on eût par là perverti notre système d'éducation publique, et remis l'enseignement entre les mains des jésuites.

Augmentation des sièges épiscopaux.

Les royalistes purs, au contraire, accusaient les ministres de ne point faire assez pour la religion. Pour en répandre le goût, il fallait, selon eux, laisser les établissements religieux se multiplier à l'infini. Le gouvernement se contentait de réclamer la création de douze nouveaux sièges épiscopaux dans les villes où le roi le jugerait nécessaire, en se concertant avec le Saint-Siège pour la circonscription de leurs diocèses, de manière qu'il n'y eût pas plus d'un siège par département. Cette augmentation ne leur parut pas suffisante. Plus royaliste que le roi, la commission proposa d'en revenir au système du concordat avorté de 1817 et de laisser au gouvernement, sans restriction aucune, la faculté d'établir de nouveaux sièges épiscopaux autant qu'il le jugerait convenable. « Il n'est pas décent, dit son rapporteur, — c'était M. de Bonald — de défendre qu'il y ait dans un département plus d'un évêché. »

Mai 1821.

Il n'y avait alors en France que quarante-trois évêchés et sept archevêchés. Douze nouveaux sièges épiscopaux seraient créés, lesquels, d'après la déclaration du commissaire du roi, M. Delamalle, suffiraient largement aux besoins de la religion; mais, dans tous les cas, il n'admettait pas qu'il en fallût jamais plus d'un par département. La commission, craignant un échec, dut renoncer à son idée; ce ne fut pas sans peine. La mesure qu'elle proposait, dit M. de Bonald, était plus conforme au progrès des vertus politiques, elle permettait de lutter plus avantageusement contre « la manie désespérée des esprits malfaisants vomis par l'enfer pour désoler la terre. » On sentait dans ces paroles l'orateur inspiré de la Congrégation. Il voulut bien convenir que la délimitation actuelle du nombre des sièges épiscopaux n'avait rien de contraire au bien de la religion. Seulement, il demanda à la Chambre d'autoriser dès à présent le gouvernement à créer, en sus des douze sièges réclamés par lui, dix-huit autres sièges s'il était nécessaire. Cette satisfaction lui fut donnée; la loi fut votée, avec cet amendement, dans la séance du 21 mai, par 219 voix contre 105.

La question des donataires.

Un projet de loi, plus spécialement politique, remit presque aussitôt aux prises les royalistes et les libéraux de la Chambre. Ce projet tendait à indemniser les anciens donataires français, pensionnés par l'Empire sur le domaine extraordinaire établi en 1810, et qui se trouvaient dépossédés de leurs dotations situées en pays étrangers.

Mai 1821.

En effet, un des articles du malheureux traité signé le 30 mai 1814 par M. de Talleyrand stipulait l'abandon de toutes les donations, dotations et autres charges assises sur les biens domaniaux des territoires annexés à la France depuis 1792, et qui avaient formé en grande partie le domaine extraordinaire impérial, dont les revenus s'étaient élevés jusqu'à près de quarante millions. Données par la victoire, elles avaient été reprises par elle.

Ces dépouilles de l'ennemi avaient servi à récompenser des services rendus à l'État ; mais la répartition n'en avait pas été toujours très équitable. Suivant l'expression du général Foy, il y avait eu des lots gigantesques à côté de choquantes omissions. Il y avait eu des dotations allant de 200,000 à 300,000 francs, comme celles des maréchaux Berthier, Davoût, Ney et Soult. On fit même un code d'exception pour ces biens apportés par la victoire, et l'on en forma des majorats qui étaient une dérogation à notre loi civile.

En dehors de ces dotations scandaleuses, hors de toute proportion avec les services rendus par ceux qui en avaient bénéficié, il y en avait une foule de moindre importance, dont le minimum descendait jusqu'à 500 francs, s'appliquant à des officiers inférieurs et à des militaires blessés, à des veuves et à des enfants dont les maris ou les pères étaient tombés sur le champ de bataille. La plupart de ces donataires s'étaient trouvés dépossédés par suite du retour à l'étranger des biens sur lesquels reposaient leurs dotations, biens dont les revenus montaient à près de trente-six millions. Après l'exécution du traité, il restait environ quatre millions de revenus assis sur des propriétés situées en France ; encore furent-ils considérablement réduits par les libéralités accordées à profusion à d'anciens émigrés ; il restait à peine 1,800,000 francs de disponibles.

Mai 1821.

Le gouvernement se décida à présenter aux Chambres un projet de loi destiné à indemniser, au moyen d'une inscription de rente immobilière sur le grand livre, les donataires français entièrement dépossédés de leurs dotations. L'indemnité était divisée en trois catégories : la première de mille francs de rente ; la seconde de cinq cents francs ; la troisième de cent francs. Chaque inscription devait être possédée au même titre et dans les mêmes conditions que les dotations primitives.

Discussion de la loi sur l'indemnité aux donataires.

La loi vint en discussion à la Chambre des députés le 21 mai 1821. Elle fut attaquée avec une extrême violence par les orateurs de la droite, depuis le général Donnadieu jusqu'à M. Clausel de Coussergues. Comment ! s'écriaient-ils avec indignation, on songeait à constituer des rentes en faveur des serviteurs de la République et de l'Empire, en faveur des assassins du duc d'Enghien, quand une foule d'émigrés végétaient sans fortune ! N'y avait-il pas un meilleur emploi à faire des 1,800,000 francs de revenus restant sur le domaine extraordinaire ? M. Claussel de Coussergues, par exemple, aurait voulu qu'on les appliquât à la solde des gardes du corps ou à l'achèvement des églises de la Madeleine et de Sainte-Geneviève.

Le général Foy vengea noblement ses compagnons d'armes. La France entière retentit de sa protestation indignée contre les outrages prodigués par certains membres de la droite aux soldats des armées de la Révolution et de l'Empire.

Jusque-là, les orateurs s'étaient tenus dans certaines généralités, sans nommer personne ; il était réservé à M. Duplessis de Grenédan de sortir de cette réserve. C'était, il est vrai, un des membres les plus violents de la droite. Dans la séance du 23 mai, il signala nommément comme indignes quelques-uns de ceux qui figuraient personnellement ou par leurs héritiers sur la

MAI 1821.

liste des donataires. Et parmi ces indignes se trouvaient La Bédoyère, Ney et Mouton-Duvernet, fusillés tous trois par la Restauration; Exelmans, dont le dernier fait d'armes lui paraissait sans doute un crime; Lamarque, à qui il ne pouvait pardonner d'avoir combattu la Vendée pendant les Cent jours; Barrois, Bazancourt et le comte Hullin, qu'il qualifia d'assassins du dernier rejeton des Condé, dont ils avaient été les juges, Hullin plus coupable encore comme ayant été l'un des héros de la Bastille. Aux acclamations avec lesquelles la droite accueillit cette véritable diatribe, la gauche répondit en flétrissant, comme elles le méritaient, les paroles de l'orateur. M. Duplessis n'avait pas craint d'incriminer le général Miollis, un des plus braves officiers de l'armée, le plus honnête homme de France. « C'est une horreur! c'est une infamie! » lui crièrent une foule de voix, parmi lesquelles celle de M. de Lameth, qui défendait la liberté à la Chambre des députés, comme il l'avait défendue à l'Assemblée constituante.

L'armée française et le marquis de Bouthillier.

Le surlendemain le marquis de Bouthillier, rapporteur de la commission, profita de l'occasion pour faire le procès à notre armée, à cette armée qui avait combattu depuis 1792 jusqu'à 1815. D'après lui, elle n'aurait été que l'armée de César et l'instrument de l'oppression du pays. On avait dit qu'il n'était au pouvoir de personne d'enlever un seul fleuron à la couronne militaire de cette armée; pour lui, il aurait sacrifié de bon cœur et les fleurons et les lauriers et la gloire acquise par des armées qui, à l'en croire, avaient contraint la France à subir, « malgré tous ses efforts, le joug de l'infâme et atroce Convention. »

M. de Serre avait défendu naguère l'immortelle assemblée, il ne dit mot cette fois. En revanche le marquis de Bouthillier n'eut que des paroles d'éloge pour l'héroïque Vendée et les villes qui s'étaient soulevées

MAI 1821.

contre la représentation nationale, et que l'indomptable Convention fut obligée de frapper en même temps qu'elle écrasait la coalition étrangère. S'élevant contre l'idée émise par certains membres que les dotations étaient une dette de l'État, il dit qu'on pouvait glorieusement servir l'État sans que celui-ci dût une dotation à ses serviteurs. « Je ne vois ni dans nos départements, ni sur le grand livre de la dette publique, les traces d'aucune dotation accordée aux vainqueurs de Rocroy, de Denain ou de Fontenoy. »

L'exemple cité par l'orateur royaliste n'était pas heureux. Les vainqueurs de Rocroy et de Fontenoy étaient précisément ceux qui avaient reçu les dotations les plus considérables. Le général Foy le rappela avec beaucoup d'à-propos à l'oublieux rapporteur. Le grand Condé avait eu tout le Clermontois, domaine d'une valeur immense, et Maurice de Saxe avait reçu en donation la magnifique propriété de Chambord, donnée plus tard par Napoléon au maréchal Berthier au détriment de l'État, et que la munificence nationale venait de racheter pour en faire don au duc de Bordeaux (1).

La protestation du général Foy.

Le marquis de Bouthillier dut se repentir de son incartade, car elle amena le général Foy à évoquer le souvenir du *Livre rouge*, dont les scandales avaient été déroulés devant l'Assemblée constituante. Assurément les dotations militaires étaient plus légitimes que la plupart des pensions, de source trop souvent honteuse, dont le *Livre rouge* avait révélé le secret.

(1) Un comité s'était formé dès la naissance du duc pour provoquer une souscription nationale ayant pour but d'offrir Chambord, comme don de la France, au duc de Bordeaux. L'acquisition s'était faite en mars 1821 moyennant le prix de 1,749,777 francs. Cette souscription, qui avait excité la verve satirique de Paul-Louis Courier, avait certainement pour but de faire rentrer Chambord, illégalement aliéné par Napoléon, dans le domaine de la couronne. Nous verrons plus tard les tribunaux français décider le contraire.

MAI 1821.

Le rapporteur avait comparé l'armée française à celle de César. Le général Foy s'éleva avec une éloquente et communicative émotion contre ce rapprochement. L'armée de la Révolution était restée étrangère au coup d'État de Brumaire, auquel la garde ordinaire du Directoire avait seule coopéré, et le général affirma que l'invasion de tous les pouvoirs par un chef militaire avait été jugée plus sévèrement peut-être dans l'armée que dans tout le reste de la France. Quiconque avait gardé le souvenir du patriotisme de notre armée avant la fatale journée de Brumaire ne pouvait qu'applaudir à ces nobles paroles : « Exista-t-il jamais, à quelque époque que ce soit, une armée plus française, plus obéissante au pouvoir civil, plus dévouée aux intérêts nationaux et à la patrie? Et savez-vous pourquoi? C'est que c'était une armée citoyenne, c'est qu'elle ne se formait plus comme autrefois du trop plein des campagnes et de l'écume des villes, que des recruteurs débauchés allaient attacher sous les drapeaux; c'était la fleur de la population, c'était le plus pur sang de la France. Ces hommes, sortis comme de dessous terre au cri de la patrie en danger, ont défendu la patrie jusqu'au dernier moment, inaccessibles à la cupidité comme à la crainte; ils allaient au combat et souvent à une mort certaine, en chantant... »

Adoption du projet de la commission.

Ce langage patriotique ne faisait qu'irriter les fureurs de la droite. Certains orateurs libéraux, comme Manuel, ne pouvaient parler sans être exposés aux apostrophes les plus injurieuses. Un des membres les plus forcenés du parti royaliste, le baron Dudon, cet ancien serviteur de l'Empire, dont nous avons raconté le rôle dans l'enlèvement d'une partie du trésor particulier de Napoléon, dénia au général Foy le droit de parler au nom de l'armée en prétendant, mensongèrement d'ailleurs, que son commandement avait été circonscrit dans le cadre de quelques bataillons. — « Vous ne savez pas ce que vous dites, lui cria le général; j'ai commandé en chef en Espagne et en Russie. » — Et M. Laffitte : « Liquidez vos comptes et ne calomniez pas d'honnêtes gens. » Allusion sanglante au rôle de M. Dudon dans la commission mixte chargée en 1816 de liquider les créances des étrangers contre la France. Nommé président de cette commission, il avait été destitué par le duc de Richelieu, et la malignité publique attribua la grande fortune qui advint tout à coup à ce personnage à la façon habile avec laquelle il avait traité cette délicate affaire. Il n'eut pas seulement, d'ailleurs, à subir les leçons sévères de la gauche : le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, lui reprocha hautement d'avoir mêlé les inexactitudes les plus grossières au récit qu'il avait fait des négociations diplomatiques.

MAI 1821.

Les donataires dépouillés au profit des émigrés.

La commission avait complètement bouleversé le projet ministériel, qui réservait les droits des donataires. Ceux-ci se trouvaient entièrement à la discrétion du souverain, libre désormais de les admettre ou de les rejeter. En outre, aux termes d'un article additionnel, une partie des revenus de l'ancien domaine impérial étaient attribués aux serviteurs de l'ancien régime, aux officiers de l'armée de Condé, aux révoltés des départements de l'Ouest; et, tandis que l'indemnité viagère octroyée aux donataires primitifs ne pouvait dépasser mille francs, on éleva au maximum de trois mille francs le montant de la pension réservée à ceux qui, suivant l'expression de Benjamin Constant, avaient porté le fer et le feu dans le sein de la patrie.

Les ministres prirent à peine la parole pour défendre leurs propositions, résignés d'avance à accepter celles de la commission, qui furent adoptées par la Chambre des députés dans sa séance du 30 mai par 203 voix contre 125 sur 328 votants. La moralité de cette loi se

Mai 1821.

trouve dans ces paroles, arrachées par l'indignation au général Foy : « C'est la contre-révolution qui dépouille la Révolution. » C'était la préface de la loi du milliard des émigrés.

Pendant que le parlement sacrifiait les véritables serviteurs du pays aux courtisans et aux favoris de la royauté, la réaction européenne affirmait plus hautement que jamais ses insolentes prétentions. On se rappelle les mesures arrêtées par les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, réunis à Troppau, pour réprimer les tentatives d'affranchissement dont les royaumes des Deux-Siciles et de Sardaigne avaient été le théâtre, et l'on a vu comment, grâce à leur concours, la liberté avait été étouffée à Naples et à Turin.

Déclaration et séparation du congrès de Laybach.

Transférée à Laybach, pour être plus près des pays où s'exerçait l'intervention armée des autocrates du Nord, la réunion de Troppau continua à s'y concerter sur une marche commune pour garantir l'Italie et les États voisins des bouleversements auxquels l'esprit de rébellion exposait les gouvernements légitimes. Quand l'édifice élevé par la révolte, « aussi fragile dans sa construction que vicieux dans sa base, » se fut écroulé, quand le peuple napolitain, délivré « de la tyrannie de ces imposteurs audacieux, qui le berçaient des rêves d'une fausse liberté, » se trouva remis sous le joug de la monarchie absolue rétablie par les armes de l'Autriche, les trois souverains du Nord se décidèrent à quitter Laybach. Mais avant de se séparer, ils crurent devoir, à la date du 12 mai 1821, annoncer au monde, par une déclaration solennelle, les principes qui les avaient guidés. Ils s'étaient réunis pour préserver les peuples des dangers auxquels les exposaient les conspirateurs. La justice et le désintéressement, assuraient-ils, avaient seuls présidé à leurs délibérations. A l'avenir, comme par le passé, leur conduite aurait toujours pour

Mai 1821.

but la conservation des droits de chaque État, tels qu'ils étaient reconnus par les traités existants. Les amis du bien, disaient-ils en terminant, trouveraient constamment dans leur union une garantie certaine contre les tentatives des perturbateurs (1). On voit sous quelle pression formidable était écrasée alors l'indépendance des peuples, et quelle énergie il fallait aux serviteurs de la liberté pour lutter contre l'arbitraire et le despotisme auxquels l'Europe presque tout entière se trouvait asservie.

Mort de Napoléon.

Au moment où le czar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse cimentaient une fois de plus l'alliance sous laquelle la France impériale avait succombé, l'homme au génie merveilleux et fatal qui les avait si souvent vaincus disparaissait de la scène du monde, qu'il avait remplie de son nom. Napoléon était mort le 5 mai 1821, sept jours après la clôture du congrès de Laybach.

Arrivé à Sainte-Hélène le 15 octobre 1815, l'empereur avait été péniblement impressionné à la vue de cette île presque inhabitée, à laquelle une masse de rochers tout noirs donnait un aspect sinistre. Comment celui pour qui la France n'avait pas été assez grande allait-il s'accommoder de cette étroite prison ? Il y avait dans la partie la plus élevée de l'île, sur un plateau désert nommé le plateau de Longwood, une maison abandonnée, loin de toute habitation, et placée dans les conditions hygiéniques les plus défavorables. Ce fut là que les Anglais jugèrent convenable de loger leur prisonnier, parce que toute évasion y paraissait impossible.

L'empereur à Sainte-Hélène.

Les travaux d'appropriation de cette maison délabrée ayant duré quelques semaines, Napoléon n'avait pu s'y installer avec les personnes de sa suite que dans les premiers jours de décembre. En attendant il avait été logé dans la maison d'un gentilhomme anglais du nom de

(1) Voyez la Déclaration et la circulaire de Laybach dans le *Moniteur universel* des 26 et 27 mai 1821.

MAI 1821.

Balcombe, dont il eut fort à se louer, et qui avait semblé prendre à tâche d'adoucir pour lui l'amertume de l'exil. L'appartement qui lui était destiné, à Longwood, avait été aménagé dans une ancienne vacherie. Il comprenait un certain nombre de pièces, établies au niveau du sol, d'où une humidité qui, en peu de temps, moisissait les cloisons. Sa chambre avait pour tout ameublement un canapé, un guéridon, un lit en fer et quelques chaises; elle prenait jour par deux fenêtres donnant sur le camp du régiment préposé à sa garde.

Des sentinelles, placées à une petite distance de son logis, en gardaient toutes les issues, comme s'il s'était agi de surveiller un malfaiteur.

Il avait eu pour geôlier, dans les premiers mois de sa captivité, l'amiral Kockburn, dont le vaisseau l'avait amené à Sainte-Hélène. Bien qu'il se fût montré sévère observateur de la rigoureuse consigne imposée par l'Angleterre pour la garde de son prisonnier, et qu'il eût mis une certaine affectation à refuser à Napoléon son titre d'empereur, sir Georges Kockburn avait encore usé d'une certaine déférence à l'égard de l'illustre captif. Malgré quelques dissentiments qui s'étaient élevés entre l'empereur et lui, on l'avait regretté, lorsque, au mois d'avril 1816, il s'était retiré pour céder la place au major général Hudson-Lowe.

Le général Hudson-Lowe.

C'était le même Hudson-Lowe qui, avec lord Exmouth, avait pris possession de Marseille en 1815, et auquel la municipalité marseillaise, dans une heure d'égarement antipatriotique, avait adressé un témoignage de reconnaissance dont le lecteur n'a sans doute pas perdu le souvenir. Son animosité à l'égard de Napoléon n'avait pas été étrangère au choix que le cabinet britannique avait fait de lui comme gouverneur de Sainte-Hélène. Le bruit avait couru que divers plans avaient été conçus pour enlever l'empereur; le gouvernement anglais était

MAI 1821.

sûr que le général Hudson-Lowe n'apporterait aucun adoucissement à la rigueur de ses instructions.

En effet il y avait eu, à son arrivée, un redoublement de surveillance; Napoléon avait été astreint aux visites les plus vexatoires, et les personnes de son entourage s'étaient vues contraintes de signer une déclaration indiquant leur volonté de demeurer à Sainte-Hélène et de s'y soumettre à toutes les restrictions imposées à l'empereur, sous peine d'être transférées au cap de Bonne-Espérance. Toute correspondance avait été interdite entre Longwood et les autres parties de l'île. Et comme si cette persécution sourde n'eût pas été suffisante, il avait pris l'idée un jour à l'Angleterre de priver son prisonnier de quatre de ses serviteurs les plus dévoués.

Aux ennuis que l'empereur avait éprouvés de ces tracasseries indignes d'une grande nation, était venu se joindre le chagrin qu'il avait ressenti de voir la désunion se mettre parmi ses compagnons de captivité. Deux d'entre eux, M. de Montholon et le général Gourgaud, avaient failli se battre en duel sous ses yeux. Quelques-uns, fatigués de l'exil, n'avaient pu rester jusqu'au bout. C'est ainsi que M. de Las-Cases était reparti dans les premiers jours de 1817, après avoir tracé de son séjour auprès de l'empereur, sous le titre de *Mémorial de Sainte-Hélène*, une relation dont la publication devait être plus tard pour lui une source de fortune. Il n'était pas jusqu'à la femme de son fidèle Bertrand dont Napoléon n'eût eu à se plaindre, pour des raisons tout intimes sans doute, et il avait cru devoir la bannir de sa présence.

Les occupations de l'empereur à Sainte-Hélène.

Les promenades à pied ou à cheval dans le court espace qui lui était réservé ne lui suffisaient pas pour abréger les heures et tromper les ennuis de l'exil. Sa vive intelligence avait besoin d'un autre aliment que des distractions matérielles. Souvent il avait, avec ses

Mai 1821.

compagnons, de longues conversations sur la philosophie et la religion. Il ne nous paraît pas qu'il ait jamais été un croyant bien sincère. La religion chez lui avait surtout servi aux nécessités de la politique. Catholique en France, il eût été aussi bien protestant en Amérique et musulman en Turquie. En rétablissant, après le coup d'État de Brumaire, les rapports de l'Église avec l'État, il avait eu surtout pour but de rattacher à son gouvernement une caste qui avait encore dans notre pays une grande influence sur une foule de familles. Toujours est-il que dans sa solitude de Sainte-Hélène, il était devenu une sorte d'apôtre prêchant la parole divine, il avait entrepris de ramener le général Bertrand à la connaissance de Dieu.

D'autres occupations, d'un caractère sinon plus élevé, du moins plus utile, remplissaient également ses loisirs. Au général Gourgaud il dicta le récit de sa campagne de 1815, récit émouvant et plein d'intérêt, mais dont certaines assertions ont pu et dû être contestées. Le général Bertrand lui servit de secrétaire pour ses campagnes d'Égypte et de Syrie. Les généraux Gourgaud et Montholon écrivirent sous sa dictée huit volumes de mémoires pour servir à l'histoire de France ; enfin il dicta à M. Marchand, l'un de ses plus dévoués serviteurs, le précis des campagnes de César, précis où les vues du grand capitaine se réunissent aux qualités sérieuses de l'historien. Cet ensemble d'œuvres où le mérite du penseur, sinon du philosophe, s'ajoute à celui de l'écrivain, constitue un monument qui le recommandera plus peut-être aux yeux de la postérité que sa gloire néfaste de conquérant.

Maladie de Napoléon.

Ces graves et nobles travaux se trouvèrent tout à coup interrompus par une maladie dont, vraisemblablement, il portait le germe en arrivant à Sainte-Hélène, mais que le climat humide et malsain de l'île, joint peut-

Mai 1821.

être à la nostalgie des grandeurs passées, ne contribua pas peu à développer rapidement. Les premières atteintes du mal dont il devait mourir s'étaient fait sentir vers la fin de l'année 1818 ; en peu de temps la maladie avait fait des progrès effrayants. Ceux qui l'avaient vu, durant les Cent jours, jouissant d'une santé parfaite, et doué d'une forte corpulence, l'auraient à peine reconnu ; tout embonpoint avait disparu, il était devenu d'une excessive maigreur ; un observateur attentif pouvait prévoir sa fin prochaine.

Le docteur anglais O'Méara, qui était arrivé avec lui à Sainte-Hélène, et auquel il avait accordé toute sa confiance, avait dû retourner en Angleterre sur l'ordre d'Hudson-Lowe pour s'être montré trop sympathique à ses souffrances. Un médecin corse du nom d'Antomarchi était venu remplacer le docteur O'Méara ; mais ses soins avaient été impuissants à enrayer le mal inconnu dont l'empereur mourait lentement. Ce fut un médecin anglais du 20e régiment, nommé Arnott, qui, appelé pour assister le docteur Antomarchi, finit par découvrir dans l'estomac du malade l'existence d'un ulcère profond. Ainsi s'expliquait cette douleur ancienne que l'empereur comparait à un coup de canif. On était alors au commencement d'avril 1821. Napoléon dépérissait à vue d'œil. Le comte de Montholon fut chargé de l'avertir que, s'il avait des dispositions testamentaires à prendre, il était temps d'y songer. Mais déjà il sentait sa dernière heure prochaine. Quelques jours auparavant, son fidèle serviteur Marchand, en entrant dans sa chambre, lui avait annoncé qu'on avait découvert une comète à l'Orient. — Une comète ! s'était-il écrié, ce fut le signe précurseur de la mort de César : c'est le signe de la mienne.

Il prit avec une grande sérénité d'esprit, au milieu de souffrances cruelles, ses dispositions testamentaires, et,

Mai 1821.

Les derniers moments de l'empereur.

cela terminé, il tint à dicter lui-même la lettre par laquelle le comte de Montholon devait annoncer au gouverneur Hudson-Lowe la mort de l'*empereur* Napoléon. A quelques jours de là, le 5 mai 1821, à six heures du soir, il expira après une longue et douloureuse agonie. *France, tête d'armée,* furent les derniers mots qui sortirent de sa bouche, comme si, au moment de quitter la vie, il voulût s'y rattacher par le souvenir de ce qui la lui avait faite si glorieuse et si grande.

Ceux qui, vivant, le gardaient comme un prisonnier vulgaire, vinrent le saluer, mort, comme un Dieu. Malgré la résistance de sir Hudson-Lowe, toutes les troupes de la garnison défilèrent en grande tenue et sans armes devant sa dépouille mortelle. Chaque homme, en passant, mit un genou en terre au pied du lit, et l'on vit plus d'un soldat embrasser religieusement le pan du manteau qui recouvrait son cadavre. Quelques jours après, le cercueil renfermant ses restes fut inhumé dans l'escarpement d'un rocher, à l'ombre de deux saules pleureurs, lieu sauvage et retiré où souvent il était allé s'asseoir, et où il avait témoigné le désir d'être enterré. Ce fut là qu'il reposa dans le calme, sinon dans l'oubli, jusqu'au jour où le gouvernement de Louis-Philippe, par une imprudence suprême, crut devoir le faire exhumer pour le ramener en France et le déposer solennellement dans l'église des Invalides.

La nouvelle de la mort de Napoléon eut dans le monde un retentissement immense; mais elle causa surtout une émotion toute morale. Depuis sa déportation à Sainte-Hélène, il avait cessé d'être redoutable aux puissances étrangères, et son nom, même en France, n'était plus un danger pour la Restauration. Au reste, le gouvernement veilla à ce que les regrets fussent le moins bruyants possible; le silence fut imposé aux journaux; et c'est à peine s'il fut question de cette mort

Mai 1821.

à la Chambre des députés (1). Encore fut-ce un membre de l'extrême droite, M. Duplessis de Grenédan, qui, sans y prendre garde, appela sur Napoléon mort l'attention de ses collègues. A l'occasion d'un débat sur la censure, dans la séance du 6 juillet, comme il venait de prononcer le mot d'*usurpateur*, une voix de la gauche lui cria : « Il est mort, n'en parlez plus. » Alors se tournant vers l'interrupteur, M. de Grenédan reprit : « Je le sais bien ; mais il y a des gens qui peuvent dire : l'empereur est mort, vive l'empereur! » — Un certain mouvement se produisit à ces mots : « Prenez donc garde, cela est séditieux, » cria à l'orateur un membre de la gauche. M. Duplessis de Grenédan ne croyait pas si bien dire.

La légende napoléonienne.

Napoléon avait quitté la France en 1814 sous le poids d'une réprobation presque générale. Par son despotisme sans frein et ses guerres insensées, il était parvenu à exaspérer tout le monde. Les cœurs généreux, restés fidèles au culte de la liberté, ne pouvaient lui pardonner d'avoir anéanti en partie les conquêtes de la Révolution ; la grande masse du pays, les habitants des campagnes surtout, lui reprochaient amèrement d'avoir mis la population française en coupe réglée; il s'en était allé maudit par toutes les mères. On n'a pas oublié les cris de malédiction dont il avait été salué en traversant nos provinces méridionales pour se rendre à l'île d'Elbe. Il avait fallu les folies réactionnaires de

(1) La mort de l'empereur fut annoncée par le *Moniteur universel* dans les termes suivants :

« On a reçu par voie extraordinaire les journaux anglais du 4 du courant.

« La mort de Bonaparte y est officiellement annoncée.

« Voici dans quels termes le *Courrier* donne cette nouvelle : « Bonaparte n'est plus; il est mort le samedi 5 mai à 6 heures du soir, d'une maladie de langueur qui le retenait au lit depuis plus de quarante jours.. » Voyez le numéro du 7 juillet 1821.

MAI 1821.

la Restauration, les insolentes prétentions de la noblesse, les empiètements du clergé et les fureurs de la terreur blanche pour ramener la faveur populaire sur le nom de Napoléon, grandi par le malheur.

Ses promesses libérales en revenant de l'île d'Elbe, l'excessive tolérance du gouvernement des Cent jours, le retour aux principes de la Révolution dans l'Acte additionnel, avaient déjà ramené à lui une foule de républicains; nous avons vu l'enthousiasme avec lequel il avait été accueilli à Paris par les ouvriers des faubourgs, après le désastre de Waterloo, et nous avons dit comment l'idée de patrie s'était identifiée avec lui. Les vers des poètes et les chansons de Béranger firent le reste. Mais ce qui contribua par dessus tout à créer la légende, à faire de Bonaparte l'homme providentiel, à le faire dieu, ce fut cette captivité de Sainte-Hélène transformée en martyre. Bientôt il n'y eut plus une chaumière en France où son portrait ne fût accroché; partout des gravures représentant ses principales batailles et son tombeau à Sainte-Hélène. Son nom était dans toutes les bouches, murmuré par le vieillard et bégayé par l'enfant.

Son image reluit à toutes les murailles,
Son nom, dans tous les carrefours,
Résonne incessamment, comme, au fort des batailles,
Il résonnait sur les tambours.

Les longues souffrances de la captivité avaient paru une expiation suffisante de la liberté immolée, de la République trahie. Sainte-Hélène semblait avoir absous Brumaire.

Plus que jamais unis, libéraux, républicains et bonapartistes continuaient à marcher la main dans la main à l'assaut de la Restauration, ayant pour but commun de délivrer le pays d'un gouvernement hostile à la liberté et imposé par l'étranger.

MAI 1821. Procès de la conspiration du 19 août.

Le surlendemain de la mort de Napoléon commençait, à la Chambre des pairs, sous la présidence du chancelier Dambray, le procès de la conspiration du 19 août, ourdie, suivant l'accusation, pour renverser le trône des Bourbons.

On n'a pas oublié ce complot militaire du mois d'août de l'année précédente, qui avait avorté la veille du jour fixé pour son exécution. Rien n'avait été pénible comme l'échafaudage de l'accusation. Enfin, après une instruction qui n'avait pas duré moins de quatre mois, soixante-quinze accusés avaient été renvoyés devant la cour des pairs, prévenus, pour la plupart, de complot contre la sûreté de l'État et la personne du roi, crime entraînant la peine de mort. Sur ces soixante-quinze accusés, la cour, après de longs débats préliminaires, n'en avait retenu que trente-quatre, mettant ainsi hors de cause quarante et un accusés, parmi lesquels les colonels Fabvier, Pailhès et Dentzel, plusieurs capitaines, lieutenants et sous-officiers, MM. Combe-Sieyès, Poubelle, de Beaufort et Madame Maziau. Ce premier arrêt, contraire aux conclusions du procureur général Jacquinot de Pampelune, mit ce dernier dans un tel état de fureur qu'il crut devoir se démettre de ses fonctions. Il fut remplacé par M. de Peyronnet, député du Cher, qui fut nommé simultanément procureur général près la cour royale de Rouen et près la cour des pairs.

Les débats de cette immense affaire, si laborieusement préparée, s'ouvrirent le 7 mai, et durèrent près de deux mois. Trente-quatre accusés, avons-nous dit, avaient été retenus; les vingt-quatre premiers sous la prévention de complot contre la sûreté de l'État et la personne du roi[1], les dix derniers pour avoir omis de déclarer dans les vingt-quatre heures les circonstances du complot qui étaient venues à leur connaissance,

Mai 1821.

crime puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

Les principaux accusés de la première catégorie étaient le capitaine Nantil, de la légion de la Meurthe, le lieutenant de la garde royale Gauthier de Laverderie, le capitaine de Trogoff, du même régiment, le capitaine Dequevauvilliers, de la première légion du Nord, le sous-lieutenant en demi-solde Lavocat, les adjudants sous-officiers Robert et Gaillard, de la même légion que Nantil, le lieutenant-colonel Caron, le chef de bataillon Bérard, de la légion des Côtes-du-Nord, Maziau, ancien colonel des chasseurs de la garde, le capitaine Delamotte, de la première légion de la Seine, le lieutenant Loritz, de la première légion du Nord, et l'avocat Rey, de Grenoble. Deux des accusés, le capitaine Nantil et M. Rey n'étaient pas présents, ayant pu se soustraire par la fuite à toutes les recherches.

Cette conspiration, comme on sait, n'avait pas eu de commencement d'exécution. L'accusation ne reposait sur aucune base sérieuse. En réalité, il n'y avait eu qu'un projet de complot, projet qui, en l'absence de pièces, n'était établi que par les révélations du commandant Bérard et les aveux de quelques-uns des accusés. Tous les prévenus, comme d'un commun accord, se réfugièrent derrière le capitaine Nantil, l'accusant d'avoir conçu à lui tout seul et élaboré le projet de conspiration; le capitaine n'était pas là pour répondre.

Le dénonciateur Bérard, sur les déclarations duquel reposait tout l'échafaudage de l'accusation, joua, dans toute cette affaire, un triste et vilain rôle. Du reste, s'il avait conservé quelque sentiment d'honneur au fond de l'âme, il dut cruellement souffrir, car ses coaccusés ne l'épargnèrent pas. L'un d'eux, l'ancien officier d'ordonnance Dumoulin, s'étant trouvé placé à ses côtés, demanda violemment à être séparé de lui, ne voulant pas être sali par le voisinage d'un tel homme. La déposi-

Mai 1821.

tion de ce Bérard, qui, au dire de l'accusé Mallent, joignait le mensonge à l'infamie, provoqua le seul incident remarquable de ces débats sans fin.

Incident du colonel Fabvier.

Le colonel Fabvier, inculpé d'abord, puis mis hors de cause, avait été cité comme témoin. Interrogé sur ses rapports avec l'accusé Bérard, le colonel se montra, à l'égard de ce dernier, d'une extrême sévérité. Il aurait pu le ménager, dit-il, s'il n'était devenu révélateur que pour sauver sa tête, mais il avait la conviction que, lorsque cet homme lui parlait pour la première fois, « il opérait déjà pour le compte de l'autorité. » Il n'y avait aucune réserve à garder à son égard. Le colonel raconta alors que, pour l'engager à entrer dans la conspiration, Bérard avait cherché à lui persuader que le duc de Raguse en faisait partie. C'était donc, à ses yeux, un pur agent provocateur.

L'avocat Hennequin, défenseur de Bérard, prétendit que le colonel Fabvier était inspiré par une haine évidente contre son client. Sans aucun doute il y avait la haine indignée de l'honnête homme contre un traître, et le colonel put répondre que si les calomnies de Bérard n'avaient atteint que lui seul, il aurait gardé le silence, se contentant de laisser l'Europe juge de la conduite d'un homme qui avait été officier de l'ancienne armée.

Le procureur général l'ayant invité à faire connaître à la cour le nom d'une personne qui, d'après sa déclaration, était venue lui demander de la part du commandant Bérard un nouveau rendez-vous pour le jour où la conspiration devait éclater, il refusa obstinément de la nommer. Cette personne ne lui avait fait que des ouvertures vagues, aussitôt abandonnées, et il ne voulait pas, en la nommant, autoriser les présomptions qu'on en pourrait tirer contre elle.

M. de Peyronnet insista, sans succès, et il demanda à

Mai 1821. la cour de remettre l'audience au lendemain, espérant que, dans l'intervalle, le témoin réfléchirait, et lui épargnerait l'obligation de requérir contre lui.

Juin 1821. Le lendemain — c'était le 1er juin — le procureur général insista de nouveau.

« Voulez-vous, dit-il au témoin, sans subterfuge et sans délai, nommer la personne qui vous a été envoyée par le chef de bataillon Bérard ?

— Sans délai et sans subterfuge, répondit le colonel, je dois répondre que je ne nommerai pas cette personne. »

M. de Peyronnet, perdant tout sang-froid, prétendit que le témoin violait son serment de dire la vérité en refusant de nommer la personne qui lui aurait été envoyée par le commandant Bérard. « Nous lui conseillons d'écouter sa conscience, son intérêt et la voix de l'honneur, et de ne pas être par ses propres actions l'auteur de sa propre ignominie. »

A quoi le colonel Fabvier répliqua : « M. le procureur général vient de me parler d'ignominie ; si c'est par soi-même et par sa conduite que l'on se déshonore, je livre toute ma vie, toutes mes actions, et je laisse à mes juges le soin de décider si je mérite une telle injure. Quant aux motifs sur lesquels M. le procureur du roi a voulu que je réglasse ma conduite, il trouvera bon que je cherche ailleurs des conseils sur ce qui intéresse l'honneur. Comme militaire et comme citoyen je sais ce que c'est que l'honneur, et c'est parce que j'ai de l'honneur une juste idée que je persiste dans le silence qu'il voudrait me faire rompre (1). »

Cette noble réponse n'empêcha pas le colonel d'être condamné à cent francs d'amende pour refus de déposer sur un fait dont il déclarait avoir connaissance ; mais

(1) Nous avons donné la version du *Moniteur universel*, n° du 2 juin 1821.

Juin 1821. elle lui valut de la part d'un grand nombre de pairs un éclatant témoignage d'estime, et plus d'un vint lui serrer la main pendant que la cour était en train de délibérer.

Le 8 juin, M. de Peyronnet, dans un réquisitoire d'une violence inouïe, qui ne dura pas moins de trois heures, s'efforça d'établir qu'il y avait eu de la part de tous les accusés, moins deux, une conspiration constituant un crime contre la sûreté intérieure de l'État. Le lendemain, l'avocat général de Vatimesnil, qui l'assistait, prit la parole pour faire la part que chacun des accusés avait prise à cette conspiration ; puis M. de Peyronnet donna ses conclusions.

Il abandonna l'accusation à l'égard du colonel Sauset et du garde du corps Delacombe, conclut à la peine de mort contre les prévenus Robert, Gaillard, Eynard, de Laverderie, de Trogoff, Bérard, Delamotte, Varlet et Demonchy ; au bannissement contre le colonel Caron, et à l'emprisonnement contre tous les autres.

L'arrêt de la cour des pairs.

Toutes les notabilités libérales du barreau de l'époque avaient prêté leur ministère aux accusés. MM. Barthe, Pasquin, Dalloz, Coffinières, Berville, Odilon Barrot et Dupin jeune figuraient parmi les défenseurs. Les plaidoieries des avocats, commencées le 13 juin, la réplique du procureur général, non moins acerbe que son réquisitoire, celles des défenseurs, n'occupèrent pas moins de dix-neuf jours. Les débats furent clos le 26 juin, et la cour entra immédiatement en délibération ; mais son arrêt ne fut rendu que dans le courant du mois suivant.

La Chambre des pairs se garda bien de faire droit aux conclusions implacables de M. de Peyronnet. Elle condamna, par contumace, les trois prévenus absents, Nantil, Rey et Lavocat à la peine de mort ; Laverderie, de Trogoff, Delamotte, Robert et Gaillard à cinq années

Juin 1821.

d'emprisonnement ; Loritz à deux années de la même peine. Tous les autres accusés furent acquittés.

Ainsi finit cet interminable procès qui, depuis si longtemps, tenait l'attention publique attentive.

Le chancelier Dambray, qui avait présidé les débats avec une impartialité rare pour l'époque, adressa à tous les prévenus — condamnés et acquittés — un discours presque paternel pour les engager à se rattacher plus que jamais au gouvernement légitime de la Restauration. « Ne vous plaignez pas, leur dit-il, des lenteurs inséparables d'une pareille procédure, c'est à cette salutaire temporisation que vous devez l'avantage de n'avoir pas été jugés dans les premiers moments de cette juste indignation qu'avait produite la seule idée d'une conspiration militaire... Ne vous plaignez pas surtout d'avoir été traduits devant la Chambre des pairs... Où pouviez-vous trouver des juges qui portassent, à un plus haut degré, le sentiment des devoirs attachés à leurs éminentes fonctions... »

Le chancelier avait raison. Une autre juridiction aurait été certainement plus accessible aux incitations du procureur général de Peyronnet à la rigueur. Les discussions passionnées auxquelles avait donné lieu dans l'autre Chambre la question des donataires n'avaient pas été étrangères peut-être à l'indulgence relative dont la Chambre des pairs fit preuve en ces circonstances. Beaucoup de ses membres n'avaient pas manqué d'être péniblement impressionnés par les attaques injustes dirigées contre les anciens serviteurs de la République et de l'Empire ; les accusés de la conspiration du 19 août avaient certainement bénéficié de ce mécontentement.

Les royalistes virent dans cet arrêt une sorte d'acte d'impunité, et ils s'en montrèrent fort courroucés. La Chambre haute y gagna pour le moment un renom de libéralisme qui n'était pas usurpé si l'on comparait son

Juin 1821.

attitude à celle de la Chambre des députés, où les passions réactionnaires se donnaient plus que jamais carrière.

Discussion du budget des dépenses.

La discussion du budget des dépenses, qui s'y poursuivait pendant que la Chambre haute achevait péniblement de juger les accusés du 19 août, donna lieu de part et d'autre à de terribles récriminations et à des scènes d'une violence inouïe.

Le budget présenté par le ministère pour les dépenses de l'année courante s'élevait à la somme de 882 millions. Le général Donnadieu, établissant une comparaison entre l'administration actuelle et celle qui fonctionnait avant la Révolution, critiqua vivement l'augmentation toujours croissante des dépenses, et se plaignit avec amertume de l'exagération des frais de perception qui montaient à 95 millions. La progression des impôts a continué jusqu'à nos jours sa marche terriblement ascensionnelle, et avec elle, celle des frais de perception; les réclamations du général Donnadieu sont restées sans effet. Il ne s'est pas trouvé un homme d'État, pas une assemblée pour opérer cette grande réforme de la réduction des impôts et des frais de perception ; les critiques du général sur l'inutilité coûteuse de la fonction des grands collecteurs de deniers publics sont aussi vraies de nos jours qu'il y a soixante-cinq ans.

Dans la séance du 6 juin MM. Labbey de Pompières et Etienne demandèrent la suppression d'une somme de 40,000 francs afférente au payement du traitement du sous-secrétaire d'État de la justice, cette fonction leur paraissant abusive et en désaccord avec nos institutions constitutionnelles. C'était là un double emploi parfaitement inutile, disait M. Etienne, et le fonctionnaire qui en était investi ne se trouvait pas, suivant lui, dans un état de dépendance nécessaire à l'égard d'un ministre responsable.

Juin 1821.

Les fureurs de M. de Serre.

Cette attaque contre une institution au moins contestable et qui avait été déjà l'objet de nombreuses critiques, d'autres attaques contre la passion et l'arbitraire qui trop souvent présidaient aux décisions de la justice, eurent le don de mettre en fureur le garde des sceaux M. de Serre, dont la dernière maladie semblait avoir singulièrement aigri le caractère. Il accusa les agresseurs de l'ordre judiciaire de mettre en action leurs principes anarchiques, et, par cette inutile provocation, il s'attira des apostrophes d'une extrême virulence. — Vous ne faites que calomnier, lui cria M. Laffitte. — M. Labbey de Pompières prononça le mot d'impertinence. D'autres lui reprochèrent de parler le langage d'un factieux; et le général Foy, pour toute vengeance, le condamna à lever les yeux, en sortant de la Chambre, sur les statues de l'Hôpital et de d'Aguesseau, qui ornaient sur le quai la façade du Palais Bourbon.

Les titres de noblesse et le ministère des affaires étrangères.

Le lendemain M. Labbey de Pompières s'en prit au ministère des affaires étrangères, où de tous les agents employés dans les dernières années on n'avait conservé que ceux qui, à tort ou à raison, s'étaient affublés des titres de marquis, comte ou autres; tout le reste avait été remplacé par des nobles de plus ou moins vieille date. Ce ministère était devenu comme la propriété exclusive de la noblesse. N'est-il pas démontré, dit ironiquement Labbey de Pompières, que, en fait de talent, d'habileté et d'instruction, entre un gentilhomme et un plébéien, il y a en faveur du gentilhomme vingt chances contre une.

« S'il arrivait, ajouta-t-il, que le tiers-état de la France, qui pourtant n'est pas à trop dédaigner, vînt à se dégrossir un peu et à produire, avec le temps, quelques hommes moins incultes que la génération actuelle, je dirais à messieurs les ministres que la France est aujourd'hui à peu près le seul pays de l'Europe qui, dans la diplomatie, tienne compte de la naissance au lieu de tenir compte du mérite. »

Juin 1821.

Le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, répondit qu'il était tout naturel que la royauté n'employât pour la servir, au département des affaires étrangères, que les personnes qu'elle jugeait les plus capables, les plus dignes, les plus fidèles et les plus dévouées. C'étaient naturellement celles qui appartenaient à la classe nobiliaire. Sous la monarchie des Bourbons, cela se concevait encore. Mais si Labbey de Pompières revenait en ce monde, il serait bien étonné de voir que, de nos jours, sous la troisième République, c'est à peu près la même chose.

L'instruction primaire et la Restauration.

La discussion du budget de l'instruction publique révéla cette chose navrante qu'une grande partie de nos communes, un grand tiers, étaient encore dépourvues d'école. Il n'y avait pas alors de ministre de l'instruction publique. Seulement M. Corbière, ministre sans portefeuille, en tenait lieu comme président du conseil royal de l'instruction publique, et il avait inscrit dans son budget une maigre somme de 50,000 francs pour encouragement à l'instruction primaire.

Eh bien! cette somme de cinquante mille francs, sur celle de trois millions, à laquelle s'élevait à peine le budget spécial de l'instruction publique à cette époque, parut exorbitante à la commission réactionnaire de la Chambre, qui en demanda la suppression. Et pourquoi les royalistes ardents réclamaient-ils la suppression de ce crédit? Parce qu'ils supposaient qu'on l'emploierait à subventionner l'enseignement mutuel; or, suivant M. Cornet d'Incourt, il n'était pas un ennemi de la monarchie et de la religion qui ne fût un partisan fanatique de cet enseignement.

M. Lainé, ministre sans portefeuille, qui n'était cependant pas un ennemi du trône et de l'autel, défendit

Juin 1821.

le crédit avec un grand bon sens et beaucoup de modération. « Quand on compare, dit-il, la somme de plus de deux millions dans un chapitre, de plus de dix-sept cent mille francs dans un autre, affectée aux collèges royaux, à la haute éducation, à l'Institut, aux beaux-arts, il est naturel de s'affliger d'entendre proposer la suppression de la somme de cinquante mille francs destinée au soutien de l'instruction primaire. »

Cinquante mille francs pour l'instruction des enfants du peuple, c'était bien modique; mais la majorité royaliste craignait qu'on ne s'en servît pour faire concurrence aux frères de la doctrine chrétienne, dont les réclamations, au dire de l'avocat Piet, n'étaient pas suffisamment entendues du gouvernement. Si les frères de la doctrine chrétienne n'avaient pas assez de sujets pour satisfaire aux besoins de la population, disait M. Delalot, cela tenait à ce qu'on leur accordait moins de secours qu'aux écoles mutuelles. Ce que ne disaient ni M. Cornet d'Incourt, ni M. Piet, ni M. Delalot, c'est que les frères étaient admis à distribuer l'enseignement sans être astreints aux conditions de savoir exigées par la loi. Ils étaient donc tout particulièrement favorisés, et jouissaient d'une situation privilégiée. N'importe; il fallut que M. Corbière affirmât hautement que toutes les difficultés entre l'Université et les frères de la doctrine chrétienne avaient été levées à la grande satisfaction de ces derniers pour obtenir de la majorité le vote du crédit.

Encore les royalistes d'extrême droite ne se tinrent-ils pas pour battus. M. de Marcellus demanda que ces cinquante mille francs fussent exclusivement réservés aux écoles chrétiennes. M. de Villèle finit par s'irriter lui-même de tant de prétentions, et son intervention personnelle ne fut pas étrangère au rejet de l'amendement. On voit avec quel acharnement avait été disputée cette

Juin 1821.

obole de cinquante mille francs jetée à l'enseignement du peuple.

Les revendications libérales.

Toutes les revendications libérales trouvèrent leur place dans cette discussion du budget, où furent agitées toutes les questions vitales du pays. Assurément ces revendications n'avaient guère chance d'être acceptées; mais leur simple énoncé suffisait pour attester qu'elles n'étaient pas tombées en oubli et qu'il y avait toujours en France des serviteurs dévoués de la liberté.

Benjamin Constant, en attaquant un crédit destiné à l'insertion des discours ministériels dans les journaux, réclama l'entière liberté de la presse; M. Beauséjour, au milieu des violents murmures de la droite, s'éleva contre les dépenses énormes d'entretien du chapitre royal de Saint-Denis; M. Méchin critiqua avec une force singulière les allocations de fonds secrets attribués à la police générale, à cette police vivant de soupçons et de méfiances, qui entretient la délation au sein des familles, et pour qui les conspirations sont des bonnes fortunes, allocations immorales, toujours attaquées et sans cesse maintenues. M. Clausel de Coussergues et le général Donnadieu, eux aussi, attaquèrent violemment la police, mais à un point de vue tout personnel; ils étaient toujours animés des mêmes ressentiments à l'égard de M. Decazes. Le premier ressassa contre le ministre tombé ses accusations de l'année précédente; le second déclara qu'il ne reconnaîtrait l'utilité de la police que lorsqu'elle serait entre les mains des véritables serviteurs du roi. Ils ne combattaient pas le principe.

Le général Foy, de son côté, accusa vivement le nouveau ministre de la guerre, M. de Latour-Maubourg, de désorganiser l'armée et de détruire l'œuvre de son prédécesseur le maréchal Gouvion Saint-Cyr. C'est à peine, dit-il, dans la séance du 19 juin, si l'on pourrait mettre

JUIN 1821.

quatre-vingt mille hommes en campagne, et l'on demandait 175 millions pour le département de la guerre. Notre état militaire, poursuivait le général, était à peine comparable, pour le moment, à celui du grand-duc de Bade, et cependant cent mille Prussiens, parfaitement organisés, stationnaient, toujours prêts à fondre sur nous, dans ces mêmes départements qui, jadis, faisaient partie de notre territoire. Ce fut M. de Villèle qui répondit, et la droite, après avoir taxé le général de mauvaise foi, trouva, avec le ministre, que tout était pour le mieux dans le département de la guerre.

Les aménités parlementaires de la Restauration.

Ces longs débats sur le budget des dépenses se prolongèrent jusqu'à la fin du mois, non sans avoir amené, de part et d'autre, les plus violentes récriminations. Lafayette y fut outrageusement traité par quelques furieux de la droite, à ce point qu'ils lui contestèrent le titre d'*honorable* dont l'avaient appelé certains orateurs, suivant la formule d'usage. Une autre fois ce fut le général Foy, le glorieux blessé de Waterloo, que M. Duplessis de Grenédan accusa d'avoir rampé à la cour et aux pieds de Bonaparte, parce qu'il se plaignait, trop justement d'ailleurs, que les grades ne fussent plus que la récompense des services de cour.

Un jour, à propos du budget de l'instruction publique, M. de Puymaurin s'en prit à ces professeurs du collège de France qui faisaient de l'explication de Virgile la base des commentaires les plus séditieux, et qui enseignaient à la jeunesse, au milieu des applaudissements, que l'insurrection était la dernière ressource des peuples comme le canon la dernière raison des rois. Et comme on le sommait de nommer celui auquel il faisait allusion : «C'est le professeur Tissot, » s'écria-t-il. — On le traita de dénonciateur. Mais déjà M. Tissot était suspendu, M. de Puymaurin put donc féliciter à son aise le ministre d'avoir préservé ses jeunes concitoyens de la conta-

JUIN 1821.

gion démagogique et prouvé aux pédagogues jacobins que la férule révolutionnaire devait disparaître devant le sceptre des rois (1).

Un peu plus tard, comme on discutait le budget du ministère de la marine, Manuel, dans l'intérêt des colonies, où l'esclavage avait été rétabli, engagea vivement les colons à user de douceur envers leurs esclaves, à ne point leur couper les jarrets pour des fautes légères, afin d'éviter une révolution sanglante comme celle dont Saint-Domingue avait été le théâtre. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer certains députés.

— Vous allez faire assassiner les blancs, lui cria M. Duvergier de Hauranne.

MM. Dudon, de Cayrol, de Sesmaisons réclamèrent violemment son rappel à l'ordre, et M. de Peyronnet lui demanda s'il voulait secouer sur la Martinique et la Guadeloupe les torches qui avaient incendié Saint-Domingue. Ce qui valut à ce dernier cette apostrophe : « Vous n'êtes pas ici à la cour des pairs! » Allusion au rôle de procureur général que M. de Peyronnet remplissait alors à la Chambre haute. Le président, M. Ravez, dut se décider à rappeler à l'ordre M. Dudon pour que Manuel pût reprendre son discours.

Discussion du budget des recettes.

JUILLET 1821.

Le budget des dépenses fut enfin voté le 29 juin, le jour même où M. de Vaublanc présentait son rapport au nom d'une commission chargée d'examiner un nouveau projet de loi sur les journaux et feuilles périodiques. La discussion du budget des recettes occupa les séances de la Chambre pendant une partie du mois de juillet, et elle souleva également des orages, si aride que fût le sujet.

On entendit notamment, dans la séance du 12, M. Humbert de Sesmaisons, à propos d'un amendement de lui,

(1) *Moniteur* du 19 juin 1821.

Juillet 1821.

tendant à réduire les droits de douane sur les sucres de nos colonies, se répandre en invectives contre quelques-uns de ses collègues, qui, tout récemment, s'étaient élevés avec force contre les mauvais traitements infligés aux esclaves et surtout contre l'infâme trafic des noirs. Il renouvela à leur égard les imputations calomnieuses dont ils avaient été poursuivis déjà, à savoir de chercher à allumer dans nos colonies les incendies qui avaient dévoré Saint-Domingue. Aussi Benjamin Constant s'opposa-t-il, « pour l'honneur de la Chambre », à l'impression du discours de M. de Sesmaisons, à moins qu'on n'en supprimât le passage diffamatoire. Mais la droite était en nombre; elle ne consentit à aucun retranchement, et l'impression fut votée à une grande majorité.

La loterie et la Restauration.

L'immorale institution de la loterie fut vivement battue en brèche au cours de ces débats orageux. M. Delessert, après avoir tracé un sombre tableau des malheurs sans nombre, des ruines occasionnées par elle, des familles réduites à la misère, raconta en termes émus la mort de sa mère, victime d'une domestique qui, entraînée par la passion du jeu, l'avait assassinée pour la voler et perdre à la loterie le produit de son vol. Il demanda donc la suppression de la loterie, de ce fléau dont la classe indigente était surtout la victime.

M. Tronchon rappela, après lui, les bénéfices énormes, scandaleux, faits par la loterie sur les joueurs. Et l'on baptisait du nom de loterie royale un établissement de cette nature! C'était, à ses yeux, un crime envers cette majesté royale, et par conséquent un crime envers la nation entière.

Mais le ministre des finances, M. Louis, objecta que la loterie ne pourrait être supprimée sans laisser un vide de dix ou douze millions dans les ressources annuelles de l'État. Son produit net, pour l'année 1820, avait été

Juillet 1821.

de 17,660,000 francs. C'était un peu raisonner comme la Macette de notre vieux Régnier :

> Qu'il vous souvienne
> Que l'argent a bon goût de quelque endroit qu'il vienne.

Et puis, il y aurait à rembourser des cautionnements considérables. Ce double argument suffit à entraîner la Chambre, et pour longtemps encore la loterie se trouva sauvée.

Une prédiction de Benjamin Constant.

Le surlendemain de cette séance, une prédiction singulière sortait de la bouche de Benjamin Constant. On discutait un amendement de lui, tendant à exonérer les instituteurs, dans toutes les communes d'une population inférieure à deux mille âmes, des rétributions exigées des établissements particuliers d'instruction en faveur de l'Université. Ces rétributions, en leur enlevant la plus grande partie de leur bénéfice, les empêchent souvent, disait-il, de continuer l'exercice de leur profession, et peuvent réduire une foule de communes rurales à manquer absolument de moyens d'instruction.

La droite était restée calme jusque-là. Mais tout à coup l'orateur, reprochant au gouvernement de marcher dans une direction opposée à l'esprit actuel, déclara que dans dix ans rien n'existerait plus de ce qui existait à cette heure. Ces paroles soulevèrent une violente tempête, toute la droite éclata en murmures. « Oui, reprit Benjamin Constant, quand on veut gouverner contre l'esprit du siècle et les droits de l'espèce humaine, on ne doit pas recourir à des moyens lents, mais à des coups d'État. »

Le garde des sceaux exaspéré s'élança à la tribune. Il s'éleva contre ces principes révolutionnaires, et reprocha au précédent orateur de s'être livré à des accusations diffamatoires. — C'est indécent, c'est calomnier, lui cria le général Foy.

Juillet 1821.

M. de Serre insista avec une nouvelle véhémence. N'était-ce pas diffamer, dit-il, que de soutenir que les institutions actuelles seraient détruites dans dix ans. C'était à ses yeux la diffamation la plus complète et la plus absolue.

M. Corbière, après le garde des sceaux, s'efforça d'établir que l'amendement proposé constituerait un privilège en faveur de certaines communes. Mais, objecta le général Sébastiani, le gouvernement n'exempte-t-il pas les séminaires de la rétribution? La Chambre était trop cléricale pour s'en plaindre. La proposition de Benjamin Constant fut repoussée à une immense majorité. A moins de dix ans de là le gouvernement de la Restauration avait disparu.

Le budget des recettes fut voté dans son ensemble le 27 juillet. La Chambre discutait alors en même temps un projet de loi où son esprit de réaction put se donner largement carrière; c'était un nouveau projet de loi sur les journaux et feuilles périodiques.

Loi relative à la censure des journaux.

On a vu combien cette malheureuse liberté de la presse, ou plutôt cette servitude de la presse, avait subi d'oscillations depuis le rétablissement de la monarchie. La liberté d'exprimer sa pensée n'était pas au bout de son martyrologe. Le ministère s'ingéniait à trouver des combinaisons qui le missent au diapason des sentiments réactionnaires de la Chambre, et cela en pure perte, comme on ne tardera pas à le voir. Dès les premiers jours de juin, le ministre de l'intérieur, M. Siméon, avait présenté un projet de loi tendant à prolonger la censure jusqu'à la fin de la session suivante. Eh bien! ce fut un membre de l'extrême droite, un ancien ministre de la répression à outrance, M. de Vaublanc, qui, au nom de la commission chargée d'examiner ce projet, s'en vint donner au ministère présidé par M. de Richelieu des leçons de liberté.

Juillet 1821.

Dans une des dernières séances de juin, M. de Vaublanc présenta un long rapport concluant au rejet de la loi; ce rapport n'était, au fond, qu'un réquisitoire amer contre les ministres. Il ne voulait plus de cette censure, qui existait depuis six ans, parce que son effet inévitable était de donner au ministère une influence illégale et sans bornes, et que d'ailleurs c'était rétrograder dans la carrière de la liberté. La droite, il est vrai, tout en colorant ses rancunes du prétexte de la liberté, demandait aussitôt, par la voix du rapporteur, que la censure fût remplacée par une loi répressive, comme s'il n'y avait pas déjà tout un arsenal de lois de cette nature. Nous verrons tout à l'heure les ministres s'efforcer de lui donner satisfaction sur ce point.

Quoi qu'il en soit, la censure était chose tellement contraire aux principes essentiels de la Révolution française, que les députés de la gauche devaient naturellement appuyer avec énergie les conclusions de la commission, sans qu'il y eût aucune coalition entre eux et leurs collègues de l'extrême droite. A la prétendue nécessité de maintenir la loi de censure, soutenue pendant plus d'une heure par M. de Serre, garde des sceaux, Dupont (de l'Eure) opposa les principes immuables du gouvernement représentatif. Le ministre avait qualifié de liberté indéfinie de la presse l'abolition de la censure; Dupont (de l'Eure) lui demanda si un tel argument était de bonne foi dans un pays où les lois répressives des abus de la presse étaient en pleine vigueur et appliquées avec une sévérité extrême par les tribunaux. Si encore la censure exerçait sérieusement sa honteuse mission, mais il la montra interdisant au *Constitutionnel* le simple énoncé d'un ouvrage de M. Guizot; défendant l'insertion d'une réponse de M. Tissot, ex-professeur au collège de France, aux attaques dont il avait été l'objet dans le parlement, et rayant enfin jusqu'à des passages de

JUILLET 1821.

Massillon et des citations tirées de l'apôtre saint Paul.

Dans cette lutte contre la censure, l'ultra-royaliste Delalot se rencontra avec M. Dupont (de l'Eure) et ses amis. Mais comme ils étaient séparés par les principes! Tandis que ceux-ci ne se réclamaient que de la liberté, le premier demandait, lui aussi, un supplément de lois répressives, et ce qu'il poursuivait surtout dans la censure, c'était les ministres actuels.

La censure avait pourtant droit aux bonnes grâces des ultra-royalistes, car, si elle coupait volontiers les ailes à toute idée libérale, elle laissait parfois passer les exagérations monarchiques les plus monstrueuses, témoin cette phrase d'un candidat royaliste aux dernières élections, citée par M. de Girardin dans la séance du 6 juillet : « Je ne suis pas si charitable pour les libéraux qui paraîtront à l'assemblée; et, en ma qualité de jacobin blanc et de terroriste de 1815, j'irai, secouant les torches de la vengeance, enseigner aux électeurs royalistes le moyen d'en délivrer le pays. La Saint-Barthélemy n'était qu'une conception mesquine auprès de la mienne (1). »

La loi n'en fut pas moins votée par 214 voix contre 112, malgré les efforts de la gauche et de l'extrême droite. On en restreignit seulement la durée à trois mois à partir de l'ouverture de la prochaine session. En revanche, sur la proposition de M. de Bonald, on l'étendit à tous les journaux et écrits périodiques, qu'ils traitassent de matières politiques ou purement littéraires, artistiques et scientifiques. C'était le dernier mot du libéralisme de la droite.

M. de Chateaubriand et la loi de censure.

Cependant, quand le 24 juillet la loi vint en discussion à la Chambre des pairs, M. de Chateaubriand se souvint qu'il était homme de lettres en même temps qu'ultra-royaliste, et, au nom des sciences, des lettres et des arts, il réclama vivement contre l'amendement de M. de Bonald : « Que nos libertés, ensevelies dans la tombe du père, se retrouvent dans le berceau du fils, » dit-il en faisant allusion à la mort du duc de Berry et à la naissance du duc de Bordeaux. « Ne séparons pas trois choses inséparables pour le repos de la France : la religion, le trône et les libertés publiques. » Mais il parlait à des sourds; 128 voix contra 83 ratifièrent le projet de loi. Les Chambres se séparèrent le 31 juillet, après une session de huit mois, qui n'avait été qu'un long combat contre la liberté.

(1) Cette citation est extraite du supplément à l'*Observateur autrichien* au samedi 11 novembre 1820.

JUILLET 1821.

AOUT 1821.

Cette croisade antilibérale se poursuivait, en dehors du parlement, par tous les moyens possibles. La réaction avait dans la magistrature un de ses points d'appui les plus solides; les magistrats n'hésitaient guère à user, à l'égard des écrivains libéraux, de toute la rigueur des lois. On le vit bien, en ce mois d'août, où M. Cauchois-Lemaire, tour à tour rédacteur du *Nain jaune*, des *Documents historiques* et du *Miroir*, fut condamné, par défaut, il est vrai, pour ces opuscules, à une peine extrêmement sévère.

Condamnation de M. Cauchois-Lemaire.

La cour royale, implacable, avait commencé par décerner contre lui un mandat de dépôt, et il avait été mis en état d'arrestation préventive pour un simple délit de presse. Puis, il avait obtenu sa mise en liberté provisoire moyennant un cautionnement de vingt mille francs.

Il était prévenu de provocation à la guerre civile et d'outrage à la majesté du roi et des membres de la famille royale. Assigné à comparaître en cour d'assises à l'audience du 9 avril, il ne put s'y présenter étant malade. Vainement son avocat, M. Chaix d'Est-Ange, réclama une remise, il ne put rien obtenir; la cour déclara qu'il serait passé outre aux débats. L'avocat général — il se nommait Ravignon — reprocha sur-

Aout 1821.

tout à M. Cauchois-Lemaire de s'être servi contre le gouvernement de l'arme de l'ironie, cette arme dont Voltaire avait connu la puissance et par laquelle il avait fait, selon lui, tant d'honneur et tant de mal à son pays. Il lui fit un crime notamment d'avoir écrit que la *légitimité* était un mot dont on abusait, et qui n'avait pas de sens dans le siècle des lumières. Crime irrémissible en effet, aux yeux de la magistrature du temps, car la cour condamna M. Cauchois-Lemaire à trois années de prison et à six mille francs d'amende.

Sur l'opposition du prévenu, la cour, le 31 août, après déclaration du jury, abaissa la peine à une année d'emprisonnement et à deux mille francs d'amende, c'était déjà payer cher quelques phrases ironiques. Mais la cour ne s'en tint pas là ; elle déclara acquise à l'État la somme de vingt mille francs, versée par M. Cauchois-Lemaire pour obtenir sa mise en liberté provisoire. Il en coûtait bon, sous la Restauration, pour se moquer du gouvernement (1).

Effrayants progrès de la Congrégation.

Mais ce qui, plus encore que les arrêts de la justice, aidait la réaction dans ses moyens de propagande, c'était la Congrégation, cette Congrégation dont nous avons raconté la naissance, et qui maintenant enveloppait le pays de ses mille ramifications, comme d'un immense filet. Les principaux membres de la famille royale en faisaient partie, et, avec eux, ce que le monde officiel avait de plus considérable dans l'armée, dans l'administration, dans la magistrature. Elle constituait une sorte de gouvernement occulte ; on n'arrivait que par elle. Elle avait alors pour directeur général spirituel le père Ronsin, de la compagnie de Jésus, et pour directeurs laïques MM. Jules de Polignac et Mathieu de Montmo-

(1) L'arrêt par lequel la cour déclarait acquis à l'État le cautionnement de 20,000 francs fut cassé par la cour suprême au mois d'octobre suivant.

Aout 1821.

rency, le libéral repenti de la Constituante. En réalité, elle était sous l'entière domination de la société de Jésus, et son mot d'ordre lui venait de Rome. Elle avait donc pour but avéré de couper court aux progrès acquis, d'éteindre les lumières, de faire reculer la France, et de la ramener au régime du bon plaisir et de la servitude.

Nombre d'associations plus ou moins religieuses, fondées par elle ou qui lui étaient affiliées, lui servaient à combattre et à calomnier l'esprit de la Révolution. Citons entre autres : la *Société des bons livres*, dont le but était d'adapter l'histoire, les sciences, la morale, aux passions réactionnaires et religieuses par des publications où trop souvent la vérité était outrageusement violée; la *Société des bonnes lettres*, chargée de faire des cours où venaient en foule, comme à la source des faveurs, tous les solliciteurs avides de places et d'honneurs; la *Société des bonnes études*, où l'on attirait plus spécialement les étudiants, et qui fut pour la Restauration une pépinière de magistrats et d'administrateurs.

Ces diverses sociétés s'adressaient surtout aux classes élevées ; mais la Congrégation avait aussi des associations pour embaucher les ouvriers, les domestiques, les petites gens en un mot; il y avait notamment l'*Association de Saint-Joseph*, celle de *Saint-Nicolas du Chardonnet*, qui, placées dans un quartier pauvre et populeux, se composaient surtout d'artisans, d'ouvriers et de petits marchands. Par elles on espérait se faire une clientèle nombreuse parmi les classes populaires; mais les recrues y furent toujours assez restreintes.

D'autres associations étaient plus particulièrement destinées à attirer les femmes, telles, par exemple, la confrérie de l'*Adoration du Sacré-Cœur de Jésus* et celle du *Sacré-Cœur de Marie*. La Congrégation était certaine par là d'avoir des prosélytes ardentes et des quêteuses

AOUT 1821.

infatigables; et il lui fallait beaucoup, beaucoup d'argent.

Société de la morale chrétienne. SEPTEMBRE 1821.

On vit même, en septembre, s'établir à Paris une société dite de la *Morale chrétienne*, dont le but était d'appliquer les préceptes du christianisme aux relations de la vie sociale. Elle avait pour président le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et comptait dans son sein — ce qui parut une hérésie — un certain nombre de protestants. Aussi n'était-elle pas affiliée à la Congrégation; elle agissait par d'autres moyens.

Les missions du mont Valérien.

Un des plus puissants moyens d'action de la Congrégation était certainement les *Missions*, dont nous avons montré la propagande effrénée dans les départements. Il y avait alors de fréquentes missions au mont Valérien, devenu, comme on l'a vu, la propriété de l'association. Le mardi 18 septembre, il y en eut une à laquelle assistèrent le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême et une partie de la cour. Reçus par le maire de Suresnes, et par le supérieur des Missions de France, l'abbé de Rauzan, à la tête de tous ses missionnaires, les augustes personnages se mirent à genoux au pied de la croix, et ils entendirent, dans cette posture, un pathétique discours de l'abbé de Rauzan, tout à la louange de la famille des Bourbons, à qui, selon lui, la France devait son bonheur. Plus de quatre mille personnes assistaient à cette cérémonie du moyen âge.

Le dimanche suivant, on eut une mission plus spécialement consacrée aux militaires. Près de cinq mille fidèles, parmi lesquels une foule de militaires de tout grade, approchèrent de la Sainte-Table. C'était la grande mode. Le *Journal officiel* assura que « tous ces braves » avaient édifié les fidèles en se rendant processionnellement aux diverses stations. Aussi paraissait-on certain que les entrepreneurs de révolutions n'iraient pas chercher un concours dans les rangs de ces soldats qui,

SEPTEMBRE 1821.

d'après le *Moniteur*, puisaient dans leurs sentiments religieux de nouveaux motifs de fidélité au prince et une énergie toujours croissante pour défendre la royauté. Le journal officiel, comme on va le voir, n'était pas très bon prophète.

Efforts du parti libéral.

A ces efforts prodigieux de la réaction pour s'emparer du pays tout entier, le parti libéral opposait des efforts non moins grands, mais pleins de périls, que n'avaient pas à redouter ses adversaires. En effet, tandis que ceux-ci pouvaient agir en pleine lumière, se réunir, se concerter, envoyer des missions courir le pays pour prêcher la révolte contre l'esprit moderne, proscrire les livres où respirait la philosophie du XVIIIe siècle, et publier librement tout ce qui leur paraissait utile à la défense et à la propagation de leurs pensées, les libéraux, au contraire, étaient tenus à la plus prudente circonspection. Réduits à un nombre extrêmement restreint dans le parlement, ils avaient bien pour eux la masse des citoyens, dont les intérêts se trouvaient compromis par les empiétements du clergé et les prétentions de la noblesse; mais les moyens d'action leur faisaient défaut. La liberté d'écrire n'existait pas pour eux ; leurs journaux, soumis à une implacable censure, étaient réduits à ne dire que des banalités.

Quant aux associations, ils n'en pouvaient former que de secrètes. Mais, tandis que celles de la Congrégation, composées de milliers de personnages appartenant au monde officiel, menaient leurs adhérents à la fortune, aux honneurs, aux grandes situations politiques, celles du parti libéral se dénouaient presque toujours par la prison et souvent par l'échafaud.

Les chevaliers de la liberté.

Ni la crainte de la mort, ni les appréhensions plus sombres peut-être des captivités infinies ne glacèrent le cœur de ceux qu'enflammait l'enthousiasme de la liberté.

Septembre 1821.

Comme nous l'avons dit, la Restauration, en replongeant dans l'arbitraire et dans le despotisme, rouvrit en même temps l'ère des complots et des conspirations. Presque sur tous les points du pays on s'organisa pour la lutte. A défaut de résistance légale, devenue difficile par la loi du double vote qui assurait la majorité aux ultra-royalistes, il se forma des centres de résistance sourde, indomptable, et décidée à recourir à tous les moyens pour briser le système de compression récemment rétabli, et reconquérir la liberté perdue.

Déjà, dès l'année précédente, une société politique secrète s'était organisée à Saumur, à la suite d'une visite que Benjamin Constant avait faite à ses commettants. Non que le député de la Sarthe y eût été pour quelque chose personnellement. Bien que devenu l'ennemi déclaré de la Restauration, Benjamin Constant ne fût pas volontiers entré dans une conspiration. Mais son arrivée à Saumur avait ravivé les sentiments très prononcés des habitants de cette ville pour les principes de la Révolution, et, après son départ, quelques hommes énergiques, parmi lesquels le commandant Gauchais, l'aide-major Grandménil et les chirurgiens-majors Caffé et Fardeau avaient fondé une association secrète sous le nom de *chevaliers de la liberté*.

Cette association prit en peu de temps une extension considérable. Elle ne se recruta pas seulement dans les classes moyennes, parmi les officiers mis en retrait d'emploi, les fonctionnaires destitués, les commerçants, les médecins et les propriétaires, que les tendances rétrogrades de la Restauration irritaient au suprême degré, mais encore dans les classes laborieuses de la ville et de la campagne. Elle trouva même un grand nombre d'adhérents dans l'école de cavalerie de Saumur, dont l'esprit jadis était presque complètement réactionnaire, mais qui, renouvelée entièrement depuis le commencement

Septembre 1821.

de l'année, se montrait absolument favorable aux larges idées d'indépendance et de liberté qui avaient présidé à la formation de la société des chevaliers de la liberté. L'association comptait au moins vingt mille membres dans les départements traversés par la Loire depuis Orléans. C'était une armée formidable à mettre en ligne contre la Restauration. Bien dirigée, elle pouvait lui être fatale. Précisément une autre association secrète venait de s'organiser à Paris, qui, cherchant des ramifications dans les départements, songea tout de suite à se mettre en rapport avec celle dont l'établissement principal était à Saumur.

La Charbonnerie.

Cette association avait pris naissance quatre mois auparavant dans un café de la rue Copeau. Là s'étaient réunis autour d'une table un étudiant en médecine nommé Buchez, qui, ayant été quelque peu mêlé à la conspiration du 19 août, avait été assez heureux pour échapper à toute poursuite, et deux employés de l'octroi de Paris, MM. Flotard et Bazard. Membres de la Loge des Amis de la vérité, ils avaient été chargés tous trois de tracer le plan d'organisation de cette société qu'on appela la Charbonnerie, et dont ils rédigèrent les statuts.

La Charbonnerie était d'importation italienne. Société politique et secrète dès l'origine, avec un caractère très prononcé de mysticisme religieux, elle remontait à l'époque de la dissolution des nouvelles républiques de la péninsule. Elle avait traversé l'Empire sans faire beaucoup parler d'elle, et elle sembla ne se réveiller qu'au moment où Naples et le Piémont tentèrent de secouer le joug de leurs souverains. Deux Français, MM. Joubert et Dugied, après l'avortement de la conspiration du 19 août, étaient partis pour l'Italie, où ils s'étaient enrôlés dans les rangs des insurgés napolitains. Tous deux avaient été reçus carbonari.

Septembre 1821.

On se souvient de la rapidité avec laquelle fut subjuguée la révolution napolitaine. M. Dugied revint aussitôt à Paris, et il s'empressa d'initier son ami M. Flotard aux mystères du carbonarisme italien. M. Flotard en fit part à ses collègues de la loge maçonnique des Amis de la vérité, et, quelque temps après, la Charbonnerie française était fondée.

L'organisation de cette société était empruntée des usages du commerce de la Charbonnerie ; d'où son nom. L'association se divisait en ventes de trois classes : les ventes particulières, les ventes centrales, et la haute vente. Le nombre des membres de chaque vente se trouva fixé à vingt, que l'on surnomma *bons cousins*. Quant à la vente centrale, elle se composa, à l'origine, des fondateurs de la Charbonnerie, MM. Flotard, Buchez, Bazard, Dugied, Carriol, Joubert et Limperani.

Chaque vente particulière prenait soin elle-même de son recrutement. On n'y était admis que sur la présentation de plusieurs initiés, qui répondaient de l'honorabilité du candidat. Il y avait un président, un secrétaire et un député par vente. La vente centrale était formée des députés de vingt ventes particulières ; elle avait elle-même un député qui communiquait seul avec la haute vente. Tout avait été prévu pour échapper aux investigations de la police. Ainsi les membres des différentes ventes demeuraient étrangers les uns aux autres : un simple carbonaro ne connaissait que les carbonari de la vente à laquelle il appartenait.

Chaque charbonnier était tenu de s'exercer au maniement des armes, d'avoir chez lui un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se dévouer jusqu'à la mort, et d'obéir aveuglément aux ordres de chefs inconnus. Toute infraction grave aux statuts de la société, telle que révélation des mystères de la Charbonnerie, était ou devait être punie de mort.

Septembre 1821.

Pour avoir accès dans l'armée, on avait organisé dans chaque vente, à côté de la hiérarchie civile, une hiérarchie militaire : la légion, les cohortes, les centuries, les manipules. La Charbonnerie parvint ainsi, comme on le verra bientôt, à trouver parmi les troupes un formidable concours.

Les membres du comité directeur de la Charbonnerie.

Il fallait à cette association, pour exercer une influence décisive, des noms connus. Les fondateurs étaient des jeunes gens sans position bien assise, et n'offrant pas cette solidité de situation qui inspire la confiance et attire les adhésions. Quelques-uns d'entre eux eurent l'idée de s'adresser à l'ancien comité directeur parlementaire, dont les membres se réunissaient toujours chez M. de Lafayette. M. Bazard était intimement lié avec le général. Avec l'autorisation de ses amis, il le mit au courant de la situation, et le décida à entrer dans la Charbonnerie. M. de Lafayette entraîna même quelques-uns de ses collègues du comité directeur, MM. Jacques Kœklin, de Corcelles, Voyer, d'Argenson, Laffitte, Manuel et Dupont (de l'Eure). Ils entrèrent avec lui dans la haute vente, et l'adhésion de ces personnages importants devait être très utile à l'association au point de vue de ses rapports avec la province. Ce fut, en effet, grâce à leurs recommandations que M. Flotard dans l'Ouest, MM. Rouen aîné en Bretagne, Arnold Scheffer dans le Midi, Buchez à Mulhouse, Joubert en Alsace et Dugied en Bourgogne, purent organiser une foule de ventes particulières.

Les membres de ces ventes se reconnaissaient entre eux au moyen de certains signes particuliers, de demi-cartes découpées s'adaptant à d'autres demi-cartes. Un autre moyen de propagande et de reconnaissance pour les ventes militaires, lors des changements de garnison, consistait dans la remise de la moitié d'une pièce de métal au président de la vente forcé de quitter une ville ;

SEPTEMBRE 1821.

l'autre moitié était envoyée à un membre de vente centrale dans la ville où se rendait le régiment. Le pays se trouva ainsi enveloppé dans un vaste réseau de conspirations latentes, qui n'attendaient, pour éclater, qu'un ordre venu de la haute vente de Paris. C'était le résultat fatal du régime de compression auquel la Restauration avait de nouveau soumis la France depuis l'assassinat du duc de Berry.

Telle était la situation du pays, situation pleine de périls, quand commencèrent les opérations électorales pour le renouvellement du cinquième de la Chambre des députés.

OCTOBRE 1821. Les élections de 1821.

Les élections avaient été fixées au 1er octobre pour les collèges d'arrondissement, et au 10 pour les collèges de département. Les ultra-royalistes, afin d'assurer leur triomphe, firent de prodigieux efforts. Par une insigne imprudence, le ministère avait remis entre leurs mains la présidence de la plupart des collèges électoraux. Ils en profitèrent pour influencer autant que possible les électeurs dans des discours préliminaires.

« Repoussez, disait M. de Bonald aux électeurs de l'Aveyron, les efforts que pourraient suggérer de coupables projets ou de dangereuses doctrines, qui promènent dans toute l'Europe les fléaux des révolutions. » Tel était le thème sur lequel brodèrent la plupart des présidents de collèges électoraux.

Grâce à cette imprudence du ministère, et aussi à la loi du double vote, les opposants de droite l'emportèrent sur presque toute la ligne. Le ministre de l'intérieur lui-même, M. Siméon, fut au nombre des vaincus. Sur quatre-vingt-dix-huit députés nommés par le corps électoral, les deux tiers appartinrent au côté droit. Les autres sièges se trouvèrent partagés à peu près également entre les ministériels et les indépendants. C'était pour le ministère, et aussi pour la liberté, une véritable défaite.

OCTOBRE 1821. Saisie des chansons de Béranger.

La muse légère fut la première victime de cette victoire de la réaction. Le 24 octobre, une nouvelle édition des chansons de Béranger fut saisie chez tous les libraires du Palais-Royal. Connu déjà sous Bonaparte par quelques productions aimables, d'où la politique était à peu près bannie, le chansonnier populaire avait obtenu, grâce à la protection du poète Arnault, une place d'expéditionnaire au secrétariat de l'Université. Mais, l'Empire tombé, il s'était mis à chanter ses gloires; son enthousiasme bonapartiste parut un outrage à la royauté légitime. Le parquet s'émut des *Souvenirs de ma grand'mère*, du *Sénateur*, du *Vieux drapeau*, du *Prince de Navarre*. Il y avait là, selon lui, une provocation au port d'insigne de ralliement prohibé par la loi, d'une part; et, d'autre part, une série d'offenses à la personne du roi. Il vit, de plus, un délit d'outrage à la morale publique et religieuse dans les chansons : *Deo gratias d'un épicurien;* la *Descente aux enfers; Mon curé;* les *Capucins;* les *Chantres de paroisse* ou le *Concordat de* 1817*;* les *Missionnaires;* la *Mort du roi Christophe*, et les *Deux sœurs de charité*. Le cas fut jugé pendable.

La chambre des mises en accusation renvoya le chansonnier poète devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention d'offense envers la personne du roi et d'outrage à la morale publique et religieuse. Cette poursuite valut au poète une véritable ovation, et grandit singulièrement sa renommée. Le gouvernement, pour se venger, en attendant une condamnation à peu près certaine, révoqua le chansonnier satirique de la place d'expéditionnaire qui le faisait vivre.

Ouverture de la session des Chambres. NOVEMBRE 1821.

Huit jours après — c'était le 5 novembre — le roi, que ses infirmités toujours croissantes empêchaient de se rendre au palais Bourbon, faisait l'ouverture de la session des Chambres dans la salle des gardes de Henri IV, au palais du Louvre, où il pouvait se rendre de son ap-

Novembre 1821.

partement sans quitter son fauteuil, et où elle avait déjà eu lieu l'année précédente.

Le discours du trône.

Le discours royal fut d'un optimisme parfait. Le prince s'y félicitait de voir les lois respectées, les passions se calmer et les défiances se dissiper. Les ministres s'étaient attachés à ne rien laisser dire au souverain qui pût mécontenter la majorité de la Chambre; mais cette majorité semblait avoir juré de saisir la phrase la plus insignifiante pour exercer contre eux ses rancunes implacables. Des bruits de guerre, venus de Londres, ne reposant d'ailleurs sur rien de sérieux, s'étaient répandus dans les derniers temps. La Russie, disait-on, avait près d'un million d'hommes sous les armes, donc on aurait la guerre à brève échéance. Sans doute pour calmer les inquiétudes répandues dans le monde des affaires, le discours du trône contenait cette simple phrase : « Mes relations avec les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la ferme confiance qu'elles continueront de l'être. » Ce fut précisément cette phrase dont s'armèrent les opposants de droite pour rompre en visière aux ministres.

Tandis que la Chambre des pairs répondait au discours royal par une adresse obséquieuse, la Chambre des députés faisait de la sienne un acte violent d'opposition au ministère.

Retraite de MM. de Villèle, Lainé et Corbière.

Il était déjà singulièrement compromis, d'ailleurs, ce malheureux ministère, dès l'ouverture de la session. En effet, prévoyant sa chute prochaine, les trois ministres sans portefeuille, MM. Lainé, de Villèle et Corbière s'en étaient virtuellement retirés. On les avait vainement cherchés, à la séance royale, sur les bancs ministériels; ils étaient allés reprendre leurs places dans les rangs de la droite, abandonnant silencieusement leurs collègues de la veille.

Après quelques jours consacrés à l'examen des pouvoirs des nouveaux élus, la Chambre procéda à la constitution de son bureau, et elle désigna comme candidats à la présidence MM. Ravez, de Villèle et Corbière. Ces choix exprimaient bien l'opinion de la majorité. Le roi maintint M. Ravez à la tête de la Chambre pour la session qui venait de s'ouvrir. Mais M. Ravez ne voulut ou ne put rien faire pour prévenir le coup dont les ministres allaient être frappés. Membre de droit de la commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône, il confia la rédaction de cette adresse à l'un des royalistes les plus ardents de la Chambre, M. Delalot. Celui-ci concentra dans une seule phrase de son travail toute l'animosité que ses collègues et lui nourrissaient contre les ministres. Ce fut dans la phrase en réponse à celle où le roi affirmait les bons rapports du pays avec les puissances étrangères : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne. »

Novembre 1821.

L'adresse de la Chambre des députés.

Dans la discussion qui eut lieu à la Chambre, en comité secret, le 26 novembre, tout le débat porta sur cette phrase. M. Pasquier, récemment appelé à la pairie, demanda la suppression du paragraphe, parce qu'il y trouvait une insinuation de nature à compromettre la dignité de la couronne. Il échoua contre une opposition émanant à la fois de la droite et de la gauche de l'assemblée; non qu'il y eût coalition de la part de ces deux fractions de la Chambre, mais si les royalistes purs ne pouvaient pardonner aux ministres actuels leur collaboration aux tentatives libérales faites jadis par M. Decazes, les libéraux étaient bien plus en droit de leur en vouloir pour s'être rejetés si brusquement dans les voies du bon plaisir et de l'absolutisme. Tou-

Novembre 1821.

jours est-il que M. de la Bourdonnaye et le général Foy, comme s'ils se fussent donné le mot, leur reprochèrent amèrement, à deux points de vue différents il est vrai, de n'avoir pas fait suffisamment sentir l'influence de la France dans les conférences de Troppau et de Laybach; le premier s'indignant qu'ils ne fussent pas intervenus pour soutenir les droits des souverains de Naples et de Sardaigne, le second leur faisant un crime d'avoir laissé sacrifier l'indépendance des peuples. La Chambre adopta le projet d'adresse tel qu'il avait été rédigé par sa commission, et elle nomma immédiatement une délégation de vingt et un membres pour aller la déposer aux pieds du roi.

Accueil fait à l'adresse par le roi.

Mais le roi, piqué au vif, refusa dédaigneusement d'admettre la délégation. Il fit dire seulement à la Chambre qu'il recevrait, dans la soirée du 30 novembre, son président et deux de ses secrétaires, lesquels, conformément à ses ordres, vinrent lui remettre l'adresse votée par les députés.

Étant admis le principe de l'autorité royale, il faut reconnaître que Louis XVIII en avait le sentiment très prononcé. Son accueil à M. Ravez fut sec et froid. Il prit l'adresse des mains du président, sans lui permettre de la lire, et sans même y jeter un regard : « Je connais l'adresse que vous me présentez, » lui dit-il. Puis, après avoir attribué à son gouvernement toutes les améliorations dont la Chambre retraçait complaisamment le tableau dans son adresse, il ajouta :

« Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur mon trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et de la dignité de ma couronne.

« J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme roi, je ne dois pas caractériser, que comme père, je voudrais oublier. »

Novembre 1821.

Cette fière et dure réponse s'adressait surtout aux députés de la droite, que le ministère se flattait de ramener par une fermeté tempérée de certaines concessions. Quant aux libéraux, dont le nombre avait diminué à la Chambre, peut-être aurait-on pu obtenir leur concours en sacrifiant la loi du double vote; mais il n'y avait pas à y songer. On aima mieux continuer à leur égard la guerre qu'on leur faisait au dehors, dans la personne de tous ceux qui défendaient leur politique.

Condamnation du colonel Maziau.

La Chambre des pairs venait justement de condamner à cinq ans de prison un des contumaces du procès de la conspiration du 19 août, le colonel Maziau, condamnation qui motiva de la part d'un grand nombre de membres de la Chambre haute une protestation longuement motivée.

Peu de jours auparavant, la cour d'assises de la Seine avait frappé d'une peine de deux ans d'emprisonnement un écrivain tout à fait inconnu, pour une brochure intitulée *Les accents de la liberté au tombeau de Napoléon*, avec cette épigraphe « César fut un tyran, périsse sa mémoire ! » La brochure n'avait donc rien de bonapartiste ; mais on y lisait que la nation avait fait divorce avec son roi le jour où, cessant de respecter les nouvelles gloires, il avait distingué entre les Français de l'émigration et les Français de la nouvelle France, préféré la naissance au mérite, et violé la Charte au profit des sectateurs du despotisme. Il n'en avait pas fallu davantage pour que l'avocat général de Vitimesnil requît cette condamnation sévère.

Il n'était pas juqu'aux ouvrages de M. Guizot qui ne

Novembre 1821.

fussent frappés de suspicion ; on ne les poursuivait pas, M. Guizot était encore de la maison ; mais le grave *Moniteur* censura sévèrement le publiciste pour avoir dit que la France ne voulait pas de contre-révolution.

Condamnation de Béranger. Décembre 1821.

Enfin, le 8 décembre, la cour d'assises condamnait le chansonnier Béranger à trois mois de prison et à cinq cents francs d'amende pour outrage à la morale publique et religieuse et provocation au port d'un signe de ralliement prohibé par la loi. Encore la peine parut-elle relativement douce eu égard à l'éloquence enflammée dont l'avocat général, de Marchangy, avait foudroyé le malheureux poète. Une plaidoirie étincelante de M. Dupin atténua sans doute les rigueurs de la cour. Béranger, du reste, fut largement payé de cette première condamnation par le surcroît de popularité qui s'attacha à son nom.

Cependant les ministres luttaient en désespérés pour conserver le pouvoir. Lors de la dernière loi présentée par eux pour obtenir une prolongation de la censure pendant plusieurs mois encore, quelques-uns des membres les plus exaltés de la droite avaient demandé, on s'en souvient peut-être, au lieu de cette loi provisoire, de nouvelles mesures compressives contre la presse. Les ministres, croyant leur donner satisfaction, n'eurent rien de plus pressé, au début de la nouvelle session, que de leur apporter une loi absolument draconienne sur la presse.

Nouveaux projets de loi sur la presse et la censure.

Le 3 décembre, le garde des sceaux, M. de Serre, parut à la tribune. Il venait, dit-il, au nom du roi, présenter deux projets de loi : l'un contenant des dispositions additionnelles aux lois relatives à la répression et à la poursuite des délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication ; l'autre tendant à proroger la censure de cinq années. L'espoir du

Décembre 1821.

ministère se trouva tout à fait déçu. A l'accueil glacial fait à ce double projet de loi, M. de Richelieu et ses collègues purent juger des mauvaises dispositions de la Chambre à leur égard.

Ce fut un membre de la droite, M. Delalot, qui, le premier, porta contre eux la parole. Cet ultra-royaliste, devenu tout à coup un apôtre de la liberté, demanda la parole sous prétexte d'un rappel au règlement, et il fit une charge à fond de train contre ces ministres qu'il accusa de vouloir empêcher toute discussion. « Songez, Messieurs, dit-il, que la censure donne à vos ennemis déclarés le pouvoir d'étouffer l'opinion publique, et d'empêcher le cri de la vérité de monter jusqu'au trône. Tout à l'heure ils vous ont bien entretenu des avantages de cette censure à leur profit... Ils vous ont étalé les dangers des feuilles publiques dans vos mains ; sont-elles donc sans danger dans les leurs ? Et lorsqu'ils s'en servent tous les jours pour vous attaquer, pour vous calomnier, elles ne seraient pas nécessaires pour vous défendre ! Voilà la seule conséquence du rapport que je viens d'entendre... » Le président eut toutes les peines du monde à arrêter l'orateur en lui rappelant qu'on ne pouvait parler sur un projet de loi avant qu'il eût été discuté dans les bureaux. Mais peu importait à M. Delalot, il avait donné le signal de l'attaque, cela lui suffisait.

Violente hostilité de la Chambre.

Cinq jours après, à propos d'une pétition d'un sieur Haly, qui, ennemi à la fois de la licence de la presse et de la censure, demandait qu'une loi organique traçât aux journalistes leurs devoirs, et les forçât de se renfermer dans de justes bornes, M. de Castelbajac s'élança à la tribune, et, accusant le ministère de haïr les royalistes, il le somma brutalement de se retirer. En dépit de quelques observations assez aigres de M. de Serre, la pétition du sieur Haly, également appuyée

Décembre 1821.

par MM. de Salaberry et de Chauvelin, c'est-à-dire par la droite et par la gauche, fut renvoyée à la fois au président du conseil et à la commission chargée d'examiner le double projet de loi sur la presse. C'était déjà un grave échec pour le ministère.

Ce fut sous l'impression de cette âpre et violente discussion que furent nommées les deux commissions relatives à la presse et à la censure des journaux. Tous les membres de la commission se trouvèrent hostiles aux projets ministériels. C'étaient, pour la première : MM. Chilhaud de la Rigaudie ; Chifflet ; Bonnet ; de Meynard ; de Peyronnet ; Pardessus ; de Pommerel ; Préverand de la Boutresse ; le comte de Kergorlay ; et pour la seconde : MM. le comte Leviste de Montbrian ; le marquis de Causans ; le comte Foy ; Delalot ; le comte de Granoux ; de Bouville ; le comte de Floirac et Boucher. Le ministère était battu d'avance ; il n'avait plus qu'à se retirer.

Chute du ministère Richelieu.

Louis XVIII, qui s'était montré si raide à l'égard de la Chambre à propos de la dernière adresse, n'eut pas l'énergie de défendre ses ministres. Il les abandonna même avec une facilité surprenante. Au reste, le duc de Richelieu, écœuré, ne demandait qu'à prendre sa retraite. Lorsque, après la mort du duc de Berry, M. de Richelieu avait consenti à se charger de nouveau de la direction du pouvoir, il n'avait accepté que sous la promesse que le comte d'Artois lui prêterait un concours absolu. Mais, trouvant sans doute trop libérale encore la ligne de conduite du duc de Richelieu et de ses collègues, Monsieur s'était bien gardé de tenir parole, et il n'avait pas été étranger à tous les embarras avec lesquels le ministère s'était trouvé aux prises.

Louis XVIII, il faut le dire, avait singulièrement baissé au moral ; son esprit semblait écrasé sous le poids de ses infirmités physiques ; il ne prêtait déjà plus aux

Décembre 1821.

affaires sérieuses qu'une attention distraite. Soumis derechef à l'ascendant de son frère et surtout à l'influence d'une favorite que dirigeait l'un des principaux personnages de la Congrégation, le vieux roi se laissa docilement imposer un ministère de droite, et lorsque le duc de Richelieu et ses collègues vinrent remettre en ses mains leur démission collective, il la reçut sans leur adresser un mot de regret de cette séparation. Il avait déjà accepté leurs successeurs des mains de son frère.

Les nouveaux ministres.

Le *Moniteur* du 16 décembre apprit au pays les noms des nouveaux ministres. M. de Peyronnet, député, remplaçait M. de Serre à la justice ; le vicomte de Montmorency, pair de France, M. Pasquier aux affaires étrangères ; le sieur Corbière, député, le comte Siméon à l'intérieur ; le marquis de Clermont-Tonnerre, pair de France, le baron Portal à la marine ; le maréchal Victor, duc de Bellune, le marquis de Latour-Maubourg à la guerre ; enfin M. de Villèle prenait la place de M. Roy aux finances ; M. de Lauriston restait ministre de la maison du roi.

Louis XVIII, toutefois, ne voulut pas laisser partir ses anciens ministres sans leur offrir quelques compensations aux dépens du pays. M. Pasquier avait été nommé récemment pair de France, MM. Siméon, Portal et Roy le devinrent également. Le marquis de Latour-Maubourg fut appelé au gouvernement de l'hôtel des Invalides. Enfin MM. de Serre, Siméon, Portal et de Latour-Maubourg furent nommés ministres d'État et membres du conseil privé. C'étaient de pures sinécures, aux appointements de douze mille francs ; le conseil privé, où figuraient déjà une foule de ministres d'État, ne fut jamais réuni.

La chute du ministère Richelieu ne pouvait causer de grands regrets dans le parti libéral. Cette chute, il l'avait préparée de ses propres mains d'ailleurs, en sa-

DÉCEMBRE 1821. crifiant la loi électorale du 5 septembre, et en y substituant celle du double vote, qui assura le triomphe des ultra-royalistes. Et puis, M. de Serre n'était-il pas devenu l'un des coryphées de la réaction? Le marquis de Latour-Maubourg n'avait-il pas compromis les réformes salutaires de son prédécesseur, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, en renvoyant en prétendus congés illimités deux mille officiers de l'armée, sortis presque tous de la classe des sous-officiers? Enfin n'avait-on pas permis à M. Corbière de mettre les établissements d'instruction publique sous la dépendance absolue du clergé?

La liberté, on l'a vu de reste, n'avait donc pas eu à se louer du ministère déchu. Et pourtant elle allait être soumise à un régime plus cruel encore. C'était la Congrégation qui triomphait avec ses passions rétrogades et haineuses; c'était le parti féodal qui entrait en maître dans le gouvernement. Louis XVIII, se désintéressant en quelque sorte des affaires, et ne demandant qu'à vivre en paix entre sa favorite et ses auteurs de prédilection, s'imaginait que ses nouveaux ministres ne suivraient pas aveuglément le parti féodal et clérical. Il se trompait. Les nouveaux ministres, sans partager entièrement les passions de la droite, y étaient rivés comme des forçats à leurs chaînes.

Le parti ultra-royaliste, insatiable, incorrigible, oublieux des leçons du passé, tenait enfin le pouvoir qu'il convoitait depuis cinq ans. La Restauration, en le lui confiant, croyait sans doute assurer la durée de son règne; elle courait à une sorte de suicide.

CHAPITRE DOUZIÈME

Le maréchal Victor. — M. de Clermont-Tonnerre. — Le comte de Peyronnet. — Le comte de Montmorency. — M. Corbière. — M. de Villèle. — Retrait des projets de loi sur la presse. — Les douzièmes provisoires. — La conspiration de Belfort. — Échec de la conspiration. — Le monument de Précy. — Le Panthéon entièrement rendu au culte. — La pression électorale. — M. Decazes remplacé à l'ambassade de Londres par M. de Chateaubriand. — Nouvelles lois contre la presse. — Loi sur les délits commis par la voie de la presse. — Discussion de la loi sur les délits de presse. — Le discours de M. Royer-Collard. — Discussion des articles. — Débat sur l'autorité royale. — Les explications de M. de Montmorency. — La réponse de M. de Thiard. — L'opinion de M. de Serre. — Loi sur la police de la presse. — Le rapport de M. de Martignac. — Une petite malice de M. de Girardin. — Les deux lois sur la presse adoptées par la Chambre des pairs. — Loi sur la police sanitaire. — Le monument du général Pichegru. — Affaire de Marseille. — Le procès de Tours. — Complots de Nantes et de Saumur. — Le général Berton. — Avortement de la conjuration. — Fuite des insurgés. — Suppression de l'école de Saumur. — Les bijoux séditieux. — Troubles dans Paris. — Arrestation des députés Demarçay et de Corcelles. — Suspension des cours de l'école de droit. — La conspiration de la Rochelle. — Découverte de la conspiration et arrestation des conjurés. — La discussion du budget de 1822. — Orage soulevé par Benjamin Constant. — Les ministres d'État. — Nos agents diplomatiques. — Jean-Jacques Rousseau et la Restauration. — Orage à propos du budget de la guerre. — Duel entre les généraux Lafont et Sémélé. — La dotation de la Chambre des pairs. — Le secret des lettres et la Restauration. — Une conversion. — Un parallèle entre l'Empire et la Restauration. — L'anniversaire de la rentrée du roi. — Encore la pression électorale. — Résultat des élections. — La disgrâce du baron Louis. — Mort du duc de Richelieu. — Collision sanglante à l'occasion de l'anniversaire de la mort du jeune Lallemand. — Duel de MM. Benjamin Constant et Forbin des Issarts. — Rétablisssement du grand maître de l'Université. — Réouverture des Chambres. — Une promesse royale.

— Vérification des pouvoirs. — Les inculpés de Belfort. — Vaine tentative du colonel Caron. — Il tombe dans un guet-apens. — Jugement des accusés de Belfort. — L'indignation du général Foy. — Discussion du budget de 1823. — Encore l'instruction primaire. — Le colonel Barbier-Dufay. — La question des passe-ports. — Anoblissement de MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet. — Le procès de la Rochelle. — Les accusés. — Réquisitoire de M. de Marchangy. — La défense. — Condamnation des accusés de la Rochelle. — Vaine tentative pour sauver les condamnés à mort. — Exécution des quatre sergents de la Rochelle. — Epilogue de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle. — Arrestation du général Berton. — Le procureur général Mangin et la Chambre des députés. — Procès des conspirateurs de Saumur et de Thouars. — La défense de Berton. — Condamnation des conjurés. — Exécution du général Berton. — Exécution de Jaglin et de Saugé. — Exécution du colonel Caron. — Dépérissement de la Charbonnerie.

DÉCEMBRE 1821.

Les nouveaux ministres à qui se trouvaient confiées les destinées de la Restauration et celles de la France hélas ! appartenaient presque tous à la Congrégation, c'est-à-dire à cette association mystique qui s'ingéniait à faire de la France la proie des factions cléricale et royaliste, et à la ramener aux abus les plus monstrueux de l'ancien régime.

Le maréchal Victor.

Seul, le maréchal Victor n'était pas membre de cette société ténébreuse, qui venait de s'emparer de la direction politique de notre pays ; mais comme il était loin de ses origines révolutionnaires ! Né au village de la Marche en Barrois, d'un pauvre huissier de campagne, il était entré fort jeune au service, et il venait d'obtenir son congé, après avoir servi huit ans au 2e régiment d'artillerie, quand la Révolution appela à elle tous les hommes de bonne volonté. Il en adopta les principes avec enthousiasme, comme s'il eût eu le pressentiment qu'elle devait lui ouvrir le chemin de la gloire et de la fortune.

Engagé volontaire de la première heure, il figura avec Bonaparte au siège de Toulon, où il fut fait général de brigade. On le trouve ensuite partout où se tirent quelques coups de canon. A la bataille de la *Favorite*, avec la 57e demi-brigade, qui reçut à cette affaire le surnom de la *Terrible*, il force toute la division autrichienne du général Provera à mettre bas les armes. Après la paix de Campo-Formio, il commande en Vendée, où il rétablit le calme. Nous le retrouvons à Marengo, supportant le principal choc de l'ennemi. Il se distingue à Iéna et à Friedland, où il est fait maréchal de France sur le champ de bataille. Peu après il est créé duc de Bellune. Il est de toutes les campagnes. En Espagne il commande le 1er corps, et le 9e en Russie. Double expédition, double folie, aussi immorale que funeste ; comme toujours, dans ces deux expéditions fatales, il se comporte en héros. Il fit non moins glorieusement la campagne de Saxe en 1813 et celle de France en 1814. Mais la fortune était lasse de nous suivre, et les héros furent impuissants à la retenir. L'Empire tombé, on vit, non sans étonnement, ce grand soldat de la Révolution s'offrir, l'un des premiers, corps et âme, à la Restauration. Au retour de l'île d'Elbe, il ne fléchit pas devant son ancien bienfaiteur, et il courut se réfugier à Gand. Aussi, dès le 17 août 1817, était-il élevé à la dignité de pair de France, et nommé à l'une des quatre places de major général de la garde royale. Enfin il avait été, triste faveur ! choisi comme président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers qui avaient servi durant les Cent jours. Sa nomination comme ministre de la guerre fut donc favorablement accueillie de la faction ultra-royaliste.

DÉCEMBRE 1821.

M. de Clermont-Tonnerre.

Son collègue de la marine, le comte de Clermont-Tonnerre, quoique de vieille noblesse, n'avait pas dédaigné de servir l'usurpateur. Capitaine en 1808, il avait été nommé aide de camp du roi Joseph, auprès duquel il était resté jusqu'à la fin de l'Empire. La Restauration venue, il s'efforça de faire oublier par sa ferveur réactionnaire ce passé bonapartiste. Tour à tour lieutenant

DÉCEMBRE 1821.

dans les mousquetaires gris, colonel des grenadiers à cheval de la garde, maréchal de camp, il passa pair après les Cent jours. Il se montra partisan acharné des lois restrictives de la liberté de la presse, et fut l'un des promoteurs de la proposition Barthélemy, tendant à changer la loi électorale, la loi infâme. Il était digne d'être le collaborateur de M. de Villèle.

Le comte de Peyronnet.

Le successeur de M. de Serre, M. de Peyronnet, le nouveau garde des sceaux, était déjà une haute notabilité dans le personnel ultra-royaliste. Fils d'un simple procureur au parlement de Bordeaux, qui, après s'être enrichi, avait acheté un titre de noblesse peu de temps avant la Révolution, il s'était fait remarquer en 1814 par son effervescence légitimiste. Après les Cent jours, son zèle avait été récompensé par la place de président du tribunal de Bordeaux. Procureur général à la cour royale de Bourges dès 1818, il avait été élu député par le département du Cher aux élections de 1821. Le gouvernement l'avait alors nommé simultanément procureur général près la cour de Rouen et près la cour des pairs, appelée à juger la conspiration militaire du 19 août. On a vu avec quelle âpreté il avait exercé ses redoutables fonctions, et combien inexorable avait été sa parole. La faction royaliste pouvait donc entièrement compter sur l'exagération contre-révolutionnaire de ce parvenu, que Louis XVIII n'allait pas tarder à décorer du titre de comte.

Le comte de Montmorency.

Le ministre appelé à remplacer M. Pasquier aux affaires étrangères appartenait, lui, à la plus haute noblesse de France, c'était un descendant du premier baron chrétien, le vicomte Mathieu de Montmorency. Il avait fait ses premières armes en Amérique dans la guerre de l'indépendance, et il en était revenu le cœur épris de liberté. Député de Montfort-l'Amaury aux États généraux, il fut de ces généreux membres de la noblesse

DÉCEMBRE 1821.

qui, à la première heure, se rallièrent aux principes de la Révolution. On le compta parmi les plus ardents partisans de la Déclaration des droits. Il fut de ceux qui, dans la nuit du 4 août, proposèrent l'abolition de tous les droits féodaux, justices seigneuriales, privilèges, franchises particulières et immunités de pays d'État, villes, communautés et individus. Il vota la vente des biens du clergé. Partisan d'une chambre unique, il parla contre l'établissement d'un sénat, parce qu'il y voyait un retour à l'aristocratie et à l'asservissement du peuple. Le 19 juin 1790, il vota la suppression des titres de noblesse, armes et armoiries. « Que tous les Français, dit-il, portent désormais les mêmes insignes, celles de la liberté. » Le 12 juillet suivant, il faisait partie de la députation qui accompagnait au Panthéon les cendres de Voltaire, et, à un mois de là, il réclamait les mêmes honneurs pour Jean-Jacques Rousseau, qui avait été l'hôte admiré de sa famille.

Puis, tout à coup, aux premières émotions populaires, il sent chanceler dans son cœur son amour pour la liberté ; la flamme s'éteint en lui ; il finit par émigrer à son tour, et va se réfugier au château de Coppet, près de madame de Staël.

Revenu en France, il avait traversé l'Empire sans s'occuper ostensiblement de politique, fort attristé seulement d'avoir vu son père accepter de Napoléon, en 1808, les fonctions de gouverneur du château de Valençay, et se faire le geôlier de Ferdinand VII. Sa conversion religieuse et monarchique était complète, et, lorsque vint la Restauration, il s'efforça de faire oublier, par l'ardeur de son zèle royaliste, ses antécédents révolutionnaires. Il devint successivement aide de camp de Monsieur et chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême. Au retour de Gand, il fut élevé à la dignité de pair de France. En 1820, il accepta de présider le collège

DÉCEMBRE 1821. électoral de la Sarthe pour faire échouer la candidature de Benjamin Constant; ce à quoi il ne réussit pas d'ailleurs.

C'était alors un homme d'une soixantaine d'années, d'une urbanité parfaite, d'une élocution facile et persuasive. Beaucoup de bienveillance tempérait en lui ce qu'il y avait d'impétueux dans sa nouvelle foi religieuse et politique. Son front dégarni avait conservé comme un charme de jeunesse, et la bonté de son âme se reflétait dans le sourire de son visage aimable. Pourtant ce fut sans enthousiasme, presque à contre-cœur que le roi Louis XVIII lui confia le portefeuille des affaires étrangères. Lui gardait-il rancune de son passé révolutionnaire, lui qui aussi cependant avait été, dans sa jeunesse, plus ou moins consciencieusement libéral, ou bien avait-il à son égard cette instinctive répulsion que les rois doivent avoir pour des grands seigneurs qui se prétendent d'aussi bonne maison qu'eux ?

M. Corbière. Louis XVIII lui préférait certainement son collègue de l'intérieur, M. Corbière, malgré la rusticité des manières de ce dernier. Né, dans les environs de Rennes, d'une famille de laboureurs, M. Corbière était avocat lorsqu'il avait épousé la veuve de l'ancien constituant Le Chapelier, mort sur l'échafaud révolutionnaire. Malgré son origine plébéienne, il avait des opinions entièrement hostiles aux principes de la Révolution. Nous l'avons vu, dans la Chambre de 1815, s'associer à toutes les mesures réactionnaires. On n'a pas oublié quelle animosité il avait apportée dans son rapport sur la loi d'amnistie. C'était lui enfin qui avait mis tous les établissements d'instruction publique sous l'entière dépendance du clergé. La faction ultra-royaliste vit donc avec une satisfaction profonde sa nomination de ministre de l'intérieur.

C'était un fort honnête homme, mais bourru et assez

mal élevé, un vrai paysan du Danube, au moral comme au physique. Il avait une tête énorme, enfoncée dans des épaules trop hautes. Son front large et chauve dénotait l'intelligence. A la tribune, ses yeux petits, mais perçants, avaient des éclairs de fauve. Il avait de la bonhomie et de la franchise allant parfois jusqu'à la rudesse. Au conseil, raconte M. de Chateaubriand, il avait l'habitude, en arrivant, de déposer sur la table sa boîte à tabac et son mouchoir à carreaux. Un jour le roi, plus formaliste que de coutume, lui dit : « Est-ce que vous allez vider vos poches, monsieur le Ministre ? » — Cela vaudrait mieux que de les remplir aux dépens de l'État, » répondit l'ultra-royaliste plébéien. DÉCEMBRE 1821.

Peu après son entrée au ministère, il fut créé comte. Cet anoblissement n'ajoutait rien à la distinction qui lui manquait. Les dames disaient de lui et de son collègue M. de Villèle : « On ne peut être du parti de ces gens-là, ils sont trop laids. » Ces gens-là allaient gouverner le pays pendant six ans.

On connaît suffisamment déjà M. de Villèle. Ancien maire de Toulouse, il avait été, dans cette ville troublée, l'âme de la réaction royaliste dans ce qu'elle avait de plus exalté. Membre de la Chambre de 1815, il s'était associé à toutes les mesures liberticides tant que le pouvoir avait été aux mains de ses amis. Nous l'avons vu, en revanche, faire au ministère de M. Decazes une opposition implacable. Alors on l'entendit hautement revendiquer les libertés dont son parti croyait avoir besoin pour ressaisir la domination qui lui avait échappé. Avec un suprême bon sens il réclama vainement la suppression de tous les emplois inutiles, de ces sinécures dorées, attachées comme des vampires aux flancs de l'administration française; il se fit l'apôtre de la décentralisation administrative, et réclama, comme Robespierre, le droit pour les communes de gérer librement leurs propres M. de Villèle.

DÉCEMBRE 1821.

affaires, ce qui devait amener une économie notable dans les finances de l'État. Devenu le membre le plus influent du nouveau cabinet, qui, durant plusieurs mois, fonctionna sans président nominal, M. de Villèle allait pouvoir réaliser les théories de son programme politique; il ne songera même pas à tenter l'expérience. Et cependant, à un moment donné, il se trouvera le maître à peu près absolu de la situation.

Le marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi, était seul resté des membres de l'ancien cabinet. Après avoir servi l'Empire avec beaucoup de distinction, il s'était rallié à la Restauration, qui l'avait comblé d'honneurs. Il était absolument dévoué à la réaction; mais ce n'était pas un homme politique dans le sens absolu du mot, ce qui explique son maintien au pouvoir.

Tel était, dans son ensemble, le ministère auquel le roi Louis XVIII venait de confier les destinées de sa couronne. C'était la première fois que la royauté choisissait dans la nuance de la droite pure les hommes chargés de diriger les affaires du pays. Ces hommes, nous allons les voir à l'œuvre, et l'avenir dira si la Restauration fut bien inspirée dans son choix.

Retrait des projets de loi sur la presse.

Le premier soin des nouveaux ministres fut de retirer les deux projets de loi sur la presse et la censure, présentés par M. de Serre, et qui avaient été si mal accueillis par le parlement. M. de Peyronnet, en donnant connaissance à la Chambre, dans la séance du 15 décembre, de l'ordonnance portant retrait de ce double projet, annonça en même temps que le roi leur avait prescrit, à lui et à ses collègues, de préparer un nouveau projet de loi sur la police des journaux. Ce projet devait donner la mesure du libéralisme des nouveaux ministres.

Ces nouveaux ministres, il faut le reconnaître, débutèrent sous de fâcheux auspices. Ils allaient avoir une série de conspirations militaires à déjouer.

DÉCEMBRE 1821.

Les douzièmes provisoires.

La loi de finances n'ayant pas été votée en temps utile, le ministère dut demander à la Chambre de lui accorder trois douzièmes provisoires, soit deux cents millions. Cela semblait tout naturel à cette époque, et ne souffrait nulle difficulté. « Si contre notre attente, disait M. de Villèle dans la séance du 24 décembre, le retard de l'adoption de la loi de finances s'étendait au delà du terme de la provision que le gouvernement demande, il serait proposé aux Chambres d'en accorder une nouvelle. » La Chambre, malgré l'opposition de quelques membres de la gauche, vota sans difficulté les crédits demandés.

Or, tandis que s'ouvrait la discussion relative à ces trois douzièmes provisoires, un complot formidable était à la veille d'éclater sur nos frontières de l'Est.

La conspiration de Belfort.

On a vu avec quelle activité fiévreuse s'était organisée la Charbonnerie. Son comité directeur était bien décidé à ne pas s'en tenir à de pures théories révolutionnaires; l'heure où le gouvernement livrait le pays aux passions ultra-royalistes lui avait paru singulièrement favorable pour agir et appeler la nation à la liberté. Afin d'éviter toute division, les membres de la vente suprême avaient réservé la forme de gouvernement à donner à la France, ils s'étaient seulement arrêtés à l'idée d'un gouvernement provisoire emprunté de la Constitution de l'an III. Les cinq directeurs choisis furent MM. de Lafayette, de Corcelles, Voyer d'Argenson, Kœchlin et Dupont (de l'Eure).

Après l'avortement de la conspiration du 19 août, quelques-uns des conjurés, entre autres trois anciens sous-officiers, MM. Desbordes, Brue et Pégulu, avaient accepté un emploi en Alsace dans les usines de MM. Kœchlin et d'Argenson. Ils se trouvaient là dans

Décembre 1821.

un pays où la flamme du patriotisme n'était pas éteinte, et où les traditions révolutionnaires étaient vivantes encore. Les circonstances leur parurent favorables pour nouer un nouveau complot qui, — c'était leur espérance — éclatant sur plusieurs points dans ces régions de l'Est, à Belfort d'abord, puis à Neuf-Brisach, à Mulhouse et à Colmar, irait se propageant de proche en proche et finirait par embrasser toute la France. Ils comptaient à Belfort sur un avocat nommé Petit-Jean et sur le lieutenant à demi-solde Roussillon, liés tous deux avec plusieurs officiers du 29e de ligne, dont les bataillons formaient les garnisons de Belfort et de Neuf-Brisach.

Parmi ces officiers il y avait quelques jeunes gens ardemment épris de liberté, le lieutenant Armand Carrel, appelé à une retentissante renommée, les lieutenants Grometty et Levasseur, les sous-lieutenants Manoury et Peugnet; ils promirent le concours de leurs bataillons. Un général en non-activité, du nom de Dermoncourt, entra également dans la conspiration; il se faisait fort d'enlever le 6e régiment de chasseurs en garnison à Colmar. La conspiration avait des affiliés un peu partout, à Metz, à Epinal, à Mulhouse, siège d'une vente centrale, et où M. Kœchlin avait une grande influence, à Strasbourg, où l'on se proposait d'installer le gouvernement provisoire.

Echec de la conspiration.

Janvier 1822.

Tenue au courant de la situation, la vente suprême de Paris donna ordre à une trentaine de jeunes carbonari déterminés de se rendre à Belfort, d'où devait partir le signal de l'insurrection dans la nuit du 29 au 30 décembre. Mais les principaux personnages sur lesquels on comptait pour donner une tête à l'insurrection n'étant pas arrivés ce jour-là, on avait remis au 1er janvier l'explosion du complot. Le général Lafayette, malgré son grand âge, son fils Georges, les

Janvier 1822.

peintres Ary et Henri Scheffer, le colonel Fabvier, le colonel Pailhès, un des acquittés de la conspiration du 19 août, n'avaient pas hésité à partir, malgré les rigueurs de la saison, pour venir prendre la direction du mouvement.

Or, le 1er janvier 1822, à quelques lieues de Belfort, la chaise de poste où se trouvaient Lafayette et son fils rencontra sur la route de Paris une voiture qui ramenait rapidement vers la capitale MM. de Corcelles fils et Bazard. — Tout est fini, général, dirent-ils à Lafayette. — Celui-ci dut changer de route. Tout était fini en effet. Voici ce qui était arrivé :

On avait pris le parti, à Belfort, d'agir dans la soirée du 1er janvier. Le sous-lieutenant Manoury s'était chargé d'ouvrir aux conjurés la principale porte de la place. Déjà ce n'était plus un mystère pour personne, parmi les sous-officiers, qu'un complot allait éclater dans toutes les places fortes du royaume, qu'on expulserait de nouveau les Bourbons, et que les sous-officiers qui se seraient fait remarquer par leur zèle remplaceraient les officiers royalistes.

Le soir, l'adjudant Tellier donna ordre aux sergents-majors du 29e de faire mettre les pierres aux fusils, et de recommander aux soldats de se tenir prêts à marcher; puis il les emmena souper, tandis que, de son côté, le colonel Pailhès traitait les officiers du bataillon et les officiers à demi-solde complices de la conspiration. C'était là, il faut l'avouer, une singulière imprudence pour des conjurés. Le complot allait piteusement échouer par la précaution mal conçue de l'adjudant Tellier.

Un sergent, qui n'était pas au courant, avait eu l'idée, croyant bien faire, d'aller avertir son capitaine que tout était prêt pour la prise d'armes. Le capitaine était avec un de ses collègues. Ne sachant ce que cela voulait dire, il courut en référer au lieutenant-colonel, qui n'en savait

Janvier 1822.

pas davantage. Ils se rendirent alors chez le chef de bataillon Toustain, commandant de la place. Celui-ci, pressentant tout de suite un complot, envoya des officiers à la caserne pour prévenir tout mouvement, et il se mit en devoir de visiter les postes. Chemin faisant il rencontra Pégulu, Brue, Lacombe et Desbordes qui se tenaient aux aguets dans la rue, il les fit arrêter tous les quatre.

Cependant le sergent, cause de cet échec anticipé, s'était empressé d'avertir l'adjudant Tellier de sa démarche. L'adjudant courut à l'hôtel où le colonel et ses complices étaient encore à table. La nouvelle de la découverte du complot jeta parmi les convives une véritable panique; il y eut un désarroi général. La plupart des conjurés purent s'échapper par la porte de France, que le sous-lieutenant Manoury avait fait ouvrir. Le commandant Toustain, dont la fermeté ne se démentit pas, se mit à leur poursuite. Il reçut en pleine poitrine un coup de pistolet du sous-lieutenant Pégulu, au moment où il cherchait à l'arrêter de sa main. La balle, amortie par la croix de Saint-Louis du commandant, ne lui fit qu'une forte contusion. Grâce à lui le bataillon tout entier, moins quelques sous-officiers, fut maintenu dans le devoir, et contribua à arrêter une foule de personnes suspectes.

La plupart des conjurés avaient pu s'échapper, même les jeunes gens arrêtés tout d'abord par le commandant, et que le sous-lieutenant Masson avait presque immédiatement relâchés. MM. Armand Carrel, Guinard, Kœchlin, arrivés au milieu de ce désarroi, purent repartir à la faveur de la nuit; ils reprirent la route de Mulhouse.

Ainsi échoua misérablement cette conspiration de Belfort, dont on s'occupait si fièvreusement dans la Charbonnerie depuis des mois, et sur laquelle les patriotes avaient fondé de si grandes espérances. Il avait suffi d'une indiscrétion de sergent pour mettre à néant ce mouvement si

Janvier 1822.

laborieusement préparé. A quoi tient le destin des empires! Il faut dire d'ailleurs que si les conjurés avaient été hardis dans la conception de leur œuvre, ils se montrèrent de la plus parfaite incurie dans l'exécution. A quelques mois de là, nous retrouverons une partie d'entre eux devant la cour d'assises de Colmar.

Cette nouvelle conjuration avortée ne mettait certainement pas en péril la Restauration, mais elle indiquait le trouble des esprits. Le ministère avait beau annoncer pompeusement que les soldats de Belfort avaient fait éclater la plus grande indignation, l'opinion ne se sentait pas indignée, parce que l'affection populaire manquait complètement à ce gouvernement qui n'avait point de racines dans le pays.

Le monument de Précy.

La Restauration, il faut bien le dire, par tous ses actes, dans les petites comme dans les grandes choses, semblait prendre à tâche d'entretenir les haines et les défiances.

On la voyait s'efforcer de détruire pièce à pièce l'œuvre de la Révolution, n'hésitant jamais à froisser le sentiment national et à irriter inutilement les passions. C'est ainsi qu'en ce mois de janvier 1822 toute la famille royale, — le roi, son frère, le duc et la duchesse d'Angoulême — souscrivait avec éclat pour le monument élevé à Lyon à la mémoire du comte de Précy, qui avait été l'âme de la révolte de cette ville contre la Convention.

Le Panthéon entièrement rendu au culte.

Peu de jours auparavant avait eu lieu la réouverture solennelle de l'église Sainte-Geneviève.

Construit, vers le milieu du XVIIIe siècle, sur l'emplacement de la vieille église de Sainte-Geneviève, qu'il était destiné à remplacer, le Panthéon, après la mort de Mirabeau, avait été consacré par l'Assemblée constituante à recevoir les restes de nos grands hommes, et sur le frontispice du monument on avait fait graver cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Nous avons raconté ailleurs comment les hon-

Janvier 1822.

neurs du Panthéon avaient été successivement rendus à Mirabeau, à Voltaire, à Jean-Jacques Rousseau et à Marat. En 1806, Napoléon, toujours désireux de se concilier les bonnes grâces du clergé, avait rendu le Panthéon au culte catholique, mais en lui laissant la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée constituante. Ce temple était devenu ainsi une sorte de Westminster. La Restauration vit là une impiété. Elle commença par faire disparaître l'inscription du fronton; cela ne lui parut pas suffisant. Une nuit, elle s'en vint, honteusement, furtivement, comme si elle avait conscience de sa mauvaise action, enlever les cendres de Voltaire et de Rousseau pour les enfouir dans quelque coin obscur. Lorsque la Révolution, dans une heure d'exaspération, avait eu le tort de violer inutilement les sépultures où les anciens souverains du pays dormaient leur dernier sommeil, elle l'avait fait au grand jour, sans craindre les regards du monde; la Restauration n'eut pas le même courage. Le sacrilège était plus odieux d'ailleurs; Voltaire et Rousseau étaient l'un et l'autre l'honneur de l'humanité; ils n'avaient jamais proscrit personne; tous deux avaient souffert pour la cause de la justice et de la liberté; aussi l'indigne traitement infligé à leurs dépouilles mortelles souleva de légitimes colères et d'immortelles rancunes.

L'église épurée reçut une consécration nouvelle le 3 janvier. Tout le monde officiel était présent. Corps municipal, tribunaux, députations de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, membres de l'Académie, honoraient de leur présence cette cérémonie à laquelle présida l'archevêque de Paris, M. de Quélen. Au moment où le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême entrèrent dans l'église, une foule de voix en chœur entonnèrent le chant : « *Toujours en France les Bourbons et la foi.* » Combien de ceux qui étaient là

Janvier 1822.

avaient autrefois, dans les jours d'enthousiasme et de jeunesse, chanté la *Marseillaise*, et suivi pieusement les chars qui menaient au Panthéon les restes vénérés de Voltaire et de Rousseau.

La pression électorale.

Aussi que d'efforts tentés par l'administration pour retenir les esprits hésitants! Le premier collège électoral de la Seine avait été convoqué afin de procéder à l'élection d'un député. Deux candidats étaient en présence : M. de la Panouse, président du collège, et le général Gérard. Il n'y eut pas de résultat au premier tour de scrutin. Le préfet de la Seine, M. de Chabrol, crut devoir alors entrer dans la lice. Le 25 janvier, il adressa un pressant appel aux électeurs pour les engager à nommer M. de la Panouse. C'était, selon lui, le meilleur moyen de témoigner leur gratitude « à l'immortel auteur de la Charte. » — « L'unanimité de vos vœux, disait-il, serait rassurante pour vos concitoyens, à qui elle offrirait un gage de plus pour la prospérité du présent et de l'avenir. » Les gouvernements monarchiques, quels qu'ils soient, ne sauraient se passer de la candidature officielle.

Cette lettre du préfet de la Seine donna lieu à une virulente attaque de la part du général Foy à la Chambre des députés dans la séance du 28 janvier. Il reprocha amèrement aux ministres d'avoir abusé de l'autorité royale et de l'avoir détournée de ses attributions naturelles. A quoi le ministre de l'intérieur, M. Corbière, répondit que le gouvernement avait parfaitement le droit de manifester ses préférences, lesquelles étaient indiquées hautement d'ailleurs par le choix des présidents de collèges électoraux. « Ce sont, dit le ministre, les véritables principes du gouvernement représentatif. » Principes dangereux parfois pour la personne du souverain. En effet, les électeurs parisiens, plus réfractaires que ceux de la province aux recommandations officielles,

Janvier 1822.

nommèrent le général Gérard, et ce fut le roi qui parut vaincu dans la personne de M. de la Panouse.

Instrument docile des passions ultra-royalistes de la Chambre des députés, le nouveau ministère semblait décidé à donner satisfaction à toutes les exigences d'une faction dont le but hautement avoué était de renverser de fond en comble l'ordre établi par la Révolution, d'entourer le trône d'institutions aristocratiques, de rendre à la noblesse sa splendeur d'autrefois et au clergé son ancienne puissance. Aucun président ne lui avait été donné par le roi, mais M. de Villèle en était l'inspirateur, le chef reconnu, le président moral, en attendant qu'il le devînt effectivement, par acte authentique.

M. de Villèle était plutôt un ministre d'affaires qu'un homme d'État dans la véritable acception du mot. Les opérations financières, les affaires industrielles, les opérations commerciales convenaient certainement mieux à son intelligente activité que les hautes conceptions de la politique. Toutefois rien, dans son passé, n'était en désaccord avec les exagérations réactionnaires de la plupart de ses collègues. En 1814, il avait été de ceux qui avaient protesté contre les principes libéraux contenus dans la déclaration de Saint-Ouen, comme on allait bientôt le lui reprocher publiquement à la Chambre; il s'était montré l'adversaire résolu des libertés relatives dont la Restauration avait doté le pays sous l'influence de M. Decazes; il n'hésita donc pas à prêter son concours le plus actif à la faction dont les menées allaient préparer la perte de la monarchie.

M. Decazes remplacé dans l'ambassade de Londres par M. de Chateaubriand.

M. Decazes, au lendemain de sa chute, avait été nommé, on ne l'a sans doute pas oublié, ambassadeur de France en Angleterre. Il ne crut pas devoir conserver cette situation sous le ministère d'un de ceux qui avaient le plus contribué à le renverser, et il donna sa démission. M. de Villèle proposa au choix du roi, pour remplacer M. Decazes, l'homme qui avait été l'adversaire acharné de ce dernier, M. de Chateaubriand, notre ministre à Berlin. On se souvient peut-être de la violence avec laquelle l'auteur de la *Monarchie selon la Charte* avait attaqué l'ordonnance fameuse du 5 septembre, portant dissolution de la Chambre introuvable, et que les libéraux avaient saluée comme une mesure réparatrice, comme une sorte de pacte d'alliance de la Restauration avec la liberté. Une ordonnance du 9 janvier 1822 nomma le vicomte de Chateaubriand à l'ambassade d'Angleterre; ce fut la récompense tardive de sa brochure ultra-royaliste, laquelle tout d'abord lui avait valu une véritable disgrâce.

Janvier 1822.

Nouvelles lois contre la presse.

L'accord était fait entre le nouveau ministère et la majorité de la Chambre des députés pour forcer le pays à accepter, sans mot dire, le régime de servitude auquel on entendait le soumettre. Il suffisait de restreindre encore la liberté d'écrire, mesurée déjà d'une main si avare. On a vu avec quelle indignation feinte la Chambre avait accueilli la proposition de l'ancien cabinet de proroger de quelques mois la censure sur les journaux et écrits périodiques. Mais ce qu'on semblait vouloir refuser au ministère de M. de Richelieu, on allait l'accorder avec usure à celui de M. de Villèle.

M. de Serre avait présenté deux nouveaux projets de loi sur la presse, l'un sur les délits commis par cette voie, l'autre sur la police des journaux. Ces deux projets, suffisamment draconiens, avaient été repris par son successeur, M. de Peyronnet.

Loi sur les délits commis par la voie de la presse.

Le premier de ces projets aggravait singulièrement la législation de 1819. Tandis que celle-ci se contentait de frapper d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de seize francs à cinq cents francs l'outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes

JANVIER 1822. mœurs, la loi nouvelle punissait d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de trois cents à six mille francs quiconque aurait tourné en dérision la religion de l'État ou toute autre religion reconnue.

Même peine à quiconque attaquerait la dignité royale, les droits que le roi tenait de sa naissance, l'inviolabilité de sa personne, son autorité constitutionnelle et les droits ou l'autorité des Chambres. Un mois à quatre ans d'emprisonnement et cent cinquante francs à cinq mille francs d'amende à quiconque exciterait à la haine ou au mépris du gouvernement du roi. Et le reste à l'avenant. La diffamation et l'injure, — choses d'ailleurs répréhensibles, mais qui devraient rentrer dans la catégorie des crimes et délits de droit commun — la diffamation et l'injure, disions-nous, commises envers les particuliers, fonctionnaires ou corps constitués, étaient frappés de peines excessives.

L'infidélité et la mauvaise foi dans le compte rendu des séances des Chambres ou des audiences judiciaires étaient punies d'une amende de mille à six mille francs, et, en cas de récidive, l'auteur d'un compte rendu offensant pouvait encourir un emprisonnement de trente jours à trois ans.

Cris séditieux, dégradations ou enlèvement de signes de l'autorité royale, port de signes extérieurs de ralliement non autorisés par le roi, vente ou exposition de symboles destinés à propager l'esprit de rébellion, excitation à la haine ou au mépris des citoyens les uns contre les autres ou contre certaines classes de personnes, publication, exposition ou mise en vente de dessins non autorisés, étaient punis de peines plus ou moins sévères.

En cas d'attaques contre les Chambres, celles-ci, sur la simple réclamation d'un de ses membres, s'érigeant en cours de justice, pouvaient ordonner que le prévenu

serait traduit à leur barre. Pour le reste, la loi nouvelle, rompant avec les principes de la législation de 1819, rendait aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits commis par la voie de la presse. JANVIER 1822.

Le rapporteur de la commission était un député obscur du nom de Chifflet. La loi nouvelle, dit-il en substance, avait surtout pour but de sauvegarder la religion et l'autorité royale. Aussi ne doutait-il pas de la voir adopter par une Chambre éminemment religieuse et royaliste. Son rapport, lu dans la séance du 14 janvier, fut accueilli par les marques d'adhésion de la droite; mais les murmures de la gauche ne lui manquèrent pas. La petite phalange des députés indépendants allait se multiplier pour défendre avec acharnement les derniers vestiges des libertés publiques.

Discussion de la loi sur les délits de presse.

La discussion générale de ce projet de loi, qui ramenait si violemment la Restauration en arrière, commença le 19 janvier. M. de Corcelles prit, le premier, la parole pour le combattre ; il s'efforça de démontrer que la terreur était fatalement au bout de cette répression à outrance. On avait eu deux fois la terreur, dit-il, « la première par un peuple exaspéré par une guerre impie... la seconde (la terreur blanche), à l'aide des armées étrangères chez un peuple épuisé à force de victoires... Voudrait-on à présent d'une terreur à la Metternich? »

M. Duplessis de Grenédan prit ensuite la parole. Sa harangue, préparée de longue date, exprima bien les sentiments de la Congrégation. Ah! elle n'était pas encore satisfaite! Eh quoi! l'on déclamait pour quelques amendes infligées à des écrits séditieux ou pour la suppression de journaux dangereux. Il oubliait la prison; cette peine lui semblait probablement insuffisante encore. La nécessité de mesures sévères lui paraissait plus que jamais indispensable pour arrêter la licence de la presse. Et puis, comment n'avait-on pas osé appeler du nom de

JANVIER 1822. blasphème l'outrage à la Divinité? N'était-ce pas une dérision de punir à peu près des mêmes peines les insultes à la religion catholique, la seule vraie à ses yeux, et les insultes aux autres cultes reconnus par l'État? On voit poindre déjà la future loi du sacrilège.

Défendue avec passion par MM. Revelière et de Castelbajac, cette loi de répression fut combattue non moins ardemment par M. Étienne et le général Sébastiani. Celui-ci la montra comme un brandon de discorde et de division jeté au milieu de la nation. On n'avait pas osé nommer la noblesse dans l'article qui punissait l'attaque à certaines classes de personnes, mais le rapporteur s'était exprimé assez franchement à cet égard, et l'on tendait implicitement à remettre aux prises la noblesse et le tiers état, actuellement reconstitués.

Le discours de M. Royer-Collard.

Ces vives attaques, parties de la gauche pure, causèrent dans le pays une impression profonde; mais ce fut surtout dans M. Royer-Collard que la loi rencontra son plus redoutable adversaire. M. Royer-Collard était en effet un ami des anciens jours; à travers la République et l'Empire, il avait gardé sa foi à la monarchie constitutionnelle; il n'y avait pas chez lui d'opposition préconçue au gouvernement, loin de là; sa parole avait donc un poids considérable quand elle donnait à la Restauration un avertissement solennel, en la prévenant des périls auxquels l'exposait le zèle exagéré d'amis imprudents.

Jamais peut-être son éloquence ne brilla d'un éclat plus vif que dans cette discussion mémorable où, par des arguments sans réplique, il prouva, dans la séance du 22 janvier 1822, que la liberté de la presse était devenue en France une institution politique et une nécessité de l'état social. Assurément il se trompa en faisant sortir de la dictature de Brumaire la centralisation administrative, sous laquelle le pays étouffe encore aujourd'hui;

mais avec quelle puissance de raisonnement il montra la royauté obligée de compter désormais avec l'opinion publique par la liberté de la presse et celle de la tribune! Rappelant un mot précédemment prononcé par M. de Serre, à savoir que la démocratie en France coulait à pleins bords dans des digues qui la contenaient à peine, il déclara que c'était un fait accompli. Oui, la démocratie coulait à pleins bords dans la France telle que les siècles et les événements l'avaient faite; cette démocratie, il la voyait surtout dans l'élévation des classes moyennes qui s'étaient si fort rapprochées des classes supérieures que « pour apercevoir celles-ci au-dessus de leurs têtes, il leur faudrait beaucoup descendre ». JANVIER 1822.

La droite écoutait anxieuse et frémissante cette parole hautaine, accueillie par les applaudissements de la gauche.

« Voilà, continuait l'orateur, notre démocratie telle que je la vois et la conçois. Oui, elle coule à pleins bords dans cette belle France plus que jamais favorisée du ciel. Que d'autres s'en affligent on s'en courroucent; pour moi je rends grâce à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures. » Et les applaudissements de redoubler.

Mais quelle part avait-on faite jusqu'à présent à cette démocratie dans l'exercice de la souveraineté? Le pouvoir électif, qui en devait représenter exclusivement les intérêts, appartenait, pour la plus grande partie, à ce qu'on appelait l'aristocratie. « Le gouvernement est constitué en sens inverse de la société, poursuivait M. Royer-Collard avec une irrésistible force de logique, on dirait qu'il existe contre elle, comme pour la démentir et la braver. »

Pour lui, la démocratie, c'était l'égalité des droits proclamée par la Révolution, dont l'esprit vivifiait la

Janvier 1822.

nation tout entière. Était-il prudent d'inquiéter, de tourmenter, d'exaspérer ce terrible esprit, et d'ouvrir un champ de bataille à nos discordes? Cette égalité, qui constituait la démocratie dans son principe essentiel, les masses en sentaient la nécessité à cette heure aussi vivement qu'au jour où elle était sortie triomphante des premiers orages révolutionnaires. Or, où la démocratie avait-elle son point d'appui, si ce n'était dans la liberté de la presse? Si le gouvernement, d'où tout élément démocratique se trouvait banni, ne rencontrait aucune barrière, aucun frein à ses volontés, la nation et ses droits devenaient sa propriété. C'était la pure doctrine de l'omnipotence parlementaire, doctrine funeste, disait l'orateur, sortie des ruines de la société, véritable théorie de despotisme et de révolution. Il fallait donc, dans l'intérêt même de la monarchie légitime, « si nécessaire à la France », se bien garder de toucher à la liberté de la presse, consacrée par la Charte; sinon « cette monarchie, qui est à nous aussi bien qu'à nos adversaires, serait amenée par leur imprudence au seul risque véritable qu'elle ait à courir, celui d'être regardée comme incompatible avec les libertés qu'elle a promises. »

Tel était en substance cet imposant discours, dont la droite aurait si sagement fait de s'inspirer. On y sentait palpiter cet enthousiasme de la liberté qui avait enflammé la jeunesse de M. Royer-Collard; on y reconnaissait l'ancien secrétaire-greffier qui avait tenu la plume de la commune de Paris jusqu'au jour où le canon du 10 août avait déchiré le premier pacte constitutionnel de la Révolution. Mais les ultra-royalistes n'étaient pas hommes à entendre la voix de la raison, même quand il s'agissait des intérêts de la monarchie, et ils demeurèrent absolument sourds à la voix d'un des plus sages conseillers de la Restauration.

Janvier 1822.

Après lui, l'ancien girondin Méchin, qui avait été préfet de l'Empire, rappela que l'un des crimes reprochés à Napoléon dans l'acte de déchéance était d'avoir soumis à la censure de la police la liberté de la presse, établie comme l'un des droits de la nation. Mais qu'importait au parti féodal les droits de la nation? Cela n'existait pas pour eux.

D'ailleurs, le nouveau garde des sceaux, M. de Peyronnet, s'efforça de démontrer que le projet actuel était tout à fait dans l'esprit de la Charte. Comment! on l'avait qualifié de tyrannique, on avait rappelé le souvenir des décemvirs à Rome; mais les décemvirs avaient porté la peine capitale contre les auteurs d'écrits satiriques, et l'on se contentait de prononcer des emprisonnements et des amendes. A ce rapprochement inattendu la droite éclata en bravos. Quelle modération en effet! on ne réclamait pas présentement l'application de la peine de mort aux délits de la pensée!

Discussion des articles.

Fermée au point de vue général, à la suite d'un discours de M. Voyer d'Argenson tendant au rejet de la loi, la discussion reprit, dès le 25 janvier, sur les différents articles, avec une passion et une âpreté qui semblaient aller toujours croissant. Tout devint prétexte aux récriminations les plus amères; un mot faisait éclater un orage. L'article 1[er] visait les attaques à la religion. Benjamin Constant s'étant plaint de la protection qu'on paraissait vouloir accorder à des corporations réintroduites en France au mépris de la Charte, et dont les mânes d'Henri III et de Henri IV devaient s'étonner de voir la résurrection, une voix de la droite lui cria : « Ce sont les Jacobins qui étaient des régicides. » Oui, reprit l'orateur, « c'était un Jacobin, Jacques Clément, dont les moines et les prêtres publièrent d'ardentes apologies, et qui, pour avoir lâchement assassiné un roi, fut sacré saint et martyr ». En revanche, le comte

JANVIER 1822. de Marcellus se félicita de voir réparer une omission dont la France avait gémi, selon lui. « La loi, dit-il, ne sera donc plus athée, chez un peuple chrétien et catholique. »

Ce fut, au contraire, au point de vue même des intérêts bien entendus de la religion, que le général Foy, répondant à l'orateur royaliste, attaqua l'article premier de la loi nouvelle. N'allait-on pas voir, à l'abri de cette loi, redoubler des usurpations analogues à celles de ces missionnaires qui, sans autorisation aucune, s'en allaient de commune en commune, s'efforçant d'exciter le fanatisme des populations? Quant à lui, il votait contre l'article 1er, parce qu'il voulait préserver son pays, pour le moment, du joug des sacristains et des bedeaux, et, pour l'avenir, de l'athéisme et de l'impiété.

Vainement Manuel et Benjamin Constant essayèrent d'affaiblir par des amendements la portée de cet article; défendu avec passion par MM. Delalot et de la Bourdonnaye, il fut adopté à l'unanimité des voix de la droite; toute la gauche, à l'exception de M. Benjamin Delessert, dédaigna de voter.

Débat sur l'autorité royale.

L'article 2 ramena le général Foy à la tribune. Cet article punissait, entre autres choses, toute attaque contre la dignité royale ou l'autorité du roi. La loi de 1819 atteignait aussi ce genre de délit; seulement on avait omis d'ajouter, dans la loi nouvelle, au mot autorité l'épithète de *constitutionnelle*, ce qui impliquait que l'autorité du roi n'était inattaquable qu'autant qu'elle s'exerçait dans les limites de la Constitution. Supprimer ce mot, c'était ouvrir la porte à tous les abus du despotisme. Le général en demanda donc le rétablissement, parce qu'il dérivait de la Charte même, et que la Charte était la sauvegarde, le lit de repos de la royauté et de la Révolution. Mais, d'après les théoriciens

du bon plaisir, auxquels M. de Serre vint prêter l'appui de sa parole, l'autorité du roi était antérieure — ils n'osaient pas dire supérieure — à la Charte, et l'épithète de constitutionnelle demeura bannie de la loi. JANVIER 1822.

La discussion des articles se poursuivit ainsi jusqu'au 16 février au milieu d'interminables récriminations. Tantôt, à propos d'un rappel imprudent de la droite à la formalité du serment, le général Foy déclarait fièrement que le premier serment de tous était celui de fidélité à la patrie, et que jamais son parti ne s'était séparé de la patrie ni de l'immense masse de la nation ; car, ajoutait-il, la patrie n'était ni à Coblentz ni à Gand, mais sur le sol national. De là fureurs des ultra-royalistes. Et comme ceux-ci invoquaient les souvenirs de 93 : « Nous avons été plus exposés que vous, leur cria Labbey de Pompières, car vous avez fui. » Personne ne répondit.

Tantôt Manuel provoquait une nouvelle explosion de colères royalistes en parlant de la répugnance avec laquelle l'immense majorité de la France, en 1814, avait accueilli le retour de la famille des Bourbons. « C'est faux ! C'est une infamie !... A l'ordre ! à l'ordre ! » crièrent un grand nombre de membres de la droite, au milieu desquels un ancien soldat de la République, le général Donnadieu, se faisait remarquer par son exaspération. La nation, selon lui, avait vu revenir avec bonheur, avec ivresse, une famille chargée de réparer les maux causés par la Révolution. Ainsi la Chambre se transformait en véritable champ de bataille où libéraux et ultra-royalistes en venaient aux mains.

Dans le cours de cette orageuse discussion, M. de Girardin avait été amené à témoigner son étonnement de voir si bien s'entendre sur le projet de loi soumis à la Chambre deux ministres, dont l'un, M. de Villèle, avait protesté d'avance contre le libéralisme de la Charte, tandis que l'autre, M. de Montmorency, s'était montré, au

JANVIER 1822.

début de la Révolution, l'un des partisans les plus enthousiastes des idées nouvelles.

Les explications de M. de Montmorency.

Le ministre des affaires étrangères avait fort à cœur ce reproche. Le 31 janvier, il profita de la discussion de l'article 9, qui punissait l'excitation au mépris et à la haine contre une ou plusieurs classes de personnes, pour expliquer comment, après avoir beaucoup aimé la liberté, il avait trouvé son chemin de Damas, et s'était retourné contre elle. Benjamin Constant venait de reprocher au gouvernement de reconstituer virtuellement dans la nation les classes abolies par la Révolution. C'était, selon M. de Montmorency, vouer les nobles à tous les périls que l'esprit d'égalité offensé pourrait entraîner. M. de Montmorency, remontant au sens grammatical du mot *classes*, s'efforça de prouver qu'il n'y avait rien dans la loi qui choquât l'égalité. La noblesse ancienne et la noblesse nouvelle, consacrées par la Charte, étaient soumises à toutes les charges de la société. Toutefois, ajoutait le ministre, bien que n'ayant que de simples avantages honorifiques, elles formaient une classe nominalement si l'on voulait, et, à ce titre, elles avaient droit à une protection particulière. C'était précisément ce dont se plaignaient les partisans logiques des principes de la Révolution, dont M. de Montmorency s'était montré autrefois le défenseur ardent.

Rappelant alors cette phase de sa vie publique, M. de Montmorency fit un véritable acte de contrition. Il confessa ses erreurs, et les mit sur le compte des illusions de la jeunesse. L'histoire ne lui avait encore rien appris; il ne soupçonnait pas les suites terribles de la Révolution, la terreur, l'anarchie, le despotisme militaire. Pitoyable excuse! Est-ce que la terreur blanche, est-ce que le despotisme monarchique valaient mieux? ce despotisme auquel il prêtait actuellement les mains. Il n'y a pire despotisme, a dit avec raison Montesquieu,

JANVIER 1822.

que celui qui s'exerce à l'ombre des lois. Du moins les excès révolutionnaires trouvaient-ils une explication dans des nécessités fatales, tandis que ceux de la monarchie ne reposaient que sur des intérêts de classes ou de personnes; le salut de la patrie n'y était pour rien.

La réponse de M. de Thiard.

Un député de la gauche, appartenant, comme M. de Montmorency, aux anciennes classes privilégiées, le général comte de Thiard, répondit au ministre par une déclaration toute contraire. Élevé dans tous les préjugés de sa caste, il n'avait pas, comme M. de Montmorency, embrassé les principes de la Révolution; il s'en était montré, au contraire, l'un des plus acharnés adversaires. Émigré de la première heure, il les avait combattus les armes à la main; mais quand il avait vu la France s'élever et grandir par les idées nouvelles, ses terres mieux cultivées, ses manufactures plus florissantes, son génie militaire briller d'une gloire incomparable, ses citoyens égaux devant la loi, et les carrières publiques ouvertes à tous, sans autre distinction que celle du mérite et des talents, il avait salué avec enthousiasme les principes qui avaient amené de tels résultats. Ainsi, tandis que l'un avait redescendu les marches du progrès, replongé dans l'arbitraire, l'autre avait monté vers la vérité, la justice, le droit et la liberté. Compagnon de lutte du général Foy et de Manuel, le comte de Thiard restera invariablement fidèle aux principes qu'il avait embrassés.

L'article 9 fut adopté au milieu des protestations les plus violentes de la gauche.

FÉVRIER 1822.

L'opinion de M. de Serre.

L'article qui enlevait au jury la connaissance des délits commis par la voie de la presse donna lieu à des débats non moins passionnés.

M. de Serre, dont on n'a pas oublié le libéralisme d'un jour, était de ceux qui avaient le plus contribué, quelques années auparavant, à introduire le jury dans le

Février 1822.

jugement des délits de presse. Il n'était pas sans intérêt de connaître son opinion actuelle sur ce point, alors que, sur presque tous les autres, il s'était retourné du côté de l'extrême droite. Malade, il confia à l'un de ses collègues, M. Froc de la Boullaye, le soin de faire connaître son opinion à la Chambre. Il n'avait pas changé d'opinion à cet égard. Il avait pu juger le jury par ses actes ; sa conviction sur son efficacité était devenue de plus en plus profonde. Il insistait donc pour le maintien du jury. Mais cette opinion d'un si grand poids ne devait pas ébranler la majorité. C'était le 4 février.

Les orateurs de la gauche, malgré leur puissance de dialectique, ne pouvaient se flatter de réussir, là où M. de Serre avait échoué. Seulement quand, le lendemain, on en vint au vote, l'opposition, par la voix du général Sébastiani, réclama l'appel nominal. Cette demande, qui seule pouvait donner le moyen de connaître la majorité réelle, fut rejetée.

« Cela est affreux! cela est révoltant! s'écrièrent une foule de voix de la gauche. — Nous ne voterons pas, dit Benjamin Constant. » Et M. de Corcelles : « C'est une loi infâme! »

Lafayette protesta de son côté, et il en appela à l'énergie du peuple français. La gauche entière, debout, s'associa bruyamment à cette protestation.

La droite, le centre droit et le centre, se levant de leur côté, votèrent l'article en poussant le cri de : « Vive le roi! »

La loi fut adoptée dans son ensemble, le 6 février, par 234 voix contre 93 sur 327 votants. C'était la majorité féodale.

Loi sur la police de la presse.

La seconde loi, relative à la police de la presse, c'est-à-dire au degré de liberté laissé désormais aux journaux, vint en discussion dès le lendemain. Rapporteur de cette loi, M. de Martignac avait donné lecture de son rapport le jour même où avait commencé la discussion du projet récemment adopté. Ce rapport avait immédiatement donné lieu à de violentes protestations de la part de plusieurs membres de la gauche. On y signalait, en effet, l'opposition comme mettant tous les jours en péril l'existence de la monarchie. MM. de Saint-Aulaire, Benjamin Constant, de Lameth, Foy et quelques autres avaient réclamé avec indignation la suppression de cette phrase, qu'ils considéraient comme injurieuse. M. de Martignac était resté muet. Aussi lorsque, le 7 février, la discussion s'ouvrit sur son rapport, la gauche était-elle fort mal disposée.

Février 1822.

Le rapport de M. de Martignac.

Le nouveau projet était d'ailleurs assez peu libéral pour motiver une opposition sérieuse de la part des amis de la liberté. La nécessité de l'autorisation préalable, qui avait disparu de la loi de 1819, était rétablie. Aucun journal ou écrit périodique, traitant de matières politiques, ne pourrait être publié désormais sans l'autorisation du roi. Tout journal, dont l'esprit serait de nature à porter atteinte au respect dû à la religion, à la stabilité des institutions constitutionnelles, à l'inviolabilité des ventes des domaines nationaux, pourrait être suspendu par les cours royales pour un mois d'abord, puis pour trois mois, et supprimé définitivement en cas de nouvelle récidive. C'était, comme on voit, une terrible épée de Damoclès perpétuellement suspendue sur la tête des journaux; cela remplaçait avantageusement la censure. Au reste, en l'absence des Chambres, et jusqu'à leur réunion, il était loisible aux ministres, délibérant en conseil, de la rétablir provisoirement.

L'esprit de la loi apparaît tout entier dans ces paroles de M. Laisné de Villevêque, qui parla le premier dans la discussion : « La presse périodique, étouffée pendant six ans dans les liens de la censure, est

Février 1822.

menacée d'expirer tout à fait aujourd'hui sous les entraves de prétendues lois répressives qui la feraient presque regretter... » Attaqué au nom des considérations les plus élevées par M. Basterèche, qui se fit le défenseur ardent du jury en l'opposant à l'étroite dépendance où était tenue la magistrature, le nouveau projet trouva des avocats enthousiastes dans la plupart des membres de l'extrême droite. M. de Frénilly déclara nettement, son discours à la main, qu'il venait faire usage de la liberté de la presse en parlant contre elle ; c'était au moins de la franchise. Ce n'était pas comme son collègue, M. de Courtarvel, qui affirmait, sans rire, que les adversaires de la loi en discussion n'aimaient pas sincèrement la liberté.

On a vu avec quelle sorte d'acharnement les ultraroyalistes, sous les ministères relativement libéraux de MM. Decazes et de Richelieu, déclamaient contre la censure, et revendiquaient, au nom de la Charte la liberté de la presse. On ne se fit pas faute de le leur rappeler. Au ministre des finances qui venait de s'efforcer d'établir la supériorité de la magistrature sur le jury pour la répression des délits de presse, on répondit en évoquant le souvenir d'une opinion ancienne de M. de Villèle. Ce dernier considérait jadis comme une souveraine imprudence de mettre les tribunaux et l'opinion aux prises pour la répression d'un écrit. M. de Girardin fit mieux, comme on verra tout à l'heure.

Le général Donnadieu, ce fougueux ennemi de M. Decazes et de M. de Richelieu, défendit la loi nouvelle avec un emportement et une passion qui lui valurent les applaudissements enthousiastes de la droite. Benjamin Constant l'attaqua au contraire avec non moins de vivacité, et il eut pour contradicteur le garde des sceaux lui-même, M. de Peyronnet, lequel affirma, en faisant allusion à certaine phrase du dernier orateur,

Février 1822.

Une petite malice de M. de Girardin.

qu'on ferait inutilement appel désormais aux révolutions. M. de Martignac, de son côté, en terminant une longue apologie de la loi, s'était écrié : « Non, messieurs, la monarchie française ne périra point. » Enfin, après de vigoureuses attaques de Manuel et du général Foy, le ministre des finances, M. de Villèle, venait de prendre la parole pour réfuter le dernier orateur, lorsque M. de Girardin monta à la tribune, un cahier à la main, en demandant à répondre au ministre. C'était le 12 février. La plupart des discours à cette époque étaient des discours écrits ; il n'y eut donc aucun étonnement dans l'assemblée. Sa réponse d'ailleurs serait fort courte, dit-il, devant porter uniquement sur l'article premier; et il commença en ces termes :

« Messieurs, l'observation de la Charte, l'inviolabilité des propriétés, la conservation des institutions qu'elle nous a données, celle surtout de la liberté de vos opinions dans cette Chambre, tous les intérêts les plus précieux sont liés à la question que vous discutez.

« L'article 1er porte que les journaux et écrits périodiques ne pourront être établis ni publiés sans l'autorisation du roi...

« La véritable difficulté de la proposition qui nous occupe était de prouver la nécessité et la possibilité, sans violer la Charte, de confier au ministère l'arbitraire illimité qu'il demande...

« L'article 1er du projet livrerait évidemment ceux qui voudraient obtenir l'autorisation de faire paraître un journal à toutes les conditions qu'il plairait de leur imposer, les soumettrait à l'asservissement le plus complet, et les tiendrait toujours sous le coup d'une ruine certaine, s'ils n'obéissaient aveuglément à tout ce que l'on voudrait exiger d'eux... »

La droite, furieuse, interrompait à chaque instant l'orateur par de violents murmures. Sans se laisser intimider,

FÉVRIER 1822.

M. de Girardin continua la lecture de sa harangue, qui n'était d'un bout à l'autre qu'une critique acerbe du projet en question. Puis, quand il l'eut achevée, il dit en fermant son cahier : « Comme il est juste de rendre à César ce qui appartient à César, je déclare que si l'opinion que je viens d'émettre mérite vos suffrages, la gloire tout entière en est à M. de Villèle. » C'était en effet le discours prononcé par M. de Villèle en 1817, auquel le général Grandjean avait déjà fait allusion. Il y eut dans la salle une explosion de rires universels.

Le ministre crut pouvoir mettre les rieurs de son côté en expliquant qu'en 1817 il s'agissait d'une autorisation générale exigée des feuilles existantes aussi bien que des journaux à naître, tandis que la loi actuelle visait seulement les journaux futurs. Son argumentation n'en demeurait pas moins tout entière ; il était devenu, sans le vouloir, le critique le plus violent et le plus éloquent de la loi funeste qu'il prenait aujourd'hui sous sa garde.

Au reste, il avait partie gagnée d'avance. Les orateurs de la gauche, en s'acharnant à combattre cette loi avec un courage digne d'un meilleur sort, ne firent qu'en retarder le vote de quelques jours; elle fut adoptée le 16 février, après plusieurs séances fort agitées, à la majorité de 219 voix contre 137 sur 356 votants.

Les deux lois sur la presse adoptées par la Chambre des pairs.

La Chambre des pairs, après d'assez vives discussions, ratifia ces deux nouvelles lois sur la presse dans les premiers jours du mois suivant. Elle n'y apporta qu'une seule modification, mais qui mérite d'être citée, à cause de son caractère libéral. Grâce à M. Decazes et à ses amis, il se trouva dans la Chambre haute une majorité pour ajouter, dans la loi sur les délits commis par la voie de la presse, au mot *autorité royale* le mot *constitutionnelle*, dont les libéraux de la Chambre des députés avaient vainement demandé le rétablissement.

FÉVRIER 1822.

Quand la discussion revint devant la Chambre des députés, le rapporteur, sans doute d'accord avec les ministres, accepta l'amendement; mais il crut devoir affirmer que c'était librement, par sa seule autorité, et sans aucune autre influence, sans la participation de qui que ce fût, que le roi avait donné la Charte; il oubliait ou ne voulait pas se rappeler les conditions imposées par le Sénat et la décisive intervention de l'empereur de Russie. Le gouvernement resta muet, et le mot *constitutionnelle* fut rétabli dans la loi. C'était là une bien légère satisfaction accordée à l'opinion libérale ; pour longtemps la pensée en France se trouva remise absolument sous le régime du bon plaisir.

Loi sur la police sanitaire.

Tout semblait prétexte au sein de la Chambre pour soulever des orages. On y discutait, le 20 février, une loi sur la police sanitaire, précédemment votée par la Chambre des pairs. La fièvre jaune, qui désolait alors une partie de l'Espagne et principalement la ville de Barcelone, avait été le prétexte de cette loi, laquelle donnait au gouvernement le droit d'établir un cordon de troupes sur nos frontières des Pyrénées pour empêcher des émigrants de pénétrer dans notre pays et d'y introduire le redoutable fléau. Or, certains membres de la gauche, à tort ou à raison, soupçonnèrent des desseins politiques sous les dispositions de cette loi sanitaire.

L'Espagne était alors fort agitée: les libéraux avaient forcé le roi Ferdinand VII d'accepter la constitution de 1812; mais les ultra-royalistes du pays, refusant de se soumettre au vœu de la majorité, avaient déchaîné la guerre civile dans les provinces, et ils y commettaient mille horreurs. Le général Foy, se fondant sur ce que la cime des Pyrénées, couverte de neige, était un obstacle suffisant aux progrès de la fièvre jaune, demanda si le cordon sanitaire établi sur nos frontières du Midi n'avait pas pour objet secret et véritable d'offrir

FÉVRIER 1822.

un point d'appui aux royalistes espagnols. Déjà la question avait été posée aux ministres, et ils s'étaient bien gardés d'y répondre. Le général Foy proposait donc à la Chambre d'exiger des explications de la part du gouvernement chaque fois qu'il s'agirait d'appliquer la loi sur la police sanitaire. Son amendement tendait à marquer le respect du parlement français pour les libertés publiques. Le ministre de l'intérieur se décida à répondre. Prendre des précautions contre le gouvernement dans l'intérêt d'une puissance voisine ne serait pas français à son sens. Il repoussa bien haut d'ailleurs les accusations portées contre le ministère; on n'y avait pas répondu jusque-là parce qu'elles avaient paru un sarcasme sans conséquence. L'amendement du général Foy fut rejeté. Un avenir prochain montrera combien vraies étaient les prévisions de la gauche. Derrière le cordon sanitaire elle voyait poindre l'expédition d'Espagne.

« Comme il ne s'agit pas de politique dans la loi qui nous occupe, dit un peu plus tard M. Manuel, en soutenant un amendement du général Sébastiani, tendant à indemniser les propriétaires dont on aurait brûlé les bâtiments sous prétexte sanitaire, j'ose espérer que les raisons, de quelque part qu'elles viennent, frapperont les esprits non prévenus... Si le ministère est de bonne foi... »

Violemment interrompu, il s'arrête, se croise les bras, et attend le silence en regardant la droite. Alors une voix, partie de ce côté : « C'est insolent! » Après avoir inutilement sommé l'auteur de l'outrage de se nommer, M. Manuel reprit tranquillement son discours. On voit à quels excès les choses les plus insignifiantes entraînaient les partis.

Le monument du général Pichegru.

Ces débats irritants retentissaient profondément au cœur du pays. Tout était fait pour exciter l'opinion. Une commission, composée de royalistes fervents, s'était formée pour élever à Arbois un monument au général Pichegru. Cette commission fut admise, le 14 février, à présenter son projet au roi. Son président, le lieutenant général comte Willot, rappela à Louis XVIII que Pichegru avait fait à la royauté « l'hommage de sa gloire et le sacrifice de sa vie ». On ne pouvait porter contre la mémoire de ce traître une plus terrible accusation.

FÉVRIER 1822.

« Je verrai avec plaisir, répondit le roi, élever un monument à la mémoire d'un homme aussi recommandable que le général Pichegru (1). »

C'était là une parole malheureuse. Pichegru, après avoir glorieusement servi la République, à laquelle il devait sa fortune militaire, l'avait indignement trahie. Il y a des noms autour desquels il faut faire le silence. Cette recommandation d'une mémoire justement flétrie, tombée de la bouche du roi, produisit le plus triste effet sur tous ceux qui avaient au cœur le culte de la patrie.

Affaire de Marseille.

L'agitation était toujours vive dans l'armée. L'insuccès de la conspiration de Belfort n'avait pas découragé les carbonari; ils résolurent de provoquer presque aussitôt un mouvement insurrectionnel dans le Midi. Il y avait à Marseille une vente militaire, dont faisait partie un ancien capitaine de la garde impériale nommé Vallé, qui était tout prêt à seconder le mouvement. Dans le courant du mois précédent, MM. Arnold Scheffer et de Corcelles fils étaient arrivés d'Alsace et s'étaient mis en rapport avec le commandant Caron du 5e de ligne, dont le bataillon était à Marseille, et qui promit son concours. Mais il était parti tout à coup pour Paris, sur un ordre du ministre de la guerre ; ce départ précipité devait être son salut.

En effet, l'ancien capitaine Vallé s'était rendu à Tou-

(1) *Moniteur* du 7 février 1822.

Février 1822.

lon pour essayer d'affilier au complot un certain nombre d'officiers en non-activité qui s'y trouvaient retirés. Ayant réuni quelques-uns d'entre eux à déjeuner, il leur parla du but de l'association à laquelle il appartenait, d'un prochain changement de gouvernement, leur donna lecture du programme de la Charbonnerie, et cita imprudemment plusieurs noms. Un ancien capitaine du nom de Sicard, sorti comme lui de la garde impériale, manifesta des doutes, alla jusqu'à le traiter d'agent provocateur. De là une violente altercation. Le commissaire de police averti s'assura de la personne du capitaine Vallé, et ceux dont il avait prononcé les noms ne tardèrent pas à être arrêtés à Marseille. Ainsi s'évanouit, sans le moindre commencement d'exécution, cette conspiration de Marseille qui n'en aura pas moins un dénouement tragique.

Le procès de Tours.

Il y avait alors comme une épidémie de conspirations militaires. Elles semblaient renaître les unes des autres. Ce que les carbonari avaient tenté vainement dans l'Est, les chevaliers du poignard l'essayèrent sans plus de succès dans l'Ouest. Le 20 février 1822, le conseil de guerre siégeant à Tours avait à juger sept élèves de l'école de Saumur, Sirejean, Coudert, Mathieu, de Fabert, Clément, Dethieux, maréchaux des logis, Bourru, brigadier, les maréchaux des logis Lemaître, Daumery et Lebrun, des chasseurs de l'Ariège, en garnison à Tours, et un accusé contumace, le lieutenant d'artillerie Delon.

Voici comment ces divers inculpés s'étaient trouvés renvoyés devant un conseil de guerre. Deux mois auparavant, une dizaine de sous-officiers de l'école, appartenant tous à l'association des chevaliers de la liberté, avaient péri dans un incendie, victimes de leur dévouement. Dans les poches de l'un des morts on avait trouvé des notes et une liste de noms se rapportant à une conspiration qui devait éclater le lendemain à Saumur, et sur

Février 1822.

laquelle l'autorité avait déjà recueilli certains indices. Les inculpés, renvoyés devant le conseil de guerre de Tours, étaient prévenus d'avoir fait partie d'un complot ayant pour but d'appeler au trône Napoléon II, et de remettre en vigueur la Constitution de 1791. Après huit jours de débats, trois d'entre eux, Delon, Sirejean et Coudert, furent condamnés à mort; Dethieux et Bourru furent acquittés; les autres eurent de cinq à deux ans de prison. Sirejean et Coudert se pourvurent en révision, et leur jugement fut cassé. A deux mois de là, ils comparurent devant un nouveau conseil de guerre. Sirejean seul, cette fois, fut condamné à mort. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, mis plusieurs fois à l'ordre du jour de l'école pour sa bonne conduite, son intelligence et son instruction. On le fusilla sans merci.

Complots de Nantes et de Saumur.

Une fermentation extraordinaire régnait dans les régions de l'Ouest. L'arrestation de quelques-uns des initiés au complot qui avait dû éclater en décembre n'arrêta pas l'élan de ceux sur lesquels l'autorité n'était pas parvenue à mettre la main. On résolut d'agir pendant que les premiers passaient en jugement, pour les délivrer s'il était possible. L'ardeur dont étaient présentement animées pour la liberté ces cités bretonnes, où jadis la contre-révolution avait été si puissante, était une preuve éclatante du progrès des idées libérales. Les conjurés de Saumur se mirent en rapport avec les ventes de Poitiers, de Niort, du Mans, d'Angers et de Nantes, afin de s'entendre pour une action commune.

Nantes, où s'était exercé le terrible proconsulat de Carrier, tressaillait d'une sorte de fièvre révolutionnaire. Malgré l'arrestation de quelques-uns des principaux conjurés et de plusieurs officiers et sous-officiers du 13e de ligne, dénoncés par deux sergents-majors de ce régiment, on y était résolu à seconder le mouvement projeté à Saumur pour la fin de février. Il fallait une tête à l'insur-

FÉVRIER 1822.

rection. Les conjurés de Nantes se mirent d'accord avec le chirurgien Grandménil, délégué de Saumur, pour confier à un maréchal de camp, récemment envoyé en Bretagne par le comité directeur de Paris, le soin de diriger le soulèvement des départements de l'Ouest.

Le général Berton.

Ce maréchal de camp était le général Berton, que ses opinions libérales avaient, depuis près de deux ans, fait rayer des contrôles de l'armée. Né en 1769 près de Sedan, ancien élève de l'école militaire de Brienne, Berton avait été, sous la République, l'un des intrépides soldats de nos armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Il avait glorieusement servi, du temps de l'Empire, sous les ordres du ministre actuel de la guerre. Un jour, en Espagne, après la bataille de Spinosa, le maréchal Victor, duc de Bellune, l'avait présenté à Napoléon comme le premier chef d'escadron de l'armée pour la valeur et les talents. Mis en demi-solde à la Restauration, il s'était rallié avec empressement à l'empereur au retour de l'île d'Elbe; il avait été l'un des grands combattants de la journée de Waterloo, dont il écrivit plus tard une relation fort estimée.

Dès son retour à Paris, il s'était trouvé en butte à d'injustifiables persécutions. En 1815, on l'avait détenu près d'un an à l'Abbaye sans qu'on eût relevé à sa charge le moindre grief sérieux, si ce n'est qu'il avait, comme tant d'autres, suivi les drapeaux de l'empereur. Il n'en fallait pas davantage, outre son amour instinctif de la liberté, pour le jeter dans les rangs de l'opposition la plus active. Lié avec les principaux membres du parti libéral, c'était un général désigné d'avance à ceux qui rêvaient l'affranchissement du pays par une tentative insurrectionnelle.

Avortement de la conjuration.

Amené à Saumur par le chirurgien Grandménil, il s'y concerta avec les principaux conjurés de la ville, auxquels s'étaient joints les délégués de Rennes, d'Angers, du Mans et de quelques localités voisines. On avait d'abord projeté de donner le signal de l'insurrection à Saumur même le 23 février. C'était jour de marché, et chaque semaine, ce jour-là, des centaines de chevaliers de la liberté se rendaient à la ville. Mais on pensa plus tard, bien à tort, qu'il valait mieux que l'impulsion partît des campagnes elles-mêmes. Les membres du comité d'exécution, le docteur Caffé, le commandant Gauchais, l'ancien maire de Saumur, Fournier, se rangèrent imprudemment à cet avis. Le général Berton fut invité à se rendre à Thouars, petite ville distante d'une trentaine de kilomètres de Saumur, et dont les habitants appartenaient en grande majorité à la cause de la liberté. De Thouars à Saumur, pensait-on, on soulèverait en chemin toutes les populations rurales, et les conjurés saumurrois n'auraient qu'à consacrer une insurrection accomplie.

FÉVRIER 1822.

Mais les choses ne se passèrent pas comme l'avaient imaginé les auteurs de cette conception. Le général Berton, ayant accepté, non sans quelque hésitation, la modification apportée au plan primitif, se rendit à Thouars, suivi du lieutenant Delon et de quelques-uns des conjurés les plus énergiques, le commandant Gauchais, le maître de poste Heureux, de Nantes, et plusieurs autres.

Le 24 février 1822, le général Berton parut sur la place publique de Thouars en grand uniforme, entouré d'une trentaine d'hommes à cheval; tous portaient la cocarde tricolore. Il fut donné lecture de deux proclamations, l'une à l'armée, l'autre à la nation, appelant les soldats et les citoyens à secouer un joug détesté, et à se ranger sous l'étendard sacré de la patrie. Un immense drapeau tricolore était déployé. Le général Berton dit ensuite qu'un mouvement insurrectionnel devait éclater simultanément dans toute la France, et qu'un gouvernement

Février 1822.

provisoire, composé de MM. Voyer d'Argenson, de Kératry, Benjamin Constant, Lafayette, Foy et Demarçay, allait être constitué à Paris.

Malgré cet appel énergique, et bien qu'il eût fait acte d'autorité en destituant quelques fonctionnaires, le général ne parvint pas à réunir autour de lui plus de cent trente hommes. C'était peu. Toutefois il se mit en marche pour Saumur, dont il croyait surprendre les autorités. Mais à Montreuil, chef-lieu de canton situé à moitié chemin, un gendarme de la localité prit les devants et courut donner l'éveil. Lorsque, vers six heures du soir, le général Berton parut en vue de Saumur à la tête de sa petite troupe, qui s'était à peine grossie de quelques hommes en route, il trouva un certain nombre de gendarmes et un peloton de sous-officiers de l'école retranchés derrière le pont de Fouchard pour lui en disputer le passage. Vainement le lieutenant Delon essaya de parlementer avec ses anciens camarades; l'officier qui les commandait parvint à les retenir dans le devoir.

Le général Berton manqua évidemment d'audace. Au lieu de passer sur le corps du petit nombre d'hommes qu'il avait devant lui et de faire irruption dans la ville pour provoquer le soulèvement sur lequel il comptait, il attendit patiemment que l'insurrection se déchaînât d'elle-même. Mais personne ne bougea. Les membres du comité d'exécution demeurèrent inertes. La garde nationale, dont on avait espéré le concours, ne bougea pas de chez elle. Le maire de la ville, M. de Maupassant, que l'on croyait acquis aux conjurés, allait de l'un à l'autre pour éviter une collision, et il finit par conclure avec le général Berton une sorte de capitulation d'après laquelle il était accordé deux heures à ce dernier pour se retirer avec sa troupe.

Fuite des insurgés.

Il était nuit noire. Les conjurés de la ville n'avaient

Février 1822.

fait aucun effort. Désespérant d'être soutenu, averti même par le maire qu'il courait risque d'être attaqué avec du canon, le général Berton se décida à battre en retraite. Il reprit la route de Montreuil, tandis qu'une cinquantaine de cavaliers, lancés à sa poursuite par le sous-préfet, s'engageaient sur la route de Doué, que leur avait indiquée à dessein M. de Maupassant. La plupart de ses hommes se dispersèrent en chemin. Mais le lendemain et les jours suivants, on procéda à plus de cent cinquante arrestations, tant à Saumur qu'à Thouars et dans les localités voisines. Le général fut assez heureux pour échapper à toutes les recherches. Il parvint à trouver asile chez un de ses amis, où il prépara une nouvelle tentative de soulèvement contre la Restauration. La première n'avait pas été heureuse. Ainsi l'insurrection provoquée par la Charbonnerie avait été de nouveau vaincue sans brûler une amorce; mais le sang, comme on le verra bientôt, n'en coulera pas moins abondamment sur les échafauds.

Suppression de l'école de Saumur.

A trois semaines de là une ordonnance royale supprimait l'école de Saumur. Les officiers d'état-major de l'école étaient mis en congé illimité. Quant aux officiers et sous-officiers qui s'y trouvaient détachés, ils furent renvoyés à leurs corps respectifs. Le gouvernement ne trouva pas de meilleur moyen pour avoir raison des aspirations libérales de cette école, et le ministre de la guerre fut chargé d'en affecter les bâtiments à une autre destination.

Les bijoux séditieux.

Précautions inutiles! l'idée libérale circulait irrésistible; plus on cherchait à la comprimer, plus elle se répandait, franchissant tous les obstacles, revêtant toutes les formes. Nous la voyons poursuivie, au commencement de mars, sous forme de bijoux séditieux. Un sieur Sellier et une demoiselle Chardin comparurent devant la cour d'assises de la Seine pour avoir

FÉVRIER 1822.

mis en vente une lanterne destinée à orner une chaîne de montre, et dont les diverses faces présentaient, d'après l'accusation, des emblèmes contenant une attaque formelle à l'ordre de successibilité au trône. Sur la première de ces faces se trouvaient peintes une pensée et une immortelle, deux fleurs symboliques; la seconde représentait un enfant enveloppé d'écharpes tricolores, avec ce mot : *espoir;* un tombeau, ombragé d'un saule pleureur, était peint sur la troisième; enfin sur la quatrième face, on lisait ces mots : « *Pleurez, Français, le grand homme n'est plus.* »

Le grand homme, ce n'était plus l'empereur, c'était Bonaparte. La Restauration, avec une affectation puérile, refusait de reconnaître à Napoléon son titre impérial. Dans un procès civil auquel donna lieu vers le même temps le testament de l'empereur entre M. Laffitte et les exécuteurs testamentaires, MM. de Montholon, Marchand et Bertrand, le tribunal eut bien soin de ne désigner le testateur que sous le nom de Bonaparte. L'avocat général de Marchangy fit de même à la cour d'assises. La Restauration ne voyait pas que ce nom de Bonaparte, en rappelant surtout aux masses le souvenir du général républicain, expliquait l'alliance étroite des bonapartistes et des républicains, qui marchaient de conserve à la conquête de la liberté.

M. de Marchangy déploya toute son éloquence contre le malheureux bijou incriminé. Il montra dans les emblèmes offerts par la lanterne un aliment à des pensées de désordre et de guerre civile; il dut être à moitié satisfait. La demoiselle Chardin fut acquittée; mais le bijoutier Sellier fut déclaré coupable par le jury, et la cour le condamna à trois mois d'emprisonnement.

Si modéré que fût cet arrêt, le verdict du jury n'en parut pas moins étrange, étant donné le grand courant libéral qui circulait alors au milieu de la bourgeoisie.

FÉVRIER 1822.

Si les classes populaires, depuis les jours sombres de Thermidor et de Prairial, semblaient s'être désintéressées de la politique et se soucier médiocrement de la liberté de la pensée comme de choses qui leur étaient étrangères, il n'en était pas de même des classes moyennes, c'est-à-dire de celles qui, par le savoir, par l'intelligence, ou par la fortune, étaient certainement au-dessus des anciennes classes privilégiées dont la Chambre des députés s'efforçait de rétablir la prédominance absolue. Comme les députés de la gauche au sein de la Chambre, elles luttaient de leur mieux au dehors contre les insolentes prétentions de la noblesse et le zèle exagéré de la Congrégation. Les agitations dont certains départements étaient le théâtre se manifestaient également à Paris. Sur divers points de la capitale des troubles éclatèrent à l'occasion des missions, dont on eut le tort de protéger les prédications ardentes par un déploiement inusité de force publique. Un député, M. de Caumartin, s'en plaignit vivement à la Chambre : « Étonnez-vous donc, s'écria-t-il, que chaque jour amène une conspiration ! »

Troubles dans Paris.

Si l'on ne conspirait pas à Paris, on huait les missionnaires qui prêchaient ouvertement le mépris de la Révolution. Et ce n'étaient pas des gens du peuple qui sifflaient les jésuites, comme on disait; c'étaient des personnes appartenant à la classe aisée de la société. Chaque soir notamment se renouvelaient des scènes violentes autour de l'église des Petits-Pères, où quelques missionnaires se livraient à leurs exercices habituels. C'étaient des sermons contre-révolutionnaires, mêlés de cantiques chantés sur des airs plus ou moins gais, auxquels on répondait du dehors par des chants moqueurs.

La force publique s'en mêla, et prit fait et cause pour les missionnaires. Les curieux furent culbutés, foulés aux pieds des chevaux de la gendarmerie; nombre

Février 1822.

Arrestation des députés Demarçay et de Corcelles.

d'entre eux furent arrêtés. Deux députés qui passaient un soir par là, le général Demarçay et M. de Corcelles, se trouvèrent compris parmi les personnes mises en état d'arrestation. Le général Demarçay, ayant sa femme au bras, se rendait chez sa belle-mère malade, qui demeurait dans le passage des Petits-Pères. Il fut appréhendé au corps et brutalement mené au poste. On arrêta M. de Corcelles dans les mêmes conditions. Un gendarme, lui voyant une canne à la main, et lui trouvant un air menaçant, alla droit à lui, le frappa d'un coup de plat de sabre sur son chapeau, et le prit au collet. Les deux députés demeurèrent plus de trois heures en état d'arrestation, en proie à toutes les invectives d'une soldatesque surexcitée.

Mars 1822.

Le lendemain, — c'était le 1er mars, — MM. Demarçay et de Corcelles se plaignirent vivement à la Chambre des mauvais traitements dont ils avaient été victimes. Mais le ministre de l'intérieur, M. Corbière, opposant à leur parole la déposition d'un gendarme, leur reprocha d'avoir voulu forcer la consigne. Selon lui, ils avaient été pris en flagrant délit, et l'autorité avait fait son devoir.

Une foule de voix de la droite réclamaient l'ordre du jour, quand Manuel parut à la tribune. En prenant parti pour ses deux collègues, il fit allusion aux mécontentements graves qui venaient de se révéler dans plusieurs départements. — Des mécontents de la royauté, des factieux! lui cria-t-on de la droite; allez à Saumur. — Berton est un mécontent, lui dit M. Dudon.

Manuel avait particulièrement le don d'irriter les passions de la droite. Il n'était pas d'orateur de l'opposition qui lui fût plus antipathique ; mais il n'en était pas non plus qui opposât à ses fureurs un front plus stoïque et un calme plus dédaigneux. On les accusait, lui et ses amis, d'être les auteurs des troubles qui agitaient le

Mars 1822.

pays! « Nous sommes habitués, Messieurs, répondit-il, à de si vives accusations. Appelez-nous factieux, séditieux, nous n'en serons ni plus surpris ni plus indignés que ces soldats de la vieille garde, que vous avez si souvent nommés les brigands de la Loire... » Ces paroles soulevèrent un inexprimable tumulte. Le général Donnadieu, l'auteur de tant de provocations contre-révolutionnaires, cria que c'était une excitation à la guerre civile. Manuel termina en réclamant une enquête sur les faits dénoncés; la droite se vengea par l'adoption de la question préalable.

Suspension des cours de l'école de droit.

Ce n'était pas le moyen d'apaiser les agitations des quartiers commerçants ; elles se propagèrent dans celui des écoles. De violents désordres eurent lieu sur la place du Panthéon à l'issue du cours d'un professeur connu par ses opinions congréganistes. Les étudiants, divisés en deux camps, criaient : les uns, *Vive la Charte!* les autres, *Vive le roi !* La gendarmerie intervint ; elle chargea de préférence les groupes d'où partaient les cris de *Vive la Charte!* considérés comme cris séditieux. Le lendemain, une foule d'étudiants en droit et en médecine se réunirent pour aller porter leurs doléances à la Chambre des députés ; mais ils furent dispersés en route. La gendarmerie en arrêta un grand nombre qui, durant vingt-quatre heures, encombrèrent les salles de dépôt de la préfecture de police.

Le 6 mars parut un arrêté du conseil royal de l'instruction publique, signé du baron Cuvier, qui suspendait jusqu'à nouvel ordre les cours de la Faculté de Droit. Une demi-douzaine d'étudiants furent exclus, pour deux ans, de l'académie de Paris. L'enseignement officiel du droit se trouva interrompu dans la capitale pendant près de deux mois et demi.

Pendant que ces désordres se passaient à Paris, une nouvelle conspiration se nouait à La Rochelle. Elle

Mars 1822.

La conspiration de La Rochelle.

n'allait pas avoir pour la liberté de résultats plus favorables que les précédentes, et devait également se dénouer d'une façon tragique pour ses auteurs.

Un jeune sergent-major du 45[e] de ligne, nommé Bories, dévoué, comme la plupart des jeunes gens de l'époque, aux principes de la Révolution française, s'était fait affilier, dès l'année précédente, à la haute vente de Paris, où son régiment venait d'arriver pour tenir garnison. Le sergent Bories ne tarda pas à se trouver en rapport avec d'importants personnages de la Charbonnerie ; il fut nommé député à la vente centrale, dont un avocat nommé Baradère était président. A sa sollicitation plusieurs de ses camarades, les sergents Raoulx, Goubin et Pommier, entre autres, formèrent avec lui, dans le régiment même, une vente toute militaire, destinée à agir directement sur le soldat.

Dans le courant du mois de janvier, le 45[e] de ligne reçut l'ordre de quitter Paris pour se rendre à La Rochelle. Avant de partir, Bories et ses amis se réunirent à déjeuner chez un marchand de vin de la rue Descarte avec quelques-uns des membres de la vente centrale, MM. Hénon, chef d'institution, Baradère, Gauran, chirurgien à l'hôpital Beaujon, et Rozé, employé de commerce. On s'y entretint de la Révolution prochaine, dont l'armée était appelée à être le principal instrument, et l'on but au triomphe des principes de la Constitution de 1791.

Bories, avant de quitter Paris, avait été présenté au général Lafayette par un des membres de la haute vente, M. Laresche; il fut mis par ce dernier au courant des mouvements qui se préparaient alors à Nantes et à Saumur. Divers incidents empêchèrent les carbonari du 45[e] de ligne d'y prendre la moindre part. Ainsi, en passant à Orléans, les sous-officiers du 45[e] se prirent de querelle avec les soldats d'un régiment suisse tenant garnison dans cette ville, et Bories fut blessé dans la bagarre. Condamné aux arrêts par le marquis de Toustain, ancien émigré qui commandait le régiment, il fut confié à la garde du camp jusqu'à son arrivée à la Rochelle, où il fut enfermé dans la prison de la ville. Mais, chemin faisant, il avait eu l'imprudence de s'ouvrir de ses projets à un affidé du colonel. Déjà l'autorité avait les yeux ouverts sur lui ; il ne tarda pas à être transféré dans les prisons de Nantes par ordre du général Despinois, commandant de la division.

Mars 1822.

Découverte de la conspiration et arrestation des conjurés.

La direction de la vente militaire du 45[e] de ligne se trouva dès lors confiée au sergent Pommier. On était à la Rochelle comme dans l'attente de quelque grand événement. Le colonel Dentzel et M. Flotard venaient d'y arriver, délégués par le comité directeur de Paris. La vente civile de la ville se mit aussitôt en relation avec la vente militaire, et le général Berton, tout exprès sorti de sa retraite, devint le chef du complot. L'explosion en avait été fixée au 14 mars. Trois jours auparavant, le sergent Pommier eut l'imprudence de réunir les carbonari du 45[e] dans un cabaret des environs de la ville, pour leur annoncer la présence du général Berton et leur communiquer les instructions qu'il avait reçues. Un de ses camarades récemment affilié, le sergent-major Goupillon, dans son exaltation, voulait qu'on allât tout de suite soulever le régiment et brûler la caserne.

L'affaire fit quelque bruit. Les sergents Raoulx, Goubin et Pommier, sur qui planaient déjà des soupçons, furent arrêtés le surlendemain par ordre du colonel. Le sergent Goupillon prit peur ; il alla de lui-même déclarer ce qu'il savait, et il donna les noms de tous les initiés au complot. Le général Despinois accourut de Nantes, capta la confiance des jeunes sergents en se présentant comme étant affilié à la Charbonnerie, et, grâce à ce

MARS 1822.

subterfuge, il obtint d'eux des aveux complets. Le ministère averti fit immédiatement mettre en état d'arrestation les membres de la vente centrale, MM. Baradère, Gauran, Rozé et Hénon. Ainsi la Restauration échappait encore une fois à une conspiration dont les conséquences devaient être terribles pour quelques-uns des conjurés.

Le général Berton se rendit en barque avec MM. Dentzel et Flotard à l'île d'Aix, où ils furent reconnus par le commandant de l'île; mais celui-ci, loin de les faire arrêter, les accueillit avec bonté, et leur procura un canot, qui les transporta à Rochefort. On conseilla au général de gagner l'Espagne ; il préféra rester en France. Nous verrons bientôt comment il tomba, par une indigne trahison, entre les mains de l'autorité.

La discussion du budget de 1822.

Le calme avait momentanément reparu dans Paris, grâce à des mesures énergiques et à des menaces qui certainement eussent été suivies d'effet. Le préfet de police avertit les habitants de Paris que tout attroupement serait dispersé par la force; il les engagea à s'éloigner de ces rassemblements où une imprudente curiosité pourrait leur devenir funeste. L'apaisement se fit dans la rue, mais non à la Chambre des députés; la discussion du budget y provoqua de nouvelles agitations.

Orage soulevé par Benjamin Constant.

Dès le second jour de la discussion générale — c'était le 13 mars — un orage formidable éclata, déchaîné par quelques paroles de Benjamin Constant. « Il est utile, avait dit le rédacteur de l'*Acte additionnel*, que les nations apprennent comment on dispose de leur bourse, quand elles ont permis qu'on leur enlevât leur liberté... » Déjà ces paroles avaient soulevé les clameurs de la droite : « Courage, un peu de révolte », cria-t-on à l'orateur.

Après avoir passé en revue divers chapitres, et s'être plaint du nombre toujours croissant des ministres, — il n'y en avait pourtant que sept à cette époque, — Benjamin Constant, faisant allusion aux récents désordres occasionnés dans Paris par les missions, demanda comment il se faisait que l'on payât, à côté du clergé régulièrement salarié, une sorte d'église ambulante qui serait à peine tolérable chez les peuples étrangers aux bienfaits du christianisme. « Je demande, dit-il au milieu des murmures impatients de la droite, qu'au nom de cette religion on ne provoque pas la guerre civile, » et il se plaignit vivement de voir la gendarmerie, dirigée contre les citoyens désarmés, faire naître elle-même les attroupements par ses provocations. En critiquant les dépenses de la police, il demanda que la justice frappât le provocateur au lieu de s'acharner sur la victime, et que la hache du bourreau fît tomber les têtes coupables au lieu d'atteindre les têtes égarées. Alors une voix de la droite : « Prenez garde à vous!... Il n'aime pas les gendarmes!... » Telles étaient les aménités adressées à un membre de la représentation nationale.

MARS 1822.

En réponse aux violences royalistes, la gauche demanda à grands cris l'impression de ce discours, qui était une longue et amère critique de la politique de réaction à laquelle la France était condamnée. M. de Castelbajac s'y opposa vivement en se fondant sur ce que ce discours était subversif de tout ordre et de toute société. M. de Girardin, insistant pour l'impression, défendit son collègue d'avoir voulu attaquer la religion. « Il a pu se plaindre, dit-il, de ce que les contrebandiers du culte... »

M. de Girardin ne put achever sa phrase. Cette allusion aux missionnaires déchaîna de nouvelles tempêtes. Des voix furieuses réclamèrent à grands cris le rappel à l'ordre de l'orateur. Parmi les plus furibonds se démenait M. de Puymaurin ; il alla jusqu'à traiter M. de Girar-

Mars 1822.

din de factieux, ce qui lui attira cette réponse : « Ce que vous dites, monsieur de Puymaurin, n'est pas convenable ; vous ne teniez pas un pareil langage quand je vous ai vu à Paris et à Saint-Cloud solliciter les faveurs de Napoléon. » M. de Puymaurin resta muet sous cette rude apostrophe.

Benjamin Constant réclama, à son tour, la parole pour un fait personnel. A peine lui fut-il possible de se faire entendre au milieu des exclamations qui se croisaient dans tous les sens. « — Votre personne est bien connue, lui disait l'un. — Pour prêcher la révolte, ajoutait un autre. — Collègue de malheur, » l'appelait M. de Sesmaisons. — Et une foule de voix en chœur, partant du côté droit : « Vous déshonorez la Chambre... vous êtes un rebelle, un factieux, l'apôtre de la révolte... »

Pâle, ému, mais sans rien perdre de son sang-froid, Benjamin Constant défia ses adversaires de réclamer l'accusation contre lui. « Vous n'en valez pas la peine, dit une voix de la droite. » A quoi il répliqua : « Ce sont des insolents qui parlent ainsi. »

Le président finit par obtenir un peu de calme, et l'orateur put terminer par quelques paroles écrasantes pour les ultra-royalistes. On avait dit que le sang versé par les gendarmes retomberait sur la gauche : « Ce sang, s'écria Benjamin Constant, retombe sur les hommes qui, depuis deux ans, s'efforcent de nous ravir toutes nos garanties; ce sang retombe sur ceux qui veulent priver une nation généreuse de ses droits. » Et comme de violents murmures s'élevaient à droite, l'orateur, d'une voix plus forte : « Ce sang retombe sur ceux qui veulent la contre-révolution... » La séance finit là-dessus, au milieu d'une agitation extraordinaire. Ç'avait été une véritable séance révolutionnaire.

Les ministres d'Etat.

Chaque jour apportait un nouvel aliment aux vio-

Mars 1822.

lences échangées entre le côté droit et le côté gauche. La gauche attaqua vivement les pensions octroyées par un acte de bon plaisir aux ministres d'État, à ces fonctionnaires sans fonctions, dont quelques-uns n'avaient jamais été ministres à portefeuille. Cette question des pensions fournit au général Foy l'occasion de se plaindre à bon droit de les voir à chaque instant répandues en dehors des règles légales. La loi voulait qu'une récompense extraordinaire ne fût donnée à de hauts fonctionnaires que lorsque leur situation de fortune la rendrait nécessaire. Or il en était journellement accordé à une foule de personnages jouissant d'une grande fortune personnelle, ou en possession d'emplois considérables. Au reste, ce qui se passe de nos jours doit nous rendre indulgents pour les abus de la Restauration. Que d'économies il y aurait à réaliser si l'on revisait sévèrement le livre des pensions, l'éternel *Livre rouge*.

Nos agents diplomatiques.

Le budget des affaires étrangères ramena à la tribune l'infatigable général. Que d'abus aussi à signaler dans ce département ! Pouvait-on reprocher aux cabinets des empereurs et des rois d'être exclusivement envahis par l'aristocratie, quand nos propres agents diplomatiques appartenaient à une autre France, à la France d'avant la Révolution, lorsque le cabinet des Tuileries était lui-même le produit du triomphe momentané d'un parti que réprouvaient et la nation et la Charte? Tel était le sens d'une partie des vives critiques de l'orateur.

Avec non moins de force et d'éloquence, le général Foy signala l'attitude douteuse du gouvernement à l'égard de l'Espagne. Les ennemis des Cortès et de la constitution de 1812, les émigrés espagnols n'étaient-ils pas accueillis en France avec faveur? N'était-ce pas de l'argent français qui salariait les bandes de Navarre connues sous le nom d'armée de la Foi? Comme sanction à ses paroles, le général Foy se bornait à demander une

Mars 1822.

diminution d'environ 400,000 francs sur le ministère des affaires étrangères. Mais son discours avait fait bondir la droite de colère. Ses amis réclamèrent vainement l'impression de ce discours; et sa demande de réduction fut rejetée à une énorme majorité.

Jean-Jacques Rousseau et la Restauration.

La séance du 25 donna lieu à une discussion fort intéressante. M. Stanislas de Girardin, fils de l'ami dévoué de Jean-Jacques Rousseau, somma le ministre de l'intérieur, à propos d'une demande de crédit de 80,000 francs pour l'église de Sainte-Geneviève, de dire ce que l'on avait fait des cendres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Lorsqu'en 1806 Napoléon, pour être agréable au clergé, avait cru devoir rendre le Panthéon au culte catholique, il avait eu bien soin, comme nous l'avons dit, de lui conserver en même temps la destination que lui avait affectée l'Assemblée constituante. Il n'en avait pas été de même lorsque la Restauration avait mis l'église de Sainte-Geneviève à la disposition de l'archevêque de Paris. Ordre avait été donné d'expulser des caveaux de l'église les restes des grands hommes que la Révolution y avait placés. C'est de cette profanation que M. de Girardin venait demander compte au gouvernement.

Il rappela en termes émus comment la dépouille de l'immortel auteur du *Contrat social*, après avoir été inhumée à Ermenonville, dans le domaine de son père, au milieu de l'île des Peupliers, en avait été retirée pour être portée au Panthéon aux acclamations du peuple français. Puis, après avoir raconté de quelle vénération le mausolée de Jean-Jacques avait été entouré par les alliés en 1814, il établit un rapprochement pénible entre le témoignage de respect accordé par les Prussiens eux-mêmes à la mémoire d'un grand homme, et l'acte d'impiété dont un ministère français s'était rendu coupable.

Mars 1822.

En apprenant par les journaux que le corps de Jean-Jacques devait être enlevé du Panthéon, M. de Girardin avait immédiatement écrit au ministre de l'intérieur pour lui demander l'autorisation de replacer le corps du philosophe dans son tombeau de l'île des Peupliers, où, dit-il, il serait encore, si sa dernière volonté avait été respectée. M. Corbière n'avait pas daigné répondre. M. de Girardin insista donc énergiquement pour savoir où reposaient actuellement les restes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Le ministre de l'intérieur affirma que les restes de ces deux grands hommes — il se garda bien de dire grands — avaient été déposés dans les caveaux de l'église. C'était absolument faux. On les avait transportés nuitamment dans une tombe obscure, en dehors de l'enceinte, et le ministre lui-même ne savait peut-être pas où. M. de Girardin protesta vainement; ses protestations se perdirent au milieu des clameurs de la droite qui, par là, assuma sur sa tête une grosse part de responsabilité dans la violation des sépultures nationales de Voltaire et de Rousseau, violation impie, qui restera comme une tache éternelle au front de la Restauration.

Orage à propos du budget de la guerre.

Trois jours plus tard, le budget du ministère de la guerre donnait lieu à des débats d'une violence extrême.

Dans la séance du 27 mars, le général Gérard, député de Paris, après s'être plaint de voir la maison du roi et la garde royale devenues la pépinière obligée des officiers de la ligne, au mépris de la loi du maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui seul, de tous les ministres de la Restauration, s'était efforcé de former une armée vraiment nationale, avait fait un éloge pompeux des soldats de la vieille armée impériale et de l'immortel capitaine qui, disait-il, marcherait dans les siècles l'égal d'Alexandre et de César. Le lendemain, le général Lafont, un de ces parvenus de la Révolution qui, infi-

MARS 1822.

dèles à leur origine, s'étaient, comme le général Donnadieu, jetés avec affectation dans les bras de la monarchie légitime, crut devoir parler, en faisant discrètement allusion aux généraux appartenant à l'opposition, de ces esprits orgueilleux qui ne voulaient reconnaître aucun droit à la clémence royale.

Ces derniers mots soulèvent une violente tempête à gauche. Les généraux Demarçay, Foy et Sémélé, debout, réclament le rappel à l'ordre de l'orateur. « Qu'est-ce que cela veut dire? C'est indécent, » lui crie-t-on. « Vous outragez la vieille armée, » lui dit le général Foy. Et le général Sémélé, le menaçant du poing, l'apostrophe en ces termes : « Vous êtes un être vil. »

Le président Ravez, aux applaudissements de la droite, refusa de rappeler à l'ordre le général Lafont, qui continua sa diatribe, en reprochant au général Gérard d'avoir fait l'éloge de son chef, « pompeusement comparé à Alexandre et à César. » Pour lui, s'il avait l'intention de rien dire qui pût ternir la mémoire d'un capitaine illustre dont il reconnaissait avoir suivi les drapeaux, il pousserait plus loin le parallèle, car César avait opprimé sa patrie, et Alexandre avait ravagé le monde. Il y avait eu tout au moins de l'indiscrétion, selon lui, à entonner un pareil éloge à une tribune entourée des images de nos rois, et sous les voûtes d'un palais, ancien patrimoine de la maison de Bourbon. On aurait cru entendre un royaliste de vieille roche. Aussi la majorité vota-t-elle avec enthousiasme l'impression de ce discours d'un si ardent royalisme.

Le général Foy répondit avec toute la chaleur de son patriotisme. Rappelant au maréchal ministre de la guerre que c'était à la Révolution qu'il devait son rang et son grade, il l'adjura de ne point oublier les services de ces vieux soldats qui avaient fait si grande et si

MARS 1822.

glorieuse la France des vingt-cinq dernières années. Il parla des injustices qui avaient poussé à bout le général Berton. « En semant l'arbitraire, on s'expose à recueillir la révolte. » L'armée, comme la France, dit-il en terminant, n'a pas besoin de grâce. L'amnistie n'était bonne, à son avis, que pour ceux qui avaient combattu leur patrie sous des drapeaux étrangers. La majorité se sentit atteinte par ces paroles vengeresses, qui marquaient, comme d'un fer rouge, quelques-uns de ses membres. Et comme elle avait deux poids et deux mesures, elle refusa de voter l'impression de ce discours, qui n'était qu'une réponse à celui du général Lafont.

Duel entre les généraux Lafont et Sémélé.

Cette séance troublée eut son épilogue le lendemain. Une rencontre au pistolet eut lieu entre les généraux Sémélé et Lafont. Le premier eut pour témoins les généraux Gérard et Sébastiani; le second, les généraux Digeon et Partouneaux. Les deux adversaires échangèrent chacun trois balles sans résultat. Après quoi les témoins déclarèrent l'honneur satisfait.

AVRIL 1822.

La dotation de la Chambre des pairs.

La discussion du budget traîna péniblement durant une vingtaine de jours encore, entremêlée de récriminations passionnées. La dotation de la Chambre des pairs souleva de véhémentes protestations. Dans la séance du 4 avril, le général Foy demanda sur ce chapitre une réduction d'un million. Un certain nombre de pairs recevaient un traitement déguisé sous forme de pension. Cette situation était peu convenable pour des pairs de France, qui, à certains moments, comme juges, avaient entre les mains les plus graves intérêts de la société. Ne pouvait-il arriver par exemple, disait le général Foy, que le ministère essayât de peser sur la conscience des juges en les menaçant de les priver d'une pension? Cela n'était pas supposable, s'écriait M. Forbin des Issarts; mais cela pouvait arriver. Si l'on croyait utile de donner un traitement aux pairs de France, il

AVRIL 1822.

fallait une dotation publique de façon que personne n'eût à le nier ou à en rougir.

M. Laisné de Villevêque s'efforça de montrer combien il était étrange de voir les membres d'un corps, institué surtout en vue de défendre les libertés publiques contre les empiètements du pouvoir, recevoir des allocations provenant de fonds secrets. Il demanda également la réduction du crédit, et l'obligation, pour les ministres, de rendre compte désormais de l'emploi de toutes les sommes votées par la Chambre des députés, seul moyen, selon lui, de les empêcher d'introduire dans la Chambre haute une corruption de nature à vicier notre système constitutionnel. Mais M. de Villèle intervint; il mit en avant « la personne du roi », et la demande de réduction fut repoussée par la question préalable.

L'exagération des frais de perception de l'impôt.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire avec quel soin étaient généralement examinés les budgets de la Restauration. Dès cette époque, l'exagération des frais de perception de l'impôt soulevait d'universelles réclamations. Des membres de la droite s'en plaignirent comme de simples députés de l'opposition, et M. de La Bourdonnaye lui-même s'étonna de voir accorder des indemnités supplémentaires à certains comptables jouissant déjà de traitements considérables. M. de Villèle — on ne l'a peut-être pas oublié — s'était énergiquement élevé jadis contre les fonctions inutiles, contre les dépenses exagérées; ministre des finances, ayant le pouvoir en main, il aurait pu chercher à appliquer les réformes qu'il préconisait lorsqu'il était simple député; il se garda bien d'en rien faire. Les frais de l'impôt n'ont pas diminué depuis, tant s'en faut. Les gouvernements succèdent aux gouvernements, les révolutions aux révolutions, et les réformes les plus simples ne peuvent s'accomplir; les abus persistent malgré

AVRIL 1822.

tout, tant il y a de gens intéressés à leur maintien.

Le secret des lettres et la Restauration.

Avec non moins de raison l'on se plaignit d'un autre abus plus criant encore, nous voulons parler de la violation du secret des lettres. C'était un abus séculaire; le cabinet noir, à peine supprimé pendant la Révolution, était passé, depuis Louis XIV, à l'état d'institution politique. M. de Girardin, dans la séance du 12 avril, donna des détails précis sur le laboratoire mystérieux, voisin du cabinet de M. le directeur général des postes, où cette violation avait lieu, et sur les diverses opérations nécessitées par le décachetage des lettres. Il demanda donc la suppression du bureau secret, s'engageant, si cette suppression n'était pas votée, à dire dans une prochaine séance ce que la prudence lui commandait de taire aujourd'hui.

Le ministre des finances répondit d'une façon fort évasive. Il n'était pas à sa connaissance, depuis qu'il était ministre, que le secret des lettres eût été violé. Il avoua cependant très nettement que, dans beaucoup de circonstances, la police s'était permis des choses qu'il regardait comme excessivement pénibles pour les particuliers, et comme très répréhensibles « lorsqu'elles n'étaient pas commandées par un intérêt général décisif. » Il avait été lui-même victime de cet abus étant simple député. C'était donc là un aveu absolument dépouillé d'artifice. Ainsi l'homme le plus considérable du conseil admettait parfaitement la violation du secret des lettres quand il s'agissait d'un intérêt général. Mais qui était juge de cet intérêt? le directeur général des postes. Et sous un prétexte si élastique il lui était loisible de fouiller dans la correspondance des particuliers et de pénétrer les secrets des familles.

Le meilleur remède contre cet ignoble abus de pouvoir — le mot est du général Foy — était, selon le général, dans la suppression de la direction générale

AVRIL 1822.

des postes; il proposait de la remplacer par une administration collective. Mais la droite, maîtresse de la Chambre, rejeta sa proposition et celle de M. de Girardin. La Restauration put donc se croire autorisée à user de la violation du secret des lettres comme d'un moyen de gouvernement (1). La majorité de la Chambre était conservatrice de tous les abus.

Une conversion

La veille, elle avait repoussé par l'ordre du jour la pétition d'un sujet anglais du nom de Douglas Loweday, lequel réclamait sa fille aînée qu'on lui avait enlevée pendant une absence qu'il avait faite, et qu'on avait mise au couvent après l'avoir convertie à la religion catholique. Manuel avait demandé vainement, par respect pour les droits du père, le renvoi au ministre de la justice. Le rapporteur, M. Humbert de Sesmaisons, trouvait que le père, en réclamant sa fille, abusait effroyablement du nom paternel, et il félicitait en quelque sorte cette dernière d'avoir adopté des dogmes plus austères que ceux de son ancienne foi. « Le temps qui cicatrise tout, avait-il dit en terminant, guérira la blessure de M. Loweday », parce que, selon le rapporteur, sa fille, convertie à la vraie foi, n'en serait que plus tendre et n'en aurait que plus de vertus. La droite et le centre droit avaient voté avec enthousiasme l'impression du rapport de M. de Sesmaisons et ses conclusions, donnant ainsi la mesure du respect que les ultra-royalistes professaient pour les droits du père de famille.

(1) On lit dans le *Congrès de Vérone*, de M. de Chateaubriand : « Le cabinet noir n'était pas encore aboli; misérable invention de l'ancienne monarchie, adoptée depuis par les autres puissances, par le Directoire et par Bonaparte. On nous envoyait ce qui regardait notre département...
« Une lettre d'un fat de Vienne nous tomba par hasard entre les mains; il écrivait à Paris à une femme malheureuse; on avait pris cela pour des affaires étrangères... »
Est-il possible de trouver un aveu plus formel?

AVRIL 1822.

Un parallèle entre l'Empire et la Restauration.

Au moment où allait se terminer cette laborieuse discussion du budget de 1822, dans laquelle les députés de l'opposition se multiplièrent pour affirmer les revendications libérales du pays, le général Foy établit un fait qu'il est bon de noter, parce qu'il explique à merveille une des raisons déterminantes de l'alliance des républicains et des bonapartistes, alliance dont nous avons déjà expliqué les causes, et qui devait se fortifier pour de longues années encore.

On a vu comment les folies réactionnaires de la monarchie, durant les douze premiers mois de son rétablissement, avaient facilité le retour de l'île d'Elbe; de Cannes aux Tuileries le voyage de l'Empereur n'avait été qu'une marche triomphale au milieu des acclamations populaires. Les déclarations démocratiques de Napoléon, sa conversion plus ou moins sincère aux véritables principes de la Révolution, la liberté à peu près illimitée dont le pays fut en possession pendant la période des Cent jours, avaient ramené à lui, pour le soutenir dans sa lutte contre l'étranger, la plupart des partisans les plus convaincus de la République, qui trouvèrent dans leur patriotisme la force de subordonner, momentanément au moins, leurs préférences politiques à la cause sacrée de la patrie. Ils avaient la conviction que Napoléon vainqueur serait tenu de gouverner avec la liberté ou de disparaître. C'était peut-être une illusion, mais une illusion généreuse, à laquelle s'étaient abandonnés les plus ardents d'entre eux.

Le grand désastre de 1815, les saturnales sanglantes de la Terreur blanche, les vengeances implacables de la Restauration, les prétentions inouïes de la noblesse et du clergé à redevenir deux classes privilégiées dans le pays, les mesures liberticides de la Chambre introuvable, n'avaient fait que rendre plus étroite l'union des républicains et des bonapartistes. Cette union se ren-

Avril 1822. força de l'appoint d'une foule de simples libéraux, lorsque, après une tentative éphémère de gouvernement libéral, la Restauration fut rentrée dans les voies de l'arbitraire et de l'oppression, comme si elle eût tenu à prouver que la monarchie parlementaire en France était incompatible avec les droits du peuple et l'exercice de la liberté.

Après avoir revendiqué pour les membres de la gauche l'honneur d'avoir réclamé l'abolition de tous les abus, l'ordre dans l'administration, la suppression des sinécures et des pensions exagérées, après avoir montré comment les classes laborieuses, et notamment les paysans, avaient acquis, grâce à la Révolution, une plus grande somme de bien-être et de bonheur, le général Foy s'efforça de prouver, à mots plus ou moins couverts, la supériorité du régime impérial sur celui de la Restauration. Sans doute on gémissait sous le pouvoir absolu, on était accablé du fléau de la guerre, et l'on sentait que cela ne pouvait durer, mais du moins les citoyens étaient unis entre eux, la paix régnait dans l'intérieur, et les fonctions publiques, civiles et militaires, étaient ouvertes à tous, sans que l'on s'inquiétât de l'origine d'un individu, de sa naissance ou de ses opinions. Aujourd'hui, au contraire, l'aristocratie disposait de toutes les places, de tous les avantages de la société, malgré la Charte et en dépit de la nation, dont l'immense majorité se trouvait déshéritée. Certes, il y avait du vrai dans ce tableau. Mais ce que personne n'osa dire, c'est que, entre le despotisme d'un seul et une aristocratie de caste, il y avait un régime vraiment national, celui de la République, qui sans autre distinction que celle du mérite et du talent, faisait, au point de vue des droits, une part égale à tous les citoyens, et acceptait la difficile mission de gouverner avec la liberté.

La Chambre termina dans sa séance du 18 avril cette

longue discussion du budget (1); la loi de finances de 1822 fut votée à la majorité de 272 voix contre 52 sur 324 votants. Quinze jours après, cette loi était adoptée, sans grande discussion, par la Chambre haute. Le budget se trouva fixé pour la présente année à la somme de 670,471,606 francs en dépenses, non compris les frais de perception, et à celle de 913,327,651 francs en recettes. La veille, une ordonnance royale avait convoqué pour les 9 et 16 mai les divers collèges d'arrondissement ou de département qui avaient à renouveler leur députation. Les collèges d'arrondissement avaient 49 députés à réélire, ceux de département 33; soit 82 députés à nommer. Le 1er mai fut close la session des Chambres, et une ordonnance royale du même jour les convoqua pour le 4 juin. Avril 1822.

Mai 1822. L'anniversaire de la rentrée du roi.

Paris et le département de la Seine avaient à renommer douze députés. Les opérations électorales commencèrent presque immédiatement, au milieu des fêtes municipales auxquelles donna lieu l'anniversaire de la rentrée du roi dans Paris. On donna à cet anniversaire un éclat inaccoutumé, comme si l'on eût voulu, par des protestations de dévouement affectées, compenser le mauvais effet des troubles et des désordres qui s'étaient produits sur différents points du territoire, et influencer le corps électoral pour obtenir de lui la nomination des candidats dévoués à la politique ministérielle, c'est-à-dire à la politique de réaction qui sévissait alors. Aussi parurent-elles singulièrement dérisoires les paroles du comte de Chabrol, préfet de la Seine, lorsque, à la tête du corps municipal, dont les membres étaient nommés

(1) On entendit ce jour-là M. Méchin s'écrier : « Si j'étais en costume, je répondrais à M. le président. » Le port du costume était alors obligatoire, au moins à la tribune. Au moment où M. Méchin poussai cette exclamation, le président venait de refuser la parole à M. Benjamin Constant parce que celui-ci n'était pas en costume.

Mai 1822.

par le gouvernement, il félicita le roi Louis XVIII d'être rentré dans Paris, tenant d'une main la branche d'olivier, qui dissipait les prestiges d'une vaine gloire, pour consacrer les trophées de la gloire véritable, et de l'autre le code des libertés publiques, qui rendait *au sujet* sa dignité, aux intérêts leur garantie, à tous la sécurité et le bonheur. Hélas! des libertés publiques, on n'avait que l'hypocrisie. L'ordre matériel, sans lequel il n'y a pas de sécurité possible pour les intérêts, était à chaque instant troublé, et le désordre moral était bien plus grand encore. Les prétentions ridicules du parti féodal et clérical, dont l'audace allait croissant de jour en jour, creusait plus profondément l'abîme qui séparait la nation de la monarchie.

Encore la pression électorale.

On s'attacha donc à assurer par tous les moyens possibles le triomphe des candidats connus pour leur attachement aveugle non seulement à la royauté, mais à la politique néfaste dont elle assumait si imprudemment la responsabilité. La pression officielle s'exerça dans toute sa puissance; les ministres, pour peser sur la conscience des électeurs, usèrent sans scrupule des innombrables moyens d'action, d'influence et d'intimidation dont ils disposaient, et M. de Villèle, qui, jadis, s'était énergiquement élevé contre l'ingestion du gouvernement en matière électorale, fut le plus ardent à recommander à ses agents d'intervenir activement en faveur des candidats dévoués à la monarchie légitime. « Le gouvernement ne pourrait accomplir sa tâche, leur écrivait-il, s'il n'était secondé par les agents dont les emplois attestent sa confiance. »

Le *Journal des Débats*, tout dévoué alors à la politique ultra-royaliste, approuvait hautement l'attitude ministérielle. « Tout fonctionnaire, disait-il, doit, ou se retirer, ou servir de tous ses moyens le gouvernement qui l'emploie; » et il approuvait complètement la conduite du

Mai 1822

ministère qui ne laissait d'autre alternative, à ses employés de tout rang, que celle d'une retraite minime ou d'un assentiment efficace. La théorie des candidatures officielles, comme on le voit, appartient tout entière à la Restauration.

Et il fallait, pour avoir l'appui du ministère, une soumission absolue à ses volontés. M. de Serre lui-même, après avoir donné tant de gages à la réaction, ne fut pas jugé assez docile; son élection se trouva combattue dans le Haut-Rhin, où il échoua contre un ultra-royaliste inconnu. Il est vrai que, en compensation, il reçut l'ambassade de Naples.

Résultat des élections.

Toutefois, le ministère fut loin d'obtenir partout un succès égal. La gauche gagna même quelques sièges au lieu d'en perdre, grâce aux élections parisiennes, où les influences administratives avaient moins de prise qu'en province. Malgré les efforts réunis du clergé, de la magistrature et de l'administration, on vit repasser MM. Hernoux, de Chauvelin et de Caumartin dans la Côte-d'Or; MM. Bignon et d'Argenson dans le Haut-Rhin; ce même département nomma M. Georges de Lafayette. Sur quatre-vingt-six élections, 54 furent à l'avantage des royalistes, 32 à celui de l'opposition. Mais à Paris et dans le département de la Seine cette dernière obtint un véritable triomphe ; sur douze députés à renommer, dix de ses candidats, MM. Laffitte, Gérard, Casimir Périer, Gevaudan, Delessert, Salleron, Ternaux, Got, Tripier et de Laborde, l'emportèrent à une forte majorité. C'était un échec important, dont le ministère crut devoir se venger sur l'un des hommes qui avaient le plus contribué au succès de la Restauration.

La disgrâce du baron Louis.

Quelques troubles avaient eu lieu dans le huitième arrondissement, au cours des opérations électorales, où le baron Louis était intervenu comme électeur. Le baron Louis avait été de ces gros bourgeois qui, en 1814,

Mai 1822.

avaient le plus insisté pour le rétablissement de la monarchie des Bourbons. Trois fois, depuis, il avait été ministre des finances ; on n'a pas oublié sans doute les circonstances dans lesquelles il avait quitté le ministère de compagnie avec le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le général Dessolle. Le triomphe de la faction clérico-féodale l'avait jeté dans une demi-opposition. Député, il était allé s'asseoir au centre gauche ; il avait voté contre les lois d'exceptions et contre celle du double vote ; on ne le lui pardonna pas. Candidat, il fut combattu à outrance, et il échoua dans la Meurthe et à Paris. Ce fut certainement pour influencer les électeurs que, le 11 mai, une ordonnance royale le déclara déchu de son rang de ministre d'État comme ayant été mêlé aux troubles qui, la veille, avaient eu lieu dans le huitième collège électoral de la ville de Paris. Nombre de fonctionnaires furent également frappés pour n'avoir pas mis assez d'empressement à soutenir les candidats de l'administration. Un capitaine d'état-major, devenu, depuis, général de division, fut, par ordre du ministre de la guerre, enfermé pendant un mois dans la prison de Dijon, pour avoir soutenu M. Hernoux, candidat de l'opposition.

Une administration, qui avait recours à de tels moyens pour se venger de quelques échecs électoraux, était sans racines profondes dans le pays ; son impopularité s'en accrut. Elle se couvrit de ridicule en attribuant, par ses organes officiels, à la calomnie et au mensonge, « ces deux grands auxiliaires de l'ambition, » le triomphe éclatant des candidatures de l'opposition à Paris. Elle s'en consola d'ailleurs en déclarant qu'à aucune époque le ministère n'avait été plus fort qu'il ne le serait à l'ouverture de la session prochaine, et que désormais, sur le budget et sur les lois organiques, l'issue des débats ne présenterait aucune incertitude (1).

(1) Voyez le *Moniteur universel* des 26 et 31 mai 1822.

Mai 1822.

Mort du duc de Richelieu.

L'impopularité du ministère actuel rendit plus sensible au pays la mort du duc de Richelieu, survenue le jour même de l'ouverture des opérations électorales dans les collèges de département. Depuis sa sortie du ministère, il vivait dans la retraite, fort attristé de l'ingratitude dont il croyait avoir à se plaindre. Il arrivait de sa terre de Courteil, lorsqu'il mourut subitement à Paris dans la journée du 7 mai, frappé d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 58 ans. Il avait attaché son nom à la libération du territoire, on lui en garda une reconnaissance infinie. On lui savait gré également de s'être, lui émigré de la première heure, assez dégagé des passions et des rancunes de son parti pour s'associer avec M. Decazes au mouvement libéral déterminé par l'ordonnance du 5 septembre. Les défaillances de son dernier ministère ne firent pas oublier sa coopération à cet acte bienfaisant, sur lequel les hommes de liberté avaient fondé de si grandes espérances. Comparé aux ministres du jour, il apparaissait comme un libéral convaincu, et cela seul suffit à expliquer pourquoi ses obsèques eurent un caractère véritablement national.

Collision sanglante à l'occasion de l'anniversaire de la mort du jeune Lallemand.

Juin 1822.

L'anniversaire de la mort du jeune Lallemand, tué deux ans auparavant par un soldat de la garde royale dans les manifestations auxquelles avait donné lieu le vote de la nouvelle loi électorale, servit à donner la mesure des répugnances de la classe moyenne pour les pratiques gouvernementales inspirées par la Congrégation. Le 3 juin, un service funèbre commémoratif devait être célébré à l'église Saint-Eustache. Il avait été convenu que de là l'on se rendrait au cimetière où avait été inhumé le jeune étudiant.

Mais, aux portes de l'église comme à celles du cimetière, la foule se trouva repoussée par de nombreux détachements de gendarmerie. Une collision sanglante s'ensuivit. La foule était sans armes, mais des pierres

Juin 1822.

furent lancées contre la troupe, qui chargea avec une sorte de furie. Il y eut de nombreux blessés, et beaucoup de personnes furent arrêtées, parmi lesquelles deux députés, le général de Thiard et Benjamin Constant, venus pour assister à la cérémonie religieuse.

Duel de MM. Benj. Constant et Forbin des Issarts.

Cette arrestation fut racontée avec une verve caustique par Benjamin Constant dans une lettre adressée à deux journaux de l'opposition, le *Courrier français* et le *Constitutionnel*, lettre à laquelle un député de la droite, M. Forbin des Issarts, crut devoir répondre dans la *Quotidienne* en termes peu mesurés pour son collègue. Un duel s'ensuivit au bois de Boulogne. Comme Benjamin Constant, presque infirme, ne pouvait se tenir debout, les deux adversaires prirent place sur des chaises, à dix pas l'un de l'autre, et ils tirèrent chacun deux balles qui ne les atteignirent pas. Les témoins arrêtèrent là le combat; le préjugé du point d'honneur se trouva satisfait à bon marché.

Rétablissement du grand maître de l'université.

Mais ces avertissements de l'opinion publique n'avaient aucune prise sur un ministère aveuglément docile aux passions ultra-royalistes de la majorité parlementaire, et qui croyait cette majorité inébranlable. Il semblait, au contraire, rechercher comme à plaisir les occasions d'irriter le sentiment national. Une ordonnance du 1er juin rétablit le titre de grand-maître de l'Université, et donna à ce fontionnaire une omnipotence sur l'enseignement à tous les degrés. L'instruction publique en France allait donc être soumise complètement désormais à la direction d'un homme. Elle serait libérale ou despotique, tolérante ou religieuse à l'excès, suivant le bon plaisir d'un fonctionnaire.

L'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, est nommé grand-maître.

Or, par ordonnance du même jour, l'abbé Frayssinous, premier aumônier du roi, investi deux jours auparavant du titre d'évêque d'Hermopolis *in partibus*, était nommé grand-maître de l'Université. Comme si

Juin 1822

ce n'était assez d'un prêtre, l'abbé Nicolle, à la tête de l'Académie de Paris, un prêtre devenait le chef suprême de l'Université de France. Et quel prêtre!

Denis-Antoine-Luc Frayssinous, né en 1765 à la Veyssière, d'un père avocat au parlement de Toulouse, était entré à 19 ans dans la communauté de Laon, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice. Il s'était réfugié, pendant la Révolution, dans les montagnes du Rouergue. Dès 1801, il était accouru à Paris, et il avait organisé, de concert avec l'abbé Clausel de Coussergues, des conférences raisonnées dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard. Sous l'Empire, on l'avait entendu prêcher avec un immense succès à Saint-Sulpice. Le ministre Fouché avait vainement essayé d'obtenir de lui qu'il recommandât à la jeunesse de se soumettre aux lois de la conscription; l'abbé s'était borné à remercier Dieu d'avoir suscité une main puissante pour relever les autels.

La chaire de Saint-Sulpice lui avait été interdite; mais il y remonta sous la Restauration, et il y fulmina contre la Révolution. Censeur royal et membre du conseil royal de l'instruction publique dès 1815, il avait été nommé, l'année précédente, premier aumônier du roi à la mort du cardinal de Périgord. Le nouveau chef de l'enseignement en France professait cette étrange doctrine que c'était un tort de laisser descendre l'instruction jusque dans les dernières classes du peuple (1). Dans une circulaire adressée le 17 juin 1822 aux principaux fonctionnaires de l'Université, il indiqua bien que la religion — et par là il fallait entendre la religion catholique — serait désormais la souveraine maîtresse de l'enseignement. « Je sais que mon administration doit être paternelle; mais je sais aussi que

(1) Voyez à cet égard l'*Oraison funèbre de Louis XVIII*.

JUIN 1822.

la rigueur est mon premier devoir, et que la modération sans force n'est que de la pusillanimité. Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion ou de ne pas être dévoué à la famille régnante devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre ; même il est coupable... »

Voilà comment, sous la Restauration, on comprenait la liberté de conscience. La nomination de M. Frayssinous au poste de grand-maître de l'Université pouvait donc être considérée comme une sorte de défi à l'opinion.

Réouverture des Chambres.

Ce fut sous cette impression que se rouvrit la session des Chambres, dans la grande salle du Louvre, comme cela se faisait depuis près de trois ans. Cette rentrée précipitée des Chambres tenait à la volonté bien arrêtée du ministre des finances de faire voter le budget de 1823 avant l'expiration de la présente année. M. de Villèle voulait — et en cela il avait parfaitement raison — affranchir l'administration des finances de l'obligation des douzièmes provisoires, auxquels on avait dû trop souvent avoir recours par suite de la convocation tardive du parlement.

Une promesse royale.

Le discours du roi n'eut rien de saillant, si ce n'est une parole dont il faudra bientôt se souvenir. A diverses reprises les orateurs et les journaux de l'opposition avaient demandé tout récemment — on ne l'a sans doute pas oublié — si le cordon sanitaire établi au pied des Pyrénées ne dissimulait pas une pensée politique ; et déjà l'on s'était plaint amèrement de l'assistance occulte prêtée par nos troupes aux réfugiés espagnols soulevés contre la constitution des Cortès. Le roi tint à rassurer l'opinion à cet égard. La saison actuelle, selon lui, ne permettait pas de se départir encore des précautions prises pour épargner à notre pays la contagion qui ravageait une partie de l'Espagne. « Je les

JUIN 1822.

maintiendrai, dit-il, aussi longtemps que la sûreté du pays l'exigera. La malveillance seule a pu trouver dans les mesures que j'ai prises un prétexte pour dénaturer mes intentions. » Or, à quelques mois de là, le fameux cordon sanitaire, l'armée de précaution prise contre la fièvre jaune, devenait une armée d'invasion.

Il est vrai que, au moment où le roi prononçait ces paroles, son principal ministre était entièrement opposé à toute intervention. Mais, devenu président du conseil, M. de Villèle n'hésitera pas à se rendre aux injonctions du parti féodal, et nous le verrons faire bon marché de la parole royale, après avoir affirmé solennellement que la France n'en voulait à l'indépendance de personne.

Vérification des pouvoirs.

La vérification des pouvoirs fournit aux députés de l'opposition l'occasion de flétrir avec une force singulière les procédés employés par l'administration pour assurer la nomination de ses candidats. D'une voix indignée le général Foy reprocha au ministère d'avoir envahi les élections avec son armée de salariés, de les avoir assaillies avec les mille bras de sa police. Mais M. de Villèle, oublieux du passé, affirma le droit du gouvernement d'intervenir dans la lutte électorale. Un gouvernement marcherait à sa ruine, dit-il, qui resterait sous le poids des oppositions actuelles sans user des moyens que les institutions plaçaient entre ses mains. C'était un aveu auquel la majorité applaudit, et, en dépit des efforts de la gauche, elle valida toutes les élections.

La réponse des Chambres au discours du trône fut une paraphrase absolument incolore des paroles royales. On s'y félicitait du maintien de la paix en Orient, où déjà s'amoncelaient des points noirs. Quant aux rapports avec l'Espagne, les deux Chambres semblèrent s'être donné le mot pour attribuer à la malveillance les projets hostiles prêtés au gouvernement à l'égard de

JUIN 1822.

l'Espagne. Il y était dit aussi un mot des conspirations auxquelles la Restauration avait été en butte dans ces derniers temps. « Le crime ne saurait échapper à la vengeance des lois. La justice veille ; elle atteindra tous les coupables. » Nous n'allons pas tarder en effet à voir défiler devant les cours criminelles les accusés des conjurations avortées de Belfort, de Saumur et de la Rochelle.

Le budget de 1823.

Le ministre des finances communiqua à la Chambre des députés, dans la séance du 11 juin, le projet de loi de finances pour l'année suivante. Pour la première fois, depuis neuf ans, les dépenses et les recettes de l'État allaient être réglées à une époque convenable. Ce projet de budget se montait, en dépenses, tout compris, à 900,845,645 francs, et en recettes à 909,130,783, soit un excédent de recettes de plus de huit millions. Tel était le budget en prévision présenté aux Chambres pour l'exercice de 1823. Ouverte le 12 juillet, la discussion de ce budget, où allaient se reproduire les orages de la dernière session, devait durer à peu près un mois. Mais, avant d'en retracer les quelques incidents qui méritent d'arrêter un moment l'attention de l'histoire, il convient de dire la suite donnée par la justice aux tentatives insurrectionnelles dont les premiers mois de l'année avaient été témoins.

La première victime judiciaire de ces conjurations avortées, dont nous avons tracé le récit, avait été le capitaine Vallé. Nous avons raconté sa tentative infructueuse. Condamné par la cour d'assises du Var, il fut guillotiné le 10 juin, sur une place publique de Toulon, et il mourut stoïquement, comme il serait tombé sur un champ de bataille.

Les inculpés de Belfort.

Un mois auparavant, la cour royale de Colmar, après une longue et minutieuse instruction, avait ordonné la mise en accusation de quarante-quatre individus comme auteurs ou complices de l'attentat commis à Belfort le 1er janvier précédent. Vingt-trois seulement avaient pu être arrêtés ; les autres étaient en fuite.

JUIN 1822.

Les vingt-trois inculpés présents, détenus dans la prison de Colmar, étaient le colonel Pailhès, trois officiers en non-activité MM. Dublar, Guinan et Roussillon ; le médecin Brunel ; Paulin, maître d'études au collège Henri IV ; les étudiants en droit de Canisy, Pance, Rouen, Grenier, Salveton et Dubochet ; les étudiants en médecine Buchez et Vernière ; le lieutenant de Grometti, le vaguemestre Battisti ; les sergents au 29e de ligne Pacquetet, Chotteau, Frache, Gosselin, Saint-Venant ; l'ex-maréchal des logis de hussards Netzer, et l'adjudant sous-officier Tellier, dont les demi-aveux avaient fourni un corps à l'accusation.

Un incident dramatique précéda de près de trois semaines la comparution des conjurés de Belfort devant la cour d'assises de Colmar.

JUILLET 1822.
Vaine tentative du colonel Caron.

Il y avait alors dans cette dernière ville un ancien lieutenant-colonel de dragons nommé Caron, qui avait été compromis deux ans auparavant, avec Pailhès et Dublar dans la conspiration du 19 août. D'accord avec un ancien militaire nommé Roger, directeur du manège de Colmar, il se mit en tête de délivrer les accusés détenus dans la prison de la ville. Fâcheusement, il eut l'imprudence de s'ouvrir de son projet à un sous-officier nommé Delzaive, qu'il avait obligé de son argent, et qu'il croyait sincèrement dévoué à la cause des détenus. Cet homme alla tout conter à ses chefs. On lui donna l'ordre, à lui et à trois de ses camarades, les sous-officiers Thiers, Magnien et Gérard, d'avoir l'air d'entrer entièrement dans les vues de Caron. Ce fut l'autorité militaire elle-même qui fit les frais du complot. Le malheureux colonel donna tête baissée dans le piège.

Assurément la Restauration attaquée avait le droit de

Juillet 1822.

se défendre ; mais était-il nécessaire, et était-il digne d'un gouvernement respectable de faire jouer à des soldats français le rôle d'agents provocateurs ? Non, mille fois non ; et les faits que nous avons à raconter resteront éternellement comme un opprobre sur la mémoire du gouvernement de Louis XVIII.

La prison de Colmar venait d'être murée à la hâte. Les prisonniers, à qui ce surcroît de précaution parut suspect, sollicitèrent vivement le colonel, que l'on avait autorisé à les visiter, de renoncer à son entreprise. Caron eut un moment d'hésitation ; il fallut les protestations énergiques du maréchal des logis Thiers pour calmer ses défiances. Toutefois, comme s'il eût gardé une secrète appréhension, il voulut courir seul les risques de l'aventure, et il engagea son ami Roger, qui avait une famille et une vieille mère à nourrir, à ne pas sortir de chez lui. Il se croyait, quant à lui, obligé de tenir ses engagements. Si les sous-officiers l'avaient trompé, il en serait quitte pour monter sur l'échafaud, heureux d'offrir sa vie en holocauste à la liberté de son pays.

Caron tombe dans un guet-apens.

Il avait été convenu que les sous-officiers lui amèneraient, entre Colmar et Neuf-Brisach, deux escadrons à la tête desquels il se mettrait pour délivrer les prisonniers et révolutionner le pays. Tout cela était concerté avec l'autorité militaire. Le 2 juillet, vers cinq heures du soir, un escadron des chasseurs à cheval de l'Allier sortit de Colmar sous la conduite du maréchal des logis Thiers. Deux officiers, revêtus de l'uniforme de simple chasseur, étaient dans ses rangs. A la même heure, un autre escadron, des chasseurs à cheval de la Charente, au milieu desquels marchaient en simples soldats le capitaine de Nicol et quatre autres officiers, quittait Neuf-Brisach, ayant à sa tête le maréchal des logis Gérard (1).

(1) Nous avons emprunté ces détails au *Moniteur universel* lui-même. Voyez le numéro du 6 juillet 1822.

Juillet 1822.

Les soldats étaient au courant du stratagème ; pas un ne songea à avertir le malheureux Caron.

Ce fut le sous-officier Magnien qui lui apporta l'uniforme dont il se revêtit pour prendre le commandement des troupes au nom de Napoléon II. Il se porta sur Ensisheim ; mais Thiers et Gérard refusèrent d'y entrer. Ses soupçons lui revinrent alors avec plus de force. Il eut comme un pressentiment qu'il était trahi, et il voulut se retirer. On ne le lui permit pas. Au village de Battenheim, où l'on avait fait halte, deux chasseurs, sur un signe des sous-officiers, se précipitèrent sur lui ; on lui arracha ses épaulettes, son sabre, ses décorations, et on le garrotta. Roger éprouva le même sort. Ils virent alors le capitaine de Nicol, qui, sous le nom de Georges, servait d'ordonnance au maréchal des logis Gérard, prendre tout à coup le commandement des deux escadrons. Triste rôle auquel s'était abaissé un officier français !

Caron et Roger rentrèrent à Colmar, liés tous deux dans un char à bancs, au milieu d'un détachement de gendarmerie. Ils n'appartenaient plus à l'armée ni l'un ni l'autre ; ils étaient donc justiciables de la justice ordinaire. Mais l'autorité eut peur d'un acquittement, et elle ne tarda pas à décider qu'ils seraient livrés à un conseil de guerre. C'était une manifeste violation de la loi.

Jugement des accusés de Belfort.

Il fut évident pour tout le monde que le colonel Caron et Roger étaient tombés dans un odieux guet-apens. Le mot d'agent provocateur sortait de toutes les bouches. Dans toutes les classes de la société on se montrait indigné, et cette indignation profita certainement aux accusés de Belfort, lorsque, le 22 juillet, ils comparurent devant la cour d'assises de Colmar. Après des débats qui durèrent plus de quinze jours, quatre d'entre eux seulement, le colonel Pailhès, l'adjudant sous-of-

JUILLET 1822.

ficier Tellier, MM. Dublar et Guinan, furent déclarés coupables de complot contre la sûreté de l'État. Ils furent condamnés à cinq ans de prison et de surveillance de la haute police. Tous les autres accusés furent acquittés. C'était au moins de l'indulgence relative.

Récompenses accordées aux délateurs.

Une chose n'avait pas peu contribué à provoquer cette indulgence. Quelques jours après l'arrestation de Caron et de Roger, le général Pamphile Lacroix, commandant de la division, avait passé en revue, sur le champ de Mars de Colmar, le 46[e] de ligne et les deux régiments de chasseurs. Puis, après les avoir fait former en cercle et leur avoir adressé quelques paroles au nom du roi, il avait promu au grade de chef d'escadron le capitaine de Nicol ; au grade de sous-lieutenant les maréchaux de logis Thiers et Gérard et le sergent Magnien. A chacun de ces trois nouveaux officiers, et au sergent Delzaive, qui avait été le révélateur du projet de Caron, le général avait remis, de la part du roi, une gratification de quinze cents francs. C'était le prix du sang. La conscience du pays fut révoltée de ces récompenses, et il n'y eut pas assez de mépris dans l'armée pour les hommes qui s'en étaient rendus dignes.

L'indignation du général Foy.

Cette affaire Caron ne pouvait passer inaperçue à la Chambre. On y discutait le budget de la justice le 22 juillet, le jour même où commençaient à Colmar les débats du procès des accusés de Belfort. Benjamin Constant venait de signaler l'illégalité que l'on avait commise en déférant à un conseil de guerre deux citoyens n'appartenant pas à l'armée. A quoi le garde des sceaux, M. de Peyronnet, avait répondu que les *deux individus* auxquels il avait été fait allusion s'étant rendus coupables du fait d'embauchage, ce n'était plus la qualité de la personne, mais bien la nature du fait qui déterminait la juridiction.

Le général Foy ne put contenir son indignation, il

JUILLET 1822.

s'élança à la tribune. « Lorsque j'ai lu, ces jours derniers, dans les journaux, s'écria-t-il, que Caron et Roger étaient traduits comme embaucheurs devant un conseil de guerre — il ose les nommer ! interrompit la droite furieuse, — j'ai cru qu'il y avait erreur de la part du journaliste, et que, au contraire, on allait y traduire les soldats qui, au cri de *Vive l'empereur !* avaient embauché Caron et Roger. Par la plus incroyable, la plus odieuse des provocations, des soldats français, des officiers déguisés, agissant par des ordres supérieurs, ont conduit ces deux hommes par la main à un crime consommé ; ils les y ont conduits par une trahison, par un guet-apens... »

C'est infâme ! criait-on à gauche, tandis que la droite reprochait violemment à l'orateur de se faire l'avocat de tous les rebelles. Le général eut toutes les peines du monde à poursuivre son discours au milieu des interruptions passionnées de la majorité. Le crime d'embauchage ne pouvait exister, dit-il en terminant, lorsqu'il n'y avait ni armée rebelle ni armée étrangère, et c'était violer toutes les libertés que de mettre la vie des Français entre les mains de conseils de guerre dont les décisions étaient dictées d'avance. La majorité eut beau étouffer sous la clôture les paroles vengeresses du général, elles n'en portèrent pas moins au dehors.

Discussion du budget de 1823.

La discussion générale du budget de 1823 avait commencé le 12 juillet, après de longs débats sur les douanes, débats au milieu desquels la cause de la liberté de commerce avait été singulièrement compromise. Cette discussion s'était ouverte par un discours de M. de Brigode, où tous les abus de notre système administratif étaient signalés avec beaucoup de soin. Mais il n'était pas facile à la minorité d'obtenir la répression des abus. En fermant, dans la séance du 16, la discussion générale par quelques paroles apologétiques de la politique

JUILLET 1822.

ministérielle, le rapporteur, M. Cornet d'Incourt, affirma que les députés de la majorité étaient seuls entrés franchement dans la question pour prêcher l'économie.

Quant aux orateurs de l'opposition, ils se contentaient, selon lui, de parler par la fenêtre en attaquant tour à tour à outrance les élections, les jésuites, les missionnaires et les gendarmes. La vérité est que si leur parole était sans influence sur une majorité aveugle et sourde, elle en avait une formidable dans le pays; elle entretenait dans les cœurs la passion de la liberté, les saines traditions de la Révolution, et s'ils n'étaient que quelques-uns au sein du parlement, ils étaient au dehors une légion imposante. Le général Foy avait certainement l'opinion publique pour lui quand il réclamait, vainement, en faveur des veuves et des orphelins des anciens militaires; quand, non moins vainement, quelques jours après, il demandait compte au ministère du sang qui venait de couler dans le nord de l'Espagne et à Madrid; quand il se plaignait que, sous le ridicule prétexte de cordon sanitaire, on eût rassemblé une véritable armée destinée à renverser l'ordre constitutionnel établi en Espagne. Et l'avenir dira bientôt si le général avait raison.

Ils avaient l'opinion publique pour eux les Sébastiani, les Chauvelin, les Manuel, les Laffitte et autres lorsque, à propos d'une demande de crédits destinés à la liquidation de l'arriéré, ils reprochaient au gouvernement de la Restauration d'avoir employé une partie des trésors du domaine extraordinaire à payer les dettes de l'étranger et celles de l'émigration.

Encore l'instruction primaire.

Qui donc, dans le pays, n'aurait pas approuvé M. Alexandre de Laborde lorsque, de nouveau, il réclamait en faveur de l'enseignement mutuel, et demandait l'augmentation du crédit dérisoire de 50,000 francs proposé pour l'instruction primaire?

JUILLET 1822.

M. de Laborde avait signalé vivement, et non sans raison, comme hostile à l'instruction du peuple, la direction centrale du clergé qui dominait à cette heure en France toutes les branches de l'ordre social. L'honorable membre faisait allusion à la Congrégation, cette puissance occulte dont la majorité de la Chambre et le gouvernement subissaient la domination. Membre de cette association, le ministre de l'intérieur, M. Corbière, n'hésita pas à répondre qu'aucune méthode d'enseignement ne s'établirait désormais en France, qui ne fût essentiellement liée aux opinions et aux pratiques religieuses. L'enseignement de la religion était, à ses yeux, le plus nécessaire de tous les enseignements pour les enfants du peuple.

Ce fut un des plus anciens et des plus dévoués serviteurs de la légitimité, M. Royer-Collard, qui répondit à ce ministre congréganiste, dont la fortune politique était due aux bienfaits de la Révolution. « Allons droit au fond des choses, dit-il. Il y a des personnes, d'ailleurs respectables, qui croient que l'ignorance est bonne, qu'elle dispose les classes inférieures au respect et à la soumission; qu'elle les rend plus faciles à gouverner; en un mot, qu'elle est un principe d'ordre. » Tels étaient bien les sentiments de la droite. Comme on protestait néanmoins de ce côté : « Si je ne l'entends pas dire en ce moment, reprit M. Royer-Collard, je l'ai souvent lu, et quand j'entends ces choses ou que je les lis, je suis tenté de demander s'il y a deux espèces humaines. »

La demande d'augmentation du faible crédit alloué à l'enseignement primaire n'en fut pas moins rejetée. Mais les paroles de M. Royer-Collard causèrent une sensation profonde; l'immense majorité du pays salua de ses acclamations ce vétéran des royalistes constitutionnels, que les folies de la réaction jetaient dans le camp de l'opposition.

JUILLET 1822. Le colonel Barbier-Dufay.

L'examen du budget de la préfecture de police donna lieu, de la part des membres de la gauche, à des récriminations non moins vives. Ils dénoncèrent à l'indignation générale les violences exercées contre un ancien officier de l'Empire, le colonel Barbier-Dufay, condamné à un mois de prison pour délit de presse. Ce colonel réformé avait récemment, à la suite de discussions relatives à l'achat de biens nationaux, tué en duel le comte de Saint-Maurys, et blessé grièvement le général vicomte de Montélégier avec lequel il avait échangé des lettres offensantes. Le colonel appartenait à l'opinion libérale; aussi son double duel heureux avait-il excité chez les royalistes d'implacables colères; la majorité de la Chambre prêta une attention médiocre au récit des sévices policiers dont il avait été victime.

AOUT 1822. La question des passe-ports.

Ce ne furent pas là d'ailleurs les seuls reproches adressés au gouvernement pour attentat à la liberté individuelle. Dans la séance du 5 août, M. de Girardin traça un tableau navrant des vexations de toute nature auxquelles la question des passe-ports exposait les citoyens. Il raconta comment deux Parisiens, fort connus — c'étaient deux officiers, — étant allés coucher à Saint-Germain, reçurent le lendemain matin la visite du commissaire de police. Ce magistrat venait pour demander leurs passe-ports. Ils n'en avaient pas. Alors, malgré leurs protestations, on leur mit les fers; on leur refusa une voiture, et on les dirigea sur Versailles, enchaînés et associés à un condamné. — Quatre-vingt-treize ne reviendra pas, avait-on dit. — On y était sous le rapport des passe-ports, avait répliqué M. de Girardin. Mais la Terreur de 1793 pouvait s'expliquer par un concours de circonstances extraordinaires, par le déchaînement des factions, par la présence de l'ennemi sur le sol de la patrie. En était-il de même en 1822?

AOUT 1822.

Quelques députés de la majorité révoquaient en doute les faits allégués à la tribune par M. de Girardin; ce fut un membre de la droite qui en attesta la vérité. « Pareille chose m'est arrivée à Saint-Germain » affirma M. Becais de la Caussade. Seulement, on lui avait rendu la liberté sur sa déclaration qu'il était député. Mais tout le monde n'était pas député.

Toujours est-il que M. de Girardin, qui n'était pas un ennemi de la monarchie, put dépeindre en ces termes le régime de la Restauration en 1822 : « La conduite du ministère actuel répand l'inquiétude dans tous les états. Toutes les existences sont menacées. Il n'est plus aucune carrière assurée dans l'ordre social; on tremble dans l'ordre judiciaire, dans l'ordre civil, dans l'ordre militaire. La terreur est un mauvais moyen de gouvernement; elle a duré onze mois lorsqu'elle a été exercée par le peuple, contre les classes privilégiées; exercée contre le peuple, combien de temps croyez-vous qu'elle pourra durer?... » Le ministre de l'intérieur, M. Corbière eut beau répondre, il ne put affaiblir la portée des paroles graves qui venaient de retentir à la tribune. Quant aux faits allégués par M. de Girardin, il se borna à déclarer qu'il n'en avait pas eu connaissance (1). Le ministre trouvait une preuve que

(1) Sur ce fait d'arrestation absolument illégale, le ministre donna le lendemain des explications assez embarrassées. Il chercha à excuser l'administration en disant que l'une des personnes arrêtées avait été précédemment condamnée pour délit de vagabondage. Il n'en est pas moins vrai que ces deux citoyens furent remis en liberté, sans autre forme de procès, après avoir été gardés au secret pendant deux jours uniquement parce qu'ils n'avaient pas de passe-ports.

M. de Girardin ne voulut pas laisser l'un de ses clients sous cette inculpation de vagabondage. Il vint, le 8, déclarer qu'il s'agissait du capitaine Bonnin, qui avait servi avec distinction, et qui, bien que parfaitement noté au ministère de la guerre, avait été mis, l'année précédente, en non-activité de service parce qu'il avait l'habitude de lire le *Constitutionnel*. Le ministre ne répondit mot. (Voy. le *Moniteur universel* du 9 août 1822).

Aout 1822.

l'on n'était pas sous un régime de compression dans les plaintes mêmes qu'on avait la liberté de faire entendre à la tribune, et de là il concluait que les citoyens n'étaient ni vexés ni outragés. « C'est comme si les tortures de Dufay prouvaient qu'il ne les a pas éprouvées, » lui répondit Casimir Périer. La majorité, satisfaite des explications ministérielles, repoussa la proposition de M. de Girardin tendant à la suppression des passe-ports.

L'ensemble du projet de budget fut voté, dans la séance du 8 août, par 257 voix contre 78. Plusieurs membres de la gauche proposaient de se réunir le lendemain pour l'examen des pétitions, mais la majorité s'y refusa. Le président — c'était encore M. Ravez — décida que la Chambre ne se réunirait que sur la convocation du gouvernement, et il leva la séance aux cris de *Vive le roi!* poussés par les membres de la droite.

Anoblissement de MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet.

L'énergie, l'ardeur, le talent même avec lesquels MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet avaient soutenu les droits du trône, les rancunes de la noblesse et les prétentions du parti féodal et clérical méritaient une récompense : elle ne se fit pas attendre. Ils avaient, en effet, soutenu presque tout le poids de la lutte, et ne s'étaient pas montrés au-dessous de leur tâche; le roi Louis XVIII tint à leur en témoigner sa reconnaissance. Par ordonnance royale en date du 17 août 1822, tous trois furent nommés comtes. L'ordonnance ajouta la particule au nom de M. Corbière, qui en était dépourvu; le ministre de l'intérieur s'appellera désormais le comte de Corbière.

Le procès de la Rochelle.

Quelques jours après la clôture de la session législative s'ouvrirent presque simultanément, à Paris et à Poitiers, les procès relatifs aux deux grandes conspirations qui avaient troublé, moralement au moins, nos départements de l'Ouest, et porté l'épouvante au cœur

Aout 1822.

de la Restauration. Celle-ci semblait affamée de vengeances. Déjà deux exécutions avaient eu lieu, celle du capitaine Vallé dans le Midi, et celle du maréchal des logis Sirejean, fusillé à Tours au commencement de mai. Ce n'était que le prélude.

L'affaire dite de la Rochelle passa la première. Bories et ses compagnons d'infortune étaient depuis trois mois dans les prisons de la Rochelle ; on croyait qu'ils seraient jugés par la cour d'assises de la Charente-Inférieure, lorsque, sur un réquisitoire du procureur général, la cour de Paris évoqua l'affaire. D'après ce réquisitoire, le complot de la Rochelle n'était qu'une ramification d'une conspiration générale et permanente dont Paris était le foyer. Plusieurs des agents supérieurs de ce complot y avaient été arrêtés, c'était donc à la cour d'assises de la Seine qu'il appartenait d'en connaître.

Les accusés du complot de la Rochelle.

Le 21 août comparurent devant cette cour criminelle, présidée par M. de Montmerqué, vingt-cinq accusés, impliqués dans l'affaire dite de la Rochelle. L'acte d'accusation, démesurément long, du procureur général Bellart, divisait ces vingt-cinq accusés en deux catégories bien distinctes. Douze d'entre eux étaient prévenus d'avoir pris part à un complot ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale. C'étaient MM. Baradère, avocat; Hénon, maître de pension ; Gauran, interne à l'hôpital Beaujon ; Rosé, employé ; Massias, capitaine d'infanterie en réforme; Bories, Pommier et Goupillon, sergents-majors au 45e de ligne; Goubin, Raoulx, Asnès, sergents, et Bicheron soldat au même régiment. Le plus âgé de ces accusés avait trente-cinq ans, c'était le maître de pension Hénon. Le capitaine Massias avait trente-deux ans à peine, le reste n'en avait pas trente.

AOUT 1822.

Les treize autres accusés, sergents, caporaux ou soldats au 45e régiment de ligne, étaient simplement prévenus de non révélation.

Le réquisitoire de M. de Marchangy.

A coup sûr il y avait eu, de la part des principaux accusés, intention formelle de conspirer; mais y avait-il eu complot dans le sens juridique du mot? évidemment non. Il fut impossible à l'accusation de relever contre eux la moindre tentative d'exécution. Cela n'empêcha pas l'avocat général de Marchangy de réclamer, dans le style le plus fleuri du monde, douze condamnations capitales. M. de Marchangy était un magistrat littérateur; il fit de son réquisitoire une œuvre artistique et littéraire, où la fantaisie eut plus de part que la vérité, et qui fit grand honneur à son imagination.

La défense.

L'interrogatoire des accusés et les dépositions des témoins durèrent une huitaine de jours. L'avocat général prit la parole le 29 août au milieu d'un profond silence. Il commença par dire qu'une conspiration devait éclater dans les murs de la Rochelle, que le jour et l'heure étaient déjà choisis, quand les conjurés avaient été arrêtés, « armés des poignards que leurs serments consacraient à des attentats. » Aussi ne trouvant pas de corps de délit bien caractérisé dans l'affaire de la Rochelle en elle-même, s'efforça-t-il de la rattacher à la Charbonnerie, dont il traça un tableau effrayant. Il lui attribua une foule d'agitations et de mouvements antérieurs à son existence en France, comme s'il eût voulu épouvanter les jurés, et il fit de cette société la société mère, en quelque sorte, de celle des chevaliers de la liberté, dont il était fort question en ce moment même à Poitiers, où venait de commencer le procès des conjurés de Saumur. Son réquisitoire ne dura pas moins de cinq heures.

Les accusés avaient pour défenseurs les avocats les plus connus du parti libéral, MM. Berville, Mérilhou,

AOUT 1822.

Barthe, Boulay (de la Meurthe) Plougoulm, Delangle, Boinvilliers Mocquart, Chaix d'Est-Ange, etc., appelés tous à occuper plus tard de hautes fonctions politiques ou les postes les plus élevés dans la magistrature. Pour la plupart des accusés il ne fut pas difficile aux défenseurs de prouver combien étaient fragiles les charges qui pesaient sur eux. Quatre des prévenus semblaient porter surtout le poids de l'accusation, c'étaient Bories, Goubin, Pommier et Raoulx, connus désormais dans l'histoire sous le nom des quatre sergents de la Rochelle. On se ferait difficilement une idée de l'acharnement déployé à leur égard, par l'avocat général de Marchangy. « Toutes les puissances oratoires ne peuvent arracher Bories à la vindicte publique, » s'écria-t-il, en répondant à M. Mérilhou, l'avocat du jeune sergent-major. Il n'était guère possible de pousser plus loin l'inconvenance.

SEPTEMBRE 1822. Condamnation des accusés de la Rochelle.

Un incident fâcheux vint aggraver en quelque sorte la situation des malheureux jeunes gens. A la fin de l'audience du 3 septembre le président annonça que les jurés avaient reçu des lettres remplies de menaces à leur adresse. « Le sang veut du sang », y lisait-on. L'avocat général ne manqua pas d'en tirer parti pour influencer le jury (1). L'un des avocats, M. Barthe, au nom de la défense, flétrit de toute son indignation ces lettres anonymes comme une manœuvre odieuse dirigée contre les accusés.

De tous les prévenus Bories était celui contre lequel M. de Marchangy et son substitut, M. de Broé, avaient déployé le plus d'acharnement. Il avait alors vingt-six

(1) Le jury qui condamna les quatre sergents de la Rochelle était ainsi composé : le baron Trouvé, l'ancien préfet, devenu imprimeur; MM. Perrin, Doillot, Bernard de la Fortelle, Rodier, Pivost, de Luynes et Faveret, propriétaires; Pavée de Courteilles, docteur en médecine; de Viany, employé; d'Arlincourt, maître des requêtes, Pannetier, artiste peintre.

SEPTEMBRE 1822.

ans. Passionné pour la liberté, il avait sacrifié au désir d'affranchir son pays un avenir qui s'ouvrait devant lui plein de promesses, car c'était une intelligence d'élite, un cœur ferme et une âme élevée. Quand tous les avocats eurent cessé de parler, il demanda la parole et émut singulièrement l'auditoire par les derniers mots de sa courte harangue : « M. l'avocat général n'a cessé de me présenter comme le chef d'un complot. Eh bien! Messieurs les jurés, j'accepte. Heureux si ma tête, en roulant sur l'échafaud, peut sauver celles de mes camarades. » Mais cette prière suprême ne fut pas entendue.

Déclarés coupables du crime de complot, Bories, Goubin, Pommier et Raoulx furent condamnés tous quatre à la peine de mort.

Le sergent Goupillon, déclaré également coupable de complot, fut mis en liberté comme révélateur. Sept des prévenus de non révélation furent condamnés de cinq ans à deux ans de prison. Les treize autres accusés, déchargés de toute accusation, recouvrèrent immédiatement la liberté. Singulière justice distributive qui, un peu au hasard, ouvrait aux uns les portes de la prison, aux autres la route de l'échafaud.

Bories, en entendant sa condamnation, demanda pour toute grâce qu'on ne le séparât pas de ses trois compagnons d'infortune. Il consola son défenseur, M. Mérilhou, qui semblait atterré, et il lui dit que, s'il ne laissait pas une mère, il mourrait sans regret, convaincu que sa mort serait plus utile que sa vie à la cause de la liberté.

Vaine tentative pour sauver les condamnés à mort.

Les quatre infortunés sergents condamnés à mort n'étaient pas plus coupables qu'une foule d'autres affiliés à la Charbonnerie dont les noms étaient connus. En frappant ces quatre obscures victimes, on voulut certainement faire un grand exemple, épouvanter les membres des sociétés secrètes, et l'on y réussit. L'arrêt

SEPTEMBRE 1822.

de mort des quatre sergents de la Rochelle devint en quelque sorte celui de la Charbonnerie. Cette société puissante, qui, depuis deux ans, avait si profondément agité les esprits, exalté le patriotisme et réveillé sur tous les points du pays le sentiment de la liberté, ne ferait-elle rien pour délivrer les quatre condamnés? Divers projets furent mis en avant et successivement abandonnés. Il ne fallait guère songer à les enlever de vive force des cabanons de Bicêtre, où ils avaient été transférés aussitôt après leur condamnation, en attendant qu'il eût été statué sur leur pourvoi en cassation.

On s'arrêta à l'idée de corrompre le directeur de la prison, dont le concours parut assuré moyennant une somme de soixante-dix mille francs, souscrite entre divers membres de l'association, et qui fut remise entre les mains d'un étudiant en médecine du nom de Guillié-Latouche. Ce jeune homme s'était fait fort, de concert avec un de ses camarades nommé Margue, chirurgien interne à Bicêtre, de mener l'entreprise à bonne fin. Une indiscrétion du directeur fit tout manquer. La police avertie aposta des agents dans un cabinet voisin de celui du directeur. Dans l'après-midi du 19, au moment où M. Guillié-Latouche venait de déposer dix mille francs, partie en or, partie en billets sur la table du directeur, les agents sortirent de leur cachette et firent main basse sur cette somme. M. Guillié-Latouche fut assez heureux pour échapper à toute poursuite, et il s'empressa de faire remettre au colonel Dentzel les soixante mille francs dont il était demeuré porteur.

Il ne restait aux condamnés qu'à mourir, s'ils n'aimaient mieux recourir à la clémence royale, ou si la Charbonnerie ne tentait un suprême effort pour les sauver de vive force. Tous quatre refusèrent de solliciter une grâce qu'il eût fallu acheter par des indiscrétions

SEPTEMBRE 1822.

compromettantes pour l'association. Quant à un effort suprême de la part des carbonari, cet effort ne devait pas être tenté.

Exécution des quatre sergents de la Rochelle.

Le pourvoi des condamnés avait été rejeté le 19 septembre, le jour même où avait échoué la tentative d'évasion à Bicêtre. Le surlendemain, à neuf heures du matin on les transféra à la Conciergerie. A midi, on leur annonça que leur pourvoi était rejeté et qu'ils n'avaient plus qu'à se préparer à la mort. Martyrs d'une idée généreuse, ils étaient prêts au supplice, et ils accueillirent sans émotion apparente cette funèbre nouvelle. Leur tranquillité d'esprit ne se démentit pas jusqu'à la fin. L'aumônier des prisons entra un instant dans leurs cellules ; mais leur conscience ne leur reprochait rien ; ils refusèrent les secours de la religion.

Il était près de cinq heures quand on les fit monter en charrettes pour les mener à la place de Grève. La distance était courte de la Conciergerie au lieu de l'exécution. Les charrettes s'avancèrent lentement, entre deux haies de soldats, au milieu d'une foule immense, inquiète, s'attendant à quelque coup imprévu pour arracher les condamnés à la mort. Et qui donc, parmi ces innombrables curieux garnissant les ponts, les quais, les fenêtres des maisons, ne se serait senti pris de pitié pour ces jeunes gens dont le plus âgé avait à peine vingt-sept ans, et qui allaient mourir pour une idée ?

Un certain nombre de carbonari étaient accourus, armés de poignards et de pistolets, prêts à agir au premier signal, mais le signal ne fut pas donné, et ils ne bougèrent pas.

Réunis quelques instants au pied de l'échafaud, les condamnés s'embrassèrent une dernière fois dans ce monde avant de se rejoindre dans l'éternité. Raoulx, Goubin et Pommier furent exécutés les premiers. Chacun d'eux, avant de s'étendre sur la planche fatale, cria :



LA DUCHESSE DE BERRY.

Septembre 1822

compromettantes pour l'association. Quant à un effort suprême de la part des carbonari, cet effort ne devait pas être tenté.

Exécution des quatre sergents de la Rochelle

Le pourvoi des condamnés avait été rejeté le 19 septembre [illegible] pour même on avait échoué la tentative d'évasion [illegible] funèbre. Le surlendemain, à neuf heures du matin on les transféra à la Conciergerie. A midi, on leur annonça que leur pourvoi était rejeté et qu'ils n'avaient plus qu'à se préparer à la mort. Martyrs d'une idée généreuse, ils étaient prêts au supplice, et ils accueillirent sans émotion apparente cette funèbre nouvelle. Leur tranquillité d'esprit ne se démentit pas jusqu'à la fin. [illegible] des pres[illegible] un instant dans leurs [illegible] mais leur conscience ne leur reprochait rien ; ils [illegible] les secours de la religion.

Il était près de cinq heures quand on les fit monter en charrette pour les mener à la place de Grève. La distance était grande de la Conciergerie au lieu de l'exécution. Les charrettes s'avancèrent lentement, entre deux haies de soldats, au milieu d'une foule immense, [illegible] s'attendant à quelque coup imprévu pour arracher [illegible] condamnés à la mort. Et qui donc, parmi ces [illegible] curieux garnissant les ponts, les quais, [illegible] les passants, ne se serait senti pris de pitié pour ces jeunes gens dont le plus âgé avait à peine vingt-sept ans [illegible] qui allaient mourir pour une idée ?

Un certain nombre de carbonari étaient accourus, armés de poignards et de pistolets, prêts à agir au premier signal ; mais le signal ne fut pas donné, et ils ne bougèrent pas.

Réunis quelques instants au pied de l'échafaud, les condamnés s'embrassèrent une dernière fois dans ce monde avant de se rejoindre dans l'éternité. Raoulx, Goubin et Pommier furent exécutés les premiers. Chacun à son tour, avant de s'étendre sur la planche fatale cria :



LA DUCHESSE DE BERRY.

Vive la liberté! saluant ainsi d'un cri suprême d'enthousiasme l'idée sainte qu'ils arrosaient de leur sang.

Septembre 1822.

Quand Bories, à son tour, fut monté sur la plateforme, il s'écria, en s'adressant à la foule douloureusement émue : « Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui. » Ce furent ses adieux à la vie. Sa tête tomba. Les assistants se découvrirent, et plus d'un versa des larmes amères parmi les spectateurs qui venaient d'assister impassibles et impuissants à cette scène de vengeance monarchique. Le vœu de Bories a d'ailleurs été largement exaucé, et la mémoire des quatre sergents de la Rochelle restera éternellement liée dans les souvenirs du peuple à l'idée de patrie et de liberté.

La cour s'amuse.

Contraste frappant! le soir même, quelques heures après cette quadruple exécution, il y avait fête aux Tuileries ; on y célébrait l'anniversaire de la naissance de Mademoiselle, fille de la duchesse de Berry. Les acteurs du Gymnase jouèrent *Michel et Christine*, ceux du Vaudeville le *Coin du tableau*. Toute la famille d'Orléans, le duc et la duchesse, leurs enfants et Mademoiselle d'Orléans assistaient à cette fête qui empruntait quelque chose de lugubre à la scène sanglante dont la place de Grève avait été le théâtre. Elle ne se doutait guère alors, cette cour insouciante et folle qui s'amusait si près de l'échafaud, qu'une autre monarchie, dont le chef futur était présent ce soir-là aux Tuileries, ferait elle-même amende honorable de la tragédie qui venait de se passer.

Epilogue de l'exécution des sergents de la Rochelle.

En effet, à huit années de là, le 21 septembre 1830, un cortège, composé de près de quatre mille personnes, partait du Louvre pour se rendre à la place de Grève. En tête de ce cortège, au milieu d'une foule d'officiers supérieurs et des plus hauts personnages de l'époque, on remarquait l'éloquent défenseur de Bories, M. Méril-

SEPTEMBRE 1822.

hou, devenu secrétaire général du ministère de la justice. Cette foule, ayant un caractère presque officiel, venait sur la place de Grève, avec des bannières et des couronnes, rendre hommage à la mémoire des quatre jeunes conspirateurs immolés. « Citoyens, dit un orateur qui prononça leur éloge funèbre, ils avaient projeté ce que vous avez accompli; ils avaient conspiré pour la liberté. Ce que vous avez fait, ils l'avaient tenté, et pour prix de leurs efforts, ici, sous vos yeux, ils ont reçu une mort infâme! » Ainsi la monarchie de Juillet, ivre de liberté à son aurore, se recommandait de l'échafaud des quatre sergents de la Rochelle; elle était comme scellée de leur sang.

Pendant que l'on jugeait à Paris l'affaire dite de la Rochelle, se déroulaient devant la cour d'assises de Poitiers les débats du procès des conspirateurs de Thouars et de Saumur, procès dont le principal accusé était le général Berton. Mais avant d'aborder le récit de cette affaire, il faut dire comment l'autorité était parvenue à s'emparer de ce dernier.

L'arrestation du général Berton.

On se souvient qu'après sa tentative infructueuse devant Saumur, le général était parvenu à se soustraire à toutes les recherches. Ses amis l'avaient vivement engagé à se réfugier en Espagne; mais il s'y était absolument refusé, préférant demeurer en France pour y attendre l'occasion de prendre sa revanche, et de se laver du reproche de faiblesse que son insuccès avait fait peser sur lui.

Cette occasion n'avait pas tardé à se présenter. L'école de Saumur, licenciée, avait été remplacée par un régiment de carabiniers qui passait pour entièrement dévoué à la famille des Bourbons. Cependant un avis venu de Paris fit savoir aux anciens conjurés de Saumur qu'il y avait une vente de carbonari dans ce régiment. Deux d'entre eux, MM. Grandménil et Baudrillet, se rendirent

SEPTEMBRE 1822.

à Paris, virent les membres du comité directeur et le général Lafayette, et ils convinrent de renouer la conjuration de Saumur. Le fondateur de la vente du régiment de carabiniers était un sous-officier nommé Wœlfeld sur le dévouement duquel, leur assura-t-on, ils pouvaient absolument compter.

A peine de retour à Saumur, ils se mirent en rapport avec cet homme, qui leur répondit de son régiment. Ils s'empressèrent d'avertir le général Berton, dont ils connaissaient la retraite. Ceci se passait au mois de juin. Le général, impatient d'agir, accourut aux Rosiers, près de Saumur, et il eut une première entrevue avec Wœlfeld, auquel il eut l'imprudence de livrer entièrement son secret. Il fut convenu qu'une seconde entrevue aurait lieu le 17, dans une maison de campagne située à trois quarts de lieue de la ville, appartenant à un notaire de Gennes. Comme le colonel Caron, le malheureux général allait donner tête baissée dans un piège. Wœlfeld vint au rendez-vous avec quatre de ses camarades; ils étaient armés de fusils à deux coups. Le général, sans défiance, n'était accompagné que de M. Baudrillet et du notaire Delalande, précédant les autres conjurés, qui devaient arriver un peu plus tard. A un moment où il se trouvait seul en présence de ces cinq hommes armés jusqu'aux dents, Wœlfeld le coucha en joue, le menaçant de le tuer s'il bougeait. « Vous êtes mon prisonnier, » lui dit-il. Et comme le général s'étonnait d'une pareille trahison, Wœlfeld avoua qu'il n'avait eu l'air d'entrer dans ses vues que pour l'arrêter. On s'empara également de MM. Delalande et Baudrillet, et tous trois furent sévèrement gardés à vue.

A ce moment retentit le galop d'un cheval; c'était un riche propriétaire des environs, M. Meignan, qui arrivait au rendez-vous. Wœlfeld sort, l'ajuste et le tue roide de deux coups de feu. « En voilà un qui dort, dit-il, en

Aout 1822.

rentrant après ce traître assassinat. Cependant d'autres conjurés, parmi lesquels MM. Grandménil et Tessié de Lamothe, arrivaient également, quand parut un peloton de carabiniers venant de Saumur; les conjurés n'eurent que le temps de se disperser dans toutes les directions. Le général Berton et ses deux compagnons furent ramenés à Saumur, garrottés comme des malfaiteurs.

Le misérable qui les avait livrés reçut, en récompense de sa trahison, le grade de sous-lieutenant; mais on ne le nomma point dans son régiment, dont les officiers vraisemblablement se fussent éloignés de lui avec mépris. Wœlfeld fut incorporé comme officier dans une compagnie de gendarmerie.

Le procureur général Mangin et la Chambre des députés.

Six semaines après ces événements, les conjurés de Saumur et de Thouars, au nombre de cinquante-six, étaient renvoyés devant la cour d'assises de la Vienne. L'acte d'accusation, rédigé avec une violence extraordinaire par le procureur général près la cour royale de Poitiers, M. Mangin, souleva à la Chambre des députés, dans la séance du 1er août, un indescriptible orage. Ce magistrat passionné n'avait pas craint de prendre à partie plusieurs députés, MM. Benjamin Constant, Foy, Lafayette, de Kératry et Laffitte, qui, selon lui, étaient les principaux appuis sur lesquels comptaient les conspirateurs. Le *Moniteur* du jour publiait précisément dans son entier l'œuvre judiciaire du procureur général Mangin.

Benjamin Constant reprocha au gouvernement de favoriser l'invention de prétendues conspirations. Les divers députés inculpés réclamèrent vivement une enquête. « Qu'on nous mette en accusation, s'écria M. Laffitte, si des faits graves peuvent être relevés contre nous ! »

Le procureur général Mangin, pour mettre indirectement en cause quelques-uns des membres de la Chambre

Aout 1822.

des députés, s'était servi de certaines déclarations de l'accusé Baudrillet, qui avait raconté sa visite avec Grandménil chez le général Lafayette. Ces déclarations non corroborées, torturées par le magistrat instructeur, n'offraient aucun caractère de certitude, et M. Mangin, en s'en faisant un texte d'accusation contre des personnes non incriminées, avait agi avec la plus déplorable légèreté.

Le général Foy, dans son indignation, s'en prit à l'accusé contumace Grandménil, que l'acte d'accusation mettait en scène sur la foi des déclarations de Baudrillet. « On a eu grand soin, dit-il, de mettre dans la bouche d'un contumace, d'un homme qui ne sera pas interrogé publiquement, qui ne donnera pas d'explications, les atroces mensonges qui ne sont pas sortis de sa bouche, je le parie... » Le général avait raison ; et il ajouta : « Ces infamies sont l'ouvrage du ministère, » et il insista pour qu'une enquête immédiate eût lieu avec tout l'éclat et toute la latitude possibles.

Or, l'accusé Grandménil, qui était parvenu à s'enfuir, comme on l'a vu, était là, présent, dans une des tribunes de la Chambre. Le malheureux, exaspéré, voulait s'élancer dans la salle, déclarer qu'il n'était pas un traître. Ses amis, et deux députés, MM. Georges de Lafayette et de la Pommeraie, qui étaient montés auprès de lui pour le calmer, eurent toutes les peines du monde à l'empêcher de se livrer. M. Georges de Lafayette dut rendre un hommage éclatant à son dévouement et à sa loyauté pour dissiper les soupçons des carbonari à son égard.

La demande d'enquête, vivement appuyée par MM. Casimir Périer, Lafayette, Tripier et même par M. de la Bourdonnaye, fut non moins vivement combattue par le garde des sceaux et le ministre des finances, et repoussée à une grande majorité.

« C'est un assassinat politique, » s'écria M. Casimir

Aout 1822.

Périer, et après lui, au milieu d'une agitation inexprimable, MM. Laffitte et Foy répétèrent : « C'est un assassinat! c'est un assassinat! »

Le procès des conspirateurs de Saumur et de Thouars.

Cinq jours après, M. de Saint-Aulaire développait à la tribune une proposition de loi tendant à traduire le procureur général Mangin à la barre de la Chambre pour y répondre à l'accusation de s'être rendu coupable d'offense envers la Chambre des députés. Mais cette proposition fut écartée par la question préalable, à la majorité de 226 voix contre 127. Le ministère public pouvait calomnier impunément.

On voit de quelles profondes émotions parlementaires se trouvèrent précédés les débats du procès des conspirations de Saumur et de Thouars. Ces débats s'ouvrirent à Poitiers le 26 août. Quarante accusés étaient présents sur cinquante-six. Parmi les seize contumaces, nous signalerons le chirurgien Grandménil, le commandant Gauchais, le maître de poste Heureux et le lieutenant d'artillerie Delon, le complice fervent du général Berton.

Au nombre des principaux accusés présents citons, après le général Berton : l'ex-chirurgien-major Caffé; le médecin Henri Fradin, adjoint à la mairie de Thouars; Saugé, propriétaire; Jaglin, ancien militaire; Sennechault propriétaire à Thenezay; le colonel Alix; l'entrepreneur Férail; Ledein, médecin à Parthenay; Lambert, ancien garde d'honneur; Beaufils, clerc de notaire; Sanzais, propriétaire à Varrains; Coudray, chapelier etc... La plupart des accusés appartenaient à la classe moyenne, c'est-à-dire à la classe où s'étaient principalement recrutés les chevaliers de la liberté et les carbonari, et d'où était sortie la Révolution française. C'était surtout à cette classe, où se concentraient alors toutes les forces vives et intellectuelles du pays, que la Restauration semblait avoir réservé ses colères et ses rancunes.

Septembre 1822.

Or, par une coïncidence au moins singulière, il se trouva que les jurés donnés aux conspirateurs de Saumur et de Thouars appartenaient tous aux anciennes classes privilégiées. Le général Berton s'en plaignit vivement dans une des audiences. « On continue, dit-il, à demander beaucoup de sang... En choisissant un jury tel que celui qui doit nous juger, en le composant d'anciens nobles ou émigrés, l'autorité a fait voir une grande méchanceté et une grande maladresse; elle a montré aussi peu de patriotisme. La méchanceté consiste en ce que, pour obtenir plus de condamnations, elle n'a choisi que des hommes de l'ancienne noblesse pour juger des accusés qui sont tous plébéiens; la maladresse, en ce qu'elle a déclaré, par son choix, qu'elle supposait qu'il n'y avait en France que les classes privilégiées qui voulussent soutenir le trône qu'on n'a pas attaqué. »

Voici en effet comment était composé ce jury particulier : MM. le marquis de Boisragon, président; de Rouhault, chevalier de Saint-Louis; de Morthemer, officier de l'ancien régime; de Montigny; Pelletier, chevalier de Saint-Louis; marquis de Volaire; de la Lande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Bormet; de Clam; comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand prévôt du département; Bichier des Ages; de la Sayette, chevalier de Saint-Louis : tous gens titrés, comme on voit, ou à particule. Il semblait qu'on eût puisé dans l'armorial de la noblesse poitevine.

Les débats de cette mémorable affaire se prolongèrent jusqu'au 11 septembre. Le procureur général prit la parole le 5. Il apporta dans son réquisitoire la même âpreté, la même passion et la même cruauté froide que dans l'acte d'accusation qu'il avait rédigé. On l'entendit reproduire contre le général Foy, MM. Benjamin Constant, Laffitte et de Kératry, des assertions calom-

Septembre 1822.

nieuses qui motivèrent de la part de ces messieurs une plainte contre lui à la cour de cassation. Mais cette cour, tout en reconnaissant que les passages incriminés du réquisitoire de M. Mangin manquaient de mesure, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre parce que l'on n'y rencontrait ni le caractère de mauvaise foi ni le dessein de nuire constituant le délit de calomnie (1).

La défense de Berton.

Le général Berton, dont l'accusation avait fait l'âme de tous les complots, de toutes les agitations qui, depuis six à sept mois, avaient troublé nos provinces de l'Ouest, avait demandé pour défenseur Me Mérilhou, ou à son défaut Me Mesnard, du barreau de Rochefort. Aucune de ces demandes ne fut admise. Il prit alors le parti de se défendre lui-même.

Il aurait pu fuir, dit-il, en substance, il ne l'avait pas fait, parce qu'il eût regardé cela comme une infamie alors qu'une partie de ses coaccusés étaient en prison. Après s'être plaint amèrement des vexations et des tortures dont ses compagnons et lui avaient été victimes depuis leur détention, il soutint que le mouvement avorté du 24 février à Thouars avait eu pour but de combattre l'aristocratie et les ennemis de la liberté, non le trône de Louis XVIII, et, à l'appui de cette allégation, il rappela que le premier article des statuts de l'association des chevaliers de la liberté avait pour objet la conservation du roi et de la Charte.

Toutefois, il ne se faisait guère illusion sur le sort qui lui était réservé. « Le procureur général, dit-il en terminant, vous a parlé de son indulgence, et il vous demande beaucoup de sang. Si votre conscience vous dit qu'il faut en verser, je ferai bien volontiers le sacrifice du mien ; j'en ferais surtout le sacrifice avec joie s'il pouvait rendre la liberté à tous ceux qui m'ont suivi

(1) Arrêt de la cour de cassation du 24 décembre 1823.

Septembre 1822.

jusqu'à Saumur... Je désirerais pouvoir fournir à moi seul assez de sang pour apaiser la soif de ceux qui en paraissent si altérés. Pendant vingt ans, j'en ai versé sur quelques champs de bataille, j'y ai épargné celui des émigrés lorsqu'ils se battaient contre nous. J'en ai sauvé, comme bien d'autres de mes compagnons d'armes l'ont fait ; et cette générosité avait ses dangers. Je n'ai jamais fait couler une seule goutte de sang français. Celui qui me reste est pur ; il est tout français. Quoi qu'il puisse arriver, ma devise sera ce qu'elle a toujours été : *Dulce et decorum est pro patria mori.* »

Condamnation des conjurés de Saumur et de Thouars.

Cette touchante péroraison ne devait pas le sauver, ni lui ni ses principaux compagnons d'infortune. Le verdict du jury fut rendu le 11 septembre à 9 heures du soir. Conformément à ce verdict la cour condamna, pour complot, à la peine de mort, le général Berton, l'ex-chirurgien-major Caffé, le médecin Henri Fradin, l'ancien militaire Jaglin, et MM. Saugé et Sennechault propriétaires.

Trente-deux des accusés furent condamnés, pour non révélation, à un emprisonnement de cinq ans à un an. Deux seulement, parmi les quarante prévenus, l'officier à demi-solde Marchais et le clerc de notaire François Beaufils, eurent la chance d'être acquittés.

Trois jours après, la cour, jugeant sans assistance de jury, condamna à la peine de mort onze des accusés contumaces sur seize, à savoir, Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Félix Cassin, Heureux, Louis Moreau, Delon, Pombas, Rivereau et Saunion. Cinq furent condamnés à la prison ; un seul, l'ancien officier Gourdin échappa à toute condamnation.

Les condamnés à mort s'étaient pourvus en cassation. Deux d'entre eux, grâce à l'intervention des duchesses d'Angoulême et de Berry, eurent la vie sauve. C'étaient Henri Fradin et Sennechault. Le premier vit sa peine

OCTOBRE 1822. commuée en vingt années, le second en quinze années d'emprisonnement.

Exécution du général Berton.

Les pourvois du général Berton, de Caffé, de Jaglin et de Saujé ayant été rejetés par la cour de cassation le 3 octobre, malgré de chaleureuses plaidoiries de MM. Mérilhou, Isambert et Rochelle, ordre fut expédié au procureur général de Poitiers d'avoir à faire exécuter le sanglant arrêt du 11 septembre. Cet arrêt portait que l'exécution pour le général et pour Caffé aurait lieu à Saumur, et pour Jaglin et Saugé à Thouars, qui était le lieu de leur domicile.

Le samedi 5 octobre, dès 6 heures du matin, le préfet de la Vienne et l'avocat général pénétrèrent dans la prison de Poitiers pour annoncer au général Berton et à Caffé que leur pourvoi était rejeté, et qu'ils subiraient leur peine à onze heures dans la journée même. Cette triste mission remplie, ils se retirèrent.

A neuf heures et demie, l'un des prêtres de la prison entra dans la cellule de Caffé qui, jusque-là, avait refusé tout secours religieux. Cette fois, il eut l'air de vouloir prêter l'oreille aux paroles du prêtre. Couché sur son lit, il avait la main sous la couverture. Le prêtre lui faisait entendre ses exhortations quand tout à coup il le vit pâlir affreusement. *Bénissez-moi et embrassez-moi*, dit-il à l'ecclésiastique, puis il se tut ; il était mort. D'un bistouri, qu'il avait dérobé à la surveillance de ses gardiens, il s'était ouvert la veine crurale à la hauteur de l'aine gauche, sortant du monde comme Caton.

Il n'y avait plus qu'une victime à donner en spectacle aux habitants de Saumur, une grande et généreuse victime. Il était un peu moins de midi quand le général Berton quitta la prison pour aller au supplice. Il était accompagné du chanoine Baudoin et du vicaire général Lambert. Comme les deux ecclésiastiques étaient

montés avec lui sur la plate-forme de l'échafaud, il leur dit : « Laissez-moi tranquille. » OCTOBRE 1822.

Il était pâle, mais plein de fermeté, regardant froidement à droite et à gauche. Il monta seul les degrés de l'échafaud. Là, d'une voix un peu étouffée, il cria : *Vive la France ! vive la liberté !* mais peu d'instants après, au moment de mettre sa tête sous le couteau, il se retourna vers l'assistance, et répéta d'une voix retentissante : « Encore une fois, *Vive la France ! vive la liberté !* »

Il y avait peu de curieux à ce spectacle funèbre ; toutes les fenêtres de la place où avait eu lieu l'exécution étaient fermées comme en signe de deuil (1).

Exécution de Jaglin et de Saugé.

Le surlendemain, Jaglin et Saugé expièrent à leur tour, sur la place publique de Thouars, leur participation au complot de Saumur. Ancien militaire, exerçant la profession de tisserand, Jaglin se repentit au moment de mourir, et poussa le cri de *Vive le roi !* Il n'en fut pas de même de son compagnon d'infortune. Propriétaire à Thouars, indépendant par sa situation de fortune, Saugé était un de ces hommes de forte race qui, à travers les gloires de l'Empire et les réactions de la monarchie restaurée, avaient gardé intacte la foi républicaine de leurs jeunes années. Il mourut en lançant au monde une parole prophétique. *Vive la République !* s'écria-t-il

(1) Nous avons emprunté au journal royaliste la *Quotidienne* les détails de l'exécution du général Berton. C'était d'ailleurs la voix publique, et tous les journaux de l'époque ont été à peu près unanimes à cet égard. Cependant, dix jours après l'exécution, le *Journal des Débats* publia une lettre du vicaire Lambert, d'après laquelle le général Berton aurait rempli ses devoirs religieux, et serait arrivé tout à fait méconnaissable à l'échafaud, tant étaient grandes la pâleur et l'altération de son visage. Comment cette lettre isolée, si contraire à la voix publique, ne portait-elle pas également la signature du chanoine Baudoin?

Les deux fils du général Berton, officiers de cavalerie, protestèrent avec indignation, et ils donnèrent leur démission, ne voulant pas servir plus longtemps un gouvernement qui venait de tremper ses mains dans le sang de leur père.

OCTOBRE 1822.

avec force, au moment où le bourreau allait s'emparer de lui. Ce cri, inconnu de la génération nouvelle, et qu'on n'avait pas entendu depuis dix-huit ans, causa une surprise générale. A vingt-six ans de là, il devait coïncider avec l'abolition de l'échafaud politique, qui venait de faire tant de victimes.

Exécution du colonel Caron.

Le sang de Jaglin et de Saugé fut le dernier versé durant cette sanglante année 1822. Quelques jours auparavant, le 1er octobre, avait eu lieu à Strasbourg l'exécution du colonel Caron. Comme le général Berton, Caron, on s'en souvient, avait été pris dans un abominable guet-apens. Arraché à ses juges naturels, il avait comparu avec Roger, le 18 septembre, devant le conseil de guerre siégeant à Strasbourg, et, après cinq jours de débats, il avait été condamné à mort à l'unanimité. Plus heureux que lui, Roger, son complice et son ami, était acquitté de l'accusation d'embauchage et renvoyé devant la justice ordinaire comme prévenu de complot contre l'État. Cinq mois plus tard, il fut condamné à mort par la cour d'assises de la Moselle. Sa peine fut commuée en vingt ans de travaux forcés. Quand, suivant la coutume de l'époque, il fut exposé sur la place publique, à Metz, un citoyen lui posa sur la tête une couronne de chêne, aux applaudissements de la multitude.

Le lieutenant-colonel Caron se pourvut en cassation, mais l'autorité militaire ne voulut admettre aucune espèce de sursis. Le 1er octobre, elle lui fit signifier son arrêt. « C'est une injustice, dit-il au capitaine de Fossa, chargé de lui en donner lecture ; mais j'aime mieux être condamné par vous que par mes concitoyens. » Le colonel était à table. Il écrivit aussitôt à sa femme, qui avait été arrêtée le même jour que lui et jetée en prison, une lettre d'adieu suprême, aussi ferme que touchante. Il était trois heures quand on vint le prendre pour le

OCTOBRE 1822.

mener au supplice. Deux ecclésiastiques s'étant présentés pour lui offrir les secours de la religion, il refusa de les recevoir. Une voiture de louage le conduisit à la place de Finckmatt. En descendant de voiture, il alla de lui-même se placer devant le peloton d'exécution, calme comme s'il eût été sur un champ de bataille. Il refusa de se laisser bander les yeux, et mourut debout, après avoir commandé lui-même le feu.

Trois jours après, la cour de cassation délibérait encore sur son sort ; ce fut son avocat, Me Isambert, qui, informé par dépêche télégraphique, apprit à la cour que le malheureux Caron avait cessé de vivre.

Dépérissement de la Charbonnerie.

Épuisée par tant de sang répandu, la Charbonnerie vit cesser son rôle actif après les exécutions sanglantes de cette année 1822. Désormais elle ne fera que languir et se décomposer. Et cela se comprend. Elle n'était pas descendue dans les couches inférieures de la société. Dès que la partie la plus active de l'association eut été frappée dans la personne de ses membres les plus ardents, elle dut entrer dans une période de calme et de dépérissement.

Il lui manquait d'ailleurs cette unité de vues et d'ensemble qui fait qu'un parti marche résolument à son but, à travers tous les périls et tous les obstacles. La Charbonnerie n'avait pas de drapeau proprement dit. Il y avait des ventes républicaines, il y en avait de bonapartistes et d'orléanistes; d'autres enfin admettaient la monarchie légitime, en la subordonnant à un régime constitutionnel et libéral. Ses membres étaient fort divisés d'aspirations. Les uns, à la suite de Lafayette, entrevoyaient, comme une espérance lointaine, le triomphe de la République; les autres, se rapprochant beaucoup plus des idées de Manuel, de Benjamin Constant et de Laffitte, ne voulaient pas imposer d'avance une forme quelconque de gouvernement à la nation.

OCTOBRE 1822. Mais après les efforts infructueux de cette année 1822, la Charbonnerie perdit ses éléments les plus actifs ; elle n'en persévéra pas moins dans la lutte, lutte souterraine et permanente contre laquelle la Restauration réagit avec une audace qui devait aller grandissant jusqu'à la fin.

Il n'en pouvait être autrement. Les sociétés secrètes, comme la Charbonnerie, ne fleurissent que dans les pays d'arbitraire et de compression. N'essayez pas de les supprimer à coups d'échafauds : les échafauds font des martyrs, et du sang des martyrs naissent les révolutions. Rendez aux peuples la liberté, et vous n'aurez à redouter ni carbonarisme ni sociétés secrètes. Un peuple libre ne conspire ni ne s'insurge.

Mais le gouvernement de la Restauration, comme un fleuve qui remonterait vers sa source, s'efforçait de remonter le cours des ans révolus, et il ne songeait guère à rentrer, même timidement, dans les voies de la liberté. Les conjurations continueront donc à s'ourdir dans l'ombre, se révélant de temps en temps par des émeutes qui entretiendront l'agitation dans le pays, pareilles à ces volcans qu'on croit éteints, et qui attestent tout à coup leur existence par de soudaines éruptions.

Pour être plus calmes, les adeptes de la Charbonnerie n'en resteront pas moins les adversaires redoutables du despotisme. L'association comptait dans son sein les esprits les plus distingués de la classe moyenne, des hommes tels que MM. Mérilhou, Barthe, Berville et tant d'autres, plus jaloux d'abaisser le parti féodal que de relever la grande masse du peuple. Ils seront les amis fervents de la liberté jusqu'au jour où le pouvoir tombera entre leurs mains. Nous pouvons saluer d'avance en eux les héritiers de la Restauration.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Rigueurs inutiles. — Benjamin Constant en police correctionnelle. — Condamnation du colonel Dentzel. — Le prix du sang. — M. de Villèle président du conseil. — La statue de Louis XIV. — Le repos forcé du dimanche. — Suppression de la faculté de médecine. — Une fournée de pairs. — Renouvellement d'un nouveau cinquième. — Défaite de l'opposition. — Le rêve des ultra-royalistes. — Coup d'œil sur la situation de l'Espagne. — La fièvre jaune et le cordon sanitaire. — Le congrès de Vérone. — Les représentants des puissances. — Que la guerre d'Espagne n'est point sortie du congrès de Vérone. — Les coupables de la guerre d'Espagne. — L'excuse de M. de Chateaubriand. — Les instructions de M. de Villèle. — Le questionnaire de M. de Montmorency. — Les scrupules de l'Angleterre. — Le résultat du congrès de Vérone. — Retour de M. de Montmorency. Il est créé duc. — Bruits de guerre. — Les spéculateurs royalistes. — La résistance de M. de Villèle. — Démission de M. de Montmorency. — Note à M. de la Garde. — La nomination de M. de Chateaubriand. — Condamnations de presse. — Condamnation du député Kœchlin. — Les complices du général Berton. — Les envoyés des puissances du Nord quittent l'Espagne. — Réponse de l'Espagne à la France. — Rappel de notre ambassadeur. — Ouverture de la session législative. — Le discours du trône. — L'adresse de la Chambre des pairs. — L'adresse de la Chambre des députés. — Les conclusions du général Foy. — La médiation de l'Angleterre. — Ferme attitude à l'égard de l'Angleterre. — Manifeste et proclamation de l'armée des hommes libres. — Faux prétextes de guerre. — Demande d'un crédit de cent millions. — Le rapport de M. de Martignac. — Discussion du rapport. — MM. Royer-Collard et de la Bourdonnaye. — Un rapprochement curieux de M. Delessert. — Le général Foy et le président du conseil. — Le discours de M. de Chateaubriand. — Manuel à la tribune. — Déchaînement de l'orage. — Les violences de la droite. — L'acharnement de M. de la Bourdonnaye. — La proposition d'exclusion. — Vote de la motion d'exclusion. — L'expulsion de Manuel. — Gendarmes, empoignez-moi M. Manuel. — Le sergent Mercier rayé des contrôles. — Déclaration des députés de la gauche. — L'opposition à la Chambre des pairs. — L'armée d'invasion. — Le duc d'Angoulême gé-

OCTOBRE 1822.

néral en chef. — Guilleminot major-général. — Le prétendu complot de Lostende. — Les marchés Ouvrard. — Fin de la session parlementaire. — Invasion de l'Espagne. — M. de Martignac commissaire civil. — Proclamation aux Espagnols. — Tentative infructueuse des réfugiés français. — Les forces de l'Espagne. — Marche de nos troupes sur Madrid. — Le général comte de L'Abisbal se vend. — Le duc d'Angoulême à Madrid. — Nomination d'une régence. — L'adresse des grands d'Espagne. — Envoi de M. de Talaru comme ambassadeur. — M. de Polignac est envoyé à Londres. — Marche de nos troupes sur Séville. — Les Cortès se réfugient à Cadix. — Séville livrée au pillage. — Trahison nouvelle. — Mesures réactionnaires en France. — Suspension des cours de MM. Guizot et Royer-Collard. — Disgrâce de M. de La Rochefoucault-Liancourt. — Persécutions judiciaires. — Rappel de M. de Martignac. — Départ des réfugiés français. — Capitulation de Ballesteros. — Résistance de Mina. — L'ordonnance d'Andujar. — L'indignation des royalistes. — Lettre du duc d'Angoulême à Ferdinand. — Le siége de Cadix. — Prise du Trocadéro. — Suprême effort de Riego. — Capitulation de Cadix. — Les garanties du roi Ferdinand. — Les résultats de l'expédition d'Espagne. — Le supplice de Riego. — Une mission de M. Pozzo di Borgo. — Une statuette au duc d'Angoulême. — Enthousiasme causé par l'expédition d'Espagne. — Le maréchal Victor sacrifié. — Il est nommé ambassadeur. — L'affaire Castaing. — L'idée de la septennalité. — Retour et triomphe du duc d'Angoulême. — Les fêtes de la Ville de Paris. — Nouvelle fournée de pairs. — Dissolution de la Chambre des députés.

La Restauration venait d'échapper à de grands périls, elle le croyait du moins. Mais ces conspirations, dont le foyer était à Paris, eussent-elles réussi sur quelques points isolés, n'auraient pas suffi pour renverser la monarchie. Là n'était pas le véritable danger. Le péril était dans la désaffection croissante dont elle était l'objet, dans le vide qui se faisait autour d'elle. En subissant le joug de la Congrégation, en devenant exclusivement, pour ainsi dire, le roi des prêtres et des nobles, en abdiquant en quelque sorte devant la faction féodale, Louis XVIII éloignait de lui la partie la plus vitale et la plus forte de la nation. Des hommes qui jusqu'alors avaient donné à la dynastie les preuves du dévouement le plus absolu, MM. Guizot et Royer-Collard, par exemple, passaient à l'opposition.

OCTOBRE 1822.

Rigueurs inutiles.

Le gouvernement eut beau redoubler de sévérité à l'égard des livres et des journaux, déférer les principaux organes de l'opposition, comme le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Journal du commerce* et le *Pilote*, aux rigueurs de la justice pour compte rendu infidèle des débats du procès de la Rochelle, il ne fit qu'irriter davantage l'opinion. Les condamnations obtenues servirent beaucoup plus la cause de l'opposition que celle de la monarchie. Six mois de prison infligés à M. de Pradel pour un livre satirique intitulé *les Étincelles* commencèrent la réputation de l'auteur. La popularité de Benjamin Constant s'accrut d'un double procès qui lui fut intenté dans les circonstances suivantes.

Benjamin Constant en police correctionnelle.

Pris à partie dans l'affaire des conjurés de Saumur et de Thouars, Benjamin Constant, député de la Sarthe, adressa au procureur général Mangin une lettre publique extrêmement violente, qui fut immédiatement saisie chez tous les libraires. Il écrivit également à M. Carrière, sous-préfet de Saumur, une lettre fort vive, qui motiva la saisie des journaux où elle se trouvait insérée. Cité en police correctionnelle dans le courant de novembre, il excipa de sa qualité de député, mais le tribunal la lui dénia parce qu'il appartenait à la série qui était à la veille d'être renouvelée. Condamné le 6 novembre à un an de prison et à cinq mille francs d'amende pour outrage envers le procureur général Mangin, il se vit de nouveau frappé d'un emprisonnement de six semaines, et de cent francs d'amende, le 28 du même mois, pour avoir injurié par lettre le sous-préfet Carrière.

NOVEMBRE 1822.

Condamnation du colonel Dentzel.

Ces condamnations diverses ne furent pas les seules conséquences de l'affaire des quatre sergents de la Rochelle et du procès de Saumur. Les colonels Dentzel et Fabvier, le jeune chirurgien Margue, attaché à l'hospice de Bicêtre, furent arrêtés, et ils comparurent, le mois suivant, en police correctionnelle, sous la préven-

Novembre 1822.

tion d'avoir tenté de corrompre le directeur de la prison à l'effet d'obtenir l'évasion des quatre sergents de la Rochelle. Le colonel Fabvier, contre lequel on ne put articuler que des présomptions vagues, fut acquitté. Le colonel Dentzel déclara, avec une noble franchise, qu'ayant été sauvé jadis par trois simples soldats, dont deux étaient morts en le couvrant de leurs corps, il eût été heureux de payer à de jeunes soldats de la nouvelle armée ce que ceux de l'ancienne avaient fait pour lui. Il avait été prêt à faire tout son possible pour sauver les quatre sergents condamnés à périr sur l'échafaud, qui étaient innocents à ses yeux, et qui, dans tous les cas, ne méritaient pas la mort. Mais il n'avait pas d'argent pour contenter l'avidité du directeur de Bicêtre, autrement il en eût fait avec plaisir le sacrifice. Selon lui, ce gardien avait joué, dans cette affaire, le triste rôle d'agent provocateur.

Malgré cette défense touchante, malgré une habile plaidoirie de Me Berville, le colonel Dentzel fut condamné à quatre mois de prison et trois cents francs d'amende. Margue et Latouche — ce dernier non comparant — en furent quittes pour trois mois de prison et cent francs d'amende. Quant aux dix mille francs saisis sur la table du directeur, le tribunal en ordonna la confiscation au profit des hospices de Paris.

Le prix du sang.

En revanche, la Restauration tint à se montrer reconnaissante envers les magistrats du parquet, dont la parole enflammée avait provoqué les sévérités du jury. Au procureur général Mangin, qui avait obtenu six têtes, elle offrit le titre de baron, qu'il dédaigna d'ailleurs, désintéressement rare en ce temps où la noblesse était redevenue une puissance effective. Quant à M. de Marchangy, le sang des quatre sergents de la Rochelle lui valut une place d'avocat général à la cour de cassation, en attendant qu'on en fît un député.

Novembre 1822.

M. de Villèle, président du Conseil.

Ces récompenses, regardées comme le prix du sang, produisaient un fâcheux effet. Mais le ministère semblait se faire un jeu de l'opinion. Jusqu'en ces derniers temps, il n'avait pas eu de chef; une ordonnance du 4 septembre venait d'en confier la présidence à M. de Villèle, qui, dès lors, assuma plus particulièrement sur son nom la responsabilité des mesures rétrogrades prises à cette époque.

La statue de Louis XIV.

On s'efforçait de faire disparaître, dans les choses comme dans les idées, les traces de la Révolution. Les monuments, les rues reprenaient de toute part leur physionomie monarchique. Tout récemment, à l'occasion de la fête du roi, on avait inauguré, sur la place des Victoires, la statue équestre de Louis XIV, œuvre du sculpteur Bosio, pour remplacer celle qui y avait été élevée par le duc de Lafeuillade, et que le peuple avait renversée à la suite de la journée du 10 août.

Le repos forcé du dimanche.

Mais il était plus facile d'imprimer aux pierres des bâtiments et au pavé des rues le cachet monarchique que de ramener les esprits aux superstitions féodales et de les façonner aux habitudes de l'ancien régime. Sous l'influence prédominante de la Congrégation, on tenait la main avec plus de sévérité que jamais à l'observation de l'ordonnance de 1816 sur le repos forcé du dimanche. Il n'était pas permis à l'ouvrier de travailler ce jour-là, dût-il se priver de manger, ni au commerçant d'ouvrir son magasin. Eh bien! les résistances s'accrurent en raison de la rigueur des mesures de police. Dans le seul mois d'août de cette année, 344 condamnations avaient été prononcées à Paris pour contravention à l'ordonnance qui mettait l'embargo sur le travail (1).

Que de milliers d'ennemis obscurs se faisait la Restauration par cette imprudente violation d'une des libertés

(1) Voy. le *Moniteur* du 27 octobre 1822.

Novembre 1822.

Suppression de la faculté de médecine.

les plus nécessaires à l'homme, de la plus sacrée peut-être, celle du travail. C'étaient les classes moyennes et les masses ouvrières dont elle violentait les consciences, en même temps qu'elle les attaquait dans leurs intérêts matériels. De ces ennemis, on augmentait le nombre comme à plaisir. Les fautes s'accumulaient sur les fautes. Le 21 novembre 1822, une ordonnance royale supprima jusqu'à nouvel ordre la faculté de médecine de Paris, pour quelques désordres dont cette faculté avait été le théâtre peu de jours aupavant. M. de Corbière voulait bien seulement, sans se soucier du trouble qu'une pareille mesure allait jeter dans les familles, autoriser les étudiants sur lesquels le grand maître aurait recueilli des renseignements favorables à reprendre leurs inscriptions, soit dans les facultés de Strasbourg et de Montpellier, soit dans les écoles secondaires de médecine.

La royauté s'illusionnait à coup sûr, elle croyait avoir de profondes racines dans le pays. Comment Louis XVIII n'eût-il pas été trompé? Devenu presque absolument impotent, tenu pour ainsi dire en charte privée par la favorite Mme du Cayla, et par son frère, dévoués aveuglément tous deux à la Congrégation, il n'avait plus de volonté personnelle. Ses ministres n'étaient que les serviteurs de cette société fameuse. Il assistait bien encore au conseil, mais il s'y occupait surtout de littérature, de petits vers, et il s'endormait quand il s'agissait des affaires publiques.

Une fournée de pairs.

On ne négligeait rien, du reste, pour lui persuader que la politique cléricale et féodale de son gouvernement avait l'assentiment du pays. Les ministres s'efforçaient alors d'obtenir non pas cet assentiment impossible, mais une majorité plus forte, et plus compacte dans les Chambres. On se rappelle cette promotion subite d'un certain nombre de pairs, nommés autrefois par M. Decazes pour faire triompher sa politique relativement libérale; M. de Villèle usa d'un stratagème semblable, mais dans un sens tout contraire. MM. du Chilleau, archevêque de Tours, de la Fare, archevêque de Sens, de Coucy, archevêque de Reims, de Quélen, archevêque de Paris, de Boulogne, évêque de Troyes, de Latil, évêque de Chartres, le prince de Croy, évêque de Strasbourg, et Frayssinous, évêque d'Hermopolis, furent simultanément élevés à la dignité de pairs de France; c'étaient autant de voix acquises d'avance à toutes les mesures réactionnaires.

Novembre 1822.

Renouvellement d'un nouveau cinquième.

La défaite de la plupart des candidats de l'opposition dans le renouvellement d'un nouveau cinquième allait encore assurer l'audace du parti féodal. Les collèges d'arrondissement se réunirent le 13 novembre et ceux de département le 20 pour procéder à la réélection ou au remplacement des députés dont les pouvoirs se trouvaient expirés. Deux circonstances fatales contribuèrent à rendre inévitable l'échec des libéraux. D'une part, les poursuites, les arrestations, les condamnations survenues à la suite des complots qui avaient successivement échoué à Belfort, à Saumur et à la Rochelle, avaient jeté dans une véritable terreur nos départements de l'Est et de l'Ouest. Les ennemis du gouvernement intimidés osèrent à peine prendre part à la lutte. D'autre part, la pression administrative dépassa toutes les bornes. Certains préfets ne craignirent pas de signaler hautement les candidats libéraux comme des conspirateurs. Une foule de fonctionnaires, nombre d'officiers ministériels, certains commerçants comme les imprimeurs, les libraires, qui se trouvaient soumis à la discrétion administrative, se virent obligés de voter à bulletins ouverts pour les candidats royalistes de peur d'être suspects.

Défaite de l'opposition.

Il y avait à procéder au renouvellement de 86 députés, dont 37 appartenaient à l'opposition. Huit seulement de

NOVEMBRE 1822.

ces derniers revinrent à la Chambre. Le général Sémélé échoua à Sarreguemines; le général Lafayette et Benjamin Constant succombèrent dans la Sarthe, seulement Lafayette fut élu dans Seine-et-Marne. Parmi les rares candidats de l'opposition échappés au désastre figurait Manuel, qui fut nommé par deux collèges, entre autres par celui des Sables, en Vendée. Eh bien! le président de ce collège, M. Humbert de Sesmaisons, ne craignit pas, en proclamant le résultat du scrutin, de récriminer amèrement : « Electeurs, mes amis, qui êtes venus partager ma pénible mission, s'écria-t-il, nous sommes dans la Vendée, répétons le cri du pays : *Vive le roi, quand même!* » Voilà avec quel respect les ultra-royalistes accueillaient les suffrages, si restreints d'ailleurs, qui s'étaient portés sur les candidats libéraux! ils se croyaient tout permis, et allaient tout oser.

Le rêve des ultra-royalistes.

Un de leurs rêves les plus ardents était de rétablir la monarchie absolue en Espagne, comme s'ils eussent craint que le triomphe des principes de la liberté dans la péninsule ne finît par déterminer en France un mouvement révolutionnaire. Ils n'hésitaient donc pas, par tous les moyens possibles, à contraindre le gouvernement français d'intervenir par les armes pour délivrer l'Europe de la révolution espagnole, qui était un scandale à leurs yeux.

Le roi Ferdinand, cependant, ne réclamait pas, ostensiblement du moins, les secours de l'étranger. Au mois de juin précédent il écrivait aux Cortès : « Je ferai respecter, dans nos rapports extérieurs, la dignité de l'Espagne et ses droits, étant intimement persuadé qu'il est impossible de consentir à voir blesser l'indépendance des nations sans que le pouvoir et la dignité du monarque s'en ressentent en même temps. » Et il se félicitait de pouvoir réitérer publiquement l'expression de ses sentiments, à savoir que l'on devait considérer les droits du

NOVEMBRE 1822.

trône constitutionnel comme la garantie de la liberté et de la gloire de l'Espagne. Paroles de roi, il est vrai, comme on ne tardera pas à le voir.

Si le roi d'Espagne lui-même semblait répugner à toute intervention de la part de l'étranger, les royalistes de France songeaient à la lui imposer. A diverses reprises nous avons entendu le gouvernement déclarer qu'il n'entendait nullement se mêler des affaires de la péninsule; mais les libéraux ne croyaient guère à cette déclaration, et ils avaient raison. Seul, des membres du ministère, M. de Villèle résistait aux obsessions des imprudents amis de la royauté qui voulaient entraîner la France dans une expédition criminelle. Avant toutes choses, il cherchait à établir un ordre rigoureux dans les finances de l'État. Et puis, fort préoccupé des soulèvements de la Grèce contre la Turquie, il ne voulait pas, comme il l'écrivait à notre ambassadeur à Londres, que la France se trouvât empêchée, par une guerre avec l'Espagne, d'agir ailleurs comme elle le devrait, si les affaires d'Orient amenaient de nouvelles complications.

Nous verrons bientôt comment il fut entraîné à céder sur ce point. Mais, auparavant, il importe de revenir un peu sur nos pas, et de voir comment l'Espagne en était arrivée à cette situation tendue, dont la royauté en France s'autorisa pour intervenir dans ses affaires en violant toutes les lois de la justice.

Coup d'œil sur la situation de l'Espagne.

Quand Napoléon, lâchant cette Espagne, comme un aigle blessé obligé de laisser tomber de ses serres la proie qu'il ne peut plus garder, eut rendu la liberté à Ferdinand, celui-ci était rentré au milieu des acclamations dans son royaume, qui lui était resté fidèle. Les Cortès de Cadix lui avaient enjoint d'accepter la constitution libérale de 1812 et d'y prêter serment. Mais ses courtisans, joints à la minorité des Cortès, l'avaient

Novembre 1822.

supplié d'abolir l'acte constitutionel et de régner comme avaient fait ses aïeux.

Ferdinand VII ne demandait pas mieux. Seulement, comme il abhorrait le despotisme, il le disait du moins, il promit de s'entendre avec des Cortès légalement réunies sur ce qui conviendrait le mieux aux intérêts du royaume. Les Cortès constituantes essayèrent de résister; elles furent vaincues, et le roi, rentré sans conditions dans Madrid, put gouverner à sa fantaisie.

Il commença par manquer à sa parole. Ceux qui à travers mille dangers lui avaient conservé le trône de ses pères, furent voués à l'exil, aux cachots et aux présides. Le gouvernement fut abandonné à une camarilla qui n'eut d'autre souci que de rétablir le pouvoir absolu. Quelques conspirations se formèrent en Galice, en Catalogne, mais elles furent aussitôt réprimées avec une sauvage énergie. Nombre de défenseurs obscurs de l'indépendance furent pendus aux gibets de Madrid et de Valence. Ce fut la façon dont Ferdinand VII prouva sa reconnaissance à ceux qui lui avaient conservé le trône.

Tel était l'état des choses quand certains chefs militaires, parmi lesquels Quiroga et Riego, prirent les armes le 1er janvier 1820 pour faire revivre la constitution de Cadix. Nous avons déjà parlé de ce mouvement, commencé dans l'île de Léon, et qui, loin de s'arrêter, se propagea et gagna la capitale. Le roi fut contraint de plier. Le 7 juillet 1820, il déclara solennellement que, s'inclinant devant la volonté du peuple, il s'était décidé à jurer la constitution promulguée par les Cortès générales et extraordinaires en l'an 1812.

« Ainsi, dit M. de Chateaubriand, fut couronnée la tyrannie par la couardise, le manque de foi par le parjure. » Et c'est M. de Chateaubriand que nous verrons bientôt s'efforcer de jeter la France dans la plus injuste

Novembre 1822.

et la plus téméraire des entreprises pour soutenir les droits de ce parjure.

Renfermé au fond du sombre palais de l'Escurial, Ferdinand VII mit à exécuter la constitution toute la mauvaise volonté possible. Docile à de pernicieux conseils, on le voyait refuser, durant de longs mois, sa sanction aux décrets les plus importants pour la réforme des abus et le rétablissement de la fortune publique. Il était l'âme d'une résistance qui n'allait pas tarder à se traduire en actes séditieux. Cette résistance amena les Cortès à édicter certaines lois dont la sévérité rappelait celle de nos lois révolutionnaires. On vit, comme chez nous, le peuple, sous prétexte de se faire justice lui-même, se laisser entraîner à de sanglantes exécutions. Ainsi fut immolé le chapelain du roi, Don Mathias Venuenza, parce que la peine de dix ans de galères, à laquelle il avait été condamné par le magistrat pour infraction aux lois nouvelles, n'avait point paru suffisante. Le roi lui-même fut un moment en danger, et il dut son salut au président des Cortès, M. Martinez de la Rosa, qui, au milieu de l'assemblée, éleva une voix courageuse en sa faveur. Depuis lors, et jusqu'au triomphe de l'intervention française, il feignit de se résigner, et nous l'avons montré plus haut se prononçant contre toute intervention étrangère. Les partisans de l'absolutisme allaient agir, au moins en apparence, tout à fait en dehors de sa participation.

La fièvre jaune et le cordon sanitaire.

Un fléau inattendu, la fièvre jaune, importée en Catalogne par un navire venu de Cuba, compliqua singulièrement la situation. Voici comment : Les émeutes royalistes, qui avaient remplacé les insurrections révolutionnaires, et qui agitaient les provinces, n'avaient pas, jusque-là, de point d'appui sérieux, quand le gouvernement français, sous prétexte d'interdire à la fièvre jaune le passage de notre frontière, établit au pied des

Novembre 1822.

Pyrénées, sous le nom de cordon sanitaire, un corps d'observation. Immédiatement tous les adversaires de la révolution espagnole, aussi bien ceux du dedans que ceux qui déjà étaient allés chercher un refuge sur notre territoire, s'en servirent comme d'un centre de ralliement. Le gouvernement espagnol en conçut un mécontentement assez naturel, que ne firent qu'accroître les procédés de plus en plus audacieux de la réaction.

Prenant exemple sur nos assemblées de la Révolution, les Cortès avaient aboli les privilèges de la noblesse, supprimé une partie des couvents, et déclaré biens nationaux la plupart des propriétés ecclésiastiques. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer les colères royalistes. Des bandes recrutées en Catalogne, en Biscaye, en Castille, avaient formé une armée de la Foi, que commandaient d'intrépides aventuriers, tels que Quesada, Juanito, Santo-Landron. On y voyait des héros de presbytère, comme Govostidi, Misas, Mérino, qui n'étaient les derniers ni au meurtre ni au pillage. Au milieu d'eux apparaissait sinistre, à côté du baron d'Eroles, le trappiste Antonio Maranon, soldat d'origine jeté par la passion dans un cloître. A sa ceinture étaient suspendus à la fois des pistolets, un sabre, et un chapelet. Il s'avançait la croix dans une main, l'épée dans l'autre; il bénissait les gens et les exterminait du même cœur.

Ferdinand avait juré la constitution avec la secrète intention de la trahir. Dans son entourage quelques sages amis l'engageaient à marcher d'accord avec les Cortès; mais d'autres, plus pressants, l'encourageaient à les renverser. Des émeutes eurent lieu à Madrid le 20 juin, jour de la clôture de la session des Cortès. Soldats de la garde et miliciens en vinrent aux mains. Un jeune officier, d'opinion constitutionnelle, nommé Landabura, fut tué dans la bagarre. Cette mort porta au

Juillet 1822.

comble l'irritation de la milice, avec laquelle les soldats de la ligne firent cause commune. Le 7 juillet 1822, il y eut une véritable bataille sur la place de la Constitution entre les bataillons de la garde royale d'une part, et la milice et les troupes de ligne de l'autre. Les premiers se battirent aux cris de *Vive le roi! à bas la constitution!* Mais ils furent vaincus. « La fortune, a dit M. de Chateaubriand, n'appartenait plus à la monarchie. » — « Ferdinand et sa famille, continue l'écrivain royaliste, se montrent à travers les ténèbres de ces désastres; on y reconnaît la passion du despote et la fureur des femmes. Un tyran craintif pousse à la catastrophe et tremble quand elle est venue; il descend de l'intrépidité de sa tête dans la lâcheté de son cœur. Il y a des monarques de faux aloi qui sont sur le trône par méprise (1). » Et c'est pour ce tyran craintif, pour ce lâche, pour ce monarque de faux aloi qu'il n'hésitera pas à risquer la fortune de la France!

Vaincus à Madrid, où le roi Ferdinand demeura prisonnier de la constitution, les partisans de la monarchie absolue triomphèrent en Catalogne et dans la Navarre. Une sorte de gouvernement insurrectionnel s'installa en septembre à la Seu ou cathédrale d'Urgel, sous le nom de régence suprême de l'Espagne, pendant la captivité du roi. Cette régence, du propre aveu de M. de Chateaubriand, respirait l'absolutisme. Elle était composée de l'archevêque de Saragosse, du baron d'Éroles et du marquis de Mataflorida. Ce fut ce triumvirat qui, comme jadis les émigrés de l'intérieur à la cour du roi Louis XVI, sollicita l'étranger de venir rétablir en Espagne le pouvoir absolu.

Bien avant la réunion du Congrès de Vérone, les ultra-royalistes de France, dont nous allons parler, songeaient

(1) *Le Congrès de Vérone*, t. I, p. 98.

JUILLET 1822.

à une intervention armée en Espagne. La fièvre jaune avait disparu depuis longtemps de ce pays, et le cordon sanitaire, établi au pied des Pyrénées pour empêcher le fléau de nous envahir, avait été changé en armée d'observation, prête à franchir la frontière au premier signal. C'était le rêve du parti féodal, qui dominait à la Chambre des députés, de détruire au delà des Pyrénées les idées subversives qu'on accusait la Charte de recéler dans ses flancs, et dont on redoutait une nouvelle explosion.

SEPTEMBRE 1822.

Les mouvements royalistes, dans le nord de la péninsule, avaient certainement encouragé les promoteurs de l'intervention française. Ceux-ci se montrèrent d'autant plus ardents à provoquer cette intervention, que les affaires de l'insurrection allaient plus mal ; ils ne désespéraient pas de vaincre les répugnances de M. de Villèle, qu'une ordonnance royale venait d'investir de la présidence du conseil. Pour l'amener à accepter cette intervention comme une nécessité politique, ils comptaient sans doute sur son collègue M. de Montmorency, devenu l'un des plus fougueux réactionnaires de la Congrégation, et qui n'avait pas craint de déclarer à la tribune législative que le gouvernement français saurait faire respecter en Espagne l'inviolabilité des rois, comme en 1792 les gouvernements monarchiques de l'Europe avaient eu la prétention de la faire respecter en France.

Sur ces entrefaites, une ordonnance, en date du 22 septembre, mettait fin, à partir du 1er octobre, aux mesures sanitaires prescrites sur nos frontières des Pyrénées. Mais la même ordonnance maintenait nos troupes, comme corps d'observation, dans les positions qu'elles occupaient. Plus de doute, c'était l'intervention à échéance plus ou moins prochaine.

Le congrès de Vérone.

Telle était la situation dans la péninsule espagnole lorsque s'ouvrit le congrès de Vérone.

OCTOBRE 1822.

Le but de ce congrès, dans la pensée des souverains qui le provoquèrent, était de continuer l'œuvre commencée à Troppau et à Laybach, c'est-à-dire de rechercher les moyens d'étouffer l'esprit révolutionnaire, dont les manifestations se faisaient sentir dans toutes les régions méridionales de l'Europe.

Dès les premiers jours d'octobre, la ville de Vérone se remplit d'une foule de notabilités impériales et princières. On y vit arriver successivement l'empereur et l'impératrice d'Autriche, le czar, le roi de Prusse, le roi des Deux-Siciles, le roi et la reine de Sardaigne, le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane, le vice-roi et la vice-reine d'Italie, l'archiduc et l'archiduchesse de Modène, escortés les uns et les autres d'une suite nombreuse et brillante, tout l'armorial de la noblesse allemande et italienne. La veuve de Napoléon, Marie-Louise, duchesse de Parme, et toujours décorée du titre d'altesse impériale, y promena sa grossesse illégitime ; elle était accompagnée du comte de Neipperg, son chambellan, qu'elle épousa morganatiquement. Si quelque indiscret lui rappelait les splendeurs de sa vie d'impératrice, elle répondait avec insouciance : « Je ne me souviens plus de tout cela. »

Les représentants des puissances.

Les principaux représentants des diverses puissances européennes auprès de ce congrès étaient, pour l'Autriche, les princes de Metternich et d'Esterhazy ; pour la Prusse, le comte de Bernstorf et le baron de Humboldt ; pour la Russie, le prince Wolkonsky, les comtes de Nesselrode et de Lieven et le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de la cour de Saint-Pétersbourg à Paris. Lord Castlereagh avait été désigné pour représenter l'Angleterre, mais, au moment de partir, il s'était coupé l'artère carotide dans un accès d'aliénation mentale. Il avait été remplacé par le duc de Wellington, auquel on avait adjoint, entre autres personnages, lord Clamwillam

OCTOBRE 1822.

et lord Londonderry, le propre frère de Castlereagh.

Quant à la France, elle eut pour premier représentant son ministre des affaires étrangères, l'ancien libéral enthousiaste de la Constituante, le vicomte Mathieu de Montmorency. Venait après lui le vicomte de Chateaubriand, que M. de Villèle avait tenu à lui adjoindre. On n'a pas oublié peut-être dans quelles circonstances l'illustre écrivain avait été destitué de son rang de ministre d'État, à cause de l'exagération de son royalisme. Depuis, il était rentré en grâce, et il avait été nommé ministre de France à Berlin. M. de Villèle lui était attaché par des liens fort étroits, et, à peine arrivé au ministère, il avait obtenu de ses collègues qu'on l'appelât à l'ambassade de Londres. Il l'avait ensuite choisi comme l'un de nos plénipotentiaires à Vérone, afin d'avoir au congrès un homme sur l'amitié absolue duquel il pût compter. Ce n'était pas d'ailleurs qu'ils s'inspirassent de la même politique, car M. de Villèle demeura jusqu'au bout le partisan de la non-intervention armée en Espagne, tandis que M. de Chateaubriand arrivait à Vérone avec l'idée préconçue de précipiter la France en armes sur l'Espagne. Nos diverses missions de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Vienne étaient également représentées à Vérone par le marquis de Caraman et les comtes de la Ferronnays et de Rayneval. On y vit aussi M. de Serre, récemment décoré du titre de comte et nommé ambassadeur à Naples. Il y vint, du reste, plutôt en curieux, et il prit peu de part aux travaux du congrès, où ses anciennes opinions libérales le rendaient en quelque sorte suspect.

Que la guerre d'Espagne n'est point sortie du congrès de Vérone.

On a cru longtemps, et c'est une erreur encore accréditée aujourd'hui, que la guerre d'Espagne était sortie du Congrès de Vérone, qu'elle avait été imposée à la France, et que celle-ci s'était faite le gendarme de l'Europe sous la pression des grandes puissances du

OCTOBRE 1822.

Nord. La légende est là, et qui ne sait combien il est difficile d'extirper une légende, surtout quand elle est favorable à une foule d'intérêts de parti !

Est-ce que tous les jours nous n'entendons pas répéter, sur la foi d'écrivains ignorants ou sans conscience, que le coup d'État du 9 thermidor a été dirigé contre la Terreur? La lumière a beau s'être faite éclatante; vainement on a accumulé preuves sur preuves, irréfragables, irréfutables, mathématiques, vainement on a opposé à l'histoire faussée les propres aveux des vainqueurs pour démontrer que ce coup d'État, qui a atteint la République au cœur, a été l'œuvre de la Terreur elle-même, qu'il n'a frappé ses principales victimes que parce qu'elles voulaient, suivant l'expression de Barère, *arrêter le cours terrible, majestueux de la Révolution*, la légende faite de mensonges et de faux matériels persiste, bruyante, effrontée, d'autant plus tenace que, déplaçant les responsabilités, elle sert à amnistier les véritables coupables des excès de la Révolution.

De même a-t-on fait pour la guerre d'Espagne, il est convenu qu'elle a été l'œuvre du Congrès de Vérone. Une lecture attentive des pages suivantes suffira pour dissiper cette erreur.

Les coupables de la guerre d'Espagne.

M. de Villèle ne voulait point la guerre, cela ressort de toutes les discussions auxquelles nous ferons prochainement assister nos lecteurs; il y fut entraîné, comme contraint et forcé par la faction ultra-royaliste, dont il était devenu le prisonnier. Deux hommes ont surtout poussé la Restauration à cette inutile et criminelle entreprise; ces deux hommes sont MM. de Montmorency et de Chateaubriand; ils en ont tous deux la responsabilité devant l'histoire.

M. de Chateaubriand, avec une grande loyauté, en a, du reste, hautement revendiqué sa part. Il y a poussé avec une impétuosité extraordinaire, avec une ardeur

maladive, ne craignant pas d'assurer que les esprits politiques lui en feraient un mérite, comme homme d'État, dans l'avenir. En quoi M. de Chateaubriand s'est trompé du tout au tout. Il n'y a pas de raison d'État qui puisse justifier ou même excuser un crime; et il n'y a pas de crime plus abominable que l'invasion à main armée d'une nation contre laquelle on ne saurait invoquer l'ombre d'un grief. Or, il allait demander à la France de la Restauration de faire contre l'Espagne ce que l'Europe avait fait contre la France trente années auparavant; c'était monstrueux.

Mais M. de Chateaubriand était un ancien émigré, il avait combattu dans les rangs de l'armée du prince de Condé; son patriotisme ne s'était pas révolté alors à l'idée que l'Europe allait se jeter sur son pays pour lui imposer ses volontés et le contraindre de se remettre sous le joug de son souverain légitime. Ses idées, paraît-il, ne s'étaient pas modifiées; il trouvait bon d'agir présentement à l'égard de l'Espagne comme on en avait usé autrefois envers la France.

L'excuse de M. de Chateaubriand.

Il avait, il est vrai, le sentiment très vif de l'honneur de sa patrie. La légitimité, selon lui, se mourait faute de victoires après les triomphes de Napoléon. La liberté ne compensait pas suffisamment à ses yeux l'idée de gloire, et l'on pouvait tout craindre pour Louis XVIII, après l'humiliation des traités de Vienne. Oh! ces horribles traités, c'était son cauchemar, à lui comme à tant de milliers de Français! Il se disait que l'épée de la France, après avoir anéanti la Révolution en Espagne, et comme retrempée dans le sang des Espagnols, déchirerait ces traités odieux et rendrait à notre pays ses limites du Rhin. C'était son excuse. Pitoyable excuse!

Sans doute il était cruel pour la France de rester sous le coup des traités de 1815. Mais qu'était-il besoin pour les rompre d'aller, par une effroyable violation du droit éternel, porter la guerre chez une nation amie? Il eût été bien plus naturel de courir sus immédiatement à ceux qui nous avaient imposé ces traités. Vaincus, nous tombions pour la plus noble des causes; vainqueurs, nous pouvions nous glorifier de nos victoires. C'est à quoi M. de Chateaubriand ne semble pas avoir songé!

Les instructions de M. de Villèle.

Nos plénipotentiaires à Vérone auraient dû s'en tenir rigoureusement aux instructions de leur gouvernement. Devenu président du conseil, M. de Villèle leur recommanda de se tenir sur la plus grande réserve. La France était la seule puissance dont les troupes dussent agir à l'égard de l'Espagne, elle devait demeurer seule juge de cette nécessité; et il ne fallait pas admettre que le congrès eût à lui prescrire une ligne de conduite.

Mais M. de Montmorency, grand partisan de l'intervention armée, ne se conforma pas absolument aux instructions de M. de Villèle.

Le questionnaire de M. de Montmorency.

Dans une réunion confidentielle des plénipotentiaires de Russie, d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre, tenue à Vérone le 20 octobre 1822, il leur soumit les trois questions suivantes :

1° Dans le cas où la France se verrait forcée de rappeler de Madrid le ministre qu'elle y a accrédité et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hautes cours seraient-elles disposées à prendre une mesure semblable, et à rappeler leurs propres légations ?

2° Si la guerre devait éclater entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteraient-elles à la France l'appui moral qui doit donner à son action toute la force de l'alliance, et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays ?

3° Quelle serait enfin l'intention des hautes puissances, quant au fond et à la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France...?

NOVEMBRE 1822.

Ainsi donc, on le voit, c'est le principal ministre plénipotentiaire de la Restauration qui, sans y être en rien provoqué par les cours du Nord, admettait pour la France l'éventualité d'une guerre avec l'Espagne, et leur demandait dans quelle mesure, le cas échéant, elles nous prêteraient leur concours.

Les quatre puissances du Nord examinèrent longuement ces trois questions dans une séance tenue le 17 novembre. Leurs réponses furent loin d'être conformes. Celles de la Prusse et de l'Autriche manquèrent tout à fait de netteté. Elles rompraient bien leurs relations diplomatiques avec l'Espagne si la conduite du gouvernement espagnol à l'égard de la France obligeait cette dernière à rappeler son envoyé à Madrid, mais elles se borneraient à prêter un concours tout moral, et n'accorderaient, en cas de besoin, un secours plus actif qu'autant qu'il n'en résulterait aucun dommage aux intérêts de leurs États. La Russie seule, dont le souverain était devenu aussi ardent royaliste qu'il avait été libéral jadis, se déclara prête à marcher entièrement avec la France, et à lui donner sans restriction ni condition aucune tout l'appui moral et matériel dont elle pourrait avoir besoin.

Les scrupules de l'Angleterre.

Quant à l'Angleterre, elle refusa nettement de s'associer aux résolutions des autres puissances. Il était incompatible avec les principes de Sa Majesté britannique, dit lord Wellington, de censurer les affaires intérieures d'un État indépendant, à moins que ces affaires n'affectassent les intérêts essentiels des sujets anglais. Assurément c'était là, en principe, une doctrine tout à fait conforme aux saines notions du droit et de la justice. Mais lorsqu'on se rappelle avec quelle audace l'Angleterre les a mises en oubli dans sa politique constante contre la France depuis la Révolution, on ne peut s'empêcher de sourire, et l'on ne saurait voir dans cette

NOVEMBRE 1822.

hypocrite réserve que son éternelle animosité contre notre pays.

En définitive, l'intervention du congrès de Vérone dans les affaires d'Espagne se borna à trois dépêches insignifiantes que les cours de Russie, de Prusse et d'Autriche durent adresser à leurs représentants de Madrid pour être soumises au gouvernement espagnol. On y engageait vivement l'Espagne à favoriser le rétablissement « d'une administration à la fois sage et nationale », en lui donnant à entendre que la France se verrait peut-être obligée de confier à une armée le soin de faire cesser les provocations dont elle se prétendait l'objet. L'Autriche profita de l'occasion pour rappeler à l'Espagne ces siècles de glorieuse mémoire où le soleil n'avait point de couchant pour elle ; c'était sous la domination de la maison d'Autriche ; et peut-être y avait-il là comme une invite à revenir à cette domination qui l'avait faite si puissante et si heureuse.

Le résultat du congrès de Vérone.

Somme toute, ce qui résulta surtout de ce congrès de Vérone, ce fut un acquiescement formel de la part de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche à une intervention armée de la France en Espagne. Tout à sa politique belliqueuse, M. de Chateaubriand, dans ses dépêches au président du conseil, ne cessait de pousser à la guerre. Il avait son plan de campagne tout fait; et nous le voyons, dans une lettre du 20 novembre, indiquer minutieusement comment les opérations devraient être conduites. Il fallait faire prendre la cocarde espagnole à nos soldats, planter partout le pavillon espagnol à côté du drapeau blanc, occuper les villes et les villages au nom du roi Ferdinand, et ne jamais parler qu'au nom de ce dernier, dont on rétablirait partout l'autorité.

M. de Villèle paraît dès lors s'être résigné à la guerre. Le 29 novembre, il écrit à M. de Chateaubriand pour lui faire part de la satisfaction qu'a ressentie le roi des

NOVEMBRE 1822.

résultats obtenus à Vérone. Toutefois, les revers des royalistes espagnols ramenèrent bientôt le président du conseil à des idées de paix, et il ne les abandonnera que sous la pression formidable du parti féodal, devenu maître des destinées de la France.

Le congrès de Vérone fit, comme on voit, beaucoup plus de bruit que de besogne; il se sépara sans avoir rien conclu, si ce n'est qu'on donna carte blanche à la France. On se réserva seulement de continuer à Paris les conférences commencées sur les affaires espagnoles. Elles seront d'ailleurs sans influence sur notre intervention en Espagne, laquelle, par la volonté d'une majorité ultra-royaliste, sortira tout armée des délibérations du parlement.

Retour de M. de Montmorency. Il est créé duc.

M. de Montmorency avait quitté Vérone le 20 novembre; il était de retour à Paris le dernier jour du mois. La veille même de son arrivée, le journal officiel reproduisait complaisamment un article pompeusement élogieux du journal *l'Étoile* sur le congrès de Vérone, où il était dit que toutes les résolutions qui y avaient été prises étaient dignes des Bourbons et du ministère « qui avait donné pour représentant à la France un homme dont le cœur était aussi noble que le nom. » Et le lendemain, 1er décembre, le roi Louis XVIII, voulant donner un témoignage de sa bienveillance et de sa satisfaction au vicomte de Montmorency, le créait duc, pour jouir, lui et ses descendants en ligne directe, des rangs et honneurs attachés à ce titre. Donc, nulle mésintelligence encore entre le ministre des affaires étrangères et le président du conseil.

DÉCEMBRE 1822.

Bruits de guerre. Les spéculateurs royalistes.

La nouvelle, répandue à Paris dans la journée du 6 décembre, que les trois souverains du Nord avaient autorisé la France à faire franchir la frontière à ses armées, causa une véritable panique sur la place. Il y eut à la Bourse une baisse d'un franc sur la rente.

DÉCEMBRE 1822.

Depuis le mois de septembre les bruits de guerre persistants l'avaient fait tomber de 95 francs à 86 francs. Cela seul indiquait combien la guerre était peu souhaitée par le monde des affaires, si ce n'est par un certain nombre de spéculateurs royalistes qui, trompés par les journaux religieux et monarchiques, avaient cru faire une bonne opération en souscrivant à un emprunt de vingt millions de francs émis quelques semaines auparavant par la régence d'Urgel.

Or, l'armée de la Foi était en complète déroute et la régence avait été obligée de quitter précipitamment Urgel. Dans les premiers jours de décembre elle vint, avec ses chefs, chercher un refuge à Toulouse, derrière notre armée d'observation. Ces désastres terrifièrent les porteurs d'emprunt, car ils perdaient tout si l'insurrection royaliste en Espagne était complètement anéantie. Ils usèrent donc de tous leurs moyens d'influence pour précipiter un dénouement favorable à leurs intérêts.

Les résistances de M. de Villèle.

Mais M. de Villèle résistait toujours. Il comptait avoir à la fin de l'année vingt-cinq millions de reste, toutes dépenses payées, et il était au désespoir de voir une telle prospérité troublée par ces malheureuses affaires extérieures. L'intervention lui apparaissait comme un fléau. Au commencement de décembre il écrivait à M. de Chateaubriand, qui était encore à Vérone : « Voyez, mon cher, à faire tous vos efforts pour éviter un pareil malheur... Dieu veuille, pour mon pays et pour l'Europe, qu'on ne persiste pas dans une intervention qui, je le répète avec une entière conviction, compromettra le salut de la France elle-même. » Il ne croyait pas alors M. de Chateaubriand si fanatique de la guerre.

Un moment, il espéra que le concours du duc de Wellington lui permettrait de maintenir la paix. On a

DÉCEMBRE 1822.

vu combien l'Angleterre s'était montrée peu favorable à notre intervention en Espagne. Ambassadeur du cabinet de Londres près la cour des Tuileries, Wellington venait d'arriver de Vérone. Après une entrevue avec lui, le président du conseil expédia à nos plénipotentiaires l'ordre d'insister auprès des puissances du Nord pour qu'elles suspendissent le rappel de leurs ambassadeurs. Il était trop tard. On sut par M. de Chateaubriand, qui revenait au moment où le courrier partait, que déjà les cours de Russie, de Vienne et de Berlin avaient expédié à leurs représentants en Espagne l'ordre de quitter Madrid.

Démission de M. de Montmorency.

M. de Montmorency aurait voulu qu'un ordre semblable fût expédié immédiatement à notre ambassadeur; mais M. de Villèle tenait à temporiser encore, et son avis l'emporta dans le conseil. De là, entre lui et M. de Montmorency, un froissement très vif, qui amena la retraite de ce dernier. Le duc ayant cru devoir donner sa démission, une ordonnance royale du 25 décembre chargea, *par interim*, M. de Villèle du portefeuille des affaires étrangères.

Note à M. de la Garde.

Le jour même, le président du conseil envoya au comte de la Garde, notre ministre dans la péninsule, une note fort ambiguë, mais plutôt pacifique que belliqueuse. Il enjoignait à M. de la Garde de donner au cabinet de Madrid l'assurance des bonnes dispositions de la France à l'égard de l'Espagne; mais de lui déclarer en même temps que le gouvernement français ne se relâcherait en rien des mesures préservatrices qu'il avait prises tant que l'Espagne continuerait à être déchirée par les factions. Il ne balancerait pas, ajoutait-il, à le rappeler de Madrid « et à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, » s'il perdait l'espoir d'une amélioration qu'il se plaisait à attendre des sentiments qui avaient si longtemps uni les Espagnols et les Français

dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté (1).

DÉCEMBRE 1822.

La nomination de M. de Chateaubriand.

C'était là sans doute une note comminatoire, mais qui n'avait rien de particulièrement agressif, et qui n'indiquait pas un bien ardent désir d'une intervention armée de la part de la France. C'était de la politique expectante. Eh bien! pour défendre cette politique, le président du conseil offrit la succession de M. de Montmorency à M. de Chateaubriand, c'est-à-dire à l'homme de France qui, de tous ses vœux, poussait le plus à la guerre.

Assurément M. de Chateaubriand n'avait pas avoué au président du conseil ses ardeurs belliqueuses. Dans les lettres qu'il lui avait adressées de Londres ou de Vérone, il ne lui avait parlé de l'intervention armée que comme d'une éventualité à laquelle il faudrait peut-être se résoudre; mais il n'avait pas caché sa pensée intime à ses confidents du parti féodal. Aussi la Congrégation, dont il était alors un des plus fervents apôtres, applaudit-elle bruyamment à sa nomination de ministre des affaires étrangères, qui parut dans le *Moniteur* du 29 décembre 1822. Une ordonnance du même jour nommait le duc de Montmorency ministre d'État et membre du conseil privé. M. de Chateaubriand ministre des affaires étrangères, c'était la guerre à courte échéance; ce que n'avait certainement pas prévu M. de Villèle.

Condamnations de presse.

L'avènement de ce nouveau membre du cabinet ne fut pas favorable à la liberté, et la nouvelle année commença mal pour elle. Les éditeurs du *Journal du Commerce* et de *l'Etoile* se virent condamnés l'un et l'autre, le 2 janvier 1823, à six mois d'emprisonnement pour un article ayant un caractère par trop belliqueux. Ils ne représentaient pourtant pas la même opinion; mais le premier avait répété dans l'intérêt du commerce

JANVIER 1823.

(1) *Moniteur universel* du 27 décembre 1822.

JANVIER 1823.

ce que le second avait publié dans l'intérêt de la guerre.

Condamnation du député Kœchlin.

A quelques jours de là, M. Kœchlin, député du Bas-Rhin, était condamné, par défaut, à un an de prison pour avoir publié une brochure contenant la relation historique des événements qui s'étaient passés à Colmar et dans les communes voisines au mois de juillet précédent. L'histoire elle-même était proscrite. Enfin le même mois, la cour d'assises du Loiret condamnait à mort, comme complices du général Berton, MM. Baudrillet et Duret, le premier pour avoir cherché à s'emparer du château de Saumur, le second comme coupable d'embauchage. Un troisième accusé, Lalande, en fut quitte pour trois ans d'emprisonnement comme non-révélateur.

Les complices du général Berton.

Mais ces sévérités et ces condamnations disparaissaient devant la grande préoccupation du moment; il n'y avait plus à se le dissimuler, on marchait à grands pas vers la guerre.

Les envoyés des puissances du Nord quittent l'Espagne.

Résolues à laisser la France agir seule contre l'Espagne, les trois cours du Nord, comme on l'a vu, avaient pris la détermination de rappeler leurs ambassadeurs près la cour de Madrid pour témoigner leur mécontentement au gouvernement libéral de la péninsule, auquel chacune d'elles avait adressé, sous forme de note diplomatique, des observations fort déplacées. Dès le commencement de janvier les envoyés de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie réclamèrent leurs passe-ports. Les représentants des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg avaient écrit, l'un, que l'Autriche ne croirait jamais manifester assez hautement son improbation sur les causes des maux que souffrait une nation généreuse, l'autre que la Russie ne pouvait conserver aucune relation avec des autorités qui toléraient ou excitaient une sanglante anarchie.

Le ministre des affaires étrangères de l'Espagne, le

JANVIER 1823.

colonel Évariste San-Miguel, en envoyant leurs passeports aux représentants de l'Autriche et de la Russie, qualifia sévèrement leur attitude inconvenante. Il reprocha notamment au dernier d'avoir scandaleusement abusé du droit des gens. L'Espagne pouvait justement se plaindre, en effet, des procédés étranges de ces trois cours du Nord, qui n'avaient aucun grief sérieux à lui reprocher, et qui, en lui adressant gratuitement des notes insultantes, avaient certainement méconnu les notions les plus élémentaires du droit des gens. En signalant comme un tissu de mensonges et de calomnies les notes émanées des cabinets de Prusse, d'Autriche et de Russie, et en dédaignant d'y répondre officiellement, le gouvernement espagnol montra beaucoup de dignité et de modération; les envoyés de ces trois puissances purent quitter la péninsule sans avoir été l'objet d'aucun outrage.

Réponse de l'Espagne à la France.

Le gouvernement français n'avait pas encore rappelé son ambassadeur. Il s'était borné, comme on l'a vu, à le charger de communiquer une sorte de note comminatoire aux ministres de Ferdinand VII. La réponse de ceux-ci ne se fit pas attendre. Elle fut aussi nette, aussi courtoise, aussi catégorique que possible. « L'Espagne, y était-il dit, est gouvernée par une constitution promulguée, acceptée et jurée en 1812, et reconnue par toutes les puissances qui se réunirent au congrès de Vérone. Des conseillers perfides ont empêché S. M. C. Ferdinand VII de jurer, à son retour en Espagne, ce code fondamental que toute la nation désirait, et qui fut détruit par la force. »

Rappel de notre ambassadeur.

Après avoir affirmé que ce n'était pas une insurrection militaire qui avait rétabli, au commencement de 1820, la constitution des Cortès, et que les hommes courageux qui s'étaient prononcés successivement dans l'île de Léon et dans toutes les provinces n'avaient été que les

JANVIER 1823.

organes de l'opinion générale, le ministre San-Miguel continuait en ces termes : « Il y a toujours chez les nations des individus qui ne peuvent s'accoutumer au joug de la raison et de la justice. L'armée d'observation que le gouvernement français entretient au pied des Pyrénées ne peut calmer les désordres qui affligent l'Espagne. L'expérience, au contraire, a prouvé que l'existence de ce cordon sanitaire, transformé depuis en armée d'observation, n'a fait qu'augmenter les espérances des fanatiques, qui ont poussé dans nos provinces le cri de la rébellion en nourrissant l'idée d'une invasion prochaine sur notre territoire. »

Le gouvernement espagnol, tout en appréciant les offres que lui faisait Sa Majesté très chrétienne de contribuer au bonheur de l'Espagne, mais persuadé que les moyens employés par elle produiraient des résultats absolument contraires, engageait le gouvernement français à dissoudre son armée des Pyrénées, à repousser les factieux qui allaient chercher un refuge en France, et à s'élever enfin d'une manière énergique contre tous ceux qui dénigraient indignement les institutions de l'Espagne et les Cortès. La nation espagnole ne se mêlait en rien du régime intérieur des autres pays, mais elle ne reconnaissait à qui que ce soit, disait le ministre en terminant, le droit d'intervenir dans ses propres affaires.

C'était là le langage de la raison, de la vérité et de la justice. Mais comment la Restauration, conseillée par d'imprudents amis, prisonnière, en quelque sorte, des hommes de la Congrégation, aurait-elle entendu ce langage? Aussi aveugle que Napoléon en 1808, elle avait juré de détruire, sinon à son profit personnel, du moins au profit de ses passions, les institutions libérales de l'Espagne.

Le 18 janvier, M. de Chateaubriand écrivait à notre

JANVIER 1823.

ambassadeur que la France, après avoir tout fait pour conserver avec l'Espagne des relations amicales, se voyait contrainte de les interrompre. Il n'était guère possible de montrer plus d'hypocrisie. Le ministre enjoignait en conséquence à M. de la Garde de demander immédiatement ses passe-ports et de partir avec toute sa légation.

Déjà, tandis que M. de Chateaubriand, avec une duplicité toute jésuitique, donnait à entendre au cabinet britannique que la France ne serait pas éloignée d'accepter la médiation de l'Angleterre, tout était disposé pour la guerre. Le duc d'Angoulême était désigné pour commander les cent mille hommes qu'on tenait prêts à franchir la frontière, et, le lendemain même de l'ouverture des Chambres, le *Moniteur* publiait les noms de cinquante-sept lieutenants-généraux et maréchaux de camp, désignés pour être employés à l'armée d'Espagne. Dans ce nombre, deux seulement se trouvaient dépourvus de titre nobiliaire, les maréchaux de camp Schæffer et Goujon; tout le reste était prince, marquis, comte, vicomte ou baron. Il semblait qu'une telle guerre, destinée à écraser la Révolution, ne pût être conduite que par des chefs empruntés à l'ancienne et à la nouvelle noblesse.

Ouverture de la session législative.

La session de 1823 s'ouvrit le 28 janvier, au Louvre, comme les deux dernières années, dans la salle des gardes de Henri IV. Elle avait, cette année, une importance tout exceptionnelle. Jamais session n'avait été attendue avec autant d'impatience par les intérêts inquiets. L'été précédent, on s'en souvient, le gouvernement avait solennellement déclaré que le corps d'armée réuni au pied des Pyrénées avait uniquement pour but de préserver notre pays des atteintes de la fièvre jaune. Mais, depuis cette époque, les bruits persistants d'une prochaine intervention à main armée en Espagne avaient jeté un

JANVIER 1823.

trouble profond dans les affaires. Le commerce, l'industrie languissaient de cette incertitude. La nation ne pouvait vouloir la guerre, c'était son commerce ruiné, ses ateliers déserts, ses richesses compromises; elle avait donc hâte de savoir à quoi s'en tenir, et d'entendre la parole du roi, d'où devait sortir la paix ou la guerre. Les destinées de la France dépendaient du caprice d'un souverain, et ce souverain lui-même n'était plus que l'exécuteur des ordres de la Congrégation.

Le discours du trône.

Quand le roi parut, en grand costume de maréchal de France, entouré des princes de sa famille, y compris le duc d'Orléans, de bruyantes acclamations retentirent. Il s'assit sur son trône, salua l'assemblée en se découvrant, puis, selon l'usage, se recouvrit et commença son discours. Le silence se fit profond, solennel.

L'attention fut vive surtout au passage concernant les affaires d'Espagne.

« J'ai tout tenté, dit le roi, pour garantir la sécurité de mes peuples et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs...

« L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid laisse peu d'espoir de conserver la paix.

« J'ai ordonné le rappel de mon ministre; cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher en invoquant le nom de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de la ruine, et le réconcilier avec l'Europe...

« Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions *qu'ils ne peuvent tenir que de lui*, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les tristes inquiétudes de la France, dès ce moment les hostilités

JANVIER 1823.

cesseront; j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement.

« J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de nos affaires du dehors. C'était à moi d'en délibérer, je l'ai fait avec maturité; j'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France... »

La foule officielle, qui remplissait la salle, accueillit ces paroles par de frénétiques applaudissements. La majorité féodale de la Chambre quitta le palais du Louvre ivre d'enthousiasme : elle avait sa guerre. Mais l'impression au dehors fut beaucoup moins favorable; la rente baissa comme si l'on était à la veille d'une véritable calamité publique.

L'adresse de la Chambre des pairs.

FÉVRIER 1823.

L'adresse de la Chambre des pairs ne fut qu'une paraphrase servile du discours du trône. Rien d'étonnant à cela : elle avait été rédigée par une commission dont tous les membres appartenaient à la Congrégation. Il y eut cependant quelques résistances. M. de Broglie, sans conclure d'une façon bien nette, ne se montra point partisan d'une intervention armée. D'autres pairs, MM. de Barante, de Ségur et Daru, soutinrent un amendement favorable au maintien de la paix. Le dernier s'étonna surtout que l'on songeât à allumer la guerre entre la France et l'Espagne, alors que cette guerre n'avait été ni provoquée par la nation espagnole ni conseillée par les puissances réunies à Vérone. C'était la vérité absolue.

MM. de Chateaubriand et de Villèle parlèrent à la Chambre haute un langage dont la majorité contre-révolutionnaire de l'assemblée se montra entièrement satisfaite. Quatre-vingt-dix-neuf voix contre vingt-huit leur donnèrent raison. M. de Villèle s'était décidément résigné à la guerre.

Parmi les opposants, on vit, non sans quelque étonnement, figurer M. de Talleyrand. Il s'était fait inscrire

Février 1823.

pour combattre l'intervention, mais il n'arriva pas en ordre utile pour parler; seulement il trouva moyen de faire paraître dans quelques feuilles libérales de l'époque le discours qu'il avait préparé. Il s'y donnait comme ayant été l'adversaire implacable de l'expédition d'Espagne sous l'Empire, alors que tous les personnages politiques contemporains n'ignoraient pas qu'il en avait été l'un des plus ardents instigateurs. L'effronterie était grande. Mais ce qui est non moins singulier, c'est que M. de Chateaubriand, dans ses Mémoires, parle du discours de M. de Talleyrand comme s'il avait été prononcé; il décrit même complaisamment le déplorable effet produit sur l'auditoire par les affirmations mensongères de l'orateur (1).

L'attitude de la Chambre des députés ne pouvait être douteuse, renforcée comme elle l'était d'une trentaine d'ultra-royalistes. Quelques députés énergiques s'efforcèrent bien de démontrer le vice radical de certaines élections dues à la fraude et à la violence, mais ce fut peine perdue. Les orateurs de l'opposition purent à peine faire entendre leurs voix, coupées à chaque instant par les interruptions les plus injurieuses. Toutes les élections se trouvèrent validées. On savait dès lors à quoi s'en tenir sur les sentiments ultra-royalistes de la nouvelle Chambre introuvable.

L'adresse de la Chambre des députés.

Le sens de l'adresse ne pouvait être douteux. Cette adresse devait être et fut en effet un véritable dithyrambe en l'honneur de la guerre. « C'est à Votre Majesté, Sire, qu'il appartient de délibérer, c'est à nous de concourir par tous nos efforts à la généreuse entreprise d'étouffer l'anarchie pour ne conquérir que la paix; de rendre la liberté à un roi de votre sang, d'assurer le

(1) On voit avec quel sentiment de défiance il faut lire les *Mémoires*, en général, et ceux de M. de Chateaubriand en particulier.

Février 1823.

repos de l'Espagne pour affermir celui de la France, et de délivrer du joug de l'oppression un peuple magnanime, qui ne peut recevoir que de son souverain légitime des institutions conformes à ses vœux et à ses mœurs. »

Que voulaient de plus les membres de l'extrême droite? Quelques-uns d'entre eux cependant ne se montrèrent pas encore satisfaits. Dans la séance du 8 février, où l'adresse fut discutée en comité secret, MM. Delalot et de la Bourdonnaye se plaignirent amèrement des lenteurs et des hésitations ministérielles. On n'allait pas assez vite en besogne à leur gré, et, à les en croire, c'était la faute du président du conseil si la régence d'Urgel avait été obligée de se dissoudre devant les soldats de Mina.

De leur côté, les membres de l'opposition attaquèrent vivement l'intervention comme nous étant imposée par l'étranger. La colère dont semblait envahi le gouvernement n'était, suivant le général Foy, que l'écho de la colère des Prussiens et des Cosaques. On faisait la guerre par ordre du congrès de Vérone. C'était là, comme nous l'avons déjà démontré, une opinion absolument erronée. Cette opinion se fortifia de la fausse interprétation d'une phrase prononcée par M. de Villèle dans la discussion de l'adresse. Ce qui est absolument certain, c'est que M. de Villèle n'a pas dit, et il ne pouvait pas dire : « La France fait la guerre par ordre du congrès.

Maintenant, qu'il ait dit, en substance : « Nous sommes dans l'alternative, ou de combattre pour la révolution espagnole sur nos frontières du Nord ou de faire la guerre à cette révolution en Espagne, » comme l'assurèrent le général Foy et M. Duvergier de Hauranne; ou qu'il se soit borné à déclarer, suivant la version de M. de Chateaubriand, que si l'on ne faisait pas la guerre

Février 1823.

sur les Pyrénées, on aurait à la soutenir sur le Rhin; cela ne saurait avoir qu'une médiocre importance historique. M. de Chateaubriand a, du reste, été mal servi par ses souvenirs en donnant cette version comme une réponse au général Foy, qui aurait prêché une croisade de tous les gouvernements constitutionnels contre les gouvernements absolus (1). Ce fut au contraire le général Foy qui répondit au président du conseil. Toutefois ce dernier a fort bien pu dire, sans y être provoqué par personne : « Si nous n'étouffons pas la Révolution en Espagne, nous aurons à la soutenir sur nos frontières du Nord. » C'était la guerre dans l'un comme dans l'autre cas; seulement, dans le second cas, la guerre au profit de la Révolution. Argument destiné sans doute, dans la pensée de M. de Villèle, à entraîner les indécis.

La vérité est que les ultra-royalistes voulaient étouffer la Révolution en Espagne, de peur que son triomphe ne donnât plus de force aux revendications libérales dans notre pays.

Les conclusions du général Foy.

Le général Foy, en terminant son ardente philippique contre le projet d'adresse, avait demandé aux ministres de faire connaître quels arrangements avaient été conclus au congrès de Vérone avec les puissances étrangères relativement à l'intervention; si ces arrangements étaient de nature à amener l'occupation d'une partie de notre territoire par les troupes de la sainte alliance, et quelles dispositions avaient été prises pour empêcher cette occupation. Dans le cas où notre indépendance n'aurait pas été suffisamment garantie, ajoutait le général, « ce serait un devoir rigoureux pour moi de demander en séance publique la mise en accusation des ministres qui auraient signé ou promis l'humiliation de la couronne ou la ruine du pays. »

(1) *Le Congrès de Vérone*, t. 1, p. 299.

Février 1823.

Les craintes du général à cet égard étaient chimériques. L'adresse fut votée sans qu'on eût ajouté, comme il le demandait, aucune stipulation de garantie contre l'occupation de notre territoire par des troupes étrangères.

Dans la soirée du 9 février, M. Ravez, qui avait été renommé président de la Chambre, vint aux Tuileries donner solennellement lecture de cette adresse au roi.

« Je serai fidèle aux engagements que j'ai pris, » répondit Louis XVIII. On a pu voir comment le vieux roi entendait la fidélité à ses engagements.

La médiation de l'Angleterre.

La Chambre venait de s'associer avec enthousiasme aux projets belliqueux du gouvernement; il s'agissait maintenant de lui fournir les moyens de mener l'entreprise à bonne fin. Cependant les partisans de la paix n'avaient pas perdu tout espoir de la maintenir. Ils comptaient encore sur la médiation de l'Angleterre, proposée par le duc de Wellington. Le cabinet de Londres, en acceptant le rôle de médiateur, chercha surtout à traîner les choses en longueur. Il était pour une politique de paix, parce qu'une guerre heureuse pouvait rendre à la France son influence perdue. Et c'était cela qui le préoccupait, beaucoup plus que la cause injuste de la guerre. Tout en acceptant les bons offices de l'Angleterre pour conserver à la France la paix avec l'honneur, M. de Chateaubriand la prévint que nous n'en continuions pas moins nos préparatifs de guerre. Il avait écrit, le 27 janvier, à M. Canning, ministre des affaires étrangères du gouvernement britannique : « Le temps qui s'écoulera depuis le jour où je vous écris jusqu'à celui où nous commencerons les hostilités (si ces hostilités sont inévitables) suffit encore pour s'entendre et tout arranger. Voyez, mon honorable ami, employez les ressources de votre génie pour amener les Espagnols à laisser à leur roi la faculté de s'entendre avec eux pour modifier leurs institutions. Le jour où vous m'annonceriez un tel

FÉVRIER 1823.

résultat de vos efforts serait le plus beau de ma vie. »

La diplomatie est trop souvent l'art de déguiser sa pensée, et M. de Chateaubriand se moquait évidemment de son honorable ami M. Canning en lui écrivant de la sorte. Il voulait la guerre, il la voulait à tout prix. « Loin de nous excuser de la guerre d'Espagne, nous nous en faisons honneur, » a-t-il écrit (1). Il ne se gênait donc nullement, comme il l'avoue lui-même, pour déguiser sa pensée en écrivant à M. Canning.

Ferme attitude à l'égard de l'Angleterre.

Toujours est-il que la déclaration belliqueuse de Louis XVIII à la Chambre des députés causa en Angleterre une émotion profonde. A une demande d'explications de l'ambassadeur anglais, M. de Chateaubriand répondit encore qu'une modification constitutionnelle en Espagne suffirait pour que la France suspendît ses armements. C'était là de la duplicité bien inutile. Des paroles menaçantes contre la France retentirent dans le parlement d'Angleterre ; notre ministre des affaires étrangères y fut violemment pris à partie par lord Brougham. Mais le ministère de M. de Villèle, il faut lui rendre cette justice, n'était pas d'humeur à se laisser intimider par les rodomontades anglaises.

Déjà, pendant le congrès de Vérone, à propos d'un traité de commerce que l'Angleterre était à la veille de conclure avec l'Espagne, M. de Villèle avait adressé une note très ferme au gouvernement britannique. Il y était dit : « Le cabinet de Saint-James connaît parfaitement et il apprécie les motifs qui ont forcé la France à maintenir un corps d'observation sur les limites des provinces d'Espagne, qui sont en proie à l'anarchie et à la guerre civile.

« Dans de pareilles circonstances, une négociation séparée avec l'Angleterre aurait pour résultat infaillible de donner aux principes qui dirigent aujourd'hui le gouvernement espagnol un appui moral dont les conséquences sont faciles à apprécier.

(1) *Le Congrès de Vérone*, t. I, p. 361.

FÉVRIER 1823.

« Le gouvernement français se refuse à croire que telles puissent être les intentions de Sa Majesté Britannique. Il se flatte que les explications loyales que le ministère anglais lui donnera ne laisseront aucun doute sur l'état actuel des relations du cabinet de Saint-James avec le cabinet espagnol. Le gouvernement français attend ces explications avec confiance. Les ministres de Sa Majesté Britannique reconnaîtront facilement que, dans la situation où se trouve la France vis-à-vis de l'Espagne, une décision immédiate de la France doit résulter de ces explications. »

L'Angleterre avait reculé devant cette note comminatoire. Au reste, le gouvernement français était décidé à ne tenir aucun compte de ses observations, et au besoin, s'il le fallait, à tirer l'épée contre elle.

Toutefois M. de Chateaubriand aurait peut-être mieux fait d'apporter plus de franchise dans sa correspondance avec M. Canning. Le jour même où l'ambassadeur anglais adressait à ce dernier les dépêches rassurantes auxquelles nous avons fait allusion, — c'était le 10 février — M. de Villèle montait à la tribune de la Chambre des députés pour demander un crédit de cent millions, destiné à couvrir les premiers frais de l'invasion et la mobilisation des vétérans.

Le gouvernement n'avait pas de refus à craindre d'une pareille Chambre; cependant on ne négligea rien, avant la discussion, pour surexciter sa passion belliqueuse.

Les promoteurs de la guerre s'efforcèrent de rattacher les diverses insurrections avortées dont nous avons tracé le récit au mouvement libéral qui avait triomphé dans la péninsule. L'Espagne, depuis plusieurs années, assuraient-ils, s'était liée à nos factions; et, à l'appui de

Février 1823.

cette assertion, absolument gratuite, ils citaient un mémoire de l'*Observateur espagnol* du 9 février, où le gouvernement de Louis XVIII était traité d'infâme, et où l'on prêtait à un général français en non-activité cette parole : « que le premier coup de canon tiré contre les Espagnols serait le signal de la chute des Bourbons. » Pour des injures moins menaçantes, ajoutait-on, Louis XIV avait fait la guerre à la Hollande. Ce n'était pas ce que Louis XIV avait fait de mieux. Comment s'étonner de voir des patriotes espagnols répondre un peu vivement aux menaces d'invasion dirigées depuis des mois contre leur pays? « Si l'invasion a lieu, avait écrit l'*Observateur espagnol*, nous verrons des choses étonnantes. » Qu'y avait-il là d'injurieux pour nous? Et pouvait-on faire un crime à un peuple de chercher à prémunir sa nationalité contre les attaques de l'étranger?

Manifeste et proclamation de l'armée des hommes libres.

La Restauration crut trouver un nouveau grief contre l'Espagne dans deux pièces apocryphes trouvées, prétendit-elle, sur un homme arrêté à Perpignan. Ces deux pièces étaient datées du grand quartier général de l'armée des hommes libres, sur les monts Pyrénées. La première était une proclamation en faveur de Napoléon II. On y invitait les braves de l'armée française à se joindre aux hommes libres qui avaient juré de défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, leurs droits, la liberté, et l'indépendance nationale. La seconde était un manifeste à la nation française, soi-disant émané du conseil de régence de Napoléon II, et où l'on protestait énergiquement contre la légitimité du gouvernement de Louis XVIII, et contre tous les actes de ce gouvernement attentatoires à la liberté et à l'indépendance de la nation française.

Faux prétextes de guerre.

En admettant l'authenticité de ces deux pièces, en quoi la nation espagnole pouvait-elle en être responsable? Une aberration d'esprit singulière pouvait seule y voir

Février 1823.

une provocation directe pour nous déterminer à la guerre. Les fanatiques de la guerre objectaient encore, il est vrai, la situation troublée de la péninsule; la guerre civile s'étendant jusqu'aux portes de Madrid; la Catalogne en armes; la province de Murcie soulevée; le roi prisonnier des Cortès; la religion menacée; les colonies perdues; la marine détruite; la dette accrue. Mais à qui la faute si cette peinture, passablement exagérée, présentait un certain aspect de vérité? N'étaient-ce pas les ultra-royalistes espagnols qui avaient déchaîné les tempêtes en s'insurgeant contre la constitution jurée par Ferdinand? Et puis, est-ce que tout cela nous regardait? Est-ce que la France n'était pas autrement troublée à l'intérieur lorsque, en 1792, elle protesta à si bon droit contre l'outrecuidante prétention de l'Europe de se mêler de nos affaires? Mais le parti féodal voulait la guerre; il tenait à écraser en Espagne les principes de la Révolution française; il avait la force, il était le maître; *sit pro ratione voluntas*.

On a vu comment, conformément aux stipulations du congrès de Vérone, les ambassadeurs de Prusse, d'Autriche et de Russie en Espagne avaient réclamé leurs passe-ports, dans le courant de janvier, et s'étaient empressés de quitter Madrid. Notre représentant, le comte de la Garde, n'avait pas tardé à les suivre. Personne n'était mieux placé que lui pour apprécier sainement la situation; il avait vu les choses de près, et il ne s'était fait faute de conseiller à son gouvernement une politique de paix et de non-intervention. Ses sages conseils n'avaient pas été écoutés; rappelé à la fin de janvier, il était arrivé à Bayonne le 3 février. Peu de jours après, il était à Paris, où la dignité de pair de France le dédommageait de la perte de son ambassade. La guerre était imminente.

Le 10 février, M. de Villèle monta à la tribune de la

Février 1823.

Chambre des députés pour y donner lecture de plusieurs projets de loi financiers, parmi lesquels figuraient le règlement définitif du budget de 1821 et le budget de 1824.

Demande d'un crédit de cent millions.

L'un de ces projets avait trait à une demande de crédits éventuels, jusqu'à concurrence d'une somme de cent millions, à ouvrir pour dépenses extraordinaires et urgentes qui seraient autorisées en 1823. Pas un mot d'explication d'ailleurs sur la nature de ces dépenses.

M. Casimir Périer déchira le voile, assez transparent du reste, dont le ministre avait enveloppé sa pensée. Il s'agissait, selon lui, de véritables subsides de guerre, et il demanda la nomination d'une commission spéciale pour l'examen de ce crédit. Toutefois, il voulait espérer encore que la guerre n'aurait pas lieu. L'opinion publique et la réflexion, il le pensait du moins, feraient reculer le ministère, qui, s'il entreprenait une pareille guerre, dit-il avec une certaine animation, « se montrerait plus l'ennemi de la France que ceux contre lesquels il ferait marcher nos soldats. »

La droite furieuse réclama le rappel à l'ordre de l'orateur; ses violences interrompirent momentanément la séance. Quand l'orage se fut un peu calmé, la Chambre décida la nomination d'une commission spéciale pour examiner la demande du crédit de cent millions destinés aux frais de l'expédition d'Espagne. Immédiatement après, le ministre de la guerre enlevait à M. Casimir Périer ses dernières illusions en présentant, à son tour, un projet de loi tendant à la mobilisation immédiate des sous-officiers et soldats entrés dans le service des vétérans.

Quelques jours après cette séance, le *Moniteur* publia avec enthousiasme une lettre d'un émigré espagnol en résidence à Bayonne, qui applaudissait à la prochaine entrée des Français dans son pays. « Le discours du roi, écrivait-il, a rempli d'allégresse tous les véritables

Février 1823.

amis des principes monarchiques, tous ceux qui conservent dans leurs cœurs des sentiments de loyauté et de religion. » C'est ainsi que s'exprimaient en 1792 les Français qui étaient allés, de l'autre côté du Rhin, prêcher la guerre contre la France. Bayonne était le Coblentz de l'Espagne.

Le rapport de M. de Martignac.

Rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande de crédit, M. de Martignac présenta son rapport dans la séance du 21 février. Il était impossible de voir une plus grossière accumulation de sophismes. La guerre qui se préparait était, à ses yeux, une de ces nécessités absolues contre lesquelles il n'était pas permis de lutter, une de ces obligations rigoureuses et sacrées avec lesquelles on ne transigeait pas sans honte et sans péril. De l'état de trouble et de déchirement où se trouvait l'Espagne, l'orateur concluait qu'il fallait avant tout, par dessus tout, assurer la gloire de nos armes, l'honneur de notre drapeau, le repos de la France et la majesté du trône. Mais en quoi la gloire, l'honneur et le repos de la France étaient-ils intéressés à ce qu'elle se mêlât de choses qui ne la regardaient en rien, et à ce que ses soldats pénétrassent à main armée au cœur de l'Espagne? Les bravos avec lesquels la droite accueillit ces sophismes ne les légitimaient pas.

Tous les arguments de M. de Martignac semblaient empruntés du fameux manifeste du duc de Brunswick contre la France en 1792. On y montrait l'Espagne déchirée, baignant son territoire de son propre sang; les amis de la religion et du roi s'armant en foule contre les partisans de la révolte et de l'anarchie. Notre mission serait de relever un trône abattu et de rendre à un Bourbon captif le beau droit de donner à ses peuples le bonheur et la liberté. N'était-ce pas là un écho lointain de la proclamation du duc de Brunswick? On conviait enfin les Français à faire contre l'Espagne ce que les

Février 1823.

Prussiens et les Autrichiens avaient tenté contre nous lors de la Révolution. La situation était la même, si ce n'est que le roi d'Espagne n'était captif que dans l'imagination de M. de Martignac ; c'était une simple figure de rhétorique. Aux applaudissements de la droite, la gauche répondit par des protestations indignées. M. de Martignac descendit de la tribune au milieu des bravos et des huées.

Discussion du rapport. MM. Royer-Collard et de la Bourdonnaye.

On peut juger de l'importance de ce rapport au nombre des orateurs qui se firent inscrire pour ou contre. Vingt et un demandèrent la parole pour le soutenir, trente-cinq pour le combattre. Jamais lutte ne s'était montrée si ardente. La discussion devait soulever des orages qui ont laissé dans nos fastes parlementaires d'ineffaçables souvenirs.

La discussion s'ouvrit par un admirable discours de M. Royer-Collard. Cet ardent ami de la légitimité trouva dans son amour même pour la monarchie légitime d'irréfutables arguments contre la guerre insensée où la Restauration allait se jeter tête baissée, car, selon lui, cette guerre menaçait la France aussi bien que l'Espagne. Après avoir rappelé la gloire si pure des premières guerres de la Révolution, dont les souvenirs ne s'effaceront jamais au milieu de nous, parce qu'elles ont été pour chaque famille un événement domestique, il ajouta : « Si la guerre que vous allez faire à l'indépendance de l'Espagne est juste, celle que nous fit l'étranger il y a trente ans l'était donc aussi ; il avait le droit de brûler nos villes, de ravager nos campagnes, d'envahir nos provinces, et nous n'avions pas, nous, celui de nous défendre. Nous avons eu le tort de battre les Autrichiens... » Quelle condamnation de l'expédition d'Espagne !

La droite écoutait silencieuse, attentive, morne, cette voix autorisée d'un véritable ami du trône. « C'est nous imposer un sacrifice au-dessus de nos forces que de nous demander notre sang pour le triomphe du pouvoir absolu... » Pas un murmure des ultra-royalistes n'interrompit ce discours d'une si formidable puissance ; ils n'osèrent pas. Seulement, quand les membres de la gauche en demandèrent l'impression, ils la repoussèrent.

Février 1823.

M. de la Bourdonnaye défendit ensuite les conclusions du rapport, mais en attaquant avec tant d'âpreté le ministère, coupable, à ses yeux, d'avoir trop longtemps protégé la révolution espagnole, que ce fut la gauche qui réclama l'impression de son discours, laquelle fut repoussée à une grande majorité.

Un rapprochement curieux de M. Delessert.

Parmi les orateurs opposés au projet de loi nous citerons M. Benjamin Delessert, à cause du rapprochement extrêmement piquant établi par lui entre la guerre projetée et la folle expédition de 1808. Un des plus forts griefs allégués par les royalistes contre l'Empire, et non sans raison, avait été précisément cette criminelle expédition. Eh bien ! la Restauration, oublieuse des leçons de l'histoire, allait exactement commettre le même crime, en invoquant les mêmes prétextes que ceux dont Napoléon s'était servi pour envahir la péninsule.

M. Delessert s'attacha à montrer l'espèce d'identité existant entre le rapport de M. de Martignac et celui qui avait été présenté au Sénat, le 10 septembre 1808, en faveur de la guerre d'Espagne. Il était également question, dans ce dernier rapport, de l'anarchie qui allumait ses brandons et élevait ses échafauds au milieu des Espagnes. Point de sûreté pour la France, tant que cette anarchie ne serait pas domptée. Et le rapporteur de l'époque invoquait les ombres de Louis XIV, de François I[er], du grand Henri, consolées par la résolution généreuse de Napoléon. « Il a fallu dix ans à Louis XIV pour soumettre ce pays, disait-il, il ne

Février 1823.

faudra que peu de jours au plus grand des capitaines pour faire jouir les Espagnols loyaux, fidèles, et maintenant opprimés par la terreur, de la liberté, du calme, de la religion qui leur est chère... Poursuivez, Sire, cette guerre sacrée entreprise pour l'honneur du nom français... »

Le rapprochement était saisissant. Ainsi le Sénat de Napoléon avait décidé, à l'unanimité, que la guerre d'Espagne était politique, juste et nécessaire, comme allait le faire la Chambre royaliste de 1823.

Le général Foy et le président du conseil.

Le général Foy en appela, lui, à l'autorité du pays. Pas un Français sur mille ne voulait la guerre, assura-t-il. Le gouvernement lui-même y avait été longtemps opposé. Pourquoi autrement, M. de Montmorency, qu'il appela malicieusement le duc de Vérone, aurait-il quitté le portefeuille des affaires étrangères ? Le président du conseil n'était pas lui-même un partisan de la guerre; le général en avait la certitude. Nous y étions donc entraînés par la faction mystique qui gouvernait la France, et par des passions qui n'avaient rien de français.

Quant à lui, vieux soldat, il ne pouvait se défendre de faire des vœux pour l'honneur de nos armes, alors même que l'emploi en était désavoué par le sentiment national ; mais, comme citoyen, il pleurerait sur une guerre de parti où ses anciens compagnons d'armes seraient forcés de mentir à leurs destinées, comme « cette jeune génération qui, nourrie dans l'amour de la liberté, était si digne de combattre un jour les véritables ennemis de la France. »

Mis directement en cause par le général, M. de Villèle s'élança à la tribune. Oui, il avait été le partisan de la paix ; oui, il avait tout tenté pour éviter la rupture de nos relations diplomatiques avec l'Espagne ; c'était à regret qu'il se résignait à la guerre, mais cet état de

Février 1823.

guerre lui paraissait préférable à une paix qui n'était pas la paix. En parlant ainsi, dit-il en terminant, il ne faisait qu'obéir à sa conscience ; dans la situation actuelle le maintien de la paix lui paraissait impossible, et, dans tous les cas, plus dangereux que la guerre.

Mais, aurait-on pu répondre au ministre, par quel chemin de Damas avez-vous passé pour avoir ainsi modifié votre opinion ? Est-ce que la Révolution espagnole n'est pas un fait accompli depuis deux ans ? Est-ce que la constitution n'a pas été acceptée solennellement par Ferdinand VII ? Est-ce que le gouvernement français ne se félicitait pas lui-même de cet accord du roi avec la nation ? Le *Moniteur universel* ne disait-il pas : « La nation a juré de mourir pour la défense de la constitution. C'est elle qui a indiqué tous les moyens pour s'opposer aux dangers qui pourraient menacer la liberté... Voilà l'ordre de choses dont la nation veut la conservation... Tel est le résumé, le contenu des nombreuses représentations que la nation envoie journellement au roi et au congrès souverain (1). » Et, le lendemain, le même journal traitait de *fabrications mensongères* les nouvelles d'une intervention belliqueuse en Espagne au profit de la monarchie absolue données par certaines feuilles ultra-royalistes.

Que s'était-il donc passé depuis le jour où le gouvernement de Louis XVIII prenait ainsi sous sa garde, pour ainsi dire, la révolution espagnole ? Ah ! c'est que la Congrégation, plus cléricale et plus royaliste que française, était devenue omnipotente ; c'est que la majorité réactionnaire de la Chambre des députés s'était renforcée encore ; c'est qu'un mot d'ordre, sorti des salons du comte d'Artois, avait mis en quelque sorte le marché à la main au président du conseil. Sommé

(1) *Moniteur universel* du 21 décembre 1821.

Février 1823.

d'accepter la politique d'intervention ou de se démettre, M. de Villèle n'avait pas hésité à sacrifier ses convictions à son portefeuille.

M. Bignon, au nom de l'opposition, répondit par un long discours aux sophismes des partisans de l'intervention. On faisait la guerre à l'Espagne pour conserver le trône à un petit-fils d'Henri IV, comme si ce petit-fils avait cessé de régner parce que son pouvoir se trouvait circonscrit dans des limites constitutionnelles; pour préserver l'Espagne de sa ruine, comme s'il fallait ruiner la France sous le vain prétexte de sauver l'Espagne; pour réconcilier cette puissance avec l'Europe, comme si nous étions chargés de ce soin; enfin pour conquérir la paix, comme si la paix n'avait pas été troublée par le seul fait du gouvernement français. C'était là une argumentation accablante pour le cabinet.

Le discours de M. de Chateaubriand.

Le ministre des affaires étrangères prit la parole immédiatement après. C'était son début oratoire à la Chambre; on l'attendait avec quelque impatience, car on n'ignorait pas de quel poids son influence avait pesé sur les résolutions du cabinet. M. de Chateaubriand avait préparé de longue main son discours. Il s'efforça de prouver, en invoquant Puffendorf, Grotius et Bacon, qu'il était permis de prendre les armes au nom de la société humaine contre un peuple qui violait les principes sur lesquels reposait l'ordre général. Et il citait l'exemple de l'Angleterre promettant secours aux royalistes français du temps de la Révolution. Le rapprochement n'était pas heureux.

Dans ce discours, étincelant de beautés poétiques, on chercherait vainement un argument sérieux en faveur de la guerre. La vérité est qu'on voulait la faire au profit de la contre-révolution. Voilà ce que le ministre n'osa pas dire franchement. Toutefois l'aveu lui en échappa involontairement, lorsque, fort gratuitement d'ailleurs, il montra Ferdinand prisonnier dans son palais comme Louis XVI l'avait été dans le sien avant d'aller au Temple et de là à l'échafaud. La révolution espagnole ne pouvait-elle pas enfanter une Convention comme avait fait la Révolution française? « Messieurs, dit-il, c'est déjà trop dans le monde que le procès de Charles I[er] et celui de Louis XVI. Encore un assassinat juridique, et on établira par l'autorité des précédents une espèce de droit de crime et un corps de jurisprudence à l'usage des peuples contre les rois... » Et voilà pourquoi, d'après M. de Chateaubriand, il était nécessaire de sacrifier le sang et l'argent de la France, de se jeter en armes sur l'Espagne, et de porter le ravage et la mort au milieu d'un peuple contre lequel nous n'avions pas l'ombre d'un grief.

Février 1823.

De telles paroles, accueillies par les acclamations frénétiques de la droite, mais relevées vertement par un membre de l'opposition, allaient provoquer la plus effroyable tempête dont le parlement de la Restauration ait été témoin.

Manuel à la tribune.

M. Labbey de Pompières et le général Sébastiani avaient répondu au ministre des affaires étrangères sans soulever trop de colères, le général Partouneaux, un vétéran des guerres de la République, passé au service des idées rétrogrades, venait de se prononcer avec enthousiasme pour une expédition destinée, suivant les expressions de M. de Martignac, « à rendre à un Bourbon captif le beau droit de donner à ses peuples le bonheur et la liberté, » quand Manuel parut à la tribune; c'était le 26 février. Nous avons dit les antipathies de la droite pour cet orateur. C'était, de tous les membres de l'opposition, celui qui avait au plus haut degré le don d'exciter ses passions. On écouta avec assez de calme toute la première partie de son discours, où il s'efforça de prouver que ce n'était pas en portant la guerre dans

Février 1823.

la péninsule que l'on calmerait les troubles auxquels l'Espagne était en proie, et que si l'esprit révolutionnaire était dangereux, l'esprit contre-révolutionnaire ne l'était pas moins. Et, par des exemples frappants, il voulut démontrer cette vérité.

N'avait-on pas vu le roi Ferdinand reconnaître par la persécution les services de ceux qui, en 1814, lui avaient, au prix de leur sang, restitué le trône, récompenser ces amis dévoués de la liberté en les livrant aux jésuites, à l'inquisition, à l'exil et aux supplices. « Ferdinand n'a rien promis, dit Manuel; mais en revanche il a des vengeances terribles à exercer ; son gouvernement était atroce... » A ce mot les cris furieux *à l'ordre ! à l'ordre!* interrompirent l'orateur. M. Forbin des Issarts déclara que c'était insulter un gouvernement établi. Ce fut le signal de la tempête ; le reste du discours de l'orateur ne fut plus qu'une lutte acharnée avec les membres exaspérés de la droite.

Déchainement de l'orage.

Manuel tint tête à l'orage avec ce courage froid dont il était doué. Impassible au milieu des vociférations, il continua sa démonstration saisissante, à savoir que notre intervention armée aurait pour but immédiat de ressusciter en Espagne l'insurrection vaincue et de faire couler à la fois des flots de sang espagnol et de sang français. « Vous voulez sauver les jours de Ferdinand, eh bien! ne renouvelez pas les mêmes circonstances qui ont conduit à l'échafaud ceux pour qui vous témoignez en ce moment un si vif, et j'oserai ajouter un aussi légitime intérêt. » Cette précaution oratoire n'empêcha pas une violente explosion de murmures.

L'orateur poursuivit : « Avez-vous donc oublié, Messieurs, que c'est parce que les Stuarts avaient un appui dans l'étranger qu'ils ont été renversés de leur trône? Avez-vous oublié que c'est parce que les puissances étrangères étaient venues en France que Louis XVI

Février 1823.

a été précipité... » Arrêté par de nouveaux murmures, Manuel put encore, grâce à l'intervention du président, reprendre son discours interrompu. « Ai-je besoin de dire que le moment où les dangers de la famille royale sont devenus plus graves, c'est lorsque la France, la France révolutionnaire, sentit qu'elle avait besoin de se défendre par des forces nouvelles, par une énergie toute nouvelle... »

Cette parole, mal interprétée par le président lui-même, qui crut devoir rappeler l'orateur à l'ordre, mit le comble aux fureurs royalistes. « C'est une infamie! » criaient les uns. « Otez-lui la parole, criaient les autres. La tempête était au comble ; le président Ravez essaya vainement de la maîtriser. La Chambre était comme un ouragan déchaîné. Répandus dans l'hémicycle, les furibonds de la droite étaient sourds à toutes les exhortations.

Les violences de la droite.

Le rappel à l'ordre ne leur suffisait pas; ils voulaient contraindre l'orateur à descendre de la tribune pour ne plus entendre de maximes régicides. « Je demande à venger la France et l'armée, » vociférait M. Hyde de Neuville. Mais le bruit allait croissant ; l'attitude de l'orateur, qui regardait avec un air souverainement dédaigneux cette foule de furieux, acheva d'exaspérer la droite. « L'indécence de son maintien ajoute à l'horreur de ses paroles, » cria M. de Croï-Solre. Impossible à Manuel de faire entendre un mot d'explication. Impuissant à dominer le tumulte, le président prit le parti de se couvrir et de suspendre la séance.

Dans l'intervalle, Manuel, qui n'avait pas quitté la salle, écrivit au président, sur le conseil de ses amis, une lettre dans laquelle se trouvait achevée la phrase au milieu de laquelle il avait été interrompu. « Alors, disait-il, la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre avec des forces et une énergie nouvelles,

FÉVRIER 1823.

mit en mouvement toutes les masses, exalta toutes les passions populaires et amena ainsi de terribles excès et une déplorable catastrophe au milieu d'une généreuse résistance (1). » On espérait par là calmer l'effervescence des ultra-royalistes ; vain espoir. Pendant que le député de la Vendée écrivait sa lettre, les membres de la droite, réunis dans leurs bureaux, prenaient la résolution de réclamer son expulsion.

Dès la reprise de la séance, Manuel parut à la tribune. Mais aussitôt toutes les voix de la droite : « Non! non! à bas! à bas! »

Un des plus violents parmi les ultras, M. Forbin des Issarts, demande la parole pour un rappel au règlement, et il propose à la Chambre d'expulser immédiatement de son sein M. Manuel. Il n'y a trop souvent, on le sait, pire despotisme et plus implacable que celui de la majorité d'une assemblée, quand, pareille à une mer en furie, elle n'a plus conscience d'elle-même. Cela s'était vu au 9 thermidor, cela allait se voir de nouveau.

Une foule de membres réclament la mise aux voix immédiate de la proposition de M. Forbin des Issarts. Le président s'y refuse en objectant que, aux termes du règlement, elle doit être préalablement soumise aux bureaux. Mais qu'importe le règlement à ces forcenés! « Mettez aux voix, répètent-ils en chœur. Plus d'orateurs révolutionnaires! »

A ce moment, Manuel, qui était resté à la tribune, remet un papier au président. C'était sa lettre. Le président essaye de la lire au milieu du tumulte. Mais les furieux de la droite ont juré de ne pas l'entendre ; ils font un tel vacarme qu'il est forcé de renoncer à en donner lecture. Alors, se voyant dans l'impossibilité de ramener le calme, il lève la séance aux applaudissements de la droite, qui se sépare aux cris de *Vive le roi! à bas le révolutionnaire!* Comme s'il y avait quelque chose de plus révolutionnaire que cette attitude honteuse d'un parti qui avait la prétention de représenter les idées modérées. Eh bien ! la violence de cette orageuse séance n'était rien encore.

(1) Cette lettre a été publiée *in extenso* dans le *Moniteur universel* du 27 février 1823.

FÉVRIER 1823.

L'acharnement de M. de La Bourdonnaye.

Le lendemain, M. de La Bourdonnaye, aussitôt après l'adoption du procès-verbal, saisit la Chambre d'une proposition formelle tendant à l'expulsion de Manuel. Il l'engagea, en conséquence, à s'ériger en cour de justice pour exclure de son sein celui qui n'avait pas craint de faire devant elle l'apologie du régicide. C'était absolument contraire à la vérité. Mais les passions politiques se soucient peu de la vérité. Soutenue avec âpreté par M. Delalot, la prise en considération de cette motion d'ostracisme fut énergiquement combattue par MM. Etienne, de Girardin et Tripier ; puis Manuel parut à la tribune.

Avec une grande élévation de langage et une mesure parfaite, l'orateur réfuta l'accusation que l'on faisait peser sur lui d'avoir prêché la doctrine du régicide. On parlait de régicide ; mais, par son âge, n'était-il pas resté, plus que la plupart de ses collègues, étranger aux événements de la Révolution ? Il était alors aux armées, dans ces rangs où l'on prétendait que l'honneur français s'était réfugié. Et alors, avec une éloquence superbe, il repoussa cet hommage rendu à l'armée aux dépens de la nation. « L'honneur français était partout, dit-il, et, à quelques excès que la Révolution se soit portée, nous n'oublierons jamais qu'appelée par les vœux de la France, défendue par elle au prix de son sang et d'immenses sacrifices, cette Révolution lui a laissé en échange une gloire impérissable et d'immortels bienfaits ; nous n'oublierons jamais que nous n'existons, et vous-mêmes avec nous, que par les résultats qu'elle a produits, ré-

Février 1823.

sultats sacrés que tous les efforts de ses ennemis ne pourront nous enlever. » Ces paroles vengeresses, que l'histoire doit recueillir, irritèrent encore l'exaspération de la droite.

Manuel, d'ailleurs, ne se faisait pas illusion. « Vous voulez me repousser de cette tribune, s'écria-t-il en terminant, que justice soit faite!... Je serai la première victime, puissé-je être la dernière. Mais je le déclare, si je pouvais être animé de quelque désir de vengeance, victime de vos fureurs, je confierais à vos fureurs le soin de me venger. » Paroles prophétiques, qu'il faudra se rappeler quand on verra la royauté légitime s'effondrer sous les passions de ses aveugles défenseurs.

La proposition d'exclusion. Mars 1823.

En dépit de tous les efforts de la gauche, la proposition d'ostracisme fut renvoyée aux bureaux, qui nommèrent une commission pour l'examiner à bref délai. Le surlendemain, 1er mars, ce fut l'auteur de la motion, M. de La Bourdonnaye, qui, désigné comme rapporteur, se présenta à la tribune pour soutenir cette motion. C'était scandaleux. La gauche cria à l'impudeur! Mais M. de La Bourdonnaye n'en fit pas moins son rapport, lequel n'était que la répétition de l'acte d'accusation qu'il avait précédemment présenté. Ses conclusions tendaient naturellement à l'expulsion de Manuel. C'était un samedi. Le général Foy proposa ironiquement d'en remettre la discussion au lendemain dimanche *après vêpres*. La Chambre décida qu'elle aurait lieu le lundi 3 mars.

La séance commença ce jour-là par de vives protestations de M. de Girardin et du général Foy contre l'inqualifiable abus de pouvoir auquel on conviait la Chambre. « Le président, s'écria le général, manque à son devoir en soumettant à la discussion une proposition qui est hors de toutes les règles, hors de la Charte, hors de la justice. » Et, au milieu des protestations du président et des murmures prolongés de la droite, le général répéta, en frappant avec force sur son bureau : « Oui, oui, vous manquez à votre devoir! »

Mars 1823.

La discussion put enfin commencer. Elle fut longue et passionnée. Jamais, depuis les jours sombres de la Révolution, pareille question n'avait été soumise au vote d'une assemblée; il s'agissait de savoir si la Chambre consentirait à sa mutilation. MM. de Saint-Aulaire, Royer-Collard, Casimir Périer, de Chauvelin, d'autres encore, firent entendre, vainement, hélas! le langage de la raison, de la justice, de la vérité. « Ce que vous voulez faire, dit M. Royer-Collard, c'est un coup d'État contre M. Manuel. »

M. Hyde de Neuville soutint avec une âpreté extraordinaire les conclusions de la commission; il les appuya d'exemples tirés de la constitution des divers États confédérés de l'Amérique du Nord; c'était bien inutile. Toutefois il n'osa pas aller jusqu'à l'expulsion définitive; il proposa un amendement aux termes duquel Manuel était exclu des séances de la Chambre pendant la durée de la présente session.

La gauche en masse réclama la question préalable. Au moment où le président allait mettre aux voix l'amendement de M. Hyde de Neuville, Manuel monta à la tribune.

En quelques paroles émues, — les dernières qu'il devait prononcer, — il établit l'innocence de ses intentions, d'une part, et, de l'autre, l'absence de droit, l'arbitraire et l'usurpation dont il était victime. Il n'accordait à personne ici le droit de l'accuser ni de le juger, mais il se résignait à un acte de vengeance. Il n'entendait pas se soumettre, parce que là où la résistance était un droit, elle devenait un devoir. Elle l'était surtout pour lui, car il devait se montrer digne de ces citoyens de la Vendée qui, en lui accordant deux fois leurs suffrages,

Mars 1823.

avaient donné à la France un si noble exemple de courage et d'indépendance. Puis, rappelant un mouvement de Mirabeau, il s'écria, en terminant: « Arrivé dans cette Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui veulent s'arroger le droit de m'en exclure. » — Arrachez-le de la tribune, mettez-le en pièces, criait M. de Girardin à la droite. — « Si cette résolution de ma part, continua Manuel, doit appeler sur ma tête de plus grands dangers, je me dis que le champ de la liberté a été quelquefois fécondé par un sang généreux. »

Vote de la motion d'expulsion.

Peu après, la motion de M. Hyde de Neuville, tendant à exclure Manuel pendant la durée de la session, fut mise aux voix, malgré les efforts désespérés de la gauche, et adoptée par la droite et le centre droit au milieu d'indescriptibles clameurs. Quelques royalistes, par pudeur, votèrent avec la gauche, protestant ainsi contre l'intolérance et l'iniquité de leurs amis.

Il était sept heures du soir. L'émotion était aussi grande au dehors que dans la Chambre, autour de laquelle s'étaient formés de nombreux attroupements, qui attendaient avec impatience le résultat de la séance.

Quand Manuel et ses amis sortirent, ils furent accueillis par les cris de *Vive Manuel! vive la gauche!* Le député frappé d'ostracisme fut reconduit en triomphe jusqu'à son domicile.

Il fallut de véritables charges de gendarmerie pour dissiper la foule; à onze heures l'ordre était partout rétabli.

L'expulsion de Manuel.

Manuel avait juré de ne céder qu'à la violence. Le lendemain, il se rendit comme de coutume à la Chambre, et il prit place à son banc, en costume de député. Sa vue cause aux membres de la droite une indicible irritation. Les plus exaltés d'entre eux, le général Donnadieu, MM. Dudon et de La Bourdonnaye, sont en proie

Mars 1823.

à une agitation extraordinaire. On les voit aller du président aux ministres. Enfin le président Ravez, après une certaine hésitation, invite Manuel à se retirer.

« Monsieur le président, répond celui-ci, j'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence; aujourd'hui je viens tenir parole. »

La séance est alors suspendue; la droite et le centre se rendent dans les bureaux, la gauche seule demeure sur ses bancs. Au bout d'une heure le chef des huissiers, porteur d'un ordre du président, somme Manuel de quitter la salle.

Sur le refus persistant du député, qui taxe son ordre d'illégal, il sort, et rentre presque immédiatement, suivi d'un piquet de gardes nationaux et de vétérans : « Comment, s'écrie Lafayette, de la garde nationale pour exécuter un pareil ordre! — C'est déshonorer la garde nationale, ajoutent MM. Casimir Périer, Labbey de Pompières et un grand nombre d'autres membres de la gauche. — « On a osé nous envoyer notre garde d'honneur, » dit à haute voix M. de Lameth.

Gardes nationaux et vétérans, profondément émus, contemplaient avec une sorte de stupeur ce spectacle étrange. Le détachement de garde nationale appartenait à la 1re compagnie du 3e bataillon de la 4e légion; il était commandé par le sergent Mercier, passementier, rue au Fer.

« Qu'on fasse entrer la gendarmerie! s'écrient une foule de membres. La garde nationale ne peut se souiller au point d'arracher de la salle un mandataire du peuple! »

Cependant le commandant des vétérans ordonne au sergent Mercier de se saisir de M. Manuel. Le sergent demeure immobile. Sur une nouvelle injonction, il fait comprendre, d'un geste, que les gardes nationaux se refusent absolument à cette besogne. « *Bravo! bravo!*

MARS 1823.

Honneur à la garde nationale! » crie-t-on à la fois dans la salle et dans les tribunes.

Informé de ce qui se passe, le président se décide à envoyer un piquet de gendarmerie, ayant à sa tête le colonel de Foucault. Celui-ci adresse une nouvelle sommation à Manuel d'avoir à quitter la salle, ajoutant qu'il serait désolé d'employer la force à l'égard d'un député, mais qu'il s'y trouverait contraint par la loi. — « La loi, répondent plusieurs membres, déclare les députés inviolables. »

Gendarmes, empoignez-moi M. Manuel.

Après une seconde sommation restée infructueuse, M. de Foucault, se tournant vers ses hommes : « Gendarmes, empoignez-moi M. Manuel (1). » Et l'on vit les gendarmes monter jusqu'au banc où siégeait le député de la Vendée, porter la main sur lui, et le traîner de force au bas des gradins.

C'en était assez; Manuel avait juré de ne céder qu'à la violence, il avait tenu parole. « Maintenant, dit-il à l'officier, je suis prêt à vous suivre. » Et il sortit, accompagné de tous les membres de la gauche, pêle-mêle avec les gendarmes.

A trois heures et demie, le président remonta au fauteuil, et il annonça la reprise de la discussion de la loi relative au crédit de cent millions. Appelé à prendre la parole après un député de la droite, nommé de Ricard, le général Sébastiani s'y refusa en disant que son indignation ne lui permettait pas d'aborder froidement la discussion de cette loi devant une Chambre qui avait commis un attentat.

Le président, visiblement troublé, se borna à répondre qu'il n'était pas permis de qualifier de la sorte un acte

(1) Le *Moniteur universel* ne relate pas cette expression soldatesque. Il se borne à mettre ces mots dans la bouche de M. de Foucault : « Gendarmes, exécutez l'ordre. » Mais tous les témoins de la scène ont été unanimes à affirmer l'exactitude de ces paroles historiques.

MARS 1823.

de la Chambre. D'autres orateurs ayant également refusé de prendre la parole, la séance fut ajournée au lendemain.

Ainsi se termina cet épisode fameux de l'expulsion de Manuel. Moins tragique que le sanglant coup d'État de Thermidor, ce coup d'État du 3 mars 1823, comme l'avait si bien appelé M. Royer-Collard, en avait à peu près les mêmes caractères, seulement il n'en eut pas les mêmes conséquences. Ce fut la Restauration qui eut le plus à souffrir de cette mutilation de la représentation nationale. Cette mesure odieuse produisit en France une impression détestable; il en resta au fond des cœurs une rancune implacable. La renommée de Manuel s'en accrut, et une part de sa popularité rejaillit sur le sergent Mercier. Rayé des contrôles de la garde nationale par ordonnance du 19 mars, ce dernier se vit l'objet d'universelles sympathies. Tous les députés de la gauche allèrent s'inscrire chez lui. L'acte de désobéissance qu'on lui reprochait en haut lieu fut célébré dans le pays comme un acte de civisme. Et de fait, y avait-il eu insubordination dans ce refus de la part d'un soldat citoyen de s'associer à un coup d'État, c'est-à-dire à un véritable attentat contre la volonté du pays? Le doute est au moins permis. Mais ce qu'il y eut de plus grave pour la Restauration, c'est que, à partir de ce jour, la garde nationale se retira d'elle, la laissant isolée dans sa clientèle de nobles et de prêtres.

Le sergent Mercier rayé des contrôles.

Quant à Manuel, il eut pour lui l'auréole du martyr.

Déclaration des députés de la gauche.

Les prédictions sinistres ne manquèrent pas au gouvernement. Le lendemain, les députés de la gauche, qui s'étaient exclus avec Manuel, adressèrent au président de la Chambre une déclaration revêtue de soixante signatures. C'était une protestation en règle contre l'acte illégal qui, en portant atteinte à la représentation nationale, avait violé dans la personne d'un député les

Mars 1823.

droits des électeurs et de tous les citoyens français. « Nous déclarons, y était-il dit, que la doctrine professée par la commission qui a proposé l'exclusion d'un de nos collègues... est une idée subversive de tout ordre social et de toute justice ; que les principes émis dans le rapport de la commission sur l'autorité illimitée et rétroactive de la Chambre ne sont que des principes subversifs, qui ont amené à une autre époque d'odieux forfaits ; que la confusion monstrueuse des fonctions de législateurs, d'accusateurs, de rapporteurs, de jurés et de juges est un attentat qui n'a d'exemple que dans le procès même dont le souvenir a servi de prétexte à l'annulation des pouvoirs de M. Manuel... » Les membres de la gauche n'hésitaient pas à se montrer sévères pour les erreurs de la Révolution, dont ils étaient les serviteurs dévoués.

Fidèle à son système d'intolérance, la majorité refusa absolument d'entendre la lecture de cette déclaration. Cette oppression des droits de la minorité arracha de nobles paroles au général Foy. « Ces droits, s'écria-t-il, sont écrits dans le cœur de tous les Français ; ils sont écrits dans le cœur de cette brave garde nationale, qui a donné hier un si noble exemple de son respect pour la représentation nationale... »

L'agitation était au comble. Au moment où le président Ravez se disposait à mettre aux voix l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Dudon, le général Demarçay lui dit : « Prenez garde au jour de la justice, il viendra. »

L'ordre du jour à peine voté, tous les députés de la gauche se levèrent et sortirent de la salle en lançant à leurs collègues de la droite une sorte d'imprécation prophétique. A quelques années de là, la Restauration disparaissait dans un ouragan populaire, et, suivant l'expression du général Demarçay, justice était faite.

Mars 1823.

Vote du crédit des cent millions.

Après cet incident, la Chambre reprit la discussion du projet de loi des cent millions, qui fut voté dans son ensemble, après un long et inutile discours de M. de Martignac, par 239 voix contre 19, sur 258 votants. Le lendemain, elle adopta, sans discussion pour ainsi dire — il n'y avait plus de contradicteurs, — le projet de loi sur les vétérans.

L'opposition à la Chambre des pairs.

La loi sur les crédits éventuels rencontra à la Chambre des pairs de sérieux adversaires. La vive opposition dont y fut l'objet l'expédition d'Espagne causa un étonnement profond. On ne supposait pas la Chambre haute capable d'un tel acte d'indépendance. Le maréchal Jourdan signala le premier l'iniquité et les inconvénients de cette guerre. Le baron de Barante, le marquis de Catellan, le duc de Broglie, le comte Cornudet, le comte de Ségur parlèrent dans le même sens ; ils conclurent, comme le vieux soldat de la République et de l'Empire, au rejet de la loi. Longuement et emphatiquement défendue par M. de Chateaubriand, la loi fut votée par 112 voix sur 178 votants. Cette minorité de 66 voix parut formidable. Dans la discussion relative aux vétérans, on entendit M. Molé, devenu libéral, demander ce qu'on allait faire en Espagne, si ce n'est rétablir une inquisition odieuse. « Et qui sait, ajoutait-il, si à l'ombre de nos drapeaux triomphants, le despotisme ne planera pas sur la France ? » Il y avait dans la Chambre haute une opposition naissante contre laquelle le ministère songea dès lors à se mettre en garde.

L'armée d'invasion.

On était au 15 mars ; les crédits étaient votés ; la guerre pouvait être considérée comme engagée. Déjà cinq corps d'armée, commandés, le 1er par le maréchal Oudinot, le 2e par le général Molitor, le 3e par le prince de Hohenlohe, le 4e par le maréchal Moncey, et le 5e, corps de réserve, par le général Bordesoulle, se tenaient prêts à envahir la péninsule. Ces cinq corps formaient

MARS 1823.

un effectif d'une centaine de mille hommes. C'était peu pour conquérir l'Espagne ; mais on comptait sur les émigrés de l'intérieur, sur les dissidents et sur l'armée de la Foi, qui, à notre approche, n'allait pas manquer de se reformer. Il faut dire aussi que cette armée était admirablement encadrée. A part quelques généraux de cour, comme le comte d'Autichamp et le baron de Damas, la plupart des divisionnaires avaient fait leurs preuves sur les champs de bataille de la République et de l'Empire.

Le duc d'Angoulême général en chef.

En donnant au duc d'Angoulême le commandement de cette armée, la Restauration ne s'était pas fait illusion sur la valeur d'un tel chef. Comme soldat il n'avait à son actif que sa campagne de quelques jours dans le Midi lors du retour de Napoléon. C'était peu pour avoir la direction suprême d'une armée de cent mille hommes. Le duc d'Angoulême avait alors quarante-sept ans, ne manquait pas de bravoure ; mais cela ne suffisait pas. C'était un panache, ce n'était pas un général. Aussi mit-on près de lui, comme major-général, un officier de vieille expérience, le lieutenant-général comte Guilleminot, ancien soldat de la République, qui s'était fort distingué en Espagne sous l'Empire, et qui, à la suite de nos désastres de 1813, avait glorieusement coopéré à notre retraite d'Allemagne. Il partit le 15 mars pour les Pyrénées avec le duc d'Angoulême, dont il avait toute la confiance.

Guilleminot major-général

Un incident tout fortuit faillit briser sa carrière en route. Les espérances des carbonari s'étaient réveillées à l'explosion de la guerre. Nombre d'entre eux, principalement parmi ceux qui s'étaient compromis dans les dernières conjurations, s'étaient rendus en Espagne, et avaient formé une légion pour y défendre la liberté contre les révolutionnaires royalistes. Le comité directeur pensa qu'il y aurait peut-être moyen d'utiliser

MARS 1823.

leur concours pour entraîner les régiments campés sur la frontière, et qui comptaient beaucoup de sous-officiers et de soldats dévoués aux idées libérales. Cette guerre d'Espagne était si impopulaire qu'on espérait que la fidélité du soldat en serait ébranlée. Une chanson de Béranger, intitulée *le Nouvel ordre du jour*, publiée sous le voile de l'anonyme (1), et où la situation politique se trouvait admirablement dépeinte, était répandue alors dans les ateliers et dans les casernes. Le poète chansonnier y engageait nettement nos troupiers à faire demi-tour, sans doute pour revenir combattre en France la contre-révolution.

— Notre ancien, qu'a donc fait l'Espagne ?
— Mon p'tit, ell' n'veut plus qu'aujourd'hui
Ferdinand fass' périr au bagne
Ceux-là qui s'sont battus pour lui.
Nous allons tirer d'peine
Des moin's blancs, noirs et roux,
Dont on prendra d'la graine
Pour en r'planter chez nous.
Brav'soldats, v'là l'ord' du jour ;
Point d'victoire
Où n'y a point d'gloire !
Brav'soldats, v'là l'ord' du jour ;
Garde à vous ! demi-tour !

— Notre ancien, quel s'ra not' partage ?
— Mon p'tit, les coups d'cann'reviendront ;
Et puis, suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon not'origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l'bâton d'discipline,
Eux, l'bâton d'maréchal.
Brav'soldats,... demi-tour !

Cette chanson, chantée dans les chambrées, était certainement de nature à faire impression sur le cœur du

(1) Cité le 31 octobre suivant en police correctionnelle, comme auteur de cette chanson, Béranger prétendit qu'il n'en était pas l'auteur, et, faute de preuve, il fut renvoyé de la prévention.

MARS 1823.

soldat. Et puis, on exploitait habilement les souvenirs de l'ancienne expédition d'Espagne. Combien étaient partis pour cette guerre, non moins injuste que la guerre actuelle, et qui n'en étaient pas revenus! Tout cela était bien fait pour démoraliser le soldat.

Le prétendu complot de Lostende.

Au lendemain du départ du duc d'Angoulême, un certain nombre de carbonari, qui n'avaient fait nul mystère de leurs desseins, partirent à leur tour pour les Pyrénées. Le 21, la police avertie arrêta, à sa sortie de Paris, une diligence où se trouvaient plusieurs anciens officiers. On fouilla leurs bagages. Une des malles, remplie de cocardes et de drapeaux tricolores surmontés de l'aigle impériale, portait l'adresse du commandant de Lostende, aide de camp du général Guilleminot. Plus de doute, on était en présence d'un nouveau complot (1).

Sans plus ample informé, le ministère prit une résolution hâtive. Une ordonnance royale du 23 mars nomma le duc de Bellune major-général de l'armée des Pyrénées, et confia, par intérim, le ministère de la guerre au lieutenant-général comte Dijeon. En même temps, ordre était expédié à Bayonne d'arrêter le commandant de Lostende et de le ramener en poste à Paris. Le maréchal partit immédiatement pour se rendre à l'armée des Pyrénées. Mais le duc d'Angoulême refusa de se séparer de son premier lieutenant. L'instruction démontra bientôt l'inanité des accusations dirigées contre M. de Lostende, à qui l'on donna de l'avancement pour le dédommager, et le duc de Bellune, après un court séjour à Bayonne, revint prendre possession de son ministère.

L'incurie de l'intendance militaire retarda de quel-

(1) Le 21 octobre le tribunal de police correctionnelle condamna, comme auteurs et complices de ce prétendu complot, à des peines variant de deux ans à un an de prison, Vieux-Lamarmé, ancien officier, Sueck, ancien maréchal des logis, Berlemont, receveur de tontine, Robert, ex-sous-officier, et Thiriet, ancien officier.

AVRIL 1823.

ques jours l'entrée en campagne de nos troupes. Rien n'était prêt; les approvisionnements de l'armée n'étaient pas assurés; pas de moyens de transport. On prit alors le parti de s'adresser à un ancien fournisseur des armées de la République et de l'Empire nommé Ouvrard. Homme sans grands scrupules et fort décrié, mais d'infiniment de ressources et d'une habileté prodigieuse, M. Ouvrard avait, quelques mois auparavant, souscrit l'emprunt royaliste de la régence d'Urgel. Par des conventions passées le 5 avril avec l'intendant en chef de l'armée, agissant au nom du duc d'Angoulême, il prit à sa charge l'entreprise des subsistances, fourrages et transports nécessaires aux troupes destinées à agir en Espagne. Ce fut un marché de dupe pour le gouvernement. Il se passa des choses tout à fait extraordinaires. Le concessionnaire commença par puiser dans les magasins de l'État les approvisionnements dont on avait besoin tout de suite; quant aux fournitures à faire dès qu'on aurait mis le pied sur le territoire espagnol, c'était le trésor de l'armée qui devait lui avancer tous les fonds. C'était scandaleux. Nous entendrons bientôt la tribune du parlement retentir de ces marchés fameux. Mais, pour le moment, l'armée se trouva abondamment pourvue.

Les marchés Ouvrard.

Fin de la session parlementaire. L'opposition royaliste.

Pendant que le duc d'Angoulême commençait ses opérations en Espagne, la Chambre discutait la loi de finances de 1824. Cette discussion dura tout le mois d'avril. La retraite des députés de la gauche avait enlevé aux débats tout intérêt sérieux. Cependant il se produisit une opposition de droite qui mérite de fixer un moment notre attention. Deux ultra-royalistes, MM. de la Bourdonnaye et Delalot, reprochèrent amèrement à M. de Villèle de n'avoir pas suffisamment rempli ses promesses monarchiques. Il leur fallait le rétablissement de l'ancien régime dans son intégrité. Cela

Avril 1823. seul pouvait, selon eux, consolider le trône légitime. Or, demandait le premier, quelles institutions avaient été données pour préserver la France de nouvelles convulsions? « Jusques à quand, s'écriait-il, nous laisserons-nous arrêter par de vaines promesses? Il ne tient qu'à nous de forcer le ministère à plus d'énergie; quelle occasion plus favorable attendrons-nous pour l'exiger? » C'était là une véritable déclaration de guerre; car l'orateur alla jusqu'à conclure au refus du budget. « Je vote contre le projet de loi, dit-il en terminant, parce que c'est compromettre les intérêts de la France et de la dynastie légitime que d'accorder au président du conseil les moyens de perpétuer un système de faiblesse et de temporisation qui nous entraîne rapidement aux révolutions par l'anarchie. »

Non moins agressif se montra M. Delalot. Le gouvernement lui paraissait une déception illusoire sans les institutions qu'il réclamait. Où était la loi sur l'organisation municipale? demandait-il, et par là, il entendait une loi qui donnât à l'aristocratie de naissance la suprématie dans toutes les campagnes. Il alla jusqu'à comparer le gouvernement de M. de Villèle à celui de Napoléon, et il accusa le ministère de conserver l'héritage de l'usurpateur. C'était une mise en demeure à laquelle le président du conseil répondit par de vives protestations de n'avoir jamais changé de conduite. Cependant nous le verrons incliner de plus en plus vers le parti féodal et finir par lui donner satisfaction sur presque tous les points. Mais il n'en garda pas moins une rancune profonde à MM. de la Bourdonnaye et Delalot de leur opposition, et, redoutant peut-être une coalition des ultra-royalistes de cette nuance avec les membres du centre gauche, il songea dès lors à la dissolution pour obtenir une Chambre entièrement homogène.

Le budget voté, la session était terminée; elle fut

close de droit le 9 du mois suivant. Ce fut le dernier jour de cette Chambre; elle ne devait plus se réunir. Avril 1823.

Invasion de l'Espagne.

La Chambre se sépara au milieu de l'indifférence générale; tous les regards étaient tournés vers l'Espagne envahie par nos troupes.

M. de Martignac commissaire civil.

On a vu avec quelle sorte de répugnance M. de Villèle s'était décidé à la guerre. Préoccupé de la pensée d'arrêter les hostilités à la première occasion favorable, il eut l'idée d'adjoindre au duc d'Angoulême un commissaire civil qui fût apte à saisir toutes les circonstances susceptibles de hâter la conclusion de la paix. Il investit de ces fonctions le rapporteur de la loi des cent millions, M. de Martignac, sur lequel il croyait pouvoir compter comme sur lui-même. M. de Martignac était un homme d'une grande modération de caractère; personne n'était plus capable que lui de remplir une mission de paix et d'accommodement.

Proclamation aux Espagnols.

Au reste, le duc d'Angoulême, dans une proclamation aux Espagnols, datée du 2 avril et contresignée par M. de Martignac, leur disait : « La France n'est point en guerre avec votre patrie! » Il allait, il est vrai, franchir les Pyrénées à la tête de cent mille Français, mais c'était pour s'unir aux Espagnols amis de l'ordre et des lois; « c'était pour les aider à délivrer leur roi prisonnier, à relever le trône et l'autel, à arracher les prêtres à la proscription, les propriétaires à la spoliation, le peuple entier à la domination de quelques ambitieux qui, en proclamant la liberté, ne préparaient que la ruine de l'Espagne... » Ainsi parlait, trente ans auparavant, le généralissime des armées de la Prusse et de l'Autriche en envahissant notre pays; mais alors, mieux que les Espagnols, nous sûmes défendre la patrie et la liberté.

Le premier coup de canon de l'invasion ne devait pas être tiré contre l'ennemi, mais sur le drapeau tricolore et contre des compatriotes. Nous avons dit qu'une légion

AVRIL 1823.

étrangère, composée en partie de patriotes français, s'était formée en Espagne pour y défendre la liberté contre la réaction royaliste. On a quelquefois assimilé ces patriotes aux émigrés qui, à l'époque de la Révolution, ont porté les armes contre la France. Le rapprochement est inadmissible et tout à fait puéril. Les émigrés français étaient allés au delà de nos frontières mendier le secours de l'étranger; avec lui ils avaient envahi leur pays les armes à la main, et ils avaient combattu dans ses rangs. Il n'y a donc aucun rapport entre eux et cette poignée de patriotes français qui avaient tout abandonné, famille, position, avenir, comme Armand Carrel, pour se faire en Espagne, et contre la réaction espagnole, les soldats d'une idée. Et nous allons les voir se laisser tuer froidement plutôt que de faire feu contre leurs compatriotes.

Tentative infructueuse des réfugiés français.

L'armée française devait franchir la Bidassoa le 7 avril. Les réfugiés français, en ayant été informés, résolurent d'aller à la rencontre de nos régiments, se flattant qu'à la vue du drapeau tricolore nos soldats n'oseraient pas aller plus avant, et se décideraient à faire demi-tour, suivant l'expression du chansonnier. Ils arrivèrent dans la journée du 6, au nombre de cent cinquante environ, dont une trentaine de Piémontais, sur les bords de la rivière, ayant à leur tête le colonel Fabvier. De l'autre côté de la rivière étaient campés quelques détachements d'infanterie et d'artillerie. Si courte était la distance qui séparait les deux troupes que l'on pouvait s'entendre d'une rive à l'autre. Le colonel Fabvier avait fait défense à ses hommes de charger leurs armes. Ils se bornèrent à entonner la *Marseillaise* en agitant le drapeau tricolore, et à saluer la vue des artilleurs du cri de *Vive l'artillerie française!*

Le général Varlin, qui commandait notre avant-garde, ouvrit immédiatement le feu contre la petite colonne

AVRIL 1823.

de réfugiés. Le porte-drapeau Marotte, grièvement blessé, laissa échapper de ses mains le glorieux étendard, que le lieutenant Bénier releva aussitôt. Mais une nouvelle décharge tua l'héroïque officier. Décimés à bout portant, sans avoir répondu au feu ouvert contre eux, comme s'ils fussent allés volontairement à la boucherie, les réfugiés se retirèrent en laissant une vingtaine des leurs sur le terrain. Leur dévouement devait être impuissant à sauver en Espagne la cause de la liberté.

Le lendemain nos troupes, sous les ordres du duc de Reggio, franchirent la Bidassoa, et, le même jour, le duc d'Angoulême, fit, sans coup férir, son entrée dans Irun. La campagne était commencée.

Les forces de l'Espagne.

Les forces espagnoles, destinées à tenir tête à l'invasion, se trouvaient divisées en quatre armées. La première, dite armée d'opération, était aux ordres de Ballesteros; la seconde, l'armée de Catalogne, avait pour chef le général Mina; la troisième, l'armée du centre, était commandée par le général de L'Abisbal; enfin la quatrième, dite armée de Galice et des Asturies, avait pour commandant en chef le général Murillo. L'effectif de ces quatre armées s'élevait à cent et quelques mille hommes. C'étaient donc des forces à peu près égales aux nôtres.

Malheureusement, la situation était beaucoup moins favorable à la défense qu'à l'époque de l'invasion impériale. La défense avait pour auxiliaire alors l'immense majorité du pays. Les moines soulevaient les campagnes et combattaient à la tête des paysans; mais, aujourd'hui, ils faisaient cause commune avec l'envahisseur, qu'avaient appelé de leurs cœurs tous les royalistes hostiles au gouvernement constitutionnel. De plus, si l'on en excepte Mina, les différents commandants en chef des armées des Cortès n'étaient pas d'une fidélité à toute

Avril 1823.

épreuve à la cause de la liberté. Il n'en faut pas davantage, sans compter le courage éclatant de nos soldats, pour expliquer nos rapides et faciles triomphes.

Marche de nos troupes sur Madrid.

L'armée française, pourvue de tout en abondance, grâce à l'or que prodiguait M. Ouvrard, poursuivit rapidement son chemin, n'ayant guère d'ennemis à combattre en route. Tout paraissait bien changé à nos généraux depuis l'époque fameuse où, devant eux, dans cette même Espagne, les soldats semblaient sortir de dessous terre. Le 11 avril, le généralissime occupait Tolosa; six jours après, il arrivait à Vittoria sans que ses troupes eussent tiré un coup de fusil.

A la première nouvelle de l'invasion, les Cortès avaient quitté Madrid et étaient allées s'installer à Séville, emmenant bon gré mal gré le roi Ferdinand avec elles. A l'approche de nos troupes Ballesteros s'était replié sur Saragosse. Le comte de L'Abisbal demeurait chargé du soin de défendre la capitale ; il allait la livrer honteusement sans combat. En effet, dans cette nouvelle expédition d'Espagne, si peu semblable à l'ancienne, on se battit plus à coups de billets de banque qu'à coups de canon; on acheta les généraux au lieu de les combattre.

Le général comte de L'Abisbal se vend. Mai 1823.

Le duc d'Angoulême resta trois semaines environ à Vittoria. Pendant ce temps, on négociait la trahison du général comte de L'Abisbal. Ce général avait déjà trahi, l'année précédente, les insurgés de l'île de Léon pour Ferdinand, puis celui-ci pour les Cortès victorieuses; il était coutumier du fait. Seulement, il mit cette fois sa trahison à un prix énorme; on ne marchanda pas. Le 16 mai, il annonça à ses troupes qu'il abandonnait la cause des Cortès, et il engagea les Espagnols à faire leur soumission au roi Ferdinand. Cette proclamation souleva une indignation générale; il dut la désavouer le lendemain; puis il quitta Madrid précipitamment, disant qu'il se rendait à Séville pour se justifier auprès du gouvernement. Mais il se hâta de gagner la France, et dut à la protection de nos soldats de n'être pas massacré en route, tant était grande l'exaspération contre lui. Constitutionnels et royalistes le poursuivaient d'un égal mépris, juste châtiment de sa trahison. Avant de partir, il avait chargé deux de ses lieutenants, Castel don Ruis et Zayas, de prendre toutes les mesures pour livrer Madrid à nos troupes.

Mai 1823.

La capitale de l'Espagne ne fut pas plus défendue que Saragosse, où le général Molitor était entré dès le 26 avril. L'armée chargée de la défendre se retira avec don Ruis du côté de l'Estramadure; le général Zayas y demeura avec quinze cents hommes pour en ouvrir les portes à nos soldats. Un partisan royaliste, nommé Bessières, attiré par l'espoir d'un riche butin, parvint à s'engager le 20 mai dans les rues de la ville avec un peu plus d'un millier 'hommes, aux cris de : *Vive la religion ! vive le roi absolu! meure la constitution!* Mais Zayas ne devait remettre la capitale qu'aux Français; il fit donc tirer à mitraille sur la bande de Bessières, qui s'enfuit après avoir perdu une quarantaine d'hommes.

Le duc d'Angoulême à Madrid.

Le 24 mai, à neuf heures du matin, le duc d'Angoulême, à la tête du corps d'armée du duc de Reggio, fit à Madrid une entrée triomphale, bien qu'il n'eût pas eu la peine d'attaquer la ville. Les maisons des royalistes étaient pavoisées, et, à toutes les fenêtres, on voyait des femmes richement vêtues agiter au passage de nos soldats des drapeaux blancs où étaient entremêlées les armes de France et d'Espagne. De même les alliés avaient été accueillis chez nous par les hautes classes, lors de leur entrée à Paris en 1814.

Le patriotisme espagnol se signala toutefois par quelques protestations isolées. Aux cris de *Vive le roi absolu!* poussés par des masses en délire, instruments inconscients de l'aristocratie, répondirent çà et là ceux

MAI 1823.

de : *A bas les serviles!* Mais, il faut bien le dire, le même peuple qui avait salué Riego de ses acclamations, le vouait présentement à la mort, et brisait son buste, après l'avoir promené en triomphe dans les rues de la ville. La liberté n'avait guère de défenseurs que dans les rangs de la classe moyenne. Mais les patriotes, ceux qu'on appelait les *exaltados*, durent se dérober par la fuite aux persécutions dont ils étaient menacés, car l'entrée des Français dans Madrid fut le signal d'une réaction impitoyable.

Nomination d'une régence.

Le premier soin du duc d'Angoulême fut d'organiser une régence *pendant la captivité du roi.* Cette régence était ainsi composée : le duc de l'Infantado, président; le duc de Montenar, le baron d'Eroles, l'évêque d'Osma et M. Calderon. Ces noms avaient une éloquence tragique, et disaient assez de quel esprit elle était animée. Si le nouveau gouvernement n'imita pas absolument les folies de la régence d'Urgel, il n'en prit pas moins les résolutions les plus déplorables.

Il commença par déclarer traîtres et rebelles les soldats qui, dans la soirée du 20, avaient repoussé Bessières et sa bande. Puis, il rétablit toutes les autorités qui existaient au moment de la révolution, réintégra dans leurs grades et fonctions les réfugiés royalistes; il annula, au risque de ruiner le crédit de l'Espagne, tous les emprunts faits depuis trois ans; considéra comme non avenus tous les actes du gouvernement constitutionnel; déclara les fonctionnaires du gouvernement des Cortès indignes d'exercer aucun emploi; rendit au clergé tous ses droits anciens, sans excepter les dîmes, et plaça sous la surveillance de la haute police tous ceux qui s'étaient montrés hostiles à la royauté absolue ou à la religion. Voilà comment la régence, dans une proclamation au peuple espagnol, entendait « remplir ses devoirs sans écouter les passions et sans se laisser dominer par la faiblesse ».

JUIN 1823.

L'adresse des grands d'Espagne.

Les grands d'Espagne, sans considérer ce qu'il y avait d'humiliant pour un peuple de voir des armées étrangères entièrement maîtresses de ses destinées, se firent un devoir de remercier chaleureusement le duc d'Angoulême de l'intervention française dans les affaires de leur pays. Ils le félicitèrent, dans une adresse enthousiaste, d'avoir comblé leurs vœux par la restauration si désirée du pouvoir de leur souverain, et d'être apparu dans la capitale de leur pays « au milieu de tant de milliers de braves » pour rendre la liberté à leur roi, et ramener en Espagne l'ordre, la paix et la justice. Cela rappelait les félicitations serviles adressées en 1814 au czar Alexandre par certains royalistes français. Eh bien! nous allons voir comment l'ordre, la paix et la justice se trouvèrent ramenées dans la péninsule par l'intervention étrangère.

Envoi de M. de Talaru comme ambassadeur à Madrid.

Cependant, pour essayer d'atténuer l'odieux de notre invasion à main armée dans un pays contre lequel il était difficile d'alléguer le moindre grief légitime, et pour n'avoir point l'air d'agir à son égard comme puissance envahissante, le gouvernement français crut devoir envoyer un ambassadeur à Madrid. Dans les premiers jours de juin, sur la recommandation de M. de Chateaubriand, il nomma le marquis de Talaru ambassadeur de la cour de France près du roi Ferdinand, et il l'accrédita comme tel auprès de la régence pendant la « captivité » de ce prince. Ainsi, par une sorte de fiction, la France n'était plus une puissance sans mandat, venant, de par le droit du plus fort, mettre le poids de son épée dans la balance des destinées de l'Espagne; elle devenait la simple alliée de l'insurrection royaliste.

M. de Polignac est envoyé à Londres.

En même temps, à l'instigation de Monsieur, comte d'Artois, et sous l'influence directe de la Congrégation, le comte de Polignac, récemment décoré du titre de

Juin 1823

prince romain par un bref du pape, était envoyé à Londres pour y suivre, auprès de M Canning, les négociations relatives aux affaires d'Espagne. Le parlement anglais s'occupait fort alors de ces affaires, et le successeur de M. de Chateaubriand à l'ambassade d'Angleterre était chargé d'assurer au cabinet britannique que l'occupation française dans la péninsule ne devait être que momentanée.

Marche de nos troupes sur Séville.

Notre armée n'en continuait pas moins en conquérante sa marche rapide à travers l'Espagne. Dès le commencement de juin, les généraux Bordesoulle et de Bourmont se dirigeaient vers l'Andalousie, le premier par la Manche, le second, le déserteur de la journée de Ligny, par l'Estramadure; ils devaient se rejoindre à Séville, où, comme on l'a vu, s'était réfugié le gouvernement constitutionnel. Les Cortès, à la nouvelle de l'approche de nos troupes, prirent le parti de se transporter à Cadix, dont les habitants étaient tout dévoués à la constitution, et où il leur était plus facile de se défendre.

Les Cortès se réfugient à Cadix.

Le roi Ferdinand aurait bien voulu attendre à Séville les troupes françaises, et tout d'abord il se refusa à suivre les Cortès. En conséquence de ce refus, celles-ci, considérant que le roi était dans l'état d'empêchement moral prévu spécialement par la constitution, nommèrent sur-le-champ une régence provisoire, composée du général Valdès, des conseillers d'État Ciscar et Vigodet, et ils l'investirent de la plénitude du pouvoir exécutif pendant le temps nécessaire à la translation du gouvernement à Cadix.

La résistance du roi était basée sur les chances d'un complot qui avorta. Ferdinand dut se résoudre à partir avec sa famille pour Cadix; il y arriva le 15 juin. Ce jour-là, les trois régents provisoires abdiquèrent leurs pouvoirs entre les mains des Cortès, réunies dans l'église de San Felipe Neri, où, douze ans auparavant, s'étaient

Juin 1823.

assemblés les auteurs de la constitution de 1812. Ferdinand recouvra donc l'exercice nominal de la royauté.

Séville livrée au pillage.

Les Cortès avaient à peine quitté Séville que la populace des faubourgs, dirigée par des moines, se répandit par les rues aux cris de *Vive la religion! vive le roi absolu!* Cette bande de forcenés se mit à piller les bâtiments publics et les maisons de ceux qu'on leur désigna comme dévoués aux Cortès, et dont un certain nombre périrent lâchement assassinés. C'était encore un des bienfaits de l'intervention française. Deux jours durant, Séville fut la proie de ces furieux. Il fallut, pour arrêter leurs brigandages, l'arrivée d'un corps de troupes constitutionnelles commandées par le général Lopez Baños. Mais elles ne firent que passer, se rendant à Cadix pour défendre cette place. Quelques jours après, Bourmont entrait dans Séville aux acclamations de la populace et des royalistes. A la fin du mois, il alla rejoindre le général Bordesoulle sous les murs de Cadix, dont ils commencèrent le blocus, en attendant que le duc d'Angoulême, pour accroître ses lauriers, vînt lui-même diriger les travaux du siége.

Trahison de Murillo.

De leur côté, les généraux Bourke et Molitor, après avoir laissé à la division Hohenlohe le soin d'investir Saint-Sébastien et Pampelune, s'étaient mis à la poursuite de Murillo et de Ballesteros. Le 13 juin, le général Molitor entra sans coup férir dans Valence, admirablement accueilli par les magistrats de la ville, qui étaient venus lui en offrir les clefs. Digne émule du comte de L'Abisbal, le général Murillo fit sa soumission le 26 juin moyennant certains avantages. Une partie de ses soldats, ne voulant pas se rendre aux Français, allèrent rejoindre son lieutenant Quiroga, qui se jeta dans la Corogne pour y défendre la cause constitutionnelle. Ballesteros continua son mouvement de retraite en combattant faiblement; déjà il se préparait à négocier à son tour. Les

JUILLET 1823.

Cortès n'avaient pas été heureuses dans le choix de leurs généraux. On était alors dans les premiers jours de juillet.

Mesures réactionnaires en France.

La campagne de réaction qui s'accomplissait en Espagne n'était pas de nature à rendre plus libéral en France le ministère de M. de Villèle. Le journal *le Miroir* venait d'être supprimé administrativement pour avoir traité de matières politiques sans autorisation. Les journalistes libéraux étaient poursuivis avec une rigueur qui faisait crier à la tyrannie les indifférents eux-mêmes. M. de Magalon, rédacteur de l'*Album*, condamné pour délit de presse en police correctionnelle, fut conduit à la maison centrale de Poissy, côte à côte avec un ancien forçat, et relégué au milieu des malfaiteurs. M. de Peyronnet laissa faire ; il fallut l'intervention de M. de Chateaubriand pour soustraire cet écrivain à un pareil traitement.

Nous n'en finirions pas si nous devions raconter toutes les taquineries, toutes les vexations, en un mot la débauche d'arbitraire à laquelle se livrait ce ministère enfanté par la Congrégation. Nous avons dit la dissolution de l'école de médecine, pour quelques sifflets qui avaient accueilli à une distribution de prix le recteur de l'Académie, l'abbé Nicole. L'école fut réorganisée ; mais on en exclut les professeurs suspects de libéralisme. En revanche, toutes les fonctions universitaires étaient envahies par le clergé. M. Sylvestre de Sacy, le savant orientaliste, s'était volontairement retiré du conseil de l'Université, probablement pour éviter de se trouver en contact avec un élément clérical trop prononcé ; il fut remplacé par l'abbé Clausel de Coussergues, le frère du député ultra-royaliste. En même temps, on continuait une guerre à outrance contre l'enseignement mutuel, à cause de son caractère laïque, et un journal dévoué à la Congrégation pouvait s'écrier, en ce mois de juillet : « Chassé des départements, chassé de la capitale, chassé de l'armée, partout l'enseignement mutuel fuit effrayé devant la toge des frères de la doctrine chrétienne. »

JUILLET 1823.

Les amis mêmes du trône n'étaient pas épargnés. Déjà M. Guizot, dont le dévouement à la monarchie légitime s'était affirmé jusque dans l'exil de Gand, avait vu suspendre, à la fin de l'année précédente, son cours d'histoire moderne à la Faculté des lettres. Son enseignement, hostile aux doctrines de l'arbitraire et du despotisme alors en vigueur, avait paru dangereux. Royer-Collard, dont la voix grave et mesurée défendait avec tant d'éloquence la cause de la liberté au parlement, fut également puni de son indépendance par la suspension de son cours de philosophie à la même Faculté. Persécutions maladroites, qui faisaient à la Restauration un tort dont elle ne semblait pas avoir conscience.

M. de Corbière frappait aveuglément amis et ennemis. Un des hommes les plus populaires de la haute aristocratie, un ancien admirateur de Mirabeau, qui n'avait pas dédaigné les faveurs de Napoléon, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, connu par sa philanthropie et sa charité, se vit aussi l'objet des rancunes ministérielles. Appelé à la Chambre des pairs en 1814, le vieux duc y était devenu l'un des membres influents de l'opposition libérale. Or, M. de Corbière n'aimait pas les gentilshommes libéraux. M. de La Rochefoucauld s'était permis de critiquer une ordonnance relative au conseil spécial des prisons de Paris, auquel il appartenait depuis longtemps. Froissé de certaines mesures, il crut devoir, à la date du 4 juillet, adresser en termes un peu vifs sa démission à M. le préfet de police Delavau : « Il y a longtemps, disait-il, que je m'attendais à la suppression de ce conseil, dont l'activité et la vigilance pouvaient gêner les vues secrètes et les actes arbitraires du gouvernement, auxquels sa création lui imposait le de-

JUILLET 1823.

voir de s'opposer de tous ses moyens. » Le châtiment ne se fit pas longtemps attendre. Le 14 juillet suivant, parut une ordonnance royale par laquelle Louis XVIII retirait à son « cousin » le duc de La Rochefoucauld les fonctions d'inspecteur général du conservatoire des arts et métiers, de membre du conseil général des prisons, du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des hospices de Paris et du conseil général du département de l'Oise. Peut-être le vieux roi se souvint-il en cette occasion que bien des années auparavant le duc son « cousin » avait refusé avec éclat le cordon bleu qu'il lui avait envoyé du fond de l'exil. Le ministre avait oublié de le déposséder de sa place de président du comité de propagation de la vaccine, qu'il avait introduite en France dès 1800. Le duc le lui rappela dans une lettre doucement ironique; M. de Corbière répondit en supprimant le comité.

Persécutions judiciaires.

Les persécutions judiciaires venaient en aide aux persécutions administratives ; les tribunaux semblaient mettre une complaisance extrême à servir les passions réactionnaires de l'époque. Un journal de Nantes, l'*Ami de la Charte*, fut condamné à quinze cents francs d'amende, et son rédacteur à un mois de prison, pour avoir dit, en faisant allusion à l'expulsion de Manuel, que l'article *Mercier* jouissait d'une grande faveur sur la place de Paris, et avoir invité les négociants nantais à faire leurs consignations en ce genre. Provocation à l'indiscipline.

Le 17 juillet, la cour royale de Paris confirma le jugement qui avait condamné M. Kœchlin à une année d'emprisonnement pour une brochure où se trouvaient relatés les divers incidents de la conspiration de Belfort; mais, non contente de cet acte de sévérité, elle frappa le défenseur de M. Kœchlin, M. Barthe, d'une suspension de sa profession d'avocat pendant un mois pour avoir, abusant du droit de la défense, aggravé dans son plaidoyer le délit de son client.

JUILLET 1823.

Rappel de M. de Martignac.

Ainsi, comme on le voit, en France et en Espagne, le gouvernement de la Restauration faisait en aveugle les affaires de la réaction. Ne trouva-t-on pas assez d'énergie contre-révolutionnaire à M. de Martignac ? C'est un point qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir. Toujours est-il qu'on le rappela tout à coup, et qu'il revint à Paris au milieu de juillet. On le dédommagea en le nommant ministre d'État et membre du conseil privé. Sa courte mission dans la péninsule s'était à peu près bornée à remettre à la régence les drapeaux enlevés par l'armée française. Il avait su, du reste, conquérir les bonnes grâces de cette régence, à l'établissement de laquelle il avait contribué. « Que Votre Excellence, lui avait écrit le duc de l'Infantado, parte avec la certitude qu'elle emporte la bienveillance de Sa Majesté catholique, la reconnaissance des membres de la régence et l'amour de la nation entière. » Peut-être, si M. de Martignac fût resté, sa présence eût-elle empêché de regrettables exagérations et bien des iniquités.

Départ des réfugiés français.

L'armée française poursuivait alors le cours de ses faciles triomphes. Cependant le général Bourke avait échoué le 15 juillet en essayant de s'emparer de la Corogne, où Quiroga était parvenu à se jeter, et que le dévouement d'intrépides réfugiés avaient sauvée d'une surprise. Là se trouvaient le colonel Fabvier, le commandant Caron et près de deux cents Français. Après l'échec du général Bourke, le colonel Fabvier quitta l'Espagne pour se rendre à Londres. Les autres se dispersèrent. Une partie d'entre eux, sous les ordres du commandant Gauchais, se dirigèrent vers le Portugal; mais surpris en route par un détachement de l'armée de la Foi, ils durent se résigner à mettre bas les armes.

Aout 1823.

Au mépris de leur capitulation, ils furent livrés à l'armée française et envoyés à Bayonne, où le parquet les poursuivit comme ayant porté les armes contre la France (1).

Le départ des réfugiés français affaiblit singulièrement la force de résistance des défenseurs de la Corogne. Après un investissement de près d'un mois, la ville capitula le 13 août ; sa reddition acheva la pacification du nord-ouest de l'Espagne.

Capitulation de Ballesteros.

Quelques jours auparavant le général Ballesteros, à la tête d'une douzaine de mille hommes, avait subi à Campillo de Arenas, petit village situé sur les confins des provinces de Grenade et de Jaen, une défaite qui lui avait coûté de quatre à cinq cents hommes. Nous avions eu, de notre côté, quatre morts et quarante blessés ; et ç'avait été l'affaire la plus sérieuse de la campagne. Cela n'empêchait pas le *Moniteur universel* de publier presque chaque jour des bulletins pompeux, affectant la forme de ceux de la Grande Armée. Le lendemain de cette affaire, le 4 août, Ballesteros concluait avec le général Molitor une capitulation par laquelle il reconnaissait la régence de Madrid et livrait toutes les places situées dans le ressort de son gouvernement. En revanche, tous les généraux, chefs et officiers de son corps d'armée conservaient, ainsi que lui, leurs grades, emplois, distinctions et la solde correspondant auxdits emplois. Singulier rapprochement : ce fut du quartier général de Baylen que le major général Guilleminot data le bulletin qui porta à la connaissance de l'armée cette capitulation si fatale aux Cortès.

Résistance de Mina.

De tous les généraux en chef du gouvernement constitutionnel espagnol, un seul lutta héroïquement, et sans faiblir, contre l'invasion francaise. Ce fut Mina, capitaine général de la Catalogne, seule partie de l'Espagne où nos troupes rencontrèrent une résistance un peu sérieuse. Si Mina ne put empêcher le maréchal Moncey de s'avancer au cœur de la province, il le harcela constamment, insaisissable, se dérobant un jour pour reparaître tout à coup, sans toutefois pouvoir nous causer de grands dommages. Quand il se vit dans l'impossibilité de tenir la campagne, il s'enferma dans Barcelone, et opposa aux efforts de notre armée une résistance obstinée pendant tout le mois d'août et le mois suivant; et, tant que les Cortès ne désespérèrent pas elles-mêmes du salut de la patrie, il ne voulut pas entendre parler de capitulation.

(1) Vingt-six d'entre eux passèrent l'année suivante devant la cour d'assises de la Haute-Garonne ; ils furent tous acquittés.

Aout 1823.

L'ordonnance d'Andujar.

Cependant le duc d'Angoulême s'était décidé à quitter Madrid pour se rendre sous les murs de Cadix, où devait se décider le sort de l'Espagne, car, malgré nos faciles succès dans le reste de la péninsule, la révolution ne pouvait être définitivement vaincue que par la chute de la ville où siégeait encore le gouvernement régulier du pays.

Nous avons dit la réaction furieuse et sanglante qui, à Madrid, avait suivi le départ des Cortès. Il en avait été de même dans la plupart des localités abandonnées par les constitutionnels. Bilbao, Alcala, Séville, Tolède, Guadalaxera furent le théâtre des plus affreux désordres. Les excès reprochés aux *exaltados* n'étaient rien auprès de ceux que commirent les royalistes, dont la domination s'affirma par le pillage et l'assassinat. A Saragosse on vit des bandes de paysans, dirigées par des moines, se partager les divers quartiers de la ville et se livrer pendant trois jours à la spoliation des maisons les plus riches et des caisses publiques. Nos troupes furent obligées de protéger leurs adversaires contre les fureurs de leurs propres compatriotes. Il fallut l'attitude énergique du maréchal Oudinot pour sauver la capitale du pillage.

Aout 1823.

Le duc d'Angoulême ne put s'empêcher de gémir de ces résultats cruels de notre intervention. Il avait promis au peuple espagnol la paix, l'ordre, la tranquillité publique, et, partout, il voyait sur ses pas les proscriptions, le pillage et l'anarchie signaler le triomphe de la cause royale. Navré et indigné de ces excès, il rendit, à Andujar, le 8 août, une ordonnance interdisant formellement aux autorités espagnoles de faire aucune arrestation sans l'autorisation expresse du commandant des troupes françaises. Ordre était donné à tous les généraux en chef de nos divers corps d'armée de mettre en liberté tous ceux qui avaient été arrêtés arbitrairement pour des motifs politiques, et de tenir rigoureusement la main à l'exécution de cette ordonnance. Tous les journaux et journalistes étaient placés sous leur surveillance immédiate.

L'indignation des royalistes.

Cette ordonnance si sage porta au comble l'irritation du parti royaliste. Ce fut un cri d'indignation contre le généralissime. Jamais, au dire des ultras de Madrid, Napoléon lui-même n'avait poussé aussi loin la tyrannie. Le duc d'Angoulême, dont la faiblesse de caractère, malgré ses emportements, égalait la modération d'esprit, donna à la régence des explications qui ressemblaient fort à une rétraction. Le général Guilleminot assura, de sa part, à la régence, qu'il n'entendait se mêler en rien des actes de son gouvernement et qu'il respectait entièrement le pouvoir des autorités espagnoles. Néanmoins, ce conflit donna au duc d'Angoulême une fâcheuse idée des opinions et du caractère des royalistes en Espagne comme en France. Il eut moins peur des idées libérales, et, s'il faut s'en rapporter à un écrivain tout dévoué à la monarchie légitime (1), il manifesta hautement plus tard le dégoût qu'il avait éprouvé à l'aspect « de ces royalistes en guenilles et de ces réactions sanglantes » dont l'Espagne lui avait offert le spectacle.

(1) Capefigue. *Histoire de la Restauration*. T. VIII, p. 200.

Aout 1823.

Lettre du duc d'Angoulême à Ferdinand.

Les troupes des généraux Bordesoulle et de Bourmont bloquaient Cadix depuis six semaines quand, le 16 août, le duc d'Angoulême arriva au milieu d'elles. Dès le lendemain, il adressa une lettre à Ferdinand VII pour lui annoncer qu'il venait le délivrer. En même temps, il lui manda d'accorder une amnistie générale et de convoquer les anciennes Cortès afin de donner au peuple espagnol des garanties d'ordre et de justice.

Le roi répondit qu'il n'avait jamais été privé de sa liberté, qu'il ne pouvait admettre l'idée de l'intervention étrangère, et qu'il laissait au généralissime français la responsabilité du sang versé. Cette lettre avait été évidemment écrite sous la dictée des ministres; les Cortès n'avaient pas encore perdu tout espoir.

Le siège de Cadix.

Dès l'arrivée du duc d'Angoulême les opérations du siège de Cadix furent poussées avec une vigoureuse activité. Il y avait, en face de la ville, une petite presqu'île à la pointe de laquelle se trouvait un fort nommé le Trocadéro, qui dominait toute la partie intérieure de la rade. Ce fort avait été converti en une sorte d'îlot fortifié, séparé de la ville par un canal de soixante-dix mètres; il était armé d'une cinquantaine de canons, et défendu par une garnison de 1700 hommes. Si la prise de ce fort n'entraînait pas nécessairement la reddition de Cadix, elle faisait aux assiégés une situation difficile; aussi mit-on tout en œuvre pour s'en emparer rapidement.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 19 au 20, en présence du duc d'Angoulême. Les travaux d'approche continuèrent jusqu'au 30 malgré un feu très vif de l'ennemi, qui ne parvint ni à ralentir l'ardeur de nos soldats ni à altérer leur gaîté. La canonnade dura furieuse toute la journée du 30. Le soir, les assiégés, s'imaginant

AOUT 1823.

avoir éteint nos batteries, illuminèrent la ville et célébrèrent par des danses leur prétendu triomphe. Ils ne se croyaient pas si près de leur perte.

Prise du Trocadéro.

Dans la nuit, vers trois heures du matin, une colonne d'assaut traversa le canal, nos soldats avaient de l'eau jusqu'aux aisselles; en moins de quinze minutes ils pénétrèrent au milieu des ouvrages avancés, et ils tuèrent à coups de baïonnette la plupart des artilleurs sur leurs pièces. A neuf heures, ils étaient maîtres de toutes les positions. Le colonel Garcès, qui commandait la garnison, fut fait prisonnier avec un millier d'hommes, après avoir perdu cent cinquante tués et trois cents blessés. Nos pertes s'élevèrent à peine à trente-cinq morts et cent dix blessés. Cette affaire, dont on fit beaucoup de bruit en France, et qui fut la plus saillante de toute notre expédition d'Espagne, fut, comme on voit, plus glorieuse que sanglante; le prestige de nos armes s'y releva à bon marché.

SEPTEMBRE 1823.

Trois semaines après, le fort Santi-Petri, situé de l'autre côté de la rade, en face du Trocadéro, tombait entre nos mains presque sans coup férir. Cette nouvelle conquête nous coûta deux hommes tués et cinq blessés. Aussi le commandant du fort fut-il justement soupçonné de n'avoir opposé à notre attaque qu'un simulacre de défense.

Les Cortès avaient en vain sollicité un armistice du duc d'Angoulême. Elles eurent ensuite, non moins inutilement, recours à la médiation de l'Angleterre; son représentant sir William Acourt, qui s'était retiré à Gibraltar, refusa d'intervenir. En même temps, on apprenait la capitulation de Pampelune et de Saint-Sébastien. Enfin l'héroïque Riego échouait dans un suprême effort.

Suprême effort de Riego.

Il appartenait à l'initiateur de la révolution de 1820 de tout oser pour le salut de cette révolution. Sorti par

SEPTEMBRE 1823.

mer de Cadix, Riego était arrivé heureusement à Malaga, d'où, à la tête de deux mille hommes, il s'était dirigé à travers les Alpujaras vers le quartier général de Ballesteros, à Priego. Il y arriva le 10 septembre. Reçu d'abord à coups de fusil par les soldats de ce traître, il parvint à les entraîner aux cris de *Vive la Nation! vive la constitution!* Il espérait rassembler assez de forces pour aller à la délivrance de Cadix; mais l'accord avec les soldats de Ballesteros dura peu. Riego fut bientôt contraint de s'éloigner avec ses deux mille hommes. Il avait fait quelques lieues à peine qu'il se heurtait à un corps français et perdait trois cents des siens. Le lendemain, 14 septembre, nouveau combat à Mancha-Réal, combat héroïque, qui dura quatorze heures, et où le malheureux général vit encore tomber trois cents défenseurs de la constitution.

Le peu qui lui restait fut dispersé dans une troisième rencontre. Blessé lui-même, il fut réduit à chercher un asile avec trois de ses officiers dans les montagnes de la Sierra-Morena. Des paysans, l'ayant reconnu dans une ferme où il s'était retiré, à trois lieues de la Caroline, s'emparèrent de lui et le livrèrent à nos troupes. Il eût dû leur être sacré; mais on viola à son égard toutes les lois de l'honneur et de l'humanité en l'abandonnant aux autorités espagnoles, qui en demandèrent la remise.

Capitulation de Cadix.

Tout espoir de délivrance était perdu pour les Cortès; elles pouvaient seulement prolonger la défense de quelque temps encore au risque de voir la ville succomber dans un assaut terrible. De son côté, le duc d'Angoulême ne se dissimulait pas que la prise de vive force de Cadix pourrait coûter un sang précieux. Sur ces entrefaites, le munitionnaire général, M. Ouvrard, se proposa comme intermédiaire. Il était dit que, dans cette expédition d'Espagne, l'or jouerait un rôle beaucoup plus consi-

SEPTEMBRE 1823.

dérable que les armes de nos soldats. Les propositions du munitionnaire furent donc acceptées ; il allait faire largesse de l'or de la France.

Le gouvernement français avait hâte d'en finir. « Délivrons le roi, écrivait le 5 septembre M. de Chateaubriand au général Guilleminot, et quittons à jamais cette Espagne où nous aurons retrouvé notre indépendance comme nation, notre gloire comme guerrier et notre sûreté comme société politique. Monseigneur reviendra avec une haute renommée, et tous ceux qui l'auront servi dans cette étonnante entreprise, où deux révolutions auront été tuées d'un seul coup, trouveront la gloire et la récompense dues à leur courage et à leurs travaux. » Le noble vicomte faisait allusion à la contre-révolution portugaise qui s'était faite à l'imitation de celle d'Espagne. Quant à la gloire militaire de l'expédition d'Espagne, nous laissons au lecteur le soin d'en juger.

Les Cortès, moyennant certaines indemnités stipulées, consentirent à capituler. Elles se réunirent une dernière fois le 28 septembre, et autorisèrent le roi à se rendre au camp du duc d'Angoulême pour y traiter des conditions de la paix. Ferdinand reçut de M. Ouvrard plusieurs millions en or « pour encourager le dévouement et la fidélité, et préparer quelques combinaisons en faveur de sa liberté au sein même des Cortès (1). » C'était donc l'or du trésor français, beaucoup plus que le sang de nos soldats, qui faisait les frais de la délivrance du roi d'Espagne.

Les garanties du roi Ferdinand.

Au moment où Ferdinand allait quitter Cadix, la population de la ville s'opposa à son départ, à moins qu'il ne donnât certaines garanties de sécurité à ceux qui s'étaient compromis pour la cause de la révolution. Ce

(1) Ce sont les propres paroles de M. Ouvrard dans ses *Mémoires*.

SEPTEMBRE 1823.

prince, à qui une fourberie de plus ou de moins ne coûtait rien, signa, le 30 septembre, une déclaration par laquelle il s'engagea à sauvegarder les personnes, les propriétés et la liberté des Espagnols, s'il était obligé de modifier les formes actuelles du gouvernement ; à proclamer une amnistie générale, sans aucune exception ; à reconnaître toutes les dettes contractées par le gouvernement des Cortès ; à conserver à tous les employés civils ou militaires de ce gouvernement leurs emplois, grades, traitements et honneurs, et à permettre aux miliciens de retourner à Madrid sans crainte d'être molestés pour leur conduite ou opinions antérieures. Cette déclaration, dont il devait être si peu tenu compte, suffit pour apaiser les esprits.

OCTOBRE 1823.

Le lendemain 1[er] octobre, une chaloupe, dirigée par l'amiral Valdès et le général Alava, qui s'étaient toujours montrés pour le roi pleins de respect et de déférence, conduisit Ferdinand et sa famille à Puerto Santa-Maria, au camp du général français. Au moment de mettre pied à terre, le roi, pour remercier l'amiral et le général des services qu'il en avait reçus, leur lança un regard si chargé de haine, que ceux-ci jugèrent prudent de s'éloigner à force de rames.

Les résultats de l'expédition d'Espagne.

C'en était fait de la révolution espagnole, et pour longtemps la cause de la liberté, de la justice et du progrès était étouffée dans la péninsule. Le plus illustre défenseur de la constitution de 1812, Mina, put gagner l'Angleterre, et échapper aux vengeances implacables de Ferdinand.

Vainement le duc d'Angoulême s'efforça de donner à ce prince des conseils de modération, ce fut peine perdue. A peine au milieu des troupes françaises, Ferdinand foula aux pieds la déclaration de la veille. Ni la joie d'avoir recouvré le pouvoir absolu, ni les acclamations dont sa présence fut saluée, n'apaisèrent ses rancunes

OCTOBRE 1823. immortelles; il semble n'avoir eu qu'une passion au cœur, celle de la vengeance.

Assurément l'expédition française de 1808 fut inique et fatale à l'Espagne, nous l'avons flétrie de toute notre indignation (1). Eh bien ! celle de 1823 fut tout aussi inique, et autrement funeste à la péninsule. La première développa chez le peuple espagnol les plus nobles sentiments de patriotisme et d'abnégation, provoqua chez lui une véritable régénération politique et sociale, et aboutit à cette constitution libérale de 1812, empruntée des principes de la Révolution française; la seconde devait, pour dix ans, le replonger dans toutes les horreurs de la servitude politique et de l'abrutissement religieux.

Dès le 1er octobre, Ferdinand rendait, à Puerto Santa-Maria, un décret annulant tous les actes du gouvernement constitutionnel depuis le 7 mars 1820. Il choisit pour premier ministre son ancien confesseur don Victor Saez, prêtre fanatique et intolérant, qui l'encouragea dans son œuvre de réaction sanglante. Les trois régents de Cadix, Valdès, Ciscar, Vigodet, et Ballesteros lui-même, furent condamnés à mort; heureusement ils purent échapper au supplice, grâce à l'intervention des troupes françaises. Cent mille personnes furent bannies à perpétuité de la capitale; des missions, à l'instar de celles de France, furent organisées dans toutes les juridictions ecclésiastiques; tous les prêtres qui s'étaient montrés favorables à la cause constitutionnelle furent soumis dans les monastères à la plus dure réclusion.

Le supplice de Riego.

Au mépris de la promesse d'amnistie, l'héroïque Riego fut condamné à mort par la cour des Alcades, le 27 octobre. Le duc d'Angoulême était alors à Madrid, il ne fit aucun effort pour le sauver. Et pourtant la monarchie de Ferdinand VII aurait pu sombrer entièrement dans la journée du 7 juillet 1822, si Riego ne l'avait protégée alors de son immense popularité. L'infortuné général fut conduit au supplice le 7 du mois suivant sur une claie traînée par un âne. Une potence démesurément haute avait été dressée sur la place de la Cebada. Souffrant encore de ses blessures, Riego en monta péniblement les degrés; on lui passa la corde au cou pendant qu'un prêtre apostolique lisait l'acte de foi. On peut dire que ce fut le ministère de M. de Villèle qui le lança dans l'éternité.

(1) Voyez notre *Histoire du premier Empire*.

OCTOBRE 1823

Un remords de M. de Chateaubriand.

Déjà M. de Chateaubriand semblait avoir comme un amer remords de l'œuvre malfaisante à laquelle il avait si tristement attaché son nom. Le 16 octobre, il écrivait à M. de Polignac, notre ambassadeur à Londres : « Je n'ai rien à vous mander, si ce n'est les sottises du roi d'Espagne, ses décrets irréfléchis. Mais nous ne le souffrirons pas; nous le forcerons à prendre un ministère raisonnable. Si l'on vous parle à Londres de ce qu'il fait, montrez hautement votre mécontentement et celui de votre gouvernement, dites que la France ne consentira pas à perdre une part si glorieuse de son expédition, qu'elle veut que l'Espagne soit tranquille et heureuse, et qu'elle s'opposera à toute réaction dangereuse comme à tout esprit de vengeance. Il nous importe de n'avoir pas l'air de complices de la stupidité et du fanatisme. » Vaines paroles qu'emportera le vent.

Il faut bien le dire, ce retour en Espagne à la stupidité et au fanatisme, cette résurrection de la sainte inquisition, ce rétablissement du bon plaisir, de l'arbitraire et du despotisme, c'est, non pas la France, mais le gouvernement de la Restauration qui en est l'auteur. A lui seul incombe la responsabilité de ces commissions militaires exécutives qui, sur de simples dénonciations, firent arrêter des milliers de suspects, et de ces fusillades dont

OCTOBRE 1823.

furent victimes tant de patriotes. Et maintenant on pouvait chanter dans l'église de Notre-Dame de Paris un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse délivrance de S. M. le roi d'Espagne.

Une mission de M. Pozzo di Borgo.

Et, chose étrange ! quand on voulut s'efforcer de ramener le roi Ferdinand dans des voies de clémence et de modération, qui songea-t-on à lui envoyer ? un diplomate français ? nullement. Le ministère aurait trop craint de mécontenter le parti féodal, qui voulait qu'on laissât à Ferdinand son omnipotence de souverain absolu. On s'adressa au comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, pour le prier d'intervenir, au nom de l'empereur Alexandre, dans le sens de la modération, auprès du gouvernement espagnol. Le comte partit pour l'Espagne vers le milieu d'octobre, après avoir reçu l'approbation du czar. Sa démarche eut tout d'abord un certain succès ; il obtint que l'on mît un terme, momentanément au moins, aux terribles représailles qui déshonoraient la cour de Madrid ; il fit congédier le fanatique don Saez, et arracha au roi la promesse d'une amnistie. Il crut, en revenant à Paris, avoir rempli sa mission avec un plein succès. Quelle erreur était la sienne ! A peine était-il parti que le roi, manquant à sa promesse, prodiguait toutes les faveurs de la cour aux hommes qui s'étaient montrés les instruments les plus actifs de ses vengeances. C'était bien ce Ferdinand que sa mère avait appelé « cœur de tigre et tête de mulet ».

Une statuette au duc d'Angoulême.

Le parti royaliste en France accueillit avec une joie indescriptible la nouvelle de la chute du gouvernement constitutionnel espagnol. Elle croyait la Révolution irréparablement abattue. Il n'y eut pas assez d'hommages pour notre armée d'Espagne et son glorieux chef. Écrivains et poètes célébrèrent à l'envi le duc d'Angoulême, comme s'il eût gagné la bataille d'Austerlitz. Un statuaire de l'époque, Henri Beck, coula sa statuette en

OCTOBRE 1823.

bronze. Le prince était représenté en pied, dans son costume de généralisssime, haranguant les Espagnols. L'Arc de triomphe de l'Étoile, dont Napoléon avait décrété la fondation pour perpétuer les hauts faits des armées de la République et de l'Empire, dut être terminé pour éterniser le souvenir du courage de l'armée d'Espagne. C'était de l'exagération ridicule. Une statuette avait suffi au duc d'Angoulême ; il eût fallu pour les exploits de ses soldats un arc de triomphe en raccourci. Les soldats de la France étaient dignes d'une besogne plus haute que celle d'étouffer la liberté d'un peuple.

On combla d'ailleurs de récompenses la plupart des chefs, qui les avaient conduits à ces victoires si peu laborieuses. Le général Molitor reçut le bâton de maréchal. De plus, par ordonnance en date du 9 octobre, il fut compris, avec les généraux Bordessoulle, Guilleminot, Bourke, de Bourmont et de Damas, dans une fournée de pairs.

Enthousiasme causé par l'issue de l'expédition.

On se ferait difficilement une idée de l'enthousiasme factice avec lequel on accueillit en France l'heureuse issue de notre expédition ; les merveilleuses campagnes des généraux de la République contre l'Europe coalisée n'en avaient pas certainement soulevé autant. Dans un article débordant de lyrisme, le *Journal des Débats*, écho de la pensée de M. de Chateaubriand, n'eut pas assez d'éloges pour cette expédition d'Espagne « dont le plan tracé par Monseigneur le duc d'Angoulême » faisait, selon cette feuille, l'admiration des hommes qui s'occupaient de l'art militaire. Tous les théâtres retentirent de chants, de couplets, et de cantates en l'honneur du prince. Le corps municipal de Paris, le préfet en tête, vint aux Tuileries déposer aux pieds du roi Louis XVIII le tribut de ses hommages au pacificateur de l'Espagne et aux braves qu'il avait conduits à la victoire.

OCTOBRE 1823.

Le maréchal Victor sacrifié.

Un seul homme peut-être, parmi les officiers supérieurs qui avaient été mêlés à cette expédition dans la péninsule, n'eut pas sa part de triomphe. Ce fut son propre organisateur, le chef même de l'armée, le maréchal Victor, ministre de la guerre; M. de Villèle crut devoir le sacrifier à certaines rancunes du duc d'Angoulème, rancunes auxquelles n'était pas étrangère l'exécution des marchés Ouvrard. Il hésita longtemps, dans la crainte de déplaire aux royalistes ardents, dont le duc de Bellune servait complaisamment les passions. Mais le prince allait revenir, et, pour éviter toute espèce de conflit, le ministre fit signer, le 14 octobre, une ordonnance appelant un militaire fort médiocre, le général baron de Damas, qui avait commandé une division de l'armée de Catalogne, à remplacer le duc de Bellune au ministère de la guerre. Le duc d'Angoulême, dont l'esprit n'était pourtant pas fort étendu, fut le premier à rire de cette nomination.

NOVEMBRE 1823.

Cette disgrâce du maréchal fit grand bruit. Le parti féodal s'en montra extrêmement courroucé. Un journal de droite, *la Quotidienne*, adressa au ministère des reproches pleins d'amertume, et se fit l'organe de l'opposition royaliste.

Le duc de Bellune est nommé ambassadeur.

Pour atténuer aux yeux des ultras l'effet de cette disgrâce, le roi nomma immédiatement le duc de Bellune ministre d'État et membre de son conseil privé. De plus, le mois suivant, il l'appela à l'ambassade de Vienne, en même temps qu'il nommait le général Guilleminot à celle de Constantinople, et il lui annonça cette faveur par une lettre conçue dans les termes les plus élogieux. Le maréchal, froissé, n'accepta pas tout d'abord cette haute fonction. Il finit par s'y résigner; mais elle fut pour lui une source de désagréments, parce que l'Autriche refusa de l'accueillir comme ambassadeur sous le titre de duc de Bellune, titre emprunté aux possessions autrichiennes

NOVEMBRE 1823.

en Italie, et que le maréchal maintint, du reste, énergiquement.

L'affaire Castaing.

Tout le bruit fait autour de l'expédition d'Espagne ne tenait pas seul l'opinion publique en éveil; elle était également surexcitée alors par un procès criminel qui se déroulait devant la cour d'assises de la Seine. Un jeune médecin, nommé Castaing, était accusé d'avoir empoisonné deux jeunes gens de son âge, deux frères, Hippolyte et Auguste Ballet, pour s'approprier leur fortune. Il avait pour défenseurs MM. Berryer et Roussel. Après des débats qui durèrent une dizaine de jours, et dont l'impression fut profonde, Castaing, malgré ses protestations d'innocence, fut condamné à la peine de mort, le 17 novembre, comme convaincu du crime d'empoisonnement sur la personne de son ami Auguste Ballet. Il était minuit quand l'arrêt fut prononcé. Une foule de femmes élégantes garnissaient le prétoire ; on se serait cru dans une salle de bal ou de concert. Elles éprouvèrent une émotion poignante lorsque Castaing, après avoir entendu sa condamnation, s'écria : « Auguste, Hippolyte, ô mes amis, du séjour céleste que vous habitez, vous êtes témoins du sort funeste auquel me condamnent les plus injustes préventions, les plus fausses apparences ; j'irai bientôt vous rejoindre ; vous me recevrez dans votre sein, et vous me trouverez toujours digne de vous. » A quelque temps de là, il fut exécuté en place de Grève, poursuivi par les malédictions de la foule, qui ne crut pas à son innocence.

Ce dramatique procès fit un moment diversion au déluge d'adresses de félicitations qui, de tous les points de la France, affluaient aux Tuileries. Cours royales, tribunaux de première instance, tribunaux de commerce, corps municipaux n'avaient pas assez d'expressions pour louer dignement le duc d'Angoulême. « Que de prodi-

Novembre 1823.

ges, Sire, se sont opérés en moins de dix mois! » s'écriait la cour de cassation, en déposant au pied du trône ses respectueuses félicitations « sur la rapidité si étonnante » de nos succès en Espagne et le triomphe si éclatant de nos armes. Qu'eût-ce été si, après la guerre d'Espagne, la France, comme le souhaitait M. de Chateaubriand, avait recouvré sa frontière du Rhin ?

L'idée de la septennalité.

Cet état des esprits, au moins dans le monde officiel, dans le monde qui disposait des suffrages du pays, inspira au gouvernement une grande innovation politique. Le ministère jugea le moment opportun pour porter à sept ans la durée du mandat législatif. Il trouvait dans cette innovation une garantie de stabilité contre les oscillations auxquelles les renouvellements fréquents de la Chambre élective exposaient le gouvernement. Jusqu'alors les élections lui avaient été favorables; les circonstances actuelles lui permettaient d'en avoir de meilleures encore. Il se flattait sans doute de pouvoir, avec une Chambre homogène élue pour sept ans, faire promptement disparaître en France les derniers vestiges de la Révolution.

Si le projet de septennalité sourit infiniment à M. de Villèle, l'idée première semble en avoir appartenu à M. de Chateaubriand. Le ministre des affaires étrangères mit, à la faire triompher, toute l'ardeur de sa plume étincelante et poétique. Mais la Chambre actuelle, élue sous le régime de la loi du renouvellement partiel, accepterait-elle la septennalité avec le renouvellement intégral ? C'était au moins douteux. Il fallait donc dissoudre cette Chambre, et provoquer de nouvelles élections en vue de la septennalité. M. de Chateaubriand écrivit une brochure très vive pour préparer les esprits à cette mesure. Il trouvait absurde de comparer la dissolution de la Chambre de 1815 à la dissolution projetée de la Chambre actuelle. La réalité est que le gouver-

Novembre 1823.

nement voulait se débarrasser à la fois de l'opposition de gauche et de l'opposition royaliste incarnée dans le groupe dont MM. de La Bourdonnaye et Delalot étaient les meneurs.

Après avoir réfuté toutes les objections dirigées contre le renouvellement intégral, indispensable selon lui, pour mettre un terme aux intrigues annuelles, aux cabales des ambitions et des partis, pour ne pas arracher chaque automne les électeurs à leurs foyers, M. de Chateaubriand ajoutait : « La Chambre de 1815, qu'on n'accusera pas de tiédeur pour les intérêts de la légitimité, introduisit le renouvellement intégral dans un article de projet de loi d'élections. Héritiers des doctrines de la Chambre introuvable, les ministres actuels n'ont jamais perdu de vue le renouvellement intégral. » Ainsi le cabinet y mettait de la franchise et de l'audace, il se donnait hautement comme l'héritier des doctrines de la Chambre introuvable; le pays était averti.

Il y eut unanimité dans le ministère à décider une réélection générale de la Chambre des députés. L'échec de tous les candidats libéraux dans les dernières élections partielles assurait aux ministres une majorité décidée d'avance à voter la septennalité, sur laquelle on comptait pour achever la ruine des principes de la Révolution.

Retour et triomphe du duc d'Angoulême.

Le retour du duc d'Angoulême fut un encouragement de plus à ceux qui rêvaient de rétablir sur ces principes détruits l'édifice de l'ancien régime. Le prince avait retrouvé à Bordeaux les transports et l'enthousiasme qui l'avaient accueilli en 1814. Son triomphe, préparé avec soin par l'administration, ne fut pas moins grand à Paris.

Décembre 1823.

« Habitants de Paris, s'écriaient à la fois, le 2 décembre 1823, dans une proclamation commune, les préfets de la Seine et de police, MM. de Chabrol et Delavau,

DÉCEMBRE 1823. venez avec vos magistrats, accourez au-devant du héros pacificateur, digne petit-fils de Henri IV... Venez, réjouissons-nous ; prenons part à la joie de la France, dont il a assuré la paix par sa victoire ; à la joie de nos soldats dont il a rajeuni le vieil honneur... »

Ce jour-là, en effet, toute la population parisienne se porta vers les Champs-Élysées, par où le prince devait faire son entrée triomphale. Le corps municipal fut l'attendre à la barrière de l'Étoile, dont on avait déblayé l'arc de triomphe pour que le prince pût passer sous la porte. A son arrivée, le préfet de Chabrol, dans un discours emphatique, le complimenta d'avoir « consacré le noble et légitime emploi de la valeur et des armes ». Puis, il unissait avec complaisance les noms de Pampelune, du Trocadéro et de Santi-Pétri aux noms célèbres dont se composait notre gloire militaire.

Le prince, avec une modestie relative, répondit qu'il était heureux d'avoir montré qu'on pouvait tout faire à la tête d'une armée française. Hélas ! il avait détruit la liberté d'un peuple.

Il était deux heures quand il arriva au palais des Tuileries, où il entra au milieu des acclamations. Là étaient la garde nationale, une foule de corporations, les forts et les dames de la halle, des charbonniers et des hommes du port. Les dames de la halle furent admises dans les appartements pour lui présenter des bouquets. A cet enthousiasme, à ces ovations qui paraissaient sincères, le duc d'Angoulême put croire à la consécration de sa dynastie par la faveur populaire. Se souvint-il que les dames de la Halle étaient également allées en 1789 au château de Versailles ? Les princes sont faciles à s'illusionner.

Jamais peut-être l'exagération de la louange ne fut poussée aussi loin que dans les discours qui lui furent tenus le lendemain. Présidents de la cour de cassation,

de la cour des comptes, du tribunal civil et du tribunal de commerce, grand-maître de l'Université, recteur de l'Académie de Paris, chancelier de l'Académie française, épuisèrent à son égard le vocabulaire de l'éloge. Le président de la cour de cassation lui dit : « La France n'oubliera jamais qu'elle doit sa gloire au héros du Trocadéro, l'histoire elle-même s'applaudira de pouvoir compter désormais avec orgueil, dans ses fastes, un grand capitaine de plus. » Or, on a vu ce qu'avait été le fait d'armes du Trocadéro. Après cela, il y a peut-être moins à s'étonner des adulations dont on avait comblé le vainqueur d'Iéna. DÉCEMBRE 1823.

De grandes fêtes de jour et de nuit eurent lieu le 15 décembre dans la ville de Paris pour célébrer le retour du duc d'Angoulême. Aux Champs-Élysées, distribution de vin et de comestibles ; grand spectacle gratuit, donné par le sieur Franconi, représentant la prise du Trocadéro, *panem* et *circenses*. La foule était énorme, malgré la rigueur de la saison. Des bals, organisés dans les divers marchés de la ville, se prolongèrent durant une partie de la nuit. A l'Hôtel de Ville, il y eut banquet, spectacle et bal. Six mille invitations avaient été lancées. Toute la famille royale était présente, moins le roi, que son état de santé retenait au château. Mais son assiette était là, et au banquet, le comte d'Artois prit place à droite de l'assiette royale, et Madame à gauche. Comme cela s'était déjà fait, les princes et princesses furent servis par des membres du corps municipal ; singulières fonctions pour les représentants de la ville de Paris. Le préfet de police, le préfet de la Seine et le président du conseil général, M. Bellard, se tinrent respectueusement derrière le fauteuil du roi absent. Les fêtes de la ville de Paris.

Dans l'une des trois salles de bal, dite du Jardin, le plafond était orné d'une toile représentant « le héros du

DÉCEMBRE 1823.

Trocadéro » sur un char de triomphe, entouré de ses braves compagnons d'armes et d'une foule qui se précipitait sur son passage. Jamais les victoires impériales n'avaient été l'objet de si éclatantes manifestations.

Nouvelle fournée de pairs.

Au milieu de ce concert de félicitations et d'éloges adressés à celui qu'on appelait le pacificateur de l'Espagne, la Chambre des pairs et celle des députés étaient restées muettes. Cette dernière, du reste, était à la veille de disparaître. Au moment de se séparer d'une Chambre dont le dévouement à la réaction ne s'était pas un seul instant ralenti, le gouvernement crut devoir renforcer, à la Chambre des pairs, une majorité devenue douteuse. Là, en effet, s'étaient groupés autour de MM. Decazes et Pasquier un certain nombre de membres assez disposés à faire échec à la politique de M. de Villèle.

Le 23 décembre, parut une ordonnance portant création de vingt-sept nouveaux pairs de France. Deux pairs ecclésiastiques, le comte de Villefrancon, archevêque de Besançon et le comte de Vichy, évêque d'Autun, créature de la duchesse d'Angoulême, allèrent grossir à la Chambre haute l'importance du clergé. Les comtes de Puységur et de Bourbon-Busset, les vicomtes d'Agoult et du Bouchage, le marquis de Juigné, le chevalier de Charette, le marquis de Coislin et le comte de Mesnard, proposé par la duchesse de Berry, furent de la promotion. On y fit figurer treize membres de la Chambre des députés, parmi lesquels les comtes de Béthisy, de Marcellus, de Kergorlay, d'Ambrugeac et le vicomte de Bonald, cinq ultra-royalistes ardents. Il y avait aussi un conseiller d'État et le comte de Tournon, le comte de Breteuil, préfet de la Gironde, et enfin un ministre d'État, M. Laîné, dont on redoutait peut-être l'influence personnelle à la Chambre des députés.

Si l'on ajoute à cette nouvelle fournée de pairs les officiers supérieurs récemment promus et les archevêques et évêques précédemment nommés, on voit que le ministère était en droit de compter sur une majorité assez considérable à la Chambre des pairs. Ses préfets lui garantissaient d'excellentes élections; il pouvait donc espérer une stabilité parlementaire de sept ans.

DÉCEMBRE 1823.

Dissolution de la Chambre des députés.

Le 24 décembre, une ordonnance royale prononça la dissolution de la Chambre. Les collèges électoraux furent immédiatement convoqués dans tout le royaume, ceux d'arrondissements et ceux de départements n'ayant qu'un collège pour le 25 février prochain, et les collèges départementaux pour le 6 mars. La même ordonnance fixa au 23 mars l'ouverture de la prochaine session.

Ainsi le sort en était jeté. Ce que MM. de Villèle et de Chateaubriand voulaient, c'était une nouvelle Chambre introuvable, sans opposition de gauche. Il fallait au président du conseil une Chambre absolument soumise et subordonnée, pour refaire la monarchie de droit divin. Ses vœux allaient être dépassés; nous le verrons forcé d'aller plus loin qu'il n'aurait voulu; et peut-être regrettera-t-il quelquefois cette opposition de gauche, pour contrebalancer l'opposition royaliste contre laquelle il allait avoir à lutter.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Les félicitations du conseil d'État. — Les derniers mois du roi Louis XVIII. — La comtesse du Cayla. — Le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld. — Le mandement de l'archevêque de Toulouse. — La circulaire de M. de Peyronnet. — Inauguration de la chapelle expiatoire. — Manœuvres électorales. — Un aveu de l'*Étoile*. — L'école de Sorèze réorganisée. — Composition de la nouvelle Chambre. — Double but poursuivi par M. de Villèle. — Ouverture des Chambres. — Le discours du trône. — Réponse de la Chambre haute et de celle des députés. — Vérification des pouvoirs. — L'élection de Benjamin Constant contestée. — Le rapport de M. de Martignac. — La septennalité à la Chambre des pairs. — Le projet de conversion des rentes à la Chambre des députés. — L'opinion publique contraire à la conversion. — L'opposition de droite. — Réponse du président du conseil. — Le projet de conversion des rentes à la Chambre des pairs. — L'opinion de l'archevêque de Paris. — Rejet de la loi. — La septennalité à la Chambre élective. — Prédictions de M. Royer-Collard et du général Foy. — Le renvoi de M. de Chateaubriand. — Loi pour la répression des délits commis dans les églises. — Elle est provisoirement retirée. — Travaux législatifs divers. — La discussion du budget. — Les revendications de la droite. — M. Ferdinand de Berthier. — Une accusation de M. de La Bourdonnaye. — Poursuite contre le *Courrier français*. — Tentative de corruption. — Achat de journaux. – Affaire *de la Quotidienne*. — Popularité de la cour royale. — M. Sosthènes de La Rochefoucauld aux Beaux-Arts. — La proposition de M. de Jankowitz. — Rétablissement de la censure. — Les conseils de l'abbé Liautard. — Réorganisation du conseil d'État. — Création du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. — Les derniers jours de Louis XVIII. — La relation du voyage à Coblentz. — Le roi reçoit les derniers sacrements. — Mort de Louis XVIII. — Le roi Charles X. — Les débuts du règne. — Une brochure de M. de Chateaubriand. — Retour aux anciens usages. — Transport des restes de Louis XVIII à Saint-Denis. — Rentrée du roi dans Paris. — Suppression de la censure. — Les acclamations de la garde nationale. — Mesures de clémence. — Les

funérailles de Louis XVIII. — La fête du roi. — Le duc d'Orléans et le titre d'altesse. — Visite à l'Hôtel-Dieu. — Les obsèques de l'acteur Philippe. — Mise à la retraite des généraux de la République et de l'Empire. — Nomination de pairs ecclésiastiques. — Ouverture des Chambres. — Le discours du trône.

JANVIER 1824.

L'année qui s'ouvrait allait exercer sur les destinées de la Restauration une fatale et décisive influence.

Près de huit ans s'étaient écoulés depuis le jour où, éclairé sur ses véritables intérêts, Louis XVIII avait congédié la Chambre qu'il avait lui-même qualifiée d'introuvable, et dont la prétention avait été de ramener la France à l'ancien régime. Depuis, il avait paru entrer franchement dans des voies libérales; beaucoup de sages esprits s'étaient flattés de voir, sous le ministère de MM. Decazes et Richelieu, s'établir solidement un gouvernement représentatif fondé sur la liberté; on a vu comment toutes ces espérances avaient été trompées.

L'idée libérale, sourdement battue en brèche par la Congrégation, se trouvait déjà fort ébranlée quand le poignard de Louvel était venu lui porter un coup terrible. Le ministère de M. de Villèle avait amené la contre-révolution au pouvoir. Les conspirations provoquées par l'attitude rétrograde du gouvernement avaient porté au comble l'exaspération des royalistes, et pour longtemps la cause de la liberté devait se ressentir de l'échec de ces conspirations.

L'écrasement de la révolution espagnole par nos armes, le rétablissement de la royauté absolue de Ferdinand VII, accrurent encore l'audace de la réaction. Les ultra-royalistes en étaient arrivés au point de tout oser.

Les félicitations du conseil d'État.

M. de Peyronnet, en présentant au roi les félicitations du conseil d'État, à l'occasion de la nouvelle année, avait terminé sa harangue en ces termes : « Mes regards se tournent malgré moi vers l'année qui vient de finir, et je reconnais avec joie qu'on n'en peut demander à la Providence ni de plus glorieuse pour le règne de Votre Majesté ni de plus heureuse pour ses peuples ». Que voulait-on de plus en effet? En France, comme en Espagne, la liberté avait été étouffée dans le sang; on était sûr des élections prochaines, et l'on espérait pouvoir bientôt réédifier presque complètement l'ancien régime. M. de Chateaubriand, qui avait été l'un des inspirateurs de la guerre d'Espagne, fut fait commandeur des ordres, et M. de Vitrolles, disgracié jadis pour son zèle ultra-royaliste, fut réintégré dans son rang de ministre d'État et de membre du conseil privé. Au moment où la réaction redevenait maîtresse absolue de la situation, l'ami du comte d'Artois ne pouvait être oublié!

JANVIER 1824.

Les derniers mois du roi Louis XVIII.

Le vieux roi laissait faire. Depuis qu'il avait accepté des mains de son frère le ministère de MM. de Villèle et Corbière, il avait presque entièrement abandonné les principes constitutionnels et philosophiques dont son règne s'était un moment inspiré. Où était le temps où, déplorant les tendances antilibérales du comte d'Artois, il disait tristement à ses amis : « Mon frère ne mourra pas sur le trône. » Son goût prononcé pour le pouvoir s'était affaibli avec les années, comme s'il eût perdu la force de l'exercer. Soumis désormais aux volontés de ce frère et aux caprices d'une femme dont la Congrégation avait fait sa servante, il était devenu la proie de cette association.

Veuf depuis longtemps de Joséphine de Savoie, qu'il avait épousée en 1771, Louis XVIII n'avait pas donné sur le trône le scandaleux spectacle des adultères de ses aïeux Louis XIV et Louis XV; mais il n'en subissait pas moins l'influence des femmes. Nous avons dit sa liaison avec madame Princeteau. Il était resté fidèle à une politique relativement libérale tant qu'il avait été sous le charme de cette sœur de son ministre favori,

JANVIER 1824.

mais lorsqu'un nouveau caprice l'eut jeté à soixante-cinq ans dans les bras d'une autre maîtresse, on le vit sacrifier à la fois, avec une surprenante facilité, M. Decazes et ses convictions libérales. La comtesse du Cayla, dont nous avons déjà signalé l'ascendant fatal, fut l'enchanteresse pernicieuse qui présida au triomphe de la faction ultra-royaliste.

La comtesse du Cayla.

Fille d'un ancien lieutenant-civil au Châtelet, Zoé Victoire Talon avait épousé sous l'Empire le comte du Baschi du Cayla, attaché, durant l'émigration, à la maison du prince de Condé. Son frère, Denis Talon, avait servi avec distinction dans les armées impériales, et elle-même, quoique fort liée avec le faubourg Saint-Germain, n'avait pas dédaigné de fréquenter les salons de « l'usurpateur. » Gracieuse et jolie, elle était de ces femmes du monde qui mêlent la galanterie à la dévotion, et qui passent complaisamment du boudoir à la sacristie. Amie de Mathieu de Montmorency, de l'abbé de Montesquiou, de M. de Talleyrand et surtout du jeune vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, elle était également, sous l'Empire, dans les meilleurs termes avec le duc de Rovigo, le ministre de la police impériale, auquel elle avait dû la liberté de son père, compromis dans une conspiration royaliste. Il lui avait, vers la fin de l'Empire, procuré un passe-port pour se rendre à Hartwell, auprès du prétendant Louis XVIII, comme ambassadrice plus ou moins accréditée du faubourg Saint-Germain. Ce n'était donc pas une inconnue pour le roi lors de la Restauration, qu'elle salua, l'une des premières, d'un enthousiasme peut-être un peu intéressé.

Elle avait alors quarante ans, mais elle était restée fort belle. Ses yeux avaient une expression indéfinissable de douceur, et son sourire un charme tout particulier. Plus séduisante que madame Princeteau, elle

JANVIER 1824.

n'eut pas de peine à supplanter dans le cœur du vieux roi la sœur du ministre favori, à la chute duquel elle ne fut certainement pas étrangère. Elle devint alors la messagère obstinée des revendications malsaines du parti féodal. Sa liaison avec le roi ne l'avait pas empêchée de continuer ses relations avec le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld (1), fils du duc de Doudeauville, pair de France, directeur général des postes, et que la faveur royale venait d'élever au rang de commandeur des ordres. Le père et le fils étaient deux des membres les plus influents, les plus dévoués et les plus ardents de la Congrégation. La comtesse du Cayla devint entre leurs mains un véritable instrument de réaction politique et cléricale.

Elle régnait en souveraine absolue sur le cœur et l'esprit de Louis XVIII, dont la munificence lui avait permis d'acquérir le château de Saint-Ouen, où avait été signée en 1814 la déclaration fameuse qui avait ouvert à la Restauration les portes de Paris. Elle venait d'y donner, à l'occasion de la Saint-Louis, une fête princière, où l'on avait inauguré le portrait de son royal amant, peint par Gérard. Ses longues causeries étaient devenues les plus importantes distractions du monarque, qui subissait docilement son empire. L'aristocratie du faubourg Saint-Germain et la Congrégation applaudissaient à cette haute faveur, dont ils étaient en quelque sorte les bénéficiaires. Toute la cour était aux pieds de la comtesse. Elle était devenue en effet la dispensatrice des grâces. Par elle, la Congrégation était parvenue à dominer le vieux monarque.

Dans la campagne électorale qui s'ouvrait alors, les salons de l'aristocratie, les boudoirs et la sacristie s'en-

(1) Les Mémoires publiés par M. Sosthènes de La Rochefoucauld ne laissent aucun doute sur la nature de ses relations avec madame du Cayla.

JANVIER 1824.

tendaient à merveille pour combattre les candidatures libérales et assurer le triomphe du parti féodal. Il fallait, coûte que coûte, une Chambre exclusivement royaliste. Circulaires ministérielles, instructions préfectorales, mandements épiscopaux, tout fut employé pour arriver à ce but. Le parti clérical, dont l'importance grandissait toujours, dépassa toutes les bornes. Le cardinal archevêque de Toulouse, M. de Clermont-Tonnerre, se fit notamment remarquer par l'exagération violente de ses revendications. Dans une lettre pastorale, lancée à l'occasion des élections, il réclama tous les anciens monopoles et privilèges de l'Église de France, l'indépendance absolue des ministres de la religion, le rétablissement de tous les ordres monastiques, la restitution des registres de l'état civil au clergé et une loi sévère pour la répression des délits commis dans les églises.

Le mandement de l'archevêque de Toulouse.

Le ministère, dont ce mandement révélait bien toute la pensée intime, fut effrayé lui-même de voir ainsi sa marche occulte dévoilée, et il déféra comme d'abus, au conseil d'État, l'œuvre de son dangereux allié. Ce fut un ancien fonctionnaire impérial, rallié à la monarchie de droit divin, M. Portalis, qui fut chargé du rapport. Si le gouvernement de Bonaparte avait eu le tort de renouer les liens qui attachaient l'Église à l'État, il n'avait jamais permis au clergé de faire invasion dans le domaine civil, et plus d'une fois l'Empire avait sévi sans hésiter contre les prêtres qui s'étaient écartés de la réserve à laquelle ils étaient tenus. Héritier des doctrines de cette époque, M. Portalis n'eut pas de peine à démontrer combien les principes émis dans son mandement par M. de Clermont-Tonnerre étaient contraires à notre droit public. Le conseil d'État fut de cet avis. Le 10 janvier, une ordonnance royale déclara qu'il y avait abus dans la lettre pastorale du cardinal archevêque de Toulouse, et en prononça la suppression.

JANVIER 1824.

Ce fut un scandale dans le camp religieux. Condamner un cardinal! le dépouiller de son inviolabilité! Quel crime! Les feuilles ultramontaines, animées de l'esprit de M. de la Mennais, fulminèrent contre les théories subversives de M. Portalis. Le fougueux auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, dont le quatrième volume venait de paraître, ne comprenait alors que la monarchie de droit divin et la papauté dominant le monde. La société ébranlée ne pouvait, selon lui, se rasseoir que par un retour aveugle à la foi, au pontificat du moyen âge et à la théocratie catholique. C'était bien la doctrine de la Congrégation.

La circulaire de M. de Peyronnet.

Si le ministère crut devoir répudier les dangereuses théories de l'archevêque de Toulouse, il ne mit pas moins tout en œuvre pour assurer le triomphe des candidats chers à ce prélat. Le garde des sceaux, M. de Peyronnet, par une circulaire en date du 20 janvier, plaça tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, qui n'étaient pas protégés par l'inamovibilité, entre une révocation ou un dévouement actif et absolu aux candidatures agréées par le gouvernement. Au reste, la plupart des présidents de tribunaux et de cours royales n'hésitèrent pas à prêcher ouvertement à leurs subordonnés une soumission aveugle aux volontés ministérielles. Des généraux écrivirent aux officiers servant sous leurs ordres d'avoir à se rallier aux candidats du gouvernement sous peine de la perte de leur emploi. Le préfet d'Agen, uvant trop pâle la lettre pastorale de l'évêque du département sur les élections, recommanda, par une circulaire impérative, à tous les curés du diocèse de conduire en personne les électeurs au scrutin afin de s'assurer qu'ils votaient bien pour le président du collège. Tous les présidents de collège étaient des candidats recommandés. On les avait choisis avec soin parmi les royalistes les plus accentués.

JANVIER 1824.

Inauguration de la chapelle expiatoire.

L'inauguration de la chapelle expiatoire, construite rue d'Anjou sur le terrain de l'ancien cimetière de la Madeleine, semblait avoir exaspéré encore la ferveur monarchique. Le service divin y fut célébré pour la première fois le 21 janvier. La veille, elle avait été bénite par le prince de Croï, grand aumônier de France et archevêque de Rouen. Ainsi se trouvait réalisé, aux applaudissements de tous les ennemis de la Révolution, ce monument voté par la Chambre introuvable, et qui se dressait désormais au milieu de nos rues comme une protestation contre l'Assemblée immortelle qui, dans un jour d'exaspération, avait jeté la tête d'un roi en défi aux souverains de l'Europe.

Manœuvres électorales.

Le sentiment religieux vint en aide aux passions politiques. Jamais, depuis le retour de la royauté, la pression électorale ne s'était exercée avec tant d'audace. « Les préfets, a écrit un historien ardemment royaliste, commirent une multitude de fraudes électorales dans les collèges. On fit de fausses cartes, on dressa des listes mensongères (1). » Pour affaiblir l'élément libéral, l'administration n'avait reculé devant aucune manœuvre. Ainsi des électeurs suspects de libéralisme, et qui payaient un peu plus de trois cents francs, avaient été dégrevés d'une somme suffisante pour leur faire perdre leur droit électoral. On avait enlevé au général Foy son éligibilité en le déchargeant de toute sa contribution personnelle et mobilière. S'il ne s'était pas aperçu à temps de la supercherie, il aurait pu être élu par cinquante départements, son élection, comme il le dit lui-même, aurait été nulle.

FÉVRIER 1824.

Mais ce qu'il y eut de plus curieux en cette affaire, ce fut d'entendre les journaux officiels accuser l'opposition d'user de tous les moyens et d'agiter les esprits pour

(1) Capefigue, *Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 232.

FÉVRIER 1824.

obtenir des victoires électorales. Dans un long article du 19 février 1824, le *Moniteur* lui reprocha amèrement d'annoncer le prochain retour de la féodalité, le rétablissement du pouvoir politique du clergé et de la noblesse, et de faire d'avance le procès aux lois futures que préparaient les ministres. Hélas ! l'opposition n'était que trop prévoyante, et, comme on va le voir, elle ne se trompait guère dans ses prévisions.

Un aveu de l'*Étoile*.

Quelques jours après, une feuille de la faction ultra-royaliste, l'*Etoile*, après avoir renouvelé contre l'opposition libérale l'étrange accusation de chercher à tromper les électeurs, laissait échapper cet aveu, absolument dépouillé d'artifice.

« Le libéralisme crie et se plaint, non qu'il s'y croie fondé, mais parce qu'il compare. L'autorité accomplit ses devoirs; après avoir vaincu les dangers, elle a la ferme résolution d'achever son ouvrage, de n'appeler autour du trône que des cœurs fidèles, de ne confier la conduite des hommes et des affaires qu'à des mains sûres, de partout fortifier les influences religieuses et monarchiques; de partout frapper de réprobation les doctrines et les habitudes du désordre; de vouloir que la Charte, cette sauvegarde de nos plus chers intérêts, cet ouvrage du pouvoir légitime, soit, dans tous ses effets, en harmonie avec ses origines... »

L'école de Sorèze réorganisée.

Fortifier partout les influences monarchiques et religieuses, voilà l'aveu. Malheur aux fonctionnaires qui manquaient à la messe ou ne suivaient pas les missions; ils étaient impitoyablement dénoncés, et la révocation presque toujours suivait de près la dénonciation. Le grand-maître de l'Université, M. Frayssinous, crut devoir prendre un arrêté pour réorganiser l'école de Sorèze, parce que la jeunesse de cette école ne lui paraissait pas suffisamment dirigée d'après les principes religieux et monarchiques qui devaient être la base de

FÉVRIER 1824. tout enseignement. Les maîtres vivaient trop dans une indifférence publique et marquée pour les pratiques de la religion. On exigea d'eux des billets de confession et l'accomplissement de tous les devoirs religieux. Et encore le pauvre évêque d'Hermopolis n'était-il pas à la hauteur; on alla presque jusqu'à l'accuser d'impiété, parce qu'on le soupçonnait d'être quelque peu gallican. Voilà où en était tombé, au moment des élections générales de 1824, ce grand pays de Voltaire et de Rousseau, la France de la Révolution!

Composition de la nouvelle Chambre.

La plupart des présidents de collège prononcèrent des discours véhéments pour engager les électeurs à voter en faveur des candidats préférés de l'administration. On entendit à Bordeaux M. Ravez, président habituel de la Chambre en ces dernières années. Mais son discours, un peu banal, et empreint d'une grande modération, se borna à recommander les candidats qui offraient dans leur amour pour leur roi le gage le plus inviolable de leur attachement à la patrie. M. Ravez parlait en homme prudent, qui semblait vouloir se réserver les suffrages de toutes les fractions de la future assemblée.

Les premiers résultats connus furent ceux de la Seine. Dès le 26 février, MM. Héricart de Thury, de Lapanouze, Cochin et Leroy, présidents des troisième, sixième, septième et huitième collèges, étaient élus à Paris. On apprenait en même temps que le général Lafayette avait échoué dans l'arrondissement de Meaux contre un concurrent obscur, M. de Pinville, président du collège. On pouvait dès lors pressentir le résultat final des élections.

La plupart des membres de l'opposition libérale, malgré de vaillants efforts, succombèrent dans cette lutte inégale. Sur quatre cent trente députés élus quinze seulement appartenaient à l'ancienne gauche. MM. Laffite, Manuel, Ternaux et Benjamin Delessert

échouèrent dans le département de la Seine, qui nomma en revanche le général Foy, Casimir Périer et Benjamin Constant. Combien, des plus énergiques et des plus éloquents, ne revinrent pas défendre au parlement les libertés publiques! Citons, entre autres, MM. Dupont (de l'Eure), Etienne, de Kératry, de Chauvelin, Voyer d'Argenson, Kœchlin, de Lameth, le baron Louis, les généraux Dejean, Demarçay et Sébastiani. Dans les Deux-Sèvres, Manuel obtint à peine une trentaine de voix. C'étaient là assurément des pertes graves pour le parti de l'opposition. FÉVRIER 1824.

Quinze membres seulement, avons-nous dit, représentaient la gauche dans la Chambre nouvelle. Il est bon que l'histoire recueille les noms de ces rares élus de l'opinion libérale. C'étaient MM. Benjamin Constant et Casimir Périer (de la Seine), de Girardin (de la Seine-Inférieure), Royer-Collard (de la Marne), Méchin et Foy (de l'Aisne), Tardif (du Calvados), Bouchard-Descarnaux (de Seine-et-Oise), Basterrèche (des Basses-Pyrénées), Coudert (du Rhône), de Thiard (de Saône-et-Loire), Devaux (du Cher), Chorier (de la Drôme), Humann et de Turkeim (du Bas-Rhin). Tels étaient les soldats dévoués de la liberté, qui allaient défendre les principes de la Révolution contre une majorité royaliste effrénée. MARS 1824.

Peut-être le ministère se repentira-t-il bientôt d'avoir trop vaincu. Nous verrons cette majorité sans contrepoids suffisant le forcer à aller plus loin qu'il n'aurait voulu. Il n'y avait pas à se le dissimuler, la victoire réelle appartenait au parti féodal et religieux. Cent vingt membres de la Congrégation étaient entrés dans la Chambre, et, sous la direction du marquis de Rougé, l'un des familiers les plus intimes du pavillon de Marsan, ils mèneront la croisade contre toutes les conquêtes du droit moderne, contre la raison, la justice et le bon sens. Indemnité colossale aux émigrés, loi contre le

Mars 1824.

sacrilège, droit d'aînesse, privilèges exorbitants pour l'Église, ils réclameront tout à la fois, et nous les verrons s'insurger à chaque instant contre le ministère sous prétexte qu'il n'allait pas assez vite en besogne.

Double but poursuivi par M. de Villèle.

M. de Villèle, en provoquant la dissolution de la Chambre précédente, espérait bien en avoir une nouvelle à son image, docile notamment à voter la septennalité, dont l'idée lui avait été suggérée par M. de Chateaubriand, et qui lui paraissait nécessaire pour mener à bien la régénération complète de la monarchie. Pour avoir une assemblée aussi homogène que possible, il avait même combattu très vivement certains dissidents de la droite, comme M. Delalot.

Outre la septennalité, il était également décidé à demander à la Chambre future une indemnité pour les émigrés; non qu'il eût pour cette mesure un grand enthousiasme, mais il la sentait inévitable; c'était une concession qu'il se résignait à faire au parti ultra-royaliste. Seulement il fallait un milliard pour cette grosse opération. Ne voulant pas recourir à l'emprunt pur et simple, il eut l'idée, pour se procurer les fonds nécessaires, de convertir la rente de façon à obtenir une diminution des intérêts payés par le trésor, sauf à rembourser les rentiers qui ne voudraient pas de la conversion.

Septennalité et conversion de la rente, tels devaient être les deux points principaux du discours de la couronne.

Ouverture des Chambres.

L'ouverture des Chambres eut lieu le 23 mars dans la grande salle du Louvre, selon la coutume des précédentes années. C'était pour la dernière fois que le roi Louis XVIII prenait la parole devant le parlement. Son discours allait laisser un lourd et dangereux héritage à son successeur; ce discours, il est vrai, avait été en quelque sorte inspiré par celui qui devait être Charles X.

Mars 1824.

Le discours du trône.

Après s'être félicité d'avoir vu couronnée d'un succès complet « la plus généreuse et la plus juste des entreprises », après avoir donné l'assurance que la partie de l'armée qui n'était pas encore rentrée en France ne resterait en Espagne que le temps nécessaire pour affermir la tranquillité dans ce pays, le roi arrivait tout de suite à l'exposé de la politique intérieure de son gouvernement, et il indiquait aux Chambres les projets importants sur lesquels elle aurait à délibérer d'urgence.

« Dix années d'expérience, dit-il, ont appris à tous les Français à n'attendre la véritable liberté que des institutions que j'ai fondées dans la Charte. Cette expérience m'a conduit en même temps à reconnaître les inconvénients d'une disposition réglementaire qui doit être modifiée pour consolider mon ouvrage. Le repos et la fixité sont, après de longues secousses, le premier besoin de la France. Le mode actuel de renouvellement de la Chambre n'atteint pas ce but; un projet de loi vous sera présenté pour y substituer le renouvellement septennal. »

Puis, il déclarait nettement que, en raison de la courte durée de la guerre, de l'état prospère de nos finances et des progrès du crédit, aucun impôt, aucun emprunt nouveau ne seraient nécessaires pour couvrir les dépenses du précédent exercice. Il se félicitait ensuite des rapports d'amitié existant entre la France et les autres États de l'Europe, avec lesquels, il en avait le ferme espoir, on réglerait à l'amiable, pour le plus grand développement des relations commerciales du monde, les affaires d'Orient et celles des colonies espagnoles et portugaises.

Enfin, il arrivait au second point important de son discours : « Des mesures sont prises pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'État dans des temps moins favorables, ou pour obtenir leur

MARS 1824.

conversion en des titres dont l'intérêt soit plus d'accord avec celui des autres transactions. Cette opération, qui doit avoir une heureuse influence sur l'agriculture et le commerce, permettra, quand elle sera consommée, de réduire les impôts, et de fermer les dernières plaies de la Révolution... »

Réponses de la Chambre haute et de celle des députés.

Fermer les dernières plaies de la Révolution, c'était promettre, sous une forme déguisée, l'indemnité depuis si longtemps réclamée par les royalistes en faveur des émigrés. On aurait pu croire le parti féodal satisfait, il n'en fut rien. Le discours royal était muet sur la question religieuse ; la faction congréganiste se plaignit amèrement de cet oubli, et elle affirma sa haute influence dans la Chambre des députés en faisant insérer dans l'adresse, en réponse au discours royal, ses revendications cléricales.

AVRIL 1824.

Les bureaux des deux Chambres, accompagnés d'un grand nombre de pairs et de députés, se transportèrent le 4 avril aux Tuileries, pour y déposer aux pieds du roi les réponses du parlement. L'adresse de la Chambre des pairs se bornait à paraphraser, en termes approbateurs, le discours de la couronne; mais il en fut tout autrement de celle des députés, dont les passions religieuses étaient exaltées au suprême degré. « La religion, dit en terminant M. Ravez, qui venait d'être renommé président, réclame pour le culte des lois protectrices, pour ses ministres une existence plus digne d'eux. L'éducation publique sollicite un appui nécessaire. »

N'était-ce donc pas assez que d'avoir mis la haute direction de l'enseignement entre les mains d'un fonctionnaire ecclésiastique, et soumis tous nos établissements d'instruction à la surveillance des évêques? Il fallait à l'Église l'entière absorption du pays. Le roi, dans ses quelques mots de réponse, ne fit aucune allusion à ces prétentions exorbitantes; son silence parut comme un

AVRIL 1824.

acquiescement. L'esprit de Voltaire s'était entièrement retiré de lui. On ne tardera pas à voir jusqu'où pouvait aller l'audace de la Congrégation.

Vérification des pouvoirs

Tout d'abord, la Chambre élective s'occupa de la vérification des pouvoirs de ses membres. Les rares orateurs de l'opposition, MM. Casimir Périer, Méchin, de Girardin, le général Foy, ne manquèrent pas de signaler, avec une éloquence indignée, les faits de pression et les manœuvres déloyales dont l'administration avait usé et abusé pour faire échouer toutes les candidatures libérales. Ils trouvèrent même un concours inespéré dans le procureur général à la cour royale de Limoges, M. Bourdeau, qui signala fort vivement certaines fraudes commises par le préfet de la Creuse. M. Bourdeau avait beau être un membre de la droite, ses protestations n'en furent pas mieux reçues. Quant à celles de la gauche, elles furent généralement accueillies par des railleries, et impitoyablement rejetées.

Il y eut cependant une élection d'invalidée, ce fut celle de M. de Marchangy, le fougueux avocat général qui avait requis avec tant d'âpreté dans l'affaire des quatre sergents de la Rochelle, et que son royalisme fougueux devait rendre cher aux ultras de la droite. Son élection, il est vrai, présentait une irrégularité telle que sa validation eût soulevé une réprobation universelle. Il avait été nommé par les électeurs de l'arrondissement d'Altkirch, dans le Bas-Rhin. Ses conditions d'éligibilité reposaient en partie sur une maison qu'il possédait à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain. Or, avant l'ouverture des opérations électorales, il avait vendu cette maison à un ancien préfet du nom de Liégeard. Malgré cela, le septième bureau demandait à la Chambre de valider l'élection. Après une épreuve douteuse, elle fut cassée, sur l'insistance de MM. Forbin des Issarts et de Castelbajac, dans la séance du 17 avril. M. de Mar-

Avril 1824.

L'élection de Benjamin Constant contestée.

changy dut quitter immédiatement la salle des séances.

La droite trouva plaisant de contester les élections des deux orateurs les plus éloquents de l'opposition, celles du général Foy et de M. Benjamin Constant. Il suffit de quelques paroles du général pour faire justice de l'attaque dont sa nomination était l'objet. Quant à l'élection de M. Benjamin Constant, la droite déploya contre elle un acharnement qui avait tout le caractère d'un ressentiment personnel. Le deuxième bureau avait pourtant conclu à l'admission.

M. Dudon, un des plus violents membres de la droite, dénia à Benjamin Constant la qualité de citoyen français. La protestation était un peu tardive puisque, depuis dix ans, M. Benjamin Constant avait presque constamment siégé au parlement. Mais, d'après M. Dudon, c'était à tort qu'il avait bénéficié de la loi de 1790 qui reconnaissait le droit de cité à tous les descendants de Français ou de Françaises expatriés pour cause de religion, l'aïeul dont Benjamin Constant invoquait la descendance étant sorti de France quatre-vingts ans avant la révocation de l'édit de Nantes. Il l'accusa ensuite, chose plus grave au point de vue moral, d'avoir, sous le Directoire, trafiqué de créances véreuses sur l'État.

Benjamin Constant répliqua immédiatement par des représailles sanglantes, et, rappelant certains actes de la vie publique de M. Dudon, auxquels nous avons déjà fait allusion, il s'écria : « Je reste muet d'étonnement, et je demande à M. Dudon de citer une seule chose que j'aie faite qui puisse me mettre au rang de ces hommes fortement méprisés, qui ont abusé de leurs fonctions d'une manière infâme, et qui ont forcé les ministres du roi à se prononcer contre leur infamie. » A cette vigoureuse apostrophe, M. Dudon se borna à répondre qu'il s'était déjà justifié, et qu'il avait la mémoire assez présente pour rendre compte « des millions comme des petits

Avril 1824.

écus ». Il n'avait qu'à s'en prendre à lui de cette mésaventure, car rien n'était moins justifiable que ses attaques contre le nouveau député de la Seine.

L'affaire fit grand bruit et souleva vivement l'opinion. La droite n'eût pas été fâchée d'exclure M. Benjamin Constant, en rejetant les conclusions de son huitième bureau, mais c'était là une mesure d'une extrême gravité. Sur la proposition de M. de La Bourdonnaye, elle renvoya à une commission spéciale l'examen des objections apportées par M. Dudon.

Le rapport de M. de Martignac.

Composée de membres en grande majorité hostiles à Benjamin Constant, cette commission mit un temps infini à examiner les titres d'éligibilité de ce député, qui trouva un défenseur fort énergique dans un adversaire, M. de Martignac. Il fallut plusieurs séances à ce dernier pour défendre le bien fondé des droits de M. Benjamin Constant et amener ses collègues à partager cette conviction. Choisi comme rapporteur par la commission, il ne fut en mesure de présenter son rapport qu'au milieu du mois suivant. Cette œuvre extrêmement étudiée, et rédigée avec la courtoisie qui était dans les habitudes de M. de Martignac, fit sur la Chambre une impression profonde. Le rapporteur, après avoir énuméré complaisamment, et non sans quelque ironie, les aïeux et les blasons de M. Benjamin Constant de Rebecque, établit fort bien que la loi de 1790 embrassait toute la période de nos dissensions religieuses, sans déterminer aucune époque pour l'expatriation, et qu'elle s'appliquait également à ceux qui avaient été contraints de s'expatrier avant ou après la révocation de l'édit de Nantes. M. de Martignac concluait donc, au nom de la commission, à l'admission de M. Benjamin Constant, comme le deuxième bureau l'avait proposé. Ces conclusions, vivement combattues par MM. de Salaberry, Piet, le marquis de Moustier et quelques autres, non moins énergiquement défendues

AVRIL 1824.

par MM. Bourdeau, Bonnet, de La Bourdonnaye et le général Foy, furent adoptées à la majorité de 214 voix contre 168, et le président Ravez proclama Benjamin Constant membre de la Chambre des députés.

On était alors en pleine discussion des deux projets de loi relatifs à la septennalité et à la conversion de la rente. Ils avaient été présentés simultanément dès le 5 avril, le premier à la Chambre des pairs par M. de Corbière, le second à la Chambre des députés par le président du conseil.

La septennalité à la Chambre des pairs.

Il avait paru convenable au ministère de soumettre d'abord le projet de septennalité à la Chambre haute qui, désintéressée dans la question, donnerait un avis dont le poids serait considérable. La loi se composait d'un article unique ainsi conçu :

« La Chambre actuelle des députés, et toutes celles qui la suivront, seront renouvelées intégralement. Elles auront une durée de sept années, à compter du jour où aura été rendue l'ordonnance de convocation, à moins qu'elles ne soient dissoutes par le roi. »

MAI 1824.

Les opinions se trouvèrent fort partagées à la Chambre des pairs. Les adversaires du projet crièrent à la violation de la Charte, dont l'article 37 posait en principe le renouvellement annuel de la Chambre des députés par cinquième. M. de Corbière, dans son exposé des motifs, avait prévu l'objection. L'auguste auteur de notre loi fondamentale, disait-il, n'avait pas manqué de prévoir que le temps apporterait dans les détails des changements propres à assurer la durée de l'assemblée. Déjà l'article 36, qui fixait le nombre des députés, ne s'était-il pas trouvé modifié? Néanmoins, au dire de M. de Choiseul, la Chambre n'avait même pas le droit de discuter la loi. Le comte Lanjuinais invoqua, comme un argument décisif contre le projet, le souvenir de nos trois grandes assemblées révolutionnaires. La Constituante, la Législative et la Convention n'avaient-elles pas été toutes trois le résultat d'élections générales. « Ce fut, dit cet ancien membre repenti de la Constituante et de la Convention, une triste expérience du renouvellement intégral. Et il rappela que le renouvellement partiel, établi par un homme auquel on ne pouvait reprocher d'avoir mal compris les intérêts du pouvoir, avait ramené en France le calme et la tranquillité. On aurait pu lui objecter que ce renouvellement partiel, sous le Directoire, n'avait pas donné des résultats merveilleux. Mais il espérait amener ainsi à son opinion les pairs demeurés fidèles aux traditions impériales.

MAI 1824.

La commission, chargée d'examiner le projet de loi, s'y était, à l'unanimité, montrée favorable. Son rapporteur, M. de Pastoret, le défendit chaleureusement. Le renouvellement intégral, dit-il, pouvait seul faire connaître le vœu de la nation entière. Il évitait cette agitation continuelle du corps social, résultat fatal du renouvellement partiel, et donnait plus de garanties au repos public. Enfin, il assurait la durée de nos institutions et plus de stabilité au gouvernement, qui sûr d'avoir autour de lui, pour un certain nombre d'années, ceux avec lesquels il avait à discuter les grands intérêts de l'État, ne les verrait pas constamment distraits par des préoccupations électorales dans l'intervalle d'une session à l'autre.

Vivement appuyées par M. de Montalembert, le duc de Doudeauville, les marquis d'Aramon et d'Herbouville, le duc de Narbonne et l'évêque d'Hermopolis, les conclusions de la commission furent adoptées, dans la séance du 7 mai, au scrutin par appel nominal. Cent dix-sept pairs sur cent quatre-vingt-quatre votants se prononcèrent pour la septennalité. La loi, — cette loi qui devait être en réalité si fatale à la Restauration — pouvait être considérée comme faite, car il était certain

MAI 1824.

d'avance que la Chambre des députés ne repousserait pas le présent offert par le gouvernement.

Le projet de conversion des rentes à la Chambre des députés.

Pendant que la Chambre haute statuait ainsi sur les destinées futures de la Chambre élective, celle-ci discutait le projet de loi relatif à la conversion des rentes. La septennalité était l'œuvre favorite de M. de Chateaubriand, la conversion des rentes celle de M. de Villèle.

Nous avons dit la double préoccupation à laquelle obéissait le président du conseil en proposant la conversion des rentes : d'une part, réduire l'intérêt de la dette payée chaque année par l'État; de l'autre, réaliser sans nouveaux impôts la somme nécessaire à l'indemnité des émigrés.

Le projet consistait à autoriser le ministre des finances à substituer des rentes 3 p. 100 à celles déjà créées par l'État à 5 p. 100, soit qu'il opérât par échange des 5 contre des 3 p. 100, soit qu'il remboursât les 5 au moyen de la négociation des 3 p. 100.

L'économie réalisée devait être d'une trentaine de millions; or, trente millions de rentes 3 p. 100 au taux de 75 fr. permettaient de réaliser un capital d'un milliard. C'était la somme à jeter en proie à l'émigration. La dette s'accroissait d'un milliard, mais sans augmentation de charges pour les contribuables. M. de Villèle passa, pour la réalisation de cette opération, un traité avec une compagnie financière ayant à sa tête MM. Baring, Rothschild et Laffitte. Cette compagnie s'engageait à fournir au Trésor les fonds nécessaires pour rembourser les porteurs de rentes 5 p. 100 qui n'accepteraient pas la conversion, et à prendre à son compte, au taux de 75 fr., les 3 p. 100 destinés à ces porteurs. En compensation, elle devait jouir du bénéfice de la conversion, depuis le jour où celle-ci serait opérée jusqu'au 31 décembre 1825.

MAI 1824.

L'opinion publique contraire à la conversion.

Ce projet de conversion des rentes fut mal acueilli par la population parisienne et par toute la presse opposante. Le *Journal des Débats* lui-même montrait de l'hésitation. Le président du conseil vit là, de la part de M. de Chateaubriand, qui en était le principal inspirateur, une mauvaise volonté dont il ne devait pas tarder à tirer vengeance. L'accueil peu favorable fait dans le public à la mesure projetée tenait à deux causes : d'abord aux bénéfices exagérés que devaient en tirer les banquiers; ensuite et surtout à l'indemnité promise aux émigrés, et dont la seule pensée irritait profondément les patriotes.

En revanche, la conception financière de M. de Villèle devait soulever un véritable enthousiasme dans l'immense majorité de la Chambre des députés. Les anciens privilégiés et les grands propriétaires dont elle se composait en majeure partie applaudissaient naturellement à cette idée d'indemnité qu'ils réclamaient depuis si longtemps comme une juste réparation, et ils ne pouvaient qu'approuver la réduction de la rente, qui échappait aux lourdes charges imposées à la propriété immobilière.

Il y eut toutefois au projet de loi une double opposition, l'une venant de la gauche, l'autre de cette fraction des ultra-royalistes qui faisait une guerre ouverte à M. de Villèle. Les opposants de gauche, comme MM. Méchin, de Thiard, de Girardin et Casimir Périer, reprochaient au ministère de sacrifier les intérêts des créanciers de l'État, de n'offrir aucun avantage présent aux contribuables, et de leur imposer dans l'avenir un sacrifice de près d'un milliard en augmentation du capital actuel de la dette. Enfin, et c'était là le principal argument des opposants de gauche, on voulait faire supporter à une certaine classe de citoyens toutes les charges présentes de l'indemnité qu'on se proposait d'offrir à l'émigration.

Mai 1824.

L'opposition de droite.

Les arguments de l'opposition de droite furent naturellement d'une tout autre nature. M. Bourdeau, par exemple, repoussait une opération dans laquelle une seule chose était évidente à ses yeux, c'était un bénéfice énorme de trente-cinq millions reversible aux banquiers; il aimait mieux payer davantage pour assurer l'indemnité aux émigrés, et que son écu ne fût pas rogné par le jeu et l'agiotage. Les autres orateurs de l'extrême droite, MM. de Bouville, Ferdinand de Berthier, Leclerc de Beaulieu et de La Bourdonnaye, combattirent la loi par des raisons à peu près identiques. On avait surpris la religion du monarque, au dire de M. de La Bourdonnaye, pour oser présenter un projet aussi désastreux. C'était un aliment jeté à l'agiotage, une mesure compromettante pour le crédit, ruineuse pour les rentiers, auxquels on faisait banqueroute d'un cinquième parce qu'il leur était difficile de s'entendre pour exiger leur remboursement. Quant à l'indemnité due à une classe de citoyens, il ne pouvait admettre qu'on eût recours à des mesures d'agiotage pour la payer. On avait soldé, s'écria-t-il, les dettes de la Révolution, on trouverait bien des ressources pour payer intégralement celles de la légitimité. On voit quel abîme séparait les opposants de gauche des opposants de droite.

Réponse du président du conseil.

M. de Villèle, irrité de la double résistance que rencontrait son projet, répondit avec une extrême vivacité. « Il est temps, dit-il, de répondre à l'imputation, sans cesse renouvelée à cette tribune, que l'on dépouille les rentiers pour donner une indemnité à une autre classe de la société, les *émigrés*, car c'est là ce qu'on a voulu dire, quoiqu'on n'ait pas prononcé le mot. » Le roi n'avait-il pas déclaré que les premiers fonds dont on pourrait disposer sans grever le peuple seraient consacrés à indemniser la fidélité malheureuse? Le projet, à l'en croire, pouvait être à la fois utile aux intérêts de l'État et profitable aux rentiers. Cela ressemblait fort à un paradoxe. Mais M. de Villèle excellait à manier les chiffres. L'avantage de la mesure proposée, disait-il en terminant, ne se bornerait pas à la réduction de la dette; elle fournirait à l'agriculture le moyen de produire à meilleur marché. Le ministre parlait à des propriétaires ruraux. Il insista énergiquement pour l'adoption de son projet de loi.

Mai 1824.

Tous les amendements, tels que celui du général Foy tendant à exonérer de la réduction les rentiers de mille francs et au-dessous, furent successivement rejetés. La loi fut adoptée le 5 mai, dans son ensemble, par 238 voix contre 145, sur 383 votants. C'était une victoire chèrement achetée; un déplacement d'une cinquantaine de voix eût mis le ministère en minorité. « Je demande que notre délibération soit renvoyée à la Chambre des pairs, » s'était écrié M. de Girardin, au moment où, suivant son expression, on mitraillait tous les amendements. C'était comme un appel adressé à la Chambre haute; cet appel allait être entendu.

Le projet de la conversion des rentes à la Chambre des pairs.

Dès le lendemain, M. de Villèle avait soumis à cette assemblée son projet de loi sur la conversion. La commission chargée de l'examiner choisit pour rapporteur le duc de Lévis, qui présenta, le 21 mai, un rapport concluant à l'adoption de la loi. Commencée dès le 24, la discussion se prolongea une dizaine de jours, aussi vive, aussi passionnée qu'elle l'avait été à la Chambre des députés. On y entendit les mêmes arguments pour et contre. Le ministère rencontra là une opposition d'une autre nature que celle de la Chambre élective, mais à laquelle il était loin de s'attendre. D'abord une foule de pairs avaient, pour une forte part, leur fortune placée en rentes sur l'État. Il y avait donc chez eux cette question d'intérêt personnel avec laquelle il faut tou-

Mai 1824.

jours compter. D'autres se laissèrent influencer par certaines notabilités financières, comme MM. Roy et Mollien. Le premier était un ancien ministre des finances de la Restauration, son opinion devait donc être d'un grand poids auprès de ses collègues. A son avis, le mieux était d'abandonner complètement le projet, sinon il fallait y apporter d'importantes et nécessaires améliorations. Telle était aussi l'opinion du comte Mollien.

L'opposition du baron Pasquier fut autrement radicale. Dans un discours d'une immense étendue, il s'efforça d'établir l'injustice criante de la mesure proposée. Puis, dans le cas où tous les rentiers exigeraient leur remboursement, comment trouver la somme nécessaire? Elle s'élevait à trois milliards. Et si l'opération réussissait, à qui profiterait-elle? Aux banquiers seuls, lesquels, en quelques mois, réaliseraient d'immenses bénéfices. Les rentiers, ajoutait-il, se préoccuperaient peu de la faculté d'être remboursés, une seule chose les toucherait, la réduction de leurs revenus. On s'exposait donc à faire perdre à la Restauration son renom de bonne foi et de loyauté. Aussi croyait-il pouvoir voter sans scrupule le rejet d'une loi qui lui paraissait vicieuse dans son essence, « quoique conçue dans les intentions les plus honorables. » Ces intentions, c'était le milliard aux émigrés.

L'opinion de l'archevêque de Paris.

Également attaquée avec beaucoup de vivacité par le duc de Choiseul, la conversion fut défendue non moins vivement, dans la séance du 28, par le ministre de l'intérieur. Le projet ministériel trouva de chaleureux défenseurs dans MM. de Doudeauville, de Crillon, de Laforêt, d'Herbouville et de Bonald. On était arrivé au 31 mai, et les opinions paraissaient encore fort indécises, quand l'archevêque de Paris, M. de Quélen, prit la parole. On ne pouvait supposer à l'archevêque aucun esprit d'opposition systématique contre le ministère de

Mai 1824.

M. de Villèle. Mais certains personnages étaient parvenus à lui persuader que les intérêts de ses diocésains étaient menacés. Il plaida la cause des malheureux et des déshérités. C'était à Paris que la réduction de la rente se ferait le plus lourdement sentir, car nulle part il n'y avait autant de rentiers, et nulle part l'infortune n'était aussi étendue et aussi rigoureuse. En réclamant pour la classe qui souffrait le plus, il était loin, dit-il, d'être indifférent aux intérêts de ceux qui étaient dans une situation plus aisée, et il regretterait d'autant plus de voir ces derniers atteints par la réduction que le retranchement de leur superflu pourrait bien affecter d'une manière sensible le nécessaire des pauvres.

Juin 1824.

Rejet de la loi.

Accueillie avec une faveur marquée par la population parisienne, la courte harangue de l'archevêque causa sur la Chambre haute une impression profonde. Tous les pairs ecclésiastiques se rangèrent à son avis, et beaucoup d'hésitants se laissèrent entraîner. Ni le président du conseil ni le rapporteur ne réussirent, malgré un effort suprême, à ramener les indécis. Sans s'arrêter aux modifications proposées par MM. Roy et Mollien, et moyennant lesquelles ces deux pairs acceptaient la conversion, la Chambre, dans sa séance du 3 juin, rejeta le paragraphe premier du projet de loi à la majorité de 120 voix contre 105. Le ministère était battu à quinze voix, car les autres articles n'étaient qu'une dépendance du premier. Après les avoir successivement repoussés, la Chambre rejeta le projet dans son ensemble.

Ce vote fut salué par les acclamations de la population parisienne. L'opération était surtout impopulaire parce que le produit en était destiné à indemniser les émigrés. La Chambre des pairs gagna à ce vote une véritable popularité. On y vit comme un signe précurseur de la chute de M. de Villèle. Le ministre des affaires étrangères, M. de Chateaubriand, crut lui-même à

Juin 1824.

la retraite immédiate du président du conseil, dont le projet de conversion était l'œuvre personnelle. Aussitôt le résultat connu, il dit à M. de Villèle : « Si vous vous retirez, nous sommes prêts à vous suivre. » — « M. de Villèle, pour toute réponse, a écrit M. de Chateaubriand, nous honora d'un regard que nous voyons encore. » Le président du conseil n'avait nulle envie de se retirer; il se sentait trop appuyé à la cour et à la Chambre des députés pour prendre un tel parti; mais il songea, dès ce jour, à se priver de la collaboration de son collègue des affaires étrangères, à qui il attribuait en partie le rejet de la conversion. M. de Chateaubriand n'avait pas voté contre la loi; seulement il s'était abstenu de la soutenir de sa parole, et il s'était bien gardé d'user de son influence sur ses amis pour les engager à la voter. M. de Villèle lui en garda une rancune dont nous allons bientôt voir les effets.

La septennalité à la Chambre élective.

Mais il faut dire auparavant de quelle façon fut reçue, à la Chambre des députés, la loi de septennalité, conception de M. de Chateaubriand, sur laquelle le ministère fondait sa principale espérance de force et de durée. Comment la Chambre élective n'aurait-elle pas fait bon accueil à une loi destinée en quelque sorte à éterniser son mandat? Cette loi y rencontra néanmoins une opposition assez vive, tant de la part des membres de la gauche que de ceux de l'extrême droite. Assurément, au point de vue du principe de la souveraineté populaire, la loi nouvelle était de nature à donner satisfaction à l'opinion publique, mais, avec le système électoral en usage et les moyens plus ou moins licites dont usait le gouvernement pour éliminer de la Chambre élective les libéraux les plus dévoués aux institutions constitutionnelles, ceux-ci n'étaient pas d'humeur à proroger les pouvoirs d'une assemblée dont l'immense majorité était composée d'ennemis de la liberté.

Juin 1824.

A M. de Castelbajac, évoquant le fantôme de la constante agitation due aux élections renouvelées chaque année, et montrant, au contraire, le renouvellement intégral et la septennalité comme un double gage de repos et de sécurité pour le pays et pour le gouvernement, M. Royer-Collard répondit, avec sa grande autorité, dans la séance du 3 juin, que cette fixité, dont on se faisait un argument, était une chimère qu'il n'était pas permis d'atteindre. Consacrées par la Charte, les élections annuelles offraient, à ses yeux, infiniment plus de garanties à la nation que des élections séparées par de longs intervalles. L'élection étant aujourd'hui le seul droit politique qui restât au pays, il fallait la défendre avec un soin jaloux. Et quelles paroles prophétiques sortirent de la bouche de l'orateur ! « C'est pour fonder la stabilité que, de gaieté de cœur, on attente à la Charte !... Il y avait des ministres, il y a sept ans, où sont-ils? » Il y eut une explosion de rire à ces mots, mais l'agitation fut profonde et universelle, comme si l'on eût pressenti la destinée réservée aux ministres actuels. « Y a-t-il, depuis un demi-siècle, continua M. Royer-Collard, un système qui ait été suivi, un ministère qui ait subsisté, une vérité ou une réputation politique qui ait duré sept ans ?... Repoussez, dit-il en terminant, repoussez comme un présent corrupteur cet accroissement de puissance qui vous est offert contre la Charte ; vous n'en avez nul besoin comme nul désir, et il pourrait se tourner un jour contre la monarchie... » Le lecteur se rappellera plus tard ces graves paroles de Royer-Collard.

Le lendemain, ce fut au tour du général Foy d'attaquer la septennalité comme un expédient auquel les ministres avaient recours pour échapper à la loi de mortalité qui, depuis l'origine de la Restauration, avait réduit à deux ou trois ans au plus la moyenne d'une vie minis-

Juin 1824. térielle. Prophète inspiré lui aussi, il fit apparaître aux yeux des ministres le spectre d'une minorité compacte, marchant avec les intérêts du trône et du peuple, réclamant des institutions en harmonie avec la Charte, trouvant un appui certain dans l'opinion publique, indiquant au souverain les hommes les plus dignes d'être appelés dans ses conseils, et finissant par devenir majorité. C'était l'avenir même que ces paroles retentissantes révélaient aux ministres.

M. de La Bourdonnaye, qu'on était toujours sûr de rencontrer au premier rang des adversaires personnels de M. de Villèle, se fit l'organe passionné de l'opposition de droite; il demanda comment ce goût des innovations, « cette aberration funeste des esprits » qui, trente années auparavant, avait suffi pour renverser une monarchie de quatorze siècles et nous précipiter dans la Révolution, pouvait être aujourd'hui une garantie de stabilité. La loi nouvelle sacrifiait, selon lui, les intérêts de la légitimité et ceux de la France à l'intérêt momentané du ministère.

Le ministre de l'intérieur lui répondit par un discours d'une longueur démesurée. C'était bien inutile, la majorité était acquise d'avance, et M. de Villèle n'était pas inquiet. La septennalité fut définitivement adoptée, dans la séance du 8 juin, par 292 boules blanches contre 87 noires, sur 374 votants. Cette majorité compacte s'imaginait avoir assuré la prépondérance de la Chambre élective, et le ministère croyait sa propre durée plus certaine. O fragilité des conceptions humaines ! A sept ans de là, Chambre et ministère actuels et monarchie légitime n'existaient plus.

Deux jours avant le vote, le ministre promoteur de cette loi de septennalité, M. de Chateaubriand, était littéralement, suivant sa propre expression, chassé du ministère.

Depuis quelques mois déjà ses rapports avec le président du conseil étaient fort tendus. M. de Villèle enviait-il en lui l'écrivain illustre dont la renommée éclatante dépassait la sienne? Ombrageux, et jaloux du pouvoir, craignait-il qu'il ne vînt à le supplanter dans sa situation de président du conseil? Cela n'était pas impossible. M. de Chateaubriand ne se croyait pas seulement le premier génie littéraire de l'époque, il s'imaginait également en être le plus profond politique. M. de Villèle eut des soupçons ; on lui dit que M. de Chateaubriand voulait sa place. Un premier orage avait été sur le point d'éclater à propos de cordons. Juin 1824.

L'empereur de Russie avait décoré de l'ordre de Saint-André le duc de Montmorency et le vicomte de Chateaubriand, en oubliant M. de Villèle. Celui-ci se montra très froissé de cet oubli. Le ministre des affaires étrangères faillit se briser contre un ruban. Il écrivit aussitôt à M. de la Ferronnays, notre ambassadeur en Russie, de prier le czar de faire passer l'ordre au président du conseil. « J'insiste pour que vous demandiez le cordon de Saint-André pour Villèle en mon nom, et pour que l'empereur daigne l'accorder sur ma propre demande. » M. de Villèle eut son ruban; il se laissa prendre à ce lacet de cour, et l'apaisement se fit momentané.

L'échec de la conversion raviva ses ressentiments, entretenus avec soin par M. de Corbière, qui ne pouvait souffrir son collègue des affaires étrangères. Les façons un peu hautaines, les manières aristocratiques et fastueuses du vicomte de Chateaubriand choquaient ce rustre anobli par un caprice royal. Il mit à son renvoi une insistance singulière. « S'il entre par une porte au conseil, je sortirai par l'autre, » dut-il dire au président, d'après M. de Chateaubriand. Le renvoi de ce dernier était décidé, sans qu'il en eût le moindre soupçon. Louis XVIII n'aimait guère son ministre des affaires

Juin 1824.

étrangères; il consentit donc sans peine à se priver de ses services.

Dans la soirée du 4 juin, le secrétaire du ministre, Hyacinthe Pilorge, rencontra sur le boulevard, à quelques pas du ministère, M. de Rothschild. Celui-ci lui demanda si son maître comptait parler sur la septennalité. Sans doute, répondit le secrétaire. « Le maître des rois » répondit : « Il faut savoir si on lui en laissera le temps. »

On ne lui en laissa pas le temps. Dans la matinée du 6, vers dix heures, il se rendit au château pour faire sa cour au comte d'Artois. Il se trouvait dans le salon d'attente, au milieu de courtisans que sa présence semblait embarrasser. « Monsieur le vicomte, lui dit un aide de camp de Monsieur, je n'espérais pas vous rencontrer ici. N'avez-vous rien reçu ? — Non, répondit le Ministre, que pourrions-nous recevoir ? — J'ai peur que vous ne le sachiez bientôt, » répliqua l'aide de camp en le quittant.

M. de Chateaubriand s'était rendu à la chapelle pour entendre la musique lorsqu'un huissier vint l'avertir qu'on le demandait dans la salle des maréchaux. C'était son secrétaire, qui lui dit, en l'apercevant : « Monsieur n'est plus ministre. » Il lui remit alors un mot très sec de M. de Villèle et une ordonnance royale en date du 6 juin, par laquelle le président du conseil était chargé, par intérim, du portefeuille des affaires étrangères « en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. » Il n'était pas possible de congédier un ministre avec plus de sans-façon et de brutalité.

Deux heures après, M. de Chateaubriand opérait son déménagement et adressait au président du conseil le billet suivant : « Monsieur le comte, j'ai reçu la lettre que « vous avez bien voulu m'écrire, contenant l'ordonnance « du roi, datée de ce matin 6 juin, qui vous confie le

Juin 1824.

« portefeuille des affaires étrangères. J'ai l'honneur de « vous prévenir que j'ai quitté l'hôtel du ministère, et « que le département est à vos ordres. »

Chateaubriand était de la race irritable des poètes; il ne pardonna pas à la Restauration la blessure que son amour-propre venait d'en recevoir. Une rancune immortelle lui rouvrit les portes de l'opposition et le jeta dans les bras de la liberté. Et, chose non moins grave ! un des organes les plus importants de l'opinion, le *Journal des Débats*, dont il était le plus puissant inspirateur, déserta avec lui le camp ministériel. La déclaration de guerre adressée au cabinet par M. Bertin de Vaux mérite d'être mise sous les yeux de nos lecteurs.

« C'est pour la seconde fois que M. de Chateaubriand subit l'épreuve d'une destitution solennelle. Il fut destitué en 1816 comme ministre d'État pour avoir attaqué, dans son immortel ouvrage *de la Monarchie selon la Charte*, la fameuse ordonnance du 5 septembre qui prononçait la dissolution de la Chambre introuvable de 1815. MM. de Villèle et Corbière étaient alors de simples députés, chefs de l'opposition royaliste, et c'est pour avoir embrassé leur défense que M. de Chateaubriand devint la victime de la colère ministérielle...

« En 1824 on le punit de s'être tu ; son crime est d'avoir gardé le silence dans la discussion sur la loi des rentes...

« La loi sur la septennalité a passé ce soir à la Chambre des députés. On peut dire que les doctrines de M. de Chateaubriand triomphent après sa sortie du ministère. Cette loi qu'il avait conçue depuis longtemps, comme complément de nos institutions, marquera à jamais, avec la guerre d'Espagne, son passage dans les affaires.

« Quant à nous, c'est avec le plus vif regret que nous rentrons dans une carrière de combat dont nous espérions être à jamais sortis par l'union des royalistes ;

JUIN 1824.

mais l'honneur, la fidélité politique, le bien de la France ne nous ont pas permis d'hésiter sur le parti que nous devions prendre. »

C'était, comme on le voit, une déclaration de guerre dans toutes les règles. Ainsi, aux yeux du *Journal des Débats*, le double titre de gloire de M. de Chateaubriand, durant son passage de dix-huit mois au ministère, c'était la septennalité d'abord, c'est-à-dire cette consolidation d'une Chambre qui résumait en elle tout ce que la Restauration contenait d'implacables rancunes et de haines sauvages contre les doctrines de la Révolution ; c'était ensuite la guerre d'Espagne, c'est-à-dire l'entreprise la plus criminelle contre le droit et la justice. « On ne renverse pas une constitution généreuse, quelque part que ce soit, sans porter un coup à l'espèce humaine, » a écrit M. de Chateaubriand. Le jour où il a tracé ces lignes si vraies, il s'est condamné lui-même ; l'histoire ne lui pardonnera jamais d'avoir été l'un des principaux artisans de l'immolation de la liberté d'un peuple.

Loi pour la répression des délits commis dans les églises.

La guerre d'Espagne n'avait pas suffi à contenter les passions cléricales des ultra-royalistes. On a vu avec quelle insistance ils avaient réclamé des lois plus efficaces pour protéger la religion. Désireux de satisfaire cette majorité affamée de réaction, le gouvernement avait fait voter par la Chambre des pairs, au commencement du mois précédent, une loi sévère sur la répression des délits commis dans les églises, loi dont le comte Portalis avait été le rapporteur.

Le vol commis avec effraction dans un édifice consacré à la religion de l'État, ou à tout autre culte légalement établi, était puni de mort ; le vol des vases sacrés, sans effraction, était frappé de la peine des travaux forcés à perpétuité ; les travaux forcés à temps punissaient le simple vol des objets destinés à la célébration du culte ; enfin la prison et l'amende étaient prodiguées pour les troubles ou désordres commis même en dehors des édifices consacrés au culte, ainsi que pour la mutilation des croix, statues ou tout autre monument religieux. Eh bien ! cette loi implacable ne parut pas suffisante encore aux prélats qui siégeaient à la Chambre haute, et dont le nombre s'était récemment augmenté par la nomination de M. de Fontenay, archevêque de Bourges. Ces ministres de paix ne la trouvaient pas assez sévère. Adoptée par 136 voix, cette loi d'un autre âge n'avait rencontré qu'une opposition de onze membres dans cette Chambre, à laquelle on allait faire un renom de libéralisme.

JUIN 1824.

Elle est provisoirement retirée.

La loi nouvelle fut portée à la Chambre élective par M. de Peyronnet. Il se trouva, dans la commission chargée de l'examiner, des ultramontains plus difficiles encore que les évêques de la Chambre haute. On s'y indigna, comme avaient fait notamment les archevêques de Sens et de Paris, que des cultes dissidents, mais légalement reconnus, fussent mis sur le même pied que la religion catholique, et surtout que le sacrilège et l'impiété ne fussent pas réprimés comme le vol. Le gouvernement, mécontent de cette opposition, prit le parti d'ajourner la discussion. Dans la séance du 7 juin, le garde des sceaux, M. de Peyronnet, monta à la tribune de la Chambre pour y donner lecture d'une ordonnance par laquelle le projet était simplement retiré. Ce n'était que partie remise. Nous le verrons reparaître, l'année suivante, singulièrement aggravé ; ce sera la loi du sacrilège.

Travaux législatifs divers.

Une loi sur les pensions militaires, à laquelle le général Foy donna son approbation, dans l'intérêt des soldats de l'ancienne et de la nouvelle armée, une loi sur le régime des tabacs, une autre sur celui des vins et eaux-de-vie, une modification de plusieurs articles du Code pénal et du Code d'instruction criminelle, une

JUIN 1824.

loi nouvelle sur l'organisation de l'armée et le budget de 1825, occupèrent encore cette importante session parlementaire.

La loi sur le recrutement, dite de Gouvion-Saint-Cyr, dont on n'a pas oublié les dispositions libérales, avait fixé à six ans la durée du service actif, et organisé un système de légionnaires vétérans. La loi nouvelle supprimait ce système et élevait à huit années la durée du service. Le général Foy s'opposa énergiquement à cette double modification. La société avait tout à gagner, selon lui, à la courte durée du service militaire. Quant aux vétérans, qui formaient une réserve précieuse, il verrait avec peine abolir un corps de cent à cent cinquante mille hommes, ne coûtant rien au trésor; et, loin de supprimer les vétérans, il voudrait voir compléter leur organisation et développer une ressource si précieuse pour la défense du territoire. Ce qu'il tenait à conserver à notre jeune armée, c'était surtout son caractère démocratique, et c'était contre ce caractère qu'entendaient réagir les ultra-royalistes, comme M. de La Bourdonnaye, qui demanda, vainement du reste, l'abrogation complète des garanties dont la loi Gouvion-Saint-Cyr avait entouré les droits assurés aux sous-officiers et aux officiers pour leur avancement. En dépit des efforts du général Foy, les modifications proposées par le ministère à notre organisation militaire furent votées par la Chambre des députés, à la majorité de 248 voix contre 70, dans sa séance du 2 juin.

La discussion du budget.

Ce fut dans la discussion du budget que la majorité ultra-royaliste de la Chambre donna largement carrière à ses revendications. Jamais ses prétentions ne s'étaient encore déployées avec tant d'audace au sein de la Chambre. Un des membres les plus passionnés de cette majorité, M. de Frénilly, député de la Loire-Inférieure, en donna la preuve dans la séance du 26 juin, en présentant un rapport sur le budget de l'exercice de 1825 pour la partie des dépenses. Jusqu'à ce jour, dit-il en terminant son rapport, la Restauration, sans cesse aux prises avec la Révolution, n'avait eu le temps ni l'appui nécessaires pour opérer « ces grandes améliorations » qui devaient être la base de notre prospérité; mais certain désormais d'une longue et paisible carrière, le gouvernement ne négligerait rien pour les réaliser.

JUIN 1824.

Or, ces grandes améliorations réclamées par la droite, c'étaient : la remise des actes de l'état civil au clergé; des peines atroces contre le sacrilège; le rétablissement de toutes les communautés religieuses; une indépendance absolue assurée aux ministres de l'Église; le rétablissement des privilèges de la naissance; l'obligation, pour rendre aux liens du mariage toute leur sainteté, de faire précéder l'acte civil de l'acte religieux; la concession aux émigrés d'une indemnité égale à l'étendue de leurs pertes; enfin la revision complète de nos codes dans le sens des sentiments religieux et des institutions monarchiques. Voilà le programme dont la droite se proposait d'exiger la réalisation; c'était la reconstitution de l'ancien régime confiée aux soins du régime parlementaire.

JUILLET 1824.

Les revendications de la droite.

Ce programme trouva dans MM. Chifflet, de Berthier, de Berbis et de Foucault des défenseurs passionnés. Notre organisation militaire actuelle paraissait déplorable à ce dernier. Une foule de jeunes gens de famille hésitaient à se ranger « sous le drapeau des lis, » ne voulant pas être confondus dans la foule. Il était infiniment regrettable, selon lui, de voir des jeunes gens distingués enrôlés comme simples soldats, tandis que leur éducation les plaçait dans une condition plus élevée. S'il ne réclamait pas ouvertement les quatre quartiers de noblesse exigés sous Louis XVI pour être offi-

Juillet 1824.

cier, il le donnait à entendre, et il demanda la formation de corps particuliers pour les jeunes gens qu'éloignait le contact des parvenus.

M. Ferdinand de Berthier.

M. Ferdinand de Berthier, fils de l'ancien intendant de Paris immolé à la suite de la prise de Bastille, témoigna, dans la séance du 8 juillet, toute sa haine instinctive à l'égard des innovations apportées par la Révolution, et il s'indigna de la lenteur avec laquelle on sacrifiait les intérêts nés de cette Révolution. Quoi! neuf années s'étaient passées depuis que la Chambre de 1815, « la Chambre introuvable », avait exprimé les mêmes vœux qui se reproduisaient aujourd'hui, et l'on n'avait pas encore restitué à la France les institutions indispensables à la religion et à la monarchie! Une session s'était écoulée déjà sans qu'on eût tranché, ou du moins abordé ces questions importantes, dit-il, après avoir énuméré toutes les revendications du parti féodal. Il offrait un moyen de réaliser promptement les réformes : c'était de supprimer les préfets, d'en revenir aux trente-trois intendants de l'ancien régime, et de remplacer les sous-préfets par les subdélégués d'autrefois, qui ne coûtaient rien. « Héritiers de la Chambre de 1815, s'écria-t-il en terminant, de cette Chambre que Louis le Désiré appela la Chambre introuvable, vous que l'opinion publique désigne sous le nom de Chambre retrouvée, accomplissez vos grandes destinées. Satisfaites les vœux des cœurs religieux, des cœurs français, complétez l'œuvre de la Restauration par un acte solennel de réparation et de justice. » La Chambre ne manqua pas d'ordonner l'impression de ce discours de combat contre la Révolution.

Au milieu de ces divagations et de ces rêves insensés, dont quelques-uns allaient devenir des réalités, il y avait çà et là des indications de réformes dont l'utilité n'était pas contestable. Quand, par exemple, M. de Berthier réclamait contre la multiplicité des fonctions; lorsque M. Leroux du Châtelet dénonçait le cumul honteux de certains emplois dans tous les ministères, cumul d'où résultait évidemment ou l'inutilité de la fonction ou la négligence forcée de celui qui l'exerçait; quand M. Malartic s'élevait énergiquement contre cette centralisation si nuisible à tous les intérêts, centralisation fille de l'ancien régime, brisée par la Révolution et rétablie par l'Empire, centralisation inique, d'où était née une bureaucratie désolante; lorsqu'il demandait que le gouvernement fût délivré de cette multitude d'affaires qui l'accablaient et entravaient sa marche, MM. de Berthier, du Châtelet et Malartic, étaient évidemment dans la vérité; et l'on est en droit de s'étonner que, à l'heure où nous écrivons, après quinze ans de République, ces réformes ne soient pas encore un fait accompli. Ces réformes, M. de Villèle les avait réclamées jadis lorsqu'il était dans le camp de l'opposition; il allait jusqu'à demander alors la suppression du conseil d'État, corps absolument inutile selon lui, la diminution des préfectures; aujourd'hui il était au pouvoir, il pouvait tout, et il ne faisait rien dans ce sens. Mieux que jamais il était en situation de se rendre compte des charges qu'imposaient à l'État ces fonctions dont il avait dénoncé l'inutilité; mais à présent il avait des amis à placer, des ambitions à satisfaire, et il se serait bien gardé de renoncer à ce moyen commode de se faire, aux dépens des contribuables, des partisans et des créatures.

MM. Syriès de Mayrinhac et de Girardin s'efforcèrent de défendre contre M. de Berthier et ses amis les créations administratives de la Révolution; l'un le fit au profit de la prérogative royale, l'autre au point de vue des idées libérales. Dans la monarchie constitutionnelle, dit le premier, toute la démocratie doit résider dans la Chambre des communes, et partout ailleurs le pouvoir

Juillet 1824.

JUILLET 1824.

royal doit *couler* à pleins bords. Quant au second, s'il combattait les théories décentralisatrices de l'aristocratie, c'est parce qu'il savait bien qu'elle ne voulait affaiblir la centralisation que pour en partager la puissance. L'arbitraire concentré faisait, selon lui, beaucoup moins de mal que l'arbitraire partout répandu. Les royalistes parlaient de reconstituer les provinces, ils réclamaient les libertés provinciales, mais c'était uniquement dans leur intérêt personnel. « Les rois se sont montrés quelquefois partisans de la liberté des peuples, s'écria M. de Girardin en terminant, les grands, jamais! » Cette vérité terrible causa dans la Chambre une sensation profonde, personne ne protesta.

L'opposition de gauche, réduite à une quinzaine de membres à peine, avait une médiocre influence sur l'Assemblée, mais elle en possédait une immense au dehors, et M. Casimir Périer put dire avec raison : « Nous sommes une douzaine ici qui représentons la France. »

Une accusation de M. de La Bourdonnaye.

M. de La Bourdonnaye ne voulut pas laisser passer l'occasion de décocher contre le ministère ses traits les plus acérés. Il demanda la parole sur l'article des dépenses secrètes de la police à Paris. Après avoir reproché aux ministres, au milieu des murmures de la majorité, d'avoir violé, dans les élections dernières, toutes les libertés publiques, il les accusa d'avoir cherché à corrompre la presse à prix d'argent et d'avoir mis un honorable fonctionnaire public dans l'alternative de perdre sa place ou de leur *vendre un procès.* Il s'agissait ici de la *Quotidienne*, dont nous conterons tout à l'heure l'histoire. L'homme sur lequel on s'efforçait de faire retomber la responsabilité de cette affaire, ajoutait M. de La Bourdonnaye, était l'ami le plus intime du président du conseil. Le premier coupable ici, c'était le ministre, affirmait-il. Et cette affaire de corruption,

JUILLET 1824

toujours d'après M. de La Bourdonnaye, se serait aggravée d'une violation de domicile.

Le ministre de l'intérieur répondit nettement qu'un fonctionnaire public n'avait pas plus le droit de faire de l'opposition dans un journal que dans un collège électoral. C'était ce qu'il avait répondu lui-même à un fonctionnaire journaliste qui était venu lui soumettre son embarras. Quant aux faits de violence et de corruption dont on voulait rendre le gouvernement responsable, M. de Corbière affirmait qu'il n'y avait rien de vrai. M. de La Bourdonnaye, soutenu par la gauche, persista dans son accusation, dont la Chambre ne tint nul compte. L'ensemble de la loi de finances fut voté, sans modification, dans la séance du 22 juillet, par 318 voix contre 27, sur 343 votants. Les vingt-sept voix, c'était l'opposition de gauche unie aux dissidents de la droite.

Poursuites contre le *Courrier français*.

Dans cette voie de réaction où était entraîné le gouvernement, la presse ne pouvait être épargnée. D'après la dernière loi sur la police des journaux, la cour royale avait le droit de suspendre, et même de supprimer, les publications dont l'esprit paraîtrait de nature à troubler la paix publique et à porter atteinte à l'autorité royale ou au respect dû à la religion. Déjà, vers la fin d'avril, un arrêt de la cour avait suspendu le *Courrier français* pour quinze jours. La condamnation ne parut pas assez sévère; le *Courrier français* était une des feuilles qui luttaient avec le plus d'énergie contre le flot toujours grossissant de la réaction. Organe de Benjamin Constant, dont l'élection avait si violemment irrité les royalistes, il raillait impitoyablement les revenants de l'émigration qui conspiraient le retour de l'ancien régime, et il ne cessait d'exalter les défenseurs de la liberté. Résolu à se débarrasser de ce censeur incommode, le ministère cita de nouveau le *Courrier* de-

JUILLET 1824.

vant la cour, pour avoir cherché à porter atteinte à la paix publique en affectant d'applaudir à tous les désordres de l'intérieur, en revendiquant, à propos de la mort de Carnot, qui venait de s'éteindre à l'étranger, la gloire et le nom d'un homme qui avait voté « l'assassinat de son roi. » C'était là, selon l'accusation, une façon déguisée d'honorer le régicide.

L'avocat général de Broé, dans un réquisitoire d'une violence inouïe, accusa encore le journal incriminé d'avoir calomnié tous les actes de la puissance publique en versant dans le cœur des citoyens d'injustes et perpétuelles alarmes sur leurs droits et leurs libertés ; d'avoir offensé la religion de l'État en prenant à partie l'autorité ecclésiastique pour avoir refusé d'accepter l'ancien député Manuel comme parrain d'un enfant. Toute l'accusation reposait sur des griefs de cette nature ; le véritable crime du *Courrier français* était son esprit d'opposition et sa tendance à critiquer les actes du pouvoir. Si la cour admettait les prétentions du ministère public, il devenait impossible à un journal, non inféodé à la Restauration, de continuer sa publication. M. de Broé réclama de la cour une nouvelle suspension de trois mois, supposant sans doute qu'il serait difficile d'obtenir davantage pour les méfaits insignifiants signalés à l'indignation des magistrats.

Tentatives de corruption. Achat de journaux.

Le ministère ne se contenta pas de déférer à la justice les journaux qu'il voulait suspendre ou supprimer, il eut l'idée, pendant que l'affaire du *Courrier français* était pendante devant la cour, d'acheter un certain nombre de ceux qui lui déplaisaient, soit pour les faire disparaître, soit pour en changer l'esprit. Il fallait beaucoup d'argent pour cette opération : on en prit sur les fonds secrets des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères et même sur le budget particulier de la maison du roi. M. Sosthènes de la Rochefoucauld consentit à prêter son concours à M. de Corbière pour cette triste affaire de corruption et d'achat de consciences, réprouvée par la morale et par la saine politique.

JUILLET 1824.

On acheta pêle-mêle des journaux d'opposition de droite et de gauche. La *Foudre*, l'*Oriflamme*, le *Journal de Paris*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris* ne furent pas insensibles aux largesses ministérielles. Aux propriétaires on donna de l'argent, aux rédacteurs des pensions ou des places. Les *Tablettes européennes*, recueil hebdomadaire d'opposition libérale, se vendirent fort cher, trois cent mille francs. Elles avaient, il est vrai, une importance considérable. Rédigées par des jeunes gens de talent, elles étaient fort recherchées, lues avidement. MM. Thiers, de Rémusat, Mignet, Alphonse Rabbe, Félix Bodin y faisaient leurs premières armes, et déchiraient le ministère de leur mordante ironie. Privées de cette rédaction d'élite, qui, après la vente, donna sa démission, les *Tablettes universelles* ne tardèrent pas à disparaître. Le *Journal des Débats*, passé lui-même à l'opposition ardente, avec M. de Chateaubriand, regretta d'une plume un peu légère leur disparition. « Il était amusant, dit-il, de voir l'opposition réduite aux attaques personnelles, n'ayant pour appui que cinq ou six jeunes gens d'esprit qui se cotisaient pour mettre les principes révolutionnaires en bonnes ou mauvaises plaisanteries. » Nous doutons fort que MM. Thiers et Mignet se soient montrés enchantés de ces regrets de grand seigneur.

Affaire de la *Quotidienne*.

Les choses en étaient là quand le pouvoir échoua dans ses tentatives de corruption contre un journal ultra-royaliste, dont la clientèle se recrutait au château même, dans le clergé et parmi les grands propriétaires titrés qui composaient les collèges de département. Ce journal, c'était la *Quotidienne*, à laquelle M. de La Bourdonnaye avait fait allusion à la Chambre des députés.

Juillet 1824.

La propriété de ce journal était indivise entre M. Michaud, un des vétérans de l'opinion légitimiste, M. Bonneau, habitué de la maison du duc de Doudeauville, et M. Laurentie, récemment nommé chef de division à la préfecture de police et inspecteur de l'Université. Organe des rancunes de M. de La Bourdonnaye, la *Quotidienne*, avec son opposition royaliste, déplaisait à M. de Villèle tout autant au moins que les feuilles de l'opposition libérale. On se décida à l'acheter en tout ou en partie. Les parts de M. Bonneau furent acquises sans difficulté, moyennant deux cent cinquante mille francs. M. Sosthènes de La Rochefoucauld essaya de se rendre acquéreur des trois douzièmes dont M. Laurentie était propriétaire. Celui-ci hésitait, craignant la résistance de M. Michaud; le ministre de l'intérieur intervint. Ce fut alors que M. de Corbière mit M. Laurentie en demeure d'opter entre sa situation de journaliste et ses fonctions; il lui dit : « Vendez-nous un procès. » Les trois douzièmes furent immédiatement cédés pour cent cinquante mille francs.

M. de Corbière voulut obliger M. Michaud à recevoir comme gérant le prête-nom du ministère. Sur son refus, on le fit brutalement expulser des bureaux du journal. M. Michaud jeta les hauts cris, il demanda sa réintégration par la voie judiciaire. C'était là le procès acheté par le ministère. M. de Corbière comptait sans doute sur sa haute influence pour obtenir gain de cause en justice. Il triompha en effet devant le tribunal de première instance. Mais la cour, plus indépendante et peut-être indignée de ces marchés honteux, donna raison à M. Michaud. Les révélations qui se produisirent à l'audience, et dont le scandale avait retenti déjà à la tribune de la Chambre des députés, soulevèrent de violents murmures dans l'opinion, et les ministres, déjà si impopulaires, en reçurent un coup sensible.

Juillet 1824.

D'autres échecs leur étaient réservés. La cour royale avait remis au 11 juillet l'affaire du *Courrier français*. Réunie ce jour-là en audience solennelle, la cour écouta, au milieu d'un profond silence, l'éloquente réponse de M. Mérilhou, avocat du journal, au réquisitoire de M. de Broé. Après une délibération qui n'avait pas duré moins de deux heures, le président rendit un arrêt de partage; par conséquent point de condamnation. C'était un triomphe pour l'opposition libérale.

Popularité de la cour royale.

La magistrature devint dès lors suspecte au pouvoir. La cour royale, malgré ses tendances réactionnaires au fond, fut un moment, comme la Chambre des pairs, environnée d'une grande popularité. Elle passait pour être hostile aux jésuites, dont l'invasion commençait d'être menaçante, et, comme l'ancien parlement, elle paraissait toute disposée à prendre sous sa garde les libertés de l'Église gallicane. L'opinion publique lui sut un gré infini de ses dispositions libérales. Enhardie par les derniers arrêts de la cour, la presse devint plus agressive, et nous allons voir le gouvernement, pour avoir raison de ses attaques, recourir contre elle à une sorte de coup d'État.

Aout 1824.

Modifications ministérielles.

Il commença par modifier l'administration ministérielle dans un sens absolument conforme à l'esprit de la majorité parlementaire. Le 4 août, le jour même où la session des Chambres pour l'année 1824 était déclarée close, une ordonnance royale modifia sensiblement la composition du ministère. Le marquis de Clermont-Tonnerre passa du département de la marine à celui de la guerre; il fut remplacé à la marine par le comte de Chabrol de Crussol, ancien intendant général des provinces Illyriennes sous l'Empire, puis préfet de Lyon, lors de la Restauration. La direction de l'enregistrement et des domaines, dont ce dernier avait été pourvu depuis,

AOUT 1824.

fut donnée à M. de Martignac, entièrement dévoué au président du conseil.

Le duc de Doudeauville fut appelé au ministère de la maison du roi, en remplacement du maréchal marquis de Lauriston, nommé grand veneur de France en compensation. Partisan tout dévoué de la monarchie absolue, ardent ennemi de la liberté de la presse et des journaux, le duc de Doudeauville, on l'a vu, avait été nommé directeur des postes à l'avènement du ministère. M. de Villèle avait la plus entière confiance dans ce membre influent de la Congrégation, qui s'était acquis une réputation méritée de bienfaisance par son zèle à secourir le malheur, et il n'était pas fâché de mettre à la tête de la maison du roi un homme sur lequel il pût compter, et dont les œuvres charitables fussent de nature à faire à la Restauration de nombreux prosélytes.

M. Sosthènes de La Rochefoucauld aux Beaux-Arts.

Le fils du duc de Doudeauville, M. Sosthènes de La Rochefoucauld, l'ami de la comtesse du Cayla, venait de rendre au ministère certains services d'une moralité d'ailleurs assez douteuse dans l'affaire de l'achat des journaux, le président du conseil l'en récompensa en le nommant directeur des Beaux-Arts dans le ministère de son père, dont il devint le premier lieutenant. M. Sosthènes de La Rochefoucauld était, comme son père, un des affidés les plus assidus de la Congrégation. Ainsi les arts, les théâtres, les musées, c'est-à-dire tout ce qui vivait en grande partie de la munificence de l'État et des faveurs royales, passaient entre les mains d'une autorité mystique et religieuse, qui, de la meilleure foi du monde, entreprit de réformer les coulisses.

Le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, devenu le gendre de Mathieu de Montmorency, se rendit célèbre dans sa direction des Beaux-Arts par certaines mesures qui jetèrent quelque ridicule sur son nom.

AOUT 1824.

Sous prétexte de moraliser les représentations théâtrales de l'Académie royale de musique, il ordonna aux danseuses d'allonger leurs jupes. N'imagina-t-il pas aussi de faire couvrir d'une feuille de vigne la nudité des statues du Louvre? Cet excès de pudeur d'un favori de la maîtresse du roi parut exorbitant, et ne manqua pas d'attirer sur le protégé de la comtesse du Cayla les railleries impitoyables de toutes les feuilles de l'opposition. Elles se dédommageaient, par des commérages de coulisses, de la réserve où elles étaient tenues au point de vue politique.

Restait à pourvoir au département des affaires étrangères, demeuré sans titulaire depuis le renvoi brutal de M. de Chateaubriand. M. de Villèle avait songé un moment à M. de Talaru, notre ambassadeur en Espagne, mais il donna la préférence à M. de Damas, que M. de Clermont-Tonnerre venait de remplacer à la guerre. Officier-général sans grande capacité, M. de Damas n'était pas moins insuffisant comme homme politique; seulement il était d'une extrême docilité, imbu de tous les sentiments de la Congrégation, et soumis d'avance à la direction suprême du président du conseil. M. de Villèle allait continuer sous son nom les fonctions que, depuis deux mois, il remplissait par intérim.

Deux directions importantes, celle des postes et celle des douanes, furent données, l'une à M. de Vaulchier, l'autre à M. de Castelbajac, aveuglément dévoués tous deux à la politique du ministère. Ancien combattant de l'armée des princes, l'un des plus fougueux réacteurs de 1815, le comte de Castelbajac n'était pas sans exercer quelque influence sur les membres de l'extrême droite; M. de Villèle en avait besoin.

La proposition de M. de Jankowitz.

Il y avait alors un certain nombre de députés investis de hautes fonctions administratives. C'était un moyen pour le gouvernement de s'attacher des hommes jouis-

Aout 1824.

sant de quelque crédit sur leurs collègues. Comment ces législateurs pouvaient-ils conserver la moindre indépendance à l'égard de ministres dont ils étaient les subordonnés comme fonctionnaires? Leur intérêt personnel les rivait en quelque sorte à la chaîne. Cette situation n'avait pas manqué de frapper quelques députés indépendants. L'un d'eux, M. de Jankowitz, avait proposé à la Chambre, dans le courant du mois précédent, de déclarer que tout député promu à une fonction ou à un emploi amovible cesserait, par le seul fait de son acceptation, de faire partie de la Chambre; seulement il pourrait être réélu, ce qui ôtait quelque prix à la proposition. Quoi qu'il en soit, la pensée de mettre un terme à l'immense trafic des places auquel se livraient les ministres de la Restauration pour s'assurer une majorité était éminemment honnête; on ne pouvait donc qu'applaudir à cet appel au désintéressement de la Chambre, mais la majorité y était restée sourde. Soutenue par MM. Alexis de Noailles, de Valory et Fouquier-Long, la proposition avait été repoussée par 177 voix contre 120. Cette imposante minorité était un avertissement au ministère.

Rétablissement de la censure.

Irrité des persistantes attaques de certains journaux que semblait encourager l'indulgence de la magistrature, le gouvernement, usant des pouvoirs extraordinaires que la dernièreloi sur la presse lui avait imprudemment laissés, ne craignit pas de rétablir la censure. Le 15 août, parut une ordonnance remettant en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 2 juillet 1821 qui portaient établissement de la censure préalable. L'ordonnance se basait sur des motifs où perçait trop manifestement la mauvaise humeur du cabinet. La jurisprudence de nos cours, y était-il dit, a récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante de leur existence de fait : cette interprétation fournit un moyen sûr

Aout 1824.

et facile d'éluder la suspension et la suppression des journaux; d'où la conséquence que les moyens de répression étaient devenus insuffisants.

Les conseils de l'abbé Liautard.

La vérité est que le ministère voulait faire le silence autour de lui, en vue des nouvelles mesures qu'il préparait; il ne lui fallait ni critique ni contradiction. Un prêtre d'une haute intelligence, dont le roi avait souvent pris secrètement les avis, donnait alors au gouvernement les conseils les plus pernicieux. C'était l'abbé Liautard, fondateur du collège Stanislas. Confident de madame du Cayla et du vicomte de La Rochefoucauld, il avait par eux l'oreille des ministres. Il conseilla à ceux-ci de répandre partout, dans les cours royales, dans les conseils académiques, dans l'administration surtout, l'élément royaliste et religieux. Destituez les uns, achetez les autres, disait-il. A tout prix, selon lui, il fallait avoir autour de soi des hommes exclusivement dévoués au trône et à l'autel. Ses conseils ne furent que trop écoutés. Des destitutions nombreuses eurent lieu dans les parquets des cours royales. Ainsi fut mis à l'écart le procureur général près la cour royale de Rennes, M. Bourdeau, pour avoir dit à la Chambre des députés certaines vérités trop hardies. M. Fréteau de Pény, avocat général à la cour de cassation, eut le même sort pour s'être montré trop modéré dans l'affaire du journal l'*Aristarque*.

Réorganisation du conseil d'État.

L'administration ne fut pas épargnée. On changea impitoyablement tous les préfets suspects ou jugés trop tièdes. On ne vit plus guère à la tête des préfectures que des comtes, des marquis et des barons. Le conseil d'État fut réorganisé et sévèrement épuré. La Restauration n'était pas comme la République de nos jours, qui maintient des ennemis déclarés des institutions républicaines au sein de ce corps, dont M. de Villèle signalait si vivement l'inutilité du temps qu'il était dans

Aout 1824.

l'opposition. On y fit entrer deux archevêques, le comte Fère de Villefrancon, archevêque de Besançon, le comte de Latil, archevêque de Reims, et un évêque, le comte de Vichy, évêque d'Autun. On donnait par là une influence administrative légale au pouvoir occulte de la Congrégation. M. de Villèle se garda bien de laisser en place des gens douteux, non pas seulement sous le rapport des idées monarchiques, mais au point de vue des préférences et des haines du cabinet. Ainsi furent bannis du service ordinaire M. Ferdinand de Berthier pour son opposition royaliste, M. Bertin de Vaux, à cause de l'attitude hostile du *Journal des Débats*, et M. de Mézy, parce que c'était une créature de M. Decazes.

Quand le roi, déjà en proie à une lassitude et à un accablement qui annonçait sa fin prochaine, signa cette ordonnance, sur laquelle il n'avait même pas la force de jeter un coup d'œil, il se rappela pourtant M. de Mézy, et demanda s'il était maintenu. Comme on lui donnait à entendre que non, il se contenta de répondre : « Ah ! tant pis ! » Il ne pouvait même plus exprimer sa volonté.

En revanche, pour récompenser les fidèles, on multiplia les directions générales au ministère de l'intérieur, en attendant que plus tard on les érigeât en ministères spéciaux. On nomma M. Sirièys de Mayrinhac, directeur général de l'agriculture, du commerce et des haras ; une direction spéciale des établissements d'utilité publique et de l'assistance fut créée pour M. de Boisbertrand. Le marquis de Bouthilier eut l'administration générale des forêts ; enfin M. de Saint-Géry et M. de Frénilly, le dernier rapporteur du budget, furent nommés conseillers d'État en service ordinaire. L'organisation du conseil d'Etat fut complétée par le rétablissement des auditeurs, institués jadis par l'Empire. C'était une nouvelle carrière ouverte aux jeunes gens de l'aristocratie, que recommanderait leur éducation religieuse.

Aout 1824.

Création du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique.

Partout s'étendait la main du clergé. L'épiscopat disposait des affaires civiles comme des affaires religieuses. On l'introduisit dans le conseil privé du roi en revêtant du titre de ministre d'État le cardinal de la Fare, archevêque de Sens et de Sancerre. Il parut même que l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, n'avait pas une autorité suffisante comme grand-maître de l'université. Sur le conseil de l'abbé Liautard, on créa pour M. Frayssinous, par ordonnance en date du 26 août 1824, sous le titre de ministère des affaires ecclésiastiques, un véritable ministère de la religion. On y joignit l'instruction publique, comme pour affirmer une fois de plus l'alliance intime que la Restauration entendait maintenir entre la religion et l'éducation nationale.

Ainsi se trouva institué le ministère de l'instruction publique. Ce n'était pas la première fois que cette instruction était rangée au nombre des grands intérêts de l'État. On n'ignore pas avec quelle tendre sollicitude la Révolution française s'en était occupée. Lorsque la Convention nationale avait eu l'idée de substituer aux anciens ministères de simples commissions administratives, moins coûteuses et moins compliquées, elle n'avait pas manqué d'en établir une spéciale pour l'instruction publique. Seulement, elle s'était bien gardée de mêler la question religieuse à celle de l'enseignement, l'instruction étant une nécessité sociale et non une simple affaire du domaine de la conscience. L'idée féconde d'une administration spéciale de l'enseignement n'avait pas survécu à la Convention. Fort négligée sous l'Empire, l'instruction publique était restée dans les bureaux d'une simple direction du ministère de l'intérieur. Il n'y aurait donc qu'à louer la Restauration d'avoir érigé cette direction en ministère spécial, si l'objet de cette création nouvelle n'avait pas été de livrer entièrement l'enseignement national au clergé et de détourner la

Aout 1824.

jeunesse française des voies de la justice et de la vérité ouvertes par la Révolution. Quoi qu'il en soit, le principe était résolu, principe excellent dont l'avenir était appelé à recueillir les bénéfices.

Les derniers jours de Louis XVIII.

Ce fut le dernier acte politique de la vie de Louis XVIII. Le roi se mourait lentement. Il n'avait aucune maladie aiguë bien nettement déclarée ; mais la vie se retirait de lui insensiblement. Tous les jours, il faisait encore sa promenade aux environs de Paris; on le descendait dans sa voiture au moyen d'une ingénieuse machine. Le 25 août, jour de sa fête, il voulut recevoir les hommages de son peuple officiel : ce furent les derniers. « Je veux voir encore une fois tout mon monde, dit-il ; le roi de France peut mourir, mais il ne doit pas être malade. » Toutes les autorités constituées, la masse des courtisans et les grands du royaume défilèrent, selon l'usage, devant son fauteuil. Ce fut sa jouissance suprême de la royauté.

La relation du voyage à Coblentz.

La comtesse du Cayla s'efforçait, par de longues causeries, de ranimer en lui les restes d'une vie qui s'éteignait. Elle venait tout récemment de lui faire une agréable surprise et de flatter son amour-propre d'auteur, en lui offrant, luxueusement imprimée, une relation de son voyage à Coblentz, écrite par lui, et dont il avait lu confidentiellement le manuscrit à sa maîtresse. C'étaient des pages intimes, adressées à son ami le duc d'Avaray, pages assez négligées, fort décousues, où la familiarité, parfois triviale, allait jusqu'à l'inconvenance. L'excuse du royal écrivain est qu'il ne les avait pas destinées à la publicité. Il n'en fut pas moins très flatté de la délicate attention de son amie, qu'il gronda pourtant de son indiscrétion, mais pas bien fort.

Septembre 1824.

Il voulut être roi jusqu'au bout. Tous les premiers jours de septembre, il continua de présider son conseil; seulement il s'endormait plus souvent que de coutume.

Septembre 1824.

On ne l'entendait plus raconter ces histoires un peu égrillardes qu'il aimait à dire de sa petite voix claire, heureux quand il parvenait à arracher un sourire au grave M. de Villèle.

Le 11 septembre, il reçut encore en audience particulière l'intendant de la marine au port de Toulon, et il travailla successivement avec le baron de Damas, son ministre des affaires étrangères, et le comte de Clermont-Tonnerre. Son frère le comte d'Artois et le duc d'Angoulême allèrent chasser ce jour-là aux environs de Versailles. On n'avait donc nulle inquiétude. Mais, dans la nuit, une altération profonde se produisit tout à coup dans l'état du roi. La fièvre le prit, et, dès la matinée du 12, il fut en proie à une sorte d'assoupissement. Les six médecins mandés auprès de lui, MM. Portal, Alibert, Dupuytren et autres, s'accordèrent pour considérer comme un symptôme très grave la faiblesse et l'irrégularité du pouls.

Il fut aussitôt ordonné à tous les archevêques et évêques de royaume, suivant les traditions de la monarchie, de faire dire des prières publiques pour le rétablissement de la santé du roi. Et, comme si la maladie royale devait suspendre en quelque sorte la vie de la nation, deux ordonnances, signées l'une de M. de Villèle, l'autre de M. de Corbière, prescrivirent la fermeture de la Bourse de Paris et de tous les spectacles et autres lieux de fêtes publiques. Les affaires et les plaisirs de tout un peuple se trouvèrent subordonnés à l'état de santé du monarque.

Louis XVIII reprit toute sa connaissance le lendemain ; la fièvre avait entièrement disparu. Ce fut, dit-on, la comtesse du Cayla qui l'engagea à recevoir les derniers sacrements; singulière intervention de la femme galante servant d'intermédiaire entre son vieil amant et l'Église. Le roi fut administré par le grand aumônier,

SEPTEMBRE 1824.

en présence de la famille royale et de ses principaux officiers.

Le soir suivant, la fièvre reparut plus intense; la respiration devint pénible et entrecoupée ; la faiblesse allait toujours en augmentant. On récita dans la chambre du roi les prières des agonisants; toute la famille était là. Louis XVIII écoutait avec résignation, ayant toute sa connaissance. Dans la matinée, il s'était entretenu quelques instants avec le comte d'Artois. Voulant se confesser une dernière fois, il lui avait dit, en le congédiant, au moment de l'arrivée de son aumônier : « Mon frère, vous avez des affaires qui vous réclament, moi, j'ai des devoirs à accomplir. »

Après avoir entendu la messe des malades, il tint à donner sa bénédiction aux membres de sa famille. Tous étaient présents, le comte d'Artois debout, la duchesse d'Angoulême à genoux, le visage inondé de larmes, la duchesse de Berry tenant dans ses bras le petit duc de Bordeaux. En étendant la main sur la tête de ce frèle héritier d'un trône incertain, Louis XVIII s'écria, dit-on, d'une voix mourante, au souvenir sans doute des mauvais conseils que trop souvent lui avait donnés son frère : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! » Il oubliait que lui-même, en ces dernières années, il avait tout fait pour la compromettre.

Mort de Louis XVIII.

La nuit fut extrêmement agitée, toute la journée du lendemain ne fut qu'une longue agonie. A neuf heures du soir, les battements du cœur étaient devenus presque insensibles au toucher. Toute la famille royale, y compris le duc d'Orléans, les grands officiers de la couronne et le grand aumônier étaient réunis autour du lit, attendant le moment suprême. Pendant une partie de la nuit, le roi paraissait dormir dans un calme effrayant. Le 16 septembre, à quatre heures du matin, un des médecins tira du lit une des mains du royal moribond, elle

SEPTEMBRE 1824.

était froide. « Messieurs, dit-il, le roi est mort. » Il s'était éteint sans souffrance et sans convulsion.

Louis XVIII mourait à l'âge de soixante-neuf ans, après un règne effectif de dix ans et cinq mois. Nous croyons avoir été aussi juste que possible envers ce prince, remis deux fois, dans des circonstances fatales, en possession du trône de ses pères. Les écrivains qui l'ont présenté comme le restaurateur de la liberté en France ont fait preuve d'une ignorance absolue ou se sont moqués de leurs lecteurs. La consécration d'une sorte de liberté, dans la déclaration de Saint-Ouen, lui avait été imposée, on ne l'a peut-être pas oublié ; c'était à prendre ou à laisser, et il ne l'avait acceptée qu'à son corps défendant. Par une sorte de transaction, il lui avait été permis de donner à la Charte le caractère d'un acte octroyé, mais il n'en avait pas moins été obligé d'en faire le palladium des institutions libérales auxquelles on l'avait contraint de se soumettre. Si cette Charte rendit au pays des idées et des habitudes constitutionnelles, si la tribune redevint libre dans une certaine mesure, si la presse, à ses risques et périls, put faire entendre sa voix, muette depuis si longtemps, l'honneur en revient surtout à ceux qui, en 1814, ne remirent la couronne de France à l'exilé d'Hartwell que sur sa promesse formelle de gouverner avec la liberté.

Quant à Louis XVIII, il eut peut-être la conscience de sa grandeur comme roi, mais il n'eut guère celle de la fidélité à sa parole ; car si l'on en excepte le court espace de temps où il permit à son favori, M. Decazes, de tenter, au milieu des orages, un faible essai de gouvernement parlementaire et libéral, son règne fut une lutte ardente et de tous les instants contre les institutions qu'il s'était engagé à sauvegarder. Il suffit de l'influence d'une femme pour qu'il livrât toutes les forces vives du gouvernement au parti féodal et clérical. La comtesse

SEPTEMBRE 1824.

du Cayla, avons-nous dit déjà, devint la souveraine dispensatrice des grâces et des faveurs. Quant au ministère de M. de Villèle, esclave des volontés du comte d'Artois, instrument docile de la Congrégation, il poursuivait avec une inflexible tenacité, au moment de la mort de Louis XVIII, la destruction des conquêtes les plus importantes de la Révolution. Le vieux roi finissait comme il avait commencé. Emerveillé des mesures de réaction et d'implacable vengeance votées par la Chambre de 1815, il l'avait, dans son enthousiasme, baptisée du nom d'*introuvable*, il put saluer du titre de *retrouvée* celle qui, à l'heure où il rendit le dernier soupir, préparait lentement les funérailles de la monarchie.

Le roi Charles X.

Lorsque le comte d'Artois quitta la chambre mortuaire pour se rendre dans son appartement, l'huissier qui ouvrit les portes de la salle où se tenaient les courtisans et les grands officiers de la couronne cria : *Le roi est mort, Messieurs, vive le roi!* Le nouveau roi s'appelait Charles X.

Nous avons rappelé déjà, en quelques mots, le passé de ce prince (1). Né le 9 octobre 1757, il avait tout juste soixante-sept ans lors de son avènement au trône. Plus que son frère il s'était montré l'ennemi juré et endurci de la Révolution française. Aussi avait-il été l'idole de l'émigration, bien qu'il n'eût pas figuré comme son fils le duc de Berry, par exemple, dans les rangs des soldats de l'armée de Condé. Mais la noblesse et le clergé faisaient fonds sur ses sentiments de prince et de chrétien; ils étaient certains qu'il ne leur serait jamais infidèle, et ils ne se trompaient pas. Louis XIV se vantait d'être le premier gentilhomme de son royaume; Charles X aurait pu en faire autant : il était plus gentilhomme que roi.

(1) Voyez notre premier volume, p. 10.

SEPTEMBRE 1824.

Il avait pris le titre de Monsieur, comme son frère le comte de Provence, celui de roi, lors de la mort du jeune dauphin au Temple; vains titres dont ils ne devaient avoir la jouissance réelle que dix-neuf ans plus tard. L'exil n'avait pas été pour lui sans amertume et sans douleur. A Edimbourg, où il s'était retiré, il avait perdu successivement sa femme, Marie-Thérèse de Savoie, qui, malgré les constantes infidélités de son mari, n'avait pas cessé de l'environner d'une tendresse inaltérable, et la duchesse de Polastron, sa maîtresse. Cette dernière, en mourant, lui avait fait promettre de renoncer à sa vie de galanterie pour se consacrer entièrement à son salut. Il promit, dit-on, en présence de M. de Latil, confesseur de sa maîtresse, qui, plus tard, devait être le directeur de sa conscience et le sacrer à Reims. Si Charles X ne tint pas absolument parole sur le premier point, il se conforma peut-être un peu trop au second en se livrant à tous les exercices d'une piété exagérée; ce qui allait influer d'une façon néfaste sur la marche politique de son gouvernement.

Les débuts du règne.

Grâce à lui, le roi son frère s'était, dans ces dernières années, singulièrement écarté des principes constitutionnels et philosophiques qui avaient un moment dirigé sa conduite. Il n'eut donc à innover en rien au début de son règne. Les ministres en exercice étaient les ministres de son choix, il n'avait qu'à leur demander de continuer dans la voie de réaction où ils entraînaient la royauté.

Charles X partit pour Saint-Cloud, avec toute sa famille, le jour même de la mort du roi. Il commença son règne dans ce palais où six ans plus tard il devait le finir. Dès le lendemain, il y reçut les hommages de tous les grands corps de l'État. Pairs et députés, maréchaux de France, conseil d'État, cour des comptes, cour royale, tribunal de première instance, tribunal de commerce, archevêque de Paris, consistoires protestant et

SEPTEMBRE 1824.

israélite, académie française, corps diplomatique, vinrent, dès le lendemain, déposer à ses pieds le tribut de leurs hommages. Dans toutes ses réponses, il s'efforça de donner satisfaction à chacun. Tous les Français seraient égaux à ses yeux, tous ayant un droit égal à son amour, à sa protection et à sa bienveillance. Son règne serait la suite de celui du roi son frère, tant pour le bonheur de la France que pour la paix et l'union de toute l'Europe. Enfin si, comme premier sujet, il avait promis de maintenir la Charte, il emploierait son pouvoir, comme souverain, à la consolider. Ces paroles, répétées dans les salons et redites par les journaux, produisirent le meilleur effet.

Une brochure de M. de Chateaubriand

Parmi les voix qui s'élevèrent pour saluer le nouveau monarque retentit celle de M. de Chateaubriand. Ce fut comme la voix d'un revenant. LE ROI EST MORT, VIVE LE ROI! s'écria-t-il du fond de sa retraite, dans une brochure improvisée, publiée le lendemain même de la mort de Louis XVIII, et à laquelle le *Moniteur universel* s'empressa d'accorder l'hospitalité. M. de Chateaubriand conseillait au roi de demander au sacre une garantie de son pouvoir. « Ainsi, y était-il dit, Charles X, après avoir reçu le complément de sa puissance des mains de la religion, paraîtra plus auguste encore, en sortant, consacré par l'onction sainte, des fontaines où fut régénéré Clovis. »

Il y avait dans cette brochure une sorte d'avance intéressée au règne qui débutait; on y sentait percer, de la part de son auteur, comme un secret désir de rentrer aux affaires. Mais M. de Villèle veillait pour lui en interdire l'accès. Il lui suffit de signaler au roi l'alliance du vicomte avec la fraction libérale de la Chambre des pairs. Charles X se contenta de recevoir M. de Chateaubriand avec une extrême bienveillance ; et l'écrivain resta confiné dans une demi-opposition d'où il ne devait plus sortir.

SEPTEMBRE 1824.

Retour aux vieux usages.

Pour le moment l'opposition s'était faite silencieuse. L'heureuse issue de la guerre d'Espagne avait éclairé d'une auréole de gloire les jeunes drapeaux de notre armée ; la Restauration semblait tout à fait débarrassée des conspirations qui avaient troublé les dernières années du règne de Louis XVIII ; il y avait comme un apaisement général dans les esprits. L'avènement de Charles X eut donc lieu dans les circonstances les plus favorables. Cependant on n'était pas sans redouter l'impopularité du nouveau souverain, dont les ardeurs royalistes pouvaient effrayer le pays. L'opinion inquiète lui supposait le désir de ressusciter les vieux abus et les usages de l'ancien régime. Et l'inquiétude ne fut pas sans quelque motif lorsqu'on le vit, dès le premier jour, rétablir le titre de dauphin en faveur de son fils le duc d'Angoulême, auquel il s'empressa de donner entrée dans ses conseils, comme pour l'associer de son vivant à la royauté. La duchesse d'Angoulême, âgée alors de quarante-six ans, devint la dauphine. On appela désormais du nom de *Madame* la duchesse de Berry, dont la fille prit celui de *Mademoiselle*. Les gentilshommes de l'entourage du duc, hommes faits et déjà âgés pour la plupart, reçurent le nom de *menins*, sous lequel on désignait autrefois les jeunes nobles attachés à la personne du dauphin. Ce rétablissement d'usages surannés et ridicules faisait craindre un plus sérieux retour au passé.

Transport des restes de Louis XVIII à Saint-Denis.

La cérémonie du transport des restes de Louis XVIII à l'église de Saint-Denis emprunta de ce passé toute sa pompe. C'était le 23 septembre. De cinq minutes en cinq minutes, un coup de canon fut tiré pendant la marche du convoi. Accompagné par une foule immense jusqu'à la vieille basilique restaurée par Napoléon, le corps fut provisoirement déposé dans une chapelle ardente, en attendant le jour des funérailles fixé au 24 octobre suivant.

SEPTEMBRE 1824.

Rentrée du roi dans Paris.

Le roi Charles X était, dans ses rapports avec les personnes qui l'approchaient, d'une extrême courtoisie et d'une urbanité parfaite. Rarement on le quittait sans être charmé. Mais de grandes préventions, et trop justifiées, n'en existaient pas moins en dehors de son entourage. Ces préventions semblèrent s'accentuer lorsque, le 27 septembre, Charles X fit dans Paris sa rentrée solennelle. De la barrière de l'Étoile, où il fut reçu en grand apparat par le corps municipal, ayant à sa tête le préfet de la Seine, M. de Chabrol, et le préfet de police M. Delavau, jusqu'à l'église de Notre-Dame, où un *Te Deum* devait être chanté, une foule immense se pressa sur son passage. Mais elle était attirée là beaucoup plus par la curiosité que par l'enthousiasme. Au retour de Notre-Dame aux Tuileries, à part les acclamations officielles, la foule observa un silence obstiné, ce silence qui est comme la leçon des rois.

Suppression de la censure.

Les ministres jugèrent avec raison qu'il était absolument indispensable de prendre des mesures qui donnassent au nouveau roi une certaine popularité et attirassent sur lui les faveurs de la presse. Le rétablissement de la faculté de droit de Grenoble, prescrit par une ordonnance du 22 septembre, avait déjà produit un bon effet. On fit mieux : une autre ordonnance, en date du 29, supprima la censure, dont la résurrection, six semaines auparavant, avait soulevé de si légitimes colères. On fit remonter au roi tout l'honneur de cette mesure, qui fut accueillie par d'unanimes acclamations dans la presse. « L'abolition de la censure, dit le *Journal de Paris*, devient l'un des titres de Charles X à notre reconnaissance. » C'était une feuille modérée qui parlait ainsi. Voici maintenant comment s'exprimait le *Courrier français*, l'organe le plus implacable de l'opposition libérale : « Un nouveau règne commence ; le prince veut le bien, mais il faut le lui faire connaître. En rendant la liberté aux journaux, sa sage volonté écarte ce nuage de déceptions dont ses ministres comptaient s'entourer. Quel gage plus rassurant la nation pouvait-elle désirer, quelle garantie plus efficace pouvait-elle obtenir pour son avenir ? » Ainsi l'un des journaux les plus avancés de l'époque souhaitait en quelque sorte la bienvenue au nouveau souverain, ne craignait pas de se bercer d'illusions, de se laisser aller à l'espérance. Trompeuses illusions ! espérance vaine ! la déception ne tardera pas à venir.

SEPTEMBRE 1824.

Les acclamations de la garde nationale.

Le roi reçut, du reste, sa récompense, le lendemain même du jour où avait paru l'ordonnance libératrice. Ce jour-là — c'était le 30 — il y avait au champ de Mars une grande revue de la garde nationale. La troupe citoyenne lui fit un accueil enthousiaste. La population parisienne en foule était accourue à ce spectacle. Comme les soldats de son escorte barraient le passage aux groupes nombreux qui s'efforçaient de l'approcher : « Laissez, mes amis, leur cria-t-il, point de hallebardes ! » Et ce mot, répété aussitôt, rendit plus vives les acclamations. Ce fut une des journées heureuses de Charles X, car il aimait la popularité ; il se plaisait aux acclamations de la multitude ; c'était, à ses yeux, une preuve non équivoque de l'affection du peuple français pour ses rois.

OCTOBRE 1824.

Mesures de clémence.

D'habiles mesures de clémence ne contribuèrent pas peu à fortifier l'illusion de ceux qui croyaient au libéralisme sincère du roi Charles X. Des commutations de peines furent accordées à un certain nombre de réfugiés français, condamnés à mort comme ayant porté les armes contre leur pays. Bien que ces condamnations eussent été souverainement contraires à la justice, on n'en sut pas moins reconnaissant au roi de n'avoir point permis qu'elles reçussent leur exécution. Quelques

Octobre 1824.

autres condamnés furent également l'objet de la clémence royale, entre autres Fradin, l'un des complices du général Berton.

Les funérailles de Louis XVIII.

Ces mesures de clémence, qui s'étendirent à une foule de condamnés militaires, avaient précédé de quelques jours la cérémonie funèbre des obsèques de Louis XVIII. On n'avait pas vu de funérailles royales en France depuis la mort de Louis XV. On fit revivre tout le cérémonial usité jadis en pareille circonstance. Le 25 octobre, accourut à Saint-Denis, de Paris et de toutes les communes environnantes, une foule énorme, curieuse d'assister à ce spectacle dont on n'avait pas été témoin depuis si longtemps, et qui ne devait plus se reproduire.

L'intérieur de la vieille église était entièrement tendu de noir jusqu'aux voussures. Une immense quantité de lampes, de cierges et de bougies remplaçait la lumière du jour interceptée par les tentures sombres, que rehaussaient des fleurs de lis d'or. Une grande croix lumineuse, placée au fond du chœur, complétait ce spectacle imposant.

Toute la famille royale, moins le roi, les grands officiers de la couronne, les maréchaux de France, tout ce que Paris comptait de personnages officiels, les ministres, les pairs de France, les députés, des députations des cours et tribunaux, du corps municipal de Paris, étaient là présents. Les ducs de La Tremoille, de Chevreuse et de Brissac portaient la couronne, le sceptre et la main de justice.

On remarqua avec étonnement l'absence du clergé métropolitain, qui s'abstint de paraître à la cérémonie, par suite d'un différend de juridiction entre le grand aumônier et l'archevêque de Paris. Celui-ci se borna à célébrer à Notre-Dame un service auquel assistèrent tous les curés de Paris.

Octobre 1824.

La messe solennelle fut dite à Saint-Denis par le grand aumônier de France. Après l'évangile, l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, monta en chaire et prononça l'oraison funèbre du feu roi. L'orateur sacré eut le tort de montrer la main de Dieu se servant du généreux Alexandre et des puissances allemandes pour rétablir « l'auguste maison de France » sur le trône ; mais il put se féliciter que la France de Louis XIV fût encore celle de Charles X. Il oubliait seulement qu'entre ces deux France, il y avait eu celle de la République, enfermée dans ses limites naturelles, et qui n'avait été démembrée que par la folie d'un souverain sacré par le pape.

La messe finie, douze gardes du corps portèrent le cercueil royal depuis le catafalque jusqu'au tombeau. Le chancelier Dambray, président de la Chambre des pairs, M. Ravez, président de la Chambre des députés, le premier président de la cour de cassation, M. Desèze, et le maréchal Moncey, duc de Conégliano, tenaient les cordons du poêle.

Quand le cercueil eut été descendu dans la tombe, le roi d'armes s'approcha du caveau, y jeta son caducée, sa toque et sa cotte d'armes, et, reculant d'un pas, s'écria : « Hérauts d'armes, venez remplir vos charges. » On vit ensuite, à sa voix, le duc de Raguse, major-général de la garde-royale, apporter le drapeau de cette garde ; le duc de Mortemart, capitaine des Cent-Suisses, l'enseigne de sa compagnie ; les ducs de Luxembourg, de Mouchy, de Grammont et d'Havré, capitaines des quatre compagnies des gardes du corps, l'étendard de la compagnie dont ils avaient la charge. Quand la main de justice, le sceptre et la couronne eurent été également déposés dans la tombe, le duc d'Uzès, faisant les fonctions de grand maître de France, mit le bout de son bâton de grand maître dans le caveau, en disant à haute

Octobre 1824. voix : *Le roi est mort!* puis, après une prière faite par les assistants, il retira son bâton du caveau, et cria : *Vive le roi!*

Alors le roi d'armes répéta *Vive le roi!* « Vive le roi Charles dixième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, très chrétien, très auguste, très puissant, notre très honoré seigneur et bon maître, à qui Dieu donne très longue et très heureuse vie. Criez tous : Vive le roi! » Et aux sons des trompettes, des tambours et des fifres qui retentirent, se mêlèrent les cris mille fois répétés de *Vive le roi!* dans la basilique où le roi Louis XVIII commençait de dormir son sommeil éternel.

Cette cérémonie funéraire, empruntée d'un autre âge, ne laissa pas que de faire dans le cœur des assistants une impression profonde. A ces regrets et à ces douleurs, feintes ou réelles, se mêlait chez beaucoup l'espoir d'un règne heureux, qu'inspiraient les premiers actes du nouveau roi.

Novembre 1824. La fête du roi.

A quelques jours de là, une autre cérémonie, moins triste celle-ci, réunissait aux Tuileries tous les membres de la famille royale! C'était la fête du roi. Elle eut, cette année, un caractère tout intime. Au dîner qui eut lieu au château assistèrent le duc et la duchesse d'Orléans, dont un acte gracieux de Charles X venait de resserrer les liens avec la famille royale.

Le duc d'Orléans et le titre d'altesse.

Depuis fort longtemps le duc d'Orléans désirait le titre d'altesse royale. Sa femme, la princesse Marie-Amélie, en jouissait en sa qualité de fille de roi, tandis qu'il n'avait droit qu'à celui d'altesse sérénissime. Louis XVIII n'avait jamais voulu le lui accorder. « Il est déjà assez près du trône, disait-il, je me garderais bien de l'en approcher davantage. » Un jour, au mois d'avril 1821, causant avec le baron d'Haussez, et la conversation étant venue à tomber sur le duc d'Orléans,

Novembre 1824.

le roi laissa échapper sur son cousin cette appréciation singulière : « Depuis sa rentrée il est chef de parti, et il n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menaces, son palais un point de ralliement. Il ne se remue pas, et pourtant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité sans mouvement m'inquiète. Comment s'y prendre pour empêcher de marcher un homme qui ne fait aucun pas! C'est un problème qu'il me reste à résoudre. Je voudrais bien n'avoir pas à en laisser la solution à mon successeur. »

Louis XVIII, on le voit, avait de son cousin une défiance instinctive. Charles X avait plus d'abandon, moins de méfiance peut-être; il n'hésita pas à accorder le titre d'altesse royale, non-seulement au duc d'Orléans, mais encore à sa sœur Adélaïde et à tous ses enfants. Il oublia certainement qu'il y avait eu un parti d'Orléans dès la Révolution, et que ce parti existait encore. Il ne voulut pas croire le duc son cousin capable des sentiments ambitieux qui déjà lui étaient prêtés, peut-être un peu gratuitement. « En accordant à un prince français un titre glorieux, le premier de tous, écrivait la *Gazette de France*, Sa Majesté n'a-t-elle pas prouvé qu'elle rendait plus de justice à la noble délicatesse des sentiments du prince que les imprudents qui osaient dans l'ombre et à son insu le déshonorer de leurs coupables espérances? » Charles X crut sans doute, par cette haute faveur, s'attacher à jamais son cousin, s'assurer de son inaltérable dévouement à travers la bonne et la mauvaise fortune. L'avenir dira dans quelle erreur était tombé le trop confiant monarque.

Il ne laissait passer aucune occasion de se rendre populaire, et parfois il trouva des mots heureux. « Général, dit-il à un officier supérieur, le général Exelmans, qui, depuis 1815, s'était refusé à paraître à la cour, et qu'on était parvenu à lui amener, j'ai tout oublié, ex-

NOVEMBRE 1824.

cepté vos services. » Un jour, à la promenade, il prit un placet des mains d'une dame confondue dans la foule, en lui disant : « Je m'occuperai de vous dans la soirée. » Dès le lendemain matin, cette dame était reçue en audience particulière. Aussi prétendait-on que personne ne faisait son métier de roi avec autant de grâce. Il allait volontiers dans les hôpitaux, consolant et encourageant les malades. Le 6 novembre, il visita l'Hôtel-Dieu dans tous ses détails. A une longue harangue du préfet de la Seine, il répondit : « En venant visiter cet asile de douleur, je remplis un devoir... Tout ce que je pourrai faire pour soulager la misère est gravé dans mon cœur. » Après être resté quelques instants dans la chapelle, où le reçut l'archevêque de Paris accompagné de ses vicaires-généraux, il parcourut les salles de malades, s'arrêtant au lit de plusieurs, en leur disant : « Bon courage, vous guérirez. » De tous les lits, on entendait des voix crier plus ou moins faiblement : *Vive notre roi bien-aimé !* Le baron Dupuytren lui amena une femme opérée de la cataracte depuis huit jours. Pour la première fois, on lui enleva son bandeau, et elle eut la joie de voir le roi. Au bout de la salle Saint-Martin, au quatrième étage, le roi admira le magnifique panorama de la Seine, qui se déroulait sous ses yeux. A la vue des Tuileries, il dit à l'illustre chirurgien : « Il est bon que du palais des Tuileries on puisse découvrir la maison du pauvre. » Dans la cuisine, il goûta au bouillon, au pain et au vin. « Je bois, dit-il, au rétablissement des malades. » En quittant l'Hôtel-Dieu, après une visite qui n'avait pas duré moins de trois heures, le roi fut salué à son départ par les acclamations de la foule. On lui savait un gré infini de cette marque d'intérêt et de sympathie donnée aux classes souffrantes. Assurément cette façon d'agir aurait pu lui gagner bien des cœurs.

Visite à l'Hôtel Dieu.

NOVEMBRE 1824.

Les obsèques de l'acteur Philippe.

Par malheur on ne tarda pas à voir que si le roi n'était pas insensible à la pitié, il était resté obstinément fidèle à la politique de réaction. C'était toujours l'homme du parti féodal et clérical. On s'en aperçut bien vite à certains indices. Lorsque mademoiselle Raucourt, l'ancienne actrice du Théâtre-Français, était morte, un ordre venu des Tuileries avait forcé les portes de l'église Saint-Roch, qui refusaient de s'ouvrir devant son cercueil. Un acteur du nom de Philippe, fort aimé du public, étant mort le 16 novembre, sa famille et ses amis se disposaient à mener le corbillard à l'église quand un commissaire de police les avertit qu'ils n'y seraient pas reçus et qu'ils eussent à se rendre directement au cimetière. La foule ameutée prit fait et cause pour le mort. Aux Tuileries! aux Tuileries! cria-t-on, et quelques-uns des assistants, chargeant le cercueil sur leurs épaules, se dirigèrent vers le château, se rappelant les funérailles de mademoiselle Raucourt, et ne doutant pas que le nouveau roi, à l'exemple de l'ancien, n'ordonnât au clergé de célébrer un service religieux en l'honneur du défunt. Aux Tuileries, ils furent éconduits et renvoyés à M. de Corbière. Charles X n'était pas un voltairien comme Louis XVIII. Le ministre de l'intérieur refusa obstinément de faire droit à leur requête. Il ne pouvait, dit-il, forcer les ministres du culte à recevoir un comédien dans leur temple. La foule et les amis de l'acteur défunt n'en prirent pas moins le chemin de l'église; mais parvenus à la porte Saint-Martin, ils furent violemment dispersés par la force armée, qui s'empara du mort et le conduisit elle-même au cimetière.

Mise à la retraite des généraux de la République et de l'Empire.

Cet acte d'intolérance émut profondément l'opinion. On sentait déjà l'influence néfaste du clergé sur le nouveau règne. L'irritation était à peine calmée qu'une mesure non moins impopulaire vint la raviver tout à

DÉCEMBRE 1824.

coup. Le 1er décembre, parut une ordonnance par laquelle étaient mis à la retraite tous les officiers généraux sans emploi depuis le 1er janvier 1816. Plus de cent cinquante lieutenants-généraux ou maréchaux de camp, qui avaient glorieusement servi la République et l'Empire, et dont beaucoup étaient jeunes encore, se trouvèrent ainsi brutalement effacés des cadres. Grouchy, Vandamme, Subervie, Exelmans, Gilly, Harispe, Gazan, Sémélé, Cassagne, Jeannin, d'Anthouard étaient du nombre des exclus. En revanche, tous les officiers généraux de l'ancien régime, ceux qui avaient combattu la France dans les rangs des armées étrangères, tous ceux que la Restauration avait improvisés lieutenants-généraux ou maréchaux de camp en 1814 et en 1815, étaient précieusement conservés et maintenus en activité. L'épuration atteignait exclusivement ceux dont le sang avait si puissamment contribué à la grandeur de la France. C'était un coup porté aux patriotes; ils le ressentirent douloureusement.

Nomination de pairs ecclésiastiques.

A quelques jours de là, on vit la prépondérance cléricale s'affirmer encore par l'élévation de trois hauts fonctionnaires ecclésiastiques à la pairie. En vertu d'une ordonnance du 5 décembre, M. de Villèle, archevêque de Bourges, frère du président du conseil, M. de Chabons, évêque d'Amiens, et M. Salmon de Chatellier, évêque d'Evreux, allèrent renforcer à la Chambre haute le banc des évêques.

Ouverture des Chambres.

On était à la veille de l'ouverture du parlement; les deux Chambres avaient été convoquées pour le mercredi 22 décembre. La session nouvelle était attendue avec curiosité, non que l'esprit de la Chambre élective eût été sensiblement modifié, mais on était impatient de savoir de quels sentiments serait animé le discours du nouveau roi. Depuis la dernière session, sept élections partielles avaient eu lieu. Deux membres de la gauche,

DÉCEMBRE 1824.

MM. Dupont (de l'Eure) et Labbey de Pompières, et un membre du centre gauche, M. Chabaud-Latour, avaient été nommés ; ce faible renfort apporté à l'opinion libérale ne pouvait avoir aucune influence sur l'attitude de la Chambre. La majorité féodale et cléricale de cette assemblée attendait avec confiance les communications du nouveau souverain ; son attente ne devait pas être trompée.

L'ouverture de la session des Chambres se fit le 22 décembre, dans la grande salle du Louvre, comme du temps du feu roi. Il n'y eut rien de changé au cérémonial accoutumé. « Messieurs les pairs, asseyez-vous », dit le roi; puis le chancelier de France déclara aux députés que Sa Majesté leur permettait de s'asseoir.

Le discours du trône.

Tout le monde étant assis et découvert, Charles X prit la parole. Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, qui avait relevé le trône de ses ancêtres, et l'avait consolidé en rapprochant et réunissant le passé et le présent, il annonça qu'il avait consenti à prolonger de quelque temps encore le séjour de nos troupes en Espagne pour concilier les intérêts des deux monarchies.

Notre prospérité intérieure, ajoutait-il, serait favorisée par la juste sécurité que nous donnaient nos rapports extérieurs. « Je seconderai, Messieurs, ce mouvement salutaire, en vous faisant proposer successivement les améliorations que réclament les intérêts sacrés de la religion et les parties les plus importantes de la législation.

« Le roi mon frère trouvait une grande consolation à préparer les moyens de fermer les dernières plaies de la Révolution. Le moment est venu d'exécuter les sages desseins qu'il avait conçus. La situation de nos finances permettra d'accomplir ce grand acte de justice et de politique sans augmenter les impôts, sans nuire au cré-

Décembre 1824.

dit, sans retrancher aucune partie des fonds destinés aux divers services publics... »

En terminant, Charles X annonça la prochaine cérémonie de son sacre. « Prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte, et en présence de celui qui juge les peuples et les rois, je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'État et les institutions octroyées par le roi mon frère; je remercierai la divine Providence d'avoir daigné se servir de moi pour réparer les derniers malheurs de mon peuple, et je le conjurerai de continuer à protéger cette belle France que je suis fier de gouverner. »

De formidables cris de *Vive le roi!* saluèrent la lecture de ce discours où, sous les réticences, se laissait suffisamment deviner la véritable pensée du règne. Après quoi, les nouveaux pairs et les députés récemment élus prêtèrent le serment d'usage.

Les diverses fractions de la Chambre se comptèrent dès le lendemain dans le scrutin ouvert pour la nomination des candidats à la présidence. Soixante-quatre voix se portèrent sur M. de La Bourdonnaye. C'était l'opposition royaliste, qui, plus ardente encore que le ministère dans ses revendications féodales et cléricales, n'en continuera pas moins sa guerre acharnée contre M. de Villèle. La gauche pure, accrue de deux voix, comprenait environ dix-huit membres; c'était peu, avons-nous dit, pour influer sur les décisions de la Chambre; mais c'était suffisant pour pousser le cri d'alarme et tenir la nation en éveil.

Le discours royal n'annonçait certainement pas d'une façon bien nette les intentions fâcheuses du gouvernement; mais il les laissait soupçonner; les gens clairvoyants ne s'y trompèrent pas. Ce qui en résultait très clairement, c'est qu'on allait demander aux contribuables une somme colossale pour satisfaire les appétits

Décembre 1824.

de l'émigration, c'est qu'on allait proposer successivement les améliorations réclamées par les intérêts sacrés de la religion et certaines parties de notre législation. Ces améliorations promises, c'étaient la loi du sacrilège, la liberté des communautés religieuses, le droit d'aînesse. Le pays se trouvait averti à demi-mot; et de toutes parts on se prépara à la résistance.

CHAPITRE QUINZIÈME

Les adresses des deux Chambres. — Les félicitations du nouvel an. — Présentation de lois diverses. — Le projet de loi sur la liste civile. — L'apanage du duc d'Orléans. — Le décret de l'Assemblée constituante. — Bonnes dispositions de Charles X à l'égard du duc d'Orléans. — Loi sur les communautés religieuses de femmes. — La loi sur le sacrilège à la Chambre des pairs. — Les protestations à la Chambre des pairs. — Les arguments de M. de Bonald. — Le vote des évêques. — La question du milliard d'indemnité aux émigrés. — Le rapport de M. Pardessus. — Protestation de M. de Girardin. — Discussion du projet d'indemnité. — Le discours du général Foy. — Les discours des orateurs de droite. — Le vote de la loi. — Projet de loi sur la dette publique et l'amortissement. — Vote du projet par la Chambre haute. — Le milliard d'indemnité à la Chambre des pairs. — L'opinion de MM. de Broglie et Molé. — Les résultats de la loi d'indemnité. — Une pension aux Suisses du 10 août. — La loi du sacrilège à la Chambre des députés. — Le discours de Royer-Collard. — Mort de Paul-Louis Courier. — Le règlement des comptes de 1823 et les marchés Ouvrard. — L'occupation de l'Espagne. — Le budget de 1826. — Le sacre de Charles X. — La sainte ampoule retrouvée. — Arrivée à Reims. — Distribution de faveurs. — La cérémonie du sacre. — Les écrouelles. — Retour à Paris. — L'intolérance religieuse. — Clôture de la session des Chambres. — L'opposition dans la presse. — Le *Constitutionnel* et le *Courrier français* déférés aux tribunaux. — Cri d'alarme poussé par M. de Montlosier. — Reconnaissance de la République d'Haïti. — Paris port de mer. — L'emprunt d'Haïti. — Le tribunal de commerce à la Bourse. — Inauguration du canal Saint-Martin. — Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. — Le premier président Séguier. — Acquittement du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. — Mort du général Foy. — Ses funérailles. — Mort du czar Alexandre. — L'empereur Nicolas. — Convocation des Chambres. — Le duc de Montmorency, gouverneur du duc de Bordeaux. — Ouverture de la session. — Le discours du trône. — Le sentiment général et le *Journal des Débats*. — Le premier chemin de fer. — Les adresses des Chambres. — Affaire du *Journal du Commerce*. — Con-

damnation du *Journal du Commerce*. — Le parti de la défection. — Discussion de l'affaire de Saint-Domingue à la Chambre des députés. — La loi du droit d'aînesse à la Chambre des pairs. — La réponse de M. de Peyronnet. — Rejet du droit d'aînesse. — Le nouveau gouverneur et le précepteur du duc de Bordeaux. — La mémoire de la Chalotais. — La cérémonie du Jubilé. — Les prières expiatoires. — Le budget de 1827. — La Congrégation et l'abbé Frayssinous. — L'association pour la propagation de la foi. — La question des jésuites. — Les aumôniers de l'armée. — Le budget de 1827 à la Chambre haute.

DÉCEMBRE 1824.

Nous avons dit dans quelles circonstances favorables le roi Charles X venait de monter sur le trône. Une guerre heureusement terminée, une situation financière excellente, malgré les lourdes dépenses de la récente campagne, enfin une sorte d'apaisement dans les esprits après les agitations des dernières années, rendaient facile la tâche du gouvernement. Il faut souvent peu de chose pour contenter un peuple. On avait su un gré infini au nouveau roi de la suppression de la censure; les journaux d'opposition semblaient tout disposés à désarmer, et si, rompant avec la détestable politique de son ministère, Charles X avait accepté la rude tâche de gouverner avec la liberté, il aurait eu beaucoup de chances pour s'assurer un règne durable et paisible.

Mais Charles X était resté le comte d'Artois; il aima mieux être le roi des nobles et des prêtres que le roi des Français. Au lieu de marcher résolument avec la majorité du pays dans la voie des idées modernes — seule chance pour lui de mourir sur le trône, — il aima mieux se faire le serviteur d'une réaction implacable et insatiable. Quelles vengeances n'avait-elle pas exercées? à quelles représailles ne s'était-elle pas livrée? Depuis dix ans les anciennes classes dirigeantes étaient rentrées en possession de toutes les grandes situations de l'État. Toutes les hautes fonctions militaires et civiles, les ambassades, les préfectures leur appartenaient. Le budget de la France était redevenu la proie de quelques centaines de familles privilégiées; l'instruction publique était entre les mains du clergé, et d'un clergé jaloux et intolérant à l'excès. Cela ne suffisait pas encore au parti féodal, il voulait que l'ancien régime passât en quelque sorte dans la loi.

DÉCEMBRE 1824.

Les adresses des deux Chambres.

Aussi l'immense majorité des deux Chambres, toute dévouée à ce parti, avait-elle accueilli avec une joie non dissimulée les promesses significatives du discours royal. Les adresses de l'une et l'autre Chambre se ressentirent de cet enthousiasme. Reçues aux Tuileries dans la soirée du 31 décembre, les députations des Chambres déposèrent aux pieds du roi l'expression de leurs vœux et la promesse de leur concours absolu. « La France de Clovis et de saint Louis, disaient les pairs, se retrouvera dans la France de Charles X, et la restauration de la monarchie semblera l'anniversaire de sa fondation. » — « Sire, dit au nom de la Chambre élective le président Ravez, la religion est le fondement de la société; les lois pour être respectées doivent en porter l'empreinte impérissable. Nous seconderons avec reconnaissance le zèle de Votre Majesté pour des intérêts si chers. » On voit les destinées promises à la France de la Révolution. Le roi se montra vivement touché de cet accord avec son parlement, sur lequel il comptait pour « réparer et faire oublier nos malheurs. »

JANVIER 1825.

Les félicitations du nouvel an.

En venant présenter au souverain les compliments du corps municipal, à l'occasion de la nouvelle année, le préfet de la Seine, M. de Chabrol, le félicita d'avoir, par un prestige de grâce et de puissance, calmé au fond des cœurs jusqu'au dernier murmure des tempêtes que son prédécesseur avait entendues autour de lui. Et ces tempêtes, on allait de gaieté de cœur en préparer le retour!

Les actes en effet allaient bientôt suivre les paroles. Dès le 3 janvier, M. de Martignac montait à la tribune

JANVIER 1825.

Présentation de lois diverses.

de la Chambre des députés, comme commissaire du gouvernement, et donnait lecture de l'exposé des motifs d'un projet de loi concernant l'indemnité aux familles françaises dépossédées par les lois de confiscation rendues contre les émigrés. Cette indemnité devait s'élever à la somme d'un milliard, garantie par l'émission de trente millions de rentes nouvelles sur l'État.

Le même jour, et comme corollaire de ce premier projet de loi, le ministre des finances en déposa un autre autorisant le gouvernement à convertir la rente cinq pour cent en trois pour cent, en laissant toutefois la conversion facultative. Seulement on espérait attirer les rentiers par l'appât d'une augmentation du capital au moyen d'une ingénieuse combinaison. Et, pour éviter à la loi le reproche de n'être présentée qu'en vue du milliard d'indemnité, on destinait une partie des sommes provenant de la diminution des intérêts de la dette à réduire, dès la prochaine année, les contributions directes.

Le lendemain, le garde des sceaux. M. de Peyronnet, donnait à la Chambre des pairs, lecture de l'exposé des motifs d'un nouveau projet de loi sur les crimes et délits commis dans les églises, autrement sévère et draconien que celui qu'il avait présenté lors de la précédente session. La nouvelle loi portait le nom de *Loi sur le sacrilège*. Le même jour, le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, M. Frayssinous, déposait à son tour un projet de loi tendant à permettre au gouvernement d'autoriser par simple ordonnance l'établissement des communautés religieuses de femmes. On n'osait pas encore parler de celles des hommes; mais c'était un acheminement.

Ainsi, dès son début, le gouvernement se présenta devant les Chambres avec tout un arsenal de lois contre-révolutionnaires au suprême degré. C'était sans doute

JANVIER 1825.

un moyen de donner satisfaction aux passions aveugles du parti royaliste, mais c'en était un non moins infaillible de s'aliéner le cœur de la nation. On eût dit d'un défi jeté à l'opinion publique. Il n'en fallait pas davantage, a dit un écrivain dévoué à la monarchie de droit divin (1), pour dépopulariser tout un règne.

Le projet de loi sur la liste civile.

Avant d'entamer la discussion de ces divers projets de loi, la Chambre eut à se prononcer sur la liste civile de la maison du roi. La liste civile, on le sait, était votée pour toute la durée du règne. Louis XVIII étant mort, il fallait régler la liste civile de son successeur. Cela ne pouvait souffrir aucune difficulté. L'article premier réunissait au domaine de la couronne les biens acquis par le feu roi; l'article second fixait la liste civile à vingt-cinq millions, comme précédemment; l'article troisième réduisait de neuf à sept millions la somme annuelle qui devait tenir lieu d'apanage aux princes et princesses de la famille royale, dont le nombre se trouvait diminué par l'avènement du comte d'Artois au trône.

L'apanage du duc d'Orléans.

Jusque-là tout était absolument correct. Mais l'article quatrième consacrait la restitution au duc d'Orléans et à sa descendance mâle des biens provenant de l'apanage constitué à Monsieur, frère de Louis XIV. Il y avait dans cette mesure une irrégularité flagrante, une sorte de violation de la Charte. Nous devons d'ailleurs entrer ici dans des explications très nettes et tracer l'historique de la question d'après des documents irréfragables, en raison du rôle important que le duc d'Orléans était appelé à jouer dans les destinées de notre pays.

La fortune du duc d'Orléans provenait de trois sources : 1° biens apanagers du duc du Maine et du comte de Toulouse, qu'il avait recueillis indûment du

(1) M. Capefigue.

JANVIER 1825. chef de sa mère ; 2° biens comprenant l'apanage de la maison d'Orléans ; 3° biens patrimoniaux.

Enfants adultérins de Madame de Montespan et de Louis XIV, légitimés par ordonnances royales, le duc du Maine et le comte de Toulouse avaient reçu l'un et l'autre d'immenses apanages, en vertu de cette fiction qui faisait du roi le souverain maître du domaine national. Les deux enfants du duc du Maine étant morts sans postérité, les biens apanagers de leur père avaient été réunis à ceux du comte de Toulouse, qui mourut à son tour laissant son immense fortune à son fils unique, le duc de Penthièvre. Celui-ci eut un fils, le prince de Lamballe, mort tout jeune, et une fille, Marie-Louise-Adélaïde, qui fut mariée à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, le futur Égalité. Le duc de Penthièvre mourut tranquillement, en 1793, dans son château de Vernon, ne laissant pas d'enfant mâle. Or c'était une loi fondamentale du royaume que les biens détachés du domaine de la couronne pour l'apanage des puînés mâles de la maison de France y retournaient *par le décès de ces puînés sans mâles* (1). La fortune du duc de Penthièvre évaluée à trente-cinq millions environ avait donc été réunie au domaine de l'État. Eh bien ! au mépris de cette législation séculaire, Louis XVIII, par une simple ordonnance en date du 20 août 1814, rendit tous ces biens apanagers à la veuve de Philippe Égalité, laquelle les légua pour deux tiers au duc d'Orléans son fils, et pour un tiers à la princesse Adélaïde sa fille. Louis XVIII avait illégalement dépouillé le domaine de la couronne.

Le décret de l'Assemblée constituante.

Ce n'est pas tout : Louis XIV, par trois édits des années 1661, 1672 et 1692, avait constitué à Philippe d'Orléans, son frère, des apanages considérables, qu'accrurent plus tard des libéralités de Louis XV. En

(1) Ordonnance du mois de février 1566, rendue conformément à une délibération des états généraux.

1790, le revenu de ces apanages s'élevait à plus de cinq millions de francs ; c'était énorme pour l'époque.

L'Assemblée constituante, sur un rapport du député Enjubault, supprima par décrets des 20 et 21 décembre 1790, malgré les efforts des amis de la maison d'Orléans, tous les apanages alors existants, et défendit d'en créer dans l'avenir. En compensation, il dut être payé par le trésor national à chacun des trois apanagistes dont les apanages réels se trouvaient supprimés, c'est-à-dire au comte de Provence, au comte d'Artois et au duc d'Orléans une rente apanagère d'un million (1). Le député Enjubault avait vivement signalé les graves inconvénients de la concession des apanages réels : « De grandes possessions territoriales sont toujours accompagnées d'une grande puissance ; elles pourraient, dans des temps malheureux, favoriser l'ambition et conduire à une indépendance dangereuse. S'il subsistait quelques doutes sur la préférence due au traitement pécuniaire, l'établissement de la liste civile suffirait pour les dissiper. Il serait contre toutes les convenances d'accorder aux princes des jouissances foncières tandis que le monarque, chef de leur maison, serait réduit à un simple traitement annuel. » Plus tard, la Convention nationale supprima les rentes apanagères des princes émigrés, et les affecta au paiement de leurs dettes.

La législation de 1790 fut parfaitement reconnue par la Restauration. Ainsi le comte d'Artois ne fut pas remis en possession de ses apanages ; il reçut, conformément au décret du 21 décembre 1791, une simple rente apanagère. Le duc d'Orléans, l'ancien révolutionnaire, le futur roi citoyen, obséda le roi Louis XVIII pour obtenir la restitution des biens apanagers de sa

(1) *Moniteur universel* des 21, 22 décembre 1790.

JANVIER 1825. maison. Malgré ses préventions et ses trop justes méfiances contre son arrière-petit-cousin, le roi se laissa fléchir, sans toutefois faire de la réintégration du duc d'Orléans dans l'apanage de sa maison l'objet d'une loi spéciale. Par de simples ordonnances en date des 18 et 20 mai, 17 septembre et 7 octobre 1814, il rendit à « son très cher et bien-aimé cousin » le duc d'Orléans et à sa sœur Louise-Adélaïde tous les biens non aliénés dont Louis-Philippe-Joseph d'Orléans leur père avait joui *à quelque titre* et sous *quelque dénomination que ce fût*. Mais c'était là un acte gracieux, constamment révocable, et ne pouvant prévaloir contre les décrets de l'Assemblée constituante.

Aussi, à l'avènement du nouveau roi, le duc d'Orléans, fort inquiet de sa situation, profita-t-il des bonnes dispositions de Charles X à son égard pour obtenir de lui qu'il fît sanctionner par une loi la restitution de son apanage. Mais obtiendrait-on de la majorité royaliste du parlement une loi spéciale? C'était peu probable. Cette majorité ne pouvait pardonner au duc son passé révolutionnaire. Il avait eu beau trahir la République avec Dumouriez et faire amende honorable à Hartwel entre les mains du prétendant, les royalistes purs ne le rendaient pas moins solidaire, en quelque sorte, du vote tragique de son père dans le procès du roi, et ils le voyaient toujours coiffé du bonnet rouge.

Les bonnes dispositions de Charles X à l'égard du duc d'Orléans.

Pour vaincre les répugnances de ses amis, Charles X imagina de faire insérer dans la loi sur sa propre liste civile cette question des apanages de la maison d'Orléans, qui y était absolument étrangère. Ses ministres n'y consentirent pas sans quelque résistance, et il se crut obligé de déclarer à quelques-uns des députés les plus influents qu'il regarderait le rejet de cette disposition comme une injure personnelle.

Il n'y en eut pas moins une opposition extrêmement

vive. MM. Bazire, de La Bourdonnaye et de Berthier JANVIER 1825. s'élevèrent avec une suprême énergie contre cette étrange prétention de rétablir, dans une loi ne devant avoir que la durée du règne, des apanages abolis par une assemblée souveraine et constituante. M. de Berthier évoqua le souvenir des anciennes factions d'Orléans et de Bourgogne qui, grâce à leurs immenses apanages, avaient pu jadis diviser la monarchie et combattre le souverain légitime. Un mouvement profond se produisit dans l'assemblée à ce souvenir. Et l'on se rappellera ces appréhensions instinctives quand plus tard on verra le duc d'Orléans accepter sans façon la couronne de France au détriment de ses aînés.

La Chambre paraissait si ébranlée, si indécise, que le président du conseil, le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur crurent devoir donner à tour de rôle et prendre longuement la parole pour défendre l'apanage du duc d'Orléans. Ils eurent pour allié dans cette affaire un député sur lequel ils ne comptaient peut-être pas. On entendit, non sans un étonnement profond, le général Foy plaider comme un procureur subtil pour des intérêts si contraires à ceux du pays. Ce défenseur habituel des principes de la Révolution méconnut entièrement la haute sagesse de l'Assemblée constituante. La qualité de descendant du fils puîné de Louis XIII lui parut un titre suffisant pour légitimer l'aliénation d'une partie du domaine national. Il fut plus royaliste que les ministres du roi en trouvant naturel et juste que l'apanage du duc d'Orléans figurât dans la loi sur la liste civile. En effet, M. de Villèle fut obligé de reconnaître que la loi de 1790 n'avait été rapportée par aucune loi, et il avoua que le conseil des ministres s'était trouvé fort embarrassé. Le général Foy rompit singulièrement avec ses habitudes de libéralisme en exhumant les vieilles traditions de la monarchie.

JANVIER 1825. N'était-ce pas une dérision d'opposer au droit moderne, consacré par la Révolution, la funeste coutume de nos premiers rois de partager entre leurs descendants le domaine national?

Le rapporteur de la loi, M. de Vaublanc, se garda bien de s'appuyer sur de prétendus droits. L'article en question avait surtout pour but, selon lui, d'assurer la reversibilité des biens apanagers à l'État dans le cas où la descendance mâle viendrait à faire défaut. Il fit appel à un sentiment de convenance « plus facile à saisir qu'à exprimer » pour engager la Chambre à voter la loi telle qu'elle lui était présentée. Malgré tant d'efforts et tant d'insistance, il s'en fallut de peu que l'article concernant l'apanage ne fût repoussé. La loi se trouva adoptée, dans son ensemble, à la majorité de 278 voix contre 25. C'était le 12 janvier. Le lendemain, elle fut votée sans discussion par la Chambre des pairs. Ainsi le duc d'Orléans pourrait désormais jouir légalement de ses apanages. Mais en était-il pour cela plus légitimement propriétaire? Un décret de l'Assemblée constituante pouvait-il être invalidé par un simple article d'une loi ayant un caractère essentiellement viager? Nous ne le croyons pas. La maison d'Orléans se trouva donc remise en possession légale d'une partie de la richesse nationale qui ne lui appartenait à aucun titre. Et ce ne fut pas tout; elle allait bientôt prélever la part du lion dans la riche proie offerte à l'émigration.

L'examen des projets de loi intéressant la religion précédèrent, à la Chambre haute, la discussion de la loi d'indemnité.

Loi sur les communautés religieuses de femmes.

La loi sur les communautés religieuses de femmes vint la première en discussion. Elle avait pour rapporteur le duc Mathieu de Montmorency, ce repenti de la Révolution, devenu l'un des serviteurs les plus passionnés de la Congrégation. Le duc présenta son rapport

dans la séance du 29 janvier. L'économie générale de la loi était d'autoriser l'établissement de ces communautés par une simple ordonnance royale. L'autorisation, une fois donnée, n'était révocable que du consentement de l'évêque diocésain. Aucun membre d'une congrégation autorisée ne pouvait disposer, par acte entre-vifs ou testamentaire, au profit de la communauté ou de l'un de ses membres, que du quart de ses biens. Le rapporteur s'éleva vivement contre ces restrictions. Au nom de la commission, il demanda que les donations fussent valables, quelle qu'en fût d'ailleurs la quotité, dans les six mois qui suivraient la promulgation de la présente loi pour les congrégations déjà autorisées, et, pour celles qui s'établiraient dans l'avenir, dans les six mois à partir de l'autorisation. Il réclama, en outre, une pension alimentaire, sur les biens de la communauté, pour tous les membres d'une congrégation dissoute. JANVIER 1825.

FÉVRIER 1825. La discussion s'ouvrit le 3 février. On entendit successivement contre le projet le comte de Catelan, qui ne le trouvait pas suffisant, et les comtes Siméon, Lanjuinais et Cornudet, qui insistèrent pour le maintien de la législation actuelle. Pourquoi, dit le comte Lanjuinais dans la séance du 4, substituer à l'action légale et régulière des Chambres l'arbitraire du pouvoir ministériel? Craignait-on que le parlement ne se montrât pas assez libéral en matière d'autorisation? Mais il y avait déjà en France dix-huit cents communautés de femmes, et l'on pouvait citer tel département qui en possédait à lui tout seul deux cents. Le vicomte Lainé fut également au nombre des adversaires de la loi. C'était, selon lui, une abdication que l'on demandait aux Chambres. Si l'on entrait dans cette voie, l'on verrait le gouvernement se substituer peu à peu, en toutes choses, au pouvoir législatif. M. Frayssinous, le duc de Narbonne et surtout le

Février 1825.

vicomte de Bonald défendirent avec passion cette loi sur les communautés. A entendre les deux derniers, on ne leur accorderait jamais assez de prérogatives. Il fallait les laisser croître et se multiplier, leur donner le droit de recevoir, d'acquérir, de posséder. Jamais, à les en croire, quelles que fussent leurs richesses, l'usage ne saurait en être dangereux. En dépit de ces considérations extatiques, et malgré l'intervention du président du conseil, la Chambre haute repoussa l'autorisation par simple ordonnance; sur la proposition de M. Pasquier, elle décida que la loi seule pourrait autoriser de nouvelles communautés religieuses. En revanche, elle accepta les amendements de la commission relatifs aux donations et aux pensions. Ainsi fut trompée l'espérance de ceux qui se flattaient qu'une fois le principe posé, il serait facile de l'étendre aux communautés d'hommes, à celle des jésuites par exemple, qui commençaient à tout envahir.

La loi sur le sacrilège à la Chambre des pairs.

La loi du sacrilège suivit de près celle sur les communautés religieuses. C'était une œuvre atroce, sanguinaire et absurde à la fois. Les dispositions de la loi sur les délits commis dans les églises, loi retirée par le ministère après son adoption par la Chambre des pairs, avaient paru trop douces aux ecclésiastiques de cette assemblée. Cette fois ils devaient être contents; MM. de Peyronnet et Frayssinous s'étaient surpassés dans leur œuvre commune. On aurait cru d'une loi sortie de l'officine de l'inquisition. Ainsi la profanation des vases sacrés était punie de mort; la profanation d'une hostie consacrée était punie de la peine des parricides. Était également passible de la peine de mort quiconque aurait été convaincu de vol commis dans un lieu consacré à la religion, la nuit ou avec la réunion des circonstances déterminées par l'article 381 du code pénal. Le vol simple était puni de la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps. M. de Peyronnet, dans son exposé des motifs, avait émis cette étrange théorie que la gravité de la peine donnait seule au peuple la notion de la gravité du crime. Punir de la peine du parricide la profanation d'une hostie consacrée, c'était dépasser Torquemada.

Février 1825.

Ce projet de loi d'un autre âge avait comme rapporteur le comte de Breteuil. Fanatique des doctrines ultramontaines, le rapporteur trouvait incontestable l'utilité de la loi. Toutefois, au nom de la commission, il y proposa un léger adoucissement : il faudrait que la profanation eût été commise publiquement.

Les protestations à la Chambre des pairs.

La présentation d'une pareille loi causa dans le public une véritable stupéfaction. On se demandait avec effroi où le nouveau règne entendait mener le pays, et si bientôt il n'éclairerait pas à la lueur sinistre des bûchers sa politique rétrograde. Tout ce que la Chambre des pairs contenait d'esprits élevés, sages et indépendants, protesta au nom de la raison, et même au nom de la véritable religion. Le comte Molé, qui pourtant avait donné plus d'un gage au despotisme, poussa, le premier, le cri d'alarme dans la séance du 1er février, jour où commença la discussion. L'intolérance était beaucoup plus, à ses yeux, le fait de l'homme passionné que celui des religions; il montra le christianisme pur substituant la miséricorde à la colère et remplaçant dans le cœur de l'homme la haine par la charité. Il était donc étrange de voir réclamer des supplices en son nom. Aussi la loi lui paraissait-elle une injure au ciel et à la terre, à la religion même et à notre âge, et il la repoussa avec indignation.

Le duc de Broglie et le comte Lanjuinais combattirent le projet comme une outrageuse violation de la liberté des cultes et des principes constitutionnels. Plusieurs autres orateurs, MM. de Barante, Pasquier, Por-

Février 1825.

talis et de Pontécoulant firent encore entendre contre le projet de loi de puissantes considérations d'humanité. Au duc de Fitz-James, réclamant une répression à outrance contre la Révolution, qu'il montrait tout entière encore dans la société avec ses doctrines et ses principes, et accusant Voltaire d'avoir commandé le sacrilège pendant quarante ans, M. de Chateaubriand, de plus en plus séparé de ses anciens collègues du ministère, répondit en invoquant l'esprit de tolérance dont la religion chrétienne devait être animée : « Elle doit ses victoires à ses miséricordes, et elle n'a besoin d'échafauds que pour ses martyrs. Le projet qu'on nous présente blesse l'humanité sans mettre à l'abri la religion. » Vaines paroles ! Ce fut le parti des fanatiques qui l'emporta.

Les arguments de M. de Bonald.

Parmi les plus fougueux et les plus violents se fit remarquer le vicomte de Bonald ; on était sûr de le rencontrer toujours au premier rang des sectaires, supérieur, du reste, aux casuistes du ministère en ce qu'il y avait en lui une passion atroce, mais vraie, et une bonne foi farouche. Lorsque M. de Peyronnet, dans la séance du 11 février, terminait sa défense de la loi du sacrilège par cette phrase banale : « Oh ! craignons qu'on ne nous demande si nous avons moins de respect et de piété pour le Dieu vrai, puissant, éternel, que les païens pour leurs idoles, » on ne sentait pas vibrer en lui la parole ardente de l'apôtre. Ce n'était pas son âme qui parlait, ce n'était que la parole d'un ministre sceptique, qui voulait mettre au service de sa politique les armes de la religion.

Mais M. de Bonald était tout autre, c'était la foi aveugle et sauvage. On eût dit d'un Savonarole moderne, tout prêt à joncher de cadavres la route du paradis. L'Europe lui apparaissait comme travaillée d'un bout à l'autre par un ferment religieux. Il croyait à une sorte

Février 1825.

de renaissance du catholicisme sanglant de l'inquisition. On se récriait sur la peine de mort prodiguée dans la loi ; mais, s'écria-t-il dans la séance du 12 février, si les bons doivent leur vie à la société comme service, les méchants la lui doivent comme exemple. C'était à la religion seule, disait-on, de punir le sacrilège; alors, appelant le décalogue à son aide, il assimilait le sacrilège à l'homicide, à l'adultère et au vol, qui étaient à la fois des péchés et des crimes. « Un orateur, dit-il, a observé que la religion ordonnait à l'homme de pardonner, mais en prescrivant au pouvoir de punir; car, dit l'apôtre, ce n'est pas sans cause qu'il porte le glaive. Le Sauveur a demandé grâce pour ses bourreaux, mais son père ne l'a pas exaucé ; il a même étendu le châtiment sur tout un peuple. Quant au sacrilège, par une sentence de mort, vous l'envoyez devant son juge naturel (1). »

Le vote des évêques.

Singulier mélange de paroles mystiques et sanguinaires. La Chambre des pairs semblait transformée en concile, mais en concile du moyen âge, de cette époque mystérieuse et troublée, où un légat du pape, encourageant le meurtre au milieu du sac de Béziers, s'écriait d'une voix inspirée : « Tuez tout, Dieu reconnaîtra les siens ! »

Cependant M. de Bonald voulut bien demander qu'en appliquant au sacrilège la peine du parricide, on lui épargnât la mutilation du poignet, et qu'on la remplaçât par une amende honorable devant la principale porte de l'église où le crime avait été commis. Son vœu passa dans la loi, mais ce fut à peu près le seul adoucissement qui y fut apporté. M. de Bastard avait proposé de substituer à la peine de mort, pour crime de profanation,

(1) Ces paroles ne figurent pas au *Moniteur* dans le texte du discours de M. de Bonald ; mais elles ont été reproduites textuellement par M. Pasquier dans sa réponse à M. de Bonald, qui s'est bien gardé de les nier.

Février 1825.

celle des travaux forcés à perpétuité ou à temps. On croyait à l'adoption de cet amendement, il fut repoussé à la majorité de quatre voix. Et parmi ceux qui avaient maintenu la peine de mort, se trouvaient dix pairs ecclésiastiques. Que faisaient-ils donc de cette maxime, que l'Église a horreur du sang? Cette intervention des évêques en pareille matière fut généralement blâmée, et parut un scandale. L'un d'eux, le cardinal de la Fare, crut devoir donner une explication au nom de ses collègues. Si les lois de l'Église leur interdisaient d'appliquer la peine de mort dans une sentence, il n'en était pas de même, selon lui, lorsqu'il s'agissait de l'insérer dans une disposition législative. C'était bien là la doctrine de la restriction mentale.

Le 18 février 1825, il se trouva dans la Chambre héréditaire 127 voix contre 92, sur 219 votants, pour adopter cette loi abominable. Et cette Chambre jouissait d'un certain renom de libéralisme! et elle était enveloppée d'une auréole de popularité! Et ce sont les héritiers des auteurs de cette loi de combat contre la liberté de conscience qui accusent les lois républicaines d'être intolérantes, parce qu'elles consacrent si sagement la neutralité de l'État en matière religieuse.

La question du milliard d'indemnité aux émigrés.

Pendant que la réaction cléricale achevait de s'affirmer audacieusement à la Chambre haute, la réaction politique se donnait largement carrière à la Chambre élective; on y commençait, en effet, la discussion du projet de loi sur l'indemnité des émigrés, annoncé depuis si longtemps. Bien des années auparavant déjà, cette question d'une indemnité à l'émigration avait été mise en avant. Dès l'origine de la Restauration, le maréchal Macdonald — nos lecteurs ne l'ont peut-être pas oublié — en avait posé le principe. Depuis, on y était revenu à diverses reprises; mais, considérée comme une sorte de revanche de la Révolution, une pareille mesure avait toujours rencontré dans l'opinion publique une résistance invincible. Aujourd'hui la situation était bien différente ; le parti féodal et clérical occupait toutes les avenues du pouvoir, la contre-révolution était partout; les deux tiers du parlement, dans l'une et l'autre Chambre, étaient appelés à être les bénéficiaires de la mesure; aucun échec n'était à craindre, et le roi, dans son discours d'ouverture, avait pu annoncer hautement la loi comme une mesure de justice et de réparation.

Février 1825.

Ce n'est certainement pas nous qui entreprendrons de justifier la confiscation. Employée de temps immémorial par la monarchie pour enrichir ses créatures, cette peine immorale avait été abolie, dès les premiers mois de la Révolution, par l'Assemblée constituante. Elle fut rétablie, non point par la Convention, mais par l'Assemblée législative, dans les derniers temps de la monarchie. Dès le mois de juillet 1791, on avait proposé à l'Assemblée nationale de confisquer les biens des émigrés qui ne seraient pas rentrés dans le délai d'un mois. Plus tard, au mois de février 1792, lorsque leurs menées étaient devenues dangereuses pour la sûreté de l'État, leurs biens avaient été mis sous séquestre, et cette mesure avait été appuyée énergiquement par un homme appelé à devenir un des ministres les plus violents de la Restauration, M. de Vaublanc. Enfin une loi du 30 août 1792 prononça la confiscation des biens de ceux qui seraient convaincus d'avoir excité et fomenté des troubles, et une autre loi, du 2 septembre suivant, déclara les biens des émigrés acquis à la nation. Verdun venait de capituler, l'ennemi était alors à trois journées de marche de la capitale; on comprend les colères terribles déchaînées contre ceux dont les menées avaient provoqué cette première invasion du territoire français.

Encore une fois, nous ne voulons pas excuser la confiscation révolutionnaire. Nous regrettons même amè-

Février 1825.

rement que la Révolution, pour se défendre, ait cru devoir ramasser cette arme odieuse dans l'arsenal de l'ancien régime. Mais il était nécessaire d'indiquer nettement la situation et de rappeler les précédents. Comment oublier que la confiscation avait été l'origine de l'immense fortune d'un certain nombre des plus grandes familles de la noblesse française? Les richesses des Luynes, des Beauvilliers, des Louvois, des Lamoignon, des Polignac et de tant d'autres avaient été puisées en partie à cette source impure. Nous entendrons bientôt une voix demander la révision du procès de Concini, car on ne se fera pas faute de reprocher aux plus illustres seigneurs de France la provenance peu honnête de leurs biens.

Le rapport de M. Pardessus.

Laborieusement préparée par M. de Martignac, comme directeur de l'enregistrement et des domaines, la loi d'indemnité eut pour rapporteur, à la Chambre des députés, M. Pardessus. Après une longue apologie de la loi, ce professeur de droit, tout dévoué à la faction ultra-royaliste, fit appel à tous les sentiments de concorde et d'abnégation de ceux dont la fortune avait été compromise ou anéantie par la Révolution. Il les supplia, si la patrie ne pouvait réparer tous les maux qu'ils avaient soufferts, de renoncer à une partie de leurs justes revendications. Mais il ne disait pas que beaucoup d'émigrés étaient rentrés en possession d'une partie de leurs biens, ou avaient reçu déjà d'amples compensations.

Aux termes de la loi, acceptée par la commission sauf de légères modifications de détail, il était alloué une indemnité aux Français, anciens propriétaires de biens-fonds situés en France, confisqués et vendus au profit de l'État en exécution des lois sur les émigrés. L'indemnité devait varier suivant l'époque où ces biens avaient été vendus et la valeur à laquelle ils avaient été estimés lors de la vente. Il était ouvert au ministère des finances, pour le paiement de cette indemnité, un crédit de trente millions de rentes 3 p. 100, formant un milliard en capital, et réparti en cinq années, du 22 juin 1825 au 22 juin 1829.

Février 1825.

Ce capital, venant en accroissement de la dette, constituait une charge énorme pour le pays; mais c'était moins cette charge qui indisposait l'opinion, que la situation humiliante faite à la Révolution, contrainte de payer pour ainsi dire sa rançon. Les émigrés avaient souffert dans leurs biens; mais combien d'autres avaient également souffert, qui n'avaient pas soulevé l'étranger contre leur patrie! combien avaient été ruinés par la contre-révolution, pour lesquels on ne demandait pas une obole!

La loi pouvait être considérée comme votée d'avance, car la Chambre élective se composait, comme nous l'avons dit, pour près des trois quarts, d'anciens privilégiés dont la plupart devaient être partie prenante dans l'immense proie réservée à l'émigration.

Protestation de M. de Girardin.

Aussi, quand, le 17 février, la discussion s'ouvrit sur le projet d'indemnité, M. de Girardin demanda-t-il la parole pour une question préjudicielle. Il voulait établir l'incompétence de la Chambre, incompétence fondée sur ce que le plus grand nombre des députés se trouvait partie intéressée dans l'affaire. Comme le président et la Chambre refusaient avec obstination de l'entendre : « Si la Chambre me refuse la parole, dit-il, elle commettra une grande injustice, et prouvera qu'elle ne veut pas renoncer aux avantages d'être juge dans sa propre cause. » Un véritable orage éclata à ces mots ; M. de Girardin dut quitter la tribune au milieu des murmures de la majorité, mais il en avait dit assez.

Discussion du projet d'indemnité.

Vingt-quatre orateurs s'étaient fait inscrire pour parler contre le projet. Ils n'appartenaient pas tous à la gauche; une demi-douzaine — de l'opposition roya-

Février 1825.

liste — ne trouvaient pas la loi suffisamment réparatrice. La plupart des orateurs de gauche reprirent la thèse de M. de Girardin. « Votre délicatesse, Messieurs, dit M. Labbey de Pompières, plus encore que les règles de la justice, vous empêchera de prononcer. » On présentait les émigrés comme ayant tout perdu. Fiction mensongère, s'écria-t-il ; et il montra les listes d'électeurs et d'éligibles composés en grande partie d'anciens émigrés. Et puis, la Révolution n'avait-elle pas été, à l'égard de l'émigration armée et volontaire, dans un état de légitime défense? Ce fut ce que M. Méchin établit d'une façon saisissante. Et l'on venait demander aujourd'hui un milliard à vingt-neuf millions de Français pour avoir voulu ce que repoussaient cinquante mille, c'est-à-dire le droit, la justice et la liberté ! Et c'était à titre d'impôt que l'on réclamait ce lourd tribut à la France, comme si c'était encore un pays taillable et corvéable à merci ! Il prouva que sur vingt mille propriétaires, dont se composaient les collèges électoraux de départements, quatorze mille appartenaient aux anciens ordres privilégiés ; il montra les émigrés épuisant la liste civile, portés pour un quart au livre des pensions, touchant soixante-huit millions de traitement dans le budget annuel du personnel, et il demanda si c'était pour une telle émigration, formant la classe la plus favorisée des citoyens, et cause première de tous nos maux, qu'il fallait imposer de si lourdes charges à d'autres infortunes.

Un ancien privilégié vint ensuite, dont la parole à ce titre avait un double poids, c'était le comte de Thiard. On voulait réparer une grande injustice. Sans doute on pouvait gémir sur les lois rigoureuses qui, punissant l'innocence comme le crime, avaient porté atteinte au principe de la propriété ; mais ces lois avaient été empruntées de l'antique monarchie. Bien avant la

Février 1825.

Révolution, la confiscation avait fait des milliers de victimes ; les avait-on indemnisées? Avait-on indemnisé cette masse énorme de protestants dépouillés après la révocation de l'édit de Nantes? On voulait fermer aujourd'hui une plaie privilégiée? Mais on pouvait voir, d'après l'almanach royal, que si jamais une classe de Français avait été largement indemnisée de ses pertes, c'était celle pour laquelle on osait réclamer encore une indemnité d'un milliard. Et de qui venait-on réclamer cette indemnité ? de pairs et de députés qui se trouvaient à la fois juges et partie dans la cause si imprudemment soumise à leurs délibérations. Les violents murmures soulevés par les paroles de l'orateur lui prouvèrent à quel point elles avaient touché juste.

D'autres encore parlèrent, avec non moins de force, d'éloquence et de raison, contre ce projet de loi, qui, sous prétexte de réparer une grande injustice, consacrait la plus criante des iniquités. On voulait effacer l'ineffaçable empreinte de la Révolution, dit M. Basterèche, et, pour satisfaire quelques familles, on allait mécontenter l'immense majorité des Français.

Le discours du général Foy

Le général Foy prononça sur cette question, dans la séance du 21 février, un de ses plus importants discours. Ce n'était plus l'avocat du duc d'Orléans ; il était redevenu tout entier l'homme de la Révolution, le serviteur du droit contre la force, de la justice contre l'iniquité. Les lois sévères contre l'émigration, c'étaient l'instinct même et le devoir de sa conservation qui avaient obligé la nation à les rendre, sous peine d'abdiquer son indépendance et de consommer sur elle un détestable suicide.

En effet, qu'allait demander à l'étranger la grande émigration de 1790 à 1791, celle qui formait à elle seule les neuf dixièmes de l'émigration totale, elle allait demander la guerre, solliciter l'invasion de la France,

FÉVRIER 1825.

c'est-à-dire qu'elle commettait le plus abominable crime dont elle pût se rendre coupable envers la patrie. On se basait sur la Charte pour réclamer une indemnité en sa faveur, mais, aux termes mêmes de la Charte, toute indemnité devait être préalable. Or comment serait-elle préalable et conforme à la Charte, l'indemnité que l'on accorderait présentement pour un sacrifice consommé depuis trente ans?

« Pour deux cents millions au plus qu'a retirés la France républicaine de la vente des biens des émigrés, poursuivait l'ardent orateur, on demande à la France royale un milliard. Un milliard, Messieurs! C'est vingt fois le montant de ce déficit de 1789 qui fit éclater la Révolution, c'est le tiers en sus de la rançon de guerre de 750 millions à laquelle nous condamna, en 1815, la victoire de l'étranger; c'est plus qu'il ne faudrait pour restaurer nos routes, achever nos canaux, reconstruire nos prisons, élever les forteresses qui manquent à la défense du territoire! et, pendant cinq années que durera la distribution du milliard, notre crédit sera enchaîné; nous ne pourrons ni parler ni agir au dehors; notre place en Europe restera vide, comme si la France venait d'être envahie et conquise une troisième fois.

« Ce milliard, ou ira-t-il? A un seul malheur, à une seule classe, à vingt ou trente mille familles; et, parmi ces trente mille familles de rechef privilégiées, pour combien croyez-vous que comptent les familles établies dans nos départements?... Pas pour le quart, peut-être pas pour le sixième de l'allocation; tout ira à la haute noblesse, à la cour, à Paris. Et ce ne seront pas seulement les nationaux et les régnicoles qui prendront part à cette large curée, ce seront encore les étrangers appelés dans certains cas à succéder à des familles françaises; ce seront des hommes jadis Français, que les hasards de l'émigration ont fixés et naturalisés sur la terre étran-

FÉVRIER 1825.

gère; ce seront des généraux de l'Autriche et de la Russie, qui ont déjà eu leur part du butin fait sur la France... »

Le général descendit de la tribune au milieu d'une agitation prolongée. Et tel fut l'effet produit par sa parole ardente, sur un auditoire prévenu cependant contre lui, que le président du conseil crut devoir lui répondre immédiatement. Un membre de la droite, M. de Lézardière, avait eu le triste courage de dire que Monsieur et le comte d'Artois n'avaient pas été plus coupables, en 1792, d'espérer finir la captivité de leur frère à l'aide des armées de l'Autriche et de la Prusse, qu'il n'avait été condamnable au baron d'Eroles de se joindre aux armées de Louis XVIII, pour rendre au roi d'Espagne son sceptre et la liberté. Ces paroles impies avaient été accueillies par les acclamations bruyantes d'une majorité affolée; mais M. de Villèle se garda bien de s'y associer. Il se borna à plaider les circonstances atténuantes pour l'émigration, sans avoir l'air de se douter qu'elle seule avait déterminé l'explosion des violences et des colères auxquelles la Révolution s'était portée. « Et si l'auguste monarque, fondateur de la Charte, si le roi qui règne sur nous n'avait pas émigré..., » dit-il avec une expression tragique; il n'acheva pas; sa réticence produisit l'effet attendu. Il y eut dans l'Assemblée une sensation profonde.

MARS 1825. Les discours des orateurs de droite.

Les discours des orateurs de droite dans la discussion générale ne furent qu'un long réquisitoire contre la Révolution. Le projet de loi d'indemnité en était le procès en règle. Suivant l'expression de Dupont (de l'Eure), les royalistes entendaient mettre en jugement la nation qui l'avait décrétée et condamner trente millions d'hommes à faire amende honorable à l'émigration.

Quelques-uns des opposants de droite, avons-nous dit, ne trouvaient pas le projet suffisamment réparateur.

Mars 1825.

Selon MM. de La Bourdonnaye et de Beaumont, il avait l'inconvénient grave de ratifier, en quelque sorte, les actes des pouvoirs révolutionnaires. Il avait surtout le tort, aux yeux du premier, d'investir un seul homme, M. de Villèle, de la puissance arbitraire de disposer de la fortune publique comme de la fortune privée, sans responsabilité et sans surveillance. Suivant le second, c'était aux acquéreurs de biens nationaux qu'il fallait accorder l'indemnité; quant aux émigrés, il n'y avait qu'à les remettre en possession de leurs biens. Tel était aussi l'avis de M. Duplessis de Grenédan; seulement il n'accordait aucune indemnité aux acquéreurs, attendu qu'ils n'y avaient nul droit. Il prononça même le mot de « propriétés volées ». expression qui souleva un tumulte indescriptible. M. Ferdinand de Berthier repoussa également le projet de loi au nom de l'honneur, de la justice et de l'humanité. Il réclamait, lui aussi, la restitution pure et simple; quant aux acquéreurs de biens nationaux, tant pis pour eux.

A ces furieux de l'opposition royaliste Benjamin Constant donna pourtant un salutaire avertissement en les engageant à ne pas faire de la Restauration la victoire d'un parti trop faible pour nous conquérir par lui-même, et surtout pour nous conserver à titre de conquête.

La discussion des différents articles du projet, poursuivie au milieu d'interminables débats et de récriminations sans nombre, dura jusqu'au 15 mars. La dernière séance fut particulièrement mouvementée. Le général Foy reprocha au gouvernement d'avoir fait de cette loi d'indemnité un instrument de haine et de vengeance. L'émigration ne cachait pas ses desseins : l'indemnité ne lui suffisait plus; elle voulait reprendre ses biens par l'influence ou par la force. Alors, se souvenant de l'injure grossière adressée aux acquéreurs de

Mars 1825.

biens nationaux par M. Duplessis de Grenédan, il s'écria : « Les propriétaires de ces biens sont presque tous les fils de ceux qui les ont achetés; qu'ils se souviennent que, dans cette discussion, leurs pères ont été appelés voleurs et scélérats sans que les ministres aient pris leur défense, et qu'ils sachent que transiger avec les anciens propriétaires, ce serait outrager la mémoire de leurs pères et commettre une lâcheté..., ce serait convenir eux-mêmes que leurs pères furent des voleurs et des scélérats. Que si l'on essayait de leur arracher par la force les biens qu'ils possèdent légalement, qu'ils se souviennent qu'ils ont pour eux le roi et la Charte, et qu'ils sont vingt contre un. » Cette virulente sortie excita les clameurs de la droite, qui la qualifia d'appel à la révolte. Les véritables factieux, c'étaient ces imprudents royalistes qui, chaque jour, essayaient de détacher une pierre de l'édifice de la Révolution, ne se doutant pas, dans leur folle présomption, qu'ils creusaient lentement l'abîme où ils devaient disparaître, eux et la monarchie.

Le vote de la loi.

Le scrutin sur la loi d'indemnité eut lieu par appel nominal; il donna 259 boules blanches contre 124 noires sur 383 votants. Cette imposante minorité surprit profondément le ministère; on comptait à peine sur une trentaine d'opposants de droite ou de gauche. Il est probable que, à part trois membres de la gauche, intéressés personnellement dans la question, tous les opposants furent ceux à qui elle était complètement étrangère.

Projet de loi sur la dette publique et l'amortissement.

Cette grosse affaire terminée, la Chambre élective eut à s'occuper immédiatement du projet de loi sur la dette publique et l'amortissement, qui en était comme la conséquence indispensable. Il avait, en effet, pour objet de permettre à l'État de supporter les charges nouvelles créées par le vote du milliard d'indemnité sans toucher à la dotation de l'amortissement et sans augmenter l'im-

MARS 1825.

pôt. M. de Villèle avait fait passer, dans la loi d'indemnité, le principe du 3 p. 100. Il s'agissait maintenant de convertir l'ancienne dette. On donnait donc aux propriétaires de rentes 5 p. 100, pendant trois mois, la faculté de les convertir en rentes 3 p. 100 au taux de 75 francs et en rentes 4 1/2 p. 100 au pair avec garantie contre le remboursement jusqu'en 1835. M. de Villèle trouvait moyen, à l'aide d'une ingénieuse combinaison, en faisant porter toute la force de l'amortissement sur les rentes nouvellement créées pour le payement du milliard des émigrés, de racheter chaque année la moitié des rentes de chaque cinquième, soit trois millions sur six, au capital de 75 francs. Quant aux trois autres millions, le ministre espérait, pour les libérer, trouver des ressources suffisantes dans l'augmentation du revenu public. Le boni réalisé par la diminution des intérêts de la dette devait être employé, comme nous l'avons dit déjà, à dégrever les contributions directes, fort chargées de centimes additionnels.

Telle était l'économie générale du projet. Si avantageux qu'il parût être, il n'en rencontra pas moins de sérieux contradicteurs à la Chambre des députés, où il arriva dépopularisé déjà par les préventions dont il avait été l'objet de la part de la presse. D'après M. Casimir Périer, il avait été conçu non pas tant pour réduire les intérêts de la dette publique que pour assurer d'immenses avantages aux banquiers qui, l'année précédente, avaient offert leur concours au ministère en vue de la conversion. M. de Berthier reprochait à la loi d'être un véhicule de plus à la cupidité, un nouvel encouragement à l'agiotage. Pour M. de La Bourdonnaye, c'était la ruine de l'industrie et du commerce; et, si elle avait un succès momentané, grâce à un agiotage effréné, elle aboutirait fatalement à la banqueroute du cinquième du capital de la dette. M. Bertin de

MARS 1825.

Vaux voyait, dans la réduction de la rente, le décroissement certain du revenu de la terre, et, comme résultat inévitable de cet état de choses, la disparition totale de la petite propriété. Malgré cette opposition ardente et ces pronostics fâcheux, la loi n'en fut pas moins votée à une majorité considérable. 237 voix contre 119, sur 356 votants, l'adoptèrent dans la séance du 26 mars. La majorité était plus forte que pour la loi d'indemnité.

AVRIL 1825.

Vote du projet par la Chambre haute.

Cette loi serait-elle aussi favorablement accueillie par la Chambre des pairs? On pouvait avoir des doutes à cet égard, en se rappelant l'échec qu'y avait subi l'année précédente le projet de conversion. La situation, il est vrai, s'était quelque peu modifiée. La conversion était devenue facultative, et comme le dit le duc de Lévis, dans son rapport, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi : « Les considérations qui l'avaient fait repousser l'année dernière ne pouvaient plus se reproduire aujourd'hui. » Il n'en fut pas moins très vivement attaqué par le comte Roy et par M. de Chateaubriand, qui prit sa revanche de son silence de l'année précédente en critiquant, non sans amertume, les procédés financiers de son ancien collègue. Mais sa parole, malgré tout son éclat, fut impuissante. Après trois jours de débats, la loi fut votée dans la séance du 28 avril, par 134 voix contre 92. C'était un triomphe pour M. de Villèle.

Le milliard d'indemnité à la Chambre des pairs.

Déjà la Chambre haute avait adopté le projet de loi tendant à accorder une indemnité d'un milliard aux émigrés. Il lui avait été soumis dès le lendemain même du vote de la Chambre des députés par le ministre président du conseil, et M. de Martignac, comme commissaire du roi, lui en avait immédiatement exposé les motifs.

La discussion de ce projet s'ouvrit le 11 avril seulement, sur un long rapport du comte Portalis, rapport où

AVRIL 1825. la Révolution n'était pas épargnée, bien que le père du rapporteur ne se fût pas montré fort tendre pour les émigrés au temps du Directoire. Cette discussion dura une dizaine de jours. On y entendit se reproduire tous les arguments que déjà les adversaires et les partisans du projet avaient fait valoir à la tribune de la Chambre élective. Nous n'y reviendrons pas. Cependant il nous paraît indispensable de rappeler l'opinion de certains hommes dont le passé semblait faire des partisans résolus de la mesure proposée. Il est bon que l'on sache que, sur les bancs de la Chambre des pairs, elle ne fut pas seulement combattue par ceux dont la Révolution avait servi la fortune, et qui étaient restés attachés à ses principes. Voici, par exemple, le duc de Broglie se demandant si les contribuables à qui l'on allait faire payer l'indemnité à l'émigration n'avaient pas subi des pertes analogues? Etait-il juste, pour rendre à l'un, d'ôter à l'autre ce qui lui restait? Et puis, ce n'était pas seulement d'une question d'argent qu'il s'agissait, mais aussi d'une question d'honneur et de principe. La véritable signification de cette indemnité était que les émigrés avaient soutenu les vrais droits et combattu pour la bonne cause. Donc, on allait frapper de réprobation les sept huitièmes de la France; ce n'était pas le moyen de calmer les esprits. « Le silence, disait le duc de Broglie en terminant, est le meilleur moyen de faire oublier les dissentiments et les haines : que le gouvernement soit juste...; qu'il tourne le dos au passé pour ne songer qu'à l'avenir de la France; qu'il évite surtout les mesures qui, comme celle-ci, vont contre leur but et ne peuvent servir qu'à rallumer des feux mal éteints, tel est le seul moyen d'assurer la paix et la tranquillité publique. » Il conclut énergiquement au rejet de la loi.

L'opinion de MM. de Broglie et Molé.

Tandis que M. de Chateaubriand, grand partisan du milliard d'indemnité, réclamait, dans son style imagé,

un vêtement pour ses nobles compagnons d'armes, une chaussure pour les vieux Bretons qu'il avait vus marcher pieds nus autour de leur monarque, le comte Molé s'écriait : « Contre les émigrés, que pouvait faire la France? Leur céder? C'était renoncer à tous les biens qu'elle avait cru saisir. Elle fit ce que, dans une situation pareille, ont fait tous les peuples, elle résista, et sa résistance s'accrut en raison des périls dont on la menaçait. Elle frappa de la confiscation ceux de ses enfants qu'elle voyait envahir ses frontières. Sans doute, *quoique légale,* cette confiscation fut odieuse, mais comment se modérer dans un pareil combat?... Si l'émigration eût vaincu à cette époque, elle n'aurait pas épargné la Révolution, comment s'étonner que la Révolution ne l'ait pas épargnée? » Et le comte Molé, par ces raisons si conformes au bon sens, vota contre la loi parce qu'il la regardait comme funeste à la France. M. de Barante, également, proposa à ses collègues de repousser une loi qui aurait pour conséquence fatale de raviver les haines, de grever l'État d'une dette d'un milliard, de compromettre le crédit public et d'être, pour longtemps, un obstacle à toute amélioration utile. AVRIL 1825.

Les résultats de la loi d'indemnité.

Mais ces voix de la sagesse parlaient dans le désert. Il y avait à la Chambre des pairs, comme à celle des députés, une foule de parties prenantes. La loi était votée d'avance; elle le fut, en réalité, dans la séance du 22 avril, à la majorité de 124 voix contre 99.

La répartition de cette indemnité fut-elle bien équitable? Les uns disent : oui; les autres disent : non. Il nous a été impossible de nous former à cet égard une conviction bien nette, malgré nos laborieuses recherches. Nous avons seulement remarqué des inégalités prodigieuses. Une foule d'émigrés ne reçurent que des sommes dérisoires. Un nommé Desfontaines (du Nord) figure dans le compte général pour 58 fr. 40. En

Avril 1825.

revanche, il y eut de gros bénéficiaires. Voici le duc de La Rochefoucauld-Liancourt pour 1,552,242 fr. 41 ; le duc de Fitz-James pour 843,000 francs ; le duc de Choiseul pour plus de 1,100,000 francs; le marquis de Frolois pour 824,696 fr. 95. Trois des opposants de gauche reçurent des sommes assez importantes. Lafayette eut plus de 450,000 francs ; M. de Thiard près de 360,000 ; et Charles de Lameth 300,000 environ. Mais le bénéficiaire par excellence du milliard d'indemnité fut le duc d'Orléans. Bien que ses biens provenant d'apanages lui eussent été presque entièrement rendus quoiqu'appartenant réellement à l'État, il trouva moyen, grâce à la sollicitation personnelle de Charles X auprès de la commission compétente, de se faire admettre pour 17 millions dans la répartition. Ce fut un véritable scandale.

Les acquéreurs de biens nationaux, ou leurs héritiers, n'eurent pas à se plaindre de l'opération. Les enrichis de la Révolution, ces grands seigneurs un peu modernes, comme disait Chénier, avaient acquis à vil prix les propriétés nationales. L'indemnité eut pour conséquence immédiate d'en relever la valeur et de les équilibrer avec les autres propriétés. La France paya les frais de cette augmentation ; ce n'était peut-être pas très juste. Quant à l'ancienne noblesse, s'il faut en croire un écrivain royaliste (1), elle se trouva plus riche, après l'indemnité, qu'elle ne l'était en 1789.

La Restauration croyait avoir remporté là une victoire superbe, c'était une victoire plus funeste qu'une défaite. Le fossé se creusa plus profond entre elle et la nation. La France ne lui pardonna pas d'avoir jeté ce milliard à la tête de ceux qui avaient noué contre la patrie la coalition étrangère, qui avaient ouvert nos frontières aux armées allemandes, affolé la Révolution

(1) M. Capefigue.

Avril 1825.

et provoqué à l'intérieur ces explosions terribles, dont la justice et l'humanité ont eu tant à gémir; elle ne lui pardonnera jamais.

L'année 1825 fut certainement la plus fatale des seize ans de Restauration à la cause de la royauté légitime. Celle-ci courait à sa perte en poussant à l'exagération de son principe. De plus en plus, le gouvernement et les Chambres se laissaient entraîner au courant de la réaction. Pour ne pas rester en reste avec la Chambre des pairs, la Chambre élective s'était empressée de voter, en une seule séance, au commencement d'avril, la loi sur les communautés religieuses de femmes. Vingt-sept voix seulement s'étaient prononcées contre le projet.

Une pension aux Suisses du 10 août.

A quelques jours de là, elle entendait un rapport de M. de Moustier sur un projet de loi tendant à accorder des pensions aux sous-officiers et soldats qui faisaient partie de la garde suisse au 10 août. Trois cents francs étaient alloués aux sergents, deux cent cinquante aux caporaux et deux cents aux soldats. Le rapporteur ne manqua pas de dire que le monarque actuel, en ordonnant à ses ministres de préparer la présente loi, s'était rappelé qu'il avait été colonel-général des Suisses. Ainsi, trente-trois ans après l'événement que M. de Moustier crut devoir appeler « une funeste catastrophe », on venait rouvrir la plaie vive de nos discordes civiles. Et, par une maladresse insigne, le petit duc de Bordeaux avait été récemment nommé colonel-général des Suisses; comme si ce n'était pas là un moyen infaillible de raviver d'irritants souvenirs. Le pauvre enfant avait à peine quatre ans.

La loi du sacrilège à la Chambre des députés.

Le jour même où M. de Moustier présentait son rapport sur les Suisses du 10 août, commençait la discussion du projet de loi sur le sacrilège, précédemment adopté par la Chambre des pairs. Celle-ci n'avait pas épuisé l'intérêt considérable qui s'attachait à une pa-

AVRIL 1825. reille question. L'opposition, à la Chambre élective, quoiqu'en nombre fort restreint, y était pourtant retentissante parce qu'elle avait pour elle la faveur populaire. Ce fut M. Bourdeau, le magistrat disgrâcié à cause de son indépendance, qui commença l'attaque contre la loi du sacrilège. Royaliste raisonnable, il montra combien une loi pareille répugnait à l'état de la société actuelle et aux principes de la législation. Et, faisant allusion à la fois à la Congrégation et aux jésuites, il se demanda si les inspirateurs de cette loi funeste sortaient de l'école ultramontaine, de cette école qui jadis enseignait le régicide, ou de ces associations mystiques qui ne se mêlaient des affaires du ciel que pour se rendre maîtresses sur la terre.

De toutes les critiques, la plus acerbe, et aussi la plus éloquente et la plus élevée, fut celle de Royer-Collard. Jamais la grande voix de ce royaliste de bon sens ne s'était élevée avec plus d'éclat. Qu'est-ce que le sacrilège? qu'est-ce que la profanation? se demandait-il. Et, parcourant d'un pas rapide à travers les âges les persécutions déchaînées sur l'humanité par les superstitions religieuses, il montrait le principe de la loi nouvelle évoqué des ténèbres du moyen âge, principe absurde et impie qui faisait descendre la religion au rang des passions humaines, principe sanguinaire qui armait l'ignorance et les passions du glaive formidable de l'autorité divine.

« Je dépose ici le fardeau de cette terrible discussion, dit-il en terminant. Je n'aurais pas entrepris de le soulever si je n'avais consulté que mes forces; mais une profonde conviction et le sentiment d'un grand devoir à remplir ont animé et soutenu ma faiblesse. J'ai voulu marquer, en rompant un long silence, ma vive opposition au principe théocratique qui menace à la fois la religion et la société, d'autant plus odieux que ce ne sont

pas, comme aux jours de la barbarie et de l'ignorance, les fureurs sincères d'un zèle trop ardent qui rallument cette torche. Il n'y a plus de Dominique, et nous ne sommes pas non plus des Albigeois. La théocratie de notre temps est moins religieuse que politique; elle fait partie de ce système de réaction universelle qui nous emporte; ce qui la recommande, c'est qu'elle a un aspect contre-révolutionnaire. Sans doute, Messieurs, la Révolution a été impie jusqu'au fanatisme, jusqu'à la cruauté; mais qu'on y prenne garde: c'est ce crime-là surtout qui l'a perdue; et on peut prédire à la contre-révolution que des représailles de cruauté, ne fussent-elles qu'écrites, porteront témoignage contre elle et la flétriront à son tour... Souvenez-vous, Messieurs, de la vieillesse du grand roi et des temps qui l'ont suivie... Consultez sur cette triste époque les plus pieux, les plus sages contemporains. Fénelon écrivait ces propres paroles, le 15 mars 1712, trois ans avant la mort de Louis XIV: « Les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons. » AVRIL 1825.

N'était-ce pas là une voix de prophète, et n'aurait-elle pas dû avertir ces insensés qui remontaient en aveugles le cours des âges? Il n'en fut rien. Le projet fut voté, le 15 avril, après deux grands discours du ministre des cultes et du garde des sceaux, par 210 boules blanches contre 95 noires. Les abstentions avaient été nombreuses, comme si beaucoup de membres eussent eu honte de s'associer par leurs votes à une pareille loi. Cinq jours plus tard, cette loi néfaste était promulguée et devenait loi d'État.

Elle causa dans le pays une véritable stupéfaction; elle parut un acte de folie, et ne contribua pas peu, avec la loi d'indemnité, à soulever contre le gouvernement

AVRIL 1825.

de Charles X une réprobation unanime. Ce furent les deux armes dont la Restauration se servit inconsciemment pour se suicider. Elle croyait s'affermir, elle marchait lentement à sa perte, en se mettant sous l'impérieuse domination du parti clérical.

Mort de Paul-Louis Courier.

Les sarcasmes ne manquèrent pas à cette tentative insensée de rétablissement d'une autocratie religieuse, que réprouvait la société civile. Cinq jours avant le vote de la loi, mourait, d'une façon tragique, un écrivain qui certainement n'eût pas manqué de la poursuivre de ses traits les plus mordants, c'était Paul-Louis Courier.

Ancien chef d'escadron d'artillerie sous l'Empire, Courier avait trouvé moyen, tout en tirant des coups de canon par ci, par là, de fouiller les bibliothèques lorsque son régiment ne se battait pas. C'était un érudit. Il avait publié, en 1810, une nouvelle édition de la traduction des *Pastorales de Longus* par Amyot, en la corrigeant et en la complétant sous le double rapport de la langue et du sens. Retiré du service, il s'était marié en 1814, et avait été vivre en Touraine, où il possédait une propriété, appelée la Chavonnière. Il s'était tout d'abord montré l'un des enthousiastes de la Charte, mais la Restauration se l'était bien vite aliéné par ses procédés vexatoires. Une pétition adressée aux deux Chambres, au nom des habitants de Luynes, contre les arrestations arbitraires ordonnées par le préfet, fut son premier acte d'hostilité contre elle. Il n'était pourtant ni républicain, ni bonapartiste ; c'était un frondeur, épris de justice et de liberté. En 1821, à l'occasion de la souscription ouverte pour l'achat du domaine de Chambord, il publia, sous le titre de *Simple discours,* une brochure où son esprit caustique se donna largement carrière sur cette impolitique mesure. Cela lui valut de comparaître en cour d'assises, où il fut condamné à deux mois de prison pour avoir soutenu que le voisinage de la cour soufflerait la corruption et la fainéantise aux paysans des environs. Il se vengea de sa mésaventure en écrivant, sous le titre de *Procès de Paul-Louis Courier, vigneron,* un opuscule où il livra ses persécuteurs à la risée publique. Peu après, il flagella rudement l'intolérance cléricale par sa *Pétition pour les villageois qu'on empêchait de danser*. Le vigneron de la Chavonnière harcelait ainsi le gouvernement des prêtres de coups d'épingles qui ne laissaient pas de causer de cuisantes blessures. La *Gazette de village,* la *Pièce diplomatique,* les *Petits articles* et surtout le *Pamphlet des Pamphlets,* sa dernière et sa plus vigoureuse production, mirent le sceau à sa réputation. Il était dans toute la force de l'âge et du talent, quand il fût lâchement assassiné, d'un coup de fusil, le 10 avril 1825, dans un petit bois, à quelques pas de sa maison. La France perdait en lui un de ses écrivains les plus spirituels, le plus national peut-être ; la Restauration, un de ses plus redoutables adversaires.

AVRIL 1825.

Le règlement des comptes de 1823 et les marchés Ouvrard.

Quel aliment n'eût pas fourni à sa verve la discussion qui s'ouvrit au parlement, peu de jours après sa mort, sur les marchés Ouvrard, à propos du règlement des comptes de l'année 1823 ! Les Chambres avaient voté, l'on s'en souvient, en prévision des dépenses de la guerre d'Espagne, un crédit de cent millions ; or ces dépenses avaient atteint la somme énorme de deux cent sept millions. Cette exagération de dépenses, pour une expédition qui avait été si facile et si promptement menée, souleva les plus violentes récriminations. La déplorable affaire des marchés Ouvrard prêta à une foule d'insinuations fâcheuses. M. de La Bourdonnaye et le général Foy demandèrent un compte sévère des traités onéreux conclus à Bayonne et à Victoria avec le munitionnaire général. Le premier réclama une commission d'enquête pour examiner ces marchés frauduleux, obtenus par des intrigues.

AVRIL 1825.

Le général Foy, de son côté, se montra implacable. Déjà il avait provoqué la vindicte publique contre les marchés Ouvrard. Il rappela les gains énormes que ce spéculateur avait faits en Espagne au détriment du trésor de la France. Le gouvernement paraissait d'ailleurs édifié lui-même sur les fraudes reprochées au sieur Ouvrard, car il venait d'ordonner son arrestation, et le munitionnaire général de l'armée d'Espagne attendait alors, dans la prison de Sainte-Pélagie, que la justice prononçât sur son sort. « Le roi et la France ne veulent pas que la vengeance des lois s'exhale en vaines paroles, s'écria le général Foy, dans la séance du 25 avril. Vous devez la justice à tous ; vous la devez complète et sans ménagements : d'une part, afin que les hommes de bonne foi ne craignent pas de se commettre dans des transactions avec l'État ; et d'autre part, afin qu'une terreur salutaire pénètre jusqu'au fond de l'âme de ceux qui seraient tentés, à l'avenir, de se faire les associés ou les patrons de la friponnerie et du brigandage. »

S'il y a des coupables, dit à son tour Casimir Périer, il faut les démasquer, et il réclama une enquête sévère.

MAI 1825.
L'occupation de l'Espagne.

Une partie des crédits supplémentaires réclamés par le gouvernement, vingt et un millions sur trente-quatre, devaient être affectés au service de l'occupation de l'Espagne. Il avait été décidé, en effet, par une convention passée le 24 décembre précédent avec la cour de Madrid, qu'un corps d'armée française occuperait la péninsule jusqu'à nouvel ordre, pour maintenir l'autorité royale, concurremment avec les troupes espagnoles. Les dépenses, disait-on, seraient remboursées par l'Espagne. Mais quand ? Et à quoi bon occuper la péninsule ? demandait encore le général Foy dans la séance du 2 mai. De quelle utilité cette occupation était-elle pour la France ou pour l'Espagne elle-

MAI 1825.

même ? Elle nous coûtait beaucoup d'argent, et ne faisait qu'accroître l'animosité du peuple espagnol contre nous.

Les comptes n'en furent pas moins approuvés et les crédits supplémentaires votés dans cette même séance, par 247 voix sur 324 votants. Il ne se trouva dans la Chambre que 77 voix pour protester contre la théorie du fait accompli.

Le budget de 1826.

La discussion du budget de 1826, commencée le surlendemain, donna lieu à des débats non moins animés. Les dépenses étaient évaluées à 915,504,500 francs ; les recettes à 924,095,700 francs. C'était donc un excédent de plus de huit millions des recettes sur les dépenses. Le budget de la dette consolidée se trouva nécessairement accru du paiement du premier cinquième de l'indemnité.

Les opposants de gauche et l'opposition royaliste se rencontrèrent de nouveau, à des points de vue différents, il est vrai, dans leur blâme contre la politique ministérielle. A l'occasion du budget de chaque ministère on vit, comme d'habitude, se renouveler les attaques, trop souvent fondées, auxquelles donnait lieu l'administration du pays. Ce fut encore le général Foy qui critiqua le plus vivement les actes de cette administration. A propos d'une faible augmentation des dépenses du ministère des affaires étrangères, il s'attacha à démontrer combien peu notre influence avait gagné à cette triste expédition d'Espagne. On l'avait entreprise dans l'intérêt commun des souverains de l'Europe. Avait-on seulement songé à réclamer, en compensation de ce service, la restitution des forteresses de Landau et de Sarrelouis, bâties par Louis XIV, et qui faisaient partie du royaume de Louis XVI ? On était loin de la récupération de nos frontières du Rhin, entrevue par M. de Chateaubriand comme la conséquence de notre intervention armée en Espagne. Nous avions vu, de plus, l'Angleterre accli-

Mai 1825.

mater son industrie, ses arts, son commerce en Colombie, au Mexique et dans les provinces de Rio de la Plata, et prendre notre place au milieu de ces anciennes colonies espagnoles, dont elle s'était empressée de reconnaître l'indépendance.

Dans la séance du 16 mai, prenant à partie le ministre de la guerre, le général Foy se plaignit avec amertume de la mesure injuste et impolitique par laquelle on avait mis à la retraite cent cinquante généraux de notre vieille armée, en leur annonçant, comme par dérision, cette décision cruelle, le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz. En revanche, on prodiguait les dépenses inutiles; on entretenait, pour une armée en temps de paix, autant d'officiers, de sous-officiers, d'intendants, d'employés d'administration que si l'on avait cinq cent mille hommes sous les armes. Mais on avait une foule d'officiers sans instruction, jeunes gens de famille, qui empêchaient qu'on n'augmentât la paye de nos officiers sérieux, dont les appointements étaient reconnus insuffisants. Ce discours était le chant du cygne du général Foy; on ne devait plus l'entendre à la tribune.

Le ministre de la guerre crut devoir répondre lui-même au général pour justifier la mesure prise à l'égard de tant de généraux mis à la retraite dans toute la vigueur de l'âge. Comme il s'agissait d'officiers de la République et de l'Empire, il n'eut pas de peine à avoir gain de cause auprès de cette assemblée royaliste. Trois jours après, l'ensemble de la loi de finances était voté à la majorité de 286 voix contre 43.

On réalisait des économies sur les plus glorieux soldats de notre ancienne armée; mais on ne manquait pas d'argent pour les Vendéens et les Chouans. Le montant des sommes qui leur étaient allouées avait été élevé à 500,000 francs, et le parlement, avant de se séparer, vota

Mai 1825.

la loi qui accordait des pensions aux Suisses du 10 août.

Au moment où, en toutes choses, au point de vue politique comme au point de vue religieux, on s'efforçait de retourner au passé, il était naturel qu'une cérémonie d'un autre âge inaugurât le nouveau règne. On était à la veille du sacre. De nombreuses députations officielles du parlement avaient été désignées pour y assister; néanmoins le gouvernement prorogea la session des Chambres au 7 juin prochain pour permettre aux pairs et aux députés de se rendre à la solennité.

Le sacre de Charles X.

Une commission spéciale avait été nommée par M. de Villèle pour régler le cérémonial du sacre. Elle se composait de M. de Latil, archevêque de Reims, du duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi, du marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, du duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et du duc de Rivière, capitaine des gardes. On était certain d'avance qu'une telle commission donnerait au sacre un caractère tout féodal.

La sainte ampoule retrouvée.

Et d'abord on ne pouvait se passer de la sainte-ampoule. Il y avait bien une petite difficulté : la précieuse ampoule qui, conservée dans l'église de Reims, servait depuis quatorze siècles au sacre de nos rois, avait été irrévérencieusement brisée, le 6 octobre 1793, sur le piédestal de la statue de Louis XV, par Ruhl, commissaire de la Convention. Mais on apprit à point nommé, peu avant le sacre de Charles X, que des mains fidèles étaient parvenues à recueillir des fragments de la fiole et une partie du baume qu'elle contenait. Le 22 mai, jour de la Pentecôte, l'archevêque de Reims procéda à la transfusion de cette parcelle de baume, qui, paraît-il, ne s'était pas desséchée depuis trente-deux ans, dans une ampoule nouvelle. « Ainsi, écrivait-on de Reims au *Moniteur universel*, il ne restera plus aucun doute que l'huile sainte qui coulera sur le front de Charles X, dans

Mai 1825.

la solennité de son sacre, est la même que celle qui, depuis Clovis, a consacré les monarques français (1). » Il fallait croire, en vérité, les lecteurs du journal officiel bien naïfs.

Arrivée à Reims.

Quoi qu'il en soit, la sainte-ampoule était retrouvée, le roi pouvait partir. Il quitta Paris, le 24 mai, pour se rendre à Compiègne, où il resta trois jours, le temps de chasser en forêt. Dans le trajet de Fismes à Reims, un accident vulgaire faillit couper court aux cérémonies du sacre, si pompeusement préparées. Les chevaux de la voiture royale prirent le mors aux dents, et les postillons ne purent s'en rendre maîtres qu'après une course vertigineuse. Le roi ne perdit pas sa présence d'esprit. Il brisa de sa main les glaces de sa voiture dont les éclats eussent été dangereux si la voiture avait versé. Heureusement, il n'en fut rien. Le 28 mai, Charles X arriva aux portes de Reims, dont le maire, M. Ruinard de Brimont, venu à sa rencontre à la tête du corps municipal, lui présenta les clefs. Il se rendit à l'église métropolitaine au milieu d'acclamations enthousiastes et au bruit des salves d'artillerie. L'archevêque de Reims l'attendait à la porte de l'église, entouré de ses suffragants, les évêques de Soissons, de Beauvais, de Châlons et d'Amiens. Après avoir entendu les vêpres et une harangue du cardinal de La Fare, le roi se retira dans ses appartements, où il reçut les autorités de la ville et du département. Ainsi finit la première journée.

L'amnistie.

Une pensée heureuse servit de préface à la cérémonie du sacre. Le jour même de son entrée à Reims, Charles X signa une ordonnance portant amnistie de cent trente condamnés, parmi lesquels figuraient les généraux de Vaudoncourt et Drouet-d'Erlon. Assurément tous ces condamnés étaient plutôt des victimes que des coupables; mais la mesure de clémence dont ils étaient l'objet n'en était pas moins méritoire, et nous y applaudirions sans restriction, si la même ordonnance n'avait pas soumis les individus amnistiés à la surveillance de la haute police pendant cinq années. C'était en quelque sorte retirer d'une main ce que l'on accordait de l'autre.

(1) Voyez le *Moniteur* du 26 mai 1825.

Mai 1825.

Distribution de faveurs.

En même temps, une véritable pluie de décorations et de dignités tomba sur les principaux courtisans et serviteurs du règne. Le jeune duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans, reçut le cordon bleu; Charles X éleva également à cet ordre insigne MM. de Clermont-Tonnerre et de Latil, archevêques de Toulouse et de Reims, le président de la Chambre des députés, M. Ravez, le prince de Metternich. Nous citerons encore parmi les élus trois maréchaux de l'Empire, les ducs de Dalmatie et de Trévise et le comte Jourdan. Le premier, proscrit pour sa conduite pendant les Cent jours, était revenu d'exil en 1820. Louis XVIII lui avait rendu son bâton de maréchal et lui avait fait payer tout l'arriéré de sa solde. Pour rentrer tout à fait en grâce et mériter les faveurs d'un gouvernement clérical, le maréchal remplit avec une piété fervente ses devoirs religieux; on le vit suivre dévotement les processions un cierge à la main. Charles X devait bien le collier du Saint-Esprit à ce vieux soldat de la République, qui, lors de la première Restauration, avait pris l'initiative du monument commémoratif de Quiberon.

La cérémonie du sacre.

La cérémonie du sacre eut lieu le 29 mai. L'intérieur de l'église, superbement décorée, offrait un spectacle magnifique. Dès six heures du matin, les tribunes étaient toutes garnies de spectateurs. Dans une tribune réservée arrivèrent bientôt la dauphine, la duchesse de Berry, la duchesse d'Orléans et mademoiselle d'Orléans, toutes resplendissantes de diamants. Les ambassadeurs extraordinaires des grandes puissances, le duc de Northum-

Mai 1825.

berland pour l'Angleterre, le prince d'Esthérazy pour l'Autriche et M. de Wolkonski pour la Russie, remarquables par la richesse de leurs costumes, occupaient une tribune voisine.

A sept heures et demie, le roi fit son entrée dans la cathédrale. Il était vêtu d'une camisole de satin blanc, la tête coiffée d'une toque enrichie de diamants. Lorsque toute sa suite eut pris place, il s'avança vers l'autel, et fut conduit par deux cardinaux au siège qui lui avait été préparé sous un dais au milieu du sanctuaire.

Après avoir entonné le *Veni Creator*, l'archevêque de Reims s'approcha du roi, et lui fit prêter, la main posée sur le livre des Évangiles et sur la vraie croix, le serment du sacre : « En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au roi très chrétien et au fils aîné de l'Église; de rendre bonne justice à tous mes sujets; enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles. »

Ce premier serment prêté, le roi jura ensuite « à Dieu le Créateur » de maintenir les ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, sans les laisser déchoir de leurs glorieuses prérogatives.

Le vieux maréchal Moncey, duc de Conégliano, faisait fonction de connétable. Ce fut à lui que le roi confia l'épée de Charlemagne, après l'avoir reçue des mains de l'archevêque.

On procéda ensuite à la cérémonie de l'onction. L'archevêque ayant, avec la pointe d'une aiguille d'or, pris une parcelle du baume sacré, la mêla avec du saint-chrême sur la patène d'or du calice de saint Rémy, puis, en prenant avec le pouce, il fit au roi sept onctions : la première sur le sommet de la tête; la deuxième sur

Mai 1825.

la poitrine; la troisième entre les deux épaules; la quatrième sur l'épaule droite; la cinquième sur l'épaule gauche; la sixième au pli du bras droit, et la septième au pli du bras gauche.

Il lui remit ensuite l'anneau, signe de sa foi, le sceptre, signe de sa puissance, et la main de justice, signe de son équité. Puis, prenant sur l'autel la lourde couronne de Charlemagne, il la lui posa sur la tête en disant : *Accipe coronam regni, in nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti.*

C'était la fin du couronnement. Jusque-là, un silence imposant avait été gardé. Mais, au moment où le roi fut reconduit à son trône, les acclamations partirent de tous les points de la basilique; les dames agitèrent leurs mouchoirs, et les cris de *Vive le roi!* retentirent sans discontinuer.

« Demeurez ferme, lui dit alors l'archevêque, et maintenez-vous dans la place que vous avez occupée jusqu'ici comme ayant succédé à vos pères, qui vous a été transmise par droit d'héritage, par l'autorité du Tout-Puissant. »

Les prières achevées, le dauphin et les princes s'avancèrent près du roi, et chacun d'eux reçut de lui l'accolade en disant : *Vivat rex in æternum!* Les fanfares se firent entendre, et les portes de l'église ayant été toutes grandes ouvertes, le peuple s'y précipita en poussant des acclamations. Les cloches sonnèrent toutes à la fois, et l'artillerie des remparts répondit aux salves de la mousqueterie tirées par les soldats de la garde royale. On vit, à ce moment, des pigeons, lâchés par des oiseleurs, voltiger çà et là dans la nef, éblouis par l'éclat des lumières. C'était en souvenir de la vieille liberté des Francs; mais les Français attendaient encore la leur.

La grand'messe commença ensuite. A l'offrande, le

Mai 1825.

roi se rendit au pied de l'autel et offrit lui-même au prélat des présents consistant en un vase de vermeil, un pain d'or, un pain d'argent et un plat en vermeil tout rempli de médailles frappées à l'occasion du sacre. Puis, après une station de quelques minutes dans le confessionnal, il communia sous les deux espèces. A onze heures et demie, la cérémonie était terminée.

Rentré dans ses appartements, le roi remit son sceptre au maréchal Soult, et la main de justice au maréchal Mortier; après quoi, il se dépouilla, entre les mains de son grand-aumônier, de la chemise et des gants qui avaient touché la sainte onction, et qui, selon l'usage, durent être brûlés immédiatement. La journée se termina par un banquet offert au roi dans la grande salle de l'archevêché.

Le lendemain 30, nouvelle cérémonie dans l'église métropolitaine, à l'occasion de la réception des chevaliers nommés dans l'ordre du Saint-Esprit, ordre fondé par le roi Henri III, et qui, jusqu'à la Révolution, était resté le privilège des premières familles de France. Parmi les récipiendaires figuraient de glorieux plébéiens comme les maréchaux Moncey, Oudinot, Victor et Suchet. Ils avaient été anoblis par l'Empire, il est vrai, mais ils étaient de bien courte noblesse. M. Lainé, devenu comte, MM. de Chateaubriand, de Villèle et Decazes étaient également de la promotion. Cette haute faveur accordée à M. de Chateaubriand était assurément la récompense de la brochure *Le roi est mort, vive le roi!* publiée par lui au lendemain de la mort de Louis XVIII. L'illustre écrivain s'imagina qu'elle avait été la cause déterminante du sacre, comme il avait cru jadis que sa brochure de *Bonaparte et les Bourbons* avait provoqué le rétablissement de la royauté. Le roi se montra fort prévenant à son égard; cela fit même croire à sa prochaine rentrée aux affaires. Mais ce n'était qu'un éclair de faveur passagère.

Mai 1825. Les écrouelles.

Charles X ne pouvait quitter Reims sans aller toucher les écrouelles, suivant l'antique usage des rois de France. Le 31 mai, accompagné du duc et de la duchesse d'Orléans, de la dauphine, de la duchesse de Berry et de mademoiselle d'Orléans, il se rendit à l'hôpital de Saint-Marcoul, où se trouvaient réunis cent vingt et un scrofuleux. Le docteur Alibert, son premier médecin, le docteur Dupuytren, son premier chirurgien, et le docteur Thévenot, son chirurgien ordinaire, lui présentèrent les malades, qu'il toucha successivement du doigt, en leur disant : « Je désire bien vivement que vous guérissiez. » Pour les consoler sans doute, au cas où la guérison ne suivrait pas cet attouchement, il leur laissa des marques de sa munificence.

Juin 1825. Retour à Paris.

Le roi revint à Paris le 6 juin. Il y fit une entrée triomphale; le monde officiel le reçut comme un vainqueur. Partout se lisait l'inscription suivante : *A Charles X, le bien-aimé!* mais c'était une flatterie administrative. Le retour, bien que signalé par des fêtes et des réjouissances, n'eut pas, malgré toutes ses pompes, le caractère d'enthousiasme populaire qui avait marqué sa rentrée dans Paris lors de son avènement. Entre ces deux rentrées, il y avait la loi du sacrilège et le milliard de l'émigration. Le désenchantement était déjà venu; l'inquiétude était dans tous les esprits; l'ancien régime apparaissait à travers les magnificences du sacre. Cette solennité parut une comédie. Les chants innombrables dont il fut salué, le poème de Baour-Lormian, les odes de Lamartine et de Victor Hugo, ne purent en effacer le côté puéril. Une chanson de Béranger, *Le sacre de Charles VII*, en détruisit tout le prestige. De tous ces oripeaux fleurdelisés, de ces pompes empruntées d'un autre âge, de cette cérémonie religieuse et féodale, que l'on supposait devoir faire sur les esprits une impression profonde, il ne resta qu'un ridicule immortel.

Juin 1825.

L'intolérance religieuse.

Les craintes n'étaient pas exagérées. On vit, à la suite du sacre, le prosélytisme religieux redoubler d'une manière effrayante. La promulgation de la loi relative aux congrégations et aux communautés de femmes fut comme le signal d'une nouvelle croisade contre la société civile. Les missions, les plantations de croix, les dévotions exagérées recommencèrent de plus belle. L'intolérance cléricale ne connut plus de bornes. Nos régiments servaient d'escorte aux processions qui parcouraient les villes et les campagnes au son des trompettes et du tambour. Les curés enseignaient aux fidèles que les mariages civils étaient nuls aux yeux de l'Église, et que ceux qui n'étaient mariés que civilement devaient être regardés comme vivant en état de concubinage. L'Église refusait à chaque instant de recevoir les cercueils de ceux qui n'avaient pas rempli leurs devoirs religieux. On proscrivait des cabinets de lecture les romans de Voltaire, son *Dictionnaire philosophique*, les œuvres de Rousseau, de d'Alembert, de Diderot et de Volney, tout ce qui était l'honneur de l'esprit humain.

Clôture de la session des Chambres.

Cependant la Chambre des pairs avait rouvert ses séances pour discuter le budget de 1826. Le 9 juin, elle vota, à la majorité de 97 voix contre 27, un projet de loi relatif à l'entrepôt des grains, qui fournit à M. de Saint-Cricq, ancien directeur des douanes, l'occasion de mettre en pleine lumière la politique protectionniste de la Restauration. La discussion de la loi de finances fut, pour ainsi dire, une question de forme; le budget fut voté, sans débats, dans la séance du 10 juin. Trois jours après, une ordonnance royale prononçait la clôture de la session des deux Chambres.

L'opposition dans la presse.

Les journaux d'opposition, délivrés de la censure, ne ménageaient pas les ministres, responsables de toutes les mesures réactionnaires écloses en ces derniers temps. Ils ne leur épargnaient ni le sarcasme, ni l'invective; ils qualifiaient de farces ces manifestations religieuses se renouvelant incessamment sur tous les points du pays, et demandaient quand finirait enfin cette mascarade du treizième siècle qui se promenait insolemment au milieu du dix-neuvième. Le *Nain jaune* poursuivait les jésuites de ses railleries implacables, les accusant de répandre partout la dissimulation, la perfidie et l'hypocrisie. Mais la Congrégation n'entendait pas laisser attaquer impunément ces utiles auxiliaires de sa politique rétrograde, et elle usa de toute son influence pour faire poursuivre les feuilles irrespectueuses qui jetaient le discrédit sur le clergé. Le rédacteur du *Nain jaune*, nommé Pierre Soulé, cité en police correctionnelle à cause de deux articles intitulés *Le cardinal et le capucin* et *Croyances diverses*, fut condamné à quatre mois de prison et à quatre cents francs d'amende pour outrages envers la religion de l'État. Ayant appelé de ce jugement sévère, il se défendit lui-même, le 23 juin, avec beaucoup d'éloquence et de modération; néanmoins la cour mit l'appellation au néant et confirma le jugement de première instance.

Juin 1825.

Il était difficile de rétablir la censure, après l'avoir supprimée si récemment comme un don de joyeux avènement. Cette condamnation du *Nain jaune* fit croire au ministère qu'il pouvait désormais s'adresser en toute sûreté aux tribunaux pour réprimer les écarts de la presse libérale. Deux feuilles de l'opposition avaient surtout le don d'éxaspérer le parti religieux, c'étaient le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, les deux organes qui soutenaient le plus vaillamment alors la cause de la liberté.

Le *Constitutionnel* avait récemment dénoncé un petit livre clérical, intitulé *Examen de conscience*, véritable traité de corruption, contenant un exposé des combinaisons les plus monstrueuses de la débauche, et qui

JUILLET 1825.

avait été revêtu de l'approbation de deux vicaires généraux. Nous ne connaissons pas l'ouvrage, mais nous avons entre les mains un manuel portant le titre d'*Instruction pour la jeunesse chrétienne*, publié en 1816, avec l'approbation de l'archevêque de Besançon, et destiné aux jeunes gens et aux jeunes filles. Il y a là, notamment au sujet de la confession, des passages d'une immoralité révoltante. On nous en a montré, depuis, une édition expurgée; mais la première édition n'en était pas moins, depuis longues années, dans les établissements congréganistes entre les mains des jeunes gens des deux sexes. Le procureur général Bellard vit dans la dénonciation du *Constitutionnel* un outrage à la morale publique et religieuse.

Le *Constitutionnel* et le *Courrier français* déférés aux tribunaux.

Ce n'était pas tout. Le *Constitutionnel* avait osé écrire : « Les successeurs actuels de saint Vincent de Paul ne sont peut-être pas tout aussi étrangers que lui aux intérêts terrestres, et nous craignons bien que leur zèle ne soit pas sans mélange. » Nous avons eu déjà l'occasion de démontrer la vénalité des missions. La feuille libérale ne manquait pas de leur reprocher de faire trafic des chaises, croix, médailles, scapulaires, chapelets, drapeaux, livres de cantiques et instructions. Nouveau grief contre elle : elle avait accusé le curé de Nérac d'être monté en chaire pour prêcher l'anathème contre les malheureux protestants, au point que ceux-ci, plongés dans la consternation, se demandaient dans quel temps ils vivaient, sur quelles garanties ils pouvaient compter, et s'ils ne seraient pas bientôt forcés d'aller au désert chercher un asile contre l'intolérance qui les poursuivait.

Un autre journal d'opposition, le *Courrier français*, s'en prenait surtout aux jésuites et aux doctrines ultramontaines. Il se plaignait de voir la religion faire invasion partout, prêtait aux prêtres la prétention de rentrer

JUILLET 1825.

dans leurs anciens établissements, traitait les missionnaires du Calvaire d'aubergistes et de restaurateurs de tous ceux qui avaient cent francs à leur donner. Le 17 juillet, il avait osé écrire qu'un capucin crasseux et barbu se promenait sur le Pont-Neuf, et, le 22, il représentait les prêtres comme refusant les prières aux pauvres qui ne pouvaient les payer, et changeant la maison du Seigneur en une hôtellerie. Le procureur général Bellard voyait encore là autant d'outrages à la religion de l'État.

Le 30 juillet 1825, ce magistrat adressa une requête au premier président de la cour royale de Paris, M. Séguier, pour être autorisé à assigner les auteurs responsables du *Constitutionnel* et du *Courrier français* par devant la cour en audience solennelle de deux chambres, pour y voir dire que, attendu l'esprit des dits journaux résultant de l'ensemble de leurs feuilles, et qui était de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'État, lesdits journaux seraient suspendus, le *Constitutionnel* pendant un mois, et le *Courrier français* pendant trois mois, à cause de son état de récidive. C'était là tout simplement un procès de tendance. L'autorisation fut accordée, mais, comme on le verra bientôt, le résultat de ce double procès sera loin de donner satisfaction aux prévisions du ministère public.

Cri d'alarme poussé par M. de Montlosier.

Ce n'était pas seulement dans le camp de l'opposition libérale que l'on se révoltait contre l'envahissement clérical. Tout à coup parurent dans le *Drapeau blanc* une série d'articles d'un homme dont le royalisme exalté n'était un mystère pour personne. L'auteur de ces articles, où le parti prêtre se trouvait violemment pris à partie, était le comte de Montlosier. Élu député de la noblesse de Reims aux États-généraux, en remplacement du marquis de la Roncière, qui avait donné sa démission, M. de Montlosier était resté l'un des aristocrates

JUILLET 1825. les plus obstinés de l'Assemblée constituante. C'est lui qui disait, en parlant des évêques : « Vous leur ôtez leur croix d'or, ils prendront une croix de bois; c'est la croix de bois qui a sauvé le monde. » Émigré dès 1791, il avait, lui aussi, tiré l'épée contre la France, mais peu de temps. Il s'était retiré en Angleterre, et il s'y était lié avec MM. de Fontanes et de Chateaubriand. Attaché sous l'Empire au ministère des affaires étrangères, il avait repris, lors de la Restauration, ses publications royalistes, et publié la *Monarchie française*. Les progrès menaçants de la puissance ecclésiastique lui causèrent une véritable frayeur. Rien ne lui parut dangereux comme la contre-révolution opérée par le clergé, et il poussa un formidable cri d'alarme. L'organisation latente des jésuites lui parut une menace contre la sûreté de l'État, de la société et de la religion. Les anciennes lois rendues contre leur ordre au siècle dernier n'avaient pas été abrogées ; il dénonça la société de Jésus à toutes les cours du royaume, comptant bien réveiller en elles le vieil esprit parlementaire.

Ces attaques, se produisant au moment où une ordonnance royale venait d'organiser les hautes études ecclésiastiques, firent grand bruit dans le monde. Elles valurent à M. de Montlosier une haine mortelle de la part de quelques anciens amis; il ne s'en émut pas. Nous allons le voir poursuivre, avec une infatigable persévérance, sa campagne contre les jésuites et le parti prêtre.

AOUT 1825.

Reconnaissance de la république d'Haïti.

Une affaire extérieure, concernant une de nos anciennes colonies, fit un instant, à cette époque, diversion au bruit causé par la question religieuse; nous voulons parler de la reconnaissance de la république d'Haïti par la France. En réalité, notre ancienne colonie de Saint-Domingue, devenue la république d'Haïti, était indépendante de fait depuis 1795. On se rappelle les

tentatives infructueuses faites par le consulat pour la reconquérir. Le 1er janvier 1804, la nation haïtienne avait solennellement prononcé sa séparation d'avec la France; mais jusqu'alors son indépendance n'avait pas été reconnue, et ses ports étaient restés fermés à notre commerce. AOUT 1825.

Il y avait trois partis à prendre : renoncer complètement à l'île en abandonnant les intérêts de nos colons dépossédés ; faire la guerre pour la reprendre, ou bien transiger. Ce fut à ce dernier parti que s'arrêta M. de Villèle, dans l'intérêt de notre commerce et de notre industrie. Le 17 avril précédent, Charles X avait rendu une ordonnance qui, moyennant certaines conditions, reconnaissait la pleine et entière indépendance de Saint-Domingue. M. de Mackau était immédiatement parti pour Haïti afin de porter cette ordonnance au gouvernement de cette île et d'en faire l'objet d'une convention spéciale avec lui. Sa mission avait pleinement réussi. Aux termes d'un traité passé avec le président Boyer, les ports de la république durent être ouverts aux navires de toutes les nations; seulement des avantages particuliers étaient réservés aux Français. Ceux-ci ne devaient payer que moitié des droits exigés des autres nationalités ; une indemnité de cent cinquante millions, payable en cinq ans et par cinquième, était stipulée en faveur de nos anciens colons. Moyennant ces avantages, la Restauration reconnaissait la république haïtienne. Le 29 août 1825, la frégate *la Circé* entrait en rade de Brest, ayant à bord M. de Mackau, porteur de ce traité, et trois envoyés de Saint-Domingue, chargés de contracter un emprunt qui permît à la république de payer l'indemnité stipulée en faveur de nos colons.

Simple capitaine de vaisseau à son départ de France, le baron de Mackau fut élevé au grade de contre-amiral, en récompense de l'issue heureuse de sa mission.

AOUT 1825.

L'ordonnance d'émancipation officielle de la république avait été accueillie à Saint-Domingue par les cris de *Vive Charles X! vive la France ! vive Haïti ! vive l'indépendance !* Elle mit fin à l'inimitié sourde qui, depuis vingt-deux ans, existait entre cette île et la France. D'un peuple hostile elle nous fit un peuple ami; et, moyennant l'abandon d'une souveraineté illusoire, elle offrit à notre commerce de précieux avantages en ouvrant de nombreux débouchés à nos manufactures. Ce fut assurément une œuvre de haute sagesse et de bonne politique. Cependant, elle rencontra d'assez sérieuses contradictions de la part d'une certaine presse, et notamment de quelques journaux royalistes, comme le *Drapeau blanc*, contradictions dont nous entendrons bientôt les échos retentir au parlement. Mais, à part quelques notes discordantes, la mesure fut généralement bien accueillie de l'opinion; de toutes parts, on félicita le ministère d'avoir ainsi donné une activité nouvelle à notre industrie et à notre commerce, et si M. de Villèle n'avait attaché son nom qu'à de pareils actes, il n'aurait pas encouru l'impopularité dont sa mémoire restera à jamais chargée.

Paris port de mer.

Une autre question, non moins intéressante pour notre commerce, occupa également beaucoup l'attention publique à cette époque, ce fut celle de Paris port de mer. L'idée d'amener au cœur même de Paris des navires venant de toutes les parties du monde n'était pas nouvelle. On y avait pensé dans les temps les plus reculés. Elle avait été fort agitée au siècle dernier, et Camille Desmoulins, au milieu des complications révolutionnaires, n'avait pas hésité à la couvrir de la magie de son style au point de vue des intérêts parisiens, dont il était l'obstiné défenseur.

La prospérité de la plupart des capitales de l'Europe tenait à leur situation de port de mer; pourquoi, à tous

AOUT 1825.

les éléments de prospérité dont la ville de Paris jouissait, n'ajouterait-elle pas celui-ci? Le jour où les navires du monde entier pourraient débarquer leurs marchandises sur ses quais, elle n'aurait pas de rivale. Le problème n'était pas insoluble. N'avait-on pas vu les Danois et les Normands, partis de l'extrémité des mers du Nord, remonter le cours de la Seine jusqu'à la Cité? Leurs barques, il est vrai, n'avaient qu'un faible tirant d'eau. Mais il n'y avait qu'à creuser le lit du fleuve pour le rendre accessible aux vaisseaux du plus fort tonnage et qu'à établir un canal pour en éviter les méandres et en abréger les délais. C'était une avance d'argent; on pouvait garantir le succès de l'entreprise, et les dépenses seraient à coup sûr largement compensées par les avantages de toute nature qu'en recueilleraient les habitants de Paris. Telle fut la question qui, au mois d'août 1825, se trouva nettement posée, et l'on put croire un moment qu'elle serait résolue à bref délai.

En effet, les hommes les plus distingués de l'époque s'en occupèrent avec une activité fiévreuse. Une compagnie avait été formée, dès le mois de février précédent, pour mener à bonne fin cette entreprise grandiose. Elle avait un comité directeur comprenant le prince de Polignac, notre ambassadeur à Londres, le duc de Polignac, premier écuyer du roi, le comte Mollien, pair de France et membre du conseil supérieur du commerce, le comte Beugnot et le baron de Vitrolles, tous deux ministres d'Etat, le baron Charles Dupin, membre de l'institut, et Berryer fils, avocat. MM. Mathieu et Savary, astronomes, étaient chargés des opérations géodésiques et des levées trigonométriques des points principaux de la vallée de la Seine depuis Paris jusqu'à la mer. On avait confié à l'ingénieur en chef du cadastre, pour le département du Calvados, les opérations cadastrales relatives aux indemnités. Enfin les ingé-

AOUT 1825.

nieurs les plus capables, le chevalier Pattu, MM. Fresnel, Daussez, Sénéchal et Flachat, avaient à s'occuper des tracés, plans et calculs préparatoires des ponts et chaussées. Malheureusement cette affaire, si brillamment mise en train, n'aboutit pas alors. Elle a été reprise de nos jours, et, pour notre part, nous l'avons appuyée de tout notre pouvoir, persuadé que notre cher Paris en récolterait en influence et en richesses d'incalculables avantages. Il faut espérer que le siècle ne se fermera pas sans qu'elle ait été réalisée.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1825. L'emprunt d'Haïti.

Assurément mieux aurait valu pour la France consacrer son épargne à l'ouverture d'un canal qui eût amené la mer à Paris que de concourir à l'emprunt d'Haïti. Cet emprunt rencontra d'ailleurs d'assez vives résistances de la part de certaines feuilles monarchiques. On a été généralement surpris, dit l'une d'elles, de voir les commissaires d'Haïti venir à Paris pour contracter un emprunt, c'est-à-dire pour nous demander ce qu'ils nous doivent. Les royalistes purs reprochaient amèrement à M. de Villèle d'avoir prononcé l'émancipation d'une république. A quoi le ministère faisait répondre que la Restauration tenait à honneur de fermer toutes les plaies et de réparer tous les malheurs; elle avait secouru les émigrés, pourquoi n'assisterait-elle pas les colons, lesquels étaient généralement dévoués à la monarchie ?

Dans cette affaire, le président du conseil eut surtout pour alliés des journaux de l'opposition libérale. « Nous ne voyons pas, écrivait l'un de ceux-ci, au commencement de septembre, qu'il y ait eu lieu d'être surpris en voyant le gouvernement d'Haïti chercher à émettre son emprunt sur la place de Paris. » Et il demandait si l'on aimait mieux qu'il prît ses nouveaux créanciers à Londres, c'est-à-dire que les bénéfices de l'emprunt fussent dévolus à l'Angleterre au lieu de l'être à la France. On

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1825.

craignait une dépréciation de cet emprunt, dès son émission, et que l'indemnité des colons ne se trouvât réduite à quatre-vingts ou cent millions. C'était là une crainte injustifiable. Mais, dans tous les cas, c'étaient les prêteurs, non les colons, qui seraient atteints. Dans la pensée de M. de Villèle, cette nouvelle opération se liait surtout à la hausse des fonds publics. La conversion, au début, n'avait pas répondu tout à fait aux espérances du président du conseil, l'affaire de Saint-Domingue lui parut de nature à provoquer à la Bourse un puissant mouvement de hausse. Pour faire face au premier terme du payement de l'indemnité promise aux colons, le président de la république haïtienne avait décidé l'ouverture d'un emprunt de trente millions remboursable en vingt-cinq ans. Malgré l'abondance des capitaux, il ne put se négocier à des conditions aussi favorables que l'espéraient les commissaires d'Haïti. L'adjudication devait avoir lieu, dans le courant d'octobre, chez M. Ternaux aîné; elle fut remise au commencement du mois suivant. Deux compagnies françaises se présentèrent alors et offrirent de prendre l'emprunt au taux de 76 francs. Les commissaires ayant fixé un minimum de 90 francs, on ajourna de nouveau l'adjudication. L'emprunt fut adjugé à l'amiable, le lendemain même, au prix de 80 francs à une compagnie où figuraient MM. Laffitte, Rothschild, Ardoin, Hubbard, de Lapanouze, Paravey et le syndicat des receveurs généraux. Les compagnies écartées par cette adjudication à l'amiable jetèrent les hauts cris, et les concessionnaires furent violemment attaqués par le *Journal des Débats;* mais, comme ils appartenaient à toutes les nuances de l'opinion, ils trouvèrent des défenseurs un peu partout : le *Journal de Paris* les félicita de concourir, sous le patronage du gouvernement, à l'accomplissement d'un des actes les plus mémorables de la Restauration.

Novembre 1825.

Le tribunal de commerce à la Bourse.

Ce jour-là même, 4 novembre, on procéda à l'installation du tribunal de commerce dans le nouveau palais de la Bourse, élevé au bout de la rue Vivienne, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Filles Saint-Thomas. Ce monument, construit sur les dessins de l'architecte Brongniard, avait été inauguré lui-même l'année précédente, à pareille époque, avec beaucoup de solennité. C'était le jour de la fête de Charles X. Le préfet de la Seine ne manqua pas de se féliciter de présider à cette cérémonie le jour de la fête d'un roi dont on connaissait la sollicitude pour le commerce. « Je vois avec plaisir s'achever ce superbe monument élevé au commerce, avait dit Charles X, en inaugurant le palais de la Bourse. Les arts, l'industrie et le commerce, ces sources fécondes de la richesse et de la prospérité publique, sont l'objet de ma constante sollicitude. » Le président du tribunal de commerce, M. Vassal, rappela ces paroles comme pour affirmer les sympathies profondes de la monarchie des Bourbons à l'égard des classes moyennes, entre les mains desquelles étaient le commerce et l'industrie.

Inauguration du canal Saint-Martin.

On inaugurait également, ce jour-là, le canal Saint-Martin, pour rattacher cette inauguration à la solennité de la fête du roi, auquel le président du tribunal de commerce, dans un nouveau discours adressé au corps municipal, s'efforça de faire remonter tous les genres de prospérité dont jouissait alors le pays. Le conseil municipal et tous les personnages officiels s'embarquèrent sur un grand bateau amarré dans le bassin de la Villette, descendirent le canal au bruit de décharges d'artillerie, et débarquèrent à l'entrée de la gare de l'Arsenal, où le préfet de la Seine les harangua à son tour. La première pierre du canal Saint-Martin avait été posée le 3 mai 1822; en moins de quatre ans, les travaux se trouvaient à peu près terminés. Il était réservé à ces temps

Novembre 1825.

de paix et de prospérité, dit M. de Chabrol, de voir s'achever ce grand ouvrage. Les magistrats de la ville de Paris ne pouvaient, selon lui, célébrer plus dignement la fête du meilleur des rois qu'en reconnaissant que la prospérité de la France et l'étonnant essor de l'industrie étaient dus à la haute sagesse de nos souverains.

Cet essor prodigieux, cette prospérité réelle, tenaient surtout à la paix qui avait succédé aux folles et interminables guerres de l'Empire. Sans aucun doute, si la Restauration avait été un véritable gouvernement national, elle aurait pu, s'appuyant sur l'opinion publique, et gouvernant résolûment avec la liberté, assurer pour de longues années à la France cette situation prospère. Le pays lui aurait pardonné peut-être le vice de son origine en présence de la pureté de ses intentions et devant sa détermination bien arrêtée de respecter fidèlement les principes de la Révolution française. Mais ce fut tout le contraire qui eut lieu. Ce que ne dit pas M. de Chabrol, c'est que, malgré l'état relativement satisfaisant des affaires, l'immense majorité de la nation était inquiète du lendemain. Les émotions de la rue s'étaient arrêtées momentanément, mais l'agitation était dans tous les esprits, et le jour n'était pas éloigné où on la verrait descendre de nouveau sur la place publique. Et comment en aurait-il été autrement quand, chaque jour, le ministère de M. de Villèle semblait prendre à tâche de froisser, jusque dans les plus petites choses, le sentiment public?

L'enthousiasme avec lequel fut accueilli à cette époque l'acquittement de deux journaux d'opposition montre assez combien était populaire tout ce qui tournait à la confusion du gouvernement.

On a vu plus haut le réquisitoire de tendance dirigé contre le *Constitutionnel* et le *Courrier français*. Ce réquisitoire avait été remis par le procureur général

NOVEMBRE 1825.

Bellard à M. Séguier, premier président de la cour royale, à laquelle il appartenait, aux termes de la dernière loi sur la presse, de prononcer sur la suspension des journaux.

Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*.

L'affaire du *Constitutionnel* vint à l'audience solennelle du 19 novembre, celle du *Courrier français* à l'audience du 21. L'avocat général de Broë était chargé de requérir contre ces deux organes de l'opposition libérale. Il le fit avec sa passion et son acrimonie habituelles. Il ne s'agissait pas ici d'un délit déterminé, nettement caractérisé; non, ce qui constituait le délit, d'après l'accusation, c'était la tendance d'esprit de ces deux feuilles. Leur persistance à attaquer les jésuites, la Congrégation et les missions était considérée comme une attaque à la morale publique et religieuse.

L'avocat général visa trente-quatre articles du *Constitutionnel*, allant du 2 mai au 25 juillet; il jugea inutile d'en signaler davantage. Le champ était d'ailleurs assez vaste pour lui permettre de relever une foule de critiques et de railleries antireligieuses, qui lui paraissaient une ample matière à condamnation. Sûr des sentiments monarchiques de la cour, il disait à ses membres, en terminant : « Ah! messieurs, ce n'est pas à des hommes comme vous qu'on en impose par des paroles... Appelés par la loi à juger toutes ces directions perfides qu'on cherche à donner à l'opinion publique, vous verrez le but et le danger. Vous défendrez la religion de l'Etat; vous repousserez de vains prétextes; et c'est ainsi que vous montrerez que la magistrature française ne répudie pas le véritable héritage de ses devanciers. »

L'avocat du *Constitutionnel* était une des grandes réputations du barreau, M. Dupin aîné. Avocat de beaucoup de talent et d'infiniment d'esprit, caractère sans élévation d'ailleurs, type accompli du libéralisme égoïste

NOVEMBRE 1825.

d'une partie de la classe bourgeoise, M. Dupin n'eut pas de peine à démontrer combien l'accusation était vague. Etait-ce attaquer la religion que de dénoncer les abus qui la déshonoraient? Se faisant accusateur à son tour, il s'attacha à prouver que ce qu'il y avait de coupable et d'illégal en tout ceci, c'était l'introduction en France d'ordres religieux proscrits par des ordonnances qui n'avaient point été rapportées. L'esprit des libertés de l'Église gallicane, dont était animé l'ancien parlement, revivait tout entier, selon lui, dans la cour royale de Paris, à laquelle il fit compliment d'avoir contenu l'ultramontanisme et rassuré l'opinion contre les empiètements du parti religieux.

Le premier président Séguier.

C'était une tactique habile, et la cour ne fut certainement pas insensible aux éloges de l'avocat du *Constitutionnel*. Son premier président, M. Séguier, était d'ancienne famille parlementaire. Nommé jeune encore, sous le régime impérial, premier président de la cour de Paris, il s'était montré l'un des courtisans les plus empressés de l'empereur; quelques-unes de ses harangues au vainqueur d'Austerlitz dépassent tout ce qu'on peut imaginer en flatterie. Maintenu par la Restauration à la tête de la cour de Paris, il se montra tout aussi enthousiaste pour le gouvernement monarchique qu'il l'avait été pour Napoléon. Toutefois, il s'était opéré, en ces derniers temps, une sorte de conversion libérale dans son esprit, au moins au point de vue des idées religieuses, et l'avocat général de Broë s'était fait une singulière illusion en comptant d'avance sur la condamnation des journaux poursuivis pour outrage à la religion de l'État.

DÉCEMBRE 1825.

Une assistance énorme se pressait dans l'enceinte de la cour le jour où devait être prononcé l'arrêt. C'était le 3 décembre. Il était trois heures environ quand, au milieu d'un silence solennel, M. Séguier donna lecture

Décembre 1825.

Acquittement du *Constitutionnel* et du *Courrier français*.

d'un arrêt fortement motivé, et dont le dispositif mérite l'attention de l'histoire : « La cour..., considérant que « ce n'est ni manquer de respect, ni abuser de la li- « berté de la presse que de discuter et combattre l'in- « troduction et l'établissement dans le royaume de toute « association non autorisée par les lois ; que de signa- « ler soit des actes notoirement constants qui offensent « la religion et même les mœurs, soit les dangers et les « excès non moins certains d'une doctrine qui menace- « rait tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la « souveraineté du roi et les libertés publiques, garan- « ties par la Charte constitutionnelle et par la déclaration « du clergé de France de 1682, déclaration toujours « reconnue et proclamée loi de l'État.

« Dit qu'il n'y a lieu de prononcer la suspension « requise. »

Deux jours après, le *Courrier français*, défendu, comme l'année précédente, par M. Mérilhou, était acquitté par un jugement rendu dans des termes à peu près identiques. L'arrêt se bornait à recommander aux éditeurs et rédacteurs des deux feuilles de se montrer plus circonspects.

Lors du prononcé de l'arrêt d'acquittement du *Constitutionnel*, des applaudissements réitérés éclatèrent dans la salle d'audience. Les cris de *Vive le Roi! vive la cour royale! honneur à la cour royale de Paris!* se firent entendre à plusieurs reprises, et le premier président, qu'enivrait cette popularité, ne songea pas à les réprimer. Ces acclamations se prolongèrent jusqu'à ce que les conseillers fussent tous rentrés dans la salle du conseil.

Cet arrêt de la cour royale de Paris fut comme une protestation hautaine contre les empiétements du clergé et les tendances rétrogrades du gouvernement. Le ministère dut comprendre sa faute irréparable en voyant

Décembre 1825.

la magistrature elle-même lui échapper. L'arrêt de la cour, considéré comme un acte de haute politique, souleva au dehors un enthousiasme indescriptible, et les éclats en auraient été plus bruyants encore si le parti libéral n'avait pas été frappé quelques jours auparavant d'un coup irréparable : le général Foy était mort le 28 novembre. Les fatigues de la vie parlementaire l'avaient tué.

Mort du Général Foy.

La France perdait en lui un de ses plus grands citoyens. Soldat de la République, Foy était devenu l'un des généraux les plus distingués de l'Empire. La Restauration en avait fait un des plus intrépides défenseurs de la liberté. Avant d'aborder la tribune, il avait pris la plume de l'historien, et entrepris d'écrire l'histoire de cette funeste guerre d'Espagne de 1808 où il avait joué un rôle important. L'œuvre n'a pas été achevée. Le jour où la confiance des électeurs l'envoya siéger au parlement, il se dévoua tout entier à la vie politique. On l'a vu, toujours sur la brèche, défendre comme un patrimoine sacré l'héritage de la Révolution. L'ardeur de son patriotisme ne l'emporta jamais au delà des convenances et de la courtoisie ; aussi était-il estimé de tous pour sa franchise et sa loyauté. C'était l'homme juste d'Horace. La République ne saurait le revendiquer ; il n'y avait guère de républicains alors ; mais c'était un constitutionnel et un libéral dans la plus haute acception du mot. L'âme de la France palpitait dans son âme ; toutes les idées généreuses avaient en lui un écho sonore. Sa place vide ne devait pas être facilement comblée ; sa mort causa donc un deuil profond chez tous ceux qui avaient au cœur le sentiment un peu vif de la patrie et de la liberté. Le journal officiel de l'époque n'hésita pas à rendre justice aux vertus et au mérite de ce loyal adversaire de la Restauration (1).

(1) *Moniteur* du 1er décembre 1825.

Décembre 1825.

Funérailles du général Foy.

Les obsèques du général eurent un véritable caractère national. Cent mille citoyens, appartenant à toutes les classes, se pressèrent autour de son cercueil. Le deuil était conduit par ses deux fils aînés et le maréchal de camp Danrémont, son beau-frère. Des milliers d'étudiants en droit et en médecine suivaient le convoi, malgré une pluie torrentielle qui ne cessa de tomber. Des jeunes gens tinrent à honneur de porter le cercueil depuis la maison du général, située rue de la Chaussée-d'Antin, jusqu'à l'église Notre-Dame de Lorette où avait lieu le service religieux, et de l'église au cimetière du Père-Lachaise. Au nombre des hauts personnages mêlés à la foule des assistants on ne vit pas le duc d'Orléans, auquel le général Foy, dans l'affaire des apanages, avait prêté le concours de sa parole; seulement sa voiture était en tête des nombreux équipages qui suivirent le cortège.

Il était près de six heures du soir, et par conséquent nuit sombre, lorsque le convoi arriva au cimetière. MM. Casimir Périer, Méchin, Ternaux, Benjamin Constant, le général Miollis et le général Sébastiani prononcèrent tour à tour, à la lueur des torches, un adieu suprême sur la tombe où fut inhumé le glorieux soldat et le grand citoyen. Casimir Périer, dans son discours, avait donné à entendre que le général était mort sans fortune. Si cela était, s'écria-t-il, « la France est reconnaissante, elle adopterait la famille de son défenseur! » Et des milliers de voix avaient répondu : Oui! la nation les adoptera! les dotera! Il en fut ainsi : une souscription, ouverte dans tous les journaux, produisit en quelques semaines la somme d'un million, à laquelle MM. Laffitte, Casimir Périer, Rothschild et le duc d'Orléans contribuèrent, le premier pour 50,000 francs, les trois autres pour 10,000 francs chacun. Un membre du parlement anglais, M. Beaumont, envoya 2,000 francs. De tous les

Décembre 1825.

points de la France, on s'empressa de souscrire à cet acte de reconnaissance nationale. Il fut, dans sa simplicité, la protestation pacifique la plus imposante contre la Restauration. Elle s'en sentit toute troublée, bien qu'elle fût alors à l'apogée de sa puissance; et les esprits clairvoyants purent comprendre, à cette manifestation éclatante de l'opinion publique, qu'on ne remettrait pas aisément sous le joug un pays capable d'un tel élan.

Mort du czar Alexandre.

Au moment où la France en deuil était sous l'émotion poignante de la mort d'un de ses plus dignes enfants, succombait à Taganrog, au fond de la Russie, à quatre cents lieues de sa capitale, un souverain qui avait eu sur nos destinées une influence décisive. Le czar Alexandre mourut le 1er décembre, à peine âgé de quarante-huit ans, après une maladie de quelques jours, au moment où il se disposait à visiter ses peuples de la Crimée. On n'a pas oublié sa participation prépondérante dans les discussions d'où sortit le gouvernement de la Restauration. Il fut l'arbitre du sort de notre pays, et la France lui dut d'échapper au morcellement auquel l'insatiable Prusse eût voulu la soumettre. Quant à la monarchie des Bourbons, elle lui était certainement redevable d'avoir pu, sans efforts, reprendre possession du trône. Elle ne l'oublia pas.

Le gouvernement de Charles X salua la mort du czar Alexandre comme un de ces événements douloureux qui laissent dans le cœur des peuples une émotion profonde. Il le remercia publiquement de la modération qu'il avait montrée à l'égard de la France à deux époques successives, où l'enivrement de la victoire et de la fortune eût creusé quelque ressentiment dans une âme moins élevée. Il y avait en lui, dit le *Moniteur*, « un héroïsme naturel, une inspiration d'humanité qui le rendait supérieur à la prospérité comme à l'infortune. » Le journal officiel aurait dû s'en tenir là et ne pas rappeler, en en

DÉCEMBRE 1825.

citant un fragment, l'éloge pompeux que M. Villemain avait fait de notre vainqueur, en pleine académie française, alors que les chevaux des Cosaques rongeaient l'écorce des arbres de nos promenades publiques. Il est des éloges comme des critiques qu'il faut savoir ajourner. Les louanges de M. Villemain avaient été inopportunes et prématurées; il n'était pas habile d'en faire revivre le souvenir. La France n'en n'avait nul besoin pour remercier dignement, au lendemain de sa mort, le souverain dont les puissantes sympathies ne lui avaient pas fait défaut à l'heure de ses désastres.

L'empereur Nicolas.

On a vu quelquefois des fils d'empereur ou de roi se disputer les armes à la main l'héritage paternel; la Russie offrit à la mort d'Alexandre ce spectacle étrange de deux frères faisant assaut de désintéressement sur cette question. Alexandre n'avait pas laissé d'enfants. Par droit de naissance, le trône appartenait au grand-duc Constantin, son frère puîné. Seulement, celui-ci avait renoncé à la couronne par un acte déposé trois ans auparavant dans les archives de l'empire. En dépit de cette renonciation, Nicolas, le second frère d'Alexandre, s'empressa de faire proclamer empereur le Czarowitch. Le grand-duc, persistant dans sa renonciation, déclara que la Russie avait Nicolas pour empereur, et il fut le premier à envoyer au nouveau souverain son serment de fidélité.

Malgré cela, il se forma une conspiration dans le but d'établir un gouvernement provisoire et de provoquer des réformes libérales dans la constitution autocratique de l'empire. L'esprit de la Révolution française semblait avoir soufflé à Saint-Pétersbourg. Une échauffourée eut lieu, à laquelle prirent part quelques compagnies du régiment de Moscou. Le mouvement fut étouffé presque instantanément; il dura à peine vingt-quatre heures. Le 26 décembre, tout était rentré dans l'ordre, et l'empereur Nicolas prit tranquillement possession d'une couronne qu'il devait garder trente ans.

DÉCEMBRE 1825.

Tandis qu'un souffle de liberté circulait dans ces régions lointaines, et qu'on allait jusqu'à faire retentir dans une des provinces polonaises annexées à la vieille Russie le cri de *Vive la république slave!* le gouvernement de la Restauration, pris d'une sorte de folie, accentuait encore sa politique de réaction, et songeait à rétablir le droit d'aînesse, une des institutions de l'ancien régime dont le souvenir était le plus odieux.

Convocation des Chambres.

Pour avoir une majorité plus certaine à la Chambre des pairs, dont on redoutait les velléités libérales, on songea à y renforcer encore le banc des évêques. Le 22 décembre, jour où parut une ordonnance qui convoquait la Chambre des pairs et la Chambre des députés pour le 31 janvier 1826, une autre ordonnance éleva à la dignité de pair de France le sieur de Beausset-Roquefort, archevêque d'Aix. Mais la Chambre des pairs, que la faveur publique continuait d'environner à cause de son demi-libéralisme, opposera encore son vote aux revendications féodales du parti ultra-royaliste, et, jusqu'à la chute de M. de Villèle, elle semblera prendre sous sa garde, dans une certaine mesure au moins, les principes de la Révolution.

JANVIER 1826. La harangue du président Séguier.

L'année nouvelle s'ouvrit par les compliments d'usage adressés au roi par tous les corps constitués. Le discours du baron Séguier, premier président de la cour de Paris, fut surtout remarqué en raison de la réponse sèche et laconique qu'y fit le roi Charles X. « La cour royale, avait dit son premier président, s'élève au-dessus des considérations humaines et présente une balance égale au faible et au puissant (1). » Ces paroles, assurément

(1) On a prêté au président Séguier ce mot héroïque : « La Cour rend des arrêts et non pas des services. »

D'après une lettre explicative du baron Séguier, petit-fils du président,

dignes d'un magistrat, rappelèrent-elles au souverain les récents acquittements de journaux libéraux qui avaient valu au premier président Séguier une si retentissante popularité? On pourrait le croire à la sécheresse et au laconisme de sa réponse : « Je reçois l'hommage et les vœux de la cour royale. » Charles X se montra plus affable en répondant au président du consistoire central des israélites. Cette froideur à l'égard de la première cour du royaume était comme un témoignage de l'effroi que la liberté de la presse inspirait au parti féodal et religieux. Aussi ce parti songeait-il à réclamer contre elle une loi nouvelle, supérieure aux arrêts de la justice.

Le duc de Montmorency gouverneur du duc de Bordeaux.

La Congrégation semblait alors maîtresse absolue des destinées de la France. C'est elle qui, au commencement de janvier, faisait nommer le duc Mathieu de Montmorency gouverneur du duc de Bordeaux; elle voulait que le futur héritier du trône fût élevé dans les bons principes. Rédacteur du *Mémorial Catholique*, l'ancien libéral de 1789 était devenu un ultramontain fougueux, et c'était là surtout ce qui l'avait désigné au poste de gouverneur du petit prince. Il ne remplit pas longtemps ces délicates fonctions, car, à quelques semaines de là, le 24 mars 1826, il mourut subitement dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, sa paroisse, au moment où il y faisait ses prières. C'était un homme de bien; les rancunes de parti se turent à sa mort, et tout le monde se plut à rendre justice à ses vertus.

Les tendances réactionnaires du gouvernement ne s'étaient pas modifiées, loin de là; l'on s'attendait de sa part, pour la prochaine session législative, à de nouvelles

cette réponse n'avait aucun caractère politique. Elle aurait été faite en 1827 à une personne influente de la cour, qui était venue solliciter la bienveillance du premier président Séguier pour une affaire civile pendante devant la cour.

concessions au parti féodal. L'ouverture des Chambres avait été fixée au 31 janvier. Les partis en présence restaient les mêmes. Deux élections avaient eu lieu depuis la dernière session. Le général Sébastiani avait remplacé le général Foy. M. Dupin l'aîné, sur lequel les récents procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français* avaient appelé l'attention publique, s'était porté à la place de M. de Vérigny, mort récemment; mais il avait échoué contre le marquis de Neuville. Il n'y avait donc rien de changé à la Chambre élective, la même majorité allait se retrouver devant la même minorité.

Ouverture de la session.

Le mardi 31 janvier, à midi trois quarts, le roi partit du château des Tuileries, au bruit d'une salve d'artillerie, pour se rendre au Louvre. Une députation de douze pairs et de vingt-cinq députés l'attendait dans la salle attenant au salon de mosaïque. Arrivé dans la salle des séances, il prit place sur son trône, ayant à sa droite le dauphin et à sa gauche le duc d'Orléans.

Le discours du trône.

Son discours indiqua nettement ce que devait être la session. Après avoir rendu hommage à la mémoire du plus magnanime de ses alliés, le czar Alexandre, dont le successeur venait de lui donner les assurances les plus positives sur la continuation des bons rapports entre la France et la Russie, il dit quelques mots de la situation de Saint-Domingue, où il avait cru devoir faire cesser un état de choses préjudiciable à une foule d'intérêts. La séparation définitive de cette colonie, perdue depuis trente ans, ne devait point troubler la sécurité de nos autres possessions.

Après s'être félicité des progrès de notre prospérité intérieure, qui permettait de réduire les charges les plus onéreuses aux contribuables, le roi arrivait au passage important de son discours. Ici, il faut citer textuellement :

« Le morcellement progressif de la propriété foncière,

JANVIER 1826.

essentiellement contraire au principe du gouvernement monarchique, affaiblirait les garanties que la Charte donne à mon trône et à mes sujets. Des moyens vous seront proposés, Messieurs, pour rétablir l'accord qui doit exister entre la loi politique et la loi civile, et pour conserver le patrimoine des familles sans restreindre cependant la liberté de disposer de ses biens.

« La conservation des familles amène et garantit la stabilité politique, qui est le premier besoin des États, et qui est surtout celui de la France, après tant de vicissitudes. »

Il ne s'agissait de rien moins que du rétablissement du droit d'aînesse, réclamé par tous les écrivains royalistes, depuis M. de Chateaubriand jusqu'à M. de Bonald, comme le seul moyen d'assurer l'avenir de la monarchie. Charles X ne doutait pas du concours des Chambres pour accomplir les desseins qu'il avait médités, et il terminait en déclarant qu'il saurait concilier ce qu'exigeaient l'exercice des libertés légales, le maintien de l'ordre et la répression de la licence. Paroles imprudentes peut-être, où l'on sentait percer déjà comme une menace de coup d'État. Les cris réitérés de *Vive le roi!* n'en accueillirent pas moins le départ du souverain, qui rentra aux Tuileries au bruit d'une nouvelle salve d'artillerie.

Le sentiment général et le *Journal des Débats*.

L'accueil fait au discours du trône par les divers organes de l'opinion publique se ressentit nécessairement des passions qui agitaient les esprits. Ici un enthousiasme sans bornes, là une réserve et une méfiance trop justifiées d'ailleurs. L'attitude du *Journal des Débats* fut particulièrement remarquée. Organe de M. de Chateaubriand, cette feuille exerçait sur les classes élevées et intelligentes une influence considérable. Sa politique était un mélange de royalisme exagéré, tempéré d'un certain libéralisme. Le renvoi brutal de M. de Chateaubriand l'avait exaspérée et jetée dans une opposition violente contre le ministère de M. de Villèle. Le dernier discours du trône avait quelque peu adouci cette opposition. Du moins salua-t-elle d'un véritable cri d'enthousiasme l'acquiescement formel de la couronne à la politique féodale. Après avoir rendu hommage à l'ordre parfait qui régnait dans notre administration financière, — compliments auxquels M. de Villèle n'était plus habitué de sa part — le *Journal des Débats* s'écriait : « Une institution monarchique favorable à la propriété foncière est annoncée dans le discours du trône ; elle mérite un examen et une discussion plus étendus ; nous y reviendrons avec plus de détails, c'est la loi capitale de cette session. Remarquez seulement aujourd'hui, avec une émotion toute naturelle, combien il est digne du cœur de Charles X de prendre l'esprit de famille pour type de l'esprit de son gouvernement. »

JANVIER 1826.

Quelle aberration de l'esprit de parti! Le *Journal des Débats*, hanté par les préjugés de l'ancien régime, voyait le raffermissement de la famille dans ce qui en était comme la destruction. Cette loi de suprême iniquité, destinée à rétablir le droit d'aînesse, lui apparaissait comme une loi de salut monarchique. La jeunesse, qui, depuis de longs mois, applaudissait aux articles gonflés de colère sortis de la plume de M. de Chateaubriand, ne le suivit pas cette fois ; la loi du droit d'aînesse, avant d'arriver devant le parlement, souleva dans le pays une réprobation presque unanime.

Le premier chemin de fer en France.

Pendant que le progrès politique et social subissait en quelque sorte un mouvement de recul, l'industrie ouvrait à notre commerce des horizons nouveaux. Le 7 février, le *Moniteur* annonçait l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, par Rive-de-Gier et Givors. L'idée d'un système de locomotion reliant entre elles les villes de Saint-Étienne, de Rive-de-Gier,

JANVIER 1826.

de Givors et de Lyon, qui, à l'avantage d'un débouché nouveau, joignait celui d'un mode de transport beaucoup plus rapide et moins coûteux, avait quelque chose d'éminemment national. Elle fut accueillie avec une faveur marquée, et plusieurs compagnies s'offrirent à la réaliser immédiatement. Le gouvernement procéda par voie d'adjudication ; les soumissions furent reçues, à Paris, au siège de la direction générale des ponts et chaussées, à la préfecture du Rhône à Lyon, et à celle de la Loire à Saint-Étienne.

Ainsi fut créée en France cette grande industrie des chemins de fer, destinée à opérer une véritable révolution dans nos rapports sociaux. Qui croirait qu'elle devait avoir tant de peine à se développer dans notre pays, à y prendre racine, et que, à quelques années de là, elle serait signalée par un des esprits les plus fins de l'époque, par M. Thiers, comme une sorte d'utopie, périlleuse pour nos intérêts généraux, et dont le commerce ne pourrait jamais tirer grand profit?

FÉVRIER 1826.

Les adresses des Chambres.

Les pouvoirs parlementaires ne semblent pas s'en être beaucoup préoccupés alors. Ils songeaient non au progrès, mais au retour à un ordre de choses condamné par la raison et la justice. En répondant au discours du trône, Chambre des pairs et Chambre des députés parurent s'être mises d'accord pour promettre toute satisfaction aux désirs exprimés par le gouvernement. « Le morcellement progressif de la propriété foncière, disait la première, les conséquences qu'il peut avoir, même pour les premiers éléments de la représentation élective, avaient déjà éveillé deux fois l'attention de la Chambre des pairs, dans l'intérêt du trône, des familles et de nos institutions politiques. Nous croyons avec Votre Majesté que la conservation des familles amène et garantit cette stabilité, premier besoin des États. » On pouvait donc croire, d'après cela, qu'elle n'opposerait pas beaucoup de résistance sur la question du droit d'aînesse.

FÉVRIER 1826.

La Chambre des députés, dont M. Ravez venait d'être renommé président, ne se montra pas moins disposée à seconder la royauté dans l'accomplissement de ses desseins pour la félicité de ses peuples et l'affermissement des institutions monarchiques. Elle alla même plus loin que le roi en l'engageant à défendre les libertés publiques de leurs propres excès, et à les protéger contre une licence effrénée qui, sans respect pour les choses les plus saintes et les personnes les plus sacrées, « répandait chaque jour ses poisons corrupteurs, et s'efforçait d'altérer, dans leurs sources, nos affections et nos croyances. » C'était une invitation formelle au gouvernement à édicter de nouvelles lois répressives contre les journaux.

Affaire du *Journal du Commerce*.

La Chambre tint à donner une preuve éclatante de ses mauvaises dispositions à l'égard de la liberté de la presse, liberté entourée de tant de restrictions. Un journal d'opposition, le *Journal du Commerce*, relevant le grand nombre d'émigrés et de fonctionnaires dont se composait la Chambre élective, en avait tiré cette double conséquence que le milliard des émigrés avait été voté dans des intérêts personnels, et que la Chambre protégeait surtout les commis. De là, suivant le journaliste, un affaiblissement singulier du crédit de la Chambre des députés. M. de Salaberry jeta les hauts cris. On avait insulté le caractère des représentants du pays, outragé leurs droits. Il fallait un exemple, et un exemple sévère. Il proposa donc à la Chambre de se faire justice elle-même, et de citer à sa barre le journaliste irrespectueux.

Sans doute, l'article du *Journal du Commerce* manquait de mesure et d'égards envers la représentation nationale du temps; mais dépassait-il les bornes d'une critique permise? MM. Méchin et Royer-Collard ne le crurent

Février 1826.

pas. La proposition contre cette feuille publique était une sorte de ballon d'essai, au dire du premier. On en voulait à tous les journaux qui n'étaient pas à la solde du ministère. Si l'on procédait avec une certaine circonspection dans ces attaques contre la liberté de la presse, c'était parce qu'on entendait encore retentir les acclamations qui avaient accueilli la restitution de la plus précieuse de nos garanties, de la seule qui nous restât après tant de naufrages.

Quel serait donc, s'écriait à son tour M. Royer-Collard, le degré de servitude d'un peuple autorisé par la loi à exprimer librement sa pensée, et qui serait condamné à approuver tous les faits et gestes du gouvernement et des Chambres? Benjamin Constant, rappelant que, quelques jours auparavant, on sollicitait une loi nouvelle contre les journaux périodiques, dénonça la proposition de M. de Salaberry comme une intention évidente de porter atteinte à la liberté de la presse. Un membre de la droite, M. Agier, conseiller à la cour royale de Paris, joignit sa voix à celle des députés de la gauche. Les faits allégués par le *Journal du Commerce* étaient de toute fausseté, assurait-on. Qu'était-il besoin de l'apprendre à la France? elle saurait bien les juger elle-même. Y attacher de l'importance, c'était leur donner un certain poids aux yeux de quelques esprits susceptibles.

Condamnation du *Journal du Commerce*
Mars 1826.

Vains efforts! l'éditeur du *Journal du Commerce* fut traduit à la barre de la Chambre le 1er mars. Il s'appelait François-Michel Chardon. M. Barthe, défenseur de l'accusé, opposa aux quelques lignes incriminées du journaliste certains extraits de discours prononcés à la tribune nationale, bien autrement sévères à l'égard des fonctionnaires publics membres du parlement. M. de La Bourdonnaye n'avait-il pas, un peu moins de deux ans auparavant, qualifié de saturnales les élections dirigées par le président du conseil de façon à n'avoir que des esclaves dans la Chambre élective? La dignité même de la Chambre, s'écria l'avocat en terminant, lui commandait de rejeter une proposition de nature à compromettre les droits qu'elle avait mission de défendre.

Mars 1826.

Par 213 boules blanches contre 129 noires, la Chambre décida que l'éditeur responsable du *Journal du Commerce* s'était rendu coupable d'offense envers la Chambre des députés. On entendit alors M. Hyde de Neuville, récemment rappelé de Lisbonne, où l'amitié de M. de Chateaubriand l'avait envoyé comme ambassadeur, demander que, tout en poursuivant la licence, on n'apportât pas trop d'entraves à la liberté d'écrire, et il engagea ses collègues à appliquer à l'accusé le minimum de la peine. Ce qui fut fait; François-Michel Chardon fut condamné à un mois de prison et à cent francs d'amende. La Chambre, en frappant un écrivain, venait de faire usage d'une des prérogatives établies par la loi en sa faveur. Le *Journal des Débats* la complimenta de sa modération. La liberté de la presse, à l'en croire, était sortie entière de cette épreuve. La Chambre s'était montrée modérée dans l'application de la peine, mais elle aurait pu aussi bien user d'une sévérité inouïe, et il n'était guère conforme aux principes de la liberté qu'une assemblée pût être à la fois juge et partie.

Le parti de la défection.

Mais déjà la Chambre des députés avait une tendance à absorber tous les pouvoirs. La majorité ministérielle y perdait chaque jour du terrain. Une fraction s'en était détachée, qui forma ce que l'on appela le parti de la défection. Il comprenait dans ses rangs l'ami de M. de Chateaubriand, M. Bertin de Vaux, redoutable en raison de sa situation de propriétaire du *Journal des Débats;* M. Agier, conseiller à la cour royale; M. de Cambon, autre magistrat, imbu de tous les préjugés de sa caste; M. de Beaumont, dont l'ironie amère ne ménageait pas

Mars 1826.

le ministère, et M. Hyde de Neuville, qui ne pardonnait pas à M. de Villèle sa récente destitution.

La discussion de l'affaire de Saint-Domingue montra à quel point la Chambre commençait à se montrer jalouse de sa puissance. En soumettant cette affaire au parlement, le président du conseil ne songeait à le consulter que sur le mode de répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons. Tel était le sens du projet de loi soumis à son appréciation. Mais la Chambre des députés ne l'entendit pas ainsi; et elle entra résolument dans l'examen du fond de la question.

Discussion de l'affaire de Saint-Domingue à la Chambre des députés.

M. Agier contesta au gouvernement le droit de traiter avec des noirs révoltés. C'était, selon lui, blesser la morale universelle que d'admettre qu'on pût conquérir la liberté par le crime. Les ministres avaient abaissé la dignité de la couronne devant les drapeaux sanglants de la révolte, et, pour ce fait, ils devaient solliciter un bill d'indemnité. Un autre député, M. de Beaumont, leur reprocha aigrement d'avoir conclu un acte qui, portant cession du territoire, était absolument dans les attributions du pouvoir législatif. Vainement on invoquait la responsabilité ministérielle pour couvrir cet acte, contraire à la loi fondamentale. On l'invoquait, s'écria M. Bacot de Romand, comme on l'avait fait dans toutes les occasions critiques, dans l'affaire des marchés d'Espagne ou à la suite des manœuvres électorales.

M. de Berthier repoussa également la loi, parce qu'elle était la conséquence d'un acte illégal et contraire à notre droit public, parce qu'elle violait les principes de la propriété, parce que c'était une concession faite à la Révolution. M. de La Bourdonnaye ne se montra pas moins acerbe. Aucune portion du territoire, dit-il, ne pouvait être aliénée sans le consentement des Etats. Or les colonies étaient une partie intégrante de l'empire

Mars 1826.

l'acte du 17 avril avait donc violé un des principes essentiels de notre droit public. Une leçon était nécessaire aux hommes du pouvoir, et il fallait repousser le projet de loi pour mettre un terme à cet arbitraire ministériel qui, dans les finances comme dans l'administration, ne respectait ni les formes ni les dispositions des lois, menaçait de tout envahir et de tout renverser, jusqu'à la Charte. Quinze jours durant, la tribune de la Chambre des députés retentit de ces débats, où l'on vit le ministère battu en brèche par les orateurs de la droite. M. de Villèle trouva un appui inespéré dans les membres de la gauche; son projet de loi fut voté le 20 mars par 245 voix contre 70. La Chambre des pairs l'adopta à son tour, dans le courant du mois suivant, après quelques jours de discussion, où se formulèrent les mêmes critiques; mais il n'y eut que seize opposants.

La loi du droit d'aînesse à la Chambre des pairs.

Il y avait là pourtant une opposition beaucoup plus sérieuse qu'à la Chambre des députés; cela se vit bien dans la discussion de la loi sur le rétablissement du droit d'aînesse. Œuvre de M. de Peyronnet, ce projet de loi avait été présenté à la Chambre haute dès le 10 février précédent, le jour même où le garde des sceaux déposait un autre projet, motivé par les événements qui se passaient en Orient, et tendant à la répression des délits et crimes commis par des Français dans les Echelles du Levant.

Nous avons dit quelle avait été l'émotion produite dans le pays par l'annonce de la loi relative au rétablissement du droit d'aînesse. Cette loi d'un autre âge attribuait, à titre de préciput légal, au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé, dans toute succession payant au moins trois cents francs d'impôt foncier, la quotité disponible, si le défunt n'en avait pas disposé. D'après un autre article du projet, les biens

Mars 1826.

dont il était permis de disposer pourraient être donnés désormais, en tout ou en partie, par actes entre-vifs ou testamentaires, avec la charge de les rendre à un ou plusieurs enfants du donataire nés ou à naître jusqu'au deuxième degré inclusivement. C'était le rétablissement des substitutions.

Jamais peut-être encore la Restauration n'avait jeté un pareil défi aux principes de la Révolution. Aucune loi n'était plus propre à mettre dans les familles l'esprit de discorde et la désunion. Aussi, de toutes parts, affluèrent à la Chambre des pairs des protestations indignées de pères de famille, sans distinction d'opinion. La commission chargée d'examiner le projet de loi n'en conclut pas moins, le 11 mars, à son adoption, en l'amendant légèrement. Cette commission se composait du vicomte Lainé, des ducs de Lévis et de Montmorency, du marquis d'Herbouville, du comte de Laforest et du marquis de Maleville. Rapporteur de la commission, ce dernier assurait, à la fin de son rapport, que la loi nouvelle tendait à consolider nos garanties politiques en fondant les familles sur des bases durables, en les menant à l'amour de la patrie par celui de la propriété. Mais les enfants dépossédés, il n'en parlait pas; et, comme ils étaient en définitive les plus nombreux, on risquait fort, contrairement à la théorie du marquis de Maleville, de ne pas mener le plus grand nombre des citoyens à l'amour de la patrie avec une pareille loi.

La discussion générale s'ouvrit le 28 mars par un discours substantiel du comte Molé, qui envisagea la question surtout au point de vue des intérêts de la famille. « La loi proposée, dit-il en terminant, intéresse à la fois les pères, les aînés, les cadets et la France; qu'en doivent-ils attendre ou redouter? D'abord les pères n'en recevront pas plus d'autorité, et, par la plus immorale des combinaisons, ils seront condamnés à déshériter en

Mars 1826.

partie un ou plusieurs de leurs enfants... Les aînés y trouveront-ils plus d'avantage? Est-ce avec leur préciput borné à une part d'enfant qu'ils pourront jouer le rôle de protecteur de la famille? La loi proposée les rendra donc odieux sans atteindre son but. Quant aux cadets et aux filles, contre lesquels tout le système est dirigé, ce qui résulterait de son adoption, ce serait de convertir en une démocratie redoutable les autres enfants déshérités au profit de ces aînés dont on prétend faire une si mesquine aristocratie. Enfin la France, en faisant sortir de la circulation le quart ou le tiers des propriétés foncières, tarirait la principale source de sa richesse, diminuerait son revenu territorial et s'exposerait à une prochaine augmentation d'impôts. » On ne pouvait présenter d'une façon plus saisissante le vice radical de la loi.

Le comte Roy et M. Pasquier examinèrent plus spécialement la question au point de vue économique. Le premier montra la loi nouvelle contrariant les mœurs sans profit pour l'État; désunissant les familles; multipliant les procès, et bouleversant la législation. M. Pasquier s'efforça, lui, de prouver que la ruine des États provenait bien plutôt de l'agglomération des propriétés que de leur morcellement. La division de la propriété offrait, à ses yeux, l'immense avantage de répandre l'esprit propriétaire dans une plus grande partie de la société. Or cet esprit, éminemment conservateur, attachait l'homme à tout ce qui lui garantissait les biens dont il jouissait, et le rendait ennemi de tout changement hasardeux. C'était là un argument à peu près irréfutable.

La réponse de M. de Peyronnet.

Le garde des sceaux, M. de Peyronnet, répondit par un discours long et diffus, entassant paradoxes sur paradoxes, subtilités sur subtilités. Suivant lui, les affections simples et bornées, au nom desquelles on

Mars 1826.

combattait son projet de loi, appartenaient à l'homme dans l'état de nature; mais dans l'état de société il avait des affections plus étendues et plus compliquées. Les sentiments qu'on invoquait étaient naturels sans doute, « mais seulement dans l'état sauvage et grossier d'une nature ignorante et brutale, » dit-il en propres termes. « Ils sont naturels au milieu des bois. Ceux que j'invoque, au contraire, sont les sentiments de l'homme moral, de l'homme cultivé et poli. » Jamais peut-être pareil sophisme ne s'était fait entendre à une tribune française.

M. de Peyronnet exposa la véritable expression de sa pensée en terminant : « Quand les auteurs de nos discordes civiles voulurent détruire la noblesse et la monarchie de France, ils établirent l'égalité des partages et supprimèrent les substitutions. » C'était là toute la signification de la loi; on voulait rendre à la noblesse son prestige évanoui, reconstituer son importance territoriale, en un mot détruire l'œuvre de la Révolution. L'opinion publique ne s'y trompa point; et voilà pourquoi elle accueillit avec tant de colère le projet du garde des sceaux.

Vingt-deux orateurs furent entendus dans cette discussion mémorable. Presque tous les membres qui parlèrent en faveur du projet appartenaient à l'ancienne noblesse et au parti féodal. C'étaient le baron de Montalembert, le duc de Blacas, les marquis de Coislin et de Rougé, les comtes de Lally-Tollendal et de La Bourdonnaye. Seuls les ministres de l'intérieur et le président du conseil, MM. de Corbière et de Villèle, faisaient tache sur le nombre, étant de courte noblesse. Le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, prit aussi la parole, et il termina son discours en conjurant la Chambre d'appuyer le gouvernement pour anéantir sans retour un des principes de la Révolution.

Mars 1826.

Les adversaires du projet, au contraire, étaient pour la plupart des parvenus de la Révolution, le comte Roy, le baron Pasquier, les comtes Siméon, Cornudet, Daru, Mollien. C'était bien la lutte de l'ancien régime contre la Révolution.

Avril 1826. Rejet du droit d'aînesse.

La discussion générale fut close le 6 avril; la discussion sur les articles s'ouvrit immédiatement, et le surlendemain on passa au vote.

Il y fut procédé au scrutin secret, au milieu d'un silence solennel. Deux cent quatorze membres étaient présents. L'article premier, qui formait la base fondamentale du projet, fut rejeté par 120 voix contre 94; soit une majorité de 26 voix. Le droit d'aînesse était repoussé, et le gouvernement essuyait une défaite d'autant plus sanglante qu'il avait fait plus d'efforts pour s'assurer la victoire.

L'adoption de l'article relatif aux substitutions par 160 voix contre 53, adoption ratifiée le mois suivant par la Chambre des députés, passa pour ainsi dire inaperçue, bien que ce fût également une violation des principes de la Révolution. A défaut du préciput légal, la liberté de tester aurait paru toute naturelle dans un pays qui n'eût pas été soumis comme le nôtre, pendant tant de siècles, au régime des privilèges. Elle existe dans les pays les plus démocratiques, comme les États-Unis d'Amérique, et personne ne s'en plaint. Mais en France on y verrait un moyen détourné de consacrer les inégalités sociales; aussi n'y est-elle pas en faveur.

Les acclamations universelles dont fut salué le vote de la Chambre des pairs montrèrent combien l'on est attaché, en France, au principe de l'égalité entre les enfants dans la famille. Il y eut dans Paris comme un frémissement d'aise quand on y connut le rejet du droit d'aînesse. Le soir, les quartiers les plus populeux et les plus commerçants furent illuminés comme par

AVRIL 1826.

enchantement. *Honneur à la Chambre des pairs!* lisait-on à travers de nombreux transparents, et une foule innombrable parcourut les rues aux cris de *Vive le roi! vive la Chambre des pairs!* Le roi n'était pas encore associé à l'impopularité dont étaient couverts ses ministres. L'allégresse de la capitale gagna la province, tous les départements célébrèrent à l'envi le vote de la Chambre haute. Il y eut même des démonstrations touchantes. On vit, dans certaines villes, des banquets offerts par des aînés à leurs frères cadets, pour affirmer l'égalité qui devait régner entre frères et sœurs. C'était comme un avertissement à la monarchie de ne pas toucher aux principes de la Révolution.

Le nouveau gouverneur et le précepteur du duc de Bordeaux.

Mais les cours profitent rarement des leçons salutaires qu'elles pourraient tirer des événements. Cela se vit bien dans le choix du nouveau gouverneur du duc de Bordeaux. Nous avons dit la mort subite du duc de Montmorency. Au lieu de lui donner pour successeur un homme instruit, suffisamment imbu des idées modernes pour inculper à son royal élève les saines idées d'un gouvernement constitutionnel, le roi fit choix du duc de Rivière, son ami intime, seul titre qu'il eût à cette haute faveur. C'était en effet une incapacité notoire; son principal mérite était d'avoir figuré dans la conspiration royaliste de Pichegru et d'être devenu le directeur laïque de la Congrégation. Choisir, pour faire l'éducation d'un futur roi de France, un pareil gouverneur, rivé à tous les préjugés de l'ancien régime, et cela deux jours après le rejet du droit d'aînesse, était au moins une imprudence.

Charles X ne fut pas plus heureux dans son choix en désignant comme précepteur de son petit-fils, par une ordonnance en date du 15 avril, l'abbé Paul Thorin, évêque de Strasbourg. Il fallait, d'après les traditions, pour cette haute et délicate fonction, un dignitaire de

AVRIL 1826.

l'Église, on prit celui qui peut-être était le moins capable de la bien remplir. L'abbé Thorin était un des plus fougueux ultramontains du royaume. Il avait, dans un mandement récent, traité les écrivains de l'opposition de philosophes du mensonge, d'artisans de troubles, d'hypocrites effrontés et sacrilèges. On voit la modération de ce saint homme. C'était de plus un défenseur ardent des jésuites, dont la ruine avait été, selon lui, le premier coup porté à la religion et au trône, et qui, à l'en croire, étaient appelés « à replacer la monarchie sur des fondements solides ». Tel était l'homme à qui le roi Charles X confiait le soin d'instruire le jeune prince destiné à régner sur les générations filles de la Révolution française.

Ce choix étrange causa un étonnement profond, même parmi les feuilles les plus dévouées aux idées royalistes. L'organe de M. de Chateaubriand, le *Journal des Débats*, laissa échapper ce cri d'alarme: « Tant d'imprudence confond, tant d'aveuglement désole. » Et il ne dissimulait pas sa douleur de voir la royauté courir fatalement aux abîmes.

La mémoire de La Chalotais.

Tel était d'ailleurs l'acharnement des défenseurs de la société de Jésus qu'un journal ultra-monarchique, l'*Etoile*, déversa à profusion l'injure et l'outrage sur la mémoire de l'ancien procureur général au parlement de Bretagne, La Chalotais, qui, au siècle dernier, avait, le premier, réclamé l'abolition de cet ordre, et provoqué, contre les jésuites, de la part du parlement de Rennes, un arrêt d'expulsion. Les descendants de La Chalotais attaquèrent le journal *l'Étoile* en diffamation; mais ils perdirent leur procès en police correctionelle, attendu, selon le tribunal, que les torts du journal *l'Étoile*, si graves qu'ils fussent, n'avaient pas été prévus par le législateur, et que celui-ci ne s'était point préoccupé de concilier les droits de la famille en opposition avec la liberté de la

Mai 1826.

presse et les privilèges du publiciste et de l'historien. Cette jurisprudence, il faut le dire, n'a pas toujours prévalu parmi les magistrats.

Les cérémonies du Jubilé.

Emporté par sa fougue religieuse, le gouvernement avait résolu de donner à la célébration du Jubilé un éclat extraordinaire. Cette fête de l'Église, empruntée du Pentateuque, se célébrait autrefois tous les cinquante ans. Le premier Jubilé chrétien avait eu lieu au commencement du quatorzième siècle. Il impliquait des indulgences plénières au profit des catholiques qui se livraient à certaines pratiques religieuses. Il avait été célébré à Rome l'année précédente, mais le pape en avait retardé l'ouverture, pour la France, à la présente année. La première procession générale, à laquelle avaient assisté le roi et la famille royale, s'était faite le 17 mars précédent. Seulement, les cérémonies les plus importantes avaient été fixées au commencement du mois de mai.

La dernière procession du Jubilé eut lieu le 3 mai. On donna à cette solennité un caractère presque exclusivement politique. Il avait été résolu, en effet, que ce jour-là on procéderait à la pose et à la bénédiction de la première pierre du monument en l'honneur de Louis XVI, dont la Chambre de 1815 avait voté l'érection, sur l'ancienne place de la Révolution. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, ordonna qu'une station et des prières expiatoires seraient faites sur cette place à la fin de la procession.

Ce jour-là donc, le roi, accompagné du dauphin et de la dauphine, des pairs, des députés et des délégations de tous les corps constitués, se rendit d'abord à l'église métropolitaine. Après les prières d'usage, la procession se mit en marche pour l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, lieu de la deuxième station. On se rendit ensuite à Saint-Roch, puis à l'Assomption. De là, l'immense cortège se dirigea vers la place Louis XVI, au milieu de laquelle s'élevait un vaste autel soutenu par quatre colonnes drapées, et éclairé par douze candélabres antiques. Tout autour régnaient des tribunes garnies de spectateurs. Les ambassadeurs et les ministres étrangers assistaient à cette cérémonie, qui prit là un caractère funèbre.

Mai 1826.

Les prières expiatoires.

L'archevêque procéda à la bénédiction de la première pierre du monument. Puis, au bruit des décharges d'artillerie, le roi, armé de la truelle et du marteau, posa cette première pierre avec le cérémonial accoutumé. Ensuite furent dites les prières expiatoires.

On remarqua beaucoup l'absence du duc d'Orléans à cette solennité consacrée en partie à expier l'exécution du roi, dont son père, Philippe Égalité, avait voté la mort. Le *Moniteur* du lendemain mit l'absence du duc et de la duchesse, sa femme, sur le compte de la maladie de trois jeunes princes ou princesses, maladie dont la nature ne leur aurait pas permis de se trouver, suivant les usages constants de la cour, auprès du roi et de la famille royale. Mais le public ne se paya pas de cette excuse, et il attribua généralement au souvenir de ce vote néfaste leur absence à la pose de la première pierre de ce monument, qui ne devait jamais s'achever.

Les prières terminées, le cortège se remit en marche, entre une double haie de garde nationale et de troupe de ligne, pour retourner à Notre-Dame par les quais et le Pont-au-Change. Un temps splendide favorisa cette cérémonie, dont la nouveauté avait attiré une immense affluence. Ce fut un spectacle rare en effet que celui d'un roi, vêtu d'habits de deuil, dirigeant une procession à travers les rues de sa capitale. Et, dans l'empressement de la foule sur son passage, Charles X crut voir une sorte d'adhésion à cette manifestation religieuse; il se trompait étrangement. « Je voudrais, disait-il, que

Mai 1826.

toute la France y fût » (1). Le sentiment de la France lui échappait complètement. Il n'entendait pas les cris moqueurs de cette foule railleuse qui répondaient au chant du *Miserere*.

Des processions analogues eurent lieu dans toutes les villes des départements. Le zèle exagéré des fonctionnaires de tout ordre qui y prirent part y ajouta un caractère politique dont le pays s'effraya à bon droit. Les bulles, les mandements, les déclarations dont le Jubilé était le prétexte, avaient donné une recrudescence aux passions religieuses. La Congrégation enlaçant la France entière, la société civile se sentit comme submergée.

Le budget de 1827.

La Chambre élective discutait alors le budget de 1827, dont le rapport lui avait été présenté, dans sa séance du 1er mai, par le chevalier de Berbis, député de la Côte-d'Or. Ce fut un membre de la droite, M. Agier, un royaliste fervent, qui, au cours de la discussion, crut devoir donner un avertissement salutaire sur les empiètements menaçants du clergé. C'était le 15 mai; le budget de la guerre était en discussion. Nulle part l'influence de la Congrégation ne se faisait sentir aussi tyranniquement que dans l'armée. Nos régiments étaient en proie à une véritable inquisition religieuse. Les soldats allaient à la messe et communiaient par ordre. Nombre d'officiers, découragés par le scandale des avancements de faveur, donnaient leur démission. Après avoir signalé les causes de ces démissions, dues en partie au découragement que jetaient parmi les officiers l'inquisition dont ils étaient l'objet et le peu de justice qui présidait à la distribution des grades, l'orateur montrait la vive émotion dont la France était à peine maîtresse « à la vue du spirituel menaçant d'envahir le temporel. »

(1) Voyez le *Moniteur* du 5 mai 1826.

Mai 1826.

Et alors, dénonçant cette puissance occulte, déjà signalée par un vétéran de la monarchie, — l'orateur faisait allusion ici à M. de Montlosier — M. Agier traduisit la Congrégation à la barre de l'assemblée, cette Congrégation qui aliénait des cœurs au roi par son esprit inquisitorial, qui troublait la foi au lieu de la fortifier, divisait les familles et les amis, flétrissait les services les plus incontestables et la conduite la plus pure, et distribuait ou ôtait à son gré les emplois dans le civil et dans l'armée. Il sommait donc le ministère de briser le joug de cette puissance occulte sous peine d'être à bref délai renversé lui-même, de venir la combattre à cette tribune, et désavouer les projets qu'elle méditait pour la destruction de nos libertés politiques et religieuses. « Tant que le ministère n'aura point calmé les inquiétudes sur le sort de nos libertés, dit-il en terminant, je voterai contre le budget. »

Le garde des sceaux, M. de Peyronnet, répondit faiblement à cette vigoureuse sortie. Il s'efforça de démontrer seulement que les démissions d'officiers n'étaient pas aussi nombreuses qu'on le disait. C'était puéril.

La Congrégation et l'abbé Frayssinous.

M. Agier s'était bien gardé de mettre directement en cause l'ordre des jésuites, dont on s'occupait beaucoup alors. Ce n'étaient pas les membres enseignants de cet ordre qui l'épouvantaient, mais bien ceux qui, dans le monde, portaient le même habit que nous.

Quand vint la discussion du budget des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, l'évêque d'Hermopolis, l'abbé Frayssinous, qui n'avait dit mot jusque-là, se décida à défendre à la fois le parti clérical, la Congrégation et les jésuites. Répondant, le 25 mai, à l'accusation dressée contre le clergé de tout envahir et de tout dominer, il avoua l'existence de cette puissance mystérieuse, formant une sorte de gouvernement occulte, qu'on ne voyait pas, et qui était partout, en un mot, de

Mai 1826.

la Congrégation. Mais c'était, selon lui, un fantôme qui s'enfuyait. « Oui, Messieurs, dit-il, il existe depuis vingt-sept ans, au sein même de cette capitale, une réunion pieuse qui, depuis son origine, n'a pas cessé un seul jour d'exister. J'en parle avec d'autant plus de désintéressement que je n'en ai jamais été membre... J'ai contribué à y faire entrer des jeunes gens, soit sur leur demande, soit sur celle de leurs familles, et je n'ai jamais eu qu'à m'en féliciter. » Puis, il traça rapidement l'histoire de cette association, dont il se défendit d'avoir jamais subi les inspirations depuis qu'il était dans les conseils du roi ; jamais il n'avait senti le joug de son empire mystérieux, et jamais, pour sa part, il n'avait remarqué les traces de son influence. Il en était de même, d'après le ministre, d'une autre société connue sous le nom d'*Association pour la propagation de la foi*, dont on avait également dénoncé l'intervention dans les affaires de l'État. Elle était tout aussi innocente. Il n'y avait, de la part de ces deux associations, aucun esprit d'envahissement du domaine civil et de domination de la société.

L'Association pour la propagation de la foi.

Toujours est-il que l'existence de la Congrégation, niée effrontément jusque-là, venait d'être officiellement reconnue par le ministre même des affaires ecclésiastiques.

La question des jésuites.

On avait également nié l'existence des jésuites en France. Le ministre fut bien obligé de reconnaître, le lendemain, que nous avions les jésuites au milieu de nous. Seulement, ajouta-t-il, en manière de circonstances atténuantes, aucun collège royal, aucun collège communal n'étaient entre leurs mains. Ils n'avaient pas un seul séminaire de théologie, et, sur cent petits séminaires, ils n'en possédaient que sept. Qu'était-ce que cela? Sept petits séminaires !

M. Casimir Périer prit acte des aveux ministériels. Elle était donc enfin dévoilée cette Congrégation mysté-

Mai 1826.

rieuse! « Le fait matériel existe, s'écria-t-il ; ce n'est point un fantôme qu'il nous soit impossible de saisir. » Il signala vivement alors le danger que faisait courir à nos institutions civiles l'affiliation des principaux membres de l'administration française à une association mystique à laquelle l'évêque d'Hermopolis lui-même avait jugé convenable de se soustraire. Revenant sur la question des jésuites, dans la séance du 27, M. Casimir Périer appela toute l'attention de la Chambre sur les inconvénients graves qu'il y avait à laisser une partie de l'instruction publique entre les mains d'une société exclue de France par une loi, et dont les établissements, autorisés simplement par des évêques, existaient en dehors de l'autorité civile.

Le ministre reprit la parole pour disculper la Restauration d'avoir autorisé la présence des jésuites en France. Ils y étaient rentrés sous Bonaparte, après la tourmente révolutionnaire, et l'on s'était borné à les y tolérer. L'abbé Frayssinous rappela, en terminant, que sept petits séminaires seulement, soumis à la surveillance de l'autorité civile, étaient entre leurs mains. « Y a-t-il là de quoi jeter tant de cris d'alarme? » s'écria-t-il. Ce fut son dernier mot.

Mais ce que le ministre ne disait pas, c'est que les sept établissements d'instruction publique tenus par les jésuites contenaient plus d'élèves que tous les collèges royaux réunis, à l'exception de ceux de Paris ; c'est qu'ils jouissaient de privilèges et d'immunités particuliers; c'est que les principales familles de France y envoyaient leurs enfants, et qu'on y enseignait des principes absolument contraires à ceux de nos institutions modernes. Aussi verrons-nous, à quelques jours de là, M. de Montlosier recommencer une campagne acharnée contre la fameuse société.

La discussion du budget de 1827 traîna encore une

Juin 1826.

partie du mois de juin à la Chambre des députés sans incident nouveau ; la loi de finances de 1827 fut adoptée dans son ensemble, le 14 juin, par 287 voix contre 43. Cette discussion avait eu une importance capitale. Elle avait ouvert les yeux à tous sur les dangers toujours croissants qui menaçaient la société civile. On sut, d'une façon officielle, que l'armée, l'administration, la magistrature elle-même étaient sous la dépendance mystérieuse du clergé ! Chaque régiment était pourvu, depuis 1816, d'un aumônier ayant droit aux mêmes honneurs militaires que les officiers ; il prenait rang avant le capitaine. Ses fonctions avaient fini par revêtir un caractère exceptionnel et redoutable. Malheur aux officiers qui n'observaient pas rigoureusement leurs devoirs religieux ; ils devenaient suspects, et l'avancement leur était fermé. L'aumônier servait de lien entre l'armée et la Congrégation. Il exerçait, avait dit le général Sébastiani, une influence turbulente et tracassière. Voilà ce que le pays apprit en frémissant.

Les aumôniers de l'armée.

La Chambre des pairs se fit comme l'écho des plaintes générales, lorsque, quelques jours plus tard, elle eut elle-même à délibérer sur le budget de 1827. Le rapport sur le projet de loi de finances fut fait dans la séance du 29 juin par le duc de Brissac. Ce budget s'élevait en recettes à la somme de 916,608,734 fr. et en dépenses à celle de 915,729,742 fr. de recettes, soit un excédent de 878,992 fr. Le rapporteur put dire que la France était arrivée à se procurer les moyens de faire face à des dépenses dont l'idée autrefois eût effrayé l'imagination la plus hardie. Qu'aurait dit le duc de Brissac de nos budgets actuels ? Nous avons eu l'occasion déjà de rendre hommage à la bonne administration financière de la Restauration. Au milieu des agitations et des inquiétudes qu'entretenait la mauvaise gestion politique du gouvernement, il y avait une prospérité matérielle qui compensait,

Le budget de 1827 à la Chambre haute.

Juillet 1826.

aux yeux de bien des gens, la gloire perdue et la liberté absente.

Le lendemain du jour où s'ouvrit à la Chambre haute la discussion du budget de 1827, — c'était le 4 juillet — M. Lainé appela à son tour l'attention du gouvernement sur la congrégation fameuse dont l'existence révélée avait jeté l'inquiétude dans tous les esprits. Comment la tolérait-on alors qu'elle avait été abolie en France par des édits, et frappée par les lois de toute l'Europe catholique ? Si on la croyait utile à la pureté de la religion et à la droiture de la morale, si l'Université de France était jugée insuffisante pour l'instruction de la jeunesse française, il fallait réclamer hautement, par une loi, la réhabilitation et le rétablissement des jésuites, mais non point les admettre frauduleusement, au mépris de nos institutions.

L'abbé Frayssinous entreprit encore de défendre les jésuites, en avouant toutefois qu'une loi était nécessaire pour en consacrer l'existence. Le dernier mot sur cette question fut dit, dans la séance du 5 juillet, par un ancien ministre de la réaction, devenu presque libéral, le baron Pasquier. C'était un fait grave, à ses yeux, que la tolérance illégale de cette société trop fameuse, avouée dans les deux Chambres par les ministres du roi. Il ne voulait pas renouveler la discussion à cet égard, mais il lui paraissait impossible de ne pas faire entendre une parole de protestation, de peur que son silence ne fût considéré comme un assentiment. Le lendemain, une ordonnance royale, lue dans les deux Chambres, prononçait la clôture de la session de 1826.

Cette session avait été laborieuse, et le ministère n'y avait pas gagné en prestige. La majorité de la Chambre des pairs, où l'esprit de la Révolution s'était conservé vivace encore, lui reprochait ses concessions au parti féodal ; la Chambre des députés, au contraire, ne le

JUILLET 1826. trouvait pas suffisamment dévoué à la réaction. M. de Villèle avait cru faire une Chambre à son image, s'assurer pour de longues années un formidable parti de gouvernement, il était trahi par la septennalité, et sa majorité se désagrégeait. Malgré toute son habileté, il devait être impuissant à conjurer l'orage qui s'amassait sur sa tête ; nous allons le voir entrer dans une ère de difficultés au milieu desquelles il ne tardera pas à sombrer.

CHAPITRE SEIZIÈME

Un mandement de M. de Forbin-Janson. — Dénonciation contre les jésuites par M. de Montlosier. — L'arrêt de la cour royale. — Vœux des conseils généraux. — L'anniversaire du vœu de Louis XIII. — La prospérité matérielle. — L'affaire des marchés Ouvrard à la Chambre des pairs. — La fête du Trocadéro. — La condamnation de l'Évangile. — L'interdiction de *Tartufe*. — Le roi à Compiègne. — Condamnations de presse. — La biographie de la Chambre septennale. — La fête du roi. — Inauguration de la nouvelle Bourse. — Le procès de M. Isambert. — Ouverture de la session. — Le discours du trône. — L'adresse de la Chambre des pairs. — Les affaires de l'Espagne et du Portugal. — L'adresse de la Chambre des députés. — Présentation de la nouvelle loi sur la presse. — La loi de justice et d'amour. — La protestation de l'académie. — La dénonciation du comte de Montlosier à la Chambre des pairs. — Discussion du rapport sur la pétition du comte de Montlosier. — Projet de loi sur le tarif postal. — Discussion de la loi de justice et d'amour à la Chambre des députés. — L'attaque des membres de la droite. — Le discours de M. Royer-Collard. — La réponse de M. de Villèle. — Altercation entre MM. de La Bourdonnaye et de Villèle. — La loi de justice et d'amour à la Chambre des pairs. — La commission d'enquête. — Les funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. — L'affaire évoquée à la Chambre haute. — Retrait de la loi de justice et d'amour. — Les démonstrations de la garde nationale. — La revue du Champ-de-Mars. — A bas les ministres ! — Le licenciement de la garde nationale. — Démission du duc de Doudeauville. — Travaux législatifs de la session. — Loi nouvelle sur le jury. — Discussion du budget de 1828. — Les violences de la contre-opposition. — Bruits menaçants. — Clôture de la session. — Rétablissement de la censure. — Nouvelle société pour la défense de la presse. — La liberté en Orient. — L'indépendance de la Grèce. — Le désastre de Missolonghi. — Le traité du 6 juillet. — Condamnation du *Journal du Commerce*. — Mort de Manuel. — Ses obsèques. — Poursuites contre M. Mignet. — Voyage du roi dans les départements du Nord. — Séjour à Saint-Ouen. — Retour du roi. — L'exposition des produits de l'industrie. — Affaires d'Orient. — Bataille de Navarin. — Con-

séquences de la bataille de Navarin. — Les projets de M. de Villèle. — Dissolution de la Chambre. — Promotion de soixante-seize pairs. — Suppression de la censure. — La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. — La lutte électorale. — La brochure de M. Cauchois-Lemaire. — Le scrutin des collèges d'arrondissement. — Les émeutes de la rue Saint-Denis et Saint-Martin. — Les élections dans les grands collèges. — Le résultat des élections de 1827. — Diverses combinaisons ministérielles. — Chute de M. de Villèle. — Composition du nouveau ministère.

JUILLET 1826.

On était au plus fort de la guerre entre la société civile et la société religieuse. L'ordre des jésuites, considéré, à tort ou à raison, comme le suprême inspirateur de la Congrégation, était le principal objet du débat, et les violences de la défense ne le cédaient en rien à celles de l'attaque. Le journal *l'Etoile*, organe officieux du gouvernement, s'efforça de démontrer l'excellence de l'institution, et ne craignit pas d'en demander implicitement le rétablissement légal.

Les principaux dignitaires de l'Eglise de France prirent hautement fait et cause pour l'ordre proscrit. Lettres pastorales et mandements dénoncèrent l'infernale licence de la presse, qualifièrent d'émissaires de Satan les écrivains irréligieux. L'évêque de Nancy, M. de Forbin-Janson, s'attaqua même aux magistrats qui avaient récemment acquitté le *Constitutionnel* et le *Courrier français*. Après un éloge enthousiaste de cette célèbre compagnie de Jésus, « perpétuel objet des plus noires calomnies », il s'éleva avec une âpreté singulière contre « les nouveaux scandales et les honteux triomphes que, dans un procès d'une célébrité désolante, les zélateurs d'une secte impie venaient d'étaler aux yeux de la France et du monde ». Cette secte impie, c'était le jansénisme; ces zélateurs, c'étaient les conseillers à la cour de Paris.

Un magistrat de la cour de Nancy, M. Boyard, dénonça comme séditieux le mandement de M. Forbin-Janson.

JUILLET 1826.

La cour, par égard pour les hautes fonctions épiscopales de ce dernier, refusa de poursuivre, tout en affirmant sa culpabilité, et elle expédia au garde des sceaux copie de sa délibération pour qu'il pût prendre les mesures qu'il jugerait convenables. Elle alla plus loin : elle déclara solennellement, sur l'initiative de son président, qu'aucun de ses membres n'était affilié à la Congrégation, l'indépendance étant indispensable à un magistrat. Ainsi semblaient se réveiller les vieilles antipathies parlementaires.

Dénonciation contre les jésuites par M. de Montlosier.

C'était l'heure où M. de Montlosier, poursuivant son infatigable campagne contre la société de Jésus, en dénonçait l'existence illégale à la cour de Paris. Nous avons déjà parlé du *Mémoire à consulter*, où, révélant la résurrection de la société, M. de Montlosier avait signalé les dangers qui pouvaient en résulter pour la religion et l'Etat. Cette publication retentissante avait valu à son auteur les rigueurs du pouvoir. Privé de la pension dont il jouissait depuis l'Empire, le comte de Montlosier ne s'en montra que plus ardent à poursuivre sa polémique contre les jésuites.

AOÛT 1826.

Déposée dès le 16 juillet au greffe de la cour royale de Paris, sa dénonciation fut examinée durant tout un mois par les magistrats de la cour. Celle-ci rendit, le 18 août suivant, un arrêt par lequel elle se déclarait incompétente.

L'arrêt de la cour royale.

Mais, des termes mêmes de cet arrêt, il résultait que l'état actuel de la législation s'opposait formellement au rétablissement de la compagnie de Jésus, sous quelque dénomination que ce fût; et que les principes de cette compagnie étaient incompatibles avec la Charte constitutionnelle. Seulement, disait l'arrêt, c'était à la haute police de supprimer et de défendre les congrégations et autres établissements formés au mépris des arrêts, édits, lois et décrets de l'État.

Août 1826.

Cet arrêt avait été rendu contrairement aux conclusions du procureur général. C'était une protestation formelle contre le rétablissement des jésuites; et l'autorité de M. de Montlosier se fortifiait de celle de la première cour du royaume. Le parti clérical sentit le coup; il mit tout en œuvre pour contrebalancer l'immense effet moral produit par la sentence de la cour de Paris. Les conseils généraux, vivement sollicités, émirent des vœux favorables aux prétentions du clergé. Ici, l'on demandait que le mariage religieux précédât le mariage civil; là, que l'éducation nationale fût confiée à des corporations religieuses. Pour le peuple, on réclamait l'institut des frères de la doctrine chrétienne, pour les classes élevées, celui des jésuites. C'était la voix de la France, disait-on. Non, c'était la voix de conseillers nommés alors par le gouvernement sur l'indication de ses préfets.

Vœux des conseils généraux.

Le clergé n'en criait pas moins très fort à la persécution. Les orateurs sacrés, dans les églises, tonnaient contre les prétendues violences exercées contre les jésuites. L'un d'eux, dans la crypte de Sainte-Geneviève, qu'il assimila aux catacombes de l'ancienne Rome, signala à l'indignation de ses auditeurs la dénonciation du comte de Montlosier, en s'écriant que les temps de Néron et de Dioclétien étaient revenus.

En même temps, un certain nombre de prélats, parmi lesquels MM. de Latil, de Beausset-Roquefort, de Vichy et de Clermont-Tonnerre, adressaient au roi une déclaration tendant à rassurer ses scrupules sur les prérogatives de sa couronne. Tout le clergé de France, y était-il dit, demeurait fidèle à l'ancienne doctrine de l'épiscopat sur les droits des souverains et leur entière indépendance, dans l'ordre temporel, de toute puissance ecclésiastique. Cette déclaration semblait viser une polémique ouverte alors entre l'abbé de Lamennais et M. Clausel de Coussergues, qui reprochait au premier

Août 1826.

d'enseigner aux jeunes théologiens dans quels cas ils devaient résister au roi et à leurs évêques. Les prélats condamnaient seulement ceux qui portaient atteinte à l'obéissance due par tous les chrétiens à la primauté de Saint-Pierre et au siège apostolique, où s'enseignait la foi et où se conservait l'unité de l'Église.

L'anniversaire du vœu de Louis XIII.

Le roi Charles X, dont les sentiments profondément religieux venaient de se retremper encore dans la cérémonie anniversaire de l'accomplissement du vœu de Louis XIII, ne pouvait se montrer insensible à cette manifestation des principaux membres de l'épiscopat français. Il fut particulièrement frappé des plaintes du clergé sur la licence des livres et journaux, et nous l'entendrons bientôt annoncer, du haut de son trône, une nouvelle loi de répression contre les écarts de la presse.

La prospérité matérielle.

Fort heureusement pour la Restauration, ces troubles en quelque sorte moraux, l'agitation des esprits, les inquiétudes de l'avenir, se trouvaient compensés par une prospérité matérielle dont on n'avait pas eu d'exemple depuis longtemps. On ne se souvenait plus des maux fatalement amenés par la Révolution et entretenus par les interminables guerres de l'Empire. Douze années de paix avaient permis au pays de reprendre son équilibre et de panser ses blessures. L'expédition d'Espagne n'avait pas été considérée comme une guerre sérieuse, et les affaires ne s'en étaient pas trouvées arrêtées. La crise financière et commerciale dont souffraient alors toutes les autres nations de l'Europe avait été à peine ressentie en France. Tandis que de nombreuses faillites jetaient la consternation en Angleterre, notre commerce jouissait d'une sécurité parfaite; notre crédit était affermi par une confiance inaltérable dans la conservation de la paix, et, n'était l'absence de liberté politique et de tolérance religieuse, on aurait pu croire le pays doté d'une félicité sans mélange.

Août 1826.

Mais il ne suffit pas à une nation d'être heureuse au point de vue matériel; il lui faut encore une certaine somme d'indépendance et de liberté sans laquelle il n'est pour un peuple ni dignité ni grandeur. Or c'est précisément ce qui manquait à la France de la Restauration. Les feuilles officielles avaient beau traiter de déclamations vides les incessantes réclamations des cinq ou six journaux de l'opposition, considérer la question des jésuites et des congrégations comme une pure invention destinée à remplacer les dîmes et les droits féodaux, il n'en est pas moins vrai que ces plaintes trop légitimes répondaient aux sentiments généraux du pays. Si les conspirations avaient disparu, si les troubles de la place publique avaient momentanément cessé, le calme ne régnait guère au fond des cœurs, et il suffisait du moindre incident pour enflammer l'opinion.

L'affaire des marchés Ouvrard à la Chambre des pairs.

Le scandaleux procès Ouvrard, dont la Chambre des pairs s'occupait en ce moment, servit d'aliment à la malignité publique. Nous avons déjà parlé de ces marchés fameux, dont la presse et le parlement avaient si souvent retenti depuis trois ans. Les noms les plus honorables, ceux, entre autres, des généraux Bordesoulle et Guilleminot y avaient été mêlés. L'affaire avait été évoquée devant la Chambre des pairs, transformée en cour de justice, à cause de la qualité de pairs de ces deux derniers.

Après deux instructions successives, et sur le rapport du comte Portalis, la cour des pairs déclara, dans son audience du 3 août, qu'aucune charge ne résultait contre les lieutenants généraux comtes Bordesoulle et Guilleminot; qu'en conséquence il n'y avait lieu à suivre à leur égard. Furent également abandonnées les poursuites dirigées contre les accusés Ouvrard frères, Picard, Rollac, Filleul-Beaugé, Tourton et Deshaquets, les traités conclus à Bayonne, Victoria et Madrid ne paraissant pas avoir été obtenus à l'aide de corruption envers des fonc-

Août 1826.

tionnaires publics. Divers prévenus, Gabriel Ouvrard, Moléon, Ducroc, Filleul-Beaugé, Poissonnier et Espariat, demeuraient inculpés de tentatives de corruption restées sans effet; la cour des pairs les renvoya devant qui de droit, ces tentatives ne constituant pas un délit de sa compétence. A quelque temps de là, Ouvrard, Ducroc, Poissonnier et Espariat furent acquittés par le tribunal de police correctionnelle, sur la plaidoirie des plus célèbres avocats de l'époque, Berryer, Dupin jeune, Mauguin et Chaix d'Est-Ange. Deux des accusés seulement, Moléon et Filleul-Beaugé, malgré une habile défense de MM. Berryer et Barthe, furent condamnés chacun à six mois de prison et à trois cents francs d'amende pour tentatives de corruption pratiquées auprès du général Tirlet, du chef d'état-major d'artillerie Amar et de l'intendant militaire de Tynan. Ainsi se dénoua cette affaire des marchés Ouvrard dont il avait été fait tant de bruit, et qui, depuis trois ans, tenait la curiosité publique en éveil.

Ce procès avait été comme un des derniers échos de la campagne d'Espagne, campagne si fâcheuse et si inutile à tous les points de vue; si fâcheuse, car elle avait été la violation éclatante du droit; si inutile, car, loin de pacifier la péninsule, comme on s'en était flatté, elle avait laissé ce malheureux pays en proie à la plus affreuse anarchie. Les ministres y succédaient aux ministres sans pouvoir rétablir la concorde; la lutte entre les partis était plus violente que jamais. La monarchie absolue était impuissante à ramener le calme, et l'État, sans finances et sans crédit, semblait marcher à une décomposition complète. Voilà quel était le plus clair résultat de cette expédition fatale.

Septembre 1826.

La fête du Trocadéro

Cela n'empêcha pas le gouvernement de célébrer dans une fête magnifique offerte au dauphin, devenu le héros légendaire de la guerre d'Espagne, l'anniversaire de la prise du Trocadéro. Les libéraux ne pouvaient voir

SEPTEMBRE 1826.

d'un bon œil cette solennité commémorative d'une expédition qu'ils avaient toujours condamnée comme la violation du droit international; et les feuilles d'opposition se firent hautement l'écho de leurs récriminations amères. Aussi le *Moniteur* leur dit vertement leur fait. « D'où vient, s'écria, le 2 septembre, la feuille officielle, que les journaux libéraux sont si irrités d'une fête donnée en mémoire de la prise du Trocadéro ?... Les uns regrettent que cette campagne ait renversé ce bienheureux gouvernement des Cortès qui devait faire, selon eux, le bonheur de l'Espagne, à peu près comme l'Assemblée nationale et la Convention ont fait le bonheur de la France... » Mais ce que ne disait pas le *Moniteur*, c'est que la Constituante et la Convention avaient fondé dans notre pays le droit nouveau, fait triompher d'immortels principes, et que la Restauration était allée détruire dans la péninsule ces principes mêmes sur lesquels le roi Louis XVIII avait été obligé d'asseoir sa Charte pour monter sur le trône.

Le *Moniteur* se trompait en affirmant que le monument du Trocadéro, aperçu de tout Paris et vu au loin des plaines fertiles arrosées par la Seine, consacrerait un nom qui ne serait jamais effacé, et que le règne de la Révolution était à jamais passé. L'éphémère monument a disparu; les principes de 1789 se sont raffermis sur les ruines de la monarchie; et si ce nom du Trocadéro nous rappelle un souvenir, c'est celui d'une entreprise inique où se sont dépensés, en pure perte, l'héroïsme et le dévouement de nos soldats.

La condamnation de l'*Évangile*.

Et comment la Restauration pouvait-elle prendre racine quand chaque jour elle heurtait le sentiment national? La liberté de penser, c'est-à-dire le droit sacré de croire ou de ne pas croire, était absolument confisquée. Ainsi, le 2 septembre, le tribunal de police correctionnelle, sur le réquisitoire de l'avocat du roi

SEPTEMBRE 1826.

Levavasseur, condamnait à neuf mois de prison et à cent francs d'amende un ancien militaire nommé Touquet, auteur d'un ouvrage intitulé l'*Évangile* (partie morale et historique.) Or quel était le crime de l'écrivain? il s'était borné à éliminer du livre toute la partie miraculeuse, c'est-à-dire tout ce qui, d'après la définition de l'académie elle-même, était contraire aux lois connues de la nature, sans faire d'ailleurs aucune réflexion. Il n'avait donc ni discuté ni cherché à infirmer les miracles, il s'était borné à les passer sous silence.

Eh bien! le parquet et le tribunal virent dans cette omission une offense à la morale religieuse et à la religion de l'État. L'auteur avait extrait du livre divin une sorte de quintessence morale, ce qu'il y avait de plus pur et de plus élevé, de plus propre, en un mot, à former le cœur de la jeunesse, mais il avait supprimé le mystère de l'incarnation, c'était impardonnable. Vainement l'auteur prétendit-il, pour sa défense, qu'il avait divisé l'Évangile en deux parties, dont la première seule était imprimée; que, dans cette division, il s'était conformé à la méthode suivie précédemment par l'auteur de la *Morale de l'Évangile pour le dauphin* et par dom Calmet, auteur des *Miracles de Jésus-Christ*, et qu'il avait l'intention de publier une seconde partie, contenant tous les faits miraculeux. Cette explication ne le sauva pas. Neuf mois de prison pour n'avoir pas joint, à la reproduction de la morale évangélique, l'historique des circonstances mystérieuses de la naissance du Christ! Voilà où l'on en était de la liberté de penser sous la Restauration (1).

OCTOBRE 1826. L'interdiction de *Tartufe*.

L'autorité administrative se rendait complice de l'intolérance religieuse. Défense absolue, par exemple, de jouer certaines pièces dans les villes parcourues par

(1) Sur l'appel *à minimâ* du procureur du roi, la Cour se borna à confirmer le jugement de première instance.

OCTOBRE 1826.

des missions. La plupart des fonctionnaires étaient devenus les serviteurs de la Congrégation. Des troubles graves éclatèrent à Brest dans le courant d'octobre, parce que l'autorité refusait l'autorisation de jouer *Tartufe* au théâtre, pendant que, dans la ville, une compagnie de missionnaires se livrait à ses exercices sous la direction de l'abbé Guyon. Chaque jour la foule réclamait la pièce à grand bruit. Un soir qu'irritée de la résistance qu'elle rencontrait, elle se montrait plus tapageuse que de coutume, la force armée envahit la salle pour en expulser les spectateurs. Une véritable bataille s'ensuivit. Assaillis à coups de banquettes et de tabourets, lancés sur eux de tous les étages, les soldats se virent contraints de battre en retraite. Mais de nombreuses arrestations eurent lieu, et le théâtre fut fermé. Les habitants s'en prirent aux missionnaires; des manifestations séditieuses se produisirent, les jours suivants, aux portes et dans l'intérieur des églises. Les missionnaires de l'abbé Guyon ne se décidèrent à se retirer qu'après avoir achevé leur mission. Ils partirent enfin vers la fin du mois; leur départ, que dut protéger une escorte de dragons, put seul rendre le calme à la ville.

Le roi à Compiègne.

Le roi était allé passer quelques jours à Compiègne, partageant son temps entre les exercices religieux, auxquels il était fort assidu, et le plaisir de la chasse, qui était son délassement favori. Il s'y livrait avec une activité qui attestait chez lui, malgré l'âge, une santé robuste encore. Mais ce qui lui échappait complètement, c'était le tort immense que causaient à la monarchie l'intolérance du parti clérical et les nombreux procès de presse déférés à la police correctionnelle.

Condamnations de presse.

Le procureur général Bellard, dont le nom se rattache d'une façon quelque peu sinistre à l'histoire de la Restauration, était mort prématurément au mois de juillet précédent; mais son esprit survivait. L'un de ses auxiliaires de prédilection, M. de Marchangy, l'avait précédé de quelques mois dans la tombe. Les poursuites n'en continuèrent pas moins avec acharnement contre la presse et le livre. Tout ce qui pensait semblait être un objet d'effroi pour le gouvernement. Le 27 octobre, un écrivain obscur était condamné à treize mois de prison pour une *Petite biographie de la Chambre des députés*, où les élus du pays étaient présentés, les uns comme au-dessous de leur mission, les autres comme sacrifiant à un intérêt personnel les intérêts de leurs commettants. Défense de toucher aux membres du parlement.

OCTOBRE 1826

NOVEMBRE 1826.

La biographie de la Chambre septennale.

Le mois suivant, une autre biographie de députés, la *Biographie de la Chambre septennale*, amenait devant la police correctionnelle le libraire Dentu, l'avocat Massey de Tyrone et deux hommes de lettres nommés Morice et Desmarais, prévenus d'avoir coopéré à la publication et à la rédaction de cet ouvrage. On leur reprochait d'avoir sciemment calomnié et diffamé un certain nombre de députés en racontant sur eux des anecdotes vraies ou fausses.

Nous sommes loin d'être pour l'impunité absolue de la presse. Qui ne sait avec quel cynisme elle se joue trop souvent de l'honneur et de la réputation des citoyens. Que de journalistes, par esprit de parti ou pour satisfaire une rancune, n'hésitent pas à citer des anecdotes *vraies ou fausses*. La presse doit donc avoir une responsabilité d'autant plus lourde qu'elle a plus de liberté et que sa puissance est plus grande; mais la liberté dont elle jouissait sous la Restauration était singulièrement restreinte, et le droit de poursuivre d'office en matière de diffamation la livrait à l'arbitraire du parquet.

Les outrages reprochés aux auteurs de la *Biographie de la Chambre septennale* se réduisaient en somme à peu de chose. C'étaient des railleries, plus ou moins dépla-

NOVEMBRE 1826.

cées, à l'adresse de certains députés. On disait de l'un qu'il manquait d'esprit, de l'autre, qu'il n'était pas orateur. Ce n'était pas bien sanglant. Après des débats qui occupèrent plusieurs audiences, et où l'on eut le spectacle d'une altercation violente entre le libraire et l'auteur principal, M. Massey de Tyrone, le tribunal, dans son audience du 29 novembre, condamna ce dernier à six mois d'emprisonnement et à six cents francs d'amende. Les deux autres auteurs, Morice et Desmarais, en furent quittes pour quinze jours de prison et cent francs d'amende. Le libraire Dentu eut mille francs d'amende et quinze jours de prison. La Chambre septennale était vengée.

La fête du roi.

Charles X ne soupçonnait pas que l'impopularité toujours croissante du ministère finirait par monter jusqu'à lui. Soumis à l'influence néfaste du duc de Rivière et à celle de quelques courtisans dévoués à la Congrégation, il croyait encore aux sentiments profondément monarchiques de son peuple. N'en avait-il pas eu, tout récemment, le jour de sa fête, le 4 novembre, des témoignages éclatants? Le corps municipal de Paris s'était incliné devant la magique influence de son trône tutélaire, et, par la bouche du préfet de la Seine, l'avait hautement remercié de la prospérité dont, grâce à lui, jouissaient le commerce et l'industrie.

Le roi prenait ces hommages officiels pour un écho de l'opinion publique, et il en ressentait un véritable plaisir, car il était extrêmement sensible aux acclamations populaires.

Inauguration de la nouvelle Bourse.

Les cris de *Vive le roi!* retentirent ce jour-là plus fort que de coutume; on inaugurait, en effet, la nouvelle Bourse dans ce palais de la rue Vivienne où déjà, l'année précédente, on avait installé le tribunal de commerce. Les magistrats de la ville de Paris se félicitèrent de pouvoir solenniser ainsi la fête du roi. Le président de la chambre de commerce, M. Jacques Lefèvre, attribua à la haute initiative du roi le développement de la richesse intérieure du pays, et il exprima le vœu que, sous les voûtes du nouvel édifice, « monument d'une auguste bienveillance », la voix de nos derniers neveux fît entendre l'acclamation nationale de *Vive le roi!* à laquelle l'assistance répondit avec enthousiasme.

NOVEMBRE 1826.

Le lendemain même de la célébration de sa fête, le roi convoquait les Chambres pour le 12 décembre, devançant ainsi l'époque ordinaire de leur réunion à cause d'importants travaux préparés par ses ministres. Ces travaux, c'étaient de nouvelles lois de réaction qui allaient achever de perdre dans l'opinion le ministère de M. de Villèle.

DÉCEMBRE 1826.

Le procès de M. Isambert.

En attendant, les tribunaux continuaient de sévir contre la presse et les écrivains. Un avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, M. Isambert, comparut, le 3 décembre, devant le tribunal de police correctionnelle pour un article intitulé : *Sur les arrestations arbitraires*, inséré dans la *Gazette des tribunaux*, qui n'était pas un journal d'opposition bien terrible. MM. Darmaing, rédacteur en chef de la *Gazette*, Cardon, éditeur du *Journal du Commerce*, et Cousinéry Saint-Michel, éditeur de l'*Echo*, qui avaient reproduit l'article, étaient assis avec lui sur le banc des prévenus.

L'avocat du roi Levavasseur, attribuant à une insatiable soif de célébrité le mobile qui avait dirigé la plume de M. Isambert, demanda au tribunal de lui infliger un emprisonnement de quatre moisde prison et de mille francs d'amende. Il ne venait pas à la pensée de cet avocat du roi que M. Isambert pût obéir à sa conscience en s'élevant avec une éloquente énergie contre les arrestations arbitraires. Habilement défendu par M. Dupin, M. Isambert fut condamné à une simple amende de cent francs; ses coaccusés en furent quittes pour trente

Décembre 1826.

francs. Le tribunal n'avait pas osé aller jusqu'à l'acquittement.

Moins indulgente cette fois que le tribunal de première instance, la cour, sous la présidence de M. Séguier, condamna à quinze jours de prison un écrivain plusieurs fois déjà frappé par la justice, M. de Magalon, qui pourtant avait trouvé grâce devant ses premiers juges. M. Berville, son avocat, fut impuissant à faire maintenir le jugement rendu en sa faveur. Le crime de l'écrivain était d'avoir publié un *Petit dictionnaire ministériel*, où plusieurs députés étaient irrévérencieusement traités.

Ouverture de la session. Le discours du trône.

Ce fut au milieu de ces procès, dirigés contre la liberté d'écrire, que s'ouvrit au Louvre la session de 1827. Le roi, dès le début de son discours, indiqua nettement la pensée hostile du gouvernement contre cette liberté. Les néfastes conseils de la Congrégation l'avaient emporté. « J'aurais désiré, dit-il, qu'il fût possible de ne pas s'occuper de la presse, mais à mesure que la faculté de publier des écrits s'est développée, elle a produit de nouveaux abus, qui exigent des moyens de répression plus étendus et plus efficaces. Il était temps de faire cesser d'affligeants scandales, et de préserver la liberté de la presse elle-même du danger de ses propres excès. » Ainsi, sous prétexte de protéger la liberté de la presse, on se proposait de l'enchaîner.

Un autre paragraphe annonçait que des troubles ayant éclaté dans une partie de l'Espagne, le gouvernement français unirait ses efforts à ceux de ses alliés pour y mettre un terme et en prévenir les conséquences. C'étaient les deux points saillants du discours du trône, et ceux qui, par conséquent, attirèrent le plus l'attention du parlement.

L'adresse de la Chambre haute.

Cette dernière partie de la harangue royale souleva d'assez vifs débats à la Chambre des pairs quand, le 19 décembre, on y discuta le projet d'adresse.

Décembre 1826.

Les troubles dont la péninsule était le théâtre, et auxquels le roi avait fait allusion, avaient en partie leur source dans la situation agitée du Portugal. Il s'était passé, dans ce dernier pays, le contraire de ce qui avait eu lieu en Espagne. Après la mort du roi Jean VI, une charte libérale avait été octroyée aux Portugais par don Pedro, fils aîné du roi défunt, et qui, devenu empereur du Brésil, avait renoncé, par un article de cette charte, à la couronne de Portugal au profit de sa fille doña Maria da Gloria. Le nouvel acte constitutionnel avait été adopté par les principales villes du royaume. L'armée se divisa; une partie de ses régiments s'unirent aux absolutistes portugais qui déniaient à don Pedro le droit de disposer de la couronne, et ils se réfugièrent avec eux sur le territoire espagnol. Par suite de la renonciation de don Pedro, le trône appartenait, d'après eux, selon les anciennes lois du royaume, à l'infant don Miguel, son frère puîné. Le roi Ferdinand ne s'était pas contenté de donner asile aux réfugiés; il les avait largement pourvus d'armes, de munitions et d'approvisionnements de toutes sortes.

Attaqué par ces réfugiés, auxquels s'étaient joints un grand nombre de volontaires espagnols, le gouvernement portugais invoqua le secours de l'Angleterre. Le gouvernement britannique, prenant fait et cause pour les libéraux portugais, s'empressa d'envoyer une armée en Portugal, et son ministre des affaires étrangères, M. Canning, put dire dédaigneusement à la tribune du parlement que si la France avait l'Espagne, c'était sans les Indes; que l'Angleterre avait appelé le Nouveau-Monde à une existence indépendante pour rétablir l'équilibre dans l'ancien, qu'elle avait balancé le compte et laissé à la France le fardeau ingrat de son invasion.

Paroles blessantes, que notre ministre des affaires

DÉCEMBRE 1826.

étrangères, M. de Damas, ne crut pas devoir relever en expliquant la situation à la Chambre des pairs, le 19 décembre. La France, selon lui, ne pouvait contester à l'Angleterre le droit de venir au secours du Portugal. Il avait même rappelé notre ambassadeur, M. de Moustier, qui, tout dévoué à la Congrégation, n'avait pas manqué d'encourager le roi Ferdinand à prêter son concours aux absolutistes portugais.

M. de Chateaubriand releva vivement les paroles, offensantes à l'égard de la France, prononcées par son ami M. Canning, au sein du parlement britannique. On ne put toutefois s'empêcher de sourire en l'entendant dire qu'il aimait peut-être mieux la charte portugaise que les ministres anglais eux-mêmes. Il prononça ces paroles, remarquables dans sa bouche : « Je crois qu'on ne renverse pas une constitution généreuse, quelque part que ce soit sur le globe, sans porter un coup à l'espèce humaine tout entière. » N'était-ce pas là sa propre condamnation, à lui qui avait été le principal artisan de la guerre d'Espagne? Il ne fut tenu aucun compte de sa protestation dans l'adresse que la Chambre haute présenta au roi le surlendemain. Il y était dit seulement que la France attendait avec confiance le résultat des efforts du gouvernement pour mettre un terme aux troubles de la péninsule. Quant au paragraphe concernant la presse, la Chambre des pairs y voyait une preuve nouvelle du prix que le gouvernement attachait au maintien des libertés publiques. Cette réponse ressemblait terriblement à une ironie.

L'adresse de la Chambre des députés.

Les mêmes débats se reproduisirent à la Chambre élective lors de la discussion de l'adresse. L'annonce d'une nouvelle loi restrictive de la liberté de la presse n'y souleva aucun incident, mais le passage relatif aux événements d'Espagne amena de véhémentes explications. Les membres de la droite, qui avaient trouvé

DÉCEMBRE 1826.

tout naturel que le roi Ferdinand eût remis le peuple espagnol sous le joug absolu, n'admettaient pas que le gouvernement de Lisbonne pût doter le Portugal d'une constitution libérale. C'était une honte pour la France, selon M. de Beaumont, de s'associer à la politique de l'Angleterre et de supporter son intervention dans les affaires portugaises. M. Hyde de Neuville, notre ancien ambassadeur en Portugal, aurait voulu que l'on insérât dans l'adresse une énergique désapprobation des causes qui avaient suscité les troubles de ce pays. Quant à M. de La Bourdonnaye, il voyait dans la conduite du ministère une coopération au triomphe de la révolution portugaise; c'était un suicide politique à ses yeux. La cause première du mal, dit avec raison M. Casimir Périer, était toute dans notre occupation de l'Espagne. Là était la vérité.

L'adresse ne garda pas trace de cette discussion, où se dessina nettement la vigoureuse opposition contre laquelle le ministère allait avoir à lutter. Elle fut la paraphrase pure et simple du discours du roi, et lorsque M. Ravez, renommé pour la dernière fois président, en eut donné lecture aux Tuileries, dans la soirée du 28 décembre, Charles X put lui répondre qu'il voyait avec grand plaisir la Chambre des députés entrer dans ses vues.

Présentation de la nouvelle loi sur la presse.

Le lendemain même, le garde des sceaux, M. de Peyronnet, présenta à la Chambre des députés le projet de loi sur la presse, dont il était question dans le discours du trône. La Chambre écouta dans le plus grand silence les considérations fort développées dont il fit précéder la lecture de ce projet. Mais quand il eut terminé, M. Casimir Périer, n'y pouvant tenir, quitta son banc en s'écriant : « Autant vaudrait proposer un article qui dirait : l'imprimerie est supprimée en France au profit de la Belgique. » La majorité eut beau couvrir de ses murmures ces paroles, c'était absolument vrai.

DÉCEMBRE 1826.

L'année finissait mal pour M. de Villèle, car cette loi malencontreuse allait soulever contre lui la conscience du pays et porter au comble l'impopularité du ministère dont il était le chef.

La Restauration, depuis son origine, avait déjà présenté un certain nombre de projets de loi sur la presse, mais aucun n'avait eu le caractère draconien de l'œuvre imaginée par M. de Peyronnet. Il faut en dire l'économie générale pour faire comprendre aux lecteurs la réprobation qu'une pareille loi souleva dans le pays.

JANVIER 1827. La loi de justice et d'amour.

Tout écrit de vingt feuilles et au-dessous, d'après le premier article, ne pouvait être mis en vente, publié ou distribué que cinq jours après le dépôt fait à la direction de la librairie. En cas de contravention, l'imprimeur était frappé d'une amende de 3,000 francs, et l'édition entière supprimée et détruite. Étaient également supprimées et détruites toutes feuilles dépassant le nombre indiqué dans la déclaration. Tout transport d'une partie de l'édition hors des ateliers de l'imprimeur, avant l'expiration des délais prescrits, était considéré et puni comme le fait même de la publication. Enfin, tout écrit de cinq feuilles et au-dessous était soumis au timbre de 1 franc pour la première feuille de chaque exemplaire et de 10 centimes pour les autres, à peine d'une amende de 3,000 francs et de suppression de l'édition entière. Étaient seulement exceptés de cette disposition les discours des membres du parlement, les mandements des évêques et lettres pastorales, les catéchismes, livres de prière, etc. Voilà pour les écrits non périodiques.

Quant aux journaux, il n'en pouvait paraître aucun sans une déclaration préalable énonçant le nom des propriétaires, leur demeure et l'imprimerie où ils devaient être imprimés. Sous peine de 500 francs d'amende, les propriétaires étaient tenus de faire figurer leurs

JANVIER 1827.

noms en tête de chaque exemplaire. Le droit de timbre était fixé à 10 centimes pour chaque feuille de trente décimètres carrés; au-dessus de cette dimension, il s'augmentait de 1 centime par décimètre carré. Les journaux existants étaient tenus de faire leur déclaration dans les trente jours de la promulgation de la loi.

Pour les peines, elles étaient de 2,000 à 20,000 francs d'amende dans les cas de provocation à commettre un ou plusieurs crimes, sans préjudice des peines corporelles. L'amende n'était que de 500 à 10,000 francs, si la provocation n'avait pas été suivie d'effet. Les outrages à la religion et à la morale publique, les offenses envers la personne du roi, les membres de sa famille, ceux des deux Chambres et les souverains étrangers, la diffamation ou l'injure envers les cours ou tribunaux, les dépositaires ou agents de l'autorité publique, les ambassadeurs ou ministres étrangers, et les simples particuliers, étaient frappés d'une amende de 5,000 à 20.000 francs, toujours sans préjudice des peines corporelles. Tout délit de diffamation envers les particuliers pouvait être poursuivi d'office, lors même qu'aucune plainte n'aurait été portée par le particulier diffamé.

Une telle législation était la négation absolue du droit d'écrire. Mais ce n'était pas seulement une guerre à mort à la pensée et à l'intelligence, c'était la ruine d'un certain nombre d'industries qui faisaient vivre plus de cent mille familles en France. Dans la seule ville de Paris, l'adoption de cette loi eût laissé sans travail et sans pain plus de quarante mille ouvriers. Aussi un immense cri d'alarme éclata-t-il de toutes parts.

Tous les journaux de l'opposition se répandirent en articles violents contre l'œuvre audacieuse du garde des sceaux; c'était naturel. Mais ce qu'il y eut de plus grave et de plus sérieux, ce furent toutes les pétitions adressées

JANVIER 1827.

au parlement par les industries menacées, et où étaient dépeints, d'une façon saisissante, les irréparables dommages que cette loi engendrerait fatalement. L'académie elle-même, qui était bien près d'être ultra-royaliste, l'académie toute peuplée de noms sans titres littéraires, comme ceux de M. Frayssinous, de l'archevêque de Paris et du duc de Montmorency, qu'il était question de remplacer par le duc de Rivière, l'académie où l'on n'entrait guère alors que muni d'un passeport de la Congrégation, fit entendre ses doléances dans une protestation respectueuse. Le roi refusa de recevoir la députation chargée de la lui remettre, et trois des académiciens qui l'avaient votée, MM. de Lacretelle, Villemain et Michaud, excellents royalistes tous trois, furent brutalement révoqués de leurs fonctions. M. de Lacretelle était censeur dramatique ; M. Michaud, lecteur du roi ; quant à M. Villemain, qui venait de reprendre à la Sorbonne son cours d'éloquence, longtemps suspendu par le mauvais état de sa santé, il avait été nommé récemment maître des requêtes. Le 17 janvier, parut une ordonnance où il était dit : « La nomination du sieur Villemain, maître des requêtes au Conseil d'État, est révoquée. » Cette persécution mesquine grandit la renommée du professeur, effaça les fâcheux souvenirs qu'on avait pu garder de son passage à la direction de la librairie et de l'imprimerie, et lui donna une popularité inattendue.

La protestation de l'Académie.

Par une ironie singulière, le gouvernement, en essayant de défendre lui-même son projet contre les attaques de la presse libérale, rejeta bien loin la pensée d'avoir voulu faire un acte arbitraire et prendre une mesure de haine. La loi, dit-il, était « une loi de justice et d'amour. » (1). » C'était au moins de la naïveté.

1. Voyez le *Moniteur* du 5 janvier 1827.

JANVIER 1827.

Quoi qu'il en soit, le mot resta, et l'opinion publique baptisa de cette dénomination ce projet de loi insensé, l'un des plus monstrueux qu'on ait jamais dirigé contre la liberté d'écrire.

Ce n'étaient pas seulement les journalistes qui se révoltaient, comme semblaient le croire les officieux, c'était tout ce qui pensait, c'était l'âme même de la France. Car il ne s'agissait pas uniquement d'une loi contre la calomnie, — personne ne se fût intéressé aux calomniateurs et aux diffamateurs, — il s'agissait de barrer le passage à toutes les productions de l'esprit de nature à déplaire aux détenteurs du pouvoir. Voltaire et Rousseau n'eussent pas trouvé à se faire imprimer en France.

La dénonciation du comte de Montlosier à la Chambre des pairs.

Ce fut au milieu de l'émotion produite par cet acte, dû à l'inspiration de la Congrégation et des jésuites, que la Chambre des pairs fut saisie du rapport de M. de Portalis sur la dénonciation du comte de Montlosier. Cette dénonciation visait précisément la Congrégation et les jésuites comme exerçant une influence occulte et décisive sur tous les actes du gouvernement, signalait l'établissement illégal, à Montrouge, d'un établissement jésuitique et dévoilait une foule d'attentats de la part des prêtres contre la tranquillité des citoyens.

La cour royale de Paris, on s'en souvient, après avoir délibéré, toutes chambres assemblées, sur cette dénonciation, s'était déclarée incompétente, mais non sans l'avoir signalée à l'attention des pouvoirs publics. M. de Montlosier, en portant sa pétition à la Chambre des pairs, demandait qu'une commission, nommée dans le sein de la Chambre haute, recherchât les anciennes lois du royaume qui protégeaient la religion et la tranquillité publique contre les entreprises et les procédés abusifs de ses ministres. Il réclamait, en outre, l'enseignement de la déclaration de 1682 sur les fran-

Janvier 1827.

chises de l'Église gallicane dans tous les séminaires.

Discussion du rapport sur la pétition de M. de Montlosier.

Le comte Portalis présenta son rapport dans la séance du 18 janvier. C'était une œuvre fortement étudiée, où étaient soigneusement approfondis les divers points signalés par M. de Montlosier. Sans admettre la légitimité de toutes les réclamations formulées par le pétitionnaire, le rapporteur était obligé de reconnaître qu'il existait en France une congrégation religieuse d'hommes, malgré la loi. Il ne venait pas invoquer contre elle la sévérité des lois, seulement, si elle était reconnue utile, elle devait être autorisée. Il insistait donc sur le maintien de l'ordre légal, et concluait en proposant à la Chambre de renvoyer au président du conseil la pétition du comte de Montlosier en ce qui concernait l'établissement en France de diverses maisons monastiques sans existence légale.

Vivement soutenues par le vicomte Lainé, le duc de Choiseul et le baron de Barante, ces conclusions, malgré leur modération, n'en furent pas moins attaquées avec une extrême acrimonie par les orateurs ultramontains de la Chambre haute. Le cardinal de La Fare voyait l'action de la Providence dans le retour miraculeux de la compagnie de Jésus au sein des États, et il sollicita la Chambre de ne point priver les générations à venir du bien qu'elles pouvaient retirer d'une société qui n'excitait tant de haine que parce qu'elle servait de tout son pouvoir la religion et l'État. Le duc de Fitz-James se livra, lui, à une véritable diatribe contre l'auteur de la pétition; il le présenta comme un maniaque s'en prenant au clergé et dénonçant les jésuites pour ne pas perdre l'habitude de dénoncer. On dut lui rappeler avec quelle sollicitude le comte de Montlosier avait défendu ce même clergé à l'Assemblée constituante lors de la discussion relative à ses biens.

Janvier 1827.

Moins agressif, le vicomte de Bonald ne s'en fit pas avec moins de passion l'avocat des jésuites; il les montra catéchisant les enfants en Europe et baptisant les rois dans les Indes; combattant ici l'erreur, là instruisant l'ignorance ou civilisant la barbarie; renonçant, seuls entre les divers ordres religieux, à toutes les dignités de l'Église, et ne possédant rien, pas même leur propre volonté. Mais c'était bien là ce qu'on leur reprochait, c'était d'être comme une épée dont la pointe était partout et la poignée à Rome. Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, l'abbé Frayssinous, vint à son tour prendre sous sa garde la Congrégation et les jésuites. Il engagea la Chambre à passer à l'ordre du jour pour témoigner hautement combien elle improuvait une attaque si injuste et si violente, dirigée contre les ministres de la religion de l'État. Vaine prière. Un souffle de liberté circulait alors dans la Chambre haute; le 19 janvier, par 113 suffrages contre 73, elle adopta les conclusions du rapport de sa commission. Ce vote était un présage de son attitude dans la discussion de la loi de justice et d'amour.

La loi dite de justice et d'amour fut d'abord soumise à la Chambre des députés, où M. de Villèle ne doutait pas du succès. Cependant la lutte devait être chaude. On put juger du caractère de vivacité qu'elle prendrait au nombre des orateurs inscrits pour l'attaquer et pour la défendre. Quarante-quatre s'étaient fait inscrire pour la combattre; trente et un pour la soutenir. Et parmi les premiers figuraient six ou sept membres de la droite pure, comme MM. de La Bourdonnaye, Hyde de Neuville, de Lézardière, de Berthier et Agier, ardents royalistes, qu'épouvantaient cependant les tendances par trop cléricales de la loi.

Projet de loi sur le tarif postal.

La discussion du projet sur la presse fut précédée de celle d'un autre projet concernant le tarif des postes,

qui parut à quelques membres de l'opposition comme l'avant-coureur et l'auxiliaire de la loi sur la police de la presse. Le prix de transport des journaux y était en effet singulièrement augmenté; façon détournée d'en diminuer la vente. Là était, suivant M. Dupont (de l'Eure), tout le venin de la loi. Elle n'en fut pas moins adoptée, sauf une légère modification introduite sur la proposition de M. Héricart de Thury au profit des annales, mémoires et bulletins consacrés aux arts, à l'industrie et aux sciences. M. de Chateaubriand réclama pour les lettres, quand la loi vint à la Chambre haute : « Les ministres se sont trompés, dit-il, c'est un paquet dont on aura mal mis l'adresse. » On aurait dû, selon lui, le joindre au projet de loi sur les écrits. Quoi qu'il en soit, il ne voulut pas laisser passer sans protestation un article vexatoire pour la liberté de la presse. Protestation inutile. Le Chambre des pairs s'y montra fort indifférente; elle se réservait pour le projet de loi de justice et d'amour.

Discussion de la loi de justice et d'amour à la Chambre des députés.

La commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner cette dernière loi, n'apporta au texte ministériel que quelques modifications de détail sans grande importance. Elle supprimait le timbre, et abrégeait le délai du dépôt pour les écrits de vingt feuilles et au-dessus, mais en revanche, sur d'autres points, elle aggravait la loi. Ainsi tout écrit de vingt feuilles et au-dessous ne pourrait être imprimé ni *réimprimé* dans un format au-dessus de l'in-18 sans une autorisation donnée, à Paris, par la direction de la librairie, et, dans les départements, par les préfets et les sous-préfets. C'était tout simplement la censure greffée sur la loi nouvelle.

Choisi pour rapporteur par la commission, M. Bonnet, député de Paris, donna communication de son travail à la Chambre dans la séance du 7 février. Était-il bien

convaincu de la bonté et de l'efficacité de la loi? On pouvait en douter, à entendre ses dernières paroles. « S'il est une matière, dit-il, où la diversité d'opinions puisse aisément se concevoir, c'est bien celle qui vous est soumise. Il n'en est point peut-être où il soit si difficile de faire une loi parfaite... Mais parce que l'on n'est pas arrivé à la perfection... est-ce un motif suffisant pour ne pas faire quelques pas vers une amélioration?... Puisse notre travail, en ménageant les droits de tous, avoir pourvu à la sécurité et aux besoins de la société! » Étrange amélioration que celle qui consistait à rendre la pensée esclave et à mettre la lumière sous le boisseau!

L'attaque des membres de la droite.

La discussion s'ouvrit, le 13 février, par un discours de M. Agier, qui attaqua le projet de loi comme contraire à la Charte, au droit commun, à la plus précieuse de nos libertés, à la sûreté de la monarchie et aux intérêts de la propriété et de l'industrie. Un libéral pur n'aurait pas mieux dit. Défendue avec enthousiasme par le comte de Rougé, l'un des fanatiques de la Congrégation, la loi trouva dans M. Bacot de Romand un adversaire passionné. Ce dernier s'en prit surtout au ministère qu'il montra aux abois, abandonné de l'opinion publique, sans liens, sans clientèle politique, se faisant journaliste comme il s'était fait agioteur, déshonorant et ruinant les journaux qui s'étaient parés de sa livrée et enlevant à la cause royale ses meilleurs soutiens. Il était impossible d'être plus amer. M. Bourdeau fit valoir des arguments plus concluants contre une loi qui tuait la presse pour lui apprendre à vivre.

Les royalistes, comme on le voit, étaient fort divisés sur la question. Les uns étaient d'accord avec les membres les plus avancés de l'opposition, avec Benjamin Constant, qui déclarait qu'une pareille loi n'aurait jamais dû être présentée à une assemblée civilisée; les

FÉVRIER 1827.

autres la trouvaient encore trop douce. On entendit, par exemple, le lendemain, M. de Salaberry faire le procès à l'imprimerie même, « la seule plaie, dit-il, dont Moïse oublia de frapper l'Égypte ». Il voulait bien la liberté de la presse, mais pour son parti seulement, « pour combattre ses éternels ennemis, pour repousser leurs vœux, la loi du sabre ou la loi du bonnet rouge », c'est-à-dire l'Empire et la République.

M. de La Bourdonnaye, qui avait si longtemps marché d'accord avec M. de Salaberry, trouva peut-être dans sa haine contre M. de Villèle, l'occasion d'une évolution libérale. Cet ancien proscripteur de Manuel fit valoir contre la loi de justice et d'amour des considérations que n'aurait pas désavouées le grand orateur de la gauche. Lui qui jadis avait traité la Charte de « garantie odieuse des intérêts de la Révolution », il stipula, au nom même de la Charte constitutionnelle, que la nouvelle loi, selon lui, violait dans son principe. L'heure lui paraissait mal choisie pour représenter des lois qui ne pouvaient qu'accroître l'irritation des esprits. Elles ne remédieraient pas au mal, parce qu'il n'existait pas dans l'opposition — il voulait dire l'opposition royaliste, — mais bien dans les actes qui l'avaient fait naître et qui la perpétuaient. Ce que réclamait M. de La Bourdonnaye, sans le dire bien ouvertement, c'était le renversement du ministère.

Autrement puissante retentit dans ce débat la grande voix de Royer-Collard. On le savait, en effet, au service de la liberté pure, et non à celui de passions mesquines ou de rancunes personnelles. Aussi un silence solennel se fit-il dans la Chambre quand il parut à la tribune.

Le discours de Royer-Collard.

Dès le début, il s'attacha à démontrer que la loi proposée n'était pas dirigée contre la licence, mais bien contre la liberté, contre toute liberté naturelle, civile et

FÉVRIER 1827.

politique. Quelle ironie sanglante dans ces paroles : « Dans la pensée intime de la loi, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers ; de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes. » Une émotion profonde s'empara de l'assemblée à ces paroles.

L'émotion redoubla quand, après avoir comparé la loi nouvelle à cet inquisiteur qui, dans la guerre des Albigeois, jetait dans les mêmes flammes les orthodoxes et les hérétiques, pour se mieux assurer que pas un seul de ceux-ci ne serait épargné, l'orateur s'écria : « La loi ne proscrit que la pensée, elle laisse la vie sauve. C'est pourquoi elle n'a pas besoin de faire marcher devant elle, comme les barbares, la dévastation, le massacre et l'incendie; il lui suffit de renverser les lois éternelles du droit. Pour détruire les journaux, il faut rendre illicite ce qui est licite, et licite ce que les lois divines et humaines ont déclaré illicite ; il faut annuler les contrats, légitimer la spoliation, inviter au vol. La loi le fait. » Il était impossible de flétrir plus éloquemment et plus énergiquement la conception sortie du cerveau de M. de Peyronnet, et dont M. de Villèle avait accepté la responsabilité.

Royer-Collard, en terminant, rendait justice aux intentions de la commission, qui avait cru améliorer le projet de loi à l'aide de quelques amendements. Il n'en était ni digne ni susceptible, suivant lui, parce qu'il n'y avait point d'accommodement possible avec le principe de tyrannie qui l'avait dicté. « Je regrette purement et simplement la loi, par respect pour l'humanité qu'elle dégrade. » Comme de violents murmures l'interrom-

Février 1827.

paient, « oui, — répéta-t-il d'une voix plus éclatante, — par respect pour l'humanité qu'elle dégrade, et pour la justice qu'elle outrage. » Il la rejetait enfin par fidélité à la monarchie légitime qu'elle ébranlait peut-être. C'était le seul gage qu'il pût lui donner aujourd'hui d'un dévouement qui lui avait été connu aux jours de l'exil et de l'infortune. Un mouvement général d'adhésion accueillit ces paroles. « Et vous aussi, Messieurs, reprit l'orateur — ce fut son dernier mot — vous rejetterez cette loi, parce que vous vous devez à vous-mêmes de témoigner à la France, dans cette crise peut-être salutaire, ce qu'elle est pour vous et ce que vous êtes pour elle. »

Une longue et vive agitation suivit cet imposant et magnifique discours, un des plus beaux dont jamais ait retenti la tribune française, et sous lequel le ministère demeura comme écrasé. Il eût été définitivement vaincu sans doute si l'assemblée avait voté sous la poignante émotion qu'elle ressentait alors. Mais la discussion s'éternisa, et les orateurs ministériels, notamment MM. Syriès de Mayrinhac et de Frénilly, purent ramener les flottants et les irrésolus du centre.

La réponse de M. de Villèle.

Le président du conseil, personnellement, n'avait pas un grand enthousiasme pour cette loi de justice et d'amour. Elle lui avait été imposée, en quelque sorte, par l'entourage royal. Mais il se trouvait engagé, et il crut devoir répondre à Royer-Collard. C'était une lourde tâche. Le ministre s'efforça surtout de se laver du reproche de viser à établir la tyrannie sur le pays. Mais celui qui le lui adressait savait bien, par une expérience personnelle, que des tyrans ne se laisseraient pas accuser de tyrannie. Un tyran pesait en effet sur la France, ajouta M. de Villèle, « il insulte et opprime chaque jour jusqu'aux pouvoirs légaux du pays, il menace de tout asservir pour tout dissoudre... Ce tyran, c'est celui



Montaut del et sc

ROYER-COLLARD.

[illegible]

dont l'orateur a pris hier la défense; c'est la licence de la presse ». Assurément c'était là un moyen d'influencer une grande partie de la Chambre, mais il était peu conforme à la vérité. Royer-Collard avait reproché à la loi d'être dirigée non pas contre la licence, toujours condamnable, mais contre la liberté elle-même. Et là-dessus M. de Villèle ne trouva pas un mot à lui répondre.

Tous les arguments contre le projet de loi semblaient épuisés après le discours de Royer-Collard. Cependant un des membres de la commission, M. Gauthier, trouva encore moyen d'émouvoir la Chambre en montrant la littérature réduite à un honteux esclavage par la loi nouvelle, l'imprimerie avilie et détruite, le commerce de la librairie anéanti, la pensée enchaînée, la Charte déchirée, la France livrée pieds et mains liés à une faction ennemie, et la royauté elle-même compromise par les excès que l'on voulait commettre en son nom. C'était là, selon M. de Lapanouze, député de Paris, le langage de la Révolution. Non, c'était le langage de la raison, du bon sens et de la vérité.

Le garde des sceaux, M. de Peyronnet, défendit son projet avec une acrimonie qui lui attira, de la part de Benjamin Constant, d'assez rudes représailles. Mais ce fut surtout dans la discussion des articles que les débats prirent un caractère de vivacité plus prononcé. Benjamin Constant avait demandé, sans obtenir de réponse, si les anciens ouvrages existant dans le commerce, comme ceux de Voltaire et de Rousseau, pourraient être l'objet de poursuites. M. Casimir Périer renouvela la question. A quoi M. Pardessus répondit, pour le gouvernement, que tous les mauvais livres devaient être poursuivis, ceux de Voltaire comme les autres. Les parlements ne les avaient-ils pas condamnés? Il lui paraissait donc impossible qu'ils pussent être réimprimés aujourd'hui. On était averti.

MARS 1827.

Altercation entre MM. de Villèle et de la Bourdonnaye.

Une violente altercation éclata, dans la séance du 2 mars, entre M. de La Bourdonnaye et le président du conseil. Le premier venait d'accuser M. de Villèle d'avoir avoué nettement, lors de la discussion du projet de loi dans les bureaux, que le résultat du projet devait être de réduire tous les journaux à deux ou trois. Sur une vive dénégation du ministre, M. de La Bourdonnaye reprit avec force : « Vous l'avez dit en présence de trente personnes, vous avez nommé le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, et peut-être la *Quotidienne*. J'en appelle à tous les membres du huitième bureau. » M. de Villèle ne répondit pas un mot. C'était un aveu tacite. Ainsi il demeurait bien avéré que le but poursuivi était d'empêcher la publication des livres de nature à porter ombrage au gouvernement, et de diminuer le plus possible le nombre des feuilles périodiques.

Chaque article, chaque amendement donnèrent lieu à de véritables batailles. Au moment où la discussion allait prendre fin, Benjamin Constant fit un appel désespéré à la Chambre pour l'engager à réfléchir avant de voter une loi dont les résultats seraient : des presses désertes, des ateliers fermés, vingt professions tout à coup suspendues, et la population qu'elles nourrissaient demeurant sans aucune ressource. Mais cela parut de médiocre importance à la majorité de la Chambre septennale. La loi fut adoptée dans son ensemble, le 12 mars, par 233 voix contre 134, sur 317 votants, après des débats qui avaient duré tout un mois. De ces débats, le projet ministériel était sorti quelque peu mutilé; mais la loi n'en valait pas beaucoup mieux. Le projet du gouvernement, suivant une expression de Benjamin Constant, était une injustice manifeste, complète, sauvage; celui de la commission une injustice mitigée, destructive du droit. Telle était cette loi de jus-

MARS 1827.

tice et d'amour, qui, d'ailleurs, n'était pas appelée à prendre place dans nos codes.

La loi de justice et d'amour à la Chambre des pairs.

Le gouvernement n'était pas absolument satisfait des quelques modifications apportées par la Chambre des députés à la loi sur la presse. Cependant, quelques jours après son adoption, il se décida à la soumettre à la Chambre des pairs, où, dans la séance du 19 mars, M. de Peyronnet en exposa longuement les motifs. Les membres les plus importants de cette assemblée avaient suivi avec une attention profonde les débats de la Chambre élective; aucune des critiques dirigées contre le projet ministériel ne leur avait échappé, et les observateurs attentifs pouvaient prédire dès lors que la loi rencontrerait au sein de la pairie une opposition formidable.

La commission d'enquête.

La composition de la commission chargée de l'examiner indiqua d'avance les dispositions peu favorables de la Chambre haute. La Chambre nomma en effet pour commissaires le comte Portalis, le baron Portal, les ducs de Brissac et de Lévis, l'abbé de Montesquiou, le comte de Bastard et le duc de Broglie. Les ducs de Lévis et de Brissac appartenaient seuls au parti ministériel; encore étaient-ils fortement soupçonnés de pencher vers les idées libérales. A peine formée, cette commission se constitua en comité d'enquête sur la proposition du duc de Broglie, et elle admit tous les intéressés, c'est-à-dire les écrivains, les propriétaires de journaux, les imprimeurs et les libraires, à venir exposer devant elle leurs réclamations. C'était, pour ainsi dire, préjuger la question.

Les funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt.

Un incident fortuit, une sorte d'outrage adressé aux restes de l'un des membres les plus distingués de la Chambre des pairs contribua peut-être à accroître la mauvaise volonté dont l'assemblée paraissait animée à l'égard du ministère.

Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt était mort le

Mars 1827.

28 mars 1827, à l'âge de quatre-vingts ans. Pair de France depuis 1814, il n'avait pas oublié son libéralisme des premiers jours de la Révolution. Membre de l'opposition modérée, il était resté en termes assez froids avec la Restauration. La popularité que lui avait acquise sa coopération à toutes sortes d'œuvres de bienfaisance s'en était singulièrement accrue.

Des élèves de l'école des Arts et Métiers de Châlons, dont le défunt avait été le bienfaiteur, tinrent à lui rendre un dernier hommage en portant son cercueil à bras depuis la rue Royale, qu'il habitait, jusqu'à l'église de l'Assomption, où avait lieu le service divin. L'office terminé, ils reprirent leur précieux fardeau pour le conduire jusqu'à la barrière de Clichy, où le cercueil devait être placé dans une voiture destinée à le porter jusqu'à la terre de Liancourt. Mais, sur les marches mêmes de l'église, un commissaire de police déclara aux jeunes gens qu'il avait des ordres formels pour s'opposer à cette manifestation, et il leur enjoignit de remettre le corps sur le char funèbre. Les jeunes gens s'y refusèrent. La force armée étant intervenue, une rixe s'ensuivit, et, dans la bagarre, le cercueil tomba et se brisa sur le pavé.

Un cri d'horreur et d'indignation s'échappa de la poitrine de tous les assistants. On se demandait pourquoi cette profanation administrative. Ce furent des restes mutilés, un cercueil en morceaux, des insignes souillés de boue que les soldats, tout consternés du métier qu'on leur imposait, déposèrent sur le corbillard.

L'affaire évoquée à la Chambre haute.

La Chambre haute évoqua l'affaire dans sa séance du 31 mars; elle chargea son grand référendaire de prendre tous les renseignements et de lui en adresser un rapport à bref délai. « La dignité de la pairie tout entière, s'écria le duc de Praslin, est intéressée à ce que cette affaire soit complètement éclaircie. » Les ordres

Avril 1827.

seuls de la police avaient apporté tout le trouble, et il ne voyait pas bien sur quel règlement on avait pu s'appuyer pour empêcher des citoyens de rendre un touchant hommage à l'éminente vertu d'un pair de France.

Le surlendemain, 2 avril, le grand référendaire, M. de Sémonville, monta à la tribune pour rendre compte de la mission dont il avait été chargé. Des longs éclaircissements apportés par lui, il résulta que le fait brutal dont la Chambre s'était justement émue était dû au zèle inconsidéré d'un commissaire de police. Le grand référendaire rappela diverses circonstances où les restes de tel ou tel personnage avaient été transportés à bras au cimetière sans aucune espèce d'opposition de la part de la police. Les choses s'étaient ainsi passées tout récemment aux obsèques de M. de Girardin, que venait de perdre la Chambre des députés, et dont l'hostilité à la Restauration avait été autrement véhémente que l'opposition bénigne du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. On s'expliquait donc difficilement la brutalité de la consigne donnée lors de l'enterrement de ce dernier.

Le duc de Doudeauville succéda au grand référendaire pour faire part à la Chambre du chagrin que Sa Majesté avait ressenti de cet événement. Dès la veille, après le conseil, le roi l'avait chargé de témoigner à la famille combien il en avait été affligé, et toute la part qu'il prenait à ses peines. Pour lui, s'il eût été présent jusqu'à la fin de la cérémonie, il aurait obtenu des autorités compétentes de laisser porter jusqu'au bout les précieux restes de son parent par les jeunes gens qui y attachaient un si grand prix, et l'on eût évité le déplorable scandale dont s'occupait la Chambre des pairs.

L'incident aurait dû être clos après ces paroles du ministre de la maison du roi; le ministre de l'intérieur, M. de Corbière, crut devoir intervenir et déclarer bru-

AVRIL 1827.

talement que l'administration avait fait son devoir. Sur la proposition de M. Laîné, la Chambre décida de surseoir à se prononcer jusqu'à plus ample informé. L'affaire n'eut pas de suites, mais il en resta dans l'Assemblée une impression défavorable au ministère.

Retrait de la loi de justice et d'amour.

M. de Villèle ne se faisait aucune illusion; il pressentait que la discussion du projet de loi sur la presse se terminerait par un échec éclatant pour le ministère. Non pas que la Chambre haute, malgré ses apparences de libéralisme, eût assuré à la presse la licence et l'impunité. La commission étudiait sérieusement une loi destinée à en prévenir les écarts; seulement elle avait fait table rase du projet ministériel. Les ministres ne l'ignoraient pas; aussi, pour éviter une défaite inévitable, jugèrent-ils prudent de retirer la loi jusqu'à nouvel ordre. Le 17 avril, presque au début de la séance de la Chambre des pairs, le garde des sceaux monta à la tribune et donna lecture d'une ordonnance royale où il était dit, sans commentaires : « Le projet de loi relatif à la police de la presse est retiré. » L'Assemblée accueillit par un silence glacial cette communication, où l'on sentait percer le dépit du gouvernement. Déjà le président du conseil songeait à se préparer une majorité dans la Chambre haute par une nouvelle fournée de pairs, comme jadis M. Decazes. Seulement, ce que celui-ci avait fait dans une pensée libérale, M. de Villèle entendait le faire au profit de la réaction. Il pourrait revenir alors avec son projet de loi sur la presse.

Le retrait de ce projet fut salué en France par d'unanimes acclamations; il y eut comme un immense cri de délivrance. Dans les principales villes du royaume, on se livra à des démonstrations de la plus vive allégresse. Illuminations, promenades aux flambeaux, rien n'y manqua. A Paris, les manifestations eurent un caractère particulièrement imposant. Tout le peuple était

AVRIL 1827.

dans la joie. Des bandes d'ouvriers imprimeurs parcoururent la ville au cri de *Vive le roi! vive la Chambre des pairs! vive la liberté de la presse!* L'immense majorité de la population prit part à ces démonstrations, et, le soir, les maisons furent brillamment illuminées. On eût dit qu'on célébrait une victoire; c'était en effet une victoire remportée sur les ténèbres et l'arbitraire.

Le véritable vaincu en cette circonstance, c'était le ministère. L'explosion de joie de la capitale lui parut une injure sanglante; il en garda un ressentiment d'autant plus implacable qu'il eut bientôt une preuve nouvelle de sa profonde impopularité.

Les démonstrations de la garde nationale.

Chaque année, le 12 avril, pour fêter l'anniversaire de la rentrée du comte d'Artois dans Paris, la garde nationale faisait le service militaire aux Tuileries, à l'exclusion de toutes les autres troupes. Il lui était réservé, comme une prérogative, de garder seule, ce jour-là, le roi et la famille royale. Le 12 avril se trouvant être jeudi-saint, on avait remis au 16 la célébration de cet anniversaire. La garde nationale, composée en grande partie de cette classe moyenne à qui le ministère était surtout antipathique, accueillit le roi par des démonstrations de dévouement plus bruyantes que de coutume, comme si elle eût tenu à prouver qu'elle ne le confondait pas dans la désaffection dont ses ministres étaient l'objet.

Le roi, qui, depuis quelque temps, voyait avec chagrin diminuer autour de lui, dans ses promenades, les acclamations populaires, fut particulièrement sensible aux marques de sympathie dont la garde nationale le combla en cette circonstance. Charles X, pour prouver à la garde nationale combien il appréciait son zèle et son dévouement, lui fit annoncer par le maréchal Oudinot, son commandant en chef, qu'il la passerait en revue générale le dimanche 29 du mois.

AVRIL 1827.

La revue du Champ-de-Mars.

Ce jour-là donc, par un splendide soleil de printemps, toute la garde nationale de Paris se trouva réunie au Champ-de-Mars. Trois cent mille spectateurs se pressaient sur les talus qui, alors, entouraient le champ de manœuvre.

Charles X, en parcourant les rangs de la garde nationale, accompagné du dauphin, du duc d'Orléans et du jeune duc de Chartres, fut accueilli par les cri sunanimes de *Vive le roi!* Mais à ces cris se mêlaient ceux de *Vive la Charte!* poussés avec une persistance qui assombrit quelque peu son front. Comme un garde national lui témoignait son étonnement qu'il parût mécontent de ce dernier cri, il répondit, avec beaucoup de dignité, qu'il était venu pour recevoir des hommages et non des leçons. Les cris de *Vive le roi!* redoublèrent à cette réponse. Charles X n'en rentra pas moins quelque peu froissé au château. « Il y a eu quelques brouillons, dit-il au maréchal Oudinot; mais la masse est bonne, et je suis satisfait. » Il recommanda seulement au maréchal de lui soumettre son ordre du jour avant de le publier.

A bas les ministres!

Mais si le roi se montra satisfait, il n'en fut pas de même des membres du cabinet. Les bataillons de la garde nationale, en regagnant leurs quartiers ne se trouvant plus en présence du roi, donnèrent un libre cours à leurs passions hostiles contre le ministère, et, chemin faisant, ils poussèrent les cris de *A bas les ministres! à bas les jésuites!* A ces cris la garde nationale mêla ceux de *A bas Villèle! A bas Peyronnet!* en passant devant les hôtels de ces deux ministres, rue de Rivoli et place Vendôme.

Les membres du cabinet dînaient tous chez le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche. En apprenant ce qui s'était passé, ils se réunirent au ministère de l'intérieur, et là MM. de Villèle et de Corbière, considérant l'injure faite au ministère comme atteignant également

AVRIL 1827.

la royauté, proposèrent le licenciement immédiat de la garde nationale. Cette mesure extrême fut combattue comme dangereuse et impolitique par le ministre de la marine, M. de Chabrol-Crousol. « Quel serait en cas d'émeute le principe conciliateur? » dit-il; tout au plus devait-on, selon lui, frapper les bataillons coupables. L'abbé Frayssinous et le duc de Doudeauville appuyèrent cet avis si sage. Ce dernier conseilla même à ses collègues de ne rien faire. Mais MM. de Villèle, de Damas et de Corbière tinrent bon pour la dissolution; on se rendit le soir même aux Tuileries pour faire signer au roi l'ordonnance de licenciement.

Le licenciement de la garde nationale.

Charles X hésita, comme s'il eût eu conscience de la faute qu'on allait lui faire commettre, comme s'il eût prévu que cette garde nationale, dont il avait reçu tant de marques de sympathie, lui ferait défaut quelque jour; il hésita devant la résistance du ministre de sa maison, le duc de Doudeauville, à qui l'unissait une vieille amitié, et qui lui rappela les liens par lesquels il était personnellement attaché à la garde citoyenne; mais, MM. de Villèle et de Corbière l'ayant menacé de leur démission, il céda. Le président du conseil et ses collègues sacrifièrent les intérêts de la monarchie au ressentiment de leur amour-propre blessé. Dès le lendemain matin, Paris apprit avec stupeur que sa garde nationale était licenciée.

Ce licenciement fut une des plus lourdes fautes de la Restauration. On craignait au château une effervescence populaire. Il n'en fut rien; mais il y eut quelque chose de plus grave, ce fut l'abandon presque complet de la royauté par la classe moyenne. Beaucoup de bourgeois, pour qui la garde nationale était une fatigue et une gêne, se prirent à la regretter, lorsqu'elle fut cassée brutalement; ils se sentirent atteints dans leur honneur.

Avril 1827.

Le duc de Rivière s'émerveillait, devant un pair de France de ses amis, de la tranquillité avec laquelle cette dissolution avait été accueillie. « Paris n'a pas bougé, répondit le pair de France, mais que le roi ait un jour besoin de sa bonne ville de Paris, et puis tu verras le beau coup que vous avez fait. » Si le duc de Rivière eût été vivant encore aux journées de Juillet, il se serait rappelé ces paroles d'un ami perspicace.

Démission du duc de Doudeauville.

Le duc de Doudeauville ne voulut pas avoir l'air d'approuver, par sa présence au ministère, la mesure impolitique à laquelle il s'était opposé; il donna sa démission, malgré sa vieille amitié pour Charles X. Il fut question, dans l'entourage royal, de le remplacer comme ministre de la maison du roi par le prince Jules de Polignac. C'était surtout l'idée du duc de Rivière. On en parla au président du conseil. Mais M. de Villèle avait peu de goût pour le prince de Polignac. Il objecta que le roi ne voulait plus de ministre de sa maison. En effet, le baron de la Bouillerie fut nommé en remplacement du duc dé Doudeauville, mais avec le simple titre d'intendant-général; on lui donna toutefois rang de ministre d'État. Le prince de Polignac était réservé à d'autres destinées.

Travaux législatifs de la session.

Ces divers incidents n'avaient pas empêché les Chambres de continuer paisiblement leurs travaux législatifs. Plusieurs projets de loi d'une certaine importance furent votés dans le cours de cette session. Citons d'abord une loi pour la répression de la traite des noirs. La Restauration, à ses débuts, s'était déjà occupée de cette grave question, et nous l'avons vue associer ses efforts à ceux de l'Angleterre pour l'extinction de cet infâme commerce. Des mesures plus répressives avaient été jugées nécessaires; ce fut l'objet de la loi nouvelle, qui éleva dans de fortes proportions les pénalités pécuniaires et corporelles contre les négociants, armateurs,

Mai 1827.

officiers d'équipage et matelots convaincus de s'être livrés à un pareil trafic.

Loi nouvelle sur le jury.

Vint ensuite une loi sur le jury, à laquelle les discussions de la Chambre haute donnèrent une importance considérable. Le projet du gouvernement n'admettait comme jurés que les membres des collèges électoraux, dont les préfets étaient chargés de dresser la liste le 1er septembre de chaque année. Sur la proposition de la commission, on y ajouta les fonctionnaires publics exerçant des fonctions gratuites, les officiers des armées de terre et de mer en retraite, les docteurs et licenciés des facultés de médecine, de droit, des sciences et belles-lettres, les membres et correspondants de l'Institut et autres sociétés savantes reconnues par le gouvernement, etc. Nul ne pouvait être rayé de la liste qu'en vertu d'une décision motivée ou d'un jugement, contre lequel le recours avait un effet suspensif. Ainsi, désormais, il ne serait plus loisible aux préfets d'ajouter ou de supprimer arbitrairement des électeurs comme cela s'était pratiqué scandaleusement aux dernières élections générales. Adoptée par les deux Chambres, avec les améliorations qu'y avait apportées la commission de la Chambre des pairs, la nouvelle loi fut promulguée le 2 mai. C'était une arme que le cabinet avait laissé forger contre lui; les fraudes électorales devenaient beaucoup plus difficiles; la morale y gagnait sans doute, mais le ministère de M. de Villèle ne devait pas tarder à en être frappé au cœur.

Discussion du budget de 1828.

L'examen et la discussion de la loi de finances de 1828 se ressentirent nécessairement des émotions soulevées par le retrait de la loi sur la presse et par le licenciement de la garde nationale. On y apporta plus d'aigreur et de sévérité que de coutume. La bonne gestion financière de M. de Villèle, à laquelle on rendait ordinairement justice, fut violemment critiquée. Le ministre avait fondé

Mai 1827.

ses évaluations budgétaires sur le rendement du mois de janvier; or une diminution assez sensible s'était produite, depuis, dans les revenus publics : d'où un léger déficit. Mais il n'y avait là rien d'alarmant, disait M. Fouquier-Long, rapporteur du budget des dépenses, et le crédit de la France ne pouvait s'en trouver atteint.

M. Laffitte n'en prit pas moins texte pour développer une attaque formidable contre le ministère. On avait dépensé sans mesure, espérant sans doute que le pays produirait sans mesure. On avait annoncé des excédents de recettes en se basant sur une plus-value de près de trois millions fournie par le mois de janvier; mais le déficit avait été de 6,755,000 francs pour les deux mois suivants, ce qui devait porter à 40 millions le déficit de l'année entière. On attribuait cette situation fâcheuse aux imprudences de l'industrie, disait M. Laffitte; non, elle était due, selon lui, à la mauvaise administration du cabinet. Déjà le budget de 1826 s'était élevé de 949 à 983 millions; celui de 1828, au lieu de diminuer, augmentait de 70 millions. La dette flottante s'était accrue de 58 millions, et l'indemnité de l'émigration avait augmenté d'un milliard la dette consolidée. On était donc en présence de ressources absolument nulles, en cas de dépenses imprévues, comme celles qu'exigerait une guerre par exemple; il faudrait alors avoir recours à un système de crédit sans amortissement. Et cela au moment où des complications graves semblaient se préparer en Orient, et où des passions insensées fermentaient en France comme en Espagne. Etait-ce en outrageant des citoyens armés depuis quarante ans pour la défense de l'ordre que le ministère espérait prouver sa fermeté?

— Que ne l'accusez-vous? cria alors à l'orateur une voix de la droite.

— Si j'étais député de Paris, répliqua M. Laffitte, je proposerais l'accusation des ministres.

Mai 1827.

— Et nous aussi, s'écrièrent à la fois MM. Labbey de Pompières, Méchin, Benjamin Constant, Petou et de Thiard. On voit à quel point les passions étaient surexcitées.

A cette menace d'accusation, le président du conseil répondit qu'il aurait pu craindre une pareille accusation s'il n'avait pas été lui-même le promoteur du licenciement de la garde nationale. Mais il n'avait pas à la redouter pour avoir conseillé un acte commandé par l'intérêt du pays, que la timidité seule des conseillers de la couronne pouvait replonger dans les révolutions. L'avenir se chargera de donner à ces paroles de M. de Villèle un démenti sanglant.

Il ne trouva rien à répondre, du reste, à Benjamin Constant lorsque celui-ci, dans la séance du 8 mai, lui demanda en quoi il était de l'intérêt du trône et du pays d'avoir licencié cette garde nationale qui s'était toujours montrée attachée aux lois, dévouée à l'ordre, courageuse, désintéressée, n'aspirant qu'à la liberté légale, ne demandant son aisance qu'au travail régulier, et n'inspirant de défiance aux ministres que par son patriotisme et ses vertus. Benjamin Constant terminait son ardente philippique en montrant l'opinion soulevée contre les ministres, la magistrature leur résistant au nom de la justice, et le parlement lui devenant de plus en plus hostile. Il les accusait de se cramponner au trône qu'ils trompaient, au trône qu'ils séparaient du peuple, alors que ce peuple, éclairé sur ses libertés, ne demandait qu'à se rallier à la monarchie selon la Charte; il les accusait enfin de rendre la royauté solidaire de leurs erreurs et de leurs délits.

Les violences de la contre-opposition de droite.

Et ce n'étaient pas seulement les orateurs de la gauche qui faisaient le procès à ces ministres imprudents. La contre-opposition de droite se montrait encore plus âpre et plus acharnée à leur égard. M. Bacot de Romand

Mai 1827.

leur reprocha d'avoir employé, comme unique moyen de gouvernement, la séduction, la menace, la fraude et la ruse. C'était leur faute, à l'en croire, si la France était moins calme et moins confiante, alors qu'ils avaient eu entre les mains tant de moyens de consolider le trône et d'assurer le bonheur du pays.

« Vous êtes destitués de toute force morale », leur criait à son tour M. de Preissac, et il leur conseillait de se retirer. C'était, selon lui, le seul service qu'ils pussent rendre désormais à la royauté, et l'unique moyen de réparer le mal qu'ils avaient fait : conseil qu'ils ne suivront que tardivement.

Cette laborieuse discussion dura tout un grand mois. Entre temps, la Chambre élective vota un code forestier, déjà adopté, après de longs débats, par la Chambre haute. Quant à la loi de finances, elle fut votée dans la séance du 30 mai par 254 voix contre 69. Ces soixante-neuf voix, c'était l'opposition de droite et de gauche. La Chambre des pairs la vota à son tour, le 21 juin suivant, à la presque unanimité de ses membres. Mais ce n'était pas là un témoignage de confiance à l'égard des ministres, et nous les verrons tout à l'heure user d'un expédient tout à fait empirique pour essayer de se faire une majorité dans la Chambre des pairs.

Juin 1827.
Bruits menaçants.

La désaffection allait croissant ; le vide se faisait en quelque sorte autour de ce malheureux ministère. On était en proie à un malaise général ; il y avait en l'air comme une menace de coups d'État, de promotion extraordinaire de pairs, de dissolution de la Chambre des députés, de rétablissement de la censure. M. de Lézardière demanda, dans la séance du 1er juin, ce qu'il y avait de vrai dans ces bruits alarmants. M. Cornet d'Incourt trouva la demande indiscrète et inconstitutionnelle, et le ministère garda le silence. A trois semaines de là, le 22 juin, la Chambre se réunit

pour entendre une communication du gouvernement.

Mai 1827.
Clôture de la session.

Cette communication, c'était l'annonce de la clôture de la session. La Chambre n'avait pas eu séance depuis le 1er juin. Benjamin Constant demanda la parole sur le procès-verbal. Il voulait interroger de nouveau les ministres sur les bruits auxquels avait fait allusion M. de Lézardière, et qui persistaient avec plus de force que jamais. Mais on ne le laissa pas parler. Le ministre de l'intérieur s'étant levé aussitôt, le président Ravez déclara que, aux termes de la Charte, les ministres du roi devaient être entendus lorsqu'ils le demandaient. M. de Corbière monta aussitôt à la tribune, et donna lecture de l'ordonnance qui prononçait la clôture de la session de 1827. D'après le règlement, il n'y avait plus qu'à lever la séance. Les membres de la Chambre septennale se séparèrent aux cris réitérés de *Vive le roi!* Ils ne devaient plus se réunir.

Rétablissement de la censure.

Les bruits dont la Chambre des députés avait été entretenue n'étaient pas de vains bruits. Deux jours après sa séparation, le 24 juin, une ordonnance royale remettait en vigueur les lois du 31 mars 1820 et du 26 juillet 1821 : c'était le rétablissement de la censure. Un bureau composé de six censeurs fut chargé de l'examen préalable de tous les journaux et écrits périodiques. Désormais tout numéro de journal ou écrit périodique devait, avant d'être imprimé, être revêtu du visa de ce bureau, qui fut lui-même soumis à la surveillance d'un conseil de neuf membres nommés par le roi.

Une ordonnance du même jour, contresignée du garde des sceaux, fit connaître les membres de ce conseil, auquel le vicomte de Bonald, ministre d'État et pair de France, fut donné pour président. Les autres membres étaient le marquis d'Herbouville et le comte de Breteuil, également pairs de France, trois députés, MM. de Frénilly, Olivier (de la Seine), et de Maguillé ; un conseiller

Juin 1827.

d'État, le baron Cuvier; le président de la cour des comptes, M. de Guilhermy, et l'avocat général de Broë. Ces noms disaient assez dans quel esprit fonctionnerait le bureau de censure. N'ayant pu enchaîner la liberté de la presse par une loi, le gouvernement la supprimait par ordonnance, et il faisait publier par le *Moniteur* que la censure convenait à sa sagesse, à nos lois, à nos mœurs et à la bonté du roi (1). N'était-ce pas une sanglante ironie?

Ainsi Charles X, oublieux de la popularité qu'il avait due, lors de son avènement au trône, à l'abolition de la censure, replongeait de gaieté de cœur la royauté dans l'arbitraire et le bon plaisir. Pour épargner à ses ministres les critiques amères de la presse et permettre à M. de Villèle de préparer dans l'ombre et le silence la dissolution de la Chambre, il livra la monarchie à tous les périls de l'absolutisme et sembla inviter le pays à rentrer dans l'ère des conspirations.

Nouvelle société pour la défense de la presse.

On n'a pas oublié peut-être cette société qui s'était formée dans les premières années de la Restauration pour la défense de la liberté de la presse. Une société nouvelle s'organisa, au lendemain même du rétablissement de la censure, sous la présidence de M. de Chateaubriand, pour défendre cette liberté proscrite. Rétablie par l'influence du parti clérical, la censure ne craignit pas de prendre sous sa garde un infâme assassin, l'abbé Contrafatto, en empêchant les journaux de reproduire un passage du résumé où le président des assises vengeait, des calomnies de ce misérable, la mère d'une jeune fille victime de ses lubricités. La société protectrice de la presse publia brochures sur brochures pour dénoncer les abus de la censure; elle répandit ces brochures à profusion, et ne contribua pas peu à entretenir dans les cœurs la flamme vive de la liberté.

(1) *Moniteur universel* du 26 juin 1827.

Juin 1827.

La liberté en Orient.

La liberté! son nom magique retentissait alors aux confins de l'Orient, et si la Restauration la proscrivait en France, elle semblait toute disposée à l'encourager chez les Grecs, dont les glorieux efforts pour reconquérir leur indépendance tenaient alors toute l'Europe attentive. Déjà, au siècle dernier, réveillés au bruit de la Révolution française, quelques hommes héroïques avaient tenté d'arracher la Grèce au joug de la Turquie. Rhigas avait péri dans cette entreprise. Mais cette terre classique de la liberté enfanta des vengeurs, et, une vingtaine d'années après la mort de Rhigas, de hardis prédicateurs parcouraient le Péloponèse en prêchant la guerre sainte contre les oppresseurs de la patrie. Un des aides de camp du czar Alexandre, le général Ypsilantis, se fit, en Russie, le propagateur ardent de la délivrance des Hellènes, à ce point que le czar enthousiasmé promit de seconder les Grecs s'ils levaient l'étendard de la révolte.

L'indépendance de la Grèce.

Une foule d'étrangers accoururent pour leur prêter main forte. Ypsilantis se mit lui-même à la tête de l'insurrection; mais il ne fut pas plus heureux que Rhigas, et il expia, dans une dure captivité, le tort de sa défaite. Les promoteurs de l'indépendance hellénique ne se découragèrent pas; d'éclatants succès répondirent à leurs efforts, et, le 1er janvier 1822, un congrès national, réuni à Epidaure, proclama l'indépendance de la Grèce. Mais la lutte était loin d'être terminée; elle continua pendant des années, plus vive, plus acharnée que jamais. Ce fut une guerre sans merci ni pitié, avec des alternatives de succès et de revers. Toutes les sympathies du monde chrétien étaient pour la Grèce; Charles X lui-même, poussé par le sentiment religieux, faisait des vœux pour la victoire des révoltés et conseillait l'intervention en leur faveur. Les héros de l'indépendance, Canaris, Andréas Miaoulis, Markos Botzaris, étaient de-

JUIN 1827. Le désastre de Missolonghi.

venus légendaires en France. Aussi y fut-on douloureusement affecté lorsque l'on apprit que Missolonghi, dernier boulevard des insurgés dans la Grèce septentrionale, était tombé, sous les efforts d'Ibrahim-Pacha, dans d'effroyables convulsions. De quinze mille habitants que comptait l'héroïque cité avant le siège, il en restait trois mille à peine : c'était un désastre sans nom.

Les malheurs et le courage du peuple grec trouvèrent dans toutes les classes de la population française, dans les Chambres et à la cour même des sympathies profondes. Il se forma un comité philhellène pour lui envoyer des secours en armes et en argent. Mais, réduits à eux-mêmes, les malheureux Grecs étaient impuissants. De nouveaux désastres étaient venus les assaillir. Le 4 juin de cette année, Karaiski avait péri en attaquant les Turcs avec trois cents des siens, comme les trois cents Spartiates de Léonidas. Athènes était tombée au pouvoir des Ottomans. Ses défenseurs, parmi lesquels figurait le colonel Fabvier, s'étaient renfermés dans l'Acropolis. Sommés de se rendre, ils répondirent que si le pacha voulait leurs armes, il n'avait qu'à venir les prendre. Presque tous moururent.

JUILLET 1827.

L'insurrection était à la veille d'être complètement écrasée, et c'en était fait de l'indépendance hellénique, quand la Russie, d'accord avec la Grande-Bretagne, se décida à intervenir. La Grèce avait invoqué la protection de l'Angleterre. Celle-ci, ne voulant pas laisser la Russie agir seule en Orient, s'était empressée, dès l'année précédente, d'envoyer le duc de Wellington à Saint-Pétersbourg pour s'entendre avec elle. Les deux puissances étaient convenues d'appuyer l'émancipation de la Grèce, d'unir leurs efforts pour la réconcilier avec la Porte, et de mettre un terme à la lutte dont l'archipel était le théâtre. Seulement elles avaient attendu, pour agir, que la Grèce fût à peu près écrasée.

JUILLET 1827.

Il faut rendre cette justice à la Restauration que, dans le conflit qui menaçait d'éclater en Orient, elle ne voulut pas laisser la France en dehors du concert européen. Le roi Charles X, tout dévoué, comme on l'a vu, à la délivrance d'une nation chrétienne, écrivit personnellement à notre ambassadeur, M. de Polignac, pour l'inviter à offrir la participation de la France dans les affaires orientales. La Sublime Porte avait tout d'abord dédaigneusement repoussé l'intervention des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. Elle leur opposa, non sans quelque malice, les principes proclamés à Troppau, à Laybach et à Vérone par les grandes puissances européennes, et reprocha à leurs protocoles d'être une violation de la doctrine de l'obéissance passive des sujets envers leur souverain. Bref, la Turquie, sans se soucier des cent mille Russes qui se tenaient prêts à franchir le Pruth, paraissait déterminée à n'admettre aucune médiation étrangère.

Le traité du 6 juillet.

Sur ces entrefaites, fut signé à Londres, entre la France, l'Angleterre et la Russie, un traité d'une importance extrêmement grave pour la Sublime Porte. Aux termes de cette convention, la Turquie était tenue d'accepter la médiation des trois puissances dans les conditions suivantes : l'indépendance de la Grèce était formellement reconnue, seulement la Grèce était tenue de payer une redevance annuelle à la Porte, qui conservait sur elle un droit de suzeraineté; une entière liberté de commerce lui était assurée, et elle devait se gouverner par des autorités tirées de son sein et nommées par elle. Pour que ce traité ne demeurât pas lettre morte, comme la convention passée l'année précédente entre la Russie et la Grande-Bretagne, la Turquie fut mise en demeure de se prononcer dans le délai d'un mois. On imposait aux parties belligérantes un armistice forcé, et, dans le cas de refus, de la part de la Sublime Porte, d'accepter leur

JUILLET 1827. médiation, les trois puissances contractantes devaient confier à leurs escadres le soin de faire respecter cet armistice. Ce traité du 6 juillet était la reconnaissance virtuelle de l'indépendance de la Grèce. La Turquie s'imagina que c'était là une convention illusoire; elle ne tardera pas à voir combien grande était son erreur.

Condamnation du *Journal du Commerce*.

Pendant que la Restauration se disposait à intervenir dans les affaires d'Orient, elle continuait à l'égard de la presse sa politique de combat. La censure ne lui suffisait pas, elle appelait encore les tribunaux à son aide. Le 17 juillet, l'éditeur responsable du *Journal du Commerce* comparut devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention d'avoir commis le délit d'attaque contre la dignité royale, les droits constitutionnels du roi, les droits qu'il tenait de sa naissance et l'inviolabilité de sa personne. Or cette feuille d'opposition libérale s'était bornée à demander, sous une forme très adoucie, le changement des ministres. L'opposition du gouvernement aux sentiments du pays risquait, suivant elle, d'affaiblir « la pieuse et salutaire croyance » en un dogme politique sur lequel reposait l'inviolabilité du trône. Elle comprenait, du reste, les lenteurs prudentes du pouvoir. « Entouré d'ambitions rivales, ajoutait-elle, il peut croire qu'on le trompe quand on veut le servir, et il hésite longtemps avant de congédier des serviteurs infidèles. Espérons que les hésitations sont arrivées à leur terme. Il serait encore possible à une administration nouvelle de transiger avec la France; qui sait si dans deux ans cette transaction serait praticable. »

Telles étaient les lignes incriminées. Quand on voit avec quelle brutalité les membres du gouvernement sont attaqués de nos jours; à quelles calomnies ils sont exposés, de quelles diffamations ils sont poursuivis, on ne peut s'empêcher de trouver bien innocentes ces lignes qui avaient soulevé la colère des magistrats de la Res-

tauration. Malgré une énergique plaidoirie de M. Barthe, l'un des avocats les plus distingués du temps, le sieur Cardon, éditeur responsable, fut condamné à trois mois de prison et à trois cents francs d'amende. Encore les juges se montrèrent-ils indulgents; l'avocat du roi, M. Levavasseur, avait réclamé six mois de prison et quatre mille francs d'amende. JUILLET 1827.

A l'heure où cette condamnation était prononcée, le *Moniteur universel* contenait un éloge éclatant de l'administration de M. de Villèle. Elle pouvait, selon la feuille officielle, revendiquer, « après la Providence, » une partie des améliorations obtenues dans notre pays. C'était la conviction que le plus grand obstacle à ces améliorations résidait dans l'opposition ou, pour mieux dire, dans la licence des journaux, qui lui avait dicté le projet de loi sur la presse. A défaut de cette loi, le régime de la censure était devenu inévitable ; il était prévu d'avance, et tout le monde, au dire du *Moniteur*, en reconnaissait aujourd'hui la nécessité.

La condamnation du *Journal du Commerce* avait révolté la conscience publique. Les magistrats de la cour royale de Paris en furent indignés, et, le mois suivant, en dépit des efforts de l'avocat général de Broë, ces magistrats, considérant que l'article incriminé ne renfermait aucune attaque contre la dignité royale, déchargèrent Cardon de toute condamnation.

Ainsi, comme nous l'avons dit, la censure n'empêchait pas les procès. Le 28 juillet, un journal de Nantes, l'*Ami de la Charte*, avait été condamné également à trois mois de prison et à trois cents francs d'amende, dans la personne de son éditeur, M. Victor Mangin, pour avoir dit que l'autorité civile était dominée par le pouvoir des prêtres, et que l'écharpe disparaissait humblement sous l'étole. On lui reprochait aussi de s'être, à un point de

AOUT 1827.

vue général, servi de l'expression d'*imans imposteurs*, qui, d'après le jugement, ne pouvait s'entendre que des membres du clergé français.

Mort de Manuel.

A trois semaines de là, disparaissait l'un des plus éloquents et des plus dévoués défenseurs de cette liberté de la presse, si maltraitée alors. Manuel mourut le 20 août 1827, au château de Maisons, chez M. Laffitte, son ami. Il était encore dans toute la force de l'âge, n'ayant que cinquante-deux ans. Des veilles fréquentes et prolongées avaient depuis longtemps miné sa constitution. Aux luttes de la tribune avaient succédé d'autres agitations. Avons-nous besoin de rappeler le rôle éclatant de Manuel dans les assemblées parlementaires de la Restauration? Sous la République, il avait défendu la liberté au dehors sur les champs de bataille; sous la monarchie, il la défendit, avec non moins de courage et d'obstination, à la tribune législative. Les principes de 1789 n'eurent pas de champion plus ardent et plus convaincu que lui. De quelles paroles enflammées il vengea la Révolution des attaques furibondes de la droite! on ne l'a pas oublié sans doute.

Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui,

a dit de Manuel le chansonnier Béranger.

Non qu'il eût gardé les traditions républicaines. Les libéraux de la Restauration n'allaient pas jusqu'à la République. Ils croyaient que les principes de la Révolution, proclamés sous la monarchie, pouvaient s'accommoder parfaitement de la monarchie constitutionnelle. Si nous jugeons de Manuel par ses relations, par ses amitiés, par l'ensemble des doctrines émises par lui à la tribune, nous croyons pouvoir dire qu'il était de ceux qui, comme le général Foy et tant d'autres grands citoyens de cette époque, étaient tout disposés à confier à une autre dynastie, plus libérale et moins esclave des pas-

AOUT 1827.

sions des hommes de l'ancien régime, la garde des principes de la Révolution.

On se rappelle dans quelles circonstances dramatiques cet illustre défenseur de la liberté était sorti de la Chambre. Il n'avait pas été réélu aux élections de 1824. Les nations et les partis ont de ces ingratitudes. Mais, d'une franchise à toute épreuve, Manuel avait les défauts de ses qualités. C'était un ami du peuple, ce n'était pas son flatteur. Or les peuples préfèrent trop souvent les flatteries grossières aux vérités utiles, et à l'homme juste d'Horace tel personnage tout farci de théories vides de sens, déclamatoires et inapplicables.

Les obsèques de Manuel.

Les obsèques du grand orateur de la gauche eurent un caractère tout national, bien que l'administration n'y fût intervenue que pour empêcher le corps d'être porté à bras jusqu'au cimetière. On vit se renouveler, avec moins de scandale, ce qui s'était passé à l'enterrement du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Le cercueil avait été amené, de Maisons-sur-Seine, à la barrière des Martyrs, d'où le cortège devait partir pour se rendre au Père-la-Chaise. Quelques jeunes gens s'étant emparés du corps pour le porter à bras, la police le fit remettre sur le corbillard. Ils eurent alors l'idée de dételer les chevaux, et ils traînèrent la voiture durant une partie du trajet. C'était là un hommage respectable sans doute, mais dont il eût été plus sage de s'abstenir, puisqu'on savait le gouvernement résolu à s'y opposer. En effet, un nouveau char, traîné par des chevaux, fut amené par la police, le cercueil y fut replacé, et il arriva, sans autre incident, au champ du repos, où MM. Laffitte, de Schonen, Béranger et Lafayette rendirent, en termes émus, un dernier hommage à leur ami.

SEPTEMBRE 1827.

L'enterrement de Manuel devait avoir son épilogue en police correctionnelle. Un écrivain d'une haute distinction, M. Mignet, connu déjà pour avoir écrit un résumé

Septembre 1827.
Poursuites contre M. Mignet.

rapide et substantiel de l'*Histoire de la Révolution française*, fut renvoyé devant ce tribunal, et y comparut le 20 septembre, sous la prévention d'avoir outragé les autorités établies et la Chambre des députés et provoqué à la rébellion en publiant une relation des funérailles de Manuel. A l'audience, MM. Laffitte, Lafayette et de Schonen revendiquèrent leur part de responsabilité, comme ayant concouru à la rédaction de la brochure incriminée. M. Mignet, contre lequel l'avocat du roi Delapalme requit une condamnation à deux mois d'emprisonnement et à deux mille francs d'amende, présenta lui-même quelques observations. Quelques jours après, le tribunal fit justice de cette poursuite ridicule en acquittant l'écrivain, son imprimeur et son libraire.

Rien n'était préjudiciable à la Restauration comme ces persécutions inutiles. Quelques paroles un peu vives, prononcées sur la tombe de Manuel, avaient échauffé le zèle des magistrats du parquet. Qu'eût gagné le gouvernement à une condamnation? Le corps du délit était certainement bien insignifiant pour que des magistrats, peu indulgents d'ordinaire, eussent rendu une sentence d'acquittement. Il en résultait un mécontentement qui, dépassant le ministère, rejaillissait sur la personne du roi. De plus en plus la désaffection grandissait autour de lui.

Ses ministres eurent l'idée de lui faire faire un voyage dans les départements pour l'arracher à l'atmosphère d'impopularité qui régnait dans Paris. On prépara d'avance l'esprit des populations provinciales. Plus d'un mois d'avance le maire de Saint-Quentin, annonçant aux habitants de la ville la prochaine visite du souverain, les engageait à courir au-devant du père de la patrie et à lui offrir l'expression brûlante des sentiments dont ils étaient animés.

Septembre 1827.
Voyage du roi dans les départements du Nord.

Charles X quitta Saint-Cloud, où était établie sa résidence d'été, le 3 septembre à cinq heures et demie du matin. Parmi les personnes de sa suite, nous citerons le duc de Polignac, son premier écuyer, le duc de Blacas, premier gentilhomme de la Chambre, et le duc de Luxembourg, son capitaine des gardes du corps. Deux de ses ministres, celui de la guerre et celui de l'intérieur, MM. de Clermont-Tonnerre et de Corbière, l'accompagnèrent dans ce voyage. Ils allèrent l'attendre à Soissons, où Charles X devait coucher.

Ce fut un voyage triomphal, une ovation perpétuelle. Les maires des communes situées sur le passage du roi l'attendaient, accompagnés des municipalités, et toutes les cloches sonnaient à son arrivée, comme pour une fête. Partout d'enthousiastes acclamations l'accueillirent; acclamations officielles, enthousiasme de commande, soit; mais le vieux roi, se rappelant les ovations dont il avait été l'objet à son retour en France, pouvait croire qu'il n'y avait rien de changé dans les sentiments d'amour et de fidélité des populations accourues à sa rencontre.

Après Soissons, il visita Laon, Saint-Quentin, où il était impatiemment attendu depuis un mois, Cambrai, Valenciennes et Douai. Il s'arrêta un instant, en passant, dans les chantiers des mines d'Anzin, où l'un des principaux actionnaires, M. Casimir Périer, s'était rendu pour le recevoir, et lui donner des explications sur le sort des mineurs. De là, le roi se rendit à Lille; il y fit son entrée à cheval par la porte de Paris, espèce d'arc de triomphe élevé jadis en l'honneur de Louis XIV. Il y reçut les mêmes hommages de dévouement, les mêmes témoignages de fidélité; il entendit les mêmes discours déjà entendus, mais pas une parole vraie sur la situation des esprits, pas un mot de nature à l'éclairer sur les sentiments et les aspirations du pays. Le maire

Septembre 1827.

de Dunkerque ne trouva rien de mieux que de rappeler au roi les bontés que le comte d'Artois avait eues en 1775 pour les habitants de la ville.

Séjour à Saint-Omer.

Charles X partit, le 9, pour Saint-Omer, où il devait présider à de grandes manœuvres. C'était en quelque sorte le but de son voyage. Il y arriva avec le dauphin, son fils, « le héros pacificateur de l'Espagne, » suivant l'expression du préfet du Pas-de-Calais. Ce fonctionnaire ignorait sans doute l'état d'anarchie dans lequel se débattait la péninsule. C'était le plus clair résultat de notre expédition. Le roi, après avoir assisté à plusieurs simulacres de guerre exécutés par une vingtaine de mille hommes, quitta Saint-Omer, le 16, pour se rendre à Arras. Le maire de cette ville, le baron d'Hauteclocque, en lui remettant les mêmes clefs qui jadis avaient été présentées à Louis XV, ne manqua pas de lui dire que ses fidèles Artésiens ne pouvaient oublier qu'ils étaient plus particulièrement les enfants de Sa Majesté, puisqu'ils avaient eu le bonheur de lui appartenir dès le berceau; allusion au titre de comte d'Artois que le prince avait reçu à sa naissance.

Retour du roi.

Le roi revint par Amiens. Le maire et le conseil municipal de cette ville lui offrirent deux cygnes en souvenir du bonheur dont sa présence comblait les habitants de la vieille Picardie. Il s'arrêta ensuite à Beauvais; c'était la dernière étape de son voyage. L'accueil enthousiaste des habitants le toucha particulièrement. C'étaient bien les fils de ceux que son aïeul Henri IV appelait ses bons amis de Beauvais. « Nous serions tous gardes nationaux, s'il s'agissait de défendre Votre Majesté! » lui dit le maire, M. de Nully-d'Hécourt. Vaine promesse, dont on ne se souviendra guère au jour des périls suprêmes.

Charles X n'en revint pas moins avec la conviction qu'il n'avait rien perdu de l'affection de son peuple. L'opposition violente faite à ses ministres par les feuilles libérales lui parut une opposition factice, n'ayant pas de racines dans le cœur de ses sujets, et il demeura persuadé que si son gouvernement faisait un appel au pays, celui-ci lui renverrait une imposante majorité royaliste. Il ne tira donc de son voyage aucun enseignement utile ni aucun profit réel.

Septembre 1827.

Octobre 1827. L'exposition des produits de l'industrie.

Une solennité qu'il eut à présider dans les premiers jours d'octobre ne contribua pas peu à entretenir ses illusions sur la popularité de son règne. Pour la troisième fois depuis 1814, il y avait eu, cette année, une exposition des produits de l'industrie française. L'exposition de 1827 surpassa de beaucoup celles qui l'avaient précédée. Le roi s'y était rendu à plusieurs reprises, il n'avait pas manqué de s'entretenir avec les principaux manufacturiers, dont les produits attiraient l'attention. Ces manufacturiers, c'était l'élite de la classe moyenne; Charles X sut se concilier leurs sympathies par sa courtoisie habituelle et quelques paroles heureuses.

La distribution des récompenses, qui eut lieu aux Tuileries le 3 octobre, lui fournit l'occasion de se retrouver au milieu d'eux. « Je viens de parcourir une partie de mon royaume, leur dit-il. J'ai éprouvé une douce satisfaction en voyant les progrès de l'industrie, et en recevant de mon peuple l'expression de sentiments qui resteront à jamais gravés dans mon cœur. » Les acclamations dont furent saluées les paroles du monarque purent certainement lui donner à penser qu'il avait rallié les suffrages de la bourgeoisie comme ceux des classes populaires.

Affaires d'Orient.

Quelque temps après, un événement fortuit jeta sur la Restauration un prestige qui ressemblait presque à de la gloire. Un cri de victoire venu d'Orient retentit tout à coup d'un bout de la France à l'autre. On sait avec quelle facilité notre nation se laisse aller à l'ivresse des

Octobre 1827. triomphes militaires. Les rumeurs de la guerre l'ont distraite souvent du repos de la servitude, et le despotisme lui a paru plus facile à supporter au roulement des tambours battant la charge et au son des clairons de cuivre. La popularité d'une guerre pour l'émancipation de la Grèce pouvait peut-être servir le ministère.

Les ministres de France, d'Angleterre et de Russie, après la signature de la convention du 6 juillet, s'étaient empressés d'inviter la Turquie à s'y soumettre. Mais la Sublime Porte avait répondu qu'elle ne souffrirait l'intervention d'aucune puissance étrangère dans ses démêlés avec ses sujets grecs. Une seconde note fut alors adressée au reis-effendi pour le prévenir que les trois puissances tiendraient la main à l'exécution du traité, avec ou sans la sanction du sultan Mahmoud.

Malgré cette communication comminatoire, les troupes d'Ibrahim-Pacha n'en avaient pas moins continué contre les Grecs un genre de guerre sourde plus atroce qu'auparavant, portant partout la dévastation et le ravage, emmenant les femmes et les enfants en captivité. La flotte turque s'était réfugiée dans le port de Navarin, situé sur la côte sud-ouest de la Morée. Le 18 octobre 1827, les amiraux commandant les escadres des trois puissances signataires du traité de Londres résolurent de venir prendre position devant Navarin avec leurs escadres pour assurer l'inaction des flottes ottomanes. En même temps, ils se proposaient de renouveler auprès d'Ibrahim-Pacha les propositions déjà soumises au sultan. C'était, selon eux, le meilleur moyen de terminer sans effusion de sang le différend de la Sublime Porte avec les trois puissances contractantes. Rien ne faisait donc prévoir de prochaines hostilités.

Bataille de Navarin.

Le commandement supérieur des escadres alliées fut confié au vice-amiral Codrington, comme étant le plus ancien des trois amiraux.

Les Turcs occupaient une ligne d'embossage en fer à cheval sur le contour de la baie. Ils avaient en tout trois vaisseaux de ligne, un vaisseau rasé, seize frégates, vingt-sept grandes corvettes et autant de bricks. Six brûlots, placés aux extrémités du fer à cheval, étaient prêts à se jeter sur les escadres alliées en cas d'engagement. Octobre 1827.

Dans la matinée du 20 octobre, les escadres alliées, de leur côté, prirent position dans l'ordre suivant : en tête le vaisseau amiral anglais l'*Asia*, l'*Albion* et le *Genoa*, ensuite la frégate française la *Syrène*, portant pavillon de l'amiral de Rigny, et suivie du *Scipion*, du *Trident* et du *Breslaw*, enfin trois vaisseaux et quatre frégates russes sous les ordres de l'amiral comte Haydn.

Il était deux heures vingt-cinq minutes; rien ne faisait prévoir une action, lorsqu'un canot de la frégate anglaise *le Darmouth* accoste l'un des brûlots turcs pour demander à ceux-ci de se tenir plus éloignés des escadres alliées. Tout à coup, sans aucune provocation, un coup de fusil, parti du brûlot, tua l'officier anglais qui commandait le canot. Le *Darmouth* répondit à cette agression par une fusillade. La *Syrène*, que montait l'amiral de Rigny, était alors à quelques mètres du brûlot, vergue à vergue avec la frégate égyptienne l'*Esnina*. L'amiral français héla aussitôt au porte-voix le capitaine de cette dernière en lui disant qu'il ne tirerait pas sur sa frégate. Pour toute réponse, la *Syrène* reçut un coup de canon qui lui tua un homme. L'amiral de Rigny riposta en lâchant sa bordée de tribord. Ce fut le signal de la bataille; en un instant, la conflagration devint générale.

Jamais combat sur mer ne présenta un aspect plus terrible. On se battit à bout portant, corps à corps, pour ainsi dire; aucun coup n'était perdu. L'artillerie des escadres alliées, admirablement dirigée, causa à l'ennemi d'effroyables ravages. Après un engagement de

OCTOBRE 1827.

quatre heures, il ne restait plus à flot de la flotte turco-égyptienne qu'une vingtaine de corvettes et bricks s'en allant à la dérive; tout le reste, vaisseaux et frégates, était rasé, coulé ou incendié. Il y eut du côté de la Turquie d'énormes pertes, près de six mille hommes. Les escadres alliées, n'ayant reçu que des avaries, eurent à peine cent cinquante morts et quelques centaines de blessés. L'escadre française eut pour sa part quarante-trois hommes tués et cent dix-sept blessés, dont le capitaine de vaisseau de la Bretonnière.

Conséquences de la bataille de Navarin.

Cette bataille imprévue, due peut-être à la simple maladresse d'un matelot ottoman, eut les plus heureuses conséquences. Ce fut le salut de la Grèce. Ce que l'héroïsme des Grecs et quatre ans de luttes obstinées n'avaient pu faire, sortit d'un combat inopiné; le coup de fusil tiré sur le canot du *Darmouth* décréta, en quelque sorte, l'indépendance de la Grèce et mit fin à l'effroyable guerre qui, depuis si longtemps, désolait l'Europe et livrait son commerce à la merci des pirates.

Les projets de M. de Villèle.

La nouvelle de cet heureux événement arriva en France au moment où la politique intérieure y était en proie à d'assez graves complications. Nous avons dit les bruits, auxquels il avait été fait allusion au parlement, d'une fournée extraordinaire de pairs et d'une dissolution de la Chambre des députés; ces bruits, comme on va le voir, n'étaient pas sans fondement.

Toutes les prévisions de M. de Villèle avaient été trompées, et son ministère se trouvait dans une étrange situation. A la Chambre des pairs, il se heurtait à une opposition libérale; à la Chambre des députés, au contraire, il rencontrait une opposition royaliste tout aussi embarrassante. De plus, sa majorité féodale et cléricale, dont il servait les passions sans les ressentir lui-même, n'était pas sans lui causer quelque gêne. Elle n'avait pas peu contribué à exaspérer contre lui le sentiment national.

OCTOBRE 1827.

Le corps électoral, de son côté, malgré sa composition toute particulière, regimbait. De récentes élections partielles avaient donné la majorité aux candidats de l'opposition de gauche ou de droite, et rouvert les portes de la Chambre à MM. Laffitte, Lafayette, Bignon et Delalot. Il parut à M. de Villèle qu'il lui était impossible de gouverner plus longtemps avec un pareil parlement; la Chambre élective, ayant été élue pour sept ans, avait encore deux ans à courir avant d'être au terme de son mandat. Il se résolut donc à une sorte de coup d'État légal pour modifier la majorité dans l'une et l'autre Chambre. Neutraliser l'opposition libérale de la Chambre des pairs par l'adjonction de membres nouveaux appartenant à la haute aristocratie, contrebalancer à la Chambre élective l'influence prépondérante de la Congrégation par une majorité de centre droit, tel fut le projet auquel s'arrêta le président du conseil.

Ces résultats acquis, il aurait sacrifié deux ou trois de ses collègues les plus compromis, MM. de Peyronnet, de Corbière et de Clermont-Tonnerre, et, pendant sept ans, il aurait gouverné en s'appuyant sur le centre droit et au besoin sur le centre gauche. Les préfets consultés avaient promis au gouvernement une imposante majorité ministérielle. Seulement il fallait se hâter, afin de prendre le pays au dépourvu. Quelques dissentiments s'étaient produits dans le conseil; mais le roi, en se rangeant à l'avis de son premier ministre, mit tout le monde d'accord. « M. de Villèle a raison, dit-il, la Révolution est entrée dans la Chambre des pairs, il faut l'en chasser. » Grâce à la censure, rien ne transpira des ordonnances jusqu'à l'heure de leur publication au *Moniteur*.

Le lendemain même du jour de sa fête, c'est-à-dire le 5 novembre, Charles X signa quatre ordonnances que

NOVEMBRE 1827.

Dissolution de la Chambre.

le journal officiel publia le lendemain, et qui causèrent en France une sensation profonde.

La première de ces ordonnances, portant dissolution de la Chambre des députés, convoquait les collèges électoraux d'arrondissement pour le 17 novembre, et ceux de département pour le 24. Elle fixait ensuite au 5 février prochain l'ouverture de la session de 1828.

La seconde nommait les présidents des collèges électoraux. La plupart de ces présidents étaient choisis dans la droite modérée. C'étaient, on le sait, des candidats désignés d'avance. On avait surtout écarté les hommes de la nuance de M. de La Bourdonnaye, dont l'hostilité à M. de Villèle était implacable.

Promotion de soixante-seize pairs.

La troisième ordonnance élevait à la dignité de pairs de France soixante-seize personnages pris dans la plus haute aristocratie du royaume. Cette promotion comprenait deux ducs, trente-sept comtes, vingt et un marquis, cinq princes, deux vicomtes, un baron et plusieurs fonctionnaires à particule. Un seul de ces pairs était de noblesse toute récente, c'était le maréchal Soult, duc de Dalmatie, dont nous avons dit toutes les complaisances pour rentrer dans les bonnes grâces de la Restauration. Un autre, M. Olivier (de la Seine), n'était qu'un plébéien obscur; mais il était des amis de M. de Villèle. Quelques noms des nouveaux appelés indiqueront suffisamment l'esprit de la promotion. Et d'abord, en tête de la liste, figuraient les archevêques de Tours, d'Alby, d'Auch, d'Avignon et d'Amasie. Puis, venaient trente-six députés sortants, appartenant presque tous à la faction congréganiste; citons MM. de Castelbajac, Adrien de Rougé, de Kergorlay, Humbert de Sesmaisons, de Vogué, de Courtavel, de Frénilly, Forbin des Issarts, etc.; quelques-uns étaient de hauts fonctionnaires, comme MM. d'Esclignac, de Bouillé, de la Vieuville et de Tocqueville; les autres, de grands propriétaires ruraux,

NOVEMBRE 1827.

MM. de Sainte-Aldegonde, de Lévis-Mirepoix, de Lancosme, de Monteynard, des Moutiers, de Mérainville, etc. Il y avait enfin, dans cette liste, trois princes étrangers, à qui, dès longtemps, la pairie avait été promise : c'étaient MM. de Hohenloe-Bartenstein, d'Aremberg et de Berghes Saint-Winock. Avec de telles recrues, M. de Villèle ne doutait pas d'être entièrement maître de la Chambre haute.

Suppression de la censure.

Enfin, une quatrième ordonnance rapportait celle du 25 juin dernier qui avait remis en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821. C'était la suppression de la censure. M. de Villèle voulait donner évidemment à ce petit coup d'État une sorte de couleur libérale. Il espérait sans doute que la popularité dont le roi avait été couvert lors de son avènement au trône pour avoir aboli la censure rejaillirait sur les ministres qui, après l'avoir rétablie, la supprimeraient de nouveau. Mais son attente fut entièrement trompée. L'abolition de la censure permit seulement aux journaux de l'opposition de rendre coup pour coup à l'administration et de traîner ses candidats dans la boue.

La société *Aidera-toi*, le *Ciel t'aidera*.

Une nouvelle société s'était récemment formée, sous le nom de *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, pour résister aux tendances arbitraires du gouvernement, en se tenant dans la plus stricte légalité. Beaucoup d'anciens carbonari y entrèrent; mais ses fondateurs étaient loin d'être des ennemis de la monarchie; c'étaient, pour la plupart, des doctrinaires comme MM. Guizot, Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Paravey, de Rémusat, Ch. Renouard et Vitet. L'élément avancé n'entra que plus tard dans le comité de cette société, dont les membres atteignirent bientôt un chiffre considérable. Toujours est-il qu'aux élections de 1827, elle se jeta résolûment dans la lutte, et qu'elle ne contribua pas peu au succès qu'y remportèrent les libéraux.

Novembre 1827.

La lutte électorale.

Tandis que les feuilles royalistes engageaient les électeurs à ne voter que pour des monarchistes purs, sans considérer s'ils étaient pour ou contre le ministère, la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* poussait, de tous ses efforts, à une fusion entre les opposants de gauche et ceux de droite, en se tenant exclusivement sur le terrain constitutionnel ; c'était une guerre à mort contre le ministère, non contre la monarchie. On vit figurer sur les mêmes listes des noms qui, pour la première fois, au point de vue politique, se trouvaient à côté les uns des autres ; par exemple ceux de MM. de La Bourdonnaye et Benjamin Constant, Lafayette et Ferdinand de Berthier. Des royalistes purs comme MM. Hyde de Neuville, Delalot, de Cambon, de Lézardières et Agier eurent l'appui du *Constitutionnel* et du *Courrier français*, tandis que le *Journal des Débats* recommandait les Dupont (de l'Eure), les Laffitte, les Casimir Périer et autres candidats de cette nuance, dont il s'était montré si longtemps l'adversaire impitoyable.

L'administration fit des efforts inouïs pour combattre la coalition. Rien ne fut négligé par elle pour réveiller le zèle monarchique et ministériel. Elle usa de tous les moyens de pression et de faveur en son pouvoir; elle essaya même d'exploiter à son profit la victoire de Navarin, dont la nouvelle surprit tout le monde en pleine lutte électorale. Mais cette victoire était à tous, elle faisait partie du patrimoine commun, et n'exerça aucune influence sur les électeurs.

La brochure de M. Cauchois-Lemaire.

Les candidats de l'opposition, avons-nous dit, se tenaient soigneusement sur le terrain constitutionnel; toutes les feuilles libérales s'étaient entendues pour mettre la monarchie hors de cause. Une seule note discordante éclata dans ce concert. Tout à coup, au plus fort de la lutte, parut une brochure de M. Cauchois-Lemaire, ancien fondateur du *Nain jaune*, sous ce titre à sensation *Lettre au duc d'Orléans, sur la crise actuelle de la France*. C'était un pamphlet hardi, mais d'une singulière imprudence. L'auteur y conviait assez brutalement le prince à jouer en France le rôle du duc d'Orange et à se substituer à la branche aînée des Bourbons.

Novembre 1827.

« Échangez vos armoiries ducales contre la couronne civique, y était-il dit. Allons, prince, un peu de courage; il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, la place qu'occuperait Lafayette dans une république, celle du premier citoyen de France; votre principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès de cette royauté morale. Le peuple français est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur : soyez-le pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains, afin que le char si mal conduit ne verse pas; nous avons fait de notre côté tous nos efforts; essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le penchant du précipice. »

M. Cauchois-Lemaire a déclaré plus tard qu'il ne réclamait pour le duc d'Orléans que la direction suprême d'une opposition légale ; mais sa brochure n'en parut pas moins à tous un manifeste orléaniste. Le duc d'Orléans fut le premier à s'en plaindre, et, craignant qu'on ne le soupçonnât de l'avoir inspirée, il la désavoua hautement, appela même sur elle, dit-on, les rigueurs du pouvoir. M. Cauchois-Lemaire paya de deux mille francs d'amende et de quinze mois de prison cet excès de zèle orléaniste.

Le scrutin des collèges d'arrondissement.

Les élections, dans les collèges d'arrondissement, ne furent pas favorables au ministère. Presque partout les candidats de l'opposition l'emportèrent à des majorités considérables. Il y avait à Paris huit mille électeurs d'arrondissement, près de sept mille votèrent pour MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte, Casimir Périer, Ben-

NOVEMBRE 1827.

jamin Constant, de Schonen, Ternaux, Royer-Collard et le baron Louis. C'était une véritable déroute pour le gouvernement. La *Gazette de France* poussa un formidable cri d'alarme. « Si la démocratie et la Révolution, fortement comprimées aux élections de 1824, réagissent sur celles de 1827, et obtiennent des succès qui pourraient devenir un danger pour le pays, c'est un éveil donné aux collèges de département. Ce sont leurs choix qui doivent offrir une barrière insurmontable à toute espérance coupable. » Ce cri sera entendu, mais trop tard pour M. de Villèle.

Les émeutes des rues Saint-Denis et Saint-Martin.

Cette victoire éclatante de l'opposition à Paris fut malheureusement signalée par des désordres suivis d'une répression sanglante. Le soir de la seconde journée électorale, — 19 novembre — un certain nombre d'habitants, en apprenant les résultats du scrutin, illuminèrent spontanément leurs maisons. C'était un dimanche; l'affluence était énorme dans les quartiers populeux, principalement dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Vers neuf heures et demie, des bandes tumultueuses parcoururent ces deux rues en poussant les cris de *Vivent les députés de l'opposition!* auxquels se mêlaient ceux de *Vive Napoléon!* Des pierres furent lancées contre les fenêtres qui n'étaient pas illuminées, et le bris des vitres était accueilli par les éclats de rire de cette foule qui semblait obéir à une sorte de mot d'ordre.

Il était près de onze heures quand parurent les premiers détachements de gendarmerie envoyés pour mettre fin à ces troubles. Ils furent reçus à coups de pierres. Déjà un certain nombre de barricades avaient été construites entre la rue Grenetat et la place du Châtelet. Il fallut, pour les enlever, des efforts réitérés de la troupe, qui dut faire usage de ses armes. Il y eut des morts et des blessés. La foule des curieux était considérable, et, comme il arrive toujours en pareille

NOVEMBRE 1827.

circonstance, nombre de citoyens inoffensifs furent atteints de coups de sabre ou de baïonnette en cherchant à fuir.

Les désordres recommencèrent le lendemain, aux mêmes endroits. *Des lampions! des lampions!* criait la foule, comme la veille, en parcourant les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Le *Constitutionnel*, dans son numéro du matin, avait écrit que toutes les maisons de Paris étaient illuminées, excepté les hôtels de ceux qui s'étaient enrichis des dépouilles du peuple. Les manifestants brisèrent avec une sorte de furie les vitres des boutiques et des fenêtres où il n'y avait point de lampions. Les barricades détruites dans la nuit précédente furent relevées avec une prodigieuse célérité. Les troupes durent intervenir de nouveau. Il y eut de la part de quelques officiers une certaine hésitation à ouvrir le feu. « Nous n'échangerons pas des balles contre des pierres, » répondit l'un d'eux à un commissaire de police qui l'invitait à commencer l'attaque. Le colonel du 18e de ligne, M. de Fitz-James, montra moins de scrupule. Chargé d'enlever les barricades de la rue Grenetat et du passage du Grand-Cerf, il dirigea sur elles un feu violent, et ne tarda pas à s'en rendre maître. Le général de Montgardé eut toutes les peines du monde à arrêter l'ardeur des soldats et à mettre fin à la lutte. Cette seconde journée d'émeute coûta encore un bon nombre de victimes, innocentes pour la plupart.

Les journaux de l'opposition ne manquèrent pas de rejeter sur le gouvernement la responsabilité de ces troubles. C'était l'autorité, suivant eux, qui avait envoyé des vagabonds pour briser les fenêtres de ceux qui refusaient d'illuminer en faveur des libéraux, c'était elle qui avait payé des hommes pour lancer des pierres et tirer des coups de fusil à la troupe. Qu'y avait-il de vrai dans ces accusations? Nous n'avons trouvé nulle

Novembre 1827.

part, à cet égard, de renseignements d'une exactitude rigoureuse. Il paraît à peu près certain que les ultra-royalistes n'eussent pas été fâchés de voir éclater un conflit sérieux entre le peuple et l'armée, et que la police aurait complaisamment laissé les désordres se produire pour faire croire aux périls du trône. C'était un jeu dangereux que d'habituer le peuple à résister aux troupes; et, si le fait était exact, la Restauration se faisait institutrice d'émeute à ses dépens. Il y eut peut-être dans ces troubles la main de quelques agents provocateurs, mais il est à croire aussi qu'un certain nombre d'ennemis de la Restauration ne manquèrent pas d'essayer de déchaîner contre elle les fureurs populaires.

Les élections dans les grands collèges.

Quoi qu'il en soit, on s'empressa de télégraphier aux grands collèges, dont les opérations devaient commencer à quatre jours de là, qu'une sédition avait éclaté à Paris et que le trône avait été menacé. Les grands collèges avaient-ils besoin de la menace du spectre révolutionnaire pour nommer des députés franchement royalistes? c'est peu probable. Placés par leur position sociale au-dessus des passions de la multitude, les électeurs de départements n'étaient guère disposés à incliner du côté des libéraux. Les royalistes l'emportèrent presque partout; seulement, comme on avait voté pour tous les candidats de droite, la victoire fut plutôt royaliste que ministérielle; M. de Villèle fut loin d'obtenir la majorité sur laquelle il comptait.

Le résultat des élections de 1827.

Les trois partis qui divisaient la Chambre saluèrent chacun, comme un triomphe, le résultat des élections. En réalité le grand vaincu, dans ces élections de 1827, fut le ministère de M. de Villèle. Avec lui se trouva atteinte au cœur la Congrégation, dont il avait si follement servi les passions, les rancunes et les haines. Le membre le plus impopulaire du cabinet, M. de Peyronnet, n'avait été élu nulle part, bien qu'ayant été candidat à la fois à Bourges et à Bordeaux. Il était difficile au cabinet de se présenter devant la nouvelle Chambre, à moins d'une modification profonde dans sa composition.

Décembre 1827.

Qu'allait faire M. de Villèle? telle était la question que se posaient les feuilles d'opposition. Quelques-unes lui prêtaient des projets de coups d'État. C'était mal connaître le président du conseil. Tout disposé à interpréter la Charte dans le sens le plus étroit, le moins favorable aux principes de la Révolution, M. de Villèle n'aurait jamais consenti à en franchir les bornes. Il avait le respect de la légalité.

Diverses combinaisons ministérielles.

Bien qu'il n'y eût pas chez lui une très grande élévation dans les idées, il avait assez d'intelligence et de perspicacité pour comprendre l'impossibilité de maintenir l'homogénéité du ministère actuel. Comme le roi tenait beaucoup à lui, il essaya de diverses combinaisons pour garder le pouvoir. M. de Corbière fatigué, frappé dans ses affections de père, — il venait de perdre son fils — désirait se retirer; M. de Peyronnet n'était plus possible, M. de Clermont-Tonnerre non plus; il y avait trois ministres au moins à changer. M. de Villèle fit, dit-on, proposer un portefeuille à M. de Martignac, qui appartenait à son administration comme directeur des domaines. Mais M. de Martignac avait trop de finesse et de pénétration pour consentir à entrer dans un ministère absolument compromis; il refusa. Tout le mois de décembre se passa en pourparlers inutiles, en combinaisons avortées. M. de Villèle dut bientôt reconnaître son impuissance à reconstituer le cabinet; il se résigna à la retraite.

Chute de M. de Villèle.

Au reste, le président du conseil avait autour du trône même des ennemis puissants, MM. de Fitz-James, de Maillé, de Luxembourg, le gouverneur des Tuileries

DÉCEMBRE 1827.

M. de Glandevès, et surtout le duc de Rivière. Ils s'efforcèrent de montrer au roi, dans l'impopularité toujours croissante de M. de Villèle, un danger sérieux pour la couronne. Les dévouements manquaient-ils donc pour le remplacer? Le duc de Rivière, que les devoirs de sa charge mettaient chaque jour en rapport avec le roi, et qui avait acquis de la sorte un certain empire sur son esprit, proposa de nouveau le prince de Polignac. Le prince était des intimes de Charles X; le roi n'eût pas mieux demandé que de le prendre. Mais M. de Villèle consulté écarta ce choix; il jugeait M. de Polignac profondément incapable, et l'on voulait en faire un président du conseil! M. de Villèle donna pour prétexte les inconvénients d'une présidence; il les avait éprouvés par lui-même.

Cependant le temps pressait; on était aux derniers jours de l'année; l'opinion publique, qui savait la chute prochaine, inévitable, de M. de Villèle, attendait avec impatience la formation du nouveau cabinet. Les affaires souffraient de ce retard. Le roi finit par demander à M. de Chabrol, ministre de la marine, une liste de noms. M. de Chabrol mit en avant ceux de MM. de Chateaubriand, de La Bourdonnaye et de la Ferronnays. Le roi écarta vivement les deux premiers; il ne pouvait pardonner à MM. de Chateaubriand et de La Bourdonnaye leur violente opposition à M. de Villèle. Quant à M. de la Ferronnays, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, qui se trouvait en congé en ce moment, c'était une amitié de jeunesse, il le tutoyait; mais il avait contre lui le souvenir amer d'une altercation qui avait eu lieu entre lui et son fils le duc de Berry, il hésitait, et désira consulter le dauphin. Celui-ci ne fit aucune objection, et M. de la Ferronnays fut accepté pour les affaires étrangères.

L'idée qui présida à la formation du nouveau cabinet

DÉCEMBRE 1827.

Composition du nouveau ministère.

fut surtout une idée de conciliation. On écarta avec soin les personnalités trop en vue; on chercha surtout à donner satisfaction aux diverses fractions de la nouvelle Chambre, sauf à la gauche pure, qui comptait cependant un assez grand nombre de membres. On songea, pour remplacer M. de Peyronnet comme garde des sceaux, à M. Portalis, qui jouissait d'une certaine réputation de libéralisme. Le vicomte de Caux, chargé depuis longtemps déjà de la direction des affaires militaires, fut désigné pour le département de la guerre, à la place de M. de Clermont-Tonnerre. On détacha du ministère de l'intérieur le commerce et les manufactures pour en faire un ministère spécial, à la tête duquel devait être mis M. de Saint-Cricq, directeur du bureau commercial à l'intérieur. M. de Saint-Cricq était un homme intelligent, d'une haute compétence technique, mais fort ancré dans les préjugés protectionnistes de l'époque. Cette création d'un ministère spécial du commerce, qui, d'ailleurs, ne devait avoir qu'une durée éphémère sous la Restauration, fut une sorte d'avance aux classes moyennes. Le ministère des finances était dévolu au comte Roy; celui de l'intérieur à M. de Martignac, qui était une émanation adoucie de M. de Villèle.

JANVIER 1828.

Rien de laborieux comme l'enfantement de ce ministère, fait d'éléments si disparates, et auquel allaient être confiées les destinées de la monarchie. Plus d'une fois on crut les négociations rompues. L'année 1828 s'ouvrit au milieu des incertitudes. La crise eut enfin son dénouement dans la journée du 4 janvier.

Le lendemain, parut une ordonnance qui appelait le comte Portalis au département de la justice; le comte de la Ferronnays, à celui des affaires étrangères; le vicomte de Caux, à l'administration de la guerre. La présentation aux emplois vacants dans l'armée était réservée au dauphin. Le vicomte de Martignac était

JANVIER 1828. nommé à l'intérieur, M. de Saint-Cricq au commerce, et le comte Roy au département des finances. Le comte de Chabrol conservait le ministère de la marine; l'abbé Frayssinous demeurait à la tête du département des affaires ecclésiastiques, dont fut détachée l'instruction publique, ce qui semblait impliquer l'intention formelle de séparer l'ordre religieux de l'ordre politique et civil. C'était une combinaison de nature à satisfaire l'opinion.

Une ordonnance du même jour nomma MM. de Villèle, de Corbière, de Peyronnet, de Clermont-Tonnerre et de Damas ministres d'État et membres du conseil privé. Les trois premiers furent élevés, en outre, à la dignité de pairs de France, dont le baron de Damas et le marquis de Clermont-Tonnerre étaient déjà pourvus.

M. de Villèle tombait sous la réprobation publique pour avoir sacrifié la société civile à la société religieuse, pour s'être fait le serviteur complaisant des passions et des rancunes royalistes, et pour avoir laissé déconsidérer l'administration dans les départements par son intervention immorale et souvent frauduleuse dans les luttes électorales. Sa chute ne pouvait donc exciter les regrets d'aucun ami de la liberté. Il était resté près de six ans à la tête des affaires. Il les quitta, traînant comme un boulet le souvenir de l'expédition d'Espagne, sa tentative de rétablissement du droit d'aînesse, et son projet de loi de justice et d'amour.

L'histoire lui doit toutefois cette justice que, durant ce long exercice du pouvoir, il apporta une grande habileté dans la gestion financière des affaires du pays, qu'il sut faire pénétrer la lumière et la méthode dans l'administration publique, qu'au point de vue matériel, il laissa la France plus prospère qu'elle ne l'avait jamais été, et qu'enfin, dans ses rapports avec les nations étrangères, il sut la maintenir fièrement à son rang de grande

puissance. Le fait d'armes de Navarin, qui fut comme une des dernières manifestations de son ministère, prouvait assez que notre pays avait repris sa place dans le concert européen. JANVIER 1228.

La Bourse salua d'une hausse assez sensible la chute de M. de Villèle; ce fut comme l'approbation des classes moyennes à l'ordonnance du 5 janvier. Si le cabinet nouveau n'inspira pas, dès le premier jour, une confiance illimitée; si, au contraire, il fut accueilli tout d'abord avec un sentiment de défiance et par l'opposition et par les ultra-royalistes, il n'en accusa pas moins une certaine détente dans l'action gouvernementale. Le roi, à son corps défendant, et comme ayant la main forcée, semblait pencher vers un système un peu plus libéral.

Le ministère du 5 janvier avait, du moins, cette signification. Ce fut comme les étrennes de Charles X au peuple français.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Les antécédents de M. de Martignac. — Suppression de la direction de la police générale et changement du préfet de police. — Commission relative aux écoles ecclésiastiques. — Le nouveau ministre de l'instruction publique. — Réouverture des cours de M. Villemain. — La Chambre nouvelle. — Ouverture des Chambres ; le discours du trône. — La vérification des pouvoirs. — Nomination de M. Royer-Collard comme président. — Démission de MM. Frayssinous et de Chabrol. — L'adresse de la Chambre des députés. — Le mécontentement du roi. — Popularité de la Chambre élective. — Mort de l'enseigne de vaisseau Bisson. — La proposition du vicomte de Conny. — Les élections complémentaires. — Mort du duc de Rivière. — Loi sur la revision des listes électorales et du jury. — Suppression du cabinet noir. — La loi nouvelle sur la presse et les écrits périodiques. — Elle est attaquée à la fois par la gauche et par la droite. — Demande de mise en accusation des précédents ministres. — La question des jésuites. — Ordonnances contre les jésuites. — Effet de ces ordonnances. — Ajournement de la proposition d'accusation contre les anciens ministres. — La discussion du budget des dépenses de 1829. — Le conseil d'État attaqué. — La liberté de l'enseignement. — Le budget des recettes. — Clôture de la session. — Les préparatifs de l'expédition de Morée. — L'emprunt des 80 millions. — Le général Maison est nommé commandant de l'expédition. — Voyage du roi en Alsace. — Son retour. — Modifications dans le personnel administratif. — La duchesse de Berry dans l'Ouest. — Les résultats de l'expédition de Morée. — La fête du roi. — La *Gazette de France* acquittée. — Nouvelle condamnation de Béranger. — Bruits de modification ministérielle. — Le prince de Polignac à Paris. — Ouverture de la session de 1829. — M. Royer-Collard est renommé président. — Le prince de Polignac et l'adresse de la Chambre des pairs. — L'adresse de la Chambre des députés. — Le général Lamarque. — Rejet d'une motion de M. Eugène de Salverte. — M. Labbey de Pompières retire sa proposition. — Lois sur l'administration des communes et des départements. — Esprit des nouvelles lois municipale et départementale. — Discussion de la loi sur l'organisation dépar-

tementale. — Adoption de l'amendement tendant à la suppression des conseils d'arrondissement. — Retrait des deux projets de loi. — Modification ministérielle. — Les lois de finances. — Le budget de 1830. — La question du cumul. — Clôture de la session de 1829. — Condamnation du poète Barthélemy. — Chute du ministère Martignac.

JANVIER 1828.

Les prévisions de M. de Villèle, avons-nous dit, s'étaient trouvées singulièrement déçues. Il n'avait pu empêcher la réélection des membres les plus importants de la contre-opposition royaliste, comme M. de La Bourdonnaye; quant à l'opposition libérale, elle était entrée dans la nouvelle Chambre en nombre redoutable ; c'était une force avec laquelle il allait falloir compter.

M. de Villèle avait engagé le roi à ne pas donner de président au nouveau ministère, comme s'il eût voulu tenir la place vacante pour la reprendre à la première occasion. Charles X s'était séparé à regret de M. de Villèle. « Son système était le mien, » dit-il aux ministres du 4 janvier, en les réunissant pour la première fois. Cette brève déclaration semblait indiquer, de sa part, l'intention formelle de ne point modifier sa politique intérieure. Il ne désigna donc pas de président du conseil, et l'on crut généralement que l'ancien président continuerait à être l'inspirateur du cabinet. On se trompait ; le nouveau ministre de l'intérieur, qu'on salua comme le chef du ministère renouvelé, n'entendait relever de personne.

Les antécédents de M. de Martignac.

Né à Bordeaux, M. de Martignac y avait exercé sous l'Empire la profession d'avocat. Ce n'était pas d'ailleurs un ennemi absolu du régime impérial, car, s'il faut en croire l'abbé de Montgaillard, il aurait composé en 1811 une ode sur la naissance du roi de Rome (1). Il se délassait volontiers de ses occupations du barreau par certaines productions littéraires. Il était poète et vaudevilliste à ses heures. La rentrée des Bourbons réveilla tout à coup en lui une ardeur royaliste qui s'était assoupie ; il célébra le retour du roi en faisant jouer une petite pièce de circonstance intitulée la *Saint-Georges*, sorte de compliment à l'Angleterre d'avoir soutenu la bonne cause, ce qui n'était peut-être pas très patriotique. Fidèle désormais à la légitimité, il protesta hautement contre l'éphémère restauration de Bonaparte, échangea, durant les Cent jours, sa robe d'avocat contre les épaulettes de capitaine des volontaires bordelais, et poussa ses concitoyens à se rallier autour de la duchesse d'Angoulême.

(1) *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard.

JANVIER 1828.

Après Waterloo, la Restauration le récompensa de son zèle par la place d'avocat général à la cour de Bordeaux. Il passa à Limoges comme procureur général, après la mort du duc de Berry, et, l'année suivante, il fut envoyé à la Chambre des députés par le collège électoral de Marmande. On a vu son rôle au parlement. Il n'avait pas hésité à s'associer à l'expédition d'Espagne, comme commissaire civil chargé d'aider de ses conseils le duc d'Angoulême. Cependant, à son retour, il avait fait acte de libéralisme en défendant éloquemment l'élection de Benjamin Constant, attaquée avec une violence dont on n'a peut-être pas perdu le souvenir. Entré dans l'administration de M. de Villèle en qualité de directeur général de l'enregistrement et des domaines, il remplit une sorte de rôle de modérateur. S'il soutint de sa parole la demande du milliard des émigrés, ce fut surtout « pour guérir les plaies de la Révolution. » Il avait refusé d'être le collaborateur de M. de Villèle comme ministre, parce qu'il ne se serait point senti les coudées assez franches. C'était un homme d'une grande élévation d'idées et d'une incontestable modération de caractère. Se sentant de taille à diriger les affaires, il ne voulut point accepter de partager la

JANVIER 1828.

responsabilité d'actes auxquels il ne donnait pas toute son approbation, et il ne consentit à prendre une part du pouvoir que lorsque M. de Villèle en sortit. L'héritage était lourd, la tâche n'était pas facile. Lutter à la fois contre l'opposition de gauche et contre celle de droite, résister aux passions réactionnaires de la Congrégation et aux légitimes impatiences des libéraux, essayer de gouverner avec la Charte en l'interprétant dans le sens de la liberté, ménager enfin les droits du trône et ceux du pays, telle fut l'œuvre à laquelle M. de Martignac entreprit de se consacrer. S'il n'eut pas le titre de président du conseil, il n'en fut pas moins le chef effectif du cabinet. Personne ne s'y trompa, et l'histoire a conservé son nom à ce ministère dont il fut l'âme et l'inspirateur.

Suppression de la direction de la police générale et changement du préfet de police.

Le premier acte des nouveaux ministres fut de supprimer la direction de la police générale, établie au département de l'intérieur, et de changer le préfet de police M. Delavau.

La police générale était une de ces institutions tyranniques contre lesquelles avaient toujours protesté les amis de la liberté; l'un des publicistes les plus distingués de l'époque, M. Béranger (de la Drôme), avait écrit contre elle des pages d'une âpre et courageuse éloquence. En la supprimant et en mettant à la retraite son directeur M. Franchet, personnage tout dévoué à la Congrégation, en remplaçant à la préfecture de police M. Delavau, serviteur non moins ardent des passions cléricales, par un fonctionnaire de nuance indécise, M. Debelleyme, procureur près le tribunal de première instance, M. de Martignac donna une véritable satisfaction à l'opinion publique. Les hommes sans parti pris lui surent un gré infini de n'avoir pas hésité à rompre en visière, dès le début, à la toute-puissance de la Congrégation.

JANVIER 1828.

M. Delavau, il est vrai, fut nommé conseiller d'État en service ordinaire. Mais, comment refuser une compensation au magistrat que le roi honorait d'une estime toute particulière, et qui, en définitive, n'avait fait que se montrer docile aux inspirations d'une faction protégée par le trône ?

Une autre mesure, d'un caractère non moins grave, sembla également confirmer la volonté sincère du nouveau cabinet de marcher dans des voies franchement libérales.

Commission relative aux écoles ecclésiastiques.

Le 22 janvier, parut au *Moniteur* une ordonnance instituant une commission chargée d'assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques l'exécution des lois du royaume. Cette ordonnance visait implicitement les jésuites dont l'existence illégale donnait lieu à de si ardentes réclamations. « Les mesures que cette nécessité commande, disait le garde des sceaux, M. Portalis, dans son rapport, ont besoin d'être complètes et efficaces. Elles doivent se coordonner avec notre législation politique et les maximes du droit public français; elles se rapportent à la fois aux droits sacrés de la religion, à ceux du trône, à l'autorité paternelle et domestique, à la liberté religieuse garantie par la Charte. » Plus de doute, les lois d'ostracisme, édictées par l'ancienne monarchie contre la compagnie de Jésus, allaient être remises en vigueur.

Toutefois, les noms des membres de cette commission, arrêtés par le garde des sceaux et le ministre des affaires ecclésiastiques dans un véritable esprit de conciliation, étaient une garantie suffisante qu'il ne serait porté aucune atteinte aux droits de la religion. C'étaient, d'abord l'archevêque de Paris, M. de Quélen; le baron Séguier, président de la cour royale; le baron Mounier; le vicomte Lainé, tous quatre pairs de France; le comte Alexis de Noailles; le comte de La Bourdonnaye; Dupin aîné,

JANVIER 1828. membres de la Chambre des députés; l'évêque de Beauvais, M. Feutrier, et M. de Louville, membre du conseil de l'Université.

On avait pris soin, comme on voit, de réunir dans cette commission les éléments divers dont se composait le parlement, depuis l'extrême droite jusqu'à la gauche: la Congrégation n'en poussa pas moins une immense clameur, comme si l'Église était menacée. Une des choses dont elle se formalisait le plus, c'était la séparation du ministère des affaires ecclésiastiques d'avec celui de l'instruction publique. L'érection de l'instruction publique en département spécial pouvait lui faire craindre de voir supprimer toute immixtion cléricale dans les choses de l'enseignement. Le nom du titulaire de ce département devait être cependant de nature à la rassurer. En effet, deux décrets, l'un du 1er février, l'autre du 10, nommèrent M. de Vatimesnil, grand-maître de l'Université et ministre de l'instruction publique. Or M. de Vatimesnil, comme magistrat, avait donné tous les gages possibles au parti clérical et réactionnaire; il venait d'être élu député pour ses opinions royalistes par le collège électoral de la Corse, et le *Journal des Débats*, de plus en plus converti à la cause de la liberté, déclara que la nomination de M. de Vatimesnil comme grand-maître de l'Université n'était pas propre à faire revenir la France de sa stupeur. « Les jésuites sont tout prêts, écrivit-il, le pacte est formé entre eux et la Congrégation, c'est du haut de la chaire du grand maître qu'il sera proclamé. »

FÉVRIER 1828. Le nouveau ministre de l'instruction publique.

Mais le *Journal des Débats*, devenu fougueux libéral, faisait ici un véritable procès de tendance à l'ancien secrétaire général du ministère de la justice, dont on n'avait pas oublié les violences. M. de Vatimesnil semblait lui-même s'être transformé. Dans une circulaire adressée à tous les fonctionnaires de l'Université, il

FÉVRIER 1828. recommanda expressément le respect de la liberté de conscience et des libertés nationales. Cette circulaire était comme un chant en l'honneur de l'instruction primaire, si négligée jusque-là, et qui pouvait seule donner aux classes laborieuses, avec plus d'aisance, plus de moralité.

Réouverture du cours de M. Villemain.

On entrait évidemment dans une période de détente. Déjà M. Guizot avait repris son cours; M. Villemain recommença le sien dans les premiers jours de février, et la jeunesse studieuse de la Restauration put entendre, dans une langue incomparable, l'éloge de Voltaire et de Jean-Jacques-Rousseau en pleine chaire de la Sorbonne, qui volontiers jadis eût fait brûler l'un et l'autre.

Le discours de la couronne devait nécessairement tenir compte des aspirations libérales dont les récentes élections avaient été l'éclatante manifestation, et répondre aux sentiments divers de la Chambre nouvelle.

La Chambre nouvelle.

Pour la première fois depuis le retour des Bourbons, l'opposition libérale entrait en force dans la Chambre élective. Ce n'était pas encore la majorité, mais il suffisait du déplacement de quelques voix du centre droit pour la lui donner. On y comptait l'ancien évêque de Malines, M. de Pradt, qui avait été le confident de Napoléon; M. Audry de Puyraveau, dont la rude parole allait bientôt retentir comme un écho des grandes voix révolutionnaires; M. de Schonen, un des rares magistrats de la Restauration que la légitimité comptât parmi ses irréconciliables ennemis; Dupin l'aîné, l'avocat souvent trivial dont les manières de paysan du Danube passaient pour de l'austérité. En réunissant les différentes nuances de la gauche, depuis le général Lafayette jusqu'à M. Firmin Didot, on pouvait arriver à un total de cent soixante-dix membres; c'était formidable.

La droite et le centre droit, qui formaient l'ancienne majorité ministérielle, avaient subi les plus fortes pertes;

FÉVRIER 1828.

ils étaient réduits à cent trente membres environ. Parmi leurs recrues figuraient deux ou trois membres appelés à jouer un rôle politique dans des circonstances décisives, MM. de Montbel et de Chantelauze, par exemple. La fraction dont faisait partie M. de La Bourdonnaye, et contre laquelle M. de Villèle avait usé toutes ses forces, était revenue presque tout entière. Elle ne comptait guère que soixante-dix membres, mais ses prétentions étaient sans bornes, parce qu'elle considérait comme son œuvre le renversement de M. de Villèle; et son ambition n'allait à rien de moins qu'à exercer sur le nouveau cabinet une influence prépondérante.

Ouverture des Chambres.

Tel était l'état des partis dans la Chambre élective quand, le 5 février, s'ouvrit la session législative de 1828.

Le discours du trône.

Le discours du trône avait été laborieusement rédigé. Sur la question de politique extérieure, aucune difficulté. La part glorieuse prise par la France à la bataille imprévue de Navarin donnait aux affaires d'Orient un intérêt particulier. En Espagne, il n'y avait plus qu'un compte financier à régler. L'annonce d'un blocus rigoureux, auquel était alors soumise la ville d'Alger en répression des actes de piraterie de ses corsaires, ne laissait pas encore soupçonner une guerre avec les États barbaresques. La question de la politique intérieure était plus délicate. Il était difficile d'obtenir du roi Charles X, qui avait revendiqué comme sien le système de M. de Villèle, qu'il fît une déclaration franchement libérale. On dut donc se contenter de généralités assez vagues; mais ces généralités furent interprétées dans le sens le plus large. La Chambre salua d'enthousiastes acclamations le passage où le roi parla de la séparation des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. On accueillit avec non moins de faveur le paragraphe où il promit d'affermir de plus en plus la Charte

FÉVRIER 1828.

octroyée par son frère, et qu'il avait juré de maintenir.

Puis, venait une allusion discrète à la question des jésuites. « Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force des trônes est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies, et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples. » Les applaudissements redoublèrent. Les libéraux de la Chambre virent dans ce passage une sorte de répudiation de la politique du précédent ministère; et plus d'un fut tenté de saluer déjà M. de Martignac comme le restaurateur de la liberté.

La vérification des pouvoirs.

La vérification des pouvoirs fournit à la Chambre l'occasion d'exhaler toutes ses rancunes et son hostilité contre le cabinet déchu. M. de Villèle avait usé de tous les moyens pour accroître ou simplement conserver sa majorité; aussi les manœuvres électorales de son administration furent-elles attaquées avec une extrême vivacité. Nombre de protestations avaient été adressées à la Chambre contre la nomination de députés élus grâce à la pression administrative. Quinze jours durant, ce fut un concert de récriminations. Ici des électeurs avaient été illégalement inscrits, là rayés indûment. Le marquis de Guer, préfet de la Charente, fut l'objet d'un blâme public pour s'être introduit dans le collège électoral afin d'influencer son vote. La plupart des élections contestées trouvèrent d'ardents défenseurs parmi les orateurs de la droite. M. de La Bourdonnaye lui-même, malgré son antipathie profonde pour M. de Villèle, couvrit de sa protection les fonctionnaires publics mis en cause, en contestant l'omnipotence de la Chambre en matière de vérification de pouvoirs. Cette doctrine, éloquemment combattue par Royer-Collard, fut soutenue avec une certaine âpreté par M. Ravez.

Février 1828.

Le public assista parfois, dans cette discussion, à des scènes d'une extrême violence. Le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. de Curzay, nommé par le grand collège de la Vienne, prit hardiment fait et cause pour l'administration, à propos de l'élection de Bourbon-Vendée, contestée par M. de Kératry. Les résultats électoraux lui paraissaient plus propres à attester la calomnie des dénonciateurs que la criminalité des préfets, dont on osait traiter les agents de *filous d'élection*. Retournant l'accusation contre les libéraux, il reprocha à ceux-ci d'avoir usé des manœuvres les plus déloyales. Non, dit-il, les élections n'ont pas été libres, il faut en convenir, « car elles ont été faites dans la plus grande partie de la France sous l'influence d'un comité directeur établi à Paris. » Selon lui, les citoyens avaient été beaucoup plus égarés sur leurs droits électoraux par les actes de ce comité que par ceux du gouvernement.

Sans doute, en matière électorale, la bonne foi et la loyauté ne sont le monopole d'aucun parti. La calomnie, la diffamation et le mensonge sont des armes dont malheureusement on use à gauche aussi bien qu'à droite. Seulement, l'opposition n'était pas chargée de confectionner les listes; ce soin appartenait exclusivement alors à l'administration. Voilà ce que M. de Kératry répondit avec raison au vicomte de Curzay. Celui-ci, d'ailleurs, dans la circonstance, se montrait plus royaliste que le roi. Dès le début de la discussion, en effet, M. de Martignac, tout en revendiquant pour le gouvernement le droit d'exercer une action puissante sur les élections, prit soin de repousser toute solidarité avec la précédente administration. « Je ne viens pas vous demander protection pour la fraude si la fraude a existé, s'écria-t-il dans la séance du 12 février, ni préparer pour l'avenir les moyens d'exercer la fraude pour notre bénéfice personnel. Nous sommes, Messieurs, autant qu'aucun

Février 1828.

de vous, ennemis jurés de la fraude et du mensonge ; nous les repousserons, nous les combattrons, sous quelque couleur qu'ils se montrent... Nous nous efforcerons avec vous de donner au pays des lois sages, telles qu'il les faut à la monarchie et à nos institutions. D'un autre côté, nous veillerons à la stricte exécution des lois existantes; nous la recommanderons à tous les fonctionnaires, à tous les agents de l'administration. Nous placerons la bonne foi au premier rang des obligations que nous leur imposerons; car pour nous, ministres du roi, le mandat que nous avons reçu est, comme le vôtre, le mandat de la franchise, de la loyauté et de l'honneur français. » C'étaient là de nobles paroles, et les acclamations dont elles furent saluées prouvèrent au ministre de l'intérieur combien, sur ce point, l'immense majorité de la Chambre était en communauté de sentiments avec lui. L'annulation d'une demi-douzaine d'élections et deux démissions, tel fut le résultat de ces longs débats sur la vérification des pouvoirs.

Nomination de M. Royer-Collard comme président.

La nomination des cinq candidats à la présidence donna ensuite la mesure des divisions profondes qui existaient dans cette Chambre. Au premier tour de scrutin, il n'y eut pas de résultat. M. de La Bourdonnaye arrivait le premier avec 178 voix; M. Royer-Collard venait ensuite avec 168 suffrages, à peu près toutes les voix de la gauche; M. Ravez en avait 162. La majorité dépendait des 25 ou 30 voix de la fraction Agier. Au second tour de scrutin les cinq candidats furent nommés dans l'ordre suivant : M. Delalot, avec 212 voix ; M. Hyde de Neuville, avec 206; Royer-Collard, 189; M. Gauthier (de la Gironde), 187, et Casimir Périer 180. M. de La Bourdonnaye venait ensuite avec 154 voix ; M. Ravez en avait moins encore. Ce résultat était dû à l'entente de la gauche et du groupe des amis de M. Agier. Le ministère préféra Royer-Collard à M. Dela-

FÉVRIER 1828.

lot, qui était un reflet trop accentué des passions de la droite. M. Royer-Collard avait été élu député par sept collèges; en le choisissant pour président, le roi semblait s'incliner devant une indication de l'opinion publique. Pour la première fois, depuis la Restauration, la Chambre des députés avait à sa tête un président de nuance libérale.

Pendant que la Chambre élective vérifiait les pouvoirs de ses membres, celle des pairs rédigeait son adresse en réponse au discours du trône. Ce fut d'ailleurs une simple paraphrase de ce discours; rien n'y faisait préjuger les sentiments de la Chambre haute envers les nouveaux ministres. L'adjonction des soixante-seize pairs, nommés par M. de Villèle, pouvait avoir fait perdre à cette assemblée un peu de son caractère de libéralisme, mais il importait peu; c'était vers la véritable représentation nationale qu'allaient se tourner désormais les espérances du parti libéral.

Démission de MM. Frayssinous et de Chabrol.

L'adresse de la Chambre des députés devait avoir une portée autrement significative. Un grand nombre de membres ne dissimulaient nullement leur intention d'y infliger un blâme énergique à l'ancien cabinet. Dans cette prévision, les deux anciens collaborateurs de M. de Villèle restés au pouvoir, MM. Frayssinous et de Chabrol, ne crurent pas devoir garder leurs portefeuilles, ils donnèrent leur démission. Le 3 mars, le premier fut remplacé au département des affaires ecclésiastiques par l'abbé Feutrier, évêque de Beauvais, ancien curé de l'Assomption. On vantait l'attachement de M. Feutrier aux doctrines gallicanes, son esprit de tolérance et la douceur de ses mœurs, c'était donc un choix fort convenable. A M. de Chabrol on donna pour successeur à la marine un ami de M. de Chateaubriand, M. Hyde de Neuville, qui, l'on s'en souvient peut-être, n'avait pas pardonné à M. de Villèle sa destitution du poste d'ambassadeur en Portugal. C'était un membre de cette fraction Agier, dont le concours pouvait donner la majorité à la gauche. La Chambre ne risquait donc pas d'atteindre un membre du gouvernement en blâmant l'ancien ministère.

FÉVRIER 1828.

MARS 1828. L'adresse de la Chambre des députés.

Dans le comité secret où se débattirent les termes de l'adresse, les députés qui avaient longtemps soutenu de leurs votes la politique de M. de Villèle firent de grands efforts pour obtenir, suivant une expression de M. de Montbel, que l'on gardât un silence religieux sur les actes de l'ancienne administration. Efforts impuissants. La Chambre nouvelle, affirmait M. Agier, avait parfaitement le droit de juger un système tombé. Les partisans du blâme étaient sûrs de la majorité.

Adoptée par 198 boules blanches contre 164 boules noires, l'adresse de la Chambre élective n'était pas sans grandeur et sans dignité. Après une paraphrase élogieuse des divers passages du discours royal relatifs à la politique extérieure, la Chambre se félicitait de voir le roi disposé à affermir la Charte, à réconcilier tout ce que la malignité des temps avait désuni et à faire régner l'harmonie constitutionnelle dans les esprits comme dans les lois. « Quelques parties de l'administration publique ont soulevé de graves ressentiments, » y était-il dit. C'était une première allusion au précédent ministère. La Chambre faisait montre ensuite de ses dispositions libérales en applaudissant à l'organisation nouvelle de l'instruction publique, qui conciliait l'exercice de l'autorité civile et celui du pouvoir spirituel, et en complimentant le roi de songer à nous rendre, pour asseoir sur ses véritables bases l'édifice de nos libertés, ces institutions municipales, « monuments de nos anciennes franchises. » Elle le remerciait surtout d'avoir invoqué les lois comme le plus ferme appui des trônes, et proclamé que la vérité était le premier besoin des princes et des peuples. Les vœux de la France, conti-

Mars 1828.

nuait-elle, « ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la vérité de vos bienfaits. Ses plaintes n'accusent que le *système déplorable* qui les rendit trop souvent illusoires. Grâces soient rendues à Votre Majesté, l'esprit de discorde a fui pour toujours. Affranchie par son roi, la France voit au premier rang de ses garanties l'autorité forte et tutélaire qui appartient à votre couronne. Aucun sacrifice ne nous coûtera, Sire, pour seconder vos vues et procurer l'accord de tous les sentiments. »

Le mécontentement du roi.

Assurément le blâme dirigé contre l'administration de M. de Villèle revêtait ici une forme singulièrement blessante. La Chambre espéra peut-être que le roi ne s'en formaliserait pas, grâce aux expressions adulatives et aux témoignages de dévouement qui lui étaient adressés. Mais Charles X se considérait comme solidaire des actes de son ministre déchu, et il considéra l'injure comme si elle lui était personnelle. Il eut un mouvement de révolte, en apprenant ce qui s'était passé. « Je ne souffrirai pas qu'on jette ma couronne dans la boue, » dit-il à M. de Martignac. Sa première pensée fut de dissoudre la Chambre et de faire un nouvel appel au pays. Il fallut toute l'habileté de M. de Martignac pour le ramener à des sentiments plus calmes. Charles X se décida à recevoir l'adresse; seulement il voulait y faire une réponse foudroyante et ne l'accepter que des mains du président de la Chambre et de deux secrétaires, comme avait fait un jour son frère Louis XVIII, dans une circonstance à peu près semblable. Mais il se ravisa, et, dans la soirée du dimanche 9 mars, il reçut, avec sa courtoisie habituelle et le cérémonial accoutumé, la grande députation chargée de déposer à ses pieds l'adresse dont il s'était si fortement ému. Sa réponse, quoique laconique, fut empreinte d'une urbanité qui dissimulait son mécontentement. L'irritation secrète à

Mars 1828.

laquelle il était en proie perçait à peine dans ces deux lignes : « Mes paroles avaient été adressées à la France entière; il m'aurait été doux que sa réponse eût pu être unanime. » Il était impossible de faire plus discrètement allusion au blâme infligé à son ministre favori.

Popularité de la Chambre élective.

La Chambre des députés avait été jusque-là le boulevard de la réaction ; aussi s'était-elle trouvée constamment en butte aux justes défiances du pays. Sa fière réponse au discours royal, la nouvelle attitude de ses membres, le libéralisme sincère dont elle paraissait animée, amenèrent un revirement subit de l'opinion publique à son égard. Sa popularité dépassa d'un coup celle de la Chambre des pairs; la France se plut à saluer en elle la véritable représentation nationale.

Le frisson d'indépendance qui avait couru des rives du Bosphore à celles de la Seine ne s'était point calmé; loin de là. On prêtait l'oreille à tous les bruits qui arrivaient d'Orient, comme si de là devait venir un souffle puissant de liberté. La Grèce tenait tous les regards attentifs. Comment ne se serait-on pas intéressé vivement à cette terre classique de la liberté, à l'affranchissement de laquelle d'héroïques volontaires français s'étaient empressés de prêter leur concours? Ceux qui tombaient dans ces régions lointaines étaient sûrs de récolter une moisson de gloire.

Mort de l'enseigne de vaisseau Bisson.

Justement il n'était bruit alors que de la mort d'un jeune enseigne de vaisseau nommé Bisson, tué dans des circonstances particulièrement glorieuses. Dans les derniers jours d'octobre, un brick-forban, ayant à bord une soixantaine de pirates, avait été capturé dans l'archipel grec par un bâtiment français, la *Lamproie*. Une partie de ces pirates furent embarqués sur la frégate *la Magicienne*, qui ralliait la flotte de l'amiral de Rigny. Quinze matelots français furent détachés de la frégate pour monter le *Panaioty*, c'était le nom du corsaire. Le com-

Mars 1828. mandement en fut confié à l'enseigne de vaisseau Bisson, dont on savait le courage et le dévouement à toute épreuve. Séparé de la *Magicienne* par un violent coup de vent, dans la nuit du 4 novembre, le *Panaioty* fut obligé de chercher un refuge dans le port de l'île de Stampalie.

Quelques-uns des pirates qu'on avait eu l'imprudence de garder à bord, trompant la surveillance des marins français, parvinrent à gagner la terre. A la nouvelle de cette évasion, l'enseigne Bisson eut le pressentiment qu'il ne tarderait pas à être attaqué par des forces supérieures, et il se prépara au combat, c'est-à-dire à la mort. Résolu à ne pas amener son pavillon, il donna ordre à ses matelots de mettre un baril de poudre à sa portée, et il fit promettre à son pilote Trémintin de faire sauter le bâtiment s'il venait à succomber dans l'action. Ces dispositions étaient à peine prises que deux grands navires, montés par cent trente pirates, attaquaient avec fureur le *Panaioty*. La défense fut d'une rare intrépidité. Une poignée de Français, quinze hommes, luttèrent avec toute la rage du patriotisme contre la foule de pirates dont le pont du *Panaioty* fut bientôt couvert. Déjà neuf Français étaient tombés, l'enseigne Bisson, blessé lui-même, ordonne au pilote Trémintin et aux quatre matelots qui étaient debout encore, de se jeter à la mer, puis, tout couvert de sang, il se précipite dans la chambre où avait été placé le baril de poudre, se saisit d'une mèche enflammée, et y met le feu. Le *Panaioty* vola en éclats, ensevelissant sous ses débris, avec l'enseigne Bisson, ses misérables assaillants. La France comptait un héros de plus.

Avril 1828. Un long cri d'admiration s'échappa de toutes les poitrines en France quand cet acte de dévouement y fut connu. La marine française, disait-on, compte un d'Assas dans ses rangs. Le 5 avril, M. Hyde de Neuville, ministre

de la marine, monta à la tribune de la Chambre des députés pour faire connaître officiellement au pays le trait d'héroïsme et de froide intrépidité de l'enseigne Bisson. Avril 1828.
Déjà des souscriptions s'étaient ouvertes de toutes parts pour l'érection d'un monument à la mémoire du glorieux suicidé. Le roi avait autorisé cette érection, et, pour seconder ses intentions, une commission, présidée par l'amiral Miessiessy, venait d'être nommée. Mais cela ne suffisait pas. Bisson laissait une sœur orpheline. Le ministre proposa à la Chambre d'accorder à cette jeune fille une pension de quinze cents francs, qui lui serait payée à dater du 4 novembre précédent, jour de la mort de son frère.

Des acclamations prolongées accueillirent la communication du gouvernement. On apprit en même temps le sort du pilote et des quatre matelots qui avaient si vaillamment secondé leur lieutenant. Plus ou moins grièvement blessés tous cinq, ils avaient survécu à leurs blessures. Le pilote Trémintin venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur et appelé au grade d'enseigne de vaisseau. Ses quatre compagnons avaient également reçu des récompenses. La nouvelle en fut saluée par des applaudissements non moins enthousiastes.

La mémoire de l'enseigne Bisson se trouvait ainsi officiellement consacrée; elle ne périra pas. Les traits de courage et de dévouement ne sont pas rares dans notre pays; mais celui de l'enseigne Bisson se recommande particulièrement au respect et à l'admiration des hommes. On l'a comparé à l'acte héroïque de d'Assas. Peut-être rappelle-t-il plutôt le suicide du commandant Beaurepaire, qui se tua pour ne pas signer la capitulation de la ville de Verdun qu'il était chargé de défendre. Illustres exemples qui, en France, trouveraient certainement encore des imitateurs.

AVRIL 1828.

La proposition du vicomte de Conny.

Si le simple désintéressement est plus facile qu'un dévouement héroïque, il n'en est pas moins recommandable, et l'on ne saurait trop applaudir à une proposition dont le vicomte de Conny prit alors l'initiative. Un des plus criants abus du régime parlementaire de l'époque était le grand nombre de fonctionnaires publics que le parlement comptait dans son sein. Une foule de magistrats et d'employés supérieurs de nos administrations publiques peuplaient l'une et l'autre Chambre. Il y avait dans la Chambre élective des ambassadeurs, des conseillers d'État et même des préfets, appelés souvent à ces fonctions après avoir été investis de leur mandat législatif. C'était là une étrange anomalie.

M. de Conny était un royaliste ardent, il n'était donc pas suspect de chercher à flatter les caprices de l'opinion populaire; mais il avait au plus haut degré le sentiment de la dignité parlementaire. Il lui paraissait souverainement illogique que des mandataires du pays fussent transformés tout à coup en fonctionnaires publics sans le consentement de leurs mandants. C'était là un moyen de corruption par trop grossier. Il ne le disait pas, mais il le pensait sans doute. Toujours est-il que, reprenant une ancienne motion de M. de Jankowitz, il proposa à la Chambre de décider que, à l'avenir, tout député appelé à une place rétribuée cesserait de faire partie de la Chambre par le seul fait de son acceptation. Il pourrait seulement être réélu. Étaient seuls exceptés de la présente disposition les députés qui, appartenant à l'armée, seraient promus à de nouveaux grades par voie d'ancienneté.

La Chambre nouvelle, il faut le dire, accueillit avec une faveur marquée la proposition du vicomte de Conny. Ce n'était pas encore l'interdiction absolue du cumul, mais c'était un progrès réel, comme cela ressortait du rapport fait, le 14 avril, par M. de Chantelauze au nom

AVRIL 1828.

de la commission chargée d'examiner la proposition. « Vous parler d'honneur, de désintéressement, d'abnégation de soi-même, c'est un langage digne de vous, vos suffrages nombreux ont montré que vous aviez su l'entendre, » dit-il aux députés. La Chambre élective adopta à une forte majorité cette motion, qui certainement honorait son auteur. Mais, le mois suivant, sur un rapport du baron Pasquier, et en dépit des efforts de MM. de Broglie, de Barante et de Choiseul, la Chambre haute vota le rejet de la résolution. La Chambre des pairs était restée insensible aux considérations d'honneur, de désintéressement et d'abnégation dont avait parlé M. de Chantelauze; elle n'était plus l'asile du libéralisme.

Les élections complémentaires.

Le gouvernement n'avait pourtant fait nulle opposition à la proposition de M. de Conny; il semblait, au contraire, marcher dans une voie de plus en plus libérale. Cela apparut notamment dans les élections complémentaires qui eurent lieu en avril par suite des annulations prononcées et des nominations multiples, et où il garda une neutralité à peu près absolue. On vit même dans ces élections une chose toute nouvelle : des réunions préparatoires, où les candidatures purent se discuter librement. Il y en eut une à Paris, tenue au *Salon de Mars*, aux Champs-Élysées, qui, par la nature de ses délibérations et la publicité donnée à sa séance, rappela quelque peu les réunions révolutionnaires. Les journaux de la réaction poussèrent les hauts cris. La Révolution, suivant eux, reprenait sa marche, on courait à un nouveau 93. Le gouvernement s'émut, et, par une note insérée au *Moniteur*, il fit savoir que toute réunion ouverte à tout venant était formellement interdite. Il ne mit toutefois aucun obstacle aux réunions formées dans des maisons particulières, parce que, n'exerçant aucune action au dehors, elles ne lui paraissaient pas offrir de sérieux inconvénients.

AVRIL 1828.

Les opérations électorales eurent lieu le 21. Ce fut une éclatante victoire pour la liberté. Sur cinquante et une élections, onze seulement furent favorables au parti royaliste pur. Parmi les nouveaux élus, figurait M. de Cormenin, nommé au scrutin de ballotage par le collège électoral d'Orléans. Il y avait à Paris six députés à élire; tous les candidats de l'opposition constitutionnelle triomphèrent à une majorité considérable La gauche devenait pour ainsi dire maîtresse de la Chambre.

Mort du duc de Rivière.

Charles X en eut une sorte d'épouvante, et il saisit la première occasion qui s'offrit à lui de réagir contre le sentiment public, comme pour prouver combien peu il se trouvait en communion d'idées avec ses ministres. Le jour même des opérations électorales, mourait, à soixante-cinq ans, le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux. C'était un des plus anciens serviteurs du roi, son ami de quarante-cinq ans, homme de bien sans doute, mais tout dévoué à la Congrégation, et, par conséquent, aux idées rétrogrades. Déjà, lors de la mort du duc de Montmorency, beaucoup s'étaient étonnés de voir le roi confier l'éducation de son héritier à un personnage si notoirement hostile à l'esprit moderne; on espérait que, cette fois, il ferait un choix meilleur, il n'en fut rien. Une ordonnance du 29 avril donna pour successeur au duc de Rivière le baron de Damas. Comme son prédécesseur, M. de Damas était un des membres les plus marquants de la Congrégation, c'était un homme de l'ancien régime dans toute l'acception du mot. De plus, il avait appartenu au ministère de M. de Villèle, à ce ministère tombé sous la réprobation générale, et dont la Chambre venait de qualifier le système de *déplorable*. C'était donc une sorte de défi à l'opinion. On y vit le signe d'un désaccord profond entre le roi et ses ministres; les sages amis de la royauté s'affligèrent eux-mêmes d'une mesure qui empêcha de monter jusqu'au trône la popularité dont jouissait le cabinet.

AVRIL 1828.

Loi sur la revision des listes électorales et du jury.

M. de Martignac ne cessait pourtant de pousser Charles X dans les voies de l'apaisement et de la liberté, l'assurant que c'était sur ce terrain seulement que se ferait la réconciliation sincère du pays avec la royauté. Mais le malheureux roi faisait la sourde oreille. Toutefois, il dut laisser son ministère continuer l'expérience d'un faible essai de la liberté, tout en doutant absolument de l'efficacité des lois libérales pour consolider la monarchie.

L'administration s'était absolument déconsidérée en ces dernières années par les fraudes électorales dont elle s'était rendue coupable. M. de Martignac voulut la relever de cet état de déconsidération. En restant complètement neutre dans les récentes élections complémentaires, il avait tenu à affirmer sa répudiation du système usité jusqu'à ce jour.

Dès la fin du mois de mars, il avait déposé, sur le bureau de la Chambre, une nouvelle loi de révision des listes électorales et du jury, destinée à compléter celle qui avait été votée sur la même matière au mois de mai précédent, et dont le but principal était de prévenir désormais toute fraude et toute violence dans les opérations électorales.

La liste des électeurs de chaque canton était arrêtée tous les ans au 1er janvier par les maires des différentes communes réunis au chef-lieu et affichée dans chaque commune, à partir du 15 août, après avoir été révisée par le préfet, d'après les renseignements à lui parvenus. Un registre destiné à recevoir toutes les réclamations était ouvert au secrétariat de chaque préfecture. Toute personne inscrite sur la liste avait le droit de réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou inscrit indûment. En regard du nom de tout électeur devait figurer l'indication des arrondissements de per-

AVRIL 1828. ception où il payait ses contributions et le montant de ces contributions. Les demandes d'inscription ou de radiation étaient soumises au conseil de préfecture qui statuait dans les cinq jours. Un tableau rectificatif faisait connaître, tous les quinze jours, les décisions de ce tribunal. Enfin, tout fonctionnaire révocable ne pouvait être inscrit sur la liste dans le département où il exerçait sa fonction que six mois après une déclaration de lui qu'il élisait son domicile politique dans ce département.

Comparé aux précédentes lois sur la matière, le nouveau projet réalisait un progrès considérable; il indiquait, de la part du gouvernement, l'intention formelle d'apporter désormais dans les élections la plus entière sincérité; les libéraux de toutes les nuances y firent donc un favorable accueil. Aussi, quand s'ouvrit la discussion, le 28 avril, fut-il attaqué surtout par les membres du côté droit. M. de La Boulaye, tout en rendant justice aux intentions des ministres, reprocha à leur loi de ne pas atteindre les comités directeurs et les réunions délibérantes, éversives, à l'entendre, de tout système électoral. Allusion à la tolérance dont avait récemment usé le cabinet à l'égard des réunions privées où s'étaient débattues les candidatures. Dans le même ordre d'idées, M. Duplessis de Grenédan se plaignit qu'on enlevât toute influence au gouvernement dans les élections au profit du parti révolutionnaire, devenu, à l'en croire, le parti dominant. D'autres réclamèrent, par voie d'amendement, l'interdiction des comités électoraux et des réunions préparatoires. Efforts impuissants. Vivement soutenue par le ministre de l'intérieur, défendue avec ardeur par les principaux orateurs de la gauche, MM. Benjamin Constant, Méchin, Dupin aîné, la loi, malgré les vives critiques de la droite, fut adoptée dans la séance du 12 mai, avec certaines garanties en plus, par 257 voix

MAI 1828.

MAI 1828. contre 105. C'était une majorité de 152 voix. Où était le temps où les députés de la gauche étaient clairsemés dans la Chambre élective? L'heure n'était pas si loin où M. de Villèle, avec sa majorité de droite, se croyait le maître absolu des destinées du pays, où le retour pur et simple de l'ancien régime apparaissait comme prochain aux sectateurs de la Congrégation. Aujourd'hui tout était bien changé. Le parti libéral, recueillant le fruit de sa sagesse, grandissait chaque jour en puissance, et les hommes de progrès pouvaient espérer voir prochainement s'établir en France, par les voies légales, le règne paisible de la liberté.

Attaquée à quelques semaines de là, avec une extrême violence, par les ultra-royalistes de la Chambre haute, cette loi réparatrice n'en fut pas moins adoptée par cette assemblée, malgré les sinistres pronostics de ses adversaires. Elle portait atteinte, prétendait M. Forbin des Issarts, à la force et à la dignité du pouvoir royal, opprimait la majorité et préparait la liberté comme en 1793. Soixante-seize voix seulement se prononcèrent contre elle; c'étaient les fidèles de M. de Villèle.

Suppression du cabinet noir.

On était dans une véritable veine libérale. Ainsi, le 3 mai, le baron d'Haussez, député et préfet de la Gironde, proposait à la Chambre de passer à l'ordre du jour sur une pétition d'un sieur Germain, avocat à Paris, qui se plaignait des abus de l'administration des postes, relativement au secret des lettres, et qui réclamait la suppression du cabinet secret de la direction générale, de ce fameux cabinet noir si souvent dénoncé déjà, et dont on avait nié l'existence. Il existait réellement cependant. M. de Puymaurin, rappelant avec quelle facilité l'on avait violé le secret des lettres pendant la période révolutionnaire et sous l'Empire, — ce qui était un médiocre argument, — s'efforça même de démontrer que la violation du secret des lettres était un moyen de salut

MAI 1828.

pour les gouvernements. Triste moyen, dont l'ancien régime avait usé et abusé sans grande utilité. En dépit de ses efforts, et sur l'insistance de MM. Pataille, Petou et Dupont (de l'Eure), la Chambre renvoya la pétition au ministre des finances. On apprit alors que le nouveau ministre des finances, M. Roy, n'avait pas attendu cette discussion pour mettre fin à cet abus criant. Un mois après la chute de M. de Villèle, et d'accord avec ses collègues, il avait supprimé le cabinet noir. C'était là assurément un acte qui honorait le ministère de M. de Martignac.

Loi nouvelle sur la presse et les écrits périodiques.

Mais où le libéralisme des ministres allait être mis à une rude épreuve, c'était au sujet de la presse et des écrits périodiques. Amis et adversaires les attendaient là. Jusqu'à ce jour la Restauration avait forgé une foule de lois sur cette matière sans parvenir à satisfaire ni les partisans de la répression ni ceux de la liberté. M. de Villèle avait tour à tour aboli et rétabli la censure, il s'était décidé, en dernier lieu, à faire voter, par la Chambre élective, contre les journaux et écrits périodiques, une loi draconienne, qu'il avait jugé prudent de retirer devant les résistances sourdes de la Chambre haute. La presse vivait sous un véritable régime de bon plaisir, soumise au monopole et à la censure facultative. Un caprice de ministre pouvait créer ou supprimer un journal. M. de Martignac jugea qu'il était temps d'en finir avec un pareil régime, et de rentrer dans l'esprit de la Charte, en plaçant la liberté de la presse sous la tutelle des lois, qui devaient se borner à en réprimer les excès. Le garde des sceaux, M. Portalis, avait donc présenté à la Chambre des députés, dans le courant du mois précédent, un projet de loi dont la discussion s'ouvrit, le 29 mai, par un long discours de M. de Kératry, tendant au rejet de la loi. Ce projet nouveau apportait cependant une amélioration notable à la législation

MAI 1828.

antérieure. Ainsi il abolissait le monopole. « Tout Français majeur jouissant de ses droits civils, disait l'article 1er, pourra, sans autorisation préalable, publier un journal ou écrit périodique, en se conformant aux dispositions de la présente loi. » Et l'article 18, le dernier, en abrogeant la loi du 17 mars 1822, relative à la police des journaux, supprimait du même coup la censure préventive et les procès de tendance, ces deux grandes plaies infligées à la presse sous la Restauration.

La loi nouvelle attaquée à la fois par la gauche et par la droite.

Malgré cela, la loi nouvelle n'en fut pas moins attaquée avec une égale énergie par la gauche et par la droite. Elle donnait trop ou trop peu. Plus d'autorisation préalable ; tout Français, jouissant de ses droits civils, pourrait désormais publier un journal, cela était vrai, mais à la condition de déposer, comme par le passé, un cautionnement de deux cent mille francs pour les feuilles quotidiennes, et de moitié pour les écrits ne paraissant qu'une fois par semaine. Le monopole provenant du bon plaisir administratif n'existait plus; seulement restait celui de l'argent, plus tyrannique peut-être. Dès cette époque, Lamennais aurait pu pousser son cri fameux : « Silence au pauvre ! » Nulle distinction entre les journaux littéraires et les journaux politiques. Ceux-là devaient payer autant que ceux-ci ; c'était l'égalité devant le cautionnement.

Et puis, que de chausse-trappes, que de périls, que de contradictions dans cette loi d'apparence libérale ! Les moindres contraventions y étaient frappées d'amendes énormes. Une déclaration inexacte pouvait être punie d'une amende égale au montant du cautionnement ; c'était la confiscation déguisée. Tout cela fut mis en relief avec beaucoup d'art et d'éloquence par les orateurs de la gauche. Pourquoi, disaient MM. de Kératry et de Schonen, placer toujours la presse en dehors du droit commun ? Le second, considérant la faculté de penser et

MAI 1828. de communiquer sa pensée comme le premier besoin de l'homme, n'admettait de la loi que l'article 18, portant abrogation de la loi du 17 mars 1822. Il restait encore assez d'articles de lois antérieures pour punir les délits commis par la plume.

L'exposé des motifs de M. Portalis, très large, très libéral, avait d'abord séduit beaucoup d'esprits. « La publicité, y était-il dit, est l'âme du gouvernement que nous devons à la sagesse de nos rois, et les journaux sont les instruments nécessaires de cette publicité. Sans eux, elle ne serait qu'un vain nom et qu'une vaine forme. » Mais on ne tarda pas à s'apercevoir de la contradiction flagrante existant entre cet exposé des motifs et les divers articles de la loi. Pour Benjamin Constant, la main qui avait tracé l'exposé des motifs n'était pas la même qui avait rédigé le projet. La rédaction de la loi, empreinte d'astuce et de subtilité, était due, selon lui, à la société fameuse dont la France sollicitait le ministère de la délivrer et de se délivrer lui-même.

Quant aux membres de la droite, ils reprochaient, au contraire, à cette loi son excès de libéralisme. Le vicomte de Conny envisageait avec effroi la suppression du privilège. C'était, à ses yeux, la négation d'un des droits de l'autorité royale. Et pourtant la liberté était mesurée d'une main assez avare dans ce projet de loi pour ne pas donner trop d'inquiétude aux amis ardents de la royauté. On n'était pas allé jusqu'à rendre la connaissance des délits de presse au jury, cette garantie dont jouissent les journaux dans tous les pays libres. En élargissant le cadre des libertés de la presse, le gouvernement n'avait pas voulu rester désarmé devant elle, et ne prendre à son égard que des précautions illusoires.

JUIN 1828. M. de Martignac s'expliqua longuement et franchement à cet égard dans la séance du 2 juin, en revendiquant, pour ainsi dire, toute la responsabilité du projet

de loi. Il fit appel à la fois aux amis du gouvernement et aux partisans de la liberté, pour les engager à s'unir dans le vote de cette loi. Les marques nombreuses d'assentiment et d'adhésion dont furent saluées ses paroles purent en faire présager l'adoption. JUIN 1828.

Vote de la loi.

Elle fut en effet votée dans son ensemble le 19 juin, par 266 voix contre 116, après de longs débats, où fut répété à satiété tout ce qui s'était dit depuis la Révolution sur la liberté de la presse, sur ses avantages et ses inconvénients, sur la nécessité de punir la licence pour assurer le règne paisible de la liberté. Les mêmes arguments pour et contre se reproduisirent à la Chambre des pairs. M. de Chateaubriand, récemment nommé à l'ambassade de Rome, y défendit énergiquement la loi, malgré ses grandes imperfections. Il blâmait, par exemple, le droit de suspension laissé aux tribunaux, et il aurait voulu remettre au jury le jugement des délits de presse. Toutefois, il était persuadé que la liberté de la presse, comme celle des élections, sortirait victorieuse des grands débats où l'une et l'autre avaient été discutées. M. de Chateaubriand était devenu l'un des fervents adorateurs de la liberté.

Demande de mise en accusation des précédents ministres.

L'extrême gauche de la Chambre élective ne trouvait pas que la chute de M. de Villèle et de ses collègues fût une punition suffisante de ce qu'elle considérait comme un attentat de leur part contre la constitution et les droits du pays. Déjà, dans la séance du 30 mai, M. Labbey de Pompières avait annoncé son intention de proposer leur mise en état d'accusation ; leur retraite n'entraînait pas leur absolution à ses yeux. Le 14 juin, trois jours avant le vote de la loi sur la presse, jugeant sans doute la majorité toute disposée à accueillir sa proposition, il mit son dessein à exécution. Après avoir, entre autres griefs, reproché aux précédents ministres les fraudes et les violences dont ils avaient usé dans les

JUIN 1828.

élections, l'envahissement de la Chambre des pairs par la Congrégation, le sang versé à Paris dans les soirées des 19 et 20 novembre, il soumit à la Chambre des députés la proposition suivante :

« J'accuse les précédents ministres de trahison envers « le roi, qu'ils ont isolé du peuple ; je les accuse de trahi- « son envers le peuple qu'ils ont isolé de la confiance « du roi ; je les accuse d'avoir attenté à la constitution « du pays et aux droits des citoyens, je les accuse de « concussion pour avoir perçu des taxes non votées et « dissipé les deniers de l'État. »

Dans les considérations invoquées par M. Labbey de Pompières à l'appui de sa proposition, il y en avait de sérieuses, il y en avait de puériles, comme, par exemple, le reproche adressé au ministère de M. de Villèle d'avoir laissé bafouer par une poignée de pirates la nation dont le drapeau avait flotté sur toutes les capitales de l'Europe. Le blocus d'Alger, le combat de Navarin, le trait héroïque de l'enseigne Bisson répondaient d'avance à cette étrange accusation. Mais l'honorable député n'en avait pas moins relevé, à la charge du ministère déchu, des faits d'une extrême gravité.

M. de Montbel, dans l'intérêt même de ses amis en butte depuis le commencement de la session aux agressions les plus passionnées, réclama la discussion immédiate, persuadé que l'innocence des précédents ministres en sortirait éclatante. Mais M. de Martignac, tout en déclarant qu'il ne voulait nullement s'interposer entre l'ancienne administration et son accusateur, conjura la Chambre de ne pas prendre en considération la proposition de M. Labbey de Pompières parce qu'elle était conçue en termes offensants pour la majesté royale. Sa parole émue, l'indignation dont il était pénétré, firent une impression profonde sur l'assemblée tout entière. La proposition fut repoussée par la question préalable.

JUIN 1828.

Mais aussitôt le président Royer-Collard annonça qu'il était saisi d'une proposition nouvelle. La Chambre se retira immédiatement dans ses bureaux pour en prendre connaissance. Un quart d'heure après, elle rentrait en séance, et M. Labbey de Pompières présentait le projet de résolution suivante :

« La Chambre des députés accuse les membres du « dernier ministère des crimes de trahison et de con- « cussion. »

Cette fois la proposition fut prise en considération et renvoyée à l'examen des bureaux, qui nommèrent une commission chargée d'en faire le rapport à la Chambre. Nous dirons bientôt le résultat du travail de cette commission.

La question des jésuites.

En défendant, d'une façon détournée, les anciens ministres, M. de Martignac avait quelque peu compromis sa popularité. La loi nouvelle sur la presse, tout en permettant à l'opposition de multiplier dans les départements le nombre de ses journaux, n'avait que médiocrement satisfait l'opinion publique. Il fallait au ministère une sorte de compensation. La question des jésuites vint à point nommé le tirer d'embarras. On a entendu tout à l'heure Benjamin Constant accuser la Congrégation et la compagnie de Jésus d'avoir été les inspirateurs des dispositions antilibérales de la loi sur les écrits périodiques. La meilleure réponse à cette accusation était de prendre à l'égard de la célèbre compagnie les mesures depuis longtemps réclamées par l'Université et la plupart des autorités civiles. M. de Martignac n'hésita pas.

Huit écoles secondaires ecclésiastiques, celles de Bordeaux, de Saint-Acheul, d'Aix, de Sainte-Anne-d'Auray, de Billom, de Dôle, de Forcalquier et de Montmorillon, sans compter leurs succursales, étaient exclusivement dirigées par les jésuites. Cela avait été officielle-

Juin 1828

ment reconnu. Or la commission nommée, quelques mois auparavant, pour rechercher les moyens d'assurer, relativement à ces écoles, la stricte exécution des lois du royaume, venait de déclarer, à la majorité d'une voix (cinq contre quatre), que leur existence n'était pas contraire aux lois du royaume. Ce résultat, dû à l'influence personnelle de l'archevêque de Paris, surprit et embarrassa étrangement le ministère. Le parti clérical, Charles X et son entourage, étaient ravis de cette déclaration. Comment oser maintenant réclamer l'expulsion des jésuites? Mais, en même temps, la déclaration soulevait dans la presse et dans les Chambres une véritable tempête. On y signalait la société de Jésus comme la cause de tous les maux présents et futurs. « La France la repousse avec horreur, » s'écriait M. Petou, qui représentait à la Chambre élective la grande industrie manufacturière. Et un autre député, un poète libéral du temps, M. Viennet, affirmait que les deux plus grands fléaux du royaume étaient les jésuites et la Congrégation. Enfin les pétitions se multipliaient qui demandaient au parlement d'exiger l'expulsion des disciples de Saint-Ignace. On accusait même les ministres d'être les complices de la commission, parce que l'un d'eux, l'évêque de Beauvais, M. Feutrier, n'avait pas hésité, à la tribune même de la Chambre des députés, à rendre hommage aux vertus, à la probité et au désintéressement des jésuites. M. de Martignac jugea qu'il était temps de frapper un grand coup.

Ordonnances contre les jésuites.

Il fallait maintenant vaincre les scrupules du roi, le décider à une sorte de coup d'État contre le parti clérical, c'est-à-dire contre son propre parti. M. de Martignac y employa toute son énergie et son habileté persuasive. Charles X hésitait, il eut de terribles combats intérieurs. Il ne pouvait croire que M. Feutrier, qui avait si courageusement défendu les jésuites à la tribune, s'associât à une ordonnance de proscription contre eux. Mais M. Feutrier avait loué leurs vertus privées et non soutenu leur capacité légale d'enseigner. « Eh bien, monsieur l'évêque, lui dit le roi, vous croyez donc que nous ne faisons pas mal? — Sire, répondit l'évêque de Beauvais, vous sauvez la religion d'une grande ruine. » Le roi se décida, la mort dans l'âme, à signer l'acte de proscription.

Juin 1828

Le 17 juin, parurent au *Moniteur* deux ordonnances datées de la veille, qui frappaient les jésuites, sans les nommer.

La première soumettait au régime de l'Université, à partir du 1er octobre suivant, les écoles secondaires ecclésiastiques dirigées par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non légalement établie en France. Nul, à partir de la même époque, ne pourrait être chargé de la direction ou de l'enseignement, dans une des maisons dépendant de l'Université ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, à moins d'affirmer par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse existant illégalement. Cette première ordonnance était contresignée du ministre de la justice Portalis.

L'autre ordonnance limitait dans chaque diocèse le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques. Aucun externe ne pouvait y être reçu. Les directeurs en étaient nommés par les archevêques ou évêques diocésains, mais à la condition d'être agréés par l'autorité civile. Enfin, il était créé dans ces diverses écoles huit mille demi-bourses de 150 francs chacune. Toutes celles où les dispositions précitées ne seraient pas exécutées devaient rentrer sous le régime de l'Université. Cette seconde ordonnance portait la signature de l'abbé Feutrier.

Effet de ces ordonnances.

Favorablement accueillies par l'opinion publique, ces deux ordonnances, malgré leur extrême modération,

JUIN 1828.

soulevèrent d'effroyables colères dans le parti religieux. Les écrivains cléricaux poussèrent les hauts cris. A les en croire, on ramenait l'Église aux temps de Néron et de Dioclétien. La *Quotidienne*, par la plume de M. Laurentie, traita l'abbé Feutrier de traître, d'hypocrite et de renégat. Et, à une circulaire du ministre évêque, recommandant à tous les prélats de France de se soumettre aux ordonnances, le fougueux archevêque de Toulouse, le cardinal de Clermont-Tonnerre, répondit laconiquement : « La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non*. C'est aussi celle de ma conscience. » Sur la plainte de son ministre, le roi se vit dans l'obligation d'interdire jusqu'à nouvel ordre l'entrée du château au cardinal de Clermont-Tonnerre.

Il fallait en effet couper court à cette révolte de l'épiscopat français. M. Portalis eut l'idée d'envoyer à Rome un ancien auditeur de Rote, nommé Lasagny, qui avait siégé, sous l'Empire, dans les rangs de la magistrature française, et qui se trouvait être dans les meilleurs termes avec le Saint-Père. Cet envoyé obtint du pape un bref pontifical où il était dit que la cour de Rome ne voyait dans les ordonnances aucune violation des droits épiscopaux, et qu'elle n'entendait point imposer au gouvernement français les congrégations proscrites par les lois du royaume. Signifié à tous les prélats de France, par l'intermédiaire de l'archevêque de Reims, M. de Laty, un des intimes du roi Charles X, ce bref apaisa le soulèvement épiscopal. Les jésuites sortirent de France, emportant les regrets d'un certain nombre de familles qui préféraient leur système d'éducation à celui de l'Université. Mais le calme n'était revenu qu'à la surface ; c'était une paix apparente. Le parti religieux entreprit dès lors contre M. de Martignac et ses collègues une guerre sourde, acharnée,

implacable, qui ne devait cesser qu'à leur chute.

JUILLET 1828.

Ajournement de la proposition d'accusation contre les anciens ministres.

La satisfaction donnée à l'opinion publique par les ordonnances du 16 juin rendit plus faciles les rapports de la Chambre des députés avec le ministère. On se sentait délivré comme d'un grand poids, on se croyait affranchi à jamais de la puissance occulte de cette Congrégation, qui, depuis tant d'années, pesait si lourdement sur la France. On vit une preuve du désir de conciliation dont était animée la majorité dans la mollesse et l'indifférence avec lesquelles elle parut accueillir le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de mise en accusation des anciens ministres.

Composée de MM. Mauguin, Benjamin Constant, Girod (de l'Ain), de Montbel, Agier, Delalot, Dutertre, Raudot et de Lamazan, cette commission avait conclu non pas à l'accusation, mais à une déclaration qu'il y avait lieu d'instruire sur l'accusation proposée contre les membres du dernier ministère. Rapporteur de la commission, M. Girod (de l'Ain) donna lecture de son rapport à la Chambre dans la séance du 21 juillet. C'était un travail volumineux, où se trouvaient compendieusement examinés tous les griefs articulés contre M. de Villèle et ses collègues. On y rappelait, entre autres choses, comme blâmables au premier chef, les destitutions arbitraires, le rétablissement de la censure, la tolérance et la protection accordées aux jésuites, la création de soixante-seize pairs nouveaux, l'arrestation du colonel Caron à Battenheim, et enfin certaines concessions illégales faites aux Chartreux de Grenoble et aux Trappistes de la Meilleraye. Quant au licenciement de la garde nationale, dont M. Eugène de Salverte avait tout récemment demandé en vain le rétablissement, la commission ne se prononçait pas. Somme toute, elle concluait, comme nous l'avons dit, non pas à l'accusation, à laquelle sa majorité s'était montrée abso-

JUILLET 1828.

lument opposée, mais à un plus ample informé, c'est-à-dire à l'ajournement.

On s'attendait néanmoins à une discussion extrêmement vive, orageuse même. Quarante-sept orateurs s'étaient fait inscrire pour soutenir les conclusions de la commission, dix-sept pour les combattre. A peine M. Girod (de l'Ain) avait-il terminé la lecture de son rapport, que M. de Montbel demandait qu'il fût discuté immédiatement après le vote du budget des recettes, dont la Chambre s'occupait en ce moment. Mais toute la gauche, le centre gauche et une partie du centre droit se levèrent contre cette motion d'un ami de M. de Villèle, et ils firent ajourner la discussion du rapport après la délibération de la loi de finances. En réalité, la majorité ne tenait pas à agiter de nouveau cette question. La menace demeura suspendue sur la tête des anciens ministres, comme pour les tenir en respect; mais la Chambre venait de voter un ajournement indéfini; il ne devait plus être question, dans la présente session, de cette accusation si laborieusement échafaudée.

La discussion du budget des dépenses de 1829.

La discussion du budget, qui termina la session, fut d'ailleurs assez fertile en débats orageux. Les rapports sur le double projet de loi portant fixation des dépenses et des recettes de l'exercice 1829 avaient été faits, dans le courant du mois précédent, l'un par M. Gauthier, député de la Gironde, l'autre par M. de La Bourdonnaye. Commencée le 27 juin, la discussion sur le budget des dépenses se prolongea jusqu'à la fin du mois de juillet.

La gauche se borna à quelques critiques de détail, qui se renouvelaient en pure perte depuis longtemps. C'est ainsi qu'à propos des crédits supplémentaires de 1827, le général Gérard s'éleva ardemment contre les capitulations suisses qui faisaient une situation privilégiée à des officiers étrangers. N'était-il pas scandaleux, en effet, de voir un colonel suisse jouir d'un traitement

JUILLET 1828.

de quinze mille francs, alors que celui d'un colonel français n'était que de six mille? Eh bien! il faudra une révolution pour avoir raison de cet abus.

Un autre abus, qui n'a fait que croître depuis la Restauration, c'était celui des fonctions publiques, si souvent dénoncé déjà. M. de Villèle s'en était plaint amèrement avant d'être ministre. C'étaient, disait M. Etienne, autant de refuges ouverts aux incapables d'embrasser une carrière réclamant quelque initiative et quelque énergie. Le budget de 1829, quoique n'atteignant pas un milliard, se soldait en déficit. Les évaluations de recettes étaient inférieures de près de dix-sept millions à celles des dépenses. La gauche réclamait donc à grands cris des économies, cris éternels poussés par l'opposition, et qu'elle oublie trop souvent quand elle arrive au pouvoir. D'après les calculs de M. Labbey de Pompières, de grandes réductions pouvaient être opérées sans que le service en souffrît aucunement. Un homme de science, un profond calculateur, M. Charles Dupin, estimait à un chiffre énorme le nombre des employés qu'il était facile de supprimer sans inconvénient. Double avantage, assurait M. Charles Dupin: ces employés inutiles se livreraient à des travaux productifs pour le pays et débarrasseraient le Trésor d'une charge écrasante. M. de Laborde estimait à cinquante-cinq millions les économies qu'il était possible de réaliser de ce chef. Mais on critiquait avec juste raison, et toutes les critiques n'aboutissaient à rien. « Les abus sont tellement enracinés, disait M. Cunin-Gridaine, qu'ils sont entrés dans l'organisation du corps administratif, et le remède n'est plus que dans une réforme générale du système. » Cette réforme, nous l'attendons encore.

Le conseil d'État attaqué.

L'institution du conseil d'État fut attaquée par M. Gaëtan de la Rochefoucauld à l'aide d'arguments que n'affaiblirent pas les sophismes du baron Cuvier.

JUILLET 1828.

C'était une juridiction administrative, la pire de toutes les juridictions, et incompréhensible pour toutes les autres nations. Les ordonnances royales sont censées se rendre en conseil d'État, disait M. de La Rochefoucauld, et nos rois font si peu de cas de ce conseil que, depuis quatorze ans, ils n'y ont pas assisté une seule fois. Les vives critiques de M. de La Rochefoucauld amenèrent au mois de novembre suivant une réorganisation de ce corps, mais sans aucune espèce de profit pour le pays. Le conseil d'État resta à peu près tel qu'il était sorti des mains du législateur de Brumaire.

La liberté de l'enseignement.

La véritable opposition était maintenant à droite. Elle se manifesta surtout, avec une extrême véhémence, à propos du budget de l'instruction publique. Tant que l'enseignement avait été sous l'influence à peu près absolue du clergé, qu'il avait été loisible aux jésuites d'ouvrir des écoles secondaires ecclésiastiques, les ultra-royalistes s'étaient bien gardés de réclamer contre le privilège et le monopole de l'État en matière d'instruction. Les ordonnances du 10 juin leur avaient ouvert tout à coup les yeux. La fermeture des écoles de Saint-Acheul, de Dôle, de Sainte-Anne d'Auray, d'Aix, de Billom, de Bordeaux, de Forcalquier et de Montmorillon acheva de les exaspérer. Ils devinrent plus libéraux que les membres les plus avancés de la Chambre. M. Leclerc de Beaulieu réclama, non sans exciter les sourires de la gauche, la suppression du monopole de l'instruction publique comme l'un des besoins les plus pressants du pays, comme une de ces nécessités sociales imposées par le développement de nos institutions. Nos pères, à l'en croire, étaient beaucoup plus libres que ceux qui aujourd'hui parlaient tant de liberté, ils usaient du droit de choisir comme ils l'entendaient les instituteurs de leurs enfants.

Ils ont absolument le même droit aujourd'hui, répondit à cela le ministre de l'instruction publique, M. de Vatimesnil. Seulement, quand ils choisissaient des ecclésiastiques, encore fallait-il que ceux-ci se soumissent aux conditions exigées pour l'enseignement par les lois du royaume. Est-ce que le magistrat, l'avocat, le médecin n'étaient pas eux aussi assujettis à certaines exigences professionnelles? Les instituteurs ont des devoirs à remplir, ajoutait le ministre, et l'autorité a le droit de s'assurer qu'ils n'ont contracté aucun lien qui soit en opposition avec ces devoirs. La théorie de la liberté illimitée de l'enseignement était une arme toute nouvelle dont se servait la faction royaliste pour tâcher d'obtenir le rétablissement des jésuites. Mais elle n'était ennemie du monopole que parce qu'il n'était plus entre ses mains, et le jour où, par surprise, il lui sera permis de ressaisir le pouvoir, elle n'hésitera pas à soumettre de nouveau l'enseignement à toutes les influences cléricales.

JUILLET 1828.

Malgré la vive opposition de quelques-uns des membres de la droite, le budget des dépenses n'en fut pas moins voté à la presque unanimité dans la séance du 28 juillet.

AOUT 1828. Le budget des recettes.

La discussion du budget des recettes dura quelques jours à peine. Elle offrit seulement une particularité assez curieuse, ce fut le rapprochement entre M. de La Bourdonnaye et les amis de M. de Villèle. Rapporteur du budget des recettes, M. de La Bourdonnaye défendit la précédente administration contre certaines accusations du nouveau ministre des finances qui avait parlé d'un déficit de deux cents millions. Le prétendu déficit, alléguait le rapporteur, n'était qu'une dette flottante, un découvert de caisse facile à expliquer. Il n'y avait aucune crainte à en concevoir, au moment surtout où toutes les branches de la fortune publique se ravivaient et où l'on pouvait compter sur un accroisse-

AOUT 1828.

ment de quarante millions d'impôts indirects. Cette justice rendue à l'administration financière de M. de Villèle opéra la réconciliation, et l'on vit dès lors l'extrême droite, la contre-opposition et le parti de M. de Villèle s'unir pour lutter contre l'opposition libérale.

Clôture de la session.

La loi de finances de 1829 fut adoptée à la Chambre des pairs sans donner lieu à grande discussion. Le budget des dépenses n'occupa qu'une seule séance, celle du 14 août. A quatre jours de là, une ordonnance royale annonçait à l'une et à l'autre Chambre la clôture de la session législative de 1828. Cette session, dont la durée n'avait pas été moindre de sept mois, avait eu une importance exceptionnelle. Certaines mesures adoptées pour assurer la sincérité des élections, la suppression de la censure, la faculté rendue à tout citoyen de fonder un journal sans être soumis à l'autorisation préalable, indiquaient une modification profonde dans le système du gouvernement et dans l'esprit de la Chambre élective. Tout cela s'était fait sous l'impulsion ministérielle; aussi en résulta-t-il pour le cabinet dont M. de Martignac était considéré comme le chef, une sorte de popularité d'autant plus méritée qu'on n'ignorait pas la lutte qu'il était obligé de soutenir contre le parti de la cour pour conserver à la direction des affaires une marche sincèrement libérale.

Les préparatifs de l'expédition de Morée. L'emprunt de 80 millions.

Une circonstance inattendue vint encore ajouter à sa réputation de libéralisme. Le combat de Navarin, tout en détruisant la puissance navale de la Turquie, n'avait pas assuré l'affranchissement de la Grèce, et les troupes d'Ibrahim-Pacha occupaient toujours la Morée. Six mois après Navarin, la cour de Saint-Pétersbourg, alléguant de nouveaux griefs contre la Porte, avait rompu toute relation avec elle. Au commencement de mai, cent mille Russes avaient franchi le Pruth, se dirigeant vers Constantinople. L'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, avait été chargé de pressentir M. de La Ferronnays sur l'attitude que la France comptait prendre en ces circonstances. Sans perdre de temps, et pour parer à toute éventualité, le gouvernement s'était décidé à présenter au parlement un projet d'emprunt de quatre-vingts millions destinés à accroître notre puissance militaire. Quelques membres de la Chambre des députés redoutaient de voir se former à l'Orient un nouveau cordon sanitaire analogue à celui qu'on avait étendu quatre années auparavant du côté du midi. M. de La Ferronnays n'avait pas eu de peine à dissiper ces craintes. La France, après avoir témoigné déjà sa sympathie à la Grèce, ne pouvait pas l'abandonner. Elle était en quelque sorte engagée à poursuivre jusqu'au bout l'exécution du traité signé à Londres l'année précédente avec l'Angleterre et la Russie, et dont le but final était l'affranchissement des populations helléniques.

AOUT 1828.

L'emprunt voté, l'effectif de nos troupes fut augmenté de soixante mille hommes. Chargé de s'entendre avec le cabinet de Londres sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution du traité du 6 juillet 1827, M. de Polignac signa avec le gouvernement britannique un nouveau traité qui confiait à notre armée la mission d'opérer militairement en Morée pour achever la délivrance de la Grèce. La Russie acquiesça sans peine à cet arrangement, aimant mieux que ce soin fût confié à la France qu'à l'Angleterre. Quinze jours après, une armée de quinze mille hommes était prête à s'embarquer pour l'Orient.

Le général Maison est nommé commandant de l'expédition.

A qui donnerait-on le commandement de cette armée? Le roi aurait voulu en investir un de ses officiers de prédilection, le général de Bourmont ou le maréchal duc de Raguse. Mais celui-ci avait contre lui sa malheureuse capitulation d'Essonne, celui-là sa trahison de Waterloo. Le ministre de la guerre, M. de Caux, objecta

Aout 1828.

l'effet déplorable que ne manquerait pas de produire un pareil choix sur le pays. Il proposa le général Maison. C'était un homme de l'ancienne armée, un soldat de la République, d'esprit libéral, mais il avait reçu Louis XVIII, en 1814, à son retour en France, et, depuis, il avait donné des gages réels de sa fidélité aux Bourbons. Charles X se laissa convaincre, et il eut raison, car le général était fort populaire dans l'armée.

Rien de plus propre à enflammer le cœur du soldat que sa proclamation au corps expéditionnaire à la veille de son départ. « Soldats, votre roi vous charge d'une grande et noble mission, vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Cette entreprise qui honore la France, à laquelle tous les cœurs généreux applaudissent, ouvre devant vous une carrière de gloire que vous saurez remplir. Pour la première fois, depuis le treizième siècle, vos drapeaux libérateurs vont apparaître aux rivages de la Grèce. Soldats, la dignité de la couronne, l'honneur de la patrie, attendent un nouvel éclat de vos services. »

Ce fier et laconique appel au dévouement des soldats de la France retentit profondément dans le pays. Sans doute il souleva dans l'entourage royal des plaintes amères, mais il émut tous les cœurs épris de liberté. Quel changement depuis cinq ans dans les conseils de la couronne ! L'ancien ministère était intervenu en Espagne pour y détruire les institutions libérales, le nouveau embrassait en Orient la cause de la liberté, et intervenait pour arracher un peuple à ses fers. La comparaison n'était pas à l'avantage de M. de Villèle, le libéralisme de M. de Martignac et de ses collègues en fut comme consacré.

Cette popularité des ministres allait, dans une large mesure, profiter au souverain.

La flotte française quitta Toulon le 17 août 1828.

Aout 1828.

Douze jours après, elle était en vue des côtes du Péloponèse, et le 29, dans la soirée même, nos soldats mettaient pied à terre sur cette côte d'Orient, où dans les siècles passés, et par pur esprit chevaleresque, tant de sang français avait coulé déjà.

Septembre 1828.

Voyage du roi en Alsace.

Au moment où nos troupes débarquaient à Coron, sur les côtes de la Morée, Charles X quittait Saint-Cloud pour se rendre en Alsace, province essentiellement patriote. Il était accompagné du dauphin, de quelques personnes de sa maison et du ministre de l'intérieur qui l'avait vivement engagé à visiter ses provinces de l'Est. C'était un moyen de l'arracher aux intrigues des courtisans et à l'influence néfaste de la cour, ce foyer de conspiration réactionnaire, que de le mettre en rapport avec des populations parmi lesquelles s'était conservé vivace le sentiment de la liberté. De Meaux jusqu'à Strasbourg, ce fut un véritable voyage triomphal. Partout, à Epernay, à Châlons, à Verdun, d'enthousiastes acclamations retentirent sur son passage. On ne manqua pas de lui dire à Metz que cette ville s'enorgueillissait d'avoir vu pâlir l'étoile de Charles-Quint devant la vaillance française, et d'être restée l'un des boulevards de la monarchie. Qui eût dit alors que ce boulevard, livré par un traître aux armées allemandes, serait un jour momentanément séparé de la mère-patrie !

De Metz, le roi se rendit à Strasbourg en passant par Saverne et Château-Salins. A une lieue de Strasbourg, douze cents cavaliers et trois-cents chariots attelés de quatre ou six chevaux attendaient le cortège royal. Dans chacun de ces chariots se tenaient des jeunes filles vêtues de blanc, la tête couverte d'un nœud de rubans rouges ou de rubans noirs, suivant la mode du pays. Charles X passa au milieu de cette longue file de chariots aux cris mille fois répétés de *Vive le roi !* et il

SEPTEMBRE 1828.

entra dans la ville sous un arc de triomphe dont le fronton portait ces quatre vers :

Auprès de ces remparts où ton peuple se presse
Viens recevoir les vœux qu'il brûle d'exprimer :
Il t'offre ici, dans sa joyeuse ivresse,
Des bras pour te défendre et des cœurs pour t'aimer.

C'était le 7 septembre 1828. Le maire, M. de Kentzinger, accompagné de ses adjoints et du conseil municipal, rappela, non sans un certain sentiment d'orgueil, que c'était volontairement que leurs pères s'étaient donnés à la France, et il reconnaissait qu'ils avaient été bien inspirés. Jamais province ne fut plus française que cette vieille terre gauloise, et si, comme une partie de la Lorraine, elle a pu nous être arrachée pour un temps, elle n'en sera que plus française tant que durera la séparation. Le roi fut salué dans Strasbourg par le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Bade et l'envoyé du roi de Bavière, qui ne songeaient guère alors à contester à l'Alsace sa véritable nationalité.

OCTOBRE 1828. Retour du roi.

Le roi revint par Colmar et Mulhouse, et, dans ces régions où les principes de la Révolution étaient restés si populaires, où la Charbonnerie avait recruté quelques-uns de ses membres les plus énergiques, où les hommes les plus importants n'avaient pas hésité à entrer dans les conspirations de 1822, on salua dans Charles X le souverain que l'on croyait acquis sans retour aux idées libérales. A Mulhouse, il descendit à l'hôtel de M. Dolfus, dont les sentiments libéraux étaient connus. Les chefs du parti avancé, comme M. Kœchlin, se faisaient présenter à lui ; on eût dit de la Révolution se réconciliant avec la royauté. Dans l'Aube, il visita avec intérêt les usines de M. Casimir Périer, qu'il décora de la croix de la Légion d'honneur, distinction à laquelle le député de l'opposition se montra extrêmement sensible.

Le roi revint émerveillé, enchanté de son voyage.

OCTOBRE 1828.

Durant près de trois semaines, il n'avait cessé d'entendre résonner à ses oreilles ces acclamations qui lui paraissaient si douces. Il rentrait heureux, confiant dans l'avenir, se croyant certain de l'affection de ses peuples. Il ne se disait pas que ces réceptions enthousiastes, cet accueil empressé, étaient en grande partie l'œuvre de son ministre principal. Il bénéficiait de l'opinion publique satisfaite, et l'administration libérale de M. de Martignac était pour beaucoup dans ces ovations. Charles X aurait dû y trouver un encouragement pour persévérer dans cette voie : mais ses courtisans l'attendaient au retour, ses amis de la Congrégation, décidés à tout faire pour regagner le terrain perdu et le ramener dans la voie fatale du bon plaisir et de l'absolutisme.

La lutte s'engagea dès les premiers jours de son arrivée. D'un côté, la cour et la Congrégation, le parti féodal et clérical, représentant le passé ; de l'autre, le ministère et la majorité de la Chambre, c'est-à-dire le parti du progrès et de la liberté, ayant pour lui le pays presque tout entier.

Modifications dans le personnel administratif.

La réaction avait encore un puissant appui dans le personnel administratif. M. de Villèle, durant son long passage au pouvoir, avait peuplé le conseil d'État, les préfectures et les ministères de personnages plus ou moins hostiles au régime inauguré par M. de Martignac. La droite du parlement, c'est-à-dire les amis de M. de Villèle, unis à ceux de M. La Bourdonnaye, était l'ennemie de ce régime ; le ministère était donc obligé de s'appuyer sur la gauche qui réclamait de profondes modifications dans les hautes fonctions publiques. Les ministres s'efforcèrent de démontrer au roi l'urgence d'un changement dans le personnel, la nécessité de mettre d'accord l'administration supérieure avec ses agents, condition indispensable pour gouverner en se conformant aux vues de la majorité parlementaire. Trente

Octobre 1828.

préfets au moins étaient à changer et cent cinquante sous-préfets, sans compter les directeurs et les conseillers d'État. Mais les ministres se heurtèrent à des résistances inattendues.

Le roi s'était résigné plus facilement qu'on ne l'aurait cru à une sorte de conversion dans le système politique de son gouvernement, mais il se montra beaucoup plus récalcitrant sur la question de personnes. « Vous voulez donc que je renvoie tous mes amis? » dit-il à MM. Portalis et de Martignac. Et comme ce dernier insistait : « Ne désorganisons pas le personnel, répliqua Charles X, autrement ma couronne tombe à terre. » Les ministres étaient bien plus dans la vérité en le prévenant que le danger sérieux du trône était dans une résistance obstinée aux volontés de la Chambre.

Tout le mois d'octobre se passa en pourparlers entre le roi et ses ministres. Charles X demanda à réfléchir longuement sur les listes de révocations et de nominations nouvelles qui lui étaient présentées. Il voulait prendre l'avis de ses intimes, tous plus ou moins dévoués à la Congrégation. Les ministres auraient voulu remplacer M. de la Ferronnays aux affaires étrangères par M. Pasquier ou M. de Chateaubriand. En butte aux persécutions de sa famille et de ses amis qui lui reprochaient de prêter son concours à un système révolutionnaire, M. de la Ferronnays, pour échapper aux ennuis de sa situation, avait demandé un congé, et son portefeuille avait été confié par intérim à M. de Rayneval. Le roi avait toujours en vue M. de Polignac pour les affaires étrangères; il maintint provisoirement l'intérim de M. de Rayneval. On eut toutes les peines du monde à obtenir de lui la nomination de MM. Agier, de Salvandy, Bertin de Vaux, Lepelletier d'Aunay, Alexandre de Laborde et de Cambon comme conseillers d'État. C'étaient pourtant des libéraux de nuance assez effacée; mais il fallut déplacer des serviteurs de la Congrégation; ce dont le roi ne pouvait se consoler.

Octobre 1828.

Somme toute, les modifications obtenues par le ministère se réduisirent à fort peu de chose; il y en eut assez pour mécontenter le parti religieux, pas suffisamment pour donner une base bien ferme et un appui sérieux aux réformes libérales.

La duchesse de Berry dans l'Ouest.

Tandis que les ministres cherchaient à consolider ces réformes par le concours de fonctionnaires dévoués, le parti féodal mettait tout en œuvre pour réveiller les passions royalistes. On songeait à inaugurer le monument réclamé jadis par le maréchal Soult pour honorer la mémoire des victimes tombées à Quiberon pour la cause du roi. Justement la duchesse de Berry venait de parcourir les contrées où la Révolution avait rencontré ses plus implacables et ses plus rudes adversaires. Là, comme le roi son beau-père en Alsace, elle avait été accueillie par des acclamations enthousiastes; mais tandis que les populations de l'Est saluaient en quelque sorte une nouvelle aurore de la liberté, celles de l'Ouest, ou du moins une partie d'entre elles, semblaient affirmer leur vieille foi monarchique et religieuse.

La duchesse avait tenu à visiter les champs de bataille illustrés par les Stofflet, les Cathelineau, les Charette et les La Rochejacquelein. Les anciens insurgés lui faisaient escorte, armés comme pour de nouveaux combats. Elle avait récompensé de sa main les survivants de ces luttes à la fois glorieuses et criminelles, et, sur son passage, elle avait entendu avec ravissement retentir le cri de *Vive le roi quand même!* Aussi, trompée par ces démonstrations, la verrons-nous, à quelques années de là, revenir dans ces mêmes parages pour en appeler les habitants à l'insurrection; mais elle n'y retrouvera plus la foi qui agit. Toujours est-il qu'elle revint à Paris Ven-

OCTOBRE 1828. déenne dans l'âme, et plus que jamais dévouée aux choses de l'ancien régime.

Si ce voyage, dont la *Gazette de France* prit texte pour féliciter les Vendéens de se tenir toujours prêts à défendre le trône et l'autel, était de nature à soulever quelques objections au point de vue des opinions libérales, la nouvelle d'un succès en Orient fit tressaillir d'aise tous les amis de la liberté. La Grèce était affranchie.

Les résultats de l'expédition de Morée.

Cette libération n'avait pas coûté grand effort à nos troupes; mais l'effet moral en fut immense et le prestige de la France s'en trouva singulièrement accru.

Conformément à une convention conclue à Alexandrie par les soins de l'Angleterre avec Méhémet-Ali, les troupes égyptiennes avaient quitté la Morée le 4 octobre. Leur chef, Ibrahim-Pacha, en prenant congé du général Maison, avec lequel il avait noué d'amicales relations, ne put s'empêcher de lui demander, non sans une pointe d'ironie, pourquoi la France, après être allée faire des esclaves en Espagne, venait maintenant faire des hommes libres en Grèce? A quoi le général aurait pu répondre que l'expédition de Morée était le rachat de l'expédition d'Espagne.

Ibrahim parti, le général Maison fit sommation aux différents commandants turcs de lui remettre les places occupées par leurs troupes. Navarin, Coron, Modon et Patras nous ouvrirent successivement leurs portes. Le château de Morée seul exigea l'emploi de la force. Encore suffit-il d'un bombardement de quelques heures pour l'amener à capituler. Cette affaire nous coûta à peine vingt-cinq tués ou blessés. Si, comme le dit fort bien le général Maison lui-même, nos soldats n'eurent pas grande gloire militaire à recueillir dans cette campagne, ils n'en obtinrent que plus promptement le résultat poursuivi, c'est-à-dire la libération de la Grèce.

Vingt-cinq mille hommes avaient été contraints de se retirer devant eux, sans coup férir; c'était une grande victoire morale. OCTOBRE 1828.

Notre but était atteint. Le résultat de l'expédition de Morée fut accueilli en France avec de grandes démonstrations de joie. Si nous avions fait des esclaves en Espagne, comme l'avait si bien dit Ibrahim-Pacha, nous avions fait des hommes libres en Grèce. Il ne pouvait y avoir de plus honorable compensation. Le général Maison reçut à son retour le bâton de maréchal. Ce n'était pas payer trop cher l'affranchissement d'un peuple.

NOVEMBRE 1828.

La fête du roi.

Ces bonnes nouvelles arrivées d'Orient coïncidaient avec la fête du roi. On ne manqua pas de saluer en lui le libérateur de la Grèce. « De tous les points de la France montent aujourd'hui vers le trône des vœux reconnaissants, des accents d'amour et de fidélité, qui, franchissant les limites de votre royaume, vont se mêler aux acclamations dont retentissent, en ces jours de délivrance, les échos de l'ancienne Messénie. » Ainsi parla le préfet de la Seine au nom du corps municipal. C'était comme un encouragement au roi à suivre la politique de progrès dont ses ministres avaient pris l'initative.

Malheureusement la Congrégation était là; le salon de M. de Damas, où elle régnait en souveraine, était un foyer d'intrigue et de réaction. On ne cessait, aux Tuileries, de battre en brèche le ministère, de contrecarrer tous ses projets, de préparer sa chute. La presse royaliste faisait au pouvoir ministériel une guerre sans trêve, sans merci, sans bonne foi. La *Gazette de France*, par exemple, accusait les ministres d'avoir laissé enlever à la royauté l'interprétation des lois; d'avoir arraché au roi des ordonnances d'intolérance et de persécution contre la religion de l'État; d'avoir imposé quatre-vingts millions d'extraordinaire aux contribuables pour entreprendre une expédition militaire dans l'intérêt de

NOVEMBRE. 1828.

la Révolution. Sainte, quand il s'agissait d'opprimer un peuple, la guerre devenait criminelle aux yeux des ultra-royalistes quand elle éclatait pour l'affranchir.

La Gazette de France acquittée.

Le ministère résolut de donner un avertissement à ces amis trop zélés du pouvoir absolu. Des poursuites furent exercées contre la *Gazette de France*, qui comparut en police corectionnelle le 12 novembre. L'avocat du roi, M. de Champanhet, s'efforça de démontrer qu'il y avait eu excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi; mais le tribunal, considérant que le droit de censurer les actes du ministère était de l'essence du gouvernement actuel, renvoya l'éditeur responsable du journal royaliste de l'action dirigée contre lui. Ce jugement, d'apparence libérale, était certainement la condamnation actuelle de la politique ministérielle.

Nouvelle condamnation de Béranger.

Moins heureux fut le poète Béranger, poursuivi de nouveau, vers le même temps, pour quelques chansons, comme si l'on eût voulu sévir à la fois, par une sorte de coup de bascule, contre les excès de droite et ceux de gauche. Renvoyé devant le même tribunal de police correctionnelle par un arrêt de la cour royale, Béranger fut condamné à neuf mois de prison et à dix mille francs d'amende pour le *Sacre de Charles le Simple*, l'*Ange gardien* et les *Infiniment petits*. Si le tribunal reconnaissait aux écrivains royalistes le droit de censurer un ministère libéral, il n'admettait pas que le poète eût celui de chansonner les abus et les ridicules dont la royauté et la religion n'étaient pas exempts. On était encore loin du régime de la liberté.

DÉCEMBRE 1828.

Bruits de modification ministérielle.

La gauche pourtant se renforçait encore à chaque élection nouvelle. Trois libéraux furent nommés en décembre, parmi lesquels le général Lamarque, qui allait occuper à la Chambre la place laissée vide par la mort du général Foy. Or il fut question à cette époque d'un remaniement ministériel dans un sens plus libéral

DÉCEMBRE 1828.

encore. M. de la Ferronnays, revenu depuis peu, était toujours d'une santé fort chancelante. Il fallait songer à le remplacer. Des pourparlers furent engagés avec la gauche; on mit en avant les noms de MM. Casimir Périer et Benjamin Constant, qui s'étaient trouvés sur le passage du roi lors de son dernier voyage en Alsace, et qui lui avaient témoigné beaucoup d'empressement et de courtoisie. Ces pourparlers n'aboutirent pas; Charles X songeait toujours, pour le ministère des affaires étrangères, au prince de Polignac, avec lequel il entretenait à Londres une correspondance active. La mauvaise opinion de M. de Villèle sur les capacités du prince n'était peut-être pas absolument justifiée. M. de Polignac s'était montré négociateur habile dans les récentes affaires d'Orient, et l'heureuse issue de notre intervention en Morée put faire croire au roi que la France ne verrait peut-être pas d'un mauvais œil entrer au ministère celui qui avait traité avec l'Angleterre des conditions de cette intervention. Le roi se trompait.

Le prince de Polignac à Paris.

Toujours est-il qu'il lui manda de venir à Paris. Le prince accourut, persuadé qu'il allait prendre immédiatement le portefeuille des affaires étrangères. Mais MM. de Martignac et Portalis opposèrent à son entrée dans le cabinet actuel une résistance invincible. Une ordonnance du 7 décembre venait de convoquer les Chambres pour le 27 janvier. Quel effet produirait sur la Chambre élective la nomination d'un ministre qui jadis avait protesté contre la Charte, et dont le nom seul semblait impliquer la haine des institutions constitutionnelles? Il ne pouvait être que désastreux. De plus, à la nouvelle de l'arrivée du prince à Paris, la presse libérale avait poussé les hauts cris. On ne manquerait pas de considérer comme une provocation à l'opinion publique l'entrée de ce personnage dans le cabinet. Le

JANVIER 1829. roi dut se résigner devant ces considérations, et ajourner ses projets. Le prince de Polignac se vengea, de son propre aveu, en se mêlant à une foule d'intrigues peu dignes d'occuper l'attention de l'histoire, et au sujet desquelles nous n'avons trouvé d'ailleurs que de pures allégations.

Cependant M. de La Ferronnays, toujours souffrant, n'était plus guère en état de diriger les affaires de son département. Le 2 janvier 1829, à la suite d'un conseil, il se trouva mal aux Tuileries. Son indisposition s'étant aggravée, il dut prendre un nouveau congé de trois mois. On ne le remplaça pas quant à présent. Une ordonnance royale du 11 janvier confia seulement, par intérim, au ministre de la justice le portefeuille des affaires étrangères. C'était un lourd fardeau pour M. Portalis. Quelques jours après, M. Bourdeau, député, siégeant maintenant au centre gauche, directeur de l'enregistrement et des domaines et conseiller d'État, fut appelé à le seconder comme sous-secrétaire d'État au département de la justice.

Ouverture de la session de 1829.

Telle était la situation quand, le mardi 27 janvier, s'ouvrit solennellement au Louvre la session de 1829. Le roi, assis sur son trône, avait à sa droite le dauphin, son fils, à sa gauche le duc d'Orléans. Au pied du trône se tenait le prince de Talleyrand, en sa qualité de grand-chambellan de France.

Œuvre de M. de Martignac, et longuement délibéré en conseil, le discours de la couronne avait, cette année, une importance tout exceptionnelle. C'était comme la profession de foi du ministère et le compte rendu de sa gestion dans l'année qui venait de s'écouler.

Après avoir rappelé les faits qui s'étaient passés en Orient, la délivrance définitive de la Grèce due à la présence de quelques milliers de Français, notre commerce mis à l'abri de l'insulte et de la piraterie, en attendant la juste réparation qui nous était due par le dey d'Alger, nos excellentes relations avec les puissances étrangères, le roi s'écriait, d'une voix pleine d'émotion : « Je n'oublierai jamais que la gloire de la France est un dépôt sacré, et que l'honneur d'en être le gardien est la plus belle prérogative de ma couronne. » D'unanimes acclamations accueillirent ces paroles.

JANVIER 1829.

Le roi montrait ensuite l'ordre et la paix régnant à l'intérieur, les subsistances assurées, la presse affranchie, la religion placée à l'abri de toute atteinte par l'exécution prudente des lois du royaume, les prévisions budgétaires des recettes pour 1828 dépassées, et il terminait en annonçant pour la session présente d'importants travaux : un code destiné à l'armée, une loi sur la dotation de la Chambre des pairs, et enfin une loi, dont la nécessité était reconnue depuis longtemps, sur notre organisation municipale et départementale, assurant aux communes et aux départements une juste part dans la gestion de leurs intérêts, tout en laissant à la royauté la plénitude de force et d'action dont l'ordre public avait besoin. C'était là le point capital du discours.

« L'expérience, disait le roi en finissant, a dissipé le prestige des théories insensées, la France sait bien comme vous sur quelle base son bonheur repose, et ceux qui la chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées, seraient hautement désavoués par elle. Cette union, Messieurs, vous êtes appelés à la rendre plus étroite et plus solide. Vous remplirez cette heureuse mission en sujets fidèles, en loyaux Français, et l'appui de votre roi ne manquera pas plus à vos efforts que la reconnaissance publique. »

Ce discours, empreint d'un sentiment de libéralisme qui ne se retrouvera plus, hélas! dans les paroles de

JANVIER 1829. Charles X, fut accueilli avec enthousiasme par toute la fraction du parlement, — et c'était présentement la plus nombreuse, — qui avait des aspirations libérales. La droite seule demeura froide et silencieuse. Il en fut de même au dehors. Les anciens journaux d'opposition n'eurent que des félicitations pour le discours du roi, tandis que les feuilles cléricales et royalistes le poursuivirent de critiques amères.

M. Royer-Collard est renommé.

La majorité libérale de la Chambre des députés s'affirma, dès le surlendemain, par la nomination des candidats à la présidence. MM. Royer-Collard, Casimir Périer, de Berbis, Sébastiani et Delalot réunirent le plus grand nombre de voix. C'était le résultat d'une entente entre la gauche, le centre gauche et le centre droit. Venaient ensuite MM. de La Bourdonnaye et Ravez avec 90 voix chacun. C'était peu sans doute, mais cela suffira néanmoins à la droite pour entraver la marche du ministère. Le roi choisit de nouveau comme président de la Chambre M. Royer-Collard, qui avait obtenu la majorité des suffrages.

Les adresses des deux Chambres ne furent l'une et l'autre qu'une paraphrase approbative du discours de la couronne.

FÉVRIER 1829.

Le prince de Polignac et l'adresse de la Chambre des pairs.

La discussion de celle de la Chambre des pairs donna lieu à un incident assez curieux. Le prince de Polignac prit la parole pour se plaindre des calomnies violentes auxquelles il avait été en butte de la part de quelques feuilles publiques. On le présentait comme un ennemi de nos institutions représentatives. C'était une erreur. Personne plus que lui n'avait le désir de les consolider. « Oui, dit-il, nos institutions me paraissent concilier tout ce que peuvent réclamer, d'un côté, la force et la dignité du trône, de l'autre, une juste indépendance nationale; c'est donc d'accord avec ma conscience et ma conviction que j'ai pris l'engagement de concourir à leur maintien. »

FÉVRIER 1829.

Cette sorte de profession de foi du prince, si en désaccord avec les sentiments qu'on lui prêtait dans le public en se rappelant son passé, lui fut certainement suggérée par le parti de la cour qui songeait toujours à lui confier la direction des affaires. C'était comme un programme ministériel, dont on attendait sans doute beaucoup d'effet. Mais on crut peu généralement aux déclarations libérales du prince; un avenir prochain prouvera combien on avait raison de s'en méfier.

L'adresse à la Chambre des députés. Le général Lamarque.

La discussion de l'adresse à la Chambre élective fournit au général Lamarque l'occasion de faire ses débuts à la tribune. Le discours de la couronne, auquel il rendit un plein hommage, avait, selon lui, dissipé bien des alarmes, et réalisé presque toutes ses espérances. Il regrettait seulement que l'expédition de la Grèce n'eût pas été conçue sur un plan plus vaste, et que l'on eût enfermé le pays affranchi dans des limites trop étroites pour son indépendance. Ce fut la seule critique de la gauche à la politique ministérielle, à laquelle M. Laffitte se rallia avec un enthousiasme véritable. « La position de la France, dit-il, est plus belle que jamais, je n'y vois que satisfaction et espérance. » Comment le roi Charles X ne sut-il pas tirer parti de ces bonnes dispositions?

Mais les imprudents amis de la royauté lui faisaient entendre les plus funestes conseils. « La Révolution est à nos portes, nous allons être bientôt en proie aux plus dangereuses calamités, » s'écriait dans sa loyauté naïve le vicomte de Conny. L'annonce d'une nouvelle organisation municipale et départementale lui paraissait souverainement dangereuse; il se demandait, avec une certaine intuition, si un changement de dynastie ne serait pas le résultat, plus ou moins éloigné, souhaité par les moteurs de la Révolution.

M. de Montbel, le futur collaborateur de M. de Polignac, s'éleva, lui, avec une violence inouïe contre les

FÉVRIER 1829.

ordonnances du 16 juin, « violatrices du pacte fondamental et attentatoires aux droits des citoyens. » A ce royaliste plus royaliste que le roi, le ministre des affaires ecclésiastiques, l'abbé Feutrier, récemment élevé à la dignité de pair, répondit qu'il était étrange de réveiller des querelles assoupies, alors que les évêques n'élevaient aucune réclamation. Toute la droite pure s'abstint de prendre part au vote de l'adresse. En recevant, dans la soirée du 7 février, des mains du chancelier de France et du président de la Chambre des députés, les adresses du parlement, le roi, tout ému, témoigna l'espérance que des circonstances critiques ne se présenteraient de longtemps; et ces circonstances, il n'allait pas tarder à les provoquer.

Rejet d'une motion de M. Eusèbe de Salverte.

Cependant la majorité libérale de la Chambre élective semblait animée des intentions les plus conciliantes à l'égard de la cour. Elle en donna la preuve, dans la séance du 14 février, en écartant définitivement la proposition de mise en accusation des anciens ministres. On croyait la question indéfiniment ajournée, quand un des membres les plus avancés de la gauche, M. Eusèbe de Salverte, réclama la discussion immédiate du rapport présenté au mois de juillet précédent sur cette proposition. M. Eusèbe de Salverte développa sa motion dans un discours écrit, dont la lecture ne dura pas moins de trois heures, et dont la dernière partie fut à peine entendue au milieu des conversations particulières qui couvraient la voix de l'orateur. Il suffit de quelques paroles de M. de Martignac pour faire repousser par la question préalable la motion de M. Eusèbe de Salverte.

M. Labbey de Pompières retire sa proposition.

M. Labbey de Pompières parut alors à la tribune. Il venait, malgré les conseils de ses amis, reproduire sa proposition de mise en accusation des anciens ministres. Seulement, vu l'état d'émotion dans lequel se trouvait la Chambre, il lui demanda d'en remettre la discussion au lendemain ou à un jour ultérieur. — Retirez-la, lui crièrent quelques voix de la gauche. — Les dispositions hostiles de l'assemblée en faisaient présager l'échec certain. On n'ignorait pas en effet combien cette demande de mise en accusation des anciens ministres avait irrité la cour; la majorité ne voulait pas blesser le roi au moment où il paraissait se rallier lui-même à une politique libérale, il était donc bien évident qu'après avoir repoussé la motion de M. de Salverte, elle ne ferait pas un meilleur accueil à celle de M. Labbey de Pompières. Celui-ci se décida à retirer sa proposition.

FÉVRIER 1829.

Lois sur l'administration des communes et des départements.

Cette question définitivement écartée, on pouvait croire à un accord durable entre le cabinet et la Chambre des députés; cet accord vint à se rompre sur une question qui semblait devoir sceller leur alliance.

M. de Martignac avait présenté, le 9 février, deux projets de loi dont l'annonce, pleine de promesses libérales, tenait l'opinion publique attentive. Le premier concernait l'administration communale; le second, l'organisation des conseils d'arrondissement et de département. L'exposé des motifs de ces deux lois, œuvre du ministre de l'intérieur, causa une impression profonde. Il était rempli des considérations les plus élevées sur la nécessité d'associer les peuples, dans la plus large mesure possible, à l'administration de leurs propres affaires. L'accueil enthousiaste fait à cette communication par la majorité semblait promettre le succès le plus complet à ces deux projets de loi, dont lecture fut aussitôt donnée par les commissaires du roi, MM. Cuvier et de Balzac. Les exposés des motifs, il faut le dire, promettaient beaucoup plus que les deux projets ne donnaient en réalité.

La nomination des commissaires chargés de les examiner indiqua nettement l'esprit de la majorité. La commission de la loi communale se composa de MM. Humblot-Conté, Duvergier de Hauranne, de Chauvelin, de

Mars 1829.

Lastours, Dupin aîné, le baron Pelet, le comte de Villemorge, Dumarhallach et Moyne; celle de la loi départementale comprenait MM. Dupont (de l'Eure), de Saint-Aulaire, Méchin, Sébastiani, Gauthier, Dumeylet, de Rambuteau, Rouillé, de Fontaine et de la Villebrune. La plupart de ces commissaires appartenaient à la gauche pure. Ils employèrent la première partie du mois de mars à examiner et à discuter les projets du gouvernement. Dès le 3 mars, M. Dupin avait été nommé rapporteur de la loi municipale; le général Sébastiani fut chargé du rapport de la seconde loi. C'étaient alors deux libéraux renforcés; ils ne pouvaient qu'amender les projets ministériels dans un sens un peu plus libéral.

Esprit des nouvelles lois municipale et départementale.

Nous avons dit ce qu'avait été le régime municipal et départemental fondé par la Révolution, et ce qu'il était devenu après le coup d'état de Brumaire (1). La Révolution avait affranchi la commune et le département dans la mesure compatible avec l'unité nationale; assemblées municipales et départementales dérivaient directement de l'élection; elles étaient seulement subordonnées à l'autorité supérieure et à la Représentation nationale. Le législateur de Brumaire, revenant à l'exagération du principe d'autorité, avait supprimé toute intervention des communes et des départements dans le choix de leurs administrateurs. La Restauration s'était bien gardée de toucher à cet état de choses si favorable au gouvernement personnel. Cependant, en 1821, on ne l'a peut-être pas oublié, sous le ministère de M. de Richelieu, elle avait tenté d'apporter certaines modifications dans l'organisation municipale et départementale. Mais les deux projets avaient échoué devant la mauvaise volonté des royalistes et des libéraux, ceux-ci les trouvant beaucoup trop favorables

(1) Voyez à cet égard notre *Précis de l'Histoire de la Révolution* et notre *Histoire de la République sous le Directoire et le Consulat.*

Mars 1829.

à l'aristocratie, ceux-là aux idées révolutionnaires.

M. de Martignac et ses collègues s'étaient contentés de reprendre, en les améliorant dans une certaine mesure, les deux projets de 1821. Le premier divisait les communes de France en communes rurales et urbaines. Dans celles-ci, les maires et adjoints étaient choisis directement par le roi; dans celles-là ils l'étaient, au nom du roi, par le préfet. Les conseils municipaux, nommés pour six ans, et renouvelables par moitié tous les trois ans, étaient élus par les notables de la commune. L'assemblée des notables se composait, dans les communes rurales : 1° des plus imposés au nombre de trente par cinq cents habitants, et de deux par cent habitants au-dessus de cinq cents; 2° des curés, desservants et pasteurs, des juges de paix, notaires, docteurs et licenciés, des officiers de terre et de mer jouissant d'une pension de 600 francs au moins.

Dans les communes urbaines, cette assemblée se composait des mêmes éléments, mais dans des proportions plus étendues. Y étaient admis, en outre, les évêques, présidents des consistoires, fonctionnaires de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, membres des tribunaux de commerce, officiers de l'Université, etc. Tout cela constituait un suffrage bien restreint; mais enfin il y avait progrès, puisque le principe électif remplaçait celui de la nomination directe par le pouvoir exécutif.

Le second projet confiait à des assemblées de canton le soin de nommer les conseillers d'arrondissement et de département. Ces assemblées de canton comprenaient : 1° les plus imposés dans le canton au nombre d'un par cent habitants jusqu'à cinq mille, et d'un par mille habitants au-dessus de cinq mille; 2° des délégués du corps municipal de chaque commune. Une loi particulière devait régler l'organisation de la ville de Paris et du département de la Seine.

MARS 1829.

M. Dupin fit son rapport sur le projet de loi municipale dans la séance du 19 mars. La commission, tout en approuvant l'ensemble du projet ministériel, y avait apporté certaines modifications. Ainsi elle augmentait le nombre des électeurs communaux en y adjoignant tous les électeurs politiques; et elle demandait que le gouvernement fût tenu de choisir les maires et adjoints parmi les membres du conseil municipal. L'accord semblait s'être fait sur ces deux points entre les ministres et la commission. Il ne s'agissait plus ici, disait le rapporteur en terminant, de ces chartes mesquines, isolées, incohérentes, donnant la liberté au plus fort, et la vendant au plus riche. « C'est un droit général et universel qu'il s'agit d'établir au profit du pays tout entier, d'accord avec votre roi qui a pris lui-même l'initiative de cette grande et généreuse proposition. » On laissait au roi la gloire tout entière de cette importante réforme.

L'entente avait été moins facile entre le gouvernement et la commission chargée de l'examen de la loi départementale, dont le général Sébastiani présenta le rapport le même jour. La commission proposait également d'adjoindre aux électeurs départementaux tous les électeurs politiques; elle réclamait surtout la suppression des conseils d'arrondissement, « rouage administratif inutile, disait-elle, et dépourvu d'attributions sérieuses. » Le ministère se montra intraitable sur ce point; la commission de son côté ne voulut point céder. « Elle regrette profondément de n'avoir pu concilier à ses amendements l'aveu du ministère. C'est avec douleur qu'elle laisse éclater, au milieu d'une si bonne et si encourageante situation, une telle dissidence. Une grande responsabilité peut y être attachée. » Le général Sébastiani semblait prévoir la conséquence fâcheuse de ce défaut d'entente.

MARS 1829.

Discussion de la loi sur l'organisation départementale.

La Chambre ayant décidé qu'elle s'occuperait d'abord de l'organisation départementale, la discussion générale s'ouvrit, le 30 mars, sur le projet relatif à cette organisation.

Il arriva exactement la même chose que ce qui s'était passé en 1821. Les royalistes combattirent du même coup l'une et l'autre loi parce que, à les entendre, elles ouvraient fatalement les voies à une révolution. Appliquer le principe électif à l'administration, dit M. de Formont, qui se fit, le premier, l'organe de leurs appréhensions, c'est entrer dans les voies de la souveraineté du peuple. Il repoussa de toutes ses forces cette organisation nouvelle, dont le résultat funeste, selon lui, serait de restreindre l'autorité tutélaire de la royauté et de convertir la monarchie représentative en un gouvernement populaire.

AVRIL 1829.

De leur côté, les orateurs de la gauche, trouvant insuffisant le projet ministériel, défendirent avec passion les amendements de la commission; M. de Martignac intervint, dans la séance du 1er avril, pour soutenir dans son entier le projet du gouvernement. Il n'admettait aucune concession. Repousser d'une façon aussi absolue la substitution d'assemblées cantonales aux conseils d'arrondissement et l'adjonction des électeurs politiques était une singulière imprudence de sa part, s'il tenait réellement à l'adoption de la loi. Toutefois il put croire à un succès éclatant, tant avait été vive l'impression causée par son discours. Presque toute la salle était debout lorsqu'il descendit de la tribune, l'applaudissant chaleureusement. La déception ne devait être que plus amère.

MM. de Salaberry, de La Bourdonnaye, de Montbel et Ravez s'unirent dans un effort commun pour faire échouer une loi destinée, d'après eux, à établir une autorité rivale à côté de celle de l'administration royale et

Avril 1829.

à rouvrir l'ère des révolutions. Les arguments de la gauche eurent autrement d'importance. M. Dupin reprocha aux ministres de contester à la Chambre le droit d'amendement. Tactique funeste, qui allait les brouiller avec tous les partis.

La discussion générale ayant été close le 8 avril, après que les ministres de la justice et de l'instruction publique, MM. Portalis et de Vatimesnil, eurent également soutenu de leur parole le projet du gouvernement, et que M. de Martignac eut de nouveau déclaré formellement que jamais ses collègues et lui ne conseilleraient au roi d'accepter la loi amendée, on allait passer à la discussion des articles, lorsque le général Sébastiani proposa de discuter le chapitre deuxième, concernant les conseils généraux, avant le chapitre premier qui concernait l'organisation des conseils d'arrondissement. Mais le gouvernement s'opposa avec beaucoup de vivacité à cette interversion, et il obtint gain de cause. Cela parut de bon augure pour lui.

Adoption de l'amendement tendant à la suppression des conseils d'arrondissement.

Le lendemain, la discussion s'ouvrit sur l'organisation des conseils d'arrondissement. Après un assez court débat, le président mit aux voix l'amendement de la commission, tendant à la suppression de ces conseils. La gauche et une partie du centre gauche se levèrent en faveur de l'amendement, tout le centre droit, et une partie de la droite et du centre gauche votèrent contre. L'épreuve parut douteuse; il fallut recommencer. Cette fois, le président déclara que l'amendement de la commission était adopté.

Le ministère était battu. Il y eut une sorte de stupéfaction dans l'assemblée, on était loin de s'attendre à ce résultat. La séance se trouva comme suspendue. Tout à coup, on vit les ministres de l'intérieur et de la justice, après s'être consultés un moment, se lever et quitter précipitamment la salle. Ce départ causa une sensation

Avril 1829.

profonde. Il était cinq heures. La Chambre, au milieu d'une agitation extraordinaire, commença la discussion du chapitre concernant les conseils généraux.

M. Daunou était à la tribune, quand on entendit ouvrir les deux battants de la porte de gauche; c'étaient le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur qui rentraient. L'agitation se manifesta plus vive dans la salle.

Retrait des deux projets de loi sur l'organisation communale et départementale.

Cédant à une inspiration fatale, MM. de Martignac et Portalis, au lieu de s'incliner devant un vote de la majorité, qui en définitive était loin de gâter la loi, s'étaient hâtés de courir aux Tuileries pour faire signer au roi le retrait des deux projets. Nous avons dit combien la cour était hostile à ce faible essai de retour aux franchises municipales et départementales. A l'empressement avec lequel le roi accueillit cette demande, les deux ministres auraient dû comprendre leur imprudence. « Je vous l'avais bien dit, Messieurs, s'écria Charles X, il n'y a rien à faire avec ces gens-là. » Il les remercia et les félicita en même temps de leur résolution. Cette défaite du ministère combla de joie tout le parti royaliste.

A peine rentré dans la Chambre, M. de Martignac monta à la tribune pour donner lecture de l'ordonnance qui retirait les deux projets de loi relatifs à l'organisation de l'administration communale et départementale. La Chambre accueillit cette communication par un silence glacial. Il n'y a plus rien en délibération, dit le président, et il leva la séance.

Chacun pressentait qu'un événement grave venait de s'accomplir. Le charme qui unissait le ministère à la majorité était rompu. L'essai de restauration libérale tenté par M. de Martignac avortait en chemin. La gauche croyait avoir remporté une victoire, c'était la droite qui triomphait.

Avril 1829. Modification ministérielle.

Cette situation vint à se compliquer de la retraite forcée de M. de La Ferronnays, dont le congé était expiré, et qui, toujours malade, crut devoir donner sa démission. Charles X voulait avoir un homme à lui aux affaires étrangères. Une ordonnance du 24 avril appela à ce ministère le duc de Montmorency-Laval, notre ambassadeur à Vienne. Mais M. de Laval refusa d'entrer dans un cabinet dont l'existence lui était signalée comme tout à fait précaire par ses amis. D'autres noms furent mis en avant, ceux de MM. de Rayneval et de Mortemart. Ils furent écartés l'un et l'autre. M. Hyde de Neuville proposa de nouveau M. de Chateaubriand. Le roi le refusa obstinément. Il songeait toujours à M. de Polignac. Mais le prince était assez gravement malade à Londres en ce moment; on ne croyait pas qu'il pût s'occuper d'affaires avant trois semaines. Et puis, l'heure n'était pas venue de former un ministère de droite. Le budget de 1830 n'était pas voté encore; le roi et son entourage jugèrent prudent de ne rien faire avant l'adoption de la loi de finances.

Mai 1829.

On décida alors de maintenir aux affaires étrangères le garde des sceaux, M. Portalis, qui en avait le portefeuille par intérim. M. Portalis était fort hésitant; il convoitait la place de premier président de la cour de cassation, vacante depuis quelques jours par la mort de M. Henrion de Pansey. Il fallut la lui promettre formellement pour le décider à accepter. Une ordonnance du 14 mai lui confia définitivement le portefeuille des affaires étrangères, et le remplaça à la justice par M. Bourdeau, déjà sous-secrétaire d'État à ce département.

Les lois de finances.

Le ministère étant ainsi reconstitué, on pouvait engager la discussion des lois de finances sans craindre une trop violente opposition de la part de la majorité. Il y avait à fixer les crédits supplémentaires pour 1827

Mai 1829.

et 1828, à voter le budget de 1830 et une loi tendant à proroger le monopole des tabacs. L'impôt sur les tabacs rapportait quarante-cinq millions, somme bien faible comparée à celle d'aujourd'hui. En dépit des énergiques réclamations de MM. Charles Dupin, Degouves-Denuncques et Benjamin Constant en faveur de la liberté du commerce des tabacs, la proposition n'ent fut pas moins votée, sur les vives instances du ministre des finances, M. Roy, qui démontra fort habilement qu'elle était indispensable à l'équilibre du budget.

La salle à manger du ministre de Peyronnet.

Les débats sur les crédits supplémentaires de 1828 amenèrent un incident qu'il est bon de relater pour montrer combien le ministère de M. de Villèle était resté odieux à la Chambre. On reprochait à M. de Peyronnet d'avoir ordonnancé, pour frais de construction et d'ameublement d'une salle à manger, au ministère de la justice, une somme de près de deux cent mille francs, non prévue à son budget. S'il n'y avait pas là un fait de concussion, il y avait au moins une irrégularité coupable. La Chambre en jugea ainsi, et, malgré les efforts de MM. Roy et Hyde de Neuville, elle ne vota le crédit, sur une proposition de M. Dupin aîné, qu'à la charge par le ministre des finances d'exercer une action en indemnité contre M. de Peyronnet. Il était temps, avait dit M. Dupin, de mettre un terme à l'abus toujours croissant des crédits extraordinaires. Par malheur, il n'a jamais été tenu grand compte de cet avertissement.

Le budget de 1830.

La discussion du budget de 1830, commencée le 30 mai, devait durer jusqu'à la fin de la session. Ce budget, le dernier de la Restauration, se soldait encore par un excédent de recettes de quatorze cent mille francs, malgré de nouvelles dépenses utiles à la prospérité du pays et l'inscription de la dotation de la pairie récemment fixée par une loi.

La discussion des divers chapitres n'en fut pas moins

JUIN 1829.

l'objet des plus vives attaques et de critiques acrimonieuses. Le budget de la guerre, le plus lourd de tous, bien que fort modéré, si on le compare à nos dépenses militaires actuelles, souleva de nouveau les observations de la gauche sur l'entretien trop coûteux de la maison militaire du roi et l'abus des capitulations suisses. On raconte que Charles X ayant demandé à M. de Caux, au sujet des critiques dirigées contre le département de la guerre, comment il avait trouvé la Chambre, le ministre aurait répondu : « Abominable. » Le roi aurait ajouté alors : « Ceci ne peut durer, suis-je sûr de l'armée ? — Oui, sire, à condition de lui parler au nom de la Charte. — Oh ! la Charte, je la respecterai, se serait écrié le roi, mais l'armée n'a rien à voir avec elle ». L'anecdote est-elle bien exacte ? Il n'y a, à cet égard, que des assertions, mais nous la mentionnons parce qu'elle peint fort bien les dispositions d'esprit du roi Charles X à cette époque.

Presque tous les abus signalés par les orateurs de la gauche dans le budget de 1830 existaient depuis longtemps, et n'ont pas disparu depuis. Combien justes, par exemple, ces réclamations de M. Lachèze tendant à la suppression de toutes les branches parasites, au nombre desquelles il rangeait sans hésiter ces inspecteurs généraux, soit des finances, soit de l'université, qui s'en allaient chaque année mettre à contribution la table des préfets, des directeurs, des recteurs et des proviseurs, et dont les frais de tournée surchargeaient le Trésor sans aucune espèce d'utilité. Mais il en est des sinécures dans notre pays comme de l'hydre à cent têtes, plus on en retranche et plus il en repousse.

JUILLET 1829.
La question du cumul.

Veut-on un exemple des difficultés que rencontre l'extirpation des abus ? M. de Cormenin avait proposé, dans la séance du 8 juillet, un article additionnel ainsi conçu : « Nul ne pourra cumuler les traitements de

JUILLET 1829.

plusieurs places, emplois, ou commissions, dans quelque partie et sous quelque prétexte que ce soit. »

Tout d'abord chacun d'applaudir à une proposition si juste, si rationnelle et si sage. Mais voici M. de Tracy, qui, tout en donnant son approbation entière à cet article, réclame une exception pour les professeurs, les savants et les hommes de lettres. M. de Laborde est également l'ennemi acharné du cumul, seulement il demande que les artistes soient exceptés de la mesure de proscription. M. de La Bourdonnaye veut qu'il ne soit pas touché aux traitements multiples des ministres du culte. Chacun, suivant ses préférences, propose des exceptions en faveur de tel ou tel. Le résultat fut que l'article additionnel de M. de Cormenin, qui semblait devoir réunir une approbation universelle, se trouva rejeté à une grande majorité.

Sombres pressentiments du général Lamarque.

Quelques paroles prononcées par le général Lamarque, dans la séance du surlendemain, montrent combien déjà les inquiétudes étaient grandes alors. « Mille bruits sinistres circulent dans la capitale, jettent l'alarme dans nos départements, où les agents de l'ancienne administration sont encore partout debout et menaçants. On craint une nouvelle oppression, on croit à la possibilité de ces violations de la Charte... de ces coups d'État dont nous menacent quelques ministres tombés qui invoquent le chaos pour remonter au pouvoir. Il est temps que le gouvernement dissipe ces inquiétudes de bons citoyens qui veulent que le trône soit inébranlable et nos libertés indestructibles comme lui... » Le général espérait que la sagesse du roi et son amour pour la France éloigneraient les perfides conseils dont il était assiégé, et, d'une voix prophétique, il terminait en s'écriant : « Débris échappés à tant de naufrages, nous ne voudrons pas encore tenter la Providence. Une funeste expérience ne nous a que trop

Juillet 1829.

appris que les peuples aussi ont leurs coups d'État.

— A l'ordre! à l'ordre! vous prêchez la révolte, » lui crièrent plusieurs voix de la droite.

A une année de là, presque jour pour jour, les événements se chargeront de vérifier ces paroles du général Lamarque.

Clôture de la session de 1829.

La session fut close le 31 juillet, et la Chambre se sépara aux cris de *Vive le roi!*

Or, tandis que M. de Martignac et ses collègues défendaient pied à pied, avec un dévouement absolu et une énergie suprême, le dernier budget de la Restauration, la cour et le roi conspiraient leur renversement. A l'effusion avec laquelle Charles X l'avait remercié de l'abandon d'une loi que son entourage regardait comme une concession dangereuse aux passions révolutionnaires, M. de Martignac avait pu croire son influence sur le vieux roi consolidée pour longtemps; il n'en était rien, au contraire.

Condamnation du poète Barthélemy.

Et pourtant, le ministère n'entendait nullement laisser la royauté désarmée devant les attaques plus ou moins vives de la presse. A cette heure même le ministre de la justice, M. Bourdeau, enjoignait aux procureurs généraux de poursuivre impitoyablement les brochures impies et séditieuses, de déférer aux tribunaux tous les écrits, périodiques ou non, où ils reconnaîtraient un délit, et les juges de Paris, dociles à sa voix, venaient de condamner sévèrement le poète Barthélemy pour quelques vers de son poème du *Fils de l'homme*, où l'éloge trop vif de l'empereur Napoléon parut un outrage à la Majesté royale.

Mais cela ne suffisait pas à apaiser le parti de la cour. Les ministres avaient pris à tâche de réconcilier l'antique monarchie avec l'esprit moderne; les amis de Charles X voulaient, au contraire, rompre entièrement avec cet esprit, remonter le cours des années, supprimer

Juillet 1829.

la Révolution, et le vieux roi, entêté dans ses idées d'ancien régime, courait tête baissée à l'abîme. Le prince de Polignac arriva inopinément à Paris, dans la soirée du 28 juillet, mandé par le roi qui tenait à en faire le chef de son nouveau cabinet. Cédant aux pernicieux conseils de ses amis, Charles X s'était décidé à renvoyer M. de Martignac et ses collègues.

Un seul des ministres actuels trouvait grâce devant lui, M. Roy. Mais celui-ci refusa absolument d'entrer dans la combinaison nouvelle. On offrit alors au comte de Chabrol le ministère des finances; l'ancien collaborateur de M. de Villèle hésita longtemps. « — Conserve-t-on M. de Martignac? demanda-t-il. — Non, lui répondit le prince de Polignac, chargé de le sonder. — Eh bien! reprit M. de Chabrol, si M. de Martignac demeurait en Chine, il faudrait équiper une flotte tout exprès pour aller le chercher. » — Sur les pressantes instances du roi lui-même, M. de Chabrol se décida pourtant, fort à contre-cœur, à prendre le portefeuille des finances.

Charles X n'avait pas reculé devant les noms les plus impopulaires. C'est ainsi qu'il n'hésita pas à choisir M. de La Bourdonnaye pour remplacer M. de Martignac à l'intérieur, et à mettre M. de Bourmont au département de la guerre, malgré l'ineffaçable tache d'infamie dont le nom du général était marqué. Il eut même, un moment, la singulière pensée, pour excuser M. de Bourmont, de faire dire dans les feuilles ministérielles que c'était à son instigation qu'il avait passé à l'ennemi la veille de Waterloo. On eut toutes les peines du monde à l'empêcher de prendre ainsi une part de responsabilité dans l'immortelle impopularité du général.

Aout 1829.

Le sort en était jeté! la France allait être livrée à un ministère de combat. Le 6 août, M. Portalis fut mandé à Saint-Cloud, où le roi était installé avec sa famille,

Aout 1829.

Chute du ministère Martignac.

depuis la fin de mai. Il apprit de la bouche même du souverain la formation du nouveau ministère, et fut chargé d'en informer ses collègues. Ce fut pour M. de Martignac et les autres ministres comme un coup de foudre. Le jour même, ils remirent entre les mains du roi leur démission collective.

Le surlendemain, 8 août, une ordonnance royale appelait le prince de Polignac aux affaires étrangères, le comte de Bourmont à la guerre, l'amiral de Rigny à la marine, le comte de La Bourdonnaye à l'intérieur, M. de Courvoisier à la justice, le comte de Chabrol aux finances, le baron de Montbel aux affaires ecclésiastiques et à l'instruction publique, réunies de nouveau en un seul ministère.

Le ministère du commerce, de création récente, était et demeurait supprimé.

Le prince de Polignac n'était pas encore président du conseil, mais, nommé par ordonnance séparée, il fut désigné par l'opinion comme le chef effectif du nouveau cabinet.

M. Portalis se consola aisément de sa disgrâce, il fut pourvu de la place de premier président de la cour de cassation, objet de son ardente convoitise. Le comte Roy eut le cordon bleu. Les vicomtes de Caux et de Martignac furent nommés, l'un grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, l'autre grand'croix de la Légion d'honneur. MM. Portalis, de Caux et Hyde de Neuville furent nommés ministres d'État et membres du conseil privé. Toutes ces ordonnances étaient contre-signées du prince de Polignac. Seul, l'évêque de Beauvais, l'abbé Feutrier, se trouva privé de toute compensation. On ne lui pardonnait pas d'avoir été l'exécuteur des ordonnances contre la Congrégation et les jésuites.

La France apprit avec une douloureuse stupéfaction cette sorte de coup d'État ministériel. Ce fut un désen-

Aout 1829.

chantement universel. En effet, le ministère qui gardera dans l'histoire le nom de Martignac a droit à quelque reconnaissance. Il a été une halte dans l'arbitraire et le bon plaisir, un progrès vers la liberté. Il n'y eut pas, sous la Restauration, d'époque plus populaire que celle de ce cabinet. Les partis, devant sa bonne volonté, semblaient avoir désarmé. Seul, peut-être, il eût été capable de renouer le présent et l'avenir au passé, de cimenter l'alliance du trône avec la liberté, de faire accepter la monarchie par la Révolution. Charles X pouvait attacher cette gloire à son nom : être le roi de la grande nation; il aima mieux rester le roi des nobles et des prêtres, rétrograder vers le passé, et entrer résolument en lutte contre la France moderne, avec sa couronne pour enjeu.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Le nouveau ministère. — Le prince de Polignac. — M. de Montbel. — Le cri du *Journal des Débats*. — Condamnation du *Journal des Débats*. — Mouvement de la presse. — M. d'Haussez, ministre de la marine. — Le préfet de police. — Démissions diverses. — Le triomphe de Lafayette. — Association pour le refus de l'impôt. — Le bureau du commerce. — Modifications diplomatiques. — Démission de M. de La Bourdonnaye. — M. de Polignac est nommé président du conseil. — M. de Montbel à l'intérieur. — M. de Guernon-Ranville, ministre de l'instruction publique et des cultes. — Acquittement, en appel, du *Courrier français* et du *Journal des Débats*. — Les brochures de MM. Cottu et Madrolle. — Charles X et la cour royale. — L'attitude du ministère. — Un démenti de M. Royer-Collard. — Mesures diverses. — Ordonnance concernant l'enseignement primaire. — Le ministère songe à une expédition en Afrique. — Le mouvement littéraire sous la Restauration. — Les écrivains religieux et monarchiques. — Philosophes et historiens. — Coup d'œil sur les journaux et journalistes de l'époque. — Les pamphlets de Paul-Louis Courier. — Les chansons de Béranger. — Lamartine et Victor Hugo. — Les romantiques et les classiques. — La bataille d'*Hernani*. — Les sciences et les arts. — Ouverture de la session de 1830. — Le discours du trône. — La provocation. — Réponse de la Chambre des pairs. — L'adresse des 221. — Réception de l'adresse aux Tuileries. — Prorogation des Chambres. — Activité nouvelle de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. — Le banquet des Vendanges de Bourgogne. — Le rapport de M. de Polignac. — Condamnations de presse. — La Congrégation s'affirme. — L'expédition d'Afrique. — Les griefs contre le dey d'Alger. — Nos frontières du Rhin. — Le mauvais vouloir de l'Angleterre. — Les chefs de l'expédition. — Proclamation du comte de Bourmont. — Départ pour la conquête d'Alger. — Dissolution de la Chambre. — Démission de MM. de Chabrol et Courvoisier. — Entrée de MM. de Chantelauze, de Peyronnet et Capelle dans le ministère du 8 août. — Création du ministère des travaux publics. — Une fête au Palais-Royal. — La lutte électorale de 1830. — La proclamation du roi. — Éclatante victoire des candidats de l'opposition. — La prise

d'Alger. — Le *Te Deum* pour la conquête d'Alger. — Bourmont est nommé maréchal. — Le mot du charbonnier. — Conseils tenus à Saint-Cloud. — Les craintes de l'Europe. — La situation intérieure. — Le rapport de M. de Chantelauze. — Conseil suprême tenu à Saint-Cloud. — Les ordonnances de Juillet. — Protestation des journalistes. — Journée du 27 juillet. — Journée du 28. — Apparition du drapeau tricolore. — Mort du jeune d'Arcole. — Nouvelle réunion des députés. — La journée du 29 juillet. — Prise du Louvre. — Réunion des députés à l'hôtel Laffitte. — Le retrait des ordonnances et le cabinet Mortemart. — La partie de whist de Charles X. — Proclamation orléaniste. — Mission de M. Thiers à Neuilly. — Réunions au Palais-Bourbon et au Luxembourg. — Républicains et légitimistes éconduits. — Le duc de Mortemart au Palais-Royal. — Déclaration des députés. — Le duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville. — Ce qui se passait à Saint-Cloud. — Scène entre le dauphin et le duc de Raguse. — Départ de Saint-Cloud. — Charles X à Rambouillet. — Abdication de Charles X. — L'expédition de Rambouillet. — L'armée parisienne en marche sur Rambouillet. — La mission de MM. de Schonen, Maison et Odilon Barrot. — Départ de la famille royale. — Fin de la Restauration.

AOUT 1829. Le nouveau ministère. Le prince de Polignac.

Jamais, depuis les jours sombres de 1815, ministère n'avait été accueilli en France avec autant d'inquiétude et d'émotion que celui du 8 août. Les appréhensions furent d'autant plus vives que, depuis dix-huit mois, on vivait dans une certaine atmosphère libérale. La Restauration paraissait avoir pris sincèrement son parti des institutions constitutionnelles, elle semblait décidée à s'inspirer des sentiments populaires quand, tout à coup, sans aucune raison plausible, elle s'arrêta dans la voie du progrès et retourna brusquement en arrière. Un caprice royal brisa un cabinet qui gouvernait avec la majorité de la Chambre, et aux loyales intentions duquel l'opinion rendait pleinement justice, pour le remplacer par un ministère composé d'hommes dont les noms seuls étaient pour le pays un sujet d'irritation profonde.

Comment, en effet, pouvait-on voir d'un bon œil, à la tête du ministère de la guerre, le déserteur de Waterloo? Le nom de Bourmont signifiait trahison. M. de La Bourdonnaye n'était guère mieux vu ; n'avait-il pas été l'au-



K. Girardet del. L. Wolff sculp.

DE POLIGNAC.

teur de la proscription de Manuel? ne passait-il pas pour le bras de fer opposé à la Révolution? Quant à M. de Polignac, l'impopularité attachée à son nom remontait aux premiers jours de la Révolution.

Devenu prince par la grâce du pape, M. de Polignac était le second fils de cette charmante duchesse de Polignac, à laquelle l'amitié de la reine avait valu tant d'inimitiés et de calomnies. Compromis dans la conspiration de George Cadoudal, il avait été condamné à deux ans de prison, et, à l'expiration de sa peine, il était resté détenu arbitrairement jusqu'à la chute de l'Empire. Il avait donc bravement souffert pour sa foi royaliste. Dès 1816, il avait protesté contre la Charte, la trouvant entachée de principes révolutionnaires. Était-il venu, depuis, à résipiscence? S'était-il, au contact du gouvernement parlementaire, durant son ambassade à Londres, rallié franchement aux institutions constitutionnelles, comme sembleraient l'indiquer les paroles récemment prononcées par lui à la tribune de la Chambre des pairs? Cela ne paraît pas résulter de son attitude comme ministre. Dans tous les cas, s'il s'était converti au régime parlementaire, tel qu'il l'avait vu fonctionner en Angleterre, il n'avait dû l'accepter pour la France qu'en lui donnant également pour base une aristocratie puissante.

Au moment où il prit des mains de son ami, M. de la Ferronnays, le portefeuille des affaires étrangères, le prince de Polignac était un homme dans toute la force de l'âge; il avait près de cinquante ans, étant né en 1780. Comme ambassadeur, il avait donné des preuves d'une certaine capacité diplomatique. Ce n'était donc pas une nullité absolue, ainsi que le prétendait M. de Villèle, mais ce n'était pas non plus une intelligence d'élite, justifiant la haute présomption qu'il avait de lui-même. Caractère affable, dévot jusqu'à l'exaltation, il portait bien sur sa physionomie gracieuse le caractère d'une

AOUT 1829.

infatuation béate. Il était resté le serviteur dévoué de la Congrégation et l'ardent partisan des jésuites (1). Son entrée aux affaires fut donc un juste sujet d'effroi pour le pays.

M. de Montbel.

Le nomination de M. de Montbel comme ministre de l'instruction publique n'était pas faite davantage pour rassurer les libéraux. Ami fervent de M. de Villèle, auquel il avait succédé comme maire de Toulouse, le baron de Montbel était un ancien volontaire royal de 1815. Nommé député en 1827 par le collège de Toulouse, il s'était montré l'un des adversaires les plus acharnés des ordonnances contre les jésuites et le défenseur obstiné de la politique de M. de Villèle, dont l'impopularité rejaillissait fatalement sur lui.

Le cri du *Journal des Débats.*

Il n'y a donc pas à s'étonner si le cabinet du 8 août, avant même d'avoir fait aucun acte, fut assailli par un véritable concert de malédictions. Et ce ne furent pas les journaux d'opposition violente qui poussèrent les plus hauts cris. Celui qui se fit remarquer le plus par la forme acerbe de ses réflexions et l'âpreté de ses attaques fut le *Journal des Débats*, dont le royalisme sincère n'était douteux pour personne, et qui avait figuré jadis parmi les feuilles les plus ardentes de la réaction monarchique. Dès le 10 août, il fit entendre un cri d'alarme qui retentit dans la France entière comme le glas de la Restauration. « Ainsi le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque. Voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi... »

(1) En 1845, il a paru un recueil d'*Études historiques, politiques et morales*, par le prince de Polignac. C'est l'œuvre d'un illuminé qui n'a vu dans Napoléon que « l'instrument de la colère divine contre les rois de l'Europe. » On y est surtout frappé de l'ignorance dont fait preuve M. de Polignac, quand il parle des événements contemporains, notamment des hommes et des choses de la Révolution. Nous ne voulons pas supposer la mauvaise foi.

AOUT 1829.

Après s'être demandé ce que feraient les ministres contre les haines éveillées par leurs noms, le *Journal des Débats* ajoutait : « Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi. Veulent-ils déchirer cette Charte qui fait la puissance du successeur de Louis XVIII? Qu'ils y pensent bien! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi; il ne payerait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. » Et, après avoir rappelé le souvenir de Hampden s'insurgeant contre les taxes illégales, il s'écriait en terminant : « Malheureuse France! malheureux roi! »

Condamnation du *Journal des Débats.*

Le journal fut immédiatement poursuivi devant la police correctionnelle. Un de ses rédacteurs, M. Becquey, se reconnut l'auteur de l'article. Mais, à l'audience, le gérant des *Débats*, M. Bertin de Vaux, conseiller d'État et député, en réclama hautement la responsabilité. C'était lui, dit-il, qui avait demandé l'article à M. Becquey, qui en avait indiqué l'esprit, qui, en le corrigeant, y avait fait des retranchements et des additions. Il fut condamné, le 26 août, à six mois de prison et à cinq cents francs d'amende, condamnation dont la cour royale devait le décharger quelques mois plus tard.

Mouvement de la presse.

Toute la presse libérale joignit ses efforts à ceux des *Débats* pour perdre le nouveau ministère dans l'opinion publique. Le *Temps*, avec M. Guizot, le *Globe*, devenu politique depuis peu, s'étaient associés au formidable mouvement d'idées et de progrès provoqué par l'attitude du gouvernement. Il s'agit maintenant, disait le *Courrier français*, « de foudroyer un ministère qui est un sujet d'alarme pour le pays. » L'enthousiasme des

Aout 1829.

journaux de cour ne contribua pas peu à augmenter la défiance et les inquiétudes. « Plus de concessions! » s'écriait la *Gazette de France*, sans prendre garde que ses provocations ajoutaient encore à la défaveur attachée aux nouveaux ministres.

M. d'Haussez, ministre de la marine.

L'un d'eux, l'amiral de Rigny, effrayé peut-être de cette impopularité, se retira, après avoir pourtant donné sa parole au prince de Polignac. Il était neveu du baron Louis, que la Restauration avait froissé cruellement. On lui donna pour successeur le baron d'Haussez, qui était à la fois conseiller d'État, député et préfet de la Gironde. et qui fut remplacé à Bordeaux par un autre député, le vicomte de Curzay.

Le préfet de police.

Les premiers actes du ministère n'étaient pas faits pour ramener les esprits modérés. Résolu à n'appeler aux fonctions publiques que des royalistes d'extrême droite, il nomma certains personnages dont les noms seuls étaient de nature à accroître son impopularité. Ainsi l'ancien procureur général Mangin, devenu conseiller à la cour de cassation, et dont les démêlés avec les députés de l'opposition étaient restés célèbres, fut appelé à la préfecture de police, à la place de M. Debelleyme, nommé président du tribunal de première instance de la Seine. Le baron Trouvé, ancien révolutionnaire destitué jadis par M. Decazes, à cause de ses exagérations royalistes, fut chargé de la direction des affaires de l'intérieur. Assurément c'étaient là des choix malheureux.

Démissions diverses.

Le mécontentement dans toutes les classes se produisit sous toutes les formes. MM. Bertin de Vaux, Alexandre de Laborde, Villemain, Hély d'Oissel, Agier et de Salvandy, conseillers d'État, donnèrent leur démission. M. de Chateaubriand, partageant l'indignation de ses amis du *Journal des Débats*, résigna, malgré les vives instances dont il fut l'objet, ses fonctions d'ambassadeur

Septembre 1829.

près la cour pontificale. C'était la protestation des classes élevées.

Le triomphe de Lafayette.

Le sentiment populaire se traduisit d'autre façon, notamment par des ovations à certains hommes connus pour leur hostilité à la Restauration. C'est ainsi que Lafayette, qui parcourait alors les départements du Rhône et de l'Isère, fut reçu partout comme un triomphateur. Les jeunes gens lui faisaient escorte et le suivaient à cheval. A Vizille, où était toujours vivace l'immortel souvenir du mouvement libérateur de 1789, on lui offrit, au nom de la cité, une couronne de chêne en argent. Lyon, où il se trouvait au commencement de septembre, salua sa présence de démonstrations plus enthousiastes encore. Si la réaction avait pu élever dans cette ville une statue au comte de Précy, le rebelle des jours épiques de la Révolution, l'opinion démocratique prit sa revanche en acclamant dans le général Lafayette le défenseur constant de la liberté. Cinquante mille personnes étaient venues au-devant de lui. Dans un banquet qui lui fut offert le 7 septembre, il prit la parole pour féliciter la grande cité lyonnaise d'affirmer une fois de plus sa haine de l'oppression, son inébranlable amour de la liberté, et sa ferme résolution de s'opposer à toutes les tentatives contre-révolutionnaires.

Tandis que ce vétéran des luttes contre l'oppression monarchique recevait de tels témoignages de la reconnaissance populaire, le dauphin, fils de Charles X, visitait la Normandie. Contraste frappant! partout sur son passage, en dehors des ovations officielles, le vide, l'indifférence, comme si l'on se fût donné le mot. Un bal par souscription avait été organisé en son honneur à Cherbourg, il ne vint presque personne. Ce silence du peuple était une leçon que Charles X ne sut pas ou ne voulut pas comprendre.

Une manifestation, autrement significative, eut lieu

Septembre 1829.

Association pour le refus de l'impôt.

vers cette époque. Le *Journal des Débats*, dans son article, avait évoqué le souvenir de Hampden appelant ses concitoyens au refus de l'impôt. Une association se forma, dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne, tendant au refus de payer les contributions publiques illégalement imposées, soit sans le concours constitutionnel du roi et des deux Chambres, soit avec le concours de Chambres formées par un système électoral qui n'aurait pas été voté dans les formes constitutionnelles. Les membres de l'association, « considérant qu'une poignée de brouillons politiques menaçaient d'essayer de renverser les bases des garanties consacrées par la Charte, » s'engageaient à souscrire pour la somme de dix francs, et subsidiairement pour le dixième du montant des contributions qui leur étaient attribuées par les listes électorales, afin de former un fonds commun destiné à indemniser les souscripteurs des frais qu'ils pourraient encourir par suite du refus de l'impôt. C'était une véritable levée de boucliers. Et, chose singulière, elle partait d'une province essentiellement monarchique, où néanmoins s'était formée déjà, au retour de l'île d'Elbe, la fédération bonapartiste.

Publié le 11 septembre par le *Journal du Commerce* et l'*Écho français*, et le lendemain par le *Journal des Débats*, le *Courrier Français*, le *Constitutionnel* et la *Gazette de France*, l'acte d'association bretonne provoqua une foule d'associations semblables. Le gouvernement y vit une attaque contre l'autorité royale et une provocation à la désobéissance aux lois. Il renvoya donc devant le tribunal de police correctionnelle les gérants du *Journal du Commerce* et du *Courrier Français*, qui, non contents d'avoir publié l'acte d'association, l'avaient accompagné de réflexions apologétiques. Diverses condamnations furent prononcées contre ces

Septembre 1829.

gérants, non pas tant sur le chef d'association pour le refus de l'impôt que pour avoir diffamé les ministres en les supposant capables de violer les lois constitutionnelles.

Octobre 1829.

Le bureau du commerce.

La petite révolution ministérielle du 8 août avait amené la séparation des affaires ecclésiastiques d'avec l'instruction publique et la suppression du ministère du commerce. La présentation des candidats aux archevêchés, évêchés et autres fonctions ecclésiastiques était réservée à l'évêque d'Hermopolis, devenu le comte de Frayssinous. Quant au ministère du commerce, récemment érigé pour M. de Saint-Cricq, on y avait substitué un simple bureau du commerce et des colonies, à la tête duquel une ordonnance du 4 octobre appela le comte Beugnot. Cela était parfaitement suffisant; le commerce ne comportait pas un ministère spécial; et la Restauration avait bien raison de restreindre au strict nécessaire le nombre des départements ministériels.

Modifications diplomatiques.

La nomination de M. de Polignac comme ministre des affaires étrangères ayant rendu vacante l'ambassade de Londres, on y appela M. de Montmorency-Laval qui fut remplacé à Vienne par M. de Rayneval. A Rome, que venait de quitter M. de Chateaubriand, on envoya M. de la Ferronnays, dont la santé s'était améliorée. Ces choix n'avaient rien dont pût s'alarmer l'opinion publique; et jusqu'alors, à part quelques nominations impopulaires, les actes du ministère, au point de vue politique, avaient été tout à fait insignifiants. Le prince de Polignac s'était borné à instituer dans son département une école de diplomatie, où les jeunes gens qui se destinaient aux chancelleries n'étaient admis qu'après un examen préalable. Cela pouvait être bon au point de vue du recrutement de la carrière diplomatique, où la faveur seule donnait accès jusque-là; mais on attendait autre chose d'un ministère dont l'avè-

OCTOBRE 1829.

nement avait causé tant de bruit. Or ce ministère semblait frappé d'impuissance, il manquait absolument de direction.

Le précédent cabinet n'avait pas eu non plus de président; mais M. de Martignac en était reconnu comme le chef autorisé; et aucun de ses collègues n'aurait songé à lui disputer la prééminence. Il n'en était pas de même dans le ministère du 8 août, où, dès l'origine, une rivalité existait entre M. de La Bourdonnaye et le prince de Polignac. Charles X n'avait pas donné la présidence à celui-ci pour ne pas exciter la jalousie du premier, dont on connaissait l'amour-propre irritable. Les attaques passionnées de M. de La Bourdonnaye contre M. de Villèle, ses luttes incessantes contre les défenseurs de la liberté, lui avaient fait une réputation de beaucoup au-dessus de sa valeur. On avait compté sur son éloquence et son énergie pour foudroyer la Révolution; son bras fort semblait devoir être le rempart de la monarchie. On fut tout étonné, en le voyant à l'œuvre, de son peu d'aptitude gouvernementale et de son impuissance dans le maniement des affaires. Violent en paroles, il était sans force en action. Indécis, flottant, irrésolu, il était incapable de prendre une détermination. Il ne voulait de la présidence pour personne, ne se sentant pas capable de l'exercer lui-même.

NOVEMBRE 1829.

Démission de M. de La Bourdonnaye.

Cependant quelques-uns des membres du cabinet, sentant la nécessité d'une direction, insistaient pour que l'on priât le roi de nommer un président. Un jour du mois de novembre, a raconté le prince de Polignac, M. Courvoisier en fit formellement la proposition au conseil. Comme elle réunissait l'assentiment de la majorité, M. de la Bourdonnaye se leva furieux, et, sans vouloir écouter aucune observation, il s'en alla tout droit remettre sa démission entre les mains du roi. Cette démission fut acceptée.

NOVEMBRE 1829.

M. de Polignac est nommé président du conseil.

Le lendemain — c'était le 17 novembre — le prince de Polignac fut nommé président du conseil des ministres.

On pouvait craindre de voir M. de la Bourdonnaye recommencer, contre le ministère auquel il cessait d'appartenir, l'opposition acharnée qu'il avait faite au cabinet de M. de Villèle. Pour se débarrasser de lui, on le nomma pair de France, ministre d'État et membre du conseil privé, par dessus le marché, avec une pension de douze mille francs. Ainsi finit le rôle politique de cet homme qui avait été l'un des plus violents parmi les ultra-royalistes de la Restauration; il eut, de cette façon, la bonne fortune d'échapper à la responsabilité qu'allaient prochainement encourir ses principaux collègues du 8 août.

M. de Montbel à l'intérieur.

Il s'agissait de le remplacer au ministère de l'intérieur. On lui donna pour successeur le baron de Montbel, véritable doublure de M. de Villèle. Il fallait maintenant quelqu'un pour l'instruction publique et les cultes. On chercha un orateur pour les prochaines luttes parlementaires; les ministres actuels, à l'exception de M. Courvoisier, n'étant guère capables de tenir la tribune. On fit choix de M. de Guernon-Ranville, procureur général près la cour royale de Lyon, dont les capacités oratoires avaient été fort vantées à Charles X.

M. de Guernon-Ranville, ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. de Guernon-Ranville n'avait pas encore figuré dans la politique active. Il avait été vélite de la garde impériale; mais, inscrit au barreau de Caen en 1814, il avait recruté dans cette ville un bataillon de volontaires pour courir sus à l'usurpateur. Il était allé à Gand, et il en était revenu pour protester contre l'Acte additionnel. Appelé à la présidence du tribunal de Bayeux en 1820, il avait été nommé successivement procureur général à Limoges, à Grenoble et à Lyon. Son dernier discours de rentrée, où il affirmait nettement ses opinions contre-révolutionnaires, l'avait surtout désigné au choix du roi.

Novembre 1829.

Le comte de Guernon-Ranville s'appelait, de ses prénoms, Perpétue-Magloire. Certains journaux de l'époque ne tarissaient pas en plaisanteries sur ces prénoms. Ils l'accusèrent même — chose plus grave qu'une plaisanterie, — d'avoir, en 1821, falsifié le scrutin d'une élection à laquelle il présidait à Bayeux. On sait avec quelle légèreté certaines feuilles publiques acceptent les calomnies dirigées contre un adversaire. M. de Guernon-Ranville dut se défendre contre cette imputation calomnieuse.

Cela suffit à montrer combien fut mal accueillie dans le public la modification ministérielle provoquée par la démission de M. de La Bourdonnaye. On n'en comprit pas le véritable sens. La nomination du prince de Polignac, comme président du conseil, parut une nouvelle concession à la Congrégation et un pas de plus dans la voie des réactions et des coups d'État.

Décembre 1829. Acquittement, en appel, du *Courrier français* et du *Journal des Débats.*

L'irritation où cette croyance plongea nombre d'esprits libéraux ne fut certainement pas étrangère à l'acquittement, par la cour royale de Paris, de deux journaux frappés sévèrement, quelques mois auparavant, par le tribunal de première instance. Le *Courrier français* avait été condamné à trois mois de prison et à six cents francs d'amende pour avoir écrit que les tableaux de la *Scène*, de la *Transfiguration* et de la *Communion de saint Jérôme* n'en resteraient pas moins des chefs-d'œuvre, même quand les croyances chrétiennes seraient complètement abolies. Condamnation absurde. Il n'y avait pas là le moindre délit d'offense ou d'outrage à la religion. La cour en jugea ainsi, et, le 17 décembre, elle déchargea le *Courrier Français* de toute condamnation.

Quelques jours plus tard, le *Journal des Débats* bénéficia des mêmes dispositions libérales de la cour. On n'a pas oublié la récente condamnation de M. Bertin de Vaux à six mois de prison et à cinq cents francs d'amende.

Décembre 1829.

M. Bertin de Vaux avait fait appel de ce jugement ; le ministère public en avait fait autant, ne trouvant pas la peine proportionnée au délit. Le gérant du *Journal des Débats*, après son avocat, présenta lui-même quelques observations, le 24 décembre. M. Bertin de Vaux rappela son long passé monarchique et les services qu'il avait rendus à la cause de la légitimité. Condamné pour outrage au roi, il se défendit surtout d'avoir sciemment voulu offenser et insulter celui qui avait toujours été l'objet de son respect, de son amour et de son culte. Sa défense parut une profession de foi si ardemment monarchique que le *Moniteur* la publia tout entière. La cour, présidée par M. Séguier, déchargea M. Bertin de toute condamnation. Le président Séguier allait retrouver sa popularité d'autrefois. Le *Journal des Débats* était une puissance d'ailleurs, et il était bon d'être dans ses bonnes grâces. L'arrêt de la cour fut accueilli par des applaudissements répétés et les cris de *Vive le Roi!* Ces acquittements étaient la condamnation du ministère de MM. de Polignac et de Bourmont.

Le barreau de Paris venait de se montrer moins libéral que la cour ; car, peu auparavant, le conseil de l'ordre avait suspendu de ses fonctions, pendant une année, un avocat nommé Pierre Grand pour avoir prononcé l'apologie de Laignelot, au cimetière du Mont-Parnasse, sur la tombe de cet ex-conventionnel. Laignelot avait été un républicain très pur et très ferme. Il vivait depuis longtemps à l'écart, s'occupant uniquement de littérature. Le conseil de l'ordre des avocats de Paris n'avait pas admis qu'on pût en faire l'éloge dans une oraison funèbre. La cour, il est vrai, crut devoir confirmer sa décision ; le temps de la justice n'était pas arrivé pour les grands acteurs de la Révolution.

Les brochures de MM. Cottu et Madrolle.

Les avertissements de l'opinion publique ne servaient à rien. Le roi voulait gouverner, et il entendait choisir

Décembre 1829.

ses ministres à sa guise sans se préoccuper de la majorité parlementaire. Il parut même une brochure de M. Cottu, dans laquelle le pouvoir constituant était présenté comme inhérent à l'autorité royale. Un autre publiciste, nommé Madrolle, publia une sorte de *Mémoire à consulter* où la presse était traitée comme une criminelle, les électeurs comme des factieux. Les cours royales y étaient regardées comme en révolte ouverte et les magistrats comme des frondeurs. Les deux brochures semblaient avoir été faites sur commande. Toutefois, le ministère se défendit fort d'en avoir été l'inspirateur.

Charles X et la cour royale.

Janvier 1830.

Charles X avait sur le cœur l'arrêt de la cour, il profita des réceptions du nouvel an pour lui témoigner son mécontentement, comme cela était déjà arrivé en pareille circonstance; c'était la dernière fois qu'il recevait les hommages et les adulations du monde officiel. Qui lui eût dit alors que ces hommages et ces adulations s'adresseraient, l'année suivante, à un autre souverain !

Après avoir exprimé les vœux de la cour royale pour la conservation des jours du roi, le premier président Séguier ajouta : « Nous en avons encore un à former, c'est que notre cœur parle au vôtre... » Le roi répondit : « Les vœux que m'adresse la cour royale ont toujours des droits sur mon cœur... Magistrats de la cour, n'oubliez jamais les importants devoirs que vous avez à remplir. Prouvez, pour le bonheur véritable de mes sujets, que vous cherchez à vous rendre dignes des marques de confiance que vous avez reçues de votre roi. » La sècheresse de cette réponse, le ton dont elle fut prononcée, frappèrent tous les assistants.

Comme si ce n'était assez de cette avanie, il en était réservé une plus humiliante encore à la première cour du royaume. Quand les conseillers se présentèrent devant la duchesse d'Angoulême pour la saluer, l'im-

Janvier 1830.

placable fille de Marie-Antoinette, dont l'irritation se peignait dans le regard, les congédia dédaigneusement du geste, en leur disant : *Passez!* Ce n'était pas le moyen de rattacher étroitement ces magistrats à la cause de la Restauration.

Charles X était-il dès lors obsédé par la pensée d'un coup d'État? c'est peu probable. Il disait le lendemain, en répondant aux compliments du corps municipal : « J'espère qu'avec l'aide de la Providence, tout se passera comme nous pouvons le désirer, et comme doivent le désirer tous les Français. On sentira combien le maintien du trône et celui des libertés publiques se lient intimement... » Et, comme pour détruire le bruit répandu par la malveillance que le parlement ne serait pas réuni, une ordonnance royale du 6 janvier convoqua les Chambres pour le 2 mars. Le ministère avait encore deux mois devant lui avant d'engager la lutte avec les représentants du pays.

L'attitude du ministère.

Néanmoins, les inquiétudes étaient grandes dans le pays, entretenues par les polémiques violentes échangées entre les journaux ministériels et ceux de l'opposition. Les premiers, arrogants, pleins de confiance dans l'énergie du gouvernement, ne doutaient pas du triomphe définitif d'un cabinet disposé à recourir, au besoin, aux baïonnettes pour avoir raison « des séditieux, des bateleurs et des révolutionnaires. » Les seconds traitaient de fanfaronnades ridicules les menaces de leurs adversaires ; ils n'appréhendaient pas l'orage préparé par M. de Polignac, et ils attendaient impatiemment l'heure où ce ministre allait se trouver face à face avec le pays.

Quelques-uns des membres du cabinet, MM. de Guernon-Ranville, Courvoisier, de Chabrol, étaient loin d'être résolus à un coup de force et de s'associer à une politique qui bouleverserait le pays en suspendant les libertés publiques. Ils voulaient rester dans les limites

JANVIER 1830.

strictes de la Charte. L'idée, mise en avant par quelques royalistes imprudents, de dissoudre la Chambre, de modifier la loi électorale par ordonnance et de suspendre la liberté de la presse, les frappait d'épouvante. « Je ne sais si cette marche sauverait la monarchie, disait M. de Guernon-Ranville au prince de Polignac, mais ce serait un coup d'État de la plus extrême violence ; ce serait la violation la plus manifeste de l'article 35 de la Charte ; ce serait la violation de la foi jurée ; un tel parti ne peut convenir ni au roi ni à des ministres consciencieux... » D'ailleurs, ajoutait-il, de telles mesures ne seraient nullement motivées. MM. de Chabrol et Courvoisier, firent, auprès de leurs amis du centre droit et du centre gauche, d'actives démarches pour essayer de constituer une majorité ministérielle.

Le prince de Polignac était plein d'illusions. Mais sa nomination comme président du conseil, avec M. de Marcellus comme sous-secrétaire d'État, n'était pas faite pour rassurer les esprits. Les procès de presse se multipliaient : poursuites contre le *Journal du Commerce*, contre le *Courrier français*, contre le *Globe;* poursuites contre le *National*, nouveau journal fondé par des jeunes gens remplis d'ardeur révolutionnaire, parmi lesquels on comptait MM. Thiers, Mignet et Armand Carrel. On s'en prenait à l'histoire elle-même, en assignant devant la police correctionnelle l'éditeur des mémoires du conventionnel Levasseur. Tout cela n'était pas, en effet, très rassurant.

FÉVRIER 1830.

Un démenti de M. Royer-Collard.

Tandis que l'on prêtait à M. de Polignac et à ses collègues de sinistres projets, on affirmait, d'autre part, que les membres de la gauche se préparaient à une résistance énergique, et l'on parlait de conciliabules tenus chez M. Royer-Collard. Celui-ci crut devoir donner un démenti éclatant à la *Gazette de France* qui, dans son numéro du 14 février, supposait le fait comme

FÉVRIER 1830.

constant. « Il est positivement faux, écrivait-il, qu'il y ait eu chez moi aucune réunion de députés depuis la clôture de la session de 1829. C'est tout ce que j'ai à dire ; j'aurais honte de démentir formellement des bruits absurdes où le roi n'est pas plus respecté que la vérité. » Ce qui était vrai, c'est que de part et d'autre on s'attendait à d'orageuses discussions.

Mesures diverses.

Les ministres cependant prenaient certaines mesures éminemment utiles et favorables aux intérêts généraux. Ils réalisèrent notamment des économies qui devaient permettre, sans augmentation des charges de l'État, de réaliser de grands travaux d'intérêt général.

Ordonnance concernant l'enseignement primaire.

Une des choses dont on se plaignait le plus était l'insuffisance de l'instruction primaire. La partie la plus modeste et non la moins utile de l'enseignement languissait sans secours. On a vu avec quelle parcimonie était dotée cette instruction primaire destinée à la portion la plus nombreuse du pays. La charité publique était obligée de venir à son aide. Malgré cela, une foule de communes étaient encore privées de tout moyen d'instruction, et beaucoup, qui possédaient des écoles, ne savaient pas comment les entretenir. M. de Guernon-Ranville prépara une ordonnance pour remédier à cet état de choses. Cette ordonnance parut le 16 février. Toutes les communes devaient être immédiatement pourvues de moyens suffisants d'instruction primaire. L'admission gratuite de tous les enfants indigents dans les écoles communales était posée en principe. Une somme à déterminer serait inscrite chaque année au budget de l'État pour pourvoir aux allocations insuffisantes des communes et des départements. De plus, pendant cinq ans, à partir du 1er janvier 1831, on prélèverait, pour les besoins de l'enseignement primaire, le vingtième du produit de la rétribution universitaire. Enfin, pour encourager les instituteurs primaires et en provo-

FÉVRIER 1830.

quer le recrutement, le ministre proposait l'établissement de pensions de retraite en faveur de ceux que l'âge ou les infirmités forceraient d'abandonner leurs fonctions. Cette ordonnance était certainement de nature à produire les meilleurs résultats; les événements, par malheur, allaient en paralyser les salutaires effets.

Le ministère songe à une expédition en Afrique.

Le ministère songeait également dès lors, pour se rendre populaire et frapper les imaginations, à une expédition sur les côtes d'Afrique. La guerre d'Espagne avait laissé de fâcheux souvenirs dans l'esprit du peuple ; la courte expédition de Morée, glorieuse pour la France, ne lui avait rapporté aucun avantage matériel ; mais une guerre entreprise pour punir l'insulte faite par le dey d'Alger à notre pavillon, guerre dont le succès doterait la France d'une précieuse conquête, ne pouvait être que bien accueillie d'une nation saignant encore moralement des plaies de deux invasions, et que la perspective de nouveaux trophées militaires ne manquerait pas de faire tressaillir. Quant au parti clérical, il ne pourrait voir que d'un bon œil une expédition dirigée contre des Musulmans, et qui aurait tout l'air d'une croisade.

Et puis, c'était un moyen de faire diversion aux préoccupations de l'intérieur. La gloire de nos armes ferait concurrence à la liberté; la monarchie victorieuse aurait, aux yeux du pays, assez de prestige pour n'avoir rien à craindre d'une opposition parlementaire. Ainsi raisonnait M. de Polignac; et, fiévreusement, on se mit à hâter les préparatifs de l'expédition. Les intendants et sous-intendants militaires qui devaient en faire partie étaient déjà désignés quand se réunit, pour la dernière fois, le parlement de la Restauration. Mais, avant de raconter les dramatiques événements au milieu desquels devait sombrer la monarchie des Bourbons, il convient de dire, en quelques pages rapides, ce qu'a été la littérature française pendant les quinze années qui viennent de s'écouler.

FÉVRIER 1830.

Le mouvement littéraire sous la Restauration.

Nous avons dépeint ailleurs le mouvement littéraire du temps de l'Empire (1). L'époque n'avait pas été favorable aux lettres. Aucun écrivain de valeur ne s'y était révélé. Quelques littérateurs du siècle précédent vivaient encore et purent donner certaines œuvres qui n'étaient pas sans éclat, mais les nouveaux venus n'avaient guère été que de pâles imitateurs et les continuateurs d'une école vieillie. On aurait pu croire que les prodigieux événements des premières années de l'Empire dussent donner l'essor à quelque génie littéraire et inspirer des chefs-d'œuvre; il n'en fut rien. Seuls peut-être, M. de Chateaubriand et madame de Staël avaient fait entendre une note nouvelle. Encore procédaient-ils, comme Bernardin de Saint-Pierre, de l'école enchanteresse de Jean-Jacques Rousseau.

Toutes les forces intellectuelles du pays semblaient avoir été absorbées dans le grand mouvement militaire de l'époque. Les poèmes s'écrivaient à la pointe de l'épée. Quelles tragédies pouvaient entrer en parallèle avec celles qui se jouaient à Austerlitz ou à Iéna! Que de poètes, que d'historiens disparus peut-être dans la fumée des champs de bataille! La Restauration, à son aurore, se ressentit nécessairement de cet effroyable fauchage d'hommes, où étaient tombées pêle mêle toutes les forces vives du pays. Aussi fallut-il quelques années pour permettre à l'esprit humain de reprendre haleine et à la sève intellectuelle de remonter.

Les écrivains religieux et monarchiques.

Tout d'abord la Restauration assura nécessairement le triomphe de l'école monarchique et cléricale. Le sentiment religieux, contenu sous l'Empire dans le cercle étroit des lois civiles, prit un développement prodigieux. Le christianisme, détourné de son sens primitif, devint un instrument de guerre contre la Révo-

(1) Voy. notre *Histoire du premier Empire.*

FÉVRIER 1830.

lution et la liberté. Jésus-Christ n'est plus le sans-culotte invoqué par les novateurs de 1793, c'est l'image incarnée du pouvoir absolu. L'Être suprême ne couvre plus de sa protection les constitutions libératrices de 1791 et de l'an II, c'est le Dieu de l'inquisition, devenu le protégé du trône et de l'autel. Voici M. de Bonald, dont les livres forment l'évangile nouveau, et qui prêche l'omnipotence religieuse et monarchique.

Après lui apparaît, plus âpre, plus amer, plus tranchant, le comte Joseph de Maistre, autre théoricien de la suprématie de l'Église et de la monarchie. Tout le système philosophique et politique de ce remarquable écrivain, né à Chambéry, d'une vieille famille française, est, en quelque sorte, synthétisé dans son livre du *Pape* et dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, publiées en 1821. On y trouve le manuel complet du despotisme. D'après lui, le monde appartient sans contrôle au roi pour la société civile, au pape pour la société religieuse; et la pierre angulaire de l'édifice social n'est autre que le bourreau. Écoutez plutôt : « Toute grandeur, toute puissance, toute subordination repose sur l'exécuteur; il est l'horreur et le lien de l'association humaine. Otez du monde cet agent incompréhensible, dans l'instant même l'ordre fait place au chaos, les trônes s'abîment et la société disparaît... » Le révolutionnaire Saint-Just avait dit, lui : « Quelle société que celle qui repose sur le bourreau! »

Plus jeune, mais non moins terrible dans son exaltation monarchique et religieuse, l'abbé de Lamennais fait entendre contre « l'infernale Révolution », dans le premier volume de l'*Indifférence en matière de religion*, un cri de malédiction que toute la France ultramontaine répéta avec enthousiasme. Cependant, lorsque, quelques années après, parurent les derniers volumes de l'*Essai*, nombre de fidèles s'alarmèrent. Déjà une certaine évo-

FÉVRIER 1830.

lution s'était produite dans l'esprit du puissant penseur; le gouvernement y était violemment battu en brèche. Encore un peu de temps, et l'ardent contempteur de l'idée révolutionnaire en deviendra le plus infatigable et le plus éloquent propagateur.

Philosophes et historiens.

A ces fougueux adversaires du droit éternel et de la libre-pensée, d'éminents contradicteurs ne manquèrent pas, dans le sein même du parti royaliste. MM. Royer-Collard et Cousin, au point de vue philosophique, MM. Guizot et Villemain, au point de vue historique, défendirent éloquemment en chaire les idées modernes. L'*Histoire de la civilisation en Europe* restera l'un des plus beaux titres de gloire de M. Guizot. Quant à M. Villemain, comment oublier jamais qu'il a été le défenseur enthousiaste de Voltaire et de Rousseau au lendemain même, pour ainsi dire, du jour où la Restauration expulsait du Panthéon et jetait à la voirie les restes de ces deux grands hommes? Jamais hommage plus touchant n'avait été rendu, en un style aussi enchanteur, à la mémoire du philosophe de Genève. Et quand on voit d'étranges démocrates excommunier aujourd'hui Jean-Jacques Rousseau, on n'en est que plus reconnaissant à M. Villemain de la justice qu'il rendait si courageusement, en pleine Restauration, à l'auteur du *Contrat social*.

L'histoire avait d'ailleurs de sévères et fervents interprètes. Aux théories étranges de M. de Montlosier, revendiquant la Gaule comme la proie exclusive de la conquête, un jeune homme de conviction profonde, M. Augustin Thierry, répondait en exhumant de la poussière de nos vieilles archives les titres oubliés des ancêtres du tiers état, dont il défendait victorieusement la cause contre les prétentions de la noblesse et du clergé. Et ses études historiques, d'un si poignant intérêt, lui donnèrent une popularité à laquelle son immortel ou-

FÉVRIER 1830.

vrage de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* vint mettre le sceau.

Deux autres jeunes gens d'un patriotisme non moins sincère, MM. Mignet et Thiers, s'efforçaient également de détruire les légendes, plus récentes et non moins menteuses, qui obscurcissaient, aux yeux mêmes des contemporains, le drame de la Révolution. Écrivant l'un et l'autre sous l'impression des survivants de la grande époque, et n'ayant sous les yeux que des pièces encore incomplètes, ils commirent d'inévitables erreurs de fait et d'appréciation, mais ils n'en donnèrent pas moins une vue d'ensemble fort remarquable et une idée très nette de la Révolution, et ils la vengèrent avec éclat des calomnies dont elle était chaque jour assaillie par les organes de la réaction royaliste et cléricale.

Coup d'œil sur les journaux et journalistes de l'époque.

Dans cette œuvre de réparation, la presse libérale du temps leur fut un puissant auxiliaire. Nous ne parlons pas de la tribune, qui, si longtemps muette, avait, en mainte occasion, comme on l'a vu, glorifié, elle aussi, la Révolution. Après un silence de près de quinze ans, la grande voix de la presse, qui durant les dix dernières années du XVIIIe siècle avait fait entendre un si formidable concert, retentit tout à coup, et, de nouveau, remua une foule d'idées. Ce n'était pas la liberté de tout dire, il y avait à compter avec les amendes et la prison prodiguées par les tribunaux, mais enfin on était sorti de la vallée silencieuse.

De toutes parts des journaux se fondèrent, prêchant, les uns, le respect du pouvoir absolu, les autres, les doctrines de la liberté. A ceux-ci surtout étaient réservées les sévérités de l'administration et de la justice. Le *Constitutionnel*, la *Minerve*, les *Archives*, les *Tablettes historiques*, la *Renommée*, le *Temps*, le *Globe*, le *Figaro*, le *National*, furent les défenseurs énergiques des principes de 1789. Stoïques, comme des soldats au feu, leurs rédacteurs firent bonne contenance devant les poursuites du parquet. Le *Journal des Débats* lui-même, sous l'inspiration des rancunes de M. de Chateaubriand, finit par combattre avec eux le bon combat. « Nous n'hésitions pas, a dit M. Saint-Marc Girardin, nous préférions le triomphe de la Révolution à celui du coup d'État. » La Révolution, d'ailleurs, ne signifiait pas, à leurs yeux, la destruction de la royauté. Le *National*, un des derniers venus, et le plus avancé parmi les journaux d'avant-garde, le *National*, que dirigeaient MM. Thiers, Mignet et Armand Carrel, fit, à cet égard, une déclaration formelle. « La Révolution est passée, dit-il; il n'y a plus qu'un accident : changer les personnes sans les choses. Puisqu'il ne manque au régime constitutionnel qu'un roi qui s'y résigne, gardons le régime et changeons le roi. » Bientôt, en effet, nous verrons M. Thiers être l'instigateur le plus acharné de la monarchie d'Orléans.

FÉVRIER 1830.

Les pamphlets de Paul-Louis Courier.

A côté du bataillon serré de la presse, combattaient, en tirailleurs, de hardis pamphlétaires. Citons notamment Paul-Louis Courier, dont nous avons raconté la mort. Ancien artilleur de l'Empire, devenu vigneron, Courier fut l'un des plus redoutables adversaires de la Restauration. Son ironie était mortelle. Il a défini lui-même le pamphlet en ces termes : « De l'acétate de morphine, un grain dans une cuve se perd, n'est point senti ; dans une tasse fait vomir, en une cuillerée tue, et voilà le pamphlet. » Tout lui était bon pour attaquer le gouvernement de droit divin. Pamphlet à propos de la prétention d'un curé de village d'empêcher les villageois de danser; pamphlet au sujet de la souscription, plus ou moins nationale, pour la donation de Chambord au duc de Bordeaux ; *Pamphlet des pamphlets* à l'occasion du procès qui lui avait été intenté. Quelle verve railleuse, sanglante, impitoyable, cinglant la Restauration en plein visage comme avec un fouet d'acier ! Il fal-

FÉVRIER 1830.

lut la balle d'un assassin pour délivrer le gouvernement de Charles X de ce mordant et incommode censeur.

Les chansons de Béranger.

Béranger fut en vers ce que Courier avait été en prose. L'outrecuidance de la noblesse, les prétentions du clergé, l'arbitraire du gouvernement, n'eurent pas de plus terrible antagoniste. Son vers était comme une flèche acérée. Sévèrement condamné pour quelques couplets, il mit son procès en chanson, comme Courier avait mis le sien en pamphlet.

Dix mille francs, dix mille francs d'amende,
Dieu ! quel loyer pour neuf mois de prison !

Il fit autant de mal à la Restauration en popularisant l'empereur que par ses attaques directes. Les vers lapidaires de Barthélemy et de Méry, les strophes enflammées de Victor Hugo, contribuèrent, bien moins que ses refrains, à faire du vaincu de Waterloo le dieu de la caserne, de l'atelier et de la chaumière.

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps;
L'humble toit dans cinquante ans
Ne connaîtra pas d'autre histoire.

La France devait payer cher ce formidable engouement pour le dieu des batailles. Y a-t-il lieu de s'étonner de cet engouement? Non assurément. Il répondait à un sentiment profondément patriotique. On oubliait les désastres sans nom, les hontes d'une double invasion, le gouvernement imposé par l'étranger, au souvenir de l'épopée militaire qui avait commencé à Marengo pour finir à Waterloo, sans compter les campagnes épiques d'Italie et d'Égypte. Quoi qu'il arrive, la France associera toujours les trophées de la monarchie et de l'Empire à ceux de la République. Bouvines et Rocroy, Jemmapes et Fleurus, Iéna, Wagram et Friedland font également partie de sa constellation militaire. Elle ne saurait répu-

FÉVRIER 1830.

dier les uns plus que les autres. Tout cœur vraiment français nous comprendra.

Lamartine et Victor Hugo.

Si de la littérature de combat nous entrons dans le domaine de la littérature pure, nous nous trouvons tout d'abord en présence d'œuvres bien oubliées aujourd'hui. Soumet, Campenon, Lemercier, Baour-Lormian et Guiraut continuaient de couler dans un moule usé des œuvres que ne relevait pas l'éclat du génie. Un nouveau venu, M. Casimir Delavigne, tenta de rajeunir la forme vieillie de la tragédie. Ses essais dramatiques reçurent un accueil sympathique de l'opinion, dont il sut gagner les suffrages par un recueil de vers intitulé *les Messéniennes*, qu'animait un souffle puissant de patriotisme et de liberté.

La grande poésie n'en dormait pas moins d'un profond sommeil en France quand parurent, en 1820, les premières *Méditations* de Lamartine Ce fut une révélation et un éblouissement.

Souvent sur la montagne, à l'ombre du vieux chêne,
Au coucher du soleil tristement je m'assieds...

Ainsi débutait cet humble recueil, sans nom d'auteur, où la poésie spiritualiste resplendissait dans son expression la plus élevée. Jamais la tristesse humaine, les enchantements de l'amour, les misères terrestres, la croyance en Dieu n'avaient revêtu une forme plus suave et plus enchanteresse. La France entière battit des mains.

Un de ceux qui saluèrent avec le plus d'enthousiasme ce nouvel élu de la gloire était un tout jeune homme de dix-huit ans. Il se nommait Victor Hugo. Poète lui-même, ce jeune homme, qu'on avait déjà baptisé du nom d'*enfant sublime*, allait bientôt prendre la direction du grand mouvement littéraire de l'époque et devenir le chef de la nouvelle école où devaient marcher sur ses

Février 1830.

traces Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Émile et Antony Deschamps, Alexandre Dumas et tant d'autres.

Dans sa première publication, les *Odes et ballades*, il révéla tout ce qu'il y avait en lui d'inspiration, de charme et de puissance poétique, chantant à la fois l'Empire et la monarchie, sous l'impression des premiers sentiments qu'avaient fait naître en lui « son père, vieux soldat, sa mère, Vendéenne. » Épris de la passion du beau et du vrai, il fut au premier rang des réformateurs qui s'efforcèrent d'affranchir la littérature des règles de convention, et de lui ouvrir les vastes horizons de la liberté. La préface de son drame de *Cromwell*, écrite en 1824, fut comme le drapeau du romantisme, nom sous lequel on désigna l'école nouvelle qui substitua la réalité à la fiction, le mot propre à la périphrase et l'expression précise à l'épithète métaphysique.

Les romantiques et les classiques.

Opposé à la vieille école classique, qui puisait surtout ses inspirations dans l'antiquité, le romantisme emprunta son nom à l'époque dont il prit à tâche de faire revivre les mœurs, les croyances et les usages. On devint catholique et dévot, comme on avait été libertin et irréligieux au siècle dernier. Par une contradiction assez singulière, les partisans les plus fougueux de l'émancipation littéraire, les novateurs les plus hardis se trouvèrent être d'ardents royalistes, tandis que les libéraux demeurèrent les défenseurs obstinés de notre vieille littérature classique, comme s'ils eussent tenu à ménager en elle l'instrument du triomphe de la raison et de la libre-pensée, dont s'étaient si puissamment servis Voltaire et Jean-Jacques Rousseau.

La victoire finale n'en devait pas moins rester à l'école nouvelle, qui dota notre écrin littéraire de nouvelles richesses et d'inappréciables trésors. Si, dans l'imitation servile de la nature, certains littérateurs se complurent à puiser ce qu'elle a de plus hideux, d'autres, les

Février 1830.

meilleurs, s'appliquèrent à lui emprunter ce qu'elle a de plus grand et de plus pur. De la laideur physique ou morale, par exemple, Victor Hugo sut dégager les sentiments les plus exquis et les plus délicats.

La bataille d'*Hernani*.

Sans doute la nouvelle école ne fut pas exempte de superstitions, d'erreurs et de travers ; trop souvent on la vit transformer, selon sa fantaisie et son caprice, le caractère des personnages historiques, mais elle eut le mérite de renouveler le théâtre et d'enrichir la scène française de chefs-d'œuvre d'un genre inconnu jusque-là. Que d'aliments nouveaux jetés en pâture aux intelligences ! Jamais peut-être les esprits ne furent aussi profondément remués. Il suffisait d'une idée neuve, d'une forme de vers pour soulever d'irrésistibles enthousiasmes ou des colères épiques. *Hernani*, *Henri III et sa cour*, *Marion Delorme*, furent de véritables événements dans l'histoire de la Restauration. La représentation de la première de ces pièces donna lieu à une bataille en règle entre romantiques et classiques, bataille féconde, pleine de saines émotions, d'où Victor Hugo, déjà vieux de gloire, bien que l'été n'eût pas encore trente fois rayonné sur son front, sortit vainqueur et consacré !

Il y eut également des novateurs en philosophie. Si l'école catholique combattit le sensualisme et le matérialisme du XVIIIe siècle, au nom des intérêts religieux, il se rencontra de puissants rationalistes pour défendre le spiritualisme, tout en sauvegardant les droits de la raison et de la libre-pensée. Maine de Biran et Royer-Collard, entre autres, démontrèrent avec une irrésistible force de logique que l'intelligence obéissait à des lois indépendantes des sensations, revenant ainsi à la formule de Leibnitz : *Nihil est in intellectu, quod non prius fuerit in sensu, nisi ipse intellectus.* Ils ne firent, du reste, que consacrer la méthode de la Révolution française qui, dans ses manifestations les plus éclatantes,

FÉVRIER 1830.

revendiqua toujours la pleine et entière liberté de penser et protesta contre toutes les intolérances, aussi bien contre celle du catholicisme que contre celles de l'athéisme et du matérialisme.

Les sciences et les arts.

Les sciences n'eurent pas alors de représentants moins glorieux que les lettres. Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Élie de Beaumont, Flourens, et Milne-Edwards, dans les sciences naturelles; Poisson, Biot, Ampère, dans les mathématiques; Arago, Becquerel, Gay-Lussac, Thénard, Fresnel, en physique et en chimie, pour ne citer que les plus illustres, se distinguèrent par des œuvres éclatantes et d'incomparables travaux.

Les arts n'échappèrent pas à l'esprit de novation qui fut la caractéristique de cette époque. La Restauration, dès l'origine, semble d'ailleurs les avoir couverts d'une protection toute particulière. Une ordonnance du 18 décembre 1816 avait affecté l'emplacement des Petits-Augustins à la construction de l'école royale des Beaux-Arts, installée, jusque-là, beaucoup trop à l'étroit, dans le palais du Louvre. La première pierre de l'édifice fut posée le 3 mai 1820. Ce fut le baron Gros, une des célébrités artistiques du temps de l'Empire, qui, en sa qualité d'administrateur des Beaux-Arts, remercia le roi Louis XVIII d'avoir réalisé un projet dont l'idée appartenait à son aïeul Louis XIV.

L'école romantique s'affirma en peinture par l'éclat de la couleur et une manifestation plus saisissante de la réalité. Aux grands peintres de la République et de l'Empire, David, Gérard, Gros et Girodet, succédèrent des artistes qui imprimèrent à leurs œuvres un cachet particulier. Citons parmi les nouveaux venus : Géricault, dont le *Radeau de la Méduse* fit une si profonde sensation, Delacroix qui éblouit par la vivacité de son coloris, Ary et Henry Scheffer et Ingres, dont le savant pinceau continua les pures traditions de l'école classique.

FÉVRIER 1830.

La sculpture compta des artistes non moins éminents. David (d'Angers), Rude, Bosio, Lemot et Pradier, réalisèrent en marbre et en bronze des chefs-d'œuvre qui ne le cédaient en rien aux plus belles productions de la Renaissance.

MARS 1830. Ouverture de la session.

Telle était la situation des arts, des sciences et des lettres en France, au moment où la Restauration allait disparaître. Considérée sous ce triple aspect, elle laissera une empreinte ineffaçable, et il restera d'elle, dans la mémoire des peuples, le souvenir d'une gloire littéraire éclatante et impérissable.

La dernière session législative de la Restauration s'ouvrit au Louvre le 2 mars 1830. Elle était impatiemment attendue, car on prévoyait de graves complications, étant donnés les deux principes hostiles mis en relief par l'avènement du ministère Polignac : d'une part la souveraineté royale, et de l'autre la souveraineté parlementaire. On allait assister à un duel gigantesque.

La Chambre des députés s'était peu modifiée depuis la dernière session. Les forces en présence étaient à peu près les mêmes. Le ministère avait quelques partisans nouveaux, entre autres M. Berryer fils, précédé d'une grande réputation de barreau, et M. Dudon, un revenant de l'extrême droite. En revanche, l'opposition avait enlevé au parti royaliste pur un de ses dévoués de la première heure, M. Guizot, nommé par le collège de Lisieux, sur la pressante recommandation du *Journal des Débats*, et qui venait prendre place entre MM. Royer-Collard et Bertin de Vaux.

Une foule énorme encombrait les abords du Louvre, anxieuse, agitée, s'attendant à quelque coup d'éclat. Le roi fit son entrée dans la salle au milieu d'unanimes acclamations. Au moment de déclarer peut-être une guerre à mort aux ministres, l'opposition sem-

Mars 1830.

blait vouloir affirmer son dévouement à la personne du roi.

Charles X s'assit, ayant à sa droite le dauphin, et à sa gauche le duc d'Orléans; auprès du dauphin se tenaient les deux fils aînés du duc d'Orléans, le duc de Chartres et le duc de Nemours qui, pour la première fois, venait prendre rang dans la Chambre des pairs, à laquelle il appartenait par droit de naissance.

Le discours du trône.

Un silence religieux régnait dans l'assemblée quand le roi prit la parole. Son discours était comme la profession de foi du nouveau ministère; il avait donc une importance capitale.

Charles X commença par se féliciter de la consolidation de la paix en Europe. La guerre était éteinte en Orient, et l'indépendance de la Grèce garantie par le choix du prince qu'elle avait appelé à régner sur elle. Le roi annonçait ensuite son intention de ne pas laisser impunie l'insulte faite à notre pavillon par le dey d'Alger. C'était l'annonce d'une prochaine expédition en Afrique. Personne ne s'en émut, on s'y attendait. La situation financière et industrielle du royaume était présentée sous le jour le plus favorable. Les produits de 1829 avaient dépassé les évaluations budgétaires. Il serait possible d'alléger les charges de l'État et de subvenir, sans nouveaux sacrifices, à toutes les dépenses exigées pour la défense du royaume et réclamées dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce. Mais il ne suffisait pas au roi de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, il voulait encore consolider les institutions sur lesquelles reposait sa prospérité. « La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne, dit-il; ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs. »

Mars 1830.

La provocation.

Jusque-là il n'y avait rien à dire; le discours du trône eût été couvert d'unanimes applaudissements, sans arrière-pensée, s'il se fût fermé sur ces bonnes paroles. Mais le roi reprit, d'une voix plus accentuée, comme menaçante : « Pairs du royaume, députés des départe-
« ments, je ne doute pas de votre concours pour opérer
« le bien que je veux faire; vous repousserez les per-
« fides insinuations que la malveillance cherche à pro-
« pager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon
« gouvernement des obstacles que je ne veux pas pré-
« voir, je trouverais la force de les surmonter dans ma
« résolution de maintenir la paix publique, dans la juste
« confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours
« montré pour leur roi. »

Cette provocation inutile, insensée, que rien ne justifiait, causa une sorte de stupéfaction. Si, des bancs de la droite, elle fut accueillie par les cris de *Vive le roi!* elle ne rencontra dans toutes les autres parties de la salle qu'un silence glacial. La tristesse et la consternation se peignaient sur les fronts d'une foule de pairs et de députés, qui, tout dévoués à la monarchie, étaient épouvantés de la voir se lancer dans la voie fatale où l'entraînaient ses ministres.

Le roi sentit bien le mauvais effet produit par la fin de son discours. Visiblement ému, et, comme s'il eût cherché une contenance, il porta la main à son chapeau pour le retirer de sa tête; mais, dans ce mouvement, il le laissa choir. Le duc d'Orléans se précipita pour le ramasser, et il le lui rendit en pliant le genou. A cinq mois de là ce sera sa couronne qu'il ramassera, mais, cette fois, pour la mettre sur sa propre tête.

Réponse de la Chambre des pairs.

La Chambre des pairs avait récemment perdu son président, le chancelier Dambray, auquel on avait donné pour successeur le marquis de Pastoret, ancien enthousiaste des principes de la Révolution française, lequel, après

Mars 1830.

avoir accepté les fonctions de sénateur, s'était, l'Empire tombé, rallié avec empressement à la dynastie légitime. La Chambre haute avait quelque peu perdu de ces ardeurs libérales, qui lui avaient donné une heure d'éclatante popularité, depuis que M. de Villèle y avait fait entrer une foule de pairs appartenant au parti féodal. Tout récemment encore, elle venait de voir s'augmenter le nombre de ceux de ses membres dévoués à la réaction par la nomination du duc de Céreste, des marquis de Tourzel et de Puyvert, des comtes Beugnot et de La Bourdonnaye et de l'ancien président de la Chambre élective, M. Ravez. Cependant, elle ne se borna pas à répondre aux paroles du roi par une paraphrase élogieuse de son discours. Elle tint à affirmer son attachement aux libertés publiques comme aux droits de la couronne. « La France, dit-elle en terminant, ne veut pas plus de l'anarchie que le roi ne veut du despotisme. »

Cette protestation contre les paroles menaçantes du gouvernement était trop pâle, aux yeux de M. de Chateaubriand. Le discours de la couronne lui paraissait une confirmation des bruits de coup d'État répandus dans le public. Il refusa donc, lui tout seul, en déposant dans l'urne un vote négatif, de s'associer à l'adresse de la Chambre haute, à laquelle le roi fit, dans la soirée du 9 mars, l'accueil le plus empressé.

La Chambre des députés devait se montrer autrement acerbe dans sa réponse. Elle commença par affirmer son hostilité au ministère par la composition de son bureau et le choix des membres chargés de rédiger son adresse. Pour la présidence, une majorité de 225 voix se porta sur le nom de M. Royer-Collard. Le roi le choisit de préférence à deux membres de la défection, MM. Agier et Delalot, qui figuraient parmi les candidats. Quant aux neuf membres de la commission de l'adresse, il y

Mars 1830.

en eut cinq pris dans la gauche pure, MM. de Kératry, Etienne, Dupont (de l'Eure), Sébastiani et Dupin; les quatre autres, MM. Gauthier, Lepelletier d'Aunay, de Sade et de Preissac, appartenaient à la droite libérale. La rédaction de l'adresse fut confiée à M. Etienne; mais il eut des collaborateurs, parmi lesquels figura M. Guizot.

L'adresse des 221.

Jamais enfantement ne fut plus laborieux que celui de cette adresse. Il s'agissait de frapper les ministres sans atteindre le roi, de flétrir en quelque sorte les premiers sans qu'une éclaboussure rejaillît sur l'autorité royale. Vainement des démarches furent faites auprès des commissaires pour les engager à ne pas se montrer trop hostiles au ministère; ils demeurèrent inexorables; au risque d'une dissolution, la gauche était résolue à relever énergiquement les provocations dont elle avait été l'objet.

Discuté en comité secret, dans les séances des 15 et 16 mars, le projet d'adresse donna lieu à d'orageux débats. L'œuvre, dans son ensemble, respirait un profond respect pour la personne du roi. Seulement, au paragraphe menaçant du discours de la couronne, l'adresse répondait par une véritable déclaration de guerre. Voici cette réponse :

« Accourus à votre voix de tous les points de votre « royaume, nous vous apportons de toutes parts, Sire, « l'hommage d'un peuple fidèle... qui révère en vous le « modèle accompli des plus touchantes vertus...

« Cependant, Sire, au milieu des sentiments unanimes « de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, « il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude « qui trouble la sécurité dont la France avait commencé « à jouir... Notre conscience, notre honneur, la fidélité « que nous vous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en « dévoiler les causes.

MARS 1830.

« Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre « auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme « volonté de consolider le bienfait, consacre, comme un « droit, l'intervention du pays dans la délibération des « intérêts publics. Cette intervention devait être, elle « est en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite « dans des limites exactement tracées, et que nous ne « souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir ; mais « elle est positive dans son résultat, car elle fait du con- « cours permanent des vues politiques de votre gouver- « nement avec les vœux de votre peuple la condition « indispensable de la marche régulière des affaires pu- « bliques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous « condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

« Une défiance injuste des sentiments et de la raison « de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale « de l'administration. Votre peuple s'en afflige, parce « qu'elle est injurieuse pour lui ; il s'en inquiète, parce « qu'elle est menaçante pour ses libertés.

« Cette défiance se saurait approcher de votre noble « cœur. Non, Sire, la France ne veut pas plus de l'anar- « chie que vous ne voulez du despostisme.

« Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, « si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, « venons déposer dans votre sein les douleurs de tout « un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son « roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce. »

Assurément on ne pouvait s'exprimer en termes plus respectueux pour le souverain; mais ce n'en était pas moins un *ultimatum*. Changer ses ministres ou dissoudre la Chambre, il n'y avait pas d'autre alternative pour le roi. Aussi fut-ce ce passage qui donna lieu à la discussion la plus ardente. La plupart des ministres étaient présents. Deux d'entre eux, MM. de Montbel et de Guernon-Ranville, essayèrent vainement de défendre les intentions du cabinet. La majorité était nerveuse, irritée. M. de Lorgeril présenta un amendement inspiré par M. de Martignac, et tendant à supprimer toute menace de refus de concours. Mais cet amendement fut repoussé à la fois par les amis et par les adversaires du cabinet. Ce fut un royaliste qui était allé à Gand, ce fut M. Guizot qui le combattit avec le plus de vivacité. « Je vote contre tout amendement, dit-il. La franchise de nos paroles, voilà le seul avertissement que le pouvoir ait à recevoir de nous... gardons-nous d'en atténuer la force... La vérité a déjà assez de peine à pénétrer jusque dans le cabinet des rois; ne l'y renvoyons pas faible et pâle; qu'il ne soit pas plus possible de la méconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments. » L'amendement fut rejeté.

MARS 1830.

Réception de l'adresse aux Tuileries.

Il fut procédé ensuite, par scrutin secret, au vote sur l'ensemble de l'adresse. Il était près de sept heures; on était dans une demi-obscurité. Eclairée à la pâle lumière de quelques lampes, la salle présentait un aspect lugubre. Tous les visages étaient inquiets. Les ministres, cependant, conservaient un reste d'espoir pendant que les députés, à l'appel de leurs noms, allaient déposer dans l'urne leur boule noire ou blanche. Il y avait 402 votants. L'adresse fut adoptée par 221 suffrages contre 181, soit par une majorité de 40 voix. C'était pour le ministère de M. de Polignac une lamentable défaite.

Restait à savoir quel compte le gouvernement tiendrait de ce vote. Accueillie avec enthousiasme par l'opinion publique, cette adresse des 221 causa à la cour une irritation profonde. C'était un défi jeté à la royauté, s'écriait-on dans l'entourage du roi. Oubliant que la provocation était venue de lui, Charles X se promit de ne pas céder; et il releva fièrement le gant. « La Chambre joue un gros jeu, dit-il à l'un de ses intimes; il pourra lui en cuire de blesser ainsi ma cou-

MARS 1830.

ronne. » On crut d'abord qu'il ne recevrait pas l'adresse ; mais Charles X et ses ministres jugèrent qu'il valait mieux entendre la déclaration de guerre, et dire leur fait à ces députés en révolte.

Le 18 mars, à onze heures et demie, après la messe, le roi reçut, aux Tuileries, dans la grande salle du trône, la députation chargée de lui présenter l'adresse de la Chambre des députés. Il écouta avec beaucoup de calme et de dignité la lecture qui lui en fut faite par M. Royer-Collard ; puis, d'une voix haute et ferme, il répondit :

« J'ai entendu l'adresse que vous me présentez.

« J'avais droit de compter sur le concours des deux « Chambres pour accomplir tout le bien que je médi- « tais; mon cœur s'afflige de voir les députés des dé- « partements déclarer que, de leur part, ce concours « n'existe pas.

« Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon « discours d'ouverture de la session. Ces résolutions « sont immuables, l'intérêt de mon peuple me défend « de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître « mes intentions. »

Prorogation des Chambres.

Le sort en était jeté ; c'était la lutte à mort engagée entre la Chambre élective et le ministère. La dissolution de la Chambre avait été arrêtée, la veille, en conseil ; seulement, on avait résolu de la proroger provisoirement juqu'à nouvel ordre. Le lendemain, 19 mars, les deux Chambres se trouvaient en séance dès une heure quand elles reçurent, chacune, communication d'une proclamation du gouvernement, l'une contresignée du prince de Polignac, l'autre de M. de Montbel, prorogeant la Chambre des pairs et la Chambre des députés, au 1[er] septembre prochain. A la Chambre haute, on se sépara sans mot dire.

La séparation de la Chambre des députés fut un peu

MARS 1830.

moins silencieuse. Avant même l'ouverture de la séance, une agitation anxieuse régnait parmi ses membres. On pressentait que quelque chose de grave allait se passer. Quand le président eut donné lecture de la proclamation royale, la droite fit entendre avec force les cris de *Vive le roi!* auxquels un certain nombre de membres de la gauche mêlèrent celui de *Vive la Charte !* L'assemblée entière était debout, frémissante. Des exclamations partaient des tribunes, où se pressait une affluence extraordinaire de spectateurs. L'un d'eux poussa le cri de *Vive la Constitution!* Quelques membres de la droite invoquèrent l'autorité du président contre cette parole, qui leur parut séditieuse. Mais déjà M. Royer-Collard avait quitté son fauteuil ; la séance était levée. C'était la dernière. La Restauration ne devait plus revoir de Chambre de députés en séance.

Activité nouvelle de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera.*

La prorogation n'était que la préface de la dissolution. Chacun s'y attendait, et, de part et d'autre, on se prépara pour la prochaine lutte électorale. La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* redoubla d'ardeur, d'énergie et d'activité. Les anciens membres de la Charbonnerie y étaient entrés en foule, et s'y trouvaient confondus avec les libéraux les plus pâles. Des républicains comme MM. Joubert, Marchais, Bastide, Godefroy Cavaignac et Sautelet, y coudoyaient MM. Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Guizot et de Montalivet. Ils ne contribuèrent pas peu à imprimer à la société une marche beaucoup plus active. Au reste, bien différente de la Charbonnerie, la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera* n'avait rien d'occulte, agissait au grand jour, et elle usa de tous les moyens de publicité possibles pour engager les électeurs français à célébrer par des ovations patriotiques l'acte de résistance des 221 députés.

AVRIL 1830.

Paris donna l'exemple. Le 1[er] avril, eut lieu, au restaurant des *Vendanges de Bourgogne*, un banquet offert

AVRIL 1830.

Le banquet des Vendanges de Bourgogne.

par les électeurs de la Seine à leurs députés. Deux cent vingt et une couronnes ornaient la salle du festin, en l'honneur de la majorité qui avait voté l'adresse. Un toast, parfaitement légal, fut porté par le président du banquet, M. Rousseau, ancien maire d'un des arrondissements de Paris, *au concours des trois pouvoirs : le roi constitutionnel, la Chambre des pairs, la Chambre des députés*, c'est-à-dire au gouvernement représentatif parlementaire. M. Odilon Barrot félicita ensuite la majorité de la Chambre de son refus de concours, et il entretint les électeurs de la prochaine lutte électorale. « Dans cette lutte entre une civilisation progressive et une civilisation rétrograde, dit-il, entre l'égalité et le privilège, entre le règne des lois et celui du bon plaisir ou de la force aveugle, la victoire ne peut être incertaine. » Et il invita le corps électoral à faire son devoir. « Nous le jurons ! » s'écrièrent tout d'une voix électeurs et députés; ce fut comme une réminiscence du serment du Jeu de paume.

Le gouvernement, de son côté, ne demeurait pas inactif. Il commença par destituer les fonctionnaires députés, convaincus ou soupçonnés d'avoir voté contre lui, entre autres M. Calmon, directeur de l'enregistrement et des domaines, qui fut remplacé par M. de Suleau, écrivain royaliste devenu préfet de la Moselle.

Deux députés préfets, d'un royalisme ancien, MM. de Lézardières et de Ricé, furent également destitués. On remercia aussi M. Feutrier, coupable d'être le frère de l'évêque de Beauvais, à qui cependant on venait d'accorder une pension de douze mille francs.

Le rapport de M. de Polignac.

Toutefois, les ministres protestaient encore de leur attachement aux libertés publiques et de leur inviolable fidélité à la Charte. Dans un rapport daté du 14 avril, adressé au roi par M. de Polignac, et trouvé aux Tuileries dans les journées de Juillet, le ministère accusait la

AVRIL 1830.

presse seule d'entretenir l'inquiétude dans les esprits en répandant des bruits de coup d'État. « Il faudrait, y était-il dit, pour imputer raisonnablement aux ministres du roi le projet de renverser nos institutions, qu'ils eussent quelque espoir d'y réussir. » M. de Polignac, au nom de ses collègues et au sien, protestait d'un dévouement absolu à ces institutions qui, selon lui, conciliaient tous les sentiments des Français et leur donnaient une satisfaction complète. Cependant, il prévoyait le cas où, par suite de circonstances *encore imprévues*, une déviation quelconque à nos institutions deviendrait nécessaire. Seulement, cette suspension ne pourrait être que momentanée, il le reconnaissait, et l'on ne se soumettrait à cette suspension passagère que dans l'espoir d'assurer la jouissance des institutions constitutionnelles à la postérité la plus reculée. Ainsi, dans les premiers jours d'avril, les ministres, tout en affirmant leur attachement aux institutions constitutionnelles, envisageaient, comme une éventualité possible, leur suspension momentanée.

Condamnations de presse.

Ils se reposaient d'ailleurs sur les tribunaux du soin d'assurer la répression de la licence des journaux. Et en effet, nous voyons le *National* condamné, le 3 avril, dans la personne de son gérant, M. Sautelet, à trois mois de prison et à mille francs d'amende pour avoir attaqué l'autorité constitutionnelle du roi, et avoir dit, entre autres choses : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Le même jour, le gérant du *Globe* était frappé d'une peine de quatre mois de prison et de deux mille francs d'amende pour avoir écrit qu'il n'y avait rien de si funeste et de si humiliant pour un grand peuple que d'avoir chaque matin à prévoir ou à déjouer les folies d'un pouvoir à la fois menaçant et méprisé. L'inquiétude corruptive jetée dans la société par l'avènement du mi-

AVRIL 1830.

nistère Polignac était, aux yeux de ce journal, l'éclatante condamnation de ce ministère.

Quelques jours après, le *National* était de nouveau poursuivi pour délit d'injure et de diffamation envers le conseil royal de l'Université, et la cour royale de Paris confirmait une condamnation du *Courrier français* pour outrage envers le préfet de police, M. Mangin. Le gouvernement semblait donc pouvoir compter désormais sur la magistrature pour réprimer les écarts de la presse.

Et ce n'étaient pas seulement les journaux coupables d'attaques plus ou moins violentes et justifiées qui étaient frappés; l'histoire elle-même, l'histoire calme et sereine, était également atteinte. Nous avons dit la saisie des mémoires du conventionnel Levasseur. MM. Achille Roche et Rapilly, l'un rédacteur, l'autre éditeur de ces mémoires, furent condamnés, le premier à quatre mois de prison et à mille francs d'amende, le second à trois mois d'emprisonnement et à trois mille francs d'amende, comme ayant concouru « à faire l'apologie de nos temps d'anarchie et de terreur. » Défense à l'histoire de passer.

La Congrégation s'affirme.

Enfin, la Congrégation, dont le ministère de M. de Martignac avait su comprimer le zèle, était redevenue plus impérieuse que jamais. De nouveau, les missionnaires parcouraient la France, déployant au grand jour leur audace et leur fanatisme, devenus les auxiliaires de la cour. On vit, dans les derniers jours d'avril, se renouveler à Paris les processions du Jubilé. Pairs de France, députés, fonctionnaires de tout ordre, suivirent un jour une châsse d'argent massif portée par des forts de la halle, contenant nous ne savons quelles reliques, et que l'on transportait de Notre-Dame à la maison des Lazaristes, rue de Sèvres. Toute la garnison de Paris, garde royale, gendarmerie, troupe de ligne, avait été mise en mouvement pour figurer comme escorte dans

AVRIL 1830.

cette pieuse cérémonie. La ville de Paris elle-même se sentait remise sous le gouvernement des curés.

L'expédition d'Afrique.

Pour distraire l'opinion publique, le gouvernement se décida à brusquer l'expédition d'Afrique, résolue en principe depuis le mois de février, comme on l'a vu, et dont le roi, dans son discours du trône, avait annoncé le prochain départ.

Les griefs contre le dey d'Alger.

Nombreux étaient les griefs de la France contre le dey d'Alger. Déjà, au mois de juillet de l'année précédente, M. de Laborde en avait énuméré une partie dans une séance de la Chambre des députés, et il avait prévu le cas où, reprenant la tradition de Louis XIV, la France vengerait l'Europe des longs méfaits dont elle avait à se plaindre de la part de la régence d'Alger, et procéderait elle-même à la destruction de ce repaire de brigands. Nous avions d'ailleurs de sérieux griefs personnels. Sous le ministère de M. de Villèle, dans une discussion survenue entre le consul de France et le dey Hussey, au sujet de réclamations relatives à des fournitures de grains faites par des commerçants algériens à nos armées au temps du consulat, notre consul avait été frappé d'un coup d'éventail, et cette insulte était restée impunie. On s'était contenté d'établir un blocus rigoureux autour de la ville d'Alger. Enfin, à des propositions d'accommodement, l'irascible Hussey avait répondu en criblant de boulets le vaisseau qui portait notre parlementaire.

La France ne pouvait rester plus longtemps sous le coup de ces humiliations. Il s'agissait de venger nos injures, et, en même temps, de détruire un nid de pirates.

On avait songé d'abord à s'entendre avec le vice-roi d'Égypte. Moyennant quelques millions et trois ou quatre vaisseaux de haut bord fournis par la France, Méhémet-Ali s'engageait à courir sus aux corsaires et à

AVRIL 1830.

avoir raison du dey d'Alger. Mais la majorité du conseil se montra opposée à cette combinaison qui avait d'abord séduit le prince de Polignac. Il lui parut qu'il était de la dignité de la France d'agir elle-même. On se mit bien vite d'accord.

Nos frontières du Rhin.

La Restauration, il faut lui rendre cette justice, avait le sentiment très vif de l'honneur de notre pays. Elle jugea qu'il y avait là une nouvelle occasion de relever encore son prestige aux yeux de l'Europe, et de porter un premier coup aux traités de 1815. Oh! ces affreux traités, c'était son cauchemar. Que de fois il lui vint à la pensée de les déchirer! Rendre à la France les limites du Rhin, c'était son rêve pour effacer la trace de son origine. Tout récemment, des négociations avaient été entamées à ce sujet avec la Russie par M. de Mortemart, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Moyennant quelques compensations offertes à la Prusse et à l'Autriche, la France eût recouvré les provinces rhénanes, et la Russie eût été libre d'aller s'installer à Constantinople. Une expédition heureuse en Afrique aurait sans doute permis de donner à ces négociations une issue favorable.

Le mauvais vouloir de l'Angleterre.

L'Angleterre seule, à laquelle on n'avait point songé, se montra inquiète de cette expédition, et vit d'un mauvais œil nos préparatifs. La pensée que nous allions fonder un établissement de l'autre côté de la Méditerranée, en face de Marseille et de Toulon, la mettait hors d'elle-même. Elle demanda des explications avec une insistance qui ressemblait à de l'impertinence. Ce fut au point que notre ministre de la marine, M. d'Haussez, exaspéré, répondit un jour à lord Stuart, son ambassadeur, que nous nous f....... de l'Angleterre. Dans un langage plus diplomatique, le prince de Polignac déclara à lord Stuart, avec une certaine hauteur dédaigneuse, que le cabinet des Tuileries n'avait à prendre

conseil que de l'intérêt du pays, et l'on passa outre, sans s'occuper davantage des représentations du gouvernement britannique.

AVRIL 1830.

Les chefs de l'expédition.

Le commandement de la flotte fut confié à l'amiral Duperré, préfet maritime de Brest, ancien matelot, parvenu par son seul mérite au rang de vice-amiral. Quant au commandement en chef de l'expédition, il y eut quelque hésitation. Les candidats ne manquaient pas; citons entre autres les maréchaux Marmont et Moliter, les généraux Guilleminot et Bordesoulle, et le ministre de la guerre, M. de Bourmont. Cédant aux instances du dauphin et du prince de Polignac, Charles X choisit le plus impopulaire de tous. M. de Bourmont fut nommé général en chef du corps d'expédition. Le ministre de la guerre tenait par dessus tout à ce commandement, car il se rendait parfaitement compte de la situation difficile que lui créait dans le pays sa désertion de la campagne de Waterloo, et il espérait qu'un fait d'armes éclatant effacerait la tache indélébile dont son nom était couvert.

MAI 1830.

Proclamation du comte de Bourmont.

Il était parti pour Toulon, accompagné du dauphin, qui avait voulu se convaincre par lui-même que rien n'avait été négligé pour assurer le succès de l'expédition et pourvoir aux besoins de l'armée. Le 10 mai, le général de Bourmont adressa à ses soldats une proclamation chaleureuse : « L'insulte faite au pavillon français vous appelle au delà des mers; c'est pour le venger, qu'au signal donné du haut du trône, vous avez tous brûlé de courir aux armes... Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous; leurs vœux vous accompagnent. La cause de la France est celle de l'humanité; montrez-vous dignes de votre noble mission. » Nos soldats allaient se montrer les dignes héritiers des soldats de la République et de l'Empire.

Départ pour la conquête d'Alger.

L'armée expéditionnaire comptait environ trente-huit mille hommes. Elle se composait de trois divisions com-

MAI 1830. mandées par les généraux Berthezène, de Loverdo et d'Escars. Le génie était sous les ordres du général Valazé.

Quant à la flotte, elle comprenait, outre d'innombrables bâtiments de transport, une centaine de vaisseaux, montés par vingt-sept mille marins animés de la plus vive ardeur, et prêts à recevoir vigoureusement les attaques de l'Angleterre, si elle tentait de s'opposer à notre passage.

Le 16 mai, tout était embarqué, matériel et personnel. La flotte était prête à prendre la mer; on n'attendait qu'une brise favorable pour mettre à la voile. Le 27, la flotte entière se dirigeait vers Alger.

Dissolution de la Chambre.

Or, tandis qu'elle cinglait vers les côtes d'Afrique, portant la fortune de la France, la situation se compliquait singulièrement à l'intérieur. On n'attendait que le retour du dauphin pour prendre une mesure définitive à l'égard de la Chambre des députés, dont la dissolution était arrêtée en principe depuis plusieurs semaines déjà. Le duc d'Angoulême était de retour à Paris le 15 mai. Il revenait sous l'impression trompeuse des acclamations officielles dont son passage avait été salué dans les départements du Midi, et il croyait la monarchie protégée par la faveur populaire. L'enthousiasme avec lequel le général Lafayette venait d'être accueilli dans ces mêmes départements aurait dû cependant l'édifier sur le véritable sentiment national. Mais il semble que les princes aient des yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre. Le dauphin ne fit rien pour arrêter son père dans la voie fatale où il s'engageait. Une ordonnance royale, en date du 16 mai, prononça la dissolution de la Chambre des députés. Les collèges d'arrondissement étaient convoqués pour le 23 juin, ceux de département pour le 3 juillet, et l'ouverture des Chambres fixée au 3 août.

MAI 1830.

Démission de MM. de Chabrol et Courvoisier.

D'accord sur la question de dissolution, les ministres se divisèrent sur celle de savoir ce qu'il conviendrait de faire dans le cas où le corps électoral renommerait une majorité hostile au cabinet. MM. de Chabrol et Courvoisier insistèrent pour que, en aucun cas, on ne sortît de la légalité. Leur avis n'ayant pas prévalu, ils donnèrent leur démission. On s'y attendait, leurs successeurs étaient nommés d'avance, prêts à toutes les aventures au-devant desquelles courait l'aveugle gouvernement de Charles X.

Entrée de MM. de Chantelauze, de Peyronnet et Capelle dans le ministère du 8 août.

Le 19 mai, M. de Chantelauze fut appelé au ministère de la justice, à la place de M. Courvoisier; M. de Peyronnet remplaça à l'intérieur M. de Montbel, qui prit aux finances la place de M. de Chabrol, et M. Capelle fut nommé ministre des travaux publics.

M. de Chantelauze avait été nommé procureur du roi en 1814, à Montbrison, sa ville natale. Démissionnaire dans les Cent jours, il était devenu avocat général à Lyon, au retour des Bourbons. Membre actif de la Congrégation, il était allé à Douai, puis à Riom, comme procureur général. Le collège électoral de la Loire l'avait, en 1824, envoyé siéger à la Chambre des députés, où il s'était fort lié avec M. de Peyronnet. La place de premier président à la cour de Grenoble avait récompensé son dévouement au ministère de M. de Villèle. Lors de la discussion de la dernière adresse, on l'avait entendu s'écrier qu'il fallait faire un 5 septembre monarchique. Accusé alors par les journaux d'opposition de provoquer à un coup d'Etat, il avait répondu au *Constitutionnel* que le fond de sa pensée n'était qu'un appel à la dissolution. Il n'en semblait pas moins indiqué d'avance pour faire partie d'un ministère de combat; et le duc d'Angoulême, en passant à Grenoble, l'avait décidé, non sans quelque peine, à accepter la succession éventuelle du garde des sceaux.

Mai 1830.

Quant à M. de Peyronnet, on l'a vu à l'œuvre. Son nom se trouvait attaché aux lois les plus réactionnaires des dix dernières années. Il n'était peut-être pas d'homme plus impopulaire en France. Il y avait six mois à peine qu'à Bordeaux, ville royaliste par excellence, il avait été l'objet des manifestations les plus hostiles. Charles X était donc bien et dûment averti; mais le malheureux roi semblait se faire un plaisir de heurter de front l'opinion publique.

Création du ministère des travaux publics.

Il tint absolument à avoir dans le cabinet reconstitué M. Capelle, ancien directeur au ministère de l'intérieur, devenu préfet de Seine-et-Oise. M. Capelle passait pour avoir une habileté prodigieuse en matière d'élections; le roi le crut indispensable pour obtenir, dans la prochaine bataille électorale, une majorité royaliste. Comme il n'y avait pas de portefeuille vacant, il parut tout simple de dédoubler un ministère. On détacha du département de l'intérieur tout ce qui concernait les ponts et chaussées, les mines, les fleuves et les rivières, les bâtiments civils, les desséchements, les travaux d'embellissement, et l'on en fit un département spécial. Ainsi fut créé, non point dans l'intérêt général, mais dans un intérêt tout personnel, le ministère des travaux publics, dont le baron Capelle fut le premier titulaire.

Une fête au Palais Royal.

Si cette nouvelle modification du ministère de M. de Polignac fut accueillie avec enthousiasme par le parti de la réaction, il n'en fut pas de même dans l'opposition constitutionnelle. On y vit l'intention de plus en plus marquée de la royauté de se séparer de la nation. Le mécontentement populaire se traduisit violemment dans une fête donnée le 31 mai, au Palais-Royal, par le duc d'Orléans à l'occasion de la visite du roi et de la reine de Naples. Charles X s'était rendu à cette fête, à laquelle assistaient les personnes les plus marquantes de l'époque.

Ma 1830.

Un grand nombre de membres de l'opposition se pressaient dans les salons du duc, où circulaient plus de trois mille invités.

Tout à coup, au milieu des danses, de formidables clameurs se firent entendre, venant du jardin. Des mains inconnues avaient lancé des lampions en flammes, et le feu s'était communiqué à des amas de chaises, amoncelées dans le jardin d'Apollon, à quelques pas de la nouvelle galerie d'Orléans. Il y eut une panique générale. Les femmes s'enfuyaient éperdues. L'ordre fut bientôt rétabli, grâce aux troupes accourues du voisinage. Beaucoup de personnes crurent à une manifestation dirigée contre le roi, dont on avait annoncé la présence dans les salons du duc son cousin. Il sembla même à quelques-uns qu'une candidature au trône venait de se poser indirectement au milieu des magnificences d'une fête toute royale.

Rien ne nous autorise à croire que le duc d'Orléans songeât, dès cette époque, à mettre sur sa tête la couronne de son cousin Charles X; mais d'autres y pensaient sans doute. Plus d'un hôte du Palais-Royal, ce soir-là, rêva certainement pour le fils de Philippe-Égalité le rôle de Guillaume d'Orange.

Juin 1830. La lutte électorale de 1830.

Il n'y avait pas à se dissimuler la gravité de la situation. De part et d'autre, on se préparait à la lutte électorale avec une sorte d'acharnement.

« Le roi peut-il céder? le roi doit-il céder? » se demandaient tous les journaux officieux, toutes les feuilles du parti religieux et féodal. Non certes, répondaient-ils. « Céder, ce serait effacer une disposition précise et formelle de la Charte. » A défaut d'entente avec le parlement, l'article 14, prétendaient-ils, armait le souverain du pouvoir le plus étendu. L'administration tout entière se jeta dans la mêlée avec une ardeur incroyable. Tout fonctionnaire public qui n'apporterait pas son con-

JUIN 1830

cours le plus dévoué était menacé de destitution. Le vicomte de Suleau, le nouveau directeur de l'enregistrement et des domaines, écrivait à ses subordonnés : « Il n'est aucun fonctionnaire qui puisse se méprendre sur la nature des obligations qu'imposerait au gouvernement du roi le refus de répondre à son appel, refus qui, en le déshéritant de sa bienveillance, le condamnerait même à redouter sa justice. » Il fallait, coûte que coûte, une majorité. Le roi crut devoir donner de sa personne. Le 13 juin, il adressa aux Français une proclamation pleine d'objurgations et de menaces. Après avoir exposé comment, offensé par la Chambre élective, il avait dû en prononcer la dissolution, il ajoutait :

La proclamation du roi.

« Rassurez-vous sur vos droits... Ne vous laissez pas « égarer par le langage des ennemis de votre repos. « Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes, « qui ébranleraient la confiance publique et pourraient « susciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui « propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, « devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos « intérêts ne sont pas plus compromis que vos libertés... « Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos collèges.

« C'est votre roi qui vous le demande ; c'est un père « qui vous appelle. Remplissez vos devoirs, je saurai « remplir les miens. »

Cette proclamation était une souveraine imprudence, en ce que le roi s'exposait à une défaite personnelle. Il n'était plus couvert de la responsabilité de ses ministres. Les préfets consultés promettaient bien une majorité de quarante voix ; mais s'ils se trompaient dans leurs prévisions, comme cela pouvait, comme cela devait arriver, si le corps électoral, éclairé comme il l'était devenu, repoussait les candidats du gouvernement, ce n'était pas le ministère, c'était le roi lui-même qui était vaincu.

JUIN 1830.

La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, les comités électoraux répandus sur toute la surface du pays, ne négligèrent rien pour assurer la défaite des candidats de la droite. Le mot d'ordre général était la réélection des 221 votants de l'adresse. Jamais discipline ne fut mieux observée. Dans tous les collèges où se présentaient ces candidats, on se garda bien d'en soutenir d'autres. L'entrée de M. de Peyronnet dans le ministère, les menées cléricales, s'ajoutant à celles de l'administration, étaient les plus puissants auxiliaires des comités libéraux. On révoquait brutalement le comte de Saint-Cricq, un des membres du ministère Martignac, de sa situation de ministre d'État ; on mettait à la retraite le général Lamarque, un des 221 ; tout cela ne faisait que stimuler le zèle des ennemis du ministère.

Le roi, fort tenace, et qui n'avait nul besoin des conseils de ses ministres pour aller aux résolutions extrêmes, était décidé à risquer le tout pour le tout. Parfois, pourtant, il éprouvait comme de douloureux pressentiments, et sentait chanceler sa fermeté. Ayant appris du préfet de la Seine que l'opposition était absolument maîtresse des élections parisiennes, il ne put retenir ses larmes. Il demanda même à M. de Chabrol s'il ne ferait pas bien de quitter sa capitale ; le préfet n'eut pas de peine à lui faire comprendre la nécessité de sa présence à Paris. Charles X reprit confiance : « Je resterai. » Et il se plut à compter sur l'affection de ses sujets.

JUILLET 1830.

Éclatante victoire des candidats de l'opposition.

La nouvelle de l'éclatante victoire des candidats de l'opposition lui fut d'autant plus sensible. Ils triomphèrent presque partout aux élections du 23 juin. On espérait que peut-être celles de département, qui avaient lieu le 3 juillet, rétabliraient l'équilibre ; vain espoir. Sur les 221 votants de l'adresse, 202 furent réélus ; et l'opposition se grossit de soixante-dix nouveaux membres. Jamais défaite ministérielle n'avait été plus com-

JUILLET 1830. plète. Il y eut à la cour une véritable épouvante, tandis que la joie rayonnait au camp de l'opposition.

Tout à coup, au milieu de l'effarement des uns et de l'ivresse des autres, un cri de triomphe retentit d'un bout de la France à l'autre; Alger était tombé au pouvoir de nos soldats.

La prise d'Alger.

L'entreprise n'avait pas été sans présenter quelques difficultés, à ce point que nos meilleurs marins avaient douté de son succès. Mais l'ardeur et l'impétuosité de nos troupes étaient venues à bout de tous les obstacles. Toute l'armée avait débarqué dans la journée du 14 juin à Sidi-Ferruch, à vingt-cinq kilomètres d'Alger. Le même jour, les Arabes étaient chassés des hauteurs qu'ils occupaient en arrière de la ville, et la division Berthezène leur enlevait neuf canons et deux mortiers. Quelques jours après, l'ennemi, composé des contingents des provinces de Constantine, d'Oran et de Titterie, attaquait nos positions à Staoueli. Il fut vigoureusement repoussé, perdit tous ses approvisionnements et quatre cents tentes. Ce brillant succès électrisa nos troupes, et les prépara à de plus importantes victoires.

Le 24 juin, nouvelle affaire, également glorieuse pour nos armes. Un seul officier français y avait été dangereusement blessé; c'était le second des quatre fils du général en chef, qui tous quatre avaient suivi leur père en Afrique. « J'ai l'espoir qu'il vivra pour conserver son dévouement au roi et à la patrie, » écrivait M. de Bourmont au prince de Polignac. L'espoir du père fut trompé; le jeune officier mourut de sa blessure. Assurément il y avait quelque chose de touchant dans le fait de ce général en chef s'élançant au feu avec ses quatre fils pour le service de la France, et offrant, en quelque sorte, leur sang pour racheter une irréparable faute. Le sang du fils a-t-il pu effacer la tache paternelle? hélas! non. Toutefois, devant la grandeur d'un tel spectacle, on

ne peut s'empêcher d'être ému; et l'on se sentirait presque désarmé, s'il était possible d'invoquer une excuse pour une trahison comme celle de Bourmont. JUILLET 1830.

La ville d'Alger, construite sur la côte, au bas d'un groupe de collines, était défendue par une citadelle nommée la Casbah, résidence du dey, et par un fort considérable assis à son sommet, et connu sous le nom de château de l'empereur, indépendamment des nombreuses batteries qui protégeaient le rivage. Dès la fin de juin toute notre armée était à portée de canon de la ville. La tranchée avait été ouverte dans la nuit du 29 au 30 juin. Notre artillerie, sous la direction du général Lahitte, ouvrit son feu le 4 juillet, à quatre heures du matin, contre le château de l'empereur. A huit heures, le feu du fort était éteint. On se disposait à battre en brèche pour permettre à nos colonnes de s'élancer à l'assaut, quand une partie du château disparut dans une explosion épouvantable. Le dey, en se retirant, avait donné l'ordre de le faire sauter, croyant ensevelir nos soldats sous ses décombres.

Le général Hurel, qui commandait la tranchée, n'en établit pas moins ses troupes au milieu des ruines. Tout était prêt pour foudroyer la citadelle où s'était réfugié Hussey, quand celui-ci envoya un parlementaire, offrant d'indemniser la France de tous ses frais de guerre. Mais le général en chef ne voulut rien entendre avant que la Casbah, le port et toutes les batteries fussent remis entre nos mains. Le lendemain 5 juillet, à midi, Alger se rendait à discrétion, et à deux heures, le drapeau de la France flottait sur le palais du dey. Les richesses trouvées dans ce palais compensaient et au delà les frais de l'expédition.

La nouvelle de cet éclatant succès, si rapidement obtenu, causa en France une joie universelle. Il n'en pouvait être autrement dans un pays où, plus que par-

JUILLET 1830.

tout ailleurs, on est sensible à la gloire des armes. Toutefois la joie fut moins vive parmi les libéraux qu'à la cour, comme s'ils eussent craint que, dans ce triomphe, la royauté ne puisât une force nouvelle fatale à la liberté.

Le *Te Deum* pour la conquête d'Alger.

Ces craintes semblèrent confirmées par quelques paroles imprudentes que prononça l'archevêque de Paris, le 11 juillet, en recevant à Notre-Dame le roi Charles X, qui venait y entendre un *Te Deum* en l'honneur de la conquête d'Alger. « Sire, que votre grande âme s'affer« misse de plus en plus. Votre confiance dans le divin « secours et dans la protection de Marie, mère de Dieu, « ne sera pas vaine. Puisse Votre Majesté en recevoir « bientôt une nouvelle récompense! Puisse-t-elle bien« tôt venir encore remercier le Seigneur d'autres mer« veilles non moins douces et non moins éclatantes! »

Bourmont est nommé maréchal.

Que signifiait ce langage énigmatique dans la bouche d'un prélat tout dévoué à la faction cléricale et réactionnaire? Était-il dans le secret de quelques sinistres projets? On était fort tenté de le croire. Par une coïncidence non moins singulière, le général de Bourmont fut élevé à la dignité de maréchal de France par une ordonnance en date du 14 juillet. Le souvenir de cette date commémorative de l'affranchissement du peuple ne pouvait manquer de frapper les esprits au moment où ils étaient tenus en suspens par toutes sortes de bruits alarmants.

Le mot du charbonnier.

Un charbonnier, assurait-on, était venu dire au roi, au nom des forts de la halle et des ouvriers du port : « Sire, le charbonnier est maître chez lui; soyez maître chez vous. » Cette petite histoire, colportée avec complaisance par toutes les feuilles de la cour, avait évidemment pour but d'établir un antagonisme entre les classes moyennes et la population ouvrière. Les journaux de la bourgeoisie ne s'y trompaient pas ; ils dénoncèrent hautement les allures démagogiques de la royauté. L'un d'eux, un nouveau venu, le *National*, donna clairement à entendre que le ministère, ne pouvant s'accorder ni avec les Chambres ni avec la magistrature indépendante, n'hésiterait pas à descendre dans ces couches inférieures de la population, où l'on ne rencontrait plus d'opinion, et où se trouvait à peine quelque discernement politique. « Quand on ne veut plus de lois, s'écriait-il, c'est dans les bras de la populace qu'il faut se jeter. » A coup sûr, les libéraux de l'époque ne souhaitaient pas de révolution violente ; ils étaient tout disposés à changer la dynastie, à la condition de ne point renverser le trône.

JUILLET 1830.

La royauté se montrait autrement audacieuse. Son irritation s'accrut du résultat des élections de Paris, où les huit candidats de l'opposition avaient eu la presque unanimité des voix, 7,314 sur 8,845. Le roi était décidé à une sorte de coup d'État. Les lauriers d'Afrique semblaient lui être montés à la tête. Il crut sa monarchie rendue invulnérable par la prise d'Alger, et s'imagina que les clameurs soulevées par un acte illégal s'évanouiraient dans la gloire d'une conquête.

Conseils tenus à Saint-Cloud.

Dès le 4 juillet, dans un conseil tenu à Saint-Cloud, où la cour résidait alors, le roi pria ses ministres d'examiner si l'article 14 de la Charte lui donnait le droit de prendre, à lui tout seul, les mesures qu'il jugerait convenables à la sûreté du pays. Or que disait cet article 14 : « Le roi est le chef suprême de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois de l'administration publique, et fait les règlements et les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sécurité de l'État. » Il n'y avait certainement là rien qui autorisât la monarchie à suspendre l'exécution des lois et à gouverner à coups

Juillet 1830. d'ordonnances. Cependant, dans un conseil ultérieur, tenu le 7 juillet, tous les ministres, à l'exception de M. de Guernon-Ranville, reconnurent la légitimité de l'application de l'article 14; et l'on se mit d'accord sur la nécessité de suspendre la liberté de la presse, de dissoudre la Chambre des députés, et de procéder administrativement à une nouvelle organisation électorale.

Charles X paraissait plein de confiance. Il se croyait fort de l'assentiment des populations parce que, dans certaines localités, à Figeac et à Montauban, par exemple, les élus de l'opposition avaient été assaillis aux cris de *Vive le roi!* L'indécision seule perdrait la monarchie, suivant lui, et il affectait une résolution qui n'était pas dans son tempérament. Son frère Louis XVI, disait-il, s'était perdu par son indécision; il ne voulait pas monter comme lui sur l'échafaud.

Les craintes de l'Europe.

Les puissances étrangères s'étaient émues des bruits de coups d'État que leur avaient transmis leurs représentants à Paris. Elles redoutaient pour leur tranquillité intérieure le contre-coup des événements dont une violation de la Charte pouvait déterminer l'explosion en France, et elles adressèrent certaines représentations au cabinet des Tuileries. Notre ambassadeur en Russie, M. de Mortemart, revenu à Paris dans les derniers jours de juillet, se fit auprès de Charles X l'interprète des inquiétudes du czar. Le vieux roi protesta de son respect pour la Charte; il ne voulait pas la violer, oh! non; il entendait seulement user de la faculté que lui donnait l'article 14 de faire les ordonnances nécessaires à la sûreté de l'État. Quelle aberration!

La situation intérieure.

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs le texte même de cet article 14; on n'y trouve absolument rien qui soit de nature à justifier la conduite de la Restauration. C'était donc par une interprétation tout à fait judaïque que le roi et ses ministres songeaient à l'appliquer dans les circonstances présentes. Jamais, depuis le retour de la monarchie, la France n'avait joui d'une tranquillité plus grande. Les conjurations s'étaient assoupies. Quelques agitations s'étaient produites récemment; mais elles avaient eu lieu surtout en faveur de la royauté. Les masses semblaient être devenues indifférentes au point de vue politique; c'est à peine si la grande voix des orateurs de la gauche avait éveillé leur attention. Elles se souciaient peu alors de la liberté de la presse, ne lisant guère les journaux, et quant à une modification du mode électoral, que leur importait! elles n'avaient pas droit au vote.

Juillet 1830.

La situation intérieure, au point de vue matériel, se présentait sous le jour le plus favorable. Le budget de 1829, dont les comptes venaient d'être arrêtés, se soldait par un excédent de recettes de plus de quatre millions, et l'excédent devait atteindre près de sept millions pour l'exercice de 1830. Le budget de 1831 présentait, en prévision, un ensemble de dépenses s'élevant à 983,185,197 francs; les recettes étaient évaluées à 985,201,198 francs; ce qui faisait ressortir l'excédent disponible à 3,015,561 francs. Aucun budget de la Restauration n'avait atteint le chiffre d'un milliard. Le dernier ministre des finances, en présentant au roi le tableau de son administration, avait pu dire : « Le régime d'ordre et d'économie qui s'est établi dans les diverses parties du service a déjà produit de nombreuses épargnes... Jamais aucun peuple n'a recueilli des avantages plus précieux... jamais aucune nation n'a été appelée à de plus belles destinées que celles que prépare encore la sollicitude royale à la reconnaissance publique (1)... »

(1) Rapport au roi sur l'administration des finances, par M. de Chabrol-Crousol. (*Moniteur universel*, supplément au n° 104 du mercredi 14 avril 1830.)

JUILLET 1830.

Enfin, à l'extérieur, la situation n'était pas moins favorable. La Restauration entretenait avec les puissances étrangères les relations les plus cordiales ; l'Angleterre avait pris son parti de cette expédition d'Afrique qu'elle avait vue d'abord d'un si mauvais œil; et la conquête d'Alger venait de faire rayonner le drapeau blanc d'un peu de cette gloire dont étincelait l'immortel drapeau tricolore. Eh bien ! c'est cette situation si heureuse, si prospère, que l'imprudent Charles X allait sacrifier de gaieté de cœur dans une heure de folie, pour complaire à la Congrégation et pour garder des ministres dont le pays légal ne voulait pas.

Le rapport de M. de Chantelauze.

On touchait au dénouement. Les Chambres ayant été convoquées pour le 3 août, il fallait se hâter si l'on voulait qu'elles ne se réunissent pas. MM. de Chantelauze et de Peyronnet avaient été chargés de convertir en ordonnances les mesures arrêtées en conseil dans la séance du 6. A moins de trois semaines de là, le 24 juillet au soir, M. de Chantelauze soumit au roi et au conseil le rapport qui servait de préface aux ordonnances et le texte de ces ordonnances.

Le garde des sceaux, au début de son rapport fatal, montrait des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestant sur presque tous les points du royaume, malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple. La cause en était, selon lui, dans la licence de la presse qui avait franchi toutes les bornes et jeté le désordre dans les intelligences les plus droites. Crime de lèse-majesté aux journaux de l'opposition qui n'avaient pas craint de recommander la réélection des 221 députés, auteurs de l'adresse attentatoire aux prérogatives de la couronne. Autres griefs : ces journaux n'avaient pas mis moins d'ardeur à poursuivre de leurs traits envenimés la religion et le prêtre, et il n'avait pas tenu à eux que

JUILLET 1830.

notre expédition d'Afrique ne fût compromise par leurs indiscrétions et leurs critiques antipatriotiques. La justice et la loi s'étaient montrées impuissantes contre les maux enfantés par la presse périodique ; il fallait donc trouver à ces maux un remède suprême. Ce remède, disait le ministre, en terminant, il existait dans l'article 14, qui investissait le roi d'un pouvoir suffisant « non pour changer nos institutions, mais pour les rendre plus immuables. » Et il allait proposer de les bouleverser de fond en comble !

La lecture de ce rapport et celle des ordonnances donnèrent lieu à quelques observations de détail, tout le monde étant déjà d'accord sur le fond. En prévision d'une résistance possible, le ministre de la marine, M. d'Haussez, demanda au président du conseil sur quelles forces on pouvait compter. M. de Polignac répondit qu'il avait une quarantaine de mille hommes à sa disposition. Il n'y en avait pas seulement la moitié. Il était impossible de courir plus légèrement à une plus formidable aventure. Le rapport et les ordonnances ayant été approuvés, on en renvoya la signature au lendemain.

Conseil suprême tenu à Saint-Cloud.

Le lendemain, — c'était un dimanche — le conseil se réunit à Saint-Cloud. M. de Vitrolles et plusieurs personnages importants, entre autres, le grand référendaire à la Chambre des pairs, M. de Sémonville, s'étaient rendus au château, attirés par la gravité des circonstances. C'était M. de Vitrolles qui, en 1814, avait pris le comte d'Artois par la main pour le ramener en France; il venait, à l'heure suprême, essayer de l'empêcher d'en sortir. Mais on ne l'écouta pas.

Les ordonnances de Juillet.

Ce fut un moment solennel que celui où Charles X et ses ministres, assis autour de la table du conseil, délibérèrent une dernière fois avant de signer les ordonnances. Le dauphin assistait à la séance. Opposé

Juillet 1830.

d'abord aux mesures fatales qu'on allait prendre, il avait fini par se ranger à l'avis de son père, auquel il osait rarement résister. D'ailleurs, que craignait-on? Le préfet de police, M. Mangin, interrogé quelques instants auparavant, avait déclaré que Paris ne bougerait pas, qu'il en répondait sur sa tête. Les avis ayant été unanimes, le roi signa, puis, après lui, tous ses ministres signèrent, les uns radieux, comme M. de Polignac, les autres résignés, comme M. de Guernon-Ranville, et songeant peut-être à la destinée de Strafford.

Le lundi 26 juillet, le *Moniteur* publia quatre ordonnances subversives de l'état actuel des choses. La première suspendait la liberté de la presse. Aucun journal ne pourrait paraître désormais sans une autorisation du gouvernement, toujours révocable et devant être renouvelée tous les trois mois. La seconde portait dissolution de la Chambre des députés. La troisième bouleversait complètement le système électoral. La quatrième convoquait les collèges électoraux d'arrondissement pour le 6 septembre prochain, ceux de département pour le 13, et fixait au 28 du même mois l'ouverture des Chambres. Telles étaient les ordonnances de Juillet.

Protestation des journalistes.

A peine informés de ces graves mesures, quelques députés de l'opposition, réunis à un certain nombre de journalistes, se rendirent chez M. Dupin aîné, avocat du *Constitutionnel*, pour le consulter sur les moyens de résister au coup d'État. Mais M. Dupin se déroba en disant que, la Chambre étant dissoute, il n'était plus député, et qu'il n'avait pas à donner de consultation politique. Les journalistes se rassemblèrent dans les bureaux du *National*, et ils résolurent de recourir à une protestation dont la rédaction fut confiée à M. Thiers. Celui-ci se mit à l'œuvre immédiatement.

Sous une forme à la fois très énergique et très modérée, cette protestation accusait le gouvernement

Juillet 1830.

d'avoir violé la légalité. Les signataires se proposaient donc de continuer la publication de leurs feuilles sans avoir recours à l'autorisation imposée. Nulle était, suivant eux, la dissolution de la Chambre des députés, cette Chambre n'ayant été ni réunie ni constituée. Le gouvernement avait donc perdu, à leurs yeux, le caractère de légalité qui commandait l'obéissance. Ils lui résistaient pour leur part; c'était à la France, disaient-ils en terminant, à juger jusqu'où devait s'étendre sa propre résistance.

Cet acte était loin d'être un appel aux armes; mais il n'en était pas moins courageux; la Restauration victorieuse aurait certainement fait un mauvais parti à ses auteurs. Il portait quarante et une signatures, parmi lesquelles celles de MM. Thiers, Armand Carrel et Mignet, du *National;* de Cauchois-Lemaire et Evariste Dumoulin, du *Constitutionnel;* de Charles de Rémusat et de Pierre Leroux, du *Globe;* de Châtelain et Alexis de Jussieu, du *Courrier français;* de Baude et Coste, du *Temps;* de Sarrans jeune, du *Courrier des électeurs;* de Bohain et Nestor Roqueplan, du *Figaro*. Le *Journal des Débats*, si ardent au lendemain de la formation du ministère, s'était abstenu.

Dans une réunion de députés tenue chez M. de Laborde, on proposa d'appeler le peuple aux armes. MM. de Schonen et Villemain se montraient fort animés, quand parut Casimir Périer. Celui-ci, dont l'opposition s'était bien adoucie depuis quelque temps, s'efforça de calmer les esprits, disant, comme M. Dupin, que, la Chambre étant dissoute, il n'y avait plus de députés depuis l'apparition du *Moniteur*.

Cependant l'émotion commençait à être vive dans la bourgeoisie. Il y eut un véritable désarroi à la Bourse. Quelques rassemblements, formés au Palais-Royal, se dispersèrent devant la gendarmerie. Mais, chose plus

JUILLET 1830. grave! une ordonnance de M. Debelleyme, président du tribunal de la Seine, sur une requête des gérants du *Courrier français*, du *Journal du Commerce* et du *Journal de Paris*, prescrivit aux imprimeurs de prêter leurs presses aux journaux non autorisés. La magistrature semblait passer au parti de la résistance. De son côté, le tribunal de commerce, organe des intérêts de la bourgeoisie, déclara les ordonnances contraires à la Charte. Seulement le peuple ne bougeait pas. Aussi le ministère et la cour étaient-ils dans une sécurité parfaite. Charles X revint tard de Rambouillet, où il était allé chasser, et il se coucha sans la moindre inquiétude du lendemain.

Journée du 27 juillet.

Trois journaux seulement, le *Temps*, le *Globe* et le *National*, parurent le 27 juillet. Ordre fut donné de saisir leurs presses, et l'on décerna des mandats d'amener contre les signataires de la protestation. Un des propriétaires rédacteurs du *Temps*, M. Baude, ne céda qu'à la force. Certains maîtres imprimeurs congédièrent leurs ouvriers ; c'était donner une armée à l'insurrection.

Le commandement général des troupes avait été confié au maréchal Marmont, duc de Raguse, gouverneur de la première division militaire. Le roi lui remit lui-même ses lettres de service dans la matinée du 27. Le maréchal installa son quartier général place du Carrousel, à l'état-major de la garde. Sa nomination n'était pas de nature à calmer l'effervescence populaire. Une double fatalité pesait sur cet homme. Il passait, en effet, pour avoir trahi l'empereur en 1814. Chargé de défendre des ordonnances pour lesquelles, la veille, en plein Institut, il n'avait pas dissimulé son horreur, il devait en être regardé comme le complice, et, en les défendant de son épée, il allait attirer sur son nom de nouvelles malédictions.

Déjà les rues des quartiers populeux étaient encombrées de monde. Çà et là les cris *A bas les ministres! vive la Charte!* retentissaient formidables. Pourtant, vers cinq ou six heures du soir, il n'y avait eu encore aucun engagement, quand, sur la place du Palais-Royal, les gendarmes, assaillis à coups de pierre, firent une décharge qui tua un homme et en blessa trois ou quatre. Ce fut le signal de la lutte.

A ce moment, une trentaine de députés délibéraient rue Neuve-du-Luxembourg, chez M. Casimir Périer, à quelques pas de l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Mais là dominèrent les conseils de la prudence. Vainement quelques hommes résolus, MM. Bérard, Audry de Puyraveau, Labbey de Pompières, essayèrent d'entraîner leurs collègues dans le mouvement; la majorité, docile à la voix de MM. Dupin et Casimir Périer, entendait ne pas franchir les bornes d'une résistance légale. On se sépara sans rien décider, en se donnant rendez-vous pour le lendemain chez M. Audry de Puyraveau. Ce fut le même sentiment qui l'emporta dans une autre réunion tenue chez M. Cadet-Gassicourt, rue Saint-Honoré, au bruit de la fusillade, réunion à laquelle assistaient, au milieu d'une foule d'inconnus, les principaux signataires de la protestation des journalistes.

Pendant ce temps, la bataille s'engageait plus vivement, déjà meurtrière. Les troupes balayaient les boulevards au pas de charge; les rues se hérissaient de barricades; on pillait les boutiques d'armuriers pour avoir des armes; tout faisait présager pour le lendemain une journée terrible. Et pourtant la quiétude était toujours parfaite à Saint-Cloud. Le roi venait d'apprendre, à dix heures du soir, par une note du duc de Raguse, que les attroupements s'étaient dissipés et que les soldats rentraient dans leurs casernes; il se coucha plein de confiance et de sérénité.

JUILLET 1830.

Journée du 28 juillet. Apparition du drapeau tricolore.

Mais le lendemain, dès cinq heures du matin, des citoyens en foule inondent les principales rues, les quais et les places publiques. Aux cris de *Vive la Charte! à bas les ministres!* commencèrent à se mêler ceux de *A bas les Bourbons!* Bientôt le drapeau tricolore est hissé au sommet du beffroi de l'Hôtel de Ville et sur les tours de Notre-Dame, et le gros bourdon de la cathédrale, mis en branle par des bras robustes, appelle aux armes les volontaires de la liberté.

La vue du glorieux étendard, le retentissement lugubre du tocsin produisirent un effet magique. Des combattants s'armèrent de tous les côtés. L'École polytechnique, dont l'esprit libéral avait excité les appréhensions du ministère, ayant été licenciée, une soixantaine d'élèves en grand uniforme, parmi lesquels M. Charras, se répandirent par la ville et s'offrirent pour chefs à l'insurrection. On vit en même temps reparaître çà et là les uniformes de la garde nationale, proscrits depuis trois ans. Les barricades, détruites dans la soirée de la veille, se relevèrent comme par enchantement. Dès la matinée, quelques hommes énergiques s'emparèrent de la mairie des Petits-Pères. Ce fut un des premiers épisodes de la journée. La lutte allait reprendre avec un acharnement extraordinaire.

En proie à de mortelles inquiétudes, le duc de Raguse, à ces nouvelles, expédia une dépêche à Saint-Cloud par un de ses officiers d'ordonnance pour y faire part de la gravité de la situation. Ce n'était plus une émeute, c'était une révolution, disait-il, et il engageait le roi, pendant qu'il en était temps encore, à prendre des mesures de pacification.

Mais à ce sage conseil la cour affolée répondit par la mise de Paris en état de siège et l'ordre d'une répression à outrance. Armé d'une véritable dictature, le maréchal consterné se mit en devoir d'exécuter les instruc-

JUILLET 1830.

tions du gouvernement avec les forces insuffisantes dont il disposait. Bientôt la bataille se trouva engagée sur tous les points. Il nous est impossible de tracer, dans un récit rapide, les péripéties diverses de cette seconde et terrible journée, de dire tous les dévouements et tous les actes d'héroïsme dont elle fut témoin; citons seulement cet épisode dramatique. A l'attaque du pont de la Grève, un jeune homme s'élança le premier, un drapeau tricolore à la main, en s'écriant : « Mes amis, si je meurs, souvenez-vous que je me nomme d'Arcole. » Et il tomba foudroyé sous les balles des gardes-royaux qui débouchaient de la place de l'Hôtel de Ville. Son nom n'a pas été oublié, et le pont sur lequel il a été frappé l'a gardé précieusement. Combien d'autres sont morts avec non moins d'héroïsme, dont l'histoire ne peut redire les noms inconnus!

Mort du jeune d'Arcole.

Nouvelle réunion des députés.

Pendant que les troupes du maréchal Marmont, divisées en quatre colonnes, essayaient, sur la rive droite, de balayer l'insurrection depuis les Champs-Élysées jusqu'à la Bastille, pendant que l'on se battait avec acharnement au Louvre, au marché des Innocents, et sur tous les points parcourus par la troupe, que le sang coulait à flots dans la ville, les députés de l'opposition réunis chez M. Audry de Puyraveau, au nombre d'une soixantaine, délibéraient de nouveau. A cette réunion assistaient le général Lafayette et M. Laffitte, revenus seulement de la veille à Paris. M. Guizot y donna lecture d'un manifeste, où il était dit que les députés, régulièrement élus par les collèges d'arrondissement et de département, considéraient comme un devoir envers le roi et la France de protester contre une dissolution illégale. S'ils n'exerçaient pas effectivement leurs droits, ajoutait M. Guizot, c'est qu'ils en étaient empêchés par une violence matérielle. Mais personne ne se soucia de signer cette protestation, qui parut pourtant bien timide à

Juillet 1830.

quelques-uns, car il y était question d'une inviolable fidélité au roi et à la Charte constitutionnelle.

Cinq députés, MM. Laffitte, Gérard, Mauguin, Lobau et Casimir Périer furent désignés pour se rendre au Carrousel et tâcher d'entrer en arrangement avec le maréchal. Déjà se trouvait auprès de lui un savant illustre, M. Arago, qui l'engageait à suspendre le feu. Justement le duc de Raguse venait de recevoir des ministres, qui siégeaient aux Tuileries, l'ordre de faire arrêter quelques personnes parmi lesquelles trois des députés délégués, le général Gérard, M. Laffitte et M. Mauguin. A l'annonce de leur visite, il déchira l'ordre d'arrestation, et causa longuement avec eux. On le pria d'insister auprès du roi sur la nécessité de changer le ministère et de retirer les ordonnances. Il promit d'écrire immédiatement dans ce sens. Quant à faire cesser le feu, comme on le lui demandait, il se retrancha derrière les ordres qu'il avait reçus, et que son honneur lui commandait d'exécuter. Les députés partis, il adressa au roi une nouvelle dépêche pour lui faire part de leur démarche et le conjurer de profiter sans retard des ouvertures qui lui étaient faites. Mais le roi, dont l'aveugle sécurité était entretenue par des lettres rassurantes du prince de Polignac, se borna, pour toute réponse, à recommander au maréchal de concentrer ses forces et d'agir avec des masses. M. de Vitrolles avait fait, de son côté, une démarche inutile pour amener le vieux roi à des concessions; Charles X et ses ministres semblaient frappés de démence.

La soirée avançait; déjà l'insurrection était maîtresse de la plus grande partie de la ville; sur plusieurs points, les troupes avaient fraternisé avec le peuple. Les régiments qui rentrèrent aux Tuileries y arrivèrent épuisés de fatigue, et n'ayant pas mangé. A cette heure tardive quelques-uns des députés se trouvaient de nouveau

Juillet 1830.

réunis chez M. Audry de Puyraveau. Les uns, comme Lafayette, Laffitte, Audry de Puyraveau, de Laborde et Mauguin déclarèrent qu'ils étaient prêts à se jeter dans l'insurrection et à arborer son drapeau. D'autres, comme M. Guizot, paraissaient consternés. Pour le général Sébastiani, il n'y avait de drapeau national que le drapeau blanc. On se sépara sans prendre de décision, en se donnant rendez-vous pour le lendemain chez M. Laffitte. La journée du lendemain devait être décisive.

La journée du 29 juillet.

Le 29 juillet, aux premières heures du jour, la ville était toute déserte, mais bientôt les rues se remplirent de combattants, et la lutte recommença sur tous les points encore occupés par la troupe. Un individu nommé Dubourg, revêtu d'un uniforme de général, prit possession de l'Hôtel de Ville, et y régna en maître durant quelques heures. La bataille s'engagea vers dix heures pour ne cesser qu'au triomphe définitif du peuple.

Prise du Louvre.

Il y eut des engagements meurtriers à la caserne de la rue de Babylone, où l'un des élèves de l'École polytechnique, nommé Vanneau, tomba mortellement frappé d'une balle au front, et au Louvre, que les Suisses, qui l'occupaient, défendirent d'abord avec leur intrépidité ordinaire. Retranchés derrière la colonnade, en face de Saint-Germain-l'Auxerrois, ces soldats mercenaires tuèrent un grand nombre d'assaillants; mais tout à coup, cédant à nous ne savons quelle panique, troublés peut-être par les souvenirs lugubres du 10 août, ils se débandèrent et s'enfuirent à travers la place du Carrousel. Vainement le duc de Raguse essaie de les rallier; sourds à la voix de leurs chefs, ils franchissent le pavillon de l'Horloge, parcourent au pas de course le jardin des Tuileries, et entraînent à leur suite les régiments campés sur l'ancienne place Louis XV. C'est une déroute complète; toute l'armée royale bat en retraite, se dirigeant sur Neuilly.

JUILLET 1830.
Occupation des Tuileries.

La prise du Louvre fut immédiatement suivie de l'occupation des Tuileries par le peuple. C'était la fin de la monarchie. Vainement le maréchal Marmont avait essayé, avant l'attaque du Louvre, de proclamer une suspension d'armes, espérant que cela permettrait au roi d'arriver à un arrangement; les insignes de la monarchie avaient déjà disparu sur tous les points de la ville; le drapeau tricolore flottait au sommet des Tuileries; et l'on discutait à Saint-Cloud sur un changement de ministère!

MM. de Sémonville et d'Argout s'y étaient rendus en toute hâte après avoir conféré sans résultat avec le duc de Raguse. Ils y arrivèrent, suivis bientôt de tous les ministres. Inquiets sur leur position personnelle, furieux contre les insensés qui avaient déchaîné le soulèvement populaire, MM. de Sémonville et d'Argout se flattaient encore de sauver la monarchie légitime en l'amenant à des concessions; il était trop tard.

Le maréchal Marmont avait dû suivre le mouvement de retraite de ses troupes. A peine arrivé à la barrière de l'Étoile, il apprenait, par dépêche, que le roi avait donné le commandement en chef de l'armée au dauphin, sous les ordres duquel il servirait désormais. Il lui était enjoint en même temps de se retirer sur Saint-Cloud avec toutes ses troupes. La lutte pouvait être considérée comme terminée.

En trois jours, le peuple de Paris avait, pour la seconde fois depuis quarante ans, culbuté la plus vieille monarchie du monde. Il faudrait un volume pour raconter tous les faits éclatants, les prodiges de valeur, les actes d'héroïsme, les traits d'abnégation et de dévouement dont furent témoins ces trois journées épiques que l'on a justement surnommées les *glorieuses*. Un seul excès y fut à regretter : le pillage de l'archevêché. On ne déroba rien; mais tout le mobilier fut brisé et jeté à la Seine, meubles, tentures, tableaux et livres précieux. On reprochait à l'archevêque d'avoir, à l'occasion du dernier *Te Deum*, provoqué au coup d'État. A coup sûr, il eût mieux valu respecter son palais; mais encore est-on heureux de constater que l'appât du gain ne fut pour rien dans cette dévastation. Dans la fièvre du combat, comme dans l'ivresse du triomphe, le peuple donna l'exemple d'une probité rigide. Des millions trouvés dans les caisses de l'Hôtel de Ville pas un centime ne fut détourné, et ce furent des hommes en haillons qui gardèrent les richesses des Tuileries. La victoire ne devait guère profiter cependant à ceux qui l'avaient obtenue de leur sang et de leur courage.

JUILLET 1830.

Réunion des députés à l'hôtel Laffitte.

Pendant que les citoyens de Paris se battaient pour la chute d'une royauté, quelques députés réunis chez M. Laffitte songeaient déjà à en édifier une autre. L'hôtel de M. Laffitte, dont il ne reste plus aujourd'hui que la porte d'entrée, était situé dans la rue d'Artois, au coin de la rue de Provence. La royauté d'Orléans sortit de cet hôtel. Mais l'histoire de l'enfantement de cette royauté se confond avec celle du régime de Juillet; nous la raconterons plus tard dans tous ses détails. Il nous reste maintenant à dire la fin de la monarchie légitime et à suivre cette royauté déchue jusqu'aux portes de l'éternel exil.

Les députés réunis chez M. Laffitte délibéraient au milieu du peuple en armes. La cour de l'hôtel était remplie en effet d'une foule tumultueuse de combattants, de curieux, de citoyens appartenant à toutes les classes. La majorité des députés présents, redoutant l'anarchie, songea tout d'abord à régulariser le mouvement et à constituer une sorte de gouvernement provisoire. A quel titre agissaient-ils? « Ce n'est pas comme Chambre, dit l'un d'eux, M. Villemain; c'est comme réunion de députés. » M. Villemain définit ainsi le

Juillet 1830.

véritable caractère de cette réunion, qui, sans aucun mandat, allait décider des destinées de la France.

Tout d'abord Lafayette fut nommé général en chef de la garde nationale, et il se rendit immédiatement à l'Hôtel de Ville, accompagné de MM. Audry de Puyraveau et Carbonnel. Son arrivée mit fin au commandement éphémère du général Dubourg. On s'occupa ensuite, sur la proposition de M. Guizot, de nommer une commission municipale, ayant pour mission de rétablir et de maintenir l'ordre. Huit membres furent d'abord désignés, les généraux Lobau et Gérard, et MM. Jacques Laffitte, Audry de Puyraveau, Odier, Casimir Périer, Mauguin et de Schonen, dont le *Moniteur*, qui n'avait point paru le matin, publia le lendemain les noms avec celui de Lafayette comme commandant en chef de la garde nationale. A quarante et un ans d'intervalle, le hasard remettait aux prises Lafayette et la monarchie.

Le retrait des ordonnances et le cabinet Mortemart.

A quoi se résolvait-on à Saint-Cloud? Comme on l'a vu, MM. de Sémonville et d'Argout y étaient arrivés en même temps que les ministres. Tous deux, unissant leurs efforts à ceux de M. de Vitrolles, qui était revenu au château, conjuraient Charles X de changer ses ministres et de retirer les ordonnances. C'était, à leurs yeux, le suprême espoir, le seul moyen de sauver la monarchie. Mais le vieux roi, que M. de Peyronnet encourageait à la résistance, se montrait inébranlable. Une transaction lui paraissait équivaloir à une abdication. « Je ne reculerai pas, disait-il quelques heures auparavant à M. de Mortemart, qui l'engageait à céder, je monterai à cheval. » Il céda néanmoins à la prière du dauphin, son fils. Le duc d'Angoulême était allé au-devant des troupes, et il s'était convaincu par lui-même qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut pour la royauté. Le roi consentit au retrait des ordonnances et à la formation d'un nouveau cabinet dont le duc de Mortemart serait le chef, et dans lequel le général Gérard, fort populaire, entrerait comme ministre de la guerre.

Juillet 1830.

MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles partirent immédiatement pour Paris afin d'annoncer cette bonne nouvelle. Il était huit heures du soir quand, à travers les barricades, ils purent enfin pénétrer dans l'Hôtel de Ville. Comme ils n'avaient pas eu soin de se munir d'un mandat régulier, la commission municipale profita de ce prétexte pour les éconduire. M. Casimir Périer, dont ils avaient parlé comme d'un collègue possible du duc de Mortemart, leur conseilla d'aller à l'hôtel Laffitte. M. d'Argout s'y rendit seul à près de minuit. Ce fut peine inutile. Là se trouvait M. Thiers, revenu depuis une heure à peine de sa retraite de Montmorency, où, deux jours auparavant, il était aller chercher un refuge pour échapper au mandat d'amener lancé contre les signataires de la protestation des journalistes. Les partisans d'une dynastie nouvelle étaient en majorité. Le duc de Mortemart, dont la visite avait été annoncée, ne parut pas. M. de Vitrolles revint à Saint-Cloud, le désespoir au cœur, convaincu que la légitimité, dont le retour avait été en partie son ouvrage, était à jamais perdue!

La partie de whist de Charles X.

Or, à cette heure solennelle, où sa monarchie s'effondrait dans le sang, le roi Charles X jouait tranquillement au whist, dans le grand salon du château de Saint-Cloud, avec le duc de Duras, M. de Luxembourg et la duchesse de Berry. On ne pouvait perdre plus tranquillement son royaume. Il était couché quand le baron de Vitrolles arriva de Paris. Ce dernier parvint, non sans peine, à pénétrer dans sa chambre. Il lui fit signer, sous forme authentique, la révocation des ordonnances du 25, et, vers sept heures du matin, il repartit pour Paris afin de tenter un suprême effort en faveur de la monarchie légitime.

JUILLET 1830.

Proclamation orléaniste.

Mais déjà les partisans d'un changement de dynastie avaient disposé du trône. MM. Jacques Laffitte, Thiers, Mignet et le chansonnier Béranger s'étaient mis dans la tête d'offrir la couronne au duc d'Orléans. Dès la veille M. Laffitte avait envoyé un émissaire à Neuilly pour pressentir les dispositions du duc. M. Thiers se chargea de rédiger une proclamation orléaniste. Jeune, peu connu encore de la foule, dévoré d'ambition, il saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de faire une grande fortune politique. La République était impossible, parce qu'elle nous brouillerait avec l'Europe, disait-il, dans la proclamation dont la rédaction lui avait été confiée. Soldat de Jemmapes, tout dévoué à la Révolution, le duc d'Orléans tiendrait sa couronne du peuple français, et il accepterait la Charte comme la France l'avait toujours entendue. On le présentait même comme s'étant déjà prononcé.

Cette proclamation, rédigée avec une habileté perfide, était affichée, le 30, dès huit heures du matin, sur les murs de Paris. M. Thiers courut en faire lecture à l'hôtel Laffitte, où, de nouveau, s'étaient réunis les députés, sous la présidence de M. Bérard. Il se fit donner la mission de se rendre à Neuilly auprès du duc d'Orléans afin de lui offrir le trône, et il partit immédiatement, accompagné du peintre Scheffer, allant ainsi au-devant de la fortune.

Mission de M. Thiers à Neuilly.

Le duc d'Orléans était-il complice de cette machination? avait-il déjà donné son acquiescement? comme on l'a prétendu. En l'absence de preuves certaines, nous ne le croyons pas, pour notre part. Toujours est-il que les deux visiteurs furent assez mal accueillis au château de Neuilly par la duchesse d'Orléans, qui les reçut en l'absence du duc, son mari. « Comment, dit-elle en s'adressant à M. Scheffer, qu'elle connaissait de longue date, avez-vous pu vous associer à une pareille démarche?... Nous ne vous le pardonnerons jamais. »

JUILLET 1830.

MM. Thiers et Scheffer étaient fort interdits, quand survint la princesse Adélaïde, sœur du duc d'Orléans. Ambitieuse pour son frère, elle se garda bien de décliner l'offre d'une couronne; elle donna même à entendre que le duc pourrait peut-être l'accepter « par amour pour la Révolution ». Elle était naturellement toute disposée à se rendre au milieu des Parisiens pour les assurer du dévouement de sa famille à la cause libérale. On convint d'envoyer immédiatement un exprès au Raincy, où le duc était allé se réfugier à la première nouvelle du soulèvement de Paris. Nos deux envoyés revinrent, convaincus que la couronne était acceptée d'avance, et ils se rendirent au palais Bourbon, où les députés de l'opposition, présents à Paris, étaient convenus de se réunir dans la journée.

Réunion au palais Bourbon et au Luxembourg.

Déjà les députés étaient en séance. La réunion s'était ouverte sous la présidence de M. Laffitte. Le général Sébastiani, devenu le complice de ce dernier, et Benjamin Constant insistèrent pour un changement de dynastie. Seul, un des anciens collègues de M. de Martignac, M. Hyde de Neuville, plaida la cause de la vieille monarchie. Sur sa proposition, une commission de cinq membres fut nommée pour s'entendre avec la Chambre des pairs qui s'était également réunie.

Composée de MM. Augustin Périer, Guizot, Sébastiani, Delessert et Hyde de Neuville, cette commission trouva M. de Mortemart installé au Luxembourg, et y faisant, en quelque sorte, fonction de ministre. Il venait même d'envoyer M. Colin de Sussy, pair de France, au palais Bourbon, pour y annoncer le retrait des ordonnances et le changement des ministres. Une fermentation extraordinaire régnait parmi les pairs; la plupart étaient en proie à l'incertitude et à l'indécision; M. de Chateaubriand, qu'une jeunesse enthousiaste avait salué, à son arrivée,

JUILLET 1830.

des cris de *Vive le défenseur de la liberté de la presse!* dit quelques mots en faveur de cette liberté. Il ne demandait qu'une plume et deux mois pour relever le trône; c'était un rêve de poète. Les députés commissaires, s'étant mis d'accord avec la majorité pour offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume, retournèrent au palais Bourbon.

A la Chambre des députés, M. Laffitte, président de la réunion, n'avait trouvé rien de mieux, pour se débarrasser de M. de Sussy, que de le renvoyer à la commission municipale, dont le secrétaire, M. Odilon Barrot, venait d'apporter une lettre du général Lafayette protestant contre la précipitation qu'on semblait vouloir apporter à mettre la couronne sur la tête du duc d'Orléans. Néanmoins, dès le retour de ses commissaires, la réunion résolut à l'unanimité, moins les trois voix de MM. Villemain, Hély d'Oissel et Lepelletier d'Aulnay, d'envoyer un message au duc d'Orléans l'invitant à se rendre immédiatement dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général.

Républicains et légitimistes éconduits.

A la même heure, se passait à l'Hôtel de Ville une scène étrange. Presque en même temps s'y étaient présentés une députation républicaine et M. de Sussy, l'envoyé de M. de Mortemart. La députation républicaine, composée de MM. Guinard, Bastide, Charles Teste, Trélat et de quelques autres, réclamait énergiquement le maintien de la commission provisoire jusqu'à ce que la France se fût prononcée elle-même sur ses destinées. M. Odilon Barrot, qui revenait de la Chambre, répondit, d'une manière fort évasive, au nom de la commission municipale, en laissant échapper négligemment ces mots, à savoir que le duc d'Orléans était la meilleure des républiques. Quant à M. de Sussy, on le renvoya avec ses ordonnances, muni d'une lettre courtoise de Lafayette

JUILLET 1830.

pour le duc de Mortemart. Républicains et royalistes étaient également joués.

A peine songea-t-on à l'héritier de Napoléon qui se mourait lentement à Vienne.

Le duc de Mortemart au Palais-Royal.

Le 30 juillet au soir, vers onze heures, le duc d'Orléans rentra dans Paris, bien décidé à accepter le titre de lieutenant général du royaume, en attendant mieux. Il était couché quand, au milieu de la nuit, il reçut la visite du duc de Mortemart. Le duc d'Orléans avait été comblé des bienfaits de Louis XVIII et de Charles X, il semble qu'à cette heure décisive et solennelle, il ait tenu à protester, au moins platoniquement, de ses sentiments de fidélité à l'égard de leur dynastie. Il remit au duc de Mortemart un billet pour le roi, où il était dit: « Si dans cet affreux désordre il arrivait qu'on « m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que « Votre Majesté soit bien persuadée que je ne recevrais « toute espèce de pouvoir que temporairement et dans « le seul intérêt de notre maison, j'en prends ici l'enga« gement formel envers Votre Majesté (1). » Le duc de Mortemart quitta le Palais Royal, convaincu que la dynastie légitime n'avait rien à craindre de ce côté.

Le duc d'Orléans lieutenant général du royaume.

A quelques heures de là, le duc d'Orléans acceptait officiellement la lieutenance générale du royaume, et faisait connaître en ces termes son acceptation aux habitants de Paris:

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à

(1) Le texte de ce billet était resté ignoré jusqu'en 1850. Il a été révélé, à cette époque, vingt ans après les événements, par le duc de Valmy, dans son livre *De la force du droit et du droit de la force*.

JUILLET 1830.

faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

Déclaration des députés.

Cette proclamation fut accueillie avec enthousiasme par les députés, réunis de nouveau, le 31, au palais Bourbon. Ils résolurent de l'appuyer énergiquement par une déclaration dont la rédaction fut confiée à MM. Benjamin Constant, Bérard, Villemain et Guizot. Ces deux derniers, après de longues hésitations, s'étaient enfin ralliés à l'idée d'un changement de dynastie.

On ne faisait, dans cette déclaration, qu'une allusion voilée à la royauté du duc d'Orléans. Il n'était question de celui-ci que comme lieutenant général du royaume. On vantait seulement son dévouement à la cause nationale et constitutionnelle. On y promettait ensuite le rétablissement de la garde nationale; l'intervention des citoyens dans la formation des administrations municipale et départementale; le jury, pour les délits de presse; la responsabilité effective des ministres; l'état des militaires légalement assuré, et la réélection des députés promus à des fonctions publiques. Cette déclaration, signée de quatre-vingt-onze députés, pouvait être regardée comme le programme de la monarchie de Juillet. Nous dirons plus tard quel était alors celui des républicains.

Il fallait à cela une sorte de consécration populaire. Les députés allèrent en corps au Palais-Royal pour engager le duc d'Orléans à se rendre immédiatement

JUILLET 1830.

Le duc d'Orléans à l'Hôtel de ville.

à l'Hôtel de Ville. Le prince y consentit sans peine, et ils l'accompagnèrent, en lui servant pour ainsi dire d'escorte. Déjà, dans une proclamation toute palpitante du souffle de la liberté, la commission municipale avait officiellement annoncé aux habitants de Paris que Charles X avait cessé de régner sur la France. Le peuple, rassuré de ce côté, était donc dans des dispositions toutes favorables.

Le général Lafayette, prévenu de ce qui s'était passé à la réunion des députés, avait répondu que son devoir était de se conformer à l'opinion de la majorité. Il attendait, sur le palier du grand escalier, quand parut le duc d'Orléans, suivi d'une partie de la représentation nationale. Ils entrèrent ensemble dans la grande salle du trône, où lecture fut donnée de la déclaration des députés. Le duc, cette lecture achevée, mit la main sur son cœur, en s'écriant : « Comme Français, je « déplore le mal qui a été fait au pays et le sang qui « a été versé. Comme prince, je suis heureux de contri- « buer au bonheur de la nation. » Ces paroles, malgré leur ambiguïté et leur insignifiance, n'en furent pas moins accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

Lafayette entraîna ensuite le prince à l'une des fenêtres de la salle, lui mit un drapeau tricolore à la main et se jeta dans ses bras à la vue du peuple. De longues acclamations retentirent. On cria : *Vive Lafayette! vive le duc d'Orléans!* Ainsi fut sacrée par le peuple la dynastie nouvelle.

Ce qui se passait à Saint-Cloud.

Tandis que la monarchie de droit divin s'écroulait de fond en comble à Paris, que se passait-il à Saint-Cloud? On y avait attendu avec une impatience fébrile le résultat de la démarche du duc de Mortemart. A la nouvelle de son insuccès, il y eut un découragement profond, et les esprits s'aigrirent. La duchesse de Berry, tout

JUILLET 1830.

en larmes, reprocha avec colère au duc d'Angoulême d'avoir, par son obstination, perdu l'avenir du jeune duc de Bordeaux. Le dauphin n'avait fait que se conformer à la volonté de son père. Il eut un moment l'idée de marcher sur la capitale. Avec le peu de troupes dont on disposait, c'était une idée folle, à laquelle il dut bien vite renoncer.

Scène entre le dauphin et le duc de Raguse.

Mais, en apprenant que le duc de Raguse, dans une proclamation aux soldats, avait annoncé le retrait des ordonnances, il entra dans une fureur épouvantable, manda le maréchal, et s'emporta jusqu'à lui arracher son épée. Il y mit tant de violence qu'il se blessa avec la lame. Les gardes, accourus à ses cris, s'emparèrent du maréchal qui fut mis aux arrêts dans son appartement. Il fallut l'intervention du roi pour arranger cette affaire. Tous les torts étaient du côté du dauphin, car le malheureux maréchal avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour défendre une mauvaise cause. Des excuses réciproques furent faites. Le duc d'Angoulême tendit même la main au maréchal, mais celui-ci, blessé au cœur, refusa de la prendre, s'inclina respectueusement et se retira.

Départ de Saint-Cloud.

La cour ne pouvait rester plus longtemps à Saint-Cloud, elle était trop près de la Révolution victorieuse. Déjà des signes d'insubordination se manifestaient parmi les troupes : le 3e de la garde venait de passer au peuple; on battit précipitamment en retraite sur Versailles. Le roi s'arrêta quelques heures à Trianon. Ses ministres lui conseillaient de se rendre à Tours, d'y convoquer les Chambres, tous les hauts fonctionnaires, et d'attendre les événements au milieu de ces populations de l'Ouest, dont la fidélité à sa dynastie paraissait inébranlable. Mais, perdu dans ses irrésolutions, le vieux roi ne savait à quel parti s'arrêter. On dut renoncer à ce projet.

Il était difficile de rester à Trianon. La ville du grand

JUILLET 1830.

roi avait reçu le contre-coup des agitations parisiennes, et le voisinage n'en était pas sûr. La cour et l'armée se dirigèrent vers Rambouillet; ce fut comme une lamentable déroute.

Charles X à Rambouillet.

AOUT 1830.

Charles X arriva le samedi 31 juillet, à minuit, dans cette ville de plaisance, où, cinq jours auparavant, le jour de la publication des fatales ordonnances, il était venu se livrer au plaisir de la chasse. Son premier soin, dans la matinée du 1er août, fut d'adresser à son cousin d'Orléans une ordonnance par laquelle, comptant sur son sincère attachement, il le nommait lieutenant général du royaume. Il approuvait la réunion des Chambres pour le 3 août, espérant qu'elles rétabliraient la tranquillité en France. « Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à sa liberté, ajoutait-il, il se défendrait jusqu'à la mort (1). » Le duc d'Orléans répondit à cette ordonnance par une lettre toute pleine de témoignages d'affection et de fidélité. Profondément touché de cette lettre, et confiant dans la loyauté de son cousin, Charles X prit la résolution de lui confier les intérêts de son petit-fils.

Abdication de Charles X.

D'accord avec le dauphin son fils, il adressa, dès le lendemain 2 août, au duc d'Orléans, un acte aux termes duquel le duc d'Angoulême et lui abdiquaient la couronne en faveur du duc de Bordeaux.

« Vous aurez donc, par votre qualité de lieutenant « général du royaume, était-il dit dans cet acte, à faire « proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. « Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous « concernent pour régler les formes du gouvernement « pendant la minorité du nouveau roi. »

Le général Foissac-Latour fut chargé de remettre cet acte aux mains du prince. Arrivé le soir même au Palais-

(1) Cette pièce figure dans le *Moniteur universel* du 4 août 1830.

AOUT 1830.

Royal, il ne put obtenir d'être reçu, et il dut recourir à l'intervention du duc de Mortemart. Plus heureux que le général, M. de Mortemart fut admis auprès du duc d'Orléans, auquel il remit la dépêche. Mais le duc refusa absolument de voir l'envoyé de Charles X. Voici maintenant quelle fut sa réponse à l'acte d'abdication de son cousin.

Les commissaires du duc d'Orléans.

La présence de Charles X à une douzaine de lieues de la capitale, au milieu d'une armée de dix mille hommes, n'était pas sans inquiéter le duc d'Orléans. Au reçu de la première ordonnance royale, qui le nommait lieutenant général du royaume, il avait chargé MM. de Schonen, Odilon Barrot et le maréchal Maison de se transporter en toute hâte à Rambouillet pour engager le roi à se retirer sur un point plus éloigné du royaume, et soi-disant pour protéger sa retraite (1). Partis de Paris vers quatre heures du soir, les trois commissaires revinrent précipitamment dans la nuit sans avoir pu remplir leur mission. Charles X avait refusé de les admettre auprès de lui.

L'expédition de Rambouillet décidée.

Or, dans cette même nuit, comme on l'a vu, le duc d'Orléans avait reçu des mains du duc de Mortemart la lettre portant abdication du roi Charles X et du dauphin son fils en faveur du petit duc de Bordeaux. Il résolut alors de provoquer une démonstration qui forçât Charles X, non seulement à s'éloigner de Rambouillet,

(1) Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans* et plusieurs historiens, M. de Vaulabelle entre autres, ont écrit que M. de Schonen, au moment de son départ, ayant demandé ce qu'il faudrait faire, si on leur remettait le duc de Bordeaux, le duc d'Orléans se serait écrié : « Le duc de Bordeaux! Mais c'est votre roi! » Et la duchesse d'Orléans tout émue, se serait jetée dans les bras de son mari en lui disant : « Ah! vous êtes le plus honnête homme du royaume. » — Nous nous bornons à faire observer qu'il était alors quatre heures de l'après midi, et que, à cette heure, le duc d'Orléans n'avait pas encore entre les mains la lettre d'abdication de Charles X et du dauphin, lettre dont il n'eut connaissance que dans la nuit.

AOUT 1830

mais à quitter la France. « Il sentit même, dit le *Moniteur*, que ses sentiments personnels d'affection et de parenté lui dictaient les mêmes mesures que celles qui lui étaient commandées par ses devoirs envers la patrie, et surtout par celui d'arrêter l'effusion du sang et d'empêcher les Français de s'égorger de nouveau (1). » Il prit donc une détermination subite et rigoureuse.

L'armée parisienne en marche sur Rambouillet.

Sur ses instances formelles, le général Lafayette demanda cinq cents gardes nationaux par légion, soit six mille hommes en tout, pour marcher sur Rambouillet. Cela semblait suffisant au duc d'Orléans pour *diriger le mouvement populaire* et déterminer Charles X à s'éloigner. Il ne se trompait pas. Ce ne furent pas six mille hommes qui répondirent au rappel battu le 3 août, dès la première heure du jour, dans tous les quartiers de Paris, mais bien cinquante ou soixante mille (2). Toute cette foule bariolée, les uns armés de fusils, les autres de sabres ou de pistolets, ceux-ci en uniforme de garde national, ceux-là en costume civil, ou déguenillés, se mit en marche pour Rambouillet sous les ordres du général Pajol. Le général Exelmans, le colonel Jacqueminot et M. George Lafayette, dans leur enthousiasme, avaient tenu à accompagner l'armée parisienne. Le docteur Sanson de Chelles fut nommé chirurgien en chef de cette armée, chargée en réalité de faire la place libre au duc d'Orléans. L'armée expéditionnaire ne dépassa pas le petit village de Coignières, commune distante d'une quinzaine de kilomètres de Rambouillet. Elle y était campée quand le général Pajol, ayant appris le départ de Charles X et la soumission de l'armée royale, jugea inutile de la conduire plus loin. La seule annonce de l'approche des troupes parisiennes avait suffi pour

(1) *Moniteur universel* du 6 août 1830.
(2) Le *Moniteur* du 5 août parle de 60,000, celui du lendemain de 50,000.

Août 1830.

déterminer le roi à quitter précipitamment Rambouillet, comme la commission municipale l'annonça le 4 août aux habitants de Paris.

La mission de MM. de Schonen, Maison et Odilon Barrot.

En même temps que le duc d'Orléans improvisait une armée de volontaires pour courir sus au roi Charles X, il faisait repartir MM. de Schonen, Odilon Barrot et le maréchal Maison pour Rambouillet. Cette fois, la mission de ces messieurs ne consistait plus seulement à prier Charles X de se retirer sur un point plus éloigné du royaume ; ils devaient l'accompagner *jusqu'à la frontière* en veillant à sa sûreté. Pour deux de ces commissaires au moins, une pareille mission dut être particulièrement pénible. En effet, M. Odilon Barrot, volontaire royal en 1815, avait récemment, tout en se ralliant à la politique des 221, protesté de son dévouement à la personne du roi ; et il y avait deux ans à peine que le maréchal Maison avait reçu des mains de Charles X le bâton de maréchal, en récompense de sa courte et heureuse expédition de Morée. Il leur fallut certainement faire un grand effort sur eux-mêmes pour être auprès du vieux roi les missionnaires de la proscription.

Lorsque, dans la soirée du 3 août, les commissaires arrivèrent à Rambouillet, le jeune duc de Bordeaux était déjà traité en roi. Un ordre du jour du duc de Luxembourg venait d'apprendre aux soldats de la garde que leur position, sous Henri V, serait la même que sous Charles X. Toute la famille se trouvait réunie, confiante encore dans les destinées de la dynastie légitime, et ne pouvant imaginer que le duc d'Orléans, qui devait tant à ses aînés, consentirait à être le complice d'une usurpation. Cependant la duchesse d'Angoulême, en rejoignant à Rambouillet, le 31 juillet, le roi, son beau-père et son oncle, avait eu comme un sombre pressentiment. Elle revenait d'un voyage dans le Midi ; et en se rapprochant de Paris, elle avait pu, grâce à un déguisement, passer sans être inquiétée, au milieu des populations hostiles. « Qu'avez-vous fait ? » s'était-elle écriée en se jetant dans les bras du roi. Puis, d'une voix entrecoupée par les sanglots : « Nous voilà, je l'espère, réunis pour toujours. » Ils devaient être, en effet, réunis désormais dans l'exil.

Août 1830.

Reçus cette fois sans difficulté, les envoyés du duc d'Orléans s'efforcèrent de démontrer à Charles X la nécessité de partir pour éviter une attaque imminente. Comme le roi hésitait encore : « Songez, lui dit le maréchal Maison, que soixante mille hommes menacent Rambouillet. » Après avoir consulté le duc de Raguse, le vieux roi se résigna à quitter, sans combattre, cette résidence où il avait cru pouvoir abriter la royauté de son petit-fils. Les trois envoyés, au comble de la joie, s'empressèrent d'écrire, à dix heures du soir, au duc d'Orléans : « Monseigneur, c'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le roi se détermine à partir avec toute sa famille... Nous suivrons la route de Cherbourg ; nous partons dans une demi-heure... » (1) On partit en effet sans retard.

Départ de la famille royale.

Charles X et sa famille allèrent coucher au château de Maintenon, don magnifique de Louis XIV à la compagne de ses vieux jours. En quittant, le 4 août, à dix heures du matin, cette somptueuse demeure où il avait reçu une hospitalité touchante de la famille de Noailles, qui en avait hérité de Mme de Maintenon, Charles X adressa à l'armée un adieu suprême. Pour la dernière fois, il transmit ses ordres aux troupes de la garde qui l'avaient accompagné : c'était de se rendre à Paris pour y faire leur soumission au lieutenant général du royaume. Pas un mot du duc de Bordeaux, devenu pourtant, depuis deux jours, le roi de France et de Navarre.

(1) *Moniteur* du 5 août 1830.

Aout 1830.

Il ne lui vint pas à la pensée d'aller mettre la couronne de son petit-fils sous la sauvegarde des populations bretonnes, qui jadis avaient montré tant de dévouement à sa dynastie. Mais il ne fallait pas lui demander, à lui vieillard de soixante-treize ans, l'énergie que, jeune, il n'avait pas eue pour défendre la royauté. Il semble que, fatigué et désabusé, il n'ait désormais aspiré qu'au repos. La vue même des couleurs nationales, déployées sous ses yeux tout le long du chemin, lui était comme indifférente. Cependant, à Laigle, il faillit ne pas dîner parce qu'il n'y avait pas de table carrée ; il fallut en fabriquer une, l'étiquette s'opposant à ce qu'il mangeât à une table ronde. O petitesse des cours!

Fin de la Restauration.

Une chose froissait surtout profondément Charles X, c'était la précipitation que les commissaires apportaient à son voyage. Il aurait voulu faire route lentement, à son aise. Et pourtant, il ne reçut guère de ces témoignages empressés de sympathie qui auraient pu lui rendre la séparation plus amère. Ses fidèles n'osaient pas se montrer. Les châteaux mêmes se fermaient sur son passage. Celui qui avait été le roi de France s'en allait comme un criminel. Il n'entendit guère que des cris de haine et de colère retentir à ses oreilles.

Quand, le 10 août, il quitta la petite ville d'Argentan, où il s'était reposé une journée, c'en était fai' de sa dynastie. La veille, une autre dynastie avait été fondée, et son cousin, le duc d'Orléans, était devenu roi des Français. Quel anniversaire ! Trente-huit ans s'étaient écoulés depuis le jour où la monarchie avait sombré une première fois sous la réprobation populaire. Elle avait pu se relever par un concours de circonstances extraordinaires, et grâce à l'appui de l'étranger; mais cette fois la destruction était irréparable. L'Angleterre, à laquelle il venait de demander un asile, l'Angleterre qui, si longtemps, avait été le soutien de sa famille, ne con-

sentit à le recevoir que comme simple particulier. AOUT 1830.

Les commissaires, auxquels avait été adjoint un nouvel envoyé du Palais-Royal, M. de la Pommeraye, député du Calvados, avaient hâte de le voir hors de France! Tout avait été préparé à Cherbourg pour l'embarquement des exilés. Le capitaine Dumont d'Urville, à la prière du duc d'Orléans, était venu prendre le commandement de deux navires américains, le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, destinés à recevoir le roi et sa famille.

Charles X s'arrêta deux jours à Valognes, à trois ou quatre lieues de Cherbourg. Là, ses gardes du corps remirent entre ses mains les étendards fleurdelisés qu'il avait confiés à leur fidélité. « J'espère, leur dit-il, que mon petit-fils vous les rendra », et des larmes coulaient de ses yeux. Espérance trompeuse, que l'avenir ne devait pas réaliser. Lorsque, le 16 août, le malheureux roi traversa Cherbourg pour se rendre au port, toute la ville était pavoisée de drapeaux tricolores, et les cris de : *A bas la cocarde blanche! vive la liberté!* ne cessèrent de retentir sur son passage. Dure leçon, qui lui apprit trop tard que l'on était à une époque où un gouvernement ne saurait longtemps violer impunément les droits d'une nation.

Avant de quitter pour jamais cette terre sacrée de la patrie, il tint à donner aux commissaires qui l'avaient accompagné un témoignage écrit des attentions et des respects dont ils l'avaient entouré, lui et sa famille. Singulière ironie du sort! c'était le maréchal Maison, qui, en 1814, simple général alors, avait accueilli Louis XVIII à Calais, c'est lui qui, en 1830, congédiait Charles X à Cherbourg; il avait reçu la monarchie légitime à son retour d'exil, il la reconduisait à l'exil éternel.

Au moment de s'embarquer, la duchesse d'Angoulême

Aout 1830. eut comme une défaillance. Enfant, elle avait subi les douleurs de la captivité; elle avait vu mourir son père et sa mère sur l'échafaud ; sa jeunesse s'était écoulée dans l'exil, et maintenant, sur le soir de sa vie, elle était de nouveau condamnée à aller chercher un asile sur la terre étrangère. On comprend sa douleur, lorsque, tout éplorée, elle fit, de la main, un dernier adieu aux officiers de son escorte.

La duchesse de Berry paraissait plus ferme. Cependant, quelques jours auparavant, on l'avait entendue s'écrier, en sanglotant, qu'elle resterait attachée au rivage. Elle tenait à la France, et nous aurons à raconter ses efforts désespérés pour reconquérir cette patrie d'adoption. Quant au petit duc de Bordeaux, il fallut que M. de Damas, son gouverneur, le prît dans ses bras pour le porter sur le navire. Lui non plus ne voulait pas quitter la France, comme si un secret pressentiment l'eût averti qu'il n'y pourrait jamais rentrer en roi.

C'était par une belle matinée d'été; le ciel était serein; une brise légère enflait les voiles du *Great-Britain*, lorsque le commandant Dumont-d'Urville donna le signal du départ. Debout sur le pont, Charles X adressa un dernier adieu à ses serviteurs qui, du rivage, le suivaient des yeux, et bientôt il disparut dans l'espace.

Ainsi finit la Restauration. Elle avait duré seize ans et quatre mois. Elle tomba en vaincue; mais sa chute ne fut pas sans quelque dignité, et le roi, resté debout, put gagner la frontière avec tous les honneurs de la guerre.

La Restauration eut ses jours de grandeur et d'utilité. La France fit avec elle l'apprentissage de la liberté parlementaire; elle jouit, sous son règne, d'une incomparable prospérité matérielle, et sa gloire littéraire resplendit du plus vif éclat. Malheureusement, la Restauration avait eu contre elle, dès le premier jour, le senti-

ment national. Elle avait une tache originelle que rien ne pouvait effacer. Aout 1830.

Sans doute, il serait injuste de la rendre responsable des deux invasions que notre pays eut à subir en quinze mois ; mais elle en fut la bénéficiaire. Revenue à la suite des armées étrangères, elle ne reprit deux fois possession du trône que par la protection des baïonnettes de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Russie. La France n'oubliera jamais les cris d'allégresse dont elle salua notre désastre de Waterloo. Là était la tache indélébile.

Un seul moyen lui restait de se réconcilier avec la nation : c'était de s'identifier avec elle, de faire table rase du passé, d'accepter franchement, carrément, l'héritage de la Révolution, d'être le gouvernement du pays, au lieu d'être celui de la Congrégation et de la noblesse, de gouverner en un mot avec la liberté. Tâche difficile peut-être, mais glorieuse, et qui eût pu l'illustrer et la consolider en même temps. L'enthousiasme avec lequel avaient été accueillis les deux faibles essais de liberté tentés par elle, sous les ministères de MM. Decazes et de Martignac, était une preuve que la chose n'était pas impossible.

Les témoignages de reconnaissance adressés au roi Charles X lorsque, au commencement de son règne, il avait supprimé la censure, suffisaient à prouver combien ce peuple français, si injustement réputé ingouvernable, était sensible aux moindres concessions. La Restauration n'avait qu'à poursuivre dans cette voie pour rallier à elle l'immense majorité du pays.

Au lieu de cela, après avoir, au début, heurté de front tout ce que la France aimait et respectait; après avoir, sans aucune espèce d'excuse, demandé à la terreur des moyens de gouvernement, elle s'efforça de ramener le pays à l'ancien régime, comme si elle eût voulu

Août 1830. démontrer que la monarchie, en France, était incompatible avec les principes de liberté et d'égalité décrétés par la Révolution. Et le jour où la conscience du pays se révolta, elle ne trouva rien de mieux, pour avoir raison de sa résistance, que de rompre la foi jurée et de suspendre le règne des lois. Ce fut son crime irrémissible et la légitimation de sa chute. Elle en fut elle-même l'instrument pour avoir oublié, dans une heure d'égarement et de folie, cette grande et solennelle parole : IL N'Y A POINT DE DROIT CONTRE LE DROIT.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE DIXIÈME

Les conséquences de la mort du duc de Berry. — Les nouveaux ministres. — Acquittement du *Drapeau blanc*. — Les dons de la duchesse de Berry. — Le peuple, l'armée et la bourgeoisie. — Les adresses des congréganistes et de la bourgeoisie. — Suspension de la liberté de la presse. — Loi contre la liberté individuelle. — Intervention de Benjamin Constant. — Sortie du général Foy contre la droite. — Le duel du général Foy et de M. de Corday. — Le service funèbre du duc de Berry. — La célébration de la cène aux Tuileries. — L'agitation à Paris et dans les provinces. — Souscription nationale en faveur des victimes des lois d'exception. — Formation d'un comité de résistance. — La loi de M. Decazes retirée. — Esprit de la loi nouvelle présentée par les ministres. — Pétition de M. Madier de Montjau. — Discussion de la nouvelle loi électorale. — Le discours du général Foy. — Les sophismes de M. de la Bourdonnaye. — L'intervention de Royer-Collard. — Les sophismes de M. de Villèle. — Le but de la loi. — Procès de la souscription nationale. — L'amendement de Camille Jordan. — Rejet de cet amendement. — Troubles au dehors. — Mort du jeune Lallemand. — Scènes sanglantes dans Paris. — La place de la Concorde. — La loi du double vote. — Événements des portes Saint-Denis et Saint-Martin. — Vote de la loi dans son ensemble. — Jugement et condamnation de Louvel. — Son exécution. — Discussion du budget. — Les critiques du général Foy. — La circulaire de l'évêque de Meaux. — Clôture de la session de 1819. — Conspiration du bazar de la rue Cadet. — Avortement de la conjuration. — Dissolution de la garde nationale de Brest. — Naissance du duc de Bordeaux. — Protestation contre la naissance du duc de Bordeaux. — Les conférences de Troppau. — La contre-révolution en Espagne. — Victoire de la révolution. — La révolution à Naples. — Les carbonari. — Les colères de l'Autriche. — Résolutions prises à Troppau. — Les élections de 1820. — La nouvelle Chambre. — La proclamation royale. — Procès de MM. de Beaufort et Madier de Montjau. — Mort de Tallien. — Les régiments rétablis. — Organisation de la maison civile du roi. — MM. de Villèle, Lainé et Corbière ministres sans portefeuille. — Ouver-

ture des Chambres. — Le projet d'adresse du général Foy. — Les rancunes du général Donnadieu. — Les attaques de la gauche. — La Révolutiou prise à partie. — Une explosion au château des Tuileries. — Le libelle du député Ribard. — M. Pardessus et l'Assemblée constituante. — Hommage de Manuel à la Révolution. — Les prophéties de l'Académie. — Les officiers à la réforme. — Les propositions du général Donnadieu. — Pétition du capitaine Denbaux. — Les deux cocardes. — Révocation de M. Tissot. — Les nouvelles circonscriptions électorales. — M. de la Bourdonnaye et Marat. — L'instruction publique livrée au clergé. — Le congrès de Laybach. — Triomphe de la contre-révolution à Naples et en Piémont. — Joie de la réaction en France...... 2

CHAPITRE ONZIÈME

La joie des royalistes. — Le monument du général Marceau. — Situation embarrassée du ministère. — Nouvelle attaque du général Donnadieu contre les ministres. — Duel de MM. Demarçay et Josse-Beauvoir. — L'aristocratie au xixe siècle. — Troubles à Grenoble. — Suppression de la faculté de droit de Grenoble. — Discussion sur le règlement intérieur. — Projet de loi sur l'organisation municipale. — Le baptême du duc de Bordeaux. — Les pensions ecclésiastiques. — Augmentation des sièges épiscopaux. — La question des donataires.— Discussion de la loi sur l'indemnité aux donataires. — L'armée française et le marquis de Bouthillier. — La protestation du général Foy. — Adoption du projet de la commission. — Les donataires dépouillés au profit des émigrés. — La déclaration de Laybach. — Mort de Napoléon. — L'empereur à Sainte-Hélène. — Le général Hudson-Lowe. — Les occupations de l'empereur à Sainte-Hélène. — Maladie de Napoléon. — Les derniers moments de l'empereur. — La légende napoléonienne. — Procès de la conspiration du 19 août. — Incident du colonel Fabvier. — L'arrêt de la cour des pairs. — Discussion du budget des dépenses. — Les fureurs de M. de Serre. — Les titres de noblesse et le ministère des affaires étrangères. — L'instruction primaire et la Restauration. — Les revendications libérales. — Les aménités parlementaires de la Restauration. — Discussion du budget des recettes. — La loterie et la Restauration. — Une prédiction de Benjamin Constant. — Loi relative à la censure des journaux. — M. de Chateaubriand et la loi de censure. — Effrayants progrès de la Congrégation. — Société de la morale chrétienne. — Les missions du Mont-Valérien. — Effort du parti libéral. — Les chevaliers de la liberté. — La Charbonnerie. — Les membres du comité directeur et la Charbonnerie. — Les élections de 1821. — Saisie des chansons de Béranger. — Ouverture de la session des Chambres. — Le discours du trône. — Retraite de MM. de Villèle, Laîné et Corbière. — L'adresse de la Chambre des députés. — Accueil fait à l'adresse par le

roi. — Condamnation du colonel Maziau. — Condamnation de Béranger. — Nouveaux projets de loi sur la presse et la censure. — Violente hostilité de la Chambre. — Chute du ministère Richelieu. — Les nouveaux ministres.... 90

CHAPITRE DOUZIÈME

Le maréchal Victor. — M. de Clermont-Tonnerre. — Le comte de Peyronnet. — Le comte de Montmorency. — M. Corbière. — M. de Villèle. — Retrait des projets de loi sur la presse. — Les douzièmes provisoires. — La conspiration de Belfort. — Echec de la conspiration. — Le monument de Précy. — Le Panthéon entièrement rendu au culte. — La pression électorale. — M. Decazes remplacé à l'ambassade de Londres par M. de Chateaubriand. — Nouvelles lois contre la presse. — Loi sur les délits commis par la voie de la presse. — Discussion de la loi sur les délits de presse. — Le discours de M. Royer-Collard. — Discussion des articles. — Débat sur l'autorité royale. — Les explications de M. de Montmorency. — La réponse de M. de Thiard. — L'opinion de M. de Serrre. — Loi sur la police de la presse. — Le rapport de M. de Martignac. — Une petite malice de M. de Girardin. — Les deux lois sur la presse adoptées par la Chambre des pairs. — Loi sur la police sanitaire. — Le monument du général Pichegru. — Affaire de Marseille. — Le procès de Tours. — Complots de Nantes et de Saumur. — Le général Berton. — Avortement de la conjuration. — Fuite des insurgés. — Suppression de l'école de Saumur. — Les bijoux séditieux. — Troubles dans Paris. — Arrestation des députés Demarçay et de Corcelles. — Suspension des cours de l'école de droit. — La conspiration de la Rochelle. — Découverte de la conspiration et arrestation des conjurés. — La discussion du budget de 1822. — Orage soulevé par Benjamin Constant. — Les ministres d'État. — Nos agents diplomatiques. — Jean-Jacques Rousseau et la Restauration. — Orage à propos du budget de la guerre. — Duel entre les généraux Lafont et Sémélé. — La dotation de la Chambre des pairs. — Le secret des lettres et la Restauration. — Une conversion. — Un parallèle entre l'Empire et la Restauration. — L'anniversaire de la rentrée du roi. — Encore la pression électorale. — Résultat des élections. — La disgrâce du baron Louis. — Mort du duc de Richelieu. — Collision sanglante à l'occasion de l'anniversaire de la mort du jeune Lallemand. — Duel de MM. Benjamin Constant et Forbin des Issarts. — Rétablissement du grand maître de l'Université. — Réouverture des Chambres. — Une promesse royale. — Vérification des pouvoirs. — Les inculpés de Belfort. — Vaine tentative du colonel Caron. — Il tombe dans un guet-apens. — Jugement des accusés de Belfort. — L'indignation du général Foy. — Discussion du budget de 1823. — Encore l'instruction primaire. — Le colonel Barbier-Dufay. — La question des passe-ports. — Anoblisse-

ment de MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet. — Le procès de la Rochelle. — Les accusés. — Réquisitoire de M. de Marchangy. — La défense. — Condamnation des accusés de la Rochelle. — Vaine tentative pour sauver les condamnés à mort. — Exécution des quatre sergents de la Rochelle. — Épilogue de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle. — Arrestation du général Berton. — Le procureur général Mangin et la Chambre des députés. — Procès des conspirateurs de Saumur et de Thouars. — La défense de Berton. — Condamnation des conjurés. — Exécution du général Berton. — Exécution de Jaglin et de Saugé. — Exécution du colonel Caron. — Dépérissement de la Charbonnerie.................................... 156

CHAPITRE TREIZIÈME

Rigueurs inutiles. — Benjamin Constant en police correctionnelle. — Condamnation du colonel Dentzel. — Le prix du sang. — M. de Villèle président du conseil. — La statue de Louis XIV. — Le repos forcé du dimanche. — Suppression de la faculté de médecine. — Une fournée de pairs. — Renouvellement d'un nouveau cinquième. — Défaite de l'opposition. — Le rêve des ultra-royalistes. — Coup d'œil sur la situation de l'Espagne. — La fièvre jaune et le cordon sanitaire. — Le congrès de Vérone. — Les représentants des puissances. — Que la guerre d'Espagne n'est point sortie du congrès de Vérone. — Les coupables de la guerre d'Espagne. — L'excuse de M. de Chateaubriand. — Les instructions de M. de Villèle. — Le questionnaire de M. de Montmorency. — Les scrupules de l'Angleterre. — Le résultat du congrès de Vérone. — Retour de M. de Montmorency. — Il est créé duc. — Bruits de guerre. — Les spéculateurs royalistes. — La résistance de M. de Villèle. — Démission de M. de Montmorency. — Note à M. de la Garde. — La nomination de M. de Chateaubriand. — Condamnations de presse. — Condamnation du député Kœchlin. — Les complices du général Berton. — Les envoyés des puissances du Nord quittent l'Espagne. — Réponse de l'Espagne à la France. — Rappel de notre ambassadeur. — Ouverture de la session législative. — Le discours du trône. — L'adresse de la Chambre des pairs. — L'adresse de la Chambre des députés. — Les conclusions du général Foy. — La médiation de l'Angleterre. — Ferme attitude à l'égard de l'Angleterre. — Manifeste et proclamation de l'armée des hommes libres. — Faux prétextes de guerre. — Demande d'un crédit de cent millions. — Le rapport de M. de Martignac. — Discussion du rapport. — MM. Royer-Collard et de la Bourdonnaye. — Un rapprochement curieux de M. Delessert. — Le général Foy et le présid nt du conseil. — Le discours de M. de Chateaubriand. — Manuel à la tribune. — Déchaînement de l'orage. — Les violences de la droite. — L'acharnement de M. de la Bourdonnaye. — La proposition d'exclusion. — Vote de la motion d'exclusion. — L'expulsion de Manuel. — Gendarmes, empoignez-moi M. Manuel. — Le sergent Mercier rayé des contrôles de la garde nationale. — Déclaration des députés de la gauche. — L'opposition à la Chambre des pairs. — L'armée d'invasion. — Le duc d'Angoulême général en chef. — Guilleminot major-général. — Le prétendu complot de Lostende. — Les marchés Ouvrard. — Fin de la session parlementaire. — Invasion de l'Espagne. — M. de Martignac commissaire civil. — Proclamation aux Espagnols. — Tentative infructueuse des réfugiés français. — Les forces de l'Espagne. — Marche de nos troupes sur Madrid. — Le général comte de L'Abisbal se vend. — Le duc d'Angoulême à Madrid. — Nomination d'une régence. — L'adresse des grands d'Espagne. — Envoi de M. de Talaru comme ambassadeur. — M. de Polignac est envoyé à Londres. — Marche de nos troupes sur Séville. — Les Cortès se réfugient à Cadix. — Séville livrée au pillage. — Trahison nouvelle. — Mesures réactionnaires en France. — Suspension des cours de MM. Guizot et Royer-Collard. — Disgrâce de M. de la Rochefoucauld-Liancourt. — Persécutions judiciaires. — Rappel de M. de Martignac. — Départ des réfugiés français. — Capitulation de Ballesteros. — Résistance de Mina. — L'ordonnance d'Andujar. — L'indignation des royalistes. — Lettre du duc d'Angoulême à Ferdinand. — Le siège de Cadix. — Prise du Trocadéro. — Suprême effort de Riego. — Capitulation de Cadix. — Les garanties du roi Ferdinand. — Les résultats de l'expédition d'Espagne. — Le supplice de Riego. — Une mission de M. Pozzo di Borgo. — Une statuette au duc d'Angoulême. — Enthousiasme causé par l'expédition d'Espagne. — Le maréchal Victor sacrifié. — Il est nommé ambassadeur. — L'affaire Castaing. — L'idée de la septennalité. — Retour et triomphe du duc d'Angoulême. — Les fêtes de la Ville de Paris. — Nouvelle fournée de pairs. — Dissolution de la Chambre des députés.. 256

CHAPITRE QUATORZIÈME

Les félicitations du conseil d'État. — Les derniers mois du roi Louis XVIII. — La comtesse du Cayla. — Le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld. — Le mandement de l'archevêque de Toulouse. — La circulaire de M. de Peyronnet. — Inauguration de la chapelle expiatoire. — Manœuvres électorales. — Un aveu de l'*Étoile*. — L'école de Sorèze réorganisée. — Composition de la nouvelle Chambre. — Double but poursuivi par M. de Villèle. — Ouverture des Chambres. — Le discours du trône. — Réponse de la Chambre haute et de celle des députés. — Vérification des pouvoirs. — L'élection de Benjamin Constant contestée. — Le rapport de M. de Martignac. — La septennalité à la Chambre des pairs. — Le projet de conversion des rentes à la Chambre des députés. — L'opinion publique contraire à la conversion. — L'opposition de droite. — Réponse du président du conseil. — Le projet de conversion des rentes à la Chambre des

pairs. — L'opinion de l'archevêque de Paris. — Rejet de la loi. — La septennalité à la Chambre élective. — Prédictions de M. Royer-Collard et du général Foy. — Le renvoi de M. de Chateaubriand. — Loi pour la répression des délits commis dans les églises. — Elle est provisoirement retirée. — Travaux législatifs divers. — La discussion du budget. — Les revendications de la droite. — M. Ferdinand de Berthier. — Une accusation de M. de la Bourdonnaye. — Poursuites contre le *Courrier français*. — Tentative de corruption. — Achat de journaux. — Affaire de *la Quotidienne*. — Popularité de la cour royale. — M. Sosthènes de la Rochefoucauld aux Beaux-Arts. — La proposition de M. de Jankowitz. — Rétablissement de la censure. — Les conseils de l'abbé Liautard. — Réorganisation du conseil d'État. — Création du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. — Les derniers jours de Louis XVIII. — La relation du voyage à Coblentz. — Le roi reçoit les derniers sacrements. — Mort de Louis XVIII. — Le roi Charles X. — Les débuts du règne. — Une brochure de M. de Chateaubriand. — Retour aux anciens usages. — Transport des restes de Louis XVIII à Saint-Denis. — Rentrée du roi dans Paris. — Suppression de la censure. — Les acclamations de la garde nationale. — Mesures de clémence. — Les funérailles de Louis XVIII. — La fête du roi. — Le duc d'Orléans et le titre d'Altesse. — Visite à l'Hôtel-Dieu. — Les obsèques de l'acteur Philippe. — Mise à la retraite des généraux de la République et de l'Empire. — Nomination de pairs ecclésiastiques. — Ouverture des Chambres. — Le discours du trône 354

CHAPITRE QUINZIÈME

Les adresses des deux Chambres. — Les félicitations du nouvel an. — Présentation de lois diverses. — Le projet de loi sur la liste civile. — L'apanage du duc d'Orléans. — Le décret de l'Assemblée constituante. — Bonnes dispositions de Charles X à l'égard du duc d'Orléans. — Lois sur les communautés religieuses de femmes. — La loi sur le sacrilège à la Chambre des pairs. — Les protestations à la Chambre des pairs. — Les arguments de M. de Bonald. — Le vote des évêques. — La question du milliard d'indemnité aux émigrés. — Le rapport de M. Pardessus. — Protestation de M. de Girardin. — Discussion du projet d'indemnité. — Le discours du général Foy. — Les discours des orateurs de droite. — Le vote de la loi. — Projet de loi sur la dette publique et l'amortissement. — Vote du projet par la Chambre haute. — Le milliard d'indemnité à la Chambre des pairs. — L'opinion de MM. de Broglie et Molé. — Les résultats de la loi d'indemnité, — Une pension aux Suisses du 10 août. — La loi du sacrilège à la Chambre des députés. — Le discours de Royer-Collard. — Mort de Paul-Louis Courier. — Le règlement des comptes de 1823 et les marchés Ouvrard. — L'occupation de l'Espagne. — Le budget de 1826. — Le sacre de Charles X. — La sainte ampoule retrouvée. — Arrivée à Reims. — Distribution de faveurs. — La cérémonie du sacre. — Les écrouelles. — Retour à Paris. — L'intolérance religieuse. — Clôture de la session des Chambres. — L'opposition dans la presse. — Le *Constitutionnel* et le *Courrier français* déférés aux tribunaux. — Cri d'alarme poussé par M. de Montlosier. — Reconnaissance de la république d'Haïti. — Paris port de mer. — L'emprunt d'Haïti. — Le tribunal de commerce à la Bourse. — Inauguration du canal Saint-Martin. — Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. — Le premier président Séguier. — Acquittement du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. — Mort du général Foy. — Ses funérailles. — Mort du czar Alexandre. — L'empereur Nicolas. — Convocation des Chambres. — Le duc de Montmorency gouverneur du duc de Bordeaux. — Ouverture de la session. — Le discours du trône. — Le sentiment général et le *Journal des Débats*. — Le premier chemin de fer. — Les adresses des Chambres. — Affaire du *Journal du Commerce*. — Condamnation du *Journal du Commerce*. — Le parti de la défection. — Discussion de l'affaire de Saint-Domingue à la Chambre des députés. — La loi du droit d'aînesse à la Chambre des pairs. — La réponse de M. de Peyronnet. — Rejet du droit d'aînesse. — Le nouveau gouverneur et le précepteur du duc de Bordeaux. — La mémoire de La Chalotais. — La cérémonie du Jubilé. — Les prières expiatoires. — Le budget de 1827. — La Congrégation et l'abbé Frayssinous. — L'association pour la propagation de la foi. — La question des jésuites. — Les aumôniers de l'armée. — Le budget de 1827 à la Chambre haute............... 424

CHAPITRE SEIZIÈME

Un mandement de M. de Forbin-Janson. — Dénonciation contre les jésuites par M. de Montlosier. — L'arrêt de la cour royale. — Vœux des conseils généraux. — L'anniversaire du vœu de Louis XIII. — La prospérité matérielle. — L'affaire des marchés Ouvrard à la Chambre des pairs. — La fête du Trocadéro. — La condamnation de l'Évangile. — L'interdiction de *Tartufe*. — Le roi à Compiègne. — Condamnations d presse. — La biographie de la Chambre septennale. — La fête du roi. — Inauguration de la nouvelle Bourse. — Le procès de M. Isambert. — Ouverture de la session. — Le discours du trône. — L'adresse de la Chambre des pairs. — Les affaires de l'Espagne et du Portugal. — L'adresse de la Chambre des députés. — Présentation de la nouvelle loi sur la presse. — La loi de justice et d'amour. — La protestation de l'Académie. — La dénonciation du comte de Montlosier à la Chambre des pairs. — Discussion du rapport sur la pétition du comte de Montlosier. — Projet de loi sur le tarif postal. — Discussion de la loi de justice et d'amour à la Chambre des députés. — L'attaque des membres de la droite. — Le discours de Royer-Collard. — La réponse de

M. de Villèle. — Altercation entre MM. de la Bourdonnaye et de Villèle. — La loi de justice et d'amour à la Chambre des pairs. — La commission d'enquête. — Les funérailles du duc de la Rochefoucauld-Liancourt. — L'affaire évoquée à la Chambre haute. — Retrait de la loi de justice et d'amour. — Les démonstrations de la garde nationale. — La revue du Champ de Mars. — A bas les ministres! — Le licenciement de la garde nationale. — Démission du duc de Doudeauville. — Travaux législatifs de la session. — Loi nouvelle sur le jury. — Discussion du budget de 1828. — Les violences de la contre-opposition. — Bruits menaçants. — Clôture de la session, — Rétablissement de la censure. — Nouvelle société pour la défense de la presse. — La liberté en Orient. — L'indépendance de la Grèce. — Le désastre de Missolonghi. — Le traité du 6 juillet. — Condamnation du *Journal du Commerce*. — Mort de Manuel. — Ses obsèques. — Poursuites contre M. Mignet. — Voyage du roi dans les départements du Nord. — Séjour à Saint-Omer. — Retour du roi. — L'exposition des produits de l'industrie. — Affaires d'Orient. — Bataille de Navarin. — Conséquences de la bataille de Navarin. — Les projets de M. de Villèle. — Dissolution de la Chambre. — Promotion de soixante-seize pairs. — Suppression de la censure. — La société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. — La lutte électorale. — La brochure de M. Cauchois-Lemaire. — Le scrutin des collèges d'arrondissement. — Les émeutes des rues Saint-Denis et Saint-Martin. — Les élections dans les grands collèges. — Le résultat des élections de 1827. — Diverses combinaisons ministérielles. — Chute de M. de Villèle. — Composition du nouveau ministère........ 514

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Les antécédents de M. de Martignac. — Suppression de la direction de la police générale et changement du préfet de police. — Commission relative aux écoles ecclésiastiques. — Le nouveau ministre de l'instruction publique. — Réouverture des cours de M. Villemain. — La Chambre nouvelle. — Ouverture des Chambres. — Le discours du trône. — La vérification des pouvoirs. — Nomination de M. Royer-Collard comme président. — Démission de MM. Frayssinous et de Chabrol. — L'adresse de la Chambre des députés. — Le mécontentement du roi. — Popularité de la Chambre élective. — Mort de l'enseigne de vaisseau Bisson. — La proposition du vicomte de Conny. — Les élections complémentaires. — Mort du duc de Rivière. — Loi sur la révision des listes électorales et du jury, — Suppression du cabinet noir. — La loi nouvelle sur la presse et les écrits périodiques. — Elle est attaquée à la fois par la gauche et par la droite. — Demande de mise en accusation des précédents ministres. — La question des jésuites. — Ordonnances contre les jésuites. — Effet de ces ordonnances. — Ajournement de la proposition d'accusation contre les anciens ministres. — La discussion du budget des dépenses de 1829. — Le conseil d'État attaqué. — La liberté de l'enseignement. — Le budget des recettes. — Clôture de la session. — Les préparatifs de l'expédition de Morée. — L'emprunt des 80 millions. — Le général Maison est nommé commandant de l'expédition. — Voyage du roi en Alsace. — Son retour. — Modifications dans le personnel administratif. — La duchesse de Berry dans l'Ouest. — Les résultats de l'expédition de Morée. — La fête du roi. — La *Gazette de France* acquittée. — Nouvelle condamnation de Béranger. — Bruits de modification ministérielle. — Le prince de Polignac à Paris. — Ouverture de la session de 1829. — M. Royer-Collard est renommé président. — Le prince de Polignac et l'adresse de la Chambre des pairs. — L'adresse de la Chambre des députés. — Le général Lamarque. — Rejet d'une motion de M. Eusèbe de Salverte. — M. Labbey de Pompières retire sa proposition. — Lois sur l'administration des communes et des départements. — Esprit des nouvelles lois municipale et départementale. — Discussion de la loi sur l'organisation départementale. — Adoption de l'amendement tendant à la suppression des conseils d'arrondissement. — Retrait des deux projets de loi. — Modification ministérielle. — Les lois de finances. — Le budget de 1830. — La question du cumul. — Clôture de la session de 1829. — Condamnation du poète Barthélemy. — Chute du ministère Martignac........ 586

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Le nouveau ministère. — Le prince de Polignac. — M. de Montbel. — Le cri du *Journal des Débats*. — Condamnation du *Journal des Débats*. — Mouvement de la presse. — M. d'Haussez, ministre de la marine. — Le préfet de police. — Démissions diverses. — Le triomphe de Lafayette. — Association pour le refus de l'impôt. — Le bureau du commerce. — Modifications diplomatiques. — Démission de M. de la Bourdonnaye. — M. de Polignac est nommé président du conseil. — M. de Montbel à l'intérieur. — M. de Guernon-Ranville ministre de l'instruction publique et des cultes. — Acquittement, en appel, du *Courrier français* et du *Journal des Débats*. — Les brochures de MM. Cottu et Madrolle. — Charles X et la cour royale. — L'attitude du ministère. — Un démenti de M. Royer-Collard. — Mesures diverses. — Ordonnance concernant l'enseignement primaire. — Le ministère songe à une expédition en Afrique. — Le mouvement littéraire sous la Restauration. — Les écrivains religieux et monarchiques. — Philosophes et historiens. — Coup d'œil sur les journaux et journalistes de l'époque. — Les pamphlets de Paul-Louis Courier. — Les chansons de Béranger. — Lamartine et Victor Hugo. — Les romantiques et les classiques. — La bataille d'*Hernani*. — Les sciences et les arts. — Ouverture de la session de 1830. — Le discours du trône.

— La provocation. — Réponse de la Chambre des pairs. — L'adresse des 221. — Réception de l'adresse aux Tuileries. — Prorogation des Chambres. — Activité nouvelle de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. — Le banquet des Vendanges de Bourgogne. — Le rapport de M. de Polignac. — Condamnations de presse. — La Congrégation s'affirme. — L'expédition d'Afrique. — Les griefs contre le dey d'Alger. — Nos frontières du Rhin. — Le mauvais vouloir de l'Angleterre. — Les chefs de l'expédition. — Proclamation du comte de Bourmont. — Départ pour la conquête d'Alger. — Dissolution de la Chambre. — Démission de MM. de Chabrol et Courvoisier. — Entrée de MM. de Chantelauze, de Peyronnet et Capelle dans le ministère du 8 août. — Création du ministère des travaux publics. — Une fête au Palais-Royal. — La lutte électorale de 1830. — La proclamation du roi. — Éclatante victoire des candidats de l'opposition. — La prise d'Alger. — Le *Te Deum* pour la conquête d'Alger. — Bourmont est nommé maréchal. — Le mot du charbonnier. — Conseils tenus à Saint-Cloud. — Les craintes de l'Europe. — La situation intérieure. — Le rapport de M. de Chantelauze. — Conseil suprême tenu à Saint-Cloud. — Les ordonnances de Juillet. — Protestation des journalistes. — Journée du 27 juillet. — Journée du 28. — Apparition du drapeau tricolore. — Mort du jeune d'Arcole. — Nouvelle réunion des députés. — La journée du 29 juillet. — Prise du Louvre. — Réunion des députés à l'hôtel Laffitte. — Le retrait des ordonnances et le cabinet Mortemart. — La partie de whist de Charles X. — Proclamation orléaniste. — Mission de M. Thiers à Neuilly. — Réunions au Palais Bourbon et au Luxembourg. — Républicains et légitimistes éconduits. — Le duc de Mortemart au Palais-Royal. — Déclaration des députés. — Le duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville. — Ce qui se passait à Saint-Cloud — Scène entre le dauphin et le duc de Raguse. — Départ de Saint-Cloud. — Charles X à Rambouillet. — Abdication de Charles X. — L'expédition de Rambouillet. — L'armée parisienne en marche sur Rambouillet. — La mission de MM. de Schonen, Maison et Odilon Barrot. — Départ de la famille royale. — Fin de la Restauration 656

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7463-86. — Corbeil. Imprimerie Crété.

ERRATA

Page 99, ligne 8, au lieu de *Lally-Tollendal*, lisez *Lally-Tolendal*.
Page 149, ligne 33, au lieu de *Vitimesnil*, lisez de *Vatimesnil*.
Page 363, ligne 1, au lieu de *acueilli*, lisez *accueilli*.


COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021090343

